A detailed still life painting featuring a large, open book with dense Latin text as the central focus. The book is surrounded by various historical artifacts: a quill pen, a rolled-up parchment scroll, a wooden gavel, and other aged documents. The scene is set against a dark, textured background, creating a sense of depth and historical atmosphere. The lighting highlights the textures of the paper and the wood.

Les **passions**
d'un **historien**

Mélanges en l'honneur
de Jean-Pierre Poussou

Ce livre aborde les nombreuses thématiques qui ont intéressé Jean-Pierre Poussou au cours de sa carrière. Auteur d'une thèse fondamentale sur les migrations au XVIII^e siècle, spécialiste reconnu de l'histoire de la population française à l'époque moderne, Jean-Pierre Poussou a en effet étendu, au fil des années, ses centres d'intérêt à l'évolution économique et sociale de l'Europe, au développement de la civilisation urbaine occidentale, à l'histoire des Îles Britanniques, aux aventures maritimes et coloniales de la France et de l'Angleterre, ou encore à l'interprétation de la Révolution française. Il a aussi consacré au Sud-Ouest, dont il est originaire et dont il a gardé la chaleur, quelques-uns de ses travaux les plus passionnants. Le nombre et la diversité des textes présentés dans ce volume témoignent de la curiosité inlassable de ce chercheur, qui a aussi été un infatigable enseignant, dont les nombreuses synthèses feront longtemps autorité. Inscrit dans la tradition des mélanges universitaires, ce livre offre à Jean-Pierre Poussou, et à tous les lecteurs, un bouquet infiniment varié de textes, de sujets, de problématiques, et même de manières d'écrire l'histoire.

Couverture : Jan Vermeulen, *Livres et instrument de musique*, huile sur bois, XVII^e siècle, huile sur bois, Nantes, musée des Beaux-Arts. © RMN / Gérard Blot

ISBN de ce PDF :
979-10-231-2702-7



<http://pups.paris-sorbonne.fr>



Jean-Pierre Poussou, 1998, président de l'université Paris-Sorbonne © Olivier Jacquet

Jean-Pierre Poussou incarne l'universitaire français dans toute sa plénitude, à la fois chercheur de renom – sa thèse d'État *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle* demeure un classique de l'histoire démographique autant par ses résultats que par sa méthode –, enseignant d'un immense dévouement – ses cours et ses séminaires à l'université Michel de Montaigne (Bordeaux 3) puis à l'université Paris-Sorbonne ont marqué des générations d'étudiants –, enfin administrateur d'une compétence indiscutée – il fut, en particulier, recteur de l'académie de Bordeaux et président de l'université Paris-Sorbonne.



Collection dirigée par
Dominique Barjot et Lucien Bély

Fidèle à l'esprit de son fondateur, le Centre Roland Mousnier propose une collection d'ouvrages historiques dédiée à l'étude de la France moderne et contemporaine. Réputés pour leur rigueur scientifique et leur richesse documentaire, ces ouvrages sont le reflet du dynamisme de la recherche en histoire développée par l'université Paris-Sorbonne.

Article	ISBN
Présentation · Reynald Abad, Jean-François Dunyach et François-Joseph Ruggiu	979-10-231-2703-4
Bibliographie chronologique des travaux de Jean-Pierre Poussou · Membres du Comité d'honneur · Membres du Comité scientifique · Liste des contributeurs	979-10-231-2704-1
I-1. Climat de crise en Bordelais au début du xiv ^e siècle: le conflit / entre Bernard d'Escossan et les habitants de Langoiran · Jean-Bernard Marquette	979-10-231-2705-8
I-1. Permanence et renouvellement des oligarchies municipales: réflexions méthodologiques à partir de l'exemple de Villeneuve d'Agenais (1559-1789) · Laurent Coste	979-10-231-2706-5
I-1. Loin des yeux, loin du cœur? L'adieu d'Henri IV à ses États et à la Guyenne · Anne-Marie Cocula	979-10-231-2707-2
I-1. Voyages et routes des paysans, l'exemple du Rouergue en 1643 · Yves-Marie Bercé	979-10-231-2708-9
I-1. À la découverte de Bordeaux en 1659: l'abbé Le Laboureur et la marquise de Vardes · Jean-Paul Desaise	979-10-231-2709-6
I-1. Balade dans les landes aux environs d'Arcachon: la seigneurie de Salles / au temps de Louis XIV · Caroline Le Mao	979-10-231-2710-2
I-1. Confréries religieuses et contrôle clérical dans le diocèse de Bordeaux / (xvii ^e -xviii ^e siècles) · Éric Suire	979-10-231-2711-9
I-1. Les femmes dans la société labourdine (xviii ^e -xix ^e siècles) · Josette Pontet	979-10-231-2712-6
I-1. Bordelais et Aquitains face aux inondations à la fin du xviii ^e siècle · René Favier	979-10-231-2713-3
I-1. La crise du printemps 1789 en Dordogne · Guy Mandon	979-10-231-2714-0
I-1. Gradignan, « une belle et bonne paroisse du Bordelais » du Concordat à Vatican II · Philippe Loupès	979-10-231-2715-7
I-1. Un front pionnier nobiliaire dans les landes girondines: la Compagnie agricole / et industrielle d'Arcachon (1837-1846) · Roger Baury	979-10-231-2716-4
I-1. Le fabuleux destin du duc de Gironville · Marguerite Figeac-Monthus	979-10-231-2717-1
I-1. Les professeurs de la faculté des Lettres de Bordeaux de 1914 à 1968: / esquisse de portrait de groupe · Bernard Lachaise	979-10-231-2718-8
I-1. Les communes d'Agenais et leurs jumelages · Philippe Roudié	979-10-231-2719-5
I-2. Les politiques amérindiennes de Henri IV · Éric Thierry	979-10-231-2720-1
I-2. Pierre du Gua de Mons et Samuel de Champlain · John Francis Bosher	979-10-231-2721-8
I-2. Insertion, intégration et réussites dans une société créée d'Ancien Régime: / les Aquitains à Saint-Domingue au xviii ^e siècle · Jacques de Cauna	979-10-231-2722-5
I-2. Les Choiseul et les Irlandais de leur entourage · Louis M. Cullen	979-10-231-2723-2
I-2. Un suicide nobiliaire? Les officiers français et le legs de l'Indépendance américaine · William Doyle	979-10-231-2724-9
I-2. L'excentrique et la richesse des nations. Considérations biographiques / sur William Playfair (1759-1823) · Jean-François Dunyach	979-10-231-2725-6
I-2. Le ministère Shelburne et la réforme de la Constitution britannique · Edmond Dziembowski	979-10-231-2726-3
I-2. Charles Baert, un Français à la découverte des Îles britanniques en 1786-1787 · René Leboutte	979-10-231-2727-0
I-2. La stratégie alarmiste d'Edmund Burke: le jeu sur les destinataires / dans les <i>Reflections on the Revolution in France</i> et <i>An Appeal from the New / to the Old Whigs</i> · Norbert Col	979-10-231-2728-7
I-2. John Sweeny (1773-1844), des Irlandais à la Légion irlandaise · Pierre Gouhier	979-10-231-2729-4
I-2. Négocio et plantation au xix ^e siècle en Martinique · Paul Butel	979-10-231-2730-0
I-2. <i>L'Historical Manuscripts Commission</i> . La difficile naissance d'une institution / vouée à l'Histoire dans la Grande-Bretagne de Palmerston et de Gladstone · François-Joseph Ruggiu	979-10-231-2731-7
I-2. Le regard de la presse anglaise sur les pratiques démocratiques et institutionnelles / en France aux débuts de la III ^e République · Pauline Piettre	979-10-231-2732-4
I-2. Archives et histoire du Canada: bilan d'une présence en France · Raymonde Litalien	979-10-231-2733-1
I-3. Marco Polo et la mer: les navires vus en Orient · Philippe Ménard	979-10-231-2734-8
I-3. Monsieur Vincent, aumônier général des galères · Marie-Christine Varachaud	979-10-231-2735-5
I-3. Les saluts des galères de France au temps de Louis XIV · André Zysberg	979-10-231-2736-2
I-3. Les hôpitaux de marine anglais et la nouvelle architecture de la santé au xviii ^e siècle · Jacques Carré	979-10-231-2737-9

Article	ISBN	Article	ISBN
I-3. Armements et capitaines corsaires en Méditerranée sous l'Empire : / premiers éléments d'une recherche · Patrick Villiers	979-10-231-2738-6	II-4. L'apiculture au royaume de Murcie à la fin de l'Ancien Régime · Guy Lemeunier	979-10-231-2754-6
I-3. <i>Rule Britannia, Rule the Waves</i> . La situation navale après Trafalgar (1805-1807) · Olivier Chaline	979-10-231-2739-3	II-4. Le modèle agricole anglais : la fin d'un mythe? · Nadine Vivier	979-10-231-2755-3
I-3. La traite négrière sous la Restauration : à bord du <i>Jeune Louis</i> de Nantes · Alan Forrest	979-10-231-2740-9	II-4. Des illusions de l'économie-nation à l'exploitation d'opportunités discrètes : / la minéro-métallurgie espagnole et le marché intérieur au XIX ^e siècle · Gérard Chastagnaret	979-10-231-2756-0
I-3. Des raisons de l'abandon du projet de débarquement allemand en Angleterre... / ou le dessous des cartes · Jean Meyer	979-10-231-2741-6	II-4. Essai d'appréciation organoleptique du champagne élaboré au XIX ^e siècle · Claire Desbois-Thibault	979-10-231-2757-7
I-3. L'étrange destin des archives Maurepas · Denis Lieppe	979-10-231-2742-3	II-4. L'unification économique de l'Europe, deux voies pour un même projet? · Éric Bussièr	979-10-231-2758-4
I-3. Est-il possible de dissiper l'inconstance des Français vis-à-vis de la mer? · Christian Buchet	979-10-231-2743-0	II-5. Le mariage dans les registres paroissiaux bisontins au XVII ^e siècle · Maurice Gresset	979-10-231-2759-1
II-4. <i>Le poussou</i> et le poinçon : tonnellerie et métrologie du XIV ^e au XVII ^e siècle · Paul Delsalle	979-10-231-2744-7	II-5. Endogamie et mobilité matrimoniale dans une communauté alpine : / Bagnes (Valais), 1650-1900 · Alfred Perrenoud	979-10-231-2760-7
II-4. The Tortoise and the Hare : Economic Growth in Britain and the Netherlands, / c. 1500-1800 · Cormac O'Grada	979-10-231-2745-4	II-5. Densités et taille moyenne des ménages dans le département du Nord en 1806 · Philippe Guignet	979-10-231-2761-4
II-4. La décadence rurale italienne du XVII ^e siècle : histoire économique, / comportements sociaux et niveaux de vie · Gregory Hanlon	979-10-231-2746-1	II-5. Activité et mobilité : lieux de naissance des vevinois au recensement de 1911 · Jacques Dupâquier	979-10-231-2762-1
II-4. Le commerce des « classiques » littéraires à Paris dans la deuxième moitié / du XVII ^e siècle · C. E. J. Caldicott	979-10-231-2747-8	II-5. <i>Melting pot</i> ou <i>salad bowl</i> : le fragile équilibre de la société pluriethnique / du cinquantième État des États-Unis, les îles Hawaii · Christian Huetz de Lemps	979-10-231-2763-8
II-4. Les actionnaires de la première Compagnie française des Indes orientales, 1664-1684 · Philippe Haudrière	979-10-231-2748-5	II-5. Le mariage clandestin d'une fille d'Arnaud de Ferron · Michel Nassiet	979-10-231-2764-5
II-4. Un écrit inédit de Vauban : l'état des commerces strasbourgeois · Jean-Pierre Kintz	979-10-231-2749-2	II-5. Deux ou trois choses que je sais d'elles : une approche des relations amoureuses / dans la société traditionnelle (vers 1700-1830) · Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2765-2
II-4. La boucherie rurale en Basse-Normandie au XVIII ^e siècle : / l'exemple de Colleville et de Cheux · Jean-Marie Vallez	979-10-231-2750-8	II-5. L'abbé Grégoire et la question du mariage des prêtres sous la Révolution française · Agnès Walch	979-10-231-2766-9
II-4. Les moulins à eau et la production des farines à Nantes au XVIII ^e siècle · Guy Saupin	979-10-231-2751-5	II-5. Le monde méconnu des « pauvres honnêtes ». / Neuf cents petits prébendés lillois en 1693 · Alain Lottin	979-10-231-2767-6
II-4. Commerce colonial et développement économique en France au XVIII ^e siècle · Olivier Pétré-Grenouilleau	979-10-231-2752-2	II-5. Les enfants trouvés de l'hospice Saint-Charles d'Amiens au tournant / des XVIII ^e et XIX ^e siècles · Scarlett Beauvalet-Boutouyrie	979-10-231-2768-3
II-4. Autour de la Bourse de Paris au XVIII ^e siècle : Claude Roques, « agent de change, banquier et intéressé dans les affaires du roi » · T. J. A. Le Goff	979-10-231-2753-9	II-5. À propos de la communauté et du pays sous l'Ancien Régime : / la difficulté d'être milicien en lyonnais · Jean-Pierre Gutton	979-10-231-2769-0

Article	ISBN	Article	ISBN
II-5. Vitesse et durée des voyages à la fin de l'Ancien Régime. Distances et temps, / centralité et décentralité · Anne Radeff	979-10-231-2770-6	II-6. La ville américaine au temps de la Frontière : la naissance des sociétés urbaines / dans l'Ouest au XIX ^e siècle · Hélène Harter	979-10-231-2788-1
II-5. Boisson et diversité culturelle en Amérique du Sud · Alain Huetz de Lempis	979-10-231-2771-3	II-6. Crime, mobilité sociale et mobilité géographique dans les villes britanniques / et américaines, XIX ^e -XX ^e siècles · Philippe Chassaing	979-10-231-2789-8
II-5. L'évolution de l'alimentation des Parisiens au cours du XX ^e siècle · Jean Bastié	979-10-231-2772-0	III-7. Le duché-pairie de Guise · Jean Gallet	979-10-231-2790-4
II-5. Mutations et enjeux en forêt de Soignes dans les années 1900 · Andrée Corvol	979-10-231-2773-7	III-7. La dernière régence de Catherine de Médicis (30 mai-5 septembre 1574) · Bernard Barbiche	979-10-231-2791-1
II-5. La <i>trizna</i> ou les jeux entre les vivants et les morts chez les Slaves de l'Est · Francis Conte	979-10-231-2774-4	III-7. La part du sang dans un mythe historique: Henri IV · Christian Desplat	979-10-231-2792-8
II-6. Les espaces de travail des avocats et magistrats parisiens du XVI ^e siècle · Marie Houlemare	979-10-231-2775-1	III-7. Réflexions historiographiques sur l'analyse des mouvements sociaux au XVII ^e siècle / en France: leur sens politique · René Souriac	979-10-231-2793-5
II-6. Sopron, petite ville hongroise à l'Âge classique · Jean Bérenger	979-10-231-2776-8	III-7. Rumeurs de « galanterie » et « méchant complot » à la Cour de Monsieur: / stratégies épistolaires de Madame Palatine (1680) · Xavier Le Person	979-10-231-2794-2
II-6. Les mutations de l'habitat urbain au tournant du XVIII ^e siècle: / le recul des maisons de bois à Lille (1670-1730) · Sylvain Vigneron	979-10-231-2777-5	III-7. La création de la noblesse militaire (1750): les enjeux d'une réforme / en trompe-l'œil · Laurent Bourquin	979-10-231-2795-9
II-6. Du vin sous les voûtes. Formes et usages de caves parisiennes au siècle des Lumières · Youri Carbonnier	979-10-231-2778-2	III-7. Un singulier écho de l'attentat de Damiens: l'agression simulée par Du Truche / de La Chauz le 6 janvier 1762 · Reynald Abad	979-10-231-2796-6
II-6. La boutique parisienne et ses réseaux au XVIII ^e siècle: clientèle, crédit, territoire · Natacha Coquery	979-10-231-2779-9	III-7. Un prince des Lumières: Louis-François de Bourbon-Conti (1717-1776) · François-Charles Mougé	979-10-231-2797-3
II-6. Administration des villes et généraux de paroisses au XVIII ^e siècle · Claude Nières	979-10-231-2780-5	III-7. L'année 1789 à Thouars, d'après le régisseur du duché · Jean-François Labourdette	979-10-231-2798-0
II-6. Un tableau de la société sagienne dans la seconde moitié du XVIII ^e siècle · René Plessix	979-10-231-2781-2	III-7. Le pardon de Bonchamps · Alain Gérard	979-10-231-2799-7
II-6. Montesquieu et la fascination des villes italiennes · Laurent Versini	979-10-231-2782-9	III-7. La chute de la République thermidorienne (1795-1797) · Patrice Gueniffey	979-10-231-2800-0
II-6. Aux origines de l'Hôpital Beaujon: Jean-Nicolas Beaujon, / financier philanthrope de l'Ancien Régime finissant · Charles Frostin	979-10-231-2783-6	III-7. Alexandre de Laborde ou le château réinventé, entre nostalgie de l'Ancien Régime / et rêverie romantique · Michel Figeac	979-10-231-2801-7
II-6. Le séisme d'Alep en 1822 · Thomas Riis	979-10-231-2784-3	III-7. Un drame électoral sous le Second Empire: / l'élection de la troisième circonscription de l'Aveyron en 1869 · Éric Anceau	979-10-231-2802-4
II-6. La station balnéaire, une « invention » du XIX ^e siècle · Claude Mignot	979-10-231-2785-0	III-7. « Referendum: en direct avec le Président » (14 avril 2005). Une rencontre / manquée avec les Français? · Françoise Boursin	979-10-231-2803-1
II-6. L'eau potable et l'assainissement: le cheminement hygiéniste dans les villes / du nord de l'Espagne au XIX ^e siècle · Alexandre Fernandez	979-10-231-2786-7		
II-6. « À bas les murailles! » Le débat sur le dérasement des fortifications dans les villes espagnoles (XIX ^e -début XX ^e siècle) · Xavier Huetz de Lempis	979-10-231-2787-4		

Article	ISBN	Article	ISBN
III-8. Les richesses d'Italie. Une description française des États italiens / et de leurs revenus à la fin du règne de Charles VIII · Alain Tallon	979-10-231-2804-8	III-9. La chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris au XVIII ^e siècle, / instrument du maintien du culte réformé à l'époque du Désert · Gwenaëlle Léonus-Lieppe	979-10-231-2821-5
III-8. La Lorraine et la France au temps de Richelieu: les substrats de l'enjeu / diplomatique et stratégique · Marie-Catherine Vignal-Souleyreau	979-10-231-2805-5	III-9. Les protestants alsaciens face à la guerre et à la paix sous la Révolution / et sous l'Empire · Bernard Vogler	979-10-231-2822-2
III-8. À quoi travaillaient les ambassadeurs de Louis XIV? · Lucien Bély	979-10-231-2806-2	III-9. La pratique missionnaire de la Société de Marie en Océanie (1837-1886). / D'une approche faussement anthropologique à la constitution d'une missiologie catholique pragmatique · Frédéric Angleviel	979-10-231-2823-9
III-8. Diplomates européens et parlementaires anglais dans le Londres de la fin / du XVIII ^e siècle · Stéphane Jettot	979-10-231-2807-9	III-9. Intérêts, limites et problèmes méthodologiques dans l'utilisation des sources missionnaires pour écrire l'histoire polynésienne · Claire Laux	979-10-231-2824-6
III-8. Catherine II vue par la diplomatie française · Anne Mézin	979-10-231-2808-6	III-10. Vie sauvage, vie sociale dans la maison grecque: / la présence de Dionysos sur les mosaïques hellénistiques · Anne-Marie Guimier-Sorbets	979-10-231-2825-3
III-8. Malte et la Grande-Bretagne: d'une tactique militaire à une stratégie économique · Xavier Labat Saint Vincent	979-10-231-2809-3	III-10. L'ordre inverse: sur un type d'énoncés des écrivains latins tardifs · Jean-Claude Fredouille	979-10-231-2826-0
III-8. La Prusse et les traités de Presbourg (1805) et de Tilsit (1807) · Klaus Malettke	979-10-231-2810-9	III-10. Le Jardin du <i>Décameron</i> · Catherine Guimbard	979-10-231-2827-7
III-8. Le Grand-Duché de Luxembourg, pièce majeure de la politique britannique / de <i>containment</i> de la France (1815-1866) · Frédéric Laux	979-10-231-2811-6	III-10. Le théâtre scolaire aux XVI ^e et XVII ^e siècles · Édith Weber	979-10-231-2828-4
III-8. Valéry Giscard d'Estaing et un château en Pologne · Georges-Henri Soutou	979-10-231-2812-3	III-10. Du <i>studiolo</i> au cabinet: l'art d'habiter entre histoire de l'art et anthropologie sociale · Alain Mérot	979-10-231-2829-1
III-9. Abbayes, couvents et monastères dans l'espace urbain des cités / de l'Europe moderne · Dominique Dinot	979-10-231-2813-0	III-10. La révolution de l'opéra · Étienne Broglin	979-10-231-2830-7
III-9. Diversité et ambiguïté des refuges dans les villes de l'époque moderne · Marie-Claude Dinot-Lecomte	979-10-231-2814-7	III-10. Note sur un dessin inédit de Victor Louis pour le palais royal de Varsovie · Christian Taillard	979-10-231-2831-4
III-9. La partition du diocèse de Théroüanne, 1559-1561 · Gilles Deregnacourt	979-10-231-2815-4	III-10. Hogarth en France, du XVIII ^e au XIX ^e siècle · Barthélémy Jobert	979-10-231-2832-1
III-9. La croix et le croissant. Le soulèvement morisque (1568-1570) · Jean-Paul Le Flem	979-10-231-2816-1	III-10. Science et protestantisme: le cas de Georges Cuvier · Louis Châtellier	979-10-231-2833-8
III-9. L'orgue et son caractère dans la liturgie en France et en Espagne au temps / de la Contre-Réforme · Marie-Bernadette Dufourcet Hakim	979-10-231-2817-8	III-10. Pour réparer une vilaine calomnie de Baudelaire: Brillat-Savarin et le vin · Jean-Robert Pitte	979-10-231-2834-5
III-9. L'affirmation de la facture d'orgues à Madrid sous les Habsbourg. / Le lignage de Ávila y Salazar (1581-1703) · Louis Jambou	979-10-231-2818-5	III-10. Prosper, Eugénie et Biarritz · Xavier Darcos	979-10-231-2835-2
III-9. Un dialogue qui n'eut pas lieu. Sur Bossuet et l'Angleterre · Jean-Louis Quantin	979-10-231-2819-2	III-10. Jacques Levainville (1869-1932), in the borderland of Geography and History · Hugh Clout	979-10-231-2836-9
III-9. Création ou déplacement d'une communauté protestante au XVIII ^e siècle: / l'Église de Gaubert dans le Dunois · Didier Boisson	979-10-231-2820-8	III-10. Esquisse pour une définition de l'œuvre d'art · Nicolas Grimaldi	979-10-231-2837-6
		III-10. Quelques remarques concernant l'étude du dessin · Pierre Rosenberg	979-10-231-2838-3

LES PASSIONS D'UN HISTORIEN



Centre Roland Mousnier
collection dirigée par Dominique Barjot et Lucien Bély

Dernières parutions

- La Société de construction des Batignolles.
Des origines à la Première Guerre mondiale
(1846-1914)*
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*
Michèle Merger (dir.)
- Industrie et politique
en Europe occidentale et aux États-Unis
(XIX^e et XX^e siècles)*
Olivier Dard, Didier Musiedlak,
Éric Anceau, Jean Garrigues,
Dominique Barjot (dir.)
- Maisons parisiennes des Lumières*
Youri Carbonnier
- Les idées passent-elles la Manche ?
Savoirs, représentations, pratiques
(France-Angleterre, X^e-XX^e siècles)*
Jean-Philippe Genet &
François-Joseph Ruggiu (dir.)
- Les Sociétés urbaines au XVII^e siècle.
Angleterre, France, Espagne*
Jean-Pierre Poussou (dir.)
- Noms et destins des Sans Famille*
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)
- L'Individu et la famille dans les sociétés
urbaines anglaise et française (1720-1780)*
François-Joseph Ruggiu
- Les Orphelins de Paris.
Enfants et assistance aux XVI-XVIII^e siècles*
Isabelle Robin-Romero
- Les Préfets de Gambetta*
Vincent Wright
- Le Prince et la République
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou &
Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques d'une allégorie
morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoine
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La Défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme
sur l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France
de la seconde guerre mondiale au Plan Calcul,
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis

Les passions d'un historien

Mélanges en l'honneur
de Jean-Pierre Poussou



Comité éditorial :
Reynal Abad, Jean-Pierre Bardet, Jean-François Dunyach
et François-Joseph Ruggiu

Avec la collaboration
de François de Noirfontaine et Yves Perret-Gentil

Ouvrage publié avec le concours du Centre Roland Mousnier,
de l'Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne
et de l'École doctorale II de l'université Paris-Sorbonne

Les SUP, anciennement PUPS, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010
ISBN de la version papier : 978-2-84050-724-6

© Sorbonne Université Presses, 2022

Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

Tél. (33) 01 53 10 57 60

PRÉSENTATION

Jean-Pierre Poussou, chercheur et enseignant

À l'heure de préfacer ces mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Poussou, auxquels tant d'auteurs ont accepté de participer, nous avons pu craindre un moment qu'il serait difficile pour nous, qui avons été parmi ses nombreux élèves, d'évoquer en quelques mots sa personnalité. Il nous est vite apparu qu'il n'en serait rien tant les traits qui le distinguent, et qui l'ont fait apprécier des contributeurs à ce volume, des personnes qui ont travaillé avec lui à Bordeaux et à Paris, et de ses élèves, sont saillants. Jean-Pierre Poussou a exercé la plupart des fonctions qui peuvent être assumées par un universitaire à différents moments de sa carrière. Il n'a jamais hésité à s'engager dans la gestion quotidienne des différents rouages de la machine universitaire, par exemple, à la tête de l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne, et il a toujours été un acteur important du monde syndical universitaire. Il a également accepté des responsabilités administratives de haut niveau, comme celles de recteur de l'académie de Bordeaux puis de président de l'université Paris-Sorbonne. Mais Jean-Pierre Poussou s'est toujours fondamentalement défini comme un enseignant. Ce goût pour la transmission du savoir, déjà manifeste pour ceux qui l'ont côtoyé à Bordeaux III à la fin des années 1960 et dans les années 1970, s'est traduit de multiples façons au cours de sa longue carrière à Paris-Sorbonne. Il a ainsi toujours tenu à donner un nombre important de cours à tous les niveaux du cursus universitaire et il a maintenu son enseignement dans les moments où ses responsabilités administratives auraient amplement justifié qu'il se tienne éloigné des amphithéâtres. Il n'a, d'autre part, jamais cessé d'enseigner en première année, un moment clef dans la formation des étudiants, et il a proposé aux secondes et aux troisièmes années une gamme étonnamment diversifiée d'enseignements – de l'histoire des îles Britanniques à l'histoire économique de l'époque moderne, de l'histoire urbaine de l'Europe à l'histoire des Amériques ou de la Révolution française.

Une autre preuve de cet intérêt pour l'enseignement qui a si fortement marqué sa carrière a été la véritable passion qu'il a éprouvée pour les cours de concours. L'engagement de Jean-Pierre Poussou dans la préparation du capes et

de l'agrégation a, en effet, été enthousiaste et elle a même pu, parfois, apparaître déconcertante aux yeux de certains de ses collègues. Les concours, en particulier l'agrégation, qui est plus spécifiquement préparée à Paris-Sorbonne, réunissent pourtant des jeunes gens qui sont au sommet de leur puissance de travail étudiantin et qui, après quatre ou cinq années passées à l'université, trouvent une motivation particulièrement puissante dans la perspective d'intégrer l'enseignement secondaire. Les étudiants de l'année de concours, qui peuvent se compter par centaines dans les universités du centre de Paris, sont donc, et de loin, parmi les plus intéressants et les plus exigeants qu'un professeur a l'occasion de trouver devant lui. Lui-même membre du jury d'agrégation au milieu des années 1980, Jean-Pierre Poussou a enseigné, à des degrés divers, la plupart des programmes mis au concours depuis cette époque, en histoire moderne et, parfois même, en histoire contemporaine. Et il a toujours eu à cœur de relever le défi d'une préparation exigeante et de se montrer à la hauteur des enjeux intellectuels et humains qu'elle impliquait. Il a été servi, en cela, par son exceptionnelle capacité de synthèse, qui est, sans doute, la plus marquante de ses nombreuses qualités universitaires. Malgré son imposante bibliothèque personnelle, Jean-Pierre Poussou a néanmoins toujours été un utilisateur assidu, presque compulsif, de la Bibliothèque universitaire de la Sorbonne, dont les ouvrages, ou les photocopies qui en dérivait, surchargeaient sa table de travail et envahissaient l'étroit espace de son bureau à l'IRCOM. Il appartient à cette sorte de lecteur que les longues bibliographies ne découragent pas mais aiguillonnent au contraire et qui possèdent à la fois la ténacité nécessaire pour aller au bout et la pénétration indispensable pour en extraire la substantifique moelle et la restituer, condensée et intégrée à une vision plus large, à ses auditeurs. La grande force de Jean-Pierre Poussou réside indiscutablement dans cette aptitude à s'emparer d'une thématique, qu'il s'agisse de l'essor des villes européennes au XIX^e siècle, de la France au XVIII^e siècle ou de l'histoire agraire de la France et de la Grande-Bretagne à l'époque moderne ; à couvrir, de la façon la plus exhaustive qui soit, la bibliographie qu'elle suppose, y compris dans ses dimensions internationales, anglophone et hispanophone en particulier ; et à en dégager les lignes de force et les exemples significatifs. Les mêmes qualités se retrouvent d'ailleurs dans les nombreux manuels ou bien ouvrages bibliographiques que Jean-Pierre Poussou a consacré personnellement aux questions de concours ou dont il a dirigé la réalisation aux éditions SEDES, puis Armand Colin.

Et elles sont aussi à l'œuvre dans une autre des grandes activités qu'il exerce encore, modeste en apparence mais fondamentale pour la diffusion des connaissances, celle d'éditeur scientifique. Jean-Pierre Poussou a ainsi longtemps dirigé la collection du Centre Roland Mousnier aux Presses de l'université de Paris-Sorbonne et il en a accompagné la complète transformation depuis le

début des années 2000. Il a pesé pour que s'ajoute, aux traditionnels actes de colloque ou mélanges, une série, de plus en plus fournie, de monographies, de haut niveau scientifique, agréablement illustrées, parfaitement présentées, et qui participe à ce que les PUPS soient une des meilleures maisons d'édition universitaires actuelles. Il a également assuré la co-direction de plusieurs revues, en particulier, avec Jean-Pierre Bardet, celle des *Annales de démographie historique*, organe de la Société de Démographie historique, dont il a été un des principaux animateurs des années 1970 aux années 2000. Il est, avec Jean-Pierre Chaline, le co-directeur de la revue *Histoire, économie et société*, qu'il maintient, avec l'aide de son équipe rédactionnelle, dans le cercle des grandes revues généralistes d'histoire. Avec Michel Vergé-Franceschi et Olivier Chaline, il a, plus récemment, développé la *Revue d'histoire maritime*, en liaison étroite avec le Groupement d'intérêt scientifique d'histoire maritime, dirigé par Gérard Le Bouëdec. Nous sommes nombreux à pouvoir témoigner que Jean-Pierre Poussou est un relecteur d'une redoutable efficacité, non seulement sur le fond d'un article mais aussi, et parfois à la plus grande confusion de l'auteur, sur la forme, y compris grammaticale et orthographique.

Au sein de ces diverses activités, Jean-Pierre Poussou a toujours fait preuve d'une curiosité d'esprit remarquable, même dans un milieu où elle est encore, heureusement, fort répandue. S'il s'est, en effet, autant impliqué dans les programmes de concours, et s'il s'est autant intéressé aux travaux des jeunes chercheurs, c'est sans nul doute parce qu'il a une disposition naturelle à sortir des bornes de sa spécialité historique – la démographie historique et l'histoire des migrations – à laquelle il n'a cependant jamais renoncé et à laquelle il consacre d'ailleurs, actuellement, l'essentiel de son temps. Cette curiosité d'esprit se retrouve dans les sujets de thèse qu'il a donnés à ses étudiants ou qu'il a construits avec eux. Les très nombreux doctorats qu'il a dirigés témoignent ainsi d'un réel éclectisme intellectuel et, dans une liste qui ne saurait être exhaustive, les études sur les villes et les élites aquitaines, témoignages de ses années passées à Bordeaux, voisinent avec celles menées sur l'Angleterre et sa société, sur la population des villes de province, sur les élites parisiennes, sur les communautés protestantes de la capitale et des provinces, sur les Lumières, sur l'économie française, en particulier dans ses dimensions commerciales, sur tous les aspects de l'histoire de la ville de Paris ou encore sur la Nouvelle-France. Cette rapide énumération, pour incomplète qu'elle soit, montre clairement que, bien qu'il soit issu d'une tradition historique bien identifiée – l'histoire sérielle dans sa variante la plus austère, la démographie historique de Louis Henry et Pierre Chaunu, dans le sillage desquels il s'est toujours placé – Jean-Pierre Poussou a toujours accepté que ses étudiants suivent les courants historiographiques des années 1990 et 2000, même si, lui-même, n'y adhérerait pas et ne les approuvait pas forcément.

La liberté intellectuelle qu'il a leur laissée a donc été totale et, s'il tenait naturellement à ce qu'ils appliquent à leurs sources et à leurs problématiques, la rigueur qui a toujours été la sienne, il leur a toujours laissé la possibilité de mener leurs recherches comme ils l'entendaient, pourvu que le résultat soit à la hauteur de ses exigences. C'est pourquoi le respect de l'autonomie scientifique de ses élèves s'accompagnait d'une très grande disponibilité qui leur permettait de se tourner vers lui autant qu'il était nécessaire.

10 En raison même de la diversité de leurs sujets d'étude et, sans doute, aussi, de leurs caractères, les élèves de Jean-Pierre Poussou n'ont jamais formé une école de pensée, organisée autour d'une vision particulière de l'histoire, et encore moins une chapelle, ce qui n'aurait pas été, de toute façon, dans l'esprit de leur maître. Mais, pour ceux qui se sont engagés dans l'enseignement supérieur, sa carrière peut revêtir les traits d'un modèle. Sa thèse représente un apport scientifique considérable dans le domaine de l'histoire des populations et ses travaux sur les migrations aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ou encore sur l'économie et le commerce français du XVIII^e siècle sont cités dans toutes les bibliographies internationales. Ils lui ont permis de construire des réseaux professionnels qui s'étendent sur toute l'Europe, en particulier en Espagne, en Grande-Bretagne et en Irlande, ainsi qu'au Canada. Ce volume en est d'ailleurs le plus parfait accomplissement. Enfin, son engagement au service de la communauté scientifique a été sans faille. Jean-Pierre Poussou a occupé, pendant plus de vingt ans, une position centrale et prestigieuse au sommet de la hiérarchie universitaire. Conforté par la présence discrète de son épouse, doté d'une puissance de travail peu commune, il a toujours justifié cette place par un engagement personnel considérable et un dévouement constant au service de l'institution académique, en général, et de son université, en particulier.

Au fil de ses multiples activités, et au sein des vastes horizons qu'il a embrassés, Jean-Pierre Poussou a naturellement eu des thèmes de prédilections qui ont donné lieu, au sein de sa vaste bibliographie, et à des moments différentes de sa carrière, à plusieurs livres ou articles. L'histoire de la Révolution anglaise est en indiscutablement un, comme celle du Canada, des campagnes de Montcalm au commerce de la fourrure des Grands Lacs ou de Nootka Sound, ou encore comme l'histoire des petites villes, pour laquelle il a fondé et présidé une association particulièrement active. Mais, pour terminer cette courte évocation, une place particulière doit être faite aux études bordelaises et aquitaines. Le Sud-Ouest, ses accents, ses couleurs, ses terroirs et ses saveurs, ont toujours été au cœur de la vie de Jean-Pierre Poussou. Les recherches qu'il a menées pour sa thèse monumentale sur l'immigration aquitaine à Bordeaux lors de son exceptionnelle croissance du siècle des Lumières l'ont conduit à en arpenter jusqu'aux routes les plus reculées à la poursuite des registres paroissiaux conservés

dans les bourgs et les villages de l'arrière-pays. Les années passées à Chatou ne lui ont jamais fait oublier Saint-Vite, Gradignan ou Le Pyla ou même l'université Bordeaux III – Michel de Montaigne où il a toujours conservé ses amis. Le livre qu'il a rédigé avec Paul Butel, sur la ville de Bordeaux au XVIII^e siècle, pour la célèbre collection « La vie quotidienne » publiée chez Hachette, est un classique sans cesse réédité. Et ses ouvrages sur le vieux Bordeaux (avec Jean-Pierre Avisseaux), sur le bassin d'Arcachon ou sur sa vallée du Lot natale ont une saveur particulière que nous recommandons à tous les lecteurs. Jean-Pierre Poussou est donc profondément un homme du Sud-Ouest, des frais ombrages de la vallée du Lot, des étendues sableuses du bassin d'Arcachon, et des rues étroites qui mènent aux quais de Bordeaux. Il suffit de s'être entretenu une fois avec lui pour s'en rendre compte et il ne faut pas très longtemps pour être touché, et séduit, pour toujours, par sa profonde chaleur humaine.

Reynald Abad, Jean-François Dunyach et François-Joseph Ruggiu

BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE DES TRAVAUX DE JEAN-PIERRE POUSSOU¹

Légende

- [A] article de revue ou communication de colloque
- [M] monographie ou manuel universitaire
- [C] chapitre(s) d'ouvrage collectif ou notice(s) de dictionnaire
- [D] direction d'ouvrage collectif ou de numéro spécial de revue²
- [P] préface de monographie, présentation ou conclusion d'ouvrage collectif ou de numéro spécial de revue (sans direction)
- [E] édition de texte

1962

- [A] « État de recherches sur la crise agricole dans l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot (47) entre 1930 et 1939 », dans *Villeneuve-sur-Lot et l'Agenais. Histoire, art, géographie, économie* (actes des XIV^e et XVII^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, 1961), Agen, Société des sciences, arts et lettres, 1962, p. 379-389.

1964

- [A] « Introduction à l'étude des chartes de franchises de l'Agenais et du Brulhois », *Revue de l'Agenais*, 1964, p. 3-35.
- [A] « L'émigration bazadaise à Bordeaux au milieu du XVIII^e siècle à travers les registres paroissiaux (actes de mariage, 1737-1742) », *Les Cahiers du Bazadais*, 1964, n° 6, p. 28.
- [A] « Expérience aquitaine et méthodologie des contrats de mariage au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, 1964, p. 61-76.

1965

- [A] « La population du Bazadais au XVIII^e siècle. Le dénombrement de 1761 », *Les Cahiers du Bazadais*, 1965, n° 8, p. 8-22, et n° 9, p. 22-36.

1 Les travaux sont classés suivant l'année de publication. Il en résulte que les communications de colloque n'apparaissent pas toujours dans l'ordre chronologique où elles ont été prononcées, du fait de délais variables dans la publication des actes.

2 Cette direction s'accompagne toujours de la publication d'une présentation ou d'une conclusion, qu'il n'a pas paru nécessaire de détailler explicitement.

1966

- [A] « Aspects de l'émigration limousine vers Bordeaux au XVIII^e siècle », *Le Bas-Limousin* (actes du congrès interfédéral des sociétés savantes du Centre, de Languedoc-Pyrénées-Gascogne et du Sud-Ouest, Tulle, 1964), Tulle, Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 1966, p. 163-181.
- [A] « Aspects de l'immigration pyrénéenne (Béarn, Bigorre, Comminges, Ariège) à Bordeaux au milieu et à la fin du XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1966, p. 99-116.
- [A] « Les départs de passagers bazadais par Bordeaux au XVIII^e siècle » (en collaboration avec Lucile Bourrachot et Christian Huetz de Lemp), *Les Cahiers du Bazadais*, 1966, n° 10, p. 39-53.

1967

14

- [A] « Recherches sur l'immigration quercynoise à Bordeaux au milieu et à la fin du XVIII^e siècle », dans *Figeac et le Quercy* (actes du XXIII^e Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Figeac, 1967), s.l., s.n., 1967, p. 405-422.
- [A] « Les départs de passagers quercynois pour les Antilles et le Canada au XVIII^e siècle par le port de Bordeaux » (en collaboration avec Lucile Bourrachot et Christian Huetz de Lemp), dans *ibid.*, p. 423-438.
- [A] « Du nouveau sur Arnaud de Pontac », évêque de Bazas », *Les Cahiers de Bazadais*, 1967, n° 13, p. 30-36.

1968

- [A] « Bordeaux et l'émigration foyenne au XVIII^e siècle » (en collaboration avec Lucile Bourrachot), dans *Sainte-Foy-la-Grande et ses alentours* (actes du XIX^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Sainte-Foy-la-Grande, 1966), Bordeaux, Bière, 1968, p. 95-112 [aussi publié dans *Revue historique de Bordeaux*, 1967, t. 16, n° 1, p. 53-70].
- [A] « Commission internationale de démographie historique. Réunion préparatoire (Liège, 19-20 avril 1968) », *Annales de démographie historique*, 1968, p. 167-170.
- [C] « La vie religieuse à Bordeaux au XVIII^e siècle » (en collaboration avec Louis Desgraves), et « Les structures démographiques et sociales de Bordeaux au XVIII^e siècle », dans *Histoire de Bordeaux*, dir. Ch[arles] Higounet, t. V, *Bordeaux au XVIII^e siècle*, dir. François-Georges Pariset, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1968, p. 121-153 et 325-372.
- [A] « Les départs de passagers pyrénéens par Bordeaux au XVIII^e siècle » (en collaboration avec Lucile Bourrachot et Christian Huetz de Lemp), *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1968, p. 133-162.
- [A] « Les élections du 13 mai 1849 dans le Sud-Ouest aquitain », *Société des bibliophiles de Guyenne*, n° 88, juillet-décembre, 1968.

1970

- [A] « Les structures foncières et sociales du vignoble de Clairac en 1767 » (en collaboration avec Claude Martin), dans *Vignobles et vins d'Aquitaine* (actes du XX^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1967), Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1970, p. 155-235.
- [A] « Les structures foncières et sociales des vignobles de Caudéran et du Bouscat en 1771 », dans *ibid.*, p. 207-235.
- [A] « Les départs de passagers commingeois par le port de Bordeaux au XVIII^e siècle » (en collaboration avec Lucile Bourrachot et Christian Huetz de Lemp), dans *Luchon et les Pyrénées centrales* (actes du XXV^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bagnères-de-Luchon, 1969), [Toulouse, Fédération Historique de Midi-Pyrénées], 1970, p. 119-134.
- [A] « Les mouvements migratoires en France et à partir de la France de la fin du xv^e au début du xix^e siècle : approches pour une synthèse », *Annales de Démographie historique*, 1970, p. 11-78.
- [A] « L'agitation étudiante à Bordeaux sous l'Ancien Régime, spécialement au XVIII^e siècle », *Revue Historique de Bordeaux*, 1970, p. 79-92.
- [M] *Démographie historique* (en collaboration avec Pierre Guillaume), Paris, Armand Colin, coll. U, 1970, 415 p.

1971

- [A] « Recherches sur l'immigration bayonnaise et basque à Bordeaux au XVIII^e siècle », dans *De l'Adour au Pays Basque* (actes du XXI^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bayonne 1968), Bayonne, Société des sciences, lettres et arts, 1971, p. 67-79 [aussi publié dans *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, 1971, n^o 24, p. 263-275].
- [A] « Les départs de passagers basques par les ports de Bordeaux et de Bayonne au XVIII^e siècle » (en collaboration avec Lucile Bourrachot et Christian Huetz de Lemp), dans *ibid.*, p. 81-94 [aussi publié dans *ibid.*, p. 277-290].
- [C] Chapitres X, XI et XII, dans *Histoire de l'Aquitaine*, dir. Charles Higounet, Toulouse, Privat, 1971, p. 269-390.
- [A] « Les départs des passagers quercynois pour les Antilles et le Canada au XVIII^e siècle par le port de Bordeaux » (en collaboration avec Lucile Bourrachot), *Bulletin de la Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot* (Cahors), 1971, t. 92, fasc. 4, p. 423-435.
- [A] « Les actes de mariage de Langon, Bazas et La Réole à la veille de la Révolution (1777-1786) et leurs apports », *Les Cahiers du Bazadais*, 1971, n^o 20-21, p. 91-106.

1972

- [A] « Les départs de passagers du Castrais et de l'Albigeois par Bordeaux au XVIII^e siècle » (en collaboration avec Lucile Bourrachot et Christian Huetz de Lemp), dans *Castres et*

le Pays Tarnais (actes du XXVI^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Castres, 1971), Albi, Éditions de la Revue du Tarn, 1972, p. 385-395.

1973

[C] Chapitres VIII, IX et X, dans *Histoire de l'Aquitaine. Documents*, dir. Charles Higounet, Toulouse, Privat, [1973], p. 193-312.

[A] « Les actes de mariage des villes corréziennes à la veille de la Révolution et leurs apports. Essai méthodologique » (en collaboration avec Lucien Lajonchère), *Annales du Midi*, 1973, p. 403-420.

[A] « Introduction à l'étude de mouvements migratoires en Espagne, Italie et France méditerranéenne au XVIII^e siècle », *Les Cahiers de la Méditerranée*, 2, 1973, p. 4-24.

[A] « Les sources et méthodes classiques de la démographie historique : éléments de débats et réflexions », dans *International Population Conference/Congrès international de la population, Liège, 1973*, Liège, International Union for the Scientific Study of the Population/Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Liège, 1973, 3 vol., t. III, p. 23-43.

[A] « Note sur la mobilité urbaine dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle vue à travers les registres de sépultures de l'hôpital Saint-André de Bordeaux », dans *Sur la population française au XVIII^e et au XIX^e siècle. Hommage à Marcel Reinhard*, Paris, Société de Démographie historique, 1973, p. 535-545.

1974

[A] « L'émigration auvergnate à Bordeaux et par Bordeaux dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, 1974, 4, p. 319-341.

[A] « Les départs de passagers charentais pour le Antilles (1713-1787) » (en collaboration avec Lucile Bourrachot et Christian Huetz de Lemps), dans *Études sur la Saintonge et l'Aunis. Art, archéologie, histoire, géographie* (actes des XXV^e et XXVII^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Saintes, 1973), [Saintes], Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime, 1974, p. 167-190.

[A] « L'émigration quercynoise par le port de Bordeaux au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société des études du Lot*, 1974, 18 p.

1975

[A] « Les actes de mariages de Langon, Bazas et La Réole à la veille de la Révolution et leurs apports », *Langon, Sauternais, Cernès* (actes du XXII^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Langon, 1970), Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, [circa 1975], p. 91-106

[A] « Les départs de passagers originaires de la France de l'Est par Bordeaux au XVIII^e siècle » (en collaboration avec Lucile Bourrachot), *Actes du 98^e congrès national des sociétés savantes, Saint-Étienne, 1973. Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1975, 2 vol., t. II, p. 305-318.

[A] « Réflexions sur l'apport démographique des études consacrées aux migrations anciennes », dans *Migrations intérieures. Méthodes d'observation et d'analyse* (actes du IV^e colloque national de démographie du CNRS, Caen, 1973), dir. Paul Clerc, Paris, Éditions du CNRS, 1975, p. 137-151.

[A] « Recherches sur l'immigration anglo-irlandaise à Bordeaux au XVIII^e siècle », dans *Bordeaux et les Îles Britanniques du XIII^e au XX^e siècles* (actes du colloque franco-britannique, York, 1973), Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1975, p. 61-77.

[A] « Exode rural et développement urbain » (en collaboration avec Marcel Reinhard et André Armengaud), *Bulletin de la section d'histoire moderne et contemporaine*, 1975, n^o 9, p. 73-77.

1976

[A] « Les départs de passagers originaires de Toulouse et de sa région par Bordeaux au XVIII^e siècle » (en collaboration avec Lucile Bourrachot et Christian Huetz de Lemp), dans *Actes du 96^e congrès national des sociétés savantes, Toulouse 1971. Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1976, 2 vol., t. II, p. 29-39.

[A] « Recherches sur les structures socioprofessionnelles et l'attraction urbaine de Pau et de Tarbes du milieu du XVIII^e siècle à la Restauration », dans *L'Urbanisation de l'Aquitaine* (actes du XXVII^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Pau, 1975), [Talence], Fédération historique du Sud-Ouest, 1976, p. 77-108.

[A] « Note sur l'immigration lot-et-garonnaise à Bordeaux au XVIII^e siècle », *Revue de l'Agenais*, 1976, p. 405-410.

1977

[A] « Les relations villes-campagnes en Aquitaine dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle : quelques réflexions méthodologiques sur les attractions urbaines et les échanges migratoires », dans *Démographie urbaine, XV^e-XX^e siècle* (actes du 3^e colloque franco-suisse d'histoire économique et sociale, Lyon, 1976), Lyon, université Lyon II, 1977, p. 185-206.

[A] « Introdução ao estudo das migrações antigas », dans *Demografia histórica : orientações técnicas e metodológicas*, dir. Maria Luiza Marcílio, São Paulo, Livraria Pioneira Editora, 1977.

[C] « Recherches sur l'alphabétisation de l'Aquitaine au XVIII^e siècle », dans *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, dir. François Furet et Jacques Ozouf, Paris, Les Éditions de Minuit, 1977, 2 vol., t. II, p. 294-351.

[C] « Le XVII^e siècle : les hommes », dans *Histoire économique et sociale du monde*, dir. Pierre Deyon, *Les hésitations de la croissance, 1580-1730*, dir. Pierre Deyon et Jean Jacquart, Paris, Armand Colin, Paris, 1977, p.41-61.

1978

[A] « L'évolution comparée des immigrations limousine et auvergnate à Bordeaux au XVIII^e siècle (1737-1791) », dans *Entre faim et loup. Les problèmes de la vie et de l'émigration sur les hautes terres françaises au XVIII^e siècle* (actes de la rencontre inter-universitaire, Clermont-Ferrand, 1976), Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif Central, 1978, p. 59-73.

[A] « Le peuplement du quart Sud-Ouest de la France et sa répartition en 1806 : un exemple de disparités régionales anciennes et durables », dans *Les Disparités démographiques régionales* (actes du V^e colloque national de démographie du CNRS, Nice, 1976), CNRS, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 515-517 [résumé de communication].

[M] *L'Immigration bordelaise, 1737-1791. Essai sur la mobilité géographique et l'attraction urbaine dans le Sud-Ouest de la France au XVIII^e siècle*, thèse de Doctorat d'État d'Histoire, université Paris-Sorbonne, 1978, 6 vol. [Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1984, 24 microfiches]

18

[A] « Sur le rôle des transports terrestres dans l'économie du Sud-Ouest au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, 1978, p. 389-412.

1979

[A] « Les villes moyennes dans le Sud-Ouest de la France au XVIII^e siècle », dans *Les Villes moyennes en Aquitaine*, Talence, Maison des sciences de l'Homme, 1979, p. 19-31.

[A] « Aux origines d'un grand Sud-Ouest : la naissance d'une métropole régionale, Bordeaux au XVIII^e siècle », *Urbanisme*, n^o 123/124, nov. 1979, p. 10-11.

1980

[A] « Agriculture et commerce : l'exemple du Sud-Ouest de la France au XVIII^e siècle », dans *Pour une histoire rurale comparée : Irlande et France, XVII^e-XX^e siècles* (actes du 1^{er} colloque franco-irlandais d'histoire économique et sociale, Dublin, 1977), dir. Louis M. Cullen et François Furet, Paris ; Éditions de l'EHESS, 1980, p. 99-115.

[M] *La Vie quotidienne à Bordeaux au XVIII^e siècle* (en collaboration avec Paul Butel), Paris, Hachette, coll. « La vie quotidienne », 1980, 347 p. [rééd. 1991 ; rééd., avec mise à jour bibliographique, sous le titre *La Vie à Bordeaux au XVIII^e siècle*, Pau, Cairn, 2007].

[C] « La fierté d'une capitale provinciale » (en collaboration avec Paul Butel) et « Une ville digne de sa fortune », dans *Histoire de Bordeaux*, dir. Charles Higounet, Toulouse, Privat, 1980, p. 177-212 et 213-254 [nouvelle éd., dir. Robert Étienne, 1990].

[A] « Les crises démographiques en milieu urbain : l'exemple de Bordeaux fin XVII^e-fin XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 1980, 2, p. 235-252.

[C] « Reaccion contra el absolutismo : las revoluciones inglesas » et « La hegemonia inglesa », dans *Historia universal*, vol. 6, *Europa siglos XVI-XVIII*, dir. Michel Vovelle, Barcelona, Salvat, 1980, p. 188-197 et 277-283.

1982

- [C] « Une vallée riche et peuplée : axes de développement et de peuplement autour de la vallée de la Garonne », dans *Une histoire de la Garonne*, dir. Janine Garrisson-Estèbe et Marc-Ferro, Paris, Ramsay, 1982, p. 361-390.

1983

- [A] « Criminalité, marginalité et illégitimité à Bordeaux de la fin du xvii^e à la fin du xviii^e siècle », dans *Pouvoir, ville et société en Europe, 1650-1750* (actes du colloque international du CNRS, 1981), dir. Georges Livet et Bernard Vogler, Strasbourg/Paris, Association des publications près les universités de Strasbourg/Ophrys, 1983, p. 217-240.
- [A] « Pour une histoire de la vieillesse et des vieillards dans les sociétés européennes », dans *Les Âges de la vie* (actes du VII^e congrès national de démographie, Strasbourg, 1982), Paris, PUF, t. II, 1983, p. 149-159.
- [M] *Bordeaux et le Sud-Ouest au xviii^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, Éditions de l'EHESS/J. Touzot, 1983, 651 p.
- [C] « Les villes anglaises du milieu du xvii^e siècle à la fin du xviii^e siècle », dans Alain Lottin et alii dir., *Études sur les villes en Europe occidentale : milieu du 17^e siècle à la veille de la Révolution française*, t. 2, *Angleterre, Pays-Bas et Provinces-Unies, Allemagne rhénane*, Paris, SEDES, 1983, t. II, p. 1-212.

1984

- [A] « Une richesse en friche : les registres de réhabilitation des mariages non-catholiques. L'exemple des protestants bordelais à la veille de la Révolution », dans *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, t. II, p. 597-604.
- [A] « Le Centre d'histoire des espaces atlantiques et les îles Britanniques », *Bulletin du Centre d'histoire des espaces atlantiques*, n^o 1, 1984, p. 9-12.
- [A] « La recherche universitaire anglaise », dans *ibid.*, p. 96-114.

1985

- [A] « L'évolution démographique de Sauveterre-de-Guyenne au xix^e siècle », dans *Sauveterre-de-Guyenne : 700 ans d'histoire (1281-1981)* (actes du colloque de Sauveterre-de-Guyenne, 1981), Bordeaux, Société des Bibliophiles de Guyenne, 1985, p. 161-194.
- [A] « Les migrations dans la Haute-Lande aux xviii^e et xix^e siècles », dans *La Grande Lande : histoire naturelle et géographie historique* (actes du colloque de Sabrès, 1981), Paris, Éditions du CNRS/Parc naturel régional des Landes de Gascogne, 1985, p. 365-387.

- [A] « Faut-il parler d'une autonomie des mouvements migratoires ? L'exemple de Bordeaux à la fin du Premier Empire », dans *Immigration et société urbaine en Europe occidentale, XVI^e-XX^e siècle* (actes du colloque de Göttingen, 1982), dir. Étienne François, Paris, Recherches sur les civilisations, Paris, 1985, p. 23-30.
- [A] « Crecimiento demografico y progreso economico », dans *La historiografía en Occidente desde 1945 : actitudes, tendencias y problemas metodológicos* (actes du III^e colloque international d'histoire, Pampelune, 1984), dir. V. Vázquez de Prada, I. Olabarrri et A. Floristán Imizcoz, Pamplona, EUNSA, 1985, p. 247-265.
- [A] « Analisis de la estructura urbana francesa : la evolucion hasta principios siglo xx », *Boletín de la Asociacion de Demografia Historica*, t. III, 1, 1985, p. 5-40.
- [A] « La démographie du xvii^e siècle européen et nous », dans *Destins et enjeux du xvii^e siècle*, dir. Yves-Marie Bercé *et alii*, Paris, PUF, 1985, p. 85-93.
- [C] « L'Évolution et les structures démographiques de l'Europe à la fin du xviii^e siècle », dans Jean Bérenger *et alii*, *L'Europe à la fin du xviii^e siècle*, Paris, SEDES, 1985, p. 331-372.

20

1986

- [A] « Les habitants de la banlieue bordelaise en 1906 », *Villes en parallèle*, n° 10, numéro spécial « Les Crises de la banlieue aux xix^e et xx^e siècles : emploi et résidences », 1986, p. 186-212.
- [A] « Le développement urbain de Bordeaux au xviii^e siècle », dans *Cities and Merchants. French and Irish Perspectives on Urban Development* (actes du 4^e colloque franco-irlandais d'histoire économique et sociale, Dublin, 1984), dir. Paul Butel et Louis M. Cullen, Dublin, Trinity College, 1986, p. 75-96.
- [A] « Les protestants bordelais des années 1680 et la Révocation » (en collaboration avec Philippe Loupès), dans *La Révocation de l'Édit de Nantes et le protestantisme français en 1685*, dir. Roger Zuber et Laurent Theis, Paris, Société de l'Histoire du protestantisme français, 1986, p. 149-172.

1987

- [D] *Les Petites Villes du Moyen Âge à nos jours* (actes du colloque international de Bordeaux, 1985), dir. Jean-Pierre Poussou et Philippe Loupès, Paris/Bordeaux, Éditions du CNRS/ Presses universitaires de Bordeaux, 1987.
- [A] « Approches pour une étude des Huguenots en provenance du Sud-Ouest et des Charentes réfugiés dans les Îles Britanniques », dans *The Huguenots and Ireland. Anatomy of an Emigration* (actes du colloque de Dublin, 1985), dir. C.E.J. Caldicott, Hugh Clout et Jean-Paul Pittion, Dublin, Glendale Press, 1987, p. 97-112.
- [A] « Les Espagnols de Bordeaux au début du xix^e siècle » (en collaboration avec Philippe Loupès et Marie Gabarron), dans *Les Relations entre le Sud-Ouest et la péninsule Ibérique* (actes du XXXVIII^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Pau, 1985), Pau, Société des sciences, lettres et arts de Pau et du Béarn, 1987, p. 217-232.

1988

- [C] « Mobilité et migrations », dans *Histoire de la population française*, dir. Jacques Dupâquier, t. II, *De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, 1988, p. 99-144 [rééd. 1991, 1995].
- [C] « Migrations et peuplement au XIX^e siècle » (en collaboration avec Bernard Lepetit, Jacques Dupâquier et Daniel Courgeau), dans *Histoire de la population française*, dir. Jacques Dupâquier, t. III, *De 1789 à 1914*, Paris, PUF, 1988, p. 176-228 [rééd. 1991, 1995].
- [C] « Un monde plein », « Les étrangers du roi », « À l'école des autres », « Le peuple sans droits (en collaboration avec Frances Malino) », « Les internationales de l'honnête homme », « De la Grande Nation au Grand Empire » (en collaboration avec Frances Malino), dans *La Mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration*, dir. Yves Lequin, Paris, Larousse, 1988, p. 203-218, 219-236, 237-254, 275-290 [rééd. sous le titre *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, 1992 ; rééd. refondue et mise à jour, 2006].

1989

- [C] « The population increase of French towns between 1750 and 1914 and its Demographic Consequences », dans *Urban Population development in Western Europe from the Late-Eighteenth Century to the Early-Twentieth Century*, dir. Richard Lawton et Robert Lee, Liverpool, Liverpool UP, 1989, p. 68-92.
- [A] « Le dynamisme de l'économie française sous Louis XVI », *Revue économique*, 1989, 6, numéro spécial « Révolution de 1789, guerres et croissance économique », p. 965-984.
- [A] « Les activités urbaines en France pendant la Révolution », *Revue économique*, 1989, 6, numéro spécial « Révolution de 1789, guerres et croissance économique », p. 1061-1077.
- [A] « Commémoration et historiographie [de la Révolution française] », *Les Amis du Buzet*, 1989, p. 25-42.

1990

- [A] « Les conséquences démographiques de la Révolution en France et en Aquitaine », dans *Révolutions en Aquitaine, de Montesquieu à Frédéric Bastiat* (actes du XLII^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1988), Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1990, p. 263-286.
- [A] « *In memoriam* : Charles Higounet (1911-1988) », *Annales du Midi*, t. 102, 1990, numéro spécial *Cadre de vie et société dans le Midi médiéval*, p. 9-18.
- [C] Notices « Alphabétisation », « Amsterdam », « Angleterre », « Artisanat », « Bourgeoisies », « Commerce », « Crises démographiques », « Cromwell », « Dénombrements », « Disettes et famines », « Enfant », « Famille », « Gentry », « Industries », « Irlande », « Jacobites », « Juifs en France et en Avignon », « Londres », « Manufactures », « Marine marchande », « Métaux précieux », « Migrations », « Population », « Ports », « Provinces-Unies », « Refuge huguenot », « Salaires et gages », « Subsistances », « Witt (Jean de) », dans *Dictionnaire du Grand Siècle*, dir. François Bluche, Paris, Fayard, 1990 [rééd. 2005].

[A] « Les villes anglaises au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, 1990, 3, p. 12-19.

[A] « Histoire et avenir de la forêt française », dans *Les Amis du Buzet*, 1990, n° 34, numéro spécial « La Forêt en Pays d'Albret », p. 33-44.

[M] *Illustration du Vieux Bordeaux* (en collaboration avec Jean-Paul Avisseau), Avignon, Aubanal, 1990, non paginé.

[A] « Montcalm et la perte du Canada », *Stratégique*, 1990, 3, p. 89-108.

[P] Josette Pontet-Fourmigué, *Bayonne, un destin de ville moyenne à l'époque moderne (fin du XVIII^e-milieu du XIX^e siècle)*, s.l., J&D, 1990.

1991

[P] Guy Florenty, *Nevers au XVIII^e siècle. Une capitale provinciale et sa population*, [Nevers], Atelier nivernais d'archives vivantes, 1991.

[C] « Les îles britanniques à l'époque de la Révolution française », dans Jean Meyer et alii, *La Révolution française*, Paris, PUF, 1991, 2 vol., t. 2, p. 1233-1352.

[M] *L'Angleterre, les Provinces-Unies, la guerre et la paix au XVII^e siècle*, Paris, Economica, 1991, 241 p.

[A] « Les métropoles, parasites ou stimulants ? L'exemple de Londres du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle », dans *La Grande Ville, enjeu du XXI^e siècle. Mélanges offerts à Jean Bastié*, dir. Jacqueline Beaujeu-Garnier, Bernard Dézert et Guy Chemla, Paris, PUF, 1991, p. 17-29.

[A] « Massacres, Terreur et Vertu », *Histoire, économie et société*, 1991, 3, p. 55-69.

[A] « Bilan et perspectives », dans *Noblesse et Révolution*, Les Eyzies, Ol Contou, 1991, p. 173-182.

[A] « Comment l'eau courante nous est devenue indispensable », *Les Amis du Buzet*, 1991, numéro spécial « L'eau en pays de vin », p. 21-36.

[A] « De la composition et de l'évolution de la population de l'Aquitaine des origines à nos jours, considérée sous l'angle de la mobilité géographique », dans *Actes et conférences du congrès de Bordeaux* (actes du XI^e congrès de la Fédération française de généalogie, histoire des familles, héraldique, sigillographie, Bordeaux, 1991), [Bordeaux], [Centre généalogique du Sud-Ouest], 1991, p. 57-72.

1992

[A] « De l'influence de la Glorieuse Révolution de 1688 sur l'interprétation de la Révolution française », *Revue d'histoire diplomatique*, 1992, n° 1, numéro spécial « L'Angleterre et la France au XVIII^e siècle et à la veille de la Révolution » (actes du colloque de Bordeaux-Bristol, 1990), p. 47-61.

[A] « Recherches sur les quartiers de Paris à l'époque du Consulat », *ibid.*, p. 151-159.

[M] *La Croissance des villes au XIX^e siècle. France, Royaume-Uni, États-Unis et pays germaniques*, Paris, SEDES, coll. « Regards sur l'Histoire », 1992.

- [A] « Les dystrophies urbaines en France et en Angleterre au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, 1992, p. 745-758.
- [A] « Une guerre civile limitée : la guerre civile anglaise (1642- 1651) », *Stratégie*, n° 54, 1992, p. 111-124.
- [A] « L'immigration européenne dans les îles d'Amérique », dans *Voyage aux îles d'Amérique* (catalogue de l'exposition du musée de l'Histoire de France, Paris, 1992), Paris, Archives nationales, 1992, p. 45-58.

1993

- [A] « Comment la notion de quartier a-t-elle évolué au cours des siècles ? », *Cahiers du CREPIF*, n° 43, juin 1993, numéro spécial « Les Quartiers de Paris aujourd'hui », p. 11-22.
- [M] *Cromwell, la révolution d'Angleterre et la guerre civile*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993, 125 p. [éd. catalane, sous le titre *Cromwell, la revolució d'Anglaterra i la guerra civil*, Barcelona, Barcelonesa d'Edicions, 1995].
- [A] « Religion, économie et révolution. La révolution de 1640 en Angleterre : retour à Guizot et à Gardiner ? », dans *La Vie, la mort, la foi, le temps. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, dir. Jean-Pierre Bardet et Madeleine Foisil, Paris, PUF, 1993, p. 745-758.
- [E] G. M. Trevelyan, *Histoire sociale de l'Angleterre. Six siècles d'histoire de Chaucer à la reine Victoria*, trad. Odile Demange, préf. Asa Briggs, éd. Jean-Pierre Poussou [avertissement, préface, glossaire, bibliographie], Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1993.
- [A] « Célébration du 30^e anniversaire de la Société de Démographie historique. Présentation », *Annales de Démographie historique*, 1993, p. 359-366.
- [A] « La méthode Maggiolo et la mesure de l'alphabétisation du Sud-Ouest de la France à la fin du XVIII^e siècle », dans *Annales du Midi*, 1993, p. 92-105.
- [A] « Les activités commerciales des villes française de 1789 à 1815 », *Histoire, économie et société*, 1993, n° 1, p. 101-118.

1994

- [A] « Les migrations internes en France et les échanges migratoires avec les pays voisins, du XVI^e au début du XX^e siècle », dans *Les Migrations internes et à moyenne distance en Europe, 1500-1900* (actes de la conférence européenne de la Commission internationale de démographie historique, Madrid, 1990), dir. Antonio Eiras Roel et Ofelia Rey Castelao, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1994, t. I, p. 205-225.
- [A] « Migrations et mobilité en France à l'époque moderne », dans *Les Mouvements migratoires dans l'Occident Moderne* (actes du XVIII^e colloque de l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne, 1991), Paris, PUPS, 1994.
- [A] « De l'intérêt de l'étude historique des mouvements migratoires européens du milieu du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle » et « Intervention à la table-ronde », dans *Le Migrazioni in Europa secc. XIII-XVIII* (actes de la 25^e settimana di studi de l'Istituto internazionale di storia economica « F. Datini », Prato, 1993), dir. Simonetta Cavaciocchi, Firenze, Le Monnier, 1994, p. 21-43 et 891-895.

[C] « Crises et prospérité dans la France du XVII^e siècle » et « La croissance française au XVIII^e siècle », dans *Les Sources de l'histoire moderne de la France*, dir. Jean-François Solnon, Paris, Larousse, 1994, p. 367-384 et 655-676.

1995

[A] « Les chemins de la migration », dans *Les Chemins de la migration en Belgique et au Québec, XVII^e-XX^e siècles* (actes du colloque de démographie historique, Montréal, 1993), dir. Yves Landry et alii, Chabanel (Québec)/Louvain-la-Neuve, MNH/Academia, 1995, p. 9-20.

[C] « La Démographie historique », dans *L'Histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, dir. François Bédarida, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 1995, p. 325-338.

[P] François Cadilhon, *De Voltaire à Jules Ferry. L'enseignement secondaire en Aquitaine aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1995.

24

[C] « Dix années d'histoire urbaine de la France des XVII^e-XVIII^e siècles », dans Jean Meyer, *Études sur les villes françaises, milieu du XVII^e siècle à la veille de la Révolution française*, 2^e éd. augmentée, Paris, SEDES, 1995, p. 329-386.

[D] *État, marine et société. Hommage à Jean Meyer*, dir. Martine Acerra, Jean-Pierre Poussou et André Zysberg, Paris, PUPS, coll. « Histoire maritime », 1995.

[A] « Montmartre du milieu du XVIII^e au milieu du XIX^e siècle », *Cahiers du CREPIF*, n° 53, décembre 1995, p. 15-20.

[A] « L'Histoire urbaine des îles Britanniques aujourd'hui : bref essai de synthèse », dans *Panoramas urbains : situation de l'histoire des villes*, dir. Jean-Louis Biget et Jean-Claude Hervé, Fontenay-aux-Roses, Saint-Cloud, ENS Éditions, 1995, p. 65-88.

[A] « L'évolution de l'alimentation et de la cuisine : essai de synthèse », *Les Amis du Buzet*, 1995, p. 55-74.

1996

[A] « Voies nouvelles de la recherche en histoire urbaine XVI^e-XIX^e siècles », dans *Les Réseaux urbains dans le Centre-Ouest atlantique de l'Antiquité à nos jours* (actes du colloque du GERHICO, Poitiers, 1993), dir. Philippe Guignet et Jean Hiernard, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1996.

[A] « La puissance de l'économie française au XVIII^e siècle et les causes du retard économique sur la Grande-Bretagne au début du XIX^e siècle », dans *Autour de Alain Peyrefitte. Valeurs et modernité* (actes du colloque de l'Institut, Paris, 1995), dir. Raymond Boudon et Pierre Chaunu, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 165-201.

[A] « De la difficulté d'application des notions de faubourg et de banlieue à l'évolution de l'agglomération parisienne entre le milieu du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle », *Histoire, économie, sociétés*, 1996, n° 3, p. 339-351.

- [P] Michel Figeac, *Destins de la noblesse bordelaise, 1770-1830*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest/université Bordeaux III, 1996, 2 vol.
- [P] Antoine de Roux, *Perpignan, de la place forte à la ville ouverte, X^e-XX^e siècles*, Perpignan, Archives communales de Perpignan, 1996.
- [C] Notices « Accaparement », « Aides », « Anné-récolte », « Assurances », « Bordeaux », « Bouchon », « Centième denier », « Commerce », « Commerce en droiture », « Commerce triangulaire », « Contrebande et contrebandiers », « Crises démographiques », « Crises de subsistances », « Démographie », « Démographie historique », « Disettes et famines », « Douanes », « Échoppes », « Enseignes », « Familles », « Industrie », « Inspecteurs des manufactures », « Manufactures », « Mercuriales », « Mortalité », « Moulins », « Natalité », « Nuptialité », « Octrois », « Péages », « Population du royaume de France », « Prix », « Refuge protestant », « Révocation de l'édit de Nantes », « Salaires », « Tarif », « Toisé », « Traités », « Villes », dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996.
- [C] « Un grand pays industriel : la France d'autrefois », dans *Histoire de la France industrielle*, dir. Maurice Lévy-Leboyer, Paris, Larousse, 1996, p. 22-61.
- [C] « L'uomo europeo : aspetti demografici », dans *Storia d'Europa*, vol. 5, *L'età contemporanea, secoli XIX-XX*, dir. Paul Bairoch et Eric John Hobsbawm, Torino, Giulio Einaudi, 1996, p. 5-22.

1997

- [A] « L'âge atlantique de l'économie française (vers 1680-vers 1780) », *L'Information historique*, 1997, n° 1, p. 21-33.
- [P] François-Joseph Ruggiu, *Les Élités et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- [P] Jean Peter, *Les Manufactures de la marine sous Louis XIV. La naissance d'une industrie de l'armement*, Paris, Economica, 1997.
- [P] *Histoire, humanisme et hymnologie. Mélanges offerts au Professeur Édith Weber*, dir. Pierre Guillot et Louis Jambou, Paris, PUPS, coll. « Musiques/Écritures », 1997.
- [P] *Revue d'histoire maritime*, n° 1, 1997, numéro spécial « La Percée de l'Europe sur les océans, vers 1690-vers 1790 », dir. Étienne Taillemite et Denis Lieppe.

1998

- [D] *Les Petites Villes françaises du XVIII^e au XX^e siècle* (actes du colloque de l'Association d'histoire des petites villes, Mamers, 1991), dir. René Plessix et Jean-Pierre Poussou, [Mamers], [Société d'histoire des petites villes], 1998.
- [A] « Le développement de l'histoire des petites villes et les rencontres de Mamers », dans *ibid.*, p. 11-20.
- [C] « Migration et mobilité de la population en Europe à l'époque de la Révolution industrielle », dans *Histoire des populations de l'Europe*, dir. Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier, t. II, *La révolution démographique, 1750-1914*, Paris, Fayard, 1998, p. 231-285.

- [A] « Le vin et l'éclat de Bordeaux au XVIII^e siècle », dans *Les Entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIX^e-XX^e siècles. Mélanges en l'honneur de François Caron*, dir. Michèle Merger et Dominique Barjot, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 1998, p. 9-24.
- [A] « La philosophie des Lumières et la culture révolutionnaire » (en collaboration avec François Furet), dans *L'Europe dans son histoire : la vision d'Alphonse Dupront* (actes des journées d'études de la Société des amis d'Alphonse Dupront, Florence, 1996), dir. François Crouzet et François Furet, Paris, PUF, 1998, p. 153-168
- [A] « Bordeaux et l'Aquitaine : une histoire entrelacée », dans *Bordeaux et l'Aquitaine. Actes du cinquantième* (actes du L^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1997), [Talence], Fédération historique du Sud-Ouest, 1998, p. 9-24.
- [C] « Les colonies anglaises et françaises en Amérique du Nord et aux Antilles au XVIII^e siècle », dans Jean-Pierre Poussou, Philippe Bonnichon et Xavier Huetz de Lemp, *Espaces coloniaux et espaces maritimes au XVIII^e siècle. Les deux Amériques et le Pacifique*, Paris, SEDES, 1998.

1999

- [A] « Les villes françaises : conception et réalisations du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle », *Travaux de littérature*, numéro spécial « Architectes et architecture dans la littérature française », 1999, n° 12, p. 9-22.
- [A] « L'agriculture alternative » ? À propos d'un livre de Joan Thirsk », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 12, 2^e semestre 1999, p. 131-148.
- [A] « À propos du *shieling* : l'estivage dans les Îles Britanniques aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie et société*, 1999, 4, p. 492-499.
- [M] *La Terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, [Paris], CNED/SEDES, 1999, 607 p.

2000

- [A] « Destruction et reconstruction du centre de Paris sous le Second Empire » et « La reconstruction des villes en France pendant et après la seconde guerre mondiale. État de la question », dans *Stadtzerstörung und Wiederaufbau : Schlussbericht / Destruction et reconstruction des villes : rapport final* (actes du colloque de l'International Commission for the History of Towns, Berne, 1996), dir. Martin Körner, Bern, Verlag Paul Haupt, 2000, p. 127-146 et 347-366.
- [D] *Le Traité de Vervins* (actes du colloque de Vervins, 1998), dir. Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal, Paris, PUPS, coll. « Mythes. Critique et histoire », 2000.
- [A] « La politique extérieure d'Élisabeth I^{re} et la paix de Vervins », dans *ibid.*, p. 247-263.
- [P] Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur Saluces d'Yquem, de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, [Talence]/Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest/Mollat, 2000.

- [P] Didier Boisson, *Les Protestants de l'ancien Colloque du Berry, de la révocation de l'édit de Nantes à la fin de l'Ancien Régime (1679-1789), ou l'inégale résistance de minorités religieuses*, Paris, Honoré Champion, 2000.
- [D] *État et société en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, dir. Jean-Pierre Bardet, Dominique Dinet, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2000.
- [D] *L'Économie française du XVIII^e au XX^e siècle : perspectives nationales et internationales. Mélanges offerts à François Crouzet*, dir. Jean-Pierre Poussou, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2000.
- [A] « Le Sud-Ouest de la France est-il au XIX^e siècle une région sous-industrialisée et sous-développée ? », dans *ibid.*, p. 643-670.
- [A] « La production et le commerce des vins du « Haut Pays » d'Agenais au XVIII^e siècle », dans *Vignes, vins et vigneron de Saint-Émilion et d'ailleurs* (actes du LII^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Saint-Émilion, 1999), Talence, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2000, p. 83-98.
- [A] « Le voyage du Bordelais et le commerce des fourrures du Nord-Ouest américain : une tentative de rénovation du commerce bordelais au début de la Restauration », dans *Négoce, ports et océans, XVI^e au XX^e siècles. Mélanges offerts à Paul Butel*, dir. Silvia Marzagalli et Hubert Bonin, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2000, p. 303-319.

2001

- [A] « Démographie et histoire », *Revue de l'Institut de géopolitique des populations*, n° 3-4, 4^e trimestre 2000-1^e trimestre 2001, numéro spécial « Introduction à une géopolitique des populations à l'aube du 3^e millénaire », dir. Jacques Dupâquier et Yves-Marie Laulan, p. 133-139.
- [P] *Par monts et par vaux, migrations et voyages* (actes du Festival d'histoire de Montbrison, 2000), Montbrison, Ville de Montbrison, 2001.
- [P] Gervais Carpin, *Le Réseau du Canada. Étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France (1628-1662)*, Sillery (Québec)/Paris, Septentrion/PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2001.
- [P] Leslie Choquette, *De Français à paysans. Modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*, Sillery (Québec)/Paris, Septentrion/PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2001.
- [M] *Lot et Garonne*, [Bordeaux], Éd. Sud-Ouest, 2001, 93 p.

2002

- [A] « Les migrations internes dans la France d'autrefois (XVI^e-XIX^e siècles) » et « L'émigration espagnole en France aux XIX^e et XX^e siècles », dans *Movilidad y migraciones internas en la Europa latina / Mobilité et migrations internes de l'Europe latine* (actes du colloque européen, Saint-Jacques de Compostelle, 2000), dir. Antonio Eiras Roel et Domingo L. González Lopo, [Santiago de Compostela], Universidade de Santiago de Compostela, 2002, p. 15-38 et 205-231.

[A] « Une autre alimentation et son évolution : l'Irlande et les Highlands d'Écosse », dans *Du bien manger et du bien vivre à travers les âges et les terroirs* (actes du LIV^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Brantôme, 2001), Talence, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2002, p. 175-191.

[A] « L'enracinement rural est le caractère dominant de la société française d'autrefois », *Histoire, économie et société*, 2002, 1, p. 97-108.

[A] « Note sur la mobilité de la vieillesse et les déplacements de population en pays pré-pyrénéen pendant la Révolution française », *Histoire, économie et société*, 2002, 2, p. 291-302.

[A] « L'évolution de la population du département des Landes depuis la fin du XVIII^e siècle : quelques jalons », *Regards sur l'histoire de Bayonne et du Sud-Ouest aquitain du haut Moyen Âge au temps présent. Mélanges offerts à Pierre Hourmat*, dir. Josette Pontet, Bayonne, Société des sciences, lettres et arts de Bayonne, 2002, p. 325-398.

[D] *La Renaissance des années 1470 aux années 1560. Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, dir. Jean-Pierre Poussou, Paris, Armand Colin, 2002.

28

[C] « L'évolution des arts » et « Structures et évolutions économiques », dans *ibid.*, p. 13-28 et 107-126.

[C] « L'art à l'époque de la Renaissance » (en collaboration avec Caroline Callard), dans Jean-Pierre Poussou et *alii*, *La Renaissance des années 1470 aux années 1560*, Paris, SEDES, 2002, p. 7-70.

2003

[A] « Croissance économique et croissance urbaine en Europe et en Amérique du Nord aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans *Balance de la historiografía modernista, 1973-2001* (actes du VI^e colloque de méthodologie appliquée, en hommage au Pr. Antonion Eiras Roel, Saint-Jacques de Compostelle, 2001), dir. Roberto J. López et Domingo L. González Lopo, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2003, p. 193-201.

[A] « Éléments pour une étude de la population des petites villes de la vallée du Dropt à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle », *La Vallée du Dropt* (actes du I^{er} colloque, Montflanquin, 2001), dir. Martine Salmon-Dalac, Agen, Archives départementales du Lot-et-Garonne, 2003, p. 241-252.

[A] « L'impossibilité de réformer la monarchie, la fiscalité et la société sous Louis XVI est-elle la cause de la Révolution française ? », *Réformes-Révolutions : le cas de la France* (actes du colloque de Paris, 2002), dir. Thierry de Montbrial, Paris, PUF, 2003, p. 27-60.

[M] *Bassin d'Arcachon*, [Bordeaux], Éd. Sud-Ouest, 2003, 93 p.

[A] « Louis Cullen : de l'histoire des communautés marchandes irlandaises en France à celle des eaux-de-vie et de l'histoire économique de la France au XVIII^e siècle », *Refiguring Ireland : Essays in honour of L. M. Cullen*, dir. David Dickson et Cormac O'Grada, Dublin, The Lilliput Press, 2003, p. 136-146.

[A] « Les maîtres du cognac », *L'Histoire*, février 2003, n^o 273, p. 74-78.

- [D] *La Vie politique et administrative des petites villes françaises du Moyen Âge à nos jours* (actes du colloque de la Société d'histoire des petites villes, Mamers, 1994), dir. René Plessix et Jean-Pierre Poussou, Mamers, Société d'histoire des petites villes, 2004.
- [D] *Les Petites Villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours* (actes du colloque de la Société d'histoire des petites villes, Aiguillon, 2000), dir. Jean-Pierre Poussou, Mamers, Société d'histoire des petites villes, 2004.
- [A] « Naissance d'une population industrielle : Fumel au XIX^e siècle », dans *ibid.*, p. 317-342.
- [D] *La Puissance maritime*, (actes du colloque international de Paris, 2001), dir. Christian Buchet, Jean Meyer et Jean-Pierre Poussou, Paris, PUPS, coll. « Histoire maritime », 2004.
- [D] *Naissance et développement des villes minières en Europe* (actes du colloque international de Liévin-Lens, 2002), dir. Jean-Pierre-Poussou et Alain Lottin, Arras, Artois Presses université, 2004.
- [A] « Les Russes dans le Nord-Ouest américain, des voyages de Bering à l'achat de l'Alaska par les États-Unis », dans *Rochefort et la mer*, 21, *Voyages de découverte et littérature (XVII^e-XIX^e siècle)*, Jonzac, Université francophone d'été, 2004, p. 7-30.
- [A] « L'effort d'assistance et de secours aux pauvres et aux enfants abandonnés à Bordeaux au XVIII^e siècle », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 3^e série, n^o 5, 2004, p. 145-154.
- [A] « Comment naissent les Révolutions ? Du vide politique... L'exemple des révolutions anglaise de 1640 et française de 1789 », *Estudos em homenagem a Luís António de Oliveira Ramos*, dir. F. Ribeiro da Silva et alii, Porto, Faculdade de Letras da Universidade de Porto, 2004, t. III, p. 893-904.
- [D] *Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques, 1773-1802. Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, dir. Jean-Pierre Poussou, Paris, Armand Colin, 2004.
- [D] *Le Bouleversement de l'ordre du monde. Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques à la fin du XVIII^e siècle*, dir. Jean-Pierre Poussou, [Paris], SEDES, 2004.
- [C] « Le jeu complexe des révoltes et des révolutions à la fin du XVIII^e siècle », dans *ibid.*, p. 21-86.
- [D] *L'Influence française en Russie au XVIII^e siècle* (actes du colloque international, Paris, 2003), dir. Jean-Pierre Poussou, Anne Mézin et Yves Perret-Gentil, Paris, Institut d'études slaves/PUPS, 2004.
- [A] « Les échanges commerciaux entre la France et la Russie au XVIII^e siècle », dans *ibid.*, p. 83-92.
- [P] *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, n^o 150/1, 2004, numéro spécial « Histoire des protestants et du protestantisme dans la France moderne : bilans et perspectives de recherche », dir. Didier Boisson et Michelle Magdelaine.

- [D] *Les Petites Villes françaises du XVII^e au XIX^e siècle : aspects du paysage et de la société* (actes du colloque de l'Association d'histoire des petites villes, Mamers, 1998), dir. René Plessix et Jean-Pierre Poussou, Paris, PUPS, 2005.
- [P] *Le Livre maritime au siècle des Lumières : édition et diffusion des connaissances maritimes (1750-1850)* (actes du colloque de Brest, 2002), dir. Annie Charon, Thierry Claerr et François Moureau, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2005.
- [A] « L'histoire agraire de l'Angleterre à l'époque moderne, vue de France », dans *Ruralité française et britannique, XIII^e-XX^e siècles. Approches comparées* (actes du colloque franco-britannique, Le Mans, 2002), dir. Nadine Vivier, Rennes, PUR, 2005, 43-67.
- [A] « Les Motifs et l'évolution des migrations avant la Première Guerre mondiale, et les conditions d'accueil des migrants », dans *Inmigración, derechos humanos y relaciones : antecedentes, situación actual y perspectivas de futuro* (actes du colloque de León, 2004), dir. Fermín Carnero González, León, Unión Regional de UGT de Castilla y León, [2005], p. 63-72 [traduction espagnole aux p. 73-82].
- 30 [D] *Ruptures de la fin du XVIII^e siècle. Les villes dans un contexte général de révoltes et révolutions* (actes du colloque de Tours, 2004), dir. Michel Vergé-Franceschi et Jean-Pierre Poussou, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2005.
- [A] « Villes, révoltes, révolutions et mouvements contre-révolutionnaires à la fin du XVIII^e siècle » dans *ibid.*, p. 211-227.
- [P] *Revue d'histoire maritime*, n° 4, 2005, numéro spécial « Rivalités maritimes européennes, XVI^e-XIX^e siècles ».
- [D] *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, dir. Jean-Pierre Poussou, Roger Baurry, Marie-Catherine Vignal-Souleyreau, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2005.
- [A] « Qu'est-ce qu'une révolution ? De l'étymologie à l'interprétation des événements », dans *ibid.*, p. 571-596.
- [D] *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du Professeur Yves-Marie Bercé*, dir. Bernard Barbiche, Jean-Pierre Poussou et Alain Tallon, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2005.
- [A] « Rupert du Rhin (1619-1682), prince des Cavaliers et amiral anglais », dans *ibid.*, p. 283-312.
- [A] « Introduction à l'étude de la population du canton de Tournon de la fin du XIX^e à la fin du XX^e siècle », *Revue de l'Agenais*, 2005, n° 3, p. 735-753.
- [A] « Mobilité et migrations en France et dans les îles Britanniques à l'époque moderne », dans *Mémoires de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, dir. Philippe Joutard et Thomas Wien, Rennes, PUR, 2005, p. 27-50.
- [A] « La Révolution anglaise et la Révolution française : essai d'histoire comparée », dans *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe. Mélanges offerts à Philippe Loupès*, dir. Anne-Marie Cocula et Josette Pontet, t. 2, *Au contact des Lumières*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 367-382.

2006

- [P] Youri Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2006.
- [P] *Revue d'histoire maritime*, n° 5, 2006, numéro spécial « La Marine marchande française de 1850 à 2000 ».
- [P] *Revue d'histoire maritime*, n° 6, 2006, numéro spécial « Les Français dans le Pacifique ».
- [D] *Michel Déon aujourd'hui*, dir. Alain Lanavère, Thierry Laurent et Jean-Pierre Poussou, Paris, PUPS, coll. « Recherches actuelles en littérature comparée », 2006.
- [A] « Les relations économiques entre la France, les espaces germaniques et polonais au XVIII^e siècle », dans *Lumières européennes. Versailles et la Saxe, XVII^e-XXI^e siècles* (actes du colloque de Paris, 2006), dir. Bruno Chauffert-Yvart, Patricia Bouchenot-Déchin et Catherine Lecomte, Versailles, Académie des sciences morales, des lettres et des arts de Versailles et d'Île-de-France, 2006, p. 151-168.
- [A] « La population du canton de Fumel, du Premier Empire à aujourd'hui », *Revue de l'Agenais*, 2006, n° 3, p. 597-629.
- [D] *Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle. Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, dir. Jean-Pierre Poussou, Paris, Armand Colin, 2006.
- [C] « L'ordre du monde », « Les monarchies et les crises » (en collaboration avec Lucien Bély et Isabelle Poutrin), « Les noblesse » (en collaboration avec Michel Figeac et Isabelle Poutrin), « Les sociétés rurales » (en collaboration avec Yves-Marie Bercé), « Les sociétés urbaines », « Les conditions de vie » (en collaboration avec Michel Figeac) et « Les arts, la culture et la science », dans *ibid.*, p. 25-40, 41-72, 73-94, 117-136, 137-166, 167-186 et 201-218.

2007

- [A] « Des paroisses aux communes : la population de la vallée du Dropt en Lot-et-Garonne, du début du XVIII^e au début du XX^e siècle », dans *La Vallée du Dropt* (actes du II^e colloque, Duras, 2004), dir. Martine Salmon-Dalas, Agen, Archives départementales de Lot-et-Garonne, 2007, p. 247-257.
- [D] *Regards sur les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle*, dir. Jean-Pierre Poussou, Paris, SEDES/Armand Colin, 2007.
- [C] « Les particularités de la société anglaise au XVII^e siècle », « Les sociétés urbaines au XVII^e siècle » et « Les crises du XVII^e siècle : un révélateur social », dans *ibid.*, p. 101-142, 143-172 et 173-210.
- [D] *Les Sociétés urbaines au XVII^e siècle. Angleterre, France, Espagne* (actes du colloque de Tours, 2006), dir. Jean-Pierre Poussou, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2007.
- [A] « Les élites et les villes en Angleterre », dans *ibid.*, p. 27-57.

- [A] « La mise en défense de la Nouvelle-France », dans *Les Sociétés militaires en Aquitaine de l'Antiquité à nos jours* (actes du LVIII^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Blaye, 2006), Bordeaux/[Blaye], Fédération historique du Sud-Ouest/Société des Amis du Vieux Blaye, 2007, p. 379-402.
- [A] « Les arsenaux anglais du xvi^e siècle au début du xix^e siècle », *La Corse, la Méditerranée et les grands arsenaux européens du Moyen Âge au xviii^e siècle* (actes de 8^e journées universitaires de Bonifacio, 2006), dir. Michel Vergé-Fransceschi, Ajaccio, Alain Piazzola, 2007, p. 167-179.
- [A] « Josette Pontet et l'histoire de Bayonne » et « L'essor économique bordelais et l'identité aquitaine au xviii^e siècle », dans *Entre tradition et modernité : l'identité aquitaine. Mélanges offerts à Josette Pontet*, dir. Anne-Marie Cocula et alii, Bordeaux, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2007, p. 15-24 et 185-200.
- [A] « Le développement urbain de Bordeaux, de la fin du Moyen Âge à la Première Guerre mondiale », dans *Bordeaux-Hamburg : zwei Städte und ihre Geschichte*, dir. Bernard Lachaise et Burghart Schmidt, Hamburg, Wissenschaftlicher Verlag, coll. « Dokumentation & Buch », 2007, p. 108-124.
- [C] Notices « Approvisionnement en bois », « Auberges et relais de postes », « Comptoir du négociant », « Fourrures », « Luxe », « Moulins et meunerie », « Moulins à foulon », « Objets et formes de la sexualité », « Presse », « Transports », « Voies d'eau », « Voitures, carrosses et véhicules », dans *L'Ancienne France au quotidien. Vie et choses de la vie sous l'Ancien Régime*, dir. Michel Figeac, Paris, Armand Colin, 2007.
- [P] François-Joseph Ruggiu, *L'Individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2007.
- [P] Sylvain Schoonbaert, *La Voirie bordelaise au xix^e siècle*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2007.
- [D] *Histoire des familles, de la démographie et des comportements, en hommage à Jean-Pierre Bardet*, dir. Jean-Pierre Poussou et Isabelle Robin-Romero, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2007.
- [A] « L'histoire méconnu d'un couple royal », dans *ibid.*, p. 617-638.

2008

- [D] *Les Villes balnéaires d'Europe occidentale du xviii^e siècle à nos jours* (actes du colloque de Boulogne-sur-Mer, 2006), dir. Yves Perret-Gentil, Alain Lottin et Jean-Pierre Poussou, Paris, PUPS, coll. « Histoire maritime », 2008.
- [P] *L'Urbanisme des idées aux pratiques, xix^e-xix^e siècle* (actes du colloque de Tours, 2006), dir. Philippe Chassigne et Sylvain Schoonbaert, Rennes, PUR, 2008, p. 217-226.
- [A] « Les conséquences financières et économiques de la guerre d'Indépendance américaine pour les royaumes de France et de Grande-Bretagne », *La France et l'Indépendance américaine* (actes du colloque de Paris, 2006), dir. Philippe Bonnichon, Olivier Chaline et Charles-Philippe de Vergennes, Paris, PUPS, coll. « Histoire maritime », 2008, p. 203-219.

- [A] « Les Fêtes en Aquitaine à l'époque moderne », dans *La Fête en Aquitaine* (actes du LIX^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Arcachon, 2007), Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2008, p. 7-22.
- [A] « Les réfugiés dans l'histoire de l'Europe à l'époque moderne », dans *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle* (actes du colloque d'Amiens, 2007), dir. Olivier Forcade et Philippe Nivet, Paris, Nouveau Monde, 2008, p. 31-71.
- [P] *Revue d'histoire maritime*, n° 8, 2008, numéro spécial *Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles*.
- [C] « Les affrontements religieux dans les îles Britanniques au début de l'époque Stuart, 1603-1648 », dans *Les Affrontements religieux en Europe du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle*, dir. Michel Figeac, Paris, CNED/SEDES, 2008, p. 280-294.
- [C] « L'onde de choc des révolutions », dans *Histoire globale : un autre regard sur le monde*, dir. Laurent Testot, Auxerre, Sciences Humaines Éditions, 2008, p. 69-76.
- [A] « Éloge du Professeur Jean-Guy Mériçot » [discours de réception à l'Académie de Bordeaux], *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 5^e série, t. XXXIII, 2008, p. 153-170.
- [A] « Le commerce canadien des fourrures, de la conquête anglaise du Canada au début du XX^e siècle », dans *Terres promises. Mélanges offerts à André Kaspi*, dir. Hélène Harter et alii, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, p. 15-38.

2009

- [P] Christian Taillard, *Victor Louis (1731-1800). Le triomphe du goût français à l'époque néo-classique*, Paris, PUPS, coll. « Art' Hist », 2009.
- [P] Philippe Gardey, *Négociants et marchands de Bordeaux, de la guerre d'Amérique à la Restauration, 1780-1830*, Paris, PUPS, coll. « Histoire maritime », 2009.
- [A] « Remerciement de M. Jean-Pierre Poussou, [à l'occasion de sa réception à l'Académie de Bordeaux] », *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, t. XXXIII (2008), 2009, p. 153-170.
- [A] « Commerce et transport du vin du XVII^e au XIX^e siècle », « De la prééminence des bourgognes dans les caves à vin parisiennes au XVIII^e et dans la première moitié du XIX^e siècle » et « Conclusions », *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, 2009, n° 9, numéro spécial « Les vins de Bourgogne : une histoire des marchés » (actes des rencontres de Beaune, 2009), p. 5-16, 157-165 et 247-253.
- [A] « Les prépondérances des économies maritimes des Provinces-Unies en perspective », dans *La Croissance en économie ouverte (XVIII^e-XX^e siècles). Hommages à Jean-Charles Asselain*, dir. Bertrand Blancheton et Hubert Bonin, Berne, Peter Lang, 2009, p. 109-133.
- [A] « L'État et les provinces : quelques paradoxes de l'étude comparée de la France et de l'Angleterre de l'époque de Louis XIV au règne de Louis XVI », dans *Provinciales. Hommage à Anne-Marie Cocula*, dir. Jean Mondot et Philippe Loupès, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, t. II, p. 769-782.

[C] « Nationalisme irlandais et nationalistes irlandais à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle (vers 1870-1823) », « La Grande famine irlandaise de 1846-1830 » et « L'émigration irlandaise au XIX^e siècle », dans *Le Monde britannique de 1815 à 1931*, dir. Claire Laux, Paris, Ellipses, 2009, p. 73-92, 155-164 et 245-256.

2010

[A] « Un exemple d'enracinement local : les élites lot-et-garonnaises à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle », dans *Liens de sang, liens de pouvoir. Les élites urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes (fin XV^e-fin XIX^e siècle)* (actes du colloque du Centre d'études des mondes modernes et contemporains de l'université Bordeaux III, Bordeaux, 2008), dir. Laurent Coste, Rennes, PUR, 2010, p. 243-252.

[A] « Un autre regard sur les vignobles des Hautes-Pays aquitains à l'époque moderne et au XIX^e siècle ? », dans *Le Bon Vin entre terroir, savoir-faire et savoir-boire. Actualité de la pensée de Roger Dion* (actes du colloque de la Société de géographie, Paris, 2008), dir. Jean-Robert Pitte, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 187-211.

34

[A] « Les *landlords* et la terre : un élément capital de l'histoire des îles Britanniques (milieu XVII^e-début XX^e siècle) », dans *Les Élites et la terre du XVI^e siècle aux années 1930* (actes du colloque du Centre d'études des mondes modernes et contemporains de l'université Bordeaux III, Bordeaux, 2009), dir. Caroline Le Mao et Corinne Marache, Paris, Armand Colin, 2010, p. 265-281.

[A] « Les étrangers à Bordeaux à l'époque moderne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, numéro spécial « Au risque de l'étranger », t. 117, mars 2010, n° 1, p. 149-164.

MEMBRES DU COMITÉ D'HONNEUR

- Yves-Marie BERCÉ, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne ; membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres)
- Jean BÉRENGER, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
- Paul BUTEL, professeur émérite d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)
- François CARON, professeur émérite d'Histoire contemporaine, université Paris-Sorbonne
- Pierre CHAUNU †, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne ; membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques)
- Jean-Marie CONSTANT, professeur émérite d'Histoire moderne, université du Maine
- André Corvisier, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
- Louis M. CULLEN, professeur émérite d'Histoire moderne, Trinity College Dublin (Irlande)
- Xavier DARCOS, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) ; ancien ministre de l'Éducation nationale
- Michel DÉON, romancier ; membre de l'Institut (Académie française)
- William DOYLE, professeur d'Histoire, University of Bristol (Royaume-Uni)
- Jacques DUPÂQUIER, directeur honoraire, Institut national d'études démographiques ; membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques)
- Antonio EIRAS ROEL, professeur émérite d'Histoire, Universidade de Santiago de Compostela (Espagne)
- Anne FILLON, professeur émérite d'Histoire moderne, université du Mans
- Bruno FOUCART, professeur émérite d'Histoire de l'art, université Paris-Sorbonne
- Patrick GÉRARD, professeur de Droit public, Conservatoire national des arts et métiers ; recteur de l'Académie de Paris
- Nicolas GRIMALDI, professeur émérite de Philosophie, université Paris-Sorbonne
- Pierre GUILLAUME, professeur émérite d'Histoire contemporaine, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Jean-Pierre GUTTON, professeur émérite d'Histoire moderne, université Lumière (Lyon II)

Philippe HAUDRÈRE, professeur émérite d'Histoire moderne, université d'Angers

Alain HUETZ DE LEMPS, professeur émérite de Géographie, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Christian HUETZ DE LEMPS, professeur émérite de Géographie, université Paris-Sorbonne

André KASPI, professeur émérite d'Histoire contemporaine, université Paris Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Jean-François LABOURDETTE, professeur émérite d'Histoire moderne, université Charles de Gaulle (Lille III)

Jean-Michel LACROIX, professeur de langues et de civilisations anglaises, université Sorbonne Nouvelle (Paris III) ; ancien recteur

Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur émérite au Collège de France ; membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques)

Alain LOTTIN, professeur émérite d'Histoire moderne, université d'Artois

Philippe LOUPÈS, professeur émérite d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Jean MEYER, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne

Jean-Robert PITTE, professeur de Géographie, université Paris-Sorbonne ; membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) ; ancien président de l'université Paris-Sorbonne

Josette PONTET, professeur émérite d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Maurice QUENET, professeur d'Histoire du Droit, université Panthéon-Assas (Paris II) ; conseiller d'État et ancien recteur

Pierre ROSENBERG, ancien président-directeur du musée du Louvre ; membre de l'Institut (Académie française)

Georges-Henri SOUTOU, professeur émérite d'Histoire contemporaine, université Paris-Sorbonne ; membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques)

Jean TULARD, professeur émérite d'Histoire contemporaine, université Paris-Sorbonne ; membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques)

Bernard VOGLER, professeur émérite, université de Strasbourg

Édith WEBER, professeur émérite d'Histoire de la musique, université Paris-Sorbonne

MEMBRES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Reynald ABAD, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Jean-Pierre BARDET, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Lucien BÉLY, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Didier BOISSON, professeur d'Histoire moderne, université d'Angers
Étienne BROGLIN, maître de conférences honoraire d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Youri CARBONNIER, maître de conférences d'Histoire moderne, université d'Artois
Olivier CHALINE, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Philippe CHASSAIGNE, professeur d'Histoire contemporaine, université François Rabelais, Tours
Jean-François DUNYACH, maître de conférences d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Olivier FARON, professeur d'Histoire contemporaine, université Paris-Sorbonne, Directeur général de l'École normale supérieure de Lyon
Marguerite FIGEAC-MONTHUS, maître de conférences, Institut Universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine
Michel FIGEAC, professeur d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)
Philippe GUIGNET, professeur d'Histoire moderne, université Charles de Gaulle (Lille III)
Gregory HANLON, professeur d'Histoire moderne, Dalhousie University
Xavier LABAT SAINT VINCENT, ingénieur d'études, Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne, université Paris-Sorbonne
T. J. A. LE GOFF, professeur d'Histoire moderne, York University
Jean-Louis QUANTIN, directeur d'études, École pratique des hautes études
François-Joseph RUGGIU, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Georges-Henri SOUTOU, professeur émérite d'Histoire contemporaine, université Paris-Sorbonne, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques)
Alain TALLON, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne

LISTE DES CONTRIBUTEURS

38

- Reynald ABAD, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Éric ANCEAU, maître de conférences d'Histoire contemporaine, université Paris-Sorbonne
Frédéric ANGLEVIEL, professeur d'Histoire contemporaine, université de la Nouvelle-Calédonie
Bernard BARBICHE, professeur émérite d'Histoire moderne, École nationale des chartes
Jean-Pierre BARDET, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Jean BASTIÉ, professeur émérite de Géographie, université Paris-Sorbonne
Roger BAURY, maître de conférences d'Histoire moderne, université Charles de Gaulle (Lille III)
Scarlett BEAUALET, professeur d'Histoire moderne, université de Picardie Jules-Verne, Amiens
Lucien BÉLY, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Yves-Marie BERCE, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres)
Jean BÉRENGER, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Didier BOISSON, professeur d'Histoire moderne, université d'Angers
John Francis BOSHER, professeur d'Histoire moderne, York University (Canada)
Laurent BOURQUIN, professeur d'Histoire moderne, université du Maine
Françoise BOURSIN, professeur en Sciences de l'information et de la communication, université Paris-Sorbonne
Étienne BROGLIN, maître de conférences honoraire d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
Christian BUCHET, professeur d'Histoire, Institut catholique de Paris
Éric BUSSIÈRE, professeur d'Histoire contemporaine, université Paris-Sorbonne
Paul BUTEL, professeur émérite d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)
C. E. J. CALDICOTT, professeur émérite de Français, University College Dublin (Irlande)
Youri CARBONNIER, maître de conférences d'Histoire moderne, université d'Artois
Jacques CARRÉ, professeur d'Anglais, université Paris-Sorbonne

Jacques de CAUNA, docteur d'État en Histoire moderne, habilité à diriger des recherches, université de Pau et des Pays de l'Adour

Olivier CHALINE, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne

Philippe CHASSAIGNE, professeur d'Histoire contemporaine, université François Rabelais, Tours

Gérard CHASTAGNARET, professeur d'Histoire contemporaine, université de Provence

Louis CHÂTELLIER, professeur émérite d'Histoire moderne, université Nancy 2, directeur d'études à l'École pratique des hautes études

Hugh CLOUT, professeur de Géographie, University College London, Grande-Bretagne

Anne-Marie COCULA, professeur émérite d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Norbert COL, professeur d'Anglais, université Bretagne Sud

Francis CONTE, professeur de civilisation russe et soviétique, université Paris-Sorbonne

Natacha COQUERY, professeur d'Histoire moderne, université de Nantes

Andrée CORVOL, directeur de recherche, Centre national de la recherche scientifique

Laurent COSTE, professeur d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Louis CULLEN, professeur émérite d'Histoire moderne, Trinity College Dublin (Irlande)

Xavier DARCOS, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) ; ancien ministre de l'Éducation nationale

Paul DELSALLE, maître de conférences d'Histoire moderne, université de Franche-Comté

Gilles DEREGNAUCOURT, professeur d'Histoire moderne, université d'Artois

Jean-Paul DESAIVE, maître de conférences, École des hautes études en sciences sociales

Claire DESBOIS-THIBAUT, docteur en Histoire

Christian DESPLAT, professeur émérite d'Histoire moderne, université de Pau et des Pays de l'Adour

Dominique DINET, professeur d'Histoire Moderne, université de Strasbourg

Marie-Claude DINET-LECOMTE, maître de conférences d'Histoire moderne, université de Picardie Jules Verne, Amiens

William DOYLE, professeur d'Histoire, University of Bristol (Royaume-Uni)

Marie-Bernadette DUFOURCET HAKIM, professeur de Musicologie, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

- Jean-François DUNYACH, maître de conférences d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
- Jacques DUPÂQUIER, directeur honoraire, Institut national d'études démographiques ; membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques)
- Edmond DZIEMBOWSKI, maître de conférences, université de Franche-Comté
- René FAVIER, professeur d'Histoire moderne, université Pierre-Mendès-France (Grenoble II)
- Alexandre FERNANDEZ, professeur d'Histoire contemporaine, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)
- Marguerite FIGEAC-MONTHUS, maître de conférences, Institut universitaire de formation des maîtres d'Aquitaine
- Michel FIGEAC, professeur d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)
- 40 Alan FORREST, professeur d'Histoire moderne, University of York (Royaume-Uni)
- Jean-Claude FREDOUILLE, professeur émérite de latin, université Paris-Sorbonne
- Charles FROSTIN, professeur émérite d'Histoire moderne, université Jean Moulin (Lyon III)
- Jean GALLET, professeur d'Histoire moderne, université de Picardie Jules Verne, Amiens
- Alain GÉRARD, ingénieur de recherche, Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne, université Paris-Sorbonne
- Pierre GOUHIER, professeur émérite d'Histoire moderne, université de Caen
- Maurice GRESSET, professeur émérite d'Histoire moderne, université de Franche-Comté
- Nicolas GRIMALDI, professeur émérite de Philosophie, université Paris-Sorbonne
- Patrice GUENIFFEY, directeur d'études, École des hautes études en sciences sociales
- Philippe GUIGNET, professeur d'Histoire moderne, université Charles de Gaulle (Lille III)
- Catherine GUIMBARD, professeur d'Italien, université Paris-Sorbonne
- Anne-Marie GUIMIER-SORBETS, professeur d'Histoire ancienne, université Paris X-Nanterre
- Jean-Pierre GUTTON, professeur émérite d'Histoire moderne, université Lumière (Lyon II)
- Gregory HANLON, professeur d'Histoire moderne, Dalhousie University (Canada)
- Hélène HARTER, professeur d'Histoire contemporaine, université Rennes II
- Philippe HAUDRÈRE, professeur émérite d'Histoire moderne, université d'Angers
- Marie HOULLEMARE, maître de conférences d'Histoire moderne, université de Picardie Jules Verne, Amiens

Alain HUETZ DE LEMPS, professeur émérite de Géographie, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Christian HUETZ DE LEMPS, professeur émérite de Géographie, université Paris-Sorbonne

Xavier HUETZ DE LEMPS, professeur d'Histoire contemporaine, université Nice-Sophia Antipolis

Louis JAMBOU, professeur émérite de Musicologie, université Paris-Sorbonne

Stéphane JETTOT, maître de conférences d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne

Barthélémy JOBERT, professeur d'Histoire de l'art, université Paris-Sorbonne

Jean-Pierre KINTZ, professeur émérite d'Histoire moderne, université de Strasbourg

Xavier LABAT SAINT VINCENT, ingénieur d'études, Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne, université Paris-Sorbonne

Jean-François LABOURDETTE, professeur émérite d'Histoire moderne, université Charles de Gaulle (Lille III)

Bernard LACHAISE, professeur d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Claire LAUX, maître de conférences en Histoire contemporaine, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Frédéric LAUX, conservateur du patrimoine aux Archives départementales de la Gironde

Jean-Paul LE FLEM, maître de conférences honoraire d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne

T. J. A. LE GOFF, professeur d'Histoire moderne, York University (Canada)

Caroline LE MAO, maître de conférences d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Xavier LE PERSON, maître de conférences d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne

René LEBOUTTE, professeur d'Histoire moderne, université du Luxembourg

Guy LEMEUNIER †, chargé de recherches, Centre national de la recherche scientifique

Gwenaëlle LÉONUS-LIEPPE, ingénieur d'études, Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne, université Paris-Sorbonne

Denis LIEPPE, ingénieur d'études, Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne, université Paris-Sorbonne

Raymonde LITALIEN, conservateur honoraire des Archives du Canada

Alain LOTTIN, professeur émérite d'Histoire moderne, université d'Artois

Philippe LOUPÈS, professeur émérite d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

- Klaus MALETTKE, professeur émérite d'Histoire moderne, Philipps-Universität Marburg
- Guy MANDON, inspecteur général de l'Éducation nationale
- Jean-Bernard MARQUETTE, professeur émérite d'Histoire médiévale, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)
- Philippe MÉNARD, professeur émérite, université Paris-Sorbonne
- Alain MÉROT, professeur d'Histoire de l'art, université Paris-Sorbonne
- Jean MEYER, professeur émérite d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
- Anne MÉZIN, docteur en Histoire
- Claude MIGNOT, professeur d'Histoire de l'art, université Paris-Sorbonne
- François-Charles MOUGEL, professeur d'Histoire contemporaine, Institut d'études politiques de Bordeaux
- Michel NASSIET, professeur d'Histoire moderne, université d'Angers
- Claude NIÈRES, professeur émérite d'Histoire moderne, université de Haute-Bretagne (Rennes II)
- Cormac O'GRADA, professeur d'Économie, University College Dublin (Irlande)
- Alfred PERRENOUD, professeur d'Histoire, université de Genève
- Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, professeur d'Histoire, Institut d'études politiques de Paris
- Pauline PIETTRE, enseignant-chercheur, Institut catholique de Paris
- Jean-Robert PITTE, professeur de Géographie, université Paris-Sorbonne, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), ancien président de l'université Paris-Sorbonne
- René PLESSIX, secrétaire de la Société d'histoire des petites villes
- Josette PONTET, professeur émérite d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)
- Jean-Louis QUANTIN, directeur d'études, École pratique des hautes études
- Anne RADEFF, professeur émérite d'Histoire moderne, université de Marne-la-Vallée
- Thomas RIIS, professeur d'Histoire, Christian-Albrechts-Universität zu Kiel
- Pierre ROSENBERG, ancien président-directeur du musée du Louvre ; membre de l'Institut (Académie française)
- Philippe ROUDIÉ, professeur émérite de Géographie, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)
- François-Joseph RUGGIU, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne
- Guy SAUPIN, professeur d'Histoire moderne, université de Nantes
- René SOURIAC, professeur émérite d'Histoire moderne, université Toulouse-Le Mirail (Toulouse II)

Georges-Henri SOUTOU, professeur émérite d'Histoire contemporaine, université Paris-Sorbonne, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques)

Éric SUIRE, maître de conférences d'Histoire moderne, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Christian TAILLARD, professeur émérite d'Histoire de l'art, université Michel de Montaigne (Bordeaux III)

Alain TALLON, professeur d'Histoire moderne, université Paris-Sorbonne

Éric THIERRY, docteur en Histoire

Jean-Marie VALLEZ, maître de conférences honoraire d'Histoire moderne, université de Caen

Marie-Christine VARACHAUD, ingénieur d'études, Centre national de la recherche scientifique

Laurent VERSINI, professeur émérite de Littérature française, université Paris-Sorbonne

Marie-Catherine VIGNAL-SOULEYREAU, ingénieur d'études, Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne, université Paris-Sorbonne

Sylvain VIGNERON, docteur en Histoire, professeur en classes préparatoires aux grandes écoles

Patrick VILLIERS, professeur d'Histoire moderne, université du Littoral Côte d'Opale

Nadine VIVIER, professeur d'Histoire contemporaine, université du Maine

Bernard VOGLER, professeur émérite d'Histoire moderne, université de Strasbourg

Agnès WALCH, maître de conférences en Histoire moderne, université d'Artois

Édith WEBER, professeur émérite d'Histoire de la musique, université Paris-Sorbonne

André ZYSBERG, professeur d'Histoire moderne, université de Caen

PREMIÈRE PARTIE

De Bordeaux au Grand Large

CHAPITRE I

Le Sud-Ouest

CLIMAT DE CRISE EN BORDELAIS AU DÉBUT DU XIV^e SIÈCLE :
LE CONFLIT ENTRE BERNARD D'ESCOSSAN
ET LES HABITANTS DE LANGOIRAN

Jean-Bernard Marquette

Au lendemain de la Guerre de Gascogne (1294-1303), le duché d'Aquitaine est entré dans une période au cours de laquelle le consensus qu'Édouard I^{er} avait su instaurer avec les Gascons est sapé par diverses formes d'opposition à l'autorité ducale. La contestation féodale prend souvent la forme d'un appel en cour de France et se greffe sur le conflit entre le Plantagenêt et le Capétien. À cela s'ajoutent des conflits inter-gascons aussi bien entre nobles qu'entre seigneurs et communautés, et même à l'intérieur des communautés urbaines. Ces conflits sont source de désordres publics, « dégénèrent en contestations de l'autorité ducale et, par voie d'appel, favorisent l'ingérence des représentants du roi de France »¹. Les faits sont aujourd'hui bien connus, mais il est un domaine, celui des conflits entre seigneurs et communautés rurales, qui, jusqu'à ce jour, n'a guère été exploré. On le doit à la disparition, presque totale pour cette époque, des fonds de famille, à l'exception de ceux de quelques grands lignages. C'est grâce au *Trésor des chartes d'Albret* que nous pouvons évoquer les relations pour le moins tendues entre Bernard d'Escossan, seigneur de Langoiran et ses sujets entre 1320 et 1326².

La seigneurie de Langoiran est située en Bordelais, à une vingtaine de kilomètres en amont de Bordeaux sur la rive droite de la Garonne. Lorsque se produisent les événements que nous allons relater, c'est Bernard d'Escossan qui en est seigneur. Cette famille est connue dès les années 1079-1095 et, depuis le début du XII^e siècle, elle est établie à Langoiran où elle possède un *castrum*

1 Pour toute cette période, il convient de se reporter à Patrice Barnabé, *Entre roi-duc et roi de France : fidélité ou ralliement du pays gascon (1259-1360)*, thèse de doctorat d'Histoire, université Bordeaux III, 2003, 2 vol., en particulier p. 297-343.

2 Les documents concernant cette affaire ont été publiés dans *Le Trésor des chartes d'Albret*, tome I, *Les Archives de Vayres*, première partie, *Le Fonds de Langoiran*, éd. J.-B. Marquette, Paris, Bibliothèque nationale, 1973, n° 313, 315, 321, 328, 329.

attesté entre 1120 et 1140³. Au début du XIV^e siècle, vassaux directs du roi-duc, les Escossan appartiennent à la soixantaine de lignages du duché détenteurs de la haute justice et ils occupent l'un des premiers rangs au sein de la noblesse du Bordelais.

Leur seigneurie, qui s'étend alors sur les paroisses de Langoiran, Lestiac et Haux, confronte au nord à la prévôté ducale d'Entre-deux-Mers et, en amont sur la Garonne, à celle de Rions (voir carte en annexe). Les Escossan possèdent aussi une vaste seigneurie foncière, des tenures, des serfs, ainsi que des forêts, des moulins et des dîmes⁴. Ils reçoivent des hommages de quelques familles nobles. Mais ils sont aussi possessionnés dans plusieurs paroisses de la prévôté ducale d'Entre-deux-Mers, en bordure de la Garonne en aval de Langoiran (Le Tourne, Tabanac, Baurech), ainsi qu'au cœur de l'Entre-deux-Mers à La Sauve, sur le versant de la Dordogne (Beychac, Sallebœuf), et dans la vicomté de Benauges où se trouve probablement le berceau de la famille d'Escossan, à Escoussans, Cantois, Omet et Salignac. À cela il faut enfin ajouter des biens et droits dans la paroisse de Rions en amont de Langoiran, et, sur l'autre rive, dans la seigneurie de Langon et la prévôté de Bazas.

50

En épousant, en 1313, Miramonde Calhau, fille de Pierre IV Calhau et de Navarre de Podensac, issue comme l'était sa mère d'une grande famille bourgeoise bordelaise, le père de Bernard avait accru de façon considérable le patrimoine familial⁵. La seigneurie de Podensac, située sur la rive opposée de la Garonne, en amont de Langoiran, est constituée de trois éléments : autour du château de Podensac, la paroisse du même nom sur laquelle les seigneurs avaient, depuis 1288, droit de haute justice ; une seigneurie foncière constituée de tenures et de serfs, dispersés sur les paroisses de Podensac, Cérons, Virelade,

3 Bernard était le fils d'un autre Bernard et de Trencalon Colom, qui appartenait à une des principales familles bourgeoises de Bordeaux. Depuis les années 1150, les seigneurs de Langoiran se prénomment, semble-t-il, tous Bernard. Les filiations des familles du duché détentrices de la haute justice, dont celle des Escossan, sont encore mal connues pour la période 1230-1290. Nous n'avons pu attribuer un numéro au sire de Langoiran dont il est ici question. Sur la famille d'Escossan et le château de Langoiran, voir Frédéric Boutouille, *Société laïque en Bordelais et Bazadais des années 1070 à 1225 (pouvoirs et groupes sociaux)*, thèse de doctorat d'Histoire, université Bordeaux III, 2001, en particulier t. I, p. 228-229, t. II, p. 703, t. III, p. 1092. Sur la généalogie des Escossan au XIV^e siècle, voir *Le Trésor des chartes...*, *op. cit.*, p. 16. Ont existé au moins deux châteaux à Langoiran. Le château visible aujourd'hui a été probablement édifié à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle, mais il existe un site plus ancien, dans la palu, qui doit prochainement faire l'objet d'une fouille.

4 Jean-Bernard Marquette, « Les Albret. L'ascension d'un lignage gascon (1240-1360). V. Terres et hommes d'Albret », *Les Cahiers du Bazadais*, n° 45-46, 2^e-3^e trim. 1979, p. 539-886, précisément p. 661-666.

5 *Ibid.*, p. 666-671 ; *Le Trésor des chartes...*, *op. cit.*, n° 222. Bernard d'Escossan et Miramonde n'eurent qu'une fille, Mabilie, qui épousa, en août 1345, Amanieu d'Albret, seigneur de Vertheuil, fils de Bérard I^{er}, seigneur de Vayres et neveu de Bernard Aiz V, sire d'Albret.

Barsac, Illats, Saint-Morillon, Saint-Selve ; un second groupe de tenures et de serfs dans la prévôté d'Entre-deux-Mers.

Langoiran est une seigneurie rurale de type bordelais, caractérisée par une réserve réduite et un régime foncier fondé sur la tenure emphytéotique, aux mains de tenanciers libres. Sur 159 tenanciers des Escossan connus pour la première moitié du XIV^e siècle, seuls neuf d'entre eux reconnaissent un « estatge » et trois des maisons avec dépendances ; la plupart d'entre eux tiennent donc leurs biens de plusieurs seigneurs. Ces tenures sont chargées des redevances habituelles, esporles, cens en argent (28 %), agrières (36 %), ou redevances mixtes (36 %). Nous n'avons recensé que deux reconnaissances faites par des questaux de la paroisse de Langoiran ; il est vrai que, par rapport au reste du Bordelais, l'Entre-deux-Mers n'était pas une terre questale. Le terroir de la paroisse est partagé entre les coteaux aux sols de limon sur graves et la vallée de la Garonne, occupée par les palus. Terres et vignes l'emportent sur les coteaux. Les terres vouées à la culture des céréales (froment et avoine) viennent en tête (52 % de mentions), suivies par les bois (29 %), enfin par les vignes (20 %). Les prairies sont très peu attestées (5 %) ⁶.

À la différence d'autres seigneuries du Bordelais, les paroisses qui composent la seigneurie de Langoiran ne possèdent pas de coutumes écrites. Les paroissiens de Langoiran, comme ceux de Rions ou de Vayres, sont représentés par un « compte » qui préside la confrérie de la paroisse : au mois d'avril 1321, c'est « en P. de Bautiran ». À plusieurs reprises, au cours des événements que nous allons évoquer, nous faisons connaissance avec un grand nombre d'habitants de la paroisse : au mois de septembre 1321, ils sont 142 chefs de familles assujettis à la dîme. Nous disposons, par ailleurs, de trois listes d'opposants à Bernard d'Escossan, échelonnées du mois d'avril 1321 à celui de mai 1326 : 40 en avril 1321, 87 en janvier 1322 et 93 en 1326⁷. Aucune de ces listes n'est donnée comme complète et certaines personnes agissent au nom de leurs « parçonniers » dont nous ignorons le nombre. Il est exceptionnel en Bordelais de connaître nominativement, sur une aussi courte période, autant d'habitants d'une paroisse rurale. Indépendamment du fait, nous le verrons, que ces listes

6 Jean-Bernard Marquette, « Les Albret... », art. cit., p. 813, 816, 822.

7 Ces listes se trouvent : dans un mandement de l'official de Bordeaux du 4 septembre 1321 (*Le Trésor des chartes...*, op. cit., n° 315) ; dans l'annulation d'une procuration faite par des habitants de Langoiran du 20 avril 1321 (*ibid.*, n° 313) ; dans une constitution de procureurs par les habitants Langoiran du 15 janvier 1322 (nouveau style), insérée dans un appel au roi de France du 29 juin 1323 (*ibid.*, n° 321) et datée du dimanche avant la Saint-Vincent 1321 (il doit s'agir de saint Vincent de Saragosse, fêté le 22 janvier ; le style en usage en Bordelais étant celui de l'Annonciation, nous sommes en 1322, et le dimanche avant la Saint-Vincent est, cette année-là, le 17 janvier) ; enfin dans un accord conclu entre Bernard d'Escossan et les habitants de Langoiran du 4 mai 1326 (*ibid.*, n° 370).

concernent deux affaires bien distinctes, nous ignorons bien sûr à quelle proportion des chefs de famille de la paroisse elles correspondent, même pour la plus importante. On dispose ainsi d'une liste de 233 noms de tenanciers de Langoiran entre 1321 et 1326. Certains habitants n'apparaissent qu'une seule fois : c'est le cas pour 72 de ceux qui figurent dans la liste de septembre 1321, 7 dans celle d'avril 1321, et respectivement 25 et 20 dans celles de 1322 et 1326. Pour les autres, les raisons pour lesquelles il sont tantôt présents, tantôt absents, nous échappent⁸. Une chose est certaine en tout cas : c'est la majorité des habitants de la paroisse qui entrent en conflit avec leur seigneur.

52

Dans la première affaire, que nous découvrons lors de son épilogue⁹, les habitants de la paroisse s'opposent aux décimateurs, le seigneur de Langoiran, Amanieu de Taudiars, Augier de Favernet, Baudouin de Bouliac et Raimond de Pomareda, damoiseaux, décimateurs de la vieille dîme de la paroisse de Langoiran, les Taudiars pour « deux parts du quart », les Bouliac pour « le tiers du quart »¹⁰. Ces décimateurs appartiennent à des familles qui, moyennant un cens annuel, tiennent ces dîmes de l'archevêque de Bordeaux « *ab antiquo* ». Il s'agit de la « dîme des fruits des terres et des vignes et des autres biens croissant dans ce dîmier à l'intérieur des limites de la paroisse ». Pour sa part, le seigneur de Langoiran tient à fief, de l'archevêque de Bordeaux, la moitié des dîmes de Langoiran et de Lestiac au devoir d'un marc d'argent et d'une paire de gants blancs à mouvance de seigneur¹¹.

Le litige porte sur le paiement de la dîme de certaines terres que les habitants ont transformées en prairies, oseraies, aubarèdes et chènevières. Il s'agit de terres de palus, situées en bordure de la Garonne, défrichées et assainies pour accueillir de nouvelles cultures arbustives ou industrielles dont les produits sont de plus en plus recherchés en Bordelais en ce début du XIV^e siècle : prairies de fauche pour la production de foin ou terrains de parcours pour le bétail, dont le cheptel s'accroît pour répondre à une demande croissante ; aubarèdes, bosquets de saules et d'aulnes appelés en Bordelais « bernis » ou vergnes, dont on tire les lattes, les piquets ou « carassons » ; oseraies qui donnent les liens (bimes) qui permettent de lier et soutenir les pampres des ceps. Les besoins

8 Ainsi, sur les 142 paroissiens concernés dans la première affaire – celle de la dîme, en septembre 1321 –, 23 réapparaissent dans la procuration de janvier 1322, 17 dans l'accord de 1326, mais treize seulement en 1322 et 1326, six en avril 1321, 1322 et 1326, 4 en avril 1321 et 1326 et 2 en avril 1321 et 1322.

9 *Le Trésor des chartes...*, *op. cit.*, n° 315.

10 *Ibid.*, n° 325.

11 Nous sommes relativement bien renseigné sur ces décimateurs car ils tardent à payer à l'archevêque les cens qu'ils lui doivent. Ils figurent ainsi dans les « Comptes de l'archevêché de Bordeaux du XIII^e et du XIV^e siècle [éd. Léo Drouyn] », *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 21, 1881, p. 1-706, précisément p. 138 (1343-1344), p. 563 (1361) et p. 628.

sont considérables car le vignoble est alors en plein essor. La présence de chènevières qui fournissent les fibres destinées à la confection des draps et nappes est un indice de la bonne qualité de ces terres. Bien que les raisons du conflit ne nous soient pas connues, elles résident sans aucun doute dans la mise en valeur des palus dont les terres avaient été longtemps improductives. On peut se demander si, en 1321, le différend est lié à des défrichements récents et à l'implantation de nouvelles cultures ou bien s'il s'agit du refus des habitants de ne plus payer les dîmes. C'est ce que laissent entendre les attendus de la sentence de l'official qui accuse les habitants de Langoiran d'avoir cessé de payer ces dîmes et d'avoir ainsi spolié les décimateurs. Mais il était plus facile aux décimateurs d'invoquer un refus de paiement que de réclamer de nouvelles dîmes.

Ils s'étaient donc plaints auprès de l'official qui, le 4 septembre 1321, mande au curé de Langoiran de sommer les récalcitrants, au nombre de 142, de payer dans les six jours la dîme des chènevières et des autres fruits tirés des terres mises en oseraies et aubarèdes, y compris les arrérages et les dépens. Les habitants doivent, en outre, remettre les décimateurs en possession du droit de percevoir cette dîme sans difficulté. Sinon, l'official les excommunie et charge le curé de la paroisse de proclamer cette excommunication. Si les habitants pensent pouvoir opposer à cette condamnation des arguments raisonnables, ils peuvent, au jour de l'échéance, venir à Bordeaux pour les exposer. Nous ignorons quelles furent les suites immédiates de ce mandement, mais il est certain qu'en 1323 les habitants payaient désormais ces dîmes. Lorsque l'affaire nous est connue, en septembre 1321, elle touche donc à sa fin.

En fait, elle ne constitue que l'un des éléments du conflit opposant le seigneur de Langoiran aux habitants de la paroisse. Quelques mois avant que ne soit réglée la question de la dîme, le 20 avril, Bernard d'Escossan avait réussi à faire revenir sur leur décision 40 paroissiens de Langoiran qui avaient constitué dix procureurs pour aller se présenter devant le sénéchal de Périgord¹². Si nous en ignorons les motifs, l'objet de la démarche était clair : faire appel devant le roi de France, soit d'une décision de justice les concernant émanant du sénéchal d'Aquitaine, soit d'initiatives du seigneur de Langoiran, haut justicier, dont les habitants auraient été victimes. Par ses menaces ou par chantage, Bernard d'Escossan réussit à déjouer la manœuvre des habitants¹³.

12 *Le Trésor des chartes...*, *op. cit.*, n° 313. Parmi ces dix procureurs se trouvent trois notaires et sept autres personnes dont les noms ne figurent pas dans les listes ultérieures d'habitants de la paroisse. Ce ne sont donc pas des habitants de Langoiran.

13 Cette constitution de procureur est insérée dans l'appel du 29 juin 1323. *Ibid.*, n° 321.

Quelques mois s'écoulèrent pendant lesquels le différend portant sur la dîme occupa le devant de la scène. Mais le conflit opposant une partie des habitants à leur seigneur n'ayant pas reçu de solution et s'étant peut-être aggravé, le 15 janvier 1322, 87 paroissiens désignent devant un notaire de La Sauve six d'entre eux comme procureurs : G. Gueyta, R. de Belfort, P. de Bautiran qui était « compte » de la paroisse, Arn. Forthon et R. Julian, qui figuraient tous dans la précédente procuration. L'acte étant perdu, nous ignorons quel en était l'objet, mais il a été forcément établi en vue d'un nouvel appel. Il est intéressant de noter que, cette fois-ci, les habitants de Langoiran ont désigné six des leurs comme procureurs. Cette initiative n'eut pas de suite immédiate, à moins que nous ne devions attribuer à une lacune de la documentation le silence de dix-huit mois qui sépare cette procuration de l'appel du 29 juin 1323.

54

Entre-temps, le conflit a pris de graves proportions. En effet, Bernard d'Escossan aurait exercé sur les habitants des « exactions » – c'est du moins ainsi que les plaignants qualifient les mesures prises par leur seigneur – et cela malgré des demandes réitérées de leur part d'y mettre fin ; aussi, par la voix de leur procureurs, ils font appel devant le roi de France. Sur un ton énergique, ils s'élèvent d'abord contre les dommages, injures, excès, scandales de toutes sortes dont leur seigneur se serait rendu à leurs yeux coupable, en mettant des obstacles à leurs libertés, en les soumettant injustement à la servitude, en arrêtant et en citant certains d'entre eux contre la coutume et l'usage du lieu, en accumulant les maux aux maux. Il convient, bien sûr, de ne pas prendre à la lettre cet exposé dont les termes excessifs appartiennent au discours habituel des appels.

Vient ensuite une liste plus précise de griefs. Il s'agit, tout d'abord, de l'usage, indispensable aux yeux des habitants, du bois de Montvert dont ils avaient toujours joui, moyennant le paiement de certaines redevances. Bernard d'Escossan, indûment et contre Dieu et la justice, les en aurait spoliés en leur interdisant désormais tout usage. Les habitants de la paroisse possédaient des lieux et pâturages communaux dans le territoire et détroit de Langoiran dans lesquels ils faisaient paître leurs animaux. Il en avait été ainsi de tout temps, mais le bayle seigneurial, du mandement de son maître, le leur avait interdit. Jusque-là, lorsqu'un habitant de la paroisse était incarcéré par le seigneur, celui-ci ne devait rien percevoir à cette occasion, or maintenant, contrairement à la coutume, il exige de l'argent. Il se serait aussi emparé, de sa seule autorité, de bois probablement façonné, appartenant aux habitants, entreposé dans des ports, des demeures privées ou des lieux publics. Il aurait aussi exigé, contrairement à la coutume de Bordeaux et à celle de Langoiran, la dîme des lattes et des vîmes. À ces abus, exactions et interdictions subies sous la menace, se seraient ajoutées des actions encore plus répréhensibles : arrestation et emprisonnement, sans raison et sans qu'une faute ait pu lui être imputée, de R. de Belfort, l'un des

procureurs, et, pendant ce temps, avant sa sortie de prison, vol à ses dépens et avec violence de trois tonneaux de froment ; incarcération semblable, et sans raison valable, de J. Costanl qui se serait fait extorquer avec violence 25 livres ; arrestation et emprisonnement de G. de Laperuya, G. Aner, P. Trencart, P. Sauvatge et J. de Anniac, encore enfermés dans les « mauvais et durs cachots » du seigneur, qui compte bien, de cette façon, leur extorquer de l'argent. À ce tableau les procureurs ajoutent les menaces proférées par leur seigneur contre certains d'entre eux qui, craignant pour leur personne, ont préféré quitter leur domicile. Maintes fois requis par les habitants de mettre fin à ces violences et de renoncer à toutes ces injustices, le seigneur de Langoiran s'y est refusé. Aussi, les procureurs, en raison de ces dommages et excès commis à l'encontre des paroissiens de Langoiran, craignant que cela ne continue à l'avenir, font appel du seigneur de Langoiran en tant que seigneur injuste (*iniquus*) et portent cet appel devant le sénéchal de Périgord et de Quercy pour le roi de France. La peur qu'ils ressentent est telle qu'ils décident de se présenter devant Hugues de Saint-Genès, notaire public de La Sauve, car, se méfiant de la force et de la malice de leur seigneur, ils n'osent pas pour l'instant lui signifier l'appel directement, et se placent sous la protection et sauvegarde du roi de France et de son sénéchal de Périgord. Ils déclarent enfin que, dès qu'ils pourront joindre leur seigneur en toute sécurité et sans danger, ils lui signifieront l'appel. Ils lui interdisent enfin, de la part du roi et du sénéchal, de prendre de nouvelles initiatives durant ledit appel.

Les choses vont alors très vite puisque, le 4 juillet, quinze jours plus tard, de Cahors, Bernard Gervais, lieutenant du sénéchal de Périgord et Quercy, mande aux gardiens royaux de La Sauve et de Sainte-Croix de Bordeaux et à trois sergents royaux de citer Bernard d'Escossan à comparaître à l'assise de Périgord alors en cours, et de lui enjoindre de n'attenter en rien aux personnes et aux biens des appelants¹⁴. Or, il est précisé dans les attendus que l'appel a été fait des officiers du roi-duc, bien qu'apparemment le différend n'ait jamais été porté devant la cour du sénéchal d'Aquitaine. Mais les officiers royaux ne pouvaient accepter un appel qui aurait été porté directement d'une juridiction seigneuriale ; même s'il est au courant de la situation, considérant qu'il est toujours bon de s'immiscer dans les affaires du duché, surtout lorsqu'un vassal du roi-duc y est impliqué, Bernard Gervais se donne donc les moyens juridiques de le faire. Par conséquent, les appelants, désormais exempts de cette juridiction, devaient rencontrer leur seigneur à la prochaine assise de Périgord.

La notification de l'appel et la citation ont lieu le même jour à Bordeaux, le 23 juillet, dans le couvent des Carmes. Le seigneur de Langoiran est entouré

¹⁴ *Ibid.*, n° 322.

de trois damoiseaux, Rufat de Carinhan, Gaillard de Pomareda et Vigouroux de Lughanac. Deux des procureurs, R. de Belfort et G. Gueyte. présentent à Bernard d'Escossan l'appel au roi de France et lui en donnent lecture. Beau joueur, Bernard d'Escossan déclare sur-le-champ qu'il est prêt à rendre justice aux habitants de Langoiran, selon les fors et coutumes de Bordelais, de les payer et de les indemniser, si tant est qu'il leur doive quelque chose. Là-dessus, il assigne à huitaine dans son château procureurs et habitants. Mais les procureurs refusent de s'y rendre. C'est un sergent royal, Geoffroy Bernard, qui signifie au seigneur de Langoiran son ajournement et l'interdiction de ne rien innover durant l'appel¹⁵. Bernard d'Escossan demande copie des lettres du lieutenant du sénéchal de Périgord qui sont insérées dans la citation qui lui est remise. Le sergent lui en fait lecture en gascon (*laica lingua*). Après s'en être fait expliquer le contenu, Bernard d'Escossan répond seulement que, depuis le 29 juin, il n'a rien fait à l'encontre des appelants et que, le cas échéant, il est disposé à y porter remède. Cette réponse ne l'engageait à rien. En fait, le seigneur de Langoiran n'avait manifestement aucune intention de répondre à la citation et de se présenter devant le sénéchal de Périgord.

Après cette phase particulièrement vive du conflit, c'est pour la seconde fois le silence documentaire, deux années durant. Aucune trace d'un quelconque procès à Périgueux, pas de signe non plus de nouvelles exactions de Bernard d'Escossan. Pourtant, lors de l'accord conclu le 4 mai 1326 entre Amanieu d'Escossan et les habitants de Langoiran, les parties rappellent qu'un long procès (« pleit et desacort aia estat longadament ») s'était déroulé devant la cour du roi de France, soit devant le sénéchal de Périgord et Quercy, soit devant celui de Gascogne pour le roi-duc¹⁶. Des pétitions, plaintes et demandes, des défenses et réponses avaient été faites de part et d'autre, et de nombreuses « journées » ou audiences avaient été tenues. Certes, il n'y a rien d'étonnant à ce que nous n'ayons pas conservé ces pièces de procédure et que trois années se soient écoulées sans que le procès ait beaucoup avancé. Nous pensons, cependant, que la procédure en cours fut interrompue par les événements qui se produisirent à l'automne 1323.

C'est en effet en octobre 1323 qu'éclate l'affaire de Saint-Sardos, qui aboutit à la saisine du duché par Charles IV, le 10 juin 1324, puis au déclenchement des opérations militaires par Charles de Valois dans la vallée de la Garonne. À l'automne 1324, les Français sont aux portes du Bordelais à la suite de la prise

15 *Ibid.*, n° 324. Bernard d'Escossan, seigneur de Langoiran, avait déjà eu l'occasion, en 1315, de faire appel du sénéchal de Gascogne au roi de France à l'occasion de la construction de la bastide de Créon (*ibid.*, n° 225, 234).

16 *Ibid.*, n° 370.

de La Réole. Des pans entiers du duché sont perdus et le nombre des seigneurs ralliés au roi de France est plus important que celui des fidèles du roi-duc. Parmi eux, se trouve Bernard d'Escossan qui sert dans la *comitiva* du duc de Kent. Si la trêve de La Réole conclue jusqu'au mois d'avril 1325 a sauvé la Gascogne, la drôle de paix du 31 mai 1325 n'aboutit qu'à l'enlèvement du conflit, et les deux années suivantes sont encore pour les Gascons pleines d'incertitude jusqu'à la paix du 31 mars 1327¹⁷.

C'est sans doute parce que le procès s'était enlisé sinon interrompu, mais aussi compte tenu de l'évolution des événements dans le duché que les parties, d'un commun accord, renoncent, le 4 mai 1326, à leurs griefs réciproques. Ce jour-là, 93 paroissiens de Langoiran, agissant en toute liberté et pour le profit des affaires en cours, renoncent à tous leurs griefs envers leur seigneur qui abandonne, de son côté, toutes les demandes qu'il avait pu faire, sauf, bien sûr, ses droits et devoirs seigneuriaux. Un des différends fait néanmoins l'objet d'un arrangement particulier. Il concerne le bois de Montvert, à Haux, dont le seigneur de Langoiran aurait interdit l'usage à ses paroissiens¹⁸. Le jour même de l'accord, vingt paroissiens, tant en leur nom qu'en celui de leurs parçonniers, renoncent au droit d'usage dont ils jouissaient jusque-là sur ce bois, droit de « padoent » et de « talha », pacage des animaux et coupe de bois, le seigneur abandonnant en échange les redevances qu'il percevait à ce titre : un « barriu » de vin, trois « criez » d'avoine en été, une volaille à Noël, un « feys » de paille, un de « caul ».

Si nous avons d'abord rapporté, pour autant que la documentation nous l'a permis, les péripéties de l'affaire, c'est afin d'en prendre l'exacte mesure. Il semble bien que le différend ait eu pour origine la remise en question par le seigneur de Langoiran des droits d'usage dont disposaient sur les bois communaux les habitants de sa seigneurie. Nous ignorons de quelle manière Bernard d'Escossan s'y prit pour imposer ses prétentions, mais ces mesures suscitérent une vive opposition des usagers. Le différend fut-il porté devant la cour du sénéchal de Gascogne ? Quoi qu'il en soit, Bernard d'Escossan, pour vaincre la résistance des habitants, en arrêta les meneurs, leur imposa des « amendes », procéda à des expéditions punitives en s'emparant du bois coupé par les habitants, selon toute probabilité sur les communaux, et se livra à des exactions qui confinèrent au banditisme. Mais pour quelle raison le seigneur de Langoiran aurait-il remis en question les droits d'usage ? Car s'il y a bien un droit auquel les communautés rurales sont profondément attachées, c'est celui-ci. Une atteinte, on le voit,

17 Voir Patrice Barnabé, *Entre roi-duc et roi de France...*, op. cit., p. 345-374 et n° 77, p. 357.

18 Le bois de Montvert avait fait l'objet d'un accord entre Bernard d'Escossan, père, et les moines de La Sauve, en 1305. *Le Trésor des chartes...*, op. cit., n° 192.

entraîne une réaction collective et cimente la communauté paroissiale. Il est vrai que ces communaux sur lesquels les seigneurs prétendent avoir un droit éminent, qui ne semble pas ici contesté, sont devenus d'autant plus précieux qu'ils ont souvent été grignotés par les défrichements. Ainsi est-on souvent arrivé, en ce début du XIV^e siècle, à une situation difficile compte tenu des besoins d'une population qui s'est accrue. Mais nous sommes ici en présence d'un seigneur qui, manifestement, comme il le fait pour la dîme, entend tirer le meilleur parti de sa seigneurie et tente d'en reprendre aux usagers la part utile. Il faut bien admettre, comme on le voit dans le cas du bois de Montvert, que les cens que retire le seigneur sont symboliques. Finalement, Bernard d'Escossan, en usant de menaces et en jouant sur la lassitude des paroissiens, est arrivé en partie à ses fins.

58

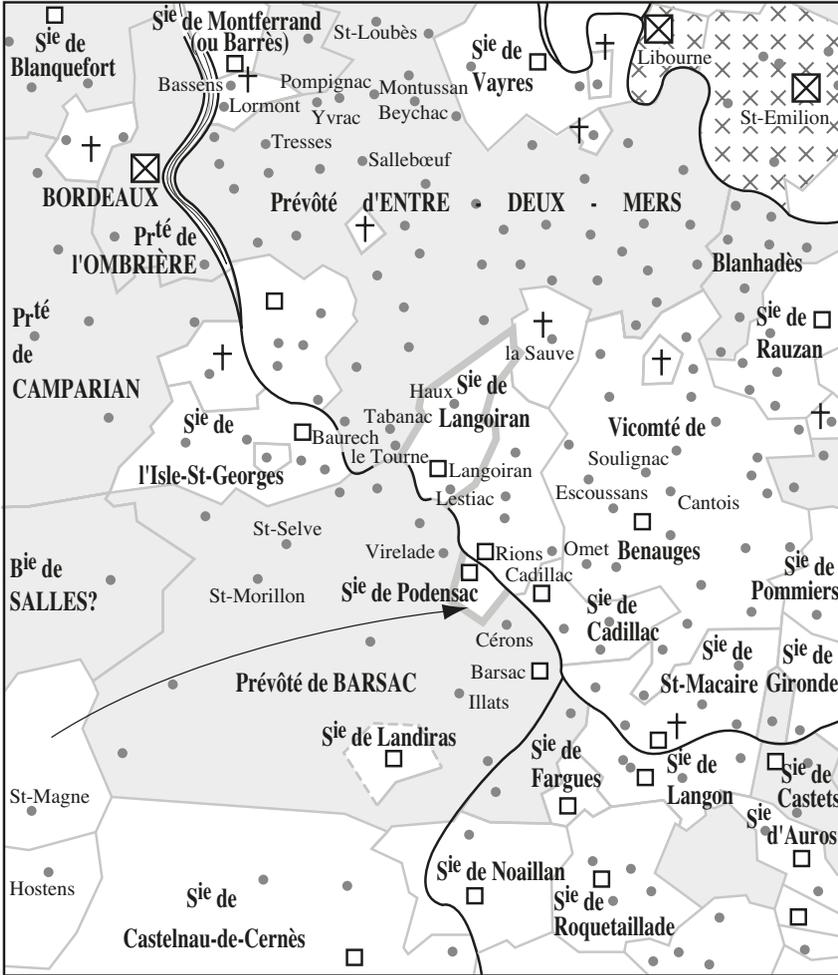
La manière dont il s'y est pris a de quoi surprendre, mais ce serait mal connaître le sire de Langoiran. C'était manifestement un homme violent et emporté, comme en attestent au moins deux affaires auxquelles il fut plus tard mêlé. Ainsi, en 1329, il fut accusé par Augier de Favernet, un damoiseau probablement son vassal, d'avoir fait détruire son moulin de Font Ayrault, coupé ses bois du Taudiar et de Maumolin, volé du foin et une soixantaine de porcs, d'avoir fracturé les portes de sa maison du Tourne et de s'être emparé de tonneaux de vin, enfin d'avoir fait vendanger une vigne, le tout estimé à 1 000 livres¹⁹. Bernard d'Escossan fut aussi mêlé à une affaire aux nombreuses péripéties qui se déroula de 1312 à 1338 : il fut accusé d'avoir, en 1332, mortellement blessé dans une rue de Bordeaux Guillaume Arnaud, seigneur d'Auros, et l'affaire fut portée devant le sénéchal de Périgord²⁰.

Les démêlés entre le seigneur de Langoiran et ses paroissiens illustrent parfaitement le climat qui régnait dans le duché depuis la fin de la guerre de Gascogne, dans les années qui précédèrent la guerre de Saint-Sardos qui en constitue la répétition. Mais ils sont aussi révélateurs de la crise que traverse la noblesse du duché dont les représentants, confrontés à une rente seigneuriale qui répond de moins en moins à leurs besoins, exercent une pression de plus en plus forte sur les communautés rurales.

¹⁹ *Ibid.*, n° 378.

²⁰ Voir Jean-Bernard Marquette, « Le double meurtre du bâtard d'Escossan et du seigneur d'Auros (1314-1338) », *Les Cahiers du Bazadais*, n° 106, 3^e trim. 1994, p. 5-26.

La géographie des pouvoirs gascons à la fin du XIII^e siècle²¹ (Bordelais Bazadais, Landes)



- | | | | |
|-------|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| — | Limite de juridiction | ⊠ | Banlieue |
| - - - | Limite de juridiction incertaine | + | juridiction ecclésiastique |
| □ | Chef-lieu de juridiction | ⊠ | Seigneurie justicière |
| ⊠ | juridiction urbaine (haute justice) | • | Paroisse |
| ■ | juridiction ducale | → | Dépendance de seigneurie justicière |

21 Carte établie d'après celle de Patrice Barnabé, *Entre roi-duc et roi de France...*, op. cit., t. II, carte IV.

PERMANENCE ET RENOUVELLEMENT
DES OLIGARCHIES MUNICIPALES :
RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES À PARTIR DE L'EXEMPLE
DE VILLENEUVE D'AGENAIS (1559-1789)

Laurent Coste

J'ai eu l'honneur de vous marquer le 15 septembre dernier qu'en demandant le remplacement des sieurs Duffau, Biers et Landier consuls à Villeneuve d'Agen à qui on attribuoit de vouloir se maintenir dans ces places pour des raisons d'intérêts, ils sont en exercice depuis plus de six ans, il est juste que chaque citoyen en état de remplir les fonctions municipales y soit appelé à son tour¹.

C'est en ces termes que, le 18 novembre 1779, l'intendant de Bordeaux Dupré de Saint-Maur fait part au duc d'Aiguillon de ses impressions sur la municipalité de Villeneuve d'Agenais, aujourd'hui Villeneuve-sur-Lot. À un moment où, partout en France, la nomination des magistrats par commission royale s'accompagne d'un allongement des mandats, le commissaire départi s'inquiète du faible renouvellement des consuls qui en est la conséquence. Les multiples plaintes contre la prorogation des édiles, le non renouvellement statutaire des corps de ville, les mémoires favorables au rétablissement de la liberté électorale, tout prouve que la concentration du pouvoir en un petit nombre de mains, et toujours les mêmes, n'est pas appréciée, à l'exception peut-être de ceux qui en sont les bénéficiaires. Cet état de fait n'a sans doute pas peu contribué à forger l'image de l'oligarchie municipale d'Ancien Régime, largement véhiculée par Alexis de Tocqueville dans son célèbre essai *L'Ancien Régime et la Révolution*.

Cette vision d'un groupe social sclérosé, parfois incompetent, mais toujours jaloux de ses propres intérêts, a été fortement écornée ces dernières années. L'exercice du pouvoir municipal est cependant complexe, tant les institutions varient d'une province à l'autre, et d'une ville à l'autre, même dans le cas de localités voisines. De nombreux critères permettent cependant d'approcher les modes de dévolution du pouvoir, ainsi que le degré de renouvellement des milieux dirigeants. Le cas de Villeneuve d'Agenais, petite ville de 5 000 habitants

1 Archives départementales de Gironde [désormais AD Gironde], C 772, n° 2.

au XVIII^e siècle, montre que les instruments de mesure élaborés depuis les années 1990, apportent d'utiles éclairages sur les diverses facettes de l'oligarchie municipale.

Le régime institutionnel et la pratique électorale des élites villeneuvoises jouent un rôle non négligeable dans le processus d'oligarchisation du pouvoir local. Le recours à l'analyse diachronique des patronymes municipaux, sur le modèle de ce qui a été pratiqué pour Lille et Valenciennes, confirme l'impression d'un pouvoir concentré en un petit nombre de mains. Enfin, alors que, dans bien des villes, l'extinction biologique, l'ascension sociale des familles, les courants migratoires favorisent un profond renouvellement des élites, le poids des dynasties, tel qu'il peut être mesuré en l'absence de reconstitution des familles, paraît suffisamment solide pour leur assurer une place de choix au consulat.

DES INSTITUTIONS AU SERVICE D'UNE OLIGARCHIE ?

Dans un Sud-Ouest aquitain divisé entre les consulats, caractéristiques des villes du Midi de la France, et les jurades de la façade atlantique, héritières des institutions mises en place par les rois-ducs Plantagenêt, Villeneuve d'Agenais, située à l'est de l'intendance de Bordeaux, appartient à la première catégorie². Elle est dirigée par un collège de six consuls dont le premier jouit d'un prestige particulier sans que l'on puisse toutefois l'assimiler totalement au maire des échevinages du nord du royaume³. La ville s'étendant de part et d'autre du Lot, les deux paroisses avaient servi de base à la répartition du pouvoir municipal, les consuls étant, d'une certaine manière, les représentants d'un quartier. L'arrêt du parlement du 24 mars 1599, confirmé par celui du 28 juin 1618, ordonne en effet que « les consuls de Villeneuve d'Agenais seront pris de l'une et de l'autre paroisse Sainte-Catherine et Saint-Étienne ». Quatre consuls étaient pris dans la paroisse Sainte-Catherine et deux dans la paroisse Saint-Étienne⁴.

2 Laurent Coste, « Le modèle municipal aquitain sous l'Ancien Régime », dans *À la recherche de l'Aquitaine*, dir. Josette Pontet, Jean-Paul Jourdan et Marie Boisson, Pessac, CAHMC-université Bordeaux III, 2003, p. 72, 77-79. Comme dans l'ensemble du royaume, les consuls prirent le nom d'échevins pendant la réforme Laverdy qui mit en place à Villeneuve un maire, assisté d'un premier échevin et de trois échevins.

3 Une délibération du 2 septembre 1537 décide, pour soulager le premier consul, que la présidence de la communauté serait exercée à tour de rôle par chaque consul pendant une semaine. Cette dignité de consul mage ne resta pas longtemps en vigueur. Voir Auguste Cassany-Mazet, *Annales de Villeneuve-sur-Lot et de son arrondissement, remontant au règne des deux derniers rois Nitiobriges, avec chartes, titres et actes justificatifs...*, Agen, P. Noubel, 1846, p. 183.

4 AD Gironde, C 813, n° 36.

Toutefois, comme dans de nombreuses villes, ce collège fut réduit au cours de l'époque moderne. Cette contraction du nombre de magistrats municipaux, qui n'allait pas dans le sens d'une participation accrue des habitants au pouvoir, avait des causes variées. Elle pouvait être consécutive à une révolte urbaine que le pouvoir royal sanctionnait par une réforme institutionnelle qui facilitait la surveillance d'un petit groupe d'édiles par les autorités supérieures ; elle pouvait aussi résulter d'une demande des familles en place qui, sous des prétextes plus ou moins avoués, souhaitaient éliminer certains milieux de l'exercice du pouvoir urbain. Les cas de sanctions sont multiples, surtout au ^{xvi}^e siècle : Bordeaux en 1550 après la révolte antifiscale de 1548, Lyon en 1598 après l'échec de la Ligue, Limoges en 1602 après la révolte de la Pancarte⁵. Par la suite, d'autres villes sont touchées, à l'image de Marseille en 1660. La « réaction oligarchique » est par contre nettement affichée à Dax, Nantes, Abbeville ou Villeneuve d'Agenais. À Dax, en 1513, c'est après l'élection d'un barbier et d'un savetier que les jurats demandent la réduction de leurs effectifs de douze à quatre⁶. À Nantes, les corps de ville, dans la séance du 18 avril 1573, insinuent que « le petit nombre de notables personnages [...] dignes, capables de telles charges » nécessite une contraction du Petit Bureau, qui est accordée par Henri III en août 1581⁷. À Villeneuve, cette réduction témoignait par ailleurs d'une hiérarchisation des paroisses qui servaient de base à la répartition des charges. Le 3 janvier 1672, la communauté de la ville, en avalisant la proposition de Monsieur de Neymat, sieur de Monmarès, premier consul, demandait au maréchal d'Albret

qu'il n'y eut que quatre consuls en cette ville, scavoir trois du côté de la paroisse Sainte-Catherine et un en celle de Saint-Étienne, à cause du peu de familles qui s'y trouvent capables d'être admises aux dites charges dans la dite paroisse Saint-Étienne, ce qui cause dans toutes les élections beaucoup de confusion et de trouble⁸.

- 5 Laurent Coste, *Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoir à l'hôtel de ville (1548-1789)*, Bordeaux, FHSO, 2006 ; Stéphane Claude Gigon, *Contribution à l'histoire de l'impôt sous l'Ancien Régime : la révolte de la gabelle en Guyenne, 1548-1549*, Paris, Honoré Champion, 1906 ; Annette Finley-Croswhite, « Absolutism and Municipal autonomy : Henry IV and the 1602 Pancarte revolt in Limoges », dans *Society & Institutions in early Modern France. Essays presented to J. Russell Major*, dir. Mack P. Holt, Athens, University of Georgia Press, 1991, p. 84 ; Yann Lignereux, *Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 177-190.
- 6 *Verbal de la Coutume de la cité et prévosté de Dax*, cité par François Abbadie, *Histoire de la commune de Dax*, Dax, L. Labèque, 1898, p. 67.
- 7 Guy Saupin, *Nantes au ^{xvi}^e siècle. Vie politique et société urbaine*, Rennes, PUR, 1996, p. 19.
- 8 AD Gironde, C 813, n° 37.

Ainsi, les habitants de Saint-Étienne se voyaient assigner une place inférieure dans la communauté en raison de leurs incapacités et de leur mauvais esprit. Une telle accusation était courante et efficace auprès des autorités royales, toujours soucieuses d'éviter des assemblées tumultueuses⁹. Le maréchal d'Albret donna son accord le 12 janvier et, sur le rapport du conseiller Duval, le parlement homologua la décision par arrêt du 1^{er} août suivant. Saint-Étienne était donc plus fortement frappée puisqu'elle perdait la moitié de sa représentation et qu'elle ne fournissait plus qu'un quart du consulat au lieu du tiers auparavant. Les paroissiens ne supportèrent donc pas de nouvelles humiliations et protestèrent auprès du gouvernement lorsque, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les subdélégués tentèrent d'évincer tout représentant de Saint-Étienne au consulat, que ce soit Maydieu ou Mémoire, ce dernier, par son appartenance à l'une des familles patriciennes de la ville, ne pouvant ignorer la règle en vigueur depuis 1672¹⁰. Les subdélégués semblaient avantager la paroisse où résidaient la plupart des marchands, des bourgeois, des nobles et des hommes de loi¹¹.

Villeneuve d'Agenais, comme la plupart des consulats, se caractérise par une structure pyramidale, le collège consulaire ne constituant que le sommet de l'édifice institutionnel. Si le pouvoir est oligarchique, en ce sens qu'il est réservé à un petit nombre de magistrats, il ne faut pas négliger les autres structures municipales. Un plus grand nombre d'habitants peut être invité à donner son avis, en vertu de l'adage du droit canon *Ce qui regarde tout le monde, doit être discuté et approuvé par tous*. Mais, dans bien des villes, grandes ou petites, la participation de l'ensemble de la communauté se réduit comme peau de chagrin. L'assemblée générale ne réunissait cependant jamais la totalité des citoyens. Ce sont 150 signatures des « trois ordres manans et habitans de la ville de Villeneuve d'Agenois » qui, le 15 novembre 1589, approuvent l'engagement de « vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, la maintenir et soutenir de même »¹². On y remarque, au premier rang, le nom des consuls et des jurats.

9 Guy Saupin, « Les artisans dans les corps politiques urbains en France sous l'Ancien Régime », dans *Le Peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)*, (actes du colloque de Villeneuve-d'Ascq, 2001), dir. Philippe Guignet, Villeneuve-d'Ascq, université Lille III, 2002, p. 369-379.

10 AD Gironde, C 813 n° 36.

11 Maryse Duboy, *Étude sociale comparée de Penne et de Villeneuve au milieu du XVIII^e siècle (1751-1759) d'après les contrats de mariages et les testaments*, mémoire de maîtrise, université Bordeaux III, 1982, p. 26. Cette hiérarchie est confirmée par la valeur des biens. L'estimation moyenne des biens au décès entre 1740 et 1769 s'élève à 370 livres à Saint-Étienne et à 892 livres à Sainte-Catherine. Laetitia Alberi, *Le Cadre de vie des habitants de Villeneuve-d'Agenais au XVIII^e siècle d'après les inventaires après décès*, mémoire de maîtrise, université Bordeaux III, 1999, annexes, p. 7-8.

12 Auguste Cassany-Mazet, *Annales de Villeneuve-sur-Lot...*, op. cit., p. 305.

La communauté de Villeneuve réservait en effet aux consuls sortants de charge une place de choix au sein d'un conseil restreint nommé jurade. Il en était de même à Marmande, Bazas, Agen, ou Sainte-Livrade¹³. C'est ce conseil qui seconde les consuls et qui élimine peu à peu l'assemblée générale villeneuvoise. C'est ainsi, « par acte de jurade », que le nombre des consuls fut réduit de six à quatre en 1672, lors d'une réunion qui regroupait cinq consuls et seize jurats. C'est ce conseil de jurade qui, chaque 15 septembre, élit les nouveaux consuls. Le système électoral villeneuvois, assez proche de celui de Bordeaux, est parmi les plus restrictifs qui soient. Il n'offre guère de barrière à la tentation oligarchique des élites en place puisque ce sont les consuls sortants qui désignent leurs successeurs et les soumettent à l'approbation des jurats, c'est-à-dire leurs prédécesseurs. L'élection est donc le fait d'un corps électoral réduit de quinze à vingt personnes. Certes, cette confirmation n'est pas automatique mais les oppositions de la jurade sont peu nombreuses et suscitent de violentes réactions des consuls¹⁴. Ces derniers jouissent donc, « en théorie », d'une grande liberté de choix, comme le déclarent, en septembre 1750, les jurats pour qui « chaque consul a droit de nommer son successeur pourvu que le sujet soit sans reproche ». Ce choix se fait presque systématiquement dans la *sanior pars* de la communauté.

Ainsi, peu à peu, l'exercice du pouvoir municipal a-t-il été réduit à un petit nombre de personnes, numériquement et socialement.

UN POUVOIR RÉSERVÉ À UN NOMBRE DE PLUS EN PLUS RÉDUIT DE FAMILLES

La réduction du nombre des consuls, le rôle accru de la jurade pourraient laisser croire à un processus inexorable d'oligarchisation, de concentration, et donc de sclérose. Pourtant, les études menées sur des corps de villes ont démontré que, dès le Moyen Âge, « la porte des conseils s'entrouvrait plus ou moins largement »¹⁵.

Dans son étude des villes de la France du Nord, Philippe Guignet, grâce aux listes fournies par Victor Derode et à la lecture des registres de délibérations des échevinages, a élaboré une méthode d'analyse diachronique des effectifs pour mesurer le plus ou moins grand renouvellement des élites municipales¹⁶.

13 Cette dénomination de jurade, dans une ville de consulat, non loin des jurades du Bordelais, explique pourquoi, au Moyen Âge, la chancellerie des rois-ducs hésitait pour savoir si certaines communautés d'habitants de l'Agenais avaient des jurats ou des consuls. *Histoire de l'Aquitaine*, dir. Charles Higounet, Toulouse, Privat, 1971, p. 202.

14 On peut citer le cas, au xviii^e siècle, des élections de 1728, 1738 et 1748. AD Gironde, C 730, n° 43.

15 *Histoire de la France urbaine*, t. II, *La ville médiévale des Carolingiens à la Renaissance*, dir. Jacques Le Goff, Paris, Le Seuil, 1980, p. 510.

16 Philippe Guignet, *Le Pouvoir dans la ville au xviii^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, EHESS, 1990, p. 333-335.

La première analyse consiste à recenser les patronymes présents à l'hôtel de ville par tranche de vingt-cinq ans, soit la durée approximative d'une génération et ce, quel que soit le nombre de fois où le patronyme apparaît. Il faut ensuite repérer, pour chaque période, la tranche chronologique où le patronyme est attesté pour la première fois, ce qui permet de mesurer la durée de présence. Ce tableau met ainsi en évidence le nombre de patronymes associés au pouvoir municipal et son évolution tout au long de l'époque moderne. L'idéal serait, pour mesurer finement l'ancienneté de présence des patronymes, de connaître les noms depuis le milieu du xv^e siècle. Dans son ouvrage sur Villeneuve, Auguste Cassany-Mazet dresse la liste des consuls en charge entre 1555 et 1766¹⁷. Cette liste a pu être poursuivie jusqu'en 1789 grâce à la consultation de la correspondance échangée entre les magistrats, le subdélégué et l'intendant de Guyenne¹⁸.

Tableau 1. Ancienneté des familles classées en fonction de leur première apparition (données brutes)

Période de 1 ^{er} éléction	1550-1574	1575-1599	1600-1624	1625-1649	1650-1674	1675-1699	1700-1724	1725-1749	1750-1774	1775-1789
Avant 1475										
1475-1499										
1500-1524	3	1	3	2	2	1	0	1	1	0
1525-1549	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1550-1574	56	26	17	14	13	10	10	6	8	1
1575-1599		46	22	13	9	5	6	3	3	0
1600-1624			41	21	11	6	4	4	3	1
1625-1649				38	19	11	6	6	3	2
1650-1674					23	7	6	5	5	1
1675-1699						23	7	3	3	1
1700-1724							16	6	6	2
1725-1749								19	5	1
1750-1774									9	2
1775-1789										2
Nombre de familles	59	73	83	88	77	63	55	53	46	13

L'évolution des effectifs met en évidence deux processus opposés. Jusqu'au milieu du xvii^e siècle, le nombre de patronymes augmente régulièrement, passant de 73 en 1575-1599 à 88 en 1625-1649. La période 1650-1674 est marquée par un tassement dû en partie à la réforme de 1672, qui réduit le nombre de consuls de six à quatre. Celle-ci jouant à plein les années suivantes, le nombre de patronymes connaît une érosion régulière jusqu'à la fin du règne de

17 Auguste Cassany-Mazet, *Annales de Villeneuve-sur-Lot...*, op. cit., p. 169-187.

18 Il serait possible, au prix d'un fastidieux dépouillement des registres notariés de la ville, de reconstituer la liste pour la première moitié du xvi^e siècle, puisque les édiles indiquent systématiquement leurs fonctions lorsqu'ils passent des actes.

Louis XV. Cette diminution de plus de 47 % entre 1625-1649 et 1750-1774 a, comme dans les autres villes du royaume, des causes multiples. Outre le facteur strictement institutionnel, le jeu politique local et l'action de la monarchie ne peuvent être négligés. Le XVIII^e siècle voit en effet se multiplier les prorogations de mandats. Si la liste établie par Auguste Cassany-Mazet n'indique pas, le plus souvent, la cause de cet allongement des mandats, elle montre que, parfois, la continuation des sortants est le fait de la jurade. Ainsi, en 1706, les consuls Pélambert, Haberes, Maydieu et Veyres furent réélus. Très souvent cependant, cette continuation ne concerne que le premier consul, qui fait de plus en plus figure de véritable chef du consulat, puisque la durée lui confère davantage d'autorité et une meilleure connaissance des dossiers. Ce sont donc les nobles, ou les seigneurs vivant noblement, qui en tirent profit puisque la première charge leur est presque systématiquement attribuée. Jean de Grelot, écuyer, élu en 1703 est prorogé en 1704, avant d'être à nouveau en place en 1712-1713 et en 1718-1719. Hector de Lansac, sieur de Moncenot, est premier consul en 1710 et 1711, 1715 et 1716, 1720 et 1721. Cette dernière réélection ayant suscité l'opposition du procureur du roi de la ville, les prorogations devinrent de moins en moins automatiques par la suite. L'avocat Cantagrel, le chevalier de Poussou ne furent ainsi en charge qu'une fois, mais les cas de prorogation ne disparurent pas totalement. Le pouvoir royal œuvra aussi en faveur de la concentration des pouvoirs par sa politique de création d'offices. La charge de troisième consul n'eut ainsi qu'un seul titulaire entre 1707 et 1717, le chirurgien François Monfourton ayant acquis l'office. Lorsque les charges redevinrent vénales pendant la guerre de succession de Pologne, les consuls élus en 1734 furent maintenus jusqu'en 1738, faute d'acquéreurs.

Villeneuve n'est cependant pas un cas isolé. Sans étendre l'analyse à l'ensemble du royaume, voire de la généralité, une même tendance apparaît à Agen, avec un léger décalage. L'augmentation des effectifs s'y poursuit jusqu'en 1675-1699, mais le XVIII^e siècle est aussi marqué par une constante diminution. Marmande connaît une relative stabilité jusqu'en 1700-1724, avant de connaître une tendance à la baisse sous le règne de Louis XV¹⁹.

Le règne de Louis XVI accentue cette évolution d'une façon très marquée. Les renouvellements statutaires disparaissent au profit d'une prorogation des mandats, certes favorable au contrôle des représentants du roi, mais au prix d'un moindre renouvellement des magistrats, dont la correspondance administrative se fait l'écho. La baisse est de 72 % à Villeneuve, de 73 % à Agen, de 60 % à Bergerac et de 32 % seulement à la Réole. Le processus de concentration du

19 La liste de Marmande présente quelques lacunes.

pouvoir est alors à son maximum. À Villeneuve, une douzaine de familles se partagent les responsabilités urbaines suprêmes, six fois moins qu'au milieu du XVII^e siècle.

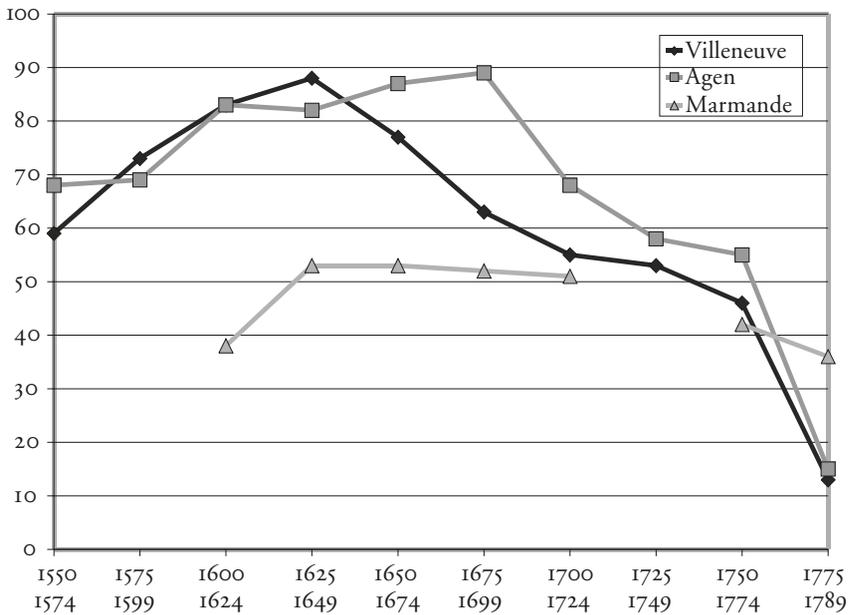


Fig. 1. Évolution du nombre de patronymes municipaux

La disposition du tableau permet par ailleurs de mesurer le taux de renouvellement des élites municipales en mettant en évidence les patronymes nouveaux qui intègrent le corps de ville et ceux qui sont présents depuis une longue période. Si l'on excepte les deux premières périodes couvrant la fin du XVI^e siècle, la part des nouvelles familles oscille entre 30 et 40 %. Elle diminue de 1600 à 1674, puis connaît des fluctuations avant de chuter à partir du règne de Louis XV. Les familles présentes pour la première fois au consulat passent de 35,8 % en 1725-1749 à 19,6 % en 1750-1774 et à 15,3 % sous le règne de Louis XVI, mais leur part est encore plus faible si l'on prend en compte les mandats, les familles anciennes en cumulant plus souvent que les nouveaux venus.

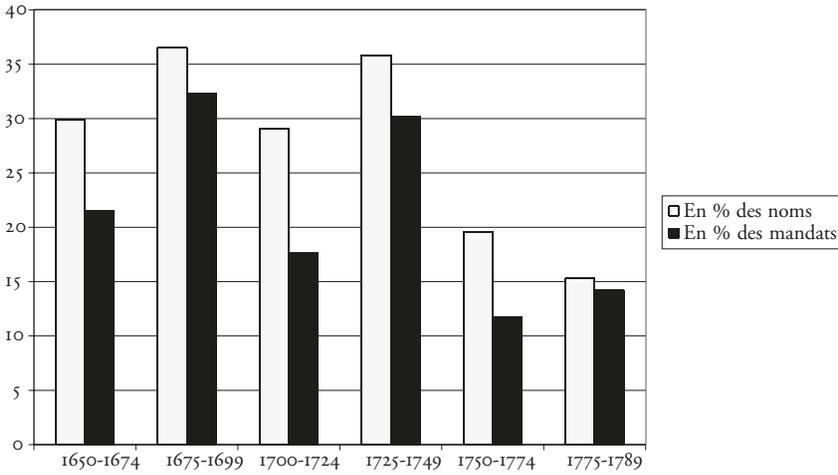


Fig. 2. Part des patronymes entrés pour la première fois au consulat

L'évolution est la même, à un niveau légèrement supérieur, pour Agen. Il faut cependant relativiser, car dans bien des villes, les nouvelles familles se rattachent en fait, par mariage très souvent, aux anciens lignages municipaux. L'étude patronymique néglige aussi les ascendants maternels. Là où la reconstitution des familles a été menée, on constate qu'un dixième au moins des nouveaux venus ne le sont pas vraiment et sont déjà « affiliés » à l'hôtel de ville, pour reprendre l'expression d'un jurat bordelais, d'origine nantaise mais marié à une héritière d'une grande famille patricienne²⁰. Une telle analyse n'est pas encore possible pour Villeneuve, mais on constate, à la lecture de quelques généalogies érudites, que les vieilles familles consulaires sont apparentées, à l'image des Galaup, alliés aux Reyre et aux Douzon ou de celle des Mémoire et des Mothes-de-Blanche²¹. Ce qui caractérise cependant Villeneuve, petite ville des confins de l'Agenais, dépourvue d'infrastructures administratives, c'est bien davantage la part importante et croissante des lignages implantés au pouvoir depuis plus de quatre générations. À partir de 1650, les patronymes très anciens, ceux auxquels Claude Petitfrère réserve le qualificatif de patriciens, ne cessent de progresser, passant de près de 20 % des noms de familles à la moitié.

²⁰ Laurent Coste, *Messieurs de Bordeaux...*, op. cit., p. 219.

²¹ Généalogie des Galaup dans Jean Goasguen, « Aspects de la vie économique, sociale et municipale à Villeneuve d'Agenais aux XVII^e et XVIII^e siècles d'après les archives de la famille de Galaup », *Annales du Midi*, t. 74, octobre 1962, p. 396.

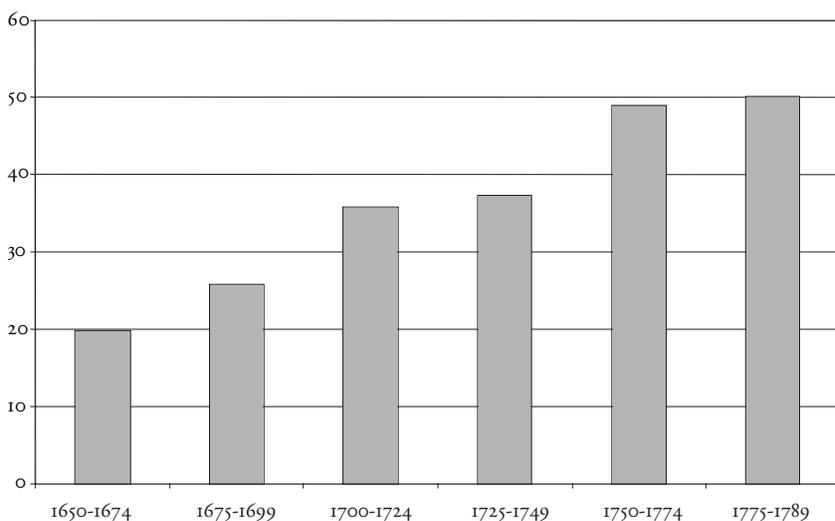


Fig. 3. Pourcentage des familles anciennes (présentes depuis plus de quatre générations)

70

Le consulat villeneuvois ne constitue en aucun cas une exception car, à quelques rares exceptions près, les petites villes de Guyenne sont dominées par les vieilles familles²².

LE POIDS DES DYNASTIES, UNE CARACTÉRISTIQUE DES PETITES VILLES

La réduction du nombre de patronymes représentés à l'hôtel de ville, la part croissante des vieux lignages, incitent à évoquer un recrutement de plus en plus oligarchique. Toutefois, la méthode diachronique, si elle permet de suivre l'évolution des familles, ne préjuge en rien de la concentration du pouvoir et d'un éventuel monopole des places par un groupe de dynasties omniprésentes. Les listes de magistrats publiées par les érudits tels qu'Auguste Massany-Cassanet permettent d'analyser la concentration du pouvoir et d'en présenter un schéma suggestif sous la forme d'un graphique qui emprunte sa dénomination à la démographie. Il s'agit de ce que j'appelle une « pyramide patricienne », dont l'élaboration s'apparente à la pyramide des âges. Les patronymes représentés au pouvoir sont indiquées à droite en chiffres bruts, à gauche en pourcentage. Les tranches de la pyramide indiquent le nombre de mandats recensés par patronymes, les mandats prorogés ou les réélections successives étant comptabilisés puisque la présence d'un nom sur la longue durée diminue les chances d'entrer dans le corps de ville. Si l'on connaissait

²² Laurent Coste, *Le Lys et le Chaperon. Les oligarchies municipales en France de la Renaissance à la Révolution*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, p. 77-78, 287.

l'identité de chaque magistrat et ses liens de parenté avec les individus portant le même nom, il serait possible de bâtir cette pyramide en comptabilisant le nombre d'édiles par famille. La liste villeneuvoise ne le permet pas et il faut se contenter des mandats, avec des résultats malgré tout fort intéressants.

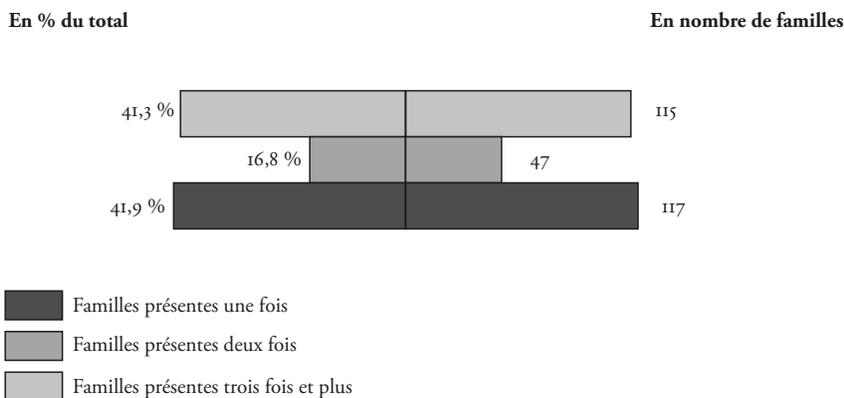


Fig. 4. Pyramide patricienne de Villeneuve (1555-1789) : modèle simplifié, établi à partir des patronymes

Cette pyramide regroupe les données en trois tranches : la première, constituée par les patronymes qui n'apparaissent qu'une fois entre 1555 et 1789, la deuxième, par ceux qui sont cités deux fois et la dernière par ceux qui ont été présents au moins trois fois au pouvoir. Ce faisant, comme pour les courbes diachroniques, il faut considérer qu'un patronyme correspond à une famille. La pyramide villeneuvoise n'a pas la forme d'un parasol comme celle des grandes capitales provinciales du royaume, Bordeaux, Toulouse, Lyon, ou naturellement Paris. Elle présente une forme assez originale de pyramide presque écrasée. Ceux qui n'apparaissent qu'une fois et que l'on pourrait qualifier de « météores » ou d'« intermittents » de l'hôtel de ville ne sont pas majoritaires, dépassant à peine les 40 %, soit à peine plus que les patronymes représentés trois fois et plus.

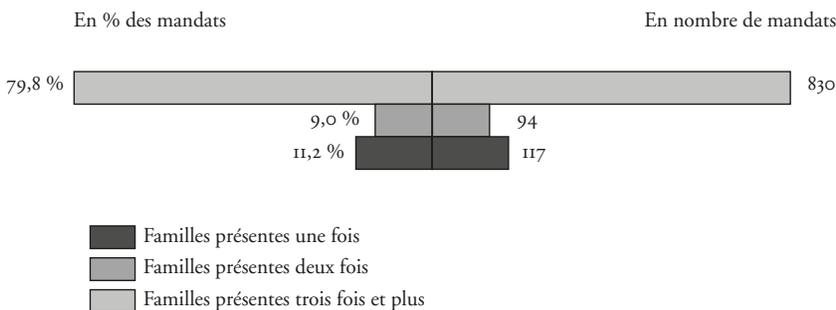


Fig. 5. Pyramide patricienne de Villeneuve (1555-1789) : modèle simplifié, établi à partir des mandats

En réalisant, sur le même principe, une pyramide des mandats et non plus des patronymes, la notion de pouvoir confisqué, monopolisé par quelques-uns, est renforcée. Les patronymes qui n'apparaissent qu'une fois ne représentent qu'un dixième des charges alors que ceux présents trois fois et plus en monopolisent les huit dixièmes.

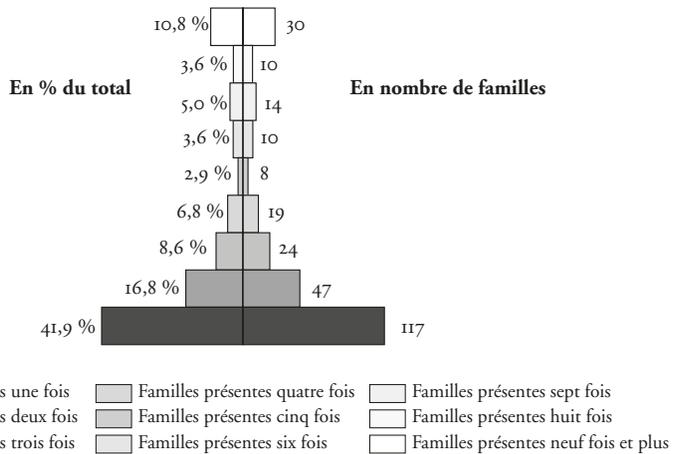


Fig. 6. Pyramide patricienne de Villeneuve (1555-1789) : modèle complet, établi à partir des patronymes

Au sommet, une vingtaine de familles qui accèdent au pouvoir plus d'une dizaine de fois au consulat accaparent près d'un tiers des charges. Mais ces familles ont-elles pour autant constitué des dynasties ? La notion de dynastie municipale est difficile à appréhender car l'accès au pouvoir, la durée de présence, varie très nettement d'une ville à l'autre. Même si, au sens strict, le terme de dynastie s'applique plus volontiers à une succession de souverains, voire à des officiers jouissant de l'hérédité des charges, il a été largement utilisé par les historiens des municipalités²³. Selon Guy Saupin, le terme

doit être réservé à un groupe centré sur une lignée illustrant un patronyme, servant de tronc central sur lequel viennent se rattacher directement des rameaux secondaires après mariages. Seule cette permanence dans le temps d'un lignage dominant fournit la cohérence indispensable pour atteindre la réalité dynastique²⁴.

²³ Selon le *Furetière*, une dynastie est un « terme d'historiens qui se dit d'une lignée ou suite de rois qui ont régné l'un après l'autre dans un royaume ». Pour le *Robert*, il s'agit de « la succession des souverains d'une même famille » et, au sens figuré, d'une « succession d'hommes célèbres, dans une même famille ».

²⁴ Guy Saupin, « Les oligarchies municipales en France sous l'Ancien Régime : réflexion méthodologique sur l'analyse historique de leur reproduction à partir de l'exemple de Nantes », dans *Construction, reproduction et représentation des patricats urbains de*

Cette position repose sur l'association de rameaux et la permanence. Les listes de magistrats publiées ne permettent cependant de suivre que les dynasties patrilinéaires, en supposant d'ailleurs que le nom suivi tout au long de la période a été porté par les représentants d'une même famille et non par des homonymes, ce qui n'est pas assuré, surtout pour les patronymes communs. De toute manière, l'absence de registres paroissiaux fiables avant le milieu du xvii^e siècle rendrait difficile la reconstitution des familles pour les débuts de l'époque moderne, à l'exception des familles nobles qui avaient souvent une généalogie. La permanence est par ailleurs difficile à établir car, à la différence de ce que l'on peut constater pour les dynasties de souverains, voire celles de magistrats, l'exercice des fonctions municipales est de courte durée, à l'exception de rares villes à l'échevinage viager comme Poitiers, et l'existence d'une dynastie repose en fait sur la réapparition régulière d'un même patronyme, sans qu'il faille accorder une trop grande importance, à mon avis, à l'intervalle existant entre deux mandats²⁵.

Les études menées sur Bordeaux m'ont conduit à retenir quatre critères pour repérer sur des listes de magistrats les éventuelles dynasties patrilinéaires²⁶. Une dynastie doit avoir été nommée au moins quatre fois – ce qui exclut ce que Guy Saupin appelait pour Nantes les « dynasties inférieures » –, avoir une longévité minimale d'un siècle²⁷, avoir siégé au cours de quatre tranches de vingt-cinq ans, le cas échéant avec interruptions. On peut aussi mentionner le nombre de siècles de présence. Cette méthode avait permis de déceler dix-sept à dix-huit dynasties bordelaises, soit 3,5 % de l'effectif,

l'Antiquité au xx^e siècle (actes du colloque de Tours, 1998), dir. Claude Petitfrère, Tours, Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, 1999, p. 98.

25 Je ne tiens généralement pas compte de cet intervalle, du moins pour la période étudiée. Cependant, lorsque cela est possible, je considère comme issus de différentes familles les patronymes représentés entre 1550 et 1789 et ceux mentionnés aux xi^e, xii^e, xiii^e et xiv^e siècles, même si, statistiquement, il doit y avoir un très petit nombre de très vieilles familles. Comme l'on ne peut reconstituer l'ensemble des généalogies pour ces périodes, je prends le parti de ne pas en tenir compte, même si les médiévistes peuvent contester cette position. En outre, le problème de l'intervalle entre deux charges de consuls ou d'échevins néglige les autres formes de participation au pouvoir. Sorti de charge, un consul peut retrouver ses collègues lors des réunions du conseil des jurats. Or, si les listes publiées par les érudits locaux comptabilisent les charges majeures, il n'en est pas de même pour les conseils. Seule une consultation minutieuse des registres de délibérations permettrait de suivre les carrières municipales sous toutes ses formes. Sans préjuger du résultat de cette investigation, l'examen rapide des noms présents lors des réunions de jurade suggère que les familles ne restent pas éloignées du pouvoir et entretiennent leurs réseaux de relations.

26 Laurent Coste, *Messieurs de Bordeaux...*, op. cit., p. 163.

27 Il s'agit à l'évidence d'un critère très strict car à l'échelle de la vie humaine, certaines familles ont pu placer quelques-uns de leurs membres et être considérées comme des dynasties par leurs contemporains. La notion de dynastie municipale est toutefois sujette à débat.

et cinq à six dynasties nantaises, soit 1,5 % du total. Il en est tout autrement à Villeneuve, où l'utilisation de ces critères met en évidence, comme dans d'autres petites villes, le poids des dynasties. Sur les 279 patronymes comptabilisés, 91 avaient siégé au moins quatre fois au consulat. Celles qui ont réuni l'ensemble des critères sont au nombre de 45, soit 16 % des familles de notables, cinq fois plus qu'à Bordeaux, dix fois plus qu'à Nantes. Elles regroupent à elles seules près de 47 % des mandats. On remarque d'ailleurs une très forte longévité de ces familles, due à un enracinement local, à un attachement permanent à l'exercice de ces charges et aussi à la perpétuation du nom, sans doute du fait d'une fécondité élevée. Dans toutes les villes, les familles s'éteignent, à quelque niveau de la société où l'on se place. La baisse de la fécondité, la mort de jeunes enfants, l'entrée dans les ordres ou dans la carrière militaire, la naissance de filles entraînent la disparition du nom²⁸. L'ascension sociale fait dédaigner les charges municipales ou donne accès à des fonctions incompatibles juridiquement avec un siège au corps de ville. Tel n'est pas le cas de Villeneuve-d'Agenais, dépourvue de cour souveraine ou d'un bureau des finances. Les familles désireuses de poursuivre leur ascension doivent s'expatrier. Cette émigration pouvait concerner tout ou partie du lignage. C'est ainsi que les Ménoire et les Viremondois virent certains de leurs membres quitter Villeneuve pour tenter leur chance à Bordeaux²⁹. Pierre Ménoire y devint jurat marchand en 1711, et Jean Viremondois jurat avocat en 1754³⁰. On observe donc une disparition régulière des patronymes même si elle est moins forte à Villeneuve que dans d'autres villes. Sur la centaine de familles qui ont siégé de 1555 à 1599, il en reste un peu plus de vingt au XVIII^e siècle, soit 18,7 %. Le taux de disparition est donc voisin de 80 % alors qu'au niveau national, il est de 90 % et même de 95 % pour certaines grandes villes. Si l'on comptabilise le nombre de tranches de présences des familles, on constate que l'immense majorité ne reste qu'une à deux périodes. Au fur et à mesure que le temps s'écoule, le taux d'extinction tend à augmenter.

²⁸ Jacques Dupâquier et Daniel Kessler, *La Société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992, p. 30, 54.

²⁹ Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS/Jean Touzot, 1983, p. 370-371.

³⁰ Laurent Coste, *Messieurs de Bordeaux...*, op. cit., p. 212.

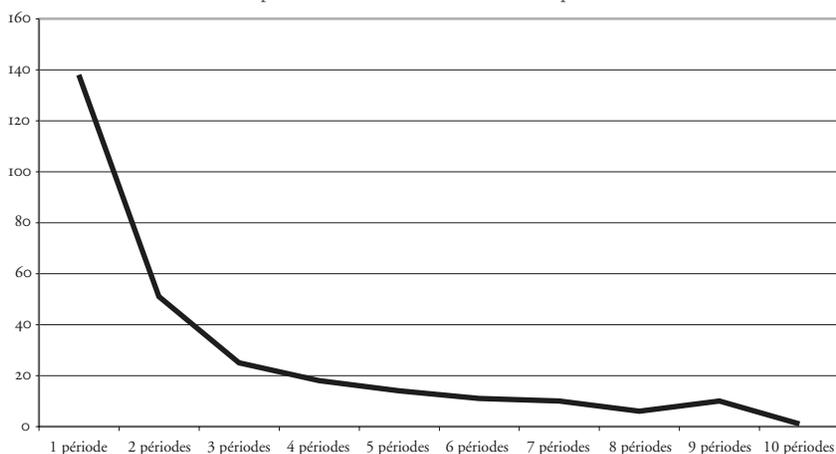


Fig. 7. Durée de présence des familles
(en nombre de périodes de 25 ans)

Sur les 23 familles qui subsistent au XVIII^e siècle, 19 font partie des 45 dynasties identifiées et constituent le « noyau dur » du patriciat villeneuvois, au cœur des 279 patronymes municipaux.

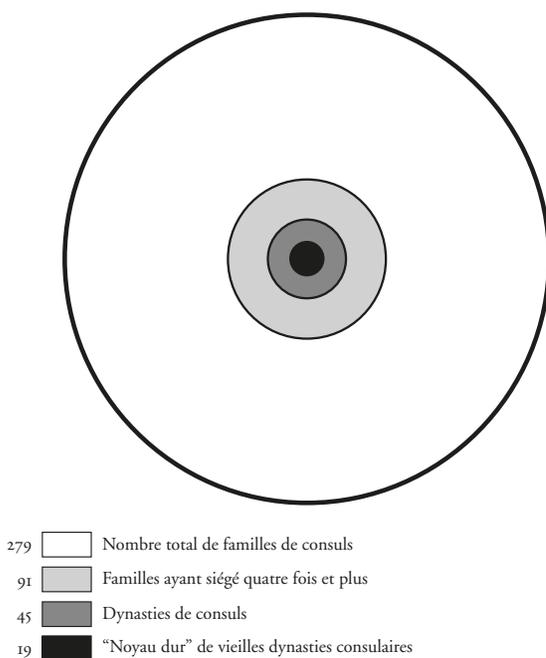


Fig. 8. Les familles consulaires de Villeneuve (155-1789),
de l'écorce au noyau

Comme à Bordeaux, on constate que la noblesse forme une part non négligeable de ces vieilles familles enracinées au pouvoir. Noblesse et pouvoir

municipal ne sont pas du tout antinomiques. Les Scorailles, sieurs de Saint-Gruères, sont présents de 1561 à 1762, les Paulhiac de 1556 à 1765, les Saubat de Trieux de 1571 à 1733. Mais les autres milieux ne sont pas totalement absents, à l'image des Mémoire, qui ont siégé une vingtaine de fois entre 1592 et 1756.

L'ampleur du recrutement oligarchique des corps de ville avant la Révolution a été largement remis en cause ces dernières années. Si l'on peut minimiser la fermeture des municipalités des grandes capitales provinciales, il n'en est pas de même pour les petites villes. À l'image de Villeneuve-d'Agenais, très représentative de ces villes de 5 ou 6 000 habitants et moins, elles sont dirigées par un effectif restreint de notables. L'absence de forte croissance démographique, l'étroitesse numérique des milieux aisés, renforcée le cas échéant par l'absence d'institutions royales comme les bailliages ou les élections, expliquent le choix des magistrats parmi les mêmes lignages, surtout si le système électoral repose sur une cooptation assez étroite. Comme il n'y a pas, à Villeneuve, d'institutions plus prestigieuses que l'hôtel de ville, il n'est pas étonnant d'y retrouver les mêmes noms tout au long de l'Ancien Régime. Il doit vraisemblablement en être de même dans la première moitié du XIX^e siècle.

LOIN DES YEUX, LOIN DU CŒUR ?
L'ADIEU D'HENRI IV À SES ÉTATS ET À LA GUYENNE

Anne-Marie Cocula

De son avènement, en août 1589, jusqu'à sa mort, en mai 1610, Henri IV n'est jamais revenu dans ses États de Navarre et du Béarn, ni même dans la province de Guyenne dont il était le gouverneur. Soit vingt années passées loin des terres et du territoire qui lui étaient les plus familiers. Déjà, pendant son règne, l'élaboration de sa légende a contribué à laisser dans l'ombre le caractère définitif de ce départ : c'était une condition essentielle pour forger la popularité du Béarnais et mettre en exergue une existence prédestinée à devenir celle d'un roi de France. Ainsi se trouvaient réunis en une seule et même personne Henri III, roi de Navarre, et Henri IV, roi de France et de Navarre. Ainsi se trouvait affermie la succession entre le premier roi Bourbon et le dernier roi Valois, Henri III. Entre eux, point de solution de continuité, mais l'affirmation d'une monarchie éternelle quelle que soit la durée de vie de chacun de ses rois selon l'adage « Le roi est mort, vive le roi ! » Curieusement, les nombreux biographes de Henri IV ont adhéré à cette volonté de continuité sans insister suffisamment sur les éléments de rupture qui accompagnent son avènement et occasionnent sa séparation définitive d'avec les territoires qui lui ont servi de base stratégique et politique pour la conquête de son royaume. Cette séparation a lieu au printemps 1588 après douze années passées en permanence dans ses États ou en Guyenne : en effet, de 1576 à 1588, le roi de Navarre est resté insensible aux pressions qui l'incitaient à se rendre à la cour de France en sa qualité de premier prince du sang et d'époux d'une princesse royale, Marguerite de Valois. Sa belle-mère, Catherine de Médicis, de loin la plus insistante pour obtenir ce retour, était sans doute la dernière à pouvoir le faire changer d'avis.

En dépit de ce départ qui s'apparente à un abandon, le personnage d'Henri IV est devenu inséparable de la région aquitaine où, pour d'évidentes raisons touristiques, se sont multipliés quantité de lieux « henriciens » marqués du sceau du bon roi, promoteur inégalé de la poule au pot. Largement diffusée au XIX^e siècle, cette image idéalisée du premier roi Bourbon est en contradiction avec une information essentielle : celle de son absence définitive sur les lieux de son enfance et de son apprentissage du pouvoir. Silence gênant, responsable de mensonges ou de non-

vérités que les guides touristiques reproduisent à l'envi. Ainsi est-on assuré que le bon roi Henri n'a pas cessé d'être l'hôte de marque de la plupart des châteaux de la région, de quantité de relais de chasse avec des haltes imprévues, populaires et galantes, dans les fermes et les auberges, sans oublier la multitude des lits où il est censé avoir couché au moins une nuit. Assurance trompeuse totalement démentie par les faits puisque, au moment où le décès du duc d'Anjou, frère cadet de Henri III, permet au roi de Navarre, en juin 1584, d'être le premier prétendant au trône de France, celui-ci se trouve contraint de réduire au maximum ses déplacements et de choisir les lieux et les villes les plus sûrs de son domaine et de son gouvernement dans l'attente d'un départ définitif.

Il faut donc se rendre à l'évidence : Henri IV n'est jamais revenu en Aquitaine sur les traces d'Henri III de Navarre. À l'intention de celles et ceux qui en douteraient encore, il faut conseiller la lecture de l'ouvrage que Jean-Claude Cuignet a consacré aux 20 597 jours de la vie du souverain, depuis sa naissance au château de Pau, dans la nuit du 12 au 13 décembre 1553, jusqu'à la blessure mortelle du couteau de Ravaillac, rue de la Ferronnerie, à Paris, le 14 mai 1610 vers 16 heures¹. Henri IV est ainsi, à notre connaissance, le seul personnage de l'histoire de France qui ait suscité pareille enquête pour suivre, jour après jour, « l'itinéraire » d'une vie. À la fin du XIX^e siècle, Tamizey de Larroque avait eu déjà ce même dessein sans pour autant le mener à bien : « dans mon ambition, peut-être téméraire, je me proposerais de suivre [...] Henry IV jour par jour ». Pareille démarche ne peut que s'enrichir au fur et à mesure que se remplissent les dates restées « vides » faute de renseignements. Ces lacunes, très peu nombreuses à partir des années 1585, permettent de vérifier a contrario que le roi de France n'est jamais revenu dans le Sud-Ouest. Ses seuls déplacements à proximité de son ancien gouvernement ont pour destination le Poitou et le Limousin pour cause d'effervescence fiscale ou nobiliaire : en mai 1602, puis en octobre 1605, lorsque Henri IV séjourne quelques jours à Limoges pour mettre fin aux turbulences du duc de Bouillon consécutives au complot de la marquise d'Entragues.

Pourquoi cette séparation qui est bien plus qu'une dérobade ou la simple conséquence de tâches trop accaparantes pour l'empêcher de revenir « chez lui », au moins une fois ? Dans sa thèse récente, consacrée à Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko constate le caractère définitif de ce détachement en lui apportant l'explication suivante : « absorbé

1 Jean-Claude Cuignet, *L'itinéraire d'Henri IV : les 20 597 jours de sa vie*, Bizanos, Héraclès, 1997. Parmi toutes les études consacrées à Henri IV, on distinguera la biographie de Jean-Pierre Babelon, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, et, s'agissant de sa sœur, l'ouvrage de Pierre Tucoo-Chala, *Catherine de Bourbon, une calviniste exemplaire*, Biarritz, Atlantica, 1997.

par son nouveau destin et craignant peut-être les amers reproches de ses anciens sujets, le roi de France ne revint jamais dans ses domaines patrimoniaux »².

« ILS M'ONT ENTOURÉ COMME LA BESTE » (HENRI DE NAVARRE)

Pour essayer de comprendre, il faut en revenir aux conditions de son départ, pour le moins précipité. Aucune étude n'a, pour l'instant, retenu l'étonnant renversement de rôles qui transforme, aux yeux de ses adversaires, Henri de Navarre en gibier, à mesure que grandissent ses chances de devenir roi de France. Lui-même en a été tellement conscient qu'il a pu adopter d'instinct une conduite quasi animale afin d'échapper par tous les moyens à la traque acharnée dont il était l'objet. Pour en avoir la preuve, il suffit de se référer à la correspondance codée qu'il adresse alors à sa sœur Catherine de Bourbon, régente de ses États et gardienne de leur patrimoine. Tantôt désigné comme un « saumon », tantôt comme un « chevreuil », il est devenu, dans l'eau et sur terre, celui qui mobilise toute son énergie pour échapper aux pièges de ses poursuivants³.

Comme celle du gibier, sa seule supériorité tient à la parfaite connaissance qu'il a de son territoire, la province de Guyenne, et de tous les espaces boisés qui lui ont servi de terrains de chasse, de lieux de combat et de chevauchées entre Pau, Nérac et La Rochelle. Les années 1585 et 1586, contemporaines du rapprochement de Henri III avec la Ligue et de la déchéance des droits du Béarnais à la succession au trône, sont consacrées à le débusquer par tous les moyens. Ces menaces contre sa personne ne sont pas nouvelles, mais elles changent alors de caractère. Dès janvier 1585, lorsque la Ligue mobilise ses forces contre la Guyenne, le roi de Navarre se cantonne dans les lieux les plus familiers et les plus sûrs avec pour villes refuges les cités acquises à la Réforme et pour ultime évasion la ville de La Rochelle et son échappée océane si jamais il devait se résoudre à quitter le royaume et trouver refuge en Angleterre ou aux Provinces-Unies en guerre contre l'Espagne. Face à l'armée ligueuse du duc de Mayenne et à sa jonction possible avec les troupes royales du maréchal de Matignon, lieutenant général de la province, chargé de la défense de Bordeaux, le Béarnais ne peut lutter à armes égales. Aussi la fin de l'hiver et le début du printemps 1586 sont-ils jalonnés de ses dérobades successives avant une ultime esquivé après avoir bien « promené » les adversaires lancés à sa recherche. Du 7 au 12 mars 1585, il est en Béarn afin d'y rencontrer sa sœur, Catherine, régente de ses États. De retour au château de Nérac où il séjourne

2 Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko, *Catherine de Bourbon-Navarre, 1559-1604. Réseaux, pouvoirs et propagande d'une princesse calviniste*, thèse de doctorat d'Histoire, université de Pau, 3 vol., précisément t. 2, p. 288.

3 Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko, *Catherine de Bourbon-Navarre...*, op. cit., t. 2, p. 336 et p. 353.

deux jours, il observe les positions de l'armée adverse qui campe sur les bords de la Garonne pour y surveiller les passages et les gués qui lui sont habituels. Après quelques parcours de diversion qui prennent modèle, à près de vingt ans de distance, sur les fausses pistes empruntées par sa mère Jeanne d'Albret pour atteindre le refuge de La Rochelle en août 1568, il réussit à franchir la Garonne à la tombée de la nuit, avant de parvenir, le lendemain 17 mars, à Sainte-Foy. En avril, il reste en lieu sûr à Bergerac avant de gagner La Rochelle, début juin. Ses chasseurs ont bel et bien laissé échappé leur gibier : « ils m'ont entouré comme la beste, et croient qu'on me prend aux filets »⁴. Une fois encore – ce n'est ni la première ni la dernière – il met en pratique un dédoublement capable de le métamorphoser lui, le roi chasseur par excellence comme l'était son ancêtre Gaston Fébus, en un gibier guidé par son seul instinct de survie.

80

En octobre 1587, la revanche de la bataille de Coutras, sa première victoire de grand capitaine et la première bataille rangée gagnée par le parti protestant contre l'armée royale du duc de Joyeuse, quasiment anéantie, ne change pas la donne militaire : glorieux mais responsable du désastre de ses adversaires et conscient de l'épuisement de sa propre armée, le roi de Navarre en est réduit à regagner ses bases stratégiques en Béarn après avoir passé une nuit au château de Montaigne, ultime occasion de rencontre avec le maître de céans qui, à son habitude, ne trahit rien de leur conversation. Le 10 décembre 1587, il fait ses adieux à Corisande. Leur séparation n'est pas seulement sentimentale. Elle scelle les préparatifs d'un éloignement préparé de longue date par l'entourage du roi de Navarre, au premier rang duquel se distingue le conseiller avisé et écouté qu'est devenu Duplessis-Mornay⁵.

Au grand désappointement de ses lieutenants les plus impatients tels d'Aubigné ou Rosny, le vainqueur de Coutras n'a pas exploité sa victoire. Ce retour dans ses États qui met fin à son long séjour rochelais oblige à s'interroger sur les raisons de ce repli sur ses terres. Il pouvait être à la fois la conséquence de la cuisante défaite infligée, au même moment, par Henri de Guise à la troupe des réîtres en route vers l'armée huguenote et le résultat des tensions religieuses et politiques qui opposaient Henri de Navarre au prince de Condé, son cousin germain. La mort brutale de ce dernier survenue en mars 1588, à la suite d'un empoisonnement dont est soupçonnée sa propre épouse, met un terme à leur rivalité tandis que, dans le camp catholique, les relations s'enveniment entre les Parisiens et le roi. Dès les premiers mois de 1588, la capitale échappe à Henri III et se donne à la Ligue avec pour conséquences la journée des barricades de mai

4 Lettre à Batz du 11 mars 1586. *Recueil de lettres missives de Henri IV*, éd. [Jules] Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie royale [puis Impériale, puis Nationale], 1843-1876, 9 vol., t. II, p. 196.

5 Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.

1588 et la dérobade du roi hors de Paris. Désormais, aux bords de la Loire, se joue le sort du royaume entre royaux et ligueurs. Délaissant les rivières de Garonne, Dordogne et Charente qui lui ont si souvent servi de frontières protectrices, Henri de Navarre est obligé de s'approcher au plus près et au plus vite de cette nouvelle ligne de front, lieu stratégique de sa réconciliation avec le souverain, son beau-frère, qu'il n'a pas revu depuis 1576.

Par nécessité, l'année 1588 devient donc pour lui celle de la reconquête de l'Ouest avec le dessein précis d'en faire son camp de base et d'empêcher les partisans de la Ligue de s'en emparer. Ainsi s'expliquent l'acharnement meurtrier de la reprise de Marans, en juin 1588, l'expédition vers l'embouchure de la Loire dirigée contre le duc de Mercœur durant l'été 1588, et la guerre-éclair lancée contre le duc de Nevers à l'automne. Les premiers revers du roi de Navarre qui ne tient pas « à vieillir dans les marais » sont effacés par ses offensives victorieuses sur Niort, Maillezaïs, Saint-Maixent, étapes obligées pour opérer la jonction de ses troupes avec celles de Henri III. Leur rencontre, dont les circonstances et le déroulement sont par ailleurs bien connus, a lieu à Plessis-Les-Tours, le 30 avril 1589. Cette avancée en territoire peu à peu conquis a été grandement facilitée par un événement qui paralyse un temps la résistance ligueuse : l'assassinat des Guise lors des États généraux de Blois à la Noël 1588. Informé en urgence, Henri de Navarre a appris la nouvelle à Saint-Jean-d'Angély dès le 26 décembre.

À l'arrière, toute cette période est celle d'une mise en défense des territoires placés sous l'autorité du roi de Navarre. Une nouvelle fois, en novembre 1587, juste après la victoire de Coutras, sa sœur Catherine est redevenue la régente de ses États après avoir trouvé refuge dans le lieu le plus sûr qui est la citadelle de Navarrenx où ont été acheminés à l'abri de la forteresse trésors et meubles de la couronne de Navarre. Dès 1588 et jusqu'en octobre 1592, Catherine de Bourbon ne cesse pas d'être sous la menace de dangers multiples et conjugués au fur et à mesure que la distance s'accroît entre elle et son frère, parti à l'assaut d'un royaume qui reste à conquérir.

« LE ROI EST LOIN » (MONTAIGNE)

Il est impossible de saisir et de décrire toutes les turbulences aquitaines accrues ou provoquées par le départ impromptu du futur Henri IV. Les récentes recherches de Véronique Larcade montrent comment, dans ces circonstances exceptionnelles, se renouent les réseaux ligueurs afin de multiplier par tous les moyens des messages pressants de ralliement en direction des indécis⁶. Bien des

6 Véronique Larcade, *Les Cadets de Gascogne, Une histoire turbulente*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2005.

raisons se conjuguent pour expliquer une telle mobilisation qui profite d'abord de l'isolement subit des partisans du nouveau roi qui ont vu partir à ses côtés les meilleurs d'entre eux. Le champ est libre désormais pour tous ses adversaires qui regroupent leurs forces aux endroits stratégiques ou réputés les plus vulnérables, comme le Béarn qui vit en état de siège sous la protection de Catherine, l'Agenais où les Ligueurs sont en force, et, surtout, le port et la ville de Bordeaux avec pour sentinelles les avant-ports de Blaye et de Bourg, cibles toutes désignées pour servir de base à un débarquement des Espagnols avec la complicité des Ligueurs. Soit, durant plusieurs années, tous les ingrédients d'une guerre partisane qui succède aux guerres civiles, se moque des trêves et se prolonge même après le retour du roi au catholicisme en 1593. L'année suivante, celle du sacre royal à Chartres, n'a pas non plus d'effets immédiats en dépit des récompenses et largesses royales destinées à accélérer les ralliements tout en provoquant l'amertume de ceux qui ont pratiqué l'exercice mal rétribué d'une loyauté à toute épreuve. La Guyenne est devenue le champ clos des mécontentements de ceux qui attendaient trop du prince qu'ils ont servi à leurs risques et périls durant les années cruciales de son gouvernement dans la province. Ainsi ont pu s'instaurer durablement, avec une efficacité redoutable, des conduites hors norme que Véronique Larcade qualifie justement de « culture de la désobéissance ».

En ce domaine, le parlement de Bordeaux, fidèle à l'hostilité permanente et déclarée à l'égard du roi de Navarre, a tenté de montrer l'exemple. L'annonce de la mort d'Henri III, le 1^{er} août 1589, provoque en son sein la mise en place d'une instance exécutive ou Conseil d'État, officiellement chargée de prévenir « remuemens et seditious » des sujets. Sa composition fait la part belle aux présidents des chambres et leur adjoint, aux côtés d'autres conseillers, l'archevêque de Bordeaux, le maréchal de Matignon, deux gentilshommes, deux membres du clergé, trois représentants de la jurade. La seconde quinzaine d'août voit le renforcement d'un dispositif de refus du nouveau souverain orchestré par les premières conclusions, unanimes, du Conseil d'État : « il estoit difficile que l'Estat ne peut subsister aveq un Roy d'autre relligion que la catholique, apostolique et romaine, coustumièrre et plus ancienne », note le conseiller Étienne de Cruseau dans sa *Chronique*, foncièrement hostile à Henri IV pour cause de catholicisme ardent de son rédacteur⁷. Dès ce moment, Cruseau ne cache pas l'embarras de Matignon et sa réticence à siéger au nouveau Conseil tandis que se multiplient dans la ville cérémonies religieuses et prédications pour s'opposer à la reconnaissance d'un roi hérétique. La décision d'expulser les protestants encore présents dans la cité est prise en même temps.

⁷ *Chronique d'Étienne de Cruseau*, éd. Société des Bibliophiles de Guyenne, Bordeaux, Gounouilhoulou, 1897-1881, 2 vol., précisément t. 1, p. 13.

À la fin du mois d'août, la ville semble prête à se donner à la Ligue dont les forces, regroupées en Médoc et sur la rive droite de la Gironde, à Bourg et Blaye, contrôlent la navigation dans l'estuaire.

À la différence de l'été, l'automne 1589 laisse apparaître hésitations et divisions au sein du parlement. Les premières se traduisent par l'accueil mitigé fait à l'envoyé de Mayenne chargé de faire basculer la ville dans la Ligue. En même temps, le Conseil d'État est le lieu de discussions et de délibérations qui n'aboutissent à un aucun résultat pour trouver une solution politique au remplacement du successeur d'Henri III. Matignon, qui sait mettre à profit ces attermoissements, installe dans la ville une garnison de 120 hommes contre la volonté du parlement mais avec l'accord des jurats. En sa personne, les conseillers ont trouvé un adversaire de taille : représentant du roi dans la province, parfaitement averti par sa longue expérience de près de dix années passées en Guyenne de tous les courants internes du parlement, de toutes ses manœuvres et de ses réseaux de relations, il joue conjointement de ses talents de diplomate et d'homme de guerre. Il lui suffit de réprimer temporairement les troubles ligueurs du Médoc pour redonner confiance aux conseillers les plus modérés, prêts à reconnaître le nouveau roi.

Leur rôle se fait sentir à l'occasion du débat intervenu fin octobre sur la façon de désigner le roi de Navarre qu'on se refuse à reconnaître comme Henri IV. Doit-on, comme par le passé, employer le titre de *roi* ou lui préférer celui de *majesté* ? Au sein du parlement, qui siège toutes chambres assemblées, vingt-cinq conseillers opinent pour l'emploi de *majesté* et vingt pour celui de *roi*. Ce vote, qui ne les engage pas à reconnaître Henri IV, préserve toutefois l'avenir. Plus probante est leur réaction, le 1^{er} décembre, vis-à-vis de la déclaration que vient de leur adresser « le roi de Navarre » et dont l'enregistrement signifierait sa reconnaissance comme roi de France. Vingt-trois conseillers se prononcent pour repousser dans le temps le vote tandis que vingt-et-un opinent pour l'enregistrement de la déclaration royale à condition de l'accompagner de remontrances précisant leurs compétences et d'obtenir du souverain qu'il se fasse « catholique romain pour regner heureux et paisible ». Matignon, sagement, décide de surseoir en repoussant au 11 décembre la date d'une nouvelle réunion. Ce laps de temps lui permet de mener à bien une étape majeure pour la reconnaissance d'Henri IV, avec la complicité du premier président de la grande chambre, Sarran de Lalanne. Ce pas décisif est franchi lors de la réforme des sceaux à la mi-décembre : alors disparaissent les sceaux au nom d'Henri III, et apparaissent ceux frappés au nom de *Henry quatriesme, roy de France et de Navarre*. À cette occasion force est de constater que le parlement n'est plus seulement divisé en deux courants, ligueur et anti-ligueur, mais qu'il existe aussi, et de plus en plus, le groupe de ceux qui ont choisi de ne pas prendre parti et préfèrent ne pas être présents pour ménager l'avenir et leur carrière...

Mais, pour Matignon, le plus difficile est à venir. Au fur et à mesure que se multiplient en Guyenne les fronts de la Ligue, il voit fondre les effectifs de ses troupes, débauchées par plus offrant ou laissées en garnison dans des villes qui réclament protection en raison de leur dévouement passé ou présent à la cause du nouveau roi. Doté de forces inférieures à celles de la Ligue, accablé par des difficultés financières, menacé par des mutineries nobiliaires au sein de ses troupes, de plus en plus rétives à obéir, Matignon se trouve aux prises dès le printemps 1590 avec cette « culture de la désobéissance », parfaitement illustrée par Véronique Larcade. Dans ce tourbillon d'événements où l'improvisation le dispute à la préméditation, l'obsession constante du roi de France et de son représentant reste la protection de Bordeaux dont le port ne doit pas tomber aux mains de la Ligue. Ainsi, en avril 1591, Matignon interrompt brusquement une expédition en Gascogne et rebrousse chemin en apprenant l'imminence d'une offensive ligueuse contre la capitale de la Guyenne. Par deux fois, il se rend au parlement, le 26 avril et le 2 mai, en raison du péril qui menace la ville et de l'impérieuse nécessité de la ravitailler en grains et en munitions, obtenant du parlement l'établissement de six moulins, la construction d'un magasin à blé et celle d'une poudrière, assortie de l'entrée dans la cité de cinquante cheveu-légers.

Autant de pourparlers, autant de marchandages qui se soldent par des compromis qui n'ont plus rien à voir ni avec l'honneur, ni avec la gloire. La palme en la matière étant détenue par Esparbès de Lussan, gouverneur de Blaye, site stratégique pour la défense de Bordeaux. Installé là en décembre 1581 pour préserver la cité de la convoitise du parti protestant et ne cachant pas par la suite ses sympathies ligueuses, il a très vite compris tout le parti à tirer du trafic fluvial et du passage des bateaux qu'il pouvait rançonner, tout en utilisant leurs équipages comme porteurs de nouvelles et de rumeurs, vraies ou fausses, faites pour se propager d'un camp à l'autre. En 1589, il fait construire un fort à Lamarque, face à Blaye, contre la volonté de Matignon, tout en sachant monnayer son retour à l'obéissance sans s'engager pour autant à être fidèle au nouveau roi. Dès 1590, au vu de l'ampleur des difficultés rencontrées par Matignon, ses prétentions grandissent face aux efforts des Bordelais pour échapper à l'arbitraire de sa fiscalité sur les convois et les cargaisons. Les années suivantes, ses exactions conduisent à des mesures énergiques : avec le renfort de navires anglais et flamands, en décembre 1592, Matignon met le siège devant Blaye tandis que Lussan en appelle officiellement à la Ligue et reçoit les renforts de ligueurs périgourdins. Jalonné d'épisodes meurtriers, le siège est brutalement envenimé par l'arrivée d'une quinzaine de navires espagnols qui brisent aisément le blocus des quelques navires anglais et flamands contraints de se replier tant bien que mal jusqu'à Bordeaux. Cette offensive espagnole entraîne une contre-attaque de Matignon tandis que les assiégés tentent des sorties de plus en plus

audacieuses et meurtrières obligeant les assaillants à lever le siège, le 19 juillet. Les Espagnols restent quelque temps devant Blaye et, dans la nuit du 4 août 1593, leurs bateaux s'avancent jusqu'à Bordeaux où leurs hommes d'armes s'emparent dans le port d'une galiote de guerre, possession de la ville, dont ils massacrent l'équipage avant de la ramener chez eux en guise de butin. Plus que jamais en position de force, Lussan peut négocier plus qu'honorablement son ralliement au souverain, redevenu catholique. Enfin, en 1597, le même Lussan rejoindra Henri IV au siège d'Amiens.

L'EXIL DE CATHERINE

À peine un mois avant que ne débute le siège de Blaye, Matignon avait dû accomplir une mission à haut risque capable à elle seule, en cas d'échec, de lui valoir une disgrâce définitive. Il lui fallait garantir avec tous les honneurs et en pleine sécurité le voyage à travers la Guyenne de la sœur du roi, Catherine de Bourbon. Volontairement exagéré, le terme d'exil choisi pour titre entend traduire l'éloignement forcé de Catherine de Bourbon, tel que l'a souhaité son frère au fur et à mesure qu'il poursuit la conquête de son royaume. De novembre 1587 à octobre 1592, elle exerce pour la quatrième fois la régence des États souverains avec pour résidence favorite le château de Pau à l'issue de deux années de danger extrême passées à Navarrenx, entre 1585 et 1587. Pour autant les menaces continuent d'être présentes contre elle et contre les territoires et domaines du Béarnais, soumis à un état de siège et aux tentatives conjuguées de la Ligue et des Espagnols avec leur lot ordinaire de vols, de pillages et de « picorée » des gens de guerre.

C'est dans ce contexte qu'intervient le premier grave conflit entre le roi de Navarre et sa sœur, attisé par leurs entourages respectifs. Une nouvelle fois la cause en est le mariage de Catherine qui a cru sur parole que son frère continuait d'agrèer le projet de son union avec leur cousin germain, Charles de Soissons, qui avait combattu à Coutras au côté d'Henri de Navarre, sans pour autant se convertir au protestantisme. Mais la mobilisation du lignage Bourbon, imposée par le Béarnais au moment crucial de son exclusion de la succession au trône par la papauté, avait cessé d'être d'actualité au moment où Catherine et Charles de Soissons envisagent de sceller officiellement leur engagement. Bien plus, à la suite du décès de son demi-frère, le prince Henri de Condé, en 1588, le prétendant de Catherine est devenu un rival pour le roi de Navarre : n'est-il pas lui aussi prince du sang et, de surcroît, catholique, constituant ainsi un recours dynastique pour les partisans d'un tiers parti à la fois distant des Ligueurs et des protestants ? Enfin, tout enfant mâle né d'un mariage avec Catherine de Bourbon pourrait éventuellement devenir un concurrent pour Henri IV, encore privé de descendance légitime.

« L'outrage de Pau » que le roi fait subir à sa sœur a lieu dans la soirée du 6 avril 1592, lorsque le président du Conseil souverain du Béarn, Ravignan, fait arrêter dans le château le comte de Soissons, alors en visite auprès de Catherine, et le somme de quitter les lieux après lui avoir remis son épée. Tant d'audace n'était qu'obéissance aux ordres impératifs d'Henri IV. L'offense faite par son frère à Catherine, proprement insupportable eu égard à son statut, à ses fonctions et à leur affection, envenime durablement leurs relations et empêche, peut-être, le roi de France de revenir dans ses États pour y chercher sa sœur, privée désormais de la protection militaire de Charles de Soissons.

Quelques mois plus tard, en octobre 1592, elle quitte définitivement le château de Pau pour accomplir son dernier voyage en Guyenne avec toutes les marques de respect dues à son rang. Son parcours n'a plus rien à voir avec l'ultime dérobade de son frère en 1588 ou avec le périple périlleux de Jeanne d'Albret et de ses deux enfants, durant l'été 1568, pour gagner La Rochelle où s'étaient réfugiés les chefs du parti protestant, le prince de Condé, beau-frère de la reine, et l'amiral Coligny⁸. Des entrées quasi royales jalonnent son itinéraire : Saint-Sever, Hagetmau, Mont-de-Marsan, Bazas lui rendent tour à tour hommage sous la surveillance du maréchal de Matignon, l'homme de toutes les situations. Après avoir patienté cinq jours avant d'entrer dans Bordeaux afin de laisser du temps aux ultimes préparatifs des habitants, Catherine pénètre dans la ville qui s'est toujours refusée à son frère et où elle a décidé, pour son usage personnel et celui de son escorte, de faire célébrer le culte réformé. Elle sera la seule des Bourbons-Albret à imposer pareille volonté dans une ville particulièrement hostile aux protestants et tellement accueillante à toutes les manifestations de la Réforme catholique sous l'égide de son archevêque Prévost de Sansac, titulaire du diocèse de 1560 à 1590.

Le séjour bordelais de la sœur du roi représente à lui seul une revanche que les historiens ont eu tort de laisser dans l'ombre tant il a pu choquer de nombreux habitants. Non seulement sa venue réveille pour les plus âgés les souvenirs douloureux du passage, en 1543, de Marguerite de Navarre, sœur de François I^{er} et grand-mère de Catherine et d'Henri IV. Mais cette mise à l'épreuve de la ville revêt, avec l'accord de Matignon, l'aspect d'une visite royale par substitution en raison des exigences de la princesse. En effet, pas question d'une entrée ordinaire avec simple délégation à son logis bordelais des présidents du parlement accompagnés pour la circonstance de douze conseillers, mais bel et bien d'une entrée solennelle avec le même protocole que celui de la venue de Charles IX et de Catherine de Médicis en 1564 : une maison d'apparat édifiée sur un bateau transporte la sœur du roi depuis

8 Anne-Marie Cocula, « Été 1568 : Jeanne d'Albret et ses deux enfants sur le chemin de La Rochelle », dans *Jeanne d'Albret et sa cour* (actes du colloque international de Pau, 2001), Paris, Honoré Champion, 2004, p. 33-57.

le port de Francs, en amont de Bordeaux, jusqu'à la porte Caillau, au cœur de la ville. Là, elle est accueillie par une délégation du parlement et le discours d'un de ses présidents venu la saluer sur le pont du bateau. Enfin, elle est conduite jusqu'à son logis sous un dais d'argent porté par quatre jurats. Les conséquences religieuses de ce séjour ne se font pas attendre puisque la venue de Catherine est l'occasion de la célébration d'un culte réformé à son logis. En principe réservée à ses proches et à ses serviteurs cette cérémonie attire un tout autre public, au grand mécontentement du parlement qui s'en plaint à Catherine. Mais que représentait cette protestation au regard de la seule présence dans la cité de la fille de Jeanne d'Albret qui était aussi la sœur d'un roi de France, encore protestant ?

En janvier 1593, Catherine atteint Saumur où elle retrouve Henri IV. Par l'entremise du duc de la Force, lieutenant général du roi en Béarn et vice-roi de Navarre, elle continue de contrôler à distance des territoires placés plus que jamais sous haute tension religieuse. En effet, l'abjuration de Henri IV et son retour dans l'Église catholique représentaient une délivrance pour les catholiques béarnais qui supportaient de plus en plus mal leur situation et l'autorité du duc de La Force. En dépit de son éloignement dont elle dut davantage souffrir que son frère si l'on en juge par son souhait de revenir « chez elle », surtout en 1598 lors des négociations de l'édit de Nantes si douloureuses pour elle, Catherine vécut à la Cour jusqu'à son mariage, notamment au palais du Louvre où, jeune adolescente, elle avait vécu aux côtés de son frère la tragédie de la Saint-Barthélemy. Mariée en 1599 au duc de Bar, elle quitte Paris pour la Lorraine et s'établit à Nancy, très loin de Pau... Pour elle aussi l'abandon de la Guyenne fut définitif.

ET, POUR FINIR, LA RÉVOLTE DES CROQUANTS OU DES TARDS AVISÉS

Les turbulences aquitaines ne cessent pas avec la conversion du souverain, ni après la cérémonie de son sacre, mais elles s'atténuent et laissent des répit suffisants pour négocier le retour de la paix avec des modalités diverses selon les lieux et leur degré de résistance à l'égard du souverain. Michel Cassan a récemment étudié le rituel et les conditions légales et pratiques de « la réduction des villes ligueuses à l'obéissance » à partir des édits officiels qui en réglaient les modalités⁹. Leur chronologie est significative de la volonté du roi d'aller vite en profitant du soulagement de ses sujets catholiques à la suite de sa conversion. Ainsi, la plupart de ces édits sont négociés durant l'année 1594 avec une densité remarquable pour le premier semestre et un enregistrement

9 Michel Cassan, « La réduction des villes ligueuses à l'obéissance », *Nouvelle revue du XVI^e siècle*, 2004, n° 22, numéro spécial *Métaphysique et politique de l'obéissance dans la France du XVI^e siècle*, p. 159-174.

qui suit de près le moment de la décision. Sans surprise, les cités de Guyenne y sont peu présentes à l'exception d'Agen, de Marmande et de Villeneuve-sur-Lot dont les édits de réduction, en mai 1594, sont enregistrés par le parlement de Bordeaux dès le 26 juin. Ce qui ne signifie pas, du côté des villes, un retour à l'obéissance mais bien le résultat d'un contrôle à toute épreuve, exercé avec la plus grande vigilance par le maréchal de Matignon et ses réseaux de surveillance dans la province. Autant sa tâche avait été compliquée et délicate à l'égard des villes, autant elle s'avérait insurmontable pour le monde rural comme le prouve le déclenchement de la révolte des croquants du Limousin et du Périgord, bien connue grâce aux travaux et aux ouvrages de Yves-Marie Bercé¹⁰.

88

Si l'on se réfère à l'actualité de ce temps, les croquants ne sont en rien des Tards-Avisés même s'ils se décrivent comme tels à cause de leur trop longue patience envers des seigneurs qualifiés de « brigands », dont ils énumèrent les méfaits dans leurs manifestes de mobilisation diffusés, placardés et lus de paroisse en paroisse. Bien informés de la reprise en main progressive du royaume après un long temps de désordres majeurs, ils choisissent le moment opportun pour porter à la connaissance du roi leur misère et leurs souffrances et désignent clairement ceux qui en sont responsables : les gens de guerre et les gens des villes. Les premiers, adversaires habituels de tous les conflits, encourrent moins de reproches que les seconds, uniquement désignés par leur lieu de résidence : « les villes ». Car, pour les croquants, le retour de la paix, à l'issue des trêves successives signées par le roi, n'a fait que bénéficier aux citadins. à l'abri de leurs remparts, ils sont devenus les maîtres de l'économie et des échanges des campagnes environnantes, provoquant la ruine du « pauvre peuple, parce que notre ruine est leur richesse ». Implacable, ce réquisitoire n'épargne aucune ville :

On a vu Périgueux pris par force, deux fois pillé et saccagé, Sarlat autant, Bergerac ne saurait être qu'une bicoque, qui a été pillé et saccagé par plusieurs fois, et n'en faisait-on état que comme d'un village. Belvés, Montignac et autres villes ont été aussi prises et pillées, néanmoins aujourd'hui ses belles ruines sont plus riches que ne furent jamais, mais c'est tant à nos dépens¹¹.

Ce sont bien les bourgeois qui sont ici désignés par les paysans. Ceci à plus d'un titre : parce qu'ils possèdent de « belles métairies » dont les baux ont renchéri et sont devenus inaccessibles aux « pauvres laboureurs », parce qu'ils contrôlent la collecte des impôts royaux et osent réclamer les arriérés des temps de guerre en dépit des ordres du roi ; enfin, parce que les plus riches d'entre

¹⁰ Yves-Marie Bercé, *Histoire des croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, 1974, 2 vol.

¹¹ *Ibid.*, t. II, p. 701-703.

eux ont acquis des seigneuries aux dépens de nobles endettés par le coût de l'armement et la longueur des guerres. Ce changement social en train de s'opérer au détriment de la petite noblesse périgourdine n'a pas échappé aux rédacteurs du manifeste qui s'en remettent à l'entremise des représentants du Tiers état de Périgord. Les Tards Avisés s'en plaignent mieux que quiconque en des termes qui ne laissent place à aucune conciliation et situent parfaitement leur révolte dans l'immédiat après-guerres de religion :

Et maintenant que Dieu nous a fait la grâce d'avoir ce peu de temps de trêve, laquelle nous espérions jouir, nous voyons que nous en sommes frustrés, car les villes, au lieu de la faire entretenir et tenir la main à la justice ne se soucient de la ruine du pauvre peuple, parce que notre ruine est leur richesse. Ils ont leur bien et marchandises dans leurs forts, point sujets aux brigands qui tiennent la campagne, nous les vendent au prix que bon leur semble et font les belles métairies à bon marché, nous font payer la rente au double et au triple de ce que nous leur devons et s'aident de la justice quand il leur plaît¹².

Tout est précisément formulé : la trêve dont ils ne peuvent profiter, la cherté des prix et les difficultés de ravitaillement dont ils rendent responsables les gens des villes, la hausse des loyers de la terre et celle des droits seigneuriaux, hors de toute réglementation légale.

L'ampleur du mouvement, notamment dans la partie orientale et méridionale du Périgord, et son organisation quasi militaire surprennent les autorités locales et obligent à faire appel à des renforts extérieurs, tandis que le sénéchal Henri de Bourdeille, neveu du mémorialiste Brantôme, tente de négocier. L'inégalité des forces et des armes se solde, dans l'été 1594, par la défaite des croquants après une ultime résistance dans le bourg de Saint-Crépin d'Auberoche. Les années suivantes voient resurgir des flambées de révoltes, vite réprimées pour éviter leur extension. À ce moment, la déclaration de guerre contre l'Espagne constituait l'occasion d'une mobilisation susceptible de ramener progressivement le calme dans le royaume même si, comme l'ont bien montré les recherches récentes de Serge Brunet, un grand quart Sud-Ouest du royaume restait sensible aux tentations de toutes sortes en provenance de l'Espagne et des agents de Philippe II par l'intermédiaire d'un réseau d'informateurs et d'espions à toute épreuve¹³.

12 *Lettre circulaire du Tiers Etat de Périgord aux habitants de Limeuil, portant convocation à une assemblée à Château-Missier* (27 mars 1594), publiée par Yves-Marie Bercé, *Histoire des croquants...*, *op. cit.*, t. II, p. 701-703.

13 Serge Brunet, « Anatomie des réseaux ligueurs dans le sud-ouest de la France (vers 1562-vers 1610) », *Religion et politique dans les sociétés du Midi* (actes du 126^e Congrès des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001), Paris, CTHS, 2002, p. 153-191.

S'il semble inutile de rappeler ici l'étendue, la composition, la localisation des immenses domaines des deux héritiers de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon, bien étudiés et quantifiés au moment où l'un et l'autre accèdent aux plus hautes fonctions dans le royaume de France¹⁴, il est intéressant de souligner la manière dont s'opère le rattachement de leurs biens au domaine royal. En effet, autant le futur Henri IV a quitté brutalement et définitivement ses États et son gouvernement, autant il s'est débarrassé avec une lenteur calculée de ses biens et de leurs revenus pour des raisons faciles à expliquer. Amanda Eurich a pu montrer, chiffres à l'appui, comment le roi de Navarre avait puisé dans ses ressources personnelles pour financer clientèle, alliances, hommes de guerre et armement. D'ailleurs le roi de Navarre ne se fait pas faute de signaler cet engagement fait de sacrifices lorsque ses proches et ses partisans manquent de générosité. À ces amputations délibérées est venue s'ajouter, durant les guerres de la Ligue, l'occupation militaire de ses possessions privées dès lors de tout revenu et copieusement pillées et ruinées. Pour pallier ces manques à gagner, le Béarnais a multiplié les aliénations à pacte de rachat. Dès 1590, en accord avec sa sœur, dont il entendait garantir les droits successoraux, le roi refuse l'union de son domaine avec celui de la Couronne, conseillé en cela par Duplessis-Mornay. C'était aussi le meilleur moyen de conserver toute sa liberté de manœuvre afin de multiplier ses chances de réussite dans la conquête de son royaume. C'est pourquoi les amputations majeures faites à son patrimoine, sous forme d'aliénations, culminent dans les années les plus difficiles des débuts de son règne, soit de 1592 à 1594. Avec le retour de la paix en 1598 et la perspective du prochain mariage de sa sœur, le roi procède au partage de leurs biens comme le souhaitait ardemment Catherine après une longue co-gestion des biens de leurs parents, jalonnée de tensions. Mais rien n'est encore changé dans le statut d'ensemble de leur patrimoine. C'est seulement trois ans après la mort de sa sœur que le roi accepte, enfin, que les biens qu'il possède à l'intérieur du royaume soient réunis à la Couronne. Ce faisant, Henri IV n'avait pas franchi le pas décisif : celui du rattachement de ses terres souveraines au royaume de France. Cette décision, lourde de conséquences, ne sera prise que dix années après sa mort, en octobre 1620, par son fils, le roi Louis XIII, revenu sur les traces de son père pour mieux les effacer...

14 Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko, *Catherine de Bourbon-Navarre...*, *op. cit.*, t. 1, p. 189-214.

VOYAGES ET ROUTES DES PAYSANS, L'EXEMPLE DU ROUERGUE EN 1643

Yves-Marie Bercé

La redécouverte des anciennes migrations n'est pas chose facile. La recherche en histoire rurale s'est longtemps satisfaite de la chronique de terroirs particuliers, où la succession monotone des générations, les répétitions saisonnières des travaux des champs, le long calendrier de périodes bénies de bonnes récoltes et d'années de disette imposaient l'image forte, indiscutée et désolante de paysanneries immobiles. En fait, il est plus juste d'imaginer les chemins des campagnes d'autrefois sans cesse parcourus d'allants et venants ; les espaces ruraux de l'âge moderne étaient sillonnés de routes desservant les marchés ou les foires des moindres villes ; plus avant dans le paysage des sentiers reliaient des paroisses entre elles ou bien conduisaient des fermes aux champs. Les tracés de ces itinéraires agrestes variaient selon le relief et les usages, les passages changeaient avec les saisons, mais cet ancien lacs des cheminements était fort dense et certainement plus parcouru qu'aujourd'hui. Les événements tragiques survenus en Rouergue au cours de l'année 1643 offrent une occasion, une chance documentaire exceptionnelle d'observer cette constante mobilité rurale.

Le hasard archivistique a fait conserver trois documents qui gardent des traces des déplacements des paysans rouergats autour de l'année 1643, que ces voyages fussent provoqués par les travaux ordinaires des champs, par les intempéries qui frappaient en ce moment précis ou par les réactions de révolte suscitées alors dans cette province. On dispose ainsi d'une enquête sur la pauvreté des paroisses du Ségala, conduite en avril 1643 par le lieutenant du présidial de Villefranche, Pierre de Molinery, et par le juge royal de Villeneuve, Jean de Cayla. Ils étaient commis par l'intendant Jacques Charreton-de-La-Terrière, sur la demande des États du pays qui s'étaient réunis à Espalion en mars précédent. Ils parcoururent douze paroisses du 20 avril au 2 mai et en dressèrent procès verbal¹.

1 Enquête de Pierre de Molinery, lieutenant principal de la sénéchaussée présidiale de Rouergue, commissaire député par l'intendant La Terrière, par ordonnance du 8 avril 1643. Archives départementales de l'Aveyron [désormais AD Aveyron], 26 J 46, fonds Trézières. Je dois la connaissance de ce document exceptionnel à l'amabilité de M. Jean-Loup Delmas, directeur des Archives de l'Aveyron. Ce savant dispense aux chercheurs avec générosité sa connaissance extraordinaire du passé aquitain.

Un autre texte rare est une information menée à Saint-Geniez-d'Olt sur le pillage de la maison d'un officier de finances perpétré le 21 septembre par une troupe de révoltés. La victime avait obtenu de l'Église un monitoire permettant de déposer dans le secret et sans un contrôle de justice. Les interrogatoires furent menés par un conseiller du présidial de Rodez nommé Géraud Masvau, commis par l'intendant ; il écouta, du 28 au 31 octobre, trente-quatre témoins de l'affaire².

Enfin, plus banalement, on conserve des notes comptables d'un domaine agraire de Souyri près de Rodez jetées pêle-mêle dans un cahier tenu par le propriétaire anonyme, de la famille Guirbaldi, de 1639 jusqu'aux années 1670³.

Ces trois documents peuvent être conjugués pour mieux éclairer les circonstances de la célèbre révolte des Croquants du Rouergue.

CHEMINEMENTS DES BERGERS ET DOMESTIQUES D'UN DOMAINE DU CAUSSE

92

Les abondantes mains-d'œuvre réclamées par les travaux agricoles entraînaient des embauches plus ou moins éloignées que les propriétaires devaient rechercher tout au long des saisons, en se servant de recommandations familiales ou de relations d'affaires. Le propriétaire d'un domaine rural à la recherche de domestiques et, de même, les simples paysans en quête d'emploi, chacun à leur niveau social, comptaient sur les renseignements et les expériences d'un parent qui servirait d'entremetteur. Ce personnage ferait connaître à des jeunes gens les besoins d'une grande ferme ou bien attesterait auprès d'un propriétaire l'honnêteté d'une humble famille à prendre au service ; dans les comptes, on disait « j'ai fait marché, à la médiation de mon beau frère » ou encore « j'ai loué Untel pour l'année, à la médiation de mes domestiques ». Un réseau de proches hameaux ou paroisses suffisait le plus souvent à fournir la main-d'œuvre courante, mais les recrutements de serviteurs de grande confiance pouvaient les faire venir de plus loin, d'Auvergne ou de Gascogne. Ce serait peut-être le cas pour le métayer d'un beau domaine, pour un berger expert connaissant les bêtes et les longs chemins ou encore pour une jeune fille de compagnie attachée à la maîtresse de maison.

2 « Resumption de tesmoings revalans », c'est-à-dire récolement de témoins déposant sur le monitoire obtenu par Raymond Dumas, contrôleur en l'élection, après le pillage de sa maison de Saint-Geniez survenu le 22 septembre 1643, recueilli par Géraud Masvau, commissaire de l'intendant, le 31 octobre 1643, AD Aveyron, fonds de Benoit, non coté. Ce document, appartenant à un fonds privé, entré récemment au dépôt de Rodez, ne m'aurait pas été accessible sans l'expertise et la bienveillance de M. Delmas. L'édition complète de ce texte de 60 pages denses devrait paraître bientôt.

3 Livre de comptes du domaine de Souyri, appartenant à un membre anonyme de la famille Guirbaldi (dates extrêmes : 1635 et 1688). BnF, Mss, naf 6187, cahier de 95 fol., entré au Cabinet des manuscrits en 1887.

Le maître de Souyri chaque année faisait travailler une quinzaine de personnes, embauchées à partir de la foire de la Saint-Jean. Le domaine Guirbaldi sur le Causse Comtal, très près de Rodez, tirait ses revenus du troupeau de moutons, et aussi de son vin et d'un peu d'élevage bovin. La plus grande affaire était de louer un *bassivier*, souvent renouvelé trois ou quatre fois – au XIX^e siècle cet emploi concernait avant tout le soin des agnelles. Le titulaire de 1646 à 1648, Pierre Savy, venu du bourg voisin d'Onet, était aussi décoré du rang de *majoral*, c'est-à-dire chef des pâtres. Ce domestique de confiance commandait quatre gardiens des moutons, tous venus de hameaux voisins, tous parents entre eux. Le troupeau montait à 360 « bêtes à laine », menées pendant cinq mois d'été et d'automne dans la « montagne ». Il semble que la pâture d'estive était dans l'Aubrac, que la draille partant du Causse Comtal vers l'Est devait passer par Bozouls et le pont d'Espalion ; on constate que le voyage demandait six jours de marche. On sait que les drailles allaient tout droit sur le plateau, évitant la traversée des habitats mais convergeant nécessairement vers les ponts⁴. En Rouergue, les axes des vallées du Lot et de l'Aveyron, aux méandres encaissés, ne sont pas des routes commodes, les itinéraires ont donc toujours été sur la hauteur, à peu près rectilignes à travers le paysage de grands horizons. Dans la transhumance du troupeau de Souyri, il revenait au bassivier de salarier les bergers, de trouver le sel et la présure ; au printemps après l'année écoulée, il faisait son compte avec le maître, qui évaluait la dépense en jours de présence, défalquant les jours passés aux foires, ou même l'avoine donnée au chien à un jour près ; le marché assurait au bassivier un minimum de 8 ou 9 livres comptant, plus la valeur du foin pour l'hivernage de six bêtes⁵.

Pour le domaine lui même, le propriétaire avait aussi un ou deux maîtres valets chacun gagés environ 25 livres, plus une paire de souliers et un vieux chapeau. Ceux-ci avaient sous leurs ordres un ou deux vachers, un vigneron embauché pour les façons de l'année et des vendangeurs pour la cueillette et la vinification, d'octobre à Noël. En mai 1646, le procédé changea, le maître fit marché avec un métayer, Mathieu Séguela, qui gagnait 38 livres, plus le profit de deux génisses, un pourceau et l'hivernage de huit moutons. Séguela portait avec lui sa vieille mère, sa sœur, puis sa femme épousée en 1649. Enfin, la dame de Souyri avait toujours avec elle une chambrière, une jeune fille présentée par son père ou son frère ; cette jeune servante restait plusieurs années ou seulement plusieurs mois,

4 « Drailles et transhumance à travers la Lozère », *Cahiers de la Lozère* (Florac), n° 7, 1993.

5 Pour des bribes de renseignements sur l'histoire de l'élevage en Rouergue, voir les contributions réunies dans *L'Aubrac, étude ethnologique, linguistique, agronomique et économique d'un établissement humain*, t. II, *Ethnologie historique (transhumance ovine)*, Paris, CNRS, 1971. Malheureusement, le recueil, du fait de l'orientation ethnographique des auteurs et de la répartition des sources, illustre surtout les XIX^e et XX^e siècles.

le mariage venant interrompre son contrat. Elle était bien recommandée, elle avait un salaire de 12 à 13 livres l'année, plus un cotillon, une chemise ou un devantal. La plupart de ces domestiques n'avaient pas eu beaucoup de distance à parcourir : ils provenaient de villages voisins, sur le causse, notamment Seveyrac et Cougousse. Des chambrières pouvaient venir de beaucoup plus loin, elles avaient alors été conduites par un parent. Seuls les vachers sur le domaine et les bergers pour les trajets de transhumance étaient des habitués des grands chemins. En outre, le maître devait souvent recourir à des charretiers et muletiers qui lui portaient des chaînes de fer pour attacher les bœufs ou encore des échelas achetés par unités de milliers et payés rendus à Souyri. Presque tous les achats du domaine, souliers ou ferrements, étaient payés en troc, en nature, sans passage de monnaies, sous forme de barriques de vin ou de charges de blé qu'il fallait faire porter à Rodez ou ailleurs par les voituriers habituels. Le maître lui-même allait à Rodez aux foires de Saint André et Saint Pierre, et parfois à Toulouse pour des procès. Dans ces grandes occasions, il lui fallait porter « du bel argent » : des pistoles d'Espagne ou même des louis d'or.

MIGRATIONS DUES AUX CALAMITÉS AGRICOLES

Quand la moisson et la vendange avaient été déficitaires ou qu'une épizootie tuait les bêtes, la seule ressource des pauvres gens était de partir sur les chemins, il fallait quitter son village pour aller chercher alentour si le train des choses y allait mieux et si l'on pouvait y survivre avec des aumônes ou un travail saisonnier. Une telle succession de mauvaises années avait commencé en 1638. Comme souvent dans le Sud-Ouest, le malheur venait des grêles du début de l'été ravageant les blés et les vignes. En 1642, il y avait eu trois orages désastreux. De surcroît, cette même année, des maladies contagieuses frappaient les moutons et les vaches. À La Bastide-Capdenac et à Toulonjac, tout près de Villefranche, des propriétaires avaient perdu chacun près de cent bêtes, soit la moitié de leur troupeau⁶. La mortalité sur les bovins était moindre, mais les témoins déclaraient qu'elle avait suffi à tarir le mouvement de gros bestiaux qui d'ordinaire étaient, par dizaines, menés depuis la vallée de la Garonne en nourrissage sur les pâturages des pays de terrefort. La cherté des blés était telle qu'en octobre 1642, la plupart des paysans avaient dû emprunter les grains nécessaires aux semences et que même nombre de parcelles n'avaient pu être ensemencées du tout.

6 AD Aveyron, 26 J 46. L'enquête commence le 20 avril à La Bastide-Capdenac, se poursuit le 22 à Sainte-Croix, le 23 à Saint-Rémy, le 24 à Saint-Igest, le 25 à La Capelle-Balaguier, le 26 à Savignac, le 27 à Martiel, le 28 à Villeneuve, le 29 à Salles-Courbatiès et s'achève le 2 mai à Villefranche.

Aux intempéries s'ajoutaient les exigences fiscales. Le Conseil du roi depuis plusieurs années s'était lancé à l'assaut des droits d'alleux, fréquemment affirmés dans les pays de droit écrit et soutenus par tous les parlements méridionaux. De la sorte, sans s'arrêter aux recours pendants en justice, les fermiers du Domaine réclamaient des droits de franc fief et prononçaient des saisies contre celles des communautés d'habitants qui avaient jusque là excipé de leur statut d'alleutiers. En novembre 1642, la mort de Richelieu avait relancé l'espérance de la fin de l'oppression fiscale commencée dans les années 1630. Les États du pays de Rouergue étaient convaincus de cette issue ; ils s'étaient réunis à Espalion le 24 mars 1643, malgré les réticences de l'intendant de Haute-Guyenne Charreton ; ils s'étaient résolus à montrer la dure situation des paysans et à protester contre les exigences fiscales contraires aux libertés de la province. L'intendant s'était efforcé de les intimider, mais il ne put les empêcher d'envoyer quatre députés à Paris et ne put non plus refuser la requête des syndics généraux du pays de Rouergue de dresser des états des lieux. Par ordonnance du 8 avril, il donna commission officielle à des juges locaux pour des visites des paroisses de campagne et pour la rédaction de procès-verbaux montrant leur triste situation. Une seule de ces enquêtes nous est parvenue : elle concerne des villages du paysage de terrefort aux abords de Villefranche. Le rapport de chevauchée des officiers de justice commis à cet effet, Molinery et Cayla, fut rédigé pendant la dernière semaine d'avril dans les paroisses à l'ouest et au nord de Villefranche dans un rayon d'une douzaine de kilomètres ; il révélait partout la même misère. Les commissaires s'installaient dans le presbytère ou dans la maison consulaire et y interrogeaient quelques notables, prêtres, gentilshommes ou notaires, tous personnes d'âge avancé. Il s'agissait clairement d'apporter des preuves de l'impuissance des contribuables rouergats et du danger d'abandon des cultures et de désertion des villages.

Une dernière calamité immédiate venait d'aggraver encore l'endettement paysan, l'afflux des monnaies de cuivre (doubles deniers), dont les frappes abondantes, imprudemment autorisées par le fisc, avaient obligé les parlements à réduire leur emploi à un denier et même à l'interdire dans le paiement des impôts étatiques ; un arrêt du parlement de Toulouse sur ce fait était survenu le 23 mars. Ainsi le prieur de l'abbaye de Martiel et un consul du lieu témoignaient que

ceux qui se sont trouvés assez heureux ou industriels pour conserver quelque peu d'argent, qui ne sont pas plus de quatre dans toute la paroisse qui est composée de 18 villages, se trouvent saisis de doubles marqués à la mouche

ou du prince d'Orange qu'ils ne peuvent débiter pour avoir esté décriés et tirés du commerce par arrêt de la souveraine cour de parlement de Toulouse⁷.

Du fait de tous ces malheurs, la plupart des brassiers et métayers rouergats se trouvaient ce printemps incapables de nourrir leurs familles. Le syndic de l'hôpital des pauvres de Villefranche, un apothicaire, et un vieux marchand de la ville affirmaient qu'ils n'avaient jamais vu sur place tant de pauvreté. Un consul de La Bastide-Capdenac et un notaire de Saint-Rémy déposaient, tous deux à peu près dans les mêmes termes, que la survie dans leurs paroisses n'était assurée que grâce aux charités de quelques notables, « quatre ou cinq gentilshommes et deux ou trois bien aisés ». Des contrats de métayage étaient abandonnés. Le seigneur de La Capelle-Balaguier et le chapitre de Villefranche avaient renoncé à la recette de leurs droits de censives. Trois juges de village, à Martiel, à Salles-Courbaties et à Sainte-Croix, témoignaient que lorsqu'ils avaient la charge de saisies, ils ne trouvaient dans les fermes que les murailles, sans meubles, sans lits, sans aucune bête dans l'étable. Les hommes valides, pour éviter les saisies, pour subvenir aux besoins de leurs parents, n'avaient eu d'autre ressource que d'abandonner leur village, laisser les maisons vides et les champs incultes. On doit remarquer combien honteux était regardé le choix de demeurer dans son village ou aux environs pour mendier ; on n'admettait pas de se dégrader au point de donner aux voisins le spectacle de son dénuement, de son incapacité à nourrir sa famille. Les témoins s'accordaient pour dire que les meilleurs avaient décidé de s'en aller plus loin, que l'honneur les obligeait de quitter la province pour faire les mendiants dans des lieux où on ne les connaîtrait pas, pour trouver du travail « en autre province que celle du Rouergue, ... en pays étrangers », voire pour s'engager dans un régiment. Ainsi un laboureur de Saint-Igest exposait que dans sa communauté, les hommes avaient

préféré laisser leurs familles à la merci de la providence et prendre parti à la guerre ou au service de quelque maître, si mieux ils n'aiment honteusement mendier leur pain dans leur propre pays⁸.

7 Les charges de cuivre suédois achetées par les traitants ayant obtenu du Conseil le bénéfice des frappes continuaient d'arriver à Rouen en mai 1643. Par arrêt du Conseil du 5 août, le cours fut réduit à 1 denier au lieu de 2 (voir les *Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier*, éd. Roland Mousnier, Paris, Faculté des Lettres et sciences humaines de Paris/PUF, 1964, t. 1, p. 540, 551 et 563). À la même saison, le maître de Souyri spécifiait dans ses contrats des paiements moitié en doubles, moitié « en bel argent ». Les inflations périodiques des monnaies divisionnaires de cuivre furent un phénomène récurrent jusqu'au Second Empire (Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, 1974, t. 1, p. 39-41 ; *Id.*, *À la découverte des trésors cachés, du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2005, p. 26-32)

8 Témoignage de Grégoire d'Estaly, consul d'Elbes. De même François Fournac, travailleur à La Bastide-Capdenac, dépose que les habitants sont « obligés de quitter un honneste patrimoine et s'en aller par désespoir, sans considération de femme ni enfants au service de

Les visites s'arrêtèrent le 3 mai et l'on n'en trouve pas d'autre exemple dans la province ; il est probable que l'intendant Charreton s'y était alors opposé. En effet, le caractère de l'enquête, préparée à l'avance, orientée vers une revendication antifiscale selon l'intention des États du pays, ressort des textes des témoignages qui, de paroisse en paroisse, reprennent presque mot pour mot les mêmes expressions et anecdotes.

ALLÉES ET VENUES DES RÉVOLTÉS DU BAS-ROUERGUE

La nouvelle de la mort de Louis XIII, le 14 mai, joua un rôle provocateur ; au delà du deuil du souverain disparu, cette information politique était ressentie bien plutôt comme l'avènement d'un jeune prince. Ce renouveau, selon un fantasme d'uchronie partagé par le peuple et aussi bien par les magistrats des parlements, devait annoncer la fin des abus et des oppressions des ministres liés au règne qui enfin s'achevait. Les choix politiques circonstanciels, en général, et plus précisément les commissions extraordinaires, les faveurs personnelles ne survivaient pas, pensait-on, à la mort d'un roi, tout devait recommencer avec la venue sur le trône d'un jeune prince. Une telle interprétation n'était pas imaginable pour les légistes royaux, convaincus de l'idée de la continuité de l'État, elle n'était pas du tout envisagée à Paris. La volonté de briser la revendication rouergate puis ensuite d'écraser la révolte doit clairement être attribuée au chancelier Séguier et sur place à l'intendant Charreton. Ce dernier avait prévenu le Conseil du roi contre les requêtes portées par les députés des États de Rouergue ; ceux-ci revinrent effectivement dans la province le 26 mai, avec pour seule promesse d'avoir à faire confiance aux décisions de l'intendant.

En fait, nombre de communautés d'habitants, habituées à se réunir dans le cadre des États du pays, et sûres de leur bon droit dans cette situation de transition politique, avaient déjà recouru à des attroupements armés. Le 2 juin, une vingtaine de paroisses du Ségala se donnèrent rendez-vous à Villefranche, elles entrèrent au cri de « Vive le roi et fi des partisans », elles obligèrent l'intendant surpris en ville à satisfaire leurs requêtes. Charreton, sous la menace, dut rédiger des ordonnances ramenant les tailles au montant de 1618 et supprimant les droits des officiers de l'élection ajoutés depuis 1626 ; il fit même publier ces textes par un trésorier de France de Montauban et par le vice-sénéchal Canceris qui assurait sa sécurité. Des copies furent aussitôt envoyées dans tout le Rouergue et en Quercy. Charreton parvint à quitter Villefranche le lendemain et alla se réfugier à Saint-Antonin, où il se tint comme aux aguets pendant les mois suivants.

Sa Majesté en qualité de soldats, et les autres de mendier leur pain à leur confusion dans leur propre paroisse ou lieux circonvoisins ».

Les Rouergats se trouvaient au même moment confortés par des arrêts des parlements de Toulouse et de Bordeaux qui prétendaient suspendre les poursuites de recouvrements ; ils ne croyaient pas s'engager dans une subversion⁹. Il n'est pas question ici de reprendre le récit détaillé de cette révolte, mais, du moins, d'en comprendre le rapport à l'espace provincial, d'en souligner les traits de mobilité, de marches et contremarches sur les longs chemins des causses. Villefranche devint pendant tout l'été une sorte de chef-lieu des États de Rouergue. Des coureurs et porteurs de lettres dans tous les coins de la province portaient tous les jours du couvent de Cordeliers dont la salle de réfectoire avait été le siège traditionnel des assemblées provinciales. Des députations se succédaient en ville, venant de quelques vingt-six paroisses du pays dit de Ségala, c'est-à-dire des relativement bonnes terres des collines au Sud de Villefranche¹⁰.

Elles paraissaient tambours battant, en forme de milices, prêtes à faire de grands exploits, venant les unes après les autres de quatre ou cinq lieues de tous les environs, tellement que pendant douze ou quinze jours l'on ne vit à Villefranche que des compagnies armées composées tant de paysans que de notaires et principaux de leurs villages, où en quelques uns le curé ou le recteur était à la tête des principaux, ainsi que des petites villes¹¹.

De son côté, Pierre de Molinery, le lieutenant du présidial, auteur de l'enquête menée en avril pour le compte des États, était allé porter les plaintes du pays au parlement de Toulouse. Cette cour, par arrêt du 4 juin, somma l'intendant de produire des titres octroyés par le nouveau roi ou de partir. Le parlement affirmait la précarité des commissions limitées au vivant d'un prince et

9 L'histoire de la révolte du pays de Villefranche en 1643 est illustrée par le recueil d'Urbain Cabrol, directeur des postes de l'Aveyron et historien régional : *Documents sur le soulèvement des paysans du Bas-Rouergue, dits « Croquants », au commencement du règne de Louis XIV*, Rodez, E. Carrère, 1910 [réimp. : Marcillac, Pour le pays d'Oc, 1984]. Une étude critique est due à Monique Degarne, « étude sur les soulèvements populaires en France avant la Fronde. La révolte du Rouergue en 1643 », *XVII^e siècle*, 1962, n° 56, p. 3-18. Les événements rouergats sont évoqués dans ma thèse : Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants...*, *op. cit.*, notamment t. 2, p. 616. Le sujet a été revisité par un chercheur local, Francis-émile Moulin, se fondant uniquement sur la bibliographie ancienne : « La révolte des Croquants du Rouergue en 1643 », dans *Villefranche et le Bas-Rouergue*, Actes du 34^e Congrès d'études de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne (1979), Villefranche-de-Rouergue, Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue, 1980, p. 117-134. Il faut noter que les protestataires rouergats n'employaient jamais pour se désigner le terme injurieux de *Croquants*.

10 Pendant les guerres de religion, le clivage entre ville et campagne était pareillement accusé, Villefranche étant tenue par les royaux et s'opposant au groupe de paroisses des collines au sud de cette ville, fidèles à la Sainte-Union.

11 Annales de Claude Desbruyères, médecin à Villefranche, mort en 1666. Urbain Cabrol, *Documents sur le soulèvement...*, *op. cit.*, p. 58-66.

nécessairement soumises au contrôle de la cour provinciale. Le parlement de Bordeaux adoptait une attitude semblable envers l'intendant Lauson, affectant de regarder ses pouvoirs comme révolus¹². Les Rouergats suivaient la même logique, ils continuaient d'espérer de sauter l'obstacle de l'intendant et de s'adresser directement au Conseil du roi. Dans cette perspective, le baron de Sanvensa, possessionné près de Villefranche, fils du grand chef ligueur rouergat, neveu du sénéchal, partit pour Paris le 24 juin. En outre, plusieurs officiers de Villefranche frappés d'interdiction de leur charge sur dénonciation de Charreton, tentaient d'intercéder au Conseil ; Molinery, qui était dans ce cas, entreprit, à son tour, le voyage de la cour le 5 août.

Les quelques notables qui avaient acquis des offices de conseiller en l'Élection, cibles désignées à la vindicte populaire, s'étaient réfugiés vers Montauban. Pour assurer l'adhésion des autres cantons d'une province cloisonnée par un relief inégal et partagée entre plusieurs différents pôles urbains, des tournées d'enrôlements et de menaces contre les profiteurs du système fiscal parcouraient les routes des Causses. Ainsi, du 18 au 29 juin, le sellier Bernard Calmels, dit Lafourque, conduisit une troupe de deux à trois mille gens armés de Villefranche à Espalion et retour. Il faut s'arrêter sur la personnalité de cet agitateur vraiment populaire. Ce maître artisan de Villefranche était fils d'un sergent, il était instruit et savait argumenter en droit¹³. Il se révéla comme un véritable meneur d'hommes. Alors que dans la cité de Villefranche, Jean Petit, tenant boutique de chirurgien, se donnait comme « général de la ville » et que le maçon et cabaretier Guillaume Brasc, dit Lapaille, s'intitulait capitaine, Lafourque avait figure de chef des troupes villageoises. Il semble que de par son métier lié aux équipements de cheval, il avait tissé beaucoup de rapports avec les

12 « Le jeudi 4 juin 1643, le parlement de Thoulouze ayant eu avis des désordres de la ville de Villefranche par le sieur de Molinery, lieutenant général au présidial de ladite ville [...], il fut délibéré que les intendants tant de Guyenne que de Languedoc rapporteraient leurs nouvelles commissions au parlement pour y être enregistrées, autrement que défenses seraient faites de s'immiscer en la charge et à toutes personnes d'avoir égard à leurs ordonnances... » (extrait d'un mémoire envoyé à Séguier sans doute par Charreton). BnF, Mss, fr. 17296, fol. 63 sq.

De même, à Bordeaux, l'intendant Lauson se heurtait au mépris du parlement : « Ces Messieurs s'imaginent que du vivant du feu roi, on les pouvait tenir en devoir, mais que sa mort leur a donné licence de tout faire [...]. Pour ces Messieurs, ils s'imaginent que tout est mort avec le roi, qu'eux seuls sont restés en vie et, à leur dire, tous nos généraux d'armée ont du s'enfuir en leur maison et quitter le service aussi tôt que le roi a esté mort ». BnF, Mss, fr. 17377, fol. 19, juillet 1643.

13 Lafourque avait été en 1641 syndic des habitants de Villefranche dans des procès portés devant la Cour des aides contre les consuls puis contre les officiers de l'élection. Le médecin Desbruyères, peu favorable aux rebelles, le décrivait comme pauvre et habile : « Il était homme qui n'avait d'autres possessions que son cabal de sellier, ni autre revenu que son travail journalier ».

gens du plat pays, il comptait des pratiques, des clients, des amis dans tous les villages de la vallée et du causse entre Villefranche et Espalion. On ne connaît pas les circonstances de sa randonnée de juin, on peut toutefois imaginer qu'il retrouvait le site d'assemblée des États de la province et cherchait à susciter l'adhésion armée des communautés du Causse.

Le temps des moissons n'arrêtait pas les désordres. Le Conseil du roi se résolut alors à jouer du prestige de la plus illustre noblesse de la province. Le 27 juillet, le sénéchal du Rouergue, François de Noailles, envoyé depuis Paris, fit une entrée triomphale dans Villefranche, aux cris de « Vive le roi et Monsieur de Noailles ». Il affectait, peut être de bonne foi, de cautionner le pouvoir régional de fait qui s'était accrédité en ville. Pour continuer les audiences de communautés, afficher son respect de l'opinion populaire et tenter des conciliations, il annonça une assemblée des paroisses du Bas-Rouergue. Il avait chargé les juges royaux des cinq bailliages composant le pays de Bas-Rouergue de transmettre ses convocations aux consuls ou syndics des quelque deux cents paroisses de ce ressort. La réunion se tint effectivement le 8 août, mais elle ne réussit à faire venir à Villefranche que les députés de dix-sept villages des juridictions de Villefranche et de Najac qui dépendaient plus ou moins de ses terres seigneuriales. Noailles envisageait ensuite de réunir pareillement les syndics des paroisses du Haut-Rouergue, ou comté de Rodez¹⁴. Dans ces événements se décelait la plus grave faiblesse des révoltés ; ils ne représentaient vraiment que des groupes de villages des environs de Villefranche et ne réussissaient pas à attirer à leur cause les régions de l'Est et du Sud, dépendantes de Rodez et de Millau.

En fait, Charreton, en accord avec le secrétaire d'État La Vrillière, avait résolu de tenter une reprise du pouvoir pour la fin de septembre. Il s'agissait de faire venir d'Auvergne quelques compagnies du régiment de Langeron, passant par Aurillac et Maurs, et du Languedoc, passant par Millau, des éléments du régiment de Tavannes, mais ces troupes ne représentaient que quelques centaines de soldats et il n'y avait aucun fonds pour les faire marcher et subsister. Ce fut seulement dans la nuit du 19 septembre, lorsqu'on sut enfin l'avancée de quelques compagnies en Bas-Quercy, que, sur ordre secret de l'intendant, des notables de Villefranche réussirent par surprise à arrêter le principal agitateur, le chirurgien Petit.

À cette nouvelle, les communautés insurgées, averties depuis le début de septembre de l'envoi de troupes, reprirent aussitôt leurs assemblées en armes, mais elles avaient désormais à faire face à des contingents de vrais soldats. Le meneur Lapaille était parti le 12 septembre pour essayer de trouver des renforts

¹⁴ Lettre de Charreton à Séguier, s.d. [août 1643]. BnF, Mss, fr. 15621, fol. 249 et 251.

en Haut-Quercy. Plusieurs petits gentilshommes du Ségala, soutenant la cause des Croquants, réunirent plusieurs centaines et même milliers de paysans de la douzaine de paroisses du sud de Villefranche et, de nouveau, réussirent à bloquer la ville du 22 septembre au 2 octobre. De son côté, Lafourque, le seul vrai meneur de troupes paysannes, se trouvait déjà en campagne, engagé dans une nouvelle tournée insurrectionnelle vers le Causse et la haute vallée du Lot pour tenter d'en ramener des renforts populaires. Lorsque sa dernière traversée de la province eut échoué et que l'arrivée des soldats le 2 octobre eut débloqué Villefranche, les plus résolus des révoltés refluèrent alors vers le noyau dur des paroisses du Sud. Leur dernier refuge fut aux châteaux de Saint-Salvadou et de Najac, appartenant aux Noailles ; ces sites perchés furent emportés d'assaut par les soldats le 15 octobre. Lafourque, interrogé par l'intendant pendant quatre jours fut enfin mis à mort, roué et étranglé, le 20 octobre ; sa tête fut exposée à Marcillac puis à Espalion. Avec sa mort, la révolte des *Croquants* du Rouergue était terminée, les paysans rentraient dans leurs villages, tandis qu'environ une centaine restaient prisonniers de l'intendant.

RÉCIT D'UNE RANDONNÉE VILLAGEOISE

D'après les plaintes recueillies après le passage de la troupe de Lafourque à Espalion et Saint-Geniez les 20 et 21 septembre 1643, on peut retrouver par bribes le récit de cette randonnée paysanne. Le but de cette ultime expédition de près de cent kilomètres était de recruter des hommes dans les villages du Causse et dans les villes de la vallée, Estaing, Espalion et surtout Saint-Geniez, dont les jeunes gens étaient réputés pour leur joyeuse milice, connue dans toute la province sous le nom des Marmots de Saint-Geniez. Le raid avait été conçu le 6 septembre ; on sait que ce jour précis, Lafourque écrivit

à ceux de son intelligence en divers lieux à ce qu'ils eussent à se tenir prêts au premier mandement, et que les paysans de plusieurs paroisses ont depuis quelque temps acheté des fusils et se sont mis en état de marcher¹⁵.

Dans son raid, il emmenait un noyau de compagnons des assemblées de Villefranche, organisés militairement, se formant en rangs, marchant au son du tambour. L'itinéraire peut être deviné grâce à la liste des communautés accusées de complicité pour avoir à leur approche sonné le tocsin et laissé des habitants se joindre à leur colonne en marche. Aubin, Clairvaux, Valady, Marcillac, Salles, Sébazac, Concourès, Bozouls et Rodelle jalonnent le chemin qui traverse le causse tout droit d'Ouest en Est jusqu'au pont d'Espalion, suivant ainsi les

¹⁵ Lettre de Charreton à Séguier, de Maurs, 14 septembre. *Ibid.*, fol. 247.

parcours coutumiers des transhumances à travers les villages et les habitats dispersés du plateau. Sans doute leur trajet reprenait-il en le prolongeant l'itinéraire de la randonnée conduite déjà à Espalion en juin¹⁶.

102

Derechef, le dimanche 20 septembre, les Croquants arrivaient à Espalion. Les consuls leur ouvrirent les portes et n'esquissèrent aucune résistance. L'emploi du temps de Lafourque est inconnu, il venait avant tout recruter des renforts, mais il ne put, semble-t-il, empêcher l'attaque de trois maisons d'ennemis supposés. C'étaient un conseiller en l'Élection ; Jean Ayral, deux bourgeois notables ; nommés l'un et l'autre Guillaume Agut ; et un riche marchand, Gaspard Bancarel, dont tout le magasin fut pillé. Ils avaient vraisemblablement eu part aux baux de recettes fiscales, tailles ou francs fiefs. Les procédures engagées plus tard par ces trois personnages renseignent sur la composition de la troupe. On constate que ses effectifs s'étaient renouvelés ou s'étaient enflés constamment en traversant les paroisses du vallon de Marcillac puis du Causse Comtal. On dispose ainsi de quarante-sept noms de pillards dénoncés. Ils provenaient de sept grosses communes ayant le rang de consulat, comme Salles et Bozouls, et de quinze autres écarts sur le causse entre Rodez et Espalion, comme Saint-Austremoine, Gillorgues, Montrozier. Les paroisses tenues par l'intendant comme plus coupables étaient ; dans l'ordre ; Salles, Bozouls, Marcillac et moindrement Rodelle et Aubin. La plupart des individus simplement nommés étaient des biens tenants de villages, trois étaient des exploitants à bail – « le paysan de tel domaine ». La part des gens de métier était relativement importante, on en compte 13 – soit 27,6 % de l'effectif –, parmi lesquels quatre tailleurs de village, le forgeron d'Ortholès, le maréchal de Lioujas, le berger commun de Gillorgues, un hôte d'Espalion, etc. L'ensemble des biens pillés fut évalué à 47 494 livres, l'essentiel – 25 000 livres – consistant en marchandises volées dans la boutique et les réserves de Bancarel. Les jours suivants une petite part des biens volés – environ 600 livres – fut restituée par des voisins.

Le lendemain 21 septembre la troupe se présenta à Saint-Geniez. Ce lundi était jour férié pour la fête de saint Mathieu. La petite ville forte, prospère et bien réparée, commandait, comme Espalion, un pont sur le Lot et une voie d'accès à l'Aubrac ; la fortune du lieu était, là aussi, liée au trafic de

16 Par jugement souverain rendu à Rodez le 8 juin 1644, l'intendant Charreton avait condamné à mort par contumace les pillards d'Espalion et imposé le remboursement des dommages à onze paroisses du Causse Comtal. Cet acte se trouvait invalidé par l'abolition royale antérieure, datée de mai 1644, mais non encore enregistrée au parlement de Toulouse. Les défenseurs s'étant pourvus devant cette cour plusieurs fois de mai à septembre 1644, obtinrent enfin un arrêt du Conseil du roi ; daté du 7 août 1646 ; renvoyant définitivement à Toulouse la liquidation du contentieux civil résultant de la révolte. Des expéditions contemporaines de la lettre d'abolition, du jugement de Charreton et de l'arrêt du Conseil sont conservées par la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron. Je remercie son président M. Roger Bêteille qui a bien voulu m'en communiquer des reproductions.

transhumance. La troupe se présenta devant les portes laissées ouvertes à l'heure des vêpres, les Croquants auraient été environ huit cents. Les témoins qui assistèrent à leur entrée en ville y reconnaissaient des gens de métier des villages situés dans un large rayon d'une vingtaine de kilomètres alentour. Entre Espalion et Saint-Geniez, la composition avait changé. Sans doute, le dimanche soir, les villageois de Causse Comtal étaient-ils rentrés chez eux, ils avaient été remplacés par des attroupés des paroisses du Causse de Sévérac. Dans leurs déclarations dans un monitoire, ces adhérents de l'instant se disaient – prudence ou sincérité – attirés seulement par la rumeur, ils ne parlaient pas de conviction ou de colère mais de simple curiosité. Peut être répondaient-ils aux rendez vous ordonnés par Lafourque ou, peut être, à les entendre, quittaient-ils simplement leurs diverses occupations, intrigués par ce défilé insolite. En tout cas, nul à Saint-Geniez ne s'était opposé à l'avancée des rebelles, personne n'avait couru aux portes, les notables étaient présents dans la rue, refusant de se joindre aux attroupés mais avides de voir ce qui allait arriver. En tête de la marche venait Lafourque et aussi, faisant pareillement les capitaines, un certain Barthélémy Fabre, notaire de Ségur, sur les Grands Causses, et un personnage notable de Bertholène, nommé Testou, portant pistolet et épée. La troupe avait encore des sergents et aussi des musiciens, un hautbois et au moins trois tambours de Ségur et de Sainte-Eulalie-d'Olt. Les armements étaient disparates, seuls quelques-uns avaient des armes à feu et la plupart seulement des piques, hallebardes ou bâtons. Arrivé à Saint-Geniez, Lafourque menait ses hommes dans un pré voisin et y faisait une parade, rangeant sa troupe en bataillon. Il avait reçu des Marmots la promesse de la fourniture de cent soixante hommes bien armés. Pourtant, malgré cette démonstration de force, il ne rencontrait l'adhésion ni des Marmots ni des notables. Ensuite, il tentait en vain d'empêcher une partie des attroupés d'aller attaquer la maison d'un « partisan » notoire, le marchand Raymond Dumas-de-Corbières, acheteur en 1626 de l'office de contrôleur en l'élection¹⁷. Il semble que Lafourque,

17 Raymond Dumas est un cas exemplaire de mutation sociale par intéressement aux affaires fiscales, il avait acquis en mars 1626 un des deux offices de contrôleur en l'élection créée à Villefranche en Bas-Rouergue par édit de juin 1622. Il pouvait calculer en 1639 que son office lui rapportait un revenu annuel de 1 487 livres. Issu d'une lignée de marchands, il conservait encore à côté de sa maison de Saint-Geniez une boutique de toutes sortes de denrées ; il se faisait appeler *de Corbières* d'après un toponyme voisin. Alors que ses sœurs avaient épousé des officiers d'élection, il réussit mieux, il épousa en 1629 Marie de Junius, fille d'un conseiller au parlement de Toulouse et maria ses filles Marie et Anne à des gentilshommes, un Lastic et un Roquefeuil. Le rang nobiliaire de la famille était toutefois encore contesté, sa veuve eut à supporter en 1667 une amende de 1 150 livres pour usurpation de titres, mais à la génération suivante les alliances et les emplois montrent une intégration indiscutée dans la noblesse. AD Aveyron, fonds Benoit.

indigné et déçu, reçut un logis à Saint-Geniez, puis avant le jour reprit la route du retour. Un témoignage le montre le lendemain parvenu à une vingtaine de kilomètres, faisant halte sur le couderc de Montrozier : il se plaignait des tromperies et des menaces des Marmots et déjà n'avait plus alors avec lui que deux cents hommes¹⁸.

104 La nuit était tombée, lorsque les portes de la maison Dumas, à côté de l'église, en face du moulin du Lot, furent brûlées, enfoncées et les domestiques mis en fuite à coups d'arquebuse ; une foule désordonnée d'émeutiers, de Saint-Geniez et des environs, comprenant des femmes, razzia tout ce qui pouvait s'emporter, des tas de doubles de cuivre ensacqués, des vêtements, linges, files de laine, des meubles, des outils de fer, la vaisselle d'étain, des sacs de blé et de fèves, des victuailles prises dans la boutique adjacente, fromages, huiles, graisses, salaisons et surtout des charges de sel emportées dans des chapeaux, des replis de chemises ou de devantiers. Le vin était bu sur place, certains des pillards, des paysans de Ségur, s'en allèrent « banqueter » à l'auberge ; les attroupés quittèrent les lieux très tard, ils avaient le choix de dormir sur place ou de repartir chez eux en marchant pendant toute la nuit. À Saint-Geniez même, dès le lendemain, mardi 22, Dumas sorti indemne d'une cachette recevait des restitutions de la part des habitants du lieu qui ; comme ceux d'Espalion ; assuraient n'avoir pris des meubles et provisions que pour pouvoir les préserver et les lui rendre.

Quelques-uns des pillards étaient déjà parvenus dans des maisons de ferme ici ou là où l'on débitait du vin et où ils proposaient à la vente les fruits de leurs larcins. Des habitants de Cruejous, partis dans la nuit, rapportaient leur butin sur deux juments. On retrouvait des revendeurs le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, sur le foirail de Bozouls, où se tenait comme à l'habitude la grande rencontre des bergers descendant des estives ; des villageois de Vimenet y exposaient, à de bons prix, des ferrements et des chaudrons pillés et ils trouvaient effectivement des acheteurs qui ne s'étonnaient pas de la provenance de ces marchandises. On citait un chirurgien de Gabriac qui avait vendu 40 livres une chaîne d'or. Un nommé Raynal, de Rodez, se vantait que, si la chance était pour lui, « dans quinze jours le pillage lui vaudrait cent écus »¹⁹.

Pour l'observateur d'une autre époque, l'étonnement vient de la longueur des distances parcourues à pieds, de l'habitude des voyages de nuit, de l'apparente légitimité des bénéfices du pillage, de la modicité des larcins dont on cherchait

18 Déposition d'Antoine Marsal, marchand de Séverac-le-Château, 50 ans.

19 Déposition d'Antoine Couret, teinturier à Saint-Geniez, 30 ans. Il a reconnu et dénoncé des villageois de Gabriac, Cruejous, et ce Raynal, unique habitant de Rodez qui soit identifié parmi les attroupés.

à tirer profit, de la multiplicité des petits marchés ou transactions de campagne faites un peu partout, dans la première maison qui fût le long du chemin et qui vendît volontiers à boire aux passants.

Les procès de répression menés par l'intendant à Villefranche en décembre firent envoyer aux galères une cinquantaine de prisonniers, escortés par le vice-sénéchal Canceris jusqu'à Montauban, puis vers Marseille par le « grand chemin de Languedoc ». Charreton envisageait un second contingent équivalent de galériens pour janvier. L'abolition, arrêtant totalement les poursuites et remettant tous les prévenus en leurs biens et charges et toutes les communautés en leurs privilèges, fut signée au Conseil du roi la première semaine de mai 1644²⁰. Noailles s'appliqua à la publier solennellement à Villefranche vers le 25 mai devant une assemblée des syndics de toutes les communautés du pays. Il mettait ainsi de nouveau en scène une sorte d'assemblée générale des États du pays de Rouergue, qui s'achevait par la prestation générale d'un serment de fidélité au roi.

Dès sa victoire à Najac, le 14 octobre 1643, l'intendant s'était préoccupé de la désertion de sites d'habitat du fait des disettes, de la fuite devant les saisies, de l'appel des rendez-vous d'insurgés et ensuite de la crainte des soldats. Il percevait bien l'enjeu politique et économique de l'instabilité paysanne. Il prescrivait par ordonnance de limiter les logements de garnisaires aux communes ayant refusé de faire leurs rôles des tailles et de veiller à laisser revenir paisiblement chez eux la masse des paysans migrants²¹. De même, en novembre, l'intendant d'Auvergne, Sève, recommandait au Conseil du roi de libérer les communes des impôts arriérés de 1640 et 1641, clairement irrecouvrables, condition indispensable pour le retour du commerce dans les campagnes²².

Il est banal de reconnaître dans toute région rurale des spécificités de rapport à l'espace. La chronique historique permet d'aller plus avant dans la découverte des originalités de ses petits ou longs voyages, de ses migrations saisonnières et de son schéma de sentiers et de grands chemins. En Rouergue, les paysages de vallées étroites, encaissées, voire marginales contrastent avec les vastes horizons des causses ; l'économie pluriséculaire de transhumance qui faisait vivre les villages du plateau avait suscité de constantes mobilités paysannes. Elles avaient dessiné un grand réseau des routes et drailles traversant le plateau, jalonnées de

20 Lettre de Charreton à Séguier, de Montauban, 13 juillet 1644. L'intendant annonce l'envoi d'une relation des réactions à l'abolition, qui n'est pas jointe. BnF, Mss, fr. 17380.

21 Ordonnance de Charreton, datée du 14 octobre, à Najac. AD Aveyron, 26 J 46.

22 Lettre de Sève à Séguier, d'Issoire, le 16 novembre, 1643. *Lettres et mémoires...*, t. 1, p. 562.

granges étapes, de fermes fortifiées, de villages clos qui abritaient des corps de métier liés aux tâches de l'élevage et du travail de la laine. Ce n'est pas par hasard que les randonnées de Lafourque reprenaient les itinéraires des troupeaux de l'Aubrac. Cette rencontre révèle comment les gens du Bas-Rouergue pouvaient prendre conscience de leur espace économique et statutaire et pourquoi ils pouvaient pendant la grande crise de 1643 tenter de maintenir la valeur politique de leurs États provinciaux.

À LA DÉCOUVERTE DE BORDEAUX EN 1659 : L'ABBÉ LE LABOUREUR ET LA MARQUISE DE VARDES

Jean-Paul Desaive

Autant les anciens récits de voyage sont nombreux, autant le regard du voyageur d'autrefois sur les lieux qu'il traversa, les personnages qu'il rencontra, nous dérouta et souvent, nous déçoit. Il ne voit pas ce que nous aurions vu, ou aimé voir. C'est donc avec un mélange de curiosité et de scepticisme que l'on ouvre un très petit volume couvert de cuir usé, folioté à l'encre rouge au XIX^e siècle, intitulé par l'auteur ou par un contemporain *Voyage de M. Labbé le Laboureur avec Mad[am]e la Mareschalle de Guebrian, écrit de sa main*¹.

Jean Le Laboureur n'est pas un inconnu, notamment des historiens de l'Aquitaine. Il a publié en 1647 le récit d'un autre voyage, celui de la future reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague, accompagnée et chaperonnée par la même maréchale de Guébriant². Celle-ci le chargea d'écrire ensuite une biographie de feu son époux, le maréchal de Guébriant et une généalogie de la maison de Budes, dont il était issu, qui parurent en 1656³. Tous les auteurs louent la qualité et le sérieux des ouvrages de Jean Le Laboureur, issu d'une lignée déjà illustrée par son oncle, le généalogiste et héraldiste Claude Le Laboureur et par son propre frère Louis, trésorier de France à Bordeaux⁴, poète et tenant des Modernes dans leur querelle avec les Anciens. Depuis le

- 1 Le titre donné au manuscrit dans l'inventaire des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France (où il est conservé sous la cote naf 4526) est plus explicite, mais erroné : *Relation du voyage de l'abbé Le Laboureur en 1659-1660 pour accompagner la maréchale de Guébriant au mariage du Roi depuis Paris jusqu'aux Pyrénées avec retour par Lyon*. Le roi ne s'est marié qu'en juin 1660 et tout le voyage s'est déroulé entre août et décembre 1659.
- 2 Jean Le Laboureur, *Relation du Voyage de la royne de Pologne et du retour de Mme la maréchale de Guébriant, ambassadeur extraordinaire, par la Hongrie, l'Autriche, Styrie, Carinthie, Carniole, le Frioul et l'Italie [...]*, Paris, Augustin Courbé, 1647.
- 3 Jean Le Laboureur, *Histoire du Maréchal de Guébriant [...] contenant tout ce qui s'est passé en Allemagne dans la Guerre des Couronnes de France et de Suède, etc., suivie de la Généalogie de la Maison de Bude[s]*, Paris, Robert de Mun, 1656.
- 4 Probablement après 1659. Nulle mention de lui dans le récit.

xvi^e siècle, la famille Le Laboureur, originaire de Montmorency, était entrée dans la clientèle des Montmorency, puis des Condé⁵.

En préparant cette contribution alors que toutes les ressources de la bibliographie concernant Bordeaux et le Bordelais étaient loin d'être épuisées, j'avais pu croire le manuscrit de Jean Le Laboureur inédit et méconnu. Inédit, il l'était et il l'est resté, mais il n'avait pas échappé à la sagace curiosité de Jean Marchand, bibliothécaire de l'Assemblée nationale, qui publia dès 1953 dans la *Revue historique de Bordeaux*⁶ la partie du manuscrit qui relate le séjour dans la ville de la marquise de Vardes et de sa suite⁷, en septembre 1659. Or, les voyageurs étaient retournés à Bordeaux en octobre et le récit qu'en fait Jean Le Laboureur n'est pas le moins intéressant, notamment parce qu'il y décrit le temple de Tutelle au lendemain de la Fronde et le nouveau Château-Trompette en chantier. Louis Desgraves, dans un livre beaucoup plus récent, cite le manuscrit d'après Jean Marchand. Il ignore donc tout ce qu'a écrit Jean Le Laboureur sur le Château-Trompette et sur les Piliers de Tutelle, condamnés à la destruction par Louis XIV, dont une anecdote significative illustre la manière dont il exerçait son pouvoir.

108

En 1659, la France et l'Espagne s'apprêtent enfin à négocier une paix depuis longtemps attendue et qui sera scellée l'année suivante par le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. Pour la récompenser de ses loyaux services, la cour a choisi la maréchale de Guébriant comme première dame d'honneur de la future reine de France. Au cours de l'été 1659, trois groupes distincts mais liés par des liens d'interdépendance ou d'interconnaissance quittent Paris pour se diriger vers la frontière d'Espagne, en suivant des itinéraires différents et avec des étapes de durée très inégale : le cardinal Mazarin et sa suite ; le roi, la reine-mère Anne d'Autriche et la cour ; la maréchale de Guébriant, son neveu, marquis de Vardes, la jeune femme de celui-ci, Catherine Nicolai, leur mémorialiste, Jean Le Laboureur, alors « conseiller et aumônier du roi »⁸ et un petit nombre de personnes.

5 Les Le Laboureur étaient issus d'une « famille de bergers et de laboureurs de Montmorency » et notre auteur, né en 1623 à Montmorency, était le frère cadet de Louis, trésorier de France et poète : Katia Béguin, *Les Princes de Condé*, Seyssel, Champvallon, 1999.

6 Jean Marchand, « Un voyage en Bordelais d'après le Journal inédit de Jean Le Laboureur (1659) », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, janvier-mars 1953, p. 137-149. Jean Marchand annonce l'intention de publier intégralement ce texte, et, prudent, omet de préciser où il se trouve !

7 Louis Desgraves, *Voyageurs à Bordeaux du dix-septième siècle à 1914*, Bordeaux, Mollat, 1991. Louis Desgraves ne connaît que quatre relations de voyage comportant des descriptions Bordeaux au xvii^e siècle : celles de Pierre Bergeron en 1612, de Léon Godefroy en 1638, de Jean Le Laboureur en 1659 et de Claude Perrault en 1669. Il croit que Pierre Bergeron et Claude Perrault « furent les derniers voyageurs à visiter les ruines des Piliers de Tutelle ».

8 Ce sont les titres que lui donne un autre ouvrage publié sous son nom en 1659 : *Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière [...] avec l'histoire*

C'est Mazarin qui part le premier, le 26 juin 1659, quittant Paris avec un brillant cortège pour aller « dîner » à Vaux-le-Vicomte, et de là à Fontainebleau. En un peu plus d'un mois, par Amboise, Poitiers, passant par Libourne mais évitant Bordeaux, il atteint Saint-Jean-de-Luz le 29 juillet. C'est là qu'il entame avec Don Luis de Haro d'après négociations qui dureront jusqu'à la signature de la paix le 7 novembre⁹.

Après le départ de Mazarin, le roi, la reine-mère et la cour restent quelque temps à Paris, avant d'entamer leur voyage. Ils visitent également Vaux-le-Vicomte avant de se rendre à Fontainebleau, qu'ils quittent le 28 juillet 1659, au moment où Mazarin, souffrant de la goutte, atteint péniblement la frontière. Ils arrivent le 5 août à Poitiers et y séjournent jusqu'au 11. Ils en repartent pour Saint-Jean-d'Angély où Louis XIV a une dernière entrevue avec Marie Mancini. Le roi et la reine s'embarquent ensuite à Blaye et arrivent le 19 août à Bordeaux où ils séjournent jusqu'au 6 octobre¹⁰.

Les voyageurs dont Jean Le Laboureur nous conte le périple ne quittent Paris à leur tour que le 3 août 1659. Leur voyage, bientôt marqué par le décès à Périgueux de la maréchale de Guébriant (2 septembre), semble devenir sans objet. Mais le marquis de Vardes, capitaine-lieutenant des Cent-Suisses de la garde du roi, est tenu d'accompagner son souverain dont il est en outre un familier à cette date. Au lieu de rentrer à Paris, Mme de Vardes et ceux qui l'accompagnent vont donc continuer leur voyage, mais à quelque distance de la cour, et sans se joindre à elle, la jeune marquise étant même priée par son mari de visiter *incognita* des villes comme Bordeaux ou Toulouse. Les raisons de ce « secret » ne nous sont pas dévoilées¹¹. M. de Vardes fait des va-et-vient entre les lieux où séjourne la cour et ceux où sa femme fait étape. Personnage important, il est du nombre des témoins français à la signature du contrat de mariage qui scelle la paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne le 7 novembre 1659 à Saint-Jean-de-Luz.

généalogique de la Maison de Castelnau et d'autres maisons, Paris, Pierre Lamy, 1659, 2 vol. D'après Katia Béguin, il avait commencé par être gentilhomme servant auprès du roi, donc commensal laïque : *Les Princes de Condé...*, *op. cit.*

- 9 *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère*, Paris, Imprimerie nationale, t. IX, éd. G. d'Avenel, 1906.
- 10 Les détails de ce séjour sont fournis la *Chronique bourdeloise, corrigée & augmentée* [sic] *depuis l'année mil six cens vingt jusques à present* [...], [continuée par un] *Supplément des Chroniques de la Noble Ville & Cité de Bourdeaux* [pour la période 1449 à 1619, suivie d'une] *Continuation a la Chronique Bovrdeloise* [qui va de 1620 à 1672], Bordeaux, J. Mongiron Millanges, 1672.
- 11 Entre autres raisons, on peut penser que la « mission » de la maréchale de Guébriant étant directement liée à la conclusion du mariage royal, il était prématuré de la rendre publique.

Jean Le Laboureur nous rapporte en détail, et semble-t-il au jour le jour, les étapes et les petits incidents d'un véritable tour de France, le nord excepté, puisque commencé par la Beauce, le Vendômois, la Touraine, le Périgord, l'Aquitaine et la Gascogne, il se poursuit par le Languedoc, Marseille, la Provence, la vallée du Rhône, la Bourgogne et la Champagne. Les voyageurs ne regagnent Paris que le jour de Noël 1659, au bout d'un peu moins de cinq mois d'une pérégrination rendue singulière par plusieurs circonstances. Le royaume sort à peine des convulsions de la Fronde et des troubles graves suscités par la prolongation de l'état de guerre avec l'Espagne. L'Aquitaine notamment a été mise à feu et à sang, Bordeaux et son parlement ont pris le parti des Princes, l'Ormée a tenu la ville pendant deux ans et les sanctions ont été à la mesure du ressentiment royal : mise au pas du parlement, reconstruction du Château-Trompette, lourdes contributions levées sur les habitants. Si Mazarin contourne délibérément Bordeaux pour marquer son mécontentement envers une ville qui l'a vilipendé, le jeune roi y séjourne en souverain vainqueur, financièrement exigeant et vindicatif à l'occasion. Le manuscrit rapporte à cet égard des incidents révélateurs.

On distingue par commodité le voyage réel du voyage littéraire, « qui est un récit de voyage réel fait pour plaire »¹². Le premier ne serait qu'un simple recueil de notes comportant des indications pratiques ; le second chercherait à la fois à distraire et à instruire le lecteur, non sans refléter discrètement l'esprit, le sens critique de l'auteur. Le récit de Jean Le Laboureur semble appartenir aux deux genres à la fois, ou encore à un troisième, le voyage érudit. Il mêle à des considérations sur la longueur des étapes et la difficulté des chemins, quantité de notes archéologiques et généalogiques et des remarques acidulées sur le comportement de certains courtisans. Il rapporte en outre des incidents comme la visite de la marquise, à pied et déguisée, chez un cordonnier, puis chez un marchand de tissus bordelais, ou la rage de dents dont elle souffre pendant plusieurs jours à n'en pouvoir dormir, notations qui eussent été bannies, à l'évidence, d'un texte destiné à la publication. Dès lors, pour qui écrivait-il ? C'est assurément pour son usage personnel qu'il recopie des inscriptions, esquisse des généalogies, décrit des tombeaux, leurs effigies et leurs armoiries. Mais il est simultanément le compagnon de voyage et peut-être, en sa qualité d'ecclésiastique, de savant et d'honnête homme, le secrétaire, le conseiller, voire le confident d'une très jeune femme de l'aristocratie. Catherine Nicolai appartenait, tant du côté paternel que maternel à d'illustres familles de

¹² *Dictionnaire universel des littératures*, dir. Béatrice Didier, Paris, PUF, 1994, 3 vol., article « Voyages ».

robe¹³ tandis que son mari, François-René du Bec, marquis de Vardes, était de vieille noblesse d'épée¹⁴. Cinq mois durant, l'abbé Le Laboureur va côtoyer, dans la promiscuité d'un voyage tel qu'on les faisait alors, en carrosse ou à cheval, par petites étapes, plus souvent dans l'hospitalité des châteaux ou des hôtels particuliers que dans des auberges plus ou moins bien tenues, un jeune couple du meilleur monde, et plus souvent l'épouse que l'époux, en raison des absences de celui-ci. Son manuscrit resté inédit et presque méconnu – aucune biographie de Jean Le Laboureur ne le mentionne – semble avoir été conçu à la fois comme un recueil des notes et des observations de l'auteur, et comme une sorte d'album-souvenir destiné plus particulièrement à la marquise de Vardes, dédicataire implicite d'un ouvrage non destiné, tel quel, à être publié¹⁵ mais peut-être à être lu à la jeune femme et à ses familiers lors du retour des voyageurs à Paris.

La ville de Bordeaux est la destination officielle du roi, de la reine-mère et de la cour lorsqu'ils quittent Paris à la fin de juillet 1659. Le véritable but de leur voyage n'est pas publiquement divulgué, même si personne n'est dupe dans les cercles étroits du pouvoir¹⁶. Le séjour prolongé du roi et de la cour rend compliquées, mais d'autant plus piquantes, les deux premières visites successives de la marquise de Vardes et de ses compagnons dans la même ville. La première à pied, le 15 septembre, les trois dames présentes sont « en écharpe » et masquées ; la seconde le surlendemain, en carrosse de louage, mais toujours masquées ; la troisième au retour de La Rochelle, du 19 au 23 octobre, sans plus avoir à se cacher, la cour ayant quitté la ville pour Saint-Jean-de-Luz.

La manière dont l'auteur rapporte ces trois épisodes offre une bonne illustration de l'influence des conditions de l'observation sur le témoignage de l'observateur. Ce sont aussi trois comptes rendus distincts de ce que ce petit groupe vient chercher ou vient voir, dans cette ville inconnue et de la façon dont il s'organise pour le faire. Car en plus des modifications vestimentaires et du port du masque auquel sont contraintes les dames, chaque membre du groupe se voit assigner un rôle ou même une parenté fictive. Grâce à quoi nous connaissons au moins les noms, à cette étape du voyage, des compagnons de Jean Le Laboureur : c'est lui qui « mène » Mme de Vardes, laquelle se dit nièce

13 Les Nicolai et les Amelot.

14 Les amours du marquis de Vardes avaient défrayé la chronique galante, tandis que Catherine Nicolai mourut probablement des suites de ses couches, en 1661, trop jeune pour avoir fait parler d'elle, en bien ou en mal.

15 C'est précisément ce qui en fait l'intérêt, aussi ai-je entrepris la transcription complète du manuscrit en vue de sa publication assortie des notes indispensables.

16 « On peut faire scavoir à présent à M. le Nonce et à M. l'ambassadeur de Venise que le Roy ne vient à Bordeaux que pour les affaires de ces provinces », *Lettres du Cardinal Mazarin...*, *op. cit.*, 23 juillet 1659.

de Mlle du Pré, conduite par un mousquetaire anonyme, rencontré à l'auberge et mis dans le secret, et suivie de Mme d'Availles dont M. de la Tourelle se dit le père¹⁷. À leurs yeux – sinon aux yeux des Bordelais qui les croisent –, cela les autorise à marcher ensemble dans la ville, les apparences étant sauvées.

Parcourir Bordeaux à pied, comme toute autre ville de France à cette époque, c'est courir des risques de deux sortes : les rues sont sales et mal pavées, les inconnus y sont dévisagés et jugés sur leur apparence, ce qui peut entraîner divers inconvénients. Enfin, on ne peut rien acheter, puisque l'on ne peut rien transporter : tout juste une pièce de mousseline.

112 Son mari à peine quitté, la jeune marquise de Vardes, qui a voulu cette escapade – elle n'a que 18 ans –, entraîne tout son monde à sa suite. Ils sont arrivés par le faubourg de la Bastide, sur la rive opposée de la Garonne et y ont laissé leur carrosse. Débarquant sur le quai de Bordeaux, où vont-ils ? L'abbé commence son récit par les effets mécaniques de la marche sur « des souliers mignons », ce qui impose une visite à un cordonnier « assez malappris »¹⁸. C'est donc qu'ils ont déjà marché longtemps, mais c'est incidemment que le narrateur rappelle leur visite « le matin » au palais de l'Archevêché où est logée la reine, et ce qu'il en advint¹⁹. Il mentionne sans plus de détails « les belles enseignes et les belles maisons » que leur montre M. de la Tourelle, qui connaît la ville puisqu'il leur sert de guide, ainsi que l'église Saint-André, métropolitaine, où tous font leurs prières, avant semble-t-il d'en visiter d'autres et, presque au même titre, des boutiques : « Il fallut après le repos des églises prendre celui des Boutiques ». C'est là que ces piétons improvisés se délassent des fatigues et des inconvénients de la marche.

17 Une trop brève incursion dans les papiers du Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, ne m'a pas permis d'identifier ces personnages. Les d'Availles, notamment, y sont cités dans deux actes sans lieu ni date. Les archives de la Gironde devraient nous en dire plus.

18 « Mme la marquise entra chez un cordonnier dont elle trouva la selle plus douce que le meilleur fautueil [*sic*] quelle sentit de sa vie et ne trouvant point de souliers propres elle eut voulu que le cordonnier eut esté Une heure a prendre sa mesure, mais il ne fit pas de son pied tout l'estat qu'il auroit fait s'il eut creu qu'il eut esté la base d'une si riche statue, le malapris qu'il est la laissa mesme rechausser comme elle s'estoit déchaussee encore qu'on luy eut commandé deux paires de souliers ».

19 « Neantmoins on voulut encore repasser pardevant S. André, et pardevant le logis de la Reine qui estoit a L'Archevesché qui paroist un grand palais fort beau et magnifique basty par L'Archevesque de Bordeaux Sourdis. Je n'en scaurois dire davantage parce qu'y estans entrez le matin sans nous ressouvenir des usances de cour comme nous pensions n'en avoir gueres de mine, les dames ne s'aviserent qu'il falloit se demasquer que quand elles entendirent que cela commençoit a faire rumeur et dieu scait comment tout cela se fut terminé si le suisse qui avoit commencé a gronder eut reconnu madame de Wardes et combien il auroit fallu de temps pour le rendre complice de ce deguisement et pour luy en faire comprendre Le mystere. Toute la cour y fut accourue et c'eut esté aussy bien que le plus grand evenement, le plus grand sujet d'entretien qu'elle ait eu depuis qu'elle est en cette Ville ; car sans l'offenser on peut dire qu'elle ne scait pas mesme trop bien ce qu'elle y fait et qu'elle n'ose pas prendre trop de connoissance de ce qui Se passe a S.Jean de Luz ».

Il rapporte aussi le commentaire d'une dame âgée qui depuis son carrosse « des plus anciens » a jugé que les trois femmes, trop bien vêtues pour être honnêtes, en outre masquées et allant à pied, devaient être des comédiennes. Ce « mauvais ordre » n'empêche pas un marchand de soie, M. de L'Estrille²⁰, de bien recevoir les voyageurs, de dépaqueter et repaqueter de bonne grâce ses ballots, de leur proposer une collation. Un autre marchand, nommé Bidal²¹ se montre moins accueillant ou moins avisé commerçant. Sortant de la boutique sur les cinq heures du soir, le groupe veut encore visiter « le palais »²² et repasser devant Saint-André et devant le logis de la reine, avant de parcourir la rue du Chapeau-Rouge « où toute la belle cour est logée tant bien que mal » et où règne la cohue. On y voit le logis du roi et celui de la Grande Mademoiselle, à qui l'auteur regrette de ne pouvoir rendre la visite qu'il s'était promise ; on essuie des coups de coude « de ses propres domestiques », puis on retraverse la Garonne pour retrouver le carrosse et rentrer, sans doute fort tard, à l'hôtellerie de « La Mone à trois grandes lieues de la Bastide »²³. Le récit de la journée est donc moins préoccupé de décrire la ville que la manière dont elle a été parcourue, à pied et dans l'anonymat, véritable aventure non parce que les visiteurs ont couru des risques pour leurs personnes, sinon quelques coups de coude dans la bousculade, mais parce qu'ils sont partis seuls à la découverte, ce qui a donné tout son sel à l'expédition :

Comme on ne pouvoit voir Bordeaux qu'à la dérobée tout en sembloit beau et on ne se rebutoit de rien, on ne sentoit pas mesme la peine de marcher si longtemps a pied dans la boue et sur un fort mauvais pavé.

De plus, leur déguisement les a contraints, notamment dans la rue du Chapeau-Rouge, d'« essayer tous les Jugemens favorables ou non de ce grand monde ». Être sous le regard d'autrui, épreuve crainte et recherchée, équivaut effectivement à être jugé, mais ce jugement repose sur des a priori tellement forts que la jeune marquise n'est pas reconnue sous son masque²⁴ et devient transparente dès lors qu'elle n'est pas en carrosse, bien vêtue et bien accompagnée. Au pire, elle et ses compagnes sont prises pour des comédiennes. Dans son compte rendu, le narrateur fait abstraction de lui-même, il se fond dans le groupe d'où se distingue seule, par ses choix, ses attitudes, Catherine Nicolai.

20 Des Lestrille et de Lestrille sont jurats de Bordeaux ou juges ou consuls de la Bourse à partir de 1609. Paul [de] Lestrille, marchand, est élu jurat en 1658 et entame un procès devant l'amirauté de Zélande, contre un pirate qui avait enlevé son vaisseau (*Chronique bourdeloise...*, *op. cit.*, p. 77 et 86). C'est peut-être de lui qu'il s'agit.

21 Il faut lire, sans doute, Vidal et faire l'hypothèse d'une origine judéo-espagnole.

22 Il semble s'agir cette fois du parlement.

23 Je n'ai pas réussi à localiser cette hôtellerie située entre Vayres et La Bastide.

24 Sinon par ceux de ses domestiques qui sont dans le secret et « font leur devoir » de ne rien dire.

Il n'en va pas de même le surlendemain. Un gentilhomme passant par leur auberge « courant la poste pour aller à la cour » a persuadé

à Mme la marquise de Wardes de retourner a Bordeaux pour achever de le voir et promet de nous faire avoir un carrosse de louage. On l'accepta parce qu'on n'avoit point veu beaucoup de choses et qu'on vouloit faire des emplettes, outre qu'on prend plaisir quand on a beaucoup de loisir, a cette sorte de plaisir d'estre incognite [*sic*].

Cette seconde visite, en carrosse, est plus longue, plus touristique au sens d'aujourd'hui – on visite des monuments et on fait du shopping – mais aussi plus soucieuse d'une sociabilité moins subie que recherchée et sélective. Débarquant le 17 septembre à 11 heures à Bordeaux, le petit groupe visite d'abord

114

St. Seurin qui est une belle église dun fauxbourg qui porte son nom ou il y a un grand cimetièrre, et un tombeau de marbre entr'autres qui est couvert mais il y a une ouverture a passe[r] la main par le costé qui sert a remarquer que ce coffre s'emplit deau quand la lune est pleine et qu'elle décroist avec elle.

Les autres édifices au moins entrevus sont « à une portée de mousquet plus haut [...] la Chartreuse qui est fort belle » puis

la belle église de St. Michel ou il y a un superbe clocher, séparé du vaisseau, et dela à l'hospital. cest une maison digne de la grandeur et de la magnificence de Bordeaux ou lon enferme les pauvres pour les faire travailler aux manufactures²⁵.

Entre deux visites de monuments, raconte le mémorialiste, « notre carrosse de louage nous repassa dans la rue du Chapeau-Rouge où nous prenions plaisir de découvrir quelqu'un de connoissance qui ne nous reconnut point ». Eux reconnaissent un page du comte de Miélan²⁶ et lui disent de donner rendez-vous à son maître « sur les cinq heures à la Bastide ». Mais, « on ne scait qui

25 L'hôpital Saint-André fut fondé en 1390.

26 Au sujet de ce personnage, l'abbé écrit un peu plus loin qu'« Il ne fut pas ingrat des desseins qu'elle avoit de favoriser son entree a la cour sous un nouveau personnage ayant quitté celui d'Abbé d'Antin et etant devenu aîné de sa maison ». Il s'agit probablement de Henry de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, qui ayant quitté l'état ecclésiastique, fut tué en duel en 1663. Il avait survécu à deux cadets, Just de Pardaillan, comte de Mieslan « mort jeune à la guerre » et N. de Pardaillan « tué au siège de Mardick », mais il était lui-même cadet de Louis-Henry de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montesperan, époux de Françoise-Athénaïs de Rochecouart, la future maîtresse de Louis XIV. Anselme de Sainte-Marie, *Histoire de la Maison royale de France et des Grands Officiers de la Couronne*, Paris, Compagnie des Libraires, t. V, 1730.

courut le mieux du page ou du maistre car il nous joignit incontinent avec son carrosse ». On voit ici l'utilité des masques – et de la pénombre du carrosse ? – car seule Mlle du Pré

se fit connoistre a luy [...]. Il creut ce qu'on luy dit que Mme la marquise de Wardes étoit a La Mone et quelle devoit aller le lendemain a Cadillac, et il se promit bien de faire en sorte de la venir saluer. Le reste du jour se passa a courir les boutiques et les marchands ou l'on fit assez de rencontres et comme nous étions un peu en meilleur ordre que la première fois, il y eut assez de gens qui eurent bonne opinion de nous, cest a dire des gens de la Ville et nous trouvames assez avec qui causer si nous eussions voulu

mais justement, on ne veut pas ou on ne peut pas²⁷, si aimables soient-ils, ces « gens de la Ville », bourgeois ou notables bordelais, on ne tient pas à faire connaissance, on préfère rester entre soi et retourner dans cette rue du Chapeau-Rouge où est logée « toute la belle Cour », qu'on observe en se cachant, sauf Mlle du Pré, figure secondaire qui peut se faire reconnaître d'un page et de son maître. « Le soir venant on repassa l'eau pour retourner a La Mone par la Bastide ou nous avions caché le carrosse ».

De Bordeaux au terme de ces deux premières visites, nous ne savons toujours pas grand-chose. Les édifices civils ou religieux, rapidement mentionnés, y tiennent moins de place dans le récit que les rencontres de toutes sortes : avec un cordonnier peu amène, avec une dame âgée jetant sur le groupe, depuis son carrosse, un regard sévère ; avec un marchand de soie très aimable, avec un Suisse soupçonneux, avec un page et aussitôt après avec son maître. Le point nodal de Bordeaux en ces journées de septembre 1659, ce n'est aucun de ses monuments importants ou célèbres, c'est plutôt la fameuse rue du Chapeau-Rouge, « plus large qu'aucune de Paris », où logent le roi et Mademoiselle et où se bousculent les gens qui comptent, c'est-à-dire les courtisans, avec leurs pages, leurs domestiques et leurs fournisseurs. Pour raconter ces journées, l'abbé Le Laboureur adopte le regard tout profane et mondain de la jeune marquise, plus curieuse de faire des emplettes que de patrimoine archéologique et tirant de son anonymat forcé des plaisirs ambigus : reconnaître sans être reconnue, aller où bon lui semble au risque d'être prise pour ce qu'elle n'est pas, passer et repasser, anonyme, dans cette rue du Chapeau-Rouge où loge toute la belle cour, qu'elle voit, dont elle aspire à être vue et qui ne la voit pas.

La relation de la troisième visite, qui eut lieu au retour de La Rochelle, du 19 octobre jusqu'au 23 probablement²⁸, est écrite d'une manière différente, en

27 La marquise devait garder l'anonymat.

28 « Le vendredy 24 nous partimes de podensac qui est a 5 lieues de Bordeaux ».

raison d'un « mal de dents furieux qui avoit dès le soir attaqué la patience de Mme la marquise ... ». Les voyageurs, qui n'ont plus à se cacher de la cour, sont

obligés de sortir [de Blaye] pour aller a Bordeaux chercher des remèdes plus assurez, et de prendre la marée qui est fort contraire a de pareilles fluxions parce qu'il n'y a point d'autre chemin [...]. Madame la marquise s'embarqua avec tout son équipage a Blaye sur les trois heures et arriva a 7 heures et demie a Bordeaux par la maree le dymanche 19.

Elle restera tourmentée de son mal de dents « jusques au mercredi 22, qu'elle alla entendre messe a St-André ». Cette douloureuse parenthèse, pour elle, permet enfin à l'abbé de quitter la compagnie des dames et de partir à la découverte du patrimoine monumental et singulièrement des antiquités de la ville :

116

La quantité de choses que J'aurois a dire de Bordeaux m'empesche d'entrer dans la description de plusieurs choses aussy considerables pour Leur antiquité que pour l'excellence de leur travail comme est le Viel temple quon apelle les pilliers de Tutelle qui est Une des plus rares choses de L'europe. C'est Une enceinte de pierre fort dure dont il reste les deux costez et Un des bouts tout entier et qui au lieu de fenestres recevoit Le Jour par le Vuide des colones dont il en reste grand nombre d'une hauteur merveilleuse pour Leur grosseur qui est de pres de quatre pieds de diamettre comme on reconoist par Une des pierres ou pillastres qui a esté ruiné a coups du canon du chasteau trompette qu'on apelle gros Jean par ce que les bourdelois avoient trouvé moyen par machines delever leur canon Sur cette hauteur dont le Vuide des pilliers servoit d'Embrasure pour battre ce chasteau dou lon ne put abattre qu'un de ces pilliers et ruiner la moitié de l'espaisseur d'un autre. Cette pierre Serviroit de meule de moulin et a prez de quatre pieds de hauteur. Ces pilliers Sont cannelez et ont des frises a pennaches dun fort bel ouvrage. La plupart de ces pilliers Sont Soustenu de 4 figures de dieux de Lantiquité qu'on dit estre les anciens dieux tutelaires acause desquels ce lieu S'apelle les pilliers de tutelle. Chaque pillier est Soustenu d'une chaisne de grosses pierres dures et Lentredeux est de petites pierres taillees. Dessous Sont des Voutes fort profondes et espaises et par consequent tres obscures et froides. Ce temple est tout proche la rue du chapeau rouge et l'on dit qu'il a esté resolu de le ruiner a cause qu'on a esprouvé qu'il nuisoit au chasteau trompette.

Ce témoignage nous renseigne donc à la fois sur l'état de conservation remarquable du temple de Tutelle en 1659, sur les dommages qu'il vient de subir au cours de la Fronde, où il a servi de poste d'artillerie pour les Bordelais révoltés, tandis qu'il essayait la canonnade du Château-Trompette : les dégâts sont restés limités (un pilier détruit, un autre endommagé), mais l'épisode a signé l'arrêt de

mort d'un édifice qui est « une des plus rares choses de l'Europe ». Louis XIV, ici comme à Marseille l'année suivante²⁹ entend affirmer théâtralement son pouvoir, à la fois aux dépens d'un temple antique et aux dépens d'un particulier : le Château-Trompette, bâti sous Charles VII aux mêmes fins d'assujettissement de la ville, est le symbole de ce pouvoir, et

le Roy veut qu'on acheve et qu'on ruine tout ce qui le peut incommoder. Le Sieur de La Lanne, abbé de Saint-Ferme, avoit basti une maison à cent pas de là, Sa Majesté fut offensée de la voir. Il ordonna qu'on la prisât pour la ruiner et dit-on qu'on en avoit offert 25 000 livres pour récompense, que le propriétaire refusa. Le Roy le sachant prit prétexte de la reveue des Suisses dans la place du chasteau et leur ayant commandé de la démolir cela se fit en moins de trois heures de temps jusques à 4 pieds de hauteur et l'on fut estonné de voir la charpenterie, les portes, &c., portées par pieces et mises en vente par les Suisses en tous les endroits de la Ville.

L'anecdote en dit long sur l'exercice effectif du pouvoir absolu, sur la manière aussi dont un prêtre érudit prend acte, sans s'en émouvoir outre mesure, de la destruction prochaine d'un temple antique³⁰, tandis qu'il détaille la mésaventure de l'abbé de Saint-Ferme, assez riche d'ailleurs pour faire construire en même temps dans la rue du Chapeau-Rouge un autre hôtel particulier. Jean Le Laboureur décrit encore

le palais de Galien qui est hors lenclos de la Ville a cent pas a main droite de l'église de Saint-Seurin. Sa figure paroist ovale et est entière comme on reconnoist par les deux portails de Lentree et de la sortie qui sont entiers avec

29 En janvier 1660, Louis XIV participe en personne à la punition de Marseille, qui s'était rebellée en 1658 : occupation de la ville par l'armée, désarmement de la population, création d'une Chambre de justice pour juger les séditieux, destruction de la Porte royale et d'une partie des murailles, suivie de l'entrée du roi par la brèche ; construction du fort Saint-Nicolas pour surveiller la ville ; régime municipal profondément transformé (Joël Cornette, *Chronique du règne de Louis XIV*, Paris, SEDES, 1997). La mise au pas de Bordeaux, avec le contrôle du parlement et la destruction du quartier environnant la citadelle royale, temple antique et hôtel particulier d'un abbé compris, procède de la même politique d'affirmation de la toute puissance royale.

30 « Bâti sur le terrain qu'occupe actuellement le grand théâtre, cet édifice, consacré aux divinités tutélaires de la cité, avait en forme rectangulaire 30 mètres de long sur 22 de large [...]. Ce monument, qui remontait au règne d'Octave Auguste, a été complètement détruit en 1677, et ses débris sont entrés dans la construction du fort voisin que Louis XIV fit rebâtir. [...] Ainsi ce temple si renommé, ce sanctuaire de la divinité, cette sublime manifestation de la puissance d'Auguste, a éprouvé des outrages consécutifs, et sous un grand règne, ses restes, si dignes d'être religieusement conservés, ont été dispersés sans attention et ont reçu une destination toute vulgaire », Auguste Bordes, *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux*, Bordeaux, chez MM. Bordes, 1845, [Marseille, Laffitte reprints, 1979], p. 18-19.

la closture toute ornee de grandes niches entourees de colonnes. Le dedans est ruiné et sert de charogne³¹ et c'est un bel exemple de la vanité des choses du monde³².

Puis il retrouve la marquise, guérie de son mal de dents après une messe à Saint-André, église qui

a cela d'admirable que la voute de la nef n'est soutenue daucuns pilliers quoy qu'elle soit tres vaste. Les tombeaux de plusieurs Evesques sont pratiquez dans les arcades de la ceinture du chœur qui est environné de chapelles. Il y a un cloistre a main droite du bout de la nef qui est fort ancien dont les galeries sont soutenues de colones en arcades.

Ensemble ils visitent le Château-Trompette

118

et le comandant la promena sur l'enceinte qui est parfaitement belle. C'est une enceinte toute neuve de murailles fort espaisse deffendues de 4 petits bastions de mesme, dans lespaisseur desquelles murailles on a pratiqué les logemens des soldats. Il y a un petit donjon sur le haut duquel comme sur les pointes des bastions on a pratiqué des vedettes de pierre pour les sentine [lles]. On se peut promener six personnes de front sur ces murailles qui sont fortifiees dun large fossé a fonds de cuve qui n'est pas encore achevé. On a fait dessein de donner pour dehors a cette forteresse 4 grans bastions qui se prendront dans la place qui est au devant et qui la rendront imprenable, mais apresent elle est plus belle que forte. On a laissé le vieil logis du gouverneur du costé de la riviere en attendant qu'on le puisse bastir de neuf de la mesme sorte du reste.

C'est encore la perspective d'une rencontre qui justifie la visite du couvent des Chartreux, comparé par l'abbé à celui de Paris :

Le jour mesme Mme la marquise fut aux Chartreux qui sont aux fauxbourgs de St. Seurin pour voir un religieux natif de Wardes procureur de la maison. Ils furent fondez l'an 1619 par le cardinal de Sourdis qui y est inhumé et duquel on voit les armes en plusieurs endroits [...]. L'église est bastie sur le modele de celle de Paris et ne luy cede en rien mais la maison a une plus grande estendue de jardins qui vont communiquer jusques aux murs de l'archevesché, et ou il y a des fruitiers, des estangs, du bois, des vignes & le tout dans le plus bel ordre quon put pratiquer. Le cloistre est moins grand de quelque chose mais aussy

31 Lieu d'équarissage ou de dépôt d'ordures ?

32 En 1845, « l'une des entrées principales de ce cirque existe encore [...]. Ces ruines, et leur enceinte que l'on aurait dû respecter, sont aujourd'hui masquées et encombrées par des constructions détestables », Auguste Bordes, *Histoire des monuments...*, op. cit., p. 22.

magnifique que celui de Paris.[...] Nous vîmes en passant le château du A.³³ plus renommé qu'il ne vaut pour sa fortification et pour sa manière qui n'est de nul usage pour le temps. C'est une enceinte de murs dans laquelle est un donjon assez logeable et qui est fortifié de deux tours qui en sont détachées du côté des ramparts à main gauche des Chartreux dont l'une est ronde et grosse et ne sert de rien. Ce château est au duc de Roquelaure sous le nom de gouverneur et servait d'habitation au maréchal son père.

Le groupe se sépare de nouveau et l'abbé achève cette troisième visite de Bordeaux en allant voir seul

quelques églises, comme celle des Carmélites qui est neuve et belle fondée par Antoine de Gourgues, président de Bordeaux et Olive de L'Estonnac sa femme qui y sont inhumés sous un tombeau de marbre noir où ils sont représentés priants en marbre blanc. Cette église est dans la rue du Chapeau Rouge aussi bien que celle des Récollets, qui est assez ancienne.

Il décrit encore « le tombeau du Vieil maréchal d'Ornane » dans l'église de la Mercy mais n'a pas le loisir d'aller voir aux Minimes le tombeau « d'un Evêque de la maison de Foix représenté priant sur une colonne décorée de la généalogie de sa maison ». Il conclut en opposant la ville moderne à la ville ancienne :

Ce que je puis dire de Bordeaux c'est que la Ville est belle aux endroits nouveaux bastis mais que dans les autres les rues sont étroites sales et incommodes. Celle du Chapeau Rouge est plus large qu'aucune de Paris et l'on l'appelle mieux place. Il y a plusieurs belles maisons qui y sont basties et on en achève une pour l'ab[b]é de St.ferme dont l'architecture est très riche et fine. M. le premier président a veu sur cette rue de son palais qui est reculé sur la rue de derrière à main gauche. C'est une très magnifique maison qui a un portail et deux cours avec un grand corps de logis flanqué de deux galeries³⁴ et à main droite est un jardin. Il est de la maison de Pontac.

À s'en tenir au seul récit des trois visites successives de Bordeaux par l'abbé Le Laboureur et le petit groupe qu'il accompagne, on risque de mal interpréter la manière dont il rend compte de la découverte, par lui et par ses compagnons, d'une ville jusque-là inconnue. Mais en parcourant l'ensemble du manuscrit et notamment les descriptions qu'il fait par la suite, de Toulouse, de Montpellier ou de Marseille, on constate que ce qu'il rapporte de Bordeaux ressemble assez à ce qu'il dit – et ne dit pas – des villes en général.

³³ Normalement orthographié *du Hâ*. Il subsiste deux tours de ce château.

³⁴ C'est là que loge la Grande Mademoiselle.

Les journaux de voyage, à commencer par celui de Montaigne en Allemagne et en Italie, abondent en commentaires et souvent en plaintes sur l'inconfort des logis, la rapacité des hôteliers et des voituriers, la rareté ou la cherté des vivres. Soit sobriété naturelle, expérience acquise, humilité chrétienne, soit parce qu'il voyage dans des conditions toutes relatives de tranquillité et de confort, en commensal d'une maréchale de France puis d'un couple de grands seigneurs, Jean Le Laboureur s'attarde peu sur ce genre de détails. Il est vrai que M. et Mme de Vardes et leur suite sont le plus souvent accueillis dans les plus belles maisons d'une bourgade, dans le palais épiscopal ou abbatial, voire dans le logis du roi qui est marqué pour eux lors de leur passage à Mussidan par exemple. L'incognito à respecter pour visiter Bordeaux impose exceptionnellement aux voyageurs de passer plusieurs nuits à « La Mone », entre Vayres et La Bastide « qui est une hostellerie de poste en pleine campagne accompagnée de 4 ou 5 maisons et fort logeable ». C'est une des rares occurrences de séjour implicitement payant.

120

À l'exception de la collation offerte par le marchand bordelais aux piétons occasionnels, la nourriture et la boisson ne sont pas non plus évoquées, ni pendant les visites à Bordeaux, ni en général pendant le voyage sauf pour les repas offerts aux voyageurs par leurs hôtes, ou par la maréchale à la noblesse du Périgord. On ne mange pas dans les lieux publics, auberges ou cabarets, ou alors cela ne se dit pas.

L'auteur ne fait aucun commentaire sur l'activité du port de Bordeaux, les bateaux qu'il y a vus, les produits exotiques exposés, les vins entreposés, ni sur les marchés qui s'y tenaient, ni sur les corps de métiers, les costumes, les étrangers, alors si nombreux, les idiomes entendus. L'hôtel de ville et beaucoup de monuments alentour, dont le collège de Guyenne et l'église Saint-Éloi, avaient été gravement endommagés par un incendie et l'explosion d'un magasin de poudres en décembre 1657³⁵. Deux ans plus tard, l'auteur ne parle pas de ces édifices, qui probablement n'étaient pas réparés, alors qu'à Toulouse la jeune marquise verra les collèges et tiendra à visiter successivement le palais du parlement, puis l'hôtel de ville et l'arsenal. L'abbé confirme avec quelques détails supplémentaires ce que dit la *Chronique Bourdeloise* des logements de la famille royale³⁶, entre autres que l'on a percé les murs de deux maisons mitoyennes pour la commodité du souverain, mais il ne dit rien du parlement, toujours en exil.

Au fur et à mesure qu'il avance dans son voyage, l'auteur se montre moins indifférent aux productions des terroirs qu'il traverse. À la campagne, il

35 *Chronique bourdeloise...*, *op. cit.*

36 « Le Roy logea chez Monsieur le President Pichon dans la ruë du Chapeau rouge, où l'on avoit fait faire des logemens le long de la muraille du jardin de Puypaulin pour le corps de garde, la reyne logea à l'Archevesché avec Monsieur le Duc d'Anjou, Mademoiselle chez Monsieur le premier President, & le soir on fit un feu de joye pour l'arrivée de leurs Majestez ». *Ibid.*

mentionne souvent l'opposition entre bons et mauvais chemins, entre plaines et montagnes, entre landes stériles et terroirs bien cultivés. Il admire la beauté du vignoble qui précède Cadillac³⁷ ou « la perspective de la ville de Libourne au bout de ce long canal de la Dordogne ». Il se montre attentif à la longueur des étapes, que l'on connaît d'avance, mais qui est trompeuse, tant les « lieux du pays » ne sont pas celles d'Île-de-France, tant les chemins sont semés d'obstacles. Son attention se porte surtout vers la présence dans le paysage d'édifices plus ou moins remarquables : les châteaux, à qui ils appartiennent, s'ils sont forts, s'ils sont faibles, bien ou mal situés, entourés ou non de jardins ; les églises, plus souvent décrites du dedans que du dehors, avec une attention toute spéciale aux tombeaux³⁸, aux épitaphes et aux armoiries. Quant aux villes ou bourgades, elles sont jugées d'abord d'un point de vue militaire : ceintes ou non de murailles, de fossés ; bien ou mal défendues au cours des dernières guerres, peuplées ou non de huguenots implicitement rebelles. À Bordeaux, il oppose en expert les qualités défensives du nouveau Château-Trompette, qu'il convient de compléter par des bastions, à celles, dérisoires, du vieux fort du Hâ. Il compare également les rues, les places et les principaux monuments des grandes villes à ceux de Paris : Toulouse par exemple « est grande d'un tiers comme Paris et bien peuplée ». À Bordeaux, la rue du Chapeau-Rouge à cet égard l'impressionne, mais également le couvent des Chartreux. Il est sensible à la performance architecturale – un beau pont, une nef large et sans piliers – et au moins autant à l'empreinte de l'homme dans le paysage, faisant des commentaires souvent critiques sur les parcs et les jardins qu'il visite. Mais la nature sauvage lui fait peur : à Lussac, un pont « sert à passer un Gouffre qui fait horreur » et le récit qu'il fera plus tard de la visite de la Sainte-Baume sera marqué des mêmes appréhensions.

Presque jamais il n'indique de qui il tient les informations qu'il recueille sur les lieux visités, en particulier sur les épisodes tout récents de la Fronde. Et l'on s'étonne que cet érudit, bon latiniste et historien, fasse rarement mention de livres, sauf à Montpellier³⁹. En avait-il emporté dans ses bagages, outre son bréviaire – il lui arrive de dire la messe, de citer les Écritures, ou Virgile – ainsi que le probable guide de voyage qui indiquait la longueur des étapes ? C'est un des silences du manuscrit. Celui-ci rapporte essentiellement ce que les

37 « Il n'y a rien de plus beau à voir que les vignes que nous trouvâmes depuis la descente de la montagne Jusques à Cadillac, toutes riches de raisins les plus beaux du monde de toutes sortes d'espèces, et plantées dans un bel ordre avec des allées de gazon ». BnF, Mss, naf 4526, fol. 41 v^o.

38 Rien cependant sur celui de Montaigne.

39 Il y admire la bibliothèque de l'évêque et celle d'un conseiller à la cour des aides. BnF, Mss, naf 4526, fol. 157 et 159 v^o.

voyageurs ont vu ou visité pendant la journée, qui parfois commence très tôt. Mais comment passaient-ils leurs soirées ? De concerts, de comédies, de bals, on comprend que Mme de Vardes ait dû s'abstenir à Bordeaux comme à Toulouse, en raison de son incognito obligé, de l'absence de son mari et surtout d'un double deuil survenu pendant le voyage, celui de la maréchale, sa tante par alliance et celui de sa propre belle-sœur. Mais rien n'empêchait notre auteur d'entendre une belle messe chantée, un sermon d'une pieuse éloquence, ou, dans le cercle des intimes de la jeune marquise, de s'adonner au jeu, qui avec la conversation, occupait tant de place dans la vie des courtisans. C'est exceptionnellement qu'il évoque la musique « très accomplie » entendue dans la cathédrale de Béziers, ou que, dînant chez l'évêque de Nîmes, il apprécie la « chère délicate » suivie de « la conversation ordinaire dans les bonnes compagnies ». Du jeu, pas un mot. Peut-être l'abbé, le soir venu se retirait-il dans sa chambre pour écrire son journal de voyage, avant de se coucher ?

122

Comme tous les diaristes, il n'écrivait que ce qui lui paraissait intéressant, et c'est sans y penser qu'il nous apprend, parfois, ce qui nous intéresse nous-mêmes sur la société dans laquelle il vivait ou encore sur la ville de Bordeaux telle qu'il la découvrit en 1659, avec ses monuments antiques, son parcellaire médiéval, ses églises, ses couvents et quelques endroits « nouveaux bastys », une ville que ce voyageur curieux aurait à peine reconnue, un siècle plus tard, tant elle allait se transformer.

BALADE DANS LES LANDES AUX ENVIRONS D'ARCACHON : LA SEIGNEURIE DE SALLES AU TEMPS DE LOUIS XIV¹

Caroline Le Mao

La paroisse de Salles, qui a douze lieues de circuit et quatre de diamètre, est traversée par la rivière de Leyre [...]. [Elle] est située dans une plaine dont le terroir est à peu près égal dans toute son étendue ; il est sablonneux, comme dans la majeure partie des landes [...]. Quoi qu'il y ait des landes considérables dans la paroisse de Sales, qui sont plus nécessaires qu'on ne se l'imagine d'abord, elle est très bien cultivée ; on l'appelle communément le paradis des Landes : les habitants y sont très laborieux [...]. Une grande partie s'applique à la culture des pins et au labourage des terres, qui forment une de leurs principales occupations².

Arpentant les environs de Bordeaux à la fin du XVIII^e siècle, l'abbé Baurein pouvait dresser de la paroisse de Salles un portrait fort fidèle. Les ventes et les hasards des successions avaient permis au président à mortier Nicolas Pierre de Pichard de compter la seigneurie de Salles parmi ses nombreuses propriétés³. À ce titre, il avait recueilli les pièces justificatives, terriers, lièves et autres reconnaissances, qu'il sauva du bûcher révolutionnaire en 1793⁴. C'est donc à lui que nous devons la conservation d'un document d'un intérêt exceptionnel : le terrier de Salles, réalisé en 1687. Certes, l'intérêt historique des terriers est depuis longtemps reconnu⁵ et la richesse des pièces concernant la seigneurie

1 Voir Jean-Pierre Poussou, *Bassin d'Arcachon*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2003.

2 Abbé Baurein, *Variétés bordelaises*, Bordeaux, Féret, 1876, p. 370-371.

3 Voir Michel Figeac, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, FHSO, 1996, t. I.

4 Archives communales de Salles, registre des délibérations du conseil municipal, fol. 33, 15 octobre 1793 : « Mais comme le ci-devant seigneur n'a remis que les lièves et états volants de ses revenus censuels, casuels et fixes, et qu'il n'a point remis ni de censif, ni de papier terrier tant ancien que nouveau, et que nous savons être en sa possession, nous nous réservons d'agir contre lui [...] afin qu'ils soient brûlés un dimanche en présence de la commune assemblée... ».

5 Voir P. Gras et J. Rigault, « Ce qu'on peut trouver dans un terrier : la seigneurie et le village d'Hauterive à la veille de la Révolution », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1938, t. 10, n^o 52, p. 302-309.

de Salles n'avait pas échappé à la sagacité de Gérard Aubin⁶, mais force est de constater que le document de 1687 surprend par sa précision et sa rigueur formelle. Au-delà de la satisfaction propre à la découverte d'un beau document, la lecture du terrier de Salles invite l'historien à arpenter les terres des landes girondines pour partir à la découverte de cet arbre qui fit la richesse d'une terre longtemps déshéritée : le pin. L'abbé Baurein avait bien remarqué que, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, c'était les pinèdes qui faisaient de Salles le paradis des Landes et le pin était une culture, au même titre que le blé. Qu'en était-il un siècle plus tôt : le pin avait-il déjà conquis le terroir de Salles ou cette culture était-elle alors inconnue ?

SALLES DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE : UN SEIGNEUR, UNE SEIGNEURIE

La famille de Pontac

124

À Bordeaux, au XVII^e siècle, nul n'ignore le nom de la famille de Pontac. Le Grand Siècle constitue l'apogée de cette maison, véritable arbre aux ramifications nombreuses : Pontac, Pontac Beautiran, Pontac Latour, Pontac d'Anglade, Pontac Montplaisir⁷... Chaque branche a investi et quasiment incarné une fonction : la charge de greffier en chef est tenu depuis sa création par un Pontac ; Jean et Jacques de Pontac se succèdent au poste de procureur général. Mais c'est ici à la plus auguste lignée que nous avons affaire, celle d'Arnaud de Pontac, fils de Geoffroy, dont l'aura domine le milieu du XVII^e siècle. Magistrat à la cour depuis 1632, Arnaud de Pontac gravit les échelons de la dignité parlementaire jusqu'à accéder à la distinction suprême, la première présidence de la cour. La mission n'est guère une sinécure, car le magistrat accède à ce poste en 1653, au lendemain de la Fronde. C'est à lui qu'échoit la difficile tâche d'assurer le retour à la normale et de rétablir l'ordre au sein d'une compagnie qui s'était entredéchirée quelques mois auparavant. Par sa diplomatie, son habileté, son charisme, Arnaud de Pontac inspire un profond respect à ses concitoyens, et son ascension professionnelle n'est qu'un aspect de sa réussite. Apparenté à la famille de Thou par sa femme, le magistrat est aussi l'une des plus grosses fortunes de la région et son patrimoine compte, parmi les fleurons, la maison

6 Gérard Aubin, « Salles à la fin de l'Ancien Régime : exploitation seigneuriale, structures foncières et société rurale », dans *La Grande Lande. Géographie historique* (actes du colloque du Teich, 1985), dir. A[ndré] Klingebiel et J[ean]-B[ernard] Marquette, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1995, p. 9-40.

7 Caroline Le Mao, *Parlement et parlementaires, Bordeaux au Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 323.

Daurade, véritable palais de style Renaissance⁸, et le château Haut-Brion, dont la réputation viticole commence à se répandre dans les tavernes londoniennes.

À sa mort, le grand homme laissa pour lui succéder son fils, François-Auguste de Pontac, qui fit réaliser le terrier. Le personnage fait pâle figure à côté de son père, car si François-Auguste accéda à l'Ombrière et perpétua la vocation familiale, il ne fut que commissaire aux Requêtes, et le flambeau fut en fait relevé par les deux gendres d'Arnaud de Pontac, Jean-Denis Daulède de Lestonnac et Jean-Baptiste Lecomte de Latresne, tous les deux premiers présidents de la cour. François Auguste, quant à lui, semble plutôt s'épanouir dans la gestion des biens familiaux. Envoyé par son père à Londres, il veilla au succès du vin de Haut-Brion. L'écrivain anglais John Evelyn conserva le souvenir de sa présence et nota, le 13 juillet 1683, avoir eu

une très longue conversation avec M. de Pontac. Ce gentilhomme, qui est le fils du célèbre et avisé président de Bordeaux, est le propriétaire des excellents vignobles de Pontac et de Haut-Brion, d'où proviennent nos plus fins et meilleurs vins de Bordeaux⁹.

Mais son application ne se limite pas au seul vignoble, puisque le jeune homme, qui a aussi hérité de la seigneurie de Salles, entreprend la rénovation du terrier au lendemain de la mort de son père.

La seigneurie

La seigneurie de Salles n'est alors qu'une terre parmi d'autres pour les Pontac, comme l'indique le titre même de François-Auguste, « chevalier, comte de Caubon, seigneur de Salles, Belin, Beliet, Hautbrion ». Il possède aussi la seigneurie de Cessac, dans la sénéchaussée d'Agen¹⁰ et celle de Bisqueytan, dans l'Entre-deux-Mers¹¹. Salles n'est donc pas la terre la plus prestigieuse, en matière de titre ; elle n'est pas non plus la plus rentable, comparée au domaine de Haut-Brion, mais elle est la plus vaste, d'autant qu'elle s'inscrit à l'époque dans un ensemble constitué par les seigneuries contiguës de Salles, Belin et Beliet. Comme pour la plupart des seigneuries, il est difficile d'en définir les contours. Salles jouxte la seigneurie de Certes, propriété de Jacques de

8 Sur l'habitat parlementaire à Bordeaux dans la seconde moitié du XVII^e siècle, *idem*, *Les Fortunes de Thémis. Vie des Magistrats du parlement de Bordeaux au Grand Siècle*, Bordeaux, FHSO, p. 216-234.

9 *Diary of John Evelyn*, cité par René Pijassou, *Le Médoc, un grand vignoble de qualité*, Paris, Tallandier, 1980, 2 vol., t. I, p. 340.

10 Archives départementales de la Gironde [désormais AD Gironde], 1 mi 103 b 14, 07 août 1682, foi et hommage pour la seigneurie de Cessac.

11 AD Gironde, 1 mi 103 b 14, 07 août 1682, foi et hommage pour la seigneurie de Bisqueytan paroisse de Saint-Quentin, prévôté d'Entre-deux-Mers.

Durfort de Civrac, et les limites respectives en ont été fixées par arbitrage du 17 mai 1672 : la pierre « de peireblanque », la fontaine « de luc artigue » et la mare « de bontuy » constituent les repères d'une limite matérialisée par six pierres posées « à droit fil » et portant de chaque côté les armes du seigneur. Du côté est, le terrier nous apprend que plusieurs pièces jouxtent les terres de M. de Ruat, propriétaire du captalat de Buch, mais on n'en sait guère plus, d'autant que l'acte de vente de 1713 confond en un seul ensemble Salles, Belin et Beliet, le tout étant estimé à 65 000 livres. Selon le descriptif, il s'agit d'un ensemble de seigneuries avec haute et moyenne justice, château, domaines, bois, moulins, passage des rivières, péages, rentes, droits et devoirs seigneuriaux. La vente inclut aussi les meubles (estimés 6 400 livres), les bestiaux et mouches à miel, charrettes et outils aratoires. La description est donc fort succincte et il faut se tourner vers le terrier pour aboutir à une vision plus nette.

126

LES APPORTS D'UN TERRIER À LA CONNAISSANCE HISTORIQUE

Pour une exploitation informatique des terriers

Dans son répertoire de jurisprudence, Merlin de Douai définissait le terrier comme « un registre contenant le dénombrement des déclarations des particuliers qui relèvent d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui y sont dus »¹². Le document de 1687 ne déroge pas à la règle et pourrait, en cela, être un terrier comme un autre. Mais ce qui en fait le caractère exceptionnel est sa précision. Dans son étude du terrier de Salles réalisé au XVIII^e siècle, Gérard Aubin déplorait que « l'affectation de nombreux articles ne soit donnée que de manière qualitative, sans ventilation dans le détail des superficies concernées »¹³. Le terrier de 1687 ne présente pas cette imprécision car l'on possède, pour chaque tenancier, le détail des surfaces occupées par les labours, les bois, le bâti et ses dépendances, les pignadas... Certes, le document n'est pas accompagné d'une carte, mais la précision de la description le rend déjà irremplaçable. On dispose au total de 188 déclarations, dans lesquelles chaque tenure est disséquée, permettant ainsi un traitement informatique des données selon la grille d'analyse suivante :

12 Merlin de Douai, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, Paris, Garnery, 1812-1825, 17 vol., t. XIII, p. 632-633.

13 Gérard Aubin, « Salles à la fin de l'Ancien Régime... », art. cit., p. 10.

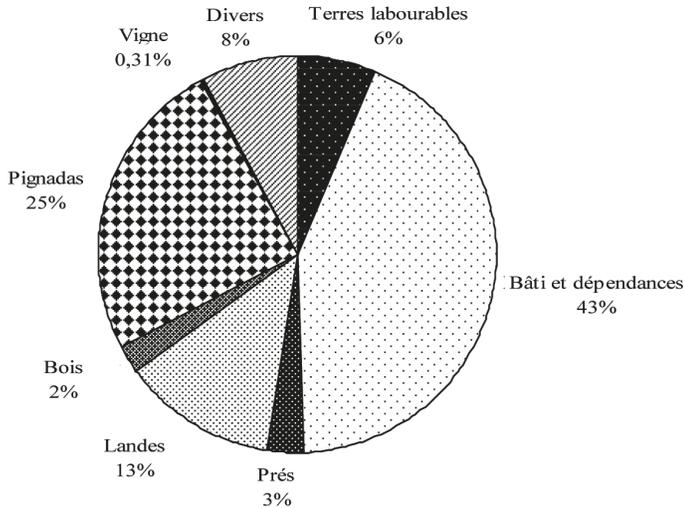
Seigneur								
François Auguste de Pontac, chevalier, comte de Caubon, seigneur de Salles Belin Beliet Hautbrion								
Tenancier								
cote	n°	prénom	Nom	Profession	Paroisse			
4 J 637	92	Martin	Dupin	laboureur	Salles en Buch			
Nouveau bail <input type="radio"/> O Total corpus 25 3								
Bâti et dp	Jnl	3,25	13,875	Parcelles	14 Parc. pignada			
terres lab.	Jnl	14,75	16,125					
Pré	Jnl	4	10					
Bois	Jnl			Droits seigneuriaux	Total			
Vignes	Jnl	3		Exporte	2			
Landes	Jnl	21	228,75	Argent (en deniers)	276 276			
Pignadas	Jnl	5,25	50,5	Poule	4,333 9,658			
Heyre	Jnl			Seigle	22,33 57,08			
Broustey	Jnl			Manoeuvre	1			
	Jnl			Pesage	30			
Divers	Jnl			Résine	7s 6d /			
Mélange	Jnl	1		Droits divers	glandage			
TOTAL	Jnl	49,25	346,375					
Composition			Remarque					
<input checked="" type="checkbox"/> terres lab	<input type="checkbox"/> hère	<input type="checkbox"/> pelloue	0,75 jnx et 14 lattes de pignada, autrefois en terre labourables					
<input checked="" type="checkbox"/> maison	<input checked="" type="checkbox"/> bois	<input type="checkbox"/> broustey						
<input checked="" type="checkbox"/> four	<input type="checkbox"/> taillis	<input checked="" type="checkbox"/> granges						
<input type="checkbox"/> jardin	<input checked="" type="checkbox"/> haute futaie	<input type="checkbox"/> courtieux						
<input type="checkbox"/> parc	<input checked="" type="checkbox"/> pré	<input type="checkbox"/> puits						
<input checked="" type="checkbox"/> eyriaux	<input type="checkbox"/> vignes	<input type="checkbox"/> bruca						
<input checked="" type="checkbox"/> landes	<input checked="" type="checkbox"/> pignada	<input type="checkbox"/> jauga						
Bail à fief nouveau						Plantation de pins <input checked="" type="radio"/> O		
Le jour même								
Date	23/05/1675	Surf				16 jnx	Nature	lande

La seigneurie de Salles en Buch, à travers le terrier

Au premier abord, la seigneurie de Salles semble être une terre comme les autres. Le terrier révèle surtout un territoire mêlé, où les autres cultures existent. La vigne est mentionnée dans 58 déclarations, mais elle ne fait pas l'objet d'une spécification, et n'est arpentée que dans neuf cas. Le reste du temps, elle est confondue dans des parcelles portant à la fois de la vigne et des terres labourables, même si la vigne tend à se développer ponctuellement. On relève par exemple des complants de vigne chez Pierre Plantey, Jean Duluc ou Pierre Dubernard. Les terres labourables sont quant à elles omniprésentes, occupant une surface totale minimale de plus de 550 journaux, et elles sont mentionnées par 105 tenanciers. La part des landes est forte (près de 1100 journaux)¹⁴ et supporte un élevage attesté par la mention de parcs à bestiaux, dans quinze actes. Par ailleurs, le seigneur lui-même encourageait l'élevage sur la réserve, puisque l'estimation du bétail de la métairie de la seigneurie de Salles fait

¹⁴ Elle est cependant ici sous-estimée, car il faudrait y ajouter nombre de journaux de « brucas » ou « jaugas » (ajonc épineux).

mention d'une trentaine de bêtes à cornes¹⁵. De fait, cette mixité du terroir est une donnée constante. Un siècle plus tard, l'abbé Baurein pouvait encore écrire : « On recueille dans cette paroisse, du seigle, du millet, du miel et de la résine ; on y élève aussi des bêtes à laine, ainsi qu'il est d'usage dans les landes, pour avoir de quoi se vêtir »¹⁶.



L'occupation du sol de la seigneurie de Salles en 1687

De même, en étudiant la raison sociale des tenanciers, on remarque que les laboureurs dominent (96 sur 188, soit plus de la moitié). Cette proportion n'est cependant qu'un minimum car bon nombre de veuves (19 cas) ou de tenanciers dont la profession n'est pas mentionnée (15 cas) relèvent sans doute de cette catégorie.

¹⁵ Archives municipales de Bordeaux, fonds Léo Drouyn, fol. 122, 27 octobre 1658 : estimation du bétail de la métairie de la seigneurie de Salles : 8 vaches nourries et 8 veaux, 216 livres ; 2 vaches pleines, 42 livres ; 3 vaches de 3 ans, 45 livres ; 2 bœufs d'un an, 24 livres ; une velle d'un an, 12 livres ; 4 jeunes bœufs 96 livres ; 2 bœufs aratoires, 66 livres ; une vache vieille, 20 livres.

¹⁶ Abbé Baurein, *Variétés bordelaises*, op. cit., p. 371.

Raison sociale	Nombre de tenanciers	%	Superficies déclarées (en journaux)	%	Superficies de pignada déclarées	%
Marchands	15	7,98 %	643,42	7,36 %	296,37	12,07 %
Laboureurs	96	51,06 %	1 478,06	16,91 %	193,13	7,86 %
Veuves	19	10,11 %	499,03	5,71 %	106,25	4,33 %
Hommes de loi et de judicature	17	9,04 %	4 759,37	54,44 %	1 105,25	45,01 %
Artisans	14	7,45 %	121,20	1,39 %	0	0,00 %
Non identifiés	15	7,98 %	1 019,35	11,66 %	393	16,01 %
Divers	12	6,38 %	221,12	2,53 %	361,37	14,72 %
Total	188		8 741,56		2455,37	

La seigneurie de Salles apparaît en outre comme une seigneurie « vivante ». Tout au long du XVII^e siècle, de nouvelles parcelles sont régulièrement concédées en baux à fief. Soixante-sept déclarations font référence à des accroissements antérieurs, soit un total de quatre-vingt douze cessions réparties sur la période 1634-1686. Certaines tenures font en effet l'objet d'un accroissement régulier. Ainsi, le bien de Pierre Hazera a été augmenté en 1641 (1,5 journal de pré), 1669 (3,5 journaux de landes), 1678 (3,5 journaux de terre labourable et deux de lande), et encore en 1687 (4,5 journaux). En cumulant les superficies, ce sont plus de 1 185 journaux qui ont été concédés. Or, si l'on étudie la répartition dans le temps des baux à fief nouveaux, on peut constater qu'elle est assez régulière. Trente-deux années sur cinquante-deux sont mentionnées et hormis quelques pics, comme en 1675 (14 actes), les seigneurs concèdent généralement une ou deux parcelles par an, soit une moyenne un peu supérieure à la dizaine par décennie. Cette donnée témoigne du fait que la gestion de la seigneurie se fait au quotidien, et non au coup par coup, à la faveur de la révision d'un terrier, tous les vingt-neuf ans. Il n'en demeure pas moins que la révision du terrier est un moment propice comme le prouve celui de 1687, qui compte onze concessions totalement nouvelles et trente-sept accroissements d'anciennes tenures, ce qui représente une superficie supérieure à 306 journaux. Mais ces augmentations ne font en fait qu'entériner un état de fait.

Le terrier est l'occasion de procéder à une vérification des biens tenus par chacun, et la révision du terrier de Salles est ainsi l'occasion de diverses régularisations. Ainsi, Barthélemy de Lalande se trouve occuper six journaux de plus que ce qui est spécifié par le bail de 1678, d'où la signature d'un nouveau contrat englobant le surplus, avec régularisation des droits à acquitter. La rénovation du terrier a donc un but conservatoire et vise à protéger les droits du seigneur.

Outre l'utilisation du sol, le terrier précise en effet les droits levés par le seigneur. À une *exporle*¹⁷ d'environ deux deniers (179 cas), s'ajoute le *cens*¹⁸. Dans la seigneurie de Salles, les sommes versées en argent se montent à peine à 130 livres au total, auxquelles il faut ajouter environ 250 poules et des livraisons en seigle. On entraperçoit, en outre, les prérogatives du seigneur de Salles. Les tenanciers lui doivent la corvée, appelée « manœuvre », le plus souvent fixée à un jour (162 cas) depuis un accord contracté en 1561. Par ce même acte, ils étaient aussi dispensés du passage de la Leyre, assuré par le seigneur qui entretient à cet effet un bateau¹⁹. Les tenanciers disposent en outre d'un droit de glandage pour les porcs sur l'ensemble de la seigneurie, sans pour autant ramasser les glands, le droit de couper les bruyères mais non celui de couper du bois. Au demeurant, ces droits et devoirs sont fort communs, et se rencontrent dans la plupart des seigneuries. Plus étonnante, en revanche, est la mention d'un droit de pesage de 30 sols stipulés dans 31 déclarations, toujours accompagné d'une taxe sur la résine, de 7 sols 6 deniers par charrette. On touche ici à la richesse de la seigneurie de Salles : l'exploitation des pins.

LES PIGNADAS DE SALLES

Une spéculation de la seigneurie de Salles

On peut mesurer l'emprise des pignadas de différentes manières, qui ont pour effet de mettre en lumière plusieurs aspects du phénomène. Si l'on procède par tenanciers, seuls 35 sur 188 possèdent des parcelles plantées en pignadas, soit 18,6 %, ce qui est assez limité. Si l'on examine la question sous l'angle des parcelles, seules 79 sur un total de 956 sont consacrées à cette mise en valeur. Mais dès lors que l'on considère la superficie, il apparaît que 2 159 journaux sont consacrés aux pins, sur un total de 8 741. Faible nombre de parcelles, nombre restreint de tenanciers, mais superficie globale importante : la confrontation de ces trois indices nous permet d'établir que l'on est ici en présence d'une culture raisonnée, pratiquée sur de vastes lots entièrement dévolus à cet usage. L'idée se confirme lorsque l'on considère chaque tenancier en particulier. Si la superficie moyenne d'une parcelle en pignada est de 27,3 journaux, douze tenanciers

17 L'*exporle* est un droit versé à chaque mutation de seigneur ou de tenancier. C'est un droit symbolique qui atteste le caractère féodal du bien : fixe, il n'est proportionné ni à l'étendue, ni à la nature de la parcelle. Il dépasse d'ailleurs rarement les quelques deniers.

18 « Redevance ou prestation annuelle imposée par un seigneur direct, lors de la première concession qu'il a faite de l'héritage sujet à ce devoir ». Joseph Renauldon, *Dictionnaire des fiefs et des droits seigneuriaux utiles et honorifiques*, Paris, Knapen, 1765, article « cens ».

19 AD Gironde, 1 E 62, 25 août 1687, bail à fief nouveau.

possèdent plus de cinquante journaux chacun, et parmi eux, sept ont plus de cent journaux. La plus grande surface est tenue par Pierre Bequin, qui possède 382,5 journaux de pignadas, en six parcelles et l'on a ici affaire à une véritable spécialisation puisque le susnommé ne possède par ailleurs que cinq journaux de prés. On est donc ici dans un cas de figure un peu différent de celui de la vallée de la Leyre, ou des paroisses du Born et du Marensin, où divers arpentements réalisés en 1672 montrent qu'en dehors des gros propriétaires, nombreux sont les petits ou moyens tenanciers possédant quelques pins²⁰. D'autres éléments confirment l'existence de grandes parcelles déjà uniformément plantées en pins. Lorsque Arnaud de Pontac concède une parcelle à Guiraud Martin, il est précisé que celle-ci est située « le long du grand pignada ». Notons en outre que les usurpations se faisaient par annexion de parcelles limitrophes, favorisant ainsi la constitution d'ensembles uniformes.

Le terrier permet de saisir une culture alors en plein développement. On remarque ainsi, à plusieurs reprises, des parcelles autrefois en terres labourables, désormais en pignadas. Chez Ambroise Bosmarin, six des cinquante-deux journaux de pignadas étaient autrefois en terre labourable²¹, tandis qu'un peu plus de deux journaux de « pelloue » sont en cours de conversion. Le laboureur Jean Dumoura s'intéresse aussi particulièrement à cette culture : il a planté en pins quinze journaux de terre labourable héritée, et a acheté deux autres parcelles, l'une de trente-sept journaux, en 1664, et l'autre de dix-huit journaux en 1666²². Mais à bien considérer la chose, il semble que le développement des pignadas soit le fait de quelques tenanciers particulièrement entreprenants, puisqu'au total, les conversions culturelles ne se rencontrent, de façon avérée, qu'à sept reprises.

Les seigneurs du lieu savaient cependant encourager ces entreprises, pour leur plus grand profit. Il faut ici délaisser un moment le terrier pour retrouver, au hasard des minutes notariales, les baux à fief nouveaux. On prendra pour exemple celui conclu avec Jean de Hazera, en 1671²³. Le Premier Président Arnaud de Pontac baille alors une parcelle de terre de lande et pignadas, où il y a déjà quelques jeunes pins, relevant de la seigneurie de Salles. Jean de Hazera s'engage à semer toute la parcelle en graines de pin pendant deux ans, durant lesquels il nettoiera et entretiendra le sol, sans rien demander à Arnaud de Pontac. La parcelle sera alors tenue en indivision ; lorsqu'elle commencera à gemmer,

20 Jacques Sargos, *Histoire de la forêt landaise, du désert à l'âge d'or*, Bordeaux, L'horizon chimérique, 1997, p. 167.

21 AD Gironde, 4 J 637, terrier de la seigneurie de Salles, fol. 246.

22 AD Gironde, 4 J 637, terrier de la seigneurie de Salles, fol. 90.

23 AD Gironde, 1 E 62, 15 novembre 1676, bail à fief nouveau consenti par Messire Arnaud de Pontac, Premier Président au Parlement de Bordeaux, en faveur de Jean de Hazera.

Jean de Hazera donnera au magistrat la moitié de la résine ou tourmantine, et assumera les frais de « chaudière, canôte, auges » et autres. Dès 1646, le Premier Président semble avoir conclu un contrat similaire avec le chirurgien Pierre Lanoir. On citera aussi l'accord passé en 1668 avec Pierre Dumoura, juge de Lugo, pour une superficie de 218 journaux²⁴, et l'on retrouve encore en 1676²⁵, un bail à fief nouveau en faveur de Guiraud Martin, laboureur, présentant les mêmes conditions de partage. Le Premier Président pouvait ainsi, en renonçant à percevoir un droit d'entrée, valoriser des terres qui présentaient auparavant un rapport très faible, mais il fallait attendre vingt ans avant que l'opération ne fût rentable²⁶... Il semble que l'on ait affaire à des parcelles bien entretenues, puisque la déclaration de Guiraud Martin stipule que la parcelle est « entourée de virefeu ». La donnée est confirmée par un bail à fief nouveau contracté en 1676, où le tenancier s'engage à faire un « virefeu », « pour empêcher que le feu des landes n'entre dans les dits lieux ». Les différents éléments recueillis montre que l'on est ici en présence d'une culture raisonnée, dont la technique est bien maîtrisée. En outre, la rareté des mentions concernant les « fours à cuire gemme » laisse à penser que la résine n'était pas transformée sur place mais qu'elle était envoyée à la manufacture royale de goudron²⁷.

Une entreprise qui n'est pas isolée

Les entreprises de la famille Pontac s'inscrivent en effet dans une vaste politique d'encouragement à la production de goudron, engagée par la monarchie. Certes, la production de poix et résine est ancienne puisqu'on en trouve la trace dès 1616²⁸ et l'on sait même qu'elle était pratiquée à Salles dès 1545²⁹. C'est cependant au XVII^e siècle que le marché se développe. En 1663, à la demande de Colbert du Terron, le commissaire de la marine à Bordeaux, Joseph Lombard, se rend à La Teste en compagnie d'artisans suédois, afin de diffuser la fabrication

24 AD Gironde, 4 J 637, terrier de la seigneurie de Salles, fol. 174, la reconnaissance fait mention d'un bail à fief nouveau conclu le 10 avril 1668 pour « une parcelle de 218 journaux de jeunes pins et lande, dont la moitié appartient au seigneur et le reste au tenancier ».

25 AD Gironde, 1 E 62, 13 mai 1676, bail à fief nouveau consenti par Messire Arnaud de Pontac, Premier Président au Parlement de Bordeaux, en faveur de Guiraud Martin.

26 AD Gironde, 1 E 62, 13 mai 1676, bail à fief nouveau consenti par Messire Arnaud de Pontac, Premier Président au Parlement de Bordeaux, en faveur de Guiraud Martin : « quand la parcelle commencera à donner, c'est-à-dire d'ici à vingt ans ».

27 Francis Loirette, *Aux origines d'une vieille industrie landaise : la manufacture du goudron à l'époque de Colbert*, Auch, Cocharaux, 1960.

28 Voir Robert Aufan et François Thierry, *Histoire des produits résineux landais*, Arcachon, Société historique et archéologique d'Arcachon et du pays de Buch, 1990, p. 57.

29 Voir Albert Larocquette, *Les Landes de Gascogne et la forêt landaise*, Mont-de-Marsan, Dupeyron, 1924, p. 83.

du goudron selon une technique différente de celle utilisée jusqu'alors. À la fin de l'année 1664, les rapports sont très positifs :

Parmi le nombre de personnes à qui le Suédois avait enseigné la facture du goudron, j'en ai deux qui ont été ses premiers écoliers, et qui savent très bien faire le goudron, et qui sont tout prêts à marcher et obéir à l'honneur de vos commandements pour enseigner la dite facture³⁰.

Peu à peu, l'ensemble de la région est concerné par cet essor et les contemporains portèrent un intérêt marqué à la culture du pin.

À l'instar de la famille Pontac, les magistrats du Parlement de Bordeaux ne ratèrent pas cette spéculation. Le terrier lui-même en témoigne. Ainsi, la parcelle d'Arnaud Larue « joint les pignadas de Monsieur de Ruat », ce qui est aussi le cas de la parcelle de Guiraud Martin. Il s'agit de Jean-Baptiste Amanieu de Ruat qui, après avoir acheté le captalat de Buch en 1673, exerça son droit de retrait féodal. Les parcelles qu'il chercha alors à racheter étaient toutes plantées en pignadas³¹. Dès 1664, Salomon de Lalanne proposait à Colbert d'installer la manufacture de goudron sur l'une de ses terres et proposait en outre l'établissement « de fourneaux par toutes nos landes, jusqu'à Dax »³². En outre, les principaux promoteurs des pignadas landaises, le commissaire à la marine Lombard et Jean de Caupos, vicomte de Biscarosse, furent en mesure, à la génération suivante, d'intégrer les rangs des magistrats. La famille de Caupos misa en particulier sur la forêt de La Teste dès le XVI^e siècle puisque dès 1635, Caupos est cité pour avoir « 80 milliers de résine de revenu », ce qui équivaldrait à 1 600 livres, mais c'est en 1663 que Jean de Caupos devient vicomte de Biscarosse et son fils, Jean-Marc, magistrat au Parlement, poursuit l'œuvre paternelle en achetant de Louis de Bourbon les droits et biens de Parentis, Saint-Paul et Sainte-Eulalie³³.

Au XVII^e siècle, la grande richesse des landes, c'était donc bien le pin, au point qu'à l'aube du siècle des Lumières, il constituait, avec les ruches, la ressource

30 Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, Imprimerie nationale, t. III, 1852, p. 694, lettre de Lombard à Colbert, le 28 novembre 1664.

31 AD Gironde, 3 E 14964, 25 août 1714, acte passé par Jean-Baptiste Amanieu de Ruat, en vertu de son droit de prélation pour les biens relevant du captalat de Buch. Il réclame le lopin de la forêt de La Teste, vendu à Marie de Baleste pour 120 livres, un lopin similaire acquis par Isabeau Baleste, une pièce de pignada achetée 2 800 livres par Guillaume Dubouch, une autre cédée à Martin Taffard pour 2 500 livres, une autre laissée à Jean Jongla pour 900 livres, diverses pièces dans la même forêt acquises par François de Caupos pour 540 livres et enfin une pièce de pignadas « dans la montaignette de Blanque » vendue 1 200 livres à Jeanne Dumeste.

32 BnF, Mss, MéL. Colbert, vol. 121 bis, fol. 1127, 30/06/1664 : lettre de Salomon de Lalanne à Colbert.

33 Robert Aulfan et François Thierry, *Histoire des produits...*, op. cit., p. 58.

essentielle de la région. À la suite du terrible hiver de 1709, l'intendant Lamoignon de Courson ne déplorait-il pas ce « temps béni » du pin des Landes ?

Dans le temps qu'il y avait beaucoup de pins, on en faisait du bois de charpente, des planches pour la menuiserie et du charbon, mais le plus grand produit venait de ce qu'on tirait du pin ; dès qu'un arbre avait soixante ans, on en tirait une gomme avec laquelle on fait la térébenthine fine et d'une autre espèce de térébenthine plus épaisse qu'on appelle de chaudière, de l'huile de térébenthine, de la résine, du bray sec et du bray gras³⁴.

134 La perspective de profit était grande mais attendre plus d'un demi-siècle avant de pouvoir espérer le moindre revenu était un laps de temps bien long pour un laboureur. L'œuvre des magistrats du Parlement et leurs encouragements furent donc essentiels. En usant sagement des prérogatives seigneuriales, Messieurs étaient à même d'inciter la production de gemme et de favoriser la conversion de parcelles incultes en vastes pignadas. L'exemple du terrier de Salles prouve ainsi que la mise au net des terriers n'était pas seulement le fait de la seconde moitié du XVIII^e siècle et en particulier des deux dernières décennies de l'Ancien Régime. Par ce moyen, si les magistrats ne désiraient guère s'investir dans les compagnies de commerce chères à Colbert, ils participaient cependant, d'une certaine manière, à l'effort industriel engagé par le ministre de Louis XIV car l'intérêt général de l'État rencontrait ici les profits particuliers.

34 Pour une présentation des ressources économiques du bassin d'Arcachon et de la place des pignadas, voir Christian Huetz de Lempis, « Aspects de la géographie humaine et économique du Bassin d'Arcachon au début du XVIII^e siècle », dans *Arcachon et le val de l'Eyre. Histoire, Art, Économie*, Bordeaux, FHSO, 1977, p. 51-69, précisément p. 53 pour la citation.

CONFRÉRIES RELIGIEUSES ET CONTRÔLE CLÉRICAL
DANS LE DIOCÈSE DE BORDEAUX
(XVII^e-XVIII^e SIÈCLES)

Éric Suire

L'histoire des anciennes confréries, largement défrichée par Marie-Hélène Frœschlé-Chopard¹, s'est récemment enrichie de deux belles thèses portant sur les espaces champenois et lorrain². Nous souhaiterions apporter notre pierre à l'édifice en étudiant le phénomène confraternel dans le cadre d'un diocèse aquitain, *a priori* moins bien pourvu que ces bastions de catholicité que furent la Provence et la Lorraine. Nous l'aborderons sous l'angle du contrôle social, une thématique bien adaptée à la nature de l'institution. En effet, les confréries religieuses d'Ancien Régime échappaient parfois à toute tutelle cléricale pour constituer une forme d'expression privilégiée des solidarités villageoises. Le Limousin offrait, aux xv^e et xvi^e siècles, un bon exemple de ce que Louis Pérouas appelle une « sociabilité horizontale »³. Cependant, l'extension des pouvoirs de l'ordinaire dans le cadre de la Réforme catholique a permis une reprise en main des dévotions des fidèles, voire les a orientées et canalisées par des créations nouvelles. Si les confréries du Bordelais sont difficiles à cerner pour la période du xvi^e siècle, les sources nombreuses léguées par les deux siècles suivants ne laissent aucun doute quant à la surveillance exercée par l'ordinaire, de même qu'elles suggèrent une forte implication du clergé paroissial et des instituts réguliers dans leur fonctionnement. Pour autant, à la veille de la Révolution, le contrôle exercé par la hiérarchie ecclésiastique demeure imparfait, les laïcs ayant pu acquérir une autonomie relative au sein d'institutions qui leur ont été concédées.

- 1 Marie-Hélène Frœschlé-Chopard, *Espace et sacré en Provence (xvi^e-xx^e siècles). Culte, Images, Confréries*, Paris, Le Cerf, 1994, p. 415-565.
- 2 Stefano Simiz, *Le Rôle des confréries dans la dévotion des villes épiscopales de Champagne, vers 1450 - vers 1830*, thèse de doctorat en Histoire, université Nancy II, 1999 ; Frédéric Schwindt, *La Communauté et la Foi. Confréries et sociétés dans l'ouest de l'espace lorrain (xiii^e-xx^e siècles)*, thèse de doctorat en Histoire, université Nancy II, 2004.
- 3 Louis Pérouas, *Les Limousins et leurs prêtres depuis cinq siècles*, Treignac, Les Monédières, 2002, p. 25.

LE MOUVEMENT CONFRATERNEL EN BORDELAIS

Les sources abondent sur le sujet, consistant pour l'essentiel en procès-verbaux de visites pastorales, en registres comptables et listes de confrères. Toutefois, les archives ne permettent pas de saisir avec exactitude le poids numérique des confréries religieuses du diocèse de Bordeaux. Car, si nous sommes bien renseignés sur les sodalités les plus importantes, la plupart des petites sociétés rurales n'ont laissé pour trace qu'une simple mention dans un procès-verbal de visite. Or, les procès-verbaux du xvii^e siècle sont relativement imprécis. Une même confrérie y apparaît, parfois sous une dénomination, parfois sous une autre, les confusions homonymiques n'étant pas rares. En outre, les dates consignées par le commissaire de l'archevêque correspondent rarement à la création, mais plutôt à l'approbation par l'ordinaire des statuts de la société. Comme le remarque Frédéric Schwindt,

136

les débuts d'une association remontent souvent à un moment où elle ne produisait pas d'archives [...]. L'érection canonique, quand elle est effectivement demandée ou accordée, n'est alors entérinée que longtemps après les vrais débuts de l'association⁴.

Certaines « créations » ne sont que des re-fondations de fraternités mises en sommeil depuis une époque indéterminée, faute de revenu ou d'adhérents. Ajoutons que la mention d'une confrérie dans un document de type administratif ne signifie évidemment pas que celle-ci se trouve « en activité » au moment de sa recension. C'est donc avec prudence que l'on peut avancer quelques chiffres, qui doivent être reçus comme des indicateurs, et non des valeurs absolues.

Tableau 1. Estimation du nombre des confréries en Bordelais

	Ville épiscopale	Reste du diocèse
fin du xvi ^e siècle	16 (Peyrous ⁵) ou 19 (Robert ⁶)	22 ? (Robert)
xvii ^e siècle	environ 80	198 sûres, probablement 250
xviii ^e siècle	122 confréries de métier (Andrieu ⁷) 17 confréries de dévotion (Peyrous) 12 confréries de Dames de charité	390

4 Frédéric Schwindt, *La Communauté et la Foi...*, op. cit., t. 1, p. 53.

5 Bernard Peyrous, *La Réforme catholique à Bordeaux (1600-1719). Le renouveau d'un diocèse*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1995, p. 600-605 et 927-942.

6 Céline Robert, *Les Confréries de dévotion dans le diocèse de Bordeaux sous l'Ancien Régime*, TER, université Bordeaux III, 2000, annexes, p. 294-327.

7 Marie Andrieu, *Les Paroisses et la vie religieuse à Bordeaux de 1680 à 1789*, thèse de doctorat de 3^e cycle, université Bordeaux III, 1973, p. 448.

Certes, les données établies pour le xvi^e siècle sont probablement sous-estimées, faute de sources immédiatement accessibles. On reste néanmoins impressionné par le nombre de créations aux deux siècles suivants, en particulier en dehors de la ville épiscopale, au sein des dix archiprêtrés ruraux. Par ailleurs, il faut observer que le rythme des fondations se maintient au xviii^e siècle, à tel point que les régions jusqu'alors moins bien dotées, comme le Buch-et-Born dans le sud-ouest du diocèse ou l'archiprêtré de Lesparre en Médoc, font plutôt bonne figure à la veille de la Révolution. Si la part de la ville épiscopale demeure prépondérante, puisque Bordeaux concentre à elle seule entre 25 et 45 % des confréries sur la période, ce sont les zones les plus reculées qui ont enregistré le plus grand nombre de créations. Au total, les 400 paroisses du diocèse sont théoriquement dotées à la fin de l'Ancien Régime, bien qu'en réalité les écarts demeurent sensibles entre les archiprêtrés. Celui de Fronsac, par exemple, ne rassemble que 24 confréries pour 36 paroisses, alors que l'entre Dordogne concentre 56 confréries pour 40 paroisses, la palme revenant à la ville de Libourne qui réunit à elle seule 22 associations. Globalement, le « taux de couverture » a sensiblement progressé au cours du dernier siècle de l'Ancien Régime, passant de 43,5 % à la fin du xvii^e siècle à 64,25 % à la veille de la Révolution. La situation du diocèse apparaît toutefois très en retrait par rapport à celle du Pays meusien, où 84,5 % des paroisses sont équipées d'une confrérie selon les calculs de Frédéric Schwindt.

Les 540 confréries que recèle le diocèse de Bordeaux au xviii^e siècle, expriment à peu près tous les types de dévotion. Soulignons toutefois l'absence des confréries de pénitents, pourtant présentes dans les contrées voisines du Périgord et de l'Agenais⁸. Près de la moitié des associations du Bordelais sont placées sous la protection d'un saint, en priorité un apôtre – saint Jacques le Majeur ou son frère l'Évangéliste, qu'il est parfois difficile de distinguer de saint Jean-Baptiste, également prisé –, en second lieu un thérapeute – tel Roch⁹ ou Sébastien, enfin un intercesseur « local » comme Fort, Eutrope ou Martial, auquel des vertus prophylactiques sont souvent prêtées. L'attachement aux saints, plus prononcé qu'en Provence ou en Lorraine, peut être interprété comme une « réponse » à l'iconoclasme huguenot, mais aussi, plus probablement, comme le signe d'une piété conventionnelle, que les dévotions récentes n'ont que partiellement entamée. Le culte de la Vierge est bien représenté, avec une

8 On ne rencontre pas davantage de confréries de pénitents en Vallée d'Aure, en dépit du grand nombre de sodalités repérées dans cette partie du Comminges. René Escaffre, « Les confréries religieuses en vallée d'Aure de 1600 à 1735 », *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, t. CXIX, 2003-3, p. 359.

9 18 confréries du Bordelais sont placées sous le patronage de saint Roch, essentiellement en raison du retour de la « peste » dans la région au début du xvii^e siècle.

centaine d'associations dédiées à Notre-Dame ou vouées à la contemplation d'un mystère marial. L'espérance d'une bonne mort se lit dans une vingtaine de vocables – Notre-Dame de Pitié, des Agonisants, de Miséricorde, de Consolation... – majoritairement apparus au cours du xvii^e siècle. Le culte du Saint-Sacrement réalise quant à lui une percée spectaculaire au cours du siècle suivant, plus précisément dans les années 1718-1739. Il est vrai que la confrérie du Saint-Sacrement est devenue « la confrérie par excellence »¹⁰, celle que l'Église a tenté d'instituer partout, sous des modalités diverses, au lendemain du concile de Trente. À la veille de la Révolution, ce sont 180 fraternités qui sont consacrées à l'adoration de la sainte Hostie dans l'ensemble du Bordelais, dont cinq seulement à Bordeaux. Le xviii^e siècle a enregistré, à lui seul, 121 érections. Dans les archiprêtrés de Bourg et de Lesparre, vers 1750, plus de la moitié des paroisses accueillent une confrérie du Saint-Sacrement. En Fronsadais également, dont le sous-équipement a été signalé, plus d'un tiers des paroisses sont dotées d'une confrérie de ce type¹¹.

LA TUTELLE EXERCÉE PAR LES AUTORITÉS

La disparition des anciens titres, tel celui de *Corps-Dieu*, l'importance des dévotions mariales au xvii^e siècle, puis l'essor du culte du Saint-Sacrement témoignent de l'intérêt porté par la hiérarchie ecclésiastique au mouvement confraternel. Le cardinal de Sourdis (1600-1628) a beaucoup œuvré en faveur du culte de la Vierge, en instaurant ou en dotant de statuts au moins treize associations mariales du diocèse. Quant aux confréries dédiées au Saint-Sacrement, la moitié d'entre elles ont été érigées, approuvées ou restaurées sous trois évêques, ceux de Mgr Bazin de Bezons (1698-1719), de Mgr de Voyer de Paulmy d'Argenson (1719-1728) et surtout de l'infatigable laboureur de diocèse que fut Mgr de Maniban (1730-1743). La volonté des archevêques fut parfaitement relayée, sur le terrain, par les prêtres de la Mission. Ces derniers érigèrent 40 confréries en Bordelais entre 1635 et 1762, dont 37 sous le titre du Saint-Sacrement¹². Les lazaristes agissent à chaque fois selon un schéma éprouvé. Ils fondent la confrérie au cours d'une mission rurale, lui octroient quelques règlements, puis se chargent d'obtenir l'approbation de l'ordinaire.

Le mouvement de créations n'est pas uniquement insufflé par le haut, le bas-clergé se montre dans l'ensemble convaincu des bienfaits qu'une société

10 Marie-Hélène Frœschlé-Chopard, *Espace et sacré en Provence...*, *op. cit.*, p. 508.

11 Philippe Loupès, « L'assistance paroissiale aux pauvres malades dans le diocèse de Bordeaux au xviii^e siècle », *Annales du Midi*, 1972, p. 50.

12 Céline Robert, *Les Confréries de dévotion...*, *op. cit.*, p. 250.

pieuse peut apporter aux fidèles. Non seulement les curés ne boudent pas le mouvement confraternel, mais ils y voient, au contraire, l'occasion d'animer la vie paroissiale. Une quarantaine de requêtes formulées par des curés en vue de l'établissement d'une confrérie, pour l'essentiel au XVIII^e siècle, suggèrent l'existence d'un climat d'émulation entre les prêtres du Bordelais. Sur ce point, la situation est tout à fait comparable à celle du Pays meusien, où Frédéric Schwindt observe un « essaimage » des confréries dans les campagnes, à l'initiative et sous la direction des curés. Les pasteurs dont la paroisse n'est pas encore équipée sollicitent une création, afin d'entretenir la piété des habitants... et surtout, éviter qu'ils ne désertent la cure pour s'agréger à la confrérie du village voisin ! L'érection d'une confrérie paroissiale permet au curé d'accroître son influence sur ses ouailles. S'il en rédige les statuts, il s'octroie une place privilégiée dans son organisation. À la campagne, il prend presque toujours la tête de l'association, conformément aux constitutions synodales publiées à la fin du XVII^e siècle par Mgr de Bourlemont (1680-1697), et s'enorgueillit, dès lors, du titre de *directeur*, *président* ou *prieur*. Son rôle est multiple. Il reçoit les nouveaux adhérents, leur enseigne les règlements, désigne les assemblées, organise les suffrages, vote en premier... et tente d'administrer, avec un succès inégal, les affaires temporelles. Lorsque la cure possède quelque importance et abrite plusieurs confréries, son détenteur est invité à prendre rang parmi les confrères. Reçu solennellement, il apporte le gage d'une moralité exemplaire.

Dans les bourgs de moyenne importance, la tutelle des curés doit s'accommoder de la concurrence des religieux. À Libourne, où les confréries paroissiales ne manquent pas, les cordeliers hébergent dans leur couvent une confrérie dédiée à saint François¹³. À Bordeaux, les grands monastères de la ville accueillent des sodalités prestigieuses, telle celle dédiée à saint Jean et saint Mommolin dans l'abbaye de Sainte-Croix, qui remonterait au XIV^e siècle et fut confirmée par François de Sourdis en 1618, ou celle des Cinq-Plaies établie depuis 1497 chez les grands augustins. Les confréries de métier apprécient elles aussi le calme et les vastes dimensions des églises conventuelles. Le couvent des grands carmes de Bordeaux en abritait, à lui seul, une quinzaine. À la différence des associations professionnelles, qui ne font qu'utiliser des chapelles mises à leur disposition moyennant quelques écus, mais agissent en toute indépendance, les confréries de piété érigées par les moines leur sont soumises. Tout fidèle qui désire s'affilier à la congrégation de Notre-Dame du Rosaire établie chez les dominicains de Bordeaux est tenu de se présenter au Père directeur. S'il réussit l'examen, ce dernier lui donne le baiser de paix qui signifie son acceptation. Les attributions

13 Archives départementales de la Gironde [désormais AD Gironde], G 3061.

du Père directeur consistent à nommer quatre des huit officiers de la confrérie, et à désigner, après avoir pris conseil auprès des plus anciens, deux aumôniers¹⁴, deux visiteurs des malades et deux lecteurs.

Les autorités séculières exercent elles aussi une surveillance, plus ou moins directe, sur le mouvement confraternel. Le Parlement intervient surtout lorsqu'on fait appel à lui, pour homologuer des statuts et confirmer des privilèges, ou trancher un différend. Il semble se préoccuper principalement des confréries de métiers jurés, qui relèvent de son autorité¹⁵. Les liens apparaissent beaucoup plus étroits entre les confréries et les corps de ville. À Libourne, le grand ouvrier, le mande et les *escauziers* de la confrérie du Saint-Esprit, dans l'église Saint-Thomas, sont nommés chaque année par le maire et les jurats, le premier parmi les anciens jurats, les seconds parmi les notables. Ils font également office de marguilliers, et rendent compte de leur gestion devant le curé, le maire et les jurats. Lorsqu'un litige éclate entre les confrères du Saint-Esprit et ceux de Saint-Clair, au sujet de la préséance dans les processions et de la possession des bancs, c'est le procureur-syndic de la ville qui prend la plume pour se plaindre à l'intendant, le marquis de Tourny, des agissements du syndic de Saint-Clair... lequel l'a devancé en s'adressant au Parlement¹⁶.

140

En vertu de leurs pouvoirs de police, les jurades interviennent pour autoriser et réglementer les processions. Elles se montrent, dans ce domaine, beaucoup plus laxistes que les autorités ecclésiastiques, et accordent volontiers l'utilisation d'instruments de musique, trompettes et tambourins, jugés bruyants et incongrus par le clergé. Les jurats de Bordeaux concèdent ainsi, en 1721, aux confrères de Notre-Dame de Montuzet de la paroisse Saint-Rémi le droit de « faire battre la caisse »¹⁷. En 1746, ils approuvent les aubades nocturnes que les ménestriers de la ville donnent aux confrères de Saint-Jacques, paroisse Saint-Michel.

LA CONFRÉRIE CONFORTE LA HIÉRARCHIE SOCIALE

Il semble évident que les autorités municipales n'ont aucun intérêt à mécontenter une institution qui, dans son organisation et dans ses cérémonies publiques, apporte une caution à l'ordre social. Lorsque le besoin s'en fait sentir,

14 C'est-à-dire deux confrères chargés des aumônes.

15 Un arrêt d'homologation est par exemple rendu le 21 avril 1708 en faveur des charpentiers bordelais de la confrérie de Saint-Joseph.

16 AD Gironde, C 939, Requête du procureur de la ville de Libourne adressée à l'intendant de la province de Guyenne [XVIII^e siècle].

17 Archives municipales de Bordeaux [désormais AM Bordeaux], BB 98, Extrait du registre de la jurade du 19 mai 1721.

les jurats se font fort de rappeler aux confrères leurs obligations à l'égard du pouvoir civil. En 1752, les associés des Cinq-Plaies doivent promettre de se conformer

à l'avenir à l'usage qui est que lorsque les dits seigneurs Jurats se retireront de la dite église des R.P. Augustins le jour de la procession des Cinq Plaies de N.-S. un des syndics ou à leur défaut un de leurs confrères se trouveront au passage des dits seigneurs jurats de la dite église et présenteront à tout et chacun des officiers qui composent le cortège le pain bénit et bouquets de la confrérie¹⁸.

Les manuels des confrères insistent sur l'accomplissement du devoir d'état qui incombe aux chrétiens. Le respect dû à Dieu est rarement distingué du respect dû au roi, les mêmes termes étant d'ailleurs employés pour exalter le royaume céleste et la monarchie terrestre. Les statuts de la confrérie de Notre-Dame d'Août sise en l'église Notre-Dame de Puy-Paulin à Bordeaux engagent ses membres à se soumettre et à demeurer « avec toute fidélité et loyauté » dans l'obéissance au roi de France. La confrérie de la Sainte-Famille de Jésus-Christ, installée dans l'église Saint-Rémi de Bordeaux, fait dire cinq messes annuelles, dont une pour la famille royale, jour de la Saint-Anne. Les dévots de Saint-Louis, paroisse Saint-Michel, qui ne sauraient être moins zélés, offrent en janvier 1757 une messe pour le rétablissement du roi agressé par Damiens. Une confrérie bordelaise se flatte de ses origines royales et révère tout spécialement la monarchie : celle de Notre-Dame de Montuzet de l'église Saint-Michel, dont la fondation légendaire remonterait à Charlemagne. Ses membres sont les seuls autorisés, par un arrêt du Parlement de Guyenne du 18 juin 1732, à porter et à mettre sur leurs enseignes et guidons l'écusson et les fleurs de lys de sa majesté. Les Montuzets célèbrent en grandes pompes la Saint-Louis et n'oublent jamais de glorifier « la personne sacrée de sa Majesté très chrétienne, comme le premier, le plus illustre et le plus insigne bienfaiteur de cette confrérie, comme aussi pour toute la famille royale »¹⁹.

LES MODALITÉS DU CONTRÔLE ÉPISCOPAL

Si les confréries bordelaises flattent le pouvoir civil, c'est à celui de l'archevêque qu'elles rendent des comptes. La progression numérique des confréries du XVI^e au XVIII^e siècle ne s'est pas accompagnée d'un relâchement de la vigilance de ce dernier. Au contraire, c'est au dernier siècle de l'Ancien Régime que celle-ci atteint son paroxysme.

¹⁸ AM Bordeaux, BB 119, Extrait du registre des délibérations de la jurade du 9 avril 1752.

¹⁹ AD Gironde, G 670, Statuts.

Tableau 2. Évolution du nombre de manuels de dévotion à l'usage des confréries publiés à Bordeaux au cours de l'époque moderne

xviii ^e siècle	3	[1684, 1690, 1695]
1701-1750	5	
1751-1789	10	
postérieurs à la Révolution ou sans date	3	
Total	21	

142

L'inventaire des manuels de dévotion imprimés à l'intention des confrères confirme, certes, la vitalité des sodalités bordelaises au cours de la période, mais surtout l'ampleur du contrôle que l'épiscopat exerce désormais sur celles-ci. Impressions et réimpressions s'effectuent avec l'accord de l'ordinaire qui modifie les statuts ou ajoute des formules de prières. Sur vingt-et-un livrets conservés, parus à Bordeaux, plus des deux tiers ont été publiés entre 1701 et 1789. Six d'entre eux sont, par ailleurs, sortis des presses de l'imprimeur attitré de l'archevêque, de La Court.

L'examen de l'état des confréries devient au xviii^e siècle un enjeu des visites pastorales. Sous le cardinal de Sourdis, qui fut pourtant l'instigateur de nombreuses associations, l'intérêt de la visite se portait en priorité sur l'entretien des autels, la décence du culte, la discipline ecclésiastique. Les confréries, sans être totalement négligées, n'apparaissent pas encore de façon systématique dans les procès-verbaux. Des modifications importantes surviennent sous l'épiscopat de Mgr de Maniban²⁰, et un article du formulaire de visite, comportant huit questions, les concerne désormais. Les ordonnances prises par les archevêques enseignent qu'ils se soucient de la validité de l'érection, des statuts, de l'octroi des indulgences. Ils s'intéressent aussi à la réglementation des cérémonies confraternelles, avec le choix des fêtes et l'ordre des processions²¹, ainsi qu'à l'examen des réjouissances qu'elles entraînent. Les traditionnels banquets organisés pour la fête patronale, source de désordres, sont interdits, à l'exception de celui des pauvres... et des repas offerts aux prédicateurs ou aux prêtres chargés des services.

Les deux principales préoccupations de l'ordinaire restent l'observation des règlements et la bonne gestion des finances. Les questions matérielles sont celles qui reviennent le plus fréquemment dans les sources. L'archevêque souhaiterait pouvoir examiner les comptes des confréries comme il le fait pour les fabriques, et exige leur présentation annuelle au desservant de la paroisse. Il détermine le nombre de bassins que les confrères présentent aux fidèles lors

20 Raymond Darricau, « Les formulaires des visites pastorales dans l'archidiocèse de Bordeaux (1600-1789) », *Bulletin de la société des bibliophiles de Guyenne*, 1968, p. 3-21.

21 Celui-ci dépend généralement de l'ancienneté de la date d'approbation des statuts.

des quêtes dominicales. Le luminaire fait l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où l'achat de chandelles et de cierges constitue, en général, le premier poste des dépenses. Il s'agit aussi d'un problème de décence. Les chapelles confraternelles ne doivent pas être illuminées au point de rejeter dans l'ombre le maître autel, ou au contraire, omettre la lampe allumée qui signale aux paroissiens la présence eucharistique.

Le XVIII^e siècle consacre enfin les efforts entrepris par l'ordinaire pour éradiquer « la superstition » du Bordelais, et moraliser les comportements. Les statuts des confréries comportent toute une série d'interdits moraux. Ne pas prononcer de blasphèmes, ne pas recourir à la violence, physique ou verbale, ne pas faire de procès, se garder de toute tache de « paillardise, larcin, détraction, ivrognerie »²² sont autant de recommandations qui finissent par adoucir les mœurs des Bordelais. L'affirmation des préceptes tridentins est particulièrement visible dans la volonté de rendre le culte décent et d'éloigner les fidèles des obsessions matérielles. On remarque une disparition progressive des confréries vouées à plusieurs saints. En effet, certaines confréries du diocèse, parmi les plus anciennes, comportaient plusieurs patrons, en général deux, parfois davantage. L'église Saint-Michel de Bordeaux abritait depuis la fin du XV^e siècle, marquée par une épidémie de peste, une confrérie placée sous la protection de saint Sébastien, saint Roch, saint Martin, saint Hilaire et sainte Barbe. Cette logique d'accumulation n'avait pas pour seul objectif d'accroître la protection céleste. Elle permettait, en outre, de garder le souvenir de fusions survenues entre des sodalités déclinantes. Ces dédicaces complexes tendirent à disparaître au cours du XVII^e siècle. On ne rencontre plus de patronage double parmi les créations de l'époque des Lumières.

L'intervention des archevêques s'efforça de transformer les vocables douteux. Vers 1610, Mgr de Sourdis contribuait à la restauration de l'ancienne confrérie de Saint-Jacques dans l'église Saint-Michel de Bordeaux. Il procurait aux confrères la chapelle de sainte Apollonie, censée guérir les douleurs dentaires, dont il changea le titre en celui de saint Jacques-de-Compostelle. En 1612, il fit restaurer la voûte, où il apposa ses armes, et consacra le nouvel autel. En pure perte, semble-t-il, puisqu'en 1711, la mère du conseiller de Savignac offrait encore trois dents d'argent à la sainte pour la remercier de la guérison de son fils²³ ! La vigilance de l'ordinaire s'exerce tout particulièrement dans l'archiprêtré du Buch-et-Born, région misérable des Landes où les pratiques

²² AD Gironde, G 670, Statuts de la confrérie Saint-Roch établie dans l'église Saint-Projet de Bordeaux (1661).

²³ Jean-François Viaud, « La maladie dans les mémoires et les diaires de l'Ancien Régime : exemples dans le Bordelais au début du XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, 2004, p. 337.

des fidèles « les orientent d'abord vers la sauvegarde du corps et non vers le salut de leur âme », selon une formule d'Alain Cabantous²⁴. Dans cette région de marais et de lacs, où les fièvres accomplissent des ravages, les saints anti-pesteux, comme saint Sébastien et saint Roch, sont un peu trop prisés des populations au goût des archevêques²⁵. À La Teste, l'ancien autel de Saint-Sébastien aurait été rebaptisé « Notre-Dame de Saint-Sébastien » par décision de Mgr de Bourlemont, affirme le curé lors d'une visite en 1731. Soixante ans plus tard, il n'est plus question que de « l'autel de Notre-Dame » dans l'église Saint-Vincent de La Teste. Saint Sébastien a disparu des mémoires. Or, la confrérie fut probablement l'instrument de cette mise à l'écart. Sous François de Sourdis, une confrérie de Notre-Dame de Concorde avait été érigée dans la paroisse. Dotée d'indulgences en 1636, elle avait connu une éclipse avant d'être rétablie à la fin du xvii^e siècle²⁶.

144

Les procès-verbaux de visite pastorale mentionnent, nous l'avons rappelé, les créations de confréries, mais les silences ou les disparitions ne sont pas moins significatifs. À Samonac, dans l'archiprêtré de Bourg, la confrérie dédiée à saint Jouin, fondée en 1664, cède la place à une confrérie du Saint-Sacrement en 1730. À Saucats, dans l'archiprêtré de Cernès, la confrérie de Saint-Sébastien mentionnée dans le procès-verbal de 1688 a disparu en 1727, au profit d'une confrérie dédiée au Saint-Sacrement. À Saint-Christophe-des-Bardes, en Entre-Dordogne, les confréries de Saint-Christophe, Saint-Jean et Saint-Roch, mentionnées en 1673, ont également été remplacées en 1724 par une confrérie du Saint-Sacrement. On pourrait multiplier les exemples. La plupart des changements vont dans le sens d'une épuration des pratiques dévotionnelles, facilitée par la disparition des épidémies. Les intercesseurs douteux et les thérapeutes, notamment saint Sébastien, sont écartés au profit des dévotions eucharistiques.

DES FORMES D'ÉMANCIPATION

Malgré le contrôle exercé par l'autorité épiscopale, préalable dans le cas de la supervision des statuts, *a posteriori* dans le cadre de la visite, la confrérie ne saurait être assimilée à un moule qui façonnerait les chrétiens selon les critères de l'Église. D'autant que la tendance du xvii^e siècle est à la diversification

²⁴ Alain Cabantous, *La Mer et les hommes. Pêcheurs et matelots dunkerquois de Louis XIV à la Révolution*, Dunkerque, Westhoek, 1980, p. 284.

²⁵ Éric Suire, « La religion des humbles. Vivre sa foi dans l'archiprêtré de Buch-et-Born au siècle des Lumières », dans *D'Arcachon à Andernos. Regards sur le Bassin*, Talence, université Bordeaux III-Fédération historique du Sud-Ouest, 1997, p. 172.

²⁶ AD Gironde, G 651 B, G 671, G 3119.

du recrutement confraternel. Les droits d'entrée, généralement modiques, le permettent. Ils varient de un sol à deux livres, le tarif le plus courant étant de cinq sols. Les catégories les plus humbles de la société peuvent adhérer. De même, il n'est pas rare que les jeunes gens et les enfants ayant déjà communiqué soient admis. Les confréries s'adaptent aux conditions sociales et économiques des populations. Les statuts de l'association de Notre-Dame des Agonisants de Saint-Pierre de Salles en Buch-et-Born prévoient, dès sa création en 1690, des prières pour « les confrères et confrères qui savent lire » et la simple récitation du Notre Père et de l'Ave Maria pour les illettrés²⁷.

Conséquence de l'élargissement social, les règles des confréries les plus anciennes ont besoin d'être adaptées. L'antique manuel de piété de la confrérie du Saint Ange gardien de Saint-Rémi de Bordeaux ne remplit plus son rôle à la fin de l'Ancien Régime. Les prières y sont inscrites en latin, l'instruction sur les indulgences fait défaut, de même que l'explication sur la légitimité du culte des esprits célestes. Quant aux obligations, elles sont jugées trop nombreuses et inapplicables. Une refonte du livret, en 1784, diminue les prescriptions pour accroître leur efficacité²⁸. Les associations du Saint-Sacrement qui pratiquent l'Adoration perpétuelle adoptent des usages assez souples. En cas d'empêchement, les confrères gardent la possibilité de différer ou d'avancer leur heure, voire de la diviser en demi-heures s'ils sont occupés. Ils conservent la faculté de prier à domicile ou dans l'église de la paroisse, voire dans une autre église s'ils sont en voyage. L'oraison peut être mentale ou vocale, selon « la dévotion et capacité de chacun »²⁹. Dans la liste des devoirs incombant aux confrères, la répétition des formules « s'il le peut... s'ils le peuvent... » suggère une certaine indulgence. Les fautifs ne sont pas systématiquement renvoyés. Une deuxième chance est offerte aux malheureux qui ont commis quelque crime contre la pureté. Les confrères du Saint-Scapulaire qui n'ont pas la force de supporter le jeûne et l'abstinence bénéficient d'allègements, ou de commutations en d'autres œuvres³⁰. Ceux qui n'ont pas le loisir de réciter en entier le petit office de la Vierge sont autorisés à le « diviser sur chaque jour de la semaine »³¹. Manifestement, les confréries ont pour vocation d'intégrer les fidèles, et non de les exclure.

27 *Statuts et prières en faveur de la confrérie et société de Notre-Dame des Agonisants, établie dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Salles, Bordeaux, 1690, p. 48.*

28 *Nouvelle instruction en faveur des confrères et confrères de la société du Saint Ange Gardien, établie dans l'église paroissiale de Saint-Rémi de Bordeaux, Bordeaux, 1784.*

29 *Indulgence plénière à perpétuité en faveur des confrères et confrères de la confrérie du Saint Sacrement de l'autel, établie dans l'église paroissiale de Saint Mexans, et agrégée à l'Archiconfrérie de Notre Dame de la Minerve de Rome, Bordeaux, 1749, p. 53.*

30 *Instructions pour la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, Bordeaux, 1771, p. 133.*

31 *Instructions pour la confrérie du Saint Scapulaire, Bordeaux, 1779, p. 48.*

Bien que l'objectif soit de produire des paroissiens modèles, qui serviront d'exemples aux autres fidèles, d'autres missions sont assignées aux associations confraternelles. Vues « de la base », elles satisfont un besoin de sociabilité que le cadre traditionnel de la paroisse ne suffit pas à assurer. D'autant que devenir confrère correspond à un choix volontaire, alors que l'appartenance à la paroisse est imposée. L'impressionnant essor des confréries dans le diocèse de Bordeaux aux XVII^e et XVIII^e siècles s'explique, non seulement par la volonté de l'Église, mais encore par l'adhésion de la population. D'ailleurs, les créations émanent aussi des fidèles. Une délibération du chapitre de l'abbaye de La Sauve-Majeure en janvier 1717 laisse entendre que c'est à leur demande que les Pères ont « unanimement » décidé d'établir une association du Rosaire dans leur église³². Il ne s'agit pas que de rhétorique. Le 28 mai 1779, le curé de la paroisse du Tourne dans l'Entre-deux-Mers adresse à l'un des vicaires généraux de Mgr de Rohan, Ignace Boudin, une lettre d'une évidente sincérité :

146

Les matelots de ma paroisse sont venus me prier d'appuyer d'une de mes lettres, une requête, qu'ils sont à même de vous présenter aux fins d'obtenir des statuts pour une confrérie de Ste. Catherine. Comme depuis 3 ans qu'ils font cette fête avec votre permission, qu'ils se sont toujours conduits avec édification, et qu'il résulte de leur demande un avantage spirituel pour eux, et un avantage temporel pour l'église ; je me joins à eux, Monsieur, pour vous prier d'appointer leur requête³³.

UN FERMENT DE DÉSORDRE SOCIAL : LES ASSEMBLÉES TUMULTUEUSES

Le besoin de sociabilité s'accompagne d'une volonté d'autonomie, acquise dès lors que le groupe est juridiquement reconnu. L'ordinaire se montre particulièrement réticent vis-à-vis des confréries de métier, « dont les activités associatives priment sur les finalités spirituelles »³⁴, et qui fonctionnent en vase clos. Les confréries de dévotion aspirent tout autant à l'indépendance, et du coup, les heurts ne sont pas rares avec les autorités civiles et religieuses. Le conflit qui oppose la confrérie du Saint-Sacrement établie dans l'église Saint-Romain de Blaye à la jurade entre 1754 et 1788 révèle un climat de rivalité entre les notables du cru. La querelle trouve son origine dans une initiative des deux syndics de la confrérie, les sieurs Campet et Besse. Ceux-ci se sont

³² AD Gironde, H 10, fol. 49.

³³ AD Gironde, G 671.

³⁴ Philippe Loupès, *L'Apogée du catholicisme bordelais, 1600-1789*, Bordeaux, Mollat, 2001, p. 209. Les travaux de Stefano Simiz ont cependant montré l'intérêt d'inclure les fraternités professionnelles dans l'étude des associations religieuses, car elles participent souvent du même mouvement de piété, et peuvent se transformer en confréries de dévotion à part entière.

arrogés le droit de porter le dais du Saint-Sacrement lors des processions de l'octave de la Fête-Dieu. Les jurats, qui, en robe, accomplissaient cet office ou le confiaient à des magistrats sortis de charge, protestent avec véhémence. Pour la jurade, l'enjeu est clair. Les confrères croient former un « corps » indépendant, et pensent ainsi rivaliser avec la magistrature. Le règlement de la querelle ne survient qu'en mai 1788. Les parties transigent en décidant que quatre soldats du guet, en guêtres et uniformes, escorteront l'hostie consacrée³⁵.

Une formule retient l'attention, parmi les griefs que la municipalité adresse aux confrères. Ceux-ci sont accusés de troubler l'ordre public par leurs « assemblées tumultueuses ». La même expression est relevée dans un procès-verbal de visite de la paroisse de Saint-Pierre de Bassens, effectuée en 1766. Le curé y dénonce les « assemblées tumultueuses » que les confréries de Saint-Jean et de Saint-Pierre organisent lors de leurs fêtes respectives³⁶. La confrérie introduit en effet une ébauche de débat démocratique, dans une société d'ordres où la place de chacun est délimitée. Les statuts confraternels reconnaissent la nécessité de tenir des assemblées et exigent la présence de tous les membres. L'objet des réunions est assez souvent d'ordre matériel : il s'agit de décider des réparations à effectuer dans la chapelle ou de procéder à des acquisitions. Quelques assemblées ont aussi pour motif des problèmes d'ordre spirituel, ou tentent de régler des dissensions internes. Le fonctionnement est plutôt égalitaire, bien que le curé soit présent, ou censé l'être, et que les officiers, choisis parmi les bourgeois, soient les seuls à orienter les débats. Les dispositions statutaires des confréries ressemblent davantage au modèle des communautés religieuses qu'à celui des communautés d'habitants, qui excluent de leurs réunions les pauvres et les femmes. Celles-ci sont bien présentes dans les confréries bordelaises, encore qu'elles soient écartées des offices³⁷, et ne figurent dans les registres qu'à la suite des hommes. Bien souvent il est vrai, pendant que ces derniers délibèrent, les dames se réunissent séparément, et se cantonnent dans les activités charitables. Elles ont pour elles, toutefois, la force du nombre et représentent, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, entre 36,5 et 48,4 % des confréries de Saint-Laurent, Saint-Just et Saint-François de Libourne³⁸.

Tous les confrères ont le droit de vote et peuvent intervenir dans les décisions. Le vote est même une obligation imposée par les règlements. Des élections fréquentes ont lieu, dans la majorité des cas tous les ans, pour désigner les officiers. À l'évidence, leur recrutement n'est pas totalement démocratique. Si

35 AD Gironde, C 922, Mémoire pour les jurats de Blaye, 1754 ; AM Bordeaux, BB 124, Extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Blaye, 1754.

36 AD Gironde, G 647 A.

37 Sauf, bien entendu, dans le cas des confréries exclusivement féminines, comme les Dames de Charité.

38 Céline Robert, *Les Confréries de dévotion...*, *op. cit.*, p. 55.

les officiers sont véritablement élus « à la pluralité des voix », le vote s'effectue oralement, et les candidats sont proposés par les sortants. Il reste que le principe de l'élection est acquis, et que le suffrage réserve parfois des surprises. Il apparaît, en tout cas, suffisamment dangereux pour que la présence du curé soit exigée dans les statuts, afin de parer aux risques éventuels.

Or, les curés du Bordelais se plaignent à l'archevêque d'être écartés de la gestion des confréries. En 1773, celui de Cenon adresse une requête à Mgr de Rohan en raison du cérémonial insolite que les confrères du Saint-Sacrement de sa paroisse ont introduit lors de la messe. La distribution du pain bénit, en particulier, se fait avec « un accompagnement de violons et tambours avec des étendards ou bannières du Saint-Sacrement »³⁹. L'ordinaire a, de toute évidence, échoué dans son entreprise pour éradiquer le goût de la parade et du spectacle. Mais c'est surtout dans le domaine financier que les confrères ont réussi à s'émanciper de la tutelle cléricale. Prêtres et religieux font le constat amer de leur impuissance. En 1725, le Père syndic des bénédictins de Sainte-Croix dénonce les abus introduits dans l'administration des deniers des confréries de Saint-Jean, Saint-Mommolin et de Sainte-Madeleine, et surtout, avoue ne pouvoir prendre une entière connaissance des comptes, dont quelques artisans se réservent la gestion⁴⁰. En 1765, le curé de Saint-Martin, à Saint-Macaire, affirme qu'il n'a pas été convié « depuis plusieurs années » à la reddition des comptes des associés de Saint-Joseph⁴¹. Nombre d'associations présentent leurs registres au visiteur occasionnel, mais répugnent à le faire tous les ans, à la sommation de leur pasteur. Après l'épineux problème des préséances dans les processions, la gestion financière des confréries constitue une source inépuisable de chicanes.

Dans le combat mené pour la conquête de l'autonomie temporelle, les confréries du Bordelais reçoivent au XVIII^e siècle le renfort des fabriques, qui sont comme elles des associations de laïcs à vocation religieuse. Des rapports étroits se nouent entre les deux institutions, pour la décoration des chapelles, pour l'achat en commun d'ornements, pour le louage des chaises, ou encore pour l'organisation des funérailles⁴². Si, dans les paroisses urbaines, et notamment à Bordeaux, les rapports sont parfois difficiles, dans les bourgs ruraux, la solidarité semble de mise. D'autant que les charges de marguilliers et d'officiers de la confrérie sont détenues par les mêmes personnes. Les ouvriers de la fabrique de Sainte-Colombe de Bordeaux sont « tous ou presque tous confrères » du

39 AD Gironde, G 670, Requête du 23 juin 1773.

40 AD Gironde, H Bénédictins liasse 1071.

41 AD Gironde, G 643, Procès verbal du 15 juin 1765.

42 À Libourne, lorsque décède une personne de considération, un « usage immémorial » veut que la fabrique de l'église paroissiale Saint-Jean délègue aux confréries installées dans l'église, à tour de rôle, l'organisation des pompes funèbres. AD Gironde, G 2992.

Saint-Sacrement⁴³. La confrérie du Saint-Sacrement installée dans la paroisse de Villegouge en Fronsadais a, en 1755, « un syndic, le même que celui de la fabrique ». Une certaine confusion règne alors entre les revenus de l'œuvre et ceux de la confrérie. Dans une petite cure rurale comme Carcans, une même caisse reçoit l'argent des deux confréries de Saint-Jean et du Saint-Sacrement, et celui de la fabrique⁴⁴. À Rions, la fabrique et la confrérie de Saint-Nicolas fusionnent en 1782. Les biens des confrères sont désormais employés aux réparations de l'église et au soulagement des pauvres, la fabrique s'acquittant des charges de la confrérie, à savoir la rétribution d'une messe à la mémoire de ses fondateurs et bienfaiteurs, le paiement des offices de saint Nicolas pour les deux fêtes de mai et de décembre, ainsi que la rémunération du régent de la paroisse⁴⁵. Les demandes d'union émanent, à une large majorité, des marguilliers, parce que ce sont eux qui supportent les charges les plus lourdes, et parce que les finances des fabriques sont dans un état plus piteux que celles des confréries⁴⁶.

Associée à la fabrique, forte de son emprise sur les notables, bénéficiant d'effectifs importants⁴⁷, dotée de statuts et de revenus qui lui sont propres, la confrérie pèse désormais d'un certain poids face au clergé paroissial. Quelques sodalités se montrent particulièrement combatives, au point de laisser des traces nombreuses dans les archives, par la production de factums judiciaires. En 1779, à peine sortis d'une querelle qui les a opposés à l'œuvre, au sujet de la location des chaises de l'église, les confrères du Saint-Sacrement de Sainte-Colombe entrent en conflit avec leur curé, Ferbos. Le syndic, M. Montaubriq fils, s'est engagé à rebâtir en totalité l'autel du Saint-Sépulcre, en état de décrépitude, où l'association fait ses dévotions. La fabrique et la société des prêtres bénéficiaires de la paroisse approuvent, l'une et l'autre, l'initiative... mais pas le curé qui entend rester maître chez lui ! Ferbos préférerait employer la dépense à la réfection de la voûte du maître autel, et adresse un mémoire en ce sens à l'archevêque, le 21 août. Toutefois, Mgr de Rohan tranche en faveur des confrères, et les autorise, le 16 juillet 1780, à commencer les travaux⁴⁸.

43 AD Gironde, G 2425, Mémoire pour les marguilliers de la paroisse Sainte-Colombe [XVIII^e siècle].

44 AD Gironde, G 651, Procès verbal du 17 septembre 1786.

45 AD Gironde, G 3117, Délibération du 3 février 1782.

46 Le même phénomène est observé en Lorraine par Frédéric Schwindt.

47 Les registres des confréries consignent les inscriptions, et pas forcément les membres « en activité ». Les chiffres donnés sont toutefois imposants : 800 noms figurent dans le registre de la confrérie de Saint-Laurent de Libourne en 1781, 787 dans celui de la confrérie de Saint-François en 1748, 1 251 dans le livre de la confrérie de Saint-Just après 1750. Le registre de la confrérie de Notre-Dame des Agonisants d'Yvrac, dans l'Entre-deux-Mers, qui couvre les années 1752-1792, comprend 826 noms.

48 AG Gironde, G 655, Délibération du bureau de la fabrique de Sainte-Colombe du 10 août 1779 ; G 18, Ordonnance de Mgr l'archevêque de Bordeaux du 19 juillet 1780.

La défaite de Ferbos s'inscrit dans un contexte particulier. En 1778, les quinze curés bordelais ont fait souffler un vent de fronde sur la ville épiscopale. Ils ont tenté d'obtenir des lettres patentes du Parlement afin de constituer un « corps », pour faire face aux prétentions des deux chapitres de Saint-André et Saint-Seurin. Un avis défavorable de Mgr de Rohan a entériné l'échec de la tentative, et les curés ont dû s'incliner devant « le père qui sembl[ait] les méconnaître »⁴⁹. De toute évidence, les progrès de l'individualisme, sous l'influence conjointe des Lumières et des économistes libéraux, n'ont pas fait disparaître l'intérêt que les Français portaient aux solidarités confraternelles et corporatives. Le spécialiste des métiers à Bordeaux, Bernard Gallinato, considère que

dans un monde qui déjà se déshumanisait, frottée aux impératifs du négoce et du commerce international, la corporation était l'expression d'un besoin de solidarité, dont les professionnels ressentaient la nécessité.

150

« Organismes malades » les jurandes manifestèrent jusqu'à la destruction de la monarchie des « aptitudes à survivre » étonnantes. En 1789, de nombreux métiers exprimaient leur attachement aux corporations dans les cahiers de doléances⁵⁰. À plus forte raison, les associations de dévots, dont le développement n'avait pas ralenti au cours des dernières années de l'Ancien Régime, trouvèrent-elles la ressource de poursuivre leurs activités pendant les troubles révolutionnaires. En 1792, la confrérie du Saint-Sacrement de Villegouge, qui comptait quatre-vingt-quatorze adhérents en 1789, en comprenait toujours, malgré les troubles civils, soixante-dix. Elle procédait encore à la reddition de ses comptes en 1793...⁵¹ Deux ans plus tard, les demoiselles Vincent posaient les fondements de la première congrégation religieuse issue de la Révolution, les sœurs du Sacré-Cœur. Élisabeth et sa sœur Jeanne avaient appartenu à la confrérie du Sacré-Cœur établie dans la chapelle des visitandines bordelaises. Ces permanences montrent qu'à la fin de l'Ancien Régime, la confrérie a su répondre aux attentes des fidèles sans décevoir celles de l'Église. Point de rencontre privilégié entre le monde des clercs et celui des laïcs, située au confluent « entre la religion et les besoins de la communauté d'habitants »⁵², elle a su rester « populaire » tout en répudiant les coutumes et les superstitions qui, au XVI^e siècle, entachaient sa réputation.

49 Philippe Loupès, *L'Apogée du catholicisme...*, *op. cit.*, p. 287.

50 *Histoire des Bordelais*, dir. M. Figeac et Pierre Guillaume, t. 1, *La Modernité triomphante (1715-1815)*, Bordeaux, Mollat-Fédération historique du Sud-Ouest, 2002, p. 145.

51 Céline Robert, *Les Confréries de dévotion...*, *op. cit.*, p. 276.

52 Frédéric Schwindt, *La Communauté et la Foi...*, *op. cit.*, t. 1, p. 37.

LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ LABOURDINE (XVIII^e-XIX^e SIÈCLES)

Josette Pontet

Le Labourd, petite province basque, est un pays de droit coutumier dont les *Coutumes générales* ont été rédigées puis enregistrées par le parlement de Bordeaux en 1514¹. Confirmée par les rois successifs, cette coutume qui s'applique uniquement dans le ressort du bailliage de Labourd, fixait entre autres la règle de dévolution inégalitaire des biens patrimoniaux qui allaient à un seul héritier, que celui-ci soit garçon ou fille, et reconnaissait ainsi le droit d'aînesse absolue. Le rang de naissance était ici plus important que le sexe et le droit successif établissait l'égalité juridique entre filles et garçons².

En biens ruraux avitins le premier enfant né de loyal mariage succède à ses père et mère soit filz ou fille. Les aînés soit garçons ou filles indifféremment sont les héritiers des maisons dont ils descendent à l'exclusion de tous les autres frères et sœurs cadets³.

Même s'il y a des enfants de divers mariages et du premier il n'y a que des filles, la fille aînée du premier mariage succède et exclut tous autres enfants des autres mariages pose qu'il y en ait de mâles⁴.

Ce système avait pour objet de conserver le patrimoine immobilier ou même mobilier intact d'une génération à l'autre, en maintenant en même temps un *statu quo* social au moins théorique. Les héritiers ou héritières ne devaient donc épouser que des cadettes ou des cadets, qui n'étaient acceptés qu'avec une dot conforme à l'importance de la maison dans laquelle ils entraient et qu'ils allaient gérer en association avec leur conjoint héritier et les parents toujours vivants. Le souci de la continuité de l'exploitation amenait en effet ces derniers à marier si possible leur

1 Il en existe plusieurs éditions ; on se réfère à l'exemplaire de 1553 conservé à la bibliothèque municipale de Bayonne. La Coutume du Labourd, qui comporte 20 articles, est différente de celle de Bayonne, rédigée à la même date.

2 Pour les maisons nobles cependant la coutume prévoit un privilège de masculinité combiné au droit d'aînesse (art. 1, titre XII).

3 Art. 2, titre XII.

4 Art. 10, titre XII.

ainé(e) de leur vivant et à établir avec le nouveau couple une coseigneurie associant maîtres vieux et maîtres jeunes. Toutefois, la coutume empêchait les mariages trop précoces hors le consentement des parents : pas avant vingt-huit ans pour les garçons et vingt ans pour les filles, sauf à perdre leurs droits à la succession et à être mis dehors⁵. À l'évidence les parents n'étaient pas pressés de partager leur pouvoir, avec pour conséquence des âges tardifs au mariage d'autant que l'âge de la majorité a été fixé depuis les ordonnances d'Henri II à trente ans pour les hommes et vingt-cinq ans pour les filles. Si le système était foncièrement inégalitaire entre les aînés et les cadets, exclus de l'héritage, il était pour tous très contraignant, limitant le choix matrimonial, quand il ne le rendait pas impossible.

Mais ces principes normatifs étaient-ils toujours en pratique au XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle, après la Révolution et le Code civil napoléonien ? Quelle était la condition des femmes que le droit successoral mettait à égalité avec les hommes dans la société labourdine ? Accès au mariage, sexualité, fécondité, quelques thèmes que nous nous proposons d'aborder brièvement ici.

152

En réalité, jusque dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, peu de mariages dérogent à la règle d'un ou d'une héritière épousant une cadette ou un cadet.

Maïté Lafourcade a étudié, pour sa thèse d'histoire du droit, les contrats de mariage passés chez les notaires labourdins de 1774 à 1789 : 82 % d'entre eux concernent des mariages entre héritiers et cadets, soit 1 219 contrats, alors que seulement 39 réunissent deux héritiers, soit 2,6 % de l'ensemble des contrats⁶. À Espelette, le dépouillement de 243 actes de mariages enregistrés de 1760 à février 1794 ne fait que confirmer le phénomène : 2 % seulement unissent deux héritiers, et encore dans ce cas s'agit-il de remariages de veufs ou d'époux ayant une autre activité que l'exploitation de la terre, à l'exception d'un seul. 47 % des mariages sont célébrés entre héritiers et cadets, les héritières étant un peu plus nombreuses (54,2 %) que les héritiers (45,8 %). Quant aux autres unions, elles se font soit entre cadets et cadettes nommément mentionnés (12,3 %), soit entre époux dont le statut n'est pas clairement indiqué mais que tout désigne comme des non-héritiers, même si plus de la moitié d'entre eux ont des parents propriétaires⁷.

Ce système destiné à concentrer le patrimoine dans les mains de l'aîné perdure-t-il, alors que la Révolution a proclamé l'abolition du droit d'aînesse en 1790 et le partage égalitaire des héritages en 1791, ce que confirme le Code civil, avec quelques nuances ?

5 Art. 10, titre XII.

6 Maïté Lafourcade, *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime*, Bilbao, universitat del País Vasco, 1989, p. 85.

7 Anne Guison, *Stratégies matrimoniales et choix du conjoint à Espelette entre 1760 et 1860*, TER, université Bordeaux III, 1998, 2 vol.

La majorité des mariages continue à unir héritiers et cadets : sur soixante-huit contrats passés devant notaire entre 1814 et 1860 à Espelette, qui ne représentent que moins de 20 % des mariages célébrés dans la commune, près des trois quarts concernent l'union d'une héritière et d'un cadet (44 %) ou d'un héritier et d'une cadette (29 %), alors qu'il n'y en a aucun entre deux héritiers. Il y a semble-t-il un accès au mariage un peu plus facile pour les cadets ou les cadettes, ces dernières pouvant plus facilement exercer une profession, celle de couturière particulièrement, et épouser un des nombreux employés des douanes qui constituent un vivier non négligeable de candidats au mariage⁸. Mais l'inégalité successorale perdure presque toujours, les notaires ayant su utiliser les articles 913 et 1075 du Code civil pour permettre aux maîtres vieux de transmettre l'essentiel du patrimoine à l'aîné : transmission de la quote-part disponible, donation entre vifs et à titre de partage anticipé, comme ces parents qui donnent des immeubles qui ne sauraient se partager sans perdre de valeur et qui les attribuent en totalité à leur fille aînée, à charge pour elle de dédommager ultérieurement ses frères et sœurs⁹.

Le dédommagement des cohéritiers « pour leur tenir lieu de part » est fortement inspiré de l'Ancien Régime : 88 % des contrats d'héritiers en stipulent qui s'apparente fortement aux légitimes, mentionnées explicitement dans un contrat sur cinq, alors que 39 % des cadets renoncent clairement à leur héritage à venir, la norme de l'inégalité entre aîné et cadet étant encore largement intégrée dans la conscience collective.

Le contraste est donc grand entre la situation de l'aînée d'une maison, désignée pour y vivre sa vie durant et jouir des biens patrimoniaux (éventuellement en assumer les dettes aussi), et celle des cadettes destinées à quitter la maison, avec pour certaines une dot qui leur permettra d'épouser un héritier propriétaire d'une maison dont elles deviendront l'adventice, ou seulement avec une légitime qui n'offre que peu de liberté sinon celle de travailler ailleurs et éventuellement se marier avec un apport généralement modeste ; elles peuvent aussi rester domestiques dans la maison natale, dans des conditions variables mais le plus souvent difficiles et en renonçant à leur légitime. À titre d'exemple ce contrat du 9 mars 1830 qui règle que :

En compensation de la dite somme jusqu'à son paiement, il sera payé une somme de deux cent cinquante francs, outre qu'elle sera logée et nourrie dans la dite maison [...] à la charge pour elle de travailler au profit de celui-ci tant

⁸ *Ibid.* On ne dénombre pas moins de cinquante-huit couturières dans les contrats du XIX^e siècle, dont vingt-six épousent un employé des douanes.

⁹ On pourrait multiplier les exemples de ces contrats qui avantagent l'aîné ; on en trouvera de nombreux cas dans A. Guison, *Stratégies matrimoniales...*, *op. cit.*, notamment p. 26, 30 et 37.

que ses forces le lui permettront, sauf pendant deux mois de l'année qui lui sera loisible de travailler pour son compte¹⁰.

Si la presque totalité des héritières (95 %) habitent avec leurs parents au moment de leur mariage, le pourcentage n'est que de 72 % pour les cadettes à Espelette d'après les actes de mariage de l'état civil entre 1760 et 1794. Ce pourcentage ne serait que de 3 % dans les contrats de mariage étudiés par Maïté Lafourcade, mais la source biaise certainement les réalités puisque toutes les cadettes sont loin de passer contrat chez le notaire, où se retrouvent majoritairement celles qui vont épouser un héritier et bénéficiaire d'une dot : 97 % de ces contrats en mentionnent une¹¹.

À la différence des héritiers, beaucoup de cadettes, et de cadets aussi, ne se marient pas, et le célibat est relativement important dans la société labourdine. À Espelette, une femme sur cinq qui décède après cinquante ans en 1813-1814 est célibataire ; pour les hommes le pourcentage est légèrement inférieur avec 18,4 %.

Mais pour privilégiées qu'elles soient, les aînées n'ont pas bénéficié pour autant d'un investissement éducatif important : dans un pays généralement très peu alphabétisé, le niveau des femmes est très bas, et fort inférieur à celui des hommes, pourtant lui-même bien médiocre. À travers les contrats de mariage, Maïté Lafourcade donne des taux de 28 % pour les hommes et de 8,4 % pour les femmes, sous le règne de Louis XVI. Ce taux n'est que de 6,2 % à Espelette, de 9 % à Ustaritz comme à Hasparren entre 1760 et 1789, d'après les actes de mariage de l'état civil¹². Dans le même temps, plus de la moitié des Bayonnaises savent signer, mais seulement 17 % des immigrées, ce qui est cependant beaucoup plus que nos Labourdines dans leur paroisse¹³. Les progrès sont lents à se faire sentir : on ne franchit le seuil des 20 % de signatures féminines que dans les années 1840, tandis qu'entre un tiers et la moitié (Ustaritz) des hommes signent alors. Les métiers de la terre sont, sans surprise, les moins alphabétisés avec moins d'une femme sur dix pouvant apposer sa signature sur son acte de mariage entre 1760 et 1860, alors que neuf des filles qui épousent

10 *Ibid.*

11 Maïté Lafourcade analyse en détail dans sa thèse les différents apports des conjoints en fonction de leur statut, nous y renvoyons donc.

12 Anne Delpuech, *Étude démographique d'une société coutumière. Ustaritz de 1745 à 1850*, TER, université Bordeaux III, 1995 (pour une présentation d'ensemble du mémoire, voir le compte rendu de Josette Pontet dans *Lapurдум*, I, 1997, p. 229-234) ; David Hurgon, *La Population d'Hasparren entre coutume et modernité*, TER, université Bordeaux III, 1999, 2 vol.

13 Josette Pontet-Fourmigué, *Bayonne un destin de ville moyenne à l'époque Moderne*, Biarritz, J et D, 1990, p. 536-539.

des notables étaient capables de le faire. Le différentiel avec les Bayonnaises reste toujours considérable, quoique l'on soit dans une ville en retard par rapport aux performances des villes plus septentrionales. Sans doute faut-il faire intervenir le problème de la langue maternelle parlée, mais aussi le peu d'infrastructures scolaires dans les campagnes : il faut presque partout attendre la loi Guizot sur l'instruction primaire de 1833 pour que soient mises en place des écoles. À Espelette une école est ouverte en 1846, mais elle manque cruellement de moyens comme le montre une enquête diligentée par le préfet et les progrès restent lents.

Comme partout, mais peut-être ici plus qu'ailleurs, le mariage est fondamental pour la famille : c'est l'occasion de la transmission du patrimoine avitin, de l'etxe, la maison au sens large, à l'héritier ou héritière. C'est un acte longtemps préparé : il faut trouver un bon parti parmi les cadets des maisons voisines ou alentour, avec une dot presque toujours en argent qui soit jugée suffisante et qui est payée aux parents¹⁴. Et comme l'on doit cohabiter, il faut que le conjoint adventice plaise autant que possible aux maîtres anciens qui préfèrent le choisir, d'autant que l'héritier n'est pas encore majeur, c'est-à-dire âgé de trente ans pour le garçon et vingt-cinq ans pour la fille. Les actes d'opposition des parents ne sont pas rares tant pour les mineurs que pour les majeurs : Haura Marie Chipy s'oppose en 1785 au mariage de son fils aîné pas encore majeur avec Rose Lapeyre, jusqu'à ce qu'il remplisse ses obligations, et lui fasse payer comptant par la dite Lapeyre mille livres de dot relativement à leurs conventions... tandis que Martin Durcudoy âgé de plus de trente ans est obligé d'envoyer des sommations successives à son père qui ne veut pas accepter, à sa grande surprise, son mariage avec Étienne Durcudoy dont « l'estime générale de sa paroisse avait encore fortifié le goût qu'elle lui avait inspiré pour sa personne ». Les héritières pouvaient avoir bien évidemment autant de mal à choisir leur conjoint : Marie Harrismendy, majeure et maîtresse de ses droits, assigne ses parents pour se marier avec François Duguet sans leur consentement ; deux ans après, un nouveau contrat est rédigé : ses parents s'étant ravisés l'instituent héritière générale et universelle. Les relations peuvent être plus conflictuelles encore. Marie Darrigol, héritière coutumière de Mouguerre, âgée de quarante-deux ans environ, fait sommation à sa mère qui l'a obligée à partir, s'opposant à son mariage avec Pierre Dorateguy, laboureur légitimaire, pourtant pourvu de la dot requise, mais considéré comme son domestique, pour jouir de tous ses biens. Il faut un acte du parlement de Bordeaux pour casser l'opposition de la mère qui finit par assigner les biens de Saint-Martin pour le mariage de sa fille,

¹⁴ Il faut qu'elle soit en principe au moins égale à celle qu'avait apporté le conjoint adventice à la génération précédente.

en échange d'une dot de 1 200 livres¹⁵. Courtiser une héritière en lui offrant des bijoux, des mouchoirs, travailler pour elle, n'était pas suffisant pour garantir une promesse de mariage. Un laboureur d'Anglet en fit l'expérience qui demanda la restitution de son bien avant de lever son opposition au mariage de sa promise avec un cadet d'Anglet qui apportait vraisemblablement une dot conforme au rang de la maison¹⁶.

Quoi qu'il en soit, l'âge du mariage est particulièrement tardif pour les femmes du Labourd, et il a tendance à augmenter au fil des ans : à Espelette on passe de 28,49 ans de 1760 à 1789, à 29,56 ans en 1830-1859 ; à Ustaritz, l'âge moyen s'établit à 29,9 ans sur la période 1760-1860 ; à Hasparren à 29,05 ans. À titre comparatif, on peut noter que c'est là l'âge moyen des hommes au mariage à Orthez, alors que celui des femmes n'est que de 25,97 ans¹⁷. Les citadines bayonnaises se marient aussi plus tôt quand elles sont natives de la ville¹⁸. Comme partout, l'âge varie en fonction des statuts : il est plus jeune pour des femmes épousant des notables que pour celles du monde des métiers : à Hasparren il est de 27,6 ans pour les premières, de 28 à 29 ans pour les secondes. Il varie aussi selon le rang : lorsqu'une cadette d'Espelette épouse un héritier, elle se marie plus jeune (27,5 ans) qu'une héritière (30 ans), mais lorsque la cadette épouse un cadet, son âge au mariage est plus tardif et dépasse la trentaine. Il s'agit là de moyennes, mais la ventilation des âges au mariage montre que rares sont les filles à se marier très jeunes. À Hasparren, il n'y a que 3,5 % des filles à se marier à moins de vingt ans entre 1760 et 1860 ; il n'y en a que 2,6 % à Espelette entre 1793 et 1860. Le pourcentage est à peu près identique à Ustaritz. Mais plus du tiers des épouses ont entre 30 et 39 ans le jour de leur mariage aussi bien à Hasparren qu'à Espelette, où le pourcentage atteint même 40 % en 1816-1860, alors que 4 %, là comme à Hasparren, ont plus de quarante ans. On peut penser que c'est là une particularité du Labourd qui témoigne des difficultés du marché matrimonial et des contraintes lourdes qui pèsent sur lui.

L'appariement des âges au mariage est à peu près conforme à ce que l'on trouve ailleurs : dans environ deux tiers des unions, l'homme est le plus âgé, ce pourcentage tombant à 62,6 % à Hasparren, avec 30,8 % de femmes plus âgées que le mari et moins de 7 % ayant le même âge. Parmi les épouses plus âgées, on compte un nombre relativement important d'héritières qui convolent avec un

15 Maité Lafourcade, *Mariages en Labourd...*, *op. cit.*, p. 110-113.

16 *Ibid.*, p. 103.

17 Stéphane Minvielle, *Orthez de 1830 à 1850. Description d'une population contraceptive*, TER, université Bordeaux III, 1993, 3 vol.

18 *Histoire de Bayonne*, dir. Josette Pontet, Toulouse, Privat, 1991, p. 160-161. En 1726-1731, les Bayonnaises d'origine se marient à 25,1 ans, les immigrantes à 29,5 ans.

cadet plus jeune qu'elles ; mais les écarts sont dans tous les cas ou presque assez modérés : trois ans en moyenne.

Pour toutes ou presque, le mariage, lorsqu'il survient, se fait donc attendre : moins d'une fille sur cinq se marie avant sa majorité. On ne sera pas surpris, dans ces conditions, que les relations sexuelles soient assez fréquentes avant le mariage et souvent tolérées mais aussi, compte tenu des structures sociales, en dehors du mariage. Comment saisir les relations amoureuses qu'entretiennent des filles plus ou moins jeunes avec ceux qui se présentent ou qu'elles présentent comme des promis, le mariage étant la justification acceptée par beaucoup pour cette sexualité hors mariage ? On retiendra pour les approcher trois paramètres : les conceptions prénuptiales, les plaintes pour crime de rapt, la place des illégitimes et des filles-mères.

Les premières sont des relations sexuelles qui se concluent bien. Elles sont particulièrement élevées. Les naissances qui surviennent au plus sept mois après le mariage représentent 22 % du total à Ustaritz entre 1760 et 1860, 14 % à Hasparren, avec une croissance partout sensible cependant au XIX^e siècle : 18 % dans ce bourg en 1830-1859, 26 % parallèlement à Ustaritz, mais avec des différences en fonction du milieu social : à Hasparren les métiers de la terre passent de 13 à 20 % alors que les ouvriers sont nettement en dessous, avec seulement 4 % en 1850-1859. Au moins entre une naissance sur quatre ou sur cinq a été conçue avant la célébration du mariage.

À côté de ces conceptions prénuptiales, l'attestation de relations pré-conjugales est fournie par les couples qui déclarent avoir un ou plusieurs enfants lorsqu'ils se marient ; toutefois la fréquence de cette situation est assez basse dans les registres d'état civil, sauf ponctuellement comme à Ustaritz en 1784-1789 où 9 % des mariés ont déjà eu au moins un enfant. Presque toujours, le mariage apparaît comme la régularisation d'un concubinage choisi ou contraint, sans que l'on le sache, faute d'avoir obtenu l'accord des parents. À titre d'exemple, ce couple instruit – les deux époux signent – qui se marie à Cambo le 5 mai 1789 et déclare trois enfants nés successivement en 1784, 1786, 1788, le premier à Cambo, le second à Ustaritz, le troisième à Baigorry. Il s'agit là de pratiques minoritaires qui ne semblent pas augmenter avec le temps, bien au contraire. Faut-il imputer cela à un meilleur encadrement religieux ou au contraire à des progrès du concubinage qui dispensent de passer à la mairie pour reconnaître son union ?

Mais toutes les promesses de mariage ne se concrétisent pas, et la fille qui a cédé aux avances d'un garçon, souvent avec l'assentiment plus ou moins consenti des parents, se trouve abandonnée et déshonorée, alors que le « promis » va en épouser une autre. Le crime de séduction est puni par la coutume, mais sans sévérité excessive : le coupable doit prendre pour femme sa victime et la doter

lui-même, ou s'il ne le veut ou ne le peut, lui donner un douaire raisonnable. La législation royale est beaucoup plus sévère, le coupable pouvant encourir la peine de mort. Nombre de filles séduites, victimes du crime de rapt, demandent justice au tribunal de bailliage du Labourd, parfois à Bayonne, mais, assez souvent mécontentes du verdict, elles font appel au parlement de Bordeaux : trente-cinq plaintes ayant fait l'objet d'un appel ont pu être recensées par Madeleine Duvignau-Legasse au cours du XVIII^e siècle dont elle donne la teneur dans sa thèse¹⁹. Seize émanent de filles abandonnées qui se sont laissées séduire et portent plainte seules, parmi elles huit exercent une activité professionnelle, quatre étant mineures, six fournissent des témoins pour étayer leurs accusations ou sont autorisées par un parent ou en curateur. Les autres formulent leurs plaintes avec leur père ou leur mère veuve, alors que, dans trois cas, ce sont les parents qui ont pris seuls l'initiative de la procédure. La plupart du temps, l'accusé a promis le mariage, parfois par écrit, et ses fréquentations assidues, de jour comme de nuit souvent, étaient acceptées. Forte de la promesse de mariage, la jeune fille s'abandonnait et se trouvait enceinte.

Les « séducteurs » appartiennent à toutes les catégories sociales : parmi eux, 28 % d'héritiers désignés comme tels, 17 % de cadets, des laboureurs, des hommes de métier (charpentiers, forgerons, tisserands, bouchers, mais aussi des marchands, des hommes de l'art, médecin, chirurgien, etc.). Dans deux cas, l'accusé était déjà marié : l'un avait promis le mariage pour profiter de la jeune fille, une servante, l'autre avait promis de subvenir aux besoins de la mère et de l'enfant, mais ni l'un ni l'autre n'ont tenu leurs promesses.

Les relations pouvaient durer longtemps : la fille d'un métayer d'Urcuray est abandonnée après six ans de cour assidue par un chamoiseur, alors qu'elle est enceinte. Une autre l'est après avoir eu plusieurs enfants de son promis. Parfois le père accepte de reconnaître l'enfant, mais refuse le mariage comme un marchand chamoiseur d'Hasparren mis en cause en 1773 par un père et sa fille. D'autres, le plus souvent, refusent d'endosser la paternité de l'enfant, sous prétexte, comme un cordonnier de Cambo, qu'il a été déclaré de père inconnu ! Les plaintes ne sont portées, en général, que lorsque survient l'annonce du mariage du « promis », soit souvent un ou deux ans après la naissance d'un enfant. Le record : une plainte formulée vingt ans après les faits par une fille de labour dans la misère contre un laboureur héritier, désormais âgé de cinquante deux ans.

19 Magdeleine Duvignau-Legasse, *Le Bailliage du Labourd. Ses jugements civils et criminels de 1680 à 1790*, thèse de doctorat d'études basques, université de Bordeaux III, 1994, 1 vol. de texte, 3 vol. d'annexes.

Les plaignantes et leurs parents obtiennent-elles satisfaction ? La sentence n'est pas toujours précisée et si l'accusé est souvent condamné, il l'est rarement à épouser sa « victime ». La condamnation est le plus souvent civile et non pénale.

Toutes les filles séduites ne portent pas plainte au tribunal ; beaucoup se contentent de faire opposition au mariage par un acte notarié adressé au curé pour arrêter la publication des bans et empêcher la bénédiction nuptiale : c'est par exemple ce que fait Anne Larrere qui a mis au monde une fille nommée Catiche des œuvres d'un garçon tuilier d'Armagnac qui lui avait promis le mariage et qui veut s'établir avec une héritière à Biarritz, alors que sa fille a désormais dix-sept mois. Opposition encore d'une héritière de Guiche au mariage avec une autre héritière d'un maître tailleur de Sames, qui lui a fait une cour assidue et lui a fait refuser plusieurs partis. Ces oppositions empêchaient rarement le mariage des coupables, mais permettaient d'obtenir assez souvent des dédommagements²⁰. C'est un moyen aussi pour la délaissée de se disculper de sa faute, en dénonçant la mauvaise foi de l'homme, le vrai coupable.

Promesses de mariages non tenues, relations amoureuses qui ont mal tourné : la conséquence évidente, un pourcentage important d'enfants illégitimes, nettement plus fort que dans l'ensemble des campagnes françaises, assez comparable à celui des villes à la même époque. Entre 1765 et 1789, l'illégitimité représente 5,8 % des naissances à Ustaritz, 3,4 % à Villefranque, 3,3 % à Hasparren, 3,25 % à Saint-Jean-de-Luz, mais 12,8 % à Ciboure en raison d'une importante population de « bohémiennes » dans la population, les Kaskarotes²¹.

Cette illégitimité rurale n'est qu'un révélateur partiel des relations sexuelles hors mariage : il faut la compléter par celle présente à Bayonne, beaucoup plus considérable, avec 11,5 % des naissances en 1760-1764, 16 % avant la Révolution. Celle-ci n'est pas imputable aux seules citadines d'origine : les déclarations de grossesse montrent la part importante des immigrantes dans celles-ci, et en 1805-1808, sur 229 filles mères dénombrées dans l'état civil, on compte 130 non natives et, parmi elles, 71 % sont originaires des communes du Pays basque, du Labourd surtout²².

Mais avec des âges au mariage aussi tardifs, qu'en est-il de la fécondité légitime des femmes ? La reconstitution des familles menée pour Ustaritz et Hasparren permet des éclairages intéressants et sans doute aussi surprenants

20 Maïté Lafourcade, *Mariages en Labourd...*, p. 103-104.

21 Maïtena Zubeldia, *La Population de Ciboure, 1777-1789*, mémoire de licence, université Bordeaux III, 1997.

22 Josette Pontet, *Bayonne un destin...*, *op. cit.*, p. 182-183.

comme le montre l'évolution de la fécondité à Hasparren de 1775 à 1859 à Hasparren : alors que l'âge au mariage augmente, on a une tendance à la baisse de la fécondité jusqu'au début du XIX^e siècle, avec un effondrement pendant les années révolutionnaires, très dures pour le Pays basque, puis une reprise spectaculaire et presque continue de celle-ci jusqu'à la fin de la période. Quoique moins marqué, le schéma est comparable à Ustaritz, avec une reprise de la fécondité après une période révolutionnaire très déprimée : la descendance selon l'analyse transversale y évolue de 5,65 en 1769-1779 à 5,11 en 1780-1789, 3,91 en 1790-1799 pour remonter ensuite à 4,98 en 1810-1819. À Hasparren, on passe de 6,2 en 1760-1779 à 5,9 en 1789, 4,0 en 1790-1799, pour remonter à 5,2 en 1800-1809, rester à 4,9 de 1820 à 1839 et atteindre 6,6 en 1840-1849, plus que sous l'Ancien Régime. À Orthez par comparaison on passe de 6,12 en 1730-1760 à 4 en 1785-1804 et 3,83 en 1820-1839. La fécondité des Labourdines est donc durablement plus élevée, mais comment expliquer cette reprise des descendance après une amorce de retenue des naissances ? Des changements dans les mentalités ou dans les structures économiques ? On pourrait y voir l'influence d'un resserrement de l'encadrement religieux notamment à Hasparren mais aussi celle du développement d'une industrie des cuirs et des textiles avec la présence d'une population salariée importante : ce sont les couples d'ouvriers qui ont le plus grand nombre d'enfants²³. On pourrait y voir aussi les effets d'un système successoral un peu moins rigide.

Il n'y a pas d'avancement de l'âge à la dernière maternité : s'il est de 39,2 ans en 1760, il ne cesse d'osciller autour de 40 ans jusqu'aux années 1840 où il atteint 42,1 ans à Hasparren ; il est à 43,2 ans en 1825-1834 à Ustaritz. Pourtant il semble bien y avoir eu des velléités de limiter les descendance par l'espacement des naissances. À Hasparren, l'intervalle protogénésique passe de 14,3 mois en 1760-1789 à 16,4 mois en 1800-1819, pour baisser ensuite à 14,9 mois en 1810-1830 et à 13,7 mois en 1840-1859. L'augmentation de l'intervalle protogénésique se retrouve à la fin de l'Ancien Régime à Ustaritz, même si elle est moins forte, passant de 13,4 mois à 14,82 pour revenir ensuite au dessous de 14 mois. Mais si l'on considère l'intervalle intergénésiqye moyen, on constate qu'il a augmenté passant de 26 mois en 1765-1784 à 31,5 mois au XIX^e siècle.

Le mariage tardif des filles, mais aussi ne l'oublions pas, celui des garçons, n'empêche pas les couples d'avoir des enfants. Comme partout, il y a des couples sans enfants : 9 % à Ustaritz, près de 15 % à Hasparren, mais il faut plutôt les imputer à une stérilité naturelle plutôt qu'à la volonté de ne pas avoir de

²³ On constate aussi que ce sont chez eux que les conceptions pré-nuptiales sont les plus faibles : 4 %.

descendance. Autour du tiers des couples mettent au monde six enfants et plus, le record étant de 12 à Ustaritz et de 16 à Hasparren. Il est bien évident que les familles les plus nombreuses sont celles où l'épouse s'est mariée relativement jeune, mais autour de la moitié des familles ont entre un et quatre enfants : il n'y a qu'un couple sur dix à n'avoir qu'un seul enfant, et deux sur dix à en avoir deux. Tous ne survivent pas, la mortalité infantile étant assez forte : 259 ‰ à Hasparren et 271 ‰ à Ustaritz (quotients corrigés) et entre trois et quatre enfants sur dix sont emportés par la mort avant l'âge de quinze ans dans ces deux bourgs, en 1760-1830. Mais, si un nombre important d'enfants sont mis au monde malgré l'âge tardif des femmes au mariage, c'est aussi au prix d'une assez forte mortalité maternelle : plus de 6 ‰ pour l'ensemble avec des taux particulièrement élevés pour les 35-39 ans (9,8 ‰) et les 40-44 ans (16,19 ‰) à Ustaritz ou 10,26 ‰ à Hasparren, où la mortalité est assez régulièrement élevée à tous les âges.

Si la société est juridiquement inégalitaire et le reste, privilégiant les aînés, il faut toutefois noter qu'ils ne sont pas les seuls à accéder au mariage, comme on a tendance à le dire²⁴. Le mariage des héritiers ne représente que la moitié ou un peu moins des mariages célébrés sous l'Ancien Régime à Espelette et une relative ouverture de la société avec un accès plus large pour les femmes au monde du travail – domesticité, métiers de la mode, manufacture – a augmenté le pourcentage des mariages des cadets. Il ne faut pas oublier l'exutoire que représente Bayonne pour les filles-mères qui viennent y accoucher, mais aussi pour nombre de cadettes qui y travaillent et s'y marient. En 1777-1830, 40 ‰ des épouses y sont des immigrées dont près des deux tiers viennent du Labourd, certaines, mais assez peu nombreuses, choisissant de revenir se marier dans l'église paroissiale ou à la mairie de leur village, avec le petit pécule amassé par leur travail²⁵. Les relations sexuelles hors mariage y sont sans doute un peu plus tolérées qu'ailleurs : il y a peu d'enfants abandonnés dans les paroisses, mais il ne faut pas oublier, là encore, la proximité de Bayonne et de son hôpital. Et les familles sont loin d'être toujours compréhensives, comme le montre le triste exemple de cette fille de métayer, Jeanne de Saint-Esteben qui, enceinte, quitte sa famille, chassée par celle-ci, la veille de Noël 1784 : errance, accouchement chez un couple de chaudronnier, le père désigné, un brigadier des Fermes du Roi, se refuse et conseille à la mère, selon ses dires, d'aller abandonner l'enfant sous le porche de l'église, lui disant que la communauté, comme c'était la règle, le prendrait

²⁴ André Etchelecou, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées occidentales*, Paris, INED-PUF, 1991, p. 17.

²⁵ On n'en compte que deux à Espelette entre 1760 et 1820.

en charge ; elle est arrêtée pour crime d'exposition, condamnée au carcan et fustigée à coups de verge, tandis que le père qui nie les faits est acquitté²⁶. L'inégalité n'était pas là que juridique.

²⁶ Archives départementales de la Gironde, B 6350, 372, Appels du tribunal du bailliage du Labourd.

BORDELAIS ET AQUITAINS FACE AUX INONDATIONS À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

René Favier

De la fin du xvii^e au milieu du xix^e siècle, la menace du fleuve pesa de plus en plus régulièrement sur les villes et les campagnes françaises. Les sources et témoignages abondent qui rappellent partout la fréquence et la gravité des événements qui se multiplièrent notamment dans la seconde moitié du xviii^e siècle¹. Plus particulièrement, le Sud-Ouest fut marqué par une série de crues exceptionnelles : en 1766 dans les vallées du Lot et du Tarn, en avril 1770 dans toutes les vallées de la Garonne, de la Dordogne et du Lot, en 1772 principalement à Toulouse. En 1783, les vallées de la Garonne, de la Dordogne et du Lot furent à nouveau sous les eaux. Face à des événements aussi violents et répétés, la presse du xviii^e siècle rendit compte de ce sentiment de vivre une véritable crise hydrographique, qualifiée par Jean-Luc Laffont de « sans précédent de mémoire d'homme »². L'année 1772 interpella ainsi les observateurs :

Au commencement du mois de septembre dernier, on a essayé, dans plusieurs parties de la France méridionale, des pluies si abondantes et des inondations si terribles, que l'on ne croit pas qu'il y en ait jamais eu de pareilles. Les eaux de plusieurs rivières et ruisseaux dans le Vivarez, le Languedoc, la Gascogne, le Béarn, le comté de Foix, etc., se sont tellement enflées, qu'elles ont monté, les unes à 5 pieds au-dessus des plus fortes inondations connues, et dans les autres jusqu'à 6 toises au-dessus de leur hauteur ordinaire. Un nombre très considérable d'églises, de maisons, de moulins, de forges, de ponts et de chaussées ont été détruits. Ces rivières, changées en autant de torrents, détachèrent et entraînoient jusqu'à des masses de rochers ; les prés, les vignes

1 Maurice Champion, *Les Inondations en France depuis le vi^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, V. Dalmont, 1858-1864, 6 vol. [s.l., Cemagref, 2000 (reprod. en fac-similé)] ; René Favier, « Sociétés urbaines et culture du risque. Les inondations dans la France d'Ancien Régime », dans *Les Cultures du risque (xvi^e-xx^e siècle)*, dir. François Walter, Bernardino Fantini et Pascal Delvaux, Genève, Presses d'histoire suisse, 2006, p. 49-86.

2 Jean-Luc Laffont, « La catastrophe dans l'univers mental des Toulousains à l'époque moderne », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, janvier-mars 2000, p. 53-79.

et les terres labourables ont été bouleversées. On ne peut évaluer la perte que les riverains ont faite en meubles, en grains, en vins, en bois et bestiaux, et plusieurs personnes ont péri dans ces désastres affreux. Dans la seule ville de Toulouse, plus de cinquante personnes ont été ensevelies sous les ruines d'environ soixante maisons³.

Face à la répétition de ces accidents, la littérature historique a coutume de signaler une attitude de passivité de la part des populations. Le fatalisme, l'imprévoyance des autorités, notamment municipales, seraient la règle ordinaire jusqu'au XVIII^e siècle⁴. Face aux catastrophes en général, aux inondations en particulier, les attitudes relèveraient seulement de ce que Jean Delumeau a appelé une « civilisation de la procession ». « Châtiment divin, la catastrophe était ainsi subie avec fatalisme et résignation » écrit Jean-Luc Laffont à propos des inondations de la Garonne à Toulouse. Sans doute signale-t-il à la fin du XVIII^e siècle l'émergence de « signes diffus d'une évolution des attitudes face aux risques naturels » et la « substitution d'un modèle d'interprétation [...] rationnel, naturel, à un modèle d'interprétation magico-religieux ». Mais pour l'essentiel, les individus auraient continué à « donner à Dieu la responsabilité de ce qui leur arrive »⁵.

Ce discours cependant paraît trop réducteur. On ne saurait naturellement nier l'importance donnée aux explications religieuses, et la permanence du recours à la protection divine. Lors de la crue de 1770, certains abbés attribuèrent certes l'événement au non-respect de l'interdiction des bals. En janvier 1768, le subdélégué de Condom attribua pour sa part aux prières publiques des vertus protectrices : « On a fait des prières publiques ; à l'instant qu'elles ont commencé, le vent a tourné au nord et le ciel est devenu serein. L'eau est baissée de près de 6 pieds »⁶. L'attitude des populations ne se résumait cependant pas à une simple attente passive et superstitieuse. Loin de s'en remettre aux seules explications religieuses, les attitudes sociales étaient d'abord fondées sur une approche souvent rationnelle de l'événement, que l'on cherchait à situer dans son histoire et à expliquer, et les modes d'intervention face aux événements menaçants se caractérisaient par un ensemble de gestes et de pratiques qui témoignaient d'une certaine « culture du risque ».

3 *Journal historique et politique des principaux événements de l'Europe*, octobre 1772, n° 2.

4 Jean Céard, « Au regard de la nature et de l'histoire », dans *Les malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, dir. Jean Delumeau et Yves Lequin, Paris, Larousse, 1987, p. 388.

5 Claude Nières, « Le feu, la terre, les eaux », dans *Les malheurs des temps...*, *op. cit.*, p. 375.

6 Lettre du 3 janvier 1768, citée par Maurice Champion, *Les Inondations...*, *op. cit.*, t. IV, p. 222.

UNE MÉMOIRE DE LA CATASTROPHE

Rien ne serait en effet plus faux que d'imaginer les populations toujours prises au dépourvu par les brusques montées des eaux. Bien au contraire, chaque événement s'inscrivait ordinairement dans un ensemble de références à d'autres catastrophes plus anciennes et à la mise en place de dispositifs d'alerte et de secours relativement bien rodés.

La référence à la mémoire de catastrophes anciennes conduisait sans doute, en bien des cas, à souligner que, « de mémoire d'homme », un événement d'une telle ampleur n'était jamais arrivé. En novembre 1766, le subdélégué d'Agen notait que la crue du Lot était survenue

au grand étonnement de tout le monde, soit à cause du beau temps qui avoit précédé, soit parce qu'on n'avoit jamais ouï parler d'inondation en cette saison.

Et le subdélégué de Marmande constatait :

Nous eumes le triste spectacle d'une inondation générale qu'on peut qualifier de déluge ; on ne l'a jamais vu telle de mémoire d'homme, ni appris de semblable par la tradition.

notait le subdélégué de Marmande en 1770.

On ne saurait cependant se laisser abuser par l'affirmation de l'exceptionnalité de l'événement, qui renvoyait à la nécessité de convaincre les lecteurs par le caractère apologétique du récit, ou les autorités dont on souhaitait solliciter des aides matérielles, et qui rejaillissait sur les personnes qui le vivaient. Au demeurant, si l'absence d'un événement comparable connu « de mémoire d'homme » était affirmée, c'était souvent au sein de tout un ensemble de références. « Si le rapport de nos anciens est vrai, il y a trente ans que le débordement de la Garonne n'a pas été aussi fort qu'il vient d'être » écrivait le subdélégué d'Agen le 3 janvier 1768. « L'inondation a été des plus grandes qu'on ait vues depuis trente années » confirmait celui de Condom⁷. Pour beaucoup, la grande crue de 1770 fut explicitement comparée à celle historique de 1712, la *Grande Souberne*, pour en souligner l'exceptionnalité. À Bordeaux, les annales de la ville précisaient que la Garonne monta de 40 pieds au-dessus de son niveau ordinaire et plus haut qu'en 1712. Les officiers municipaux d'Agen expliquaient ainsi :

Le souvenir de l'inondation du 11 juin 1712 ne s'effacera jamais ; elle ne peut cependant, sur ce qu'en disent les gens qui en furent les témoins, entrer en

7 *Ibid.*

aucune comparaison avec celle qui vient de répandre la terreur, la désolation, la misère, la faim, la mort et tous les autres genres de maux dans la ville et son territoire⁸.

Le juge de La Réole confirmait les mêmes références :

Le mardi trois de ce mois le mauvais temps commença et continua avec opiniâtreté pendant les trois jours suivans ; nous nous attendions avoir un débordement terrible, mais Monseigneur, non pas si fort qu'il l'a été. Pas un de nos anciens, soit en ville, soit en campagne n'en a jamais vu de pareil à celui du 7 de ce mois [...]. Les habitans du port furent obligés d'abandonner leurs maisons dans la nuit, ce qui ne s'étoit jamais fait. Il y a environ 58 ans qu'il y eut deux débordement affreux mais, Monseigneur, celui du 7 de ce mois est beaucoup au dessus puisque, d'après ce qu'on a vu dans les livres de raison des gens qui ne sont plus et par le rapport de nos anciens qui existent, celui-cy a été plus fort de 4 pieds⁹.

166

Cette mémoire n'était naturellement pas sans défaillance :

La majeure partie de la plaine où l'eau de la rivière n'avoit jamais monté [est] ensablée et en plusieurs endroits chargée de gravier de manière que les fonds propres au froment le seront à peine pour le météil, principalement dans le lieu appelé le Grava.

écrivait les officiers municipaux de Caudrot le 20 avril 1770¹⁰. Pourtant, la toponymie contredisait l'affirmation selon laquelle les eaux n'avaient jamais charrié en ce lieu des graviers. Il convient légitimement de s'interroger sur les conditions de validation de cette mémoire des « anciens ». Les sources ne précisent pas les conditions de sa collecte, ni quelle était la population interrogée. Il est permis de supposer que le souvenir d'un événement intervenu 58 ans plus tôt était davantage le fruit de récits entendus que la mémoire d'un événement vécu, sinon passablement déformé, dans une enfance lointaine. Plus généralement, une telle collecte pose les questions communes des historiens de la mémoire sur l'oubli, l'occultation ou la transformation des événements passés. Ce recours aux « anciens » témoigne néanmoins de l'inscription de tels événements dans la mémoire collective, et d'une pratique ordinaire de sollicitation de cette mémoire.

8 Relation des officiers municipaux de la ville d'Agen, concernant l'inondation de la rivière de la Garonne, arrivée la nuit du 5 au 6 avril 1770, manuscrit de la Bibliothèque municipale de Bordeaux cité *ibid.*, t. IV, p. 226.

9 « Documents sur l'inondation de 1770, communiqués et transmis par M. Caraman », *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 44, 1909, p. 339-354, précisément lettre du juge de La Réole au procureur général Dudon, 11 avril 1770, doc. n° CCXIV, p. 343-345.

10 *ibid.*, lettre du 24 avril 1770, doc. n° CCVIII, p. 339.

Cette mémoire collective, surtout, ne s'inscrivait pas seulement dans la « mémoire des anciens ». Elle était régulièrement consignée dans une documentation diverse sur laquelle les autorités appuyaient leurs comparaisons. Une partie de celle-ci procédait des autorités elles-mêmes, soucieuses de garder la trace des événements mémorables, ou de se prémunir contre des accusations futures en enregistrant les dégâts occasionnés. Dans la vallée de la Dordogne, les jurades de Bergerac consignèrent ainsi depuis le xv^e siècle les différentes inondations en relation avec les travaux d'adjudication nécessaires aux réparations du pont¹¹. Cette mémorisation des événements catastrophiques était par ailleurs largement partagée. Les établissements religieux, les mémorialistes (tel le Ruthénois Raymond d'Austry au début du xvii^e siècle¹²), les histoires locales ne manquaient pas également de les consigner. De manière détaillée, le notaire Garau releva les temps forts de la crue de la Dordogne en décembre 1783¹³. Pour les curés, la consignation des événements n'avait pas qu'une finalité pastorale. Outre le désir de se prémunir vis-à-vis de leurs successeurs pour expliquer le mauvais état des bâtiments, il s'agissait pour certains d'une volonté délibérée d'inscrire l'événement dans la mémoire à des fins pédagogiques, comme le montre cette conclusion du curé Laville, de L'Isle-Saint-Georges, le 24 avril 1770 :

Ce que j'ai raconté contient vérité sans aucune augmentation. Au contraire, j'en dis plutot moins que plus. Cecy peut servir pour nos successeurs affin qu'en pareil cas ils puissent y prendre garde et avoir des batteaux pour se secourir entre eux¹⁴.

Cette mémoire des inondations catastrophiques se matérialisait également dans le paysage urbain. Très tôt, des pierres et inscriptions commémoratives signalèrent les événements exceptionnels. Le long de la Dordogne, la hauteur d'eau était inscrite sur d'anciennes maisons du bord du fleuve par des marques relatives aux inondations de 1728, 1768, 1783. Ces marques n'étaient pas seulement commémoratives. Elles servaient aux autorités municipales comme aux particuliers de repères et d'outils de comparaison pour chaque événement nouveau. « Les eaux ont été élevées à la hauteur de 2 pieds plus que l'année dernière » écrivait le subdélégué d'Agen le 3 janvier 1768. De fait, elles constituaient les premiers éléments de véritables dispositifs d'alerte.

11 Anne-Marie Cocula-Vaillières, *Un fleuve et des hommes. Les gens de la Dordogne au xviii^e siècle*, Paris, Tallandier, 1981, p. 36-45.

12 *Livre de raison de Raymond d'Austry, bourgeois et marchand de Rodez (1576-1624)*, éd. André Débat, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1991.

13 « Les débordements de la rivière du 20 janvier 1728 et du 7 mars 1783 à Saint-Foy-la-Grande », *Revue historique et archéologique du Libourmois*, n° 238, 1995, p. 105-110.

14 « Documents sur l'inondation... », art. cit., manuscrit des Archives communales de l'Isle-Saint-Georges, doc. n° CCXII, p. 341. Sur les attitudes des curés face à la catastrophe, voir Gérard Quenet, *Les Tremblements de terre aux xvii^e et xviii^e siècles. La naissance d'un risque*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

On notera enfin que cette mémoire se manifestait aussi dans un certain nombre de dispositifs préventifs. En 1669, le parlement de Bordeaux avait fait aménager une nouvelle salle pour mettre les archives à l'abri des inondations. Dans les campagnes, les contrats de fermage incluent parfois dès le XVII^e siècle des clauses de rabais en cas fortuits, parmi lesquels figuraient les inondations¹⁵. De nombreuses familles du plat pays possédaient également des petits bateaux qu'elles « conserv[aient] pour l'occasion des crues d'eau ordinaire ».

PROCÉDURES D'ALERTE ET GESTION DE CRISES

168

Pas davantage que les attitudes face aux origines de la catastrophe ne se résumaient à une simple attente superstitieuse, la gestion en temps de crise ne se limitait à un simple fatalisme. Fortes de leurs expériences, les autorités municipales surent très tôt développer de réelles capacités de réponse aux menaces, tant dans la mise en place de dispositifs d'alerte que dans la manière de faire face aux conséquences de la catastrophe.

On ne saurait naturellement aborder cette question sans une réserve méthodologique notable. La plus grande partie de la documentation mobilisable sur ce sujet est en effet d'origine municipale ou administrative, et les récits sont souvent de vrais chefs-d'œuvre d'autosatisfaction et de glorification de l'action engagée. Au fil des différentes descriptions des catastrophes, la conduite des intendants, des subdélégués, des officiers municipaux est toujours « admirable ». À défaut d'apprécier avec justesse la réalité et l'efficacité de l'engagement des autorités locales face aux catastrophes, la documentation permet à tout le moins de cerner les champs et les modalités des interventions ordinaires. L'action s'organisait à la fois autour de dispositions préventives, de l'organisation des secours aux victimes, et des mesures de réparations immédiates.

Anticiper sur la catastrophe était toujours difficile, compte tenu le plus souvent de la rapidité des événements et de la médiocrité des communications, vite interrompues au demeurant en cas d'inondation grave. Les marques aux échelles hydrométriques permettaient néanmoins de suivre heure par heure la montée des eaux et de donner l'alerte. À La Réole, le juge du lieu expliquait en avril 1770 :

Le vendredi matin, les eaux de Garonne augmentèrent avec beaucoup de violence, mais cela devint bien plus considérable dans la nuit car elles augmentèrent de 14 pouces par heures.

15 Caroline Le Mao, *D'une régence à l'autre. Le parlement de Bordeaux et ses magistrats au temps de Louis XV (1643-1723)*, thèse de doctorat d'Histoire, université Bordeaux III, 2005, p. 27 et 745.

À Marmande en mai 1771, les eaux de la Garonne commencèrent à monter le 19.

Jusqu'au soir du 20, l'eau continuant à augmenter, a rompu toutes les levées de terre faites par les travailleurs, et a continué tout le 21, à se répandre dans toutes les terres ensemencées ; tout a été couvert et elle n'a commencé à diminuer que le matin du 23, si lentement qu'à peine la diminution étoit d'un pouce par heure. Le 23, à 7 heures du soir, elle a réaugmenté d'un pied pendant la nuit¹⁶.

Pour les habitants, l'alerte permettait de retarder l'échéance en comblant si possible les premières brèches, mais surtout d'essayer de mettre leurs biens et leur vie à l'abri. À L'Isle-Saint-Georges, les « habitants furent obligés de quitter leurs maisons pour se réfugier sur le haut du château et d'y conduire leur bétail ». À Barie, les animaux furent conduits sur « les mottes de terre où ils s'étoient conservés dans les précédentes inondations ». À La Réole, on coupa les cordes « dans l'espérance qu'ils pourroient se sauver »¹⁷. À Bordeaux, la protection des marchandises et des bateaux engageait les jurats à une attention particulière pour faire amarrer, voire décharger, les bateaux afin que la violence des eaux ne les précipite pas les uns contre les autres. « Nous ne négligeâmes rien, Monseigneur, pour mettre les navires en sureté », écrivaient les jurats au duc de Praslin, « toute cette journée fut employée à faire des manœuvres convenables dans ces occasions »¹⁸.

Face à la violence des événements, de telles précautions n'étaient pas toujours suffisantes. En 1770, c'est souvent sur les toits de leurs maisons que durent se réfugier les habitants de Barie et Gironde surpris par la montée des eaux durant la nuit du 7 au 8 avril. À la Réole,

les pauvres paysans ayant eu le rez-de-chaussée de leurs maisons remplis d'eau ont monté à leurs greniers, ils n'y ont pas été en sureté ; l'eau est venue les y assaillir et les a obligé de chercher un azile sur les toits, exposés à toutes les rigueurs du mauvais temps.

En 1783, les habitants de Rodez furent également « pour la plupart obligés de passer la nuit sur les toits. L'eau arrivoit dans un grand nombre de maison jusqu'au second étage »¹⁹. Dans le port de Bordeaux, la violence des eaux eut en avril 1770 des conséquences catastrophiques :

¹⁶ Maurice Champion, *Les Inondations...*, *op. cit.*, t. IV, p. 234.

¹⁷ « Documents sur l'inondation... », art. cit., mémoire anonyme de mai 1770, doc. n° CCXV, p. 346, et lettre du juge de La Réole, 11 avril 1770, doc. n° CCXIV, p. 344.

¹⁸ Archives communales de Bordeaux, BB 175, Correspondance des jurats (1769-1773), lettre du 10 avril 1770.

¹⁹ Archives nationales [désormais AN], H¹ 1413, n° 40.

Il sembloit que les précautions qu'on avoit prises ne laissoient plus rien à craindre lorsque vers les sept heures du soir les courants du descendant, encore plus rapides que ceux du matin, cassèrent les chaines et les cables qui tenoient tant les navires que les pontons sur leurs ancrs, les mirent en dérive, les firent tomber les uns sur les autres et les dispersèrent presque tous. Plus de quatre vingt navires ont dérivé dans ce malheureux accident, les uns ont descendu jusques à une et deux lieues au dessous du port, d'autres ont échoué du coté de la ville et d'autres du coté opposé.

Plus d'une quarantaine de navires dérivèrent ou s'échouèrent « depuis Lormont à une lieue de Bordeaux jusqu'à Roque-de-Tau à six lieues de notre port ». Un navire hollandais coula par le fond et dut être tiré sur les graviers de Lormont. *La Confiance*, le *Cursor*, un navire brémois, durent être déchargés pour être réparés. La gravité des événements nourrit au demeurant la polémique et une mise en accusations des jurats accusés de ne pas avoir anticipé l'événement, ce dont se défendait le jurat Bussan :

170

Vous n'ignorès point, Monsieur, qu'il y a des gens qui blament tout. Cette espèce de gens n'est pas rare à Bordeaux. On aurait voulu que nos officiers commis à l'inspection du port eussent prévu cet événement, qu'ils l'eussent évité comme si la prudence humaine pouvait sonder les décrets de la Providence et comme si la force humaine pouvait les éluder. Mais ce que nos officiers pouvaient prévoir, ce qu'ils pouvaient éviter, pourquoi cette foule énorme de négocians propriétaires des navires de notre rade ne l'ont-ils pas prévu et évité, pourquoi leurs capitaines, leurs mariniers ne les ont-ils pas prévenus et n'ont-ils pas pris les précautions qui pouvaient les garantir de ce désastre [?] Etaient-ils moins intéressés que nos officiers à prévenir cet événement [?]

Au cœur de la catastrophe, le secours aux victimes était pour les autorités locales une priorité. De telles entreprises nécessitaient une présence sur le terrain pour mobiliser les bonnes volontés, en particulier celle des bateliers. Dans tous les récits de catastrophe, la figure du sauveteur est une figure déterminante des modalités de perception et de restitution de l'événement, et l'incarnation d'une certaine culture du risque²⁰. Au port de Gironde, le 7 avril 1770, le comportement de Marc Barbe fut

au dessus de nos éloges et le rend digne de la recommandation du Prince et de la patrie. [Il fit preuve d'un] courage et une prudence rare, joint à celui de l'humanité, qui lui firent compromettre son bateau, sa fortune et sa vie même

20 Frédéric Caille, « Les héros du devoir. Presse populaire et traitement médiatique des catastrophes au XIX^e siècle », dans *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité* (actes du colloque de Grenoble, 2003), dir. René Favier et Anne-Marie Granet-Abisset, Grenoble, CNRS/MSH-Alpes, 2005, p. 307-326.

pour la conservation d'une centaine de malheureux dont il devint comme l'ange tutélaire et qu'ils tiennent aussi pour leur libérateur²¹.

Rien ne manqua à son intervention, pas même le sauvetage miraculeux d'une femme ayant accouché dans la nuit sur le toit de sa maison. Les modalités même du secours attestaient d'une pratique réfléchie et d'un réel savoir-faire : définir un ordre de priorité ; maîtriser les courants ; emporter avec soi de quoi reconforter les victimes.

Il part du port de Gironde pour sa course réfléchie ; il est assorti d'un équipage résolu ; il est muni de vivres qui procureront la subsistance en même temps qu'il procurera la sûreté aux divers ménages qu'il va reconnaître. Ainsi appareillant sa voile, il franchit le lit imposant du fleuve, il acoste de suite aux maisons de la plage supérieure qu'il a conçu de parcourir et de tranquilliser. D'abord son bateau reçoit le nombre de cinquante personnes qu'il peut contenir, et par le trajet le plus court il les transporte du même air de vent au coteau de Puy-Barban. [...] Il atteint à tout ce qui est urgent.

À la jeune accouchée, Marc Barbe put ainsi donner « tous les secours qu'exige l'humanité en pareil cas, en lui administrant de ses provisions de liqueur et élixirs bienfaisants dont il était muni ». Comme lui, le curé Boys de Gironde emportait « dans sa barque du pain, du vin et de l'eau de vie ». À sa manière, le sauvetage de l'enfant miraculé témoigne aussi de la règle qui présidait à ces interventions : sauver les vies. Faute d'un berceau, le nouveau-né avait été placé dans un panier qui fut le premier objet que l'on fit passer dans la barque. Mais, « fidelle à la consigne », le batelier à qui on le fit passer dans le bateau le jeta à l'eau, dans l'ignorance vraisemblable de ce qu'il contenait, et Marc Barbe dut plonger pour le ramener.

Les bateliers n'étaient pas seuls à payer de leur personne. Nombre de curés étaient également sur la brèche pour, tel le berger, aller recueillir leurs paroissiens dispersés. Selon le subdélégué Bourriot, « les curés de Gironde et Morizès sont du nombre de ceux qui se sont le plus distingués ». À lui seul, le curé Boys aurait sauvé près de 80 personnes le 7 avril 1770 dans les paroisses de Barie, Bassanne et Puybaran.

Le sieur Lugat, curé de Morisès, a fait une action à peu près dans le même genre et qui ne mérite pas moins de louanges. La charité l'engagea à permettre que le bateau qui étoit venu pour le prendre fut secourir ceux de ses paroissiens qu'il croyait être en plus grand danger que luy. L'eau le gagna ; il n'eut d'autre ressource que de se mettre sur la fenestre d'où heureusement on vint le tirer

21 « Documents sur l'inondation... », art. cit., extrait du compte-rendu sur la conduite que tint Marc Barbe dans la journée du 7 avril 1770, doc. n° CCXVI, p. 348-350.

lorsqu'il commençait à avoir les pieds dans l'eau ; un demy quart d'heure plus tard, il étoit noyé²².

De même, le curé de Montagoudin, dans la juridiction de La Réole, secourut « avec beaucoup de zèle et de succès les habitans de la plaine de son voisinage ». Le vicaire de Meilhan

eut le courage de se joindre aux officiers municipaux qui rassemblèrent plusieurs bateaux pour aller au secours des habitans de nombre de paroisses voisines, et qui sauvèrent plusieurs familles réfugiées sur les toits de leurs maisons, dont plusieurs s'écroulèrent dans la même nuit, peu après l'embarquement de ces pauvres gens.

En reconnaissance de ces interventions, le contrôleur général Bertin écrivait d'ailleurs à l'intendant le 25 juin pour le charger de transmettre à ces curés les félicitations du monarque : « Sur le compte que j'en ay rendu au Roy, Sa Majesté m'a chargé de vous autoriser d'instruire ces curés de la satisfaction qu'elle a de leur conduite »²³.

172

Le dévouement et le sacrifice des uns n'excluaient cependant pas la cupidité des autres. En mars 1783, le pont de Bergerac servit à certains habitans

alléchés par les meubles et autres objets que charriait la Dordogne et que la crue mettait à portée de leur main, tant en meubles de toute espèce, que merrain, feuillards et canassons, futailles, bois de construction et autres que les eaux entraînaient et dont la rivière paraissait couverte²⁴.

Les officiers municipaux devaient faire preuve d'énergie ou d'ingéniosité pour faire face à l'égoïsme de ceux qui cherchaient d'abord à protéger leurs biens, et au manque de courage ou d'intrépidité de ceux qui craignaient de s'engager dans des opérations où ils couraient eux-mêmes de grands dangers. *A fortiori* convenait-il de contraindre les mauvaises volontés de certains bateliers qui cherchaient parfois à tirer profit du désastre en courant la rivière pour récupérer les effets emportés par les flots. En avril 1770, le maire de Puymirol dénonça auprès du contrôleur général le comportement de deux bateliers de sa communauté, Aragon et Chaullet, pour s'être « occupés de leurs intérêts seulement »²⁵. Chargé de l'enquête, Sarrazin, le subdélégué d'Agen, confirmait le 24 juin :

22 Archives départementales de la Gironde [désormais AD Gironde], C 41, lettre de l'évêque de Bazas.

23 « Documents sur l'inondation... », art. cit., lettre du subdélégué Bourriot, 21 mai 1770, doc. n° CCXVII, p. 350 ; AD Gironde, C 41.

24 Mémoire de la jurade de Bergerac, cité par Cédric Montel, *Les Accidents climatiques dans le Bordelais*, TER, université Bordeaux III, 2001, annexe 13.

25 AD Gironde, C 42, lettres des 7 mai, 24 juin et 7 juillet 1770.

Ils voyaient des maisons submergées et dont les propriétaires étoient à même de périr, sans chercher à leur donner des secours. Ils ont même refusé de le faire lorsque ils y ont été invités, soit par carresses, soit par menaces... Volontiers, je caractériserais le refus d'Arçon et Chaulieu d'assassin, de crime de lèse majesté, et leur motif de vol. En effet, n'est-ce pas assassiner un homme que de le laisser périr sans secours quand on peut lui en donner ? N'est-ce pas insulter au trône que d'en laisser périr les sujets. J'appelle vol tout intérêt contraire au bien de l'humanité ; or dans ce sens, les accusés n'en sont-ils pas coupables ? Entrons dans le fait, à quoy étoient-ils occupés ? À écumer sur les flots les débris des meubles et effets que leur rapidité entraînoit. Les effets n'appartenaient-ils à personne ? N'auroient-ils pas peu être reconnus ? Les eaux les auroient déposés sur le rivage, chacun auroit pu les retrouver.

« L'exemple doit être frappant », poursuivait le subdélégué qui recommandait de les punir de « trois mois de prison au pain du Roy ». Le 7 juillet, l'intendant Esmingart confirmait :

Ils ont violé les premiers principes du droit naturel qui leur prescrivait de porter sans retardement les secours qui dépendent de leur profession à ceux qui se trouvoient dans un danger imminent. Ils ont fait céder les sentiments de l'humanité et de la justice à ceux d'une cupidité barbare en s'occupant par préférence à écumer les débris des meubles et des effets que la rivière entraînoit. Ces deux matelots vous paraîtront sans doute très répréhensibles. Le même sentiment qui vous porte à procurer des récompenses aux âmes généreuses vous fait juger qu'il est également essentiel d'infliger des peines proportionnées aux délits qui blessent d'une manière aussi grave l'intérêt de la société. Vous jugerez peut-être à propos, Monsieur, de renvoyer cette affaire à M. le duc de Praslin parce que les coupables sont particulièrement soumis à l'autorité de ce ministère. Sinon, je ferai exécuter les ordres qu'il vous plaira de m'adresser à ce sujet.

LE JOUR D'APRÈS

Au cœur de la catastrophe, mais surtout dès que la décrue commençait à se faire sentir, étaient engagés un certain nombre de travaux d'urgence. « *Coma lo matelot échapa de l'orageo / Racomode sou mât, sou voilo, sou cordage* »²⁶, vidanger les eaux, étayer les maisons, rétablir la circulation et surtout assurer l'approvisionnement étaient les tâches prioritaires. Essentielles au premier chef

26 « Comme le matelot qui a échappé à la tempête / Répare ses mâts, ses voiles et ses cordages », François Blanc la Goutte, *Grenoblo Malhérou*, Grenoble, A. Faure, 1733, v. 365-366 ; « Blanc La Goutte. Poète de Grenoble. Œuvres complètes », *Le Monde alpin et rhodanien*, 4/2002, p. 93-130.

étaient les mesures prises en matière d'approvisionnement qui renvoyaient aux attentes ordinaires des populations en la matière²⁷. Dès l'annonce de la menace, enlever les réserves de blé des endroits menacés, faire la visite des boulangers et parfois cuire préventivement du pain constituaient des décisions quasi impératives. Au lendemain de la catastrophe, la distribution du pain à des populations qui avaient parfois tout perdu constituait une tâche prioritaire.

On les voit répandus dans notre ville et les campagnes, n'ayant rien dans le monde que ce qu'ils ont sur le corps. L'humanité frémit à ce triste spectacle.

écrivait le juge de La Réole. Pour soulager les victimes, les officiers de la ville s'engagèrent également à rechercher les effets emportés par les eaux :

Ils sont actuellement occupés à parcourir les cotes pour faire rendre les effets que les eaux avoient répandu dans les champs et que dans un temps d'une si grande désolation on avoit eu la coquinerie d'aller voler. A mesure qu'ils en trouvent, ils les font metre en lieu de seureté et attendent que les malheureux qui les ont perdu viennent les réclamer.

174

À côté de l'étagage des édifices qui menaçaient ruine, s'imposaient aussi les opérations de nettoyage. Partout, l'amoncellement des boues nauséabondes faisait craindre le développement des épidémies. À Entraigues, dans la vallée du Lot, l'inondation de mars 1783 « a été encore plus funeste par les dépôts qu'elle a laissés dans toute la ville. Ils ont occasionné des maladies dont sont morts plusieurs familles »²⁸. « Il se trouva quatre pouces de vase dans l'église, les tombes et les sépultures s'enfoncèrent... », notait pour sa part le curé de L'Isle-Saint-Georges. Dans les campagnes, les animaux noyés étaient enterrés immédiatement pour éviter les contagions.

Parallèlement s'imposait pour les communautés la nécessité de se prémunir contre de nouvelles montées des eaux. Dès le 23 avril 1770, la communauté d'Aiguillon faisait procéder à la ferme de ses biens communaux pour financer les réparations du « rempart » qui la protégeait contre la rivière. Pour les autorités royales, l'urgence était dans le rétablissement des communications. Dès le 12 avril, le subdélégué d'Agen commençait à y faire travailler sur la grande route coupée en trois endroits entre Agen et Saint-Hilaire-de-Lusignan, sous la forme d'ateliers de charité qui lui permit de distribuer un peu d'argent dans les communautés sinistrées²⁹.

Partout enfin, dans l'espoir d'une aide royale à la reconstruction, s'imposait comme à Cadillac le principe des procès-verbaux des dégâts :

27 Voir notamment Steven L. Kaplan, *Les Ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988.

28 AN, H¹ 1413, n° 40.

29 AD Gironde, C 530.

Plusieurs parties de maisons croulées dans la ville, les fours des boulangers détruits et croulés en partie. Hors la ville, les garde-fous du pont de la mer emportés, des arbres renversés et arrachés, des charpentes enlevées, des préclotures détruites, des murs abbatu ; chais, cuviers, écuries détruites ; vaisseaux, vinaires, vin, paille, foin et quantité d'effets perdus ; l'hôpital considérablement endommagé, l'eau y étant entrée partout de la hauteur de 4 pieds, des sépultures s'y étant ouvertes et s'y étant formé des creux³⁰.

Du fait même de la priorité donnée au secours aux personnes, les victimes humaines étaient rares. « Nous n'avons pas appris que personne fut noyé », se réjouissait ainsi le juge de La Réole. Lors de l'inondation de la vallée du Lot, en mars 1783, on ne dénombra que neuf noyades et deux accidents mortels dus à des effondrements de maisons dans les cinq élections de Millau, Rodez, Villefranche, Figeac et Cahors³¹. Les pertes matérielles au contraire étaient souvent considérables. En 1770, elles furent évaluées à 4 154 985 livres pour la généralité de Bordeaux ; en 1783, à 2 661 649 livres dans la vallée du Lot.

Certains procès-verbaux étaient dressés immédiatement, à l'initiative directe des officiers municipaux. Lorsque ce n'était pas le cas, l'intendant ou ses subdélégués se chargeaient de rappeler l'urgence de la démarche pour pouvoir solliciter une aide royale :

Je viens d'écrire à mes correspondans et aux officiers municipaux de tous les lieux sujets à l'inondation de constater et évaluer les nouveaux dégâts qu'elle aura cauzé et d'en faire mention à la suite des procès-verbaux concernant les débordemens du mois d'avril, et d'y rapporter le résultat du tout dans le tableau général dont je leur ay cy devant envoyé le modèle d'après celui qui accompagnoit votre lettre du 14 de ce mois. Je leur repette de nouveau que le renvoy de ce tableau presse extremement³².

Ces procès-verbaux, parfois accompagnés, comme à Cahors en 1783, de plans permettant de visualiser la catastrophe³³, servaient à fonder la requête adressée par l'intendant au contrôleur général. On n'entrera pas ici dans la discussion relative aux conditions de réalisation de ces procès-verbaux, ni à la modestie des aides royales en Guyenne (100 000 livres en 1770 seulement), ou aux modalités

30 « Documents sur l'inondation... », art. cit., procès-verbal des 9 et 10 avril 1770, doc. n° CCXI, p. 340-341.

31 Délibération prise par les habitants de la paroisse de Saint-Nicolas du quartier Saint-Cyprien de Toulouse en date du 18 octobre 1772, citée par Maurice Champion, *Les Inondations...*, op. cit., t. IV, annexe n° 279, p. CCX-CCXIII ; Anne-Marie Cocula-Vaillières, *Un fleuve et des hommes...*, op. cit., p. 41.

32 « Documents sur l'inondation... », art. cit., lettre du subdélégué Bourriot, 21 mai 1770, doc. n° CCXVII, p. 350-352.

33 AN, H¹ 1413, n° 86, plan de la ville de Cahors vu le 7 mars, jour de l'inondation.

de répartition des aides. Pour partie, la province souffrait à cet égard de l'absence de fonds de réserve affectés spécifiquement à ces circonstances. En 1783, les habitants de la vallée du Lot firent d'ailleurs observer que, sur ce plan, ils étaient moins bien lotis que leurs voisins languedociens :

En 1766, l'eau parvint à 19 pieds au dessus de son niveau ordinaire. Cette inondation réduisit plusieurs familles de ce canton à l'aumône. Elles sont passées en Languedoc. On remarquera que dans cette province, la vigilance des États assurent des secours pour des semblables accidents³⁴.

On soulignera seulement que, si de telles requêtes imposaient parfois une exagération misérabiliste pour solliciter la compassion, une telle médiatisation pouvait aussi susciter des dommages « collatéraux ». Au lendemain de la crue d'avril 1783, les jurats de Bordeaux s'inquiétaient de la répercussion de l'événement sur la réputation de leur rade :

176

Ce qui intéresse le commerce ne peut être indifférent et ce n'est pas sans peine que nous avons vu dans la Gazette de Leyde du 28 du mois passé l'extrait d'une lettre soit disant de Bordeaux du 12 du même mois à l'occasion du débordement survenu à notre rivière la nuit du 9 au 10 [...] Cette gazette court le monde, et il nous importe que les nations étrangères ne se laissent pas aller à l'idée de croire que leurs navires peuvent n'être pas en sûreté dans notre port³⁵.

On ne saurait ainsi, face aux inondations répétées, réduire l'attitude des populations d'Ancien Régime à une simple passivité ignorante et/ou superstitieuse. Très tôt au contraire, celles-ci surent élaborer un ensemble de dispositifs pour répondre à l'événement catastrophique et, sinon le prévenir, du moins l'anticiper dans ses conséquences les plus graves. Face aux crues répétées dont ils furent les victimes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les habitants du Sud-Ouest commencèrent aussi à profiter de l'efficacité grandissante de l'administration royale dans son action de protection et de réparation, et des caisses de résonances, aux échos parfois contradictoires, nées de l'essor de la presse, pour solliciter la compassion en relayant l'information sur les désastres subis.

34 AN, H¹ 1413, n^o 2, Saint-Laurent. Sur la question des aides royales lors des catastrophes naturelles, voir René Favier, « La monarchie d'Ancien Régime et l'indemnisation des catastrophes naturelles à la fin du XVIII^e siècle : l'exemple du Dauphiné », *Les Pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire* (actes du colloque de Grenoble, 2001), dir. René Favier, Grenoble, CNRS/MSH-Alpes, 2002, p. 71-104 ; *Ibid.*, « Une aide instrumentalisée. L'impôt et l'indemnisation des catastrophes dans la France du XVIII^e siècle », dans *Les Modalités de paiement de l'État moderne. Adaptation et blocage d'un système comptable* (actes de la journée d'études de Bercy, 2004), dir. Marie-Laure Legay, Paris, CHEFF, 2007, p. 107-132.

35 AD Gironde, C 3577, lettre des jurats, 12 avril 1783.

LA CRISE DU PRINTEMPS 1789 EN DORDOGNE

Guy Mandon

La physionomie de la Dordogne révolutionnaire à l'époque de l'Assemblée Constituante continue à dépendre très largement de l'image qu'en a donnée, voici un siècle, Georges Bussières¹, en mettant notamment l'accent sur la persistance d'une agitation rurale dont il écrivait la geste. Même si ce tableau d'un département contestataire a été confirmé depuis par d'autres travaux², il nous semble que la terre des Croquants a été moins prompte à se mettre en branle qu'on s'est plu à le répéter, et qu'en particulier, le printemps 1789 y a été moins agité qu'on ne l'a écrit.

C'est l'un des éléments que nous voudrions mettre en évidence dans cette étude de la crise du printemps 1789 en Périgord, dont l'intérêt nous paraît réel tant sur le plan politique qu'économique. Nous voudrions en effet souligner que la question de la cherté trahit autant l'impatience rurale que l'approximation de l'action des pouvoirs publics pour préserver la liberté du marché par ... le contrôle de ses mouvements, contrôle d'autant plus difficile que la spéculation tend à devenir un phénomène qui ne se limite pas à quelques « accapareurs » très riches, mais trouve les conditions de son développement dans les mutations de l'économie rurale locale .

LA RÉALITÉ DE LA SITUATION FRUMENTAIRE AU PRINTEMPS 1789

La rumeur et les faits

La thèse selon laquelle la Dordogne du printemps 1789 est en proie à une « guerre du blé »³, selon la formule de l'historien russe Anatoli Ado, est le fruit

1 Georges Bussières, *Études historiques sur la Révolution en Périgord* [1877-1903], préf. d'Anne-Marie Cocula, Le Bugue, PLB, 1989, 2 vol.

2 Notamment Jean Boutier, « Jacqueries en pays croquant : les révoltes paysannes en Aquitaine », *Annales ESC*, 1979, t. 34.

3 Anatoli Ado, *Paysans en Révolution. Terre, pouvoir et jacquerie, (1789-1794)* [1987], éd. Serge Aberdam et Marcel Dorigny, Paris, Société des études Robespierriennes, 1996, p. 107.

d'un processus historiographique en trois étapes. Elle naît avec les travaux de Georges Bussières dans les années 1870, qui présente une région livrée à une agitation intense, commandée par la faim, sur laquelle s'abat la répression sans pitié de la maréchaussée. Cette version est ensuite reprise par Louis de Cardenal dans l'entre-deux-guerres⁴, avant d'inspirer, pour finir, le tableau brossé par Anatoli Ado dans la seconde moitié siècle :

Dans le Sud-Ouest, l'effervescence est permanente dans le Quercy et le Périgord [...]. Les troubles paysans les plus importants sont signalés dans la paroisse de Saint-Albert, dans les bourgs de Mareuil et Bourdeilles, dans les villages proches de Bergerac.

178

L'analyse et la confrontation de la correspondance de la municipalité de Périgueux⁵ et du fonds de la maréchaussée⁶ invitent à réviser cette lecture. De la première source émanent des descriptions allusives ou des appels angoissés, dont la réalité n'est pas toujours corroborée par la seconde, quand celle-ci ne pose pas la question de l'existence même des faits : ainsi, l'affaire de Bourdeilles, au nord du département, n'a laissé aucune trace dans les archives de la maréchaussée ; pour celle de Bergerac, il s'agit purement et simplement d'une menace justifiant l'appel à la maréchaussée ; quant aux événements de Mareuil, ils se déroulent au cœur de l'été, et donc dans un tout autre contexte.

Le cas de Sainte-Alvère (et non Saint-Albert) est, par ailleurs, tout à fait révélateur de la distance qui sépare la dénonciation de la réalité. C'est le procureur fiscal, qui, le 15 avril, en appelle à la maréchaussée :

Il n'est pas possible aux particuliers de faire porter aucun sac de blé sous la halle et aucun voiturier de penser à l'acheter : un attroupement qui se forme presque tout de suite met en fuite les voituriers [...]⁷.

En fait, la situation ainsi décrite doit être ramenée à un fait d'ampleur limitée qui oppose trois voituriers à la population : le vendeur, l'avocat Lajugie, n'a pas réussi à écouler sur le marché le maïs à 5 livres le boisseau, de sorte qu'il traite avec des négociants. Mais, conscients du danger, ceux-ci incluent une clause de rachat. Dès la sortie du village, ils sont interceptés et n'insistent pas. Pendant toute la journée, au marché comme au moment de l'enlèvement des grains, des échanges verbaux peu amènes ont opposé les vendeurs, les propriétaires, puis

⁴ Louis de Cardenal, « Les subsistances dans le département de la Dordogne », *La Révolution française*, 1929, 3, p. 219.

⁵ Archives départementales de la Dordogne [désormais AD Dordogne], 5E 5114 lettres entre les municipalités de Périgueux et Bergerac, et entre le Parlement, le subdélégué et la municipalité.

⁶ AD Dordogne, B 831.

⁷ *Ibid.*

des négociants ; les habitantes, dénonçant le prix excessif, ont à la fois refusé d'acheter mais aussi déclaré que ce maïs appartenait à la paroisse. Il est clair que ce qui est en cause, c'est moins une émeute que la pression exercée par les consommateurs sur le marché du maïs, céréale qui présente des caractéristiques sur lesquelles nous reviendrons.

Pour ce qui est de Bergerac, le sentiment d'un danger latent est évidemment lié aux menaces qui pèsent sur deux lieux stratégiques : le marché et le fleuve. Les échos de ces menaces sont suffisants pour que la région soit regardée comme un lieu d'émeutes endémiques⁸. Mais, là encore, on ne trouve que peu de faits avérés : une poussée de fièvre en avril, alimentée par une rumeur de taxation dont on demande l'application, et le début de lynchage d'un vendeur, qui a commencé le marché 2 sols au-dessus des autres.

Il faut enfin compléter ce tableau par l'affaire de Thenon qui met en scène les menaces sur le marché des ouvriers de la Forge d'Ans. Là encore, ce fait divers de portée bien limitée alimente une chronique à sensation chez Bussières⁹. Il est surtout intéressant dans la mesure où il met en scène la Forêt Barade comme lieu de stockage du grain déchargé à Bergerac.

Ces événements d'ampleur limitée ne sont pas sans intérêt, mais ils mettent plutôt en évidence des stratégies que des émeutes incontrôlées. On ne peut les comprendre sans un regard sur l'action des pouvoirs publics.

L'action des pouvoirs publics

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'idée de l'inaction des pouvoirs publics, si souvent dénoncée, correspond mal à ce qui se passe durant ces deux ou trois mois. On sent, tout au contraire, le poids du politique et la volonté affichée de montrer une vraie sollicitude vis-à-vis des difficultés rencontrées¹⁰.

Le texte de référence des pouvoirs publics est l'arrêt du Conseil du 23 novembre 1788, dont l'esprit est clair : oui à la liberté du marché, mais les ventes doivent être publiques, se faire au détail et en dehors des greniers. La spéculation est donc l'ennemi désigné. Dès le printemps 1789, les textes et les ordres qui mettent en œuvre cette politique se multiplient. Le 15 avril, une ordonnance de police de la municipalité de Périgueux dénonce ceux qui « tiennent leur

8 « Les paysans des environs ont arrêté et menacent de nous visiter pour faire baisser le prix des grains comme ils l'ont fait à Bourdeilles [...] nous craignons une émeute très sérieuse [...] la fermentation générale règne dans ce pays » (*ibid.*) Mais toutes les interventions de la maréchassée se soldent par le même constat d'absence de troubles.

9 « Les mouvements de disette prenaient un caractère encore plus farouche et résolu ». Georges Bussières, *Études historiques...*, *op. cit.*, t. II, p. 84-85.

10 « Faites connaître au peuple combien on s'occupe de lui ; tâchez d'obtenir sa confiance par votre empressement à faire approvisionner les marchés ». Lettre de Dudon de L'Estrade à la Ville de Périgueux, 27 avril 1789.

grenier fermés dans l'unique objet de le rendre plus rare et obliger à l'acheter à des prix beaucoup plus excessifs »¹¹. Le 30 avril, un arrêt du parlement de Bordeaux, en même temps qu'il interdit la fabrication de minots, renforce les dispositions de l'arrêt du Conseil¹². Durant les mois d'avril et de mai, les lettres du subdélégué de Périgueux, Eydely¹³, comme les commentaires du procureur général du parlement de Bordeaux, Dudon de L'Estrade, témoignent de leur vigilance à faire appliquer la loi. On peut d'ailleurs se demander si une telle accumulation de dénonciations de la spéculation, dans le climat politique du printemps 1789, n'est pas de nature à renforcer les rumeurs. Mais, en même temps, ces administrateurs multiplient les mises en garde sur l'application des dispositions légales : c'est le procureur général qui rappelle qu'il faut poursuivre les fauteurs de spéculation « sans toutefois donner le signal contre ceux qui seraient appréhendés » ; c'est le subdélégué qui rappelle que ces mesures doivent s'appliquer « sans mettre aucune entrave à la libre circulation de district à district et de province à province ».

180

Les contradictions de cette situation, son originalité aussi, apparaissent à travers la polémique que suscite l'action de la maréchaussée, fin avril. Cette affaire mérite d'autant plus notre attention qu'elle met en scène une force de l'ordre singulièrement voyante dans l'année qui sépare la prise de la Bastille de l'installation des nouveaux pouvoirs.

L'action de la maréchaussée s'incarne dans celle de Louis Bôvier de Bellevaux, lieutenant du prévôt Revoux de Ronchamp, qui agit, mais note aussi avec beaucoup de précision la nature de ses interventions. L'affaire se déroule au sud de Périgueux, en avril. L'intervention de la maréchaussée répond, certes, à l'appel pressant des autorités. Mais, très loin de l'image qu'en donne Bussières, elle ne se réduit pas à une simple répression : tant à Sainte-Alvère qu'au Bugue ou à Vergt, voire à Bergerac, nous voyons Bôvier intervenir en faveur de l'approvisionnement, ses cavaliers étant envoyés chez les propriétaires pour les inviter à alimenter le marché. Celui-ci est surveillé et se termine le plus souvent par un communiqué de victoire, après quoi lecture est faite de l'arrêt royal accompagné d'un commentaire. Enfin, les excédents sont mis en réserve pour alimenter le marché suivant. À Bergerac, la présence de Bôvier permet même d'obtenir que les marchands approvisionnent le marché et ne se contentent pas, comme les consuls le toléraient, de vendre uniquement dans leur magasin¹⁴.

11 AD Dordogne, B 833.

12 *Arrêt de la Cour de Parlement du 30 avril 1789*, Bordeaux, Philippot, 1789.

13 AD Dordogne, 5E 5114, par exemple la lettre du 11 mai 1789 à la ville de Périgueux.

14 AD Dordogne, B 831, 26 avril 1789.

Cette approche connaît un tournant au début du mois de mai à Périgueux. Un boulanger, coupable de « constitution d'amas » dans un village à l'écart, fait l'objet d'une saisie de la part de la maréchaussée, qui, deux jours durant, procède à la mise en vente du grain¹⁵. Cette action provoque une poussée de colère des autorités¹⁶ : de la ville de Périgueux, d'abord, qui avait passé un accord pour cette transaction, en flagrant délit avec ses propres arrêtés ; des autorités bordelaises, ensuite, qui réprouvent fortement cette réquisition et cette vente. Quoique tout le monde convienne que la maréchaussée a singulièrement outrepassé ses droits dans cette affaire, la municipalité est l'objet de consignes d'apaisement, non seulement parce que sa position juridique est inconfortable, mais encore parce qu'il ne faut pas « décourager la maréchaussée »¹⁷. Du même coup, nous voyons celle-ci mener une série de visites dans les greniers des environs de Périgueux et y mettre à jour des pratiques spéculatives. Au demeurant, la maréchaussée agit sur les dénonciations d'un public populaire qui ne cache pas ses motivations¹⁸.

Comment interpréter ces actions ? Elles relèvent d'une conviction : celle qu'il y a assez de grain dans les greniers pour alimenter les marchés, et donc que les arrêts successifs doivent être appliqués sans faiblesse. On a parfois souligné le caractère populaire de la maréchaussée, son statut précaire, notamment du fait de la dégradation du pouvoir d'achat de sa solde, fixée en 1720¹⁹. Quoi qu'il en soit, il est certain que son action est très loin de l'image qu'a voulu en donner Bussières. D'ailleurs, l'une des bêtes noires de l'historien périgourdin, le brigadier Paignon, fut admis sans grandes difficultés à la Société des Amis de la Constitution de Périgueux, à la fin de 1790. Reste que, du brigadier au lieutenant du prévôt, l'image change. Ce dernier fera bel et bien figure, à partir de juillet 1789, d'adversaire redoutable des comités révolutionnaires. Nul doute, en tout état de cause, que les actions menées au printemps furent de nature à affermir sa position pour l'avenir. C'est l'une des données fondamentales des rapports de forces politiques lors de la première année de la Révolution à Périgueux et de l'affrontement entre ancien et nouvel ordre.

15 AD Dordogne, B 831, 28 avril, 29 avril 1789.

16 AD Dordogne, 5E 5114, lettre du 3 mai de Gerbaud de Lafaye, consul de Bordeaux, à ses concitoyens.

17 *Ibid.*, lettre de Dudon de L'Estrade, 2 mai 1789.

18 « Dit le déclarant que comme il craint ainsi que les autres habitants que ce particulier accaparant les grains les fasse mourir de faim [...] il a préféré dénoncer ce délit à attendre les événements qui pourraient en résulter ». AD Dordogne, B 831.

19 Daniel Martin, « La maréchaussée au XVIII^e siècle. Les hommes et l'institution en Auvergne », *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 1980, p. 91. L'auteur insiste en particulier sur le médiocre statut des cavaliers et les attitudes ambiguës qui peuvent en résulter de leur part.

Au total donc, l'analyse des faits met au moins autant en lumière, sur le plan politique, l'action des autorités, que les troubles des campagnes. Encore faut-il replacer cette situation dans son contexte économique pour bien la comprendre.

LES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET LA QUESTION DE LA SPÉCULATION

État des prix, de l'offre et de la demande

L'élément central est bien celui de la « cherté ». Il porte le prix du blé à 8 livres au mois d'avril, soit une hausse de 100 % par rapport à son prix d'équilibre de la décennie 1780. Nous sommes au dessus de la moyenne établie par Ernest Labrousse²⁰. Mais il convient de remarquer que les prix ne progressent guère sur les marchés étudiés : en juin, on est à 7 livres sur le marché de Thenon et à Mareuil ; mais fin juin, on semble revenu à 5 livres, prix de la mercuriale qui fixe la conversion en argent des rentes payables en nature.

182

Au-delà de la cherté, aucun accident démographique n'est perceptible pour l'année 1789. Au plus notons-nous, sur certains registres paroissiaux, une recrudescence de la mortalité en janvier, quand les grands froids semblent avoir attiré un contingent de mendiants dont les archives de la sénéchaussée gardent quelques traces. En fait, le plus grave est que le froid semble, comme ce fut le cas pour le « grand hyver », avoir fait de réels dégâts dans la châtaigneraie : si les châtaignes n'ont pas été gelées en janvier²¹, le stock de subsistances a du moins été fragilisé, ce qui peut expliquer, en revanche, la sévérité de la crise de 1792.

Il y a donc bien déconnection entre cherté et mortalité. Il paraît tout aussi clair que, de même qu'au moment de la Grande Peur, on ne peut lier les mouvements observés à une quelconque attaque contre la seigneurie. La grande effervescence anti-seigneuriale de l'hiver 1790 se nourrit des déceptions de l'après-4 août.

Quelle était l'origine de la cherté dont les effets sont ainsi délimités ? Nous avons vu que, si, dans cri quasi unanime, les autorités reconnaissent l'état de pénurie, la maréchaussée la niait et entendait agir en conséquence. Est-ce l'effet de cette politique qui conduisait, le 28 mai, le premier consul de Bergerac à remarquer que « le prix du blé avait baissé dans votre ville et à trois lieues aux environs » ? Cela signifierait que la politique de la maréchaussée que nous avons vue à l'œuvre, avec ses deux volets – pacification des marchés et visite des greniers – aurait eu une réelle efficacité.

20 Ernest Labrousse, *La Crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, I, *Aperçus généraux, sources, méthode, objectifs, la crise de la viticulture*, Paris, PUF, 1943, p. 155 sq.

21 Contrairement à ce que prétend Louis de Cardenal, « Les subsistances... », art. cit.

En tout cas, les actions de réquisition se multiplièrent en mai. Elles visaient d'abord des propriétaires qui dispersaient leur stock chez leurs métayers, et ce fut le cas dans l'affaire Lamy, où un total de 300 boisseaux fut découvert dans six métairies. D'autres furent visités dans des villages voisins de Périgueux – Boulazac, Eyliac, Saint-Crépin – où il paraissait plausible de trouver « des amas ». Trois propriétaires avaient entre 100 et 150 boisseaux de froment – l'un d'eux avait déjà vendu sa production –, trois entre 12 et 40, et six disposaient par ailleurs d'une trentaine de boisseaux de maïs. De tels volumes, évalués à l'échelle des besoins de Périgueux (2 400 boisseaux par semaine), pouvaient paraître peu de chose. C'était en revanche beaucoup par rapport aux transactions quotidiennes du marché (une centaine de boisseaux). On peut en conclure qu'il existait vraisemblablement une production de réserve qui donnait toutes ses chances à une politique de réquisition. Encore fallait-il qu'elle fût appliquée.

Le résultat de ces perquisitions confirme en tout cas l'idée que deux céréales panifiables, blé et maïs, prédominent dans l'alimentation périgourdine, et sont des objets de spéculation à l'exclusion des autres céréales. Ainsi se trouve assez largement confirmée l'approche d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur le rôle de ces céréales²².

Reste que, si le maïs peut constituer un secours, ce que demande explicitement la population, c'est « du pain » au sens le plus strict du terme. Il semble que le temps où l'on est prêt à se rabattre sur toutes sortes de nourriture est bien terminé et que l'on est en face d'une mutation de la structure de la consommation, comme l'a bien souligné Steven Kaplan²³. Deux éléments le montrent de manière très affirmée. En juin, le consulat de Bergerac interdit la sortie de 153 sacs de blé à destination de Périgueux,

ayant appris que nos marchands avaient cessé leurs achats et avaient refusé de revenir aux emplettes sous des prétextes frivoles, mais afin de nous faire manger et de se défaire de la quantité immense de fèves, pois, pois gris, blés d'inde, légumes de toutes espèces même ceux qui nous étaient inconnus²⁴.

De la même façon, dans l'affaire de refus de vente qui entraîne perquisition et réquisition dans la commune de Bertric en avril 1790, l'un des témoins, meunier à Siorac, affirme

²² *Histoire de la France rurale*, dir. Geogres Duby et Armand Wallon, t. II, *L'âge classique des paysans*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 397.

²³ « Même s'il ne manquait pas d'autres vivres, constatait l'*Encyclopédie méthodique*, "le gros du peuple croit mourir de faim s'il n'a point de pain...". Pour lui le pain n'était pas simple affaire de calories et d'éléments nutritifs ». Steven L. Kaplan, *Le Meilleur Pain du monde. Les boulangers de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1996, p. 47.

²⁴ AD Dordogne, 5E 5114, lettre de Lespinasse, premier consul.

qu'il n'a pas manqué de fréquenter le minage de Ribérac, que chaque fois il a vu du blé froment, tantôt plus, tantôt moins et toujours quantité de fèves et autres métures quoique pourtant il a vu arriver assez souvent qu'il n'y avait pas assez de blé froment audit minage pour suffire à l'emplette de tous ceux qui en voulaient²⁵.

On peut donc admettre que la tension sur le marché céréalier se trouvait ainsi renforcée.

Les circuits commerciaux et la spéculation

La spéculation est d'abord liée à un mécanisme de prix entretenu par l'étroitesse des marchés, et donc leur flexibilité. Lors de l'opération très contestée de vente au minage, par la maréchaussée, du blé réquisitionné, les prix baissent en mai, en 2 jours, de 8 livres 10 sols à 6 livres 14 sols, ce qui représente une baisse de près de 25 % provoquée par la seule présence d'une centaine de boisseaux. Une telle opération montre bien que le moindre arrivage peut modifier les cours. Il peut le faire surtout dans la mesure où l'on est en présence d'un marché très étroit sur lequel en transitent que des quantités marginales. C'est ce que rappelle le subdélégué de Périgueux, Eydeley, lorsqu'il s'agit de prendre la défense du consulat de la ville qui a procédé à des approvisionnements hors marché :

Les quantités les plus abondantes de grain qui aient été apportées au marché n'ont jamais excédé 150 ou 200 [boisseaux] et [...] la consommation de la ville est de 2 400 boisseaux par semaine²⁶.

On aurait donc une situation dans laquelle le marché ne pourvoierait qu'à un dixième de la consommation environ. Avec cette caractéristique probable, tout anachronisme mis à part, de conduire à la formation de prix très volatiles²⁷, qui soutiennent ou déjouent la spéculation et alimentent les récriminations de ceux qui les subissent.

Le vrai motif des récriminations contre l'intervention de la maréchaussée ne serait-il pas que celle-ci dérange bien des intérêts ? On le voit aisément : les effets de spéculation pouvaient d'autant mieux prendre leur essor que les autorités elles-mêmes étaient aussi promptes à rappeler le contenu de l'ordonnance du 23 novembre 1788 qu'elles mettaient peu d'empressement à son exécution.

À Périgueux, dans l'affaire du boulanger Nicaud, la maréchaussée finit par tomber sur un circuit constitué avec l'aval de la municipalité. Devant Bôvier,

25 AD Dordogne, B 843, affaire Nadal de Langlade (avril 1790).

26 AD Dordogne, 5E 5114.

27 Nous avons failli écrire *spots*.

Nicaud décrit les achats successifs par lui effectués à la veuve d'un marchand de grains, qui peut affirmer qu'

avant de livrer ledit blé, ayant vu l'affiche de l'arrêt d'avril, elle s'adressa à M le Maire de la présente ville pour savoir si elle pouvait vendre du grain dans son grenier au préjudice de l'arrêt du conseil. A quoi Monsieur le Maire répondit que puisque le blé était destiné à être consommé dans ladite paroisse elle pouvait demeurer parfaitement tranquille de livrer, ce qui engagea la comparante à le faire²⁸.

On l'a compris, la maréchaussée et la ville n'ont pas la même conception de l'arrêt du Conseil ni de sa version municipale. Même situation à Bergerac où les consuls ferment manifestement les yeux sur les manœuvres des marchands. À Bôvier, qui s'étonne de ne voir quasiment pas de blé sous la halle, le premier consul peut répondre « que les jours de marché il n'y avait pas de grain sous la halle mais qu'il n'avait pas manqué chez les marchands ». Quand le lieutenant rappelle que « l'intention de S.M. était que les grains et farines soient vendus sous les halles ou lieux publics établis pour la vente », Lespinasse rétorque que,

ayant voulu il y a quelques temps obliger lesdits marchands de blé, il s'y étaient refusé, disant que si on les obligeait ils porteraient celui qu'ils avaient mais qu'ils n'en feraient plus venir parce que le transport dudit marché emportait leur bénéfice et que dans leur magasins ils livraient du blé à quiconque en voulait.

Ces diverses affaires mettent en scène des spéculateurs au fond classiques, qu'il s'agisse de la bourgeoisie rurale ou des marchands. Deux affaires montrent un spectre singulièrement moins étroit et des combinaisons multiples.

L'affaire de Thenon, qui trouva son déclenchement dans la saisie de blé au Jarrigier pour amas illicite, unit un notable rural, un marchand et deux maîtres de forges, dont l'un exerçait les fonctions de juge. L'instruction qui suivit les désordres occasionnés par les forgerons conduisit à interroger trois des protagonistes sur l'origine du blé saisi. Le propriétaire stockeur, le sieur du Jarrigier, qui rappela la saisie du 11 juin, affirma « que le Sr Lestang, négociant à [Périgueux] avait fait conduire 80 sacs de blé froment ou fèves, chez luy déposant comme entrepôt pour le faire fournir au marché de Thenon ». Témoignant à son tour, le juge déclara que les grains saisis chez le propriétaire du Jarrigier étaient le produit d'un échange avec le marchand Lestang et son collègue de Thiviers :

²⁸ AD Dordogne, B 831.

Le grain appartenait à luy déposant directeur de la forge d'Ans pour l'avoir acheté du sieur lestang, négociant à Périgueux en échange du seigle, savoir que lui déposant ou associés donnaient audit lestang cent sacs de seigle rendus à Thiviers pour prendre 80 sacs de blé froment rendu au lieu de Jarrigier.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que Thiviers se trouve éloigné de plusieurs dizaines de kilomètres de Thenon et que le Jarrigier est bien loin d'être le plus court chemin pour y parvenir. Enfin troisième déposition, troisième version. Elle fut recueillie en juillet, dans un tout autre climat, ce qui permit à son auteur, Festugière – gérant de la forge, personnalité de premier plan dans la métallurgie périgourdine et fournisseur de la ville en canons lors de la Grande peur – de témoigner sans pudeur excessive d'une origine qui se rapproche nettement plus du trafic :

186

Ayant été à [Bergerac] acheter des grains pour sustanter une quantité d'ouvriers d'environ 400 qui nourrissent chacun leur famille, que ledit blé étant arrivé, ledit sieurs lestang et delage de Thiviers qui spéculaient sur cette denrée en ayant acheté aussi à Bergerac [...]

Une seule chose est claire : situé dans la forêt Barrade, le Jarrigier mettait en principe le blé à l'abri des regards ... sauf à tomber sur une maréchaussée particulièrement résolue.

La spéculation peut aussi unir les deux extrémités de l'échelle sociale. C'est ce que démontre l'affaire du valet du curé d'Eyliac qui se fait prendre dans une affaire de spéculation dont l'artisan principal est l'un des plus hauts personnages du Présidial, Mathet de Lagrèze, lieutenant assesseur. Passons sur les méandres de l'affaire pour nous arrêter à la lettre écrite par le curé pour défendre ses serviteurs :

Supplie humblement Messire Alexis de Minard, prêtre et curé d'Eyliac, disant que dans le courant du mois de mars, Jean Lachaud et Marie Renaud, conjoints, étant au service du préposé et se trouvant quelque argent de leur loyer étant dans l'intention de ne pas laisser dans les vues d'un médiocre profit, ayant appris que le sieur Lagrèze avait dans la paroisse quelque grain à vendre, l'exposant rencontré dans ledit bourg d'Eyliac, convinrent du prix pour soixante boisseaux de blé d'Espagne à raison de six livres le boisseau, lequel blé d'Espagne n'étant pas encore égrené, ledit sieur promit faire égrenier et faire conduire à leur volonté. Depuis lesquelles conclusions de marché lesdits Lachaud et Reynaud comptèrent audit sieur Lagrèze la somme de 360 L. Les choses en étaient resté ainsi et lesdits Lachaud et Reynaud ayant ignoré qu'il y eut une défense d'acheter dans les greniers ont appris qu'il existait un arrêt du conseil d'état qui défendait d'acheter et de vendre dans lesdits greniers qui même prononçait une

amende contre les délinquants. C'est pour prévenir les peines qu'ils avaient pu encourir en allant contre cette loi sage et qu'ils ne connaissaient pas qu'ils croyaient d'autant moins avoir à craindre qu'ils achetaient d'une personne qui les connaissait étant tous les jours à même de les mettre à exécution [...].

On voit donc que la cherté, loin d'opposer frontalement riches et ventres-creux, constitue une activité à laquelle s'adonnent tous ceux qui disposent de quelques liquidités. Ne faut-il pas la rattacher à la fièvre de spéculation financière des années 1780 que souligne Jean-Pierre Poussou, reprenant les analyses de Jean Meyer²⁹ ? Nous pardonnera-t-on d'y déceler une sorte de « boursicotage » dans lequel les choses pouvaient aussi parfois mal tourner ?

Beaucoup de points analysés ici peuvent paraître elliptiques : c'est la loi du genre dans les Mélanges³⁰. Nous pensons néanmoins, au terme de ces analyses, pouvoir avancer deux conclusions.

D'une part, il nous semble que, dans leurs limites, les faits analysés ici invitent à se garder d'une vision simpliste du monde rural, surtout lorsqu'elle recourt à des catégories intemporelles : les ruraux de 1789 ne peuvent être réduits à l'image de ventre-creux, car leurs actions révèlent des motivations plus élaborées que celles que dicte la faim. Ils sont aussi bien différents des Croquants du XVII^e siècle : ils appartiennent à un monde que l'évolution et la croissance du XVIII^e siècle ont, quoiqu'on en ait dit, transformé, même dans des régions qui paraissent avoir été peu perméables au progrès³¹.

D'autre part, la crise économique de 1789 ne saurait être dissociée de son contexte politique. Tout en soulignant le caractère limité de son impact réel – c'est évident sur le plan démographique, probable sur le plan de la production –, nous avons voulu réévaluer l'importance du climat politique dans lequel elle se développe. Si, pour les ruraux périgourdins, le temps n'est pas encore venu de mener l'attaque contre la seigneurie, il l'est en revanche de faire vivre ce qu'ils n'ont cessé d'appeler de leurs vœux dans les cahiers de

29 *Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques (1773-1802). Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, dir. Jean-Pierre Poussou, Paris, Armand Colin, 2004, p. 71.

30 Nous renvoyons ici à notre étude : *La Dordogne en Révolution*, t. 1, *La naissance d'un département, 1788-1790*, à paraître.

31 Voir notre étude, *La Société périgorde au siècle des Lumières : le clergé paroissial*, Périgueux, Mediapress, 1982, où nous sommes conduits, à partir de l'étude des revenus des curés, à tabler sur un doublement de la production ; et surtout Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS/Jean Touzot, 1983.

doléances, et qui n'est probablement pas très éloigné de l'idéal d'une économie villageoise délivrée des menées qui en détruisent les équilibres supposés naturels. Les événements du printemps 1789 sont donc dirigés contre le détournement à court terme, lié à la conjoncture née de la spéculation ; plus tard seulement, ceux de l'hiver 1790 seront tournés contre la rente et les effets structurels des prélèvements abusifs.

GRADIGNAN,
« UNE BELLE ET BONNE PAROISSE DU BORDELAIS »
DU CONCORDAT À VATICAN II

Philippe Loupès

Dans l'agglomération bordelaise, Gradignan est actuellement une ville à l'image assez forte : banlieue bourgeoise, avec un patrimoine important d'espaces verts. Aussi, de nombreux universitaires, également séduits par la proximité du campus, l'ont-ils choisie comme lieu de résidence. Tel fut le cas de Jean-Pierre Poussou, lorsqu'il enseignait à l'université Bordeaux III.

Écrire l'histoire religieuse de Gradignan à l'époque contemporaine n'est pas chose facile en raison de l'indigence des documents¹. Au début du XIX^e siècle, Gradignan n'est qu'une simple paroisse rurale, peuplée d'environ 1 500 habitants, qui n'est même pas à la tête d'un doyenné². Comme l'ensemble du diocèse de Bordeaux, Gradignan connaît alors les problèmes de reconstruction religieuse, tant matérielle que spirituelle.

Du point de vue matériel, dans sa réalité monumentale, la paroisse au XIX^e siècle, c'est une église et un presbytère. L'ancien presbytère a été aliéné comme bien national. Son achat par l'abbé Bernon, ci-devant archiprêtre devenu curé constitutionnel, ne lui a pas fait pour autant réintégrer le domaine public ; aussi, la municipalité s'emploie-t-elle, dès la fin de l'Empire, à faire construire une maison curiale. Bien qu'il s'agisse d'un bâtiment récent, le presbytère est déjà considéré sous le Second Empire comme insuffisant et d'un confort pour le moins sommaire. L'église, quant à elle, pose un problème beaucoup plus grave, en ce qui concerne sa capacité et surtout sa solidité. En juin 1863, le maire prend la sage mesure de désaffecter l'édifice. La nouvelle église, construite sur un terrain plus stable, sera l'œuvre conjointe de la municipalité de Gradignan,

1 Nos remerciements vont *post mortem* à Mgr Laroza qui nous avait guidé aux Archives diocésaines et qui nous avait libéralement communiqué ses travaux historiques sur l'abbé Moreau et sur l'orphelinat Saint-François-Xavier. L'essentiel de notre documentation provient des Archives diocésaines (dossiers C 138 et 12 L), non entièrement classées.

2 Gradignan fait partie du doyenné de Pessac. Malgré sa population au début du XIX^e siècle (environ 1 500 habitants, contre 1 400 pour Pessac), Gradignan n'a pu être placée à la tête d'un doyenné en raison de sa position excentrique dans l'arrondissement.

de son « saint curé », Pierre Nicolas Rogier et de l'archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet, ce grand bâtisseur qui multiplie les chantiers diocésains. Certes, l'entreprise n'est pas facile car l'argent fait défaut, comme le montrent les doléances du curé, adressées à l'archevêque : « Malheureusement, la commune n'a aucunes ressources. Nous avons bien ici des millionnaires, mais les millions ne tournent pas de ce côté ». Cependant, grâce au concours de bonnes volontés, et en particulier à une souscription publique, la construction peut être menée à bien. En 1871, le sanctuaire est achevé par la pose de vitraux, dus à un artisan réputé, Villier, vitraux à la gloire de la Vierge et de saint Joseph que le journaliste de la feuille diocésaine, *l'Aquitaine*, salue en ces termes enthousiastes : « Voici vraiment une belle peinture et voilà aussi une bien belle œuvre [...]. Certes, ce ne sont pas nos temples catholiques qui prêchent les doctrines subversives de la société »³.

190

À la réédification des sanctuaires, correspond la reconstruction religieuse et morale. Tâche difficile, au dire du premier curé concordataire, l'abbé G. Narbonne qui, sous l'Empire, prédit que le peuple de Gradignan « se ressentira peut-être plus de cinquante ans des scandales d'un ex-capucin nommé Bouchard ». Tâche cependant menée à bien, autant que le laissent entrevoir les rares documents dont nous disposons pour cette période. Les Gradignais semblent entretenir avec leurs pasteurs les meilleurs rapports. Sous le Second Empire, ils apprécient tout particulièrement le ministère de Pierre Nicolas Rogier, prêtre d'origine extra-diocésaine, à la conduite « irréprochable et édifiante », véritable bâtisseur de l'église de Gradignan⁴.

Cette harmonie est cependant quelque peu troublée sous le Second Empire par des querelles scolaires qui sont l'illustration locale de grands débats nationaux. L'âpre concurrence de deux institutrices, dont l'une est la protégée du curé, sème le trouble dans les esprits. Il en va de même vers 1866, avec un instituteur communal qui, au dire du curé, est « l'ennemi juré de nos religieuses ». Intimement lié à tous ceux qui s'opposent au bien » et soutenu par « certains démocrates », ce trublion provoque la division de la commune. Les plaintes des parents d'élèves affluent à la mairie et un père de famille tente même d'ouvrir une école libre, face à l'école communale.

³ *l'Aquitaine*, 26 août 1871, p. 52. L'article est signé *de F.*

⁴ Né à Clermont, dans le diocèse de Verdun, en 1815, P. N. Rogier est admis dans le diocèse de Bordeaux en 1844. Il est curé de Fargues pendant neuf ans, puis curé de Gradignan pendant seize ans (1853-1869). Celui que son successeur appelle « un saint curé » se retire pour raison de santé dans son pays natal, au grand regret de ses paroissiens et de ses confrères, laissant en Gironde « deux belles églises bâties par ses soins » (Archives départementales de la Gironde, C 138, certificat de l'archevêque, 25 octobre 1869).

Cette vie paroissiale gradignanaise est également troublée par l'implantation d'un établissement éducatif qui s'est maintenu jusqu'à nos jours : l'orphelinat connu sous le nom d'Institut François-Xavier. Aux origines de cette fondation agricole, nous trouvons la pensée sociale de l'abbé Vedey et de son collaborateur l'abbé Moreau. Avec l'appui des autorités civiles et religieuses, et dans « l'intérêt de la Religion et de l'Agriculture », l'abbé Vedey avait fondé en 1846 à Varaignes dans la Dordogne un orphelinat agricole. Outre les grands principes religieux et moraux qui sont le but premier, l'entreprise se propose de lutter contre l'exode rural, de promouvoir l'aérisme, de développer l'assistance à un moindre coût, car un orphelinat ou un hospice est moins coûteux à la campagne qu'à la ville. En 1857, son collaborateur l'abbé François-Xavier Moreau, prêtre également périgourdin, qui s'est déjà illustré dans l'action sociale, fonde à Gradignan un établissement similaire. Les pensionnaires, qui ont entre cinq et dix-huit ans, deviendront comme le souhaite l'abbé Vedey « d'excellents fermiers, domestiques, métayers ou régisseurs de propriétés ». Au nombre de 60 en 1867, ils sont 108 en 1870, et 150 en 1876. Construite sur les plans de l'abbé Moreau, la maison gradignanaise comprend un vaste bâtiment de trois étages en forme de chalet. L'orphelinat vit de la vente des produits agricoles (blé, vin, fourrages), des pensions des orphelins, des subventions officielles, des quêtes, des loteries, des dons des membres du comité de soutien, au premier rang desquels se trouve l'archevêque.

L'installation de cet important établissement pose quelques problèmes de relations avec la communauté villageoise : l'abbé Moreau parle même de persécutions et de malveillance. La chapelle de l'orphelinat étant ouverte au public, les Gradignonais vivant à proximité (soit au peu près un tiers de la population de la commune) abandonnent leur église paroissiale, au grand dam du conseil municipal qui se refuse à toute intégration paroissiale de l'orphelinat. La proposition épiscopale d'un vicaire commun à la paroisse et à l'établissement de l'abbé Moreau est rejetée par le maire, car l'orphelinat « n'est d'aucune utilité pour la commune et serait plutôt une charge pour les habitants ». Malgré ces difficultés d'insertion, l'établissement n'en continue pas moins de prospérer et, à la fin du XIX^e siècle, les salésiens prennent le relais de l'abbé Moreau.

Par-delà le silence des archives, nous retrouvons la paroisse de Gradignan durant l'entre-deux-guerres. Les rapports de confirmation, qu'on doit au demeurant utiliser avec prudence⁵, et les articles de presse permettent d'esquisser le tableau d'une paroisse de tradition qui tente de s'engager dans l'Action catholique. Gradignan bénéficie toujours de l'action de communautés

5 Le rapport de confirmation, rédigé par le curé, se veut un état au vrai de la paroisse. Il est lu par le curé, devant l'évêque et l'ensemble de la communauté paroissiale, d'où la tendance à flatter l'auditoire et à majorer le bon côté des choses.

religieuses anciennement installées : sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et fils de Jean Bosco qui, dans l'orphelinat Saint-François-Xavier, continuent à assurer la formation morale et professionnelle de plus de cent cinquante orphelins, appartenant désormais à la jeunesse ouvrière. Mais ce sont surtout les œuvres nouvelles qui font la fierté du curé de l'époque : le Comité d'action et de défense religieuse qui organise conférences et séances récréatives, la bibliothèque paroissiale qui diffuse en seconde lecture les « bons journaux » dans « les foyers pauvres ou hostiles », le Cercle d'études qui, chaque dimanche avant la messe, réunit une élite d'enfants et de jeunes gens pour parfaire leur instruction religieuse dans la lecture de l'Évangile et l'explication de la liturgie. À la veille de la seconde guerre mondiale, le patronage regroupe environ 70 membres actifs, tandis que la congrégation des Enfants de Marie, forte de ses 70 adhérents, est le prolongement naturel de l'œuvre des petites filles. Cette dernière association, qui est en fait la pépinière de la congrégation des Enfants de Marie, regroupe 110 petites filles de familles ouvrières qui, dans une atmosphère de piété, apprennent les sciences ménagères, la couture, la broderie. L'organe de ces différentes œuvres et de toute la vie religieuse est un journal paroissial envoyé chaque fois aux neuf cents foyers de Gradignan. Cette action catholique fleurit d'autant mieux que le curé entretient les meilleurs rapports avec ce qu'il appelle l'autorité municipale et l'autorité scolaire. À plusieurs reprises, en 1929, en 1937, au cours de cette période où la France succombe aux passions, il insiste sur « la bienveillance, faite de confiance, de courtoisie, d'estime réciproque », qui règne dans la paroisse.

Gradignan serait-elle une paroisse modèle ? Certainement pas, car même dans l'optimiste rapport de confirmation de 1929, le curé évoque le catéchisme de trois ans imposé aux parents au prix de heurts incessants et de pénibles discussions, ainsi que la défaillance parentale quant à l'apprentissage des prières les plus simples.

Malgré ces points faibles, Gradignan cause peu de soucis à l'ordinaire et connaît à plusieurs reprises ses heures de gloire. En 1923, deux rédemptoristes prêchent avec succès une grande mission. Non seulement l'accueil le plus sympathique leur est réservé dans les visites domiciliaires, mais ils parviennent même à toucher l'élément de la population le plus détaché de la pratique : les hommes. La soirée réservée à ces derniers connaît un succès impressionnant avec près de trois cents participants, tandis qu'un « beau groupe d'hommes et de jeunes gens » participe à la communion de clôture⁶. Même succès pour

⁶ *L'Aquitaine*, 8 juillet 1923, p. 279. Gradignan n'avait pas connu de mission extraordinaire depuis une trentaine d'années. La présente mission est financée par les fidèles, et surtout une personne.

la mission paroissiale de 1937 où Mgr Feltin prend huit fois la parole devant chacune des œuvres paroissiales. Le jour de Pâques, le curé comptabilise cinq cents communions. Quatre cents adultes adhèrent au comité de boycottage du « mauvais cinéma », tandis qu'une messe mensuelle est fondée à l'intention des hommes. Feu de paille que tout cela ? Peut-être, mais pas nécessairement. En quelques années, les abonnements gradignanais à *L'Aquitaine* décuplent. Au lendemain de la mission de 1937, le curé enregistre une sensible croissance du nombre des fidèles à la messe dominicale. Certes, l'assistance à cette dernière est très variable selon les saisons, l'été amenant de nombreuses villégiatures, mais en 1940, la moyenne est de 400 à 500, soit un taux de pratique relativement élevé, d'ailleurs inférieur à la réalité puisqu'un certain nombre de fidèles fréquentent la chapelle des Pères salésiens⁷. Gradignan est encore une paroisse où l'on meurt chrétiennement, comme le montre la statistique des morts chrétiennes établie par le curé en 1942-1943. En six mois, sur 32 défunts (dont 19 âgés de plus de 70 ans), 20 ont reçu les derniers sacrements. Sur les 12 personnes décédées sans les secours de l'Église, 8 sont mortes subitement⁸.

Comment cette paroisse demeurée en grande partie chrétienne et traditionnelle vit-elle le drame national de 1940 ? Les rapports de confirmation de l'abbé Dubreuil de 1940 à 1943 mettent l'accent, à la fois concurremment et successivement, sur le dévouement, la prudence et l'égoïsme. Durant la *Drôle de guerre*, l'ouvroir liturgique se transforme en ouvroir de soldats et envoie au front plus de deux cents colis. Lors de la *Débâcle*, près de deux mille soupes sont distribuées aux réfugiés qui transitent par Gradignan, en une fuite éperdue vers le sud. Dans les mois qui suivent, l'aide aux prisonniers organisée par l'A.C.F. se développe.

Mais, au dire du curé Dubreuil, ce bel élan de solidarité ne concerne qu'une minorité :

Je dois reconnaître, dit-il à la fin de l'année 1940, que si les élites chrétiennes se réveillent et s'affirment, la masse ne semble pas avoir révisé sa position spirituelle et morale. Elle va toujours comme un troupeau, les yeux fixés à terre, dans la nuit d'un matérialisme épais.

Même avis dans le rapport de confirmation de juin 1943 :

La physionomie spirituelle de Gradignan, constate avec regret le pasteur, n'a pas sensiblement changé depuis deux ans. Ici comme ailleurs, le Français moyen n'a pas longtemps porté le deuil de la patrie vaincue ; il en a pris son parti et cherche

7 État de la paroisse Saint-Pierre de Gradignan par J.-J. Dubreuil, décembre 1940, formulaire. Ces états de nature confidentielle sont plus fiables que les rapports de confirmation.

8 Rapport de confirmation du 17 juin 1943, par l'abbé Dubreuil.

surtout à remédier aux déficiences inhérentes à l'après-guerre. Heureux si, à la suite du Chef de l'Etat, avec cette netteté de diagnostic qui semble croître avec l'âge, il rattachait nos malheurs nationaux à des causes morales et religieuses !

Mais trois ans plus tard, la décadence et le Maréchal sont oubliés. Gradignan, sortie pratiquement indemne du drame, vit avec une intense ferveur patriotique les heures inoubliables de la Libération. Les deux messes de la Libération et de la Capitulation sont triomphales – fait remarquer le plus sérieusement du monde l'abbé Dubreuil – « non seulement pour la France, mais aussi pour le Christ qui s'est montré, une fois de plus, bon Français, comme à toutes les heures graves de notre histoire nationale ! »⁹.

En cet immédiat après-guerre, se termine le ministère du plus grand curé de Gradignan, l'abbé Jean-Jules Dubreuil, très forte personnalité qui marque la paroisse de son empreinte¹⁰. Pendant vingt-sept ans (1921-1947), cet ecclésiastique, aussi original qu'énergique, a pu développer son action pastorale dans deux directions essentielles : l'appui des associations chrétiennes et la célébration de belles cérémonies liturgiques. Dubreuil apprécie au plus haut degré ce qu'il appelle « le spectacle toujours imposant de nos messes de communion ». Sa passion liturgique ne l'écarte pas pour autant des formes modernes de l'Action catholique. Avec la bénédiction de l'archevêque, qui le récompense de l'aumusse canoniale en 1940, il dote sa paroisse de remarquables équipements et soutient à fond toute les formes d'action catholique. Dès 1936, alors même qu'elle n'est pas achevée, la salle Jeanne-d'Arc est bénie par l'archevêque. À son départ, Dubreuil laisse de vastes locaux de catéchisme, une belle salle paroissiale devenue l'unique cinéma de la commune, des cloches électrifiées, des orgues... Cet équipement est le cadre d'une action catholique et sociale très diversifiées dont les sœurs de saint Vincent de Paul sont les principales animatrices : ce sont elles qui se dévouent au centre social, assurant soins, piquûres, visites aux malades, repas aux vieillards, décelant avec discrétion les misères cachées ; c'est chez elles, au Repos maternel que se retire « le curé bâtisseur », après avoir, en un ultime effort, remis sur pied le patronage de l'Espérance¹¹.

« Une belle et bonne paroisse », telle est, d'après le successeur de Dubreuil, la réputation de Gradignan¹². Cette image, à laquelle croit ou s'efforce de croire le curé, est-elle toujours valable dix ans plus tard ? Un document d'une

9 Discours du chanoine Dubreuil recevant l'archevêque, 16 mai 1945.

10 Sur le chanoine Dubreuil, voir l'article nécrologique dans *l'Aquitaine*, 12 janvier 1973, p. 11. Né en 1879, ordonné prêtre en 1903, il fut vicaire de Bazas, puis curé d'Uzeste de 1913 à 1921. Son frère aîné était aussi curé.

11 Fondation en 1914 par l'abbé Labat, alors vicaire de Gradignan.

12 Rapport de confirmation du 19 avril 1951.

valeur exceptionnelle doit nous permettre de répondre et de faire le point, non au terme, mais au cours du processus de profonde mutation que connaît Gradignan : le rapport de mission de 1961¹³. De ce processus de mutation, les curés de Gradignan sont les observateurs, attentifs et parfois inquiets. Dès 1945, le chanoine Dubreuil observait « une paroisse qui s'agrandit tous les jours, moins hélas, par la natalité que par l'apport d'éléments étrangers ». Plus accueillant à l'égard des nouveaux venus, son successeur salue en 1948 l'apport de « fervents éléments étrangers ». Visions quelque peu contradictoires que le rapport de 1961 doit nous aider à éclairer.

Malgré la construction d'une tribune en 1959, l'église paroissiale Saint-Pierre, avec ses quatre cents places, s'avère trop petite en raison du boom démographique¹⁴. Certes, la chapelle Dom Bosco avec ses trois cents places pourrait fournir un secours appréciable pour le quartier de Montjous, si le service paroissial y était organisé, et si les pères de Dom Bosco se montraient plus « paroissiaux ». Si la paroisse est quelque peu déficiente quant aux lieux de culte, en particulier pour les quartiers Ornon et Canteloup, elle dispose en revanche d'un remarquable équipement socio-culturel avec ses locaux d'œuvre (centre social, foyer de jeunes gens, foyer de jeunes filles) et son cinéma. Ce dernier qui a été inauguré en mars 1956 et qui s'inscrit dans la perspective de l'encyclique de Pie XI sur les spectacles cinématographiques, *Vigilanti Cura*, est la fierté de la paroisse. Dotée de 250 places, *Le Lux* est l'unique cinéma de la commune et sa zone de recrutement déborde sur Pessac, Léognan et Cestas.

Dom Bosco est devenu une école secondaire technique qui regroupe sept prêtres, onze professeurs laïques et deux cent trente élèves. C'est toujours le centre de spiritualité que louait l'abbé Dubreuil, mais un foyer un peu marginalisé, peu en prise avec l'ensemble de la population. En revanche, les six sœurs de charité du Repos maternel sont les « véritables auxiliaires du curé » : elles surveillent la chorale mixte, dirigent le patronage féminin, font le catéchisme aux filles, visitent les malades.

La très grande majorité de la population reste, tout au moins formellement, dans le giron de l'Église, puisque seulement 2 % des nouveau-nés ne reçoivent pas le baptême, que les enterrements civils ne dépassent pas 2 % du total, et que seulement 5 % des enfants ne sont pas catéchisés. Seuls refusent les foyers de militants communistes, chez lesquels le curé observe un durcissement qui

13 Archives diocésaines, 12 E (le rapport est du curé de Gradignan, l'abbé Henri Favard). Sur l'année missionnaire 1961 et sur la consultation diocésaine du dimanche 26 février, voir *l'Aquitaine*, 1961, p. 87.

14 Voir A. Cazenave-Piarrot, « Gradignan : du village à la ville », *Revue d'histoire de Bordeaux*, 1974, p. 123-137.

semble coïncider avec l'instauration de la V^e République¹⁵. Mais cette chrétienté de façade cache mal une adhésion et une pratique beaucoup plus chancelantes. Pour 70 % des enfants, le baptême intervient au-delà de un mois. Selon la consultation paroissiale du 26 février 1961, la pratique dominicale ne dépasse pas 16,5 %. Ce taux est inférieur au taux bordelais (20,6 %), mais nettement supérieur à la moyenne de la banlieue (11,75 %). La désaffection touche essentiellement les jeunes (en particulier la tranche d'âge 14-24 ans, c'est-à-dire après la communion solennelle) et les hommes. Ce dimorphisme sexuel s'atténue à la maturité. Environ 1 250 fidèles font leurs Pâques : 300 enfants, 100 jeunes gens et 150 jeunes filles entre 14 et 19 ans, et 700 adultes ; mais un nombre non négligeable de ces « pascalisants » sont probablement conditionnés par un conformisme socio-religieux, puisque 30 % de l'ensemble des « pascalisants » manquent ordinairement la messe. Tandis que 90 % des enfants arrivent au catéchisme sans aucune formation, 15 % seulement suivent le catéchisme de persévérance, chiffre qui confirme la fréquente rupture après la communion solennelle. Le recrutement des catéchistes s'avère d'ailleurs difficile (12 pour 300 enfants). Par rapport aux années 1940-1950, le nombre des malades administrés montre la dégradation de la situation religieuse. Peu de valétudinaires demandent le prêtre (20 %), mais les Gradignanais sont grands consommateurs d'eau bénite et de rameaux... Certes, « le prêtre est très bien reçu. Quelques foyers (très rares) cependant (communistes et autres) sont réfractaires, mais jamais une porte n'est fermée ». Nous retrouvons donc en 1960, l'indifférence très marquée pour la religion, pour le prêtre, pour le prochain, que stigmatisait déjà le curé en 1948, lorsqu'il écrivait : « Les catholiques même pratiquants restent isolés les uns des autres, et si la bonne entente extérieure règne dans les différents villages, c'est parce que bien souvent le voisin ignore son voisin. »

Pour travailler ce peuple de Dieu, non hostile, mais atone, le curé, assisté des sœurs de charité et de nombreux laïcs, ne ménage pas ses efforts, en établissant un authentique réseau de charité, en essayant d'encadrer et de distraire la jeunesse. La Schola, le « patro » masculin de « l'Espérance » (80 adhérents), le patronage féminin « les Vigilantes » constituent des structures d'accueil très vivantes. Chaque premier dimanche de septembre, la paroisse organise un pèlerinage à Verdélais. Mais, comme dans l'après-guerre, Gradignan manque de dévouements masculins et féminins et d'une authentique Action catholique. Il y a bien une A.C.G.H. qui, en 1959, compte 45 membres et qui s'exprime dans l'équipe liturgique et dans le comité de presse. Il existe également une A.O.G.F.

15 D'après le cahier anonyme et non daté (vers 1960) qui semble être de la main du curé Fayard.

particulièrement efficace dans le service d'entraide, mais si les adhérents sont au nombre de 120, les militantes ne sont qu'une quinzaine. Quant aux deux bibliothèques de patronage, elles pèchent par leur indigence, même si les livres sont assez bien choisis. Il est vrai, conclut le curé, qu'à Gradignan, « on ne lit pas beaucoup »...

Alors, la « belle et bonne paroisse » est-elle devenue le théâtre de l'indifférentisme poli et sans agressivité ? On serait en droit de le croire en comparant les rapports de confirmation laudatifs des années 1930-1950 au rapport de mission de 1961, quelque peu brutal dans sa réalité sociologique. Il faut dire que par-delà les différences de langage de la documentation ecclésiastique, la paroisse subit une double mutation : mutation de la modernité à l'époque de Vatican II comme toutes les paroisses de France, mutation du boom démographique des années 1950-1980 qui est une expérience locale spécifique. Double choc, dont les conséquences religieuses ne peuvent être qu'importantes. Osons le mot : Gradignan se déchristianise, en douceur, sans éclat, à la différence de bien d'autres paroisses, mais le phénomène n'en est pas moins tangible. Pour l'abbé Favard, « le facteur social de déchristianisation le plus important est la proximité de Bordeaux et le fait que Gradignan est une ville dortoir »¹⁶.

À partir des années soixante, la paroisse est en crise, crise que ne saurait masquer d'importantes réalisations matérielles dans la droite ligne de l'œuvre de l'abbé Dubreuil : gros travaux réalisés à l'église de 1959 à 1963 (tribune, sonorisation, chauffage, électricité), création de l'association Saint-Pierre, fondée pour recevoir le terrain du fronton près de Saint-Géry¹⁷. En 1962, le patronage « l'Espérance » qui glissait déjà sur la voie de la laïcisation connaît une crise très grave : l'image du patronage sportif et chrétien, lié au curé, fidèle à l'ancienne communion mensuelle, s'estompe dans la dissidence¹⁸. Enfin, en 1965, le cinéma paroissial *Le Lux* fait faillite : il est vrai que ce cinéma qui n'était familial que de nom, projetait les films peu orthodoxes que lui fournissait une agence de distribution. En pleine société de consommation, Gradignan connaît une crise de croissance à la fois économique, morale et religieuse que l'abbé Favard décrit à Mgr Richaud en ces termes, pour rendre compte de la médiocrité des revenus paroissiaux :

¹⁶ Rapport de l'abbé H. Favard, 1961.

¹⁷ Ce terrain est légué par le chanoine Dubreuil. En 1968, l'association Saint-Pierre vend 1 600 m² de ce terrain à la société Total, pour construire sur le terrain restant un centre paroissial polyvalent bien situé à proximité de la cité de Saint-Géry.

¹⁸ Archives diocésaines. Correspondance entre le chanoine Dubreuil et Mgr Laroza.

Gradignan grandit [...]. Il y a beaucoup d'enfants, à peine quelque 3 000 électeurs, 4 à 500 pratiquants adultes. Beaucoup d'écoliers par contre. Mes gens, c'est vrai, ont presque tous une maison, une auto, des meubles neufs etc. mais tout est à crédit. Ils n'ont pas d'argent¹⁹.

En vingt ans à peine, « la belle et bonne paroisse » est passée du rassurant modèle rural dans un cadre encore quasi tridentin, aux incertitudes de l'après Vatican II et de la société de consommation.

¹⁹ Lettre de l'abbé Favard à l'archevêque, 23 février 1965. La quête dominicale, en très légère augmentation, rapporte entre 170 et 180 francs.

UN FRONT PIONNIER NOBILIAIRE
DANS LES LANDES GIRONDINES :
LA COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE D'ARCACHON
(1837-1846)

Roger Baurly

Parmi les nombreux projets d'inspiration physiocratique qui, des années 1750 au Second Empire, se sont proposés de mettre en valeur les landes de Gascogne, ceux de la Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon¹ retiennent l'attention par l'importance des capitaux engagés et des ambitions affichées, mais encore par le parti pris idéologique qui a présidé à leur mise en œuvre et qui en fait l'une des dernières tentatives nobiliaires de remodeler d'une même main l'espace, la nature et les hommes. Cette société en commandite, au capital déclaré de huit millions de francs, s'est formée à Paris les 3 et 4 février 1837, en vue de « coloniser » un quadrilatère de quelque treize mille hectares se développant, à l'arrière de la dune du Pilat et de la forêt usagère de La Teste, entre le bassin d'Arcachon au nord, et l'étang de Cazaux au sud. La plupart des handicaps conventionnellement déplorés par les agronomes et par les administrateurs² semblaient s'être concentrés dans cette morne plaine : population éparsée et arriérée, droits de parcours et d'usage, ainsi que modes de faire-valoir jugés néfastes à la modernisation agricole, enclavement terrestre et maritime ; seul le sol était supposé offrir des potentialités

1 Germain-Maurice Darrieux, « Tableau analytique des entreprises faites sur les landes de Bordeaux et résumé des divers traités, mémoires ou rapports dont ces terres incultes ont été l'objet », *Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 11^e année, 1849, p. 5-50. Depuis, ces projets ont été notamment étudiés par Michel Boyé, « Le temps des investisseurs », dans *Une histoire du bassin. Arcachon, entre landes et océan*, éd. Charles Daney et Michel Boyé, Bordeaux, Mollat, 1995, p. 59-69. Voir aussi Jacques Sargos, *Histoire de la forêt landaise. Du désert à l'âge d'or*, Bordeaux, L'horizon chimérique, 1997. L'action de la compagnie d'Arcachon a été plus spécialement analysée par Bernard Soullignac, *Aménagement agricole et évolution rurale de La Teste dans la première moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, université Bordeaux III, 1973 ; et par Jacques Ragot, « La compagnie agricole et industrielle d'Arcachon », *Bulletin de la société historique et archéologique d'Arcachon (pays de Buch et communes limitrophes)*, 11^e année, 1982, n^o 32, p. 1-10.

2 Ainsi par le baron Charles d'Haussez, *Études administratives sur les Landes, ou Collection de mémoires et d'écrits relatifs à la contrée renfermée entre la Garonne et l'Adour*, Bordeaux, Gassiot, 1826.

insoupçonnées, à en croire des auteurs intéressés à ne pas rebuter les investisseurs³. Déjà, à la fin du règne de Louis XV, la Compagnie Nézer avait échoué à sortir ce terroir de l'ornière ; mais, depuis les Trois Glorieuses, sa mise en valeur était revenue à l'ordre du jour, en liaison avec deux grands projets d'infrastructures de communications : celui du canal de grande navigation entre le bassin d'Arcachon et l'étang de Mimizan, pour le percement duquel fut constituée, en 1834, la Compagnie d'exploitation et de colonisation des Landes de Bordeaux, et celui du chemin de fer de Bordeaux à La Teste, dont la construction fut autorisée par la loi du 17 juillet 1837. De sérieux atouts paraissaient donc réunis pour attirer les spéculateurs, et plus encore pour séduire des nobles visionnaires, en quête d'un espace disponible où concrétiser leur idéal économique et social.

L'EMPRISE DE LA NOBLESSE

200

La Compagnie d'Arcachon est née de l'association des propriétaires de la plaine de Cazaux – Auguste Bessas-Lamégie, maire du X^e arrondissement de Paris, et Louis-Eusèbe-Henri Gaullieur-L'Hardy – avec un ex-sous-préfet de Charles X, le comte Alexandre de Blacas-Carros, et deux polytechniciens convertis au saint-simonisme, Pierre-Euryale Cazeaux et Paul-Emile Wissocq⁴. Les premiers apportaient au fonds social l'ensemble de leurs biens et droits fonciers, soit 11 674 hectares répartis entre les communes de La Teste, Le Teich et Gujan, et 914 hectares en litige avec la commune de Sanguinet, soit un total de 12 588 hectares qui leur furent très avantageusement comptés pour 1 150 000 francs d'actions ; en outre, M. Bessas-Lamégie se voyait octroyer deux cents autres titres (soit un million de francs), en contrepartie desquels il s'obligeait à faire exécuter à ses frais et risques tous les travaux nécessaires à l'irrigation du domaine. Les trois autres associés se contentaient d'une mise de fonds beaucoup plus modeste, de 50 000 francs chacun. Parés du titre de directeurs-gérants, qui leur assurait 8 000 francs d'émoluments annuels, il leur incombait notamment de consentir aux baux à ferme ou à loyer, de

³ Vicomte Marie-Alexandre-Joseph d'Yzarn-Freissinet, *Coup d'œil sur les Landes de Gascogne et les compagnies formées pour leur exploitation*, 2^e éd., Paris, Mme Huzard, 1837, p. 28-29, 32 ; Hennequin, *Notice sur la Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon, suivie de divers documents relatifs à ses opérations, ainsi qu'à la construction du canal et du chemin de fer qui faciliteront le transport de ses produits*, Paris, Mme Huzard, 1838, p. 4-5 ; comte Gabriel-Alexis-André de Bonneval, *Tableau pittoresque et agricole des landes du bassin d'Arcachon*, Paris, Impr. de Bourgogne et Martinet, 1839, p. 7-8, 27-28, 31.

⁴ Tous deux ont alors démissionné de leurs fonctions d'ingénieur-hydrographe de la Marine. Au sujet de Cazeaux, qui, par ailleurs, co-dirigea *Le Globe* et fonda *Le Magasin pittoresque* en 1834, voir Bernard Chenot, *Un saint-simonien dans les Landes : Pierre-Euryale Cazeaux*, Paris, Institut de France, 1981.

vendre, d'échanger et d'acquérir des biens-fonds, à la seule condition de ne pas créer d'enclaves, ainsi que de désigner les personnalités que leurs compétences appelaient à siéger dans les conseils du contentieux, d'art et de manufactures, et d'agriculture. L'essentiel du capital – soit 5 700 000 francs – devait être placé en actions nominatives ou au porteur de 5 000 francs, divisibles en coupons de 1 000 francs et produisant un intérêt de 5 %⁵.

Encouragé à souscrire par des articles de presse bienveillants et par la présence du duc de Montmorency à la tête de la commission de surveillance, le public accueillit favorablement la nouvelle société, si bien qu'au bout de sept mois, les gérants décidaient de suspendre le placement des actions⁶. Celles-ci ont trouvé preneurs, principalement sur le marché parisien, mais aussi dans des départements aussi éloignés de la Gironde que l'Allier et le Var. En revanche, les Bordelais ne les ont pas moins boudées que celles émises par la Compagnie des Landes, trois ans plus tôt, alors qu'en 1838, ils ont abondé une large part du capital de la Société du chemin de fer de Bordeaux à La Teste⁷. Cet engouement national pour la mise en valeur de la plaine de Cazaux s'explique en grande partie par la participation massive des milieux nobiliaires : sur cent soixante-dix actionnaires qui assistèrent ou se firent représenter à au moins une assemblée générale, pas moins de soixante-dix-sept (soit 45,29 %) en étaient issus. Au nombre de cinq, les anoblis de l'Empire étaient très minoritaires en regard du noyau dur formé par le faubourg Saint-Germain et son arrière-ban provincial : aux côtés des ducs de Montmorency, de Lorge, de Narbonne-Pelet, et de la duchesse de Fitz-James, ont été relevés sept marquis, vingt-quatre comtes et comtesses, onze vicomtes et vicomtesses, et autant de barons et de baronnes. Ont, en outre, émarginé les listes de présence vingt-trois porteurs de particules sans principe de noblesse, mais dont certains étaient fort noblement alliés, à l'exemple de l'avocat Xavier Galouzeau de Villepin, gendre du baron Charles-Armand de Blair⁸. Tous ces beaux noms n'avaient pas seulement vocation à inspirer confiance aux bourgeois en quête de spéculations sans risques, mais à exercer un rôle dirigeant.

Globalement, les nobles n'ont jamais constitué que le tiers des cinquante-et-une notabilités appelées à former l'état-major de la Compagnie, mais leur présence fut très inégale selon les instances : inexistante au conseil du

5 *Statuts de la Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon*, Paris, Impr. de Bourgogne et Martinet, 1837, p. 5-6, 12-20, 24, 35-38, 54-57.

6 *Procès-verbal de la séance annuelle du 15 février 1838, tenue par l'Assemblée générale de la Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon*, Paris, 1838, p. 10-11.

7 Germain-Maurice Darrieux, « Tableau analytique... », art. cit., p. 38.

8 Abbé François-Jacques Poirier, *Metz. Documents généalogiques. Armée, noblesse, magistrature, haute bourgeoisie, d'après les registres des paroisses, 1561-1792*, Paris, Lamulle et Poisson, 1899, p. 74.

contentieux – apanage des hommes de loi –, marginale au sein du conseil d'art et de manufactures – c'est plus à leurs fonctions qu'à leur dignité que le baron de Bray, ancien conseiller du Roi au Conseil général des Manufactures, et le vicomte Héricart de Thury, inspecteur général des Mines, durent d'y siéger parmi une dizaine d'ingénieurs et de manufacturiers –, elle s'affirma plus volontiers dans le conseil d'agriculture, avec dix représentants sur seize membres, mais s'effrita dans la commission de surveillance ; si, à la fondation, on n'y comptait qu'un seul roturier contre quatre nobles, le rapport passa à quatre contre trois en 1842⁹. Politiquement, la diversité n'était pas moindre, puisque plusieurs personnalités favorables au pouvoir, mais dont l'utilité ne se bornait pas à jouer les cautions bourgeoises, comme le député Charles Bérigny et Michel Chevalier, cohabitèrent sans éprouve de conscience avec ces figures de proue du légitimisme qu'étaient le comte Ferdinand de Bertier, le baron d'Haussez et le député Antoine Hennequin.

202

Cependant, c'est sur le terrain que l'ancienne noblesse se plaça d'emblée en situation de monopole et réussit à imposer des choix essentiels, à commencer par celui de confier le commandement des opérations de défrichage et de mise en culture à certains de ses membres qui avaient fait leurs preuves d'agronomes¹⁰. Le principe en avait été défendu par le comte Gabriel-Alexis-André de Bonneval¹¹, que la Société royale et centrale d'agriculture avait distingué, en 1836, pour les vastes travaux de bonification et d'améliorations qu'il avait dirigés dans sa terre de Lafont d'Ambérieux, dans l'Allier¹². Fort de cette expérience, il semble avoir pris une part aussi déterminante que les gérants à la conception du plan de mise en valeur du domaine – semis de pins sur quatre mille hectares, aménagement de trois mille autres en prairies irriguées, mise en culture progressive du reliquat, assortie de l'introduction des plantes les plus variées¹³ –, dont l'exploitation devait être rigoureusement hiérarchisée dans un souci d'ordre social : sous la houlette de « directeurs de colonisation », responsables de « grandes divisions » de six cents à mille hectares et flanqués de « sous-directeurs » en charge de trois cents hectares, furent placées trois classes de « colons » : des fermiers de plein exercice, dotés de vingt à cent hectares, « les familles des ouvriers ayant en état », loties de métairies de cinq à dix hectares,

9 *Statuts de la Compagnie...*, *op. cit.*, p. 54 ; *Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 janvier 1842 et rapports faits à cette assemblée*, Paris, 1842, p. 6.

10 *Procès-verbal de la séance annuelle du 15 février 1838...*, *op. cit.*, p. 18-19.

11 Hennequin, *Notice sur la Compagnie...*, p. 8.

12 « Rapport du vicomte Héricart de Thury à la Société royale et centrale d'Agriculture de France », dans Comte Gabriel-Alexis-André de Bonneval, *Mélanges d'agriculture et d'économie publique*, Paris, Vve Bouchard-Huzard, 1843, p. 165-171.

13 *Procès-verbal de la séance annuelle du 15 février 1838...*, *op. cit.*, p. 20.

et les manouvriers, attributaires d'un simple jardin. Chaque directeur ou sous-directeur se voyait allouer 230 francs par hectare pour défricher, amender et ensemercer les sols, attirer les colons et pourvoir à « tous les travaux de récolte ». Comme ce forfait s'avéra d'emblée insuffisant, les gérants durent consentir à leur céder le quart – au lieu de 5 % – du produit des premières récoltes, mais maintinrent les autres conditions, drastiques, de leurs contrats¹⁴. M. de Bonneval fut le premier à se mettre à l'ouvrage sur un millier d'hectares s'étendant entre la forêt de La Teste et le canal des Landes, encore en chantier. En quelques mois, « des constructions rustiques » s'élevèrent « comme par enchantement », une terre noire, « vierge, féconde », émergea des eaux enfin domestiquées¹⁵, et son exemple stimula d'autres vocations : le marquis de Mazan, le baron de Blacas, le comte Auguste de Chastenet de Puysegur et le baron de Pignol prirent en charge des directions de six cents hectares ; le baron de Chabannes, le baron de Blair (remplacé dès 1839 par le vicomte d'Yzarn de Freissinet), le marquis de Salvart et M. de Marpon se contentèrent de sous-directions¹⁶.

UNE ŒUVRE DE RÉGÉNÉRATION MATÉRIELLE ET MORALE

Les pères fondateurs de la Compagnie s'étaient assignés des objectifs aussi larges qu'ambitieux (et, quelquefois, contradictoires) : cultiver des céréales et des plantes fourragères et légumineuses, développer la sériciculture et l'extraction du sucre de betterave, créer de gras herbages pour nourrir de nombreux troupeaux, semer des pins et planter des feuillus, exploiter un minerai de fer supposé abondant, bâtir des hauts fourneaux, etc. Le canal des Landes et la voie ferrée devaient non seulement écouler à bas prix toutes les productions vers le marché bordelais, mais aussi favoriser, entre autres « améliorations projetées », « la création de nouveaux produits agricoles »¹⁷.

Cependant, leurs vues ne se réduisaient pas à la production et au profit. « L'entreprise d'Arcachon » entendait « parl[er] autant [au] patriotisme qu'à [l'] intérêt privé » ; la plaine de Cazaux devait se solder « pour la France », par « un véritable agrandissement, une conquête réelle »¹⁸. Bien mieux que l'Algérie, elle apparaissait comme « une sorte de nouvelle patrie », qu'il importait de

¹⁴ Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon, le 25 février 1839, Paris, 1839, p. 9-11.

¹⁵ Procès-verbal de la séance annuelle du 15 février 1838..., *op. cit.*, p. 31.

¹⁶ Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon. Exposé de l'assemblée extraordinaire du 30 janvier 1840, Paris, 1840, p. 66-70.

¹⁷ Hennequin, *Notice sur la Compagnie...*, p. 4-7 ; « Des Landes de Gascogne et de la Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon », dans *Exposé de l'assemblée extraordinaire du 30 janvier 1840, op. cit.*, p. 12-30.

¹⁸ Procès-verbal de l'Assemblée générale [...] le 25 février 1839, *op. cit.*, p. 37.

repeupler et de civiliser autant que de fertiliser¹⁹. Le défrichement et le drainage attirèrent spontanément mille à quinze cents Espagnols, qui avaient fui avec femme et enfants leur pays déchiré par la guerre civile ; mais, si les dirigeants de la Compagnie louèrent leurs qualités physiques et morales – endurance, rapidité d'exécution, sens de l'épargne, sobriété –, il n'était nullement dans leurs intentions de les laisser s'établir, une fois leurs travaux terminés ; à leur suite devaient s'implanter « des colonies françaises », composées de « travailleurs dignes de [la] confiance » des directeurs et des sous-directeurs de colonisation, à qui incombait le soin de les sélectionner²⁰. Dès septembre 1838, plus d'une centaine de « bons cultivateurs », principalement issus du Bourbonnais, où MM. de Bonneval, de Salvert et de Marpon étaient possessionnés, et de la Provence, terre d'origine de MM. de Mazan et de Blacas, avaient répondu à l'appel de ces nouveaux Moïse²¹. Autant qu'une terre promise, la plaine de Cazaux paraissait vouée à devenir un creuset pour la fusion des paysanneries françaises : des natifs de l'Alsace, du Nord et du Pas-de-Calais devaient y venir en renfort ; initialement regardés comme des « sauvages », forcément inaptes à l'agriculture moderne²², les autochtones furent admis, à partir de 1840, à affermer des terres²³.

À ce *melting pot* rustique, il fallait des guides et des maîtres issus des « hautes classes » de la société et présents sur le terrain. Ni courtisans déracinés du Grand Siècle, ni anonymes percepteurs de dividendes, les nobles défricheurs de la plaine de Cazaux n'ont pas rechigné à renoncer aux agréments de la sociabilité aristocratique et au confort de leurs châteaux pour s'installer au cœur de la lande, fut-ce dans une simple maison en rondins²⁴. Entourés de leurs terrassiers espagnols et de leurs cultivateurs, partageant parfois le même toit qu'eux, ils se plurent à reconstituer une société patriarcale, selon le modèle qui, de Fénelon à Lezay-Marnésia, n'avait pas laissé de bercer l'imaginaire noble du retour à la terre. Empruntant sans l'avouer aux canons saint-simoniens, ils développèrent une discipline communautaire, dont le comité de colonisation, créé dès 1838,

19 « Des Landes de Gascogne... », dans *Exposé de l'assemblée extraordinaire du 30 janvier 1840*, *op. cit.*, p. 31.

20 *Procès-verbal de la séance annuelle du 15 février 1838...*, *op. cit.*, p. 14 ; *Procès-verbal de l'Assemblée générale [...] le 25 février 1839*, *op. cit.*, p. 15-16 ; comte André de Bonneval, *Tableau pittoresque et agricole...*, *op. cit.*, p. 54-56.

21 *Procès-verbal de l'Assemblée générale [...] le 25 février 1839*, *op. cit.*, p. 15, 50.

22 Entre autres par le vicomte Marie-Alexandre-Joseph d'Yzarn-Freissinet, *Coup d'œil sur les Landes...*, *op. cit.*, p. 9 et 21, et par le baron François-Jérôme-Léonard de Mortemart de Boisse, *Voyage dans les Landes de Gascogne et Rapport à la Société royale et centrale d'Agriculture sur la colonie d'Arcachon*, Paris, Bouchard-Huzard, 1840, p. 39-41.

23 *Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 janvier 1841 et rapports faits à cette assemblée*, Paris, 1841, p. 8.

24 *Procès-verbal de l'Assemblée générale [...] le 25 février 1839*, *op. cit.*, p. 20-21.

s'érigea en autorité tutélaire : chaque dimanche, à La Teste, sous la présidence du comte de Bonneval, ils exposaient leurs opérations, comparaient leurs systèmes, « chacun mettant en commun le résultat de ses observations » ; puis des conférences d'agronomie, de botanique ou de législation agricole dispensaient « les secours savants de la théorie » à l'ensemble de la colonie comme aux Testérins « les plus éclairés »²⁵. Preuve supplémentaire du primat du collectif sur les intérêts particuliers, chaque chef de colonisation était tenu de soumettre au comité et à la gérance ses choix relatifs à l'assolement, à la nature et à la quantité des semences²⁶. Autre trait de saint-simonisme, les pionniers de la plaine n'entendaient pas se retrancher du monde : leur ambition déclarée était de tisser dans la France entière un réseau étendu de correspondants, mais surtout de faire école ; pour préparer la relève, une vingtaine de jeunes gens, issus de « familles distinguées », furent conviés à s'instruire *in situ* des meilleures méthodes de culture²⁷.

Coloniser les friches du royaume, pour augmenter la production agricole, « occuper l'esprit et employer les bras du peuple », et, par contrecoup, éradiquer le vagabondage et la mendicité, mais aussi pour y répandre « la civilisation, le travail et l'aisance »²⁸, tel était le fardeau du noble, mieux encore sa mission : c'était œuvrer à « fonder un ordre social où se trouv[ai]ent réunis tous les éléments de quiétude, d'honneur et de fortune »²⁹. La Compagnie d'Arcachon ouvrait ainsi une nouvelle frontière à la noblesse désœuvrée depuis l'exil de Charles X. Le comte de Bonneval ne fut pas seul à souhaiter que cette « colonisation sans exemple » offrît « une carrière toute nouvelle aux hommes élevés par leur position sociale et éclairés par leur bonne éducation »³⁰ ; le vicomte d'Yzarn de Freissinet se félicitait de voir « les hommes sortis du sein de l'ancienne noblesse se mêler activement aux affaires du pays » et se procurer, grâce à « leur loyauté et leur intelligence », « des existences qu'ils ne tiennent que d'eux-mêmes ». Ce faisant, ils relevaient le défi de leur adaptation à la société post-révolutionnaire et prouvaient à la France bourgeoise la capacité de leur « classe » à diriger les hommes, à être productive et utile au pays³¹.

Tout en se voulant ouverts au profit, aux progrès techniques et à la révolution des transports, les chefs nobles de la colonie ne rêvaient que d'immutabilité

25 *Ibid.*, p. 13 ; baron François-Jérôme-Léonard de Mortemart de Boisse, *Voyage dans les Landes...*, *op. cit.*, p. 90-91.

26 *Exposé de l'assemblée extraordinaire du 30 janvier 1840*, *op. cit.*, p. 37-38.

27 *Procès-verbal de l'Assemblée générale [...] le 25 février 1839*, *op. cit.*, p. 13-14.

28 Baron François-Jérôme-Léonard de Mortemart de Boisse, *Voyage dans les Landes...*, *op. cit.*, p. 140-147.

29 *Ibid.*, p. 11.

30 *Procès-verbal de la séance annuelle du 15 février 1838...*, *op. cit.*, p. 35.

31 Vicomte Maris-Alexandre-Joseph d'Yzarn-Freissinet, *Coup d'œil sur les Landes...*, *op. cit.*, p. 34.

sociale, fécondée par l'agriculture. Pour le comte de Bonneval, si « rien n'a été durable, ni solidement établi » depuis 1789, c'était « parce que rien ne reposait sur cette base immuable, la seule qui soit impérissable », à savoir « les biens que donne la terre ». Nostalgique du règne de Henri IV, il constatait l'incapacité de l'industrie à « perpétuer [...] des éléments véritablement durables » et déplorait que « les écoles de droit et de médecine déversent, chaque année, dans la société plus d'avocats et de médecins que la population de la France ne peut en occuper »³². À l'instabilité des placements mobiliers, à l'insatisfaction de la jeunesse, à la stérilité de l'individualisme et à l'effervescence des passions politiques, l'entreprise d'Arcachon opposait la solidité des revenus du sol, la permanence des hiérarchies séculaires, la grandeur de l'esprit d'association et la pérennité des valeurs morales – en un mot, un projet de « contre-société »³³, ayant force d'exemple pour le reste du pays, ainsi que pour ses élites. Les dirigeants de la Compagnie eurent l'intelligence et l'habileté de ne pas se couper des milieux gouvernementaux et surent capter l'attention du pouvoir. Le vicomte d'Yzarn de Freissinet, dont les opinions légitimistes faisaient d'autant moins de doute qu'il avait été démis de ses fonctions sous-préfectorales en 1830, voyait même dans le grand dessein colonisateur un mobile et un moyen propices au rassemblement des droites : « les intérêts matériels du pays, en opérant le mélange des hommes, obtiendront plus tard la réconciliation des opinions et la fusion des partis »³⁴.

UN ÉCHEC NOBILIAIRE ?

Longtemps, les actionnaires se sont laissés bercer par les rapports euphoriques qui leur étaient présentés. Les défrichements allaient bon train : 1 300 hectares à la fin de 1838, 2 800 un an plus tard. À cette même date, sept à huit mille pieds de mûriers étaient plantés et soutenaient la comparaison avec ceux du Midi ; 80 chevaux ou mulets, 60 bœufs, 270 vaches, 134 porcs et environ 2 000 ovins garnissaient écuries et étables³⁵. Malgré les sécheresses de 1839 et 1840, les récoltes surpassaient les espérances et les essais étaient invariablement couronnés de succès³⁶. De nouveaux projets fleurissaient : à l'initiative du baron de Blair et du chimiste Auguste Chevalier (frère de Michel), un atelier fut construit à La

32 Combe Gabriel-Alexis-André de Bonneval, *Conférence du Cercle agricole : De la fertilisation des terres incultes et des moyens de les fructifier*, Paris, Impr. de Bourgogne et Martinet, 1842, p. 6-8.

33 Selon le mot de Jacques Sargos, *Histoire de la forêt landaise...*, *op. cit.*, p. 95.

34 Vicomte Marie-Alexandre-Joseph d'Yzarn-Freissinet, *Coup d'œil sur les Landes...*, *op. cit.*, p. 36.

35 « Des Landes de Gascogne... », dans *Exposé de l'assemblée extraordinaire du 30 janvier 1840*, *op. cit.*, p. 44-45.

36 Baron François-Jérôme-Léonard de Mortemart de Boisse, *Voyage dans les Landes...*, *op. cit.*, p. 85.

Hume, en novembre 1840, pour mettre en application les plus récents brevets d'invention relatifs aux matières résineuses ; le comte Bégon de La Rouzière (parent du comte de Bonneval) et le fabricant bordelais Gaulon proposèrent d'établir une féculerie³⁷ ; un haut-fourneau et une fonderie sortirent de terre³⁸. Les consécérations affluaient : le 26 avril 1840, la Société royale et centrale d'agriculture décerna sa grande médaille d'or à la Compagnie³⁹ ; la Société linnéenne de Bordeaux l'imita l'année suivante⁴⁰. Chacun se grisa des résultats affichés et des plus-values escomptées⁴¹, jusqu'au moment où mécomptes et déboires ne purent plus être dissimulés.

La part des déficiences extérieures ne fut pas la plus déterminante. Certes, le chantier du canal prit un retard qui se répercuta sur les travaux d'irrigation de la plaine de Cazaux ; puis, quand il fut livré à la navigation, en décembre 1840, il ne manquait qu'une écluse, mais c'était celle qui devait lui ouvrir l'accès au bassin d'Arcachon⁴² ! La construction de la voie ferrée ne s'acheva pas non plus dans les délais prévus, ce qui ne laissa pas de nuire à la commercialisation des productions de la Compagnie, comme à son approvisionnement en engrais⁴³.

Mais les principales causes de l'échec étaient structurelles. L'une des plus graves fautes des fondateurs avait été de promettre de servir des intérêts dès la première année d'exercice, alors que les opérations engagées ne pouvaient raisonnablement produire aucun bénéfice à court terme : alors même que le fonds social n'avait pas été entièrement placé, ce seul objet entraînait un débours annuel de 313 950 francs. Or, dans le même temps, nombre d'actionnaires avaient profité de la clause qui leur permettait de ne couvrir qu'un quart de leur souscription, si bien qu'en 1841 les gérants durent recourir à l'emprunt pour renflouer la trésorerie⁴⁴.

En effet, les dépenses avaient été engagées sans compter : les opérations de défrichement et de mise en culture avaient excédé les estimations initiales, calculées avec trop de légèreté, ce qui provoqua de sérieuses tensions entre

37 *Procès-verbal de l'Assemblée générale [...] le 25 février 1839, op. cit., p. 24 ; Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 janvier 1841..., op. cit., p. 24-25.*

38 Leur prochain achèvement est signalé dans O. D., *Guide du voyageur à La Teste et aux alentours du bassin d'Arcachon*, Bordeaux, Chaumas-Gayet, 1845, p. 62.

39 *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture. Compte-rendu mensuel*, Paris, t. I, 1841, p. 588.

40 *Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 janvier 1842..., op. cit., p. 25.*

41 Quatre ans après la fondation, la commission de surveillance évaluait à 13 millions de francs la valeur des terrains et à 1,5 million celle des plantations et des constructions. Voir *Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 janvier 1841..., op. cit., p. 47.*

42 Elle faisait encore défaut, cinq ans plus tard. Voir O. D., *Guide du voyageur..., op. cit., p. 66-67.*

43 *Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 janvier 1842..., op. cit., p. 16.*

44 *Ibid., p. 10.*

la gérance et les directeurs de colonisation, dont l'endettement envers la Compagnie s'alourdit au point de mettre en péril leur patrimoine personnel⁴⁵ ; à lui seul, le comte de Bonneval était débiteur de 140 000 francs, en 1843⁴⁶. Au 31 octobre 1841, le coût de ces gros travaux, des constructions et des autres investissements productifs atteignait 3 477 309 francs, soit 2,6 fois le prix de toutes les acquisitions, qui, officiellement, se montait à 1 314 136 francs, mais était peut-être en fait plus élevé ; car, en dépit des mises en garde de quelques actionnaires⁴⁷, les gérants ne s'étaient pas privés de mener, jusqu'en dehors du périmètre de la plaine de Cazaux, une offensive foncière de grande envergure, dont les rapports publiés taisent curieusement le détail⁴⁸. Adjonction faite de 95 245 francs de frais généraux, le total des dépenses avouées s'établissait alors à 4 886 690 francs, pour moins de cinq années d'exercice, mais le bilan réel était encore obéré par le versement de 1 412 775 francs d'intérêts pour les neuf premiers pactes semestriels : autant dire que, dès cette date, la Société était virtuellement en situation de faillite. En vain, la commission de surveillance imposa un plan d'austérité⁴⁹, si bien qu'en mai 1843, les gérants sollicitèrent un secours du gouvernement. Or, s'interrogea le préfet de la Gironde, quelle somme pouvait sauver une société qui avait déjà dilapidé « plus de six millions »⁵⁰ ?

Pour le président du comice agricole de La Teste, David Allègre⁵¹, la principale responsabilité de l'échec incombait aux directeurs de colonisation : étrangers à la région, mais surtout aveuglés par l'arrogance et la vanité de leur « classe », qui leur avaient fait acquérir « l'idée » de la culture des terres « aux dépens de leur fortune », ceux-ci n'avaient apporté à la Compagnie « que l'incapacité agricole et le dénuement » ; inaptes à prendre l'exacte mesure des difficultés que leur opposait la nature des landes, ils avaient mésestimé les propriétés du sol, défriché des surfaces disproportionnées en regard des ressources en engrais et des capacités d'arrosage, et créé trop hâtivement des prairies naturelles – inlassablement présentées aux actionnaires comme la

45 *Ibid.*, p. 10 et 18.

46 Archives départementales de la Gironde [désormais AD Gironde], 7 M 640, David Allègre au préfet de la Gironde, Arès, 18 juin 1843.

47 *Exposé de l'assemblée extraordinaire du 30 janvier 1840, op. cit.*, p. 59.

48 En 1841, les gérants se flattèrent d'avoir acquis « 4 000 à 5 000 hectares », sans se donner la peine de préciser le coût de ces opérations (voir *Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 janvier 1841...*, *op. cit.*, p. 16). N'ont été rendues publiques que des indications partielles, portant sur seulement trois domaines de 75, 400 et plus de mille hectares, acquis pour un total de 148 700 francs (voir « Des Landes de Gascogne », dans *Exposé de l'assemblée extraordinaire du 30 janvier 1840, op. cit.*, p. 41-44).

49 *Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 janvier 1842...*, *op. cit.*, p. 11, 36.

50 AD Gironde, 7 M 640, le préfet de la Gironde au ministre de l'Intérieur, 30 juin 1843.

51 *Ibid.*, lettre au préfet de la Gironde, Arès, 18 juin 1843.

source assurée de bénéfices immédiats⁵²—, sans prendre le temps d’y faire croître des plantes sarclées. Il résultait de leur impéritie que plusieurs hectares étaient presque aussitôt retournés à la friche.

Le comte de Bonneval, qui, au vu des premiers résultats, avait été nommé au Conseil général d’agriculture, eut-il conscience du fiasco avant tout le monde ? Rien n’est moins sûr, car, s’il prit du champ dès 1841, en abandonnant 400 hectares de sa direction, ce fut pour courir une nouvelle chimère : il fonda, dans sa terre bourbonnaise, un Institut agricole, dont il ambitionnait de faire une pépinière de cultivateurs pour la colonie d’Arcachon⁵³, mais qui donna presque aussitôt d’inquiétants signes de faiblesse⁵⁴. En un temps où aucun moyen moderne de communication ne liait ces contrées l’une à l’autre, il était pour le moins fallacieux de faire croire aux actionnaires que son ubiquité agraire fût « sans inconvénient » pour les intérêts de la Compagnie⁵⁵. Les mois passant rendirent sa situation financière intenable : désavoué et ruiné, il dut se séparer de biens d’avec son épouse⁵⁶ et vendre 320 des 570 hectares de son domaine⁵⁷. Sa mort inopinée, quasi expiatoire, survenue dans sa quarante-septième année, le 24 août 1844, reporta la pression de ses créanciers sur ses enfants mineurs.

La mise en vente de plusieurs centaines d’hectares, à compter du 27 mai 1844, ne suffit pas à sauver la Compagnie de l’asphyxie financière : en 1845, tous les travaux de mise en culture furent suspendus⁵⁸ ; puis, le 21 décembre 1846, le tribunal de commerce de Paris ordonna la liquidation des actifs immobiliers, qui représentaient encore quelque 10 433 hectares⁵⁹. À preuve que le tropisme landais n’avait pas cessé d’agir, deux des gérants, cinq des chefs nobles de colonisation et vingt-neuf autres actionnaires se portèrent acquéreurs de lots⁶⁰.

52 *Procès-verbal de la séance annuelle du 15 février 1838...*, *op. cit.*, p. 32, 35.

53 *Procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 15 janvier 1842...*, *op. cit.*, p. 39.

54 *Annales de la Société d’Agriculture de l’Allier*, 1842, p. 177-179.

55 *Procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 15 janvier 1842...*, *op. cit.*, p. 17.

56 Archives départementales de l’Allier [désormais AD Allier], 3 Q 3025, enregistrement des actes judiciaires du bureau de Gannat, fol. 41 v^o. (instance du 13 septembre 1843, à la requête de Mme de Bonneval), fol. 168 v^o. (jugement du 26 janvier 1844).

57 AD Allier, 3 Q 2579, mutations par décès du bureau d’Escurolles, fol. 39 (déclaration de sa succession).

58 O. D., *Guide du voyageur...*, *op. cit.*, p. 67.

59 *Liquidation de la Société agricole et industrielle d’Arcachon. Cahier des charges pour la mise en vente à l’audience des criées du tribunal de première instance de la Seine de 5 594 hectares 22 ares 72 centiares...*, Paris, Impr. de L. Martinet, 1847, p. 1-3.

60 Jules Mareschal, *De la mise en valeur des landes de Gascogne*, Paris, Impr. de Poussielgue, Masson et Cie, 1853, p. 87-88.

Cette parcellisation foncière, en forme de sauve-qui-peut, présageait-elle la constitution d'une nouvelle société ? En tout cas, elle rompait avec la démarche fondatrice.

En charge de la liquidation, Pierre-Euryale Cazeaux tira en ces termes la morale de l'aventure :

Cette affaire prématurée dans une contrée alors sauvage, sans population, sur des terres mauvaises, [...] a été désastreuse pour tous ceux qui y ont consacré leur argent et leur temps⁶¹.

Une fois de plus, le sable des Landes avait été fatal aux ambitions d'entrepreneurs plus visionnaires que comptables. Leur déconfiture marqua la fin d'un cycle : avec la loi de 1857, voulue par cet autre visionnaire que fut Napoléon III, l'État prit durablement le relais des investisseurs privés dans l'aménagement de cette vaste contrée. Paradoxalement, la plaine de Cazaux fut l'un des derniers secteurs à se couvrir de pins maritimes, à la fin du XIX^e siècle.

210

De nos jours, seule la micro-toponymie testérine témoigne des projets grandioses et idéalistes de la Compagnie d'Arcachon, dont l'échec a ajouté le nom au nécrologe des utopies nobiliaires. Fait de rationalité et d'imaginaire, de productivisme agricole et de conservatisme social, d'adhésion aux progrès scientifiques et techniques et de réinvention des hiérarchies traditionnelles, le rêve colonial des nobles pionniers de la plaine de Cazaux ne saurait être réduit à un repli « séculophobe » de légitimistes désenchantés : sans négliger l'importance de l'apport saint-simonien, il révèle de la part de cette élite à l'identité singulière, mais nullement déchuë ou déclinante, une audace spéculative, un intérêt pour l'aménagement du territoire, un esprit de (re)conquête économique, sociale et politique – en un mot, une volonté d'organiser l'avenir et d'y prendre toute sa place.

61 Bernard Chenot, *Un saint-simonien...*, *op. cit.*, p. 11.

LE FABULEUX DESTIN DU DUC DE GIRONVILLE

Marguerite Figeac-Monthus

Avril 1854, alors que l'Europe entière découvre une guerre de Crimée immortalisée par les photos de Roger Fenton, alors que Victor Hugo peste contre un régime impérial qu'il déteste, alors que le baron Haussmann transforme le vieux Paris et qu'au milieu des travaux émerge le boulevard de Sébastopol, alors que Baudelaire rêve de paradis artificiels et qu'Ingres n'a pas encore osé peindre ses bains turcs, alors que la comtesse de Lur Saluces¹ est morte depuis trois ans et que les bordeaux connaissent une renommée sans pareille, le duc de Gironville², porté par un imaginaire foisonnant, empreint d'un orientalisme fascinant, écrit une chronique dans laquelle Turpin le latin, Ben Thamar l'Arabe et un poète norvégien se côtoient. Rêve oriental d'un Bordelais, symbole d'une ville qui, de l'Algérie au Sénégal, du Sénégal à l'Europe du Nord, ouvre à nouveau son port, comme aux plus beaux jours du XVIII^e siècle, à des horizons lointains ? ou littérature illusoire d'un riche propriétaire qui tient à montrer et à prouver à tous, qu'il est d'abord un artiste ? Mais qui est donc ce duc de Gironville acclamé par le poète Pierre Biarnes³ et adulé par bien des Bordelais ? Qui est donc cet homme dont une plaque émaillée désigne aujourd'hui, sur la pierre blanche d'un immeuble de rapport, un des axes les plus résidentiels de Bordeaux ?

UN PASSIONNÉ DE LIVRES, UN AMATEUR D'ART ET DE GRANDS MILLÉSIMES ?

Après la mort du duc de Gironville, en avril 1860, le notaire, maître Loste, à la demande de sa famille, met presque quatre mois pour coucher sur le papier

1 Jean-Pierre Poussou dirigea ma thèse qui fut soutenue en 1999 et publiée en 2000 : Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle : identité nobiliaire, tradition viticole, continuité familiale*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne, 1999, 5 vol. ; *Les Lur Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Bordeaux, Mollat-FHSO, 2000, 463 p. [Prix de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, décembre 2000].

2 De son vrai nom Lodi-Martin Duffour-Duvergier.

3 En 1849, Pierre Biarnes fait paraître chez Plon *Les Grands Vins de Bordeaux*. Il y dresse un tableau en vers des châteaux médocains, Gironville qui est un château viticole de second plan y tient, proportionnellement une place assez importante. Cela est sans doute dû à la personnalité de son propriétaire.

tous les biens meubles se trouvant dans son hôtel de la place Dauphine⁴, dans sa propriété de Smith-Haut-Lafitte à Martillac à la périphérie de Bordeaux et dans son domaine de Gironville à Macau⁵, en Médoc. À la vue de l'inventaire, le clerc chargé de recopier la description et d'effectuer la prise est fasciné par les livres de la bibliothèque, par la liste des œuvres d'art et la célébrité des artistes les ayant réalisées, et par la renommée des bouteilles qui tapissent la cave.

212 Ainsi, dans un cabinet attenant à la chambre du défunt surplombant la place Dauphine : une table financière en bois d'acajou de style Louis XV et son siège, cinq fauteuils, deux canapés, une chauffeuse et deux chaises, le tout couvert de velours d'Utrecht vert et, sur un pan de mur, un grand corps de bibliothèque à trois compartiments en acajou avec un coffre-fort dans le bas⁶. Là se trouvaient des livres de forme et de valeur diverses, au total 282 volumes dont beaucoup étaient reliés et dont le notaire n'était parvenu qu'à identifier le tiers, ceux qui étaient les plus précieux. Les quelques ouvrages prisés attestent d'un goût prononcé du duc pour l'aventure et les voyages. Ainsi, le dictionnaire bilingue français-allemand – allemand-français, *Le Tableau de la Turquie et de la Russie*, *La Galerie de Dresde*, *Les Costumes russes*, *Les Vues de Saint-Petersbourg* révèlent une attirance pour l'Europe de l'Est. Ces voyages qui lui rappelaient sa jeunesse lorsque son père l'envoyait pour le besoin de son commerce sur les bords du Rhin et de la Baltique. On sait d'ailleurs que le duc pouvait parler à l'occasion anglais, italien ou allemand. Dominaient ensuite dans sa bibliothèque, avec les dix volumes de *La Révolution française* d'Adolphe Thiers et les quatorze volumes de *L'Histoire de France* d'Henri Martin, des livres montrant son attachement aux interprétations du passé, celui d'une nation qui était en train de se construire et qui, entre monarchie et république, recherchait son identité⁷. Toutes les bases de la société du XIX^e siècle sont posées par les philosophes des Lumières en 1789, mais celles-ci finissent vraiment par s'affirmer avec l'installation durable de la République au tournant des années 1880⁸. Finalement, les ouvrages lus par le duc, montrent qu'il n'existe pas d'Histoire sans choix politique⁹ : *La Révolution française* de Thiers est une œuvre de jeunesse qui réhabilite l'esprit révolutionnaire contre la réaction légitimiste, et Henri Martin, disciple du

4 Actuelle place Gambetta à Bordeaux.

5 Archives départementales de la Gironde [désormais AD Gironde], 3 E 30 311 n° 225.

6 Jean Cavignac, *Actes notariés concernant Lodi-Martin Duffour-Dubergier, maire de Bordeaux, Président du conseil général de la Gironde (1797-1860) et sa famille*, Bordeaux, publication des Archives départementales de la Gironde, 1902, p. 70.

7 Jean-Pierre Poussou a su faire connaître et apprécier à toute une génération d'étudiants de l'université de Bordeaux III dont j'ai fait partie, les travaux de François Furet sur la Révolution française.

8 François Furet, *La Révolution 1770-1880. Histoire de France*, Paris, Hachette, 1988.

9 Guy Thuillier et Jean Tulard, *Les Écoles historiques*, Paris, PUF, 1990, p. 22.

grand historien, s'inscrit probablement dans le même courant de pensée¹⁰. Cela signifiait-il que le duc de Gironville s'opposait aux idées légitimistes, préférant les options nouvelles données par la Révolution de 1830 qui porta sur le trône, à travers la personne de Louis-Philippe, un roi bourgeois¹¹ ? Certains de ses discours soulignent en tout cas son attachement au libéralisme, un libéralisme que les députés girondins à la Convention avaient déjà défendu au péril de leur vie.

La deuxième passion du duc de Gironville était la peinture. Des sujets bibliques aux scènes de genre, presque tous les thèmes étaient abordés, hormis les natures mortes qui ne semblaient pas trouver grâce à ses yeux. Ses peintres préférés étaient ceux des XVI^e et XVII^e siècles : ici, un portrait attribué à François Clouet, là, *Deux enfants jouant*, de l'école de Rubens. Plusieurs Murillo et des peintres comme Antonio Corrège, les Carrache ou Salvador Rosa attestent d'un goût pour les peintures italienne et espagnole. Les peintres français et même régionaux de son époque n'apparaissent pas : c'est dans le passé, devant *La Vierge et l'enfant* ou *L'Enfant et l'amour*, que le duc se plaît à poser son regard. Pourtant, lorsque le 15 avril 1851, la Société des amis des arts de Bordeaux est constituée, à côté du marquis de Lur Saluces et du baron de Montesquieu, figure le duc de Gironville¹². Cette association, présidée à l'époque par Amédée de Carayon Latour, qui avait pour but essentiel « de favoriser à Bordeaux les progrès des arts et d'en propager le goût par des expositions publiques de peinture, sculpture, dessin et gravure »¹³, était née de la volonté d'un petit groupe de notables. Ainsi, la première exposition qu'elle organisa, en novembre 1851, permit d'admirer les œuvres de cent quatre-vingt-huit artistes contemporains : Delacroix, Corot, Rousseau, Troyon... La seconde, qui eut lieu le 25 mai 1852, et qui se prolongea jusqu'en juillet fut consacrée « aux tableaux des maîtres anciens » ; or, parmi eux, avec Salvator Rosa, Corrège, Carrache... tous les peintres les plus appréciés du duc¹⁴. Selon Dominique Dussol¹⁵, ce retour aux peintres anciens, atteste d'une certaine inquiétude : les Amis des Arts redoutaient encore, à l'époque, d'exposer des œuvres trop contemporaines. Par ailleurs, la similitude frappante entre la peinture de ce salon et celle se trouvant dans l'hôtel du duc de Gironville, place Dauphine, est étonnante. Celui-ci, en tant que membre n'aurait-il pas,

10 *Dictionnaire des œuvres de tous les temps et de tous les pays*, dir. Jacques Brosse, Paris, Robert Laffont, 1981, p. 419.

11 Il est certain que ses discours politiques montrent qu'il adhère aux idées libérales.

12 Dominique Dussol, *Art et bourgeoisie. La Société des amis des arts de Bordeaux (1851-1939)*, Le Festin, Atelier du CERCAM, p. 39.

13 *Ibid.*, p. 37. À Bordeaux, en tant que recteur, Jean-Pierre Poussou a toujours eu le souci de développer la connaissance des arts à l'école.

14 *Ibid.*, p. 38.

15 *Ibid.*

soutenu par d'autres, joué de son influence pour orienter ce choix ? Toujours est-il qu'il demeure un grand amateur d'art et que les quelques tableaux qui se trouvaient en sa possession furent prisés 163 770 francs.

Tableau 1. Classement par genre des tableaux
ayant appartenu à Lodi-Martin Duffour-Dubergier

Thèmes	Valeur en francs	Nombre de tableaux
Sujets bibliques	48 600	10
Sujets mythologiques	51 400	5
Paysages	25 800	11
Portraits	19 750	7
Natures mortes	0	0
Scènes d'intérieur	1 000	2
Scènes de genre	5 900	4
Bataille	500	1
Divers	520	2

214

La troisième passion du duc de Gironville était le vin. Place Dauphine à Bordeaux, mais aussi à Smith-Haut Lafitte à Martillac et à Gironville à Macau, le duc avait des caveaux bien remplis, car pour lui, le vin constituait « la pierre de touche de la civilisation d'un peuple ». C'est pour cela d'ailleurs, que, dans son hôtel de la place Dauphine, il ne cesse de collectionner les bouteilles. La première impression que nous laisse sa cave¹⁶, est celle de l'ordre. Aucune place pour la découverte fortuite d'une bouteille oubliée, tout semble regroupé, étiqueté comme le conseille à peu près à la même époque, dans sa *Lettre sur les vins de Bordeaux*¹⁷, Théophile Malvezin. Les crus ne sont pas disposés n'importe comment, mais placés par ancienneté et par zones géographiques. Ainsi, une première distinction existe entre les vins étrangers et les vins français, qui représentent 88,23 % des bouteilles entreposées dans le caveau. Parmi celles-ci, la plus grosse partie est composée de vins de Bordeaux et plus particulièrement des médocs. On y découvre ensuite quelques bouteilles de champagne et de bourgogne. Les vins étrangers, présents pour 11,76 %, sont surtout espagnols, comme le malaga ou le xérès, ou portugais, comme le porto ou le madère. Sur les étagères figurent aussi des crus moins connus des Bordelais, du vin de Constance¹⁸ dont le goût

¹⁶ AD Gironde, Maître Loste 3 E 30 310, 13 avril 1860.

¹⁷ Théophile Malvezin, *Lettre sur les vins de Bordeaux, la science de les acheter. L'art de les boire*, Paris, 1876.

¹⁸ Il s'agit ici d'un liquoreux d'Afrique du Sud qui était très prisé par l'aristocratie du XVIII^e siècle. Le vin est issu de plusieurs muscats rouges et blancs, il est produit en petite quantité d'où son prix élevé.

est comparable à un Château-Chalon et du Steinberg blanc que le duc a dû apprécier au cours de ses nombreux voyages sur le Rhin.

Tableau 2. L'origine des vins inventoriés dans la cave du duc de Gironville, place Dauphine, en 1860

	Origine géographique	Type de crus ou de terroirs	Couleur	Nombre de bouteilles	Valeur en francs
Vins français	Bordeaux	Médoc	Rouge	2 720	22 787
		Graves	Rouge	275	762
		Sauternes	Blanc	763	5806
	Sud de la France	Muscat	Blanc	4	162
	Bourgogne		Rouge	12	60
		Chambertin		9	45
	Champagne			38 (dont 28 de Veuve Clicquot)	162
	Cognac		(vieux)	5	25
	Vins d'Afrique du Sud	Constance	Blanc	16	43
	Vins d'Allemagne Vins du Rhin	Steinberg	Blanc	60	360
Vins étrangers	Vins d'Espagne	Malaga		72	90
		Xerès		227	442
	Vins du Portugal	Porto	Blanc	11	33
		Porto		30	90
		Madère		73	195
	Divers vins étrangers			9	27
	Diverses liqueurs étrangères			12	60
	Total			4 336	31 149

Cette cave n'a rien d'original, elle ressemble à celles des négociants bordelais de cette période. En 1825 par exemple, on dénombre parmi les 928 bouteilles d'un Balguerie-Stuttenberg, du Gruaud-Larose (médoc), quelques barsacs, quelques sauternes et des vins d'Espagne. Ces assortiments correspondent à une nécessité gustative qui voit le jour au XVIII^e siècle et qui s'affirme au XIX^e siècle, celle de créer une parfaite harmonie entre la boisson et les mets. Dans l'inventaire de 1860, aucune place n'est faite aux saint-émilions ou aux entre-deux-mers. Les médocs dominent et, parmi eux, le Gruaud-Larose que l'on retrouve d'ailleurs dans la plupart des caves de négociants de l'époque¹⁹. À côté de ce vin, les grands

19 Jean Cavignac, « Le vin dans les caves et les chais des négociants bordelais au XIX^e siècle », dans *106^e Congrès national des sociétés savantes*, (Perpignan, 1981), [Paris], CTHS, 1981, t. 1, p. 103-117.

crus trônent : Lafite, Mouton, Margaux, ainsi que des liquoreux comme le château d'Yquem en concurrence avec le Coutet, un autre vignoble de la maison de Lur Saluces. Les plus vieux sauternes datent de 1825 et sont bons à boire, tandis que les médocs sont moins anciens puisqu'ils remontent à 1831, 1834 et 1841 pour les moins récents. Ainsi, le duc de Gironville, reflet d'un milieu et d'une culture, était connu de ses contemporains pour le culte qu'il vouait au vin, culte qui le conduisit à fonder une société gastronomique, *l'Académie des Six*, et à faire de sa cave, dans laquelle on pouvait dénombrer plus de 4 000 bouteilles, un modèle du genre. Le vin, l'art, les livres, cela n'est-il pas révélateur des goûts d'un notable cultivé ?

UN NOTABLE BORDELAIS ?

216 Orléaniste convaincu, le duc de Gironville, devient après la Révolution de 1830, à l'âge de 34 ans, un notable sur lequel les Bordelais peuvent compter. Antoine Gautier, avec lequel il participe aux interminables débats municipaux, note d'ailleurs dans son mémorial « qu'il parle péniblement », que « l'idée première est toujours jetée dans un océan de paroles inutiles, ce qui permet à peine de le comprendre »²⁰. Pourtant, malgré ses discours ennuyeux, il est nommé par Louis-Philippe, en 1842, maire de Bordeaux. Succédant à ce poste à un David Johnston préoccupé par les mauvais résultats de sa fabrique de porcelaine²¹, le duc avait le profil idéal du notable bordelais : il contrôlait des domaines en Médoc et dans les Graves, et défendait toutes les idées libérales que les Girondins avaient su, pendant la Révolution, diffuser dans la région²². C'est ainsi, qu'après beaucoup d'hésitations et de regrets, comme il l'écrit lui-même, de laisser une vie simple et de faire le sacrifice d'une indépendance qu'il place « au-dessus de tous les biens », il devint maire²³. Le discours qu'il prononce à cette occasion montre l'attachement qu'il porte à sa ville natale :

J'ai enfin compté sur l'indulgence et la sympathie de mes concitoyens ; j'ai pensé qu'ils verraient en moi un ami, un frère car ma famille est en quelque sorte identifiée avec Bordeaux. Tous mes souvenirs et toutes mes affections d'enfance m'y attachent par des liens et le titre de bourgeois de Bordeaux dont

20 Dewey Markham Jr, 1855. *Histoire d'un classement des vins de Bordeaux*, Bordeaux, Éditions Féret, 1997, p. 44.

21 *Histoire de Bordeaux au XIX^e siècle*, dir. Charles Higounet, Bordeaux, Fédération historique de Bordeaux, t. 4, 1969, p. 86.

22 Archives municipales de Bordeaux [désormais AM Bordeaux], G 900. *Discours à la ville de Duffour-Dubergier en 1842*.

23 *Ibid.*

s'honoraient mes pères est celui auquel je tiens le plus et dans lequel j'espère puiser ma force²⁴.

Mais, quel est donc cet étrange notable qui signe son livre du nom du duc de Gironville alors qu'il est un bourgeois de Bordeaux ? Lorsqu'en avril 1860, Antoine Saint-Marc trace, dans une nécrologie, le parcours du personnage, il n'oublie pas de préciser que la famille de ce dernier comptait en 1789 au rang de la noblesse, précisant que « par suite d'un genre d'esprit moqueur, [...] il se vantait d'être bourgeois comme un bourgeois se vante d'être noble »²⁵. Nous avons là un phénomène intéressant sur la personnalité de ce notable dont la mère appartenait au monde du négoce et le père au milieu nobiliaire²⁶. Apparemment peu attaché aux titres, pourquoi notre héros écrit-il sous le pseudonyme de « duc de Gironville » ? Est-ce le signe d'un besoin de reconnaissance sociale, d'une volonté de railler l'ordre que son père, anobli de fraîche date, avait intégré à la veille de la Révolution, ou d'un désir de se démarquer d'un processus d'ascension sociale fondé plus sur l'argent que sur le mérite ? Aucun texte ne peut nous aider à répondre à cette question. Toujours est-il que les discours du duc montrent qu'il regorge d'idées, de projets pour sa ville. Lorsque le 25 avril 1842, une réception solennelle est organisée à la mairie pour accueillir le nouveau maire et surtout écouter ses projets, il prononce devant tous les notables locaux, devant les représentants de l'État, de l'Église, de l'Armée le discours suivant :

Alors, la ville de Bordeaux, déjà si belle, pourra à juste titre s'intituler la capitale du midi lorsque les eaux pures et abondantes viendront arroser et rafraîchir sa température brûlante ; lorsque de grandes et belles voies traverseront ses vieux quartiers, et que son pavé sera entièrement restauré ; lorsque sa magnifique cathédrale sera dégagée des ignobles mesures qui l'entourent et que son portail sera terminé, lorsque les statues de ses grands hommes veilleront debout sur ses places publiques, lorsque enfin le génie actif de ses habitants, dégagé des entraves qui le paralyse, aura ranimé sa vaste enceinte, en rappelant des lointains pays dans son beau port les vaisseaux qui ont oublié la route qui les y conduisait jadis. Oui, j'ai foi en l'avenir de Bordeaux, car j'ai confiance dans notre bon droit, dans la justice de nos réclamations, dans les lumières et les bonnes intentions

24 AM Bordeaux, 510 K 24. Comme le duc de Gironville, Jean-Pierre Poussou sait ce que signifie l'attachement au terroir.

25 AM Bordeaux, *La Guienne*, 5 H-C-15 1860. Chronique locale, p. 2.

26 AM Bordeaux, fonds d'Anglade, 57 S 29 : d'Anglade signale que Martin Duffour acquit le 3 avril 1763 de Pierre Henry Damas écuyer, l'office de conseiller secrétaire du roi en la chancellerie près du Parlement de Guyenne moyennant 90 000 livres (AD Gironde, notaire Guy).

de ceux qui nous gouvernent, et dans l'union de tous les Bordelais pour réaliser ce patriote vœu²⁷.

Malheureusement, le duc n'eut pas le temps de tout mettre en œuvre, car très vite il déchantait, comme le montre son deuxième discours d'installation à l'hôtel de ville, le 10 septembre 1846, où il établit le constat suivant :

Les beaux projets ne sont rien si l'argent manque pour les exécuter. Or, il ne faut pas le dissimuler, nos ressources financières ne sont plus en rapport avec les besoins et surtout avec les exigences du public.

Tout le monde même les plus économes de leur fortune, réclament à grands cris des améliorations, tout le monde demande de l'eau, du gaz, un meilleur pavage, l'alignement des rues anciennes et le percement des rues nouvelles, la construction d'un musée et d'un cabinet d'histoire naturelle, le transfert du jardin botanique au jardin public, l'agrandissement de nos écoles.

Voilà Messieurs ce que l'on réclame avec juste raison, car toutes ces choses sont bien loin d'être en harmonie grandiose de notre belle cité.

Pendant six mois de l'année, nos ruisseaux exhalent des odeurs infectes, dangereuses pour la santé publique, plusieurs quartiers sont encore éclairés par des réverbères qui ressemblent plutôt à des veilleuses qu'à des phares destinés à éclairer les rues, le pavage en blocage de nos faubourgs et du centre ville est loin de répondre aux besoins de la prompte circulation [...].

Messieurs, je devrais peut-être m'arrêter ici, mais je ne puis m'empêcher de jeter un regard pénible sur l'état du commerce de Bordeaux et de vous faire part des tristes réflexions sur le marasme qu'il éprouve [...]²⁸.

Ce n'est pas en tant que maire, dont il quitte la fonction en 1848, que notre duc parvient à réaliser toutes ses idées novatrices, mais en tant que conseiller général et président de la Chambre de commerce de Bordeaux²⁹. En tant que président de la Chambre de commerce, il s'attacha à deux idées essentielles : la liberté de circulation des marchandises et le classement des vins. C'est en 1846 qu'il crée le comité de la rue de l'Esprit des Lois, du nom de l'endroit où siégeait cette association dont il était le président et qui avait pour unique objectif d'obtenir la liberté des échanges. Ses revendications aboutirent à

27 Comme le souligne Lodi-Martin Duffour-Dubergier, Bordeaux est un port attaché à un arrière-pays, c'est ce qu'étudia Jean-Pierre Poussou lorsqu'il entreprit sa thèse, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle, croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS-Touzot, 1983.

28 AM Bordeaux, 510 K 25.

29 Conseiller général en 1845, président du Conseil général de la Gironde en 1846 et président de la Chambre de commerce.

deux mesures concrètes pour les viticulteurs bordelais : le classement des vins de 1855 et la signature, en 1860, du traité de libre-échange avec l'Angleterre³⁰. Ces deux mesures sont liées car les grands propriétaires bordelais ont besoin de la liberté de commerce pour écouler une production dont le classement assure la renommée. Le duc de Gironville avait compris que, si on voulait assurer la prospérité de toute une région, il fallait bien développer la viticulture. Aussi écrit-il dès 1848 :

L'industrie de la vigne est incontestablement la plus importante que nous possédions. C'est ce qui exige le plus de bras : cultivateurs, tonneliers, taillandiers, charpentiers, marins....

Le vin est après la houille, le plus grand aliment de fret, tant à cause de son marché et de son encombrement, que de la facilité de la rendre en tous lieux. Il est en cela bien supérieur aux cotons, aux tabacs, aux laines, au sucre et aux huiles de toute espèce et de toute provenance.

Cet article a donc droit à toutes les faveurs du Gouvernement. Et bien ! Jusqu'ici, il a été malheureusement tout autrement, tous les autres produits ont été favorisés à ses dépens, soit directement, soit indirectement. Ce que nous devons demander, c'est que cette injustice cesse. [...]

L'Angleterre semble vouloir réduire son tarif sur les vins [...] Le gouvernement français doit, par tous les moyens en son pouvoir faciliter la réalisation de cette mesure [...] [car] chaque diminution dans les tarifs, quoique insignifiante, a toujours eu pour résultat une croissance de la consommation de nos vins³¹.

Ainsi, notre notable contribue par ses nombreuses démarches, par son implication dans les affaires de la cité, à faire de Bordeaux, sous le Second Empire, un grand pôle économique, un port dynamique où, après sa mort, en 1860, affluent produits tropicaux et produits régionaux. L'arrière pays, comme au XVIII^e siècle, conservait une position essentielle et le duc n'assurait pas seulement la vente des vins : en tant que propriétaire, il les produisait.

30 Gérard Aubin, Sandrine Lavaud et Philippe Roudié, *Bordeaux vignoble millénaire*, Bordeaux, L'horizon chimérique, 1996, p. 133.

31 AM Bordeaux, U b 73. Proposition faite au Conseil municipal par Lodi-Martin Duffour-Dubergier le 15 novembre 1852.

Lorsque le duc meurt en avril 1860, il laisse à ses héritiers une fortune considérable et surtout très diversifiée. Ce négociant, à l'image de son père et de son grand-père, avait eu de son vivant toutes les audaces commerciales. Il vendait, stockait les merrains, cumulait l'achat de chais en bordure de Garonne, possédait, des aciéries de Saint-Seurin aux sociétés d'assurance maritime, des parts dans de nombreuses entreprises et comptait même parmi le grand nombre des actionnaires des chemins de fer américains³².

220 Au milieu de tous ces biens, l'investissement foncier restait encore pour lui une valeur sûre, car comme les Cruse à Pontet Canet, les Guestier à Beychevelle, les Mac Carthy et les Lawton à Marbuzet, il excellait, en tant que négociant mais aussi que propriétaire³³. Deux domaines, Gironville en Médoc, Smith-Haut-Lafitte dans les Graves, furent sources d'une véritable passion pour la mise en valeur foncière. La première propriété avait été héritée, son grand-père l'ayant achetée dans un état déplorable en 1776. Le notaire décrivant le domaine n'oublia pas de préciser dans l'acte :

La maison de Gironville est un vieux bâtiment peu considérable dont les boisages des portes et fenêtres ont aux trois quarts pourri, le mur de clôture au levant du chai est surplombé considérablement, ayant en outre observé qu'une des poutres de ce même chai qui est au nord de la dite maison est étayée, ainsi qu'une autre dans le cuvier de cette même maison, qui se trouve cassée, et que les charpentes du chai et cuvier ont besoin d'être promptement réparées, et qu'en général, la couverture des différents bâtiments qui sert dans les susdits fonds ont besoin d'être aussi réparées y ayant des égouts partout³⁴.

À la différence de Gironville, le domaine de Smith-Haut-Lafitte fut acheté en 1856, quelques mois après le très célèbre classement des vins de Bordeaux. Ce qui intéressait le duc, c'était d'édifier, de moderniser, de construire, d'appliquer des méthodes nouvelles en matière de viticulture. Mais que signifie être propriétaire en Bordelais sous le Second Empire ?

Comme le montrent les actes de vente, les terres ne sont jamais en monoculture : les vignes, les prairies, les landes et les pignadas occupent un espace à peu près équivalent. Tout est affaire de terroir et d'exposition. En Médoc, comme dans

32 AD Gironde, 3 E 30 311 n° 225, 26 juin-27 septembre 1860. Voir aussi la version publiée de l'acte dans Jean Cavignac, *Actes notariés...*, op. cit., p. 163-165.

33 Marguerite Figeac, « L'art d'acheter, de boire et de vendre du vin, une passion des élites bordelaises dans la seconde moitié du XIXe siècle », dans Annie Hubert et Michel Figeac, *La Table et les ports. Cuisine et société à Bordeaux et dans les villes portuaires*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2006, p. 86-87.

34 AD Gironde, 3 E 19 328, fol. 214-224. Contrat d'achat du 3 juillet 1776.

les Graves, les sols sont bien drainés et cela grâce aux grands propriétaires terriens qui ont montré comment il fallait faire. Les taillis, les terres incultes sont défrichées, ce qui permet d'accroître l'aire viticole et de répondre à une demande de plus en plus forte. Les cépages sont mieux sélectionnés, mieux utilisés, la *vigne en plein* remplace partout les anciennes joualles. La production augmente, ainsi que les exportations, comme en attestent les registres du négoce. L'argent est aussitôt réinvesti dans la terre et l'attitude du duc s'inscrit dans cette volonté du propriétaire-négociant d'accroître ses revenus³⁵.

Certes, à partir de 1851, le vignoble bordelais est touché par une maladie cryptogamique, l'oïdium. Celui-ci infecte les grappes de raisin et se trouve en 1853 présent partout³⁶. Cette crise eut deux effets, celle de changer les habitudes des producteurs en matière de traitement des vignes, celle de vendre les vins beaucoup plus cher, l'offre se trouvant alors bien inférieure à la demande. Le matériel est resté à peu près le même que celui de la fin du XVIII^e siècle, mais les techniques viticoles se sont améliorées. On conserve mieux, on laisse vieillir le vin, celui-ci est de plus en plus mis en bouteille, étiqueté pour les besoins de la commercialisation.

Comme la plupart des propriétaires de son époque, le duc était toujours en quête d'innovation. À Macau comme à Martillac, des aménagements considérables furent réalisés³⁷, mais Gironville ne fut qu'un vin moyen jamais servi aux invités de marque du château et Smith-Haut-Lafitte ne fut pas encore jugé à sa juste valeur par ses collègues du négoce³⁸. Président de la Société d'horticulture de Bordeaux³⁹, il est au courant des dernières méthodes en matière de plantation et s'inscrit ainsi dans ce courant des propriétaires agronomes qui cherchent sans cesse à moderniser l'appareil de production. Comme bien des nobles français, à l'image du marquis de Tanlay, du duc de La Rochefoucauld ou du comte de Chaptal⁴⁰, qui s'engagent dans les sociétés d'agriculture, il développe les rendements et achète de nouveaux outils.

Parallèlement, cette riche aristocratie du vignoble s'épanouit aussi dans un art de vivre et de recevoir. Le duc de Gironville ne confie-t-il pas à qui veut bien le lire dans ses *Chroniques* :

J'ignorais où était située la bibliothèque du château. Jamais, en effet, je n'ai aimé à dévorer les livres et dans les courts instants que je venais passer à Gironville je

35 Gérard Aubin, Sandrine Lavaud et Philippe Roudié, *Bordeaux...*, *op. cit.*, p. 138-139.

36 *Ibid.*, p. 130-131.

37 AM Bordeaux, fonds d'Anglade, 57 S 29.

38 Dewey Markham Jr, *1855...*, *op. cit.*, p. 44.

39 AM Bordeaux, *La Guienne*, 5 H-C-15 1860

40 David Higgs, *Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution, 1800-1870*, Paris, Lina Levi, p. 116.

m'y livrais à la chasse ou j'y réunissais de joyeux convives, ce qui ne laissait que peu de temps pour la lecture⁴¹.

Mais le duc ne cherchait-il pas à se donner ici un style ? S'il lisait occasionnellement, il aimait écrire, écrire des histoires fabuleuses qui conduisaient le lecteur dans un autre univers, celui de l'imaginaire. Nous avons là tout le luxe que s'octroyait un riche viticulteur bordelais, négociant à ses heures, collectionneur de toujours, qui cherchait à vivre dans les représentations merveilleuses du poète sans en avoir le mode de vie.

Au terme de cette étude, qui est donc le duc de Gironville ? Un poète orientaliste qui aimait l'histoire et la magie des mots ? Les Bordelais qui traversent quotidiennement sa rue, regardent son nom sans savoir vraiment ce qu'il a été : homme d'affaires reniant des titres nobiliaires dont il n'avait que faire ou propriétaire de châteaux viticoles dont il assura la renommée, grand amateur d'Art et de Belles-Lettres ou notable gestionnaire d'une ville au commerce florissant. Duc de Gironville n'était qu'un nom d'emprunt, presque un nom de théâtre, un pseudonyme, celui de Lodi-Martin Duffour-Dubergier, un de ces hommes que Bordeaux oublia, mais qui sut transmettre une liberté d'être, de penser, de négocier.

Comment oublier cet historien du merveilleux, ce duc de légende qui, en s'appuyant sur « de précieux manuscrits, reconstitua le destin imaginaire de Gironville en mettant à jamais à l'abri « la chronique de Turpin dans la bibliothèque du Vatican, la chronique arabe à la Mecque, la chronique normande à Drontheim »⁴². Comment un historien qui a noirci au crayon des centaines de fiches, qui a ouvert des milliers de liasses et qui a lu des quantités de livres, ne serait-il pas sensible à ces quelques mots qu'un Lodi Martin Duffour-Dubergier écrivit à la lueur de la bougie, au château de Gironville, le 29 octobre 1853 à minuit :

[...] me bornant d'ores et déjà à dire aux incrédules, à l'un : *Allez à Rome*, à l'autre : *Allez à La Mecque*, à un troisième : *Allez à Drontheim* et à tous ceux qui après des preuves aussi concluantes douteraient encore : *Allez... au diable et laissez-moi passer tranquillement mes vieux jours à Gironville, dans le repos et un doux farniente si conforme à mes goûts*⁴³.

À l'image du duc, faut-il imaginer, demain, Jean-Pierre Poussou profiter « d'un doux farniente » dans son Gironville arcachonnais ?

41 Duc de Gironville, *Chroniques de Gironville extraites de la chronique latine de Turpin, de la chronique arabe de Ben Thamar et d'un poème norvégien du 10^e siècle*, Paris, Plon, 1854.

42 *Ibid.*

43 *Ibid.*

LES PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES
DE BORDEAUX DE 1914 À 1968 :
ESQUISSE DE PORTRAIT DE GROUPE

Bernard Lachaise

Fondée en 1441, l'université de Bordeaux est l'une des plus anciennes universités françaises. Supprimée comme les autres universités en 1793, elle renaît, par étapes, au XIX^e siècle, sous la forme de « Facultés », dont celle de Lettres, dès 1838. Lorsque la loi du 10 juillet 1896 réorganise l'université de France, Bordeaux retrouve son statut d'université. Installée dans de nouveaux locaux, le « palais des facultés », cours Pasteur, la faculté des Lettres y reste jusqu'à la fin des années 1960. Avec le déménagement pour le campus de Talence-Pessac et surtout la loi Edgar Faure de 1968 commence alors une nouvelle histoire, l'université de Bordeaux 3 remplaçant la faculté des Lettres¹.

En hommage à Jean-Pierre Poussou, ancien étudiant puis assistant à la faculté des Lettres de Bordeaux dans les années 1960, nous tenterons d'esquisser un portrait des professeurs de cette faculté durant un demi-siècle, entre 1914 et 1968².

Entre 1914 et 1968, quatre-vingt-dix-neuf professeurs ont exercé, plus ou moins longuement à la faculté des Lettres³. À la veille des deux guerres mondiales, la faculté disposait de dix-huit professeurs qui représentaient plus des trois quarts du corps enseignant. A partir de 1945, le nombre de professeurs s'accroît considérablement pour atteindre trente-six en 1968, mais leur poids dans l'effectif enseignant diminue (37 % en 1958 et 17 % seulement en 1968) avec le recrutement de très nombreux assistants dans les années 1960 (21 en 1958, 93 en 1968). L'évolution du recrutement s'explique surtout par la très forte augmentation des effectifs étudiants qui passent d'environ 300 en 1914 à 1 150 en 1939, puis à 3 435 en 1959, pour atteindre plus de 8 000 en 1968.

1 Pour une vue d'ensemble plus précise de l'histoire de la faculté des Lettres, voir François Cadilhon, Bernard Lachaise, *Histoire d'une université bordelaise : Michel de Montaigne, faculté des arts, faculté des lettres, 1441-1999*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1999.

2 N'ont été pris en considération que les professeurs titulaires d'une chaire.

3 La liste est jointe en annexe. Elle a été établie à partir des annuaires de l'Université dont la collection est incomplète et il n'est pas impossible qu'un nom ait pu nous échapper.

De plus, la diversification des enseignements se traduit par la multiplication des chaires : aux dix-huit chaires de 1939 s'en ajoutent d'autres pour des langues supplémentaires (basque, italien, chinois, slaves), des spécialités inédites (philologie latine, littérature comparée, histoire de l'art du Moyen Âge) voire des disciplines « nouvelles » (psycho-pédagogie, ethnologie)⁴.

Les sources utilisées pour cette étude sont principalement constituées des dossiers des professeurs de la faculté conservés dans les archives de l'université de Bordeaux III, du Rectorat de l'Académie, des archives départementales de la Gironde et des archives nationales. Mais s'y sont ajoutés, pour pallier les lacunes ou les dossiers encore inaccessibles, les sources de l'état civil, les témoignages accordés par quelques professeurs ou leurs familles ainsi que des notices publiées dans des dictionnaires biographiques, nationaux ou locaux⁵. Au-delà des difficultés d'accès aux sources qui rendent fastidieuse une recherche sur les professeurs de la seconde moitié du xx^e siècle, notre approche ne peut être qu'incomplète : d'une part, il n'est pas possible ici de rendre en quelques pages la richesse et la diversité de la vie et de la carrière de quatre-vingt-dix neuf professeurs et d'autre part, il est impossible de mettre ce groupe en perspective tant les études sur les universitaires du xx^e siècle sont rares⁶.

224

4 En 1939, la faculté dispose de 6 chaires en histoire, 5 en langues et littératures étrangères, 2 en littérature française, 2 en langues anciennes, 2 en philosophie et 1 en géographie.

5 Nous tenons à remercier Claude Gaudy, secrétaire générale de l'université Bordeaux III qui nous a permis de consulter les archives de l'université (pour 30 dossiers personnels de professeurs). Aux archives départementales de la Gironde [désormais AD Gironde] ont pu être consultés 44 dossiers de professeurs – dont 13 par dérogation – en 1603 AW 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ; en 1774 W 3, 4, 6, 9 et en 1838 W 1, 2, 3, 4, 5. Aux archives du Rectorat de Bordeaux, 5 dossiers ont été dépouillés (Versement 2008/16, n° 600, 608, 619, 620, 625). Aux archives nationales, ont été vus, par dérogation, 3 dossiers de professeurs (F 17 27176, 27597 et 29269). Nous adressons, pour leur précieuse collaboration et leur confiance, nos remerciements les plus chaleureux à Mesdames et Messieurs Guillemain, Bernard Appolis, Jean-Noël Bouillane de Lacoste, Michel Martin (pour Marie Desport), Geneviève Dupeux, Mireille Idris, Simone Lasserre, Françoise et Jacques Lerat, Jean-Claude Drouin (pour Jean Loiseau), Jacques Lacoste (pour Marguerite Roques), Jean-Noël Salomon, Suzanne Tucoo-Chala. Les dictionnaires biographiques utilisés sont : le *Who's who in France* ; Jean et Bernard Guérin, *Des hommes et des activités autour d'un demi-siècle*, Bordeaux, Editions BEB, 1957 ; Patrick Epron, *Ces Bordelais qui font Bordeaux et sa région*, Bordeaux, PPC, 1979.

La collecte des actes de naissance des professeurs n'a pu être exhaustive car la législation restreint l'accès à cette source pour l'état civil antérieur à 100 ans. Les nombreuses mairies qui ont répondu à notre enquête méritent tous nos remerciements. Au total, nous avons pu constituer des notices biographiques assez complètes sur plus de 90 % des professeurs.

6 Les seules études qui permettent d'esquisser des comparaisons et qui, en tout cas, nous ont été fort utiles pour définir notre approche du sujet sont celles de Victor Karady, « Recherches sur la morphologie du corps universitaire littéraire sous la Troisième République », *Le Mouvement social*, n° 55, juillet-septembre 1976, p. 47-79 ; Christophe Charle, *Les Professeurs de la faculté des Lettres de Paris. Dictionnaire biographique*, Paris, INRP/Éditions du CNRS, 1985-1986, 2 vol. [t. 1, 1809-1908, t. 2, 1909-1939] ; *id.*, « Essai de bilan de l'histoire de l'enseignement

L'esquisse de portrait que nous proposons sera organisée en trois temps : l'un dégagera les principaux traits de la sociologie des professeurs ; le second s'attachera à l'étude de la carrière professionnelle des professeurs ; enfin, le dernier s'efforcera de situer la vie des professeurs dans le siècle, en dehors des murs de la faculté.

QUI SONT-ILS ?

Des hommes ! L'accès des femmes au professorat est extrêmement rare et tardif. Deux femmes seulement ont atteint le plus haut grade à la faculté des Lettres de Bordeaux avant 1968 : Marie Desport en 1955 et Marguerite Roques en 1964. La première, latiniste, spécialiste de Virgile, doit son entrée à la faculté à la guerre qui l'a conduite à quitter le lycée de jeunes filles de Bordeaux où elle enseignait pour remplacer Pierre Boyancé – dont elle est l'élève –, mobilisé en 1940. La seconde, agrégée d'histoire-géographie, commence sa carrière universitaire à la Sorbonne en 1955 en tant qu'historienne de l'art médiéval, avant de venir à Bordeaux en 1962. Toutes deux sont célibataires. Elles sont toutefois moins isolées dans les années 1960 grâce à l'arrivée progressive d'un certain nombre d'enseignantes soit, en 1968, dix parmi les titulaires (dans le corps des maîtres de conférences ou des maîtres-assistants) et vingt-cinq assistantes ce qui représente au total environ 17 % du personnel enseignant de la faculté⁷.

L'origine géographique des professeurs est très variée mais les natifs de la Seine (17,7 %) et de la Gironde (11,4 %) sont les plus nombreux⁸. L'Aquitaine, au sens strict, a donné naissance à 17,7% des professeurs et le Sud-Ouest aquitain, « zone traditionnelle d'influence de Bordeaux », à 21,8 %⁹. Deux – Fawtier et Luciani – ont vu le jour en Algérie et Gourou est né en Tunisie. Trois sont nés à l'étranger dont deux, Farmer, un Britannique, enseigne l'anglais et l'autre, natif du Liban, Feghali, enseigne l'arabe. Environ les trois quarts sont issus de

supérieur à l'époque contemporaine », dans *Les Universités en Europe du XIII^e siècle à nos jours. Espaces, modèles et fonctions*, dir. Frédéric Attal, Jean Garrigues, Thierry Kouamé et Jean-Pierre Vittu, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 283-292 ; Jean-François Condette, *Les Lettrés de la République. Les enseignants de la faculté des Lettres de Douai puis Lille sous la Troisième République (1870-1940)*. *Dictionnaire biographique*, Villeneuve-d'Ascq, université Lille III, 2006. Ces travaux ne débordent cependant pas la Troisième République.

7 Sur les enseignantes à l'université de Bordeaux, voir : Elsa Clavel et Bernard Lachaise, *Les Femmes enseignantes à l'Université de Bordeaux au XX^e siècle*, à paraître dans les actes du congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 2008, sur « l'Aquitaine au féminin ».

8 96 lieux de naissance sur 99 sont connus.

9 Aux cinq départements de la région Aquitaine s'ajoutent la Charente, la Charente-Maritime, le Gers et les Hautes-Pyrénées. Georges Dupeux, *La Croissance urbaine en Aquitaine, 1811-1968*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1976, p. 5.

la France urbaine, Paris, Bordeaux et vingt autres chefs-lieux de départements arrivant en tête. Au fil du siècle, la présence des Aquitains tend à s'accroître sensiblement, de deux en 1914 à sept en 1968.

L'origine sociale des professeurs est plus difficile à apprécier¹⁰. Une quarantaine est issue des classes moyennes avec une majorité de pères fonctionnaires, les fils de professeurs du secondaire venant en tête (dix), devant les fils de fonctionnaires des finances (cinq), des postes (quatre) ou d'officiers (deux)¹¹. Ainsi, dominent les professions salariées alors que les professions libérales fournissent peu de professeurs. Quelques autres sont issus de la bourgeoisie moyenne du négoce (quatre) ou de la banque (trois). Après les classes moyennes, c'est de la petite bourgeoisie et des couches populaires qu'est issu environ un cinquième des professeurs : l'enseignement, ici encore, arrive en tête, car huit universitaires sont fils d'instituteurs – parfois de père et mère, comme Robert Escarpit –, suivis de fils de sous-officiers (cinq), d'agriculteurs (quatre) et d'employés de commerce (trois)¹². Enfin, un petit groupe est issu des classes dirigeantes, fils de négociants (trois) ou d'industriels (deux). Les sources manquent pour mesurer l'évolution de l'origine socio-professionnelle des professeurs entre 1914 et 1968 : une légère démocratisation du recrutement semble apparaître avec la progression de professeurs fils d'instituteurs et d'agriculteurs.

La formation des futurs professeurs est mieux connue¹³. Deux caractères majeurs apparaissent : l'immense majorité des professeurs (plus des trois quarts) a fait ses études supérieures à Paris et 45 % ont été élèves de l'École normale supérieure¹⁴. En plus des normaliens, le plus grand nombre (trente) a été formé à la Sorbonne. Dix-huit autres ont été étudiants dans des facultés de province, principalement à Bordeaux (huit) et les autres dans cinq autres villes universitaires (Toulouse – trois –, Nantes, Poitiers, Lille, Strasbourg, Lyon, Clermont)¹⁵. Un cas original

10 73 professions des pères et mères de professeurs ont pu être identifiées. La seule indication d'une profession ne permet pas toujours d'apprécier la véritable position sociale et le classement socio-professionnel adopté, sur le modèle de celui de Christophe Charle, n'est pas totalement satisfaisant pour une étude s'étendant sur un demi-siècle.

11 Sont fils d'un professeur de lycée : Bourciez, Cestre, Chevalier, Daudin, Dresch, Flottes, Haury, Loiseau, Paris, Pariset.

12 Sont fils d'instituteur : Château, Delpy, Escarpit, Guillaumie, Lafon, Martin, Salomon, Vernière.

13 Les études de 95 professeurs ont pu être reconstituées.

14 Les anciens élèves de l'ENS sont : de Bouillane de Lacoste, Boulanger, Bourciez, Boyancé, Brunschvig, Burguière, Camena d'Almeida, Chapouthier, Cirot, Courteault, Delpy, Dresch, Dufourcq, Enjalbert, Escarpit, Étienne, Flottes, Grimal, Guillemin, Haury, Jeune, Lafon, Lasserre, Lebreton, Lefevre, Lejeune, Loiseau, Lorin, Luciani, Marache, Mesnard, Paris, Radet, Renaudet, Renouard, Revert, Rouché, Rumeau, Ruysen, Sagnac, Sourdrel, Stoetzel, Vallois, Vernière, de la Ville de Mirmont.

15 Sont des anciens étudiants de la faculté des Lettres de Bordeaux : Darbon, Dartigue-Peyrou, Escarpit, Feghali, Guillaumie, Papy, Rumeau, Tucoo-Chala.

mérite d'être souligné, celui de Pierre Métais. Issu d'un milieu paysan de Sologne, Métais entre à l'École normale d'instituteurs de Blois en 1924 et exerce durant trois décennies le métier d'instituteur, notamment en Nouvelle-Calédonie entre 1929 et 1934. C'est par goût pour l'ethnologie qu'il entreprend des études supérieures, obtient une licence de philosophie puis un doctorat en 1948, devenant maître de conférences à l'âge de 50 ans et professeur titulaire de la chaire d'ethnologie – la troisième créée en France – à Bordeaux, en 1957. Au fil du demi-siècle, la part des anciens élèves de l'ENS dans le corps professoral a fortement diminué, passant de 55 % des professeurs en 1914 à 40 % seulement en 1968.

QUEL PARCOURS PROFESSIONNEL?

Malgré les lacunes des sources, une certitude s'impose : l'immense majorité des professeurs (plus des trois quarts) a commencé sa carrière professionnelle dans l'enseignement secondaire. Et force est de souligner que le plus souvent, il ne s'agit pas d'un bref passage dans l'attente d'un poste dans l'enseignement supérieur : plus d'un tiers des professeurs ayant enseigné dans le secondaire ont exercé plus de dix ans en lycée – avec le plus souvent une forte mobilité entre plusieurs établissements – avant d'accéder à un emploi dans une faculté ; près d'un quart plus de cinq ans, et seuls treize sont restés moins de cinq ans. Parmi les rares professeurs qui n'ont jamais été enseignants dans le secondaire, il faut souligner trois types de parcours : ceux qui ont été recrutés très jeunes à l'université – comme Cirot ou Paris, maîtres de conférences à vingt-six et vingt-sept ans – ; ceux qui sont passés par une institution en marge de l'université – le CNRS pour Burguière, l'Institut français de Florence pour Renouard ou l'Institut français de Mexico pour François Chevalier – et enfin ceux qui viennent d'une autre voie que l'enseignement, comme Halphen, archiviste-paléographe ou Feghali, prêtre.

Conséquence du passage presque obligé par l'enseignement en lycée, l'âge moyen d'entrée à l'université comme enseignant titulaire est de 37,8 ans¹⁶. Il s'éleva au cours du demi-siècle, passant d'environ 31 ans pour les professeurs de 1914 à 38 ans pour ceux de 1968. Les plus jeunes, entrés à moins de trente ans sont Bourciez et Masqueray (29 ans), Boyancé et Étienne (28 ans), Paris (27 ans), Cirot (26 ans), de la Ville de Mirmont (25 ans) et Camena d'Almeida (24 ans). L'âge moyen d'accès à un poste de professeur est de 42,4 ans¹⁷. Les plus jeunes deviennent titulaires d'une chaire à moins de trente-cinq ans : Brehier et Stoetzel (35 ans), Grimal, Radet, Sagnac (34 ans), Paris, Pottier (33 ans),

16 L'âge est connu pour 69 professeurs.

17 L'âge est connu pour 92 professeurs.

Camena d'Almeida (31 ans) et Renouard (29 ans). Il semble que la rapidité de la carrière et des promotions varie selon les disciplines car force est de constater que les professeurs aux carrières les plus précoces enseignent surtout l'histoire et les langues et littératures anciennes. Mais surtout, les plus rapides entrées à la faculté des Lettres sont, à de rares exceptions près, celles d'élèves de l'École normale supérieure.

Les carrières brillantes peuvent-elles s'achever à Bordeaux ? La province ne constitue-t-elle pas une étape vers la Sorbonne ? Ces questions conduisent à s'interroger sur la mobilité des professeurs bordelais. Il faut, alors, souligner que, si 41 % d'entre eux mènent leur carrière universitaire à Bordeaux, un tiers a commencé dans une autre université, en général de moindre importance et qu'un quart d'entre eux l'achève ailleurs. Au temps où les chaires sont peu nombreuses, les professeurs qui font leur carrière à Bordeaux sont identifiés à leur discipline : ainsi, lors du départ à la retraite de Pierre Camena d'Almeida, professeur de géographie de 1899 à 1935, *La Petite Gironde* écrit : « Camena, dit-on familièrement à la Faculté, c'est la géographie faite homme »¹⁸.

228

L'attraction de Paris est réelle et vingt-six professeurs bordelais y poursuivent leur carrière¹⁹. Deux partent à Pau (Appolis et Tucoo-Chala), deux à Bordeaux 2, en 1968, avec la nouvelle organisation des universités bordelaises (Château et Métais) et d'autres ailleurs : Marache à Nice où il fonde les études germaniques dans cette université, Revert à Caen et Morot-Sir qui part à New York où il commence, en 1957, une nouvelle carrière d'attaché culturel²⁰. Pour la moitié de ceux qui partent, le passage par la faculté du cours Pasteur a duré moins de dix ans et pour certains même a été très bref (François Chevalier, Dulck, Gourou, Grimal, Lejeune, Pottier, Sagnac). Pour d'autres, la mutation « promotion » est acquise après un long enseignement à Bordeaux : plus de vingt ans pour Lebreton, Lejeune ou Fawtier, plus de quatorze ans pour Renaudet, Renouard, Boyancé et Farmer. Tous ont-ils retiré toutes satisfactions de leur départ ou certains ont-ils partagé le sentiment du latiniste Boyancé, qui, en 1945, écrit :

Il y a mille instants où je maudis l'idée que j'ai eue de quitter Bordeaux, mes amis, ma chère Faculté. À la Sorbonne, on se sent bien isolé et il faut que l'ambition soit un mal bien redoutable pour faire passer sur tant d'inconvénients matériels et moraux²¹ ?

18 *La Petite Gironde*, 27 mars 1935 ; AD Gironde, 1603 AW 2, dossier Camena d'Almeida.

19 Boulanger, Bourricaud, Boyancé, Brachin, Brehier, Brunsvig, Cestre, Chapouthier, Chevalier François, Delpy, Dulck, Farmer, Fawtier, Gourou, Grimal, Hatzfeld, Hervouet, Lebreton, Lejeune, Mesnard, Pottier, Renaudet, Renouard, Sagnac, Sourdél, Vernière.

20 Pau a, d'abord, été un « Collège littéraire universitaire », annexe de l'université de Bordeaux, à partir de 1958 puis une université à part entière, à partir de 1968.

21 AD Gironde, 1838 W 1, dossier Boyancé. 1838 W 1.

Certains professeurs qui auraient pu être tentés par Paris et qui, pour certains, ont été sollicités, ont fait le choix de rester dans l'université bordelaise où ils ont mené de brillantes carrières : qu'il soit permis ici de citer, dans une liste non exhaustive et sans doute arbitraire, quelques noms, d'historiens – Dupeux, Étienne, Higounet –, de géographes – Enjalbert, Lasserre, Papy –, mais aussi ceux de Cirot, d'Escarpit, de Paris, de Radet.

Une dizaine de professeurs ont accepté, en plus de leurs fonctions d'enseignant, d'importantes responsabilités administratives, dans la faculté ou à l'extérieur. C'est ainsi que douze d'entre eux ont exercé la charge de doyen ou de président – à partir de 1968 –, pour des durées fort variables et de plus en plus courtes au fil du siècle : à Bordeaux, Radet (1899-1919), Dresch (1919-1922), Cirot (1922-1937), Darbon (1937-1941), Delage (1941-1946), Lejeune (1946), Renouard (1946-1955), Loiseau (1955-1961), Papy (1961-1971), Lefevre (1971-1975), Escarpit (1975-1978) et à Pau, Tucoo-Chala (1968-1970). Certains ont été appelés à des fonctions de recteur, comme Dresch (Strasbourg 1922), Cherel (Poitiers 1943-1945) et Delage (Clermont-Ferrand 1946 puis Bordeaux 1950-1960).

Bien d'autres aspects de la carrière de ces maîtres auraient mérité d'être étudiés : leurs spécialités en matière de recherche, leurs enseignements et surtout leurs publications et leur rayonnement scientifique. Les sources très éparpillées sur ces questions et la lourdeur de leur traitement nous ont conduit à ne pas les aborder, au risque de privilégier le volet administratif du parcours au détriment de sa dimension scientifique, moins facile, à maints égards, à apprécier avec rigueur. Notre choix a été de plutôt privilégier la vie de ces professeurs en leur temps, en dehors de l'université et pour cela, nous avons retenu trois aspects : les guerres que la plupart d'entre eux ont connu à l'âge adulte, l'exercice d'une fonction politique et enfin, la reconnaissance, immédiate ou posthume, dans la mémoire collective.

QUELLE PLACE DANS LA CITÉ ET DANS LA MÉMOIRE ?

Force est, d'abord, de souligner le poids des guerres mondiales dans la vie des professeurs ou futurs professeurs de la faculté des Lettres. Vingt-neuf des professeurs de la faculté ont été directement touchés par l'une des deux guerres mondiales du xx^e siècle et quelques-uns – comme Dartigue-Peyrou et Fawtier – par les deux. Au moins vingt-deux d'entre eux ont été mobilisés, treize en 1914-1918 et neuf en 1939. Le futur professeur Farmer s'est engagé volontairement dans l'armée britannique dans laquelle il a servi de septembre 1914 à avril 1919. Fawtier reste au front durant les quatre années du premier conflit mondial. Dix-sept sont titulaires de la croix de guerre. Si aucun n'a été tué durant la Grande Guerre, certains de leurs collègues

n'appartenant pas encore au corps professoral – Alline, Leroux, Rambaud – et cinquante-neuf étudiants – dont Jean, le fils du latiniste Henri de la Ville de Mirmont, l'auteur des poèmes de *L'Horizon chimérique*, fauché dès 1914 – sont morts. Nombre d'entre eux sortent de la première guerre mondiale, très meurtris dans leur corps ou leur famille : Brehier, âgé de 36 ans en 1914, a dû être amputé du bras gauche en 1916 ; Darbon, âgé de 40 ans, est revenu grièvement blessé et les futurs professeurs Morot-Sir et Brachin deviennent pupilles de la nation en 1918-1919.

230 Durant la seconde guerre mondiale, certains futurs professeurs ont été prisonniers de guerre, Métais jusqu'en 1941, Enjalbert jusqu'en 1944. Trois professeurs en exercice sont victimes du régime de Vichy : en 1940, Dartigue-Peyrou et Martin sont révoqués pour appartenance à la franc-maçonnerie et Daudin est relevé de ses fonctions car il est membre du parti communiste²². C'est de justesse que Farmer et Feghali échappent à la loi du 3 avril 1941 qui vise à éliminer les étrangers naturalisés. Deux autres, engagés dans la Résistance, sont arrêtés : si Boyancé n'est incarcéré que peu de temps au fort du Hâ en 1942, Fawtier est arrêté une première fois en février 1941, puis en avril 1942 et enfin déporté à Mauthausen où il reste jusqu'en avril 1945. Le géographe Gourou est membre du Comité départemental de la Libération en 1944 et préside le conseil académique d'enquête dans le cadre de l'épuration. À l'opposé, le professeur Chereil fait preuve d'un maréchalisme actif qui lui vaut d'être nommé maire adjoint de Caudéran par Vichy, puis recteur de l'académie de Poitiers en 1943.

Ces engagements, finalement limités chez les enseignants en activité durant les années noires, sont à l'image de l'investissement des professeurs dans la vie politique locale et nationale, au cours du demi-siècle 1914-1968, c'est-à-dire rare et divers. Deux seulement ont exercé un mandat parlementaire, un géographe et un historien, dans l'entre-deux-guerres : le premier, Lorin, est élu député de la Gironde sur la liste du Bloc national en 1919, et le second, Martin, est élu député radical-socialiste de Lot-et-Garonne en 1932²³. Quelques-uns ont associé leur nom à de grands combats de la gauche au xx^e siècle, de Ruysen au temps de l'affaire Dreyfus à Robert Escarpit, en passant par Henri Daudin, figure intellectuelle de l'antifascisme dans les années 1930.

Si l'attribution de la Légion d'honneur est un des critères d'évaluation du prestige et d'une certaine « surface sociale » des professeurs, force est de constater que les professeurs de la faculté des Lettres sont plutôt honorés : 39 % d'entre

22 Les trois ont été réintégrés par le décret du 4 octobre 1944.

23 Lorin est resté député jusqu'en 1924, puis l'a été à nouveau de 1928 à 1932, et Martin a été battu en 1936.

eux ont été ainsi distingués, vingt-six comme chevaliers, onze comme officiers et deux comme commandeurs²⁴.

Enfin, les professeurs ont-ils laissé un souvenir dans la mémoire ? À l'université Bordeaux III, qui a pris la suite de la faculté des Lettres en 1968, les étudiants et enseignants de 2009 peuvent lire sur les murs ou les publications de l'université les noms de dix-neuf des anciens professeurs de l'établissement, sans savoir, le plus souvent, qu'il s'agit de maîtres de temps pas si lointains et même parfois très proches. Onze salles d'enseignement portent le nom d'un professeur – dont quatre amphithéâtres : Cirot, Renouard, Lefevre et Papy –, quatre bibliothèques (Moreau, Loiseau, Guillemin, Étienne) et quatre centres de recherches (Paris, Desport, Pariset, Lasserre). Cet hommage rendu aux « grands anciens » n'est pas négligeable et il connaît même un essor au début du XXI^e siècle comme en témoigne l'attribution des noms de Henri Guillemin à la bibliothèque de lettres, de Robert Étienne à la bibliothèque d'Ausonius, puis à une allée menant à l'Archéopôle d'Aquitaine, et de Guy Lasserre à la Maison des Suds et à la place centrale de l'université²⁵. Dans la mémoire de Bordeaux, la place accordée aux professeurs de la faculté des Lettres sur les murs de la ville est moindre et seules six rues portent le nom d'un ancien maître. Ceux qui ont, ainsi, été honorés, le doivent à la longévité et au rayonnement de leur enseignement à Bordeaux (Paris, Camena d'Almeida, Higounet), ajouté parfois à l'exercice d'un long décanat (Radet, Cirot) ou à leur spécialité (Courteault, historien de Bordeaux et du Sud-Ouest).

Pour mieux apprécier la valeur et l'originalité de l'esquisse de portrait dressée, il faudrait pouvoir comparer pour le même demi-siècle, les professeurs de Bordeaux, avec les professeurs de Paris et d'autres universités de province. Malheureusement, les études réalisées sur les autres facultés des Lettres ne le permettent guère et celle, publiée sur Paris, s'arrête en 1939²⁶. Une tentative de comparaison peut être menée sur les professeurs bordelais et parisiens entre

24 Toutefois, dans certains cas, la Légion d'honneur est exclusivement due aux services militaires (ainsi, Bouillane de Lacoste est officier en 1920 à 26 ans).

25 Dans le cas de Robert Étienne, l'inauguration de la bibliothèque qui porte son nom a été effectuée en présence de l'intéressé.

26 Les histoires des universités publiées jusqu'ici abordent peu les enseignants au xxe siècle : André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, tome II, *De Louis XIV à la crise de 1968*, Paris, Nouvelle librairie française, 1994 ; Jean-François Condette, *La Faculté des Lettres de Lille de 1887 à 1945. Une faculté dans l'Histoire*, Lille, Septentrion, 1999 ; *L'Université de Perpignan (1350-2000). Tradition humaniste et modernité scientifique*, dir. Paul Carmignani, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2001 ; *Histoire de l'Université de Nantes 1460-1993*, dir. Gérard Emptoz, Rennes, PUR, 2002. Sur Paris, Christophe Charle, *Les Professeurs de la faculté...*, *op. cit.*

1914 et 1939²⁷. L'origine sociale des professeurs de Bordeaux ne se distingue guère, à peine marquée par un poids un peu plus élevé des classes modestes. Les natifs de la Seine sont plus nombreux chez les professeurs de Bordeaux. Moins de professeurs bordelais sont des anciens élèves de l'ENS. Les professeurs bordelais accèdent nettement plus tôt à une chaire (41 ans en moyenne) que leurs collègues de la Sorbonne (plus de 55 ans) où la lutte pour les prestigieuses chaires est acharnée. Si au xx^e siècle, selon Christophe Charle, « le séjour dans l'enseignement secondaire devient un handicap car il détourne de la recherche approfondie », pour les professeurs de Bordeaux d'une guerre à l'autre, il est rare de ne pas avoir exercé en lycée, le plus souvent pour une durée d'au moins cinq ans et pour plus d'un tiers, plus de dix ans²⁸. Ainsi, au moins jusqu'à la seconde guerre mondiale, le profil des professeurs bordelais apparaît moins brillant que celui de ceux de la Sorbonne, et il témoigne de la hiérarchie existant entre les universités. S'il est plus facile de faire carrière en province qu'à Paris en accédant plus vite à l'apogée de la carrière, le prestige est moindre. Peut-être les professeurs de Bordeaux ont-ils, par choix – ou par consolation –, partagé la célèbre formule de Montaigne dont le tombeau se trouvait dans le hall de la faculté des Lettres : « m'aimerais à l'avanture mieux deuxiesme ou troisième à Périgieux que premier à Paris » ?

27 Malgré la différence de taille du corpus : 36 pour Bordeaux et 106 pour Paris.

28 Christophe Charle, *Les Professeurs de la faculté...*, *op. cit.*, p. 9.

Listes nominatives des professeurs de la faculté des Lettres de Bordeaux (1914-1968)

Liste 1 – Les 99 professeurs de la période

Nota : les dates de naissance et de décès ont été indiquées quand elles sont connues ; la discipline a été indiquée selon une classification simple qui ne peut résumer la diversité des noms précis des chaires occupées.

Appolis (Émile) histoire 1903, Barrière (Pierre) lettres 1892-1970, Berger (Pierre) anglais 1869-1933, de Bouillane de Lacoste (Henry) lettres 1894-1956, Boulanger (André) latin 1886-1958, Bourcier (Édouard) lettres 1854-1946, Bourricaud (François) science sociale 1922, Boyancé (Pierre) latin 1900-1976, Brachin (Pierre) allemand 1914-2004, Braure (Maurice) histoire 1901-1990, Brehier (Émile) philosophie 1876-1952, Brunschvig (Robert) arabe 1901-1990, Burguière (Paul) lettres 1918-2000, Camena d'Almeida (Pierre) géographie 1865-1943, Cestre (Charles) 1871-1958, Chapouthier (Fernand) grec 1899-1953, Château (Jean) psychologie 1908-1990, Cherel (Albert) lettres 1880-1962, Chevalier (François) études hispaniques 1914, Chevalier (Maxime) études hispaniques 1925, Cirot (Georges) études hispaniques 1870-1946, Courteault (Paul) histoire 1867-1950, Cuny (Albert) grec 1869-1947, Darbon (André) philosophie 1874-1943, Dartigue-Peyrou (Charles) histoire 1887-1964, Daudin (Henri) philosophie 1881-1947, Daval (Roger) philosophie 1911-1994, Delage (Émile) grec 1890, Delpy (Gaspard) études hispaniques 1888-1952, Desport (Marie) latin 1910, Dresch (Joseph) allemand 1871-1958, Dufourcq (Albert) histoire 1872-1952, Dulck (Jean) anglais 1919, Dupeux (Georges) histoire 1920-1994, Dupuy (Maurice) philosophie 1906-2001, Enjalbert (Henri) géographie 1910-1983, Escarpit (Robert) littérature comparée 1918-2000, Étienne (Robert) histoire 1921-2009, Farmer (Albert) anglais 1894, Fawtier (Robert) histoire 1885-1966, Feghali (Michel) arabe 1877, Flottes (Pierre) lettres 1895-1994, Fournier (Henry) lettres 1902-1996, Galland (René) anglais 1883-1938, Gourou (Pierre) 1900-1999, Grimal (Pierre) latin 1912, Guillaumie (Gaston) lettres 1883-1960, Guillemain (Bernard) histoire 1923, Guillemain (Henri) lettres 1903-1992, Halphen (Louis) histoire 1880-1958, Hatzfeld (Jean) grec 1880-1947, Haury (Auguste) latin 1910-2002, Hervouet (Yves) chinois 1921, Higounet (Charles) histoire 1911-1988, Idris (Hady-Roger) arabe 1912-1978, Jeune (Simon) lettres 1919-1995, Lacroze (René) philosophie 1894-1971, Lafon (René) basque 1899-1974, Lasserre (Guy) géographie 1920-2001, Laumonier (Paul) lettres 1867-

1949, Lebreton (André) lettres 1860-1931, Lefevre (Yves) lettres 1918-1987, Lejeune (Michel) lettres 1907, Lerat (Serge) géographie 1929-2005, Loiseau (Jean) anglais 1899-1977, Lorin (Henri) géographie 1866-1932, Luciani (Georges) italien 1903, Marache (Maurice) allemand 1916, Martin (Gaston) histoire 1886-1960, Masqueray (Paul) grec 1862-1931, Mercier (Roger) lettres 1912, Mesnard (Jean) lettres 1921, Métais (Pierre) ethnologie 1906-1999, Moreau (Joseph) philosophie 1900-1988, Morot-Sir (Édouard) philosophie 1910-1993, Papy (Louis) géographe 1903-1990, Paris (Pierre) archéologie 1859-1931, Pariset (François-Georges) histoire de l'art 1904-1980, Pitrou (Constant) allemand 1879, Pottier (Bernard) espagnol 1924, Radet (Georges) histoire 1859-1941, Renaudet (Auguste) italien 1880-1958, Renouard (Yves) histoire 1908-1965, Revert (Eugène) géographie 1895-1957, Richard (Gaston) philosophie 1860, Roques (Marguerite) 1909-1980, Rouché (Max) allemand 1902-1985, Rouchette (Jean) italien 1916, Rumeau (Aristide) espagnol 1904-1993, Ruysen (Théodore) philosophie 1868-1967, Sagnac (Philippe) histoire 1868-1954, Salomon (Noël) espagnol 1917-1977, Sourdel (Dominique) arabe 1921, Stoetzel (Jean) sciences sociales 1910, Tucoo-Chala (Pierre) histoire 1920, Tudesq (André-Jean) histoire 1927-2009, Vallois (René) histoire de l'art 1882-1962, Vernière (Paul) lettres 1916-1997, de la Ville de Mirmont (Henri) latin 1858-1923.

Liste 2 – Les professeurs en 1914

Bourciez (Édouard), Brehier (Émile), Camena d'Almeida (Pierre), Cestre (Charles), Cirot (Georges), Courteault (Paul), Cuny (Albert), Dresch (Joseph), Dufourcq (Albert), Laumonier (Paul), Lebreton (André), Lorin (Henri), Masqueray (Paul), Paris (Pierre), Radet (Georges), Richard (Gaston), Ruysen (Théodore), de La Ville de Mirmont (Henri).

Liste 3 – Les professeurs en 1939

Boyancé (Pierre), Chapouthier (Fernand), Cherel (Albert), Darbon (André), Dartigue-Peyrou (Charles), Daudin (Henri), Delage (Émile), Delpy (Gaspard), Farmer (Albert), Fawtier (Robert), Feghali (Michel), Guillaumie (Gaston), Guillemin (Henri), Lejeune (Michel), Loiseau (Jean), Martin (Gaston), Pitrou (Constant), Renouard (Yves).

Liste 4 – Les professeurs en 1968

Appolis (Émile), Braure (Maurice), Burguière (Paul), Château (Jean), Chevalier (François), Chevalier (Maxime), Desport (Marie), Dulck (Jean), Dupeux (Georges), Dupuy (Maurice), Enjalbert (Henri), Escarpit (Robert), Étienne (Robert), Fournier (Henry), Guillemain (Bernard), Haury (Auguste), Hervouet (Yves), Higounet (Charles), Idris (Hady Roger),

Jeune (Simon), Lafon (René), Lasserre (Guy), Lefèvre (Yves), Lerat (Serge), Luciani (Georges), Mesnard (Jean), Métais (Pierre), Moreau (Joseph), Papy (Louis), Pariset (François), Roques (Marguerite), Rouché (Max), Rouchette (Jean), Salomon (Noël), Sourdrel (Dominique), Tucoo-Chala (Pierre), Tudesq (André-Jean).

LES COMMUNES D'AGENAIS ET LEURS JUMELAGES¹

Philippe Roudié

En ce début de XXI^e siècle où l'on parle de plus en plus de mondialisation, on ne saurait oublier que les jumelages de villes et de cités qu'indiquent les panneaux routiers à l'entrée de nos agglomérations sont plus nombreux que jamais. Apparues dès la fin de la seconde guerre mondiale, principalement entre la France, voire l'Angleterre, et l'Allemagne, dans un esprit de réconciliation, ces ententes couvrent aujourd'hui non seulement la vieille Europe dans sa totalité, mais le monde dans son entier, même si le phénomène reste très inégal, avec des avancées spectaculaires, par exemple, en Amérique du Nord et en Extrême-Orient.

Il peut paraître intéressant aussi d'examiner ce qui se passe à l'autre extrémité de l'échelle territoriale, celle de petites unités communales, en l'occurrence celle d'un département français du Sud-Ouest de taille plutôt modeste, le Lot-et-Garonne, qu'on assimilera ici un peu schématiquement à l'Agenais historique.

Le bilan global des jumelages communaux de ce département avec le reste de la France et l'étranger montre que 34 villes d'Agenais sont liées à 51 partenaires différents à travers le monde, eux-mêmes répartis en 15 pays, dans leur écrasante majorité européens (voir carte en annexe). Ce panorama est assez représentatif de la situation française, qui fait de notre pays le champion mondial, toutes catégories réunies, de ces liens intercommunaux.

Mais la première originalité agenaise vient en cette affaire du nombre réduit de communes ayant contracté des partenariats : avec un taux d'un dixième de communes jumelées, le Lot-et-Garonne n'est pas dans un bon rang par rapport aux régions septentrionales du pays, notamment l'Île-de-France, le Nord et l'Est, ou mieux encore, la Normandie et la Bretagne, où une forte majorité de

¹ Ce texte doit beaucoup à la documentation fournie par le Conseil général du Lot-et-Garonne que nous remercions chaleureusement pour son aide. Des enquêtes de terrain et le recours à Internet ont été aussi d'une grande utilité.

communes, mais d'une taille moyenne beaucoup plus grande, ont contracté des alliances. Cette réalité doit être immédiatement nuancée, car notre département compte nombre de toutes petites communes qui ne peuvent évidemment à elles seules contracter des unions.

Et si le rapporte le calcul à la population, c'est 54 % des Lot-et-Garonnais (165 000 sur un total de 305 000) qui résident dans des communes jumelées, taux moyen pour un département sans véritable grosse agglomération urbaine.

Mais, et c'est là une autre originalité du Lot-et-Garonne, il y a autant de chefs-lieux de canton – *a priori* petites villes – non jumelés que jumelés. Ce qui, à l'évidence, illustre le fait que ces mariages communaux intéressent autant des villages que des bourgs ou des villes. Car, dans la liste des jumelles, on trouve bon nombre de petites unités communales, la plus faiblement peuplée (en 1999), Allemans-du-Dropt, comptant moins de 460 résidents, et cinq autres moins de 1 000. À l'inverse, quelques grosses ou moyennes communes, au-delà de 2 000 habitants, donc *a priori* urbaines, n'ont pas de jumelles : c'est qu'en fait elles appartiennent à des agglomérations urbaines où la présence d'une ville principale focalise les jumelages. Ainsi en va-t-il de celle de Fumel jumelée avec une ville allemande ; et les communes voisines de Monsempron-Libos, Montayral, voire Saint-Vite, peuvent profiter sans liens personnels du jumelage fumélois. Cas analogue à Villeneuve-sur-Lot, qui rend inutile des jumelages à Bias ou à Casseneuil, ou encore du Néracais, où Barbaste et Lavardac pâtissent de la proximité de Nérac, voire de Vianne.

238

Les pays concernés par les jumelages communaux du Lot-et-Garonne sont pour l'essentiel européens, ce qui est de loin la norme dans tout le territoire français. Mais ici l'originalité vient de ce qu'il s'agit en premier lieu de la France elle-même, cas fréquent dans le Sud-Ouest (Dordogne, Landes...), mais très rare ailleurs.

Plus surprenant encore est que 12 jumelages (sur 14 nationaux) concernent le Haut-Rhin, en Alsace. L'explication de cet état de fait est à rechercher dans les épisodes douloureux de la seconde guerre mondiale, en l'occurrence le refuge que des familles entières de l'Est français ont trouvé dans les villages dans leur fuite devant l'ennemi. Et les vieux, ou leurs descendants, n'ont pas oublié l'accueil reçu en Agenais.

Les jumelages de la reconnaissance ageno-alsacienne ne doivent pas cependant faire oublier ceux de la repentance allemande vis-à-vis de la France qui sont, au niveau national et international, les liens matrimoniaux les plus nombreux au monde (plus de 2 200, soit plus du tiers des unions allemandes). En Agenais, à vrai dire, il n'y en a que trois : Agen/Dinslaken (1975), Fumel/Burghausen (1975), et Villeneuve-sur-Lot/Neustadt-Cobourg (1977). Et c'est la volonté des personnalités locales qui a présidé à ces unions.

Cette rareté des jumelages franco-allemands en Agenais n'a d'égale que celle des unions franco-britanniques. Ces unions sont pourtant les plus nombreuses au monde (au 2^e rang après les franco-allemandes et devant les anglo-allemandes). Il n'y en a, là aussi, que trois : deux sont gallois et l'un écossais, à savoir dans l'ordre Agen/Llanelli, Pont-du-Casse/Tenbury Wells et Villeneuve-sur-Lot/Troon, ce qui ne laisse aucune place pour des mariages anglais ou irlandais. Le souci d'apprendre la langue du conjoint est quasiment nul, à l'inverse de ce qui se passe majoritairement ailleurs : ce qui commande ici, c'est le rugby, de même que dans le cas d'un jumelage avec une commune italienne. Et si Villeneuve-sur-Lot est aussi jumelée avec la superbe ville d'Avila en Espagne – inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO – c'est au football qu'elle le doit.

Nous voilà donc outre-Pyrénées, en Espagne, le principal des pays fournisseurs de jumelages, à égalité avec l'Italie (onze de chaque pays). Il s'agit surtout de municipes de Castille ou d'Aragon, même si l'un est catalan et un autre du Levante. Les motivations de ces mariages tiennent à la fois aux hasards du tourisme dans un pays géographiquement proche, au travail des enseignants agenais de la langue espagnole, et à l'ascendance ibérique de quelques pionniers volontaires. Mais, fait remarquable, il n'y a pas encore de jumelage portugais.

Les jumelages avec l'Italie sont aussi nombreux et s'expliquent tous par l'origine de familles immigrées en Agenais, la plupart du temps avant la seconde guerre mondiale. Toutes viennent de l'Italie du Nord, du Piémont à la Vénétie, soit des contreforts alpins, soit de la plaine padane, et cherchent à renouer avec le pays natal, une fois l'intégration réussie. De village à village, ces Ageno-Italiens reviennent en vacances au pays, faisant connaître à leurs jeunes le pays des ancêtres.

Les autres jumelages, qui tiennent de cas particuliers, n'en sont pas moins intéressants, car ils témoignent de l'ouverture d'esprit des Agenais sur le monde et de certaines trajectoires professionnelles.

Des deux jumelages africains, on retiendra surtout celui de Villeneuve-sur-Lot avec Bouaké en Côte-d'Ivoire, qui doit tout à la personnalité de Jacques Raphaël-Leygues, longtemps maire de Villeneuve et non moins longtemps – fait exceptionnel – ambassadeur de France à Abidjan, qui, se liant d'amitié et d'admiration avec Félix Houphouët-Boigny, président de la République ivoirienne, a tenu à honorer la capitale du pays baoulé.

Et c'est aussi à l'intervention d'une autre célébrité locale qu'est dû le seul jumelage ageno-canadien (en fait québécois) de Saint-Zénon avec Astaffort. Car c'est le chanteur Francis Cabrel, élu municipal de cette ville, qui est responsable de ce jumelage avec un bourg d'un millier d'habitants entouré de bois et de lacs, et qui y a trouvé en quelque sorte sa « Cabane du pêcheur ».

L'un des deux jumelages belges du département, celui de Duras avec Sint Truiden (nom flamand de la commune de Saint-Trond), vient d'un hasard aidé par l'existence du vignoble d'AOC Côtes de Duras. Car c'est un professeur de sommellerie de la ville du Limbourg belge Hasselt, en vacances en France, qui découvre ce vignoble, sa capitale et son château en 1984. Et il se trouve qu'il existe dans cette commune flamande dont l'enseignant est originaire, un lieu-dit Duras (ancienne commune regroupée) avec un château. Il n'en fallait pas plus pour que le professeur envoie en France ses jeunes élèves de l'école hôtelière afin de découvrir ce vignoble et d'y faire les vendanges. Et c'est en 1998 que ceci aboutit à un jumelage lors des huitièmes fêtes du vin à Duras.

L'autre jumelage belge, celui d'Aiguillon-Visé, est beaucoup plus ancien, et il est même le premier en date du département (1958) et l'un des plus précoces de France. Cela est dû au maire et au secrétaire général de la ville qui se sont rendus à Liège aux États généraux du Conseil des communes d'Europe : cela leur donna l'idée d'une union. Le choix se porta sur Visé (Weset), ville wallonne donc francophone, de taille à peu près équivalente (5 600 habitants) à celle d'Aiguillon. Mais sa situation géographique au carrefour de trois frontières (belge, allemande, néerlandaise), à mi-chemin de Liège et de Maastricht, fut un atout déterminant d'autant que la gastronomie de l'oie rapprochait les deux villes. Bien mis en valeur par les médias, et notamment par la télévision naissante, ce jumelage s'avéra être l'un des succès les plus populaires auprès des populations concernées.

Il est aussi des rapprochements aux origines plus subtiles. Ainsi, celui de Sainte-Livrade avec l'Espagnole Sigüenza, connue pour sa cathédrale, ses églises et la tombe de son grand homme, le Doncel. Mais la justification du jumelage vient de ce que cette belle commune de la province de Guadalajara, en Castille, recèle une relique de sainte Livrade elle-même.

Plus étonnant encore est le jumelage entre Agen (33 000 habitants) et la Texane Corpus Christi (270 000 habitants et sans doute le double avec son agglomération), l'une des capitales du pétrole américain. En fait, un jumelage peut en cacher un autre car le caractère commun de ces deux entités si différentes est d'être jumelées avec... Tolède (Espagne, Nouvelle-Castille). Et si Agen est unie à la belle cité inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est en raison de la volonté d'un Agenais professeur d'espagnol et Tolédan d'origine. La réalité avancée d'un évêque tolédan nommé Bernard d'Agen à l'époque médiévale n'est évidemment qu'un prétexte historique trouvé à posteriori.

D'autres jumelages sont plus typiquement politiques. Ainsi Villeréal mariée à Château-Chinon (1978), et dont le maire était alors François Mitterrand.

C'est dans une optique d'ouverture à l'Est que le maire d'Agen, le docteur Esquirol, chercha une commune soviétique. D'abord orienté vers une

commune de Moldavie (de langue roumaine donc latine), mais refusée en raison de la proximité d'une Roumanie dirigée par le dictateur Ceausescu, le bon docteur jeta son dévolu sur Touapsé, ville russe sur la mer Noire. La cité de 60 000 habitants, qui marqua l'extrême avancée des armées allemandes lors de la seconde guerre mondiale, était le deuxième port de la mer Noire soviétique. La charte de jumelage fut signée en 1976 à Touapsé, et à Agen en 1977. Mais les circonstances rendirent le jumelage difficile, et Agen rompit ses relations en 1983, après l'affaire de l'avion sud-coréen abattu par la chasse soviétique. On renoua en 1988, mais on suspendit à nouveau en 1995, la situation économique et sociale de la Russie d'alors rendant tout échange quasiment impossible.

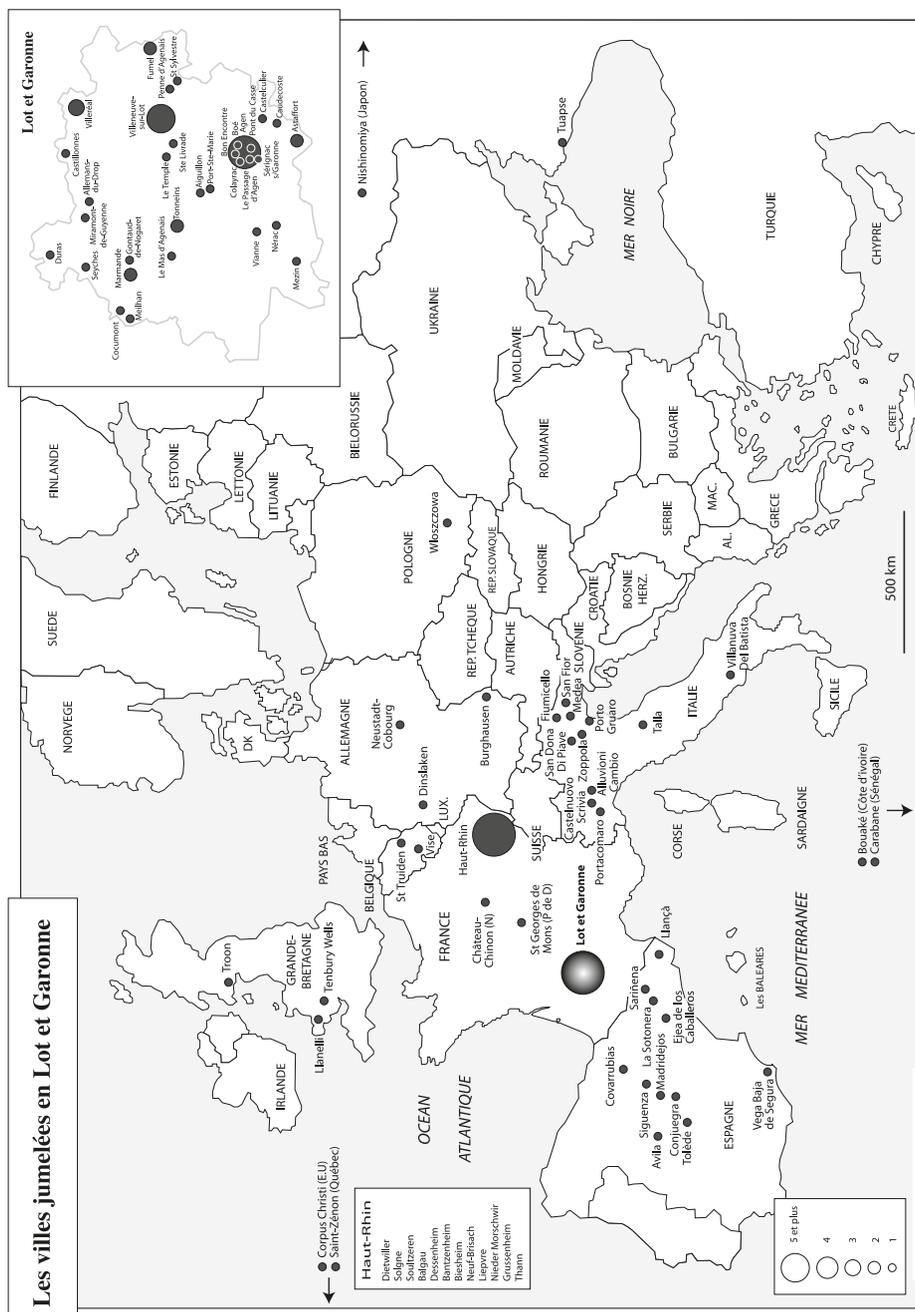
Le jumelage Nishinomiya-Agen est l'un des rares jumelages franco-japonais. Il se fit par l'intermédiaire de... l'Alsace, le correspondant de l'Alsace au Japon étant aussi directeur du bureau de représentation de la Gascogne. Après trois ans de visites réciproques d'ordre touristique et culturel, mais surtout économique (les deux cités sont spécialisées dans le domaine agro-alimentaire), ces deux villes moyennes (423 000 habitants pour la japonaise, située près d'Osaka, et 33 000 pour la française) signèrent officiellement leur union en 1992.

De nombreuses anecdotes pourraient encore enrichir cette histoire des jumelages agenais. Mais il apparaît que leur caractéristique la rend beaucoup plus représentative du Sud-Ouest de la France que du pays tout entier. Le peu d'intérêt pour la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, remplacé par l'attrance pour le sud de l'Europe, beaucoup plus proche géographiquement et culturellement, et surtout liée par les migrations d'accueil, fait de l'Agenais un véritable creuset de population.

Quant aux activités de ces jumelages, elles sont bien variées, ne jouant sur l'apprentissage mutuel des langues que dans les échanges franco-espagnols, ou par le séjour en France, pour les Allemands ou les Italiens. Car, beaucoup plus qu'ailleurs sans doute, il s'agit ici de rapports économiques, culturels et touristiques, mais surtout festifs, gastronomiques et sportifs.

ANNEXE

Les villes jumelées en Lot et Garonne



CHAPITRE 2

Communautés atlantiques

LES POLITIQUES AMÉRINDIENNES DE HENRI IV

Éric Thierry

Emmanuel Le Roy Ladurie a récemment rappelé que Henri IV fut le roi de l'ouverture¹. On connaît bien sa politique de tolérance envers les huguenots, son approche diplomatique positive vis-à-vis des puissances maritimes protestantes qu'étaient l'Angleterre et les Pays-Bas, et ses efforts pour stimuler la reprise économique en France après les guerres contre la Ligue et l'Espagne. En revanche, on ignore trop souvent que l'ouverture henricienne s'est faite aussi en direction des Amériques et des Amérindiens. Henri de Navarre a voulu mettre ces derniers au service de la cause protestante. Puis, après sa montée sur le trône et la pacification de son royaume, il a favorisé les alliances franco-amérindiennes pour essayer d'exploiter les richesses vraies ou supposées du Canada et de l'Acadie, et pour tenter de conquérir la fabuleuse Guyane.

METTRE LES AMÉRINDIENS AU SERVICE DE LA CAUSE PROTESTANTE

Henri de Navarre rencontra pour la première fois des Amérindiens le 9 avril 1565 à Bordeaux. Il était alors âgé de onze ans et participait à l'entrée de Charles IX dans la capitale de la Guyenne, à l'occasion du grand tour de France de la Cour. Il y eut une procession de « douze Nations estrangeres captives », parmi lesquelles se trouvaient des Brésiliens. Afin de montrer à tous que le roi était appelé à la seigneurie du monde, le « Capitaine » de « chascune Nation habillée à sa mode » lui fit sa soumission, d'abord dans sa propre langue, puis traduite par un truchement².

Depuis le début du xvi^e siècle, les Français, venus surtout des ports de Normandie et de l'Atlantique, fréquentaient le Brésil pour y remplir leurs navires de « bois rouge ». Tandis que des jeunes membres des équipages restaient vivre avec les indigènes, des Amérindiens venaient en France, y séjournaient quelque temps et étaient ramenés dans leur pays. Ces échanges de personnes

¹ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Henri IV ou l'ouverture*, Paris, Bayard, 2005.

² Thomas Richard, *L'Entrée du Roy à Bordeaux* [1565], éd. par Ph[ilippe] Tamizey de Larroque dans *Entrée de Charles IX à Bordeaux*, Bordeaux, P. Chollet, 1882, p. 9-10.

renforçaient les alliances conclues par les Français avec les Tamoyo, Tupinamba, Caeté et Potiguara. Les individus ayant vécu à la fois dans l'Ancien et dans le Nouveau Monde devenaient de fort utiles interprètes permettant de mobiliser de la main-d'œuvre indigène pour couper les arbres, porter les billes jusqu'au littoral et préparer le chargement des navires³.

Henri de Navarre rencontra au moins un de ces hommes lors de ses fréquents séjours rochelais de 1558 à 1589. Il s'agit de Pierre Richer, le « père de l'Église de La Rochelle ». Juste avant de devenir pasteur dans cette ville et d'y instituer un consistoire sur le modèle genevois, il avait participé à l'expérience de la France antarctique. Il avait rejoint Villegagnon dans la baie de Guanabara en mars 1557 avec treize autres calvinistes envoyés par Calvin. Très vite, il s'était opposé au chef de la colonie à propos de l'interprétation de l'Eucharistie. Contraint de se réfugier chez les indigènes avec ses coreligionnaires, il avait partagé leur vie, puis était rentré en France en mai 1558⁴.

246

En séjournant parfois longuement à La Rochelle, en particulier d'octobre 1570 à août 1571⁵, Henri de Navarre apprit de marins huguenots que, même après l'échec de la France antarctique en 1560 et la fondation de la ville de Rio de Janeiro par Mem de Sá en 1567, les Français continuaient de résister aux Portugais dans la baie de Guanabara, avec l'aide des Tamoyo. Ils étaient ravitaillés par des navires de passage qui, quand ils le pouvaient, attaquaient au canon les positions de l'ennemi et s'emparaient de ses bateaux⁶. Ainsi, le 15 juillet 1570, au large des Canaries, le capitaine Jacques de Sores prit un galion portugais chargé de jésuites à destination du Brésil et fit massacrer la totalité des religieux.

Henri de Navarre connaissait personnellement ce personnage qui était, depuis mars 1569, son lieutenant à la tête de « l'Armée de Mer » des huguenots. Celle-ci avait été créée en août ou septembre 1568 à La Rochelle pour attaquer les catholiques de toute nationalité, défendre les intérêts de la Cause et financer celle-ci. Elle était composée de corsaires qui avaient des lettres de course signées d'abord par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, puis, à partir de 1572, par son fils et successeur, Henri, qui était aussi amiral de Guyenne depuis 1563.

3 Olive Patricia Dickason, « The Brazilian Connection. A look at the origin of french techniques for trading with Amerindians », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. LXXI, n° 264-265, 1984, p. 129-146.

4 Frank Lestringant, « Calvinistes et Cannibales. Les écrits protestants sur le Brésil français (1555-1560). II – La "Réfutation" de Pierre Richer », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, CXXVI, avril-juin 1980, p. 167-192.

5 Jean-Claude Cuignet, *L'Itinéraire d'Henri IV : les 20 597 jours de sa vie*, Bizanos, Héraclès, 1997, p. 51-53.

6 Henri Hauser, « Les huguenots français au Brésil (1560-1584) d'après les documents portugais », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, LXXXVI, avril-juin 1937, p. 93-115.

Les escadres de « l'Armée de Mer » attaquaient les navires catholiques surtout au large des côtes européennes, dans la Manche et l'Atlantique⁷, mais des équipages huguenots n'hésitaient pas à opérer en solitaires des raids dans les possessions espagnoles des Antilles et de l'Amérique centrale. Il n'était pas rare de les voir piller les maisons des indigènes et torturer ceux-ci pour leur faire avouer où ils cachaient leurs objets précieux ou même leurs produits alimentaires, mais parfois leurs relations avec les Amérindiens étaient plus pacifiques : connaissant les horreurs perpétrées sur ces derniers par les Espagnols grâce à la diffusion de la *leyenda negra*, les marins huguenots leur disaient que les Français allaient bientôt venir massivement les libérer et qu'ils ne devaient plus payer aucun tribut⁸.

Henri de Navarre savait que les Indiens de l'Amérique espagnole pouvaient participer à la lutte contre l'Espagne. Il avait entendu parler de l'appui décisif apporté par le chef indigène Satouriona et ses guerriers à Dominique de Gourgues, lors de son expédition menée en Floride en 1568 pour venger les colons de Laudonnière et Ribault massacrés par les Espagnols en 1565⁹. Il n'ignorait pas non plus qu'en 1573, l'Anglais Francis Drake, accompagné de Français, n'avait pu faire un raid fructueux dans l'isthme de Panama que grâce à l'aide d'esclaves noirs en fuite et d'Amérindiens¹⁰.

De 1568 à 1572, l'amiral de Coligny avait tenu à informer Henri de Navarre de tout ce qui était entrepris outre-mer contre l'Espagne : Jeanne d'Albret l'avait chargé de former son fils au métier des armes et le vieux soldat, au nom duquel les expéditions de Villegagnon, Laudonnière et Ribault avaient été menées, avait pris son rôle très au sérieux¹¹. Puis, en 1576, Philippe du Plessis-Mornay était entré au service du jeune prince. Il s'était entretenu avec des corsaires anglais à l'occasion de ses séjours en Angleterre et était capable d'élargir sa réflexion à l'ensemble de la planète, comme en témoigne son *Discours au roy*

7 Jean de Pablo, « Contribution à l'étude de l'histoire des institutions militaires huguenotes. I – L'armée de mer huguenote pendant la troisième guerre de religion », *Archiv für Reformationsgeschichte*, XLVII, 1, 1956, p. 64-76 ; Mickaël Augeron, « Coligny et les Espagnols à travers la course (c. 1560-1572) : une politique maritime au service de la Cause protestante », dans *Coligny, les protestants et la mer*, dir. Martine Acerra et Guy Martinière, Paris, PUPS, 1997, p. 155-176.

8 Mickaël Augeron, « Violences théâtralisées, violences sacrnalisées : les marins huguenots face aux « Papistes » » dans la seconde moitié du XVI^e siècle », dans *La Violence et la mer dans l'espace atlantique (XVI^e-XIX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2004, p. 304-305.

9 *Histoire memorable de la reprise de l'Isle de la Floride, faite par les François, sous la conduite du Capitaine Gorgues, gentil-homme bourdelois, le 24 et 27 d'Avril de cette année, 1568*, s.l., s.n., 1568.

10 Frank Lestringant, *Le Huguenot et le Sauvage*, Paris, Aux amateurs de livres, 1990, p. 224-225.

11 Jean-Pierre Babelon, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1984, p. 148-158.

Henri III, Sur les moyens de diminuer l'Espagnol daté de 1584¹². Pour bloquer la circulation des hommes et des marchandises qui ne profitait qu'à l'hégémonie de l'Espagne, il y recommandait l'occupation des isthmes et des détroits, en particulier l'isthme de Darien, entre Panama et Nombre de Dios, dont la conquête pouvait être facilitée, selon lui, par les « habitants » qui « se sont retirés en la montagne pour l'horreur et cruauté des Espagnols »¹³.

Au début de la huitième guerre de religion, Henri de Navarre envisagea probablement de mettre en application ce plan afin d'affaiblir l'Espagne, le principal allié des ligueurs depuis le traité de Joinville. En effet, le 12 mars 1585, il écrivit à Francis Walsingham, secrétaire d'État de la reine d'Angleterre Elisabeth I^{re} :

Je vous pryé [...] me maintenir en la bonne grace d'une si trez excellente Royné, et la pryer de commander au chevalier de Drac, de m'envoyer le recueil et discours de ce qu'il a remarqué en son grand voyage [...] qui m'est fort necessaire pour l'execution d'aulcuns de mes desseins¹⁴.

248

Il songeait sans doute à faire opérer ses corsaires huguenots en Amérique avec l'aide des indigènes, mais Francis Drake l'en dissuada certainement, surtout après son nouveau voyage aux Antilles en 1585 et 1586, au cours duquel il put mesurer les importants efforts faits par le roi d'Espagne Philippe II pour mieux protéger ses colonies¹⁵.

S'ALLIER AVEC LES AMÉRINDIENS POUR EXPLOITER LES RICHESSES DU CANADA ET DE L'ACADIE

Après sa montée sur le trône et la pacification de son royaume, Henri IV ne s'intéressa de nouveau aux Amérindiens qu'en 1599, lorsque Pierre de Chauvin lui proposa de favoriser une implantation française dans la vallée du Saint-Laurent¹⁶. Grâce au Malouin François Pont-Gravé qui les fréquentait régulièrement depuis les années 1580, cet armateur de Honfleur savait que les indigènes étaient capables de fournir un grand nombre de fourrures d'excellente qualité et qu'ils pouvaient aller en chercher davantage auprès des populations

12 Didier Poton, « Philippe Duplessis-Mornay et la mer : *Discours au roi Henri III sur les moyens de diminuer l'Espagnol* (1584) », dans *Coligny, les protestants...*, op. cit., p. 145-154.

13 [Philippe] Du Plessis-Mornay, *Mémoires et correspondance, pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France*, éd. A.-D. de La Fontenelle de Vaudoré et P.-R. Auguis, Paris, s.n., 1824-1825, 12 vol. [reprod. en fac-similé, Genève, Slatkine, 1969], t. II, p. 590.

14 *Recueil de lettres missives de Henri IV*, éd. [Jules] Berger de Xivrey, Paris, Imprimerie Royale[puis Impériale, puis Nationale], 1843-1876, 9 vol., t. II, p. 16. Henri IV fait ici allusion au tour du monde effectué par Drake de 1577 à 1580.

15 Yves Cazaux, *Henry IV*, t. II, *Les horizons du rêve*, Paris, Albin Michel, 1986, p. 284-289.

16 Pour toute cette partie, voir mon ouvrage *La France de Henri IV en Amérique du Nord, de la création de l'Acadie à la fondation de Québec*, Paris, Honoré Champion, 2008.

de l'intérieur des terres. En construisant chez eux un magasin et en y établissant à demeure des truchements, il voulait établir avec eux des relations privilégiées.

Doté par le roi d'un monopole du commerce dans l'embouchure du Saint-Laurent, il ne tarda pas à organiser une expédition au Canada et, durant l'été 1600, fit construire une habitation à Tadoussac. Les Montagnais qui vivaient là acceptèrent facilement cette installation de Français, car ils espéraient d'eux de l'aide pour lutter contre leurs ennemis, les Iroquois, qui faisaient des raids dans la vallée du Saint-Laurent. Chauvin laissa seize hommes et regagna la France. Durant l'hiver, le froid, le manque de vivres et le scorbut tuèrent la plupart des Français et les autres ne durent leur survie qu'aux indigènes qui les accueillirent et les nourrirent. Ces survivants rentrèrent en France sur le navire envoyé par Chauvin en 1601 et l'habitation fut abandonnée.

Cela déçut les Montagnais qui se virent privés de toute possibilité d'assistance militaire des colons. Pont-Gravé, associé à Chauvin, s'en rendit compte lors de son nouveau voyage au Canada en 1602. Faute de moyens pour entretenir une colonie permanente, il se résolut à demander de l'aide à Henri IV. Pour le convaincre de l'amitié des indigènes de Tadoussac, il ramena en France deux d'entre eux et les lui présenta. L'entrevue eut lieu à la fin de l'année. Selon Champlain, le roi assura les deux Montagnais qu'il « leur vouloit du bien, et desiroit peupler leur terre, et faire la paix avec leurs ennemis (qui sont les Irocois) ou leur envoyer des forces pour les vaincre »¹⁷.

Depuis 1600, Henri IV avait eu l'occasion d'obtenir des renseignements sur les bonnes dispositions des indigènes de l'embouchure du Saint-Laurent et sur les avantages que les Français pouvaient en tirer. Il avait reçu les visites de marchands malouins et rouennais opposés au monopole de Chauvin. Tous lui avaient dit combien leur était préjudiciable la perte de « la traicte ordinaire » que « de long temps » ils avaient « vers lesdits pays » et celle de la « cognoissance » qu'ils avaient « des peuples, mœurs, costes et demeures »¹⁸.

Immédiatement après l'ambassade montagnaise, Henri IV se résolut à favoriser l'installation durable des Français sur les rives du Saint-Laurent, mais n'ayant pas d'argent disponible à avancer, il préféra encourager l'association de tous les marchands intéressés à la traite. Il leur demanda de se réunir à Rouen dès la fin du mois de janvier 1603 sous la présidence conjointe de La Cour, premier président du parlement de Normandie, et de Chaste, vice-amiral de France et gouverneur de Dieppe, mais les discussions cessèrent à la mort de Chauvin en février.

17 *Des Sauvages ou Voyage de Samuel Champlain, de Brouage, fait en la France nouvelle l'an mil six cens trois*, Paris, Claude de Monstr'œil, 1603, p. 4.

18 *Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534. Documents inédits sur Jacques Cartier et la Canada (nouvelle série)*, éd. Alfred Ramé, Paris, Tross, 1867, p. 16.

Preuve de l'intérêt que portait Henri IV à l'implantation des Français au Canada, il choisit, comme nouveau titulaire du monopole du commerce dans l'embouchure du Saint-Laurent, le plus prestigieux des deux co-présidents de la réunion de Rouen, Aymar de Chaste. Celui-ci parvint à créer une société avec quelques marchands de Rouen et de Saint-Malo et envoya outre-Atlantique un de ses associés, Pont-Gravé, pour remonter le Saint-Laurent, trouver un site propice à l'installation de colons et inventorier les ressources disponibles.

Avec Samuel de Champlain, informateur du roi, et les deux Amérindiens amenés en France l'année précédente, François Pont-Gravé entra dans le port de Tadoussac le 26 mai. Les deux ambassadeurs firent le compte rendu de leur réception par Henri IV et de leur séjour en France devant le chef Anadabijou qui exprima toute sa satisfaction. L'alliance que l'inaction de Chauvin avait mise en péril était restaurée et Pont-Gravé et Champlain purent même l'élargir aux Algonquins et aux Etchemins, des alliés des Montagnais présents pour fêter une victoire commune contre les Iroquois. Des objets européens furent échangés contre des fourrures et des repas furent pris en commun¹⁹.

À l'aide de guides indigènes, Champlain et Pont-Gravé remontèrent le Saint-Laurent. Ils trouvèrent le site de Trois-Rivières propice à la construction d'une habitation et, parvenus aux rapides de Lachine, obtinrent des Amérindiens des informations qui leur permirent de reconstituer une partie du réseau hydrographique des Grands Lacs et d'espérer être à portée de la mer du Sud. Ils revinrent à Tadoussac et, avant de rentrer en France, ils séjournèrent sur l'île Percée, où ils retrouvèrent un autre associé de Chaste, le Malouin Sarcel de Prévert. Celui-ci leur raconta être allé en Acadie jusqu'à une « fort haute montaigne » riche en cuivre²⁰ et avoir appris des indigènes l'existence de nombreuses autres mines, en particulier d'argent. Il leur dit aussi que là-bas les Mi'Kmaqs et les Armouchiquois se livraient une guerre perpétuelle.

De retour en France, Pont-Gravé présenta à Henri IV un jeune Amérindien qui lui avait été confié par son père, le chef montagnais Bechourat. Le roi traita l'enfant comme le sien et l'envoya rejoindre sa progéniture au château de Saint-Germain-en-Laye. L'existence de « Petit Canada » au contact des princes et princesses sera malheureusement brève : baptisé le 9 mai 1604, il aura, comme parrain et marraine, deux des enfants de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, Alexandre et Catherine-Henriette, mais il tombera vite malade et, malgré les

¹⁹ Camil Girard et Édith Gagné, « Première alliance interculturelle. Rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603 », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXV, 3, 1995, p. 3-14 ; Alain Beaulieu, « La naissance de l'alliance franco-amérindienne », dans *Champlain*, dir. Denis Vaugeois et Raymonde Litalien, Paris/Sillery (Québec), Nouveau Monde Éditions/Septentrion, 2004, p. 153-161

²⁰ *Des Sauvages...*, *op. cit.*, p. 34.

sollicitudes du futur Louis XIII qui lui fera partager ses repas, il mourra le 18 juin suivant, laissant au dauphin un vif souvenir²¹.

En permettant à l'enfant de Bechourat de grandir aux côtés des siens, Henri IV ne faisait que se conformer à la tradition féodale. Il était bon que le fils d'un vassal fût élevé dans le proche entourage du suzerain de son père. L'affection ne pouvait que renforcer la fidélité. Henri IV tenait à établir des relations de cette nature avec les princes amérindiens. Il le voulait d'autant plus qu'il était bien décidé à permettre aux Français d'exploiter en paix les riches mines acadiennes dont Sarcel de Prévert avait révélé l'existence à Pont-Gravé et à Champlain.

Aymar de Chaste étant décédé entre-temps, il nomma, le 8 novembre 1603, un des associés de celui-ci, Pierre Dugua de Mons, lieutenant général « aux païs, territoires, côtes et confins de la Cadie », du 40^e au 46^e degré de latitude Nord, et le chargea de « traiter et contracter [...] paix, alliance et confederation, bonne amitié, correspondance et communication avec lesdits peuples et leurs Princes »²². De plus, il lui céda pour dix ans le monopole de la traite des fourrures sur le littoral atlantique aux mêmes latitudes, dans la Gaspésie et sur les deux rives du Saint-Laurent, contre l'obligation de transporter en Acadie, dès la première année, soixante personnes.

Malgré l'aide de Champlain, le nouveau lieutenant général ne parvint qu'en partie à remplir sa mission. De mai 1604 à septembre 1605, il consolida les alliances avec les Etchemins et les Mi'Kmaq et en ébaucha d'autres avec les Armouchiquois qui vivaient plus au sud, mais les mines trouvées se révélèrent très décevantes et le scorbut décima les colons installés sur l'île Sainte-Croix. Après avoir déménagé sa colonie au port Royal, il préféra rentrer en France pour annoncer son semi-échec au roi. Déjà harcelé par les doléances des Hollandais, de la Bretagne, de la Normandie, des chapeliers de Paris et de Sully opposés au monopole de la traite des fourrures accordé au lieutenant général, Henri IV ne se fit plus guère d'illusions sur l'Acadie et le Canada. Le 17 juillet 1607, il finit par révoquer le privilège commercial de Dugua de Mons.

Celui-ci fit rapatrier les colons du port Royal et, profitant d'un prolongement de son monopole pour un an seulement – Henri IV y avait consenti après avoir appris le retour des Anglais en Virginie en mai 1607 –, il tourna son regard vers la vallée du Saint-Laurent. Son lieutenant Champlain fonda l'établissement de Québec en juillet 1608 et, à son retour en France en octobre 1609, fut reçu par le roi. Celui-ci l'écouta avec plaisir évoquer sa victoire sur les Iroquois remportée avec des Montagnais, des Algonquins et des Hurons à Ticonderoga le 30 juillet 1609, ainsi que les promesses faites par les chefs de ses alliés amérindiens de lui

21 Jean Héroard, *Journal*, éd. Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989, 2 vol., t. 1, p. 483, 486, 487, 489-490, 491 et 822.

22 « Commission du Roy au sieur de Monts », dans Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, Adrian Perier, 1617, p. 419 et 420.

montrer la mer du Nord et la région des Grands Lacs. Toutefois, Henri IV ne voulut pas revenir sur la révocation définitive du monopole de Dugua de Mons²³.

En même temps, il refusa de soutenir financièrement le projet de conversion des Mi'Kmaq échafaudé par Jean de Poutrincourt pour relancer la colonisation de l'Acadie. Celui auquel le port Royal avait été cédé par Dugua de Mons embarqua avec un seul prêtre le 26 février 1610. Quand les premiers baptêmes d'indigènes acadiens furent célébrés le 24 juin, Henri IV était mort depuis plus d'un mois.

S'ALLIER AVEC LES AMÉRINDIENS POUR CONQUÉRIR LA GUYANE

252

Durant son règne, Henri IV s'intéressa encore au Brésil. Alors que le Canada et l'Acadie se révélaient être de simples terres à fourrures et des littoraux à morues, cette partie de l'Amérique du Sud continuait à susciter des rêves d'enrichissement rapide par la traite du bois de brasse et des épices, et par la quête de l'or et des pierres précieuses. C'était au nord du Brésil que l'Anglais Walter Raleigh avait situé l'Eldorado et le trésor du dernier Inca. Sa *Discoverie of the large, rich and beautiful empyre of Guiana* parue à Londres en 1596 fut très vite intégrée par Richard Hakluyt à sa grande collection de récits de voyages et par Théodore de Bry à la sienne, en version latine. Elle fut lue avec intérêt dans toute l'Europe²⁴.

En 1602, comme l'Anglais Charles Leigh s'appêtait à créer une colonie en Guyane²⁵, Henri IV accepta d'y envoyer René Marie de Montbarrot, gouverneur de Rennes. Le 8 mai, il le chargea de conquérir « les pays et royaumes » de Guyane en s'alliant avec les indigènes ou en les soumettant par la force²⁶. Le lieutenant général de la Guyane ne put partir lui-même en reconnaissance, mais il envoya son associé Daniel de La Touche, seigneur de La Ravardière. Entre janvier et août 1604, celui-ci longea la côte guyanaise, nota l'emplacement de la rivière de Cayenne, poussa jusqu'à l'île de la Trinité et visita les pêcheries de perles de l'île de la Marguerite²⁷.

Un Amérindien appelé Yapoco fut ramené par La Ravardière pour être présenté au roi. Logé dans le manoir de l'explorateur à Cancale, il fut employé dans les cuisines à « tourner la broche », mais cela lui déplut et il se sauva à Saint-

23 Voir mon étude, « Champlain et les débuts de la présence française en Amérique du Nord », dans Samuel de Champlain, *Voyages en Nouvelle-France. Explorations de l'Acadie, de la vallée du Saint-Laurent, rencontres avec les autochtones et fondation de Québec, 1604-1611*, éd. Éric Thierry, Paris, Cosmopole, 2004, p. 252-264.

24 Walter Raleigh, *El Dorado*, éd. R[obert H.]. Schomburgk [1848] et A. Cioranescu, Paris, Utz/UNESCO, 1993.

25 James A. Williamson, *English Colonies in Guiana and on the Amazon. 1604-1668*, Oxford, The Clarendon Press, 1923, p. 30-31.

26 British Library [désormais BL], Sloane manuscript 173, fol. 2 v°.

27 Jean Mocquet, *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales*, Paris, Jean de Heuqueville, 1617, p. 69-153.

Malo, où il put embarquer pour le Brésil²⁸. Ce fut donc un autre compagnon de La Ravardière qui, en 1605, parla à Henri IV de la Guyane et de ses indigènes. Il s'agit de Jean Mocquet, apothicaire du roi. À Fontainebleau, il montra au premier Bourbon comment les Guyanais allumaient leur feu en frottant l'un contre l'autre deux morceaux de bois²⁹. Il n'hésita même pas à évoquer, devant Henri IV, des habitantes de la région explorée, les fameuses Amazones, qui, dit-il, rencontraient tous les ans, au mois d'avril, « leurs amis et confédérés », et qui, après avoir enfanté, gardaient les filles et laissaient les garçons à leurs amants d'avril³⁰.

L'intérêt du roi grandit encore lorsque, probablement toujours en 1605, il reçut Charles des Vaux, un rescapé d'une expédition malheureuse menée au Brésil par le capitaine Jacques Riffault en 1594. À l'occasion de son long séjour au Maragnan, cet homme avait pu prendre la mesure des ressources naturelles et humaines de ces contrées et établir le principe d'une alliance avec les Tupinamba. Son entrevue avec Henri IV est ainsi racontée par le P. Claude d'Abbeville :

Il fit une fidelle narration à la Majesté Tres-Chrestienne du Roy Henry Le Grand, de tout le succès de son voyage, et de l'honneur que sa Majesté s'aquerroit à l'entreprise de ce négoce, outre le prouffit et utilité que la France en devoit un jour retirer, et de la glorieuse couronne qui infalliblement luy devoit arriver du Ciel pour le gain de tant d'ames lesquelles se jettoient entre ses bras avec intention d'espouser la creance du vray Dieu. Ce qu'entendant sa Majesté avec un grandissime contentement, et d'autre part doutant de la verité de ce discours pour les merveilles qu'il luy disoit de ce païs ; pour vérifier tout cecy, elle commanda au Sieur de la Ravardière fort expert en fait de marine (ayant desja voyagé plusieurs fois en ces contrées, et prest d'y retourner) de mener avec luy ledict des-Vaux au Bresil et en l'Isle de Maragnan pour voir si tout le bien qu'il luy faisoit croire y estre, y estoit en effect, le chargeant expressement de luy en faire à son retour une fidelle relation, avec promesse d'entreprendre l'affaire à ses cousts et despens, au cas que le dire dudit des-Vaux fust trouvé veritable³¹.

Tout en étant séduit par la perspective de voir son royaume s'étendre au Maragnan, Henri IV savait rester prudent. L'échec de Charles Leigh en Guyane n'était peut-être pas étranger à son attitude. Bien informé sur les tentatives d'expansion coloniale de l'Angleterre, il n'ignorait pas que le navigateur anglais avait choisi en 1602 les rives du Wiapoco comme emplacement d'un comptoir,

²⁸ *Ibid.*, p. 98.

²⁹ *Ibid.*, p. 81.

³⁰ *Ibid.*, p. 101-103.

³¹ Claude d'Abbeville, *Histoire de la Mission des Peres Capucins en l'Isle de Maragnan et terres circonvoisines*, Paris, François Huby, 1614, fol. 12-14.

qu'il avait établi ce poste en 1604, mais qu'il n'avait pu le maintenir que très difficilement jusqu'à sa mort en mars 1605³².

Le 3 juillet, Henri IV éleva La Ravardière au titre de lieutenant général depuis la rivière des Amazones jusqu'à l'île de la Trinité³³, mais il ne lui accorda pas les capitaux nécessaires à une expédition vers ses terres d'outre-Atlantique. La Ravardière dut attendre 1609 pour pouvoir profiter des armements faits par Charles de L'Hospital, comte de Choisy, qui avait obtenu du roi, en 1608, un édit lui accordant la propriété des terres à coloniser au cap de Bonne-Espérance. Muni d'une commission royale datée du 29 mai 1609, confirmant et renforçant les pouvoirs accordés par les lettres précédentes, La Ravardière partit de Cancale, un peu après le 8 juillet, en compagnie d'hommes du comte de Choisy³⁴.

La suite du voyage est racontée ainsi par le P. Claude d'Abbeville :

Le sieur de La Ravardière donc, exécute le commandement du Roy, meine des Vaux à Maragnan, où apres avoir demeuré six mois, tant en l'Isle que sur la terre ferme, et recogneu la verité du recit que des Vaux avoit fait au Roy, y apprend de surplus un moyen tres-facile d'y establir une belle Colonie ; ce qu'apres avoir recogneu, ils s'en revindrent en France pour informer sa Majesté de la verité de l'affaire qu'elle desiroit embrasser³⁵.

Daniel de La Touche, seigneur de La Ravardière, ramena deux ambassadeurs tupinamba pour leur faire confirmer, devant le roi, leur volonté de soumission, mais, à peine ceux-ci avaient-ils mis le pied à Cancale qu'ils moururent³⁶. De plus, à peine débarqué, le lieutenant général apprit une accablante nouvelle : Henri IV avait été assassiné par Ravailac le 14 mai 1610.

Les politiques amérindiennes de ce roi furent très pragmatiques : soucieux de faciliter l'accès de ses sujets aux richesses vraies ou supposées des Amériques, il soutenait les initiatives prises par des Français pour nouer des alliances avec les Amérindiens, mais quand il s'agissait d'avancer des fonds pour favoriser la création d'un établissement permanent, il se souvenait qu'il devait avant tout financer la reconstruction de son royaume et la lutte contre l'Espagne en Europe. Bien qu'appelé à la seigneurie du monde, Henri IV savait rester réaliste. Il laissait à son successeur le soin de « l'établissement du Royaume François esdites provinces d'outre-mer »³⁷.

32 James A. Williamson, *English Colonies in Guiana...*, *op. cit.*, p. 30-37.

33 BL, Sloane manuscript 173, fol. 4 v^o.

34 *Ibid.*, fol. 5-6 ; Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. IV, *La quête d'un Empire colonial*. Richelieu, Paris, Plon-Nourrit et cie, 1923, p. 283-286.

35 Claude d'Abbeville, *Histoire de la Mission...*, *op. cit.*, fol. 14 v^o.

36 Marquis de Razilly, *Généalogie de la famille Razilly*, Laval, Veuve A. Goupil, 1903, p. 285-287.

37 Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, Jean Millot, 1612, p. V. Lescarbot a entendu Henri IV dire cela à Poutrincourt en novembre 1607.

John Francis Boshier

À l'occasion du 4^e centenaire de l'établissement de Québec en 2008, du Gua de Mons (1558-1628) pouvait être fêté comme jamais auparavant. Pour la première fois, l'ancien héros qu'est Samuel de Champlain (vers 1580-1635) devait faire place à Mons, son patron, qui avait eu l'idée et prit l'initiative d'implanter une colonie française au Canada. Déjà, le 26 juin 2004, les gouvernements français et canadien avaient émis un timbre pour célébrer Mons en tant que fondateur de l'Acadie et les Acadiens l'avaient reconnu comme tel. Quelques auteurs savants voient en Mons le co-fondateur, voire le véritable fondateur de Québec, Champlain n'ayant fait qu'accomplir ses projets et employé ses fonds¹. Le professeur Jacques Mathieu de l'université Laval a déclaré en 2001, « Du Gua de Mons, secondé par Samuel de Champlain, fonde le premier établissement permanent de la France en Amérique du Nord à Québec, en 1608 »². Mais 40 ans plus tôt Gustave Lanctôt avait écrit :

Grâce surtout à l'initiative, au désintéressement et au patriotisme de De Monts, Champlain, après six ans de voyages, de travaux, de négociations et de difficultés, avait enfin atteint à sa grande ambition d'assurer la permanence d'un poste français en terre canadienne pour le bien et la gloire du nom français³.

Est-ce le rôle primordial de Mons, si évident dans le premier tome des *Nouveaux documents sur Champlain et son époque* (1967), qui a décidé les Archives nationales du Canada d'abandonner leur deuxième tome, toujours inédit en carton et prêt à éditer ?

- 1 Jean Liebel, *Pierre Dugua sieur de Mons, fondateur de Québec*, Paris, Le Croît vif, 1999 ; Guy Binot, *Pierre Dugua de Mons. Gentilhomme royannais, premier colonisateur du Canada, lieutenant général de la Nouvelle-France de 1603 à 1612*, [Vaux-sur-Mer], éd. Bonne Anse, 2004 ; Jean-Yves Grenon, *Pierre Dugua de Mons, cofondateur de Québec (1608) et fondateur de l'Acadie (1604-1605)*, Québec, Société historique de Québec, 1999 ; L.-G. Lemieux, « Dugua de Mons le mal-aimé. Québec réhabilite son cofondateur », *Le Soleil*, 1^{er} août 1999 ; Georges Rodrigues, *Le Père du Canada, Pierre Dugua, sieurs de Mons, né à Royan vers 1560*, Royan, 1994.
- 2 Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France: les Français en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'université Laval, 2001, p. 47.
- 3 Gustave Lanctôt, *Histoire du Canada*, t. I, *Des origines au régime royal* [1960], 4^e éd., Montréal, Librairie Beauchemin, 1964, p. 149.

Il s'agit de documents de l'époque 1622-35, que les archivistes, un peu gênés, me firent voir il y a quelques années, pour répondre à l'étonnement que je manifestai devant l'abandon de leur mise au monde. Le lobby Mons à Royan, foyer du héros méconnu, serait en droit de préférer le titre *Nouveaux documents sur du Gua de Mons, Champlain et leur époque*. Je me souviens que M^e Robert Le Blant, conseiller à la cour d'appel de Douai, qui avait rassemblé et édité la plupart de ces documents, s'avérait disposé à reconnaître toute l'importance de Mons lorsque nous nous sommes rencontrés en 1973 aux Archives nationales de France. Placer Mons à côté de Champlain à cette époque était rare, car le mythe Champlain restait incontesté, malgré les dissidences de quelques érudits. Même en 1979, la biographie pionnière de Jean-Liebel sur Mons – celui-ci m'en fit voir alors les brouillons – ne suscita guère plus de sympathie au Canada qu'en France, et le livre ne parut qu'en 1999. Depuis quelques années, un bouleversement idéologique s'impose peu à peu, trahi par la façon d'orthographier *Mons* au lieu de *Monts*, un peu comme *Pékin* devient *Beijing* et *Bombay* devient *Mumbai*. C'est dans l'esprit de tels changements que le Comité Dugua de Mons fut fondé à Royan le 16 novembre 2001 à la Maison des associations de Dugua de Mons, et que Guy Binot, historien de la ville, prépara son étude sur Mons.

Le 4^e centenaire, en 2008, a sanctionné ces changements, quand le 3^e, en 1908, avait célébré Champlain comme seul fondateur. Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, avait déclaré au prince de Galles le futur George V à Québec le 22 juillet : « Il y a 300 ans en ce lieu même, l'héroïque Samuel de Champlain jetait les fondements de cette antique cité⁴ ». Le lendemain, le surintendant de l'Instruction publique, président de l'Institut canadien, s'adressa ainsi à la Société royale du Canada : « Parlez donc, Messieurs de la Société Royale, parlez longuement de Champlain, l'admirable et vénérable fondateur de Québec⁵ ». Comme directeur et animateur des célébrations, le gouvernement britannique, toujours soucieux de faire plaisir à ses sujets québécois, envoya un certain Frank Lascelles⁶ (vers 1876-1934), qui composa une série de huit spectacles historiques (*pageants*), espèces de « son et lumière » avant la lettre. Ils les édita en forme de programme avec notes, portraits, et une introduction de l'historien canadien Thomas Chapais (1858-1946) et de son Comité d'histoire et d'archéologie⁷. Lascelles possédait

4 [Abbé Camille Roy], *Les Fêtes du troisième centenaire de Québec, 1608-1908, publié par le Comité du « livre-souvenir » des fêtes jubilaires*, Québec, Laflamme & Proulx, 1911, p. 93.

5 *Ibid.*, p. 103-104.

6 Nom de scène de Frank W. Stevens, né à Sibford Gower, village près d'Oxford, fils d'un prêtre de l'Église d'Angleterre, qui est devenu acteur et puis réalisateur de spectacles historiques et populaires à Oxford et ailleurs : *Who's Who*, à partir de 1910 ; *Who was Who. A Companion Volume to Who's Who*, t. 3, 1919-1940, London, A. and C. Black, p. 781 ; The National Archives, Londres, *Census Records for 1881*, RG 11/1525, *Page and Census for 1891*, RG 12/1181, p. 3.

7 *Historical Souvenir and Book of the Pageants of the 300th Anniversary of the Founding of Quebec, the Ancient Capital of Canada*, Montreal, National Battlefields Commission, 1908.

l'art d'inspirer la population, dont des centaines, peut-être des milliers de gens, jouaient, dansaient, chantèrent ou travaillèrent sous sa direction, du 20 au 31 juillet 1908. Après Jacques Cartier, sujet du premier spectacle, Champlain apparaissait devant Henri IV, présenté par Mons, pour recevoir l'autorité d'établir Québec. Vedette de ce second spectacle, il paraissait encore devant Louis XIII qui lui offrait une commission royale le 7 mai 1720, récompense de ses services à l'Église et à la France. Le troisième concernait Marie de l'Incarnation, les ursulines, les jésuites, et Montmagny premier gouverneur de la Nouvelle-France. Quant au huitième, c'était un pot-pourri des autres spectacles, qui se terminait avec le « O Canada » et le « God Save the King ». Par la suite Lascelles, nullement conscient d'avoir conforté le mythe Champlain, passa en Afrique du Sud pour organiser les célébrations de l'Union du parlement à Cape Town en 1910 et, deux ans plus tard, le grand *Durbar* à Calcutta pour le couronnement de George V et de la reine Mary comme empereur et impératrice des Indes⁸.

L'apothéose de Champlain à Québec en juillet 1908 ne fit qu'exprimer l'histoire des débuts de la colonie, tels que tout le monde les connaissait. Les historiens l'avaient répété depuis toujours et le tricentenaire inspira une nouvelle édition bon marché des *Voyages de Samuel de Champlain, Saintongeois, père du Canada*⁹. Sa statue, élevée depuis 1898 dans la ville de Québec, se dresse toujours devant le Château Frontenac. Gabriel Hanotaux (1853-1944), historien et homme d'État, ayant créé au Quai d'Orsay un bureau pour les affaires d'Amérique (1909), organisa une Mission Champlain en 1912. Il débarqua à Montréal accompagné de plusieurs membres du Comité France-Amérique : Louis Gillet, Gabriel Louis Jaray, Georges Goyau, Mgr. Baudrillart, Louis Madelin. Jusque vers la fin du xx^e siècle, les manuels et les histoires populaires en français et en anglais ont présenté Champlain comme le fondateur de la Nouvelle-France¹⁰. Quant à Mons, le professeur Émile Salone l'a exécuté d'une phrase cinglante : « Mais le plus grand mérite de M. de Monts est d'avoir accepté la collaboration de Champlain »¹¹.

Le monde anglophone a embrassé la cause de Champlain avec un enthousiasme identique. Le grand historien de Boston, Francis Parkman (1823-93), qui, à partir de 1865, consacra sa vie à l'étude de la Nouvelle-France, n'ignorait pas Mons,

8 Frank Lascelles, « *Our Modern Orpheus* », dir. Earl of Darnley, [Oxford], OUP, 1932, p. 10, 57 et 87 ; *The Times* [Londres], 25 mai 1934, p. 16.

9 Québec, Presses de la Compagnie Vigé, 1908.

10 Par exemple, Gabriel Gravier, *Vie de Samuel Champlain, Fondateur de la Nouvelle-France (1567-1635)*, Paris, J. Maisonneuve, 1900 ; Maurice Constantin-Weyer, *Champlain*, Paris, Plon, 1931 ; Maurice Besson, *Champlain*, Paris, Éditions de l'Encyclopédie de l'Empire Français, 1946 ; Rosario Bilodeau, *Champlain*, Montréal, Éditions HMH, 1961 ; Francine Legaré, *Samuel de Champlain, Père de la Nouvelle-France*, Toronto, Fitzhenry & Whiteside, 2004.

11 Émile Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France. Étude sur les origines de la nation canadienne française*, Paris, E. Guilmoto, 1905, p. 19.

mais il décida que « *Samuel de Champlain has been fitly called the Father of New France* »¹². C'est l'un de ses disciples, Charles William Colby (1867-1955), de l'université McGill, qui incita un banquier ontarien à fonder the *Champlain Society* en 1905. Depuis lors, cette société a édité presque une centaine de volumes sur l'histoire du Canada, dont les ouvrages de Champlain¹³. Le tricentenaire de 1908 suscita l'édition à New York des trois tomes d'un *Tercentenary History of Canada*¹⁴. À Toronto, le professor A.R.M. Lower ignorait Mons et louait en Champlain, « *a great imaginative intellect, a man of determination and vision* »¹⁵. Ni les autorités publiques ni le grand public ne s'intéressaient à Mons¹⁶.

258

Parmi les spécialistes qui en savaient davantage, l'un des premier à retrouver Mons et à reconnaître son rôle fut William Inglis Morse (1874-1952), professeur et pasteur anglican à Halifax en Nouvelle-Ecosse, qui a rassemblé en 1939 une collection à son sujet¹⁷. Quoique ce recueil ne fût publié à Londres qu'en 225 exemplaires et ne fût jamais réimprimé, il éveilla l'intelligence de quelques savants. La biographie de Champlain par Morris Bishop (1948) souligna l'importance de Mons en tant que co-fondateur : « The constancy of de Monts, a necessary complement to the fortitude of Champlain, has been too little recognized »¹⁸. Au début des années 1960, Robert Le Blant remarqua aussi la tendance des historiens à sous-estimer le rôle de Mons¹⁹. En 1967 René Baudry louait Le Blant pour son rôle dans la réunion des 196 documents reproduits dans les *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*²⁰. Le triste sort de Mons dans les histoires de la Nouvelle-France fut souligné par Marcel Trudel ; quant au jésuite canadien Lucien Campeau,

12 Francis Parkman, *Pioneers of France in the New World* [1865], Toronto, George N. Morang & Co., 1899, 2 vol., t. II, p. 3, 59, 155 et *passim*.

13 William Stewart Wallace, *A Sketch of the History of the Champlain Society*, éd. remise à jour [colonel] Charles P. Stacey, Toronto, The Society, 1981.

14 Frank Basil Tracy, *The Tercentenary History of Canada from Champlain to Laurier, MDCVIII-MCMVIII*, New York/Toronto, P.F. Collier & Son, [1908], 3 vol. [Cet ouvrage a fait l'objet d'une réédition remise à jour par Britton B. Cooke, chez le même éditeur, en 1913].

15 *Colony to Nation : A History of Canada*, Toronto, Longman, Green & Co., 1946, p. 10-11.

16 Par exemple, Sir Harry H. Johnston, *Pioneers in Canada*, Londres, Blackie & Sons, 1912 ; Charles W. Colby, *The Founder of New France : A Chronicle of Champlain*, Toronto, Glasgow, Brook & Co., 1915 ; Morris Bishop, *Champlain : The Life of Fortitude*, New York, A.A. Knopf, 1948 ; Mazo de La Roche, *Quebec Historic Seaport*, Garden City/New York, Doubleday, Doran & Co., 1944 ; Cecile Pepin Edwards, *Champlain, Father of New France*, Wisconsin, E.M. Hale & Co., 1965 ; Gerald L. Berry, *Champlain, Father of New France*, Richmond Hill, Simon & Schuster of Canada, 1967.

17 *Pierre du Gua, sieur de Monts. Records : colonial and « saintongeois »*, éd. W.I. Morse, London, Bernard Quaritch Ltd., 1939.

18 Morris Bishop, *Champlain...*, *op. cit.*, p. 83 (note), 234, 263 et *passim*.

19 Par exemple, Robert Le Blant, « Les prémices de la fondation de Québec 1607-1608 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, t. XX, 1966, p. 44-55.

20 *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, éd. Robert Le Blanc et René Baudry, t. I, 1560-1622, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1967, p. XXXI.

il parla du personnage avec respect dans une longue note²¹. Mais les admirateurs de Champlain travaillaient à défendre sa renommée : une Société nationale Samuel de Champlain fut constituée en 1950 sous la direction de Georges Boulanger, de Québec, afin d'organiser chaque année, au mois de juillet, une fête nationale truffée de discours publics, de bals et de danses populaires, et d'attirer une foule reconnaissante dans les églises.

Comment expliquer l'ignorance plus que tricentenaire à propos de Mons ? Alors que Champlain a produit des écrits impressionnants, Mons n'a presque rien laissé. Ainsi, pendant trois siècles, les historiens se sont laissé séduire par Champlain, auteur d'une histoire presque toute faite : il y parle généreusement de son employeur, mais puisqu'il raconte surtout ses propres activités, il en est inévitablement la vedette, d'autant qu'il réside dans la colonie bien plus longtemps que Mons. Comment résister, dès lors, à la tentation de privilégier Champlain ? Pour bien des historiens, Champlain l'écrivain devient Champlain le fondateur. Certes, Marc Lescarbot, préfère le chef : « De Monts, tu es celui de qui le haut courage / A tracé le chemin à un si grand ouvrage »²². Mais les historiens – même l'honnête protestant de Boston qu'est Francis Parkman –, sont captivés par le récit de Champlain.

Une deuxième raison, c'est que, dans ses origines, l'histoire de la Nouvelle-France était aux mains du clergé catholique, qui préférait Champlain le catholique au huguenot qu'était Mons. Cela commence avec le jésuite Pierre Biard (1567-1622), qui formule en 1616 l'interprétation ecclésiastique de Champlain comme fondateur²³. En 1620 ou 1621, six ans après l'établissement de la mission des récollets, ceux-ci cherchent la protection de « Québec basti par la diligence et industrie singulière du Sieur de Champlain... » contre « ceux de la Rochelle qui tous les ans apportent armes et munitions aux sauvages, les animent à couper la gorge aux Francoys et ruyner leur habitations ce qui n'est pas considérable »²⁴. À partir de 1632, les *Relations des Jésuites* diffusent la perspective des dévots sur la vie en Nouvelle-France, perspective voisine de celle de l'Inquisition qui, en 1633, menace Galilée à cause de ses idées²⁵. Est-ce exagéré de résumer le résultat

21 Lucien Campeau, *Monumenta Novæ Franciæ*, t. 1, *La première mission d'acadie (1602-1616)*, Rome, Monumenta Hist. Soc. Iesu, 1967, p. 186 et 669-670.

22 Dédidace de l'*Adieu à la France* (1606) de Lescarbot, citée par George MacBeath, « Du Gua de Monts, Pierre », dans *Dictionary of Canadian Biography*, dir. George W. Brown, t. 1, 1000-1700, [Québec], [Presses de l'université Laval], 1966, p. 291-295, précisément p. 294.

23 Pierre Biard, *Relation de la Nouvelle France, de ses terres ; nature du pays et de ses habitants, et voyage des pères Jésuites ausdictes contrées*, Lyon, Louys Muguët, 1616 [réimp., Québec, s.n., 1858].

24 BnF, Mss, collection Margry, n.a.fr. 9269, fol. 45-46, Archives de Versailles, « Requête adressée au Roi par les religieux Recollets ».

25 Lucien Campeau, *La Première Mission des Jésuites en Nouvelle-France (1611-1613). Les commencements du collège de Québec, 1626-1670*, Montréal, Bellarmin, 1972, p. 15, 18-9, 22-23, et 34-38.

à la façon directe de Roger Vallières et Marc Beaudoin? Ceux-ci dénoncent « des religieux catholiques, qui ont privilégié le rôle et les écrits du catholique Samuel de Champlain au détriment du calviniste Dugua de Mons dans l'histoire des débuts de la colonisation française en Amérique du Nord »²⁶.

Il me semble qu'un problème se pose : que cherchait-on à fonder, en définitive, au début du XVII^e siècle? Le clergé avait l'intention d'établir des missions catholiques, et non un port ou poste de commerce, encore moins une nation. Mais comment accepter qu'un protestant puisse fonder une mission catholique ? Les ordres religieux ont dû voir les petites colonies formées par Mons, Champlain et leurs collègues marchands comme des établissements profanes – ou pire encore –, en tous cas insignifiants. Les huguenots, hérétiques, suscitaient la méfiance du fait de leurs relations avec des Anglais et des Hollandais entre autres. Certes, Mons a épousé une catholique et il donne un peu l'impression de penser en « politique » à la façon d'Henri IV, Bodin et Montaigne pour qui la religion est, au fond, une affaire de famille, soustraite à l'autorité de l'État. Cependant, le bouleversement de la Contre-Réforme laisse imaginer que les religieux jésuites, récollets, hospitaliers et ursulines sont les fondateurs de la Nouvelle-France, d'autant que la colonie compte pendant deux ou trois générations sur les investissements et le haut patronage d'un pays saisi par l'intégrisme et les émotions de la réforme catholique. Jean Delumeau s'aperçoit, tout en acceptant le mythe Champlain, que le clergé arrive trop tard : « Au Canada, où Champlain a fondé Québec en 1605 [*sic*], les Récollets arrivent en 1615 et les Jésuites dix ans plus tard »²⁷. Leur première tâche donc, avant même de faire face aux Amérindiens, était de purger la Nouvelle-France des influences des marchands huguenots de l'espèce de Mons, Samuel Georges, son beau-frère Jean Macain et leur neveu David Lomeron. Les huguenots et le souvenir de leur rôle dans l'histoire de la colonie furent éclipsés par l'emprise du clergé.

La troisième raison qui rendit Mons encore plus gênant, c'est qu'il n'a pas choisi d'adopter le Canada ni d'y mourir. Il eut le mauvais goût de se retirer en France, où il mourut le 22 février 1628 dans son château d'Ardennes, près de Royan²⁸. En revanche, Champlain, qui était resté à Québec, où il mourut le jour de Noël 1635, fut adoré car il fut reconnu « des nôtres ». Plus tard, en 1867, il se fit des amis, même en Ontario, lorsqu'on y découvrit l'astrolabe qu'il avait eu le bon sens de perdre sur la rive gauche de la rivière d'Ottawa ! La préférence pour Champlain le catholique est donc fortifiée par la préférence pour Champlain le Canadien, le nationalisme prenant ici le relais du catholicisme pour renforcer l'attachement à

26 Roger Vallières and Marc Beaudoin, « Un nouveau regard sur la fondation de Québec », *De Branche en Branche, bulletin de la Société de Généalogie de la Jemmerais*, vol. 8, n° 22, (2003), p. 3-5 ; *Le Soleil* (Québec), 22 avril 2003.

27 Jean Delumeau, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, 3e éd., Paris, PUF, 1985, p. 138.

28 Jean Liebel, *Pierre Dugua...*, *op. cit.*, p. 342-343.

ce héros. Il est vrai que le *Dictionnaire biographique du Canada*, tout en favorisant ceux qui meurent au Canada, offre néanmoins à ses lecteurs une bonne notice sur Mons²⁹. Le nationalisme des Canadiens à travers les âges se reconnaît en Champlain parce qu'il semble avoir décidé d'être canadien. Plus le Canada gagne en indépendance, plus la tendance nationaliste s'affirme. Lionel Adolphe Groulx (1878-1967), fondateur de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (1946), semble avoir ignoré Mons au point de le confondre avec un tout autre « sieur de Monts », commissaire que Louis XIV envoya à Québec vers 1662³⁰.

Restaurer Mons à sa place légitime à côté de Champlain nous mène à la question du rôle de la Contre-Réforme en Nouvelle-France, sujet brûlant s'il en est ! Pitié pour l'historien catholique, même ex-catholique, qui aborde ce domaine après Vatican II (1962-1965) et Jean-Paul II ! Certes, personne n'est responsable des activités de ses ancêtres, mais des documents tels que *Unitatis Redintegratio* et *Dignitati Humanae*, ou bien le *Pacem in Terris* de Jean XXIII doivent troubler tout historien capable de comprendre les missions jumelles, l'une vers les sauvages du Canada et l'autre vers les hérétiques en Saintonge. Ce sont deux côtés de la même lutte religieuse³¹. Selon le jésuite Lucien Campeau, la Compagnie de la Nouvelle-France organisée par le Cardinal de Richelieu pendant le siège de La Rochelle était « résolument non pas une société de commerce, mais de colonisation à visée missionnaire »³². Le siège de 1627-1628, où peut-être les quatre cinquièmes de la population moururent, était non seulement une bataille contre des rebelles mais aussi une mission pour écraser les huguenots. La Rochelle devint ensuite le port principal du commerce vers le Canada, au moment où Henry de Lévy, duc de Ventadour (1596-1680), vice-roi de la Nouvelle-France, établit la Compagnie du Saint-Sacrement vouée à ce qu'on appellerait maintenant un intégrisme catholique³³. Menacés et harcelés, les marchands huguenots abandonnèrent la Nouvelle-France et l'un des principaux d'entre eux, David Lomeron, s'enfuit en Irlande où il fut reçu le 9 décembre 1639 comme fidèle sujet de Charles I^{er} d'Angleterre³⁴. Évidemment le pape Jean-Paul II

29 George MacBeath, « Du Gua de Monts, Pierre », art. cit. p. 291-5.

30 Lionel Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, t. 1, *Le régime français* [1950], 4e éd., Montréal, Fidès, 1960, p. 34, 43, 45, 57, 63 et 65.

31 John Francis Boshier, « The Political and Religious Origins of La Rochelle's Primacy in Trade with New France, 1627-1685 », *French History*, vol. 7, n° 3, p. 286-312.

32 Lucien Campeau, *Les Cents-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France*, Montréal, 1974, Bellarmin, p. 10.

33 Alain Tallon, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667). Spiritualité et société*, Paris, Éditions du Cerf, 1990 ; Raoul Allier, *La Cabale des Dévots, 1627-1666*, Paris, Armand Colin, 1902 [Genève, Slatkine, 1970]. Ventadour (1596-1680) devient vice-roi de la Nouvelle-France en 1625.

34 Archives départementales de la Charente-Maritime, notaire Chesneau, 12 mai 1622, fol. 28-29 v° ; notaire Langlois, 29 juin 1637, procuration (disparue mais signalée dans le contrôle des actes) ; *Letters of Denization and Acts of Naturalization for Aliens in England and*

n'a fait que les premiers pas lorsque, le 31 octobre 1992, il annula la condamnation catholique de Galilée (22 juin 1633) et que, le 23 août 1997, il demanda pardon à Paris au nom de l'Église « pour les milliers de protestants massacrés [à la Saint-Barthélemy] il y a exactement 425 ans »³⁵.

La réhabilitation de Pierre du Gua de Mons pourrait être le point de départ d'une histoire plus synthétique de l'histoire du Canada à ses débuts. Car celle-ci est coupée en morceaux, ses éléments éparpillés un peu partout, chacun raconté séparément, par exemple dans la grande *Histoire de France* dirigée par Lavisse. Dans un volume magnifique en soi, Mariéjol y parsème l'histoire de la Nouvelle-France dans la rivalité anglo-française, le développement de la monarchie absolue, la colonisation, les protestants, et les missions catholiques outre-mer³⁶. En restaurant l'unité des événements qui se déroulent du meurtre d'Henri IV le 14 mai 1610 à la révocation de l'édit de Nantes en octobre 1685, en passant par les campagnes de Louis XIII contre les huguenots du Sud-Ouest à partir de 1620, on pourrait voir clairement toute l'histoire des débuts de la Nouvelle-France. Autrement dit, il est temps de replacer la fondation de la Nouvelle-France dans le contexte de la Contre-Réforme. L'engouement pour les sciences sociales et l'idéologie marxiste, quoique intéressantes, ont amené les historiens du xx^e siècle, à valoriser à l'excès les aspects économiques, géographiques, et sociaux de l'histoire du Canada – le commerce des fourrures, les pêcheries de Terre-Neuve, l'évolution de la population, l'ethnologie des Amérindiens. Ce faisant, ils ont eu tendance à oublier que toute l'époque baigne dans le climat de lutte entre protestants et catholiques.

Ireland, 1603-1700, éd. William Arthur Shaw, [Londres], Huguenot Society of London, 1911, p. 336 ; Raymond Hylton, *Ireland's Huguenots and their Refuge, 1662-1745. An Unlikely Haven*, Brighton, Sussex Academic Press, 2005, p. 10. À voir aussi pour le contexte : *The Huguenots and Ireland : Anatomy of an Emigration*, dir. C.E.J. Caldicott, H. Gough et J.-P. Pittion, Dun Laoghaire, Glendale Press, 1987 ; John Francis Bosher, « The Gaigneur Clan in the Seventeenth-Century Canada Trade », dans *Merchant Organization and Maritime Trade in the North Atlantic, 1660-1815*, dir. Olaf Uwe Janzen, St John's, International Maritime Economic History Association, 1998, p. 23 ; *id.*, *Men and Ships in the Canada Trade, 1660-1760. A Biographical Dictionary*, Ottawa, National Historic Sites Park services Environnement Canada, 1992, p. 96.

³⁵ *Galilée en procès, Galilée réhabilité ?*, dir. Francesco Beretta., Saint-Maurice, Éd. Saint-Augustin, 2005 ; *Ottawa Citizen*, 24 août 1997, p. A 5.

³⁶ [Jean] Hippolyte Mariéjol, *Histoire de France illustrée depuis les origines jusqu'à la Révolution*, t. VI, deuxième partie, *Henri IV et Louis XIII (1598-1643)*, Paris, 1911, p. 82-85, 126-135, 203-209, 213-215, 257-271, 369-376 et 419-420.

INSERTION, INTÉGRATION ET RÉUSSITES
DANS UNE SOCIÉTÉ CRÉOLE D'ANCIEN RÉGIME :
LES AQUITAINS À SAINT-DOMINGUE (XVIII^e SIÈCLE)

Jacques de Cauna

L'étude des phénomènes migratoires ne peut se cantonner à l'analyse du cadre et des conditions de départ. Pour une bonne compréhension, il paraît tout aussi important de se pencher sur les résultats à l'arrivée dans le pays d'accueil qui apportent un éclairage « en retour » particulièrement intéressant et utile, notamment lorsqu'il s'agit de l'intégration des nouveaux venus dans des sociétés locales à forte identité. Dans le cadre des aventures du premier empire colonial français vécues par des hommes du Sud, un choix s'impose naturellement par son importance à la fois quantitative et qualitative: celui des Aquitains à Saint-Domingue, groupe régional le plus nombreux dans la plus riche des colonies françaises du XVIII^e siècle. L'étude prosopographique des modalités de leur insertion, de leur intégration et de leur réussite, à partir d'une quinzaine de biographies significatives replacées dans le contexte générale de la colonie de plantation créole, permet d'établir une typologie et de proposer des conclusions à valeur exemplaire pour l'apport des colons du Sud à la constitution de l'ensemble des sociétés créoles. Parmi ces modalités, en dehors des voies classiques de l'insertion et des qualités requises habituellement chez les migrants, l'existence de réseaux constituant un dispositif d'accueil à base de solidarité régionale favorisant le jeu des recommandations, ainsi qu'un état d'esprit collectif nouveau, paraissent particulièrement importantes.

Pour répondre à l'une des questions les plus importantes pour la compréhension des ressorts de l'aventure coloniale autrement qu'en simples termes quantitatifs, il faut tenter de déterminer d'abord des indicateurs qualitatifs performants ou tout au moins des indices significatifs. L'étude de la place, du poids et du rôle du premier groupe régional, les Aquitains, dans la plus importante des colonies françaises d'Ancien Régime, Saint-Domingue, nous a permis de mettre en place quelques cadres méthodologiques et d'avancer, à partir de nombreuses études de cas, quelques réponses qui peuvent avoir valeur modélisatrice pour des phénomènes souvent difficiles à appréhender¹.

¹ Ces questions ont fait l'objet d'une thèse soutenue en 2000 en Sorbonne sous le titre *La Colonisation française aux Antilles. Les Aquitains à Saint-Domingue (17^e-18^e siècles)*,

Pour tenter d'y voir plus clair, il convenait, d'abord, de mettre en place un cadre pertinent de domaines d'observation qui a conduit à privilégier les choix des critères pertinents suivants :

– La présence dans l'économie de plantation en qualité de propriétaires (indice de richesse matérielle) et de cadres résidant sur place (contrôle local).

– La réussite à l'insertion, mesure qualitative aussi bien économique que socio-culturelle.

– La créolisation, y compris dans la classe de couleur (indice qui peut avoir une connotation morale intéressante aux Îles).

– L'intervention dans la conduite et la direction des affaires de la colonie, sur place (gouverneurs, cadres administratifs et militaires) ou en métropole (ministres, politiques).

– La « marque » sur le pays: noms de lieux, fondations de villes, implantations locales, regroupements régionaux...

264 – Les réseaux disponibles et leur mise en action, particulièrement pour le négoce et par la franc-maçonnerie.

– Enfin, l'emprise politique au moment des troubles, très significative, à mesurer en termes d'entraînement des hommes et de responsabilités.

Dans le cadre de cette communication, nous nous en tiendrons pour l'essentiel à un seul de ces domaines : celui de la réussite à l'insertion, sans doute l'un des plus délicats à cerner. Au total, c'est une quinzaine de parcours individuels qui ont été étudiés de près afin de constituer un corpus signifiant. Ils présentent à la fois de nombreuses similitudes qui permettent de dégager les grandes constantes du système, et une certaine variété due aux choix effectués ou aux possibilités offertes individuellement. Les parcours classiques, dont certains sont multiples pour le même personnage, sont ceux de la voie agricole (économe, gérant, procureur puis propriétaire d'habitation : sept cas), ou du négoce et de la spéculation (sept cas également). Un peu plus rares sont ceux du métier (manuel ou libéral : trois cas), de la carrière administrative (deux cas) ou des armes (troupes soldées et milices : deux cas). Pour tous, quels que soient

thèse pour le Doctorat d'État ès Lettres et sciences humaines, université Paris-Sorbonne, janvier 2000, 2 vol. [direction : M. le Recteur J.-P. Poussou, professeur à l'université Paris-Sorbonne ; jury : MM. les professeurs Y.-M. Bercé, université Paris-Sorbonne, directeur de l'École nationale des chartes, président, L. R. Abenon, université des Antilles et de la Guyane, P. Haudrère, université d'Angers, C. Huetz de Lempis, université Paris-Sorbonne, G. Le Bouëdec, université de Lorient-Bretagne Sud]. Elles font également l'objet de plusieurs chapitres de l'ouvrage *L'Eldorado des Aquitains. Gascons, Basques et Béarnais aux Îles d'Amérique (17^e-18^e siècles)*, Biarritz, Atlantica, 1998, qui regroupe les éléments de la thèse et d'un ensemble de travaux cités en bibliographie auxquels on pourra se reporter pour de plus amples détails, notamment nominatifs.

le mérite et le résultat par ailleurs, le mariage créole (au moins cinq cas) est, de loin, la voie la plus rapide et la plus sûre vers une intégration au meilleur niveau.

LE CADRE GÉNÉRAL : LES AQUITAINS À SAINT-DOMINGUE

Avant toutes choses, il est nécessaire de faire le point – ne serait-ce que de manière très synthétique par rapport aux travaux évoqués précédemment – sur le champ d'application de la recherche : le « groupe » aquitain à Saint-Domingue, son homogénéité, son importance numérique, ses constituants, les manifestations de sa présence, ses modes de fonctionnement, ses constantes, ses réseaux, son influence (les avis de recherche d'esclaves « marrons » font état d'esclaves « parlant français et gascon »), son évolution, sa capacité à affronter les événements et à se renouveler, la qualité des entrepreneurs qui l'animaient..., pour n'avancer que quelques questions parmi tant d'autres. Y répondre, même partiellement, permet, semble-t-il, d'avancer plus sûrement dans la connaissance des sociétés créoles, peut avoir valeur exemplaire pour l'ensemble des Antilles et offrir une éventuelle modélisation pour d'autres régions françaises. Au terme d'une étude au long cours d'une vingtaine d'années, les principaux relevés de conclusions sont les suivants :

Il existe bien, en effet, à Saint-Domingue, dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, après la guerre de sept Ans, dans la période de plus grande expansion, un groupe « aquitain » aisément identifiable (constitué d'originaires du Sud-Ouest de la France) qui est, de loin, le plus important numériquement des groupes régionaux de la colonie. Il représente au moins 40% de la population blanche, soit approximativement 15 000 personnes, contre 20% seulement au second groupe, celui des colons originaires de l'Ouest. C'est un premier point à rectifier par rapport à ce qui est généralement retenu en matière de participation régionale à la colonisation.

La spécificité des colons originaires des pays du Sud-Ouest – qui constituent un groupe très homogène dont on distingue les membres aux Îles par les qualificatifs de « Gascons » ou, assez souvent, par ceux de « Béarnais », « Bordelais » ou « Bayonnais » – est immédiatement discernable par l'observateur extérieur quel qu'il soit, facilement identifiable par un « type » physique assez aisément reconnaissable aussi bien que par une forte culture identitaire faite d'habitudes ou attitudes culturelles et mentales communes, souvent transmises à leur entourage de couleur immédiat (enfants naturels, voire esclaves) et dont l'origine, en dehors de la géographie et du phénotype « naturel », est bien dans le tronc commun linguistique de la langue gasconne. On constate, d'ailleurs, aisément que la conscience de cette spécificité conduit les colons aquitains à se sentir liés par une indéniable parenté d'origine qui se manifeste fréquemment

dans une solidarité régionale active; notamment pour l'insertion des nouveaux venus. Il est clair que parler sans aucune nuance d'immigration « française » à Saint-Domingue (ou, plus généralement, aux Antilles) au XVIII^e siècle n'aurait, en fait, pas beaucoup plus de sens que d'appliquer le terme générique d'« Africains » à tous les esclaves.

Ce groupe est alimenté par un important flux migratoire – essentiellement en provenance de ses ports naturels de Bordeaux, Bayonne et La Rochelle – que l'on peut chiffrer à au moins 45 à 50 000 partants pour l'ensemble du XVIII^e siècle.

Sur cette base, des éléments particulièrement importants, aussi bien pour la compréhension du phénomène que pour les destinées de la colonie, ont pu être mis en évidence.

L'insertion sur place des Aquitains nouveaux venus est marquée par une réussite supérieure à la norme qui est due à la présence et à l'action facilitatrice et protectrice de puissants réseaux de solidarité (le plus souvent à base familiale élargie) que révèlent l'ensemble des parcours individuels étudiés. Recommandations et protections sont indispensables au départ et souvent efficaces. On ne connaît pas d'exemples sortant de ce cadre.

L'intégration se fait de préférence dans le secteur agricole (comme cadres de la plantation), parfois par l'état militaire, ou, à un moindre degré, dans le négoce, plus rarement encore dans l'administration ou les métiers manuels dont certains sont pourtant très lucratifs. Une spécialité gasconne bien connue des chroniqueurs est la course au mariage avec une riche héritière créole, voie la plus rapide vers la fortune.

Le fonctionnement de l'émigration par « appel de clocher » (selon l'expression de Gabriel Debien) conduit à de très fortes implantations locales concentrées parfois de manière quasi-exclusive dans certains cantons ou paroisses privilégiés (Quartier-Morin et Petite-Anse, Maribaroux et Fort-Dauphin, Bricourt et Saint-Louis-du-Sud, La Tortue, La Marmelade...) et dans les quartiers du négoce des plus grandes villes (Bordelais à Port-au-Prince, Bayonnais à Saint-Marc et Jérémie, les deux réunis au Cap...).

La faculté d'adaptation du groupe, sa capacité et son degré de créolisation, ainsi que sa tolérance à la mixité raciale, sont très forts – à l'image de ce que l'on peut voir chez les Ibériques et certainement beaucoup plus que chez les Français du nord – comme le montrent certains indices dont le plus remarquable est que la quasi-totalité des représentants majeurs de la classe des libres de couleur est d'origine aquitaine (Raimond, Ogé, Montbrun, Pétion, Pinchinat...).

En termes de réussite matérielle, le groupe aquitain est celui qui présente de très loin les plus grosses fortunes individuelles et les plus grandes familles (9,5 millions de livres pour le clan des Rossignol, la famille la plus riche de

la colonie, 6 pour Labatut, 5 pour Ragnos et Vergès, 2,5 pour les Roberjot-Lartigue, 1,6 pour Mesplès...), la majeure partie de la richesse terrienne en grandes plantations (Laborde dans le sud, les sucreries du Quartier-Morin, les grandes familles de l'*Indemnité de Saint-Domingue*...) et le plus grand nombre de cadres agricoles.

Parallèlement, les Aquitains contrôlent souvent l'appareil militaire par l'intermédiaire d'officiers aux commandes des principaux régiments coloniaux – de Port-au-Prince, du Cap, de Foix, de Gâtinais, d'Agenais, de Touraine... – et, surtout, des milices locales, comme, par exemple aux Cayes et au Petit-Goâve. L'administration de la Marine, essentielle pour le commerce, est quasiment entre leurs mains au Cap, aux Cayes, à Jacmel et, en grande partie dans d'autres villes, surtout dans le Sud. Leurs réseaux couvrent tous les secteurs d'activité avec, partout, des représentants influents, en particulier dans la justice. Au plan spirituel, outre les congrégations religieuses – Dominicains de la province de Toulouse dans l'Ouest et le Sud, religieuses de Notre-Dame de Bordeaux et Périgueux au Cap... –, ils règnent, depuis sa fondation par Etienne Morin, sur la franc-maçonnerie locale.

L'intervention du groupe dans la direction et la conduite des affaires de la colonie est, d'ailleurs, une tradition ancienne qui remonte à l'époque de la flibuste et s'est manifestée surtout avec le rôle moteur décisif joué dans son établissement par le gouverneur béarnais Jean-Baptiste Ducasse qui entraîna bon nombre de « pays » dans son sillage, puis par la nomination et l'action de plusieurs autres gouverneurs aquitains tels Charritte et Belzunce (Basques), Blénac et du Chilleau (Saintongeais), Nolivos (Béarnais), Bellecombe et Lilancourt (Agenais) ..., mais également par l'influence moins visible mais déterminante de bon nombre d'administrateurs comme le Basque Salaberry d'Irumberry ou les frères Laporte (Bayonnais), sans oublier le rôle d'entraînement de meneurs d'hommes ou d'opinion tels que le fondateur de Port-au-Prince, le Béarnais de Lacaze, ou son premier maire, le Basque Lereboure, auquel succède le Bigourdan Borgella, ou encore le Gersois Labatut, « roi » de la Tortue... Sous la conduite de ces chefs prestigieux, ces premiers « américains » venus d'Aquitaine, bourgeois, laboureurs, cadets désargentés, soldats, marins, artisans, négociants, huguenots, séfarades ou « anciens catholiques »..., bâtissent des villes, lancent de nouvelles cultures (sucre et café par Ducasse et Nolivos), défrichent et mettent en valeur plaines et montagnes, investissent énergiquement certains quartiers ou secteurs d'activité, fondent de puissantes maisons ou familles créoles..., en un mot, colonisent ce nouvel Eldorado des « îles à sucre » où règne la grande plantation esclavagiste, source de ces fortunes créoles qui font rêver la France métropolitaine. Ils finissent par constituer, à la veille de la Révolution, la communauté française de loin la plus importante. Leur maintien

au premier plan et leur emprise politique au temps des troubles sont à cet égard significatifs. Ils sont à l'origine de la plupart des événements marquants qui ont provoqué ou accéléré l'évolution des diverses phases de la révolution de Saint-Domingue, qu'il s'agisse des luttes autonomistes blanches menées par Bacon et Larchevêque-Thibault, des revendications des hommes de couleur conduites par des mulâtres aquitains, de leur implication dans l'insurrection des ateliers du Nord en 1791, ou bien de l'abolition de 1793 préparée par le commissaire civil bayonnais Polvérel et demandée formellement par Vergniaud, ou, plus tard, de leur omniprésence aux côtés de Toussaint. Ils sont encore parmi les derniers à résister en 1803 et souvent parmi les rares rescapés de la déroute, l'un d'eux, Mallet, étant le seul blanc signataire de l'acte de l'indépendance haïtienne, un autre, le Basque Charlestéguy, revenant vingt ans plus tard pour refonder de la franc-maçonnerie haïtienne actuelle. On peut même dire qu'ils conservent le pouvoir dans l'Ouest et le Sud après 1804 en la personne de leurs enfants de couleur comme Pétion, Sabourin, Borgella ou Boyer²...

Finalement leur marque sur le pays – très forte à l'époque – est encore particulièrement sensible aujourd'hui dans plusieurs domaines : la toponymie, avec des noms de quartiers, de bourgs, de rivières, et plus de deux mille micro-toponymes ruraux hérités des noms des anciens propriétaires coloniaux d'habitations devenues villages ; la patronymie haïtienne qui doit aux Aquitains la plupart des noms de familles notables, dont ceux de plusieurs présidents ; l'architecture coloniale, et particulièrement les vestiges des grandes plantations avec des modèles architecturaux tels que les portails d'habitations semblables à ceux des vignobles bordelais et cognaçais, l'architecture de grand-cases aux allures de « chartreuses » bordelaises, mais aussi, dans les villes, le quadrillage des rues rappelant les bastides gasconnes, les formes de toits et leur ornementation, les corniches, galeries, balcons à fer forgé, colombiers, cours et puits ou le clocher hexagonal typique des bâtisseurs gascons de l'ancienne église de Saint-Marc ou encore la façade de la cathédrale du Cap qui rappelle celle de Montauban... ; enfin tout ce que Marc Bloch appelle « l'héritage immatériel », qu'il soit linguistique, culturel, mental ou comportemental, et qui se manifeste jusque dans des manières de parler (prononciation accentuée des finales), d'être ou de paraître, qui ont profondément marqué les usages et les mentalités.

2 Ces observations reprennent le chapitre synthétique de *L'Eldorado des Aquitains* : « Une petite histoire aquitaine des révolutions de Saint-Domingue ». Sur ces questions, voir aussi Jacques de Cauna, *Antilles 1789 : la Révolution aux Caraïbes*, Paris, Nathan, 1989, et *Haïti, l'éternelle Révolution*, Port-au-Prince, Port-au-Prince, Deschamps, 1997 [réédition augmentée, Monein, Éditions Pyrémone, 2009].

RÉSEAUX, DISPOSITIF D'ACCUEIL ET SOCIABILITÉ, DEUX EXEMPLES : MAÇONNERIE ET NÉGOCE

L'observation des tableaux des loges maçonniques dominguoises révèle clairement l'emprise considérable des Aquitains dans les grands secteurs d'activité et les principales villes de l'île, ce qui n'est pas pour surprendre lorsqu'on connaît la « légende bordelaise » de la fondation des loges en Amérique sous l'égide de Stephen Morin et que l'on sait que plus de la moitié à Saint-Domingue avaient une loge-mère bordelaise. Ce réseau constitue un dispositif d'accueil capital pour l'intégration du nouveau venu aquitain.

On y trouve des listes de noms où apparaissent tout d'abord bon nombre de personnalités qui constituent l'élite de la colonie et en assurent l'encadrement matériel, moral et spirituel. Parmi bien d'autres, des administrateurs comme l'Intendant bayonnais Jean-Baptiste de Laporte-Lalanne, ou bien les richissimes frères Roberjot-Lartigue, de Bayonne, dont l'aîné, Jean-Baptiste, propriétaire au Sale-Trou, ami et homme d'affaires du comte de La Luzerne, amassa par ses activités de Trésorier de la Marine et Receveur de l'entreprise des eaux de Port-au-Prince, une fortune de plus de deux millions et demi de livres qu'il légua à son cadet Armand-André. Des cadres militaires comme Joseph de Gripière de Moncroc, marquis de Laval, né à Mezin dans le Gers, brigadier, colonel du Régiment de Port-au-Prince, riche propriétaire à l'Anse-à-Veau dans le Sud par son épouse créole Rose d'Anglade, chevalier de Saint-Louis et protégé du prince de Conti, qui finira maréchal de camp, ou encore les Léaumont, famille protestante de Clairac en Agenais.

Mais aussi, des professionnels de santé du premier rang comme le chevalier Bernard Lamarque, de Toulouse, chirurgien-major entrepreneur de l'établissement thermal des Eaux de Boynes sur lequel il tint un journal. Des négociants en vue comme le Bayonnais Bernard Mazères, auteur d'ouvrages polémiques, et son père Jean, propriétaire d'une grande sucrerie au Quartier-Morin et de biens à Sainte-Rose et à la Petite-Anse, ou les Saint-Macary, grande famille protestante de Saint-Marc originaire de Salies-de-Béarn. De grands habitants, naturellement, comme Jean-Baptiste Collas de Maignet, de Gornac en Gironde, l'un des plus grand propriétaires du nord de Saint-Domingue, beau-frère de Martinès de Pasqually, officier d'infanterie, maire de Port-de-Paix en 1791, obligé de s'exiler aux États-Unis où il mourut à Charleston, le Bigourdan Pierre-Valentin Davezac de Castera, promoteur et constructeur du réseau d'irrigation de la plaine des Cayes, plus tard réfugié à Portsmouth (États-Unis) ou la famille bordelaise des Cellier-Soissons, propriétaires dans la plaine du Cul-de-Sac, dont plusieurs membres étaient affiliés au Club Massiac. On n'aurait garde d'oublier quelques figures de premier plan de la maçonnerie

« américaine » comme Pierre Chalon d'Ayral, de Saint-Nicolas de la Grave (Tarn et Garonne), membre fondateur et vénérable d'honneur à vie de la Grande Loge Provinciale de Saint-Domingue qu'il transféra du Fond-des-Nègres au Petit-Goâve puis New-York en exil.

Un grand nombre d'autres, sans être au tout premier plan de ceux qui peuvent prétendre au rôle de grand décideur ou entraîneur d'hommes dans la colonie, jouissent cependant d'une situation dont l'aisance leur apporte une notabilité certaine parmi les Grands Blancs de la colonie. La catégorie la plus représentée est celle des « habitants », grands propriétaires fonciers, souvent officiers de milice de leur quartier (une cinquantaine de noms identifiés). Viennent ensuite les négociants et les capitaines de navires, souvent très proches par leurs activités, eux aussi très nombreux, puis, à nouveau, au nombre d'une dizaine de noms pour chaque catégorie, des cadres administratifs (attaché de bureau, sous-commissaire ou garde-magasin de la Marine, receveur des droits des domaines, officier d'administration, greffier, lieutenant de juge...) et militaires de moindre rang (lieutenant de vaisseau, lieutenant des maréchaux de France, officier de marine, capitaine de port, capitaine aide-major...), ainsi que d'autres représentants des professions de santé, chirurgiens surtout mais aussi médecins, dentistes ou simples officiers de santé. Enfin une foule de professionnels divers couvrant l'essentiel des secteurs d'activité : ingénieurs et entrepreneurs, enseignants, imprimeurs-libraires (le protestant aveyronnais Louis Fourcand, de Saint-Affrique, oncle du futur maire de Bordeaux), religieux, horlogers, bijoutiers, voiliers, cafetiers ou confiseurs...

270

Au plan géographique, le quadrillage est général mais c'est au Cap surtout que le réseau maçonnique aquitain est le plus impressionnant, surtout dans l'administration de la Marine du plus important port de l'île. À côté de l'administration et de la justice, l'emprise sur ce qu'on appelait « le militaire », est également très forte, particulièrement dans le Sud. Lorsqu'on y ajoute les nombreux commerçants, artisans ou employés divers, le terme de colonisation prend tout son sens devant un tel tissu de représentation dans les principaux secteurs d'activités des grandes villes portuaires de la colonie et l'on imagine aisément comment l'Aquitain nouvel arrivant pouvait trouver, où qu'il soit, dès son débarquement, l'appui de cette solidarité régionale dont on a vu les mécanismes.

Un autre réseau d'accueil important est celui du négoce. Naturellement, les négociants bordelais et aquitains étaient extrêmement nombreux dans les principales villes de la colonie, notamment Le Cap, Port-au-Prince et Saint-Marc où existaient de véritables colonies regroupées près du port (ce qu'on appelait le « bord de mer ») dans des maisons de commerce en liaison étroite avec les maisons-mères de Bayonne ou de Bordeaux, premier port métropolitain pour le trafic avec Saint-Domingue. On y envoyait habituellement un cadet, chargé des intérêts sur

place de la famille, de sorte que les mêmes raisons commerciales se retrouvent souvent des deux côtés de l'Atlantique. Quelques-unes de ces maisons ont laissé un éclat particulier par leur importance comme, à Saint-Marc, la maison Saint-Macary, Beaucamp et Compagnie construite en pierres de tailles extraites des mornes sur le quai, entre la rue Traversière et Saint-Charles dont Moreau de Saint-Méry disait qu'elle était « un ornement pour la ville », ou encore, plus au nord, à l'angle de la Grand-Rue et de la rue des Guêpes, la maison Reynaud frères et Cie (anciennement Reynaud et Martignac), filiale de Romberg, Bapst et Cie de Bordeaux³. La ville, aux allures de bastides avec ses rues au carré, sa place d'armes à arcades et son église à clocher octogonal semblable à ceux qu'édifiaient les bâtisseurs gascons du Moyen-Âge, n'est pas sans rappeler certains gros bourgs d'Aquitaine. Quelle que soit la ville, enfin, le nouveau venu aquitain pouvait trouver un compatriote négociant pour guider ses premiers pas dans la colonie et les affaires.

Certains se signalent par de brillants mariages comme Joseph-Placide Larrieu, ou, surtout, Jean Manesca, natif de Biarritz, qui épouse en présence de toute l'aristocratie locale, dame Renée-Charles de Mondion, veuve et fille d'officiers de milices de la paroisse du Trou. D'autres encore n'oublent pas dans leurs testaments leurs enfants mulâtres illégitimes comme Pierre Saint-Brice ou Jean Tauzin aîné⁴. La plupart, enfin, travaillent en réseaux avec des capitaines de navires bordelais comme Gauthier, Chety, Lasserre ou de Gueux et des commissionnaires bien identifiés comme Poujau ou Pronzac de Langlade, le tout dans une atmosphère où les rapports humains fondés sur la responsabilité régionale remettent en cause bien des idées reçues sur l'avidité ou la désinvolture du négoce antillais⁵. On voit bien, d'ailleurs, à l'occasion d'événements graves comment ces groupes de négociants aquitains des villes, souvent très proches ne serait-ce que géographiquement parce qu'installés dans la même rue commerçante du « bord de mer », sont perçus par le reste de la population comme formant bloc uni par les mêmes intérêts et les mêmes motivations, solidaires dans les responsabilités. C'est ainsi que le négociant bordelais Antoine Lajard rapporte, dans sa relation manuscrite des événements survenus à Port-au-Prince lors de l'affaire de la Sainte-Cécile en novembre 1791⁶, que les petits-blancs émeutiers s'acharnèrent particulièrement sur la rue des Capitaines, (ou rue Sainte-Claire,

3 Françoise Thésée, *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue. Liaisons d'habitations. La maison Henri Romberg, Bapst et Compagnie (1783-1793)*, Paris, SFHOM, 1972.

4 M. d'Abbadie, *Le Négoce à Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle*, DEA, dir. P. Butel, université Bordeaux III, 1989-1990.

5 D. Rogers, *Contribution à la recherche des réseaux commerciaux des Bordelais à Saint-Domingue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, TER, dir. P. Butel, université Bordeaux III, 1988-1989.

6 Publiée par Jacques de Cauna, dans « La révolution à Port-au-Prince (1791-1792) vue par un Bordelais », *Annales du Midi*, n° 185-186, janvier 1988, p. 169-200.

devenue aujourd'hui rue du Magasin de l'État), connue pour être peuplée de négociants bordelais que l'on accusait d'avoir voulu soutenir les hommes de couleur. C'est dans cette rue principalement, véritable coeur de la ville, que les capitaines de navire bordelais avaient l'habitude de se retirer dans des logements loués par leurs compatriotes lorsqu'ils venaient à terre. Ces exactions – qui visaient clairement le négoce bordelais – avaient été essentiellement provoquées, comme on l'a déjà vu, par l'annonce que le commerce bordelais avait demandé l'envoi de la Garde Nationale de Bordeaux dans la colonie pour y faire respecter les droits des hommes de couleur. « Tous les Bordelais du Cap et de Port-au-Prince faillirent être massacrés » nous dit l'historien haïtien Thomas Madiou⁷ qui avait recueilli des témoignages oraux d'acteurs des événements au lendemain de l'indépendance.

272

Ainsi, propriétaires d'une grande partie des terres et de la main d'oeuvre dominguoise, les Aquitains ajoutent à cette main-mise sur l'appareil de production un vaste et puissant réseau de relais dans les villes-ports, couvrant tous les besoins économiques possibles et se prolongeant vers la métropole et l'extérieur par un incessant mouvement de navires, le plus important du commerce français de l'époque. Pour qui le souhaiterait, il serait tout à fait possible – et peut-être même plus sûr et efficace – de fonctionner uniquement sur des bases régionales dans cette quasi-annexe de l'Aquitaine qu'est la colonie, tant les Aquitains sont implantés dans tous les secteurs d'activité comme le montrent bien les tableaux des loges maçonniques.

LES MODALITÉS DE L'INSERTION

La question de l'insertion dans la société créole de ceux que l'on pourrait appeler les primo-arrivants⁸ se subdivise, en fait, en deux sous-questions dont le rapport est chronologique :

- l'insertion initiale elle-même, avec ses conditions matérielles, physiques, morales et socio-professionnelles ainsi que ses difficultés d'ordre général.
- l'intégration proprement dite, dans un second temps, pour les quelques élus qui ont franchi cette première étape avec succès, avec ses modalités (objectif(s), durée,

⁷ Thomas Madiou, auteur d'une *Histoire d'Haïti* en sept volumes, dont les trois derniers sont longtemps restés inédits (réédition, Port-au-Prince, Deschamps, 1988) est considéré dans son pays comme le Michelet haïtien. Pour plus de détails, voir notre « Bibliographie historique haïtienne », dans *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, n° 276, 1987.

⁸ Nous nous en tiendrons à quelques observations synthétiques sur cette question qui fait le fond de *L'Eldorado des Aquitains* où elle est développée de la manière détaillée et nuancée que nécessite l'étude de parcours individuels sous les titres suivants auxquels nous renvoyons pour une vision plus complète : *Les Difficultés de l'insertion* ; *Un Réolais aux Iles : les « infortunes » de Joinville-Gauban* ; *Les Voies de la réussite : du mariage créole au statut d'habitant* ; et *De la notabilité locale aux allées du pouvoir*.

mobilité, esprit, système...), ses moyens (relations, protections, parcours, mariage...) et ses résultats (échecs et réussites, créolisation, marginalisation, mort, fortune...).

Son étude prosopographique permet de mettre en lumière ses modalités (objectif(s), durée, mobilité, esprit, système...), ses moyens (relations, protections, parcours, mariage...) et, finalement, ses résultats (destins, échecs et réussites, créolisation, marginalisation, mort, fortune...).

L'observation des parcours individuels montre d'abord qu'à l'insertion, la première qualité requise est une santé et une résistance physique à toute épreuve pour pouvoir survivre à la « maladie du pays », les fièvres (paludisme) que tous connaissent dès les premiers mois (Gauban, Lépinaist, Massie...) et qui emportent les trois-quarts des nouveaux arrivants. Les titres et qualités (Calbiac, Lépinaist, Redon sont nobles) n'ont pas grande utilité et peuvent même nuire, l'instruction est « sans effet » (cas de Lépinaist), de même que les diplômes (cas de Thénét). L'apprentissage (il faut compter 10 ans au mieux) se fait sur le tas. Il est parfois payant. L'amorce financière – plus que nécessaire dans un pays où la vie est chère – est fournie par l'indispensable « pacotille » que l'on vend à l'arrivée (Redon, Mesplès). C'est déjà le système « américain » dans tout son pragmatisme. De grandes qualités de force morale sont nécessaires pour pouvoir poursuivre fermement l'objectif de réussite malgré les aléas (Redon) et le dépaysement, endurer l'isolement des plantations reculées (Gauban), la dureté et le rythme du travail en journées de 15 heures (de 4 h. du matin à 7 h. du soir pour Massie, de 5 h. à 8 h. avec réveil à minuit pour contrôle en période de roulaison pour Gauban), la compétition toujours présente (*cf.* les démêlés de Gauban, Arnaudeau et Lépinaist avec les gérants ou procureurs) et il faut savoir être patient (un an d'attente pour Lépinaist avant la première chance). Il est, en outre, indispensable de disposer de solides recommandations pour se placer avantageusement, et, si possible, d'un réseau d'accueil de « pays » à base familiale de préférence (Bessèlère, Massie, Redon).

TYPOLOGIE DE L'INTÉGRATION ET DE LA RÉUSSITE

Voyons quelques éléments synthétiques sur ces parcours individuels dans leur évolution en distinguant les diverses voies suivies pour tenter d'établir une typologie.

La voie agricole

– Bessèlère : jeune landais en apprentissage de raffineur en 1777, il espère rentrer dans cinq ans en 1784. Il est encore gérant de deux sucreries, cherchant une procuration, onze ans plus tard (1788) et disparaît à cette date (fin de sa correspondance familiale), vraisemblablement par maladie.

– Joinville-Gauban : originaire de La Réole, arrivé à 18 ans en 1789, immédiatement économe d'une petite caféière (par relations familiales) puis gérant d'une grande sucrerie en 1790, il subit ensuite quinze ans d'« infortunes les plus diverses et les plus accablantes » (titre de ses mémoires) durant les troubles qui le trouvent régulièrement d'abord du bon puis du mauvais côté : avec les hommes de couleur en 1792, puis les factieux, puis les commissaires civils en 1793 (deux sièges de Port-au-Prince des deux côtés), avec les Anglais de 1794 à 1798 dans la zone occupée, puis les noirs de Dessalines et, enfin, les Français de Leclerc. Plusieurs fois prisonnier et évadé, échappant à la mort par miracle, il est enfin propriétaire en 1802 d'une sucrerie et d'une boulangerie au moment où la colonie s'effondre. Il parvient à s'enfuir en juin 1803, neuf mois avant le massacre des Blancs, rentre à La Réole par Barracoa, New-York et Bordeaux, se remarie, est veuf une deuxième fois et finit maire puis juge de paix de sa ville natale.

– de Lépinaist : arrivé à 23 ans en 1774, ce gentilhomme bigourdan attend un an avant de trouver une première place d'économe (1775), puis de gérant de sucrerie (1778). Dix-huit ans plus tard, à sa mort lors de l'Affaire d'Esparbès au Cap (1792), il est procureur de deux sucreries et propriétaire d'une place à vivres de 60 000 livres, 4 « nègres domestiques » et 20 « à talents ».

– Massie : arrivé à 20 ans en 1786 à la suite d'une « faute » lourde, ce jeune Landais, après avoir vendu sa pacotille et subi un duel, entre sur recommandation au Greffe en qualité de commis à 2 400 livres, puis au Bureau des Finances à 3 000 livres. Mais il espère devenir caféier et avoir en dix ans 50 à 80 000 livres de rente. On le retrouve en 1789 économe de sucrerie, malade et n'ayant pas les 1 000 livres nécessaires pour payer son passage de retour. Il échappe aux premiers troubles, passe sur une seconde sucrerie (1792) et meurt misérablement des fièvres un an plus tard, âgé de 27 ans, dans la seule compagnie de son esclave « ménagère ».

La voie professionnelle

– Redon de Monplaisir : arrivé en 1743 à 27 ans, d'abord sous-économe d'indigoterie, ce membre de la petite noblesse agenaise se fait d'abord charpentier-tonnelier, économise 17 000 livres en six ans et devient propriétaire pour 31 000 livres d'une indigoterie de 31 esclaves après un mariage créole (1750). Deux ans plus tard, il n'a que 59 000 livres et subit des revers (guerre, chute du cours de l'indigo) qui l'obligent à revenir au bois. Vers 1770, il se lance à nouveau dans l'achat de terres, réunit 370 carreaux qu'il établit en café, gagne une réputation d'excellent horticulteur et devient finalement représentant des colons. Il meurt en 1790 après avoir bien marié ses filles au terme d'une réussite laborieuse en 57 ans de colonie.

– Thénét: reçu chirurgien de marine par l'Amirauté (sans diplômes) à son départ en 1768, comme beaucoup de ses compatriotes gersois, il épouse quatre ans plus tard une créole de l'Artibonite (1772) et se fait caféier (une cafétéria de 253 000 livres et deux maisons à Saint-Marc en 1777). Il fait venir son cadet qui épouse aussi une créole. Après de nouveaux achats en cafétérias pour 340 000 livres en 1783-1784, il rentre riche en France au terme de 20 ans de colonie (1789) et achète un château (255 000 l.) qu'il revend en 1792 avant de décéder en 1796.

– Gérard : d'une famille bayonnaise, d'abord notaire comme son frère qu'il rejoint en 1756 à 21 ans, il est sept ans plus tard procureur de trois grandes habitations et, lorsqu'il rentre à Bayonne après trente ans de colonie, propriétaire de sa sucrerie (1 million de livres), député des colons, connu pour son honnêteté et sa philanthropie, grand défenseur des hommes de couleur. Revenu dans l'île en 1792 en raison des troubles pour veiller sur ses biens, il doit vendre en 1803 et s'exiler au dernier moment (mars 1804) vers Santiago de Cuba, les États-Unis et la France où il meurt dans l'indigence en 1815.

La voie du négoce et de la spéculation

C'est là, en dehors du mariage créole, que se font (et se défont) les plus grosses fortunes.

– Mesplès : originaire de Valence-d'Agen, arrivé à 22 ans en 1763 à Port-au-Prince après un apprentissage à Bordeaux, il déserte son navire, prend à crédit à un « pays » une pacotille de 1 400 livres et se lance avec le bénéfice dans l'exportation de denrées (1765-1770) puis l'achat d'un navire (86000 l.) et l'armement. Sérieusement ébranlé par le tremblement de terre de 1770, il se refait dans l'immobilier en rachetant des îlets détruits pour les lotir en logements de capitaines (rapport de 40 à 45 000 livres l'an), rachète quatre navires avec ses gains et obtient par ses appuis des concessions en ville (1778) pour bâtir l'horloge et le théâtre (rapport, plus de 30 000 l.). En 1780, sa fortune, plusieurs fois perdue et refaite, est évaluée 1 600 000 livres. Il épouse une créole en 1783 au Cap, devient capitaine de milice (1786) et meurt très riche en 1789.

– Ragnos : entrepreneur en travaux publics, gagne 5 M. se faisant adjudger les marchés (salles de spectacles notamment) et conserve plus de 2 M. sous la protection de Toussaint.

– Gleye : autre entrepreneur, a 50 000 l. de rentes par an en immobilier, trois maisons et 100 esclaves évalués 282 000 l.

Ces fortunes sont à comparer à celles des armateurs bordelais (Cabarrus, 800 000, ou Acquart, 1 M. 2, et, généralement, de 3 à 400 000)

– Labatut : ce Gersois gagne 6 M. en vingt ans de spéculation, principalement par achat et revente par lots de l'île de la Tortue (300 000 l. dont 50 000 au comptant, reventes immédiates de plus d'1 M. et construction d'un four à

chaux). Il avait débuté en 1763 avec son frère au Cap dans le commerce et s'était enrichi dans la fourniture de bois pour la Marine et les fortifications à partir de l'Île de la Tortue exploitée à ferme (plus de 800 000 l. de gains en temps de guerre pour un bail de 18000 l. en 1771). Devenu propriétaire d'une cafétéria puis d'une sucrerie (533 000 l.), officier de milice, il demande des lettres de noblesse (échec en 1784). Élu maire et commandant de l'île en 1791, il règne sur la Tortue à la tête de 2 300 000 l. de propriétés dont plusieurs maisons fortifiées (et 24 esclaves domestiques, hors plantations), d'immenses plantations de caféiers et bananiers et une petite flottille armée. Après un premier exil en 1797 et de nombreux troubles dans l'île, il meurt à Newport en 1803.

– Leremboure : d'une ancienne famille noble de Saint-Jean-de-Luz, ce Basque parti à 45 ans pour rétablir la fortune familiale (1766), associé au négociant Lassale à Port-au-Prince, s'enrichit par les procurations d'habitations (5 au moins) et en spéculant sur les terrains du « bord de mer » à reblayer, la construction de bains, entrepôts et logements pour capitaines. Il fait venir trois de ses enfants pour l'aider, fonde l'hôpital de Port-au-Prince, devient représentant des colons puis maire en 1791, négocie avec les gens de couleur en 1793 et est finalement déporté aux États-Unis comme « factieux » par le commissaire civil Sonthonax. Revenu dix ans plus tard avec l'expédition Leclerc, il est fusillé par Dessalines en 1804. Il possédait une assez belle fortune, dont deux maisons et magasins en ville (400 000 l.) et une cafétéria (210 000 l.).

– On peut ranger dans cette même catégorie le parcours très réussi, de la faillite à la fortune et l'anoblissement, du Rochelais Aimé-Benjamin Fleuriau qui est davantage, au départ, un négociant- spéculateur, même s'il a reçu une formation agricole dans la colonie à ses débuts. C'est d'ailleurs, à coup sûr, cette bivalence qui est l'un des facteurs essentiels de son exceptionnelle réussite⁹.

La voie militaire

– de Calbiac : arrivé de l'Agenais en 1790 comme « cadet-gentilhomme », il est un an plus tard « capitaine de dragons-milice » et caféier. Il est blessé à l'affaire Galbaud au Cap en 1793 et devient en 1802 est « marchand en gros », puis meurt exilé en Espagne à Huesca en 1821.

– Dupoy : arrivé en 1775, de petite noblesse landaise (seigneur cavier de Taller), il est officier de milices et devient habitant caféier par concession de 170 carreaux grâce aux protections dont il dispose dans le milieu milicien local où il épouse une créole, fille d'officier, qui lui apporte deux autres cafétérias et deux

⁹ Jacques de Cauna, *Au temps des îles à sucre. Histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIII^e siècle*, Paris Karthala-ACCT, 1997 [rééd. 2003].

maisons à Saint-Louis. En 1777, il achète encore une cotonnerie-indigoterie, spéculé sur d'autres terrains, revend en 1783 et 1788 (352 000 livres) et rentre riche à Dax en 1789.

La voie administrative

– Vergès : arrivé en 1749, cet avocat dacquois très opportuniste, protégé par Laporte, est nommé procureur au Conseil supérieur de Léogane puis lieutenant de juge en deux ans (1751). Cette promotion rapide et ses prétentions lui attirent des inimitiés. Il doit rentrer en France (1755) où il épouse à Bordeaux une très riche héritière créole (famille Poy) qui lui apporte deux sucreries de plus de 5 millions de livres. Revenu en 1757 au Conseil supérieur, il achète une indigoterie qu'il transforme en sucrerie (1 120 000 l.) mais se crée de nouveaux ennuis avec le Gouverneur qui l'obligent à quitter l'île. Il acquiert alors une charge au Grand Conseil (1767) puis devient président de la Cour des Aides (1771), achète un grand hôtel particulier près du futur palais de l'Élysée (400 000 l.), marie ses filles dans la meilleure noblesse (deux vicomtes, un marquis) et décède en 1782 après avoir essayé de prouver sa noblesse.

– Lacoste : entré simple commis au Bureau des Colonies en 1766, cet employé modèle, autre Dacquois à la carrière exemplaire, doit attendre l'âge de 43 ans pour avoir la chance de sa vie en 1773 avec une nomination au Conseil supérieur du Cap (à 8 000 l.). Très apprécié sur place, il reçoit un terrain en concession, doit l'abandonner sous la pression des envieux mais est élu député des colons en 1783 (à 14 000 l.) et part à la retraite à 55 ans avec le grade d'Intendant. Dumouriez le fait rappeler, à la demande générale, en 1792, comme ministre de la Marine. Décrété d'accusation après quatre mois seulement puis acquitté, il meurt en 1814 après un ultime rappel par Napoléon. Deux autres Aquitains, le Basque Dalbarade (1794-1795) et le Landais Eustache de Bruix (1798-1799), né à Saint-Domigue, lui ont succédé comme ministres de la Marine.

Le mariage créole

C'est la voie royale. En dehors des cas précédents, deux cas-types:

– Raimond père : arrivé vers 1708 comme engagé, cet ouvrier vigneron landais illettré épouse en 1726 une très riche quarteronne dont il a douze enfants, tous propriétaires dans le Sud où le nom est resté. L'un d'eux (Julien) devient un homme politique de premier plan, représentant des hommes de couleur dans les assemblées révolutionnaires puis agent du Directoire dans la colonie, et ses filles font de beaux mariages dans la bourgeoisie et la noblesse parlementaire de Toulouse et Bordeaux. Il meurt riche et respecté à la tête de quatre indigoteries (323 000 l.)

– Delisle : à la première génération de cette famille gersoise, le père, négociant, s'établit habitant caféier au Mirebalais par un mariage créole, prend des procurations

et achète des maisons en ville. Les deux fils font aussi des mariages créoles, dont l'un très important dans le Sud (grande famille de caféiers des Duverger) et, malgré la protection de Pascal sous Toussaint Louverture, doivent passer à Cuba en 1800. L'un y meurt pendant que l'autre rentre très riche à Escalans où il achète un château alors que sa soeur, rentrée dès sa jeunesse, survit dans la gêne.

CONCLUSIONS : DIFFICULTÉS ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PARCOURS DE RÉUSSITE

Finalement, tous les témoignages soulignent les difficultés des débuts au point même de déconseiller d'encourager d'autres jeunes gens en France à les rejoindre (Lépinai, Redon, Lassalle). Ensuite, le parcours classique suit les étapes de la hiérarchie du monde des plantations : économe, gérant, procureur, habitant propriétaire. Tous, même ceux qui ont choisi une autre voie que l'habitation (commerce, armes, métier ou administration) ne songent qu'à cette ultime consécration.

278

Lorsqu'on est établi, on peut espérer se retirer riche chez soi (objectif général commun) en 5 ou 6 ans, du moins tous le croient-ils. Mais les « réussites » sont en proportion infime (évaluées à deux ou trois pour mille par Calbiac, un pour mille par Lassalle). Encore ce parcours de la réussite doit-il être sérieusement balisé d'aptitudes diverses, à la mobilité, l'économie, l'investissement judicieux (Mesplès, Lermboure, Labatut)..., à moins qu'on ne dispose de solides protections (Vergès, Dupoy) ou qu'on n'ait la chance de séduire et d'épouser une riche héritière, demoiselle ou veuve, créole, voie royale la plus rapide, la plus sûre et la plus lucrative comme on peut le vérifier à la lumière des parcours les plus réussis.

En fin de compte, la quinzaine de parcours individuels étudiés présentent à la fois de nombreuses similitudes qui permettent de dégager derrière les grandes constantes du système une certaine variété de nuances dues aux choix effectués ou aux possibilités offertes. Les parcours classiques (dont certains sont multiples pour le même individu) sont ceux de la voie agricole (économe, gérant, procureur puis propriétaire d'habitation, sept cas) ou du négoce et de la spéculation (sept cas), un peu plus rares, ceux du métier (manuel ou libéral, trois cas), de la carrière administrative (deux cas) ou des armes (troupes soldées et milices, deux cas). Pour tous, quel que soit le mérite et le résultat par ailleurs, le mariage créole (au moins cinq cas significatifs) est, de loin, la voie la plus rapide et la plus sûre vers l'intégration au meilleur niveau.

Pour conclure, on peut retenir du témoignage de Joinville-Gauban, le plus détaillé pour le système de la plantation, quelques grands traits significatifs applicables à bon nombre de migrants aquitains de l'époque et aux modalités de leur insertion dans la société dominicaine :

– Le départ pour les Îles n'est pas obligatoirement (comme on l'avance bien souvent) le fruit de la contrainte (familiale, économique, légale...). Esprit d'aventure et quête de fortune et de promotion sociale (confortés par les récits de ceux qui reviennent et soutenus par de bonnes filières de migration) semblent bien souvent la première motivation, en tout cas un puissant moteur. La poursuite d'une émigration locale (Basques et Béarnais notamment) vers les Amériques au ^{xxi} siècle serait à reconsidérer sous cet angle à la lumière de l'expérience dominguoise.

– L'insertion des migrants de condition modeste se fait essentiellement (en dehors du système des contrats d'engagement en voie d'extinction complète dès le milieu du ^{xviii} siècle), par voie « agricole » (plaçage sur une habitation). Elle est extrêmement difficile et même risquée. Le déchet (par retour prématuré ou par mortalité dans des proportions effrayantes) est très fort. Cependant le mouvement général n'en est aucunement freiné et l'attraction exercée par quelques cas de réussite isolés surpasse dans les esprits et les imaginations la réalité des risques.

– La qualité de l'insertion est conditionnée au départ par celle des relations dont le migrant peut bénéficier sur place. Celles-ci sont d'abord régionales, voire locales ou, mieux, familiales, mais elles constituent en fait un sous-réseau moins fort que celui qui lie les habitants de longue date face aux nouveaux venus. Ce phénomène n'est pas spécifique aux Îles, même s'il y est très marqué dans de petits pays insulaires¹⁰.

– La mobilité des émigrants est très forte dans les premières années. Elle constitue, par ailleurs, une forme d'exploitation, certains propriétaires ou gérants n'hésitent pas à puiser sans vergogne à intervalles réguliers dans ce cheptel humain constamment réalimenté.

– Joinville-Gauban estime à une dizaine d'années la période d'adaptation ce qui, tout en étant long, semble un minimum. La voie « agricole » n'offre pas les mêmes possibilités de promotion rapide que celle du négoce mais elle est bien mieux prisée.

– L'état d'esprit des émigrants est généralement conservateur sur le plan social, mais très largement ouvert en revanche aux expériences nouvelles dans le domaine professionnel. Il est déjà « américain ».

On remarque finalement que c'est de cet état d'esprit économiquement « pionnier » pour l'époque que dépendent les réussites – peu nombreuses mais éclatantes – davantage que de la voie empruntée. Mais c'est aussi du retard « social » qui l'accompagne que provient plus tard la chute du système.

¹⁰ Jean-Pierre Poussou souligne son universalité dans *Les Chemins de la migration en Belgique et au Québec, xvii^e-xx^e siècles*, dir. Y. Landry, Québec, MNH, 1995, p. 14 : « Dans presque tous les cas il y avait un réseau de relations qui facilitait l'introduction des nouveaux venus en milieu étranger, essentiellement la présence de compatriotes » (au sens le plus étroit du terme, des « pays », voire des parents).

LES CHOISEUL ET LES IRLANDAIS DE LEUR ENTOURAGE

Louis M. Cullen

Choiseul, figure controversée en son temps comme dans l'historiographie, avait de loyaux associés irlandais. Nul n'exprimait mieux ce sentiment de loyauté que le chevalier Richard Warren, choisi par Choiseul en 1763 comme commandant de Belle-Île-en-Mer :

Pour moi, j'ai tout perdu en le perdant, il m'honorait de ses bontés, de sa confiance. Aujourd'hui il est bien différent, je n'ai jamais vu, ni connu celui qui occupe sa place, et je regarde comme une faveur de la providence de me voir encore dans mon poste¹.

À la mort de Louis XV en 1774, les négociants irlandais de Nantes, milieu connu de Warren, restaient fortement partisans de Choiseul et ils virent dans son passage à la Cour, aussi bref fût-il, un signe qu'il allait redevenir ministre². Choiseul est assez peu étudié actuellement, et d'habitude d'une façon hostile³.

- 1 Archives départementales du Morbihan [désormais AD Morbihan], E 1463¹, Warren à Countess Wall, 15 juin 1771. De pareilles observations paraissent dans d'autres lettres écrites par lui à cette époque. Bien qu'une lettre du 3 janvier 1771 au comte Wall et une autre du 1^{er} du même mois à Choiseul lui-même semblent suggérer que ce ministre croyait, comme lui, à l'importance de l'Irlande dans tout projet d'invasion des Îles Britanniques – ce qui pourrait appuyer la thèse selon laquelle Choiseul, à la fin de 1770, était déterminé à faire la guerre à l'Angleterre –, il est plus vraisemblable que ces lettres reflètent simplement le *wishful thinking* habituel des officiers, pour lesquels un vif désir de guerre, moyen de promouvoir leur carrière, se ranimait dans les moments de crise. Selon Guy Chaussinand-Nogaret, la politique de Choiseul était peu belliqueuse à la fin de 1770 (*Choiseul (1719-1785). Naissance de la gauche*, Paris, Perrin, 1998, p. 259-264 et 293-296), thèse qui se révèle encore plus convaincante à la lumière d'une documentation beaucoup plus vaste, analysée par l'historien anglais Hamish M. Scott, dont la conclusion est que, « *in the second Falklands crisis, as indeed throughout his ministry, Choiseul was generally less bellicose than either Britain or Spain* » (*British foreign policy in the age of the American revolution*, Oxford, Clarendon, 1990, p. 144).
- 2 AD Morbihan, E 1465¹, John Gallwey à Warren, 22 mai 1774 (lettre classée par erreur dans les papiers de 1773) ; E 1466¹, O'Byrne à Warren, 19 juin et 1^{er} juillet 1774.
- 3 Pour un compte rendu récent très défavorable, voir Pierre Pluchon, « Choiseul et Vergennes : un gâchis colonial », dans *Négoce, ports et océans, XVI^e-XX^e siècles. Mélanges offerts à Paul Butel*, dir. Sylvia Marzagalli et Hubert Bonin, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2000, p. 225-234. Une des rares exceptions est l'ouvrage très empathique de Guy Chaussinand-Nogaret, *Choiseul (1719-1785)... op. cit.*

Dans une certaine mesure, sa politique reste insaisissable à cause de la perte ou de la dispersion de ses archives⁴. Toutefois, la reconstitution des attaches irlandaises des Choiseul est possible, grâce à deux fonds très riches, retenus dans des archives judiciaires en raison de problèmes non résolus à l'époque et aujourd'hui conservés aux archives départementales du Morbihan⁵.

Il se trouve que, durant la décennie 1760, au cours de laquelle les Choiseul dominèrent la scène politique, l'influence des immigrants irlandais était elle-même à son comble. À l'aube des années 1760, Lord Thomond (sixième vicomte de Clare) faisait figure de protecteur de la communauté irlandaise. Francis Rothe (de Rothe), juge réaliste des hommes et de leur affaires, lors d'une visite à Paris en 1750, parla « [...] in great praise of Lord Clare. He says he never received more politeness from any man in his life »⁶. À la mort de Lord Thomond, en 1761, Arthur Richard Dillon, archevêque de Toulouse depuis 1758 – avant d'accéder au siège de Narbonne en 1762 –, homme très actif politiquement et courtisan consommé, devint l'Irlandais le plus en vue en France. Cependant, la croisade contre le jugement des parlements de 1766 condamnant Lally fut lancée par le seul Voltaire. Un appui irlandais se fit jour très lentement, et seulement à partir de 1776 : « L'entreprise prend plus de consistance aujourd'hui que les Dillons, parents du supplicié, sont en faveur auprès de la reine »⁷. Au contraire, Lord

282

4 Voir surtout John Rogister, « Memorial service for Rohan Butler, All Souls College, Oxford, 8 Feb. 1997 ». Je suis reconnaissant à Mme Butler, qui m'a fourni une copie du texte de ce discours.

5 Il s'agit, d'une part, du Fonds Warren, E 1435 à 1468 (sur ce fonds, voir Léon Lallemant, « Le maréchal de camp baron de Warren », *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, 1892, p. 131-242 ; 1893, p. 132-177 ; 1894, p. 47-92, 167-189 ; 1895, p. 77-124, 175-188 ; 1896, p. 157-164 ; 1899, p. 191-244), et d'autre part, du fonds Delamagnère et Delaye, E 2340 à 2445 (sur ce fonds, voir Louis M. Cullen, « Irish businessman and French courtier : the career of Thomas Sutton, comte de Clonard, c.1722-1782 », dans *The Early Modern Atlantic Economy*, dir. John J. McCusker et Kenneth Morgan, Cambridge, Cambridge UP, 2000, p. 86-104. Il faut signaler que, jusqu'à ma dernière consultation du fonds Warren, en 2005, les documents contenus dans les cartons étaient loin d'être bien classés sur le plan chronologique ; pire encore, pour certaines années réparties sur deux cartons, l'ordre de classement de ces derniers était parfois inversé.

6 AD Morbihan, E 1442, citation rapportée dans une lettre de Wm Warren à Warren, 27 novembre 1750.

7 Louis Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, Londres, John Adamson, 1781-1789, t. IX, p. 135 et t. XV, p. 34-35. Dès avant son départ pour l'Inde, les observations d'officiers irlandais montraient une réserve quant à sa personnalité et ses façons d'agir. Au début des conflits parmi les officiers français en Inde, Francis Rothe rassura Bussy, un des principaux opposants à Lally : « je suis persuadé que M. de Lally vous aura rendu justice malgré ses vivacités et ses écarts » (Archives de la Marine à Lorient [désormais AML], archives de la Compagnie des Indes, 1P 299/30, 16 mars 1760). Dans le milieu irlandais, l'affaire du jugement et de l'exécution de Lally fut abordé premièrement par des dames (AD Morbihan, E 1453², Richard Haly à Warren, 25 août 1766) et la question avait très peu de place dans la vaste correspondance de divers officiers irlandais avec Warren. La même observation (*i.e.* que des dames étaient ses premiers défenseurs) a été faite par Pierre Antoine Perrod, *L'Affaire Lally-Tolendal*, Lille, Service de reproduction des thèses, 1976, 2 vol., t. II, p. 308.

Thomond s'intéressait toujours au bien-être de l'ensemble de ses compatriotes, cherchant soit à améliorer leur statut légal en France (souci qui ne survécut pas à son décès), soit à faciliter le recrutement d'hommes de troupe en Irlande (déjà en forte baisse).

Lord Thomond entretenait aussi des rapports suivis avec les Fitzgerald de Londres, commissionnaires des fermiers généraux pour l'achat de tabac⁸, trafic tellement indispensable aux consommateurs français qu'il fut maintenu grâce à un régime de passeports délivrés par les deux gouvernements pendant les guerres de 1744-1748 et de 1756-1763. Ainsi, quand George Fitzgerald se félicita en 1745 de ses bons rapports avec les fermiers, il mettait l'accent sur ce qui était une nouveauté d'une importance capitale⁹. Au début, la délivrance des passeports du côté français avait été assurée par l'intermédiaire de Lord Thomond, dont l'aide fut également sollicitée pour combattre les rivaux français des Fitzgerald. De plus, George Fitzgerald le Jeune joua le rôle de relais dans des relations plus étendues avec l'Angleterre, décrites quinze ans plus tard par Thomond :

Suivant le penchant naturel qu'il a toujours eu pour la France, il a dans la précédente guerre premièrement fait des fournitures à la marine de Sa Majesté tant en plomb qu'en autres approvisionnements, cecy par ordre de M. le Comte de Maurepas ; deuxièmement une correspondance suivie avec ce ministre, tant à ce sujet, qu'à celui des prisonniers français en Angleterre, pour lui porter leurs plaintes contre le gouvernement anglais, l'instance des secours qu'il leur donnait et leur en procurait d'autres [...] troisièmement, Il a procuré à un nombre infini de jeunes gens la facilité de passer en France au service de Sa Majesté qui ont l'honneur de servir actuellement dans différents postes¹⁰.

Les contrats pour le plomb – denrée précieuse en France en temps de guerre –, bien que démontrant l'importance stratégique des Fitzgerald, n'étaient ni rentables ni souhaités¹¹. Nous connaissons assez peu de choses sur ces relais

8 Voir Louis M. Cullen, « The two George Fitzgeralds of London 1718-1759 », dans *Irish and Scottish mercantile networks in Europe and overseas in the seventeenth and eighteenth centuries*, dir. David Dickson, Jane Ohlmeyer et Jan Parmentier, Gent, Academia Press, 2007, p. 251-270.

9 AD Morbihan, E 1437, George Fitzgerald à Warren, mars 1745, et George Bryan au même, 23 avril 1745

10 Archives du ministère des Affaires étrangères [désormais AMAE], Correspondance politique [désormais Corr. pol.], Angleterre, vol. 442, f 408-409, Thomond à Choiseul, 1^{er} septembre 1760. Thomond l'assura que « M. le comte de Maurepas à la paix lui offrit une gratification de la part de Sa Majesté. Mais comme il avait servi par inclination plutôt que par intérêt il crut n'en devoir accepter aucune ». Pour une lettre de Maurepas autorisant, en 1745, le recrutement de matelots irlandais pour servir dans la Compagnie des Indes, voir AML, 1E4 41, 5 août 1745.

11 AD Morbihan, E 1437, George Fitzgerald, 24 mai 1745 ; Perville Salles, 2 avril 1745.

très variés. Cependant, quand, en 1759, Andrew Kavanagh, négociant de la communauté irlandaise de Dunkerque, où habitait Perville Sales, agent de Fitzgerald, pria Warren d'obtenir de Choiseul un poste dans l'acheminement des paquets vers le nord de l'Europe, il dut penser que l'axe Salles-Fitzgerald servirait de recommandation¹².

En 1757, la direction de la maison était en train de passer des mains de George Fitzgerald à un neveu qui s'intéressait uniquement au commerce très rentable du tabac, et ne se souciait guère des autres activités de la maison. À ce moment, Thomas Sutton – à partir de 1763, il portera le titre français de comte de Clonard – saisit l'occasion pour se charger des activités dont jadis la maison avait été déchargée en raison de la guerre. Profitant d'une parenté avec les Fitzgerald – il jouait déjà le rôle d'agent de Fitzgerald en 1745 –, il se présenta pour la première fois en France en 1748, pour signer à Paris un contrat de fourniture des denrées à la Compagnie des Indes. Il revint en juillet 1757, arrivant à Brest à bord d'un petit corsaire en provenance de Guernesey. L'accès immédiat aux autorités françaises que lui fournissait l'appui de Fitzgerald et de Thomond lui permit, dès son arrivée, de jouer un rôle important. Ayant soumis sans perte de temps au ministère de la Marine une proposition pour porter des fournitures à Louisbourg, le ministre, prenant conscience des problèmes pratiques, la rejeta en septembre, tout en rappelant la « confiance qu'on [pouvait] prendre du Sieur Sutton personnellement ». En février 1759, agissant sur un ordre communiqué par Thomond, il rentra en Irlande à bord de l'un de ses propres vaisseaux pour faire un tour d'inspection des côtes. À son retour en France, en mai, il fut reçu par Choiseul, qui le pria de rester à Paris jusqu'à nouvel ordre, et lui dit que sa présence pourrait être utile¹³. Auparavant, il avait fourni les services de quelques pilotes à la marine française, et avait rapporté trois recrues de plus à l'occasion de son voyage d'inspection¹⁴.

En temps de paix, l'importance commerciale des Irlandais augmentait, du fait de leur rôle dans la Compagnie des Indes, qui trouvait son origine dans leur participation antérieure à d'autres compagnies européennes, notamment celle d'Ostende au cours des années 1720. Plus tard, après 1769, les Tobins, jadis d'Ostende, investirent de Nantes des fonds dans les nouvelles expéditions privées à partir de Lorient. Comme c'était le cas pour toutes les maisons des ports

12 AD Morbihan, E 1451², A. Kavanagh, 16 octobre 1759 : « *I return you many thanks for mentioning me to Monsieur de Choiseul about forwarding the packets that may come north* » (Choiseul venait d'être fait surintendant des courriers, postes et relais de France, ce qui explique son importance dans le contexte de cette lettre).

13 Archives de l'Armée de Terre, Paris, A1 3568, « Extrait de la lettre de Monsieur Clonard à Monsieur le duc de Choiseul écrite à Versailles, ce 24 septembre 1760 ».

14 Voir Louis M. Cullen, « Irish businessman and French courtier... », art. cit., p. 88.

périphériques, les Malouins ainsi que les maisons établies par des Irlandais tels les Fitzgerald, les Hay et les Walsh, devaient aller ailleurs s'ils voulaient préserver leur commerce – tel fut aussi le cas des Laborde dans un autre port périphérique, Bayonne. Ce fut leur place dans le port de Saint-Malo plutôt que n'importe quelle autre circonstance qui, au début, permit leur enracinement dans la compagnie française. En 1758, Francis Rothe, directeur dès 1754 après un retour définitif des Indes, épousa une demoiselle Hay de Saint-Malo. Les Malouins (y compris les Magon de la Balue) et les Irlandais se trouvaient du même côté dans la politique très contestée de la compagnie dans les années 1760. À la suite de sa suspension de 1769, ils organisèrent ensemble le commerce privé vers l'Orient. L'activité de Rothe se renforça par la présence de Clonard et du chevalier Patrice Darcy, allié intime de Clonard, dont on rappellera plus tard les efforts dans les « assemblées orageuses de la Compagnie des Indes [...] pour secouer le joug d'une administration perverse et tyrannique »¹⁵. En outre, Clonard rassembla en 1770 les ressources de Laborde et d'autres banquiers pour prévenir la faillite de la banque Magon à Paris¹⁶.

Thomond et Rothe étaient à l'origine des contacts de Choiseul et de son cousin Choiseul-Praslin avec la communauté irlandaise. Des liens matrimoniaux entre les deux familles avaient suivi. Le long séjour de Francis Rothe à Paris en 1763-1764 avait dû compter pour quelque chose, semble-t-il, dans le mariage en 1764 de son frère Edmund avec Catherine Josephine de Lavaux, « fille de condition de Lorraine, parente des Choiseuls »¹⁷. Onze ans plus tard, le petit-fils de Choiseul-Praslin (le futur troisième duc) se maria avec une fille de Thomond. Ce mariage reflétait le fait qu'après son retour à Paris en juillet 1771, à la fin de son court exil politique, Choiseul-Praslin avait repris les contacts jadis noués avec le milieu irlandais en sa qualité de ministre ; en décembre 1771, par exemple, il passa un après-midi entier dans la maison de Clonard à s'entretenir des affaires du commerce des Indes. L'amitié était d'autant plus étroite qu'elle était partagée par les épouses¹⁸. Au temps du ministère de Choiseul-Praslin, Warren avait

15 Louis Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...*, *op. cit.*, t. XIV, p. 232 (nouvelles du 20 octobre 1779 au sujet de la mort de Darcy).

16 Louis M. Cullen, « Irish businessman and French Courtier... », art. cit., p. 98.

17 Louis Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...*, *op. cit.*, t. XV, p. 40-41. Pour des renseignements sur ce mariage, voir : Archives nationales, T 1256 et Minutier central, étude CXVI, 454, inventaire après décès d'Edmund Rothe, 31 août 1772. Son mariage après son veuvage avec le duc de Richelieu, alors âgé de 84 ans, est décrit dans Louis Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...*, *op. cit.*, t. XV, p. 48-50.

18 Le mariage Choiseul-Praslin est dit avoir été peu heureux (*ibid.*, t. XXV, p. 259-261). Cela n'empêcha pas les époux d'avoir entretenu individuellement des relations très étroites avec les Irlandais. L'épouse de Choiseul-Praslin fut une Française, une Champagne-Suze. Richard Francis Hayes a tort lorsqu'il écrit, dans le *Biographical Dictionary of Irishmen in France* (Dublin, M.H. Gill & Son, 1949, p. 32-3), que Choiseul-Praslin s'était marié en 1758 avec une fille de Lord Thomond.

donné le conseil suivant à un postulant à une carrière aux Indes : « *should you resolve to lay your fortune there through the protection her grace the duchess seems so well inclined to grant them [Clonard and Rothe]* » ; il devait donc se mettre en contact avec elle. Warren nuancait cependant ce conseil avec l'observation suivante : « *I fear the minister her spouse nowadays disposed to recommend subjects to the company* »¹⁹. Plus tard, Warren conseillait à un autre irlandais d'entrer en contact avec la duchesse « puisqu'elle est liée avec mes amis le comte de Clonard et M. Rothe qui sûrement vous serviront sous les deux toits auprès d'elle »²⁰. La duchesse de Choiseul elle aussi avait, semble-t-il, des sympathies irlandaises. En 1766, un Irlandais rendait compte à Richard Warren de ses rencontres avec elle à Amboise :

*During my stay at Amboise, the duchess of Choiseul who came twice to her seat, was pleased to take some notice of me, especially at publick feasts she gave and some other occasions [je n'entends rien d'équivoque dans ce raisonnement] so that the people about me used to tell me I was a fool, if I lost so good an opportunity of getting something or other*²¹.

À la suite du jugement dans le célèbre procès Lally, elle se fit l'avocate des intérêts d'un officier irlandais, Luke Allen (Alen), qui se trouvait parmi les accusés. Dès qu'un hors de cour fut prononcé contre lui, ce qui de soi-même n'était pas une preuve d'innocence, elle persuada son mari le duc de s'intéresser au redressement de sa carrière, avec un résultat favorable pour lui.

Votre ami Alen a obtenu un pareil brevet avec une augmentation de pension. C'est à Madame la Duchesse de Choiseul qu'il doit cette grâce. Cette illustre dame devenue bien convaincue de son innocence à l'égard du malheureux procès où il s'est trouvé impliqué a engagé Mr le duc d'écrire au rapporteur de cette affaire pour savoir de lui la conduite de Mr Alen et les raisons de l'hors de cour prononcé pour lui [...] ²².

Le duc lui-même lui écrivit une lettre « qui lui donne avis de son état dont les termes ajoutent beaucoup à la justice qu'on lui rend ».

¹⁹ AD Morbihan, E 1458² Warren à George Warren, 19 novembre 1766. George Warren ne semble pas être parent de Richard Warren, à moins d'être membre d'une branche éloignée de la famille établie en Lorraine, avec laquelle il avait peu de rapport.

²⁰ AD Morbihan, E 1463², Warren à Flor MacCarthy, 31 décembre 1771.

²¹ AD Morbihan, E 1458², George Warren, de Paris, 7 octobre 1766. « *I sent her a mémoire six weeks ago to beg her interest for a consulship in the Levant* ». La duchesse, selon George Warren, répondit que l'affaire concernait Praslin et qu'elle ferait volontiers une recommandation mais doutait qu'il y eût une suite favorable.

²² AD Morbihan, E 1460¹, R. Haly, 27 décembre 1768 (papiers mal classés de la deuxième moitié de 1768).

Au cours des dernières années de la guerre de Sept Ans, Clonard s'intéressa à la guerre de course, et à un projet d'engager des pêcheurs irlandais sur le banc de Terre-Neuve – lors de la croisière en 1762 du chevalier Ternay effectuée en compagnie d'un frère de Clonard en qualité de capitaine de vaisseau – et de les faire rentrer en France avec le but de servir dans l'armée française. Comme ces Terre-Neuviens ne montrèrent à leur arrivée aucune volonté de s'engager, on essaya de les recruter pour le projet de Cayenne que Choiseul poursuivait. Clonard aida à transporter au Havre des fournitures pour le projet ; et son frère commanda un vaisseau, la *Comtesse de Gramont*, qui prit la mer pour Cayenne²³. Dans les affaires du commerce des Indes orientales, Choiseul maintenait dès le début des années 1760 un rapport étroit avec Rothe, qui, en ce temps-là, était à la fois directeur de la compagnie et administrateur du port de Lorient. Rothe avait voulu que la politique envers la compagnie fût bien définie, faisant dans une lettre très franche à Warren en 1765, un résumé des événements récents :

The whole body of the company feeling in the beginning of last year, that the minister had not confidence enough in their schemes for re-establishing the company on a solid footing, with some others degusts [sic] on that side demanded their demishon [sic] from the king, and repeated their demands during several months. I was then at Lorient, yet acted jointly with them: I thought this behaviour was inviolably due to the confidence and friendship they had for me since my infancy²⁴.

Choiseul, déterminé à reconstruire la marine en 1763 et 1764, avait offert à Rothe le choix de deux postes d'intendant de la marine, dont l'un à Brest. Comme Rothe les déclina, il lui offrit la commande militaire du port de Lorient pour lequel son expérience précédente en faisait le candidat idéal. Les graves tensions autour du futur de la compagnie et de la proposition associée de faire passer la gestion du port de la compagnie au ministère de la Marine, se reflétèrent dans le long séjour de dix mois que Rothe fit à Paris. Finalement il repoussa cette offre, parce qu'il se rendait compte des mauvais effets pour la compagnie :

On my refusal [of the intendances, Choiseul] had designed me to command in the port of Lorient [...] this was an affair so cockshure [sic] that I had not liberty to

23 Louis M. Cullen, « Irish businessman and French courtier... », art. cit., p. 88-89 ; Maurice Linyer de la Barbée, *Le Chevalier de Ternay. Vie de Charles Henry Louis d'Arsac de Ternay, chef d'escadre des armées navales, 1723-1780*, Grenoble, Éditions des 4 Seigneurs, 1972, 2 vol., t. 1, p. 160 et 170 ; *Bougainville et ses compagnons autour du monde, 1766-1769. Journaux de navigation*, éd. Étienne Taillemite, Paris, Imprimerie nationale, 1977, 2 vol., t. 1, p. 439.

24 AD Morbihan, E 1457², Rothe, 23 septembre 1765.

bring up my wife to Paris, during my absence of 10 months from Lorient, but this affair depending of an arrangement between the king and the new administration of the company and seeing it constantly put off from month to month, I took about three months past the resolution to retier [sic] and got leave from the duke to break up my house at Lorient.

Pour Rothe, une compagnie dont l'état financier était si mauvais qu'elle licenciait déjà des employés n'avait pas d'avenir. En 1766, il conseilla à un Irlandais qui voulait faire carrière aux Indes de préférer un commerce sur son compte personnel à l'île de France²⁵, à condition cependant qu'il possédât un capital de 100 000 livres. Il est possible que, plus tard, Rothe ait été le premier à formuler la proposition, qui sera soutenue par Choiseul, de mettre un terme au monopole de la compagnie, afin d'ouvrir le commerce au moins jusqu'aux îles Bourbon et de France. Lors de la suspension de la compagnie en 1769, une proposition de plus, celle que l'État loue des vaisseaux à des personnes privées, fut formulée par Rothe selon ce qu'écrira plus tard sa femme²⁶. Résidant à partir de 1764 à Paris, il fit, dès 1769, des investissements dans les nouvelles expéditions et, de plus, son frère Edmund partit en 1770 aux Indes afin d'agir sur place comme agent²⁷.

Clonard réglait les dépenses en France des expéditions par des lettres tirées d'habitude sur Rothe. En outre, profitant de ses propres connaissances sur la place de Londres, Clonard était un atout de premier ordre pour assurer la provision de fonds à Londres dont tout Français, soit agissant pour l'ancienne compagnie, soit agissant pour des personnes privées, avait besoin pour financer des achats aux Indes. La remise de fonds entre Londres et les Indes se fit beaucoup plus efficacement à partir de 1769 qu'elle ne se faisait auparavant pour le compte de la compagnie. À l'époque, ni Necker ni son correspondant de Londres ne se débrouillaient brillamment²⁸.

25 AD Morbihan, E 1458², George Warren à Warren, 3 décembre 1766 ; E 1459², Warren à Warren, de Paris, 11 février 1767 (papiers mal classés pour la première moitié de 1767).

26 Louis M. Cullen, « Irish businessman and French courtier... », art. cit., p. 97 et n. 41.

27 Il mourut à l'île de France en 1772.

28 Sur cet aspect, voir Louis M. Cullen, « Luthy's *La Banque protestante* : a reassessment », *Bulletin du Centre des espaces atlantiques*, nouvelle série, n° 5, 1990, p. 229-263. Ni Necker ni Panchaud n'avaient une importance réelle dans les changes. Ils étaient plutôt de purs et simples acheteurs de lettres de change pour satisfaire les besoins requis pour exécuter des commissions. Necker était encore plus mal placé pour acheter des lettres sur Londres que Panchaud. De plus, il obtenait ses commissions par sollicitation politique plutôt qu'en raison d'une importance personnelle dans le trafic de lettres de changes pour la remise de fonds, soit pour la compagnie, soit pour des personnes privées. Panchaud et Necker avaient tous deux également besoin de lettres sur Londres pour faire passer en Angleterre les intérêts provenant des rentes que des Anglais détenaient dans des fonds français.

Les conflits au sein du Conseil du roi et à ses portes ayant fait échouer la politique voulue par Choiseul de liquider la compagnie, ils n'aboutirent qu'à la suspension de celle-ci. Cette décision, qui n'avait rien de définitif, laissa la porte ouverte à sa relance. Les rivalités à l'œuvre derrière ce compromis peu satisfaisant créèrent par la suite une paralysie persistante. Selon l'ambassadeur anglais, en février 1772, la politique du nouveau ministre de la Marine, Bourgeois de Boynes, était tellement inconstante qu'il avait envoyé huit lettres circulaires différentes aux Indes²⁹. Après le départ de ce ministre, la comtesse Clonard porta sur lui un jugement cinglant, dans une lettre où elle prodiguait des conseils en faveur d'un jeune Irlandais :

*He may perhaps be able to advance now that we have a change of minister more than in the time of M. de Boyne, who it was impossible to gett anything from M. de Sartine is his successor and by all accounts a trustworthy man, but its thought he will not hold that place long*³⁰.

Malgré ce pronostic de la comtesse, qui mesurait bien la fragilité de la situation politique, Sartine demeura au ministère de la Marine plus longtemps qu'elle ne l'avait cru possible. Il y réussit d'ailleurs bien et, en ce qui concerne les Clonard, il maintint avec eux des relations très harmonieuses. À la mi-1774, après la démission de Bourgeois de Boynes et avant l'entrée en fonction de Sartine, Clonard avait fait la connaissance de Turgot à l'occasion du passage-éclair de ce dernier à la Marine, où il avait déployé son activité habituelle³¹. Au début de 1775, on signala que Turgot considérait Clonard comme « un homme de grand mérite »³². Cette relation fait le lien entre le débat autour d'un projet manqué d'une caisse d'escompte en 1769, dont Clonard aurait été l'un des directeurs, et le projet mis en place finalement par Turgot en 1776, lequel avait, comme on sait, l'appui de Clonard.

Par contraste avec le rôle très en vue de Clonard et de Rothe dans la grande politique commerciale, Warren avait lui aussi des contacts suivis avec Choiseul, mais à un niveau beaucoup moins élevé et sur des questions beaucoup moins

29 Public Record Office, London, State Papers, France SP 78, t. 284, fol. 72-76, Harcourt, 7 février 1772.

30 AD Morbihan, E 1466², Comtesse Masterson de Clonard à Richard Warren, 11 septembre 1774.

31 Bachaumont relève que Turgot « [...] a facilité les paymens jusqu'aux Indes » et le même auteur fait des observations sur l'action de ce ministre en matière de construction navale (Louis Petit de Bachaumont, *Mémoires secrets...*, *op. cit.*, t. XXII, respectivement p. 327 et 335). Pour une brève description du travail de Turgot à la Marine, voir Douglas Dakin, *Turgot and the Ancien Regime in France*, London, Methuen & Co, 1939, p. 126-127.

32 AMAE, Corr. pol., Angleterre, vol. 508, fol. 13-14, Garnier à Reyneval, 6 janvier 1775 (en code).

étendues³³. La progression de la carrière de Warren était moins due au cercle irlandais qu'au renom que lui avait gagné la conduite hors d'Écosse du jeune prétendant Stuart, en 1746 – exploit qui lui avait assuré, à son retour d'Écosse, un long entretien avec Louis XV. Par la suite, il était devenu aide de camp du maréchal de Saxe et plus tard, quoique brièvement, du maréchal de Lowendal. Ces généraux, à leur tour, lui avaient assuré la protection de ministres de la Guerre successifs. En 1755, il fut attaché au régiment de Normandie qui était en garnison à Dunkerque, avec pour mission spéciale de rassembler des informations sur l'Angleterre et de les communiquer régulièrement à Paris. En 1757, il fut transféré à Ostende dans le même but. Finalement, à la mi-1759, il fut convoqué à Paris par son protecteur, le ministre maréchal de Belle-Isle, pour des consultations au sujet d'un projet d'invasion.

I was ordered to court by him to be consulted on everything that may have a relation to an intended invasion of the three kingdoms. 'Tis with the greatest pleasure I communicated to him what I knew, as to the fort and the faible of the British empire and the best methods to be employed in order to humble and subline [sic] if possible the haughty inhabitants³⁴.

En août, on le dépêcha en qualité de conseiller auprès du duc d'Aiguillon en Bretagne où on faisait les préparatifs d'une grande flotte destinée à envahir les Îles Britanniques. Par suite de la défaite de la marine à la bataille des Cardinaux en novembre, on le chargea de la protection d'une large zone côtière s'étendant de Quimper au Poitou. Il était largement occupé en 1760, organisant à cheval une réponse aux nombreuses petites descentes faites sur la côte par les Anglais. Il dirigea également la tentative de sauvetage de cinq vaisseaux de ligne qui, en s'échappant de la flotte anglaise, s'étaient trouvés bloqués dans l'embouchure de la Vilaine. En sa qualité d'officier courtisan, il participa à la vie sociale du duc d'Aiguillon, qui exerçait dès ce temps-là le commandement militaire en Bretagne. Ainsi, quand les États de Bretagne eurent lieu à Nantes en 1761, Warren, qui avait offensé les Irlandais de Nantes par sa négligence, se défendit en disant que :

I was but five weeks in all at Nantes, and most of my time was I obliged to sacrifice in devoirs to the dukes and duchesses of d'Aiguillon and de Rohan and the nobility male and female of the province assembled there, who sat up till 2 and 4 the morning

33 Le vaste fonds Warren contient maintes lettres écrites par des courtisans de premier plan. Toutefois, celles-ci ne sont, pour la majeure partie, que des réponses de politesse aux vœux de bonne année de Warren.

34 AD Morbihan, E 1451¹, Warren, de Versailles, à Andrew Kavanagh, à Dunkerque, 18 juin 1759 ; Warren au capitaine Robert Dardis, 19 juin 1759.

*which I frankly told all my countrymen in general was more an affaire of etiquette than inclination*³⁵.

La jalousie, alimentée par la réussite professionnelle de Warren et avivée par ses nombreuses et maladroites démarches en vue d'une progression encore plus rapide, se fit jour dès 1757. Périodiquement, ses amis mentionnaient sa présomption ou lui conseillaient d'être plus prudent³⁶. Officier doté d'une expérience concrète de la défense côtière et personnalité déjà bien connue de certains officiers courtisans de haut rang, il ne tarda pas à être remarqué par Choiseul. En 1762, il déclara avec enthousiasme que « le duc de Choiseul me paroît un homme ; dieu nous le conserve »³⁷. Le duc le reçut en février 1763 sans lui dire la tâche à laquelle il le destinait, ce qui lui permit, plus tard, de déclarer qu'il avait pris en charge le commandement militaire de Belle-Île-en-Mer « de [son] propre mouvement, sans en être sollicité ni par moi ni par d'autres »³⁸. Sa tâche immédiate était de surveiller l'évacuation de l'île par les Anglais qui l'avaient occupée depuis 1761. Son travail à long terme était en partie d'améliorer les fortifications de l'île, en partie d'y réaliser l'implantation de quatre-vingts familles acadiennes. C'était une tâche plutôt difficile car il avait affaire non seulement au ministre de la Guerre, au contrôleur général des Finances et au duc d'Aiguillon, commandant militaire en Bretagne, mais encore aux États de Bretagne. Tous – sauf d'Aiguillon – se souciaient peu du bien-être de l'île et de ses nouveaux ressortissants. Warren, quoiqu'ayant à compter en grande partie sur sa propre initiative, était cependant sûr de l'appui solide de Choiseul. Quand un problème se posa du fait de l'opposition entre le contrôleur général, qui soutenait le dossier des fermiers généraux, et deux autres ministères, une décision en faveur de Warren fut arrêtée par le Conseil du roi.

Cependant les raisons que j'en fournis avaient été lu [*sic*] dans le conseil du roy, il fut décidé en ma faveur, Sa Majesté approuvant ma conduite et en conséquence Monsieur le duc de Choiseul me manda que tant qu'elle serait appuyée sur d'aussi bons motifs, elle serait applaudie³⁹.

Warren sollicita aussi avec confiance le soutien de Choiseul pour l'acquisition d'un titre de noblesse dans la mesure où le titre jacobite de chevalier baron qu'on lui avait conféré, bien qu'héréditaire, ne signifiait pas grand-chose en

35 AD Morbihan, E 1453¹, Warren, du Croisic, à Kavanagh, 19 mars 1761.

36 AD Morbihan, E 1449¹, Richard Warren à Jack Warren, 17 juin 1757 ; E 14492, A. Kavanagh, 1^{er} septembre 1757 ; E 1452¹, Général de Rothe, 23 février 1760.

37 AD Morbihan, E 1454¹, Warren, de Belle-Île, au chevalier Darcy, à Brest, 22 janvier 1762.

38 AD Morbihan, E1455², Warren à Choiseul, 21 octobre 1763.

39 AD Morbihan, E1459², Warren à Fitzgerald, 12 février 1767 (papiers mal classés de la première moitié de 1767).

France et pouvait se confondre avec le rang assez modeste de chevalier⁴⁰. Mais, sauf à ce que l'étranger candidat à un titre fût dans une position personnelle exceptionnelle, la marche d'affaires de ce genre était lente, et du fait de la chute de Choiseul en décembre 1770, le dossier resta sans suite. Toutefois, ce bouleversement ministériel n'eut que peu d'effets directs sur sa présence dans l'île. Un nouveau ministre de la Guerre, qu'il ne connaissait pas, fut vite remplacé par son vieux protecteur d'Aiguillon, dont la nouvelle de la nomination lui donna selon un ami « une sansation [*sic*] bien flateuse [*sic*] »⁴¹. Les rapports de d'Aiguillon et Warren avaient déjà abouti à une amitié assez intime : au lieu des lettres formelles qu'il écrivait à Choiseul, les brouillons de ses lettres au nouveau ministre commençaient souvent par un « Mon cher Aiguillon ».

292

Si la présence au Conseil de d'Aiguillon – qui combinait les rôles de ministres de la Guerre et des Affaires étrangères comme le faisait auparavant Choiseul – le servait, les circonstances économiques et fiscales étaient devenues beaucoup moins favorables. À cause du mauvais état des finances, on réduisait les dépenses consacrées aux fortifications. Par ailleurs, des récoltes insuffisantes, au début de la décennie 1770, mirent en péril la survie des Acadiens : en 1772, l'île bénéficia d'un « secours de bled » assuré par Warren⁴². Sur ses encouragements, on fit semer des pommes de terre à partir de 1767, initiative dont il fut beaucoup question dans sa correspondance. Warren espérait aussi qu'Andrew Galwey, le négociant irlandais le plus important de Nantes, pourrait établir dans l'île un centre du commerce avec l'étranger, profitant de l'appui du gouvernement en faveur des centres d'entrepôt qui remplaceraient l'île de Man, interdite dès 1765 aux contrebandiers britanniques par le gouvernement anglais. Galwey envisageait même d'établir dans l'île une colonie d'une soixantaine de contrebandiers déclarés hors la loi en Irlande, mais le projet échoua⁴³. La raison en fut que les fermiers généraux s'opposaient résolument à toute idée de concéder un entrepôt

40 AD Morbihan, E 1435, Warren à Choiseul, 16 novembre 1765, mémoire pour la chancellerie probablement rédigé par Warren ; E 1459¹, Warren, de Nantes, à Ed. Farrell, 3 août 1767 (papiers mal classés de la deuxième moitié de 1767) ; E 1451¹, Warren à M. L. Tourneur, 12 février 1759 ; à Warren, 15 février 1759. Un facteur déterminant pour sa recherche de titre est aussi le fait qu'en 1759, il avait été rejeté comme prétendant à la main d'une fille de la noblesse parce qu'il lui manquait un titre.

41 AD Morbihan, E 1463¹, Prat des Prez, d'Auray, 17 juin 1771.

42 Léon Lallement, auteur d'une enquête sur la carrière de Warren (« Le maréchal de camp baron de Warren », art. cit.), avait préparé une étude supplémentaire décrivant l'action de ce dernier comme administrateur de Belle-Île-en-Mer : cette étude fut accidentellement détruite par une femme de ménage. Sur les Acadiens en général, voir Jean-Marie Fonteneau, *Les Acadiens, citoyens de l'Atlantique*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996.

43 AD Morbihan, E 1465¹, Andrew Galwey, de Nantes, 21 janvier 1768 (lettre mal classée parmi des papiers de 1773).

des tabacs⁴⁴. Or, comme cette denrée était la marchandise la plus recherchée par les contrebandiers, ceux-ci se déplacèrent soit à Guernesey soit à Dunkerque (à l'époque unique port franc en France), où le tabac s'achetait sans entrave. Roscoff, lancé comme centre d'entrepôt au même moment que Belle-Isle, et dont le site était un peu plus accessible aux contrebandiers, n'eut également qu'une réussite médiocre.

Au contraire du Cabinet anglais, le Conseil en France dépendait directement du roi. Par conséquent, les ministres s'inséraient intimement dans la vie de cour ; ils se déplaçaient avec elle de château en château ; les dossiers se traitaient autant dans les couloirs avec des courtisans, que dans les bureaux avec des intervenants extérieurs⁴⁵. Les heures des ministres passaient dans des bagatelles ; les délais étaient démesurés et les décisions restaient toujours susceptibles d'annulation ou de modification, parfois radicale. Comme l'observa Choiseul, en Angleterre,

un corps de la nation toujours subsistant maintient les lois et les principes de l'administration du royaume, indépendamment du Roi. Le roi d'Angleterre change de ministres à peu près aussi fréquemment qu'en France, mais les principes de l'Angleterre ne varient pas⁴⁶.

Il nota, en 1778, qu'en France les débats publics consistaient en une confrontation stérile entre les partisans du changement de politique et les défenseurs de l'état actuel des choses. Sur les deux grandes questions du commerce des grains et des Indes orientales, aussi différents que fussent les problèmes et les milieux qui s'y intéressaient, on observait le même fond de conflit et d'instabilité. De telles circonstances justifiaient amplement la conclusion tirée par Choiseul :

Je pense donc que, principalement en matière de bled, comme en matière de dogme, on ne doit donner que des décisions, et conserver, dans le sanctuaire de son administration, les motifs qui déterminent⁴⁷.

Sous la direction de Choiseul, la marine de guerre devint l'objet central de la politique nationale. Du reste, un entrepôt établi en 1767 aux Antilles

⁴⁴ AD Morbihan, E 1460², Andrew Galwey, 30 janvier 1768 (lettre mal classée parmi les papiers de la deuxième moitié de 1768).

⁴⁵ L'accent mis par certains contemporains et écrivains ultérieurs sur le rôle des favorites et des maîtresses à la Cour – par exemple dans des livres très superficiels comme les *Mémoires secrets de J.-M. Augeard, secrétaire des Commandements de la reine Marie-Antoinette (1760 à 1800)*, éd. Évariste Bavoux, Paris, H. Plon, 1866 – est trop facile.

⁴⁶ *Mémoires du duc de Choiseul*, éd. Jean-Pierre Guicciardi et Philippe Bonnet, Paris, Le Mercure de France, 1982, p. 143.

⁴⁷ *Mémoires de Monsieur le duc de Choiseul, écrits par lui-même et imprimés sous ses yeux, dans son cabinet à Chanteloup, en 1778*, Chanteloup/Paris, Buisson, 1790, 2 vol., t. I, p. 61, et, plus généralement, p. 58-62 et 76.

servait de moyen supplémentaire pour approvisionner les îles ; dès 1769, la réussite des expéditions privées vers les Indes donnait raison au duc dans sa conviction que le commerce des Indes pouvait se faire sans dépendre d'une compagnie écrasée par son endettement. Le projet de commerce privé avait été soutenu par des Irlandais et, au début de ce commerce, leur participation joua un rôle essentiel. La colonie d'Acadiens de Belle-Île fut la seule réussite parmi les maints projets d'implantation en France. Elle dépendait au niveau du Conseil de la bienveillance de Choiseul et, dans l'île même, des efforts de Warren. Dans l'affaire Lally, scandale comparable à l'affaire Dreyfus, les sympathies de la duchesse de Choiseul soutinrent de bonne heure un des associés irlandais de Lally. Cette affaire révélait la faiblesse inhérente au système politique français : un esprit partisan omniprésent, la volonté des parlements d'élargir leur rôle politique autant dans les questions économiques qu'ailleurs, enfin la signification prise par des croisades telles celles de Voltaire, lesquelles, aussi légitimes qu'elles fussent, savaient l'autorité morale des institutions dans leur ensemble. L'affaire Lally et, en Angleterre deux décennies plus tard, le long procès contre Hastings – là encore une question indienne – firent éclater les différences entre les deux pays : en Angleterre, les participants furent moins nombreux, aucune institution comparable aux parlements France ne s'interposa incessamment et l'opinion publique ne s'attela pas à une critique toujours plus tranchante du monde politique.

UN SUICIDE NOBILIAIRE ?
LES OFFICIERS FRANÇAIS
ET LE LEGS DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE

William Doyle

En proclamant leur indépendance, en 1776, les colons britanniques d'Amérique du Nord se souciaient peu de répudier l'autorité du parlement londonien qui avait tant fait pour les pousser jusque là. La Déclaration d'Indépendance ne fait guère mention d'une législature dont l'autorité n'avait jamais été reconnue sans équivoque de la part des colons : elle rompt avant tout le lien de fidélité au roi, et présente une liste détaillée des cas où Georges III avait commis des abus ou n'avait pas respecté les droits de ses sujets américains. Ces derniers ne renoncent point au gouvernement représentatif, loin de là : ils répudient une monarchie en faveur d'une république.

Dans les onze années qui suivent, les treize colonies consacrent beaucoup de temps et d'énergie à déterminer le caractère de leur république, et à fixer ce qu'implique la vie républicaine. Ils se dotent de deux constitutions successives : d'abord les Articles de Confédération, qui ne fonctionnèrent jamais bien, ensuite la Constitution fédérale de 1788, qui fonctionne toujours (plus ou moins) comme le prévoyaient les pères fondateurs. Malgré les nombreuses différences entre les deux documents, l'un et l'autre énoncent un principe invariable : la prohibition de tout titre de noblesse. « Ceci », affirme Alexander Hamilton dans *The Federalist* (n° 84), ce grand éloge de la nouvelle constitution, « [...] peut vraiment s'intituler la pierre angulaire du gouvernement républicain ». Les pères fondateurs des États-Unis connaissent très bien la maxime célèbre de Montesquieu : « Point de monarchie, point de noblesse ; point de noblesse, point de monarchie » (*Esprit des Lois*, II, iv). Le philosophe bordelais l'avait élaborée pour garantir le rôle des nobles sous l'autorité d'un roi ; mais la logique de son principe, pour les rebelles républicains de l'Amérique, était de mettre hors la loi de telles élites dans un pays sans roi.

Et pourtant, l'indépendance des Américains à l'égard de l'obéissance à Georges III n'aurait pu être remportée, du moins aussi rapidement et aussi facilement, sans le secours d'un autre roi, c'est-à-dire le roi de France Louis XVI. George Washington, premier président de la nouvelle république, met dans le

salon de sa maison de campagne de Mount Vernon un portrait du monarque français, et on l'y voit toujours. En permettant à ses sujets de se joindre à l'armée américaine en qualité de volontaires, en envoyant des armes aux colons pendant leurs premières luttes contre l'armée britannique, en concluant l'alliance de 1778 avec les États-Unis contre la Grande-Bretagne, enfin en envoyant une armée et une flotte royales pour les aider, Louis XVI contribue énormément à la victoire finale des Américains à Yorktown en 1781. Et les forces armées qu'il envoie pour soutenir ces républicains rebelles contre leur propre roi sont presque entièrement commandées par des officiers nobles.

Très peu de gens prennent garde à ce paradoxe. D'autres monarques, tels l'empereur Joseph II ou le roi Gustave III de Suède signalent à Louis XVI le danger de prêter son appui aux rebelles contre un roi¹. Mais la plupart des officiers français qui ont combattu aux côtés des Américains, soit comme volontaires dans l'armée américaine, tel Lafayette, soit comme soldats ou marins ordinaires du roi, ne se considèrent pas comme des adversaires de la monarchie. Bien au contraire, la plupart d'entre eux se voient comme des officiers zélés du roi, qui soutiennent ses intérêts en luttant contre Georges III, et contre la morgue de la « Carthage moderne » sur laquelle il règne. Nobles français, ils se targuent d'une vocation militaire de protection du royaume. On les entend, même sous Louis XVI, faire état de cette fonction guerrière traditionnelle pour justifier leurs exemptions fiscales et leur accès privilégié aux grades militaires les plus élevés. Les nobles qui servent le roi dans les forces armées saisissent toute occasion de prouver leurs qualités militaires, surtout contre un adversaire qui les avait vaincus et humiliés au cours de la Guerre de sept ans.

Ils reviennent du combat, comme le souhaitent tous les soldats, couverts de gloire. Les Anglais sont vaincus, et l'armée et la flotte françaises ont joué un rôle essentiel dans cette victoire. Et, en 1783 même, lorsque les Anglais acceptent leur défaite et reconnaissent l'indépendance américaine, les officiers français ont un motif supplémentaire de satisfaction. Au mois de décembre de cette année, on apprend que les officiers de l'armée continentale des États-Unis viennent d'établir une société fraternelle pour commémorer à jamais leur rôle dans l'établissement de l'Indépendance². Elle s'appellera la *Société des Cincinnati*, en référence à l'histoire de Lucius Quinctius Cincinnatus, patriote romain qui a quitté sa ferme pour servir la république comme dictateur, et qui est revenu

1 Derek Beales, *Joseph II*, t. 1, *In the Shadow of Maria Theresa, 1741-1780*, Cambridge, UP, 1987, p. 385 ; R[obert] Nisbet Bain, *Gustavus III and His Contemporaries, 1746-1792. An Overlooked Chapter of Eighteenth Century History*, London, Kegan Paul, Trench, Trübner & co., 1894, 2 vol., t. 1, p. 209.

2 Minor Myers jr., *Liberty without Anarchy. A History of the Society of the Cincinnati*, Charlottesville, University of Virginia Press, 1983, p. 145-160.

à l'agriculture aussitôt son mandat de sauver l'État accompli. Les membres auront le droit de porter un insigne en forme d'aigle américain, suspendu à un ruban bleu (pour l'Amérique) bordé de blanc (pour la France bourbonnienne). Et l'appartenance sera héréditaire dans la lignée mâle directe des membres fondateurs. L'institution est calquée de toute évidence sur les ordres européens de chevalerie. On se propose d'en établir une branche dans chacun des treize États, et les officiers supérieurs français qui ont servi la cause américaine sont invités à se constituer en quatorzième.

La nouvelle suscite une vive effervescence dès qu'elle est connue à Paris, en décembre 1783. Le général George Washington, président-général de la nouvelle société, autorise Lafayette à se charger de la fondation de la branche française, et le marquis s'adresse immédiatement au ministre Vergennes pour obtenir la permission du roi. Louis XVI y consent volontiers. Les colonels et les détenteurs de grades plus élevés qui ont servi pendant trois ans au moins en Amérique sont autorisés à se constituer en *Société française des Cincinnati*. On leur permet de porter l'aigle et le ruban de la société à côté des autres décorations militaires. C'est reconnaître la société comme un ordre de chevalerie, et lui donner par surcroît une distinction supplémentaire. Jusqu'alors, le seul insigne étranger que sont autorisés à porter les officiers français est celui de la Toison d'or.

La Société française des Cincinnati est inaugurée lors d'une réunion largement annoncée et rapportée dans la presse, le 19 janvier 1784. Les officiers qui se croient éligibles se précipitent pour la rejoindre. Et, une fois admis, c'est au plus vite qu'ils paraissent en public avec l'aigle de Cincinnatus, qu'ils arborent à la boutonnière, à côté de la croix de Saint Louis. Évoquant la sienne, le comte de Ségur se rappelle :

Une décoration si nouvelle, si républicaine, en brillant au milieu de la capitale d'une grande monarchie, pouvait donner beaucoup à penser, mais nul n'y songeait. Quelque évidente que fut l'impression produite par la vue de ce signe de liberté, nous n'étions occupés que du plaisir de montrer sur notre poitrine cette palme guerrière, et de fixer sur nous, dans les promenades publiques, les regards d'une foule d'oisifs que le moindre nouveauté attire et rassemble³.

Mais on se dispute dès le début sur les critères d'appartenance. L'institution originale ne mentionne que les officiers français au dessus du grade de colonel. À l'exception des amiraux nommés, elle ne parle point d'officiers de marine. Les officiers qui ont participé à la guerre, mais pas sur le théâtre américain, se croient insultés par leur exclusion, surtout s'il se vérifie que les admis

³ Comte de Ségur, *Mémoires ou souvenirs et anecdotes*, Paris, Alexis Eymery, 1827, 3 vol., t. II, p. 44-45.

pourront transmettre la distinction à leur postérité. Or, précisément, un membre héréditaire est admis dès les premières semaines de l'existence de la société française : le baron Frédéric de Kalb, dont le père, volontaire au service américain, est tombé au combat en 1780.

Les Américains qui se trouvent en Europe sont scandalisés. Ils croient à l'unanimité que les Cincinnati constituent une organisation anti-républicaine et peut-être dangereuse, dont l'ambition sourde serait de perpétuer le pouvoir militaire d'une armée qui n'existe plus. Elle a d'ailleurs l'apparence du germe d'une noblesse, quoique cette dernière soit proscrite par les Articles de Confédération et par plusieurs des constitutions des États. John Adams (en Hollande), John Jay et Benjamin Franklin (en France) dénoncent ouvertement la nouvelle société. L'engouement des Français ayant combattu en Amérique pour l'« aigle » ne fait qu'accroître leur inquiétude, d'autant que commencent à leur parvenir des rapports faisant état de l'éclatement, outre-Atlantique, d'une violente controverse à ce sujet. Un juge d'extraction irlandaise de Caroline du sud, Aedanus Burke, vient d'écrire, sous le pseudonyme de *Cassius*, un pamphlet intitulé *Considerations on the Society or Order of Cincinnati* (octobre 1783)⁴. Il y dénonce la nouvelle société comme une tentative d'établir une noblesse américaine. L'écrit est largement reproduit dans la presse de la nouvelle république et l'inquiétude publique qu'il suscite en fait un objet de controverses passionnées dans le cours de l'hiver et du printemps de 1784, alors que les Cincinnati n'ont pas encore tenu leur première réunion ordinaire, prévue pour le mois de mai. À l'approche de ce rendez-vous, George Washington devient de plus en plus convaincu que l'établissement d'une société aussi contestée, pour ne pas parler de sa propre acceptation de la présidence, a été une erreur. Il arrive à Philadelphie pour la réunion, résolu à inciter ses confrères à se dissoudre.

Malheureusement, un émissaire arrive de France quelques jours avant la réunion. Le Français Charles L'Enfant, ancien officier ingénieur volontaire, a été envoyé en France par Washington lui-même vers la fin de 1783 pour y annoncer l'établissement de la Société et pour commander la fabrication à Paris des insignes en forme d'aigles. L'Enfant regagne l'Amérique en avril 1784, muni des « aigles », et portant la nouvelle que le roi de France vient d'autoriser la formation d'une branche française de la société, avec permission à ses membres de porter l'aigle. Dans ces circonstances, Washington estime impossible de dissoudre une société que le seul royaume allié de la république vient, de son côté, d'autoriser. Tout ce qu'il se croit en état de faire, c'est d'inciter ses confrères à abandonner l'élément de la constitution de la société qui a attiré les critiques

⁴ John C. Meleney, *The Public Life of Aedanus Burke, Revolutionary Republican in Post-Revolutionary South Carolina*, Columbia, University of South Carolina Press, 1989.

les plus virulentes, c'est-à-dire l'hérédité. Il menace de démissionner de son poste de président-général en cas de refus. Beaucoup d'entre les assistants sont enclins à garder le principe héréditaire, mais la perte du père de la patrie comme président est impensable. Il est vrai qu'une décision de l'assemblée générale est censée ne pouvoir contraindre les branches séparées de chaque État, et plusieurs d'entre eux ne consentiront jamais à abandonner l'hérédité. Au demeurant, même celles qui ont accepté la recommandation de l'assemblée générale finiront par revenir sur leur acceptation, et par conséquent une société héréditaire des Cincinnati existe toujours. Mais, en 1784, c'est l'action de l'assemblée générale qui frappe le public et son abandon du principe héréditaire apaise la suspicion dans la nouvelle république. Il demeure toutefois que l'existence même de la société n'a été assurée qu'en conséquence de l'établissement d'une branche française.

Cependant, la vie de cette branche reste difficile. On convient enfin que les capitaines de vaisseau seront admis à la société tout comme les officiers supérieurs de l'armée. Mais le gonflement du nombre est tel que, pendant quelque temps, le roi interdit l'admission de nouveaux membres. D'ailleurs, plusieurs de ses homologues couronnés, tel Gustave III de Suède, de passage à Paris, lui répètent les implications anti-monarchiques d'un appui trop zélé à la république rebelle. Par ailleurs, sans doute Louis XVI désapprouve-t-il la manière dont la Société américaine a changé ses règlements sitôt après la permission d'établir une branche française ; d'autant plus que l'abandon du principe de l'hérédité est motivé par son incompatibilité avec le républicanisme. Au total, entre 1784 et 1792, 237 officiers français sont admis dans la Société avec la sanction royale. Mais bien davantage essaient de passer le scrutin préliminaire de Lafayette et de Rochambeau. Beaucoup sont rejetés – y compris le fils de l'amiral de Grasse, repoussé après la mort de ce dernier en 1788, parce que la Société française a renoncé au principe héréditaire en suivant la décision de l'assemblée générale de 1784. Mais avant la fin de 1784 même, Lafayette commence à se lasser de l'affaire. En 1786 il avoue à un correspondant américain qu'il aurait souhaité que l'institution « n'eut jamais été conçue »⁵.

Lafayette lui-même, en écrivant aux correspondants américains, assure souvent qu'il s'est toujours opposé aux distinctions héréditaires. Et en 1790, au moment de l'abolition de la noblesse par l'Assemblée nationale, il donne son appui à cette proposition « de tout [son] cœur »⁶. Aurait-il pu, donc, être choqué par la dernière conséquence de l'admission des officiers français à

5 Minor Myers jr., *Liberty without Anarchy...*, *op. cit.*, p. 157.

6 *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, éd. J. Madival et E. Laurent, Paris, 1879-1914, 90 vol., t. XVI, p. 374.

la Société des Cincinnati ? Car, pendant l'été de 1784, Benjamin Franklin, l'ambassadeur américain à la cour de Louis XVI, se décide à porter à l'attention du public français la controverse qui vient d'agiter sa patrie⁷. Il se propose de faire connaître le pamphlet d'Aedanus Burke en Europe. Il songe d'abord à le traduire et l'imprimer lui-même – rappelons qu'il est imprimeur de profession –, mais son ami Morellet le persuade qu'un tel procédé serait trop hasardeux pour un ambassadeur accrédité. En revanche, Franklin suggère à Mirabeau, qui est alors un journaliste aussi dépourvu de scrupules que d'argent, et à Chamfort, qui connaît mieux l'anglais, de préparer une version française de Burke, avec quelques additions préparées par Franklin lui-même. Il en résulte le premier pamphlet signé de Mirabeau, achevé en juillet 1784, *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*, que Franklin qualifie de « satire déguisée contre la noblesse en général ». Imprimé en Angleterre à l'automne 1784⁸, il est diffusé en France dans le cours du printemps suivant. Il constitue rien moins que la première attaque de front en langue française contre un ordre de noblesse que, cinq années plus tard, les révolutionnaires essaieront de supprimer totalement.

La noblesse, affirme Mirabeau, n'est pas compatible avec l'égalité politique et civile qui est le fondement des républiques. Mais, même dans les monarchies d'Europe, la noblesse répugne à l'égalité naturelle des hommes. Les nobles descendent – et ici Mirabeau profite d'une tradition très répandue pour expliquer l'origine des noblesses – d'une « troupe d'opresseurs ou d'assassins ». Ensuite, la noblesse « s'est recrutée de concussionnaires ou de voleurs publics »⁹. Le véritable siège de la noblesse est dans l'opinion et dans la vanité. S'appuyant sur un calcul de Franklin, l'auteur démontre l'absurdité de tout titre héréditaire : après neuf générations, il ne restera, dans les veines du prétendu noble, que 1/512^e du sang de l'ancêtre originel. La vanité et l'orgueil des nobles, enfin, sont préjudiciables tant à eux-mêmes qu'à l'État. En définitive, Mirabeau en appelle à la fin des privilèges exclusifs, de l'hérédité des emplois, des titres et des honneurs, parce que, selon la formule empruntée à l'article XIX de la constitution de l'État de Pennsylvanie, « L'ARISTOCRATIE NE SAUROIT ÊTRE QUE NUISIBLE »¹⁰.

La critique de la noblesse n'avait rien de nouveau¹¹. Beaucoup d'écrivains au XVIII^e siècle avaient laissé percer leur hostilité en parlant des prétentions

7 Carl van Doren, *Benjamin Franklin*, New York, The Viking Press, 1938, p. 709.

8 Comte de Mirabeau, *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus, ou Imitation d'un pamphlet anglo-américain*, Londres, J. Johnson, 1784.

9 Comte de Mirabeau, *Considérations...*, *op. cit.*, p. 19.

10 *Ibid.*, p. 36 et 38, en majuscules dans le texte.

11 Voir Henri Carré, *La Noblesse de France et l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1920 ; Jay M. Smith, *Nobility Reimagined: The Patriotic Nation in Eighteenth-Century France*, Ithaca, New York, Cornell UP, 2005.

nobiliaires et leurs résultats pour la société, soit implicitement – comme dans *La Noblesse commerçante* de l'abbé Coyer en 1756 –, soit ouvertement – par exemple dans les nombreux apartés du *Tableau de Paris* de Louis Sébastien Mercier, dont les éditions se succèdent entre 1782 et 1788. Mais un trait frappant de toute cette littérature antinobiliaire est le nombre de nobles qui y contribuent, comme d'Argenson (*Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, 1764) ou d'Holbach (*Ethocratie*, 1776)¹². En 1784, au moment même où se constitue la Société des Cincinnati et où Franklin s'apprête à la dénoncer auprès du public français, on représente à Paris la plus célèbre de toutes les satires pré-révolutionnaires sur le comportement de la noblesse, le *Mariage de Figaro* de Beaumarchais. Pas moins de 97 000 personnes assistent à la pièce pendant sa première série de représentations¹³. Or il est notoire qu'elle n'aurait pu être représentée publiquement sans l'intrigue résolue des courtisans, que les nobles sont nombreux au théâtre et font beaucoup pour répandre sa renommée, et que Beaumarchais lui-même est pourvu d'une charge anoblissante. Mirabeau encore, bien entendu, ce grand dénonciateur de la noblesse, est de vieille souche provençale, et signe son pamphlet contre les Cincinnati *le Comte de Mirabeau*. Remarquons également que nombre de nobles donneront leur appui, à l'époque de la Révolution, aux actes affaiblissant leur ordre. Parmi les membres du cercle d'Adrien Dupont, qu'on appelle la Société des Trente, et qui lance la campagne à l'automne de 1788 pour le doublement du Tiers et le vote par tête aux États-Généraux – campagne qui mène à la victoire du Tiers Etat – 91 % sont nobles¹⁴. Et si Sieyès, la voix la plus influente de cette campagne, est roturier – quoique, en qualité d'abbé, membre d'un ordre privilégié –, c'est quand-même cette société qui soutient ses interventions. Et si, dans la séance du 19 juin 1790 au cours de laquelle est proclamée l'abolition de la noblesse, la mesure est proposée par le roturier peu connu Joseph Marie Lambel, tous les autres intervenants qui appuient sa motion sont ou des nobles de vieille souche – tels Lafayette, les Lameth, Noailles, Montmorency – ou des hommes qui viennent d'entrer dans le second ordre – tels Le Chapelier ou Goupil de Préfelne. Remarquons que Lafayette, les Lameth et Noailles sont aussi membres de la Société des Cincinnati.

Il apparaît donc que les nobles ont joué un rôle de premier plan dans l'anéantissement de leur propre ordre. Et rétrospectivement, on peut conclure

12 Guy Chaussinand-Nogaret, « Un aspect de la pensée nobiliaire au XVIII^e siècle : l'«antinobilisme» » *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. XXIX, 1982, p. 442-449.

13 John Lough, *Paris Theatre Audiences in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Londres, Oxford UP, 1957, p. 182.

14 Daniel L. Wick, *A Conspiracy of Well-Intentioned Men. The Society of Thirty and the French Revolution*, New York, Garland, 1987, p. 342-343.

que l'exemple anti-nobiliaire présenté par la Révolution américaine est bien plus dangereux que son message anti-monarchique. Il est vrai que c'est le fardeau financier de la guerre américaine qui accable la monarchie absolue ; mais la destruction de la monarchie française est l'ouvrage des événements de la Révolution elle-même. Les Français deviennent républicains à regret, assez lentement, et par un processus qui s'étend sur plusieurs années. Mais la noblesse, elle, est supprimée en France deux années avant que le pays ne devienne une république, et les anciens combattants nobles de l'Amérique y ont joué un rôle important, soit dans la Société des Trente, soit dans la Nuit du 4 août, soit le 19 juin 1790. En Amérique, ils ont appris que la société peut parfaitement fonctionner bien sans noblesse, voire qu'elle fonctionne mieux en l'absence d'un tel ordre. Il est probable que la plupart des Cincinnati français regardaient leur « aigle » plutôt comme une décoration militaire que comme un véritable ordre de chevalerie, et, de toute évidence, ils ont accepté sans protester la décision de l'assemblée générale de la société en 1784 de renoncer à l'hérédité.

302

En revanche, en Amérique, l'établissement des Cincinnati provoque une attaque contre le principe même de la noblesse, attaque qui la caractérise comme un cancer social dangereux. La controverse qui en résulte n'est pas loin de provoquer la dissolution de la Société elle-même, et si seule l'adhésion des officiers français empêche sa disparition, ce n'est que pour voir l'attaque polémique de Burke contre elle, relayée en Europe par Franklin et un autre noble – dont le frère puîné est lui-même Cincinnatus –, le comte de Mirabeau. Il en résulte une dénonciation complète, en langue française, de la noblesse et de toutes les valeurs qu'elle incarne. Le pamphlet de Mirabeau rassemble tout un répertoire d'arguments antinobiliaires qui est largement mis à contribution au moment où commence la crise pré-révolutionnaire, quatre ans plus tard. Autant de manières dont la révolution américaine, qui réussit moyennant le secours de la France, sème les germes d'une transformation de la société française. Et les nobles français qui ont participé à cette lutte, et qui s'en faisaient gloire, ont contribué ainsi, tant directement qu'indirectement, à saper l'hégémonie sociale de leur propre ordre.

L'EXCENTRIQUE ET LA RICHESSE DES NATIONS.
CONSIDÉRATIONS BIOGRAPHIQUES
SUR WILLIAM PLAYFAIR (1759-1823)

Jean-François Dunyach

Tour à tour dessinateur ingénieur, statisticien, économiste, voyageur... et escroc notoire, l'Écossais William Playfair (1759-1823) semble davantage relever de la catégorie des aventuriers que de celle des scientifiques et inventeurs du siècle des Lumières¹. Cependant, la redécouverte récente de ses travaux statistiques a permis d'inscrire Playfair au cœur des innovations du XVIII^e siècle, en confirmant sa paternité à l'égard des graphiques linéaires chronologiques (*time series line graphs*), des histogrammes (*bar charts*) et des figurés circulaires – ou camemberts – (*pie charts*)². Outre cette contribution majeure, ce personnage donné comme « impudent et sans aveu » par l'un de ses contemporains fut également le premier commentateur sérieux de la *Richesse des Nation* d'Adam Smith dont il compléta l'information économique et statistique dans une édition remarquée de l'ouvrage³. Indéniablement novateur tout autant que piètre maître-chanteur, ce

- 1 Sur le parcours de cet étonnant personnage, voir Ian Spence, « William Playfair », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford UP, 2004, vol. 44, p. 562-563. Les activités interlopes de Playfair sont évoquées par Ian Spence et Howard Wainer, « William Playfair: A Daring Worthless Fellow », dans *Graphic Discovery: A Trout in the Milk And Other Visual Adventures*, dir. Howard Wainer, Princeton/Oxford, Princeton UP, 2005, p. 24-27.
- 2 Sur ces réalisations de Playfair, voir Ian Spence et Howard Wainer, « William Playfair (1759-1823) : Inventor and ardent advocate of statistical graphics », dans *Statisticians of the Centuries*, dir. Christopher C. Heyde et Eugene Seneta, Voorburg, International Statistical Institute, New York, Springer, 2001, p. 105-110 ; *id.*, introduction au *Commercial and Political Atlas and Statistical Breviary*, Cambridge, Cambridge UP, 2005, p. 1-35 ; voir enfin Ian Spence, « The Invention and use of the statistical charts », *Journal de la Société Française de Statistique*, vol. 141, n° 4, 2000, p. 77-81. Le terme *histogramme* a été forgé par le statisticien anglais Karl Pearson en 1895.
- 3 Il s'agit de la onzième édition de la *Richesse des Nations*, publiée en 1805. Ce travail, s'il ne fut pas bien reçu des contemporains, a néanmoins fait l'objet d'une réédition récente, présentée par William Rees-Mogg, Londres, Pickering & Chatto, 1995. L'expression « *daring worthless fellow* » fut attribuée à Playfair lors de sa tentative de chantage à l'égard de Lord Douglas (voir *Graphic Discovery...*, *op. cit.*, p. 27).

personnage pose la question apparemment trop convenue de l'excentricité comme définition d'une position sociale⁴.

En effet, malgré son parcours chaotique, les liens de Playfair avec ce que les Lumières écossaises comptent de plus établi sont forts. Rien de moins excentrique tout d'abord que son frère aîné, le mathématicien et géologue John Playfair (1748-1819), qui connaît une brillante carrière universitaire : titulaire de la chaire de mathématiques de l'université d'Édimbourg (laissée vacante par Dugald Stewart) en 1785, puis de la chaire de Philosophie naturelle (en remplacement de John Robinston) en 1805. Ami de Robertson, Smith, Ferguson, Blair et Hutton, John Playfair (surnommé le « D'Alembert écossais ») apparaît en effet au cœur des institutions intellectuelles et sociales des Lumières écossaises à leur zénith⁵.

304

À bien des égards, l'absence de reconnaissance de ses contemporains pour les travaux de William, l'aventurier vagabond, frère cadet d'un scientifique reconnu et hautement intégré dans l'élite des Lumières écossaises, peut sembler paradoxale. Elle l'est d'autant plus quand l'on sait les liens étroits qui unissent les deux frères. Il est vrai que John et William connaissent des parcours radicalement différents, liés indubitablement aux conséquences de la mort de leur père, le révérend James Playfair, en 1772 : alors que le premier suit un cursus universitaire classique, le conduisant de Saint Andrews à Aberdeen puis à Edimbourg, le cadet, orphelin à 13 ans, est placé en apprentissage par son aîné devenu chef de famille⁶. Faut-il pour autant attribuer au seul revers de fortune familial le parcours chaotique de Playfair ? Guère, à en juger par les

4 La question de l'excentricité en tant que telle n'a pas fait l'objet d'études véritablement sérieuses et n'a suscité que des galeries de portraits dont la littérature britannique est friande. Seules les catégories de l'exclusion, ou de la relégation, ont fait l'objet d'analyses comme celles de Iain McCalman, *Radical Underworld: Prophets, Revolutionaries and Pornographers in London, 1795-1840*, Cambridge, Cambridge UP, 1988.

5 Voir Jack Morrell, « John Playfair », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, op. cit., t. 44, p. 555-556. C'est John Playfair qui fournit à William Robertson l'information mathématique pour son *Historical Disquisition concerning the Knowledge which the Ancients had of India* (1791). On doit également à John Playfair la *Dissertation exhibiting a General View of the Progress of Mathematical and Physical Science since the Revival of Letters in Europe*, l'une des quatre grandes dissertations préliminaires de l'*Encyclopædia Britannica* (avec celles de Dugald Stewart, James Mackintosh et John Leslie) publiées entre 1815 et 1824.

6 Sur la valorisation croissante des carrières techniques en Écosse au XVIII^e siècle, voir Ben Marsden, « Engineering science in Glasgow: economy, efficiency and measurement as prime movers in the differentiation of an academic discipline », *British Journal for the History of Science*, 25, 1992, p. 319-46. Voir aussi Larry Stewart, *The Rise of Public Science: Rhetoric, Technology, and Natural Philosophy in Newtonian Britain, 1660-1750*, Cambridge, Cambridge UP, 1992, et *Metropolis and province. Science in British culture, 1780-1850*, dir. Ian Inkster et Jack Morrell, Londres, Hutchinson, 1983. Nous tenons ici à remercier Liliane Hilaire-Pérez (CDHT-Cnam) pour les informations bibliographiques sur les inventeurs britanniques au XVIII^e siècle qu'elle nous a livrées.

débuts prometteurs d'un autre frère, l'architecte James Playfair, qui connut les mêmes difficultés⁷.

À la différence de ses aînés, la voie suivie par William est celle de l'apprentissage technique qui le conduit sous la direction d'Andrew Meikle, alors installateur de moulins pour le compte de la famille Rennie, à Houston Mill sur le domaine de Phantassie (East Lothian)⁸. D'emblée, le parcours choisi pour Playfair n'apparaît en rien comme une relégation sociale, ainsi que l'on peut en juger par la nature des relations nouées. Playfair se lie en effet avec John Rennie, alors apprenti ingénieur et bientôt constructeur de renom⁹. Avec Rennie, Playfair poursuit son apprentissage technique chez Matthew Boulton et James Watt à Birmingham, où il passe l'essentiel de son temps (entre 1777 et 1781) dans la maison du second, à Harper's Hill, à préparer et dessiner des esquisses de machines à vapeurs. Si Watt ne loua pas toujours les services de son dessinateur, Playfair en revanche restera toujours un grand admirateur de son maître¹⁰. C'est d'ailleurs en partie par le biais de Boulton et de Watt que Playfair entre en contact avec une autre institution importante de la vie intellectuelle et scientifique britannique de la fin du XVIII^e siècle, la fameuse *Lunar Society* de Birmingham¹¹. Le jeune homme

7 James Playfair (1755-1794) fut le père du célèbre architecte William Henry Playfair (1790-1857).

8 Andrew Meikle (1719-1811) fut l'inventeur de la batteuse en 1786.

9 John Rennie (1761-1821) fut l'un des plus importants constructeurs d'infrastructures et de ponts de la fin du XVIII^e siècle en Grande-Bretagne ; on lui doit notamment le pont de Waterloo à Londres, son dernier chantier dont il ne vit pas la fin et qui fut achevé par son fils John.

10 Matthew Boulton (1728-1809) et James Watt (1736-1819) entrèrent en partenariat au cours de l'année 1775. Playfair manifesta son attachement à son premier maître dans un texte enflammé rédigé à l'occasion du décès de Watt en 1819, « Original memoirs of eminent persons: the late James Watt, esq., F.R.S., &c &c », *Monthly Magazine, or, British Register*, n° 48, 1819, p. 230-239. Sur l'appréciation des compétences de Playfair par Watt, voir Ian Spence et Howard Wainer, introduction au *Commercial and Political Atlas...*, *op. cit.*, p. 5. Sur l'héroïsation de la figure de Watt en Grande-Bretagne au XVIII^e siècle, voir Christine MacLeod, « James Watt, heroic invention and the idea of the Industrial Revolution », dans *Technological Revolutions in Europe*, dir. Maxine Berg et Kristine Bruland, Cheltenham (U.K.)/Northampton (Mass.), Edward Elgar, 1998, p. 96-116 ; voir également Ben Marsden, *Watt's perfect engine. Steam and the Age of Invention*, New York, Columbia UP, 2002.

11 Sur la *Lunar Society* de Birmingham, dont les activités se déroulent de 1765 à 1813 (le titre officiel fut pris en 1775), voir Robert E. Schofield, *The Lunar Society of Birmingham: A Social History of Provincial science and Industry in Eighteenth-Century England*, Oxford, Clarendon Press, 1963, et Jenny Uglow, *The Lunar Men: The Friends who made the future (1730-1810)*, Londres, Faber & Faber, 2002. Les réunions se déroulaient alternativement dans plusieurs endroits dont *Soho House*, la demeure de Boulton. Les membres les plus assidus étaient notamment, outre Boulton et Watt, Samuel Galton Junior, James Keir, William Murdoch, Joseph Priestley, Josiah Wedgwood et William Withering. Lavoisier entretint une correspondance avec la société, tout comme Benjamin Franklin, qui rendra plusieurs fois visite aux *Lunatics* à Birmingham.

devait également ses contacts avec le cénacle scientifique et intellectuel à un proche de sa famille, William Small, mathématicien de renom et membre fondateur de la prestigieuse société¹². La présence en son sein de Joseph Priestley apparaît particulièrement importante pour Playfair, qui s'inspire plus tard des diagrammes chronologiques publiés par ce dernier dans *A Chart of Biography* (1765) et *A New Chart of History* (1769).

Mais, c'est tout d'abord avec un autre membre de la société, James Keir, que Playfair s'associe, pour se lancer dans sa première entreprise industrielle : la commercialisation de la machine à copier les lettres (*copying machine*) de Watt¹³. L'échec rapide de l'entreprise ouvre une série de déboires pour Playfair qui s'étendent sur près de dix années et le conduiront jusqu'en France¹⁴. En effet, malgré l'obtention, entre 1781 et 1785, de quatre patentes sur des procédés techniques largement élaborés dans l'atelier de *Soho House*, Playfair s'attire l'acrimonie de Keir, qui en revendique la propriété intellectuelle. Cette première tentative d'exploitation de l'incertitude sur la paternité d'un procédé industriel et la séquence rupture-faillite-fuite qui lui fit inmanquablement suite devaient se répéter à de nombreuses reprises¹⁵.

S'il part en France, Playfair le doit autant à ses déboires entrepreneuriaux qu'à son premier succès éditorial. En effet, son premier essai sur les lois de l'intérêt de la monnaie (1785) et, plus encore, son *Atlas commercial et politique* (1786), s'ils ne suscitent qu'indifférence en Grande-Bretagne, déclenchent en revanche

12 Le frère de William Small, le révérend Robert Small, était très lié à James Playfair, le père de William : même université (Saint Andrews), paroisses voisines et passion identique pour l'enseignement. À la mort de son père, William fut recommandé aux bons soins des frères Small. Le renom et les réseaux très puissants de ces derniers dans le monde des sciences et des lettres britanniques constituaient un parrainage de choix.

13 James Keir (1735-1820), chimiste, géologue, inventeur et entrepreneur écossais, était lié à Erasmus Darwin, autre membre de la *Lunar Society*, avec lequel il avait étudié la médecine à l'université d'Édimbourg. En 1778, après plusieurs essais industriels infructueux, il devint gérant de l'entreprise Boulton & Watt à Soho. Outre ses travaux et ses inventions, Keir travailla en collaboration avec Priestley sur les propriétés chimiques des gaz. Il fut, comme Priestley, un fervent défenseur de la Révolution, opinion qui lui valut de violentes critiques.

14 Sur les carrières difficiles des inventeurs-entrepreneurs au XVIII^e siècle, voir Christine MacLeod, *Inventing the Industrial Revolution. The English Patent System, 1660-1800*, Cambridge, Cambridge UP, 1988 ; *ead.*, « The Paradoxes of Patenting: Invention and its Diffusion in 18th- and 19th-Century Britain, France, and North America », *Technology and Culture*, 32, 1991, numéro spécial « Patents and Invention », p. 885-910. Voir également Harold Irvin Dutton, *The Patent System and Inventive Activity During the Industrial Revolution, 1750-1852*, Manchester, Manchester UP, 1984.

15 On compte près de six tentatives infructueuses du même ordre entre 1781 et 1787. La dernière, l'échec d'une entreprise de commercialisation d'objets en argenterie chantournée par un procédé breveté (inspiré de Watt en vérité), pousse Playfair à quitter Londres pour Paris.

l'enthousiasme de Louis XVI¹⁶. L'*Atlas*, destiné à l'analyse du commerce anglais au cours du XVIII^e siècle, contient en effet une innovation de taille : les quarante-quatre graphiques qui, s'ils s'inspirent à l'évidence des figurés chronologiques de Joseph Priestley publiés vingt années plus tôt, n'en apportent pas moins des innovations remarquables. Les représentations de Playfair ne diffèrent à peu près en rien de nos histogrammes contemporains. L'importance dévolue à ces créations est évidente : certains graphiques de l'*Atlas* sont de tailles considérables, souvent deux à trois fois celle de l'ouvrage (ce qui nécessite un pliage rigoureux), rehaussés de couleurs, lavis et traits d'intensités différentes pour les distinguer. Trois d'entre eux retiennent particulièrement l'attention : le premier est consacré à la représentation des importations et exportations anglaises sur l'ensemble du XVIII^e siècle ; le second compare les revenus de l'Angleterre et de la France sur la même période ; le troisième représente l'évolution de la dette nationale anglaise¹⁷. Ils manifestent l'esprit d'invention graphique de leur auteur, qui aura l'occasion de compléter – et de corriger – encore son information statistique dans une nouvelle édition de l'ouvrage publiée en 1801¹⁸.

Pensant compter sur l'avance technologique britannique vis-à-vis du Continent, et fort du soutien royal, Playfair quitte l'Angleterre pour la France en 1787¹⁹. Là encore, le projet est emprunté – un procédé pour laminier et polir les métaux inspiré de Boulton et Watt ainsi que du brevet déposé par Henry Cort en 1783 – et, malgré l'aval de Louis XVI, là encore, l'entreprise échoue²⁰. La carrière d'ingénieur-entrepreneur de Playfair connaît donc un quasi-terme, le contraignant à s'engager dans une série d'affaires financières alors même que le cours des événements parisiens s'emballe. En pleine Révolution, il est en effet impliqué dans l'escroquerie – et le scandale – de la *Scioto Land Company* dont il

16 *The Increase of Manufactures, Commerces and Finance, with the extensions of civil liberty, proposed in regulations of the interest of money*, Londres, G.G.J. & J. Robinson, 1785 ; *The Commercial and Political Atlas*, Londres, Debrett, Robinson & Sewell, 1786. Un manuscrit de ce second ouvrage circulait déjà en 1785. La seconde édition de l'ouvrage est traduite en français en 1789 sous le titre *Tableaux d'arithmétique linéaire du commerce, des finances et de la dette nationale de l'Angleterre*.

17 Voir les fac-similés de l'édition de l'*Atlas* par Ian Spence et Howard Wainer mentionnée *supra*.

18 Sur les apports de Playfair à la représentation graphique, son appareil mathématique et statistique, voir Ian Spence et Howard Wainer, introduction au *Commercial and Political Atlas...*, *op. cit.*, p. 16-27.

19 Sur la question du retard technique français, voir François Crouzet, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France*, Paris, Perrin, 1999.

20 Playfair obtient en effet du roi des lettres patentes pour l'exploitation de son procédé : Archives nationales, T 1613. Il ne tarde pas à s'associer avec Étienne Clavière au cours de l'année 1788, comme l'indique Jocelyne Moreau-Zanelli, *Gallipolis : Histoire d'un mirage américain au XVIII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 75-76. Cette association fait entrer Playfair dans le cercle de Brissot comme l'illustre peu après l'affaire du Scioto.

est l'agent.²¹ Dans cette affaire, notre Écossais se trouve associé au constituant Duval d'Epréménail, qui tient lieu de caution, et à l'aventurier américain Joel Barlow, alors représentant parisien de la Compagnie²². L'escroquerie, compliquée, conduit quelques six cents Français à acheter des concessions de terrains réputés fertiles dans l'Ohio avant de se rendre compte – sur place – de leur peu de valeur et de la totale déréliction dans laquelle les laisse, malgré ses promesses, la Compagnie²³. Si certains émigrants restent et fondent la cité de Gallipolis, dans l'actuel comté de Gallia en Ohio, l'affaire fait grand bruit à Paris et Playfair doit défendre l'entreprise contre une campagne de pamphlets mordants qui acculent les agents de la Compagnie au procès²⁴.

Les déboires liés à ce scandale, relatés dans le journal de Playfair, ainsi que d'autres tracasseries financières contraignent l'Écossais, devenu critique à l'égard de la Révolution, à quitter la France pour Francfort en 1793, peu avant que ne s'instaure la Terreur²⁵. C'est en Allemagne que Playfair apprend d'un émigré les principes du sémaphore, pour lequel il se prend d'enthousiasme et s'essaie à sa fabrication... pour s'attribuer indûment l'honneur de l'avoir introduit en Grande-Bretagne à son retour à Londres la même année²⁶. L'échec de l'entreprise le détourne définitivement des projets techniques et l'engage alors résolument vers le journalisme et l'écriture, non sans poursuivre des activités financières suffisamment interlopes – à tout le moins calamiteuses – pour que la Banque d'Angleterre le menace d'un procès en 1797²⁷. L'exercice de telles activités

21 Citoyen du faubourg Saint-Antoine, Playfair aurait été membre de la Garde nationale formée le 13 juillet 1789. Voir Ian Spence et Howard Wainer, « Who was Playfair? », *Chance*, n° 10, 1997, p. 35-37. La question de savoir si Playfair a assisté, voire participé, à la prise de la Bastille reste encore à trancher. Son nom ne figure pas dans la liste – certes très incomplète – des « vainqueurs de la Bastille ».

22 Joel Barlow (1754-1812) est une autre figure d'aventurier remarquable, à la fois poète, juriste, financier et diplomate pour le compte de son ami James Madison.

23 Sur l'affaire, voir Theodore T. Belote, *The Scioto Speculation and the French Settlement at Gallipolis* [1907], New York, Burt Franklin, 1971 ; Jocelyne Moreau-Zanelli, *Gallipolis...*, *op. cit.*, p. 97-98 ; cette dernière évoque les coïncidences troublantes qui incitent à soupçonner une manipulation de la Compagnie par Clavière et Brissot.

24 *Lettre et observations adressées à M. l'abbé Aubert, au sujet de l'extrait d'un écrit intitulé : « Le Nouveau Mississipi, ou les Dangers d'habiter les bords du Scioto »*, s.l., s.n., 1790.

25 Le journal manuscrit de Playfair, non encore publié et détenu par l'un de ses descendants, M. John Lawrence Playfair (Toronto, Canada), a été retranscrit et annoté par Ian Spence. Certains passages de l'affaire du Scioto sont mentionnés dans Ian Spence et Howard Wainer, « Who was Playfair? », *Graphic Discovery...*, *op. cit.*, p. 20-23.

26 La première ligne du sémaphore Chappe fut mise en service entre Paris et Lille en 1792. Le véritable introducteur du procédé en Angleterre fut l'évêque Lord George Murray (1761-1803) et la première ligne anglaise fut mise en service en 1796.

27 Playfair doit ses ennuis à la faillite d'une banque établie en collaboration avec le Hollandais Jan Caspar Hartsinck en 1797 (The National Archives [désormais NA], C 13/1981/63 [W1806 S2]). Une autre de ses affaires financières peu sûres lui vaut un procès devant le *King's*

(essentiellement financières et techniques) va de pair avec une graphomanie remarquable : on compte ainsi près d'une centaine d'ouvrage de la plume de l'Écossais.

Il faut tout d'abord faire état de l'activité journalistique intense déployée par Playfair, qui lance successivement deux journaux. Le premier, le quasi-quotidien *Tomahawk*, journal politique anti-français, s'il n'eut que 113 numéros (octobre 1795 - mars 1796) est intéressant dans la mesure où il exprime non seulement les opinions politiques (très antifrANÇAISES, antijacobines et anti-Fox) de l'auteur, mais évoque également les perspectives intellectuelles qui donneront ses ouvrages ultérieurs²⁸.

En effet, malgré le contenu essentiellement politique de la publication, Playfair donne en novembre 1795 un court essai intitulé « An Inquiry into the causes of the decline and fall of nations » qui, sous la forme d'un éloge à Adam Smith (mort en 1790), définit les perspectives de l'économie politique²⁹. Pour Playfair, si l'étude des causes de la richesse des nations est importante, plus fondamentale encore est l'analyse des moyens de la conserver :

Cet écrivain admirable d'économie politique, le Dr Adam Smith, a jeté la lumière sur ce qui peut être désigné comme la théorie de l'opulence commerciale et de la richesse. Il a donné un chef-d'œuvre [...] mais s'est arrêté au zénith [...]. Les étapes de l'acquisition de la perfection dans les arts comme dans le commerce est moins importante, sans doute, que l'étude de la manière dont on peut les conserver³⁰.

À travers ces accents volontaristes, se lisent clairement les préoccupations d'un Playfair inquiet de la conjuration d'une potentielle décadence nationale anglaise. Le rédacteur du *Tomahawk* n'hésite pas d'ailleurs à mobiliser

Bench en 1805 (NA, TS. 11/457). Le dossier d'instruction nous apprend notamment que Playfair exerce alors le métier de « fabricant d'affûts de canons » pour le compte de l'*East India Company* et qu'il a fait un séjour à la prison de Fleet (séjour des faillis à l'époque) en 1804.

28 Le *Tomahawk*, dans sa partie principale intitulée « General politics », s'en prend presque systématiquement à la France, sur le ton de l'attaque *ad hominem* ou de l'éloge de caractère : on y lit ainsi des « anecdotes sur l'abbé Sieyès », une « défense de Marie-Antoinette », le récit des « cruautés républicaines » ou encore une édifiante « vie de Robespierre ». On y trouve également un véritable essai politique en 8 épisodes (du 18 au 28 décembre 1795) intitulé « On the danger from democracy being greater than from royal prerogative ». Ces articles s'inscrivent dans le cadre de la publication par Playfair d'ouvrages violemment anti-français tels *The History of Jacobinism, its crimes, cruelties and perfidies* (1796).

29 *Tomahawk*, n° XIII, 11 novembre 1795, p. 53.

30 *Ibid.* Le projet s'adresse à Dugald Stewart (1753-1828), titulaire de la chaire de Philosophie morale à l'université d'Édimbourg depuis 1785 (année où il succède à Adam Ferguson), qui avait donné en 1793 une conférence devant la *Royal Society of Edinburgh* intitulée « Account of the Life and Writings of Adam Smith », publiée en 1795.

l'auguste personne d'Edmund Burke dans une lettre où l'auteur des *Réflexions sur la révolution de France* est présenté comme supérieur à Rousseau et comme le véritable garant du sursaut national face aux dangers du déclin³¹. Dans le même ordre d'idées, la publication d'une nouvelle mouture de ses travaux statistiques, intitulée *Lineal Arithmetic* (1798), est présentée comme l'outil fiable de mesure des progrès du commerce et des finances anglaises au XVIII^e siècle.

Une autre publication, *Anticipation*, véritable journal hebdomadaire de réflexion économique, apparaît également remarquable par la variété des sujets abordés et par son but : l'analyse économique et politique au service du gouvernement³². L'invocation de l'expertise comme fondement de l'information et du conseil pour l'action politique est notamment défendue dans l'article liminaire du journal qui souligne l'ampleur des dangers qui menacent une Angleterre désormais isolée d'une Europe tenue par la France et soumise au Blocus continental³³ :

310

Tout le Continent peut être considéré comme formant une masse de puissance animée par un seul homme qui n'est contrôlé par rien, pas plus l'intrigue que l'opinion, un homme qui est un ennemi acharné de l'Angleterre. La situation continentale est telle que, si elle devait devenir permanente, il y a peu de doutes que la Grande-Bretagne serait incapable de préserver son indépendance pendant bien longtemps ; mais il y a bien des raisons de penser que l'état des choses sur le Continent n'est pas permanent mais bien plutôt très éphémère³⁴.

Malgré ces accès anti-napoléoniens, les considérations économiques et financières occupent l'essentiel du contenu éditorial d'*Anticipation* ainsi que des travaux de Playfair qui, à bien des égards, apparaît comme un précurseur en économétrie. Cependant, le patriotisme économique ne lui réussit guère, car les deux entreprises, visiblement destinées à être lucratives, échouent rapidement³⁵. Les tentatives journalistiques ne sont pas les seules pour accéder à la notoriété et, plus encore, à l'opulence qu'il décrit si abondamment pour les nations

31 *Tomahawk*, n^o CXI et CXII, 4-5 mars 1796

32 Le titre exact est *Anticipation, in Politics, Commerce and Finance During the Present Crisis* ; seulement quatorze volumes paraissent, de mars à juin 1808.

33 *Anticipation*, vol. 1, 12 mars 1808, p. 1-3.

34 *Ibid.*, p. 2-3.

35 On doit à Playfair, outre son premier essai de 1785 sur le développement économique et financier en relation avec les libertés civiles, toute une série de publications économiques sur les perspectives de l'économie britannique (activités industrielles, agricoles, ressources financières) au cours des guerres napoléoniennes. Ces travaux fournissent l'information statistique du commentaire d'Adam Smith et de son essai sur les nations opulentes.

contemporaines. Playfair s'essaie en effet à la généalogie nobiliaire – peut-être inspirée du *Baronia anglica* (1736) de l'historiographe royal Thomas Madox – et à la biographie politique, avec le même insuccès³⁶.

C'est dans la veine économique que Playfair donne ses productions les plus remarquables avec le *Statistical Breviary* (1801), dans lequel il crée le diagramme circulaire pour figurer le rapport entre population et revenu national d'une quinzaine de puissances européennes. L'utilisation des informations statistiques et leur transcription graphique font l'objet d'une rapide reconnaissance : Humboldt en Allemagne, l'Académie des sciences en France et Jefferson aux États-Unis en saluent l'intérêt³⁷. Cependant, les savants britanniques réservent leur adhésion jusqu'aux années 1840, bien après la mort de leur auteur. L'« arithmétique linéaire » comme moyen scientifique de mesure de l'état économique des nations connaît donc un succès d'estime qui ne fait pourtant pas plus la renommée de son auteur que sa fortune...³⁸ Playfair donne également, en 1805, un commentaire de la onzième édition de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith, premier véritable travail critique de l'œuvre. Car Playfair ne se contente pas d'annoter l'ouvrage, il le complète en l'actualisant à l'aune des progrès de l'information statistique et des développements politiques de la Révolution française comme de l'évolution de la situation britannique.

À bien des égards, ces travaux illustrent une remarquable continuité intellectuelle et une rigueur scientifique que le parcours personnel de l'Écossais ne laisse guère deviner. En effet, Playfair apparaît ici fidèle au projet intellectuel de l'économie politique évoqué dans le *Tomahawk* en novembre 1795³⁹.

36 *British Family Antiquity*, Londres, T. Reynolds & H. Grace, 1809-1811 ; au total, 9 volumes avec illustrations et diagrammes chronologiques seront publiés, sans le succès escompté. Les *Political Portraits in this new Era* (Londres, C. Chapple 1813-1816), qui célèbrent notamment les vainqueurs de Napoléon, ne remportent pas davantage de succès.

37 La traduction de l'ouvrage de Playfair fut réalisée par Denis François Donnant sous le titre *Éléments de statistique, où l'on démontre, d'après un principe entièrement neuf, les ressources de chaque Royaume, État et République de l'Europe* (Paris, Batilliot jeune et Genets jeune, 1802).

38 Sur la naissance des méthodes scientifiques de mesure de l'économie, voir Judy L. Klein, « Reflections from the Age of Economic Measurement », *History of Political Economy*, 33, « Annual Supplement », 2001, p. 111-136.

39 Playfair s'y adressait au philosophe Dugald Stewart. Ce dernier commence à donner de véritables cours d'« Économie politique » séparément de sa chaire de Philosophie morale à Édimbourg à partir de 1799. Le cours de Dugald Stewart ne constitue pas totalement une première dans l'histoire universitaire européenne. En effet, l'Italien Antonio Genovesi avait été titulaire de la première chaire connue d'économie politique (dénommée « Chaire de Mécanique et de commerce ») à l'*Ateneo* de Naples dès 1754. Sur les origines de l'économie politique, voir John Robertson, *The Case For The Enlightenment: Scotland And Naples 1680-1760*, Cambridge, Cambridge UP, 2005, chap. 7, « The advent of Enlightenment: political economy in Naples and Scotland 1730-1760 », p. 325-375. Quant à l'éventuelle influence de Playfair sur Dugald Stewart, il est fait état d'une rencontre entre les deux hommes à Londres

Comprendre et formuler les lois économiques et politiques de la persistance des progrès des sociétés développées et opulentes, c'est dans le cadre de ce projet intellectuel qu'il faut donc comprendre cette « suite » aux travaux d'Adam Smith que constitue l'*Enquête sur les causes pérennes du déclin et de la chute des Nations puissantes et riches* publiée la même année que son commentaire de la *Richesse des Nations*⁴⁰. Cette évocation historique, enrichie de quatre gravures statistiques, se veut fondée sur les principes avancés par Smith lui-même dans son maître-ouvrage. S'il reconnaît les difficultés de la distinction entre les structures politico-économiques « permanentes » d'une part et la conjoncture d'autre part dans l'évaluation des causes du déclin des nations opulentes, Playfair se fait volontiers l'avocat de l'arithmétique linéaire comme outil de la définition des fondements de toute société développée⁴¹. Sur le plan théorique, outre l'indéniable influence d'Adam Smith, l'influence des *Principes d'économie politique* (1767) d'un autre Écossais, James Stewart, semble manifeste. Selon Playfair,

312

[les causes internes] sont toutes ces causes qui procèdent de la possession de la richesse et de la puissance, agissant sur les coutumes, les mœurs et les esprits des habitants, comme sur les gouvernements, les lois, les gouvernements et les institutions, autant qu'elles sont liées à la prospérité ou au déclin des nations. [...] Les causes externes du déclin] découlent de la jalousie entre nations opulentes qui, par la richesse, ou l'excellence dans d'autres arts, sont rivales, peuvent s'abaisser ou se subjuguier⁴².

Cette évocation d'une agonistique générale des nations développées s'achève par le tableau des atouts de l'Angleterre pour le maintien durable de ses avantages économiques et militaires face aux menaces continentales.

La méthode « scientifique » et l'appel à la vigilance nationale de Playfair ne rencontrent pas l'écho attendu. L'Écossais poursuit sa carrière chaotique, tour à tour rédacteur en chef du *Galignani Messenger* à Paris après la Restauration (signe de la reconnaissance de ses « compétences » françaises), financier véreux, indicateur, maître-chanteur⁴³... Les difficultés financières n'entravent

dans les années 1780. Dans sa correspondance (non publiée), Stewart aurait dressé un portrait très élogieux de Playfair : « J'ai une très haute opinion de ses principes et de ses démonstrations ; il a des capacités naturelles remarquables [...] j'ai trouvé sa conversation très instructive » (cité dans Hugh Playfair, *The Playfair Family*, Blackford (Somerset), by the author, 2000, p. 36).

40 *Inquiry of the Permanent Causes of the Decline and Fall of Powerful and Wealthy Nations, designed to show how the Prosperity of the British Empire may be prolonged*, Londres, s.n., 1805.

41 Judy L. Klein, « Reflections from the Age of Economic Measurement », art. cit.

42 *Inquiry of the Permanent Causes...*, *op. cit.*, p. 6.

43 Ses commentaires dans le *Galignani Messenger* sur le duel entre le colonel Duffay et le comte Saint Morys lui valent, en 1818, un procès intenté par la veuve de ce dernier. Condamné à

cependant pas son activité d'essayiste, donnant notamment des essais sur l'agriculture fondés sur les méthode de l'arithmétique linéaire⁴⁴. Playfair meurt dans le dénuement le 11 février 1823⁴⁵.

On a bien affaire, avec William Playfair, à un personnage complexe, au cœur de nombreuses problématiques de la compréhension des parcours sociaux dans leurs différentes dimensions, personnelles, familiales, collectives, et enfin nationales. À bien des égards, Playfair n'est en rien un isolé ; s'il peut apparaître comme un marginal des Lumières écossaises, les liens familiaux et particuliers entretenus avec l'élite des universités comme les relations nouées dans les milieux intellectuels, scientifiques et techniques, en Écosse comme en Angleterre et en France, forcent à convenir d'une intégration plus solide qu'il n'y paraît d'un personnage à la probité certes fragile. L'indéniable réprobation sociale comme l'indifférence relative à l'égard de ses travaux en Grande-Bretagne ne sauraient ainsi occulter l'intense implication de Playfair dans l'élaboration de l'économie politique à travers la constitution d'un appareil statistique fiable. Ici, l'excentricité apparaît clairement comme un jeu, une latitude prise par rapport à un « cœur », un « centre », une hiérarchie sociale, dont on voit varier la géométrie en fonction des critères retenus. On perçoit ainsi combien les Lumières méritent leur pluriel, jusque dans la prétendue définition d'un cadre national ou intellectuel : par delà les frontières de l'Écosse et le berceau intellectuel de ses universités, des personnages comme William Playfair –

trois mois de prison et de lourds dommages, il doit fuir à nouveau la France pour Londres. On le retrouve sans le sou essayant – sans succès – de faire chanter Lord Douglas, l'une des principales fortunes d'Écosse, au sujet de prétendus documents pouvant semer le doute sur la légitimité de sa succession. Sur cette escroquerie, voir *Graphic Discovery...*, *op. cit.*, p. 24-27. Playfair se tourne également vers son ancien ami, John Rennie, alors au faite de sa gloire. Les traces de Playfair dans les archives anglaises sont éloquentes : deux procès pour faillite frauduleuse en 1805 et 1806 (NA, TS 11/457 et C 13/1981/63), un rapport d'indicateur (avec demande de rétribution) pour le retrait de la publication d'un pamphlet mettant en cause la princesse de Galles en 1808 (NA, TS 11/106), une note sur l'indication d'un possible soulèvement dans l'armée en 1820 (NA, HO 44/3, fol. 184-184b). On peut y ajouter les multiples sollicitations de soutien pour divers projets de publication auprès du secrétaire de la Guerre William Windham en 1795 (British Library Manuscripts, Add. 37875, fol. 227-233), correspondance assortie d'informations sur le milieu de l'émigration française (Add. 37868, fol. 17) qui confirment les fonctions d'indicateur de Playfair sur les milieux interlopes de la capitale anglaise.

44 *A Letter on Our Agricultural Distresses, Their Causes and Remedies*, Londres, 1821. L'ouvrage est, comme il se doit, accompagné de graphiques.

45 Parmi les quatre enfants qui lui survécurent, Andrew William Playfair émigra au Canada où il fit une carrière militaire honorable avant de fonder la ville de Playfairville en Ontario, non loin d'Ottawa. Son frère aîné et une sœur le rejoignirent au Canada où ils firent souche.

entre Continent et Îles Britanniques, entre centre et périphérie des milieux de l'innovation technique et intellectuelle, entre reconnaissance et exclusion en somme – brouillent les cadres convenus de la compréhension des processus d'acquisition et de développement des connaissances au XVIII^e siècle.

LE MINISTÈRE SHELBURNE ET LA RÉFORME DE LA CONSTITUTION BRITANNIQUE

Edmond Dziembowski

Le sommet de la carrière de William Petty, second comte de Shelburne (1737-1805), à savoir son bref ministère de juillet 1782 à février 1783, paraît confirmer l'assertion d'Hamish Scott, selon laquelle le politicien britannique serait « *the greatest enigma in eighteenth-century British politics* »¹. Comme le suggère le titre de l'étude de John Norris consacrée à l'homme d'État, le nom de Shelburne appelle avec lui l'idée de réforme². Mais de quelle réforme s'agit-il au juste ? Selon Norris, le projet shelburnien reposait essentiellement sur trois piliers : la libéralisation des échanges, la réforme du système fiscal et la modernisation des services administratifs. Un mémoire rédigé en 1783 par l'abbé Morellet donne cependant un tout autre visage à cette expérience gouvernementale³. Ce document, en effet, présente un vaste programme articulé autour d'une réforme institutionnelle pour le moins impressionnante, puisqu'elle remet en cause les bases mêmes du système politique britannique du XVIII^e siècle : selon Morellet, Shelburne entendait ni plus ni moins affaiblir les pouvoirs du Parlement au profit de l'exécutif.

L'itinéraire politique et intellectuel de Shelburne et les débats institutionnels qui agitent la Grande-Bretagne dans le dernier tiers du XVIII^e siècle permettent d'éclairer le témoignage du philosophe français. Son mémoire pose également une question fondamentale. N'assiste-t-on pas, entre juillet 1782 et février 1783, au retour en force d'un courant de pensée qu'on croyait en déclin depuis l'avènement de George III ? Pour parler autrement, doit-on voir en Shelburne le promoteur d'une vision renouvelée du torysme ?

1 Hamish M. Scott, *British Foreign Policy in the Age of the American Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 323.

2 John Norris, *Shelburne and Reform*, London, Macmillan, 1963.

3 « Tableau de l'administration de Mylord Shelburne et exposition de ses principales vues sur l'économie intérieure et la politique extérieure », par l'abbé Morellet (Archives du ministère des Affaires étrangères [désormais AMAE], Mémoires et Documents [désormais Mém. et Doc.], Angleterre, vol. 6, fol. 191-210).

Né le 13 mai 1737 à Dublin, Shelburne entra en politique en 1761 dans les rangs gouvernementaux avant de se rallier à William Pitt l'Ancien. Si l'on excepte un bref passage au gouvernement, entre 1766 et 1768, Shelburne passa les vingt premières années de sa carrière dans les rangs de l'opposition. Il faut attendre mars 1782, avec la démission de Lord North, pour que commence sa rapide ascension politique, d'abord comme secrétaire d'État au Home Office dans l'administration du marquis de Rockingham, puis, après la mort de ce dernier, le 1^{er} juillet 1782, comme Premier Lord du Trésor.

Avoir été pendant une quinzaine d'années le principal lieutenant de William Pitt, premier comte de Chatham (1708-1778), semble avoir marqué Shelburne dans deux domaines essentiels : sa conception de la vie partisane et ses idées sur l'autorité dévolue au Premier ministre. Sur cette tradition chathamite se greffe néanmoins une nouveauté de taille : les idées de l'*Enlightenment* conditionnent l'ambitieux programme réformateur de Shelburne.

316

Le 9 juillet 1782, devant la Chambre des lords, Shelburne se présenta en fidèle héritier de Lord Chatham, « *who had always declared "that this country ought not to be governed by any party or faction, and that if it was to be so governed, the Constitution must necessarily expire"* »⁴. Pendant toute sa carrière, Chatham s'est positionné en marge de l'oligarchie *whig*. Ce *political outsider*, pour reprendre l'expression de Jeremy Black, disposait d'un atout maître : sa popularité, qui lui permettait de contourner l'obstacle des forces politiques en s'adressant directement à l'opinion extra-parlementaire⁵. En 1766, à son retour aux affaires, Chatham forma un gouvernement hors normes, composé de personnalités choisies pour leurs capacités et non pour le nombre de voix qu'elles contrôlaient dans les deux Chambres⁶. C'est cette expérience que rappelle Shelburne. Comme son mentor, le Premier ministre entendait gouverner en ralliant à son panache des politiciens de tous horizons. Mais cette expérience méritait-elle d'être brandie en modèle ? L'administration Chatham, qui fut vite confrontée à une puissante opposition au Parlement, aboutit à un échec total. Le même sort attendait le ministère Shelburne. Mis en minorité lors des débats sur les préliminaires de paix, le Premier ministre remit sa démission le 24 février 1783. Sa chute paraît démontrer que la

4 Edmond George Petty Fitzmaurice, *Life of William, Earl of Shelburne, afterwards first Marquess of Lansdowne. With Extracts from his Papers and Correspondence*, London, Macmillan & Co, 1875-1876, 3 vol., t. III, p. 238.

5 Jeremy Black, *Pitt the Elder*, Cambridge, Cambridge UP, 1992.

6 John Brooke, *The Chatham Administration 1766-1768*, London, Macmillan, 1956.

conception partisane qu'il défendait était totalement inadaptée à la réalité de la vie politique de son époque⁷.

Pendant son passage aux affaires, le Premier Lord du Trésor mit en pratique un style de gouvernement en rupture avec la pratique habituelle du pouvoir. Correspondant directement avec les diplomates anglais négociant en France et recevant personnellement l'envoyé français Gérard de Rayneval, Shelburne empiétait sur le domaine du secrétaire d'État au Foreign Office. Faisant fi de la tradition collégiale du travail gouvernemental, il préférait convoquer quelques ministres en petit comité pour régler avec rapidité les affaires en cours⁸. Cette conception de l'autorité dévolue au Premier ministre ne possède qu'un seul précédent : celui de Chatham, qui, en 1766, regardait les membres de son administration non point comme ses collègues, mais comme les exécutants de sa politique. Reste que cette conduite autoritaire, en 1766 comme en 1782, bousculait les habitudes et, partant, ne pouvait qu'indisposer le monde politique.

Toute sa vie durant, Chatham est resté attaché aux doctrines politiques du xvii^e siècle. Shelburne, en revanche, a été progressivement converti aux idées de l'*Enlightenment* par deux prestigieux représentants du *dissent* rationaliste : Richard Price et Joseph Priestley⁹. Les Lumières françaises ont également marqué le ministre réformateur. C'est en 1771 que Shelburne, lors d'un voyage sur le Continent, se lia d'amitié avec une des figures de proue de l'intelligentsia parisienne, l'abbé André Morellet¹⁰. Jusqu'à cette rencontre, Shelburne n'avait guère dévié de l'orthodoxie mercantiliste¹¹. De son propre aveu, la personne qui lui fit jeter un regard neuf sur l'économie a été l'ami de Turgot et le disciple de Vincent de Gournay. À la fin de son ministère, il écrivit à Morellet : « *your conversation and information had essentially contributed to liberalize my ideas* »¹².

Scott a raison : nous sommes face à une énigme. En se conduisant d'une manière pour le moins cavalière vis-à-vis du monde politique, Shelburne pouvait-il convaincre ces politiciens du bien-fondé de ses réformes ? A-t-il

7 Shelburne semble en avoir pris conscience, mais trop tard. Confronté au risque d'une opposition parlementaire puissante, il changea de tactique à la fin de son ministère et fit des ouvertures à Lord North. Cette tentative de rapprochement ne pouvait cependant aboutir. North, en effet, venait de nouer une alliance avec Fox pour revenir au pouvoir.

8 John Norris, *Shelburne and Reform*, *op. cit.*, p. 242.

9 *Ibid.*, p. 84-86.

10 *Mémoires de l'abbé Morellet, de l'Académie française*, éd. Jean-Pierre Guicciardi, Paris, Mercure de France, 2000, p. 201 sqq.

11 Scott affirme que Shelburne, pendant le ministère Chatham, reste un « *relatively orthodox mercantilist* » (Hamish M. Scott, *British Foreign Policy...*, *op. cit.*, p. 323).

12 Shelburne à Morellet, 23 mars 1783. *Lettres d'André Morellet*, éd. Dorothy Medlin, Jean-Claude David, Paul Leclerc, Oxford, Voltaire Foundation, 1989-1996, 3 vol., t. I, p. 484.

sous-estimé la force d'inertie devant les changements ? Au final, l'homme nous apparaîtrait comme un personnage dénué de tout réalisme. Mais est-ce le cas ? C'est sur ce point que le mémoire de Morellet apporte un éclairage très précieux.

ANATOMIE DU SYSTÈME SHELBURNE PAR L'ABBÉ MORELLET

Au début de l'été 1783, Shelburne quitta l'Angleterre pour se rendre à Spa. C'est dans la ville thermale qu'il retrouva André Morellet, avec qui il eut plusieurs entretiens. Ceux-ci constituent la substance du mémoire mis en forme par Morellet à l'intention du secrétaire d'État des Affaires étrangères de Louis XVI, le comte de Vergennes. Intitulé « Tableau de l'administration de Mylord Shelburne et exposition de ses principales vues sur l'économie intérieure et la politique extérieure », ce rapport se donne à lire comme le bilan d'une œuvre inachevée.

318

Morellet présente un train de mesures d'une grande cohérence. La libéralisation des échanges est intimement liée à la réforme de la fiscalité et à une diplomatie garantissant la paix par le partenariat commercial entre les différents États de l'Europe. Comment mettre en œuvre un programme aussi novateur ? Loin de faire preuve d'un optimisme béat, Shelburne confie qu'il s'attendait à de vives résistances :

Les Anglois [...] méconnoissent les vrais principes de la liberté du commerce [...] C'est une erreur vraiment nationale, populaire, universelle. Et, dans l'état de presque anarchie où se trouve aujourd'hui ce pays, on ne peut pas, comme en d'autres, braver l'opinion du peuple¹³.

Outre le fait que « la populace peut démolir paisiblement la maison d'un Lord ou d'un *commoner* qui a combattu une opinion populaire »¹⁴, se posait avec acuité la réaction du Parlement, qui risquait de se cabrer devant les *bills* réformateurs. C'est ici qu'intervient le volet politique de la réforme shelburnienne.

Morellet est formel : Shelburne voulait faire face à ces obstacles par « la fermeté »¹⁵. Fermeté d'abord avec le peuple, par « l'établissement d'une meilleure police »¹⁶ inspirée du modèle français. Un symbole fort de l'identité politique d'Albion devait également être régulé : « La licence des papiers anglois est un autre abus de la liberté, ou plutôt une autre atteinte continuelle à la liberté, que

13 AMAE, Mém. et Doc., Angleterre, vol. 6, fol. 198 v^o-199 r^o.

14 *Ibid.*, fol. 193 v^o. L'allusion aux *Gordon Riots* de juin 1780 est transparente.

15 *Ibid.*, fol. 199 v^o.

16 *Ibid.*

Mylord Shelburne se proposait de réprimer »¹⁷. Shelburne était conscient que bon nombre de Britanniques y verraient une atteinte à la sacro-sainte liberté du sujet¹⁸. Mais, comme le souligne Morellet, « [o]n doit savoir gré sans doute à un ministre d'avoir bravé ces préjugés pour réformer de si horribles abus »¹⁹.

Fermeté : telle est, enfin, la conduite à tenir vis-à-vis du Parlement. Shelburne déplorait l'accroissement, au cours du siècle, des pouvoirs de la Chambre des communes, qui a, « contre l'esprit de la constitution, la connaissance d'objets qui ne lui appartenaient pas, tels que la nomination aux emplois, les plans des opérations de guerre, les conditions de la paix, etc, qui sont autant de droits essentiels de la prérogative royale »²⁰. De ce constat découle le point le plus important du programme :

Dans le plan de Mylord Shelburne, la chambre des communes auroit été réduite à ses véritables droits, en recouvrant tous ceux que lui attribue la constitution. Elle auroit eu seule dans ses mains toute l'affaire de la finance, ce qui est juste puisqu'elle représente seule la nation qui fournit l'argent. Lord Shelburne ne vouloit pas que, sur ce point, rien bornât le pouvoir de la chambre, ni, surtout, que rien lui fût caché. Mais il ne vouloit pas qu'elle pût faire un pas par delà. Toutes les portes de la trésorerie devoient sans cesse lui être ouvertes en même tems que celle des autres bureaux qui lui seroient fermées. Ce plan étoit, comme on voit, très favorable à l'autorité du Roi, sans l'accroître pourtant au-delà de ce qu'elle doit être dans l'esprit de la constitution²¹.

Morellet connaissait fort bien le système politique britannique. On ne peut donc l'accuser d'avoir sous-estimé l'importance de la réforme projetée par son ami. Du reste, certaines déclarations de Shelburne pendant son passage au pouvoir confirment les dires du philosophe français. En décembre 1782, pressé par l'opposition de donner des détails sur les pourparlers de paix, le Premier ministre défendit à la Chambre des lords la prérogative royale en matière de négociations²².

Instauration d'une police, régulation de la circulation de l'écrit, réduction drastique des prérogatives parlementaires : le volet politique du programme shelburnien résout l'apparente contradiction entre les objectifs réformateurs

17 *Ibid.*, fol. 194 v^o.

18 *Ibid.*, fol. 193 v^o-194 r^o.

19 *Ibid.*, fol. 194 r^o.

20 *Ibid.*, fol. 191 v^o-192 r^o.

21 *Ibid.*, fol. 192 r^o.

22 « *The great advantage of Monarchy in the English Constitution was that it trusted to the Crown the secrets which must necessarily attend all negociations with foreign powers* ». Edmond George Petty Fitzmaurice, *Life of William, Earl of Shelburne...*, t. III, p. 310.

ambitieux du Premier ministre et sa pratique pour le moins atypique du pouvoir. Loin d'être une aberration, le projet qui émane du rapport de Morellet doit être vu comme l'aboutissement d'une réflexion sur l'exercice de l'autorité ministérielle. Lord Chatham s'était appuyé sur sa popularité et sur sa renommée de sauveur de l'Angleterre pour contourner les grands groupes politiques du Parlement. Le politicien beaucoup plus ordinaire qu'était Shelburne ne pouvait réaliser un tel tour de force. Son salut passait par un projet renforçant sa marge de manœuvre ministérielle. Le Premier ministre devait être le chef d'orchestre dirigeant ses musiciens selon la partition qu'il avait composée au préalable. Ce chef d'orchestre, en second lieu, se devait d'obtenir l'approbation du pays et du monde politique. Ses rares partisans aux Communes n'étaient certainement pas en état de faire pencher la balance en sa faveur. Méprisant les moyens de corruption, qu'il voulait d'ailleurs réduire par des coupes sombres dans les sinécures, Shelburne n'avait d'autre issue que de renforcer le pouvoir exécutif et de réduire les risques d'émotions populaires que pourraient susciter ses réformes ambitieuses.

UN NOUVEL AVATAR DU TORYSME ?

En 1845, dans son roman, *Sybil, ou les Deux nations*, Benjamin Disraeli brossait le portrait élogieux d'« un des caractères supprimés de notre histoire », aux « connaissances étendues et profondes », dont l'« habileté administrative était remarquable »²³. Disraeli, qui défendait alors le conservatisme teinté de réformes sociales du courant *Young England*, avait trouvé sa figure tutélaire : un Shelburne dont l'action, après celle de Bolingbroke, également cité avec forces louanges, constituait un moment crucial dans l'évolution du torysme.

Le raisonnement de Disraeli semble de prime abord réfutable, et ce pour deux raisons essentielles. Il paraît difficile de classer comme *tory* un homme qui a fait son apprentissage de la vie politique sous la houlette d'un personnage, Pitt l'Ancien, qui n'avait de cesse de rappeler son attachement aux sources du whiggisme. En second lieu, l'itinéraire idéologique de Shelburne après son ministère semble interdire définitivement toute affiliation au torysme. Pendant la Révolution française, Shelburne, devenu alors marquis de Lansdowne, s'opposa aux mesures gouvernementales contre les sociétés radicales et noua une alliance avec le chef de file de l'opposition *whig*, Charles James Fox. Lansdowne termina sa carrière politique sous les couleurs qu'il avait arborées aux côtés de Chatham. Sa fidélité aux principes du whiggisme semble donc indiscutable.

²³ Benjamin Disraeli, *Sybil, ou les Deux nations*, Lausanne, Rencontre, 1962, p. 39-40.

Faut-il pourtant rejeter en bloc le jugement de Disraeli ? Il est indéniable que le réformateur qu'était Lansdowne n'éprouvait guère d'attrance pour le conservatisme qui voyait le jour pendant les guerres contre la Révolution, et qui donnerait naissance, au siècle suivant, au second torysme. En revanche, la question de l'affiliation de Shelburne au premier torysme mérite d'être posée.

Soulignons la singularité du projet institutionnel de Shelburne, qui va à contre-courant de l'idée largement partagée au XVIII^e siècle faisant des Communes « *The Grand Inquest of the Nation* »²⁴. Ce même projet, et le fait peut sembler étonnant de la part d'un homme acquis à l'idée de progrès, semble foncièrement rétrograde, voire réactionnaire. Chacun sait, en effet, que, depuis la Glorieuse Révolution, les prérogatives du Parlement se sont progressivement étendues à d'autres sphères que les finances publiques. Or, en évoquant « l'esprit de la Constitution », Shelburne opère un retour à 1689, date à laquelle l'autorité royale conservait toujours la haute main sur la diplomatie, la conduite de la guerre et la nomination aux principales places. Ce faisant, notre politicien se réfère à un des traits distinctifs de l'idéologie *tory* primitive : la défense de la prérogative royale contre tout empiétement du Parlement.

Un tel retour aux sources est d'autant plus surprenant que cette lecture institutionnelle semble être morte de sa belle mort. Si, comme l'a montré Linda Colley, le torysme a conservé de nombreux partisans pendant la première moitié du XVIII^e siècle²⁵, ce courant politique amorce une nette mutation pendant la guerre de Sept Ans. Certains *tories*, à l'instar de William Beckford, se rallient à Pitt l'Ancien et évoluent vers des positions radicales qui n'ont plus guère de rapport avec le torysme originel²⁶. Après l'avènement de George III, en octobre 1760, ce qui reste du parti *tory* est progressivement absorbé par l'oligarchie *whig*²⁷. Au terme de la décennie, le paysage idéologique bipolaire qui régnait en maître à l'époque de Walpole a cessé d'exister. De nouveaux enjeux divisent la nation politique : l'affaire Wilkes, la réforme parlementaire, le mythe du double Cabinet, ou encore les affaires d'Amérique. La question des prérogatives du Parlement ne semble plus occuper le devant de la scène. Le *Revolution*

24 Peter David Garner Thomas, *The House of Commons in the Eighteenth Century*, Oxford, Clarendon Press, 1971, p. 14.

25 Linda Colley, *In Defiance of Oligarchy : The Tory Party, 1714-60*, Cambridge, Cambridge UP, 1982.

26 Sur l'itinéraire idéologique de Beckford, voir Marie Peters, « The "Monitor" on the constitution, 1755-1755 : new light on the ideological origins of English Radicalism », *English Historical Review*, LXXXVI, 341, 1971, p. 706-727.

27 Voir les travaux de Sir Lewis Namier, *The Structure of Politics at the Accession of George III* [1929], 2^e éd., London, Macmillan, 1957, et *England in the Age of the American Revolution* [1930], London/New York, Macmillan & Co/St Martin's Press, 1961.

Settlement, puis l'évolution institutionnelle ultérieure semblent désormais faire partie du patrimoine commun.

Mais, s'il est avéré que le parti *tory* appartient au passé, le courant de pensée se rattachant au torysme n'a pas totalement disparu du paysage idéologique. On voit ainsi David Hume prendre l'exact contre-pied de l'argumentation whig alors en vogue dans les cercles politiques. Loin de dénoncer la montée en puissance de l'influence de la Couronne, le philosophe déplore le déclin qu'aurait connu la prérogative royale depuis 1760²⁸. En 1771, dans la préface de son *Histoire d'Angleterre*, Oliver Goldsmith est encore plus explicite : l'écrivain se prononce avec force pour un renforcement de l'autorité royale²⁹. Cette opinion, enfin, est partagée par certains hommes politiques. Le 25 mai 1778, un incident fit grand bruit à la Chambre des communes. Le trésorier de la Navy, Welbore Ellis, pétrifia l'assistance en se lançant dans une analyse de la Constitution qui paraissait sortir tout droit d'un pamphlet de l'époque de Charles II :

322

*He did not think the House of Commons an assembly calculated for the discussion of state affairs ; it was the business of Parliament to raise supplies, not debate on the measures of government. The one was the proper object of legislation, the other of executive power*³⁰.

Cette déclaration, qui gommait presque un siècle d'évolution institutionnelle, déclencha une tempête de protestations.

Shelburne se rattache-t-il à ce courant de pensée ? Le politicien, au début de sa carrière, était proche de Lord Bute, qui, on le sait, entendait restaurer l'autorité royale sur les bases de la Déclaration des droits de 1689³¹. On remarquera également que les débuts des carrières respectives de Welbore Ellis et de Shelburne offrent une analogie frappante. Les deux hommes se tournèrent vers Lord Bute dès l'avènement de George III³². Certes, en 1763, Shelburne rompit avec ce milieu en se ralliant à Pitt l'Ancien. Mais sa volte-face ne parut guère

28 James J. Sack, *From Jacobite to Conservative. Reaction and orthodoxy in Britain, c. 1760-1832*, Cambridge, Cambridge UP, 1993, p. 122.

29 Oliver Goldsmith, préface à l'*History of England* (1771), dans *Collected Works of Oliver Goldsmith*, éd. Arthur Friedman, Oxford, Clarendon Press, 1966, 5 vol., t. V, p. 339-340.

30 Peter David Garner Thomas, *The House of Commons...*, *op. cit.*, p. 15.

31 Les fondements idéologiques de l'action de Bute restent encore aujourd'hui nébuleux. Après avoir été taxé de velléités absolutistes par les historiens *whigs*, Bute a connu un retour en grâce à la fin du siècle dernier. Pour John Brooke (*King George III*, London, Constable, 1972), Bute ne dévie guère de l'orthodoxie *whig*. Ce point de vue me paraît excessif. Restaurer la prérogative royale sur les bases de la Déclaration des droits de 1689 n'est certes pas le signe de noires pensées despotiques. Cette restauration, néanmoins, tire un trait sur presque un siècle d'évolution institutionnelle qui constitue le patrimoine des *Whigs*.

32 John Brooke, « Welbore Ellis », dans Lewis Namier et John Brooke. *The House of Commons 1754-1790*, London, History of Parliament Trust, 1964, 3 vol., t. II, p. 397-400.

sincère : c'est alors que Shelburne acquit le sobriquet peu flatteur de « jésuite de Berkeley Square ». Son alliance au héraut du whiggisme qu'était Pitt n'implique d'ailleurs pas nécessairement un rejet de ses convictions initiales. Le projet de Pitt de gouverner en unissant les forces partisans et en renforçant l'autorité du Premier ministre était propre à séduire les politiciens qui gardaient des atomes crochus avec le torysme.

L'expérience Shelburne constitue un instant fugace, pendant lequel a été mis en pratique un corps de doctrines très hétérogène, se référant à la fois aux Lumières, au chathamisme et au premier torysme. Malgré ses attaches avec l'héritage du siècle précédent, le torysme shelburnien innove sur un point essentiel : c'est l'utilité publique qui justifie la défense d'un exécutif fort, et non le droit divin, qui, pour Goldsmith, et, très certainement pour Shelburne, est devenu une « notion vide »³³. Peut-on aller jusqu'à parler de néo-torisme ? Ce serait sans doute exagérer la portée de cette expérience politique, qui n'eut guère de lendemains sur le plan de la vision des institutions. Pitt le Jeune, qu'on regarde parfois comme le continuateur de l'œuvre de Shelburne sur le plan économique, administratif et financier, a sans cesse veillé, pendant son long ministère (1783-1801), à respecter les prérogatives du Parlement.

Cette expérience ne prend vraiment toute sa dimension que lorsqu'on la replace dans le climat politique de l'Europe des dernières décennies de l'Ancien Régime. Intéressons-nous à la réaction de Morellet, qui nous éclaire sur les aléas du modèle politique anglais en France, qu'on a souvent tendance à figer dans sa variante libérale popularisée par Montesquieu. Chez Morellet, rien n'indique, bien au contraire, que l'Angleterre s'achemine vers une monarchie de plus en plus tempérée par le Parlement. Le philosophe approuve avec chaleur le projet politique de son ami. On le voit déplorer les « abus » du système anglais et dénoncer les « préjugés » de la nation politique. En somme, tout se passe comme si Morellet regardait le Parlement britannique avec les yeux d'un contrôleur général des Finances, épouvanté par le fatras de privilèges surannés entravant la bonne marche de l'État.

Comparaison abusive ? L'action de Shelburne, pour insulaire qu'elle apparaisse de prime abord, possède bel et bien une parenté avec l'œuvre des réformateurs éclairés du Continent. En cessant de se focaliser sur la marche irrésistible vers la liberté qu'est censé offrir le XVIII^e siècle, le spectateur conviendra que les années 1770 et 1780 offrent deux visages bien distincts. Si, comme le révèle en France l'expérience Necker, le versant libéral est indiscutable, ces décennies montrent

33 Oliver Goldsmith, préface à l'*History of England* (1771), *op. cit.* p. 340.

simultanément une nette tendance au renforcement de l'autorité suprême : la révolution Maupeou, le coup d'État de Gustave III, l'épisode Brienne-Lamoignon de 1787-1788, ou encore le règne de Joseph II, pour ne citer que ces exemples, l'attestent avec éclat. L'élan réformateur venant d'en haut entend briser les résistances attachées à un passé révolu. À Versailles, à Stockholm, à Vienne, mais aussi à Londres, les objectifs fort ambitieux du réformisme éclairé semblent indiquer, à tort ou à raison, que le succès de l'entreprise est conditionné à un renforcement des moyens d'action de l'exécutif.

CHARLES BAERT, UN FRANÇAIS À LA DÉCOUVERTE
DES ÎLES BRITANNIQUES EN 1786-1787

René Leboutte

L'anglomanie, un instant refroidie par la guerre d'Indépendance américaine, a repris de plus belle en France à la suite de la paix de Versailles de 1783 et, trois ans plus tard, de la signature du traité de commerce franco-anglais¹. Elle est alimentée par les récits de voyage d'Arthur Young, de Thomas Pennant, de Samuel Johnson et James Boswell et bien d'autres². En 1775, la *Gazette de Deux-Ponts* a d'ailleurs lancé une invitation au voyage en philosophe, en rendant compte de l'œuvre de Johnson :

La relation d'un voyage par un homme habile, que la curiosité seule conduit et qui n'est entraîné à passer de lieu en lieu que pour satisfaire au désir de voir et de bien voir, ne peut qu'être intéressante : s'il présente à nos yeux de nouveaux spectacles, s'il réjouit l'imagination par des descriptions agréables, il satisfait aussi l'esprit : on se plaît à le suivre, à réfléchir avec lui sur les variétés des productions de la nature et sur les divers états de l'homme à travers les degrés de la civilisation³.

Tel est l'état d'esprit d'un Faujas de Saint-Fond franchissant la Manche en 1784, mais aussi du duc François de La Rochefoucauld et du marquis Marc de Bombelles, d'Alexandre de La Rochefoucauld accompagné de Maximilien de Lazowski en 1786 et de Charles Baert... Le moment est d'ailleurs propice à visiter la Grande-Bretagne, comme l'annonce Serre de La Tour dans *Londres et ses environs* : le « Traité de commerce conclu entre l'Angleterre & la France,

- 1 Jacques Gury (éd.), *Le Voyage outre-Manche. Anthologie de voyageurs français de Voltaire à Mac Orlan du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1999 ; Margaret I. Bain, *Les Voyageurs français en Écosse, 1770-1830, et leurs curiosités intellectuelles*, Paris, Honoré Champion, 1931.
- 2 George Edwin Fussell, *The Exploration of England. A select bibliography of travel and topography, 1570-1815*, London, Mitre Press, 1935, p. 9-47 ; Christopher Smout, « Tours in the Scottish Highlands from the eighteenth to the twentieth centuries », *Northern Scotland*, vol. 5, 1, 1982, p. 99-121.
- 3 Cité par Margaret I. Bain, *Les Voyageurs français en Écosse...*, op. cit., p. 21.

en 1786, attirera nécessairement dans ce premier Royaume, une multitude de sujets du second »⁴.

CHARLES BAER : SES ÉCRITS ET SA VIE

Charles Baert débarque à Douvres fin mai 1786. Il va sillonner le Royaume-Uni pendant près de deux ans. De son expérience, il reste l'indigeste *Tableau de la Grande-Bretagne* paru l'an VIII⁵, qui n'a guère eu bonne presse : « *To a foreigner, the work will be useful; an Englishman cannot avoid discovering a variety of little errors that deteriorate its value* »⁶. Pire, un dictionnaire biographique britannique met en doute, en 1857, la réalité même du voyage de Baert en Écosse⁷. Seul Bonaparte se serait intéressé à l'ouvrage, s'il faut en croire Vivenchy, biographe de Baert :

326

Napoléon en faisait le plus grand cas, et le consultait sans cesse. Lors de ses préparatifs de descente en Angleterre, un exemplaire de cet ouvrage était constamment déposé sur la table du Conseil d'État, et pendant les délibérations de ce Corps, sur ce projet, l'Empereur répétait souvent : « Voyons ce que dit là-dessus M. de Baert »⁸.

Vrai ou faux ? peu importe : le *Tableau* a étouffé la fraîcheur des notes prises en cours de route... Ces notes ont-elles même existé ? Aujourd'hui, nous sommes en mesure de répondre par l'affirmative. L'université d'Aberdeen conserve en effet un manuscrit anonyme qui n'est autre que le récit de voyage de Baert⁹. Un indice nous a mis sur la piste : l'évocation de la Crimée à propos du château de Nottingham :

Dans le parc qui tient au château et qui n'est qu'une grande pelouse le long de la Lind sont de grandes excavations de différentes formes dans le rocher

4 [Alphonse de Serre de La Tour], *Londres et ses environs, ou Guide des voyageurs, curieux et amateurs dans cette partie de l'Angleterre*, Paris, Buisson, 1788, 2 vol., t. I, p. 3-4.

5 [Charles-Alexandre-Balthazar-François de Paule, baron de Baert-Duholant], *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, et des possessions angloises dans les quatre parties du monde*, Paris, H.-J. Jansen, an VIII [1800], 4 vol [rééd., Paris, Maradan, an X (1802), 4 vol.].

6 *The new annual register, or general repository of history, politics, and literature, for the year 1803*, London, G. & J. Robinson, 1804, p. 344-345.

7 Hugh James Rose et Thomas Wright, dans *New general biographical dictionary*, London, T. Fellowes (1857, 12 vol., t. II, p. 493), reprennent brièvement la notice de la *Biographie universelle, ancienne et moderne. Supplément*, Paris, L.-G. Michaud, t. 57, 1834, p. 48-49.

8 Vivenchy, « Notice biographique de M. le Baron de Baert », *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. 2, année 1834, p. 365-371.

9 University of Aberdeen, Special Collections, manuscrit n° 2464, « Voyage en Angleterre en 1786 », in-folio de 332 folios. Le document a été acquis par les Amis de la bibliothèque de l'université en 1963 chez le libraire F. Chamoval, à Paris.

assez semblables à celles qu'on voit en abondance en Crimée, et que quelques personnes croient avoir été d'anciennes habitations des Bretons.

Manifestement, l'auteur connaît la Crimée ; or, au début des années 1780, rares sont les Français qui ont été autorisés à visiter ces territoires à peine conquis. Baert fut l'un d'eux¹⁰. Il a publié en 1797 un récit de son expédition en Crimée au printemps de 1784, en compagnie de Jean-Baptiste de Boulogne, futur fermier général, qui est évoqué à plusieurs reprises dans le manuscrit d'Aberdeen¹¹.

Le baron Charles-Alexandre-Balthasar-François de Paule de Baert-Duholant est né à Saint-Omer, le 19 décembre 1751. Après avoir reçu une solide éducation au célèbre collège des Jésuites de cette ville, établissement réputé pour son enseignement de la langue anglaise, il décide à l'âge de 23-24 ans d'entreprendre le Grand Tour italien¹². À Rome, il fait la connaissance du grand-duc Petrovitch, fils de Catherine II et futur empereur de Russie. Baert conçoit alors le projet de visiter la Russie ; cependant, il s'attarde à courir les Alpes suisses. À Genève, il rencontre Horace de Saussure, qui réussira en 1787 l'ascension du Mont Blanc au moment où Baert doit renoncer à gravir « Ben Nevis, la plus haute d'Écosse, qu'un brouillard m'empêcha de monter »¹³.

Baert et Boulogne arrivent finalement à Saint-Petersbourg à la fin de 1784 :

Le grand-duc, que j'avois eu l'honneur de connoître à Rome, ayant su, avant notre arrivée à Pétersbourg, [...] que notre projet n'étoit pas de nous borner, comme presque tous les voyageurs, à ne voir en Russie que Pétersbourg et

10 Margaret I. Bain, *Les Voyageurs français en Écosse...*, *op. cit.*, p. 38-44.

11 « Mémoire extrait du journal d'un voyage fait au printemps de 1784, dans la partie méridionale de la Russie », éd. Pierre de La Montagne, dans *Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne ; contenant des détails nouveaux sur les peuples qui les habitent, des observations relatives à la topographie ancienne et moderne de cette contrée ; avec un vocabulaire des dialectes du Caucase, et deux Cartes géographiques ; auxquels on a joint un voyage en Crimée et dans les parties méridionales de l'empire russe*, Paris, H.-J. Jansen et Perronneau, an V [1797], p. 1-96 (seconde pagination). Après le sous-titre *Voyage en Crimée*, une note au crayon indique les auteurs : « par M. Boulogne et Barth ».

12 Vivency, « Notice biographique... », art. cit. ; voir aussi la notice de la *Biographie universelle...*, *op. cit.* Ces informations sont reprises par G. Walter, dans le *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, t. IV, 1948, colonnes 1173-1175. À propos de l'histoire de la famille Baert, voir les « Recherches étymologiques, éthographiques et historiques sur la ville de Saint-Omer », *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. 2, année 1834, p. 36-38.

13 Toutes les citations sont reprises du manuscrit d'Aberdeen ; nous avons légèrement modernisé l'orthographe.

Moscou [...], nous fit sentir qu'il n'y avait nulle indiscrétion à chercher à pénétrer plus avant dans l'empire.

Les deux Français annoncent leur intention de se rendre en Crimée.

[L'impératrice] parut fort aise que des étrangers désirassent parcourir sa nouvelle acquisition et ses nouveaux établissemens ; le prince Potemkim nous indiqua lui-même la route à tenir, nous parla des points principaux à voir, et nous donna, avec toutes les lettres ministérielles qui pouvoient nous être utiles, un courrier du cabinet pour interprète et pour ordonner nos chevaux ; les gouverneurs de place et commandans d'armées y joignirent des escortes de Cosaques plus ou moins fortes, et même des officiers, lorsqu'ils crurent que cela nous pouvoit être utile ou nécessaire ; et les provisions dont ils chargèrent nos voitures nous firent trouver l'abondance au milieu des déserts¹⁴.

328

Les jeunes gens visitent Kiev, la Crimée, les terres des Cosaques du Don. Longeant le Caucase, ils atteignent la mer Caspienne, remontent le cours de la Volga jusqu'à Tzaritzine, alors une minuscule bourgade de maisons de bois. Cette vaste région est encore sous étroit contrôle militaire puisque sa conquête ne date que de 1771-1774¹⁵. Les deux voyageurs ne redoutent ni fatigue ni dangers. « Dans trois mois nous ne couchâmes qu'une fois dans un lit ». En juin 1784, ils franchissent la Volga en pleine crue à bord d'une barque pilotée par un homme ivre-mort... Le récit nous donne à voir un jeune homme curieux de tout : géologie, archéologie, ethnologie.

À peine rentré en France fin 1785, Baert n'a de cesse de franchir la Manche. Débarqué fin mai 1786 à Douvres, Baert séjourne d'abord « 3 mois à la campagne dans le Hertfordshire dans l'intention de m'y perfectionner dans l'anglais ». Ensuite débute le grand tour : Angleterre, Écosse (excepté la région d'Aberdeen), Irlande et pays de Galles entre août 1786 et novembre 1787. Il a soin de prendre de nombreuses notes :

Cette petite ville qu'on appelle Aberconway [près de Chester] est entourée d'un mur avec beaucoup de tours rondes, et contient plusieurs petites ruës et quelqu'assez bonnes auberges dans l'une desquelles j'écris mon journal au son d'une harpe dont en joue fort joliment un aveugle.

14 « Mémoire extrait du journal d'un voyage... », art. cit., p. 3.

15 Traité de Kaïnardji de 1774, par lequel l'Empire ottoman cède à la Russie les rives de la mer Noire, de Kertch au Dniestr.

Après un bref retour au pays, il consacre quatre mois à Londres (du 11 février au 4 juillet 1788) avant de s'embarquer pour Lisbonne qu'il atteint le 23 juillet. Ainsi s'achève le dernier folio du manuscrit.

De retour à Paris à l'été 1789, Baert est un moment enthousiasmé par les événements, mais bien vite il condamne la montée de la dictature, comme il l'explique à Condorcet, avec qui il se brouillera en janvier 1792 :

Quant à moi, Monsieur, j'avois renoncé à toute espèce de titres, à tous les hochets de la vanité, avant que l'Assemblée constituante les eut supprimés. J'avois, dans de longs voyages, appris à aimer la liberté et l'égalité, et vous le savez, je revenois en France décidé à aller les chercher en Amérique, lorsque la révolution nous les a procurés, mais pour bien peu de tems, je le crains, si vous et les vôtres continuez encore long-tems à les avilir¹⁶.

Affichant de plus en plus ouvertement sa fidélité à la monarchie, il écrit en mars 1792 :

Je vois partout la licence et l'anarchie marcher à pas rapides, parés du mot de liberté, sans que nous cherchions à les réprimer [...], je vois enfin la machine politique se briser en nos faibles mains¹⁷.

Désormais condamné, il se cache dans le Jura en laissant courir le bruit de son départ pour les États-Unis. Après la Terreur, il rentre furtivement à Paris, « où il s'occupa de rassembler les matériaux qu'il avait recueillis dans ses longs voyages »¹⁸. En 1802, il publie *Le Consommateur*, dans lequel il fait allusion à la situation économique de la Grande-Bretagne en 1785-1787¹⁹. C'est son dernier pamphlet politique. Sa carrière politique est finie. Il ne lui reste que les souvenirs des voyages lointains. Il meurt à Paris le 23 mars 1825.

LA GRANDE-BRETAGNE, DES CHÂTEAUX AUX CACHOTS

Baert tente de s'introduire partout. Sa visite de *Stourhead House*²⁰, un *must*, témoigne de son intérêt pour les beaux-arts et de son goût préromantique.

16 Baert, député à l'Assemblée nationale, *Lettre à M. Condorcet, Paris, 1^{er} février* [1792], s.l.n.d., p. 6.

17 *À mes collègues. Sur la prétendue amnistie en faveur de Jourdan et ses complices par C.-A.-B.-F. Baert-Duholant*, [Paris], Imprimerie de Du Pont, [1792].

18 Vivenchy, « Notice biographique... », art. cit., p. 368-369.

19 C.-A.-B.-F. B[ar]on de Baert-Duholan, *Le Consommateur, dialogue entre un homme d'État et un consommateur, sur divers objets d'économie politique*, Paris, s.n., an X, p. 24-26 pour les pages sur la Grande-Bretagne.

20 Stourhead, demeure inspirée de Palladio construite en 1722 pour le banquier et grand collectionneur Henry Hoare.

Les appartemens en sont bien meublés, et il y a un assez grand nombre de tableaux, plusieurs Vermets [Vermeer], un petit Barroche [Barocci] fort moelleux, une belle copie ancienne de la S[ain]te famille de Raphael qui est à Versailles ; un autre prétendu Rafael S[ain]te famille qu'on voit en plusieurs endroits qui est au moins une belle copie, un enlèvement des Sabines, prétendu Poussin qui est mauvaise, une belle copie prétendu du Dominiquain [*sic*], quoique ce ne soit guère son style, du plafond du palais Borghese, un miracle de Rembrandt qui a été gravé, vicillard qui ressuscite un enfant, une jolie petite pièce de nuit de lui.

La promenade dans le parc participe au goût nouveau pour les ensembles paysagers.

330

À côté d'un petit Boulingreen [jeu de boules] terminé par une monticule sur laquelle est une copie de l'Appollon du Belvedere, est une longue terrasse bordée de sapins et terminée par un bel obélisque couronné d'un soleil doré. On aperçoit de cette terrasse une superbe pièce d'eau parsemée de plusieurs petites isles, dans un beau bassin bordé par des monticules de formes variées et la plupart couvertes de beaux bois. Avec une percée dans un autre bassin par lequel coule la rivière, on jouit particulièrement de cette belle vue d'une tente qui est sur le penchant de cette terrasse, en face de laquelle est un bel édifice nommé panthéon, un autre d'un autre genre, nommé temple du soleil, sur la gauche et un grand pont d'une seule arche en bois et fort élevé sur sa droite de ce pont on gagne par de jolis bois, ou le long de l'eau sur une superbe mousse, une belle grotte dans laquelle est une des sources du Stour qui coule en partie de dessous une Nymphé, qui est couchée au fond d'un bassin d'une très belle eau, et de l'urne d'une statue. De cette rivière on gagne delà le panthéon qui est sur une petite éminence couverte de gazon sur le bord de l'eau, c'est une belle rotonde avec un portique de colonnes corinthiennes, fermé par deux petits pavillons. Il est rempli de copies en plâtre de statues, et de bas reliefs. On aperçoit du portique une superbe cascade qui tombe sur des rocs dans une pièce d'eau inférieure à la grande, et qui en est séparé par un grand chemin qui est caché par des massifs : cette cascade est la décharge du bassin supérieur dont les eaux passent sous ce chemin. On gagne de là par un grand rocher qui sert de pont sur ce chemin, un hermitage fait de vieux troncs d'arbres, et plus haut sur le penchant d'une colline le temple du soleil, rotonde ornée extérieurement de colonnes corinthiennes avec un entablement profilé circulairement, le tout d'une mauvaise architecture.

À Portsmouth, il tente vainement de visiter l'arsenal de l'Amirauté et doit se contenter de « parler de ce que j'ai pu en voir de dehors », au risque d'être pris pour espionnage... Sur la côte, il note la nouvelle mode des bains de mer :

Il s'y établit beaucoup de boutiques et de caffés dans la saison des bains qui [...] se prennent dans de petits chariots où sont arrangées de petites chambres en planches, et qu'on conduit dans la mer à la hauteur qu'on veut.

Ville que tout voyageur se doit de visiter, Bath retient longuement notre voyageur. Il décrit minutieusement les thermes romains, les monuments, les quartiers neufs. Occasion aussi de s'adonner à l'observation sociologique.

Les femmes, surtout les demoiselles, paroissent dans les endroits publics extrêmement parées et souvent boursouflées de gaze et chargées d'ornement, elles y déploient tous leurs moïens de plaire, et y sont très communicatives, quoique très décentes, on y distingue aisément les personnes bien nées d'une foule de petites Bourgeoises de la cité de Londres qui viennent y figurer. Les femmes abondent à Bath, et il n'y a point le quart d'hommes. Les mariages se faisant en Angleterre par inclination et non par arrangement de familles, les mères et les jeunes personnes s'empressent à plaire, mais en général avec peu d'affectation excepté dans la parure : il y a même assez de simplicité dans les manières, mais peu de grâce, et elles dansent en général assez mal. Les mamans y font souvent des parties dans les chambres éloignées de celles où dansent leurs filles, et il ne paroît pas que cette liberté ait des inconvéniens, elles se promènent même souvent seules le matin, courant toutes les rues et toutes les boutiques. Quand il y a quelques riches héritières, les élégants de Londres s'y portent en foule, il n'y en avoit pas cette année [...]. Les Anglois paroissent faire peu de cas de la société des femmes et leur préférer leurs clubs et leurs chevaux, elles sont forcées de leur faire des avances qui souvent ne réussissent pas, et de chercher de grandes sociétés parce que chez elles, elles resteroient seules. Il leur est donc aisé d'être sages et leur triomphe est dans leur mariage, dans leur famille. [...] Bath est le lieu d'Angleterre où un étranger peut le mieux apprendre à connoître les Anglois et les Angloises surtout, parce que c'est celui où elle paroissent le moins environnées du luxe qu'ont les grands seigneurs dans leurs terres, ou de la contrainte modestie qui retiennent ailleurs dans le sein de leur famille les autres classes de la société : qu'on y est peu difficile sur les connoissances qu'on appelle d'ailleurs *connoissances de Bath* et qui ne tirent point à conséquence, et qu'on y trouve rassemblés des gens de tous les états.

En Écosse, Baert découvre d'autres mœurs.

On gagne d'Annan par un pays toujours assez plat, médiocre, nud et coupé de landes, le long du Firth, Gratney-green [Gretna Green] petit village qui en est à 8 miles et une des frontières d'Angleterre fameux par les mariages qui s'y font. Les filles sont libres en Écosse de se marier sans le consentement de leurs

parens. En Angleterre, il faut pour cela qu'elles aient 20 ans et toutes celles qui veulent se marier avant sans cet aveu, se font enlever et viennent s'y marier. Cette cérémonie se fait ordinairement dans ce village, le plus près de la frontière et s'y administre ou par un paysan qui demeure dans une maison isolée à peu de distance du village et fort connu sous le nom de *Blacksmith* quoiqu'il n'aie jamais exercé cette profession, ou dans deux autres pauvres maisons dans le village même par de pauvres ouvriers qui sont ordinairement fort bien païés pour leur complaisance. La cérémonie finie, les nouveaux mariés s'en vont fort tranquillement conclure leur mariage en Angleterre. Il y a depuis 7 mois une fort bonne auberge où jamais ils ne s'arrêtent. J'y demandois s'ils y étoient fréquents, quelquefois 2 ou 3 par semaine, me répondit-on.

332

Baert aime à étudier la société et pas seulement la noblesse. D'ailleurs, il n'est guère friand de mondanités. Ainsi, les célèbres courses de chevaux de Newmarket ne l'inspirent guère.

Il y avoit le jour que j'y fus au moins 500 personnes à cheval et une 50aine de voitures de toute espèce. C'est d'ailleurs un plaisir bien insipide pour qui n'y a pas d'intérêt particulier, que de voir passer comme un éclair quelques chevaux devant les yeux.

Londres est pour lui une source inépuisable d'observations. Il visite les hôpitaux psychiatriques, les prisons comme celle de Newgate :

la plus belle prison que je connoisse, d'un genre d'architecture bien adapté au sujet qui annonce sa destination et inspire une sorte d'horreur et de respect. [...] Nous nous promenions au milieu [des prisonniers] avec la plus grande sécurité, quoique quelqu'uns aient bien mauvaise mine. Les condamnés étoient singulièrement calmes et le sont toujours dans l'attente de leur grâce jusqu'à ce que l'ordre pour leur exécution soit signé, alors ils pleurent, crient et prient toute la journée. Il y a dans cette prison toute la propreté qu'on puisse désirer dans un lieu pareil et les avenues de la chapelle sont lavées avec du vinaigre.

L'ATTRAIT POUR L'ARCHÉOLOGIE

Baert est fasciné par les vestiges archéologiques. Déjà, dans les steppes entre le Don et Donskaia, il se plaisait à identifier une statue :

J'aperçus sur des monticules factices, qui sont en grand nombre dans ces steppes, une statue de pierre, fort rongée par le tems ; à sa gorge fortement prononcée, on voit facilement que c'est une femme qu'on a voulu faire. Elle

tenoit quelque chose de carré dans ses deux mains ; elle est enterrée jusqu'à mi-cuisse, et ressemble à une mauvaise statue égyptienne. Il paroît que c'est une de ces pierres sépulchrales que M. Pallas²¹ dit être assez communes dans ces steppes.

En Angleterre, il décrit avec autant de minutie l'ensemble mégalithique de Stonehenge et, quelques semaines plus tard, en Écosse, il recherche partout les traces des civilisations préhistoriques.

À 2 miles environ de la ville [d'Inverness] sur le penchant du second plateau près du grand chemin de Perth est un petit Stonehenge composé de deux assez grands cercles de grosses pierres, celui de l'extérieur assez bien conservé et une partie de celui du milieu qui l'est aussi fort bien, rempli de masses renversées. Il y a dans l'extérieur une pierre debout de 8 à 10 pieds de haut sur 3 de diamètre, ou de largeur et épaisseur. Ces pierres sont un pouding assez commun dans les environs et où il y a de gros morceaux de granite.

Sa fascination pour les « forts vitrifiés » est sans bornes. Il voudrait les visiter tous²². Sur les hauteurs d'Inverness,

sont les restes d'un des forts vitrifiés [Craig Phadrig] qui sont assez communs dans ces montagnes, mais dont l'ancienneté et la manière de les faire sont entièrement inconnues. Ils remontent à la plus grande antiquité, celui-ci qui dominoit tout le golfe avoit de 90 à 100 pieds de large sur environ 300 de long et étoit formé de 3 murs à différentes hauteurs et dont on suit aisément les traces. Il en reste encore de fort grosses masses de pierres de différentes espèces attachées ensemble par fusion et fort dures.

L'ÉCOSSE MYTHIQUE ET QUOTIDIENNE

Sur les pas de Faujas de Saint-Fond, Baert découvre l'île de Staffa qui commence à attirer les touristes anglais²³.

21 [Pierre-Simon Pallas], *Voyage du professeur Pallas, dans plusieurs provinces de l'Empire de Russie et dans l'Asie septentrionale*, Paris, s.n., an II.

22 Fort de l'âge du fer. Le fort était constitué de palissades de bois supportées par une élévation de grosses pierres. Lorsque les palissades brûlèrent, le feu vitrifica une partie des pierres, d'où l'expression de *fort vitrifié*.

23 Staffa fut redécouverte en 1772 et fit l'objet d'une description précise par Joseph Banks, description reproduite par Thomas Pennant, *A tour in Scotland and voyage to the Hebrides*, 1772, éd. Andrew Simmons, Edinburgh, Birlinn, 1998, p. 255-268. Staffa devint célèbre car l'énorme caverne dans la rocher volcanique était considérée comme l'endroit où vécut Fingal, fils d'Ossian, soi-disant auteur du poème celtique publié par James Macpherson

L'accès en est très difficile et on est quelquefois plusieurs mois sans pouvoir y aborder à cause des rochers qui la bordent et où la mer vient se briser avec fureur. Je fus fort heureux d'en pouvoir faire le tour à mon aise, ce qui eut été impossible la veille et fut tenté vainement par des femmes de Londres le jour suivant. [...] J'aperçus d'abord quelques groupes de prismes basaltiques à différentes hauteurs dans le rocher qui forme la masse de l'isle, et dans le bas une ouverture carrée où la mer venoit briser ses flots avec un bruit ressemblant à celui de canon.

Admirateur inconditionnel des poèmes d'Ossian, il s'engage dans « la grotte de Fingal »...

334

La Nature n'a peut-être formé rien de plus beau et de plus régulier. Cette caverne [...] est formée par deux rangées de prismes posés régulièrement sur les degrés d'une grande quantité de cassés à différentes hauteurs mais en forme d'escalier, et qui portent une superbe voûte formée de la partie supérieure des prismes rompus par la mer qui en occupe le fond, et qui aiant été rongés avec plus de force dans le milieu, forme une ligne creusée avec la plus grande régularité dans le genre des voûtes gothiques, qui diminue insensiblement vers le fond. Un stalagmite jaune, qui filtre à travers cette superbe voûte, en rend les angles des prismes plus apparents et y forme une diversité agréable. [...] On y entre en bateau par un grand calme, mais la mer qui s'agitoit ne me le permit pas, je la gagnai par des degrés ou une chaussée des géants qui occupe la pointe de l'est de l'isle, et dont il y a des prismes de 3 pieds de diamètre. [...] Je la quittai avec le regret d'une espèce de certitude de ne plus la revoir pour gagner Ikolmkill. La mer étoit devenue très forte, ma faible nacelle luttoit avec force contre ses flots pour s'éloigner de ce rocher et j'eus à craindre un moment d'être forcé de regagner Mull, mais le courage de mes matelots ou pour mieux dire paysans, car ils ne savaient autre chose que ramer, qu'avoit augmenté du *wiski* qui les avoit rendu fort bavards les fit surmonter cette difficulté. La mer se calma, et ils ramèrent pendant 3 h ½ au son d'un bagpipe et de chansons galics.

Baert aime l'Écosse et ses habitants. Lors d'une foire à Kenmore, il admire les costumes :

Tous les paysans y étoient fort bien et fort proprement habillés dans leur habit montagnard, composé d'un petit habit-veste presque toujours bleu, d'une petite veste dessous, leur petite jupe fort plissées, et s'arrêtant au-dessus du genou, toujours d'une étoffe de laine raiée et nommée *taran* [tartan] en rouge, blanc,

jaune, bleu, &c., ou en vert, bleu, rouge, &c., des bas raiés obliquement en rouge et blanc en losange ou vert et bleu, liés au-dessous du genou et imitant assez le brodequin, un bonnet bleu de laine quelquefois bordé d'une bordure raiée rouge et blanche, plus large en haut et s'aplatissant sur la tête et d'un manteau, plaid d'une pièce d'étoffe de laine quarrée pareille communément à leur filleberg [*feileadh beag*] ou jupon dont ils s'enveloppent quand il pleut ou fait froid et qu'ils portent en bandoulière autour du corps quand il fait beau. Les femmes portent de longs mantelets d'étoffe de laine d'une seule couleur, on des voiles de taran, et les filles un ruban de soie à la tête au lieu de coiffure. Le plus grand nombre des paysans qui étoient à cette foire étoient petits, mais assez bien faits et l'air pas commun aiant quelque chose de fier et noble dans le maintien. Il y avoit quelques jolies paysannes assez coquettes et aiant surtout de belles dents.

Cependant, dans les Highlands, il y découvre la misère, aggravée par la réforme des exploitations introduite par les grands propriétaires terriens. Près de Fort William, les moutons « grim pant partout » ont pris la place des paysans.

Les seigneurs y ont aussi augmenté le loyer de leurs terres à un prix effrayant, et que les plus pauvres fermiers sont presque hors d'état de payer. Ce qui occasionna les grandes émigrations qui eurent lieu il y a quelques années dans ces environs et les îles voisines, dont il passa beaucoup de monde en Amérique.

Sur l'île de Mull, il croise « des femmes surtout déguenillées et d'une malpropreté dont on n'a pas idée ». Il est horrifié par les conditions de logement :

J'entrai dans plusieurs [huttes], rien de plus misérables, des murs de terre soutenus de quelques traverses de bois et quelques liens, un trou au toit pour la fumée et 2 pierres plates élevées un peu plus loin pour que la pluie n'y tombe pas, y formant une cheminée, quelques misérables meubles ou écuelles, tables, une marmite de fer, une plaque pour cuire leurs caques [cakes], une pierre pour moudre leur grain en font toute la richesse et dans quelques-unes un espèce de lit et quelques armoires. Ces maisons, qui n'ont aucune valeur, sont aux habitans ; mais ils paient 5 à 6 sch. par an le terrain où elles sont bâties. [...]. Ils y brûlent au lieu de chandelles des morceaux de bois ou des racines qu'ils trouvent sous la tourbe.

Baert relève la sous-exploitation des ressources halieutiques :

Les harengs arrivoient lorsque j'étois sur ces côtes [...]. J'en ai vu d'immenses quantités vers Staffa et Mull jouer à la surface de l'eau par une belle nuit d'été dans une latitude où alors il n'y a presque pas de nuit. Le grand avantage dont

pourroit être des pêcheries établies sur ces côtes est trop apparent pour n'avoir pas été senti fort souvent.

Si les Highlanders dédaignent la pêche, c'est parce qu'ils sont tout occupés « à faire la contrebande sur les côtes de Suède et de Norwege qui leur étoit plus profitable ».

Émule de Faujas de Saint-Fond, Baert ne rate aucune grotte. Au sortir du golf de Lancaster « qu'on nomme les Sables de Cartmel », il fait un détour « pour aller vers Dunald-Mill-Hole ».

C'est un trou [...] dans lequel se précipite un ruisseau après avoir fait tourner un moulin qui est à l'entrée mais en plein air, non dans la caverne même comme ceux du mont Jura. On y descend et on y suit le chemin que s'y sont creusées ses eaux à travers le rocher. C'est une fente assez étroite quelquefois fort élevée et remplie dans le haut de stalactiques. On ne peut y pénétrer qu'avec de la lumière, et l'obscurité et le bruit des eaux rend cette grotte imposante, l'abondance des eaux augmentées par la pluie m'empêcha d'y pénétrer plus d'une rooaine de pas, et j'y fus arrêté par une jolie cascade et d'un effet assez pittoresque, qu'on descend quand il y a peu d'eau. Je n'avois de chemin que le lit du ruisseau et ne voyant d'ailleurs rien d'intéressant, je m'ennuiois bientôt d'être dans l'eau jusqu'à mi-jambe et repris le chemin de Lancaster.

336

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Mû par une telle curiosité, Baert ne peut résister à forcer les portes des nouvelles fabriques, à s'aventurer près des fourneaux et marteaux.

Les manufactures de laine de Salisbury sont très florissantes [...]. On compte, m'a assuré L. Ogden, un des premiers fabriquans de cette ville, environ 1 000 métiers battans à Salisbury ou dans les environs, et près de 3 000 dans le Wilshire ; lui pour sa part en a plus de 100 dans la ville. [...] J'ai vu de ses métiers qui tous sont dans des maisons particulières, et qu'il m'a montré avec la plus grande complaisance, excepté la manière de friser la laine pour faire la flanelle, ce dont il m'a fait un mystère, me disant que c'étoit par une liqueur. J'ai remarqué surtout une machine fort simple pour la 1^{ière} opération de carder la laine, c'est un arbre avec de longues dents, et d'autres dans le tambour où il tourne, la laine se cardé dans les dents, la plus grossière reste au fond du tambour et la meilleure est jetée dans une caisse à côté [...].

Seulement les manufacturiers anglais se méfient des fouineurs.

Je ne connois pas d'endroit [Lancashire] où l'on soit plus jaloux de ses prétendues découvertes et où on fasse plus de difficulté de les montrer non seulement aux étrangers, mais même aux gens du pays qu'à Manchester. Y pénétrer dans un moulin à coton est la chose la plus difficile, je le scavois, et m'étois empressé en conséquence d'en voir un en Écosse où l'on est moins difficile.

À Glasgow, il visite donc de plusieurs *mills*.

Les moulins à coton que j'y ai vus le cardoient par le moien d'une grande quantité de cylindres dans le genre de ceux de Leeds que faisoient mouvoir un cheval, et se filoient par le moien d'une roue que faisoit tourner un homme d'une main et qui mettoit en mouvement 50 fils qui passaient à travers deux tringles qui s'ouvroient et se fermoient par une manivelle et que l'homme tiroit à lui pour étendre le fil et l'amincir. Ainsi un seul enfant suffit pour raccommoier ceux de ses fils qui se cassent. On fait la mousseline comme la toile et pour les larges pièces on se sert comme à Leeds d'une corde qui aboutit à deux petites noix où sont des ressorts et qui, par le moyen d'un petit mouvement, chasse et rechasse la navette, ce qu'auparavant étoit obligé de faire un enfant. Il se trouvoit toujours beaucoup d'inégalités dans ces mousselines, on a trouvé un moien fort singulier pour les faire disparaître. C'est de les faire passer jusqu'à 5 fois sur un demi cylindre de fer fondu qui forme le haut d'un four et qu'on chauffe à toute outrance. On les attache à une pièce de toile qui y passe auparavant et par le moyen d'une manivelle on les roule sur un cylindre. La rousseur qu'elles contractent par cette opération dispaeroit au blanchissage.

À Paisley, Baert observe le *cottage industry*. L'entreprise « emploie plus de 10 000 ouvriers dans cette ville ou dans les environs, la moitié tisserans et l'autre femmes, enfants, dévideuses, ourdisseuses, &c. ».

M. Fulton l'un des principaux fabriquans de Paisley à qui j'étois recommandé étant absent, M. Pollock son associé m'y fit voir fort honnêtement leurs manufactures qui sont dans des maisons particulières. Ils emploient différentes espèces de soie, de Chine, des Indes et d'Italie, qui leur sont envoyées de Londres par leurs correspondans à qui ils envoient toutes les semaines par terre le produit de leurs fabriques qui, par de nouveaux arrangemens, va y aller en 14 jours. [...] Cette ville qui, avec quelques gros villages ou fauxbourgs qui y touchent, peut avoier de 15 à 16 000 habitans, et qui s'aggrandit encore tous les jours, est entièrement remplie des métiers de tisserans. On ne voit que cela à toutes les fenêtres et on n'entend que leur bruit dans toutes les rues. [...] J'y ai vu de fort jolies gazes dont les desseins étoient de papier blanc collé et qui s'en alloit en les chiffonnant. Comme dans tous les ouvrages de mode, c'est

à la grande variété de leurs desseins qu'ils doivent leurs succès, et je leur en ai vû des in-folio remplis. On m'y a fait voir des mouchoirs de cou de deux aunes quarrées, et on m'y a assuré qu'il y avoit des femmes qui en portoient 3 ou 4 à la fois.

Tourisme oblige, Baert admire les chutes de la Clyde, mais aussi la ville du futur : New Lanark²⁴. « On a établi au-dessous [des chutes] il y a peu d'années le plus grand moulin à coton qu'il y ait en Écosse. Il emploie, dit-on, 800 personnes ou enfans. Je vins de Lanark coucher à Douglass Mill ». Après l'industrie textile, Baert découvre la sidérurgie.

Je traversai [...] un beau village tout neuf qui [...] doit son existence à la célèbre et immense manufacture de Carron [...]. Elle fut établie il y a 27 ans. C'est peut-être le plus considérable de tous les établissemens de ce genre. Il occupe environ 1 500 personnes et 200 chevaux. 500 sont employés dans la manufacture et le reste dans les mines de charbon et de fer des environs. Une seule mine de charbon dans la paroisse de Polmont emploie, m'en a dit le ministre, plus de 300 personnes. Les batimens en sont immenses, mais sans luxe aucun, un chef eut l'honnêteté de nous faire voir en détail tout ce qu'ils contiennent. On y brûle d'abord le charbon et la pierre des environs qui contient environ 40 lv par quintal de métal, dans une vaste cour où sont des fourneaux à cet effet. Ils sont en terre de manière à ce que le dessus soit au niveau de la cour, et brûlent nuit et jour. On brûle le charbon pour en extraire les parties sulphureuses et bitumineuses qui nuisent à la qualité du fer qu'on fond et la pierre ferrugineuse pour la dégager de ses parties hétérogènes, celle qu'on tire des environs de Liverpool et qu'on mêle avec elle dans le fourneau n'a pas besoin d'être brûlé auparavant. [...] Les fourneaux où l'on fait fondre ont 40 pieds de haut et à peu près [...] 15 dans le plus grand diamètre, 3 dans la partie d'en bas qui en a 9 de haut.

Il y a 5 de ces grands fourneaux tous dans le même hangard, on y coule des gueuzes. [...] Ceux-ci ont d'immenses soufflets cylindriques de fer fondu, où l'air est pompé et pressé par un large piston que fait mouvoir une roue à eau, il y en a qui en ont quatre. Outre ces fourneaux, il y en a 12 à 14 autres plus petits employés à différents usages, fonderie de canons où il s'en fait une grande quantité dans la derrière guerre, ainsi que d'espèces d'obuts forts grosses d'une nouvelle invention, nommées carronades de cet endroit. On les coule plein et les fore ensuite. [...] Chacun des grands fourneaux peut couler 30 tonnes de

²⁴ C'est en 1785 qu'est fondée la communauté ouvrière de New Lanark par David Dale et Richard Arkwright, communauté qui deviendra célèbre grâce à Thomas Owen.

métal par semaine. [...] On y fond différens ornemens travaillés avec la plus grande délicatesse, des colonnes avec leurs bases et chapiteaux dorés, pour des poêles, et on y a fondu en dernier lieu des candélabres pour le régister office d'Edinbourg du meilleur goût et avec des guirlandes fort légères et fort hardies. C'est une compagnie de 12 personnes qui est à la tête de cet établissement qui est d'un fort grand avantage pour le pays.

À défaut de visiter les manufactures de Manchester, Baert s'aventure sur le canal de Bridgewater.

Je suis parti [...] de Manchester pour Liverpool et fis un détour qu'on me fit payer 5 miles pour aller voir les mines du Duc de Bridgewater et le pont de Burton. [...] J'arrivai à Worsley Mill à 7 miles de Manchester, où est le commencement du canal et l'entrée des mines. [...] Ce canal qui se trouve percé tantôt dans le roc vif, tantôt dans un terrain moins solide, et voûté alors, a à présent près de 3 miles presque en ligne directe, et s'allonge continuellement en raison de la profondeur des galeries, il a vers la fin un espace assez considérable de 16 pieds de large, où plusieurs galeries et canaux viennent aboutir, et forme d'ailleurs une infinité de branches.

Mon guide m'a assuré qu'il y avoit dans ce moment 11 miles de navigation souterraine. Des puits percés perpendiculairement dans la montagne qui n'est pas du tout levée, y renouvellent l'air. On travaille dans ce moment, m'a assuré mon guide, car je n'ai pas de meilleure autorité, dans 18 ateliers dont plusieurs au-dessous du niveau du canal, et on calcule que 300 personnes y sont employées sous différentes dénominations. Quelqu'uns des ouvriers qui travaillent à la toise ou plutôt sont païés par tonne, gagnent 5 sch par jour. Ils conduisent ce charbon sur de petites brouettes faites exprès sur le bord des canaux, où ils le versent dans les barques qui viennent le chercher.

Les premières de ces galeries sont à 1 000 toises de l'entrée du canal. Il y en a une qu'on a été obligé d'abandonner pour une vapeur qui y éteint les lumières. Plusieurs ont des communications entr'elles, et les ouvriers y descendent par des puits. Je me contentai d'avoir fait environ un mile et demi dans cette navigation souterraine, qui d'ailleurs n'a pas de grands inconvénients et où l'on respire aisément et retournai sur mer par les bateaux qui y vont chaque matin et soir chercher le charbon, ont 46 à 47 pieds de long et environs 4 pieds et demi de large et à peu près autant de haut. Les entrées sont fermées par des écluses, et on le vide tous les ans.

Dans le Shropshire, Baert ne manque pas de visiter les hauts fourneaux alimentés au coke de Coole-Brook Dale et le premier pont érigé en fonte en 1776 qui enjambe la Severn.

L'ensemble en est très beau et il est à l'œil, d'une légèreté étonnante et embellit beaucoup la rivière qui, vue à travers le pont, fait un charmant effet ; mais sa solidité est loin de paroître à toute épreuve, il cède déjà un peu vers le sud, le dessous s'y affaisse et il écrase la pille contre laquelle il y est appuyé qui est déjà toute crevassée et hors d'aplomb ; et il paroît qu'il a plus de mérite pour son exécution que son utilité.

Enfin, à Londres, Baert admire

l'Albion-Mill, superbe moulin bâti depuis 3 ans, et tellement simplifié dans ses moiens qu'il a fait diminuer le prix de la mouture à Londres. Il nettoie le grain, le sèche, le mout et tamise la farine, une machine à feu simplifiée par M. Wate de Birmingham, l'associé de M. Bolton et un des entrepreneurs.

340 Ces extraits nous donnent à voir un personnage typique d'un Siècle des Lumières glissant vers le romantisme et l'industrialisme. Baert n'a certes ni la science, ni le talent d'un Faujas de Saint-Fond. Pourtant, son étonnant voyage en Crimée et son récit détaillé des Îles Britanniques le réhabilite au sein des « encyclopédistes » voyageurs. D'ailleurs, il aime la compagnie des savants et c'est avec un profond regret qu'il manque une rencontre avec Adam Smith à Édimbourg. Introduit dans les châteaux, il se veut *connoisseur*, « antiquaire ». Esprit moderne, il se montre tout aussi attentif aux grondements de la Révolution industrielle, qu'il préfère d'ailleurs à la révolution politique qui secoue son pays. Émerveillé par cette Grande-Bretagne aux multiples facettes, la rédaction de son *Tableau* lui fait oublier les maux de la Révolution. Son œuvre encyclopédique le perdra ; le manuscrit d'Aberdeen vient à son secours. Baert a été un voyageur philosophe.

LA STRATÉGIE ALARMISTE D'EDMUND BURKE :
LE JEU SUR LES DESTINATAIRES
DANS LES *REFLECTIONS ON THE REVOLUTION IN FRANCE*
ET *AN APPEAL FROM THE NEW TO THE OLD WHIGS*¹

Norbert Col

L'avertissement des *Reflections* expose comment une lettre à un « très jeune gentilhomme de Paris », curieux des vues de Burke sur les premiers stades de la Révolution, fut amplifiée à la requête de ce même Charles Jean-François de Pont. Burke pensa d'abord publier le texte « au début du printemps dernier » (1790), se rendit compte que ses nouvelles investigations dépassaient le cadre d'une lettre, et reconnut que « ses sentiments avaient pris une nouvelle direction »². C'était admettre que les *Reflections* étaient destinées à un lectorat britannique : la Grande-Bretagne pouvait être gagnée par les idées françaises et y perdre sa « constitution ». Burke exagère certes, en 1790-1791, à l'époque des *Reflections* puis de l'*Appeal*, l'importance immédiate du danger³. Il s'agira ici de montrer comment il formulait ses angoisses en les fondant sur des représentations de soi et de l'autre qui permettaient de leur donner des retombées politiques.

On distingue trois destinataires : l'un est explicitement français, implicitement britannique, celui des *Reflections* ; le second, celui de l'*Appeal*, est explicitement britannique ; un destinataire cultivé, enfin, se situe également des deux côtés de la Manche⁴. Le premier se voit offrir une Grande-Bretagne menacée par la

1 Toutes les traductions de Burke faites au fil de cet article sont miennes.

2 Edmund Burke, *Reflections on the Revolution in France [1791]*, éd. Conor Cruise O'Brien [1969], rééd. Harmondsworth, Penguin, 1982, p. 84.

3 C'est en 1797 seulement, l'année de sa mort, qu'apparaissent en Grande-Bretagne les premiers mouvements jacobins (François Crouzet, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économique et l'imaginaire, xvii^e-xx^e siècle*, Paris, Perrin, 1985, p. 229). Ils ne réussissent d'ailleurs pas à s'unir (André Corvisier, Jean Meyer et Jean-Pierre Poussou, *La Révolution française*, Paris, PUF, 1991, 2 vol., t. II, p. 1260).

4 Les destinataires, qui insistent tous deux sur le caractère strictement personnel du propos (*Reflections...*, éd. cit., p. 85 ; *Appel des Whigs modernes aux Whigs anciens [An Appeal from the New to the Old Whigs, 1791]*, éd. et trad. Norbert Col, Rennes, PUR, 1996, p. 24), sont explicitement Burke lui-même dans *Reflections* et, dans l'anonyme *Appeal*, un *whig* authentique qui vole à la défense de « M. Burke » contre la direction effective du parti groupée autour de Charles J. Fox et de Richard B. Sheridan.

subversion mais apparemment assurée sur ses bases ; le second est convié à un regard plus inquiet quant à ces mêmes principes, ce qui permet en retour une meilleure compréhension des zones d'ombre des *Reflections* ; le troisième, de part et d'autre des deux ouvrages, assiste à la perte définitive d'un monde qui ne connaîtra plus d'échanges entre les deux pays.

« CHAQUE FOIS QUE LA MAISON DE NOTRE VOISIN... »

342

La note d'alarme caractéristique du texte publié n'apparaissait pas dans la lettre initiale⁵. Elle naquit de la lecture du sermon de Richard Price à l'occasion du centenaire de la Glorieuse Révolution. Les préoccupations « françaises » le cèdent alors à des préoccupations « britanniques » qui expliquent la restitution burkéenne du résumé, censément fallacieux, que fait Price des droits acquis lors de la Glorieuse Révolution. Burke classe en trois articles – « choisir nous-mêmes nos gouvernants ; [...] les destituer en cas d'indignité ; [...] instituer notre propre gouvernement »⁶ – les trois articles suivants de Price :

En premier lieu : le droit à la liberté de conscience dans les questions religieuses.

En second lieu : le droit de résister à un pouvoir abusif. Et

En troisième lieu : de choisir nous-mêmes nos gouvernants ; de les destituer en cas d'indignité ; d'instituer notre propre gouvernement⁷.

Ce faisant, Burke passait donc sous silence ce qui pouvait le rapprocher de sa cible – qu'il s'agit de la résistance en soi ou de la tolérance religieuse⁸. Cela lui permettait de mettre en relief ce qui, à ses yeux, était au cœur des préoccupations de Price : une démocratie absolue fondée sur la souveraineté populaire et qui éliminait les complexités du règlement de la Révolution, telles que les décrivent les pages suivantes des *Reflections*. Or, quel qu'ait pu être l'intérêt que portait de Pont aux idées anglaises, il ne pouvait lui échapper que, sous couvert de les présenter à un destinataire français, Burke visait tout aussi clairement un destinataire britannique :

5 Voir l'introduction d'O'Brien à Edmund Burke, *Reflections...*, éd. cit., p. 13.

6 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. cit., p. 99.

7 Richard Price, *A Discourse on the Love of our Country*, London, T. Cadell, 1789, p. 34, cité par Leslie George Mitchell, dans son édition d'Edmund Burke, *Reflections on the Revolution in France*, Oxford, Oxford UP, 1993, p. 295 n.

8 Burke ne renonçait pas à la tolérance religieuse, mais reprochait aux non-conformistes leur soutien à Pitt en 1784 et leur glissement vers la subversion : voir deux lettres au non-conformiste Richard Bright, des 8-9 mai 1789 et du 18 février 1790 (voir l'introduction d'O'Brien à Edmund Burke, *Reflections...*, éd. cit., p. 25-26). Burke s'était d'ailleurs ému dès 1773 de ce nouvel extrémisme politique.

Chaque fois que la maison de notre voisin est en feu, il ne saurait être inopportun que les pompes se dirigent un peu sur la nôtre. Plutôt être méprisé pour avoir eu de trop vives appréhensions que d'être ruiné pour avoir eu trop confiance en notre sécurité. Préoccupé surtout du repos de mon pays, mais nullement dédaigneux de celui du vôtre, je souhaite communiquer plus largement ce qui n'avait au début d'autre objet que votre satisfaction privée. Je ne perdrai pas de vue vos affaires et continuerai de m'adresser à vous⁹.

L'anxiété naît aussi de la volonté affichée, de la part des réformateurs britanniques, de séparer l'Église de l'État. Le seul usage que faisait Joseph Priestley de son « grand talent », dans son *History of the Corruptions of Christianity*, était de contempler d'un « œil froid » ce qu'il appelait la « convulsion dans le monde politique » lorsqu'elle avait un « effet aussi désirable » que la Révolution française¹⁰. Or, l'ouvrage datait de 1782. Burke, qui ne pouvait l'ignorer, le présente comme un commentaire des événements contemporains ; mais une telle manipulation révèle ses alarmes : les vues permanentes du dissident réformateur sont maintenant couronnées de succès. Spécifiquement, c'est une histoire anglaise plus ancienne qui se substitue à la Glorieuse Révolution dont Price se faisait fort de restituer le véritable sens, et qui trace l'avenir probable de la Révolution française, voire de l'histoire britannique. La révolution à laquelle songeraient les non-conformistes britanniques est celle de 1642-1649 à laquelle ils rattachent la Révolution française¹¹, et Burke suggère que le sort de Louis XVI comme celui de George III ne se distingueront pas de celui de Charles I^{er}¹² : consciemment ou non, Price procède du prédicateur puritain et régicide Hugh Peters, et il pourrait bien être, comme lui, condamné pour haute trahison¹³. La seule nouveauté naît du remplacement d'une agitation autochtone par une fascination idéologique centrifuge :

Vos chefs, en France, ont commencé par feindre d'admirer, presque d'adorer, la constitution britannique ; mais au fur et à mesure de leurs progrès ils en sont venus à la considérer avec un souverain mépris.

Par conséquent, « la Revolution Society a découvert que la nation anglaise n'est pas libre »¹⁴. Le sarcasme peut encore suffire en 1790, mais c'est une autre note que l'on entend au terme de l'*Appeal*, l'année suivante :

9 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 92.

10 *Ibid.*, p. 148.

11 *Ibid.*, p. 99.

12 Bernard Cottret, « Révolutions de France, d'Amérique et d'Angleterre », *Frontières*, 1992, n° 4, p. 114.

13 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 175-158.

14 *Ibid.*, p. 145.

Si un nouvel ordre s'avance, et s'il faut que les idées politiques que nos ancêtres ont adorées comme des révélations passent comme autant de songes, je dirai en son nom [celui de Burke] qu'il préférerait être le dernier (il en est certainement le moindre) de cette race que le premier et le plus grand de ceux qui ont frappé, pour leur propre usage, des principes *whigs* d'après un coin français étranger à la marque de nos pères dans la constitution¹⁵.

LA FRAGILITÉ BRITANNIQUE

Le caractère métaphorique de la formulation n'est pas tout. Un *coiner* était un faux-monnayeur qui, utilisant le « coin » (*die*) à son propre profit, encourait la peine de mort¹⁶, et Burke se livre encore à des avertissements à peine voilés. Il y a davantage cependant : la contagion française pouvait s'exercer pour des raisons économiques. Le « spéculateur » ou « agioteur » français¹⁷, qui procédait à la vente des biens du clergé, avait de quoi inspirer la Grande-Bretagne étant donné l'étendue alarmante de sa dette nationale¹⁸. La création, en France, d'un intérêt financier lié au nouvel État évoquait en outre le précédent d'Henri VIII¹⁹ ; rappeler ces pages peu reluisantes de l'histoire insulaire consonne avec la rhétorique *tory*, voire crypto-jacobite, de Swift et de Bolingbroke, qui s'alarmaient de la naissance d'un intérêt financier liant les dissidents protestants et le nouveau régime. Si cette hypothèse est exacte, les derniers mots de l'*Appeal* évoquent de manière oblique et alarmiste un événement marquant du règne de Guillaume et Marie.

La Dette Nationale contractée en 1693, la fondation de la Bank of England en 1694 et la réforme du Mint en 1696 semblent être à l'arrière-plan de ce passage. Certes, pour Macaulay, Burke était, de tous les hommes d'État du XVIII^e siècle, le seul à avoir un jugement positif sur la Dette Nationale²⁰, alors que les *Tories* et les *Whigs* d'opposition avaient vu dans ce système la mise en place d'une corruption généralisée et une voie vers la banqueroute. Or, ce fondement salutaire selon Burke n'était guère vieux que d'un siècle et prêtait

15 Edmund Burke, *Appeal...*, éd. cit., p. 202-204.

16 Le calembour est beaucoup plus explicite dans *Moll Flanders* de Daniel Defoe (1722), (éd. Edward H. Kelly, New York, Norton, 1973, p. 199).

17 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 313.

18 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. Mitchell, p. xi-xiii. Voir aussi Thomas Paine, *Rights of Man* [1791 et 1792], éd. Henry Collins [1969] et intr. Eric Foner [1984], Harmondsworth, Penguin, 1985, p. 236.

19 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 217-218.

20 Thomas Babington, Lord Macaulay, *The History of England* [1848-1861], éd. abrégée Hugh Trevor-Roper [1968], rééd. Harmondsworth, Penguin, 1986, p. 494.

le flanc à toutes les suspicions qu'il associait à la nouveauté. Même si l'objet de l'*Appeal*, qui complète certains arguments des *Reflections*, est de rappeler les *Whigs* à eux-mêmes sans s'égarer dans l'ensemble de l'histoire nationale, Burke laisse affleurer une histoire en creux qui bat en brèche ce qu'il y a de plus général et de plus explicite chez lui. Donnant, avec plus ou moins de succès, à un passé récent une immémoriale dignité, il exhorte ses contemporains à ne pas prendre le risque d'une nouvelle plongée dans l'inconnu, comme c'est le cas en France – qui ne peut avoir de « sens de l'honneur », car cela est impossible dans un pays qui « varierait sans cesse le cours de sa monnaie »²¹. Si le fondement de l'Angleterre post-jacobite est une réforme financière, il s'agit de savoir si les années 1790 ne laissent pas planer quelques doutes quant à la solidité réelle des institutions nationales.

On s'en aperçoit à la lumière d'un curieux passage des *Reflections*. Le projet de John Law, solidement gagé, n'avait rien qui pût le condamner dès le départ ; en outre, contrairement à la pratique révolutionnaire, il n'usait pas de la coercition²². On pourrait, *a priori*, le mettre sur le même plan bénéfique que le système de crédit anglais ; or, les aspects politiques de ce dernier appellent de tout autres analyses. La Dette Nationale liait la City à la monarchie issue de la Glorieuse Révolution, tant on pouvait craindre qu'une restauration stuart n'honorât point les dettes du nouveau régime²³ ; dans le cas de la Révolution française, Burke déplore que l'Assemblée nationale ne reconnaisse plus que les dettes de la monarchie envers les contrôleurs généraux et les nobles libéraux²⁴. En apparence, le parallèle entre 1789 et une restauration stuart qui aurait eu les mêmes aspects révolutionnaires montre que la continuité de l'État a été entretenue positivement après 1688, alors qu'elle est limitée à ses aspects les plus contestables avec 1789. Mais, en déplorant le triomphe, en France, de l'« âge des sophistes, des économistes et des calculateurs »²⁵ et en laissant entendre que la Grande-Bretagne pourrait être atteinte par la contagion, Burke dévoile la fragilité de ses institutions : si l'intérêt seul a contribué au maintien de la Glorieuse Révolution, que dire de la possibilité d'une nouvelle perception de ces intérêts à l'époque de la Révolution française ? En outre, la réforme du Mint, confiée aux *whigs* Newton et Locke, avait eu pour effet momentané un excès de papier-monnaie par rapport aux dépôts²⁶, et si Burke

21 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 193.

22 *Ibid.*, p. 386-389.

23 George Macaulay Trevelyan, *A Shortened History of England* [1942], Harmondsworth, Penguin, 1965, p. 366.

24 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 214-216.

25 *Ibid.*, p. 170.

26 Maurice Ashley, *England in the Seventeenth Century* [1952], Harmondsworth, Penguin, 1965, p. 186.

ne fait pas le parallèle avec les assignats français, il est douteux que cela lui ait échappé. Significativement d'ailleurs, le quartier du Mint était aussi un sanctuaire pour débiteurs insolvables, dont les privilèges furent abolis en 1723 en raison du nombre de criminels qui s'y trouvaient. De manière diffuse, Burke brosse un arrière-plan national, dans l'*Appeal*, qui aurait eu moins de sens dans les *Reflections* où le destinataire oscillait entre la France et la Grande-Bretagne, mais qui en 1791 prend un sens encore plus alarmiste. La perte de l'honneur, liée aux variations du cours de la monnaie ou aux confiscations, interrogeait l'avenir d'une Grande-Bretagne dont le passé avait déjà montré qu'elle ne s'était pas toujours gardé de ces déviations. De telles sourdes inquiétudes rattachent Burke aux *tories* du début du siècle lorsqu'il s'alarme du sort des propriétaires terriens qui ne pourront survivre s'ils restent à l'écart du système des assignats²⁷. En outre, un emprunt à *Gulliver's Travels* suggère quel lien il pouvait faire entre les savants fous de Laputa et de Balnibarbi et leurs émules²⁸, à la fois en science et en politique – Bailly, Price, Priestley, les derniers nommés participant du Bowood Circle de Lord Lansdowne qui, précisément, aurait eu tout à gagner d'une révolution financière²⁹.

Cette fragilité britannique montre pourquoi le pays pourrait aisément accueillir les idées françaises. Il devrait n'en être rien à première vue. Burke oppose « une demi-douzaine de sauterelles sous une fougère », « insectes bruyants et importuns du moment », en d'autres termes la minorité non-conformiste et réformiste, à la sérénité et au silence des « milliers de têtes de gros bétail qui se reposent à l'ombre du chêne britannique ». Le taureau dont John Arbuthnot avait fait l'emblème national dans *John Bull* (1712) le cède à la force domestiquée du bœuf de *Sublime and Beautiful*³⁰. La « froide apathie de notre caractère national » lui fait rejeter les « athées » et les « fous » français³¹. À l'opposé, on ne peut que remarquer combien l'insecte sec et poussiéreux – les non-conformistes – évoque le portrait stéréotypé du Français³². Si les admirateurs britanniques sont des « sauterelles », c'est la vieille légèreté française qu'ils s'efforcent d'importer. Par conséquent, le Britannique ne perdra pas seulement ses institutions mais aussi son être même : il se laissera

27 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 312.

28 *Ibid.*, p. 238 et n. ; Jonathan Swift, *Gulliver's Travels* [1726], éd. Michael Foot, Peter Dixon et John Chalker [1967], rééd. Harmondsworth, Penguin, 1985, III, chap. II-VI, p. 200-237.

29 Voir l'introduction de Mitchell dans *The Writings and Speeches of Edmund Burke*, t. VIII, *The French Revolution : 1790-1794*, éd. Leslie George Mitchell et William B. Todd, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 11.

30 Edmund Burke, *A Philosophical Enquiry into the Origins of our Ideas of the Sublime and Beautiful* [1757, 1759] and *Other Pre-Revolutionary Writings*, éd. David Womersley, London, Penguin, 1998, p. 108-109.

31 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 181-182.

32 Voir la surprise de Dr Rigby découvrant, début juillet 1789, que les Français n'étaient pas aussi chétifs qu'il se l'était toujours imaginé : Jean-Pierre-Poussou, *La Terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, CNED/SEDES, 1999, p. 486.

gagner, comme les Français, par cette vanité qui frappe l'ensemble d'une nation que détournent de sa nouvelle pauvreté « tous les arts des parades charlatanesques, [...] l'ostentation, le tumulte et le brouhaha, parfois [...] des rumeurs de complots et d'invasions »³³. Les clichés soulignent quel est le destinataire implicite des *Reflections* tout en rendant Burke odieux aux destinataires explicites, les Français. La chose vaut la peine d'être soulignée tant cette apparente francophobie, qui lui sera tant reprochée, est loin d'être la caractéristique majeure de ses écrits, même s'il y revient dans l'*Appeal* : l'acquiescement à la Révolution s'explique par les mêmes raisons que celles qui poussaient autrefois les Français à tirer gloire de leur monarchie absolue et de leur noblesse³⁴. Cette continuité psychologique se distingue cependant de la thèse de la continuité institutionnelle que Tocqueville soutiendra dans *L'Ancien Régime et la Révolution* : Burke met en évidence la transformation d'une vanité certes ridicule mais inoffensive en une vanité fondée sur la passion destructrice de la table rase. Une continuité apparente ne peut tout expliquer. L'Ancien Régime n'était pas une monstrueuse tyrannie, et c'est justement pour cela que les Français ont pu si facilement frapper « une main qui tendait des pardons, des faveurs et des immunités »³⁵ ; alors que la Révolution rompt avec cet « ordre de l'univers » que préserve la Grande-Bretagne³⁶, le cliché anti-français est remplacé par une nouvelle caractérologie où la France révolutionnaire seule entre de plain-pied dans l'ordre destructeur du sublime. Quand l'incendie se fait plus proche, il s'agit, avec l'*Appeal* explicitement adressé aux Britanniques, de se préparer à une guerre inévitable. Burke ne semble plus croire à la possibilité de réagir en France même à cet incendie et tente seulement d'en empêcher l'expansion déjà redoutée dans les *Reflections*. Après l'annexion du Comtat Venaissin³⁷, l'Europe dans son ensemble, et au premier chef la Grande-Bretagne, devraient se sentir menacées.

L'ÉCHANGE CULTUREL

Pourtant, la véritable source de l'angoisse de Burke tient à cette francophilie qui le pousse à inverser les rapports entre les deux pays tels qu'on les évoque d'ordinaire. La prophylaxie politique est d'autant plus indispensable que la France, source de tout ce qui a civilisé la Grande-Bretagne, « *gentis incunabula nostrae* »³⁸, « berceau de notre peuple », a maintenant changé de nature.

33 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 239.

34 Edmund Burke, *Appeal...*, p. 68-70.

35 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 126.

36 *Ibid.*, p. 196.

37 Edmund Burke, *Appeal...*, p. 30.

38 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 174. Comme le relève O'Brien (*ibid.*, p. 386 n.), il s'agit d'une citation légèrement déformée de Virgile (*Énéide*, III, 105).

L'apparente autodérision – « On dit, en Angleterre [...], que nous habillons notre conduite des vieilles nippes de France »³⁹ – recouvre mal l'angoisse devant les félicitations que la Revolution Society adresse à l'Assemblée nationale⁴⁰. Or, si la France plonge dans la barbarie, c'est parce que l'inauguration d'une ère nouvelle, dont elle se flatte ainsi que ses admirateurs d'outre-Manche, n'est que répétition du passé anglais. L'allusion à « quelque général populaire »⁴¹ témoigne d'un passé commun, sur le plan culturel, celui de Rome, et d'un passé insulaire, celui de l'Angleterre, qui devraient servir d'avertissement à la Révolution. La table rase française ne peut éluder les leçons de l'histoire ; les Français eux-mêmes redoutaient l'inéluctable apparition d'un Cromwell⁴². Plus loin dans le passé, la jacquerie française et la révolte de John Ball montrent encore un tel parallélisme⁴³ dont Burke entend montrer que la Glorieuse Révolution, modèle refusé par les Français et sournoisement vidé de son sens par les non-conformistes, a seule été capable de s'extraire.

348

Or, Burke ne précise pas quelle est cette France dont l'apport ancien pourrait conduire ses compatriotes à revenir sur leur anti-catholicisme et sur leur anti-bourbonisme. Ce n'est pas celle des philosophes des Lumières qu'il dénonce en prenant le contre-pied de l'opinion éclairée de son temps – même si le formidable succès des *Reflections*⁴⁴, voire de l'*Appeal*, doit nuancer un tel jugement. Seul Montesquieu, objet d'un éloge particulièrement dithyrambique à la fin de l'*Appeal*⁴⁵, pourrait entrer peu ou prou dans le cadre de cette bénéfique influence. Burke adaptait aux missions du Parlement britannique le plaidoyer de Montesquieu en faveur d'une aristocratie jumelant noblesse de robe et noblesse d'épée et qui servait de contre-pouvoir⁴⁶ ; Montesquieu faisait de l'honneur, dans les monarchies, ce qui menait chacun « au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers »⁴⁷, et cette voie par défaut, relativement satisfaisante, s'appliquait à l'Ancien Régime. Or, Burke se contente, dans l'*Appeal*, d'appeler ses compatriotes à une fière adhésion aux louanges que Montesquieu avait faites

39 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 163.

40 *Ibid.*, p. 159.

41 *Ibid.*, p. 342.

42 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. Mitchell, p. 314 n. ; *The Writings and Speeches...*, op. cit., t. VIII, p. 266 n. Robespierre fut victime de l'insulte en Thermidor (André Corvisier, Jean Meyer et Jean-Pierre Poussou, *La Révolution française*, op. cit., t. II, p. 906).

43 Edmund Burke, *Appel...*, éd. cit., p. 185-186.

44 André Corvisier, Jean Meyer et Jean-Pierre Poussou, *La Révolution française*, op. cit., t. II, p. 1251-1252.

45 Edmund Burke, *Appel...*, d. cit., p. 200.

46 Jonathan Charles Douglas Clark, *English Society 1660-1832 : Religion, Ideology, and Politics during the Ancien regime*, Cambridge, Cambridge UP, 2000, p. 220.

47 Montesquieu, *De l'esprit des lois* [1748], éd. Robert Derathé, Paris, Bordas, 1990, 2 vol., t. I, p. 32.

de la constitution britannique ; il inversait, en cela, le processus d'imitation décrit dans *Reflections*. En outre, en décrivant la mort « sans convulsion » de l'absolutisme sous Louis XVI, dès avant la Révolution⁴⁸, il suggérait en fait que la Grande-Bretagne aurait pu devenir une sorte de *gentis incunabula nostrae* pour la France.

Le cours de la Révolution française allait réduire à néant cette positive évolution dont les retombées en Grande-Bretagne tenaient sans doute aux « manières »⁴⁹ bien davantage qu'aux aspects politiques *stricto sensu*. Au vrai, la France révolutionnaire sonnait le glas de « l'âge de la chevalerie ». Comment susciter une action chevaleresque chez les apathiques Britanniques quand « dix mille épées » n'avaient pas « jailli de leurs fourreaux » pour défendre l'honneur de Marie-Antoinette⁵⁰ dans l'ancienne *gentis incunabula nostrae* de la Grande-Bretagne ? Avec l'*Appeal*, Burke en revenait à un regard plus conventionnellement britannocentriste sur les relations entre les deux pays : Montesquieu, après tout, ne servait guère qu'à insister, à l'usage du destinataire britannique, sur l'heureuse singularité des institutions nationales. C'est l'insularité qui triomphe à l'heure où disparaît cette communauté d'esprit qui enseignait aux deux pays à apprendre l'un de l'autre ; mais la capacité défensive de cette même insularité ne relève guère sans doute, aux yeux de Burke, que du vœu pieux.

48 Edmund Burke, *Reflections...*, éd. O'Brien, p. 241.

49 *Ibid.*, p. 231.

50 *Ibid.*, p. 170.

JOHN SWEENY (1773-1844),
DES IRLANDAIS À LA LÉGION IRLANDAISE

Pierre Goubier

À Jean Swiney († 2001)

Né à Cork, fils de Daniel et d'Eleanor Anglim, John Sweeny a été baptisé le 10 août 1773 dans la cathédrale catholique Sainte-Marie¹. C'est un marchand-drapier dont la boutique se situe à une trentaine de mètres de Brown's Hill, à Cork². Il habite à Goulnaspunna, en bas de la rue Shandon, non loin du pont de North Gate.

Quand l'agitation politique se développe en Irlande, encouragée par la mutinerie de la flotte (10 mai 1797), une milice est levée, la Garde nationale, qui, très vite, se flatte d'atteindre 30 000 hommes. John Sweeny, ainsi que Finn³, font partie de la Légion loyaliste de Cork de Lord Donoughmorel, qui réunit des membres de la gentry catholique⁴.

DES IRLANDAIS-UNIS...

Cependant, Sweeny a également rejoint les Irlandais-Unis, probablement par l'intermédiaire de Henry et John Sheanes⁵. Sweeny reçoit le commandement de la division Nord (une des trois divisions de Cork)⁶.

- 1 Cathedral Church of SS. Mary and Anne Shandon, certificat de baptême (délivré le 3 mai 1949). L'acte de mariage (Morlaix, 12 juin 1805) porte la mention « né dans la paroisse de Sainte Anne, diocèse de Cork en Irlande, le 7 août 1776 », la démarche de naturalisation la mention « né à Cork en Irlande le 9 août 1776 » et le certificat de décès (Morlaix, 9 octobre 1844) la mention « né dans la paroisse Sainte Anne, diocèse de Cork en Irlande, le 7 août 1771 ».
- 2 Nous n'avons pas pu retrouver son nom sur la liste des marchands donnée par le *New Cork directory* pour l'année 1795 et citée par David Dickson, « The Cork merchant community in the eighteenth century : a regional perspective », dans *Négoce et industrie en France et en Irlande aux XVIII^e et XIX^e siècles* (actes du colloque de Bordeaux, 1978), Paris, Éditions du CNRS, 1980, p. 45-50.
- 3 Edward Finn [= O'Finn], né à Cork en 1767. Hors-la-loi en 1798, s'embarque pour Bordeaux, devient colonel commandant les « Lanciers de Bergh ».
- 4 Interrogatoire devant les Lords, cité par Sean O'Coidealbhain, « The United Irishmen in Cork County », *Journal of the Cork Historical Archeological Society*, vol. LIV, 1949, p. 78.
- 5 Henry (1753-1798) et son frère John (1766-1798) furent condamnés à mort (13 juillet) et exécutés (14 juillet). Certes, au cours de son interrogatoire, Sweeny affirme que Henry Sheares, natif de Cork n'a pas pu organiser les Irlandais-Unis à Cork, le peuple ayant si peu confiance en lui qu'il était considéré comme un espion du gouvernement. Mais Sweeny fait cette déclaration pour disculper Henry arrêté le 21 mai 1798 et détenu à Kilmainham. Interrogatoire devant les Lords, *ibid.*, p. 78.
- 6 Sean O'Coidealbhain, « The United Irishmen... », art. cit., p. 78.

Les Sociétés des Irlandais-Unis de Belfast (14 octobre 1791) et de Dublin (9 novembre 1791) subissent l'influence des idées révolutionnaires⁷. Leurs activités sont rapidement connues des autorités gouvernementales : William Orr est pendu (14 octobre 1797) à Carrickfergus ; les dirigeants du Leinster, parmi lesquels John Sweetman, sont arrêtés le 12 mars 1798⁸ ; en mars 1798, le Privy Council délivre un mandat d'arrêt contre John Sweeny : deux hommes de la milice, inculpés du meurtre du colonel Saint-Georges et d'Uniacke (tués le 9 janvier 1798 à Araglin, près de Kilworth) ont été condamnés à mort et doivent être exécutés. Chargés d'escorter les deux meurtriers, « Sweeny and Finn rompent les rangs soutenant qu'ils ne veulent pas surveiller des innocents »⁹. Un tract circule¹⁰, attribué à Sweeny¹¹ qui est arrêté le 28 mars 1798, tôt le matin, le jour même de l'exécution, alors qu'il rendait visite à Roger O'Connor à la prison de South Gate¹². Les deux miliciens sont exécutés à Dyke Fields, et la garnison entière défile lentement devant les cadavres.

- 7 Nancy J. Curtin, « The transformation of the Society of United Irishmen into a mass-based revolutionary organization, 1794-6 », *Irish Historical Studies*, vol. XXIV, n° 96, nov. 1985, p. 463-492 ; Marianne Elliot, *Partners in Revolution : the United Irishmen and France*, New-Haven/London, Yale UP, 1982.
- 8 R.B. Mc Dowell, « The Age of the United Irishmen : Revolution and the Union, 1794-1800 », dans *A New History of Ireland*, t. IV, *Eighteenth-century Ireland, 1691-1800*, dir. T.W. Moody et W.E. Vaughan, Oxford, Oxford UP, 1986, p. 354.
- 9 Témoignage (6 août 1803) de John Walsh : « *I was a sergeant... For that reason I had to judge them and exclude them from the unit. I gave a faithful account of all that before the Privy Council when I drove Sweeny to Cork* ». State Paper Office (Dublin) [désormais SPO], Rebellion Papers, ms. 620/66, n° 87.
- 10 « Aux hommes de la milice : Deux hommes de votre corps doivent être tués et vous serez appelés à être les meurtriers ; on vous dira que vous avez prêté serment d'obéir à vos officiers et que vous risquez d'être punis si vous refusez d'être les bourreaux. Mais je vous dis que vous êtes tenus de résister à de tels ordres et que le peuple qui a un regard vigilant fixé sur vos faits et gestes ne vous pardonnera pas un tel acte... ».
- 11 « Je vous envoie ci-inclus, un tract dont un certain nombre d'exemplaires fut abandonné la nuit dernière dans les rues, près de la caserne des Gardes et des postes de soldats. Il n'a eu aucun effet, et je n'ai jamais vu d'hommes aussi fermement soumis à faire ce qui est bien que ceux de la garnison entière ; et ceux qui fusillèrent les infortunés pauvres diables, le firent bien, car tous les deux tombèrent morts sur-le-champ. Personne dans la cité n'est plus propre à avoir répandu le tract que M^r Jⁿ Sweeny ». *Letter from Robert Harding, sheriff of Cork*, March 28th 1798, SPO, Rebellion Papers, ms. 620/36, n° 86.
- 12 « J'ai reçu, ce matin, du Major, le mandat d'arrestation concernant John Sweeny. J'allai immédiatement à la prison Sud et examinai le livre où sont inscrits les noms de ceux qui visitent Roger O'Connor, et j'y vis le sien. Il était alors en visite. Je priai le geôlier de ne laisser entrer ni sortir personne et j'allai chercher le sous-shérif du comté sous la direction de qui était la prison. Je ne pus le trouver et je dus procéder moi-même à l'arrestation de Swiney dans la prison du comté. J'avais auparavant envoyé M. Alexandre, notre haut-constable, à la demeure de Swiney, où j'allai bientôt à mon tour, et effectuai une perquisition. Je ne trouvai aucun papier, malgré des recherches diligentes, mais je trouvai un exemplaire de *L'âge de raison*, de Paine, marqué T.G., qui doit appartenir à un certain Thomas Gonnell, de cette ville, un livre de chants, certainement très mauvais, et un ou deux poèmes pindariques ». *Ibid.*

Le lendemain, John Sweeny est envoyé à la prison de Newgate à Dublin¹³. Il n'est cependant pas déféré devant le tribunal car il signe l'accord conclu (22 juillet 1798) entre les prisonniers politiques et le gouvernement¹⁴, à l'instigation de Francis Dobbs, membre du Parlement irlandais. Cependant, le gouvernement mécontent du texte du mémorandum rédigé par les prisonniers, qui est davantage une justification qu'un aveu de culpabilité, dénonce l'accord, et vingt prisonniers d'État, Samuel Neilson, Thomas-Addis Emmet (1763-1827), Dr William James MacNevin (1763-1841), Arthur O'Connor (1763-1852), Roger O'Connor (1762-1834), Matthew Dowling, Hugh Wilson, John Chambers, Edward Hudson, William Dowdall, Robert Hunber, Rev. Dr William Steel Dikson, William Tennent, Robert Simms, George Cuming, Joseph Cuthbert, John Sweetman (1752-1826), Joseph Cormick et John Sweeny, considérés comme les principaux et les plus dangereux chefs du mouvement, sont extraits de leur prison et conduits au fort Georges en Écosse (County Inverness). Parmi ces vingt, dix sont épiscopaliens, six presbytériens and quatre catholiques : Cormick, MacNevin, Swettman and Sweeny¹⁵. Roger O'Connor est libéré après le traité de paix d'Amiens (27 mars 1802) ; les autres, libérés le 30 juin 1802, sont embarqués sur la frégate Ariane pour Cuxhaven où ils touchent terre le 4 juillet¹⁶.

Thomas Russell et John Sweeny sont parmi ceux qui arrivent avec Thomas-Addis Emmet, accueillis par Robert Emmet (1778-1803). Ils jouent un grand rôle dans le soulèvement de 1803 : Russell, Lawless and Sweeny préparent un dépôt d'armes au Havre¹⁷...

La guerre contre l'Angleterre ayant repris (16 mai 1803), les projets d'un possible retour en Irlande redeviennent d'actualité. Thomas Addis Emmet rencontre Bonaparte auquel il propose de mobiliser les Irlandais de France

13 « *Yesterday John Swiney, woolen-draper of Shandon Street was apprehended on a warrant from the Privy Council and lodged in the North Goal. Ce matin il a été envoyé à Dublin sous escorte* » (*New Cork Evening Post*, Thursday, March 29th 1798, in Sean O'Coidealbhain, « The United Irishmen... », art. cit. p. 75). Le 22 août 1798, le sheriff de Cork, Robert Harding, requiert que Sweeny soit interrogé au sujet de caches d'armes.

14 « Certiffions [...] que traîné en prison en 1798 il y a consumé six années, dont quatre comme prisonnier d'État au Fort George en Ecosse ; qu'il n'en est sorti que postérieurement au traité d'Amiens, lorsque le gouvernement britannique, après avoir violé, tant envers lui qu'envers ses compagnons d'infortune, une convention spéciale & conventionnelle, revenant enfin à l'exécution de cette convention, consentit à lui permettre comme à eux de s'expatrier pour toujours ; enfin que cette expatriation, déjà accompagnée de peines capitales, dans le cas où l'exilé remettrait le pied sur le territoire britannique ». Certificat du corps irlandais, 21 août 1808.

15 *Dictionary of National Biography*, t. LV, p. 198.

16 Leon O'Broin, *The Unfortunate Mr Robert Emmet*, Dublin & London, 1958, p. 54.

17 *Id.*, p. 55.

pour libérer l'Irlande du joug britannique. Un nouveau plan a été élaboré par les Irlandais-Unis ; on souhaite envoyer au pays McP. [McPhera de Belfast], McD. [McDonnel de Mayo], and S. [Sweeny de Cork]¹⁸. Le soulèvement de Robert Emmet à Dublin (23 juillet 1803) conduit à la suspension de l'Habeas Corpus (29 juillet) et à l'arrestation de Robert Emmet qui est jugé et condamné pour haute trahison (19 septembre 1803), et pendu le lendemain. Les circonstances du retour de John Sweeny en France sont obscures¹⁹ :

Certifions en outre que M. Sweeny, libéré comme il est dit et arrivé en France avec quelques-uns de ses compagnons de malheur n'a dû qu'à l'énergie même de son dévouement à notre commune patrie se décider à entreprendre un voyage en Irlande, que ce voyage a eu lieu immédiatement après la rupture du traité d'Amiens, à l'époque où éclatait à Dublin l'insurrection dirigée par le jeune Emmet qui en fut victime ; que M. Swiney ne s'est exposé aux risques d'une traversée & d'un débarquement en Irlande que dans l'espoir de participer à cette insurrection ; que son voyage était concerté avec M. Emmet aîné qui alors résidait en France & entretenait avec le gouvernement des communications dont l'intermédiaire était l'adjudant-général Dalton²⁰, qui doit avoir eu connaissance de la mission de M. Swiney & en avoir facilité l'exécution²¹.

354

Une lettre du Deputy Chief of Staff Doyle, écrite de Guernesey (1^{er} décembre 1803) à William Wicklam, secrétaire en chef du Château de Dublin Castle fait peut-être allusion à John Sweeny²².

18 Journal of Thomas Addis Emmet, dans Leon O'Brion, *The Unfortunate Mr Robert Emmet*, Dublin/London, Clonmore & Reynolds/Burns Oates & Washbourne, 1958, p. 57.

19 « *Within a few days it has come out that John Swiney, one of the self-convicted traitors, and as sanguinary a villain as hell ever produced, in October last made his escape to France in a pilot boat from Crosshaven near the harbour's mouth. I have no doubt but he was in Dublin in July (i.e. for Robert Emmet rising) and came from there in August to Crosshaven* ». Une autre source parle d'un bateau de pêche affrété pour lui « à grands frais » qui l'aurait déposé sur les côtes de France (Diarmuid O'Murchadha, *History of Crosshaven and the parish of Templebreedy*, Cork, Cork Historical Guide Committee, 1967).

20 Alexander Dalton (1776-1859). Richard Hayes, *Biographical Dictionary of Irishmen in France*, Dublin, M.H. Gill and son, 1949, p. 48-49.

21 Certificat de 1808.

22 « *Il feel it my duty to communicate to you [...] some intelligence respecting that country, that has just reached me from France. On the 11th of last month, my informant saw a cutter come to anchor close to his ship at Roscoff, near Morlaix. She carried English colours and had printed on her sails Cork Pilot Boat, n° 6. The crew consisted of a mester and four men with whom he had frequent conversation. He learned that they left Cork on the 9th and brought a gentleman-passenger from thence, who paid 140 guineas which he carried about him. He described him to be very tall, a black complexion, genteel air. He wore a green surtout, blue pantaloons, and half boots. He had sailed a month before from Calais in an American vessel, and landed in the west of England from whence he went to Cork where he had been three weeks, was furnished with excellent charts and plan of the Irish coast evidently taken*

Dans une lettre (début octobre 1803)²³, T.A. Emmet semble indiquer que John Sweeny n'est pas encore arrivé à Paris. Mais il note, le 20 octobre : « Sweeny m'a donné tous les détails sur le jugement et l'exécution de mon cher Robert »²⁴. Descendu à l'hôtel d'Espagne²⁵, John Sweeny rencontre Byrne :

Il ne s'était pas fait raser depuis son départ d'Irlande et sa longue barbe noire lui donnait une allure martiale. Agé de trente-deux ans, il était vraiment très bel homme et avait la plus belle dentition que j'aie jamais vue²⁶.

... À LA LÉGION IRLANDAISE

Le 31 août 1803 [13 fructidor An XI], le Premier Consul signe un décret autorisant la création d'un bataillon irlandais. Le 21 novembre 1803, le ministre de la Guerre choisit Morlaix comme garnison du 1^{er} bataillon. Le 7 décembre 1803 [15 frimaire An XII], John Sweeny reçoit une commission de lieutenant et l'ordre de se rendre à Morlaix se mettre à la disposition de MacShéehy, député général, qui a mission d'organiser les bataillons irlandais²⁷. Dans cette unité,

by other people as he never went out by day while in Cork. His family is in Ireland, but they did not know his name or pretended ignorance. I should hope that the arrest of the boat's crew would lead to the arrest of this spy. He set off for Paris immediatly after they landed ». Sean O'Coindealbhain, « The United Irishmen... », art. cit., p. 92.

- 23 Lettre au citoyen MacNeven, demeurant dans la rue de la Loi, n° 298, vis-à-vis la porte de la Bibliothèque Nationale, à Paris : « *Russell will be able to give you more particular information as to their adresses, as well as Sweeney's and Wilson's* ». R.R. Madden, *The Life and Times of Robert Emmet*, s.l.n.d., p. 21.
- 24 Journal d'Emmet, Paris 20 octobre 1803).
- 25 « Permis de séjour à Paris, 11 frimaire An 12 [3 décembre 1803]. Le conseiller d'État, préfet de police, invite les autorités civiles et militaires, à laisser circuler librement dans l'intérieur de cette Commune, Mr Sweney / Jean / Négociant Irlandais, Lequel a déclaré se loger chez le C[itoy]en [...] rue de la Loi n° 298, 2^e arrondissement. Rayé de la liste des prisonniers de guerre, compris dans l'arrêté du Deux Prairial, suivant le certificat du général Junot qu'il a déposé ce jour. La présente Passe ne sera valable que pour trois mois, à l'expiration duquel temps le Porteur la fera viser de nouveau pour obtenir une prolongation de séjour [...] ». L'adresse semble correspondre au n° 59, rue de Richelieu, qui est l'hôtel meublé d'Espagne de 1788 à sa démolition, en 1882. De 1793 à 1806, la rue de Richelieu porte le nom de rue de la Loi, mais la perte (1871) des archives ne permet pas d'identifier l'adresse avec certitude (Jeanne Pronteau, *Le numérotages des maisons de Paris du xv^e siècle à nos jours*, Paris, [Préfecture de la Seine], 1966, p. 89 ; Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1963-1972, 2 vol., notice « rue de Richelieu »).
- 26 Miles Byrne, *Mémoires d'un exilé irlandais de 1798 édités par sa veuve*, Paris, G. Bossange, 1864, 2 vol.
- 27 « Paris, le 15 frimaire An 12 de la République [7 décembre 1803]. Le Ministre de la Guerre au citoyen Swiney (John) Lieutenant. Je vous préviens, citoyen, que l'intention du gouvernement est que vous partiez sur-le-champ pour Morlaix, département du finistère, le commissaire des guerres de l'arrondissement duquel vous résidez vous expédiera, à la présentation

désignée comme le régiment des beaux Irlandais, John Sweeny attire tous les regards :

Grand admirablement bien proportionné, portant vigueur et distinction sur le visage, il est l'un des hommes les plus remarquables que l'on puisse rencontrer quant à l'aspect physique²⁸.

Il rejoint rapidement son unité²⁹ ; il est promu capitaine le 22 mars 1804.

À la suite de la proclamation de Napoléon comme Empereur des Français par le Sénat et le Tribunat (18 mai 1804), MacShéehy rassemble la Légion pour prêter serment d'allégeance à l'Empereur. Le capitaine surnuméraire Sweeny, aurait troublé cette cérémonie en exprimant ouvertement « sa crainte de compromettre son identité irlandaise par un tel serment »³⁰ ; toutefois, le rapport officiel (6 juin 1804) ne mentionne pas l'incident³¹.

356

de cette lettre, une route avec indemnité comme Lieutenant. arrivé à Morlaix vous vous rendez chez l'adjudant commandant MacSheehy qui vous donnera vos instructions. vous m'accuserez réception de la présente et vous m'instruirez du jour de votre départ. Je vous salue. [Adressé à] Monsieur John Swiney hôtel d'Angleterre, rue du Colombier, Paris [et, en-dessous] Rue de la Loy n° 298 B.E. ».

28 Journal manuscrit d'Alphonse Moreau (1802-1891), conservé en mains privées. Il faut noter que Sweeny conservait dans ses papiers une copie de la lettre de Bonaparte à Berthier : « tout individu qui s'embarquera avec l'armée française faisant partie de l'expédition sera commissionné français ; ... s'il n'est pas traité en prisonnier de guerre, on usera de représailles sur les prisonniers de guerre anglais ». La suggestion avancée par Charles Edward Jennings (1751-1799), alias général Kilmaine, lorsque Wolf Tone était détenu à Dublin en attente de jugement, de faire subir le même traitement à un officier anglais de haut-rang, n'avait pas été retenue par le Directoire (Richard Hayes, *Ireland and Irishmen in the French Revolution*, London, E. Benn, 1932, p. 275). Le texte se termine par cette phrase : « Je certifie cette copie conforme à l'original entre les mains de M. Emmet et dont la copie faite par M. Emmet même se trouve entre mes mains. Le colonel du 3^e Régiment étranger (Irlandais), Lawless. Paris, le 10 janvier 1804 ».

29 « Armée sous Brest. Morlaix le 27 nivôse 12^e année Républicaine [18 janvier 1804] MacShéehy, adjudant-Général, chargé de l'Organisation et du Commandement supérieur des Bataillons irlandais. Certifie que le citoyen Swiney est lieutenant au 1^{er} Bataillon irlandais. Mac-Shéehy ».

30 Le drapeau avait été dessiné afin de ménager la susceptibilité irlandaise : une harpe (sans couronne) avec l'inscription *L'indépendance de l'Irlande*.

31 « Du dix-sept prairial An 12. Nous adjoints de la mairie de Carhaix, de l'arrondissement de Chateaulin, département du Finistère, en l'absence du maire, appelé à d'autres fonctions, certifions et attestons, nous être transporté ce jour à midi et demi sur la place d'Arme de notre commune, sur l'invitation écrite de l'adjudant général de la Légion irlandaise en garnison en cette ville pour être présents à la prestation du serment des officiers et sous-officiers de ladite légion; où y étant l'adjudant général a prononcé le serment prescrit par le décret impérial du 28 Floréal An 12 [18 mai 1804] qui a été répété par tous les officiers et sous-officiers de ladite légion, en prononçant ces mots, *Je le jure*, le tout sans la moindre observation, ni rumeur particulière. Fait et rapporté à Carhaix le jour, mois et an que dessus ».

Le duel entre Sweeny et Corbett (25 septembre 1804), « une dispute mineure résultant de l'impétuosité irlandaise et qu'un homme plus attentif que MacShéehy aurait aisément réglée »³², semble plus en relation avec l'affaire Moreau³³ qu'avec le serment. Les noms des témoins révèlent les affinités : MacNeven, témoin de John Swiney, est son copain de régiment, son ami de Fort Georges. Hugh Ware³⁴ est, lui, un fervent partisan de Napoléon. Un sentiment de jalousie à l'égard d'O'Connor, promu (29 février 1804) major général dans l'armée française, intervient certainement dans l'attitude de certains officiers de la Légion. Le duel résulte des dissensions entre nationalistes soucieux de se démarquer de la tutelle française, et bonapartistes prêts à faire carrière dans l'armée française.

Mis en congé³⁵, John Sweeny reste quelque temps dans son unité³⁶, avant d'être autorisé à démissionner³⁷. Il ne tarde pas à se marier³⁸, puis, comme

- 32 Pierre Carles, « Le corps irlandais au service de la France sous le Consulat et l'Empire », *Revue historique des armées*, 1976, n° 2, p. 32. Le témoignage d'Alphonse Moreau va dans le même sens : « Avant son mariage, il [Sweeny] eut à Morlaix une querelle avec un de ses camarades de régiment. Un duel étrange et barbare s'ensuivit. Les deux adversaires se rendirent seuls dans la chambre de l'un d'eux ; là, chacun armé d'une paire de pistolets, ils s'assirent en face l'un de l'autre et se mirent à décharger leurs pistolets l'un contre l'autre. M. Swiney s'en tira, mais son adversaire fut, sinon tué, du moins grièvement blessé » (Journal manuscrit d'Alphonse Moreau (1802-1891), conservé en mains privées). Ce témoignage tardif évoque le duel tel qu'il apparaît embelli par la tradition.
- 33 Le procès de Moreau, arrêté le 15 février 1804 au pont de Charenton et écroué à la prison du Temple. s'ouvre le 28 mai 1804 : il est reconnu innocent, mais condamné sur ordre à deux ans de prison. Napoléon fait écrire par Régnier, le Grand Juge, (21 juin 1804) à Moreau : « Vous avez sollicité la faculté de vous rendre aux États-Unis et l'intention de Sa Majesté est que vous ne puissiez rester en France sans avoir préalablement obtenu sa permission expresse ». Moreau quitte sa cellule (24 juin), passe la frontière (28 juin). Il est rayé des cadres de la Grande Armée par un décret promulgué le 27 Messidor an XII [15 juillet 1804]. Il rejoint Cadix (22 août 1804), mais ne s'embarque que le 4 juillet 1805, pour atteindre Philadelphie le 25 août suivant (Pierre Savinel, *Moreau, rival républicain de Bonaparte*, Rennes, Ouest-France, 1986, p. 147-162). Sweeny va devenir le beau-frère de Jean-Baptiste-Alexandre Moreau, le frère du général.
- 34 Le major Hugh Ware (1772 ?- 1846), commande le 7^e régiment étranger (Irlandais), assisté des major William Hoyne et John Allen, tous fervents partisans de l'Empereur. Pierre Carles, « Les derniers jours des régiments étrangers au service de Napoléon (1814-15) », *Revue historique de l'Armée*, 1972, n° 4, p. 70.
- 35 William Corbett (1779-1842), le héros d'Ormond, la nouvelle de Maria Edgeworth, est muté au 70^e régiment Richard Hayes, *Biographical Dictionary...*, *op. cit.*, p. 45.
- 36 « A Lesneven, le 24 Brumaire an 13 [15 novembre 1804] O.A. Petrezolli, chef de bataillon, commandant la légion irlandaise. Permet à Mr Swiny Capitaine à ladite légion d'aller à Brest pour y prendre des bains chauds pour le rétablissement de sa santé. Il sera tenu d'être retour à son corps le 2 Frimaire [23 novembre 1804] ».
- 37 « Il [Sweeny] a été honoré par le grade de Capitaine dans les Armées françaises qu'il a continué d'occuper jusque au mois de novembre mille huit cent quatre, et alors voyant l'impossibilité de porter de secours à son malheureux pays, il a demandé sa démission du service militaire, ce qui lui fut accordé le Mois suivant » (demande de naturalisation).
- 38 « Le 23 prairial An 13 [12 juin 1805], à six heures du matin, Jean Swiney, ex-capitaine dans la Légion Irlandaise, âgé de 28 ans, ... domicilié à Morlaix, épouse Marie Victoire Pezron, âgée

« nombre de réfugiés Irlandais [qui] partent chaque jour à Bordeaux s'embarquer pour l'Amérique³⁹ », il part aux États-Unis, avant la naissance de son fils, Jean-François-Edmond, chez son grand père (Pezron)⁴⁰. À son retour, il s'installe à Bordeaux⁴¹ où naît son second fils, Gustave Emmanuel Toussaint, le 9 janvier

de dix-sept ans, née à Morlaix, ... fille mineure de monsieur Jean François Pezron, négociant, et de feüe dame Hélène Perrine Pidancet, ... autorisée de son père présent ..., en présence de MM. Jean-Baptiste Alexandre Moreau, receveur particulier de l'arrondissement de Brest, âgé de trente-cinq ans, beau-frère de la future, Louis Emmanuel Lamarre, avocat domicilié à Morlaix, âgé de vingt-huit ans, William Lawless, capitaine dans la Légion Irlandaise, âgé de trente-deux ans, et Jean Tennens, capitaine au même corps, âgé de vingt-huit ans, en garnison à Lesneven, tous trois amis des futurs [...] ».

358

39 « A traveller's impressions », dans Richard Hayes, *Old Irish links with France. Some Echoes of Exiled Ireland*, Dublin, M.H. Gill and son, 1940, p. 108. Dès le 4 mars 1805, la police de Morlaix police signale que plusieurs officiers qui ont démissionné de la Légion irlandaise envisagent d'émigrer ; l'un d'eux vient de prendre ses dispositions pour passer en Nouvelle Angleterre. Parti aux États-Unis (1804), Thomas Addis Emmet s'inscrit au barreau de New-York ; il devient (1812) avocat général de l'État de New-York. William James MacNeven démissionne et quitte Bordeaux (4 juillet 1805) pour New-York ; il meurt (12 juillet 1841) chez son gendre, Thomas Addis Emmet.

40 « *We testify that John Sweeny's travel to the United States of America, which took place after his wedding and resignation from the Irish Legion, had one single purpose, id est to establish with the States and more particularly with the Irish refugees there, the most useful commercial relations and commissions for a man married and settled in France where he is a merchant* » (Certificate, 1808).

41 « Commissariat général de police. Bordeaux, le 20 février 1807. Le commissaire général de police de Bordeaux, autorise M. Jean Swiney, Négociant, Logé fossés de l'Intendance, chez Coupet, tailleur d'habits, natif d'Irlande, et dont le signalement est ci-contre, venant de New-York, lequel a déposé une autorisation de S.E. le Ministre de la Guerre, à séjourner sur le canton de Bordeaux, jusqu'au moment où ses papiers seront en règle, à la charge par lui de se présenter, tous les 15 jours, au Secrétariat général, et de se faire déclarer au bureau de police, par la personne qui lui donnera un logement, et a signé ci-contre.

Signalement.

Agé de 31 ans.

Taille d'un mètre 78 cent.

Cheveux } bruns
Sourcils }

Front élevé

Yeux chatains

Nez Bienfait

Bouche moyenne

Menton rond

Visage ovale

Bon à déclarer pour loger en qualité d'ami chez le sieur Coupet, m^d tailleur, fossés de l'Intendance n° 5 Bordeaux, 4 Mars 1807. Benoît, com[missair]e de police. N° 402. Vu à l'hôtel de Ville pour séjourner, Bordeaux, le 4 Mars 1807. Le chef du B[ure]au [illisible]. L'adjoit au maire, chargé de la police, H. Vigneaux.

[Ajouté] Le porteur est maintenant logé rue Minvielle, n° 7. Vu le 22 juin 1807. Il demande à être dispensé de surveillance ».

1808. Souhaitant être exempté de surveillance⁴², il obtient satisfaction⁴³ ; son dernier contact avec la Légion est le certificat délivré par Lawless⁴⁴.

Définitivement installé en Bretagne, s'occupant de commerce, il se fait parfois remarquer. En 1817, année de disette, les prix du blé s'élevant jusqu'à 60 et 80 francs pour 100 livres, des émeutes populaires éclatent, dont une à Morlaix. Amarré au quai de Tréguier, un navire embarque du blé, lorsqu'une foule d'hommes de femmes et d'enfants s'assemble pour empêcher le chargement, mais aussi le piller. Le maire, M. de Beaumont, accompagné de policiers, de marchands et de notables, essaye de tenir la foule en respect quand Sweeny arrive, bien connu à Morlaix pour sa force et son énergie ; il se fraie un chemin avec sa canne, et mettant un pied sur le quai et l'autre sur le bateau, protège M. de Beaumont et met fin au pillage⁴⁵.

Il est naturalisé le 12 décembre 1818. Vivant de ses rentes à Morlaix, veuf de Marie Victoire Pezron, il meurt le 9 octobre 1844 à 13h30, dans sa maison de la place de la Poissonnerie⁴⁶. Il est inhumé à Morlaix, dans le cimetière de Saint-Martin.

- 42 « 5^e division. Bureau des prisonniers. Paris le 8 juillet 1808. Copie d'une dépêche de S.E. le Ministre de la Guerre au général commandant la 11^e Division militaire. Général, j'ai reçu de M^r Jean Swiney, Irlandais et négociant à bordeaux, une demande qui a pour but d'être dispensé de la surveillance à laquelle il a été soumis en raison de son origine; les motifs sur lesquels M^r Swiney appuie sa demande sont sa qualité d'Irlandais-Unis réfugié, son admission dans la Légion irlandaise et le commerce qu'il fait à Bordeaux. Je vous prie de faire connaître à cet étranger que je ne puis accueillir sa demande qu'après qu'il aura justifié qu'il est connu des Irlandais-Unis réfugiés, comme attaché à leur patrie et qu'il aura donné des renseignements positifs sur deux voyages qu'il a fait depuis la guerre, l'un en Irlande, l'autre aux États-Unis. Ces voyages n'avaient pas été autorisés par mes prédécesseurs et M^r Swiney doit justifier de la mission qu'il assure avoir reçu des Irlandais qui étaient alors à Paris. Clark » (Fils de Thomas Clarke, le colonel du régiment de Dillon, Henry James Clarke (1765-1818) est ministre de la Guerre de 1807 à 1814).
- 43 « 11 Divi[sion] M[ilitair]e. Bayonne, le 22 octobre 1808. Général, je vous adresse une copie de la dépêche de S.E. le Ministre de la Guerre, en date du 13 8^{bre} qui est relative au s^r Jean Sweny, irlandais réuni. Veuillez le dispenser de toutes les formalités auxquelles il est assujetti du fait de son origine. Recevez l'assurance de ma parfaite considération. Le Général de Division, Drouet ».
- 44 « À Paris, le 20 X^{bre} 1813, le colonel du 3^e régiment étranger (Irlandais), chevalier de la Légion d'honneur, certifie que M. Sweeny (Jean) ex-capitaine dudit régiment y a servi depuis le mois de nivôse an 11 jusque au mois de messidor an 13 lorsque des affaires de famille l'ont obligé de solliciter sa démission du ministre de la Guerre. M. Sweeny s'est conduit au Régiment avec honneur et loyauté et son départ a causé de bien vifs regrets. Lawless ».
- 45 Journal manuscrit d'Alphonse Moreau (1802-1891), conservé en mains privées.
- 46 Moreau note par erreur : « John Swiney mourut en 1825, dix ans après sa femme [...]. Doué d'une force colossale et d'un naturel indomptable, il offrait par contre les défauts de ses qualités : une violence parfois brutale, et, après la mort de sa femme, une conduite assez légère » (*ibid.*).

NÉGOCE ET PLANTATION AU XIX^e SIÈCLE EN MARTINIQUE

Paul Butel

Au XVIII^e siècle, l'essor de l'économie sucrière antillaise est né du soutien du négoce des ports atlantiques français et coloniaux à la plantation. Souvent ressenti par les planteurs comme une lourde tutelle, ce soutien procurait aux négociants une rente de situation, car ces derniers étaient maîtres des marchés de fournitures de vivres, de biens d'équipement et d'esclaves indispensables à la vie de la plantation, comme des débouchés de ses produits. En serrant les planteurs dans un réseau de dettes croissantes – en effet, les revenus que ceux-ci tiraient de la vente des denrées ne suffisaient pas à compenser les dépenses –, les négociants captaient le meilleur de la richesse coloniale. Cela explique qu'à Saint-Domingue et, dans une moindre mesure, aux îles du Vent, les colons se soient adressés aux négociants étrangers, surtout les *Anglais d'Amérique*, pour échapper à une dépendance trop coûteuse.

Au XIX^e siècle, le même négoce a continué à constituer un groupe essentiel au maintien des structures d'un Ancien Régime économique, qui a vu, cependant, son influence diminuer considérablement avec l'apparition aux Antilles des usines centrales, sous le Second Empire. En particulier, en Martinique, à Saint-Pierre, les commissionnaires assuraient encore un rôle indispensable d'intermédiaire pour satisfaire les besoins quotidiens des planteurs, former des réseaux de crédit, représenter les maisons de la métropole.

Le poids de ce négoce à cette époque peut être apprécié dans deux sources différentes. Il y a, en premier lieu, les écrits du planteur Pierre Dessalles, qui offrent une vue des rapports entre négociants et planteurs, au jour le jour, de la Restauration au début du Second Empire¹. On peut aussi se reporter aux registres de l'enregistrement qui montrent comment des prêts hypothécaires de plus en plus nombreux, effectués par les commissionnaires de Saint-Pierre aux planteurs pour assurer la survie de leurs habitations-sucreries, à la veille

1 Pierre Dessalles, *La Vie d'un colon à la Martinique au XIX^e siècle. Correspondance (1808-1834) et journal (1837-1856)*, Paris, Henri de Frémont et Léo Elisabeth, 1984-1988, 4 vol.

de l'abolition de l'esclavage en 1848 et plus encore dans les années suivantes, permirent au négoce de pénétrer la sphère de la plantation².

Un renouveau de l'économie sucrière marqua en Martinique les années de la fin de la Restauration et des débuts de la Monarchie de Juillet. Christian Schnakenbourg peut qualifier la période 1825-1835 de « dernière belle époque » de l'économie de la plantation traditionnelle aux Antilles françaises³. L'île vit sa surface plantée en canne à sucre passer de 15 700 ha en 1816 à 23 700 ha en 1836 ; la production de sucre progressa de 17 600 tonnes en 1817 à 34 100 tonnes en 1836⁴. Et, profitant de cette conjoncture favorable, les planteurs firent des bénéfices jugés considérables dans l'enquête de 1828 sur les sucres, qui estimait la rentabilité de la plantation sucrière pouvoir s'élever jusqu'à 10 % du capitale investi⁵. À cette date, les cours de la métropole étaient assez élevés et la production rivale du sucre de betterave restait assez faible.

362

Mais, après 1835, ces facteurs s'inversèrent : il y eut un sensible fléchissement des prix et une augmentation de la production métropolitaine de sucre. En 1847, la production martiniquaise avait régressé à moins de 24 000 tonnes⁶. Or, déjà, en 1831, le gouverneur de la Martinique s'alarmait : « il n'est pas rare de rencontrer sur les routes de certains quartiers de récentes ruines au milieu de grandes savanes et de halliers qui annoncent une habitation abandonnée »⁷. En juillet 1839, Pierre Dessalles notait :

Le bas prix du sucre et de ce que j'ai eu à payer à la Martinique m'ont empêché de remplir aucun des engagements que j'avais laissés... que vais-je dire à mes créanciers ? Mes sucres en France se sont toujours mal vendus⁸.

Après 1848, avec l'abolition de l'esclavage, les difficultés des planteurs s'accrurent en raison de la forte pénurie de main-d'œuvre. Seuls le recours à l'immigration de coolies indiens et de travailleurs congolais, et le passage à l'usine centrale se ravitaillant dans des plantations perdant leur équipement industriel, permirent de reconstituer le patrimoine sucrier sous le Second Empire.

2 Annick François-Maugrin, *L'Économie agricole martiniquaise, ses structures et ses problèmes entre 1845 et 1862*, thèse université Paris I, 1984, 2 vol.

3 Christian Schnakenbourg, *La Crise du système esclavagiste, 1835-1847*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 123.

4 *Ibid.*, p. 140.

5 *Ibid.*, p. 141.

6 Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, Paris, Perrin, 2002, p. 259.

7 Lettre au ministre de la Marine, citée par Armand Nicolas, *Histoire de la Martinique*, Paris, L'Harmattan, 1996, t. 1, p. 333. Le terme *habitation* désigne une plantation.

8 Pierre Dessalles, *La Vie d'un colon...*, *op. cit.*, p. 188. Le fils de Dessalles, Adrien, dirigeait alors la plantation.

La conjoncture prospère sous la Restauration et les débuts de la Monarchie de Juillet reposait sur l'ancien système de protection douanière et de maintien d'un marché privilégié en métropole en faveur des Antilles, soutenu par la préférence fiscale. Cependant, comme pendant l'Ancien Régime, les rapports de la plantation avec le négoce étaient loin d'être exempts de difficultés. Certains négociants en métropole désiraient trouver d'autres sources d'approvisionnement que les Antilles françaises. Les armements faits dans les ports pour Cuba et Porto-Rico traduisent cette tendance. Ainsi Bordeaux arme pour Cuba 204 navires sous la Restauration, soit près de 15 % de ses armements, contre 413 pour la Martinique et 582 pour la Guadeloupe⁹. Le 9 janvier 1833, le journal légitimiste *La Guyenne* ouvrait ses colonnes à une opinion contraire aux traditions commerciales de la ville, en montrant la place occupée par le courant qui minorait la part des Antilles françaises dans les marchés d'outre-mer :

La France qui, depuis la perte de Saint-Domingue que la Révolution lui a ravi, ne possède que des points imperceptibles dans le vaste Océan, dont toute la population coloniale blanche et de couleur, libres et esclaves, n'excède pas 400 mille individus, la France [...] ne peut supporter un pareil système et renoncer pour elle au commerce d'échanges avec les plus riches contrées du globe, c'est n'avoir pas la moindre idée de l'économie commerciale qui lui convient¹⁰.

Soucieux de pouvoir s'approvisionner sur d'autres marchés que les îles françaises, le négoce proteste contre la surtaxe frappant les sucres de canne étrangers :

Avec un tel système de taxes et de surtaxes des sucres [...] le plus grand bonheur qui peut arriver à la France serait que quelque puissance rivale eût la bonté de prendre nos colonies.

Cependant, tous ne partageaient pas une telle manière de voir et beaucoup demeuraient fidèles à la politique traditionnelle de la protection douanière. C'est ainsi qu'en février 1834, la Chambre de Commerce de Bordeaux reçut une pétition émanant de certains négociants et raffineurs qui réclamait un rétablissement total du marché protégé, à la suite d'une décision prise à la fin de l'année précédente diminuant la surtaxe sur les sucres étrangers.

Le débat s'élargit à la fin des années 1830 quand la pression des producteurs de sucre de betterave s'accrut ; la Chambre de Commerce put décrire les sucres antillais « traqués sur nos marchés ». Le Conseil général de la Gironde avait

⁹ Paul Butel, *Histoire des Antilles...*, op. cit., p. 249.

¹⁰ René Bélénus, *Les Problèmes antillais devant l'opinion bordelaise, 1830-1838*, TER université Bordeaux III, 1969.

réclamé, dès 1834, l'application de taxes sur les sucres produits en métropole et une baisse des droits sur le sucre de canne. Ce fut chose faite en 1837-1839.

Les relations entre planteurs et négociants ne pouvaient qu'être influencées par de tels débats, mais, de manière générale, les seconds étaient vus, la plupart du temps, comme à la fois indispensables à l'activité sucrière de la Martinique et aussi exerçant trop souvent une tutelle pesante sur les premiers.

Certes, on ne rencontre pas, en Martinique, le système de liens d'habitation qui prévalait à Saint-Domingue au XVIII^e siècle. Celui-ci était basé sur l'établissement de contrats spécifiques entre planteurs et négociants de la métropole pour la fourniture des produits d'Europe et le débouché des denrées coloniales¹¹. Pour autant, ceci ne veut pas dire que les négociants de la métropole aient cessé d'être présents, au XIX^e siècle, dans la colonie et il paraît difficile de suivre Christian Schnakenbourg dans son affirmation que, dans la première moitié du XIX^e siècle, les planteurs « ont pratiquement cessé d'avoir des relations commerciales directes avec les négociants métropolitains »¹². Tout le commerce serait passé par l'intermédiaire des commissionnaires de Saint-Pierre.

364

En réalité, la permanence des dettes coloniales dépendait de l'activité conjointe des uns et des autres. Maintenir la capacité de production de la plantation impliquait d'avoir à renouveler les ateliers d'esclaves, soit en achetant ces derniers sur le marché local, soit sur celui de la traite clandestine. Il fallait aussi acheter des vivres que les catastrophes du climat – avalanches de l'hivernage ou sécheresses du carême – pouvaient détruire brutalement. Ces achats étaient en théorie réglés à *la prochaine récolte*, encore fallait-il que celle-ci fût assez bonne pour permettre au planteur de s'acquitter. Ces facteurs traditionnels d'un Ancien Régime économique colonial se perpétuant jusqu'en 1848 agissent pour soumettre les colons à la dure loi du commerce. Mais il s'y ajoute, comme c'était le cas à Saint-Domingue avant 1789, sans doute bien plus qu'en Martinique, un mode de vie qui poussait les planteurs à prodiguer de lourdes dépenses personnelles et familiales. Ce sont les fréquents séjours du colon, ou tout au moins de son épouse et de ses enfants, en métropole, l'achat en France de domaines en province ou de résidences urbaines à Paris et dans les ports ; ce sont aussi les séjours dans les villes de la colonie, à Saint-Pierre ou au Fort Royal. Les comportements au quotidien accroissent aussi les dépenses, l'hospitalité y est toujours généreuse mais onéreuse, les dettes de jeu s'accumulent.

11 François Thésée, *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue, « Liaisons d'habitations », la maison Romberg, Bapst et Cie, 1783-1793*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1972.

12 Christian Schnakenbourg, *La Crise du système esclavagiste...*, op. cit., p. 125. L'auteur tire cette conclusion des données de l'enquête de l'inspecteur des finances Lavallée, de 1828.

La correspondance du planteur Pierre Dessalles offre un riche aperçu de cette sujétion de la plantation face au négoce, aussi bien celui de métropole que celui des ports martiniquais. La vie de la plantation la Nouvelle Cité, possédée par Dessalles dans la paroisse de Sainte-Marie, sur la côte atlantique de l'île, fut ainsi contrôlée dans les années 1820 par deux maisons de commerce. L'une était bordelaise, la maison Durant, dont les fortes avances couvraient les dépenses du séjour de la mère de Pierre Dessalles, puis de son épouse, en métropole, avec en particulier l'achat du château de Lespinassat en Périgord, près de Bergerac, et les rentes constituées au cadet de Dessalles. L'application intégrale de la coutume de Paris, qui prévalait aux Îles, au régime successoral martiniquais aurait entraîné le partage entre les frères ; la colonie ne l'exécutait que partiellement, afin de sauvegarder les patrimoines, dont la gestion revenait à l'aîné, moyennant dédommagement des cadets. Une part non négligeable des récoltes était donc détournée pour le paiement annuel de ces rentes. Mais Durant n'était pas la seule maison en relation avec la Nouvelle Cité depuis la métropole : ainsi, le 24 juillet 1822, Dessalles projetait d'adresser 40 tonnes de sucre brut à Bordeaux chez Durant, mais d'autres tonnages l'étaient aussi dans les ports du Havre, de Rouen et de Nantes. Deux ans plus tard, le 11 août 1824, notre planteur, s'adressant à sa mère, critiquait vertement la gestion du négociant bordelais :

Nous nous ruinerons en persistant à adresser des sucres à Bordeaux, je serais d'avis que vous ne prissiez rien chez MM. Durant et que vous tirassiez vos besoins du Havre où les remises sont toujours infiniment meilleures.

De tels propos montrent une certaine liberté laissée au planteur ou tout au moins la possibilité de prendre des initiatives tout à son avantage, fût-ce au détriment de celui du négociant auquel le liaient les dettes les plus lourdes.

À Saint-Pierre, Dessalles disposait d'un commissionnaire, la maison Dupuy. Les rapports entre lui et les Dupuy devinrent difficiles quand ce commissionnaire menaça, en 1822, de ne plus faire compter à la mère de Dessalles les « 36 mille francs versés chaque année ». Le planteur jugea que les 5 % de commission prélevée par cette maison sur les sucres qu'elle faisait embarquer étaient bien trop élevés (il s'agissait pourtant d'un taux ordinaire). Et il s'alarma des avances très coûteuses que le négociant lui consentait, la plus grande part revenant à la reconstitution de son atelier : « notre population (renouvellement de l'atelier par naissance) est nulle. Il faudra songer à payer les nègres achetés et ceux que l'on achètera ». Certes, Dessalles s'efforçait d'entrevoir un avenir où sa « liquidation », c'est-à-dire la libération de ses dettes, serait une réalité, tout au moins avec les Dupuy. mais il restait le poids des autres dettes : « la dette Dupuy payée, nous ne serons pas plus à notre aise ».

Compte tenu de son endettement, notre colon estimait que sa plantation ne rendrait pas 5 % de profit, ceci alors que l'île connaissait sous la Restauration son âge d'or sucrier. Avec plus de 150 ha et quelques 160 esclaves, la Nouvelle Cité appartenait au groupe des grandes plantations jugé par Christian Schnakenbourg comme étant capable d'obtenir une certaine rentabilité (jusqu'à 10 % de bénéfice annuel).

Cependant le planteur tentait bien de gérer au mieux ses intérêts en répartissant sa récolte entre les marchés de Bordeaux et de Saint-Pierre. À la fin de l'année 1824, il fit envoyer 70 tonnes de sucre sur le premier marché pour pouvoir payer les rentes de son frère, Charles Dessalles, celles de Gruet, l'ancien gérant de la Nouvelle Cité, ainsi que les dépenses de son fils Adrien, alors en France pour son éducation. Saint-Pierre reçut 40 tonnes destinées à couvrir le crédit ouvert par la maison Dupuy à la mère et à l'épouse de Dessalles, elles aussi séjournant dans la métropole. Dessalles ne cachait pas une hostilité partagée par beaucoup de ses pairs à l'égard du négoce de Saint-Pierre :

366

Les négociants ne sont plus que des marchands de sucre qui ne peuvent faire la plus légère avance ; il faut attendre avec patience l'époque de notre liquidation.

Les rumeurs contribuaient aussi à inquiéter le planteur car elles amplifiaient la gêne dans laquelle il se trouvait :

Il n'est dans toute la colonie question que de ce que je dois à MM. Durant, les uns disent que je dois 150 000 francs, les autres prétendent que nous sommes à jamais ruinés.

Écrivant ces lignes le 10 mai 1825, Dessalles ajoutait que la rumeur serait née d'une lettre imprudente de sa mère à la femme d'un colon et soulignait quelle était la réalité : « je dois pour les nègres et c'est tout ».

En décembre 1827, son choix s'orienta vers Bordeaux plutôt que vers Saint-Pierre : « les sucres se vendent mal à Saint-Pierre, il est peu avantageux d'y avoir un commissionnaire ». Aussi comptait-il envoyer 100 tonnes de sucre à la maison Durant au lieu des 50 prévues.

Le revenu en doublons ou en marchandises utiles tous les semestres permettra de payer les dettes, acheter les bestiaux et les nègres et payer les dépenses courantes.

Près de dix années plus tard, en 1837, la situation de notre colon reste difficile, d'autant que la Martinique connaissait une nouvelle conjoncture bien moins satisfaisante. Un autre commissionnaire, la maison Fontenau de La Trinité, port proche de la plantation, était critiqué sévèrement pour ses exigences jugées abusives par Dessalles :

Elle gagne non seulement sur la commission mais sur le fret de douze deniers la livre qu'elle impose aux malheureux habitants qui ont besoin d'elle.

Comme le planteur voulait alors se rendre en France, il se disait cependant prêt à accepter n'importe quel intérêt sur le prêt demandé aux Fontenau. En 1838, le bordelais Durant était toujours le créancier de Dessalles pour de grosses sommes. Pourtant, le 17 juin, il parut disposé à consentir un nouveau prêt et son débiteur se réjouit : « si j'envoyais tous mes sucres à MM. Durant, ils consentiraient à être toujours en avance d'une somme de 50 000 francs ». En fait, la situation demeurait bien précaire et il suffit d'une chute des cours, le 5 juillet, pour que le négociant revînt sur une telle acceptation : « je ne cesse de mettre sous les yeux de ma famille toute l'horreur de notre situation ». En s'alarant ainsi, Pierre Dessalles n'en était pas encore réduit, comme un certain nombre de planteurs, à envisager une vente de la Nouvelle Cité. Ce ne fut qu'après l'abolition de l'esclavage qu'il se verra contraint d'en accepter l'idée.

L'économie traditionnelle de la plantation sucrière avait réussi, sous la Restauration et les débuts de la Monarchie de Juillet, à connaître un relatif équilibre en recourant aux services coûteux du négoce. Mais, après 1848, dépourvus de disponibilités financières, pressés de dettes et perdant avec l'abolition le plus gros de leur main-d'œuvre, bien des planteurs furent acculés à la faillite. Certes, un nombre non négligeable parvint à sauver son patrimoine en admettant un changement profond de leur situation par l'entrée dans le système de l'usine centrale. Ils devaient abandonner la fabrication du sucre et se contenter de fournir la canne à sucre à l'usine. Grâce à l'utilisation des coolies indiens, de journaliers créoles avec l'institution du colonat, d'autres maintinrent leur production. Mais nombreux furent ceux qui durent se résoudre à vendre des propriétés grevées d'hypothèques. Telle lettre reçue en 1865, le 25 octobre, par les héritiers de Dessalles souligne la crise de manière dramatique : « les habitations du Sud, de François, du Vauclin, du Robert, se donnent pour rien et ne trouvent pas acheteur ». L'usine centrale pouvait sauver certains domaines et, dans la même lettre, on voit une plantation au Lamentin échapper à la disparition grâce à l'usine La Renty (*sic*) « et son chemin de fer qui permet de cabrouetter malgré les pluies ». Mais c'était loin d'être un cas général. Christine Chivallon a montré l'exemple éclairant de la plantation de Beauvallon, au Morne Vert, qui changea trois fois de propriétaires, entre 1857 et 1861, en voyant s'en porter acquéreurs successivement un courtier de Saint-Pierre, un médecin et un négociant¹³.

13 Christine Chivallon, *Espace et identité à la Martinique, paysannerie des mornes et reconquête collective, 1840-1960*, Paris, CNRS Éditions, 1994, p. 59.

Il ne faut pas écarter une mauvaise gestion comme étant à l'origine de bien des difficultés. Écrivant aux héritiers Dessalles, le 19 janvier 1864, le mulâtre Saturnin la retient pour expliquer comment la situation de la Nouvelle Cité se dégrade sans cesse :

Depuis trois mois que les sucres valent de l'argent, chacun en profite ; mais à la Nouvelle Cité, malgré la quantité, 500 barriques, on ne fera pas net 70 mille francs.

Or, son beau-frère, avec 100 barriques, fait net 15 000 francs, en payant toutes les dépenses. « Il se trouve un vice sur la Nouvelle Cité », la plantation emploie alors 60 immigrants indiens et 40 journaliers créoles et le mulâtre suggère à ses anciens maîtres de reprendre la gestion, en faisant intervenir le Crédit Foncier Colonial (fondé en 1863) pour obtenir de l'argent frais et en s'intéressant au projet d'usine centrale formé par plusieurs planteurs de Sainte-Marie.

368

En effet, pour sortir de la crise, il faut des capitaux, ce dont manquent la plupart, et hypothéquer les plantations semble alors la seule solution. Les négociants, en dehors du recours au Crédit Foncier suggéré aux Dessalles, paraissent continuer à jouer tout leur rôle dans l'appel fait à l'emprunt par les planteurs.

Étudiés par Annick François-Maugrin, les registres des hypothèques de l'arrondissement de Saint-Pierre font ressortir le poids des immobilisations du patrimoine des planteurs dans des « liens d'habitations » où les créances du négoce se font de plus en plus lourdes¹⁴. On compte un total de 48 maisons de commerce de la métropole qui se trouvent ainsi en rapport avec les habitations-sucreries pour des prêts entre 1845 et 1882. Bordeaux vient en tête avec 20 maisons, suivi par Paris, Marseille et Le Havre, 8 maisons pour chacune de ces places ; Nantes, Rouen et Cherbourg apparaissent avec 1 maison dans chaque ville. En Martinique, en dehors de Saint-Pierre et de Fort-de-France, c'est le port de La Trinité, avec 11 maisons, qui possède le plus grand nombre de négociants consentant leur crédit à la plantation ; il est suivi par Le Robert (2 maisons), Sainte-Marie (2 maisons), Le Lamentin (2 maisons), Basse-Pointe (2 maisons) et Le Carbet (1 maison). Précédant Fort-de-France (14 maisons), Saint-Pierre prend une place prédominante selon la tradition de cette place, avec une trentaine de maisons.

Si elle fait encore ressortir le poids des commissionnaires de Saint-Pierre, cette répartition montre cependant que des bourgs et des petits ports du nord ou de la côte atlantique de l'île jouent un rôle non négligeable. En outre, le négoce de la métropole est très fortement présent.

14 Annick François-Maugrin, *L'Économie agricole martiniquaise...*, *op. cit.*

Certaines dynasties créoles montrent aussi leur force. Ce sont des maisons liées par des rapports familiaux anciens aux békés les plus connus, tels les Littée, les Assier, les Leyrits, les Crassous ou les Reynal ; tous ces noms sont ceux de maisons de négoce de Saint-Pierre et l'on retrouve, aux côtés d'un Assier de Pompignan présent à Saint-Pierre, un Assier de Montférier établi à Bordeaux. Les deux places sont liées étroitement. Mais il y a aussi des dynasties de libres de couleur, tels les Deproge (Louis Deproge est mentionné négociant à Fort-de-France), de même que les Sévère, encore à Fort-de-France. Ces négociants ont acquis leur liberté bien avant 1848. Un Louis-Théodore Knight, à Saint-Pierre, possède déjà une fortune qui permettra à son fils, le sénateur de la fin du XIX^e siècle, de jouer un rôle politique essentiel.

Ces relations entre les négociants de Saint-Pierre ou de Fort-de-France et les planteurs trouvent leur originalité dans des solidarités familiales et il faut en conclure qu'on ne saurait retenir le seul aspect de l'opposition relatée bien souvent entre les deux groupes. Certes, les réseaux des premiers sont toujours dominateurs, mais, dans le cadre de puissants cercles familiaux, ils peuvent soutenir les seconds. Par là même, ils contribuent à soutenir les patrimoines en dépit de la crise. La puissance de dynasties békés, telle celle des Assier, encore forte de nos jours, tire son origine de l'alliance du négoce et de la plantation au XIX^e siècle. Ces solidarités familiales pourraient expliquer aussi comment l'économie de la Martinique a pu profiter, dans la deuxième moitié du siècle, bien mieux que celle de la Guadeloupe, où elles étaient relativement faibles, de l'injection des capitaux nécessaires à l'établissement des usines centrales qui redonnèrent ses chances à la colonie sucrière.

L'HISTORICAL MANUSCRIPTS COMMISSION.
LA DIFFICILE NAISSANCE D'UNE INSTITUTION VOUÉE À L'HISTOIRE
DANS LA GRANDE-BRETAGNE DE PALMERSTON
ET DE GLADSTONE¹

François-Joseph Ruggiu

Les historiens qui travaillent sur la Grande-Bretagne sont familiers des imposants volumes que publie, depuis le début des années 1870, l'*Historical Manuscripts Commission*². Cet organisme public gravite, à présent, dans l'orbite de *The National Archives*, qui a récemment rassemblé toutes les institutions destinées à la conservation des archives publiques anglaises et galloises et qui est installé à Kew dans la banlieue ouest de Londres. Les publications de l'*H.M.C.* sont constituées, pour l'essentiel, par des inventaires (*calendars*) qui sont actuellement au nombre de 239. Ils décrivent, d'une manière détaillée, les manuscrits et les papiers qui intéressent l'histoire des Îles Britanniques, surtout au Moyen Âge et à l'époque moderne, et qui sont conservés dans les collections d'archives privées de Grande-Bretagne³. Si les fonctions de la *H.M.C.* sont très visibles et fort appréciées des chercheurs, l'histoire de la création de cette vénérable institution, en 1869⁴, et celle de son fonctionnement depuis maintenant plus de 135 ans, leur sont bien moins connus. Pourtant destinée à les aider, la *H.M.C.* a, en fait, peu intéressé les historiens⁵. Or, l'existence

371

LES PASSIONS D'UN HISTORIEN • PUPS • 2010

1 Je tiens à remercier le GDR 2136 « France-Îles Britanniques » qui a soutenu financièrement cette recherche ainsi que Chris Kitching et Alex Ritchie, secrétaires généraux de l'*Historical Manuscripts Commission*, pour l'aide qu'ils m'ont très aimablement apportée.

2 Sur les archives en Grande-Bretagne, voir F.-J. Ruggiu, « Autres sources, autre histoire ? Faire l'histoire des individus des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles en Angleterre et en France », *Revue de synthèse*, t. 125, 5^e série, 2004, p. 111-152, et *id.*, « Defining public and private papers in England. The work of the *Historical Manuscripts Commission* and of the *National Register of Archives* », dans *Du papier à l'archive, du privé au public : France et Îles Britanniques, deux mémoires*, Actes du colloque de Londres (*Institute of Historical Research*) et Oxford (Maison française d'Oxford), 1^{er} et 2 octobre 2004, dir. J.-P. Genet, à paraître.

3 <www.nationalarchives.gov.uk/academic/publist.htm>.

4 <www.nationalarchives.gov.uk/policy/warrant.htm>.

5 Nous disposons cependant de plusieurs *révélations des origines*, exposés dans des textes destinés à une présentation générale de la *H.M.C.*, en particulier à l'occasion du centième anniversaire de sa création, en 1969, dont R. Ellis, « The Royal Commission on Historical Manuscripts.

même de la *H.M.C.*, ainsi que la manière dont ont été définies ses missions au fil des décennies, amènent à réfléchir sur les problématiques relations entre la documentation historique et l'écriture de l'histoire.

La création de la *H.M.C.*, qui est le sujet précis de cet article, a été un processus long et tumultueux, entamé à la fin des années 1850 et qui a été achevé à la fin des années 1860. Il est aisé d'en retracer les grandes lignes, qui s'articulent autour de la confrontation de deux personnages très différents, George Harris et John, 1^{er} Lord Romilly, mais qui sont, tous les deux à leur manière, représentatifs des contemporains de Victoria⁶. Cependant, au-delà du récit, à la limite de l'anecdote, de la création de la *H.M.C.* se lisent trois enjeux essentiels : les conditions de l'apparition d'une nouvelle administration dans le contexte de la Grande-Bretagne libérale, symbolisée par les gouvernements Palmerston⁷ ; les modalités de l'émergence, au milieu du XIX^e siècle, de ces nouvelles professions intellectuelles, à l'identité encore fragile, qu'étaient alors les historiens et, surtout, les conservateurs des archives publiques abritées au vénérable *British Museum* et au jeune *Public Record Office* ; la redéfinition des relations entre la nation et son aristocratie qui étaient les principaux dépositaires des collections que voulaient examiner les défenseurs de l'*Historical Manuscripts Commission*.

372

L'idée de recenser les papiers intéressant l'histoire de la Grande-Bretagne enfouis dans les nombreuses collections privées des Îles Britanniques revient indiscutablement à George Harris (1809-1890). L'essentiel de nos connaissances sur ce personnage complexe, qui semble avoir suscité des appréciations très contrastées de la part de ceux qui l'ont fréquenté⁸, viennent de son autobiographie, parue en 1888, ainsi que de la correspondance qu'il a rédigée

A short history and explanation », dans *Manuscripts and Men. An Exhibition of Manuscripts, Portraits and Pictures held at the National Portrait Gallery, London, June-August 1969 to mark the centenary of the Royal Commission on Historical Manuscripts, 1869-1969*, London, Her Majesty's Stationery Office, 1969.

6 La création de la *H.M.C.* a été étudiée par P. Levine, *The Amateur and the Professional Antiquarians, Historians and Archaeologists in Victorian England, 1838-1886*, Cambridge, Cambridge UP, 1986, p. 119-122, et le rôle de George Harris a été retracé en détail par P. Morgan, « George Harris of Rugby and the Prehistory of the Historical Manuscripts Commission », *Transactions and Proceedings of the Birmingham Archaeological Society*, 82, 1965 (publié en 1967), p. 28-37.

7 Henry John Temple, vicomte Palmerston (1784-1865), a été Premier ministre de 1855 à 1858 et, à nouveau, de 1859 à 1865. Sur l'histoire politique de la Grande-Bretagne dans les années 1850 et 1860, on pourra se reporter, en particulier, à la synthèse de K. Theodore Hoppen, *The Mid-Victorian Generation, 1846-1886*, Oxford, Clarendon Press, 1998.

8 P. Morgan, « George Harris of Rugby... », art. cit., p. 37.

et reçue autour de son projet de commission d'enquête⁹. Une publication non signée, intitulée *The Historical Manuscripts Commission*, qui est parue, en 1869, dans *The Law Magazine and Law Review*, donne également nombre d'informations utiles mais d'un point de vue favorable à George Harris, qui en est vraisemblablement l'auteur¹⁰. L'opinion de ses adversaires d'alors, qui ont fini par reprendre à leur compte son idée et qui l'ont menée à bien sous la forme de la H.M.C. actuelle, est également connue grâce aux archives des premières années de cette institution¹¹.

Né à Rugby, George Harris a hésité entre plusieurs carrières, dont la *Royal Navy* et le journalisme, avant de s'installer à Londres et d'y être reçu avocat en 1843¹². Il ne semble pas avoir cherché à développer sa clientèle mais paraît plutôt avoir souhaité établir sa réputation comme auteur. Pour cela, il s'est attelé, en 1845, à une biographie de Philip Yorke, 1^{er} comte Hardwicke, *Lord Chancellor* de 1737 à 1756, sur laquelle il a travaillé jusqu'en 1847¹³. Au cours de cette tâche, pour laquelle il a utilisé la correspondance et les archives personnelles du Chancelier, il s'est rendu compte de l'intérêt des manuscrits conservés en mains privées pour l'écriture de l'histoire. Il a alors formé le projet d'une commission destinée à enquêter sur les grandes collections privées de documents historiques. Il a utilisé, à cette fin, le réseau de relations qu'il s'était constitué et qui s'est révélé d'une grande efficacité jusqu'à un certain point. En ce sens, George Harris a profité des processus de renouvellement et de brassage des élites britanniques à l'époque victorienne. Fils d'un *attorney* de province, il a été éduqué à *Rugby School*, où il semble ne pas avoir été heureux, mais où il a noué des contacts qui l'ont servi durant toute sa vie. Peu actif au barreau, au point de compromettre sa situation financière jusqu'à ce qu'un beau mariage, en 1848, ne le mette à l'abri de tout souci, il semble avoir passé beaucoup de temps à participer aux travaux de multiples associations ou sociétés savantes, autour de la réforme de la justice ou des sciences sociales naissantes, à travers lesquelles il a étonnamment étendu son carnet d'adresses. Il y a en particulier rencontré les frères cadets ou

9 *The Autobiography of George Harris, L.L.D., F.S.A., of the Middle Temple*, London, [printed for private circulation by] Hazell, Watson & Viney, Ltd, 1888.

10 « The Historical Manuscripts Commission », London, Victoria Press, 1869 [reprinted from the *Law Magazine and Law Review* for August, Institute of Historical Research, B 110/Law].

11 On retiendra, en particulier, le texte conservé sous la cote N.A., H.M.C. 1/362, Remarks on Mr. George Harris' *Specification of the Terms* of Proposed Manuscripts Commission for the consideration of the Master of the Rolls, qui est présenté plus bas ainsi que la longue introduction de Lord Romilly aux travaux de l'*Historical Manuscript Commission* dans N.A., H.M.C. 7/1, H.M.C. Minute Book, 1869-1947, fol. 5 et sq, 21 janvier 1869. Il y commente l'avis qu'il avait donné en 1859 sur le projet de Harris.

12 « Harris, George », *Oxford Dictionary of National Biography*.

13 G. Harris, *The Life of Lord Chancellor Hardwicke, with selections of his correspondence, diaries, speeches and judgements*, London, s.n., 1847, 3 volumes.

les cousins des chefs de certaines grandes familles aristocratiques qu'il a ensuite sollicités pour son projet d'enquête¹⁴.

C'est par ce biais qu'il a obtenu, pour son projet de commission, le soutien indéfectible d'Henry, 1^{er} baron Brougham, qui avait été lui-même *Lord Chancellor* de 1830 à 1834¹⁵. Harris était, en effet, un proche de la *Law Amendment Society*, fondée en 1844, par Lord Brougham¹⁶. C'est d'ailleurs lors du congrès de cette société qu'il a présenté, à Birmingham, en octobre 1857, son projet, résumé dans une conférence intitulée *The Manuscript Treasures of this Country and the Best Means of Rendering them Available for the Purposes of Education, History and Legislation*¹⁷. Elle fut publiée peu après, sous la forme d'une contribution aux *Transactions of the National Association for the Promotion of Social Science*, une autre association, fondée en 1857 par Lord Brougham, à laquelle Harris avait immédiatement adhéré¹⁸. À partir de ce moment-là, la place prise par ce projet dans la vie de Harris, telle qu'il la donne à lire dans son autobiographie, semble être devenue de plus en plus importante. Il est le sujet principal de deux chapitres, le dix-septième, « Progress of Manuscript Commission », et le dix-neuvième, « Failure of Manuscript Commission and other details (1860) », sans en être toutefois le thème unique car Harris a, en permanence, conservé des centres d'intérêts très variés¹⁹.

374

L'année 1858 fut consacrée à la quête de protecteurs prêts à appuyer l'établissement d'une commission d'enquête officielle sur les collections privées de manuscrits. Pour ce faire, Harris rédigea un bref mémoire présentant ses objectifs qu'il envoya à des personnalités très variées et auxquelles il demanda de le lui renvoyer signé, ce que beaucoup firent²⁰. Le fonds de la *H.M.C.*, à Kew, contient un volume dans lequel sont reliées, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des lettres, pratiquement toujours de soutien, parfois de refus, souvent dûment argumenté, qu'il reçut²¹. Certaines personnalités, parmi

14 C'est ainsi qu'il s'est adressé à Mr Percy of Guy's Cliffe pour contacter, en vain, le duc de Northumberland, *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 226.

15 « Brougham, Henry Peter », *Oxford Dictionary of National Biography*.

16 George Harris obtint, en 1862, l'emploi de greffier de la *Court of bankruptcy* à Manchester, une juridiction que Lord Brougham avait justement contribué à créer lorsqu'il était *Lord Chancellor*.

17 « Harris, George », *Oxford Dictionary of National Biography* et *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 215-217.

18 Pour une analyse de ce manifeste, à partir de la publication dans les *Transactions of the National Association for the Promotion of Social Science*, 1857, p. 241-253, voir P. Morgan, « George Harris of Rugby... », *art. cit.*, p. 30-31.

19 *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 245-260 et p. 272-276.

20 On trouvera le texte du mémoire et la liste de 141 signataires dans N.A., H.M.C. 1/362.

21 N.A., H.M.C. 1/10. Le volume relié est entré dans la collection le 23 juin 1952 grâce à un don de R. L. Atkinson. La plupart des lettres sont datées du début du mois de décembre 1858 ce qui semble indiquer que le mémoire a été distribué peu avant cette période et, donc, que Harris n'a pas été très actif, dans ce domaine, durant cette année.

les plus prestigieuses, comme le *Lord Chancellor* Campbell, ont été d'ailleurs sollicitées directement par Lord Brougham²². La campagne de signatures progressa rapidement et le mémoire fut finalement revêtu de la signature de 141 personnes. Un certain nombre de noms furent même avancés pour faire partie de la commission et Harris ne cacha pas qu'il souhaitait en être nommé Secrétaire²³.

Le 9 juillet 1859, Harris fut convié à Cambridge House, la résidence de Palmerston à Piccadilly, pour lui présenter personnellement son mémoire²⁴. Palmerston n'avait pourtant constitué son second gouvernement que depuis quelques semaines à peine²⁵. Harris était accompagné de quelques-uns de ses parrains²⁶ et l'entrevue fut cordiale, selon ses dires. Il nourrissait, en fait, des espoirs d'autant plus grands que de nombreux membres du nouveau cabinet avaient signé le mémoire²⁷. La rencontre ne fut cependant pas décisive car Palmerston, après un long temps de silence, finit par demander, au mois de novembre, la présentation d'un projet plus détaillé, en particulier sur le plan financier.

Un nouveau plan fut alors élaboré et envoyé à la fin de l'année 1859²⁸. Il détaillait l'organisation de la commission, fixait le nombre de commissaires à une quinzaine, évaluait son budget à 2 000 livres sterling par an et estimait la durée de sa mission à 20 ans environ. L'enquête devait être menée par des inspecteurs salariés sur la base, relativement intéressante, de 5 livres et 5 shillings par jour de mission plus les frais de déplacement. Harris prévoyait même que la Commission soit installée dans Burlington House, une résidence aristocratique de Piccadilly achetée par le gouvernement en 1854 afin d'installer

²² *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 222-223, par exemple.

²³ *Ibid.*, p. 241. La liste de commissaires évoquée devant Palmerston est la suivante : les comtes de Winchilsea et Ellesmere, l'évêque de St. David's, Lord Brougham, Lord Robert Cecil, M.P., Sir G. Ramsay, bart., Mr. W.N. Massey, M.P., Mr. G. Bowyer, M.P., Mr. J.G. Phillimore, Mr. J. Foster, Rev. T. Hugo, Mr. W. T. M'Cullagh Torrens, M.P., and Mr. Matthew H. Bloxam.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Le mémoire avait donc été préparé pour Lord Derby.

²⁶ Les personnalités les plus prestigieuses s'étaient désistées et Lord Brougham lui-même n'était pas présent.

²⁷ « The Historical Manuscripts Commission », *op. cit.*, p. 23. Il cite en particulier Lord Campbell (*Lord Chancellor*), le duc d'Argyll (*Lord Privy Seal*), le duc de Newcastle (*Secretary of State for the Colonies*), Lord John Russell (*Secretary of State for Foreign Affairs*), Lord Ripon, Mr. Gladstone (*Chancellor of Exchequer*) et Sir George Cornwall Lewis.

²⁸ Sous le titre *Specifications of the Terms on which it is proposed that the commission for enquiring into private collections of private manuscripts should be granted together with the intended plan of operation*. Voir la copie qui en a été faite dans N.A., P.R.O. 1/23. La lettre d'accompagnement de Harris, adressée directement à Palmerston, est datée du 12 décembre 1859.

plusieurs sociétés savantes ainsi que la *Royal Academy of Arts*. Finalement, malgré plusieurs mois d'efforts, à vrai dire irréguliers, car Harris ne renonça jamais à ses nombreux voyages d'agrément, le projet fut rejeté par les bureaux de Sir George Cornewall Lewis, *Secretary of State for the Home Department*. Une première lettre en ce sens parvint à Harris en janvier 1860²⁹ puis, après quelques démarches supplémentaires, une seconde lettre mit fin à ses espoirs en octobre 1860³⁰. Son autobiographie suggère qu'il a gardé un temps à l'esprit son projet et qu'il a, à plusieurs reprises, relancé Lord Brougham à ce sujet³¹. Cet esprit fertile semble cependant avoir rapidement nourri de nouveaux plans pour le bonheur de l'humanité, entre autres, celui de l'établissement d'un musée de copies de peintures fameuses qu'il souhaitait voir installé à Manchester³².

376

L'échec du projet de Harris était, en grande partie, lié à l'entrée en scène d'un second personnage, d'une envergure bien supérieure à la sienne, John Romilly (1802-1874), *Master of the Rolls* depuis 1851. Principal clerc du *Lord Chancellor* à l'époque médiévale, le *Master of the Rolls* était responsable, entre autres, de la conservation des archives de la Chancellerie³³. Au début du XIX^e siècle, la *Rolls Chapel* était donc un des principaux dépôts où étaient conservés des documents publics³⁴. Lors de la réorganisation des archives gouvernementales à la fin des années 1830, le titulaire de l'office, Henry Bickersteth, baron Langdale, qui avait manifesté un certain intérêt pour le dossier, devint le *Keeper of the Public Records*³⁵ et reçut la supervision du *Public Record Office*, créé en 1838, et installé, au début des années 1860, dans un imposant bâtiment construit dans Chancery Lane, au cœur de Londres³⁶. Romilly, qui était le successeur direct de Langdale, semble avoir, lui aussi, pris à cœur cette responsabilité³⁷.

29 « The Historical Manuscripts Commission », *op. cit.*, p. 26, évoque une lettre du 3 juin 1860 mais il semble, d'après P. Morgan, « George Harris of Rugby... », *art. cit.*, p. 34, qu'il s'agisse du 3 janvier.

30 N.A., H.M.C. 1/10, Papers of G. Harris, letter n° 122 ; *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 272.

31 *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 284 (1861), p. 307 et 309 (1863) et p. 321-322 (1864).

32 Il est, par ailleurs, devenu, en 1860, *county court judge* à Birmingham ; P. Morgan, « George Harris of Rugby... », *art. cit.*, p. 36.

33 J. H. Baker, *An Introduction to English Legal History*, London, Butterworths, 1990, p. 115.

34 Voir sur ce point, P. Levine, *The Amateur and the Professional Antiquarian...*, *op. cit.*, p. 101-102.

35 Cela a été le cas jusqu'au *Public Records Act* de 1958 (*An Act to make new provision with respect to public records and the Public Record Office, and for connected purposes...*) qui a transféré cette compétence au *Lord Chancellor*.

36 Sur le *Public Record Office*, voir *The Records of the Nation. The Public Record Office, 1838-1988, the British Record Society, 1888-1988*, dir. G. H. Martin et P. Spufford, Woodbridge, Boydell Press, 1990.

37 « Romilly, John », *Dictionary of National Biography*.

Il avait été précocement informé du projet de Harris car ce dernier avait sollicité sa signature pour le mémoire mais il l'avait refusée au prétexte que le gouvernement ne pouvait manquer de lui demander son avis sur la question³⁸. Il semble qu'il n'ait été officiellement sollicité à ce sujet par le *Home Secretary* que le 14 décembre 1859³⁹. À la fin du mois du janvier 1860⁴⁰, il rencontra lui-même Harris, qui avait déjà eu un entretien avec un de ses adjoints, Thomas Duffus Hardy⁴¹, alors *senior assistant keeper of the Public Record Office*. L'avis que rendit Romilly fut brutalement négatif⁴². Il convint de l'intérêt scientifique de l'entreprise, mais il en dénonça le coût, lié au fait que le travail devait être fait par des inspecteurs rémunérés sous la supervision d'une commission. De toute façon, Harris apparaissait à ses interlocuteurs comme un personnage peu fiable, car ils le suspectaient d'être un faiseur de projet, à la recherche d'un emploi public rémunéré, comme devait justement l'être le secrétariat de la commission projetée⁴³. L'autobiographie de Harris leur donne d'ailleurs amplement raison. Ainsi, dès le mois de février 1860, il postulait vainement à une chaire d'histoire à *University College London*, pour laquelle il sollicita le même réseau de relations que pour sa commission d'enquête⁴⁴. L'opinion de Romilly fut vraisemblablement déterminante pour le rejet de la proposition de Harris.

Tout en écartant ce dernier, le *Master of the Rolls* fit cependant sienne l'idée d'une recherche sur les documents historiques conservés dans toutes les collections d'archives non gouvernementales⁴⁵. En effet, il était rapidement

38 N.A., H.M.C. 1/362, « Remarks on Mr. George Harris »... Ce texte, non daté et non signé, a été trouvé dans les papiers de Sir Thomas Duffus Hardy. Il s'agit vraisemblablement d'un rapport rédigé par ce dernier à la demande de Lord Romilly pour préparer sa décision. L'avis très négatif qu'il donne accreditte l'opinion de Harris : « [Hardy] said the inquiry if made would prove a failure, very much the same as what the Master of the Rolls had expressed, though he denied having influenced the Master of the Rolls – which Sir F. Madden thinks is the case – and whom Mr. Hardy strongly recommended to see ». *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 255-256.

39 N.A., P.R.O. 1/23, lettre de Sir George Lewis au *Master of the Rolls*, 14 décembre 1859.

40 *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 256-257.

41 *Ibid.*, p. 256. Sur ce dernier, voir « Hardy, Thomas Duffus », *Oxford Dictionary of National Biography*.

42 N.A., H.M.C. 7/1, H.M.C. Minute Book, 1869-1947, fol. 5 sq., 21 janvier 1869.

43 N.A., H.M.C. 1/362, Remarks on Mr. George Harris'... L'auteur du rapport évoque une Commission « to inquire all the property in the realm held in trust » qu'Harris aurait déjà cherché à établir.

44 P. Morgan, « George Harris of Rugby... », *art. cit.*, p. 35.

45 La correspondance officielle de Romilly montre qu'il avait, de toute façon, parfaitement conscience de l'intérêt des collections privées comme il le souligne, à propos de l'Irlande, dans une lettre à Sir George Cornwall Lewis datée de 1857. N.A., P.R.O. 22/87, 14 avril 1857 : « It is of the greatest importance that whoever shall conduct this matter should obtain an accurate account of the MSS which exist in the Library of Trinity College Dublin and also in private repositories in Ireland, which I believe them are many... ».

apparu que l'enquête, pour être exhaustive, devait porter non seulement sur les collections en mains privées, « *belonging to different families in this country* », comme cela apparaissait dans le mémoire rédigé par Harris, mais aussi sur celles que détenaient les institutions locales telles que les « *Corporations, Cathedrals and other corporate and collegiate bodies as well as... parish churches* », comme cela avait été ajouté dans le projet élaboré en décembre 1859. Dès le 14 janvier 1860, donc avant même d'avoir rencontré Harris, Romilly fit parvenir au *Home Secretary* son propre plan. Il reprenait tous les attendus du projet de Harris mais prévoyait que l'enquête devait être intégrée aux missions dévolues aux personnels du *Public Record Office*⁴⁶. En l'état, il n'est pas possible de dire pourquoi le projet de Romilly ne reçut pas une réponse immédiate. Il se peut que l'insistance de Harris et de ses patrons, qui ne semblent pas s'être découragés avant la lettre d'octobre 1860, ait empêché son acceptation ou même son examen serein.

378

Il est encore plus difficile d'expliquer pourquoi Romilly a patienté huit années avant de représenter son plan. R. Ellis avance plausiblement qu'il a sans doute attendu que l'argent nécessaire pour l'extension des bâtiments du *Public Record Office* soit définitivement débloqué⁴⁷. Il est possible aussi que l'affaire William Turnbull, survenue en 1861, ait détérioré les relations entre le premier ministre et le *Master of the Rolls* au moins sur le sujet des archives⁴⁸. Enfin, la mort de Palmerston, en octobre 1865, ouvrit une période d'incertitude politique marquée par la défaite aux Communes du ministère libéral de Lord John Russel (juin 1866) puis par la succession rapide des deux ministères conservateurs de Derby et de Disraeli. Quoiqu'il en soit, Romilly finit par relancer la machine dans une lettre datée du 21 janvier 1869, c'est-à-dire très peu de temps après la victoire des libéraux aux élections générales de 1868 et la formation, en décembre 1868, du premier ministère de William Gladstone. Ce dernier avait d'ailleurs signé le mémoire de Harris, en 1858, alors qu'il était dans l'opposition, et il se trouvait être Chancelier de l'Échiquier lorsque le projet avait été présenté à Palmerston et rejeté. La création de la *H.M.C.*, par un *warrant* signé de la reine Victoria, daté du 2 avril 1869, fut, au fond, parmi les toutes premières mesures décidées par Gladstone.

46 N.A., H.M.C. 7/1, H.M.C. Minute Book, 1869-1947, fol. 5 sq., 21 janvier 1869.

47 R. Ellis, « The Royal Commission... », art. cit., p. 9.

48 J. Ridley, *Lord Palmerston*, London, Constable, 1970, p. 502-503. W. B. Turnbull avait été désigné, en 1859, par Romilly pour éditer les papiers d'État du temps d'Édouard VI. Érudit respecté, il était aussi catholique et sa nomination suscita la colère d'associations protestantes qui estimaient qu'il ne serait pas objectif à propos de la Réformation. Selon J. Ridley, Palmerston s'inquiéta de la question dès 1859 puis, en 1861, après la publication du *Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Edward VI*, London, Longman, Green, Longman & Roberts, 1861, il demanda et obtint la démission de Turnbull contre l'avis de Romilly.

Le « *mode of proceeding* » que Romilly joignit à sa lettre du 21 janvier 1869 prévoyait une commission composée de trois pairs, de trois députés des Communes et du *Deputy Keeper of the Records*, poste occupé par Hardy depuis 1861. La présidence en devait être confiée au *Master of the Rolls*. Les inspections seraient effectuées par des *civil servants* du *Public Record Office* ou du *British Museum*, sur leurs temps de congés. Ils seraient simplement défrayés de leurs dépenses de voyage et de séjour. Quant au personnel permanent de la commission, Romilly fixa respectivement les salaires du Secrétaire de la Commission à 150 livres et celui du clerc aux écritures à 60 livres alors qu'Harris les avait généreusement estimés à 600 et 90 livres. De ce fait, l'estimation du coût annuel du projet était descendue à 500 livres. Pour le reste, les recommandations de 1859 se retrouvent à l'identique dans le projet de 1869. Une circulaire devait être envoyée à l'ensemble des personnes et des organisations dont on supposait qu'ils détenaient des collections de manuscrits et les inspecteurs devaient se déplacer, à la demande des propriétaires, pour examiner les collections et en établir un inventaire qui serait publié avec l'autorisation de ces derniers. Pour vaincre les réticences des propriétaires, il était stipulé que l'inspection devait être demandée expressément par le propriétaire, que son libre consentement était absolument nécessaire à chaque étape du processus jusqu'à la publication de l'inventaire de ses archives, et que l'entreprise n'impliquerait pour lui aucun frais⁴⁹.

La forme de l'*Historical Manuscripts Commission* n'a d'ailleurs pas suivi celle préconisée par Romilly mais plutôt celle élaborée par Harris. En effet, elle était composée de neuf membres, y compris le *Master of the Rolls* qui la dirigeait, et le travail d'inspection en Angleterre et au pays de Galles ne fut pas confié à des employés du *Public Record Office*, mais bien à des bénévoles extérieurs à cette institution. Il est possible, comme le suggère R. Ellis, que personne, au *P.R.O.*, n'ait accepté de consacrer ses vacances à l'examen de collections privées dispersées dans le royaume⁵⁰. Le choix se porta alors sur deux avocats, Mr. A. J. Horwood et Mr. T. H. Riley⁵¹. Il est remarquable que la question de leurs compétences techniques, qui, selon Romilly, auraient dû être élevées, ne soit pas directement évoquée dans la documentation⁵². Le budget de la

49 On retrouve cette précaution dans le mémoire de décembre 1859, dans le « *mode of proceeding* » de janvier 1869, préparé par Romilly, dans le *warrant* du 2 avril 1869, et dans la lettre circulaire signée de W. G. Brett, le secrétaire de la Commission, en octobre 1869.

50 R. Ellis, « The Royal Commission... », art. cit., p. 11.

51 La situation était différente pour l'Écosse, pour laquelle fut recruté le Dr. John Stuart, qui travaillait au *General Register House* d'Édimbourg, et pour l'Irlande, où le choix se porta sur Mr. John Stuart, du *Public Record Office* de Dublin. A. J. Horwood était, par ailleurs, le gendre de Hardy.

52 Un propriétaire de collection, qui reçut Mr. Horwood, indique qu'il le trouva « ... *full of antiquarian knowledge and zeal* », cité par R. Ellis, « The Royal Commission... », art. cit., p. 13. Voir aussi à ce sujet, p. 15.

Commission fut réévalué et ses dépenses annuelles fixées aux alentours de 1200 livres sterling. Les inspecteurs travaillèrent rapidement et le premier rapport de la Commission a été publié en 1870, révélant, souvent très sommairement, le contenu de 77 collections, à la fois en mains privées, comme celles des ducs de Rutland ou de Manchester, et sous la garde d'institutions nationales, comme la Chambre des Lords, et locales, comme la cathédrale et le chapitre de Salisbury⁵³. À partir de ce moment là, le travail de la *H.M.C.* était définitivement lancé⁵⁴.

Au fil de cette histoire à rebondissements, dont la chronologie semble à présent bien établie, l'historien ne peut qu'être fasciné par la manière dont un personnage tel que Harris, que certains protagonistes de cette affaire présentent comme un ludion sans suite dans les idées⁵⁵, a réussi à mettre en branle une machine aussi lourde et être finalement, certes indirectement, à l'origine d'une institution qui a survécu jusqu'à nos jours.

380

Il est d'abord évident que Harris ne maîtrisait guère son sujet car il était extérieur au monde de l'histoire et surtout des archives. Il ressort clairement du projet de décembre 1859 que c'est Sir Frederick Madden, le conservateur du département des manuscrits du *British Museum* depuis 1837⁵⁶, qui a fait comprendre à Harris, qui n'avait en pratique consulté que des documents du XVIII^e siècle ne présentant sans doute pas de difficultés particulières, que les inspecteurs de la commission devaient maîtriser un savoir technique spécifique comme, par exemple, la paléographie⁵⁷. Dans une certaine mesure, l'ignorance de Harris a été une des forces, car il n'a pas cherché à contacter les professionnels des archives, qui auraient sans nul doute bloqué précocement cette initiative venue d'un amateur, comme l'a fait ultérieurement Romilly. Il a agi directement dans la sphère mondaine, aux marges de laquelle il évoluait grâce à sa participation à de nombreuses associations professionnelles ou savantes. Il y a lancé son projet au nom de la défense d'un patrimoine menacé et de l'exaltation de l'histoire nationale et il a alors rencontré un réel écho.

L'appui qui lui a été apporté par un certain nombre de dignitaires de l'Église d'Angleterre ou de membres des Chambres des lords et des communes, a retenu,

53 R. Ellis, « The Royal Commission... », art. cit., p. 10-13.

54 Harris fit alors une proposition de services qui fut froidement accueillie. L'article du *Law Magazine and Law Review* s'inscrit sans doute dans une stratégie destinée à appuyer sa demande. Voir N.A., *H.M.C.* 1/10, lettre n° 123, 20 avril 1869. Harris s'intéressa par la suite à de nombreux autres domaines, toujours liés aux sciences sociales naissantes, puisqu'il fut un des fondateurs de la *Psychological Society* et vice-président de l'*Anthropological Society of London*.

55 P. Morgan, « George Harris of Rugby... », art. cit., p. 34.

56 « Madden, Sir Frederick », *Oxford Dictionary of National Biography*.

57 N.A., *P.R.O.* 1/23, fol. 8-9.

en premier lieu, l'attention des autres acteurs de l'affaire bien plus que le soutien d'historiens ou d'hommes de lettres et explique sans doute que le gouvernement ait examiné le projet attentivement et ait mis plusieurs mois avant de clore l'affaire⁵⁸. Il est cependant possible que le grand nombre d'ecclésiastiques qui avaient signé le mémoire ait finalement nuï au projet de Harris car Palmerston semble y avoir vu une entreprise commanditée par les *High Churchmen*, voire par les défenseurs du mouvement d'Oxford, auquel il était extrêmement hostile⁵⁹. Un autre protagoniste, Sir Thomas Phillips, un célèbre collectionneur, évoqua même, en privé, « *an arbitrary interference with the Rights of Private Property set on foot by the contrivance of the Jesuits* »⁶⁰. Il n'est d'ailleurs pas sûr que la composition de l'*H.M.C.* en 1869 aurait beaucoup plu à Palmerston car elle incluait Charles Russell, *Professor of Ecclesiastical History* à St. Patrick's College, Maynooth, un catholique romain, qui était un proche de J. H. Newman et dont la présence a d'ailleurs suscité des réactions négatives.

Il apparaît, cependant, à la lecture de la documentation, que l'initiative de Harris s'est inscrite dans une vaste réflexion menée au milieu du XIX^e siècle sur les sources de l'histoire, sur les problèmes de l'accès à ces sources, lorsqu'elles n'étaient pas entre les mains de l'État, et, enfin sur le rôle que devait, éventuellement, tenir le gouvernement dans l'avancement de l'histoire. Si le mémoire adressé aux signataires était succinct et vague sur ses intentions, le projet de décembre 1859 était, au contraire, fort de douze pages et extrêmement précis dans les modalités d'exécution de la mission proposée⁶¹. Il atteste que les discussions, parfois passionnées, déclenchées par la diffusion du

58 La liste définitive comprend, entre autres, 19 pairs temporels, 10 archevêques et évêques de l'Église d'Angleterre, 14 *Doctors in Divinity*, dont les *Deans* de plusieurs des plus grands chapitres d'Angleterre (St. Paul's, Westminster, Salisbury et Christ Church), 31 députés et un ancien député aux Communes, 18 *Queen's Counsels* (dont certains étaient par ailleurs députés), les vice-chanceliers des universités d'Oxford et de Cambridge. On trouve parmi les autres signataires des conservateurs de bibliothèques ou de dépôts d'archives provinciaux et universitaires mais aussi des éditeurs comme Thomas Longman, John Murray ou encore Henry Bohn.

59 Il écrit ainsi dans une lettre à Sir George C. Lewis : « *I believe it is a high church or Tractarian scheme to bring out at the Public Expense Records connected with Ecclesiastical bodies which would be of no public political or historical interest* ». Broadlands Archives, Palmerston Papers, GC/LE/213, citée par R. Ellis, « The Royal Commission... », art. cit., p. 8. Voir J. Ridley, *Lord Palmerston*, op. cit., p. 499-504. Palmerston était proche du courant *Low Church*. En ce sens, il est heureux que le cardinal catholique Nicholas Patrick Wiseman, sollicité par Harris, ait refusé de signer le mémoire, fidèle à sa ligne de conduite de ne pas se mêler d'une affaire publique (N.A., H.M.C. 1/10, n° 41).

60 P. Levine, *The Amateur and the Professional Antiquarian*, op. cit., p. 119. Il n'y fait bien sûr pas allusion dans sa correspondance avec Harris.

61 Il y reprenait un certain nombre de points développés dans la conférence de Birmingham. Voir « The Historical Manuscripts Commission », op. cit., p. 6.

mémoire, et dont Harris se fait lointainement l'écho dans son article de 1869 comme dans son autobiographie, ainsi que les remarques contenues dans les lettres qu'il a reçues, ont soulevé des questions fondamentales, auxquelles Harris, et ses partisans, ont essayé de répondre afin de justifier leur entreprise, et auxquelles Romilly s'est adressé à son tour en 1869. Nous en retiendrons trois ici.

382

La première est celle de l'intérêt que pouvaient trouver les propriétaires privés à faire examiner leurs archives par un inspecteur de la commission. À lire les correspondances échangées à ce sujet, il semble que les inconvénients aient été plus évidents pour ces derniers que les avantages. Elles attestent, par exemple, une certaine répugnance des propriétaires à laisser les inspecteurs jeter les yeux sur leurs archives en raison de la nécessité de préserver le secret des familles. Ils laissent bien sûr transparaître la crainte que les déportements de leurs ancêtres ne soient mis crûment au jour, mais ils semblent surtout avoir rejeté l'idée que des personnes étrangères puissent regarder les titres des propriétés que les familles avaient amassées au cours de l'histoire de toutes les manières possibles⁶². Sir Thomas Phillips avertit même Harris que le projet d'une enquête risquait, en réalité, d'entraîner la destruction hâtive d'une partie des pièces que l'on souhaitait répertorier⁶³. Harris a pris cela en compte en prévoyant que les *title deeds* de moins de cent cinquante ans ne pourraient être concernés par l'enquête⁶⁴. Il fit même allusion, dans son projet de décembre 1859, au fait que les inspecteurs signaleraient aux propriétaires les documents gênants qui pourraient alors être écartés des collections. Le « *mode of proceeding* » de Romilly écarte, quant à lui, complètement les *title deeds* et précise même que, si certains sont mélangés aux papiers inspectés, ils devaient être « écartés des autres papiers », apparemment au mépris de la règle du respect des fonds, et ne devaient même pas être lus⁶⁵. Les Commissaires décidèrent ensuite que les papiers antérieurs à 1800 ne devaient de toute façon pas être inclus dans l'enquête⁶⁶.

62 Dès l'origine, Lord Bateman avait dénoncé publiquement, lors d'une réunion de l'*Historical Society*, le projet de Harris comme « *intended to pry into titles to estates* ». *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 239.

63 N.A., H.M.C. 1/10, n° 53 et *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 232. Phillips évoque même la nécessité d'une loi qui établirait qu'aucun document déposé dans un fonds public – il cite notamment le *British Museum* – ne puisse servir à appuyer la revendication en justice d'un domaine.

64 Il semble cependant avoir un temps considéré qu'ils ne devaient pas du tout être concernés par l'enquête : « *I particularly told him [Sir Thomas Phillips] in my letter, we should not want to inspect title deeds at all* ». *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 232.

65 N.A., H.M.C. 7/1, H.M.C. Minute Book, 1869-1947, fol. 13.

66 N.A., H.M.C. 7/1, H.M.C. Minute Book, 1869-1947, fol. 23.

Certains propriétaires n'étaient pas prêts, par ailleurs, à admettre dans leur *muniment room* lorsqu'ils en avaient une ou, le plus souvent, dans leurs greniers, des personnes qu'ils ne connaîtraient pas personnellement et, au-delà, qui n'appartiendrait pas au même monde qu'eux⁶⁷. C'est sans doute une des raisons qui a présidé, pour l'Angleterre et le pays de Galles, au choix de deux inspecteurs qui étaient des *lawyers* et qui ressortissaient donc à la strate supérieure des professions libérales. Le fait qu'ils soient bénévoles, et non salariés, ce qui était encore perçu alors comme une position subalterne, a pu être un élément important et cela expliquerait que l'idée d'employer le personnel du *P.R.O.* ait finalement été écartée au profit d'une commission proche du modèle de Harris. Au-delà, se posait d'ailleurs la question de l'éventuel accès des chercheurs aux documents originaux dont ils auraient trouvé les références dans les inventaires de la Commission⁶⁸.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que le succès de la *H.M.C.* ait surpris tous les observateurs. La circulaire de la Commission envoyée en 1869 reçut un grand nombre de réponses positives, environ 180. Le succès de la *H.M.C.* s'explique d'abord par l'adhésion des conservateurs des archives publiques non gouvernementales, comme les corporations municipales et les différents corps ecclésiastiques qui ont vu là l'occasion de réformer leurs dépôts. Certains commissaires s'attaquèrent même directement aux archives de la Chambre des Lords qui n'étaient pas passées sous le contrôle du *Public Record Office*⁶⁹. Mais l'enquête fut également reçue favorablement dans le milieu des propriétaires privés pour plusieurs raisons. Certaines familles ont d'abord trouvé là une occasion de voir expertisées leurs collections d'archives et d'en découvrir ainsi la valeur réelle sur le plan financier aussi bien que sur le plan historique. L'inspection permettait également de trier les collections et l'inventaire pouvait prévenir les vols éventuels.

La participation des familles aristocratiques a cependant pu avoir des causes plus profondes. D. Cannadine a daté des années 1880 le début du déclin de l'emprise de l'aristocratie sur le système politique et la société de la Grande-Bretagne. Elle était cependant contestée depuis longtemps et les années 1860 ont vu une série d'attaques en particulier contre la concentration de la propriété foncière entre les mains de la *nobility* et de la *gentry*⁷⁰. Le député réformiste de Birmingham, John Bright (1811-1889), qui occupait justement le poste de

67 Comme Sir Charles Dilke (*The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 231) ou Lord Ellesmere (« The Historical Manuscripts Commission », *op. cit.*, p. 12-13).

68 Un point que soulève en particulier Hardy dans N.A., H.M.C. 1/362.

69 N.A., H.M.C. 7/1, H.M.C. Minute Book, 1869-1947, fol. 29 sq.

70 D. Cannadine, *The Decline and Fall of the British Aristocracy*, New Haven/London, Harvard UP, 1990, p. 54-71.

président du *Board of Trade* au début du premier ministère Gladstone, avait ainsi dénoncé le fait que la moitié de l'Angleterre soit possédée par moins de cent cinquante personnes⁷¹. La place prise par les nobles et les gentlemen dans le *civil service* lui apparaissait, comme à beaucoup d'autres, excessive. La mise à la disposition de la nation des documents historiques de première importance qui dormaient potentiellement dans les greniers des *country houses* pouvaient donc être interprétée comme une manière, pour l'aristocratie, d'une part, de rappeler le rôle que ces familles avaient joué dans l'histoire et, d'autre part, de se rendre utile dans le présent afin de désarmer une partie des critiques qui s'élevaient contre elles. Romilly fait ainsi allusion, dans sa lettre du 21 janvier 1869, à la volonté du marquis de Salisbury, qui avait signé le mémoire de Harris, d'ouvrir aux érudits et aux historiens les collections de Hatfield House⁷². Un peu plus tard, le don de la collection de Lord Shaftesbury au *Public Record Office* reçoit également l'approbation des commissaires qui louent le « *high sense of magnificence* » du Lord⁷³. Cette stratégie a d'ailleurs été couronnée de succès puisque le premier rapport de la *H.M.C.* a été commenté de manière élogieuse dans la presse. Le *Times*, dans un article d'octobre 1869, a ainsi avancé que si les commissaires continuaient à être assisté de cette manière « *by our landed aristocracy... much of the history of England will have to be rewritten* »⁷⁴.

Le second débat a porté sur l'intérêt du gouvernement à financer une telle entreprise et il s'inscrit dans une perspective plus large sur les compétences de l'État britannique. Les hommes politiques de l'époque de Victoria, au premier rang desquels les libéraux et William Gladstone, apparaissent dans l'historiographie comme les grands champions d'un État minimaliste⁷⁵. Malgré cela, ils semblent avoir été enclins à intervenir en ce qui concernait la gestion des archives publiques sous plusieurs angles différents. La préservation en a été améliorée grâce à la création du *Public Record Office* et à l'extension

71 *Ibid.*, p. 54.

72 N.A., H.M.C. 7/1, H.M.C. Minute Book, 1869-1947, fol. 1-11.

73 N.A., H.M.C. 7/1, H.M.C. Minute Book, 1869-1947, fol. 113.

74 N.A., H.M.C. 1/7, Newspapers cuttings, 1870-1887, *The Times*, 8 October 1869. On notera cependant que certains nobles, et non des moindres, avaient refusé de signer le mémoire de Harris, souvent sans en préciser la raison. C'est le cas en particulier de Richard Grosvenor, 2^e marquis de Westminster (1795-1869) (N.A., H.M.C. 1/10, n° 59), de Thomas William Coke, 2^e comte de Leicester (1822-1909) (n°52), de William Henry Leigh, 2^e baron Leigh of Stoneleigh (1824-1905) (n° 53), de John Winston Spencer-Churchill, 7^e duc de Marlborough (1822-1883).

75 K. Theodore Hoppen, *The Mid-Victorian Generation...*, *op. cit.*, p. 91-104. Sur l'orthodoxie financière de W. Gladstone et son attachement à un État minimal, voir H. C. G. Matthew, *Gladstone, 1809-1874*, Oxford, Clarendon Press, 1986, p. 109-112 et 168-171.

progressive de ses compétences⁷⁶. Les libéraux ont ensuite favorisé l'édition de documents d'archives dans le but de les mettre à la disposition du grand public. Plusieurs entreprises de publications ont donc parallèlement démarré entre les années 1830 et les années 1860 pour un coût qui était loin d'être négligeable. La publication des *Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland*, ou *Rolls Series*, commencée en 1857 et dont le premier volume parut en février 1858, fonctionnait ainsi grâce une subvention du Trésor qui, dans les années 1860, oscilla entre 2 et 3 000 livres⁷⁷. De même, en 1859, le gouvernement autorisa le *Master of the Rolls* à lancer un programme d'édition des papiers d'État du XVI^e siècle qui a été l'embryon des *Calendars of State Papers*⁷⁸.

L'intérêt de l'État pour les archives publiques et, au-delà pour l'histoire politique et religieuse de la Grande-Bretagne, participait clairement de la construction de la nation britannique et il pouvait sembler naturel. Cependant, le projet de Harris, puis la *H.M.C.* marquaient une extension de l'attention de l'État vers les archives des institutions locales, dont l'autonomie était un des bases du système politique britannique, et vers les archives des familles. Certains correspondants de Harris firent explicitement remarquer qu'il s'agissait là d'une intervention (*interference*) de l'État dans la sphère privée qui ne pouvait être que dommageable⁷⁹. En 1871, l'éditeur d'un catalogue de librairie dénonça même vigoureusement le placement des archives des nobles et des gentlemen, dont elles étaient les « *most precious heirlooms* » et « *the most costly of their moveable property* », sous la surveillance de l'État central et agitait même le spectre de la confiscation⁸⁰. L'historien Henry Thomas Buckle avait même émis des réserves,

76 Le budget du P.R.O., en 1879-1880, était de 24 377 livres sterling seulement (P. Levine, *The Amateur and the Professional Antiquarian*, op. cit., p. 123). La subvention attribuée à la *H.M.C.* était donc loin d'être négligeable.

77 *Ibid.*, p. 115. Voir aussi la belle présentation faite sur le site de la *National Library of Australia* : <http://www.nla.gov.au/pub/nlanews/2002/aug02/article5.html>

78 J. Ridley, *Lord Palmerston*, op. cit., p. 502.

79 Nous avons déjà cité la réflexion de Sir Thomas Phillips qui parle d'un empiètement sur le droit de propriété privée. Un autre correspondant de Harris déclara également : « *I do not think it is the last a matter in which the Prime Minister has or ought to have any concern. [...] though the communication of them [the papers] would not be legally compulsory, it becomes to a degree morally so...* » (N.A., *H.M.C.* 1/10, n° 33, 16 décembre 1858). Un troisième, un noble, affirme que « *a Royal Commission, to inspect, investigate and print, would, I fear, be considered too inquisitorial for English feeling* » (« The Historical Manuscripts Commission », op. cit., p. 15). Madden avait exprimé les mêmes réserves dans une conversation avec Harris : « *I also by pointing on the inquisitorial character of the plan in its present state... brought Mr H. to the consideration that this idea must be materially altered* » (Bodleian Library, MS. Engl. Hist. C 171, f. 378).

80 *H.M.C.* 1/7, *Kerslake's Catalogue of Books*, January 1871, cité par P. Levine, *The Amateur and the Professional Antiquarian*, op. cit., p. 119.

dès 1858, contre l'idée d'une quelconque ingérence du gouvernement dans l'écriture de l'histoire⁸¹.

386

Le coût d'une telle entreprise, qui avait été au cœur de l'argumentation de Romilly, est apparu également à plusieurs reprises dans le débat⁸². Il faut dire que la *H.M.C.* était loin d'être la première commission à travailler dans le champ des archives et que les précédentes n'avaient guère laissé de bons souvenirs. Le travail par commission semble même avoir été un mode ordinaire de fonctionnement dès que les archives publiques étaient en jeu avec un résultat pour le moins mitigé. Ainsi, le classement et l'inventaire des archives du *State Paper Office*, une institution qui remontait au règne d'Élisabeth, et qui conservait les papiers des secrétaires d'État, avait-il été confiée, dès 1764, à une commission composée initialement de trois érudits qui ne semblent pas avoir effectué un travail satisfaisant⁸³. En 1800, la gestion du fonds revint à des clercs sous l'autorité du *Keeper of State Papers* qui apparaissent avoir été plus efficaces. Puis, la *Commission of Public Records* s'était révélé un coûteux échec qui avait ouvert la voie à la loi de 1838 sur le *Public Record Office*. Son souvenir hantait encore les protagonistes de l'affaire Harris à la fin des années 1850⁸⁴. Dans le cas de la *H.M.C.*, pourtant, le système de la commission, où un *board* de bénévoles, dont le prestige était censé inspirer confiance aux propriétaires et qui était fermement tenu en main par les responsables du *P.R.O.*, supervisait les travaux d'inspecteurs qui étaient simplement défrayés et non rémunérés, est sans doute apparu comme un excellent moyen d'être efficace à moindre coût⁸⁵. Les réserves sur l'action de l'État et la question du coût expliquent d'ailleurs que beaucoup de correspondants aient renvoyé l'idée d'une telle entreprise vers les sociétés historiques nationales ou régionales, telles les *Camden Society*, *Surtees Society* ou *Chetham Society*, qui apparaissaient en nombre croissant.

La dernière question soulevée par Harris et son enquête concerne la valeur scientifique des documents que les inspecteurs allaient éventuellement mettre en lumière et leur utilisation potentielle par les historiens. Certains protagonistes de l'affaire étaient persuadés que les collections privées ne pouvaient abriter de

81 « The Historical Manuscripts Commission », *op. cit.*, p. 13-14 ; « Buckle, Henry Thomas », *Oxford Dictionary of National Biography*.

82 Par exemple, N.A., H.M.C. 1/10, n° 15, 6 décembre 1858 (l'évêque de St. David's) ou encore « The Historical Manuscripts Commission », *op. cit.*, p. 14 (Lord Wensleydale).

83 Voir l'introduction de *State Papers published under the authority of His Majesty's Commission*, vol. I, *Henry the Eighth*, London, G. Eyre and A. Straham, Parts I-II, 1830.

84 Harris et Romilly y font allusion à plusieurs reprises. Voir P. Levine, *The Amateur and the Professional Antiquarian*, *op. cit.*, en particulier p. 101-102.

85 Le *Master of the Rolls* a eu, de toute façon, le plus grand mal à obtenir les moyens nécessaires au fonctionnement quotidien de la Commission.

documents réellement utiles à l'écriture de l'histoire. Dans son rapport sur le projet de Harris, Hardy s'est ainsi dit persuadé que les archives privées n'étaient, en grande partie, composées que de titres de propriété ou de papiers de famille qui n'avaient pas un intérêt historique suffisant pour être rendues publiques aux frais de la nation. À ce moment de l'affaire, il pouvait, il est vrai, être soupçonné de partialité et de chercher à faire feu de tout bois⁸⁶. Macaulay, qui était en même temps un des principaux historiens britanniques et un homme politique libéral, semble progressivement être allé dans le même sens⁸⁷. Il avait, dans un premier temps, signé le mémoire qui lui avait été envoyé mais il a ensuite refusé de faire partie de la liste des commissaires potentiels sous le prétexte que « *the enquiry will be best conducted by persons who entertain a confident hope that it will lead to important results ; and a such hope, I will frankly confess, I do not feel* »⁸⁸. Il semble qu'il ait discuté avec Madden de l'enquête et de ses perspectives, et ce dernier a rapporté à Harris que Macaulay « *was sanguine as to the results of the manuscript commission and talked much about it, which I should not have expected from his letters to me* »⁸⁹. Peu de temps avant sa mort, Macaulay avait d'ailleurs invité Romilly à se joindre à un dîner à chez lui, à Holly Lodge, le 19 novembre 1859, auquel devait également assister, entre autres invités, Sir Anthony Panizzi, le bibliothécaire en chef du *British Museum*⁹⁰. L'invitation avait été faite tardivement et il n'est pas interdit de penser que la commission de Harris aurait figuré parmi les sujets de conversation si Romilly avait pu y participer.

En fait, les canons de l'histoire moderne, élaborés dès 1824⁹¹ par Léopold von Ranke (1795-1886), et l'insistance sur l'utilisation des sources d'archives qui en a résulté, n'avaient pas alors réellement pénétré la Grande-Bretagne⁹². L'histoire de Macaulay était encore un genre littéraire qui se faisait largement à l'aide

86 N.A., H.M.C. 1/362, Remarks on Mr. George Harris'... : « *It is well known that many of the papers supposed to exist in private collections are nothing but private deeds relating to the estates of the possessors and of no public interest as I know for my own experience* ». Il reconnaît cependant un peu plus loin l'existence de correspondances officielles dans ce genre de collections mais le nombre de documents intéressants lui paraît devoir être très faible.

87 D'autres historiens – J. Froude, A. Strickland, etc. – avaient signé le mémoire, mais les historiens professionnels ont joué un rôle vraiment mineur dans l'affaire de 1859-1860 comme, d'ailleurs, en 1869.

88 N.A., H.M.C., 1/10, n° 100, 5 juillet 1869 ; « *The Historical Manuscripts...* », *op. cit.*, p. 11.

89 *The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 254.

90 *The Letters of Thomas Babington Macaulay*, éd. Th. Pinney, Cambridge, Cambridge UP, 1981, t. VI, Janvier 1856-décembre 1859, p. 250 et p. 254.

91 L. von Ranke, *Zur Kritik neuerer Geschichtschreiber*, Berlin/Leipzig, G. Reimer, 1824.

92 On pourra partir, à ce sujet, de l'article de D. S. Goldstein, « *The Professionalization of History in Britain in the Late Nineteenth and Early Twentieth Centuries* », *Storia della Storiografia*, 3, 1983, p. 3-25.

des mémoires des principaux acteurs du temps et des volumes produits par les antiquaires des époques précédentes⁹³. Les méthodes de l'histoire scientifique se diffusèrent surtout dans les années 1860 comme en témoigne l'éloge de l'utilisation des documents de première main que fit William Stubbs lors de sa conférence inaugurale comme *Regius Professor of Modern History* à Oxford en 1866⁹⁴. À la fin de la décennie 1860, la valeur scientifique des papiers conservés dans les archives familiales ne faisait donc plus aucun doute, au moins aux yeux de Romilly⁹⁵. Les premières collections privées répertoriées concernaient d'ailleurs souvent des archives que l'on pouvait considérer comme des papiers d'État qui avaient été emportés, selon l'usage, par les ministres ou les titulaires d'offices de la Couronne à leur sortie de charge. La dimension patriotique de l'entreprise réapparaît ici lorsque Romilly, et d'autres, insistent sur la nécessité d'empêcher la détérioration de ces papiers, voire la disparition de certains manuscrits précieux.

388

L'*Historical Manuscripts Commission* telle qu'elle a été créée en 1869 est donc une entreprise doublement originale. Elle l'est à l'échelle de la Grande-Bretagne puisqu'elle semble mettre à mal les principes essentiels de l'ère victorienne que sont les limitations des dépenses de l'État et son non-intervention dans la sphère privée. Elle l'est à l'échelle de l'Europe où l'idée d'inventorier le patrimoine archivistique en mains privées ne semble pas avoir existé à cette époque. L'apparition de la *H.M.C.* peut alors apparaître liée à une sorte de nationalisme archivistique, qui serait le pendant nécessaire de l'implication de l'histoire dans la construction de l'identité nationale. Elle témoigne par ailleurs d'une réflexion complexe sur l'importance des archives détenues en mains privées, ainsi que sur la manière dont elles pouvaient être mises à la disposition des chercheurs, dont les principaux éléments sont toujours d'actualité.

93 Harris y fait allusion en évoquant la mort de Macaulay : « *fascinating as was the style of his narrative, yet [...] I fear it must be said of him what Talleyrand said of language : that he rather distorted than narrated facts* » (*The Autobiography...*, *op. cit.*, p. 253). Sur la technique historique de Macaulay, voir W. Thomas, *The Quarrel of Macaulay and Croker. Politics and History in the Age of Reform*, Oxford, Oxford UP, 2000.

94 D. S. Goldstein, « The Professionalization of History... », *art. cit.*, p. 9.

95 Dans sa lettre de 1869, il pense spontanément à l'usage qu'aurait pu tirer Macaulay de « *several very valuable and curious manuscripts* » qu'un noble qu'il ne nomme pas lui a fait récemment parvenir. N.A., H.M.C. 7/1, H.M.C. Minute Book, 1869-1947, fol. 5 sq., 21 janvier 1869.

LE REGARD DE LA PRESSE ANGLAISE
SUR LES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES ET INSTITUTIONNELLES
EN FRANCE AUX DÉBUTS DE LA III^e RÉPUBLIQUE

Pauline Piettre

Tout au long du XIX^e siècle, la France n'a jamais cessé d'être un sujet d'étonnement pour l'opinion anglaise. Depuis 1789, les soubresauts politiques et les difficultés des Français pour se choisir des institutions stables et un type de régime politique précis donnent d'eux l'image d'un peuple révolté et indomptable, sans compter que les références à la Révolution ou à l'Empire leur ajoutent une image agressive et conquérante. Pour toutes ces raisons, chaque bouleversement politique en France est particulièrement observé de l'autre côté de la Manche.

Une fois encore, lors de la chute du Second Empire et de la proclamation de la République le 4 septembre 1870, la France n'échappe pas au regard scrutateur des Anglais. Ces derniers, habitués aux soulèvements français, ne s'étonnent guère de cet énième changement. Pour autant, ils espèrent que la France optera pour un régime stable et pour le parlementarisme, seul système qui trouve gré à leurs yeux ; mais pour cela, ils devront patienter jusqu'en 1879.

La presse offre à l'historien un bon moyen, même s'il est restrictif, de sonder le regard qu'un peuple porte sur un autre et, en l'occurrence, celui que les Anglais portent sur la France en ces années 1870. Les journaux ou revues britanniques que nous avons retenus¹ sont ceux qui s'expriment fréquemment sur l'évolution politique de notre pays et qui, par leur audience ou même par leur côté élitiste, ont le mérite de nous éclairer sur ce que pense l'opinion qui réfléchit et observe. Mais il s'agit de confronter les avis de toutes tendances confondues. Ainsi, les appréciations de quelques organes libéraux (le *Times*², le *Daily News*, la *Pall Mall Gazette* ou des hebdomadaires et revues comme le *Lloyd's Weekly*

1 En réalité, à part la *Edinburgh Review* et le *Blackwood's Edinburgh Magazine* – publiés à Édimbourg et à Londres –, tous les autres journaux sont d'émanation anglaise, car londonienne.

2 Même s'il revendique son indépendance et son impartialité, le *Times* défend des idées proches des milieux libéraux. Le *Times* est sans conteste une source essentielle, puisqu'il est de loin le quotidien qui offre le plus grand nombre d'articles sur la France : il publie chaque année, en moyenne, près d'une centaine de *leading articles* (éditoriaux) sur la France entre 1871 et 1879.

Newspaper, la *Contemporary Review* ou la *Edinburgh Review*) côtoient celles des journaux conservateurs (comme le *Daily Telegraph*³, le *Morning Post*, le *Sunday Times* ou encore le *Blackwood's Edinburgh Magazine* et la *Quarterly Review*) sans oublier celles de publications plus radicales (comme le *Reynolds's Newspaper* ou la *Fortnightly Review*). Par ailleurs, il est à regretter le peu d'indications dignes d'intérêt émanant de la presse populaire⁴ sur les questions qui nous intéressent : seul l'hebdomadaire satirique *Punch*⁵ est éclairant.

Le regard de cette presse sur la lente mise en place de la République, qui met près de cinq ans à fixer ses institutions⁶ et près de dix ans pour laisser « la République aux républicains »⁷, est instructif pour comprendre l'angle sous lequel les Anglais observent les Français et leurs pratiques politiques. De plus, cette démarche ne permet-elle pas de nous éclairer un peu plus sur l'origine des étonnements et des incompréhensions entre les deux peuples ?

LES DIFFICULTÉS FRANÇAISES POUR CHOISIR UN TYPE DE RÉGIME DÉFINITIF

L'accueil de la République par la presse anglaise

Si la chute de l'Empire fait entrer, à nouveau, la France dans une incertitude politique, de nombreux aspects rassurent paradoxalement les journalistes anglais : ce changement de régime s'effectue sans trouble sur le territoire national⁸ et dans un calme qui étonne ; et les responsables politiques sont des modérés⁹. Le plus important leur paraît être l'acceptation de la République par le peuple¹⁰, meilleure garantie, pensent-ils, pour que ne s'éveillent pas les tendances séditionnelles et révolutionnaires si propres aux Français.

3 Pourtant libéral lors de sa création en 1855, le *Daily Telegraph* se rapproche du parti *tory* dès les années 1870.

4 Comme *News of the World* ou le *Sun*.

5 L'hebdomadaire est de tendance libérale.

6 Outre l'amendement Wallon du 30 janvier 1875, qui définit le mode d'élection du président de la République, les lois qui complètent la Constitution de la III^e République sont celles des 24-25 février et 16 juillet 1875.

7 La République appartient vraiment aux républicains lorsque ces derniers détiennent non seulement la majorité à la Chambre des députés (dès 1876) et au Sénat (à partir de janvier 1879), mais encore la présidence de la République avec le remplacement de Mac Mahon par Jules Grévy le 30 janvier 1879.

8 C'est ce que le *Times* confirme dans son édition du 6 septembre 1870.

9 Notamment Trochu et Favre, comme l'indique le *Times* du 16 septembre ou du 8 octobre 1870.

10 Même le *Sunday Times*, très favorable à Napoléon III, est bien obligé de reconnaître, le 11 septembre 1870, que « *The Republic has been universally accepted throughout France.* »

Mais, rapidement, l'accueil globalement favorable que la presse anglaise réserve à la proclamation de la République¹¹, laisse place à une critique sur le caractère du nouveau régime qui semble « de nature à se développer dans le long terme », selon les mots du *Daily Telegraph*¹². Pour le *Sunday Times*, ce gouvernement provisoire est tout simplement « une mascarade », puisque les hommes qui détiennent le pouvoir ne sont pas des républicains : « Ce gouvernement, en fait, n'est pas seulement provisoire, il est temporaire et passager »¹³.

C'est une des raisons qui explique la reconnaissance tardive du nouveau régime par le ministre Gladstone¹⁴. Le premier ministre, fidèle à ses idées politiques, ne désire pas reconnaître un gouvernement qui n'a pas eu l'aval officiel du peuple. De plus, il est toujours plus prudent de temporiser tant « les Français sont un peuple impulsif et particulier, à propos duquel il est hasardeux d'augurer les réactions en toutes circonstances », avance pour sa part le *Morning Post*¹⁵. Le gouvernement anglais reconnaît donc le nouveau régime français le 16 février 1871, à la suite des élections législatives¹⁶.

Malgré les élections, il faut bien constater qu'en 1871 aucune constitution digne de ce nom n'a été échaufaudée ; et le soulèvement de la Commune de Paris au printemps 1871, qui a « présenté les Français sous leur pire visage »¹⁷, n'a rien arrangé. Il faut donc attendre les lois constitutionnelles de 1875 pour parler d'une république établie¹⁸. Mais, jusqu'à cette date, le désir des Français est difficile à définir tant il oscille entre installation de la République et restauration monarchique¹⁹.

Le choix d'une République provisoire

Si les vœux de la nation se portent sur la République, il faut que celle-ci soit maintenue et définie rapidement, préconise le *Sunday Times*²⁰. Mais, seule l'indécision des gouvernants, de Thiers en particulier, peut expliquer cette errance. En cherchant à prolonger une situation confuse, le « chef du pouvoir exécutif de la République française »²¹ concentre sur son nom l'essentiel des critiques. Sa chute, le 24 mai 1873, n'est guère regrettée en Angleterre et son remplacement par le maréchal

11 Les milieux radicaux sont les plus enthousiastes : voir le *Reynolds's Newspaper* du 11 septembre 1870.

12 Voir le *Daily Telegraph* du 14 septembre 1870.

13 Voir le *Sunday Times* du 11 septembre 1870.

14 Le gouvernement Gladstone (libéral) est en place de décembre 1868 à février 1874.

15 Voir le *Morning Post* du 4 novembre 1870.

16 Les élections législatives du 8 février 1871 consacrent la victoire des monarchistes.

17 Voir le *Daily Telegraph* du 31 mai 1871.

18 Comme le rappelle le *Sunday Times* le 12 mars 1876.

19 Voir le *Blackwood's Edinburgh Magazine*, « Republic or Monarchy in France ? », octobre 1873, p. 484-501.

20 Voir le *Sunday Times* du 12 juin 1871.

21 C'est le titre que l'Assemblée donne à Thiers le 17 février 1871.

de Mac Mahon a le mérite d'éclaircir la situation : « un ministère républicain a été remplacé par un ministère monarchiste », annonce le *Daily Telegraph*²².

Mais cela ne permet pas pour autant à la France de faire un choix politique définitif : l'échec de la restauration monarchique²³ et la loi sur le septennat, votée en novembre 1873, prolongent l'incertitude²⁴. Avec l'institutionnalisation du septennat, la Chambre « n'est plus la seule expression de la souveraineté nationale et elle n'est plus seule à avoir le droit de gouverner le pays », ce qui ajoute à la confusion, peut-on lire dans le *Blackwood's Edinburgh Magazine*²⁵.

La presse anglaise s'interroge finalement sur ce que veulent les Français. « Une République est-elle [seulement] possible en France ? », se demande la *Fortnightly Review*²⁶.

Que veulent réellement les Français ?

392

En 1874, le *Times* se lamente de voir une France indéterminée depuis 1870 : « un système politique et une dynastie ont péri et, à l'heure actuelle, rien ne s'y est substitué »²⁷ ! De plus, d'élections en élections, les Français passent avec une étrange agilité du conservatisme à la modération et vice versa²⁸, ce qui montre à quel point ils ne savent guère ce qu'ils veulent, comme le regrettent la *Fortnightly Review*²⁹ et le *Morning Post*³⁰. D'ailleurs, les tergiversations de l'Assemblée pour définir les lois constitutionnelles de 1875 en sont un signe, pense le *Times*³¹.

Si les Français ne « savent pas ce qu'ils veulent », les remarques de la presse britannique ont finalement le mérite de nous éclairer sur ce que les Anglais souhaiteraient pour leurs voisins... Habitée à un système parlementaire stable, l'opinion anglaise qui s'exprime ne cesse de pointer les difficultés que rencontrent les Français pour définir leur système de gouvernement. Le drame de ces derniers, pense-t-on, est de rechercher une certaine perfection dans les rouages institutionnels, alors que la stabilité du système anglais réside justement dans l'adaptabilité des institutions au gré de l'évolution et du changement des

22 Voir le *Daily Telegraph* du 26 mai 1873.

23 La lettre du 27 octobre 1873, dans laquelle le comte de Chambord renonce au trône, est publiée intégralement dans l'édition du *Times* du 31 octobre.

24 Tout au long de l'année 1874, les inquiétudes liées à l'incertitude du régime reviennent de manière récurrente dans tous les articles s'intéressant à l'évolution politique de la France.

25 Voir le *Blackwood's Edinburgh Magazine*, « The French Chamber and the Septennate », décembre 1874.

26 Voir la *Fortnightly Review*, « Is a Republic possible in France ? », juillet 1874, p. 1-26.

27 Voir le *Times* du 23 mars 1874.

28 « Si le pays est essentiellement républicain il est en même temps fortement conservateur », constate Frederic Harrison dans la *Fortnightly Review*, « France », juin 1874, p. 851.

29 Voir la *Fortnightly Review*, « The Third French Republic », novembre 1874, p. 605-622.

30 Voir le *Morning Post* du 31 janvier 1875.

31 Les débats sur les nouvelles institutions sont largement commentés dans le *Times*.

mentalités. La pratique française, qui s'acharne à établir des constitutions³², expliquerait sans doute bien des choses, lit-on dans le *Times* :

Le malheur de la France a été que ses dirigeants ont toujours été résolus à échafauder quelque organisation rigide. [...] La conséquence en a été que chaque changement a contraint à une désorganisation complète de tout ce qui avait été bâti pour durer. [...] L'opinion la plus sage est [de dire] que, puisque [la France] est tellement émotive, ses institutions devraient être plus souples pour répondre à ses impulsions changeantes³³.

À côté de ces questions constitutionnelles, les Anglais s'interrogent également sur les pratiques démocratiques de leurs voisins : ne trouverait-on pas là l'origine des difficultés et des actuels atteroiements de la France ?

LA DIFFICILE APPLICATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL ET DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ

L'Angleterre, qui se targue d'être le premier régime représentatif de l'Europe moderne et qui poursuit la démocratisation de son régime³⁴, ne peut rester indifférente aux choix de la France qui se vante d'avoir opté pour une démocratie avancée. En effet, les Français prônent des principes, comme l'égalité et le suffrage universel, qui n'ont pas la faveur des Britanniques, ce qui ne manque pas de susciter analyses et commentaires.

Des principes bien ancrés dans la société française

Le principe égalitaire « s'est enraciné si complètement dans la nature française qu'il ne viendrait à aucun dirigeant l'idée d'essayer de le modifier », précise le *Daily News*³⁵. Un article de la *Contemporary Review* ajoute que la notion de suffrage universel est tellement ancrée chez les Français, depuis 1848, que ceux-ci sont « incapables [d'en avoir] une opinion modérée »³⁶. Pour un Anglais, l'élargissement du corps électoral doit être progressif et aller de pair avec l'instruction³⁷, car le choix de la démocratie n'est

32 Ajoutons que les Anglais, n'ayant pas de Constitution écrite, ont du mal à comprendre la logique française en ce domaine.

33 Voir le *Times* du 20 novembre 1873. Ces idées rappellent les avertissements qu'Edmund Burke adressait en son temps dans *Réflexions sur la Révolution française* (1790).

34 Avec les réformes électorales de 1867, puis, plus tard, de 1884-1885.

35 Voir le *Daily News* du 19 août 1871.

36 Voir la *Contemporary Review*, « Religion and politics in France », juin 1875, p. 39.

37 En Grande-Bretagne, les réformes électorales de 1832 et 1867 sont d'ailleurs accompagnées d'une réforme du système éducatif : il en est ainsi en 1833 et surtout en 1870, par la mise en place d'un système scolaire national, complété en 1876 et 1880 par des mesures rendant l'école primaire obligatoire et gratuite. Jules Ferry fait de même en 1881-1882.

compatible, et possible, qu'avec un peuple instruit et capable de distinguer ses « véritables intérêts »³⁸.

C'est pourquoi, le principe d'égalité, inscrit dans la démocratie française, ne semble pas pertinent à une société anglaise volontairement inégalitaire³⁹. Les Anglais, comme l'avait écrit John Stuart Mill, « ont le sens de la liberté, ils lui accordent de la valeur, mais l'idée même d'égalité leur est étrangère et les choque »⁴⁰. L'hebdomadaire *Punch* illustre cette différence d'appréciation en croquant un communard français prenant un ouvrier anglais par la manche et lui disant : « Allons, mon ami, allons brûler l'encens sur l'autel de l'égalité », auquel l'Anglais rétorque : « Merci, monsieur, mais je préfère fumer mon tabac dans le sanctuaire de la liberté »⁴¹.

En réalité, pour les Anglais qui s'expriment, le risque majeur d'une politique qui prône avant tout l'égalité est de porter atteinte aux libertés. « Il serait mieux pour [la France] et pour l'Europe, écrit le *Times* en 1873, si le développement de la souveraineté populaire admettait de se prolonger dans la liberté »⁴².

394

Quand l'usage du suffrage universel porte atteinte aux libertés

C'est ainsi qu'en France, tout en maintenant le principe égalitaire, les gouvernements ont pris l'habitude de faire abusivement appel aux « arrangements » électoraux pour conserver leur place et s'assurer des résultats⁴³. Non contents de contrôler les élections, les dirigeants en viennent aussi à surveiller la presse. Ainsi, en 1875, le *Times* regrette qu'en raison du suffrage universel, la France soit « déchirée par des passions politiques d'une extrême violence et distraite par des changements continuels », ce qui implique aussitôt de la part de « tous les ministères [...] des restrictions sur la presse »⁴⁴.

Le fait de chercher à restreindre le principe de la liberté pour maintenir celui de l'égalité montre à quel point les Français ne sont pas encore mûrs pour assumer pleinement la démocratie... mais le seront-ils jamais, se

38 Voir la *Fortnightly Review*, « The Future of France », décembre 1870, p. 617. Aspect que rappelle également la *Contemporary Review*, « The last hundred years of French history », septembre 1877, p. 673. Ces réflexions évoquent, entre autres, celles de John Stuart Mill dans *Considerations on Representative Government* (1861).

39 L'Angleterre demeure socialement, économiquement, politiquement et mentalement, un pays aristocratique. C'est ce que remarque Taine dans ses *Notes sur l'Angleterre* (1872).

40 *The Late Letters of John Stuart Mill, 1849-1873*, éd. Francis Edward Mineka et Dwight Lindley, Toronto/ London, University of Toronto Press/Routledge ans Kegan Paul, 1972, 4 vol., t. II, p. 553.

41 Voir le *Punch* du 8 juillet 1871.

42 Voir le *Times* du 16 janvier 1873.

43 Voir la *Fortnightly Review*, « France », juin 1874, p. 850.

44 Voir le *Times* du 2 avril 1875.

demande-t-on outre-Manche. Effectivement, au gré des réflexions, quelques observateurs concèdent qu'une certaine censure est peut-être souhaitable tant la liberté « à la française » ne paraît compatible qu'avec une société d'ordre et une centralisation des pouvoirs. Le *Daily News* se permet même ce constat sévère en août 1871 : « Nous sommes quelque peu lassés de répéter que les Français sont inaptes à la liberté »⁴⁵ !

Cette difficulté à gérer la liberté et la démocratie se révélerait aussi dans les relations que les hommes politiques français tissent avec le peuple.

Quand l'usage du suffrage universel incite à l'opportunisme et à la démagogie

En Angleterre, on estime que les relations entre gouvernants et gouvernés se basent sur une entente et un respect mutuel. Les dirigeants français ne bénéficient pas de cette confiance et de ce consensus, pense-t-on, et leur fâcheuse tendance à la démagogie en est une preuve. Cette habitude délétère est particulièrement soulignée par la presse lorsqu'elle s'attarde sur les principales figures politiques de l'époque. Ainsi reproche-t-on à Thiers son opportunisme⁴⁶ et sa propension à flatter la vanité des Français⁴⁷ ; et à Gambetta, sa démagogie⁴⁸.

Qu'ils soient ou non taxés de duplicité, les politiciens français sont vus comme des hommes qui ne peuvent allier leurs discours à leurs actes, au risque de laisser échapper le suffrage populaire. Les hommes politiques font donc des promesses qu'ils oublient un peu facilement, dénonce le *Times*⁴⁹.

La critique anglaise repose en fait sur les méfaits d'une démocratie égalitaire qui, lorsqu'elle s'applique à une société qui n'est pas assez mûre politiquement, risque non seulement de porter atteinte aux libertés, mais encore de favoriser la démagogie au risque de voir la méfiance s'insinuer entre les dirigeants et le peuple.

Une autre avarie du système apparaît également aux yeux de nos observateurs : la France donne trop souvent à l'exécutif un rôle prédominant aux dépens du législatif. La première décennie de la République n'échappe pas à la règle alors qu'il serait nécessaire qu'elle opte pour le parlementarisme, seul système qui « protège contre le despotisme [...] et les interférences de tous ordres dont la France a eu particulièrement à souffrir »⁵⁰.

45 Voir le *Daily News* du 19 août 1871.

46 Voir la *Quarterly Review*, « M. Thiers, his life and character », octobre 1878.

47 Voir le *Morning Post* du 14 novembre 1872.

48 Ce jugement, qu'une grande partie de la presse anglaise porte sur Gambetta, est regretté par Frederic Harrison dans la *Fortnightly Review*, « France », juin 1874, p. 847.

49 Voir notamment le *Times* du 21 avril 1876.

50 Voir le *Times* du 9 janvier 1879.

Un exécutif qui reste fort

Les Français sont habitués à être dirigés, écrit le *Reynolds's Newspaper* en septembre 1870⁵¹. D'ailleurs, pour cette raison, le *Morning Post* ne voit qu'une seule possibilité pour sauver le pays en octobre 1870, c'est d'espérer l'arrivée d'hommes forts⁵². Pour autant, les tendances au gouvernement personnel exaspèrent plus qu'elles ne rassurent, d'autant que cette tradition semble perdurer avec la République :

Le vieil instinct français, qui proclamait le roi immortel, pousse la France au conservatisme qui consiste à perpétuer encore le pouvoir dans les mains de celui où il a été placé. [...] Les présidences, les consulats ou les dictatures ont facilement été confirmés, dans ce pays, pour dix, vingt ans ou toute une vie⁵³.

396 Dans les premières années de la III^e République, le caractère indécis et imprécis des institutions fait redouter outre-Manche un emploi abusif de l'exécutif, notamment entre les mains de Thiers, qui se montre peu diligent à clarifier la situation. En effet, avec la loi Rivet, votée le 31 août 1871, Thiers reçoit le titre de « président de la République », mais ses pouvoirs sont tels qu'il « confond les prérogatives de l'exécutif et du législatif », proteste le *Morning Post*⁵⁴. De son côté, le *Sunday Times* assimile le système gouvernemental en tout point à « une monarchie... sans monarque »⁵⁵.

Son successeur, le maréchal de Mac-Mahon, encourage à sa façon le processus en nommant un gouvernement monarchique⁵⁶, alors même que le sentiment républicain commence à avoir la faveur des masses⁵⁷. Face à cette réalité, les critiques s'amplifient à l'occasion de la crise du 16 mai 1877⁵⁸. Comment ne pas parler d'absolutisme lorsque Mac-Mahon prétend « imposer à la Chambre un président du Conseil qui est aux antipodes de la majorité républicaine », s'indigne le *Times*⁵⁹. Autant dire que la dissolution de la Chambre des députés

51 Voir le *Reynolds's Newspaper*, du 11 septembre 1870.

52 Voir le *Morning Post* du 8 octobre 1870.

53 Voir la *Contemporary Review*, « The last hundred years of French History », septembre 1877, p. 670.

54 Voir le *Morning Post* du 27 juin 1871, ainsi que les éditions du 22 janvier 1872 et du 14 novembre 1872.

55 Voir le *Sunday Times* du 16 novembre 1872.

56 Gouvernement conduit par le duc de Broglie (25 mai 1873-22 mai 1874).

57 C'est l'analyse du correspondant du *Times* à Paris (le 17 décembre 1873) à la suite d'élections partielles.

58 Le 16 mai 1877, le président Mac-Mahon – qui se trouve en face d'une Chambre à majorité républicaine et d'un Sénat où les conservateurs l'emportent de peu – renvoie le président du Conseil Jules Simon (républicain) pour le remplacer par le duc de Broglie (monarchiste).

59 Voir le *Times* du 28 mai 1877.

le 25 juin fait l'effet d'un autoritarisme déplacé⁶⁰. Le comportement de Mac-Mahon renforce le rôle du chef de l'État au point de briser « l'harmonieuse coopération entre un ministère exécutif et une Chambre, inspirés par une confiance mutuelle »⁶¹, qui sied à tout système parlementaire qui se respecte.

Pour nos observateurs, les Français n'ont toujours pas compris les vrais rouages qu'implique le parlementarisme, car ils ne cessent de le bafouer par l'usage d'un exécutif autoritaire et d'un législatif apathique⁶². Un Britannique ne peut s'en satisfaire.

Un Parlement qui représente mal le peuple français

La presse anglaise pointe régulièrement le manque d'initiative de la Chambre⁶³. Mais tant que la France ne dispose pas d'une représentation nationale où se dégage une majorité claire, le Parlement ne peut être un outil de gouvernement efficace. Cette situation encourage la formation de coalitions qui ne sont pas en accord avec le désir populaire. Tant que les Français « se soumettront au gouvernement d'une succession de minorités hostiles, le futur ne peut leur réserver que des troubles », avertit la *Pall Mall Gazette* en 1873⁶⁴. Pour le *Times*, la « désorganisation du système politique français » s'explique par le manque d'organisation et de cohésion des partis politiques⁶⁵. Pour un Anglais, cette situation paraît incongrue tant « il est difficile d'imaginer un pays [démocratique] dans lequel il y a un antagonisme entre le peuple et ses dirigeants »⁶⁶. Le Parlement français ne joue donc pas le rôle qu'on lui assigne.

Ces analyses montrent à quel point, en Angleterre, beaucoup désirent voir une France réconciliée avec elle-même et cette réconciliation, gage de paix et de tranquillité politique, passe par le rapprochement des volontés des gouvernants avec les désirs du peuple.

La République triomphe et, avec elle, le parlementarisme

C'est pourquoi, nos observateurs inclinent progressivement pour les républicains qui, au gré des élections, recueillent la confiance de la population⁶⁷.

60 Voir le *Times* du 13 juin 1877.

61 Voir le *Times* du 28 mai 1877.

62 À titre d'exemple, voir à ce propos le *Morning Post* du 21 mai 1877.

63 Voir le *Morning Post* du 24 novembre 1872.

64 Voir la *Pall Mall Gazette*, le 12 mars 1873. À ce propos, Disraeli indiquait, en 1877, que « l'Angleterre n'aime pas les coalitions » car le « bon sens politique des Anglais discerne la futilité et le tort de [ces] tours de passe-passe parlementaires ». Le gouvernement Disraeli (conservateur) est en place de février 1874 à avril 1880.

65 Voir le *Times* du 15 mai 1874.

66 Voir la *Contemporary Review*, « The political situation in France », novembre 1873, p. 957.

67 Les élections législatives de 1876 montrent que l'idée républicaine progresse ostensiblement dans le pays.

Ainsi, la victoire des républicains aux élections sénatoriales de janvier 1879⁶⁸ est bien perçue outre-Manche, car elle s'inscrit dans cette nécessaire concorde entre le Parlement et le peuple⁶⁹. Cette élection, suivie de la démission de Mac-Mahon et de l'accession à la présidence du républicain Jules Grévy, sont ainsi cordialement accueillies de l'autre côté de la Manche⁷⁰. « Nous ne pouvons pas être indifférents à l'établissement des institutions parlementaires » en France, écrit le *Times*⁷¹.

Ce sentiment est renforcé non seulement par le fait que « pour la première fois toutes les fonctions de la République sont placées dans les mains des républicains⁷² », mais aussi par le calme avec lequel ces évolutions s'effectuent. Le *Times* félicite les Français d'avoir donné « une telle preuve de stabilité nationale » lors du changement à la tête de l'exécutif⁷³. Cette tranquillité aide certainement « à river plus fermement encore la constitution dans la confiance du peuple », souligne à son tour le *Daily News*⁷⁴. La France semble avoir enfin compris combien l'équilibre politique d'une nation dépend d'une juste représentation nationale au sein d'une Assemblée, et de la conciliation du pouvoir exécutif avec les vœux populaires. Aussi, la décision du retour des Chambres à Paris, en 1879, est salué par le *Times* :

Le retour de l'Assemblée à Paris sera, à juste titre, considéré comme le couronnement de l'édifice républicain, le signe extérieur et visible que les luttes organiques sont terminées et que la France goûte enfin le plaisir d'une forme de gouvernement sous laquelle elle est déterminée à vivre en paix⁷⁵.

Ce sentiment n'est pas partagé par tous car le *Lloyd's Weekly Newspaper* trouve ce retour à Paris prématuré. Il le voit comme un « germe de discorde qui s'ajoute à tous ceux qui existent déjà »⁷⁶. Ainsi, malgré l'équilibre politique que la France paraît avoir trouvé, la presse anglaise, toutes tendances confondues, n'en oublie pas pour autant ses critiques récurrentes à propos de l'inconstance du peuple français. « La République », peut-on lire dans le *Times* en 1879, « doit encore apprendre au peuple français que la rébellion, lorsqu'elle n'est pas absolument nécessaire, est parmi les plus grands des crimes »⁷⁷. Mais, finalement, le plus

68 Le Sénat était à majorité monarchiste jusqu'aux élections du 5 janvier 1879.

69 Voir le *Times* du 21 janvier 1879.

70 Voir le *Daily News* du 1^{er} février 1879 ou encore le *Daily Telegraph* du 5 février 1879.

71 Voir le *Times* du 9 janvier 1879.

72 Voir le *Times*, le 31 janvier 1879.

73 *Ibid.*

74 Voir le *Daily News* du 1^{er} février 1879.

75 Voir le *Times* du 24 mars 1879.

76 Voir le *Lloyd's Weekly Newspaper* du 22 juin 1879.

77 Voir le *Times* du 27 janvier 1879.

important est encore que les Français fassent un choix clair et précis, pour s'assurer une stabilité institutionnelle, même si « les flammes de la violence révolutionnaire ne peuvent pas s'éteindre immédiatement »⁷⁸.

Justement, en ces dernières années de la décennie 1870, l'image positive de la République s'affermi auprès de nos observateurs grâce à la tranquillité des Français et à la modération de ses représentants, signes qui sont autant de garanties pour la pérennité des institutions établies :

Les Français raisonnables désirent à présent, non pas la destruction de la société ni sa reconstruction sur des bases idéales, mais sa consolidation sous une République modérée. [...] Quiconque aspire, ainsi, à guider la France républicaine sur le chemin qu'elle a désormais emprunté, doit reconnaître que la tranquillité, la modération, de même que l'abandon des passions révolutionnaires et des aspirations impossibles sont désirées avec ferveur par la vaste majorité des Français⁷⁹.

« Nous désirons tous voir une France prospère, organisée et tranquille »⁸⁰ : cette conclusion du *Daily Telegraph* résume à elle seule un sentiment unanimement partagé en Angleterre.

Forte de son équilibre politique et sûre de sa supériorité politique, l'opinion anglaise, qui s'exprime dans les colonnes des journaux, juge avec un certain dédain les tâtonnements institutionnels d'une France qui s'est égarée, pendant une grande partie du siècle, dans les régimes autoritaires ou les républiques infructueuses. Nombreux sont ceux qui pensent que les Français n'ont pas encore compris « l'avance des idées politiques anglaises »⁸¹. Certes, les Anglais s'enthousiasment lorsque les Français font des choix qui les rapprochent de leurs convictions politiques – le parlementarisme, la nécessaire harmonisation des pouvoirs et toujours plus de liberté – car tout cela représente à leurs yeux, non seulement le signe d'une civilisation évoluée, mais aussi le gage d'un régime stable. Mais d'aucuns avancent que ces choix ne conviennent pas aux Français : un tel peuple – fougueux et rêveur – aurait besoin d'ordre et d'autorité pour contenir ses débordements toujours possibles⁸².

De plus, la pratique du suffrage universel et les relations entre la classe dirigeante et le peuple français constituent pour les Anglais un exemple curieux.

⁷⁸ Voir le *Times* du 8 novembre 1878.

⁷⁹ Voir le *Times* du 17 mars 1879.

⁸⁰ Voir le *Daily Telegraph* du 1^{er} février 1879.

⁸¹ Voir le *Daily Telegraph* du 3 décembre 1877.

⁸² Voir, par exemple, le *Times* du 1^{er} août 1877.

L'adoption prématurée des principes démocratiques favorise, selon eux, le déséquilibre des pouvoirs, la centralisation, la restriction de la liberté ou la démagogie. Ainsi, le suffrage universel, en offrant l'égalité, donnerait l'illusion de la liberté et la devise française – où « liberté » et « égalité » se côtoient – suffit à les convaincre que les Français sont d'incorrigibles utopistes.

La nation française est, dans un sens, toujours jeune, [...] encore en enfance. Elle est toujours engagée dans [...] ces idéaux qu'elle refuse d'harmoniser avec les faits et dans ces [théories] mathématiques hâtives qui entravent, plutôt qu'assistent, le vrai développement⁸³.

400 Certes, ces réactions se font plus rares dans la presse au gré de l'établissement de la République, mais les Anglais ont toujours des difficultés à voir dans le système français un quelconque modèle. En fin de compte, ce qui leur paraît essentiel, c'est encore que les Français connaissent enfin la stabilité et fassent le choix d'un régime fédérateur. Ils prennent alors conscience, à la fin des années 1870, que la République apporte cet équilibre politique :

Il était courant de dire que lorsque la France est satisfaite, l'Europe est tranquille ; mais le dicton, s'il était satisfaisant pour la fierté des Français, était de sinistre augure pour la paix de ses voisins. Heureusement, pour la France et pour l'Europe, la maxime n'est plus vraie. Il serait plus juste de dire que le bonheur et la tranquillité de la France sont l'une des caractéristiques qui a permis à l'Europe de se guérir des agitations qui l'ont si souvent secouée⁸⁴.

83 Voir le *Times* du 4 septembre 1876.

84 Voir le *Times* du 23 octobre 1878, lors de la fermeture de l'Exposition universelle à Paris.

ARCHIVES ET HISTOIRE DU CANADA : BILAN D'UNE PRÉSENCE EN FRANCE

Raymonde Litalien

Territoire colonisé successivement par deux puissances européennes, le Canada doit chercher les sources de son histoire hors de ses frontières. Aussi, à l'instar des colonisateurs, ses premiers historiens ont été français. Avec le temps et le passage progressif du statut colonial à celui d'État souverain, les Canadiens se sont appliqués à retrouver eux-mêmes les documents témoins de leur évolution. Deux siècles de recherche d'archives, en France, concernant le Canada, selon différents modes de sélection et d'analyse ont produit des millions de pages de reproductions. Au début du XXI^e siècle, l'informatique révolutionne l'accès à l'archive et les sources de l'histoire de la Nouvelle-France sont les premières bénéficiaires des nouvelles technologies.

Archivistes et historiens des milieux universitaires ont été, de tout temps, les principaux écrivains de l'histoire du Canada. Ils sont rejoints par d'autres professionnels en provenance des secteurs d'activité les plus divers, comme la muséologie ou le tourisme. De plus, des amateurs, souvent très avertis, gravitent aussi dans l'espace historique, par le biais d'associations et de manifestations commémoratives. Dans ce contexte inédit, la connaissance en France de l'histoire de son ancienne colonie occupe une place croissante.

ARCHIVES DE LA NOUVELLE-FRANCE¹

Au cours de la période coloniale française, de 1604 à 1763, le Canada faisait partie d'un ensemble administratif désigné sous le nom de Nouvelle-France². Dans son acception la plus étendue, l'empire français en Amérique du Nord comprenait, au début du XVIII^e siècle, cinq colonies : Terre-Neuve, l'Acadie, la baie d'Hudson, la Louisiane et le Canada, où résidait le gouverneur général,

¹ Raymonde Litalien, « La recherche documentaire en France sur le Canada », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 52, 2002, p. 233-245.

² Le nom de *Nova Gallia*, désignant les prétendues possessions françaises en Amérique du Nord, apparaît sur une carte de 1529, tracée par Gerolamo Verrazzano, frère de Giovanni Verrazzano, qui avait effectué un voyage officiel d'exploration de la côte atlantique américaine, en 1524.

dans son siège administratif de Québec. La Nouvelle-France était alors sous la responsabilité du Secrétariat d'État de la Marine, qui était en charge des Colonies. C'est là que sont créés et conservés la plus grande partie des documents témoins de la gestion des colonies. À Québec et dans les autres postes coloniaux se trouvent aussi des documents produits par les gestionnaires et la population dans le cadre de leur activité. Durant toute la durée de la colonisation française au Canada, les archives se trouvent ainsi dispersées de part et d'autre de l'Atlantique.

Quand le dernier poste fortifié de la colonie tombe sous le pouvoir anglais, les modalités de passation des pouvoirs sont décrétées, dans un premier temps, par la Capitulation de Montréal, en 1760. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le nouveau pouvoir ne souhaite pas conserver les dossiers de gestion de l'administration française :

402

Les papiers du Gouvernement resteront sans exception au pouvoir du marquis de Vaudreuil³, et passeront en France avec lui [...]. Les papiers de l'Intendance, des bureaux du Contrôle de la Marine, des Trésoriers ancien et nouveau, des Magasins du Roy, du bureau du Domaine et des forges du Saint-Maurice, resteront au pouvoir de M. Bigot, intendant et seront embarqués pour la France dans le vaisseau où il passera⁴.

Comme on pouvait s'y attendre, le Traité de Paris, signé le 10 février 1763, fait marche arrière en réclamant, dans les quatre mois, la restitution de « tous les papiers, lettres, documens et archives qui se sont trouvés dans les pays, terres, villes et places [...] en quelques lieux que lesdits papiers ou documens puissent se trouver »⁵. La plus grande partie des archives ayant déjà quitté la colonie, cette clause du traité resta lettre morte.

Le rapatriement en France des archives officielles n'était pas sans inquiéter les 70 000 descendants de Français restés sur le territoire de la Nouvelle-France qui devaient se contenter de quelques fonds autorisés par la Capitulation de Montréal, soit

Les registres et autres papiers du Conseil Supérieur de Québec, de la Prévosté et Amirauté de la même ville, ceux des juridictions royales des Trois-Rivières et de Montréal, ceux des juridictions royales de la colonie, les minutes et actes

3 François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil (1703-1779), dernier gouverneur général de la Nouvelle-France.

4 Articles 43 et 44 de la « Capitulation de Montréal », cités dans *Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791*, éd. Adam Shortt et Arthur G. Doughty, Ottawa, Archives canadiennes, 1911.

5 Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris), Traités multilatéraux, n° 17630001, article 22.

des notaires des villes et campagnes et généralement les actes et autres papiers qui peuvent servir à justifier l'état et la fortune des citoyens resteront dans la colonie dans les greffes des juridictions dont ces papiers dépendent⁶.

Soumis au droit civil issu de la coutume de Paris, les Canadiens conservent leurs biens et propriétés. Ils doivent toutefois apporter au nouveau législateur la preuve des droits acquis. Les nécessités juridiques les obligent alors à une organisation des archives produites par la colonisation française. Bien que largement utilisés à tous les niveaux de l'administration publique et des affaires, les dossiers restés sur place se révèlent bientôt insuffisants à l'exercice du droit. Commence alors une recherche d'envergure en France et dans d'autres pays européens, qui se poursuivra pendant plus d'un siècle et s'affranchira très tôt de l'objectif proprement juridique.

En 1824, la *Quebec Literary and Historical Society*, reçoit de son fondateur, Lord Dalhousie, gouverneur général du Canada⁷, la mission de collecter les anciens manuscrits, de les publier pour servir de point de départ à l'écriture d'une histoire du Canada. Parallèlement, aux États-Unis, le même besoin de sources historiques conduit des historiens à plusieurs séjours de recherche en Europe⁸. Les transcriptions de documents réalisées par les Américains sont recopiées par un envoyé du Parlement de Québec à Albany, Félix Glackemeyer, entre 1845 et 1847. C'est toutefois avec le parlementaire canadien en exil, Louis-Joseph Papineau, en 1843, que l'entreprise canadienne de reproduction d'archives est inaugurée en France. À partir de 1851, la bibliothèque de la Chambre d'Assemblée envoie des historiens, bibliothécaires et dessinateurs pour copier des manuscrits, des cartes et des plans relatifs à l'ancienne colonie. Puis, quelques temps après la fondation de la Confédération des provinces canadiennes, c'est le Gouvernement du Canada qui reprend, en 1872, l'inventaire et la transcription d'archives canadiennes en France et dans les autres pays européens.

La première étape de la recherche d'archives françaises, au milieu du XIX^e siècle, fait prendre conscience de la diversité, de la dispersion et de l'étendue des fonds contenant une documentation jugée essentielle à l'histoire de l'ancienne colonie française. La tâche est immense car, dans l'ensemble, les archives françaises sont en bon état de conservation, réparties dans plusieurs institutions parisiennes, dans tous les départements de l'ouest de la France

6 *Ibid.*, article 45.

7 Lord Dalhousie, George Ramsay, 9^e comte de Dalhousie (1770-1838), gouverneur général du Canada de 1820 à 1828.

8 *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York, procured in Holland, England and France by John Romeyn Brodhead*, éd. F.B. O'Callaghan, Albany, Weed, Parsons and Company, 1853-1887, 15 vol.

et même éparpillées un peu partout à l'intérieur du pays. La recherche est infinie car tout document trouvé ouvre généralement au moins une nouvelle piste, surtout quand l'objectif est de constituer une documentation complète de l'identité de la population française restée au Canada, sous ses différents aspects, avec toutes ses facettes et subtilités. Parallèlement, d'autres recherches sont conduites avec autant de succès dans les fonds d'archives de Grande-Bretagne, d'Espagne et du Vatican.

404

La patience des chercheurs et de leurs pourvoyeurs de fonds rejoint celle des moines du Moyen Âge. Pendant un siècle et demi, plus d'une centaine de Canadiens se prêtent à cet exercice d'inventaire et de copie d'archives concernant le Canada. Quelques-uns sont délégués des Archives du Canada ou des Archives du Québec, mais la plupart, étudiant temporairement en France, trouvent là un moyen de subsistance et se découvrent une passion pour l'archive. Avec la collaboration des archivistes français, ils repèrent les documents, en établissent un inventaire sommaire et les transcrivent intégralement, jusqu'à ce que le microfilm permette, à partir de 1945, la reproduction photographique de grandes séries d'archives. Lors de l'interruption de son programme de recherche, en 2001, les Archives du Canada ont acquis la copie sur microfilm de plus de deux millions et demi de pages de documents concernant le Canada, dans les dépôts français d'archives les plus divers.

C'est alors que le développement de l'informatique ouvre une ère de large accès à l'archive. Avec le microfilm, un document pouvait être consulté en dehors du lieu de conservation ; c'était une levée du secret qui l'entourait jusque là. Avec l'Internet, la télé-consultation est possible simultanément dans toutes les parties du monde et par un nombre illimité de personnes. Déjà, à partir de 1988, des inventaires de documents sont constitués en bases de données, disponibles sur les supports informatiques évolutifs ; en 1995, ils sont en ligne. Puis, quelques images numérisées de documents originaux apparaissent peu à peu dans des expositions virtuelles. On arrive enfin, en 2003, à la mise en ligne de séries entières de documents. À tout seigneur, tout honneur, c'est le fonds de correspondance des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France avec leur ministre qui, le premier, est entièrement accessible sur Internet⁹.

Ce n'est qu'un début. La Direction des Archives de France et plusieurs institutions d'archives canadiennes oeuvrent en étroite collaboration afin de poursuivre la numérisation et la mise en ligne de fonds entiers d'archives relatives à la Nouvelle-France et provenant de dépôts français ou canadiens¹⁰.

⁹ Archives nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), Fonds des Colonies, C11 A.

¹⁰ Un portail regroupe ces millions de documents numérisés : <www.archivescanadafrance.org>.

L'entreprise est généreuse et audacieuse. Elle donne déjà lieu à des travaux historiques inédits. Toutefois, on mesure encore mal la portée, les retombées et l'avenir d'une telle opération de numérisation d'archives.

HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE, HISTOIRE DU CANADA

À peine quelques colons français sont-ils installés dans le golfe et sur les rives du fleuve Saint-Laurent, quand un premier livre, en 1609, rapporte l'histoire de la présence française sur le continent¹¹. Après son séjour à Port-Royal en Acadie du printemps 1606 à l'automne 1607, Marc Lescarbot, avocat au parlement de Paris et écrivain, publie une relation de l'effort colonisateur de la France en Amérique du Nord, y compris au Brésil et aux Antilles. Il s'imprègne des archives, des divers comptes rendus ainsi que des ouvrages déjà parus et y ajoute ses propres observations en Acadie. Pour les deux éditions subséquentes, celles de 1611-1612 et de 1617-1618, le texte est revu et complété par la mention des événements survenus depuis le retour de Lescarbot en France.

L'objectif du premier auteur français faisant œuvre d'histoire est de démontrer les avantages d'une présence française en Amérique du Nord. Ce premier cas de figure sera suivi de nombreuses relations qui, dans le même but, rapportent une suite plus ou moins importante d'événements accompagnés de considérations opportunes. La plupart restent à l'état de manuscrit, souvent sous la forme de *mémoires* destinés au supérieur hiérarchique. Deux exceptions notables se distinguent par leur envergure et par leurs retombées déterminantes pour la colonie, l'ouvrage de Pierre Boucher¹² qui, en 1664, entraîne un programme de défense militaire et celui du jésuite Charlevoix¹³, dont le rapport de mission déclenche deux décennies d'exploration dans les régions situées à l'ouest des Grands Lacs.

Après la dislocation de la Nouvelle-France et la cession du Canada à l'Angleterre en 1763, il faudra attendre près d'un siècle pour qu'apparaisse une histoire de la Nouvelle-France. Cette fois, elle est publiée au Canada, à partir des archives

11 Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France Contenant les navigations, découvertes, et habitations faites par les François ès Indes Occidentales et Nouvelle-France souz l'avoëu et autorité de noz Rois Tres-Chrétiens, et les diverses fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses, depuis cent ans jusques à hui. En quoy est comprise l'Histoire Morale, Naturele et Geographique de ladite province : Avec les Tables et Figures d'icelle*, Paris, Jean Millot, 1609.

12 Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, Paris, Florentin Lambert, 1664.

13 Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique Septentrionale*, Paris, Pierre-François Giffart [puis Nyon fils], 1744, 3 vol.

rassemblées à cet effet, aussi bien au Canada qu'en France ou en Angleterre¹⁴. L'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau cherche à combattre un préjugé répandu chez le gouvernement anglais du Canada voulant que le peuple canadien-français soit « sans littérature et sans histoire ». L'ouvrage connaîtra sept rééditions, dont trois à Paris, en 1913, 1920 et 1928. Toute la démarche historique de Garneau est inspirée par une affirmation identitaire, dans un contexte politique aliénant pour les descendants des immigrants français.

En France, l'œuvre de Garneau est une véritable redécouverte de cette population que tout contribuait à faire oublier. Sa parution est accompagnée d'un regain d'intérêt pour la recherche d'archives. Ainsi, des conservateurs français, comme Pierre Margry, se passionnent pour cette tranche de leur histoire et produisent plusieurs éditions de textes et ouvrages historiques. Des écrivains, comme François-Edmé Rameau de Saint-Père, Xavier Marmier, Jean-Jacques Ampère ou Alexis de Tocqueville, poussent la curiosité à voyager au Canada, souvent à l'occasion d'un séjour aux États-Unis et, par la suite, entretiennent des relations suivies avec des personnalités canadiennes du gouvernement et de l'administration. Leurs publications contribuent à une certaine renaissance, en France, de l'attachement à l'ancienne colonie canadienne¹⁵.

En 1855, la reprise des relations officielles entre le Canada et la France confirme une volonté de reconnaître le passé commun. Quelques articles de journaux en rendent compte en s'attardant sur les antécédents historiques. Mais, dans la France de la seconde moitié du XIX^e siècle, occupée au développement de son empire colonial en Afrique et en Asie, on ne voit guère ce qui pourrait justifier une plus grande attention pour cette ancienne colonie conquise militairement par l'Angleterre, sa voisine et alliée. L'écriture de l'histoire de la Nouvelle-France reste le fait des historiens canadiens, stimulés par la riche moisson de documents recueillis en France par leurs confrères. Ainsi, les ouvrages de synthèse français, sur l'ensemble de l'histoire du Canada, pendant un siècle entier, se comptent sur quelques doigts d'une main. On a beau chercher, on ne trouve guère qu'Émile Salone¹⁶, Marcel Giraud¹⁷ et Claude de Bonnault¹⁸, jusqu'à l'*Histoire du Canada* de Robert Lacour-Gayet, en 1966¹⁹. Même les essais sur des aspects partiels

14 François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, Québec, Impr. de N. Naudin, 1845-1848, 3 vol. [suppl., 1852]

15 Edme Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies. Études sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique : Acadiens et Canadiens*, Paris, A. Souby, 1859.

16 Émile Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France, étude sur les origines de la nation canadienne française*, Paris, E. Guilmoto, 1905.

17 Claude de Bonnault, *Histoire du Canada français (1534-1763)*, Paris, PUF, 1950.

18 Marcel Giraud, *Histoire du Canada*, Paris, PUF, 1946.

19 Robert Lacour-Gayet, *Histoire du Canada*, Paris, Fayard, 1966.

de l'histoire sont rares ; ils sont issus des recherches canadiennes d'archives et s'inscrivent généralement dans le cadre de commémorations comme, en 1934, celle du voyage de Jacques Cartier. Dans l'enseignement, quel que soit le niveau observé, l'histoire du Canada brille par son absence.

LA FRANCOPHONIE : UN CONCEPT EN ÉMERGENCE

Au cours de la seconde moitié du xx^e siècle, avec la décolonisation des possessions françaises en Afrique, émerge le concept de francophonie. Le Canada se rapproche du mouvement, y affirme sa présence comme premier État officiellement de langue française après la France, et contribue à la fondation, en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones²⁰. La Province de Québec en devient membre à part entière, affirmant ainsi sa personnalité internationale que la France avait déjà reconnue lors de la mise en place d'une Délégation générale du Québec à Paris, en 1962. Du séisme provoqué par le *Vive le Québec libre* du général de Gaulle, à Montréal en 1967, résultent, entre autres perplexités, des interrogations sur les origines de la population canadienne de langue française. Rares sont alors les historiens capables de définir clairement le statut de la Province de Québec, créée par l'autorité anglaise en 1763, par rapport au Canada, fédération regroupant dix provinces, dont *le Québec*, depuis 1867. Faute de notions élémentaires d'histoire et à la faveur des débats passionnés, la confusion ne disparaît pas de sitôt.

Pendant ce temps, au Canada, la discipline historique connaît une période faste dont un des produits le plus remarquable est sans contredit la magistrale *Histoire de la Nouvelle-France* de Marcel Trudel²¹. En France, les programmes d'histoire de l'Amérique du Nord ne traitent encore que des États-Unis. Au début des années 1960, les Français saisissent aussi peu le sens de la « Révolution tranquille » au Québec, que les Canadiens l'effervescence de mai 1968. Mais la curiosité est en éveil. Des structures de coopération se mettent en place : coopérants militaires au Canada, Office franco-québécois pour la jeunesse, bourses d'études. Les recherches d'archives progressent, les échanges universitaires s'établissent, des associations d'amitié se fondent, regroupant Français, Acadiens, Québécois et autres Canadiens sur des bases historiques communes. Il faut toutefois attendre les années 1980 pour voir apparaître une production française notable en matière d'ouvrages d'histoire. Le nationalisme croissant au Québec, des tensions diplomatiques entre le gouvernement fédéral

²⁰ L'ACCT devient, en 1998, l'Agence internationale de la francophonie.

²¹ Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1963-1997, 4 vol.

et la France soulèvent des questions brûlantes. Aiguillonnés par ce contexte politique de crise, les historiens français s'efforcent de comprendre ce curieux phénomène qu'est la francophonie canadienne et son environnement.

LES LIEUX DE L'HISTOIRE

Les années 1980 voient éclore les retombées de la prospérité et de l'intense circulation des idées et des personnes des « Trente glorieuses ». En matière d'édition, paraissent des ouvrages issus de projets de recherche, d'actes de colloques, de catalogues d'exposition et de projets commémoratifs ainsi que de travaux individuels érudits. La collaboration s'exprime aussi dans la production d'instruments de recherche d'archives²² et dans celle d'ouvrages de référence fondamentaux comme le *Dictionnaire biographique du Canada*²³ où de nombreuses notices sont rédigées par des spécialistes français.

408

Les foyers de recherche et d'écriture se trouvent essentiellement dans les universités. Dix-huit centres d'études canadiennes voient le jour dans autant d'universités françaises. Des programmes de recherche y sont créés, dont certains de grande envergure et de longue durée, comme le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) et le Programme de recherche sur l'émigration française en Nouvelle-France (PREFEN). Des conventions interuniversitaires régissent de nombreux projets conjoints. Les organismes publics des deux pays appuient l'action des universités par des bourses et des subventions. Bien que les cours d'histoire du Canada ne se présentent généralement que de façon très ponctuelle, une exception existe, d'importance majeure : le cours d'histoire du Canada offert aux étudiants de l'université Paris-Sorbonne (Paris IV), cours créé et assuré durant des années par Jean-Pierre Poussou, avec pour résultat une floraison de mémoires et même de thèses absolument remarquables.

En marge des milieux universitaires, d'autres lieux, notamment certains musées, se prêtant à une réflexion sur l'histoire, intègrent une dimension canadienne lors d'expositions temporaires portant sur des épisodes de la Nouvelle-France. De plus, des « centres d'interprétation » se développent à partir d'une thématique proprement canadienne : la maison de Jacques Cartier, à Limoëlou, près de Saint-Malo, est restaurée en 1984, année du 350^e anniversaire du premier voyage d'exploration aux « terres neuves » ; la Maison Champlain, à Brouage, ouverte en novembre 2003, présente une

22 *Guide des sources de l'histoire du Canada conservées en France*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1982.

23 *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1966-1997, 15 vol.

exposition multimédia sur la fondation de la colonie ; le centre de Juno Beach, à Courseulles-sur-mer, inauguré en 2004, rappelle le débarquement des régiments canadiens sur cette plage en 1944²⁴ ; le musée de l'Émigration française au Canada est inaugurée en 2006 à Tourouvre – village de l'ancienne province du Perche d'où sont partis, à partir de 1634, plusieurs centaines de colons qui ont fondé des familles au Canada – pour succéder au musée de l'Émigration percheronne.

S'appuyant sur des éléments historiques communs, l'Association France-Canada, l'Association France-Québec, les Amitiés acadiennes et leurs sections régionales atteignent un très large public avec des colloques, des prix annuels, des publications et des recherches généalogiques. Leurs membres sont de fidèles participants aux diverses activités commémoratives et certains apportent le concours de leur érudition et de leur connaissance des archives. Le concept de « lieu de mémoire » les rassemble autour de la mémoire partagée entre deux mondes unis par une même langue, mais séparée depuis 1763 par une histoire divergente.

Il devient clair que les commémorations, bien que non dénuées d'objectifs politiques, génèrent de multiples travaux conjoints et de riches collaborations. Elles favorisent aussi le jumelage de villes sur la base de leur histoire commune, le développement d'un tourisme historique, la création de produits multimédias et la mise en place de festivals et autres produits de culture populaire comme le théâtre, la chanson, le conte et le roman. Les commémorations deviennent alors de formidables outils pédagogiques, rapprochant le passé du présent, actualisant les valeurs fondatrices, évoquant des parcours exemplaires, ressuscitant les acteurs de la construction d'un pays²⁵.

L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE

L'effet de synergie entre ces événements, structures et courants de pensée, est devenu en France, depuis les années 1980, un puissant moteur de production sur l'histoire du Canada. La recherche d'archives s'est intensifiée, les interprétations se sont raffinées et ont ouvert de nouveaux champs d'investigation. Les thématiques ont fait éclater les cadres traditionnels, sont devenues pluridisciplinaires et se sont élargies dans une grande diversité. Mais encore ?

24 L'exposition permanente *Champlain, une aventure saintongaise en Amérique*, inaugurée en juin 2004, rappelle la fondation du premier établissement français en Acadie par Pierre Dugua de Monts et Samuel Champlain.

25 Voir à ce sujet : *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, n° 1, été 2003, numéro spécial *L'Histoire « publique » : un enjeu pour l'histoire*.

Le livre reste toujours le principal pôle d'investigation pour quiconque souhaite prendre le pouls de l'écriture de l'histoire. En amont du livre, on trouve presque toujours une thèse. Une enquête, en 2001²⁶, a révélé qu'entre 1970 et 1999, 460 thèses ont été soutenues, en France, sur tout sujet canadien ; sur ce nombre, 38 traitent d'histoire du Canada dont 15 portent entièrement ou partiellement sur l'histoire de la Nouvelle-France. Notons aussi qu'entre 1990 et 2000, 31 sujets d'histoire ont été inscrits, dont 14, soit près de la moitié sur la Nouvelle-France ; certaines thèses sont donc encore à venir. Quoi qu'il en soit, avec moins de 3 % de l'ensemble des recherches publiées en études canadiennes et une thèse soutenue tous les deux ans, l'histoire de la colonisation française en Amérique du Nord est très loin d'être la matière la plus populaire parmi les étudiants et professeurs français. C'est aussi ce que confirme le professeur Claude Fohlen, dans son analyse de la production du dernier quart du xx^e siècle²⁷. Il va même jusqu'à affirmer que « l'histoire canadienne est la parente pauvre des centres d'études canadiennes en France ». Rien à redire, cependant, sur la qualité des travaux, dont on apprécie la diversité des champs d'étude, le soin dans l'utilisation des sources ainsi que la richesse des synthèses. Plusieurs de ces thèses ont d'ailleurs donné lieu à d'excellentes publications²⁸.

Un des phénomènes de l'édition érudite du dernier quart de siècle est la multiplication d'ouvrages collectifs, associant aussi bien des historiens chevronnés que des auteurs dont la compétence tient à l'archivistique, à la généalogie, à la muséologie, l'ethnologie, la linguistique, l'archéologie ou à d'autres spécialités dont la liste serait longue. Une des premières expressions de cet éclatement de la discipline historique est un ouvrage publié à l'occasion du 350^e anniversaire du premier voyage officiel français d'exploration au Canada par Jacques Cartier²⁹. Dix-huit auteurs, dont neuf Canadiens et neuf Français se partagent également la rédaction. Toute la fabrication du livre et de l'édition sont aussi réparties entre Montréal et Paris. Il est à noter que ce bel ouvrage, abondamment illustré, à la fois savant et accessible à un large public, a pu être publié grâce à une commémoration. Il en a été de même pour un autre ouvrage

26 Jean-Michel Lacroix, *Guide des thèses en cours et soutenues sur le Canada*, [Pessac], Association française d'études canadiennes, 2000.

27 Claude Fohlen, « Vingt-cinq ans d'histoire canadienne en France », dans *État des lieux de la recherche sur le Canada en France (1976-2001)*, dir. Jean-Michel Lacroix, [Pessac], Association française d'études canadiennes, 2001.

28 Eric Thierry, *Marc Lescarbot (vers 1570-1641). Un homme de plume au service de la Nouvelle-France*, Paris, Honoré Champion, 2001. L'auteur, un ancien étudiant du professeur Jean-Pierre Poussou, a aussi contribué à plusieurs ouvrages collectifs sur des sujets proches de sa thèse.

29 *Le Monde de Jacques Cartier L'aventure au xv^e siècle*, dir. Fernand Braudel et Michel Mollat Du Jourdin, Montréal/Paris, Libre-Expression/Berger-Levrault, 1984.

de même nature³⁰, à l'occasion du 400^e anniversaire du premier établissement permanent français en Acadie. Ainsi, depuis vingt-cinq, nombreux sont les ouvrages collectifs³¹, actes de colloques, programmes d'expositions, rapports de recherche coédités, ainsi que les textes canadiens publiés en France ou les textes français publiés au Canada.

L'écriture de l'histoire passe aussi par la presse. Les revues des sociétés savantes offrent une tribune où s'expriment les jeunes spécialistes ou les historiens d'expérience. Les articles de journaux et périodiques destinés au grand public ne sont pas non plus à négliger ; dans un contexte de débat politique ou de festivités commémoratives, la grande presse apporte des compléments d'information historique de nature à faciliter la compréhension de l'actualité. Il en va de même de la presse radiophonique dont la qualité est particulièrement élevée, en France, du moins sur la chaîne publique *France-Culture*. Des séries réalisées par l'historienne Marie-Hélène Fraïssé, notamment en 2000, *Saint-Laurent, chroniques d'un fleuve sans fin*, comprennent un large volet historique. Certaines séries ont aussi été suivies d'ouvrages imprimés³².

Une autre forme d'écriture produit, de façon exponentielle, des œuvres multimédias pour le cinéma, la télévision, le disque audio-visuel, le spectacle de rue ou sur scène et pour le réseau Internet. Difficile de nommer cet art qui s'est développé au rythme de l'informatique. L'écriture peut être extrêmement éphémère, dans le cas de spectacles uniques mais elle peut, semble-t-il, durer indéfiniment, dans le cas de dossiers diffusés par Internet. Il est trop tôt pour mesurer l'impact de cette révolution de l'écriture, mais on sait déjà que ses œuvres peuvent atteindre un public beaucoup plus large que celui que n'oserait espérer le meilleur des livres. La Nouvelle-France y a déjà fait sa place, avec de nombreux films, DVD et surtout des centaines de sites Internet. Si on aborde ce type de produits avec un regard averti et un esprit critique, on peut y trouver des programmes d'une très grande utilité, élaborés et mis en ligne avec le label de grandes institutions culturelles. C'est le cas de *Nouvelle-France, Horizons nouveaux*, portail d'archives Canada-France, réalisé conjointement par la Direction des Archives de France et plusieurs institutions canadiennes d'archives³³. Depuis novembre 2003, on peut y consulter une exposition

30 *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, dir. Raymonde Litalien et Denis Vaugeois, Sillery, Septentrion, 2004.

31 Par exemple *Mémoires de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, dir. Philippe Joutard et Thomas Wien, Rennes, PUR, 2005.

32 Marie-Hélène Fraïssé, *Découvreurs d'Amériques. 1492-1550. L'aventure, la rencontre, le pillage*, Paris, Albin Michel, 1991.

33 *Nouvelle-France, horizons nouveaux. Histoire d'une terre française en Amérique / New France, New Horizons On French Soil in America* : <<http://www.archivescanadafrance.org>>.

virtuelle de 3 50 documents accompagnés d'exposés historiques dont l'ensemble constitue une histoire intégrale de la Nouvelle-France. Mais le principal mérite de ce site est d'offrir, en libre accès, des fonds entiers d'archives numérisées accompagnées de leur inventaire sous forme de base de données. Plus d'un million d'images d'archives sont déjà disponibles et le programme a encore un bel avenir.

À ce palier de l'écriture de l'histoire du Canada, on doit reconnaître que celle de la Nouvelle-France a été traitée en France, sous la plupart des aspects identifiés par le professeur Fohlen³⁴. Même « l'indigence des instruments de travail », qu'il dénonce, est dorénavant en voie de correction par la mise en ligne des inventaires d'archives. En plus des aspects politiques, religieux, économiques et militaires généralement abordés, les historiens français ont manifesté le plus grand intérêt pour la population canadienne. De conserve avec les Canadiens, ils se sont penchés sur les premières nations habitant le territoire abordé par les colons Français, sur les rapports entre les deux groupes, sur leur démographie, leur mobilité, leur culture et leur sort lors de la conquête anglaise. Une belle synthèse, par Gilles Havard et Cécile Vidal³⁵, témoigne d'une volonté de réappropriation, par la France, de son histoire nord-américaine.

412

DES DÉFIS D'ENVERGURE

Une étape d'importance a été franchie, ces dernières années, par le travail étroit entre Français et Canadiens pour l'écriture de leur histoire commune. L'accessibilité de leurs sources d'archives et des instruments de recherche ouvre de vastes perspectives ainsi que des défis sans précédent. Les historiens n'ont jamais eu autant de documentation à leur disposition. On peut se réjouir de la facilité de consultation de millions d'imprimés et de manuscrits, envisager des croisements insolites, des combinaisons inédites, élaborer des interprétations transversales. Mais l'archive omniprésente et incontournable peut aussi devenir un piège. Plus que jamais, l'historien aura besoin de rigoureuses méthodes d'évaluation et de validation de ses sources, ainsi que d'une concertation constante avec ses pairs pour opérer le nécessaire tri et élagage de ses données. C'est alors que l'acquis d'échanges entre professionnels des deux côtés de l'Atlantique produira tous ses fruits.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003.

CHAPITRE 3

Marines

MARCO POLO ET LA MER : LES NAVIRES VUS EN ORIENT

Philippe Ménard

Marco Polo parle un peu de la mer. Au début de son texte, il consacre quelques lignes à la flotte chinoise qui allait le ramener en Occident. Pendant le voyage aller, lorsqu'il parvient au grand port d'Ormuz, en Perse, il évoque rapidement les bateaux arabes qui partaient vers les Indes. Enfin, dans la dernière partie du livre, un chapitre entier décrit les navires de l'Inde. Je laisse ici de côté les problèmes de vocabulaire nautique, de l'itinéraire de retour – que j'ai traités dans d'autres cadres¹ –, et ceux des pirates de la côte de l'Inde, qui mériteraient un examen spécial. Je voudrais réfléchir aux navires orientaux et aux problèmes de navigation en me référant à la fois au récit de Marco Polo² et aux nombreux travaux qui permettent de comprendre et d'éclairer le texte.

LES NAVIRES DE LA FLOTTE CHINOISE

Une véritable flotte emporte la famille Polo, en février 1291, de la Chine vers l'Occident. Il faut dire qu'elle n'est pas seule à voyager. Les Polo accompagnent, en effet, des ambassadeurs persans et une princesse mongole destinée à devenir l'épouse du Khan de Perse. La famille Polo avait obtenu – non sans peine – l'autorisation de partir avec eux. Compte tenu de la qualité du destinataire et du fait que les messagers convoaient une jeune femme promise à un brillant

- 1 Respectivement : « Le vocabulaire nautique dans le *Devisement du Monde* de Marco Polo », dans *Mondes marins du Moyen Âge* (actes du colloque du CUER MA, 2005), dir. Chantal Connochie-Bourgne, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006, p. 317-328 ; « Marco Polo et la mer en Occident d'après les diverses versions du texte », dans *I viaggi del Milione. Itinerario testuali, vettori di trasmissione e metamorfosi del Devisement du monde di Marco Polo e Rustechillo da Pisa nella pluralità delle attestazioni* (actes du colloque de Venise, 2005), dir. Silvia Conte, Roma, Tiellemmedia editore, 2008, p. 173-204.
- 2 Marco Polo, *Le Devisement du Monde*, éd. sous la dir. de Philippe Ménard, Genève, Droz, 2001-2009, 6 vol. Pour les indications relatives à la flotte utilisée lors du retour en Occident de la famille Polo et aux navires arabes vus à Ormuz, voir t. I, *Départ des voyageurs et traversée de la Perse*, éd. Marie-Luce Chênerie, Michèle Guéret-Laferté et Philippe Ménard, chap. 18, p. 134, et chap. 36, p. 161 ; pour celles concernant les navires vus en Inde, voir t. VI, « *Livre d'Ynde* ». *Retour vers l'Occident*, éd. Dominique Boutet, Thierry Delcourt et Danièle James-Raoul, chap. 157, p. 1-3.

avenir, toute une escadre avait été rassemblée à cette occasion. Marco Polo nous donne quelques informations à ce sujet. Il nous apprend que le Grand Khan Khoubilai avait fait préparer (*appareiller*, chap. 18, 10) quatorze navires. Ce sont assurément des bâtiments de haute mer. Dans une brève phrase, le narrateur indique que ces navires ont « .IIII. arbres » (chap. 18, 11), mot italien utilisé pour désigner les mâts. Il ajoute que souvent ils « aloient a .XII. voiles ». En Occident, il n'était pas d'usage à cette époque d'avoir une semblable voilure.

Des experts ont confirmé qu'il y avait bien en Chine, à cette époque, dans la dernière décennie du XIII^e siècle, sous la dynastie Yuan, de gros navires possédant quatre mâts. Jacques Dars, qui a consacré une importante thèse à la marine chinoise de cette époque, corrobore le témoignage de Marco Polo. Il considère ce passage comme tout à fait véridique³. Douze voiles constituaient une surface portante considérable. Le texte de Polo ne parle ni de leur aspect ni de leur emplacement. À la différence des voiles des boutres arabes qui étaient des voiles latines triangulaires en toile⁴, les voiles chinoises faites d'une tout autre texture avaient une forme rectangulaire (*illustration 1*). Elles donnaient de la stabilité

416

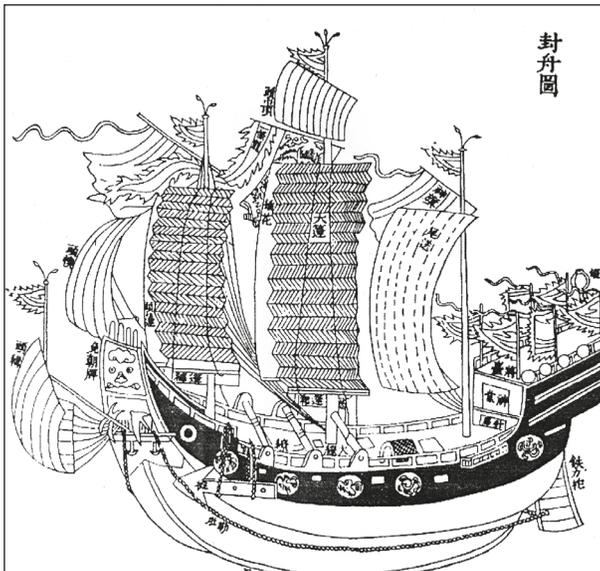


Illustration 1

3 Jacques Dars, *La Marine chinoise du X^e au XIV^e siècle*, Paris, Economica, 1992, p. 118.

4 Voir George F. Hourani, *Arab Seafaring in the Indian Ocean in Ancient and Early Medieval Times*, 2^e éd., Princeton, Princeton UP, 1995, p. 101 (« *The lateen is a triangular fore-and-aft sail, very tall and high-peaked. In the Indian Ocean the fore angle of the sail is cut off to form a luff* »). Ce type de voile permet de rester plus près du vent. Pour traverser l'océan Indien, on a tenu « *to shorten the fore-portion of the sail and heighten it abaft, in order to catch more wind* » (*ibid.*, p. 102). Une bonne étude des boutres arabes a été faite par Clifford W. Hawkins, *Les Boutres, derniers voiliers de l'Océan Indien*, Lausanne, Edita, 1981, en particulier les illustrations des p. 10, 12 et 16 sq.

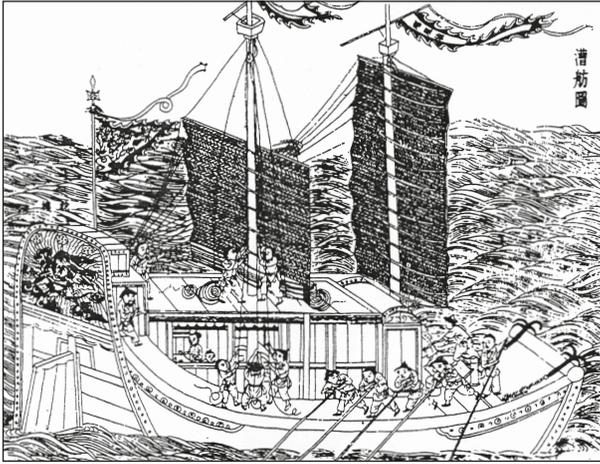


Illustration 2

aux navires dans des mers agitées⁵. La coque était proportionnelle à cette mâture. Le texte de Polo n'en parle pas. Il ne dit pas tout. Il n'indique pas que la proue de ces nef^s était surélevée et constituait un important château-arrière, qu'il y avait quatre étages dans ces navires⁶, ni que les flancs étaient souvent protégés par une armature de bambous. On soutient parfois que les jonques chinoises avaient toujours un fond plat. Il n'en est rien. Seules les jonques de rivière sont telles. Un fond plat est dangereux en haute mer. Le navire ne résisterait pas à un coup de vent ou à une forte tempête. Le livre de Jacques Dars cite un texte chinois qui précise que les gros navires ont 100 pieds de long, 25 de large et 30 de profondeur⁷. Cela signifie qu'ils possèdent une quille. On aimerait savoir ce qui constituait le lest de ces bâtiments. Le texte nous dit que les navigateurs de la flotte chinoise avaient de quoi payer leurs dépenses pendant deux ans (« et orent les despens du Seignour pour .II. ans », chap. 18, 20). Ils ont dû embarquer des provisions considérables à la fois pour lester les navires et pour leur subsistance.

La présence, même épisodique, de douze voiles pose problème. Faut-il supposer trois voiles par mât ? En fait, les navires chinois n'étaient pas semblables aux modernes clippers. Normalement il n'y a pas pluralité de voiles superposées sur chaque mât. Une seule voile descend de haut en bas⁸. Il en va ainsi dans la

5 George F. Hourani, *Arab Seafaring...*, *op. cit.*, p. 101 : « Square rig has the advantage of stability on large ships and in heavy seas ».

6 Jacques Dars, *La Marine chinoise...*, *op. cit.*, p. 98 : « un étage inférieur lesté de pierre, un étage servant de dortoir pour les soldats, un étage supérieur, enfin une terrasse ».

7 *Ibid.*, p. 115.

8 Voir Joseph Needham, *Science and Civilisation in China*, vol. 4, *Physics and Physical Technology*, part. 3, *Civil Engineering and Nautics*, Cambridge, Cambridge UP, 1971, p. 400, fig. 935 ; p. 407, fig. 941 ; p. 410, fig. 943 ; p. 510, fig. 986, ainsi que les fig. 1013, 1014, 1040, 1049 ; Jacques Dars, *La Marine chinoise...*, *op. cit.*, p. 94 et 102 sq.

plupart des jonques (illustration 2). Les voiles sont faites de lattes de bambou tressées (parfois de nattes de jonc), dans lesquelles sont insérées des tiges de bambou transversales permettant de les plier bandes par bandes⁹. En outre, elles tournent autour du mât comme sur une charnière.

Comment comprendre la mention des douze voiles ? On peut penser peut-être à des mâts amovibles, dressés en cas de besoin, peut-être à quelques vergues adjacentes pour offrir davantage de prise au vent. Je présente ici l'image d'un navire arabe du premier tiers du XIII^e siècle, où les marins dressent le mât au moment du départ (illustration 3). Nous avons une confirmation du témoignage de Marco Polo dans le texte du voyageur arabe Ibn Battûta, qui est passé en Chine en 1346. Parlant de grands navires de guerre dans le port de Quanzhou, il leur attribue douze voiles¹⁰. J'ajoute que ces voiles n'étaient pas disposées perpendiculairement à l'axe du navire. Elles se succédaient obliquement pour recevoir chacune à tour de rôle le souffle des vents¹¹.

418



Illustration 3

⁹ *Ibid.*, p. 119.

¹⁰ Ibn Battûta, *Voyages*, t. III, *Inde, Extrême-Orient, Espagne et Soudan*, trad. C. Defremery et B. R. Sanguinetti, éd. Stéphane Yerasimos [Paris, F. Maspero, 1982], rééd. Paris, La Découverte, 1997, p. 208.

¹¹ Voir Pierre Paris, « Quelques dates pour une histoire de la jonque chinoise », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. 46, 1952, p. 271-272.

Les navires chinois pouvaient assurément avancer contre le vent. Mais, avec de lourds bâtiments, il n'était pas facile de virer de bord ou de faire demi-tour. Avançaient-ils en louvoyant en zig-zag à travers le vent, en présentant alternativement au vent chaque côté du bâtiment (*tacking*) ou bien viraient-ils en rond (lof pour lof) dessinant une sorte de chiffre huit, la poupe au vent (*wearing*) ? Avec un grand mâ et un vent puissant, la première manœuvre est peut-être plus délicate. Mieux valait sans doute, dans les cas extrêmes, venir lentement au vent. On n'était pas obligé de virer de bord, vent arrière, comme avec les voiles latines. De toute façon, sur un coup de barre bien ajusté, « les voiles chinoises changent d'amure toutes seules »¹². Sur les grosses nef, il fallait peut-être plusieurs hommes pour manœuvrer le gouvernail.

Lors de la remontée le long de la côte occidentale de l'Inde, aucune des deux moussons n'est vraiment favorable. La mousson d'été s'avère franchement néfaste. Les ports sont fermés en juillet et en août¹³. La navigation est alors impossible car des vents violents frappent la côte. La mousson d'hiver oblige à louvoyer. La durée du temps passé à naviguer entre Sumatra et Ormuz oblige à penser que l'escadre impériale a dû faire plusieurs longues escales (peut-être une à Ceylan et assurément d'autres sur la côte de l'Inde). En effet, pour aller de la côte de Malabar, en Inde, jusqu'au cap Mascate, dans le golfe Persique, il ne fallait qu'une douzaine de jours aux navires arabes quand ils étaient poussés par une forte mousson¹⁴. Mais Odoric de Pordenone met vingt-huit jours pour se rendre d'Ormuz à Bombay¹⁵. Il a fallu dix-huit mois à la flotte chinoise pour atteindre le port d'Ormuz.

Les équipages de ces grosses nef étaient considérables. Ils comprenaient, en plus des marins, des soldats en nombre important. Jacques Dars fait observer

12 Pierre Paris, « Quelques dates... », art. cit., p. 273.

13 Voir Sinnappah Arasaratnam, *Maritime India in the Seventeenth Century*, Delhi, Oxford UP, 1994, p. 2. Jean de Montecorvino, vers 1292-1293, donne une vision très pessimiste de la navigation à partir des ports de la côte occidentale de l'Inde : « *dalla intrata d'aprile in fine d'ottobre li venti sono occidentali, sichè niuno potrè navichare in verso Occidente; e per lo chontrario, cioè dal mese d'ottobre infine al marso, da mezo magio infine a la fine de luglio, sono li venti si valorosi che le navi che in quello tempo si trovano fuori delli porti, launque vanno, sono tenuti disperati* » (*Sinica Franciscana*, vol. I, *Itinera et Relationes Fratrum Minorum saeculi XIII et XIV*, éd. Anastasius van den Wyngaert, Quaracchi, Collegium S. Bonaventurae, 1929, p. 344).

14 Sinnappah Arasaratnam, *Maritime India...*, op. cit., p. 3. Xavier de Planhol suggère que la durée de la traversée était plus longue (*L'Islam et la mer*, Paris, Perrin, 2000, p. 98). Les diverses dates de départ (aller et retour) entre la péninsule arabique et l'Inde sont précisées par Gerald R. Tibbetts, *Arab Navigation in the Indian Ocean before the Coming of the Portuguese*, London, Royal Asiatic Society, 1971, p. 360-381. Cet érudit se fonde surtout sur les instructions nautiques d'Ibn Majid.

15 Voir la *Relatio* d'Odoric dans *Sinica franciscana*, op. cit., p. 422 (« *in viginti octo dietis me transtuli usque ad Tanam* »).

que les énormes jonques de mer pouvaient porter des centaines de personnes. Le texte de Polo ne nous permet pas de connaître le nombre exact de gens embarqués.

Le témoignage d'Ibn Battûta dans ses *Voyages* confirme en gros ce que dit Marco Polo sur les navires chinois. Il parle des grands navires de guerre appelés *gonk*¹⁶. Laissons lui la parole :

Quand ces navires jettent l'ancre, on laisse flotter les voiles au vent. Chacun d'eux est manœuvré par mille hommes, à savoir six cents marins et quatre cents guerriers, parmi lesquels il y a des archers, des hommes armés de boucliers, des arbalétriers, c'est-à-dire des gens qui lancent du naphte.

420

Le chiffre d'un millier d'hommes est sans doute à la fois approximatif et excessif. Le voyageur arabe donne une précision supplémentaire sur le chantier où l'on fabrique ces bâtiments. « On ne les construit que dans la ville de Zeytoun, en Chine »¹⁷, c'est-à-dire à Quanzhou, en face de Taiwan. Voilà une notation instructive. Pour d'autres raisons, tous les critiques ont estimé que le port de départ de la flotte avait dû être Quanzhou. L'information donnée par Ibn Battûta va dans le même sens.

Les nefs de l'escadre qui ramenait la princesse devaient être semblables aux grosses jonques de mer appelées par les Chinois des « navires surnaturels » (*shenzhou*), qui avaient 300 pieds de long et au moins 200 hommes d'équipage. Personne n'a signalé que cette flotte était composée exclusivement de navires de guerre. Mais je crois que cela s'imposait. Un convoi de quatorze navires marchands aurait été inutile. Il ne s'agissait pas de faire du commerce avec la Perse. Dans une escadre officielle, seuls convenaient des bâtiments de guerre, d'autant que, le long de la côte de l'Inde, croisaient des flottes importantes de pirates. Marco Polo en parle à plusieurs reprises. Certains d'entre eux devaient être proches des navires-tours (nommés *louchuan*)¹⁸. D'autres pouvaient être des navires plus rapides, dits « perdrix des mers » (*haigu*)¹⁹. Je donne une image des navires de guerre à rames, dits navires-tours (voir illustration 4 en annexe).

LES NAVIRES ARABES

À propos des bâtiments vus à Ormuz, Marco Polo parle en témoin oculaire. Il porte un jugement critique, et il déclare que ce sont de très mauvaises

¹⁶ *Ibid.*, p. 208. Le mot est une adaptation du javanais *djonk*.

¹⁷ *Ibid.*, p. 209.

¹⁸ Sur les navires-tours, voir Joseph Needham, *Science and Civilisation...*, *op. cit.*, p. 424-426 (avec une illustration).

¹⁹ Jacques Dars, *La Marine chinoise...*, *op. cit.*, p. 103.

embarcations où il n'y a pas un seul clou de fer. Les navires sont cousus avec du fil tiré de l'écorce d'arbres de noix d'Inde (chap. 36, 35-37). Il résiste à l'eau de mer, mais non aux tempêtes. Marco Polo ajoute que les navires arabes d'Ormuz ont un seul mât, une seule voile, et enfin un *timon* (chap. 36, 41), « un gouvernail », sans doute axial. Ces bâtiments sont dépourvus de pont. Il est précisé que lorsque les nefes sont chargées, les marchandises mises au fond du navire sont recouvertes de cuirs, et par-dessus on place des chevaux (chap. 36, 41-44). Marco Polo ajoute que ces navires font naufrage assez souvent car il y a des tempêtes dans la mer des Indes (chap. 36, 47-49).

Toutes ces notations sont justes. George F. Hourani, qui a rédigé une excellente thèse sur la navigation arabe, confirme l'absence de clous et l'usage de navires cousus²⁰. L'illustration 2 fait voir clairement les coutures d'un bout à l'autre du navire. Selon Hourani, cette pratique viendrait de l'Inde, tout comme les bois utilisés, à savoir le teck et le cocotier. De fait, l'usage de coudre les embarcations a été longtemps pratiqué sur la côte de l'Inde²¹. D'autres témoignages médiévaux pourraient être invoqués : ainsi ceux de Jourdain Catala de Séverac²² (il s'agit de Séverac-le-Château) ou de Jean de Montecorvino²³. Le livre publié sous la direction de Himanshu Prabha Ray montre bien que des navires semblables aux *dhows* arabes existaient dans les ports de l'Inde, qu'ils étaient cousus, et se trouvaient dépourvus de pont²⁴.

Comme tous les navigateurs, Polo est très attentif au phénomène de la mousson. Le texte dit que les marchands de Quanzhou et Hangzhou (*Zayton* et *Quinsay* en ancien français) mettent bien une année pour aller à Sumatra et

20 George F. Hourani, *Arab Seafaring...*, *op. cit.*, p. 94-97.

21 Voir Lallanji Gopal, « Indian Shipping in Early Mediaeval Period », et Eric Kentley, « The Sewn Boats of Orissa », dans *Maritime Heritage of India*, dir. Karuna Sagar Behera, New Delhi, Aryan Books International, 1999, respectivement p. 90 et 188-195. Orissa est un port de la côte orientale.

22 Pour Jourdain de Séverac, je renvoie à l'édition et étude de Christine Gadrat, *Une image de l'Orient au XIV^e siècle, Les Mirabilia descripta de Jordan Catalan de Séverac*, Paris, École nationale des chartes, 2005, § 154, p. 264 : « *non sunt cum ferro conjuncta, sed suta cum acu et cum filo facta de quadam herba. Nec sunt navigia desuper cooperta, ymo aperta* [Les embarcations ne sont pas cloutées, elles sont cousues avec des aiguilles et du fil qui vient d'une certaine plante. Ces navires n'ont pas de pont dessus. Ils sont ouverts] ». L'éditrice traduit maladroitement « ils ne sont pas liés avec du fer » et « les navires ne sont pas couverts au-dessus ». Le texte ajoute que l'eau passe par dessus bord et qu'il faut constamment la vider. Nous avons vraisemblablement une représentation de cela dans l'illustration 2.

23 Jean de Montecorvino déclare à propos des navires de l'Inde « *Le loro nave sono molto fraile, distorte, senza ferro e senza chalcatura, e sono chucite chon fune sichome vestimento* », dans *Sinica franciscana*, *op. cit.*, p. 344-345. Il ajoute qu'il y a énormément de naufrages.

24 Himanshu Prabha Ray, *Archaeology of Seafaring, The Indian Ocean in the Ancient Period*, Delhi, Pragati Publications, 1999, p. 183. Les photographies de *sambuqs* arabes présentées dans le livre (planches VIII et IX) montrent clairement les coutures de gros fils. Il s'agit d'embarcations du pays de Dhofar (Oman).

en revenir : ils y vont l'hiver et ils retournent l'été. Rappelons le système de la mousson, ce vent alternatif qui souffle six mois dans un sens – de la mer vers la terre : c'est la mousson d'été – et six mois dans l'autre – de la terre vers la mer : c'est la mousson d'hiver. Les marchands de Chine profitent de la mousson d'hiver pour partir vers les îles lointaines. Pour revenir vers le continent, ils doivent attendre le changement de vent et profiter de la mousson d'été.

NAVIRES VUS EN INDE

422 Les navires vus dans la mer des Indes sont évoqués au chapitre 157. On estime que ces nefes ne sont pas différentes des jonques chinoises. Dans leurs études, Joseph Needham et Jacques Dars appliquent aux jonques de Chine la page de Polo concernant les navires indiens²⁵. Le texte nous apprend que ce sont des bateaux de commerce faits en bois de sapin (ce n'est pas forcément une erreur du voyageur²⁶), couverts d'un pont, possédant une soixantaine de *chambres* (nous dirions de cabines). Nous comprenons que plusieurs marchands se trouvent sur le même bâtiment. Le voyageur note que les nefes ont un *timon*, « un gouvernail », et quatre mâts. Le texte indique que l'on peut ajouter, en cas de besoin, deux autres mâts amovibles, sans doute deux mâts obliques, l'un en poupe et l'autre en proue. Il y a au moins 200 marins sur chacun des navires. Ces nefes sont cloutées, et elles ont deux planches l'une sur l'autre. Détail important, confirmé par l'archéologie navale : le bois n'est pas enduit de poix, mais il est, d'après le texte, recouvert d'un mélange de chaux vive, de chanvre haché et d'huile végétale. En cas de nécessité, ces bâtiments voguent à la rame. Pour mouvoir chacune des grandes rames, il faut quatre matelots²⁷. S'il y a une dizaine de rames de chaque côté, cela veut dire que quatre-vingts marins sont employés à faire avancer le navire.

Deux barques sont attachés à la nef. La plus grande a besoin de 40 à 50 matelots, nous dit le texte. Elles avancent toujours à la rame et, en cas de nécessité, elles tirent le grand bâtiment. Si le vent tombe, le gros navire peut alors poursuivre

25 Joseph Needham, *Science and Civilisation...*, *op. cit.*, p. 466-468 ; Jacques Dars, *La Marine chinoise...*, *op. cit.*, p. 116-118.

26 Les bateaux fabriqués dans la province méridionale de Fujian sont en sapin, alors que les navires de Canton sont faits en bois dur (Jacques Dars, *La Marine chinoise...*, *op. cit.*, p. 100). Le manuscrit Z nous dit que les navires de l'Inde sont construits *de ligno abietis et çapini* : voir Marco Polo, *Milione* [red. latina del manoscritto Z], éd. Alvaro Barbieri, Parma, Fondazione Bembo/Ugo Guanda, 1998, p. 252.

27 Je rappelle qu'à Venise, jusqu'au début du xive siècle, il y avait sur les *galees* deux rameurs par rang de rame, ensuite trois rameurs : voir Frederic C. Lane, *Le Navi di Venezia*, Torino, Einaudi, 1983, p. 45.

sa route à petite vitesse. En outre, suivent une dizaine de petits canots pour les besoins du service.

Ces précisions se retrouvent, peu ou prou, chez Ibn Battûta. Le voyageur arabe parle lui aussi de la multiplicité des cabines. Il indique que « chaque grand vaisseau est suivi de trois autres : le *nisyf* le moyen, le *thoulthy* celui du tiers, le *rouby* celui du quart ». Détail remarquable : il mentionne des rames « grandes comme des mâts », maniées par dix ou quinze rameurs. Les chiffres donnés par Ibn Battûta semblent amplifiés. Les clous ont pour lui trois coudées de longueur. L'hyperbole se devine dans son texte²⁸.

Marco Polo donne encore des informations sur la manière de radouber chaque année ces grosses nef. Je n'en fais pas mention ici. Une information supplémentaire est apportée par le manuscrit latin de Tolède, dit manuscrit Z, et par la version italienne de Ramusio. Sur ces navires, il existe, nous disent-ils, des compartiments étanches²⁹. C'est évidemment une addition ultérieure faite par le voyageur vénitien. Le texte nous apprend qu'il y a bien treize compartiments sur ces nef. Si d'aventure un bateau cogne un rocher et se trouve avoir une paroi enfoncée, les dégâts sont limités. L'eau n'envahit qu'un seul compartiment, car les autres sont hermétiquement fermés. Les marins peuvent réparer l'endroit abîmé. Cela est confirmé par les découvertes sous-marines modernes. On a

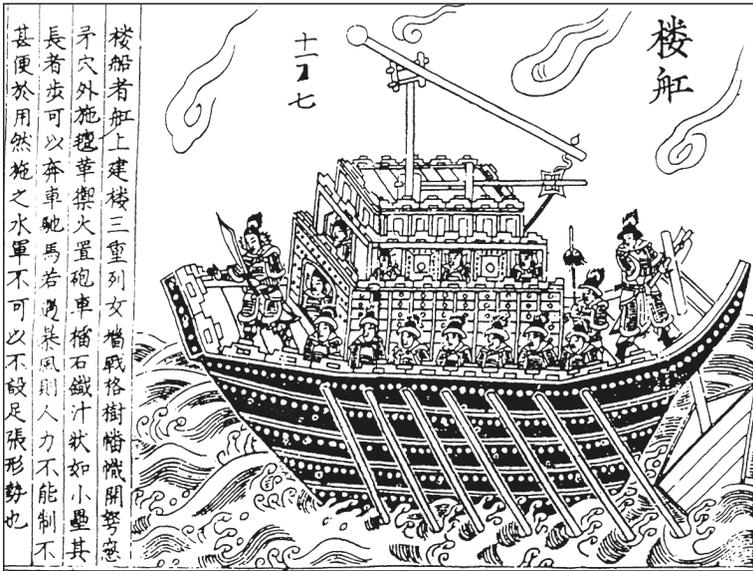


Illustration 4

28 Ibn Battûta, *Voyages, op. cit.*, p. 209.

29 Marco Polo, *Milione, op. cit.*, p. 252 ; Giovanni Battista Ramusio, *Navigazioni e viaggi*, éd. Marica Milanese, Milano, Einaudi, 1978-1988, 6 vol., t. III, p. 250.

retrouvé près de Quanzhou un navire marchand de l'époque de Marco Polo. Il possédait bien des compartiments internes³⁰.

Quelques mots de conclusion. Toutes ces informations sur les navires arabes et sur les bâtiments chinois sont confirmées par d'autres voyageurs ou par les spécialistes modernes d'archéologie navale. Le narrateur ne cherche pas à impressionner ses lecteurs. Il laisse, en fait, remonter ses souvenirs. Né dans un grand port de mer, habitué aux navires et à la navigation, il donne un bref aperçu de ce qu'il a vu. Certes, tout n'est pas dit. Le texte ne parle pas des équipages, des maladies, des typhons, des escales. Il ne décrit pas les manœuvres, le maniement des voiles, l'usage de la boussole. Mais nous entrevoyons une petite partie du réel. La brume se dissipe : des nefes apparaissent furtivement sous nos yeux ébahis. Il faut en savoir gré au voyageur vénitien.

30 Voir *The International Journal of Nautical Archaeology*, t. 27, 1998, p. 280. Une brève description du navire a été donnée par Claudine Salmon et Denys Lombard dans *Commerces et navires dans les mers du Sud*, Paris, Association Archipel, 1979, p. 57-67. Douze cloisons perpendiculaires partageaient la cale et formaient treize compartiments. Le bordage était composé de deux épaisseurs de planches près de la quille et de trois épaisseurs près de la ligne de flottaison. Voir aussi « Water-tight Compartments », dans Joseph Needham, *Science and Civilisation...*, *op. cit.*, p. 420-422.

MONSIEUR VINCENT,
AUMÔNIER GÉNÉRAL DES GALÈRES

Marie-Christine Varachaud

Il est toujours très difficile de parler d'un personnage aussi connu, aussi « populaire » et nous croyons pouvoir dire aussi aimé que saint Vincent-de-Paul. La réputation de sa charité n'est plus à faire. Elle s'est exercée auprès des plus pauvres, des plus démunis, des plus déshérités, nous le savons tous, mais aussi des plus méprisés, des criminels, et en particulier des galériens. Chacun sait que Vincent-de-Paul a été aumônier général des galères. Tout le monde se souvient de la célèbre scène du film de Maurice Cloche, dialogué par Jean Anouilh, au cours de laquelle « Monsieur Vincent », incarné par l'admirable Pierre Fresnay, prend la place d'un galérien dans ses fers. Geste authentique ou non – il n'a pas été repris dans la bulle de canonisation – en tout cas scène émouvante, mais qui est bien loin de donner une idée exacte et complète de l'action considérable qu'a menée Vincent-de-Paul en faveur des galériens. Signalons cependant le livre d'Henri Lavedan, paru en 1928 et consacré à ce sujet¹. C'est précisément cette action de Vincent-de-Paul en faveur des plus méprisés, s'il en est, que nous nous proposons de présenter ici.

Le présent article se divisera en trois parties. Dans un premier temps, nous rappellerons les grands événements qui ont marqué la vie de Vincent-de-Paul à travers les différentes œuvres qu'il a fondées en faveur des pauvres et de la formation des prêtres notamment. Puis nous focaliserons notre attention sur les actions concrètes qu'il a accomplies en faveur des galériens, ainsi que sur l'influence qu'il a pu avoir sur l'amélioration du sort de ces pauvres forçats. Enfin, pour mieux appréhender cette influence, nous nous arrêterons dans notre troisième partie, sur deux actions concrètes de Vincent-de-Paul en faveur des galériens, à savoir les missions auprès des galériens, et la création de l'hôpital des forçats de Marseille, dont les lettres patentes sont révélatrices à ce sujet, et portent une forte empreinte vincentienne.

¹ Henri Lavedan, *Monsieur Vincent, aumônier général des galères*, Paris, Plon, 1928.

Originaire du village de Pouy (aujourd'hui Saint-Vincent-de-Paul), près de Dax, Vincent-de-Paul ou plus exactement Depaul, est né le 24 avril 1581. D'abord gardien du troupeau de son père, il fait ses premières études chez les cordeliers de Dax en 1595 et les continue à Toulouse en 1597. Il est ordonné prêtre le 23 septembre 1600 par Mgr de Bourdeille, évêque démissionnaire de Périgueux. Le 17 mai 1610, il devient l'aumônier de la reine Marguerite de Valois, la reine Margot. À cette époque, il se lie avec Bérulle qu'il prend comme directeur de conscience. En 1613, il est le précepteur des enfants de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères. En 1617, alors curé de Châtillon-sur-Chalargon, il fonde sa première confrérie de charité. Sur les instances et les supplications de Mme la générale de Gondi qui, ayant perdu son confesseur, craint pour le salut de son âme, il revient cette même année chez les Gondi et se fait missionnaire sur les terres du comte. C'est à cette époque qu'il prit conscience de sa vocation.

426

En effet, c'est en 1617, alors qu'il se trouvait à Folleville en Picardie dans les terres des Gondi, qu'il découvrit l'ignorance du curé du lieu : celui-ci ne connaissait même pas les paroles de l'absolution². C'est sans doute instruit par cette expérience, à travers laquelle il mesure l'immense médiocrité et l'ignorance du clergé rural, qu'il décida plus tard de fonder la Congrégation des prêtres de la Mission.

En 1618, il rencontre François de Sales qui a visité les Gondi au cours de son passage à Paris, entre le 17 décembre 1618 et le 13 septembre 1619. Les vues des deux futurs saints sur l'avenir religieux de la France se rejoignaient si bien, qu'en peu de temps une amitié profonde se noua entre les deux hommes, à tel point qu'avant de mourir, le 28 décembre 1622 à Lyon, Monsieur de Genève fit nommer Vincent-de-Paul supérieur de la Visitation parisienne³.

En 1619, il devient aumônier général des galères. Tout en multipliant ses différentes actions en faveur des plus pauvres, Vincent accepte donc de devenir, comme nous venons de le dire, le supérieur de la Visitation de Paris, ainsi que le principal du collège des Bons-Enfants, qui sera le premier lieu d'établissement des prêtres de la Mission où ces derniers resteront jusqu'en 1632. C'est alors que, sur les conseils du cardinal de Richelieu, Vincent-de-Paul envisage de créer, aux Bons-Enfants, un séminaire « pour ceux qui étaient déjà entrés ou en disposition prochaine d'entrer dans les saints ordres » afin de les former à ce que l'on appellerait aujourd'hui la pastorale paroissiale. Ainsi, dès 1636, un

² André Dodin, *Saint Vincent-de-Paul et la Charité*, Paris, Le Seuil, 1960, p. 22.

³ *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique* [désormais D.S.], Paris, Beauchesne, 1937-1994, 16 vol., t. XVI, col. 844.

premier noyau voit le jour, mais ce séminaire, à la fois petit et grand séminaire, n'est fondé qu'en 1642. Or, cette même année s'établissent le séminaire de Vaugirard puis celui de Saint-Sulpice, dont le rayonnement et le rôle éclipsent le séminaire des Bons-Enfants entre autres⁴.

Fermons cette parenthèse sur le séminaire des Bons-Enfants et reprenons le cours de la vie de Vincent-de-Paul. Nous arrivons ainsi à la fondation des Prêtres de la Mission, l'une de ses principales œuvres.

La création de cette congrégation s'étalera de 1625 à 1633 et sera favorisée par un concours de circonstances exceptionnelles que l'on peut résumer par l'appui de la puissante famille de Gondi. D'une part, l'appui familial de Mme de Gondi, d'autre part, l'appui ecclésiastique au plus haut niveau en la personne de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi. Ainsi, le contrat de fondation, établi le 17 avril 1624, est approuvé dès 1625 par Mgr de Gondi. Au mois de mai 1627, le Roi Louis XIII, par lettres patentes, donne une existence légale à la Congrégation et, le 12 janvier 1633, le pape Urbain VIII reconnaît celle-ci par la bulle *Salvatoris Nostris*.

Installés à l'origine au collège des Bons-Enfants, comme nous l'avons vu, les prêtres de la Mission iront s'établir au prieuré de Saint-Lazare en 1632, ce qui leur valut le nom de *Lazaristes*. En effet, le 7 janvier de cette année-là, le prieur de Saint-Lazare concède ses vastes bâtiments à Vincent-de-Paul, le prieuré est uni à la Congrégation de la Mission, et le 8 janvier cette union est approuvée par l'archevêque de Paris⁵.

En 1633, Vincent-de-Paul multiplie les retraites d'ordinands pour préparer les futurs prêtres à l'ordination sacerdotale et participe aux fameuses conférences des mardis. Cette même année, il fonde la communauté des Filles de la Charité. Avec cette fondation, « Vincent-de-Paul fut à l'origine de la plus importante promotion de l'apostolat féminin qu'ait connu le temps de la Réforme catholique », comme le souligne Jean Delumeau⁶. Les Filles de la Charité n'étaient pas des religieuses au sens où on l'entendait alors. En effet, après l'échec de François de Sales, Vincent-de-Paul se contenta de créer une confrérie : la « Confrérie des servantes des pauvres », dont les statuts ne furent approuvés qu'en 1655 par l'archevêque de Paris, Jean-François Paul de Gondi, et par Clément IX qu'en 1668⁷. Ces Filles de la Charité s'occupaient essentiellement des pauvres, des malades, des enfants, en particulier des enfants abandonnés, et aussi, comme nous le verrons, des galériens.

4 *Le Diocèse de Paris*, t. 1, *Des origines à la Révolution*, dir. Bernard Plongeron, Paris, Beauchesne, 1987, p. 241.

5 *Ibid.*, p. 242-243.

6 Jean Delumeau, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 1971, p. 79.

7 *Ibid.*, p. 80.

Parmi les autres œuvres de Vincent-de-Paul, nous citerons : la charité de l'Hôtel-Dieu créée en 1634, la fondation du séminaire de la Mission en 1637, les œuvres des Enfants trouvés en 1638, les secours à la Lorraine dévastée et les œuvres des galériens créés en 1639.

En 1643, il assiste Louis XIII à son lit de mort et entre au Conseil de conscience de la régente Anne d'Autriche, où il restera jusqu'en 1653. À cette place, il contribue au choix d'évêques à la hauteur de leur mission.

Vincent-de-Paul est décédé à Paris, le 27 septembre 1660, âgé de quatre-vingts ans, dans sa chaise, tout habillé, près du feu. Depuis le 18 septembre, il n'avait plus la force de communier. Le dimanche 26, il s'était fait porter à la chapelle attenante à sa chambre « pour y entendre la messe et si possible communier », nous dit Pierre Miquel. « Cette dernière grâce lui est donnée », précise-t-il⁸, et à la tombée du jour, il avait reçu l'extrême-onction. Ses obsèques eurent lieu le 28. Il fut enseveli dans un cercueil de plomb, fermé par un cercueil de bois et un tombeau maçonné en carré, aménagé dans l'église de Saint-Lazare⁹.

Monsieur Vincent fut béatifié par Benoît XIII le 13 août 1729, par la bulle *Justus et misericors*, canonisé par Clément XII le 16 juin 1737, par la bulle *Superna Jerusalem*, et il fut proclamé patron des œuvres de la charité le 18 mai 1885 par Léon XIII, par la bulle *Cum multa*.

MONSIEUR VINCENT ET LES GALÉRIENS DU ROI

Dans la biographie qui précède, nous avons vu que Vincent-de-Paul avait été, en 1613, le précepteur des enfants de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères de Louis XIII. Rencontre importante que celle du général des galères et de Monsieur Vincent, puisque c'est de cette époque que date ce que Vincent a appelé « sa conversion », c'est-à-dire le vœu de se consacrer à Dieu dans les pauvres. C'est aussi par Philippe-Emmanuel de Gondi qu'il aura ses premiers contacts avec les galériens et qu'il fera la découverte de leurs misères tant matérielles que spirituelles.

En effet, c'est quelques mois après son retour de la cure de Châtillon les Dombes chez les Gondi, en décembre 1617, que le général des galères introduit Vincent-de-Paul dans le milieu des galériens, comme il le lui avait promis, entre autres choses, pour le faire revenir à son service. Il demande d'abord à visiter les forçats de Paris. Dans son livre sur Vincent-de-Paul, Pierre Miquel nous livre les réactions du saint à propos de cet apostolat :

⁸ Pierre Miquel, *Vincent-de-Paul*, Paris, Fayard, 1996, p. 473.

⁹ D.S., t. XVI, col. 861.

Mes Sœurs, dira-t-il [...] dans une de ses conférences, quel bonheur de servir ces pauvres forçats, abandonnés entre les mains des personnes qui n'en ont point de pitié! Je les ai vus, ces pauvres gens, traités comme des bêtes¹⁰!

En fait, le premier obstacle auquel se heurte Vincent-de-Paul dans son désir de venir en aide aux galériens, est l'incompréhension de ses contemporains vis-à-vis de cette catégorie de la population, comme le souligne Pierre Miquel : « Il a du mal, à faire comprendre à son entourage que ces condamnés ont une âme, et qu'ils peuvent espérer, malgré leurs fautes, la rédemption et la "bonne mort" »¹¹.

Vincent visitait souvent les galériens détenus dans les prisons de Paris, et le changement qui s'opéra en eux fut si remarquable que, sur l'intervention du général des galères, Louis XIII le nomma aumônier général des galères, par un brevet du 8 février 1619. Par ce brevet, qui le faisait « officier de la marine du Levant », il devint responsable des autres aumôniers des galères et il acquit une certaine autorité sur le petit personnel chargé de la surveillance des forçats. De plus, ce brevet était accompagné de 600 livres annuelles d'appointements, « aussitôt englouties par ses protégés », se plaît à préciser André Frossard¹².

Monsieur Vincent découvre donc le monde des galériens, à Paris, en 1618. À cette époque, les forçats croupissaient dans les cachots de la Conciergerie en attendant leur départ vers Marseille, séjour ordinaire des galères du Roi. Sa première action concrète en faveur des galériens sera donc d'obtenir leur transfert de la Conciergerie dans une prison moins malsaine : une maison qu'il avait louée rue du Faubourg Saint-Honoré, près de l'église Saint-Roch, pour y installer précisément les galériens, et dans laquelle ils resteront jusqu'en 1632, date à laquelle, sur la demande expresse de Vincent-de-Paul, les forçats changeront à nouveau de lieu de détention et seront transférés dans une tour carrée, flanquée de deux tourelles, entre la porte Saint-Bernard et la Seine, située sur le quai de la Tournelle, entre le pont de la Tournelle et la rue des Fossés-Saint-Bernard, sur la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Un article du père Jean Renouard, lazariste, précise que lors de ce second transfert,

la Compagnie du St-Sacrement oblige ses membres à des visites régulières, (et) vote des fonds pour procurer des bouillons et des remèdes aux malades. [...] Elle supervise les rôles des condamnations, gardant leur double, veillant aussi à ce que les peines ne soient pas indûment prolongées. St. Vincent, poursuit-il, en qualité d'aumônier, surveille de près ce travail de la compagnie. Il se fait aider par les Dames et les Filles de la Charité. Saint Lazare participe aux aumônes faites en leur faveur¹³.

10 Pierre Miquel, *Vincent-de-Paul, op. cit.*, p. 183.

11 *Ibid.*

12 André Frossard, *Votre très humble serviteur Vincent-de-Paul*, Paris, Le Seuil, 1981, p. 86.

13 Jean-Pierre Renouard, c.m., « Le service des pauvres dans la Congrégation de la Mission », *Vincentiana*, 1987, p. 650.

Effectivement, dans ces deux « maisons de galériens », ce sont d'abord les prêtres de la Mission qui s'occupent des forçats, de 1625 à 1634 ; puis les Dames de la Charité de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet les prendront en charge à partir de l'année 1632, et les Filles de la Charité à partir de 1640. Ici, il faut souligner la grande innovation, André Frossard dira même « l'audace inouïe en son temps » de Vincent-de-Paul, d'envoyer des femmes, en l'occurrence ses Filles de la Charité, « aux pauvres forçats, qui les accueillirent d'abord avec des crachats, ensuite avec des larmes »¹⁴. L'attitude de Vincent-de-Paul était presque révolutionnaire à son époque.

Cependant l'apostolat de Monsieur Vincent auprès des galériens ne se limite pas à la seule ville de Paris, comme le montre ce que nous appellerons les deux œuvres concrètes de Monsieur Vincent envers les galériens : les missions auprès des galériens, et la fondation d'un hôpital pour eux.

DEUX ŒUVRES CONCRÈTES EN FAVEUR DES GALÉRIENS

430

Les missions

Dès 1622, soit trois ans après sa nomination, Monsieur Vincent fait un voyage à Marseille où le conduit tout naturellement sa charge d'aumônier général des galères du Roi. En 1623, il se rend à Bordeaux pour y prêcher une mission avec d'autres ecclésiastiques. Vers la fin de sa vie, il évoquera cette mission de Bordeaux devant ses Missionnaires, en ces termes :

Du temps que j'étais encore chez M. le général des galères, et avant qu'il eût fait le premier établissement de notre congrégation, il arriva que, les galères étant à Bordeaux, il m'envoya là pour faire mission aux pauvres forçats ; ce que je fis par le moyen de religieux de la ville de divers ordres, deux en chaque galère¹⁵.

Au bagne de Bordeaux étaient commis les pires excès envers les forçats. C'est dans cette ville que se situe le célèbre épisode de Vincent-de-Paul prenant la place d'un bagnard dans les fers. En dehors de cet épisode, la mission de Bordeaux, selon Pierre Miquel,

sans provoquer de résultats spectaculaires, a sans doute attiré l'attention du cardinal François IV d'Escoubleau de Sourdis¹⁶, qui va s'intéresser depuis lors à la création d'associations de charité en faveur des galériens¹⁷.

¹⁴ André Frossard, *Votre très humble serviteur...*, op. cit., p. 86.

¹⁵ Cité par Alexandrette Bugelli, *Vincent-de-Paul. Une pastorale du pardon et de la réconciliation : la confession générale*, Fribourg-Paris, Éditions universitaires-Le Cerf, p. 207.

¹⁶ « Consacré depuis 1599 par François de Joyeuse, frère de l'évêque de Maillezais Henri, et qui développe dans sa région une intense activité pour favoriser le retour à la foi », Pierre Miquel, *Vincent-de-Paul*, op. cit., p. 195, n. 3.

¹⁷ *Ibid.*, p. 195.

Et ce n'est pas là l'un des moindres mérites du saint, qui, outre ses actions concrètes envers les plus pauvres et les plus méprisés, suscite également tout un mouvement de charité envers eux.

Marseille et Bordeaux ne furent pas, bien évidemment, les deux seules missions auprès des galériens, données ou initiées par Monsieur Vincent. Il mit à contribution les prêtres de la Conférence des Mardis en les envoyant en mission avant le départ des forçats vers les ports.

En 1639, il faut signaler la création de l'œuvre des Galériens. En 1643, Vincent-de-Paul donne une nouvelle mission aux galères, cette fois à Marseille, et en 1646 ce sera la fondation de l'hôpital des forçats à Marseille, dont l'origine remonte à 1618 comme nous le verrons.

L'hôpital des forçats à Marseille

Cet hôpital fut commencé par M. de Gondi en 1618. En effet, dès le début de son aumônerie générale, et même avant, Monsieur Vincent s'était soucié de procurer un hôpital aux galériens. Il décida donc le général des galères de commencer la construction d'un bâtiment destiné à l'hospitalisation des forçats. Mais, malgré la modestie du projet, les fonds manquèrent et il demeura inachevé. L'évêque de Marseille, Monseigneur Jean-Baptiste Gault, reprit quelques années plus tard cet ouvrage si nécessaire et y intéressa Gaspard de Simiane¹⁸, Vincent-de-Paul lui-même et la duchesse d'Aiguillon, de laquelle il obtint une importante dotation. Mgr Gault réunit également d'autres legs, emprunta, fit poursuivre les travaux et mourut en 1643, deux ans avant leur achèvement.

En fait, la fondation de cet hôpital est due principalement aux trois personnages masculins dont nous venons de parler. En effet, comme le souligne André Zysberg :

¹⁸ Gaspard de Simiane de la Coste, né à Aix-en-Provence en 1607, deuxième fils de Henri Simiane la Coste, conseiller en la Cour des Comptes, et de Angélique de la Cépède, fille unique de Jean, seigneur d'Eigalade, premier président en la même Cour, avait été ramené à Dieu par la mort prématurée d'une personne qu'il aimait. Venu à Paris, il y étudia l'art de la controverse sous le père Veron et se lia avec Vincent-de-Paul qui développa dans son cœur l'amour des malheureux et l'intéressa particulièrement au sort des pauvres galériens. Outre la fondation de l'hôpital des forçats de Marseille, il créa *l'œuvre des femmes bohèmes*, en faveur des femmes qui suivaient les galères, soit pour ne pas abandonner leur mari, soit pour des raisons moins avouables. Le pieux chevalier était plein des maximes de saint Vincent. Il se conformait autant qu'il le pouvait, à la règle des missionnaires : lever à quatre heures ; une heure d'oraison, lecture d'un chapitre du Nouveau Testament à genoux et tête nue, une demi-heure de lecture spirituelle, visite au Saint-Sacrement avant et après les sorties, retraite mensuelle, retraite annuelle de huit jours. Son temps était pris en grande partie par les galériens de l'hôpital, auxquels il se plaisait à apporter ses consolations et ses soins. Les missionnaires n'avaient pas de meilleur auxiliaire. Il mourut de la peste, le 24 juillet 1649, à l'Hôtel-Dieu de Marseille, victime de son dévouement. Voir Pierre Coste, *Le Grand Saint du Grand Siècle, Monsieur Vincent*, Bruges-Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1932, 3 vol., t. II, p. 526, et Artefeuille, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence* [1757-1786], Marseille, Laffite Reprints, 1996, 3 vol., t. II, p. 418.

Portés par le vent de la Contre-Réforme, les notables multipliaient alors les fondations charitables, qui témoignaient du souci de soulager les pauvres gens et, en même temps, de les moraliser, de leur donner de « bonnes » habitudes d'ordre, de travail et de religion. Misérables parmi les misérables, les galériens attirèrent la compassion des dévots provençaux, déjà édifiés, quelques années auparavant, par l'exemple de Vincent-de-Paul, aumônier réal des galères, qui appuya à la Cour le projet de Gaspard de Simiane¹⁹.

Cet hôpital comprenait sept salles, six à destination de la chiourme et une pour les soldats et, dès le mois de mai 1645, il accueillait les premiers malades malgré les protestations des capitaines des galères devant cette innovation, comme nous le montre une lettre de Gaspard de Simiane à Vincent-de-Paul :

432

Je vous écris pour vous faire savoir le progrès de l'hôpital, à l'établissement duquel vous avez tant contribué. Vous aurez appris par ma dernière comme, après beaucoup de résistances, par l'aide de notre-Seigneur, on nous a donné les malades des galères²⁰.

Par lettres patentes de 1646, le roi Louis XIII se déclarait fondateur de l'établissement et lui accordait, à côté de plusieurs privilèges, une rente annuelle de 9 000 livres²¹.

Lors de sa fondation, l'administration du temporel de l'hôpital est confiée à quatre administrateurs, tous issus de la Compagnie du Saint-Sacrement²², dont Gaspard de Simiane²³

19 André Zysberg, *Les Galériens. Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 353.

20 Pierre Coste, *Le Grand Saint...*, op. cit., t. II, p. 525-526.

21 Voir Marc Vigié, *Les Galériens du roi, 1661-1715*, Paris, Fayard, 1985, p. 258.

22 La Compagnie du Saint-Sacrement est une organisation religieuse dont la première idée émane de Henri de Lévis, duc de Ventadour, qui voulait « promouvoir la gloire de Dieu par toutes sortes de moyens ». Elle fut mise sur pied entre 1629 et 1631, par le père de Condren, général de l'Oratoire, et le père Suffren, s.j. Ouverte à tous, cette Compagnie, que dirigeait un bureau, s'inspirait de la dévotion au Saint-Sacrement, chère au XVII^e siècle. Ses réunions avaient lieu le jeudi, jour consacré à l'Eucharistie. Comme le Christ caché, la Compagnie voulait rester secrète, ce qui lui vaudra l'accusation d'occultisme. Protégée par Louis XIII, Richelieu, Anne d'Autriche, elle compte bientôt des affiliés de premier plan, dont Vincent-de-Paul dès 1635. Les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement s'adonnent d'abord aux œuvres de charité; mais en même temps ils travaillent à l'amendement des pécheurs, au maintien de la législation anti protestante ; suivant les consignes du Concile de Trente, ils font exclure les prêtres scandaleux, et poursuivent l'immoralité sous toutes ses formes – *Le Tartuffe* est probablement interdit à leur instigation. La Compagnie est particulièrement dure à l'égard des protestants et des jansénistes. Ayant osé attaquer la frivolité de Mazarin (1660), elle devient la cible de nombreux pamphlets. Un arrêt du Parlement de Paris, du 13 décembre 1660, lui porte un coup mortel et elle disparaît en 1665. Voir le *Grand Larousse universel*, t. XIII, p. 9263.

23 Les trois autres administrateurs étaient Henri Darmand, conseiller du Roi et trésorier général de France en Provence, Pierre de Bausset, Sieur de Roquefort, et Charles Molat.

pour régir et gouverner ledit hôpital pendant deux années, lesquels garderont cet ordre à l'avenir, que chaque année deux administrateurs sortiront de ladite charge et deux autres entreront à leurs places pour l'exercer avec les deux anciens qui resteront pour servir leur dernière année dans ladite administration, auxquels administrateurs et à leurs successeurs joints avec eux l'aumônier Réal appartiendra à perpétuité la nomination de leurs successeurs en ladite charge²⁴.

Il existe aux Archives nationales, la copie des lettres patentes concernant l'établissement de cet hôpital, à Marseille. Même si Vincent-de-Paul n'est pas nommément cité dans ces lettres, son influence ne peut être mise en doute pour ce qui concerne l'origine de cette fondation, comme nous l'avons vu plus haut : en effet, il appuie à la Cour le projet de Gaspard de Simiane ; la duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal de Richelieu, très proche de Monsieur Vincent, et qui finança le projet, est citée dans le préambule de ces lettres²⁵. De plus, il est au Conseil de Conscience depuis 1643. Enfin, la direction spirituelle de cet hôpital est confiée aux prêtres de la Mission. Mais pour mieux saisir tout l'esprit vincentien qui a présidé à la fondation de cet hôpital, nous citerons un long passage du préambule de ces lettres patentes, dans lequel nous lisons en effet :

Les Rois nos prédécesseurs [...] ont eu en singulière recommandation les pauvres et les malades, pour le soulagement desquels ils ont fondé plusieurs hopitaux afin qu'ils y fussent logés, nourris, médicamentés²⁶, et assistés spirituellement et corporellement, et leur prévoyance a été si grande et si générale pour cet effet qu'on peut dire qu'il y a peu d'infirmités et misères pour le soulagement desquels ils n'ayent trouvé des moyens convenables et employé des grandes sommes pour y remédier. Les seuls forçats qui servent dans les Galères n'ont point jusqu'ici ressenti des effets de cette charité universelle, ni ayant pas eu d'hospital fondé ni doté pour eux, bien qu'il fut d'autant plus nécessaire que leurs activités et leurs ordinaires fatigues rendent sujets et plus dignes de compassion, car n'étant pas en lieu que l'on puisse commodément remédier aux besoins corporels et spirituels des malades, ni même les séparer des autres forçats qui ne le sont pas, il arrive souvent qu'ils en sont infectés et que, par le grand nombre de ceux

24 Archives nationales [désormais AN], Marine [désormais Mar.], A² 2, p. 281-282. Il s'agit de la copie de « l'Édit de la fondation d'un hopital royal dans l'arsenal de Marseille pour les forçats des galères ».

25 AN, Mar., B⁶ 77, fol. 240 v^o.

26 Médicamenter : « Penser [*sic*] un malade, un blessé, luy donner les médicaments nécessaires. Un Chirurgien a une action privilégiée en Justice pour avoir pensé [*sic*] et médicamenté quelqu'un » (*Dictionnaire* de Furetière [1690]).

qui meurent à faute d'être dans un hôpital où ils puissent recevoir les secours nécessaires, les chiourmes en sont affaiblies et les Galères rendues bien souvent inutiles au service de l'État²⁷.

434

Ces longues considérations, reconnaissons-le, se veulent toutes à la gloire du Roi, et ne sont pas exemptes d'arrière-pensées politiques puisqu'il y a de l'intérêt du pouvoir royal d'avoir une chiourme en bon état physique. Cependant, on y parle du soulagement des misères en général, mais surtout on y reconnaît que les galériens, par leurs activités particulières et leurs fatigues « ordinaires », sont sujets aux maladies et sont dignes de compassion, sous-entendu au même titre que n'importe quel sujet de Sa Majesté. Et c'est précisément sur ce point que l'influence de saint Vincent-de-Paul est la plus flagrante. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, une de ses grandes batailles qui semble peu à peu porter ses fruits, et l'un de ses plus grands mérites, sont d'avoir su changer le regard que ses contemporains portaient sur les galériens, et de les avoir amené à considérer que ces forçats, tout criminels qu'ils étaient, étaient aussi des hommes, des enfants de Dieu, des pauvres parmi les pauvres, des misérables qui étaient dignes de compassion et avaient le même droit au soulagement, aussi bien spirituel que corporel, que n'importe quel sujet du roi.

Cette influence vincentienne, qui apparaît dès le préambule, se voit confirmée, concrétisée, en quelque sorte, et voulue par le roi qui confie, comme nous l'avons dit, la direction spirituelle de l'hôpital des galériens de Marseille aux prêtres de la Mission et plus particulièrement au supérieur général de cette Congrégation. En effet, le Roi dit expressément dans ces lettres :

Nous avons par ces présentes déclaré que la direction spirituelle pour la consolation des malades, administration des sacrements, célébration de la Ste. Messe et sépulture des morts, appartiendra à l'avenir au Supérieur Général de la Congrégation des Prêtres de la Mission et aumônier Réal de nos Galères, comme elle lui a toujours appartenu en lad. qualité d'aumônier Réal et en a joui dans lesd. Galères, sur les officiers, mariniers, soldats et forçats, sous l'autorité des ordinaires²⁸.

En l'absence de l'aumônier général des galères, la direction spirituelle de l'hôpital des forçats doit être assurée par le supérieur général de la Mission de la ville de Marseille, avec les mêmes « droits, honneurs, dignités et privilèges ».

²⁷ AN, Mar., B⁶ 77, fol. 238-240.

²⁸ *Ibid.*, fol. 244 v^o-245.

Ce lien étroit entre l'hôpital des forçats de Marseille et la congrégation des prêtres de la Mission n'est pas temporaire et ne se limite pas au seul vivant de Vincent-de-Paul, mais le roi le veut perpétuel. En effet, il précise :

Avons uni, et unissons à perpétuité lad. Congrégation des Pères de la Mission, pour être exercée par le Supérieur Général, et en son absence, par le Supérieur de la Mission de Marseille, par sa commission²⁹.

Ces lettres patentes ne nous énoncent pas seulement les intentions du Roi, et sa volonté concernant la fondation de cet hôpital, elles nous renseignent également sur les qualités attendues de tout aumônier de galère, qui doit être « sçavant, exemplaire et pratique en la charge du gouvernement des âmes, approuvé par l'ordinaire »³⁰, ainsi que sur les obligations qui lui sont faites

que chaque aumônier visite à son tour les malades de l'hôpital, ainsi qu'il leur sera prescrit par led. aumônier Réal, (et) que tous lesd. aumôniers, pour mieux s'acquitter de leur charges, vivent en communauté sous la direction et conduite de l'aumônier Réal³¹.

Quant au rôle et aux fonctions de l'aumônier Réal, qui ne se limitent d'ailleurs pas au seul hôpital, mais s'étendent sur toutes les galères, ils sont définis comme suit :

Nous voulons et enjoignons très expressément à notre aumônier Réal de tenir la main à ce que chaque Galère ait un bon prêtre pour aumônier [...], et en cas que lesd. aumôniers des Galères ne se trouvent pas avoir les qualités et conditions nécessaires, ou qu'ils ne vécussent pas en bons Prêtres, led. aumônier Réal pourvoira auxd. Galères d'un autre Prêtre en la place de ce qu'il ne jugera pas propre, en vertu du pouvoir que nous lui donnons par ces présentes³².

Enfin, l'aumônier Réal est chargé de distribuer les gages aux aumôniers des galères, gages qui doivent être remis entre ses mains.

Nous avons jugé utile de citer ces longs passages des lettres patentes concernant la fondation de l'hôpital des forçats à Marseille pour essayer de saisir quelle a pu être l'influence de Vincent-de-Paul sur le sort des galériens qui étaient pris en charge dans cet hôpital. En fait, il est toujours difficile d'apprécier les bienfaits de la création d'une œuvre, quelle qu'elle soit. Cependant, pour ce qui concerne l'hôpital des forçats, nous pouvons nous en

²⁹ *Ibid.*, fol. 245.

³⁰ *Ibid.*, fol. 250 v^o.

³¹ *Ibid.*, fol. 250.

³² *Ibid.*

faire une idée à travers une lettre que Gaspard de Simiane écrivit de Marseille, à Vincent-de-Paul, en 1645, et dans laquelle il exprime la joie des galériens lorsqu'ils arrivent dans cet hôpital :

Je ne saurais exprimer la joie, dit-il, que reçoivent ces pauvres forçats lorsqu'ils se voient transportés de cet enfer dans l'hôpital, qu'ils appellent un paradis. À l'entrée seulement, on les voit guérir de la moitié de leur mal, parce qu'on les décharge de la vermine dont ils viennent couverts ; on leur lave les pieds, puis on les porte dans un lit un peu plus mol que le bois sur lequel ils ont accoutumé de coucher. Et ils sont tous ravis de se voir couchés, servis et traité avec un peu plus de charité que dans les galères, où nous avons renvoyé un grand nombre de convalescents qui y fussent morts³³.

Ces quelques lignes nous permettent d'apprécier quelque peu le soulagement que les galériens trouvaient dans cet établissement.

436

Avant de conclure nous voudrions dire quelques mots de Vincent-de-Paul à travers les archives de la marine. En effet, nous avons essayé de retrouver sa trace dans les documents officiels. À ce sujet, nous nous sommes heurtée à deux obstacles : le peu de documents concernant la période pendant laquelle Vincent-de-Paul fut aumônier Réal et surtout le manque de temps pour procéder à un dépouillement systématique de ces archives. Cependant, dans la série C² du Fonds « Marine », concernant le personnel civil de la marine, nous avons trouvé deux listes, datées de 1749³⁴, comportant le nom de Vincent-de-Paul. La première est une « table alphabétique des entretenus dans les galères »³⁵, et la seconde est une

Liste générale des officiers de plumes et finances, de la Prévôté, des hôpitaux, Aumôniers, Maîtres d'Arts, Sciences et d'ouvrages et finalement des autres Entretienus pour le service des Galères du Roi³⁶.

Ces listes nous signalent que Vincent-de-Paul a été nommé aumônier de l'arsenal des galères le 6 février 1619 avec 200 livres d'appointements, et qu'il a été confirmé dans cette charge, avec les mêmes appointements, le 6 janvier 1644. Chaque liste mentionne qu'il a été Supérieur de la Mission de Paris et la première fait état de sa canonisation en 1737.

33 Pierre Coste, *Le Grand Saint...*, op. cit., t. II, p. 526-527.

34 Époque à laquelle le corps de galères fut rattaché à la Marine.

35 AN, Mar., C² 56, fol. 14-27. Cette liste indique pour chacun le nom, le grade, la fonction (« galères ou arsenal »), la date du grade, la date de la retraite, les appointements, le décès et la date du décès.

36 AN, Mar., C² 58, fol. 54-89. Cette liste indique pour chacun le nom, la destination, la date, les appointements et le devenir des « Entretienus ». Vincent-de-Paul y est cité le premier, à la rubrique « Aumôniers Réaux de l'arsenal et des hôpitaux » (fol. 74).

Au terme de cette étude sur Vincent-de-Paul, aumônier général des galères du Roi, nous pensons que les liens très forts qui existent entre Monsieur Vincent et les « pauvres forçats » ne sont plus à démontrer. Pour le père Jean-Pierre Renouard, d'ailleurs, « le nom de saint Vincent-de-Paul et de la Congrégation de la Mission est d'abord lié aux Galériens »³⁷. Les nombreuses œuvres et initiatives que Monsieur Vincent a prises ou suscitées en leur faveur le soulignent suffisamment. De plus, il faut ajouter, comme le précise Jean-Pierre Renouard, que « l'assistance spirituelle des galériens est une des obligations imposées par le contrat qui donne naissance à la Congrégation de la Mission »³⁸.

En fait, le grand mérite de saint Vincent-de-Paul vis-à-vis des galériens est d'avoir réveillé la conscience, on pourrait presque dire la « bonne conscience » de ses contemporains, en leur montrant que la charité n'est pas sélective, qu'elle ne doit pas s'exercer uniquement envers les « justes », mais que les parias, les pires criminels y ont droit également. Pour Jean- Pierre Renouard,

L'action lancée par Vincent-de-Paul, engagea toute la société à long terme. L'aumône et la Charité redevinrent un devoir, même vis-à-vis des criminels, manière d'éprouver à leur égard une solidarité, pour ceux dont, par ailleurs, on avait réclamé la punition et la déchéance³⁹.

Pierre Miquel, pour sa part, estime :

Avec les galériens, Vincent s'ouvre la voie féconde de l'apostolat dans les communautés de réprochés, dans les minorités souffrantes exclues des secours ordinaires, abandonnées à leur sort. Il aura toujours le souci de leur venir en aide, comme si le premier devoir de la charité était de se porter d'abord aux plaies ardentes, les plus cachées, les plus maudites. Avec les esclaves, les galériens sont en effet la honte de l'époque⁴⁰.

Ainsi, avec son apostolat auprès des galériens, Monsieur Vincent a trouvé le moyen d'accomplir parfaitement son vœu de se consacrer, corps et âme peut-on dire, aux plus pauvres et aux plus méprisés de son époque.

³⁷ Jean-Pierre Renouard, c.m., « Le service des pauvres... », art. cit., p. 650.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*, p. 652.

⁴⁰ Pierre Miquel, *Vincent-de-Paul, op. cit.*, p. 183.

LES SALUTS DES GALÈRES DE FRANCE AU TEMPS DE LOUIS XIV

André Zysberg

Depuis la Paix des Pyrénées (1659) et l'abaissement de la monarchie espagnole, la France prétend jouer le premier rôle en Europe et particulièrement en Méditerranée. Les Français du Nord ont mis du temps à reconnaître que leur royaume terrien et septentrional était aussi un pays riverain de la Méditerranée. Il est étonnant de voir que les Parisiens et des gens de la Cour du Roi-Soleil considéraient la Provence et le Languedoc comme des pays exotiques, où poussaient des plantes inconnues, où des gens à la peau presque noire parlaient un idiome incompréhensible en gesticulant, plus proche de l'italien que de la langue française. On pourrait écrire un livre sur la découverte du Midi français... L'entrée de Louis XIV à Marseille en 1660 marque une étape importante à cet égard. Puis les mesures s'enchaînent, toutes favorables à un décollage du sud français. La base navale de Toulon est remodelée par Vauban, tandis que Marseille redevient le port d'attache des galères. Le port de Sète est fondé sur la côte du Languedoc. Enfin, les travaux admirables du canal de l'Entre-deux-mers relie le Ponant au Levant par une voie d'eau. Le commerce avec les pays méditerranéens connaît un bond en avant au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, au moyen du réseau des Échelles du Levant, qui est réactivé, et aussi grâce à l'édit de 1669 sur la franchise du port de Marseille qui stimule la croissance de la flotte marchande. À l'origine de toutes ces décisions bénéfiques se trouve Colbert, le *Nord* qui a compris le Sud. Ce mouvement possède sa traduction politique.

Les victoires remportées par Abraham Duquesne au large de l'Italie du Sud et de la Sicile pendant la guerre de 1672-1678 constituent un tournant. Louis XIV veut aussi devenir le gendarme de la Méditerranée en donnant la chasse aux corsaires barbaresques, rôle autrefois dévolu à l'ordre de Malte. Le souverain ordonne des expéditions sur les côtes du Maghreb : bombardements de Tripoli, Salé, Alger et Tunis. La protection du commerce français avec le Levant va de pair avec le respect du pavillon. Cette politique de prépondérance navale s'appuie sur les flottes de Toulon et de Marseille. La France des années 1690 a pris le contrôle de la Méditerranée. Règne éphémère sans doute qui consomme de gros

moyens humains et matériels, que la France soutient jusqu'au conflit pour la Succession d'Espagne. En effet, la flotte des galères de France a connu une très forte croissance durant le règne de Louis XIV. Son effectif double en vingt ans, passant d'une vingtaine à une quarantaine de navires vers 1690. La Monnaie frappe une médaille pour dire que ces *quarante galères assurent à la France l'empire de la mer Méditerranée*. Cette montée en puissance est accompagnée par la construction d'un arsenal à Marseille, base navale comparable en surface et en installations à celles de Toulon, de Brest et de Rochefort¹. Un tel accroissement n'a été rendu possible qu'au moyen de l'augmentation du flux des galériens : esclaves et condamnés. Vers 1690, il y avait 12 000 hommes de chiourme au milieu du port de Marseille². La présence des galères du Roi-Soleil ne se limite pas à la Méditerranée, car en 1692, pas moins de 15 galères sont construites en quelques mois à Rochefort, puis celles-ci sont armées avec des équipages, des chiourmes et du matériel qui transitent par le canal d'Entre-deux-Mers.

440

Esquignons une comparaison avec les autres États de la Méditerranée. Vers 1680-1685, la monarchie espagnole entretient cinq escadres de galères : celle d'Espagne (7 bâtiments), celle de Naples (8 bâtiments), celle de Sicile (6 bâtiments), celle de Sardaigne (2 bâtiments) et celle dite du duc de Tursis, originaire de Gênes (7 bâtiments), soit un total de 30 galères équivalant à l'effectif des galères de France à la même époque. La République de Gênes, alliée du roi d'Espagne, possède 6 galères. Le pape tient 5 galères à Civita Vecchia. Les 4 galères du Grand duc de Toscane ou de l'ordre de saint Étienne sont installées à Livourne, tandis que l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem arme 8 galères dans les ports de l'île de Malte. Si le regard se porte vers les côtes du Maghreb, tous les ports barbaresques réunis (Salé, Alger, Tunis et Tripoli) peuvent mettre en campagne au total 30 à 40 galères, tandis que le sultan ottoman dispose encore de la plus puissante flotte de galères en Méditerranée, qui peut atteindre la centaine d'unités. Cependant, l'âge des galères est sur le déclin. Les vaisseaux de ligne s'imposent au Levant comme au Ponant. Armé d'une soixantaine de canons, un seul d'entre eux peut tenir tête vers 1650 à une meute d'une douzaine de galères qui l'assaillent vainement. La puissance de feu est devenue déterminante. Or l'artillerie d'une galère est son point faible : trois canons à proue sur les galères ordinaires, quatre à cinq sur les réales et patronnes, auxquels s'ajoutent des pierriers répartis le long des bords. Il y a aussi les mousquets des soldats, dont le nombre peut atteindre la

1 André Zysberg, *Marseille au temps du Roi-Soleil. La ville, les galères, l'arsenal*, Marseille, Jeanne Laffitte, 2007.

2 André Zysberg, *Les Galériens. Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France (1680-1748)*, Paris, Le Seuil, 1987.

centaine. Les galères secondent désormais les vaisseaux lors des batailles navales. Si elles restent des navires de course ou de contre-course très efficaces, leur rôle opérationnel devient très réduit après 1678 : Louis XIV les emploie surtout comme une force de démonstration en Méditerranée.

Je voudrais appréhender le rapport de la France avec la Méditerranée en analysant les saluts des galères. Obtenir le salut en premier sur mer, c'est d'abord faire reconnaître sa supériorité. Autre cas de figure, non moins important, ce qui se produit quand les galères de France passent devant une place littorale ou lorsqu'elles veulent entrer dans un port étranger. Le principe veut que la terre salue la mer entre puissances égales, mais il y a parfois des tractations. La réponse au salut doit aussi correspondre à la position de celui qui s'est incliné par règle ou courtoisie en saluant le premier. On salue les étendards, les navires, les places littorales, les personnes en particulier, comme le commandant d'une flotte ou le gouverneur d'une place, voire tel ou tel passager illustre ou revêtu d'une dignité particulière. Ces saluts consistent en un nombre déterminé de coups de canons, de pierriers, de *boettes* et de salves de mousqueterie. Les galères font parler la poudre : c'est un combat d'artillerie simulé.

Les saluts s'accompagnent toujours du déploiement d'ornements. Le costume de cérémonie comprenait des flammes, c'est-à-dire de longs pavillons à deux pointes qui flottaient depuis l'extrémité supérieure des antennes. Il y avait aussi des pavillons plus petits, de forme triangulaire, que l'on arborait en tête des mâts, comme les bandières ou *gaillardets*, ainsi que les *todes* et les *mouquets*. Tous ces pavillons sont parsemés de fleurs de lis. Il y a aussi l'étendard royal, drapeau de forme carrée, qui est planté sur la poupe de la réale, tandis que les autres galères commandantes possèdent des marques propres au lieutenant général ou au chef d'escadre. Il existait d'autres ornements, comme les *pavesades*, des bandes de tissu écarlate tendues de poupe à proue au long de chaque bord de la galère, qui masquaient la misère de la chiourme. Depuis la mer ou le rivage, on ne voyait que les rames aux pelles multicolores qui montaient et s'abaissaient en cadence. Alors que la tenue de parade des galères ordinaire est confectionnée avec des tissus communs, comme l'étamine ou le burateau, les ornements de la réale sont taillés dans le damas, le brocart et la soie brodée. La confection de cette parure de cérémonie, qui ne servait que quelques jours par an, coûtait près de 110 000 livres vers 1675, « sans y comprendre les menues fournitures et façons »³. Comme l'intendant général des galères, Nicolas Arnoul, l'écrivait à Colbert : « Il n'y a point de puissance qui marque mieux la grandeur d'un prince que celle des galères et luy donne plus de réputation parmi les estrangers »⁴.

3 Archives nationales, Marine [désormais AN, Mar.], B⁶ 82, 16 novembre 1676, fol. 144-148.

4 BnF, Mss, naf 21306, fol. 159, 6 novembre 1665.

Le salut peut prendre d'autres formes complémentaires. Le cas échéant, on ordonne d'abattre tente, manoeuvre qui consiste à découvrir d'un seul mouvement l'enveloppe de toile coiffant le pont de la galère de poupe à proue, comme si le navire ôtait son chapeau. Il y avait alors les roulements de tambours, les sonneries des trompettes et les cris rauques poussés par les hommes de chiourme qui remuaient leurs chaînes : du baroque vous dis-je. Les entrées portuaires constituaient de grands spectacles, lorsque les galères se formaient en ordre de bataille, c'est-à-dire qu'elles se disposaient en arc de cercle en voguant à la même allure. L'entrée dans un port allié ou ami est souvent suivie par des illuminations, des fêtes, des bals et des réceptions, fort appréciées par les fringants officiers des galères, qui engageaient des flirts avec les dames du cru. Même les galériens profitaient de ces escales dans les ports d'Italie, de Sicile, d'Espagne et des archipels, qui étaient autant de journées de récupération, où ils achetaient des fruits et des légumes frais, notamment des agrumes, dont ils connaissaient par expérience les vertus bienfaisantes.

Tout semble réglé dans les moindres détails, selon la tradition et les règlements, mais les diverses circonstances des rencontres font parfois que cela ne se passe pas comme les textes le prévoyaient. L'inattendu suscite des commentaires, des critiques, des rappels du passé qui sont des éléments précieux pour mieux comprendre les usages et comportements à la mer en temps de paix. Car le concept de flotte de présence s'est imposé au XVII^e siècle pour les vaisseaux comme pour les galères : il faut se faire voir, montrer sa puissance à ses alliés et à ses ennemis potentiels. Ce sont ces facettes que je voudrais développer en faisant appel à des sources variées : ordonnances et règlement des galères de France, journaux de bord, instructions de campagne, mémoires, correspondance entre le secrétaire d'État de la marine et les responsables de la flotte des galères.

La majeure partie des sources concernant les saluts des galères de France se trouve rassemblée sous les cotes B⁶ 136 et B⁶ 137 du fonds Marine des Archives nationales. Ce recueil a été constitué pour établir des règlements, comme celui du 3 août 1679. Ce sont des pièces d'autant plus intéressantes, quand il s'agit de témoignages. Les capitaines des galères égrènent leurs souvenirs :

Le sieur de Montolieu dit qu'il a leu dans les mémoires de feu son père, qu'en 1646, Mr. de Souvré commandant quinze galères avec l'estendart de capitane fut salué par toutes les places maritimes étrangères, et qu'en 1656, estant volontaire sur la galère capitane montée par Mr. de Ternès, il fut salué par toutes les places excepté Gènes⁵.

⁵ AN, Mar., B⁶ 136, 21 octobre 1670.

Fait très rare, les *bas officiers* sont consultés sur ce sujet : un pilote, un timonier, des comites, dont certains sont italiens et ont servi auparavant sur les galères du Pape, de Malte et de Sicile. Intendant général des galères entre 1665 et 1673, Nicolas Arnoul fournit aussi sa contribution. Cependant l'apport essentiel provient du général des galères, le duc de Vivonne, qui répond point par point à un questionnaire, intitulé *Esclaircissemens demandez à M. de Vivonne sur les saluts*. Même si ces demandes concernent surtout la monarchie espagnole et son alliée, la République de Gênes, le rapport du duc de Vivonne permet de mieux appréhender la grammaire formelle des saluts, notamment la distinction entre le salut de cérémonie ou d'obligation, et le salut d'honnêteté. En témoigne ces questions-réponses au sujet de Gênes :

Si après le salut de cérémonie fait qui est d'un nombre de coups réglés, la ville ne salue pas par un grand nombre de coups, soit en mesme temps que le salut de cérémonie est achevé, soit après qu'il a esté rendu ?

Le second salut, estant de pure honnêteté, sans aucune obligation, il dépend absolument de la bonne volonté de ceux qui le veulent bien faire, et quand ilz s'y portent, ilz le font comme il leur plaist. Si Gênes le faisait, il pourrait être d'une trentaine de coups ou environ, parmi lesquels il y en aurait la moitié de boetes et le reste de canons.

Quand nous avons passé cette année devant Savone, fort au large, le salut de cette ville fut de trente-sept coups ; et la cérémonie se passeroit de cette manière : la ville commenceroit la salut d'obligation et attendroit que nous lui rendissions le notre ; après elle mettroit feu pour recommencer son salut de cérémonie, et nous le nostre aussy après que le sien seroit achevé... Il nous arrive très souvent qu'après que les saluts d'obligation soient rendus de part et d'autre, celui qui a commencé tire de nouveau pour remercier ; et celui qui a esté salué d'abord réplique comme la première fois, ou moins s'il veut, selon les différences qu'il y a entre le saluant et le salué. La prudence du commandant lui sert de guide dans ces rencontres, suivant les circonstances du lieu et du temps.

Si lorsque le salut de la Réale ou autre a esté donné ou rendu par un nombre de coups réglé, les autres galères tirent immédiatement après, ou si elles attendent que le salut ayt esté rendu, et combien de coups chacune d'elles tire ?

Ce n'est pas l'usage que les galères particulières ayent part aux saluts qui se font. Il n'y a que celle qui commande qui reçoive l'honneur et qui le rende. La mesme chose se pratique par les vaisseaux de France et d'Espagne. Parmi les Hollandais, les Vénitiens et autres nations qui nous sont inférieures, le salut se fait par toute l'escadre ou armée... Cette année, trois galères génoise estant venues mouiller à Porto Venere, où j'estois déjà, elles saluèrent toutes trois l'estendard de France et remercièrent de mesme. Et le commandement m'envoya demander la permission

de faire dire la messe à terre, comme si j'eusse été son général. Il y a quelquefois des rencontres extraordinaires parmi nous, où les galères particulières tirent avec la réale ou autre commandante, comme le jour de la fête de saint Louis qu'on l'on célèbre en quelque endroit qu'on se rencontre⁶.

La seconde partie du dossier des saluts est presque entièrement constituée par un texte de 98 feuilles intitulé *Mémoire sur les saluts présenté à Monseigneur le marquis de Seignelay par Du Viviers, capitaine de galère en l'année 1685*⁷. Cet officier érudit et lettré a aussi écrit un texte remarquable au sujet des liens sémantiques entre les noms et les figures de poupe des galères⁸. Du Viviers est capitaine depuis 1668. Il commande la *Valeur* en 1686, devient chef d'escadre en 1696, à un âge sans doute avancé, et disparaît des listes des galères de France en 1701. Du Viviers a travaillé dans la perspective d'un règlement général sur les saluts. Il voudrait « corriger l'usage par la raison ». Son mémoire consiste à dresser l'inventaire minutieux des pratiques en matière de saluts, afin de proposer « ce qui convient à l'honneur et à la dignité des étendards de Sa Majesté ». Du Viviers réalise une enquête historique, rapportant, parfois année par année, le récit des rencontres des galères de France, notamment celles qui créent des précédents ou des exceptions. Au sujet des « Places de Monsieur le duc de Savoye », il souligne

444

l'inconvénient dans lequel on est tombé insensiblement de voir rabaisser la dignité des étendards de Sa Majesté au lieu de la relever, et de mettre les choses sur un plus méchant pied que par le passé, au lieu de les établir sur celui qui convient à la grandeur et à la puissance de Sa Majesté.

Que ce soit devant Nice ou Villefranche, du Viviers note que le nombre de coups de canons tiré par ces places au passage des galères de France n'a cessé de diminuer :

Le détail des saluts que les places de Mr. le Duc de Savoye ont rendu aux galères de Sa Majesté fait voir par les dattes qu'ils ont toujours diminué ; et que ces places, après avoir salué la Réale de 30 coups en l'année 1669, et depuis, en l'année 1671, de 21 coups ; et en l'année 1673, la patronne de 33, et la commandante de

6 *Ibid.*, 23 décembre 1670.

7 AN, Mar., B⁶ 137, sans date.

8 André Zysberg, « Un décor emblématique de la souveraineté : les poupes sculptées des galères de France sous le règne de Louis XIV », dans *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine*, dir. Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé, Paris, École nationale des chartes, 2003, p. 487-505.

Mr. de Manse sans étendart d'un pareil nombre de coups ; elles n'ont salué la Réale que de 12 coups le 21 septembre 1681.

Combien de coups ? La question des saluts donne lieu à une comptabilité minutieuse. Qu'il s'agisse d'une rencontre à la mer ou de l'entrée dans un port étranger, le nombre de coups de canons échangés est aussi important que celui du premier salut, car c'est également une marque de distinction. Si on rend un nombre de coups moindre que celui qui est prévu, il s'agit d'une offense, que l'on rappellera. Inversement, obtenir, sans l'avoir exigé, un nombre de coups très supérieur à l'usage représente un signe de satisfaction qui pourrait devenir un usage s'il se répétait.

Les questions les plus litigieuses concernent les États du roi d'Espagne, notamment l'entrée dans ses ports :

Les places d'Espagne doivent le même honneur à la Réale de France qu'à celle d'Espagne, savoir cinq coups pour quatre et à la patronne le même honneur qu'aux capitanes de Naples, de Sicile... savoir coup pour coup. Pour ce qui regarde les chefs d'escadre, on peut se contenter de trois coups et de deux pour les simples galères, mais jamais moins de deux pour les dites simples galères, parce qu'il seroit honteux que l'on traitast un navire ou une galère du Roi de la même manière qu'un bastiment marchand en ne luy rendant qu'un coup.

Selon Du Viviers, « il faut réduire les Espagnols aux termes de la raison et à céder le pas à sa Majesté comme ils doivent ».

Ce point de vue intransigeant correspond exactement à la volonté de Louis XIV. L'article 20 du Règlement du 9 mai 1665 sur les saluts précise que « dans les rencontres de galère à galère de même qualité, celles de France se feront toujours saluer les premières par celles d'Espagne ». Au lendemain des victoires navales remportées au large de la Sicile et de l'Italie du Sud, les instructions pour la campagne de 1680 montrent le souci d'affirmer la suprématie du pavillon français en toutes circonstances :

Le principal et le plus important employ des galères de Sa Majesté pendant la campagne prochaine est de chercher partout lesdites galères d'Espagne, pour les obliger à rendre le salut qu'elles doivent aux estendarts de Sa Majesté⁹.

La première escadre, forte de 18 galères, commandée par leur général, le maréchal duc de Vivonne, partira dès les premiers jours de mai, « pour s'en aller droit à Barcelone, se faire voir aux galères d'Espagne qui y sont et leur faire

⁹ AN, Mar., B⁶ 12, 20 avril 1680, fol. 111-115.

perdre par là l'envie de se mettre en mer ». Tandis que cette escadre croise au devant le littoral catalan, le bailli de Noailles, lieutenant général, se mettra en mer avec 12 autres galères, qui

navigueront continuellement sur toutes les costes d'Italie, depuis Gênes jusqu'à Naples... En cas de rencontre des galères d'Espagne, Sa Majesté veut qu'il quitte l'estendart royal qu'il doit porter, et qu'il prenne seulement celui de la Patrone pour obliger l'estendart de la Capitane des galères d'Espagne à saluer l'estendart de la Patrone¹⁰.

446

Cette agressivité cesse après la paix de Ryswick, lorsque la couronne d'Espagne pourrait être prochainement dévolue au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Dès lors, les galères de France ne servent plus à intimider, mais à séduire au moyen de croisières de prestige, comme celle qui est commandée par le comte de Roanès au mois de juin 1698. Ce chef d'escadre appareille le 17 juin de Bordeaux avec un petit détachement de deux galères du Ponant, nommées la *Martiale* et l'*Emeraude*. Le 18, dans la soirée, ces deux galères mouillent à San Sebastian. Le comte de Roanès rend compte en ces termes des événements des jours suivants :

Dès le lendemain, il vint une si grande foule de toutes sortes de gens, que depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir, les galères ne désemplirent point. Le concours de peuple a duré près de douze jours... Depuis le matin jusqu'au soir, de poupe à proue, on entendait crier : *Viva Francia ! Viva le signor governador* (car c'est ainsi qu'ils m'appelaient)¹¹ !

Au sujet des saluts avec les places et les galères de la couronne espagnole, le maréchal duc de Vivonne adoptait une position mesurée. Personnage méconnu, Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne et de Mortemart (1636-1688), frère aîné de la marquise de Montespan, exerça le généralat des galères entre 1669 et 1688, mais cessa de servir à partir de 1680. Il n'était pas le courtisan nommé par la faveur du cotillon que l'on a représenté. Vivonne devint un marin connaissant les risques de la mer, ce qui l'incitait à la prudence. La navigation au large des côtes d'Espagne était redoutée. Le Génois Andrea Doria disait que de ce côté-là, il n'y avait de bon port que juin, juillet et Carthagène. Vivonne écrivait quant à lui :

Sa Majesté doit bien faire réflexion à ce qu'elle nous ordonnera à l'égard de tout ce qui porte un estendart d'Espagne, parce que si on lui faisait quelque violence, elle serait suivie de plusieurs incommoditez et inconvénients pour nous... Elles

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ AN, Mar., B⁴ 19, juin 1698, fol. 253-286.

[les galères de France] ne peuvent porter des vivres que pour peu de temps. Il faut qu'elles fassent du bois très fréquemment. Le moindre mauvais temps les oblige de relâcher [...]. Il leur faut du couvert et de l'abri ; et où prendre tout cela, si ce n'est dans une bonne intelligence avec les Espagnols, qui sont les maîtres absolus où les galères de Sa Majesté peuvent trouver leur meilleur refuge dans les contretemps et les bourrasques qui arrivent ordinairement à la mer. Je sais par expérience dans quelles détresses je me suis trouvé après le démêlé que j'ay eu deux ou trois fois avec les galères de Sa Majesté Catholique. À mon retour du destroit, ayant à faire un grand trajet, je me vis refuser l'entrée à Malgue, à Carthagène, à Alicante, à Evise [?], et par conséquent contraint de mouiller en des lieux extrêmement dangereux [...] Et cela me fust arrivé cette fois si je n'eusse trouvé à Minorque que dans le reste de l'Espagne. Si Sa Majesté revenait à son grand dessein, elle ne peut absolument se passer du secours de la Sicile, de la Sardaigne, des isles de Maillorque et de Minorque, et de tous les autres postes que la couronne d'Espagne possède dans la Méditerranée ; ce qu'elle a toujours penchant à nous refuser pour traverser sourdement et sans qu'il y paroisse les desseins de la France pour laquelle elle a une jalousie continuelle, et pour ne faire aucun acte qui puisse confirmer le moins du monde ce que l'ambassadeur d'Espagne dit au roi après l'affaire qui arriva entre M. d'Estrades et le baron de Watteville en Angleterre. Elle continuera mesme toujours dans ce procédé, si Sa Majesté ne se résout à entrer dans quelque ajustement avec elle et à faire un règlement fixe, dont les annales soient envoyez aux villes frontières et maritimes, avec deffenses sérieuses aux gouverneurs d'y contrevenir¹².

Vis-à-vis des princes et des républiques, des moindres puissances considérées comme des États inférieurs à ceux des têtes couronnées, le roi de France veut que son étendard soit toujours salué en premier. Cette exigence est respectée le plus souvent, mais elle souffre quelques exceptions. C'est le cas lorsqu'une galère de France portant l'étendard royal rencontre la Capitane du pape arborant l'étendard de la Chrétienté avec l'image du Crucifix ou celui de l'Église avec les figures de saint Pierre et de saint Paul. Cependant, il n'était pas question de considérer que cette marque de respect était due au pape en tant que prince temporel, car celui-ci n'avait pas droit à plus de considération que le grand duc de Toscane ou le duc de Savoie. Comment résoudre ce dilemme ? Du Viviers (qui a dû étudier chez les jésuites), propose une solution :

¹² *Esclaircissemens demandez à M. de Vivonne sur les saluts*, AN, Mar., B⁶ 136, 23 décembre 1670.

Sa Majesté, écrit-il, pourrait sur cette différence ordonner à sa réale de rendre honneur aux deux premiers étendards de sa Sainteté, comme chef de la Chrétienté et de l'Église, et faire demander le salut à son troisième étendard, comme celui d'un prince temporel, dont la dignité n'égale pas en cette qualité celle de sa Majesté, car [cet] étendard n'estoit autrefois porté que par une capitane qui doit naturellement le salut aux réales.

448

Il y avait aussi des contestations avec l'ordre de Malte ou des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. « Quoique la Religion de Malte soit tout à fait soumise aux ordres du Roy, écrit du Viviers, elle ne laisse pas de donner lieu à beaucoup de difficultés sur le sujet des saluts ». Le principal litige touche la Patronne de Malte, seconde galère de l'ordre après la Capitane, que du Viviers appelle « un phantome de ce nom de patronne », car la France ne veut pas accorder à cette galère commandante des honneurs équivalents à ceux des capitanes de Naples, de Sicile et de Sardaigne, et encore moins considérer la Capitane de Malte sur le pied de la Patronne de France. Une autre dispute concerne la ville de Malte, qui refuse le salut à la Patronne de France, alors qu'elle le donne en premier aux étendards des capitanes de Sicile, de Naples, de Sardaigne et du duc de Tursis. On peut en déduire, propose Du Viviers,

que la ville de Malte saluera la Réale de France d'un salut royal de 15 ou de 21 coups, et que la Réale lui rendra le salut de 4 coups. Que la ville de Malte saluera la patronne de France portant l'étendard de capitane à poupe, de la même manière qu'elle a coutume de saluer les étendards de Naples, de Sicile, etc., et que ladite patronne lui rendra le salut de 4 coups. Et en cas que Sa Majesté n'agrée pas que sa patronne arbore un étendard de capitane, cet article pourra estre convey favorablement pour la Religion en celui du règlement de 1681, sçavoir que la patronne de France saluera sans difficulté la ville de Malte. Que les galères de Sa Majesté portant l'étendard au trinquet et les galères particulières salueront les premières ladite ville de Malte et qu'elle rendra coup pour coup aux galères portant l'étendard au trinquet et trois coups aux galères particulières. Que les galères de la Religion salueront toutes la Réale de trois salves de mousqueterie et de canon et qu'elle leur rendra le salut de 4 coups. Que la capitane de la Religion saluera la patronne de France ayant l'étendard à poupe, de la même manière qu'elle a accoutumé de saluer les étendards de Naples, de Sicile, etc... Que les galères de Sa Majesté portant l'étendard au trinquet et ses galères particulières salueront les premières la capitane de Malte, qui rendra coup pour coup aux galères portant l'étendard au trinquet et trois coups aux galères particulières.

Ces bisbilles avec les galères de Malte et celles de la Papauté ne sont rien à côté des rapports litigieux entre le roi de France et le Sénat de Gênes. Allié fidèle de la

monarchie espagnole, Gênes excite à plusieurs reprises l'ire de Louis XIV, qui ne supporte pas l'arrogance de la république ligue. Ce contentieux occupe un quart du mémoire de Du Viviers, Tous les épisodes sont évoqués, y compris, et fort brièvement, le bombardement de mai 1684 : « Le Sénat chastié par l'incendie de l'année dernière ». La ville et le port de Gênes furent en partie détruits par un bombardement intense de la flotte française. Les galiotes à bombe inventées par Renaud d'Elissagaray, dit le Petit Renaud, ont fait merveille, alors qu'aucun acte hostile des Génois ne justifiait ce fait d'armes peu glorieux. Tout au long de son mémoire, du Viviers fustige Gênes la Superbe et la Rebelle, qui donne le mauvais exemple aux moindres États :

La conduite de la République de Gênes n'a pas été moins extraordinaire sur le sujet des saluts avec les étendarts de Sa Majesté qu'en toutes les autres choses qui luy ont fait mériter son indignation, car c'est elle qui a donné lieu à toutes les difficultés qui sont survenues depuis quelque temps sur les saluts avec les autres princes et républiques.

Gênes aurait voulu que la Réale et la Patronne de France lui doivent le premier salut en entrant dans son port. Selon du Viviers, la République de Saint-Georges a employé toutes les ruses et tous les prétextes pour faire valoir cette prétention. Si le Sénat de Gênes lui paraît « plein d'artifice », Du Viviers ne manque pas une occasion d'épingler les fautes du duc de Vivonne, qu'il traite quasiment de pauvre sire :

Mr. le Maréchal de Vivonne étant arrivé à la vue de Gênes, le 16 juin 1679, avec les galères de Sa Majesté, une galère de la République, qui portait trois députés, qui venaient luy faire compliment de la part du Sénat, sortit du port et se trouvant à portée salua la réale d'une salve de mousqueterie et de canon, dans la vue de lui rendre tout l'honneur qu'elle devait et d'en faire deux autres de suite... Mais soit par la faute des officiers qui étoient à proue, soit par celle des canonniers, la réale rendit le salut de deux coups, sans attendre les deux autres saluts. Cependant, la galère de la République, qui savait son devoir, ayant rechargé, fit une seconde salve de mousqueterie et de canon ; mais durant qu'elle rechargeait pour faire la troisième, les officiers de la réale, continuant dans leur erreur, prirent ce second salut pour la personne de Mr le Maréchal de Vivonne et en rendirent un de quatre coups ; et la galère de la République ayant enfin fait son troisième salut de mousqueterie et de canon, les officiers de la Réale, qui devaient revenir de leur erreur à ce troisième salut, y persistèrent [...]. Cette faute des officiers de la réale attira sourdement beaucoup de reproches à Mr. de Manse, qui la commandait sous Mr. le Maréchal de Vivonne ; mais au lieu de l'avouer et d'aller promptement au remède en faisant mettre les canonniers à la chaisne,

et mandant au Sénat qu'il les avait fait chastier [...] il fit si bien que Mondit Seigneur le Maréchal de Vivonne entra par bonté dans ses sentiments et imposa silence là-dessus sans en faire parler au Sénat. Cependant, ledit Sénat, qui avoit ses espions sur les galères, étant averty de ce qui se passait, ne manqua pas de s'en prévaloir pour se vanger, en diminuant l'honneur qu'il devait à la réale [...]. Il fit faire pour cet effet une gazette, dans laquelle la réception des galères de France estoit rapportée dans toutes les circonstances de ces trois saluts, et il la fit courir par toute l'Italie, afin que les autres princes et républiques, qu'il prit soin d'en faire avertir sous main, prissent pied là-dessus et se dispensassent à l'avenir de faire rendre à la réale par leurs galères cette marque de respect qu'ils luy doivent.

450

Loin d'être uniquement une affaire de protocole, une histoire surannée de politesse et d'étiquette, la question des saluts témoigne des rapports de force et des rivalités entre les États. Bon élève des leçons du cardinal de Richelieu – le *grand cardinal* – et de Colbert, Louis XIV aurait voulu être aussi puissant sur mer que sur terre. Cette ambition se traduit par le comportement agressif des galères de France vis-à-vis de Gênes et des escadres de la monarchie espagnole. Les saluts maritimes sont les *marqueurs* de l'évolution des forces navales et de leur classement hiérarchique, lequel tient compte des défaites et des victoires, comme une sorte de championnat sportif à notre époque. Avec ses pétarades, ses coups de canon et ses pavillons que l'on doit arborer au moment opportun, la question des saluts met aussi en jeu un code, un véritable « système d'information ritualisé », pour reprendre l'expression de Michèle Fogel, qu'il était intéressant de décrypter à l'aide des archives des galères.

LES HÔPITAUX DE MARINE ANGLAIS
ET LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA SANTÉ AU XVIII^e SIÈCLE

Jacques Carré

« Nous passâmes en Angleterre pour chercher des lumières : nous y en trouvâmes » – ainsi s'exprima le docteur Jacques Tenon en 1788, de retour d'une mission d'inspection des hôpitaux d'outre-Manche, en compagnie de l'ingénieur militaire Charles Coulomb¹. Le contexte était le débat prolongé sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Paris, qu'il s'agissait de reconstruire, sur place ou ailleurs, après le grand incendie de 1772. Tenon, pour sa part, contribua de manière très active à ce débat, décrivant ainsi l'objectif de sa réflexion sur les hôpitaux parisiens :

Sur le point d'en bâtir à grands frais, il s'agissoit de méditer les objets divers qui les concernent, de prendre tellement ses mesures, que du moins il ne restât pas le regret d'avoir rien négligé de ce qui devoit les porter, s'il étoit possible, à une perfection nécessaire & desirable. Ces nouvelles recherches, refondues avec les précédentes, font la matière de plusieurs Mémoires ; nous les distribuerons en deux volumes : l'un traite des Hôpitaux de Paris, l'autre des Hôpitaux étrangers².

L'illustre médecin, en effet, n'avait pas seulement fait l'état des lieux des différents hôpitaux parisiens, lu des mémoires sur les établissements de province et de l'étranger, mais il s'était rendu en Angleterre en mission de l'Académie royale des sciences pour visiter les nouveaux établissements construits depuis un demi-siècle. Comme d'autres visiteurs étrangers, Tenon manifesta de l'admiration en visitant certains hôpitaux anglais, qu'il jugea originaux par leur architecture, efficaces par leur organisation, et remarquables par leur faible taux de mortalité.

Parmi ces établissements, les deux grands hôpitaux de marine construits à Portsmouth (Hampshire) à partir de 1746 et à Plymouth (Devon) à partir de 1758 firent l'objet de descriptions détaillées et élogieuses de sa part.

1 [Jacques] Tenon, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, Paris, Royez, 1788, p. 385.

2 *Ibid.*, p. 13-14. Le second volume annoncé, portant sur les hôpitaux étrangers, ne parut jamais du vivant de Tenon.

Dans ces mêmes années 1780, d'autres témoignages anglais³ et étrangers⁴, soulignèrent aussi le caractère exemplaire de ces deux établissements. Leur qualité architecturale et leur organisation médicale furent décrites, notamment par John Howard, le célèbre visiteur des prisons, et par le Dr. Hunczovsky, médecin autrichien, comme étant caractéristiques de la rationalité et de l'humanitarisme des Lumières. On peut d'abord s'étonner de cet accès différé à la célébrité, alors que leur achèvement, au début des années 1760, n'avait pas suscité de publicité, même en Angleterre. Nous chercherons ici à définir la spécificité réelle de ces hôpitaux en les replaçant dans le contexte à la fois institutionnel, politique et scientifique de leur création, contexte qui fut quelque peu oublié par les visiteurs de la fin du siècle. Ensuite nous reviendrons brièvement sur leur influence sur l'histoire des hôpitaux français à la fin du XVIII^e siècle.

452

C'est en 1741 que l'Amirauté lança l'idée de construire trois nouveaux hôpitaux de marine à proximité de trois grands arsenaux du royaume, Portsmouth, Plymouth et Chatham⁵. On est bien sûr tenté de resituer d'abord ces projets dans le contexte de la vague de construction d'hôpitaux civils (*infirmaries*) en Angleterre dans les années 1730-1750. Plusieurs influences jouaient à cette époque en faveur de la construction de nouveaux établissements hospitaliers civils : à gros traits, on peut invoquer la combinaison si caractéristique de

3 John Howard, *The State of the Prisons in England and Wales, with preliminary observations and an account of some foreign prisons and hospitals*, 3^e éd., Warrington, W. Eyres, 1784, p. 389-390 pour Plymouth, avec plan et élévation ; *id.*, *An Account of the principal Lazarettos in Europe*, Warrington, W. Eyres, 1789, p. 180-183, pour Portsmouth, également avec plan et élévation ; voir aussi *The Portsmouth Guide*, Portsmouth, R. Carr, 1775, p. 47-50, pour une description de l'hôpital naval de Portsmouth.

4 Johann Hunczovsky, *Medizinisch-Chirurgische Beobachtungen auf seinen Reisen durch England und Frankreich, besonders Ueber die Spitäler*, Wien, R. Gräffer, 1783 (une traduction française de cet ouvrage fut réalisée sous la supervision de Tenon, mais jamais publiée : elle est aujourd'hui conservée parmi les papiers de ce médecin au département des manuscrits occidentaux de la Bibliothèque nationale de France, sous le titre « Observations médico-chirurgicales de M. Jean Hunczovsky, professeur public de chirurgie en l'école de Gumpendorf, [...] faites dans le cours de ses voyages en Angleterre et en France, relatives particulièrement aux hôpitaux », sous la cote n.a.fr. 22751 ; sur Portsmouth, voir fol. 38-41) ; Jacques Tenon, *Journal d'observations sur les principaux hôpitaux et sur quelques prisons d'Angleterre* (1787), éd. Jacques Carré, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines, 1992 (descriptions très détaillées de l'hôpital de Portsmouth, p. 179-190, et de l'hôpital de Plymouth, p. 151-160) ; Gilbert Blane, *Observations on the Diseases incident to Seamen*, 3^e éd., London, Murray & Highley, 1799 (avec statistiques de mortalité pour les deux hôpitaux).

5 Sur le détail des propositions des responsables de l'Amirauté, lire *English Hospitals, 1660-1948 : a survey of their architecture and design*, dir. Harriet Richardson, Swindon, Royal Commission on the Historical Monuments of England, 1998, p. 79.

l'Angleterre d'alors de la philanthropie et du patriotisme, scellée par l'alliance des élites traditionnelles et des milieux marchands londoniens dans l'action caritative. Un de ses résultats les plus connus fut l'ouverture de l'hospice des Enfants trouvés de Londres (*Foundling Hospital*) en 1740, grâce aux efforts obstinés du capitaine Thomas Coram pour rassembler des fonds parmi les élites. Et l'on sait que l'avenir promis aux garçons au sortir de l'établissement était l'armée ou la marine.

Pourtant, si le sentiment patriotique a bien joué aussi dans la réalisation d'hôpitaux de marine, il n'est pas vraisemblable que la philanthropie ait été une motivation importante de leurs promoteurs. Le souci de l'efficacité médicale, le souci d'économie, mais aussi l'affirmation de la puissance navale de la Grande-Bretagne doivent plutôt être pris en compte. Il est évidemment indispensable d'évoquer le contexte immédiat de la guerre anglo-espagnole de 1739 (dite « de l'oreille de Jenkins »), marqué par une épidémie de typhus dès le départ de la flotte anglaise et par des pertes humaines considérables. Quant aux affrontements sur mer liés à la guerre de Succession d'Autriche, qui suivit immédiatement, ils firent aussi apparaître les insuffisances de l'organisation sanitaire de la marine britannique. Les marins blessés ou malades étaient en effet soit parqués dans des navires-hôpitaux (véritables mouiroirs), soit accueillis dans les quelques hôpitaux civils existants, soit placés chez des aubergistes ou des entrepreneurs privés avec lesquels l'Amirauté passait des contrats. Ainsi, dans l'établissement de Forton (Hampshire), non loin du site du futur hôpital de marine de Portsmouth, il apparut lors d'une inspection d'un amiral en juillet 1744 que régnait le laisser-aller le plus total : les marins « hospitalisés » passaient la nuit à boire dans les tavernes avoisinantes, où les agents recruteurs de la marine marchande venaient tenter de les faire désertir en faisant miroiter des salaires plus élevés⁶.

D'autres membres de l'Amirauté se plaignaient de surcroît du coût élevé de ces contrats passés avec des entrepreneurs privés, et estimaient qu'il serait plus économique à long terme de construire un hôpital royal de marine. C'est aux efforts de John Montagu, 4^e comte de Sandwich, nommé Lord Commissioner de l'Amirauté en 1744, que l'on doit le financement par le gouvernement de ce nouvel hôpital de marine⁷. Mais on peut penser que son ami John Russell, 4^e duc de Bedford, nommé premier Lord de l'Amirauté la même année, joua aussi un rôle dans la conduite de l'opération, non seulement parce qu'il réalisa de nombreuses réformes dans l'administration navale, mais aussi parce qu'il fut

6 Lettre de l'amiral William Martin (juillet 1744), citée dans *Naval Administration 1715-1750*, dir. Daniel A. Baugh, London, Navy Records Society, 1977, p. 93-94.

7 *The Portsmouth Guide*, *op. cit.*, p. 47-48.

un promoteur actif des hôpitaux civils. Il était ainsi à l'époque le président du *Foundling Hospital* de Londres. Quoiqu'il en soit, une lettre de cadrage de juin 1745 émanant des Lords Commissioners de l'Amirauté illustre clairement les intentions des promoteurs de l'établissement :

[Les Lords Commissioners] désirent que l'hôpital soit un bâtiment simple, solide et durable de trois étages ; il formera un quadrilatère entourant une vaste place ; les façades extérieures seront dignes mais sans ostentation ; l'hôpital ressemblera autant que possible au plan ci-joint qui, par sa simplicité, a l'agrément des Lords. Ils vous demandent, pour ce qui est de la distribution des pièces, de veiller à un bon éclairage et à une bonne aération dans la disposition, la situation et les dimensions des salles de malade ; et d'éviter que les lits soient trop rapprochés si l'on économise trop l'espace⁸.

454

Ce document illustre bien le double souci de salubrité et d'économie qui était mis en avant par l'Amirauté, et qui fut celui de l'architecte. Ce dernier, nommé Theodore Jacobsen (1690 [?]-1771), n'était en réalité qu'un architecte amateur, qui avait fait fortune comme négociant dans la Cité de Londres⁹, et qui eut de multiples activités philanthropiques. Il avait déjà donné le plan de l'hospice des Enfants trouvés, ce qui avait dû le mettre en contact avec le duc de Bedford, premier Lord de l'Amirauté. Il sut en tout cas produire un plan qui correspondait bien à la fois aux desiderata de l'Amirauté et aux exigences médicales du moment. Quant à la construction, elle fut supervisée par un architecte et géomètre local de Portsmouth, John Turner.

Si l'on cherche des précédents britanniques aux nouveaux hôpitaux de marine, on les trouve dans les colonies comme la Jamaïque, Gibraltar et Minorque. Encore s'agissait-il d'établissements plus modestes que ceux que nous étudions. Un seul véritable précédent d'hôpital naval existait en Grande-Bretagne : le *Royal Naval Hospital* de Greenwich, aménagé par Christopher Wren à la fin du xvii^e siècle dans un palais royal inachevé. Encore ne s'agissait-il pas d'un hôpital médical, puisqu'il était destiné à héberger les marins âgés. Cet édifice faisait même figure de palais national à la gloire de la marine royale, et son décor extérieur et intérieur furent très soignés. Il n'était pas question de dépenser tant d'argent à Portsmouth et à Plymouth, le mot d'ordre de la « simplicité » ayant été mis en avant par l'Amirauté. Cependant, il ne faut pas

⁸ Lettre des Lords Commissioners de l'Amirauté aux Commissioners for the Sick and Hurt Board, 18 juin 1745, citée par A.L. Revell, *Haslar, the Royal Hospital*, Gosport, The Gosport Society, 1978, p. 11.

⁹ Sur Jacobsen, voir notre étude « Theodore Jacobsen : commerce, philanthropie et architecture », dans *Les Divertissements utiles : des amateurs au xviii^e siècle*, dir. Jean-Louis Jam, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2000, p. 109-124.

sous-estimer la monumentalité des deux nouveaux hôpitaux de marine. Le premier établissement, réalisé à partir de 1746, fut le *Royal Naval Hospital* situé à Gosport, en face de Portsmouth, et souvent désigné comme *Haslar Hospital*. Il faut d'abord en souligner les vastes dimensions et les capacités d'hébergement exceptionnelles pour son temps. Lors de son achèvement en 1762, l'hôpital de marine de Portsmouth était le plus vaste hôpital britannique en termes de superficie et de nombre de lits. La façade principale mesure 567 pieds (173 m) de long, et les ailes 553 pieds (168 m). Construit en briques rouges, l'édifice (devenu aujourd'hui hôpital civil) a conservé sa monumentalité austère, mais a perdu de sa visibilité dans l'estuaire de Portsmouth à cause de constructions adventices. Pourtant, un vaste fronton sculpté en pierre de Portland et orné des armes royales et de figures allégoriques de la Navigation et du Commerce, lui confère quelque faste du côté de la façade principale. Loin d'être seulement un édifice fonctionnel, comme l'affirmèrent les visiteurs de la fin du XVIII^e siècle, cet hôpital, comme celui de Plymouth, signalait aux vaisseaux entrant dans la rade la majesté en même temps que le souci d'efficacité de la puissance navale anglaise. Il est à noter que dans l'un des plans proposés par Jacobsen, illustré dans le *Gentleman's Magazine* en 1751¹⁰, l'hôpital devait avoir la forme d'un quadrilatère fermé, avec quatre façades identiques, ce qui aurait encore accentué sa monumentalité. En revanche, une pareille disposition lui aurait donné un aspect très traditionnel, qui aurait encouru les critiques des tenants de l'aérisme. Comme le quatrième côté ne fut jamais construit, l'hôpital naval de Portsmouth affecta la forme d'un U et devint un peu malgré lui un modèle d'architecture aérée...

L'hôpital de Portsmouth se distinguait non seulement par ses dimensions, mais aussi par sa situation éloignée de toute habitation, dans une sorte de péninsule au bord d'un estuaire. Tenon précise qu'il était « écarté de tous bâtiments et en plein air »¹¹, caractéristique qu'il jugeait très positive. Ce souci d'un environnement aéré est bien sûr à relier aux travaux et aux publications scientifiques anglaises, remarquablement nombreuses à cette époque, sur la nécessité d'isoler les hôpitaux. Le XVIII^e siècle vit en effet le triomphe de la théorie miasmatique, selon laquelle les maladies contagieuses se propageaient exclusivement par voie aérienne. L'épidémie de peste à Marseille en 1719 avait réactivé les peurs et suscité des écrits aéristes comme ceux du Dr. Richard Mead. Dans son *Short Discourse Concerning Pestilential Contagion and the Methods To Be Used to Prevent It* (1720) il résuma son propos en écrivant : « La contagion se propage par trois causes : l'air, les personnes malades, et les marchandises

¹⁰ *The Gentleman's Magazine*, vol. XXI, septembre 1751, p. 408, avec illustration.

¹¹ Jacques Tenon, *Journal d'observations...*, éd. cit., p. 179.

provenant de lieux infectés »¹². L'air « vicié » était donc considéré comme le pire ennemi aussi bien des malades que des gens résidant autour des hôpitaux. Cette théorie avait une double conséquence : il fallait d'une part isoler les hôpitaux pour éviter la propagation des « fièvres » à l'extérieur, et d'autre part fragmenter les espaces internes de l'hôpital afin d'éviter la contagion entre les malades. Ces deux objectifs furent parfaitement remplis dans les deux nouveaux hôpitaux de marine anglais.

456

Sans doute faut-il invoquer le modèle du lazaret continental pour trouver l'origine de l'isolement de ces nouveaux espaces hospitaliers. En 1720, le docteur Mead avait recommandé dans l'ouvrage cité l'aménagement en Angleterre de ce genre d'établissement pour remplacer les quarantaines à bord des navires : « Près de nos différents ports devraient être construits des lazarets, si possible sur de petites îles, afin d'accueillir les hommes et les marchandises provenant de pays présentant des risques d'infection »¹³. Certains voyageurs anglais (et peut-être Mead lui, même, qui s'était rendu en Italie) avaient pu voir lors de leur Grand Tour des exemples de lazarets récents, comme ceux de Marseille, de Toulon, de Gênes, de La Spezia, de Livourne, de Venise ou d'Ancône¹⁴. Tous étaient dans des lieux isolés, parfois dans des péninsules ou des îles.

Toutefois, il ne faut pas voir dans cet isolement du site des hôpitaux de marine anglais un simple effet d'une exigence médicale, comme ont eu tendance à le faire les visiteurs étrangers de la fin du siècle. Il faut aussi prendre en compte le souci disciplinaire des promoteurs. L'isolement topographique de l'hôpital dans une péninsule inhabitée permettait de limiter les désertions, d'éliminer les tentations du cabaret, bref de confiner les marins dans un espace totalement voué à leur guérison, une sorte de prison sanitaire. Le port obligatoire d'une tenue fournie par l'hôpital (et portant parfois le nom de l'affection qui était soignée) contribuait lui aussi à limiter les évasions de pensionnaires.

L'objectif essentiel de l'hôpital de marine était évidemment de guérir les marins malades et de permettre leur retour aussi rapide que possible au service actif. À cette fin, l'architecture intérieure de l'hôpital de Portsmouth fut tout entière conditionnée par les théories aéristes. L'hôpital était conçu pour accueillir 1 800 malades dans ses 114 salles, chaque malade étant seul dans son lit (chose inhabituelle à l'époque), et chaque salle de malades avait des croisées des deux côtés pour une bonne aération. L'édifice, achevé en 1762, était formé

¹² Richard Mead, *A Short Discourse Concerning Pestilential Contagion and the Methods To Be Used to Prevent It*, London, s.n., 1720, p. 2.

¹³ *Ibid.*, p. 21.

¹⁴ Pour le détail de ces lazarets, voir John Howard, *An Account of the principal Lazarettos in Europe*, *op. cit.*. Sur leur histoire, voir Daniel Panzac, *Quarantaines et lazarets, l'Europe et la peste d'Orient (xvii^e-xx^e siècles)*, Aix-en-Provence, Édisud, 1986.

d'un corps de logis et de quatre ailes perpendiculaires en retour, mais ces ailes du bâtiment avaient une disposition totalement originale. Elles comportaient non pas un seul bloc, comme dans les hôpitaux civils, mais deux corps parallèles séparés par un espace à ciel ouvert et eux-mêmes subdivisés en blocs reliés par des arcades, toujours pour faciliter l'aération. On en trouve une description précise chez Hunczovsky :

Chacune des deux ailes latérales est composée de deux bâtiments parallèles distants l'un de l'autre de 67 pieds ; ces bâtiments ne forment pas une ligne continue d'un bout à l'autre, ils sont coupés vers le milieu à angles droits de manière qu'il se trouve des deux côtés un espace d'environ 75 pieds, dans lesquels sont placés des bâtiments moins élevés pour y garder des meubles et autres ustensiles appartenant à l'hôpital. Comme ces derniers sont absolument isolés ils n'empêchent pas que le but principal qu'on avait eu en laissant cet espace, c'est à dire de procurer à l'air un passage libre par l'intérieur de l'édifice, ne soit parfaitement atteint¹⁵.

James Lind, qui fut le médecin-chef de cet hôpital à partir de 1758, augmenta encore les effets de cette structuration architecturale en plaçant les malades les plus contagieux à l'étage le plus élevé, tandis que les convalescents étaient hébergés au rez-de-chaussée, comme l'a souligné Christine Stephenson dans son analyse de la description de l'hôpital par le docteur Tenon¹⁶. Lind donna la justification médicale de ce genre de distribution spatiale dans son *Essai sur les moyens les plus propres à conserver la santé des gens de mer* (traduit en français dès 1758) :

Pour ce qui concerne les hôpitaux où l'on fait entrer les matelots qui arrivent d'un long voyage, j'observerai premièrement que si la dysenterie, les fièvres pestilentiennes ou quelques autres maladies contagieuses se sont fait sentir pendant le voyage, le capitaine ou le chirurgien en avertira le Directeur de l'hôpital ; par ce moyen, on prépareroit des chambres séparées pour les malades de ce vaisseau. [...]

J'observerai en second lieu, que dans tout Hôpital, les chambres devraient être accordées suivant la nature des maladies ; par ce moyen celles qui sont contagieuses ne seroient point mêlées avec celles qui, par leur nature, ne se communiquent jamais. Ce que j'ai dit concernant le mauvais air des vaisseaux, doit s'appliquer à tous les hôpitaux en général ; il faut y renouveler l'air de tems en tems, & lorsque les maladies contagieuses y font de grands ravages, il vaut

15 « Observations médico-chirurgicales de M. Jean Hunczovsky... ». BnF, Mss, n.a.fr. 22751, fol. 39.

16 Christine Stephenson, *Medicine and Magnificence: British Hospital and Asylum Architecture, 1660-1815*, New Haven/London, Yale UP, 2000, p. 182.

beaucoup mieux faire camper les malades sous des tentes dans le voisinage de l'hôpital, que de les laisser s'infecter mutuellement¹⁷.

À vrai dire, Lind ne faisait que répéter les recommandations de John Huxham (*Essay on Fevers*, 1750) et de John Pringle (*Observations of the Diseases of the Army in Camp and Garrison*, 1752) qui eux aussi avaient insisté sur les bienfaits de l'aération dans les camps militaires et les hôpitaux de campagne.

L'hôpital de marine de Plymouth (Devon), construit au bord d'un estuaire dans le quartier de Stonehouse, acquit lui aussi en France à la fin du XVIII^e siècle un statut d'icône de l'architecture des Lumières. Son plan figure ainsi dans le *Recueil et parallèle des édifices de tout genre, anciens et modernes* de J. N. L. Durand (Paris, 1800, pl. 29), et il bénéficia des mêmes commentaires louangeurs des visiteurs que nous avons mentionné, de John Howard au docteur Tenon. Commencé en 1758, il avait un plan extrêmement original, puisqu'il comportait quinze pavillons distincts, seulement réunis par une galerie ouverte entourant un vaste jardin central. On ne sait malheureusement pas qui décida de ce plan. Seul le nom de l'entrepreneur, Alexander Routhead (?-1776), qui avait participé à la reconstruction du fort traditionnel hôpital St Bartholomew de Londres, est connu¹⁸. Quoi qu'il en soit, ce plan parut efficace aux visiteurs du XVIII^e siècle pour lutter contre la contagion, puisque les malades étaient répartis selon leur affection dans les différents pavillons. Howard décrit ainsi l'établissement en 1784 :

Il consiste en onze grands bâtiments et quatre plus petits, l'ensemble formant un carré, mais tous sont distincts les uns des autres, afin de permettre une circulation de l'air plus aisée, et aussi de distribuer les différentes affections de manière à prévenir la contagion le mieux possible¹⁹.

Tenon précise toutefois que c'est plutôt par salle que par pavillon que se fait cette distribution :

Les maladies sont classées par salles de fiévreux, de fièvre de vaisseau qui ressemble à celle d'hôpital, de dysenterie, de scorbut, de phtisiques, de petite vérole, de galeux, du mal vénérien, de blessés²⁰.

17 James Lind, *Essai sur les moyens les plus propres à conserver la santé des gens de mer*, Londres/Paris, impr. de A. Boudet, 1758, p. 81-83.

18 Howard Colvin, *A Biographical Dictionary of British Architects 1600-1840*, 3^e éd., New Haven/London, Yale UP, 1995, p. 835-836. Le nom de Routhead a souvent été déformé par les auteurs de la fin du XVIII^e siècle comme Howard et Tenon.

19 John Howard, *The State of the Prisons...*, *op. cit.*, p. 389.

20 Jacques Tenon, *Journal d'observations...*, *éd. cit.*, p. 155.

Or, les salles étaient disposées dos à dos dans chaque pavillon, ce qui ne permettait pas d'avoir une aération des deux côtés, comme à Portsmouth, ni de faire correspondre parfaitement nosologie et distribution de l'espace hospitalier. Il y avait donc ici un certain conservatisme dans la disposition intérieure, qui semble contredire la modernité apparente du plan pavillonnaire. Toutefois, cette modernité même reste problématique. Lorsque l'on cherche les antécédents possibles de ce plan, on peut songer à un des projets non exécutés de Christopher Wren pour l'hôpital naval de Greenwich, qui comportait de multiples pavillons parallèles (certes beaucoup plus allongés) reliés par une galerie ouverte²¹. Si cette influence était avérée elle confirmerait à la fois l'idée que ce plan est d'origine anglaise plutôt que l'imitation du modèle du lazaret, mais aussi l'idée qu'une certaine monumentalité a été recherchée à Plymouth, tout comme à Portsmouth. Quoi qu'il en soit, les nouveaux hôpitaux de marine britanniques étaient avant tout très précisément ajustés aux exigences de l'Amirauté anglaise en matière d'efficacité, de coût et de discipline, tout en offrant une architecture de représentation. Ils étaient moins des monuments d'humanité que des manifestes de la modernité du royaume.

Les tensions que nous décelons entre exigence d'économie et souci de prestige, la coexistence de formes traditionnelles (le quadrilatère fermé un moment prévu à Portsmouth, les salles de malades accolées à Plymouth), reflètent bien le caractère transitionnel des deux établissements que nous étudions ici. Ni Portsmouth ni Plymouth n'offrirent cette sorte d'utopie hospitalière à vocation universelle que crut y voir un théoricien de l'architecture comme J. N. L. Durand. Même un visiteur aussi avisé que le docteur Tenon fut visiblement fasciné par la nouveauté du plan pavillonnaire de l'hôpital de Plymouth. Il mesura minutieusement lors de ses visites non seulement les dimensions des salles, des vestibules, des commodités, des fenêtres, des marches, mais aussi des lits et des ruelles, comme si elles résultaient d'une fonctionnalité parfaitement contrôlée. Mais si les théories aéristes eurent une influence déterminante sur la distribution de l'espace dans les hôpitaux de Portsmouth et de Plymouth, il faut bien faire la part des traditions et des hésitations dans le détail de leur aménagement.

Venons-en à présent à l'influence de ces deux établissements anglais sur les projets d'hôpitaux français. Il faut reconnaître que leurs descriptions imprimées en langue française ne furent disponibles que tardivement, essentiellement grâce aux ouvrages de John Howard (Plymouth fut décrit seulement dans la traduction de 1788 de

21 Ce plan de Wren, exécuté avant 1702, se trouve à Oxford, All Souls College. Il est illustré par Nikolaus Pevsner, *A History of Building Types*, London, Thames & Hudson, 1979, pl. 9.22.

L'État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force ; Portsmouth seulement dans son *Histoire des principaux lazarets de l'Europe* en 1798). En partie pour cette raison, on peut estimer que ce furent les idées plus que les formes architecturales anglaises qui eurent une influence considérable. Chronologiquement, ce furent les écrits des savants et médecins aëristes anglais Stephen Hales, Samuel Sutton, John Huxham, John Pringle et James Lind qui séduisirent d'abord les médecins et savants français. Leurs ouvrages avaient presque immédiatement été traduits en français²², et leurs idées reprises par des auteurs comme Duhamel du Monceau (*Moyens de conserver la santé aux équipages des vaisseaux*, 1759) et Poissonnier-Desperrières (*Traité sur les maladies des gens de mer*, Paris, 1767). Tous recommandaient la circulation de l'air autour et dans les salles de malades, et, comme on l'a vu plus haut dans la citation de James Lind, la tente en plein air était vantée comme l'espace le plus sain pour guérir les malades. On retrouve ce thème dans la communication de Jean-Baptiste Le Roy à l'Académie des sciences en 1777 à propos de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu de Paris :

460

Pour se former une idée de l'hôpital que je propose, il faut s'en représenter les différentes salles comme entièrement isolées, et rangées comme les tentes dans un camp, ou comme les pavillons des jardins de Marli ; on les voit ainsi rangées dans l'élévation de mon hôpital, prise dans sa longueur. Par cette disposition, chaque salle est comme une espèce d'île dans l'air, et environnée d'un volume considérable de ce fluide, que les vents pourront emporter et renouveler facilement par le libre accès qu'ils auront tout autour²³.

22 L'ouvrage de Stephen Hales, *A Description of Ventilators: whereby Great Quantities of Air may with Ease be conveyed into Mines, Goals, Hospitals, Work-Houses and Ships, in Exchange for their Noxious Air* (London, W. Innys, 1743) fut traduit par P. Demours sous le titre *Description du ventilateur par le moyen duquel on peut renouveler facilement [...] l'air des mines, des prisons, des hôpitaux, des maisons de force et des vaisseaux* (Paris, C.-N. Poirion, 1744) ; celui de Samuel Sutton, *An Historical Account of a New Method for Extracting the Foul Air out of Ships* (London, J. Noon, 1745) fut traduit par Lavirotte sous le titre *Nouvelle méthode pour pomper le mauvais air des vaisseaux* (Paris, Durand, 1749) ; celui de John Huxham, *An Essay on Fevers and their Various Kinds* (London, s.n., 1750) fit l'objet de quatre traductions différentes, ce qui atteste de son succès prolongé : par Jean Clut sous le titre *Essai sur les fièvres* (Paris, s.n., 1752), par Eidous et Lavery sous le titre *Essai sur les différentes espèces de fièvres* (Paris, L. d'Houry fils, 1752), par J. Goulin sous le titre *Essai sur les différentes espèces de fièvres* (trad. Goulin, Paris, L. d'Houry fils, 1764), par A. Roux sous le titre *Essai sur les fièvres* (Paris, P.-G. Cavelier, 1765) ; l'ouvrage de John Pringle, *Observations of the Diseases of the Army in Camp and Garrison* (London, s.n., 1752) fut traduit par P.-H. Larcher sous le titre *Observations sur les maladies des armées dans les camps et les garnisons* (Paris, Gaveau, 1755, 2 vol.) ; l'ouvrage de James Lind, *An Essay on the Most Effectual Means of Preserving the Health of Seamen in the Royal Navy* (London, s.n., 1757) fut traduit par un anonyme sous le titre *Essai sur les moyens les plus propres à constituer la santé des gens de mer* (op. cit.)

23 Jean-Baptiste Le Roy, « Précis d'un ouvrage sur les hôpitaux », *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, 1787, p. 585, plan à la p. 600.

Le Roy fit faire un plan par l'architecte C.-F. Viel, qui montrait un Hôtel-Dieu pavillonnaire assurant l'isolement de chaque salle de malades. Il assura pourtant, rétrospectivement, qu'il ne savait rien de l'hôpital de Plymouth lorsqu'il conçut son hôpital en 1773.

Et ce furent bien les idées aéristes qui influencèrent le choix du plan du seul hôpital de marine français construit à cette époque, celui de Rochefort, dessiné par l'ingénieur Pierre Toufaire en 1782 et toujours visible de nos jours, bien que désaffecté. Dans ses recommandations, le secrétaire d'État de la Marine, Castries, avait précisé qu'il devait être « composé de salles séparées, aérées des deux côtés, qui ne soient point plafonnées »²⁴. Sur certains plans préliminaires de cet établissement, qui affecte la forme d'un H, on voit que Toufaire avait prévu huit pavillons de malades entièrement détachés du corps de logis central ; mais en fin de compte, des galeries couvertes relient quatre des six pavillons construits. Malgré sa structure pavillonnaire, l'hôpital de marine de Rochefort a un aspect fort différent de celui de Plymouth, notamment en raison de l'importance donnée au corps de logis central abritant l'administration. Ce sont encore une fois les idées plus que les formes qui traversèrent la Manche.

Contrairement à Le Roy et à Toufaire, Tenon avait examiné *in situ* les nouveaux hôpitaux anglais. Mais ce ne furent pas les formes architecturales en tant que telles qui l'intéressèrent, même s'il fut marqué par le spectacle inusité du plan pavillonnaire de Plymouth. La vision qu'avait Tenon des hôpitaux reflétait bien entendu ses préoccupations scientifiques et, comme ses collègues de l'Académie des sciences, il était assez critique à l'égard des architectes, jugés ignorants des théories et même des exigences médicales. Sa conception de l'hôpital exigeait une subordination totale de l'architecture à l'art de guérir, comme il l'écrivit aux membres de la faculté de Médecine d'Édimbourg en 1788 :

Certainement les hôpitaux sont des outils, ou si l'on aime mieux, de ces manufactures pour traiter les malades, je dirais volontiers en masse et par économie. Jamais l'art de guérir n'avait présidé à leur formation et à leur distribution. Si dans quelques endroits des hommes aussi habiles qu'attentifs avaient donné des soins à ces sortes de maison, les règles de leur formation, celles de leur distribution n'étaient pas encore ni prononcées, ni rassemblées et répandues. L'art de guérir était muet sur ces utiles objets et l'architecture n'était guère livrée qu'à de routines et à des tâtonnements lorsqu'il s'agissait de construire des hôpitaux destinés à recevoir des malades²⁵.

24 Lettre de Castries à l'intendant de Saintonge, 26 juillet 1783, citée par J.-T. Viaud et E.-J. Fleury, *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, Rochefort, Mme H. Fleury, 1845, 2 vol., t. II, p. 212.

25 Lettre du 27 août 1788 à MM. de la faculté de Médecine d'Édimbourg, citée dans M. Foucault et alii, *Les Machines à guérir : aux origines de l'hôpital moderne*, Bruxelles/Liège, Mardaga, 1979, p. 147.

Les tensions entre savants et architectes français étaient presque caricaturalement incarnées par l'opposition entre l'Académie des sciences et l'Académie royale d'architecture de Paris. Cette dernière s'en tenait toujours à l'ancienne idée de l'hôpital comme asile général accueillant toute la misère du monde, et dont l'architecture était censée exprimer à la fois la bienveillance royale et la nécessaire austérité. De nombreux projets d'hôpitaux de cette époque illustrent encore cette ancienne conception, essentiellement monumentale, comme ceux de Neufforge (1770), Panseron (1771), Lamandé (1777), qui proposaient des cours fermées traditionnelles, bien sûr honnies par les savants aéristes. L'Académie des sciences, au contraire, encouragea les recherches scientifiques sur les conditions d'amélioration sanitaire des hôpitaux. Et c'est sur ce chapitre que l'influence anglaise fut déterminante à partir des années 1770. Tenon explique dans les *Mémoires sur les hôpitaux de Paris* qu'il vit dans les deux hôpitaux de marine anglais des établissements parfaitement distribués en fonction des besoins de leurs malades. Encore reconnaissait-il que les besoins différaient selon les malades, les climats, etc. Il n'était donc pas possible d'identifier des formes uniques applicables à tous les genres d'hôpitaux. Bien que fortement impressionné par le plan pavillonnaire de Plymouth, Tenon douta vite de son applicabilité universelle :

Après avoir bien connu la forme de ses bâtimens, il s'agissoit de s'assurer si l'on pourroit, en supposant qu'on voulût adopter une semblable disposition, y faire le service d'un Hôpital civil, tels que ceux qu'on substituera à l'Hôtel Dieu, hôpitaux où nous avons à placer, non-seulement des hommes, mais encore des femmes, des enfans, des femmes enceintes, des fous, des contagieux de différentes espèces. Nous rentrâmes donc à plusieurs reprises dans cette Maison, & après l'avoir bien examinée, nous crûmes remarquer qu'un Hôpital propre à un certain objet, n'est pas toujours également avantageux pour d'autres objets ; que celui de Plymouth, le plus parfait que nous connoissions relativement à sa destination, ne rempliroit qu'incomplètement celle de l'Hôtel Dieu²⁶.

En 1788, Tenon fit dessiner par l'architecte Bernard Poyet un projet d'hôpital pour la Roquette, qui fut publié dans ses *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*. C'était un hôpital « de malades et de femmes enceintes ». Le médecin estimait en effet qu'il valait mieux édifier plusieurs hôpitaux répartis dans différents quartiers, plutôt que de prévoir un établissement géant pour remplacer l'Hôtel-Dieu, fût-il hors les murs. Sur ce plan, on retrouve à première vue la structure proposée par Le Roy et Viel dans le « Précis d'un ouvrage sur les hôpitaux », avec

²⁶ [Jacques] Tenon, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, op. cit., p. 386.

une série de pavillons allongés parallèles reliés par une galerie couverte. Mais, par delà la ressemblance formelle entre les plans Viel/Le Roy et Poyet/Tenon, il faut reconnaître que le plan n'est qu'un élément dans un système de fonctionnement hospitalier extrêmement complexe. Tenon entre ainsi dans le détail des besoins de chaque catégorie de pensionnaire et des exigences du service.

Ce que Tenon avait trouvé en Angleterre à Portsmouth et à Plymouth, en fin de compte, c'était moins une structure architecturale qu'un système de fonctionnement hospitalier centré sur l'objectif primordial de l'hôpital, en l'occurrence, la guérison du malade. L'architecture originale, l'organisation administrative et la technologie sanitaire moderne qu'il avait découvertes outre-Manche devaient selon lui fournir aux constructeurs d'hôpitaux plutôt une ligne directrice que des modèles immédiatement adaptables à la France. Et lorsqu'il commença ses *Mémoires sur les hôpitaux de Paris* avec ces lignes :

Les hôpitaux sont en quelque sorte la mesure de la civilisation d'un Peuple : ils sont plus appropriés à ses besoins, & mieux tenus, à proportion de ce qu'il est plus rassemblé, plus humain, plus instruit²⁷,

il voulut sans doute signifier à ses lecteurs que les querelles parisiennes entre architectes et médecins avaient assez duré et qu'une page nouvelle de l'histoire des hôpitaux devait s'ouvrir.

²⁷ *Ibid.*, p. 1.

ARMEMENTS ET CAPITAINES CORSAIRES
EN MÉDITERRANÉE SOUS L'EMPIRE :
PREMIERS ÉLÉMENTS D'UNE RECHERCHE

Patrick Villiers

Par la victoire trop souvent oubliée de la Chesapeake, la marine française, alliée à la marine espagnole, permet celle de Yorktown. Chesapeake, à la différence de Trafalgar, est ainsi l'une des rares victoires navales qui ait scellé le sort d'une guerre. Cette victoire concrétise une stratégie périphérique lente à se mettre en place mais également l'incapacité de la *Royal Navy* à empêcher le commerce maritime en Atlantique comme en Méditerranée. En 1778, France n'aligne que 52 vaisseaux face aux 66 de l'Angleterre, en 1779, 62 face à 90, et en 1781, 70 face à 95, mais l'alliance espagnole en fournit 58 en 1779 et 54 en 1781. Au contraire de ce que l'on lit trop souvent, l'appoint espagnol a fourni une supériorité numérique à l'alliance franco-espagnole, qui a obligé l'Angleterre à disperser ses forces et à perdre l'initiative stratégique.

Il en va tout autrement à partir de 1793. La Convention déclare la guerre le 1^{er} février à une Angleterre qui dispose de 135 vaisseaux. Certes, l'Angleterre éprouve de grandes difficultés à mobiliser mais, le 28 août, les royalistes toulonnais ouvrent la rade sans combat aux 19 vaisseaux de Hood. Le 17 décembre, Hood doit quitter le port sous le feu des canons de Bonaparte, mais il emmène avec lui 4 vaisseaux et 7 frégates après avoir brûlé 9 vaisseaux : un de 80 et huit de 74. Les réserves de l'arsenal sont en feu, notamment les précieuses mâtures, quasi-irremplaçables. Les cales de lancement sont détruites. Au total, les pertes sont égales à celle de Trafalgar. La Marine ne se remettra jamais de ce désastre qui donne à l'Angleterre le contrôle de la Méditerranée. À cela s'ajoutent les officiers qui émigrent ou qui sont jugés suspects, et la désertion ou l'indiscipline des matelots comme des officiers marins en révolte contre le système des classes. Dans cette situation de crise, la course peut sembler une remède.

LA COURSE, DE LA CONVENTION AU CONSULAT : UNE CONJONCTURE COMPLEXE

L'Assemblée législative proposa, sur un rapport de Kersaint, la suppression de la course à la séance du 30 mai 1792, mais, le 31 janvier 1793, sur l'initiative de

Brissot, la Convention, reprenant ainsi la tradition de la monarchie française depuis François 1^{er}, vota le décret autorisant les citoyens à armer en course dans les termes suivants :

Ce système [la course] remplira bien mieux les vrais intérêts de la nation que ces vains étalages de puissance maritime qui ne flattent que l'orgueil personnel et consomment inutilement les ressources de la République, le gouvernement anglais pourra s'il le veut, se pavaner de ses escadres et les faire promener en ordre de tactique : le Français se bornera à l'attaquer dans ce qu'il a de plus cher, dans ce qui fait son bonheur : dans ses richesses !! Tous nos plans, toutes nos croisières, tous nos mouvements dans nos ports et en mer n'auront pour but que de ravager son commerce, de détruire, de bouleverser ses colonies, de le forcer enfin à une banqueroute honteuse¹.

466 Dans cette proclamation, la Convention confond la stratégie corsaire d'une flotte de guerre, qui est d'attaquer la flotte marchande ennemie, et les armements corsaires particuliers, qui autorisent des marchands à utiliser des navires de guerre. Essayons d'y voir plus clair². La course est une activité financée au grand jour par des armateurs marchands d'un État qui tentent de capturer les navires marchands d'un autre État avec qui il y a guerre. C'est parce que le premier pays n'a pas de marine ou que celle-ci est insuffisante qu'il encourage ses marchands à faire la guerre à sa place. Telle est la situation de la France de la Révolution et plus encore de l'Empire.

L'intérêt de l'armateur, du capitaine et de l'équipage corsaire est de faire le profit maximum au moindre risque. Le corsaire ne recherche pas le combat, mais veut prendre le maximum de navires ennemis au moindre coût pour l'armateur. Pourtant, au début de la Révolution, il y a indiscutablement des armements patriotiques. Sous l'Empire, généraux et maréchaux, tels Masséna, investissent également dans les armements corsaires.

On confond également souvent course et stratégie corsaire. Cette dernière consiste à donner comme mission aux navires de guerre de l'État d'attaquer le commerce ennemi. L'historien doit alors chercher à établir un bilan des navires ennemis capturés en séparant ceux qui ont été pris par les particuliers et les prises faites par les navires de l'État. Dans cette déclaration de 1793, la Convention considère que la marine de guerre française doit attaquer le commerce ennemi, principalement anglais, pour essayer de ruiner son économie. La revente

1 Joannès Tramond, *Manuel d'histoire maritime de la France des origines à 1815*, Paris, A. Challamel, 1916, p. 608.

2 Patrick Villiers, *Marine royale, corsaires et trafic dans l'Atlantique de Louis XIV à Louis XVI*, 2^e éd., Lille, ANRT-Thèse à la carte, 2003, 2 vol.

permettrait de renflouer directement les caisses de l'État et de financer de nouveaux armements maritimes, car en cas de prises faites par un navire de l'État, l'équipage ne reçoit que 10 % au lieu du tiers pour les corsaires privés.

L'État pouvait également ordonner à sa flotte de guerre de détruire le commerce ennemi plutôt que de le capturer. Les Espagnols inventèrent cette tactique en 1596-1603 contre les Provinces Unies en révolte. Seignelay puis Pontchartrain donnèrent pour mission à Jean Bart, alors capitaine de vaisseau, de détruire les pêcheries hollandaises³. Au contraire, un corsaire marchand, qui ne peut garder une prise, préfère la relâcher après qu'elle a payé une rançon.

En 1794, sous l'impulsion de Jean Bon-Saint-André, la flotte de l'Atlantique se réorganise et remporte une victoire stratégique trop souvent oubliée : en protégeant l'arrivée du convoi de 150 navires chargés du blé d'Amérique, la Marine sauve la République mais au prix de 6 vaisseaux pris et d'un coulé. À partir du mois de juin 1795, la marine de guerre française applique la stratégie d'attaques systématiques du commerce ennemi préconisée par Brissot : Ganteaume, Richery, Sercey partent au Levant, à Terre-Neuve et aux Indes, à la tête de divisions chargées d'attaquer et de détruire le commerce et les possessions anglaises. Ces divisions sont autorisées à faire des prises si l'occasion s'en présente. Les résultats en sont encore à écrire, car les quelques bilans qui existent ne séparent pas les prises faites par les bâtiments de l'État de celles faites par les particuliers. Il faudrait également déterminer dans quelle mesure ces prises ont rempli les caisses de la Marine. Doit-on en effet parler d'une stratégie de pillage légal finançant l'État, ou la course a-t-elle maintenu un courant d'activités dans les ports désertés ? Nous ne tenterons pas ici de répondre à cette question qui mériterait au moins un volume.

Une première remarque s'impose à propos de la course sous la Révolution et l'Empire : le nombre des travaux scientifiques sur le sujet est ridiculement faible alors qu'au contraire, les ouvrages de seconde main ou fantaisistes abondent. Saint-Malo, Dunkerque et Boulogne sont relativement bien étudiés, mais par des ouvrages et des articles anciens, à quelques exceptions près. Surcouf a trouvé son historien avec Auguste Toussaint, de même que Bordeaux avec Paul Butel. Le problème des Neutres a été remarquablement bien posé dans la belle thèse d'Ulane Bonnel⁴. Enfin, Anne Pérotin-Dumon a travaillé sur le problème des corsaires aux Antilles, en particulier à la Guadeloupe⁵, mais aussi sur leur

3 Patrick Villiers, *Les Corsaires du Littoral, Boulogne, Calais et Dunkerque de Philippe II à Louis XIV*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001.

4 Ulane Bonnel, *La France, les États-Unis et la guerre de course*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1961.

5 Anne Pérotin-Dumon, *Être patriote sous les tropiques : la Guadeloupe, la colonisation et la Révolution, 1789-1794*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1985.

devenir post-napoléonien à travers une riche problématique sur les corsaires jacobins et les *corsarios insurgentes*, dans le contexte du golfe du Mexique et des indépendances américaines de la période 1810-1830. Cependant beaucoup reste à faire.

Pour commencer, il faut tenter d'évaluer quantitativement la course en Méditerranée à l'époque révolutionnaire, ce qui permettra, ensuite, d'aborder la conjoncture de l'Empire. Compte tenu de la destruction des archives et de l'absence d'inventaires, on ne dispose que de chiffres partiels, comme le montre le tableau qui suit.

Tableau 1. État des prises conduites dans les ports de la République depuis le commencement de la guerre jusqu'au dernier fructidor an VII⁶

468

	1793 et an II	an III	an IV	an V	an VI	an VII	Total
Dunkerque	145	33	51	11	35	39	314
Le Havre	24	11	17	27	2	5	86
Cherbourg	46	3	12	9	19	13	102
Port-Malo	32	13	1	44	21	16	127
Brest	330	56	28	75	36	18	543
Lorient	109	43	12	49	33	20	266
Nantes	44	11	3	40	23	5	126
Rochefort	93	30	14	39	25	16	217
Bordeaux	7	7	5	25	30	10	84
Bayonne	26	5	5	8	24	15	83
Toulon	162	57	5	2	16	23	265
Total	1018	269	153	329	264	180	2213

Cette statistique est loin d'être complète, car de nombreux ports manquent, tels Boulogne ou Dieppe. Cependant, plusieurs remarques s'imposent par rapport à la course sous l'Ancien Régime : le rôle nouveau de Brest, avec 330 prises en 1793, comme celui de Rochefort et de Lorient, eux aussi des ports arsenaux ; la deuxième place de Dunkerque ; le rôle non négligeable de Bayonne et de Bordeaux⁷ ; le déclin de Saint-Malo et la faible place de la Méditerranée⁸. Dunkerque, dans une grande mesure, mais surtout Saint-Malo,

⁶ Tableau établi à partir des Archives centrales de la Marine (Vincennes), FF2 42, 44 et 51.

⁷ Pour ce qui est de la course française à Bordeaux et Bayonne, voir Paul Butel, « L'armement en course à Bordeaux sous la Révolution et l'Empire », *Revue historique de Bordeaux*, 1966, t. 15, p. 17-48.

⁸ Pour ce qui est des résultats sous Louis XVI, je me permets de renvoyer à ma thèse (*Marine royale...*, *op. cit.*) et à mon livre (*La Marine de Louis XVI*, Grenoble, J.-P. Debbane, 1985).

ne sont plus les locomotives de la course française. Celle-ci s'est transportée partiellement en mer du Nord, et surtout à la Guadeloupe et dans l'océan Indien. La course a permis de sauver ou de retarder la chute d'îles isolées de la métropole comme la Guadeloupe et l'Île de France. On oublie trop souvent le rôle d'un Victor Hughes puis d'un général Ernouf dans la promotion de la guerre de course.

La Méditerranée apparaît bien dans ce tableau mais l'enquête faite à la demande du ministre, en ne citant que Toulon, oublie les autres ports de la Méditerranée : Marseille arme 27 corsaires en 1793, mais il faut également compter les prises conduites dans des ports neutres, comme Alger, Tunis, Barcelone, etc. Cette statistique ne permet pas non plus de séparer les prises faites par les armateurs de celles faites par les navires de l'État. Ce travail est encore à faire. Cependant, les résultats trahissent bien une conjoncture particulièrement heurtée, marquée par les embargos sur les armements corsaires. Ainsi, du 22 juin 1793 au 15 août 1795 (28 thermidor an III), un décret d'embargo suspend la course en raison du déficit des équipages pour la flotte de guerre. Deux autres décrets sont pris les 8 ventôse et 15 floréal an VI. Ces mesures permettent à la *Royal Navy* de préparer la riposte et d'organiser des convois côtiers et des croisières anti-corsaires souvent efficaces. Selon Patrick Crowhurst, sur 734 corsaires armés de 1793 à 1801, 225 sont pris. Son beau travail rectifie les chiffres souvent fantaisistes trop souvent cités, mais, comme la plupart des historiens de la course de 1793 à 1815, Patrick Crowhurst n'a pratiquement pas étudié la Méditerranée⁹.

C'est dans ce contexte que je souhaite maintenant présenter un certain nombre de résultats pour l'Empire.

LA CONJONCTURE DES ARMEMENTS EN COURSE EN MÉDITERRANÉE SOUS L'EMPIRE

C'est l'Angleterre qui rompt la paix le 20 mai 1803, en délivrant des lettres de marque contre les Français et en décrétant l'embargo sur les navires français et hollandais qui se trouvaient dans ses ports. En réplique, le *Moniteur universel* publie le 29 mai 1803 un « Règlement sur les armements en course » invitant à armer en course¹⁰.

Le dépouillement des archives de la Marine révèle que la première lettre de marque est délivrée le 29 floréal an XI (19 mai 1803), mais que plus de 70 lettres de marque sont délivrées ce même jour. Le tableau suivant permet une approche globale, quoique très lacunaire :

9 Patrick Crowhurst, *The French War on Trade, Privateering 1793-1815*, Loughborough, P. Crowhurst, 1985.

10 *Le Moniteur universel*, n° 249, dimanche 9 prairial an XI.

Tableau 2. Armements en course en Méditerranée de 1803 à 1813, d'après les dates d'enregistrement des lettres de marque

	1803	1804	1805	1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	1813	1814
Janv.	-	2	-	-	1	4	-	5	6	2	3	3
Fév.	-	1	-	-	-	3	2	2	4	2	6	-
Mars	-	1	1	-	-	7	-	6	5	1	3	1
Avril	-	1	-	-	-	1	-	-	4	-	2	-
Mai	28	2	-	-	-	-	2	1	2	2	4	-
Juin	8	-	-	-	-	-	1	7	-	7	4	-
Juillet	-	1	1	2	-	1	5	2	8	5	-	-
Août	-	-	-	-	-	4	1	2	8	5	2	-
Sept.	-	1	-	-	-	-	4	4	4	7	4	-
Oct.	-	-	-	-	-	-	1	-	3	2	3	-
Nov.	1	1	12	1	-	1	1	1	3	1	-	-
Déc.	1	-	-	-	-	-	-	1	3	3	-	-
Total	38	10	14	3	1	21	17	31	50	39	31	4*
Total France	160	13	90	47	75	205	220	200	173	248	102	9*

* Source et totaux sans doute lacunaires pour 1814.

470

D'après nos recherches, 1 542 lettres sont distribuées de 1803 à 1815, dont 259 pour la Méditerranée ; cependant, le registre de l'année 1814 semble incomplet. Sous le Consulat puis l'Empire, l'armateur s'adresse au préfet maritime ou à son représentant qui délivre la lettre de marque. Celle-ci porte un numéro qui est recopié dans un registre. Ainsi, il ne peut pas exister deux lettres avec le même numéro. Mais certaines lettres de marque ont été prolongées pour un an, voire deux, alors que leur durée usuelle était de six mois¹¹. Beaucoup des lettres de marque délivrées en 1803 sont reconduites en 1804, ce qui explique le nombre très faible de 1804. Il en est de même en 1806. Il faut donc fortement majorer le nombre d'armements de 1805 et 1806. Ainsi, l'*Étoile*, corsaire français armé à Tarente, lettre de marque du 1^{er} mars 1805, qui fait 3 prises en 1805 et au moins une en 1806, n'a pas reçu de nouvelle lettre de marque en 1806.

La première lettre pour la Méditerranée est datée du 29 floréal an XI (19 mai 1803) et porte le numéro 49. Elle est délivrée à l'armateur Joseph Pollan, de Marseille, pour le corsaire l'*Espérance* (capitaine Joseph Martin), armé de canons de 12 et monté par 60 hommes¹². La dernière lettre de marque en Méditerranée

¹¹ Pour la critique des sources et la législation de la course sous l'Empire, voir notre communication « La course française en Méditerranée sous l'Empire, un premier bilan statistique », à paraître dans les actes du colloque 2005 de la Société française d'histoire maritime tenu à Toulon.

¹² Archives nationales, Marine [désormais AN, Mar.], FF² 224, registres des lettres de marque et caution des 6^e et 7^e arrondissements, an IX à 1810.

semble avoir été délivrée le 28 mars 1814 à l'*Hercule*, de Gênes, armé par J. Sciacaluga avec le numéro 1793.

Pour mieux appréhender la réalité des armements corsaires, j'ai élaboré un fichier reconstituant systématiquement les croisières de chaque navire et, afin de déterminer le nombre réel d'armements, j'ai choisi de fixer la durée d'une croisière corsaire à six mois. En effet, au-delà de ces six mois, l'armateur est juridiquement tenu de réarmer le corsaire et de donner de nouvelles avances à l'équipage. Ainsi, lorsqu'une croisière avait duré plus de six mois, j'ai considéré qu'il y avait eu une deuxième campagne, même s'il n'y avait pas eu délivrance d'une nouvelle lettre de marque.

Pour obtenir une lettre de marque, l'armateur doit déposer une caution. Sous l'Empire, il doit en outre indiquer le nom d'un garant qui s'engage jusqu'à 30 000 francs. On ne peut être caution de plus de trois armements. De nombreux armateurs ont fait faillite de 1803 à 1815, et les cautions ont été sollicitées. Il est plus que probable que les cautions étaient des actionnaires importants dans l'armement en course. L'armateur est très rarement le principal propriétaire du corsaire. Il faut, bien évidemment, trouver des actionnaires, acheter un bâtiment, l'armer et le préparer à sa mission, trouver un capitaine et embaucher un équipage. Sous l'Empire, l'armement est en commandite, les actionnaires ne peuvent être responsables au-delà du capital engagé.

Date de délivrance de la lettre de marque en veut pas dire jour de départ du corsaire. Dans l'état actuel de ma recherche, et n'ayant dans la plupart des cas que la date d'enregistrement des lettres de marque, j'ai retenu cette date, en attendant de la remplacer par la date exacte de sortie du port. Les états des services du capitaine Mourdeille nous permettent de savoir que la *Concorde* – lettre de marque n° 50 du 29 floréal an XI (19 mai 1803) – n'entre en armement que le 7 juin et n'appareille probablement que plusieurs jours après. La lettre de marque de l'*Épervier*, délivrée à Paris le 17 prairial an XI (6 juin 1803), n'est reçue et enregistrée à Toulon que le 12 messidor (1^{er} juillet 1803), soit 25 jours plus tard¹³. Il s'écoule ainsi au moins un mois entre la délivrance de la lettre et la sortie du corsaire.

Sous l'Empire, selon les coalitions qui se font et se défont très rapidement, le nombre des ennemis de la France augmente ou diminue sensiblement, ce qui joue directement sur le nombre de navires ennemis à capturer. En Italie, Napoléon annexe la république ligurienne avec Gênes comme capitale, le 4 juin 1805. Il transforme la république cisalpine en royaume d'Italie, dont il se nomme roi avec son beau-fils, Eugène de Beauharnais, vice-roi. Marie-Caroline, reine de Naples, était farouchement contre la Révolution. En dépit d'un traité de neutralité signé le 21 septembre 1805, elle rejoint la coalition contre la France le 20 novembre, et 20 000 Anglo-Russes débarquent pour la soutenir.

13 AN, Mar., FF² 108.

Le 26 décembre 1805, la paix de Presbourg chasse l'Autriche de l'Italie, et Masséna entre dans Naples le 14 février 1806. Avec la signature de la paix de Tilsitt, le 9 juillet 1807, les navires russes cessent d'être de bonnes prises. Ce traité marque également l'apogée de Napoléon en Méditerranée avec la fin du royaume d'Étrurie en 1807 et l'exil de la reine à Nice en novembre. Avec la soumission de l'Italie, le commerce en Méditerranée se retrouve largement aux mains des neutres¹⁴ ou des alliés de la France. Il en résulte, logiquement, une baisse spectaculaire des armements corsaires.

À l'inverse, le maintien de la Sicile dans la sphère d'influence anglaise, les révoltes en Espagne et en Italie en 1808, puis les coalitions de l'Autriche et de l'Angleterre en mars 1809, fournissent des proies suffisamment nombreuses pour relancer la course en Méditerranée, tandis qu'à l'inverse la paix de Vienne, le 14 octobre 1809, freine les armements corsaires. Les ports des pays soumis à l'influence française peuvent devenir des bases corsaires, tels Gênes¹⁵ ou Livourne. Cività Vecchia, après son occupation en 1806 puis l'annexion des États du pape et leur rattachement à la France en 1809 et 1810, devient un petit port corsaire mais, en théorie, l'armateur doit être de nationalité française. C'est aussi le cas à Barcelone, où Jean Baptiste Bergard arme l'*Arlequin*, lettre de marque n° 1506, en date du 24 août 1812, la commission étant remise par Blondel, gérant le consulat de Barcelone. Il en est de même à Naples, où Hilarion Cornil arme l'*Audacieux*, lettre de marque n° 1481 du 18 juin 1812¹⁶. Il en résulte une conjoncture des ports corsaires et des armements en course particulièrement mouvementée, comme le montre le tableau suivant :

472

Tableau 3. Répartition des armements en course en Méditerranée de 1803 à 1804, en fonction des ports d'enregistrement des lettres de marque

	1803	1804	1805	1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	1813	1814	Total
Marseille	18	3	2	2	1	7	10	12	5	12	11	1	84
La Ciotat	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	2
La Seyne	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	2	-	6
Toulon	3	-	-	-	2	3	7	6	1	1	2	-	24
Cannes	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	1	-	4
Nice	5	3	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	10
Ajaccio	4	1	1	-	-	-	1	6	-	-	-	-	13
Bastia	6	1	2	-	-	4	3	1	-	-	-	-	17

¹⁴ Pour ce qui est du rôle des Neutres, voir Ulane Bonnel, *La France..., op. cit.*

¹⁵ À Gênes, l'arsenal fut réquisitionné par les Français pour construire des navires de guerre tel le *Génois* en 1808, vaisseau de 74 canons.

¹⁶ AN, Mar., FF² 127.

	1803	1804	1805	1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	1813	1814	Total
Île d'Elbe	4	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12
Gênes	-	-	-	-	1	1	-	3	12	5	6	-	28
Livourne	1	-	-	-	-	2	1	1	9	5	6	-	25
Cività Vecchia	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	2	-	3
Tarente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Sète	1	-	-	-	-	1	1	5	1	1	-	-	10
Narbonne	1	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-	4
Barcelone	-	-	-	-	-	-	-	1	5	4	1	1	12
Carthagène	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2	4
Cadix	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total	43	10	14	3	2	19	21	38	43	33	31	4	261

Ce chiffre d'armements devra encore être majoré, et il sera plus proche de 280, voire de 300, lorsque tous les recoupements auront été effectués. Au vu de ces 261 armements en course, Marseille s'impose comme le premier port corsaire de l'Empire avec un minimum de 84 armements. Cette cité connut, durant l'année 1803, le plus grand nombre d'armements, et elle continua à armer en course jusqu'en 1814. Toulon et ses ports satellites – La Ciotat et La Seyne – eurent quelques corsaires, mais ce fut surtout après 1807. Les armements à partir de Bastia, d'Ajaccio et de l'île d'Elbe montrent l'existence d'un milieu corse favorable à Bonaparte puis à Napoléon. Le rôle de l'île d'Elbe et de Porto-Ferraio comme port d'armement corsaire est particulier. L'île avait été occupée puis évacuée par les Anglais à la fin du Consulat. Après le traité d'Amiens, l'île fut rattachée à la France et devint l'un des 130 départements. Le port devint la base de corsaires corses, comme le capitaine Filodoro, qui avait été corsaire de 1798 à 1801. Il réapparaît sur les registres de la Marine le 23 brumaire an XIV (14 novembre 1805) comme capitaine corsaire de la *Conception*, de l'île d'Elbe, dont l'armateur est Michel Paoli, de Capraja, et la caution Étienne Cecéchérini, de Porto-Ferraio, lettre de marque n° 324¹⁷. Filodoro a ainsi fait au moins deux commandements corsaires, mais ses croisières ne semblent pas avoir été très rentables car on le voit continuer au commerce avec le même bâtiment¹⁸.

Ainsi, chaque port corsaire de Méditerranée et chaque armement est un cas particulier qu'il faut étudier un à un pour essayer de comprendre les raisons des armements

17 AN, Mar., FF² 224.

18 Alain Bourrier, *François Filodoro, le capitaine du port de l'isle d'Elbe. Tribulations et jours de gloire d'un Corse né en 1766 à Porto-Vecchio*, Nice, l'auteur, 1978. Ouvrage très hagiographique, mais qui contient des documents intéressants sur l'île d'Elbe sous l'Empire.

en course ainsi que les résultats. Notre recherche est donc loin d'être terminée : cependant, quelques premiers résultats apparaissent avec l'étude des capitaines.

LES CAPITAINES CORSAIRES EN MÉDITERRANÉE SOUS L'EMPIRE

Tableau 4. Répartition des capitaines corsaires en fonction du nombre de campagnes en course de 1803 à 1813

1 course	85
2 courses	13
3 courses	6
4 courses	2
5 courses	1
6 courses et plus	3

474

Sur 110 capitaines identifiés, 85 ont fait une seule campagne de course et 13 deux courses. Calvo, Cardi, Plaicheux, Rébuffat, Blaise Sauveur et Ytier ont effectué 3 campagnes, Robert et Podesta 4 courses, Coulomb 5, Roux et Bavastro 9, et Mourdeille 10 courses. De tous ces capitaines, Bavastro est le plus connu. Comme Mourdeille, il a reçu la légion d'honneur, et je renvoie à l'article que j'ai écrit sur eux pour dire quelques mots des autres¹⁹. La plupart de ceux qui ont effectué au moins trois courses ont navigué sur au moins deux corsaires, tels Roux qui a fait une course sur la *Virginie*, 4 sur le *Jean Bart*, et 2 sur la *Babirole* ; seul Robert a constamment navigué sur la *Harpe* de 1810 à 1812. Deux seulement ont navigué pratiquement sans interruption – Bavastro et Mourdeille –, ce dernier ayant été pris, mais étant reparti en course aussitôt après avoir été libéré.

Sous l'Empire comme sous l'Ancien Régime, toute prise doit faire l'objet d'une procédure. À l'arrivée d'une prise dans un port de France, le capitaine de prise doit faire un rapport à l'officier d'administration du port, sans aucun délai (arrêté du 2 prairial an XI). Si la prise est conduite dans un port étranger, la procédure incombe alors au consul qui doit procéder dans les 24 heures à l'instruction de la prise, notamment à l'interrogatoire des prisonniers²⁰.

Dans le mois qui suivait la fin de la course, l'armateur devait déposer le compte des dépenses des relâches et du désarmement au greffe du tribunal du port

19 « Les corsaires et la Légion d'honneur, quelques exemples des premières légions d'honneur : Surcouf, Bavastro, Broquant, Mourdeille, Fourmentin », *La Phalère*, n° 5, 2005, numéro spécial *Du sentiment de l'honneur à la Légion d'honneur* (actes du colloque de Boulogne-sur-Mer, 2004), p. 63-85.

20 Pour ce qui est de la législation corsaire française, voir Patrick Villiers, « La législation de la course dans l'ordonnance de la Marine de 1681 », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXVII, 2001, numéro spécial *René-Josué Valin* (actes du colloque de La Rochelle, 1996), p. 205-228.

d'armement, sous peine d'être privé du droit de commission qui était de 2 %. Les juges devaient procéder à la liquidation générale dans un délai d'un mois à réception des pièces. Les armateurs du navire pris pouvaient faire appel auprès du Conseil des Prises, recréé en 1800 par Bonaparte. Cette procédure était très proche de celle de l'Ancien Régime, et s'inspirait de l'ordonnance de 1681. Les ports et les consulats devaient envoyer des états mensuels des armements corsaires et des prises, des jugements et situations des liquidations, mais ces documents ont rarement subsisté. En conséquence, mes recherches actuelles ne me permettent pas de faire une analyse globale tant des différents types de corsaires et de leurs tonnages que des prises.

Il apparaît cependant que le nombre de petits corsaires est très important, le plus gros étant la *Babiolo* avec 300 tonneaux, la plupart en faisant moins de 80, et beaucoup moins de 50. On trouve de très nombreux types de navires : balancelle, goélette, chébec, demi-galère, qui se caractérisent par un grément latin et des formes très légères. L'armement est faible, avec quelques canons, voire quelques caronades. L'essentiel de l'armement est constitué de fusils, de sabres et de pistolets. J'ai retrouvé les mêmes critères que dans le Ponant, soit approximativement un homme par tonneau, alors que les bâtiments de commerce ont généralement un homme pour dix tonneaux. En conséquence, si l'investissement initial reste modeste, les prises sont, pour la plupart, des petits caboteurs de faible valeur.

Quel fut le nombre de prises, quelle fut la rentabilité ? Dans l'état actuel de mes recherches, il m'est impossible de répondre. Le critère essentiel à retenir est la toute-puissance de la marine anglaise à certains périodes. Les succès de la course engendrent l'organisation par les Anglais et leurs alliés de convois et la lutte contre les corsaires. La riposte anglaise avait été violente et efficace contre la course révolutionnaire, elle l'est également lors des conflits avec Napoléon. Les Anglais combinent trois tactiques : convois obligatoires pour tous les marchands, bombardements et blocus des ports commerçant avec la France, escadres ou flottilles anti-corsaires. Les corsaires ou les bâtiments de guerre français n'ont jamais été totalement arrêtés, mais leur déclin est incontestable. Gibraltar et les ports de Sicile voient en permanence le passage de flottes de guerre, du vaisseau de ligne à la corvette anti-corsaire. Le nombre de corsaires français capturés ne cesse d'augmenter, mais je n'ai pas encore fini le recensement des navires pris.

La disproportion entre les capitaines ayant été une seule fois commandant d'un corsaire et ceux qui ont commandé plusieurs fois a deux explications principales : les corsaires capturés et les corsaires bredouilles. Comme dans le Ponant, les armateurs ne donnent pas de deuxième chance à celui qui, à tort ou à raison, n'a pas eu de résultats. À l'inverse, la course en Méditerranée a vu

indiscutablement des croisières fructueuses et des capitaines, tels Roux, Robert, Podesta, devenir les dignes émules de Mourdeille ou de Bavastro. Mais cette histoire est encore à écrire.

La course en Méditerranée, sous l'Empire, confirme l'inefficacité stratégique de la course quand elle n'est pas appuyée par de puissantes escadres. Cependant, la course, arme du faible au fort, a permis une certaine survie de l'activité portuaire sous l'Empire, qui reste à mesurer avec exactitude. Certains armateurs et certains navires corsaires s'illustrèrent même à la fin de l'Empire, tel l'armateur Balguerie et son navire la *Babiole* de 1809 à 1812. Mais la course ne remplace pas une marine de guerre. Que pouvait, en effet, un corsaire dont les plus grands navires ne possédaient pas 30 canons, contre un vaisseau de ligne qui en présentait 74 à 110 ?

RULE BRITANNIA, RULE THE WAVES
LA SITUATION NAVALE APRÈS TRAFALGAR
(1805-1807)

Olivier Chaline

Le 21 octobre 1805, l'amiral Nelson écrase la flotte franco-espagnole de Cadix au large du cap Trafalgar, tout en périssant lui-même dans un combat acharné¹. La signification exacte de cette bataille semble évidente, tant une partie de l'historiographie et l'opinion commune nous ont habitués à y voir le choc formidable de la puissance maritime contre l'hégémonie terrestre. Nelson aurait donc brisé le projet napoléonien de débarquement en Angleterre lors d'une bataille décisive qui lui coûta la vie. Pourtant dès le XIX^e siècle, des esprits attentifs n'avaient pas manqué de constater le caractère insatisfaisant d'une telle présentation des choses confinant parfois au mythe.

Tout d'abord, ce n'est pas cette éclatante victoire qui a sauvé la Grande-Bretagne de l'invasion. Dès le début de l'été, le maintien par Lord Barham d'une forte concentration navale contrôlant les approches de la Manche et le rapide retour des Caraïbes vers la péninsule Ibérique de la flotte de Nelson avaient déjà obligé Napoléon à renoncer au moins provisoirement à son projet de descente en Angleterre. Dans ces conditions, il était devenu vain d'espérer disposer de dix heures de supériorité dans la Manche pour la franchir en force. Quittant ses cantonnements proches de la mer du Nord, la Grande Armée s'est mise en marche vers l'Allemagne et l'Autriche à la fin août. Quatre mois plus tard, la paix de Presbourg manifeste l'échec de la III^e Coalition.

Ensuite, Trafalgar n'a pas été l'affrontement de la *Navy* tout entière contre l'ensemble des forces navales franco-espagnoles. Nelson, qui commandait une des flottes britanniques, pouvait prendre tant de risques car, même tenu en

1 Le bicentenaire de la bataille a donné lieu à d'abondantes publications. Signalons, par exemple, du côté britannique, B. Lavery, *Nelson's Fleet at Trafalgar*, London National Maritime Museum, 2004, le catalogue d'exposition édité par M. Lincoln, *Nelson & Napoléon*, London National Maritime Museum, 2005, le numéro du *Mariner's Mirror*, vol. 95, « *Bicentenary of Trafalgar* », 2005-2, le volume collectif dirigé par D. Cannadine, *Admiral Lord Nelson. Context and Legacy*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2005 et la biographie due à R. J. B. Knight, *The Pursuit of Victory : the life and achievement of Horatio Nelson*, London, Allen Lane, 2005.

échec, il ne mettait pas en jeu le blocus de Brest et la défense de la Manche. La sortie de la flotte franco-espagnole n'avait pas pour objectif les Îles Britanniques, mais le royaume de Naples que la Grande Armée s'apprêtait à envahir.

Enfin, l'ampleur du triomphe britannique à Trafalgar et l'imposante célébration posthume de Nelson conduisent souvent à des conclusions erronées ou du moins prématurées sur l'évidence de la victoire finale de la Grande-Bretagne². La défaite de Napoléon n'est pas inéluctable à cette date. Il ne faut pas oublier que près de dix années séparent Trafalgar de Waterloo. La route de l'un à l'autre fut longue et parsemée d'épreuves pour le gouvernement de Londres, le peuple anglais et la *Royal Navy*³. En 1806 ou 1807, devant l'isolement diplomatique et militaire croissant dû à l'effondrement des alliés continentaux, il pouvait exister bien des raisons de douter de la victoire sur l'Empire français et même de rechercher une paix de compromis. Il convient donc de regarder de plus près la situation navale après Trafalgar en examinant successivement l'impact réel de cette bataille, la perte du Continent par la Grande-Bretagne et l'affrontement de deux formes de blocus.

478

L'IMPACT DE TRAFALGAR

Les pertes immédiates et différées

Les Britanniques ont perdu leur amiral mais pas la flotte qui croisait devant Cadix. Le vice-amiral Nelson a succombé à ses blessures à bord du *Victory*. Quelques centaines de marins et de soldats britanniques sont morts. Aucun navire de la flotte n'a été perdu. Toutefois, plusieurs sont sérieusement endommagés au point de devoir être pris en remorque. Heureusement pour eux, Gibraltar n'est pas loin et l'ennemi hors d'état d'intervenir.

- 2 Signalons tout de suite deux précieuses mises au point dues à N.A.M. Rodger, « The Significance of Trafalgar: Sea Power and Land Power in the Anglo-French Wars », dans D. Cannadine (dir.), *Trafalgar in History : A Battle and its Afterlife*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006, p. 78-89 et « La mémoire de Trafalgar en Grande-Bretagne, 1805-2005 », *Neptunia*, n°144, 2006, p. 30-39. Sur le contexte militaire et stratégique, voir J. S. Corbett, *The Campaign of Trafalgar*, 2^e éd., [London], Longmans, Green & Co, 1919, 2 vol. (sur ce penseur naval majeur, voir l'édition de ses *Principes de stratégie maritime* donnée en 1993 par H. Coutau-Bégarie), P. Mackesy, *The War in the Mediterranean, 1803-1810*, Cambridge, Harvard UP, 1957 et Ch. D. Hall, *British Strategy in the Napoleonic War, 1803-15*, Manchester, Manchester UP, 1992.
- 3 Sur la Navy, on pourra encore se reporter à W. L. Clowes, *The Royal Navy, from the earliest time to 1900*, (1897-1905), London, Chatham, 1997, t. V, surtout à B. Lavery, *Nelson's Navy. The Ships, Men and Organization, 1789-1815*, London, Conway maritime, 1989 et à la magistrale synthèse récente de N.A.M. Rodger, *The Command of the Ocean: A Naval History of Britain, 1699-1815*, London, Allen Lane, 2004, p. 528-552.

Les Français alignaient 18 vaisseaux et 7 frégates. Au soir du 21 octobre, 9 vaisseaux ont été pris, dont le *Bucentaure* de l'amiral de Villeneuve. Les 9 autres ont pu s'échapper, du moins pour quelques temps : 1 est perdu par naufrage le 25 lors d'une tentative infructueuse pour récupérer certains des bâtiments capturés ; 4 sont pris le 3 novembre, plus au nord, au large du Portugal, par l'escadre de Sir Richard Strachan, alors qu'ils tentaient de rallier Rochefort. Ainsi, des vaisseaux français, n'ont échappé que 5 bâtiments, le cinquième et dernier étant l'*Algésiras* qui s'était rendu mais dont l'équipage avait repris le contrôle dans la confusion de la fin du combat.

L'escadre espagnole a perdu 8 de ses 15 vaisseaux. Son amiral, le duc de Gravina, est mort peu après de ses blessures à bord du *Principe de Asturias*. 10 bâtiments avaient été contraints d'amener leur pavillon pendant la bataille, 2 furent repris par leur équipage et sauvés, ce qui porta à 7 le nombre des rescapés. Encore faut-il préciser que ces derniers étaient fort endommagés lorsqu'ils regagnèrent Cadix.

Les bâtiments perdus par les vaincus ne furent que de peu de profit pour les vainqueurs. De la bataille du 21 octobre ne purent être récupérés et utilisés par la *Navy* que trois Espagnols et un Français. La violence des combats se mesure dans ces quelques chiffres : un bâtiment allié explosa, deux brûlèrent, un fut détruit, les autres coulèrent soit peu après la fin du combat, soit lors de la violente tempête du lendemain. Plus profitable fut la journée du 3 novembre qui rapporta quatre vaisseaux français aux Britanniques⁴.

Des marines ennemies pas anéanties

Contrairement à ce que pourrait laisser penser ce premier bilan, les flottes française et espagnole ne sont pas irrémédiablement ruinées⁵.

- 4 Il est à signaler que l'un d'eux fut conservé par les Britanniques jusqu'en 1949 : le *Duguay Trouin* devenu l'*HMS Implacable*. En mauvais état, il fut victime des budgets réduits de la *Navy* au lendemain de la seconde guerre mondiale. En dépit d'efforts méritoires pour le sauver (en Grande-Bretagne bien plus qu'en France), il fut dynamité le 2 décembre 1949.
- 5 Chiffres tirés de J. Glete, *Navies and Nations. Warships, Navies and State Building in Europe and America, 1500-1860*, Stockholm, Almqvist & Wiksell International, 1993, 2 vol., *passim*. Sur l'Espagne, voir J. D. Harbron, *Trafalgar and the Spanish Navy*, London, Conway Maritime, 1988 ; J. de Zulueta, « Trafalgar – The Spanish View », *The Mariner's Mirror*, vol. 66, 1980 et « The Final Sacrifice off Cape Trafalgar », *The Mariner's Mirror*, vol. 91, 2005-2, p. 251-263. Le bicentenaire de la défaite alliée a suscité bien des publications de part et d'autre des Pyrénées : J. C. Mejías Taverro, *Los navíos españoles de la batalla de Trafalgar : del astillero a la mar*, Móstoles, Cultural, 2004 ; J. G. Cayuela Fernández, R. Pozuelo, A. Angel, *Trafalgar : hombres y naves entre dos épocas*, Barcelona, RBA, 2004 ; A. Guimerá Ravina, A. Ramos Santana, G. Butrón Prida, *Trafalgar y el mundo atlántico*, Madrid, Marcial Pons, 2004 ; V. San Juan, *Trafalgar: tres armadas en combate*, Madrid, Sílex, 2005 ; A.R. Rodríguez González, *Trafalgar y el conflicto naval anglo-español del siglo XVIII*, San Sebastian de los Reyes, Actas, 2005. Pour la France, rappelons d'abord la traduction anglaise d'E. Desbrière, *The Naval Campaign of 1805: Trafalgar*,

Si la flotte des Bourbons de Madrid a perdu moins de navires que celle de Napoléon le 21 octobre, Trafalgar vient cependant confirmer un déclin amorcé depuis la défaite face à l'amiral Jervis au cap Saint-Vincent en 1797.

	1795	1800	1805	1810	1815
Vaisseaux	76	66	40	28	16
Frégates	51	41	26	17	15

L'effort naval est brisé après un XVIII^e siècle fécond, à défaut d'être toujours heureux. Les pertes en navires et en hommes, l'épuisement des arsenaux coupés des munitions navales du Nord se font sentir et rendent encore plus vaines les additions sur le papier des escadres espagnoles et françaises. Des vaisseaux restent désormais bloqués à Cadix et au Ferrol. La marine espagnole apparaît comme la véritable victime de Trafalgar, car les communications sont désormais très difficiles avec les colonies, ce qui s'est avéré à terme lourd de conséquences.

480

Pour la France, on peut parler de fléchissement des effectifs, mais pas d'anéantissement.

	1795	1800	1805	1810	1815
Vaisseaux	56	44	41	46	52
Frégates	65	43	35	31	31

L'impact d'Aboukir puis de Trafalgar se lit aisément. Mais la défaite de 1805 n'a pas interrompu l'effort naval français dont on peut suivre la constante progression de 1801 à 1808 d'abord, puis, après une pause, de 1809 à 1812. De 10 lancements en 1805, on passe à 20 en 1808. Les travaux de Martine Acerra comme une récente exposition au musée de la Marine à Paris ont bien mis en évidence la volonté maintenue de contester à la Grande-Bretagne la domination des mers⁶. En 1806, pour la première fois depuis l'apogée de 1792 qui marque l'aboutissement des programmes de la défunte monarchie, les effectifs des vaisseaux et des frégates s'accroissent. Ce sont désormais les

Oxford, Clarendon Press, 1933, 2 vol. Le bicentenaire de la défaite a vu paraître l'ouvrage de M. Battesti, *Trafalgar : les aléas de la stratégie navale de Napoléon*, Saint-Cloud, Napoléon 1^{er}, éd. 2004, celui de l'amiral R. Monaque, *Trafalgar. 21 octobre 1805*, Paris, Taillandier, 2005. Signalons du même auteur « Trafalgar 1805: Strategy, Tactics and Result », *The Mariner's Mirror*, vol. 91, 2005-2, p. 241-250, ainsi que *Napoléon et la mer. Un rêve d'Empire*, dir. J.-M. Humbert et B. Ponsoinnet, Paris, Le Seuil, 2004. Il faut enfin y ajouter le n° 244 de *Neptunia*, « Trafalgar et les mémoires nationales », 2006.

6 M. Acerra, *Rocheport et la construction navale française, 1661-1815*, Paris, Librairie de l'Inde, 1993, p. 262-272 sur les années 1787-1804, et surtout p. 273-286 sur « le sursaut tardif » des années 1805-1814.

ressources de l'immense Empire napoléonien qui sont mises à contribution, si bien qu'en 1813, la France aligne sur le papier 70 vaisseaux et 45 frégates, chiffres qui tiennent compte des bâtiments italiens et hollandais. À Anvers et à Venise notamment, à Cherbourg, à Lorient, à Rochefort et à Toulon, d'autres vaisseaux sont en construction. Mais la vigilante présence de la *Navy* empêche ces bâtiments de sortir et de se concentrer. Le péril pour la Grande-Bretagne n'en est pas moins réel vers 1810-1811, au moment où elle éprouve un indéniable essoufflement.

L'effort naval britannique plus nécessaire que jamais

Il est donc impossible de dire qu'après Trafalgar, la France tourne complètement le dos à la mer et renonce à la guerre navale. Deux escadres françaises sont encore intactes et peuvent donner du souci à l'Amirauté britannique. Celle de Rochefort, sous le commandement de Missiessy, était sortie de la Charente à la faveur du mauvais temps en janvier 1805 et était allée croiser aux Antilles, dont elle était revenue indemne fin mai. Elle ne sort plus ensuite. Rochefort, avec ses installations d'accès incommode, était de ce fait bien protégée des attaques du *Western squadron*. Ce n'est qu'en 1808 que fut montée une opération contre l'escadre de Rochefort. Celle de Brest était bien plus facile à surveiller. Elle était aussi demeurée inactive au moment de Trafalgar. Mais les intempéries qui obligèrent les Britanniques à s'écarter, permirent la sortie de 11 vaisseaux le 13 décembre. Prévenue le 24 décembre, l'Amirauté dut organiser la chasse dans tout l'océan Atlantique. Les 5 vaisseaux français du VA Leissègues parvinrent jusqu'à Saint-Domingue pour y débarquer des troupes destinées à renforcer les derniers points d'appui conservés malgré la révolte des noirs et métis. Cette force fut rejointe et écrasée à la fin de février 1806. Les 6 autres vaisseaux, commandés par le CA Willaumez, destinés à aller appuyer les Hollandais du Cap, durent gagner les Antilles⁷. Ils échappèrent à la capture ou à la destruction mais se dispersèrent. Seuls trois purent regagner la France.

Il n'était donc pas question pour la Grande-Bretagne de relâcher son effort après Trafalgar. Tous les indicateurs montrent la progression des moyens mis à la disposition de la *Navy*. Le nombre d'unités tout d'abord :

	1803	1804	1805	1806	1807
Vaisseaux	111	115	116	120	123
Nombre total de bâtiments	388	423	534	590	657
Tonnage global (en millions de t.)	0,35		0,4		0,46

7 Sir Home Riggs Popham s'était emparé du Cap en janvier 1806.

Si l'on considère ces deux indicateurs, l'apogée de l'effort naval britannique se situe en 1809 avec 127 vaisseaux, 728 bâtiments, soit un tonnage de 500 000 t. La marge de supériorité de la *Navy* est assurée. Mais il lui faut remplir un nombre croissant de missions. Si nous regardons maintenant d'autres indicateurs tels que les effectifs votés par le Parlement, nous remarquons que les 100 000 hommes de 1804, sont plus de 110 000 dès l'année suivante, que leur effectif dépasse 120 000 en 1807 et culmine à 145 000 hommes en 1812. Les sommes allouées par le Parlement sont en plein accroissement⁸. Jamais de son histoire la *Navy* n'a bénéficié d'un tel effort qui atteint son ampleur maximale entre 1810 et 1815. La montée en puissance se fait dans la durée et on ne remarque aucun relâchement après Trafalgar. C'est une question de vie ou de mort pour la monarchie britannique qui voit ses alliés continentaux se détacher d'elle les uns après les autres.

LE CONTINENT PERDU

Face à la France accrue de ses conquêtes aux Pays-Bas, sur le Rhin et en Italie, face à l'Espagne, la Grande-Bretagne peut compter en 1805 sur l'alliance militaire de l'Autriche et de la Russie, ainsi que sur l'amitié du Portugal et de la Suède. Mais entre la paix de Presbourg et l'entrevue de Tilsit, elle perd ses deux principaux alliés continentaux contraints à traiter par l'ampleur des victoires napoléoniennes. La III^e Coalition s'est défaite et Trafalgar n'y a rien changé. L'isolement accru qui en résulte n'a rien de splendide et il pousse à confier à la *Navy* la réalisation d'une série d'opérations pas toutes heureuses.

La Méditerranée

L'objectif est de maintenir la ligne maritime Gibraltar-Malte-Méditerranée orientale. Pour cela, il importe de soutenir les Bourbons de Naples déjà rétablis par Nelson en 1799. Il est essentiel d'empêcher les Français de s'installer en Sicile, ce qui condamnerait Malte au blocus et à la famine. Il convient aussi de contenir les ambitions russes stimulées par l'occupation de Corfou et des autres îles Ioniennes comme par la demande de protection napolitaine en 1801. Pitt revenu aux affaires prépare une expédition méditerranéenne. L'objectif initial

8	Sommes votées par le Parlement	Dettes navales accumulées	dépense nette
1804	12,35	3,9	12,24
1805	15	5,9	17
1806	15,8	5,5	15,4
1807	17,4	4,9	16,8

D'après N. A. M. Rodger, *The Command of the Ocean*, op. cit., p. 645.

était d'occuper la Sicile avant qu'il ne soit trop tard. Mais l'accord anglo-russe d'avril 1805 débouche sur un débarquement conjoint à Naples⁹.

En avril 1805 part un convoi de 44 transports ayant à leur bord plus de 5 000 hommes. À cause de la sortie de la flotte de Toulon (Villeneuve), ils restent à Gibraltar de mi-mai à fin juin et ne parviennent que le 18 juillet à La Valette. C'est pour empêcher le débarquement de ces troupes que Napoléon oblige à Villeneuve à quitter Cadix en octobre. Il en résulte Trafalgar, qui n'a donc plus de rapport direct avec le plan désormais abandonné d'invasion de l'Angleterre. Comme le fait remarquer N.A.M. Rodger à propos de la flotte franco-espagnole :

La mission était de renforcer, de façon mineure, le flanc sud de la campagne française dirigée contre l'Autriche en Italie. Le grand public n'a pas conscience de cela encore aujourd'hui, mais les universitaires le savaient déjà voici plus d'un siècle, et cette découverte s'est révélée gênante des deux côtés de la Manche. En France, Napoléon pouvait passer pour un imbécile qui gaspille un atout stratégique sans prix pour un objectif insignifiant ; et en Grande-Bretagne, la victoire de Nelson, et sa mort même, semblaient perdre toute leur signification¹⁰.

La flotte britannique quitte Malte le 3 novembre et débarque des troupes anglaises et russes près de Naples à partir du 20 novembre, juste pour apprendre la capitulation d'Ulm survenue un mois auparavant. Elles prennent position de Gaète à l'Adriatique. Mais la retraite de l'archiduc Charles de Vénétie en Autriche oblige à envisager un rembarquement qui, en dépit d'une vive tension avec la cour de Naples, est achevé pour les Britanniques le 21 janvier 1806. Où aller ? Ce n'est qu'après l'arrivée à Palerme du roi Ferdinand V et la marche sur Naples des troupes de Joseph Bonaparte que les forces britanniques sont officiellement autorisées à débarquer à Messine et à fortifier le détroit entre la Sicile et la Calabre. Mi-février 1806, l'objectif initial est finalement réalisé, alors que les Français sont entrés à Naples.

La *Navy* tient un chapelet d'îles (Minorque, la Sardaigne, où s'est réfugiée la dynastie savoyarde en 1799, la Sicile avec Ferdinand V et Marie-Caroline, Capri occupée en mai 1806) permettant de bloquer l'expansion française et d'empêcher les liaisons maritimes entre Toulon et Gênes ou La Spezia d'une part et Venise de l'autre. Mais ce n'est pas suffisant pour permettre de reprendre pied en force sur le continent, au moment où le gouvernement autrichien est contraint de fermer

9 Cette expédition a été étudiée par W. H. Flayhart III, *Counterpoint to Trafalgar. The Anglo-Russian Invasion of Naples, 1805-1806*, Columbia, University of South Carolina Press, 1992, rééd. Gainesville (Flor.), UP of Florida, 2004.

10 N.A.M. Rodger, « La mémoire de Trafalgar en Grande-Bretagne 1805-2005 », art. cit., p. 32.

ses ports adriatiques au commerce britannique (26 mai 1806). Les Britanniques n'ont pas renoncé à revenir en Italie du Sud, particulièrement en Calabre. Un débarquement en juillet 1806 a créé chez les Français de sérieuses alarmes, surtout lorsqu'une de leurs troupes a été écrasée par le feu de l'infanterie anglaise à Maida. Cette éphémère intervention a permis d'annihiler toute tentative de passage du détroit de Messine vers la Sicile et d'installer une garnison à Scilla, face à Messine. Elle ne sera évacuée qu'en février 1808 lors de la croisière en Méditerranée occidentale de l'amiral Ganteaume qui, renforcé de navires venus de Rochefort, s'avance jusqu'à Corfou, preuve qu'une sortie française favorisée par la chance ou le mauvais temps est toujours à redouter.

La menace française se faisait sentir aussi en Méditerranée orientale. Les Britanniques purent l'expérimenter à leurs dépens en 1807, lorsque la Turquie se montra de moins en moins bien disposée à leur égard. Une expédition fut organisée contre les Détroits et Constantinople et confiée au VA Duckworth. Il s'agissait de se présenter en force devant la capitale ottomane : ou bien le sultan livrait sa flotte et ses munitions navales, ou bien Duckworth bombardait ville et arsenal. Il n'était pas prévu d'être patient. Le 10 février, le *squadron* mouilla à Ténédos puis s'engagea dans les Détroits. Mais Duckworth n'exploita pas l'avantage initial dû à la surprise. Il perdit du temps, n'atteignit pas Constantinople et laissa aux Turcs le temps de se renforcer. Il lui fallut se retirer avec une flotte en mauvais état sans avoir atteint son but. Une tentative pour s'assurer de l'Égypte ne fut guère plus couronnée de succès et il fallut évacuer les troupes débarquées près d'Alexandrie. Ainsi aucun succès n'avait été remporté dans cette partie du monde au moment où l'Empire russe était passé de l'alliance à l'hostilité.

Le Nord

La Baltique était une autre zone essentielle au commerce britannique. Elle était même vitale pour la *Navy* qui en retirait ses munitions navales. Aussi le contrôle de cette zone était-il essentiel pour l'issue de la lutte en cours. Perdre la Baltique, c'était voir à plus ou moins long terme les arsenaux anglais privés des moyens de construire et de réparer. C'était risquer l'asphyxie de la *Navy*. La dislocation de la III^e Coalition en 1806-1807 fut particulièrement vivement ressentie dans cette zone stratégique.

La Prusse attaquée par Napoléon s'était rapidement effondrée et l'envoi de quelques petites unités navales britanniques à Dantzig assiégée par le maréchal Lefebvre n'empêcha pas la place de tomber (27 mai 1807). Mais il y avait plus grave. Tenue en échec, la Russie traita avec Napoléon parvenu jusqu'au Niémen. Après la paix de Tilsit, il y avait fort à redouter pour les Britanniques que la Suède ne se trouvât très isolée, aux prises avec une Russie désormais en paix avec la

France et le Danemark vulnérable à toutes les pressions terrestres françaises. La fermeture complète de la Baltique aux navires britanniques n'était pas une vaine crainte à l'été 1807. Pire encore, on pouvait redouter que les marines baltiques allassent renforcer celle de Napoléon qui n'eût pas manqué de reprendre ses projets de débarquement en Angleterre une fois assurée la paix du continent.

C'est pour cette raison que fut prise, en juillet, la décision de frapper le Danemark neutre, comme Nelson lui-même l'avait fait en 1801 en attaquant sans déclaration de guerre la flotte danoise au mouillage à Copenhague. L'objectif était semblable à celui de l'expédition manquée contre Constantinople : ou bien le gouvernement danois remettait ses navires aux Britanniques pour la durée de la guerre avec restitution à la paix, ou bien il faudrait s'en emparer. Une puissante flotte de 25 vaisseaux, 40 frégates et bâtiments légers pourvus d'artillerie, 377 transports embarquant 27 000 hommes, fut envoyée vers les Détroits sous le commandement de l'amiral Gambier. Après le refus de l'ultimatum britannique, le bombardement de Copenhague commença le 2 septembre. Le 7, à bout de résistance dans une capitale endommagée, les Danois abandonnèrent citadelle, navires et munitions navales. Les assaillants récupérèrent 17 vaisseaux et près de 10 frégates qui ne risquaient plus de renforcer Napoléon. Seuls 4 vaisseaux reprirent du service dans la *Navy*. Sans marine, le Danemark pouvait bien déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, il n'était plus menaçant et perdit même l'île d'Helgoland tenue par les Britanniques jusqu'en 1890.

Le Portugal

Toute l'Europe continentale échappait à l'influence de Londres. Il ne restait dans une éphémère neutralité comme ami de la Grande Bretagne que le Portugal, adossé à l'Espagne alliée de la France. Pour maintenir des liens diplomatiques étroits et vieux désormais de plus d'un siècle avec Lisbonne, un amiral prestigieux bon connaisseur de cette zone y fut envoyé à l'automne 1806. Lord Saint Vincent (l'amiral Jervis) devait faire obstacle aux pressions et intrigues françaises. Mais les ports portugais étaient les derniers du continent à demeurer ouverts aux marchandises britanniques et les vaisseaux de la monarchie lusitanienne attiraient les convoitises. En 1807, Napoléon exigea du régent de Portugal la fermeture des ports au commerce britannique et un soutien naval pour la marine impériale. L'arrivée, depuis l'Espagne, de l'armée de Junot, le 20 octobre, fit comprendre que l'empereur ne tolérerait pas plus longtemps l'existence d'une possible tête de pont britannique en Europe atlantique. Le régent dut céder et l'ambassadeur britannique n'eut plus qu'à quitter le pays.

Pourtant, la *Navy* fut un très précieux instrument pour la politique de Londres des deux côtés de l'Atlantique. Le Tage fut très rapidement bloqué par les navires de Sir Sidney Smith. Surtout, le régent se vit adresser un ultimatum comparable

à celui remis quelques mois plus tôt aux Danois : remise immédiate de la flotte portugaise aux Britanniques ou bien appareillage avec à son bord le régent et la famille royale à destination du Brésil. Cette deuxième solution fut adoptée le 29 novembre, la veille de l'entrée de Junot dans Lisbonne. Le choix du départ pour le Brésil garantissait aux Britanniques l'accès toujours ouvert aux ports brésiliens, alors qu'ils venaient de connaître des déconvenues du côté du Rio de La Plata, qu'ils avaient dû évacuer après des succès aussi éphémères que coûteux à Montevideo en juillet 1806, puis à Buenos Aires un an plus tard. Enfin, au large de l'Europe, le 24 décembre, le *squadron* de Sir Samuel Hood occupa l'île de Madère.

Ainsi, la totalité du Continent (sauf la Suède) échappait à la Grande-Bretagne. Une telle situation rappelait celle des années précédant la paix d'Amiens en 1802, mais en bien plus grave. Surtout, elle prit à partir de 1806 une tournure encore inédite, celle de deux systèmes de blocus à l'échelle de l'Europe.

486

BLOCUS AFFRONTÉS

Bloquer un port a pour fin d'empêcher les navires, notamment de commerce, d'y accéder et aussi d'interdire la sortie d'une escadre. Mais les conquêtes françaises depuis 1797 et l'alliance espagnole obligent la *Navy* à étendre la notion de blocus à l'extrême limite de ses possibilités tant humaines que techniques, car il ne s'agit plus de bloquer un ou deux ports mais des côtes entières¹¹.

Blocus britannique des ports de guerre

Depuis la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la *Navy* a mis au point puis perfectionné les techniques de blocus du principal port ennemi, Brest¹². À chaque conflit, il s'agit de veiller à proximité de l'arsenal français le plus à même de menacer aussi bien la Manche que la mer d'Irlande. Il n'est pas possible de le faire en se contentant de demeurer à Plymouth ou à Torbay. Le temps d'être informé, puis d'appareiller, en admettant que les vents soient favorables dans la Manche, il serait trop tard et une escadre française voguerait déjà hors d'atteinte. Il faut se poster beaucoup plus près afin de pouvoir réagir au plus vite. C'est la tâche à partir des années 1740 du *Western squadron* qui

¹¹ Sur ces questions, il faut se reporter aux travaux de François Crouzet, à sa thèse, *L'Économie britannique et le Blocus continental* (1959), Paris, Economica, 1987, ainsi qu'à sa communication « Puissance maritime et Blocus », dans *La Puissance maritime*, dir. C. Buchet, J. Meyer, J.-P. Poussou, Paris, PUPS, 2004, p. 467-477.

¹² A. N. Ryan, « The Royal Navy and the blockade of Brest, 1689-1815: Theory and Practice », dans *Les Marines de guerre européennes XVII^e-XVIII^e siècles*, dir. M. Acerra, J. Mérimo et J. Meyer, Paris, PUPS, 1985, p. 175-193.

croise selon la nécessité entre le cap Finistère en Galice (à proximité de l'arsenal espagnol d'El Ferrol) et l'entrée de la Manche et, plus directement encore, d'une force de quelques vaisseaux qui monte la garde dans les parages de l'île d'Ouessant¹³. Mené avec des moyens limités jusqu'en 1800, le blocus de Brest redevient rapproché et donc vraiment efficace à partir de cette date grâce à Lord Saint-Vincent¹⁴. Lorsque la guerre reprend en 1803, c'est l'amiral Cornwallis qui l'applique avec dextérité. Tandis qu'une escadre croise au large d'Ouessant, un *squadron* se tient au plus près des côtes bretonnes entre Ouessant et Brest. Pas moyen de sortir sans s'y heurter. Le résultat est probant : en 1805, la flotte de l'amiral Ganteaume ne s'est pas risquée à appareiller pour aller renforcer celle de Villeneuve.

Ce procédé du blocus à finalité d'abord militaire a donc de considérables avantages. Non seulement il écarte le péril d'une descente française en Angleterre, mais il assure la circulation sans trop de risques des escadres et des convois marchands britanniques dans la Manche et ses approches. Il permet encore de couper les liens entre la France et ses colonies, mais aussi d'interrompre le ravitaillement des arsenaux par mer. À terme, il signifie l'asphyxie de la marine française : ses escadres bloquées au port sans pouvoir naviguer et combattre perdent leur valeur militaire. Si elles tentent de sortir, elles ne le peuvent que par gros temps, lorsque les navires britanniques doivent se retirer. Mais quitter le goulet de Brest dans ses conditions est hasardeux, surtout avec des équipages mal entraînés. Le blocus a aussi pour effet différé d'empêcher le renouvellement des stocks de munitions navales. Il devient impossible de maintenir un rythme élevé de constructions et même de réparations. Mais, inversement, les contraintes ne sont pas négligeables, même pour la *Navy*. Monter la garde à proximité de Brest ou au large d'Ouessant est usant pour le matériel et éprouvant pour les hommes. Ceux-ci ne rentrent que rarement en Angleterre et sont donc vulnérables au scorbut. La longueur de présence en mer face aux côtes européennes avait été un des éléments des mutineries de 1797. Un tel système n'est réalisable qu'avec une

13 Sur cet élément essentiel des victoires britanniques au XVIII^e siècle (et qui ne fut pas mis en place lors de la guerre d'Indépendance américaine), R. Middleton, « British Naval Strategy 1755-1762. The Western Squadron », *The Mariner's Mirror*, 75, 1989, p. 349-367 ; M. Duffy, « The establishment of the Western Squadron as the linchpin of British naval strategy » ; *id.* (dir.), *Parameters of British Naval Power 1650-1850*, Exeter, University of Exeter Press, 1992, p. 60-81 ; R. C. Saxby, « The Western Squadron and the Blockade of Brest », *History Today*, 2000, p. 20-29.

14 Voir *The Channel Fleet and the Blockade of Brest, 1793-1801*, dir. R. Morriss et R. C. Saxby, Aldershot, Ashgate for the Navy Records Society, 2001. La même société avait déjà publié en 1899 et 1902 les volumes 14 et 21 dus à J. Leyland, *Papers relating to the Blockade of Brest 1803-1805*. Aussi R. C. Saxby, « The blockade of Brest in the French Revolutionary War », *The Mariner's Mirror*, 78, 1992, p. 25-35.

excellente logistique appuyée sur des arsenaux proches et bien approvisionnés. Il suppose des équipages de très bonne qualité commandés par des officiers énergiques et respectés.

Traditionnellement depuis les années 1740, à chaque guerre franco-anglaise (sauf celle d'Indépendance américaine), le blocus est établi devant Brest et parfois aussi devant Toulon, Rochefort et Lorient étant moins faciles à surveiller. Par rapport aux guerres de l'ancienne monarchie des Bourbons, l'affrontement naval franco-britannique prend des caractéristiques nouvelles qui alourdissent la tâche de la *Navy*. « Le blocus anglais », note Martine Acerra, « a, sinon créé, du moins systématisé l'existence d'arsenaux dédoublés, jouissant d'une base préparatoire mieux placée qu'eux dans le réseau de distribution des matières premières »¹⁵ : Cherbourg qui construit des navires depuis 1804 s'appuie sur Le Havre, Lorient sur Nantes et Indret, Rochefort sur Bayonne. On comprend dès lors pourquoi le blocus est étendu dès septembre 1803 au Havre et à l'estuaire de la Seine, puis en août 1804 à tout le littoral de Fécamp à Ostende. La France, agrandie de ses conquêtes depuis 1797, peut aussi compter sur de nouveaux ports : Anvers, qui a l'avantage d'être protégé et plus proche des munitions navales du Nord et où des cales sont aménagées à partir de novembre 1803, Gênes et La Spezia, Venise enfin. Depuis août 1803, le blocus entre en application contre Gênes et La Spezia, l'Adriatique étant plus facile à bloquer grâce à Malte puis à Corfou tenue par les Russes. L'alliance franco-espagnole oblige la *Navy* à monter la garde devant El Ferrol et Cadix. Le blocus y est instauré en avril 1805, conséquence du nouveau traité naval franco-espagnol de janvier. Des effectifs accrus sont immobilisés par cette veille éprouvante, souvent ingrate, mais pourtant indispensable. Du blocus ponctuel de quelques endroits stratégiques, on passe progressivement à celui d'un littoral entier, même si on n'a pas les moyens partout d'une surveillance aussi attentive.

488

Fermer les ports ou le Continent ?

Le blocus est aussi commercial. Il va de soi que les matières premières ou munitions navales sont considérées comme produits de contrebande. Plus généralement, toute marchandise allant ou venant d'une zone déclarée bloquée est susceptible d'être saisie, même très loin de celle-ci. Le pavillon ne couvre pas la marchandise pour les juristes britanniques, si bien que la *Navy* peut s'emparer de ce qui, sur des navires neutres, appartient à des Français ou des Espagnols. Or, les neutres sont utilisés par les belligérants en état d'infériorité navale pour maintenir leurs approvisionnements et leurs exportations. Vouloir imposer des

¹⁵ M. Acerra et J. Meyer, *Histoire de la Marine française*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1994, p. 168.

contraintes aux neutres n'est jamais sans risques pour la Grande-Bretagne, qui peut se trouver face à une Ligue de plus en plus hostile, ainsi en 1780 ou encore en 1801, à chaque fois dans la Baltique, mais aussi dans les années 1800 face aux États-Unis. Depuis 1794, elle a interdit aux neutres d'assurer le commerce en droiture entre métropoles et colonies ennemies, prohibition qui est alourdie en 1807. Jusqu'à cette date, le transit reste possible via un port neutre.

Mais, au printemps 1806, les ports allemands commencent à se fermer au commerce britannique. C'est d'abord le cas de ceux de la Prusse et du Hanovre à la fin mars, ce qui entraîne le blocus britannique des estuaires de l'Éms, de la Weser, de l'Elbe et de la Trave, puis, le 11 mai, la déclaration de guerre à la monarchie prussienne. Le 16 mai 1806, un ordre en Conseil instaure le blocus de l'ensemble du littoral de Brest jusqu'à l'Elbe et interdit de commercer avec d'autres ports ennemis¹⁶.

Une fois la Prusse écrasée, Napoléon réplique en retournant le blocus contre la Grande-Bretagne. Il est désormais le maître d'une large partie de l'Europe et il fait occuper plusieurs ports de la Baltique, dont Dantzig. Il peut donc étendre à l'ensemble des territoires occupés ou soumis la prohibition des marchandises anglaises énoncée pour la France en 1803, lors de la reprise de la guerre. Le 21 novembre 1806, par le décret de Berlin, il déclare les Îles Britanniques en état de blocus. Mais celui-ci, en version à la française, ne peut avoir les mêmes caractéristiques que s'il était mis en œuvre à l'anglaise. Il est impossible d'envoyer des escadres bloquer la Tamise ou la Clyde. Puisqu'on ne peut empêcher l'accès aux ports britanniques, on fermera donc le Continent aux navires venant des deux îles ennemies. Un système terrestre de blocus répondra à celui maritime de la *Navy* : « Je veux conquérir la mer par la puissance de la terre », explique Napoléon bientôt aux prises avec les Russes en Prusse orientale. L'objectif est de ruiner le commerce anglais en lui fermant ses débouchés sur tout le continent. Dès lors, aussi épuisée financièrement qu'isolée militairement, la Grande-Bretagne sera bien forcée de traiter avec l'empereur. Un contre-blocus, mené depuis le Continent, a pris le relais de la traditionnelle guerre de course sur mer dont les effets étaient limités par l'organisation des convois britanniques de bâtiments marchands sous escorte. Le soldat et le douanier ont largement remplacé le corsaire. Il s'agit d'un système continental plus que d'un blocus, même si l'historiographie a plutôt retenu cette appellation quelque

16 Sur la conjoncture de 1806, voir le chapitre V de la thèse de F. Crouzet, *L'Économie britannique et le Blocus continental, op. cit.*, p. 164-201. Les villes hanséatiques sont rapidement exemptées, mais les Français les occupent en novembre. Le trafic se maintient également avec les ports hollandais.

peu trompeuse. Pourtant, le bilan de ces premières mesures est loin d'être à la hauteur des espérances. Comme l'a établi F. Crouzet,

l'expérience de 1806 avait montré que l'Angleterre pouvait résister et même être prospère, en dépit d'une demi-fermeture du Continent européen à son commerce, si elle trouvait des compensations dans le Nouveau Monde, aux États-Unis et en Amérique latine. Le problème du Blocus continental était ainsi posé dans des termes parfaitement clairs, qui permettent de comprendre toute l'évolution ultérieure de la conjoncture britannique¹⁷.

490 Pour faire efficacement barrage aux produits britanniques, des clauses spécifiques sont imposées dans les traités de paix de 1807 avec la Prusse puis la Russie. En quelques mois, l'Europe presque entière se ferme au commerce britannique : l'Espagne, dès février 1807, les ports russes à partir de Tilsit, le royaume de Hollande fortement réticent – y compris son roi Louis Bonaparte – en août, le Danemark fin octobre. Lorsque le Portugal essaie de retarder l'inévitable, il est envahi par l'armée de Junot fin novembre.

Blocus contre système

Face à ce péril d'un genre nouveau, la Grande-Bretagne réagit par une série d'ordres en conseil, des mesures d'urgence qui ne passent pas devant le Parlement. Il ne s'agit plus seulement d'étendre, au moins sur le papier, les zones bloquées, comme ce fut le cas par l'ordre en conseil du 16 mai 1806 qui avait déjà étendu la zone bloquée de Brest à l'estuaire de l'Elbe. L'annexion du Hanovre par la Prusse avait valu à celle-ci, le 8 avril 1807, le blocus de l'Ems, de la Weser, de l'Elbe et de la Trave. La réplique britannique est une série d'ordres en conseil de novembre et décembre 1807 destinés à obliger l'Europe sous domination napoléonienne à commercer avec la Grande-Bretagne¹⁸. Tout commerce est interdit aux pays ennemis, sauf avec les ports britanniques ou en transit par eux. Il ne s'agit plus d'asphyxier l'adversaire en bloquant son commerce, mais en le noyant sous les produits anglais ou passés par l'Angleterre et payant par conséquent un droit de transit. L'heure est donc à l'organisation de la contrebande généralisée contre les douanes françaises et alliées. Toutes les brèches du système continental doivent être exploitées, en particulier depuis les îles proches : aussi bien Helgoland en mer du Nord que Lissa dans l'Adriatique, qui connaissent dès lors une activité stupéfiante.

17 *Ibid.*, p. 241.

18 *Ibid.*, p. 248-259, à propos du Danemark, de la Russie, de la Prusse et du Portugal en 1807. La récession s'accroît dans la seconde moitié de l'année, quand le Blocus entre vraiment en application.

C'est pour contrer ce péril que sont rendus les décrets de Milan, celui du 23 novembre 1807 ordonnant la saisie des navires ayant touché un port anglais, celui du 17 décembre suivant décidant celle de tout navire qui se serait conformé aux mesures prises à Londres¹⁹. S'étant acquitté du droit de transit, il est dès lors réputé anglais. Personne dans l'entourage impérial n'imagine encore que les pays européens puissent subir les conséquences économiques néfastes de cette interruption de leurs liens commerciaux avec l'ennemi anglais. Personne ne doute de la capacité administrative de l'Empire à appliquer les décrets de 1806 et 1807. Pourtant ceux-ci sont lourds de conséquence quant à la politique étrangère de Napoléon dès les années suivantes, conduisant à invasions et conflits avec les alliés ou les vaincus d'hier. Il ne faut pas non plus sous-estimer leur effet sur l'économie britannique confrontée à de sérieuses difficultés en 1808-1809, au moment où se fait à nouveau sentir de manière décevante et indépassable l'équilibre entre la terre et la mer, aucune ne pouvant encore venir à bout de l'autre. Quatre ans après Trafalgar, avec un système continental dangereux et une flotte impériale en plein essor même si ses unités sont dispersées, l'avenir n'était pas assuré pour la Grande Bretagne. Il ne le fut vraiment qu'à partir de 1812-1813.

Qu'a changé Trafalgar ? La réponse ne peut être que nuancée. Les Français ne sont pas chassés des mers. Ils peuvent toujours s'y aventurer, mais au prix désormais de très grands risques. C'est là sans doute le principal avantage de la bataille pour la Grande-Bretagne. Après des années d'affaiblissement dues à la volonté brouillonne de Lord Saint Vincent de réformer la *Navy* en supprimant les abus dans son administration, la prééminence navale britannique est de nouveau affirmée avec éclat, même si le coût en a été la mort de Nelson. Personne ne peut encore prévoir qu'il n'y aura plus aucune bataille d'escadre de même ampleur.

Pourtant, dans l'immédiat, Trafalgar ne change pas grand-chose stratégiquement parlant. Le royaume de Naples a quand même été perdu, seule la Sicile ayant été sauvée de justesse. La défaite de l'Autriche n'a pas été empêchée. Tous les vaisseaux du monde ne pouvaient barrer la route de Vienne aux Français suivant le Danube. Ulm a capitulé la veille de Trafalgar. La Prusse n'a pas été tentée de rejoindre la coalition anti-française. Pire, elle en a profité pour recevoir le Hanovre de Napoléon, en attendant d'être écrasée à son tour. Quant à la Russie, vaincue une première fois à Austerlitz, elle voit la Grande Armée arriver à ses portes en 1807 et son tsar traite avec l'empereur des Français.

19 F. Crouzet, « Puissance maritime et Blocus », art. cit., p. 472-474.

La Grande-Bretagne ne peut plus compter que sur la Suède dans une zone aussi importante pour ses munitions navales. Elle est seulement parvenue à maintenir ou disposer un chapelet de bases navales et d'îles sous sa protection autour du continent, d'Helgoland à Malte et à la Dalmatie en passant par le rocher de Gibraltar. Elle a détruit ou saisi la plupart des flottes secondaires neutres afin de prévenir tout renforcement des escadres napoléoniennes. Ce type d'opération sans déclaration de guerre pratiqué sans profit contre les Turcs mais avec succès contre les Danois, puis avec persuasion chez les Portugais, devait rester dans les annales maritimes et inspirer Churchill en 1940.

492 *Rule Britannia, Rule the Waves.* En 1807, Britannia ne règne que sur les mers. C'est assez pour sa protection et sa survie. Mais c'est à la fois nécessaire et insuffisant pour vaincre Napoléon qui reconstruit les vaisseaux perdus sans plus oser les risquer en mer. Il faut des alliés continentaux soutenus par l'or et par l'appui de la *Navy*. Il faut aussi une tête de pont suffisamment assurée pour y débarquer des troupes britanniques et les y maintenir sans qu'elles soient contraintes à une humiliante évacuation. Ce n'est le cas qu'à partir de 1808 en Espagne et au Portugal. Mais, encore à cette date, rien n'est gagné. La victoire finale a été faite de patience et de ténacité, mûrie dans les ingrates escortes des convois de navires marchands et dans la constante vigilance des frégates montant la garde, malgré les tempêtes et les brumes, pour bloquer les ports continentaux.

LA TRAITE NÉGRIÈRE SOUS LA RESTAURATION : À BORD DU *JEUNE LOUIS* DE NANTES

Alan Forrest

Les premiers ouvrages de Jean-Pierre Poussou ont fortement contribué à notre connaissance de la France atlantique du XVIII^e siècle, spécialement de l'âge d'or du négoce bordelais, marqué à la fois par les profits éblouissants du grand commerce, le renouvellement du cadre urbain et la vigueur de la poussée démographique – le port constituant un grand pôle d'attraction pour les habitants des provinces environnantes¹. Ce commerce était partagé, bien sûr, avec d'autres ports français : Nantes et La Rochelle, Marseille et Le Havre, Dunkerque et Honfleur². Mais, à la veille de la Révolution, c'est Bordeaux qui se taillait la part du lion. Dans les trois dernières années de l'Ancien Régime, le nombre annuel moyen de navires quittant les quais de la Garonne pour les Antilles s'élevait à 222, et celui des navires de retour de ces mêmes colonies montait à 232. Le commerce colonial bordelais atteignit 112 millions de livres tournois en 1789, soit 41 % de la valeur du commerce colonial français tout entier³. À quoi il faut ajouter la valeur des réexportations à travers l'Europe, car Bordeaux entretenait des relations privilégiées avec les ports hanséatiques et scandinaves, développant mieux que les autres ports son commerce d'entrepôt. D'après Paul Butel, « la plus grande originalité de Bordeaux est d'être, plus que tout autre port français avant la Révolution, le principal entrepôt du négoce baltique »⁴.

1 Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, Éditions de l'EHESS/J. Touzot, 1983.

2 Voir, à titre d'exemple, Jean Meyer, *L'Armement nantais dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1969 ; Jean-Michel Deveau, *La Traite rochelaise*, Paris, Karthala, 1990 ; Jean Mettas, « Honfleur et la traite des Noirs au XVIII^e siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. LX, n° 218, 1973, p. 5-26.

3 François Crouzet, « La croissance économique », dans *Histoire de Bordeaux*, dir. Ch[arles] Higounet, t. V, *Bordeaux au XVIII^e siècle*, dir. François-Georges Pariset, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1968, p. 204 sq.

4 Paul Butel, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1974, p. 23.

Cette prospérité est brutalement interrompue par la Révolution, qui condamne les profits excessifs du négoce, ferme la chambre de commerce comme corporation privilégiée et dénonce les grands négociants qui, sous l'Ancien Régime, avaient joui de la plus grande considération en favorisant l'intérêt privé et le profit personnel aux dépens de l'intérêt général et de « la chose publique »⁵. Dans un tel climat, le crime, nouvellement apparu, de « négociantisme » ne peut être poursuivi qu'avec la plus grande vigueur par les autorités révolutionnaires. À Bordeaux, surtout après l'arrivée dans le Sud-Ouest du jeune ami de Robespierre, Marc-Antoine Jullien, 279 marchands et négociants sont condamnés par les tribunaux révolutionnaires du département sous ce chef d'accusation. La plupart ne se voient infliger qu'une amende ou quelques mois de prison, mais le simple fait de devoir comparaître devant la Commission militaire et ses juges sanguinaires suffit à semer la terreur dans les cercles du négoce et à décourager l'investissement et la spéculation mercantiles⁶. Le négociant se sent visé par la propagande jacobine et l'esprit vengeur des militants locaux.

D'ailleurs, la société bordelaise est déchirée par des divisions idéologiques sur la moralité de la traite négrière, de plus en plus critiquée, dans les dernières années de l'Ancien Régime, comme attentatoire aux droits de l'homme. Si, à Nantes, l'autre grand port négrier, l'opinion semble plutôt unie derrière la traite – en 1791 les Nantais offrent aux colons des fusils, des munitions, et deux cents marins volontaires⁷ –, à Bordeaux, où la prospérité ne dépend pas si étroitement des profits des négriers, bien des voix s'élèvent contre ce négoce jugé abusif. Les députés Girondins, y compris plusieurs représentants de Bordeaux elle-même, se rallient à Brissot et soutiennent la cause des Amis des Noirs. Les Bordelais Gensonné, Guadet, Ducos et Boyer-Fonfrède, tous représentants du monde du négoce, figurent parmi ceux qui exigent l'abolition de la traite et l'égalité de tous les hommes libres, de quelque couleur qu'ils soient⁸. À leurs yeux l'insurrection des esclaves à Saint-Domingue en 1791

5 *Histoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux des origines à nos jours, 1705-1985*, dir. Paul Butel, [Bordeaux, Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux], 1988, p. 130-133.

6 Pierre Bécamps, « Les suspects à Bordeaux et dans le département de la Gironde, 1789-1799 », dans *Actes du 78^e congrès national des sociétés savantes, Toulouse, 1953*, Paris, Imprimerie Nationale, 1954, p. 167-179 ; Alan Forrest, *Society and Politics in Revolutionary Bordeaux*, Oxford, Oxford UP, 1975, p. 239-240.

7 Armel de Wismes, *Nantes et le temps des négriers*, nouvelle éd., Paris, France-Empire, 1992, p. 165-166.

8 Marcel Dorigny, « La Société des Amis des Noirs : antiesclavagisme et lobby colonial à la fin du siècle des Lumières, 1788-1792 », dans Marcel Dorigny et Bernard Gainot, *La Société des Amis des Noirs, 1788-1799. Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, UNESCO, 1998, p. 49.

n'est pas une rébellion banale, mais une réponse logique aux multiples cruautés commises par les colons. Pour un député bordelais, une telle position représente un risque électoral, car non seulement la prospérité de la ville et l'emploi de ses nombreux artisans dépendent étroitement de la bonne santé du négoce, mais une forte proportion des colons sont originaires de Bordeaux et du Sud-Ouest. Le port est parmi les employeurs les plus importants, sans compter que 700 ou 800 hommes sont employés par les chantiers navals, 300 ou 400 dans la corderie, 500 par les manufactures de tabac⁹. Jacques de Cauna calcule que sur « dix colons de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle, quatre étaient venus du Sud-Ouest aquitain »¹⁰.

Les années 1790 sont surtout marquées par les effets calamiteux de la guerre avec la Grande-Bretagne et de l'insurrection de Toussaint Louverture à Saint-Domingue, qui mène bientôt à l'indépendance de l'île et à la destruction des plantations de l'ancienne « perle des Antilles ». Face à la perte de son commerce colonial et de son rôle de port d'entrepôt, Bordeaux subit une longue période de déclin économique : ses quais se vident, ses chantiers manquent de commandes et ses artisans sont condamnés au chômage. La Gironde risque d'être de plus en plus marginalisée, car elle est trop éloignée des terres de fer et de charbon, et du grand pôle de croissance qu'allait devenir le Nord-ouest de l'Europe au XIX^e siècle. Selon la formule de François Cruzet, Bordeaux « allait donc retomber, malgré de louables efforts, au rang de port régional »¹¹. Le fait que cette histoire devienne moins triomphale, moins vivifiante que celle des années 1760 ou 1770, explique sans doute le manque d'intérêt, parmi les historiens économistes bordelais, pour ces années de déclin¹².

Après l'épopée de l'âge d'or, celles des grandes maisons de négoce qui persistent à chercher du profit aux Antilles sont réduites à poursuivre un commerce de plus en plus clandestin, qui devient même officiellement illégal en 1818, quoique la force de la loi soit sapée par une répression peu efficace. D'ailleurs, après les victoires des abolitionnistes en Angleterre et aux États-Unis en 1807, il y aura, dans les cercles libéraux surtout, une répugnance morale croissante à l'égard de la traite et de ceux qui la pratiquaient. Mais cette répugnance ne sera

9 F. Jouannet, *Statistique du département de la Gironde publiée sous les auspices de M. le Préfet et du Conseil général*, Bordeaux, 1837-1843, p. 320-321.

10 Jacques de Cauna, « La société créole », dans *Regards sur les Antilles. Collection Marcel Chatillon* (catalogue de l'exposition du Musée d'Aquitaine, Bordeaux, 1999-2000), Paris/Bordeaux, RMN/Musée d'Aquitaine, 1999, p. 54.

11 François Cruzet, « La croissance économique », dans *Histoire de Bordeaux...*, *op. cit.*, p. 510.

12 À quelques exceptions près : voir, par exemple, quelques articles sur la Restauration dans les pages du *Bulletin du Centre d'histoire des espaces atlantiques*, lancé à Bordeaux en 1981, avec Jean-Pierre Poussou comme collaborateur actif et membre du comité de rédaction.

pas partagée par l'opinion de la droite royaliste, et si, en 1827, la traite est bien qualifiée de « crime », les peines ne dépassent pas le bannissement des capitaines des navires capturés et la saisie de leurs cargaisons humaines. Ce n'est qu'en 1831 que la France commencera à prendre au sérieux la répression des négriers en s'accordant avec Londres sur le droit de visite¹³.

Sous la Restauration, la traite est donc devenue illégale, mais les profits réalisables restent, pour la communauté marchande, une forte source de tentation. Certes, les dangers du voyage se sont de beaucoup accrus : la Grande-Bretagne, ayant elle-même renoncé à la traite, s'offre le privilège de réprimer le commerce des autres nations, quoique la légalité de ses patrouilles au large de la côte française ou du Golfe du Bénin reste très contestée, au point que les arraisonnements de navires français en pleine mer sont perçus comme des violations du droit international, voire des actes de piraterie. Cela dit, en droit, les capitaines français n'ont que peu de moyens de défense contre la saisie de leurs vaisseaux, puisque ces incidents ne concernent que des navires chargés d'esclaves et que ce trafic viole aussi la législation française¹⁴. Quoiqu'il en soit, les arraisonnements étant rares, ils ne suffisent pas à décourager capitaines, négociants ou financiers, et la traite atlantique française ne tarde pas à renaître de ses cendres, les destinations ordinaires du XVIII^e siècle – Port-au-Prince, Le Cap Français – étant remplacées par d'autres, plus accueillantes – notamment La Havane. À nouveau, Bordeaux et Nantes se jettent avec impatience dans la traite. Entre 1814 et 1826, Éric Saugera inventorie plus de quarante départs de vaisseaux de Bordeaux pour la côte d'Afrique – Sénégal, Gorée, Calabar. Parmi les armateurs, on compte Audibert, Laliman, Fernandes, Moïse Rodriguez et, champion de la récidive avec ses cinq voyages, Jean-Joseph Zangroniz¹⁵. Les navires français continuent à partir de Bordeaux et des autres ports de la France atlantique pour faire fortune à Cuba ou au Brésil, territoires espagnols et portugais où les scrupules des Nords-Européens sur l'esclavage restent sans écho.

Si l'historiographie reste plus que discrète sur ces voyages, c'est sans doute en partie par pudeur. Toutefois, ses silences s'expliquent aussi par l'approche furtive et prudente des négriers eux-mêmes, et donc par les lacunes dans la

13 Serge Daget, « Long cours et négriers nantais du trafic illégal, 1814-1833 », dans *La Traite des Noirs par l'Atlantique : nouvelles approches*, dir. Pieter Emmer, Jean Mettas et Jean-Claude Nardin, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1976, p. 90.

14 Serge Daget, « British Repression of the Illegal French Slave Trade : Some Considerations », dans *The Uncommon Market. Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade*, dir. Henry A. Gemery et Jan S. Hogendor, New York/London, Academic Press, 1979, p. 433-434.

15 Éric Saugera, *Bordeaux port négrier. Chronologie, économie, idéologie, XVII^e-XIX^e siècles*, Biarritz/Paris, J&D/Karthala, 1995, p. 361-62.

documentation sur les voyages et leur financement. Sur 729 expéditions négrières qu'identifie Serge Daget, par exemple, 143 partent d'un port dont nous ignorons le nom, tandis que d'autres ont préféré revenir à Anvers ou à Rotterdam pour camoufler leur trafic ou échapper aux autorités françaises¹⁶. De même, on voit des propriétaires bordelais recruter des équipages à Nantes ou à Lorient¹⁷. Ces expéditions clandestines figurent parmi les plus intéressantes, car elles dévoilent le quotidien d'une vie mercantile poursuivie dans l'illégalité, avec les dangers inévitables que cela implique. La documentation essentielle qui nous permettrait de reconstruire le voyage d'un négrier, comme les journaux de bord, les livres de compte, ou la correspondance entre courtier et capitaine, n'existe que rarement, et le clandestin fait de son mieux pour éviter tout contact avec l'administration. Il nous est donc très rarement possible de retracer un voyage au long cours vers l'Afrique et les Caraïbes dans ces années de ténèbres, à l'image de ce qu'a fait, par exemple, Jean-Pierre Poussou, pour le *Bordelais* en 1816, qui passa par le Cap-Horn pour gagner le Nord-Ouest américain dans l'intention de relancer le commerce des fourrures. C'est un bon exemple de la manière dont certains négociants bordelais ont tenté de compenser la perte des Antilles par la construction de nouvelles relations commerciales, ailleurs dans le monde¹⁸. Mais d'autres, plus conservateurs et avides de bénéfices rapides, n'ont pas résisté à l'attrait des Îles.

Parmi eux, un armateur bordelais de souche espagnole, François Fernandes, arma, 1824-1825, un navire nantais, *Le Jeune Louis* pour la traite négrière. Et, exceptionnellement pour cette période, ce voyage est copieusement documenté. Le livre de bord, la comptabilité, le rôle de l'équipage, l'énumération de la cargaison, la correspondance entre le capitaine et le propriétaire, même l'interrogatoire du capitaine à son retour en 1825, tout est conservé dans les fonds de la Huntington Library à San Marino, dans la banlieue de Los Angeles¹⁹. Ces papiers nous permettent d'examiner de près un voyage entrepris dans les pires conditions, le capitaine et son équipage étant exposés à tout moment aux fièvres

16 Serge Daget, *La Répression de la traite des Noirs au XIX^e siècle. L'action des croisières françaises sur les côtes occidentales de l'Afrique, 1817-1850*, Paris, Karthala, 1997, p. 97.

17 C'est le cas du voyage qu'on suivra dans cette contribution : le propriétaire, Fernandes, est établi à Bordeaux, tandis que son vaisseau part de Nantes et qu'une bonne partie de l'équipage est recruté en Bretagne.

18 Jean-Pierre Poussou, « Le voyage du *Bordelais* et le commerce des fourrures du Nord-Ouest américain : une tentative de rénovation du commerce bordelais au début de la Restauration », dans *Négoce, ports et océans, XVI^e au XX^e siècles. Mélanges offerts à Paul Butel*, dir. Silvia Marzagalli et Hubert Bonin, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2000, p. 303-319.

19 Huntington Library, San Marino, French Slave Trade Papers, 1824-25, « Voyage du *Jeune Louis* à la côte d'Afrique ». Les papiers sont conservés parmi les Huntington Manuscripts (cotes HM).

et à la dysenterie, alors qu'ils guettent d'un œil craintif l'intervention de la marine. De même que des bandits sur le sol français, ils craignent la répression et hésitent, y compris en situation de danger, à se soumettre à l'autorité civile. Ils paieront cette attitude au prix fort, puisque pas loin du tiers de l'équipage ne reverra jamais les côtes de France. Le premier maître du vaisseau lui-même, Jean-François Ménard, mourut à bord et dut être remplacé par le « deuxième capitaine », son second, François Demouy²⁰. Le chirurgien succomba à une fièvre et « mourut en mer » le 5 mai. D'autres furent assaillis par la fièvre en Afrique, ou au moment d'arriver aux Antilles. Le maître charpentier, le cuisinier et quatre matelots sont morts à l'Île-du-Prince, sur la Côte de l'Or, tandis que le maître d'équipage fut « débarqué le 20 juillet 1825 à la Havane, ne pouvant continuer le voyage ». Deux autres membres de l'équipage, un matelot et un novice, n'avaient même pas embarqué : ils préférèrent rester à quai, à Paimboeuf²¹. Par conséquent, comme beaucoup de négriers, le *Jeune Louis* dut embaucher aux Antilles des marins supplémentaires pour combler ses pertes : un officier, un charpentier, deux matelots et un novice furent dûment recrutés pour le voyage de retour²².

Si le voyage à la Havane provoqua la mort de huit membres de l'équipage, il fut d'autant plus mortel pour la cargaison humaine dans la cale. Le taux de mortalité parmi les noirs était calamiteux, et le 5 mai, désespérés, les officiers firent compter les esclaves pour établir combien avaient survécu. Dans une lettre au propriétaire, signée de tout l'équipage, ils expliquent qu'il reste 304 noirs en vie, 182 hommes et 122 femmes, « dont 40 malades de la dissenterie, et toute la cargaison ayant l'ophtalmie ». La condition des matelots n'est guère meilleure, car après un voyage de six mois et demi, « ce qui reste des hommes de l'équipage malades ou très faibles, incapables de soigner la cargaison, pouvant à peine manœuvrer le navire avec les noirs »²³. Peu de temps après, quand les officiers reçoivent leurs gratifications, calculées par tête de noirs débarqués, ceux-ci ne sont plus que 270. Et le 15 juin un certificat rédigé à la Havane indique le niveau de pertes subies pendant la traversée :

Nous soussignés officiers, maître et matelots du navire le *Jeune Louis*, certifions à qui il appartiendra que depuis le moment où il y a eu des nègres à bord jusqu'au jour du débarquement, il est mort à bord cent-six nègres, presque tous de la dissenterie et de mort naturelle²⁴.

20 HM 43991, journal de bord du *Jeune Louis*, 17 avril 1825.

21 HM 43993, rôle de l'équipage du *Jeune Louis*.

22 HM 43995, « État de payement pour soldes et décomptes ».

23 HM 43994, lettre confirmant la mort du capitaine et du chirurgien, 5 mai 1825.

24 HM 43996, certificat indiquant le nombre de nègres morts à bord, 5 juin 1825.

106 sur 376 embarqués : cela représente déjà une hécatombe qu'on aurait besoin de justifier, même si le constat que tous étaient morts de « la dissenterie et de mort naturelle » était strictement vrai. Mais on trouve ailleurs une déclaration faite par ces mêmes officiers et matelots, datée également du 15 juin, qui révèle un cauchemar encore plus effrayant. Ils témoignent du suicide de neuf noirs pendant la traversée. Tous sauf un s'étaient jetés à la mer, « étant sous voiles », méthode la plus facile de mettre fin à leurs jours en plein Atlantique. Quant au dernier, il se suicida d'une autre manière : « le 13 avril au matin on a trouvé un nègre pendu aux barres de fer du grand caillebot ». Aucune marque de remords ou de repentir dans le récit de ces marins, seulement l'observation, en forme d'explication, que ces nègres « se sont détruits de leur propre mouvement sans que personne du bord ait su l'empêcher »²⁵.

Si regrets il y a, ils sont moins causés par ces vies humaines anéanties que par la perte financière endurée : chaque mort, chaque suicide représente un achat, un investissement raté, qui se répercute sur les gratifications versées à l'arrivée aux Antilles. Et les sommes en jeu sont importantes, surtout pour les officiers : par tête d'esclave débarqué, le capitaine reçoit 15 francs, le second 10, le lieutenant 2, le maître d'équipages 1, et le maître charpentier 50 centimes. L'impact sur leurs revenus est considérable, car les salaires mensuels sont modestes – 55 francs pour un matelot, 70 pour le lieutenant, 120 pour le chirurgien, 200 pour le second et pour le capitaine – soit, pour les six mois et demi de voyage, un versement respectif de 360, 460, 780 et 1 300 francs respectivement. Mais, lorsqu'on ajoute les primes pour la cargaison, le gain change de dimension. Le second ajoute à son salaire une prime de 2 700 francs pour les 270 esclaves, soit un total de 4 000 francs. Le maître fait encore mieux : ses appointements lui rapportent aussi 1 300 francs, mais il a droit à 4 050 francs, plus une gratification personnelle de 2 000 francs, soit, pour six mois et demi de responsabilités à bord, la somme considérable de 7 350 francs²⁶. Néanmoins, la mort de 106 de ses nègres lui coûte cher : vivants, ils lui auraient valu presque 1 600 francs supplémentaires, une somme considérable, égale à huit mois de son salaire.

Ces pertes intéressent aussi les propriétaires du vaisseau et le négociant armateur, pour qui la question reste purement commerciale. C'est ainsi que François Demouy écrit à François Fernandes pour lui passer les procès-verbaux sur l'état de sa cargaison et sur les pertes subies : « un pour vous faire connaître la mort naturelle de 106 nègres ; et un pour constater la mort de neuf nègres qui se sont jetés à la mer, et pendu, que les assureurs vous payeront, je pense ».

25 HM 43998, procès-verbal constatant le suicide de neuf nègres, 15 juin 1825.

26 HM 43993, livre de comptes du *Jeune Louis*.

Pour le monde du commerce atlantique, voilà l'essentiel²⁷. Le capitaine et ses officiers sont aussi dénoncés pour avoir infligé des punitions corporelles excessives aux hommes de l'équipage. Plusieurs, semble-t-il, portent plainte au Consulat général de France à la Havane, qui condamne la conduite du second capitaine, Amanieux, homme coléreux, violent, et jouissant d'une très mauvaise réputation aux Îles. Le consul général proteste contre ses abus dans une lettre à François Demouy :

Depuis un mois que vous êtes entré à la Havane, peu de jours se sont écoulés sans que je n'ai reçu quelques plaintes de votre équipage contre les mauvais traitements de M. Amanieux, votre second. Je les ai constamment rejetés, parce qu'une longue expérience m'a prouvé qu'aux colonies les matelots ne sont que trop entraînés à des actes d'insubordination qui méritent punition; mais ces plaintes renouvelées et les traces des coups démontrent à l'évidence que cet officier se porte aux excès les plus répréhensibles.

500

Le Consul rappelle au capitaine que c'est à lui seul d'imposer la discipline au bord de son vaisseau, et il l'avertit que, s'il y a encore des plaintes du même genre, les conséquences en seraient graves :

Je me verrais forcé de dresser un procès-verbal de sa conduite, d'ordonner son débarquement, et de le renvoyer en France avec des notes qui ne pourraient que nuire à l'avancement qu'il doit désirer dans sa carrière²⁸.

À tous points de vue, le voyage du *Jeune Louis* ne compte pas parmi les plus fortunés ; Demouy lui-même écrit qu'il avait éprouvé « tous les malheurs et chagrins possibles »²⁹.

Si l'on juge par le ton du journal de bord du vaisseau, cette opinion est partagée par les membres de l'équipage. Les choses commencent mal pour le capitaine, Ménard : « Sorti de la Loire le 9 novembre 1824, ayant un os de la main droite cassée [...] ne pouvant pas écrire »³⁰. Leur fortune ne s'améliore guère une fois sous voile. Ils ont pris pour cargaison ces produits supposés plaire aux Africains : des textiles de qualités variables, des miroirs, des eaux-de-vie, des chaînes et des barres de fer, et surtout des armes – 120 fusils et 1 200 livres de poudre³¹. Ancré au large de la côte d'Afrique, le *Jeune Louis* commence à traiter, activité qui consiste à présenter les marchandises aux agents des chefs locaux, à faire un marché avec eux sur les prix, puis à attendre quelques

27 HM 43987, lettre de François Demouy à son propriétaire, François Fernandes.

28 HM 43975, lettre du consul général à la Havane à François Demouy.

29 HM 44002, lettre de Demouy à Fernandes, 15 juin 1825.

30 HM 43991, journal de bord, 9 novembre 1824.

31 HM 43993, livre de comptes du *Jeune Louis*.

semaines l'arrivée des captifs, qui sont inspectés puis embarqués. Mais, cette fois-ci, le marchandage se passe mal. Les Français se déclarent outragés par l'obstination d'un de leurs agents, qui chicane sur les prix et débite des injures contre l'intégrité du capitaine. Les relations entre négrier et fournisseur risquent de se dégrader : « L'achat des esclaves au comptoir est terminé, et notre position devient tellement allarmante que nous ne pouvons pas retarder notre départ au-delà de quatre ou cinq jours ». Écrivant à François Demouy, son second, Joachin Amanieux, demande une intercession rapide : « Exercez donc tous vos moyens pour opérer promptement le recouvrement de nos esclaves et de nos ignames »³².

Mais Demouy reste pessimiste, car on lui a offert des enfants chétifs et des adultes en mauvaise santé. Il est forcé d'accepter des nègres déjà refusés, et il craint que les relations avec les Africains ne soient pourries, les rois et leurs agents ne cherchant qu'à exploiter leur faiblesse et leur vulnérabilité³³. Le journal de bord confirme que le vaisseau doit partir à la hâte de la côte d'Afrique en dépit d'une traite jugée médiocre :

Traité 20 esclaves avec le roi Jacquette, donné 10 pièces, 2 fusils et les autres objets [...]. Le roi profitait de l'occasion de notre départ pour nous rançonner, mais nous ne pouvions plus rester. Il fallait traiter à tout prix et partir dans un état déplorable³⁴.

La situation est d'autant plus critique que la santé du capitaine, déjà malade depuis plus de deux mois, s'est subitement aggravée. À bord d'un navire, la mort du maître de bord est toujours un moment de crise, et sur un négrier hors-la-loi, elle risque de semer la panique. Demouy décrit bien la scène. Le capitaine mourant « me remit ses pouvoirs et son autorité en me faisant reconnaître comme capitaine commandant à bord, l'état-major et le maître d'équipage assemblés ». Puis il lui demande « que son corps soit mis dans une barrique d'eau de vie pour être enterré sur une habitation ou à la Havane ou dans un lieu saint ». Après sa mort, ses dernières volontés sont scrupuleusement respectées : « Le 25 au matin, note Demouy, « je l'ai fait mettre dans une barrique d'eau de vie à 23 degrés »³⁵.

Le nouveau capitaine hérite d'un vaisseau ravagé par la dysenterie et chargé d'une cargaison illégale qu'il faut cacher aux autorités. Il a déjà été visité par une frégate anglaise au large de la Côte de l'or, et il craint l'arrestation. Il trouve

32 HM 43974, lettre de Joachin Amanieux à Demouy, 15 avril 1825.

33 HM 43988, lettre de Demouy à Jean-François Menard, écrite au crayon et où, par crainte ou par honte, il rature toute référence aux « esclaves ».

34 HM 43991, journal de bord, note de François Demouy sur le commerce avec les rois africains.

35 HM 43991, journal de bord, entrées du 17, 20, et 25 avril 1825.

refuge dans le mystère et l'ambiguïté. Dans ses lettres d'affaires, il n'ose même pas faire référence directe à la nature de son commerce par crainte d'interception : écrivant à Fernandes, il parle de « balles » au lieu d'esclaves, se servant d'un code entendu par les deux hommes qui dissimule la traite et déshumanise les noirs. « Nous avons traité 385 balles, mais 115 balles ayant été avariées je les ai fait jeter à la mer. Il est resté 270 balles dont 10 en mauvais état, que j'ai débarquées »³⁶.

En octobre 1825, quand le *Jeune Louis* rentre en Europe, Demouy est interrogé à son port de débarquement, Anvers. Il déclare avoir été expédié pour l'Île-du-Prince sur la côte d'Afrique, « avec une cargaison assortie pour l'échange – tissus, eaux de vie, et poudre », et les avoir échangés contre de « l'huile de palme et du morfil », avant de continuer jusqu'à La Havane, où, insiste-t-il, il a vendu l'huile et acheté du sucre et du café pour le voyage de retour. Mais il n'a ni témoins, ni factures, et les autorités sont loin d'être convaincues. « Je soupçonne », lui dit son interlocuteur, « que ce n'est point une cargaison d'huile mais une cargaison d'esclaves noirs »³⁷. Il lui semble extraordinaire qu'un navire ait pu passer près de quatre mois sur la côte d'Afrique sans aucune activité commerciale. Mais personne ne peut le prouver, et Demouy nie vigoureusement toute participation à la traite. À son grand soulagement – et à la jubilation de Fernandes à Bordeaux – la quarantaine imposée dans le port d'Anvers est réduite de six semaines à deux³⁸. Fernandes nourrit néanmoins des regrets, déplorant surtout sur le coût du voyage, qui a excédé de presque 20 000 francs le budget prévu, mais il a enregistré un bénéfice convenable et se hâte de donner à Demouy une seconde commission³⁹.

Fernandes, bien sûr, ne pense qu'à ses bénéfices. Son capitaine a réussi à vendre les 235 esclaves survivants « à 250 piastres chaque, le quart au courant »⁴⁰. Mais le bilan du voyage reste médiocre, surtout si on le compare avec les négriers du XVIII^e siècle⁴¹, et le coût en vies humaines ne peut que choquer, même quand on prend en considération les conditions périlleuses qu'impose la clandestinité. Les navires doivent prendre des risques hors du commun, la marine ne leur offrant aucune protection. Et ces risques se reflètent bien sûr dans les coûts d'assurance. Aucun individu, aucune compagnie n'accepte de les assurer selon les règles ordinaires : les primes sont accrues et le risque partagé

36 HM 44002, lettre de Demouy à Fernandes, 15 juin 1825.

37 HM 44000, interrogatoire de Demouy à son retour à Anvers, 4 octobre 1825.

38 HM 44021, lettre de J. Retsin à Demouy, 10 Septembre 1825.

39 HM 44013, lettre de Fernandes à Demouy, 24 janvier 1826.

40 HM 44002, lettre de Demouy à Fernandes, 18 juillet 1825.

41 Archives municipales de Bordeaux, S 1. Les comptes d'armement et de désarmement du navire *L'Aimable Américaine* en 1784 en fournissent un bon exemple.

entre 39 partenaires différents⁴². Même les rois africains savent exploiter leur vulnérabilité, et Demouy est critiqué pour son « indulgence » à leur égard, son tempérament conciliant⁴³. Fernandes accepte les surcoûts liés à ces voyages illégaux. Il comprend aussi la nécessité de recourir aux ports les plus sûrs et les plus accommodants : de ce point de vue, la Belgique répond à ses besoins, Anvers lui offrant une discrétion qu'il ne trouve plus en France. Son agent le confirme et recommande le port pour son prochain voyage : « Il ne serait pas étonnant que vous réarmiez ici pour la côte comme pour ces sortes d'opérations ; les idées sont très différentes » ; on pourrait facilement lui fournir tout ce qu'il voudrait acheter pour le prochain voyage ; « les fusils, la poudre, les guinées, l'eau de vie et le tabac sont sans doute les principaux articles »⁴⁴. Peut-être, mais Fernandes n'en veut pas : il dit avoir tiré la leçon de son expérience et des malheurs du *Jeune Louis*. Il se plaint des prix exagérés des cargaisons achetées à Nantes et déplore les « tracasseries » des assureurs. Il veut tout surveiller sur place, en dépit des dangers et des inconvénients. Il y aura un nouveau voyage, dit-il, mais il partira de Bordeaux, sous les yeux mêmes de son propriétaire⁴⁵.

42 HM 44026, copie de la police d'assurance du brick *Le Jeune Louis*, 1824.

43 HM 44018, lettre de Jean-Baptiste Menard à Demouy, 4 avril 1825.

44 HM 44006, lettre de Jean Donnet à Demouy, sur la préparation du prochain voyage.

45 HM 44014, lettre de Fernandes à Menard, 3 mars 1825.

DES RAISONS DE L'ABANDON DU PROJET
DE DÉBARQUEMENT ALLEMAND EN ANGLETERRE...
OU LE DESSOUS DES CARTES

Jean Meyer

Nul projet n'a suscité plus de craintes que l'opération *Otarie*¹ échafaudée à l'été 1940. Et peu de planifications avortées n'ont ensuite été plus promptement ravalées au rang d'*épisode* marginal.

L'angoisse était des plus justifiées : si le débarquement allemand projeté avait réussi, le sort du monde eût basculé. Mais réduire la décision de Hitler de repousser l'invasion au rang de *non-événement*, c'est faire fi de l'in vraisemblable faculté d'improvisation anglaise comme allemande. C'est négliger aussi l'immense soulagement qui a parcouru le reste du monde. Le projet *Otarie* préfigure en outre une série de débarquements anglo-saxons ; pour ce qui concerne la Manche précisément, les années 1941-1943 ont vu fleurir des projets similaires, dont les premiers ont, eux aussi, été abandonnés. Voyons donc les faits :

1) L'état-major nazi a pensé à un débarquement en Angleterre dès 1939. Cependant, la première conférence qui en envisage réellement la possibilité n'a lieu qu'à la fin mai 1940, alors que l'effondrement français paraît probable, Rommel étant entré à Abbeville au soir du 20. Or, au même moment, l'amiral Ramsay est nommé « coordinateur du repli de très grandes forces à travers le *Channel* », avec pour conseiller Lord Gort, commandant du corps expéditionnaire anglais en France. Ce n'est que le 2 juillet que Hitler ordonne la planification d'un débarquement en Angleterre (ordre n° 16). L'armistice franco-allemand est du 22 juin. Ainsi, au 1^{er} septembre, l'état-major anglais avait eu trois mois, l'allemand à peine deux, pour mettre au point l'un la défense, l'autre l'attaque. Il s'agit donc, des deux côtés, d'une énorme improvisation.

2) On prévoyait, côté allemand, l'envoi de 63 000 chevaux, mais on n'avait pas prévu pour eux de masques à gaz. Car, des deux côtés, on avait envisagé le recours aux gaz, tant la résistance anglaise était ou redoutée, ou escomptée. En ce cas, l'attaque allemande eût été paralysée.

1 Baptisé *Seelöwe* en allemand, le projet de débarquement en Angleterre est indifféremment dénommé *Otarie* ou *Lion de mer* par l'historiographie française, selon la traduction choisie.

3) L'improvisation était de règle pour les moyens de transport. Le 16 septembre, la marine allemande avait réuni 420 remorqueurs, 1 975 prames, 100 caboteurs et 1 600 navires de transport. Un effort très important de construction navale des pays occupés (Belgique, Pays-Bas, France) avait permis de réunir en très peu de temps les prames. Péniches, remorqueurs, etc. avaient été réquisitionnés du Rhin à la Seine. La plupart d'entre eux n'avaient pas de moteur – proies faciles pour n'importe quel adversaire. On les avait munis de rampes d'accès provisoires. Il n'est que de voir les mines renfrognées des officiers de la Wehrmacht sur des photos prises dans le port de Duisbourg lors des essais, pour se rendre compte de la fragilité de cette partie du corps d'attaque.

À l'arrière des prames, un poste de pilotage surélevé dominait le pont. La motorisation adéquate permettait des vitesses de 8 à 9 nœuds pour les prames d'artillerie, de 10 nœuds pour les autres. La Luftwaffe avait, de son côté, mis au point les *Siebelfähren* (du nom de son inventeur). Celles-ci différaient des prames de l'armée de terre, étant composées d'un pont plat de 300 m² posé, non sur un navire, mais sur deux éléments parallèles. Elles transportaient soit trois camions, soit deux chars moyens et un canon. Un moteur d'avion actionnait une hélice aérienne. Des « équipages » de 30 à 50 hommes étaient armés d'un canon de récupération d'un calibre moyen de 75. Tous étaient munis d'une artillerie anti-aérienne de 37 ou 40 mm.

Récapitulons : l'armada d'invasion était formée d'éléments très hétérogènes. Tandis que le dernier échelon de débarquement serait confié à des navires de commerce allemands de 3 à 5 000 tonnes, le « gros du travail » reviendrait à des prames de deux types différents. Autant l'armement anti-aérien des navires de commerce était restreint, autant les prames, capables de transporter chacune de 200 à 300 hommes, pouvaient offrir un appui feu redoutable. Face à ces instruments plus ou moins bien adaptés, le reste de la « flotte », d'origine fluviale, était disparate.

Cette énumération fait apparaître l'absence totale de véritables instruments de débarquement. La traversée du Pas-de-Calais n'était donc envisageable que par beau temps assuré, dans des conditions météorologiques et des marées très précises. L'armada était réunie dans les ports du Nord de la France et de la Belgique, sous la protection d'une importante artillerie terrestre de gros calibre, dont une partie seulement avait une portée moyenne dépassant les 15 km. Les vagues d'assaut devaient se réunir et franchir les embûches du *Channel* dans un couloir protégé par l'aviation, bordé de champs de mines latéraux, eux-mêmes surveillés par des *U-Boote*, des mouilleurs et des dragueurs de mines. Ce couloir devait s'évaser à l'approche des côtes anglaises. Il fallait donc compter avec de très fortes pertes, sans commune mesure avec celles de la campagne de France.

Ce plan était logique. Churchill l'avait exactement deviné et il devait en tenir compte en 1942-1943, lorsqu'il définit les conditions nécessaires à la défense du pays, conditions qui avaient été précisées dès mai 1940 par l'état-major anglais.

La domination anglaise sur mer ne pouvait jouer pleinement que si la RAF pouvait résister à l'armada aérienne de la Luftwaffe. La bataille d'Angleterre a été maintes fois décrite ; bornons-nous à en enregistrer les résultats. La flotte aérienne d'attaque comportait, le 13 août 1940, 2 120 avions (875 bombardiers contre 400 anglais ; 316 stukas et 702 chasseurs contre 700 anglais ; 227 chasseurs lourds). Au 31 octobre, les pertes allemandes se chiffraient au total à 467 unités (215 bombardiers, soit 24 % ; 252 chasseurs, soit 27 %). Aux 27 560 sorties allemandes s'opposaient 65 218 anglaises. La Luftwaffe avait perdu 2 662 équipages. L'industrie anglaise avait plus que remplacé ses propres pertes. Au 31 mai 1941, les pertes allemandes s'étaient encore aggravées : 1 142 bombardiers, 128 stukas, 801 chasseurs et 330 chasseurs lourds. La victoire anglaise est d'autant plus évidente que les deux tiers des équipages allemands sont perdus – car, outre les morts, il faut aussi prendre en compte les prisonniers –, alors que la RAF a pu récupérer la moitié de ses aviateurs.

Victoire certes, mais acquise de justesse : les changements de tactique allemandes ont permis en septembre à la RAF de se refaire. La population civile londonienne a, en fait, servi de « matelas stratégique » : la panique escomptée par Hitler, si efficace à Rotterdam ou à Varsovie, a été un échec. Or, dans la phase finale de sa planification, *Otarie* supposait une panique à Londres, de manière à désorganiser les communications arrières anglaises.

La maîtrise des mers était évidemment une autre condition *sine qua non* de la résistance anglaise. Or, elle était d'autant plus écrasante que les effectifs des navires de guerre de surface allemands étaient, durant les mois d'été 1940, des plus réduits. On comptait en octobre 1939, 2 croiseurs de bataille, 3 cuirassés de poche, 2 croiseurs lourds, 6 croiseurs légers, 22 destroyers, 16 torpilleurs et 57 sous-marins. N'étaient plus disponibles qu'un seul croiseur lourd – le *Prince Eugène*, entré en service le 1^{er} août 1940 –, 2 croiseurs légers, 10 contre-torpilleurs et torpilleurs. On attribue d'ordinaire ce désastre à la campagne de Norvège – les pertes avaient été très lourdes – mais on passe alors sous silence les effets de certaines batailles antérieures de la « drôle de guerre ». Beaucoup de navires avaient été endommagés : les réparations exigent beaucoup de main d'œuvre, des matières premières rares, le tout venant en soustraction de l'effort de guerre global. Or, l'examen de détail révèle des défauts de conception, des bricolages techniques, des erreurs tout court de la part de la *Kriegsmarine*.

Les chantiers navals allemands ont eu de tout temps une solide réputation. Cette haute technicité avait été surtout utilisée pour tourner les clauses du traité de Versailles en misant beaucoup sur l'innovation. Elle est à l'origine du concept

révolutionnaire du cuirassé de poche – de 12 à 14 000 tonnes réelles au lieu des 10 000 autorisées –, fondé sur le remplacement partiel du rivetage par la soudure électrique afin de gagner du poids et l'adjonction de moteurs Diesel doublant une machine plus classique. Quoique ces moteurs aient été préalablement expérimentés à mi-puissance sur le navire d'école d'artillerie *Bremse*, ils n'étaient pas sans défauts, avec une fâcheuse tendance aux vibrations excessives. Le cuirassement, résistant aux obus de 203 était excellent, mais les superstructures avaient été d'autant plus « secondarisées ». L'armement en obus de 280 eût nécessité des soutes à munitions beaucoup plus vastes. Les six croiseurs légers de 7 000 tonnes avaient suscité l'enthousiasme des journaux spécialisés anglais : alliages légers, soudures électriques, double motorisation (2 diesel de marche de 1 800 Ps, 2 turbines de 65 000 Ps permettant une vitesse de 32 nœuds). Conçus, semble-t-il pour la guerre de course avec 2 tourelles triples... à l'arrière (150 mm), une à l'avant – ce qui était loin d'être l'idéal pour des combats en Manche. De plus, ils s'étaient révélés fragiles : les vibrations des moteurs étaient telles, qu'il avait fallu renforcer la coque de certains avec du *Wotan*, ce qui n'interdisait pas moins de faire des feux de salve. Les contre-torpilleurs possédaient une proue beaucoup trop courte : la moindre mer moyenne noyait l'avant, empêchant le tir de la tourelle avant. La médiocre tenue à la mer était aggravée par les innombrables ennuis d'une machinerie ultra-sophistiquée et donc fragile. Seuls les torpilleurs de 800 à 900 tonnes avaient une parfaite tenue à la mer, mais ne disposaient que de trois « pétoires » de 100. Ces faiblesses de la marine de Weimar se retrouvent, non corrigées, sur les 3 croiseurs *Washington* de 10 000 tonnes (en réalité 14 à 17 000 tonnes). Un amiral allemand les qualifiait aimablement de *navires de salon* : machines ultra-fragiles, de faible endurance, sujettes à de nombreuses pannes ; rayon d'action restreint ; vitesse de tir des 8 canons de 203 insuffisante ; tout comme la capacité des soutes à munitions. Les deux Gneisenau-Scharnhorst de 26 000 tonnes (en réalité 32 000) étaient parfaits, mais sous-armés (9 canons de 280). On avait envisagé de les équiper de 8 canons de 305, voire de 380, mais la finition de ces canons très lourds eût exigé deux à trois années supplémentaires, le seul problème du refroidissement des tubes de 305 demandant déjà plus d'une année.

Ainsi la suprématie navale anglaise ne pouvait faire le moindre doute. Relevons, au passage, qu'en dehors de l'Angleterre, qui, seule, pouvait assurer l'ombrelle aérienne, l'autre grande puissance démocratique était encore, en 1940, très faible. Les États-Unis ne disposaient, en 1940, que de 150 avions de combat modernes, et l'armée de terre pouvait se comparer à l'armée belge. Seule l'US Navy était la garantie, pour le moment unique, de la sécurité américaine. L'historien devrait comprendre la véritable obsession anglo-saxonne de voir la flotte française d'abord, l'anglaise éventuellement par la suite, passer sous le contrôle de Hitler. D'où Mers

el-Kébir, signe asséné au monde de la volonté indéfectible de la Grande-Bretagne de continuer, elle, la guerre contre le nazisme. Churchill avait été premier Lord de l'Amirauté, et Roosevelt officier de marine. Le premier était, depuis l'aventure de Norvège, très conscient de la menace aéronavale allemande. Aussi le dispositif anglais était-il clair : face au pullulement hétéroclite des petites embarcations d'invasion, la côte sud menacée avait été progressivement protégée par une nuée de bâtiments légers qui dépassait les 800 unités (destroyers, navires auxiliaires, etc.) Les gros bâtiments d'intervention se trouvaient stationnés plus loin, vers le nord ou à l'ouest.

À lire les mémoires de Churchill, on s'aperçoit que, pour lui, la faille essentielle du dispositif allemand résidait dans l'absence d'une véritable flotte de débarquement. C'est l'un de ses thèmes favoris. Après l'échec des Dardanelles en 1915, l'idée d'un débarquement sur l'un des îles allemandes de la Frise (Sylt ou Borkum) avait fait partie des innombrables projets nés de son esprit fertile. C'eût été une folie, mais il avait continué à réfléchir sur la possibilité de créer des ports artificiels formés par des caissons de béton submersibles, ce qui sera réalisé en Normandie. De 1915 à 1940, l'idée même d'un débarquement en force avait été abandonnée par toutes les marines. En 1940, la *Royal Navy* ne disposait que de deux navires de ce type et ils furent perdus en Norvège. Or le transbordement d'un navire de haute mer sur les canots de sauvetage du bord ne permettait pas d'assurer la sécurité des troupes et encore moins l'ordre nécessaire à un débarquement. Il faut, en effet, que les premières vagues de débarquement puissent très rapidement créer une solide tête de pont. D'où l'idée churchillienne de lancer l'assaut à partir de petits bâtiments appropriés. La Kriegsmarine n'ayant jamais envisagé, avant juin 1940, la construction de navires de ce type, Winston Churchill considérait que l'armada hétéroclite n'était pas en mesure d'assurer la réussite d'un débarquement. Qui plus est, la construction des prames n'avait débuté qu'en juillet, de même que le rassemblement des péniches. Les hésitations politiques de Hitler et l'improvisation allemande avaient donc donné à l'Angleterre la possibilité de reconstituer, fût-ce de manière sommaire, une armée de fortune...

Achevons de tracer les contours de ce bilan.

L'échec des sous-marins allemands en Norvège, la crise des torpilles allemandes et la faible participation de ces *U-Boote* à la campagne de France, contrastent avec les remarquables succès des *submarines* anglais dès la « drôle de guerre ». La marine de guerre allemande avait d'ailleurs enregistré quelques sérieux ratés. Le 22 février 1940, les contre-torpilleurs allemands, qui opéraient en mer du Nord pour aménager des barrages de mines, furent attaqués par le X^e Fliegerkorp, la Luftwaffe n'ayant pas été avertie de l'opération en cours ! Touchés, deux de ces contre-torpilleurs furent achevés par les mines d'un barrage anglais fraîchement posé (Z1 et Z3). La terreur nazie permit d'étouffer ce scandale, qui trahissait les

dissensions opposant la marine et l'aviation. Par ailleurs, la Kriegsmarine avait subi son lot normal d'accidents et de collisions. Le torpilleur *Leopard* fut coulé dans un abordage avec un navire de commerce. Le 12 décembre 1939, le *Salmon* torpilla et le *Leipzig* et le *Nuremberg*. Ceux-ci s'en tirèrent au prix de longs mois de chantier, mais le *Leipzig* se trouva définitivement ravalé au rang de croiseur école. D'autres torpillages ultérieurs firent apparaître des défauts de construction structurels. Au retour de l'expédition coûteuse du détroit du Dobrak (fjord d'Oslo), le cuirassé de poche *Lützow* (ex-*Deutschland*), déjà touché par les obus de la vieille forteresse d'Oscarbourg – qui avait coulé le *Blücher* – fut touché par le *Spearfish*. La proue se brisa et 1 300 tonnes d'eau envahirent le navire, dont les cloisons étanches résistèrent. Sans hélices, ni gouvernail, son sauvetage fut un miracle. Le *Prince Eugène* connut la même mésaventure le 23 février 1942, due au *Trident*. L'exploration sous-marine de l'épave du *Bismarck* révéla le même type d'« accident ».

510

Ainsi, la marine de Weimar, tournant les clauses du traité de Versailles, mais aussi la marine hitlérienne de 1934-1940, furent victimes de la hâte extrême qui surchargea arsenaux et ingénieurs allemands. Or, l'Amirauté anglaise était parfaitement au courant. L'état-major anglais, consulté dès mai 1940 par Churchill, sur les possibilités de résistance anglaise en cas de défection de la France (avant Dunkerque) pouvait répondre en écrivant que, sans doute, plusieurs débarquements étaient parfaitement possibles, mais que ces troupes isolées, déjà fortement diminuées, seraient très rapidement privées de tout ravitaillement. La lutte serait dure, mais les chances anglaises sérieuses.

Le tout était de convaincre les États-Unis que l'Angleterre résisterait jusqu'au bout, ce en dépit des avertissements sinistres de l'ambassadeur américain à Londres. Roosevelt a ainsi approuvé l'attaque de Mers el-Kébir.

Au total, les responsables militaires anglais ont envisagé l'effondrement français dès le milieu de mai 1940, et immédiatement mis en route les mesures qu'ils estimaient nécessaires pour faire face à un débarquement allemand ultérieur. Il me semble que Hitler a refusé d'entreprendre ce débarquement dans la crainte, non d'un échec, mais de pertes trop élevées dans les rangs de l'armée allemande. De la part des Anglais, ce fut un pari audacieux, mais jouable, et il est surprenant qu'en dépit de ces menaces, ils aient maintenu jusqu'à l'extrême limite de leur possible, un dernier soutien, nécessairement mesuré, à la France défaillante.

ANNEXES

Bibliographie sommaire

La justification scientifique de ces quelques pages nécessiterait un volume de notes incompatible avec ce court article en forme d'essai. On se bornera ici à citer quelques ouvrages peu connus et peu accessibles, principalement allemands.

- 1) *Streitkräfte des II Weltkrieges. Kriegsschiffedaten, Fakten, Technik*, Rastatt, Moevy, s.d.
- 2) Cajus Bekker, *Die Kriegsmarine, das Schicksal der Deutschen Kriegsmarine, 1939 bis 1945*, München, Klagenfurt, 2^e éd., 1999. [1^e éd., 1972]
- 3) Jürgen Gebauer, Egon Krentz, *Marine Enzyklopädie von A bis Z*, Berlin, Brandenburgisches Verlagshaus, 1994.
- 4) Richard Lakovski, *Reichs und Kriegsmarine Geheim, 1919-1945*, Berlin, Brandenburgisches Verlagshaus, 1993-1999. [« Mit mehr als 200 Bisher unveröffentlichte Dokumente aus den Akten des Amtes Kriegsschiffbau ». Ces documents ont été saisis et utilisés par l'Union soviétique de 1945 à 1989]
- 5) Richard Lakovski, *Deutsche U-Boote Geheim, 1935-1945*, Würzburg, H. Sturzt, 2^e édition. [1^e éd., 1991]
- 6) Christian Zentner, *Der Zweite Weltkrieg : Ein Lexikon*, München, Wilhelm Heyne Verlag, 1995.

On replacera cet épisode capital dans le cadre de quelques ouvrages de base :

- 1) Les mémoires de Winston Churchill sur la seconde guerre mondiale, accessibles sous maintes formes. On a préféré ici l'édition allemande de 1954, qui est munie d'un appendice portant sur l'immédiat après-guerre : *Der Zweite Weltkrieg*, Bern, Alfred Scherz Verlag, 1954, en particulier p. 283-425.
- 2) Helmuth Pemsel, *Seeherrschaft, Eine Maritime Weltgeschichte von der Dampfschiffahrt bis zur Gegenwart*, Koblenz, Bernard und Graefe Verlag, 1985, 2 vol., en particulier le tome II.
- 3) Gerhard L. Weinberg, *A World at Arms. A global History of World War II*, Cambridge, Cambridge UP, 1994. [traduction allemande : *Eine Welt in Waffen. Die globale Geschichte des Zweiten Weltkrieges*, Stuttgart, Der Deutsche Verlags-Anstalt, 1995, en particulier p. 140-210]
- 4) Peter Young (dir.), *Der Zweite Weltkrieg: Der grosse Atlas zum Zweite Weltkrieg, Deutsche Bearbeitung von Christian Zentner*, München, Südwest Verlag, 1974.

Repères chronologiques

- 21 mai – Le gouvernement anglais prépare le transfert des réserves monétaires (5 milliards de dollars) au Canada, à bord d'un cuirassé, deux croiseurs et trois paquebots.
– Le gouvernement français commence à envisager l'occupation de l'Angleterre par l'armée allemande.
- 26-27 mai – Le cabinet anglais se demande si Hitler peut offrir des conditions acceptables.
– Au même moment, les généraux Blanchard et Lord Gort planifient la retraite sur Dunkerque.
- 28-29 mai Le gouvernement anglais est informé qu'une partie notable du corps expéditionnaire anglais pourra être évacué.
- 28 mai-4 juin Évacuation de 338 000 hommes à Dunkerque (opération *Dynamo*).
- 10 juin Entrée en guerre de l'Italie.
- 512 11 juin Le gouvernement anglais commence à se préoccuper du sort de la flotte française.
- 22 juin Armistice franco-allemand.
- 3 juillet Mers el-Kébir.
- 8 juillet Le *Richelieu* endommagé à Dakar (23 au 25 septembre : affaire de Dakar).
- 9 juillet Bataille navale du cap Stilo : échec italien.
- 19 juillet Bataille navale du cap Spada : nouvel échec italien.

L'ÉTRANGE DESTIN DES ARCHIVES MAUREPAS

Denis Lieppe

Dans sa biographie de Louis XV, Michel Antoine souligne qu'« en histoire aucune question n'est jamais épuisée et [qu']il est impossible aux historiens de renoncer à leur devoir de recherche et de réflexion »¹. L'exercice de ce devoir est ardu pour les chercheurs et Michel Antoine note que

Louis XV leur impose à cet égard une rude besogne, car la documentation qui le concerne est difficile. D'un côté, elle pêche presque par surabondance [...] Mais par ailleurs cette masse énorme de témoignages souffre de lacunes : le vandalisme révolutionnaire a provoqué l'anéantissement des archives de la Chancellerie de France en totalité et du contrôle général des finances en majeure partie².

Parmi les grandes séries de documents évoquées par Michel Antoine figurent les archives des différents bureaux du secrétariat d'État de la Marine, qui nous sont parvenues dans un ordre plus ou moins certain, et de manière plus ou moins complète³. Ces documents composent le fonds des archives centrales anciennes de la Marine déposées aux archives nationales et sont bien connus des historiens, même si, de par le manque d'inventaire de nombreuses séries et sous-séries, l'on soit souvent guidé par le seul état sommaire publié par Didier Neuville en 1898⁴. Dans l'introduction à la réédition de cet ouvrage, Etienne Taillemite écrivait en 1977 que

si, depuis 1898, un certain nombre d'inventaires plus détaillés ont été publiés, ils sont encore très loin de couvrir toutes les séries anciennes, de sorte que, pour nombre d'entre elles, par exemple B⁵, B⁶, C, D, E, F, le chercheur ne dispose d'aucun autre fil conducteur pour guider ses recherches⁵.

1 Michel Antoine, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989, p. 8.

2 *Ibid.*, p. 8-9.

3 À ce sujet, se reporter à Etienne Taillemite, *Les Archives de la Marine conservées aux Archives nationales*, Vincennes, Service historique de la Marine, 1991. Ce petit livre reprend le texte de deux communications d'Étienne Taillemite au Comité de documentation historique de la Marine en 1961-1962.

4 Didier Neuville, *État sommaire des archives de la Marine antérieures à la Révolution*, Paris, Librairie militaire de L. Baudoin, 1898.

5 Didier Neuville, *État sommaire des archives de la Marine antérieures à la Révolution*, Nendeln, Kraus Reprint, 1977.

Ces séries, mêmes lacunaires, même non inventoriées, sont d'une richesse extraordinaire et forment le substrat nécessaire de toute recherche sur le monde maritime de l'ancienne France.

Ces belles séries fournissent à l'historien des matériaux pour une histoire quantitative. Il s'agit surtout de matériaux techniques et administratifs qui reflètent aussi le travail préparatoire, en amont, ou en aval le résultat, des décisions prises par le ministre et par le Roi. Mais les motivations et les procédures qui conduisent à ces décisions n'apparaissent que rarement. Le travail du ministre est souvent ignoré et l'aspect purement politique est occulté.

514 Les papiers personnels des grands secrétaires d'État sont en effet souvent perdus. Robert Bautier déplorait en 1971, dans le chapitre qu'il consacre à la revendicabilité des papiers publics dans le *Manuel d'archivistique* publié par les Archives de France, que « les archives publiques françaises ne renferment les papiers d'aucun des grands secrétaires d'État du XVIII^e siècle, Choiseul ou Vergennes, Maurepas ou La Vrillière, Pontchartrain ou d'Aguesseau, Maupeou ou l'abbé Terray »⁶. Dans le cas des Phélypeaux de Pontchartrain, étroitement liés à l'histoire nationale du début du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, ce regret ne peut être que plus vif. Maurepas, qui conserve le secrétariat d'État de la Marine pendant vingt-six ans, de 1723 à 1749, nous intéresse ici particulièrement, car nous avons pu retrouver les papiers de ce ministre.

L'enquête presque policière que nous avons dû mener pour ce faire mérite un développement, tant les questions soulevées, à la fois au plan historique et archivistique, sont nombreuses. Il convient en effet de s'interroger sur le devenir des archives Maurepas – notamment celles concernant la Marine – depuis le 21 novembre 1781, date de la mort du ministre, jusqu'à leur redécouvert : ceci suppose de retracer la généalogie du fonds, de comprendre les pérégrinations et tractations, la « logique » qui a abouti à sa dispersion et à sa conservation.

Pendant cent-cinquante ans les archives Maurepas ont disparu en mains privées et aucun historien n'y a, à priori, eu accès. Elles ne réapparaissent en public qu'en 1929 : d'avril à juin, certains documents des archives Maurepas sont montrés à Paris à l'occasion de l'*Exposition rétrospective des colonies françaises de l'Amérique du Nord*⁷. Ils sont décrits dans le catalogue de 313 pages paru

6 *Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des Archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1971.

7 *Exposition rétrospective des colonies françaises de l'Amérique du Nord. Catalogue illustré. Analyse des documents, objets et peintures exposés*, par M. A. Léo Leymarie, Paris, Société d'éditions géographiques maritimes et coloniales, 1929 [« Discours et introduction », par M. G. Hanotaux ; « Nouvelle-France et Canada », par G. Lanetot ; « La Famille française au Canada », par le duc de Lévis-Mirepoix ; « Le Souvenir français aux États-Unis », par G. Chenard ; « Le Rôle des Antilles dans la colonisation française », par M. Besson].

pour l'occasion, catalogue rédigé en partie par Gabriel Hanotaux et le duc de Lévis-Mirepoix, et publié par les soins conjoints du gouvernement du Canada, du gouvernement de la province de Québec et de l'Académie des sciences coloniales de Paris.

L'année suivante, en 1930 donc, le comte Étienne de Chabannes La Palice publie dans *La Revue de France*, un article consacré à la croisière du duc d'Enville au Canada en 1745-1746⁸. Puis, en 1931, il fait paraître dans la *Revue maritime* un article consacré à la défense de Toulon en 1744⁹. Enfin, en 1932, il publie, dans trois livraisons successives de la même revue, un article consacré aux années précédant la déclaration de guerre de 1744¹⁰. Avec ces trois études, il publie plusieurs documents de première importance pour la connaissance de la marine de Louis XV. Dans le premier, il indique dans l'apparat critique : « Les lettres imprimées en italiques sont inédites » ou « Inédit », sans aucune mention de localisation. S'agit-il d'archives publiques retrouvées ou d'archives privées inconnues ? Étienne de Chabannes publie en toute simplicité, sans indication de provenance, une partie de la correspondance de Maurepas avec le duc d'Enville, des éléments du journal de ce dernier, une lettre que Louis XV lui adresse ou encore des mémoires sur sa mort. Dans le deuxième article, les indications qu'il livre se font plus précises : un projet d'armement pour 1741, donné de la main de Pellerin, le plus proche collaborateur de Maurepas, est publié *in extenso* avec cette référence : « A3 VI 15 (archives de Neauphle) ». D'autres documents sont édités, tous aussi importants. Étienne de Chabannes écrit par exemple :

[En 1741, Maurepas] ne souffrait pas que la Marine entrât en période de marasme. Il intervint donc personnellement et pesa tous les éléments de la décision à prendre. Il nota ses idées, et rédigea un mémoire contenant ses vues. Ce mémoire existe encore ; il est de la main du ministre. C'est une minute dont la main a passé au Cardinal [Fleury]. Nous le transcrivons, sans rien y changer...

Mais sans y ajouter davantage de références. Le troisième article du comte de Chabannes La Palice nous livre enfin de précieuses indications sur la provenance de ces archives, dans la toute dernière note de bas de page :

- 8 Étienne de Chabannes La Palice, « La croisière tragique de M. le duc d'Enville au Canada (1745-1746) », *La Revue de France*, X^e année, mars-avril 1930, p. 220-244 ; p. 431-454.
- 9 Étienne de Chabannes La Palice, « La défense de la rade de Toulon en été 1744 », *Revue maritime*, 1, 1931, p. 634-662.
- 10 Étienne de Chabannes La Palice, « Au seuil de la guerre de Succession d'Autriche (1731-1744) », *Revue maritime*, n° 2, 1932, p. 29-47 ; *ibid.*, « Au seuil de la guerre de Succession d'Autriche (1731-1744) (suite) », *Revue maritime*, n° 2, 1932, p. 187-204 ; « Au seuil de la guerre de Succession d'Autriche (1731-1744) (suite et fin) », dans *Revue maritime*, n° 2, 1932, p. 342-363.

Les documents utilisés ici font partie des archives de Neauphle-le-Vieux (Seine et Oise) constituées par divers fonds dont le fonds Maurepas. Celui-ci provient, par héritages successifs, directement du ministre qui possédait la terre de Pontchartrain sur laquelle se trouve Neauphle-le-Vieux.

L'essentiel est dit ici : les archives Maurepas proviennent, « par héritages successifs, directement du ministre » et ces archives se trouvent à Neauphle-le-Vieux. Une recherche rapide nous a très vite fait abandonner la piste un instant envisagée de vieilles archives municipales antérieures au cadre de classement réglementaire de la seconde moitié du XIX^e siècle, auxquelles la fantaisie des cotes nous avait fait songer de prime abord. Ces archives, dans les années trente, sont donc en mains privées, et sont sans doute la propriété directe du comte de Chabannes La Palice. Celui-ci possède bien une adresse parisienne au 108 rue du Bac, mais réside le plus souvent, du moins à partir de l'été 1939, dans le majestueux château de Lapalisse dans l'Allier. Le rapport avec Neauphle-le-Vieux reste énigmatique, quand les archives Maurepas auraient dû en toute logique se trouver soit à Pontchartrain, soit dans l'hôtel du ministre¹¹, actuellement au 75 de la rue de Grenelle.

516

La solution, comme bien souvent, se trouve aux Archives Nationales qui possèdent un fonds Maurepas de quarante articles, sous la cote 257 AP. La cote 257 AP 40 nous apprend que, même si

Les Pontchartrain, et Maurepas leur dernier représentant, ne cessèrent jamais durant deux siècles, d'habiter Pontchartrain, s'ils eurent à Paris plusieurs hôtels et en dernier lieu celui de la rue de Grenelle, Pontchartrain resta leur terre de prédilection. Celle-ci passa par la duchesse de Nivernais, sœur de Maurepas et son héritière, à la duchesse de Brissac, son unique enfant, qui dut, en 1801, en raison des circonstances et de la perte du duché de Nevers, vendre Pontchartrain. Mais elle conserva la terre, les archives et le chartrier qu'elle déposa dans une maison toute proche, à Neauphle-le-Vieux, située au centre de la grande terre qu'elle conserva.

Sa fille la duchesse de Mortemart, puis la petite-fille de celle-ci, marquise d'Havrincourt, née Mortemart, gardent ces archives qui parviennent à Étienne de Chabannes La Palice, en tant qu'arrière-petit-fils de la marquise d'Havrincourt. La « maison » des Mortemart est située au 120 rue des Amandiers à Neauphle-le-Vieux (Yvelines). Il s'agit en fait du château situé à l'entrée et en contrebas du village. Devenu collège privé, il est aujourd'hui propriété de l'État : le ministère de l'Éducation nationale y a installé un centre équestre. Dans les années 1930, par crainte de l'incendie ou de vols, le chartrier de Pontchartrain est confié

¹¹ Il s'agit de l'hôtel de Fürstenberg, qui lui vient, par sa femme, de son oncle La Vrillière.

ou donné par le comte Étienne de Chabannes aux archives départementales de Seine-et-Oise. Il est actuellement conservé, sous la cote 48 J, aux archives départementales des Yvelines, héritières de la majorité des archives de l'ancien département.

Les archives Maurepas n'apparaissent plus en public jusqu'en 1962. Le 22 février, Jean Imbourg publie un article dans les *Nouvelles littéraires*, intitulé « Au feu des enchères. Les archives Maurepas » :

Ce n'est, hélas ! pas à Paris, mais à New York, que sera éparpillée aux enchères, le 6 mars prochain, une collection unique de documents : les archives conservées par Jean-Frédéric Phélypeaux comte de Maurepas et de Pontchartrain. Cette collection appartient à un amateur continental qui a conservé prudemment son anonymat. Avec les seuls dossiers concernant la Louisiane, le Canada, le mouvement jacobite même, les historiens anglais ou américains trouveraient déjà, là, une riche documentation. On imagine aussi la joie de beaucoup de leurs confrères français s'il leur avait été possible, comme cela se fait souvent en France, d'examiner, avant son irrémédiable dispersion, cet ensemble unique d'archives, de copies des documents les plus secrets, de lettres écrites par les plus grands personnages du royaume, par quoi revivent, dans ses domaines les plus divers, trente ans de notre histoire...

Il a été difficile de retrouver en France le catalogue de cette vente pourtant si importante. La Bibliothèque nationale n'en possède aucun exemplaire. Après de nombreuses recherches, y compris chez Sotheby's qui a racheté la société de vente aux enchères en 1965, une lettre écrite par hasard et en désespoir de cause à la section des archives privées des archives nationales, a permis d'en obtenir communication exceptionnelle par extrait. Le catalogue porte le titre : *The Maurepas Papers. A unique collection of french XVIIIth century. Historical documents, property of a continental private owner, sold by his order*¹². La vente aux enchères est organisée le mardi 6 mars 1962 à 20 heures par Parke Bernet Galleries, à New York. Le catalogue a été rédigé par Robert F. Metzdorf, avec l'aide du Dr Isabelle Cazeaux de la New York Public Library. Les documents, qui concernent les activités de secrétaire d'État de la Marine du comte de Maurepas, sont répartis en soixante-quatorze lots.

Le fonds Maurepas conservé aux Archives nationales en 257 AP constitue l'autre versant de l'activité de Maurepas comme secrétaire d'État de la Maison du Roi.

¹² Robert F. Metzdorf, *Historical French documents of the eighteenth century : from the archives of Comte de Maurepas, 1701-1781 : property of a continental private owner, sold by his order : public auction, Tuesday evening, March 6, New York, Parke-Bernet Galleries, 1962.*

L'inventaire, resté dactylographié, en a été rédigé en 1965 par Henri Brincard¹³, jeune chartiste stagiaire. Dans son introduction il regrette la dispersion new-yorkaise de ce trésor national mais signale que la plupart des lots se trouvent dans des universités américaines. Les propos d'Henri Brincard sont repris par Roland Lamontagne, professeur à l'université de Montréal qui a lancé son équipe sur les aspects canadiens des papiers Maurepas. En 1966 il publie ainsi *Ministère de la marine : Amérique et Canada d'après les documents Maurepas*, et cite Henri Brincard en bibliographie :

518

Parmi les documents parvenus aux Archives nationales, rares sont ceux qui concernent les activités de Maurepas comme ministre de la marine. L'explication de cette rareté est malheureusement très facile à trouver. Une partie du fonds fut dispersé au hasard d'enchères publiques, à New York en 1962. Ce démembrement fut doublement catastrophique ; non seulement des documents de première valeur, voire des correspondances entières disparurent à tout jamais, mais encore le classement ancien du fonds fut entièrement bouleversé¹⁴.

À ces regrets, Roland Lamontagne ajoute les siens propres, au nom de la communauté scientifique :

La liste serait trop longue des pièces de choix qui ont disparu à tout jamais ; citons seulement, d'une manière générale, de nombreux mémoires sur le département de la marine, des lettres de Chavigny, de Louis XIV, de Philippe V d'Espagne, de Stanislas, roi de Pologne, du Prétendant Charles-Edouard Stuart etc.¹⁵...

Soixante-deux lots, sur soixante-quatorze, se trouvent aujourd'hui dans des dépôts publics américains, très dispersés : *Cornell University* (Ithaca, NY), *University of Rochester* (NY), *Ohio State University* (Columbus, Ohio) et au musée Du Pont dans le Delaware. Douze lots ont été acquis par des collectionneurs privés. Il ne serait pas étonnant de voir certains de ces documents réapparaître un jour, soit en salle des ventes, soit comme dons faits à des dépôts publics américains ou canadiens, à l'occasion de successions notamment. La majeure partie des papiers Maurepas sur la marine sont conservés à *Cornell University*, dans la division des Livres rares et des manuscrits. Ils y voisinent avec les papiers La Fayette et Lavoisier, parmi d'autres collections de documents français originaux. Trois mois passés à Cornell University

¹³ Henri Brincard, *Inventaire des papiers Maurepas conservés aux Archives nationales (257 AP)*, Paris, Archives nationales, 1965, vol. dactylographié. Henri Brincard est devenu évêque du Puy-en-Velay en 1988.

¹⁴ Roland Lamontagne, *Ministère de la marine : Amérique et Canada d'après les documents Maurepas*, Montréal, Leméac, 1966.

¹⁵ *Ibid.*

en 1999 nous ont permis d'approfondir l'intelligence du fonds Maurepas et des conditions dans lesquelles la vente s'est déroulée¹⁶.

Les universités américaines n'ont pas enchéri directement : de riches collectionneurs et mécènes les ont acquis pour en faire don immédiatement aux universités qui viennent d'être citées. Arthur H. Dean, l'un des mécènes de Cornell les plus généreux, a enchéri par téléphone depuis Genève. Il s'est déclaré heureux dans le *Ithaca Journal*, l'hebdomadaire local de Cornell University, d'en faire profiter les étudiants « cornelliens ». À Rochester, les *Maurepas Papers* sont conservés à la *Rush Rhees Library*¹⁷. L'expert qui a rédigé le catalogue de la vente, Robert Frederic Metzendorf (1912-1975), a été étudiant dans cette université, où il obtient son Ph.D. en 1939. Devenu professeur, il est conservateur de la Rush Rhees Library Treasure Room. Il a par la suite occupé des positions clés à Harvard et à Yale, et il a surtout été *President for literary properties* chez Parke-Bernet Galleries.

Cette vente aux enchères pose de multiples questions. La principale interrogation apparaît quand nous nous apercevons que la presse française s'est faite l'écho de cette vente, et que les archives nationales ou la direction des archives de France ne se sont pas portées acquéreurs en salle des ventes le 6 mars 1962. Le budget aurait certes été élevé mais il s'agissait de papiers d'État, dont l'importance est nationale et inestimable. Au début de ces recherches, la réponse donnée par les Archives nationales était que le catalogue de vente était parvenu après la vente.

Mais il reste à comprendre comment les archives Maurepas ont pu quitter le territoire et être vendues aux enchères à l'étranger sans qu'aucune protestation officielle ne s'élève. Le décret-loi du 17 juin 1938 permettait l'inscription des fonds d'archives privées d'importance nationale à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Les conséquences d'une telle inscription sont rappelées par Le *Manuel d'archivistique* :

Quant aux documents inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, leurs propriétaires ne peuvent les mettre en vente sans avoir notifié à la Direction des Archives de France leur intention de les vendre ; la direction des Archives de France dispose, à compter de cette notification, d'un délai de deux semaines pour exercer son droit de préemption, au prix proposé par l'acquéreur éventuel¹⁸.

16 Nous devons ici remercier Lorna Knight, conservateur chargée des manuscrits, Elaine Engst, directrice de la bibliothèque et Patrick Stevens, conservateur chargé du fonds islandais, pour leur aide et leur amitié. Ils nous ont permis d'obtenir en une semaine la réalisation d'un microfilmage complet des papiers Maurepas détenus à Cornell University.

17 Rush Rhees Library (755 Library Road, University of Rochester, Rochester, NY, 14627-0055), Department of Rare Books and Special Collections, D.10 *Jean-Frédéric Phélypeaux, Comte de Maurepas Papers, 1739-1747*.

18 *Manuel d'archivistique...*, op. cit., p. 148.

Le décret-loi du 17 juin 1938 et le règlement d'administration publique pris sous forme de décret le 13 janvier 1940 pour son application, trop coercitifs, furent mal reçus par les propriétaires de fonds privés. Charles Braibant, directeur général des Archives de France, établit en 1949 un comité associant les archivistes et les propriétaires, pour établir un fichier national des fonds privés, susciter les dons et les dépôts, et étudier les mesures de mise en valeur dans l'intérêt de la recherche historique. Charles Braibant obtint également des crédits d'acquisition de documents privés, dont son successeur, André Chamson, en poste en 1962, fit relever le montant¹⁹.

La concomitance de la date de la vente aux enchères des papiers Maurepas concernant la marine, le 6 mars 1962, avec celle de la « restitution gracieuse » aux Archives Nationales, en juillet et octobre 1962, par le comte Jean de Chabannes La Palice, benjamin du comte Étienne, des documents concernant les activités de Maurepas au Secrétariat d'État de la Maison du Roi, éveille l'étonnement, sinon la curiosité.

520

À ce stade, il convenait de demander au directeur de la section des archives privées des archives nationales, sollicité précédemment pour la consultation du catalogue, l'autorisation de consulter le dossier administratif du fonds Maurepas conservé aux Archives nationales. Il s'agissait de savoir si des correspondances n'avaient pas été échangées entre la direction des Archives de France et la famille Chabannes La Palice. Deux demandes faites en 1998 et 1999 n'ont obtenu que des promesses de réponse. Une troisième demande faite en septembre 1999 auprès de Christine Nougaret, conservateur général et nouveau directeur de la section a permis d'obtenir l'autorisation dérogatoire du directeur des archives nationales²⁰. La consultation du dossier d'acquisition permet de retracer, dans ses grandes lignes, l'étrange destin des archives Maurepas.

André Chamson nous apprend, dans une note de synthèse adressée au ministre d'État chargé des Affaires culturelles, André Malraux, qu'en 1956-1957 un des frères de Jean de Chabannes²¹, « pressé par le besoin », vend à un libraire d'une grande avenue proche de l'Étoile, les cartons contenant les archives de Maurepas au secrétariat d'État de la Marine. Le prix d'achat est de 600 000 francs (anciens). Après une exportation qualifiée de « clandestine », la mise à prix à New York, est de 60 millions. Les résultats de cette vente ont été demandés à Sotheby's, sans résultat.

19 *Ibid.*, p. 84.

20 Courrier sous Réf. AP 1164 du 20 octobre 1999

21 Il s'agit de Charles-Étienne de Chabannes, frère de Jean et de Gilbert. Nous tenons à exprimer notre gratitude au comte Gilbert de Chabannes La Palice pour la correspondance que nous avons entretenue et qui a permis de confirmer les faits évoqués.

Avec l'appui du duc de Lévis-Mirepoix, lui-même descendant de Maurepas, André Chamson obtient du comte Jean de Chabannes, irrité par la perte des documents familiaux, le don de ses archives aux Archives nationales, après un inventaire rapide mené par le directeur des archives départementales de l'Allier. Les archives de France,

à l'occasion de ce don, pour régler une histoire très ancienne, ont accepté d'acheter au comte de Chabannes le chartrier de Pontchartrain qui était déposé depuis plusieurs années aux archives de Seine-et-Oise dans des conditions douteuses. La question de ce chartrier a donc été définitivement réglée²².

Depuis 1956-1957, les archives du secrétaire d'État de la Marine de Louis XV étaient chez un marchand. C'est une fois les archives Maurepas à New York, le catalogue publié, et la vente aux enchères annoncée et dénoncée par la presse française, que la machine administrative semble se mouvoir. André Chamson rapporte qu'

en quelques jours, par l'action menée à New York par nos services diplomatiques que nous avons alertés, nous avons obtenu le droit de procéder au microfilmage des documents qui vont être vendus le 6 mars²³.

En fait, l'action menée par le Quai d'Orsay a été doublée de « pressions » sur le libraire, afin de lui faire demander à Parke Bernet Galleries de procéder au microfilmage avant la vente. Le marchand s'est exécuté le 27 février 1962, en précisant que les Archives de France avaient promis de ne pas utiliser le microfilm avant dix ans. Il en est remercié par une lettre d'André Chamson datée du 8 mars :

Vous avez bien voulu vous associer à la démarche que j'avais entreprise pour obtenir le microfilm des papiers Maurepas mis en vente aux Parke Bernet Galleries de New York. Nos efforts ont été couronnés de succès puisque le Conseiller culturel de l'ambassade de France aux États-Unis vient de m'apprendre que ce microfilm était effectué. Je tenais à vous remercier de votre très grande obligeance et de votre aide efficace dans cette affaire²⁴...

Les microfilms arrivent aux Archives dix jours plus tard. Le Directeur des Archives de France remercie le ministre plénipotentiaire chargé de la direction des archives diplomatiques et de la documentation du Quai d'Orsay :

Je viens de recevoir le microfilm des papiers Maurepas mis en vente aux États-Unis. Je vous en remercie très sincèrement d'avoir bien voulu répondre

²² Archives nationales, section des archives privées, dossier d'acquisition du fonds 257 AP.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

à ma demande et obtenir si rapidement satisfaction. Je me félicite que votre intervention permette aux historiens français d'utiliser (après un certain délai) ces documents pour leurs travaux, malgré leur dispersion fâcheuse à l'étranger. Je souhaite d'ailleurs que la législation élaborée actuellement au Ministère d'État chargé des Affaires culturelles puisse éviter le retour de pareilles évasions.

La totalité des archives Maurepas, y compris les lots acquis par des collectionneurs, se trouvent ainsi aux Archives nationales, microfilmées. Michel Quétin, conservateur général à la Direction des Archives de France, Martine Sin-Blima Barru et Anita Maison ont apporté une aide précieuse dans la localisation actuelle des microfilms, dont les archives nationales semblaient avoir perdu jusqu'au souvenir. Une fois retrouvés, leur statut les rendait incommunicables. Une dérogation obtenue, une duplication a été immédiatement commandée.

522 Le microfilmage avait donc été préféré à l'acquisition. C'est un choix du Directeur des Archives de France, qu'il est difficile de contester aussi longtemps après les faits. On peut penser qu'une fois les archives sorties du territoire national, c'était la seule solution concrètement et raisonnablement envisageable. Le plus surprenant est qu'en amont, aucune mesure préventive n'ait été prise – le fonds Maurepas n'était pas inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques –, et en aval, aucune communication n'ait été faite autour de cette opération. Le Directeur des Archives de France rend naturellement compte au ministre d'État chargé des Affaires Culturelles ; le conservateur en chef qui a suivi l'affaire est au courant, de même que les directeurs de la section des Archives privées et du service du microfilm. Que la divulgation n'ait pas été immédiate peut se comprendre : la promesse en avait été faite à la société de vente aux enchères, pour ne pas compromettre l'intérêt commercial de la vente. Mais quelques mois ou quelques années plus tard, tout était possible.

Seules des personnes autorisées pouvaient avoir connaissance de l'existence des microfilms, à condition de poser des questions très précises. Le directeur des archives départementales de Seine-Maritime signale au Directeur général des Archives de France le 17 octobre 1967, que

parmi les archives du château de Saint-Vallier (Drôme) que j'ai classées, figure une partie des papiers Maurepas, notamment des registres de correspondance de 1739 à 1747, et quelques documents sur la marine.

Il demande quelques précisions sur la nature des Papiers Maurepas conservés aux Archives Nationales. La réponse lui parvient quelques jours plus tard, le 26 octobre 1967 : il lui est notamment indiqué qu'« un microfilm des pièces mises en vente a pu être réalisé. Ce microfilm n'est pas communicable au public ». Fin de non-recevoir.

Pierre Gaxotte, en 1975, écrit au Directeur des Archives de France pour lui signaler ce qu'il croit être une découverte :

Par hasard, il me vient d'une Hongroise émigrée aux États-Unis, ancienne élève de l'université de Budapest un renseignement intéressant. M. de Chabannes possédait une grande partie des archives Maurepas-Pontchartrain. Elles lui venaient des parents de sa femme, dont l'un (le père ou la mère) descendait de Maurepas. Ces archives se trouvaient dans un petit château que les Chabannes habitaient près de Pontchartrain. M. de Chabannes avait été officier de marine. Il avait quitté le service pour raison de santé et il a publié (dans la revue des Questions Historiques, si je ne me trompe), quelques articles sur la marine de Louis XV. Il m'a laissé travailler dans ses archives, où se trouvaient aussi un grand nombre de lettres du cardinal de Fleury sur les affaires jansénistes. M. de Chabannes a hérité d'un oncle l'énorme château de Chabannes La Palice et il est mort peu après. Sa veuve a vendu beaucoup de choses, dont, je crois, la quasi-totalité des papiers Maurepas. Ma correspondante me dit qu'ils se trouvent à l'université de Rochester et que le bibliothécaire les a acquis d'un marchand de New York qui ne lui en pas révélé la provenance. Je ne sais s'il est possible d'avoir un inventaire et des photocopies de ces papiers. En tout cas, vous savez maintenant où ils sont. Les notes que j'ai prises ne les remplacent pas²⁵.

Cette lettre est transmise au conservateur en chef qui a suivi l'affaire. La réponse qui lui est adressée retrace le détail des opérations et mentionne l'existence du microfilm, sans mentionner toutefois l'interdiction de la communication.

Mis à part le directeur des services d'archives de Seine-Maritime, qui avait une raison professionnelle de s'intéresser aux papiers Maurepas, et Pierre Gaxotte, qui croyait révéler un fait exceptionnel, personne, semble-t-il, n'a eu la curiosité d'écrire aux responsables des services concernés. D'autant que l'inventaire du fonds Maurepas coté 257 AP ignore tout de l'opération qui s'est déroulée trois ans auparavant, et dénonce même la vente aux enchères. Il a été certes, rédigé par un stagiaire, mais sous le contrôle des responsables de la section des Archives privées.

La cause d'une telle incohérence se trouve peut-être dans les tentatives avortées d'inventaire des microfilms qui ont été faites au début des années 1970. La « Collection Maurepas » fait en effet, en 1971-1972, l'objet des soins de trois conservateurs successifs. Deux d'entr'eux s'essaient à un inventaire, manuscrit, dont une partie subsiste, avec les bobines. La suite se trouve « dans le bureau de Melle N. », à l'époque. Les auteurs se plaignent des difficultés de lecture et de transcription, alors que le catalogue est explicite. Ils signalent que « les originaux

25 *Ibid.*

ont été achetés par la Cornell University (New York, USA) ». Plusieurs travaux universitaires du milieu des années soixante faisaient pourtant état du détail de la dispersion dans les différentes universités américaines. Un troisième conservateur a pu obtenir, à titre privé, toujours en 1972, le travail d'inventaire fait par la Cornell University. Ce fichier est conservé « dans la présente chemise », comme étant d'un grand intérêt, alors qu'il n'en a aucun. L'auteur des annotations avoue de lui-même que « le microfilm ne se présente naturellement pas dans l'ordre du fichier établi aux États-Unis ». Surtout, le meilleur inventaire du fonds Maurepas reste le catalogue de la vente : l'inventaire de l'époque ne correspond plus à rien aujourd'hui, car l'ancien conservateur des manuscrits de Cornell a modifié le classement et la cotation. La liste des papiers Maurepas conservés à Cornell peut se consulter aujourd'hui sur Internet²⁶.

La raison du secret qui entoure toute cette affaire se trouve peut-être dans la suite des annotations portées sur la chemise contenant le fichier de Cornell :

524

Le microfilmage préalable par les Archives nationales des documents vendus à la Cornell University n'est pas connu de celle-ci. Il est donc impossible de faire état de ce microfilm. On ne peut non plus demander un microfilm à la Cornell University qui croit être seule à posséder les documents.

Le Centre d'accueil et de recherches des Archives nationales a ouvert ses portes aux chercheurs dans le courant du premier semestre 1988. Sa conception a entraîné une évolution dans les procédures de communication, désormais informatisées. Cette informatisation a nécessité la saisie de l'ensemble des cotes interdites de communication aux Archives nationales. Les microfilms des papiers Maurepas, interdits de communication, ont « existé » informatiquement à partir du 14 mars 1988. Le 26 avril 1994, un état est imprimé, portant la description informatique de la liste des cotes interdites pour l'ensemble de la sous-série concernée. L'intitulé en est « Collections particulières ». Photocopies et clichés sont interdits. On peut y lire cette mention manuscrite au crayon : « propriétaire = Cornell University ; microfilm "clandestin" ».

En 1996, paraissait l'ouvrage qu'Arnaud de Maurepas et Antoine Boulant avaient terminé au premier semestre 1995, consacré aux ministres et les ministères du siècle des Lumières. À la fin de l'article consacré au ministre Maurepas, on peut noter cette phrase :

Les archives Maurepas ont été vendues en 1962 et le catalogue en a été publié [...] les documents concernant son activité à la Marine ont été partagés entre les universités de Rochester et de Cornell aux États-Unis, tandis que ceux

26 <<http://rnc.library.cornell.edu/EAD/htmldocs/RMMo4614.html>>.

concernant la Maison du Roi sont restés à Paris, aux Archives nationales (257 AP), qui a cependant microfilmé l'ensemble²⁷.

L'état informatique du 26 avril 1994 a été sans doute imprimé suite à une demande de renseignements des auteurs et la phrase citée ressemble fort à une réponse des Archives nationales. En commençant ces recherches, cette phrase nous avait intrigué, et nous avons demandé aux Archives nationales si on possédait un microfilm de l'ensemble du fonds. La réponse avait été négative.

Le *Manuel d'archivistique* publié par la Direction des Archives de France en 1971, mais dont la rédaction était achevée fin 1967, laisse entrevoir l'atmosphère générale d'ignorance naïve ou de non-dit allusif qui entoure ces papiers, cinq ans après la vente aux enchères du fonds Maurepas « Marine » et le don du fonds Maurepas « Maison du Roi » aux Archives nationales, et deux ans après la rédaction de l'inventaire. D'un côté, Robert Bautier, dans son chapitre, déjà cité, consacré à la revendicabilité des archives publiques, déplore que les dépôts publics français ne conservent pas les papiers de Maurepas. Mais d'un autre côté, un chapitre relatif à « L'action de la direction des archives de France dans le domaine des archives privées », rédigé par le conservateur en chef qui, en 1962, avait suivi l'affaire Maurepas pour André Chamson, proclame qu'il est nécessaire d'

acheter des documents soit en France, soit à l'étranger ; les grandes ventes de Londres ont été fréquentées par un de nos archivistes qui y a pu prendre possession de documents isolés ou de fonds entiers d'une importance primordiale pour l'histoire de France et qui avaient passé à l'étranger au XIX^e siècle. Le directeur général a d'autre part pu faire rentrer en France, tant pour les Archives nationales, que pour la Bibliothèque nationale, des fonds inestimables, que leurs propriétaires, par manque de patriotisme ou par besoin d'argent, avaient récemment expatriés. En somme l'action de la Direction des Archives de France s'est soldée par un succès complet en ce domaine.

27 Arnaud de Maurepas et Antoine Boulant, *Les Ministres et les ministères du siècle des Lumières (1715-1789) : étude et dictionnaire*, Paris, Christian/JAS, 1996, p. 289.

EST-IL POSSIBLE DE DISSIPER L'INCONSTANCE DES FRANÇAIS VIS-À-VIS DE LA MER ?

Christian Buchet

Alors que la France est un pays de haute tradition maritime avec aujourd'hui encore les meilleurs navigateurs du monde, qu'elle est la seule au niveau européen à être bordée par quatre mers, qu'elle dispose, depuis l'application des accords de Montego Bay créant des Zones économiques exclusives, de la seconde plus grande surface sous les mers avec 11 millions de km² et qu'elle est encore, avec les États-Unis d'Amérique le pays le plus en pointe dans le domaine de l'exploration sous-marine, nos compatriotes ne semblent guère connaître les enjeux que représente le maritime, contrariant par-là même les actions ou les velléités d'actions du pouvoir politique dans ce domaine. Symbole de vacances, voire d'exotisme, « la mer pour les Français », disait Éric Tabarly, « c'est ce qu'ils ont dans le dos lorsqu'ils regardent la plage ».

Comment donc tourner les regards de nos concitoyens vers les horizons du grand large, là où va se jouer l'histoire du monde ? Comment sensibiliser l'opinion publique pour que la mer soit perçue comme un atout pour notre pays ? Comment mobiliser les Français pour qu'ils soient partie prenante d'une politique maritime d'ensemble ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse, il nous semble opportun d'analyser les raisons historiques d'une certaine inconstance¹ entre les Français et la mer afin d'envisager dans quelle mesure celles-ci perdurent ou, au contraire, laissent augurer un avenir plus prometteur. Quatre raisons principales nous semblent devoir expliquer l'inconstance maintes fois constatées entre les Français et la mer : un accès tardif aux frontières maritimes, une agriculture trop longtemps archaïque, le retard dans la construction d'un marché unifié, une structure sociale figée.

UN ACCÈS TARDIF AUX FRONTIÈRES MARITIMES

L'atavisme rural de notre pays trouve assurément ses racines dans le fait que la France est venue à la mer tardivement, comparée à ses principaux voisins, comme

¹ L'Inspecteur général Étienne Taillemite emploie, dans ses travaux, le mot d'*autisme* pour traduire cette fâcheuse tendance des Français.

l'a très justement souligné Michel Vergé-Franceschi. Aussi surprenant que cela puisse paraître, pendant très longtemps la France n'a pas eu accès à l'Atlantique, à la Manche, à la mer du Nord, ou à la Méditerranée, à la différence de ses voisins ibériques, hollandais et anglais. Le Nord fut longtemps terre espagnole, l'Aquitaine au sens large terre anglaise, la Bretagne ne devint progressivement française qu'entre 1498 et 1532, la Provence pas avant 1483. Ainsi donc, force est de considérer que la France fut longtemps privée de ses atouts maritimes que sont les ports de Brest, Marseille et Toulon.

Faute d'avoir été d'emblée une puissance littorale, à l'instar de la Castille, de l'Aragon, ou de l'Angleterre, la France ne s'est pas pensée, dès l'origine, comme une nation maritime. Et lorsqu'elle l'est devenue, l'étau dans lequel les Habsbourg ont longtemps enserré notre pays – au nord par les Pays-Bas, à l'est par la Lorraine, au sud-est par la Savoie, au sud-ouest par l'Espagne – nous a amené à considérer que le danger venait de l'est. Là-bas était la frontière ouverte ; la mer, à l'ouest, était une sorte de mur.

528

UNE AGRICULTURE TROP LONGTEMPS ARCHAÏQUE

On a avancé, pour expliquer également cet atavisme rural des Français, que la clémence du ciel de France était telle que personne ne songeait à partir chercher fortune ailleurs – c'est la thèse quasi poétique de l'amiral Mahan, le grand théoricien maritime anglo-saxon² –, et que la terre de France était si riche qu'elle permettait de nourrir une nombreuse population. La Grande-Bretagne aurait eu des terres moins fertiles, ce qui aurait obligé ses habitants à partir moissonner les océans, que ce fût pour y pêcher leur subsistance ou pour y arraisonner les navires des autres nations.

Mais l'explication ne tient guère, sinon pour alimenter les lieux communs du mythe français. Faiblement peuplée, la Grande-Bretagne a toujours eu de quoi sustenter ses nationaux. Il ressort des derniers travaux des historiens de l'économie que l'Angleterre a connu une révolution agricole précoce et a vaincu la famine bien avant nous³. Elle a, par exemple, atténué par une gestion prévoyante des stocks l'effet des mauvaises récoltes, fréquentes durant le « petit âge glaciaire » du XVII^e siècle. À la différence de la France, la Grande-Bretagne a abandonné l'économie de subsistance quasi autarcique dès le règne de Charles II. Une concentration particulièrement marquée des propriétés, un nombre plus

2 Captain Alfred T. Mahan, *The Influence of Sea Power upon History, 1660-1783*, London, S. Low, [1889].

3 Voir les travaux de Patrick K. O'Brien et d'Eric L. Jones ; voir aussi l'*Histoire économique et sociale du monde*, t. 2, *Les hésitations de la croissance*, dir. Pierre Déyon et Jean Jacquart, Paris, Armand Colin, 1977, p. 49.

important d'actifs productifs, un plus grand nombre aussi d'animaux par unité de terre cultivée ont favorisé de meilleurs rendements⁴.

Au fond – et nous assumerons ce paradoxe, quelque douloureux qu'il paraisse –, c'est moins dans la force que dans l'arriération de son agriculture que nous trouverons un élément de compréhension de son atavisme rural. En France, la commercialisation des céréales n'en est qu'à ses balbutiements à la fin du XVIII^e siècle – et encore crie-t-on au « pacte de famine » –, alors que l'Angleterre exporte les siennes depuis longtemps, et pour le plein bénéfice de son économie. Adam Smith publie *De la richesse des nations*, le premier traité de philosophie industrielle, en 1776⁵. À la même date, en France, nous faisons fête aux physiocrates qui, Quesnay en tête, voient dans l'usage raisonné de la terre l'avenir de la France et la source de toute richesse. Contraste saisissant... mais comment expliquer un tel décalage ?

LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ UNIFIÉ

Il procède d'un autre paradoxe : le retard agricole français apparaît bien plus comme une conséquence que comme une cause.

Si l'on compare les territoires français et anglais (sans parler des néerlandais, coincés entre des marais et des dunes), on est frappé de la disproportion. L'immensité de notre territoire a, au fond, contrarié le développement rapide d'un marché unifié. Construire, entretenir un réseau fluvial ou routier dans un pays si vaste prenait nécessairement du temps et était fort dispendieux. L'établissement, par exemple, de la poste à cheval, rendue nécessaire, aux yeux du roi, par le besoin de nouvelles rapides, était déjà une entreprise fort onéreuse. Pour diminuer les coûts, l'autorité royale – admirablement secondée, en cela, par toute une poussière de princes et de barons locaux, tous jaloux de leurs prérogatives – avait inventé des douanes intérieures. Transporter du sel de Vannes à Paris, par exemple, était une entreprise suicidaire : les gabelous veillaient et extorquaient à l'entrepreneur téméraire tant de droits et de péages divers que son produit s'en trouvait grevé lourdement.

On objectera que notre pays n'est pas si démesuré. Les distances ne sont pas un absolu, mais une donnée relative qui dépend surtout de la rapidité des moyens de transport. Marseille-Paris, au XVII^e siècle, cela prenait quinze jours. Quand Madame de Sévigné descendait voir sa fille, Madame de Grignan, en Provence, c'était une expédition dangereuse et épuisante.

4 Les rendements de l'avoine, notamment, ont progressé de près de 40 % au cours du XVIII^e siècle. Michael Turner, « Agricultural Productivity in England in the Eighteenth Century : Evidence from Crop Yields », *The Economic History Review*, t. XXXV, nov. 1982, p. 489-510.

5 Adam Smith, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, London, W. Strahan and T. Cadell, 1776, 2 vol.

Ces divers éléments ont considérablement retardé l'édification d'une économie à la fois nationale et libérale, comme ce fut le cas en Angleterre. Son avance, la Grande-Bretagne la doit pour l'essentiel à sa géographie – et à ses habitants, mais les hommes sont-ils autre chose que le produit des paysages ? Ses petites dimensions ont permis au pays d'être doté très tôt d'un réseau performant de communications – chemins, rivières ou canaux. Sa situation insulaire, la disposition même des régions, toujours proches les unes des autres, ont renforcé encore cette capacité commerciale, qui s'accommoda très tôt du cabotage.

Ces ingrédients hétérogènes, merveilleusement touillés par un gouvernement central qui, de Londres, capitale *maritime*, contrôlait tout sans avoir l'air de s'en mêler, expliquent la naissance prématurée d'une économie puissante⁶.

530

Londres aura vraiment été le poumon économique du pays⁷. La ville, à la fin du XVIII^e siècle, fait déjà, en nombre d'habitants, près de deux fois Paris : près d'un million d'habitants en 1800 – la capitale anglaise a doublé sa population en un siècle (avec un appoint non négligeable de huguenots français exilés après 1685) –, pendant que la capitale française ne gagnait que 150 à 180 000 nouveaux Parisiens. Au même moment (XVII^e-XVIII^e siècles), la capitale française est le cœur culturel de l'Europe : c'est bien pour la gloire, mais insuffisant pour le bien-être.

La capitale londonienne est l'organe central par lequel passent les flux économiques⁸. Au centre de la toile anglaise, Londres est naturellement l'endroit vers lequel tout converge. Et cette force centripète, justement parce qu'elle est naturelle, ne nécessite aucun interventionnisme, sauf à doses homéopathiques. Si l'on préfère, le pays le plus officiellement centralisé, la France, est celui dans lequel, de tous temps, ont joué des forces centrifuges. Et le pays le plus organiquement libéral, l'Angleterre, est celui dans lequel tout revient au centre, en permanence, pour en répartir alimenter les régions. L'hypertrophie étatique – le « mal français », comme disait Alain Peyrefitte – ne s'accompagne nullement d'une efficacité supérieure, et cela, pas même sur le terrain du centralisme. Paris a dû, au cours de notre histoire, intervenir sans cesse, multiplier les forces armées, surveiller son

6 Voir Patrick K. O'Brien, « Central Government and the Economy, 1688-1715 », dans *The Economic History of Great Britain since 1700*, dir. Roderick Floud et Donald Mc Closkey, Cambridge, Cambridge UP, 2^e éd., 1994, 3 vol., t. I, p. 205-241.

7 Frederick J. Fischer, *London and the English Economy, 1500-1700*, Londres, Hambledon Press, 1990 ; *id.*, « London as an Engine of Economic Growth », dans *The Early Modern Town*, dir. Peter Clark, Londres, Longmans, 1976, p. 205-216 ; François Crouzet, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France*, Paris, Perrin, 1985 ; Jean-Pierre Poussou, « Les villes anglaises du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle », dans Alain Lottin et alii, *Études sur les villes en Europe occidentale : milieu du 17^e siècle à la veille de la Révolution française*, t. 2, *Angleterre, Pays-Bas et Provinces-Unies, Allemagne rhénane*, Paris, SEDES, 1983, t. II, p. 1-212.

8 *Ibid.*, p. 115-116.

propre territoire, parce que chaque région tirait à part. Paradoxe supplémentaire : la France n'est pas, loin s'en faut, le pays centralisateur que l'on croit⁹.

Le libéralisme a trouvé en Angleterre un terrain d'élection. Le pouvoir, en France, passe par l'institution. En Grande-Bretagne, il passe par l'économie¹⁰.

Plus que la mentalité religieuse, et quitte à bouleverser quelques idées reçues, la merveilleuse situation géographique de notre pays et le niveau élevé de sa population ont lourdement pesé sur son développement. La taille de la France, importante à l'échelle européenne, et sa capacité agricole, l'une et l'autre bien supérieures à celles de l'Angleterre ou des Provinces Unies, ont retardé la mise en place d'un marché unifié, crucial dans une perspective commerciale. L'étendue de notre pays rendait tout aussi aléatoire le maillage serré de son territoire par un réseau bancaire – ce que les Anglais ont merveilleusement réussi avec les *country banks*.

L'importance démographique a de toute évidence abouti, chez nous comme en Russie – et c'est un point qui n'a jamais été pris en considération – à un émiettement de la richesse : la France détient le record de la plus faible détention de métaux précieux par tête d'habitant. Il s'ensuit que le troc, les échanges non monétaires, ont perduré bien plus longtemps chez nous, contrariant le développement du commerce – qui a besoin de numéraire, – et, partant, l'émergence d'une économie de marché – qui a besoin de fonds.

Angleterre et Provinces Unies, petits pays à forte densité de population – et donc à forte urbanisation – étaient éminemment faits pour une telle économie. Ces deux pays ont, les premiers, réalisé le niveau minimal d'échanges et de développement financier permettant l'expansion du champ maritime. Sans réseau bancaire, pas d'économie, pas d'expansion – mais repli sur soi, isolement, hantises et bas de laine improductifs.

Nous l'avons déjà noté en évoquant le XVIII^e siècle, mais il nous faut insister sur ce point. Jean-Pierre Poussou a montré qu'en 1800, la France comptait seulement 12,5 % de citadins, alors que l'Angleterre en avait presque deux fois plus (23 %). Et Londres représentait à elle seule 45 % de cette population urbaine. Inutile de s'appesantir sur l'effet de levier, au plan économique et financier, d'une telle concentration de forces et de volontés. Dès le milieu du XIX^e siècle, l'Angleterre compte plus de citadins que de ruraux ; la France n'a atteint les 50 % de citadins qu'en 1931, ce qui signifie qu'au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les trois quarts des familles avaient encore la glèbe qui leur collait aux talons. Cet atavisme rural a longtemps tué dans l'œuf le développement maritime.

9 Voir le remarquable ouvrage de Jean Meyer, *Le Poids de l'État*, Paris, PUF, 1983.

10 Voir l'intéressante étude de Klaus Malettke, « Marine, économie et religion, ou la problématique de Max Weber appliquée à la marine », dans *La Puissance maritime*, dir. Christian Buchet, Jean Meyer et Jean-Pierre Poussou, Paris, PUPS, 2004, p. 515-531.

Depuis le haut Moyen Âge, la propriété de la terre était le fondement de la position sociale : « Il n'y a pas de seigneur sans terre », dit l'adage médiéval. D'ailleurs, à une époque où l'Angleterre n'avait pas encore fait le choix du maritime, un prince sans couronne (le frère du roi Richard) ne s'était-il pas appelé Jean-sans-Terre – sobriquet mal sonnante pour des aristocrates normands qui jugeaient de la force à l'aune des possessions territoriales ?

La considération sociale passe par la terre. La noblesse française considérait si bien le commerce comme une activité subalterne qu'elle aurait pensé « déroger » en s'y livrant directement, en dépit des incitations de l'État pour qu'elle y investisse son temps et son argent. C'est d'ailleurs la terre – « J'ai acheté une terre », disait fièrement le bourgeois en quête d'une promotion nobiliaire – qui conférait la noblesse et les titres. Ainsi donc, l'argent acquis par le commerce ou la finance finissait-il par s'investir dans une terre – littéralement, il s'y enterrait, au lieu de travailler à plein dans les secteurs moteurs du développement économique.

532

Il en allait tout autrement en Angleterre, et d'abord parce que la structure sociale de la noblesse anglaise différait largement de la nôtre. Le sol anglais, depuis toujours, est partagé entre une poignée de très grands aristocrates, les seuls à posséder des titres. Sous cette haute noblesse, il n'y a pas d'échelons intermédiaires – pas de noblesse moyenne, si l'on peut dire –, mais une infinie poussière de petits nobles qui constituent ce que l'on appelle là-bas la *gentry*. Petits nobles peu ou pas propriétaires de terres, et qui ont la chance – ou la malchance, comme on voudra – de devoir se lancer dans les affaires pour subsister. N'importe quelles affaires, et ce, sans déroger, puisqu'aucune alternative ne s'offre. En fait, cette noblesse correspond à ce que nous appelons, en France, la bonne bourgeoisie. À cause de l'éparpillement du fait nobiliaire, chez nous, en une cascade de titres plus ou moins ronflants, du duc au baron, qui occupent l'essentiel du champ de la « bonne société », notre bourgeoisie fut toujours fort restreinte et occupée à acquérir des charges, au lieu de se consacrer à l'économie de marché.

La *gentry* a été le moteur du développement économique. Moteur d'autant plus performant que la monarchie britannique restait en contact avec cette base industrielle et terriblement efficace. La dynastie des Tudor, qui commence après 1485 et la défaite de Richard III, a toujours su s'appuyer sur ce milieu « bourgeois », et n'a jamais craint de lui ressembler. La *gentry* tient les Communes, et la réalité du pouvoir. Les Lords, dans leur Chambre d'apparat, ne peuvent que laisser faire, et s'accommodent fort bien d'un système somme toute confortable, puisque la *gentry*, qui s'enrichit dans des affaires de négoce, ne pense guère à contester le pouvoir.

Deux faits, en France, nous différencient radicalement du modèle anglais : l'attrait de la terre, que nous avons déjà évoqué, et le rapport à l'argent. En France, terre et argent sont, en effet, indéfectiblement liés. Les revenus d'un aristocrate

sont, sauf exception remarquable, les revenus du sol, et lorsqu'un noble a un capital, il le réinvestit – en fait, il l'immobilise – dans l'achat de terres. En Angleterre, l'argent s'investit dans des entreprises commerciales, ce qui génère naturellement un effet démultiplicateur. Il est significatif de constater que toutes les entreprises commerciales lancées sous Louis XIV ont été des échecs – tout simplement parce qu'elles n'ont pas su drainer des capitaux suffisants. Sans propagande gouvernementale, les capitaux des particuliers ne vont pas les alimenter spontanément. Et les résultats ne sont guère meilleurs lorsque l'État s'emploie à drainer cette épargne, parce que l'on se méfie de l'État. De Sully à aujourd'hui, en passant par Colbert, Turgot, Necker et les autres, tous les ministres des Finances, comme on disait autrefois, ou de l'Économie, comme on dit de nos jours, ont essayé d'orienter l'épargne des Français vers le circuit économique, les uns et les autres avec insuccès¹¹.

Les événements importants de l'histoire de l'humanité ne sont pas les batailles ou les conquêtes. Nous avons montré dans nos travaux que les guerres se jouaient hier, et persistent à se jouer aujourd'hui, sur des différentiels de taux d'intérêt, catalyseurs du développement économique¹².

Notre noblesse savait prendre des risques, mais elle les prenait à la guerre, dans les duels, dans les salons où elle jouait parfois sa fortune, toujours à l'affût du coup d'éclat, du panache, hors du champ d'application de la vie économique. C'est à la *gentry* que l'Angleterre doit son démarrage économique ; c'est à sa noblesse que le Japon doit son entrée dans l'ère capitaliste avec la « Révolution Meiji », à la fin du XIX^e siècle, et c'est à la reconversion des samourais en capitaines de guerre que le Japon doit d'avoir pu écraser la marine russe en 1905. Pendant ce temps, notre bourgeoisie même se fourvoyait en cherchant à s'anoblir, en achetant des charges et des titres, pour le prestige, et au risque de perdre tout contact avec ce qui lui avait permis de s'émanciper : le négoce.

Terrienne dans ses fibres, rarement commerçante, la France ne s'est pas tournée vers la mer, et ne fut jamais modelée par les valeurs maritimes, car la mer, par rétroaction, confère à l'aventurier un esprit de modernité qui nous a toujours fait défaut. Nous avons hérité d'une « culture du cheval », pendant que d'autres construisaient une « culture du vaisseau ». La mer, c'est en France un paysage de vacances, que l'on voit « valser au fond des golfes clairs ». L'océan est chez nous, dit ironiquement Hervé Hamon, « l'ornement des rivages », et Dieu sait que nous disposons, en France, de rivages variés. La mer, se moque-t-il, est « le *plus* qui vaut

11 Jean Meyer parle d'un « État pauvre dans un pays riche » dans *Le Poids de l'État*, *op. cit.*

12 Christian Buchet, *Marine, économie et société : un exemple d'interaction, l'avitaillement de la Royal Navy durant la Guerre de Sept ans*, Paris, Honoré Champion, 1999 ; *id.*, *Une autre histoire des océans et de l'homme*, Paris, Robert Laffont, 2004.

à la *chambre avec vue* son supplément *en saison* ». Pourtant, note-t-il, c'est la mer qui dessine la terre, et non l'inverse. La mer unit, la terre divise.

LA MER, NOUVELLE FRONTIÈRE DE LA FRANCE ?

Les raisons profondes de cette inconstance historique entre la France et la mer, entre les Français et la mer, se sont une à une dissipées, et il n'y a aucun déterminisme d'ordre historique qui conditionne l'avenir. Elle peut être reconquise. Jamais contexte ne fut plus favorable. Car la mer est, par excellence, le champ d'application de la mondialisation. Aussi peut-on dégager les paradoxes suivants :

– Plus que jamais dans notre histoire, les Français se tournent vers le maritime.

Quelque chose d'impalpable, mais de très visible au niveau des médias, montre notamment la préoccupation de nos concitoyens pour l'environnement marin. Cette vision, cette crainte, relaie malheureusement celle des peurs véhiculées à travers l'histoire, toujours enfouies dans notre inconscient collectif, et qui sont autant d'obstacles à ce que nous tournions résolument notre regard vers le maritime. De la mer, liquide repère de monstres, aux boulettes qui souillent nos côtes, en passant par les naufrages qui nous ramènent à la crainte de l'engloutissement, les Français « aiment » se faire peur avec la mer et y rattachent le plus souvent une vision négative.

– Le thème récurrent de la surpêche, le sentiment que nos chantiers navals s'effondrent, etc., participent de la même dramaturgie. On aime la mer parce qu'elle est l'occurrence aux vacances, mais c'est peut-être davantage la plage, cette bande de terre, que la mer en elle-même qui nous attire.

– Plus que jamais, les mers vont être au cœur des opportunités de développement économique. Le monde va connaître dans les années qui viennent – c'est la conviction profonde émanant de nos travaux –, un nouveau cycle de développement économique, et celui-ci va s'adosser sur le maritime. La France empruntera-t-elle cette voie avant, en même temps, ou après les autres pays économiquement et technologiquement avancés ? Tout dépendra de notre implication dans le champ maritime, véritable relais de croissance. La situation géographique de notre pays, ses performances au plan technologique constituent une chance que nous qualifierons volontiers d'historique ; encore faut-il que nos entrepreneurs prennent la mesure de ces opportunités de développement économique. Là encore, il y a, semble-t-il, un grand déficit d'information.

Mesure-t-on, sait-on suffisamment que le maritime au sens strict pèse – encore, déjà – entre 2 et 2,5 % du PNB, et que le poids du « maritime » se situerait entre 5 et 10 % du PNB si l'on tenait compte des emplois indirects comme le montre le « Cluster maritime Français » que vient de réaliser l'Institut français de la Mer (IFREMER) ?

Le moment est donc opportun au triple plan de l'opinion publique, des hommes politiques, et des capitaines d'industrie, pour nous tourner résolument, c'est-à-dire positivement, vers les mers, rivages de notre avenir.

La mer n'est pas la grande naufrageuse, dévoreuse d'hommes dont parlait Pierre Loti. Elle est plus que jamais une chance inestimable. Alors que vient de s'ouvrir un siècle nouveau, sachons mettre la mer, cette nouvelle frontière, au cœur des défis d'aujourd'hui.

DEUXIÈME PARTIE

Richesses et civilisations

CHAPITRE 4

Réalités économiques

LE *POUSSOU* ET LE *POINÇON* :
TONNELLERIE ET MÉTROLOGIE DU XIV^e AU XVII^e SIÈCLE

Paul Delsalle

L'histoire des tonneaux ne manque pas d'intérêt car elle se situe au confluent de deux activités économiques étroitement liées, la viticulture et la tonnellerie, mais aussi de deux « sciences auxiliaires de l'Histoire » comme on disait naguère, la métrologie et la lexicologie. Au fil des siècles, l'ampleur du vignoble et la variété des pratiques viticoles et vinicoles ont engendré un vocabulaire d'une richesse inouïe dans toutes nos provinces. Si la barrique ou le tonneau dominant dans le Bordelais cher à Jean-Pierre Poussou¹, c'est bien le *poussou* qui s'impose dans le vignoble jurassien et comtois, depuis le XIV^e siècle et jusqu'à la fin du XVII^e siècle².

QU'EST-CE QU'UN *POUSSOU* ?

Le mot *poussou* est une des nombreuses variantes orthographiques et phonétiques, anciennes, d'un type de tonneau appelé *poinçon*. Les volumes de la collection des *Atlas linguistiques de la France*, qui valent pour la période contemporaine, nous permettent de constater la diffusion du mot *poinçon*, sous des formes diverses, dans une série de régions et provinces françaises. Voici quelles sont ces variantes, du nord au sud :

Champagne et Brie : *pouaïsson, ponçon*

Normandie : *poinçon*

Île-de-France, Orléanais, Perche, Touraine : *poinsson*

Bourgogne : *poinson, ponchon, pochon*

Franche-Comté : *pouchon, pouaïsson*

- 1 Sur la métrologie viticole du Bordelais, voir Anne-Marie Cocula, « Du tonneau à la bouteille : métrologie et commerce. L'exemple des vins du Bordelais et des régions voisines », *Introduction à la métrologie historique*, dir. Bernard Garnier, Paris, Economica, 1989, p. 263-284.
- 2 Paul Delsalle, « Le travail de la vigne à Besançon au XVI^e siècle et dans la première moitié du XVII^e siècle », *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 1, 2002, p. 79-104 ; *id.*, « Qu'est-ce qu'une vigne dans le comté de Bourgogne ? (XIV^e-XVII^e siècles) », *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 5, 2005, numéro spécial *La Vigne et les hommes en Bourgogne et alentour, propriété et propriétaires (XIV^e-XX^e siècles)*, p. 11-29.

Lyonnais : *pochon, pausson, pouaïsson, pouaïsseau*

Centre de la France : *pouaïsson*

Massif central (Cantal uniquement) : *poussou*

Gascogne : *païssun*

Languedoc occidental : *païsseau*

Le poinçon n'apparaît pas ailleurs, c'est-à-dire dans les provinces septentrionales (Flandre, Artois, Picardie), ni en Lorraine, Bretagne, Vendée, Poitou, Angoumois, Auvergne (sauf le Cantal évoqué), Limousin, Languedoc oriental, Provence, Dauphiné, Savoie. En somme, le poinçon se rencontre à l'est d'une ligne allant de Pau à Genève. Nous verrons plus loin que certaines parmi ces provinces ont toutefois connu le poinçon au Moyen Âge ou aux Temps modernes³.

542

Comme on le voit, la prononciation et l'orthographe *poussou* se relèvent uniquement dans l'actuel département du Cantal, bien éloigné de la Franche-Comté que nous allons examiner tout particulièrement. L'*Atlas linguistique* signale en effet son emploi dans plusieurs lieux de l'enquête, à Montvert (entre Aurillac et Argentat, dans les gorges de la Dordogne), à Maurs (entre Figeac et Aurillac), à Saint-Simon (près d'Aurillac) et à Saint-Jacques-des-Blats, dans les Monts du Cantal.

Certains dictionnaires suggèrent, pour le poinçon, une étymologie en rapport avec un contrôle fiscal des vaisseaux vinaires : « Par référence à la marque d'un contrôle faite au moyen d'une tige appelée poinçon et servant à graver, le mot désigne un tonneau »⁴. En 1690, Furetière retranscrit un vieux dicton français : « Voicy vendanges, il faut acheter des poinçons ». Au milieu du XVIII^e siècle, le *Dictionnaire de Trévoux* est plus complet : « Voici vendanges, il faut acheter des poinçons, faire relier nos poinçons, en parlant de toutes sortes de futailles et de vaisseaux »⁵.

LES POINÇONS, D'UNE PROVINCE À L'AUTRE

Roger Dion avait situé la présence du poinçon « dans les pays de la Loire moyenne et en Île-de-France »⁶. On rencontre en effet le poinçon en Touraine, à Blois, dans le Blésois, à Montrichard (actuel Loir-et-Cher), à Orléans, à Paris (où un poinçon

3 Je remercie vivement Mme Noëlle Bourgeois qui m'a fourni une documentation abondante sur la diffusion linguistique du mot poinçon. Il faut préciser que l'*Atlas linguistique*, dépouillé systématiquement, ne prend en compte que les campagnes. Dans la recherche historique que j'ai menée, les villes sont au contraire favorisées en raison des sources et du rôle qu'elles jouent dans la production et la commercialisation du vin.

4 *Dictionnaire historique de la langue française*, dir. Alain Rey, Paris, Le Robert, 1992, au mot *poinçon*.

5 *Dictionnaire françois et latin*, Paris, 1752, t. VI, p. 104.

6 Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle*, Paris, [Clavreuil], 1959, p. 652.

vide vaut 16 à 18 sous parisis en 1424-1409), à Chartres et du côté de Vendôme. On retrouve aussi le poinçon à Nevers, à Clermont, mais aussi du côté de Tonnerre.

En Bourgogne, le poinçon est un contenant du vin produit dans le Clos Chenôve appartenant au duc. Un tonnelier de Dijon fournit 12 poinçons neufs « pour mettre vin blanc et autres vins », en 1370-1371. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, expédie à Bruges en 1375 six queues et un poinçon de vin de pinot vermeil⁷. Les comptes signalent aussi un achat en 1395-1396 : « huit poinçons neufs achetés de lui pour mettre le vin de paille que mondit seigneur avait mandé pour lui être envoyé à Paris »⁸.

Le poinçon est un terme utilisé également en Champagne, notamment à Reims. Au xv^e siècle, lors de la fête des Innocents ou des Fous (le 28 décembre), le chapitre octroie une subvention pour le repas de huit enfants de cœur, d'un montant compris entre 20 et 60 sous, complétée par un poinçon de vin d'environ 200 litres, ce qui fait beaucoup pour huit garçons⁹...

Le poinçon n'est pas seulement présent dans les pays de vignoble. À la fin du Moyen Âge, cette appellation de tonneau est alors utilisée en Bretagne mais surtout en Normandie pour le transport des poissons, notamment à Dieppe. En 1408, des harengs saurs et des « harengs caqués » sont expédiés dans des tonneaux appelés « queues, poinçons ou fûts ». En 1451, un de ces poinçons contient 2 300 harengs saurs, sans que nous sachions s'il est rempli¹⁰. Le poinçon est utilisé aussi à Rouen, pour le transport d'autres denrées, par exemple la farine : « deux poinçons de farine » (Rouen, 1543)¹¹. Le vin importé en Normandie voyage également dans des poinçons. Le breuvage contenu dans ces poinçons, en 1420, est qualifié de vermeil, de noiret ou de fourmentel. En 1441, les impôts locaux de la ville de Dieppe prévoient pour six années une aide (taxe) de 10 deniers par poinçon contre 20 deniers par pipe de vin déchargé à l'étape, autrement dit lorsque les tonneaux sont en transit, sinon le vin est taxé à la pipe. En Normandie comme ailleurs, la contenance du poinçon varie selon les lieux. Deux poinçons valent une queue de vin ou six barils à Vernon et à Gaillon. Aux Andelys, il faut quatre barils (et non plus trois) pour un poinçon mais

7 D'après Roger Dion, *Histoire de la vigne...*, *op. cit.*, cité par Jean-Robert Pitte, *Bordeaux-Bourgogne. Les passions rivales*, Paris, Hachette, 2005, p. 152 : « un poinçon (25 hectolitres) »

8 Archives départementales [désormais AD] de la Côte-d'Or, B 4267-2, fol. 30 v^o et 31 ; cité par Patrice Beck, « Dans les vignes du duc de Bourgogne. Le Clos Chenôve au xiv^e siècle », *Histoire et sociétés rurales*, n^o 5, 1996, p. 124-125.

9 D'après Patrick Demouy, « Les *pueri chori* de Notre-Dame de Reims. Contribution à l'histoire des clergeons au Moyen Âge », dans *Le Clerc séculier au Moyen Âge* (xxii^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public), Paris, Publications de la Sorbonne, 1993, p. 148. Merci Laurence.

10 AD Seine-Maritime, G 499, fol. 22 v^o ; G 511, fol. 23 ; cette référence et les suivantes sur la Normandie m'ont été communiquées par Philippe Lardin, que je remercie.

11 *Dictionnaire français...*, *op. cit.*, t. VI, p. 104.

seulement sept barils pour une queue. Un poinçon y contient soixante gallons. Cette unité, le poinçon, sert notamment à fixer les rentes en vin vendues à des bourgeois de Rouen qui, de ce fait, utilisent eux aussi le poinçon¹².

Par le jeu des échanges et des exportations, le poinçon se retrouve tout naturellement dans d'autres provinces proches ou lointaines, par exemple en Nouvelle-France : « 160 poinçons de castors » (1646)¹³.

DU POINÇON AU POUSSOU

En Franche-Comté et dans les provinces voisines, nous trouvons le mot *poinçon* (et ses dérivés, notamment *pousson* et *poussou*) écrit sous différentes formes, au cours des siècles et selon les lieux, ce qui s'explique facilement en raison de la similitude paléographique des lettres N et U (et donc V) qui peuvent être présentes deux fois chacune dans ce mot.

544

Les mentions les plus anciennes dans le comté de Bourgogne apparaissent au milieu du xiv^e siècle. La première se situe à Chariez, près de Vesoul ; l'inventaire de la maison forte établi en 1350 mentionne « un poincon » puis « un petit poincon de buix » devant le pressoir, et enfin « un poincenat vuit », qui est probablement un petit poinçon vide¹⁴. À Bracon, dans les faubourgs de Salins, nous relevons la présence du poinçon sous deux formes : *poincons* et *poinchons* en 1376-1378, et donc exactement à la même période que dans le duché de Bourgogne voisin. Ces mots étaient absents dans les comptes de 1358-1359¹⁵. Il n'est pas certain pour autant qu'ils soient généralisés dès cette époque. Dans les comptes de la ville d'Ornans, on ne relève jamais ces termes durant tout le xiv^e siècle, à la différence des « quehues, douves, vaisseaulx, vaisselz, cercles et onsieres »¹⁶. Les autres formes sont les suivantes : – *ponsson*, *poussou* (qui peut se lire aussi *pousson*, *ponssou*) : « en quatre grandz quehues et cinq poussons », en 1516-1517¹⁷ ;

12 AD Seine-Maritime, 2 E 1/169 (pour 1420) ; Archives communales [désormais AC] de Dieppe, fonds Langlois, 1^{re} classe, layette 1, 4^e liasse, n^o 6 (pour 1441).

13 Léon Gerin, *Aux sources de notre histoire. Les conditions économiques et sociales de la colonisation en Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1946.

14 AD Doubs, B 1711 ; cité par Éric Affolter et Jean-Claude Voisin, *L'Habitat seigneurial dans les pays de la haute Saône, x^e-xvii^e siècles*, Vesoul, Salsa, 1984, p. 166.

15 AD Côte-d'Or, B 1406 ; B 3347 ; B 3348 ; cité par Pierre Gresser, « Un exemple de viticulture princière à la fin du Moyen Âge : la vigne « es chiens » dans la châtellenie de Bracon (Jura) », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, vol. 60, 2003, p. 55-92, précisément p. 81 pour la citation des mots *poinçons* et *poinchon*. L'auteur cite le mot poincon en ajoutant une cédille par convention, mais me confirme qu'il n'y en a pas dans le document original.

16 AC Ornans, B 1509, en 1395-1396 ; voir Johan Salomon, *Recueil de documents sur Ornans au xiv^e siècle*, mémoire de maîtrise, université de Franche-Comté, 2005, 2 vol.

17 AC Besançon, CC 78, fol. 140, fol. 157 (en 1516).

- *ponçon, poncon* : on relève cette forme à Courchaton et à Grammont, c'est-à-dire dans la région de Villersexel, vers 1528-1529¹⁸ ;
- *poinsson, poinssou* : à Besançon, cité qui vit en grande partie de son vignoble, ces mentions sont fréquentes, par exemple « cinq poinssons de vin blanc et cler [...], Claude Brocard, vin de Marnay, ung poinsson », en 1532-1534¹⁹. Le poinsson se retrouve aussi à Poligny, grande cité viticole. Le 26 avril 1608, les édiles polinois achètent « deux poinssons l'ung de vin blanc et l'autre de vin cléret » pour les offrir aux membres du Magistrat et aux ecclésiastiques de Dole de passage dans leur ville à la tête d'une foule de sept cents pèlerins allant à Saint-Claude²⁰. Cette orthographe se rencontre jusqu'à la fin du XVII^e siècle. L'amodiateur d'une grange et de vignes situées à Chariez, près de Vesoul, se plaint en 1689 de n'avoir produit que « cinq poinssons de vin »²¹ ;
- *poincon, poinçon, poinchon* : dans le vignoble de Salins, on utilise des *poincons* et *poinchons* dès 1376-1378, comme nous l'avons vu²². Il en est de même à Arbois puisqu'un édit du magistrat municipal précise la contenance des poinçons à vin blanc de cette ville en 1598²³. Lors de la fondation du couvent des Tiercelins, en 1627, à Chemilly, entre Vesoul et Scey-sur-Saône, il est prévu que chaque religieux recevra annuellement 40 quartes de froment et 6 poinçons de vin²⁴ ;
- *poisson* : dans le haut Doubs dépourvu de vignoble, le vin est importé pour approvisionner les abbayes ; ainsi à Montbenoît : « cinquante pintes de poisson », en 1594²⁵. À Besançon, on parle d'un « poisson de vin blanc tenant environ trois ou quatre sestiers », en 1608²⁶ ;
- *pouson* : « quatre pouson de vin » (Saint-Claude, haut Jura, 1521)²⁷ ;

18 Pierre Pegeot, « Le vin des chanoines montbéliardais (1498-1530) », dans *L'Église, la vigne et le vin dans le massif jurassien* (actes de la table ronde de Lons-le-Saunier), Lons-le-Saunier, Cercle Girardot, 1991, p. 95-105.

19 AC Besançon, CC 93, fol. 132.

20 AC Poligny, BB 5.

21 AC Jura, G 756.

22 AD Côte-d'Or, B 1406; B 3347; B 3348; cité par Pierre Gresser, « Un exemple de viticulture... », art. cit.

23 Ce document est malheureusement incommunicable, pour des raisons liées au reclassement archivistique, tout comme l'ensemble du fonds municipal d'Arbois depuis son dépôt aux Archives départementales du Jura. Il m'a donc été impossible d'utiliser le contenu de cet édit de 1598. À ce sujet, voir l'article de l'excellent chercheur Pierre Grispoux, « La mesure d'Arbois. Mesures de capacité pour les liquides », *Revue de métrologie pratique et légale*, n°11, novembre 1970, p. 647-659. Je remercie Aurore Darnet, qui m'a aidé dans cette recherche.

24 AD Haute-Saône, H 893, acte de fondation du couvent, par Alexandre, baron de Wiltz, seigneur de Chemilly, et Louise d'Andelot son épouse.

25 AC Pontarlier, fonds Michaud, E, car. 30, comptes de l'abbaye de Montbenoît en 1594.

26 AD Doubs, 3 E 1611.

27 AC Saint-Claude, CC 57.

– *posson* : « un petit posson de Choye, un posson d'un quart de quehue de Gy », en 1524²⁸.

D'autres orthographes, telles *poinchon*, *ponchon*, *ponchou* ou encore *pouchon* ne sont pas rares²⁹. Toutefois, sous cette dernière orthographe le plus souvent, le mot a aussi un autre sens, celui d'une mesure de capacité pour les céréales : « orge, orgier et avoine, un pouchon comble par émine »³⁰.

TROIS INDICATEURS : LES BORNES, LA PINTÉ, LA TINE DE VENDANGE

546

Le poussou est donc un tonneau, mais encore ? Lorsque Nicolat Perrenot de Grandvelle, garde des sceaux de l'empereur Charles Quint, fait son entrée triomphale à Besançon le 20 décembre 1544, les gouverneurs de la cité impériale lui offrent « quatre poinssons de vins, sur un char, assavoir deux de vin blanc et deux de vin cler viez, fort excellent, que coustoit deux groz la pinte ». Ces quatre tonneaux sont donc disposés sur un char. On songe aussitôt à des tonneaux de bonne taille, de grande dimension, éventuellement. L'inventaire de la cave de Philippe Chifflet, à Besançon en 1619, passe en revue toute une série de tonneaux, dont « douze petitz poinson ». Il y a donc des petits mais aussi des gros poinçons : « six poinssons tant grands que petits »³¹.

Une autre mention, qui peut sembler plus précise, offre une comparaison stimulante : « une grosse borne comme un tonneau d'un poussou » dit-on à Voisey, près de Bourbonne, en 1611³². Nous sommes ici à proximité de la frontière entre la Franche-Comté et la France, où abondent les terres de surséances. Les bornes frontalières qui subsistent de cette époque pourraient nous fournir un point de comparaison commode mais elles ne semblent guère homogènes. Retenons simplement que l'expression « comme un tonneau d'un poussou » suggère, dans l'esprit de ceux qui l'emploient, un volume assez défini.

L'estimation peut ensuite être tentée à l'aide d'un indicateur moins imprécis, la pinte. Dans le haut Doubs, à l'abbaye de Montbenoît, il est question de « cinquante pintes de poisson » ou encore « d'un poinsson de verjus tenant 64 pintes », en 1594³³. Sachant que la pinte du comté n'est pas connue avec précision mais qu'elle

²⁸ AC Besançon, CC 85, comptes de 1524.

²⁹ AD Doubs, 3 E 1293 (en 1586).

³⁰ Exemple relevé ici dans la seigneurie de Dommartin, en 1540 ; voir Paul Delsalle, *Lexique pour l'étude de la Franche-Comté à l'époque des Habsbourg (1493-1674)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004.

³¹ AC Besançon, BB 24, fol. 25 v° ; AD Doubs, 7 E 2894 ; Philippe Chifflet est un prêtre, aumônier des Clarisses, à ne pas confondre avec son homonyme l'aumônier des Archiducs : voir AD Doubs, 3 E 1610, le 22 octobre 1603.

³² AD Doubs, B 3198.

³³ AC Pontarlier, fonds Michaud, E, cart. 30, comptes de l'abbaye de Montbenoît en 1594.

contient 1,249 ou 1,277 litre selon les documents, le premier *poisson* mentionné ici contiendrait 62,45 litres ou 63,85 litres, et le second 79,9 litres ou 81,7 litres.

Une troisième indication concerne le rapport entre la quantité de vendange produite et le vin mis en tonneau. En Franche-Comté, le raisin se compte en côte ou en tine, deux termes dont l'équivalence n'est pas encore connue non plus. Or, un document tardif, datant de 1691, concernant le vignoble de Chariez, dit « qu'il faut trois tines et demie de vendange pour faire un poison de vin par commune année »³⁴. On ignore la valeur de la tine à Chariez. Toutefois, à Montbéliard, la tine contient 24 channes (de 2,3 litres), soit un peu plus de 55 litres³⁵. Dans ces conditions, les trois tines et demie feraient 193,2 litres. On obtient donc ici un très gros poinçon ! Cependant, il est conforme aux *ponçons* relevés à Courchaton et à Grammont, en 1528-1529, comportant trois à quatre tines de Montbéliard soit 165 à 220 litres³⁶ !

UN MEILLEUR INDICE : LE SETIER

Quelques mentions permettent d'aller un peu plus loin dans la connaissance du poinçon comtois. En 1516, la ville de Besançon impose la gabelle du vin étranger à Jacot Malcuyt pour « ung ponsson vin blanc tenant six sestiers » acheté à Pouilley. Les mentions, issues de la même imposition, sont beaucoup plus nombreuses en 1524 :

ung posson de vin tenant cinq septiers venant de Beure ; trois petitz poussons de vin venant de Four tenant envyron dix septiers ; cinq poussons contenant trois muids ; un posson d'un quart de quehue ; deux poussons chacun six septiers.

En 1519, un tonnelier confectionne un « poussou neuf tenant environ dix neuf setiers »³⁷. En somme, ces poinçons contiennent entre cinq et dix-neuf setiers.

Tout cela suppose de connaître la valeur du setier. Il est le seizième du muid. Or, la capacité du muid de vin est assez mal connue. Elle serait de 272 litres à Besançon au début du XVI^e siècle, et le setier contiendrait 17 litres³⁸. Des historiens médiévistes persistent pourtant à utiliser les muids de la fin du XVIII^e siècle valant 284 litres à Besançon et 318 litres à Salins. La différence est de taille.

34 AD Jura, G 756.

35 Cette équivalence est donnée par Pierre Pegeot, « Le vin des chanoines... », art. cit.

36 AD Doubs, G 1590, fol. 32 ; cité par Pierre Pegeot, « Le vin des chanoines... », art. cit., p. 100.

37 AC Besançon, CC 78, fol. CLXI (en 1516) ; CC 81, fol. XXV v^o (en 1519) ; CC 85 (comptes de 1524).

38 Voir « Les mesures à vin sont telles » (première moitié du XVI^e siècle), dans « Police du noble hostel consistorial », *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, 1946, t. XIII, p. 108-109.

Le vin descendu dans les caves municipales de Besançon après chaque vendange est placé dans des poinçons dont on nous précise parfois la contenance. Prenons l'exemple de l'automne 1552, quand les vendanges sont abondantes. Le vin de l'année mis en cave ne comprend pas moins de 33 muids et 14 setiers. Il y a d'abord 101 setiers de vin blanc mis dans treize poinçons, contenant chacun entre sept et neuf setiers, mais le plus souvent huit setiers. Cela ferait ici 101 setiers x 17 litres = 1 717 litres, divisés par 13 (tonneaux) = 132 litres en moyenne par poinçon. Les vendangeurs obtiennent ensuite 37 setiers de « vin cleric » placé dans six poinçons ; le premier, nous dit-on, contient « un demy muid, VIII septiers ». Les autres poinçons reçoivent entre quatre et sept septiers. Cela ferait ici 37 setiers multipliés par 17 litres = 629 litres, divisés par 6 (tonneaux) = 104 litres en moyenne par poinçon. La vendange produit encore 18 muids et 6 setiers de « vin gros », disposé dans trois tonneaux. Le premier est énorme, tenant dix muids. Le deuxième tient six muids et deux septiers, et le troisième deux muids et quatre septiers. Et il y a enfin 2 muids et 85 setiers de « treillage de vin gros » réparti dans six tonneaux, destinés notamment aux malades de la léproserie de La Vèze³⁹. En somme, les poinçons mentionnés dans les caves municipales bisontines pour les vendanges de l'automne 1552 contiennent au minimum quatre septiers (soit 4 x 17 litres = 68 litres) et au maximum neuf septiers (soit 9 x 17 litres = 153 litres)⁴⁰.

Chaque année, plusieurs centaines de particuliers font entrer du vin non-bisontin⁴¹ dans leurs caves. Il s'agit de vin provenant des vignobles situés en dehors du territoire de la cité impériale, du côté d'Arguel, Busy, Beure, Miserey, et autres villages des environs. Prenons l'exemple de l'année 1516. Pour la gabelle, les commis de la ville, effectuant une « serche » (enquête) vont de cave en cave à la recherche des vins importés. Guillaume Gobillet a ainsi quatre poinçons. Une mention est plus explicite pour notre propos : Pierre du Buz, hôtelier dans le quartier de Saint-Quentin, a « vingt cinq sestiers vin blanc et roge en deux ponssons dudit lieu de Beure » qui contiennent donc au moins douze ou treize setiers chacun, soit en somme 204 ou 221 litres⁴². De même, des poinçons entrés chez Girard Rotet contiennent dix setiers pour le premier et douze setiers pour le second. Autrement dit, nous avons ici de gros poinçons par rapport à ceux que nous avons rencontrés ci-dessus dans les caves municipales.

Quoi qu'il en soit, on voit que notre tonneau n'a pas la même contenance que le poinçon répertorié dans les dictionnaires, puisque Furetière le présente comme

³⁹ AC Besançon, BB 26, fol. 161.

⁴⁰ L'année suivante, en décembre 1553, l'inventaire de la récolte ne mentionne plus de poinçons mais uniquement des tonneaux. AC Besançon, BB 26, fol. 277 et sq.

⁴¹ Les entrées de vin local ne sont pas imposées ; elles restent donc inconnues.

⁴² AC Besançon, CC 78, fol. CXLVIII. On relève beaucoup d'autres mentions de poinçons dans ce registre, par exemple aux folios CLI v., CLIII v., CLVI, etc.

étant le muid en Touraine et Blésois, ou encore le demi-tonneau à Orléans et en Anjou. Le dictionnaire de Trévoux dit la même chose en 1752 ; il ajoute que le poinçon contient treize boisseaux à Rouen. D'autres dictionnaires indiquent la contenance des deux tiers d'un muid. Le poinçon contiendrait une demi-queue, soit aux alentours de 200 litres mais parfois bien davantage : 201 litres à Paris ; 205,72 à Reims ; 239,7 à Nevers pour le poinçon de charbon de terre⁴³.

En Franche-Comté, le poinçon contient au minimum 62-68 litres ; au maximum, nous avons relevé respectivement 81, 193, 132, 104, 153 et 221 litres. Il y a aussi ce cas extrême de 1519, parlant d'un « poussou neuf tenant environ dix neuf setiers », ce qui ferait 323 litres et suggérerait que le mot poussou est un terme générique synonyme de tonneau, quelle que soit sa contenance.

L'ASPECT DU POUSSOU

De l'aspect du poinçon comtois, nous ne savons pas grand-chose. Une aquarelle d'un *Livre d'Heures* peinte en 1540 représente une scène de vendange : on peut y voir au premier plan trois tonneaux de tailles différentes, dont l'un est peut-être un poinçon⁴⁴. Quelques mentions montrent que ce tonneau est façonné en bois de chêne : « 12 poussons tout neufz de bois de chasne de la forestz d'Arguel », massif forestier situé au sud de Besançon ; ou encore, en 1519 : « quatre poussous de chasne dont trois neufs »⁴⁵. En 1559, Claude de Chavirey sollicite l'autorisation de prélever deux pieds de chêne dans la forêt de Mouchard afin, dit-il, de réparer ses tonneaux. Ces mentions semblent confirmer l'utilisation unique du bois de chêne. Toutefois, il arrive que les tonneaux soient fabriqués en sapin : « trois tonneaux, scavoir une petite quehue, un petit poinsson et un autre de sapin »⁴⁶. Ces tonneaux en bois de sapin sont peut-être destinés, non à la conservation du vin, mais à celle du sel, des céréales (comme nous l'avons vu plus haut) ou d'autres denrées ou objets. Le cas du « petit poinçon de buix » à Chariez en 1350 est plus surprenant. S'agit-il d'un tonnelier à usage spécifique⁴⁷ ?

Le poinçon, comme tous les tonneaux, est ceinturé notamment par des cercles qui ne sont pas en métal mais en bois et en osier.

43 *Dictionnaire français...*, t. VI, p. 104 ; Algirdas Julien Greimas et Teresa Mary Keane, *Dictionnaire du moyen français : la Renaissance*, Paris, Larousse, 1992 ; Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural*, Paris, Fayard, 1997.

44 Bibliothèque d'étude et de conservation, Besançon, Mss 127.

45 AC Besançon, CC 81, fol. XXVI v° et XXVII (« seize gros pour quatre poussous de chasne »). Ces divers exemples montrent qu'un poussou confectionné chez un tonnelier vaut 4 gros au début du XVI^e siècle, en 1519.

46 AC Besançon, CC 81 ; AD Doubs, B 2766 ; 3 E 1610 (le 22 octobre 1603).

47 AD Doubs, B 1711 ; Pierre Lieutaghi, *Le Livre des arbres et des arbrisseaux*, Arles, Actes Sud, 2004, p. 271-284.

Au XVIII^e siècle, un poinçon de 200 litres, à peine l'équivalent d'une pièce bourguignonne ou d'une barrique bordelaise, est entouré de vingt cercles (ou cerceaux) qui font huit à neuf pieds de long (2,60 m. à 2,90 m.), cercles de bois de chêne, de châtaignier, de bouleau ou de frêne ce dernier réputé comme étant le plus simple.

Lorsque la ville de Besançon fait réparer les tonneaux des vignes municipales, en 1517, elle achète à cet effet des « sacs et oysières pour relier lesdits ponssons » ou encore « deux douzaines de sacs de petit ponssons »⁴⁸. Le responsable des vignes municipales se procure le matériel à la foire bisontine : « le jour de foire Saint Bartholomey [24 août] 1520 pour l'achat et payement de XVII douzaines de saicles tant queulx, millaux, poussons et une douzaine pour cuveaulx »⁴⁹.

550

Les tonneaux ne sont guère conçus pour des manipulations. Les risques les plus importants surviennent lors des descentes dans les caves. On connaît ainsi une mésaventure survenue le mardi 10 mars 1516 à l'honorable Girard Rotet, notaire citoyen de Besançon. Au moment où il fait rentrer deux tonneaux de vin en provenance du village de Miserey, le premier « pousson » contenant environ dix septiers dévale la pente, s'écrase et éclate : « en le desvalant en la cave dudit Girard se deffonssa et fust tout le vin espancher ». En « recompance », c'est-à-dire plutôt en compensation de cette perte, Girard Rotet est dispensé de gabelle municipale pour le second tonneau⁵⁰.

POUR UNE ÉTUDE DE LA TONNELLERIE

Cette approche montre à quel point la tonnellerie reste encore très mal connue, au-delà des innombrables publications ethnologiques ou folkloriques qui, le plus souvent, n'apportent aucune information précise, c'est-à-dire datée, localisée, mesurée. La tonnellerie constitue cependant un artisanat, voire une industrie dans les pays de vignoble.

La tonnellerie comtoise est encore plus ignorée⁵¹. Elle a pourtant une activité considérable dans les villes viticoles et leurs faubourgs, qu'il s'agisse de Poligny,

⁴⁸ Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneronns. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 199-200 ; il précise bien que le cercle de fer n'existe pas encore ; sur cette technique, voir aussi Georges Durand, *Vin, vigne et vigneronns en Lyonnais et Beaujolais*, Paris, Mouton, 1979, p. 104-107.

⁴⁹ AC Besançon, CC 78, fol. XXVII ; CC 82, fol. XXVI.

⁵⁰ AC Besançon, CC 78, fol. CLXXVI.

⁵¹ Georges Grand, « La tonnellerie dans le terroir d'Arbois », *La Nouvelle Revue franc-comtoise*, n° 33, t. IX, fasc. 1, 1968, p. 1-13. À dire vrai, la bibliographie sur la tonnellerie comtoise est pratiquement inexistante, du moins pour les périodes anciennes, antérieures au XVIII^e siècle.

de Besançon, de Lons-le-Saunier ou d'Arbois. À Lons-le-Saunier, la rue « de la Fusterie », c'est-à-dire de la futaille, rappelle l'importance de cette production⁵². Dans les villages aussi, la viticulture marquait le paysage. Le voyageur de passage était parfois attiré par les produits des tonneliers, ainsi du côté de Vadans, non loin de Dole, vers 1550 : « Dans ce pays, on trouve des cuves à vendange tellement grandes qu'elles semblent aussi hautes que des maisons »⁵³.

Le relevé des professions mentionnées dans les actes paroissiaux met en évidence les milliers de vigneron qui vivent à Besançon vers 1590-1650 ; en contrepartie, la profession de tonnelier apparaît rarement. C'est dire que le vigneron assure probablement la tonnellerie, comme Catherin Rolier, un vigneron qui a chez lui en 1586 des outils de tonnelier : un compas, une « rappe », un « vilbrequin », un « rabbot » ou encore une « espaula a relier tonneaux »⁵⁴. Il y a cependant quelques tonneliers tels Etienne Ryobet, Pierre Monstureulx, ou Jehan Mangesault, ou des « relieurs » et des réparateurs de tonneaux, parfois même organisés en corps de métiers⁵⁵.

Le terme *poinçon*, attesté dès le milieu du XIV^e siècle en Franche-Comté, ne semble plus être utilisé dans cette province à partir de la fin du XVII^e siècle, y compris sous les variantes phonétiques et orthographiques habituelles (*ponsson*, *pousson*, *poussou*, etc.). Les inventaires de caves effectués à Arbois et villages voisins dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ne répertorient plus de tonneaux portant ce nom⁵⁶.

L'exemple du poinçon comtois montre qu'une prudence s'impose dans le maniement des termes : la contenance du poinçon varie ici entre 62 et 323 litres ! Autant dire que le mot, tout compte fait, est synonyme de tonneau ; il ne traduit

52 Jean Brelot, « L'artisanat rural comtois avant l'ère industrielle », dans *Actes du colloque sur l'artisanat*, (Besançon, 10-12 juin 1960), Paris, Les Belles Lettres, 1961, p. 35.

53 Gilbert Cousin de Nozeroy, *La Franche-Comté au milieu du XVI^e siècle ou Description de la Haute-Bourgogne connue sous le nom de Comté*, trad. Émile Monot, Lons-le-Saunier, Arts et littérature, [2000], p. 115.

54 AD Doubs, 3 E 1293 (en 1586). On trouverait sans peine d'autres exemples de vigneron faisant des tonneaux : en 1519, Guillaume Desgrey, vigneron, vend un poussou à la ville pour la somme de 4 gros (AC Besançon, CC 81, fol. XXV sq.)

55 Les tonneliers cités ici d'après AC Besançon, CC 81, fol. XXV sq. Voir « l'ordonnance des tonneliers et relieurs » (première moitié du XVI^e siècle), dans « Police du noble hostel... », art. cit., p. 266-267.

56 Chez Jean-Baptiste Mailliard, il y a des futailles, tonnes et autres douves de futaille mais pas de poussou. Chez Frédéric Fournerey, les cuves avoisinent les tonneaux, une bosse et un vaisseau. Thiébaud Bourdeau a un tonneau de queue, une filette, une rondotte, une bosse et une cuve. Vincent Conquet possède des futailles, une cuve et des tonneaux. Etienne Mervans, vigneron à Saint-Cyr, a des tonneaux, un vaissetot et des sapines. Ces inventaires de caves sont publiés par Michel Vernus, *La Vie arboisienne. Ville et villages au dernier siècle de l'Ancien Régime (XVIII^e siècle)*, Dole, Presses jurassiennes, 1979, p. 68 sq.

en aucune manière une contenance précise, ni variable ni constante, même approximative, mais simplement un contenant.

Si le poussou a disparu du vocabulaire en usage au cours du Siècle des lumières, il en reste dans le Jura, à Paris et à Bordeaux, une chanson populaire, un air qui se chante comme une passacaille :

La vendange a été bonne,
buvons tout notre souï,
voicy retraite, adieu Sorbonne,
buvons tout un poussou.

THE TORTOISE AND THE HARE:
ECONOMIC GROWTH IN BRITAIN AND THE NETHERLANDS
C. 1500-1800

Cormac O'Grada

For much of the seventeenth century, the most significant commercial and military rivalry in Europe was that between Great Britain and the Dutch Republic. The rivalry resulted in a series of vicious, mainly naval wars between 1652 and 1684. Although in the long run Britain's beggar-my-neighbour commercial policies prevailed over the Dutch, for decades travellers to Holland and leaders of British public opinion marvelled at Dutch ingenuity and success. A wellinformed contemporary noted how the Dutch Republic's 'prodigious growth in Riches, Beauty, extent of Commerce, and number of Inhabitants' had made it 'the Envy of Some, the fear of others, and the Wonder of all their Neighbours.'¹ The population of Amsterdam surged from 30,000 in 1550 to 175,000 by 1650, making it the fourth city in Europe by the latter date (after London, Paris, and Naples).² Historians celebrate Dutch 'precocity' and 'primacy in world trade' during the Golden Age (c. 1580-1670).³ The ability of a small nation – with a population of only 1.5 million people in 1600, compared to Britain's six million and France's 18.5 million – to thrive on such a thin natural resource base was the envy of its rivals.

Dutch supremacy was not to last, however. By the late eighteenth century it was the British economy that attracted the headlines. Dutch retardation was linked to its earlier success, in two senses. First, Dutch economic precociousness attracted the attentions of rapacious rent-seeking neighbours. Even the accession of William III to the English throne in 1689 did not relieve the Dutch of the burdens of the Navigation Acts. Second, the Netherlands' relative precociousness the seventeenth century gave rise to a set of institutions that did

- 1 Sir William Temple, *Observations upon the United Provinces of the Netherlands*, 1673, Farnborough, Gregg [photographic reprint of the original], 1971, preface.
- 2 Jan De Vries, *European Urbanization 1500-1850*, London, Methuen, 1984, p. 271.
- 3 Simon Schama, *The Embarrassment of Riches: An Interpretation of Dutch Culture in the Golden Age*, New York, Knopf, 1987; Jonathan I. Israel, *Dutch Primacy in World Trade, 1585-1740*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

not serve it well after 1800 or so.⁴ This sense that the Netherlands paid a price for being an ‘early starter’ suggests the case for taking a longer perspective in assessing the performance of the early modern Dutch economy, and for treating the period 1500–1800 or so as a unit. Here changes in national incomes in the Netherlands and in Great Britain over that period are compared.

DUTCH ‘MODERNITY’ DURING THE GOLDEN AGE

554

Three decades ago Jan de Vries described the Netherlands of the Golden Age era as a ‘high-level traditionalist’ economy, which by the eighteenth century had sunk ‘into a complacent stagnation.’ Others support this assessment; van Zanden recently dubbed the growth of the Golden Age era ‘pre-modern’ because it failed to generate significant gains in living standards and was not sustainable in the long run. Against this, however, the Dutch made pioneering and enduring contributions in the realms of agriculture, financial institutions, shipping, social welfare, and public finance. More recently, de Vries and van der Woude have described the early modern Dutch economy as the first to experience ‘modern economic growth.’⁵

Political arithmetician Gregory King’s national accounts imply that in the late seventeenth century the Dutch Republic was the richest economy in Europe. He reckoned that Dutch income per head exceeded that of England by ten to fifteen per cent at the end of the Dutch Golden Age. This gap is much less than that allowed by Maddison, who implies that for over three centuries the Dutch enjoyed higher GDP per head than anywhere else, and that in 1700 Dutch GDP per head was 1.7 times the United Kingdom level.⁶ Maddison’s data imply that the Dutch and British economies had roughly the same GDP per head c. 1500. Then the Netherlands forged ahead of its great rival, only to lose ground from the late seventeenth-century on, and to be overtaken during the Industrial Revolution.

4 Jan Luiten van Zanden, and Arthur van Riel, *The Strictures of Inheritance: the Dutch Economy in the Nineteenth Century*, Princeton, UP, 2004.

5 See Jan De Vries, *The Dutch Rural Economy in the Golden Age*, New Haven, Yale UP, 1973, p. 251–252; Lee Soltow and Jan L. van Zanden, *Income and Wealth Inequality in the Netherlands, 16th–20th century*, Amsterdam, Het Spinhuis, 2002, p. 31; Jan De Vries and Ad van der Woude, *The First Modern Economy: Success, Failure, and Perseverance of the Dutch Economy*, Cambridge, UP, 1997; Anne E.C. McCants, *Civic Charity in a Golden Age: Orphan Care in Early Modern Amsterdam*, Urbana and Chicago, University of Illinois Press, 1997; see too Jack L. Goldstone, ‘Efflorescences and economic growth in world history’, *Journal of World History*, 13(2), 2004, p. 323–389.

6 Jan De Vries, *The Dutch Rural Economy...*, *op. cit.*, p. 242–3 (citing King); Angus Maddison, *The World Economy: A Millennial Perspective*, Paris, OECD, 2000, Table B-21.

Van Zanden's reconstructions of Dutch GDP imply a very different trajectory before c. 1820. Whereas Maddison's numbers imply only a small Dutch advantage over the United Kingdom c. 1500, van Zanden's imply an advantage of nearly three-fifths. And while Maddison reckons that real GDP per head in the Netherlands rose by 140 per cent between 1500 and 1820, van Zanden's best guess is that the rise was about one-third that.⁷ The contrasting Maddison and van Zanden trajectories are summarized in Table 1. Meanwhile de Vries and van der Woude,⁸ wisely perhaps, refuse to 'venture an estimate' of the growth rate of the Dutch economy before the 1660s. Nonetheless they are confident that income per capita rose, pointing to significant productivity increases in agriculture, services, and shipping, the big rise in energy consumption in the previous two centuries or so. It is enough to point out here that if van Zanden's estimate for 1500 is correct, then the Anglo-Dutch gap would have opened up earlier and all that the calculations that follow will be underestimates of the gap.

Table 1. Estimates of Dutch GDP per head, 1500-1820⁹

Year	[1] Maddison	[2] Van Zanden	[2]/[1]
c. 1500	761	1,252	1.65
c. 1650	1,700	2,411	1.42
c. 1700	2,100	2,386	1.14
c. 1750	1,985	2,337	1.28
1820	1,838	1,838	1.00

In the debate about incomes in the early modern Netherlands and Britain, wage data only muddy the waters further. Recent estimates by Allen, shown in figure 1, suggest that building labourers (*BL*) and building craftsmen (*BC*) in London (*L*, representing England) were better paid than their counterparts in Amsterdam (*A*, representing the Netherlands) in the first half of the sixteenth century, but that they lost their lead thereafter and did not regain it for a century or more. Allen's data also suggest that real wages in Amsterdam were about one-fifth higher in 1750-99 than they had been in 1550-49, while in London they were about the same in both periods. Meticulous research by John Munro,

7 Angus Maddison, *The World Economy...*, *op. cit.*, Table B-21; Jan Luiten Van Zanden, 'A survey...', *art. cit.*; compare Giovanni Federico, 'The world economy 0-200 AD: a review article,' *European Review of Economic History*, 2002, 6, p. 111-121.

8 Jan De Vries and Ad van der Woude, *The First Modern Economy...*, *op. cit.*, p. 709-710.

9 Source: Angus Maddison, *The World Economy...*, *op. cit.* (for 1500, 1700, and 1820); *id.*, 'Measuring and Interpreting World Economic Performance 1500-2001,' *Review of Income and Wealth*, 51, 2005, p. 25; Jan Luiten Van Zanden, 'A survey of the European economy 1500-2000,' in Maarten Roy Prak (ed.), *Early Modern Capitalism: Economic and Social Change in Europe 1400-1800*, London, Routledge, 2001, Table 4.3; my interpolations for Maddison c. 1650, and c. 1750.

on which Table 2 below is based, corroborates Allen's findings for the early sixteenth century. It reveals that wage earners in England c. 1500 had the edge over wage earners in the Antwerp region – generally conceded to be at least as economically advanced as Holland at this time – but that they lost it during the following few decades. Such data are not so readily squared with van Zanden's claim that Dutch GDP per head was 1.58 times British c. 1500, nor with the assertion that 'real wages declined a lot between 1500 and 1800;'¹⁰ but they are not so easily reconciled either with the almost three-fold rise in GDP per head indicated by Maddison over the same period. Van Zanden concedes that English GDP per head in 1650 was unlikely to be 'only about half the Dutch level.'¹¹

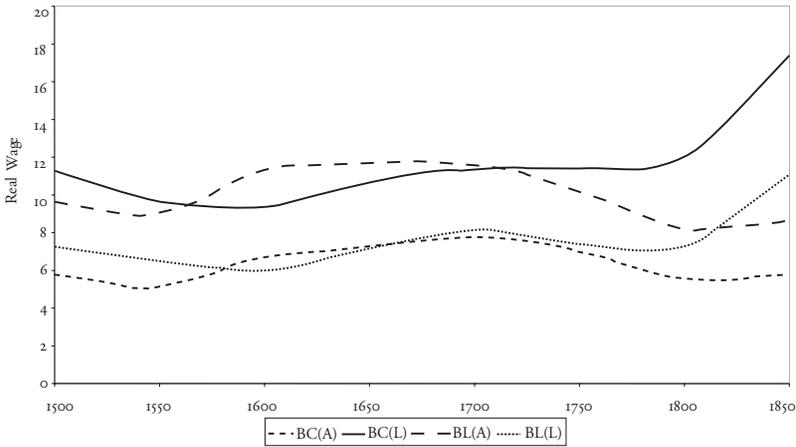


Fig. 1. Real wages in Amsterdam and London, 1500/49-1850/99¹²

In the present paper, I work with an amended version of Maddison's estimates, which imply that GDP per head in the Netherlands and the United Kingdom were roughly equal c. 1500, and again in the 1840s. In-between, the Dutch built up a lead over the British that reached its peak in proportional terms in the 1690s; from then on the gap in GDP per head was slowly whittled away. However, since the historiography is really about Anglo-Dutch rivalry, I have adjusted Maddison's GDP per head data to exclude Ireland. The adjustment matters because Irish GDP per head was much less than British in this period, and Irish population a significant proportion of the United

¹⁰ Jan Luiten Van Zanden, 'A survey...', art. cit.; Jan Luiten Van Zanden, 'Taking the measure of the early modern economy: historical national accounts for Holland in 1510-14,' *European Review of Economic History*, 2002, 6, p. 154.

¹¹ Jan Luiten Van Zanden, 'A survey...', art. cit., p. 78-79.

¹² Source: R.C. Allen, 'The Great Divergence in European Wages and Prices from the Middle Ages to the First World War,' *Explorations in Economic History*, 38, 2001.

Kingdom total, rising from about one-fifth c. 1500 to one-third c. 1820.¹³ I assume, rather arbitrarily, that Irish GDP per head was one-half that of Britain throughout. **Figure 1** plots the trends in Dutch, United Kingdom, and British GDP per head between 1500 and the late 1840s, as inferred from Maddison's data.

Table 2. Wages in Southern England and Belgium c. 1500-1540¹⁴

Item (Quantity per daily wage)	England 1501-05	Antwerp 1501-05	Ratio (England/Antwerp)
Wine (litres)	3.47	2.92	1.19
Herrings (no.)	43.32	48.45	0.89
Peas (litres)	40.27	19.70	2.05
Wheat (litres)	22.25	19.84	1.12
Sugar (kilos)	0.94	1.02	0.92

Item (Quantity per daily wage)	England 1536-40	Antwerp 1536-40	Ratio (England/Antwerp)
Wine (litres)	2.64	3.49	0.76
Herrings (no.)	38.17	45.48	0.84
Peas (litres)	30.50	21.38	1.43
Wheat (litres)	21.90	17.15	1.28
Sugar (kilos)	0.39	0.74	0.52

THE DUTCH TORTOISE AND THE ENGLISH HARE

For all its earlier successes the Dutch economy was widely deemed a failure by the early nineteenth century. Mokyr in his pioneering comparative study of the Low Countries offers an overview of 'the non-event of [Dutch] economic stagnation' in the early nineteenth century.¹⁵ As noted earlier, some historians link Dutch 'failure' relative to industrialising Britain or, indeed, Belgium to its own earlier success. They blame the institutional sclerosis of a high wage economy encumbered by a generous social welfare regime, unable to cope with

- 13 C. Ó Gráda, 'Les fluctuations de la population irlandaise avant 1700,' in Jean-Pierre Bardet and Jacques Dupâquier, eds., *Histoire des populations de l'Europe, I: Des origines aux prémices de la révolution démographique*, Paris, Fayard, 1997, p. 382-387.
- 14 John H. Munro, 'Money, Wages, and Real Incomes in the Age of Erasmus: The Purchasing Power of Coins and of Building Craftsmen's Wages in England and the Low Countries, 1500-1540,' 2001, Table 16: <www.economics.utoronto.ca/ecipa/archive/UT-ECIPA-MUNRO-01-01.html>Munro>.
- 15 Joel Mokyr, *The Industrialization of the Low Countries 1795-1850*, New Haven, Yale UP, 1976, p. 84; see too J.W. Drukker and V. Tassenaar, 'Paradoxes of modernisation and material wellbeing in the Netherlands during the 19th century,' in R.H. Steckel and R. Floud (eds.), *Health and Welfare during Industrialisation*, Chicago, UP, 1997, p. 331-379.

competition from poorer latecomers.¹⁶ The rather sombre historiography of the post-Golden Age economy is supported by Maddison's national account estimates, which have Dutch GDP rising by only seven per cent between 1700 and 1820, while Belgium's doubled and the United Kingdom's more than trebled. Over the same period, Dutch GDP per head fell.

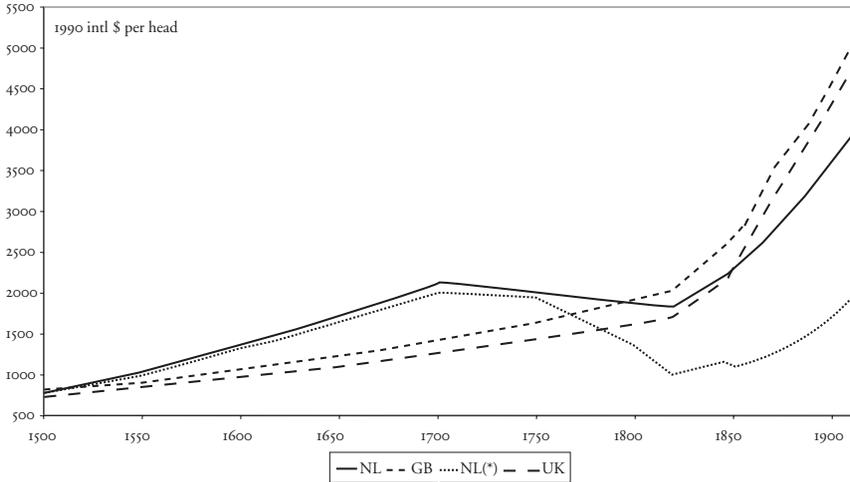


Fig. 2. Economic Growth in NL, GB and UK 1500-1900¹⁷

By Maddison's reckoning, the Dutch GDP per head overtook UK GDP per head in the mid-1510s and maintained its edge until late 1840s (figure 2). However, if Ireland is excluded the Dutch advantage vanishes sooner, in the mid-1790s (figure 2). Still, this means that for almost three centuries the Dutch enjoyed higher output per head than the British. How much was the extra Dutch output worth? Between 1514/5 and 1794/5 the average gap was one-fifth of Dutch GDP per head. Alternatively, adding together the annual gaps between those dates yields a sum equivalent to 52 times 1795 GDP per head!¹⁸

¹⁶ Jan De Vries, *The Dutch Rural Economy...*, *op. cit.*; Joel Mokyr, *The Industrialization of the Low Countries...*, *op. cit.*; Jan De Vries and Ad van der Woude, *The First Modern Economy...*, *op. cit.*; Jan Luiten van Zanden, 'Taking the measure...', *art. cit.*; *id.*, 'The revolt of the early modernists and «the first modern economy»: an assessment,' *Economic History Review*, LV (4), 2002, p. 619-641.; *id.* and Arthur van Riel, *The Strictures of Inheritance...*, *op. cit.*

¹⁷ See text.

¹⁸ Whether discounting is appropriate here is rather a moot point. Discounting amounts to treating all those who lived in the country for part or whole of the period in question as if they were represented by a lone individual with no thought for the next generation and with 'no family or friends interested in his (her) survival' (J.G. Williamson, 'British mortality and the value of life,' *Population Studies*, 1984, 38, p. 157-72, see p. 158). Yet the historical

It would take a long time before faster British growth 'recouped' the accumulated Dutch advantage. By 1850 only about 12 per cent of the accumulated gap in annual GDPs per head had been 'recouped.' Six decades or so later, only three-fifths of the gap had been made up.

In partial mitigation, Britain's population grew faster than Dutch over the period. In an era when most economies were struggling to keep the Malthusian wolf away from the door, assessment of relative economic performance should also take account of extensive growth. Comparing growth rates in real GDP rather than GDP per capita weighs intensive and extensive growth equally. In **figure 2**, the NL(*) schedule tracks Dutch GNP per head, weighted by an index that sets Dutch population relative to British in 1500 at unity. British population-weighted GDP per head overtakes Dutch in the late 1760s (**figure 2**). Allowing for differences in population growth attenuates the Dutch advantage somewhat, to 39 times 1795 GDP per head. When population growth is factored in, the British also subsequently 'recoup' more quickly, by 1858.¹⁹

Table 3. Population and GDP per head in the Netherlands and Great Britain²⁰

Year	Population (1,000)		GDP per head (1990 international \$)	
	NL	GB	NL	GB
1500	950	3,142	754	795
1600	1,500	5,700	1,368	1,060
1700	1,900	6,640	2,110	1,408
1820	2,355	14,139	1,821	2,048

ALLOWING FOR URBANISATION

The Dutch economy's precocity was founded on the productivity of its agriculture and the strength of its commercial sector and its cities. However,

record necessarily involves successive cohorts of individuals, and there is no reason why the average individual living in 1620-50 should be valued more than the average individual living in 1720-50. A second reason for not discounting is time inconsistency: those same young people who tend to heavily discount the future in retrospect regret what seemed like careless over-spending. See Hendrick van den Berg, 'Does annual real gross domestic product per capita overstate or understate the growth of individual welfare over the past two centuries?', *The Independent Review*, 7(2), 2002, p. 181-196; downloadable at: http://www.independent.org/pdf/tir/tir_07_2_vandenberg.pdf

¹⁹ During the eighteenth century the Dutch invested in the British capital market, opening a gap between Dutch GDP and GNP. In relative terms, however, the sums involved were small: in the early 1800s foreigners held only 2-3 per cent of British national debt; see Larry Neal, *The Rise of Financial Capitalism: International Capital Markets in the Age of Reason*, Cambridge, UP, 1990, p. 68-72.

²⁰ Source: NL are taken from Angus Maddison, *The World Economy...*, *op.cit.*, Tables B-10 and B-21. For GB see text.

as Wrigley *et al.* warn, ‘the severity of the urban penalty should not be underestimated.’²¹ Figure 3 describes urbanisation rates (where ‘urban’ includes towns and cities of ten thousand or more) in the Netherlands, Great Britain, and France c. 1500-1900. Dutch urbanisation rates, unparalleled in early modern Europe, imposed a toll in terms of morbidity and life expectancy. Although it remains unclear whether the nutritional status of urban populations generally was inferior to that of their rural cousins, we know for sure that they suffered from congestion, poor sanitation, adulterated food, and endemic diseases.²² Urbanites everywhere were also smaller in stature. Many rich citizens, aware of the increased mortality risk, left the cities for their rural retreats during the summer. The poor did not have that choice.

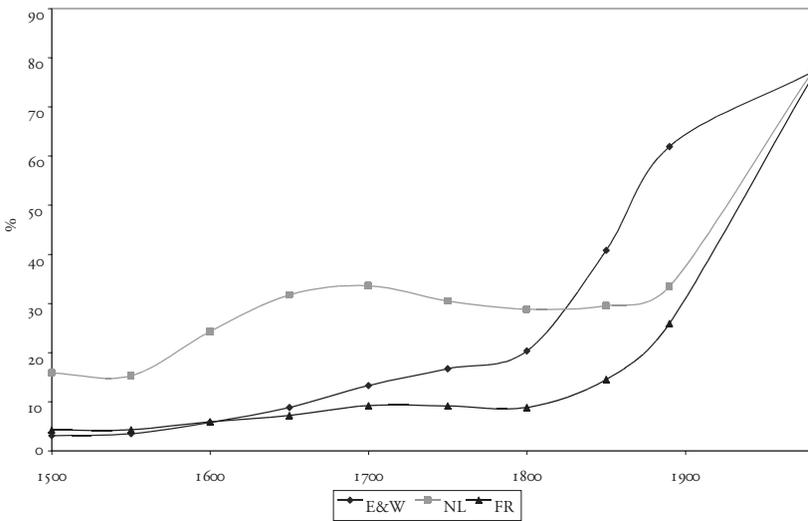


Fig. 3. Urbanisation Rates in England & Wales, France and Netherlands²³

In 1673 England’s former ambassador at the Hague described the Dutch ‘as generally not so long-liv’d as in better Airs; and begin to decay early, both men and women, especially in *Amsterdam*.’ He singled out ‘Diseases of the Climate [which] all hot and dry Summers bring... that are infectious among them, especially into Amsterdam and Leyden.’²⁴ Alas, in demographic terms, the pre-1800 Netherlands remains somewhat of a statistical dark age. How Amsterdam achieved its remarkable population growth in the century or so after 1580

²¹ E.A. Wrigley, R. Davies, J. Oeppen, and R.S. Schofield, *English Population History from Family Reconstitution, 1580–1837*, Cambridge, UP, 1997, p. 204.

²² James C. Riley, *Rising Life Expectancy: A Global History*, Cambridge, UP, 2001, p. 161-163.

²³ Jan De Vries, *European Urbanization 1500-1850*, London, Methuen, 1984, p. 39, 45-46.

²⁴ Sir William Temple, *Observations upon the United Provinces of the Netherlands [1673]*, Farnborough, Gregg, 1971 [photographic reprint of the original], p. 161.

remains a mystery, although the high proportions of widowed household heads in Dutch towns and cities and the Dutch obsession with cleanliness in the Golden Age era are consistent with the presumption that mortality was high in a congested, damp environment.²⁵ However, hard evidence on immigration, on mortality, and the main causes of death are lacking. Their absence has prompted some 'controlled conjectures.'²⁶

An important contribution by Alter reports life expectancies at birth of 25.3 years for the lives of nominees in the Amsterdam life annuities of 1586-90 and 30.0 years for those of 1672-74.²⁷ The disappearance of plague was the main cause of the improvement between the two dates.²⁸ Plainly, the social rank of the annuitants and their residence in Amsterdam are factors: these were prosperous people living in a port city. Although some claim that because infectious disease did not discriminate between rich and poor, mortality differed less by class in early modern Europe than later,²⁹ evidence cited below suggests that Alter's estimates should be taken very much as an upper bound of life expectancy in the Netherlands at the time. The low life expectancies yielded by the trickle of evidence from local studies are corroborative. Noordam, for instance, reports a strikingly low life expectancy of 26.5 years in the Maasland region (south Netherlands) in 1730-59, while Paping found life expectancies

-
- 25 C.D. van Strien, *British Travellers in Holland during the Stuart Period*, Leiden, Brill, 1993, p. 212-213 and p. 231, n. 95; A.M. van der Woude, 'Variations in the size and composition of the household in the United Provinces of the Netherlands', in Peter Laslett (ed.), *Household and Family in Past Time*, Cambridge, UP, 1972, p. 311-313; Simon Schama, *The Embarrassment of Riches...*, *op. cit.*, p. 375-384. De Vries ('The population and economy of the preindustrial Netherlands', *Journal of Interdisciplinary History*, 15 (4), 1985, p. 669) notes that in the 1730s Amsterdam parish registers recorded an annual average of 3,300 girls born; twenty-five years later, an annual average of 1,410 Amsterdam-born women were wed. The ratio seems to imply high mortality, but this makes no allowance for the relative importance of inward and outward migration, celibacy, and the likely under-registration of births.
- 26 Jan De Vries, 'The population and economy...', *art. cit.*; A.M. van der Woude, *Het Noorderkwartier*, Utrecht, H&S, 1983, p. 664 and p. 197-209; Jan De Vries and Ad van der Woude, *The First Modern Economy...*, *op.cit.*; Marco H.D. van Leeuwen and James E. Oeppen, 'Reconstructing the demographic regime of Amsterdam 1681-1920', *Economic and Social History of the Netherlands*, Volume 5, 1993, p. 61-102.
- 27 George Alter, 'Plague and the Amsterdam annuitant: a new look at life annuities as a source for historical demography,' *Population Studies*, 37 (1), 1983, p. 33.
- 28 These are Alter's 'non-select' estimates, which exclude the first years of each annuity in order to minimize selection bias. In Amsterdam in 1636 the plague killed over seventeen thousand people, or one-seventh of the population; in Leiden and in Haarlem too it killed significant proportions of the inhabitants.
- 29 The estimates of life expectancy yielded by van Leeuwen and Oeppen's Generalised Inverse Projection modeling are generally *higher* than those derived from annuities between the 1670s and 1720s; I do not invoke them here for that reason.

of just over thirty years in five Catholic populations living in the northern clay lands around Groningen in 1731-70.³⁰

Table 4. Life expectancy at birth in London and in England & Wales, 1700s-1860s³¹

Decade	[1] E&W	[2] London	[1]-[2]
1700s	38.5	18.5	20.0
1730s	31.8	18.2	13.6
1740s	33.5	17.6	15.9
1750s	37.0	20.1	16.9
1760s	34.6	20.5	13.9
1770s	36.9	21.6	15.3
1780s	35.3	25.5	9.8
1790s	37.1	27.5	9.6
1800s	37.2	28.0	9.2
1810s	37.8	32.4	5.4
1820s	39.6	34.4	5.2
1830s	40.5	36.9	3.6
1840s	40.0	36.7	3.3
1850s	40.0	38.0	2.0
1860s	40.8	37.7	3.1

562

The paucity of Dutch data means that the evidence from urban communities in neighbouring countries is also worth considering. Data from England, reported in Table 4 below, imply that the urban penalty in terms of life expectancy must have been substantial before 1800.³² The shifting rural premium in London is of particular interest. Table 4 implies a huge gap between the average life span in London and in England as a whole in the early eighteenth century.³³ Thereafter the gap dwindled almost without interruption (though at an accelerating rate towards the end of the nineteenth century).

Comparing life expectancy of Londoners in general with that of London Quakers, a largely middle-class group, implies that social class affected mortality

³⁰ D.J. Noordam, *Leven in Maasland. Een hoogontwikkelde plattelandssamenleving in de achttiende en het begin van de negentiende eeuw*, Amsterdam, 1986; R.J.F. Paping, 'Papisten in de Ommelanden 1730-1810,' Unpublished History Dissertation, University of Groningen, 1988.

³¹ Sources, London 1730s-1820s: John Landers, *Death and the Metropolis: Studies in the Demographic History of London 1670-1830*, Cambridge, UP, 1993, p. 171 / London 1700s, 1830s-1860s: Robert Woods, *The Demography of Victorian England and Wales*, Cambridge, UP, 2000, p. 365 / England & Wales: E.A. Wrigley and R. Schofield, *The Population History of England 1541-1871: A Reconstruction*, London, Arnold, 1981, p. 230.

³² See Robert Woods, *The Demography of Victorian...*, *op. cit.*; see too Simon Szreter and Graham Mooney, 'Urbanization, mortality, and the standard of living debate: new estimates of the expectation of life at birth in nineteenth-century British cities,' *Economic History Review*, 51 (1), 1998, p. 84-112.

³³ Death-by-age data for London as a whole become available only in the early eighteenth century.

too. The average Quaker might expect to live 28.8 years in 1650-99, 24 years in 1700-49, 29.8 years in 1750-99, and 35.5 years in 1800-49.³⁴ This implies a gap of 6-7 years between the Quakers and the average Londoner in the eighteenth century, although London Quakers still died younger than the average rural Englishman and Englishwoman. Perrenoud's findings for seventeenth-century Geneva reveal just as steep a class gradient as in London. In 1650-84, the life expectancy of Genevan workers, male and female together, was 20.5 years; that of the middle class was 26.0 years, and that of the elite 36.8 years.³⁵ In the light of such data, Alter's estimates for Amsterdam annuitants' middle-class nominees must entail very short lives indeed for the inhabitants of Amsterdam. A six-year gap between the middle-class and the population as a whole would indicate life expectancies in the cities of less than twenty years in the 1580s and 23-25 years in the 1670s.

Given the high rate of Dutch urbanization at a time when the urban mortality disadvantage was very striking indeed,³⁶ it is surely not farfetched to assume that urbanization reduced the average lifespan in the Netherlands by an average of two years below British levels over the *longue durée* analyzed here.

A widely used measure³⁷ of the impact of changing life expectancy affects human wellbeing is:

$$G_C = G_C + (1/\beta).G_L$$

where G_C represents growth rate of \hat{C} , the 'true' standard of living after taking the change in life expectancy into account, G_C the growth rate of GDP per head, β the elasticity of utility with respect to GDP per head, and G_L the change in life expectancy. An even simpler but serviceable way of dealing with the issue is that proposed by Lichtenberg.³⁸ He defines expected individual lifetime wellbeing

34 John Landers, *Death and the Metropolis: Studies in the Demographic History of London 1670-1830*, Cambridge, UP, 1993, p. 158.

35 Cited in de Jan De Vries, *European Urbanization...*, *op. cit.*, p. 184; see Alfred Perrenoud, 'L'inégalité sociale devant la mort à Genève au XVII^e siècle,' *Population* (numéro spécial), 30, 1975, p. 236. Life expectancy in Geneva grew roughly in tandem with London: from 23.9 years in 1625-49 to 34.3 years a century later and 39.9 years in 1800-1820 (see Alfred Perrenoud, 'La mortalité à Genève de 1625 à 1825,' *Annales de démographie historique*, 1978, p. 223).

36 If Dutch patterns were typical, high infant and child mortality would have been responsible for most of the urban demographic penalty. Evaluating the costs using, say, life expectancy at age fifteen years would reduce the cost of urbanisation considerably.

37 Dan Usher, 'An Imputation to the measurement of economic growth for changes in life expectancy,' in Milton Moss, ed., *The Measurement of Economic and Social Performance*, New York, Columbia UP, 1973, p. 193-226; J. G. Williamson, 'British mortality and the value of life', *Population Studies*, 38, 1984, p. 157-172.

38 Frank L. Lichtenberg, 'Pharmaceutical innovation, mortality reduction, and economic growth,' in Kevin M. Murphy and Robert H. Topel (eds.), *Measuring the Gains from Medical Research: an Economic Approach*, Chicago, UP, 2003, p. 74-109. For more recent applied

(*EILW*) as $Y_A \cdot e_A$, where Y_A is average income and e_A is expectation of life at birth in Economy *A*. Relative *EILW* at a point in time then is measured as: $[Y_A \cdot e_A] / [Y_B \cdot e_B]$. This amounts to assuming that the marginal utility from additions to Y and e is constant. In effect Lichtenberg's measure of 'true' change implies $\beta = 1$, so it yields a lower return on improved life expectancy than the Usher-Williamson measure, which assumes $\beta < 1$.

In Table 5 I report the implications of factoring in the value of life for $\beta = 0.45$ and $\beta = 1$. Even assuming $\beta = 1$ reduces the cumulative gains built up between 1515 and 1795 considerably. When differential population growth is also allowed for, assuming $\beta = 0.45$ erodes most of the Dutch advantage though it does not eliminate it.

Table 5. The Gap in 'True' Living Standards
(in multiples of 1795 British GDP per head)

	GDP per head	'True' measure $\beta = 1$	'True' measure $\beta = 0.45$
<i>Gap relative to 1795 GDP per head</i>	52	34	25
<i>Allowing for extensive growth</i>	39	21	9

Economic historians tend to have less time than their colleagues in political and military history for past heroics or even for past genius. They are used to their entrepreneurs being replaceable, to social savings being 'small,' and to economic growth during the Industrial Revolution being 'modest.' Their answers to 'how big is big?' are conditioned by a belief in Harberger triangles and a confidence that inputs, both animate and inanimate, are highly substitutable. Against such a historiographic tradition, the 'savings' or 'costs' of the alternative routes described in this paper are very significant. The benefits of Dutch economic precociousness in the sixteenth and seventeenth centuries, even when set against later retardation, were considerable.³⁹

work on this topic compare William D. Nordhaus, 'The health of nations: the contribution of improved health to living standards,' *NBER Working Paper*, n. 8818, 2002; and Gary S. Becker, Thomas J. Philipson and Rodrigo R. Soares., 'The quality and quantity of life and the evolution of world inequality,' *American Economic Review*, 95(1), 2005, p. 277-291.

39 In a rather different vein Robert Lucas has argued, referring to economic growth in the developed world in recent decades, that the gap between a growth path associated with 'real' business cycles one which succeeded in eliminating the cycles was small, in the sense that society should have been prepared to pay only a small fraction of output in order to eliminate fluctuations (Robert Lucas, 'Macroeconomic priorities,' *American Economic Review*, 93, 2003, p. 1-14).

LA DÉCADENCE RURALE ITALIENNE DU XVII^e SIÈCLE :
HISTOIRE ÉCONOMIQUE,
COMPORTEMENTS SOCIAUX ET NIVEAUX DE VIE

Gregory Hanlon

Le problème de la décadence italienne à l'époque moderne est toujours d'actualité, après une génération ou plus d'intérêt pour d'autres problèmes. Dans cette contribution, j'aimerais d'abord esquisser un modèle du déclin économique de la péninsule, construit à partir des travaux de Marco Cattini, Paolo Malanima, Carlo Maria Belfanti, Salvatore Ciriaco et d'autres chercheurs qui étudient le milieu rural dans l'Italie centrale et septentrionale¹. Leurs travaux confirment les phénomènes que j'ai pu observer de près dans la Toscane méridionale². Ensuite, sachant bien que nous connaissons encore peu la réalité du niveau de vie rural, je voudrais offrir quelques suggestions concernant les pistes à suivre. Je pense que les historiens des comportements peuvent contribuer à cette enquête d'une manière qui a été négligée par les historiens de l'économie, c'est-à-dire ceux qui s'occupent surtout d'investissement, de fiscalité, de production, de crédit. La connaissance du niveau de vie de la majorité de la population devrait indéniablement être l'une des finalités de l'histoire économique. Mais l'aisance dépendait étroitement du contexte global de la production et des échanges en ville comme à la campagne.

Au début du XVII^e siècle, l'Italie jouissait toujours d'une forme de primauté dans le développement économique du monde occidental, même si les Pays-Bas étaient en

1 Une bibliographie de départ pour cette analyse pourrait être constituée des références suivantes : Ruggiero Romano, « L'Italia nella crisi del secolo XVII », dans *Tra due crisi : L'Italia nel Rinascimento*, Torino, Einaudi, 1971, p. 187-206 ; Henri Desplanques, *Campagnes ombriennes. Contribution à l'étude des paysages ruraux en Italie centrale*, Paris, Armand Colin, 1969 ; Claudio Rotelli, « Indici della crisi economica della Toscana nel Seicento », dans *Studi in onore di Gino Barbieri. Problemi e metodi di storia dell'economia*, Pisa, IPHM, 1983, vol. 3, p. 1325-1343 ; Rita Mazzei, « The decline of the city economies of central and northern Italy in the seventeenth century », *Journal of Italian History*, 1, 1979, p. 197-208 ; Marco Cattini, *I contadini di San Felice : Metamorfosi di un mondo rurale nell'Emilia dell'età moderna*, Torino, Einaudi, 1984 ; Carlo Maria Belfanti, « Rural manufactures and rural proto-industries in the "Italy of the cities" from the 16th to the 18th century », *Continuity and Change*, 8, 1993, p. 253-280 ; Paolo Malanima, *La fine del primato : Crisi e riconversione nell'Italia del Seicento*, Milano, B. Mondadori, 1998.

2 Gregory Hanlon, *Human Nature in Rural Tuscany : an early modern history*, New York/Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.

passé de la contester³. Ses produits manufacturés les plus raffinés s'exportaient encore dans toute l'Europe et même au-delà. Les négociants italiens étaient intermédiaires entre l'Europe et le Proche-Orient, et les banquiers italiens finançaient le commerce et la guerre dans tout l'empire espagnol et les pays qui lui étaient liés. Nous savons depuis Fernand Braudel l'importance de ces réseaux commerciaux et financiers, qui étaient centrés sur le quadrilatère Milan-Gênes-Florence-Venise, mais qui s'étendaient aussi à des villes comme Rome et Naples, qui étaient loin d'être négligeables.

Le début de la guerre de Trente ans a mis brutalement fin à cette situation et a déclenché une crise économique. Les clients traditionnels – l'Allemagne d'abord, la France ensuite – ne sont plus capables ou plus désireux d'acheter les produits fins provenant des ateliers urbains italiens, dès lors qu'ils peuvent désormais acheter des produits très acceptables et beaucoup moins chers, venus d'Angleterre, des Flandres, ou de Hollande. Les hostilités en Allemagne provoquent des banqueroutes en chaîne, avant même que la monarchie espagnole, à nouveau en guerre avec les Pays-Bas, ne déclare banqueroute en 1628. La peste de 1630 achève une décennie de malaise économique en raflant d'un seul coup le quart de la population de l'Italie du Nord⁴. La guerre s'éternise et se répand en Italie aussi, empêchant toute reprise rapide. Les États italiens, même neutres, subventionnent à grande échelle l'effort militaire de l'Espagne et de l'Autriche, tandis que les familles aristocratiques envoient leurs fils faire carrière dans leurs armées⁵. Les dommages de guerre, les occasions d'investissement perdues et les capitaux engloutis par les banqueroutes à répétition du roi d'Espagne, coûtent des millions d'écus à l'Italie⁶.

La chute brutale de la production industrielle des villes italiennes est assez facile à suivre parce qu'elle est bien documentée. Les historiens exploitent depuis longtemps les archives des *arti* et les décrets régissant les manufactures. Les sources fiscales reflètent une chute vertigineuse du montant des gabelles imposées sur les produits manufacturés exportés⁷. Nous sommes moins bien renseignés sur l'économie rurale. Peter Musgrave suggère que la campagne connaît encore une certaine prospérité, bien que sa chronologie soit très floue. Il n'est pas le seul à voir dans le XVII^e siècle une *restructuration* de l'économie globale, qui voit les

3 Jonathan Israel, *The Dutch Republic : Its rise, greatness and fall, 1477-1806*, Oxford/New York, Clarendon Press, 1995, p. 307-328.

4 Massimo Livi Bacci, *La Société italienne devant les crises de mortalité*, Florence, Dipartimento statistico, 1978, p. 13.

5 Pour un survol de ce thème, voir Gregory Hanlon, *The Twilight of a military tradition : European wars and Italian aristocrats, 1560-1800*, London/New York, Holmes & Meier, 1998.

6 Jean-Claude Waquet, *Le Grand-Duché de Toscane sous les derniers Médicis*, Rome, EFR, 1990, p. 120.

7 Claudio Rotelli, « Indici della crisi... », art. cit. ; voir aussi Richard T. Rapp, « The unmaking of the Mediterranean trade hegemony : International trade rivalry and the commercial revolution », *Journal of Economic History*, 35, 1975, p. 499-525.

manufactures urbaines produisant pour un marché international céder le pas à une proto-industrie plus diffuse, travaillant surtout pour un marché local. Il en existe des exemples un peu partout en Italie septentrionale et centrale⁸.

Ces études laissent cependant dans l'ombre la question de l'étroite imbrication de l'économie rurale dans l'économie urbaine. La stagnation ou le déclin de la ville ne manque pas de provoquer des retombées néfastes à la campagne. Les études locales montrent toutes une chute – non un effondrement – de la population agricole à partir de la famine de 1590⁹. La population diminue pendant plus de deux générations, pour ne remonter qu'à la fin du XVII^e siècle, et dans certaines régions seulement. Il ne s'agit nullement d'une crise malthusienne, car après celle-ci, les survivants vivent un peu plus à leur aise, le remembrement des terres offrant des moyens supplémentaires : on pense à la métaphore, imaginée par d'Emmanuel Le Roy Ladurie, du diaphragme qui se gonfle ou se contracte sous l'effet de la pression démographique. Dans toute l'Europe méridionale, nous assistons à une dépression économique qui frappe à la fois les villes et les campagnes, et les survivants semblent plus pauvres que leurs prédécesseurs. Dans la Vieille Castille, où la population baisse d'un tiers entre 1590 et 1630, les ménages modestes perdent leurs terres au profit des voisins plus aisés. La population qui faisait commerce de produits agricoles se voit vite marginalisée¹⁰. Quelque chose de similaire semble avoir eu lieu en Italie.

Parfois, les historiens attribuent ce déclin à une baisse des rendements agricoles suite au refroidissement climatique du petit âge glaciaire. Les champs rendant six fois la semence au XVI^e siècle en donnent difficilement quatre au siècle suivant, et souvent moins que trois¹¹. Toutefois, les rendements ne présentent pas les oscillations considérables que l'on attendrait des effets du climat. D'autres historiens mettent en cause l'interculture, adoptée à grande échelle à la fin du XVI^e siècle, c'est-à-dire le développement de l'arboriculture et de la viticulture le long des champs, qui pénaliserait les céréales, victimes à la fois de l'ombre portée des arbres et d'une concurrence accrue pour les nutriments du sol¹². Quoi qu'il en soit, il est certain que la chute de la production céréalière globale est plus prononcée que celle de la population.

8 Carlo Maria Belfanti, « Rural manufactures... », art. cit.

9 Lorenzo Del Panta, « Il popolamento e la dinamica demografica dello stato fiorentino e dello stato senese tra il 1550 e il 1620 », *Genus*, 32, 1976, p. 71-90.

10 Annie Antoine, Jean-Michel Boehler, Francis Brimont, *L'Agriculture en Europe occidentale à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2000, p. 172.

11 Giorgio Doria, *Uomini e terre di un borgo collinare, dal XVI al XVIII secolo*, Milan, 1968 ; Oscar Di Simplicio, « Due secoli di produzione agraria », *Quaderni Storici*, 1972, p. 781-817.

12 Henri Desplanques, *Campagnes ombriennes...*, op. cit., p. 380.

Giuseppe Parenti a compilé une série de prix céréaliers pour Sienne qui reflète bien ce que d'autres historiens ont retrouvé à Parme, Modène et ailleurs¹³. Dans le sud toscan, le prix d'un *staiò* de froment (22 kilos) connaît de fortes oscillations à partir de 1590. Parti de plus de 6 livres, il ne vaut souvent plus que 5 livres durant la génération qui suit, jusqu'au lendemain de la peste, qui épargne le territoire. Lorsque les prix chutent de moitié vers 1640, et les paysans et les propriétaires ont des difficultés à payer leurs dettes. Ensuite les prix grimpent subitement vers 4 livres, puis doublent à 8 livres après la récolte désastreuse de 1648. Au printemps de 1649, les prix frôlent les 10 livres pour un sac de grain. Plus jamais le prix du froment n'atteindra ce chiffre, même s'il frôlera les 7 livres lors des chertés de 1678 et 1716. Les gens s'adaptent en consommant des châtaignes ou des céréales pauvres, comme le millet et l'orge, mais ces denrées de substitution voient leur prix flamber également, d'autant qu'elles ne sont disponibles qu'en quantité réduite.

568

La famine de 1648 relève des crises de subsistances classiques, telles qu'elles ont été étudiées en France depuis un demi-siècle. Elle est la plus grave qu'ait connue l'Italie centrale et septentrionale depuis le Moyen Âge, et elle tue des centaines de milliers de personnes. La faim frappe surtout la campagne. Les gens affamés fuient vers les villes, où les magistrats cherchent à assigner des quotas aux familles aisées, mais la présence des réfugiés ne manque pas de déclencher des désastres sanitaires. Le prix astronomique des céréales porte un coup d'arrêt aux activités économiques normales. La faim et la mortalité persistent jusqu'en 1650, parce que les bras manquent pour récolter les champs et les vignes¹⁴.

Afin d'acheter des céréales, les paysans vendent leurs terres. Les *estimi* et les gabelles sur les contrats de la fin du XVI^e siècle révèlent qu'à cette époque, la paysannerie était encore propriétaire d'une bonne partie du sol, même dans les zones de bonnes terres près des villes. Mais la concentration de la propriété foncière s'accrut après 1590, avec des phases d'accélération au lendemain des mauvaises récoltes¹⁵. Toutefois, les contrats de vente stipulaient souvent que les vendeurs pouvaient rentrer ultérieurement dans leur bien en remboursant le prix d'achat. Ceci devient de plus en plus rare au XVII^e siècle, puis l'article disparaît des provisions

13 Giuseppe Parenti, *Prezzi e mercato del grano a Siena (1546-1765)*, Firenze, Casa editrice del dott. Carlo Cya, 1942, p. 161.

14 Giovanni Balducci, *Quaderno : Peste, guerra e carestia nell'Italia del Seicento*, éd. Brendan Dooley et Barbara Marti Dooley, Firenze, Polistampa, 2001, p. 107-112 ; Giovanni Zalin, « Il pane e la fame. Mondo rurale e crisi alimentare nel Bresciano del Sei e Settecento », *Nuova Rivista Storica*, 72, 1988, p. 245-282.

15 Marco Cattini, *I contadini di San Felice...*, op. cit., p. 38 ; Maria Teresa Bobbioni, « Aspetti del paesaggio agrario e della proprietà terriera del ducato di Parma tra '500 e '600 », *Rivista di Storia dell'Agricoltura*, 1980, p. 107-124 ; voir, pour Montefollonico en Toscane, Archivio comunale di Torrita di Siena, Montefollonico 160, *Gabella dei contratti*.

de vente dans les années 1640. Après la famine de 1648, et pour plusieurs décennies, l'incidence des ventes foncières et la valeur de la terre sont au plus bas.

En 1650, la population de l'Italie du nord et du centre est d'un quart inférieure à celle de 1590. Pourquoi les paysans ne vivent-ils pas plus à leur aise ? Je pense que la réponse se trouve dans la théorie économique classique, et dans la manière dont l'économie de la campagne s'imbrique dans celle de la ville¹⁶. À l'ère des manufactures florissantes et de l'inflation douce de 4 % par an, les consommateurs urbains pouvaient bien payer 5 livres ou plus pour un sac de froment. Donc, les propriétaires gros et petits s'acharnaient à le leur livrer. Les métayers vendaient une portion de leur part de céréales aussi. Avec l'argent, ils achetaient des tissus élaborés (dont la soie et les draps de prix), des faïences, des bijoux et d'autres objets de luxe, dont le prix réel ne cessait de chuter suite aux progrès techniques. Quand la mauvaise conjoncture internationale condamne les tisserands et les teinturiers au chômage, ainsi que la piétaille entourant les rentiers urbains, les citadins ne peuvent plus payer de telles sommes pour leur nourriture. Toute possibilité de reprise disparaît suite à la peste de 1630, même pour les régions qui ont échappé à l'épidémie. C'est à partir de ce moment que les prix des céréales chutent pour longtemps. Nous voyons là un cercle vicieux de régression économique qui dure un bon siècle et qui ressemble assez aux cycles de long durée qu'a décrits Fernand Braudel¹⁷. Face à la chute de la demande en ville, les paysans cesseraient de constituer un marché intérieur important pour les manufactures régionales – ce marché intérieur n'a d'ailleurs jamais été convenablement étudié, puisqu'on a toujours présumé que les acheteurs de produits de luxe étaient des notables italiens ou étrangers.

Les chroniqueurs notaient combien la nourriture à bon marché s'accompagnait paradoxalement de la misère, mais là aussi, la théorie économique classique nous aide à le comprendre. Le froment, après tout, était une denrée assez chère à produire. La consommation par tête, et de froment, et de viande, baissait considérablement dans les villes. Dans celles qui n'étaient pas sièges de la cour, comme Sienne, ou Pérouse, ou Crémone, la misère s'aggrava et la population retrécit plus rapidement que la population rurale. À part les années de mauvaise récolte, les prix restent très bas jusqu'aux années 1730, et donc toute reprise des manufactures est exclue. Il n'était guère possible de prévenir la famine en emblavant des superficies plus grandes, car une bonne récolte pouvait ruiner le propriétaire qui l'enrangeait. Au

16 Pour la croissance dans une économie d'ancien régime, et son contraire, voir Jan de Vries, « Economic growth before and after the Industrial Revolution : a modest proposal », dans *Early Modern Capitalism : Economic and social change in Europe, 1400-1800*, dir. Maarten Prak, London/New York, Routledge, 2000, p. 177-194.

17 Fernand Braudel, *L'Identité de la France*, t. 2, *Les hommes et les choses*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, p. 138, à propos de la crise de la fin du Moyen Âge.

contraire, les propriétaires réduisaient au maximum les surfaces plantées, en espérant que la moitié de la récolte serait suffisante pour nourrir le métayer et sa famille.

Certains historiens voient là le point de départ d'une économie agricole plus diversifiée et capitaliste, et ils ont probablement raison. Domenico Sella considère l'effondrement de l'industrie citadine comme la *précondition* d'une proto-industrie rurale florissante¹⁸. Le métayage italien facilitait souvent l'innovation agricole, car il offrait un accès stable à la terre pour les métayers, et favorisait l'autarcie alimentaire pour leurs familles. Mais la diversification ne leur était pas avantageuse. Avant la crise, les paysans italiens consommaient surtout du froment. Désormais, les propriétaires leur imposaient de consacrer une plus grande superficie aux fèves et menus grains, parmi lesquels le maïs¹⁹. Par ailleurs, sans même y être toujours contraints par les propriétaires, la plupart des paysans faisaient tout pour multiplier les pieds de vigne au détriment des terres arables, car le vin se commercialisait plus facilement. Le transfert vers le vignoble et la proto-industrie provoquait un étalement dans le temps du travail paysan, et en même temps une diversification de l'économie. L'extension de la sériciculture à pratiquement toute la péninsule compensait en partie le déclin des revenus agricoles. Les économies urbaines produisaient une gamme considérable de tissus à partir des cocons produits par les paysans et vendus par les propriétaires ou d'autres intermédiaires²⁰. Partout on plantait des mûriers autour des champs ou sous forme d'interculture. Les paysans plantaient aussi ces arbres dans leurs jardins ou leurs enclos, car l'investissement monétaire était insignifiant et la saison de récolte des feuilles précédait les gros travaux d'été.

Cette économie rurale plus diversifiée plonge donc ses racines dans la grande crise du XVII^e siècle. Cependant, il semble que ces nouvelles activités ne compensaient pas vraiment l'inexorable déflation. Les baux d'exploitation négociés à 7 % avant 1640 tombèrent couramment à 5 % par la suite. Avant 1640, les propriétaires arrondissaient parfois leurs domaines en achetant des terres voisines²¹. Après cette date, quand les prix agricoles touchent le plancher pour y rester, ce remembrement devient très rare. Pourquoi acheter de la terre si l'investissement ne rapporte rien ? Les propriétaires avaient davantage intérêt à réduire le nombre de domaines qu'ils possédaient, ainsi que le nombre de paysans qui y travaillaient.

18 Domenico Sella, *Crisis and continuity : the economy of Spanish Lombardy in the seventeenth century*, Cambridge [Mass.]/London, Harvard UP, 1979, p. 105-119.

19 Andrea Menzione, « Riordinamenti culturali e mutamenti strutturali nelle campagne toscane fra XVII e XVIII secolo », dans *La Toscana nell'età di Cosimo III* (actes du colloque de Pise, 1990), dir. Franco Angiolini, Vieri Becagli et Marcello Verga, Firenze, Edifir, 1993, p. 19-32.

20 Francesco Battistini, *Gelsi, bozzoli e caldaie : l'industria della seta in Toscana tra città, borghi e campagne (secc. XVI-XVIII)*, Firenze, L.S. Olschki, 1998, p. 65.

21 Archivio comunale di Torrita di Siena, Montefollonico 160, *Gabella dei contratti*.

Certes, nous voyons encore l'aristocratie acheter des lopins offerts à la vente, mais cela s'explique probablement par l'absence d'investissements alternatifs. Les institutions bancaires réduisirent les taux d'intérêt sur les placements à partir de 1660 – après la fin de la guerre, donc –, et souvent elles suspendirent tout-à-fait le paiement des intérêts et même le remboursement des capitaux²².

La déflation compromettait tous les projets et tous les investissements de ceux qui louaient leurs terres ou affermaient leurs revenus. Les collecteurs d'impôts avaient du mal à s'acquitter de leur devoir. Les assemblées villageoises réduisaient les services pour diminuer les frais. Ceux qui fournissaient le sel et prenaient à ferme les revenus villageois surestimaient leurs rentrées. Les taverniers, bouchers, meuniers, distributeurs de sel amassaient des dettes qu'ils ne pouvaient pas rembourser. À partir de 1635, les hausses d'impôt réduisirent de plus en plus les revenus nets. Ce sont les entrepreneurs qui eurent à souffrir le plus après le milieu du siècle.

Si les ruraux plus aisés ont beaucoup pâti du manque de revenus, quel était l'impact sur les plus démunis ? Le paradoxe, c'est que le salaire journalier augmenta en termes de pouvoir d'achat²³. Même si chaque lire permet d'acheter plus de nourriture qu'auparavant, la diminution des surfaces emblavées signifie qu'il y a moins de travail disponible. Les paysans ont donc du mal à faire face même à des dépenses insignifiantes. En Italie centrale, la location d'une petite maison coûtait 7 à 8 lire par an, l'équivalent de deux sacs de grain, mais on voit se multiplier les maisons abandonnées en Toscane à partir de 1660. Le déclin industriel et les grandes famines avaient pour résultat de polariser et de simplifier la société rurale, entre une élite citadine et une paysannerie sans terre, où les chanceux sont métayers²⁴.

Jean-Claude Waquet a qualifié la Toscane des Medicis d'État où le désir de la stabilité primait sur tout autre²⁵. Le déclin économique et la polarisation sociale débouchent sur une concentration du pouvoir entre les mains d'un groupe toujours plus restreint. Si, en 1620, beaucoup de villageois avaient une voix dans l'assemblée communale, après le milieu du siècle, tout concourait pour rendre puissant un petit noyau d'intermédiaires qui négociait avec les autorités loin

22 Narciso Mengozzi, *Il Monte dei Paschi e le sue aziende : compendio di notizie storiche e statistiche (1472-1912)*, Siena, Stab. arti grafiche Lazzeri, 1913 ; pour une vision de toute l'Italie, Luciano Pezzolo, « Elogio della rendita », *Rivista di Storia Economica*, 1995, p. 283-328.

23 Pour une rare étude du pouvoir d'achat, en ville cependant, Giovanni Vigo, « Real wages of the working class in Italy, xivth-xviii centuries », *Journal of European Economic History*, 1974, p. 378-399.

24 Andrea Menzione, « Composizione delle famiglie e matrimonio in diversi gruppi contadini nella Toscana del secolo xvii », dans *Popolazione, società e ambiente : Temi di demografia storica italiana, secc. xvii-xix*, Bologna, 1990, p. 187-211.

25 Jean-Claude Waquet, « Politique, institutions et société dans l'Italie du Seicento », dans *L'Italie au xvii^e siècle*, Paris, SEDES, 1989, p. 15-133.

du village. Les notables commençaient à tisser des liens de mariage avec leurs semblables dans d'autres villages et bourgs, poursuivant des stratégies visant à consolider leur fortune à plus long terme. Cette concentration de pouvoir au bénéfice des élites locales présentait le risque que ces dernières s'enrichissent grâce aux ressources publiques, et ce aux dépens des plus démunis. Les princes s'efforçaient toutefois de maintenir l'équilibre²⁶.

Si les notables cherchaient à tirer des profits privés des institutions publiques, les princes maintenaient leurs revenus en augmentant les impôts. Les princes italiens ont perdu des écus par millions en subventionnant l'effort de guerre des Habsbourgs d'Espagne et d'Autriche, ou épisodiquement celui de la France. Le transfert massif de propriétés dans les mains de l'Église réduisant toujours plus la base fiscale, la méthode la plus courante consiste à augmenter, à petites doses, une pléthore de taxes individuelles²⁷. Le grand-duc de Toscane, le duc de Parme, le duc de Savoie cherchent d'abord à tirer d'argent des institutions ecclésiastiques. Ils réduisent les exemptions des miliciens. Ils s'ingénient à trouver des produits et des personnes sur lesquels ils peuvent imposer des impôts, tout en cherchant à réduire au maximum une contrabande généralisée.

572

Sans pour autant créer, sur le modèle des rois de France, une bureaucratie nombreuse qui concentre le pouvoir et la richesse dans la capitale, les princes italiens réussissent à faire travailler les élites sociales pour eux. Aux magistrats aristocratiques citadins, ils ajoutent de plus en plus de fonctionnaires²⁸. Pas forcément nobles, ces derniers pouvaient cumuler les offices et les revenus souvent modestes qui y étaient attachés. Exercer un office leur apportait la dignité et la sécurité, sinon la richesse. Pour être éligibles à ces emplois, et pour poursuivre des carrières dans la capitale, les candidats devaient être instruits. Les princes encourageaient l'accès aux études d'une bonne partie de l'élite, et construisaient des collèges exprès pour la noblesse. L'État princier et les municipalités distribuaient des bourses d'études pour les familles aristocratiques pauvres, et pour les jeunes roturiers aussi. La ruée de l'élite nobiliaire vers l'université est frappant après 1650, car l'éducation universitaire offrait aux couches modestes l'espoir d'une mobilité

²⁶ Luca Mannori, *Il sovrano tutore : pluralismo istituzionale e accentramento amministrativo nel principato dei Medici, secc. XVI-XVIII*, Milano, Giuffrè, 1994, p. 166 ; pour l'élargissement des horizons des notables ruraux, voir Giovanna Benadusi, « Rethinking the State: Family strategies in early modern Tuscany », *Social History*, 20, 1995, p. 157-178.

²⁷ Roberto Bizzocchi, « Politica fiscale e immunità ecclesiastica », dans *Fisco, religione, stato nell'età confessionale*, p. 355-385 ; Arnaldo d'Addario, « I capitoli della militia e la formazione di un ceto di privilegiati alla periferia del principato mediceo fra XVI e XVII secolo », dans *Studi in onore di Leopoldo Sandri*, Roma, 1983, vol. 2, p. 347-380.

²⁸ R. Burr Litchfield, *Emergence of a bureaucracy : the Florentine patricians 1530-1790*, Princeton, Princeton UP, 1986, p. 69-76.

sociale ascendante, après avoir connu une mobilité sociale descendante²⁹. Cette instruction professionnalisait une bonne partie de l'aristocratie, et incitait la noblesse en général à chercher à faire carrière au service de l'État.

L'autre moyen de sauvegarder la fortune de la famille, voire de la faire progresser, c'est la carrière ecclésiastique³⁰. La piété revigorée nourrit un essor de construction dans la première moitié du XVII^e siècle : sanctuaires et couvents se multiplient en dépit de la mauvaise conjoncture. Serait-il excessif de voir dans la générosité des fidèles une forme de compensation pour l'échec de l'investissement terrestre ? La croissance continue de l'institution ecclésiastique a quelque chose de frappant. En Toscane, c'est justement au milieu du siècle que l'expansion du nombre de chapitres est la plus forte, et que les églises paroissiales des bourgades sont transformées en collégiales³¹. Ceux qui n'obtenaient pas un bénéfice correct comme chanoine ou comme curé pouvaient célébrer les messes post-mortem, dont les fondations augmentaient sans répit. Les revenus modestes attachés aux cures attiraient les nobles et roturiers qui cherchaient à maintenir toute une famille. Il suffisait de constituer un revenu pour maintenir le jeune clerc, la portion congrue, dont les actifs restaient sous contrôle familial. Pour beaucoup, le statut de clerc n'était qu'un poste de stationnement qui mettait davantage la propriété familiale à l'abri du fisc.

À en juger par la croissance du nombre de prêtres et l'ampleur de la propriété qui passait aux mains de l'institution, l'Église semblait insensible à la crise économique. On sait qu'elle défendait farouchement les immunités fiscales protégeant ses échanges et ses denrées. Les ecclésiastiques pratiquaient la contrebande à grande échelle. Ils étaient souvent exempts de gabelles et autres impôts, et conservaient donc une part plus élevée de leurs revenus que les laïcs³². Les couvents et les monastères prêtaient de l'argent à des taux d'intérêt inférieurs à ceux des prêteurs séculiers. Même lorsqu'elles étaient censées être assujetties à l'impôt, ces maisons religieuses pouvaient solliciter des exemptions au nom de la piété. En Toscane, les institutions ecclésiastiques possédaient plus du cinquième

29 M. Claudia Toniolo Fascione, « Laureati e mercato del lavoro in Toscana durante l'età medicea », *Studi Storici*, 33, 1992, p. 141-173 ; pour toute la région, Gian Paolo Brizzi, *La formazione della classe dirigente nel Sei-Settecento. I seminaria nobilium nell'Italia centro-settentrionale*, Bologna, Il Mulino, 1976.

30 Oscar Di Simplicio, *Peccato, Penitenza, Perdono : Siena 1575-1800. La formazione della coscienza nell'Italia moderna*, Milano, F. Angeli, 1994, p. 80-83.

31 Gaetano Greco, « La diocesi di Pienza fra XVII e XVIII secolo », dans *La Val d'Orcia nel medioevo e nei primi secoli dell'età moderna* (actes du colloque de Pienza, 1988), dir. Alfio Cortonesi, Roma, Viella, 1990, p. 447-490.

32 Gaetano Greco, « Fra disciplina e sacerdozio. Il clero secolare nella società italiana dal Cinquecento al Settecento », dans *Clero e società nell'Italia moderna*, dir. Mario Rosa, Roma/Bari, Laterza, 1992, p. 45-113 ; Roberto Bizocchi, « Politica fiscale... », art. cit.

des domaines agricoles à la fin du XVII^e siècle³³. Nous voyons pointer là l'un des grands problèmes politiques du XVIII^e siècle, celui d'une Église italienne qui, avec deux fois plus de prêtres que son homologue française, paraîtra investie d'une puissance archaïque.

Comment mesurer l'impact de cette crise économique sur la population concernée ? On interroge la démographie historique pour connaître l'équilibre économique d'une population depuis le début de cette discipline il y a cinquante ans. Les historiens n'ont pas manqué de noter que l'âge au mariage pour les femmes monte en flèche après 1640, passant d'environ 20 à 24 ans en l'espace d'une demi-génération. Nous savons aussi qu'à la fin du siècle, presque le quart des bénéficiaires de suppléments dotaux en Toscane sont trop pauvres pour se marier. Le célibat définitif des femmes, rare avant le milieu du siècle, devient courant vers 1700³⁴. Ce n'est pas seulement le cas des couches les plus pauvres de la société. Les notables adoptent de comportements semblables afin de sauvegarder leur patrimoine. Le tarissement des mariages chez les nobles aboutit à l'effondrement du nombre des familles à la fin du XVII^e siècle et tout au long du siècle suivant³⁵.

574

Marco Cattini a observé une forte baisse de la fécondité en Émilie dans les premières décennies du XVII^e siècle, qui ne sera pas rétablie avant les années 1730³⁶. L'Italie a l'avantage sur la France de conserver beaucoup d'états des âmes, véritables recensements ecclésiastiques livrant le nom, l'âge et la parenté de tous les habitants, souvent avec le nom de la métairie où ils habitent. Ils permettent de calculer la structure par âge et par sexe de la population en rapport avec l'habitat et la profession. Les registres paroissiaux et les états des âmes nous permettent d'entrevoir la fréquence étonnante de l'infanticide par les couples mariés, de même que la mortalité juvénile. En Toscane du moins, un quart à un tiers des enfants sont mis à mort avant le baptême durant les crises de subsistance, et une proportion des nouveaux-nés est également sacrifiée dans les périodes où, au contraire, les prix agricoles sont au plus bas, comme dans les années 1680 par exemple³⁷. Il faut donc réajuster les calculs de fécondité vers le haut, tout comme les taux de mortalité infantile.

33 Lucia Bonelli Conenna, « Un contado per la nobiltà », dans *I Libri dei Leoni: la nobiltà di Siena in età medicea (1557-1737)*, Siena, Monte dei paschi di Siena, 1996, p. 170-199.

34 Andrea Menzione, « Composizione delle famiglie... », art. cit. ; Maria Fubini Leuzzi, « Caratteri della nuzialità femminile in Toscana nell'età di Cosimo III attraverso lo studio delle doti granducali », dans *La Toscana nell'età di Cosimo III, op. cit.*, p. 81-112.

35 Sam Cohn & Oscar Di Simplicio, « Alcuni aspetti della politica matrimoniale della nobiltà senese, 1560-1700 circa », *Annali della Facoltà di Scienze politiche dell'Università di Perugia*, 16, 1979-1980, p. 313-330.

36 Marco Cattini, *I contadini di San Felice...*, op. cit., p. 89.

37 Gregory Hanlon, « L'infanticidio dei coppie sposati nella Toscana moderna, secc. XVI-XVIII », *Quaderni Storici*, 113, 2003, p. 453-498.

Les états des âmes nous permettent aussi de prendre la mesure de l'hécatombe chez les entrepreneurs ruraux au milieu du XVII^e siècle. Encore nombreux au début du *Seicento*, ils sont poussés vers la ruine par l'effondrement des prix agricoles et le recul de la production. D'autre part, la discipline matrimoniale des familles nobles conduit à la disparition des nobles de village au cours du siècle. La polarisation sociale entre une poignée de notables et une masse de familles de métayers de dimension modeste est frappante vers 1700. Par la suite, c'est la réapparition de ces entrepreneurs qui annonce la reprise économique à l'époque des Lumières, à côté de paysans non-métayers vivant d'expédients dans les agglomérations³⁸. Mais, au XVIII^e siècle, c'est la reprise à l'échelle de l'Europe qui entraîne l'économie italienne dans son sillage.

Le parrainage est un bon indicateur de la fragilité des populations sujettes aux crises de subsistances. En Italie centrale, les parrains et marraines sont rarement choisis dans la famille, parce que les parents préfèrent tisser des liens avec les voisins. Nous avons toujours su que les gens modestes faisaient appel à des gens plus puissants qu'eux. Mais, en année normale, cette tendance à faire appel aux notables ne dépasse pas les 10 %. Mais lorsqu'arrive la mauvaise conjoncture, les notables – nobles, magistrats, prêtres – représentent 40 % des parrains : c'est un véritable appel au secours³⁹ ! Les ruraux utilisent sciemment la hiérarchie pour s'offrir une protection quand ils en ont le plus besoin.

Les registres de mariage permettent de mieux connaître la mobilité de cette population rurale. La mobilité de ferme à ferme est une caractéristique classique du métayage italien, mais avant le milieu du XVII^e siècle, elle s'effectue rarement au-delà des paroisses environnantes⁴⁰. Les famines et les dépressions qui suivent provoquent un remuement à une échelle inconnue auparavant, les métayers endettés abandonnant leurs exploitations pour recommencer leur vie ailleurs. Le feudataire décrète l'immunité des nouveaux arrivants poursuivis pour dettes en dehors de sa juridiction. Apparaît alors une pléthore de nouveaux patronymes, sans que la population globale augmente.

Les historiens connaissent mieux la gravité des crises à travers le regard des officiers et autres ministres de l'impôt ou de la justice. Les États italiens étaient petits, et dans l'ensemble, assez remarquablement encadrés⁴¹. Il arrivait que le

38 Renata Ago, *Un feudo esemplare : Immobilismo padronale e astuzia contadina nel Lazio del '700*, Fasano, Schena, 1988, p. 121.

39 Gregory Hanlon, *Human Nature...*, *op. cit.*, chapitre 4, « Reproduction ».

40 Frank McArdle, *Altopascio : a study in Tuscan rural society, 1587-1784*, Cambridge, Cambridge UP, 1978, p. 104 ; Marco Cattini, *I contadini di San Felice...*, *op. cit.*, p. 147 et 216.

41 Danilo Marrara, *Studi giuridici sulla Toscana medicea : contributo alla storia degli stati assoluti in Italia*, Milano, Giuffrè, 1965.

gouvernement envoie un dignitaire pour examiner de près le fonctionnement de la justice et du fisc, mais leurs rapports évoquaient l'apparence des communautés, la beauté des maisons, l'abandon des foyers aussi. Les procès civils devant les juridictions rurales permettent de voir la fréquence des poursuites, l'identité des partis en litige, et les montants financiers en jeu. Dans les années suivant la crise de 1648, les petits entrepreneurs sombrent dans la banqueroute, multipliant les poursuites les uns contre les autres en essayant de faire rentrer leurs avoirs. Renata Ago a montré combien la faible demande conditionne toute la vie économique du *Seicento*, où les marchands sont prêts aux concessions afin de pouvoir compter sur la fidélité des clients. Dans ce milieu où tout le monde est endetté envers les autres, la réputation individuelle est le ciment de l'échange. Ceci est aussi vrai à l'échelle du village que pour la ville de Rome qu'elle étudie⁴². La défaite des entrepreneurs se lit très bien dans les registres terriers, les *estimi*, de même que les registres de gabelle sur les transactions foncières. La quasi-disparition de la petite propriété paysanne est chose faite en 1650. En conséquence la valeur de la terre chute, tandis que l'incidence de sa vente se rarifie aussi. Après 1650, ce sont les institutions ecclésiastiques qui récupèrent les terres à tour de bras, soit sous forme de toutes petites parcelles léguées par testaments, soit par exploitations entières quand les notables en difficulté doivent solder leurs dettes.

Les sources notariées livreront des réponses inédites à des questions précises : par exemple, quel pouvait être le niveau de vie à l'époque moderne ? Les provisions de pension souvent insérées dans les contrats de mariage ou dans les testaments sont calibrées sur le statut social de la personne à protéger. Les provisions de la dot sont plus difficiles à cerner. Au-delà du montant de la dot, qu'il est facile de fixer, il faut déterminer si les contractants croyaient nécessaires de s'acquitter de la somme. Les historiens français ont été les premiers à signaler l'importance des mariages croisés, stratégie consistant à marier des personnes apparentées – avec comme corollaire la nécessité d'obtenir une dispense ecclésiastique – afin d'économiser la dot. Dans les testaments, il n'est pas inutile de chiffrer le montant des cadeaux ou les versements aux pauvres. Là où le testament peut être d'un grand secours, c'est pour savoir s'il était fréquent de remettre les dettes. L'endettement était chose courant dans le système de métayage italien, mais peut-être existait-il des mécanismes pour adoucir ses excès – la fuite mise à part. Le testament nous indique aussi les vecteurs de solidarité, tels les versements aux serviteurs ou bien l'usufruit des biens du testataire par ses fidèles serviteurs. Le document nous apprend comment beaucoup de biens de luxe passent des élites aux classes subalternes.

⁴² Renata Ago, *L'Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Roma/Bari, Donzelli, 1998, p. 59-60.

Un type d'instrument dont j'ignore la fréquence, c'est la répudiation d'héritage. L'héritier universel reçoit tous les biens et les droits du défunt, mais il doit assumer ses dettes aussi. Répudier l'héritage est une mesure qui libère les enfants du fardeau pesant sur la famille. Dans la noblesse, répudier l'héritage était puni d'exclusion de la vie politique, et donc d'accès aux emplois publics susceptibles de redorer le blason de la famille. J'en ai trouvé quand même un cas. Pour les gens modestes, il se peut qu'il était assorti d'un devoir de changement de résidence. Le recours à cet instrument pouvait avoir une incidence très lourde pour les créanciers, qui eux aussi risquaient la banqueroute s'ils ne recouvraient pas leurs prêts. L'a-t-on jamais étudié ?

Enfin, je pense qu'il faut étudier le niveau de vie en cernant un peu mieux la consommation des gens ordinaires⁴³. Pour cela, les diverses formes d'inventaire sont indispensables. Ils ne sont pas faciles à utiliser, cependant. D'abord parce que chaque inventaire est dressé dans un but précis, et laisse dans l'ombre une partie indéterminée des avoirs d'un ménage. C'est à l'occasion d'une division entre frères que l'on dresse peut-être les inventaires les plus complets : la combinaison des biens passant à chaque fils permet de reconstituer la fortune du père, mais on ne voit pas ce qui appartient à la mère, ou aux épouses, car le droit précise bien que leur dot leur appartient et ne doit pas être confondue avec la propriété du mari. L'inventaire de la propriété d'un homme sera toujours différent de celui d'une femme, ne serait-ce que parce que les hommes font peu de cas de leur propres vêtements. Le document nous livre cependant une idée du minimum vital et des écarts par rapport à celui-ci. Dans mon expérience, les inventaires urbains sont relativement consciencieux, décrivant les images au mur, dénombrant et titrant chacun des livres, comptant chacune des monnaies de valeur, et dressant la liste des objets portés au mont-de-piété, ainsi que le montant en numéraire retiré par le propriétaire.

Les comptes de tutelle peuvent nous donner une idée sur le renouvellement des articles et la consommation quotidienne. De même, les accords dressant une reconnaissance de dettes, s'ils indiquent le motif de chaque achat, peuvent montrer des écarts individuels intéressants. Beaucoup de contrats de mariage sont assortis d'une liste dotale, compilée soit au moment de l'accord, soit au moment de la restitution de la dot, soit pour renforcer la position de l'épouse face aux autres créditeurs des années après le mariage. Très détaillés, ces listes comportent le plus souvent le prix de chaque article. Elles décrivent les habits de l'épouse, leur

43 Pour la Toscane, Paolo Malanima, *Il lusso dei contadini: Consumi e industrie nelle campagne toscane del Sei e Settecento*, Bologna, Il Mulino, 1990, et Lucia Carle, *La patria locale : L'identità dei Montalcinesi dal XVI al XX secolo*, Venezia, Marsilio, 1996 ; pour la Vénétie, Piergiorgio Mometto, « Vita quotidiana e cultura materiale. Uomini, ambiente e materia in una comunità rurale », dans *Dueville : Storia e identificazione di una comunità del passato*, dir. C. Povolo, Vicenza, N. Pozza, 1980, p. 665-729.

éttoffe, leur couleur, leur degré d'usage ; elles précisent s'il y a bijoux ou du linge de maison. À la campagne, c'est le document qui figure le plus souvent, surtout au xvii^e siècle, après que les paysans ont aliéné leurs terres et qu'il n'y a plus rien à partager entre frères. Une surprise, pour moi, a été de découvrir que les vêtements de l'épouse constituent généralement la plus grande partie de la valeur d'une dot, et en constituent parfois même la totalité. Ce sont des documents que l'on peut à la fois trouver facilement et comparer aisément d'une période à l'autre.

578

Il y a tant d'ombres sur ce tableau que l'on peut regretter que l'histoire économique ne soit plus à la mode. Il est probable qu'il y a eu plus qu'une fragilisation de la population italienne devant la mauvaise conjoncture. Après 1650 et pour au moins une génération, c'est le déclin absolu, la généralisation de la pauvreté. Il se peut qu'il y ait eu encore pire au début du xviii^e siècle, et, après un soulagement au milieu du siècle, une nouvelle polarisation dans les années précédant la Révolution française. L'évolution de la consommation fait croire qu'il y avait bien eu un âge d'or dans l'histoire italienne, non seulement visible dans l'architecture civile, militaire et religieuse, mais palpable dans la manière de vivre de la plupart des habitants. Et cet âge d'or a eu lieu dans la première ère baroque, vers 1600, comme l'avait vu très justement Fernand Braudel.

LE COMMERCE DES « CLASSIQUES » LITTÉRAIRES À PARIS DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE

C. E. J. Caldicott

Il y a évidemment un anachronisme dans mon titre : un ouvrage littéraire ne devient « classique » qu'après des siècles, et en France il y a une acception encore plus précise du terme. Au sens général, tout ce qui est connu, apprécié ou même enseigné depuis longtemps peut-être qualifié de « classique », mais au sens strict – et plus précisément français –, la dénomination s'applique, comme chacun sait, à un choix d'ouvrages du XVII^e siècle qui ont un style qui « appartient aux grands auteurs du XVII^e siècle », partageant « les caractères esthétiques (mesure, respect des règles, clarté, division par genres, etc.) de la période classique. *Style classique* (opposé à *romantique*, puis à *baroque* et *archaïque*) »¹. Paradoxalement, cette acception est très particulière, propre à la France, mais inconnue au XVII^e siècle, et ne date que du XIX^e. Comment donc les marchands-libraires nécessiteux du Palais ont-ils fait pour trouver et publier tant d'auteurs qui sont maintenant rangés parmi les « classiques » ? La lente évolution des critères du « classicisme français » s'étendit, bien sûr, aux XVIII^e et XIX^e siècles, mais mon étude s'en tiendra à une esquisse rapide des mesures improvisées par les marchands-libraires concernés pour mieux exploiter le marché ; car marché il y eut.

Quant à l'identité exacte et au nombre des éditeurs concernés, nous y découvrons surtout Guillaume de Luyne et Claude Barbin, avec près d'un millier de titres à leur actif. Parmi les auteurs devenus « classiques » qu'ils publièrent, nous trouvons Boileau, Corneille, Fontenelle, Mme de Lafayette, La Fontaine, La Rochefoucauld, Molière, Racine ; on trouve aussi dans leurs fonds de librairie des titres de Furetière, Guez de Balzac, Mézeray, Quinault, Saint-Réal, Scarron, Scudéry, Segrais, Varillas, et Villedieu, sans parler des nombreux *minores* tels que Gabriel Gilbert, Eustache Le Noble, Mathieu de Montreuil, Ortigue de Vaumorière, Raymond Poisson et Claude de Villiers, qui furent, eux aussi, publiés par cette même équipe de boutiquiers du Palais. Aucun des nombreux édits et statuts promulgués par Richelieu, Mazarin et Colbert n'a mieux fait, pour conserver l'image de la prééminence culturelle de la France, que cet étonnant catalogue aux

¹ *Le Petit Robert*, édition de 1987.

origines si modestes : il s'agit d'un assemblage littéraire nécessairement fortuit car, sans jamais recevoir les contrats de l'État dont les dynasties des Cramoisy, Mabre ou Sonnius avaient bénéficié sous le régime de Richelieu, les éditeurs des « nouveautés » en question travaillaient indépendamment, soumis à la contrainte quotidienne de « publier ou périr ». Et cela sans rien savoir des critères littéraires que nous appelons aujourd'hui « classiques ». En répondant aussi rapidement que possible aux exigences du marché, les marchands de nouveautés créèrent un patrimoine littéraire national dont ils ne pouvaient imaginer l'ampleur. Nous y découvrons une vitalité de la lecture et de la production qui précède l'*habitus*, et un espace public qui n'existe pas dans la chronologie d'Habermas.

580

C'est le phénomène des *best-sellers*, que l'on appelait alors « nouveautés », qui est au cœur de la question : la demande des nouveautés était particulièrement forte à Paris dans la deuxième moitié du siècle, ce qui révèle l'existence d'un public, et donc d'un marché, importants. Ce marché existait déjà dans la première moitié du siècle, comme nous le témoignent successivement le foudroyant succès de *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé (publié par étapes par Toussaint Du Bray), la cause célèbre du *Cid*, et la planche si évocatrice, dessinée par Abraham Bosse, d'une boutique de libraire dans la Galerie du Palais, mais ce fut après la Fronde que la véritable exploitation du marché des nouveautés prit son essor. Et dans le langage du *marketing*, l'essor du marché dépend autant du volume de la production que de l'existence d'un public nombreux. Afin de répondre plus rapidement aux goûts littéraires et sociaux du jour, et de se créer ainsi un marché plus lucratif, les premiers marchands-libraires de Paris formaient des « associations de libraires », ce qui leur permettait de partager les tâches, et plus particulièrement les frais d'impression. L'un des premiers actes d'association de cette époque dont nous avons une transcription date du 10 mai 1623². Un document semblable – peut-être le même, mais il n'est pas repérable – est résumé par Henri-Jean Martin, ce qui, malgré quelques différences, nous dispense du besoin de reproduire un texte qui, en détaillant un processus de collaboration, de sélection d'auteurs et d'imprimeurs, avec un code de discipline strict, est nécessairement dense et long³.

Les signataires de cet acte d'association s'appelaient [Thomas] de la Ruelle, Rollin Baragnes, M[artin] Collet, [Guillaume] Loyson, A[ntoine] de Sommaville, Claude Collet, A[ntoine] Alazert [Mazert ?], [Antoine] Robinot, [Jacques] Villery, et [Pierre] Rocollet – au lieu de la signature de Martin Collet, Henri-Jean Martin

2 Archives nationales [désormais AN], Minutier central [désormais MC], VIII, 612.

3 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969, 2 vol., t. I, p. 359. Le manuscrit que nous avons étudié au Minutier central paraît presque identique à celui de Martin (selon le résumé qu'il en propose), mais ni la cote du document qu'il cite (AN, MC, VIII, 615), ni l'identité des dix signataires ne correspondent exactement à celles du nôtre.

donne celle d'un nommé Martin. De tous ces associés, les mieux connus et sans doute les plus importants furent Pierre Rocollet (1596 [?]-1662) et Antoine de Sommaville (1597-1665). Rocollet était particulièrement énergique; il avait déjà collaboré avec Toussaint du Bray (1580-1637), l'un des premiers grands éditeurs littéraires, à une édition importante des *Essais* de Montaigne et à *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé⁴; imprimeur de formation, Rocollet allait devenir en 1625 imprimeur de la Ville de Paris, et dix ans après, en 1635, imprimeur ordinaire du Roi⁵. Quant à Sommaville, grâce à sa collaboration avec Augustin Courbé (1590 [?]-1660 [?]), il allait connaître une quinzaine d'années de succès au marché des nouveautés, mais sa rupture avec Courbé entraîna la fin de ses années de gloire⁶. Courbé lui-même, dont le succès égalait celui de Rocollet, avait trop d'appuis pour avoir besoin d'un programme d'association : « libraire attiré de Monsieur, frère du Roi » [Gaston d'Orléans] à partir de 1635, il bénéficiait aussi du soutien de Valentin Conrart « secrétaire d'État en belles-lettres », conseiller du chancelier Séguier⁷.

Ce mouvement vers l'association de la part des marchands de nouveautés du Palais, qui avaient chacun leur étal au Palais de Justice, est confirmée par une note manuscrite de Philippe Renouard, reproduite dans son répertoire des hommes du livre à Paris au XVII^e siècle :

Société des Libraires du Palais – 1624 « Au Palais par la Société ». Les membres étaient en 1624 : Thomas de la Ruelle, Claude Collet, Pierre Rocollet, Guillaume Loyson, Rolin Baragnes, Jacques Villery, Antoine Robinot, Martin Collet, Antoine Mazert – En 1674 : Louis Billaine, Thomas Jolly, et Claude Barbin⁸.

Ces noms, dont la source n'est pas communiquée par Renouard, sont identiques à ceux que l'on trouve au bas de l'acte d'association de 1623, mais nous apprenons aussi que cette société existait toujours cinquante ans plus tard, en

4 Roméo Arbour, *Un éditeur d'œuvres littéraires au XVII^e siècle : Toussaint Du Bray (1604-1636)*, Genève, Droz, 1992.

5 Jean de la Caille, *Histoire de la librairie et de l'imprimerie* [1689], Genève, Slatkine Reprints, 1971, p. 228-230 ; Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs...*, *op. cit.*, t. 1, p. 354-356 ; voir aussi l'inventaire après décès de Rocollet, du 13 février 1662 (AN, MC, XXXIV, 162).

6 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs...*, *op. cit.*, t. 1, p. 353 ; inventaire après décès de Sommaville, du 9 mars 1665 (AN, MC, LVII, 86).

7 Nicolas Schapira, *Un professionnel des Lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 117-121.

8 Philippe Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires et fondateurs de caractères en exercice à Paris au XVII^e siècle*, Nogent le Roi, Jacques Laget, 1995, p. 408. Mort vers 1934 sans publier le manuscrit du livre, Philippe Renouard « en avait fait tirer des épreuves », comme l'explique son petit-fils Dominique Renouard dans son avant-propos et « ce sont ces épreuves, avec les additions manuscrites qu'elles comportent, qui sont reproduites et mises à la disposition des lecteurs ». La publication de ces papiers fut dirigée par Jeanne Veyrin-Forrer et Brigitte Moreau (Bibliothèque nationale de France).

1674. Il s'agit d'une continuité réelle car parmi les membres de la Société des libraires du Palais en 1674 nous trouvons les noms de Louis Billaine, Thomas Jolly et Claude Barbin.

On n'a trouvé aucun acte, aucun document, qui atteste formellement l'association notariée de Barbin et de Luyne. Et pourtant, les nombreuses éditions et privilèges qu'ils avaient partagés – notamment des œuvres de Molière entre 1660 et 1666 – indiquent qu'il existait une liaison solide et stable entre eux, ce que vient confirmer le procès-verbal d'une action intentée au malheureux libraire de Lyon, Claude Bachelu, qui voulait publier en 1685 une traduction d'Ovide dont le privilège appartenait à Barbin, de Luyne, et quatre autres associés. Dans un document imprimé intitulé *Sommaire de l'Instance pendante au Conseil entre Guillaume de Luynes, Jean Cochart, Claude Barbin, Estienne Loyson, Jean-Baptiste Coignard, & Charles Osmont, Marchands Libraires à Paris, Demandeurs en rapport de Lettres de Privilège. CONTRE Claude Bachelu, Marchand Libraire de la Ville de Lion, Défendeur*, en date du 8 mars 1686, nous apprenons que

582

De Luynes et ses associés, [ont] en 1665, acheté des héritiers de Sommaville pour près de vingt-cinq mille écus de son fonds de librairie, comme il le justifie par le contract qu'ils en ont produit au procès [...] ⁹.

Associé de Barbin entre 1660 et 1666, quand ils se partageaient les privilèges de Molière ; en 1665 encore, quand ils achetaient ensemble le fonds Sommaville ; associé de nouveau en 1686, quand ils défendaient leurs droits contre Bachelu, pourquoi de Luynes n'aurait-il pas été aussi l'associé de Barbin en 1674, au sein de la Société des libraires du Palais ? Signalons encore que l'un des quatre autres associés cités dans le *Sommaire de l'Instance* de 1686 est Estienne Loyson, fils de Guillaume Loyson, l'un des membres fondateurs de la Société en 1624. Et ce même Estienne Loyson s'était payé, lui aussi, les premières œuvres de Molière, avec Barbin, de Luynes, Louis Billaine, Thomas Jolly, et trois autres confrères dans un système d'association différente.

Puisque le vol des neuf premières pièces de Molière est documenté ailleurs¹⁰, il suffit de rappeler ici que la collaboration des huit marchands-libraires complices fut telle que, bloqué par leur édition de ses œuvres complètes publiée en 1666, Molière ne réussit jamais à récupérer ces neuf pièces ni, donc, à réaliser le projet de sa propre édition de ses œuvres complètes, esquissé dans le grand privilège général qui accompagnait *Les Fourberies de Scapin* en 1671 – et dans lequel Molière fait

9 Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Archives de la communauté des libraires, CP 4000.

10 C.E.J. Caldicott, *La Carrière de Molière : entre protecteurs et éditeurs*, Amsterdam, Rodopi, 1998 ; « Molière's Duodecimos: Phases of Publication and the Status of the 1682 Edition », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, XXXII, 63 (2005), p. 520-537.

bien comprendre son mécontentement des « lettres obtenues par surprise ». Ce n'est pas « l'affaire Molière » qui retient mon attention ici, mais l'assurance de ce noyau de marchands dans leurs relations avec les auteurs, ainsi que la variété et le volume de leur production au gré d'associations qui n'étaient ni fixes ni rigides.

Dans la distribution savamment ménagée de leurs catalogues respectifs, la notion des « variétés » devient synonyme de « nouveautés », indiquant que les périodes de collaboration active à de grands projets communs n'imposaient pas aux membres du cartel le sacrifice de leur indépendance individuelle : chacun conservait son propre créneau particulier. Le partage des éditions *individuelles* d'un Corneille ou d'un Molière confirmait un système d'alternance et d'entr'aide, permettant aux moins forts de renflouer des initiatives indépendantes et aux plus entreprenants de s'assurer la fidélité des autres, les « facteurs » du groupe. Pour ce qui est des éditions *collectives* des grands auteurs, pourtant, la participation n'avait pas l'air d'être garantie pour tout le monde. Sans avoir laissé la moindre trace d'un acte d'association, les huit marchands-libraires collaborateurs avaient la cohésion d'un cartel. Ils avaient peut-être compris que les procédés imposés par un acte d'association tel celui de Rocollet en 1623 étaient trop encombrants pour assurer la rapidité de l'impression exigée par la demande du marché et les caprices de la mode de la deuxième moitié du siècle. Ayant recours à « l'édition partagée » quand les grandes occasions se présentaient, ils auraient opté pour la fluidité dans leurs relations, avec une meilleure capacité de réaction aux circonstances, c'est-à-dire aux surprises du marché et de la mode.

La liste qui suit détaille les créneaux individuels de chacun des membres de ce cartel, qui ont été classés dans l'ordre probable de leur importance, c'est-à-dire de leur influence et de leurs tirages :

1. Guillaume de Luynes (1627 [?]-1711 [?]), imprimeur-libraire, dominait non seulement le théâtre – avec les œuvres complètes de Pierre Corneille, Thomas Corneille, Scarron [héritées de son beau-père Toussaint Quinet], Quinault, et les premiers recueils des œuvres de Molière –, mais d'autres sujets mondains aussi, la Préciosité en tête.

2. Claude Barbin (1628-1698), libraire, dominait de loin le domaine du roman, gardant pour lui tous les grands auteurs de l'époque, à tel point qu'il passe aujourd'hui pour l'inventeur du « roman court » ou nouvelle¹¹, mais il réussit aussi à s'accaparer des œuvres complètes de Molière et Racine. Dans la note manuscrite

11 Voir les travaux de Günter Berger, en particulier : « Du mécène au marché ? Roman et épître dédicatoire au xvii^e siècle », dans *Ouverture et dialogue. Mélanges offerts à Wolfgang Leiner à l'occasion de son soixantième anniversaire*, dir. Ulrich Döring, Antiope Lyroudine et Rainer Zaiser, Tübingen, Günter Narr, 1988 ; « Traditionsbruch und Periodisierung: für eine neue geschichte des französischen Romans im Ancien Régime », dans *Psyche und Epochenorm. Festschrift für Heinz Thoma zum 60. Geburtstag*, dir. Henning Krauss, Heidelberg, Winter, 2005, p. 65-76.

de Renouard, nous l'avons retrouvé membre de la Société des libraires du Palais en 1674¹². Après sa mort, une nouvelle association nommée La compagnie des libraires associés reprit les titres qu'il avait gardés si jalousement pour lui, soit dernière volonté de sa part, soit initiative de sa veuve.

3. Charles de Sercy (1621-1700), libraire, se tailla une excellente réputation avec ses recueils de poésie, toujours très demandés, auxquels il ajouta le monopole des œuvres de Cyrano, mais il se fit maître aussi du domaine des manuels de jardinage, comme le témoigne la liste des ouvrages signés Garnier & Ballon (ce dernier étant directeur des jardins du Roi), La Chesnée-Monstereul (spécialiste des tulipes) ou Pierre Morin (spécialiste des œillets et des arbres fruitiers).

4. Louis Billaine (1632-1681), imprimeur-libraire, hérita de son père un réseau de distribution de livres de dévotion, mais il innova hardiment pour se lancer dans l'histoire, les mémoires, et les livres de voyage (Martiny, Monconys, Mézeray, Pouillet, Sorbière, Richard Simon Terlon, Telles). Dans la note manuscrite de Renouard, il apparaît comme membre de la Société des libraires du Palais en 1674.

584

5. Jean II Guignard (1632-1719), libraire, trouva un créneau très lucratif avec les manuels de civilité : outre le monopole des ouvrages de Morvan de Bellegarde, il publia aussi les œuvres posthumes du chevalier de Méré, les abrégés chronologiques de Mézeray, et quelques ouvrages d'Ortigue de Vaumorière. Libraire de Son Altesse Sérénissime Philippe d'Orléans¹³.

6. Thomas Jolly (1628 [?]-1695 [?]), libraire, avait le goût de l'insolite, mais au risque de confondre l'alchimie et les sciences, comme le démontrent son monopole des œuvres de l'alchimiste Johann Rudolph Glauber comme de celles du mathématicien Meynier. Il fit faillite en 1663 après avoir essayé de racheter le fonds d'Augustin Courbé¹⁴. Ses confrères lui offraient de temps en temps un petit soutien avec l'édition occasionnelle d'une œuvre mieux connue, telle *La Princesse de Montpensier* de Madame de Lafayette. Il avait la peau assez dure pour être toujours membre de la Société des libraires du Palais en 1674.

7. Estienne Loyson (1629-1708), libraire, fils du libraire Guillaume Loyson, eut le mérite de détenir le monopole des œuvres de La Fontaine – c'est-à-dire *l'autre* La Fontaine, ingénieur du Roi et auteur, par exemple, des *Devoirs militaires des officiers d'infanterie...* –, avec six autres titres tout aussi techniques, mais, comme Thomas Jolly, ses fonctions au sein du cartel étaient vraisemblablement celles d'un suppléant, bon pour les travaux auxiliaires lors du lancement des grands recueils d'œuvres complètes.

12 Voir note 8.

13 Jean-Dominique Mellot et Élisabeth Queval, *Répertoire d'imprimeurs/libraires : vers 1500-vers 1810*, Paris, BnF, 2004, p. 306.

14 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs...*, op. cit., t. II, p. 643, n. 17.

8. Gabriel II Quinet (1634 [?]-1694), libraire, neveu du grand Toussaint Quinet, avait un statut semblable à celui de ses deux confrères précédents, sans avoir un seul domaine qui lui appartînt en propre.

Avec une production totale de près de trois mille titres, dont le corpus presque entier de ce que nous appelons aujourd'hui la littérature classique, ces marchands-libraires eurent un impact collectif majeur sur le marché. Ces chiffres forcent l'attention. Afin de mieux soutenir les risques matériels de la variété et de la nouveauté, les membres du cartel se concertaient de temps en temps pour partager les frais d'impression des œuvres locomotives (individuelles ou complètes) d'un grand auteur contemporain (Molière, Corneille ou La Fontaine). C'est à ce processus que nous devons vraisemblablement le nombre croissant des grands recueils d'œuvres complètes dans la deuxième moitié du siècle. L'initiative des « grands auteurs » offrait la quasi-certitude du succès commercial, mais la stratégie de « l'édition partagée » était conçue pour mieux l'exploiter. Si les méthodes de production et de commercialisation changeaient, c'était sans doute aussi à cause de l'évolution des goûts littéraires au cours cette période. Mais l'inverse est peut-être vrai aussi. Nous avons pu apprécier le contraste entre les procédés fixes d'un acte d'association d'une part et la mobilisation conjoncturelle, sans programme fixe, d'un réseau d'associés de l'autre, mais il faut aussi comprendre toute la signification de l'édition partagée.

Lorsque Guillaume de Luynes arracha le privilège des *Précieuses ridicules* à son concurrent Jean Ribou, il se mit à exploiter son avantage tout de suite, en partageant le privilège avec ses confrères Barbin et Charles de Sercy. Il fit tant et si bien que l'impression de la pièce fut achevée en un temps record de dix jours (du 19 au 29 janvier 1660), mais elle était si précipitée que les quinze exemplaires connus de la première édition sont tous différents, et aucun n'a l'air d'être l'édition définitive. Jeanne Veyrin-Forner a établi que les manuscrits des *Précieuses ridicules* étaient partagés « entre plusieurs compositeurs, et donc plusieurs casses »¹⁵. Nous trouvons là, non seulement les conséquences de la précipitation, mais aussi de l'édition partagée : deux abus qui vont souvent ensemble. Afin de faire plus vite, plusieurs manuscrits furent partagés entre plusieurs presses, sous le même toit ou dans des ateliers différents, selon le nombre des marchands qui partageaient le privilège. Propice aux abus, le système était loin de garantir la précision des textes. L'édition partagée (que l'on appelle aussi l'édition parallèle) était donc une forme de production pré-industrielle où

15 Jeanne Veyrin-Forner, « À la recherche des *Précieuses* », dans *La Lettre et le Texte. Trente années de recherches sur l'histoire du livre*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1987, p. 337-336.

seul le nombre comptait, le nombre des exemplaires et le nombre des lecteurs. Inutile d'ajouter qu'avec un nombre suffisant d'exemplaires, on pouvait aussi augmenter le nombre des lecteurs.

Chose étonnante, malgré la production croissante des livres et à la seule exception possible de Charles de Sercy, aucun membre du cartel n'avait de presse chez lui : ils se fiaient entièrement à l'édition partagée, comme l'atteste un pamphlet adressé par un petit commando de libraires énergétiques à « Nos Seigneurs du Conseil », lors des conflits entre libraires et imprimeurs au sein de la communauté des libraires. En voici un extrait :

Seroit-il juste que les autres Imprimeurs [...] voulussent avoir le pas sur les sieurs Sebastien Cramoisi, Denis Behet, Simó Piget, George Josse, Jean du Bray, Denis Thierry, Frederic Leonard, Pierre le Petit, *Thomas Joly*, *Louis Billaine*, Jacques Dalin, Claude Josse, André Soubbron, Charles Savreux, Edmé Couterot, Charles Angot, Jean du Puy, Geoffroy Marcher, Clopejean frères, Guillaume Bé, *de Luine*, Clousier frères, *Barbin*, Villery, *Quinet*, Foucault, Piot, *Loyson*, Muguët, Mabre, *Guignard*, et autres, tous lesquels ont fait imprimer depuis un demy-siècle, tous les plus beaux Livres qui ayent paru, quoy que pas un d'eux n'ait eu d'Imprimerie chez soi¹⁶.

586

Assumant donc un travail de gestion et de promotion, redéfinissant le concept de « l'édition », les membres du cartel (dont nous avons mis les noms en italique), ne s'occupaient plus de la fabrication de « leurs » livres. Les méthodes de production auraient-elles donc changé suffisamment pour exercer une influence sur le goût du marché ?

Le rachat des privilèges qui arrivaient à échéance dans la deuxième moitié du siècle est lié à cette évolution du métier. Les membres du cartel, appartenant à la deuxième génération, avait donc un choix que leurs prédécesseurs, Sommaville, Courbé et Quinet, n'avaient pas connu : bénéficiant de l'accès à un corpus antérieur, avec une gamme importante de rééditions à leur portée, ils pouvaient aussi exploiter le marché contemporain du jour avec toutes les nouveautés qu'il leur apportait dont, notamment, la littérature féminine. J'ai déjà signalé le rachat en 1665 des privilèges de Sommaville par de Luynes, Barbin et leurs associés. En 1663, Thomas Jolly avait donné le signal en rachetant les privilèges d'Augustin Courbé, dont le fonds montait à 90 000 livres¹⁷ ; malheureusement, les revenus modestes de Jolly n'étaient pas à la hauteur de ses ambitions, et il passa le reste de sa vie à chercher les 45 000 livres qu'il devait à la Veuve Courbé¹⁸. Nul doute que le soutien du réseau du cartel lui fut de la plus grande utilité. Avec les rachats

16 BnF, Mss, fr. 21748, pièce [49], fol. 58-60 v°, *Mémoire à Nosseigneurs du Conseil* (je souligne).

17 Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs...*, *op. cit.*, t. II, p. 640.

18 *Ibid.*, t. II, p. 643, n. 17.

de fonds, les membres du cartel bénéficiaient aussi des héritages : Luynes hérita de son beau-père, Toussaint Quinet, les privilèges de Corneille, de Scarron, et de Quinault¹⁹ ; Louis Billaine hérita un réseau de distribution qui s'étendait jusqu'à l'Italie et l'Espagne ; Estienne Loyson aussi hérita du fonds (moins brillant) de son père, tout comme Jean II Guignard.

Cette augmentation massive de son répertoire procurait un pouvoir immense au cartel, un pouvoir d'arbitre qui marque toujours la littérature française : en ouvrant les portes à la littérature féminine, ces éditeurs « nouveau style » lui offraient un avenir, mais en les fermant à la tragi-comédie, à son apogée avant la Fronde et dont ils avaient hérité ou racheté les privilèges, les membres du cartel l'excluaient du Parnasse classique. Günter Berger a déjà suggéré qu'un mouvement du « mécène au marché » était indiqué par la baisse très nette des dédicaces épistolaires, et cela à partir des gratifications accordées directement aux auteurs par le roi²⁰. Il s'agit là d'un renversement des rôles : le clientélisme des maisons princières était remplacé par l'influence directe des éditeurs qui exploitaient un marché « public ». Ces avatars du marché permettront peut-être de corriger les lieux communs qui entourent la littérature dite classique : le véritable anachronisme consisterait à croire qu'elle n'est pas issue comme la littérature d'aujourd'hui des tensions qui existent entre la créativité, la mode et le commerce.

¹⁹ Voir l'inventaire après décès de Toussaint Quinet, du 14 mai 1652 (AN, MC, LXV, 27).

²⁰ Voir note 11.

LES ACTIONNAIRES DE LA PREMIÈRE
COMPAGNIE FRANÇAISE DES INDES ORIENTALES, 1664-1684

Philippe Haudrère

La création de la Compagnie française des Indes orientales en 1664 est une initiative monarchique. Il s'agit de permettre l'approvisionnement du royaume en produits de l'Asie sans être obligé de les acheter aux Anglais et surtout aux Hollandais, qui prélèvent un profit intermédiaire d'environ 30 % et peuvent restreindre les fournitures ; il s'agit aussi de faire apparaître la puissance du roi chez les Orientaux¹. Pour préparer l'opinion publique à cette création, le gouvernement fait publier au début de l'année un *Discours d'un fidèle sujet du roi touchant l'établissement d'une Compagnie française pour le commerce des Indes orientales*² commandé à l'académicien François Charpentier ; puis, à la fin du mois d'août, voyant « une infinité de sujets de toute condition impatients d'entrer dans cette Compagnie et de la former », il promulgue une *Déclaration portant établissement d'une Compagnie pour le commerce des Indes orientales*³. L'organisation de la nouvelle société doit beaucoup à celle de la V.O.C. hollandaise, avec, tout comme dans celle-ci, un capital social considérable. Ici, il est de quinze millions de livres, en actions de mille livres chacune, payables en trois fois, un tiers immédiatement, un tiers avant la fin de l'année 1665, et le reste avant la fin de 1666. À défaut de règlement du second et du troisième tiers, les sommes déjà versées sont acquises à la Compagnie. Une chambre générale, inspirée de celle d'Amsterdam, est établie à Paris, et des chambres particulières, analogues à celles qui existaient aux Provinces-Unies, peuvent être créées dans plusieurs autres villes, si le nombre des actionnaires y est suffisant. Les directeurs de ces chambres particulières siègent avec ceux de la chambre générale.

1 Paul Kaepelin, *Les Origines de l'Inde française. La Compagnie des Indes orientales et François Martin, étude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, A. Challamel, 1908 ; Glenn Joseph Ames, *Colbert, Mercantilism and the French Quest for Asian Trade*, DeKalb, Northern Illinois UP, 1996, spécialement p. 12-31.

2 BnF, Imp., F 21 256 (11).

3 *Recueil ou collection des titres, édits, déclarations, arrêts, règlements et autres pièces concernant la Compagnie des Indes orientales établie au mois d'août 1664. Précédé d'un Avertissement historique, par le sieur [Élie] Demis*, Paris, 1755-1756, 4 vol., t. I, p. 50-68.

La souscription est lancée au début du mois de septembre et les listes d'actionnaires établies à cette occasion permettent de connaître la composition du corps⁴. Il y a environ 1 650 actionnaires, dont 1 100 à Paris. Le montant du premier tiers versé à la souscription s'élève à 2 261 472 livres (et davantage puisqu'il n'est pas tenu compte ici des sols et des deniers), soit un capital de 6 784 416 livres une fois tous les versements effectués, à la fin de l'année 1666. On est loin des quinze millions annoncés dans la *Déclaration* ! De plus, ce capital de plus de six millions n'est jamais entièrement payé : le total des versements s'établit à 4 529 151 livres, environ deux tiers de ce qui était prévu à la fin de l'année 1664. Pourquoi ce piètre résultat ?

UNE COMPAGNIE PEU MARCHANDE

590

C'est d'abord parce que cette compagnie est peu marchande. Elle a un caractère officiel très marqué avec 92 actionnaires appartenant à la Maison royale et à la Cour, qui apportent 1 090 646 livres, soit 24 % du capital. Il y a aussi des financiers, comme les payeurs des rentes et autres professionnels du maniement de l'argent du roi, qui versent 675 511 livres ou 14,9 % du capital. Les deux réunis donnent un total de 1 766 157 livres, soit 38,9 % du capital.

Les officiers sont nombreux. Il y a 415 actionnaires qui appartiennent aux grandes institutions de la capitale, ainsi le Conseil, le Grand conseil, le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides... Ils apportent 1 090 646 livres ou 24 % du capital. Et il faut y ajouter les officiers des provinces qui versent

4 La liste est publiée en annexe et établie d'après les sources suivantes : *État des intéressés au commerce des Indes orientales qui n'ont payé que le premier tiers...*, Archives Nationales [désormais AN], Colonies [désormais Col.], C² 4, fol. 109-116 ; *Mémoire des intéressés en la Compagnie des Indes orientales qui ont payé le premier tiers des sommes pour lesquelles il se sont engagés, 24 janvier 1669*, AN, Col., C² 4, fol. 88-99 ; *Premier tiers restant à payer le 24 janvier 1669*, AN, Col., C² 4, fol. 3-21 ; *État des intéressés au commerce des Indes orientales qui ont payé les premier et second tiers...*, 24 janvier 1669, AN, Col., C² 4, fol. 117-124 ; *État de ceux qui n'ont pas payé le deuxième tiers de ce qu'ils ont pris dans la Compagnie des Indes orientales, janvier 1669*, AN, Col., C² 5, fol. 39-65 ; *État des intéressés au commerce des Indes orientales qui ont accompli les trois paiements, janvier 1669*, AN, Col., C² 4, fol. 125-131 ; *État des intéressés au commerce des Indes orientales auxquels sera fait répartition à 6 pour cent de leur capital, 1669*, AN, Col., C² 5, fol. 55-61 ; *État général des intéressés de la Compagnie des Indes orientales qui ont entièrement payé les sommes pour lesquelles ils s'étaient déclarés prendre part dans le fonds de la Compagnie et ceux qui ont fourni huit mille livres et au dessus, qui sont aux termes de la déclaration du roi du 13 septembre 1675 et n'ont point payé le quart en sus de leurs actions en conséquence des arrêts du conseil du 28 novembre et 24 décembre 1684*, AN, Col., C² 5, fol. 143-159 ; *État des intéressés au commerce de la Compagnie des Indes orientales qui ont fourni en surplus le quart au dessus de leurs actions...*, décembre 1684 et janvier 1685, AN, Col., C² 5, fol. 160-161.

475 000 livres, soit 10,5 % du capital. Les deux réunis font que la part des officiers dans la compagnie est de 1 565 646 livres, soit 34,5 %.

Enfin, il y a des marchands. À Paris, ceux-ci versent 450 390 livres ou 9,9 % du capital, pourcentage étonnamment faible pour une compagnie de commerce. Cependant les souscriptions des provinces augmentent un peu le poids des marchands, surtout grâce à l'activité des quatre chambres régionales de Bordeaux (3,1 % du capital), Rouen (3,3 %), Nantes (5,1 %) et Lyon (12,8 %). Il faut insister sur l'importance de Lyon, seule place financière et commerciale capable de rivaliser avec Paris, et qui a pour plus de 550 000 livres en actions. Cependant, tous les actionnaires des chambres régionales ne sont pas des marchands, ainsi à Bordeaux et à Rouen, y trouve-t-on des officiers des parlements, à Nantes, des officiers de la chambre des comptes. Au total, en additionnant les marchands de province à ceux de Paris, on arrive à un pourcentage d'environ 26 %, bien inférieur à celui des deux groupes précédents. Le faible poids des marchands renforce le caractère officiel, bien marqué par l'appui ouvertement donné par le roi.

En outre, la Compagnie des Indes est une affaire parisienne, la capitale ayant fourni 2 983 529 livres, soit les deux tiers du capital, et elle n'est pas un port de mer, au contraire d'Amsterdam et de Londres, où siègent les sociétés rivales.

Ces éléments de faiblesse expliquent en partie la désaffection rapide des actionnaires.

LA FUITE DES ACTIONNAIRES

Ils sont déçus par les échecs des premières années de l'activité de la Compagnie. A la fin de 1665, ils apprennent les difficultés rencontrées lors de la tentative d'installation de l'escale de Fort-Dauphin à Madagascar, si bien qu'à l'issue de la campagne de versement du second tiers, au mois de décembre, il rentre 626 000 livres au lieu des 2 200 000 prévus. En 1666, les actionnaires ont connaissance de la disparition du premier navire revenant d'Asie, la *Vierge de Bon Port*, coulée par un corsaire près de Guernesey, ainsi que du retard de la première expédition, obligée de faire une longue escale au Brésil, si bien que la troisième campagne de versement, close en décembre de la même année, donne seulement 24 000 livres. Pour essayer de remédier à la mauvaise volonté des souscripteurs, la direction de la Compagnie allonge les délais de paiements⁵, ce qui lui permet de récupérer des fonds, ainsi le montant total définitif du second tiers est-il de 1 590 325, et celui du troisième, de 677 294 livres.

Le relevé des versements effectués permet de mesurer l'intérêt porté par les actionnaires au bon succès de la Compagnie. Autrement dit, entrent-ils dans la

⁵ Ainsi en 1675 et 1676. *Recueil ou collection des titres...*, *op. cit.*, t. I, p. 317-318.

société pour plaire au roi ou au ministre, c'est-à-dire par contrainte, ou bien avec l'espoir de recevoir des dividendes aussi élevés que ceux qui sont distribués par la compagnie hollandaise ?

Environ 550 actionnaires ne règlent pas le second tiers et perdent donc leur première mise de fonds. Ils sont particulièrement nombreux parmi les trésoriers de France, tant à Paris – 25 sur 28, soit 89 % –, qu'en province, ainsi à Tours, Riom, Moulins, Grenoble, Soissons, Caen. Ils sont presque aussi nombreux à la Cour – 63 sur 85, soit 74 % – et parmi les marchands privilégiés – 74 sur 98, soit 75,5 %. La désaffection est aussi marquée chez les marchands de Paris – 137 sur 230, soit 59,5 % – tout particulièrement parmi ceux qui ont la clientèle de la Cour. Chez tous ceux-ci, on peut présumer que la souscription aux actions de la Compagnie a été plus ou moins contrainte.

592

Pour le troisième tiers, il n'est pas réglé par 800 actionnaires qui avaient pourtant payé le second tiers. On trouve quelques personnalités de la cour, ainsi Jean-Baptiste Colbert, principal promoteur de la Compagnie, dans laquelle il s'était engagé pour 30 000 livres et qui en paye seulement 20 000 ; ou encore le duc Mazarin, engagé pour 100 000 livres, ce qui est la plus forte participation, et qui verse 66 666 livres seulement, provenant de l'indemnité versée par la Compagnie des Indes pour la renonciation à ses droits dans la Compagnie de l'Orient, fondée par le duc de la Meilleraye, son père, dont il est l'héritier⁶. Dans le même groupe se trouvent les « Messieurs de Lyon », qui règlent tous le second tiers, mais aucun le troisième, ainsi que les 19 négociants et armateurs de Saint-Malo, dont 18 payent le second et un seul le dernier, ou encore les secrétaires du roi, avec 96 % pour le second et aucun pour le dernier. Il en est de même pour les 48 payeurs des rentes (81 % et 0) et les 27 officiers de la cour des monnaies (74 % et 0). Ici, il est probable que ce sont les mauvaises nouvelles reçues au cours de l'année 1666, puis dans les années suivantes, qui découragent les bonnes volontés.

Il reste à peu près 350 actionnaires ayant couvert entièrement leur souscription, et ce sont dans la très grande majorité des officiers, ainsi 80 % des magistrats de la Cour des aides de Paris (16 sur 20), 72 % de ceux de la Chambre des comptes (108 sur 149), 65 % de ceux du Parlement (43 sur 66). Les conseillers des cours de province ont une attitude semblable, ainsi dans les parlements de Rennes, Dijon, Grenoble, Aix-en-Provence ; dans les chambres des comptes de Dijon, Grenoble, Lyon, Aix et Pau ; dans les présidiaux de Clermont, Rim, Reims. Il en est de même chez les « Messieurs » de Bordeaux, Nantes et Rouen. À l'inverse, deux membres de la Cour royale seulement, les ducs de Gramont et de Noailles demeurent actionnaires de la Compagnie.

⁶ *Ibid.*, t. I, p. 82-83.

Ces 350 actionnaires sont-ils récompensés de leur effort et de leur fidélité ? Bien mal. D'abord, ils sont tenus à l'écart de la gestion de la Compagnie, car les assemblées d'actionnaires sont réunies de manière tout à fait irrégulière, bien que la *Déclaration* prescrive une réunion annuelle. Après l'assemblée constitutive de 1664, la seconde est tenue en décembre 1668, la troisième en mai 1675 et la dernière en mai 1684⁷. Quatre réunions en vingt ans ! Ensuite le dividende est réglé de manière irrégulière, il est sans relation avec l'activité commerciale, et surtout il est très médiocre. En 1675, il est distribué un dividende, sur un crédit avancé par le Trésor royal, d'un montant de 10 % de la part de chaque actionnaire ayant payé les trois tiers ou bien plus de 8 000 livres ; et en 1684 les mêmes actionnaires reçoivent le quart du montant de leur apport, moyennant la renonciation à la propriété de leur action⁸. En vingt ans, ils reçoivent donc 35 % de leur apport en capital ; bien sûr leurs actions peuvent être négociées, mais à un cours très inférieur à la valeur nominale.

Toutefois, toujours en 1684, la Compagnie est réorganisée par Seignelay, et les actionnaires peuvent y rester, sous réserve d'accepter de verser une somme représentant le quart de la valeur de leur action. 88 d'entre eux acceptent et payent 109 516 livres qui viennent s'ajouter au capital social de 438 000 livres. Ici, une fois encore, la Maison royale, représentée dans le conseil de la Compagnie par Morel de Boistiroux, directeur du commerce avec les pays étrangers au Secrétariat d'État de la Marine, est un gros actionnaire avec 40 000 livres. Il demeure trois membres du Conseil du roi, Pussort, Rouillé et Nicolas de La Reynie, qui possèdent en tout pour 21 000 livres en actions ; un conseiller au Châtelet, Sauzion, pour 1 000 livres ; quatre secrétaires du roi, pour 27 000 livres. Tous les autres, c'est-à-dire 79 actionnaires, sont des négociants de Paris, Bordeaux, Nantes et Rouen⁹. C'est à dire qu'après bien des avatars, la Compagnie des Indes orientales n'est plus la grande société nationale à la façon hollandaise, rêvée par Colbert ; selon le vœu de Seignelay, beaucoup plus proche de la réalité commerciale, elle est devenue une entreprise marchande à la manière britannique, avec un petit nombre d'actionnaires.

7 *Ibid.*, t. I, p. 218-223, 282-283, 371-381.

8 *Ibid.*, t. I, p. 303-306.

9 *Ibid.*, t. I, p. 407-415, 425-432.

ANNEXE

Les actionnaires de la Compagnie française des Indes orientales fondée en 1664 et leurs versements effectifs à l'occasion des trois appels de fonds successifs (montants exprimés en livres)

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Maison royale : 219 322			
Reine mère, Anne d'Autriche	20.000	20.000	20.000
Reine, Marie Thérèse d'Autriche	20.000	20.000	20.000
Dauphin	20.000	20.000	20.000
Bourbon, Anne de, duchesse douairière de Longueville	3.333	3.333	
Bourbon, Armand de, prince de Conty	6.666		
Bourbon, Louis de, prince de Condé	10.000	10.000	
Savoie, Eugène Maurice de, comte de Soissons	6.000		
Cour : 543 974			
Adhémar, François d', comte de Grignan	3.000		
Albert de Luynes, Charles, duc de Chaulnes, pair de France	3.333		
Argouges, Nicolas d', marquis de Rasnes	4.000		
Arnault, Georges, marquis d'	1.333		
Arpajon, Louis, duc d', pair de France	3.333		
Aubert, Gilles, commissaire des guerres en Picardie	333		
Aumont de Rochebaron, Louis d', pair de France	3.333		
Bar, Guy de	1.333		
Beauvilliers, Paul de, duc de Saint-Aignan, pair de France	10.000		
Belleforrière, Charles de, marquis de Soyecourt	5.000		
Bellegarde, Henry de, marquis d'Antremont	1.000		
Béringhen, Henry de	6.000	6.000	
Berment, Jean de	1.000	1.000	
Berry, de, sr. Deserteaux	4.000		
Bethune, François de, comte d'Orval, pair de France	3.000	3.000	
Béthune, Hyppolite de, comte de Selles	4.000	4.000	
Béthune, Louis de, comte de Charost, pair de France	3.000		
Bouchard d'Aubeterre, Claude	1.000		
Bouchet, Jean du, marquis de Sourches	6.000		
Boullenc, Henry de	2.000		
Branças, Louis François de	5.000	5.000	
Brinon, Jean-Charles de, marquis de Saint-Nectaire	1.000		
Broglià, Charles-Amédée, comte de Rével	2.000		
Bullion, François de, marquis de Montlouet	4.000		
Cambout, Armand du, duc de Coislin	6.000		
Choiseul, François de, marquis de Praslin	1.000		
Clerambault, Philippe de, comte de Palluau	2.000	2.000	
Colbert, Jean-Baptiste	10.000	10.000	
Crequy, marquis Jean de	2.000		
Crevant, Louis de, marquis d'Humières	4.000		

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Dauvet, Nicolas, comte Des Marests	333		
Deberceau, marquis de Viantais	3.333		
Escoubleau, René, marquis de Sourdis	4.000		
Estampes, Jacques d'	3.000		
Estrée, Annibal, duc d', pair de France	6.666		
Fourrier de Nacquard, Sébastien	5.000	5.000	
Gabory, Jacques de	1.000		
Galland, Jacques, secrétaire du cabinet	1.000	1.000	
Gaston de Foix, Jean-Baptiste, pair de France	4.000		
Gavre, François de, marquis d'Aiseau	4.000		
Gigault, Bernardin, marquis de Bellefonds	4.000	4.000	
Gondy, Pierre de, duc de Retz, pair de France	4.000		
Gouffier, Arthur, duc de Roannez, pair de France	6.000		
Goyon, François, comte de Matignon	4.000		
Gramont, Antoine, duc de, pair de France	6.666	6.666	6.666
Guenaut, médecin	1.333		
Guénégaud, Henry de, marquis de Plancy	10.000		
Guiry, Charles, marquis de	1.000		
Hautefort, François, marquis de	4.000		
Jehamon de Bartillat, Etienne, garde du trésor royal	10.000	10.000	
Joyeux, Michel, valet de chambre	500		
La Vieuville, Charles, duc de, pair de France	10.000		
Langlée, Claude	1.000		
Languedoue, Guillaume de	333		
Le Bégue, Charles, trésorier des bâtiments	1.000		
Le Menestrel, Antoine, trésorier des bâtiments	1.000		
Le Tellier, Michel, marquis de Louvois	10.000	10.000	
Lionne, Hugues de	3.000	3.000	
Magnaut, Jean de, comte de Montagu	1.000		
Mazarin, Armand Charles, duc, pair de France	33.333	33.333	
Mignon, valet de chambre	1.500		
Molina, Maria, femme de chambre espagnole de la reine	2.000		
Montault, Philippe de, duc de Navailles, pair de France	10.000		
Montmorency, François Henry de	4.000		
Mornay, Louis de, marquis de Villarceaux	3.000		
Noailles, Anne, duc de, pair de France	10.000	10.000	10.000
Nogaret, Louis-Félix de	4.000	4.000	
Nos, Charles des	650		
Plessis-Liancourt, Roger du, duc de La Roche Guyon, pair	4.000		
Potier, René, duc de Tresmes, pair de France	3.333		
Quengo, René de, comte de Tonquédec	3.000		
Rennel de Saint-Martin, Jean de	2.000		
Roquelaure, Gaston, duc de, pair de France	5.000	5.000	
Rouvroy, Claude de, duc de Saint-Simon, pair de France	4.000		
Rouxel, Jacques, comte de Grancey	10.000		

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Sainte-Maure, Charles de, duc de Montausier, pair de France	6.666		
Saint-Nectaire, Henri de, duc de la Ferté, pair de France	10.000	10.000	
Saldaigne de Bardeville, Charles	1.000	1.000	
Schulemberg, Jean de, comte de Mondejeux	3.333		
Séguier, Pierre	13.333	13.333	
Simiane, François de, marquis de Gordes	2.000		
Thiard, Claude, comte de Bissy	4.000		
Trémollet, Jean-François de, marquis de Montpezat	3.333	3.333	
Valot, premier médecin du roi	4.000	4.000	
Vigneront du Plessis, Armand-Jean, duc de Richelieu, pair	6.000	6.000	
Conseil : 464 820			
Aligre, Etienne d'	6.000	6.000	
Aguesseau, Henry d'	1.000	1.000	1.000
Amelot de Chaillou, Jacques	1.000	1.000	1.000
Amelot de Gournay, Charles	1.000	1.000	1.000
Aubray, Antoine d'	1.000		
Barentin, Jacques Honoré	2.000	2.000	2.000
Barillon d'Amoncourt, Paul	2.000	2.000	2.000
Barillon de Morangis, Antoine	4.000	4.000	
Barrin de la Galissonnière, Jacques	2.000	2.000	2.000
Bénard de Rezay, Cyprien	1.000		
Berrier, Louis	10.000	10.000	
Berruyer, Charles	666		
Bignon, Jérôme	1.000	1.000	1.000
Bochart de Champigny, François	1.000	1.000	1.000
Bonneau, Jean, l'aîné	1.000		
Boucherat, Louis	2.000	2.000	
Bouchu, Claude	2.000	2.000	2.000
Chamillart, Guy	2.000	2.000	2.000
Charon, Guillaume, extraordinaire des guerres	10.000	10.000	
Chassepot de Beaumont, François	6.666		
Colbert, Charles, maître des requêtes	4.000	4.000	
Courtin, Louis Honoré	1.000	1.000	1.000
Creil, Henry de	1.000	1.000	
Delafond, Jacques, garde rôle	6.666		
Denis, Jean, garde sac	1.000	1.000	1.000
Dreux, Philippe	333	333	333
Du Bois de Guédreville, Sébastien	500	500	500
Favier du Boulay-Thierry, Jacques	2.000		
Feydeau, Edmond	1.000	1.000	1.000
Fiubet de Castanet, Anne de	1.000	1.000	1.000
Fiubet, Gaspard de	3.333	3.333	3.333
Fortia, Bernard de	1.166	1.166	1.166
Foullé de Pruneaux, Etienne	1.000	1.000	1.000
Gaillard, Claude	1.000	1.000	1.000

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Garibal, Jean	1.000	1.000	
Gaulmin de Montgeorge, Gilbert	6.000		
Girard de la Cour des Bois, Louis	1.000	1.000	1.000
Gobelin, Claude	1.000		
Habert, Henri Louis	1.000	1.000	
Henault, Jean	20.000	20.000	
Hennequin, Claude	4.000	4.000	
Hotman, Vincent	4.000	4.000	4.000
Isaac de La Guillaumie, Nicolas, greffier	6.666	6.666	6.666
Jassaud, Nicolas de	1.000	1.000	1.000
Laisné de la Marguerie, Louis	1.000	1.000	
Laistre, Antoine de	2.000	2.000	2.000
Lambert d'Herbigny, Henry	1.000	1.000	1.000
Langlois de Colmoulins, Jean-Baptiste	1.000		
Le Fèvre de Caumartin de Saint Pol, Louis	2.000	2.000	
Le Fevre de Caumartin, Jacques	2.000	2.000	
Le Fèvre d'Ormesson, Olivier	1.000	1.000	
Le Lièvre, Thomas	1.000	1.000	
Le Maistre de Bellejame, Louis	1.000		
Le Maye, Charles	1.000	1.000	1.000
Le Pelletier, Nicolas	2.000	2.000	2.000
Le Rebours, Thierry	1.000	1.000	1.000
Le Tonnelier de Breteuil	3.333		
Machault, Charles de	1.000		
Maissat, Pierre, greffier	6.666	6.666	6.666
Malon de Bercy, Charles Henry de	1.000	1.000	1.000
Marillac, Michel de	2.000	2.000	
Marin, Denis	3.333	3.333	
Mauroy, Séraphin de	2.000		
Mesmes, Jean Jacques de	1.000	1.000	1.000
Molé de Sainte Croix, Jean	2.000	2.000	2.000
Morant, Thomas, marquis du Mesnil Garnier	1.000		
Nesmond, Henry de	1.000	1.000	1.000
Névelet, Pierre-Vincent	1.000	1.000	1.000
Nicolas de La Reinie, Gabriel	1.000	1.000	1.000
Pajot, Jacques	2.000	2.000	2.000
Pecquot, Pierre	3.333		
Pommereu, Auguste Robert de	2.000	2.000	2.000
Poncet, Pierre	2.000	2.000	2.000
Potier de la Boissière, Philippe	500	500	500
Potier, André	1.000	1.000	1.000
Pussort, Michel	5.000	5.000	5.000
Quentin de Richebourg, Charles	2.000	2.000	2.000
Renouard, Jean-Jacques de	2.000	2.000	2.000
Rosset de la Martellière, Pierre	2.000	2.000	

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Rouillé, Jean	1.000	1.000	1.000
Tallement, Gédéon	2.000		
Thevin des Hameaux, Jean	2.000		
Thou, Jacques Auguste de	6.666		
Tourte, Nicolas, huissier pour lui et ses confrères	6.666	6.666	
Verthamon de Villemenon, François	1.000	1.000	
Verthamon, François de	2.000	2.000	
Voisin de la Norraye, Jean-Baptiste	2.000	2.000	2.000
Voisin, Daniel	2.000	2.000	
Grand conseil : 21 985			
Aubry, Louis	333	333	333
Bailly, Claude	666	666	666
Bernage, Jean de	333	333	333
Bitault, François	333	333	333
Boudet, Louis de	333	333	333
Brétignière, Jacques de	333	333	
Briçonnet, Guillaume	1.000	1.000	1.000
Charpentier, Philippe	500	500	500
Le Cornier de Sainte Hélène, François	333	333	333
Hennequin de Charmont, Louis François	333		
Le Clerc de Lesseville, Charles	333	333	333
Le Fèvre de La Faluère, René	333		
Machault, Louis de	1.000		
Marcel de Bouqueval, Claude	500		
Marillac, Pierre de	333	333	333
Pincé, François	333		
Regnaudin, Claude	1.000		
Rouillé, Pierre	333	333	333
Sabine, Michel	333	333	333
Trye, Pierre, secrétaire, avec ses confrères	666	666	666
Turgot, Dominique	333		
Parlement de Paris : 203 615			
Amelot, Michel	666	666	666
Bailleul, Louis de	3.000	3.000	3.000
Bauquemare, Charles de	1.000	1.000	
Bignon, Jérôme	2.000	2.000	2.000
Boin de Vauroy, Henry	666	666	666
Bordier, Hilaire	2.000	2.000	
Bourlon, Nicolas	666	666	
Bragelongne, Thomas	1.000	1.000	
Brice, Antoine	666	666	666
Brillac, Pierre de	1.000	1.000	1.000
Bullion, Henry de	666	666	666
Bullion, Noël de, sgr. de Bonnelles	5.000	5.000	
Cottin de Charny, François	1.000	1.000	1.000

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Courtin, Nicolas	1.000		
Douet, André	333	333	333
Du Laurent, Robert	666	666	666
Du Metz, Gilles	666	666	666
Du Tillet de Gouaix, Jean	666		
Fayet, Nicolas	1.000	1.000	1.000
Ferrand, Michel	1.000		
Feydeau, François	1.000		
Fouquet, Antoine	500		
Gilbert, Pierre	666	666	666
Goeslard, Jean	1.000	1.000	1.000
Grangier de Liverdis, Edouard	666	666	666
Guénégaud, Claude de	666	666	666
Harlay, Achille de	2.000	2.000	
Hodicq, Claude Pierre de	666	666	666
Joly de Fleury, Jean-François	666	666	666
Lagrange, Charles de	333	333	
Lagrange, Louis de	500	500	
Lamoignon, de	4.000	4.000	
Larcher, Pierre de	666	666	666
Lattaignant, Louis	666	666	
Le Boultz, Noël	666	666	666
Le Bret, Vincent	666		
Le Cocq de Corbeville, Jean	1.000	1.000	1.000
Le Coigneux, Jacques	3.000	3.000	3.000
Le Feron, Jérôme	1.000	1.000	1.000
Le Pelletier, Claude	1.000	1.000	
Le Rebours, Louis	666		
Le Vasseur, Nicolas	666	666	666
Leschassier, Robert	666	666	666
Longueil de Maisons, René	3.000	3.000	3.000
Malo, Charles	666	666	666
Maupeou, Pierre de	1.166	1.166	1.166
Meliand, Nicolas	666	666	666
Menardeau, Claude	1.000		
Merault, Pierre	666	666	
Mesmes, Jean Antoine de	3.000	3.000	3.000
Molé, Jean	3.000	3.000	3.000
Nesmond, Guillaume de	3.000	3.000	3.000
Périgny, Octave de	3.333	3.333	
Potier de Blanc-Mesnil, René	1.000	1.000	1.000
Potier de Novion, André	666	666	666
Quentin de Richebourg, Jean	1.000	1.000	1.000
Refuge, Jean de	666	666	666
Ribeire, Antoine	1.000	1.000	1.000

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Robert, Claude, greffier	1.000	1.000	1.000
Ruzé, Bernard de	1.000	1.000	1.000
Sallo, Denis de	666	666	
Talon, Denis	2.000	2.000	2.000
Tambonneau, Jérôme	1.000	1.000	1.000
Vassan, Charles de	1.000	1.000	1.000
Villiers, Gaspard de	666	666	666
Viole, Pierre	2.000		
Chambre des comptes de Paris : 273 704			
Asselin, François	333	333	333
Aubry, Claude	1.000	1.000	1.000
Aubry, Robert	333	333	333
Bazin, Maurice	333	333	333
Beauhain, Pierre	333		
Berthemet, Laurent	666	666	
Binet de Saint Martin, Henry	1.000	1.000	1.000
Bitault du Tillay, Charles	3.000		
Belot, Claude	333	333	333
Blouin, Louis	333	333	333
Bonnaire, Pierre de	333	333	333
Boucherat, Jean	1.000	1.000	1.000
Bourgoing, Louis	666	666	666
Bourlon, Mathieu	666	666	666
Brochardi, Jacques	333	333	333
Burdelot, Antoine	1.000	1.000	1.000
Caperel, Charles	333		
Cardillac, Jean	333	333	333
Chaillon, Jacques	333	333	
Chandelier, Pierre	333	333	333
Cherré, Isaac	333	333	333
Cherré, Pierre, aîné	666	666	666
Chibert, Louis	333	333	
Chouaine, Jérôme	333	333	333
Chouat, François	2.000	2.000	2.000
Coëffier, Jean	666		
Colbert de Turgis, Nicolas	666	666	666
Constant, Claude	333	333	333
Cousinet, Robert	500	500	500
Creil, Pierre de	666	666	
Dampierre, Antoine	333	333	333
Dorat, Jean	333	333	333
Doujat, Jean	333	333	333
Du Lion, François Antoine	1.000	1.000	1.000
Du Mesnil, Jacques	333	333	333
Du Port, François	500	500	500

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Durand, Mathurin	333	333	333
Duret de Chevy, Charles	3.000	3.000	3.000
Falconi, Louis	666		
Faverolle, Laurent de	666	666	666
Faverolle, Nicolas de	333	333	333
Fernel, Pierre	333	333	333
Ferrand, Nicolas	333	333	333
Feydeau, Charles	333	333	333
Fleur, Claude de	333	333	
Fraguier de Vaux, Jean	333		
Frézeau de La Frézelière, Claude François	333	333	333
Frezon, Louis	333	333	333
Galland, Jacques	500	500	
Gallard, Claude	333	333	333
Germain, Denis	333	333	333
Girard, Antoine	3.000	3.000	3.000
Gobelin, Nicolas	333	333	333
Godefroy, Jean	666	666	666
Godet de Soude, François	333	333	333
Goujon, Bernard	333	333	333
Gourreau, Jean	333	333	
Goury, André	333	333	333
Gouy, Pierre	666	666	
Guénégaud, Jean de	1.000	1.000	
Guillemin, Philippe	666	666	666
Guinet, Jean	333	333	333
Guyet, Antoine	333	333	333
Hamelin, Robert	333	333	333
Hardy, Antoine	333	333	333
Héliot, Gilles	333	333	333
Hénin, Nicolas	333	333	333
Hennequin, Nicolas	333	333	333
Hubert de Landreville, François	333	333	333
Hublet, Pierre	1.000	1.000	1.000
Huguet, François	333	333	
Hurault, Philippe	333	333	
Juin, André	666	666	666
La Cour, Pierre de	333	333	333
La Croix, de	333	333	333
La Mouche, Pierre de	333	333	333
La Porte, Philippe de	333	333	
La Vie, Jean de	333	333	333
Ladvocat, Louis	666	666	
Lambert de Thorigny, Nicolas	1.000	1.000	1.000
Lambert, Guillaume	666	666	666

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Langlois, René	333		
Larcher, Pierre	3.000		
Le Barbier, Philibert	333	333	333
Le Bossu, Simon	333	333	333
Le Camus, Girard	333	333	333
Le Camus, Jacques	333	333	333
Le Cocq, François	500	500	
Le Cordelier, Louis	333	333	
Le Fèvre d'Eaubonne, André	666	666	666
Le Fèvre, Jean	333	333	333
Le Gras, Claude	333	333	333
Le Picart, Jacques	333	333	333
Le Pilleur, Henry	333	333	333
Le Ragois, Bénigne	3.000	3.000	3.000
Le Rebours, Thierry	500		
Le Tellier d'Alonne, Jean	333	333	333
Le Tonnelier, Etienne	333	333	333
Le Vasseur, Charles	333	333	333
Lefèvre, François	666	666	666
Leschassier, Christophe	666	666	
Lescuyer, François	1.000	1.000	1.000
Lespervier, Nicolas	666	666	666
Lespinette, Antoine de	333	333	
Lhuillier, René	333	333	333
Loynes, Jean de	333	333	
Loyseau, Charles	333	333	333
Mandat, Claude	666	666	666
Mauroy, Renaud de	333	333	
Menant, Jacques	333	333	333
Ménisson, Robert	333	333	333
Mirepoix, François	1.000	1.000	1.000
Miron, Nicolas	1.000	1.000	1.000
Montholon, Antoine de	333	333	333
Montholon, Jérôme de	333	333	333
Morin, Etienne	666	666	666
Moucy d'Itteville, Jean	1.000	1.000	1.000
Nicolai, Nicolas	6.666	6.666	6.666
Passart, Michel	333	333	333
Phélypeaux, Louis	3.000	3.000	3.000
Piffard, Guillaume	333	333	333
Pignais, Pierre	666		
Pinette de Charmoy, Jacques	666	666	666
Pollart, Jean	3.000	3.000	3.000
Pouillet, Charles	333	333	
Poussemothe de l'Etoile, Edouard de	666	666	

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Renaud, Louis	333		
Renouard, Noël	666	666	666
Richer, Louis	333	333	333
Richer, Pierre	333	333	333
Rivery, Luc de	1.000	1.000	1.000
Roche, Pierre de	333	333	333
Roger, Louis Christophe	1.000	1.000	1.000
Rosignol, Antoine	333	333	333
Rougeot, Etienne	333	333	333
Rousseau, François	1.000	1.000	1.000
Rousseau, Hypolite	333	333	333
Sallé, Jacques	333	333	333
Tardif, Léonard	666	666	666
Tilly, Antoine	1.000	1.000	1.000
Tourmont, Jérôme	1.000	1.000	
Trudaine, Charles	666		
Tubeuf, Jacques	6.000	6.000	
Tullier, Louis	333	333	333
Valles, François de	333	333	333
Vieuxmaisons, Jacques Michel de	333	333	333
Villiers, Charles de	333	333	333
Vion, Antoine	333	333	333
Vrévin, Louis de	333	333	333
Cour des Aides de Paris : 51 324			
Amelot, Jacques	3.000	3.000	3.000
Brion, Claude	1.500	1.500	1.500
Dorieu, Jean	1.500	1.500	1.500
Hémery, Jacques	3.333		
Jubert de Bouville, André	1.000	1.000	1.000
Le Bel, Jean	333	333	333
Le Blanc, Louis	500	500	500
Le Camus, Nicolas	2.000	2.000	2.000
Le Féron, Antoine	333	333	333
Le Noir, Charles	1.500	1.500	
Le Prestre, Guillaume	1.000	1.000	1.000
Ménisson, Nicolas	333	333	333
Petit, François	666		
Picques, Jacques	333	333	333
Quatrehommes, Louis	500	500	500
Ravot, Jean-Baptiste	1.000	1.000	1.000
Roger, Nicolas	333	333	333
Sainte Marthe, Abel de	333	333	333
Sanguin, Philippe	666	666	666
Sauvion, Louis	333		

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Cour des monnaies : 19 154			
7 règlent le premier tiers	2.498		
20 règlent deux tiers	8.328	8.328	
Trésoriers de France : 24 055			
Belin, Anne	333	333	
Chahu, Claude	666	666	
Charpentier, Denis	3.333		
Danes de Chanceuil, Pierre	333		
De la Barre du Moutier, Jean	500		
Delrieu, Jean	333		
Des Prés, Claude	666		
Doriac, Etienne	333		
Du Four, Philippe	300		
Du Saussay, Michel	500		
Du Saussay, Nicolas	666		
Ferrand, Jean-Baptiste de	333	333	
Fornier, Claude	666		
Fraguier de Malestroit, Nicolas	500		
Guillon, Claude	6.666		
Habert, François	666		
Montigny, Jacques de	666		
Moucy, Jacques de	333		
Moucy, Philippe de	333		
Pepin de Bugnons, François	666		
Petit de Ravannes, Michel	600		
Petitped, Benjamin	333		
Pinon de Villemain, Nicolas	500		
Renault, Jean	666		
Ridel, Charles	333		
Rouillet de Beauchamp, Antoine	666		
Sallé, Henry	333		
Scourion de la Houssaye, Nicolas	500		
Châtelet : 31 989			
Bouneau, Nicolas	333	333	333
Brigalier, Pierre	333	333	
Buis, Pierre, greffier	333	333	333
Delaune, Claude	666		
Dreux d'Aubray, Antoine, lieutenant civil	2.000	2.000	
Ferrand, Jacques	666	666	666
Le Fèvre, Jean-Baptiste	333	333	333
Le Moine, Louis	333	333	333
Le Pelletier, Michel	333	333	
Longueil, Nicolas de	333	333	333
Lusson, Philippe	1.000	1.000	1.000
Ozanet, Barthélémy	333		

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Riantz, Armand de	2.000	2.000	
Sauzion, Robert	333	333	333
Sejournant, Louis de, notaire	10.000		
Tardif, Jacques	666		
Secrétaires du roi : 136 326			
Collège ancien en corps	13.333	13.333	
Collège des 54	6.000	6.000	
Collège des 66	7.666	7.666	
Collège des 36	4.000	4.000	
Collège des 20	2.333	2.333	
Aubry, René	6.666	6.666	
Busnel, Philippe	3.333		
Delisle, Thomas	6.666		
Foucault, Hugues	1.000		
Habert, Henri	333		
Huguet, Jean-Baptiste	6.666		
Languet, Guillaume, trésorier de l'extraordinaire des guerres	4.833		
Lhuillier, Charles	333		
Marchais, Martin	500		
Merault, Pierre	4.000	4.000	
Perrachon, Pierre	10.000		
Ranchin, Jean-Antoine	6.666		
Scarron, Paul	8.000		
Financiers : 474 529			
12 règlent le premier tiers seulement	70.997		
14 règlent deux tiers	29.366	29.366	
13 règlent la totalité	115.000	115.000	115.000
Payeur des rentes : 65 656			
9 règlent le premier tiers	7.998		
39 règlent deux tiers	28.829	28.829	
Marchands de Paris : 386 922			
137 règlent le premier tiers	63.457		
76 règlent le second tiers	115.483	115.483	
17 règlent la totalité	30.833	30.833	30.833
Marchands privilégiés : 63 468			
74 règlent le premier tiers	26.814		
24 règlent deux tiers	18.327	18.327	

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Province : 1.544.392			
Anjou-Touraine-Orléanais : 54 666			
Angers - Avril de la Chaussée, Jacques	333		
Orléans - Trésoriers de France	2.000		
Tours - Corps des marchands	25.000		
Tours - Corps des ouvriers en soie	25.000		
Tours - Trésoriers de France	2.000		
Tours - Chardon, Isaac	333		
Auvergne : 37 662			
Clermont - communauté de ville	4.000		
Clermont - Cour des aides	4.000	4.000	4.000
Clermont - Présidial	2.000	2.000	2.000
Clermont - Gorillon	333	333	333
Clermont - Morel, Claude	333		
Clermont - Panneau, sr. Dufau	333	333	333
Clermont - Saint Germe, comte de	500		
Riom - Consuls	4.000		
Riom - Présidial	1.666	1.666	1.666
Riom - Trésoriers de France	3.333		
Thiers - Consuls	500		
Bourbonnais : 10 997			
Bourges - Trésoriers de France	1.333	1.333	
Montluçon - 3 habitants	1.000		
Moulins - Trésoriers de France	3.333		
Moulins - 4 habitants	1.666		
Moulins - Berger, Jacques	1.166	1.166	
Bourgogne : 71 994			
Dijon - Chambre des comptes	10.333	10.333	10.333
Dijon - Parlement	15.831	15.831	9.333

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Bretagne : 233 158			
Nantes - Chambre des messieurs	28.333	28.333	28.333
Rennes - Parlement	30.000	30.000	30.000
Saint-Malo - Autier, Alain	333	333	
Saint-Malo - Belin de la Maison, Jean	333	333	
Saint-Malo - Boudeau, René	333	333	
Saint-Malo - Boulin, Louis	333	333	
Saint-Malo - Briand, Claude	750	750	
Saint-Malo - Cohu, Julien	1.333	1.333	
Saint-Malo - Comestable	333	333	
Saint-Malo - Eon de la Villeauroux, Jean	3.333	3.333	
Saint-Malo - Eon de la Villebague, Julien	5.000	5.000	5.000
Saint-Malo - Gaillard, François	500	500	
Saint-Malo - Grout de la Villejacquin, Pierre	10.000	10.000	
Saint-Malo - Guichet, Jean	333	333	
Saint-Malo - Le Breton, Pierre	333	333	
Saint-Malo - Magon, Alain	333	333	
Saint-Malo - Magon, Jean	1.000	1.000	
Saint-Malo - Moreau de Launay, François	1.000	1.000	
Saint-Malo - Neveu, Jacques	333	333	
Saint-Malo - Porée, Charles	333		
Saint-Malo - Tranchant	500	500	

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Champagne et Trois évêchés : 38 331			
Chalons - Lallemand	500	500	
Metz - Parlement	16.666	16.666	
Reims - Présidial	1.333	1.333	1.333
Dauphiné : 61 658			
Grenoble - chambre des comptes	4.666	4.666	4.666
Grenoble - Parlement	4.666	4.666	4.666
Grenoble - Trésoriers de France	7.000		
Grenoble - Boissieux, président chambre des comptes	666	666	666
Grenoble - Le Roux, Denis, président au parlement	6.666	6.666	6.666
Flandre, Artois, Picardie et Soissonnais : 18 160			
Abbeville - Boulogne, Adrien, procureur à la sénéchaussée	500	500	500
Amiens - 7 habitants	2.831		
Amiens - 2 habitants	1.000	1.000	
Amiens - Demans	500	500	500
Amiens - Scarron	500	500	500
Dunkerque - 11 habitants	3.663		
Dunkerque - Desplaces	500	500	
Soissons - Trésoriers de France	2.666		
Guyenne : 141 948			
Bordeaux - Chambre des messieurs	47.316	47.316	47.316
Languedoc : 88 000			
Toulouse - capitouls	40.000	40.000	
Toulouse - Bazin, Louis, intendant	2.000	2.000	
Toulouse - Fieubet, président au parlement	2.000	2.000	
Lyonnais : 581 489			
Lyon - Chambre des messieurs	275.250	275.250	
Lyon - Chambre des comptes	10.333	10.333	10.333
Navarre : 6 498			
Chambre des comptes	2.166	2.166	2.166
Normandie : 149 989			
Caen - Trésoriers de France	3.666		
Caen - Du Gué, François, intendant	2.000		
Le Havre - 31 habitants	13.493		
Le Havre - Creteville	333	333	
Le Havre - Grenier de Canilly, David	3.333	3.333	
Rouen - Chambre des messieurs	42.166	42.166	42.166

	1 ^{er} tiers	2 ^e tiers	3 ^e tiers
Poitou et Saintonge : 14 499			
La Rochelle - Habitants	3.833		
Poitiers - Présidial	4.666		
Poitiers - Echevins	3.000	3.000	
Provence : 39 999			
Aix - Chambre des comptes	5.333	5.333	5.333
Aix - Parlement	8.000	8.000	8.000

UN ÉCRIT INÉDIT DE VAUBAN : L'ÉTAT DES COMMERCES STRASBOURGEOIS

Jean-Pierre Kintz

De nombreuses descriptions de l'Alsace furent composées après le rattachement de la province au royaume de France en 1648. À la fin du siècle, l'intendant, Jacques de La Grange, fut invité à fournir un « état présent de la Province d'Alsace » servant à parfaire l'éducation du duc de Bourgogne. Ce mémoire fut souvent apprécié pour sa « vision globale » de la réalité alsacienne¹. On le compara aussi à celui de Félix Le Pelletier de La Houssaye, rédigé en 1701, mais estimé de moindre intérêt². Il nous a été possible de connaître le « mémoire » de Vauban qui présente de fortes ressemblances avec les deux autres écrits³. Une interrogation vient tout naturellement à l'esprit : dans quelles circonstances l'ingénieur et commissaire général des fortifications recueillit-il les documents ? Il entreprit trois voyages en Alsace à la fin du XVII^e siècle et dans les premières années du XVIII^e siècle⁴. Selon ses habitudes, il amassa des informations. Il séjourna pendant un long temps

- 1 *L'Alsace en 1700. Mémoire sur la province d'Alsace de l'intendant Jacques de La Grange*, éd. Roland Oberlé, Colmar, Alsatia, 1975. La rédaction a été entreprise après la signature de la paix de Ryswick (20 septembre et 30 octobre 1697), ce que la lecture du texte confirme. L'intendant fut révoqué à la fin de janvier 1698. Voir Georges Livet, *L'Intendance d'Alsace sous Louis XIV, 1648-1715*, Strasbourg/Paris, F.-X. Le Roux/Belles-Lettres, 1956, en particulier le livre III (« Une intendance de combat dans une province nouvelle. Jacques de La Grange, l'homme de Louvois, 1673-1698 »), p. 381-640 ; *idem*, « La Grange », dans *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, dir. Jean-Pierre Kintz, Strasbourg, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, n° 22, 1994, p. 2179-2180.
- 2 Le Pelletier de La Houssaye obtint la commission pour servir en Alsace le 8 novembre 1699. Georges Livet, *L'Intendance d'Alsace...*, *op. cit.*, livre IV (« Le problème de l'unité (1698-1715). Le Pelletier de La Houssaye et l'alliance avec les notables »), p. 641-898 ; *idem* « Le Pelletier de La Houssaye », dans *Nouveau dictionnaire...*, *op. cit.*, n° 24, 1995, p. 2308 ; « Mémoire sur l'état présent de la province d'Alsace, fait et dressé par l'intendant Le Pelletier de La Houssaye », éd. Dr. Weisgerber, *Revue d'Alsace*, nouvelle série, t. 11, 1897, p. 433-459 et t. 12, 1898, p. 26-46.
- 3 Nous exprimons la plus vive gratitude à monsieur le marquis de Rosanbo qui nous a permis de connaître et de publier des écrits de Vauban sur l'Alsace. Ces documents accompagnés d'un appareil critique sont en cours d'édition.
- 4 Anne Blanchard, *Vauban*, nouvelle édition revue et corrigée, Paris, Fayard, 2007, p. 359-360 ; Général Yves Barde, *Vauban ingénieur et homme de guerre*, Précy-sous-Thyl, Éditions de l'Armançon, 2006, p. 187-189 ; *Nouveau dictionnaire...*, *op. cit.*, n° 38, 2002, p. 3976-3977.

à Strasbourg en 1698 après avoir conçu, sur le terrain, le projet de la forteresse de Neuf-Brisach. Il avait obtenu l'aide du maréchal d'Huxelles, gouverneur de la province. À Strasbourg, où il surveilla les travaux de la citadelle, il fréquenta assurément les milieux dirigeants de la cité, en particulier le nouvel intendant Claude de La Fond et le préteur royal Ulrich Obrecht qui avait contribué à la rédaction du mémoire de La Grange.

Vauban revint certes à Strasbourg en 1702 et en 1703 pour participer au siège de Vieux-Brisach, mais trop brièvement. Il paraît donc judicieux d'admettre que l'« Estat des commerces qui se font ordinairement dans la ville de Strasbourg et environs par rapport aux denrées et marchandises qui croissent dans l'Alsace » ait été écrit en 1698, surtout pour être proche du mémoire de La Grange. Comme pour ce dernier, il s'agit essentiellement d'une énumération de produits. Nous nous sommes efforcé de les regrouper en trois grandes catégories :

612

- les récoltes agricoles : tabac, safflor, chanvre, graines ;
- les vins, vinaigres, eaux de vie ;
- les produits naturels ou transformés.

La diversité et la richesse des cultures ont été décrites récemment par les historiens et géographes alsaciens, en particulier Étienne Juillard, Jean Vogt et Jean-Michel Boehler⁵. Ces auteurs présentent essentiellement une évolution alors que Vauban relate l'état du commerce aux lendemains de la guerre de la Ligue d'Augsbourg⁶.

LES RÉCOLTES AGRICOLES

Contrairement à d'autres descriptions, celle de Vauban présente, dès les premières lignes, le commerce du tabac pour préciser qu'il n'est pas ancien et établi depuis trente ans. La culture avait été introduite « il y a environ cinquante années » par un certain Joachin Maucler. Ayant rapporté de la graine de tabac des Indes, il en sema autour de Bischwiller, au nord de Strasbourg⁷. Il vendait à Francfort les feuilles réunies en « cordes ou endouilles ». La culture se répandit

5 Citons en particulier l'ouvrage de Jean-Michel Boehler, *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, 1994, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 3 vol. [riche bibliographie]. Les cultures citées par Vauban sont décrites t. I, p. 748-795.

6 Pour une présentation de la conjoncture économique et sociale strasbourgeoise à la fin du siècle, voir Peter Hertner, *Stadtwirtschaft zwischen Reich und Frankreich. Wirtschaft und Gesellschaft Strassburgs, 1650-1714*, Köln-Wien, Böhlau, 1973.

7 Mauclerc, plus connu sous le prénom Benjamin, était issu d'une famille huguenote réfugiée à Strasbourg puis à Phalsbourg. Il s'établit, après 1622, à Bischwiller qui accueillait les huguenots et y introduisit la culture du tabac. Vauban ne cite pas Robert Koenigsmann qui aurait rapporté en 1620 des semences d'Angleterre. Voir *Nouveau dictionnaire...*, op. cit., n° 22, 1994, p. 2069 et n° 26, 1995, p. 2568.

au Palatinat et dans la plaine d'Alsace. Les maraîchers de Strasbourg livraient les plants. Du temps de Vauban, on produisait dans cette ville du tabac pour fumer, pour raper, pour mâcher et en poudre. Douze à quinze cents personnes des deux sexes et même des enfants de sept à huit ans étaient occupés à ces transformations. Ce commerce rapportait plus de quinze cent mille livres par an. La version de l'intendant La Grange est quelque peu différente :

Le commerce du tabac s'est augmenté et les fabriques se sont si fort multipliées dans la ville de Strasbourg qu'il y a été employé jusqu'à mille cinq cents personnes par jour et le débit en a été jusqu'à deux cents quintaux par semaine dont les deux tiers ont passé en Suisse par l'Allemagne et l'autre en Lorraine et sur la Sarre et le tout a produit jusqu'à quatre ou cinq cent mille livres par année.

Le Pelletier de La Houssaye décrivant le commerce de l'Alsace donne cette simple précision : « Son principal commerce est celui du tabac, l'on compte qu'il s'en fabrique dans la ville de Strasbourg cinquante mille quintaux par an ».

« Le second commerce qui se fait à Strasbourg et qui était autrefois très considérable avant la guerre est celui du safran bâtard ou safranon » écrit Vauban. Cette plante tinctoriale était appelée *saflor* ou *flor* dans la région. On en tirait une couleur jaune. La production était si importante, dès le milieu du XVII^e siècle, que la Ville de Strasbourg intervint, lors des négociations de paix en Westphalie, pour obtenir la franchise douanière pour cette marchandise⁸. Seulement trois régions en produisaient : « la province d'Erfurt en Saxe, celle d'Alexandrie au Levant, mais le meilleur est celui de Strasbourg ». Le saflor était exporté vers l'Italie, la Hollande et l'Angleterre pour une valeur de 300 000 écus en période de paix. Le document précise que la fleur permet d'obtenir une « teinture écarlate ». La matière colorante rouge-vif était fournie par les racines d'une autre plante tinctoriale, la garance, dont le texte ne parle point. Le rédacteur aurait-il commis une confusion ?

Vauban s'est intéressé à une autre marchandise spéculative. Il a observé que « le commerce des chanvres pour la marine et la Hollande est très bon ». Cultivé dans l'Ortenau (à l'est de Strasbourg) et dans le comté de Hanau en Basse-Alsace, les ventes pouvaient atteindre une valeur de cent cinquante mille livres⁹. On ne

8 Jean-Pierre Kintz, *La Société strasbourgeoise du milieu du xvi^e siècle à la fin de la guerre de Trente Ans. 1560-1650. Essai d'histoire démographique, économique et sociale*, Strasbourg, Association des Publications près les universités de Strasbourg, 1984, p. 389-390.

9 Au xvii^e siècle, la région préférée des acquéreurs strasbourgeois aurait été située sur la rive droite du Rhin, le pays de Hanau et l'Ortenau. En 1670 des marchands strasbourgeois prétendaient avoir importé dans les années précédentes 5 000 quintaux (mesure de Strasbourg) de chanvre cultivé autour d'Achern et de Bühl (Peter Hertner, *Stadtwirtschaft zwischen Reich und Frankreich...*, op. cit., p. 172). Pour le xviii^e siècle, l'extension de la culture du chanvre est bien établie (Jean-Michel Boehler, *Une société rurale...*, op. cit., t. I, p. 770-774).

peut que regretter le manque de précision de Jacques de La Grange qui énumère seulement, parmi les « autres commerces », le chanvre, les treillis (toiles pour la confection des sacs) et des canevas à tapisserie. Remarquons que, lors des conflits armés, les fibres servaient à fabriquer des mèches d'amadou. Pendant la guerre de Trente Ans, chanvre et mèches étaient vendus aux foires de Francfort.

Outre le tabac, le saflor et le chanvre, l'exportation lointaine de semences et de graines semble avoir constitué une spécificité strasbourgeoise. Les maraîchers de la ville et les villageois de la plaine cultivaient une diversité de plantes pour récolter des graines. Vauban évoque un gros commerce de graines de chanvre, d'oignons, de moutarde, de pavot pour en tirer de l'huile et des semences de légumes. Le mémoire de Le Pelletier en énumère plusieurs sortes : oignons, anis, choux, raves, fenouil. Ces marchandises étaient exportées vers la Hollande et les « pays étrangers »¹⁰. Elles représentaient une valeur importante, mille livres, sans compter celle des graines d'oignons.

614

La lecture de l'état des commerces permet de discerner la manière de produire et de vendre. Le corps des maraîchers de Strasbourg exerçait un véritable monopole dans la culture et la vente des semences d'oignons. Au terme d'un ancien long conflit, la superficie cultivable avait été définie pour chaque maraîcher¹¹. Les sacs, contenant le produit expédié en Hollande, étaient scellés pour en garantir la qualité. La vente rapportait trente cinq mille livres.

VINS, VINAIGRES, EAUX-DE-VIE

Lors de ses séjours à Strasbourg, Vauban avait assurément observé l'animation qui régnait au port de la ville. Les fûts de vin et d'eaux de vie étaient déposés sur le quai avant un proche chargement. Les exportations de vins, spécialement ceux de la haute Alsace, remontaient au Moyen Âge. Ils étaient appréciés jusque dans les pays nordiques. Strasbourg avait pu imposer le droit d'étape et ses jaugeurs ou mesureurs contrôlaient la qualité de la boisson.

Sebastian Münster relate dans sa *Cosmographie*, parue en 1553, que l'« on exporte d'Alsace, par bateau et par chariot, le précieux vin vers la Suisse, la Souabe, la Bavière, les Pays-Bas et même l'Angleterre »¹². Des marchands

¹⁰ En 1700, le conseiller de la Ville, André Koenig, acheta auprès des maraîchers 21 rézaux de semences d'oignons qu'il voulait exporter principalement en Angleterre. Six boisseaux strasbourgeois d'une contenance d'environ 19 litres de grains chacun formaient un rézal (Peter Hertner, *Stadtwirtschaft zwischen Reich und Frankreich...*, *op. cit.*, p. 160, n. 629)

¹¹ Jean-Pierre Kintz, *La Société strasbourgeoise...*, *op. cit.*, « La révolte des petits maraîchers », p. 483-486.

¹² Description générale de la culture de la vigne en Alsace et de l'exportation du vin dans Médard Barth, *Der Rebbau des Elsass und die Absatzgebiete seiner Weine : ein geschichtlicher Durchblick*, Strasbourg/Paris, Le Roux, 1958, 2 vol. Claude Muller a retracé

strasbourgeois faisaient également le commerce du vin du Brisgau. Les guerres du XVII^e siècle provoquèrent un effondrement de ces exportations et le rétrécissement de l'aire géographique des ventes strasbourgeoises¹³.

Jacques de La Grange mentionne, dans sa présentation du commerce, que l'on envoyait une quantité considérable de vin de la haute Alsace en Hollande d'où on le transportait en Suède et au Danemark où on le débitait pour du vin du Rhin. On a remarqué qu'au lieu de s'affaiblir en demeurant longtemps sur l'eau, il augmentait en bonté, le soufre qu'il tire du terroir y contribue, c'est ce qui lui donne une force extraordinaire qui se modère par un long transport¹⁴.

Vauban reprit ces idées. Il écrit que les Hollandais ne faisaient guère de différence avec ceux du Rhin. Il mentionne que par temps de paix, la ville exportait pour une valeur allant « jusqu'à quatre cent mille livres », mais que la guerre avait interrompu le commerce. Tout le vin s'était débité pour les vivandiers de l'armée. Il précise aussi que les vins des pays du Rhin et de la Moselle et ceux de la haute Alsace, certes abondants, n'avaient pas atteint leur maturité depuis quatre années « par l'inconstance des saisons ». Les vins rouges se gardaient tout au plus cinq ou six ans. Les marchands hollandais savaient que les vins très clairs se conservaient longtemps. Les vins blancs « mûrissaient » dans les tonneaux et acquéraient « force et bonté ».

Outre le vin et la pierre à vin (le tartre) utilisée par les teinturiers hollandais et anglais, les marchands strasbourgeois exportaient du vinaigre et des eaux-de-vie. Vauban rappelle que leur commerce a été très bon en temps de paix. Les Hollandais appréciaient les eaux-de-vie qui supportaient mieux la mer et les voyages de long cours que celles des autres pays européens. Jacques de La Grange relate que la haute Alsace fournissait la « meilleure partie » des deux commerces que Vauban évalue à trois cent mille livres. Les autorités contrôlaient l'exportation. La fabrication du vinaigre pouvait amoindrir la quantité de vins

ces aspects dans les ouvrages intitulés *Chronique de la viticulture alsacienne*, Riquewihr, J. D. Reber, 1991-2005, 6 vol. ; on consultera plus particulièrement les volumes consacrés au XVII^e siècle (1997) et au XVIII^e siècle (1993).

13 Description de la production vinicole et du commerce du vin dans Jean-Pierre Kintz, *La Société strasbourgeoise...*, op. cit., p. 308-339.

14 L'intendant a repris des observations faites dans les pages où il avait décrit la fertilité de l'Alsace : « Les vins du cru de la Haute Alsace et d'une partie de la Basse sont très bons, et ceux qui croissent plus bas en tirant vers Landau sont moins forts et plus délicats et il ne s'y en recueille pas une si grande quantité. Tous ces vins, tant de la Haute- que de la Basse- Alsace, ont la propriété de se conserver autant qu'on veut et augmentent toujours en bonté jusqu'à douze ou quinze ans, il y a même des cantons dont les vins ne diffèrent guère de ceux du Rhin. Il ne s'y recueille du vin rouge qu'en petite quantité. Les vins blancs n'ayant pas leur débit, on en fait des eaux-de-vie et du vinaigre dont les habitants font commerce avec les Hollandais et dans les autres pays étrangers ». *L'Alsace en 1700...*, op. cit., p. 47.

nécessaires à la boisson des habitants les plus pauvres¹⁵. Il fallait aussi garantir la qualité des produits. On peut lire dans l'état des commerces :

Il est à remarquer que pour conserver le crédit et la réputation des deux marchandises, les magistrats [autorités de la Ville] ont établi en tout temps des visiteurs qui font les preuves desdits vinaigre et eaux de vie et ensuite si elles se trouvent de la qualité requise, l'on marque les tonneaux du sceau de la Ville de Strasbourg avec lequel ils sont en grande réputation en Hollande, particulièrement les eaux de vie...

Lorsque le titre n'était pas atteint, le produit était renvoyé à son fabricant ; en cas de fraude, il pouvait être déversé lors du contrôle. Ni Jacques de La Grange, ni Vauban ne décrivent les produits de distillation : fruits fermentés ? marc de raisin ? lie de bière ? céréales¹⁶ ? Ce commerce allait-il renaître en temps de paix ? Le Pelletier de La Houssaye constatait en 1701 qu'il était « fort diminué ».

616

Ces marchands étaient inscrits dans la même « corporation » de métiers (*Zunft* ou tribu) que les tonneliers, dont certains pratiquaient le commerce du vin et du vinaigre. Vauban admirait le savoir-faire de ces artisans « forts estimés et fort riches ». Ils prêtaient serment et se portaient garants des vins qu'on leur confiait, parfois vieux de vingt-cinq et trente années. Des particuliers engageaient parfois un tonnelier à titre personnel. Il possédait alors une clef de la cave, surveillait la qualité des vins et entretenait l'état des tonneaux. Le vin ne se gâtait donc pas comme en France. La très belle grosseur des tonneaux était remarquable : « il y en a qui contiennent jusqu'à cinquante muids, mesure de Paris, et plus ». Vauban évoque une autre particularité : les tonneaux se vendaient avec les maisons comme fonds et non comme biens meubles.

PRODUITS NATURELS OU TRANSFORMÉS

Vauban a noté brièvement d'autres aspects du commerce strasbourgeois. Il cite celui du bois, sans évoquer l'exportation de ce matériau. L'intendant Jacques de La Grange était plus précis. En temps de paix, les Hollandais achetaient en basse Alsace « une quantité prodigieuse d'arbres et de bois ». Ce trafic avait été interrompu dès 1688 ; les marchands ne purent enlever les arbres qu'ils avaient fait couper dans la forêt de Haguenau. L'intendant affirme que l'un des

15 Jean-Pierre Kintz, *La Société strasbourgeoise...*, op. cit., p. 337.

16 Dans le *Recueil des principales remarques à faire sur l'Alsace*, Vauban mentionne la grande utilité de la rivière l'Ill « pour le commerce principalement pour descendre en Hollande les Eaux de Vie, qu'on distilloit cy devant et en abondance à Colmar, Selestatt et aux environs remplis de vignobles ».

principaux objets du commerce d'exportation en basse Alsace avait été cette vente de bois aux Hollandais pour la construction des bâtiments et navires « ce qui rapportait tous les ans des sommes considérables tant pour la fabrication et voiture de ces bois que pour leur achat ».

En revanche, Vauban évoque le commerce local du bois et du charbon : « messieurs du magistrat [autorités de la Ville] en connaissent la bonté, se le sont réservé et c'est la Ville qui fait seule le commerce ». Il fait observer que ce bois était acheté « de l'autre côté du Rhin », alors que la Ville pourrait s'approvisionner dans les forêts alsaciennes « si l'on voulait prendre soin de rendre les petites rivières en état de flottence qui se ferait à peu de frais ».

Il fait un constat identique pour l'exploitation du salpêtre et la fabrication de poudre à canon et à giboyer : « il est bien diminué. La poudre de Strasbourg passait pour la meilleure et la plus fine qu'il y eut en France, mais à présent l'on en a plus ». Des moulins à poudre existaient à Strasbourg ; des marchands en étaient propriétaires. Jacques de La Grange mentionne dans son mémoire les moulins à poudre de Colmar et de Strasbourg. Il reconnaissait que « celle qu'on fabrique dans cette dernière ville est réputée une des meilleures de l'Europe ». On pouvait recueillir le salpêtre dans toute la région et particulièrement dans la partie montagnaise des Vosges. Vauban souligne cependant que si cette marchandise était bien ménagée, il n'y aurait pas de province qui en produirait une meilleure. Cette activité occupait assurément moins de personnes que celle de certaines branches de l'artisanat.

Pour satisfaire la nourriture d'une population de 26 500 habitants à la fin du XVII^e siècle, de vastes réseaux d'approvisionnement avaient été constitués au cours des siècles. Le commissaire général des fortifications rappelle qu'il n'y a pas de semaine où l'on n'abatte à la boucherie 120 bœufs ou vaches, sans les veaux, porcs et moutons¹⁷. Parallèlement l'artisanat du cuir s'était développé sur les bords de la rivière qui traverse la ville. Vauban atteste la qualité des cuirs, souligne la « très grosse consommation » locale et ajoute : « Il y a dans cette ville cinq ou six marchands de chamois qui font un très gros commerce, même de buffles pour les troupes ».

Dans le domaine de l'habillement, Vauban observe que « draps, soie, bas et chapeaux... viennent du dehors ». Les marchands de Lyon, Troyes et Reims vendaient ces produits (lors des foires ?). Avec la paix, les draps d'Angleterre ou de Hollande de moindre qualité que ceux de France pourraient à nouveau

17 Vauban fait observer que les Strasbourgeois de confession luthérienne mangeaient de la viande toute la semaine. Nous avons décrit l'approvisionnement, le commerce et la consommation de la viande avant 1650 dans notre thèse, *La Société strasbourgeoise...*, op. cit., p. 340-367.

approvisionner le marché local. Les tisserands strasbourgeois produisaient essentiellement de petits draps pour les paysans alors que l'on pourrait établir des manufactures¹⁸.

Après cette présentation, Vauban imita Jacques de La Grange qui acheva la sienne par une peinture des mœurs et des mentalités alsaciennes. L'intendant Le Pelletier de la Houssaye fit de même. Vauban fut parfois plus pertinent dans ses jugements. Il nous a paru que cette évocation ne concernait pas vraiment le sujet de notre exposé.

618

En comparant l'état des commerces strasbourgeois de Vauban et la description faite par l'intendant Jacques de La Grange, il apparaît qu'ils ont assurément été rédigés à partir de documents communs. Le lecteur des deux écrits ne peut qu'être frappé par la ressemblance dans l'énumération des marchandises et par le même intérêt porté à l'exportation des produits, essentiellement vers la Hollande. Vauban insiste néanmoins souvent sur les techniques de production ou mentionne la valeur marchande des ventes. Colbertisme ? Avec le mémoire de Le Pelletier de La Houssaye, l'historien dispose ainsi de trois présentations de la conjoncture économique des pays rhénans à l'aube du XVIII^e siècle.

¹⁸ Vauban précise que les laines sont grossières et grasses en Alsace ce qui ne permet pas d'obtenir des étoffes fines. Jacques de La Grange cite cinq manufactures : de gros draps (cessation en 1703), de couvertures de laine, tapisserie façon de Bergame ou Rouen, de futaine façon d'Augsbourg ou d'Aix-la-Chapelle, de bas de métiers (voir *L'Alsace en 1700...*, *op. cit.*, p. 138 et 258). Le Pelletier de La Houssaye cite les tapisseries de Bergame (« Mémoire sur l'état... », art. cit., p. 444).

LA BOUCHERIE RURALE EN BASSE-NORMANDIE AU XVIII^e SIÈCLE :
L'EXEMPLE DE COLLEVILLE ET DE CHEUX

Jean-Marie Vallez

Ce fut longtemps un axiome de notre historiographie que, sous l'Ancien Régime, seule une minorité privilégiée pouvait accéder à la consommation de viande de boucherie. Si, pour les villes, cette opinion est aujourd'hui nuancée¹, il est encore largement admis que dans les campagnes, le porc – avec des réserves – et la volaille agrémentaient seuls les repas de fête paysans. Nous voudrions montrer ici par l'exemple normand que ce point de vue est, pour le XVIII^e siècle, fort exagéré sinon erroné.

Sous l'Ancien Régime, les impôts sur la consommation pesaient principalement sur les boissons et le bétail. C'est dans cet esprit qu'en février 1704, un édit institua des inspecteurs des boucheries avec les droits afférents, dans les villes et bourgs fermés du royaume² ; les bouchers y habitant étaient tenus de déclarer tous les animaux qu'ils amèneraient ou qui leur seraient amenés et d'en payer les droits aux bureaux installés à cette fin. Dans les bourgs, ces droits s'élevaient à 2 livres par bœuf ou vache, 12 sols par veau et 4 sols par mouton. Il était, en outre, interdit à ces bouchers, sous peine de confiscation et de 300 livres d'amende, de tuer les

1 Maurice Garden avait, dès 1967, affirmé dans un article de qualité que « l'usage de la viande de boucherie n'était pas rare ou occasionnel dans les classes laborieuses de la population lyonnaise » (« Bouchers et boucheries de Lyon au XVIII^e siècle », dans *92^e congrès national des sociétés savantes, Strasbourg, 1967, Section d'Histoire moderne et contemporaine*, Paris, Imprimerie nationale, 1970, t. II, p. 62). Des études plus récentes ont permis de lui apporter une confirmation quantifiée pour le Midi (*De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne* [actes du colloque organisé par le Centre d'Histoire moderne en 1993], Montpellier, université Paul-Valéry, 1994). Tout en émettant une opinion nuancée sur la consommation carnée de la population parisienne, Reynald Abad considère que « la situation des citadins et singulièrement celle des Parisiens est bien plus favorable que celle des ruraux » (*Le Grand Marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002, p. 391).

2 Sur la question des droits voir l'article « Inspecteurs des boucheries (droits des) », dans *Encyclopédie méthodique. Finances*, Paris, Panckouke, t. II, 1785, p. 614-621. Texte de l'édit dans le *Recueil des édits, déclarations du roy registrés au Parlement de Rouen depuis l'année 1700 jusqu'en 1706*, Rouen, Richard Lallemand, 1755, p. 190-192.

bêtes ailleurs qu'aux tueries et de vendre ailleurs qu'aux étals publics. Un arrêt du Conseil du 19 avril 1704 fixa à 2 deniers la livre pesant les droits sur la viande sans distinction d'espèces. Les droits, augmentés ensuite de sols pour livre, furent affermés et perçus par une armée d'abonnataires et de sous-abonnataires. L'édit provoqua la fuite des maîtres bouchers des bourgs « sujets » vers les paroisses environnantes non sujettes, si bien qu'une déclaration du 4 février 1710 les maintint à titre personnel dans l'obligation de payer les droits³. L'imprécision des textes – il n'y a guère de bourgs fermés en Normandie où la définition du bourg est purement juridique –, l'esprit de fraude des bouchers et le zèle intéressé et excessif des abonnataires et de leurs commis entraînent d'innombrables et incessantes contestations, sources à leur tour de nouveaux actes réglementaires. L'arrêt du 22 septembre 1720 servant de règlement général incluait les bouchers résidant dans des lieux non fermés, tandis que celui du 25 octobre 1723 autorisait les particuliers non reçus maîtres bouchers et résidant dans les campagnes – ce sont à proprement parler les bouchers de campagne – à massacrer et vendre dans leurs maisons sans déclaration ni paiement de droits, qu'ils devaient en revanche acquitter s'ils transportaient leurs viandes au dehors. Ils ne pouvaient alors étaler que dans les lieux sujets aux droits, mais cette obligation souffrit des tolérances.

Louis Percoville, Thomas Renouf dit La Vergée et Barnabé Renouf sont associés pour la perception de ces droits à Cheux, Colleville et autres lieux, et le document exploité ici est un carnet sur lequel l'un d'eux a noté les quantités déclarées par les bouchers et les sommes reçues d'eux entre le 18 septembre 1725 et le 17 décembre 1726⁴. Compte tenu de la rotation entre associés et de son caractère aléatoire, les relevés sont malheureusement incomplets et irréguliers : c'est ainsi que l'on dispose de 8 relevés sur 10 pour décembre 1725 et qu'ils se réduisent à 2 sur 9 pour décembre 1726. Au total, sur 57 relevés, 29 concernent le marché de Colleville et 26 celui de Cheux⁵, ce qui, eu égard au carême, représente 41 % des marchés pour la période considérée. Cheux et Colleville, situés au sud-ouest de Caen, ont l'un et l'autre statut de bourg et sont donc « lieux sujets ». Colleville est un hameau d'une vingtaine de maisons avec une chapelle, dépendant de la communauté et paroisse de Mondrainville, et comporte « des halles pour la boucherie qui tient tous les samedis et durant le mois d'août tous les dimanches en faveur des Oûtrons »⁶. Cheux compte environ 750 habitants dans un riche

3 BnF, F 21922 (47).

4 Nous sommes redevable à Jean-Yves Laillier, documentaliste aux Archives départementales du Calvados, de nous avoir fait connaître ce document, qui est y conservé sous la cote 1B 2081/2.

5 Les deux derniers se rapportent au marché de Tilly-sur-Seulles et à une assemblée.

6 Michel Béziers, *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, éd. Gaston Le Hardy, Paris/Rouen, Lestringant, t. II, 1895, p. 228.

terroir agricole, les halles s'élèvent au milieu du bourg et le marché s'y tient le mardi. Malgré la proximité du chef-lieu de la généralité, l'activité des bouchers fréquentant les deux bourgs n'a rien à voir avec la ville : la puissante communauté des bouchers caennais veillait jalousement sur ses privilèges à l'intérieur de la banlieue et n'y tolérait pas la concurrence⁷.

La fréquentation des deux marchés est irrégulière au cours de l'année : à Colleville c'est d'août à fin décembre qu'elle est la plus élevée, une vingtaine de bouchers occupant les étals, alors qu'elle est à son point le plus bas en mai. La tendance est semblable à Cheux, mais avec un net repli en décembre et un creux plus accentué au printemps (six bouchers étalent le 14 mai et deux seulement le 12 juin). Ce mouvement est dû, pour une part, au caractère saisonnier de la présence des bouchers débitant de la viande de mouton : ainsi Louis Barbey est-il présent à treize marchés, mais qui se situent tous en septembre, octobre et novembre 1725 et 1726. Compte tenu des lacunes de notre documentation, quelques bouchers se font remarquer par leur assiduité : six d'entre eux paraissent à plus de 30 marchés. La palme revient à François Hérout présent à 45 marchés, suivi de près par Charles Lecornu père (43), Jean Lecornu (40), Julien Tillard (39) et Thomas Guillot fils (38). Dix-sept en tout, soit environ le tiers des bouchers recensés, ont au moins 10 marchés à leur actif. À l'opposé, le groupe le plus nombreux est quasiment évanescant : 37 bouchers sont venus de une à cinq fois. Un correctif doit, toutefois, être apporté concernant les abonnés, dont l'activité réelle peut être masquée puisqu'ils paient chaque semaine une somme forfaitaire convenue. Ainsi Guillaume Dethan, boucher à Feuguerolles, mentionné à 5 reprises, n'en est pas moins qualifié de « boucher ordinaire des marchés de Cheux, Colleville », lorsqu'il règle son abonnement à compter du 1^{er} janvier 1726. Ces abonnés sont heureusement en très petit nombre et n'affectent guère le résultat d'ensemble.

À défaut de pouvoir quantifier la consommation de viande des populations concernées, il est possible d'en discerner la nature et le mouvement saisonnier à travers les déclarations des bouchers. Pour obvier aux inconvénients de la documentation – fréquence irrégulière des relevés, dualité et disparité Cheux-Colleville –, nous avons regroupé les marchés en ensembles d'importance équivalente – six à sept – dans lesquels le poids de Cheux est à peu près constant. Le tableau suivant résume ces données.

7 Le 11 mars 1784, les maîtres de la communauté des bouchers de Caen adressent requête au lieutenant de police du bailliage « pour obtenir de sa Majesté l'arrêt tendant à fixer la distance de la banlieue où les bouchers auront seuls le droit de vendre de la viande à l'exclusion de ceux de la campagne ». Archives départementales du Calvados [désormais AD Calvados], C 2008. Sur cette communauté, voir Alfred Gallier, *Histoire de la boucherie caennaise sous l'Ancien Régime*, Caen, Valin, 1902.

	Bœufs	Vaches	Veaux	Veaux de lait	Moutons
Octobre-novembre 1725 (7 marchés dont 3 à Cheux)	1	79 1/2	0	6	116
Fin janvier – février 1726 (6 marchés – 3 à Cheux)	6 1/2	58 1/2	5	37	166
Mai – juin 1726 (7 marchés – 4 à Cheux)	0	12	38	88 1/2	17
Octobre – novembre 1726 (6 marchés – 3 à Cheux)	6	53 1/2	0	3	150 1/2

À titre de comparaison, il nous a paru utile d'indiquer les résultats obtenus pour deux autres périodes avec des paramètres un peu différents.

Décembre 1725 (8 marchés – 4 à Cheux)	0	65	3	0	170
Juillet – août 1726 (8 marchés – 3 à Cheux)	13 1/2	67	4	15	101

622

Une analyse plus détaillée permet d'affiner ces résultats. Le bœuf, consommé surtout par les catégories sociales aisées, et urbaines, est peu présent. On le trouve presque exclusivement sur le marché de Colleville dans les semaines précédant le carême et à l'automne 1726. La forte consommation estivale est liée à la présence des outrons, ces moissonneurs venus d'ailleurs et dont le labeur épuisant exige une nourriture roborative : la preuve en est qu'un seul marché sur 8, celui de Colleville le dimanche 11 août fournit la moitié des bœufs déclarés. La vache – le terme de « chair » est parfois utilisé sans plus de précision – est par excellence le bovin de la boucherie rurale et, à plusieurs reprises, il s'en trouve une vingtaine au marché de Colleville, lors de l'automne 1725. Sa consommation s'affaisse, au contraire, au printemps ; au plus bas en mai – la vache est absente des deux marchés de Cheux disponibles pour ce mois –, elle reste médiocre en juin ; le veau s'est alors substitué à elle : le veau de lait d'abord, qui apparaît massivement dès février, puis, après l'intermède du Carême, domine presque seul sur les marchés ; au cours du mois de mai, 61 sont apportés aux deux marchés connus de Colleville et 25 à ceux de Cheux⁸. Cet afflux ne dure pas, le veau *fait* prend la relève dès juin, mais pour peu de temps. Le mouton fournit ici tout le petit bétail : il est consommé en nombre du début de l'automne – dès août à Colleville – jusqu'à la fin février : durant cette période, 25 à 35 moutons sont apportés à chaque marché de Colleville. Il se trouve, à l'opposé, totalement éliminé du marché en mai.

⁸ Le maximum de mai existe également sur le marché parisien. Reynald Abad, *Le Grand Marché...*, *op. cit.*, graphique p. 313.

Au total, l'automne est la saison où, pour le marché de Cheux, l'offre de viande et, selon toute vraisemblance, sa consommation, atteint son maximum. Colleville, à la nuance estivale près, est à l'unisson. Malgré l'abondance du veau de lait, le printemps prolonge un carême tardif en 1726. Entre ces deux périodes de l'année le rapport est, quant à la boucherie, globalement de 1 à 3.

La plupart des bouchers n'offrent à leurs clients qu'une seule espèce de viande, bovine pour l'essentiel. Un petit groupe venant de Verson, Baron et Évrecy s'adonne, cependant, exclusivement à la viande du mouton. Une douzaine d'autres déclare à la fois vaches et moutons, mais trois seulement le font de manière significative et un seul, Lecornu père, assez régulièrement – une vingtaine de marchés. Les quantités apportées par chacun sont assez médiocres : là encore, ils ne sont qu'une douzaine à déclarer plus d'une vache lors d'un marché et ils ne sont que trois – Jean Lecornu, Charles Lecornu père et Thomas d'Ollendon – à le faire à dix reprises au moins. Pour ce qui concerne les moutons, neuf bouchers en déclarent plus de cinq lors d'un même marché, mais cela reste exceptionnel, sauf pour Jacques Guillot, Thomas Guillot père et fils, et Guillaume Guillot, d'Évrecy. Beaucoup d'apports sont faibles : une demi-vache ou trois quartiers, deux moutons parfois. Encore faut-il ajouter que certaines vaches « petites » ne paient qu'un droit réduit à 1 livre 10 sols et qu'il n'est pas rare de voir un boucher « relever » un membre de vache ou un quartier de mouton invendu pour l'exposer en vente sur un autre marché. Nombre de bouchers ne se contentent pas d'étaler à Colleville et à Cheux, mais fréquentent d'autres marchés du voisinage, ce qui leur permet d'exercer presque quotidiennement leur activité. Si le marché de Colleville ne se tient ordinairement que le samedi, les bouchers ont le choix, le dimanche, entre ceux de Bretteville-l'Orgueilleuse et de Rots, voisins et généralement couplés, ou celui de Verson⁹. Plusieurs se retrouvent le lundi à Tilly-sur-Seulles – alors Tilly-Vérolles –, bourg pourvu de halles dont le seigneur a droit de foire et marché. Après Cheux le mardi, c'est à Villers-Bocage, bourg d'environ 100 feux, que certains se rendent le mercredi. D'autres lieux apparaissent incidemment : Carpiquet, Cairon, etc... En l'absence de halles, les bouchers ont coutume de s'installer devant l'église. Tous ne sont pas aussi actifs que Charles Lecornu père, habitué des halles de Tilly, présent aussi à Rots, Bretteville-l'Orgueilleuse et Villers-Bocage, ou que Thomas d'Ollendon que l'on trouve à Tilly, Bretteville, Verson et Saint-Honorine-du-Fay, mais il reste que, dans une zone faiblement étendue – un rayon d'une dizaine de kilomètres –, au moins quatre marchés établis,

9 Le commerce dominical est assez actif pour qu'en 1788 encore, les habitants d'Évrecy se plaignent de la ruine « des marchés de viande qui s'y tenaient tous les dimanches matins et qui présentement se tiennent les mêmes jours aux paroisses de Noyers et de Sainte Honorine », ruine qu'ils attribuent à la suppression de leur vicomté en 1741 ! AD Calvados, C 7981.

sans compter les autres points de vente, permettent aux gens de la campagne de s'approvisionner en viande de boucherie. Les bouchers ne dédaignent pas non plus de se rendre aux assemblées qui sont l'occasion de ripailles ; trois sont citées dans le document : la « Saint Gourgon » le 3 septembre, celle de Louvigny en février et la « Saint Marcou » en mai¹⁰.

Il se pratique également une vente à domicile qu'attestent les mentions de quartiers de viande suivie de la mention « chez lui », mais elle est d'évidence, secondaire.

La résidence d'une quarantaine de bouchers est précisée au fil des déclarations ou peut être retrouvée grâce aux rôles de taille : aucun ne paraît habiter Mondrainville, trois au moins – les Hérout – résident à Cheux ; les autres se répartissent entre les communautés-paroisses alentour – comme le montre la carte reproduite en annexe –, parfois regroupés en famille comme les Lecornu à Cristot ou les Lalande à Vendes.

Il est tentant, pour hiérarchiser ce groupe de bouchers, de recourir aux cotes d'industrie portées sur les rôles de taille existants¹¹. Nous avons retenu celles d'une vingtaine de bouchers pour les années 1735 à 1737 :

Charles Lecornu de Cristot	28 l.	10 s.	
Marin Lecornu de Bretteville l'Orgueilleuse	26 l.		
Nicolas Lecornu le jeune de Cristot	10 l.		
Charles Hermerel de Fontaine-Etoupefour	10 l.		
Louis Tillard de Secqueville-en-Bessin	10 l.		
Jean Lecornu de Fontenay-le-Pesnel	8 l.		
Nicolas Lecornu l'ainé de Cristot	7 l.		
André Lalande de Monts	6 l.	18 s.	
Guillaume Hérout de Cheux	6 l.		
Gabriel Lalande de Vendes	6 l.		
François Tillard de Verson	6 l.		
Claude Tîrel de Sainte-Honorine-du-Fay	5 l.	12 s.	
Guillaume Dethan de Feuguerolles	5 l.	5 s.	8 d.
Richard Renouf de Fontaine-Etoupefour	5 l.		
Louis Barbey de Fontenay-le-Pesnel	3 l.	10 s.	
Abraham Hermerel de Carpiquet	3 l.		
André Lecornu de Saint-Manvieu	3 l.		
Thomas Renouf de Vieux	1 l.		

Pareils écarts d'imposition traduisent évidemment des degrés d'activité qui ne peuvent guère se comparer, mais un seuil semble se situer à 6 livres : le

¹⁰ Saint Marcouf était le second patron de Norrey-en-Bessin, il était réputé guérir des écrouelles et on y venait en pèlerinage (Auguste Edline, *Norrey près Caen (Calvados) et son histoire*, Saint-Amand, Impr. Saint-Joseph, 1896, p. 3-4. Saint Gorgon était le second patron de Bully (Michel Béziers, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, 1894, p. 328), où se tenait peut-être cette assemblée.

¹¹ Ils sont conservés dans la série 2 C des Archives départementales du Calvados.

dépassant à peine, André Lalande est qualifié de « bon boucher »¹². Toutefois, dans le monde rural auquel ils appartiennent, c'est avant tout la possession ou l'affermage de la terre qui détermine le montant total de l'imposition et, en définitive, le rang tenu dans la communauté d'habitants. Les 6 livres de sa cote d'industrie situent Guillaume Héroult à un niveau inférieur à celui des boulangers, des maréchaux ou des *croquetiers* – marchands d'œufs – de Cheux, mais il est inscrit au rôle pour 21 livres 15 sols ; il paie le surplus en tant que fermier de 16 vergées de terre labourable appartenant à un privilégié, possesseur de 3 vergées et fieffataire de 7 autres¹³. De même, les 3 livres dont Abraham Hermerel est redevable pour son industrie ne sont que le quart de son imposition ; il doit encore s'acquitter de 9 livres 2 sols parce qu'il est fermier de 7 1/2 vergées de terre¹⁴. Dernier exemple – mais on pourrait les multiplier –, celui de Marin Lebas imposé à Tilly-sur-Seulles en 1760 pour un total de 51 livres 9 sols dont 10 livres pour son commerce¹⁵ ; c'est comme tenant une ferme qu'il paie l'essentiel de sa taille. Les bouchers ruraux restent des paysans, mais leur métier est suffisamment prenant avec l'achat des bêtes, l'abattage, le découpage et la vente de la viande, sans compter les fréquents déplacements, pour qu'ils ne puissent cultiver de leurs mains la terre possédée ou affermée par eux. Elle est, comme le précisent les collecteurs, « labourée par autrui » : c'est de cette manière que Thomas Renouf à Vieux, Richard Renouf à Fontaine-Etoupefour ou François Tillard à Verson font tous valoir.

Il existe en Normandie environ cent cinquante bourgs et marchés analogues à ceux de Colleville et de Cheux, c'est-à-dire autant de boucheries rurales desservies par des maîtres bouchers ou de simples bouchers de campagne. Il est évident que le bétail conduit dans leurs tueries n'est pas destiné en totalité à pourvoir les seules catégories sociales privilégiées ou simplement nanties. Même si le phénomène ne peut être quantifié, la viande de boucherie n'est pas absente de la table du paysan normand. Il eût été pour le moins paradoxal que, dans une province réputée pour son élevage et où le commerce des bestiaux était pratiqué depuis plusieurs siècles, les campagnes demeuraient à l'écart de l'alimentation carnée.

12 AD Calvados, 2 C 1290, assiette de 1736.

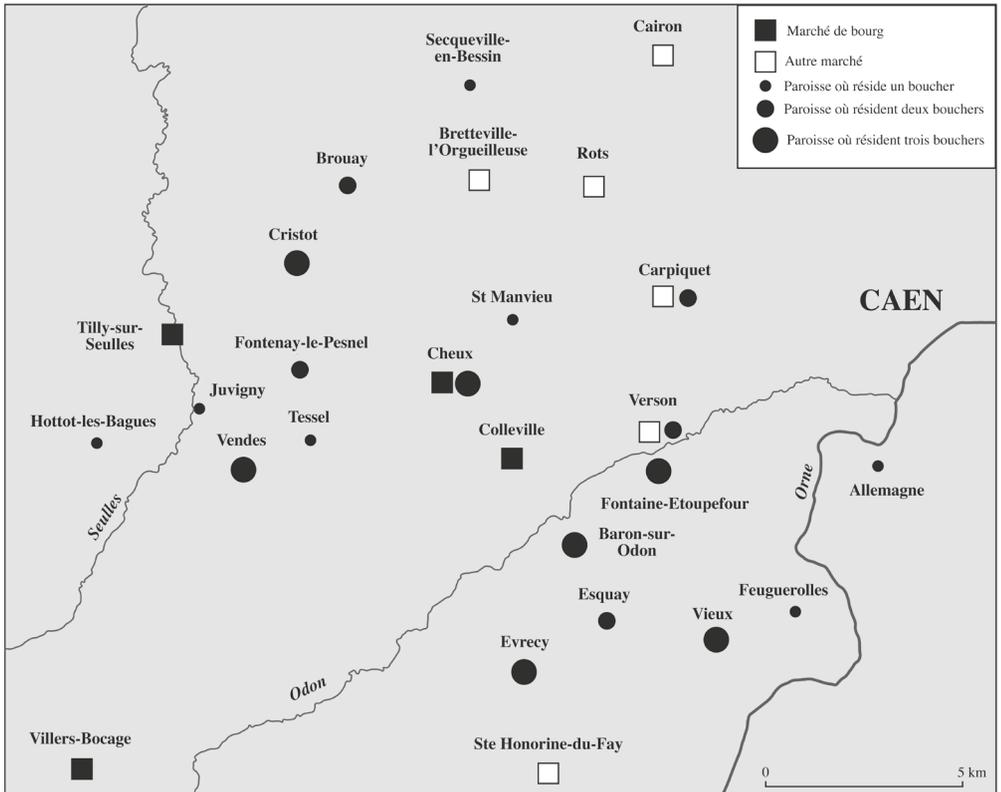
13 AD Calvados, H 3046. L'acre de quatre vergées vaut 67,53 ares.

14 AD Calvados, 2 C 1291.

15 AD Calvados, 2 C 1352.

ANNEXE

La géographie du commerce de la boucherie rurale à l'ouest de Caen au XVIII^e siècle



LES MOULINS À EAU ET LA PRODUCTION DES FARINES À NANTES AU XVIII^e SIÈCLE

Guy Saupin

Au cours du XVIII^e siècle, dans une grande place du commerce français qui a vu sa population doubler, passant de 40 000 à 80 000 habitants, la question de la régulation du marché d'approvisionnement urbain par la municipalité est demeurée un objectif prioritaire de la police urbaine¹. L'oligarchie dirigeante savait par expérience que c'était une des conditions majeures de la préservation d'un ordre politique et social qui lui était nettement favorable². La régularité de la fourniture en farines de toutes sortes aux boulangers nantais restait une préoccupation constante. La meunerie était essentiellement assurée par les moulins à vent, mais le secours offert par les moulins à eau ne pouvait être négligé, car leur rôle devenait majeur dans les périodes de manque de vent. La plupart de ces moulins étaient installés sur des chaussées barrant la rivière Erdre depuis des temps très anciens, la mise en place sur la Loire s'avérant impossible malgré plusieurs tentatives au XVIII^e siècle. Les rejets abusifs de déchets dans l'Erdre par les habitants, les rivalités entre les meuniers pour la régulation du niveau d'eau, les concurrences professionnelles autour de son usage étaient des problèmes anciens qui se sont aggravés avec la croissance urbaine. L'originalité du siècle vient cependant de la tension créée entre les projets d'entrepreneurs intéressés en priorité par les exportations de farines vers les Antilles et la vente à la marine royale, avec parfois l'introduction de nouvelles techniques, et la vigilance du corps de ville à garantir un bon approvisionnement des boulangeries au service de l'ensemble de la population³. La police des moulins renvoie ainsi à la question du substrat moral qui oriente une politique municipale dans la France du XVIII^e siècle⁴, dans un siècle où la vision de la ville et les principes d'économie politique ont connu des mutations essentielles.

1 Guy Saupin, *La Vie municipale à Nantes sous l'Ancien Régime, 1565-1789*, thèse de doctorat de 3^e cycle, université de Nantes, 1981, p. 49-57.

2 Guy Saupin, *Nantes au XVIII^e siècle. Vie politique et société urbaine, 1598-1720*, Rennes, PUR, 1996.

3 Claude Nières, *Les Villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2004, p. 218, 281.

4 Jean Meyer, Jean-Pierre Poussou, *Études sur les villes françaises, milieu du XVI^e siècle à la veille de la Révolution française*, Paris, SEDES, 1995.

Au début du XVIII^e siècle, la ville de Nantes disposait de huit moulins à eaux répartis sur quatre sites différents, mais principalement échelonnés le long de la rivière Erdre, légèrement en amont de son ultime parcours à l'intérieur de la zone intra-muros. Les trois plus anciens étaient implantés sur la chaussée de Barbin, dans une zone encore rurale, à une demi-lieue du port Communeau où une autre chaussée en accueillait deux autres. Un peu plus en aval, le cours urbain de l'Erdre était coupé en son milieu par une troisième chaussée appelée rue des Halles parce qu'elle portait essentiellement cinquante boucheries auxquelles étaient accolées deux moulins, un grand et un petit⁵. Le dernier moulin était construit sur le pont de la Belle Croix, permettant de passer, en franchissant le second bras nord de la Loire, de l'île de la Saulsaie, bientôt nommée Feydeau dans les années 1720 suite au projet de lotissement du maire Gérard Mellier, à l'île Gloriette, espace facilement inondable encore peu occupé, à l'exception du ruban de constructions accompagnant la ligne des ponts vers le sud et de l'hôtel-Dieu délocalisé de la vieille ville depuis les années 1660.

La tradition nantaise imputait la création des moulins de Barbin et du port Communeau à saint Félix, évêque de Nantes du VI^e siècle, célèbre pour ses travaux d'aménagement urbain⁶. Une charte de 1063 les qualifie de « moulins de l'évêque », mais ils sont passés ensuite dans le domaine ducal lors du partage de l'espace urbain entre les deux grandes seigneuries, puisque la duchesse Anne, reine de France, en fit don à la communauté religieuse des Chartreux, le 6 décembre 1498⁷. À Barbin, le moulin Chamaneau était placé du côté de la paroisse Saint-Donatien, rive gauche, tandis que le Grand moulin et le moulin Robinard relevaient de Saint-Similien, sur la rive droite⁸. Au port Communeau, légèrement en amont de l'endroit où le mur de ville traversait l'Erdre – pont et porte de Sauvetout –, la seconde chaussée accueillait les moulins Coutant et Harnois, vers la rive gauche, du côté de la paroisse Saint-Léonard, reportant le moulin Gillet du côté de l'espace urbanisé de Saint-Similien, nommé « le bourgneuf du Marchix »⁹. Depuis 1640, le moulin Coutant servait cependant à la fabrication de la poudre, le corps de ville ayant donné l'ordre du transfert de la fabrique auparavant installée sur la petite place Sainte-Catherine, dans la zone intra-muros la plus proche de la

5 Archives municipales de Nantes [désormais AM Nantes], II 159, n°41. Plan des boucheries et du pont des Halles établi par l'architecte-voyer Crucy, Nantes, le 23 mars 1791.

6 Robert Durand, « Félix de Nantes (549-582) ou les évêques au pouvoir », dans *Nantes dans l'histoire de la France* [éd. par l'association Nantes-histoire], Nantes, Ouest Éditions, 1991, p. 28-29.

7 AM Nantes, DD 43. Lettres patentes du 6 décembre 1498.

8 AM Nantes, DD 41. Jurisdiction des Eaux et Forêts. 1774.

9 AM Nantes, DD 36 ; FF 24, le 19 août 1739.

place du Port-au-Vin, centre le plus actif du port maritime de la Fosse. Les deux moulins de la chaussée des Halles étaient demeurés dans le domaine ducal, devenu ensuite royal.

Ainsi donc, seul le moulin Grognard, édifié seulement en 1609, était propriété communale¹⁰. Il ne paraît pas avoir été considéré comme essentiel au XVIII^e siècle, doublement menacé par les projets de lotissement et d'amélioration de l'hygiène contenus dans les programmes d'embellissement. Dès 1721, l'ingénieur de la marine Goubert¹¹, au service de la municipalité dirigée par l'entrepreneur Mellier, relevait un plan du bâtiment sur lequel il indiquait « voye du moulin à combler et terrain demandé »¹². Finalement, l'aménagement de l'île Feydeau, autorisé par arrêt du Conseil du 30 août 1723, ne put vraiment se faire qu'au milieu du XVIII^e siècle¹³. Dans son *Histoire de Nantes*¹⁴ rédigée avant 1750, l'abbé Travers notait que « ce moulin ne subsiste plus ». Pourtant, l'édifice était toujours baillé par la communauté de ville, peut-être pour une autre utilisation. C'est en tout cas ce qui est advenu en 1770, date où le moulin et ses dépendances ont été baillés à titre emphytéotique pour le temps de trente ans au sieur Claude-Gabriel Jourdain afin d'y installer un établissement de bains publics¹⁵, un premier équipement sur bateau autorisé par la ville en 1766 ayant été consumé par le feu dans la nuit du 25 au 26 octobre 1769¹⁶. La solution paraît revêtir un caractère d'urgence tant les attendus étaient contradictoires : la ville acceptait un bail à très longue durée tout en se réservant le droit de l'interrompre rapidement si la réalisation du plan d'aménagement validé par le Conseil du roi en 1766 le commandait. En 1770, le contraste était saisissant entre le nouveau lotissement négociant, superbe vitrine de l'embellissement nantais, et le vieux quartier médiéval regroupé à la pointe orientale de l'île, en amont du pont de la Belle-Croix. Dès 1771, Jean-Baptiste Ceineray, architecte-voyer de la ville, fit adopter le devis pour la démolition des baraques qui encombraient les rives où devaient être prolongés les quais. La survie de l'édifice et la délocalisation des bains risquaient d'être mis à l'ordre du jour.

10 AM Nantes, BB 27. Construction du moulin de la ville sur le pont de la Saulzaie.

11 Gilles Bienvenu, « Le système des architectes et des ingénieurs à Nantes dans la première moitié du XVIII^e siècle », dans Hélène Rousteau-Chambon, *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, Picard, 2004, p. 79-85.

12 AM Nantes, II 159, n°13.

13 Claude Cosneau, « La création de l'île Feydeau : Notes d'archives », *Bulletin de Société archéologique et historique de Nantes et Loire-Atlantique*, t. 119, 1983, p. 97-116.

14 Abbé Nicolas Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, Nantes, Forest Imp., 1836, t. 3, p. 158-159.

15 AM Nantes, FF 138. Ordonnance de police du 1^{er} septembre 1770 condamnant une brocanteuse vendant sur le pont de la Belle Croix des pierres provenant de la démolition dudit moulin.

16 Archives départementales de Loire-Atlantique [désormais AD Loire-Atlantique], C 386. Police des bains. Mémoire sur le rétablissement des bains publics à Nantes.

Pourtant un daguerréotype publié en 1842 montre l'édifice toujours en place, à l'entrée du pont de la Belle Croix¹⁷.

Pour être complet, il faut toutefois évoquer les vaines tentatives d'installer des moulins flottants sur la Loire, sous les arches du pont de Pirmil. Dès son arrivée à la tête du corps de ville, le subdélégué-maire Mellier s'en est préoccupé, peut-être parce qu'il prévoyait déjà que l'extension urbaine vers l'île de la Saulzaie risquait de remettre en question le fonctionnement du moulin Grogard. En octobre 1720, il défendit le projet dans un courrier adressé à l'intendant Feydeau de Brou¹⁸, après avoir demandé une étude sur la compatibilité avec le flux de la marée qui se faisait sentir jusqu'en amont de Nantes. Une requête officielle pour l'implantation d'un moulin sur bateau, présentée au Régent le 9 octobre 1721, fut validée par le Conseil du roi dès le 14 novembre suivant, en autorisant un investissement de 6 500 livres, contre le versement d'une rente annuelle de 10 livres au domaine royal¹⁹. Le maire ne doutait pas de pouvoir conclure une adjudication à 600 ou 700 livres par an. Des entrepreneurs de Saumur contactés pour leur savoir-faire dans ce genre d'équipement exigèrent que la ville prenne à sa charge le paiement des taxes levées par les cinq grosses fermes au passage des matériaux de Saumur jusqu'à Nantes, principalement à la douane intérieure d'Ingrandes, ce qui représentait un surcoût de 10 %. Mellier pensa obtenir une exemption du contrôle général en faisant intervenir l'intendant Feydeau de Brou en arguant de l'amélioration de la police de l'approvisionnement, mais le contrôleur Le Pelletier de la Houssaye répondit par la négative²⁰, ce qui entraîna l'abandon du projet.

L'idée fut cependant reprise par deux fois par des particuliers au cours du XVIII^e siècle. Dans son mémoire adressé à la ville le 15 avril 1742, le sieur Bouis sollicita la permission d'établir un moulin sur bateau près de la tour de Pirmil en reprenant les arguments utilisés par le bureau de ville en 1721²¹. Malgré sa plaidoirie en faveur de la production d'une farine de meilleure qualité, il ne fut pas entendu car sa demande soulevait deux problèmes majeurs. Afin de donner le maximum de rendement à son moulin, il souhaitait aménager une digue afin de dévier les eaux vers ses roues, ce qui pouvait faire craindre quelque conséquence négative sur la solidité du pont. La catastrophe de 1711, qui avait vu l'effondrement de trois arches, et les grandes difficultés d'une très longue reconstruction s'étirant

17 André Péron, *Sur les ponts de Nantes*, Quimper, Éd. Ressac, 1995.

18 AM Nantes, DD 37. Lettre du 11 octobre 1720. Le maire conclut que la marée ne serait pas « un grand obstacle à l'établissement de ces moulins parce que sur 15 jours il n'y a guère que 4 à 5 jours de forte marée et que seulement pendant deux heures ou environ par jour les moulins ne vireront pas ».

19 AM Nantes, DD 37. Arrêt du Conseil du 14 novembre 1721.

20 AM Nantes, DD 37. Lettres du 15 et 26 mars, 2 et 30 mai 1722, 26 mai 1723.

21 AM Nantes, EE 243. Mémoire du 15 avril 1742.

jusqu'en 1735 étaient encore dans les mémoires. Mais plus encore, sa stratégie visant à fournir des farines à l'exportation vers les Antilles, en concurrençant Bordeaux, ne correspondait pas aux priorités du corps de ville qui pensait d'abord à la régulation de la fourniture à la boulangerie nantaise.

Un projet beaucoup plus imposant fut de nouveau soumis à la municipalité en 1773. Le sieur Fresnais de Beaumont, procureur du roi au siège de l'amirauté en passe de quitter son office, sollicita l'obtention d'un « privilège exclusif pendant 40 ans pour établir sur la Loire au-dessous du pont de Pirmil près de Nantes huit bateaux portant moulins à farine »²². Il avait pris soin de demander une expertise à l'ingénieur Laillaud²³ qui avait conclu que l'installation des moulins sous 3 des 17 arches du pont ne gênerait en rien la navigation sur la Loire, concentrée sous d'autres arches. Malgré l'intérêt montré par l'intendant Dupleix de Bacquencourt, le corps de ville déclina l'offre après avoir rappelé comment les problèmes d'ensablement avait obligé le sieur Bouis à renoncer en 1742, car il craignait également des conséquences fâcheuses sur les pêcheries dont l'affermage lui rapportait 1 275 livres par an. De plus, comme dans la tentative précédente, les finalités de l'entreprise ne correspondaient pas aux priorités de la municipalité. Fresnais s'intéressait avant tout, lui aussi, au marché de la marine royale et des colonies, toujours avec cette idée de détourner une partie du trafic dominé par Bordeaux au profit du commerce nantais²⁴. Bien averti de tous les débats existant à Nantes autour de la production des farines, il avait pourtant pris soin de s'engager à fournir en priorité la ville en cas de disette et de moudre les grains des boulangers en cas de manque de vent, tout en assurant que sa mouture resterait avantageuse aux catégories populaires et aux habitants des campagnes.

Dans une seconde tentative de janvier 1779, sans doute motivée par la tension régnant autour des moulins de Barbin depuis 1776, Fresnais, tout en mettant bien en avant les conclusions de Laillaud, offrit de garantir à la municipalité le versement des 1 275 livres de droit de pêche. Tout en sécurisant au maximum la municipalité en indiquant clairement que tous les risques financiers de l'opération étaient pour

22 AD Loire-Atlantique, C 100. Lettre du subdélégué Pierre Ballais à l'intendant Dupleix de Bacquencourt, du 13 juillet 1773.

23 AD Loire-Atlantique, C 100, *id.* Procès-verbal cité dans la lettre à l'intendant : « Les moulins en batteaux pourroient être établis seulement en dessous de trois arches qui se suivent au sud de la plus grande et qu'il n'y a pas lieu d'en établir sous les autres arches qui sont utiles à la navigation ou tellement encombrées que l'eau qui y passe n'est pas suffisante pour les faire mouvoir. Les deux arches les plus proches de la tour de Pirmil et les deux les plus proches de la ville sont celles par où se fait la navigation et y suffisent. Ainsi on peut sans inconvénient laisser établir les moulins au-dessous de celles des autres arches qui paraîtront le plus commode aux entrepreneurs ».

24 AD Loire-Atlantique, C 100. Mémoire du 11 février 1779, dans lequel il est question de « faire d'aussi belle farine qu'à Nérac et à Moissac ».

lui, l'investisseur sentait bien que sa défense de la liberté d'entreprendre entraînait en contradiction avec sa demande de privilège exclusif d'exploitation pendant un temps aussi long. Sous l'influence d'un courant de la Physiocratie incarné surtout par Gournay, l'influence du libéralisme économique avait bien progressé en France et le recours au monopole faisait figure de procédé d'un autre temps. L'argument selon lequel la difficulté de l'entreprise, tant technique que financière, éliminait d'elle-même la concurrence, selon les seules lois du marché, n'était pas de nature à lever une hostilité municipale s'alimentant principalement de la conscience du caractère divergent des intérêts public et privé²⁵.

LA CONCURRENCE PROFESSIONNELLE DANS L'UTILISATION DES EAUX DE L'ERDRE

632

Les mauvaises habitudes des Nantais, qui utilisaient volontiers l'Erdre urbaine comme lieu de dépôt de bien des déchets produits par leurs activités, constituaient un problème récurrent qui engendrait les plaintes des meuniers dans la mesure où l'accumulation des matériaux de rebut gênait ou bloquait la rotation des roues. De plus gros détritris risquaient même de les endommager sévèrement, le courant créé pour améliorer la vitesse accentuant les chocs contre des équipements relativement fragiles. Depuis l'arrêt du Conseil du 29 avril 1655, le corps de ville avait obligation de faire « nettoyer la rivière d'Erdre en sorte que les moulins étant sur icelle dépendant du domaine de Sa Majesté ne puissent jamais tomber en chômage »²⁶. La crise ouverte en 1718 illustre de manière exemplaire les problèmes rencontrés.

Le sieur Pinard, fermier des domaines du roi à Nantes, se plaignit d'avoir été obligé de céder la ferme des moulins des Halles à 1 800 livres au lieu des 2 400 livres habituelles, « attendu que ladite rivière d'Erdre au-dessus et au-dessous desdits moulins étoit remplie d'immondices »²⁷. Cette situation résultait des dommages subis par les deux râteaux, abîmés par de fortes crues, le râteau d'amont en 1714 et celui d'aval, établi à la confluence de l'Erdre et de la Loire, en 1718. Si le premier bloquait les détritris descendant le cours de la rivière, le second était tout aussi essentiel car il arrêta « les grosses matières qui montent lors des grosses marées et crues d'eau vers les moulins, ce qui empêche le cours de l'eau et cause des amas de

25 AD Loire-Atlantique, C 100, *id.* Parlant des privilèges exclusifs, l'entrepreneur signale « qu'un gouvernement sage ne doit jamais en accorder » avant de nuancer en remarquant que « cette maxime n'est vraie que pour les établissements que tous les hommes peuvent entreprendre, et qu'il ne doit y avoir entre eux que la supériorité de l'industrie, mais lorsqu'il s'agit de l'exécution d'un projet qui exige tout à la fois de grandes dépenses et de grands talents, il est juste de l'accorder à l'entrepreneur qui réunit les deux moyens ».

26 AM Nantes, FF 24. Référence citée par Mellinet dans son mémoire de 1790.

27 AM Nantes, DD 167. Requête du 18 décembre 1718.

matière dans le bassin des moulins »²⁸. Le Conseil du roi rendit la municipalité responsable de ces dégradations en lui ordonnant de procéder au curage de l'Erdre et de la réparation des deux râtaeux, tout en l'obligeant à verser au fermier du domaine les 400 livres de manque à gagner du premier janvier 1719 jusqu'à la restauration des grilles de protection.

La communauté de ville entreprit de récuser la mise en cause de sa responsabilité en rappelant qu'elle accomplissait soigneusement chaque année la mission de nettoyage qui lui avait été assignée, tout en faisant remarquer que les fonds inscrits dans le règlement de ses finances ordinaires de 1681 restaient notoirement insuffisants. L'entretien du cours supérieur de l'Erdre, en amont du pont de la Casserie, n'était pas de son ressort mais de celui des Chartreux. Elle renvoya d'ailleurs le plaignant contre les sieurs Homo et Brouard, responsables des dommages causés aux meuniers pour avoir jeté des matériaux de rebut dans la rivière. Pour cette double raison, les maire et échevins conclurent que les déboires du fermier étaient « une affaire étrangère à la communauté », tout en rappelant au passage que ces problèmes de pollution étaient très anciens et qu'ils n'avaient jamais bloqué longtemps le travail des meuniers.

La promotion de Gérard Mellier, subdélégué de l'intendance depuis 1710, au poste de maire de Nantes en 1720, a réorienté le débat puisque cette forte personnalité, fort intéressée par les questions de voirie, désirait réveiller une ville endormie dans un espace construit encore largement de modèle médiéval²⁹. L'ingénieur municipal Goubert fut chargé de dresser un programme de curage de l'Erdre dans son cours urbain, depuis « la chaussée du moulin Coutant jusqu'à la chute de la rivière dans la Loire », plan de travail présenté le 22 octobre 1722³⁰. Le 21 novembre suivant, il fournit un devis de 14 260 livres : 7 200 livres pour le « déblay et remblay des terres », 5 200 livres pour les pilotis et 18 060 livres pour la maçonnerie³¹. Le corps de ville s'étant déclaré hors d'état de financer un

²⁸ *Id.*

²⁹ Gaston-Martin, *Nantes au XVIII^e siècle. L'administration de Gérard Mellier, 1709, 1720, 1729*, Toulouse-Nantes, L. Toulousaine et L. Durance, 1928.

³⁰ AM Nantes, DD 167. Plan pour le nettoiyement de l'Erdre, 22 octobre 1722. « Entre la chaussée du moulin Coutant et le mur de ville, l'eau qui coule entre les isles est absolument inutile au lieu que celle qui coule le long du coteau où travaillent les blanconniers et tanneurs est utile au service public ; ainsy il est estimé convenable de joindre par une petite digue les deux pointes d'isles entre lesquelles s'échappe une partie de l'eau pour la faire passer toute le long du dit coteau. Il en est de mesme du bassin depuis le mur (de ville) jusqu'à la chaussée des Halles, il n'y a que l'eau qui coule à la rive vers l'Ouest qui soit utile attendu que dans cette partie où les bouchers tuent les bestiaux et lavent les abatys, ce qui se fera avec plus de commodité et de propreté en jettant le plus que faire se pourra d'eau de ce côté, pourquoy on projette de livrer un canal ou rigole pour y tenir dans les plus basses eaux trois pieds d'eau ».

³¹ AM Nantes, DD 167.

tel chantier, le Conseil du roi, suivant une proposition de l'intendant Feydeau de Brou, convint dans son arrêt du 10 mai 1723 de partager la dépense à égalité entre la communauté et le fermier du domaine. De 1723 à 1725, les travaux furent émaillés d'incidents entre l'entrepreneur adjudicataire et les meuniers, ces derniers prétendant être obligés d'arrêter leur travail devant la gêne causée par les actions de nettoyage³².

634

Les problèmes de circulation à l'intérieur de l'espace urbain, principalement dans sa partie intra-muros victime de surdensité à cause de son exceptionnelle étroitesse (26 hectares), prenaient un cours plus aigu avec l'expansion démographique et économique de la ville. Ces questions de l'approvisionnement urbain et du contact entre Erdre et Loire pour l'accès au port maritime de la Fosse mirent en péril l'existence des moulins de Barbin et des Halles au milieu du XVIII^e siècle. Un mémoire daté du 15 décembre 1746 tira le signal d'alarme³³. Deux obstacles étaient identifiés. La chaussée de Barbin obligeait les bateliers de l'Erdre descendant toutes les denrées de l'arrière-pays telles que « vins, bleds, foin, bois de construction, bois à brûler, fer, charbon de terre, charbon de bois, toiles, beurre, chanvre, fils » à effectuer un transbordement sur des embarcations plus petites pour gagner le port Communeau. Ensuite, le cours véritablement urbain n'était guère praticable, à cause de deux autres chaussées proches l'une de l'autre et de trois ponts dont les « voyes » étaient trop étroites ou trop basses pour le passage des bateaux. Ne pouvant atteindre la Fosse par l'Erdre, les denrées transitaient par terre, sur des chemins malaisés et pentus des paroisses Saint-Similien et Saint-Nicolas, dans la banlieue ouest. Le surcoût était si considérable

qu'on était obligé de retrancher du commerce tout ce qui est d'un trop grand poids et d'un trop grand volume parce que la dépense de ce transport emporteroit tout le profit du marchand. Tout ce qui peut venir de l'Erdre coûte beaucoup aux particuliers et sans enrichir le marchand. Quoique de telles souffrances sont fort anciennes, on ne s'y accoutume point parce qu'on est persuadé de les anéantir par l'extension de la navigation de l'Erdre portée jusqu'à la Loire³⁴.

Le plus urgent paraissait de lever l'obstacle de Barbin afin de permettre un accès direct des embarcations au port Communeau en supprimant ainsi un transbordement. Pour ce faire, le corps de ville entreprit d'acquérir tous les moulins relevant de la communauté des Chartreux. Le 6 mai 1752, les religieux cédèrent tout ce qui leur appartenait depuis la chaussée de Barbin jusqu'à celle des

32 AM Nantes, DD 167. Lettre du 13 juillet 1723. DD 345, Lettre de l'intendant, 21 octobre 1725.

33 AM Nantes, DD 166. Mémoire du 15 décembre 1746.

34 *Id.*

Halles³⁵, traité officialisé par le roi dans ses lettres patentes du 22 août suivant. En compensation, le bureau de ville décida le 17 mars 1753 de leur verser une rente annuelle et perpétuelle de 1 800 livres, délibération validée par de nouvelles lettres patentes du 23 juillet 1753³⁶. Le projet de destruction de la chaussée de Barbin se heurta à la résistance des riverains car cette modification du régime de l'Erdre perturbait l'exploitation des prés de fauchaison et d'élevage situés sur les rives tant en amont qu'en aval. Cette opposition finit par avoir raison de cette tentative de réorganisation du trafic fluvial.

Dans le plan général d'aménagement de Nantes présenté par Ceineray en 1761 et officialisé par le Conseil du roi le 19 mars 1766³⁷, l'architecte-voyer avait prévu la canalisation du cours urbain de l'Erdre avec la construction de deux quais depuis la Loire, « d'un côté jusque vis-à-vis le cours des États, de l'autre jusqu'aux tanneries ». Cette opération poursuivait le double objectif d'améliorer la circulation interne et la salubrité de la ville en facilitant le cours de la rivière et de dégager des terrains propres à la construction³⁸. C'est dans cette optique qu'il convient de placer une offensive du corps de ville contre les moulins des Halles afin « de réunir sans beaucoup de dépenses les eaux de la Loire à la chaussée de Barbin, de faciliter par ce moyen le transport des denrées, de conserver les moulins à Barbin », politique approuvée par arrêt du Conseil du 31 mai 1766³⁹. En remplacement, il était prévu d'établir de nouveaux moulins à Barbin afin de les affermer à des meuniers ou des boulangers pour les réserver à la production de farine pour la ville. Les priorités d'action se portant sur d'autres quartiers de la ville expliquent que tout ceci resta lettre morte, même si une seconde tentative pour supprimer au moins un des deux moulins des Halles vit le jour en novembre 1781⁴⁰. Lorsque l'édification du quai des tanneurs débuta en 1788-1789, suscitant de nombreuses plaintes de ces artisans qui entendaient préserver leur accès direct à la rivière pour le travail des peaux⁴¹, la question des chaussées et des moulins n'était toujours pas réglée.

35 AM Nantes, DD 166. Historique, 3 juillet 1753.

36 AM Nantes, BB 93, Délibération du 16 mars 1753. DD 39. Lettres patentes, 23 juillet 1753.

37 Gilles Bienvenu, *Nantes, plans commentés : vingt plans de Nantes du XVIII^e au XX^e siècle*, Nantes, Éd. Memo, 1994.

38 Pierre Lelièvre, *Nantes au XVIII^e siècle. Architecture et urbanisme*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Picard, 1988.

39 AD Loire-Atlantique, C 305.

40 AM Nantes, FF 24. Rappelé par Mellinet dans son mémoire de 1790.

41 AM Nantes, DD 206. Quai des tanneurs. 23 mai 1789. L'architecte-voyer Crucy concède « qu'on ne peut pas leur refuser l'usage de l'eau tant pour leur intérêt particulier que pour celui du public ». Il recommande de leur laisser « la liberté de construire des arches sous le quai comme bon leur semblera, et pour les ouvertures ils seront obligés de les voûter pour qu'elles soient solides ».

La succession rapide de trois chaussées portant des moulins à eau posait inévitablement la question du bon équilibre collectif à trouver pour la régulation du niveau d'eau pour ces travailleurs de la meunerie. La retenue excessive des eaux en amont d'une des chaussées provoquait un manque pour celles situées en aval ; inversement, le blocage des eaux en aval se répercutait sur les moulins de l'amont en les ennoyant. Ces variations gênaient aussi d'autres activités bien établies sur l'Erdre comme les tanneries ou les buanderies, mais aussi la petite navigation⁴². Il en était de même pour les paysans qui exploitaient les rives sous forme de prairies à foin, les problèmes d'inondation ou d'assèchement étant exactement inversés pour les prés situés en amont ou en aval de ces barrages, principalement celui de Barbin en zone rurale.

Pour contenir toutes les tensions engendrées par cette concurrence professionnelle dans l'utilisation de l'eau de l'Erdre, la municipalité a produit un règlement le 10 juillet 1745⁴³, officialisé par le parlement de Bretagne le 17 août suivant. Le but visé était de fixer

636

la hauteur à laquelle les eaux pourraient être retenues afin que le bénéfice du cours d'eau fut également utile et profitable à tous ceux qui ont droit d'en jouir, sans que les droits des meuniers puissent les retenir sous prétexte d'en conformer pour faire tourner leur roue.

Ce règlement imposait la fixation de trois organeaux et de marques de fer à une hauteur de 16 pouces afin d'indiquer la hauteur normale de la rivière. Le 26 juillet, les trois repères furent placés dans les trois chaussées. Les meuniers devaient ouvrir et refermer leurs portes pour maintenir ce niveau, à peine de dix livres d'amende au profit du Trésor royal.

Les pouvoirs publics eurent à régler des querelles nées du peu d'attention au règlement portée par la veuve Raud, adjudicataire du bail des moulins de Barbin et des Halles. Une plainte fut déposée contre elle par les paysans des marais de Barbin le 8 juin 1760, dénonçant une excessive fermeture des portes « en sorte que tous ces marais sont continuellement inondés, ce qui cause la ruine entière des parquages que l'on y fait faucher pour les bestiaux, ce qui leur est d'un revenu et d'un secours considérable »⁴⁴. Une demande de négociation n'ayant rencontré « que des brusqueries », l'affaire est portée devant la police urbaine. La fermière est accusée de privilégier outrageusement le niveau d'eau destiné à ses moulins des Halles ainsi que l'arrosage des marais dont elle dispose en aval de Barbin, « se rendant ainsi maîtresse de tous les avantages que la rivière procure à ses riverains ».

42 AM Nantes, DD 338. Plaintes des usagers de la rivière, 1758.

43 AM Nantes, DD 41. Règlement du 10 juillet 1745.

44 AM Nantes, DD 338.

Les remontrances du bureau de ville ne semblaient guère avoir de prise sur cette forte personnalité puisque les plaignants précisaient que « sitôt l'absence de ceux que vous y aviez envoyé, elle laissoit et faisoit retomber les portes pendant la nuit »⁴⁵.

Le 23 juin 1772, la veuve Raud fut accusée par les fermiers des moulins de Barbin, Pierre Cormerain, Belon l'aîné et Jean Le Sec, tous maîtres boulangers, de maintenir un niveau d'eau trop élevé dans le bassin inférieur de leurs moulins et de freiner ainsi la rotation de leurs roues⁴⁶. C'était la conséquence du réhaussement d'un radier le long de la boucherie, doublé d'une planche de bois, entraînant un refoulement des eaux vers l'amont. Malgré sa négation des faits reprochés, la veuve Raud fut quand même condamnée par le tribunal de police à verser les mille livres de dédommagement requis par les meuniers et rabaisser le niveau de sa digue. Le fait qu'elle ait fait procéder au relèvement de l'organeau de sa chaussée ne plaidait guère en sa faveur.

Le 26 avril 1774, le bureau de ville organisa une visite de contrôle afin de vérifier le niveau des trois repères installés en 1746. Il s'avéra que celui de Barbin était encore amovible. Bien que les plaignants aient fait remarquer que les infractions s'étaient multipliées depuis la translation des Chartreux à la ville en 1752-1753, car les religieux faisaient auparavant surveiller le niveau d'eau par un garde rendant compte des infractions à la police urbaine, il n'y eut ensuite aucun garde particulier d'affecté à ce contrôle, la municipalité se contentant d'inclure cette mission dans son organisation générale des forces de police, système fort insuffisant pour une ville en vive expansion démographique.

TENSIONS ENTRE LE MARCHÉ LOCAL ET LES MARCHÉS D'EXPORTATION

Les dernières décennies de l'Ancien Régime furent marquées par la tension créée par le sieur Mellinet, nouveau fermier des moulins des Halles à partir de 1772, fervent partisan de la « mouture économique » pratiquée depuis longtemps dans le monde allemand. Cette technique consistait à faire passer encore deux fois entre les meules la farine obtenue après un premier blutage. En retravaillant ainsi les gruaux, on obtenait davantage de farine fleur, au détriment de la farine de gruaux et du son. Derrière ces choix techniques se profilaient des problèmes économiques et sociaux concernant directement la mission du corps de ville, traditionnellement chargé de la régulation du marché d'approvisionnement dans l'esprit classique du juste équilibre entre producteurs et consommateurs, exigé par la morale chrétienne.

⁴⁵ *Id.*

⁴⁶ AM Nantes, FF 24. Sommaton du 23 juin 1772.

Donner la priorité à la farine fleur revenait à s'intéresser à un double marché : la consommation des élites sociales locales à la recherche de pains légers, au bon goût, de prix élevés, mais aussi à la fourniture de la marine royale et aux exportations vers les colonies car il était avéré que la farine fleur se conservait mieux que l'autre. Par voie de conséquence, le pain plus lourd fabriqué avec la farine de gruaux, recherché par les travailleurs de force pour sa tenue au corps, mais aussi par les catégories populaires pour son moindre prix, se trouvait réduit en quantité et nettement appauvri en qualité, étant donné les deux extractions supplémentaires infligées aux gruaux. Par ailleurs, le son résultant de ce procédé en était quasiment réduit « à la coque du grain », ne laissant aux bestiaux qu'une nourriture appauvrie. Dans une agriculture céréalière n'ayant pas encore intégré la suppression de la jachère avec les méthodes anglaises de cultures de plantes fourragères et de prairies artificielles, cet affaiblissement de l'alimentation du bétail apparaissait contraire à toutes les leçons de l'agronomie dont les principes et les expérimentations étaient largement discutés au sein des élites sociales. Même si le mode d'agriculture de l'Ouest intégrait beaucoup plus l'exploitation des landes et des marais dans l'alimentation du bétail que la grande culture du Bassin parisien, l'importance traditionnelle conférée à la céréaliculture pour l'alimentation des hommes et des animaux faisait regarder d'un œil soupçonneux toute modification pouvant gêner aussi bien l'une que l'autre dans une lecture politique du maintien de l'ordre social. Le contexte très agité de la guerre des farines de 1775 ne pouvait qu'alerter le bureau de ville sur l'importance de la maîtrise de la fourniture et des prix dans une communauté urbaine.

À la fin de 1776, le sieur Mellinet sollicita l'adjudication des moulins de Barbin en assurant la municipalité que les farines ici travaillées seraient réservées à la consommation nantaise, les moulins des Halles restant seuls orientés vers la fourniture de la marine de guerre et les colonies. Bien qu'il ait accompagné sa demande du projet d'une rénovation totale de la chaussée de Barbin, incluant la construction de six nouveaux moulins à la place des trois anciens et l'édification de greniers et de magasins de stockage de grains, il ne parvint pas à gagner la confiance du bureau de ville qui préféra passer un bail classique de six ans avec le meunier Etienne Diard, le 31 décembre 1776⁴⁷. Les maire et échevins désiraient avant tout garantir une production de farine suffisante pour les boulangers pour éviter qu'une pénurie, non explicable par une mauvaise conjoncture climatique, ne provoque une forte hausse du prix du pain. Le bail de 1776 rappelait vigoureusement cette obligation.

Depuis 1772, la réorientation de la production de farine sortant des moulins des Halles avait contribué à tendre le marché dans une ville connaissant alors la

⁴⁷ AD Loire-Atlantique, C 305, 31 décembre 1776.

plus forte accélération de croissance démographique au cours du XVIII^e siècle. Le recours aux moulins à eau devenait surtout crucial dans les moments d'insuffisance des vents d'ouest qui actionnaient la vingtaine de moulins à vent installés sur les hauteurs de la banlieue ouest de Nantes. En 1776, une telle situation avait suscité une crise puisque Mellinet avait refusé de mettre ses meules à la disposition des boulangers nantais pour une mouture ordinaire alors que les moulins de Barbin étaient débordés par la demande, tout en proposant de leur vendre ses farines d'exportation, à un prix nettement plus élevé.

En 1781, Mellinet renouvela sa tentative auprès du bureau de ville, en offrant cette fois de souscrire un bail plus élevé. Les négociations durèrent toute l'année tant était forte la suspicion municipale contre le demandeur⁴⁸. Les maire et échevins se souvenaient d'avoir été obligés d'augmenter le prix du pain pour ne pas écraser exagérément la rémunération des boulangers et ceci à cause de la raideur du fermier des Halles. Dans une délibération du 17 novembre 1781, ils repoussèrent de nouveau son offre, toujours pour les mêmes raisons de protection de l'intérêt général.

L'intérêt public, qui est l'intérêt essentiel, ne permet pas de laisser sortir des mains d'un corps chargé par l'État d'y veiller les moulins à eau de Barbin, qu'un tems de calme rend tout à coup dans l'heure même, sans délais, d'une nécessité indispensable ; c'est un cas de la première importance, il y a péril en la demeure⁴⁹.

Le bureau de ville ne voulait pas prendre le risque de laisser se développer « une espèce de famine »⁵⁰.

Les conflits nés autour du fonctionnement des moulins à eau de Nantes au XVIII^e siècle renvoient d'abord vers les conflits d'intérêt professionnels liés aux usages variés d'une même rivière dans son cours rural et urbain. Entre les gestionnaires des chaussées qui entrent en compétition entre eux pour la régulation du niveau de l'eau et les autres activités comme la tannerie, la buanderie, la boucherie et le transport fluvial, la concurrence était vive. Conscient de l'importance des fluctuations du prix du pain dans le maintien de l'ordre public et la préservation de la cohésion communautaire, le corps de ville a veillé avec une grande attention à garantir l'efficacité du recours aux moulins à eau lorsque les moulins à vent étaient en difficulté. Cette vigilance a été facilitée par l'acquisition des moulins

48 AD Loire-Atlantique, C 305, 10 mars 1781.

49 AM Nantes, FF 24. Délibération du 17 novembre 1781.

50 AM Nantes, DD 42, 18 janvier 1781.

des chaussées de Barbin et du port Communeau auprès de la communauté des Chartreux en 1752-1753. La nouveauté de la seconde moitié du XVIII^e siècle est venue de l'intérêt manifeste portée par plusieurs particuliers pour le commerce des farines en direction des Antilles ou de la marine royale. Cette orientation vers l'exportation présentait le risque majeur de créer une pénurie sur le marché alimentaire nantais, donc de déstabiliser le pacte social sur lequel reposait l'acceptation de la saisie du pouvoir municipal par l'élite sociale urbaine. Très conscients des dangers potentiels encourus, les maire et échevins se sont montrés très fermes dans la défense de l'intérêt général, en refusant toutes les concessions aux entrepreneurs dont les visées pouvaient leur paraître prioritairement orientées dans une autre direction, beaucoup plus spéculative. Socialement dominé par le négoce, le corps de ville nantais du XVIII^e siècle n'en a pas pour autant oublié sa mission de protecteur du grand corps communautaire au profit des intérêts particuliers plus directement mercantiles. Si sa suspicion a peut-être été parfois excessive, au détriment d'un essor du commerce des farines, elle demeure un témoignage éclairant de la persistance des idéaux de l'économie morale au sein des corps de ville au temps du succès grandissant des thèmes du libéralisme économique⁵¹.

51 Philippe Guignet, *Le Pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, EHESS, 1990.

COMMERCE COLONIAL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE¹

Olivier Pétré-Grenouilleau

L'ancien et toujours agité débat portant sur le rôle du monde colonial dans l'essor de l'Occident, s'est en grande partie focalisé sur la Grande-Bretagne, pionnière en matière de révolution industrielle. Or, beaucoup moins étudiée à ce propos, la France constitue un cas tout aussi intéressant. La possession de Saint-Domingue et l'ampleur de son commerce colonial en font en effet une puissance coloniale de premier ordre à la fin de l'Ancien Régime, en concurrence directe avec l'Angleterre.

C'est à partir de 1725 que débute la reconstitution statistique de Pierre Léon, dans l'*Histoire économique et sociale de la France*. Les données quantitatives dont nous disposons coïncident donc avec la fin du *take off* colonial amorcé à la fin du xvii^e siècle. Aux ténèbres antérieures succède soudainement la floraison statistique. D'où un effet d'éblouissement, renforcé par la difficulté à comparer véritablement le commerce français du xviii^e siècle avec celui d'avant l'essor des trafics coloniaux. La nature des deux commerces est en effet fort différente : d'un côté des circuits internationaux mais surtout européens, en partie fondés sur des pondéreux issus de l'agriculture (blés, vins, sels...) ; de l'autre des circuits transocéaniques et des produits exotiques de plus forte valeur dont la diffusion croissante est synonyme d'évolution des goûts et des modes de consommation. D'un côté donc l'obscurité, les produits du terroir national, un monde présenté comme casanier et traditionnel, de l'autre l'émerveillement permanent : des séries statistiques quasi continues, des produits exotiques, un monde qui change.

Tout ceci pour dire que l'importance du commerce colonial français est souvent établie en fonction de l'image que l'on se fait du négoce d'avant Colbert. Un négoce longtemps décrié du fait de son manque d'envergure, de son insuffisance technique et du caractère casanier de ses acteurs. S'affichant sur un fond de morosité et d'archaïsme, l'essor du commerce colonial prend l'aspect d'un

¹ Il s'agit ici de la version française et très largement réduite d'un article paru dans *A Deus Ex-Machina Revisited. Colonial Trade and European Economic Development*, dir. Pieter Cornelis Emmer, Olivier Pétré-Grenouilleau et Jessica V. Roiten, Leyde, Brill, 2006, p. 225-261.

véritable miracle, d'un processus révolutionnaire ayant entraîné la croissance de pans entiers de l'économie, et par-là même celle du capitalisme français en général. Cette vision des choses est aujourd'hui dépassée, car les négoce français n'ont pas attendu l'essor du trafic colonial pour grandir. Sans la maturité précédemment acquise par les négociants français dans d'autres domaines, le *take off* colonial n'aurait pas été possible. Il n'en reste pas moins qu'une fois lancé, le commerce colonial s'est très largement développé. Quelle fut la nature de cet essor ? quel en fut l'impact pour l'économie nationale ?

UNE CROISSANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR APPAREMMENT FOLLE, MAIS À NUANCER, ET INÉGALE DANS LE TEMPS...

642

Que nous indiquent les chiffres ? Entre 1716-1720 et la moyenne des années 1787-1789, l'augmentation du commerce total (en millions de livres tournois) aurait été de 567 % selon la Balance du commerce, et de 394 % selon Arnould. Elle serait comprise entre 302 et 412 % pour le commerce européen, entre 836 et 1310 % pour le commerce colonial. Le volume du commerce extérieur progresse de manière continue. Il en résulte *l'impression* que, du point de vue de son commerce extérieur, le XVIII^e siècle français constitue un tout, une période de records sans cesse battus et portés plus hauts.

Selon Paul Butel, un premier palier est franchi entre 1736 et 1740, lorsque la valeur totale du commerce extérieur passe résolument au-dessus des 200-205 millions de livres tournois, les progrès se poursuivant jusqu'en 1749-1755 pour atteindre alors 486,1 millions. Brisée par la guerre de Sept Ans, la croissance reprend ensuite, mais de manière plus lente jusqu'aux années 1770, pendant lesquelles les 600 millions, en moyenne, ne sont pas atteints. C'est ensuite le boom de l'après guerre d'Amérique qui entraîne le commerce vers ses plus hauts sommets. En moins de dix ans, d'un niveau inférieur à 600 millions de livres, l'on dépasse le milliard, notamment grâce à l'augmentation du prix des denrées coloniales et à l'essor de nouvelles productions, comme celles du café et du coton. Cette analyse en termes de progression des valeurs est confortée par Pierre Léon. « Très élevés avant 1750 », écrit-il, les taux moyens annuels de croissance « s'atténuent par la suite ». Aux exportations, on atteint 4,1 % pour 1716-1748, puis seulement 1 % en 1749-1778 et 1,4 % ensuite. Aux entrées du seul commerce colonial, on atteint respectivement les taux de 5,7 %, 3,5 % et 2,1 %².

2 Paul Butel, *L'Économie française au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1993, p. 82 ; Pierre Léon, dans *Histoire économique et sociale de la France*, dir. Fernand Braudel et Ernest Labrousse, Paris, PUF, 1993, t. II, p. 503, 505.

En combinant ces analyses, on s'aperçoit rapidement que la croissance à première vue si spectaculaire du XVIII^e siècle repose essentiellement sur deux périodes situées de part et d'autre du siècle, 1716/1736-1748 d'un côté, 1778/1783-1792 de l'autre. Elles enserrent un temps de croissance plus modérée, entre 1749-1778/1783. En comparant les taux de croissance du commerce extérieur de ces trois époques avec ceux d'autres secteurs, voire avec ceux de l'économie française en général³, on remarque que seule la première phase (1716/1736-1748) s'individualise nettement par la vigueur de son taux de croissance moyen.

Ajoutons que ces taux de croissance, qui paraissent si exceptionnels, sont bien souvent inférieurs à ceux relevés pour le XIX^e siècle, pourtant généralement présenté comme le siècle du déclin pour le commerce français⁴. L'extrême relativité des jugements émis à propos du *beau XVIII^e siècle* apparaît encore plus grande lorsque l'on ajoute que les performances du commerce français des années 1716-1736/1748 s'expliquent en partie par le niveau assez bas duquel on est parti, à la fin du XVII^e siècle. Les progrès, de plus, sont loin d'être entièrement redevables au seul trafic antillais. Ils se fondent en effet largement, comme l'a montré P. Butel, sur le fait que les Français étaient « les premiers vendeurs d'articles manufacturés sur le marché ibérique », qu'ils « dominaient aussi les marchés de l'Italie et du Levant », et qu'en Europe du Nord, ils jouaient un rôle important dans la réexportation des produits coloniaux⁵. C'est donc de la greffe d'un commerce colonial désormais bien lancé (arrivé à un tiers de la valeur totale des importations, et à un petit cinquième de celle des exportations) sur un commerce européen en partie traditionnel, que se nourrit cette forte croissance.

Reflète d'une combinaison relativement harmonieuse entre deux trafics s'épaulant, cette première phase se distingue très nettement de celle de la fin du XVIII^e siècle. Déjà beaucoup plus modérée, comme on l'a vu, la croissance de cette dernière est marquée par ce que l'on a appelé *l'américanisation* du commerce extérieur français, c'est-à-dire le progressif renforcement du poids des échanges coloniaux dans son commerce extérieur. Un processus qu'il importe d'ailleurs de

3 Caglar Keyder et Patrick O'Brien estiment le taux de croissance moyen annuel de la production en France à 1 % entre 1701-1710 et 1781-1790, soit 0,6 % pour la production agricole et 1,9 % pour la production industrielle. Entre la fin du règne de Louis XIV et la Révolution, le taux de croissance des toileries traditionnelles est supérieur à 1,5 %. Il est de 2,4 % dans la métallurgie (pour le fer), de 2,3 % pour les mines de houille (Paul Butel, *L'Économie française...*, op. cit., p. 66). P. Léon arrive à des estimations proches de celles de Marczewski, en ce qui concerne le taux de croissance moyen annuel sur le siècle de l'industrie cotonnière (3,81 %), de la production des charbonnages (3,8 %) et de celle de la fonte (1,9 %) (Pierre Léon, dans *Histoire économique et sociale...*, op. cit., p. 521).

4 Entre 1820 et 1892, la valeur du commerce extérieur français est multipliée par 10,5 (de 733 à 7 465 millions de francs). Entre 1815 et 1875, les exportations, en volume, s'accroissent au rythme moyen annuel de 4,56 % (3,01 % avant 1840, 6,03 % de 1845 à 1865).

5 Paul Butel, *L'Économie française...*, op. cit., p. 68.

relativiser. D'une part, parce que le commerce extérieur français des années 1780 n'est pas vraiment plus structurellement fondé qu'auparavant sur les échanges avec l'Afrique et l'Amérique. Et, d'autre part, parce que la France « demeure solidement accrochée au continent » (74,2 % du commerce total en 1726, 63,2 % en 1775), même si la part des *colonies* augmente (passant de 25,6 à 36,6 %). Ajoutons que, selon Pierre Léon, la France reçoit globalement toujours autant de matières premières (19,4 % en 1716 et 20,3 % en 1787), mais qu'elle les demande de plus en plus à l'Europe (83,7 % en 1787)⁶. L'idée d'une *américanisation* du commerce extérieur français ne doit donc pas faire oublier l'importance des relations avec l'Europe. De plus, la belle part généralement faite au commerce colonial s'explique en partie par le fait que le commerce terrestre nous est encore très peu connu, faute de données quantitatives, et surtout d'études suffisantes. Il en va de même de la contrebande vers certains pays d'Europe, notamment en direction de l'Angleterre, ou encore des circuits du grand cabotage européen.

644

À quoi doit-on, dès lors, les chiffres mirifiques atteints à la veille de la Révolution, lorsque la valeur du commerce extérieur se met à dépasser le milliard de livres tournois ? En partie à l'envolée du prix des denrées coloniales, à un moment où les autres prix ont tendance à chuter. À ce caractère artificiel s'en ajoute un second. Une partie des produits coloniaux arrivant en France est réexportée en Europe, après avoir été rapidement stockée, et le plus souvent sans avoir été transformée. La part de ces réexportations coloniales dans la valeur totale du commerce extérieur était de 17,7 % en 1716. Elle atteint 33 % en 1787. Fondée sur une *américanisation* relative, artificielle et fragile des échanges, qui s'écroulera après 1792, la croissance de l'après guerre d'Amérique est encore minimisée par la détérioration de la situation française sur les marchés non coloniaux. À la fin du siècle, l'Espagne, l'Italie et le Levant comptent moins qu'auparavant. Les pays allemands et l'Europe du Nord jouent un rôle considérable, mais la concurrence s'y fait de plus en plus âpre, et ce commerce, contrôlé par le négoce étranger, se fonde en bonne partie sur la réexportation des denrées coloniales. Enfin, tandis que les produits de l'industrie représentent les deux tiers de la valeur des exportations anglaises, ils ne comptent que pour deux cinquièmes de celle des exportations françaises⁷. Beaucoup moins spectaculaire qu'il n'y paraît, en prix constants, et très largement dépendante de la seule partie française de Saint-Domingue, la croissance du commerce extérieur de l'après 1778-1786 a donc de quoi inquiéter. Elle contribue à assurer un solde positif à la balance commerciale,

6 Pierre Léon, dans *Histoire économique et sociale...*, *op. cit.*, p. 507-509.

7 Il est vrai que les vins et alcools, rangés dans la catégorie *produits agricoles*, pourraient être plus apparentés aux *produits manufacturés* qu'aux matières premières. Or, non négligeables du côté français, ils sont secondaires du côté anglais, bière exceptée.

à favoriser les profits du négoce et les arrivées de métaux précieux, lesquelles, à leur tour, servent à entretenir la fièvre commerciale. Mais elle n'est pas forcément susceptible de jouer un rôle moteur dans la croissance économique et notamment industrielle du pays.

... QUI EST À L'ORIGINE D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT À LA FOIS RÉTICULAIRE ET PÉRIPHÉRIQUE, SAISSISSABLE SURTOUT À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

De ce qui précède, il ressort que la capacité du commerce colonial à stimuler et à entraîner véritablement le reste de l'économie paraît n'avoir été réellement évidente qu'au cours d'une période assez brève, située entre 1716-1736 et 1748, bien avant l'époque des prémisses de la révolution industrielle. Plus l'on avance dans le siècle, plus l'*américanisation* relative du commerce extérieur français se renforce, plus sa fragilité est évidente, et moins sa capacité à être le moteur d'une révolution industrielle apparaît pertinente. Rappelons, s'il en fallait d'autres preuves, le fait que, sur les 320,2 millions de livres (en moyenne) du commerce colonial dans les années 1788-1790, 232,5 millions le sont aux importations. Malgré l'exclusif et l'obligation faite aux colonies françaises de se fournir en produits fabriqués en métropole, les colonies ne constituent pour elles qu'un maigre débouché. Cela est dû en partie à la faiblesse territoriale de ce qui est loin de constituer un empire colonial, et à l'absence de véritables colonies de peuplement fortement demandeuses en produits manufacturés, à l'instar des treize colonies d'Amérique.

À l'évidence, le commerce colonial ne peut donc être considéré comme *le* principal stimulant de l'essor industriel. Certes, ici ou là, des résultats plus favorables au rôle du commerce colonial pourraient peut-être être établis, à l'échelle des différents secteurs d'activité. Mais on ne s'y intéresse généralement que pour retrouver, à partir de là, une possibilité d'arriver à des conclusions de portée plus générale. Dans cet exercice, tout dépend alors du choix des variables prises en compte. Commentant le rôle putatif du sucre dans l'accumulation du capital, David Eltis écrit fort justement qu'il y avait, dans l'Angleterre de la fin du XVIII^e siècle, une bonne cinquantaine d'activités susceptibles de faire aussi bien⁸. En France comme en Angleterre, l'arbre (colonial) cache ainsi souvent la forêt⁹. Dans cette situation, l'impossibilité de prendre en compte l'ensemble des

8 David Eltis, *The Rise of African Slavery in the Americas*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 271.

9 L'extraction houillère progresse « d'au moins 7 à 800 % » sur l'ensemble du XVIII^e siècle, écrit Pierre Léon (*Histoire économique et sociale...*, *op. cit.*, p. 521). La production de fonte augmenterait de 200 %, celle du fer de 300 %. Notons que cet accroissement véritable de la *production* est aussi (sinon plus) significatif que l'accroissement en valeur d'un commerce colonial dopé par l'élévation du prix des denrées tropicales.

variables pouvant soit cumuler soit annuler leurs effets, au gré d'une conjoncture changeante, conduit généralement à aviver les débats plutôt qu'à leur donner de véritables issues. Plus qu'au niveau national et à celui plus ou moins dérivé des secteurs d'activité, c'est donc vers l'échelle régionale, vers celle des villes et des hinterlands portuaires notamment, qu'il faudrait peut-être davantage se tourner. D'une part, car c'est à cette échelle que l'on peut voir fonctionner l'économie coloniale française. D'autre part, car il devient alors, sinon facile, du moins possible, de comparer véritablement un grand nombre de variables, et l'on se rapproche de ce fait un peu mieux du réel. Enfin, les travaux consacrés à la révolution industrielle tendent de plus en plus à inscrire ce phénomène à l'échelle des régions.

646

À ce niveau, deux constats peuvent être établis relativement au rôle du grand commerce colonial. Le premier est que ce type de commerce est capable de favoriser un modèle de développement de nature réticulaire, qu'il ne se contente pas de stimuler telle ou telle activité, mais qu'il contribue à animer des espaces plus vastes tendant à acquérir une singularité de plus en plus évidente par rapport à l'extérieur. L'exemple le plus spectaculaire est de loin celui de Bordeaux et de son arrière-pays en grande partie rural, largement stimulé par la croissance des échanges commerciaux, et notamment coloniaux. En 1789, Bordeaux réalise presque autant à l'exportation (102 millions de livres tournois) qu'à l'importation (146 millions, essentiellement des denrées coloniales réexportées). Ce tour de force quasi unique en France s'explique en partie par le potentiel agricole de son arrière-pays et par l'étendue des relations nouées avec les pays du Nord de l'Europe, importateurs de denrées coloniales. Or ces deux facteurs jouaient déjà avant l'entrée de Bordeaux dans les circuits du grand commerce colonial. De plus, bien que progressant tout au long du siècle, les exportations bordelaises vers les îles sont loin de constituer l'unique débouché de la ville, comme le montre l'exemple des vins, la Bretagne recevant à elle seule plus que toutes les îles. Enfin, la rançon de ce mode de développement fut la quasi inexistence de tissu industriel digne de ce nom, ce qui explique que François Crouzet ait vu dans le modèle de développement bordelais du XVIII^e siècle l'une des raisons majeures du déclin du Sud-Ouest au siècle suivant.

En 1789, Marseille faisait 81 millions de livres tournois à l'exportation et 149 à l'importation (total 230 millions). Si l'on ajoute cela à la valeur du commerce bordelais (248 millions), on arrive à un total de 478 millions de livres, soit près de la moitié de la valeur de l'ensemble du commerce extérieur français d'alors. Exportant beaucoup moins que Bordeaux, Marseille fournit néanmoins une quantité non négligeable de produits fabriqués à la sortie. Mais ils vont surtout vers la Méditerranée, et notamment vers le Levant, beaucoup plus que vers l'Amérique, qui sert alors de béquille à des secteurs industriels en perte de vitesse,

plutôt que de stimulant et de facteur d'innovation¹⁰. À Nantes, fondée sur le commerce colonial, la prospérité irrigue tout un réseau d'avant-ports et de ports secondaires, comme Paimboeuf, Pornic ou Le Croisic. Cette prospérité attire vers la ville les élites en phase d'ascension d'une bonne partie de la France de l'Ouest, stimulant ainsi la capillarité sociale en lui fournissant des occasions de s'exprimer. Mais une partie non négligeable des produits exportés pour la traite négrière provient en fait d'achats réalisés à l'extérieur, malgré les progrès de l'industrie textile. À Rouen, comme l'a montré Pierre Boulle¹¹, l'essor du textile précède et explique celui de la traite, et non l'inverse.

Ces exemples indiquent que le commerce colonial contribua à renforcer des spécialisations régionales souvent déjà anciennes, et qu'il fut loin de remplir un rôle véritablement révolutionnaire, au sens propre du terme. Là où il y a réellement singularité, par rapport au mode de développement national, c'est d'ailleurs en grande partie au détriment des économies des régions portuaires. Car, réticulaire, leur mode de développement est également périphérique, en ce sens qu'il est fondé sur la mise en relation d'hinterlands isolés au sein de l'espace national avec des territoires coloniaux lointains, d'ailleurs essentiellement limités à Saint-Domingue. Comme l'a montré Thomas Leroux, ce sont les places les plus engagées dans le trafic colonial vers le Nouveau Monde qui, à la fin du XVIII^e siècle, sont les plus mal reliées à l'économie de marché nationale. Seule Marseille, par l'intermédiaire du couloir rhodanien, se lie avec l'espace parisien dont l'aire d'influence s'étend sans cesse davantage¹². On notera un signe encore plus caractéristique : c'est au XVIII^e siècle, et donc à l'époque où la croissance du commerce colonial fut la plus importante, que les régions maritimes de l'Ouest français (pourtant les plus impliquées dans ce commerce), commencent véritablement à être dépassées par la vitalité croissante des espaces de l'intérieur et de l'Est français. Pierre Léon écrit en effet que, jusque vers la fin du XVIII^e siècle, en dépit d'une certaine uniformité dans la texture industrielle, « c'est la France de l'Ouest [...] qui est la France riche ». Mais « la répartition des forces productives commence à se modifier » dès « l'époque colbertienne ». Le « mouvement s'accroît au XVIII^e siècle », paraissant même se « précipiter après 1750-1760 »¹³.

10 C'est le cas des chandelles, pour lesquelles les débouchés en direction des communautés religieuses de Provence déclinent, ou bien encore de la chapellerie, en partie ruinée par les effets de la peste de 1720 et la fermeture du port.

11 Pierre Boulle, « Marchandises et développement industriel dans la France et l'Angleterre du XVIII^e siècle » ; « Slave Trade, Commercial Organization and Industrial Growth, in Eighteenth Century Nantes », *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, respectivement 1975, n° 226-227, p. 309-330, et 1972, n° 214, p. 70-112.

12 Thomas Le Roux, *Le Commerce intérieur de la France à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Nathan, 1996, p. 292.

13 Pierre Léon, dans *Histoire économique et sociale...*, *op. cit.*, p. 525-526.

Ces remarques devraient surprendre les historiens enclins à faire jouer un rôle déterminant au commerce colonial. Elles indiquent en effet clairement que, sensible dès l'époque où ce commerce colonial décolle vraiment, le différentiel de vitalité industrielle défavorable à la façade maritime occidentale ne cesse ensuite de s'affirmer, et ce à un rythme correspondant grossièrement à celui des progrès du commerce colonial !

Voilà qui plaide, non en faveur de l'idée d'une économie coloniale entraînant à elle seule le reste de l'économie, mais en direction d'une hypothèse plus probable : celle de l'affirmation, sur la longue durée, d'un dualisme majeur entre deux types d'espaces pas toujours bien reliés entre eux. D'une part, une France de l'intérieur et de l'Est s'ouvrant résolument aux transformations qui seront celles de l'ère industrielle. D'autre part, une France de l'Ouest maritime s'enfermant de plus en plus dans un mode de développement à la fois périphérique et artificiel, davantage fondé sur le commerce que sur la production. Localement, avant même la fin de l'Ancien Régime, certaines cités portuaires commencent d'ailleurs à ressentir les effets pervers de ce mode d'évolution. C'est le cas à Saint-Malo, où l'évasion vers le haut de l'élite négociante n'a pas été suffisamment compensée par l'arrivée de nouveaux venus. C'est aussi celui de La Rochelle où le négoce (qui, comme ailleurs, n'a pas su préparer les lendemains), commence déjà à se sentir à l'étroit dans une cité manquant d'un véritable arrière-pays.

Contrôlant une partie de l'économie de leur région, les différents négoce portuaires dirigent généralement leurs profits soit vers le négoce, soit vers l'accroissement de leur capital social, culturel et symbolique. Possibles facteurs de diversification du tissu économique régional, les formes d'intégration en direction de l'industrie les tentent beaucoup moins. Aussi, comme l'indique justement Louis Meignen, les grands ports du royaume font figure « d'îlots de développement » – ou, mieux, de croissance –, mais non de « pôles de développement »¹⁴.

Que les négociants consomment, et par-là même stimulent en partie l'économie locale, est une évidence. Mais deux à trois cents négociants dans une grande ville portuaire ne suffisent pas à entraîner une économie régionale, et encore moins nationale. Les négociants *consommaient*, en proportion de leurs revenus, plus ou moins comme les autres catégories sociales. Rien, dans les travaux tendant à établir la composition de leurs fortunes, à travers notamment l'étude des inventaires après décès, ne permet d'en faire les acteurs d'un *cœur de croissance*. Pendant les guerres, leur avoir se dirige en partie vers la terre. Avec la reprise du commerce, certaines propriétés sont revendues pour retrouver des liquidités à réinvestir dans les affaires. Les créances, la lenteur du recouvrement des dettes et les investissements dans les

14 Louis Meignen, « Le commerce de la France à la fin de l'Ancien Régime », *Revue historique de droit français et étranger*, 1978, p. 583-614, précisément p. 603.

îles font que, même riche à millions, sur le papier, un négociant peut facilement être à court de liquidités. Et, dépensant pour paraître, jamais il ne sacrifiera pour cela sa fortune. Au total, il est clair que le commerce colonial attire les hommes et les capitaux. Mais il est également évident que ses profits ne sont, ni naïvement stérilisés dans l'acquisition de biens somptuaires, ni réellement réinvestis dans un cycle productif.

UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT LIMITÉ, DES EFFETS PERVERS NON NÉGLIGEABLES

On a longtemps pensé que le *retard* des régions de l'Ouest atlantique par rapport à celles du Nord et de l'Est s'était mis en place au cours de l'ère industrielle. On a ensuite insisté sur le rôle des guerres de la Révolution et de l'Empire, et sur la rupture des relations commerciales avec les colonies qui a conduit à la ruine certains secteurs manufacturiers qui en étaient trop largement dépendants. Mais il apparaît que le décalage entre ces deux France puise ses racines plus en amont dans le temps. Il semble que plus la croissance des ports était évidente, plus il s'accroissait, notamment au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Généré par le capital local et régional, l'essor des hinterlands portuaires atlantiques profita surtout aux élites négociantes du cru. Détournant les capitaux des domaines socialement, économiquement ou symboliquement peu utiles pour elles, ces élites contribuèrent à renforcer les traits d'un modèle de développement artificiel et périphérique, s'individualisant de plus en plus par rapport au reste du royaume. La boucle fut ainsi bouclée au sein de modèles régionaux pour lesquels certains effets pervers en termes de développement semblent avoir été parfois au moins aussi importants que les effets positifs générés en termes de croissance.

À l'échelle de l'économie maritime, la croissance commerciale a également masqué un certain nombre d'effets pervers. Avant de faire son entrée dans l'Atlantique colonial, la France avait joué un rôle non négligeable dans la grande pêche hauturière, tandis que des navires normands étaient partis s'aventurer sur les côtes d'Afrique. Entre le commerce au loin et le petit cabotage, un niveau manquait cependant au commerce français, notamment depuis la fin du XVI^e siècle et le déclin de la flotte bretonne, celui du grand cabotage international. On écrit souvent que c'est à cause d'insuffisances proprement françaises, et notamment du prix trop élevé de construction des navires. Mais ces raisons ne tiennent pas. Aucune étude fondée sur des séries statistiques comparatives n'a jamais pu démontrer qu'il y avait là un handicap insurmontable pour les Français. Et l'on ne voit pas pourquoi les Français n'auraient pas su construire de gros porteurs pour le grand cabotage, alors qu'ils savaient le faire pour le long-cours. Un facteur a sans doute joué un rôle plus important que le coût de construction, le fait que les équipages français étaient souvent plus nombreux, avec plus d'officiers, ce

qui implique un surcoût. On peut aussi penser que, en entrant dans l'Atlantique colonial, les Français ont volontairement délaissé un grand cabotage européen pour lequel ils n'étaient plus en bonne situation depuis plusieurs décennies. Tout simplement parce qu'il était plus profitable et plus facile de se concentrer sur le commerce colonial, commerce réservé bénéficiant de nombreux avantages de la part de l'État. Le *compromis* établi à la fin du XVII^e siècle entre l'État et le monde du négoce¹⁵ a ainsi conduit à prendre de mauvaises habitudes, lesquelles ont ensuite précipité le déclin du commerce français au XIX^e siècle. Le même désintérêt est également à noter du côté de la grande pêche hauturière, que les Français laissent un peu de côté au XVIII^e siècle, avant d'y investir à nouveau après la seconde moitié du XIX^e siècle. La progression du commerce colonial s'est ainsi faite au détriment de nombreux autres trafics.

650

Ce commerce n'était pas seulement fragile en temps de guerre. Il dépendait aussi des aléas de la production aux Antilles et de la maîtrise des marchés de redistribution dans l'Europe du Nord. Or la mise en valeur des îles françaises avait atteint ses limites au cours des dernières décennies de l'ancien régime¹⁶. La situation était donc assez compromise, avant même le début des *French Wars*.

Les retours en produits coloniaux doivent également être mis en rapport avec les investissements réalisés dans les colonies, au détriment, a écrit A. Young, de la mise en valeur agricole de nombreux hinterlands portuaires. Il faut aussi compter avec le coût de la marine de guerre nécessaire pour assurer le maintien des relations entre la métropole et ses colonies (une marine dont, inversement, l'accroissement stimule la construction navale), et avec les sommes fabuleuses absorbées par la guerre d'Amérique, qui contribua à aggraver le déficit du budget de l'État, favorisant ainsi la réunion des États généraux et les débuts d'une Révolution qui allait en partie freiner l'essor économique du pays. Par ailleurs, constatant le déficit chronique des balances commerciales avec la France de certains États d'Europe, Michel Morineau a émis l'hypothèse qu'ils étaient comblés par les sommes dépensées par les armées françaises en campagne : « en d'autres termes, et brutalement, ce sont les Français eux-mêmes, par leurs impôts, qui payaient le sucre à Berlin et le café à Vienne »¹⁷. On le voit, les choses sont loin d'être simples.

15 Olivier Pétré-Grenouilleau, « How did France Enter and Play its Role in the Atlantic ? State and Maritime Traders: from Clashes to Compromise, 1580-1830 », dans H. Pietschmann (dir.), *History of the Atlantic System 1580-1830*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2002, p. 279-291.

16 Louis Meignen, « Le commerce de la France... », art. cit., p. 603.

17 Michel Morineau, « La vraie nature des choses et leur enchaînement entre la France, les Antilles et l'Europe, XVII^e-XIX^e siècle », *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, n° 314, 1997, p. 3-24, citation p. 18.

En fait, tout se passe comme si l'excédent commercial et les capacités importatrices du pays renforçaient le choix des négociants, en les poussant à acheter au dehors ce qu'ils vendaient ensuite à l'étranger. D'où une moindre stimulation exercée par le commerce maritime sur la production et les échanges intérieurs. Au final, le risque est de « déséquilibrer à terme la structure économique du pays qui, trop habitué à tirer sa richesse du dehors, négligerait les fabrications nationales, moins rapidement rentables, et soumises à la concurrence européenne ». On le voit à propos des marchandises utilisées par les négriers de Saint-Malo, qui sont pour une bonne part importées de l'étranger¹⁸. Plus généralement, le phénomène peut tendre au renforcement de l'agriculture dans le pays¹⁹. Au cours des quinze dernières années de l'ancien régime, en prenant pourtant en compte « les chiffres les plus favorables [...], c'est-à-dire en comptabilisant les ventes aux colonies, marché protégé », le « pourcentage des fabrications des manufactures et de l'artisanat dans les exportations du royaume recule ». Et tout cela « alors que les techniques se sont affirmées [...] et que le roi coton modifie déjà la production textile de la Grande-Bretagne »²⁰. La tendance française à orienter sa production vers les articles de luxe ou de demi luxe (soies, articles dits *de mode*) semble ainsi s'être dessinée dès la fin du XVIII^e siècle, avant le tournant souvent noté des années 1820-1830.

18 « Pour assurer plus de 13 millions de livres d'exportations pour la Guinée, il a fallu importer 5 millions de produits, soit 36 %. Les cordages et la nourriture sont entièrement d'origine française, les liquides alcoolisés et les divers le sont à 90 % et les métaux à 85 %. Mais les pipes et tabacs sont entièrement importés et les produits d'armement – poudre principalement – le sont à 65 %. Quant aux textiles, dont la valeur atteint 7 millions de livres, ils sont étrangers à plus de 52 % ». Alain Roman, *Saint-Malo au temps des négriers*, Paris, Karthala, 1981, p. 81.

19 La France exporte pour un total de 1 066 millions de livres tournois au cours de la période 1787-1789. Les produits de l'agriculture et les matières premières non transformées représentent 724 millions de livres. Ce phénomène, écrit Louis Meignen, « est un signe de faiblesse de l'économie [...] qui ne transforme pas autant qu'elle le pourrait, les richesses brutes tirées de son sol ou importées. Seul le négoce s'enrichit ». Louis Meignen, « Le commerce de la France... », art. cit., p. 602 et 597.

20 Louis Meignen, « Le commerce de la France... », art. cit., p. 613-614. En 1680, la France était le premier fournisseur européen de textiles pour l'Amérique espagnole, avec près de 40 % du marché. À cette époque, les toiles bretonnes se vendaient également bien en Angleterre. Et en 1701, les manufacturiers anglais s'insurgeaient contre les importations françaises de lainages, dont ils percevaient la concurrence comme « désastreuse ».

AUTOUR DE LA BOURSE DE PARIS AU XVIII^e SIÈCLE :
CLAUDE ROQUES, « AGENT DE CHANGE, BANQUIER
ET INTÉRESSÉ DANS LES AFFAIRES DU ROI »¹

T. J. A. Le Goff

À s'en tenir aux édits et textes réglementaires, au demeurant complexes et ambigus, les agents de change parisiens, depuis les années 1730, demeuraient de simples techniciens, jouant les intermédiaires entre des particuliers désirant vendre ou acheter des effets dans l'anonymat. Ils jouissaient d'un monopole pour la négociation des effets royaux et des actions de la Compagnie des Indes – mais les marchands et banquiers pouvaient faire librement commerce de billets et lettres de change. En contrepartie de ce monopole sur certains effets, les agents de change ne pouvaient ni consentir d'avance d'argent, ni pratiquer le métier de banquier². Toutefois, les autorités de tutelle ne tenaient guère la main à une stricte application de ces règles. En 1760, le négociant lyonnais Antoine Rey, rendant compte de ses conversations avec l'agent de change Claude Roques, assura ses associés que, dans la capitale,

les agents de change font indifféremment la banque et leur acceptation [est] recherchée de ceux qui sont connus et estimés [...] Pour preuve de ce que j'avance, vous avez Valmalette [Valmalete], Dallet [Dallée], Ramé, et surtout Pignard, qui font beaucoup de banque surtout le dernier qui est millionnaire³.

- 1 Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance envers nos amis et collègues John F. Boshier, Serge Chassagne, D.G. Thompson, et surtout Marc Perrichet, qui nous ont fait profiter de leurs recherches et de leurs conseils.
- 2 Les mesures réglementaires essentielles étaient l'arrêt du conseil du 24 septembre 1724 (fondation de la Bourse de la rue Vivienne) et l'arrêt du conseil du 22 décembre 1733 (qui résume toute la réaction contre les abus de la fin des années 1720). Ces arrêts, comme tous les autres textes législatifs imprimés concernant la Bourse, sauf exception, se retrouvent dans la collection publiée sous le titre de *Recueil contenant les ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du conseil, jugemens, réglemens et statuts concernant la Bourse et les Agens de change, banque, commerce et finance à Paris*, Paris, D.C. Couturier père, 1774 (Bibliothèque historique de la ville de Paris, 113.182). Voir aussi Jacques Savary des Bruslons, *Le Parfait Négociant ou Instruction générale pour ce qui concerne le commerce*, Paris, Veuve Estienne, 1736, t. I., p. 285-289. Pour de plus amples développements, consulter notre article « Pourquoi la Bourse ? Réflexions sur la finalité du marché financier et de la Bourse parisienne aux XVII^e et XVIII^e siècles », à paraître dans *Le Marché financier français sous l'Ancien Régime : finances royales et argent privé*, dir. Joël Félix et Georges Gallais-Hammono.
- 3 Lettre d'Antoine Rey (Paris) à Rey Magneval & Dumas (Lyon), du 21 juillet 1760. Archives départementales du Rhône [désormais AD Rhône], 8B 1173 (16).

Le même Claude Roques, en 1762, expliqua à ses amis lyonnais, non sans un brin de supériorité :

[Il] est bon de vous dire qu'un agent de change à Paris qui veut travailler, est obligé d'avoir toujours un certain argent comptant pour faire des avances sur les effets que l'on lui remet à négocier, et il serait dans le cas de manquer beaucoup d'affaires s'il n'avait pas au moins devant lui 30 à 40 mille livres pour les facilités dans les affaires que l'on lui propose, il en est parmi nous qui ont jusqu'à 100 mille livres et même plus pour ne laisser rien échapper de ce que l'on peut leur proposer d'avantageux et ce sont ceux-là à qui on donne la préférence, qui font le plus d'avance attendu qu'un chacun est pressé dans les négociations qu'il a à faire. Ce n'est peut être pas l'usage dans votre ville mais cela se pratique ainsi à Paris⁴.

654

Il arrive donc aux agents de change parisiens, non seulement de faire la banque et des avances sur titres, mais aussi de participer aux « affaires » diverses à base de crédit – fermes de revenus royaux ou privés, entreprises industrielles ou commerciales, etc. –, qui se traitent dans le milieu financier. Faute de capital ou de hardiesse, certains agents de change se cantonnaient dans leur modeste rôle d'intermédiaires, mais d'autres se lançaient dans des activités multiples. Claude Roques nous a paru en fournir un bon exemple : lui-même, en 1767, se qualifie sans gêne apparente d'« agent de change, banquier et intéressé dans les affaires du roi »⁵. C'est cette polyvalence qui donne un certain relief à son destin, et permet de jeter quelque lumière sur des activités complexes et souvent ténébreuses, où s'entremêlent, autour de la bourse parisienne, argent, pouvoir et influence politique⁶.

Pendant la quinzaine d'années qui précédèrent sa faillite au début de 1767, Claude Roques a déployé une activité fiévreuse et protéiforme. Un bref article ne peut en présenter une analyse détaillée. Aussi avons-nous privilégié ici l'étendue et la variété de ses activités et investissements, ainsi que les relations ambiguës et

4 Lettre de Roques à Rey Magneval & Dumas, 10 mai 1762, AD Rhône, 8B 1173 (2). Il s'agissait d'une opération par laquelle Roques se proposait de faire tirer à un tiers de l'argent afin de financer l'achat de sa part dans la ferme des étapes, et de prêter quelques milliers de livres à un collègue financier.

5 Archives nationales [désormais AN], Minutier Central [désormais MC], XX, 658, bilan du 30 mars, compris dans l'acte de dépôt du 4 avril 1767.

6 En raison des procédures judiciaires qu'entraîna la faillite de Roques, nombre de papiers personnels et contentieux sont demeurés dans les archives des commissions extraordinaires du Conseil (AN, V⁷ 474 A à 480). Cette documentation de base a pu être enrichie par l'apport d'actes du Minutier central des notaires parisiens et surtout du fonds judiciaire de la Conservation de Lyon (AD Rhône, 8B 1173, 1 à 44). Sur ce dernier fonds, voir Pierre Léon *et al.*, *Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon au XIX^e siècle*, Lyon, université Lyon II, 1974.

périlleuses entretenues avec le pouvoir politique. Acteur de modeste envergure, peut-être plus intéressant de ce fait pour une vue d'ensemble de l'histoire financière et économique de cette période que des personnages de haute volée, Claude Roques fut comme tout un chacun l'homme d'une famille, d'un milieu et d'une conjoncture. Sa carrière professionnelle reflète l'ambiance fiévreuse et troublée de la Bourse et du monde financier parisien à l'époque de la guerre de Sept Ans et des lendemains de la paix de 1763.

LA FAMILLE ROQUES

Au début du XVIII^e siècle, trois frères parmi les huit enfants d'un directeur des domaines du roi en Haut-Languedoc quittent leur Carcassonne natale. Dans les années 1710, nous retrouvons l'aîné, Valentin, père de Claude, établi marchand drapier à Lyon ; vers 1714, il se marie avec Hélène Coppin, fille d'un marchand lyonnais et, sur les rives du Rhône, le couple donne naissance à deux garçons et une fille⁷. Le commerce amena Valentin aux opérations de banque avec les siens, d'autant plus naturellement qu'il s'associa bientôt avec ses frères Jean-Pierre et Germain, déjà établis à Paris. Dès 1719, il les rejoint avec les siens dans la capitale. On était alors en pleine crise financière et les trois frères ne furent pas épargnés⁸. Déjà condamné à Paris pour cessation de paiement en 1715, Germain Roques fut brièvement écroué au For-l'Évêque à cause de cette affaire. Si son frère Jean-Pierre disparut rapidement de la scène⁹, Germain eut le flair d'acquitter ses dettes en billets de banque pendant l'affaire Law¹⁰ et d'investir dans l'achat de quelques terres et seigneuries près de sa ville natale. Ainsi remis en selle, il prit femme dans la foulée.

Après cette embellie, Valentin, lui aussi renfloué, se dégagera de son association avec Germain¹¹. Nous le perdons de vue ensuite, jusqu'en 1733, lorsque le

7 Baptêmes de Pierre Achille Roques le 29 mars 1715, de Marie Anne Roques le 20 mars 1716 et de Claude Roques le 20 février 1717. Archives municipales de Lyon, respectivement 1 GG 606 (St. Pierre-St. Saturnin).

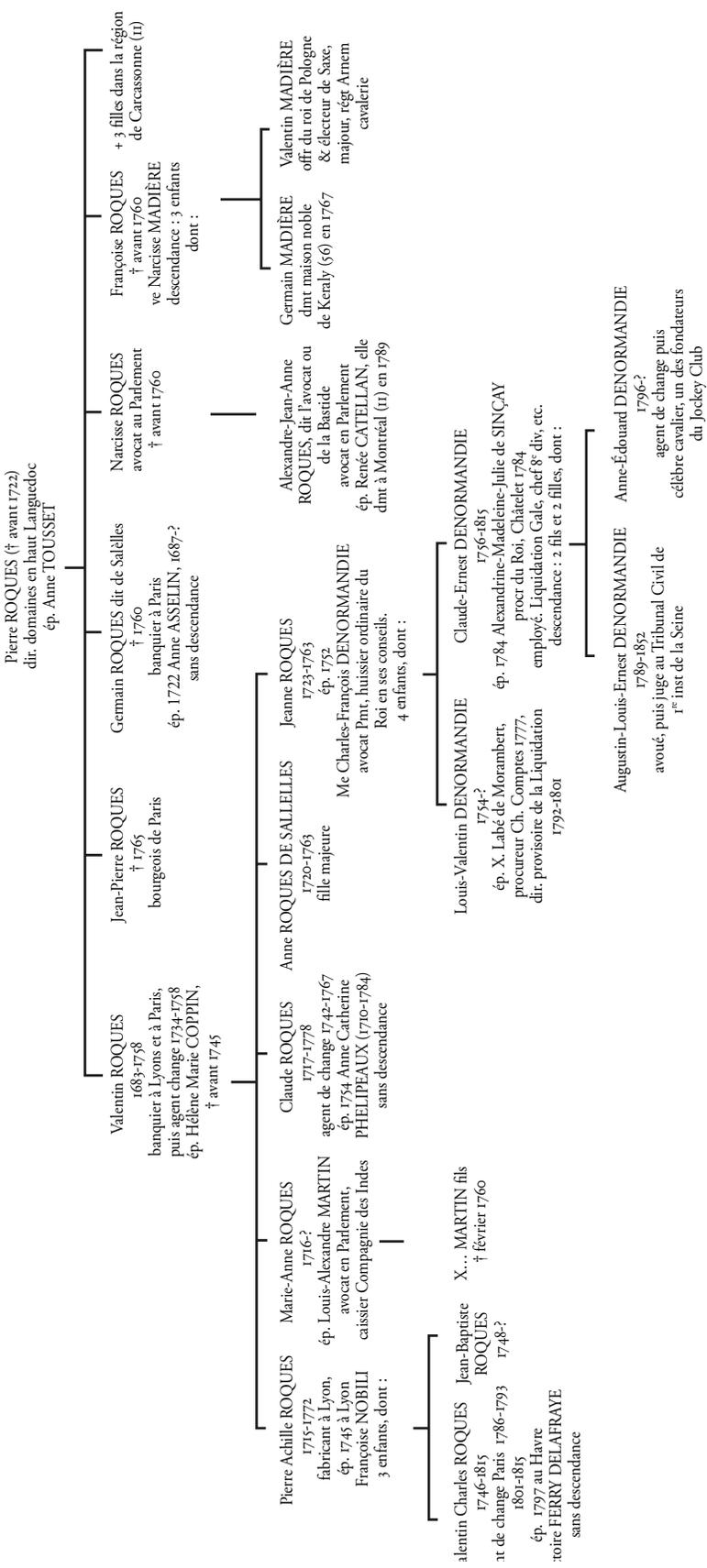
8 Dans la crise de 1719-1720, Valentin ne put faire face à une série de billets tirés sur lui, certains d'ailleurs par son frère parisien. Dans le découvert de 215 000 livres de Germain Roques, Valentin entraîna pour un bon quart. AN, MC, XLI, 373 : cahier de quittances, 29 novembre 1719 et jours suivants.

9 Jean-Pierre, mis également en difficulté à cette époque, végéta désormais dans l'honnête obscurité d'un *bourgeois de Paris*. Son frère Valentin lui versa plus tard une petite allocation de 100 livres par an. Hébergé par son neveu Claude, il mourut peu après le 12 février 1765. AN, MC, XXXVI, 500 (testament de V. Roques du 7 septembre 1758) ; XX, 653 (déclaration par J.-P. Roques du 12 février 1765) ; XX, 655 (bail à loyer du 16 février 1766).

10 *Mémoire pour Pierre Du Perron...*, Paris, J.-F. Knapen, 1730 (BnF, Imp., Fol-FM-5412) ; *Mémoire pour Germain Roques...*, [Paris], J. Lamesle, [1731] (BnF, Imp., Fol-FM-14636).

11 AN, MC, XLI, 381 : décharge du 4 juin 1721.

Généalogie de Claude Roques



pouvoir royal, après une série de scandales, reprit en main la nouvelle Bourse de Paris. Le nombre de commissions pour exercer la charge d'agent de change fut ramené de 60 à 40 ; 33 anciens furent conservés et le roi accorda sept commissions nouvelles, dont une à Valentin Roques¹². Cependant, la crise de 1741 semble avoir réduit ses marges de manœuvre : on le voit prendre quelques procurations de gens de province pour toucher ou acheter des rentes, et il figure désormais comme une sorte d'auxiliaire du financier François-Joseph Ménage de Mondésir, qui l'emploie comme prête-nom, ou pour apurer des comptes de sous-fermes d'impôts¹³. Veuf dès avant 1745¹⁴, et conservant sa commission d'agent de change jusqu'à sa mort en 1758¹⁵, il se retire progressivement des affaires.

Entre-temps, sa famille avait grandi : outre les deux garçons nés à Lyon, son épouse avait donné naissance à trois filles. Le fils aîné, Pierre-Achille, devint négociant et fabricant d'étoffes à Lyon, où il épousa en 1745 une fille de banquier, Françoise Nobili. Parmi les témoins de mariage on trouve en bonne place tout un clan de Lyonnais qui figureront plus tard dans cette histoire : Antoine Rey, J.-M. Debrye, Coulon, les Regnel, tous impliqués d'une façon ou d'une autre dans le commerce des textiles, le négoce avec l'Espagne, et le financement de ces opérations¹⁶. La fille aînée, Marie-Anne, se maria fort avantageusement avec Louis-Alexandre Martin, caissier de la Compagnie des Indes. La deuxième, Anne, demeura célibataire ; et c'est visiblement contre la volonté de son père que la troisième, Jeanne, fit en 1752 un mariage qui devait se révéler utile, avec Charles-François Denormandie, avocat au Parlement, huissier ordinaire du roi en ses conseils et premier garde-meuble des conseils¹⁷. C'est donc au fils cadet, Claude, encore célibataire, qu'il appartenait de poursuivre seul la tradition familiale dans la finance et la Bourse.

- 12 Arrêts du conseil (imprimés) des 22 décembre 1733 (BnF, Imp., F 21120 (57)) et 30 décembre 1733 (AN, AD XI (1)) ; arrêt du conseil (manuscrit) du 30 décembre 1733 commettant Valentin Roques pour exercer l'office d'agent de change (AN, E 2129, fol. 487).
- 13 AN, Y 15170 (scellés Jean-Baptiste Delaporte du Plessy du 4 septembre 1741) ; Y 15171 (faillite Surirey de Saint-Rémy du 21 septembre 1741) ; AN, MC, XXXI, 146 (dépôts de procurations des 10 mars 1751 et 16 avril 1751) ; LIX, 247 (dépôt de procuration du 23 août 1751) ; XLIII, 422 (déclaration et subrogation des héritiers Ménage de Mondésir du 30 mai 1759).
- 14 AD Rhône, 3E 7137 (M^e Poncelet) : contrat de mariage de Pierre Achille Roques et Françoise Nobili, du 29 mai 1745.
- 15 Archives de Paris [désormais AP], V.2 E (Reconstitution des actes de l'état civil de Paris) : sépulture de Valentin Roques le 17 septembre 1758, mort la veille.
- 16 AD Rhône, 3E 7137 : contrat de mariage du 29 mai 1745. Sur la maison Rey-Magneval, voir Y. Frey, *Le Commerce lyonnais et la guerre au dix-huitième siècle : la maison Rey-Magneval, 1745-1767*, université de Lyon, mémoire de DES, 1967.
- 17 AN, MC, CXIII, 366 (sommatation respectueuse du 23 novembre 1751 ; contrat de mariage du 13 décembre 1751). La date du mariage est fournie sur la foi du sénateur [Louis-Jules-Ernest] Denormandie, *Temps passé, jours présents (Notes de famille)*, Paris, Société anonyme de publications périodiques, 1900, p. 11.

Claude Roques était donc né à Lyon en 1717. On ne sait rien de son enfance ; à la mort de Valentin, il exprima simplement sa gratitude pour l'éducation et l'établissement que son père lui avait donnés¹⁸. L'orthographe plus orthodoxe de son frère aîné peut donner à croire qu'il avait dû abrégé ses études pour aider son père dans sa profession. Dès 1742, à l'âge minimum de vingt-cinq ans, il reçut du roi une commission d'agent de change à Paris, qu'il exerça aux côtés de Valentin, logeant avec celui-ci dans un appartement de location, au deuxième étage d'une maison rue du Mail, toute proche de la Bourse de la rue Vivienne¹⁹. Dernier des enfants de Valentin à se marier, il avait trente-sept ans quand il s'unit à Anne-Catherine Phelipeaux. Fille d'un fermier du roi, celle-ci atteignait alors quarante-quatre ans, mais était un parti avantageux, car, depuis 1747, femme de chambre de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe²⁰. Le contrat de mariage du 21 septembre 1754 fut signé par le Dauphin, la Dauphine, et deux grandes dames de la maison de la Dauphine, les duchesses de Brancas et de Mailly ; par Machault d'Arnouville, garde des sceaux et ancien contrôleur général des finances ; par Moreau de Séchelles, contrôleur général en exercice et son épouse ; par Phélypeaux de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la Maison du Roi. Le contrat mentionne qu'à la recommandation du Dauphin et de la Dauphine, le roi accorde à Roques un intérêt de 120 000 livres à distribuer dans les meilleures sous-fermes, à condition, bien sûr, d'en faire les fonds²¹.

Voici donc Claude Roques assuré de la protection du milieu dévot entourant les héritiers du trône, sans compter l'appui escompté du contrôle général, fort lié encore à cette époque aux frères Pâris.

CLAUDE ROQUES : BOURSE ET AFFAIRES JUSQU'EN 1760

Du mariage de 1754 date, en effet, le véritable envol de la carrière de Claude Roques. Il se rencontre toutefois quelques témoignages de son activité professionnelle antérieurement à cette date. En 1751, son père lui avait confié la levée des fonds destinés à financer l'achat par Ménage de Mondésir

¹⁸ AN, MC, LXXIX, 102 (délivrance de legs du 15 octobre 1758).

¹⁹ AN, E 2207, n° 22 (arrêt du conseil du 23 janvier 1742) ; Y 4596/B (réception et serment) ; MC, CXIII, 366 (sommation respectueuse du 23 novembre 1751).

²⁰ Son beau-frère Phelipeaux y est placé comme valet de chambre. AN, MC, XXXV, 709 (quittance de remboursement du 19 septembre 1761).

²¹ AN, MC, LXVI, 580, n° 102 (extrait baptistaire du 24 novembre 1761 d'Anne-Catherine Phelipeaux) ; O¹ 3745B, fol. 159 (retenue de femme de chambre du 10 février 1747) ; MC, XXXV, 679 (contrat de mariage du 21 septembre 1754 : le roi garantissait même à la famille de conserver ces droits, en cas du décès du mari) ; XXXV, 709 (quittance de remboursement du 19 septembre 1761) ; V⁷ 479B (lettre de Preuilly à Roques du 29 mars 1757, sur le rôle des Brancas) ; V⁷ 480 (lettre d'Anne Phelipeaux Roques à Prévost du 4 mars 1768).

d'une ancienne seigneurie berrichonne du financier Crozat²². D'autre part, il effectuait régulièrement des opérations de change pour le compte de son ami, Jean-Nicolas Preuilly, domicilié à Givet, où il assurait les approvisionnements de l'hôpital. Pendant la guerre de Sept Ans, Preuilly fit partie d'un groupe de fournisseurs aux armées gravitant dans l'orbite de l'intendant d'Alsace (de 1752 à 1764), Jacques Pineau de Lucé, où figuraient notamment le secrétaire général de celui-ci, Bernard Maréchal Grosjean (1708-vers 1773)²³, et l'entrepreneur Joseph Bentabole († 1768), deux hommes qui seront partie prenante des affaires de Roques dans la décennie suivante. Outre les opérations habituelles de change, Preuilly et ses amis lui faisaient parvenir de temps à autre des sommes à investir, soit en prêts à des opérateurs fiables, soit en escompte de lettres de change à 6 % d'intérêt. Dans leur correspondance, ils échangent des nouvelles, se proposent des participations dans des entreprises, rêvent ensemble, avant 1756, au temps où le retour de la guerre donnera quelque tonus aux affaires, quitte à se plaindre, une fois leurs vœux exaucés, de la lenteur des paiements du roi²⁴.

Dès 1755, voire peut-être auparavant, Claude Roques s'était intéressé aux « affaires », qu'il classe lui-même en deux catégories : les « affaires du roi » et les « affaires particulières ». Nous avons vu les assurances royales dont faisait état le contrat de mariage de 1754. Après une candidature malheureuse à une sous-ferme en 1755, Roques eut, l'année suivante, l'aval du contrôleur général pour acheter du fermier Philippe-Jean Delisle une participation d'un sol, d'une valeur de 70 000 livres, dans la fameuse Caisse de Sceaux et de Poissy, chargée de percevoir les droits sur le bétail vendu à Paris et de soutenir le crédit des marchands bouchers de la capitale²⁵. Quelques mois après, dans des conditions obscures, Roques réussit à acquérir un intérêt de quelque 23 000 livres dans la ferme des octrois municipaux de plusieurs généralités²⁶. Le maniement des deniers du roi, même dans la passe difficile que traversaient les finances royales vers 1759, pouvait paraître plus sûr que les « affaires particulières ». Certes,

22 AN, MC, LXXXVII, 1007 et XLIII, 400 (obligations du 22 juin 1751).

23 AN, MC, VII, 427 (1) (extrait de baptême de Bernard Marechal Grosjean du 08 janvier 1761 ; Archives départementales du Bas-Rhin [désormais AD Bas-Rhin], 6E41 (testament Grosjean du 12 août 1773).

24 Sur tout ceci, voir les lettres de Preuilly dans AN, V⁷ 479A, *passim*.

25 AN, V⁷ 480 (reconnaissance de paiement du 13 mai 1756) ; V⁷ 479B (lettre de Preuilly à Roques du 11 janvier 1757). Sur la Caisse de Poissy, voir Reynald Abad, *Le Grand Marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002, p. 221-277, ainsi que Sydney Watts, *Meat Matters : Butchers, Politics, and Market Culture in Eighteenth-Century Paris*, Rochester, Rochester UP, 2006.

26 Bordeaux, Lyon, Moulins, Poitiers, La Rochelle, Tours, Bourges, Orléans, Paris, Châlons, Soissons, Rouen, Caen et Alençon. AN, MC, XCV, 261 (transport d'intérêt du 18 juillet 1758) ; XXXVIII, 456 (acte de société du 11 août 1760) ; XVI, 755 (obligation du 26 février 1763). Le bilan de 1767 (voir *infra*) avance pour cette prise d'intérêt une évaluation de 24 000 livres.

Roques ne tarda pas à aliéner ces portions d'intérêt, en tout ou en partie, ou à les engager en entrant dans différentes autres affaires. Au moins constituaient-elles des valeurs relativement sûres qui pouvaient cautionner de nouvelles opérations.

Avant 1760, les « affaires particulières » sont entreprises avec un groupe de financiers à géométrie variable, évoluant dans le milieu boursier : l'agent de change Jacques-Louis Demarine (1720-1789), et son frère Christophe-Jean Demarine de Saint-Christ (†1789) ; deux autres agents de change, Jean-Baptiste Certain (1724-1776) et Antoine Duris (agent de change de 1724 à 1757), des hommes d'affaires ou hommes de paille comme Bernard Butty, Thomas Aubouy, Claude Duris, Pierre et Jean-Pierre Douvry père et fils, et d'autres encore. Parmi ces affaires, les trois principales consistaient en baux à ferme de revenus : les octrois municipaux de Montpellier et les droits de l'Hôpital général de cette ville, l'exploitation des bois de l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches et le bail du temporel de l'archevêché de Toulouse. Les attaches familiales ont pu jouer un rôle dans sa participation aux deux fermes de revenus patrimoniaux montpelliéraines en 1753-1755, ou dans le bail du temporel de l'archevêché de Toulouse, qui fut souscrit par une dizaine d'hommes d'affaires de Béziers, Montpellier et Paris en 1755²⁷. Elles n'entrent pour rien en revanche dans la société pour l'exploitation des bois de La Chapelle-aux-Planches, près de Wassy²⁸, que Roques établit en avril 1756 avec quasiment les mêmes collaborateurs parisiens : les Douvry père et fils, Jean-François Josse, Jean-Baptiste Certain et les deux Demarine²⁹. On peut y ajouter une quatrième société, l'affaire des hôpitaux militaires des armées d'Allemagne et du Bas-Rhin, où Claude se trouva impliqué car ses amis Butty et Demarine lui avaient vendu, avant de faire faillite, une série de billets au porteur, d'une valeur de 50 000 livres émis par l'un des principaux associés, Thomas Aubouy, billets transformés ensuite en un billet de caisse de la société³⁰ ; mais ce n'était pas là une véritable participation, alors que, dans deux des trois autres sociétés, il exerça des responsabilités. Il fut caissier de la compagnie des octrois de Montpellier ; il le fut également dans la compagnie des bois, où il

660

27 Moreau de Vormes, *Mémoire pour les maire, consuls et viguiers de la ville de Montpellier, demandeurs en règlement de juge*, [Paris], D'Houry, 1766 (BnF, Imp., 4-FM-22455) ; *Mémoire pour les administrateurs de l'hôpital-général de Montpellier, et ceux de l'Hôtel-Dieu de Saint-Eloy de la même ville, défendeurs contre les sieurs Claude Roques et consorts, demandeurs en règlement de juges pour renvoi du différend au parlement de Toulouse*, [Paris], D'Houry, 1766 (BnF, Imp., 4-FM-22456). Dans ces deux factums, Claude Roques est désigné comme le principal animateur de la société, bien qu'il ne figure parmi les souscripteurs à cette entreprise qu'en 1760 ; mais il est possible que, dès les débuts, il se soit abrité derrière Butty ou un autre homme de paille.

28 Dans l'actuel département de la Haute-Marne.

29 AN, MC, LXXII, 332 (bail du 17 décembre 1753).

30 AN, V⁷ 474A (supplique du sr Thomas Aubouy du 16 juillet 1761).

apparaît aussi comme leur principal négociateur avec l'abbé et le prieur ; dans les deux cas, bien sûr, les opérations sur le terrain étaient conduites par des agents locaux³¹. Dans l'affaire du temporel de l'archevêché de Toulouse, en revanche³², Roques et les deux autres agents de change, Demarine et Certain, semblent ne s'être impliqués que sur le tard, par la voie d'une tractation avec Douvry et Josse, et la caisse fut tenue non par Roques, mais par Demarine de Saint-Christ, frère de l'agent de change, puis Certain³³.

Toutes ces affaires particulières antérieures à 1760 s'achevèrent en déconfiture.

La collecte des droits de l'hôpital général et des octrois de la ville de Montpellier fut contestée par les bouchers avec l'aval du corps de ville, et l'affaire s'éternisa en longs et coûteux litiges devant la sénéchaussée locale, puis le Conseil du roi, la cour des aides de Montpellier et le parlement de Toulouse. En conséquence, dès 1759, les deux fermes avaient pris fin³⁴. Interrompue dès 1758 par la mort du prélat, Mgr de Crussol d'Uzès, la ferme des revenus de l'archevêque de Toulouse n'eut pas davantage de succès. Pendant les trois ans où elle courut, les associés avaient dépensé 487 259 livres pour un gain de 361 268 livres. Butty et Demarine de Saint-Christ ayant fait faillite, les six associés restants se partagèrent les pertes, la portion de Roques revenant à quelques 9 000 livres³⁵. Quant à l'exploitation des bois de La Chapelle-aux-Planches, l'entreprise effectua de nombreuses ventes intéressantes : bois de charpente, charbons, et surtout du bois pour la construction de bateaux plats au Havre dans la vue de l'invasion projetée de l'Angleterre en 1759. Mais la mise sur le marché du produit fut retardée au début pour des raisons obscures – Roques incrimina l'ineptie de son homme d'affaires et parent, le marchand de bois Levêque – et, en attendant des rentrées, les associés durent souscrire et négocier en bourse plusieurs dizaines de milliers de livres en « billets de société » pour faire face aux dépenses courantes de cette compagnie. Malgré l'intervention d'un abbé de cour qui se porta garant des vertus du ménage Roques, l'abbé, le prieur et les religieux engagèrent des poursuites judiciaires pour non-paiement de deux billets d'un total de 24 000 livres à eux consentis par Douvry fils – de son propre

31 AN, MC, XV, 750 (procuration pour la ferme des revenus de Montpellier, du 14 février 1758) ; AN V⁷ 477, 479B, 480 (correspondance concernant le bois de La Chapelle-aux-Planches avec Sergent, Levêque et Roques de la Bastide, *passim*).

32 AN, MC, VII 427 (1) (extrait de baptême de Bernard Maréchal Grosjean du 8 janvier 1761 ; AD Bas-Rhin, 6E41 (testament Grosjean du 12 août 1773)).

33 AN, MC, XV, 765 : compte et obligation, 19-05-1760.

34 Moreau de Vormes, *Mémoire pour les maire, consuls et viguiers...*, *op. cit.*, et *Mémoire pour les administrateurs de l'hôpital-général...*, *op. cit.*

35 Selon le compte dressé en 1760 par J.-B. Certain sur le journal de l'ex-caissier Demarine de Saint-Christ. AN, MC, XV, 765 (extrait de comptes rendus du 19 mai 1760).

chef, à en croire Roques – en 1756. Certes, le bon droit des abbé et religieux n'était pas inattaquable : les religieux semblent avoir accepté ces billets afin d'outrepasser les limites de la coupe autorisée par le conseil du roi ; en 1755, les experts nommés par les officiers des Eaux et Forêts avaient, sans doute par complaisance, sous-estimé grossièrement la valeur de la coupe projetée. Reste que, dans son bilan, Roques inscrivit, probablement à la suite d'un compromis hors cour, une perte totale de 58 000 livres au titre de cette opération³⁶.

S'il faut en croire les chiffres de ce bilan de 1767, Roques avait perdu dans ces affaires particulières un total de 261 000 livres. La plupart restaient toujours, il est vrai, en litige au moment de sa faillite, et il avait conservé jusqu'à la fin l'espoir de récupérer une partie de ses pertes. Ces espoirs n'étaient pas totalement infondés : en 1761, par exemple, il eut enfin gain de cause et reçut la valeur du billet d'Aubouy qu'il avait acheté de Butty et Demarine en 1757³⁷. En attendant, cependant, il fallait faire face en souscrivant des billets portant obligation. En mars 1759, il emprunta 28 000 livres de son beau-frère Denormandie³⁸, le 11 juillet suivant, il vendit pour 35 000 livres, à Blessebois de la Garenne, la moitié de son sol d'intérêt dans la ferme des marchés de Sceaux et de Poissy et lui emprunta 23 000 livres, offrant en garantie la moitié d'intérêt qu'il se réservait³⁹. Ce qu'il tut vraisemblablement, c'est que, le 1^{er} juillet, il avait déjà hypothéqué la totalité de ce sol d'intérêt dans une obligation consentie à Anne de Meaux de Montigny Le Febvre, riche rentière de son voisinage. Il ne restait à celle-ci, quand elle en prit

36 Sur la fin de l'entreprise des bois, voir AN, V⁷ 479A (reconnaissance par Selle de la Garejade, trésorier de la Marine, du 21 juillet 1760) ; V⁷ 480 (lettres, contenant une proposition de compromis, d'un abbé de Versailles à l'abbé Gouault, du 27 décembre 1760) ; V⁷ 477 (lettres de Sergent à Roques des 11 et 15 juin 1762) ; V⁷ 479B (lettre de Sergent à Roques du 25 août 1762 : « M. l'abbé Gouault [...] avait mandé [à l'avocat de Roques] qu'il s'était accommodé avec vous ») ; V⁷ 477 (inventaires de productions des 30 décembre 1761 et 5 mars 1762). La perte dans le bilan de faillite est plus forte que celle de 38 668 livres constatée dans le compte de l'entreprise (V⁷ 477, compte que rend M. Claude Roques le 3 décembre 1766), et la différence s'explique sans doute par l'absence de ces deux billets (d'un total de 24 000 livres). L'arrêt du conseil du 5 août 1755 autorisant la vente se trouve dans AN, E 1306A.

37 Malgré les tentatives du comte de Marigny de prolonger le procès, Roques en reçut un remboursement par provision. AN V⁷ 474A (inventaire de production sur appointements du 25 mai 1761, et procès-verbal de cautions du 20 juin 1761). Sur la suite de l'affaire : V⁷ 474A (supplique de Roques contre le comte de Marigny du 14 février 1762, et *passim*) ; MC, XXXIII, 526 (mainlevée et consentement des 19 et 25 avril, et 7 juin 1758, avec l'arrêt du parlement du 15 janvier 1766).

38 AN, V⁷ 480 (billet à volonté du 12 mars 1759, et un autre semblable, d'un montant de 13 000 livres, accepté par Denormandie, du 31 décembre 1761).

39 AN, MC, CXVI, 312 (transport et obligation du 11 juillet 1759) ; V⁷ 480 (certificat par Souries du 11 juillet 1759).

conscience, qu'à faire valoir son antériorité⁴⁰. C'est avec de tels procédés que Roques combla provisoirement son déficit, opération onéreuse qui, sur la base d'un intérêt minimum de 6 %, devait lui coûter 15 660 livres par an⁴¹. D'ailleurs, beaucoup de ces obligations, celle de Mme de Montigny par exemple, n'étaient que pour un terme de dix ans, ce qui allait poser la question de leur renouvellement en 1768.

À ce stade néanmoins, le crédit de Roques n'avait pas trop souffert de l'insuccès de ses entreprises particulières, ni du désordre des finances royales au lendemain des grandes défaites militaires de 1759. Cette apparente solidité impressionna un négociant et ami des Roques, le Lyonnais Antoine Rey, qui, en 1760, cherchait un banquier et homme d'affaires capable de soutenir à Paris les vastes projets que son partenaire, Barthélemy Magneval, et lui-même nourrissaient pour leur maison dans le commerce avec l'Espagne et le Nouveau Monde :

Le temps où nous sommes est le plus critique qu'il puisse y avoir pour les gens d'affaires, et aujourd'hui, sans compter les revenus des capitaux qu'il [Roques] peut avoir, je lui connais 20 m[ille] livres par an de profits par son état, et les intérêts qu'il a dans la caisse de Poissy et les octrois municipaux. Si la paix se fait ces objets iront au moins à 30 m[ille] livres. L'année prochaine il y a toute apparence que les sous-fermes auront lieu et qu'il y aura intérêt. Il a la confiance publique, et la mérite par les sentiments que je lui connais ; et quand [même] il n'aurait pas une situation aussi gracieuse que celle où il est [par son mariage], je suis bien certain qu'il serait incapable d'employer nos fonds qu'à remplir notre objet. En sorte que, quand il me serait libre de choisir un banquier, je n'en connais point qui me paraisse plus sûr⁴².

ROQUES DANS LA FINANCE DU TEMPS DE CHOISEUL : 1760-1767

C'est alors qu'autour de 1760, les affaires de Roques prirent un nouveau tournant. Malgré ses nombreuses protections en haut lieu, il manquait de base patrimoniale solide. Cette situation se modifia quelque peu à cette époque. Après avoir recueilli le tiers de la modeste succession de son père Valentin en 1758, sa sœur Anne bénéficia l'année suivante d'une donation entre vifs par

40 AN, V⁷ 480 (reconnaissance de dette du 1^{er} juillet 1759, et lettre de Mme de Montigny Lefebvre au notaire Prévost du 20 août 1767 : « ...me dire si je suis la plus ancienne hypothécaire. Mr Roques me l'a toujours assurée, cela ferait une grande différence pour moi s'il m'avait trompée... »).

41 Calculs figurant dans son bilan : AN, MC, XX, 658 (le 4 avril 1767).

42 Lettre d'Antoine Rey (Paris) à Rey Magneval & Dumas (Lyon), du 20 juin 1760 (voir aussi, du même au même, une lettre du 3 juin 1760). AD Rhône, 8B 1173 (16).

son oncle Germain Roques, de ses terres et seigneuries de Sallèles, Limousis et Trassanel, situées à une vingtaine de kilomètres au nord-nord-est de Carcassonne, d'une valeur d'au moins 40 000 livres. Après la mort de Germain en 1760, qui était alors séparé de son épouse Anne Asselin, les époux Roques obtinrent de la veuve, en échange d'une rente viagère, l'abandon de ses droits sur les biens de son défunt mari. Tombée gravement malade à son tour, Anne Roques institua son frère Claude, son légataire universel. Cette manne foncière fut la bienvenue ; Roques eut tôt fait de l'utiliser comme garantie d'un emprunt, quelques mois même avant la mort de sa sœur⁴³. Enfin, à la veille de sa faillite, il fit l'acquisition, sous le nom de son fidèle Claude Duris, d'une maison de rapport à Paris, située rue Saint-Martin⁴⁴.

664

En même temps, la situation politique et économique parut le favoriser. La fin de la guerre de Sept Ans, comme la fin de toutes les guerres de l'Ancien Régime, entraîna une nécessaire reconfiguration de la dette royale, et donc d'intéressantes opportunités dans le commerce des effets du roi. La prépondérance de Choiseul – dès septembre 1758 – et le remplacement de Silhouette par Bertin au contrôle général – en novembre 1759 – semblaient promettre, par une suite de mesures libérales, un rebond de l'économie⁴⁵. Nommé lieutenant général de police de Paris au même moment, Sartine prit une série d'initiatives visant à l'amélioration et la sécurisation de l'espace parisien⁴⁶.

Claude Roques sut en tirer profit. Auparavant, il est vrai, il évoluait surtout dans le milieu dévot : on trouve, dans ses papiers, mention de protecteurs comme le duc de Brancas et le fermier général Faventines, ami de Silhouette, appelé

43 AN, MC, XXXVI, 500 (testament de Valentin Roques du 7 septembre 1758) ; LXXIX, 102 (délivrance de legs du 15 octobre 1758) ; LXXIX, 102 (inventaire après décès du 7 octobre 1758) ; IV, 624 (donation du 8 août 1759) ; XX, 650 (testament d'Anne Roques du 11 juillet 1763) ; XVI, 755 (emprunt par obligation du 26 février 1763) ; V⁷ 474A (supplique d'Anne Roques, Claude Roques et Anne Catherine Phelipeaux, etc., du 21 novembre 1761). Sur la maladie d'Anne Roques et les relations entre frère et sœur, voir AD Rhône, 8B, 1173 (2) (lettres de Pierre-Achille Roques à Rey Magneval des 12 mai 1763, 7 et 11 juillet 1763, et de Coulon à Rey Magneval des 11 et 13 juillet 1763).

44 AN, V⁷ 474B (publication de vente et supplique de la direction Roques des 19 juillet 1767 et 20 septembre 1767).

45 Sur la conjoncture de l'après-guerre, voir Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France : de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, t. II, 1961, p. 37-38.

46 Sur l'ensemble de l'action de Sartine : Alan Williams, *The Police of Paris, 1718-1789*, Baton Rouge, Louisiana UP, 1979, notamment p. 151, 224, 226 ; Jacques Michel, *Du Paris de Louis XV à la Marine de Louis XVI. L'œuvre de Monsieur de Sartine*, Paris, Éditions de l'Érudité, 1983-1984, 2 vol. À noter aussi la *municipalisation*, en 1760, de la *Petite poste* parisienne fondée par Piarron de Chamousset en 1758 : abbé [Jean-Baptiste] Cotton Des Houssayes, « Éloge de M. de Chamousset », dans *Œuvres complètes de M. de Chamousset, contenant ses projets d'humanité, de bienfaisance et de patriotisme*, Paris, Ph.-D. Pierres, 1783, t. I, p. 117.

au Contrôle général en mars 1759⁴⁷. Mais, malgré ses liens avec l'entourage du Dauphin, il s'était vraisemblablement ménagé quelque intelligence parmi les sympathisants du libéralisme que favorisait Choiseul⁴⁸.

C'est également vers 1760 que Roques commença à fréquenter l'avocat parisien Honoré Berard qui l'introduisit près de son ami, l'ancien fermier général Claude Dupin.

Ces nouvelles relations, comme les fonds récupérés à la suite de l'affaire des hôpitaux militaires et à la faveur de l'apport patrimonial, lui ont valu quelques nouvelles participations aux affaires du roi. Roques continuait d'espérer une place de sous-fermier⁴⁹. Il fut déçu sur ce point, mais, signe d'une faveur persistante, Bertin lui accorda en 1762 huit deniers d'intérêts dans le traité des étapes : un excellent investissement, malgré la lenteur des retours, selon son ami Bentabole qui l'en félicita. En fait, sur ses huit deniers d'intérêt qui lui avaient coûté 19 000 livres en avances en 1762, Roques devait en recueillir 3 000 – soit environ 15 % – ... en 1767 ; de guerre lasse, il avait en 1766 transporté provisoirement la moitié de son intérêt au financier Blessebois de la Garenne⁵⁰. Il paraît avoir eu part, pour 72 000 livres, au bail en 1759 de l'impôt dit des *quatre membres de Flandres*, qu'il céda par la suite à ses beau-frère et neveu Louis-Alexandre et Jean-François Martin et à un financier parisien, François-Martin Delanoue⁵¹. En 1766, le contrôleur général L'Averdy le persuada de prendre une part de 40 000 livres dans la société constituée pour prendre à bail des nouveaux octrois municipaux décidés par lettres patentes du 29 juin 1760. Comme il avait déjà dû trouver quelque 30 000 livres pour l'achat d'un immeuble de rapport qu'il espérait revendre 40 à 42 000 livres, Roques fut pris de court et dut faire tirer ses amis lyonnais Rey Magneval, pour 20 000 livres, sur un de leurs parents, banquier parisien : « J'aimerais mieux cela que d'emprunter par

47 AN, V⁷ 479B (lettres de Sergent à Roques des 29 décembre 1761, 25 août 1762, 7 janvier 1763). Sur Faventines, voir Guy Chaussinand-Nogaret, *Les Financiers de Languedoc au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1970, p. 128, 162, 217-220.

48 Voir *infra* sur son implication dans la ferme des biens des ci-devant Jésuites. Bientôt il bénéficia de la franchise postale de Mgr de Jarente, détenteur de la feuille des bénéfices et des économats, créature de Choiseul : AD Rhône, 8B 1173 (2) (lettres de Roques à Rey Magneval des 6 et 23 novembre 1764).

49 AN, V⁷ 477 (lettre de [La Rue] de Francy (Rouen) à Roques du 14 décembre 1759).

50 Cette compagnie des étapes devait assurer le logement et ravitaillement des troupes pendant leur retour d'Allemagne en France. Sur cet investissement, voir AN, V⁷ 480 (quittance de la caisse des étapes du 15 janvier 1762 ; transport du 7 mai 1766 et offre d'achat par Blessebois du 14 février 1768) ; V⁷ 479A (lettre de Bentabole à Roques du 11 février 1762, et de Carré de Baudouin à Prévost du 28 juillet 1767).

51 AN, MC, XX, 658 (dépôt de bilan du 4 avril 1767). Les principaux associés au bail des droits en 1759 étaient le fermier général Forceville, le secrétaire du roi Darlus du Tailly et le directeur et receveur général Gamonet : AN H¹ 713 (Mémoire sur l'aliénation des droits des 4 membres... de la Flandre maritime [1765], et *passim*)

actes qui occasionnent toujours beaucoup d'effroi ». Il négocia ces lettres pour son compte à trois mois et demi, en les renouvelant périodiquement. Il se défit ensuite de la moitié, puis de la totalité de ses droits dans les nouveaux octrois au profit du financier Charles-Etienne Billecocq⁵². Pendant cette dernière période d'activité, Roques avait investi un total de 131 000 livres dans les « affaires du roi », montant vite aliéné cependant et en tout cas éclipsé par sa participation à des « affaires particulières ».

Celles-ci furent multiples et souvent prometteuses. En 1760, son correspondant Antoine Rey avait fait part à son associé de la participation imminente de Roques dans une entreprise qui promettait « de grands avantages sans risques » et devait se former « dans moins d'un mois » avec le soutien du contrôleur général⁵³. Il s'agissait d'une nouvelle société pour la recette des rentes, connue sous la raison sociale *Basset et Compagnie*, puis *Teste et Hocquet fils*⁵⁴. Au milieu de la crise financière de septembre 1759, l'éphémère contrôleur général Silhouette avait, dans les pas de ses prédécesseurs, et sans plus de succès, eu recours à la création de cent offices de receveurs des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, pour faciliter, prétendait-il, le paiement des arrérages de rentes aux particuliers, surtout en province. Incapables en effet de s'adresser directement aux payeurs des rentes, les rentiers de province devaient jusque-là donner procuration à des intermédiaires qualifiés dans le jargon financier du sobriquet de *grippe-sous*⁵⁵. Constatant l'échec du projet, son successeur Bertin l'annula en février 1760. Le mois suivant naissait la société Basset, formée par un ancien payeur des rentes, Jean-Bernard Basset, et cinq investisseurs parisiens. Ce projet

52 AD Rhône, 8B 1173 (3) (lettre de Roques à Magneval du 21 novembre 1765) ; voir aussi AN, MC, XLVII, 202 (contrat de mariage du 22 janvier 1766) ; XX, 658 (dépôt de bilan du 4 avril 1767) ; XC, 433 (quittance avec transport et subrogation du 25 août 1767) ; V⁷ 480 (cession du 6 mai 1766 et reconnaissances des 23 décembre 1766 et 25 août 1771).

53 AD Rhône, 8B 1173 (16) (lettre d'Antoine Rey à Rey Magneval & Dumas du 3 juin 1760) ; AN, V⁷ 479B (lettre de Roques à Preuilly du 13 juillet 1760).

54 Traitement utile mais incomplet de ce sujet, en préliminaire à son étude du Bureau de correspondance générale, par Michel Bruguière, « Une source méconnue d'histoire économique et sociale : le Bureau de correspondance générale au XVIII^e siècle », dans *Pour une renaissance de l'histoire financière, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, CHEFF, 1991, p. 197-214. Le changement de raison sociale s'effectua en janvier 1765, après le départ de Basset.

55 *Édit* [de septembre 1759] ... portant création de 100 receveurs des rentes créées par l'Hôtel de Ville de Paris et autres effets publics, Paris, Impr. royale, 1759. Le projet initial avait été présenté par Jean-Claude Sireuil, ancien valet de chambre du roi, qu'on admit plus tard dans la compagnie Basset : AN, Y 13593 (mémoire de Mme de Sireuil du 3 juin 1769). Sur les *grippe-sous*, voir Laurence Croq, « Famille et entreprise. Les cabinets de recettes de rentes des "bourgeois de Paris" au XVIII^e siècle », dans *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, dir. François-Joseph Ruggiu, Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon, Paris, PUPS, 2004, p. 205-231.

fut inspiré par Bertin, et le lieutenant général de police de Paris, Sartine⁵⁶. Derrière Basset nous trouvons trois solides piliers du clan Choiseul : Jacques-François Lioncy, Simon-Jacques-Sebastien Prépaud et son fils Jacques-Joseph Prépaud de Grima. Jacques-François Lioncy fut syndic des créanciers de Lioncy et Gouffre, négociants marseillais et principaux créanciers des Jésuites dans l'affaire du père Lavalette, qui devait conduire à la suppression de l'ordre en France. Les Prépaud, forts de la protection de Choiseul, comptaient mettre la main sur les propriétés de l'ordre dans le Nouveau Monde. En août 1760, Roques et une douzaine d'autres financiers ne tardèrent pas à rejoindre la compagnie Basset. Les nouveaux membres furent en majorité les obligés du groupe fondateur, ou le devinrent rapidement. C'est ainsi que Roques, en mai 1761, proposa J.-F. Lioncy comme caution pour 20 000 livres dans son procès contre Butty et Aubouy⁵⁷. En coulisse le fermier général Dupin et son fils Dupin de Chenonceaux s'intéressèrent aussi à la nouvelle société en lui confiant la gestion de leurs rentes⁵⁸.

La société Basset reposait sur une idée simple et, en apparence, pertinente : moyennant une commission modique, allant de 2,5 % – le tarif exigé des petits porteurs par les *grippe-sous* – à 1 % pour les rentes au-dessus de 1 000 livres, on promettait aux rentiers et pensionnaires du roi, en province et même à l'étranger, non seulement de leur faire toucher leur dû, mais ce le jour même

56 *Édit* [de février 1760]... portant suppression des cent offices de receveurs des rentes sur l'Hôtel de Ville et autres effets publics, créés par édit... de septembre dernier, Paris, Impr. royale, 1760 ; AN, V^o 479B (lettre de Preully à Roques du 13 juillet 1760).

57 *Ordre général et définitif de tous les créanciers des ci-devant soi-disant Jésuites, tant en France que dans les colonies. Clos et arrêté en Assemblée générale desdits Créanciers, tenue à Paris le jeudi 13 août 1772. Homologué par arrêt du Parlement de Paris du 5 septembre 1772*, Paris, P.G. Simon, 1772 ; Camille de Rochemonteix, s.j., *Le Père Antoine Lavalette à la Martinique, d'après beaucoup de documents inédits*, Paris, Picard et fils, 1907 ; G. Rambert, *Histoire du commerce de Marseille*, t. VI, Paris, Plon, 1959, p. 323-326 ; D.G. Thompson, « The Fate of the French Jesuits' Creditors under the Ancien Régime », *English Historical Review*, XCI, 1976, p. 255-277, et « The Lavalette Affair and the Jesuit Superiors », *French History*, X, 1996, p. 206-239. Jacques-François Lioncy, cousin du Lioncy impliqué dans la compagnie Lioncy frères et Gouffre, dirigea l'Union des créanciers des jésuites, autorisée par le parlement de Paris le 23 avril 1762. En juillet, il obtint du Parlement la rente d'un capital de 180 000 livres, mais il lui fallait faire face à ses propres créanciers en tant qu'associé dans *Lioncy frères et Gouffre*. Dans ces conditions, le maintien de son activité dans les affaires devait sans doute beaucoup au soutien de gens en place. L'importance des liens des Prépaud avec les Choiseul a d'ailleurs été souligné par Thierry Claeys, *Les Financiers au XVIII^e siècle : les institutions et les hommes*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne, 2004, p. 444, n. 68. Sur la caution fournie par Jacques-François Lioncy à Roques, voir AN, V^o 474A (inventaires de production sur appointements des 25 mai et 20 juin 1761).

58 Sur le soutien des Dupin aux débuts de la société, voir AN, MC, XXXVIII, 459 (consentements par Claude et Jacques Armand Dupin de Chenonceaux des 7 et 8 janvier 1761). Dans le cadre de la société Basset, les Dupin désignent, pour recevoir leurs rentes en priorité, les sociétaires Michel Duvivier et André Didier-Mamnes Bingeon, sans doute leurs créatures.

de l'échéance, leur évitant ainsi les fâcheux retards dont les payeurs des rentes étaient coutumiers. L'acte de société fut imprimé avec un prospectus portant permission de Sartine, et diffusé en province et à Genève⁵⁹. Un réseau de correspondants dans les principales villes devait assurer le paiement effectif des intéressés. La société prévoyait un capital de plus de 500 000 livres. Pour sa part, Roques souscrivit environ 107 000 livres en effets, dont son intérêt de 70 000 £ dans la ferme des marchés de Sceaux et de Poissy, qu'il engageait ainsi pour la troisième fois ; il apporta d'autre part quelque 40 000 livres en argent au fonds de roulement de la société, somme sans doute empruntée mais qui représentait le quart des apports des actionnaires ; seul Prépaud avait avancé davantage, à savoir 62 400 livres, mais c'était en papier douteux. Une telle prépondérance assurait à Roques un rôle de premier plan : il se chargea bientôt de la correspondance avec les provinces ; son propre commis, Jean-Baptiste Coulon, gérât une grosse partie de la comptabilité ; son avocat, Demortous, plaïda pour la société⁶⁰. Cette activité lui fut sans doute d'un grand secours dans ses propres affaires, car elle lui donna accès à une masse de liquidités, fournies par les payeurs des rentes, qu'il pouvait utiliser pour acheter, moyennant commission, le papier commercial nécessaire au paiement des rentiers et pensionnés de province et de l'étranger. Côté gouvernemental, la garantie d'un paiement régulier de ces arrérages devait conforter la confiance des officiers militaires et notables provinciaux à un moment critique pour les finances royales⁶¹.

Dans la suite, l'activité de la compagnie Basset fut émaillée de nombreux conflits entre associés. L'un des premiers aboutit, en février 1762, à la sortie bruyante de Lioncy et des Prépaud, à la suite de quelques indécidables et de leur tentative trop brutale de mainmise sur la société. Remboursé, le trio faillit couler la compagnie Basset par une campagne de dénigrement en province destinée à favoriser un nouvel organisme qu'ils ne tardèrent à fonder, avec l'appui du secrétaire d'État aux affaires étrangères, Choiseul-Praslin⁶². Pourtant, cette société rivale n'eut pas le succès escompté. Quelques mois après l'offensive des Prépaud et Lioncy, la société Basset, mise à l'épreuve par les retards du gouvernement à verser les arrérages des rentes et pensions, reçut un appui de

⁵⁹ Archives de l'État de Genève, notaire J.-L. Delorme, XXVII, 129 et suiv.

⁶⁰ AN, Y 13593 (M^e Demortous, avocat, *Mémoire pour le sieur Jean-Bernard Basset & Compagnie...*, Paris, [1762]).

⁶¹ AN, Y 13593 (mémoire de Mme de Sireuil du 3 juin 1769).

⁶² AN, Y 13586 (*Mémoire à consulter, et consultation, Pour René Fery, Joseph Carpent & Consors, au nombre de soixante Demandeurs. Contre le Bureau royal de correspondance générale établi à Paris, place des Victoires, défendeur*, Paris, Quillau, 1767 ; *Mémoire pour les régisseurs titulaires et Actionnaires et intéressés dans l'établissement du Bureau général d'indication. Contre divers particuliers qui sollicitent un privilège général et exclusif*, [1766]) ; Y 13.593 (*Mémoire pour le sieur Jean-Bernard Basset...*, *op. cit.*)

taille : celui de l'ancien fermier général Claude Dupin, qui, par l'entremise de son ami l'avocat Honoré Berard, lui prêta 100 000 livres en espèces le 2 octobre 1762⁶³. Berard ne tarda pas à entrer lui-même dans la compagnie, et bientôt, fort de l'appui de Dupin, travailla à s'en assurer le contrôle. D'où sans doute, à la fin de 1764, une brouille entre Roques et Berard, qui impliqua Claude Hocquet, le seul autre dirigeant de poids. Basset, quant à lui, tira son épingle du jeu, en sortant de la compagnie et en formant une autre société du même genre, qui ne réussit pas mieux⁶⁴.

La compagnie Basset poursuivit cependant son activité, recueillant, semblait-il, à son apogée plus de 900 000 livres d'arrérages⁶⁵. Elle avait même projeté de faire des traités pour le recouvrement des frais de fournitures faites par les princes allemands aux armées françaises pendant la guerre de Sept Ans⁶⁶. Mais un bilan de la société du 31 août 1766 faisait apparaître une situation sinon désespérée dans l'immédiat, du moins minée par un manque criant de liquidités. Cette même année, elle avait avancé 139 740 livres à des rentiers – somme dont le roi était débiteur –, l'encaisse était d'environ 73 727 livres, et les profits montaient à 32 809 livres, soit un actif total de 246 276 livres. En regard, elle devait 91 620 livres à différents rentiers, 46 696 livres à ses deux caissiers, plus 30 757 livres en lettres et billets, soit un total de 168 473 livres. Le solde des opérations courantes était donc positif de 77 203 livres, mais, vu la situation des finances royales au deuxième semestre de 1766, l'argent qui lui était dû par le roi allait sans doute se faire attendre. Pour survivre, il eût fallu emprunter davantage encore en billets à court terme, aux taux exorbitants pratiqués dans les détestables conditions de l'automne 1766. D'ailleurs les intéressés les plus solides, fragilisés par la transformation récente de leur statut de commanditaires en celui de sociétaires solidaires, craignant sans doute des litiges interminables avec le procédurier Berard, qui, dans l'été de 1765, réussit à évincer Roques du contrôle des opérations, se laissèrent rembourser leurs parts, aux frais, naturellement, de la société elle-même... Pendant ce temps, Sartine et ses supérieurs s'apprétaient à lâcher le groupe en faveur d'un autre consortium : un arrêt du conseil du 7 décembre 1766 vint interdire toute activité à la société, comme à toute autre du même genre, sous le prétexte hypocrite qu'elle n'avait pas été approuvée par le

63 AN, MC, XXXVIII, 456 (approbation donnée le 1^{er} octobre 1762 dans les délibérations inscrites à la suite de l'acte de société du 11 août 1760).

64 AP, D3 B6, 66 (acte de société du 20 juin 1765). Cette société n'eut qu'une existence éphémère : AP, D3 B6, 68 (dissolution de société du 25 septembre 1767).

65 AN, Y 13593 (mémoire de Mme de Sireuil du 3 juin 1769).

66 AN, MC, XXXVIII, 462 (procurations à Jacques Joseph Prépaud et André-Jacques-Philippe Le Brun du 16 juin 1761).

pouvoir, alors que l'aval de Sartine avait été invoqué dans sa propagande imprimée. La dissolution, décidée à compter du 1^{er} janvier 1767, coïncida presque exactement avec la cessation de paiement de Roques.

Les vicissitudes de la compagnie des rentes sont celles qui nous sont les mieux connues, mais, parallèlement, Roques avait pris des intérêts dans plusieurs autres affaires de moindre importance. En janvier 1763, un an après la fondation de la compagnie Basset, Roques et Berard avaient formé entre eux une petite société pour la négociation des effets de commerce, et surtout d'effets royaux. C'est encore Dupin qui leur avança pour six ans par obligation la coquette somme de 180 000 livres comme fonds de roulement, sous la caution de son ami Berard. Roques fut ici l'élément moteur. Nous savons peu de chose sur l'activité de cette société, qui misait entre autres sur les coupons des annuités royales de 1757, redevenus objets de spéculation lorsque le gouvernement s'efforça de les racheter en 1763. La zizanie eut tôt fait de séparer Roques et Berard, et leur société fut dissoute par jugement du consulat de Paris en juillet 1765. Ayant obtenu à la fin de 1765 des lettres de rescision contre l'obligation de 1763, Claude et son épouse en demandèrent l'entérinement, ce qui entraîna un procès au Parlement⁶⁷.

670

C'est sans doute par le canal de Basset que Roques fit la connaissance de Nicolas Eustache Le Sot de la Panneterie, maître blanchisseur à Senicourt, près de Chauny⁶⁸ ; c'est en effet chez l'ancien payeur des rentes que Roques lui prêta par obligation, le 31 janvier 1762, une somme de 12 000 livres pour l'aider dans ses affaires. Un peu plus de deux ans plus tard, le 30 mai 1764, Roques se mit en société avec Jean-Hubert Mery de Rouville, avocat au Parlement demeurant à Beaugency⁶⁹, et son épouse, pour agrandir et exploiter la briqueterie et blanchisserie de toiles de Senicourt : l'établissement existant constituait la moitié des avoirs ; les apports de Roques et des Mery de Rouville l'autre moitié, le capital total étant estimé 40 000 livres. Les profits et pertes seraient divisés proportionnellement, après déduction de frais de gestion par les La Panneterie, mais ceux-ci étaient tenus à de lourdes dépenses pour agrandir l'établissement et devaient bien sûr rembourser à Roques le capital de l'obligation de 1762. Trois ans après la fondation de

67 BnF, Mss, Joly de Fleury, 1614, fol. 214-239 (*Mémoire pour Berard, avocat en Parlement*, s.l.n.d.) ; AP, D2 B6, 1027 (plumitif d'audience, jugement du 10 juillet 1765) ; AN, MC, XVI, 755 (emprunt par obligation du 26 février 1763) ; V⁷ 480 (opposition et jugement en appel des 30 mars et 17 octobre 1765). Berard prétendit que Roques avait outrepassé le but de la société en ne spéculant pas uniquement sur les effets royaux. Sur les annuités royales, voir les arrêtés du Conseil des 21 juin 1757 et 19 juin 1763 : BnF, respectivement F-23663 (165) et F-232664 (110).

68 Dans l'actuel département de l'Aisne.

69 Dans l'actuel département du Loiret.

cette entreprise, La Panneterie était en faillite, et Roques prit rang parmi ses créanciers, sans espoir raisonnable de remboursement⁷⁰.

En octobre de cette même année 1763 où il s'associa avec Berard, Roques entreprit une autre affaire à forte connotation politique : la ferme générale, pendant neuf ans, à la suite de la suppression de l'ordre en France, des biens des « ci-devant soi-disant Jésuites ». Ici l'initiateur, Roques, s'associa avec son factotum et prête-nom Claude Duris, ainsi qu'avec Jacques-Bernard Le Roy, ancien lieutenant général de l'amirauté de Marennes, Charles-Claude Gobert de Choisy, gendre de celui-ci, et un certain De Villiers, sans doute Jacques de Villiers, l'un des associés de la compagnie Basset⁷¹. L'économiste des biens du clergé, Marchal de Sainscy, responsable des propriétés des Jésuites, consentit à chacun des sociétaires un certain nombre de baux ; ceux-ci les affermaient par la suite à de grands fermiers ou propriétaires locaux⁷² et, en attendant les rentrées, trouvaient le moyen de payer le loyer principal au moyen de *billets de compagnie* que Roques mit sur le marché, sans doute à un prix désavantageux. En 1766, par exemple, Roques vendit pour 20 000 livres de ces billets à une échéance de trois mois, à Pierre-Rémy Du Chestret, receveur de tailles de la généralité de Paris, qui les paya sans doute avec l'argent du roi tiré de ses caisses. Ensuite, Roques utilisa le produit de la vente pour acquérir des effets solides, que Marchal employa à acquitter les pensions des ex-Jésuites en province⁷³. Cette société a été sévèrement jugée. Lorsqu'elle prit fin en 1772, la perte s'élevait à 1 500 000 livres et elle n'avait rendu qu'une partie de ses comptes⁷⁴. Les grandes difficultés paraissent cependant avoir été postérieures à la faillite de Roques, car, lors de son départ, la société disposait d'un surplus d'environ 12 000 £⁷⁵.

70 AN, MC, XIII, 332 (obligation du 31 janvier 1762) ; XX, 651 (acte de société du 30 mai 1764) ; V⁷ 480 (copie des titres et pièces déposés au bailliage de Chauny du 19 décembre 1767, et *passim*).

71 AN V⁷ 80 (inventaire des papiers déposés..., du 31 août 1789).

72 Par exemple AN, MC, XX, 651 (bail passé par Claude Duris, représenté par Claude Roques, du prieuré de Gisors, du 24 mai 1764). Encore dans une lettre adressé à Roques le 18 janvier 1765, Bentabole, depuis Strasbourg, proposa d'user de son influence pour faire ajouter aux biens déjà affermés par Roques et ses amis les propriétés des Jésuites en Alsace, exclus jusqu'alors du sort commun des biens de l'ordre (V⁷ 479A), mais ce projet n'eut pas de suite.

73 AN, F4 1935 (lettre de Marchal de Sainscy à Boullongne du 24 décembre 1765 : Marchal reçut des « effets que les fermiers de Paris... ont fourni sur les receveurs des provinces » ; lettre de Jarente à Boullongne du 29 mars 1767) ; V⁷ 475 (contredits de production devant la grand'chambre du Parlement du 28 juillet 1769).

74 Selon l'arrêt du Conseil du 6 septembre 1777 : AN, E 2531, fol. 19-22. Voir aussi C. Laplatte, « L'administration des évêchés vacants et la régie des Économats », *Revue d'histoire de l'Église de France*, XXIII, 1937, p. 202.

75 BnF, Mss, Joly de Fleury, 1614 (*Mémoire pour Berard, avocat en Parlement*, s.l.n.d.) ; AN V⁷ 480 (« Note faite par Mr Roques pour la ferme des Jésuites », [1767] ; voir aussi les pièces comptables contenues dans AN, F⁴ 1935 et F⁴ 2680.

La chose est d'autant plus probable que la grande crise agricole de la fin des années 1760 intervint après la chute de Roques.

C'est toujours en 1763 que Roques fit l'acquisition de vingt actions de la *Compagnie des Assurances générale*, une société spécialisée dans les assurances maritimes, établie initialement à Paris en 1753, puis refondée en 1755⁷⁶. Les premiers souscripteurs de 1755 avaient acheté des actions, chaque action représentant non une mise de fonds, mais une proportion de leur responsabilité collective dans des pertes éventuelles⁷⁷. Roques fut substitué aux vingt actions de l'avocat Jean Bradel, d'une valeur nominale de 60 000 livres. Bradel avait versé 3 000 livres d'argent comptant et un billet de 56 000 livres qui fut déposé à la caisse du dépôt général de la compagnie. Au fil des pertes de la guerre de Sept Ans, Bradel avait été assujéti, entre 1756 et 1762, à des appels de fonds successifs de quelque 27 000 livres. Il réussit à en payer 16 000, mais en devait encore 11 000 au moment où Roques, en avril 1763, racheta sa part avec un billet de dépôt de 30 000 livres. En échange, Roques reçut 30 000 livres de récépissés pour la mise initiale de Bradel et fut crédité des fonds que l'avocat avait versés. À son tour, il dut faire face à au moins deux appels de fonds d'une valeur totale de 6 000 livres avant sa faillite en 1767. Comme ses parts dans les « affaires du roi », ce capital vint bientôt gager ses différentes « affaires particulières »⁷⁸.

Parallèlement, Roques continuait de négocier en bourse et d'effectuer des opérations de banque. Les décrire dépasserait le cadre de cette étude ; retenons cependant une affaire qui par sa nature s'apparente aux différentes « affaires du roi » : l'entreprise Bentabole. Les liens de Roques avec Joseph Bentabole, fournisseur du roi, remontaient, nous l'avons vu, à l'entourage de l'intendant d'Alsace Pineau de Lucé : Maréchal Grosjean et Preuilley, déjà actifs dans les fournitures aux armées en Allemagne. En 1761, Bentabole avait déjà une convention avec Roques et Preuilley pour la conversion en argent, à perte évidemment, des effets du roi, notamment les bien connus *contrats d'Alsace* à 3 %, avec lesquels on paya les fournisseurs vers la fin de la guerre. En 1763, Bentabole proposa sans succès à Roques de prendre un sol d'intérêt dans une entreprise des bois d'Alsace, qui devait durer six ans et rapporter 10 % par an.

76 Sur ces compagnies, voir Herbert Lüthy, *La Banque protestante...*, *op. cit.*, t. II, p. 351-354 ; et surtout [John] [Francis] Boshier, « The Paris Business World and the Seaports Under Louis XV : Speculators in Marine Insurance, Naval Finances and Trade », dans *Business and Religion in the Age of New France : 1600-1760. Twenty-two Studies*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1994, p. 422-431.

77 L'agent de change Jacques Raymond d'Aly en était l'un des principaux membres, ainsi que Louis Valmalette, sans doute parent de l'agent de change et banquier Pierre Valmalette.

78 AN, V⁷ 480 (transport, reconnaissance, circulaire et quittance, des 25 et 27 avril, 13 juillet 1763, 4 juin 1766).

En mai 1764, il signa avec Choiseul un contrat pour une vaste entreprise de fourniture de bois au port de Toulon, à partir de l'Alsace, de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Pour en assurer l'achat et le flottage, il lui fallait rémunérer des agents et sous-traitants dans tout le bassin de la Saône. Sans être intéressé dans la société, Roques y fut ainsi intimement lié : elle était domiciliée chez lui et tous les règlements à Paris passaient par ses mains. Rien là de gratifiant : Roques perçut des commissions et factura des frais considérables, mais, le roi payant avec d'énormes retards, Bentabole et son banquier étaient continuellement sous pression⁷⁹.

Au milieu de ces opérations, Roques fit, en juillet 1764, le voyage de Lyon en compagnie de son frère aîné et d'une parente de sa mère, Mlle Coppin. Il y mit sur pied un ambitieux projet de collaboration avec les marchands drapiers Rey Magneval. Roques se vanta de la rapidité – quatre jours – de son voyage de retour, mais il est probable que le contrecoup compromit gravement sa santé dans les semaines suivantes – « il a vu la mort de près » écrit un ami⁸⁰.

Il était cependant sur pied dès octobre pour s'atteler au sauvetage d'une entreprise qui se proposait d'entretenir à Paris trente voitures à tonneaux, disponibles en permanence pour lutter contre tout incendie, mais utilisées également pour vendre de l'eau au public. Sartine ayant accepté, le 26 septembre 1764, la soumission de Jean-François Robilliard, celui-ci négocia la constitution d'une société où trois associés dont Roques devaient faire fonds de 45 000 livres, tandis que lui-même et deux autres associés en étaient exempts⁸¹. Il s'était fait fort de l'intention de Sartine de joindre à l'affaire différents objets, mais cette assurance était fallacieuse, et dès le 18 décembre, les bailleurs de fonds se désistèrent⁸². Du coup, Sartine révoqua la permission accordée à Robilliard et, le 17 avril 1765, accepta pour le même objet une nouvelle soumission présentée par un bourgeois de Paris, Fulcrand Jullian, qui offrait de racheter les dix-huit voitures construites aux frais du roi et les neuf aux mains de Robilliard et de ses associés⁸³. Nouveau changement de pied quelques mois plus tard : Roques rentre en scène, à la tête d'une nouvelle société à laquelle Jullian rétrocède son droit ainsi que le matériel acheté en avril. Établie pour douze ans, cette société comprenait 24 sols : 20 étaient détenus par sept associés – 8 par Roques et 2 par chacun des six autres –, 2 étaient donnés à Robilliard, en raison de services

79 Sur l'entreprise Bentabole, voir notamment AN, V⁷ 479A (lettre de Bentabole à Roques du 22 novembre 1762 ; contrat imprimé du 1^{er} octobre 1763). Voir aussi V⁷ 479B, *passim*.

80 Lettre de Delhorme à B. Magneval du 25 juillet 1764. AD Rhône, 8B 1173 (16).

81 AN, MC, XCIII, 75 (contrat du 17 octobre 1764).

82 AN, MC, XX, 652 (annulation de contrat du 18 décembre 1764).

83 AN, MC, XX, 653 (vente du 23 avril 1765).

rendus et à rendre, et 2 étaient réservés pour des gratifications éventuelles⁸⁴. Parmi les associés nous retrouvons plusieurs collaborateurs de Roques dans la ferme générale des revenus des Jésuites : les Saintongeais Jacques-Bernard Le Roy et Charles-Claude Gobert de Choisy, ainsi que le fidèle Claude Duris, installé comme caissier.

L'ÉCHEC DE ROQUES : BOURSE, CAPITAL ET CRÉDIT.

674

La carrière de Claude Roques se clôt sur un cuisant échec : une cessation de paiement au début de janvier 1767, le dépôt d'un bilan et la formation d'une union de créanciers en avril. Prélude d'une longue série de litiges qui se prolongèrent bien après sa mort en 1774, jusqu'au-delà de la Révolution. Roques expliqua sa faillite par ses pertes dans les « affaires particulières » d'avant 1760, la banqueroute d'un de ses correspondants (sans doute Rey et Magneval) et des retards dans le recouvrement de ses créances. Les travaux des historiens nous obligent cependant à replacer cette déconfiture finale dans la conjoncture du deuxième semestre de l'année 1766, celle d'une des plus terribles crises de crédit de l'Ancien Régime. Après la décision désastreuse du contrôleur général L'Averdy de fixer le taux de l'intérêt à 4 %, le taux d'escompte grimpa à 7, 8 voire 9 % – des taux inégalés depuis la grande crise de 1759-1760. Partout se multiplièrent les faillites. Avec un passif frôlant le million de livres, celle de Roques ne fut pas des moindres⁸⁵.

Le bref examen des activités professionnelles de Claude Roques nous permet, sans surprise, d'identifier les conditions majeures de la réussite d'un homme d'affaires : une bonne connaissance de son métier, des collaborateurs et associés avisés, un réseau de protection et de relations avec le pouvoir, un substantiel apport en capital et/ou revenu.

À partir des éléments qui nous sont parvenus de sa correspondance et de sa comptabilité, on peut estimer que Roques avait une solide connaissance du

⁸⁴ AN, MC, XX 654 (transport du 21 et société du 22 septembre 1765).

⁸⁵ Thomas Manley Lockett, *Credit and Commercial Society in France, 1740-1789*, thèse, Princeton University, 1992, et « Crises financières dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 43 (2), 1996, p. 266-292. Voir Serge Chassagne, « Faillies en Anjou au XVIII^e siècle : contribution à l'histoire économique d'une province », *Annales ÉSC*, XXV, 1970, p. 477-497. Comme le remarque avec justesse Joël Félix – *Finances et politique au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy, 1763-1768*, Paris, CHEFF, 1999, p. 219 –, il est assez difficile de comprendre toutes les raisons de cet édit de juin 1766, mais il est au moins clair que L'Averdy avait un besoin absolu, au moment du grand refinancement de la dette royale, d'attirer l'argent vers les emprunts royaux à 5 %, et que, pour lui, le seul moyen d'y arriver était de rendre les fonds privés moins attractifs en les abaissant à 4 %. Voir ses réflexions dans son « Rapport de la situation des finances [en] janvier 1768 », AN, KK 885, n^o 4, fol. 35-35 v^o.

métier d'agent de change et de banquier. Les coopérateurs, d'autre part, ne lui faisaient pas défaut, notamment des comptables et agents, tels que Jean-Baptiste Coulon et son cousin Roques de la Bastide. La documentation subsistante sur sa gestion des affaires laisse entrevoir une bonne surveillance des objets directement sous son contrôle, par exemple dans l'affaire Bentabole, dans ses relations avec Rey et Magneval, ou son activité au sein de la compagnie Basset. Pour les affaires qu'il fallait gérer à distance toutefois, tels que les bois de La Chapelle-aux-Planches ou les octrois de Montpellier, Roques était condamné à se cantonner dans les questions de financement, et à s'en remettre à des collaborateurs locaux : c'était sans doute inévitable. En revanche, son équipe d'hommes de loi, notamment le procureur Pierre Néret et l'avocat Jean Dumortous, nous paraissent d'une efficacité redoutable.

Quant aux protections, toute sa carrière en démontre la solidité. Son mariage, surtout, lui assurait de puissants appuis, dont il sut tirer parti. Il obtint ainsi quelques solides avoirs, comme ses parts dans la caisse de Poissy et les octrois municipaux. Il les employa ensuite pour garantir ses divers emprunts ou pour obtenir des participations dans d'autres affaires, certes plus hasardeuses, mais que le contrôle général ou des amis au pouvoir entendaient promouvoir pour des motifs politiques, économiques ou de spéculation. Mais, obligé des hommes de pouvoir, Roques en devenait fatalement l'instrument.

En définitive, c'est surtout le capital qui lui faisait défaut. Lors de son mariage tardif, en 1754, il faisait état d'un actif de 30 000 livres « provenant de ses gains et épargnes et qu'il possède en différents effets ». Son épouse, quant à elle, déclarait 14 000 livres en argent comptant, meubles et autres effets⁸⁶. Il n'avait sans doute rien reçu de sa mère, disparue avant 1745, mais une semaine avant sa mort, son père Valentin lui avait fourni le fonds de roulement nécessaire à son activité d'agent de change⁸⁷. En 1760, la fortune de Claude s'élevait peut-être à quelque 100 000 livres. En 1763, ayant recueilli le patrimoine de Germain Roques, il a pu se trouver à la tête de quelque 220 000 livres⁸⁸, non compris la maison de la rue Saint-Martin, d'une valeur de 30 000 livres, acquise en 1766. Fortune suffisante pour assurer un modeste revenu de rentier – autour, peut-être, de

⁸⁶ AN, MC, XXXV, 679 (contrat de mariage du 21 septembre 1754).

⁸⁷ AN, MC, XXXVI, 500 (testament de Valentin Roques du 7 septembre 1758) ; LXXIX, 102 (inventaire et délivrance de legs des 7 et 15 octobre 1758). Nous savons qu'une semaine avant sa mort, Valentin avait donné à Claude 10 000 livres « pour ses fonds dans les octrois » (lesquels ?). Il se jugeait alors probablement quitte envers son fils, puisqu'il léguait à ses trois filles le gros des quelque 20 000 livres en billets et effets qui constituaient son seul avoir.

⁸⁸ AN, MC, XVI, 755 (obligation du 26 février 1763).

dix mille livres –, mais insuffisante pour un homme engagé dans une spirale d'endettement.

Car, pour chacune de ces opérations, Roques fut obligé d'emprunter. Il lui fallait donc payer des intérêts, généralement assez forts. De surcroît, il devait soutenir un train de vie dispendieux, tant à Paris qu'à Versailles, pour rémunérer son personnel et entretenir ses relations avec le monde des affaires et de la cour : selon son estimation, il lui en coûtait quelque 18 000 par an⁸⁹. En raison de son crédit sur la place, il était à même de lever de l'argent auprès de ses collègues et relations en recourant à des instruments de crédit à court terme : billets personnels, obligations, *billets de compagnie* dont il renforçait le crédit des co-signataires en garantissant personnellement, comme agent de change, leur solidité⁹⁰. Procédé simple et efficace, mais qui l'exposait à tous les aléas du marché.

676

Pour faire face à ce volume annuel de dépenses, Roques ne disposait que des recettes tirées de ses fonctions d'agent de change, de banquier et d'intéressé dans diverses affaires. Rappelons qu'en 1760, son revenu annuel était estimé aux environs de 20 000 livres par an. Sans doute celui-ci avait-il crû avec la reprise économique et, après 1763, la multiplication des activités bancaires de Roques ; mais doublerait-on même ce chiffre de 20 000 livres, il est clair qu'en 1766, il était devenu insuffisant. En regard, en effet, grossissait l'endettement : à la veille de la faillite, les billets et obligations souscrits par Roques atteignaient presque un total de 800 000 livres ; l'intérêt à servir, sur le pied d'un taux moyen de 6 %, montait donc à un minimum de 48 000 livres. La crise financière qui commençait à sévir, et qui devait perdurer pendant presque une décennie, allait dès lors renverser l'équilibre. Certes, bien d'autres agents de change et hommes d'affaires se sont maintenus, mais, dans toute crise de ce type, ce sont logiquement les plus vulnérables qui succombent.

89 Nous savons par les comptes de sa bouchère, que, pendant une seule année, entre le 30 mars 1766 et le 3 mars 1767, celle-ci fournit à sa maison pour environ 1 608 livres tournois de viande, soit une consommation d'environ 21,6 livres pesant par jour.... AN, V⁷ 480 (livre de bouchère de la veuve Habert, 14 avril 1767 ; quantités calculées à partir des prix compilés dans C.-E. Labrousse, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, Paris, Dalloz, 1933, t. 1, p. 303).

90 Voici le libellé de ce formulaire : « Je soussigné agent de change à Paris — [*espace laissé en blanc*] reconnais avoir en main à M — un billet de compagnie de la somme de — échéant au —. Je m'oblige de garantir à mond. sr — la solvabilité des débiteurs dud. billet, promettant à l'échéance de lui en compter la valeur en espèces sonnantes, sur la présente reconnaissance ou au porteur chargé de ses ordres ayant reçu ma commission pour lad. garantie. A Paris le —. » AN, V⁷ 480 (bordereau des sommes remis à M. Grosjean (1766-1767) par lequel Roques garantissait les billets de compagnie à Grosjean).

L'APICULTURE AU ROYAUME DE MURCIE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Guy Lemeunier

Dans son *Tableau du commerce de la Grèce*, Louis de Beaujour affirmait en 1800 :

L'Attique moderne importe, dans les années médiocres, un quart en blé de sa consommation, et j'ai calculé que l'exportation seule de son miel couvrait cette importation¹.

Comme les environs d'Athènes, la plupart des régions riveraines de la Méditerranée, déficitaires en grains et importatrices de produits manufacturés, doivent fonder leur équilibre économique sur une spécialisation que favorise leur milieu naturel. À Murcie, la sériciculture joue ce rôle. Mais, à mesure que l'on s'éloigne de la capitale provinciale, une gamme de plus en plus ample de productions vient épauler celle de la soie. Parmi elles, celle du miel et de la cire. Sans atteindre ici l'importance qu'elle revêt autour de la Mer Égée, l'éducation des abeilles fait partie de ces activités secondaires, dédaignées jusqu'à une date récente par l'historiographie, mais qui pourvoient de liquidités les ménages paysans et dont la somme des produits n'est nullement négligeable face à celui des secteurs considérés comme nobles : le grand élevage, la céréaliculture et la viticulture.

D'ailleurs, si, au XVIII^e siècle, le miel commence à perdre de son intérêt comme édulcorant face au sucre, il constitue toujours un élément de la pharmacopée et la matière première des industries du pain d'épice dans le nord de l'Europe et du nougat dans le sud : les villes voisines de Murcie, Alicante et Jijona, sont déjà les capitales du *turrón*. Cependant, le produit-clé de l'apiculture jusqu'au milieu du siècle suivant, c'est bien la cire qui fournit l'éclairage des classes aisées ainsi que le luminaire du culte. Or à la différence des régions orthodoxes de l'Est européen, les pays catholiques – France, Espagne, États italiens – sont fortement déficitaires en cire bonne à blanchir et doivent l'importer de la Baltique, du Maghreb et du Proche-

¹ [Louis-Auguste-]Félix [de] Beaujour, *Tableau du commerce de la Grèce, formé d'après une année moyenne, depuis 1787 jusqu'en 1797*, Paris, 1800, 2 vol., t. I, p. 169, lettre V du 1^{er} germinal an V.

Orient. Les auteurs français de traités d'apiculture dénoncent à l'envi cette sortie de devises et les économistes espagnols renchérissent encore².

Si la péninsule manque de cire, c'est que les régions périphériques fortement apicoles ne parviennent pas à satisfaire la demande de l'intérieur. Les capitales des deux Castilles comblent, à la fin du xviii^e siècle, par des importations en provenance de Hollande, la différence entre leurs besoins et les quantités qu'elles tirent des Asturies, d'Extrémadure et du Système ibérique. Traditionnellement le royaume de Murcie fait partie de ce premier cercle de fournisseurs. Vers 1600, la cire de Lorca servait de monnaie d'échange pour les objets de fer du Pays Basque et autres produits manufacturés des villes castillanes³. Avec l'augmentation de la demande locale, il ne semble pas que le Sud-Est ibérique ait conservé ce rôle, d'autant que le type de croissance agraire adopté ne favorise guère cette activité. Un essai d'évaluation des productions au milieu du xviii^e siècle, l'esquisse d'une géographie et d'une sociologie de l'apiculture murcienne ainsi que certaines précisions techniques livrées par la documentation consultée permettent de saisir les caractères d'un secteur économique, aujourd'hui florissant, lors d'une phase délicate de son évolution.

UNE FORTE TRADITION APICOLE

La désertion de la région à la suite de la conquête chrétienne, au xiii^e siècle, et la faiblesse de l'occupation humaine due à la proximité de la frontière jusqu'à la prise de Grenade, en 1492, n'avaient pu qu'être favorables à la multiplication des abeilles. De fait, tout au long de l'époque moderne, la chasse aux essaims reste une activité importante que réglementent les ordonnances municipales. Ainsi, depuis 1517, la collecte de la cire et du miel des colonies sauvages sur le territoire de Lorca est interdite à tous de la Toussaint au 30 avril, et aux non-résidents le reste du temps⁴. D'où les fréquents conflits avec les communautés morisques limitrophes. Les ordonnances de 1561, imprimées en 1713, restreignent encore la *chasse au miel* à la période qui court de la Saint-Jean à la Saint-Michel (24 juin-30 septembre) – indice probable d'une diminution des nids – et la soumettent à plusieurs obligations, entre autres celle d'obtenir l'autorisation des *veedores* (apiculteurs-jurés) et de déclarer à ceux-ci les quantités de miel et de cire recueillies⁵.

2 Voir Eugenio Larruga, *Memorias políticas y económicas sobre los frutos, comercio, fábricas y minas de España*, Madrid, 1787-1797, 44 vol., t. XXI (1792), p. 128-129.

3 Archivo Histórico Municipal de Lorca [désormais AHML], Sala I, legajo 178.

4 *Ibid.* Pour les comparaisons à l'échelle nationale, voir José de Jaime Gómez et José María de Jaime Lorén, *Historia de la apicultura española*, Calamocha, 2001-2002, 2 vol.

5 *Ordenanzas y privilegios... de Lorca*, Granada, 1713, p. 57-64.

Sur les terres les plus menacées par les raids musulmans, l'apiculture avait été la première forme de réoccupation humaine du territoire. Dans la Marina de Lorca, l'agriculture qui suppose un habitat permanent est encore impraticable au milieu du ^{xvi}^e siècle et même la dépaissance des troupeaux qui nécessite la présence de bergers reste intermittente, alors que l'installation de ruches n'impose aux propriétaires que des visites épisodiques et limite les risques de capture. Dès que le danger paraîtra diminuer, les sites des ruchers constitueront le point de départ d'entreprises de colonisation⁶.

À la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, les plus anciennes comptabilités de dîmes conservées témoignent de la place honorable de l'apiculture parmi les différentes activités agraires. Dans le bas-pays, le développement des cultures irriguées leur permet de surclasser nettement en valeur le produit des ruches pourtant nombreuses (cas d'Abanilla), mais, au cœur des chaînes bétiques, l'exploitation du cheptel apicole conserve une importance peu commune. Elle fournit ainsi près de 10 % de la valeur des dîmes à Liétor.

Tableau 1. Part, en valeur, de l'apiculture dans le produit de la dîme à Liétor et Abanilla⁷

Commune	Année	Pourcentage du total	Pourcentage du total hors céréales	Pourcentage du produit de l'élevage
Liétor	1480	9,95	13,04	20,24
Abanilla	1515	0,94	3,94	16,31

Loin de porter préjudice aux activités agricoles secondaires, le boom économique et démographique du ^{xvi}^e siècle favorise celles d'entre elles orientées vers les marchés extérieurs. C'est le cas bien sûr de la sériciculture, qui achève de s'implanter dans la plupart des huertas, mais aussi de la collecte de l'alfa et du vermillon dans les *campos*, de l'exploitation forestière en montagne et de l'apiculture à peu près partout. À en croire le témoignage des dîmes, le territoire de Lorca compterait plus de 7 000 ruches en 1598⁸.

Jusque là, l'économie régionale reposait à la fois sur la culture intensive des huertas et sur les formes les plus extensives d'exploitation de l'espace environnant. Pour préserver les intérêts de la principale, l'élevage, l'oligarchie avait freiné le mouvement de défrichement. Avec la crise des échanges au ^{xvii}^e siècle, force lui est d'ouvrir les *campos* aux cultures alimentaires. Mais là où la reconversion est le plus sensible, comme à Lorca, la progression du front

6 Archivo de la Catedral de Murcia [désormais ACM], legajo non catalogué (procès de dîmes).

7 Sources : Miguel Rodríguez Llopis, *La villa santiaguista de Liétor en la Baja Edad Media*, Albacete, Instituto de Estudios Albacetenses, 1993, p. 34 et Archivo Histórico Nacional (A.H.N.), Sección Órdenes Militares (O.M.), Toledo, legajo 6104.

8 AHML, Libro de Granero, 1598.

pionnier a pénalisé fortement les abeilles, dont l'aire de dépaissance se trouve brusquement réduite. Dès 1741, le P. Morote constatait le phénomène : les grandes étendues naguère couvertes de romarin et peuplées de ruchers, entre la *vega* et la mer, sont désormais défrichées et le cheptel recensé au milieu du XVIII^e siècle a perdu plus de la moitié de ses effectifs d'antan. Même là où se maintient une forte activité apicole, comme sur le rebord méridional des chaînes bétiques, l'offre de miel et de cire ne compte plus que pour une part infime du produit de l'agriculture : dès 1670, 0,3 % du total dans la commanderie de Moratalla, où les défrichements ont été très précoces, et seulement 0,7 % du total hors céréales et 1 % de l'élevage⁹. Au contraire dans le secteur montagneux, moins affecté par la reconversion économique, l'apiculture, qui constituait déjà une activité importante, a encore progressé.

Tableau 2. Part, en valeur, de l'apiculture dans le produit de la dîme de la commanderie d'Yeste¹⁰

Années	Pourcentage du total	Pourcentage du total hors céréales	Pourcentage du produit de l'élevage
1480	1,26	1,75	2,09
1573	0,1	0,4	0,5
1535	0,2	0,6	0,8
1771-1776	0,9	2,9	3,6

Ces résultats correspondent à un progrès non seulement relatif mais absolu : le territoire de la commanderie d'Yeste, qui produisait 200 arrobes (2 300 kg) de miel autour de 1575, en fournit en moyenne 334 (3 846 kg) deux siècles plus tard¹¹. Le recours aux données du cadastre dit *de la Ensenada* permet de préciser les caractères de la répartition spatiale et sociale des activités régionales que les registres de dîmes laissent entrevoir.

L'APICULTURE MURCIENNE : GÉOGRAPHIE ET SOCIOLOGIE

Si l'on fait abstraction de l'extrémité occidentale de la région, la sierra de Segura, peu favorable à l'apiculture en raison de son relief prononcé et de l'importance qu'y prennent d'autres activités, l'ancienne province de Murcie

⁹ Pedro Morote, *Antigüedad y blasones de la ciudad de Lorca...*, Murcia, 1741, p. 52, et Archivo Histórico Nacional [désormais AHN], O.M., legajo 4488^r.

¹⁰ Sources : Miguel Rodríguez Llopis, *La encomienda santiaguista de Yeste y Taibilla (ss. XIII-XV)*, Albacete, Instituto de Estudios Albacetenses, 1992, et A.H.N., legajos 4519 et 4923.

¹¹ Aureliano Cebrián Abellán et José Cano Valero, *Relaciones topográficas de los pueblos del Reino de Murcia*, Murcia, 1992, p. 381, et AHN, O.M., legajo 4923.

se divise en trois zones¹² : un secteur central faiblement apicole (rarement plus de 2 ruches au km²) où les minima (1 ruche au km²) sont à chercher aux deux extrémités nord (la Manche d'Albacète) et sud (les *campos* côtiers) ; une frange orientale sur les confins du très mellifère royaume de Valence, où les densités dépassent les 3 ruches au km² (Nord-Est, *campos* de l'Est) ou s'en écartent peu (2,9 sur le haut Vinalopó) ; et enfin une zone d'apiculture dynamique qui couvre la sierra d'Alcaraz, de Nerpio (limitrophe de l'actuelle province de Grenade) à Liétor (au cœur de celle d'Albacète) et son versant nord-est qui domine la Manche (à Peñas de San Pedro, le chiffre atteint 6,6 ruches au km²).

Les différences de densité distinguent ces trois secteurs, que d'autres critères permettent également de caractériser. Le secteur central, le moins apicole, est aussi celui où le nombre moyen de ruches par feu se situe au niveau le plus bas : moins de 1 par feu. Cette proportion diminue d'ailleurs du nord au sud. Elle est encore de 0,8 dans la Manche, de 0,3 à 0,4 dans la zone intermédiaire, le long du Segura et de ses affluents (Cieza, Molina, Lorca), et chute à 0,1 dans les huertas et les *campos* sublittoraux plus urbanisés (Murcie, Carthagène). C'est là aussi qu'il faut chercher les plus faibles pourcentages de chefs de famille qui s'adonnent à l'apiculture (1,9 % à Carthagène contre 3,2 à Albacète) et les plus basses moyennes de ruches par apiculteur : 7,3 à Molina et 4,7 à Carthagène.

La sierra d'Alcaraz donne au contraire les moyennes de ruches par apiculteur les plus élevées (près de 30 à Peñas de San Pedro) et les plus fortes proportions de feux d'apiculteurs : à Nerpio, un chef de famille sur six possède des ruches. Le long de la frontière valencienne, on n'atteint pas ces chiffres, mais les scores restent notables : à Abanilla (*campos* de l'Est) plus d'un chef de famille sur dix est apiculteur et le nombre moyen de ruches par propriétaire s'élève à près de douze, et à Villamalea (Manchuela), si la proportion d'apiculteurs dans la population est moindre (7,5 %), le cheptel moyen atteint un chiffre qu'on ne retrouve que dans la sierra (21 ruches).

Quant à la distribution du cheptel à l'intérieur des communes, elle varie énormément entre les deux exemples extrêmes qu'offrent Abarán et Carthagène. Abarán, sur le Segura moyen, présente un cas d'excessive concentration de la propriété : la commune compte seulement deux apiculteurs dont l'un possède cent ruches et l'autre une seule. À Carthagène au contraire les propriétaires de moins de dix ruches (c'est-à-dire pratiquement les 9/10^e d'entre eux) réunissent plus de la moitié du cheptel communal. Ailleurs, comme à Mula, ce sont

12 Archivo General de Simancas, Catastro, libros 463-465 ; Archivo Histórico Provincial de Albacete (A.H.P.A), Catastro, libros 7-68 et 105-216 ; Archivo Histórico Provincial de Murcia, Hacienda, libros 52-80 et 160-178 ; *Censo ganadero de la Corona de Castilla en 1752*, Madrid, 1997, 2 vol.

souvent les ruchers de taille moyenne (de 10 à 40 ruches) qui dominent : leurs propriétaires (un apiculteur sur trois) possèdent les deux tiers des ruches du territoire municipal.

Tableau 3. Deux exemples de répartition sociale des ruches¹³

Nombre de ruches	Carthagène		Mula	
	Pourcentage de ruches	Pourcentage de propriétaires	Pourcentage de ruches	Pourcentage de propriétaires
0 à 9	55,9	89,3	19,8	63,6
10 à 24	23,1	8,3	24,5	18,2
25 à 49	12,3	1,6	43,2	15,9
50 et plus	8,7	0,8	12,5	2,3

Les ruchers de cent colonies et plus ne constituent pas des exceptions. Ils sont à rechercher dans les principaux centres apicoles (quatre à Chinchilla, quatre à Peñas de San Pedro, deux à Moratalla), mais aussi dans des communes petites ou moyennes : c'est à Abanilla que les livres du cadastre situent le rucher alors le plus peuplé de la région (224 ruches). Dans l'état de la recherche, le record appartient cependant à Lorca, où, tout au début du siècle, Don Juan de Guevara García Alcaraz possédait 375 colonies réparties en deux ruchers¹⁴.

Les chiffres rapportés ne donnent qu'une image approximative de la réalité. D'abord parce qu'ils varient sensiblement d'une année à l'autre et selon la saison à laquelle s'effectue le recensement. Ensuite parce que les propriétaires ne concentrent pas toujours leurs ruches sur le territoire de leur commune de résidence. Enfin en raison d'une pratique courante dans l'apiculture traditionnelle, l'usage du bail à cheptel (*aparcería*). À Cieza, selon le cadastre, José González de Almansa qui possède lui-même un beau rucher de 70 colonies en exploite à mi-croît (*a medias*) 24 appartenant à Don Francisco Ordóñez et 30 autre à Don Matías Marín, prêtre, tous deux membres de l'oligarchie locale. Et le rucher de 224 unités mentionné appartient au marquis de Tenebrón, habitant de Madrid, qui l'a confié à Ginés Alajarín, habitant d'Abanilla et paysan aisé à en juger par l'importance de son propre bétail. À Lorca, la formule est fréquemment utilisée pour les ruches appartenant à des ecclésiastiques.

¹³ Sources : A.H.P.M., Hacienda, libros 168 et 176.

¹⁴ AHML, protocolo 1828.

La documentation consultée livre peu d'informations sur la forme, le matériau et la taille des ruches. Il semble que celles-ci soient toutes verticales et de préférence cylindriques mais leurs autres caractéristiques varient. Le matériau employé est toujours végétal. Dans la Manche, les ruches les plus nombreuses sont faites de chênes-verts évidés ou d'alfa tressé. À Peñas de San Pedro on trouve à la fois de grandes ruches de liège ou de chêne vert, et de petites en alfa (*atochinas*). À Bogarra, dans la montagne, ne sont signalées que des ruches d'alfa dont la hauteur est exceptionnellement précisée : une demi-*vara*, soit 0,418 m. Si on leur attribue un diamètre de 25 cm, leur capacité serait donc d'environ 20 litres.

Les ruches du secteur méridional semblent plus grandes. À Murcie, leur rendement moyen est en effet de six livres de miel et une livre de cire (soit respectivement 2,76 et 0,46 kg) alors que celles de la Manche et de la Manchuela donnent seulement, sauf exception, deux à quatre livres de miel (0,92 à 1,84 kg) et deux à quatre onces de cire (57,4 à 114,8 gr). En outre, elles sont toujours en liège, à moins que le mot *corcho* n'ait été employé pour désigner tout type de ruche. Le liège présente un double avantage sur les autres matériaux : son moindre poids et la meilleure isolation qu'il procure aux essaims. Mais il est cher. Murcie en est dépourvu et il doit y être apporté de la sierra d'Eslida (province de Castellón) ou de la sierra Morena. Cependant à partir du XVIII^e siècle, quand se répand dans la Manche d'Albacète, la pratique de la transhumance des ruches entre les sierras d'Alcaraz et de Cuenca, la *meseta* et les vallées du Pays valencien, les apiculteurs adoptent peu à peu pour leur cheptel les petites ruches de liège, plus aisées à transporter. En 1800, la mutation est bien avancée, quoique non générale : cinquante ans plus tôt, les habitants de Peñas de San Pedro faisaient figure de pionniers ; en 1771, les petites ruches de liège dominant à Ves, mais celles d'alfa subsistent, et à Jorquera, on ne connaît encore que les ruches tressées à la manière des nattes¹⁵.

Les colonies ne peuvent être installées n'importe où. Certaines municipalités interdisent leur présence dans l'agglomération. C'est le cas à Caravaca. D'autres y limitent leur installation : à Totana, il est interdit à tout habitant de posséder plus de cinq ruches dans le bourg, même si celles-ci sont placées sur les toits en terrasse des habitations. Les abeilles ne sont pas non plus les bienvenues dans les huertas. Lorca limite également à cinq le nombre de ruches qu'un apiculteur peut installer dans l'agglomération ou dans les plantations. À Murcie, la prohibition est de règle : un arrêté municipal ancien ordonne de brûler les ruches établies dans le périmètre irrigué ou à ses abords, mais il

15 ACM, legajos 167, 207 et Pueblos de Albacete (1, 2 et 3).

ne semble pas rigoureusement observé à la fin du xvii^e siècle. En 1678, une certaine Doña Jerónima del Poyo Ponce de León proteste contre une décision de la municipalité tendant à remettre cette règle en application à l'encontre du rucher que sa famille possède dans le quartier d'irrigation de Churra. Dix ans plus tard, une affaire semblable révèle la raison de l'interdiction : le préjugé, tenace jusqu'au xx^e siècle, selon lequel les abeilles s'attaqueraient aux fruits et notamment aux raisins¹⁶.

684

Dans le sud de la région, les ruches sont donc en général rejetées vers les zones de culture sèche et les reliefs incultes. Mais, là encore, les autorités imposent un certain ordre. Elles obligent à un regroupement des colonies sur certains points du territoire. La mesure vise, d'une part, à éviter les querelles entre apiculteurs, et d'autre part, à prévenir les dommages aux ruches de la part des voleurs ou du bétail et à en faciliter la répression. Dans le nord, la réglementation est moins stricte. Elle s'efforce surtout d'empêcher la divagation des troupeaux à proximité des ruchers¹⁷. Et l'on trouve des ruches aussi bien dans les agglomérations que près des bâtiments d'exploitation isolés ou en pleine campagne, de préférence sur les adrets. Dans ce dernier cas, les ruches peuvent être établies sans défense particulière (*a la clemencia* comme à Peñas de San Pedro) ou entourées d'une enceinte de protection : simple palissade pour les ruches transhumantes, que les apiculteurs édifient lors de leurs déplacements saisonniers, de même que les bergers pour les troupeaux de la Mesta, ou murailles circulaires. À El Bonillo dans la Manche, le cadastre mentionne trois ruchers clos de 30 à 40 *varas* de circonférence (soit huit ou dix mètres de diamètre)¹⁸. Mais les constructions du bas-pays sont plus vastes. Les deux ruchers de Don Juan de Guevara, à Lorca, pourvus chacun d'un mur d'enceinte et d'une maisonnette où garder les instruments de travail, renferment, l'un, 287 colonies et 86 ruches de liège vides, et l'autre, 88 colonies et 78 ruches vides¹⁹.

Les ruchers du plat pays, qui ne peuvent être établis qu'à une certaine distance d'un autre plus ancien (800 pas en général), sont eux-mêmes entourés d'un espace protégé circulaire, l'*ejido*. Le rayon du cercle est le plus souvent de 400 à 500 pas, à l'intérieur desquels tout essaim est réputé provenir du rucher ; le bétail ne peut y stationner. Un cercle concentrique de 200 pas de rayon est

16 *Ordenanzas Municipales de la villa de Caravaca*, Murcia, 1739, p. 26 ; *Ordenanzas que la m. noble y m. leal villa de Aledo y Totana tiene...*, Murcia, 1734, p. 31 ; *Ordenanzas... de Lorca*, *op. cit.*, p. 62, et Archivo Municipal de Murcia, legajo 4034.

17 José Manuel Almendros Toledo, *Ordenanzas municipales de la Ribera del Júcar. Villa de Ves (1589) y Jorquera (1721)*, Albacete, 1989, p. 128. Dispositions semblables à Calasparra, Peñas de San Pedro, Alcaraz et Villarrobledo.

18 A.H.P.A., Catastro, libros 54 et 152.

19 AHML, protocolo 1828.

même interdit au passage des bêtes, à charge pour le propriétaire d'en signaler les limites par des bottes de paille en croix ou quatre bornes de pierre. Mais le rayon se réduit dans les terres cultivées à 50, voire 30 pas, autre façon de maintenir les ruches sur le *saltus*²⁰.

Pour faire respecter ces règles, prévenir et réprimer les vols, qui sont la plaie de l'apiculture traditionnelle, en surveillant le commerce du miel et de la cire, il s'est formé à Lorca une association d'apiculteurs. On constate son existence au xvii^e siècle, mais l'origine en est peut-être plus ancienne. Les ordonnances de 1561, reprises dans la compilation de 1713, définissent le fonctionnement de cette organisation semblable à celles dont se sont pourvues nombre de villes d'Aragon et de Castille. Les apiculteurs élisent annuellement deux *veedores*. En 1635, ils décident de choisir également un trésorier, d'augmenter le tarif des cotisations pour couvrir les frais qu'entraîne la poursuite des contrevenants, et d'imposer le marquage des ruches. On peut toutefois douter de l'efficacité du système au siècle suivant. Le P. Morote, entre autres causes, attribue à la non-observation des ordonnances le déclin des récoltes de miel et de cire à Lorca :

Dans les temps présents, elles ne sont pas aussi abondantes [que jadis] parce qu'on ne respecte plus, pour la conservation des ruches, les dispositions qu'observaient nos anciens²¹.

Une analyse plus fine de la documentation permettrait d'aborder plusieurs aspects des activités apicoles qui n'ont pu l'être ou qui n'ont fait l'objet que d'une brève mention : les techniques de production – le mode d'hivernage des ruches, les procédés de récolte, de séparation et de première élaboration de la cire et du miel –, les industries dérivées et le commerce de leurs produits. Toutefois, cette présentation sommaire suffit à révéler certains traits communs aux apicultures européennes de l'époque, d'autres qui annoncent la situation actuelle de cette activité dans la région, d'autres enfin qui semblent des constantes ibériques dans l'art d'élever les abeilles.

Comme le montre l'étude du cas murcien, l'apiculture traditionnelle coexiste avec la chasse aux essaims sauvages. La grande diversité de ruches employées sur un même territoire est une de ses caractéristiques, ainsi que leur vulnérabilité au vol et aux déprédations de toute origine. Au passage on aura noté la similitude entre l'éducation des abeilles et l'élevage, notamment des ovins, sensibles dans la pratique – l'usage des marques, la transhumance, la construction de ruchers clos, proches parents des bergeries, l'existence d'associations d'apiculteurs assimilables aux *mestas* locales – et dans le vocabulaire - on mène *paître* les abeilles, on *coupe* les

20 *Ordenanzas... de Lorca, op. cit.*, p. 60-64 et AHML, Sala I, legajo 178.

21 Pedro Morote, *Antigüedad y blasones...*, *op. cit.*, p. 262.

ruches à l'instar la laine, etc. —, ce qui n'empêche pas les problèmes de cohabitation des deux espèces sur un même espace.

Certes, les techniques ont été bouleversées depuis l'adoption des ruches à cadres multiples, massive seulement à partir de 1950, mais, sur certains points, le tableau de l'apiculture à Murcie au XVIII^e siècle préfigure son état au XXI^e. La géographie apicole paraît extraordinairement stable dans la longue durée. La zonation dessinée il y a deux siècles se maintient toujours : de même que l'Extrémadure, la Galice et le Pays valencien restent les pôles de l'apiculture espagnole, de même, à l'intérieur de ce qui fut le royaume de Murcie, les secteurs apicoles les plus dynamiques sont encore la sierra d'Alcaraz et ses piémonts, ainsi que les confins orientaux.

Dès le XVIII^e siècle, la région paraît exemplaire de l'ensemble de la péninsule. À Murcie comme dans le reste de l'Espagne, les colonies sont principalement nourries sur le *saltus*. Le miel de romarin en est le produit le plus classique. En revanche, en France, avant la seconde révolution agricole, les abeilles vivent surtout du sainfoin (Gâtinais) et du sarrasin (Bretagne, Sologne, Champagne). Le miel espagnol est surtout un miel de montagne, le miel français, plutôt un miel de plaine, à l'exception du Midi méditerranéen (Corbières, Cévennes). Dans la péninsule, les ruches étaient et sont toujours plus groupées qu'en France, où leur possession reste extrêmement dispersée. Un apiculteur moyen des XVIII^e-XIX^e siècles à Murcie possède autant ou plus de ruches qu'une commune française tout entière hors du Massif armoricain, du Limousin et des alentours du Ventoux. L'exploitant murcien de plus de cinquante ruches est déjà un quasi-professionnel. Il emploie des méthodes plus intensives que son collègue français : il pratique de plus en plus la transhumance, qui reste exceptionnelle au nord des Pyrénées ; il ne recourt que rarement à l'étouffage des colonies préalable à la récolte, encore prédominant en France autour de 1900. Et quoique la filiation ne soit pas établie, les confréries d'apiculteurs semblent présager un plus strict encadrement de la profession à l'époque actuelle. Ces traits spécifiques, d'origine lointaine, et qui persistent de nos jours, contribuent à expliquer, en dépit des difficultés, la meilleure santé de ce secteur économique en Espagne, devenue tout récemment le premier pays apicole d'Europe²².

22 *Censo Agrario* de 1999. À comparer avec les résultats du recensement agricole français de 2000.

LE MODÈLE AGRICOLE ANGLAIS : LA FIN D'UN MYTHE ?

Nadine Vivier

Les historiens du monde rural français se sont assez peu intéressés aux travaux de leurs homologues anglais, qui agissent de même. Et pourtant le modèle anglais a fasciné les Français. Il y a certes eu des tentatives d'histoire comparatiste, avec Marc Bloch, André Bourde et François Crouzet, mais au total assez peu de choses. C'est ce que rappelait Jean-Pierre Poussou, qui est l'un des meilleurs connaisseurs de cette historiographie et qui nous avait fait bénéficier de son savoir étendu et approfondi lors de la rencontre franco-britannique du Mans en septembre 2002. Les historiens ruralistes français qui venaient de travailler sur la question d'agrégation « La terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles » étaient frappés par les incompréhensions avec les Anglais, par les différences d'approches liées aux types de sources, aux méthodes des historiens et aux réalités si diverses. Un effort fut alors fait pour clarifier la question et donner des clés de lecture réciproques¹. Jean-Pierre Poussou avait suggéré qu'une prochaine rencontre soit consacrée à une approche comparative qui mette l'accent sur les analogies. Son vœu a été exaucé : les démarches des Français et des Britanniques semblent se rapprocher actuellement. Ce sont ces dernières tendances de l'historiographie anglaise qui sont présentées ici². Elles mettent en question le modèle anglais. N'aurait-il été qu'un mythe ?

Grandes exploitations anglaises et petites exploitations françaises. Voilà une évidence acceptée depuis Arthur Young dont les écrits ont exercé une si profonde influence. La vision traditionnelle donnée par les historiens anglais trouve aussi sa source dans les écrits de Marx : elle a été explicitée par les Hammond, puis jusqu'à Saville et Brenner. Elle voyait une division tripartite de la société rurale du

¹ Les actes de ce colloque ont été publiés sous le titre *Ruralité française et britannique, XIII^e-XX^e siècles : approches comparatives*, dir. Nadine Vivier, Rennes, PUR, 2005.

² La British Agricultural History Society a organisé une deuxième rencontre anglo-française en septembre 2005 à l'université de Kent à Canterbury qui nous a permis de mieux connaître les chantiers en cours. Les actes en ont été publiés dans l'*Agricultural History Review*, 2009, supplément 5, numéro spécial « A common agricultural heritage? Revisiting French and British rural divergence », dir. John Broad.

xix^e siècle : les *landlords*, les fermiers qui leur payaient un loyer exorbitant et les ouvriers agricoles qui n'avaient aucun accès à la terre. Pour s'adapter à l'agriculture commerciale, il était évident à leurs yeux que devait s'opérer un processus de concentration. Celui-ci fut parachevé, selon Marx, vers 1750, lorsque les enclosures parlementaires supprimèrent les derniers vestiges d'indépendance des petits avec la disparition des communaux. Dans cette tradition historiographique, la tenure en pleine propriété, *freehold*, a évincé les autres formes de tenure. La propriété marchande était un pré-requis à l'agriculture commerciale. Malgré d'intenses débats, on s'accordait à voir des campagnes anglaises qui, au xix^e siècle, n'avaient plus que de grandes exploitations capitalistes performantes³.

Ce modèle anglais, admiré et copié par toute l'Europe, semblait ne laisser place à aucune autre forme de mise en valeur des campagnes. Or, les recherches récentes nuancent fortement ce tableau, découvrant la survie des tenures coutumières, de petites exploitations pluriactives, le maintien d'une main-d'œuvre conséquente ; et elles mettent en valeur les cultures alternatives à la grande production blé-viande.

688

LA SURVIE DES ANCIENS MODES DE TENURE

Les historiens anglais avaient conscience, depuis assez longtemps déjà, que les anciennes formes de tenure avaient persisté aux xviii^e et xix^e siècles, mais ils n'y prêtaient guère attention. Robert Allen a vu dans les *yeomen*, petits cultivateurs qui tenaient la terre en *copyhold* ou en *leasehold*⁴, les agents d'une véritable révolution agricole au cours du xvii^e siècle. Les anciennes tenures n'auraient donc pas été un obstacle au progrès. Il pensait toutefois que le système de tenure capitaliste les avait supplantés au xviii^e siècle. John Beckett et Michaël Turner prouvent maintenant la lenteur de la disparition des anciens statuts. Les rapports précis effectués pour le Board of Agriculture, dénommés *General Views*, donnent une géographie précise des systèmes de tenure entre 1794 et 1820. La diversité est grande entre les régions : les *leaseholds* à vie dominent dans beaucoup de comtés de

3 Voir *La Terre et les hommes. France et Grande-Bretagne, xvii^e-xviii^e siècle*, dir. Gérard Béaur, Paris, Hachette, 1998. L'introduction de Gérard Béaur fait le point des débats historiographiques sur le modèle anglais et la révolution agricole anglaise ; ce volume présente, en regard d'articles français, les contributions anglaises traduites de J. Habbakuk, R. Brenner, R. Allen et M. Overton.

4 Les tenures coutumières sont des baux emphytéotiques, alors que les nouveaux contrats (*rack-rent*) sont des baux à court terme d'environ 9 ans. *Copyhold* : le tenancier tient sa terre du lord du manoir (contrat enregistré par la cour manoriale), il est soumis à un paiement en argent et à des services ; il l'a à titre viager (*copyhold*) ou il peut la transmettre à un héritier (*copyhold in heritage*). *Leasehold* : tenure accordée par le seigneur d'après un contrat à long terme (à vie, ou à 3 vies ou 99 ans).

l'Ouest (2/3 dans le Cumberland ou le Berkshire), les *copyholds* dans beaucoup de comtés de l'Est, les *freeholds* sont majoritaires en Northumberland et en Norfolk où ils concernent les 3/5^e des terres. Les anciens systèmes ont survécu longtemps dans les domaines des universités. La *Cleveland Commission*, une des enquêtes périodiques sur les finances des anciennes universités, montre qu'en 1871, les terres d'Oxford sont concédées pour 54 % par des loyers en argent, et 44 % sont restées en *leasehold*. Pour Cambridge, la proportion est de 77 % de baux et 20 % de *leasehold*. Ce sont vraisemblablement ces institutions qui ont changé le plus lentement les statuts. La *Copyhold Commission*, créée en 1841 pour faciliter le passage aux baux en argent à court terme, a converti jusque dans les années 1880, avec un pic en 1850-1860, un grand nombre de *copyhold by inheritance*. Les autres tenures coutumières, à vie, se sont éteintes lentement lorsqu'elles arrivaient à échéance. Pourquoi une si longue survie, une telle patience des lords ? Beckett et Turner voient dans ces contrats à long terme un système bien adapté lorsque la société connaît une demande stable, une inflation négligeable et des exigences modestes des propriétaires à l'égard de leurs tenanciers. C'est lorsque l'inflation s'accroît que les lords conçoivent l'intérêt d'un bail à court terme dont le montant en argent peut être plus facilement ajusté. Et ce n'est qu'à ce moment que la conversion vaut la peine car la procédure est complexe et les tenanciers résistent. Le processus s'est donc étalé jusqu'au début du xx^e siècle⁵.

Une autre interrogation trouble les historiens anglais : le bail à mi-fruit, le paiement en nature a-t-il existé en Angleterre ? Les écrits d'Arthur Young ont si bien impressionné que tous ont été persuadés que l'Angleterre avait la chance de ne pas connaître le système du métayage, déplorable à ses yeux, dans lequel il voyait les racines de tout l'archaïsme français. Mais Elisabeth Griffiths en trouve des preuves évidentes dans les archives des domaines du Norfolk au xvii^e siècle. Le bail à moitié des terres a été une stratégie utilisée pour mettre en valeur des zones marécageuses ou pour installer un fermier sur une ferme inoccupée. Il va souvent de pair avec un bail à moitié pour la laiterie, à un moment – les années 1670 – où les propriétaires diversifient les entreprises à cause de la chute des prix des céréales. Par exemple, sur son domaine de Felbrigg en Norfolk, Windham y a recours la première fois en 1658-1662, lorsqu'il a du mal à pourvoir des fermes laissées vacantes. Très soucieux de la gestion de son domaine, il met au point un *Green Book* dans lequel il consigne toutes les données concernant chacun des fermiers, complétées par une comptabilité en partie double : ceci reflète à la

5 John Beckett et Michael Turner, « Freehold from copyhold and leasehold. Tenurial transition in England between the 16th and the 19th century », dans *Landholding and Land transfer in the North Sea Area*, dir. Bas J.P. van Bavel et Peter Hoppenbrouwers, Turnhout, Brepols, 2004, p. 282-290.

fois son souci de rentabilité économique et sa conscience d'une mission sociale. Il décide de diversifier ses productions en développant les activités laitières et pour cela Windham passe un bail à moitié d'une durée de cinq ans. Il loue le troupeau de 10 vaches à raison de 45 shillings par tête et pour la terre, la récolte de céréales étant partagée à moitié. D'autres historiens, alertés, deviennent attentifs à ces mentions. Quelques allusions dans des livres de compte publiés, tel celui de Robert Loder, montrent que ceci existait dans toutes les régions. John Broad découvre des cas de lords du Norfolk donnant à bail annuel terres et animaux au XVII^e siècle, formule qui se répand au siècle suivant en Dorset, Wiltshire et Hampshire même sur des exploitations de 100 à 200 ares ; Richard Hoyle le voit dans l'est du Lancashire après les années de famine de 1622-1623 et Mark Overton en décèle dans ses études des inventaires après décès. Il s'agissait manifestement d'une volonté d'innovation et/ou d'aide aux fermiers. Mais quelle était l'importance réelle de ce système ? et avait-il une vertu de modernisation ? C'est tout l'enjeu du nouveau chantier que lance Liz Griffiths⁶.

L'EXISTENCE DE PETITES EXPLOITATIONS PLURIACTIVES AU XIX^e SIÈCLE

L'image d'une agriculture anglaise entre les mains exclusives de grands domaines est restée bien ancrée, malgré l'étonnement dont ont fait preuve les observateurs face aux indices qui le contrecarraient. Léonce de Lavergne fut surpris de découvrir autant de petites fermes en Angleterre lors de son voyage de 1855. L'Anglais Green, qui décrivit les maraîchers du Sud du pays de Galles en 1912, exprimait le sentiment d'être plutôt dans une ville de province du sud de la France. Ces exemples montrent combien les stéréotypes étaient profondément ancrés.

Pourtant les statistiques des années 1880 montrent que 70 % des exploitations avaient moins de 100 acres (40 ha) et que 58 % avaient de 5 à 50 acres (2 à 20 ha). Même dans le Norfolk, paragon de l'agriculture anglaise de plaine, 56 % des exploitations avaient de 5 à 50 acres en 1885, et 21 % entre 20 et 50 acres (8 à 20 ha).

La taille de l'exploitation n'est pas un critère suffisant pour définir le « paysan » par opposition au « grand fermier capitaliste ». Il faut aussi se pencher sur les activités exercées (céréales, cultures spécialisées, autres activités). Et le critère le plus largement accepté est celui de la main-d'œuvre : le paysan serait celui qui utilise uniquement de la main-d'œuvre familiale. En 1831 et 1851, les recensements donnent des résultats voisins : 40 % des exploitations n'occupent

6 Elisabeth Griffiths, « Responses to adversity: the changing strategies of two Norfolk landowning families, c. 1665-1700 », dans *People, Landscape and Alternative Agriculture. Essays for Joan Thirsk*, dir. Richard W. Hoyle, Exeter, British Agricultural History Society, 2004, p. 82-85. Voir aussi, également éditée par la BAHS, *Rural History today*, n° 6, février 2004, p. 5.

aucun travailleur extérieur. Pour 1908, globalement pour l'Angleterre et le pays de Galles, B. Afton et M. Turner estiment que 41 % de la main-d'œuvre permanente des 430 081 exploitations est constituée des membres de la famille⁷. Il existe donc des exploitations dites paysannes, inégalement réparties sur le territoire. Les plaines du sud et de l'est de l'Angleterre aux fermes plus étendues et employant des ouvriers s'opposent aux terres plus élevées du sud et de l'ouest, régions de petites exploitations familiales.

Les recherches récentes ont mis l'accent sur l'importance de l'activité féminine dont Nicola Verdon montre le rôle dans une économie cachée : les femmes développent les productions de la laiterie et de la basse-cour, activités que l'on retrouve à l'identique en France. Nicola Verdon a réussi à constituer un corpus de sources précises, base d'un calcul économique⁸. Les recherches rappellent l'existence de la pluriactivité. Les recensements mentionnent parfois plusieurs activités simultanées pour un seul homme. Alun Howkins cite pour Kirdford en 1851 de nombreuses mentions d'artisans-cultivateurs, d'un fermier-houblonnier ayant 47 acres, d'un briquetier-fermier avec 50 acres. Les migrations temporaires sont aussi mises en lumière, celles de petits cultivateurs allant amasser quelques économies par un travail d'hiver dans les chantiers ferroviaires ou portuaires⁹.

LA MAIN-D'ŒUVRE À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Un regard sur les statistiques confirme l'existence des petites exploitations retenant une population rurale conséquente. Si celle-ci décline rapidement en pourcentage, de 49,8 % en 1851 à 21,9 % en 1911, elle diminue peu en chiffres absolus, de 8,9 millions en 1851 à 7,9 millions en 1911. La population urbaine s'accroît considérablement mais les campagnes ne se vident que lentement. Toutefois, en regardant précisément, on voit que les départs se sont accélérés dans la période de la Grande Dépression, entre 1871 et 1891, époque où les prix moins déprimés des produits d'élevage ont incité à coucher en herbe des terres précédemment emblavées. Si la population rurale diminue lentement, les effectifs des ouvriers agricoles et des servantes diminuent beaucoup plus fortement, de 1,2 million en 1851 à 635 000 en 1911, ce qui est à rapprocher des chiffres donnés ci-dessus : 40 % de la main-d'œuvre est alors composée de la famille des exploitants.

7 *The Agrarian History of England and Wales*, dir. H.P.R. Finberg, t. VII, 1850-1914, dir. Edward John T. Collins, Cambridge, Cambridge UP, 2000, p. 1971.

8 Nicola Verdon, *Rural Women Workers in nineteenth-century England: gender, work and wages*, Woodbridge, Boydell Press, 2002.

9 Communication d'Alun Howkins à la conférence de Canterbury en septembre 2005, et son article « Peasants, Servants and Labourers: The Marginal Workforce in British Agriculture, c. 1870-1914 », *Agricultural History Review*, 42.1, 1994, p. 49-62.

Comment s'expliquent les départs ? Sont-ils dus à des licenciements liés à la mécanisation ? L'image dominante, allant de pair avec celle de grandes exploitations modernes, était celle de campagnes dépeuplées où les machines ont été introduites rapidement, l'Écosse étant réputée pour être à la pointe de la mécanisation. Peter Dewey, en confrontant les chiffres disponibles, montre que pour l'ensemble Angleterre-pays de Galles, le capital des exploitations investi dans les machines est étonnamment faible : 1,1 % en 1867-1873, 1,6 % en 1911-1914. Certes, entre temps, 3 millions d'acres ont été converties en prairies dans les années 1870, ce qui réduit la nécessité de machines. Mais l'enquête menée sur les machines agricoles de l'Essex en 1917 ne donne pas de résultats impressionnants : pour environ 9 000 exploitations, sont recensés en fonctionnement 3 999 moissonneuses-lieuses, 420 machines à battre, 569 machines à vapeur mobiles. Même s'il existe des entreprises de location de matériel, la mécanisation est encore modeste¹⁰.

692

L'exode rural est bien plutôt spontané, engendré par les faibles salaires de la main-d'œuvre agricole et l'attractivité de la ville, un processus qui ressemble à celui de la France. Le gouvernement de Londres s'est lui aussi préoccupé du dépeuplement des campagnes lorsqu'il a fallu produire plus pendant la première guerre mondiale et dans les années 1920. Puisqu'on ne pouvait alors remplacer la main-d'œuvre par des machines, il fallait retenir les bras à la campagne, non seulement en améliorant les salaires, mais en favorisant les industries rurales. Une grande attention est accordée aux activités susceptibles d'employer les jeunes filles car on sait que si elles partent, les hommes suivent. Ces préoccupations agrariennes sont révélées par Paul Brassley qui a essayé de comprendre pourquoi en 1919-1926, le gouvernement a subventionné l'Institut de recherche en économie rurale d'Oxford pour une enquête sur les industries rurales, enquête méthodique et exhaustive mais dont l'utilité semble douteuse¹¹. Gardons-nous toutefois de trop insister sur les traits communs : si le gouvernement a été gagné aux préoccupations agrariennes, c'est ici dans le contexte bien particulier de la pénurie de la guerre et de la reconstruction, et il semble y avoir été bien moins sensible à la fin du XIX^e siècle. Il serait bienvenu de mener une comparaison sur la politique gouvernementale entre 1850 et 1950, comme cela a été fait pour la France et l'Allemagne.

10 Peter Dewey, « Farm Labour », dans *The Agrarian History of England and Wales*, op. cit., et sa communication à la conférence de Canterbury, 2005.

11 Paul Brassley, « Industries in the early twentieth-century countryside: the Oxford Rural Industries Survey of 1926/7 », dans *People, Landscape and Alternative Agriculture...*, op. cit., p. 133-148.

Joan Thirsk, par son ouvrage de 1997, a lancé une piste de recherche qui s'avère très fructueuse pour détourner l'attention du grand domaine consacré aux céréales et aux animaux de boucherie. Dans une revue critique de ce livre, Jean-Pierre Poussou en montrait tous les apports et les limites : il soulignait le flou de la définition du terme, l'insuffisante connaissance de la géographie de ces cultures et de leur chronologie car leur prospérité varie rapidement, enfin le lien hypothétique fait par Joan Thirsk entre l'essor des cultures alternatives et les périodes de baisse des prix des céréales¹². Les études menées par quatre éminents ruralistes en 2002 pour rendre hommage à Joan Thirsk montrent comment les historiens britanniques réagissent face à ce concept¹³.

Qu'englobent-ils dans l'*alternative agriculture*, terme qui nous dérouté ? des activités de substitution aux céréales fondamentales lorsque leur prix est d'un mauvais rapport ? ou bien des spécialisations de diversification ? En fait, il s'agit bien de tout cela à la fois, et il semblerait judicieux de traduire par « l'autre agriculture », comme l'a fait Jean-Pierre Poussou. Car ces quatre études traitent aussi bien des chèvres, qui sont avant tout une activité complémentaire au Moyen Âge, que de l'activité laitière à l'époque moderne, qui peut devenir activité dominante. De même les cultures spécialisées, le pastel ou la réglisse, peuvent être pratiquées à diverses échelles : le plus souvent elles le sont sur de petites parcelles, car ce sont des cultures exigeantes en investissements et en fertilisants. C'est ainsi qu'à Pontrefact dans le Yorkshire en 1770, la réglisse occupe 33 acres (14,5 ha), appartenant à 37 propriétaires, cultivée par 44 fermiers (sans compter les sous-locations vraisemblables). Ce sont à la fois de petits fermiers et des membres de la *gentry* comme George Dunhill qui fait cultiver la réglisse sur ses terres et commercialise la production de petits. La culture du pastel introduite dans le Hampshire au cours des années 1580 atteint rapidement 5 000 acres (2 000 ha) plantés. Ce ne sont que de petites parcelles ; en revanche, en Irlande, les spéculations faites par les deux hommes qui ont obtenu un monopole de plantation étaient plus ambitieuses, mais elles échouèrent.

L'hypothèse avancée par Joan Thirsk était celle d'un développement de ces cultures en compensation d'une baisse des revenus céréaliers. Si le pastel est

12 Jean-Pierre Poussou, « "L'agriculture alternative" ? À propos d'un livre de Joan Thirsk », *Histoire et sociétés rurales*, n° 12, 2^e semestre 1999, p. 131-147.

13 Les quatre études présentées dans le volume *People, Landscape and Alternative Agriculture...*, *op. cit.*, sont les suivantes : Christopher Dyer, « Alternative Agriculture: goats in medieval England », p. 20-38 ; Richard Hoyle, « Woad in the 1580s: alternative agriculture in England and Ireland », p. 56-73 ; John Broad, « Regional perspectives and variations in English dairying, 1650-1850 », p. 93-112 ; John Chartres, « A special crop and its market in the eighteenth century: the case of the Pontrefact's Liquorice », p. 113-132.

bien introduit vers 1580 dans un contexte de chute des prix du blé, la relation est loin d'être évidente car bien d'autres facteurs interfèrent, tenant un rôle plus important. Les quatre études montrent bien l'importance des fluctuations géographiques et chronologiques de ces cultures : le facteur explicatif dominant n'est pas le seul prix des céréales, il est celui du marché en général, régi par les prix et par les modes, surtout dans le domaine alimentaire. Christopher Dyer essaie d'évaluer le troupeau de caprins et son évolution du haut Moyen Âge jusqu'aux temps modernes et il discute justement la relation avec les cours céréaliers. Au XIII^e siècle, lorsque l'agriculture améliore sa productivité et que la conjoncture est bonne, le nombre de chèvres a bien tendance à diminuer. Mais à la fin du XIV^e siècle, quand les prix du blé et de la laine baissent, le nombre de chèvres ne remonte pas pour autant. Elles survivent surtout dans les régions boisées du nord et de l'ouest où elles apportaient un complément. Les chèvres ont sans doute pâti d'un changement des goûts culinaires : la viande de chevreau était très prisée sur les tables seigneuriales et à la cour, puis il semble qu'elle ait été réservée aux enfants et aux malades. Et les caprins ont eu, au début de l'époque moderne, de plus en plus de détracteurs qui dénonçaient leur dent ravageuse.

L'élevage laitier a bien connu une période d'essor pendant la Grande Dépression marquée par la baisse des cours du blé, mais beurre et fromages ont vu leur production croître à partir du milieu du XVII^e siècle pour répondre à la demande des villes et à celle des armées pendant la période de guerre civile. Alors que la production de lait est concentrée dans un rayon de 8 à 10 miles autour des centres des villes, celle des beurres et des fromages se spécialise et leur commerce devient quasi national. Quelques produits sont de plus en plus prisés, tel le beurre de Over (Cambridgeshire) et d'Essex, les fromages de Stilton et ceux du Gloucestershire qui réussissent à éclipser celui de Cheddar.

Pour les cultures industrielles comme le pastel et la réglisse, ce sont les opportunités du marché international qui entraînent des réactions rapides. La réglisse se développe au XVII^e siècle où elle est appréciée comme une des rares sources de saveur sucrée en cuisine, et elle est réputée pour ses vertus médicinales. Mais à la fin du XVIII^e siècle, ce produit devient assez commun, subissant en particulier la concurrence turque. Aussi la culture décline-t-elle rapidement à Pontrefact à partir de 1770 et l'industrie de la confiserie, qui s'y développe paradoxalement à partir de ce moment, achète les extraits de réglisse turcque. De même, si le pastel prend son essor vers 1580, ce n'est pas seulement dû à la chute des cours du blé. En 1577, la France a augmenté les droits de douane sur le pastel toulousain, provoquant une hausse des cours. John Chartres insiste, en s'appuyant sur d'autres recherches récentes de doctorants, sur cette capacité de changement en réponse aux injonctions du

marché et aux améliorations des transports. Ceci se voit très nettement pour les cultures maraîchères et les petites exploitations spécialisées des périphéries urbaines. Et il pense que cette adaptabilité des fermiers anglais est favorisée par l'attitude des *landlords*, qui est certes variable mais tend en général à encourager l'innovation des fermiers¹⁴.

Le modèle anglais qui a tant impressionné l'Europe continue à être l'objet d'études, parfois sous des éclairages neufs comme celle de Susanna Wade Martins qui révèle en quoi la construction des fermes modèles répondait à un idéal qui conciliait beauté, utilité et profit¹⁵. Mais les recherches ne s'arrêtent plus à ces aspects. « L'agriculture capitaliste anglaise », bien qu'importante, n'a jamais conquis toutes les campagnes. Le mythe de sa domination exclusive est sévèrement ébranlé. Amorçées depuis une vingtaine d'années, de nouvelles études nuancent ce tableau, mais chez eux comme chez nous, les changements d'interprétation ne font leur chemin que très lentement, les stéréotypes ne s'effacent pas facilement.

Les historiens sont aujourd'hui conscients de la diversité des systèmes de culture en Grande-Bretagne, et le Norfolk qui reste une mine de documents pour les historiens, non seulement ne monopolise plus les regards mais il est scruté avec une acuité grandissante pour y traquer les exceptions au modèle du grand domaine consacré à l'agriculture commerciale blé-viande. Soyons sensibles au fait qu'aujourd'hui les méthodes sont marquées de part et d'autre de la Manche par une lecture plus attentive des sources, par la dénonciation des stéréotypes et une plus grande honnêteté pour restituer toutes les nuances de situations très diverses.

14 Communication de John Chartres à la conférence de Canterbury, septembre 2005 sur « Producers, Crops and Markets in 17th and 18th centuries ».

15 *The English Model Farm. Building the agricultural ideal, 1700-1914*, Macclesfield, Windgather, 2002.

DES ILLUSIONS DE L'ÉCONOMIE-NATION
À L'EXPLOITATION D'OPPORTUNITÉS DISCRÈTES :
LA MINÉRO-MÉTALLURGIE ESPAGNOLE
ET LE MARCHÉ INTÉRIEUR AU XIX^e SIÈCLE

Gérard Chastagnaret

Les problèmes de marché, en particulier ceux relatifs à la constitution et à la faiblesse, réelle ou supposée, du marché intérieur, sont au cœur de la réflexion des historiens de l'économie du dernier tiers de siècle. Dans une ligne de recherche qui s'est montrée très féconde, trois noms peuvent être mis en relief, ceux de Josep Fontana, de Jordi Nadal et de Leandro Prados. Josep Fontana a été le premier à poser le problème de la conversion de l'industrie du marché colonial vers la péninsule¹. Jordi Nadal a souligné le rôle fondamental du marché intérieur sur l'industrialisation par des démonstrations positives ou négatives. Du point de vue positif, il a démontré combien la conquête du marché péninsulaire avait compté dans le succès de l'industrie textile catalane². Du point de vue négatif, il a mis en lumière le rôle, selon lui décisif, de la situation critique de la demande nationale dans la fragilité ou le *rachitisme* de certains secteurs, fragilité pour le textile, rachitisme pour le verre ou l'industrie chimique. Leandro Prados, en 1988, dans un livre, *De Imperio a Nación*, qui aspirait à jouer le même rôle de référence que l'ouvrage de Nadal *El fracaso*, pour la décennie précédente, reconnaît lui aussi le rôle du marché, mais ses analyses réhabilitent, d'une certaine manière, le marché national et relativisent son rôle³. Selon lui, ce marché n'est pas aussi figé qu'on l'a dit et le retard – à ne pas confondre avec l'échec – de l'industrialisation trouve plutôt son explication dans l'incapacité des industriels à réduire les coûts de production pour faire concurrence aux marchés extérieurs. Dans cette perspective, la responsabilité du retard espagnol résiderait plus du côté de l'offre que de celui de la demande. De nouveaux travaux sont venus, au cours des dernières décennies,

1 Josep Fontana, « Colapso y transformación del comercio exterior español entre 1792 y 1827. Un aspecto de la crisis de la economía del Antiguo Régimen en España », *Moneda y Crédito*, n° 115, 1970, p. 3-23.

2 Jordi Nadal, *El fracaso de la Revolución industrial en España*, Barcelona, Ariel, 1975.

3 Leandro Prados de La Escosura, *De imperio a nación. Crecimiento y atraso económico en España (1780-1930)*, Madrid, Alianza Editorial, 1988.

enrichir nos connaissances, sans mettre un terme véritable à l'opposition, parfois frontale, entre la posture de J. Nadal, de défense de l'industriel, et celle de justification du marché, propre à L. Prados. En dépit d'une certaine perte de vigueur, le débat continue de traverser l'historiographie espagnole.

Notre propos n'est pas de reprendre ici l'ensemble de la question, mais simplement de contribuer à la réflexion à travers un double parti pris. Le premier est celui du champ : sans méconnaître les autres secteurs, nos observations se concentreront sur la minéro-métallurgie. Le choix est paradoxal, puisqu'il s'agit de l'activité exportatrice par excellence dans l'Espagne du XIX^e siècle, mais il présente précisément l'intérêt d'être un domaine extrême : le rôle du marché national est d'autant plus intéressant et significatif qu'il est inattendu et même *hors limites* du fonctionnement du secteur. L'autre parti pris est celui du point de départ, qui est un cadre de référence plus familier aux historiens français qu'espagnols, celui de *l'économie-nation*. Ce concept, mis en valeur par la thèse de Francis Démier, sur *Nation, marché et développement dans la France de la Restauration*, met l'accent sur les tentatives pour faire coïncider le domaine politique et l'aire de développement de l'économie du pays à la faveur d'un protectionnisme modéré et dynamique⁴.

698

Nous présenterons d'abord, à gros traits, la position de l'Espagne bourbonnienne à l'égard de ce qui peut être lu comme un colbertisme rénové, avec une attention particulière aux différences entre les deux pays dans deux domaines : l'héritage du XVIII^e siècle et la situation au lendemain de la période napoléonienne. Nous débordons ensuite du cadre chronologique *français*. En effet, alors que Francis Démier montre que le thème perd progressivement de son actualité de la fin de la Restauration au milieu des années 1830, nous esquisserons, pour l'Espagne, une perspective sur l'ensemble du siècle, pour voir dans quelle mesure le marché intérieur a pu constituer, y compris dans le domaine des non-ferreux, un élément, selon les cas affiché ou discret, illusoire ou très lucratif, de stratégies d'entreprises. Le choix d'une césure chronologique au milieu du siècle répond à une logique proprement espagnole : les changements technologiques et idéologiques qui se manifestent à partir des années 1850 contribuent-ils à éclairer un panorama devenu singulièrement confus ? Notre objectif d'ensemble est de fournir des éléments de réponse à une question majeure : la dissipation des illusions sur les virtualités du marché national et la mise en relief de ses carences comme espace de développement doivent-elles conduire à une disqualification totale, et de fait à la reproduction d'une méconnaissance intéressée, entretenue par les compagnies étrangères elles-mêmes à la fin du siècle ?

4 Francis Démier, *Nation, marché et développement dans la France de la Restauration*, thèse de doctorat d'État, université Paris X – Nanterre, 1991.

Le cas français

Pour comprendre la situation espagnole, il est nécessaire de commencer par une présentation, même sommaire, du cas français. Non que la France soit, au début du XIX^e siècle, un modèle, mais les évolutions y apparaissent clairement et permettent de mieux comprendre le cas espagnol, qui s'inscrit dans un mouvement plus général et présente aussi des éléments originaux. La situation française a été étudiée par Francis Démier notamment à partir des archives des ministères, les *bureaux*, et celles des chambres de commerce. Il démontre que cette période se caractérise par une synthèse entre une lecture rénovée du colbertisme et un libéralisme beaucoup plus hétéroclite que ce qu'en dit Jean-Baptiste Say, dont la propagande en faveur du libre-échange trouve peu d'échos hors des sphères intellectuelles⁵. Les inquiétudes suscitées par le traité de libre-échange de 1786 entre la France et l'Angleterre, appuyé par les physiocrates, et plus généralement par les peurs provenant de la Révolution industrielle anglaise provoquent un nouvel examen de l'œuvre et des textes de Colbert. On comprend alors que le colbertisme ne se réduit pas au dirigisme exportateur, à la substitution à outrance des importations et à la suppression de la concurrence sur le marché intérieur. Francis Démier insiste sur « l'actualité de Colbert » : le colbertisme constitue alors un système de transition nécessaire, qui inclut un renforcement de l'intervention de l'État, dans un double objectif, la constitution d'un marché intérieur et l'appui à la production plutôt qu'à la rente⁶. La synthèse entre cette lecture du colbertisme et une forme modérée de libéralisme réside précisément dans l'attention privilégiée portée au marché intérieur, vu comme un espace naturel et porteur du développement de *l'économie-nation*. Le libéralisme peut trouver son expression dans une politique douanière non prohibitionniste et surtout dans des mesures d'unification du marché intérieur, Colbert jouant dans les deux cas un rôle de modèle. Cette analyse peut s'appliquer également aux tarifs, selon la description de la situation sous l'Ancien Régime, donnée dans les années 1830, par un rapport du ministère français des Affaires étrangères :

La législation en France [au XVII^e siècle] était de beaucoup la plus libérale. Même sous Colbert, à l'époque où nos manufactures naissantes exigèrent une protection tutélaire, nos tarifs étaient loin d'avoir le caractère si énergiquement protecteur qu'ils ont revêtu depuis... Il n'y avait pas de surtaxe de navigation sur le chargement des navires étrangers, en opposition à la politique très restrictive de l'Angleterre⁷.

5 *Ibid.*, p. 198-225.

6 *Ibid.*, p. 20-28.

7 « Mémoire sur le traité de 1826 entre la France et l'Angleterre », Archives du ministère des Affaires étrangères, AD NC 4, cité par Démier, *ibid.*, p. 23.

Ce rôle unificateur du thème du marché intérieur ne va pas perdurer en France car on passe très rapidement, entre 1819 et 1827, selon les propos de Francis Démier, d'un « protectionnisme de progrès » à un « prohibitionnisme exclusif ». En peu de temps, profitant des contradictions du nouveau système, le libéralisme semble donc devenir la seule voie réaliste de développement pour le pays.

L'Espagne : la cohérence de l'héritage du XVIII^e siècle

Cette synthèse provisoire entre colbertisme et libéralisme semble pouvoir s'appliquer à l'Espagne de l'époque, mais la situation espagnole est profondément originale, non seulement pour des raisons propres aux événements dramatiques subis par le pays au début du XIX^e siècle, mais aussi parce que le legs du XVIII^e siècle est sensiblement différent.

700

La première différence réside dans le fait que, pour l'Espagne, cette synthèse ne constitue pas une véritable rupture : il n'y a pas eu avec l'Angleterre de traité équivalent à celui signé par la France en 1786. Par ailleurs, l'unification du marché national est engagée depuis le début du XVIII^e siècle par la dynastie des Bourbons. Les efforts se sont manifestés dans plusieurs domaines. Le premier a été celui du droit. Comme l'écrit José Rodríguez Labandeira, « l'homogénéisation du territoire en matière de douanes est un premier pas vers la *formation d'un marché national* »⁸. En 1714, les douanes intérieures (*puertos secos*) avec l'Aragon, le royaume de Valence et la Catalogne sont supprimées. En juillet 1757, la libre circulation des marchandises nationales est établie à l'intérieur du royaume, sauf, provisoirement, pour la laine et la soie. La pragmatique du 11 juillet 1765, qui abolit l'impôt, concède la liberté au commerce des grains, avec les effets contre-productifs bien connus, aboutissant notamment au fameux « motín de Esquilache ».

La politique d'amélioration des voies de communication entreprise par les Lumières est aussi parfaitement connue. Comme le démontre David Ringrose, si le tracé des routes ne répond pas seulement à des objectifs économiques, les projets de canaux ou de canalisation des fleuves ont pour seul objectif le transport des pondéreux (canal d'Aragon, de Castille et le Guadalquivir)⁹. Il est vrai que cette politique manque d'originalité : on sait tout ce qu'elle doit aux modèles français ou anglais. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'immense divergence entre les objectifs et les réalisations concrètes, mais l'orientation intellectuelle des décisions témoigne d'une volonté de promouvoir un véritable marché national.

⁸ José Rodríguez Labandeira José, « La economía española a finales del Antiguo Régimen », dans *Historia de España*, dir. Miguel Artola, Madrid, Alianza Editorial, t. IV, 1994, p. 156. C'est l'auteur lui-même qui souligne la dernière expression.

⁹ David Ringrose, *Transportation and Economic Stagnation in Spain (1750-1850)*, Durham, Duke UP, 1970, p. 34-38.

Cette attention au marché national se retrouve dans d'autres aspects de la politique économique, tout particulièrement dans la création d'entreprises à privilèges. Ces entreprises, dont plusieurs ont fait l'objet d'études monographiques, ont certes produit des résultats limités et elles ont même parfois échoué, mais elles sont significatives d'une volonté d'occupation du marché intérieur, de substitution d'importation par une production nationale. Il convient aussi de mettre l'accent sur une évolution tardive, discrète mais importante, dans les pratiques de l'administration économique, en particulier la *Junta de Comercio, Moneda y Minas*. Le traitement des diverses demandes de privilèges à partir du milieu des années 1780 fait ressortir, au moins dans le domaine des mines, des préoccupations nouvelles de réalisme économique, y compris dans le domaine des débouchés. Alors que, naguère, les réponses systématiquement favorables, même pour les projets les plus aberrants, témoignaient d'un parfait désintéret pour la production nationale, les conditions physiques, techniques, financières et commerciales font l'objet d'analyses sérieuses et la réponse dépend de la viabilité d'ensemble du projet. Les richesses naturelles, la demande et plus généralement le développement cessent d'être simplement l'objet de paris ou d'enthousiasmes. Les rapports n'accordent la plupart du temps qu'une place marginale aux perspectives d'exportation : de fait, le marché national est au cœur des préoccupations¹⁰.

À la différence de celui de la France, le discours espagnol du début du XIX^e siècle est en grande partie constitué à la fin du XVIII^e siècle et, même s'il est la plupart du temps implicite, il est sensiblement plus cohérent que celui pratiqué au nord des Pyrénées : si ce n'est sur des thèmes marginaux à l'époque, comme celui de la législation sur l'extraction charbonnière, il n'y a pas eu d'oppositions frontales comparables à celles provoquées par le traité franco-anglais de 1786. Naturellement, on ne saurait oublier l'arrière-plan de ce consensus. Tout d'abord, il masque le problème majeur de l'économie espagnole de l'époque, celui de la propriété terrienne. Par ailleurs, il est favorisé par l'existence de l'empire colonial : celui-ci est la véritable aire de développement des stratégies commerciales étrangères et nationales et, de plus, il évite de poser crûment le problème du retard relatif de l'économie nationale. Mais, malgré tout cela, il ressort clairement que, au delà de la perte de l'empire et des catastrophes péninsulaires du début du siècle, au terme de l'épisode napoléonien, l'espace commercial national peut constituer un vrai sujet de consensus national.

10 Domino García Fernández, *Informes a S. M. Y Real Junta de comercio, moneda y minas sobre algunas producciones naturales descubiertas en estos últimos tiempos en los dominios de España*, Madrid, Imprenta Real, 1798 ; Gérard Chastagnaret, *L'Espagne puissance minière dans l'Europe du XIX^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2000, p. 119.

Éclipse relative de la question

La construction du marché national était un élément fort du volontarisme de la politique économique espagnole des Lumières. Sa protection et son développement occupent une position analogue dans la France de la Restauration. La situation est très différente au temps de Ferdinand VII et même jusqu'au milieu du siècle. Contrairement à ce que l'on aurait pu déduire des observations précédentes, la perte des colonies n'a pas provoqué de concentration de la pensée économique vers la demande nationale.

702

Deux thèmes retiennent l'attention de la politique économique, tout comme celle de l'économie politique : d'une part, les difficultés de l'État face aux problèmes de déséquilibre des finances et à celui de la dette ; d'autre part la modernisation juridique de la propriété, sous ses trois aspects – abolition des seigneuries, abolition des majorats, désamortissement des biens du clergé, des communautés rurales et de la Couronne. En simplifiant à l'extrême, nous assistons donc à un double changement de priorité : de solution économique pendant des décennies, l'État devient une urgence et, du côté de l'économie privée, on passe d'une priorité du marché de la production à une priorité du marché de la propriété. On sait que les premières expressions de chacun de ces deux thèmes ont surgi dès le XVIII^e siècle, mais le XIX^e siècle introduit un changement fondamental en raison de l'actualité, dans certains cas d'une extrême gravité. En particulier, le délabrement de l'État affecte gravement la position des productions nationales sur le marché intérieur, par deux voies différentes : d'une part, la contrebande, très vigoureuse, notamment depuis Gibraltar, au cours des années qui suivent la guerre d'Indépendance ; d'autre part, sauf pendant le *trienio liberal*, de 1820 à 1823, l'octroi contre paiement de privilèges d'importation de certains produits agricoles ou industriels, tels que les cotonnades¹¹.

Cette situation peut aider à comprendre pourquoi l'Espagne n'offre pas une littérature économique aussi abondante que celle de la France sur la question du marché intérieur. Les auteurs, économistes, professionnels ou politiques parlent ou écrivent prioritairement sur le désamortissement. Un autre facteur contribue également à la discrétion relative du sujet : en France, l'actualité du problème du marché intérieur est en rapport avec la possibilité et la volonté d'industrialisation face à la concurrence anglaise. L'économie espagnole est si archaïque ou délabrée que, sauf exceptions, cette réflexion n'est pas à l'ordre du jour.

11 Joseph Fontana, *La quiebra de la monarquía absoluta, 1814-1820 (La crisis del Antiguo Régimen en España)*, Ariel, Barcelona, 1971, p. 320-323 ; Jordi Nadal, *El fracaso...*, *op. cit.*, p. 192-194. Ainsi, encore en 1829, la maison Dollfuss acquiert un privilège d'importation de cotonnades.

L'éclipse relative du thème du marché national ne veut aucunement dire qu'il soit remplacé par un autre discours commercial, par exemple de type libre-échangiste. Même les économistes libéraux font porter leur préférence sur le marché intérieur. On peut prendre l'exemple de José Canga Argüelles, grand admirateur de « l'immortel Smith », selon les dires de son frère Felipe. Ce dernier fait paraître en 1833 un ouvrage de José, dans lequel on perçoit parfaitement la synthèse de l'époque entre libéralisme et attention au marché intérieur¹². Tout en faisant une place aux thèmes libre-échangistes sur les douanes, il insiste beaucoup plus sur les obstacles imposés au marché intérieur et les remèdes nécessaires : de bons chemins et des canaux. L'auteur accepte même les péages qui permettraient de financer la construction et l'entretien des travaux.

Cela explique que les responsables politiques, ainsi que les chefs d'entreprise portent une attention toute particulière, pour ne pas dire exclusive, au marché intérieur. Les succès des exportations, comme celles du vin de Jerez, du mercure d'Almadén, du plomb et des raisins secs de la sierra de Gador, ne donnent pas lieu à une réflexion forte sur les effets positifs du commerce extérieur. Par exemple, à Gador, où les vignobles sont nés du réinvestissement des profits miniers, on attribue leur succès à l'activité minière, donc à une logique de l'offre, et nullement à la demande britannique de raisins secs¹³.

La suprématie idéologique du marché intérieur se traduit aussi de façon positive, par les décisions du gouvernement. L'Espagne renoue avec les idées des Lumières par la poursuite, dans les années 1830, de la politique de construction des canaux. Le transfert de la douane à la côte cantabrique en 1839 vient aussi compléter, pour le Pays Basque, la tâche d'unification juridique du marché national engagée en 1714 en Aragon et en Catalogne. Dans le cas des industriels, cet intérêt pour le marché intérieur peut aller jusqu'à provoquer de véritables changements d'orientation. C'est ce qui se passe dans l'industrie textile catalane : elle se convertit du marché colonial au marché national et son patronat s'engage dans la voie d'un militantisme protectionniste dont l'expression majeure est la *Comisión de Fábricas de Hilados, Tejidos y Estampados de algodón*, apparue en 1820¹⁴. A la fin des années 1840, Adolphe Blanqui résume d'une manière lapidaire ce mouvement pluridécennal qui affecte

12 José Canga Argüelles, *Elementos de la ciencia de Hacienda*, Madrid, D. J. Palacios, 1833.

13 Joaquín Ezquerro Del Bayo, « Datos sobre la estadística minera de España en 1839 », *Anales de Minas*, II, 1841, p. 314.

14 Alex Sanchez, *Protecció, ordre i llibertat. El pensament i la política econòmica de la Comissió de Fàbriques de Barcelona (1820-1840)*, Barcelona, Alta Fulla, 1990 ; Olivier Raveux, « Los fabricantes de algodón de Barcelona (1833-1844). Estrategias empresariales en la modernización de un distrito industrial », *Revista de historia industrial*, 2005, n° 28, p. 157-185.

l'agriculture comme l'industrie : « aussi peut-on affirmer que la guerre [contre la France], en faisant perdre à l'Espagne ses colonies, lui a fait conquérir son territoire »¹⁵.

Peut-être précisément du fait de la perte de l'Empire, support traditionnel des illusions de fortune, collectives et individuelles, le marché intérieur donne lieu à des expressions d'optimisme économique qui relèvent du pur irréalisme sur les perspectives qu'il peut offrir à l'industriel. C'est le cas, par exemple, d'un ouvrage publié à la fin des années 1820 par un promoteur de la Compagnie du Guadalquivir, Gregorio González Azaola : l'analyse cède la place à l'enthousiasme et même à l'incantation économiques¹⁶. Une quinzaine d'années plus tard, les fièvres minières et métallurgiques continuent à offrir des exemples d'illusions sur la consommation intérieure, que l'on hésite à attribuer à l'ingénuité ou à l'escroquerie, cette seconde explication paraissant toutefois déterminante dans le cas des compagnies houillères et sidérurgiques créées par des financiers madrilènes dans les années 1844-1847 : il faut attirer des acheteurs d'actions avec le mirage du marché espagnol des biens d'équipement¹⁷.

704

Cette forme d'instrumentalisation est plutôt contre-productive pour une perception positive du marché intérieur et, de façon générale, au milieu du siècle, la question du marché national se caractérise par ses contrastes ou ses ambiguïtés. Le caractère fondamental de ce marché s'affirme pour les industries du pays, mais on sent bien la persistance des obstacles qui s'opposent à son unification, ainsi que la croissance très faible de la demande. L'espace national reste fragmenté par les difficultés des transports terrestres, dont la gravité locale des crises de subsistances de l'époque est le symptôme le plus inquiétant, mis en évidence par Nicolás Sánchez Albornoz¹⁸. La demande intérieure a pu constituer l'espace de développement du textile catalan, mais aux dépens de la production d'autres régions, comme celle d'Alcoy, et surtout on ressent déjà que le marché national impose des limites strictes à d'autres secteurs, comme la sidérurgie ou le verre¹⁹.

15 « Rapport sur la situation économique et morale de l'Espagne en 1846 » (extrait du t. XVI des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, Paris 1850), cité par Jordi Nadal, *El fracaso...*, op. cit., p. 210.

16 Gregorio Gonzalez Azaola, *Hornaguera y hierro. Verdadero recurso que le queda a España después de tantas pérdidas como ha sufrido en estos últimos doscientos años*, Paris, Impr. David, 1829.

17 Gérard Chastagnaret, « Un mariage manqué : les financiers madrilènes et la minéro-métallurgie espagnole entre 1840 et 1846 », dans *Banque et investissements dans les pays méditerranéens à l'époque contemporaine (xix^e – xx^e siècles)*, Marseille, Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, 1985, p. 19-37.

18 Nicolás Sánchez Albornoz, *Jalones en la modernización de España*, Barcelona, Ariel, 1975, p. 101-145.

19 Jordi Nadal, « La debilidad de la industria química española en el xix : un problema de demanda », *Moneda y Crédito*, 1986, p. 33-70.

Pendant ce temps, les exportations minéro-métallurgiques commencent à étendre leurs effets vers plusieurs provinces, particulièrement en Méditerranée, avec la Sierra Almagrera et celle de Carthagène, provoquant un mouvement d'intérêt d'ampleur nationale, mais on ne peut pas encore parler de nette conversion de la pensée patronale en idéologie exportatrice.

Les exemples connus invitent à décrire le panorama des attitudes à l'égard du marché comme l'expression d'un double manque de foi : une défiance naissante à l'égard du marché national, un scepticisme encore vivace envers les virtualités du marché extérieur. L'une des meilleures illustrations de ce comportement doublement négatif est sans doute une lettre, de juillet 1851, de Jules Hauzeur, jeune ingénieur des mines belges en quête de fonds à Madrid pour assurer le passage de la Compagnie Royale Asturienne des Mines de la seule extraction charbonnière à la production de zinc. Les associés espagnols, Joaquín María Ferrer et le financier Felipe Riera, jusque là majoritaires, « sont, je pense, peu satisfaits de leur tentative dans les Asturies où ils perdent et perdront de l'argent, en sont fatigués et veulent bien plutôt s'en dégager que d'y entrer davantage ». Felipe Riera est même presque cinglant, « ayant émis sa volonté absolue et de principe de ne jamais, lui, parler d'aucune affaire à personne, voulant, dit-il, prendre à lui seul les bonnes et ne conseiller à personne les médiocres ou mauvaises »²⁰. La stagnation des ventes de charbon entraîne une forme de rejet général de tout dynamisme à l'égard du marché, intérieur ou extérieur. Le même courrier mentionne certes une exception à ce panorama général, celle d'un brillant ingénieur espagnol, Luis de la Escosura, qui a su profiter d'une opportunité sur le marché intérieur en créant une usine de céruse, mais celui-ci souligne lui-même le caractère atypique de sa démarche : « j'ai, dit-il, une telle opinion des Espagnols que, pour ma petite fabrique de céruse, j'ai préféré vendre une partie de mon avoir en actions de Santa Cecilia que de m'unir à eux tellement peu ils ont l'esprit industriel »²¹.

Une alternative est ainsi ouverte : soit s'éclaircit le débat entre la suprématie du marché intérieur et les thèmes libre-échangistes d'ouverture internationale qui vont être favorisés par le coup d'État libéral de 1854, soit subsiste une situation de doute oscillant entre une méfiance globale et des réponses pratiques visant à exploiter certaines des occasions qui se présentent. Après les affirmations idéologiques,

20 Lettre de Jules Hauzeur à Edouard Hauzeur, du 4 juillet 1851. Arch. de la Compagnie royale asturienne des Mines.

21 *Ibid.* Santa Cecilia, dont Luis de la Escosura est conseiller technique est la première et la plus importante des sociétés minières extrayant du minerai argentifère à Hiendelaencina (province de Guadalajara) ; créée en 1844, elle distribue dès 1849 des dividendes d'un niveau exceptionnel (Gérard Chastagnaret, *L'Espagne puissance minière...*, op. cit., p. 237-238 et 324).

le début des années 1850 est donc une période de profonde incertitude sur la solidarité entre construction nationale et développement économique.

LA SECONDE MOITIÉ DU SIÈCLE

Les efforts de promotion du marché national

En dépit de l'influence croissante de la pensée libérale, les années 1850 semblent laisser place à une nouvelle prise de conscience de l'importance du marché intérieur et une ère favorable à son développement.

Le premier fait positif est que, en particulier après la conversion de Bravo Murillo en 1851, la dette a perdu en grande partie, durant quelques années, le caractère critique qu'elle revêtait jusque-là. La croissance économique peut désormais occuper le premier rang des préoccupations : le résultat le plus important en est la construction du réseau ferroviaire, à partir du milieu de la décennie. Adoptant le modèle radial français, ce réseau devrait jouer un rôle décisif dans l'unification économique du territoire national.

Par ailleurs, comme le souligne très justement Antón Costas, à propos de la décennie suivante, les Libéraux au pouvoir après la révolution de 1868, la *Gloriosa*, ont été beaucoup plus attentifs qu'on n'a coutume de le dire à l'égard des problèmes du marché intérieur, et ont pris un ensemble de mesures qui « reflètent l'importance que les libre-échangistes donnaient à la liberté de circulation intérieure comme moyen de développer le commerce et l'industrie et faire face à la crise »²². De fait, le ministre des finances Figuerola, mettant un point final à la vision fiscaliste des derniers gouvernements d'Isabelle II, déclare « la liberté de circulation au sein de la nation des marchandises nationales et étrangères dont le commerce est autorisé », et prend plusieurs décisions concrètes comme la suppression de la douane de Madrid. Cependant, les effets de cette politique se révèlent très limités et les taxes sur la consommation, les *consumos*, restent un des piliers du système fiscal espagnol établi en 1845 par la réforme de Món-Santillán et ils provoquent encore, à la fin du siècle, une série d'émeutes dont l'analyse est encore objet de débats.

Déception dans le domaine du chemin de fer

De façon générale, il convient de relativiser fortement l'impact des changements. Les premières déceptions, qui ne se font pas attendre, concernent le réseau de chemin de fer. Elles sont antérieures même à sa mise en service : il s'agit des

²² Antón Costas Comesaña, *Apogeo del liberalismo en « La Gloriosa »*. *La Reforma económica en el Sexenio liberal*, Madrid, Siglo XXI de España, 1988, p. 100-101.

désillusions, parfaitement exprimées dans la grande enquête de 1866, sur le droit spécifique de pavillon et sur les taxes douanières imposées au coton et au fer. Les réponses des sidérurgistes, rassemblées dans le volume *Hierros* de la publication issue de l'enquête, expriment surtout les plaintes des entreprises, en particulier celles de Mieres ou de La Felguera contre le choix de l'importation presque totale des rails, locomotives et autres équipements au détriment des produits péninsulaires²³. Pour elles, une politique de protection aurait pu aider à la modernisation et au développement de la sidérurgie nationale. Ces plaintes ont donné lieu à des réflexions divergentes, de la part d'Albert Broder et Antonio Gómez Mendoza. Il ne fait cependant guère de doute que les espoirs des sidérurgistes sur le marché ferroviaire n'étaient pas réalistes : il fallait choisir entre une construction relativement rapide et la moins coûteuse possible, avec des matériaux importés, solution retenue, et une construction beaucoup plus lente et coûteuse, avec des matériaux en partie autochtones. Comme dans d'autres pays, c'était une illusion de croire que le chemin de fer pouvait provoquer l'essor de la sidérurgie moderne ; il pouvait, au plus, soutenir la croissance d'une industrie déjà assez bien développée et ayant d'autres perspectives commerciales. C'était le cas de la France qui, malgré tout, dans un premier temps importa d'Angleterre la majeure partie des matériaux²⁴.

À cela s'ajoutent les déficiences du service, qui sont de trois types. La première est celle des tracés. Si l'on prend en compte les concessions et le rythme de construction, on perçoit le retard de l'offre ferroviaire dans des régions qui, précisément, auraient eu besoin du chemin de fer pour le transport des produits lourds, en particulier les régions minières. Par exemple, il faut attendre la dernière décennie du siècle pour que la ligne entre Madrid et le bassin des Asturies soit entièrement terminée. Les déficiences dans la qualité du service constituent un autre problème, fortement exprimé dans de multiples plaintes, avec parfois une coloration anti-française, du fait de l'origine des capitaux des principales compagnies. Le troisième problème est celui des tarifs, si élevés qu'ils vont jusqu'à priver les produits espagnols de toute compétitivité : au cours des années 1880, le coût des transports rend le blé castillan plus cher que celui d'Amérique du Nord sur le marché de Barcelone²⁵.

23 *Información sobre el derecho diferencial de bandera y sobre los de aduanas exigibles a los hierros carbón de piedra y los algodones, presentada al gobierno de Su Majestad por la Comisión nombrada al efecto en Real Decreto de 10 de noviembre de 1865*, t. II, *Hierros*, Madrid, Imp. Nacional, 1867.

24 Albert Broder, *Le Rôle des intérêts économiques étrangers dans la croissance de l'Espagne au XIX^e siècle*, thèse d'État, université Paris I, 1981, p. 854-1447 ; Antonio Gomez Mendoza, *Ferrocarriles y cambio económico en España (1855-1913)*, Madrid, Alianza, 1982.

25 Gérard Chastagnaret, « Secteur minier et chemin de fer en Espagne au XIX^e siècle », *Pyrenaica. Bulletin du département de recherches hispaniques de l'Université de Pau*, 1983, p. 21-44 ; Jordi Nadal, *El fracaso...*, op. cit., p. 65-72.

Plus grave encore : le manque de dynamisme de la demande intérieure. Il explique en grande partie les déficiences du service ferroviaire : l'atonie de la demande oblige les entreprises à limiter leurs frais, même dans le remplacement du matériel, et à maintenir des prix élevés pour faire face aux coûts fixes. Certes, la consommation intérieure nourrit certaines initiatives : ainsi, une société exploitant une mine de sulfate de soude dans la province de Madrid expose-t-elle ses « calculs » de promesses de marché de la *meseta*²⁶. En fait, les limites de la consommation nationale constituent un frein déterminant à la croissance industrielle, comme l'a démontré Jordi Nadal pour divers secteurs, en particulier la chimie, victime, selon lui, d'une longue « monogamie » avec l'industrie du textile : ni le verre, ni le papier ne pouvaient offrir les marchés nécessaires au développement de la chimie et à l'introduction en Espagne des progrès techniques²⁷. Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples, et les facteurs principaux de ce long blocage sont connus de tous : la modestie de la croissance démographique et du produit agricole.

708

Au contraire, les succès sectoriels ou régionaux les plus spectaculaires ont été atteints grâce au commerce extérieur : le dernier tiers du siècle est celui de l'apogée de la mine et il voit le début de la croissance de l'exportation des oranges. Le secteur vitivinicole illustre à lui seul les deux faces du problème : splendeur tant que le phylloxéra qui touche les vignobles étrangers favorise l'exportation, puis crise avec la fermeture ultérieure des marchés extérieurs. Et ce sont surtout les mines, avec la demande en explosifs, qui viennent enfin, à partir des années 1870, remettre quelque peu en mouvement l'industrie chimique nationale.

Ces observations, qui auraient pu être formulées par les contemporains eux-mêmes, semblent conduire à la condamnation définitive de l'espace national comme socle de la croissance industrielle. Dans cette perspective, la recherche de marchés extérieurs serait la seule solution aux problèmes de développement du pays.

PRISON OU ESPACE DE PROSPÉRITÉ ? LES JEUX DISCRETS SUR LE MARCHÉ NATIONAL.

Les historiens se sont montrés généralement très réceptifs aux discours de l'époque sur les difficultés imposées par la faiblesse du marché intérieur. Deux aspects beaucoup moins pris en compte doivent pourtant être soulignés.

²⁶ *Memoria, informes y documentos pertenecientes a la Sociedad Minera y Fabril « El Amparo »*, Madrid, Imp. de Manuel Galiano, 1857.

²⁷ Jordi Nadal, « La debilidad de la industria química... », art. cit., p. 44-59.

Le premier point, presque ignoré des historiens, ainsi que d'une partie des hommes d'affaires européens de l'époque, tient à l'importance du marché national pour les produits dits d'exportation. Ainsi, pour le secteur minier, l'Espagne est absente dans plusieurs statistiques de consommation à la fin du XIX^e siècle et début du XX^e, statistiques publiées par la *Metallgesellschaft* de Francfort, reconnues par les opérateurs pour leur fiabilité : la consommation espagnole de zinc et de plomb n'y apparaît pas. Cela ne signifie nullement que le produit n'est pas consommé, mais que le marché se trouve soigneusement abrité de la concurrence internationale. Dans le cas du zinc, la Compagnie Asturienne des Mines a réussi à obtenir, à partir des années 1860, le monopole sur le marché espagnol, monopole confirmé par tous les cartels dans les années précédant la première guerre mondiale : les 2 500 à 3 000 tonnes consommées chaque année en Espagne donnent des résultats financiers exceptionnels pour l'entreprise, parce que les prix peuvent en partie évoluer en marge de la conjoncture européenne. L'entreprise en retire un double privilège : une sécurité certaine pendant les années de crise et, plus largement, un niveau de prix de vente très supérieur à celui du marché international : malgré sa production de métal, l'Espagne paie le zinc le plus cher de toute l'Europe²⁸. Dans le cas du plomb, la consommation espagnole est estimée à 15 000 tonnes au début du XX^e siècle²⁹. La quantité est modeste en termes absolus : elle représente un sixième de la consommation française et se situe bien au-dessous de la capacité productive d'une entreprise comme Peñarroya, qui dépasse 100 000 tonnes à la veille de la première guerre mondiale. Mais, tout comme pour le zinc, le marché intérieur du plomb constitue un espace privilégié pour quelques rares sociétés qui ont réussi à établir un réseau de vente à travers tout le pays, en particulier dans les grandes villes comme Madrid et Barcelone. C'est le cas de la société Figueroa : lorsqu'elle vend à ses mines et usines de Peñarroya, en 1913, elle conserve son activité commerciale, très rémunératrice, de vente de produits en plomb, notamment les plombs de chasse³⁰.

Prison ou opportunité ?

Avec les marchés cachés, l'autre point important, mieux connu, est l'ambiguïté du marché intérieur. Comme l'illustre l'enquête de 1866, tous les producteurs se plaignent de la faiblesse de celui-ci. Ils se plaignent mais ils survivent. Le cas

28 Gérard Chastagnaret, « Une réussite dans l'exploitation des minerais non ferreux espagnols au XIX^e siècle : la Compagnie royale asturienne des Mines », dans *Aux origines du retard économique de l'Espagne (XVI^e-XIX^e siècles)*, dir. Jean-Pierre Amalric et Bartolomé Bennassar, Paris, CNRS Éditions, 1983, p. 81-113 ; *L'Espagne puissance minière...*, op. cit., p. 412 et 763.

29 *Revista Minera*, 1908, p. 537.

30 Gérard Chastagnaret, *L'Espagne puissance minière...*, op. cit., p. 604-610.

de la sidérurgie est une bonne illustration de cette ambiguïté. On sait que la modernisation des entreprises basques s'arrête peu d'années après la création de celles-ci, au début des années 80, en raison des limites du marché intérieur. Après avoir profité de la qualité du minerai local pour exporter une partie, toujours minoritaire, de leur production sous forme de fonte non phosphoreuse, elles perdent cet avantage relatif avec l'essor du procédé Thomas Gilchrist. Leurs coûts de production sont tels qu'elles ne peuvent profiter de l'effondrement de la peseta pour se relancer sur les marchés extérieurs³¹. Mais la sidérurgie ne sombre pas. Grâce à la cartellisation mise en place à partir de 1907 et au sacrifice d'une grande partie de la rénovation technique, non seulement la société basque *Altos Hornos de Vizcaya* se trouve consolidée, mais le pôle asturien est également sauvé avec la *Fábrica de Mieres* et la *Duro-Felguera*³². De façon générale, pour la sidérurgie comme pour le textile, la demande intérieure n'a pas permis de suivre les progrès de la technologie, mais elle a soutenu une certaine forme de croissance de l'industrie nationale. Elle ouvre ainsi un passage au nationalisme économique, de grand avenir dans l'Espagne de la première moitié du xx^e siècle, étudié par Pedro Fraile précisément à partir du cas de la sidérurgie³³. Bien à propos, les observations précédentes ont une conséquence immédiate qui est loin d'être marginale : en dépit des déceptions et des discours de disqualification, le marché intérieur continue à être la base commerciale fondamentale de l'industrie nationale.

DE L'ÉCONOMIE-NATION À UNE LOGIQUE MÉDITERRANÉENNE

Par plusieurs aspects, le cas espagnol paraît simplement illustrer l'usure de la valeur opératoire du concept d'économie-nation avec l'avancée du siècle, tout comme s'est épuisé, en France, au cours des années 1830, le modèle colbertien tardif. Il serait pourtant profondément réducteur et même inexact de lire l'évolution de l'Espagne comme une reproduction décalée de celle de la France. Tout d'abord, après 1814, le marché national espagnol n'a jamais offert les potentialités de celui de la France. Jusqu'au milieu du siècle, il a fonctionné comme espace de survie ou de croissance atrophiée pour l'industrie nationale. À la différence de la France de la Restauration, l'Espagne ne parvient pas à donner véritablement corps à l'association entre le développement et l'idée de nation³⁴. Cet échec ouvre la voie

31 Remarquable mise au point d'Antonio Escudero, « ¿ Fue internacionalmente competitiva la siderurgia vasca ? », comunicación al VIII Congreso de la Asociación española de historia económica, Saint Jacques de Compostelle, septembre 2005.

32 Gérard Chastagnaret, *L'Espagne puissance minière...*, op. cit., p. 437-440 et 596-597.

33 Pedro Fraile Barbín, *Industrialización y grupos de presión : la economía política de la protección en España (1900-1950)*, Madrid, Alianza, 1991.

34 Francis Démier, *Nation, marché et développement...*, op. cit., p. 4.

à un libéralisme doctrinaire qui sert les intérêts d'un secteur exportateur peu et mal articulé sur le reste de l'économie, sans offrir de véritable alternative ou même d'élargissement au cadre national. L'écartèlement de la pensée et des politiques traduit et accompagne celui de l'économie réelle.

L'Espagne n'est pas la France, mais tout se passe aussi comme si l'économie espagnole restait à l'écart des bases commerciales sur lesquelles se sont édifiées alors les réussites majeures de l'industrialisation dans l'Europe méditerranéenne, notamment la capacité à jouer sur des marchés de dimensions différentes – locaux, régionaux, nationaux, transnationaux – ce qu'illustrent aussi bien la métallurgie marseillaise dans le deuxième tiers du XIX^e siècle que la longue prospérité industrielle d'Hermoupolis dans l'archipel des Cyclades³⁵. Les phases de prospérité correspondent à des périodes de combinaison de marchés de chacun de ces types, les phases de déclin ou de crise à la perte d'un de ces piliers, marché national grec dans le cas d'Hermoupolis, marché méditerranéen dans le cas de la sidérurgie marseillaise³⁶.

Ce paradigme méditerranéen, qui peut être appliqué à d'autres espaces caractérisés par un décalage entre, d'un côté, la capacité d'initiative et l'accès à la technologie et aux marchés lointains, et d'un autre côté, les limites propres à la consommation, affecte la formulation même du problème du rapport entre marché et construction nationale. Dans l'aire méditerranéenne, une industrialisation nationale forte ne peut reposer uniquement sur des marchés intérieurs toujours insuffisants. Paradoxalement, la vitalité économique d'espaces politiques alors souvent en construction exige des ouvertures, une transgression volontariste de leurs frontières par les stratégies d'entreprise. En dépit de ses dimensions et de son histoire, l'Espagne du XIX^e siècle ne pouvait constituer le support d'une croissance industrielle soutenue.

Le pays a bien perçu, sous diverses formes, l'importance du lien entre la géographie des marchés et la croissance de son industrie, mais il n'a pas su élaborer et suivre un paradigme en harmonie avec les réalités du pays. Il n'y a pas eu de formulation théorique prenant en compte ces réalités, ni de la part des tenants de l'économie-nation, ni même de la part du libéralisme dogmatique du milieu du siècle. Sans prétendre mettre un terme au débat, évoqué plus haut, entre les défenseurs des industriels et ceux du marché intérieur, avant tout rural,

35 Olivier Raveux, *Marseille, ville des métaux et de la vapeur au XIX^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 1998 ; Christine Agriantoni, « L'industrie grecque au XIX^e siècle. Périodisation, problèmes d'intégration », dans *Économies méditerranéennes. Équilibres et intercommunications. XIII^e-XIX^e siècles*, Athènes, Centre de recherches né-helléniques, 1985-1986, t. II, p. 333-342.

36 Gérard Chastagnaret, « La industria en el Mediterráneo : una historia en construcción », dans *Mediterráneo e historia económica*, dir. Jordi Nadal et Antonio Parejo, Almería, 2005, p. 151-163.

on peut constater que la demande nationale a été à la fois l'abri et le carcan d'initiatives entrepreneuriales impuissantes à jouer sur le chevauchement des espaces. D'où la croissance lente des industries de base fondées sur la demande intérieure. Par ailleurs, il y eut plusieurs succès spectaculaires de secteurs fondés sur la demande internationale. A l'exception de quelques exceptions marginales, comme l'industrie du zinc, il manqua la synthèse des deux démarches. Ce fut l'œuvre de la deuxième moitié du xx^e siècle. L'Espagne d'aujourd'hui s'affirme européenne : on peut voir aussi dans ses succès économiques, fondés sur le marché national et les ouvertures extérieures, la réalisation tardive d'une logique méditerranéenne.

ESSAI D'APPRÉCIATION ORGANOLEPTIQUE DU CHAMPAGNE ÉLABORÉ AU XIX^e SIÈCLE

Claire Desbois-Thibault

Dès son apparition sur le marché à l'extrême fin du xvii^e siècle, le vin de Champagne mousseux est perçu par ses consommateurs comme un vin de prestige. Il est vrai que, depuis fort longtemps déjà, les vins de la région jouissent d'une solide réputation basée sur les qualités du vignoble champenois¹. Mais il s'agit alors essentiellement de vin rouge. Or, à la charnière des deux siècles, la mousse intervient soudain comme un paramètre de distinction, de nouveauté et de rareté, ce qui en fait l'un de ses principaux attraits².

L'intérêt des amateurs éclairés est donc certain³. Pourtant, tout au long du xviii^e siècle, le champagne mousseux rencontre de nombreuses difficultés d'élaboration et des imperfections gustatives dues à la méconnaissance du processus chimique et œnologique à l'origine de l'effervescence. Aussi, pour permettre l'essor de la production, des perfectionnements dans la maîtrise scientifique et technique du processus de vinification sont indispensables. C'est pourquoi la présente étude se propose d'examiner les améliorations, en particulier gustatives, qu'a connues le champagne au xix^e siècle, grâce à l'application des découvertes de la science moderne.

Pour ce faire, il a été décidé de prendre le parti d'analyser le goût du champagne du début du xix^e siècle, lorsque Chaptal et Cadet de Vaux tentèrent d'introduire la chimie dans la vinification⁴, jusqu'à la fin du siècle quand, à la suite des ravages du phylloxéra, la nature du vignoble fut sensiblement modifiée. En effet, l'introduction de plants greffés et l'usage de produits phytosanitaires d'origine chimique transformèrent les modes de culture, avec, semble-t-il, des répercussions gustatives sur les vins produits⁵. Les manuels et les traités de

1 Jean-Pierre Devroye, *L'Éclair d'un bonheur*, Paris, La Manufacture, 1989.

2 Gilbert Garrier, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Larousse, 2002, p. 155.

3 Claire Desbois-Thibault, *L'Extraordinaire aventure du champagne. Moët & Chandon. Une affaire de famille*, Paris, PUF, 2003.

4 Jean Antoine Claude Chaptal, *L'Art de faire le vin*, Paris, Madame Huzard, 1807 ; Antoine-Alexis Cadet de Vaux, *L'Art de faire le vin d'après la doctrine de Chaptal, instruction destinée aux vigneronns*, Paris, Bureau de la Décade philosophique, Thermidor, an IX.

5 Jules Weinmann, *Guide de champagnisation : manuel de travail des vins mousseux*, Épernay, l'auteur, 1899.

vinification de l'époque constituent notre source première⁶. Ils témoignent du long cheminement des explications scientifiques progressivement proposées aux praticiens. Ils permettent aussi de mesurer les adaptations des modes opératoires et leurs résultats positifs en fonction de l'état d'avancement de la science œnologique. Seront donc successivement examinés les problèmes rencontrés dans la vinification en mousseux, puis les progrès scientifiques et techniques appliqués à l'élaboration, enfin, l'effort de valorisation par les hommes des atouts naturels du vin de Champagne.

LES PROBLÈMES DE LA VINIFICATION EN MOUSSEUX

Vin attrayant pour une clientèle d'amateurs éclairés, le champagne du début du XIX^e siècle reste pourtant le résultat d'une vinification empirique aux résultats hasardeux.

714

Une boisson nouvelle

Le champagne apparaît sur le marché des boissons alcoolisées dans un contexte de révolution des goûts caractérisée par une réelle recherche des amateurs pour des vins différents aux sensations gustatives nouvelles. On cherche surtout à produire des vins de garde qui puissent se conserver au-delà de l'année de récolte, possibilité technique de conservation qu'offre désormais la bouteille de verre, notable progrès pour la vinification et le commerce des vins de qualité en France⁷. Or, en raison de la nature des vins produits en Champagne, la pratique de la conservation en

6 André Jullien, *Manuel du sommelier, ou Instruction pratique sur la manière de soigner les vins*, Paris, l'auteur, 1813 ; *Idem, Topographie de tous les vignobles connus... suivie d'une classification générale des vins*, Paris, l'auteur, 1816 ; Jean-Alexandre Cavoleau, *Œnologie française, ou Statistique de tous les vignobles et de toutes les boissons vineuses et spiritueuses de la France, suivie de considérations générales sur la culture de la vigne*, Paris, Mme Huzard, 1827 ; M. François, *Traité sur le travail des vins blancs mousseux*, Châlons-sur-Marne, impr. de Boniez-Lambert, 1837 ; Louis Rousseau, *De la champagnisation des vins et autres boissons fermentées*, Épernay, 1852 ; Louis-Perrier, *Mémoire sur le vin de Champagne*, Paris, [Société des bibliophiles français], 1865 ; Edme-Jules Maumené, *Traité théorique et pratique du travail des vins : leurs propriétés, leur fabrication, leurs maladies, fabrication des vins mousseux*, Paris, G. Masson, 1874 ; Édouard Robinet, *Manuel général des vins. Fabrication des vins mousseux*, Paris, A. Lemoine, 1877 ; Jules Salleron, *Études sur le vin mousseux. Nouveau mode de tirage rationnel et infaillible, l'élasticité du verre et la résistance des bouteilles, le liège et son application au bouchage du vin de Champagne*, Paris, 1895 ; J. Weinmann, *Guide de champagnisation...*, *op. cit.* ; Émile Manceau, *Considérations nouvelles sur le tirage des vins de champagne*, Épernay, Imprimerie du *Courrier du Nord-Est*, 1899.

7 Jean-Robert Pitte, « Origine et géographie des formes de bouteilles en France » dans *Les Entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIX^e-XX^e siècles. Mélanges en l'honneur de François Caron*, dir. Michèle Merger et Dominique Barjot, Paris, PUPS, 1998, p. 793-807.

bouteille engendre, dans de nombreux cas, une reprise de fermentation : au retour des chaleurs printanières, le sucre présent dans le vin reprend sa transformation en alcool et en gaz carbonique. Comprimé dans une bouteille hermétiquement fermée, le gaz procure la prise de mousse qui s'échappe au saut du bouchon. Le vin mousseux de Champagne est né !

Dès la fin du XVII^e siècle, le champagne effervescent remporte un vif succès auprès de consommateurs conquis par l'aspect festif et inattendu de la mousse. Soucieux de se distinguer, ces amateurs éclairés, souvent fortunés, lui réservent un accueil enthousiaste en dépit d'une qualité parfois vacillante. En effet, une acidité prononcée et une saveur souvent désagréable sont les défauts majeurs que reprochent les opposants au vin mousseux, qui désapprouvent fermement ce mode de vinification des vins champenois⁸. Le débat sur la qualité du vin mousseux tel qu'il s'instaure au cours du XVIII^e siècle prouve ainsi que l'aspect gustatif du vin produit tient une place appréciable dans le développement productif du champagne. Car il est vrai qu'en raison de la méconnaissance complète des phénomènes chimiques et microbiologiques à l'origine de la prise de mousse, l'empirisme domine, conduisant à de nombreux déboires tant économiques que qualitatifs.

Un processus œnologique incompris et hasardeux

En effet, la fermentation, phénomène scientifiquement toujours incompris au début du XIX^e siècle, est à l'origine de nombreuses déconvenues dues, en premier lieu, à l'irrégularité de l'intensité de la mousse obtenue. Aussi, les résultats d'un tirage (terme relatif à l'opération de mise en bouteille du vin) sont aléatoires : si les uns ne prennent étonnamment pas mousse, ce qui a pour inconvénient de devoir écouler le vin tranquille à un prix inférieur, pour d'autres, la mousse atteint une telle violence qu'elle provoque, en raison de la fragilité des bouteilles de l'époque, une casse effroyable⁹. C'est pourquoi l'on suppose d'ailleurs que la majeure partie des bouteilles qui arrivaient sur la table des amateurs devait être des vins crénants de mousse légère. De ce fait, la gestion imprécise de la formation de la mousse, jointe à la qualité imparfaite des bouteilles et des bouchons, conduisent à des pertes de production considérables et à des conséquences financières non négligeables. Aux déboires techniques et économiques de l'irrégularité de la prise de mousse, s'ajoute aussi son impact négatif sur l'appréciation gustative du champagne, car de l'intensité de l'effervescence dépend non seulement l'aspect visuel dans le

⁸ De nombreux documents, notamment la correspondance de Bertin du Rocheret, témoignent du dédain avec lequel les connaisseurs accueillirent le vin mousseux.

⁹ Une casse moyenne tourne autour de 10 % mais la perte est souvent plus importante. Chez Moët & Chandon, la casse s'élève à 35 % en 1833 et à 25 % en 1834. Voir Claire Desbois-Thibault, *L'Extraordinaire aventure...*, *op. cit.*

verre mais aussi l'épanouissement des arômes du vin. Paramètre incontournable de la dégustation du champagne, l'intensité de la mousse intervient aussi dans l'appréciation sensorielle des consommateurs.

Si, par chance, le champagne en bouteille présente une belle mousse, il reste menacé par des altérations face auxquelles la faiblesse des connaissances scientifiques reste impuissante. Souvent conséquences accidentelles d'une mauvaise fermentation, ces maladies, qui surviennent pendant la vinification comme lors du vieillissement en bouteille, restent sans remède puisque, en général, on en ignore les solutions curatives ou préventives. Devenus imbuivables, les vins altérés constituent une perte directe. À ces maladies s'ajoutent les imperfections de limpidité propres au champagne, lesquelles sont dues à la formation d'un dépôt résiduel survenu dans la bouteille lors de la seconde fermentation. Sa présence, peu engageante à la dégustation, constitue également un facteur défavorable à la commercialisation croissante du champagne.

716

De plus, les manipulations multiples qu'exige la vinification en mousseux rendent la production onéreuse, d'autant qu'à chaque opération, l'usage d'un matériel imprécis conduit à des pertes de vin inévitables qui en augmentent le coût de revient. L'état rudimentaire de l'outillage de vinification représente le troisième frein au développement de la production du champagne. Ce facteur, avant tout économique, n'est pas sans conséquence sur la qualité obtenue, puisque, en l'absence d'une technique mieux appropriée, aucune homogénéité des cuvées produites ne peut être assurée. L'inconstance des qualités du champagne commercialisé est donc néfaste à l'image d'un vin qui se positionne pourtant comme boisson de prestige.

Les objectifs des scientifiques

L'ensemble de ces facteurs explique la faiblesse de la production du champagne au XVIII^e siècle. On commence réellement à parler de commerce de champagne dans les années 1725-1730, mais, vers 1780, les exportations semblent ne pas atteindre 300 000 bouteilles¹⁰. Par conséquent, à l'orée du XIX^e siècle, lorsque timidement la chimie intervient dans la vinification, les préoccupations des scientifiques sont doubles : d'une part, maîtriser la production, notamment d'un point de vue économique, et d'autre part, proposer un mode opératoire qui préserve les qualités naturelles des vins.

La maîtrise de la mousse constitue ainsi la préoccupation majeure autour de laquelle gravitent les principales améliorations scientifiques et techniques proposées au XIX^e siècle. Cet objectif sous-entend une meilleure compréhension

¹⁰ A. Maizière, « Origine et développement du commerce du vin de champagne », *Travaux de l'Académie de Reims*, 1848.

du phénomène chimique et microbiologique de la fermentation en général, et des phénomènes complexes de sa reprise en bouteille dans le cas particulier du champagne. Quant à l'application technique nécessaire, celle-ci doit permettre l'obtention d'une mousse dont l'intensité soit acceptée par la faible solidité des bouteilles.

Le second but des recherches menées consiste à valoriser les qualités organoleptiques du champagne. Cette intention passe avant tout par la lutte contre les maladies dans l'espoir d'obtenir un vin sans défaut qui supporte notamment les longs transports et les variations de température à l'origine de nombreuses altérations. Mais le savoir-faire constamment nourri des expériences renouvelées des vinificateurs impose également que la science propose des procédés qui prennent en compte et préservent les atouts que la nature apporte aux vins de Champagne.

LES PROGRÈS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE L'ÉLABORATION

En l'absence d'une connaissance scientifique des mécanismes du phénomène de fermentation, la manipulation des vins mousseux est lente et coûteuse. L'essor de la production du champagne impose donc, en premier, la recherche d'une méthode rationnelle du travail du vin mousseux. Pourtant longtemps, les vinificateurs recourent à des solutions empiriques avant de faire bénéficier leurs pratiques des apports bénéfiques de la science.

La compréhension progressive de la fermentation

La fermentation à l'origine du passage de l'état de jus de raisin à celui de vin met en action deux constituants essentiels, le sucre et les levures, suivant des mécanismes que la science ne peut expliquer. On suppose néanmoins rapidement le rôle du sucre dans la reprise de la fermentation en bouteille. Aussi, de manière empirique, la perception de ce facteur conduit à l'ajout systématique d'une liqueur de tirage (dissolution de sucre dans du vin) avant la mise en bouteille. En réalité, les auteurs ne sont pas unanimes sur la chronologie du recours à cette méthode. Certains envisagent que, dans les premiers temps, la seconde fermentation n'est due qu'au sucre résiduel issu du raisin et présent dans le vin lors de la mise en bouteille. Ils s'appuient sur les propos des premiers vinificateurs, qui assurent ne jamais ajouter de sucre dans leur vin¹¹. Considérant qu'il s'agit d'occulter

11 L'addition de sucre dans le vin destiné à devenir du mousseux n'est mentionnée ni par André Jullien dans les années 1810 (*Manuel du sommelier...*, op. cit. ; *Topographie de tous les vignobles...*, op. cit.), ni par Jean-Alexandre Cavoleau en 1827 (*Œnologie française...*, op. cit.).

des pratiques qui auraient pu nuire à l'image d'un vin naturel, d'autres auteurs considèrent que, très vite, si ce n'est dès l'origine, l'usage de la liqueur de tirage est de rigueur. Émile Manceau, directeur de la Station Œnologique d'Épernay au début du ^{xx}^e siècle, justifie le fléchissement des reproches gustatifs adressés au champagne entre 1700 et 1750 parce que celui-ci est désormais plus sucré. Mais, assure-t-il, l'ajout d'une liqueur mal dosée est aussi l'explication supposée de la reprise des casses considérables survenues dans les caves à la fin du ^{xviii}^e siècle¹².

En effet, l'ajout d'une liqueur de tirage ne résout point l'incertitude du résultat de la prise de mousse car il faut avant tout savoir quantifier le sucre à ajouter pour obtenir l'intensité souhaitée. Or, jusqu'au 1^{er} tiers du ^{xix}^e siècle, cette détermination se fait par la seule dégustation, qui reste un procédé subjectif souvent faussé par l'intervention de paramètres secondaires comme l'acidité. Le mérite d'une amélioration notable dans la production du champagne revient à François, pharmacien à Châlons-sur-Marne, qui, en 1836, propose une méthode de dosage du sucre connue sous le nom de *Réduction François*, laquelle apporte enfin une sûreté relative à l'opération de tirage¹³.

718

Son principe consiste à faire réduire par ébullition une certaine quantité de vin jusqu'à un résultat prédéfini, puis à peser le liquide obtenu au moyen du glucomètre de Cadet de Vaux. Grâce à des tables établies par François, il est ensuite possible d'évaluer la quantité de sucre à ajouter au vin pour atteindre l'intensité de mousse souhaitée et écarter ainsi les menaces de casses désastreuses. Rectifié et perfectionné dans les décennies suivantes, le principe de la réduction François reste, au ^{xix}^e siècle, la méthode la plus courante de dosage du sucre, et tous les auteurs de l'époque sont unanimes pour reconnaître l'avancée incontestable que ce procédé permit dans l'élaboration du champagne¹⁴.

Les levures interviennent également dans la fermentation. Mais leur découverte est plus tardive, puisqu'elle revient à Pasteur, qui, en 1866, établit, sur des bases expérimentales indiscutables, la théorie scientifique de la fermentation. Avec ces travaux, commence une période de recherches et de progrès incessants dans la préparation et la manipulation des vins mousseux de Champagne. On comprend désormais que les levures indigènes – ces microorganismes présents sur la pellicule des raisins – ont un rôle majeur lorsque, passées dans le moût, elles

12 Émile Manceau, *Considérations nouvelles...*, *op. cit.*

13 Il faut souligner le rôle joué par la profession de pharmacien dans les avancées scientifiques du ^{xix}^e siècle, qu'elles soient du domaine de la vinification ou de la brasserie. Ainsi, l'un des plus grands brasseurs, Cruber, pharmacien de métier, fut-il amené par la pratique de la chimie expérimentale à devenir brasseur. Voir F. Bucher, « Une grande entreprise strasbourgeoise : la brasserie Schutzenberger (1760-1870) », *Annuaire de la Société des Amis du Vieux Strasbourg*, n° 13, 1983, p. 83-95.

14 M. François, *Traité sur le travail...*, *op. cit.*

participent au processus de fermentation. Toutefois, leur présence reste aléatoire et les mécanismes de leur transformation sont scientifiquement mal compris. Par conséquent, jusque dans les années 1880, leur intervention dans la fermentation ne peut être précisément prévue, avec l'imperfection de prise de mousse qui en dépend.

On s'aperçoit alors, grâce aux recherches menées dans les laboratoires de la région, que les levures des cépages champenois sont particulièrement actives lors de la prise de mousse et qu'elles facilitent, en outre, la formation d'un dépôt plus compact dans les bouteilles. Dès lors, on comprend que, si avant le tirage, on ajoute non seulement du sucre mais aussi des levures dans des quantités prédéfinies, le résultat de la prise de mousse est assuré¹⁵. Aussi l'introduction de levures sélectionnées en laboratoires se fait-elle ponctuellement dans les années 1880-1890, puis systématiquement par la suite, avec pour résultat une production désormais globalement maîtrisée.

Une fois mieux compris les principes premiers de la fermentation, les accidents de vinification deviennent moins nombreux. Des recherches sur les maladies, telle la graisse ou les vins bleus, sont entreprises et des remèdes sont trouvés. De même, grâce à des travaux sur la formation et la composition du dépôt, des améliorations notables sont apportées aux problèmes de limpidité des vins¹⁶. Tous ces progrès sont évidemment favorables aux qualités gustatives du champagne.

L'innovation technique

Parallèlement ou successivement aux avancées scientifiques, des perfectionnements sont réalisés dans les opérations de manipulation des vins. L'innovation technique vise d'abord une réduction des pertes de vins grâce à un outillage mieux adapté. Mais l'amélioration technique devient aussi un atout qualitatif lorsque les nouvelles techniques ont une incidence sur le goût. Le nettoyage des bouteilles en est un exemple. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, les perles de verre se substituent aux billes de plomb ou d'étain qui communiquaient un goût sulfureux et nauséabond lorsqu'un grain oublié dans la bouteille était attaqué par les acides du vin¹⁷.

Après 1880, l'invention d'une doseuse¹⁸ d'une précision remarquable est un autre exemple. Longtemps, l'introduction de la liqueur d'expédition dans la bouteille est défectueuse. Effectué à la main, le remplissage contrarié par l'ascension contraire de la mousse est lent, dispendieux, et provoque bien souvent un affaiblissement

15 Émile Manceau, *Considérations nouvelles...*, *op. cit.*

16 Édouard Robinet, *Manuel général des vins...*, *op. cit.* ; Émile Manceau, *Considérations nouvelles...*, *op. cit.*

17 Édouard Robinet, *Manuel général des vins...*, *op. cit.*

18 Appareil servant à introduire la liqueur d'expédition.

certain de la mousse. L'opération est avantageusement simplifiée par l'invention d'une machine automatique qui limite les débordements du vin tout en assurant l'ajout d'une quantité constante de liqueur dans chaque bouteille¹⁹.

Progressivement, également, la résistance des bouteilles s'accroît. Aussi, le niveau scientifique et technique de la vinification permet de prolonger sans risque pendant deux ans environ le vieillissement des vins en cave, si bien que ceux-ci peuvent pleinement développer leurs qualités organoleptiques, ce qui ne devait pas être le cas des premiers champagnes vendus rapidement, souvent par crainte d'une seconde fermentation trop intense en bouteille²⁰.

Aussi, à la fin du siècle, science et technique ont abouti à une méthode de vinification rationnelle et scientifique doublement favorable au champagne : d'une part, les pertes financières dues aux mauvaises fermentations et à l'imprécision de l'outillage sont réduites, d'autre part, les défauts de goût qui découlent de ces mêmes facteurs sont supprimés. La production du champagne acquiert même une certaine régularité quantitative et qualitative.

720

LES SPÉCIFICITÉS DE LA VINIFICATION DU CHAMPAGNE

Néanmoins, au cours du siècle, la détermination des procédés fondamentaux de la vinification champenoise intègre aussi le savoir-faire expérimental des vinificateurs. Celui-ci passe par la valorisation des atouts que la nature fournit au vin de Champagne grâce, notamment, à la pratique de l'assemblage. Cependant, la possibilité de proposer une gamme de champagne aux goûts variés représente certainement l'ingéniosité majeure des élaborateurs du XIX^e siècle.

Le goût « Maison »

Dès les premiers temps du vin effervescent, il semble que la sélection des trois cépages champenois (Chardonnay, Pinot noir et Pinot meunier) est déjà établie²¹. Suivant les terroirs où ils sont cultivés, ces cépages développent des arômes propres et des aptitudes à la prise de mousse différentes : les vins de raisins noirs ont plus de corps et de bouquet, ceux de raisins blancs ont plus de finesse et de légèreté et prennent mieux la mousse. Aussi reconnaît-on, dès le XVIII^e siècle, qu'il est avantageux de mélanger des crus différents²². L'art de

19 Émile Manceau, *Considérations nouvelles...*, *op. cit.*

20 Évolution confirmée par la durée de vieillissement étudiée dans les caves de Moët & Chandon. Voir Claire Desbois-Thibault, Claire Desbois-Thibault, *L'Extraordinaire aventure...*, *op. cit.*

21 Du moins, des variétés très proches. Ceci étant, d'autres cépages continuent d'être cultivés.

22 Selon Émile Manceau, l'usage est bien établi au début du XIX^e siècle ; d'ailleurs, André Jullien fait connaître que le mélange des raisins noirs et des raisins blancs « concourt à la perfection des vins blancs et particulièrement à ceux que l'on tire en mousseux ».

l'assemblage consiste donc à savoir marier des vins différents afin de former un tout qui s'harmonise, tout en imaginant, par la dégustation, ce que donnera ultérieurement la cuvée ainsi préparée.

Cet usage a pour résultat d'établir un goût propre à chaque vinificateur, en l'occurrence, à cette époque, à chaque Maison de négoce, suivant la nature de leurs approvisionnements en raisin. Mais ce goût dépend aussi des particularismes des marchés auxquels est destiné le champagne.

Lorsqu'on veut faire des vins mousseux destinés, soit à l'exportation anglaise ou allemande, il est évident que les éléments ne sont pas les mêmes. Dans le premiers pays, il faut des vins riches en alcool et en goût ; dans l'autre, il faut des vins plus fins, plus légers, plus agréables ; l'opération du coupage est donc laissée entièrement à l'appréciation du négociant qui l'opère selon les besoins de sa clientèle²³.

C'est pourquoi la composition exacte des cuvées reste un secret que les auteurs des manuels du XIX^e siècle ignorent.

Les goûts nationaux

À cette première définition du goût du champagne s'en ajoute une seconde. Suite à la seconde fermentation en bouteille, le vin a perdu toute sensation sucrée et n'est plus agréable à boire. Aussi ajoute-t-on, après le dégorgement, une liqueur dite d'expédition. D'après Émile Manceau, qui reconnaît toutefois ne pas en avoir la preuve, la liqueur d'expédition et probablement le dégorgement datent de la première moitié du XVIII^e siècle. Auparavant, en raison, soit de la difficulté des transports, soit des pertes occasionnées par des bouteilles fort peu résistantes, le vin était expédié en tonneau en même temps qu'une certaine quantité de « liqueur », avec les instructions nécessaires jointes pour opérer le tirage. Ce n'est d'ailleurs qu'avec l'arrêté royal de 1728, que le commerce du vin en bouteilles est officiellement autorisé en Champagne²⁴.

Théoriquement, cette liqueur provient d'une dissolution de sucre dans du vin à raison, généralement, de 150 kilos de sucre de canne dans un mélange de 125 litres de vin et de 10 litres d'esprit fin de cognac, soit une liqueur comprenant 638 grammes de sucre par litre²⁵. L'utilisation exclusive de sucre candi provenant de la canne est préconisé, tandis que le sucre de betterave est absolument banni en raison du goût spécial qui ressort énergiquement quand il est ajouté au vin mousseux. Pratiquement, la liqueur est une composition complexe que chacun

23 Édouard Robinet, *Manuel général des vins...*, op. cit.

24 Gilbert Garrier, *Histoire sociale et culturelle...*, p. 155.

25 Edme-Jules Maumené, *Traité théorique et pratique...*, op. cit.

fait varier suivant les goûts de la clientèle grâce à des additifs aromatiques tels que cognac, kirsch ou alcool de framboise²⁶.

Mais c'est surtout la quantité de liqueur introduite dans la bouteille qui fait la différence, puisque celle-ci est ajoutée dans des proportions allant de 8 à 20, voire 25 cl. de liqueur pour des bouteilles de 80 cl. ; ce qui revient successivement à des bouteilles comprenant 63,75 g/l, 159,5 g/l et 213,45 g/l. Autant dire que ces champagnes étaient largement plus sucrés que ceux commercialisés de nos jours²⁷. La dose de sucre la plus considérable est destinée à la Russie, elle est un peu moindre pour l'Allemagne, la France et la Belgique. Quant à la liqueur destinée au marché anglais, elle est moins dosée en sucre mais plus soutenue en cognac car, sur ce marché, on aime les vins secs mais forts en alcool²⁸. C'est assurément dans cette offre adaptée aux modes de consommations locales que réside l'un des facteurs de la réussite commerciale du champagne. Néanmoins, cette opération capitale pour le goût définitif du champagne reste, pour des raisons de protection commerciale évidente, un secret jalousement gardé par chaque maison, ce qui explique l'approximation rencontrée dans les présentations des auteurs du XIX^e siècle.

722

Il est donc certain que, parallèlement aux apports scientifiques et techniques, le champagne profite au cours du XIX^e siècle du savoir-faire de ses vinificateurs. Sur la base de leurs facultés sensorielles, ceux-ci « construisent » le goût du champagne en associant au mieux cépages, terroirs, et attentes de la clientèle. Émergent ainsi des goûts « Maison » et des goûts nationaux qui font du champagne du XIX^e siècle un vin de marque adapté à une clientèle variée.

À la fin du XIX^e siècle, les traits fondamentaux de la vinification et de la conservation du champagne sont établis. Reposant sur des bases empiriques, ceux-ci se sont progressivement confirmés par des conclusions tirées des raisonnements scientifiques. La compréhension des grands principes de la fermentation, qui est au cœur des problèmes de vinification en mousseux, est alors synonyme d'une production techniquement et économiquement plus rationnelle, favorable également à l'épanouissement des qualités organoleptiques des vins. Mais le processus est lent, limité par les tâtonnements de la science,

²⁶ Ces indications restent néanmoins approximatives comme, du reste, sont secrètes les pratiques des vinificateurs contemporains.

²⁷ Aujourd'hui un champagne brut contient en moyenne 10 grammes de sucre par litre, un demi-sec en contient au maximum 40.

²⁸ Jules Weinmann, *Guide de champagnisation...*, *op. cit.* Pour une analyse probante, la nature et la quantité de liqueur ajoutée devraient être confrontées aux évolutions des modes de consommations du champagne

comme aussi, certainement, par les réticences des praticiens souvent peu enclins à suivre de nouvelles préconisations. Plus vraiment « œnologie d'autrefois », selon les termes de Jean Ribéreau-Gayon et Émile Peynaud, mais pas encore œnologie scientifique, la vinification en champagne à la fin du XIX^e siècle a néanmoins atteint un niveau de maîtrise qui lui permet de produire un vin de qualité conforme au prestige de sa réputation²⁹.

Il apparaît alors que le goût du champagne est le résultat d'une double combinaison, celle de la science et des techniques et celle du savoir-faire acquis par l'expérience. C'est l'enseignement que livrent les manuels du XIX^e siècle. Toutefois, pour parvenir à une connaissance précise du goût du champagne, la source choisie paraît insuffisante puisque le secret caractérise les étapes principales de la définition des qualités gustatives du champagne. Pour atteindre une meilleure connaissance, seuls les documents techniques (livres d'assemblage, de caves ou de tirage), souvent encore conservés par les successeurs des négociants du XIX^e siècle, pourraient apporter l'éclairage qui fait aujourd'hui défaut. S'ouvrent ainsi de nouvelles perspectives de recherches qui, assurément, offriront des pistes de réflexion intéressantes et instructives.

29 Jean Ribéreau-Gayon et Émile Peynaud, *Traité d'œnologie*, Paris-Liège, C. Béranger, 1960-1961, 2 vol. Si l'on en juge par ce traité, à l'orée du XX^e siècle, beaucoup de progrès restent à faire. Ainsi, par exemple, il n'est pas encore question de fermentation malolactique.

L'UNIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE, DEUX VOIES POUR UN MÊME PROJET ?

Éric Bussière

Le traité de Rome a engagé un processus d'unification économique de l'Europe à travers la mise en place de ce que l'on a eu coutume d'appeler en France le *Marché Commun*.

L'objectif du projet communautaire est en effet de transformer un espace européen marqué par des identités économiques nationales fortes et anciennes en un espace unifié doté de sa propre identité. La déclaration Schuman initiatrice du projet communautaire dans les domaines du charbon et de l'acier présentait déjà cet objectif en termes suggestifs en 1950, en parlant de « fusion d'intérêts » ou de « fusion des marchés », avec pour but de parvenir à une structure globale où les identités nationales se seraient fondues en une identité européenne. À travers une série de regroupements transnationaux émergeraient ainsi des sidérurgistes européens qui se substitueraient aux sidérurgistes allemands, italiens, belges ou luxembourgeois... Le traité de Rome en 1957 reprit cet objectif à travers l'importance qu'il attache à la concurrence et à la législation qu'il a générée en la matière. L'Acte unique, en 1986, se situe dans une parfaite continuité avec le projet des années 1950 à travers la mise en œuvre de la thématique du « grand marché » et la nécessité de promouvoir le développement de grandes firmes européennes face à leurs concurrentes américaines ou japonaises.

Le primat du marché et de la concurrence comme moteur de l'unification se trouve cependant pour partie contesté par la réalité des faits qu'une analyse historique permet de mettre en évidence :

- l'existence de stratégies industrielles sectorielles encouragées par les gouvernements et fondées sur des logiques de coopération, ce qu'illustre jusqu'à nos jours le secteur de l'aéronautique avec Airbus ;
- la persistance, tout au long des années 1960 et 1970, de comportements de type contractuel au sein de plusieurs branches d'activités ;
- le fait que de grandes organisations patronales européennes aient montré leur attachement à ce type de comportement depuis la deuxième guerre mondiale, en prolongement des attitudes largement favorables aux ententes et aux cartels comme mode d'organisation de l'Europe économique durant l'entre-deux-guerres.

La construction de l'Europe économique ne relève donc pas de la seule voie du marché, mais de deux voies : l'une fondée sur la concurrence comme mode de fusion des identités, l'autre fondée sur une démarche contractuelle ou coopérative. Ce sont les liens entre ces deux voies, à la fois concurrentes et complémentaires dont nous souhaitons éclairer le dialogue et l'évolution dans cette contribution.

VOIES CONTRACTUELLE ET LIBÉRALE DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES

726

Le débat quant aux modalités d'organisation économique de l'Europe est en réalité engagé depuis les premières tentatives mises en œuvre durant les années 1920, débat dont Aristide Briand se fit l'écho lors de son célèbre discours de septembre 1929 à la tribune de la SDN à Genève. Rappelons que, pour ce dernier, la création du « lien fédéral » qu'il appelait de ses vœux devait comporter une forte dimension économique et sociale. L'une des questions majeures à résoudre portait cependant sur les modalités du processus d'unification économique à mettre en œuvre.

La méthode proposée par la France avec l'appui de plusieurs pays du continent, dont l'Allemagne, peut être qualifiée de méthode contractuelle. Elle se constitua en modèle à l'occasion de la conférence économique de 1927 organisée par la SDN et visait à associer la démarche propre aux États dans le domaine tarifaire, à celle des ententes ou des cartels, parmi lesquels l'Entente Internationale de l'Acier, établie en 1926, faisait figure modèle. Cette *Europe des producteurs* était en plein développement depuis le milieu des années 1920, avec le soutien explicite des États. L'organisation des principales branches industrielles à l'échelle européenne, en commençant par les industries de base, permettrait la liquidation progressive des obstacles aux échanges et une unification du marché européen à travers la signature de traités de commerce plurilatéraux. Cette démarche définissait ainsi les contours d'une Europe industrielle du Nord-Ouest à base franco-allemande, aux contours proches de celle qui allait être construite à partir des années 1950, posant ainsi les voies du régionalisme économique au sein du continent. L'un des éléments du débat de l'entre-deux-guerres porta toutefois sur la capacité de cette méthode à induire une dynamique de désarmement douanier et à contribuer à instaurer progressivement le libre-échange dans l'espace européen considéré. Les libéraux n'y croyaient guère et la réalité des années trente sembla leur donner raison, du fait de la rigidification du fonctionnement des cartels combinée à la fermeture des marchés, en contradiction avec les espoirs des années vingt.

Les libéraux, attachés à l'idée d'un vaste libre-échange universel, contestèrent la méthode contractuelle proposée par la France. Conduits par la Grande-Bretagne, soucieuse de conserver les mains libres et l'accès aux marchés

mondiaux sans pour autant perdre le bénéfice de relations intenses avec le continent, ils défendirent le libre-échange sous sa forme classique, à travers le système des traités de commerce bilatéraux dont le bénéfice était en principe étendu au plus grand nombre à travers la clause de la nation la plus favorisée. Ils contestaient par conséquent le régionalisme continental prôné par la France, considéré comme discriminatoire.

Les libre-échangistes ne se rallièrent au modèle continental qu'avec hésitation, le considérant d'abord comme une solution de repli lorsque survint la crise des années trente et la vague protectionniste des grandes économies du continent, dont celle de l'Angleterre. Les représentants des petites économies ouvertes ouvrirent la voie aux premières expériences régionalistes, comme l'illustre la première tentative d'union douanière à trois entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas nouée en 1932¹. Cette tentative visait en réalité à engager une dynamique destinée à attirer dans le processus leurs grands voisins : la France, l'Angleterre et, si possible, l'Allemagne. L'échec de cette première tentative, lié aux pressions britanniques sur ces trois petites puissances ne fut que provisoire. La démarche entreprise à Londres durant la guerre par les gouvernements en exil de ces trois petits pays durant la deuxième guerre mondiale, qui déboucha sur la création du Benelux, s'inscrit dans la continuité de celle de 1932. Il s'agissait à la fois de disposer d'une base économique élargie et d'introduire une dynamique que l'on souhaitait étendre à la France et à l'Angleterre.

Le modèle régionaliste européen relève donc d'un double héritage : un modèle contractuel à base sectorielle et industrielle imaginé par les continentaux et un modèle libre-échangiste issu des marges atlantiques de l'Europe. La synthèse entre ces deux traditions est esquissée au début des années trente. Elle s'exprime notamment à travers les débats entre experts français et allemands noués au sein de la Chambre de Commerce Internationale et de la Commission d'Études pour l'Union Européenne créée au sein de la SDN en 1930. Ces derniers montrèrent une convergence de vues autour de l'idée que les accords de producteurs pourraient constituer une forme de transition vers la constitution d'un Marché Commun européen, esquissant ainsi les bases de la dynamique du second après-guerre.

1 Sur les débats des années 1920 : R. W.D. Boyce, *British Capitalism at the Crossroads, 1919-1932 : a Study in Politics, Economics and International Relations*, Cambridge, Cambridge UP, 1987 ; É. Bussière, *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe, 1919-1935*, Paris, CHEFF, 1992 ; É. Bussière, « L'organisation économique de la SDN et la naissance du régionalisme économique en Europe », *Relations Internationales*, 1993, n° 75, p. 301-313 ; G. van Roon, *Small States in Years of Depression. The Oslo Alliance*, Assen, van Gorcum, 1989. Sur les rôles respectifs des cartels et des États : F. Berger, « Milieux économiques et États face aux tentatives d'organisation des marchés européens dans les années trente », dans *Europe organisée, Europe du libre-échange*, dir. É. Bussière et S. Schirman, Bruxelles, Peter Lang, 2005.

La mise en œuvre du projet européen au lendemain de la deuxième guerre mondiale se construisit bien plus qu'on ne l'a longtemps prétendu autour des débats et des pratiques antérieurs. Les schémas reposant sur une approche sectorielle, motivée par la spécificité des diverses branches d'activité, représentent la voie contractuelle, issue de la pratique des ententes ; les schémas fondés sur l'idée de marché commun général relèvent, quant à eux, de la tradition libérale.

Les projets relatifs à une organisation de l'économie européenne autour des principales branches de production furent relancés dès 1945 lorsque le gouvernement français proposa aux pays du futur Benelux une reconstruction concertée des économies au moyen d'accords de spécialisation consolidés par des ententes industrielles et commerciales. C'est ce type d'approche que la France proposa une nouvelle fois à ses partenaires lors de la constitution de l'OECE, dans la perspective d'une unification économique progressive de l'Europe occidentale². Elle le fit avec le soutien des grandes organisations patronales françaises et allemandes. Georges Villiers, président du Conseil national du Patronat français (CNPFF) déclarait ainsi :

728

Nous avons tout intérêt à montrer qu'il n'est pas possible de réaliser une intégration économique de l'Europe et un élargissement des marchés si, par des accords professionnels, les industries des divers pays organisées préalablement chez elles n'essaient pas d'apporter des moyens de régulariser la production, de coordonner les investissements et de tâcher d'obtenir une politique de vente cohérente tant sur le marché commun que sur les marchés tiers³.

De son côté, Fritz Berg, président du Bundesverband der Deutschen Industrie (BDI), défendant le principe d'une atténuation des dispositifs anti-cartels en cours d'insertion dans le droit allemand, n'affirmait-il pas qu'il serait « possible d'accorder les nécessités d'une concurrence que nous approuvons [...] avec les nécessités d'un ordre et d'une collaboration sur les marchés nationaux et internationaux »⁴ ? Les réflexions économiques du Mouvement européen lors de la conférence de Westminster, en avril 1949, s'inscrivent également dans la logique d'une Europe sectorielle à base industrielle, en y ajoutant l'idée de

2 G. Bossuat, *La France, l'aide américaine et la construction européenne, 1944-1954*, Paris, CHEFF, 1997, p. 76, 84, 629-647.

3 Cité par M. Moguen, *L'Ouverture des frontières européennes dans les années 50*, Bruxelles, Peter Lang, 2002, p. 89. Analyses sur ce point dans A. Wilkens, « L'Europe des ententes ou l'Europe de l'intégration ? Les industries françaises et allemandes et les débuts de la construction européenne », dans *Milieus économiques et intégration européenne au xx^e siècle*, dir. É. Bussière et M. Dumoulin, Artois Presses université 1998, p. 274-275.

4 Discours de F. Berg à Hagen, dans *Bulletin du CNPFF*, avril 1955, cité par M. Moguen, *L'ouverture des frontières européennes...*, *op. cit.*, p. 99.

coordination par une instance politique européenne à créer. La fondation de la CECA par le traité de Paris en 1951 représente ainsi la mise en œuvre d'un corpus de schémas issus de l'entre-deux-guerres, sur lesquels est venue se greffer l'idée d'une instance politique européenne chargée de définir les orientations du nouvel ensemble et d'amorcer le passage du projet européen de sa dimension économique à sa dimension politique.

Quant à la dualité des voies vers l'unification économique, elle s'exprime une nouvelle fois dans la déclaration Schuman elle-même, comme dans le traité de Paris. La déclaration Schuman évoque ainsi la réalisation « d'un plan de production et d'investissement » qui précédera la fusion des marchés et la mise en place des « conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé ». La lecture de certains des articles du traité de la CECA qui, d'un côté, instaurent un marché commun du charbon et de l'acier, de l'autre, établissent la possibilité de mise en place de quotas de production par la Haute autorité en cas de crise (article 58), confirme cette double orientation⁵.

La confrontation entre voie libérale et voie contractuelle se déploya à nouveau lorsque le projet de marché commun général revint au premier plan à l'instigation du ministre néerlandais J. W. Beyen à partir de 1952. Pour ce dernier, l'approche sectorielle était à rejeter car créatrice de distorsions, la démarche d'intégration économique devant reposer sur une « fusion d'intérêts » impliquant le libre jeu des forces du marché⁶. L'on sait que le traité de Rome représenta un compromis entre la voie sectorielle, défendue par J. Monnet dans le prolongement des réflexions de la conférence de Westminster puis de la CECA, et les conceptions plus libérales défendues par les pays du Benelux et la RFA notamment. Euratom représente ainsi, à côté du marché commun général, la poursuite d'une démarche sectorielle et coopérative, tandis que le marché commun général lui-même souffrait des exceptions admises par Beyen lui-même, au premier rang desquelles l'agriculture, et comportait l'amorce de politiques communes spécifiques dans d'autres secteurs. Si la voie libérale semblait l'avoir emporté, la persistance de la démarche contractuelle ne fait donc aucun doute. Bien plus, elle fit l'objet de débats fondamentaux au sein même de la Commission européenne, entre libéraux et partisans d'une programmation économique, puis autour des projets de politique industrielle.

5 Débat en France présenté par M. Kipping, *La France et les origines de l'Union européenne. Intégration économique et compétitivité internationale*, Paris, CHEFF, 2002.

6 V. Voss, « Johan Willem Beyen et l'intégration de l'Europe, 1952-1956 », *Relations internationales*, 2001, n° 106, p. 239.

Robert Marjolin, vice-président de la Commission en charge des affaires économiques et monétaires, ancien collaborateur de Monnet au Plan, se fit ainsi le défenseur du concept d'une programmation économique qui assurerait la coordination de programmes de planification nationaux. Un tel projet comportait une dimension sectorielle, dont l'un des aboutissements fut l'élaboration du concept de politique industrielle communautaire, qui vit le jour entre 1965 et 1970, lors de la publication du mémorandum Colona. Ce dernier prévoyait, dans plusieurs secteurs, des formes de coopération industrielle et d'intervention à travers la mobilisation des marchés publics nationaux. Si de tels schémas furent intensément débattus et contestés au sein même de la Commission et des États, la réalité des pratiques confirme le maintien de logiques contractuelles à travers l'organisation des marchés dans de nombreuses branches jusqu'aux années 1970.

730

C'est ainsi que « la CECA n'a pas empêché la survie et l'activité des ententes nationales dans la sidérurgie et qu'elle a toléré l'existence du Club des sidérurgistes qui devient officiellement Eurofer en 1956 »⁷. La logique de fonctionnement du marché charbonnier ne différa guère de celui de l'acier, la Haute Autorité ayant ainsi dû renoncer à imposer l'intégration du marché charbonnier, face à la pression conjuguée des organisations nationales de producteurs et d'importateurs avec l'accord des États et des syndicats ouvriers. Contrairement aux principes *libéraux* proclamés, le CEPCEO, organisme professionnel européen des producteurs de charbon, fit tout pour tenir en lisière la Haute Autorité, laissant ainsi le champ libre à ses organisations nationales qui arbitrèrent entre elles les conditions de prix. Ainsi, que l'on parle du charbon ou de l'acier, c'est bien une logique de coopération reposant sur des bases contractuelles qui l'emporta assez largement dans les faits⁸.

La mise en place du Marché commun modifia-t-elle fondamentalement les comportements des acteurs ? Dans la mesure où il répondait aux aspirations des libéraux et était fondé sur une logique de concurrence, on aurait pu attendre une évolution plus marquée vers un véritable processus d'intégration des marchés et de fusion des intérêts. Il ne fut en réalité que partiel. Le marché commun des produits manufacturés, bien qu'achevé dès 1968 en tant qu'union douanière, ne produisit pas, au cours de ses premières décennies de fonctionnement, tous les effets intégrationnistes que l'on aurait pu imaginer. Les travaux récents consacrés aux relations économiques franco-allemandes durant les années 1950-1960 tendent

7 Ph. Mioche, « Bilan économique et social de la CECA : un passé qui a préparé un avenir », dans *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes : une postérité pour le plan Schuman ?*, dir. M.-T. Bitsch, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 65.

8 R. Perron, « Divergences, front uni : l'organisation européenne des producteurs de charbon face à la Haute Autorité de la CECA », dans *Milieus économiques et intégration européenne...*, *op.cit.*, p. 245-261.

au contraire à mettre en avant la continuité des comportements des firmes, qui s'inscrivirent dans des tendances longues et souvent dans une logique de coopération et non de concurrence. Comme le précise J.-F. Eck à propos de l'Allemagne, on constate dans maints secteurs le maintien « d'attitudes non concurrentielles d'autant plus aisément que beaucoup de ces ententes ont un caractère occulte. Or on constate que les firmes françaises ne sont pas les dernières à y participer »⁹.

D'une manière paradoxale, les réalités du secteur des services au cours des années 1960-1970 ne diffèrent pas fondamentalement de celles des secteurs industriels, malgré une culture et des traditions plus libérales. Il en est ainsi des comportements du milieu bancaire, qui ont suivi des voies similaires à ceux des industriels. En même temps qu'elles développaient un discours libéral, les banques conçurent leur stratégie à l'échelle de l'Europe selon une logique de coopération fondée sur une base contractuelle à travers la création de *clubs* bancaires, associations de banques commerciales dont le but était de couvrir l'ensemble du marché européen selon une logique d'alliances exclusives conçues selon la tradition modernisée du *correspondant banking* héritée du siècle précédent. La concurrence frontale entre systèmes et grandes banques nationales n'eut donc pas lieu, et les clubs que l'on pouvait penser évolutifs ne débouchèrent pas sur de véritables fusions d'intérêts à l'échelle communautaire¹⁰.

LA RELANCE EUROPÉENNE DES ANNÉES 1980, UNE INFLEXION VERS LE MARCHÉ ?

La démarche de type contractuel présentait l'intérêt de préserver à la fois l'identité des acteurs et la relative autonomie des politiques et structures économiques et sociales nationales, ce qui explique sa pérennité tout au long des années 1960, alors que la mise en place du marché commun était inachevée et que le dirigisme économique à échelle nationale était encore bien installé dans plusieurs pays, dont la France. Ce type de démarche permettait également la mise en œuvre d'importants projets européens conçus selon une logique coopérative. Tel qu'il fut conçu au début des années 1970, le projet Airbus correspondit bien à ce modèle : répartition contractuelle des responsabilités, du volume de l'activité industrielle, des implantations industrielles et du coût du financement, selon une logique s'apparentant à un *juste retour*.

9 J.-F. Eck, *Les Entreprises françaises face à l'Allemagne de 1945 à la fin des années 1960*, Paris, CHEFF, 2003, p. 286.

10 J. Rivoire, « Le Crédit Lyonnais de 1945 à 1970 : une lente ouverture vers l'Europe », dans *L'Europe du patronat de la guerre froide aux années 1960*, dir. M. Dumoulin, R. Girault et G. Trausch, Bruxelles, Peter Lang, 1993, p. 159-164 ; É. Bussière, « La stratégie européenne du Crédit Lyonnais de l'après-guerre à Europartenaaires », dans *Le Crédit Lyonnais, 1863-1986*, dir. B. Desjardins, M. Lescure, R. Nougaret, A. Plessis et A. Strauss, Genève, Droz, p. 679-701.

La crise des années 1970, combinée à l'environnement idéologique néolibéral qui gagna l'Europe au tournant des années 1980, modifia toutefois ces données. La mise en place du *grand marché* européen, à travers l'Acte Unique, est le résultat du procès de la méthode coopérative et de ses insuffisances : les spécificités nationales et les résistances qu'elles opposaient à une intégration approfondie furent dès lors analysées comme des sources d'inefficacité et autant d'obstacles au processus d'intégration, comme une « non Europe »¹¹ Désormais, leur élimination, d'abord à travers celle des obstacles non tarifaires aux échanges, devint la condition de l'intégration et de la performance économiques, ainsi que de l'émergence d'acteurs à l'échelle européenne : la concurrence devint plus encore que dans les années 1960 le moyen fondamental d'une intégration complète par élimination des obstacles, en même temps qu'elle devait permettre la fusion spontanée des intérêts. Dans un deuxième temps l'Union Économique et Monétaire (UEM), considérée depuis longtemps comme le complément indispensable d'une véritable intégration du marché, compléta l'unification du cadre, en éliminant les distorsions de concurrence que pouvait induire la souveraineté monétaire des États.

Les conséquences de ces bouleversements institutionnels quant à l'émergence d'un espace économique intégré et d'acteurs européens ne peuvent encore être complètement appréhendées, étant donné le caractère récent de ces mutations. La question est cependant d'autant plus importante que le milieu des grandes entreprises européennes s'est largement mobilisé auprès des instances communautaires autour de l'objectif d'achèvement du marché à travers l'action d'une série d'organisations nées au cours des années 1980, au sein même du monde des entreprises : L'European Round Table of industrialists (ERT) et l'Association pour l'Union Monétaire de l'Europe (AUME)¹².

Comme l'affirmait J. Delors en 1988, une nouvelle donne européenne devait résulter des effets d'une concurrence accrue impulsant une nouvelle nécessité pour les entreprises de sortir de leur espace national :

Le chemin de l'intégration des marchés passe, en effet, par des ajustements rigoureux et l'obligation de lancer de nouvelles stratégies (...) La suppression des barrières protectrices représentera un atout permanent pour les industries, mais elle sonnera aussi le glas de leurs éventuelles options nationales timorées¹³.

11 P. Cecchini, 1992, *le défi. Rapport à la Commission européenne*, préface de J. Delors, Paris, Flammarion, 1988.

12 Maria Green Cowles, « Setting the agenda for a new Europe : the ERT and EC 1992 », *Journal of Common market studies*, 1995, n° 33/4.

13 P. Cecchini, 1992, *le défi...*, *op. cit.*, p. 39.

De fait, les étapes institutionnelles mentionnées ci-dessus ont déclenché plusieurs vagues de fusions dans l'industrie et la banque en Europe : leur nombre quadruplant entre 1986 et 1989, puis triplant à nouveau entre 1996 et 1999, les fusions internationales, en premier lieu communautaires, l'emportant sur les fusions intra-nationales en 1998 et 1999¹⁴. Le nouveau contexte institutionnel a donc induit une nouvelle dynamique propre à permettre l'émergence d'acteurs économiques de taille européenne, mettant ainsi en œuvre le programme de fusion des intérêts qu'évoquait la déclaration Schuman en 1950, ce que semble confirmer l'évolution spécifique de quelques secteurs.

La sidérurgie européenne représente un cas emblématique des processus économiques et institutionnels en cours. Durant les années 1980, la situation dramatique qu'elle connut conduisit la Commission à une mise en application de l'article 58 du traité de CECA et à décréter l'état de crise manifeste de la branche. Du fait de cette décision, la Commission prit en mains les destinées de la branche : protection, aides, quotas. Bref, un comportement qui rappelle celui des cartels et que Ph. Mioche qualifie de « solidarités négociées »¹⁵. Dès la fin des années 1980 cependant, la Commission prit acte du redressement de la branche puis engagea un processus qui mit fin aux spécificités du traité de Paris de 1951 : privatisation de l'ensemble de la branche en Europe, intégration progressive des règles CECA dans la CEE. Résultat : on assista durant la période « à la fin du nationalisme sidérurgique. Toutes les logiques anciennes qui reliaient les industries sidérurgiques nationales à une nation et à un territoire sont en train de voler en éclat »¹⁶. Au début des années 1990, F. Mer pouvait déclarer que l'Europe est « le marché domestique » du groupe Arcelor¹⁷. Tout s'était donc passé pour cette branche comme si le programme énoncé dans la déclaration Schuman s'était réalisé avec un décalage de trente années.

Le marché des produits pharmaceutiques constitue un domaine où les données institutionnelles et réglementaires jouent un rôle considérable en matière de stratégie et d'identification des firmes. L'émergence d'une réglementation européenne en matière de mise sur le marché des produits, suivie de la mise en place d'une Agence européenne du médicament en 1995, complétée par l'élaboration progressive de règles communautaires en matière de brevets, offre un cadre institutionnel au développement d'une industrie pharmaceutique disposant du marché européen

14 J.-C. Defraigne, *De l'intégration nationale à l'intégration continentale. Analyse de la dynamique d'intégration supranationale européenne des origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 251-271.

15 Ph. Mioche, « Bilan économique et social... », art. cit., p. 74.

16 *Ibid.*, p. 76 ; Ph. Mioche, « Les révolutions du marché de l'acier en France, 1950-2003 », dans *Europe organisée, Europe du libre-échange*, dir. É. Bussière, M. Dumoulin et S. Schirman, Bruxelles, Peter Lang, 2005.

17 Ph. Mioche, *Les Cinquante années de l'Europe du charbon et de l'acier*, Commission européenne, 2004, p. 65.

comme base de son activité, même si le champ d'activité des principaux groupes ne peut être que mondial et inscrit dans des configurations complexes ayant plus l'aspect de nébuleuses que de groupes aux contours bien délimités¹⁸.

Le secteur financier fut également affecté par les mutations réglementaires qui conduisirent à la mise en place d'un vaste marché européen des capitaux au cours des années 1990. Ce nouveau cadre déboucha, dans un premier temps, sur une série de restructurations du secteur bancaire essentiellement articulées à l'échelle nationale. La première moitié des années 1990 vit pourtant un gonflement des opérations d'alliances transfrontalières au sein de l'Union européenne, suivi de quelques opérations d'acquisition plus importantes au cours des cinq années qui suivirent. Si les *méga-fusions* entre grandes banques européennes attendues par certains analystes ne se sont cependant pas produites, quelques pays, comme la Belgique, ont vu leur grandes banques *nationales* passer sous le contrôle d'entités européennes plus importantes¹⁹.

734

La grande refonte européenne des années 1980-1990 n'a pas pour autant fait disparaître toutes les formes d'interventions destinées à consolider les acteurs de l'économie européenne face à leurs concurrents dans le monde. Cette politique intervient désormais à travers des politiques d'environnement moins axées sur les aides directes qu'on ne l'envisageait par le passé. C'est ainsi que la stratégie définie à Lisbonne en 2000 visait à conforter la compétitivité des entreprises européennes à travers la promotion d'une économie de la connaissance, fondée sur l'effort d'éducation et de formation, la recherche-développement, l'essor de l'innovation et des capacités entrepreneuriales. Si l'on compare les modalités d'action que révèle cette stratégie par rapport au mémorandum Colona de 1970, l'on constatera que les deux projets reposent sur un objectif commun – l'émergence de ce que l'on pourrait appeler des *champions européens* –, un cadre commun – le *grand marché* –, mais ils diffèrent en ce que le programme de politique industrielle de 1970 reposait sur des modalités plus interventionnistes, à travers la mobilisation des commandes publiques nationales au profit d'une politique industrielle européenne, alors que la logique actuelle se positionne en deçà, par son caractère d'action pré-compétitive. Une telle politique suffira-t-elle à assurer la promotion de *champions européens*? Un certain nombre de pays, dont la France, souhaitent une politique industrielle plus active à l'échelle de l'Union européenne et risquent d'être tentés, si elle n'est pas mise en œuvre, par des formes de néo-patriotisme industriel qui rappellent, à bien des égards, le modèle des années 1960.

18 S. Chauveau, « Entre mondialisation et régionalisation : les multinationales de la pharmacie en Europe », *Entreprise et Histoire*, 2003, n° 33, p. 76-90.

19 D. Plihon, *Les Banques, nouveaux enjeux, nouvelles stratégies*, Paris, La documentation française, 1998, p. 157-159, 174-175.

CHAPITRE 5

Populations et comportements

LE MARIAGE DANS LES REGISTRES PAROISSIAUX BISON-TINS AU XVII^e SIÈCLE

Maurice Gresset

En Franche-Comté, le XVII^e siècle a fourni jusqu'ici peu d'études fondées sur les registres paroissiaux. Non pas qu'en ce domaine la législation religieuse ou civile ait été particulièrement en retard sur celle de la France, mais parce que, à l'exception de son premier tiers, ce siècle a vu la province qui dépendait alors des Habsbourgs d'Espagne, livrée aux horreurs de la guerre, en particulier durant celle de Dix Ans (1636-1645), épisode comtois de la Guerre de Trente Ans où disparut la moitié de la population. De ce fait, dans beaucoup de communautés d'habitants, les registres paroissiaux disparurent aussi. Même à Besançon, la plus grande ville de la province avec quelque 12 000 habitants au milieu du XVII^e siècle, les actes de mariages – source la plus riche en données pour l'historien – n'existent, ou du moins ne subsistent, pour cette période, que dans quatre des sept paroisses de la ville. Leur dépouillement a révélé des résultats assez différents de ceux constatés un peu partout au siècle suivant¹. Ces différences apparaissaient-elles déjà dans la première moitié du siècle ? Les retrouve-t-on dans ses deux dernières décennies, c'est-à-dire après la réunion à la France ? Nous avons essayé d'y voir plus clair grâce à de nouveaux dépouillements, menés à partir de l'apparition des registres de mariage, puis dans ceux des deux dernières décennies du siècle. Avant d'en rendre compte, nous rappellerons la législation, religieuse et civile, régissant la tenue des registres paroissiaux à Besançon.

REGISTRES PAROISSIAUX ET CÉLÉBRATION DU MARIAGE

La législation des registres paroissiaux bison-tins

En France, après différents évêques de l'Ouest aux XV^e et début du XVI^e siècle, les autorités civiles ont prescrit aux desservants des paroisses de tenir des registres paroissiaux : ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 pour les baptêmes et

¹ Patricia Felez, *Mariages et contrats de mariage à Besançon au milieu du XVII^e siècle (1650-1653)*, mémoire de maîtrise, université de Franche-Comté, 1989.

certaines sépultures, de Blois en 1579 pour les mariages. À Besançon, dans son vaste diocèse correspondant à peu près à la Franche-Comté d'aujourd'hui, l'archevêque François de Neuchâtel (1463-1480) recommande le premier la tenue de registres de baptême. Mais, à en juger par les registres conservés – le premier du Jura, à Menotey, date de 1520 ; le premier du Doubs, à Dambelin, de 1526 –, il ne fut guère entendu. À Besançon, les premiers registres de baptême sont ceux de la paroisse la plus centrale, Saint-Pierre, en 1543. Les décisions du Concile de Trente – décret *Tametsi* de 1563 – firent de l'enregistrement des baptêmes et des mariages une règle canonique. Dès 1571, elles furent promulguées en Franche-Comté, mais pas en France. Elles avaient été précédées dans la province, en 1558, par des statuts synodaux comportant l'obligation de tenir des registres de baptême. Dans les statuts de 1573, publiés à Lyon en 1757, sont énumérées les indications qui doivent figurer sur les actes de baptême.

738

Il faut cependant attendre 1614 pour que l'archevêque Ferdinand de Rye (1586-1636) impose partout la tenue de registres de mariage où devraient figurer noms des époux et des témoins, lieu du mariage, publication des bans et éventuelles dispenses – dispense de publication, de parenté et affinité, de temps clos. Dès 1581, une ordonnance du parlement de Dole, à la suite d'une demande des états de la province, avait invité maire et échevins à établir dans chaque communauté un double des registres tenus par le clergé, et à le conserver dans les archives municipales. À Besançon, certains registres du XVII^e siècle, conservés dans ces archives, ne sont effectivement que des copies et non les originaux disparus des paroisses où ils avaient été tenus². Dans les statuts synodaux de 1671, l'archevêque Pierre-Antoine I^{er} de Grammont impose à tous les desservants de tenir aussi un registre des sépultures comme on le faisait déjà dans certaines paroisses bisontines, telle Saint-Paul-Saint-Donat, confiée aux chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Après la conquête française définitive, le parlement de France-Comté, transféré de Dole à Besançon en 1676, emboîta le pas et ordonna en 1681 aux curés de tenir des registres de mariage et de sépulture³. En mars 1684, il ordonna l'application dans la province de l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye de 1667. Celle-ci prescrivait la rédaction de deux registres en chaque paroisse, dont l'un serait déposé au greffe du juge royal. Les baptêmes, mariages et sépultures devaient être inscrits dans un même registre, à la suite, « selon l'ordre du jour, sans laisser

² Ainsi est-il, par exemple, pour les registres cotés GG 142 et 143, composés de différents cahiers d'actes de la paroisse Saint-Maurice datant de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle.

³ *Recueil des édits et déclarations du roi, lettres-patentes, arrêts du conseil de Sa Majesté, vérifiés, publiés et registrés au parlement séant à Besançon ; et des réglemens de cette Cour, depuis la réunion de la Franche-Comté à la Couronne*, nouvelle éd., Besançon, C.-J. Daclin, 1771-1778, 5 vol., t. I, p. 152.

aucun blanc ». Étaient requises pour les mariages les signatures des nouveaux époux et de quatre témoins. Malgré ces louables dispositions, les curés comtois continuèrent le plus souvent à ne tenir qu'un seul exemplaire. Ce fut seulement après la déclaration royale de 1736, consacrée aux seuls registres paroissiaux, que les dispositions prévues furent bien observées et deux exemplaires des registres paroissiaux tenus simultanément. Entre 1588 et 1684, 213 paroisses comtoises s'étaient dotées de registres, donc à peu près quatre paroisses sur cinq⁴.

Tableau 1. Date d'apparition des différents actes dans les registres paroissiaux bisontins⁵

Paroisses	Baptêmes	Mariages	Sépultures
Saint-Jean-Baptiste	1604	1635 <i>(lacune : 1635-1685)</i>	1685
Sainte-Madeleine	1587	1686	1686
Saint-Maurice	1563	1642 <i>(lacune : 1672-1675)</i>	1650
Saint-Pierre	1543	1618 <i>(lacunes : 1637-1638 et 1657-1676)</i>	1670
Notre-Dame de Jussa-Moutier	1579	1628	1671
Saint-Paul-Saint-Dona	1563	1631 <i>(lacune 1635-1639)</i>	1641
Saint-Marcellin	1569	1643 <i>(lacune 1646-1680)</i>	1680 <i>(lacune 1681-1686)</i>

Les difficultés ne manquent pas pour le traitement de quelque 700 actes dans nos échantillons. La plus grave n'est pas celle de leur rédaction en latin, qui se poursuit parfois bien au-delà de la conquête française : en 1789, le latin est toujours employé dans la paroisse Saint-Paul-Saint-Donat. Plus gênantes pour une étude comparative est l'apparition des actes de mariage à des dates différentes dans la première moitié du XVII^e siècle, ainsi que les nombreuses lacunes postérieures. Depuis peu, le registre de la paroisse Saint-Paul contenant les mariages du milieu du siècle n'est plus consultable en raison de son état. Si, dans la première moitié du siècle, les origines géographiques des conjoints sont généralement indiquées, faut-il en conclure, lorsqu'elles ne le sont pas, qu'ils sont tous les deux de la paroisse, ou au moins de Besançon ? Parfois, la date exacte du mariage est omise. Il faut attendre les registres de la paroisse Sainte-Madeleine après la conquête française pour trouver des indications sur l'âge des conjoints et la profession du mari. Peu d'indications également sur la célébration du mariage, sinon dans la paroisse Notre-Dame de Jussa-Moutier.

4 Sur la législation française, voir René Le Mée, « La réglementation des registres paroissiaux en France », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 433-472.

5 L'ordre de classement suivi est celui des archives municipales de Besançon.

Utilisons donc surtout, à la suite de H. Moreau⁶, livres liturgiques et statuts synodaux. Dans le manuel liturgique bisontin de 1561 apparaît pour la première fois un rite du mariage avant la messe. Revêtu de l'aube et de l'étole, le curé reçoit l'anneau des futurs qui se présentent à la porte de l'église et il rentre dans l'église pour le bénir. Il revient vers les futurs pour publier le quatrième ban et leur demander s'il y a entre eux quelque empêchement de parenté ou d'affinité et leur faire prêter serment, séparément, que chacun n'a formulé aucune promesse de mariage à une tierce personne.

Les statuts synodaux de 1560 placent ici une exhortation que prononce le prêtre et en donnent la formule. Le prêtre remet ensuite l'anneau à l'époux qui le met à la main gauche de l'épouse en disant : « de cet anneau, je t'espouse, de mon corps je t'honore et de mon avoir te doue ». Le célébrant et les époux entrent ensuite ensemble dans l'église pour la messe de mariage. Celle-ci est suivie de la bénédiction du lit nuptial et de la bénédiction du vin donné aux époux.

740

En 1563, le décret *Tametsi* avait rendu les époux inhabiles à contracter en dehors de la présence de leur curé et de deux témoins. Les consentements devaient être échangés *in facie Ecclesiae* – ce dernier terme désignant la communauté, l'assemblée chrétienne – et la bénédiction nuptiale devait être reçue *in templo* – c'est-à-dire dans le bâtiment où l'on célèbre le culte. Le Concile, en outre, exhortait les époux à confesser leurs péchés et à s'approcher du sacrement de l'Eucharistie avant de contracter, ou du moins trois jours avant de consommer le mariage. De cette confession, nous n'avons jamais trouvé trace dans les actes bisontins du XVII^e siècle. Mais, au milieu du siècle suivant, le curé d'une des sept paroisses d'Autun prenait la peine d'en faire mention⁷.

Le Manuel liturgique de 1619 ne changea pas grand-chose, mais intégra les prescriptions de *Tametsi*. Le prêtre commence par vérifier s'il n'y a aucun empêchement de mariage. Il peut ensuite faire une exhortation aux époux qui vont prononcer chacun successivement – et non plus seulement le mari – leur consentement. Le prêtre bénit l'anneau que l'époux met à l'épouse. Dès 1589, le *Missale Bisuntinum* avait mis au pluriel la dernière phrase de la bénédiction nuptiale qui s'adressait donc aux deux époux, conformément au Missel romain de Pie V de 1570.

Le Manuel de 1674 propose un rite de fiançailles qui se déroule pour la première fois dans la nef de l'église et se développe parallèlement à celui

6 Henri Moreau, « La célébration du mariage en Franche-Comté à l'époque moderne », *Histoire, économie et société*, 1985, n° 3, p. 335-343.

7 Maurice Gresset, « Mariage et observances religieuses dans les registres paroissiaux du quart nord-est de la France au XVIII^e siècle », *Mémoires de l'Académie de Franche-Comté*, vol. 198, 2005-2006, p. 71-82.

du mariage. Le prêtre doit demander aux futurs de ne pas cohabiter avant la cérémonie du mariage. Dans le rite du mariage de 1674 apparaissent une exhortation précédant les consentements, ainsi que la bénédiction d'une pièce de monnaie aussitôt après celle de l'anneau.

QUELQUES CONSTATATIONS

Tout en ne perdant pas de vue qu'en raison des difficultés énumérées, les résultats quantitatifs obtenus ne peuvent prétendre à une parfaite représentativité, il est possible d'en dégager au moins les tendances.

Sur le plan des observances religieuses

Nous avons déjà eu l'occasion plus haut de remarquer l'absence, qui n'a rien d'exceptionnel dans les registres bisontins, de mention relative à une confession des futurs peu avant la date du mariage. En revanche, il peut y avoir, quoique ce soit très rare au XVII^e siècle, mention de fiançailles religieuses. On sait que l'Église – et ce fut le cas dans le diocèse de Besançon – cherchait à réduire la durée des fiançailles, dans la crainte que les fiancés ne se conduisent comme mari et femme après cette cérémonie. Cinq mentions seulement de fiançailles religieuses ont été relevées dans nos sondages, deux en 1639 à Saint-Paul-Saint-Donat, une au milieu du siècle à Saint-Pierre, deux en 1686 à Sainte-Madeleine. L'une de celles-ci, datée du 25 août 1686, est ainsi libellée :

Jacques Thiébaud et Claude-Antoine Fourcaud nos paroissiens en présence de François Thiébaud père de Jacques et de Th. Fourcaud, père de la contrahante et de leur consentement, se sont promis de se prendre en mariage au plus tost⁸.

L'autre mention de 1686 est datée du 28 octobre. Dans le diocèse de Besançon au XVIII^e siècle, les fiançailles sont loin d'être la règle. Elles ne peuvent avoir lieu que quarante jours au plus tôt avant le mariage. C'est à Pontarlier, dans la petite paroisse Notre-Dame, qu'on en relève le plus grand nombre : 36 entre 1737 et 1750⁹. Mais, à Besançon, deux sondages, effectués en 1737 et 1787, n'ont pas permis d'en rencontrer.

Dans le diocèse de Besançon, les fiançailles religieuses ne semblaient pas obligatoires ; en revanche, les trois publications de bans avant le mariage l'étaient. Le concile de Trente avait décidé que le curé des parties contractantes devait faire

8 Archives municipales de Besançon, GG 54, fol. 27 v^o et 33 v^o. Les mariages furent célébrés le 10 septembre et le 21 novembre de la même année : fol. 29 v^o et 35 v^o.

9 Nadine Froidevaux, *Mariages et contrats de mariage à Besançon à travers deux sondages annuels, 1737 et 1787*, mémoire de maîtrise, université de Franche-Comté, 1989.

ses publications « pendant la messe solennelle trois jours de fêtes consécutifs ». À Besançon, deux jours d'intervalle entre chaque annonce sont demandés par les statuts de 1573 et les futurs époux doivent attendre vingt-quatre heures après la dernière publication avant de célébrer leurs noces. Toutefois, les futurs époux peuvent obtenir des dispenses de publication de bans de l'évêque du diocèse où est célébré le mariage. Si, au XVIII^e siècle, les dispenses, quoique nombreuses, ne porteront qu'exceptionnellement sur les trois bans¹⁰, au XVII^e siècle à Besançon, elles étaient monnaie courante et s'appliquaient le plus souvent aux trois bans. Ainsi, pour les quatre paroisses ayant conservé leurs registres de mariage au milieu du siècle (1650-1653), les trois bans n'ont été proclamés que dans 6,1 % des unions, et des dispenses de trois bans ont été obtenues dans 89 % des cas ! Faut-il, quelques années seulement après l'armistice général de 1645 en France-Comté, incriminer l'origine extra-bisontine et parfois lointaine des futurs conjoints ? Nous y reviendrons plus loin. Pour l'instant, bornons-nous à comparer ces chiffres avec ceux des sondages qui ont pu être effectués dans la première moitié comme dans les deux dernières décennies du XVII^e siècle.

Dans certaines paroisses, même bien peuplées comme Saint-Maurice, il n'a pas été possible de distinguer les dispenses de trois bans de celles portant sur un ou deux bans, la même formule *obtenta bannorum dispensatione* étant uniformément employée. À Saint-Maurice, de 1642 à 1649, elle l'est dans 85 % des cas, proportion qui n'est guère inférieure à celle des quatre années suivantes : 92 %. Là encore, on peut incriminer la guerre et ses suites. Remontons donc un peu plus haut dans le siècle, jusqu'aux années 1618-1620, pour lesquelles les registres de la paroisse Saint-Pierre, au centre de la ville, sont conservés, en précisant que les opérations militaires ne commencèrent qu'en 1636 en Comté. Les dispenses de trois bans l'emportent largement, avec 63 % des unions, tandis que les bans régulièrement proclamés ne représentent que 13 % des cas, les dispenses d'un ou deux bans, ainsi que quelques cas indéterminés, se partageant le reste. L'influence de la guerre se fait sentir dans la petite paroisse Notre-Dame de Jussa-Moutier, tenue par les Minimes : de 1628 à 1635, les dispenses de trois bans ne concernent que 11 % des mariages ; dans les deux premières années de Guerre de Dix Ans, c'est-à-dire 1636-1637, elles grimpent à 75 %.

Considérons à présent les deux dernières décennies du siècle. Dans la paroisse Sainte-Madeleine, la plus populaire et la plus peuplée de la ville, les dispenses de trois ans ont singulièrement décru, non par rapport au reste du siècle, puisqu'on ne dispose pas de l'enregistrement des mariages dans cette paroisse avant 1686, mais par rapport aux années 1650-1653, dans les quatre paroisses où il a été

¹⁰ Alors que les dispenses de publication d'un ou deux bans sont fréquentes, un seul couple, en 1737, a recours à une dispense pour les trois bans, et aucun en 1787. *Id.*, p. 14.

conservé. Ces dispenses passent en effet de 89 à 35 %. L'effondrement des dispenses de trois bans est encore plus spectaculaire dans les deux paroisses de Saint-Pierre et Saint-Paul-Saint-Donat : aucune dans la première pour les années 1691-1694 et 17 % dans la seconde pour les années 1684-1686. Cette baisse brutale s'opère au profit des dispenses de deux bans qui ne se rencontraient pas du tout à Saint-Pierre et ne s'appliquaient qu'à 6 % des mariages à Saint-Paul-Saint-Donat dans la première moitié du siècle. Ces bouleversements sont amplement confirmés par les sondages effectués pour le XVIII^e siècle : toutes paroisses confondues, une seule dispense de trois bans en 1737 et aucune en 1787 ; en revanche, 122 de deux bans en 1737 – soit 74 % des mariages – et 204 en 1787 – soit 67 % des mariages.

D'autres dispenses se rencontrent beaucoup moins souvent et semblent donc témoigner d'un plus strict respect de la législation religieuse du mariage. On sait que l'Église n'autorisait pas les mariages de parents ou alliés au-dessous du 4^e degré de consanguinité ou affinité. On ne trouve dans nos échantillons que trois dispenses de ce genre : une du 3^e au 4^e degré à Saint-Madeleine en 1687, et deux du 4^e degré à Saint-Maurice, l'une en 1647 et l'autre en 1687. L'Église n'autorisait pas non plus les mariages durant les périodes de l'avent et de la Nativité d'une part, du carême d'autre part, c'est-à-dire en décembre et en mars-avril, selon la date de Pâques. Les mariages qui ne respectent pas ces périodes dites *de temps clos* sont plus nombreux que ceux qui n'obéissent pas aux règles de consanguinité et affinité, mais seuls 15 d'entre eux ont bénéficié de dispenses – surtout entre 1685 et 1690 –, 14 autres, quoique célébrés en temps clos, ayant pu s'en passer, si du moins le rédacteur de l'acte n'a pas oublié de les mentionner.

Les prescriptions religieuses amènent donc des variations saisonnières dans le calendrier annuel des mariages, moins dans les villes cependant que dans les campagnes, où s'ajoutaient les contraintes agricoles. On connaît l'allure des courbes saisonnières des mariages sous l'Ancien Régime : celles-ci comportent au moins deux maximums ou clochers, l'un en février, l'autre en novembre. Les futurs conjoints se dépêchent de célébrer leur mariage avant les temps clos du carême et de l'avent, à la ville comme à la campagne. On l'observe facilement à Besançon au milieu du XVII^e siècle. Pourtant, à cette époque, un troisième clocher, en juin, dépasse les deux autres. Il peut traduire la vocation encore en partie vigneronne de la ville, où les travaux de la vigne laissent un peu de répit en fin de printemps¹¹. De même, l'été connaît un dernier maximum,

11 François Lebrun note déjà, dans la France urbaine de 1630 à 1639 et de 1680 à 1689, une prédominance des mariages de saison froide, ainsi qu'une poussée moins forte en juin-juillet. *Histoire de la population française*, dir. Jacques Dupâquier, t. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, PUF, 1988, p. 296-299.

moins accentué, juste avant les vendanges. Réputé néfaste pour le mariage, au moins certaines régions, le mois de mai n'apparaît pas comme tel à Besançon. En comparant les sondages du milieu du siècle à ceux de la première moitié et des deux dernières décennies du siècle, on constate que le maximum de juin se rencontrait déjà dans la première période, mais perd sa primauté dans la seconde.

744

Un autre changement semble se confirmer dès le second tiers du siècle, celui du jour choisi pour le mariage. En 1650-1653, c'est le dimanche qui vient en tête. Ce choix n'est d'ailleurs pas contraire aux prescriptions de l'Église, car, dans le diocèse de Besançon, à la différence d'autres, ce jour n'est pas interdit pour la célébration des mariages, pas plus que le vendredi, pourtant jour de la mort du Christ, où, de surcroît, la consommation de viande est prohibée. Si, en 1650-1653, le vendredi vient en dernière position, il voit tout de même la célébration de 6 % des mariages. En ce milieu de siècle, après le dimanche, avec 35 % des unions, vient le mardi, avec 31 %. Dans toutes les paroisses bisontines dont les registres de mariage – ou du moins certains d'entre eux – ont été conservés pour la première moitié du siècle, c'est-à-dire cinq sur sept, le dimanche vient en tête, première place partagée à Saint-Pierre avec le mardi et le samedi, tandis que le vendredi, rarement totalement écarté, demeure le plus souvent en queue. Toutefois, dans la dernière décennie à Saint-Pierre, comme dans l'avant-dernière dans les autres paroisses, le dimanche a perdu, sauf à Saint-Maurice, sa première place : il se trouve relégué au troisième rang, tandis que le vendredi reste bon dernier. Se dessinent donc déjà les variations hebdomadaires du siècle suivant, qui, selon de bons observateurs, fut, plus que le XVII^e siècle, le grand siècle de la Contre-Réforme en Franche-Comté.

L'heure du mariage n'est indiquée que dans la paroisse Notre-Dame de Jussa-Moutier, et seulement six fois dans nos échantillons. Cette heure a dû paraître suffisamment exceptionnelle au desservant pour qu'il ait cru bon de la mentionner : 7 heures du matin en 1628, 4 h. en 1631, 5 h. en 1632 ainsi qu'en 1688, où deux autres mariages ont encore été célébrés à 7 h., le dernier accompagné du commentaire « *sine scandalo nec strepitu* » (sans scandale ni vacarme), commentaire que l'identité des conjoints – tous deux originaires de Vuillafans, près d'Ornans – ne permet pas d'éclairer.

Sur l'origine des conjoints

Les actes de mariage consignés dans les registres bisontins du XVII^e siècle n'indiquent pas tous l'origine géographique des conjoints : un acte sur six environ n'en fait pas mention. Il est probable que, parmi ces conjoints, un certain nombre au moins étaient de Besançon. Faute de preuve, nous les avons classés parmi les indéterminés. En revanche, nous avons classé, comme venant

de l'extérieur de Besançon, tous ceux dont les origines données par l'acte sont extra-bisontines, bien que certains soient depuis longtemps installés dans la ville¹².

Au milieu du XVII^e siècle, 21 % des ménages dont l'union est consignée comprennent deux époux de Besançon ayant la qualité de citoyen, paroissien ou habitant ; dans 13 % des cas, un seul est de Besançon. Un peu plus du tiers des mariés et mariées sont donc originaires de Besançon, contre près de la moitié – 49 % – qui ne le sont pas, les autres – 17 % – étant d'origine indéterminée, fautes d'indication dans les actes. La ville est donc ou a été, dans les années précédentes, l'objet d'une forte immigration. Les opérations militaires de la Guerre de Dix Ans ont certainement contribué à en faire une ville refuge, car elle ne fut jamais prise.

Les sondages effectués dans la première moitié du siècle, et principalement à Saint-Pierre en 1618-1620, confirment cette impression. Distinguant les époux venus de Franche-Comté des autres venus de l'étranger, ils démontrent la primauté, encore nette, de l'origine comtoise, même si, dès avant la guerre, venaient déjà s'établir dans la ville des immigrants français, savoyards ou suisse. Mais le dernier sondage, qui porte sur 1691-1694¹³, fait voir qu'à côté des 17 époux de Franche-Comté, 13 viennent de France – l'annexion a eu lieu en 1674 –, 5 de Savoie et 3 de Suisse. Quelques origines plus rares se révèlent lorsqu'on prend en compte toutes les paroisses et tous les sondages : 3 conjoints du Pays de Montbéliard, 1 de Liège, 1 de Maline, 1 de Naples, etc. Toujours pour l'ensemble de l'enquête, la proportion des époux originaires de Besançon s'élève à 34 % : 16 % pour les deux époux d'un couple, 14 % pour un seul Bisontin dans un couple. Celle des deux époux originaires de Franche-Comté dans un couple s'établit à 25 %, et 13 % quand un seul membre du couple est comtois. Celle des étrangers à la Comté s'élève à 22 %, avec en tête les Français, puis les Savoyards, les Suisses et enfin les Lorrains, le reste étant constitué par les indéterminés.

D'autres considérations pourraient être présentées, mais elles amèneraient à dépasser les limites assignées à cette étude. Parmi elles, le nombre des témoins, conforme aux exigences de l'Église, puis de l'État ; les lettres d'entrecour, appelées *recedo* au XVIII^e siècle et envoyées par le curé de la paroisse du conjoint dans laquelle ne se célèbre pas le mariage ; la rareté des remariages ; les

12 Dans la paroisse Saint-Paul-Saint-Donat, le curé indique parfois que l'un des conjoints habite la paroisse « depuis de nombreuses années ». Plus curieuse est la mention, fréquente à Sainte-Madeleine, que le futur réside avec la future dans la paroisse, souvent dans la même rue.

13 Le registre de l'avant-dernière décennie, retiré du prêt, n'a pu être exploité.

professions des conjoints, leur âge, du moins dans les registres où ces indications sont données, etc. Bornons-nous à revenir sur ce qui ressort le plus clairement des meilleurs documents sériels bisontins sur le mariage au xvii^e siècle : des registres paroissiaux, qui, pour certains, ne concernent les mariages qu'après l'introduction de la législation française, et sont souvent lacunaires ; des variations saisonnières longtemps marquées par un troisième maximum, entre les deux clochers habituels de janvier-février d'une part, de novembre d'autre part ; des variations hebdomadaires qui ont longtemps privilégié le dimanche au détriment du mardi, qui s'imposera au siècle suivant ; une immigration venue surtout de France-Comté, accessoirement de l'étranger, immigration déjà constatée avant la guerre de Trente Ans, mais qui se développera après l'armistice et la paix. Tel est le bilan, relativement maigre, mais qui pourrait être complété, du mariage au xvii^e siècle à Besançon vu à travers les registres de catholicité des sept paroisses catholiques de la ville.

ENDOGAMIE ET MOBILITÉ MATRIMONIALE
DANS UNE COMMUNAUTÉ ALPINE :
BAGNES (VALAIS), 1650-1900

Alfred Perrenoud

Village valaisan situé dans la commune de Bagnes à 1 280 m d'altitude, Sarreyer compte, en 1880, 407 personnes, dont 403 de lieu de naissance connu. Seules deux épouses et une belle-mère résidant dans le ménage de sa fille sont étrangères au village. Durant tout le XIX^e siècle, il n'y eut que 4 nouveaux venus à s'être établis par mariage. Le taux d'endogamie géographique parmi les résidants atteint 91 % pour les hommes et 95 % pour les femmes. Ce fort repli identitaire s'explique par la situation géographique : campé sur un éperon rocheux, Sarreyer est relié à la vallée par deux chemins escarpés présentant des surplombs dangereux, particulièrement en hiver, et demeure toute l'année inaccessible aux chars. À l'inverse, non loin de là, en aval, le village de Verbier (alt. 1 400 m), jouté dès les années 1950 par une station réputée de sports d'hiver, est facilement atteignable, avec plusieurs villages s'échelonnant le long du chemin. En 1880, sur ses 374 habitants, 330 (88,2 %) sont nés à Verbier et 20 viennent de Médières, situé juste au-dessous, avec lequel les échanges matrimoniaux sont fréquents. Dans la localité, le taux d'endogamie est de 69,6 % pour les hommes mariés de 1800 à 1899 et de 74,8 % pour les femmes. Sur l'autre versant, bien moins peuplé en raison de son exposition nord-est, Bruson (1 061 m) compte 450 habitants en 1880, dont 377 (83,8 %) sont des natifs. Les individus nés à l'extérieur viennent en majorité du talweg (56 sur 67), très peu (9) sont originaire de l'autre versant¹. La part des mariages endogames parmi les natifs domiciliés est ici respectivement de 62,2 % chez les hommes et de 77,6 % chez les femmes. Mais si nous descendons dans le talweg, la situation est fort différente. Dans le chef-lieu, Le Châble, 30 % des habitants recensés en 1880 ne sont pas originaire du village et l'endogamie parmi les domiciliés ne concerne que 37,6 % des hommes et 46,7 % des femmes mariés entre 1800 et 1899.

¹ En outre 5 sont étrangers et 6 d'origine inconnue.

Ces exemples relativisent les notions de sédentarité, d'endogamie et d'isolat, censées caractériser les populations alpines. D'autant que ces chiffres se réfèrent à une stricte endogamie entre personnes nées dans le même village et y résidant après le mariage, cadre trop étroit pour permettre de mesurer correctement la sédentarité et l'endogamie, celle-ci devant être « définie comme un mariage conclu dans le cadre de l'espace familial »². Le champ matrimonial délimite précisément cet espace social au sein duquel se tissent les relations entre villages et familles, et dont l'intensité n'est pas uniquement fonction de la distance géographique, mais également des échanges préférentiels entre familles.

Seule la généalogie, lorsqu'elle permet de suivre le déplacement des individus et des familles, se prête à ce genre d'étude et permet d'appréhender la micro-mobilité liée aux échanges matrimoniaux.

LA COMMUNAUTÉ BAGNARDE

L'étude proposée ici porte sur la commune de Bagnes, la plus vaste de Suisse, qui jusqu'au XIX^e siècle, fut aussi l'une des plus peuplées du Valais, avec une population qui peut être estimée, entre 1600 et 1800, à 3 000 habitants environ.

À l'initiative de la Commune et grâce à son financement, la reconstitution intégrale des généalogies a pu être effectuée, depuis le début des registres paroissiaux, en 1639, jusqu'à 1900³. Le catalogue répertorie plus de 30 000 personnes, 6 590 familles, 122 patronymes. Près d'une cinquantaine de noms s'éteignent ou disparaissent de Bagnes avant 1900.

La commune bourgeoise, unité administrative très ancienne qui se confond avec la paroisse, est formée d'une vingtaine de villages et hameaux, chacun d'eux ayant son caractère propre, issu de sa situation géographique et de la personnalité de ses habitants, et se singularisant par une forte homogénéité culturelle, en dépit d'une certaine mobilité.

La plus grande partie des habitats s'échelonne le long du talweg et les agglomérations sont en général resserrées. À l'entrée de la vallée, le chef-lieu, Le Châble (836 m, 485 hab.) est contigu à Villette (359 hab.), auquel il est relié par un pont sur la Dranse. Montagnier (830 m, 221 hab.) sur la rive droite est

2 Jacques Dupâquier, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale. Enracinement ou ouverture : faut-il vraiment choisir ? », *Histoire & société rurales*, n° 18, 2^e semestre 2002, p. 121-135.

3 *Les Familles de Bagnes du XI^e au XX^e siècle*, éd. par la Commune de Bagnes sous la direction de Maurice Casanova, Jean-Michel Gard et Alfred Perrenoud, 2005-2008, 5 vol., t. 1, *Le Châble, Commune de Bagnes*. Une application particulièrement restrictive des dispositions légales concernant la protection des données nous a contraints à limiter la publication aux familles formées avant 1900.

à un peu plus d'un kilomètre. Sur la rive gauche, Prarreyer (860 m, 192 hab.) et Le Liappey (22 hab.) forment une seule agglomération et sont distants de moins de 2 km du Châble. Suivent, 1,2 km plus loin, Versegères et Les Places (888 m, 337 hab.). Puis à 4 km du Châble, La Monthoz (59 hab.) et Champsec (910 m, 194 hab.), à moins de 5 km, Le Fregnoley (995 m, 52 hab.) et enfin, à 6,5 km du chef-lieu, Lourtier (1080 m, 434 hab.), dernier habitat permanent du talweg, qui, depuis toujours, paie un lourd tribut aux avalanches, la dernière en février 1999 ayant détruit quatre bâtiments. Situés sur le flanc gauche de la vallée exposé au nord-est se situent Le Sapey (959 m, 79 hab.) à 1,6 km du Châble et, à 2,6 km, Bruson (1061 m, 450 hab.), qui domine Prarreyer dont il est distant d'environ 2 km. Le versant opposé, exposé au sud-ouest, est plus densément peuplé, ce qui est dû d'une part à son insolation, d'autre part à la formation d'un relief plus favorable, ouvert sur le large plateau de la future station de Verbier. Au-dessus de Villette, les villages se succèdent : à 1 km, Le Cotterg (850 m, 217 hab.), à 3 km, Fontenelle et Les Verneys (1020 m, 72 hab.), à 6,4 km, Médières (1287 m, 261 hab.), jusqu'à Verbier-Village (1406 m, 374 hab.) 1 km plus loin. Enfin, toujours à l'adret, le village le plus retiré, le plus difficile d'accès, dont il a déjà été question, Sarreyer (1225 m, 407 hab.), dominant Champsec, à moins d'une heure du talweg.

Cette description topographique du val de Bagnes est nécessaire pour interpréter correctement les échanges de conjoints entre les villages.

ORIGINE DES CONJOINTS, ÉCHANGES MATRIMONIAUX ENTRE VILLAGES

En premier lieu, seront prises en considération toutes les personnes nées dans les différents villages qui ont contracté mariage, sans considération de leur lieu de résidence avant et après le mariage. Il y a certes là un risque de biais dans le cas des familles qui se sont déplacées en cours de vie. Mais il nous a semblé que le sentiment d'appartenance à une communauté villageoise et les liens entretenus avec le lieu de naissance pèsent autant lors du choix du conjoint que la résidence actuelle.

Le taux d'endogamie, cela va de soi, varie selon la population considérée. Pour l'ensemble des natifs, la proportion des mariages unissant des conjoints du même lieu est de 41 %, dans une fourchette allant de 19 % (Prarreyer) à 74 % (Sarreyer), abstraction faite des hameaux. Elle monte à 44 % pour les natifs résidant dans la vallée après leur mariage, et atteint 59,5 % parmi les sédentaires n'ayant pas quitté leur lieu de naissance, la fourchette s'étendant de 34 % (Prarreyer) à 92 % (Sarreyer). Le taux de sédentarité, qui est de 73 % pour les hommes, est plus élevé dans les villages de l'aval (Le Châble, Villette, Montagnier, 75 %) et de l'amont de la vallée (Lourtier 76 %) que dans le centre

du talweg (Prarreyer, Versegères, Champsec : 62 %). Plus élevé également dans les villages des versants (Sarreyer 83 %, Verbier 77 %, Bruson 74 %). La résidence virilocale fait que les femmes se déplacent davantage, c'est le cas de 43 % d'entre elles. Leurs taux de sédentarité s'étagent entre 42 % (Prarreyer) et 75 % (Lourtier et Sarreyer), et ne s'écartent que peu de la moyenne dans les villages des versants (Bruson 56 % ; Verbier 61 %).

Le tableau 1 répartit les lieux de naissance combinés des conjoints pour l'ensemble de la période couverte par les généalogies (environ 1650-1900), indépendamment du lieu d'établissement du couple.

Tableau 1. Répartition proportionnelle des lieux de naissance des conjoints pour la période 1650-1900

Légende

Cb : Le Châble – Vi : Villette – Mo : Montagnier – Pr-Li : Prarreyer-Le Liappey – Vg-Pl : Versegères-Les Places – Cp-Mz : Champsec-La Monthoz – Lo-Fr : Lourtier-Le Fregnoley – Sp : Le Sapay – Br : Bruson – Co : Le Cotterg – Fo-Vy : Fontenelle-Les Verneys – Me : Médières – Vb : Verbier – Sa : Sarreyer – NB : non Bagnards

750

A. Alliances des hommes selon l'origine de l'épouse

Origine de l'épouse	Origine de l'époux														
	Cb	Vi	Mo	Pr-Li	Vg-Pl	Cp-Mz	Lo-Fr	Sp	Br	Co	Fo-Vy	Me	Vb	Sa	NB
Cb	31,0	14,9	7,5	3,6	6,5	3,5	2,7	19,6	7,7	11,0	3,5	1,9	3,3	1,5	21,5
Vi	13,1	33,9	7,5	3,2	1,7	3,8	2,0	2,8	2,6	18,9	7,7	3,4	4,7	1,6	9,3
Mo	2,3	3,7	21,9	6,0	4,1	1,8	1,0	4,7	1,2	1,6	3,5	1,9	0,8	1,3	2,3
Pr-Li	3,3	0,7	9,5	20,2	9,2	8,2	4,4	8,4	7,3	2,2	1,4	1,9	0,6	0,8	4,3
Vg-Pl	3,7	3,9	7,0	21,0	28,4	19,7	3,2	3,7	7,2	2,2	1,4	1,5	0,8	1,1	9,6
Cp-Mz	1,8	2,2	5,0	9,3	13,7	29,7	6,5	5,6	5,6	1,9	1,4	0,9	0,8	1,6	4,5
Lo-Fr	2,3	2,2	2,5	6,0	6,5	9,4	65,0	5,6	2,4	2,8	4,9	3,7	1,2	6,7	5,6
Sp	3,5	0,7	2,5	1,6	2,4	1,2	0,7	4,4	3,8	0,3	0,7	0,0	0,6	0,2	3,0
Br	9,1	3,4	4,5	12,1	10,6	8,2	2,4	25,2	45,9	4,7	1,4	1,5	1,9	0,7	11,6
Co	4,9	13,7	4,0	2,0	1,0	0,6	1,1	2,8	1,9	22,1	7,7	3,7	4,5	2,0	10,4
Fo-Vy	2,5	1,5	4,0	1,6	0,5	0,9	0,7	2,8	0,2	4,7	29,6	10,5	3,9	0,5	2,8
Me	1,2	3,4	6,0	0,4	1,9	0,9	0,7	0,0	1,5	2,8	19,7	31,0	21,4	1,5	3,3
Vb	3,3	4,9	2,0	1,2	1,4	1,2	0,6	0,0	1,7	8,2	7,0	27,2	46,9	1,1	7,8
Sa	1,9	2,2	7,5	4,4	2,4	3,2	3,3	1,9	1,5	2,8	4,2	2,5	3,1	74,1	4,0
NB	16,1	8,8	9,0	7,3	9,6	7,6	5,6	12,1	9,6	13,6	5,6	8,4	5,3	5,2	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de mariages	571	410	201	248	415	340	697	107	586	317	142	323	486	610	396
Total des mariages															5849

B. Alliances des femmes selon l'origine de l'époux

Origine de l'époux	Origine de l'épouse														
	Cb	Vi	Mo	Pr-Li	Vg-Pl	Cp-Mz	Lo-Fr	Sp	Br	Co	Fo-Vy	Me	Vb	Sa	NB
Cb	32,7	17,0	7,8	6,8	5,0	3,0	1,9	20,8	9,1	9,6	8,2	2,2	4,1	1,8	19,4
Vi	11,3	31,5	9,0	1,1	3,8	2,7	1,3	3,1	2,5	19,1	3,5	4,3	4,3	1,5	7,6
Mo	2,8	3,4	26,3	6,8	3,3	3,0	0,7	5,2	1,6	2,7	4,7	3,7	0,9	2,5	3,8
Pr-Li	1,7	1,8	9,0	17,9	12,4	6,8	2,2	4,2	5,3	1,7	2,4	0,3	0,7	1,8	3,8
Vg-Pl	5,0	1,6	10,2	13,6	28,2	16,9	4,0	10,4	7,7	1,4	1,2	2,5	1,3	1,6	8,4
Cp-Mz	2,2	2,9	3,6	10,0	16,0	30,0	14,8	4,2	4,9	0,7	1,8	0,9	0,9	1,8	5,5
Lo-Fr	3,5	3,2	4,2	11,1	5,3	13,4	67,5	5,2	3,0	2,7	2,9	1,6	0,9	3,8	8,2
Sp	3,9	0,7	3,0	3,2	1,0	1,8	0,9	5,2	4,7	1,0	1,8	0,0	0,0	0,3	2,7
Br	8,3	3,4	4,2	15,4	10,0	9,8	2,1	22,9	47,1	3,8	0,6	2,8	2,2	1,5	11,8
Co	6,5	13,6	3,0	2,5	1,7	1,8	1,3	1,0	2,6	23,9	8,8	2,8	5,7	1,5	9,1
Fo-Vy	0,9	2,5	3,0	0,7	0,5	0,6	1,0	1,0	0,4	3,8	24,7	8,7	2,2	1,0	1,7
Me	1,1	2,5	3,6	2,1	1,2	0,9	1,8	0,0	0,9	4,1	20,0	31,1	19,1	1,3	5,7
Vb	3,0	5,2	2,4	1,1	1,0	1,2	0,9	3,1	1,6	7,5	11,2	32,3	49,6	2,5	5,5
Sa	1,7	2,3	4,8	1,8	1,7	3,0	6,1	1,0	0,7	4,1	1,8	2,8	1,5	74,5	6,8
NB	15,7	8,4	5,4	6,1	9,1	5,3	3,3	12,5	8,1	14,0	6,5	4,0	6,7	2,6	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de mariages	542	441	166	280	419	337	671	96	571	293	170	322	460	607	474
Total des mariages	5849														

La proportion de mariages unissant des conjoints du même village varie donc fortement, de 5 % au Sapey à près de 74 % à Sarreyer, ce qui s'explique par la dimension des communautés. A moins de 200 habitants, il n'y a guère qu'un quart, voire un cinquième d'unions endogames.

Dans *Le peuple du Valais*, Courthion explique que

le voisinage influence de manière très directe le choix réciproque des jeunes gens : la difficulté faite aux garçons de fréquenter une fille d'un hameau différent, l'obstacle suscité par les travaux et les transports, la perte qu'on s'expose à subir de l'échange de terrains lorsque la pénurie du numéraire ne permet pas de régulariser les différences, tout cela concourt à circonscrire l'activité du prétendant parmi son groupe de maisons⁴.

En règle générale certes, les aires de recrutement se limitent au voisinage, mais tous les villages limitrophes ne contribuent pas également aux échanges de conjoints.

Le Châble et Villette, pourtant contigus, entretiennent des relations distendues : seuls 13 % des hommes et 11 % des femmes ont trouvé un conjoint à Villette et, de Villette, seuls 15 % des hommes et 17 % des femmes ont trouvé un

4 Louis Courthion, *Le Peuple du Valais*, Lausanne, 1903, p. 80.

parti au Châble. De même, il y a fort peu d'échanges avec les villages pourtant proches de Prarreyer et Versegères, qui ne fournissent chacun qu'un peu plus de 3 % d'épouses, 1,7 % et 5 % d'époux. En revanche, des liens plus étroits s'établissent avec Le Sapey et Bruson, qui, ensemble, pourvoient Le Châble de 12,4 % des conjoints.

752

L'aire de recrutement matrimonial de Villette s'étend au Cotterg voisin et, dans une moindre mesure, aux villages de l'adret étagés de Fontenelle à Verbier, alors que Montagnier pourtant peu éloigné et, sur l'autre versant, Bruson et Le Sapey, ne contribuent que peu aux échanges. Dans le talweg on peut parler de recrutement de proximité. À Prarreyer, où moins d'un mariage sur cinq est endogame, Montagnier, Versegères, Bruson fournissent 37 % des conjoints, et les villages du fond de la vallée 15 % des époux et 21 % des épouses. À Versegères, quatre conjoints sur dix sont originaires de Montagnier, Prarreyer, Champsec et Bruson. A Lourtier, où 65 % des hommes et 67,5 % des femmes se sont mariés sur place, 10,2 % des épouses et 6,2 % des époux viennent des localités en aval de Versegères, 9,6 % et 8,8 % en amont de Prarreyer, 3,3 % et 6,1 % de Sarreyer, et seulement 7,2 % des autres villages des versants. Au Cotterg, où l'endogamie est faible (23 %), les échanges s'effectuent en premier lieu avec Villette (19 %) puis avec Le Châble (10 %), 15,6 % des conjoints venant des habitats échelonnés jusqu'à Verbier. Entre Verbier et Médières, il n'y a pas égalité des échanges : 32,3 % des filles de Médières ont trouvé un conjoint à Verbier, mais seulement 27,2 % des hommes.

Quant à Bruson, il s'ouvre sur Le Châble avec 8,4 % des alliances, Villette n'intervenant que pour 2,5 %, sur Le Sapey tout proche avec 4,2 %, et sur Prarreyer et Versegères, qui fournissent 14,5 % des épouses et 13 % des époux.

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES MATRIMONIAUX ENTRE VILLAGES PARMIS LES RÉSIDANTS DE LA VALLÉE

Ont été considérés jusqu'ici tous les mariages, célébrés ou non à Bagnes, suivis ou non d'un établissement dans la commune. Avant 1800, la part des unions avec un partenaire lointain demeurait faible, voire négligeable dans de nombreux villages : 3,8 % pour les hommes, 4,3 % pour les femmes, couples dont un tiers des hommes et 84 % des femmes se sont établis dans la commune. Au XIX^e siècle en revanche, la proportion des étrangers monte à 12,5 % pour les épouses, à 10,2 % pour les époux, et, dans certains villages du talweg, elle dépasse 20 % (Le Châble, Villette, Versegères, Le Cotterg et Le Sapey), mais seuls 14,5 % des hommes et 38 % des femmes ont résidé à Bagnes.

Ces mariages mixtes non suivis d'un établissement affaiblissent les taux d'endogamie calculés sur l'ensemble des unions et perturbent la comparaison chronologique. Considérons alors l'évolution des pourcentages de mariages unissant des partenaires natifs du même village parmi les seuls résidents de la commune.

Tableau 2. Évolution des taux d'endogamie (conjoints nés dans le même village) parmi les résidents de la commune

	Hommes		Femmes	
	avant 1800	après 1800	avant 1800	après 1800
Le Châble	33,7	33,2	35,9	38,5
Villette	42,7	23,9	37,4	24,5
Montagnier	19,5	25,7	28,9	24,0
Prarreyer-Le Liaphey	24,1	17,6	23,8	15,1
Versegères-Les Places	31,7	27,4	30,3	28,9
Champsec-La Monthoz	32,2	30,6	36,1	27,8
Lourtier-Le Fregnoley	72,9	59,1	70,0	69,6
Le Sapey	6,6	0,0	7,4	0,0
Bruson	51,7	44,8	50,8	50,4
Le Cotterg	25,7	20,0	28,8	24,5
Fontenelle-Les Verneys	33,7	27,0	33,7	16,9
Médières	34,2	29,9	33,8	31,7
Verbier	42,4	55,4	50,2	56,5
Sarreyer	76,6	77,4	77,0	75,6

Il ressort du tableau 2 que l'endogamie diminue pour les deux sexes dans les villages du talweg, davantage, en général, pour les hommes que pour les femmes. Elle se maintient ou elle augmente dans les villages des versants, l'exception de Fontenelle-Les Verneys s'expliquant par la petitesse de ces localités. Si au Châble, il n'y a guère de changement d'un siècle à l'autre, à Villette le taux d'endogamie villageoise diminue fortement, alors qu'à Montagnier, on observe une augmentation significative de la fréquence de mariages endogames des hommes, qui fait suite à l'implantation d'une fabrique de draps en 1839 : tandis qu'entre 1800 et 1849, seuls 3 mariages sur 34 ont eu lieu entre natifs de ce village, en 1850-1899, c'est le cas de 19 mariages sur 56, soit un sur trois.

Compte tenu des réserves faites précédemment sur les mariages mixtes non suivis d'établissement, le tableau 3 permet d'examiner l'évolution des échanges matrimoniaux pour les époux ayant résidé à Bagnes.

Tableau 3. Évolution des échanges matrimoniaux entre villages,
lorsque les époux ont résidé à Bagnes après leur mariage

Légende

Cb : Le Châble – Vi : Villette – Mo : Montagnier – Pr-Li : Prarreyer-Le Liappey –
Vg-Pl : Versegères-Les Places – Cp-Mz : Champsec-La Monthoz – Lo-Fr : Lourtier-Le
Fregnoley – Sp : Le Sapay – Br : Bruson – Co : Le Cotterg – Fo-Vy : Fontenelle-Les-Verneys –
Me : Médières – Vb : Verbier – Sa : Sarreyer – NB : non Bagnards

A. Alliances des hommes mariés avant 1800, selon l'origine de l'épouse (en pourcentage)

Origine de l'épouse	Origine de l'époux														
	Cb	Vi	Mo	Pr-Li	Vg-Pl	Cp-Mz	Lo-Fr	Sp	Br	Co	Fo-Vy	Me	Vb	Sa	NB
Cb	33,7	13,5	5,3	4,3	7,5	3,4	3,1	18,0	7,9	12,3	4,1	2,5	4,7	1,8	27,5
Vi	17,0	43,0	7,1	2,8	1,8	2,3	2,1	4,9	3,4	19,6	9,2	2,5	5,4	2,4	11,6
Mo	1,0	2,5	19,5	7,1	5,3	1,7	0,8	4,9	1,0	1,1	2,0	1,3	1,4	0,3	2,9
Pr-Li	4,5	0,8	12,4	24,1	9,7	5,7	3,4	4,9	5,2	2,8	1,0	3,1	0,4	0,9	5,4
Vg-Pl	5,6	5,1	10,6	22,7	31,7	24,1	4,2	6,6	6,2	1,1	2,0	1,3	1,1	1,5	12,3
Cp-Mz	1,7	1,3	5,3	7,1	13,7	32,2	4,9	4,9	4,5	0,6	0,0	0,6	1,1	0,9	5,4
Lo-Fr	2,8	3,0	1,8	7,1	7,0	10,9	72,9	1,6	1,7	2,8	7,1	5,0	1,1	8,4	6,2
Sp	3,8	1,3	1,8	1,4	3,1	0,6	0,8	6,6	5,8	0,6	1,0	0,0	0,0	0,3	3,3
Br	8,0	3,4	4,4	11,3	11,0	8,0	1,0	36,1	51,9	5,0	2,0	1,9	2,9	0,6	12,3
Co	5,2	13,1	6,2	2,1	1,3	1,1	1,0	3,3	2,7	25,7	8,2	5,0	4,3	1,8	8,7
Fo-Vy	3,5	2,1	5,3	2,1	0,4	0,6	0,5	0,0	0,0	3,4	33,7	10,1	4,3	0,9	2,2
Me	0,0	1,3	3,5	0,0	0,9	0,6	0,3	0,0	1,0	1,1	16,3	34,0	24,5	1,5	2,5
Vb	3,8	5,9	2,7	1,4	0,9	1,1	0,5	0,0	2,4	10,6	7,1	26,4	42,4	1,2	7,6
Sa	2,8	1,3	9,7	2,8	2,6	5,2	2,6	3,3	0,7	2,8	4,1	1,9	2,9	76,6	2,2
NB	6,6	2,5	4,4	3,5	3,1	2,3	1,8	4,9	5,5	10,6	2,0	4,4	3,6	0,9	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de mariages	288	237	113	141	227	174	384	61	291	179	98	159	278	333	40
Total des mariages	3003														

B. Alliances des hommes mariés entre 1800 et 1899, selon l'origine de l'épouse (en pourcentage)

Origine de l'épouse	Origine de l'époux														
	Cb	Vi	Mo	Pr-Li	Vg-Pl	Cp-Mz	Lo-Fr	Sp	Br	Co	Fo-Vy	Me	Vb	Sa	NB
Cb	33,2	18,3	11,4	1,1	6,4	3,5	2,4	25,7	8,1	10,4	2,7	1,3	1,5	1,2	30,0
Vi	9,7	23,9	8,6	4,4	1,9	6,3	2,1	0,0	1,9	19,1	2,7	4,5	4,1	0,8	25,0
Mo	4,4	5,6	25,7	4,4	2,5	2,1	1,4	8,6	1,5	1,7	8,1	2,6	0,0	2,8	2,5
Pr-Li	2,7	0,7	5,7	17,6	8,9	11,8	2,1	17,1	10,4	1,7	2,7	0,6	1,0	0,8	2,5
Vg-Pl	1,8	2,8	1,4	20,9	27,4	17,4	6,2	0,0	8,5	4,3	0,0	1,9	0,5	0,4	7,5
Cp-Mz	2,2	2,8	5,7	13,2	15,3	30,6	8,9	8,6	7,3	4,3	5,4	1,3	0,5	2,4	2,5

Origine de l'épouse	Origine de l'époux														
	Cb	Vi	Mo	Pr-Li	Vg-Pl	Cp-Mz	Lo-Fr	Sp	Br	Co	Fo-Vy	Me	Vb	Sa	NB
Lo-Fr	2,2	1,4	4,3	5,5	7,0	8,9	59,1	8,6	3,5	3,5	0,0	2,6	1,5	5,2	2,5
Sp	4,0	0,0	4,3	2,2	1,9	2,1	0,7	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	7,5
Br	12,4	3,5	5,7	15,4	11,5	9,7	4,1	14,3	44,8	5,2	0,0	1,3	0,5	0,8	7,5
Co	5,8	16,9	1,4	1,1	0,6	0,0	1,4	2,9	1,2	20,0	8,1	2,6	4,6	2,4	2,5
Fo-Vy	1,3	0,7	2,9	1,1	0,6	1,4	1,0	0,0	0,4	7,8	27,0	11,0	3,6	0,0	5,0
Me	3,1	7,7	10,0	1,1	3,2	1,4	1,4	5,7	1,9	4,3	27,0	29,9	17,9	1,6	2,5
Vb	3,1	4,2	1,4	1,1	2,5	0,7	0,7	0,0	1,2	6,1	5,4	29,2	55,4	1,2	2,5
Sa	1,3	4,2	5,7	7,7	2,5	1,4	4,5	0,0	2,3	3,5	5,4	3,2	3,6	77,4	0,0
NB	12,8	7,0	5,7	3,3	7,6	3,5	4,1	8,6	5,0	7,8	5,4	7,8	3,6	3,2	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de mariages	226	142	70	91	157	144	291	35	259	115	37	154	195	252	40
Total des mariages	2208														

755

C. Alliances des femmes mariées avant 1800, selon l'origine de l'époux (en pourcentage)

Origine de l'époux	Origine de l'épouse														
	Cb	Vi	Mo	Pr-Li	Vg-Pl	Cp-Mz	Lo-Fr	Sp	Br	Co	Fo-Vy	Me	Vb	Sa	NB
Cb	35,9	17,9	3,9	9,1	6,7	3,2	2,0	20,4	7,7	9,4	10,2	0,0	4,7	2,4	16,8
Vi	11,9	37,4	7,9	1,4	5,0	1,9	1,8	5,6	2,7	19,4	5,1	1,9	6,0	0,9	5,3
Mo	2,2	2,9	28,9	9,8	5,0	3,9	0,5	3,7	1,7	4,4	6,1	2,5	1,3	3,3	4,4
Pr-Li	2,2	1,5	13,2	23,8	13,4	6,5	2,5	3,7	5,4	1,9	3,1	0,0	0,9	1,2	4,4
Vg-Pl	6,3	1,5	15,8	15,4	30,3	20,0	4,0	13,0	8,4	1,9	1,0	1,3	0,9	1,8	6,2
Cp-Mz	2,2	1,5	3,9	7,0	17,6	36,1	4,8	1,9	4,7	1,3	1,0	0,6	0,9	2,7	3,5
Lo-Fr	4,4	2,9	3,9	9,1	6,7	12,3	70,0	5,6	1,3	2,5	2,0	0,6	0,9	3,0	6,2
Sp	4,1	1,1	3,9	2,1	1,7	1,9	0,3	7,4	7,4	1,3	0,0	0,0	0,0	0,6	2,7
Br	8,5	3,7	3,9	10,5	7,6	8,4	1,3	31,5	50,8	5,0	0,0	1,9	3,0	0,6	14,2
Co	8,1	12,8	2,6	3,5	0,8	0,6	1,3	1,9	3,0	28,8	6,1	1,3	8,1	1,5	16,8
Fo-Vy	1,5	3,3	2,6	0,7	0,8	0,0	1,8	1,9	0,7	5,0	33,7	10,0	3,0	1,2	1,8
Me	1,5	1,5	2,6	3,5	0,8	0,6	2,0	0,0	1,0	5,0	16,3	33,8	17,9	0,9	6,2
Vb	4,8	5,5	5,3	0,7	1,3	1,9	0,8	0,0	2,7	7,5	12,2	42,5	50,2	2,4	8,8
Sa	2,2	2,9	1,3	2,1	2,1	1,9	7,0	1,9	0,7	3,8	3,1	3,1	1,7	77,0	2,7
NB	4,1	3,7	0,0	1,4	0,0	0,6	0,3	1,9	1,7	3,1	0,0	0,6	0,9	2,7	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de mariages	270	273	76	143	238	155	400	54	297	160	98	160	235	331	113
Total des mariages	3003														

D. Alliances des femmes mariées entre 1800 et 1899, selon l'origine de l'époux (en pourcentage)

Origine de l'époux	Origine de l'épouse														
	Cb	Vi	Mo	Pr- Li	Vg- Pl	Cp- Mz	Lo- Fr	Sp	Br	Co	Fo- Vy	Me	Vb	Sa	NB
Cb	38,5	15,8	13,3	5,7	6,7	3,2	2,0	27,3	12,2	13,8	5,1	4,8	3,7	1,2	22,5
Vi	13,3	24,5	10,7	0,9	5,0	2,5	0,8	0,0	2,2	25,5	1,7	7,6	3,1	2,3	7,8
Mo	4,1	4,3	24,0	3,8	5,0	2,5	1,2	9,1	1,7	1,1	3,4	4,8	0,5	1,6	3,1
Pr-Li	0,5	2,9	5,3	15,1	13,4	7,6	2,0	6,1	6,1	1,1	1,7	0,7	0,5	2,7	2,3
Vg-Pl	5,1	2,2	5,3	13,2	30,3	15,2	4,5	9,1	7,8	1,1	1,7	3,4	2,1	1,6	9,3
Cp-Mz	2,6	6,5	4,0	16,0	17,6	27,8	4,9	9,1	6,1	0,0	3,4	1,4	0,5	0,8	3,9
Lo-Fr	3,6	4,3	5,3	5,7	6,7	16,5	69,6	6,1	5,2	4,3	5,1	2,8	1,0	5,0	9,3
Sp	4,6	0,0	4,0	5,7	1,7	1,9	1,2	0,0	2,2	1,1	0,0	1,4	0,0	0,0	2,3
Br	10,8	3,6	5,3	25,5	1,9	12,0	3,6	15,2	50,4	3,2	1,7	3,4	1,6	2,3	10,1
Co	6,2	15,8	2,7	3,5	0,9	3,2	1,6	0,0	2,6	24,5	15,3	3,4	3,7	1,6	7,0
Fo-Vy	0,5	0,7	4,0	0,7	0,9	1,3	0,0	0,0	0,0	3,2	16,9	6,9	1,0	0,8	1,6
Me	1,0	5,0	5,3	3,5	1,9	1,3	1,6	0,0	0,9	4,3	28,8	31,7	23,6	1,9	9,3
Vb	1,5	5,8	0,0	0,7	1,9	0,6	1,2	9,1	0,4	9,6	11,9	24,1	56,5	2,7	5,4
Sa	1,5	1,4	9,3	2,1	0,9	3,8	5,3	0,0	0,9	6,4	0,0	2,8	1,6	75,6	6,2
NB	6,1	7,2	1,3	1,4	0,0	0,6	0,4	9,1	1,3	1,1	3,4	0,7	0,5	0,0	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de mariages	195	139	75	106	149	158	247	33	230	94	59	145	191	258	129
Total des mariages	2208														

756

Les traits principaux qui caractérisent le réseau des circulations matrimoniales n'ont pas changé, mais les tendances s'accroissent. Les relations entre Le Châble et Villette se distendent encore plus, jusqu'à se déséquilibrer ; au XIX^e siècle seuls 9,7 % des hommes – ils étaient 17 % auparavant – ont pris femme à Villette, tandis que 18,3 % des hommes de Villette ont épousé une femme du Châble. Pour les femmes, la proportion des unions du Châble avec Villette augmente légèrement, de 11,9 % à 13,3 %, mais, en sens inverse, elle baisse de 17,9 % à 15,8 %. Les villages du talweg contribuent toujours aussi peu au marché matrimonial du Châble et de Villette, et *a fortiori* des villages du versant : les localités échelonnées de Prarreyer à Lourtier ne procurent plus désormais que 8,9 % des épouses au Châble contre 14,6 %, et 7,7 % à Villette contre 10,2 %. En revanche, Bruson et Le Sapey renforcent leurs liens avec Le Châble en apportant 16,4 % des épouses et 15,4 % des époux, proportions situées, jusqu'en 1800, à 11,8 % et 12,6 %. Mais, avec Villette, où l'on ne dénombre que 3,5 % de conjoints originaires de ces deux villages, la césure est toujours aussi profonde. De manière générale, une rupture radicale oppose rive droite et rive gauche de la Dranse. À l'adret, du Cotterg à Verbier, on ne trouve que 7 % de conjoints venant des habitats du talweg situés sur la rive gauche, et seuls 15 hommes sur 294 et 12 femmes sur 263, nés dans

les villages de l'ubac, Bruson et Le Sapey, se sont unis à un partenaire de l'autre versant. Par ailleurs, on voit les courants d'échange s'infléchir à l'avantage des villages de l'ubac et de l'amont, qui attirent une proportion croissante de femmes. Jusqu'en 1800, à Prarreyer et Versegères au centre du talweg, 18 % des épouses venaient du Châble, de Villette et Montagnier, 10,5 % de Bruson et du Sapey, 21,3 % des villages situés en amont. Au XIX^e siècle, les proportions passent à 7,8 %, 21,6 % et 25,9 %. Dans le même temps, à Verbier, où une femme sur cinq prenait époux entre Le Châble et Le Cotterg, la proportion a passé à 11 %.

Nous pouvons maintenant délimiter les zones d'attraction privilégiée de chaque village indépendamment du sexe des conjoints.

Tableau 4. Bilan des circulations matrimoniales entre villages.
Époux ayant résidé à Bagnes après leur mariage

	1650-1799	1800-1899	1650-1899
<i>Le Châble</i>			
Le Châble	33,5	35,2	34,2
Villette	13,8	11,9	12,9
Montagnier et Le Cotterg	8,0	9,7	8,8
de Fontenelle à Verbier	7,4	5,5	6,4
Bruson et Le Sapey	13,8	13,0	13,4
de Prarreyer à Lourtier et Sarreyer	14,2	14,8	14,5
non Bagnards	9,3	9,9	9,6
<i>Villette</i>			
Villette	40,0	24,2	34,4
Le Châble	15,9	17,1	16,3
Montagnier et Le Cotterg	15,7	21,4	17,7
de Fontenelle à Verbier	9,8	12,1	10,6
Bruson et Le Sapey	4,7	3,6	4,3
de Prarreyer à Lourtier et Sarreyer	10,8	14,6	12,1
non Bagnards	3,1	7,1	4,6
<i>Montagnier</i>			
Montagnier	23,3	24,8	24,0
Le Châble	4,8	12,4	8,1
Villette et Le Cotterg	12,2	11,7	12,0
de Fontenelle à Verbier	11,1	11,7	11,4
Bruson et Le Sapey	6,9	9,7	8,1
de Prarreyer à Lourtier et Sarreyer	32,8	18,6	26,6
non Bagnards	2,6	3,4	3,0
<i>Le Cotterg</i>			
Le Cotterg	27,1	22,0	25,2
Le Châble-Villette-Montagnier	33,0	35,4	33,9
de Fontenelle à Verbier	16,2	17,7	16,8
Bruson et Le Sapey	5,9	4,8	5,5
de Prarreyer à Lourtier et Sarreyer	10,6	14,4	12,4
non Bagnards	7,1	4,8	6,2

	1650-1799	1800-1899	1650-1899
<i>Médières</i>			
Médières	33,9	30,8	32,4
Verbier	34,5	26,8	30,7
Fontenelle et Les Verneys	10,0	9,0	9,5
Le Châble-Villette-Montagnier-Le Cotterg	8,5	15,7	12,0
Bruson et Le Sapey	1,9	3,0	2,4
de Prarreyer à Lourtier et Sarreyer	8,8	10,4	9,5
non Bagnards	2,5	4,3	3,4
<i>Verbier</i>			
Verbier	46,0	56,0	50,3
Médières-Fontenelle-Les Verneys	25,1	23,1	24,2
Le Châble-Villette-Montagnier-Le Cotterg	17,7	10,6	14,7
Bruson et Le Sapey	2,9	1,8	2,4
de Prarreyer à Lourtier et Sarreyer	5,8	6,5	6,1
non Bagnards	2,3	2,1	2,2
<i>Prarreyer et Versegères</i>			
Prarreyer et Versegères	42,7	36,6	40,3
Le Châble-Villette-Montagnier-Le Cotterg	18,0	10,9	15,2
de Fontenelle à Verbier	3,2	4,2	3,6
Bruson et Le Sapey	12,0	18,3	14,5
de Champsec à Lourtier et Sarreyer	22,6	26,2	23,8
non Bagnards	1,9	3,8	2,6
<i>Bruson et Le Sapey</i>			
Bruson et Le Sapey	55,2	45,2	50,8
Le Châble	9,7	12,0	10,7
Villette-Le Cotterg-Montagnier	8,1	6,1	7,2
de Fontenelle à Verbier	3,4	3,1	3,3
Prarreyer et Versegères	12,8	16,5	14,4
de Champsec à Lourtier et Sarreyer	7,3	13,1	9,8
non Bagnards	3,6	3,9	3,7
<i>de Champsec à Lourtier</i>			
de Champsec à Lourtier	67,2	60,5	64,3
Sarreyer	3,1	4,0	3,5
Prarreyer et Versegères	13,3	14,0	13,6
Bruson et Le Sapey	3,3	7,7	5,2
Le Châble-Villette-Montagnier-Le Cotterg	8,2	8,3	8,2
de Fontenelle à Verbier	3,0	3,1	3,0
non Bagnards	1,9	2,3	2,0
<i>Sarreyer</i>			
Sarreyer	76,8	76,5	76,7
de Lourtier à Champsec	7,5	6,7	7,2
Versegères et Prarreyer	2,7	2,7	2,7
Bruson et Le Sapey	1,1	1,6	1,3
Le Châble-Villette-Montagnier-Le Cotterg	7,2	6,9	7,1
de Fontenelle à Verbier	4,1	4,1	4,1
non bagnards	0,6	1,6	1,0

Si l'on étend le cercle endogame en regroupant les villages qui échangent leurs conjoints, quelques traits apparaissent qui caractérisent l'évolution des aires de recrutement. Au Châble, c'est le recul de Villette et des villages des versants. À Villette, se fait jour une diminution importante de l'homogamie villageoise, compensée par l'apport du Châble et celui des localités s'étagant à l'adret jusqu'à Verbier. À Montagnier, grâce à l'établissement de la fabrique de draps, les liens s'intensifient avec Le Châble, ce qui se fait au détriment des anciens échanges avec les villages du talweg. Médières se détache de Verbier et se rapproche des agglomérations du bas. Évolution contraire à celle de Verbier, qui se replie sur lui-même avec un taux de mariages endogames qui augmente de 20 %. À Prarreyer comme à Versegères, les courants d'échange s'inversent et passent de l'aval à l'amont. À Bruson et au Sapey, l'endogamie recule et des unions plus nombreuses se font, d'une part, avec les villages du talweg de Prarreyer à Lourtier, d'autre part, mais dans une moindre mesure, avec Le Châble. Sarreyer enfin, où les liens avec Lourtier et Champsec demeurent rares, reste à l'écart des autres habitats.

Le choix du conjoint, on le voit, est à la fois ouvert, limité et mouvant. Ouvert, parce que l'étroitesse du marché matrimonial et les interdits de parenté obligent les jeunes gens à chercher un partenaire ailleurs, également parce que la division foncière résultant de l'héritage égalitaire ne permet pas à tous les enfants de s'établir sur place. Limité, car les impératifs de la vie quotidienne, les travaux agricoles, les solidarités entre les familles et le sens de l'appartenance communautaire, comme aussi les rivalités entre villages, incitent à privilégier l'endogamie et à restreindre le choix du conjoint à un espace familial où chacun se connaît. Mouvant enfin, car l'extinction des lignées au cours du temps force à élargir l'horizon et crée de nouvelles relations familiales inter-villageoises. En voici un exemple. Le patronyme Besse est l'un des plus répandus à Bagnes. Les généalogies permettent d'identifier cinquante couples *fondateurs* formant autant de souches. Sur ces cinquante souches de départ et 390 familles au total, ne se retrouvent sous ce patronyme, en 1880, que onze souches totalisant 60 ménages, et sur ces 60 ménages, 39 sont issus de 3 souches seulement. La plus importante compte 21 ménages, localisés principalement à Bruson, Le Sapey, Versegères, Le Châble et Villette. Les 11 ménages de la seconde souche se retrouvent à Sarreyer, Lourtier et Le Fregnoley. La troisième souche compte 8 ménages, dont 6 sont domiciliés à Villette.

LIEUX DE NAISSANCE ET DE RÉSIDENCE DES CONJOINTS LORS DES MARIAGES EXOGAMES

Un autre changement important est survenu dans le marché matrimonial. Jusqu'en 1800, lorsque les deux conjoints sont nés à Bagnes, 64,2 % des hommes unis à une femme d'une autre agglomération demeurent dans le lieu qui les a vu

naître, 24,2 % prennent domicile dans le village de leur épouse, 11,6 % dans un autre village. Selon les villages, la fourchette de la résidence virilocale s'étend de 36,5 % à Champsec et La Monthoz, à 81,2 % au Châble ; à Sarreyer, elle se situe à 51,3 %. Corollaire : 57,5 % des femmes rejoignent leur mari, 29,5 % demeurent dans leur village et 13 % se fixent ailleurs dans la vallée. C'est à Lourtier-Le Fregnoley et à Sarreyer que leurs déplacements sont les plus fréquents, où seulement 13,4 % et 12,8 % d'entre elles sont restées dans leur lieu de naissance, alors qu'elles sont 53,9 % au Châble, 47,6 % à Montagnier, 40,2 % à Bruson.

Au XIX^e siècle, le taux de sédentarité des hommes diminue de 10 points. Ils ne sont plus que 54,6 % à demeurer où ils sont nés, 33,5 % s'établissent maintenant dans le village de leur épouse, une proportion semblable à celle de l'époque précédente (11,9 %) se fixant dans un autre village. C'est dans les trois localités à l'entrée de la vallée, Le Châble (76,8 %), Villette (69,4 %) et Montagnier (67,3 %), que les hommes sont les plus nombreux à demeurer où ils sont nés ; et c'est à Sarreyer (33,3 %), Fontenelle-Les Verneys (42,4 %), et Médières (44,4 %), qu'ils sont les moins nombreux. Les femmes ont désormais une propension presque égale à demeurer sur place (40,6 %) ou à rejoindre le village de leur époux (45,7 %) ; une proportion constante (13,8 %) prenant domicile ailleurs dans la commune. Comme pour les hommes, l'enracinement le plus élevé s'observe au Châble (61,9 %), Montagnier (58,8 %) et Villette (51,5 %), le plus faible à Sarreyer, où seulement 15,6 % des femmes sont demeurées après leur mariage, à Bruson (27,1 %), Médières (33,3 %) et Lourtier-Le Fregnoley (34,4 %).

760

La reconstitution des généalogies réalisée sur deux siècles et demi à l'échelle d'une vaste commune englobant toute une vallée (295 km²), formée d'une vingtaine de villages et hameaux, permet d'appréhender avec un regard différent l'endogamie et la mobilité matrimoniale des populations de montagne. Même si la communauté bagnarde dans son ensemble, et certains villages comme Sarreyer en particulier, peuvent être qualifiés d'isolats⁵, à l'échelle des entités villageoises le degré d'endogamie est cependant loin d'atteindre certains niveaux parfois observés⁶. Car il ne faut pas oublier qu'il est fonction de la dimension

5 À Bagnes, le taux d'endogamie s'élève à 0,95 : 98,5 % des femmes nées et mariées à Bagnes ont un époux de la vallée, et c'est le cas pour 92 % des hommes. Claudine Sauvain-Duvergil, « Les "isolats" » alpins ont-ils existé ? Réflexion à partir de 250 ans d'histoire généalogique d'une vallée valaisanne », dans *Approche pluridisciplinaire des isolats humains*, Paris, INED, 1990, p. 298-322.

6 En Valais, cités par Claudine Sauvain-Dugerdil : Mase, 66 % (Wiegandt, 1977) ; Töbel, av. XX^e siècle, 85 % (Hagaman *et al.*, 1978), vallée de Saas av. 1800, 83 % (Hussels, 1969), Kippel, 1900-1919 (Friedl *et al.*, 1974), ou encore dans le Tessin : Valmaggia, 81 %, val de Blenio, 90 % (Luigi Lorenzetti, *Économie et migrations au XIX^e siècle : les stratégies de la reproduction familiale au Tessin*, Berne, Peter Lang, 1999).

des communautés et de la population prise en compte. Selon que l'on calcule l'endogamie soit sur la proportion des mariages où les deux conjoints sont nés sur place, soit sur la totalité des mariages parmi les natifs, les taux varient dans un rapport de 1 à 1,5. Par ailleurs l'approche village par village révèle une grande variété de situations, avec des taux d'endogamie allant parmi les résidents de 20 % à 75 %.

Avec la croissance démographique – entre 1800 et 1860 la population augmente de 50 % –, l'endogamie diminue, mais pas uniformément : pour les hommes plus que pour les femmes, visible surtout dans les villages du talweg, mais pas du tout dans le chef-lieu pourtant ouvert aux influences extérieures ; phénomène en revanche évident dans le village jouxtant de Villette, et se renforçant dans les habitats d'altitude qui tendent à se replier sur eux-mêmes.

Le bilan des circulations matrimoniales confirme l'importance prépondérante de la proximité. Les mariages se font au plus proche, mais pas avec n'importe qui. L'étude au cas par cas a mis en évidence des affinités entre villages, mais aussi des oppositions voire des rejets qui ne s'atténuent pas avec le temps et même s'accroissent. Avec l'extinction naturelle des lignées familiales, les villages tendent à plus d'homogénéité, d'où un sentiment plus fort d'appartenance, aujourd'hui encore ressenti : avant d'être bagnard, on est de tel ou tel village. Sentiment que l'étude des réseaux d'alliances permet sinon d'explicitier, du moins de mettre clairement en lumière.

DENSITÉS ET TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD EN 1806

Philippe Guignet

En 1906, un jeune géographe de vingt-neuf ans, Raoul Blanchard, soutenait à Lille une thèse appelée à faire date sur la plaine flamande considérée dans la plénitude de sa dimension de la France du Nord à la Hollande¹. Il est moins connu que celui que le hasard des nominations universitaires devait durablement muer en professeur de l'université de Grenoble et en spécialiste de la géographie alpine² soutenait à la même date une courte, mais roborative thèse complémentaire sur la densité du département du Nord au XIX^e siècle³. Ce géographe inscrivait sa démarche dans une thématique vidalienne et avait le mérite, comme tous les spécialistes de la géographie physique de l'époque, de ne pas séparer l'approche historique de celles propres à sa discipline. Pour jalonner une réflexion appelée à rendre compte d'une impétueuse croissance, Raoul Blanchard avait mis à contribution les résultats généraux de dix recensements (1801, 1822, 1832, 1842, 1861, 1877, 1881, 1891, 1901). D'une façon que l'on peut juger inattendue, Raoul Blanchard ne prit pas en considération le recensement aujourd'hui jugé le plus fiable, celui de 1806⁴.

Il s'en tint pour le début du XIX^e siècle à de grandes conclusions. Il y a donc place pour une réouverture du dossier en se plaçant sous un angle de vue différent⁵. Ce choix nous paraît d'autant moins malséant que Jean-Pierre Poussou, que ses amis honorent aujourd'hui, a comme Raoul Blanchard

- 1 Raoul Blanchard, *La Flandre. Étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*, Lille, Imp. L. Danel, 1906.
- 2 Raoul Blanchard (1877-1965) fait aussi figure de père de la géographie moderne du Québec.
- 3 Raoul Blanchard, *La Densité de population du département du Nord au XIX^e siècle. Étude de dix recensements de population*, Lille, Imp. L. Danel, 1906.
- 4 Il est vrai, et Raoul Blanchard ne manque pas de le rappeler, que le recensement de 1801 retenu par l'auteur fut, à la demande du préfet Dieudonné, rectifié et complété. Le célèbre préfet du Nord s'engagea alors en garantissant l'exactitude des résultats obtenus.
- 5 Nous avons procédé à une collecte systématique des données communales dans la série M (M 473 / 3, tableaux du recensement de 1806) des Archives départementales du Nord [désormais AD Nord] et dans l'*Annuaire statistique du département du Nord* publié en 1807, qui, aux pages 117-157, fournit un « tableau statistique des communes ».

un parcours universitaire long et riche de travaux sur des sujets diversifiés. Il pourrait trouver intérêt à prendre connaissance d'une étude située dans le droit fil d'une démographie enracinée dans des territoires. Qui ignore, même si aujourd'hui ce type d'enquête est un peu passé de mode dans le petit monde des historiens universitaires, que dans sa thèse soutenue en 1979, notre collègue a consacré un chapitre entier aux densités de l'espace aquitain au XVIII^e siècle, prouvant par l'exemple la fécondité de ce type d'investigation⁶ ?

Dans cet exercice de lecture des disparités territoriales de la France du Nord, qui marque pour nous une étape supplémentaire dans un chantier au long cours ouvert il y a quatre ans⁷, nous avons résolu de ne pas nous en tenir à une relecture des densités différentielles d'un département déjà riche de plus de 830 000 habitants au temps de Napoléon I^{er}. Une comparaison avec la taille moyenne des ménages peut ne pas être de peu de prix, d'autant plus que Raoul Blanchard, comme plus récemment Pierre-Jean Thumerelle⁸, n'ont pas retenu cet indicateur démographique, qui, certes, peut paraître sommaire et peu digne de considération pour des géographes, qui, travaillant sur le monde contemporain, disposent de statistiques infiniment plus fines. Le problème pour le département du Nord, c'est que les listes nominatives de recensement, sauf exceptions locales⁹, n'ont pas été conservées pour cette période et que l'historien doit faire flèche de tout bois, même si l'océan de l'état-civil réserve encore bien des trouvailles¹⁰.

764

6 Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, Éditions de l'EHESS/J. Touzot, 1983, p. 201-225.

7 En mai 2002, sur le thème « espace et économie », une journée d'étude fut organisée autour de Pierre Deyon peu de temps avant sa mort brutale. Nous avons alors enclenché cette recherche avec une étude des dénivellations fiscales dans le Nord à l'orée du XIX^e siècle. Cette enquête a été publiée dans la *Revue du Nord* un an plus tard : « Dénivellations territoriales et quotités fiscales dans le premier tiers du XIX^e siècle : l'exemple du département du Nord », *Revue du Nord*, octobre-décembre 2003, p. 809-844.

8 Le géographe Pierre-Jean Thumerelle a récapitulé l'évolution de la population du Nord-Pas-de-Calais en prélude à son étude doctorale, relative pour l'essentiel aux évolutions en cours au terme des Trente Glorieuses ; en utilisant le découpage administratif de 1975, il a repris lui aussi les données du recensement de 1801 : *La Population de la région Nord-Pas-de-Calais. Étude géographique*, Lille, ANRT, 1982.

9 Nous pensons notamment à Valenciennes dont, il y a trente ans, nous avons découvert et exploité quelques-uns des rôles nominatifs : Philippe Guignet, *Mines, manufactures et ouvriers du Valenciennois au XVIII^e siècle. Contribution à l'histoire du Travail dans l'ancienne France*, New York, Arno Press, 1977.

10 À l'exception remarquable de la thèse de Chantal Pétillon sur la population de Roubaix au XIX^e siècle (*La Population de Roubaix : industrialisation, démographie et société (1750-1880)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2006), il appert que nos collègues contemporanéistes de l'espace septentrional, que l'on sait par ailleurs si actifs, n'éprouvent pas une particulière appétence pour les registres de naissances, mariages et décès. Lors du colloque de Lens-Liévin de 2002 sur les villes minières (*Genèse et développement des villes minières en Europe*, dir. Alain Lottin et Jean-Pierre Poussou, Paris, Publications de la Sorbonne et Artois-Presses université, 2004), faute de combattants, le

Dans un article de 1968 qui a fait date, Jacques Dupâquier note à propos de la population française sous l'Ancien Régime que « les réalités géo-démographiques n'apparaissent que fort confusément dans le cadre administratif trop vaste des intendances »¹¹. C'est assurément tout aussi vrai dans le cadre des départements. On ne saurait trop souligner à quel point il est frustrant de voir, dans les meilleures études consacrées à la France, les données d'un département aussi peuplé que le Nord récapitulées en un seul chiffre. Or un département, selon les mots de Raoul Blanchard, « n'est pas une unité géographique », de surcroît lorsqu'il s'agit du Nord, on a affaire à « un manteau d'Arlequin, une bigarrure de morceaux découpés dans des régions naturelles distinctes »¹². En dépit de forts traits identitaires communs, le Nord n'est pas davantage une entité uniforme du point de vue de la civilisation ; les modes d'exploitation des sols et de mise en valeur économique sont variables¹³. Faut-il aussi rappeler qu'en 1790, c'est pour des considérations politiques visant à casser les vieux moules des provinces d'Ancien Régime que l'Assemblée Constituante forma un département du Nord dont Dieudonné lui-même reconnaît « la bizarre circonscription »¹⁴ ? Nous entendons bien que la nouvelle entité administrative est aujourd'hui pleinement intériorisée par une population aimant du reste à se démarquer de ses voisins du Pas-de-Calais. Elle résulte pourtant, sans égard pour les cadres en place, de la réunion de la Flandre française, du Hainaut, du Cambrésis presque entièrement, ainsi que de quelques parcelles de l'Artois et de la Picardie¹⁵.

En tout cas, en créant le département du Nord, les Constituants ne craignaient pas, comme ils l'avaient fait pour la Seine, de donner naissance à un colosse démographique, puisque la densité humaine du nouveau département s'élevait à 148 hab. au km². Faut-il ajouter que le Nord s'établit à un niveau d'occupation humaine en gros trois fois supérieur à la densité française¹⁶ ? D'un arrondissement

signataire fut conduit à s'éloigner de sa période de prédilection en se plongeant dans les comptages dans l'état civil d'Anzin au XIX^e siècle.

- 11 Jacques Dupâquier, « Sur la population française aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue historique*, janvier-mars 1968, p. 55.
- 12 Raoul Blanchard, *La Densité de population...*, *op. cit.*, p. 5.
- 13 Une présentation claire des divisions régionales du Nord est proposée dans l'article du géographe André Gamblin, « Les régions du Nord de la France », *Hommes et terres du Nord*, 1963, p. 8-23. On peut également consulter le livre ancien de Charles Vezin et Pierre Vandamme, *L'Agriculture dans le département du Nord*, Lille, Imp. L. Danel, 1938.
- 14 Christophe Dieudonné, *Statistique du département du Nord*, Douai, Marlier, 1804, t. I, p. 2.
- 15 Par exemple, six villages appartenaient au bailliage de Saint Quentin furent rattachés au Nord. À ce propos Max Bruchet dit déjà l'essentiel en 1911 : *Répertoire numérique de la série L*, Lille, Imp. L. Danel, 1911, p. III-X.
- 16 Au début du XIX^e siècle, elle est de 50,8 hab. au km² et de 51,3 dans les limites actuelles de

à l'autre, la densité varie dans d'appréciables proportions, puisque l'intervalle de variation va de l'arrondissement *surpeuplé* de Lille (276 hab. au km²)¹⁷ à la densité de l'Avesnois, qui, avec 74 hab. au km², dépasse pourtant sensiblement la moyenne nationale. Observer que les quatre arrondissements flamands (Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Douai) affichent une densité (185 hab. au km²) incomparablement plus forte que celle des trois départements hennuyers (113 hab. au km²) n'est pas aussi riche d'informations qu'on l'imagine de prime abord. Certes, la remarque ratifie l'idée reçue que la Flandre est une ruche humaine, un des noyaux lourds du « monde plein des clochers » des anciens Pays-Bas¹⁸. Toutefois ni l'ensemble flamand, ni le groupe du Hainaut-Cambrésis¹⁹ ne sont homogènes. La partie douaisienne de l'ancienne Flandre wallonne avec 172 hab. au km² est au deuxième rang de l'échelle départementale des densités classées par arrondissement. Toutefois la Flandre intérieure, à laquelle correspond en gros l'arrondissement d'Hazebrouck²⁰, est à 143 hab. au km². La Flandre maritime qui coïncide avec l'arrondissement de Dunkerque est à l'avant-dernier rang du département (123 hab. au km²). Quant au Hainaut-Cambrésis, il juxtapose deux arrondissements où la présence humaine est forte (Valenciennes : 166 hab. au km², Cambrai : 138 hab. au km²) à un Avesnois ancré dans la ruralité que l'on sait doté d'un peuplement plus lâche (74 hab. au km²).

En France, la limite qui a force de loi est celle des 2 000 habitants agglomérés. Si nous retenons ce critère, il apparaît que dans le Nord en 1806, la population urbaine est déjà proche de s'adjuger la majorité : 46,7 % des Nordistes élisent

la France métropolitaine. Pierre-Jean Thumerelle, *La Population...*, *op. cit.*, p. 61.

17 Christophe Dieudonné s'extasiait déjà : « Quelle est l'autre contrée de l'Europe qui offre le même résultat que l'arrondissement de Lille ? ». Cité par Raoul Blanchard, *La Densité de population...*, *op. cit.*, p. 8.

18 Alain Lottin et Hugo Soly, « Aspects de l'histoire des villes des Pays-Bas méridionaux et de la principauté de Liège (milieu du xvii^e siècle à la veille de la Révolution française) », dans *Études sur les villes en Europe occidentale (milieu du xvii^e siècle à la veille de la Révolution française)*, Paris, SEDES, 1983, 2 vol., t. II, p. 217-226.

19 Nous invitons le lecteur peu familier de ces contrées à se reporter à la mise au point de Maurice Arnould publiée en introduction au volume de mélanges qui lui a été offert : « Le Hainaut. Évolution historique d'un concept géographique », dans *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, dir. Jean-Marie Cauchies et Jean-Marie Duvosquel, Mons, Analectes d'histoire de Hainaut, 1983, 2 vol., t. I, p. 25-50. On notera au passage un usage orthographique différent de part et d'autre de la frontière, nos amis belges préfèrent hainuyer à hennuyer, lorsqu'ils orthographient l'adjectif correspondant à l'ancien comté dont Mons et Valenciennes étaient les *chefs-villes*.

20 On ne peut parler de totale adéquation entre le découpage administratif et les données de la géographie physique. C'est ainsi que le talus, témoin d'un ancien rivage, qui délimite la plaine maritime, passe au sud de Bergues ; une bonne part du sud-est de l'arrondissement de Dunkerque ne relève donc pas de la Flandre maritime. Nous ne risquons cependant guère d'introduire une grande confusion susceptible d'induire des conclusions fausses, en retenant le partage administrativo-géographique approximatif que nous retenons ici.

en effet domicile dans des communes supérieures à 2 000 habitants. La mise en relation de ces densités moyennes avec le poids inégal selon les arrondissements de la population urbaine²¹ donne les confirmations attendues. Un fort taux d'urbanisation corrélé avec de fortes densités s'observe souvent, sans qu'on puisse observer un strict parallélisme. L'arrondissement de Lille qui porte de si fortes densités est urbanisé à 60,37 %. Forte urbanisation et densités élevées vont de pair. À l'autre extrémité de l'éventail, modeste urbanisation et médiocres densités se marient harmonieusement dans l'Avesnois (20,6 % de population urbaine et 74 hab. au km²). Le Cambrésis, avec ses openfields jalonnés de gros villages d'habitat groupé, associe une densité un peu inférieure à la moyenne départementale (138 hab. au km²) et une urbanisation qui n'est rien moins que triomphante (31,98 %), puisque derrière Cambrai, seul Le Cateau (4 133 habitants) se dégage comme petite ville dotée d'un relatif pouvoir de commandement²².

Dans les autres arrondissements l'échelle mobile semblant faire évoluer de concert urbanisation et densité ne fonctionne pas sans à-coups. L'arrondissement de Douai ne compte que 44,54 % de sa population dans des villes, ce qui s'explique par la présence d'une seule ville, Douai au delà du seuil de 6 000 habitants. Quatrième par sa population urbaine relative, il se situe au deuxième rang des densités. Au palmarès du poids des villes, il est précédé par l'arrondissement de Valenciennes (48,11 %) et celui de Dunkerque (50,17 %). L'apparente surprise vient de la seconde place de l'arrondissement d'Hazebrouck dont 57,17 % des habitants vivent en ville. Cette urbanisation majoritaire résulte du poids notable (29,48 %) de la population résidant dans des localités entre 2 000 et 6 000 âmes²³. Le monde des petites villes, si cher à Jean-Pierre Poussou, trouve en Flandre intérieure, comme dans l'Avesnois, un terreau propice à son installation. On se gardera toutefois d'oublier que l'habitat groupé ne domine pas en Flandre intérieure comme dans la région lilloise et que la superficie moyenne des communes dans l'arrondissement d'Hazebrouck (1 307 hectares) est en gros deux fois supérieure à celle des communes des

- 21 Sur les réseaux urbains de la Flandre et du Hainaut, on se reportera à la présentation systématique que nous avons donnée : Philippe Guignet, « Contribution à l'étude des réseaux urbains des Hainaut français et belge au XVIII^e siècle. Synchronismes et distorsions démographiques et fonctionnelles d'une aire de civilisation urbaine », *Annales de démographie historique*, 1992, p. 269-300.
- 22 Solesmes (3 941 hab.) est un gros bourg, comme Catillon (2 962 hab.). Les autres communes de plus de 2 000 âmes sont des villages associant le travail de la terre à la fabrique textile (Avesnes-les-Aubert, Caudry, Haussy, Iwuy, Villers-Outréau).
- 23 On en dénombre onze : Estaires (5 913 hab.), Merville (5 520 hab.), Steenwerck (4 473 hab.), Morbecque (3 952 hab.), Steenvoorde (3 620 hab.), Cassel (3 509 hab.), Vieux-Berquin (3 437 hab.), Steenbecque (2 306 hab.), La Gorgue (3 049 hab.), Nieppe (2 922 hab.), Meteren (2 269 hab.).

arrondissements de Lille (693 hectares) et de Douai (714 hectares). C'est dire que parmi ces localités figurent quelques *agrovilles* dont le type d'urbanisation mériterait d'être scruté de façon approfondie.

Si les densités d'occupation par arrondissement ne marchent pas au même rythme que les niveaux d'urbanisation, il se fait jour un étagement bien plus rigoureux des densités communales en fonction de l'importance de la population urbaine. Naturellement on se heurte à l'insoluble problème de la définition de la ville. Si on s'en tient au seuil statistique déjà rappelé des 2 000 habitants, en ne faisant pas le départ entre la population agglomérée et la population éparsée, on aboutit à une liste impressionnante de villes qui mêle en fait les villes, les bourgs et les *agrovilles*. Il nous est apparu plus intéressant de prendre cette fois comme document de référence la liste des 33 villes que les services de la préfecture tenaient pour des villes²⁴. Cinq d'entre elles comptent moins de 2 000 âmes : Bavay, Lannoy, Bouchain, Watten et Wervicq. Deux gros bourgs industriels, Tourcoing et Roubaix sont écartés d'une liste qui fait référence, de toute évidence, à des critères fonctionnels et historiques. Étant donné le chiffre de leur population, il nous est apparu utile de les joindre aux trente-trois villes de la liste *officielle*.

768

Villes	Population	Densité (hab. au km ²)
Lille	61 467	14 955
Dunkerque	24 175	9 747
Valenciennes	19 016	1 377
Douai	18 461	1 102
Cambrai	15 608	945
Tourcoing	11 999	774
Bailleul	9 222	212
Roubaix	8 724	683
Saint-Amand	8 178	244
Armentières	7 542	454
Hazebrouck	7 354	269
Condé	7 209	404
Estaires	5 913	234
Bergues	5 667	3 753
Merville	5 520	204
Maubeuge	5 020	267
Comines	4 777	298
Le Cateau	4 133	153
Le Quesnoy	3 624	256
Cassel	3 509	270
Hondschoote	3 294	133
Landrecies	3 292	153
La Gorgue	3 049	204

²⁴ AD Nord, M 473/3.

Villes	Population	Densité (hab. au km ²)
Avesnes	3 031	1 403
Orchies	2 841	260
Gravelines	2 781	172
Seclin	2 585	148
Marchiennes	2 355	115
La Bassée	2 209	624
Bourbourg	2 004	9 109
Bavay	1 484	443
Lannoy	1 269	7 050
Bouchain	1 102	89
Watten	1 042	196
Wervicq-Sud	1 234	242

Rien ne peut approcher la densité de la ville de Lille²⁵. On assiste à une densification croissante de l'habitat au cours du premier XVIII^e siècle. Le dénombrement de 1740 fait découvrir une population étouffant sur un périmètre restreint avec des maxima de 483 personnes à l'hectare à Saint-Sauveur et 553 à Saint-Étienne. La progression ralentie de la ville de Lille dans le second XVIII^e siècle a certes permis une stabilisation, mais l'ascension qui reprend dans le premier XIX^e siècle porte la population à un niveau de congestion auquel l'agrandissement décidé en 1858 tente de porter remède. Dans la catégorie des très fortes densités, Dunkerque entre pleinement. Les autres villes moyennes du département (Valenciennes, Douai et Cambrai) évitent les effets de la surpopulation. Le décrochage est net avec les autres villes, même si Roubaix et Tourcoing affichent encore d'appréciables densités. Quatre petites villes (Bergues, Avesnes et surtout Lannoy et Bourbourg) font clairement exception à la conclusion invitant à imaginer des densités faibles dans les localités situées à la base de la pyramide urbaine. C'est le résultat de la singulière exigüité de leur territoire communal cerné de son carcan de fortifications. Les 18 hectares de Lannoy, la plus petite ville de la région²⁶, accueillent 1 269 habitants. Jusqu'à l'absorption de Bourbourg-Campagne par un arrêté préfectoral du 10 décembre 1945²⁷, Bourbourg-ville doit loger sa population sur 22 hectares. Il en résulte la densité flamboyante de 9 109 habitants que l'on observe en 1806. Ce sont des anomalies que l'on peut tenir pour anecdotiques. L'essentiel qu'il convient de retenir, c'est que la densité des communes de plus de 6 000 âmes, en écartant du calcul le chiffre hors norme de Lille, se hisse à 635 hab. au km², alors que les petites villes entre 2 000 et 6 000 habitants, en ne tenant pas compte des

25 Philippe Guignet, *Vivre à Lille sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1999, chap. 2.

26 Il est digne de mention qu'aujourd'hui encore, Lannoy est un chef-lieu de canton.

27 Pierre Mayeur, *L'Évolution des structures administratives du département du Nord de 1790 à 2004*, Lille, Sources généalogiques des provinces du Nord, 2004, p. 189.

chiffres tout aussi singuliers de Bergues et de Bourbourg, n'en rassemblent que 212 au km², soit trois fois moins, ce qui dénote à la fois un habitat plus desserré et, selon toute vraisemblance, de plus petite taille.

LES DISPARITÉS DE L'OCCUPATION HUMAINE DU NORD AU MIROIR DU DÉCOUPAGE CANTONAL

S'en tenir à ce premier niveau de décantation statistique des densités, comme on le fait quelquefois, occulte des disparités internes que la grille de lecture plus fine, fournie par un découpage fort de soixante cantons²⁸, dévoile de façon bien plus probante.

arrond.	cantons	densité	arrond.	cantons	densité
Dunkerque	Bergues	125,6	Douai	Arleux	130,4
	Bourbourg	78,4		Douai-Nord	278,5
	Dunkerque-Est	251,5		Douai-Ouest	195,7
	Dunkerque-Ouest	296,9		Douai-Sud	206,6
	Gravelines	70,4		Marchiennes	136,4
	Hondschoote	85,7		Orchies	158,6
	Wormhout	103,4		Valenciennes	Bouchain
Hazebrouck	Bailleul Nord-Est	175,4	Condé		216,4
	Bailleul Sud-Ouest	150,3	St-Amand-Rive Droite		139,5
	Cassel	117,2	St-Amand-Rive Gauche		169,4
	Hazebrouck-Nord	132,2	Valenciennes-Est		176,2
	Hazebrouck-Sud	141,6	Valenciennes-Nord		272,1
	Merville	209,6	Valenciennes- Sud		158,6
	Steenvoorde	120,4	Cambrai	Cambrai-Est	207,7
Lille	Armentières	278,7		Cambrai-Ouest	210,4
	Haubourdin	181,1	Carnières	154,8	
	La Bassée	177,2	Clary	129,7	
	Lannoy	186,6	Le Cateau	112,8	
	Lille-Centre	3941,4	Marcoing	81,3	
	Lille-Nord-Est	1427,8	Solesmes	141,4	
	Lille-Ouest	502,9	Avesnes	Avesnes -Nord	74,4
	Lille Sud-Est	1194,9		Avesnes-Sud	68
	Lille Sud-Ouest	1106,3	Bavay	87	
	Pont-à-Marcq	126,1	Berlaimont	77,2	
Quesnoy-sur-Deûle	235,5	Landrecies	103,4		
Roubaix	408,9	Le Quesnoy-Est	60,6		
Seclin	152,8	Le Quesnoy-Ouest	125,7		
Templeuve	144,6	Maubeuge	76,1		
Tourcoing Nord	296,3	Solre-le-Château	50,9		

²⁸ Se reporter à la carte 1 en annexe. Nous n'avons pas traité du canton de Barbançon, qui cesse d'être français à la suite des traités de Vienne.

arrond.	cantons	densité	arrond.	cantons	densité
	Tourcoing Sud	348,8		Trélon	59,6

La distance est évidemment considérable entre le canton le plus densément peuplé, celui de Lille-Centre et ses 3 941 hab. au km² et les cantons de l'Avesnois au peuplement le plus clairsemé : celui de Solre-le-Château et ses 50,9 hab. au km² et celui voisin de Trélon et ses 59,6 hab. au km². Ces taux modestes qui ne désignent pas des territoires du vide, dans la France du Premier Empire, sont ceux de la zone des Fagnes, de ces terres ingrates non exemptes de marécages situées au sud-est de la Sambre jusqu'à des confins ardennais encore moins peuplés.

Pour cartographier les densités, la démarche la plus communément mise en œuvre consiste à définir a priori des catégories (moins de 1 000 hab., de 1 000 à 2 000 hab. ...). Nous opterons cette fois pour un autre mode de segmentation des données, en retenant la méthode des quartiles²⁹ qui consiste à partager la série des densités cantonales en quatre groupes d'égal effectif en fonction d'une médiane faisant par conséquent le départ entre les deux quartiles supérieurs et les deux plus faibles. L'examen de la distribution spatiale des densités cantonales révèle des dénivellations territoriales dessinant des ensembles cohérents s'emboîtant de façon cohérente³⁰.

Dix des quinze densités cantonales sommitales sont regroupées dans l'arrondissement de Lille. En gros, la moitié septentrionale de cet arrondissement concentre sans solution de continuité les secteurs à haute pression démographique. Les géographes de notre temps ont écrit des pages pénétrantes sur la zone urbaine centrale du Nord qui organise les processus de métropolisation³¹. Cet axe central allant de Lille à Douai s'articule sur les villes de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais orienté ouest-est, dessinant ainsi une zone de fort peuplement en forme d'ancre³². Cette organisation spatiale est bien plus qu'en germe au début du XIX^e siècle. Assurément, le bassin du Pas-de-Calais n'étant exploité que depuis le milieu du XIX^e siècle³³, l'ancre n'est pas encore identifiable, même s'il est licite de

29 Les manuels de statistiques présentant cette méthode ne manquent pas. Citons-en deux parmi les plus récents : Jacques Cellier et Martine Cocaud, *Traiter des données statistiques. Méthodes statistiques/techniques informatiques*, Rennes, PUR, 2001, p. 121-123, et Argentine Vidal, *Statistique descriptive et inférentielle avec Excel. Approche par l'exemple*, Rennes, PUR, 2004, p. 27-33.

30 Se reporter à la carte 2 en annexe.

31 Didier Paris, *La Mutation inachevée : mutation économique et changement spatial dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, L'Harmattan, 1993.

32 Pierre Bruyelle, *L'Organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*, s.l., s.n., 1981 ; *idem*, « L'armature urbaine de la France du Nord jusqu'à la seconde guerre mondiale : mutations et permanences », *Revue du Nord*, n° 335-336, avril-septembre 2000, numéro spécial « Les métamorphoses des réseaux urbains de Louis XIV à nos jours », p. 503-514.

33 Marcel Gillet, *Les Charbonnages du Nord de la France au XIX^e siècle*, Paris, La Haye, Mouton, 1973.

souligner que les cantons bordant au sud l'agglomération lilloise (La Bassée, Seclin et Haubourdin) s'intègrent dans le second quartile des densités départementales. Pour le reste, on ne relève dans le quartile supérieur que les cantons couvrant le bassin minier de Valenciennes, un canton douaisien – celui de Douai-Nord – et les deux arrondissements de Dunkerque. La carte confirme au passage que le grand port du Nord est mal relié à son arrière-pays et adossé à un hinterland concentrant des densités uniformément modestes.

Les densités du quartile moyen supérieur désignent des secteurs qui, le plus souvent, cernent les zones les plus peuplées. L'astre lillois se prolonge certes, nous venons de le voir, vers le sud, mais aussi vers l'ouest dans les cantons *hazebrouckois* de Merville et de Bailleul-Nord-Est. Le Douaisis, à l'exception du secteur de Marchiennes, s'inscrit pleinement dans cette tranche des densités moyennes supérieures ; il en est de même du sud de l'arrondissement de Valenciennes. En fin de compte, le Cambrésis fait exception en ce sens que les densités des deux cantons de la ville-phare – Cambrai-Ouest et Est – ne sont pas l'ombre portée de densités atteignant les sommets à proximité. La présence du canton rural de Carnières dans ce quartile supérieur n'est nullement étonnant, nous avons de longue date souligné qu'il était un des centres névralgiques de la proto-industrialisation linière³⁴.

772

Les cantons placés dans les deux quartiles inférieurs s'inscrivent dans l'espace départemental aux deux extrémités du Nord. La plaine maritime qui résulte d'une conquête récente sur la mer, a de faibles densités de peuplement, dès lors que l'on quitte les abords de Dunkerque. La partie plate et basse située au nord de la Colme, appelée *Blotland* (le pays découvert) comporte, outre le liséré des dunes sableuses alignées sur le littoral, le pays des *wateringues* sillonné par les canaux et les *watergangs*³⁵, ainsi que la zone poldérisée des *Moères*. Toutes proportions gardées, c'est le pays de l'homme rare. La Flandre intérieure entre le talus bordier de la Flandre maritime et la vallée de la *Lys* juxtapose les cantons prenant place dans le quartile moyen inférieur, à l'exception des deux cantons orientaux mieux pourvus en population qui jouxtent l'agglomération lilloise (*cf. supra*). Ce quadrilatère de collines entouré par la frontière belge au nord-est et sur les trois autres côtés par des plaines (Flandre maritime, couloir de Saint-Omer, plaine de la *Lys*), aux petites villes situées, à l'exception de Cassel, à la périphérie, affiche des densités qui ne sont pas franchement faibles (le canton le moins densément peuplé, celui de Cassel atteint tout de même 117 hab. au

34 Philippe Guignet, « Adaptations, mutations et survivances proto-industrielles dans le textile du Cambrésis et du Valenciennois du XVIII^e au début du XIX^e siècle », *Revue du Nord*, n° 240, janvier-mars 1979, p. 27-60.

35 Les *watergangs* désignent les petits canaux de drainage de la Flandre maritime. Les *wateringues* sont des associations chargées de maintenir en état les *watergangs*.

km²). Les terres de ce qu'il est convenu d'appeler le Houtland (pays au bois), bien qu'il soit déjà assez dépourvu de forêts sous l'Ancien Régime, sont loin de présenter des sols d'une teneur homogène. Les unes sont composées d'une terre argileuse jaune de bonne qualité et propre à toutes sortes de productions, les autres se contentent d'une terre glaise compacte (appelée terre clite) « presque imperméable aux eaux et s'ameublissant avec peine »³⁶. Sans céder à un candide déterminisme géographique, il est certain que ces sols de fertilité contrastée ne sont pas sans effet sur les densités. Il ne saurait être question dans cet article de synthèse de prendre à bras le corps la diversité des densités communales³⁷. Nous prendrons un seul exemple montrant au passage l'intérêt que présenterait une approche micro-communale systématiquement conduite : les communes aux terres blanches, humides et peu fécondes à l'ouest d'Hazebrouck (Lynde, Sercus, Ebblinghem, Renescure³⁸), ainsi que « les terres glaises, presque stériles » situées à l'ouest de Cassel sur les territoires de Nordpeene et de Zuytpeene³⁹ portent les densités les plus faibles de la Flandre.

L'arrondissement de Lille est exempt de très faibles densités, bien que les cantons du sud-est (Pont-à-Marcq et Lannoy) soient dans le quartile moyen inférieur. Seules sept communes (dont quatre dans le sud de l'arrondissement) sur les cent-vingt-huit que comporte l'entité administrative sont en deçà des 100 hab. au km². Il n'a rien là d'étonnant. Outre pour le commerce et les activités manufacturières ou artisanales, la contrée est en effet réputée pour son agriculture : « La majeure partie du sol est composée d'argile plus ou moins mélangée de sable, nature de terres la plus favorable à la végétation. Aussi est-ce à cette heureuse combinaison que les terres de l'arrondissement sont redevables de leur fertilité »⁴⁰. La même « description topographique » ajoute que la partie du Douaisis qui avoisine l'arrondissement de Lille « participe de sa fertilité ». Elle précise qu'« à mesure que l'on approche vers Cambrai et Valenciennes, la fertilité diminue un peu », tout en concédant qu'« on s'en trouve dédommagé par les riches mines de charbon de terre ». La carte des densités n'infirme pas ces observations. Les cantons de Marchiennes et d'Arleux s'inscrivent dans la partie basse de l'échelle des densités, et même pour le canton de Bouchain dans le quartile le plus bas⁴¹. Ne dégageons pas trop vite de conclusions sur le niveau

36 Jacques Peuchet et Pierre-Grégoire Chanlaire, *Description topographique et statistique de la France*, t. XXI, Nord, Paris, Courcier, 1811, p. 13.

37 Le Nord compte alors 666 communes.

38 Lynde : 109 hab. au km² ; Sercus : 116 hab. au km² ; Ebblinghem : 83 hab. au km² ; Renescure : 89 hab. au km².

39 Nordpeene : 76 hab. au km² ; Zuytpeene : 75 hab. au km².

40 Jacques Peuchet et Pierre-Grégoire Chanlaire, *Description...*, *op. cit.*, p. 13.

41 La lecture des densités communales corrobore ces données moyennes. Dans le canton de Marchiennes, 6 communes sur 16 ont moins de 100 hab. au km². Dans le canton d'Arleux,

de pauvreté des communautés rurales dont il est question. Ainsi, d'après Didier Terrier⁴², autour de Bouchain, des rotations savantes de culture et un élevage bovin assez rémunérateur procurent d'appréciables ressources aux populations⁴³. La richesse naturelle des terroirs, répétons-le, n'est pas tout⁴⁴. Le régime de la propriété foncière, les modes d'exploitation⁴⁵ et les ressources de l'opiniâtreté humaine, l'apport d'activités industrielles de complément sont des facteurs déterminants rendant compte de la formation et du devenir des densités.

Vu sous l'angle des densités, l'arrondissement de Cambrai est partagé en deux ensembles. La moitié méridionale aligne au sud-est les faibles densités du canton de Marcoing, qui prolongent celles des cantons artésiens de Marquion et de Bertincourt, ainsi que les densités médiocres du canton de Clary et du pays du Cateau, alors que le canton de Solesmes occupe la transition vers l'Avesnois. S'il est un arrondissement homogène du point de vue de l'intensité de son occupation humaine, c'est bien celui d'Avesnes⁴⁶. Neuf des dix cantons ressortissent du quartile inférieur ; 124 de ses 159 territoires communaux portent moins de 100 âmes au km². Naturellement, cette relative uniformité ne doit pas masquer la diversité des situations communales dans des terroirs aux paysages plus diversifiés qu'on ne l'imagine lorsqu'on évoque un Avesnois bocager et herbager⁴⁷. L'indicateur de la taille moyenne des ménages montre toute la complexité des corrélations, dès lors qu'on sort des généralités simplificatrices.

774

c'est le cas de 7 communes sur 15, et dans celui de Bouchain de 11 communes sur 21.

42 Didier Terrier, *Les Deux Âges de la proto-industrie, les tisserands du Cambrésis et du Saint-Quentinois, 1730-1880*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996, p. 81. Notre collègue utilise ici les réponses données par le canton aux questions de Dieudonné (AD Nord, M 641/18).

43 Des enquêtes plus approfondies sur le pays de Bouchain, avant que la vague de l'industrialisation du XIX^e siècle ne l'affecte, ne seraient pas superflues. Les calculs auxquels nous avons procédé dans les rôles des deux vingtièmes de 1775, pour les villages formant ultérieurement le canton de Bouchain, font apparaître une cote moyenne d'imposition de 1,88 livre par habitant un peu inférieure à la moyennes de l'intendance (AD Nord, C 10378).

44 Nous n'irons pas jusqu'à écrire comme Jacques Dupâquier que la répartition des feux est « indifférente à la géographie des sols ». Il est cependant toujours de saine méthode de mettre en garde contre les fausses évidences : l'élection de Montdidier, sur les riches limons du Santerre, compte 14,4 feux au km², la pauvre élection de Domfront en porte 19, alors que l'élection de Dourdan dans la si féconde Beauce en compte 7,8. Jacques Dupâquier, *La Population rurale du Bassin Parisien à l'époque de Louis XIV*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1979, p. 374-375.

45 Jacques Dupâquier valorise comme facteurs explicatifs la répartition de la propriété et de l'exploitation, et *in fine* les choix des groupes sociaux dirigeants pour mettre en valeur leur patrimoine. Jacques Dupâquier, *La Population rurale...*, *op. cit.*, p. 391.

46 Il n'en est pas en revanche de même lorsque l'on examine par exemple les niveaux de natalité, comme nous l'avons récemment démontré dans le volume composé en mémoire de Dominique Guillemet : Philippe Guignet, « Cohésion et disparités démographiques de l'intendance du Hainaut français au début du règne de Louis XVI », dans *Terres marines. Études en l'honneur de Dominique Guillemet*, éd. Frédéric Chauvaud et Jacques Péret, Rennes, PUR, 2005.

47 Arthur-Louis Defromont, *L'Avesnois au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des sociétés rurales*, thèse de doctorat en Histoire, université Lille III, 1972, 4 vol. Cette thèse demeurée

DES MÉNAGES DE DIMENSION INÉGALE

L'étude des familles et des ménages est un des axes de développement habituels des enquêtes démographiques. L'engouement pour l'anthropologie historique a nourri et diversifié depuis une trentaine d'années les questionnements sur les configurations familiales, que l'article de Peter Laslett avait de surcroît relancés⁴⁸. Les recherches sur la dimension des ménages n'ont que modérément bénéficié de cette faveur nouvelle, aujourd'hui quelque peu retombée. L'exercice n'est pourtant pas dépourvu d'intérêt⁴⁹.

arrond.	cantons	nombre d'hab./ménage	arrond.	cantons	nombre d'hab./ménage
Dunkerque	Bergues	4,54	Douai	Arleux	4,93
	Bourbourg	4,78		Douai-Nord	4,42
	Dunkerque-Est	4,43		Douai-Ouest	4,62
	Dunkerque-Ouest	4,42		Douai-Sud	4,62
	Gravelines	5,33		Marchiennes	4,86
	Hondchoote	4,85		Orchies	5,06
	Wormhout	4,94		Valenciennes	Bouchain
Hazebrouck	Bailleul Nord-Est	5,18	Valenciennes	Condé	6,08
	Bailleul Sud-Ouest	4,68		St-Amand-Rive Droite	4,82
	Cassel	4,51		St-Amand-Rive Gauche	5,03
	Hazebrouck- Nord	5,00		Valenciennes-Est	4,65
	Hazebrouck-Sud	4,92		Valenciennes-Nord	4,66
	Merville	4,83		Valenciennes-Sud	4,63
	Steenvoorde	4,98		Cambrai	Cambrai -Est
Lille	Armentières	4,18	Cambrai-Ouest		4,5
	Haubourdin	4,68	Carnières		4,99
	La Bassée	4,5	Clary		4,67
	Lannoy	4,5	Le Cateau		4,62
	Lille-Centre	4,10	Marcoing		4,82
	Lille-Nord-Est	4,06	Solesmes		4,73
	Lille-Ouest	4,51	Avesnes	Avesnes-Nord	4,38
Lille-Sud-Est	4,28	Avesnes-Sud		4,53	
Lille-Sud- Ouest	4,37	Bavay		4,70	
Pont-à-Marcq	4,76	Berlaimont		4,33	
Quesnoy-sur-Deûle	4,73	Landrecies		4,28	
Roubaix	4,78	Le Quesnoy-Est		4,93	

malheureusement inédite peut être consultée aux Archives départementales du Nord ; elle est également déposée à la Bibliothèque Georges Lefebvre du CRHEN-O (Centre de recherches sur l'Europe du Nord-Ouest), devenu IRHIS (Institut de recherches historiques du Septentrion) en janvier 2006.

48 Peter Laslett, « La famille et le ménage : approches historiques », *Annales ÉSC*, juillet-septembre 1972, p. 847-872. On se reportera également à l'ouvrage collectif : *Household and Family in Past Time. Comparative Studies in the Size and Structure of the Domestic Group over the Last Three Centuries*, dir. Peter Laslett et Richard Wall, Cambridge, Cambridge UP, 1972.

49 Se reporter à la carte 3 en annexe.

arrond.	cantons	nombre d'hab./ménage	arrond.	cantons	nombre d'hab./ménage
	Seclin	4,62		Le Quesnoy-Ouest	4,90
	Templeuve	4,81		Maubeuge	4,88
	Tourcoing- Nord	4,63		Solre-le-Château	4,53
	Tourcoing-Sud	4,53		Trélon	4,44

776

La taille moyenne des ménages⁵⁰ s'établit pour l'ensemble du département à 4,66 personnes : c'est assurément un chiffre assez élevé⁵¹ qui reflète, même si l'explication ne doit pas être univoque, le haut niveau de fécondité des populations françaises septentrionales. Alors que l'arrondissement de Valenciennes caracole en tête (4,93), celui d'Hazebrouck (4,87) et de Dunkerque (4,77) ont une population dont la dimension des ménages est d'une singulière envergure. La même remarque vaut encore pour les arrondissements de Douai (4,74) et de Cambrai (4,72). La Flandre maritime rassemble des ménages correspondant à la moyenne départementale (4,66). Seuls sont nettement décrochés du peloton de tête l'arrondissement d'Avesnes (4,60) et surtout celui de Lille (4,48).

Nous avons vu que la région lilloise connaît l'urbanisation la plus forte. Est-ce à dire que les villes sont le réceptacle de familles plus restreintes ? Si nous reprenons la liste des trente-trois villes considérées comme telles par l'administration⁵², la cause est rapidement entendue : la moyenne se fixe à 4,37 par ménage, la dimension des ménages urbains est donc inférieure de 6,2 % à la moyenne départementale. Il faut se garder toutefois de généraliser hâtivement. À tout prendre, l'arrondissement rural d'Avesnes n'est pas très propice à des ménages aux effectifs particulièrement étoffés. Il reste que trois des cinq villes les plus importantes de la région – Lille (4,09), Douai (4,12) et Cambrai (3,93) – sont très éloignées des standards départementaux. La deuxième ville du département par la population, Dunkerque, avec un ménage moyen de 4,27 personnes, n'est pas beaucoup mieux lotie. En revanche, Valenciennes avec

50 Le recensement belge de 1947 cité par Étienne Hélin donne une définition claire du ménage : « unité simple ou collective, constituée soit par une personne seule, soit par la réunion de deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de famille, résident habituellement dans une même habitation et y ont une vie commune » (Étienne Hélin, « Size of households before the Industrial Revolution : the Case of Liège in 1801 », dans *Household and family...*, op. cit., p. 321). Nous tenons à ce propos à remercier notre collègue Claude Bruneel, de l'université Catholique de Louvain, qui nous a fait bénéficier de sa connaissance approfondie de la démographie des « provinces belgiques ».

51 Cette moyenne n'est cependant pas très différente de celle constatée en Flandre belge occidentale à la même époque. L'étude de Claire Gyssels et Lieve Van der Straten fait en effet état de 4,5 personnes par ménage en 1795 et de 4,85 en 1815 : *Bevolking, arbeid en tewerkstelling in West-Vlaanderen (1796-1815)* [Population, travail et occupation en Flandre occidentale], Gent [Gand], Belgisch centrum voor landelijke geschiedenis, 1986, p. 83.

52 Cf. note 24.

4,49 personnes, tout en demeurant en deçà de la moyenne départementale, échappe davantage à la règle des villes grandes et moyennes perçues comme des terreaux d'accueil privilégié des ménages réduits⁵³. Ce sont des faits connus des historiens démographes que le nombre d'enfants par famille tend à fléchir proportionnellement à l'importance de la ville⁵⁴ et que le célibat est bien plus fréquent dans l'univers social des villes que dans les campagnes.

Cela étant, les petites villes ont des ménages d'une taille très variable, à telle enseigne que l'on est enclin à penser que dès que l'on quitte les échelons supérieurs de la hiérarchie urbaine, les familles obéissent d'abord à une logique territoriale, en se conformant aux standards dominants de leur environnement immédiat. Condé (7,49), dont l'insertion dans le bassin minier stimule le peuplement, Hazebrouck (4,95), inscrit dans les terroirs ouverts à la vie de Flandre intérieure, Bavay (4,93), dans la partie encore féconde de l'Avesnois, aiment les familles opulentes ; c'est encore le cas à Marchiennes (4,71) et à Orchies (4,68), solidaires d'un Douaisis globalement dans la moyenne. En revanche, Seclin (4,35) ou Avesnes (4,38) sont en harmonie avec des territoires moins riches en familles nombreuses. Les ménages d'Hondschoote (4,25) et de Bergues (3,91) intriguent davantage, faute de continuité avec les moyennes des communes circonvoisines.

La carte cantonale des tailles moyennes de ménages réparties par quartiles (voir carte 2) permet de percevoir toute la complexité des distributions. La zone des fortes densités lilloises coïncide majoritairement avec des tailles de famille relevant des deux derniers quartiles. Inversement les secteurs au peuplement plus lâche ont généralement des familles appartenant aux deux quartiles supérieures. On ne peut cependant parler de parallélisme rigoureux, tant les nuances abondent. Une géographie cohérente se dessine néanmoins. En dépit des exceptions dunkerquoise et berguaise, la Flandre maritime est une terre de familles nombreuses, quel que soit le niveau des densités⁵⁵. La Flandre intérieure appartient au même mode d'organisation familiale. Une autre zone de ménages nombreux va de l'Orchais à l'Amandinois, ainsi que, pour des raisons tenant d'abord à la présence de prolifiques familles de mineurs⁵⁶, le pays de Condé. La structure territoriale

53 Les moyennes atteintes par les principales villes de la Flandre belge voisine confirment les faibles performances du monde urbain dans ce domaine. Courtrai en 1799 a une moyenne de 4,19, Bruges en 1815 affiche une moyenne plus timide encore de 4,11. Claire Gyssels et Lieve Van der Straten, *Bevolking...*, *op. cit.*, p. 84.

54 Roger Mols, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*, Gembloux-Louvain, Duculot-Publications universitaires de Louvain, 1954-1956, 3 vol., t. II [1955], p. 207.

55 Si l'on retranche du calcul la ville de Bergues, les douze autres villages du canton ont d'imposants ménages, forts de 5,02 personnes en moyenne.

56 À ce sujet, on nous permettra de renvoyer à l'analyse de la fécondité exubérante des

des dimensions familiales observées dans le Cambrésis ne marque aucun lien évident avec les densités en place. Le canton de Carnières, si peuplé et symbolique de la proto-industrialisation textile, a une population organisée dans le cadre de ménages de belle dimension, mais le canton si rural et au peuplement plus clairsemé de Marcoing n'est guère distancé. L'Avesnois ne présente pas davantage des profils cantonaux homogènes, puisque les quatre cantons du nord/nord-ouest qui appartiennent aux quartiles supérieurs s'opposent aux six cantons méridionaux et orientaux aux ménages plus restreints. C'est dire que cette carte pose autant de questions qu'elle ne permet d'en résoudre. Certes il est tentant d'y voir la projection de niveaux différentiels de fécondité. La région d'Avesnes est moins prolifique que celle de Maubeuge ou du Quesnoy à la fin de l'Ancien Régime⁵⁷ : il n'est donc pas exclu d'y trouver une des explications à la marqueterie de figurés que comporte la partie de la région du Nord la plus empreinte de ruralité. Il conviendrait assurément de mieux connaître les migrations et les brassages de population qui en résultent. Par exemple, un solde migratoire négatif affectant dans l'Avesnois les catégories les plus jeunes aurait pour effet mécanique de réduire la taille des ménages, indépendamment d'ailleurs de tout recours des populations à la régulation des naissances.

Une compréhension globale de cette batterie d'indicateurs supposerait de connaître avec exactitude la pyramide des âges et la place du célibat définitif pour chaque ensemble territorial considéré. C'est encore loin d'être le cas. Même s'il est attesté que la famille nucléaire domine outrageusement dans cette région, il ne serait pas inutile de mieux évaluer le poids relatif des familles élargies et des familles multiples. Dans ce domaine aussi, tout est affaire de proportions. Alors que les structures et les comportements des populations françaises à la fin de l'Ancien Régime et à l'époque révolutionnaire et impériale peuvent paraître déjà bien connus, la *feuille de route* des historiens démographes demeure riche d'enjeux et de recherches, dès lors que l'on s'écarte du maniement des indices généraux pour mieux saisir de l'intérieur le fonctionnement démographique de chaque sous-région, les dénivellations et les complémentarités qui s'y font jour.

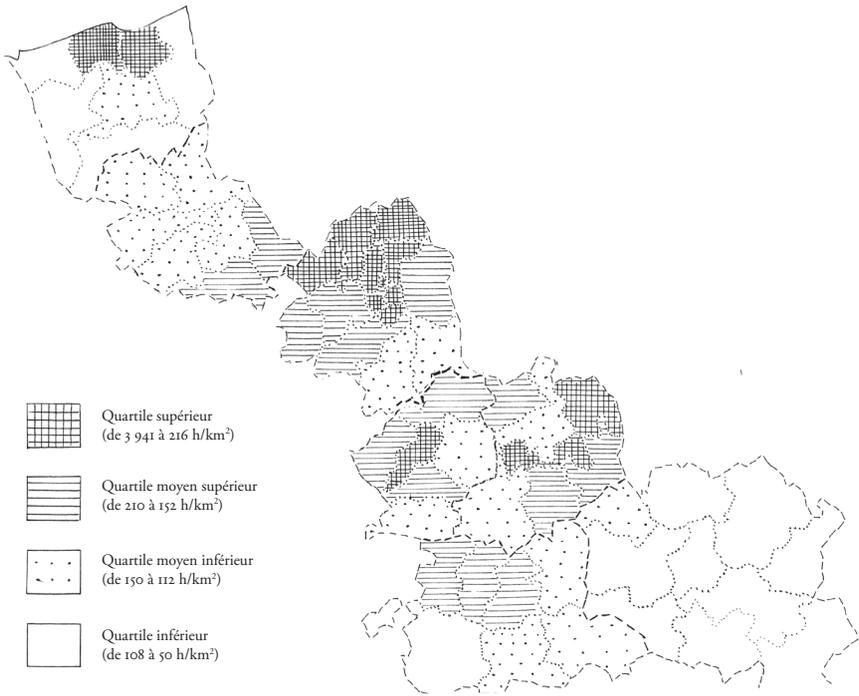
familles de mineurs que nous avons mesurée il y a trente ans à partir de la reconstitution des familles anzinoises : *Mines, manufactures et ouvriers...*, op. cit., p. 680-704.

57 Philippe Guignet, « Cohésion et disparités... », art. cit., p. 169-180.

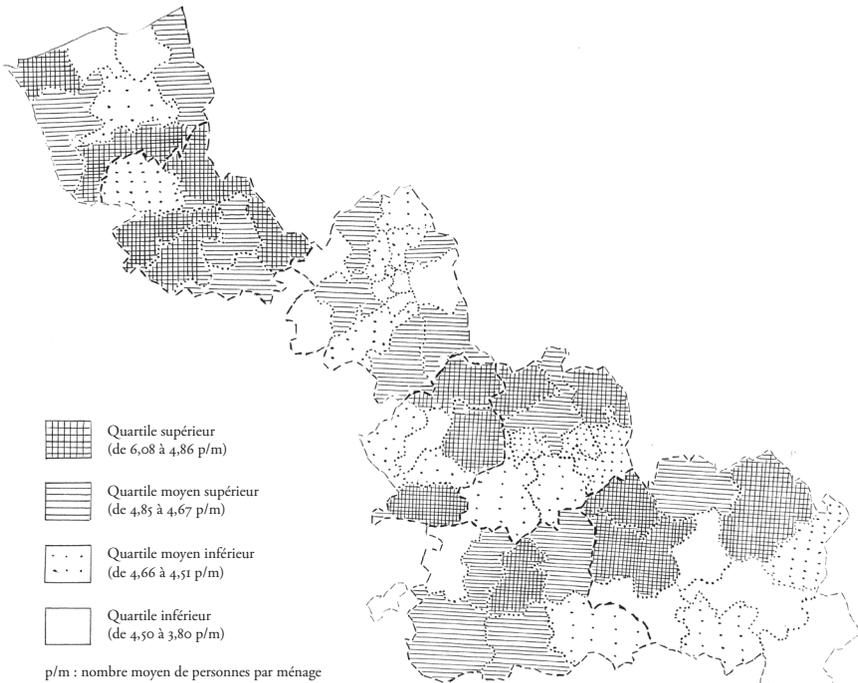
ANNEXE



Carte 1 – Localisation des cantons du département du Nord en 1806



Carte 2 – Densités de la population dans les soixante cantons du département du Nord



Carte 3 – Taille moyenne des ménages dans les soixante cantons du Nord

ACTIVITÉ ET MOBILITÉ :
LIEUX DE NAISSANCE DES VEXINOIS AU RECENSEMENT DE
1911

Jacques Dupâquier

Comme l'a écrit Jean-Pierre Poussou dans l'une de ses contributions à l'*Histoire de la population française*, « le plus permanent des traits spécifiques de l'ancienne population rurale était son extraordinaire sédentarité¹ », mais les migrations se sont développées et accélérées au XIX^e siècle, sous le double effet de la pression démographique et des changements économiques.

Malheureusement, l'absence de sources propres aux phénomènes migratoires rend très difficile leur analyse. On en est réduit à des mesures indirectes, fondées sur l'exploitation des recensements. Nous avons bien, depuis celui de 1891, des tableaux départementaux croisant lieux de naissance et lieux de résidence en fonction du sexe, de l'âge et de l'activité, mais le cadre départemental ne permet qu'une approche globale, finalement peu utile. Pour observer dans le détail la mobilité des personnes actives par sexe, secteur d'emploi et écart entre lieu de résidence et lieu de naissance, il faut retourner aux sources, c'est-à-dire aux listes nominatives de recensement, ce qui nécessite des pointages fastidieux, car celles-ci ne comportent pas de tableaux récapitulatifs.

C'est ce que nous avons tenté pour le Vexin français d'après les listes du recensement de 1911, en nous limitant à deux petits bourgs (Magny et Marines) et à un échantillon de 19 villages restés purement ruraux. La statistique porte sur 7 816 personnes (3 887 hommes et 3 929 femmes), mais aussi sur l'ensemble des majeurs n'ayant pas déclaré d'activité professionnelle.

Pour les origines géographiques, nous avons distingué quatre ensembles :

- Gens d'origine locale (nés dans la commune elle-même, nés dans une commune limitrophe, ou nés ailleurs, dans un rayon de 10 km) ;
- Gens d'origine régionale (nés dans une autre commune du Vexin français, nés à Paris, nés dans le reste de l'Île-de-France ou dans l'Oise) ;

¹ *Histoire de la population française*, dir. Jacques Dupâquier, t. 3, *De 1789 à 1914*, Paris, PUF, 1988, p. 167.

- Gens d’origine provinciale (nés dans une autre région française, y compris l’Alsace-Moselle) ;
 - Gens d’origine lointaine (nés à l’étranger ou dans les colonies).
- Pour les activités professionnelles, nous avons distingué quatre catégories :
- Le secteur primaire (fermiers, petits paysans, journaliers, ouvriers agricoles, domestiques de ferme) ;
 - Le secteur secondaire (bâtiment, métiers d’équipement agricole, artisans), en distinguant toujours patrons et ouvriers ;
 - Le secteur des services, avec la même précaution ;
 - Les personnes sans emploi (essentiellement rentiers et ménagères).

Dans tous les cas, nous avons analysé les données par sexe, en distinguant la population des deux bourgs et celle des villages.

782

Bien entendu, les analyses qui suivent ne peuvent donner qu’une image imparfaite de la mobilité géographique, car elles ne mesurent que l’écart entre lieu de naissance et lieu de résidence. En effet, jusqu’au recensement de 1962, on n’a jamais posé aux recensés la question fondamentale : *où résidiez-vous lors du recensement précédent ?*

La comparaison entre lieu de naissance et lieu de résidence étant en partie fonction de l’âge des recensés – âge que nous avons renoncé à relever pour ne pas trop charger la barque –, nous avons cherché à limiter les risques de biais en éliminant de nos calculs les personnes mineures, sauf celles exerçant une profession. Du coup, le principal objet de la présente contribution est d’étudier l’ampleur du déracinement, en fonction des professions, regroupées par secteur d’activité.

Avant d’entrer dans le détail, donnons la répartition en pourcentage des lieux de naissance en distinguant origines locales, origines régionales et origines lointaines (provinciales ou étrangères) pour l’ensemble de la population active.

Tableau 1. Répartition de la population active vexinoise selon ses origines, d’après le recensement de 1911

	Origines locales	Origines régionales	Origines lointaines
Hommes	50,84 %	27,42 %	21,74 %
<i>dont bourgs</i>	45,20 %	36,15 %	18,65 %
<i>dont villages</i>	53,68 %	23,03 %	23,30 %
Femmes	47,14 %	24,89 %	27,97 %
<i>dont bourgs</i>	47,01 %	34,37 %	18,61 %
<i>dont villages</i>	47,19 %	20,94 %	31,87 %

Ces résultats témoignent d’une forte mobilité, surtout chez les femmes : près de 28 % d’entre elles sont nées hors de la région, contre à peine 22 % des hommes. C’est plus, semble-t-il, que la moyenne nationale. Rappelons qu’à l’époque, selon Daniel Courgeau, environ 20 % des Français nés entre 1816 et

1870 résidaient hors de leur département de naissance, et 28 % pour les plus jeunes. Les données vexinoises ne sont pas strictement comparables, mais elles témoignent d'un début de brassage considérable de la population rurale.

On note des différences sensibles entre les deux sexes : près de 28 % des femmes sont nées hors de l'Île-de-France, alors que plus de la moitié des hommes sont des *indigènes*, au sens étymologique du terme. D'autre part, il apparaît que les écarts entre lieux de naissance et lieux de résidence sont plus élevés dans les bourgs que dans les villages : la différence s'explique par la forte proportion des origines régionales – après soustraction des origines locales – pour l'un comme pour l'autre sexe, à Magny et à Marines : dans ces deux localités, la part des Franciliens non vexinois est de 36,15 % chez les hommes et de 34,73 % chez les femmes, ce qui témoigne d'un brassage régional de grande ampleur.

Tentons une petite comparaison avec les données du recensement de 1999 pour le département du Val-d'Oise : sur un total de 271 710 hommes âgés de 25 à 59 ans, 48 141 (17,7 %) seulement étaient nés dans le département ; 83 289 (30,7 %) dans le reste de l'Île-de-France ; 66 999 (24,7 %) dans les autres régions françaises ; 73 281 (27,0 %) hors du territoire métropolitain. Pour les femmes, on trouve respectivement 17,1 % (même département), 30,4 % (reste de la région), 26,6 % (autres régions) et 25,9 % (hors de France). Il est donc clair que c'est depuis 1911 qu'ont eu lieu les grandes mutations, mais, dès le début du xx^e siècle, la société rurale avait rompu avec l'immobilité.

UNE MOBILITÉ ACCRUE

Ces données montrent en effet un formidable essor de la mobilité géographique au cours du xx^e siècle : en 88 ans, la part des origines régionales (Ile-de-France et Oise) s'est réduite, chez les hommes, de 78,3 % à 48,4 %, et, chez les femmes, de 72,03 % à 47,05 %. En revanche, la part des autres régions françaises a peu augmenté pour le sexe masculin (de 21,7 % à 24,7 %), et s'est réduite légèrement pour le sexe féminin (de 28,0 % à 26,6 %), tout ceci finalement au profit des origines lointaines, c'est-à-dire de l'immigration.

Allons-nous conclure que le xix^e siècle et la première moitié du xx^e ont été caractérisés par le vif essor des migrations intérieures, et la seconde moitié du xx^e siècle par celui de l'immigration extérieure ? Ce serait un peu trop simplifier les choses !

Il est vrai que le Vexin français n'est pas représentatif de la France, ni même de l'Île-de-France : il est à la fois très rural et très proche de Paris. Il sera donc prudent, en ce qui le concerne, de se limiter aux conclusions suivantes :

– L'écart entre lieu de naissance et lieu de résidence est un peu plus fort chez les hommes que chez les femmes ;

- Dans les petits bourgs, les origines régionales l'emportent nettement sur les origines provinciales ;
- Dans les villages, un peu plus de la moitié des hommes sont nés sur place, ce qui est une survivance des comportements d'ancien régime.

LES ORIGINES LOCALES

Comme on l'a vu, un peu plus de la moitié des hommes et un peu moins de la moitié des femmes recensés en 1911 étaient nés dans un rayon de 10 km par rapport à leur lieu de résidence.

784

Pour le sexe masculin, les valeurs les plus fortes en termes de sédentarité s'observent chez les petits paysans, les journaliers, les patrons et ouvriers du bâtiment (au moins dans les villages), les rentiers (*idem*) ; les valeurs les plus faibles chez les valets de ferme (19,15 %) et dans les activités de services, surtout chez les patrons des deux bourgs (23,44 %).

Pour le sexe féminin, les records sont tenus par les petites paysannes (66,18 %), et par celles qui exercent des activités manuelles en général (73,83 % dans les villages, 71,26 % dans les petits bourgs) ; et, en sens inverse, les minima de sédentarité s'observent dans le secteur des services (37,02 %) et chez les femmes sans profession (43,9 %).

Tableau 2. Répartition des origines locales dans la population active vexinoise, d'après le recensement de 1911

	Nés dans la commune	Nés dans une commune limitrophe	Nés ailleurs, mais à moins de 10 km
Hommes	62,1 %	19,2 %	18,6 %
<i>dont bourgs</i>	60,0 %	19,0 %	21,1 %
<i>dont villages</i>	69,1 %	19,3 %	17,6 %
<i>dont primaire</i>	67,1 %	16,4 %	16,5 %
<i>dont secondaire</i>	62,7 %	18,7 %	18,7 %
<i>dont services</i>	55,0 %	24,0 %	20,9 %
<i>dont sans profession</i>	58,6 %	19,3 %	16,8 %
Femmes	64,5 %	16,1 %	19,4 %
<i>dont bourgs</i>	65,6 %	12,3 %	22,1 %
<i>dont villages</i>	64,1 %	17,6 %	18,3 %
<i>dont primaire</i>	66,2 %	17,9 %	15,9 %
<i>dont secondaire</i>	79,1 %	11,4 %	9,5 %
<i>dont services</i>	38,0 %	23,9 %	38,0 %
<i>dont sans profession</i>	63,1 %	18,2 %	18,7 %

Cette structure de micro-mobilité s'est quelque peu réduite, mais elle a conservé la même allure générale. Tout au plus pourrait-on noter que les origines strictement locales prédominent chez les femmes de Magny et de Marines – en particulier chez celles du secteur secondaire, mais non dans les services – et

de même chez les hommes des activités agricoles et artisanales, mais que les écarts ne sont pas considérables : ils s'expliquent probablement par les coutumes locales. En règle générale, la matri-localisation – c'est-à-dire l'établissement du couple dans le village de l'épouse – semble l'emporter sur la patri-localisation – l'installation dans le village du mari.

LES ORIGINES RÉGIONALES

Nous avons qualifié d'*origines régionales* les lieux de naissance situés en Île-de-France et dans le département de l'Oise, en y incluant la rubrique précédente des *origines locales*.

Tableau 3. Répartition des origines régionales dans la population active vexinoise, d'après le recensement de 1911

		Nés sur place	Nés ailleurs dans le Vexin	Nés à Paris	Nés dans le reste de l'Île-de-France	Total régional
Hommes	<i>bourgs</i>	45,20 %	8,58 %	6,13 %	29,72 %	81,35 %
	<i>villages</i>	53,68 %	5,95 %	4,99 %	19,07 %	76,71 %
Femmes	<i>bourgs</i>	47,01 %	6,81 %	9,89 %	25,53 %	81,39 %
	<i>villages</i>	47,19 %	5,77 %	5,66 %	19,31 %	68,13 %

On notera l'importance relative l'importance relative du nombre de Parisiens et de Parisiennes de naissance : 164 hommes et 200 femmes sont nés dans le département de la Seine (dont respectivement 65 et 93 installés dans les deux bourgs). Leur présence est particulièrement évidente dans le secteur des services (*villages*) et chez les *sans profession* (*bourgs*). Apparemment, beaucoup de Parisiens d'origine avaient déjà choisi de prendre retraite à la campagne.

Cependant, la part des Vexinois d'origine – en y incluant ceux nés non dans le Vexin proprement dit, mais à moins de 10 km de leur lieu de résidence en 1911 – reste à cette époque largement majoritaire : dans les *villages*, 1 505 hommes sur 2 584, et 1 418 femmes sur 2 774 ; dans les *bourgs*, 680 hommes sur 1 303 et 607 femmes sur 1 155. En dépit d'un siècle de dénatalité, les *indigènes* restent donc prépondérants, surtout dans les *villages*, chez les gens de la terre, à l'exception des valets de ferme, ainsi que chez les artisans.

LES ORIGINES PROVINCIALES

En 1911, il y avait dans le Vexin plus de provinciaux que de provinciales : parmi les Français d'origine, 766 hommes sur 3 800 (soit 20,2 %) et 341 femmes sur 3 411 (soit 10,0 %) étaient nés en province. Parmi eux prédominaient largement les Bretons (193 hommes et 150 femmes), les Normands (175

hommes et 147 femmes), ainsi que les gens du Nord (139 hommes et 117 femmes). Les régions de l'Est étaient moins représentées (74 hommes et 97 femmes), malgré la présence de 41 Alsaciens-Lorrains. Toutes les autres régions françaises, en particulier celles du Midi, venaient loin derrière : les Pays de la Loire (respectivement 64 et 62), le Massif central (60 et 39), le grand Sud-Ouest (29 et 26), le grand Sud-Est (19 et 16), enfin le Midi méditerranéen (13 et 8). Il est clair qu'à la veille de la guerre de 1914, le grand brassage de la population française n'en était qu'à ses débuts.

Par secteur d'activité, les origines provinciales étaient particulièrement fréquentes chez les ouvriers agricoles, les valets de ferme (146, originaires pour la plupart de Bretagne, de Normandie et de Picardie), les patrons (63) et les travailleurs manuels (104), les services (170), les rentiers et les hommes sans profession déclarée (76). Pour le sexe féminin, les origines sont très voisines, mais les effectifs nettement inférieurs : 83 dans l'agriculture, 44 dans l'artisanat, 142 dans les services et surtout 818 sans profession déclarée (dont 107 dans les deux bourgs). En règle générale, la répartition des lieux de naissance par province est très voisine pour les deux sexes, mais les contingents fournis par les régions les plus proches (Bretagne, Normandie et Nord) sont un peu moins étoffés chez les femmes que chez les hommes.

LES ORIGINES LOINTAINES

Le nombre d'hommes nés à l'étranger reste faible : 92 au total, parmi lesquels 70 travaillent dans l'agriculture (24 ouvriers, dont 7 suisses et 12 belges ; 32 valets de ferme, dont 11 suisses et 16 belges), les 22 autres sont pour la plupart des ouvriers de Magny ou des rentiers (3 Suisses et 3 Belges dans les bourgs).

Chez les femmes, les contingents d'étrangères sont encore plus faibles : 35 au total, dont 6 Suissesses et 15 Belges (presque toutes sans profession). Il semble que la plupart soient venues dans le Vexin pour suivre leur mari et non par choix personnel.

DISPERSION DES LIEUX DE NAISSANCE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ

Nous avons déjà noté que la répartition des lieux de naissance était sensiblement différente pour les hommes et pour les femmes, et aussi que la proportion des *indigènes* – au sens de personnes nées à moins de 10 km du lieu où elles résidaient en 1911 – était beaucoup plus forte dans les villages que dans les bourgs, au moins pour le sexe masculin. Le moment est venu d'affiner ces observations en fonction des métiers et des secteurs d'activité, sans perdre de vue les différences de comportement entre les deux sexes.

Dans l'agriculture, la part des personnes nées à proximité de leur lieu de résidence atteint les deux tiers chez les petits paysans et paysannes ; elle est encore très forte chez les journalières (59,1 %) ; elle dépasse 50 % dans les deux bourgs ; elle n'est plus que de 48,7 % pour les ouvriers agricoles et moins encore pour les ouvrières (un petit tiers). Quant aux domestiques logés, ils viennent en grande majorité de province ou même de Belgique et de Suisse. C'est que les salariés agricoles, la plupart du temps déracinés, ont remplacé les manouvriers d'antan. Quant à l'Île-de-France (hors Vexin), elle ne fournit que 243 travailleurs sur 1 495 : c'est que les petits propriétaires ne bougent pas beaucoup.

Dans le secteur secondaire (essentiellement métiers du bâtiment et artisanat), les ouvriers sont à 57,1 % d'origine locale, les patrons à 53,6 %, mais tout de même un peu moins à Magny et Marines. Du reste de l'Île-de-France sont originaires 30 % des patrons et 26,5 % des ouvriers, un peu davantage à Magny-en-Vexin et à Marines : les artisans sont aussi sédentaires que les petits paysans. Les femmes bougent encore moins que les hommes : près des trois-quarts d'entre elles (très exactement 72,7 %) sont nées au voisinage immédiat de leur lieu de résidence, aussi bien dans les deux bourgs (71,3 %) que dans les villages (73,8 %) ; et les patronnes (75,6 %) plus souvent encore que les ouvrières (70,2 %). La part des autres Franciliennes est réduite (21,1 %), et il n'y a parmi elles qu'une petite minorité de provinciales (6,2 %) alors que, pour le sexe masculin, le pourcentage des provinciaux atteint 16,4 %.

Le secteur des services est si hétérogène qu'un seul trait y est généralisable : la part réduite des origines locales (37,2 % chez les hommes, 37,0 % chez les femmes), aussi bien dans les villages que dans les bourgs. Dans cette catégorie, on trouve tout de même un peu plus d'ouvriers que de patrons, mais un peu plus de patronnes que d'ouvrières. Chez les hommes, la part *indigène* reste inférieure à celle du recrutement régional. En outre, la proportion des origines provinciales est assez forte : 25 % pour le sexe masculin, 30 % pour le sexe féminin.

Le tableau d'origine des *sans profession* présente des contrastes très marqués : dans les villages, les deux tiers des hommes sont d'origine locale ; à Magny et Marines, la moitié viennent du reste de l'Île-de-France. Du côté des femmes, les *indigènes* ne forment que 44 % du total, mais, chez les autres, ce sont les origines régionales qui prédominent à Magny et Marines (38,6 %), les origines provinciales dans les villages (36,5 %). Ces écarts semblent pouvoir s'expliquer par les différences d'activité des deux sexes : en effet, on ne trouve que 605 hommes sans profession, contre 2 631 femmes. Ceci amène à penser que l'étude de la mobilité des adultes ne peut être menée convenablement qu'en prenant comme unité d'observation non l'individu, mais le couple. Prenons l'exemple des originaires des Pays de la Loire : il y a parmi eux 64 hommes et 62 femmes ;

mais les hommes sont presque tous occupés dans l'agriculture (22), l'artisanat (16) et les services, alors que la majorité des femmes (41) est déclarée sans profession, et une petite minorité seulement (19) dans les services. L'incertitude qui pèse sur le statut matrimonial et l'activité réelle des ménagères brouille le tableau de la mobilité différentielle en fonction de l'activité.

En dépit des imprécisions et des incertitudes qui subsistent, il est clair qu'au début du xx^e siècle, le Vexin français n'était plus le pays fermé et sédentaire qu'on avait pu observer à l'époque classique : désormais le marché du travail est largement ouvert, d'abord aux Franciliens (857 hommes, soit 22 % de la population observée, et 805 femmes soit 20,5 %), puis aux autres provinciaux (respectivement 753 hommes soit 19,4 %, et 1 066 femmes, soit 27,1 %), mais guère encore aux étrangers (125 seulement au total, soit environ 2 %). La sédentarité, mesurée par la proportion de résidents d'origine locale, ne prédomine plus que chez les petits paysans et artisans, socle d'une société traditionnelle en voie de dislocation.

788

Bien entendu, le Vexin français n'est pas la France : ce n'est qu'une petite campagne très proche de Paris, qui venait tout juste d'être irriguée par un réseau de lignes de chemins de fer d'intérêt local. Il avait ses traditions et ses spécificités. En outre, les villages avaient perdu en un siècle une large part de leur population, au point que l'agriculture y manquait de bras. Il serait donc très imprudent de généraliser les conclusions de notre analyse. Cependant, celle-ci devrait permettre de nuancer certaines affirmations trop brutales sur la mobilité rurale, et elle pourrait ouvrir la voie à de nouvelles recherches fondées sur la micro-observation des migrations campagnardes.

MELTING POT OU SALAD BOWL :
LE FRAGILE ÉQUILIBRE DE LA SOCIÉTÉ PLURIETHNIQUE
DU CINQUANTIÈME ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, LES ÎLES HAWAII

Christian Huetz de Lempis

La construction d'une société harmonieuse à partir d'éléments autochtones ou immigrés plus ou moins disparates est un défi permanent dont la réussite, totale ou partielle, peut constamment être remise en cause, notamment par l'irruption de nouveaux acteurs. On le voit bien à travers le grand débat qui traverse toute la société américaine aujourd'hui, bien au-delà de la classique opposition politique entre républicains et démocrates. La question des 11 millions de clandestins sans papiers, entre régularisation et expulsion, la construction d'un véritable mur barrant une partie de la frontière américano-mexicaine, mais aussi les manifestations massives et les « journées sans *Latinos* » sont autant de témoignages et d'interrogations qui dépassent de beaucoup le simple problème de l'immigration. Celui-ci recouvre en effet, aux États-Unis (comme d'ailleurs en Europe), une interrogation fondamentale sur ce qu'est aujourd'hui et ce que sera demain la société américaine. Cette dernière s'est construite, on le sait, autour du concept idéal de *melting pot* – il est vrai jamais pleinement réalisé, en particulier dans le cas des noirs et des indiens. Mais aujourd'hui, la diversification et l'augmentation des flux d'immigrants ont fait évoluer la perception de la construction sociale américaine du *melting pot* vers le *salad bowl*, c'est-à-dire vers une juxtaposition d'éléments conservant leur caractère propre et simplement liés plus ou moins fortement par la « sauce » des institutions et dans une certaine mesure – c'est là le point essentiel – des valeurs communes.

Or, au sein de cet ensemble américain, il existe un territoire dans lequel les rapports entre des ensembles ethniques – les Américains emploient le mot *race* – particulièrement divers n'ont cessé de poser les questions essentielles de la cohérence sociale et de l'identité américaine : c'est l'archipel des Hawaii, annexé par les États-Unis en 1898 et qui est devenu en 1959 un État à part entière, le cinquantième de l'Union. Dans nul autre État, on ne trouve en effet une telle diversité de populations d'origines variées, dans nul autre État le métissage n'occupe une telle place, dans nul autre État il n'est admis aussi aisément. C'est bien sûr le résultat d'une histoire très particulière qui a conduit sur les rivages

hawaïens une extraordinaire palette de « races » pour travailler à la prospérité de ce qui a été probablement le plus bel exemple de la domination absolue d'une économie de plantation dans un contexte que nous pouvons appeler colonial¹.

Mais la seconde guerre mondiale a marqué le début d'une évolution très profonde, d'abord économique avec une prospérité globale fondée sur la tertiarisation des activités², ensuite politique, sociale et même culturelle, qui a complètement remis en cause les hiérarchies du temps des plantations. Cette recomposition de la société n'a certes pas profité à tous les groupes de la même façon : elle a permis néanmoins d'obtenir un certain équilibre et une paix civile parfois menacée mais jamais réellement remise en cause dans ses principes même. Des facteurs nouveaux interviennent cependant aujourd'hui, dont l'influence sur le moyen et le long terme pourrait bien modifier de façon importante le cliché traditionnel d'une société « arc-en-ciel » imprégnée d'une sorte de consensus pacificateur que l'on se plaît localement à appeler « l'esprit aloha » (*aloha spirit*). Le risque serait alors que les éléments réunis dans le *salad bowl* se marient de moins en moins bien, peut-être du fait de l'affadissement de la sauce elle-même.

790

« L'ARC-EN-CIEL ETHNIQUE » DES ÎLES HAWAII

Aucun archipel dans le Pacifique n'a une population aussi hétérogène sur le plan ethnique ou « racial » pour prendre la terminologie américaine³ ; aucun non plus n'a connu une transformation aussi profonde dans sa composition en à peine plus de deux siècles, depuis la découverte d'Hawaï par James Cook lors de son troisième voyage (1778). Cette hétérogénéité est le résultat de la superposition de deux facteurs. En premier lieu, les Hawaï ont connu une immigration massive dont la caractéristique première a justement été la diversité

1 Une partie des historiens américains récuse le terme de coloniale pour la domination américaine des Hawaï jusqu'à leur intégration totale comme État en 1959, et préfèrent y voir une sorte de prolongement ultra marin de la marche vers l'Ouest de la « frontière ».

2 Voir par exemple Christian Huetz de Lemp, « De la primauté des plantations à l'économie de services : l'exemple des Hawaï », dans *Îles tropicales, insularité, « insularisme »* (actes du colloque de Bordeaux, 1986), Talence, Centre de Recherches sur les Espaces Tropicaux, 1987, p. 361-398. Voir aussi les trois éditions de *l'Atlas of Hawaii*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1973, 1983 et 1998.

3 Le terme « race » tel qu'il est employé dans les recensements et statistiques américains aux Hawaï désigne en fait des groupes ethniques de taille et de référence variées : si les Blancs (« caucasiens ») constituent une entité, d'ailleurs parfois subdivisée en sous-groupes, les Japonais, les Chinois, les Philippins, les Coréens, les Samoans, les Noirs « afro-américains » et bien sûr les indigènes polynésiens (« native Hawaiians ») sont les éléments essentiels des classifications hawaïennes. Il s'agit de renvois à des origines plus ou moins lointaines d'une population qui est aujourd'hui pour l'essentiel de citoyenneté américaine.

des origines, à la différence d'autres archipels comme les Fidji par exemple où les apports sont venus presque exclusivement du sous-continent indien. En second lieu, ces éléments divers se sont plus ou moins fortement mélangés avec la population indigène et entre eux pour aboutir à un métissage dont la complexité ne cesse de s'accroître. La conjonction de ces deux phénomènes rend difficile une lecture statistique de cette hétérogénéité ethnique, et plus encore de son évolution du fait des fluctuations des critères de classement des appartenances « raciales ». Partons par exemple des évaluations de 2003 issues d'une enquête par sondage du département de la Santé⁴, qui porte sur toute la population, à l'exception du contingent militaire encaserné (non négligeable⁵) et des habitants de la petite île de Niihau (très peu nombreux en revanche⁶) :

Tableau 1. Répartition « raciale » de la population des îles Hawaii d'après une enquête du département de la Santé en 2003

	Nombre d'individus	Pourcentage de la population totale
Non métissés ⁷ (sauf Hawaïiens)	739 890	60,55
<i>dont : Blancs (« Caucasiens »)</i>	286 727	23,45
<i>Japonais</i>	203 963	16,68
<i>Philippins</i>	162 542	13,30
<i>Chinois</i>	47 609	3,90
<i>Samoans et Tongiens</i>	17 226	1,41
<i>Noirs</i>	11 587	0,94
<i>Coréens</i>	10 236	0,83
Métissés (sauf métis ayant du sang hawaïien)	223 901	18,31
Hawaïien (« race pure » et tous les métis ayant du sang hawaïien)	258 490	21,14
Population totale	1 222 281	100,00

Ces chiffres appellent déjà plusieurs éclaircissements. D'abord, depuis le recensement de 1970, les statistiques américaines reposent globalement sur une auto-classification « raciale » des personnes recensées, ce qui introduit bien sur un élément majeur de subjectivité dans les réponses. Ensuite, depuis le recensement de 2000, pour tenir compte du métissage, il est possible de s'attribuer plusieurs origines ethniques, alors qu'au recensement de 1990, on ne pouvait se rattacher qu'à un seul groupe. Ceux que nous avons rangés dans la catégorie « métissés » correspondent en fait aux personnes faisant état de

4 *The State of Hawaii Data Book*, Honolulu, Department of Business, Economic Development & Tourism (State of Hawaii), 2004, Table I 38.

5 50 à 60 000 hommes sont stationnés dans l'île d'Oahu (Pearl Harbor).

6 160 personnes.

7 Le terme de *métissage* tel que nous l'employons ici fait référence à des unions entre des « races » telles qu'elles sont définies dans la note 3, et non à des données biologiques.

plusieurs origines ethniques. Mais il y a un biais statistique supplémentaire concernant les Hawaïiens, c'est-à-dire les Polynésiens issus du peuplement originel des îles⁸ : sont classés exclusivement dans une catégorie « Hawaïiens et métis d'Hawaïiens » tous les individus, de « race pure » ou métissés, qui font référence à un rattachement, même très ponctuel, à la « race » hawaïienne. Cela aboutit ainsi à un gonflement très important de ce groupe, crédité de plus d'un cinquième de la population totale. C'est assez différent des résultats du recensement de 2000⁹, toujours par auto-classification et possibilité de se référer à plusieurs origines ethniques, mais sans la clause de rattachement exclusif au groupe hawaïien¹⁰.

Tableau 2. Composition « raciale » de la population des îles Hawaï
d'après le recensement de 2000

2.1 – Unicité ou multiplicité ethnique des origines déclarées

	Nombre d'individus	Pourcentage
Individus n'ayant déclaré qu'une origine ethnique	898 971	74,20
Individus ayant fait référence à plusieurs origines ethniques	312 566	25,80
Population totale	1 211 537	100,00

2.2 – Répartition par « race »

	Individus n'ayant déclaré qu'une origine ethnique		Ensemble des réponses toutes déclarations confondues ¹¹	
	Nombre d'individus	Pourcentage de l'effectif	Nombre de réponses	Pourcentage des réponses
Blancs (Caucasiens)	294 102	32,71	476 162	28,97
Japonais	201 764	22,44	296 674	18,05
Philippins	170 635	18,98	275 728	16,77
Hawaïiens	80 137	8,91	239 655	14,58
Chinois	56 600	6,29	170 803	10,39
Coréens	23 537	2,61	41 352	2,51
Noirs (Afro-Américains)	22 003	2,44	33 343	2,02
Samoans	16 166	1,79	28 184	1,71
Autres	34 027	3,78	81 697	4,97
Total	898 971	100,00	1 643 598	100,00

8 Il y a d'autres Polynésiens aux Hawaï, correspondant à une immigration plus ou moins récente, les Samoans et les Tongiens par exemple.

9 Tels qu'ils sont fournis par le *US Census*.

10 C'est-à-dire qu'une personne faisant référence à une origine à la fois blanche (caucasienne), japonaise et hawaïenne est comptée dans chaque catégorie, donc trois fois, et non pas seulement parmi les Hawaïiens.

11 Rappelons à nouveau que toute personne déclarant plusieurs origines est comptée plusieurs fois.

Remarquons d'abord qu'à la différence des données précédentes, ces chiffres incluent les militaires (39 036 au jour du recensement) et les membres de leurs familles (43 090) stationnés dans l'archipel, ce qui évidemment renforce quelque peu le poids des Blancs et des Noirs dans la population totale. Ensuite, il ne faut pas se méprendre sur la signification réelle de certains chiffres. La distinction entre gens faisant référence à une seule « race » et ceux se rattachant à plusieurs ne constitue en aucun cas une ligne de partage entre non métis et métis (ces termes étant pris au sens local¹²). L'auto-classification amène nombre de réponses désignant en fait seulement ce que les personnes recensées considèrent comme la composante essentielle de leur origine, par affinité culturelle et sociale. C'est particulièrement net dans le cas des Hawaïiens. Plus de 80 000 se réclament d'une appartenance unique au groupe hawaïien, alors que l'on sait que presque tous sont des métis, et qu'il n'y a plus guère aujourd'hui que quelques milliers d'Hawaïiens « purs » – certains vont jusqu'à dire moins d'un millier¹³. Malgré cela, si l'on se réfère seulement aux gens n'ayant donné qu'une réponse unique (74,2 % de la population), les Hawaïiens n'y comptent même pas pour 9 %. En revanche, nombre de métis d'Hawaïiens ont valorisé ce métissage en donnant plusieurs origines, d'où un poids beaucoup plus considérable dans cet autre type de décompte, 14,58 %. On est encore très loin cependant des 21,14 % de la population obtenus dans le décompte de 2003 ! L'impact statistique du rattachement exclusif au groupe hawaïien de tout métis y faisant référence se matérialise ainsi de façon considérable dans les données de 2003. On le constate en sens inverse avec le groupe chinois, crédité en 2003 de 3,90 % de la population totale, alors que dans le recensement de 2000, 6,29 % des réponses uniques et 10,39 % de l'ensemble des réponses concernent les Chinois. Ce n'est pas étonnant si l'on considère que les Chinois, venus sans femmes ou presque, ont été obligés de se métisser fortement notamment par des unions avec des femmes indigènes. Les métis naissant de ces unions et leurs descendants aujourd'hui se retrouvent pour une large part classés parmi les Hawaïiens.

Ces considérations statistiques nous montrent donc qu'il est finalement extrêmement difficile de répondre à des questions apparemment aussi simples que combien y a-t-il de Chinois ou d'Hawaïiens aux Hawaii ? Les réponses peuvent varier de façon considérable : déjà au recensement de 1970, lorsqu'on est passé d'un système ancien, qui classait automatiquement toute personne ayant du sang hawaïien dans la catégorie « Hawaïien et métis », à la formule d'auto-classification, les Hawaïiens ont violemment protesté contre ce « paper genocide » qui ramenait

¹² Voir note 7.

¹³ Voir à ce propos l'excellente étude du Legislative Reference Bureau, « Hawaiian demographic data : "ehia Kanaka maoli ?" (How many Hawaiians ?) », Honolulu, 1998.

leur nombre de 132 921 suivant les normes anciennes à 71 274 se déclarant hawaïien ! Or tout cela, bien loin d'être anodin, a d'importantes implications politiques, sociales, voire économiques au sein d'une société américaine dans laquelle les groupes de pression jouent un rôle important. Ce n'est pas uniquement parce qu'il est symbolique de ces incertitudes statistiques que nous avons évoqué en particulier la question du nombre des Hawaïiens : c'est aussi parce qu'il est un des éléments du débat sur les droits des Hawaïiens aujourd'hui et sur leurs revendications.

Quoi qu'il en soit, la population hawaïienne est bien caractérisée par sa diversité étonnante. Il n'est pas de notre propos de reprendre ici l'histoire de ce peuplement¹⁴. Rappelons simplement deux faits essentiels qui sont à l'origine de cet « arc-en-ciel ethnique » :

794

– En premier lieu, la population indigène a connu, à partir de la découverte de l'archipel, un effondrement démographique tout au long du XIX^e siècle, effondrement plus accentué encore que dans la plupart des autres archipels océaniques. De 250 à 300 000 habitants peut-être à l'arrivée de Cook, on est tombé à 37 656 (dont bon nombre de métis) en 1900, au premier recensement américain après l'annexion de 1898. Le XX^e siècle a vu une renaissance numérique, comme dans le reste du Pacifique insulaire, avec la différence qu'elle a été autant statistique que démographique : la dilution du sang hawaïien par un très fort métissage et le rattachement automatique de ces métis au groupe hawaïien, quel que soit le pourcentage de sang indigène, ont considérablement accéléré le mouvement.

– En second lieu, la composition de la population a été remodelée par le facteur économique. L'archipel a en effet bénéficié de la mise en place de l'une des plus solides et complètes économies de plantation, fondée d'abord sur le sucre – cette denrée devient dominante à partir du traité de réciprocité avec les États-Unis en 1876 –, puis sur l'ananas pour la conserve – l'archipel devient le principal producteur mondial en 1907 et le demeure jusqu'aux lendemains de la Seconde guerre mondiale. Or l'essor de cette économie de plantation n'a pu se réaliser que grâce à une immigration massive – plus de 400 000 personnes en tout entre 1860 et 1933 – faisant appel à des sources très variées. Cela s'explique par la volonté de trois catégories d'acteurs agissant parallèlement : d'abord, les planteurs, qui ont fait venir les gros bataillons de coolies chinois, japonais puis philippins pour disposer d'une manœuvre efficace, docile et peu coûteuse ; ensuite, les indigènes, qui ont essayé un temps de revitaliser leur race par une immigration océanique ;

14 Voir à ce propos, par exemple, les ouvrages de Robert C. Schmitt, *Demographic Statistics of Hawaii 1778-1965*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1968, et Eleanor C. Nordyke, *The Peopling of Hawaii*, 2^e éd., Honolulu, University of Hawaii Press, 1989. Sur l'évolution sociale, Lawrence H. Fuchs, *Hawaii Pono, a Social History*, New York, Harcourt Brace & World, 1961.

enfin, les tenants d'une américanisation irréversible de l'archipel, qui ont fait porter leurs efforts sur une immigration « de qualité » assimilable dans l'ensemble américain, c'est-à-dire une immigration blanche, depuis les Allemands et les Norvégiens jusqu'aux Portugais et aux Espagnols ! Ces immigrants ont plus ou moins fait souche en fonction de leur *sex ratio* initial, de la possibilité de faire venir des femmes (*picture brides* japonaises, 1907-1924¹⁵) ou d'en trouver dans le seul groupe démographiquement équilibré, les Hawaïens. Eux et leurs descendants ont constitué et constituent encore aujourd'hui le cœur de la population des Hawaï, même si de nouveaux flux migratoires – reprise de l'immigration philippine, Vietnamiens, Océaniens – sont venus enrichir la palette ethnique de l'archipel.

MUTATIONS SOCIALES ET INTÉGRATION ETHNIQUE

La construction de ce complexe « arc-en-ciel ethnique » s'est faite dans le contexte d'une série de mutations sociales, économiques, politiques, voire culturelles, qui, en plusieurs étapes, a conduit vers la réalisation d'une société pluriethnique originale par sa relative harmonie, malgré des potentialités de tensions internes importantes¹⁶. La première étape a été la construction d'un véritable système centré sur l'économie de plantation et dominé par les puissants « Big Five », les grosses « agences » commerciales polyvalentes contrôlant la majeure partie des activités économiques de l'archipel et ses relations maritimes avec le monde extérieur. Cette étape a été marquée d'abord par la dépossession des Hawaïens de leur emprise foncière au profit des « haoles » (blancs) à la suite du « grand mahele » (grand partage) de 1849-1852, même si, au départ, cette appropriation a bénéficié essentiellement à la hiérarchie indigène. Les Hawaïens ont aussi perdu leur pouvoir politique, lentement érodé par la mise en place d'un carcan constitutionnel de plus en plus contraignant, en attendant le renversement de la monarchie en 1893, puis l'installation d'une république

15 Ce système de *picture brides* (fiancées sur photos) résulte d'un accord (*Gentlemen's agreement*) entre les États-Unis et le Japon en 1907. Les États-Unis, soucieux de stopper l'immigration de travailleurs japonais vers les plantations hawaïennes, immigration qui débordait vers la Californie, obtinrent du Japon, puissance en plein essor, l'interruption de ces départs, mais avec en contrepartie la possibilité pour les Japonais déjà aux Hawaï de faire venir des femmes de leur village d'origine (dans l'île de Kyu-Shyu en général). Les immigrants choisissaient leur « fiancée » sur photo, et lui payaient le voyage Yokohama-Honolulu. Plusieurs dizaines de milliers de jeunes filles japonaises vinrent ainsi aux Hawaï entre 1907 et 1924.

16 Voir à ce propos Christian Huetz de Lempis, « Rivalités et tensions ethniques aux îles Hawaï », dans *L'Asie-Pacifique des crises et des violences*, dir. Christian Huetz de Lempis et Olivier Sevin, Paris, PUPS, 2008, p. 363-377.

de transition jusqu'à l'annexion par les États-Unis en 1898. Hawaii est devenue alors un territoire géré depuis Washington, mais en fait contrôlé sur place par le parti républicain et par les grandes familles *Kama'aina*¹⁷ de l'aristocratie blanche (haole), souvent liées aux souches des missionnaires puritains venus de Nouvelle-Angleterre à partir de 1820. La société insulaire d'alors, dominée par les blancs, s'appuyait sur le jeu complexe des hiérarchies ethniques régissant le travail et les salaires sur les plantations. La race constituait alors un critère discriminant, au détriment notamment de la main d'œuvre asiatique. Quant aux Hawaïens, de plus en plus métissés, ils se marginalisaient lentement malgré l'obtention de quelques privilèges jalousement défendus par la suite (*Bishop Estate, Hawaiian Homes*). Cette société assez classiquement coloniale a bénéficié néanmoins de la mise en place d'un système éducatif qui a eu l'énorme mérite de s'ouvrir assez largement aux enfants avides de savoir des immigrants asiatiques.

796

Cette volonté éducative dans les groupes chinois, japonais ou coréens leur a permis d'aborder bien armés la deuxième phase de l'évolution qui s'ouvre avec la Seconde guerre mondiale, formidable accélérateur des transformations de la société de l'archipel. Le système paternaliste de la société hawaïenne s'est trouvé confronté aux idées nouvelles apportées par les syndicalistes du continent, largement présents parmi les millions de militaires et de travailleurs des arsenaux qui ont afflué à Hawaii de 1941 à 1946. Après des grèves très dures, aussi bien dans l'industrie sucrière que dans celle de l'ananas, il a été totalement abandonné au profit d'une forme beaucoup plus classiques de rapports entre les planteurs et la main-d'œuvre encadrée par le syndicat ILWU (syndicat des dockers de la côte Ouest des États-Unis qui a acquis un monopole sur les plantations). Mais, dans le même temps, les plantations ont connu une formidable évolution technique dont l'objectif premier était une mécanisation maximale pour économiser une main-d'œuvre devenue exorbitante. En quelques années, à production égale, le nombre des travailleurs a été réduit des quatre-cinquièmes dans la canne à sucre et des deux-tiers dans l'ananas. Malgré cela d'ailleurs, l'économie de plantation des Hawaii a vu sa rentabilité diminuer, les plantations fermer peu à peu ou, dans le cas de l'ananas notamment, se délocaliser vers des lieux de production moins coûteux (Philippines).

C'est donc le fondement même de l'économie et de la société insulaires qui se trouvait remis en cause. Cela aurait pu générer une crise sociale, comme dans d'autres sociétés insulaires affectées par une crise analogue (Caraïbes). Il n'en a rien été aux Hawaii car le recul du secteur primaire s'est trouvé compensé, et

17 Terme qui désigne les Blancs anciennement installés dans l'archipel, par opposition aux *Malihinis* (nouveaux venus).

bien au-delà, par le très puissant développement des activités tertiaires appuyées sur deux piliers fondamentaux, les bases militaires et le tourisme. Les besoins considérables des secteurs financier et immobilier, ceux des professions libérales, la croissance des activités commerciales et des transports ont absorbé sans difficulté les jeunes Asiatiques, récompensant ainsi leurs familles des efforts et des sacrifices consentis pour leur éducation dans la période précédente.

En effet, l'évolution postérieure à la Seconde guerre mondiale n'a fait qu'accélérer considérablement le mouvement d'ascension sociale des groupes issus de l'immigration asiatique, qui s'était amorcé dans les décennies précédentes. En fait, les éléments les plus dynamiques parmi les Chinois d'abord, les Japonais ensuite, ont très vite cherché à se dégager du carcan de la plantation et à initier leurs propres activités. Dès la fin du XIX^e siècle, on a vu des Chinois se regrouper pour cultiver du riz irrigué, de même que des Japonais se lancer dans l'aventure de la pêche thonière, les uns comme les autres retrouvant ainsi un certain atavisme culturel. C'est cependant le commerce et les activités d'artisanat et de services sous toutes leurs formes qui ont offert le plus de possibilités aux immigrés eux-mêmes (les *issei* japonais) ou à la génération de leurs enfants nés aux Hawaii (*nisei*). La voie était ainsi préparée pour que les générations de leurs petits-enfants (*sansei*) et arrière-petits-enfants (*yonsei*) puissent pleinement bénéficier, grâce à l'éducation et à l'épargne, du formidable développement de la prospérité de l'archipel, devenu dans les années 1960 à 1980 un des vingt plus riches États des États-Unis par habitant. Dans la communauté chinoise par exemple, on a vu émerger ainsi les personnalités flamboyantes ou plus discrètes de quelques milliardaires (Chinn Ho, Hung Wo Ching, Hiram Fong). Pour les Japonais, l'ascension sociale est passée aussi par les affaires, mais également par la politique – les deux étant parfois liés... –, du fait de leur poids électoral lié à leur nombre et de l'aura du patriotisme américain acquise par les volontaires *nisei* sur les champs de bataille de la Seconde guerre mondiale (Daniel K. Inouye, Spark M. Matsunaga).

Face à cette montée en puissance des orientaux, le groupe des « caucasiens » présente une hétérogénéité de situations accrue par le renforcement de l'immigration en provenance du *mainland* depuis l'intégration totale de l'archipel en 1959. La vieille aristocratie *Kama'aina* a perdu une bonne partie de son pouvoir local avec l'application de la loi antitrust de 1961, qui la força à rompre le système des participations entrecroisées aux conseils d'administration des grandes sociétés hawaïennes. Ces dernières d'ailleurs cessèrent d'être des entreprises locales pour devenir des groupes de plus en plus puissants à l'échelle des États-Unis et du monde (Castle & Cooke – Dole) par le jeu notamment des fusions et des acquisitions. Sauf Alexander & Baldwin, elles déplacèrent ainsi leur centre de gravité hors d'Hawaii, tandis qu'affluaient dans l'archipel capitaux, sociétés et hommes du *mainland*. Les « vieilles familles » haoles sont

encore souvent présentes à Hawaii par de belles propriétés et un mécénat actif, mais elles ont cessé d'être les moteurs de l'économie, de la société et bien sûr de la politique, depuis que les Hawaii sont devenues en 1954, par le vote japonais notamment, un bastion démocrate après avoir été une chasse gardée républicaine.

Naturellement, tous les groupes ethniques n'ont pas profité au même titre de la prospérité et des possibilités de promotion offertes par la tertiarisation de l'économie hawaïenne. Par exemple, les Philippins, derniers arrivés, ont eu d'autant plus de difficultés qu'ils ont été un peu tirés vers le bas par la reprise d'une immigration modérée depuis les années 1965-70. Il y a néanmoins quelques belles réussites. Ce sont finalement les groupes appartenant au monde culturel polynésien qui ont eu le plus de difficultés à intégrer à la fois le système éducatif et les valeurs de compétition propres à une civilisation américaine de plus en plus envahissante depuis l'accession au rang de 50^e État en 1959. Ce n'est pas très étonnant pour les Samoans, arrivés tardivement, en particulier depuis la fermeture de la base de l'US Navy de Pago Pago (Samoa américaines) en 1951.

798

C'est beaucoup plus grave pour la grosse communauté des métis d'Hawaïens, qui cumule les handicaps sociaux (retards scolaires, fort taux de criminalité) et sanitaires (malnutrition, diabète) dans le contexte d'un sentiment de frustration d'une population première occupante des îles, qui se sent marginalisée dans la société actuelle¹⁸. Mais jusqu'à présent, les revendications sont restées limitées à quelques cercles étroits – mouvements péri-universitaires et groupes activistes – prônant jusqu'à l'indépendance, et à quelques flambées protestataires non violentes, en particulier lors de la mise en cause des privilèges spécifiques de la communauté – « émotion » des Hawaïens à la suite de la nomination en 1971 de l'homme d'affaires et politicien japonais Matsuo Takabuki au conseil d'administration de la *Bishop Estate*.

Ainsi, cette deuxième grande phase de l'évolution de la société aux îles Hawaii a été marquée par une considérable redistribution des cartes entre les groupes ethniques, au profit notamment des asiatiques. Il y a bien sûr des inégalités importantes, mais dans un contexte de prospérité qui relativise dans une certaine mesure le concept de pauvreté appliqué aux populations les moins favorisées, comme le montre par exemple le revenu moyen par famille calculé en 1980.

18 Christian Huetz de Lemps, « Les difficultés d'insertion des indigènes polynésiens dans la société américaine des Hawaii », *Pauvreté et développement dans les pays tropicaux. Hommage à Guy Lasserre*, dir. Singaravelou [Talence], Centre d'études de géographie tropicale, 1989, p. 341-374.

Tableau 3. Revenu moyen par famille à Hawaii en 1980, selon l'origine ethnique¹⁹

Caucasiens (Blancs)	20 283
Japonais	23 209
Chinois	23 850
Philippines	16 361
Métis d'Hawaiiens	16 445
Hawaiiens purs	11 997
Moyenne hawaiienne	16 205
Moyenne du revenu familial civil pour l'archipel	19 569

Cette société pluriethnique présente certes aussi des clivages culturels et religieux (catholiques, bouddhistes, nombreuses dénominations protestantes, mormons, etc.) mais ceux-ci, au delà d'incidents ponctuels et mineurs, n'entravent guère le fonctionnement globalement paisible d'un système de rapports humains se référant à l'idée, peut être en partie mythique, d'un « *aloha spirit* » consensuel. Concrètement, cela se traduit par une coexistence pacifique dans les mêmes lieux de rencontre et d'échange (supermarchés, cafétérias, etc.) et par un certain mélange dans les différents quartiers où la population se répartit bien plus en fonction des niveaux de revenus que de l'appartenance ethnique. Bien sûr, il y a des dominantes ethniques qui se perpétuent au sein de l'agglomération d'Honolulu, mais nulle part on n'a des phénomènes de ségrégation sauf dans le cas des lotissements réservés aux Hawaiiens dans le cadre des *Hawaiian Homes* à Oahu (Waimanalo, Nanakuli), à Molokai, etc. Même la *Chinatown* du centre-ville d'Honolulu n'est pas majoritairement chinoise (3 638 chinois sur 10 065 habitants dans les *census tracts* 51, 52 et 53, qui constituent le cœur de *Chinatown*, au recensement de 2000). Les choix d'implantation sont avant tout guidés par des considérations budgétaires compte tenu de l'insuffisance de l'offre immobilière et de l'extrême cherté des produits, puisqu'Honolulu est l'une des villes les plus chères des États-Unis pour le logement.

RETOUR À LA QUESTION DU *MELTING POT*

Reste bien sur la question que nous posions au commencement de cette étude sur la société pluriethnique des Hawaii : peut-on parler ici de *melting pot*, un terme discuté et parfois un peu galvaudé sur le continent ? En fait, le véritable

19 D'après *Population Report* [Department of Planning and Economic Development of Health], oct. 1981, numéro 13.

indicateur qui révèle l'état d'avancement de ce « mélange », c'est la place plus ou moins grande des mariages interraciaux. Sur ce plan, les Hawaii, du fait de l'histoire et de la nature de leur peuplement, présentent une double spécificité :

- D'abord, la population polynésienne de l'archipel a constitué la base fondamentale qui a permis, dès l'ouverture de l'archipel sur le monde extérieur, le développement du métissage, notamment entre blancs et femmes hawaïennes, même s'il faut en rabattre beaucoup des clichés de « laxisme sexuel » des insulaires océaniens.
- Ensuite, les Hawaii sont devenues, avec le développement de l'économie de plantation, une terre d'accueil considérable pour une immigration massive dont certaines composantes essentielles étaient caractérisées par un énorme déséquilibre du *sex ratio* : c'est le cas des Chinois par exemple, dont l'enracinement a dû beaucoup à des unions avec des femmes indigènes²⁰. D'autres groupes comme les Japonais (*picture brides*), les Coréens, les Portugais ont pu amener ou faire venir des femmes de leur propre « race » et ont donc été moins ouverts aux mariages interethniques.

En tout cas, dans les décennies précédant la Seconde guerre mondiale, les Hawaii sont apparues comme un cas remarquable de véritable *melting pot* qui a passionné les sociologues américains tentés de faire d'Hawaii un modèle face à un continent beaucoup plus « ségrégationniste »²¹. L'on évoquait alors à plus ou moins long terme la substitution d'une race métissée aux différentes composantes de la population hawaïenne. Mais, bien sûr, ce « métissage » (20 à 25 % des mariages dans les années 1930) fait référence à la définition d'une douzaine de « races »²², suivant les normes américaines et locales, et le concept de mariages « interraciaux » doit donc être distingué de la façon dont on peut le percevoir en Europe par exemple, ou il évoque des unions entre personnes de « couleurs » différentes. Quoi qu'il en soit, la seconde guerre mondiale a été marquée par une flambée d'unions interethniques, liée au passage de millions de GI²³, puis, après un léger repli, d'une lente croissance dans les années 1955-1975, jusqu'à des pourcentages approchant les 40 %. Il n'est pas étonnant de trouver les Hawaiiens d'un côté (métis presque par définition aujourd'hui) et les petits groupes de l'autre avec de très forts taux d'externalité des mariages. Dans les années 1970-74 par exemple, 59,6 % des Chinois et 64,1 % des Chinoises épousent des non-Chinois, de même que 66,9 % des Coréens et

20 Même si statistiquement, jusqu'en 1970, les fruits de ces unions ont été classés systématiquement dans les métis d'Hawaiiens.

21 Voir à ce propos Romanzo Adams, *Interracial Marriage in Hawaii*, New York, 1937.

22 Ramenées à 9 après la deuxième guerre mondiale : Hawaiiens purs, métis d'Hawaiiens, blancs caucasiens, Chinois, Japonais, Coréens, Philippins, Portoricains, autres groupes.

23 Mariages qui, naturellement, n'ont pas tous été très solides.

84,8 % des Coréennes ! Mais la nouveauté dans les décennies suivant la Seconde guerre mondiale est la lente ouverture de grands groupes jusque-là fortement endogames comme les Japonais. Cette ouverture se fait pour l'essentiel par le mariage de Japonaises avec des Blancs. En 1952-1956, 8,3 % des Japonais et 17,8 % des Japonaises épousaient des non-Japonais. Vingt ans plus tard (1971-1974), on était passé à 30,9 % des hommes et 38,8 % des femmes. Les chiffres du tableau 4 pour la période 2000-2004, établis d'après les rapports annuels du département de la Santé, confirment largement cette exogamie :

Tableau 4. Mariages aux Hawaii (2000-2004) par race

« Race »	Nombre de femmes se mariant	Nombre d'hommes se mariant	Mariages endogames	% de femmes en mariage endogame	% d'hommes en mariage endogame
Caucasiens	78 679	84 854	72 004	91,5	84,8
Hawaïiens	8 656	8 188	3 933	45,4	48,0
Chinois	4 043	2 968	1 446	35,7	48,7
Japonais	9 687	7 196	4 093	42,2	56,8
Philippins	8 884	6 366	3 518	39,6	55,2

Ces chiffres appellent deux remarques et une constatation :

- D'abord, ils montrent le poids écrasant des mariages de « caucasiens », en particulier entre caucasiens. C'est, on le comprend, le rappel de l'image de paradis des Hawaii, lieu idéal pour convoler aux yeux des continentaux, notamment ceux que les hasards de la vie militaire conduisent dans l'archipel.
- Ensuite, pour les autres groupes, on constate qu'à l'inverse des Blancs, il y a plus de femmes que d'hommes qui se marient aux Hawaii. Rien d'étonnant, puisque la tradition est de se marier plutôt au lieu de résidence de la famille de l'épouse.
- La constatation, c'est que l'on a ici un véritable phénomène de mélange ou de brassage, en particulier par les femmes, puisque dans les quatre groupes « non-caucasiens », le taux féminin d'endogamie est très au-dessous de 50, voire de 40 %. L'exemple chinois est particulièrement frappant, puisqu'il y a plus de Chinoises qui en 2000-2004 épousent des blancs (1 543, soit 38,1%) qu'il n'y a d'unions avec des Chinois (1 446). On est donc dans une société pluriethnique qui, globalement favorise visiblement ce brassage, par exemple à travers les contacts permanents dans les mondes scolaire et universitaire, ou encore sur les plages.

Est-ce à dire que les Hawaii constituent ainsi une sorte de réalisation du rêve américain du *melting pot* à travers un phénomène de métissage plus ou moins unificateur ? Par comparaison avec les États-Unis continentaux, on pourrait globalement répondre oui, dans la mesure notamment où le brassage est véritablement « racial » et affecte pour une large part des gens de couleurs

différentes (blancs, jaunes, bruns), alors que sur le *mainland* le *melting pot* a relativement bien fonctionné entre les populations de blancs européens, mais beaucoup moins entre blancs et noirs. Aujourd'hui, sur le continent, l'affirmation identitaire des différents groupes, notamment ceux d'implantation récente et massive comme les *Latinos*, fait douter de plus en plus de leur capacité d'intégration dans un *melting pot*, d'où le passage à l'idée d'un *salad bowl* que nous évoquions en introduction.

Mais même dans le cas des Hawaïi, ce serait aller en fait beaucoup trop vite que d'imaginer que cet indiscutable brassage racial abolit les identités des différentes communautés. Un certain nombre d'observations récentes inciteraient même à penser que le *melting pot* hawaïien pourrait bien, lui aussi, aboutir finalement à une forme de *salad bowl* réunissant, certes pacifiquement, des composantes au total irréductibles, mais unies par la même « sauce » de l'appartenance politique, économique et pour une part culturelle à l'ensemble américain.

802

D'abord, il y a la complexe question des Hawaïiens. Certes, le flou de la définition des contours du groupe irait dans le sens de l'idée de *melting pot*, mais les réalités biologiques ne sont pas fatalement l'essentiel, et le sentiment d'appartenance compte plus que la réalité : il y a des Hawaïiens avec 1/8, 1/16, 1/32 de sang hawaïien, parce qu'ils se sentent et se veulent hawaïiens ! Au sein de cette communauté hawaïienne, il y a des minorités actives qui militent, avec le soutien d'une partie des démocrates et un certain nombre de relais universitaires et religieux, pour la reconnaissance de la « nation hawaïienne » et l'obtention, sous une forme ou sous une autre, d'une souveraineté pour un État hawaïien au sein de l'État d'Hawaïi, un peu à l'image de ce dont bénéficient des peuples indiens sur le *mainland* et en Alaska. Ces petits groupes dénoncent avec vigueur le « colonialisme américain », et remettent en cause la légalité et la moralité des dates clés de l'américanisation des Hawaïi, en s'appuyant sur une « repentance » du Président Clinton en 1993. En contrepartie, les privilèges exclusifs dont bénéficient les Hawaïiens – existence de l'office des Affaires Hawaïiennes (OHA) – créé en 1978 et doté de pouvoirs et de fonds importants, des Écoles Kamehameha financées par les revenus de la *Bishop Estate* et réservées aux métis d'Hawaïiens – sont épisodiquement contestés sur les plans juridique et constitutionnel par les non-Hawaïiens !

Ensuite, les nouvelles générations des descendants d'immigrés n'ont pas fatalement la même approche que les précédentes vis-à-vis de l'américanisation. Alors que les premières générations nées aux Hawaïi ont accompli un formidable effort d'acculturation américaine – en particulier dans le domaine linguistique – et d'adaptation aux valeurs sociales et culturelles de la civilisation du pays d'accueil, les nouvelles générations, quoique pleinement intégrées, revendiquent bien davantage la reconnaissance et la promotion de la spécificité

de leurs origines : cette évolution est très nette chez les Japonais, entre les trois premières générations (*issei*, *nisei*, *sansei*) et la quatrième (*yonsei*). La prolifération des associations, de l'entraide au folklore, confirme cette volonté d'ancrage identitaire.

En même temps, les Hawaii sont secouées par la remise en cause de tout un système politique, économique, social... et pluriethnique qui a contrôlé l'archipel depuis les années 1950 pendant un demi-siècle, sous le couvert d'une domination sans partage du parti démocrate. Peu importe que les gouverneurs aient été successivement Japonais (G. Ariyoshi), métis d'Hawaïen (J. Waikēe) ou Philippin (J. Cayetano) : ils appartenaient au même groupe d'influence, de plus en plus attaqué et dénoncé pour affairisme et corruption²⁴, avec en 2002 l'élection symbolique, pour la première fois depuis plus de 40 ans, d'un gouverneur blanc républicain, Linda Lingle. Est-ce la fin d'une génération et d'une certaine conception du fonctionnement de la société hawaïenne ?

Enfin, et bien plus insidieusement, les Hawaii connaissent aujourd'hui une lente évolution de leur population qui, à moyen ou long terme, peut modifier les équilibres et l'esprit même de la société insulaire. D'abord, la totale intégration avec le continent éloigne de l'archipel des éléments dynamiques de toutes races attirés par de plus vastes horizons, tandis que viennent travailler aux Hawaii des continentaux cédant aux séductions hawaïennes. C'est un premier élément, qui tend lentement à « blanchir » la population de l'archipel. Mais surtout, depuis quelques années, les Hawaii deviennent (après la Floride ou la Californie) une destination à la mode pour des retraités du continent assez fortunés pour ne pas tenir compte des prix prohibitifs de l'immobilier... dont leur venue est bien sûr en partie responsable. D'énormes et luxueux catalogues d'agents immobiliers proposent ainsi, notamment dans les îles autres qu'Oahu, des très belles villas ou appartements dans de nouveaux ensembles résidentiels parfois sécurisés, offrant toutes les facilités de vie dans des sites souvent somptueux. Mais ceci risque de ne pas être sans conséquences, du fait de l'introduction de nouveaux clivages sociaux, ces *malihinis* (nouveaux venus) étant totalement étrangers aux formes de rapports humains et ethniques spécifiques de l'archipel, et n'ayant probablement ni la volonté ni l'âge de s'y adapter. C'est un problème que l'on commence à observer dans l'île de Lanai, ancienne plus grande plantation d'ananas du monde et peuplée

24 Voir sur les ombres de la gestion par les hommes de ce « système » de la *Bishop Estate* et des Écoles Kamehameha pour les Hawaïens, l'excellent ouvrage de Samuel P. King et Randal W. Roth, *Broken Trust. Greed, Mismanagement and Political Manipulation in America's Largest Charitable Fund*, Honolulu, University of Hawaii Press, 2006.

d'ouvriers agricoles philippins, où se développent rapidement des lotissements résidentiels de grand luxe pour continentaux.

Ainsi, les Hawaii ont vu se construire une étonnante société pluri-ethnique, d'une complexité qui n'a guère son équivalent pour une population aussi petite. Elle n'est ni le prolongement ultra-marin de l'hypothétique *melting pot*, ni un simple *salad bowl* juxtaposant des communautés réunies par les hasards de l'histoire sous la bannière étoilée. L'ampleur du métissage et le rôle considérable dans le peuplement des indigènes hawaiiens lui confèrent une personnalité spécifiquement océanienne. Mais son intégration de plus en plus poussée dans l'ensemble américain risque d'affaiblir cette identité d'« île des Mers du Sud », au moment même où l'on parle le plus d'indépendance ou de souveraineté.

LE MARIAGE CLANDESTIN D'UNE FILLE D'ARNAUD DE FERRON

Michel Nassiet

Le voyage de Charles IX autour du royaume¹, on le sait, a suscité une multiplication de suppliques et de requêtes provenant des provinces méridionales. Aussi, sur les 137 lettres de rémission octroyées en 1565, 4 le sont pour des crimes ayant eu lieu en Guyenne. Celle qui est publiée en annexe est originale car le crime pardonné est un rapt. Elle présente un intérêt général en ce qu'elle nous donne un exemple de difficiles négociations préalables à un mariage, et un intérêt particulier au Bordelais du fait que l'heureuse mariée était une des filles d'un conseiller du roi au parlement de Bordeaux, Arnaud de Ferron (1515-1563), fameux pour ses publications juridiques et érudites². Enfin, elle est utilement éclairée par plusieurs arrêts rendus par le parlement de Bordeaux.

Il n'est pas nécessaire de dire ici combien l'alliance matrimoniale est fondamentale pour assurer le lien social. Aussi importe-t-il de mieux connaître comment le conjoint était choisi, et quelle était, dans la décision, la part des deux parentèles, ainsi que celles des individus, les deux futurs conjoints. En l'occurrence, la fille à marier, âgée de seulement seize ou dix-sept ans, devait être une co-héritière³ car il semble bien qu'elle n'eût pas de frères⁴. Le rapt dont

1 Jean Boutier, Alain Dewerpe et Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.

2 Arnaud de Ferron, que les catalogues de bibliothèques désignent sous le nom d'*Arnoul Le Ferron*, est l'auteur de commentaires de la coutume de Bordeaux (*Consuetudinum burdigalensium commentarii Arnoldo Ferrono*, Lugduni, Sebastianus Gryphius, 1536 ; *Ferroni Appendix ad commentaria in consuetudines Burdigalensium*, Lemovicis, G. Novalius, 1546), d'une suite de l'Histoire de France de Paolo Emilio (*De Rebus gestis Gallorum libri IX, ad Historiam Pauli Aemilii additi. Perducta historia usque ad tempora Henrici II, Francorum regis*, Lutetia, Vascosanus, 1550), ainsi que de traductions d'Aelius Aristide et de Plutarque. Ses œuvres juridiques et historiques connaîtront de multiples rééditions.

3 Arnaud de Ferron aurait été seigneur d'Arbanats (au sud-est de Bordeaux et au sud de la Garonne et de Brigaille), coseigneur de Taudias, Augeron et Floirac (juste à l'est de Bordeaux, dans la paroisse de Haux, au nord de la Garonne dans l'Entre-deux-Mers). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 30, 1895, p. 41.

4 En effet, son oncle et son beau-frère se disent « ses plus proches parents ». À la génération suivante, l'abbé Baurein donne un Asdrubal de Ferron comme fils d'Arnaud, mais aussi un Asdrubal de Ferron, sans doute le même, seigneur de la maison noble de Saint-Genès-

elle a fait l'objet a été immédiatement suivi d'un mariage clandestin. C'était un geste fréquent à propos des héritières⁵, dont l'occurrence était un fait social qui suscitait des comportements typés. Pour le moins complice du rapt, l'heureux mari a été condamné à mort, par contumace, dans un arrêt qui nous est conservé. En 1565, il supplie le roi de lui accorder son pardon, en affirmant qu'il n'avait pas connaissance du projet.

Dès le xv^e siècle, les mariages clandestins étaient relativement fréquents. Claude Gauvard met en garde contre la tentation d'y voir « une forme de résistance aux arrangements des parentés, une sorte de sursaut face à la contrainte de conjoints imposés », ce qui ferait de la Renaissance un moment d'émancipation des individus, et notamment des jeunes, à l'égard des obligations de la parenté. À ses yeux, « ces mariages clandestins se présentent plutôt comme une forme d'infraction aux impératifs rituels du sacrement de mariage tel que le conçoit l'Église », notamment l'impératif de publicité, et « nombre de mariages clandestins ont dû avoir lieu avec l'accord tacite des deux parentés »⁶. En fait la rencontre des deux parentèles et le jeu des familles et des individus pouvaient aboutir de diverses façons. À la Renaissance, il est bien arrivé que des jeunes se marient clandestinement en mettant leurs parents devant le fait accompli ; on l'observe dans d'autres sources, comme les livres de raison. Dans une famille de petite noblesse bretonne, au tournant des xv^e-xvi^e siècles, un fils qui s'était marié sans le consentement de son père ne fut jamais admis à visiter ce dernier⁷. Par ailleurs, en cas de refus des parents de la fille, il est vraisemblable que le rapt de celle-ci ait été le moyen de leur imposer le mariage. Le présent document révèle un autre type de cas, plus complexe, où une des deux parentèles se divisait sur le projet de mariage. En l'occurrence, cette division s'inscrit dans le contexte d'essor du protestantisme.

En 1563, à quarante-huit ans, Arnaud de Ferron aurait accordé sa fille cadette, Françoise, à un certain Charles de Léglise, issu sans doute d'une famille en procès d'ascension sociale. Mais alors qu'il aurait été prêt à conclure, Arnaud est mort le 28 mai⁸, si bien que le prétendant a dû recommencer des négociations avec la mère de la belle, Marthe de Valier, dame de Belair au Bouscat, un peu au nord-ouest de Bordeaux. Il ne convenait pas qu'un homme entrât directement en relation avec

de-Meyre, en Médoc, comme fils de Charles de Ferron, écuyer, seigneur de Carbonnieux, époux de demoiselle Jeanne de Gibault. Abbé Baurein, *Variétés bordelaises ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux* [1784-1786], Bordeaux, Feret et fils, 1876, 4 vol., t. II, p. 39 et 143.

5 Michel Nassiet, *Parenté, noblesse, et États dynastiques, xv^e-xvi^e siècles*, Paris, EHESS, 2000.

6 Claude Gauvard, « *De grâce especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, 2 vol., t. II, p. 580.

7 Comte René de Laigue, « Le livre de raison de Jehan de La Fruglaye seigneur de la Villaubaust », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. 20, 1902, p. 108-132.

8 *Archives historiques...*, op. cit., p. 41.

une dame, si bien que d'abord il fit reparler du projet par le gendre de la mère, un Du Plessis, et plusieurs autres parents. Comme ceux-ci étaient d'accord, il réussit à voir la demoiselle « quelques fois », et ils ont échangé des promesses sans que la mère le sût. Enfin il put rendre visite à cette dernière pour « conclure du tout » avec celle-ci, mais ne put que constater qu'elle « sembloit degoustée » de ce projet. Comme il fit encore intervenir l'oncle de la belle, Charles de Ferron, la mère répondit clairement à celui-ci « qu'elle n'y vouloit entendre ». Le prétendant avait une possibilité de recours en justice, en se fondant sur l'échange des promesses, mais une telle procédure était incertaine, surtout si ces promesses avaient été faites sans témoins. En revanche l'oncle et le beau-frère de la fille voulaient ce mariage absolument et auraient assuré notre amoureux de « luy délivrer » la belle.

La géographie du rapt est précisée par les lieux où le Parlement a décidé que l'on exposerait les têtes de deux condamnés si l'on réussissait à les arrêter. À la fin d'août 1563, la jeune fille résidait dans une maison que son père possédait à Portets, à une vingtaine de kilomètres de Bordeaux, près du grand chemin allant à Podensac, sur la rive gauche de la Garonne. Le prétendant avait sa maison, Roquebrune, sans doute dans la paroisse de Cénac, à une douzaine de kilomètres de la ville, sur la rive droite. Il fallait donc faire traverser le fleuve à la fille. À lire entre les lignes la lettre de rémission, le beau-frère de la fille et le futur se sont concertés pour que le premier la délivre au second dans une hôtellerie sur la rive droite, à Béguey. L'affaire fut exécutée le 22 août. Le fait que le beau-frère ne se fit accompagner que de deux hommes suggère que la jeune fille était consentante. Le mariage fut conclu le même soir, dans la maison du suppliant et avec le consentement du beau-frère de la belle.

La lettre de rémission attribue donc le rapt lui-même au beau-frère. Le Parlement, en revanche, n'a poursuivi et condamné que l'heureux mari et un compagnon de ce dernier, un certain Jehan de Maisonhaulte dit *le capitaine Coffre*⁹. La rémission et l'arrêt du Parlement divergent donc sur l'attribution de la responsabilité du crime.

C'est contre le mari et son comparse que la veuve a immédiatement porté plainte. Il est vrai qu'elle a aussi requis et obtenu que sa fille aînée, Ysabeau, fût emprisonnée. Au mois d'octobre celle-ci était détenue déjà depuis un « long temps » et obtint d'être gardée dans une maison en ville¹⁰. Cet emprisonnement confirme que le gendre, Du Plessis, était opposé à sa belle-mère. Il montre surtout qu'au sein de la parentèle de Ferron, même les femmes étaient divisées. De même, lorsque le jeune couple a eu un enfant, l'aïeule et la sœur de la jeune mariée sont allées assister au baptême. La veuve était sans doute seule à refuser le mariage.

⁹ Archives départementales de la Gironde [désormais AD Gironde], 1B 263, n° 44 et n° 73.

¹⁰ AD Gironde, 1B 263, n° 42.

Accusé du rapt, le mari fit défaut, et fut condamné à mort¹¹ par contumace par le Parlement le 26 octobre. En 1565, il profita du voyage du roi, qui fit son entrée dans Bordeaux le 9 avril, pour lui demander sa grâce.

Il y a là plusieurs personnages qui ne reculaient pas devant l'action. Le conseiller au Parlement qu'était maître Bertrand Du Plessis¹² n'avait pas froid aux yeux : auteur du rapt de sa belle-sœur en 1563, il semble bien être aussi le conseiller Du Plessis qui, en 1570, tuera sa propre femme en flagrant délit d'adultère¹³. La veuve Ferron n'était pas en reste qui, le soir du rapt à minuit, aurait été, à cheval sans doute, à la tête de plusieurs hommes armés à la poursuite des ravisseurs de sa fille.

Le problème est d'identifier les motifs des deux parties au sein de la parentèle Ferron : les partisans du mariage, le frère du défunt, le gendre de celui-ci, et celle qui s'y oppose, la veuve. La division de la parentèle de Ferron se situe au lendemain du maximum de la tension entre catholiques et protestants, alors que des membres des élites bordelaises avaient embrassé la Réforme. Face au protestantisme, le parlement de Bordeaux avait adopté une attitude de sévérité mais comprenait deux tendances, l'une favorable à une répression rigoureuse, l'autre modérée. Or Arnaud de Ferron se trouva dans la même délicate posture que le premier président, Jacques Benoit de Lagebaston : tous deux restèrent catholiques et gardèrent une ligne modérée, mais leur épouse et plusieurs de leurs parents embrassèrent la Réforme¹⁴. Ferron avait en effet « sa femme et famille de la religion », écrit Monluc¹⁵. En 1562 pendant la première guerre de religion, le lieutenant général, Burie, l'avait envoyé à Villefranche-de-Rouergue pour y juger des huguenots, peut-être parce que le fait d'avoir une femme protestante était susceptible de lui donner une image d'impartialité. À Bordeaux même,

11 AD Gironde, 1B 263, n° 73.

12 En 1559 Arnaud de Ferron a en effet accordé sa fille aînée à Bertrand Du Plessis, « neveu quequessoit filz d'une niepce » de Pierre Geneste, audienier en la chancellerie et maire (« Arrêt du parlement de Bordeaux sur la requête en récusation présentée par les jurats de Bordeaux contre cinquante et un des membres du Parlement », *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 19, 1879, p. 468-475, précisément p. 468). Cependant, le mari de l'autre fille de Ferron est prénommé Richard dans un arrêt du Parlement du 15 octobre 1563 (AD Gironde, 1B 263, n° 42). La famille des Duplessy, seigneurs de Lauderon à Pompignac à l'est de Bordeaux, a donné trois conseillers au parlement de Bordeaux entre 1556 et 1592 (Pierre Meller, *Armorial du Bordelais, sénéchaussées de Bordeaux, Bazas et Libourne*, Paris, Honoré Champion, 1906, 3 vol. ; C[harles]-B[on]-F[rançois] Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790)*, Bordeaux, C. Lefebvre, 1877, 2 vol., t. 1, p. 169).

13 « Journal de François de Syruelil, chanoine de Saint-André-de-Bordeaux, archidiacre de Blaye », *Archives historiques de la Gironde*, t. 13, 1871, p. 244-357, précisément p. 268-269 et 356. Du Plessis mourut en 1583.

14 Robert Boutruche, *Bordeaux de 1453 à 1715*, Bordeaux, FHSO, 1966, p. 239 ; C[harles]-B[on]-F[rançois] Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement...*, *op. cit.*, p. 117-118.

15 Blaise de Monluc, *Commentaires*, éd. Paul Courteault, Paris, Gallimard, 1964, p. 494-495.

l'année 1562 fut un moment de tension, l'échec des gentilshommes calvinistes sur le château étant suivi d'une violente réaction catholique et de deux victoires de Monluc sur Duras (15 juillet, 9 octobre). Or, le prétendant au mariage, Charles de Léglise, que l'arrêt du Parlement appelle le *capitaine La Grace*, sans doute un soldat, était connu pour être un catholique activiste. Théodore de Bèze indique que, bien que « vassal de Duras », lors du pillage du château de Duras par l'armée de Burye et Monluc, il se comporta « très mal »¹⁶ ; et il faisait partie de l'« association » de noblesse que fomentait le très catholique comte de Candalle contre les huguenots¹⁷. La mère de la jeune fille, protestante, ne voulait donc pas comme gendre d'un catholique zélé.

Dans ce dossier, c'est seulement la lettre de rémission qui fait comprendre l'enjeu dont il s'agit. Mais il se confirme combien il peut être utile de compléter une lettre de rémission avec des sources judiciaires. Cette affaire montre qu'une parentèle pouvait se diviser face à un projet de mariage, et qu'au sein de cette dernière, les femmes non plus n'étaient pas unanimes. En l'occurrence, le rapt a été le moyen d'imposer non seulement la volonté du futur, mais celle aussi d'une fraction de la parentèle de la fille. La veuve avait de l'autorité, elle a réagi à chaque étape, peut-être à la tête d'hommes armés, en tous cas devant la justice.

Que le Parlement ait donné satisfaction à une femme protestante confirme qu'il tentait alors d'observer une politique d'impartialité entre les deux confessions. Cette rémission pourrait paraître un désaveu de la cour souveraine. Mais elle fait partie d'une série accordée à des capitaines tant catholiques que protestants : de la part du roi, ces rémissions accordées à des activistes des deux confessions étaient un moyen d'une politique d'équilibre pour contribuer à la pacification.

16 Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*, [éd. Th. Marzial], Lille, Leleux, 1841-1842, 3 vol., t. II, p. 473.

17 Lettre du premier président du parlement de Bordeaux au roi du 20 août 1564. *Mémoires de Condé*, Londres, 1743, t. V, p. 182.

Lettre de rémission de Charles de Léglise (juillet 1565)

810

Charles¹⁸, par la grace de Dieu, roy de France, a tous présents et advenir, salut. Sçavoir faisons nous avoir receu l'humble supplication de notre cher et bien amé Charles de Ecclesia, escuier, sieur de la Grace¹⁹, contenant que du vivant de feu maistre Arnault de Ferron, quand il vivoit conseiller en notre court de parlement de Bourdeaulx, il se seroit parlé du mariaige d'entre ledict suppliant et damoiselle François de Ferron, fille dudict feu Arnaud de Ferron. Et si avant que comme il estoit prest a le conclure, il tomba malade, dont quelques jours apres il decedda, qui feit les choses supercederent jusques a quelques temps de la que ledict suppliant, qui n'avoit poinct discontinué l'amitié qu'il portoit a ladicte damoysselle, en feit parler par le sieur Du Plessis, conseiller en ladicte court et gendre dudict feu de Ferron, a la veufve, mere de ladicte damoysselle, et a plusieurs ses autres parens qui fort librement consentoient audict mariaige, de sorte que sur ses entrefaictes ledict suppliant et ladicte damoiselle se veirent quelques fois, et congnoissans leurs parens et amis d'une part et d'autre estre bien disposez a ce mariaige, se seroient fait promesse l'un a l'autre sans le sceu de la mere. Toutefois depuis ledict suppliant, qui s'estoit retiré en sa maison pour quelque sien affere, quasy tout asseuré de son fait, retournant en la ville de Bourdeaulx et de la, a Ferron²⁰, qui est une maison dudict feu de Ferron a deux lieulx de Bourdeaulx pour veoir ladicte damoiselle, et deliberé de parachever et conclure du tout avec ladicte veufve sa mere, l'auroit trouvee refroidie et se sembloit degoustee dudict mariaige, duquel il lui auroit encores fait parler par Charles de Ferron, frere dudict feu Arnaud de Ferron et oncle de la dicte damoiselle, auquel elle auroit fait responce qu'elle n'y vouloit entendre, et qu'ayant entendu ledict suppliant qui avoit sceu que ladicte vefve brassoit d'ailleurs mariaige a sadicte fille, se souvenant des promesses qui estoient entre luy et ladicte damoiselle qu'il desiroit bien, tant pour le debvoir de sa conscience que pour l'amitié reciproque qui estoit eulx deux, entretenir et fere sortir effect, et pour ce fere congnoissant qu'il n'y avoit autre moien, se seroit retiré en sa maison de Roquebrune, délibéré d'en avoir raison par justice. Mais estant la en ceste mesme oppinion, auroit été souvent visité par ledict

18 Archives nationales, JJ 263b, fol. 208 *sq.*, cité par Cynthia Aubertin, *Catholiques et protestants dans les lettres de remission de 1565*, mémoire de master, université d'Angers, 2007, p. 25-29.

19 Le nom de terre est abrégé et c'est l'arrêt du Parlement, qui le condamne à mort, qui appelle l'accusé *le capitaine La Grace*.

20 *Ferron* était un autre nom de la seigneurie de Belfort, dans la paroisse de Saint-Médard-en-Jales. Abbé Baurein, *Variétés bordelaises...*, *op. cit.*, t. II, p. 143.

Du Plessis et Charles de Ferron, beau-frere et oncle de ladicté damoiselle et par plusieurs parens et amys d'icelle, que désirans la perfection et consommation de ce mariaige, l'auroient asseuré, comme les plus proches parens et en meilleur nombre, la luy fere espouser et, suivant les promesses qui estoient entre eulx, luy délivrer. Et de faict le XXII jour d'aoust mil VcLXIII ledict suppliant, s'en retournant de ladicté ville de Bourdeaulx où il estoit allé pour ses affaires, en sadicté maison de Roquebrune, et arrivé avec sept ou huict tant de ses amys qui s'estoient par fortune rencontrés avec luy que de ses serviteurs, portans quelques ungs d'entre eulx harquebuses et pistolles, n'estans encore les troubles bien appezéz, ny l'edict de la défence²¹ publié, au villaige de Beguey²² en la maison de Estienne Bourgeois, hostellier dudict lieu, ne pensant a ladicté damoiselle ni audict mariaige et pourmenant apres soupper avec sadicté compaignie, auroit veu arriver audict villaige ledict sieur Du Plessis acompaigné seulement de deux hommes qui portoit ladicté damoiselle Françoisse de Ferron en trousse sur son cheval, qu'il auroit saluée, et cuydant que cela fust du consentement et d'un commung accord de tous ses parens, la voyant ainsi conduite par ledict sieur Du Plessis son beau-frere, la print ledict Du Plessis et autres de ladicté compaignie et les mena en une chambre dudict lieu où ilz feirent collation tous ensemble, et apres chacun se retira pour se coucher, ledict suppliant en une chambre appart et ladicté damoiselle, qui estoit aagée d'environ XVI ou XVII ans, en une autre chambre avec la fille du maistre dudict logis. Et pour ce que sur le mynuict, il survint ung bruict audict villaige qui les esmeut, qui estoit, a ce qu'a depuis entendu ledict suppliant, la mere de ladicté damoiselle acompaignée de plusieurs hommes armez et embastonnez, seroit party dudict lieu avec ladicté damoiselle, ledict Du Plessis son beau-frere et ceulx de sadicté compaignie, et allez tous ensemble en sadicté maison de Roquebrune ou il l'auroit, de son consentement, en presence et du consentement aussy dudict sieur Du Plessis, espousée. Duquel mariaige il y a enfans, et partie des parens se sont trouvez au baptesme d'icelluy, mesme l'ayeulle de ladicté Françoisse et sa seur, femme dudict sieur Du Plessis. Dont auroit esté informé par auctorité de notre court de parlement dudict Bourdeaulx, et tellement proceddé contre ledict suppliant que par arrest d'icelle du XXVI^e octobre mil VcLXIII donné par default et constumace, il auroit esté condamné a estre trayné sur une claie par les carrefours de ladicté ville, et apres avoir la teste tranchee, et en quelques amendes, tant envers nous que ladicté veufve Arnaud de Ferron. A l'occasion de quoy, craignant rigueur de justice, se seroit absenté du pais ou il n'oseroit revenir

21 Défense de port d'armes (l'édit de pacification est du 19 mars).

22 Béguéy se trouve aux abords de la Garonne, sur la rive nord, au nord-ouest de Langon et à 35 kilomètres au sud-est de Bordeaux.

si noz grâce et misericorde ne luy estoient sur ce imparties, nous humblement requerant, attendu ce que dit est et que en tous autres cas, il s'est tousjours bien et honnestement conduit et gouverné sans jamais avoir esté reprins ny convaincu d'aucun villain cas digne de répréhension, nous luy vueillons sur ce octroier nosdictes grâce et miséricorde.

812 Par quoy nous, ces choses considerés, voullans miséricorde estre preferee a rigueur de justice, audict suppliant avons quitté, remys et pardonné, et par ces presentes de grace speciale, plaine puissance et auctorité royal, quictons, remectons et pardonnons le fait et cas dessusdicts avec toute peine, amende et offence corporelle, criminelle et civile en quoy, pour raison dudict cas, il a ja esté et pourroit cy-apres estre condamné et encourru envers nous et justice, mectant au neant tous appeaulx de ban, bannissement, defaulx, sentences, jugemens et arrest qui s'en sont ensuiviz et pourront encores ensuivre a l'advenir, mesme ledict arrest donné par notredicte court de parlement de Bourdeaulx le XXVI octobre mil V^eLXIII, et de noz presentes grace l'avons remis et restitué, remectons et restituons a ses bonnes fame et renommee au pais et a ses biens, satisfaction faicte a partie civile tant seulement si faicte n'est et elle y est eschet. Et sur ce, imposons silence perpetuel a notre procureur general, present et advenir, et a tous autres officiers. Donnons en mandement a nos amés et feaulx conseillers les gens de notre court de parlement de Bourdeaulx, et a tous noz autres justiciers et officiers, que de tout le contenu cy-dessus ilz facent, souffrent et laissent ledict suppliant joir et user plainement et paisiblement sans faire, ne souffrir estre fait, en corps ni en biens, ores ne pour l'advenir aucun destourbier ni empeschement au contraire, lequel si fait estoit, le reparent et remectent incontinant et sans delay au premier estat et deu. Car tel est notre plaisir. Et asfin que ce soit chose ferme et stable a tousjours, nous avons fait mettre notre sel a cesdictes presentes sauf en autres choses notre droict et l'autruy en toutes. Donné a Saint-Jehan-de-Luz au mois de juillet l'an de grace mil cinq cens soixante cinq et de notre regne le cinquiesme, sellés en laz de soie de cire vert.

DEUX OU TROIS CHOSES QUE JE SAIS D'ELLES :
UNE APPROCHE DES RELATIONS AMOUREUSES
DANS LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE
(VERS 1700-1830)

Jean-Pierre Bardet

Ce jourd'huy vingt septembre 1787 au grand Andelys devant M. Bouloche bailly ; est comparue Marie Françoise Rustique Delamare fileuse de coton fille de Thomas Delamare cordonnier demeurant en cette ville du grand Andelys paroisse de Notre Dame et de défunte Marie-Madeleine Viné ses père et mère laquelle après serment par elle presté a déclaré estre agée de vingt ans, quatre mois et treize jours, et estre enceinte des œuvres de Jean Jouenne compagnon cordier demeurant chez le sieur Humansiand son beau-père marchand cordier demeurant en cette dite ville du grand Andely paroisse de Notre Dame, de viron six à sept semaines, et qu'elle ne luy a accordé ses faveurs que sur les promesses réitérées qu'il luy a faites de l'épouser, laquelle promesse il luy a encore réitérée cejourd'huy avant son départ, et l'a engagé d'avoir soin de l'enfant dont elle pourroit estre enceinte, et qu'à son retour il l'épouserait attendu que son beau-père ne vouloit point luy donner l'ouvrage ce qui le forçoit à aller en chercher ailleurs. Laquelle déclaration elle fait pour satisfaire à l'édit d'Henry deux...

UN DÉBAT SANS CERTITUDE ACQUISE

Le lecteur reconnaîtra ici une de ces déclarations de grossesse que les séries judiciaires d'ancien régime plus ou moins bien classées livrent en assez grand nombre. C'est une histoire parmi 215 autres retrouvées par deux de nos étudiantes dans les archives départementales de l'Eure¹. Une histoire qui finit bien puisque le 21 novembre 1787, deux mois après l'épreuve humiliante de

¹ Nathalie Dubourg et Annick Deprez, *Les Filles mères au XVIII^e siècle à travers les déclarations de grossesse de villes de Vernon et des Andelys*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Bardet et Scarlett Beauvalet, université Paris-Sorbonne, 1993.

l'aveu de grossesse, Marie-Françoise Rustique s'est unie avec Jean Jouenne. Leur bébé, François-Jacques-Louis est né le 26 avril 1788 : il avait effectivement été conçu moins de deux mois avant le passage de sa mère devant le bailli. Une histoire d'amour qui finit bien, mais, semble-t-il, la plupart des déclarations ne s'achevaient pas de manière aussi heureuse. Les déclarantes se retrouvaient souvent sur le carreau avec leur bambin, déshonorées, réprouvées, montrées du doigt. Une honte et un déshonneur² : qu'on se rappelle le soin que met l'ambigu Restif de la Bretonne à camoufler la grossesse hors mariage de sa mère Barbe Ferlet qui avait mis au monde en janvier 1723 un enfant tout à fait illégitime, fils d'un homme marié qu'elle épousa beaucoup plus tard³ lorsqu'il fut devenu veuf ; veuve à son tour, elle se remaria en 1734 avec Edme Rétif le père de l'écrivain. Ce dernier, défenseur inventif de l'honneur familial, imagina une histoire invraisemblable de bigamie pour innocenter sa mère. On peut suspecter chez cet auteur imaginatif et assurément pervers quelque complaisance morbide à relater cette histoire, mais le témoignage de Louis Simon humble tisserand d'un village du Maine confirme l'importance de l'honneur dans ses mémoires. Ici pas d'arrière-pensée, une volonté déterminée de raconter une belle histoire d'amour, récit sincère et en quelque sorte limpide. Il n'en demeure pas moins que Louis Simon ment effrontément quand il s'agit de la vertu de sa mère. Il modifie dans son texte la date de mariage de ses parents pour que n'apparaisse pas le scandale d'une conception prénuptiale : il est né deux mois après les noces de ses géniteurs⁴. Sans se marier avec leur séducteur, certaines déclarantes obtenaient une sorte de réhabilitation : parmi les 215 filles séduites évoquées, quelques-unes ont fini par épouser un autre homme que leur séducteur sans qu'on sache toujours ce qu'était devenu l'enfant de l'amour.

Les grossesses hors mariages et les naissances illégitimes qui sont aisément mesurables⁵ fournissent un reflet des pratiques sexuelles des filles célibataires

2 Pour une fine analyse des sentiments de honte et d'attachement à l'honneur, voir Marie-Claude Phan, *Les Amours illégitimes, histoire de séductions en Languedoc (1676-1786)*, Paris, Éditions du CNRS, Paris, 1987.

3 Nicolas-Edme Rétif de la Bretonne, *La Vie de mon père*, éd. Gilbert Rouger, Paris, Garnier frères, 1970. Voir en particulier la préface de Gilbert Rouger, p. XX-XXIII, et le récit de Rétif lui-même, p. 110 sq.

4 Anne Fillon, *Louis Simon, villageois de l'ancienne France*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996, p. 28, n. 1.

5 La mesure est possible à partir du moment où l'enregistrement de actes d'état civil fournit une information continue, c'est-à-dire après l'ordonnance d'avril 1667 dans la France du Nord, tout du moins. On considère comme correspondant à des conceptions prénuptiales, les naissances survenues moins de 8 mois après le mariage. Les esprits chagrins pourront chicaner sur ce seuil, récrimination qui n'a pas grand intérêt.

dans le monde traditionnel⁶, un reflet qu'il n'est pas facile d'interpréter. Qu'on se rappelle le débat ouvert il y a déjà quelques décennies entre ceux qui affirmaient une grande liberté des mœurs des jeunes de la société ancienne et les tenants d'une chasteté assumée par la plupart des célibataires⁷. Sur ce thème, Jacques Dupâquier et moi-même, examinant les pourcentages des conceptions hors mariage, concluons à une retenue assez générale des filles tout en admettant qu'il était évidemment plus difficile d'être affirmatif pour les garçons⁸. Pour nous, trois arguments contribuaient à démontrer une relative sagesse des jeunes filles : le faible pourcentage des naissances illégitimes, le niveau assez modeste des conceptions prénuptiales et surtout l'âge tardif des futures mères au moment des procréations hors mariage. Il faut dire que notre constat qui supposait une forte capacité de dépassement ne convainquait pas tout le monde. Jean-Louis Flandrin estimait impossible une sublimation qui aurait duré dix ou quinze ans entre l'adolescence et l'âge au mariage⁹. Au-delà des possibles et impossibles dans l'ordre de la vertu, cet auteur avait de solides arguments. Il invitait notamment à réévaluer le nombre des naissances hors mariage en tenant compte du fait qu'il s'agissait le plus souvent de premières naissances qui ne devaient être comparées qu'au total des naissances de rang un : ce qui compte tenu d'un nombre moyen de cinq naissances par femme mariée invitait à multiplier les taux d'illégitimité par quatre ou cinq¹⁰. Il faut le dire, nous ne savons pas grand-chose sur le devenir des filles-mères repérées dans les registres d'un village à l'occasion d'une naissance hors mariage et nous ignorons combien d'entre elles ont réitéré. Même en ville il est quasi impossible de connaître leur destin : j'ai été dans l'incapacité de suivre l'histoire des femmes célibataires qui accouchaient à Rouen au XVIII^e siècle. En tout cas, on doit admettre avec Jean-Louis Flandrin que la proportion des filles-mères était sensiblement plus élevée que les taux

-
- 6 Par commodité j'appelle ainsi une période qui court de la fin du XVII^e siècle à la Monarchie de Juillet. Cela correspond à la chronologie des fichiers dont je dispose – ces fichiers seront présentés précisément à la note 21 – et aussi, me semble-t-il, à une phase historique de changements dans le cadre d'une civilisation demeurée rurale et encore artisanale.
- 7 Voir la mise au point de François Lebrun, dans *Histoire de la Population française*, dir. Jacques Dupâquier, Paris, PUF, 1988, t. 2, p. 313 *sqq.*
- 8 Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier, « Vierges sages ou vierges folles, nos ancêtres étaient-elles vertueuses ? », dans *La Première Fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, dir. Jean-Pierre Bardet et alii, Paris, Ramsay, 1982, p. 139-163.
- 9 Jean-Louis Flandrin, « Mariage tardif et vie sexuelle », *Annales ÉSC*, nov-déc. 1972, p. 1351-1378, réédité dans *Le Sexe et l'Occident, évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Le Seuil, 1981, p. 251-279.
- 10 Jean-Louis Flandrin, *Les Amours paysannes : amour et sexualité dans les campagnes de l'ancienne France, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1981, p. 235.

généraux ne le suggèrent. En outre, les conceptions pré-nuptiales suivies d'un mariage étaient nettement plus nombreuses. Selon Jean-Louis Flandrin, l'estimation qu'on pourrait extrapoler du cumul des naissances hors mariages et des conceptions pré-nuptiales conduirait encore à sous-estimer le nombre de jeunes filles déflorées avant leur mariage car, à son avis, ces échanges sexuels anté-nuptiaux étaient souvent uniques ou du moins rarement répétés : c'est effectivement ce qu'affirmaient les filles enceintes qui venaient déclarer leur grossesse au bailliage. Dans ces conditions, bien des étreintes illicites n'auraient pas été sanctionnées par une grossesse même si les célibataires inexpérimentés étaient probablement incapables de pratiquer une contraception préventive qu'ignorèrent longtemps, la plupart des gens mariés.

Tableau 1. Une première naissance rapide : première conception, fécondité et stérilité des femmes de 41 paroisses de la région de Vernon, en fonction de la période de leur mariage

816

Informations sur les comportements individuels des femmes mariées en état de viduité.	1700-1739	1740-1769	1770-1789	1790-1836
Pourcentage des 1 ^{res} conceptions au bout de 3 mois de mariage	53 %	53 %	50 %	50 %
Pourcentage des 1 ^{res} conceptions au bout de 6 mois de mariage	68 %	73 %	72 %	64 %
Indice I _g de fécondité légitime	0,907	0,854	0,713	0,516
Premier taux de fécondité des femmes mariées à 20-29 ans	0,488	0,494	0,469	0,397
Proportion pour 100 de femmes définitivement stériles	6,9	7,6	7,2	10,4

Le tableau 1 permet de constater, à partir de données concernant la région de Vernon, qu'en peu de mois de mariage un grand nombre de femmes devenaient enceintes même lorsque la contraception avait commencé à s'affirmer dans les cohortes formées à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant¹¹. Cela signifie que les couples étaient approximativement inaptes à freiner leur fécondité en début d'union quel que soit le niveau de la contraception des ménages par la suite ; pour cette raison, la proportion d'unions définitivement stériles n'évolua guère jusqu'en 1789. L'examen du premier taux de fécondité¹²

11 L'indice I_g fournit le rapport de la fécondité observée à celle qu'auraient eue dans les mêmes conditions les femmes de la secte huttérite : ces anabaptistes américaines hostiles à la contraception sont très fécondes. Les deux premières cohortes de notre échantillon du tableau 1 peuvent être considérées comme non contraceptives, la troisième entame un timide freinage des naissances nettement affirmé chez les mariés d'après 1789 (sur les échantillons utilisés, voir note 21). Il existe une abondante littérature à propos des Huttérites, dont on retiendra : John W. Bennett, *Hutterian Brethren : the Agricultural Economy and Social Organization of Communal People*, Stanford, Stanford UP, 1967.

12 Pour calcul de la fécondité, on divise l'observation par groupes d'âge ou par groupe de durée. Le premier taux de fécondité correspond à la natalité des débuts d'union.

des femmes mariées à 20-29 ans ne laisse entrevoir de différence significative que dans la dernière cohorte observée (1790-1836), ce qui suggère une action contraceptive en début d'union, mais elle est nettement moins efficace que dans la suite de la vie conjugale¹³.

On peut donc légitimement avancer qu'en toutes périodes les jeunes filles couraient de grands risques de grossesse si elles acceptaient d'avoir des relations sexuelles. C'est un point de vue que partageait du reste Jean-Louis Flandrin lorsqu'il écrivait à propos des séducteurs :

Je croirais volontiers qu'encore ignorants des pratiques contraceptives, ils n'aient pu ni les utiliser, ni s'en prévaloir auprès des filles de leur âge. De sorte que non seulement cette ignorance rendait relativement féconds les rapports d'un jeune garçon avec une jeune fille, mais surtout elle devait en limiter considérablement le nombre¹⁴.

Dans le même article, Jean-Louis Flandrin qui n'acceptait décidément pas l'hypothèse d'une vertu assez générale en vient à évoquer d'autres formes de sexualité aux effets moins visibles : s'il rejette l'hypothèse d'une pratique très fréquente de l'homosexualité et de la bestialité, il suggère un vaste recours à la masturbation¹⁵ et aussi au flirt avancé dont il analyse longuement les traces dans le folklore¹⁶. Il me paraît un peu oiseux de revenir sur cette interminable discussion au sujet de la chasteté. Le mot lui-même prête à interprétation. Le fait important semble être la probable limitation, la rareté et, quand ils existaient, le caractère tardif des rapports sexuels des jeunes gens et des jeunes filles. Quant aux premiers émois sexuels solitaires des adolescents, leur intensité a-t-elle pu varier de façon inversement proportionnelle à la liberté des relations entre garçons et filles ? Je ne sais pas sur quelles preuves pourrait s'étayer une telle hypothèse que semble relayer Thomas Laqueur lorsqu'il écrit avec une forte conviction, citant Jean-Louis Flandrin, que le sexe en solitaire progressa au XVIII^e siècle parce que d'autres espèces [de satisfactions sexuelles] se firent plus rares¹⁷. Affirmation pour le moins assez peu fondée sur le plan documentaire.

13 Le premier taux de fécondité des mariées de 1790-1836 est en déclin de 18 % par rapport à celui de la cohorte formée en 1700-1739, mais les taux ultérieurs chutent de 50 %. L'efficacité progressive de la contraception selon la durée du mariage a souvent été notée : à mon avis, elle résulte d'une meilleure maîtrise des techniques contraceptives avec l'expérience, plutôt que d'une stratégie liée à un projet sur le nombre de naissances souhaitées qui n'a pas grand sens en période de forte mortalité des enfants. Il faudra un jour rouvrir ce dossier.

14 Jean-Louis Flandrin, « Mariage tardif et vie sexuelle », art. cit., p. 1355.

15 *Ibid.*, p. 1359.

16 Jean-Louis Flandrin, *Les Amours paysannes...*, op. cit., p. 180 sq.

17 Thomas Laqueur, *Le Sexe en solitaire. Contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, 2003, p. 208. Cette grosse compilation a été précédée d'un petit livre

Le fait important est de savoir que si les moralistes catholiques ont toujours condamné la masturbation, les directeurs de conscience ne s'acharnaient pas particulièrement contre le péché solitaire. Comme le signalent Jean Stengers et Anne Van Neck, jusqu'au XVIII^e siècle¹⁸ on ne rencontre guère de confesseurs pour insister sur les pollutions volontaires. Ce qui se passe par la suite et jusqu'à la fin du XIX^e siècle (parfois plus tard encore) correspond à une obsession médicale développée notamment par le célèbre Tissot et de nombreux auteurs profanes, souvent anticléricaux et proches des Lumières : par un étrange retour, cette obsession « éclairée » a inspiré (pour ne pas dire contaminé) les clercs qui alors redoublèrent de vigilance et accablèrent leurs ouailles, en particulier les collégiens, par des sermons menaçants et de pressants interrogatoires dans le confessionnal. En somme, il n'y a probablement pas eu un essor des plaisirs solitaires mais assurément une condamnation nouvelle de leur pratique. À moins qu'en les réprimant, on les ait encouragés.

818

Avant cet avatar, il est certain que le clergé a toujours voulu contrôler les jeunes en condamnant tout rapport sexuel hors mariage, considéré comme un péché mortel. Le péché rôde partout comme le rappelle un auteur du début du XVII^e siècle : « un regard lubrique, une pensée impure ce sont des péchés mortels qui conduisent aux flammes éternelle ». Les ecclésiastiques font tout ce qui est en leur pouvoir pour freiner les tentations sexuelles, séparant les garçons des filles à l'école, réprouvant les bals et les carnivals, condamnant toutes les formes d'attouchement décrites comme des péchés. Alphonse de Ligorì (1697-1787) réputé laxiste interdit pourtant aux fiancés d'aller chez leurs futures « car il est rare qu'en de telles occasions les jeunes gens ne tombent pas en des parole ou en des pensées impures ». Bien des auteurs sont plus exigeants. Jean Pontas (1638-1728), auteur du très cité *Dictionnaire des cas de conscience* paru en 1715, ne permet strictement rien comme le suggère ce cas parmi bien d'autres :

Firmin, rendant de fréquentes visites à sa fiancée, la caresse souvent en lui touchant le visage, les mains et les bras, mais sans avoir aucune intention criminelle. Peut-on dire qu'il pêche mortellement en cela ? *Réponse* : on est partagé sur le cas. L'opinion la plus sévère est la seule qui soit sûre ; et un confesseur sage ne doit pas se relâcher sur ce point.

vraiment innovateur : Jean Stengers et Anne Van Neck, *Histoire d'une grande peur : la masturbation*, Bruxelles, Éd. de l'université de Bruxelles, 1984, 233 p.

18 Jean Stengers et Anne Van Neck, *Histoire d'une grande peur...*, *op. cit.*, p. 34 sq. Ce que reconnaît Thomas Laqueur, qui admet d'abord que la masturbation n'est pas en recrudescence, tout en paraissant dire le contraire plus tard : *Le Sexe en solitaire...*, *op. cit.*, respectivement p. 36 et 208.

On perçoit chez les prêtres une peur panique de la femme et de la sexualité et ils font particulièrement peser sur les jeunes leur refus de la chair, alors qu'une fois mariés les couples sont nettement moins surveillés et presque encouragés à observer le devoir conjugal¹⁹. Il y a donc une rigoureuse dichotomie de l'interdit et du permis selon l'état matrimonial : pendant les dix ou même quinze années qui succédaient à leur puberté, jeunes gens et jeunes filles étaient soumis en principe à une rigoureuse chasteté. Au sommet de la réforme catholique, il faut admettre que cette prédication a eu quelques effets.

Certes le nombre des femmes ayant conçu hors mariage restait assez élevé et s'accrut au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, mais nous verrons un peu plus loin qu'elles n'étaient pas très jeunes en général lorsqu'elles devenaient enceintes. Ce constat permet d'affirmer qu'elles n'osaient accepter des relations sexuelles qu'aux alentours de l'âge du mariage ; il réduit a priori la portée d'une argumentation de non respect général de la chasteté ou permet d'avancer que les sixième et neuvième commandements semblent avoir été pris au sérieux entre la puberté et le vingt-cinquième anniversaire. Triomphe relatif de la vertu. Malgré tout, la majeure partie des jeunes filles parvenaient au mariage sans accroc apparent : près de 90 % en France vers 1700, au moins 75 % vers 1810. Le calcul global n'est pas difficile. Au début du XVIII^e siècle, on compte à l'échelle nationale 1,2 % de naissances illégitimes et 7 % de conceptions prénuptiales : même en quadruplant le taux d'illégitimité²⁰, on peut difficilement avancer qu'il y ait eu plus de 10 à 12 % de filles ayant porté un enfant hors mariage ; au début du XIX^e siècle, selon ce même calcul, le taux ne pouvait pas dépasser 25 %.

Assurément le débat sur la chasteté ne repose pas tout à fait sur un faux problème. L'Église a su imposer une retenue assez forte aux jeunes générations. Cependant, il importerait de savoir ce qui différençait les filles qui succombaient de manière visible, ou au moins mesurable, de celles qui semblaient avoir respecté les règles de la vertu. Pour cela, il faudrait pouvoir mener une analyse comparative, en n'oubliant pas qu'il existe trois cas de figure : le mariage sans grossesse antérieure, la grossesse sans mariage, le mariage précédé par une grossesse. Je me propose dans les lignes qui suivent de cerner où se jouaient les différences en rassemblant tous les paramètres dont je dispose. Prospection forcément limitée car même dans

19 À condition bien entendu de respecter les positions considérées comme décentes. Les confesseurs ne tyrannisent pas encore les époux au sujet de la contraception : ils deviendront irascibles sur ce thème dans la seconde moitié du XIX^e siècle seulement. Pour un renouvellement de notre connaissance à ce sujet, voir le livre récent de Claude Langlois, *Le Crime d'Onan. Le discours catholique sur la limitation des naissances, 1816-1930*, Paris, Les Belles-Lettres, 2005.

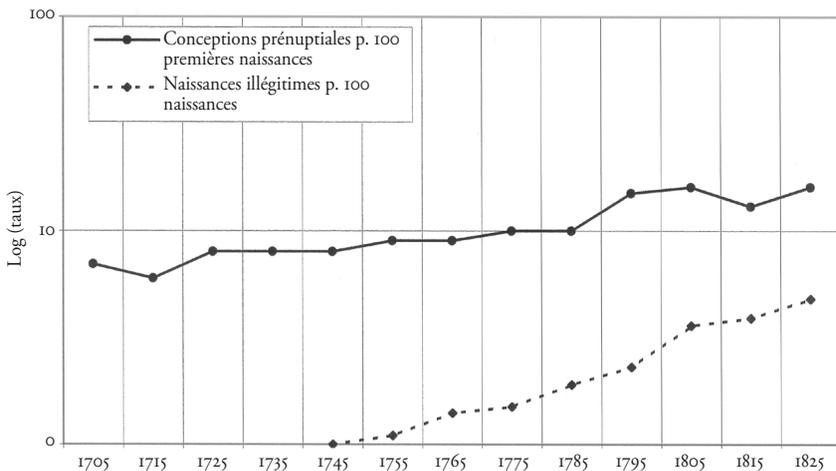
20 Ce qui est excessif car le nombre des filles-mères répétitives n'était pas négligeable et a eu alors tendance à s'accroître (voir *infra*, note 33).

une analyse nominative fondée sur des corpus reconstitués importants²¹, il est en fait impossible de connaître les faits les plus sensibles à propos des conduites amoureuses individuelles. Que peut-on savoir de l'attrait réciproque des acteurs, du cheminement commun du couple, de sa liberté de rencontre, du niveau de fortune de leurs parents – généralement inaccessible pour une analyse de grande ampleur – et d'autres détails intimes ou secrets ? Partant de données sérielles succinctes concernant ces jeunes filles, je ne pourrai finalement sérieusement examiner que *les deux ou trois choses que je sais d'elles*²². Cette recherche concernera essentiellement les femmes qui se sont mariées car nous ignorons presque tout du destin des filles-mères. Malgré tout, il est possible d'en dire quelques mots.

FILLES-MÈRES ET MARIÉES ENCEINTES

820

Une première comparaison s'impose tout d'abord pour savoir si les filles-mères dont beaucoup ne se mariaient pas, étaient simplement des malchanceuses victimes d'un échec amoureux et se rangeaient dans la même catégorie que les mariées enceintes ou si elles appartenaient à un monde à part. Tout d'abord, il peut être utile de vérifier les fluctuations annuelles et mensuelles qui pourraient traduire des comportements divergents.



Graphique 1. Naissances illégitimes et conceptions prénuptiales en France

21 Ici, nous disposerons pour l'essentiel des enquêtes du Centre Roland Mousnier : 41 paroisses en continuité reconstituées nominativement dans la région de Vernon ; 28 dans le pays d'Auge autour de Pont-l'Évêque. Je disposais en outre des fiches de l'enquête nominative de l'INED pour 40 villages. Dans le cas des enquêtes de Vernon et de Pont-l'Évêque, il est possible de reconstituer des généalogies plus ou moins étoffées des individus observés.

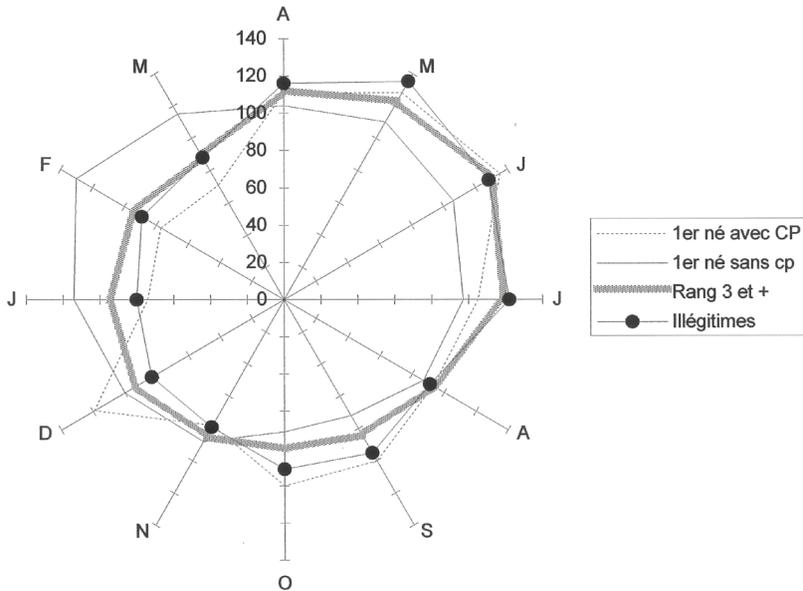
22 Dans le titre emprunté au film de Jean-Luc Godard de 1960, *elle* était au singulier. Voilà qui traduit toute la différence entre l'aimable histoire qualitative et la lourdeur du quantitatif.

La représentation nationale du mouvement annuel des naissances illégitimes et des conceptions pré-nuptiales²³ est intéressante (graphique 1). Au fil des années, les deux courbes s'inscrivent dans une tendance à la croissance, surtout à partir du milieu du XVIII^e siècle, mais l'illégitimité subit une accélération un peu plus marquée que les conceptions pré-nuptiales. La hausse plus rapide des naissances illégitimes trahit un fait nouveau, une désertion assez lâche des géniteurs face à la paternité, indiscutablement plus fréquente qu'au début de la période. Cette légère divergence des évolutions ne permet pas, à mon avis, de diagnostiquer une différence de nature entre les filles-mères et les mariées enceintes, les secondes semblant simplement plus chanceuses que les premières.

La répartition par mois des conceptions pour diverses zones de Normandie²⁴ confirme la ressemblance statistique des distributions des grossesses pré-nuptiales et des illégitimes et leur indépendance par rapport à celle des conceptions de premier rang survenues dans le mariage. Dans le graphique 2, la courbe des premiers-nés sans conception pré-nuptiale se distingue des deux autres tracés (enfants illégitimes et enfants issus d'une conception pré-nuptiales) qui sont assez ressemblants. Les conceptions hors mariages sont particulièrement nombreuses à la belle saison, alors que les premiers nés procréés après l'union sont souvent conçus en automne ou en hiver. Noter que dans le tracé des conceptions pré-nuptiales (rang 1 avec CP), la curieuse pointe mensuelle de décembre correspond à des conceptions survenues à deux ou trois mois du mariage : imprudences donc à la veille du mariage. Les grossesses plus avancées (survenues 5 à 8 mois avant la célébration nuptiales) correspondent à des conceptions de belle saison, totalement corrélées aux naissances illégitimes. Les grossesses de faible durée avant la cérémonie dénonçaient sans doute des imprudences de dernière heure, tandis que les grossesses avancées conduisaient à des mariages de réparation.

23 Pour les naissances illégitimes : Yves Blayo, « La proportion de naissances illégitimes en France de 1740 à 1729 », *Population*, numéro spécial, novembre 1975, p. 65-70. Pour les conceptions pré-nuptiales : échantillon nominatif des 40 paroisses, tel que détaillé à la note 21.

24 Mouvement mensuel des baptêmes décalé de 9 mois. Ici j'ai réuni des données locales normandes tirées des échantillons de la région de Vernon et du Pays d'Auge, car je ne disposais pas d'informations sur le mouvement mensuel des naissances illégitimes à l'échelle nationale.



Graphique 2. Mouvement mensuel des conceptions aboutissant à des naissances légitimes de rang un et trois ou à des naissances illégitimes (pour 1 200 conceptions annuelles de chaque catégorie). Dans ce graphique, l'abréviation CP désigne les conceptions prénuptiales suivies d'un mariage.

822

Pierre Goubert emprunte à Moheau une explication climatique des procréations de la belle saison, résultant selon ce dernier du « grand mouvement qui s'opère dans l'univers »²⁵. Il est évident que le calendrier des mariages perturbait le calendrier des procréations en tirant la pointe saisonnière des premières conceptions survenues dans le mariage du côté de la saison froide, temps privilégié par les paysans français du passé pour convoler²⁶. En revanche, à partir de la troisième naissance, les couples sensibles à l'émoi printanier procréaient davantage en mai et juin que dans les autres mois²⁷. La distribution des mois de conception des puînés de rangs trois et plus ressemble davantage à celle des enfants conçus hors mariage qu'à celle des premiers nés engendrés après la cérémonie nuptiale²⁸.

25 Pierre Goubert, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, SEVPEN, 1960, p. 68 ; Jean-Baptiste Moheau, *Recherches et considérations sur la population de la France*, Paris, Moutard, 1778, p. 137.

26 De très nombreux travaux portent sur ces mariages entassés en novembre, janvier et février : répartition qui aboutit à multiplier les naissances d'automne et d'hiver, l'intervalle entre mariage et première naissance étant en moyenne d'un an.

27 J'ai vérifié que la seconde procréation est encore assez « calée » sur la date du mariage, avec un intervalle intergénéral de 24 mois dans les populations ne pratiquant pas la contraception.

28 Les mouvements mensuels des conceptions illégitimes et de celles de rang 3 et plus sont singulièrement proches.

Tableau 2. Valeur du *chiz* dans une comparaison deux à deux des distributions mensuelles des conceptions selon le statut de l'enfant (11 degrés de liberté)

	CP/SCP	CP/ILL	CP/R ₃ et +	SCP/R ₃ et +	SCP/ILL	ILL/R ₃ et +
France	91	Pas d'info	29	259	Pas d'info	Pas d'info
Normandie	109	12	36	307	47	7

CP : 1^{re} naissance avec conception prénuptiale
 SCP : 1^{re} naissance sans conception prénuptiale
 ILL : naissances illégitimes
 R₃ et + : naissances légitimes de rang 3 et plus

En somme, le calendrier exceptionnel est celui des premières conceptions légitimes. On s'en convainc en examinant les valeurs du « *chiz* » des différentes distributions mensuelles des conceptions. Je rappelle que plus cet indice est élevé plus la différence entre les distributions est significative.

Autre trait commun entre naissances illégitimes et conceptions prénuptiales, de nettes variations spatiales. En Normandie, dans le Pays d'Auge, les conceptions hors mariage sont sensiblement plus fréquentes que dans la région de Vernon : dans le détail de chaque zone, on peut observer des micro-variations locales.

Tableau 3. Les conceptions hors mariage en Normandie (1700-1836)

	Conceptions prénuptiales (%)	Naissances illégitimes (%)
Vernon	10	1,89
Pays d'Auge	16	2,76

Le contrôle socio-religieux jouait assurément un grand rôle : à Tinchebray, bourg de l'Orne, assez éloigné de Vernon (plus de 200 kilomètres) et de Pont-l'Évêque (plus de 100), mais en Normandie quand même, le pourcentage des conceptions prénuptiales n'était que de 5 % chez les femmes unies de 1700 à 1789, contre 10 % dans la région de Vernon et 16 % dans le Pays d'Auge. Tinchebray, bourg austère et manifestement bien soumis à la réforme catholique est dans le futur pays chouan²⁹ : les interdits de célébration publique des mariages pendant le Carême et l'Avent y sont beaucoup mieux respectés qu'en Pays d'Auge ou dans la région de Vernon.

En général, conceptions prénuptiales et naissances illégitimes oscillaient de manière identique. Il était tentant de vérifier à l'échelle de la France si les deux catégories de conceptions hors mariage étaient corrélées. Par commodité, je retiens ici les conceptions prénuptiales calculées pour chacun des villages de l'échantillon nominatif de l'enquête de l'INED (premiers accouchements de

²⁹ Suzanne Levée, *Tinchebray 1690-1836 : une recherche démographique dans le bocage normand*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne (Paris IV), 2008.

1790-1836) et une statistique nationale des naissances illégitimes en 1801³⁰. J'ai conscience de m'appuyer sur des échantillons assez différents : totalité des actes de naissances pour la statistique des illégitimes de 1801, reflet étriqué des données d'un seul village par département pour les conceptions prénuptiales. Les deux cartes qui suivent se ressemblent suffisamment pour confirmer que les deux catégories de conceptions hors mariage avaient des traits communs.

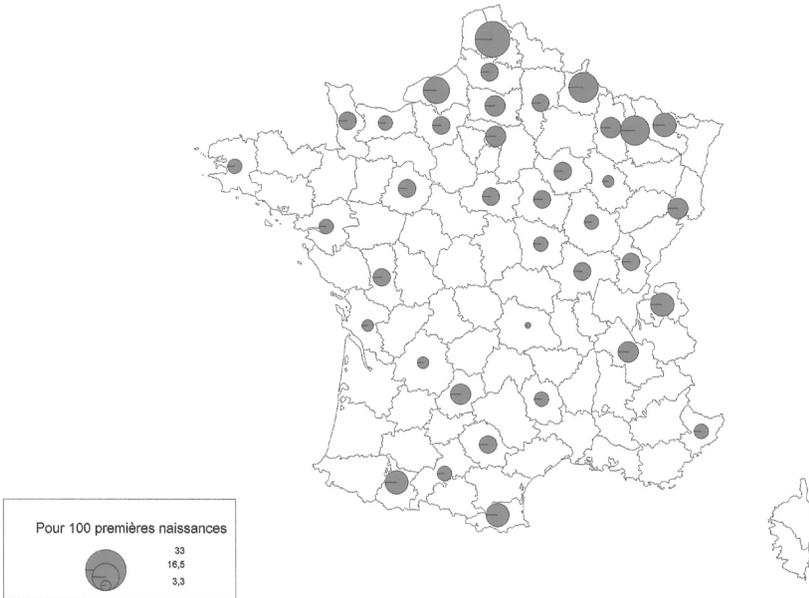
On pourrait tenter d'expliquer les contrastes observés entre le Nord et le Sud de la France³¹, mais ce qui importe ici, c'est de vérifier que la cartographie ne dément pas l'hypothèse selon laquelle les deux modalités de conceptions hors mariage résultaient pour partie au moins de similaires projets nuptiaux. Il est donc nécessaire d'approfondir encore cette enquête sur les destins de ces femmes enceintes en dehors des garanties morales du mariage.

824

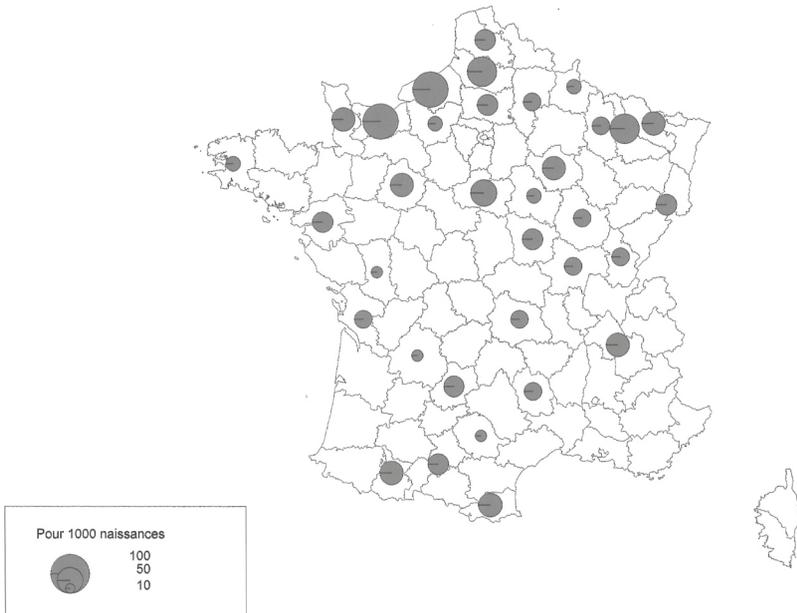
Il est possible d'affiner cette comparaison entre les filles-mères et celles qui réussissaient à se marier, en étudiant les parcours individuels, malheureusement assez rares, pour lesquels nous avons à propos des mères célibataires des informations un peu plus étoffées que la simple mention d'une naissance illégitime isolée. Dans un certain nombre de cas, on peut connaître l'âge de ces femmes soit parce qu'elles se mariaient dans nos observatoires, soit parce que les mentions des actes de naissance illégitime permettent de retrouver leurs origines familiales. Dans les villages de Vernon, sur les 1 457 mères d'enfants nés hors mariage, j'ai retrouvé 365 indications d'âge, dont 88 fournies par un acte de mariage ultérieur ; sur les 1 110 mères illégitimes de la région de Pont-l'Évêque, 262 étaient d'âge connu. Il est intéressant de constater que les âges moyens à la première maternité des trois catégories de mères sont assez proches.

30 À partir de la *Statistique générale de la France*, qui permet ce calcul au niveau de chacun des départements. Je ne retiens que ceux qui peuvent être mis en correspondance avec les données villageoises de l'enquête nominative : 36 et non 40, car certains départements manquaient encore à l'appel dans les données de 1801 (Savoie, Alpes Maritimes, etc.). Les calculs d'Yves Blayo, ne peuvent être utilisés ici, car ils sont regroupés en d'incertaines régions (« La proportion de naissances illégitimes... », art. cit.). Mieux vaut rester au niveau ponctuel des départements.

31 Sur ce point, voir *Bastardy and its Comparative History. Studies in the History of Illegitimacy and Marital Nonconformism in Britain, France, Germany, Sweden, North America, Jamaica and Japan*, dir. Peter Laslett, Karla Oosterven et Richard M. Smith, London, E. Arnold, 1980, notamment les contributions de Jean Meyer, d'Étienne van de Walle et d'Yves Blayo.



Conceptions pré-nuptiales en France (1700-1836)
Enquête nominative de l'INED (40 villages)



Naissances illégitimes en France en 1801-1802
Ont été retenus les départements des villages de l'enquête de l'INED

Tableau 4. Âge moyen à la première naissance des femmes selon la catégorie

Lieu de naissance des enfants	Naissances illégitimes	Conceptions prénuptiales	Conceptions post-nuptiales
Région de Vernon	26,1	25,2	26,3
Région de Pont-l'Évêque	26,3	25,8	27,7

826

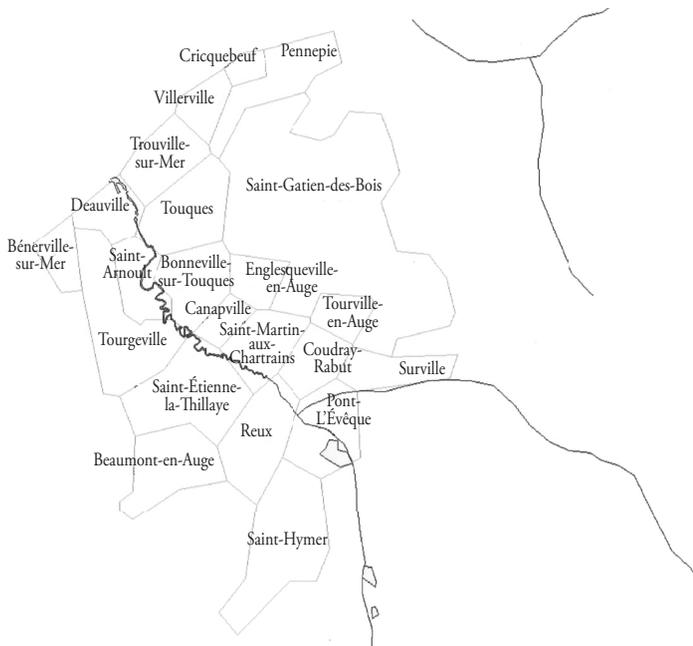
Certes, les femmes qui se mariaient enceintes et celles qui mettaient au monde des petits illégitimes étaient un peu plus jeunes que celles qui attendaient le mariage pour concevoir un enfant, mais l'écart n'est pas très grand. Ce qui importe ici, c'est bien sûr le constat que les mères d'enfant illégitimes n'étaient pas vraiment plus précoces à leur premier accouchement que celles qui se mariaient. Parmi elles, il n'y avait pas plus de très jeunes mères que parmi les mariées enceintes (respectivement 9,2 et 8,8 % de moins de 20 ans) mais un peu plus que parmi les mariées avec un ventre plat (6 %). En tout cas, les jeunes filles qui devenaient enceintes hors mariage, succombaient en très grande majorité longtemps après la puberté, à l'âge tardif du mariage occidental. Les indications d'âge fournies par les déclarations de grossesse vont dans le même sens. Tout se passe donc comme si la conception hors lien conjugal résultait d'une faiblesse, d'un laxisme tardif et préconjugal. Les mariées enceintes beaucoup plus nombreuses que les mères d'illégitimes témoigneraient avec quelques épousées après naissance de la réussite de cet objectif conjugal fondamental. Parmi les mères d'illégitimes de Vernon, 106 sur 1 457 (7,3 %) se sont finalement mariées dans l'échantillon mais pas toujours avec leur séducteur ; d'autres ont pu recevoir ailleurs une bénédiction nuptiale ; dans la région de Pont-l'Évêque, le score est meilleur : 112 des 1 110 accouchées hors mariage ont convolé (10 %).

Cela conduit à penser que la plupart des mères d'illégitimes étaient dans la même attente que l'ensemble des jeunes filles de leur âge et que leur grossesse ne résultait pas d'une forme de libertinage ou d'une appartenance à une sous-société de la bâtardise telle que l'a décrite Peter Laslett³². Faute d'informations plus précises sur le parcours des mères d'enfants illégitimes, leur devenir échappe généralement à l'observation. On le sait par des notations éparses, certaines sombraient dans la prostitution, d'autres tentaient de trouver dans la fuite une possibilité de cacher leur honte et de refaire leur vie en abandonnant leur enfant. Si beaucoup de filles-mères semblent s'en être tenues à une unique expérience, le nombre des répétitives n'était pas négligeable³³.

32 Peter Laslett, « The bastardy prone sub-society », dans *Bastardy and its Comparative History...*, *op. cit.*, p. 217-246.

33 Dans la région de Vernon, 241 filles-mères sur 1 455 (soit 17 %) ont mis au monde plus d'un bébé illégitime ; autour de Pont-l'Évêque, j'ai dénombré 163 récidivistes pour 1 110 mères d'enfants nés hors mariage (soit 15 %). J'ai noté quelques cas de femmes mettant au monde trois voire quatre ou cinq petits hors du lien conjugal. Elles étaient surtout

Si le destin de la plupart des mères célibataires reste obscur, il est évidemment possible de mieux cerner l'histoire des mariées enceintes et de la comparer à celle des jeunes filles parvenues sans encombre au mariage. La documentation est limitée mais livre une information sinon étoffée du moins continue. Notre analyse reposera sur l'examen des données démographiques et généalogiques des deux ensembles normands déjà cités³⁴ du Pays d'Auge (autour de Pont-l'Évêque, dans l'actuel département du Calvados) et de la région de Vernon aux confins de la Normandie et de l'Île-de-France : plusieurs dizaines de villes et villages étalés sur une aire continue de 347 km² dans le cas de la région de Vernon et de 184 km² dans le pays d'Auge. Il s'agit de deux univers agricoles assez différents. Le Pays d'Auge est un territoire riche, tôt spécialisé dans l'élevage. En fait, la zone étudiée comprend aussi une bordure maritime consacrée à la pêche côtière où figurent deux communes ultérieurement célèbres : Deauville et Trouville. Au XVIII^e siècle, ce littoral est moins prospère que les campagnes pastorales intérieures. La vallée de la Touques en creux est dans certains points marécageuse donc dangereuse. Pont-l'Évêque (de 2 391 habitants) est un petit chef-lieu assez traditionnel semble-t-il.



Les communes du fichier du Pays d'Auge

nombreuses au XIX^e siècle, leur multiplication témoignant de l'émergence d'une sous-société du concubinage. Avant, 1789, on trouve plus rarement ce phénomène, mais il était sans doute plus fréquent que ne le laissent penser les statistiques portant sur des zones limitées.

34 Voir note 21.



Les communes du fichier de la région de Vernon

La région de Vernon est plus composite car nous avons voulu pouvoir comparer diverses aires de subsistance en constituant un vaste échantillon de communes associant des terroirs différenciés. Cette zone était aussi plus pauvre que le riche pays d'Auge et ses gras pâturages, les habitants y étaient contraints à une sorte de bricolage économique. On peut distinguer la vallée de la Seine, bordée en rive gauche par des collines échancrée séparant le fleuve de l'Eure et en rive droite par le plateau céréalière du Vexin normand. Sur les coteaux, lorsque l'exposition le permettait, de petits propriétaires entretenaient un vignoble médiocre³⁵ bien présent dans les villages bordant la Seine. Beaucoup des habitants de ce pays trouvaient de nécessaires compléments de ressources dans l'accueil de nourrissons parisiens légitimes d'origine sociale très modeste et d'un grand nombre d'enfants trouvés confiés par la maison de la Couche³⁶. Un peu de proto-industrie et un peu de navigation fluviale complétaient les ressources naturelles limitées dans un pays assez densément peuplé³⁷. La ville de Vernon (5 800 habitants vers 1800) était un centre plus important, manifestement plus dynamique que Pont-l'Évêque, mais pas vraiment manufacturier.

35 Sur ce sujet et pour une région très voisine de la nôtre, voir l'étude magistrale de Marcel Lachiver, *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVII^e au XIX^e siècle*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, 1982.

36 On sait que les pays qui accueillent les petits enfants trouvés se caractérisent par leur pauvreté.

37 Vers 1800, les communes des deux échantillon ont presque la même densité (63,1 habitants /km² dans la zone de Vernon et 64,8 habitants/km² dans le Pays d'Auge), sensiblement au-dessus de la moyenne nationale d'alors (51,5 habitants/km²).

Deux terroirs assez différents dans la même province, obéissant certes à la même coutume, mais le pays de Vernon se laissait influencer par les usages de l'Île-de-France. J'ai déjà signalé que les filles de Pont-l'Évêque semblaient plus volages que les Vernonnaises. On aurait pu pronostiquer une situation inverse en raison de la faible distance séparant Vernon de Paris, capitale de la libération des mœurs. Il existait d'autres différences entre nos deux zones normandes comme celles concernant les âges au mariage, sensiblement moins élevés à Vernon qu'à Pont-l'Évêque³⁸, ce qui traduisait probablement une nuptialité plus liée à l'échange foncier en pays augeron qu'à proximité de Vernon, où la propriété et la transmission des biens paraissaient moins prégnantes qu'on ne le dit habituellement à propos des enjeux des ruraux³⁹.

QUI ÉTAIENT CES MARIÉES ENCEINTES ?

Divers paramètres sériels sont susceptibles d'être réunis pour prendre en compte le temps, l'espace, les comportements démographiques et les attitudes familiales. Il est clair que l'information la plus pertinente résultera de la continuité sérielle des données et des possibilités de couplage entre génération qui permettront de détecter d'éventuelles transmissions familiales de comportement. Cette approche quantitative peut paraître trahir le caractère unique des expériences individuelles obéissant aux élans des cœurs et des corps et restreindre le champ de l'analyse, mais elle seule apporte une mesure, donc un commencement de preuve. Je reviendrai un jour sur ce qu'on peut attendre d'une lecture des sources qualitatives si prisées par les historiens d'aujourd'hui et sur leurs limites.

Dans cette enquête, pour chacun des deux ensembles territoriaux, j'ai choisi de présenter les résultats acquis en constituant deux sous-ensembles de couples unis de 1700 à 1836⁴⁰. Pour simplifier le vocabulaire, je les appellerai désormais *échantillon 1* et *échantillon 2* :

– Dans l'*échantillon 1*, je ne retiens pour l'analyse des conceptions prénuptiales que les couples mariés sur place et observés jusqu'à la fin de l'union : en principe on connaît ainsi toutes les naissances issues de ces ménages formés et achevés dans les communes dépouillées. Autre exigence, les conjoints pris en observation doivent être nés dans ces communes de parents qui ont convolé dans les villages étudiés. De cette manière, les

³⁸ Voir tableau 14 *infra*.

³⁹ Sur ce thème, le beau livre de Fabrice Boudjaaba, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008.

⁴⁰ Dates dictées par la nécessité de connaître peu ou prou les parents des conjoints, les relevés des registres paroissiaux débutant dans les deux cas dans les années 1670.

plupart des variables que nous allons prendre en compte comporteront peu de cas indéterminés et il sera possible d'étudier la génération antérieure et les fratries. Cet atout statistique induit cependant un inconvénient : les couples observés sont particulièrement sédentaires puisqu'issus de parents déjà installés sur place. Mais il ne faut pas exagérer ce handicap : dans les deux zones étudiées, les observations portent sur le relevé exhaustif des actes d'état civil de plusieurs dizaines de paroisses et communes formant un territoire continu qui offre déjà un important champ migratoire et atténue les effets qu'aurait une analyse paroissiale strictement monographique. Du reste, il est possible de comparer les résultats grâce à l'échantillon 2 qui est nettement plus ouvert.

- Dans l'échantillon 2, les couples observés sont retenus selon les mêmes critères d'union que les précédents (mariage et fin d'union sur place) mais leurs parents ne se sont pas nécessairement unis dans les localités étudiées et eux-mêmes peuvent être nés au dehors. Cette option réduit un peu les risques de déformation liés à la sédentarité de certaines lignées. Autre avantage, les variables sont plus étoffées mais comportent un certain nombre de cas indéterminés. Comme nous allons le vérifier, la bonne convergence des résultats permet d'estimer que ce mode de sondage est correct.

La comparaison globale des deux sélections fournit déjà une réponse rassurante à ce problème de signification des calculs.

Tableau 5 – Comparaison entre les deux modes de sélection pour l'étude des conceptions prénuptiales (mariages célébrés de 1700 à 1836)

Fichier	Année moyenne de mariage		Conceptions prénuptiales		Effectif des couples observé	
	Échant. 1	Échant. 2	Échant. 1	Échant. 2	Échant. 1	Échant. 2
Pays d'Auge	1782	1772	19,1	16,9	1 326	4 550
Zone de Vernon	1773	1762	10,4	10,9	2 867	7 474
Total	1776	1766	13,2	13,2	4 193	12 024

Le mode de sélection n'aboutit pas à une déformation particulière des taux de conceptions prénuptiales. Même l'écart entre l'échantillon 1 et l'échantillon 2 du Pays d'Auge n'est pas significatif au seuil de 95 %. Nous pouvons donc utiliser les deux types de fichiers en cours de route pour tenter de mieux répondre à cette simple question : quelles variables sont susceptibles d'expliquer un franchissement de la ligne des interdits parfois très visible ? Sur un total de 1 581 mariées enceintes avant la bénédiction nuptiale, près de la moitié l'étaient depuis 5 à 8 mois : cela ne pouvait passer pas inaperçu. Je reviendrai sur ce problème de la durée de grossesse.

Tableau 6. Durée de grossesse (en mois révolus) des mariées enceintes
(régions de Vernon et de Pont-l'Évêque de 1700 à 1836)

Fichiers observés	Mois de grossesse révolus								Total	Effectifs
	1	2	3	4	5	6	7	8		
Vernon	20,6	13,5	11,2	11,1	12,3	11,3	11,1	8,9	100	814
Pont l'Évêque	14,9	12,3	12,4	11,6	11,6	13,5	12,5	11,3	100	767
Ensemble	17,8	12,9	11,7	11,3	12,1	12,3	11,8	10,1	100	1581

Pour cerner les variables explicatives disponibles, je propose une série d'informations issues d'une reconstitution intégrale des familles dans plus de 60 communes normandes, avec de larges possibilités d'élargissement généalogique au sein des fratreries et des ascendances. Certes, on aimerait pouvoir aller au-delà de la contemplation de ces indices nécessairement limités, mais tous les historiens de la société traditionnelle⁴¹ savent à quel point il est difficile de rassembler des données continues sur les groupes sociaux, sur les fortunes et même sur les professions. Rappelons que, dans le cas de la Normandie, les actes notariés ne sont pas très gratifiants et que les autres séries ne sont pas aisées à coupler. Pour cette première approche, en tout cas, l'état civil⁴² fournit une moisson abondante d'informations. Elles peuvent être regroupées en quatre cinq sous-rubriques :

1. Temporelles et spatiales : période de mariage, mois de conception d'un côté, distance entre les résidences des conjoints, caractéristiques géographiques des paroisses ou communes des futurs⁴³.
2. Démographiques : fécondité de la femme, âge au mariage des conjoints, différence d'âge les séparant, état matrimonial antérieur
3. Familiales : conceptions prénuptiales dans la parenté des conjoints, rang de naissance ou de mariage des conjoints, survie de leurs parents
4. Sociales et culturelles : professions, alphabétisation des conjoints et de leurs parents.

Dans les tableaux qui vont suivre, je n'insisterai pas au cas par cas sur la signification des résultats car cette première analyse agrégative sera réexaminée

⁴¹ Je bannis ici le mot *Modernité* ou l'expression *Histoire moderne* qui résulte de la coupure que provoquerait 1789 : bien réelle sans doute mais factice aussi car elle aboutit à répartir les historiens des deux côtés de cette frontière chronologique et a longtemps interdit les analyses de longue durée. Il me semble que cette dichotomie est aujourd'hui dépassée et n'est plus qu'une commodité pédagogique ou de classement des archives.

⁴² C'est l'exemple même d'une belle continuité des sources en dépit de la Révolution : le décret de 1792 et le Code civil s'inspirent en qui concerne l'enregistrement des actes d'état civil presque à la lettre des ordonnances, édits et déclaration des monarques d'ancien régime.

⁴³ Dans ces régions de Normandie, les communes ont généralement succédé aux paroisses, cas assez général en France, mais pas universel (voir la complexité des découpages du département de l'Aveyron par exemple).

statistiquement dans un second temps, en tenant compte de la représentativité, des interactions et des risques de colinéarité ou pour parler en langage simple, de redondance.

UNE ANALYSE AGRÉGATIVE

Les variables temporelles et spatiales

Il est manifeste que la proportion des conceptions prénuptiales s'est accrue aux XVIII^e et XIX^e siècles, avec une accélération après 1750. Les données normandes confirment la tendance de la courbe nationale présentée plus haut. Les *échantillons 2*, plus étoffés que les *échantillons 1* et sans lacune sur les dates, présentent une croissance plus régulière qui doit être retenue ici, car moins sujette à des variations aléatoires et à des effets de distribution.

832

Tableau 7. Pourcentage de conceptions prénuptiales par périodes

Périodes	Région de Vernon		Pays d'Auge	
	Échantillon 1	Échantillon 2	Échantillon 1	Échantillon 2
1700-1729	6,9	7,0	11,7	10,0
1730-1759	10,4	9,5	10,4	12,1
1760-1789	8,8	11,7	20,2	15,6
1790-1836	12,9	15,0	20,7	21,7

Le mouvement saisonnier des conceptions a également été évoqué et mis en perspective. Il est clair que la belle saison est favorable à la procréation. Un fait est patent, les Vernonnaises apprécient autant l'été que le printemps pour les plaisirs interdits tandis que les Augeronnes fautives sont plutôt émues par le réveil printanier de la nature.

Tableau 8a. Saison de conception des premiers nés des couples observés (pour 100 naissances annuelles) Région de Vernon

La femme se marie	Échantillon 1				Échantillon 2			
	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne
Enceinte	18,2	32,1	26,8	22,9	19,6	32,2	25,4	22,8
Non enceinte	29,9	27,1	20,2	22,8	30,3	27,3	20,6	21,8

Tableau 8b. Saison de conception des premiers nés des couples observés (pour 100 naissances annuelles) Pays d'Auge

La femme se marie	Échantillon 1				Échantillon 2			
	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne
Enceinte	22,9	30,8	24,2	22,1	22,3	28,1	25,9	23,7
Non enceinte	26,7	23,6	28,3	21,4	26,4	24,3	26,3	23,0

Divers facteurs géographiques semblent favoriser les conceptions prénuptiales. Il n'est pas étonnant de découvrir que la distance séparant les futurs joue un certain rôle. La proximité des résidences incite manifestement aux rapprochements. Peut-être parce que pour s'unir, il faut d'abord se rencontrer, peut-être aussi parce que l'ancrage au pays est un souhait fondamental dans la société ancienne, comme le confirment les motifs évoqués dans les demande de dispense conjugale⁴⁴. Deux indices sont éloquentes, celui de la distance entre les résidences des futurs et celui de la proximité (même paroisse, paroisses jointives ou au-delà). Dans ce cas aussi les données des *échantillons 2* sont probablement plus assurées.

Tableau 9. Distance moyenne entre les résidences des futurs (en km)

La femme se marie	Vernon		Pays d'Auge	
	Échant. 1	Échant. 2	Échant. 1	Échant. 2
Enceinte	1,7	3,4	0,6	2,2
Non enceinte	2,1	3,8	2,6	3,6

Tableau 10. Proximité des paroisses de résidences des futurs (p.100 par colonne) selon qu'il y a ou non conception prénuptiale (C.P.)

Proximité des résidences antérieures des conjoints	Vernon				Pays d'Auge			
	Échantillon 1		Échantillon 2		Échantillon 1		Échantillon 2	
	C.P.	Pas C.P.						
Même paroisse	82,1	72,6	77,4	69,6	80,3	68,8	73,5	61,5
Paroisses jointives	7,3	15,0	8,3	13,7	12,8	17,7	11,5	17,9
Paroisses non jointives	10,6	12,4	14,3	16,7	6,7	13,5	15,0	20,6
Total proportionnel	100	100	100	100	100	100	100	100

L'influence du nombre des habitants des communautés de résidence des futurs laisse perplexe puisqu'on observe des résultats assez différents et peu nets : dans la région de Vernon la propension contraceptive semble corrélée positivement au nombre des habitants des communes alors que l'inverse se produit en Pays d'Auge. Sans doute faut-il chercher une explication dans le niveau d'urbanisation de chaque zone (plus élevé dans le pays vernonnais) et dans le style de vie citadine (frileuse, hardie, conservatrice, innovatrice), notion toujours difficile à définir.

⁴⁴ Un fait durable. En 1964 encore, Alain Girard pouvait décrire l'aspiration endogamique de ses contemporains en des termes qui conviendraient pour le XVIII^e siècle : « Être né dans la même région mais surtout habiter la même localité ou à une distance suffisamment réduite pour pouvoir se fréquenter, appartenir au même milieu social semblent donc des conditions presque nécessaires pour que se forment des unions » (*Le Choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, Paris, PUF-INED, 1974, p. 97).

Tableau 11. Population moyenne des lieux de résidence des conjoints avant le mariage (population en 1801)

La femme se marie	Vernon		Pays d'Auge	
	Femme	Mari	Femme	Mari
Enceinte	1 583	1 712	848	810
Non enceinte	1 441	1 559	846	830

L'analyse des lieux de résidence des conjoints par catégories géographiques ne fait pas non plus apparaître de saisissants contrastes. La ville de Vernon serait un lieu un peu plus favorable aux relations hors mariage que les villages des coteaux et plateaux tandis que les mariées de Pont-l'Évêque paraissent particulièrement vertueuses par rapport à celles des communes environnantes. Et pourquoi les marins et leurs futures fautent-ils plus souvent que les autres Augerons : tradition de mariage *more danico*, plus grande fébrilité face aux dangers de la mer ou plus grande liberté des jeunes ? Il est clair que l'analyse statistique devra départager ce qui est lié au hasard et ce qui correspond à de vraies différences au sein de ces observations géographiques.

834

Tableau 12. Pourcentage de conceptions prénuptiales selon les catégories géographiques des lieux de résidence des conjoints (échantillons 2)

Résidence	Région de Vernon				Pays d'Auge				
	Ville de Vernon	Vallée de Seine	Coteaux et plateaux	Inconnu	Ville : Pont-l'Évêque	Bord de mer	Vallée de la Touques	Coteaux et plateaux	Inconnu
Femmes	12,5	9,8	11,4	11,0	11,7	22,5	17,0	15,9	12,8
Maris	12,6	10,8	11,7	9,0	10,8	23,0	17,5	15,1	13,9

L'examen des relations entre pourcentage des conceptions prénuptiales et densité de population au kilomètre carré s'avère encore plus décevant et contradictoire. Les moyennes suggèrent que dans la région de Vernon les zones les plus denses favorisaient les étrointes prohibées, ce qui pourrait être un effet de la promiscuité, mais dans le Pays d'Auge, les moyennes présentent un schéma inverse.

Tableau 13. Densité des communes et premières conceptions (habitants au kilomètre carré : échantillon 2)

La femme se marie	Région de Vernon		Pays d'Auge	
	Paroisse de la femme	Paroisse du mari	Paroisse de la femme	Paroisse du mari
Enceinte	90,8	91,4	108,7	106,6
Non enceinte	87,3	88,2	111,8	112,5

Les variables démographiques

L'âge au mariage pourrait influencer sur les comportements des futurs pour toutes sortes de raison qui peuvent être contradictoires. En réalité, on n'entrevoit aucune différence entre les couples de la région de Vernon. En revanche, en Pays d'Auge, les conceptions prénuptiales semblent concerner des conjoints un peu plus jeunes que ceux qui patientent jusqu'au mariage. Joueraient ici des conditions locales. On sait que la tension sur le marché matrimonial (comme sur le marché foncier) était plus sensible en Pays d'Auge qu'en Vernonnais car les jeunes Augerons ne bénéficiaient pas des activités d'appoint (allaitement mercenaire, proto-industrie et même vignoble parcellisé) qui libéraient un peu des contraintes foncières et de l'attente éternelle d'une terre pour convoler du côté de Vernon. Une contrainte qui explique peut-être les différences observées entre les deux régions à propos des âges au mariage.

Tableau 14. Âge au premier mariage des conjoints et conceptions prénuptiales

La femme se marie	Région de Vernon				Pays d'Auge			
	Femme		Mari		Femme		Mari	
	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2
Enceinte	24,9	25,1	26,3	27,3	24,9	25,7	26,2	27,4
Non enceinte	24,9	25,1	26,3	26,9	25,9	26,5	28,6	29,6
Ensemble	24,9	25,1	26,3	27,0	25,7	26,3	28,1	29,1

Les pressions foncières expliquent sans doute qu'en Pays d'Auge les mariages soient plus tardifs qu'en Vernonnais, tant du côté masculin que du côté féminin⁴⁵. Cependant, il est important de le rappeler, la conception prénuptiale n'est pas une affaire de très jeunes : il n'y pas plus de moins de 20 ans parmi les mariés des deux sexes déjà en attente d'un enfant que parmi ceux qui ont été plus chastes.

Tableau 15. Pourcentage de conjoints de moins de 20 ans au premier mariage et conceptions prénuptiales

La femme se marie	Région de Vernon		Pays d'Auge	
	Femmes	Maris	Femmes	Maris
Enceinte	8,4	4,7	9,8	2,8
Non enceinte	12,3	7,8	9,3	2,9

45 Cependant les Augerons ne furent pas plus contraceptifs que les Vernonnais (travaux en cours). Raison de plus pour retarder le plus possible le mariage : même si la limitation des naissances apparaît dans les deux zones nettement avant la Révolution, elle est encore loin d'être généralisée.

Une chose est certaine, en tout cas, l'état matrimonial antérieur des conjoints n'influe pas vraiment sur la proportion des conceptions prénuptiales. Dans le tableau 15, les différences des taux ne sont pas significatives. Veufs et veuves sont, il est vrai, plus âgés que les célibataires au moment du mariage, donc moins féconds qu'eux et moins soumis au risque de grossesse non voulue.

Tableau 16. Pourcentage des conceptions prénuptiales et état matrimonial antérieur des conjoints

État matrimonial antérieur	Région de Vernon		Pays d'Auge	
	Femmes	Maris	Femmes	Maris
Célibataire	10,9	11,3	16,7	17,3
Veufs ou veuves	10,1	7,9	19,2	12,6

836

Le niveau de fécondité des femmes au cours de leur vie conjugale semble beaucoup plus déterminant que l'état matrimonial antérieur pour caractériser les jeunes mariées enceintes. Son examen pose un problème de méthode. En général, les taux de fécondité sont agrégatifs, c'est-à-dire qu'ils rassemblent des informations concernant des couples selon des conditions d'âge et de durée homogènes. Pour cette recherche, il a fallu mettre au point des indices individuels fiables car les femmes observées se mariaient à des âges et dans des conditions de durée variable. Si les calculs de descendance sont de simples moyennes très contestables du nombre des enfants par couple, l'indice I_g est beaucoup plus sûr car son calcul est effectué en tenant compte des structures démographiques : il s'agit d'un rapport entre le nombre des naissances observées de chaque couple et le nombre de celles qu'aurait eues une femme huttrite dans les mêmes conditions d'âge et de durée d'union⁴⁶. Dans le tableau 17, je ne présente que des moyennes calculées à partir des indices individuels de chaque femme, mais ces derniers seront utiles pour les analyses statistiques que je développerai dans les pages suivantes.

Tableau 17. Descendance, fécondité des couples féconds et conception prénuptiale

La femme se marie	Vernon				Pays d'Auge			
	Descendance		Indice I_g		Descendance		Indice I_g	
	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2
Enceinte	5,8	5,6	856	886	5,0	4,9	825	830
Non enceinte	5,1	5,2	766	811	4,4	4,2	724	756

⁴⁶ Sur cet indice de Princeton robuste et utile, se référer à *The Decline of Fertility in Europe. The Revised Proceedings of a Conference on the Princeton European Fertility Project*, dir. Ansley J. Coale et Susan Cotts Watkins, Princeton, Princeton UP, 1987, p 153 sq. Le calcul effectué ici est inédit.

Le tableau 17 permet de vérifier une tendance générale tout à fait éclairante : les femmes qui étaient enceintes au moment du mariage étaient nettement plus fécondes que celles qui attendaient sagement la bénédiction de l'Église pour connaître les félicités de l'hymen. Ce résultat fondé sur une statistique très robuste est incontestable. Toutes les femmes observées (qu'elles aient ou non été enceintes au moment du mariage) sont soumises aux mêmes conditions d'observation, toutes ont eu au moins un enfant : pas de stériles parmi elles. Il serait inexact d'avancer que cette sur-fécondité pourrait traduire un décalage des dates de mariages entre la cohorte des femmes enceintes au moment de la bénédiction et celles qui ne l'étaient pas. Il y a bien un décalage : les femmes enceintes sont plus nombreuses en fin de périodes qu'en début, ce qui les rassemble dans des cohortes les plus contraceptives : sans une fécondité supérieure à celle des femmes vertueuses, elles devraient donc fournir des descendance moins étoffées que leurs sœurs plus prudentes. On ne peut pas penser non plus que les femmes grosses avant l'union officielle étaient moins contraceptives que les autres, car même en période sans limitation des naissances, elles ont été plus fécondes que les autres, tout en s'inscrivant comme les autres dans le courant de limitation précoce des naissances qui caractérise la moyenne Normandie à partir du milieu du XVIII^e siècle. Il est du reste aisé de segmenter les cohortes pour démontrer que la fécondité plus forte des mariées enceintes ne s'explique pas par un jeu différentiel de la contraception.

Tableau 18. Indices de fécondité I_g selon les périodes et conceptions des premiers nés

Niveau de limitation des naissances	Région de Vernon		Pays d'Auge	
	Mariée enceinte	Mariée non enceinte	Mariée enceinte	Mariée non enceinte
Nul (1700-1749)	1109	921	977	897
Timide (1750-1789)	914	864	921	811
Fort (1790-1836)	674	629	718	574

Ainsi les mariées enceintes étaient en partie victimes de leur aptitude plus élevée que la moyenne à devenir mères, de leur fécondabilité. Ce constat conduit à suggérer qu'un certain nombre des filles réputées sages lors de leur passage devant l'autel avaient eu simplement la chance d'être moins vulnérables car dotée d'une fécondabilité moindre que celles qu'on pouvait blâmer. Voilà qui pourrait remettre en question les affirmations que Jacques Dupâquier et moi-même avons formulées à propos de la retenue des jeunes paysannes françaises du passé⁴⁷. Il est clair qu'il faut nuancer le point de vue que nous avons présenté, mais je ne pense pas que cela infirme fondamentalement nos

47 Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier, « Vierges sages ou vierges folles... », art. cit.

propos d'alors, car parmi les jeunes filles non enceintes, beaucoup étaient également très fécondes. De toutes façons, d'autres facteurs entraient en ligne de compte pour expliquer (et très partiellement) les circonstances des grossesses prénuptiales. Nous en avons déjà noté quelques-uns. Il faut les rechercher aussi (dans un contexte documentaire trop limité) du côté des conditions sociales et familiales.

Les variables sociales et familiales

Pour l'approche des différences sociales, le niveau d'alphabétisation est souvent un utile indicateur, en particulier celui de l'alphabétisation féminine en forte évolution au cours du XVIII^e siècle en Normandie, alors que les hommes y atteignirent assez tôt des scores honorables⁴⁸.

La collecte des paraphe des conjoints n'apporte guère de réponse à notre interrogation sur les différences existant entre mariées enceintes et épousées apparemment chastes. On n'aperçoit aucun contraste notable.

838

Tableau 19. Conceptions prénuptiales et pourcentage des conjoints sachant signer leur acte de mariage

Sondages	Région de Vernon				Pays de Caux			
	Mariées enceintes		Mariées non enceintes		Mariées enceintes		Mariées non enceintes	
	Maris	Femmes	Maris	Femmes	Maris	Femmes	Maris	Femmes
Échant. 1	72,9	25,7	72,1	26,1	74,3	49,5	75,4	53,1
Échant. 2	69,1	28,4	67,5	26,1	73,1	52,3	73,9	53,3

L'analyse des signatures des parents des mariés n'est pas plus convaincante : les légères divergences observées dans les tableaux 20a et 20b n'autorisent aucune conclusion.

Tableau 20a. Pourcentage de parents des maris ayant signé lors de leur mariage et conceptions prénuptiales des belles-filles

La belle-fille se marie	Région de Vernon				Pays d'Auge			
	Échantillon 1		Échantillon 2		Échantillon 1		Échantillon 2	
	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère
Enceinte	63,6	16,3	63,3	17,5	64,2	32,8	65,3	31,4
Non enceinte	61,2	14,3	60,6	14,9	60,9	30,9	60,4	30,9

⁴⁸ On recourt à la signature au mariage, avec tous les risques de confusion entre signature écrite et signature dessinée, et toutes les objections qu'on peut soulever à propos du fossé séparant le paraphe approximativement maîtrisé de la pratique de l'écriture et de la lecture. Vaste débat. Les données moyennes n'en sont pas moins utiles.

Tableau 20b. Pourcentage de parents des épouses ayant signé lors de leur mariage et conception pré-nuptiales des belles-filles

La belle-fille se marie	Région de Vernon				Pays d'Auge			
	Échantillon 1		Échantillon 2		Échantillon 1		Échantillon 2	
	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère
Enceinte	67,7	18,4	64,3	20,8	71,2	42,3	66,8	37,3
Non enceinte	62,8	16,3	62,8	18,0	65,2	36,9	64,2	37,3

Les mentions professionnelles assez nombreuses sont toujours difficiles à simplifier. Pour éviter une trop grande dispersion en catégories par ailleurs énigmatiques, j'ai osé tenter un classement rustique qui n'est pas exactement le même pour les deux zones normandes.

Tableau 21. Pourcentage de conceptions pré-nuptiales selon le statut professionnel des maris. Région de Vernon

Statuts	Journaliers	Paysans	Artisans	Notables	Indéterminés
Pourcentage	14,9	9,8	11,1	9,6	9,8
Année moyenne*	1767	1767	1774	1760	1742

* Moyenne des années de mariage correspondant à ces mentions

Dans la région de Vernon, la seule différence notable concerne les femmes de journaliers qui se singularisent de façon significative par rapport aux autres groupes. Condamnés à aller travailler chez les autres, souvent comme domestiques, les jeunes filles des milieux modestes (en général, elles appartiennent au même groupe social que leurs maris) échappent au contrôle de leurs parents. Les déclarations de grossesse relatent très souvent les malheurs des domestiques. Mais il est manifeste que la différence de comportement de ce milieu n'est pas éclatante. La grossesse hors mariage est tolérée marginalement, mais bien présente dans tous les groupes sociaux. Les couples dont la profession du mari n'est pas mentionnées se sont mariées plus tôt que les autres, ce qui explique que leur taux de conception hors mariage soit un peu plus faible, proche de celui des ménages de notables qui ne paraissent pas exceptionnellement vertueux quand on compare leur comportement à celui des jeunes de l'élite rouennaise. Mais il ne s'agit pas du tout du même genre de notables⁴⁹.

Dans le Pays d'Auge, les contrastes sociaux sont un peu plus marqués. Il est vrai que le niveau plus élevé des grossesses hors mariage contribue à épaissir les traits. Comme dans la région de Vernon, les milieux modestes contribuent un peu plus que les autres à la statistique des conceptions non conjugales, mais si les petits

⁴⁹ Jean-Pierre Bardet, *Rouen et les Rouennais aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, SEDES, 1983, p. 324 sq.

notables se distinguent par un peu plus de vertu apparente, ils sont tout aussi laxistes que leurs homologues vernonnais.

Tableau 22. Pourcentage de conceptions prénuptiales selon le statut professionnel des maris. Pays d'Auge

Statuts	Journaliers	Gens de mer	Paysans	Artisans	Notables	Indéterminés
Pourcentage	24,0	26,8	17,0	16,9	12,4	13,3
Année moy.*	1800	1788	1789	1781	1781	1740

* Moyenne des années de mariage correspondant à ces mentions

Au total, l'incidence des milieux sociaux sur les taux de conceptions prénuptiales est faiblement différentielle mais il faudra vérifier et peser sa réalité.

Le modèle familial serait-il plus prégnant ? Pour aborder cet aspect des choses, il est possible d'interroger les comportements des mères des conjoints avant leur mariage et celui de leurs frères et sœurs. C'est là une opportunité que propose l'accès à des bases nominatives importantes couplées généalogiquement.

840

Tableau 23. Proportion des conceptions prénuptiales parmi les mères des femmes et celles des maris pour 100 mariages observés

La femme observée se marie	Vernon				Pays d'Auge			
	Mère de la femme		Mère du mari		Mère de la femme		Mère du mari	
	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2
Enceinte	11,3	10,3	15,0	14,4	25,3	22,1	19,8	22,0
Non enceinte	9,3	9,3	9,3	8,9	18,4	16,7	18,1	17,2
Cas indét.*	0,0	41,9	0,0	45,1	0,0	44,2	0,0	52,5

* Cas indéterminés : les dates de mariage des mères concernées sont inconnues

Le fort pourcentage de date de mariage inconnue pour les mères des *échantillons 2* n'est pas pénalisant finalement quand on constate la bonne convergence de tous les résultats. L'avantage de l'utilisation des données des *échantillons 2* vient de ce qu'elles sont beaucoup plus fournies que celles des *échantillons 1* et permettent de conforter les tendances observées dans ceux-ci.

La propension à concevoir hors mariage serait-elle transmise, comme l'héritage d'un groupe familial, d'une sous-société envisagée par Peter Laslett⁵⁰ ? Assez curieusement, la transmission semble se faire de belle-mère à belle-fille dans les deux zones. Dans le Pays d'Auge il semble y avoir aussi une transmission entre mère et fille. Transmission, le mot est sans doute inadéquat. Que la fille se sente en quelque sorte disculpée par la faute de

50 Peter Laslett, « The bastardy prone sub-society », art. cit.

sa mère qui en somme ne peut rien lui reprocher, cela peut se concevoir, mais on n'imagine mal la belle-mère dans le rôle de mentor de sa future bru. En revanche, pourquoi ne pas évoquer l'initiative du futur mari porteur des valeurs de son milieu familial ? Cela expliquerait l'unilatéralité des influences familiales en Vernonnais. Le futur s'enhardit d'autant plus que ses parents n'ont pas hésité à franchir le pas avant lui. Il serait l'initiateur et l'acteur principal de cette hardiesse préconjugale.

Les frères et sœurs contribuent aussi à la libération (très relative) des mœurs. Le tableau 24 révèle un contexte de conception prénuptiale marquée dans les fratries des conjoints ayant eux-mêmes enfreints les interdits ecclésiastiques. Les conceptions prénuptiales, plus ou moins nombreuses, reflètent bien des cultures de permissivité variable, non seulement sur le plan régional ou micro-régional mais encore sur le plan familial. Il y a probablement là un effet de mimétisme, à moins qu'on accepte l'hypothèse non prouvée d'une hérédité de la fécondabilité forte propice aux conceptions prénuptiales.

Tableau 24. Nombre de conceptions prénuptiales dans les fratries (pour 100 individus)

La femme observée se marie	Région de Vernon				Pays d'Auge			
	Fratrie de la femme		Fratrie du mari		Fratrie de la femme		Fratrie du mari	
	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2	Éch. 1	Éch. 2
Enceinte	18,6	16,7	15,3	15,9	28,2	26,2	25,8	25,0
Non enceinte	11,7	12,0	11,5	11,9	19,6	18,6	20,3	18,7
Cas indét.*	18,1	32,7	18,8	36,0	21,9	35,5	21,2	40,4

*Pas de mariage observé autre que le sien chez les parents du sujet observé (pour 100 sujets observés)

Au sein de la famille, les autres indices de corrélation entre variables sont nettement moins convaincants. Dans les comparaisons qui suivent, afin d'éviter tout biais statistique, je n'ai retenu que les ménages des parents de l'un ou l'autre conjoint observés de leur mariage à une fin d'union indépendante de la natalité. Pour commencer, le nombre des frères et sœurs des conjoints influe-t-il sur la proportion des conceptions prénuptiales ?

Tableau 25. Nombre de frères et sœurs dans les familles des conjoints (familles MF) ⁵¹ et proportion des conceptions prénuptiales au sein des couples observés

La femme observée se marie	Vernon		Pays d'Auge	
	Famille de la femme	Famille du mari	Famille de la femme	Famille du mari
Enceinte	6,8	7,0	5,9	6,0
Non enceinte	6,7	6,8	5,6	5,8

Manifestement, il n'y a pas de relation significative entre la taille des fratries et la fréquence des conceptions prénuptiales contrairement à l'hypothèse *a priori* pertinente d'un moindre contrôle de la vertu des jeunes lorsque la progéniture était abondante.

De même, le rang de naissance ou plus encore celui du mariage pourrait contribuer d'une manière ou d'une à un certain desserrement du contrôle : les parents vieillissants sont toujours plus tolérants à l'égard des derniers nés que des premiers. Cette supposée complaisance n'a manifestement guère d'échos dans nos statistiques (tableaux 26 et 27) : les différences sont très minces, même si elles s'enchaînent de manière cohérente avec des rangs moyens de naissance ou de mariage un peu plus élevés de l'un et l'autre conjoint en cas de grossesse antérieure au mariage.

842

Tableau 26. Rang moyen de naissance des conjoints et conceptions prénuptiales (familles d'origine MF)

La femme se marie	Vernon		Pays d'Auge	
	Femme	Mari	Femme	Mari
Enceinte	3,68	3,93	3,23	3,36
Non enceinte	3,72	3,69	3,20	3,30

Tableau 27. Rang moyen de mariage des conjoints et conceptions prénuptiales (familles d'origine MF)

La femme se marie	Vernon		Pays d'Auge	
	Femme	Mari	Femme	Mari
Enceinte	1,93	1,93	1,94	1,98
Non enceinte	1,92	1,90	1,83	1,92

L'examen du destin des parents des conjoints au moment de leur mariage apporte des réponses opposées à ce que suggérerait l'hypothèse d'une plus grande marge de liberté pour les orphelins. Tout au contraire, il y a un peu plus de décédés parmi les parents des conjoints qui ont su éviter une grossesse prénuptiale que parmi les pères et mères de futurs moins prudents.

⁵¹ Familles de types MF : noyaux conjugaux observés du mariage au premier décès survenu dans le couple parental (ou à toute autre fin d'observation indépendante du phénomène étudié). C'est un principe raisonnable de sélection recommandé par tous les manuels de démographie historique.

Tableau 28. Pourcentage des parents décédés au moment du mariage des enfants et conceptions prénuptiales

La femme se marie	Vernon				Pays d'Auge			
	Mari		Femme		Mari		Femme	
	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère
Enceinte	42,5	35,9	40,9	34,3	47,6	31,5	41,0	27,9
Non enceinte	52,7	36,0	42,9	32,8	53,3	34,4	48,4	30,3

Ici, deux explications possibles : la première est celle d'une corrélation entre l'âge moins élevé des conjoints imprudents et la survie de leurs géniteurs ; la seconde consiste à imaginer que la grossesse était un moyen pour les enfants de forcer la main de leurs parents en leur imposant une union non voulue.

Une fois encore, il faut faire le constat de l'ambiguïté des calculs de moyennes. Comment rendre compte de l'interaction des variables, nécessité d'autant plus pressante que plusieurs résultats suggèrent d'assez faibles différences ? Ainsi à Vernon les épouseurs de filles enceintes sont un tout petit plus alphabétisés que les conjoints des filles sages : est-ce la traduction d'une liberté plus grande ou une simple coïncidence de rythmes entre scolarisation et libération des mœurs ? En Pays d'Auge, on observe du reste une situation inverse, ce qui paraît plus conforme à l'idée d'un contrôle de la vertu moins strict dans les milieux populaires moins aptes à l'écriture que dans les familles nanties. C'est d'ailleurs ce que confirme (sans contraste très marqué) l'approche socioprofessionnelle. Tout conduit à affiner l'analyse pour mettre en lumière les produits propres des variables en éliminant les effets d'interaction, ce qui suggère d'utiliser des modèles probabilistes.

APPORT D'UNE ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE QUALITATIVE

Le recours à l'analyse économétrique est destiné à valider (ou à rejeter) les constats chiffrés à partir d'une variable et à les situer. Je rappelle que mon objectif est d'expliquer (au moins partiellement) pourquoi certaines femmes se mariaient enceintes et d'autres non. Les informations concernant les deux catégories de mariées ont été tabulées, chaque ligne de la matrice comportant un couple caractérisé par une série d'informations qualitatives ou quantitatives⁵². Sans entrer dans le détail de l'utilisation de ce modèle, il faut retenir qu'à partir d'une mesure simultanée des données, le test « t » de Student, permet de connaître, à propos

52 L'âge est une variable quantitative comme l'indice de fécondité ; la date de mariage est ramenée à une variable qualitative, correspondant à 4 périodes ; la survie du père de la mariée est une variable qualitative aussi. Sur ces variables : annexe jointe.

d'une variable, sa signification propre, c'est-à-dire la probabilité que son effet ne soit pas lié au hasard⁵³, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est-à-dire en éliminant les effets des autres variables considérées. Lorsqu'une valeur « t » est positive, elle indique une action positive de la modalité retenue d'une variable sur les conceptions hors mariage par rapport à une modalité de base utilisée comme référence : par exemple le printemps est plus favorable aux conceptions prénuptiales que l'hiver. Lorsque la valeur de « t » est négatives, elle caractérise un effet contraire à celui de l'observation de base : par exemple la résidence des futurs dans des paroisses différentes est moins favorables aux conceptions prénuptiales que leur appartenance à la même paroisse, cette co-résidence servant de base à l'observation. Les indices « t » correspondant à des variables quantitatives ont pour socle de comparaison la valeur la plus faible d'une variable.

844

Au-delà de la signification globale il est possible de traduire très concrètement le rôle de chaque variable en calculant quel serait le coefficient multiplicateur de la variable, l'accroissement ou la réduction du risque de grossesse prénuptiale, si une jeune fille possédait telle ou telle caractéristique. Prenons le cas d'une jeune fille mariée dans la région de Vernon, où entre 1700 et 1836, 9,5 % des mariées étaient enceintes⁵⁴ : si cette future se mariait après 1789, sa probabilité d'être enceinte serait très significativement accrue par la date d'union⁵⁵, passant de 9,5 à 16,3 %, le risque étant ainsi multiplié par 1,63. Dans le tableau qui suit, j'ai indiqué pour chacune des variables significatives ce multiplicateur de risque et le niveau de signification signalé par des étoiles. Une étoile unique (*) indique une probabilité d'erreur comprise entre 5,1 et 10 %, donc une médiocre signification ; la double étoile (**) correspond à une probabilité d'erreur de 5 à 1,1 % ; la triple étoile (***) désigne une variable hautement significative. L'absence d'étoile indique que le résultat est aléatoire.

La matrice soumise au calcul comportait 44 variables (voir annexe), mais seulement 16 ont été retenues dans la présentation qui suit, les autres, non significatives statistiquement, ont été éliminées du tableau 29, mais elles ont été prises en compte lors des calculs⁵⁶. Au vu des résultats, il est facile de vérifier

53 Si l'indice « t » est inférieur (en valeur absolue) à 1,70, le risque de non signification du résultat est supérieur à 10 %, c'est-à-dire qu'il est en toute probabilité dû au hasard ; s'il est compris entre 1,70 et 1,95, le risque de non signification est de 5,1 à 10 % ; s'il est compris entre 1,96 et 2,56, le risque est compris entre 1,1 et 5 % ; s'il est égal ou supérieur à 2,57, le risque de non signification est très faible, égal ou inférieur à 1 %.

54 Ce que j'appellerai le risque moyen.

55 Indice « t » de Student = 8,57 correspondant à une probabilité d'erreur infime, bien inférieure à 1 %.

56 La vérification de non-signification de certaines variables lèvent plusieurs de nos incertitudes. Variables non significatives : signatures, conception prénuptiale de la mère de la femme, dimensions des fratries des conjoints, rangs de naissance ou de mariage,

que les modalités des variables des échantillons 2 sont plus souvent significatives que celles des échantillons 1, cette différence résulte du fait que les échantillons de type 2 sont par définition plus étoffés que ceux de la catégorie 1.

Tableau 29. Variables significatives dans l'analyse économétrique

Variables examinées autour de l'opposition entre conceptions dans le mariage et conceptions prénuptiales	Région de Vernon				Pays d'Auge				
	Échantillon 1		Échantillon 2		Échantillon 1		Échantillon 2		
	M ⁵⁷	S ⁵⁸	M	S	M	S	M	S	
Période de mariage ⁵⁹	1730-1759	1,00	**	0,92	***		0,75	**	
	1760-1789			1,18	***	1,15	***	1,18	***
	1790-1836	1,33	***	1,63	***	1,26	***	1,37	***
Conceptions prénuptiales ⁶⁰	de la mère du mari	1,50	**	1,35	***				
	dans la fratrie de la femme	1,38	***	1,18	**	1,24	*	1,32	***
	dans la fratrie du mari	1,46	**	1,28	***	1,21	**	1,17	**
Les conjoints résident dans ⁶¹	la même paroisse	1,17		1,23	***	1,12	**	1,14	***
	Une paroisse limitrophe	0,51	***	0,66	***	0,80	*	0,63	***
	Une paroisse non limitrophe	0,78	**	0,74	***	0,59	**	0,81	***
Âge de au mariage ⁶²	de la femme			1,20	**	1,50	***	1,29	***
	du mari			0,80	**	2,19	***	1,50	***
Survie des parents des conjoints ⁶³	Père du mari décédé	0,83	**	0,92	**				
	Père de la femme décédée							0,90	**
Indice de fécondité de la femme ⁶⁴		1,16	***	1,11	***	1,24	***	1,11	***
Célibat ⁶⁵	de la femme							1,26	*
	du mari			1,07	***				
Saison de conception ⁶⁶	printemps	1,19	***	1,16	***	1,30	**	1,17	***
	d'été	1,38	***	1,28	***				
	d'automne	0,99	**	1,08	***				

densités et tailles des lieux de résidence, survie des mères de conjoints, professions des pères des conjoints (colinéarité). Curieusement les âges sont significatifs, mais dans un jeu complexe des données.

57 M : multiplicateur du risque du grossesse prénuptiale

58 S : signification du résultat. « * » : probabilité d'erreur entre 10 et 5 % ; « ** » : probabilité comprise entre 5 et 1,1 % ; « *** » : probabilité inférieure à 1,1 %.

59 Par rapport à la période 1700-1729.

60 Par rapport à l'absence de conception prénuptiale.

61 Par rapport à la résidence des deux futurs dans la même commune.

62 Si la femme ou le mari s'unit à 15 ans.

63 Par rapport aux parents survivants. Dans la région de Vernon, la survie du père accroît la probabilité de conception prénuptiale de 107 %.

64 Sur la base d'un indice de fécondité égal à celui de la moyenne huttérite.

65 Par rapport au veuvage.

66 Par rapport aux conceptions d'hiver, saison qui réduit le risque à 0,65 dans la région de Vernon.

Variables examinées autour de l'opposition entre conceptions dans le mariage et conceptions prénuptiales		Région de Vernon				Pays d'Auge			
		Échantillon 1		Échantillon 2		Échantillon 1		Échantillon 2	
		M ⁵⁷	S ⁵⁸	M	S	M	S	M	S
Statut du mari ⁶⁷	Journalier			1,26	***			1,23	**
	Métiers de la mer							0,91	*
	Paysans propriétaires			0,92	***			0,98	*
	Artisans			0,91	***			0,92	**
	Notables			0,81	***			0,93	
<i>Différence d'âge entre les conjoints</i> ⁶⁸				1,11	***	0,83	**	0,92	**
Résidence antérieure de la femme ⁶⁹	ville							0,55	***
	vallée							1,09	***
	coteaux							0,96	**
	mer							1,23	***

NB : Les variables en italiques sont quantitatives.

846

Au total, on vérifie que les facteurs les plus déterminants sont communs aux deux espaces normands envisagés : période de mariage, fécondité ultérieure des femmes, conceptions de belle saison, résidence des futurs dans la même commune, comportement prénuptial des frères et sœurs des futurs, jeunesse de la mariée⁷⁰, statut professionnel du mari, les promises des journalier étant plus soumises au risque de grossesse anténuptiales que les autres.

Il faut cependant souligner quelques différences entre la Région de Vernon et le Pays d'Auge : l'été et l'automne inspirent nettement plus les couples vernonnais que ceux du pays augeron aux rythmes agricoles différents. Dans la Région de Vernon, le comportement prénuptial des belles-mères se transmet à leurs futures brus, mais cela n'est pas le cas autour de Pont-l'Évêque : traduisez, le fils ose faire avec sa future ce que son père a fait avec sa mère. La jeunesse des séducteurs augerons contribue à accroître les conceptions prénuptiales, rien de tel en Vernonnais où c'est plutôt le contraire ; la différence d'âge entre les futurs aboutit à des résultats opposés dans les deux zones. En Vernonnais la survie du père du futur suscite les conceptions prénuptiales alors qu'en Pays d'Auge, c'est celle du père de la femme. Tandis que le lieu de résidence est sans effet en Vernonnais, les futurs maris du Pays d'Auge semblent plus vertueux

⁶⁷ Toutes les professions sont en référence avec celles de journaliers et manouvriers, catégories où les risques de conceptions prénuptiales sont multipliés par 1,37 dans la région de Vernon.

⁶⁸ Les âges des conjoints et leur différence d'âge ont été analysés séparément en raison des effets de colinéarité. L'effet est calculé sur la base d'un écart d'âge de 10 ans (mari plus âgé).

⁶⁹ Il n'y a aucun résultat significatif pour la région de Vernon, non plus que pour les résidences antérieures des maris.

⁷⁰ On note que l'âge moyen des mariées de la région de Vernon est le même qu'elles soient enceintes ou non, mais les indicateurs de distribution (médiane, écart type, etc.) diffèrent.

lorsqu'ils habitent en ville⁷¹ que quand ils sont ruraux, et plus hardis quand ils habitent au bord de la mer. Il est vrai que la ville de Pont-l'Évêque, mince cité assez marquée par le jansénisme, était fermement tenue en main par les clercs : pour preuve, on y respectait mieux les interdits de mariage pendant les temps clos de Carême et d'Avent que dans les villages du plat-pays ou du front de mer.

La rationalité de ces divergences de comportement résulte peut-être de spécificités régionales, mais il n'est guère possible en l'état de la documentation d'aller plus loin. Malgré tout, un profil général émerge de la diversité des cas. Il peut être illustré par l'histoire de Denis-Sébastien Vimart et de Marie-Rose Dagomet qui se sont mariés dans la région de Vernon le 7 janvier 1775 à 25 et 23 ans alors que les deux pères des conjoints étaient survivants ainsi que la mère de Marie-Rose. C'était un couple assez modeste, lui était domestique et elle devint nourrice par la suite. Ni l'un, ni l'autre ne savait signer bien que Marie-Rose eût un père maître d'école (mais dont le paraphe était très maladroit). Plutôt féconds, ils eurent sept enfants, deux filles et cinq garçons. Leur premier bébé Sébastien est né 1 mois après leur mariage (il a donc été conçu en mai 1774) et mort à moins d'un mois. Parmi les survivants, un seul, Louis Sébastien, se maria et contrairement à ses parents respecta les règles de la bienséance en ne devenant père que 9 mois après la bénédiction nuptiale. Dans les générations précédentes, la chasteté n'avait pas toujours été aussi manifeste. Dans la fratrie de Denis-Sébastien, l'aîné des enfants était venu au monde 7 mois après le mariage de leurs parents et sur quatre des Vimart de cette génération, deux (dont notre Sébastien Denis) avaient devancé le moment de prouver leur fertilité. Si la mère de Marie-Rose a attendu 10 mois pour mettre au monde son premier bébé, sa belle-mère a accouché 7 mois après ses noces. En somme ce couple était presque prédestiné à la conception pré-nuptiale, cumulant tous les facteurs y prédisposant.

Il est du reste possible à l'aide des pourcentages issus de l'analyse économétrique de dresser des profils de jeunes femmes particulièrement exposées à une grossesse pré-nuptiale ou au contraire assez protégée contre ce risque. Je propose ici deux cas limites. D'une part, celui d'une jeune fille de la région de Vernon qui présenterait toutes les caractéristiques favorables à la conception hors mariage : mariage après 1790, conceptions pré-nuptiales

71 Rappelons que dans l'analyse des lieux de résidence, la ville de Pont-l'Évêque sert de référence. Or on constate avec des indices « t » positifs que toute résidence des futurs autre que ce petite centre urbain est associée à une propension à la conception pré-nuptiale : ce que confirme le contenu de l'examen agrégatif (tableau 12), mais pour la résidence des deux futurs, alors que l'analyse économétrique ne retient que la résidence des femmes.

observées lors du mariage de sa belle-mère, dans sa fratrie et dans celle de son mari, elle âgée de 20 ans et lui de 30, conjoint masculin célibataire, beau-père de la future survivant au moment du mariage de son fils, résidence antérieurs des deux mariés dans le même village, fécondité ultérieure très élevée ($I_g = 1100$), conception du premier enfant en juillet, mari journalier ; d'autre part, celui d'une mariée du début du XVIII^e siècle ne répondant à aucun des critères que je viens d'énumérer. Le résultat de ce calcul théorique est assez éloquent : alors que la probabilité de grossesse prénuptiale pour l'ensemble des femmes observées au mariage de 1700 à 1836 était de 10,9 %, le calcul économétrique indique que la probabilité de grossesse prénuptiale serait de 47,2 % pour les jeunes femmes répondant à notre premier profil, soit un risque plus que quadruplé. En revanche dans le second profil, la probabilité de grossesse avant mariage se réduirait à 2,6 %, un triomphe de vertu. Pour le pays d'Auge, un calcul similaire aboutit à un écart moins tranché mais les niveaux de conception prénuptiale sont plus élevés que dans la région de Vernon. On passerait de 16,9 % de mariées enceintes (pour l'ensemble observé de 1700 à 1836) à 50,3 % dans le cas de notre sélection.

Bien évidemment ces calculs un peu théoriques n'expliquent pas tout. Ils fournissent des pistes pour relire les déclarations de grossesse (souvent riches en informations qualitatives) en étant attentif aux reflets de nos observations dans le discours des malheureuses qui échouaient dans leur projet de mariage et comparaissaient honteuses devant les magistrats. Au moment du mariage, la grossesse était pourtant voyante. Était-ce une raison supplémentaire d'en avoir honte ? C'est une question qui mériterait d'être examinée à la lumière de notre documentation sérielle en opposant les mariées enceintes de longue date à celles qui avaient succombé à la veille des noces. Diverses tentatives effectuées dans ce sens n'ont pas suggéré de différences manifestes entre les deux catégories de mariées enceintes (à part la saison, les femmes enceintes à la veille du mariage ayant conçu un peu plus d'enfants en hiver que les femmes convolant dans un état de grossesse avancé). Il est difficile d'aller plus loin dans cette analyse quantitative préliminaire : nous retrouvons ici les limites de ces calculs qui, faute de documentation, ne permettent pas de pénétrer les secrets de famille. Il est à craindre que les écrits intimes ne soient guère plus révélateurs car ce sont là choses dont on ne parle qu'à confesse ou devant le juge, parfois.

Cette enquête a permis au moins de cerner avec certitude quelques traits communs aux mariées enceintes des deux zones et aussi des spécificités plus locales qui ne sont pas étonnantes, si l'on ne perd pas de vue que le Pays d'Auge était nettement plus tolérant à l'égard des conceptions prénuptiales que la

région de Vernon, peut-être parce que dans cet univers herbager riche où l'on rivalisait pour les terres, l'attente du mariage était particulièrement longue. Peut-être aussi pour des raisons culturelles plus profondes, plus anciennes, sans oublier l'émergence de nouvelles attitudes qui se sont développées de manière différentielle.

ANNEXE

Variables retenues pour chaque couple lors de l'analyse économétrique

1. Intervalle protogénésique 0 = pas de conception prénuptiale. 1 = conception prénuptiale
2. Intervalle protogénésique en mois
3. Date de mariage en périodes : 0 = Avant 1730 ; 1 = 1730-1759 ; 2 = 1760-1789 ; 3 = 1790-1836
4. Signature du mari 0 signe ; 1 ne sait pas signer ; 2 pas d'info
5. Signature de la femme *idem*
6. Intervalle protogénésique de la mère de la femme : 0 = pas conception prénuptiale ; 1 = conception prénuptiale ; 2 = indéterminé
7. Intervalle protogénésique de la mère du mari : 0 = pas de conception prénuptiale ; 1 = conception prénuptiale ; 2 = indéterminé
8. Nombre de naissances dans la famille de la femme
9. Nombre de naissances dans la famille du mari
10. Nombre d'enfants mariés dans la famille de la femme
11. Indice de conception prénuptiale (cp) chez les frères et sœurs de la femme : 0 = pas de cp ; 1 = cp ; 2 = indéterminé.
12. Nombre d'enfants mariés dans la famille du mari
13. Indice de conception prénuptiale (cp) chez les frères et sœurs du mari : 0 = pas de cp ; 1 = cp ; 2 = indéterminé
14. Rang de naissance de la femme
15. Rang de naissance du mari
16. Rang de mariage de la femme
17. Rang de mariage du mari
18. Classement de ces distances : 0 = même village ; 1 = 1 à 5 km ; 2 = 6 à 49 km ; 3 = 50 km et plus ; 4 = indéterminé
19. Proximité de résidence entre mari et femme : 1 même village ; 2 villages jointifs ; 3 villages non jointifs ; 4 : indéterminé
20. Densité des habitants au km² dans la résidence de la femme
21. Densité des habitants au km² dans la résidence du mari
22. Taille du village de la femme (population en 1801)
23. Taille du village du mari (population en 1801)
24. Nombre d'enfants du couple
25. Âge au mariage de la femme
26. Âge au mariage du mari
27. Survie du père du mari au mariage S = 1, D = 2, X = 3
28. Survie de la mère du mari au mariage S = 1, D = 2, X = 3
29. Survie du père de la femme au mariage S = 1, D = 2, X = 3

30. Survie de la mère de la femme au mariage S = 1, D = 2
31. Indice I_g de fécondité de couple
32. État matrimonial antérieur de la femme : 0 = célibataire ; 1 = veuve ; 2 = indéterminé
33. État matrimonial antérieur du mari : 0 = célibataire ; 1 = veuf ; 2 = indéterminé
34. Saison de conception du premier enfant : 1 = hiver ; 2 = printemps ; 3 = été ; 4 = automne.
35. Profession du mari :
 - Région de Vernon : 1 = journalier ; 2 = petit paysan ; 3 = artisan ; 4 = notables ; 5 = indéterminé.
 - Région de Pont-l'Évêque : 1 journalier ; 2 = marin ; 3 = artisan ou paysan ; 4 = notable ; 5 = indéterminé.
36. Profession du père du mari : les mêmes catégories qu'en 35
37. Profession du père de la femme : les mêmes catégories qu'en 35
38. Signature du père du mari : 0 signe ; 1 ne sait pas signer ; 2 pas d'info
39. Signature de la mère du mari : 0 signe ; 1 ne sait pas signer ; 2 pas d'info
40. Signature du père de la femme : 0 signe ; 1 ne sait pas signer ; 2 pas d'info
41. Signature de la mère de la femme : 0 signe ; 1 ne sait pas signer ; 2 pas d'info
42. Différence d'âges entre maris et femmes.
43. Caractéristiques géographiques du lieu de résidence de la femme avant son mariage
 - Région de Vernon : 1 = ville ; 2 = vallée de la Seine ; 3 = coteaux et plateaux ; 4 = indéterminés.
 - Région de Pont l'Évêque : 1 = ville ; 2 = mer ; 3 = vallée ; 4 = coteaux et plateaux ; 5 = indéterminés.
44. Caractéristiques géographiques du lieu de résidence du mari avant son mariage : identiques aux précédentes

L'ABBÉ GRÉGOIRE ET LA QUESTION DU MARIAGE DES PRÊTRES SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Agnès Walch

En faisant savoir à la tribune de la Convention, en novembre 1792, qu'il venait d'épouser une certaine Scolastique Desplanques, l'évêque constitutionnel d'Évreux, Thomas Lindet, s'attira les éloges du député Louis-Pierre Manuel. Celui-ci déclencha l'hilarité générale en déclarant qu'il fallait aussi congratuler sa femme qui avait accouché la nuit précédente¹. La Convention s'en amusa fort, événement suffisamment rare pour être mentionné. Mais, dans leur insouciance, les députés se montraient ingrats vis-à-vis d'un homme qui ne s'était résolu à cette fin ni à la légère ni de gaité de cœur. Premier prélat constitutionnel à se marier, l'ancien curé de Bernay², élu évêque contre son gré l'année précédente, ne cherchait pas l'esclandre. Son opinion sur le mariage des prêtres s'était avérée hésitante. Dès 1790, déplorant la pénurie des vocations, il songeait à ordonner des pères de famille, alors que, pourtant, il fut de ceux qui désapprouvèrent publiquement le mariage du vicaire parisien Aubert³. En septembre 1792, dans une lettre pastorale, il justifiait cette fois le mariage des ecclésiastiques, auquel il venait de découvrir un « sens patriotique »⁴. Il était, selon lui, « temps que les prêtres rentrent sous la loi qui régit le genre humain et la nature humaine », parce que la règle du célibat, fruit du « fanatisme » et des « combinaisons politiques », n'avait été inventée par la hiérarchie catholique que pour « dominer son clergé en le frustrant ». Se doutant bien que l'annonce de son propre hymen allait susciter une vive émotion chez ses fidèles normands, il attendit le mois de février 1793 pour leur en faire part. Il

- 1 Ruth Graham, « Le mariage des ecclésiastiques députés à la Convention », *Annales historiques de la Révolution française*, 1985, p. 480-499.
- 2 Henry Turpin, *Thomas Lindet, évêque constitutionnel de l'Eure, député aux États-Généraux, député à la Convention nationale, membre du Conseil des Anciens*, Paris, Dauvin, 1886 ; Dominique J.-M. Soulas de Russel, *Un révolutionnaire normand fidèle aux siens, à son terroir et à ses convictions : Robert-Thomas Lindet à travers sa correspondance familiale de 1789 à 1799*, Luneray, Bertout, 1997.
- 3 Edmond de Pressensé, *L'Église et la Révolution française*, Paris, Librairie Fischbacher, 1889, p. 267.
- 4 *Correspondance de Thomas Lindet pendant la Constituante et la Législative (1789-1792)*, éd. Armand Montier, Paris, Société d'Histoire de la Révolution française, 1899, p. 483.

s'employa ensuite à convertir ses collègues, étant intimement persuadé qu'une telle réforme régénérerait le catholicisme.

Le mariage des prêtres ouvrait-il réellement la voie à une rénovation religieuse ? Cette question peine à être résolue, ce phénomène révolutionnaire étant encore mal étudié. Si Mathiez attira l'attention de la communauté scientifique dès 1926, il ne fut pas immédiatement suivi à cause d'obstacles épistémologiques presque insurmontables⁵. En dresser un inventaire exhaustif s'avère, en effet, impossible en raison des lacunes archivistiques, à moins de se limiter à des monographies de diocèses⁶. Depuis l'origine, les chiffres semblent se dérober. Les historiens se sont bornés à des évolutions à partir d'un fonds unique : les dossiers du cardinal Caprara envoyé en France aux fins de réconcilier les séculiers et les réguliers mariés durant la Révolution⁷. Le premier polémiste à ouvrir le débat, Henri Grégoire, a volontairement réduit le nombre des prêtres mariés à quelque 2 000 cas alors que le légat avait avancé le chiffre de 12 000. Entre les deux, le nombre fluctue en fonction de partis pris idéologiques. Les historiens actuels s'entendent pour évaluer le chiffre total à un peu moins de 6 000 cas, quoique là encore le comptage soit malaisé. Les archives de la légation ne conservent que 3 715 pétitions de prêtres mariés qui implorèrent l'absolution pontificale, laissant de côté ceux qui n'ont pas eu de remords. À cette première difficulté pour connaître un nombre exact à partir d'une source unique et biaisée s'ajoute celle de reconstituer les parcours individuels puisque les documents sont peu bavards et que les registres locaux ont disparu dans la tourmente générale. De l'étude de 2 959 dossiers, Vovelle conclut que la proportion des prêtres mariés est plus forte dans la France du Nord que dans la France du Sud, qu'il y a plus d'ecclésiastiques sans charge d'âmes que de curés, et plus de jeunes ordonnés hâtivement par des évêques constitutionnels que de prêtres âgés⁸. Une thèse soutenue en 1995 est parvenue à reconstituer 4 198 itinéraires biographiques sans arriver à dresser un parcours type⁹. L'étude la plus prometteuse, celle de Langlois et de Le Goff en 1978, aboutit à des conclusions surprenantes¹⁰.

854

5 Albert Mathiez, « Les prêtres révolutionnaires devant le cardinal Caprara », *Annales historiques de la Révolution française*, 1926, p. 1615.

6 Par exemple : Jean Godel, *La Reconstruction concordataire dans le diocèse de Grenoble après la Révolution. 1802-1809*, s. l., CNRS, 1968, p. 275 sq.

7 Jeaninne Charon-Bordas, *Inventaire des archives de la légation en France du cardinal Caprara, 1801-1808*, Paris, Archives Nationales, 1972.

8 Michel Vovelle, *Religion et Révolution. La déchristianisation de l'an II*, Paris, Hachette, 1976, p. 108-133 ; *idem*, *La Révolution contre l'Église. De la raison à l'Être suprême, 1793*, Bruxelles, Complexe, 1988, p. 133-154.

9 Xavier Maréchaux, *Les Prêtres mariés sous la Révolution française*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris I, 1995.

10 Claude Langlois et T.-J.-A. Le Goff, « Les vaincus de la Révolution. Jalons pour une sociologie des prêtres mariés », dans *Voies nouvelles pour l'histoire de la Révolution française* (actes du colloque de Paris, 1974), Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 281-312.

Travaillant par sondage sur un échantillon au 1/6^e, ils ont finalement constaté la complexité de l'affaire. Plus de 70 % des prêtres mariés seraient devenus prêtres entre 1786 et 1793, plus de 77 % des mariages auraient eu lieu entre 1793 et 1795, mais les prêtres ordonnés par les évêques constitutionnels n'auraient choisi de se marier qu'en 1795. Il n'y a donc pas eu de parfaite adéquation entre assermentés, abdicataires et mariés, ce qui pose la question de savoir si le mariage n'a pas été la forme « ultime » et la « plus radicale manifestation » de la déchristianisation révolutionnaire. Voilà une piste intéressante car, si Vovelle ne voulait pas « réveiller le souvenir d'un scandale », au vu des statistiques, il est légitime de se demander de quel scandale il s'est agi. Le chiffre de 6 000 ne représente en proportion qu'à peine 2 % du clergé pré-révolutionnaire, 30 % des abdicataires et moins de 6 % des curés. Sans s'arrêter à l'impossibilité de faire une pesée globale et pour mieux comprendre l'atmosphère sulfureuse dans laquelle le problème a baigné depuis ses origines, nous aimerions faire entendre les voix des témoins de l'époque, revenir aux acteurs eux-mêmes et à leurs réactions face à l'événement.

Le mariage des prêtres a forcément suscité des réactions diverses et contradictoires, encore fallait-il réussir à les retrouver. Or, des documents ont subsisté dans le fonds Grégoire des archives de la Bibliothèque de Port-Royal¹¹. Ce sont des papiers personnels de l'abbé, correspondance active, passive, documents imprimés, brochures annotées, brouillons de travail, qui lui ont permis de rédiger, en 1826, sa monumentale *Histoire du mariage des prêtres*. Henri Grégoire occupe une position centrale au sein de l'Église constitutionnelle ainsi que dans les diverses assemblées révolutionnaires dont il fut membre et, à ces deux titres, son avis a été constamment sollicité¹². Ses papiers représentent une source exceptionnelle, inédite à ce jour et indispensable pour qui veut saisir de l'intérieur les réactions au problème. Confronté à une réalité dérangeante pour lui, Grégoire a cherché, sinon à comprendre, du moins à s'informer, à peser le phénomène, à lui trouver des raisons et à en prévoir les conséquences. Il a accumulé notes de lectures, lettres, pamphlets, livres, autant de documents hétéroclites dont la richesse ne se mesure pas au nombre. Les chiffres brillent, en effet, par leur modestie, puisque sont conservés 84 lettres manuscrites et 61 ouvrages¹³. On est un peu surpris de cette faiblesse numérique, d'autant que Grégoire évoque lui-même l'abondance de la correspondance reçue¹⁴.

11 Le repérage des documents a été réalisé avec l'aide de la bibliothécaire, Valérie Mürger, que je remercie.

12 Rita Hermon-Belot, *L'Abbé Grégoire. La politique et la vérité*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 229.

13 Ces livres ne recourent qu'en partie ceux contenus dans les Archives de la Révolution française, disponibles sous forme numérisée à la Bibliothèque nationale de France.

14 [Henri] Grégoire, *Histoire du mariage des prêtres en France, particulièrement depuis 1789*, Paris, Baudouin frères, 1826, p. 111.

Vingt-mille lettres lui auraient ainsi été adressées, mais le climat s'étant rapidement détérioré, Grégoire brûla presque tous ses papiers le soir du 7 novembre 1793 afin d'effacer les traces les plus compromettantes¹⁵. La répartition chronologique des manuscrits suit les troubles révolutionnaires : 8 documents seulement ont survécu à la Terreur, 27 sont datés de l'année 1795, 17 de 1796 et 11 de 1797. À partir de 1798, leur nombre décroît progressivement jusqu'en 1808. Le fonds Grégoire relatif au mariage des ecclésiastiques se présente donc comme une bibliothèque de travail où sont archivés des documents variés. À côté des livres, figurent 61 lettres reçues par l'abbé, 5 copies de missives qu'il a envoyées à des confrères, 8 documents administratifs et 9 lettres adressées un autre destinataire. La mention « répondu », tracée de sa propre main, indique que ses documents ont servi pour régler des cas précis. Ses correspondants sont à 98 % des ecclésiastiques dont les jugements reflètent l'état d'esprit général du clergé et ceux des laïcs côtoyés journalièrement.

856

Plusieurs ouvrages, publiés au XVIII^e siècle, avaient répertorié les avantages du mariage et les inconvénients du célibat pour le clergé, mais ce n'était pas encore un sujet d'actualité lorsque s'ouvrirent les états généraux¹⁶. Le célibat ecclésiastique ne fut d'ailleurs aboli ni par le décret du 13 février 1790, qui supprimait les vœux monastiques, ni par la Constitution civile du clergé. Le sujet ne devint central qu'à la faveur d'une véritable campagne d'opinion, appuyée sur la publication de brochures et orchestrée par la presse girondine. *La Feuille villageoise* se lança à partir de septembre 1791 dans une opération éditoriale en faveur du mariage des prêtres et créa une rubrique matrimoniale du clergé français. À la suite du décret du 27 août 1791, qui instaurait un mariage civil, des prêtres se marièrent¹⁷. Mais ce n'est qu'en août 1792 que des pressions commencèrent à être exercées : un décret accorda le maintien de leur pension aux seuls ecclésiastiques qui trouvaient une épouse ; en juillet 1793, il leur fut interdit de s'opposer au mariage de leurs confrères et, le 13 novembre 1793, il fut décidé que les prêtres, sommés deux jours plus tôt de renoncer au sacerdoce, seraient dispensés de déportation ou d'emprisonnement s'ils convolaient en justes noces après leur abdication.

À l'issue de la Terreur, lorsque Grégoire obtint la réouverture des églises, se posa le problème de les desservir à nouveau. Or, le clergé constitutionnel avait été considérablement déstabilisé et il s'avérait nécessaire de le reconstituer. Dans ces circonstances, on comprend les tourments de ceux qui, terrorisés, avaient failli à leur engagement initial et leur attente fébrile des décisions des évêques qui devaient

15 Cécile Gazier, *Histoire de la société et de la bibliothèque de Port-Royal*, Paris, PUF, 1966.

16 Bernard Plongeron, *Théologie et politique au siècle des Lumières (1770-1820)*, Genève, Droz, 1973, p. 192-198.

17 Paul Chopelin, « Le débat sur le mariage des prêtres dans les diocèses de Rhône-et-Loire au début de la Révolution (1789-1792) », *Chrétiens et Sociétés. XVI^e-XX^e siècles*, 10, 2003, p. 69-94.

se réunir en concile pour trancher la question. Or, Grégoire était farouchement hostile à la réintégration des prêtres mariés même s'ils quittaient leur épouse. Dès le début de la Révolution, il avait manifesté des réserves vis-à-vis d'un changement de discipline, mais son opinion ne s'étant manifestée qu'en petit comité, beaucoup le supposaient libéral et se montrèrent étonnés d'apprendre qu'il ne l'était pas. Un ancien curé de l'Indre, désireux de reprendre son état, tout en restant uni à une épouse qui, dans des « temps orageux », avait bien voulu partager avec lui sa fortune et son bien, avait entendu dire que dans le diocèse de Blois, Grégoire avait tonné contre les prêtres mariés et que plusieurs « avaient failli être écrasés par le peuple ». Cette nouvelle l'ayant fortement tourmenté, il aimerait se persuader qu'il ne s'agit que d'une fausse rumeur, comme il l'écrit le 3 mai 1797¹⁸. L'opinion de Grégoire, au fur et à mesure qu'elle devint publique, apparut intolérante à beaucoup de ceux qui lui faisaient confiance. À dénoncer ainsi de manière universelle les prêtres mariés, on pouvait sembler faire de la surenchère à un moment inopportun et s'attirer beaucoup d'inimitiés, prévoyait un pasteur du diocèse de Strasbourg en avril 1796¹⁹. Malgré tout, tant que le sujet n'avait pas été tranché officiellement, beaucoup gardaient espoir de le voir se forger une opinion nouvelle et lui firent part de leur désaccord avec déférence. La question ne se pose pour Grégoire que d'une seule façon : peut-on autoriser un prêtre à être marié ? Ceux qui n'auraient nullement l'intention de revenir aux fonctions du ministère sacré ne l'intéressent pour ainsi dire pas. En revanche, ceux qui, devenus époux et bien souvent pères, « bourrelés de remords »²⁰, veulent reprendre leurs fonctions, ceux-là posent une difficulté majeure.

Quel était donc le problème ? Comment les correspondants de Grégoire l'ont-ils envisagé ? Les interlocuteurs analysent de diverses manières la situation qui se présente à eux au cours des différentes étapes de la Révolution. Toutes les opinions paraissent s'exprimer, de la pétition en faveur d'un changement de discipline à la condamnation la plus tranchée. Quatre types de situations ont pu se présenter. Premièrement, le mariage est fictif, c'est-à-dire que le prêtre n'a jamais vécu avec sa femme. Les cas de curés, généralement âgés, qui ont été forcés de convoler avec leur bonne ou leur cousine sont, de loin, les plus nombreux. Et ces « époux malgré eux » veulent reprendre leurs fonctions, car ils n'ont jamais cessé de se considérer comme prêtres. Deuxièmement, le mariage ne résulte pas d'un choix volontaire, mais est bien réel, le prêtre ayant des enfants. Ces cas sont les plus délicats. Troisièmement, le mariage fut volontaire. L'entrée dans les ordres résultait d'une contrainte et la Révolution a fourni une occasion inattendue pour se libérer d'un joug imposé.

18 Bibliothèque de Port-Royal, Fonds Grégoire manuscrit (GR) [désormais BPR, GR] 660.

19 BPR, GR 1434.

20 [Henri] Grégoire, *Histoire du mariage...*, *op. cit.*, p. 112.

Ces hommes souhaitent simplement pouvoir faire célébrer leur union à l'église et s'approcher des sacrements comme simples laïcs. Quatrièmement, le mariage fut un geste patriotique. Quelques lettres vantant les mérites de la vie matrimoniale attestent de la force d'un courant qui a cherché à profiter des événements pour faire modifier en France la discipline traditionnelle. Face à ces quatre situations schématiques, les réactions sont diverses. Si, parmi les correspondants de Grégoire, l'hostilité au mariage des prêtres domine (presque la moitié des opinions clairement exprimées), ce sentiment peut s'accompagner d'indulgence bienveillante pour ceux qui relèvent des premières catégories (un tiers). Rigoureux sur le principe, ils demandent des accommodements en raison des circonstances particulières. Très peu sont intraitables, certains approuvent (12 %) quand d'autres n'ont pas véritablement d'idées bien tranchées sur une question qui les dépasse (un peu moins de 10 %).

858

Pour la majorité des correspondants de Grégoire, le manque de curés est si cruel qu'il faudrait autoriser ceux qui se sont mariés à revenir à leur ancien état à condition qu'ils renoncent à leur mariage. C'est le sens, par exemple, de la missive envoyée par le clergé du canton d'Aspes en Haute-Garonne en juillet 1795²¹. Le curé de Quatremares, près de Louviers dans l'Eure, fait valoir la même opinion le 12 juin précédent²². Il craint une trop grande sévérité à l'encontre de ceux qui se sont mariés non par « libertinage » mais parce qu'ils voulaient « se soustraire à une nouvelle persécution ». L'intolérance risque, selon lui, de conduire à un schisme religieux. Et il évoque son propre mariage avec une femme charitable qui l'a sauvé de la déportation et avec laquelle il assure avoir vécu « comme frère et sœur ». Il ajoute qu'il a cru qu'il pouvait se marier, parce qu'il a vu son évêque marié et d'autres encore, et aussi parce que la Convention a favorisé le mariage des prêtres par plusieurs décrets. Il a cessé ses activités ecclésiastiques lorsque l'armée révolutionnaire a saccagé l'église de Saint-Didier que desservait son beau-frère, et il se vante d'avoir, par son attitude, préservé son église qu'il a recommencé à desservir le dimanche de la Passion qui suivit la liberté de culte obtenue par Grégoire à la Convention. Et il insiste, affirmant que « le peuple voit dans les prêtres célibataires d'anciens mauvais sujets », tandis que les « mariés sont restés fidèles à leur troupeau et ont conservé leur confiance ».

Le cas de figure est semblable pour un curé jureur du diocèse de Toulouse, noble de surcroît, « deux taches qui me dénotoient déjà comme gibier de la guillotine », explique-t-il, « sans que la religion y dut gagner un degré de splendeur de plus »²³. Il s'indigne qu'on ne laisse aux pécheurs aucune espérance et ajoute : « Vous m'allez obliger de me plaindre que la société des fidèles de Jésus-Christ est devenue une

21 BPR, GR 424.

22 BPR, GR 255.

23 BPR, GR 376.

assemblée de terroristes, à Dieu ne plaise ». Ne s'étant marié qu'avec une femme âgée, poussé par des « clubistes forcenés » qui voulaient le flétrir aux yeux de ses paroissiens, n'ayant jamais vécu que chastement avec elle, il estime n'avoir jamais renoncé aux devoirs de son ordre et à l'exercice de sa condition que seule la Terreur lui a fait suspendre. Il ne comprend pas pourquoi il serait exclu et il évoque quelques-unes des persécutions que, nouveaux martyrs chrétiens, les hommes comme lui ont eu à subir, alors que les évêques, fermés à toute compassion, sont comme « déchus à un si bas degré de la douceur que mettoient en usage ceux de la primitive Église lorsqu'ils recevoient dans le giron de cette mère commune ceux qui avaient péché ». L'un de ses collègues raconte une histoire similaire. L'absence de curés et de vicaires alors que les églises sont en train d'ouvrir à nouveau devrait faire pencher la balance en faveur d'une amnistie générale. Et l'homme, qui gagne sa vie en instruisant les enfants, vient d'être contacté par les habitants qui sont

venus le prier de servir de prêtre et de curé. Je vous demande pardon pour ma chute, regrettant mon état de prêtre que j'ai toujours aimé. Vous savez que le Fils de Dieu n'est pas venu sur terre pour chercher les justes mais les pécheurs²⁴.

Comble de l'ironie, c'est pour s'être opposé au mariage des ecclésiastiques qu'il affirme avoir été contraint de convoler. Il n'a entrepris des démarches officielles pour être réintégré dans ses anciennes fonctions que depuis qu'il est veuf puisque, rappelle-t-il opportunément, l'Église n'a jamais refusé d'ordonner des veufs.

Bien des prêtres qui n'ont pas failli se montrent compréhensifs, estimant qu'ils ne doivent qu'à la chance de n'avoir pas péri, et que le caractère faible et craintif de ceux qui sont « tombés » et leurs remords sincères sont des raisons qui devraient inciter à la clémence. Le 14 décembre 1795, l'évêque des Ardennes, Nicolas Philibert soumet un cas douloureux à Grégoire. Un confrère, dont il tait le nom par discrétion, qui prétend ne s'être marié que pour échapper à la mort et n'avoir vécu que chastement avec son épouse sous les yeux de ses parents, lui demande conseil car une voisine et des paroissiens sont venus le trouver pour lui demander de célébrer la messe. L'évêque aimerait l'y autoriser, d'autant qu'il se rappelle qu'il l'avait rencontré en 1792 lors d'une visite pastorale dont il avait été très content²⁵.

Il ressort donc de ces lettres que, si le mariage est condamné par principe, les situations individuelles suscitent commisération et compréhension. La pénurie de pasteurs est telle que bon nombre est d'avis de rétablir les anciens curés sans être trop regardant, « considérant uniquement la grandeur de la moisson et le peu d'ouvriers »²⁶, et propose la solution pratique consistant à les déplacer pour

²⁴ BPR, GR 383.

²⁵ BPR, GR 52.

²⁶ BPR, GR 329.

les affecter à une autre cure dans un diocèse éloigné. Même lorsque le mariage s'est accompagné de relations sexuelles et d'une vie matrimoniale véritable, ces hommes qui « n'ont point été conduits par esprit d'irréligion, mais par crainte et pusillanimité », disent deux correspondants anonymes en 1799, devraient avoir droit à l'indulgence, car « pasteurs et troupeaux, tout a failli et attendent un vrai pasteur qui remise tout dans le même berceau »²⁷. La Révolution avait voulu faire table rase du passé, il faudrait faire table rase de la Révolution pour repartir sur des bases nouvelles en oubliant cet épisode douloureux.

860

Le rigorisme des évêques groupés autour de Grégoire fut un obstacle majeur à la réorganisation religieuse dans le cadre de l'Église constitutionnelle. Un concile fut convoqué à Paris et ouvert le 15 août 1797 en la cathédrale Notre-Dame rendue au culte catholique. Les prélats écrivirent au pape, mais ne reçurent jamais de réponse. Le concile déclara que tous les pasteurs qui étaient restés fidèles à leur vocation étaient appelés indistinctement à l'exercice du ministère qu'elle qu'ait été leur position sur la Constitution civile du clergé. Un second concile, ouvert le 29 juin 1801, devait achever la réorganisation, mais le Premier Consul lui donna l'ordre de se dissoudre. La question n'était plus entre les mains du clergé constitutionnel. Le pape envoya un légat afin de régler au cas par cas les situations litigieuses. On sait que la majorité des prêtres mariés abandonna le ministère sans regret. La moitié du contingent rompit définitivement avec l'Église, illustrant par son attitude la désaffection d'une partie de la société vis-à-vis de la religion. Quant à ceux qui souhaitèrent une réconciliation parce qu'ils souffraient d'être tenus à l'écart de la vie sacramentelle, ce fut généralement pour faire réhabiliter leur mariage. Seuls 16 % d'entre eux demandèrent à reprendre leurs fonctions. Contrairement à Grégoire qui refusait la moindre compromission, Caprara fit preuve de souplesse, acceptant de réintégrer dans les ordres les veufs et ceux qui ne vivaient plus avec leur femme ; il suivait donc l'opinion de la majorité des correspondants de l'ancien évêque de Blois.

N'ayant concerné qu'un faible nombre de prêtres, souvent ordonnés tardivement et rapidement, le mariage des ecclésiastiques n'apprend donc rien sur les dysfonctionnements du clergé au XVIII^e siècle. Car ceux qui plaidaient pour une réforme de la discipline ont été dépassés par la violence des déchristianisateurs. Forcer les prêtres à convoler en justes noces visait à anéantir la religion en supprimant la caste sacerdotale et non à la transformer. « Le scandale des prêtres mariés appartient à l'histoire, il est passé », concluait Grégoire en 1826, prédisant le triomphe du célibat sacerdotal « jusqu'à la consommation des siècles ». Du mariage des prêtres, il ne fut, de fait, plus guère question.

27 BPR, GR 137.

LE MONDE MÉCONNU DES « PAUVRES HONNÊTES ». NEUF CENTS PETITS PRÉBENDÉS LILLOIS EN 1693

Alain Lottin

Le 22 décembre 1693, alors qu'une des plus graves crises du XVII^e siècle est à son paroxysme, le Magistrat de Lille ordonne à toutes les personnes qui bénéficient de prébendes liées à des fondations d'en faire déclaration au procureur de la ville dans les huit jours. Celle-ci doit contenir leur nom, surnom, âge, domicile, profession, la composition de la famille, la mention de la prébende dont ils bénéficient, sa nature, son montant. Ils doivent indiquer à quel titre ils en jouissent et depuis quand, ainsi que les noms des collateurs, administrateurs et payeurs de cette fondation. Ces derniers doivent de même fournir un document récapitulatif par fondation contenant les mêmes informations et signé de leur main. Si les uns et les autres ne s'acquittent pas de cette obligation dans les délais, les premiers seront déchus de leur prébende, les receveurs de leur commission et tous frappés d'une amende. La motivation de cette ordonnance est très brièvement énoncée. Certains particuliers jouiraient de plusieurs prébendes, « reçues en argent, grains ou autrement » ou seraient « en estat de vivre d'ailleurs »¹.

Cette chasse aux faux pauvres ou aux « cumulards », peu de jours avant Noël 1693, s'explique par l'extrême dénuement dans lequel se trouve alors une grande partie de la population et l'insuffisance des ressources du Magistrat pour y faire face.

LA DRAMATIQUE CRISE DE 1692-1694

Sans nous étendre longuement sur la crise, puisqu'elle n'est pas l'objet de notre étude mais le déclencheur des documents qui retiennent notre attention, il faut néanmoins caractériser sa nature et ses grands traits à Lille. À cet égard, tout est dit dans une ordonnance municipale de juillet 1693 :

¹ Archives municipales de Lille [désormais AML], registre aux ordonnances du Magistrat [désormais reg. OM], n° 393, fol. 242 v°, 22 décembre 1693.

L'extrême nécessité dans laquelle sont les pauvres de cette ville [est causée] par la continuation de la guerre, la cessation du commerce et des manufactures et par la chèreté des vivres².

À cette date la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg ou encore de Neuf ans dure depuis 1688. La France est isolée face à une vaste coalition, et une fois de plus la Flandre et le Hainaut sont en première ligne. Les combats sont proches (Fleurus, 1690 ; Namur et Steinkerque, 1692, Neerwinden, 1693) ; les troupes françaises, nombreuses en ces territoires, et l'ennemi soumettent les habitants à de fortes contributions. Et surtout les échanges économiques et humains sont une fois de plus interrompus avec les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols³. La crise de subsistances qui survient en 1692 aggrave considérablement la situation. Pierre Goubert a souligné l'extrême gravité de cette famine. « Il nous apparaît aujourd'hui avec une aveuglante lumière que de l'été 1693 à l'été 1694, la grande majorité des Français ont été menacés, atteints ou tués par la famine », écrivait-il en 1966⁴. Le tisserand lillois, Pierre-Ignace Chavatte dont nous avons étudié la chronique est très probablement au nombre de ces victimes puisque celle-ci s'interrompt brutalement en 1693⁵. Son précieux témoignage existe néanmoins pour 1692 :

862

Au commencement du mois de septembre [1692] le bled et la farine vint sy chère [...] que sur 2 jours de temps fut renchéry au avot dix à douze sous un avot [...]. Encore n'en scavoit-on pas en trouvez pour argent [...]. Et le 5e dudit mois les messieurs du magistrat y on my remède et eux-mesmes estoient au marchéz avec tous les sergeans et commis.

Effectivement le Magistrat prend une ordonnance, la première d'une longue série, pour tenter de contrôler le marché. Mais, comme le constate Chavatte, le blé

a encore renchéry petit à petit et le pauvre peuple ne pouvoit vivre par ce que les mestiers n'alloient pas et n'avoit pas de gaignage pour vivre [...]. Et toutes sortes se vendois au double.

2 *Ibid.*, fol. 221, 31 juillet 1693.

3 Sur cette période, voir Alain Lottin et Philippe Guignet, *Histoire des provinces françaises du Nord, de Charles Quint à la Révolution française*, Arras, Artois Presses université, 2006.

4 Pierre Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, 1966, p. 166-167.

5 Alain Lottin, *Chavatte ouvrier lillois : un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979 [première édition, Lille, Raoust, 1968]. Ce livre est une étude de Chavatte dans le milieu lillois. Pour la source elle-même, voir *Chronique mémorial des choses mémorables par moy Pierre-Ignace Chavatte (1657-1693)*, éd. Alain Lottin, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 2010.

De surcroît, toujours selon la même source,

le 18 septembre, en début d'après-midi fit un tremblement de terre en la ville de Lille et icy à l'entour [...] lequelles eurent beaucoup de cheminées abbatues... Dessus le pavé c'estoit toute tuile qu'on passoit dessus. Et les ouvriers qui travailloient dessus leurs otilles [métiers] trembloient dessus comme dessus une balanchoire.

La famine s'installe et la situation se dégrade rapidement. Le Magistrat autorise la fabrication de pain de moindre qualité et certains en profitent. « Des pauvres gens aiant acheté du bled et fait du pain, dont le pain estoit comme tous pourrie rouge et noir » le portent à la maison de ville. « C'estoit une grande horreur de le voir, note Chavatte. Et plusieurs gens pleuroient ». Le 13 décembre 1692, le Magistrat ordonne d'augmenter la ration alimentaire des personnes enfermées dans la Bonne et Forte Maison, ou Raspuck⁶. Il fait acheter du blé en Artois, dans les pays du Nord, et le 5 janvier 1693 fait ouvrir un marché libre de pains dans la cour de l'hôtel de ville. Rien n'y fait : la pénurie est dramatique. Le prix de la razière de blé valait en moyenne 7 l.p. (livres parisis) monnaie de Flandre, soit 3 florins 10 patars. Il atteint 23,14 l.p. en 1692-1693 et 25,37 l.p. en 1693-1694, c'est-à-dire son maximum séculaire. Encore s'agit-il d'une moyenne annuelle d'un prix officiel⁷.

La crise manufacturière est tout aussi sévère. « On n'avoit que le travailles des pauvres merchinaires bon marchez. Il l'eu bien fault travailler pour néant [...]. O Dieu, quelle cruauté », gémit notre sayetteur. Les documents émanant du corps de métier confirment cette détresse. Alors qu'en 1684 on comptait 1 161 métiers battants pour la sayetterie, il n'en reste que 785 en 1692 et 562 en 1694. Le produit des taxes mis sur les étoffes s'effondre de 65 168 l.p. à 36 445 l.p. Et la bourgeterie n'est pas mieux lotie⁸. L'intendant Dugué de Bagnols dans son *Mémoire* de 1698 ratifie ces assertions. Il considère que le nombre de maîtres est réduit « à la moitié et que le nombre des ouvriers est aussy fort diminué ». Chavatte pour sa part a signalé qu'un bon nombre ont quitté la ville abandonnant « leurs femmes et leurs enfants à messieurs ».

6 Toutes ces ordonnances figurent dans AML, reg. OM, n° 393, *passim*.

7 AML, n° 777, registre aux prisées des grains. Nous avons calculé les moyennes par année de récolte (Alain Lottin, *Chavatte...*, *op. cit.*, p. 108). Rappelons que Louis XIV oblige les Flamands à abandonner la livre parisis monnaie de Flandre comme monnaie de compte au profit du florin carolus divisé en 20 patars qui vaut le double. Le florin vaut les 5/4 de la livre tournois de France. Le changement à Lille est effectif en 1682 dans les comptes de la ville, mais pas dans ceux de la Bourse des pauvres.

8 AML, Aff. gén., C. 1177 et 1178. Sur ces questions voir aussi Philippe Guignet, *Vivre à Lille sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000.

LES SECOURS AUX PAUVRES : UNE ORGANISATION COMPLEXE

Il appartient, en effet, à Messieurs du Magistrat de secourir les pauvres de leur ville. La Bourse commune des pauvres qu'ils ont créée en 1527 est devenue l'instrument essentiel de l'aide sociale mais non le seul. Les comptes semestriels de cette institution conservés sur plus de deux siècles et que nous avons dépouillés entièrement révèlent l'ampleur de l'effort fait⁹.

Tableau 1. Extraits des comptes de la Bourse Commune des pauvres de Lille (montants en florins)

Année	Recettes	Dépenses	Dont aumônes distribuées	Nombre d'orphelins entretenus
1/11/1687-30/10/88	63 886	62 461	34 935	131
1/11/1690-30/10/91	72 457	75 476	37 412	163
1/11/1691-30/10/92	69 945	74 995	42 208	187
1/11/1693-30/10/93	66 083	62 334	54 881	296
1/11/1693-30/10/94	69 271	68 577	39 731	421

864

L'examen détaillé des distributions d'aumônes par quinzaine est sans surprise quant à la répartition paroissiale.

Tableau 2. Distribution d'aumônes par quinzaine dans les paroisses du 1^{er} novembre 1692 au 31 décembre 1693 (14 mois)

	en florins	en pourcentage
Saint-Sauveur	11 030	29
Saint-Maurice	9 056	23,8
Sainte-Catherine	5 595	14,7
La Madeleine (<i>intra-muros</i>)	3 565	9,3
Saint-Étienne	3 356	8,8
Saint-Pierre	2 742	7,2
Saint-André (<i>intra-muros</i>)	2 721	7,1

Les trois grandes paroisses ouvrières sont logiquement en tête ; toutefois on constate qu'à l'ombre de la collégiale et du chapitre Saint-Pierre les rues de cette petite paroisse sont assez largement peuplées de pauvres gens. Finalement seule la paroisse Saint-Étienne au centre de la cité fait figure de paroisse bourgeoise, ce qui n'exclut pas la présence des pauvres sur son territoire.

9 Ils figurent dans les archives du bureau de bienfaisance de Lille déposées aux Archives municipales de Lille. Ils sont tenus par semestres, du 1^{er} novembre au 31 octobre. Nous préparons un livre sur *Trois siècles d'aide sociale et de lutte contre le paupérisme à Lille (1500-1790)* avec des comparaisons pour d'autres villes de Flandre et de Hainaut. Les distributions d'aumônes sont mentionnées par mois et par paroisses ce qui permet les calculs. On ne peut donner un chiffre de population très précis pour les paroisses : en 1677 Saint-Maurice a plus de 9 000 habitants, Saint-Sauveur, puis Saint-Étienne approchent ce chiffre, Sainte-Catherine en a près de 6 000. Les trois autres sont moins peuplées.

L'effort est considérable mais il est insuffisant et les besoins et les ressources manquent. C'est pourquoi le 31 juillet 1693 le Magistrat désigne nominalement dans chacune des sept paroisses un Commissaire auquel « les personnes charitables [...] porteront leurs aumosnes pour estre partagées et distribuées par nos ordres ». Le Magistrat souhaite que cette mesure centralisatrice soit comprise de la population. « Nous prions le peuple de faire réflexion que par les distributions qui se feront, le nombre infini de mendiants qui est fort important diminuera », car les aumônes « qui se feront ès mains des commissaires » tariront leurs ressources « ce qui entraînera le départ des estrangers dont le nombre n'est pas petit »¹⁰.

Apparemment des difficultés juridiques surgissent exigeant un arrêt du parlement de Tournai le 23 novembre 1693. Le 26 décembre « les commissaires établis pour le soulagement des pauvres » commencent les distributions de pains à Saint-Sauveur et à Saint-Pierre et trois jours plus tard dans les autres paroisses. La mendicité est strictement interdite et les contrevenants sont sévèrement punis. En cas de récidive les hommes de plus de seize ans seront condamnés à trois ans de galère. « Les estropiés et les femmes qui ne sont pas grosses » seront condamnés au fouet et à l'exposition au carcan les jours de marché. Le fouet sera de même de rigueur contre « les enfants de plus de douze ans en état de faire quelque travail » en cas de récidive. « Pour que la deffense de mendier ait son plein et entier effect, nous deffendons à tous [...] de donner l'ausmone sous quelque prétexte que ce soit » sous peine de trois florins d'amende.

De plus, « afin que les mendiants accoutuméz à l'oisiveté puissent se remettre au travail et subsister par eux-mêmes, les commissaires prendront soin de leur procurer du travail ». Ceux qui le refuseront seront chassés de la ville et seront appréhendés et grièvement punis s'ils rentrent. Enfin le 9 janvier 1694 obligation est faite à ceux qui bénéficient des distributions de pain de porter une fleur de lys, marque de la ville, sur leur poitrine¹¹.

C'est dans cette conjoncture dramatique qu'intervient, le 22 décembre 1693, l'ordonnance qui s'adresse aux prébendés et qui retient plus spécialement notre attention. Le Magistrat sait en effet que la Bourse commune des pauvres et les services spéciaux mis en place ne sont pas les seuls dispensateurs de secours, loin de là, et nous l'avons souligné à plusieurs reprises. Il est très difficile d'en dresser un panorama complet et de surcroît hors de cause dans cet article¹². Il faut

¹⁰ AML, reg. OM, n° 393, fol. 221-222.

¹¹ *Ibid.*, fol. 243 et 248.

¹² Nous tenterons de le faire dans l'ouvrage évoqué note 9. Pour l'instant se reporter à notre thèse d'État, à notre étude sur Chavatte et à notre récente histoire de Lille – respectivement : *Lille, citadelle de la Contre-Réforme ? 1598-1668*, Dunkerque, Éd. des Beffrois, 1984 ; *Chavatte..., op. cit.* ; *Lille, d'Isla à Lille-métropole*, Lille, La Voix du Nord, 2004 – ainsi qu'à

toutefois en donner un aperçu rapide pour comprendre la situation et surtout apprécier les prébendes et fondations qui vont être évoquées.

Ce monde de l'assistance comprend d'abord les hôpitaux-hospices médiévaux importants comme Comtesse, Saint-Sauveur, ou à moindre degré Gantois, ou modestes tels Saint-Julien, Saint-Jacques, des Grimaretz, des Marthes ou des Vieillettes. Ils accueillent très majoritairement mais pas exclusivement, outre des malades, des invalides, des vieillards, etc. S'y sont ajoutées au XVII^e siècle d'autres maisons fondées sous l'influence de la Réforme catholique. C'est le cas par exemple de l'hôpital Notre-Dame de la Charité en 1633 fondé par François Heddebaut pour « de pauvres femmes, veuves ou filles chartrières les plus débiles et abandonnées de secours humains ». De même les Vieux-Hommes ou Maison Saint-Charles Borromée fondée par François Van Hoygueslot (1622) accueille cette clientèle et l'hôpital du Saint-Esprit (1650-1655) 14 malades, l'hôpital Saint-Joseph fondé par Jeanne de Rebreviettes (1664-1671) prend les Incurables. Toutefois d'autres maisons, telle celle fondée par Jean Stappaert (1656) est destinée à dix filles, saines ou malades, ou la Maison Saint-Anne dite de la Noble Famille fondée par M. A. de Sepmeries (1683) accueille des jeunes filles nobles de parents déchus. Dans tous ces cas le processus est le même. L'initiateur établit la fondation et ensuite d'autres donateurs l'accroissent¹³. Parmi ceux-ci figurent des fondateurs que nous allons retrouver ci-dessous.

Des établissements spécialisés accueillent également des orphelins, telles la Maison des Orphelins de la Grange ou Bleuets, les Bonnes Filles de la Conception Notre-Dame, la Maison de la Présentation Notre-Dame créée par Martine Degrave, Anne et Antoinette Chuffart en 1605-1609, et la maison des Bapaumes fondée par Guillaume de Bapaume, et ceci en sus des orphelins entretenus par la Bourse commune des pauvres. De même la ville s'occupe en régie directe des enfants trouvés alors que la Bourse entretient des abandonnés¹⁴. Les Madelonnettes ou Repenties accueillent des débiles et insensées tout comme les Bons Fils qui ont aussi une maison de réclusion comme l'est le Raspuck ou Maison Forte. N'omettons pas le rôle social tenu par les deux Monts de Piété, celui officiel de W. Cobergher (1628) et le vrai Mont de Piété créé par B. Masurel (1603).

Philippe Guignet, *Vivre à Lille...*, *op. cit.*

13 Voir Alain Lottin, *Lille, citadelle...*, *op. cit.*, et les différents fonds des archives hospitalières et des archives municipales de Lille, ainsi que notre contribution dans *Histoire de Lille*, dir. Louis Trénard, t. 2, *De Charles-Quint à la conquête française*, Privat, 1981.

14 Alain Lottin, « Le placement des enfants abandonnés à Lille dans la première moitié du XVII^e siècle », dans *Liber amicorum Claude Lannette*, dir. Claudine Wallert, Lille, Commission historique du Nord, 2001, p. 225-235.

Surtout la création de la Bourse commune des pauvres (1527) n'a pas fait disparaître les « charités paroissiales » gérées par leurs « pauvriers », même si leur développement a été sévèrement freiné au profit de l'institution centrale. Il suffit de dépouiller les fonds d'archives qui les concernent pour s'en convaincre. Indiquons simplement que les recettes venant de propriétés terriennes, immobilières, de rentes, etc. et les dépenses annuelles se situent à environ 5 000 florins pour les plus importantes (Saint-Sauveur, Saint-Étienne) et 2 500 florins pour les autres. Certes une partie des « mises » est consacrée aux frais d'église et à la rétribution de desservants pour les obits, messes et autres services. Il existe aussi des distributions parfois originales, telles le lard des Innocents – 200 pièces de porcs distribuées le 27 décembre – ou le bœuf de la Saint-Luc à la charité Saint-Étienne. Et il faut souligner, dans notre perspective, que chacune d'entre elles ont aussi diverses fondations qui s'adressent aux pauvres : une vingtaine à Saint-Sauveur par exemple en 1691. Ainsi la fondation de Gérard Le Drut prévoit la distribution de 120 pains lors des six offices annuels de Notre-Dame ; celle de Martin Deleboë le don de cent pains de trois sols lors de deux obits annuels ; Jean Rose ordonne des distributions de pains et de souliers. Un récolement des fondations de la charité de Saint-Étienne dénombre 55 fondations en 1737. Et l'on pourrait multiplier les exemples. Leur existence ne peut être ignorée.

Il en va de même pour les fondations effectuées dans le cadre même de la Bourse des pauvres avec leurs prescriptions spécifiques. Nous en avons répertorié 63 de 1584 à 1667, représentant un capital initial de 233 442 florins. Certaines distribuent des secours non négligeables, telles celle de F. Fernande qui donne à 12 pauvres sayetteurs et 12 pauvres filles 24 florins par an chacun, celle d'Antoinette Déliot, épouse de Jean Le Vasseur, qui attribue 26 florins par an à 12 pauvres ou de Martin Muette également de 26 florins à 50 pauvres¹⁵. Il faut encore y ajouter de grosses fondations spécifiques gérées à part sous le contrôle du Magistrat, telle l'École de P. et H. Déliot (1554-1563) ou celle très originale de leurs enfants (1584) en faveur de 18 maîtres sayetteurs en difficulté, avec rotation annuelle, chiffre porté à 24 en 1592. Un document du milieu du XVIII^e siècle précise que ces fondations n'ont jamais manqué d'argent car « les deniers qui les alimentent ont toujours esté regardé comme privilégiéz »¹⁶.

15 AML, archives du bureau de bienfaisance de Lille, fonds des charités paroissiales A à F.

16 Sur l'école Déliot, voir Alain Lottin, « Marchands, réforme protestante et instruction des enfants pauvres à Lille au milieu du XVI^e siècle », dans *Enfance, assistance et religion à l'époque moderne*, Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Gutton, Lyon, RESEA-LARHRA, 2006. Par ailleurs on trouve aux AML des documents et comptes de l'autre fondation Déliot pour les pauvres sayetteurs.

Restent les fondations qui ne sont inscrites dans aucun des cadres institutionnels précités. Certes le Magistrat a approuvé leur création et les a enregistrées, mais il ne les contrôle pas : d'où cette ordonnance du 22 décembre 1693 qui enjoint aux bénéficiaires et aux receveurs d'apporter des déclarations au greffe du procureur de la ville. Et celles-ci, conservées dans deux cartons, sont parvenues jusqu'à nous. On dénombre au total 918 noms de prébendés relevant de 84 fondations différentes, d'importance variable évidemment¹⁷. Certes les déclarations sont inégalement renseignées et il faut parfois se contenter de la liste du receveur. Mais pour les différentes informations demandées le nombre exploitable est largement suffisant.

868

Il faut d'abord bien cerner les fondations, et notamment vérifier qu'elles sont spécifiques et différentes de celles gérées dans les cadres institutionnels précités. Si on les confronte à celles figurant dans les comptes de la Bourse des pauvres, on ne relève pas de doublon flagrant. Le nom du médecin Baltazar de Roubaix apparaît bien des deux côtés, mais il s'agit d'actes et de destinataires différents¹⁸.

La confrontation avec les fonds des archives hospitalières de Lille est tout aussi instructive. Nous y retrouvons les prébendes provenant des anciens hôpitaux Saint-Nicolas, Saint-Nicaise et de la Trinité qui représentent respectivement 88, 41 et 10 prébendes dans nos cartons¹⁹. La comparaison s'impose surtout avec le XXI^e fonds, factice, puisque composé d'archives de 58 fondations particulières réunies à l'Hôpital général en 1744. Une douzaine, fondées avant 1692, manquent à l'appel dans nos dossiers. Mais, après contrôle, ces absences paraissent explicables. Quelques-unes avaient été fondées dans d'autres cadres – l'école dominicale par exemple – et les autres n'étaient pas opérationnelles en 1693, soit parce que trop récentes, soit en raison de difficultés juridiques non réglées²⁰. En revanche des petites fondations figurant dans nos dossiers de 1693 ont disparu en 1744. Une troisième comparaison avec le registre aux fondations des archives de la ville aboutit à des conclusions à peu près similaires²¹.

17 AML, Aff. gén., C. 634 et 635. Voir la liste de celles-ci en annexe 1.

18 Baltazar de Roubaix a fondé deux prébendes pour deux pauvres femmes dans le cadre de la Bourse commune des Pauvres en 1660 ; celle qui figure dans les cartons des archives municipales de Lille est différente.

19 *Inventaire sommaire des archives hospitalières de Lille antérieures à 1790*, tome II, Lille, Le Bigot frères, 1890. Le tome 1 est consacré à l'Hôpital Comtesse. Nous citons les documents contenus dans les séries B de chaque fonds, mais il en existe d'autres, notamment des comptes dans les séries C à H.

20 C'est le cas notamment de la fondation de Jeanne et Barbe (épouse Canlers) Gréaulme dont l'absence dans les cartons nous surprenait particulièrement puisqu'elle est datée en principe de 1641. En fait des difficultés juridiques sont apparues à la mort de cette dernière (vers 1677) avec la Table des pauvres de Menin, Archives hospitalières de Lille [désormais AHL], XXI^e fonds, B. 17.

21 AML, reg. aux fondations, n° 605. Celle de Jeanne et Barbe Gréaulme figure fol. 194-195.

Il semble donc acquis que les déclarations de 1693 donnent un fidèle reflet du monde des petits prébendés recevant une aide de fondations particulières non intégrées à des organismes institutionnels. Il est hors de cause d'étudier ici chacune des 84 fondations qui y figurent et ce serait d'ailleurs quasi impossible pour quelques-unes. Mais par-delà leur diversité on peut dégager quelques caractères qui leur sont communs.

Le premier point commun est lié à la chronologie. Si l'on excepte le cas des trois anciens hôpitaux précités et celui des importantes prébendes fondées en 1565 par Wallerand Hangouart, issu d'une grande famille lilloise et qui avait été aumônier de Charles Quint, les autres sont étroitement liées à la réforme catholique qui se développe à Lille dès les années 1580²².

Il est d'ailleurs significatif en soi que ces fondations n'aient pas été faites dans le cadre d'institutions établies, notamment la Bourse commune des pauvres. Dans quelques cas ceci peut éventuellement manifester une méfiance vis-à-vis de celle-ci, voire un rejet. Mais ce fait traduit essentiellement la volonté d'y attacher son nom et les mérites pour l'éternité, de faire respecter scrupuleusement les obligations religieuses, de choisir et de faire choisir les bénéficiaires à leur mort et après, notamment des parents dans le besoin, et de s'assurer de la reconnaissance de ceux-ci. Des comptes du XVIII^e siècle ou des généalogies figurant dans certains fonds montrent que c'est bien le cas puisque des parentés au 5^e ou 6^e degré y sont mentionnées²³. Le choix des collateurs est révélateur. On retrouve des parents, des notaires et des hommes de loi, des ecclésiastiques, des religieux, des membres du Magistrat ou des administrateurs d'institutions.

Les testaments ou documents fondateurs contiennent souvent de nombreuses clauses religieuses ainsi que des dons et legs à des églises, chapelles, ordres religieux, confréries qui ne peuvent retenir notre attention ici. Dans les fondations proprement dites les motivations énoncées et les obligations assignées aux prébendés montrent une pleine adhésion de leurs auteurs aux valeurs de la réforme catholique et notamment à la foi dans le salut par les œuvres et la communion des saints. Un des prédicateurs et auteurs lillois du début du XVII^e siècle, le jésuite Marc de Bonnyers résume bien le message adressé à ses auditeurs et lecteurs de cette grande ville marchande. Après avoir appelé que saint Thomas met l'aumône au premier rang « des œuvres satisfaites », il leur lance : « Donnez aux pauvres ; leurs mains sont des lettres de change qui ne manquent pas »²⁴.

²² Alain Lottin, *Lille, citadelle...*, op. cit., La liste des fondations de la BCP figure p. 446-448.

²³ Dans le XXI^e fonds des archives hospitalières de Lille, B. 18 sq., relatif à la fondation de Jeanne Dumont, on trouve dans un compte de 1742-1743 des bénéficiaires parents au 5^e ou 6^e degré. Les généalogies figurent dans les séries H des différents fonds.

²⁴ Marc de Bonnyers, s.j., *L'avocat des Ames du Purgatoire, ou moyens faciles pour les aider, présentez aux miséricordieux et volontaires*, Lille, P. de Rache, 1632.

Ce message a été largement entendu. Toutes ces fondations prévoient des distributions diverses aux pauvres, en argent, en pains, plus rarement en souliers ou vêtements. Il est presque toujours spécifié que les bénéficiaires doivent être « de bonne vie, fame et renommée », et parfois « nullement suspects d'hérésie ». Ils s'engagent à prier pour l'âme de leurs bienfaiteurs, parents et descendants et notamment à assister à une messe hebdomadaire fixée souvent le vendredi, jour de la Passion du Christ, dans une église ou chapelle déterminée. Parfois il est précisé qu'ils doivent aussi réciter le chapelet ou communier. La prébende est généralement distribuée à la fin de la messe ou de l'office. L'absence à celui-ci entraîne la non-distribution du secours ; une fondation prévoit même que si « le pauvre prieur » est malade, il doit s'y faire représenter. Si le sexe des fondateurs est connu, leur état civil ne l'est pas toujours et leur situation sociale rarement. En dehors des trois fondations issues d'anciens hôpitaux, cinq au moins sont faites par des époux ensemble, 45 par des femmes, dont au moins un tiers sont des veuves, et 31 par des hommes dont au moins treize sont des ecclésiastiques²⁵.

Sans entrer dans le détail il convient de « donner chair » à ces actes en évoquant quelques-unes de ces fondations. Observons-en d'abord trois qui sont l'œuvre d'hommes d'église, souvent des chanoines. Jaspard Le Gay, chapelain des sœurs de Sainte-Madeleine (prostituées repenties) en 1625 donne une maison et 10 000 florins pour créer neuf prébendes de 18 patars par semaine destinées à « neuf pauvres honnestes personnes, tant hommes que femmes », âgés d'au moins 50 ans. Il stipule qu'aucun ne doit être « repris de justice »²⁶. Le chanoine Potteau pour sa part destine d'importantes prébendes (83 florins par an) à des étudiants²⁷. Quant à Jean de Lannoy, chanoine et écolâtre de la collégiale Saint-Pierre, il dote « six pauvres honnestes tant hommes que femmes », âgés de plus de 50 ans, de 50 florins par an²⁸.

Si l'on prend le cas de la fondation faite par les époux Fremault-Leroy le 22 avril 1644, ils cèdent tout un patrimoine immobilier, notamment 30 petites maisons et d'autres demeures, dont beaucoup situées sur la paroisse Saint-Sauveur. Les petites maisons sont destinées à accueillir 30 pauvres ménages de plus de 58 ans et sont réservées prioritairement à des parents puis à « tous

25 Il faut rester prudent sur l'état civil des fondateurs dans la mesure où il n'est pas toujours expressément mentionné. Une recherche très détaillée dans d'autres archives permettrait peut-être de le préciser pour certains indéterminés. Lorsqu'il y a plusieurs fondatrices (exemple Desnoriche) nous n'en comptons qu'une pour caractériser la fondation. Les prébendes des trois hôpitaux sont composées aussi de fondations faites par des particuliers après 1650.

26 Cette fondation figure évidemment dans les cartons AML, Aff. gén., C. 634 et 635. Voir aussi AHL, XXI^e fonds B. 3 et AML, n^o 605, fol. 157. Le florin est divisé en 20 patars.

27 AML, Aff. gén., C. 634 et C. 635.

28 *Ibid.* et AML, n^o 605, fol. 199.

pauvres sayetteurs ayant tenu ouvroir ». Ils en créent 30 autres de 30 patars par mois pour 30 ménages différents des premiers, sauf les parents. Les collateurs sont d'ailleurs les quatre plus proches parents de chacun des époux²⁹.

Le marchand Gilbert Rouzée par sa part, seigneur de Berchem, en 1644 donne des terres situées à Wattignies, Gruson, Wahagnies, Haubourdin, Carvin, Libercourt, etc ainsi que des maisons en ville. Elles serviront à financer 20 pains ou prébendes de 20 patars (1 florin) chacune par semaine dont deux réservées à des proches parents pour terminer leurs études. Quant au surplus de ses biens, il sera employé à distribuer d'autres prébendes de 10 patars chacune³⁰.

Terminés par cinq fondations qui sont l'œuvre de femmes. Madeleine Cormontaigne, dite Turpin, veuve de Mathias Le Thiery, marchand, en 1631 donne un capital de 10 000 florins pour alimenter 13 prébendes de 10 patars par semaine chacune distribuées à 6 pauvres hommes et 7 pauvres femmes à l'issue d'une messe célébrée dans la chapelle Saint-Roch en l'église Saint-Étienne³¹. Jeanne Dumont, veuve de Simon Mauroy également marchand, en 1656 en fonde 22 de 20 patars chacune, surtout pour ses pauvres parents³². Isabeau de Bailleul pour sa part, « fille non mariée » de Wallerand de Bapaume, fondateur de l'orphelinat du même nom, en 1614 lègue 3 000 florins pour fournir à « 4 pauvres anciennes filles non mariées de 50 ans et plus » 4 prébendes hebdomadaires de 12 patars délivrées dans la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs³³. Marie Lucas pour sa part crée en 1680 une fondation particulièrement importante puisqu'elle assure 60 florins par an à 25 pauvres ménages et à 25 pauvres veuves qu'ils reçoivent chez les dominicains³⁴. Enfin Jeanne Gheluy en 1645 lègue tous ses biens pour assurer 20 prébendes de 15 patars par semaine à de pauvres filles non mariées ainsi que trois lits à l'hôpital de la Charité pour de pauvres parents³⁵. Nous donnons en annexe la liste des bénéficiaires de ces deux dernières fondations, car ils sont très représentatifs du milieu des prébendés³⁶.

29 *Ibid.* et AML, n° 605, fol. 171.

30 *Ibid.* et AHL, XXI^e fonds, B. 21-28.

31 *Ibid.* et AML, n° 605, fol. 175.

32 *Ibid.* et AHL, XXI^e fonds, B. 18.

33 *Ibid.* et AHL, XXI^e fonds, B. 2.

34 *Ibid.* et AHL, XXI^e fonds, F. 29, B. 49 à B. 52.

35 *Ibid.* et AHL, XXI^e fonds, B. 8, D₃ et comptes en F. 1, H. 1 à H. 6.

36 Voir annexes 2 et 3.

LES PRÉBENDÉS

Les listes et déclarations individuelles faites en 1693 comportent 918 noms de prébendés³⁷. Les premières se limitent souvent à donner le nom, le prénom et le domicile ; les secondes, plus riches en informations sont loin d'être homogènes. Néanmoins le matériau statistique, variable selon l'information recherchée, reste toujours important et donc exploitable. En attendant un éventuel traitement informatique qui permettrait des précisions plus fines, on peut en tirer des enseignements intéressants et probants, d'autant plus que la critique qualitative des documents est indispensable. Il est évident, par exemple, que les clauses juridiques de chacune des fondations conditionnent le choix des prébendés et donc leur profil. Mais le nombre important de fondations (84) et de bénéficiaires identifiés (918) est un garant de leur diversité. Et de toute manière les bénéficiaires, quelle que soit la raison de l'obtention de leur prébende, constituent un milieu à étudier en tant que tel.

872

Sexe, état-civil, âge

Grâce au prénom notamment on connaît le sexe des prébendés. Sans surprise le sexe féminin l'emporte largement puisqu'il représente environ 73 % d'entre eux. On sait d'une part que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dès le premier âge et que leur longévité de vie est supérieure³⁸. D'autre part le nombre de fondations faites par des femmes pour des femmes est important. Enfin, socialement leur cas est souvent plus difficile.

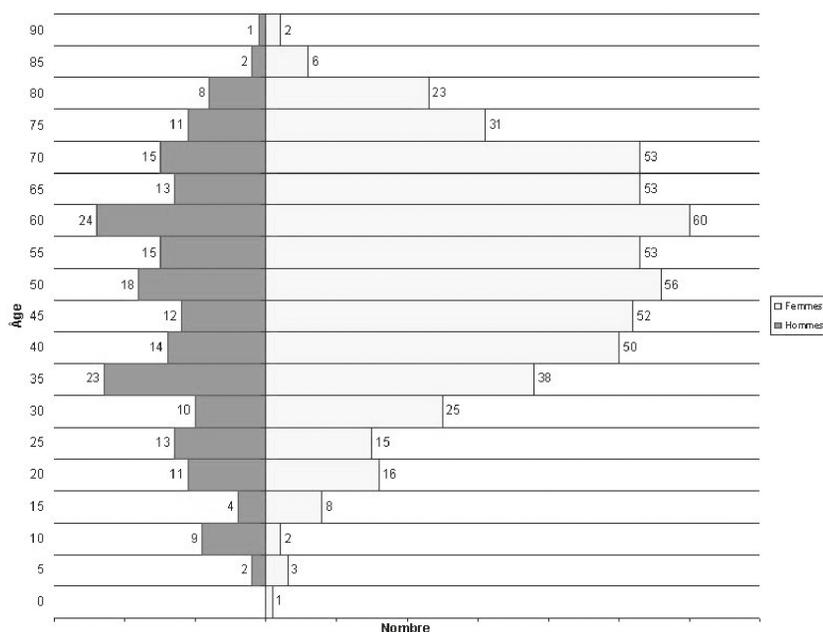
Les informations sur l'état civil sont plus lacunaires. Si l'on prend l'exemple de la fondation des époux Frémault-Leroy ci-dessus évoquée, le renseignement n'existe que pour 40 personnes sur 93. Sur l'ensemble de l'échantillon exploitable, on distingue trois grandes catégories de bénéficiaires : en tête, des ménages dont 80 % ont des enfants, viennent ensuite, non loin et à quasi-égalité, les filles seules puis les veuves dont la moitié environ ont des enfants. Les hommes seuls ou veufs ne représentent qu'une très petite minorité. Il faut une nouvelle fois rappeler l'imprécision du terme « enfant » : on en trouve quelques-uns de 45 ans et plus. Il semble s'agir d'enfants au foyer, mais on peut en douter pour certains.

L'âge du prébendé est très souvent cité dans les documents. Il s'agit d'un âge « déclaré » et on sait que celui-ci est parfois approximatif. Mais le risque d'erreur

³⁷ Dans le cas des ménages, nous ne retenons que celui des deux époux cité comme prébendé.

³⁸ Sur tous les aspects démographiques, voir Pierre Guillaume et Jean-Pierre Poussou, *Démographie historique*, Paris, Armand Colin, 1970 ; Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *La Démographie de l'époque moderne*, Paris, Belin, 1999, et bien sûr les travaux de Jacques Dupâquier et de Jean-Pierre Bardet.

est moindre que dans les dénombrements puisque souvent il y a eu contrôle de l'âge par le collateur lors de l'attribution de la prébende. On peut ainsi établir une pyramide des âges qui repose sur 752 prébendés. Logiquement celle-ci est « inversée » par rapport à la pyramide des âges de la population globale telle qu'elle a été établie pour Lille en 1677³⁹. Le déséquilibre entre les hommes (205) et les femmes (547) correspond à nos précédentes observations. Celles qui ont entre 45 et 75 ans constituent les gros bataillons : 377 sur 547. Le déséquilibre entre les hommes et les femmes ne s'atténue qu'entre 20 et 35 ans, en raison des chefs de famille prébendés essentiellement. Quant aux rares jeunes, ce sont des étudiants, des infirmes ou « débilés ».



Pyramide des âges des prébendés

Ces observations, valables pour ces prébendés, ne doivent en aucun cas être étendues aux assistés en général, car, rappelons-le, la Bourse, la ville, des institutions spécifiques entretiennent ou aident des enfants abandonnés ou trouvés, des orphelins, des adultes, des ménages.

³⁹ Pyramide des âges de la paroisse Saint-Maurice (plus de 9 000 habitants) à Lille en 1677 établie par J.-P. Casléty, G. Mignien, J.-M. Pollet, dans leur TER. Elle est reproduite dans *Deux mille ans du « Nord-Pas-de-Calais »*. Manuel d'histoire régionale, dir. Alain Lottin et Éric Bussière, Lille, La Voix du Nord, 2002, 2 vol., t. I, p. 148.

L'exercice d'un métier est parfois mentionné dans les déclarations individuelles. L'examen des professions citées dans les fondations de J. Ghélu ou de M. Lucas figurant en annexe montre leur intérêt et leurs limites. Ici encore les conditions mises par le fondateur influencent les résultats, notamment s'il a réservé des prébendes pour des parents ou des catégories professionnelles, des sayetteurs par exemple. Mais comme la moitié de la population lilloise vit du textile, les professions qui en relèvent sont le plus souvent citées : dentellières, redoubleuses, fileuses, faiseuses de lacets ou de rubans pour les femmes, sayetteurs ou bourgeteurs pour les hommes. Mais des correctifs s'imposent. Certains précisent qu'ils sont « sans travail » ; d'autres qu'ils sont « incapables de gagner leur vie » en raison de problèmes de vue ou survenus aux mains (paralysie, fracture) ; d'autres exercent de petits métiers parfois aux marges de la mendicité. L'une d'elles, Barbe Allebin, 60 ans, résume en quelques mots simples cette grande précarité. Elle se déclare « faiseuse de petite dentelle à 6 liards l'aune, quand elle trouve à les vendre »⁴⁰. Dans ce monde on travaille jusqu'à ce que les capacités physiques ou intellectuelles le permettent.

D'ailleurs un certain nombre (20 % environ) déclarent explicitement être infirmes ou malades. On les trouve essentiellement aux deux extrémités de la pyramide des âges. L'un, âgé de 94 ans, est qualifié de « chartrier, sourd, aveugle, apoplectique ». Un autre nous dit avoir « une patte toute affolée et il est affligé d'une grande imbécillité de force ». Marie-Jeanne, veuve de 34 ans avec trois jeunes enfants, se déclare « redoubleuse de filets de sayette [mais] fort incommodée de maladie ». Les plus jeunes sont d'ailleurs les plus lourdement handicapés, « débiles d'esprit » notamment.

Les prébendés étaient invités à signer leur déclaration mais on ne peut en tirer de grandes conclusions. Un nombre certain d'entre elles en effet sont rédigées par les receveurs et les bénéficiaires se bornent à signer ou à faire une croix. On constate de surcroît que le nombre de signataires est très variable d'une fondation à l'autre. On peut simplement et avec réserve avancer que 45 % des hommes et 40 % des femmes signent, assez maladroitement souvent ce qui peut aussi s'expliquer par l'âge avancé ou des problèmes de santé.

Répartition dans l'espace urbain

Pour satisfaire à l'ordonnance du Magistrat le domicile des prébendés est souvent mentionné. Un traitement par informatique permettrait de les situer rue par rue ; ici nous nous limitons à les répartir par paroisses et le résultat est instructif. Nous savons que les distributions d'aumônes par la Bourse des

⁴⁰ Elle est titulaire d'une prébende fondée par Jean de Lannoy, écolâtre de Saint-Pierre.

pauvres vont très majoritairement aux habitants des paroisses les plus populaires. Or il n'en est pas tout à fait de même pour les prébendés.

Tableau 3. Nombre de prébendés par paroisse⁴¹

Saint-Étienne	160
Saint-Sauveur	147
Saint-Maurice	144
Sainte-Catherine	125
La Madeleine (<i>intra-muros</i>)	70
Saint-André (<i>intra-muros</i>)	63
Saint-Pierre	60

Les paroisses les plus peuplées sont en tête, mais la première place de Saint-Étienne, paroisse « bourgeoise » du centre ville peut surprendre, puisqu'elle n'est que 5^e pour la distribution d'aumônes avec 8,8 % au total alors que Saint-Sauveur représente 29 % de celle-ci. Deux facteurs principaux l'expliquent : l'origine paroissiale des fondateurs qui ont privilégié leur église, leurs chapelles et leurs paroissiens, ainsi que celle des collateurs. Et surtout les prébendes sont destinées à des « pauvres honnêtes », qui sont soit des parents des fondateurs, soit des voisins connus d'eux ou des collateurs. Ils sont issus parfois de familles « honorables » déchues, de travailleurs en difficulté, de filles ou veuves sans ressources, qu'on côtoie. Il est donc normal que ces pauvres soient disséminés sur l'ensemble de l'espace urbain. Il est d'ailleurs parfois précisé qu'ils occupent une chambre dans une maison ou dans une cour⁴². Cette localisation confirme aussi que Sainte-Catherine, Saint-Pierre ou La Madeleine sont des paroisses populaires puisque proportionnellement les prébendés y sont nombreux : 125 identifiés à Sainte-Catherine pour 5 742 habitants en 1694.

Le montant des prébendes

Reste une question fondamentale : que représente financièrement pour le bénéficiaire la prébende, qu'elle soit en argent, en pains, ou d'une autre nature ? On ne peut apporter une réponse univoque. Le montant du secours dépend d'abord de la fondation considérée, de la nature des biens et des capitaux dont les revenus permettent de l'alimenter. Et ceux-ci dépendent de l'évolution

⁴¹ Il s'agit évidemment de prébendés dont le domicile est identifié. Comme la numérotation des maisons n'existe pas, un petit doute peut subsister pour quelques cas lorsque la rue relève de deux paroisses, la rue des Malades par exemple qui traverse Saint-Sauveur puis Saint-Maurice. Ce même doute affecterait le traitement informatique des données.

⁴² Nous renvoyons ici au descriptif des conditions de vie à Saint-Sauveur que nous avons donné dans *Chavatte..., op. cit.*, p. 61 à 75.

conjoncturelle, de l'érosion monétaire et notamment des réductions de rentes qui peuvent intervenir. Si ces points peuvent être élucidés pour certaines d'entre elles, il n'en est pas de même d'un autre paramètre essentiel : la situation sociale réelle du bénéficiaire. Ceci posé, on peut néanmoins, dégager quelques enseignements.

Certaines fondations assurent au prébendé un revenu non négligeable. C'est le cas par exemple pour les étudiants de la fondation Potteau (83 florins par an), des 25 ménages et 25 pauvres veuves de la fondation Marie Lucas (60 florins par an), et de quelques autres. Inversement d'autres prébendes sont très faibles, telles celle d'Everard Cordonnier (10 florins par an) ou de Marie Béhagle⁴³. Mais la majorité des fondations établissent des prébendes de 10 à 12 patars par semaine, soit 24 à 26 florins par an. Pour apprécier ce revenu, on peut le rapporter au gain probable d'un ouvrier du textile, soit environ 120 florins par an ; mais il gagne nettement moins lorsqu'il fait « pauvre temps ». Le rapport au prix du pain en revanche est difficile à apprécier puisqu'à Lille le prix est fixe (2 ou 3 patars), mais le poids varie en fonction du prix de la razière de blé et des essais officiels de cuisson. Qu'en conclure ? Une prébende de 26 florins par an est, en période « normale », un revenu complémentaire appréciable pour ceux qui ne sont pas dans le besoin, et un secours non négligeable pour des ménages, des veuves ou des femmes seules aux ressources insuffisantes, voire « incapables de gagner leur vie ». Elle leur fournit un « revenu minimum ». Mais en cas de crise grave elle ne leur garantit pas la survie. Il est probable qu'il vaut mieux alors bénéficier « d'un havot de grain par quinzaine » que de 12 patars⁴⁴.

876

En ordonnant en 1693 le recensement des prébendés aidés par des fondations spécifiques, le Magistrat espérait économiser quelques florins dont il avait besoin en ce temps de grande misère. Le résultat a été décevant pour lui car la grande majorité des bénéficiaires sont en détresse⁴⁵.

43 Le montant de la prébende individuelle n'implique pas une faiblesse globale de la fondation. Certains fondateurs choisissent de concentrer le revenu sur quelques personnes, d'autres au contraire, multiplient le nombre des bénéficiaires. Les donations de Marie Béhagle par exemple emplissent plusieurs pages de son testament : 1 florin à 200 pauvres filles, 1 florin à 700 ménages, etc. (AML, n° 605, fol. 166 à 172).

44 Les prébendés de l'ancien hôpital de La Trinité bénéficient d'un havot de blé et de 22 patars par quinzaine.

45 Quelques titulaires de petites charges ou des maîtres-sayetteurs paraissent « en estat de vivre d'ailleurs ». On relève avec intérêt par exemple les noms des Deslobbe, rue de Fives, dans la fondation Marie Lucas. Chavatte dans sa chronique dénonce l'avidité d'un R. Deslobbe et le considère comme « un bradeur de métier » (Alain Lottin, *Chavatte...*, *op. cit.*). Sont-ce les mêmes ? Mais comme il s'agit presque toujours de parents des fondateurs, le Magistrat ne peut pas juridiquement les en priver.

Mais les déclarations, heureusement conservées, sont un trésor pour l'historien. Elles révèlent tout d'abord l'importance numérique insoupçonnée de ces petits prébendés. 918 au moins pour les 84 fondations spécifiques. Or il faut y ajouter ceux de la centaine de fondations gérées par la Bourse commune des pauvres, une autre centaine peut-être, mais de moindre importance, dont sont chargées les « charités paroissiales », et d'autres institutions (Déliot, etc). Sur ces bases il n'est pas déraisonnable d'évaluer à 2 000 au moins le nombre de petits prébendés vers 1700. Comme la grande majorité d'entre eux ont plus de 40 ans, si on les rapporte aux tranches d'âges concernées dans une ville de 53 000 habitants environ, on voit que la proportion doit être importante. Seule l'étude approfondie de l'ensemble de l'aide sociale permettra de répondre plus précisément.

Cette enquête permet aussi de mieux connaître le profil-type des « pauvres honnêtes », puisque certaines fondations les désignent explicitement par ces termes. Ce sont essentiellement « les victimes de la maladie, de l'âge et de la solitude » chères à Jean-Pierre Gutton⁴⁶, auxquelles on peut ajouter celles du chômage endémique et des « gagnages » trop petits. La veuve chargée d'enfants, la femme seule âgée, le ménage qui n'arrive pas « à vivre » constituent avec l'infirme, le « débile » ou l'estropié la masse des prébendés. Et l'aumône officielle peut parfois s'ajouter à la prébende pour certains d'entre eux. L'hôpital reste l'issue dernière pour des malades, des « charriers » ou des grabataires.

Dès lors on mesure mieux le rôle social tenu par la prébende. Elle est un instrument d'inclusion dans la société urbaine, puisqu'elle garantit un modeste revenu fixe. Elle est un facteur de stabilité, plus encore que l'aumône, officielle ou privée, qui peut toujours s'interrompre. Elle naît du souci qu'avaient les fondateurs de leur prochain, parents, descendants, voisins, personnes connues, rencontrées ou recommandées. Beaucoup d'entre eux désignent eux-mêmes certains bénéficiaires, puis en confient la charge à des collateurs en lesquels ils ont confiance. La réception hebdomadaire de la prébende est aussi une occasion de contacts, de rencontres, de visites entre l'assisté et ses bienfaiteurs. La prébende n'est pas anonyme, elle inclut le bénéficiaire dans une chaîne de solidarité. Le fondateur souhaite d'ailleurs que celle-ci s'étende aux défunts et qu'en retour il bénéficie de secours immatériels dans l'au-delà liés à la prière et à la fréquentation des sacrements.

Car cette inclusion d'un bout à l'autre se fait dans un cadre chrétien. La foi, l'espérance et la charité sont à la base même de l'acte fondateur. Son application ultérieure se fait sous le regard et dans le giron de l'Église. De nombreux

⁴⁶ Jean-Pierre Gutton, *La Société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon, 1534-1789*, Paris, Les Belles Lettres, 1971, p. 23-38.

ecclésiastiques d'ailleurs, notamment des chapelains, en tirent une partie de leurs revenus pour les « services », obits et offices qu'ils desservent.

Telle est la situation à la fin du xvii^e siècle dans une ville profondément marquée par une réforme catholique omniprésente. Bientôt les mentalités et les mœurs vont évoluer. « Les hautes eaux de la charité » vont baisser et les sources qui alimentaient les fondations se tarir. Les riches et les classes moyennes s'en remettent ensuite davantage aux autorités de l'État ou de la ville pour s'occuper des pauvres. Vient le temps de l'Hôpital général (1743) où l'on enferme enfants trouvés et abandonnés, vieillards, invalides et autres puis du « Bureau de Charité générale » (1750) qui fusionne la gestion dudit Hôpital, de la Bourse commune des pauvres et des fondations. De cette centralisation on espérait une rationalisation de l'aide sociale. Mais le « prochain » est désormais plus lointain et le pauvre, confiné dans un lieu réservé, est exclu de l'environnement quotidien.

Annexe 1. Liste des 84 fondations particulières faisant l'objet de déclarations en 1693⁴⁷

BAILLEUL (Isabeau de) cél. 1614	FRÉMAULT Jean et sa femme Chrestienne Leroy, 1644
BASTON Guillaume, écuyer	GAVELLE Jacqueline, ve de Pierre Comer, 1670
BÉHAGLE Catherine, 1644	GAMBER Pierre, eccl.
BÉHAGLE Marie, cél., 1631	GARCETTE Adrien, eccl.
BÉGHIN Jeanne, cél., 1684	GHELUY Jeanne, cél., 1645
BERTHE Catherine, veuve de D. Herreng, médecin, 1668	GHÉMAR Jeanne, ve de Jean Montaigne, 1680
BRUNEAU Hélène	GILLES Jean, seigneur de Molinghien
CARLE (ou CHARLES) Marguerite, ve de Gilles de Lespierre, 1675	HACHIN Jeanne, 1654
CARRÉ Anne, cél., 1649-69	HANGOUART Wallerand, eccl., 1565
CASTELAIN Madeleine, mariée, 1641	HAZE Elisabeth, ve de Jacques Scricck, 1667
CORDONNIER Catherine	HEEMS Jacqueline
CORDONNIER Everard, eccl.	HESPEL, (Melle)
CORMONTAIGNE Madeleine dite Turpin, ve de Mathias Le Thierry, 1631	HÔPITAL SAINT-NICAISE
CUVILLON Jeanne, ve de Pierre Waresquel	Hôpital Saint-Nicolas
DASSONVILLE Antoine, eccl.	Hôpital de la Trinité
DELANNOY Jacqueline	HOVEINE Catherine, ve d'Antoine Decroix
DELANNOY Marie-Thérèse et M. Anne	HUGUES Catherine, ve de Nicolas Bave
DELEHOVE Pierre et sa femme Marguerite Lescorre, 1629	IGINHARD Denis, eccl., 1692
DELEPIERRE Gilles et Françoise Mordacque	LANNOY (Jean de), chanoine, écolâtre de Saint-Pierre, 1665
DELFAUT Jean (Charles de Baudequin, sieur)	LEGAY Jaspert, chapelain, 1625
DESNORICHE Adrienne et Marie	LEGRAIN Marguerite, ve de François Dubosquié, 1616
DEROUSSEAU Elisabeth	LEMESRE Anne
DIENVAL (le sieur) et sa femme Françoise	LEMESRE Marie
DOULCET Antoinette	LUCAS Marie, 1680
DOUAY (Antoine de), chanoine	MORDACKE Jeanne
DOUAY (Melle de)	MASUREL Louis
DUBOIS Anne	MEURISSE Mathieu, 1607
DUBOIS Marie-Madeleine	MONTAIGNE Jehan, médecin
DUBOSQUEL Jacques	MOUTON Piat
DUBOSQUEL Michel, eccl.	PARENT Jeanne
DUGARDIN (ou Dujardin) Élisabeth, 1687	PENNEQUIN Michelle
DUMONT Jeanne, 1656	PORION Martin-Antoine, chapelain de Seclin
DUMONT Everard	POTTEAU Denis, chanoine
DUPONT Jacqueline, 1636	POULLAIN, eccl., 1606
DUQUESNOY Antoinette	REBREVETTES (Jeanne de)
FRANCHOME Engrand	REPTIN (Jeanne de), ve d'Estienne Cormorant
FRANQUET Denis, prêtre	RETZ (Pierre du)
	RETZ (Vincent du), receveur des Etats, 1664

47 AML, Aff. gén., C. 634 et 635. Nous avons considéré comme couples les époux qui font une fondation ensemble ; mais il arrive que deux époux fassent une fondation séparée (par exemple : Montaigne puis sa veuve Jeanne Ghémar). Les dates des fondations figurent rarement dans ces listes ; nous les donnons à partir d'autres documents. Nous avons classé les fondations par ordre alphabétique.

RICHART Jeanne
 ROUBAIX (Baltazar de), médecin
 ROUZÉE Gilbert, marchand, seigneur de
 Berchem, époux de Michelle Deleboé, 1661
 SAINT-VENANT (Monsieur de)

TASSON Adrienne
 TOURNEMINE Vincent
 VANESBUS et son épouse Carpentier
 VIGNE (Jean de la), dit à la Truye
 WARQUIN Louis

Annexe 2. Liste des bénéficiaires de la fondation Jeanne Ghéluy en 1693⁴⁸

Identité	Âge	Profession	État	Rue de domiciliation	Durée de jouissance	Signe
Bourgeois Marie-Claire	46	domestique	aucun moyen de subsister	des 3 Molettes	20 ans	oui
Boussemart Barbe (parente)	66	dentellière	presque aveugle	Esquermoise	40 ans	oui
Boussemart Marie (parente)	71	dentellière		Esquermoise	40 ans	oui
Campion Péronne	54		infirmes	des Jésuites	5 ans	oui
Castelain Marie Elisabeth ép. de Martin Meurin, 5 enfants	40	courtier		Saint-Genois	4 ans	oui
Caulier Marie Catherine				Esquermoise	5 ans	?
Collart Pétronille				des Jésuites	1 an	?
Delau Marie-Catherine (pauvre parente)	22	ouvrière en lacets	aucun moyen de subsister	des Tours	6 mois	oui
Denoyelles Anne-Catherine	45	dentellière	idem	des Jésuites	6 ans	oui
Desquant Françoise	69		incapable de gagner sa vie	des Jésuites	8 ans	non
Dubuffé Marie-Anne	40			des Jésuites	5 ans	oui
Fauconnier Catherine				Princesse		?
Froidure Jeanne (parente)	20	dentellière	rien pour vivre	des Fossés	3 ans	oui
Godin Marie-Anne	45	(a une autre prébende)	infirmes	des Jésuites	20 ans	oui
Hannegrave Marie-Christine	42		impotente	Saint-Étienne	20 ans	oui
Masson Jacqueline	75		rupture des mains	Beauregard	25 ans	non

880

⁴⁸ AML, Aff. gén., C. 635. Nous avons classé les bénéficiaires par ordre alphabétique. Les déclarations manquent pour quelques-uns. La fondation initiale en 1645 prévoyait 20 pains de 15 patars par semaine pour 20 pauvres filles non mariées. En 1693 elles ne touchent plus que 6 patars 6 deniers (réduction de rentes), sauf Marie-Marguerite Picavet (15) et sont 23 ; cinq ont des liens de parenté avec la fondatrice. Le collateur est le père recteur de la compagnie de Jésus à Lille. J. Gheluy a aussi légué 9 000 florins pour fonder 3 lits à l'hôpital de la Charité et 3 pains de 15 patars pour des parentes, ce qui fait bien 23 (AML, n° 605, fol. 175).

Identité	Âge	Profession	État	Rue de domiciliation	Durée de jouissance	Signe
Moutier Marie-Anne (parente)	43	dentellière			23 ans	oui
Mouton Marie-Jacqueline	51	dentellière		de l'Arc	1 an	oui
Picavet Marie-Marguerie	40	servante	mère affligée	des Fossés	1 an	non
Rouzée Marie-Isabelle	38	dentellière	rien pour subsister	du Vert-Bois	14 ans	oui
Scoutette Marie-Claire				d'Angleterre	5 ans	?
Trachez Jeanne	41		infirmes	du Vert-Bois	13 ans	oui
Vallain Marie-Magdeleine	51		affligée main	Royale	14 ans	oui

Annexe 3. Liste des bénéficiaires de la fondation Marie Lucas en 1693⁴⁹

I – 25 pauvres ménages

Identité	Nombre d'enfants	Âge	État-profession	Rue de domiciliation	Signe
Defaucompret Antoine, marié, parent	1	49	charpentier sans emploi	Détournée	oui
Delavallée Lambert, marié	5	66	nettoyeur de rues	Croix Ste-Catherine	oui
De Los Gilles, marié	2	63	ouvrier sayetteur	des Augustins	oui
Demarcque Georges, marié	4	57	maître-bourgeteur		non
Deroulers Marc, marié	6	47	maître-sayetteur	du Molinel	oui
Desbuissons Marguerite, épouse Louis Descamps	2	48	sergeant de la gouvernance	des Jésuites	oui
Deslobbe Jean, marié	3	62	maître-sayetteur	de Fives	oui
Deslobbe Jean-Gilles, marié, parent	2	40	lieutenant du prévôt	des Malades	oui
Deslobbe Jean-Baptiste, marié	0	57	sans travail	Courette à l'eau	oui
Deslobbe Marie-Jeanne, ép. Adrien Vandenhende, parente	1	34	maître-sayetteur	du Plat	oui
Dorchies Hubert, marié, parent	4	36	maître-sayetteur	de Fives	oui
Dorchies Marie-Anne, ép. Antoine Fourmentin, parente	3	38	maître-sayetteur	des Robleds	oui
Dupret Bauduin, marié	1	37	ouvrier-sayetteur	des Malades	non
Dupret Pierre, marié	1	48	ouvrier-sayetteur	de la Vignette	non
Dusaultoir André, parent	0	56	maître-sayetteur	de Fives	oui

⁴⁹ AML, aff. gén., C. 635. La fondation de Marie Lucas (1680) est de 60 florins par an, payable par trimestre, pour 25 pauvres ménages et 25 pauvres veuves, distribués chez les dominicains. Elle privilégie les parents. Voir aussi AHL, XXI^e fonds, B. 8, etc.

Identité	Nombre d'enfants	Âge	État-profession	Rue de domiciliation	Signe
Lagache Marie-Élisabeth, ép. R. Pottier	8	42	maître-sayetteur	des Malades	oui
Lamory André, marié	4	40	maître-sayetteur	du Plat	oui
Lerouge Jean, marié	4	63	sans travail (vue)	Mahieu-Mahieu	oui
Malfait Crespín, marié, parent			maître-sayetteur	des Robleds	oui
Malfait Marie-Anne, ép. d'Augustin d'Isembecke, parente	3	36	maître-sayetteur	de Fives	oui
Malfait Philippe, marié, parent	0	37	?	Saint-Sauveur	oui
Pennequin Anthoine, marié	4	42	maître-sayetteur	du Plat	oui
Vitas Marie-Anne, ép. Pierre Dufroy	5	45	revenderesse	Cour Grande-Chaussée	non
Warengien Françoise, ép. Sorpret	0	56	Maréchal des logis de dragons	Dauphine	oui
Wicart Catherine, ép. Carlier Honoré	4	50	maître-sayetteur	des Hibernois	oui

II – 25 pauvres veuves

Identité	Nombre d'enfants	Âge	Profession	Rue de domiciliation	Durée de jouissance	signe
Broude Marie, ve de Nicolas Briois		62	lavandière	du Fresne	13 ans	non
Caillet Anne, ve de Louis Grandel	4	33	dentellière	du Molinel	6 mois	oui
Carré Anthoinette, ve ? (qualifiée de fille dévote)		43	dentellière	Des carmes déchaussés	?	oui
Carré Élisabeth, célibataire, fille dévote			dentellière	<i>idem</i>	?	oui
Dargonne Élisabeth, ve de François Le Mesre	1	44	redoubleuse	rue des Malades	2 mois	oui
Debaisieux Catherine, ve d'Antoine du Puich		90	(chartrière)	Cour du Fresne	?	non
Delannoy Jeanne, ve de Nicolas Delobel	1	69	(1/2 chartrière)	du Lombard	13 ans	non
Delattre Marie-Jeanne, ve de Josse Desruelle	7	53	sans travail ? (2 aînés débiles d'esprit)	?	7 ans	oui
Desains Jeanne, ve de Jean de Lannoy	3 + 1 à la guerre	58	sayeteresse	Du Court Debout	15 jours	oui
Deslobbe Marie, ve de Venant Dorchies, parente	1	75	sans travail	du Curé Saint-Sauveur	5 ans	non
Ferré Martine, ve de Jean Cané	2	67	revendeuse de verdure	Sainte-Catherine	13 ans	non

Identité	Nombre d'enfants	Âge	Profession	Rue de domiciliation	Durée de jouissance	signe
Florent Jeanne, ve de Ferdinand Perdisson, parente	1	67	sans travail	des Tours	8 ans	oui
Fréron Catherine, ve de Gilles de le Vigne, dit à la Truye, parente	3	56	?	de Fives	3 ans	oui
Hazebroucq Hélène, ve de Jean Anthoine		82	(chartrière)	place St-Martin	13 ans	non
Heddebaut Anne-Marie, femme abandonnée de Nicolas Gilles de Los, « réputée veuve », parente		24	dentellière	Saint-Sauveur	10 mois	oui
Herreng Marie, ve de Pierre Le Clercq		76	(chartrière)	des Robleds	7 ans	non
Lagache Pierre Jacques, cël.		25	affligé d'esprit et de mal caduque	demeure chez J.-L. Delobel rue des Malades		oui
Lannoy Marguerite, ve d'Adrien van Coberger		80		des Fossés	13	non
Mesplau Jeanne		75	fileuse de lin	Saint-Étienne		non
Michelle Jeanne, ve de Nicolas Le Febvre		65		Hôpital Gantois	3 mois	non
Pennel Catherine	^{1 + 3} en service	50	dentellière	du Court-Debout	4 ans	oui
Sénéchal Françoise, ve de Gilbert de Faucompret		79		vis-à-vis Recollets	6 ans	non
Six Jeanne, ve d'Anthoine Bay		63	(goutte aux mains)	Saint-Nicaise	8 ans	oui
Wallart Michelle, ve de Bauduin à la Truye dit de le Vigne, parente		66	redoubleuse	Vieux-marché- aux moutons	1 an	oui
Wantier Catherine, ve de Nicolas Wicart, parente	6	52	dentellière	rue des Coquelets	5 ans	non

LES ENFANTS TROUVÉS DE L'HOSPICE SAINT-CHARLES D'AMIENS AUTOURNANT DES XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

Scarlett Beauvalet-Boutouyrie

La question de l'abandon des enfants à Amiens et en Picardie ne peut être appréhendée qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle. En effet, jusqu'à cette période, les enfants abandonnés d'Amiens comme de l'ensemble de la Picardie étaient directement envoyés à l'hôpital des Enfants Trouvés de Paris. De ce fait, avant la fin de la décennie 1770, le nombre annuel des enfants abandonnés remis à l'hôpital général d'Amiens n'a jamais dépassé la quinzaine : 9 en 1739, 1744 et 1755, 11 en 1758, 13 en 1757¹. La situation change complètement à la suite d'un arrêt du Conseil du roi en date du 10 janvier 1779, lequel stipule que l'hôpital général, ou hôpital Saint-Charles, doit désormais recevoir tous les enfants abandonnés de la ville et de la région, afin de soulager l'hôpital des Enfants Trouvés de Paris. Le nombre des enfants reçus à Saint-Charles croît alors rapidement, dépassant très vite la centaine.

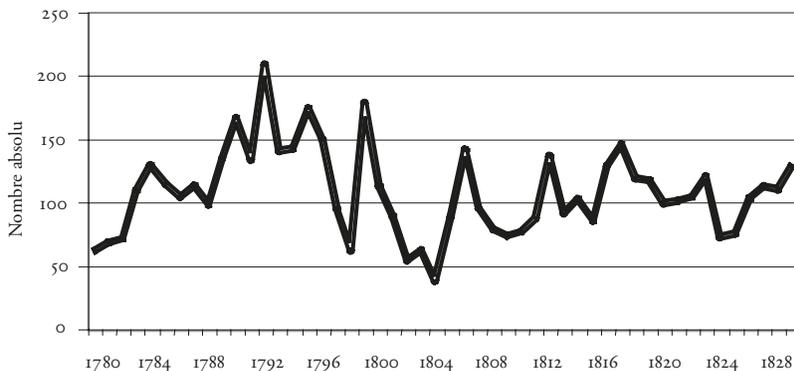


Fig. 1. Le mouvement des abandons d'enfants à Amiens (1780-1829)²

- 1 Charles Engrand, « Les abandons d'enfants à Amiens vers la fin de l'Ancien Régime », *Revue du Nord*, t. XLIV, janvier-mars 1982, p. 376-410.
- 2 La courbe a été établie d'après les procès-verbaux d'admission des enfants trouvés entrés à l'hôpital (Archives départementales de la Somme [désormais AD Somme], Archives hospitalières, F 12 à F 128). Maud Bonivar, *Les Enfants abandonnés à Amiens de 1780 à 1830*, mémoire de maîtrise, université de Picardie, 2003 ; Laetitia Desmoutiez, *L'Enfance abandonnée et l'hospice Saint-Charles d'Amiens pendant la Révolution*, mémoire de Master II, université de Picardie, 2005

74,7 % des enfants abandonnés sont des enfants illégitimes, une situation très comparable à celle observée dans d'autres villes³. Il n'y a guère qu'au moment de la Révolution, notamment dans les années 1792 à 1796, que le pourcentage des légitimes augmente fortement, jusqu'à représenter plus de la moitié des entrées⁴.

Tableau 1. Statut des enfants abandonnés à l'hôpital Saint-Charles (1780-1829)

Périodes d'observation	Enfants légitimes	Enfants illégitimes
1780-1789	29,5 %	70,5 %
1790-1799	42,0 %	58,0 %
1800-1809	19,6 %	80,4 %
1810-1819	13,4 %	86,6 %
1820-1829	19,2 %	80,8 %
Ensemble de la période	25,3 %	74,7 %

L'abandon des illégitimes concerne pour une grande majorité de très jeunes enfants : 73 % ont moins d'un an, et parmi eux, 60,4 % moins d'un mois, 45,5 % moins d'une semaine. Au contraire, les enfants légitimes sont abandonnés plus tardivement : seuls 37,9 % le sont avant d'avoir atteint leur premier anniversaire, l'abandon étant la conséquence soit d'une rupture dans la vie familiale (mort de l'un des parents), soit de difficultés économiques.

Tableau 2. Répartition par âge des enfants abandonnés à l'hôpital Saint-Charles (1780-1829)

Âge à l'admission	Enfants légitimes	Enfants illégitimes	Tout statut
1-6 jours	14,0 %	57,6 %	45,5 %
7-30 jours	8,0 %	17,6 %	14,9 %
2-11 mois	15,9 %	11,3 %	12,6 %
1 an	10,6 %	5,4 %	6,9 %
2 ans	12,7 %	2,2 %	5,1 %
3-4 ans	14,8 %	3,6 %	6,7 %
5 ans et plus	24,0 %	2,3 %	8,3 %

3 Marie-Claude Dinet-Lecomte, « Les enfants trouvés d'après les archives du bureau des pauvres de Chartres de 1780 à 1792 », *Cahiers d'Histoire de Lyon*, 1982, p. 66-79 ; Sonoko Fujita, « L'abandon d'enfants illégitimes à Rennes à la fin de l'Ancien Régime », *Histoire, économie et société*, 1987, n° 3, numéro spécial « L'enfant abandonné », p. 328-342 ; Claude Delasselle, « Les enfants abandonnés à Paris au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 1975, n° 1, p. 187-218. C'est également le cas à Limoges (70 % d'enfants légitimes), où l'on observe une parfaite corrélation entre le nombre d'enfants abandonnés et le prix du seigle : Jean-Claude Peyronnet, « Les enfants abandonnés et leurs nourrices à Limoges au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXIII, juillet-septembre 1976, p. 418-441, précisément p. 424-430.

4 Scarlett Beauvalet et Marion Trévisi, « Les prénoms des enfants abandonnés à Amiens pendant la Révolution », dans *Noms et destins des Sans Famille*, dir. Jean-Pierre Bardet et Guy Brunet, Paris, PUPS, 2007, p. 117-131, précisément p. 118-120.

Le règlement de l'hôpital a très peu changé depuis sa création, au milieu du xvii^e siècle. Sept femmes, dont une spécialement chargée des enfants trouvés, sont affectées à la maison :

Le service des femmes étant universellement reconnu pour être plus doux et plus compatissant, sept femmes, d'une conduite irréprochable et élevée, autant que faire se pourra, seront employées au service de la maison⁵.

Ces femmes sont aidées par des Filles de la Charité, au nombre de douze, ainsi que par une sœur officière, deux prêtres, un greffier et un chirurgien des enfants trouvés. À leur arrivée, les enfants sont accueillis par la sœur officière et le greffier qui tiennent chacun un registre. L'état civil, quand il est connu, est noté, mais les enfants reçoivent également un numéro de matricule par lequel ils seront par la suite toujours désignés. Pour les enfants exposés, on procède à une description minutieuse de leurs vêtements, afin que les parents puissent éventuellement les reprendre. De même, lorsqu'on trouve un billet sur les langes de l'enfant, il est soigneusement recopié. On procède dans le même temps au baptême des enfants dont on n'est pas sûr qu'ils aient été baptisés, mesure remplacée en l'an II par une clause sur le baptême civil : « ceux des enfants nouveau-nés qui n'auront aucun indice qui constate leur existence civile seront portés à l'officier public pour en faire l'acte »⁶.

En raison de l'importante mortalité, il est essentiel que les enfants soient conduits en nourrice le plus rapidement possible. Aussi, dès qu'ils ont été examinés par le médecin et s'ils y sont aptes, on les y envoie. Seuls les enfants contagieux ou atteints du mal vénérien sont installés, dans l'attente du départ, dans une salle puis, à partir de 1786, un bâtiment séparé, suite à un don de 300 000 livres fait à l'hôpital par l'évêque d'Amiens, afin de faire construire un bâtiment spécial pour les contagieux. De fait, la plupart des enfants (77,2 %) restent moins d'une semaine à l'hôpital : 11,7 % des enfants partent dans la journée même de leur admission, 55,1 % le deuxième jour, et les 10,4 % restants les troisième et quatrième jours⁷. Seulement 7,1 % des abandonnés sont placés en nourrice dans la seconde semaine qui suit leur admission à l'hospice. On constate une légère différence selon le statut de l'enfant :

5 AD Somme, Archives hospitalières, E 61, 6^e liasse, règlements de l'hôpital Saint-Charles, 1640-1786.

6 AD Somme, Archives hospitalières, E 61, 7^e liasse : Règlements de l'hôpital Saint-Charles, an II-1843.

7 À Nevers, 8 % partent le jour même et 71 % avant la fin de la première semaine de placement : Guy Florenty, « Les abandons d'enfants à Nevers à la veille de la Révolution et dans les années 1820 », *Enfance abandonnée et société en Europe, xiv^e-xix^e siècles*, Rome, École française de Rome, 1991, p. 622. De même, à Reims, le délai moyen de placement est de trois à cinq jours : Antoinette Fauve-Chamoux, « L'enfance abandonnée à Reims à la fin du xviii^e siècle », *Annales de démographie historique*, 1973, p. 272.

les enfants légitimes partent un peu plus rapidement que les illégitimes, sans que la différence soit toutefois considérable.

Deux femmes sont chargées de s'occuper des enfants, jour et nuit, avant leur départ. On ne dispose pas d'indication précise sur la manière dont elles les nourrissent. Toutefois, comme il n'y a pas de nourrice sédentaire à Saint-Charles, force est de penser que les enfants sont alimentés au biberon. On sait que les administrateurs acquièrent à cet effet deux vaches en 1785, mais on n'a pas d'autres détails sur la manière de procéder, notamment sur la possibilité de couper ce lait un peu trop riche avec de l'eau⁸. Si l'on s'en tient aux termes du règlement, l'hôpital procède à une surveillance étroite de ses nourrices. Non seulement elles doivent produire un certificat de bonne vie et mœurs et être en état d'allaiter l'enfant, mais elles subissent un examen, pratiqué par le chirurgien en présence de la sœur officière, afin de vérifier l'abondance et la qualité de leur lait. L'âge du lait (délai entre l'accouchement de la nourrice et le moment où elle prend en charge l'enfant) doit être compris entre sept mois et deux ans. L'hôpital n'a pas mis en place, comme à Paris, de système de meneur, et les nourrices doivent venir directement à l'hôpital chercher leur nourrisson. C'est à cette occasion qu'elles apportent leur certificat et sont examinées par le chirurgien. À leur départ, elles reçoivent une feuille imprimée qui rappelle leurs obligations ainsi que le détail de tout ce qu'elles reçoivent en vêtements et effets divers. Cette feuille revêt une grande importance pour le suivi administratif, car elles doivent la rapporter à chaque fois qu'elles viennent à l'hôpital recevoir leur salaire, qui est inscrit sur cette même feuille par le greffier.

888

Les obligations des nourrices sont reprises du règlement de l'hôpital. La plus importante concerne le nombre d'enfants dont elles peuvent se charger. Le règlement stipule que les nourrices ne doivent allaiter, en plus du leur, qu'un seul enfant à la fois, mais elles peuvent toutefois en prendre d'autres si les premiers sont déjà sevrés. Les administrateurs craignent en effet que les nourrices, pour se faire davantage d'argent, prennent simultanément, en plus d'un enfant de l'hôpital et de leur propre enfant, un enfant légitime, ce dernier recevant tous les soins, les parents payant mieux que l'hôpital. Les nourrices qui ne sont plus en état d'allaiter doivent prévenir immédiatement l'hôpital, et éventuellement proposer une remplaçante, laquelle doit être agréée à son tour par le chirurgien. De même, les nourrices s'engagent à faire soigner sur place les enfants atteints de maladies non contagieuses et non dangereuses pour elles, et dans le cas contraire à ramener au plus vite les enfants à l'hôpital. Il est d'ailleurs prévu que le chirurgien fasse une visite annuelle pour s'assurer de la bonne santé des enfants. En l'an II, ces visites deviennent trimestrielles :

8 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Naître à l'hôpital au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 331 sq.

Les visites seront effectuées tous les trimestres par le chirurgien de l'hôpital, attendu que l'humanité veut que de jeunes enfants soient surveillés le plus souvent possible, et qu'ils ne soient pas exposés à souffrir pendant un an avant de recevoir les secours nécessaires⁹.

Sauf cas exceptionnel, les nourrices sont censées garder les enfants jusqu'à l'âge de six ans révolus, âge auquel elles doivent faire savoir aux administrateurs de l'hôpital si elles désirent ou non les garder. Lorsque les enfants restent dans leur famille nourricière, celle-ci s'engage alors à les envoyer aux petites écoles ou à les mettre en apprentissage ou encore à les employer aux travaux des champs, l'idée étant bien sûr de les mettre en état de gagner leur vie de manière indépendante.

La rémunération des nourrices varie avec l'âge de l'enfant, les administrateurs la fixant d'après les services qu'ils peuvent rendre. La prise en charge d'un nourrisson rapporte neuf livres par mois à la famille ; à titre de comparaison, les nourrices languedociennes ne touchent que 5 à 6 livres entre 1750 et 1790¹⁰. Entre un et deux ans, le salaire est réduit à 8 livres, puis à 7 livres lorsque l'enfant atteint trois ans et ceci jusqu'à ses 7 ans. Le salaire des nourrices amiénoises est très voisin de celui des femmes employées par l'hôtel-Dieu de Reims (7 livres pour un enfant de plus d'un an), mais plus élevé que celui délivré par l'hôpital de Laon (6 livres jusqu'à deux ans, puis 5 livres ensuite) ou celui de Chambéry (3 livres par mois en 1787)¹¹. Après 7 ans, le statut de l'enfant change, puisqu'il est considéré comme étant en pension, et surtout parce que désormais il peut rendre de réels services à la famille. Le prix de pension est fixé à 40 livres par an, payables par trimestre, et ce jusqu'à ce que l'enfant atteigne ses 16 ans. À ce moment, la nourrice reçoit un dernier paiement de 30 livres à effet d'habiller l'enfant. Entre 16 et 20 ans, si l'enfant reste chez ses parents nourriciers, ce sont eux qui devront lui verser 24 livres par an pour son entretien personnel, disposition justifiée par le travail fourni¹².

Outre le salaire, la nourrice reçoit des vêtements pour l'enfant : une première layette composée de cinq draps, quatre langes, trois chemises en brassière, deux brassières d'étoffe, deux mouchoirs de col, deux bonnets et une couverture,

9 *Ibid.*

10 Alain Molinier, « Enfants trouvés, enfants abandonnés et enfants illégitimes en Languedoc aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Sur la population française aux XVIII^e et XIX^e siècles. Hommage à Marcel Reinhard*, Paris, Société de démographie historique, 1973, p. 472.

11 Antoinette Fauve-Chamoux, « L'enfance abandonnée à Reims... », art. cit., p. 281 ; Frédéric Meyer, « Les nourrices des Bauges au XVIII^e siècle », *Mémoires et documents de la société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. CVII, 2004, numéro spécial *Les Bauges, entre lacs et Isère : histoire et patrimoine* (actes des rencontres de Lescheraines, 2004), p. 167-188.

12 Voir le règlement de pluviôse an II. AD Somme, Archives hospitalières, E 61, 7^e liasse : Règlements de l'hôpital Saint-Charles, an II-1843.

puis des vêtements, trois chemises, deux bonnets, deux baverons, deux paires de bas et deux mouchoirs de col. La première layette est donnée à neuf mois et les vêtements au rythme d'une chaque année. Quand l'enfant atteint ses trois ans, les nourrices reçoivent deux robes. Enfin, à la fin de la septième année, l'hôpital donne de véritables costumes de garçonnets et de fillettes : une *mamelotte* complète pour les garçons, c'est-à-dire un petit gilet de dessous, une chemise, une paire de bas, des souliers et un bonnet ; les filles, quant à elles, reçoivent deux corsets, deux jupons - l'un de laine, l'autre de toile -, une chemise, une paire de bas et des souliers, une coiffe et un bonnet.

890

5 % des placements se font directement chez des nourrices amiénoises et 5 autres chez des nourrices des faubourgs. Tous les autres enfants sont conduits dans des villages de la périphérie, dans un rayon de 20 à 30 kilomètres autour d'Amiens, généralement le long des principaux axes de circulation de l'époque, notamment les routes menant à Arras, Albert, Abbeville et Doullens. Certains villages, et plus encore certaines familles, entretiennent des liens privilégiés avec les administrateurs de l'hôpital. Sur les 146 villages concernés par l'industrie nourricière, 31 % des villages ne reçoivent qu'un seul enfant, 20 % deux, tandis que la moitié restante est celle des nourrices attirées, principalement pour les paroisses de Saint-Sauveur, Talmas, Salouel, Foudrinoy, Rainneville... De même, les 146 villages ont fourni 830 nourrices au cours de la période observée, mais 54 n'en ont fourni qu'une seule, 22 deux, 15 trois, 8 quatre et les 47 autres plus de quatre.

Sur les 830 nourrices retrouvées, on connaît la profession du chef de famille pour 460 d'entre elles. Il s'agit de milieux très modestes, le monde de la terre, avec pour l'essentiel des manouvriers et des ménagers, mais aussi celui du textile. Les gens de la terre représentent un peu plus de la moitié des familles nourricières (51,1 %) ; on relève parmi les dénominations 174 manouvriers, 35 ménagers, 11 cultivateurs, 1 jardinier, 5 bergers, 9 valets de charrue. Les saiteurs (106) l'emportent dans le monde du textile (34,1 %), mais il y a aussi 19 tisserands, 4 fileuses (des veuves), 6 peigneurs, 3 ouvriers en coton, 5 faiseurs de bas, 11 tailleurs d'habits et 3 étamineurs. Les artisans sont beaucoup moins nombreux avec moins de 10 % des nourriciers.

La mise en nourrice représente pour ces familles modestes un complément économique indispensable. De nombreuses réclamations, présentées pendant les années révolutionnaires alors que les salaires ne sont plus versés par l'hôpital, témoignent de la précarité de leur condition :

Nous recevons chaque jour de nouvelles réclamations de la part de citoyens de notre département chez lesquels sont placés en nourrice des enfants de la Patrie. Depuis plus de sept mois, la plupart n'ont rien touché, ils sont réduits à une misère affreuse. Le payement de la faible indemnité qui leur est due pourrait sinon la

faire cesser, au moins l'adoucir, les enfants sont eux-mêmes dépourvus de tout, ils sont absolument nus et beaucoup sont rapportés dans cet état aux hospices qui les ont placés. L'humanité souffre d'un tel état des choses ; les hospices sont dans l'incapacité d'y mettre un terme ; ils attendent tous les fonds que vous nous aviez annoncés¹³.

La mortalité en nourrice est considérable et ne connaît aucune amélioration sur l'ensemble de la période : 85,5 % des enfants envoyés en nourrice ne dépassent pas leur premier anniversaire – à Rouen, entre 1783 et 1789, 70 % ne dépassaient pas le premier mois¹⁴. Parmi eux, 17 % décèdent dans les dix jours qui suivent leur arrivée chez la nourrice, conséquence manifeste du traumatisme de l'abandon et aussi de l'incapacité des nourrices à nourrir les enfants. En effet, alors que celles-ci ont normalement l'obligation de n'accueillir qu'un seul enfant de l'hôpital en plus du leur, il apparaît que, dans la pratique, la mesure est plus ou moins bien respectée. La moitié d'entre elles en effet allaitent dans le même temps deux enfants de l'hôpital, voire trois pour quelques-unes, en plus du leur. Par exemple, l'épouse de Nicolas Thiery de Saint-Sauveur, reçoit six nouveau-nés de l'hôpital, dont deux retirés en une semaine, et elle se retrouve avec trois enfants à nourrir pendant plusieurs mois¹⁵.

L'activité des 173 nourrices de Talmas a pu être suivie dans le détail. 32 d'entre elles ont eu un seul enfant à charge, 19 en ont accueilli deux, 9 trois et 13 plus de quatre. Quelques exemples particuliers montrent le laxisme avec lequel le règlement de l'hôpital est appliqué. Ainsi, entre 1808 et 1818, Catherine Leleu reçoit onze enfants de Saint-Charles qui décèdent tous très rapidement, tandis qu'elle-même met au monde quatre enfants. Trois mois après la naissance de son premier enfant, elle accueille un nourrisson de l'hôpital ; les deux décèdent très vite. Elle en demande presque aussitôt un second, qu'elle est censée allaiter, mais au bout de trois mois elle se retrouve de nouveau enceinte. On peut s'interroger sur la façon dont elle a nourri l'enfant pendant cette période, et notamment le remplacement du sein par une alimentation artificielle. De nouveau, elle perd ce second enfant et en reprend un autre. La même histoire tragique se répète pour les 11 enfants qui lui sont confiés. Soit elle n'a pas de lait, soit elle n'en a manifestement pas assez pour nourrir deux enfants, voire trois comme cela apparaît pour les

13 AD Somme, Archives hospitalières, L 1085, lettre des administrateurs hospitaliers d'Amiens au ministre de l'Intérieur.

14 Jean-Pierre Bardet, « Enfants abandonnés et enfants assistés à Rouen dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans *Sur la population française...*, op. cit., p. 26-28.

15 AD Somme, Archives hospitalières, F 272-273 : en deux années, Nicolas Thiery a été le père nourricier des enfants admis sous les numéros 1089, 1098, 1102, 1200 et 1201. Le rythme des prises d'enfants révèle le niveau catastrophique de la mortalité.

septième, huitième et neuvième enfants. Quant à Catherine Thuillier, elle reçoit six enfants de Saint-Charles pendant qu'elle-même en met neuf au monde. Elle accueille son premier nourrisson juste après la naissance de son troisième enfant, mais l'enfant meurt immédiatement. Elle n'en reprend pas tout de suite, puis en accueille un deuxième alors qu'elle est enceinte – le même scénario se reproduit pour les cinquième et sixième enfants – et doit le nourrir artificiellement. Il n'y a aucun survivant parmi les enfants accueillis dans ce foyer.

Le règlement n'est pourtant pas systématiquement bafoué. Ainsi, Françoise Antoine reçoit en trois ans deux enfants de Saint-Charles alors qu'elle mène deux grossesses à terme ; toutefois, bien que les délais soient respectés, les deux enfants meurent rapidement. Son activité nourricière s'interrompt ensuite pour reprendre à la naissance de son cinquième enfant ; son dernier enfant accueilli vivra jusqu'à deux ans et cinq mois. Les visites du chirurgien de l'hôpital aux petits abandonnés, ainsi que les causes de décès notées sur les registres de l'hôpital rendent compte de l'état précaire des enfants à leur arrivée en nourrice. Si certains succombent de maladies virales relativement courantes, la plupart présentent un état physiologique qui rend leur survie impossible. À de nombreuses reprises, les médecins évoquent les « langueurs ou impuissance vitale » des nourrissons, leurs « défauts de viabilité », leur « organisation faible et délicate ». Les nourrices ne sont donc pas les seules responsables de la mort tragique des enfants¹⁶. L'Amiénois ne fait pas exception à la situation dramatique partout décrite : la mortalité en nourrice avoisine les 70 % (68,7 % à Paris, 66,4 % à Lyon, plus de 70 % à Chambéry, mais seulement 43 % dans le département de l'Ain)¹⁷.

Tableau 3. Âge au décès des enfants mis en nourrice (1780-1829)
pour 471 individus observés)

Entre 1 et 5 jours	Entre 5 jours et 1 mois	Entre 1 mois et 1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 7 ans
7,2 %	17,2 %	50,2 %	19,7 %	5,7 %

Bien que les taux de mortalité se maintiennent à un niveau élevé tout au long de la période, il a été possible de suivre quelques-uns des enfants survivants. L'abandon n'est pas toujours quelque chose de définitif. Il y a d'abord la possibilité pour l'enfant de rester au sein de sa famille nourricière, solution qui n'est pas rare, même s'il est impossible d'en quantifier de manière précise

¹⁶ Jean-Pierre Bardet, Corinne Martin-Dufour, Jacques Renard, « La mort des enfants trouvés, un drame en deux actes », *Annales de démographie historique*, 1994, p. 135-150.

¹⁷ Claude Delasselle, « Les enfants abandonnés à Paris... », art. cit., p. 187-218 ; Maurice Gardin, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1970, p. 127 ; Frédéric Meyer, « Les nourrices des Bauges... », art. cit., p. 182 ; Alain Bideau et Guy Brunet, « La mortalité des enfants trouvés dans le département de l'Ain aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Enfance abandonnée...*, op. cit., p. 219-248.

la fréquence. Surtout, les parents ont la possibilité de reprendre leur enfant. En effet, on dispose, pour la période qui va de 1800 à 1830, de 302 demandes de reprise rédigées par des parents¹⁸. Presque tous sont des enfants légitimes, réclamés pour 68,8 % d'entre eux par leurs parents, mais aussi par des membres proches de la famille.

Tableau 4. Statut de la personne qui réclame l'enfant

Les deux parents	2,7 %
La mère	49,1 %
Le père	21 %
Les grands-parents	5,8 %
Les frères et sœurs	3,8 %
Les oncles et tantes	14,4 %
Les parrains et marraines	1,4 %
Les amis	1,7 %

20 % sont des enfants de veuves, qui font état de l'amélioration de leur situation et demandent aux administrateurs la grâce de les reprendre :

La concitoyenne Marie-Françoise Lefranc, veuve de Simon Debris depuis sept ans, demeurante à Amiens, âgée de 46 ans, expose qu'elle a en ce moment le bonheur de gagner sa vie et désirant reprendre sa fille qui est âgée de treize ans, elle attend tout de votre bonté

ou encore :

Madame Parisse réclame son fils, Charles Théodore âgé de 11 ans, maintenant qu'elle a contracté un nouveau mariage, vivant avec aisance, et se trouvant très capable de pourvoir aux besoins de son fils et avec la probation de son mari¹⁹.

Ce peut être également le cas de veufs, même s'ils sont beaucoup moins nombreux : Jean-Baptiste Carouette, ménager, ayant épousé en secondes noces

une femme qui lui a procuré quelques propriétés qui, jointes à son industrie, lui donnent les moyens de vivre, nourrir et pourvoir aux besoins de l'enfant qu'il a déposé par suite de son veuvage.

Les demandes n'émanent pas toujours des parents, mais aussi parfois des familles, notamment des oncles et tantes²⁰ :

18 AD Somme, Archives hospitalières, F 180-187 : Enfants repris par leurs parents.

19 AD Somme, Archives hospitalières, F 180, pétition de la veuve Debris.

20 Marion Trévisi, *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008.

Vivant avec assez d'aisance et de facilité grâce à mon industrie, j'ai résolu de retirer avec moi Auguste Levert, mon neveu placé depuis plusieurs années à l'Hospice à cause de la mort prématurée de sa mère et de la fuite de son père.

De même, « François Samot, menuisier, et Rose Augustine Jacquet demandent leur neveu Louis Arsène, 11 ans, admis à l'Hôpital depuis quatre ans, époque du décès de son père »²¹. Il est clair que les enfants réclamés sont tous déjà relativement âgés – plus des trois-quarts ont dépassé les 10 ans. Le jeune enfant, devenu un adolescent, peut désormais être considéré comme une aide économique pour sa famille. D'ailleurs, dans 11 des 302 pétitions, les parents expriment nettement leur souhait de reprendre l'enfant pour ces raisons économiques : « Hubert Rethel, menuisier ayant besoin d'ouvriers, aurait recours au service que pourrait lui rendre son frère François Firmin, 12 ans » ; de même, Honoré Noyelle, 50 ans, garçon sellier dit vouloir retirer ses deux enfants, Alexandre Nicolas, 10 ans et Jean-Baptiste Maurice, 8 ans pour « l'aider dans son état ».

894

Les témoignages d'affection ne sont pas exclus des lettres, et quelques-unes montrent même que les contacts entre les parents et les enfants se sont maintenus durant leur séjour en nourrice. Ainsi, Joséphine Millerau, marchande de tourbe, qui a abandonné son fils Louis au moment de son veuvage dit vouloir le reprendre maintenant qu'elle est remariée et qu'elle a un petit établissement ; elle ajoute cette phrase pour terminer sa lettre : « d'ailleurs, un fond de tristesse que je remarque en lui me fait craindre qu'il ne s'ennuie ».

Sur les 302 demandes de reprises, seules 5 ont été refusées par les administrateurs de l'hôpital. Elles sont motivées soit par l'incapacité financière des parents, soit par les mauvaises mœurs des mères, les risques de prostitution notamment.

Il ressort de l'analyse de ces sources un paradoxe criant entre, d'un côté, les efforts des administrateurs et des médecins pour organiser au mieux le séjour des enfants trouvés, tant à l'hôpital que chez les nourrices, et opérer un maximum de contrôle, d'un autre côté, la mortalité qui reste effrayante. Il est manifeste qu'un certain laxisme dans l'application des règlements et le suivi des nourrices explique que la mortalité se pérennise à des niveaux aussi élevés, et ce n'est véritablement que dans la seconde moitié du XIX^e siècle que les efforts entrepris porteront leurs fruits.

21 AD Somme, Archives hospitalières, F 182 et 183.

À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ
ET DU PAYS SOUS L'ANCIEN RÉGIME :
LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE MILICIE EN LYONNAIS

Jean-Pierre Gutton

Les cahiers de doléances pour les États généraux de 1789 donnent une image redoutée et même haïe de la milice. Or cet ancêtre lointain et approximatif de la conscription représentait une charge numériquement très légère. Mieux, depuis 1783, la milice n'était plus vraiment levée puisqu'elle se résumait à l'appel de 4 000 pionniers chargés de travaux et qui n'étaient plus tirés au sort. La dernière levée véritable remontait à la période 1778-1782. Les miliciens n'avaient pas eu à combattre, la guerre se déroulant en Amérique, mais 6 000 hommes avaient passé plusieurs étés hors de leurs foyers et de leurs communautés. Et c'est bien là ce qui fait peur dans la milice : la rupture avec la culture dans laquelle on a grandi et vécu. L'histoire de la milice et des résistances qu'elle a suscitées dans la généralité de Lyon permettra d'illustrer cette affirmation.

La milice n'avait été créée en 1688, au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, que comme expédient¹. Le 20 novembre 1688 les intendants reçoivent l'ordre de lever des célibataires de 20 à 40 ans qui seraient équipés et soldés par leur paroisse. Les miliciens devaient s'exercer sous le commandement d'officiers choisis par les gouverneurs de province. C'est l'assemblée des habitants qui désigne d'abord les miliciens, mais, pour remédier aux abus – désignation d'un inapte par exemple – le 23 décembre 1692 le tirage au sort est institué. Désormais, le tirage d'un billet noir ou, plus tard, portant la mention « soldat provincial », désigne le milicien. Parfois, c'est un pois gris mêlé à des pois blancs qui remplace le billet noir. Durant la guerre de Succession d'Espagne la milice fournit 46 % des effectifs des régiments français engagés. De 1708 à 1711, un impôt est substitué à la

¹ Jacques Gebelin, *Histoire des milices provinciales (1688-1791). Le tirage au sort sous l'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1882 ; Maurice Sautai, *Les Milices provinciales sous Louvois et Barbezieux (1688-1697)*, Paris, R. Chapelot, 1909 ; Georges Girard, *Le Service militaire en France à la fin du règne de Louis XIV. Racolage et milice (1701-1715)*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1921 ; Pierre Laporte, *La Milice d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, G. de Bussac, 1956.

milice dont les bataillons sont licenciés en 1713. C'est en 1726 que la milice est reconstituée et, à nouveau elle apparaît comme une charge pesant essentiellement sur les campagnes, même s'il y eut, en 1743, un essai de rééquilibrage aux dépens des villes. Avec de nombreuses modifications, notamment relatives à l'âge des miliciens, à l'astreinte à tirer au sort ou non pour les nouveaux mariés, au régime des exemptions, la milice rebaptisée *troupes provinciales* en 1771, est durablement confortée dans une image d'épouvantail des campagnes françaises qui, pendant six ans, arrache le milicien à sa culture d'origine.

Pour comprendre cette image, il faut partir des conditions concrètes de la levée des miliciens. Sous l'autorité du Roi, c'est-à-dire du secrétaire d'État à la Guerre, cette responsabilité est partagée, dans les provinces, entre le gouverneur et l'intendant. Gouvernement de Lyonnais, Beaujolais, Forez et généralité de Lyon ont un territoire commun à très peu de choses près. C'est le gouverneur qui décide des grandes orientations mais c'est l'intendant qui est chargé de tout le détail. Au moment de la création de la milice l'archevêque Camille de Neuville de Villeroy est lieutenant du gouverneur – son neveu – et il exerce avec fermeté cette fonction. Il publie une ordonnance, adressée aux paroisses, pour organiser la levée. Mais, sauf si le gouvernement est menacé par l'ennemi comme en 1711 où les troupes savoyardes sont proches, le gouverneur se contente de donner des ordres généraux de rassemblement et de marche des compagnies de milice.

Surtout, le gouverneur est à même d'imposer ses candidats aux charges d'officiers, même si dans ce domaine il peut y avoir conflit, ou du moins lutte d'influence, avec l'intendant. Au moment de la levée de 1719, le gouverneur Villeroy demande dès le 3 février à son lieutenant « un état, si vous le savez, des officiers du Gouvernement et s'il n'y a pas quelques lieutenants colonels parce que je les ferais nommer pour commander nostre milice ». Mais le choix ne sera définitivement achevé qu'en avril, les deux pouvoirs s'opposant discrètement². Tout au long de la période, on peut constater que les officiers nommés appartiennent à la petite noblesse et qu'ils sont d'anciens officiers de l'armée régulière. Conformément aux règlements, les officiers sont de préférence choisis dans la même région que les miliciens, avec bien entendu des exceptions.

Quant à la désignation, à partir de 1692 au tirage au sort, elle relève entièrement de l'intendant et de ses collaborateurs. En 1701, le duc de Villeroy écrit au marquis de Rochebonne, son lieutenant : « [...] je crois qu'il suffira d'une ordonnance générale sur l'assemblée des garçons dans les paroisses, et le reste du

² Archives départementales du Rhône [désormais AD Rhône], 2 C 26.

détail le laisser à l'intendant »³. C'est à l'intendant que revient la charge de répartir entre les paroisses le contingent fixé pour la généralité. Cette répartition se fait d'abord plus en fonction de la cote de taille de la communauté qu'en fonction du nombre d'hommes. Les bureaux ont, sans doute par pesanteur administrative, tendance à répartir le poids de la milice comme ils répartissent le poids de la taille. C'est aussi à l'intendant que revient le soin de désigner les lieux d'assemblées des compagnies. Ce sont, le plus souvent Tarare, Villefranche, Montbrison, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien-le-Château⁴, Rive-de-Gier, Thizy. La question des exemptions, la recherche des insoumis et des déserteurs relèvent aussi de l'intendant. Dans ces tâches multiples, ce dernier est secondé par son subdélégué général, par un bureau chargé des affaires militaires et par ses subdélégués, dont le nombre atteindra 19 à la fin de la période. Sur place, ce sont donc les subdélégués qui ont le plus grand rôle. Ils choisissent la date et le lieu du tirage au sort, président celui-ci et en rédigent le procès-verbal qui comporte la liste des garçons « propres à tirer » avec noms, âges, tailles, demandes d'exemption et dénonciations des absents, signalements sommaires des miliciens désignés par le sort. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les auteurs des projets de réforme de la milice au XVIII^e siècle – ils sont nombreux ! – désignent souvent les subdélégués comme la source de tous les maux. En 1773, M. de Foudras, aide major du régiment provincial de Lyon les traite de « sangsues des paroisses »⁵. Et de souligner qu'ils exemptent sans raison, reçoivent des hommes qui n'ont pas la taille requise ou encore « qui pêchent par trop de vieillesse ou par leurs informes structures ». Ils se feraient payer cher des soldats « qu'ils engagent pour un prix très modique » et acceptent que les miliciables présentent comme « fuyard » le premier mendiant ou vagabond arrêté par les cavaliers de la maréchaussée.

C'est que la charge de la milice est fort mal répartie. Elle l'est d'abord à l'intérieur du royaume, mais, dans ce domaine, la généralité de Lyon est plutôt épargnée. À propos des levées entre 1700 et 1710, durant la guerre de Succession d'Espagne, on a établi qu'elle n'arrive qu'en 27^e position avec moins de 5 000 hommes, alors que plusieurs autres généralités doivent chacune fournir plus de 15 000 hommes⁶. Peut-être a-t-on considéré que, carrefour du passage des troupes vers l'Italie, elle est déjà lourdement frappée au titre des étapes, du gîte et du couvert dus à ces troupes⁷ ? Florent Bourgeat compilant les chiffres

3 AD Rhône, 2 C 23, lettre du 14 février 1701.

4 Saint-Symphorien-sur-Coise de nos jours.

5 Archives de l'armée de terre [désormais AAT], 1 M 1764, « Sur la levée des soldats provinciaux par M. de Foudras aide-major du régiment provincial de Lyon », mémoire daté du 8 mars 1773.

6 Georges Girard, *Le Service militaire en France...*, op. cit., p. 200-201.

7 Jean-Marc Roth, *L'Organisation des étapes dans la généralité de Lyon (1624-1769)*, mémoire de maîtrise, université Lyon II, 1989.

des levées de 1688 à 1781, montre que la généralité de Lyon, sur l'ensemble de cette période supporte 1,72 % du poids total⁸.

À l'intérieur de la généralité, la répartition est aussi très inégale. L'intendant décide du nombre de miliciens à lever entre les différentes élections. Les villes sont exemptes, ou à peu près, et l'essentiel de la charge repose sur les villages. À partir de 1726, on ne se cale plus en principe sur le montant de la taille due par la communauté, mais, selon les époques, sur le nombre de garçons ou sur le nombre de feux. Quelques procès-verbaux relatifs à la levée de 1726 dans l'élection de Lyon⁹ montrent cependant que le nombre de miliciens demandé aux paroisses n'est pas proportionnel à la force démographique de celles-ci : Ancy doit fournir un milicien pour 46 miliciables, Savigny, tout proche, 3 pour 26 miliciables ! Le système pourtant s'est perfectionné peu à peu. Depuis 1702, les consuls doivent fournir une liste des miliciables au subdélégué. Le tirage au sort peut alors se dérouler en deux temps : avec les garçons présents ; puis parmi les noms des absents, qui seront appelés en priorité... si on les retrouve. En effet les présents ayant tiré un billet noir ne seront « libres de leurs engagements, qu'en cas de représentation des miliciens absents, sur lesquels le sort sera tombé, pour servir en leur lieu et place »¹⁰. Le tirage au sort, qui a lieu dans les paroisses à l'origine, est organisé à partir de 1726 dans un seul lieu pour plusieurs villages, ce qui devait rendre plus difficiles les mouvements de résistance. La communauté est représentée par son curé à la fin du xvii^e siècle, mais surtout par son consul au xviii^e siècle : souci de la monarchie d'avoir un répondant civil ? Perte d'influence du curé en ce domaine lorsque disparaît, en 1693, Camille de Neuville de Villeroy, à la fois archevêque et lieutenant du gouverneur ? À côté de ce tirage au sort imposé au village, le régime des villes paraît bien léger. Elles sont au début en principe exemptées ; puis on leur demande un nombre symbolique de miliciens : quinze pour Lyon ! Dans la seconde moitié du xviii^e siècle, ce sont les corps de métier qui fournissent les hommes en achetant des volontaires. C'est le système appliqué pour Lyon et pour Saint-Étienne¹¹. Système qui ne semble pas aller

898

8 Florent Bourgeat, *Les Milices provinciales de la généralité de Lyon, 1688-1791*, mémoire de DEA, université Lyon II (J.-P. Gutton dir.), 1995, p. 56-58. Travail résumé par son auteur dans « Les milices provinciales sous l'Ancien Régime », *L'Araire*, n° 108, printemps 1997, p. 7-42.

9 AD Rhône, 1 C 83.

10 Ordonnance de Bertrand René Fallu adressée aux maires, échevins, consuls de la généralité, le 25 janvier 1740 (Bibliothèque municipale de Lyon [désormais BM Lyon], 112458). Pour l'année 1703, intéressants documents sur le tirage au sort parmi les absents par un pauvre ou par un enfant pour les communautés de Charlieu et de Saint-Germain-Laval aux Archives de la Bibliothèque municipale de Roanne (3 C 24, pièces 5 à 11).

11 AD Rhône, 1 C 84, extrait des lettres de Monsieur le Comte du Muy, Ministre et secrétaire d'État à la Guerre à Monsieur de Flesselles, intendant de Lyon, en date des 7 et 31 janvier 1775 sur l'exemption des villes de Lyon et Saint-Étienne ; BM Lyon, 112460, ordonnance de l'intendant Pallu, 7 décembre 1742.

sans abus. Le mémoire « Sur la levée des soldats provinciaux » dû à de Fondras et précédemment cité s'indigne de ce que les miliciens fournis par les corporations soient parfois recrutés dans les prisons et l'ordonnance de l'intendant Pallu du 7 décembre 1742 rappelle que les maîtres-gardes des corps ou communautés doivent s'assurer de l'absence chez les hommes qu'ils fournissent d'« infirmités secretes qui les rendent incapables de servir ».

Toutes ces conditions rappelées, il faut s'interroger sur les caractéristiques des miliciens. Un corpus de 559 miliciens reconstitué par Philippe Petitfrère dans le cadre d'un mémoire de maîtrise¹² et à partir des documents des Archives départementales du Rhône et de la Loire permet de constater une moyenne d'âge située entre 23 et 24 ans, et des origines professionnelles liées aux métiers de la terre plus de quatre fois sur cinq¹³. Le milicien est un humble que sa communauté aide. Les miliciables se cotisent et quêtent pour fournir une somme que la réglementation monarchique s'efforce de limiter, mais qui permet parfois d'acheter un remplaçant. Le milicien doit d'autre part être, en principe, équipé aux frais de la paroisse. Son père est dispensé de collecter la taille et sa cote ne peut être augmentée durant la durée de service de son fils. Ce dernier est exempté de taille durant le service et l'année qui suit et même durant deux ans s'il se marie dans l'année. Quant au sort du milicien, il est le suivant. Le tirage au sort a lieu dans les premiers mois de l'année et la convocation au quartier d'assemblée en mai. D'ici là il ne peut quitter la paroisse qu'avec l'autorisation du consul et du subdélégué. Au quartier d'assemblée, les officiers procèdent à la revue d'effectifs et organisent un entraînement au maniement des armes et au tir. Cela est vrai pour le temps de paix et dure peu de temps. Mais en temps de guerre il en va autrement. Dès la Guerre de succession d'Espagne, les miliciens sont incorporés dans les troupes réglées et engagés au feu. La rupture avec la communauté d'habitants est cette fois accomplie d'autant que le service est de six années. Un registre conservé aux Archives historiques de l'Armée de Terre¹⁴ donne l'indication des hôpitaux dans lesquels sont décédés les miliciens des bataillons de Tarare et de Montbrison en 1746 et 1747. On constate qu'au cours de ce conflit – il s'agit de la Guerre de succession d'Autriche – beaucoup d'hommes du bataillon de Tarare finissent leurs jours à Thionville, tandis que ceux du bataillon de Montbrison décèdent à Strasbourg, Metz, Neuf-Brisach, ... Cet éloignement arrache le milicien à sa culture et explique largement la résistance à la milice.

12 Philippe Petitfrère, *La Milice et la résistance à la milice dans la généralité de Lyon de 1688 à 1791*, mémoire de maîtrise, université Lyon II, 2002.

13 80,7 % de laboureurs, vigneron, grangers et journaliers.

14 AAT, Ya 487, fol. 157-158 (bataillon de Tarare) et fol. 159-160 (bataillon de Montbrison).

Cette résistance se perçoit d'abord dans l'analyse des exemptions. Celles-ci se justifient par le souci de ne pas nuire à l'économie. En effet, même si, au fur et à mesure que l'on avance dans le XVIII^e siècle, les ordonnances royales sont de plus en plus précises sur ce sujet, les intendants conservent une latitude qu'un texte de 1774 précise bien. Pour tout métier relatif à l'agriculture, au commerce et aux manufactures, la décision sera particulière pour chaque généralité¹⁵. Mais le régime des exemptions est, au total, fort complexe. Il y a d'abord des exemptions collectives. À celle des villes de Lyon et de Saint-Étienne que l'on sait, il faut ajouter celle du Franc-Lyonnais, petit « pays » privilégié au nord de Lyon, sur la rive gauche de la Saône¹⁶. Il y a des exemptions pour cause physique. La fourniture d'un certificat médical ne suffit plus à la fin de la période et des chirurgiens, mandatés par l'intendant, visitent les garçons. Un soldat de milice doit avoir au moins 5 pieds (1,625 mètre environ), soit deux pouces de moins qu'un soldat des troupes réglées. Cette taille devrait exclure du tirage un nombre non négligeable d'hommes, mais il est clair que certains miliciens n'ont pas cette taille. L'imprécision consciente du temps fait d'autre part que l'on trouve des mentions telles que « quelque chose de plus ou de moins », « environ », « à peu près », et surtout « avec espérance de croissance ». Les autres exemptions sont sociales. Un grand nombre de charges entraînent exemption, de même que certaines fonctions (employés des fermes du Roi...) ou certaines maîtrises d'art et métier. Tout cela profite aux villes. À la campagne, les exemptions sont beaucoup plus rares. Avec des différences entre chaque généralité les exemptions sont ici liées à l'exploitation d'une certaine surface de terres. En 1778, le garçon propriétaire, fermier ou granger, cultivant une quantité de terre qui forme le labourage d'une charrue attelée de deux bœufs ou vaches, et demeurant seul ou avec ses domestiques, sera exempt¹⁷. On retrouve ici l'importance de la possession d'un train de charrue pour compter dans les campagnes de l'ancienne France. Les domestiques des ecclésiastiques, des communautés religieuses, des nobles et personnes vivant noblement sont exempts de tirage au sort. Il existe enfin des exemptions pour des soutiens de famille.

Les demandes d'exemption arrivent nombreuses auprès des subdélégués dès l'annonce des levées. Certaines sont exceptionnelles, telle celle de cet étudiant forézien qui a sauvé 17 personnes de la noyade¹⁸. Le mariage hâtif n'est guère une solution car, très vite, les ordonnances de levée n'exemptent plus les jeunes mariés. En réalité, l'essentiel des documents relatif aux exemptions nous renvoie aux

15 Ordonnance du Roi du 1^{er} décembre 1774 concernant les régiments provinciaux, titre 5, « Des exemptions », article 39 (AD Rhône, 1 C 83).

16 Georges Debombourg, *Histoire du Franc-Lyonnais. Histoire communale de la Dombes*, Trévoux, Impr. de J.-C. Damour, 1857.

17 AD Rhône, 1 C 86, article 53 d'une ordonnance de Flesselles intendant.

18 AD Rhône, 1 C 3.

relations de fidélités si caractéristiques de la société d'Ancien Régime. En 1726, l'intendant s'émue d'un commerce d'exemptions lié au service dans les postes et les salpêtriers¹⁹. L'exemption des domestiques donne lieu à la multiplication du nombre de ceux-ci lors des levées. La force des liens de clientèle, l'intérêt des maîtres à ne pas voir leur service désorganisé et, parfois même, à obtenir des domestiques bénévoles en échange de leur protection sont autant d'explications. Le seigneur du lieu tente aussi d'obtenir des exemptions pour des protégés, ainsi à Saint-Pierre-la-Palud en 1726²⁰. Comme des seigneurs engagent parfois des domestiques le temps du tirage au sort seulement, des textes viendront limiter le nombre des domestiques exempts, préciser l'antériorité nécessaire dans la fonction pour bénéficier de l'exemption. Les abbayes, seigneuries collectives, et les ecclésiastiques sont particulièrement accusés de se livrer à ces abus. Une ordonnance du 27 novembre 1765 interdit, sous la menace de 500 livres d'amende, aux ecclésiastiques, communautés séculières et régulières, de donner retraite à des miliciens ou à ceux qui sont susceptibles de l'être. Toutes les exemptions sont recherchées, mais aussi redoutées par la communauté des garçons. La milice est une charge de répartition et on sait que si le rapport entre nombre de billets noirs et nombre de miliciables vient à tomber trop bas, on fera tirer des hommes de moins de cinq pieds. Lors du tirage à Savigny en 1729, le consul donne la liste de garçons indûment absents : sur treize, huit sont des valets²¹ ! On comprend d'autant moins ces exemptions que le XVIII^e siècle dénonce volontiers l'inutilité des domestiques. Certains projets de réforme²² de la milice demandent que ceux-ci soient astreints au tirage au sort. Sous la Révolution, lors des levées, les communes désignent souvent des domestiques pour servir. Le ressentiment était tenace !

À défaut d'être exempté, on peut espérer être remplacé. Il peut y avoir achat d'un volontaire par la communauté ; ou bien le tiré au sort peut acheter un substitué qui est incorporé à la place du milicien, ou un remplaçant si le milicien a déjà été incorporé. Il arrive que le pouvoir condamne sévèrement ces pratiques. En 1701, le secrétaire d'État à la Guerre, Chamillard, écrit à l'intendant pour récuser la pratique de cotisation entre les garçons pour acheter un volontaire²³. Une ordonnance de l'intendant Pallu, le 25 janvier 1740, défend « contribution ou cotisation » en faveur de ceux qui ont tiré le mauvais numéro à peine de 500 livres d'amende pour

19 AD Rhône, 1 C 83, 14 avril 1726. Voir aussi AAT, A1 1702, pièce 103, la lettre du 16 janvier 1703, du gouverneur de Pierrelatte au secrétaire d'État à la Guerre, qui dénonce des enrôlements déguisés pour échapper au tirage au sort.

20 AD Rhône, 1 C 83.

21 *Ibid.*

22 *Réflexions sur la milice et sur les moyens de rendre l'administration de cette partie uniforme et moins onéreuse*, s.l., s.n., 1760, p. 188-189.

23 AD Rhône, 2 C 4.

les consuls²⁴. Mais à certaines périodes, l'attitude du pouvoir change. L'ordonnance de 1708 transforme, pour un temps, la milice en impôt. En 1729, le volontariat est autorisé pour ceux qui habitent depuis six mois au moins la paroisse et qui sont nés de parents domiciliés dans la juridiction royale du lieu. Après d'autres fluctuations encore, c'est dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que volontariat et remplacement seront autorisés. Mais, dans la pratique, intendants et subdélégués disposent toujours d'une certaine latitude, le plus important étant que le nombre d'hommes demandé soit atteint. Et, de toute manière, on sait que, lors de chaque levée, les assujettis au tirage au sort constituaient un pécule – une « masse » – destinée à aider, à dédommager le malheureux milicien. C'est une manifestation des progrès de l'idée d'assurance. Le pouvoir royal tente bien de limiter le montant autorisé de cette somme. Mais la tentation était forte de transformer – en l'augmentant – la somme en achat de remplaçant.

902

Il est difficile de dire l'ampleur numérique du volontariat et du remplacement dans la généralité de Lyon. Des procès-verbaux très partiels relatifs à la levée de 1729 indiquent cependant que les volontaires sont un peu plus nombreux que les tirés au sort. Et rappelons que, lors du renvoi de la milice de 1719, le pouvoir conserva les hommes qui n'étaient pas originaires de la paroisse pour laquelle ils servaient pour en former douze bataillons : c'était presque un tiers de la levée²⁵. En revanche, grâce à une recherche patiente menée dans les archives notariales par Philippe Petitfrère, il est possible de pénétrer dans le monde des volontaires. On découvre ici une nouvelle preuve de la riche diversité des minutes notariales de l'Ancien Régime. Devant notaire et témoins, le volontaire s'engage à servir moyennant une somme dont l'acte précise souvent la provenance, ce qui permet dans ce cas de connaître le montant de la « cotisation » des garçons. Si le contrat est passé avant le tirage au sort sa validité est évidemment soumise à la reconnaissance de l'aptitude de l'engagé. Il arrive aussi que, si le volontaire est issu des miliciables du lieu, il ne se rende pas au tirage au sort. Les consuls le déclarent absent et il est désigné milicien d'office. Ce cas est à rapprocher de celui que révèle une ordonnance de l'intendant Pallu en mai 1741. Le texte condamne à de lourdes peines un milicien et le premier consul de la paroisse qui a présenté un volontaire sous le nom d'un milicien absent²⁶. Dans tous les cas, les consuls semblent jouer un rôle important dans la recherche du volontaire, à moins que ce ne soit le subdélégué. Au contrat est parfois ajouté un acte de procuration pour qu'un parent puisse toucher les sommes restant dues en cas de décès du milicien, car le montant de la prime est versé en plusieurs fois pour

24 BM Lyon, 112458.

25 André Corvisier, *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, Paris, PUF, 1964, 2 vol., t. I, p. 238-239.

26 Ordonnance de Pallu, 16 mai 1741. BM Lyon, 112 459.

pallier les risques de désertion. Le prix de l'engagement est assez délicat à préciser : tout est-il déclaré ? En 1729, un subdélégué s'adresse à l'intendant pour lui poser diverses questions. Il représente qu'il ne peut obtenir que les garçons limitent leur « cotisation » à 30 livres et il conclut : « ils ne veulent convenir de ces 30 livres tournois permises par sa Majesté, et tout ce que l'on peut tirer d'eux, c'est qu'ils s'accommodent bien avec le milicien »²⁷. Le montant de la prime est de l'ordre de 50 livres au début de la période, mais cette moyenne connaît une très forte croissance dès la Guerre de succession d'Espagne et, après 1726, elle est voisine de 250 livres. Cependant, d'une paroisse à l'autre ces montants demeurent toujours très variables et parfois, en plus de la prime, la subsistance aux frais de la paroisse en quartiers d'hiver est prévue. Les remplaçants ont tendance à coûter plus cher que les volontaires car celui qui a tiré le mauvais numéro doit désormais trouver quelqu'un dans l'urgence. Les contrats de remplacement sont très voisins de ceux des volontaires, mais c'est le remplacé qui contracte et non plus les garçons de la paroisse. Ces derniers ne fournissent pas forcément une partie de la somme dans ce cas puisqu'ils sont déchargés de l'angoisse du tirage au sort.

Les contrats notariés permettent aussi de se faire une idée du monde des volontaires. Grossièrement, trois sur cinq sont originaires de la paroisse pour laquelle ils servent, un sur cinq de villages proches, un sur cinq sont étrangers au pays. Ils sont jeunes (40 ont moins de 22 ans) et moins souvent travailleurs de terre (moins de 60) que l'ensemble des miliciens. Il s'agit manifestement, dans un certain nombre de cas, de personnes peu intégrées socialement. Les archives de la maréchaussée mettent en scène des errants, sans profession ni domicile, qui s'engagent pour percevoir la prime et qui désertent peu après. Certains se réengagent pour toucher une nouvelle prime et désertent à nouveau. C'est le type social connu alors sous le nom de « rouleur » ou de « billardeur ». Ce type de mésaventure peut aussi s'expliquer parce que des mendiants sont parfois désignés miliciens. Un vagabond forézien, qui a servi dix-sept ans dans la milice, avait été désigné d'autorité par le subdélégué pour être milicien parce qu'il était mendiant, à demi errant²⁸. Ces remarques recourent parfaitement les conclusions d'André Corvisier sur le recrutement de l'armée qui se fait largement dans un milieu de pauvres diables²⁹. Le service dans la milice, comme dans l'armée plus généralement, est ressenti comme une rupture avec la communauté d'habitants. Lors de certaines levées, le chef de feu qui a élevé un enfant trouvé « à la décharge des hôpitaux » peut le faire tirer au sort à la place d'un fils, frère, neveu³⁰. La mesure

27 AD Rhône, 1 C 83.

28 AD Rhône, 7 B 35, dossier P. Magne, année 1750.

29 André Corvisier, *L'Armée française...*, *op. cit.*, en particulier t. I, p. 317 sq.

30 AD Rhône, 1 C 83, ordonnance du 1^{er} décembre 1774.

est très caractéristique du lien établi entre armée et déracinement. Ceux qui écrivent sur la réforme de la milice vont d'ailleurs dans le même sens. *La Lettre d'un subdélégué à un intendant de province sur la milice*³¹ envisage la constitution de légions formées d'orphelins et d'enfants trouvés. Le mémoire de M. de Foudras voudrait mettre sur pied des sortes de commandos destinés à prendre à revers l'ennemi en le harcelant de coups de main. Ils apprendraient à nager, à évoluer « à pas redoublé », à s'aguerrir aux marches de nuit, à franchir fossés et haies, à tirer même à la « cible mouvante »... On pourrait constituer des corps de jeunes gens de 12 à 14 ans

tirés parmi les orphelins, les enfans des pauvres païsans et surtout des hôpitaux de Paris de Lyon et de plusieurs autres des villes du royaume qui fourmillent de jeunes gens presque inutiles à l'état.

904

À défaut d'exemption ou de remplacement, on ne peut résister que de manière violente. Le pouvoir sait que le tirage au sort est susceptible de provoquer des désordres et la maréchaussée est donc présente. Rappelons toutefois que l'ensemble de la généralité dispose seulement d'une vingtaine de brigades de cinq hommes chacune. Et le tirage effectué, il peut y avoir violence pour aider un milicien à s'échapper. En 1755, les habitants de Dardilly arrachent un milicien aux cavaliers de la maréchaussée³². En mars 1786, à Saint-Symphorien-le-Château, le jour du tirage au sort, la lecture de l'ordonnance de levée suscite une émeute et la maréchaussée ne peut retenir qu'un des auteurs de troubles³³. La cohésion de la communauté est évidente dans ces révoltes, aussi décide-t-on, à plusieurs reprises, d'organiser le tirage au sort dans un lieu éloigné des paroisses des miliciables. En 1726, pour un grand nombre de paroisses de l'ouest lyonnais, la convocation est faite, à des dates évidemment différentes, au château de la Barge à Grézieu-le-Varenne³⁴. C'est dire que les autorités se heurtent largement aux phénomènes d'insoumission et de désertion. Toute une législation, souvent contradictoire, s'emploie à combattre insoumis et déserteurs. À la fin du xvii^e siècle, les peines prévues sont celles qui sont portées contre les soldats des troupes réglées. La peine des galères est donc appliquée. À partir de 1726, une distinction fondamentale est affirmée : ceux qui sont absents au tirage au sort sont déclarés miliciens de droit ; les déserteurs encourent la peine de mort. Cette rigueur est toutefois tempérée, tout au long du xviii^e siècle, par des amnisties qui bénéficient aux soldats de milice « s'étant absentez ».

31 S.l., s.n., s.d. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque de l'Armée de Terre.

32 AD Rhône, 7 B 42 et 1 C 244. Affaire comparable à Yzeron, AD Rhône, 7 B 90.

33 AD Rhône, 7 B 88.

34 AD Rhône, 1 C 83.

Aveu d'impuissance, besoin d'hommes expliquent ces amnisties dès la Guerre de succession d'Espagne. C'est la maréchaussée³⁵ qui est chargée de la lutte contre les insoumis et les déserteurs. La qualité de militaire, celle de déserteur, définissent entre autres, le « cas prévôtal », aux termes de l'ordonnance criminelle de 1670 et de la déclaration de Marly de février 1731. Et de fait, surtout après la réorganisation de 1720, c'est bien dans les archives de la maréchaussée que l'on rencontre insoumis et déserteurs. Mais beaucoup échappent aux recherches. Faute de moyens suffisants de la part de la maréchaussée certes, mais aussi parce que ce qui importe à l'État c'est d'avoir des effectifs : on le sait, lors du tirage au sort, si les absents sont plus nombreux que les présents, les miliciens seront tirés parmi les absents, puis on effectue un second tirage parmi les présents qui seront remplacés si les absents reviennent ! Et on compte aussi sur le remplacement. Il y a dans tous ces événements, non seulement une illustration d'une monarchie « absolue » bien inachevée, mais aussi celle d'un État en réalité ignoré, ou du moins que veut ignorer une partie de ses sujets.

La désertion peut se placer entre le tirage au sort et la convocation au quartier d'assemblée. C'est la raison pour laquelle les ordonnances défendent à celui qui a tiré le billet noir de quitter sa paroisse sans autorisation. Des états de revue de milice suggèrent que ces désertions peuvent être nombreuses. Elles le sont plus encore au cours du trajet que le bataillon, désormais formé, fait vers le lieu de garnison. Les casernes étant longtemps peu nombreuses, à l'étape on loge chez l'habitant et c'est alors que la désertion est facilitée. Le 21 février 1705, le secrétaire d'État à la Guerre, Chamillard, s'en plaint au marquis de Rochebonne :

Le Roy a esté informé par les officiers qui sont chargés de la conduite des recrues de milice, que ce qui contribue le plus à leur désertion est le logement que les Maires, eschevins, consuls, et Scyndicx des lieux d'estappe leur donnent dans des maisons escartées les unes des autres³⁶.

Il est vrai qu'en cette même année, un officier est accusé de laisser désertir des miliciens moyennant finance³⁷. Il y a encore, bien sûr, des désertions au lieu de garnison. Utilisant les registres de contrôle des troupes pour les bataillons de Montbrison et de Tarare en 1759³⁸, Florent Bourgeat établit que le taux de désertion est de 5,32 pour le premier et de 6,47 pour le second. Le temps qui s'écoule entre le début du service et la désertion est, en moyenne, de 2,9 années dans le premier

35 Claude C. Sturgill, *L'Organisation et l'administration de la maréchaussée et de la justice prévôtale dans la France des Bourbons (1720-1730)*, Paris, Service historique de l'armée de terre, 1980.

36 AD Rhône, 2 C 28.

37 AD Rhône, 2 C 27, lettre de Chamillard, 25 février 1705.

38 AAT, 2 YC 76 et 2 YC 119.

cas et de 3,1 années dans le second. C'est donc vraisemblablement la longueur du service qui explique le départ d'hommes qui avaient jusqu'alors résisté au mal du pays. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Marcel Reinhard, dans un article important³⁹, a analysé le rôle de la nostalgie sur la désertion dans les armées révolutionnaires. En novembre 1793, alors que la situation militaire est alarmante, toutes les permissions de convalescence sont supprimées sauf dans le cas où le malade est atteint de nostalgie. Celle-ci est alors considérée comme une maladie grave, étudiée par Pinel. Étymologiquement douleur du retour, elle est aussi dénommée *mal du pays* et elle frappe particulièrement les ruraux. L'auteur anonyme de « Remarques sur l'organisation actuelle de l'armée française » affirme que l'armée royale traitait le mal par le mal. Elle entretenait des agents nommés *conteurs* :

Lorsqu'ils aperçoivent quelque soldat triste et rêveur, leur devoir est de chercher à les tirer de la mélancolie par quelques histoires, quelque farce, ou quelque chanson dans le genre patriotique.

906

Il ne suffit pas de voir là des précurseurs du théâtre aux armées. C'est la reconnaissance de la difficulté de l'échange entre cultures et la preuve d'une culture orale peu compatible avec la transplantation. Et cela doit être rattaché à tout ce qui a pu être écrit sur l'importance du « pays » dans la France de l'Ancien Régime et qui va dans le même sens⁴⁰.

L'analyse, dans la mesure où elle est possible, du destin des déserteurs conforte les remarques précédentes. Le déserteur prend parfois beaucoup de distance avec sa paroisse pour se mettre à l'abri à l'étranger par exemple, en dépit d'accords passés entre couronnes pour rechercher les déserteurs. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, Avignon et le Comtat sont ainsi des lieux de refuge. Mais, au bout de quelques années au plus, le milicien regagne sa paroisse. Barthélemy Thimonnier, des Sauvages, milicien au bataillon de L'Arbresle, déserte en 1702 et se rend en Prusse. Mais il rentrera quelques années plus tard chez lui⁴¹. Il s'agit de retrouver son univers mental, sa culture, qui est une vraie culture mais qui n'est pas transportable ailleurs. Hors de chez eux, les déserteurs ont parfois du mal à trouver du travail : leur accent, leur langue les rendent vite suspects. Mais, revenus au pays, et sauf si ce sont des volontaires, leur famille, leur milieu les protègent. Forts de cette

39 « Nostalgie et service militaire pendant la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 1958, p. 1-15.

40 Yves Durand, *Vivre au pays au XVIII^e siècle. Essai sur la notion de pays dans l'Ouest de la France*, Paris, PUF, 1984 ; Serge Dontenwill, *Du terroir au pays et à la région. Les espaces sociaux en Roannais à l'époque pré-industrielle, milieu du XVII^e siècle-fin du XVIII^e siècle : essai d'histoire géographique*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1997.

41 AD Loire, B 820. La Prusse de Frédéric-Guillaume I^{er} s'efforce d'attirer des hommes ; notre déserteur le savait-il ?

impunité, des miliciens se montrent dans les foires ou à la sortie de la messe. La maréchaussée peut alors tenter de les arrêter, mais la partie n'est pas gagnée d'avance, ni sans risques pour les représentants de l'autorité. Dans une lettre du 18 janvier 1702, le capitaine d'une compagnie du régiment de Lyon, confronté à une forte désertion, se plaint au secrétaire d'État, Chamillard :

Les habitants des paroisses les ont cachés à ma présence, quoique ce soient des hommes qui ne sont qu'à une lieue des paroisses qui ont fourni pour qu'ils servaient. Et voulant arrester le nommé Jean Famé, de la paroisse de Saint-Germain, qui avait marché pour la paroisse de Bully. toute la paroisse s'est soulevée contre moy, dont j'ay esté obligé de lâcher l'homme qu'ils m'avaient donné⁴².

Il n'y a guère que lorsque le déserteur se conduit mal envers sa communauté qu'il est dénoncé. C'est le cas, en 1771, pour un milicien forézien déserteur qui volait et menaçait les habitants⁴³.

C'est que la milice fabrique aussi des asociaux. Là encore, les archives de la maréchaussée font apparaître quelques figures : ce milicien de Saint-Georges-de-Reneins qui moissonne le domaine d'un bourgeois de Villefranche, menace ce dernier et le tue⁴⁴ ; tel autre qui frappe parce qu'on a refusé de lui donner à boire et à manger⁴⁵ ; un autre coupable de vol et surtout de viol⁴⁶. Faits isolés, encore que répétitifs. Ce qui est particulièrement notable, c'est le milicien marginal parce que déraciné par le tirage au sort. Le 25 janvier 1745, le curé de Saint-Just-en-Chevalet enregistre la sépulture d'un

[...] pauvre étranger de la paroisse de Saint-Jean-Soleimieu, qui venait du côté de Paris, scieur de long de son métier, étant décédé d'hyer dans la maison de Claude Tamin, granger au village de Lépinasse [...], ayant un mauvais habit de gros grison, les cheveux et la barbe noire, d'une assès grande taille, ayant toutefois donné des marques de chrétien. Son nom est inconnu parce que ledit Claude Tamin oublia de le luy demander pendant le peu de temps qu'il resta malade chez lui. Cependant il luy avoit dit qu'il y avoit près de quatorze ans que le sort lui était tombé dans la paroisse au tirage des milices, ce qui l'avoit occasionné d'errer et de se tenir caché pendant six ans, après quoy il étoit reparu dans son pays⁴⁷.

42 AD Rhône, 2 C 28.

43 AD Loire, B 375.

44 AD Rhône, 7 B 17.

45 AD Rhône, 7 B 16.

46 AD Rhône, 7 B 13.

47 Archives municipales de Saint-Just-en-Chevalet, GG 17, cité par Jean Canard, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Loire. Archives civiles. Série E, supplément*, t. II, *Arrondissement de Roanne, canton de Saint-Just-en-Chevalet*, Saint-Étienne, Société d'édition et d'impression du Centre, 1951, p. 63.

En 1722, un dauphinois arrêté pour vagabondage et vol, déclare dans son interrogatoire qu'il

a absenté depuis une année [...] parce que M. le Pat de Basement seigneur vouloit qu'il servit de soldat de milice en place de son frère à qui le billet noir était tombé, sur ce que son frère n'était pas de la taille requise.

Depuis cette fuite, il a été domestique, journalier dans le Lyonnais, mais il a surtout vagabondé et commis de menus larcins ici ou là⁴⁸. Plus grave, il y a parfois constitution de bandes de marginaux. Durant presque toute la seconde moitié du XVIII^e siècle, une « bande de voleurs du Forez »⁴⁹ terrorise les campagnes de la partie ouest de la généralité par ses vols avec violence et ses assassinats. Plusieurs de ses membres sont des miliciens déserteurs. Le déracinement suscité par le tirage au sort du billet noir peut bien aller jusqu'à générer des asociaux.

908

À la veille de la Révolution, les milices demeurent sujet de débats, notamment sur les questions de leur conversion en impôt et du remplacement⁵⁰. Mais surtout l'histoire des résistances à la milice dit les limites de l'horizon mental des Français de l'Ancien Régime. Elle explique aussi largement l'importance de l'insoumission et de la désertion dans les armées révolutionnaires et impériales lorsque la charge des levées, puis de la conscription, est autrement lourde que la milice. Elle rend compte des réticences que rencontrent les auteurs de mémoires ou de propositions de loi – Dubois Crancé en 1789 par exemple⁵¹ – qui tentent d'imposer une armée nationale de soldats citoyens. Elle mérite d'être explorée encore dans deux directions : dans quelle mesure exacte ces résistances contribuent-elles à maintenir la tradition des « émotions » populaires qui a pourtant tendance à se calmer au fur et à mesure que la monarchie se fait plus administrative ? La carte des résistances a-t-elle quelque rapport avec celle du refus à la Constitution civile du clergé ? Le cas du Forez pourrait, à cet égard, faire l'objet d'un examen de détail.

48 AD Rhône, 7 B 13.

49 Jean-Pierre Gutton, *La Société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon. 1534-1789*, Paris, Les Belles Lettres, 1971, p. 207 sqq.

50 Chevalier des Pommelles, *Mémoire sur les milices, leur creation, leur vicissitude et leur état actuel. Examen de la question sur la prestation du service militaire en nature, ou sur sa conversion en une imposition générale*, Paris, 1789.

51 Edmond-Louis-Alexis Dubois-Crancé, *Analyse de la Révolution française*, suivi du *Compte rendu de son administration au ministère de la guerre*, éd. Bruno Ciotti, Clermond-Ferrand, Paleo, 2003, p. 6 et 65.

VITESSE ET DURÉE DES VOYAGES
À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME.
DISTANCES ET TEMPS, CENTRALITÉ ET DÉCENTRALITÉ¹

Anne Radeff

Les mobilités spatiales ont fait l'objet d'approches historiques multiples. Jean-Pierre Poussou a décrit les migrations temporaires ou définitives de milliers de personnes. Pour montrer l'importance de l'attraction urbaine, il a adopté une notion empruntée au géographe Jean-Pierre Larivière, celle du bassin migratoire ou démographique². Les migrations ont été mises en relation avec le cycle de vie et, sur le plan économique, le marché du travail³. Les cultures des mobilités, depuis celle des élites accomplissant le Grand Tour jusqu'à celle des colporteurs et des artisans ambulants, témoignent de l'importance des circulations dans l'appréhension du monde proche et lointain sous l'Ancien Régime⁴. Les aspects matériels et techniques jouent un rôle déterminant dans les modifications de la représentation du voyage⁵.

- 1 Plusieurs idées de cet article ont été discutées sur le site <www.cyberato.org>, rubrique « Cyberato Forums », sous-rubrique « Bavardoir », thème de discussion « Temps », article « Temps du voyage à la fin de l'Ancien Régime ». Le texte doit beaucoup aux réflexions sur le temps de Pierre Dubuis (« Concurrence et conflits de temps à Genève au xv^e siècle. Le témoignage des Registres du Conseil », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 2000-2001, p. 27-47) et aux réflexions sur les espaces de Georges Nicolas (voir par exemple Jean-Paul Ferrier, Jean-Claude Hubert et Georges Nicolas [ou collectif Erato Stene], *Alter-géographies. Fiches disputables de géographie*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2005, p. 87-101).
- 2 Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au xviii^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, Éditions de l'EHESS/J. Touzot, 1983 ; *id.*, « Les migrations internes en France et les échanges migratoires avec les pays voisins du xvii^e au début du xx^e siècle », dans *Les Migrations internes et à moyenne distance en Europe, 1500-1900*, dir. Antonio Eiras Roel et Ofelia Castela, Santiago de Compostela, CIDH, 1994, 2 vol., t. 1, p. 213 ; Jean-Pierre Larivière, *La Population du Limousin*, Lille, ANRT, 1975, p. 598-607.
- 3 *Migrations, cycle de vie familial et marché du travail*, dir. Dominique Barjot et Olivier Faron, Paris, Société de démographie historique, 2002.
- 4 Daniel Roche, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.
- 5 Christophe Studeny, *L'Invention de la vitesse. France, xviii^e-xx^e siècle*, Paris, Gallimard, 1995 ; Marc Desportes, *Paysages en mouvement. Transports et perception de l'espace, xviii^e-xx^e siècle*, Paris, Gallimard, 2005.

Notre préoccupation consiste à montrer que les espaces engendrés par ces mobilités résultent de processus de centralité-décentralité⁶. Les centralités sont bien connues dans les sociétés d'Ancien Régime. Des villes, pôles de pouvoir politique, économique ou culturel, attirent les circulations de personnes, de marchandises, de techniques ou de capitaux à travers toute l'Europe. Les structures spatiales engendrées par ces attractions ne sont cependant pas toujours centrales : d'une part, les lieux d'attraction sont des nœuds, des noyaux ou des pôles, pas forcément des centres⁷ ; d'autre part, ces lieux peuvent être urbains ou ruraux. La décentralité en revanche est moins bien connue. Elle n'est pas un écart à la norme qui serait centrale, mais un processus qui fonctionne conjointement avec celui de la centralité, les deux étant inséparables et antagoniques. Nous ne nous proposons donc pas de construire un modèle des décentralités qui s'opposerait à un modèle des centralités mais de chercher une conception tenant compte de deux phénomènes, en un mot, de comprendre le mécanisme global de la « centralité-décentralité ».

Ce mécanisme, qui s'exprime sous la forme d'un processus spatial⁸, peut-il être abordé sous l'angle de la vitesse et de la durée des voyages ? Nous tenterons de répondre à cette question en étudiant les déplacements de voyageurs provenant de milieux sociaux très divers et parcourant l'Europe et les Amériques à la fin du XVIII^e siècle. Nous montrerons que, d'une part, la vitesse du voyage n'est pas la même pour tous : elle a un sens très différent selon les personnes et tous n'ont pas intérêt à voyager le plus rapidement possible. D'autre part, la durée subjective du voyage ne correspond pas nécessairement au temps chronométrique du déplacement : même lorsque les voyageurs parcourent dans des temps comparables une distance kilométrique égale à l'aller et au retour du déplacement, le retour est souvent ressenti comme plus court que l'aller.

VITESSE

La rapidité de déplacement peut se révéler capitale pour faire de bonnes affaires, comme le montre l'exemple de Christophe-Philippe Oberkampf,

6 Sylvie Adam, Georges Nicolas et Anne Radeff, *Hexagone et centres*, à paraître (titre provisoire).

7 Voir l'article de Georges Nicolas et Anne Radeff publié sur le site <www.cyberato.org>, rubrique « Cyberato Forums », sous-rubrique « Bavardoire », thème de discussion « Centre : genèse du thème en français ».

8 Anne Radeff et Georges Nicolas, « Décentralités saint-galloises », dans *Zentren. Ausstrahlung, Einzugsbereich und Anziehungskraft von Städten und Siedlungen zwischen Rhein und Alpen*, dir. Hans Jörg Gilomen et Martina Stercken, Zürich, Chronos, 2001, p. 141-155 ; *id.*, « Décentralité/centralité : ordre ou désordre ? », dans *Weltwirtschaft und Wirtschaftsordnung. Festschrift für Jürgen Schneider zum 65. Geburtstag*, dir. Rainer Gömmel et Markus A. Denzel, Stuttgart, Franz Steiner, 2002, p. 265-286.

fabricant d'indiennes. En novembre 1775, il se rend à Londres pour acheter des cotonnades ramenées par l'East India Company. Il est accompagné de deux collègues, dont Jacques-Louis de Pourtalès, qui l'a initié au voyage londonien. À Calais,

il plante là ses deux compagnons de route et arrive à Londres le 8 [novembre], une semaine avant l'ouverture de la vente. « *Cette avance qui vous procure de voir les ventes* », lui écrit malicieusement l'épouse du cher associé, « *deviendra encore plus précieuse s'ils [les deux compagnons] se trouvaient retardés jusqu'à l'ouverture de la vente* »⁹.

En clair, cela signifie que le fait d'être arrivé plus vite que ses compagnons donne à Oberkampf un avantage décisif en matière de choix et d'achat de cotonnades.

Des sources d'archives suisses des années 1800 permettent de suivre à la trace les déplacements de centaines de personnes¹⁰. Les tableaux donnés à la fin de cet article résument les voyages de cinq d'entre elles, originaires de l'Italie actuelle¹¹. Certaines vont très vite. Le 29 avril 1799, deux négociants originaires du port de Sestri, près de Gênes, traversent Bâle (tableau 1). Ils souhaitent rentrer chez eux en passant par Lucerne. Leur passeport a été délivré le 24 avril 1799 à Mannheim. Ils l'ont donc acquis au cours de leur voyage plutôt que sur leur lieu de départ. Augustin Longnemall et Joseph Piesa n'ont pas pour but de séjourner en Suisse. Ce pays est encore relativement pauvre, sauf dans certaines villes où prospèrent des négociants aisés : Bâle, Genève ou Neuchâtel, les deux dernières étant alliées à la Confédération helvétique. La Suisse est pour eux un lieu de transit entre deux capitales commerciales. Ils s'en retournent sans doute de Francfort et de sa foire de Pâques, qui s'est tenue de la fin du mois de mars au début d'avril. Ils ont parfois parcouru d'importantes distances journalières le long du Rhin : le 25 avril par exemple, une centaine de kilomètres entre Germersheim et Strasbourg, en passant par Herrlisheim. Au total, ils ont parcouru quelque 265 km en cinq jours, soit une moyenne journalière de plus de 50 km. Les Neuchâtelois qui courent le monde pour vendre leurs

9 Serge Chassagne, *Oberkampf. Un entrepreneur capitaliste au siècle des Lumières*, Paris, Aubier Montaigne, 1980, p. 129 (je souligne).

10 Archives fédérales suisses, Berne, [désormais AFS], B 1750 ; *Dictionnaire historique de la Suisse*, dir. Mario Jorio, Hauterive, G. Attinger, 2002-2009, 8 vol. parus à ce jour (entre autres, au tome I, l'article « Bâle (-Ville) » [§ 4, « Société, économie et culture, de la Réforme à la division du canton » par Hans Berner et Niklaus Röthlin] et, au tome III, l'article « Commerce » [§ 2, « Temps Modernes » par Anne Radeff]. Ces articles sont disponibles en ligne sur le site <www.dhs.ch>, sans les figures toutefois).

11 Anne Radeff, « Des migrations contraintes ? Migrants et voyageurs alpins et apennins vers 1800 », *Travaux et recherches de l'Université de Marne-la-Vallée*, 7, mars 2003, p. 117-142.

indiennes, leurs dentelles ou leurs montres sont aussi très pressés¹². Louis Deluze, originaire de Neuchâtel, et Friedrich Wert, de Barmen en Westphalie et habitant Neuchâtel, passent à Bâle le 29 décembre 1798 pour rentrer chez eux, d'où ils sont partis quatre mois auparavant. Ils ont commencé par descendre le Rhin, puis se sont rendus à Paris via Liège et Bruxelles, pour enfin rentrer par l'Alsace. Ils ont effectué des trajets assez rapides : plus de 100 km en un jour de Pont-de-Thièle à Bâle, ou Paris-Strasbourg en trois jours, alors qu'il en faut cinq ou six pour faire ce trajet en diligence¹³.

912

Ces négociants pressés utilisent les infrastructures de transport les plus performantes. Les archives privées de Pourtalès permettent de mieux comprendre la manière dont voyage le « roi des négociants » à travers l'Europe centrale et du nord-ouest, de Vienne à Londres et de Paris à Amsterdam en passant par les foires de Francfort¹⁴. Pourtalès se déplace à cheval ou dans sa berline, mais il loue ses montures. Dispendieuse, la location permet de « crever » la monture d'un relais de poste à l'autre, alors qu'il faut la ménager lorsqu'elle appartient au voyageur. Il ne s'encombre pas de marchandises mais les fait expédier par des maisons spécialisées. Son but consiste à aller le plus vite possible d'un lieu à l'autre. Une fois atteinte sa destination, ou l'une de ses destinations, il peut s'arrêter longuement. Il se rend fréquemment à Londres, où il séjourne en moyenne près de deux mois, et à Paris, où il reste environ un mois. C'est dans ces capitales ou dans les lieux de foires de réputation internationale que se trouvent les grandes banques et les clients les plus aisés. Il faut donc arriver le plus rapidement possible, mais la durée totale du voyage peut être considérable, allant jusqu'à plusieurs mois.

La manière de voyager des gens moins aisés est très différente. Le 31 mai 1799, Carl Anton Montano et Jean Brigandi passent à Bâle (tableau 2). Ces potiers d'étain originaires de Mergozzo dans le Piémont habitent en Alsace, à Egersheim¹⁵. Détenteurs de passeports délivrés le 20 mai 1799 à Geispolsheim (à une dizaine de kilomètres d'Egersheim), ils rentrent chez eux après avoir réalisé une tournée

12 Anne Radeff, « Parcourir l'Europe vers 1800. Itinéraires de négociants et d'horlogers neuchâtelois », *Revue historique neuchâteloise*, 2001/1-2, p. 5-20.

13 *Atlas de la Révolution française*, dir. Serge Bonin et Claude Langlois, t. I, *Routes et communications*, dir. Guy Arbellot et Bernard Lepetit, Paris, EHESS, 1987, p. 49.

14 Archives d'État de Neuchâtel [désormais AEN], Fonds Pourtalès, 7, carnet de voyages, 1772-1798 ; Louis Bergeron, « Pourtalès et Cie (1753-1801) : apogée et déclin d'un capitalisme », *Annales ESC*, 25, 1970, p. 498-517.

15 Mergozzo est situé sur le Toce, peu avant son confluent avec le lac Majeur. Egersheim est à environ 12 km à l'est de Strasbourg. Sur le rôle de l'Alsace dans les mobilités européennes : Anne Radeff, « Entre l'Alsace et Milan. Centralité/décentralité dans le canton suisse des Wäldstätten à la fin du XVIII^e siècle », dans *Les Fruits de la récolte. Études offertes à Jean-Michel Boehler*, dir. Jean-François Chauvard et Isabelle Laboulais, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007, p. 421-436.

rapide et printanière à travers la Suisse. Montano et Brigandi ont parcouru d'assez longues étapes : ils couvrent par exemple plus de 60 km le 26 mai, de Bâle à Soleure en passant par Balsthal. Il s'agit d'une distance considérable, les déplacements à pied n'atteignant qu'exceptionnellement une centaine de kilomètres, à marche forcée¹⁶ La Suisse du nord-ouest est pour eux un terrain de voyage et d'exercice de leur métier, et non pas une zone de transit comme pour les riches négociants gênois évoqués plus haut. Au total, ils ont parcouru environ 345 km en onze jours, soit en moyenne une trentaine par jour.

Le marchand colporteur Charles-Joseph Stantquist, originaire de Sen en Italie (« *in Cisalpina* »¹⁷), passe à Bâle le 8 octobre 1799 pour se rendre à Berne (tableau 3). Il détient un passeport délivré le 2 septembre 1799 à Lausanne. Stantquist a traversé le Moyen Pays suisse par petites étapes : une quarantaine de kilomètres au maximum en un jour, le 10 septembre, de Payerne à Neueneegg. Dans son périple, il couvre plus de 300 km, comme les potiers d'étain évoqués précédemment, mais en plus d'un mois, avec de longues haltes qui ôtent toute signification à la moyenne journalière (inférieure à 10 km). Comme les mêmes potiers d'étain, Stantquist exerce son art en Suisse, où il réside peut-être.

Les colporteurs vont généralement à pied et transportent leurs marchandises sur leur dos. Lorsqu'ils le peuvent, ils les laissent sur le site où ils commercent, en les confiant par exemple à un aubergiste. Ils se déplacent relativement lentement, mais certains ont parcouru le plus vite possible plus d'une centaine de kilomètres pour rejoindre la région où ils écoulent ce qu'ils ont à vendre. Leurs étapes sont plus courtes que celles des négociants. Ils ne s'arrêtent pas seulement dans les villes, mais aussi dans les villages et les hameaux, où ils vont voir et revoir leurs clients. Ils passent et repassent dans les mêmes lieux. Le colporteur savoyard Joseph Violland par exemple, décrit par Gilbert et Chantal Maistre, « revient à plusieurs mois d'intervalle dans les mêmes villes, ce qui facilite les arrangements pour le paiement de ses fournisseurs »¹⁸. D'autres voyageurs guident un mulet qui porte leurs bagages. Les cavaliers qui utilisent leur propre monture vont plus vite que les piétons, mais, sur de longues distances, leur moyenne journalière n'est guère différente¹⁹. Les frais supplémentaires de la chevauchée se justifient par le besoin d'afficher son statut social et par le temps libéré : les voyageurs peuvent s'arrêter plus

16 Christophe Studeny, *L'Invention de la vitesse...*, *op. cit.*, p. 96.

17 Malgré l'aide de collègues italiens, je ne suis pas parvenue à identifier ce lieu.

18 Chantal et Gilbert Maistre, *L'Émigration marchande savoyarde aux XVII^e et XVIII^e siècles : l'exemple de Nancy-sur-Cluses, Annecy*, Académie salésienne, 1986, p. 60-70.

19 Christophe Studeny, *L'Invention de la vitesse...*, *op. cit.*, p. 24.

longuement dans les lieux d'étape et y rencontrer leurs clients sans hâte²⁰. L'augmentation de la vitesse à la fin du XVIII^e siècle décrite à Paris par Christophe Studeny est sectorielle plutôt que générale²¹.

Les voyageurs sont donc nombreux sur les routes, mais ils se déplacent à des vitesses différentes suivant qu'il s'agit d'élégants, de négociants pressés ou de petites gens. Ces différences dans les mobilités ne reflètent pas seulement des inégalités sociales, mais aussi des modes de vie et des manières de s'adapter différents : une vitesse plus élevée n'est pas un progrès pour tous. Pour pratiquer leur commerce, les colporteurs ont intérêt à circuler lentement, avec de nombreux allers et retours, alors que les négociants qui se rendent dans les ports, aux grandes foires ou dans les principales places bancaires ont besoin d'aller très vite.

DURÉE

914

Les descriptions de voyage laissées par de riches aristocrates comme le duc de Weimar parcourant la Suisse avec le jeune Goethe, mais aussi par de petites gens, évoquent parfois la durée subjective des déplacements. Le temps du voyage varie souvent indépendamment de la distance kilométrique parcourue et de la vitesse de déplacement.

La plupart de ces voyageurs décrivent longuement l'aller, mais ils négligent le retour, même s'il peut être tout aussi mouvementé, voire plus. De ce silence, on peut proposer de nombreuses interprétations. Les voyageurs curieux de nouveautés se lassent lorsqu'il n'y a plus rien à découvrir. En 1779, Goethe et ses compagnons sont en Valais. Ils rentrent de Saint-Maurice vers Martigny, où se trouve leur auberge. « Nous sommes revenus de nuit à cheval », écrit Goethe, « et le chemin nous a paru plus long au retour qu'à la venue, où nous étions attirés d'un objet à l'autre »²². Dans les descriptions littéraires, le silence sur le retour peut aussi être dû au fait que le narrateur souhaite ne pas ennuyer le lecteur. Lorsque l'horloger neuchâtelois Pierre-Frédéric Droz, du Locle, parcourt l'Amérique à pied, il va, en 1771-1772, de Philadelphie à la Nouvelle Géorgie, puis revient à Philadelphie.

Je quittai alors la Nouvelle Géorgie pour rentrer dans la Caroline du sud et dans les autres gouvernements que j'avais déjà traversés ; comme j'en ai

20 Anne Radeff, *Du café dans le chaudron. Économie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 1996, p. 309-318.

21 Christophe Studeny, *L'Invention de la vitesse...*, *op. cit.*, p. 102 sq.

22 Lettre écrite de Suisse le 8 novembre 1779. *Le Voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX^e siècle*, dir. Claude Reichler et Roland Ruffieux, Paris, Laffont, 1998, p. 424 (je souligne).

fait la description depuis le chapitre XIV^e jusqu'à celui-ci avec une entière impartialité, maintenant je ne parlerai donc que de quelques endroits qui sont situés dans les mêmes colonies, mais que je n'avais pas vus auparavant²³.

Il est très rare que les voyageurs s'expriment explicitement sur leur perception de la durée du trajet. Il vaudrait la peine de traquer systématiquement ces mentions, malgré la difficulté de leur repérage. À défaut de paroles cependant, les pratiques montrent que la durée du voyage n'est pas vécue comme uniforme.

Violland gère ses trajets de manière très différente suivant le moment du voyage. Il se rend d'une traite, le plus vite possible, de son village savoyard jusqu'à sa zone de colportage en Suisse du nord. Il parcourt plus de 250 km, sans doute en une semaine de voyage. Une fois arrivé, il circule d'une foire à l'autre, en zigzags, avec de nombreux allers et retours. Soucieux de voir et de revoir ses clients d'une part, ses fournisseurs de l'autre, il voyage sur de plus petites distances journalières. Pour gérer ces rendez-vous, il doit organiser ses déplacements avec la plus grande rigueur. La durée objective – et sans doute aussi subjective – du voyage est ainsi toute différente suivant les lieux parcourus.

Le temps du voyage est beaucoup plus régulier pour Jacques-Louis de Pourtalès. Pour lui, un jour est un jour, quel que soit le sens du déplacement ou la saison. Il accomplit une quarantaine de voyages entre 1772 et 1798 (tableau 4)²⁴. Le trajet entre Bruxelles, Londres et Paris dure toujours le même nombre de jours, à l'aller comme au retour, hiver comme été. Le trajet le plus long est celui qui ne nécessite pas la traversée de la Manche : il y a cinq jours de voyage entre Bruxelles et Paris (environ 300 km), contre quatre seulement entre Bruxelles et Londres d'une part (environ 300 km), Londres et Paris de l'autre (environ 400 km). Pour franchir les Alpes à cheval, les conditions climatiques sont plus éprouvantes : de Neuchâtel à Bolzano (Bozen), Pourtalès note qu'il faut sept, neuf, onze à douze jours « selon qu'il y a beaucoup ou peu de neige »²⁵. La durée du voyage change pour une même distance, mais un jour a toujours la même valeur. Cette précision dans le décompte du temps témoigne de son importance capitale pour le négociant.

23 Pierre-Frédéric Droz, *Récit fidèle de mes aventures et des choses que j'ai vues dans les différents voyages que j'ai faits depuis l'année 1768 jusqu'à 1775, avec des observations sur les pays, royaumes, villes, provinces, lacs, fleuves, rivières, nations, mœurs et religions*, Amsterdam, aux dépens de l'auteur, 1776, chapitre XX (cet ouvrage m'a été aimablement communiqué par Alphonse Rivier, archiviste à Pully) ; Auguste Bachelin, « Un voyageur neuchâtelois. P.-F. Droz, l'Américain », *Musée neuchâtelois*, 1885, p. 102-109, 122-129, 155-160, 184-188 et 203-205.

24 AEN, Fonds Pourtalès, 7.

25 AEN, Fonds Pourtalès, 4/III.

Le choix de la direction et du sens des déplacements permet d'identifier quel est le mécanisme de centralité ou de décentralité qui l'emporte à l'intérieur du processus de centralité-décentralité (tableau 5).

Les réflexions sur une organisation spatiale optimale prônée par les autorités s'inscrivent clairement dans une logique de centralité. En 1755 par exemple, Turgot

jugeait que les arrondissements ou districts devaient être déterminés de manière qu'ils ne renfermassent aucun village distant de huit à dix mille toises du chef lieu, *parce qu'il fallait que chacun pût y aller réclamer son droit, faire ses affaires et revenir coucher chez soi*. Il [Turgot] trouvait que les provinces ne devaient jamais avoir plus de dix lieues de rayon²⁶.

916

Turgot préconise donc d'organiser les déplacements entre lieux habités hiérarchiquement organisés : ils doivent s'effectuer du lieu hiérarchiquement le plus bas (village) vers le lieu hiérarchiquement le plus haut (chef lieu) et réciproquement, en vertu d'une économie de temps. De même, les grands chantiers routiers du XVIII^e siècle en France renforcent la centralité. Ils privilégient la capitale (routes de première classe) d'une part, le tracé rectiligne de l'autre. « Aux yeux des contemporains, la ligne droite illustre la raison du plus court chemin »²⁷.

Or, souvent, ces règles idéales ne se vérifient pas dans les déplacements réels, qui n'obéissent guère aux normes de centralité rêvées par les autorités. Ainsi, le mécanisme inverse, la décentralité, s'observe dans les trois cas évoqués dans cet article :

1) Pourtalès, qui habite la petite ville de Neuchâtel (environ 4 000 habitants) va directement vers deux métropoles européennes (Londres et Paris) en négligeant les villes intermédiaires : Besançon, Genève ou Bâle. Sa logique n'est pas de privilégier la proximité et il court-circuite la hiérarchie.

2) Lorsque le colporteur Joseph Violland quitte la montagne (Nancy-sur-Cluses) pour rejoindre sa région de colportage au nord de la Suisse, il construit également, mais de manière différente, une hiérarchie marchande qui n'est pas celle de la proximité : loin de se rendre dans les villes les plus proches (Annecy, Genève ou Lausanne), il commence par effectuer un long périple. Une fois arrivé, bien que le temps du voyage ait changé, les déplacements n'obéissent pas à une logique de proximité fonctionnant au profit des villes les plus proches.

²⁶ *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. Gustave Schelle, Paris, F. Alcan, 1913-1923, 5 vol., t. IV, p. 571-572 (je souligne).

²⁷ Marc Desportes, *Paysages en mouvement...*, *op. cit.*, p. 16-43, précisément p. 29 pour la citation.

3) Les riches voyageurs curieux, comme Goethe accompagnant le duc de Weimar, privilégient les villes, en Italie et en France, d'abord au gré de leurs choix subjectifs. Leurs parcours européens n'ont rien à voir avec une logique hiérarchique de proximité.

L'observation des mobilités vient ainsi bousculer des idées largement répandues. D'une part, les logiques de proximité et de hiérarchie n'interviennent pas dans les déplacements observés. De l'autre, la perception des distances et du temps montre qu'ils ne sont pas toujours linéaires ou réciproques (tableau 6).

Il y a symétrie dans les deux cas de Turgot et de Pourtalès. Pour Turgot, les distances de l'aller ne sont en principe pas différentes de celles du retour. Pour Pourtalès, le temps de déplacement entre les trois grandes villes de Bruxelles, Londres et Paris, mesuré en jours, est toujours le même, quel que soit le sens du voyage. Il s'agit d'un temps uniforme perçu de manière linéaire. La première lieue est identique à la dernière et à toutes les autres.

Cependant, il n'y a pas nécessairement réciprocité des distances ni uniformité du temps pour Violland. Sa mesure subjective des distances et du temps n'est sans doute pas uniforme : une heure passée à aller de foire en foire n'a sans doute pas la même valeur qu'une heure sur le trajet entre son foyer et sa région d'activité. Enfin, Goethe trouve le retour trop long quand il est ennuyeux. Pour cet homme curieux de nouveautés, un kilomètre n'égale pas un autre kilomètre et la durée subjective du voyage n'est pas la même à l'aller et au retour²⁸.

Les différences dans la perception des distances et du temps ne fonctionnent donc pas comme une norme valable pour apprécier le processus de centralité-décentralité. En effet, Pourtalès, dont la logique de déplacement est décentralisée, a une perception linéaire des distances et du temps, alors que Violland et Goethe, qui ont comme lui une logique de déplacement décentralisée, ont une perception non linéaire et non réciproque.

On peut conclure provisoirement de cette étude de divers voyageurs à la fin du XVIII^e siècle que la vitesse objective des déplacements et leur perception subjective n'influent pas sur le mécanisme de centralité-décentralité, aussi bien quand la « centralité » l'emporte sur la « décentralité » que dans le cas contraire. La perception de la vitesse et de la durée des voyages est non discriminante des mécanismes de centralité-décentralité. En revanche, le choix de la direction et

28 Sur la non-réciprocité des distances géographiques, voir Georges Nicolas, « Distances », dans Jean-Paul Ferrrier, Jean-Claude Hubert et Georges Nicolas [ou collectif Erato Stene], *Alter-géographies...*, *op. cit.*, p. 63-65 et sur la non-linéarité du temps, Pierre Dubuis, « Concurrence et conflits de temps », *ibid.*, p. 47.

du sens des déplacements est discriminant : il permet d'identifier quel est le mécanisme qui l'emporte à l'intérieur du processus de centralité-décentralité. La décision (libre ou contrainte) de se rendre vers le « lieu » le plus proche au nom d'une rationalité politique ou d'une nécessité économique procède d'une logique de fonctionnement « centrale » par rapport au lieu de départ. Le fait de se déplacer vers un lieu qui n'est pas le plus proche ou celui qui est prescrit par les autorités administratives et politiques traduit une logique de fonctionnement « décentralisée » par rapport au lieu de départ.

La vitesse n'est pas un progrès pour tous. La distance parcourue combine les lieues (kilomètres) à la durée du parcours, aux opportunités du voyage, au but recherché et au statut social. Tous ces phénomènes ont pour seul dénominateur commun de se situer à la surface de la terre. Durée et vitesse (distance) ne sont pas des cadres indépendants des acteurs, mais des objets construits et influencés par la valeur que les voyageurs accordent aux sites qu'ils traversent et aux lieux où ils se rendent, ainsi que par les conditions matérielles et psychologiques du voyage. Le temps en soi n'existe pas plus que l'espace en soi.

« Italiens » en voyage, 1799

Ces voyageurs passent à Bâle en 1799²⁹. On peut reconstituer leur parcours à l'aide de la liste des visas précédemment portés sur leurs passeports.

Les tabelles recensant les entrées ont été remplies par le secrétaire de la municipalité, Matthäus Merian, qui est aussi archiviste et professeur de grec. Merian connaît bien les langues latines, ce qui lui est très utile pour comprendre et transcrire la profession et le lieu d'origine des nombreux voyageurs francophones ou italophones qui passent à Bâle ; il est aussi au courant des nouvelles divisions politiques de l'Europe et précise toujours où se trouvent les lieux cités ; il indique entre autres les noms des nouveaux départements français.

Tableau 1. La hâte de deux négociants

Augustin Longnemall et Joseph Piesa, négociants (*Handelsmänner*) originaires de Sestri près de Gênes. Leur passeport a été délivré le 24 septembre 1799 à Mannheim. Ils rentrent peut-être de la foire de Francfort, qui s'est tenue du 25 mars au 8 avril. Distance totale parcourue : 265 km environ. Durée du voyage : 5 jours. Moyenne journalière : 53 km.

Lieu de passage	Date	Distance approximative
Mannheim	24/04/99	-
Spire	24/04/99	20 km
Germersheim	25/04/99	20 km
Herrlisheim ³⁰	26/04/99	75 km
Strasbourg	26/04/99	25 km
Sélestat	27/04/99	40 km
Colmar	27/04/99	20 km
Bâle	29/04/99	65 km

²⁹ AFS, B 1750 b (la source est en allemand).

³⁰ Au nord de Strasbourg.

Tableau 2. La Tournée printanière de deux potiers d'étain

Carl Anton Montano et Jean Brigandi, potiers d'étain (*Zinngiesser*), originaires de Mergozzo au Piémont, qui habitent Ergersheim dans le département du Bas-Rhin, vont à Strasbourg. Leurs passeports ont été délivrés le 20 mai 1799 à Geispolsheim, département du Bas-Rhin. Distance totale parcourue : 345 km environ. Durée du voyage : 11 jours. Moyenne journalière : 31,5 km.

Lieu de passage	Date	Distance approximative
Geispolsheim	20/05/99	-
Bâle	25/05/99	100 km
Balsthal	26/05/99	45 km
Soleure	26/05/99	20 km
Berne	27/05/99	40 km
Langnau	28/05/99	30 km
Soleure	29/05/99	45 km
Balsthal	30/05/99	20 km
Bâle	31/05/99	45 km

920

Tableau 3. Les petites étapes d'un colporteur

Charles-Joseph Stantquist, marchand colporteur de Sen in Cisalpina, va à Berne. Son passeport a été délivré le 2 septembre 1799 à Lausanne. Distance totale parcourue : 325 km environ. Durée du voyage : 36 jours. Moyenne journalière : 9 km.

Lieu de passage	Date	Distance approximative
Lausanne	02/09/99	-
Payerne	09/09/99	45 km
Neuenegg BE	10/09/99	40 km
Berne	13/09/99	15 km
Escholzmatt LU	17/09/99	45 km
Lucerne	21/09/99	40 km
Zurich	27/09/99	55 km
Bâle	08/10/99	85 km

Tableau 4. Durée des voyages de Jacques-Louis de Pourtalès entre Londres, Bruxelles et Paris

4.1. Entre Bruxelles et Paris (environ 300 km)

- a) Bruxelles – Paris : 19/05/1782 après-midi – 24/05/1782 (5 jours, 61 km par jour) ; 02/08/1785 – 07/08/1785 (5 jours, 61 km par jour)
- b) Paris – Bruxelles : 13/06/1781 – 18/06/1781 (5 jours, 61 km par jour)

4.2. Entre Bruxelles et Londres (environ 300 km)

- a) Bruxelles – Londres : 22/11/1783 – 26/11/1783 (4 jours, 74 km par jour)
- b) Londres – Bruxelles : 15/01/1784 – 19/01/1784 (4 jours, 74 km par jour) ; 19/07/1785 – 23/07/1785 (4 jours, 74 km par jour)

4.3. Entre Londres et Paris (environ 400 km)

- a) Londres – Paris : 27/07/1776 « de grand matin » – 31/07/1776 (4 jours, 100 km par jour)
 b) Paris – Londres : 17/11/1790 – 21/11/1790 (4 jours, 100 km par jour)

Tableau 5. Distance et proximité : la centralité et la décentralité s'opposent

	Centralité	Décentralité
Distance : proximité	Turgot : se rendre dans le lieu hiérarchiquement le plus proche (économie de déplacement)	Pourtalès, Violland, Goethe : le déplacement le plus intéressant n'est pas vers le lieu hiérarchiquement le plus proche

Tableau 6. La mesure des distances et du temps n'influe pas sur la centralité et la décentralité

	Perception linéaire et réciproque	Perception non linéaire et non réciproque
Mesure subjective des distances de déplacement	Turgot, Pourtalès : symétrie ou réciprocity des distances lors des déplacements 1 km = 1 km, quel que soit le chemin suivi	Goethe, peut-être Violland : le sens du déplacement influe sur le choix et la perception du déplacement 1 km ≠ 1 km
Mesure subjective du temps de déplacement	Portalès : 1 heure = 1 heure d'horloge	Goethe, peut-être Violland : 1 heure ≠ 1 heure

BOISSON ET DIVERSITÉ CULTURELLE EN AMÉRIQUE DU SUD

Alain Huetz de Lemp

La boisson, qu'elle soit alcoolisée ou non, constitue un des principaux éléments permettant de caractériser la culture d'un groupe de population. En plus de la place qu'elle tient dans le régime alimentaire, elle joue presque toujours un rôle essentiel dans la vie sociale : boire ensemble représente le symbole de l'accueil, de la convivialité, et la boisson est considérée dans de nombreuses cultures comme le moyen d'entrer en contact avec le surnaturel, elle est l'intermédiaire entre l'homme et le monde des ancêtres et des esprits ; elle se trouve souvent au cœur des cérémonies rituelles.

Chaque *boisson de civilisation* possède une originalité liée en grande partie à la matière utilisée pour son élaboration. Aux temps précolombiens, en dehors de quelques graines (cacao) ou feuilles (maté), qui pouvaient se conserver longtemps, donc être transportées sur de longues distances, la plupart des boissons n'étaient buvables que pendant peu de temps, quelques jours à peine, et les aires de production et de consommation se superposaient. La répartition géographique des plantes commandait celle des boissons.

Pendant la période coloniale, cette répartition a été bouleversée par l'introduction de plantes cultivées originaires de l'Ancien Monde, d'où ont été tirées de nouvelles boissons, et par l'adoption de techniques d'élaboration inconnues à l'époque précolombienne, en particulier la distillation. Les nouvelles boissons se sont souvent ajoutées aux boissons traditionnelles et font aujourd'hui partie de leur patrimoine culturel ; fréquemment, elles les ont concurrencées et parfois se sont substituées à elles.

Nous n'aborderons pas ici l'essor des boissons industrielles aux XIX^e et XX^e siècles ; il a accéléré la marginalisation et parfois la disparition de certaines boissons traditionnelles. La bière industrielle, les sodas envahissent progressivement tout le continent et provoquent trop souvent une redoutable uniformisation des genres de vie et un appauvrissement culturel inquiétant.

La diversité des boissons utilisées traditionnellement par les populations amérindiennes est très grande ; les plus importantes sont des boissons fermentées, donc alcoolisées, auxquelles s'ajoutent des boissons hallucinogènes et quelques boissons stimulantes¹.

Les boissons fermentées participent toutes à un même processus de transformation des sucres fermentescibles en alcool. La fermentation est un phénomène naturel qui affecte tous les végétaux et il n'est donc pas étonnant que de nombreux groupes de population aient découvert la possibilité d'obtenir de cette façon des boissons alcoolisées, donc enivrantes. Lorsqu'il s'agit d'un jus de fruit ou de la sève d'une plante (canne à sucre, palmier), il suffit de laisser le liquide fermenter pendant quelques jours, parfois quelques heures, pour obtenir une boisson faiblement alcoolisée, entre 2 et 5 % d'alcool en général. Lorsqu'il s'agit de matières premières solides, graines ou tubercules, il faut les écraser, puis les faire tremper dans de l'eau pour les transformer en une pâte, que l'on fait cuire, et ajouter un levain qui accélérera la fermentation. Souvent, ce levain est simplement un dépôt de la boisson faite précédemment.

924

Mais une des originalités des boissons fermentées de l'Amérique du Sud est l'utilisation du procédé de l'insalivation, c'est-à-dire de la mastication d'une partie de la pâte, que ce soit du maïs, du manioc, de la banane ou tout autre produit végétal : les diastases contenues dans la salive provoquent la transformation de l'amidon en sucres fermentescibles ; la partie mâchée est ensuite recrachée et mélangée au reste de la pâte. Ce sont généralement des femmes, jeunes ou vieilles, qui sont chargées de la mastication ; chez les Tupi-Cawahib, on préférait la salive des jeunes enfants².

On ne sait rien sur l'origine de cette pratique, qui était, semble-t-il, courante dès l'époque précolombienne et a suscité l'étonnement des Européens au XVI^e siècle. Au Brésil, d'après Jean de Lery (1578), pour préparer le breuvage appelé *caouin*, les femmes « mâchent bien et tortillent dans leur bouche » les morceaux de manioc ou le « gros mil » (maïs). Dans les pays andins, l'insalivation du maïs était largement pratiquée et au XIX^e siècle, l'explorateur Marcoy souligne que grâce à la mastication soignée des femmes de Combapata, la chicha y est d'une qualité exceptionnelle : il n'hésite pas à la comparer à la manzanilla espagnole ! Cependant, la plupart des voyageurs trouvent ce procédé dégoûtant et se résignent difficilement à boire un liquide préparé de cette façon.

1 Weston La Barre, « Native American Beers », *American Anthropologist*, 1938, vol. 40, n° 2, p. 224-234.

2 *Handbook of South American Indians*, dir. J. Steward, Washington, Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, 1946, 7 vol. [ouvrage essentiel], précisément vol. 3, p. 299.

L'insalivation n'est pas spécifique du continent américain ; si elle semble rare en Afrique et en Asie, elle est courante en Mélanésie pour la préparation du *kava*. Aujourd'hui, en Amérique, elle n'est plus guère pratiquée que dans quelques tribus amazoniennes isolées comme les Matis du Brésil.

Deux boissons fermentées ont joué, et parfois jouent encore, en Amérique du Sud, un rôle essentiel : elles sont tirées du maïs et du manioc ; à l'appellation trop imprécise de bière (*cerveza*), nous préférons le nom taïno (Grandes Antilles) de *chicha*, utilisé pour le maïs, parfois aussi pour d'autres boissons fermentées, et ceux de *masato* ou de *cachiri* pour le manioc.

Le maïs (*Zea mays*) est une céréale *domestiquée* au Mexique vers 5 000 av. J.-C. et introduite très tôt en Amérique du Sud : des grains récoltés dans des tombes en Équateur datent de 2203 à 1679 av. J.-C³. L'abondance des vases à boisson dans les nécropoles péruviennes indique que la préparation de la chicha de maïs était connue des civilisations pré-incaïques et cette boisson joua ensuite un rôle important dans la vie sociale et les cérémonies religieuses des Incas. Pour augmenter la production du maïs, à la fois aliment et boisson, les Incas développèrent l'irrigation et aménagèrent des champs en terrasses. A la fin du xv^e siècle, la chicha était la *boisson de civilisation* de toutes les régions côtières du Pacifique, mais aussi de populations de l'intérieur et d'une grande partie de la côte atlantique.

Le masato est une boisson qui utilise comme produit de base le manioc (*Manihot utilissima*), une plante originaire du bassin amazonien qui exige de la chaleur et de l'eau, mais qui se contente de sols pauvres et acides. Les tubercules sont déterrés au fur et à mesure des besoins, mais on peut aussi préparer des galettes, appelées *cassaves* par les Arawaks, qui se conservent plusieurs mois. Il existe deux groupes de variétés : le manioc doux (*yucca*) cultivé dans les jardins près des habitations pour faciliter la lutte contre les prédateurs ; le manioc amer, préservé grâce aux éléments cyanogènes qu'il contient mais qu'il faut éliminer avant toute consommation humaine : la pâte de manioc doit passer dans une couleuvre à manioc, long manche de vannerie que l'on étire le plus possible pour en extraire le suc vénéneux. Il s'agit là d'un rare exemple de l'utilisation d'une plante toxique comme base de l'alimentation ; elle est surtout présente dans l'Amazonie orientale et les Guyanes.

La fermentation du masato est souvent facilitée par l'utilisation d'autres produits, par exemple le miel, la pulpe de certains fruits, la sève de palmiers... Les femmes Wayāpi de la Guyane française excellent dans cet art des mélanges⁴.

3 J. Staller et R. Thomson, « Reconsiderando la introducción del maíz en el occidente de America del Sur », *Bull. Inst. fr. d'études andines*, t. 30, n°1, 2001, p. 123.

4 Françoise Grenand, « *Cachiri*, l'art de la bière de manioc chez les Wayāpi de Guyane », dans *Cuisines, Reflets des Sociétés*, Paris, Musée de l'Homme, 1996, p. 325-345.

Certains groupes ethniques utilisaient aussi pour leurs boissons fermentées la malanga, le taro américain (*Xanthosoma sagittifolium*), la patate douce ou camote (*Ipomoea batatas*), l'arachide (*Arachis hypogaea*) ; au Pérou, les petits fruits du molle (*Schinus molle*)...

Les palmiers sont très abondants en Amérique du Sud, en particulier dans la forêt amazonienne où ont été recensées 189 espèces ; 25 d'entre elles fournissent des vins de palme, à partir soit des fruits, soit de la sève. Parmi les principaux, citons le vin tiré des fruits du palmier Açai (*Euterpe oleracea* et *precatoria*), caractéristique des zones temporairement inondées (*varzeas*) et très abondant de part et d'autre de Manaos, le vin des fruits des palmiers Pijibay ou Chontaduro (*Bactris* ou *Guilielma gasipaes*), exploité de la Colombie à la Bolivie, le vin tiré de la sève du palmier Acuri (*Attalea sp.*), important dans le bassin du Haut Paraguay, celui du Moriche (*Mauritia flexuosa*), très courant au Brésil. D'autres espèces sont également utilisées mais souvent leurs fruits ou leur sève servent seulement de compléments aux boissons de manioc ou de maïs. Au Chili, un très beau palmier, le Glilla (*Jubaea chilensis*) fournissait une sève abondante ; sa sur-exploitation a abouti à sa quasi-disparition aujourd'hui.

926

Dans les Hautes Terres des Andes, où ne poussent ni maïs, ni manioc, ni palmiers, les populations indiennes ont su utiliser leurs aliments de base pour produire des boissons alcoolisées. La quinoa (*Chenopodium quinoa*) aurait été la première plante cultivée par les Aymaras du Pérou et de Bolivie ; elle permit de fabriquer une *chicha de quinoa*, aujourd'hui en voie de disparition. Il en est de même de la *chicha de chuño*, qui utilisait comme matière première les pommes de terre déshydratées permettant de survivre à plus de 4 000 mètres d'altitude ; mais, déjà en 1613, Guaman Poma de Ayala se lamentait du peu de force qu'elle donnait à ceux qui la consommaient⁵. Il valait mieux, quand on le pouvait, se procurer du maïs cultivé plus bas, dans les vallées⁶.

Dans les régions semi-arides (Chaco, Pampa occidentale...), les populations amérindiennes (Huarpe, Puelche) préparaient une boisson fermentée, *chicha* ou *aloja*, avec les gousses d'un arbuste, l'algarrobo, de la famille des Légumineuses (*Prosopis sp.*). La récolte des fruits durait trois mois, ce qui permettait de spectaculaires beuveries et pour les fêtes du reste de l'année, on fabriquait des boissons fermentées avec les fruits de la tusca (*Acacia aroma*), du chañar (*Gourleia decorticans*), le jus des palmiers *Acronomia* et le miel des abeilles sauvages. L'hydromel était élaboré non seulement dans le Chaco mais chez les Tupi-Guarani, les Gé méridionaux,

5 Felipe Guaman de Ayala, *Nueva Cronica y Buen Gobierno*. (1613), Paris, Institut d'Ethnologie, 1936, et *Comprendre l'agriculture paysanne...*, dir. Pierre Morlon, Lima, IFEA, 1996, p. 401, note.

6 A. Fioravanti-Molinié, « Contribution à l'étude des sociétés étagées des Andes : la vallée de Yucay (Pérou) », *Études rurales*, 57, 1975, p. 35.

les Botocudo du sud du Brésil⁷. Il existait une vaste zone du plateau brésilien, autour des rivières Xingu et Araguaia, dont les populations ignoraient les boissons alcoolisées.

Aux nombreuses boissons fermentées, les Amérindiens ajoutaient une étonnante variété de plantes hallucinogènes et médicinales, qu'ils utilisaient en potions ou qu'ils mélangeaient à leurs autres boissons. Il s'agissait généralement de plantes sauvages de la forêt recueillies par les chamanes, chacune ayant ses vertus particulières. Ainsi les lianes du genre *Banisteria*, qui portent des noms différents selon les régions et les espèces (*Yage*, *Ayahuasca*, *Kaapi*...) sont encore utilisées dans tout le nord du continent ; la potion visqueuse est réservée aux hommes. L'effet est spectaculaire, le buveur est pris de nausées mais les hallucinations sont merveilleuses ou terrifiantes.

D'autres boissons toxiques sont tirées de l'espingo (*Ocotea sp*), petit fruit sec ressemblant à une amande, de la Vilca (*Piptademia macrocarpa*), de l'achuma (*Trichocereus pachanoi*), du chamico (*Datura stramonium*), du huantero (*Datura arborea*), qui, versé dans la chicha, permettait d'éliminer ses ennemis... On peut ranger également dans ces plantes toxiques le tabac (*Nicotiana tabacum*), en général prisé, mâché ou fumé, mais certaines populations font infuser les feuilles : la boisson est réservée aux hommes et à l'initiation des jeunes gens. Par contre, les feuilles de coca (*Erythroxylon coca*) sont presque toujours mâchées, même lorsque la chicha et la coca sont prises ensemble au moment des danses rituelles.

Plus inoffensives et plus localisées étaient des boissons légèrement excitantes et stimulantes, comme le *maté* que les Guaranis du Paraguay utilisaient comme plante médicinale. Les Jivaros du Pérou et de l'Équateur buvaient abondamment une infusion de *guayusa*, un arbuste également du genre *Ilex*. Au cœur du bassin amazonien, certains groupes ethniques, tels que les Maué, utilisaient des lianes du genre *Paullinia* (*P. cupana*, *sorbilis*, *yoco*), dont le jus du fruit, la guarana, est riche en une substance analogue à la caféine.

Cette panoplie des boissons amérindiennes était en effet complétée par de nombreux jus de fruits, qui, en principe, n'étaient pas fermentés, par exemple les boissons tirées des fruits du cajou (*Anacardium occidentale*), de l'ananas (*Ananas sativus*), du cacaoier sauvage (*Theobroma cacao*), de la passiflore (*Passiflora sp*)... Les Araucans faisaient avec le fruit du Quellen (*Fragaria sp*) une *chicha de mutilla* citée par Cobo en 1653⁸.

Chaque groupe de population avait donc une boisson, parfois plusieurs qui se succédaient au cours de l'année et jouaient un rôle essentiel dans le déroulement des cérémonies rituelles, des fêtes familiales et des travaux collectifs. Ces boissons

7 Claude Lévi-Strauss, *Du miel aux cendres*, Paris, Plon, 1956, p. 54.

8 Bernabé Cobo, *Historia del Nuevo Mundo* (1653), Madrid, B.A.E., 1958, 2 vol.

étaient en général faiblement alcoolisées, mais les quantités consommées étaient considérables, d'autant plus qu'il était de coutume de boire la totalité de ce qui avait été préparé. D'après Farb, chez les Jivaros, un adulte mâle pouvait boire 12 à 16 litres en une seule journée⁹ ! La fête durait plusieurs jours et l'ivresse aboutissait souvent au vomissement, à l'expulsion du trop-plein, ce qui permettait d'ailleurs de recommencer à boire.

Dès les débuts de la colonisation, ces *borracheras*, qui favorisaient l'ivrognerie et permettaient aussi des pratiques idolâtres et la débauche sexuelle, ont été dénoncées par les missionnaires et les autorités. Mais certains pensaient qu'il ne fallait pas priver les Indiens de leur unique divertissement. Les interdictions n'eurent guère de résultats¹⁰. Grâce au culte des saints, de nombreuses cérémonies païennes devinrent d'ailleurs des fêtes chrétiennes avec de splendides processions, des chants, des danses et une consommation abondante des breuvages traditionnels, mais aussi de nouvelles boissons introduites par les colonisateurs.

928

LES NOUVELLES BOISSONS DE L'ÉPOQUE COLONIALE

La répartition géographique des boissons sud-américaines a connu de profondes transformations à la suite de l'arrivée des populations ibériques. Certaines boissons américaines ont été adoptées et diffusées par les Européens, en particulier deux d'entre elles, le maté et le chocolat. Le transfert de plantes de l'Ancien Monde a été suivi de l'introduction de nouvelles boissons, destinées d'abord à la consommation des colonisateurs, mais qui ont été parfois intégrées aux cultures amérindiennes et ont souvent concurrencé les boissons traditionnelles.

Le *maté* est une boisson stimulante que les Indiens Guaranis utilisaient comme plante médicinale, tandis que leur boisson de convivialité était alors la chicha de maïs. Le maté est une infusion des feuilles broyées d'un arbuste endémique (*Ilex paraguayensis*) des régions subtropicales du sud du Brésil, de la province de Misiones en Argentine et surtout du Paraguay, d'où le nom d'herbe du Paraguay qu'on lui donne souvent. Les Espagnols, qui avaient fondé Asuncion en 1537 découvrirent les vertus de cette boisson légèrement excitante et digestive et se mirent à la consommer *avec frénésie*. La mode du maté se répandit rapidement dans toute l'Argentine, passa au Chili, gagna Potosi et le sud du Pérou jusqu'à la capitale, Lima : un grand commerce de la yerba par voie d'eau, files de mules et convois de charrettes se développa¹¹. Les Jésuites, qui avaient créé les premières

9 Peter Farb, *Anthropologie des coutumes alimentaires*, Paris, Denoël, 1985, p. 202.

10 Thierry Saignes, « Boire dans les Andes », *Revista Andina*, 1989, p. 89.

11 Juan Carlos Garavaglia, *La Production et la commercialisation de la Yerba maté dans l'espace péruvien (XVI^e-XVIII^e siècles)*, thèse de 3^e cycle, EHESS, 1979.

plantations dans les *réductions*, furent expulsés en 1757, mais l'exploitation des yerbaes resta florissante au XVIII^e siècle et la boisson est encore considérée comme un élément caractéristique de la culture de l'Argentine, du Paraguay, de l'Uruguay et de l'extrême sud du Brésil. Par contre, la consommation est devenue insignifiante au Chili et au Pérou.

Autre boisson américaine développée par les Espagnols, le chocolat, élaboré avec les fruits du cacaoyer (*Theobroma cacao*). Cet arbre des terres chaudes et humides existe à l'état sauvage, de la forêt amazonienne au sud du Mexique. Il ne fut guère utilisé par les populations indiennes de l'Amérique du Sud, mais les Mayas et les Aztèques firent du chocolat leur boisson de civilisation. Au XVI^e siècle, les Espagnols l'adoptèrent après avoir adouci son amertume avec du sucre et d'autres ingrédients comme la cannelle ou la vanille. L'Amérique centrale ne pouvant satisfaire la forte demande du Mexique (Nouvelle Espagne), les Espagnols développèrent des plantations au Venezuela (Caracas, Maracaïbo) et en Équateur (Guayaquil). Les populations du nord de l'Amérique du Sud devinrent des adeptes du chocolat ; par contre, la consommation était faible à Lima : sa population blanche ou métisse préférait le maté ou le vin.

Dans l'immense Amazonie brésilienne, les cacaoyères naturelles commencèrent à être exploitées au XVIII^e siècle, en particulier dans la région d'Obidos, en amont de Belem ; cependant la grande zone de plantations du sud de la province de Bahia ne fut développée qu'au XIX^e siècle, après l'indépendance.

Les plantes introduites par les Européens à l'époque coloniale et utilisées pour produire des boissons, sont nombreuses ; certaines se sont intégrées aux cultures traditionnelles des Amérindiens. Ainsi la banane (*Musa sapientum*), présente dans toute la zone tropicale, fournit la principale boisson de quelques tribus. Cependant, on ne trouve pas l'équivalent de la véritable civilisation de la bière de banane de l'Afrique centrale¹². De plus, certains se demandent si la banane plantain (*Musa paradisiaca*), également utilisée, n'est pas originaire de l'Amazonie. Le problème se pose aussi pour certaines ignames (*Discorea sp.*). Le cocotier (*Cocos nucifera*), originaire de l'Asie du Sud-Est, existait dès le XVI^e siècle sur les côtes de l'Amérique centrale et les Portugais le plantèrent sur les côtes du Brésil. L'eau des noix de coco constitue une boisson rafraîchissante, mais on utilise peu sa sève comme boisson fermentée. De même, les agrumes (*Citrus sp.*), surtout les orangers, s'acclimatèrent fort bien en Amérique du Sud et constituent parfois des peuplements spontanés qu'exploitent aussi bien les colons que les Indiens ; le jus fermenté donne un vin d'orange apprécié. Dans le sud, au Chili et en Argentine, les Araucans adoptèrent le pommier à cidre (*Pirus malus*) et fabriquèrent une *chicha de manzana*.

12 Alain Huetz de Lemps, *Boissons et civilisations en Afrique*, Bordeaux, P.U.B., 2001, p. 231.

Autre boisson introduite par les Européens : le café. Mais l'essor du caféier, un arbuste originaire d'Éthiopie (*Coffea arabica*) a été tardif en Amérique ; les Hollandais envoyèrent les premiers plants des serres d'Amsterdam au Surinam en 1714 ; le caféier est présent à Cayenne en 1722. De là, il passe au Brésil, au Para (1723), au Marañon (1732), puis à Rio de Janeiro en 1774 et São Paulo en 1782. En Colombie, il est introduit à la même époque. Mais, à la fin de la période coloniale, la consommation est encore très faible, limitée à quelques Européens ; les exportations commencèrent à se développer seulement au XIX^e siècle.

Deux autres plantes introduites par les Ibériques vont fournir des boissons qui ont joué un rôle particulièrement important : la vigne (*Vitis vinifera*) et la canne à sucre (*Saccharum officinarum*).

Les conquérants espagnols et portugais étaient des buveurs de vin : ils ne pouvaient pas s'en passer. Dans un premier temps, ils le firent venir de la Péninsule ibérique ou des îles, les Canaries, Madère. Mais le transport était coûteux et aléatoire. Aussi les souverains ont-ils d'abord encouragé la plantation de vignes ; au Pérou, on commence à produire du vin rouge (*aloque*) en 1551 avec des plants venus des îles Canaries. La vigne est ensuite introduite au Chili (1557). Le succès est rapide : les vins des vallées irriguées d'Ica, Pisco ravitaillent la capitale, Lima, et ceux d'Arequipa sont expédiés vers les Hautes Terres, vers Cuzco et vers Potosi, le grand centre minier : la ville reçoit 50 000 *botijas* de vin (11 000 hl) en 1603¹³. Des vins péruviens et chiliens sont même envoyés par cabotage jusqu'à Panama, ce qui provoque la réaction de la Couronne espagnole, car ces vins concurrencent ceux d'Andalousie et des Canaries. L'interdiction de faire de nouvelles plantations, en particulier en 1595, ne sera guère appliquée. Le Chili obtint en outre une dérogation à cause de son éloignement.

La consommation du vin met en lumière les oppositions sociales et culturelles : à Lima, le vin confère à ceux qui le boivent un prestige certain, et bien peu d'Espagnols se laissent aller à boire d'autres breuvages ; la chicha est bonne pour les Indiens et les Noirs sont des amateurs de guarapo, jus fermenté de canne à sucre. Pour s'élever au niveau des Blancs, certains métis boivent du vin, surtout lors des célébrations familiales, quitte à s'endetter dangereusement. Mais à Lima, le succès du vin est de courte durée. Dès 1713, Frezier remarque qu'« au lieu de vin, beaucoup d'Espagnols boivent de l'eau-de-vie par une bizarre prévention »¹⁴. Les vignobles péruviens et ceux qui commencent à se développer de l'autre côté des Andes, à San Juan, à Mendoza, vendent alors plus facilement leur eau-de-vie que leur vin.

13 Kendall Brown, « El desarrollo de la viticultura colonial en el sur del Peru », *Actas 1º Simposio*, Puerto de Santa Maria, 2001, t. 1, p. 471-479.

14 Amédée Frezier, *Relation du voyage de la Mer du Sud...* (1711-1713), Paris, Utz, 1995.

La distillation, que les populations précolombiennes ne connaissaient pas, fournit en effet des eaux-de-vie (*aguardiente* en espagnol, *aguardente* en portugais) qui ont le grand avantage de se conserver longtemps. Il est possible d'obtenir des alcools forts à partir de nombreux produits ; deux ont la prépondérance, l'eau-de-vie de vin distillée au Chili et au Pérou, qui prend le nom de *pisco* et l'eau-de-vie de canne, qui est appelée *cachaça* au Brésil, *tafia* en Guyane, et au XVIII^e siècle, on adopte souvent le nom d'origine anglaise de *rum* (ron en espagnol). Les autorités espagnoles essayèrent d'interdire la production de l'eau-de-vie mais sans succès¹⁵.

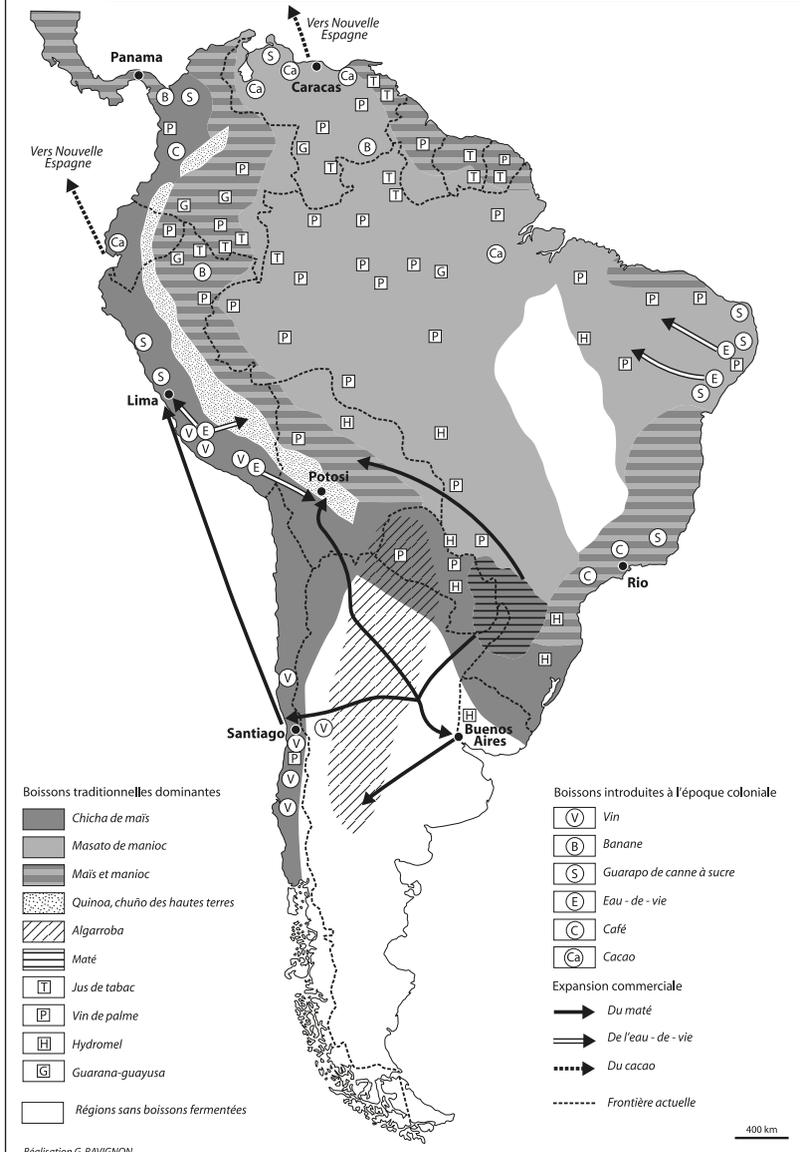
Au Brésil, l'*aguardente* est d'abord considérée comme une boisson destinée aux esclaves noirs ; les Blancs boivent du vin et, comme il n'y a pas de vignes, on le fait venir à grand frais du Portugal. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les créoles brésiliens, Blancs ou Métis, sont de plus en plus en conflit avec la métropole et, pour affirmer leur identité culturelle, ils se mettent à consommer les boissons locales, surtout l'eau-de-vie, aromatisée avec de nombreux jus de fruits. Au moment de l'indépendance, le porto fut boycotté, la *cachaça* devint le symbole de la liberté.

Les planteurs de canne utilisaient le résidu de la fabrication du sucre, la mélasse, pour produire leur eau-de-vie, mais la distillation fut diffusée parmi les Amérindiens grâce à la construction d'alambics plus ou moins rustiques, ce qui permit de fournir des alcools forts de qualité souvent médiocre. La consommation de l'eau-de-vie s'étendit à tout le continent et pénétra dans les régions les plus reculées, de l'Amazonie à la Terre de Feu. Chez les populations amérindiennes, l'eau-de-vie s'est ajoutée aux boissons traditionnelles et, trop souvent, elle les a remplacées, aggravant la sur-consommation d'alcool, transformant l'ivresse épisodique en un véritable alcoolisme.

L'indépendance des colonies espagnoles et portugaises est le point de départ de nouvelles transformations dans la répartition des boissons en Amérique du Sud. Le café, le rhum, la bière industrielle, les sodas vont submerger les boissons traditionnelles aux XIX^e et XX^e siècles. Aujourd'hui, ces dernières commencent à connaître un regain d'intérêt de la part des populations, parce qu'elles constituent un élément important pour la conservation de l'identité culturelle des différents pays.

15 A. Piga Pascual, « La lucha antialcoholica de los españoles en la epoca colonial », *Revista de Indias*, n° 10, 1942, p. 711.

LOCALISATION DES BOISSONS À LA FIN DE L'ÉPOQUE COLONIALE



L'ÉVOLUTION DE L'ALIMENTATION DES PARISIENS AU COURS DU XX^e SIÈCLE

Jean Bastié

En règle générale, dans tous les pays et à toutes les époques, l'alimentation a toujours été fonction du niveau des revenus. Plus le niveau de vie est élevé, plus la nourriture peut être chère donc abondante, variée, rare, et venir de loin. Mais jouent aussi, toutes classes sociales confondues, des traditions séculaires qui se perpétuent de génération en génération, tout en s'atténuant, et qui sont fonction de la production locale, donc des conditions naturelles et de vie, de la religion avec ses interdits – toutes pratiques plus fortes, bien entendu, chez les vieux que chez les jeunes, chez les pauvres que chez les riches.

L'alimentation dépend aussi du lieu où se prend le repas – domicile, lieu de travail, restaurant, repas pris devant la télévision ou sur un chantier en plein air – et surtout du fait que la mère de famille travaille à l'extérieur ou reste au foyer. Autres facteurs : les efforts physiques, qui exigent davantage de calories, donc la profession, les modes de vie. Il est évident aussi que le vieillissement général de la population, l'automobile remplaçant la marche à pied, la diminution générale des travaux physiques font aussi évoluer les pratiques alimentaires. Enfin, dans les pays développés, avec les progrès des moyens de transport des produits alimentaires, de la chaîne du froid, de la conservation et de l'emballage, de l'équipement domestique – frigidaire et congélateur, autocuiseur, four à micro-onde, produits congelés, potages ou légumes et fruits en poudre ou lyophilisés etc. –, les changements en un siècle ont été considérables.

Pour la femme, la diminution du temps passé à se procurer la nourriture, puis à préparer les repas, est l'un des aspects essentiels de sa libération dans les pays les plus développés, par conséquent à Paris, et d'abord pour les couches sociales les plus aisées. Néanmoins, les jours de repos, la confection de plats appréciés, à longue préparation, peut aussi constituer un loisir et un plaisir, même pour l'homme !

En réaction contre la standardisation des denrées alimentaires, souvent leur manque de goût, on recherche de plus en plus les produits d'un *terroir* bien défini, ou les produits dits *bio*, qui ne doivent rien aux engrais ou aux

traitements chimiques, mais dont le rendement est plus faible et qui sont par conséquent plus chers.

En matière alimentaire, il y a souvent conflit entre tradition et innovation. Dans chaque pays ou région, des plats ont été testés durant des siècles et deviennent emblématiques, tels la choucroute, le cassoulet, la bouillabaisse, la pizza, la paella, le couscous, le goulasch, et tant d'autres ! Ils peuvent aussi donner lieu à des variantes. L'innovation peut être anonyme avant d'être adoptée, de se généraliser et se perpétuer. Mais elle est aussi depuis Antonin Carême (1783-1833) le fait de *grands chefs* mondialement connus. Et c'est ainsi que, par la confrontation de multiples cuisines et la présence de classes sociales à fort pouvoir d'achat, les grandes capitales, surtout Paris, sont des foyers de créativité en matière culinaire. La monarchie absolue et la cour ont joué un grand rôle dans l'affirmation de Paris comme capitale culinaire.

934

Un facteur très important d'évolution générale réside aussi dans la formation des prix mondiaux des produits alimentaires, ceux des pays à main-d'œuvre chère et en général à hauts rendements, mais dont les débouchés se resserrent, et ceux des pays à main-d'œuvre bon marché où les rendements et la qualité sont moins bons, mais qui concurrencent de plus en plus les premiers par leurs bas prix, limités néanmoins par le coût du transport à longue distance.

Bien évidemment, la nourriture a des répercussions sur la santé et la longévité, et les conséquences néfastes d'une mauvaise alimentation se généralisent aux deux bouts de l'échelle sociale mais de manière différente. Dans les pays sous-développés, ce sont les riches qui sont gros, dans les autres, ce sont plutôt les pauvres, parce qu'ils ne nourrissent mal. Une nourriture abondante et trop riche est plus néfaste pour la santé qu'une autre juste suffisante et mieux équilibrée. Une science nouvelle est née : la diététique, mais il en est surtout tenu compte dans les menus des collectivités – écoles, hôpitaux, etc. – et bien moins dans la cuisine familiale et dans la restauration.

Dans une grande agglomération comme Paris, le régime alimentaire est donc très contrasté entre le très riche et le très pauvre, mais aussi entre le natif de Bretagne et celui de Provence, l'immigré d'Asie du Sud-Est et celui d'Afrique du Nord, les moyennes ne rendent pas compte des écarts et de la diversité. Nous disposons de nombreuses statistiques des quantités arrivées, mais elles ne prennent pas toujours en compte les réexpéditions vers la province ou l'étranger. Or, par exemple, Rungis n'est pas seulement un marché de gros français, mais un centre d'approvisionnement européen, voire mondial. Autrefois, avec le contrôle des octrois à l'entrée dans les villes, on avait de meilleures statistiques. Il est vrai qu'il s'agissait de la principale source de recettes du budget municipal, en particulier à Paris avec le vin ! Néanmoins, on dispose aujourd'hui de nombreuses sources significatives : l'observation, l'enquête directe sur un

échantillon de population, les témoignages, la littérature, les livres de cuisine, les guides gastronomiques, etc.¹

Il est difficile de dire si l'écart s'est accentué ou a diminué en un siècle à Paris entre la nourriture des plus riches et des plus pauvres, si bien représentés les uns et les autres dans l'agglomération-capitale d'un pays développé comme la France. Pour la plupart des produits les plus chers – caviar, truffe, foie gras, vins les plus renommés –, sans doute l'écart se creuse-t-il, mais pour les fruits tropicaux, par exemple, dont l'abondance s'accroît et dont le coût relatif peut se réduire, il peut, au contraire, diminuer. On assiste aussi à une diversification qui s'accroît avec le niveau de revenus, lequel permet de faire appel aux produits les plus éloignés ou les plus exotiques : bison, autruche, kangourou, crocodile, tortue, serpent, etc. Paris possède des restaurants qui font connaître les alimentations les plus éloignées de la nôtre comme les tibétaine, péruvienne, malienne, inuit. On peut y goûter toutes les cuisines de la Terre. Mais, en même temps, chez les jeunes, progresse, pour des raisons de coût et de temps, la restauration rapide qui nous vient des États-Unis, le *fast food* répandu par les *MacDo*, mais en France, pays à vieilles traditions culinaires, il a plutôt moins de succès qu'ailleurs.

À voir le nombre des restaurants et leur capacité, même si les touristes constituent une part non négligeable de leur clientèle, le Parisien les fréquente bien plus que le provincial, d'abord en semaine, en raison d'un plus grand éloignement entre son lieu de travail et son domicile, mais aussi le dimanche en famille ou le soir, même si un certain nombre n'ouvrent pas le jour du repos dominical. Il y en a à tous les prix.

Certaines évolutions sont très générales et concernent tous les consommateurs, même si elles sont plus rapides lorsque le niveau de vie est plus élevé. Ce qui a évolué depuis un siècle, c'est en premier lieu la part de l'alimentation dans le budget individuel ou familial. Au début du xx^e siècle, c'était en moyenne le poste principal, jusqu'à 75 % et plus, le logement, bien souvent, n'en représentant que 5 % à peine, d'où à Paris leur petitesse, leur insalubrité, leur manque de confort. Vers 1950, la part de la nourriture était tombée à 40 %, et aujourd'hui, dans le budget normal d'une famille où tous les adultes travaillent, la nourriture peut ne correspondre en moyenne qu'à 15 ou 20 %, souvent moins, tandis que la part du logement, des vêtements, des loisirs augmente et peut représenter trois à quatre fois plus, chacun de ces trois postes pouvant dépasser la seule alimentation.

¹ Les chiffres cités dans cette contribution sont tirés de *Paris en chiffres*, Paris, Mairie de Paris, 1996, et de Gérard Mermet, *Franco-scopie 1999. Comment vivent les Français : faits, analyses, tendances, comparaisons, 10 000 chiffres*, Paris, Larousse, 1998.

À l'inverse, chez les plus démunis, la nourriture peut absorber la totalité des ressources et celles-ci être même insuffisantes pour permettre une alimentation suffisante en qualité, voire en quantité. La charité publique ou privée devient alors indispensable. Ce sont les soupes populaires ou les *restos du cœur* et, en France tout au moins, elle a tendance à se laïciser et à se privatiser.

Du point de vue de la composition, on observe, tout d'abord, la forte diminution de la consommation de pain et de féculents, comme les pommes de terre. La consommation moyenne de pain est ainsi passée de 900 g par consommateur et par jour en 1900, à 500 g en 1945 et 160 g seulement aujourd'hui – soit une chute de 82 % en un siècle. C'est considérable ! Le gros pain dit *de ménage* a quasiment disparu au profit de toutes les espèces de baguettes que le Parisien préfère *blanches*, c'est-à-dire peu cuites et à croûte mince. Les types de pains se sont aussi multipliés : aux olives, aux amandes, aux noix, aux lardons, au pavot, au sésame, au miel, et tous les pains gris ou noirs fabriqués à partir d'un nombre croissant de céréales. La consommation de pain trempé dans la soupe a pratiquement disparu. Celle de pommes de terre est passée en moyenne de 100 kg par an et par personne à 63 – soit une diminution de 37 %. Il y a progrès général de l'absorption de viande de bœuf, de poisson et de fruits, avec une croissance plus forte des viandes rares – gibier – et des fruits exotiques, comme le kiwi.

936

Pour Paris, on dispose ainsi des moyennes suivantes par an et par consommateur, tous âges confondus. Donc pour les seuls adultes, la moyenne est supérieure. De 1900 à 2000, elles seraient passées pour :

– les légumes frais	de 60 à 91 kg (+ 51 %)
– la viande de bœuf	de 13 à 17 kg (+ 30 %)
– les volailles	de 12 à 23 kg (+ 91 %)
– les œufs	de 11 à 15,5 kg (+ 41 %)
– les produits de la mer	
(poissons, crustacés, coquillages)	de 8 à 17 kg (+ 112 %)
– l'huile	de 7 à 12 kg (+ 70 %)

La cuisine à l'huile, surtout d'olive, a progressé au détriment de la cuisine au beurre, à la margarine ou au saindoux. Les progrès de l'huile d'olive sur le beurre me paraissent dus au moins à trois causes principales : d'abord, depuis un siècle, la population parisienne d'origine méridionale – d'abord française, puis européenne – a augmenté ; ensuite, la généralisation des vacances au soleil méditerranéen a fait découvrir ce produit ; enfin, la propagande diététique a dévalorisé le beurre par rapport à l'huile d'olive. Pourtant, une livre de beurre vaut 25 % moins cher qu'un demi-litre d'huile d'olive (2,84 euros au lieu de 3,54).

Celle de sucre a fortement diminué, de 25 kg à 8,5 kg (- 66 %), mais il faudrait pouvoir mieux compter celui que renferment les pâtisseries, fruits, bonbons, chocolats, glaces, etc., ce qui expliquerait la progression du diabète, due aussi au fait qu'il est mieux mesuré.

Autrefois, l'orange et la banane étaient un luxe qui n'était connu des enfants du peuple que pour la Noël. Aujourd'hui, la gamme des fruits exotiques venus de loin – pamplemousses, ananas, kiwis, mangues, avocats, etc. – s'est considérablement enrichie, s'ajoutant ainsi à celle des fruits de saison des régions tempérées – fraises, framboises et autres fruits rouges, tandis que la consommation des pommes et poires diminue.

Dans le domaine de la boisson, l'évolution n'a pas été moins grande. Le fait majeur a été la forte diminution de la consommation de vin courant - dit *pinard* ou *gros rouge* – que l'on allait, avec sa bouteille consignée, acheter chez le marchand de vin ou *bougnat*, qui le tirait devant vous de la barrique. Elle est passée en un siècle de 100 à 38 litres (- 62 %). La bière a reculé aussi de 43 à 37 litres (- 14 %), en même temps que sa diffusion, de régionale, est devenue plus nationale. Par contre, ont augmenté les consommations :

- de vins d'appellation (AOC ou de château) de 6 à 26 litres (+ 330 %), avec une progression des vins étrangers européens – italiens et espagnols –, mais aussi extra-européens – chiliens, californiens, australiens, sud-africains ;
- d'eaux minérales de 35 à 111 litres (+ 200 %). Or, un litre revient cent fois plus cher que celui de l'eau du robinet ; et sans doute aussi de Coca-cola, bien que paraisse s'amorcer un recul ;
- de thé, qui concurrence le café et progresse à son détriment ;
- de whisky, et dans une moindre mesure de la vodka, qui font reculer l'anis ou anisette, sous l'effet du snobisme.

La comparaison de Paris avec la Province fait apparaître aujourd'hui, en moyenne par consommateur :

- moins de pain, de pâtes, de pommes de terre et même de légumes frais ; moins de fruits métropolitains, de porc, de jambon, de charcuterie, de volailles, de lapin ; un peu moins de lait frais, de beurre, de sucre ;
- davantage de riz, d'agrumes, de fruits exotiques, de bœuf, de poissons et fruits de mer ; plus d'huile d'olive et un peu plus de fromages ;
- pour les boissons, moins de vin ordinaire, de bière, de cidre ; plus de vins fins, de whisky, de thé.

Il y a donc de nettes différences dues à des modes de vie contrastés, et à un niveau de revenus en moyenne plus élevé, même si le Parisien a apporté des pratiques alimentaires de sa province ou de son pays d'origine qu'il conserve longtemps encore, surtout chez les plus âgés.

Les rubriques médicales et diététiques des quotidiens et hebdomadaires, les journaux de santé et la presse médicale, les émissions de radio et de télé, les campagnes des organismes ou associations de lutte contre telle ou telle maladie ont propagé la phobie du diabète et de l'excès de cholestérol. Celui-ci cause essentiellement des accidents cardio-vasculaires, conséquences de l'excès de sucre et de graisses dans l'alimentation. Tout cela contribue fortement à faire évoluer le régime alimentaire, en particulier des Parisiens, qui constituent en moyenne une clientèle particulièrement informée et bien plus soucieuse de sa santé et de sa silhouette.

L'agriculture et l'élevage intensifs, la diminution du coût des transports, une partie croissante de la distribution effectuée par les chaînes de grandes surfaces, même à qualité égale, ont abaissé le coût de l'alimentation et démocratisé des produits autrefois de luxe, comme le saumon fumé.

938

La diversification, les pratiques modernes de commercialisation, la multiplication des intermédiaires, l'origine lointaine font que se pose de plus en plus le problème de la sécurité alimentaire. Il y avait eu en Espagne et au Maroc, dans les quartiers pauvres, les huiles de vidange des moteurs désodorisées pour servir à la consommation humaine. Des centaines de victimes furent handicapées à vie. Avec la crise de la vache folle, le risque alimentaire a atteint son paroxysme. Des millions de bêtes ont été abattues en quelques mois, surtout en Grande-Bretagne, les importations de viande anglaise ont été interdites pendant plusieurs mois dans le reste de l'Europe. Mais d'autres cas plus limités se sont produits récemment avec divers aliments : rillettes, fromages, sucreries et glaces, etc. C'est le problème de l'insécurité alimentaire, celui plus général encore de la *malbouffe*. Aujourd'hui, les plantes OGM, ou organismes génétiquement modifiés, font naître beaucoup d'inquiétude, mais à leur sujet, on manque de recul et d'études scientifiques fiables. Par contre, elles permettraient d'accroître les rendements nets et de mieux lutter contre la faim dans le monde et la sous-alimentation. Mais nombreux sont ceux qui demandent qu'on leur applique le principe de précaution.

De plus en plus, on impose la traçabilité, c'est-à-dire la possibilité, à tous les stades de la commercialisation, de connaître l'origine, la composition et l'âge exacts du produit. Les moyens modernes, notamment informatiques, le permettent, mais ils ne peuvent empêcher totalement la tromperie sur la marchandise. Il y faudrait des moyens de contrôle considérables. Néanmoins, dans les pays développés, la sécurité alimentaire est en général bonne et s'accroît, mais le risque zéro n'existe jamais.

Comme les données mondiales manquent de précision, tant en matière de production que de consommation – notamment en raison de l'autoconsommation, difficile à chiffrer –, les pessimistes pensent qu'un tiers

de l'humanité souffre de malnutrition, tant en qualité qu'en quantité, et qu'avec la croissance inéluctable de la population mondiale, la situation va aller en s'aggravant. Les optimistes veulent croire que le progrès technique permettra d'accroître les ressources alimentaires plus vite que n'augmente la population et que la situation ira en s'améliorant, comme en Inde ou en Chine, tant du point de vue de la quantité, de la qualité et de la variété que de la sécurité alimentaire. Pour celle-ci, même dans le cadre du marché, c'est autant un problème d'organisation et de réglementation que de coût. Des règles internationales communes à tous les pays devraient de plus en plus pouvoir être posées. Ce serait l'un des bons côtés de la mondialisation. Mais déjà, dans une grande agglomération de pays développé comme Paris, les contrôles sont plus développés qu'ailleurs et la sécurité alimentaire est plus grande.

Si l'évolution est aussi rapide au xxi^e qu'au xx^e siècle, que mangeront nos descendants dans cent ans ?

MUTATIONS ET ENJEUX EN FORÊT DE SOIGNES DANS LES ANNÉES 1900

Andrée Corvol

Dans les années 1900, des articles bruxellois rendirent compte des actions forestières. Ils mentionnaient ce qui distinguait le massif sonien des massifs ordinaires. Soignes est au sud-est de Bruxelles. La forêt jouxte l'agglomération, comme les bois de Boulogne et de Vincennes jouxtent Paris. Au reste, les agents y soulignaient cette spécificité du massif. Ils rappelaient leurs efforts pour concilier paysages et récoltes. À les entendre, ils devançaient la demande sociale, quitte à ne pas tirer de la forêt tous les revenus possibles. D'ailleurs, à l'époque, les journalistes jugeaient « mercantile » la rente sylvicole, comme si la gestion forestière était honteuse !

Évidemment, la complaisance envers les médias paya. Les Eaux et Forêts gagnèrent en popularité. Mais elles s'exposaient à regretter leur victoire le jour où il faudrait enlever des peuplements vétustes. L'abattage supprimerait les repères familiers¹. L'administration serait coincée entre l'enclume et le marteau. L'enclume, c'était l'opinion bruxelloise qui plébiscitait l'orientation paysagère. Le marteau, c'était les pouvoirs publics. En fait, la décision leur appartenait. Ils préparaient les installations requises pour le champ de courses de Gronendael, l'agrandissement de l'hippodrome de Boitsfort, l'édification d'un sanatorium à La Hulpe, ainsi que d'un réservoir et d'un réseau de captage.

Les projets furent concrétisés. L'opinion rapprocha ministres et administrateurs comme si la critique du gouvernement exigeait d'en contester l'instrument, les Eaux et Forêts. Le dénigrement tous-azimuts forma le terreau de la Ligue des amis de la forêt de Soignes. À l'aube du siècle nouveau, les associations pro-nature connaissaient le même parcours². Une fois fondées, elles devaient trouver

¹ L'opinion, comme le montre la campagne amorcée dans la décennie 1870 et culminant vers 1890-1895, s'est d'abord émue de l'enlèvement des arbres en ville, puis de ceux en forêt. Les associations pro-nature ont inversé la démarche. Elles portaient de la préservation des arbres périurbains pour atteindre l'intra-urbain. Elles rallièrent ainsi les petites gens qui allaient peu en forêt. La cible intègre une stratégie de démocratisation entre 1910 et 1930.

² On le constate aussi pour la Société des amis de la forêt de Fontainebleau. Elle dérive des difficultés de gestion qu'a l'administration dans un terrain ingrat, avec des peuplements

des subsides sans décevoir leurs premiers adhérents, qui étaient venus avec des intentions plus politiques qu'environnementales. Certains, pourtant, refusaient les techniques pratiquées et les déclaraient nocives. Ce n'était pas toujours fondé. Leur opinion charriait les *a priori*. Il fallait recentrer les objectifs, éduquer les militants.

RECONNAISSANCE NATIONALE

942

Le tournant du siècle connut une lame de fond sans précédent en raison du suffrage universel. La conquête électorale mobilisait tous les partis politiques et particulièrement ceux de gauche. Ils aspiraient à devenir des partis de masse. La défense des programmes rapprocha orateurs et plumitifs, qu'ils vissent des milieux socialistes, des libéraux de gauche ou de la démocratie chrétienne. Certes, des divergences existaient, mais, pour l'heure – la décennie 1900 –, l'intérêt commandait de les reléguer. On accentuait les points communs. Le principal tenait à l'histoire, à la nature, c'est-à-dire aux chapitres urbanisme et aménagement. Les discours des ténors étaient reproduits dans la presse du même bord. Ils circulaient aussi dans les cercles culturels. On les invitait dans le cadre d'un dîner, d'une conférence. L'ensemble fabriquait du « socialement correct » à l'usage de la bonne société. Cela influençait les gens modestes par le biais du Parti ouvrier belge. Il œuvrait pour l'éducation obligatoire, gratuite et laïque. Cela l'engageait au plan culturel³. On le retrouvait au sein des rédactions, *via* les citations réciproques, voire les articles empruntés. À cela s'ajoutait le fait que, souvent, un plumitif faisait paraître son texte dans plusieurs journaux. Pour cela, il usait d'un prête-nom ou d'un pseudonyme. C'était fréquent entre *La Chronique*, *La Gazette*, *Le Peuple*, *L'Étoile Belge*, *Le Petit Bleu*. Certes, il existait des dissonances, mais elles ne concernaient guère la préservation des forêts et des sites.

La forêt de Soignes était une vitrine forestière ? Elle devint une vitrine progressiste. Le débat portait sur la nature à préserver ? Il acquit une dimension supplémentaire, c'est-à-dire celle de l'usage, légitime ou non, de cette nature. À partir de 1900, pas un trimestre ne passa sans affaire qui défrayât la chronique. Les défenseurs soniens redoutaient la création d'un précédent dans la moindre

obsolètes. Le processus est enclenché par le Comité de protection artistique. Il avait écrit en 1873 que « son objectif était de s'opposer par tous les moyens moraux à la dévastation de la forêt de Fontainebleau ». Ses statuts avaient été déposés auprès du préfet de Seine-et-Marne, Louis Alexandre Foucher de Careil (1826-1891). Ce dernier soutenait l'initiative. Il fut révoqué la même année. Il devint sénateur de Seine-et-Marne (1876-1890), siégeant au centre gauche. Dès 1883, il fréquenta maints hommes politiques belges de même tendance au Club alpin, car affilié au Touring Club.

³ Paul Aron, *Les Écrivains belges et le socialisme, 1880-1913. L'expérience de l'art social, d'Edmond Picard à Émile Verhaeren*, Bruxelles, Labor, 1997.

atteinte : aussi dénonçaient-ils les projets en cours. Ils commencèrent à dresser le bilan des dépeçages, avec « Les vandales et la forêt de Soignes », publié par *L'Art moderne*. Cette revue était inféodée à *La Libre Esthétique* (début 1898). Jules Destrée reprit sa tirade au sein du Parlement (juin 1900). Dès lors, le couplet devint la règle : que chaque hectare dégradé ou aliéné fût compensé. La bataille porta sur un lieu de promenade et d'inspiration : le vallon de Gronendael. En 1903, *Le Peuple* dévoila aux lecteurs qu'un entrepreneur bruxellois, Edmond Parmentier, bénéficiait d'un échange avec l'État : des terrains à Gronendael contre d'autres à Duisburg. Le scandale fut énorme, car l'enquête démontra que, dans plusieurs affaires immobilières, il avait servi d'homme de paille à Léopold II. Or, en même temps et pour une superficie beaucoup plus vaste, les pouvoirs publics concédaient à des financiers un terrain à La Hulpe. Ceux-ci construiraient un sanatorium, en échange de concessions en matière de lotissement⁴. Comme il était difficile de monter une campagne de presse pour dénoncer l'érection d'un hôpital alors que la tuberculose était déclarée grande cause nationale, on orienta l'attaque vers les travaux entrepris à Gronendael.

La polémique regroupa les socialistes, tel Vandevelde, l'ami de Verhaeren, les libéraux, tel Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles, les catholiques sociaux, tel Carton de Wiart et, ô surprise, les catholiques conservateurs avec Auguste Bernaert. Ce dernier possédait une villa à Boitsfort, au contact de Soignes, d'où sa participation au combat.

Trois arguments furent avancés :

– La forêt doit demeurer pure. En rénovant les chemins et les étangs de Gronendael, les pouvoirs publics transformaient un site qui rappelait l'Ardenne en « décor d'opérette ».

– La forêt doit demeurer sage. En la livrant aux plaisirs immoraux des turfistes, les pouvoirs publics n'avaient cure de sacrifier « les joies innocentes » des familles, la promenade étant le seul divertissement admis

– La forêt doit demeurer sacrée. En consentant un accroc au principe de conservation, les pouvoirs publics cautionnaient des spéculateurs, dont ceux qui voulaient bâtir un hôtel dans le vallon.

Tout au long de l'année 1904, le *Bulletin du Touring Club de Belgique* reproduisit les interventions progressistes. La « Lettre ouverte » de Charles Buls résume la conception des équipements admissibles en forêt périurbaine :

Au bon vieux restaurant bourgeois où, depuis notre enfance, nous allions déjeuner en famille, on substituerait un établissement tapageur, rendez-vous

4 Liane Ranieri, *Léopold II, urbaniste*, Bruxelles, Hayez, 1973, p. 16, 71-74, 87-88.

des automobilistes puants et du public mêlé des tripots ! Que ceux qui ont conçu ces criminels projets craignent les modestes promeneurs du dimanche⁵ !

De fait, ces gens-là votaient...

On notera les points suivants : pas d'innovations (seul, ce qui avait trente, quarante ans d'âge était admis) ; pas de mélanges (seuls les habitués étaient reçus) ; pas de sonorités intempestives (refus des rires, des klaxons) ; pas de conduites exubérantes (refus des enrichis mal élevés). Cela marquait un souci de filtrer les ayants droit à la forêt⁶. N'y entreraient que ceux qui laisseraient le véhicule à l'extérieur et relèveraient des catégories, sinon cossues, du moins stables. Les vœux de tout édile – une population rangée qui règle ses impôts – étaient de reporter en forêt toutes ces activités mercantiles ou vulgaires : les divertissements devaient respecter les règles convenues.

On notera aussi la référence ardennaise, avec ses éboulis rocheux, ses forêts sombres. Pourtant, celles-ci ne l'étaient pas encore ! Les éboulis, les forêts faisaient partie des beautés originelles de la contrée dans un pays décrit et décrié comme plat et nu. L'activisme du poète Jean d'Ardenne était célébré par les « bons Belges », c'est-à-dire par les Belges qui aimaient leur nation, au moment où Flamands et Wallons se déchiraient. Naguère, les élites bruxelloises qui avaient des attaches liégeoises étaient les seules à évoquer le thème paysager. Maintenant, tous en discutaient. Cela marquait un changement politico-social.

Indice d'une audience élargie, la grande presse exposa les campagnes qu'orchestrât Jean d'Ardenne. Naguère, les revues de l'intelligentsia francophone étaient les seules qui en fassent mention, comme par exemple *L'Art moderne*.

Jules Destrée contribua largement à leur diffusion. C'était un avocat lié aux milieux intellectuels. Élu député, il défendit « la Cause », selon l'expression d'alors. Ses discours prirent une connotation patriotique grandissante⁷. Son groupe souhaitait le classement des paysages menacés en sites remarquables. C'était reprendre le modèle des monuments historiques. On employait pour cela le cas américain où la défense paysagère avait participé à la réunification américaine après la guerre de Sécession. Jules Destrée développa son argumentaire à partir

5 *Bulletin du Touring Club de Belgique*, 1904, p. 412.

6 L'augmentation du tourisme à Fontainebleau ne fut pas non plus du goût des amateurs (1842 : 40 000 visiteurs ; 1844 : 140 000, d'après le maire de Fontainebleau [voir Délibérations du Conseil municipal, 28 novembre 1843, 8 août 1844]). C'était une conséquence de la prolongation de la voie ferrée jusqu'à Corbeil (1840). Le chemin de fer arriva à Avon en 1849 (1862 : 114 000 visiteurs ; 1865 : 159 000 ; 1871 : 175 000, d'après la presse locale). Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, des plaintes apparaissent. Elles accusent les sentiers de Claude François Denecourt de provoquer la surfréquentation (voir Jean-Claude Polton. *Tourisme et nature au XIX^e siècle : guides et itinéraires de la forêt de Fontainebleau (vers 1820-vers 1880)*, Paris, Éditions du CTHS, 1994, p. 215).

7 Jules Destrée, *Discours parlementaires*, Bruxelles, Lamertin, 1914, p. 610.

des paysages qui lui paraissaient refléter la *belgitude*, terme qui faisait mouche dans l'empoignade générale : l'Ardenne (forêt claire), la Campine (lande désolée), la forêt de Soignes (le Brabant glorieux), le cordon de dunes (la Flandre maritime). À l'instar des quatre fils d'Aymon, qui résumaient les traits dominants du peuple belge, ils concentraient les traits dominants du territoire national.

Jules Destrée, rapporteur du texte, usait d'une perspective « fixiste », qui allait à l'encontre des réalités. En effet, les paysages cités n'existaient pas de toute éternité. Certains, dans les Ardennes notamment, changeaient depuis peu, et tous avaient enregistré des évolutions importantes. Certes, ils étaient étudiés depuis peu, mais les scientifiques, botanistes, dendrologues, préhistoriens, les connaissaient. Destrée fréquentait ces personnalités dans les salons de la famille Solvay, et certaines faisaient partie de son univers familial, comme les Vilmorin. Il savait bien qu'il fallait donner du temps au temps. Et aux arbres ! Les mutations les plus récentes tenaient surtout aux boisements résineux, aux fixations dunaires aussi. Les programmes qui les avaient initiés ne remontaient guère qu'aux grands-parents qui, eux, ne virent jamais la fin des opérations. En revanche, les descendants en percevaient les effets, étant donné la faiblesse des distances et la densité du réseau ferroviaire. Ces deux facteurs précipitèrent la cristallisation environnementaliste⁸. De fait, ce n'était pas compliqué pour les militants qui appartenaient à la moyenne bourgeoisie de visiter ces sites. Ce l'était encore moins pour les gens plus modestes qui habitaient Bruxelles. Ils allaient à Soignes, la forêt remplaçant ainsi le littoral de la Manche et ses pinèdes, le plateau de l'Ardenne et ses pessières. C'est dire que personne ne voulait voir une hêtraie naturelle métamorphosée par les essais qu'on y faisait, en épicéas et en pins...

À l'aube du xx^e siècle, la forêt brabançonne concentrait l'obligation et la difficulté de protéger les sites : sa cause était celle de tous les paysages. Souvent, les Français expliquent les positions de la Ligue des amis de la forêt de Soignes par son alignement sur la Société des amis de la forêt de Fontainebleau. Rien n'est plus faux. La concordance des dates témoigne seulement du caractère européen du phénomène, encore qu'il soit alors limité à ses composantes occidentales. Sans compter que les dirigeants des associations avaient intérêt à rappeler les expériences étrangères : il fallait faire aussi bien et, si possible, plus vite. La méthode incitait le gouvernement à leur accorder un soutien moral et financier. C'était capital pour faire voter des lois protectrices ou des sanctions en cas de délits. Ces dernières posaient quelques problèmes, car les électeurs acceptaient le principe des lois, mais

⁸ Il en alla de même pour la forêt de Fontainebleau (voir Philippe Cantonnet, *Notice sur Fontainebleau*, Paris, Cournot frères, 1901-1902). La couverture porte « Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée » et, en grosses lettres « Fontainebleau à une heure de Paris » !

refusaient la punition qui découlait de leur violation. Or, seule l'amende pouvait dissuader de polluer, de piller, de prendre.

Les arguments des partisans de la loi sur les sites remarquables circulèrent bien avant que les statuts de l'association pro-nature aient été votés en assemblée générale et déposés au ministère de l'Intérieur. Les statuts organisaient son fonctionnement autour d'un double objectif : un, maintenir la beauté, deux, préserver la morale. La virginité de la nature la garantissait, tout comme elle garantissait la santé physique, dont l'hygiène était une condition première. De fait, en cette fin de siècle, santé physique et santé morale formaient un tout. Les bien-pensants combattaient l'hystérie féminine et l'homosexualité masculine, mais toléraient les « complicités esthétiques » [*sic*] portraiturées et les « excentricités » des cadets. Là aussi, la société avait changé car, trente ans plus tôt, de tels comportements étaient hautement répréhensibles⁹. Leur approche récusait ainsi le discours qui dominait cinquante ans plus tôt.

946

À présent, on entendait réviser le partage de l'espace forestier en zones de plaisir, de parade, d'excursion. En même temps, on contestait la présence de réserves foncières et d'infrastructures utilitaires ; on récusait aussi le mélange des piétons, des cyclistes et des cavaliers. Que dire de celui des automobilistes, des motoristes, des omnibus ? Ceux-ci étaient hippomobiles, mais commençaient à être électrifiés, ce qui introduisait des rails et des câbles d'alimentation jusque dans la forêt de Soignes. Les opposants estimaient que la révolution des transports devait cesser aux portes de la forêt. Le tramway, les classes laborieuses le prendraient pour le travail, non pour le loisir. D'ailleurs, beaucoup trouvaient le ticket déjà trop cher pour leur quotidien, et il n'existait pas encore de tarifs à prix réduit, ni d'abonnements hebdomadaires ou mensuels. Ils marchaient donc, ils prenaient un ticket le dimanche, pour respirer « le bon air » de la nature. Quant à la moto, à l'auto, c'était un rêve que caressait le bourgeois rentier.

Au plan sociologique, la « rente » englobait tous les revenus qui paraissaient acquis sans travail, sans effort. Elle mettait en cause le privilège, la spéculation, l'héritage. Aussi les professions libérales, les employés, les ouvriers dénonçaient-ils àprement les aristocrates, les hommes d'affaires, la jeunesse dorée. C'était une réaction de classe. Elle était confortée par le sentiment que les « nantis » avaient des

9 Annie Stora-Lamarre, *L'Enfer de la Troisième République. Censeurs et pornographes (1881-1914)*, Paris, Imago, 1989. La moralisation de la nature suit celle de la société. En fait, les valeurs morales sont transférées sur la forêt, vierge bien sûr, la ville semblant un lieu de perdition définitive. Il suffit de regarder l'ampleur prise au cours des années 1880-1900 par le thème de la débauche, avec son cortège de vieux noceurs et de filles publiques, en littérature comme en peinture, pour constater que la ville est devenue synonyme de Sodome et Gomorrhe. Aussi, la féminisation de la forêt incarnée par la princesse endormie ou la bergère priant fut-elle une constante des courants symbolistes, ceux-là mêmes qui faisaient des cités modernes les nouvelles Babylone...

distractions scandaleuses, car dispendieuses – donc inaccessibles – et modernistes – donc inadmissibles. En forêt, seule la promenade à pied avait droit de cité ! Tous les journaux, *Le Peuple* compris, virent dans la piétaille du dimanche des « promeneurs de goût ». La « Lettre ouverte » de Charles Buls fait allusion à cette bienséance. Pour lui, le restaurant Rose, guinguette familiale, ne contredit pas la « sauvagerie native » du vallon de Gronendael. Il convenait de savourer entre soi la fête visuelle. Elle aurait été gâchée par toute intrusion. En ce sens, les casse-cous, qui pilotaient des engins pétaradants, dérangent autant que les pauvres du Coin-du-Balai. Eux subsistaient en écoulant les balais de bouleau et de genêt, qu'ils fabriquaient grâce à l'exercice des droits d'usage. Et cela durait depuis le xv^e siècle et la charte consentie par Charles Quint.

Or, pour que tout change et change en mal – l'efficacité de la plaidoirie forestière imposant des propos très alarmistes –, il suffisait d'admettre l'établissement d'un commerce nouveau. Il recevrait une clientèle nouvelle. En plus, il inciterait aux tentations. Peu à peu, il y aurait une foule exigeante et incontrôlable. La perspective épouvantait. On réagit contre cela. Un chroniqueur du *Bulletin du Touring Club* déclara ainsi, avec quelque brutalité :

Du train où l'on y va, il faudra bientôt mettre au coin de tous les chemins de la forêt une pancarte avec ces mots : « passage interdit aux personnes saines » ou cette autre : « forêt réservée aux tuberculeux, aux *bookmakers* et autres citoyens *ejusdem farinae* ». Ça va bien !

Évidemment, ce n'était pas très délicat. Et l'on n'en était qu'au début, c'est-à-dire en 1905¹⁰ ! On imagine ce qu'il en sera lorsque le débat politique ira durcissant, avec la loi du cadenas, qui limitera la liberté d'action des propriétaires forestiers et que l'on votera difficilement en 1923, à la faveur de la Reconstruction, dans l'espoir d'une interdiction de la dénaturation.

Apparemment, dans le combat engagé, le Touring Club savait trier le bon grain et l'ivraie, c'est-à-dire le sain et le frelaté, au propre et au figuré. En revanche, la tâche était moins aisée en ce qui concernait les axes de circulation et leur revêtement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la forêt. La difficulté venait de ce qu'il était juge et partie, que le *lobby* qu'il défendait constituait une clientèle hétérogène, socialement et politiquement. Songeons à Charles Buls, le bourgmestre de Bruxelles, qui détestait l'automobile, mais présidait le Touring Club à titre honorifique ! Songeons à Carton de Wiart, qui conduisait sa voiture, mais souhaitait des chariots tractés dans l'enceinte sonienne ! La voirie était un thème explosif. Il revint constamment sur scène. Il suffisait pour cela d'annoncer

¹⁰ *Bulletin du Touring Club de Belgique*, 1905, p. 24.

l'ouverture de voies nouvelles ou la réparations de chaussées défoncées par les automobilistes...

L'administration approuvait l'orientation piétonnière, mais, pour l'heure, ce n'était pas dans l'intention de restreindre la circulation des véhicules dans la forêt, qui détériore le recru et les plantations. C'était en raison des sommes consacrées à la voirie non forestière. L'administration aurait préféré financer d'autres chapitres. De fait, elle aurait préféré ne rien dépenser du tout. C'est pourquoi elle suggéra à maintes reprises d'inscrire le coût des infrastructures sur les crédits des Ponts et Chaussées. En outre, elle était convaincue, et à juste titre, que son image souffrirait d'être associée à sa rivale. Elle eut l'occasion de le vérifier lorsqu'il fallut embellir l'avenue de Lorraine et dessiner les réseaux afférents à ce quartier éminemment résidentiel. Les riverains de la forêt, tant à Auderghem qu'à Boitsfort, multiplièrent les pétitions. Les piétons furent ulcérés, les automobilistes, furieux.

948

Cette fois encore, les plumitifs séparèrent les forestiers des modernistes « vandales » et des ingénieurs « imbéciles ». Ils n'en dénoncèrent pas moins la passivité des gestionnaires, comme si les autorités leur laissaient la possibilité de choisir ! L'opinion les suivit. Par contre, la presse ménagea Alexandre Dubois, directeur général des Eaux et Forêts. Il était *persona grata*, ayant incité Sander Pierron, un journaliste, à rédiger l'*Histoire de la forêt de Soignes*. Il l'avait assisté dans sa recherche de documents, dont certains ont disparu depuis. L'ouvrage, édité par souscription, coûtait fort cher, en dépit des subventions accordées. Comme Edmond Picard, comme Émile Verhaeren, Sander Pierron était un sympathisant du Parti ouvrier belge. Il appartenait en outre au gotha intellectuel bruxellois. Les critiques saluèrent l'ouvrage. Ils ne pouvaient donc pas en démolir l'initiateur ! Arthur Cosyn, qui dirigea la Ligue des amis de la forêt de Soignes quelques années plus tard, ne resta pas sans réagir devant l'« Affaire de Lorraine ». Pourtant, il n'alla pas au-delà de la formule suivante : « Je ne puis croire que ce soit là l'œuvre de l'administration dirigée par M. Dubois [...] l'aménagement du vallon aura été un "morceau imposé" »¹¹. Visiblement, il cherchait à épargner le directeur des Eaux et Forêts, qui allait être un allié précieux dans les batailles de 1900-1909 ; il n'eut pas semblables ménagements pour les successeurs, exception faite de Nestor Crahay, présenté comme le fils spirituel d'Alexandre Dubois.

RECONNAISSANCE ASSOCIATIVE

L'incident concernant l'« Affaire de Lorraine » révélait la fragilité des positions administratives. Un faux-pas supplémentaire suffirait à les renverser. L'alerte

¹¹ *Bulletin du Touring Club de Belgique*, 1908, p. 61.

avait été chaude dès la pose des panneaux indicateurs. *Le Peuple* avait repris l'information de *La Chronique* :

L'administration forestière vient de faire supprimer le mot « drève » de toutes les plaques indicatrices de la forêt de Soignes et a fait remplacer ce joli vocable, mystérieux et sonore, par un vulgaire « avenue ». Un confrère critique vertement cette malencontreuse initiative de l'administration et regrette non sans raison le « vandalisme qui se donne libre cours dans les vallons et les hautes futaies de ce superbe coin de pays ».

Il n'empêche que ce journaliste confondait allègrement le remplacement du mot *drève* et la dénaturation des peuplements forestiers, la dégradation des peuplements forestiers et le bouleversement des paysages forestiers : il grossissait volontairement le trait. Cela transformait en manifestation de servilité l'adoption d'un texte qui cherchait à calmer la querelle linguistique : le mot *drève* était brabançon, le mot *avenue* était neutre, français et anglais¹² !

Parfois, les attaques partaient de là où un appui était escompté. C'était le cas avec Jules Destrée, qui adorait blaguer l'inculture des fonctionnaires. Ce cliché était à la mode. Viette, le ministre français de l'Agriculture (1887-1889), l'avait lancé sans y songer. Le pamphlet *Messieurs les Ronds-de-cuir* de Georges Courteline datait de 1893. Cette année-là, Guy de Maupassant mourut. Or, lui aussi avait caricaturé le fonctionnaire dont la condition mêlait absurdité, monotonie et bassesse. Le thème cheminait depuis la Grande Dépression de 1885. Elle signifiait chômage et misère. Les gens enviaient les tenants d'un emploi public ; ils croyaient que la charge des impôts baisserait si la dépense publique diminuait. On disait que cela profiterait à l'économie, car ces fonctionnaires n'enrichissaient pas les concitoyens : ils « suçaient le sang du contribuable ».

Les forestiers en firent les frais, alors qu'en France, l'accusation visa plutôt les percepteurs et les douaniers. Les collègues de Destrée sourirent en l'entendant

remarqu[er] que les fonctionnaires ont en général la haine des arbres et [que], malgré des protestations incessantes, il ne se passe point de semaine sans qu'on ait à souligner de nouveaux méfaits administratifs¹³.

Ils firent de même quand l'antienne revint : « C'est une loi psychologique qui pousse les ingénieurs et les fonctionnaires à détester la nature. Ils ont la haine des arbres et des paysages »¹⁴. Certes, le propos épinglait certains agents de Van Der Bruggen, lequel cumulait en un seul ministère l'Intérieur, l'Agriculture et les

¹² *Le Peuple*, 28 septembre 1904.

¹³ Destrée, *Discours parlementaires*, op. cit., p. 597, 6 avril 1900.

¹⁴ *Ibid.*, p. 603-604, 6 juin 1901.

Beaux-Arts. Mais les hommes des Eaux et Forêts jugèrent l'ironie déplacée, car le marquage, l'élagage et la suppression des arbres citadins relevaient de leur compétence. En effet, il n'existait aucune direction des Jardins et des Promenades au ministère de la Culture, lequel restait à inventer ; mieux, il existait seulement une direction des Pépinières et des Plantations à la ville de Bruxelles...

950 Les forestiers mesurèrent leur isolement dès 1907, lorsqu'il fut question d'agrandir le champ de courses établi à Boistfort¹⁵. L'inauguration avait été fort agitée. La perspective d'étendre son périmètre déclencha, elle, un véritable tollé. Les forestiers avaient manifesté des réticences. Les journalistes les avaient évoquées. Cela ne les retint pas de les égratigner : « on a décidé l'administration à poursuivre ses dévastations en créant une nouvelle piste dans la forêt [...] déjà les arbres sont marqués pour être vendus en octobre ». Aucun journaliste n'expliqua que leur maintien était dangereux, vu leur vétusté ! En revanche, comme d'habitude, ils ménagèrent Alexandre Dubois, d'où les tournures comme « on a imposé à » ou « on l'a obligé à »¹⁶. Mais le directeur général des Eaux et Forêts disparut en 1908. Dès lors, les périphrases devinrent inutiles. D'autant que Camille Van De Caye (1909-1911), le successeur qui devait assurer la transition jusqu'à ce que Nestor Crahay ait mûri, n'était apparenté à aucun artiste tervuereniste. Tare supplémentaire, il n'était aucunement médiatique. On ne lui pardonna pas son refus de recevoir la presse !

Arthur Cosyn rédigeait la chronique « Forêt de Soignes » au *Bulletin du Touring Club*. Par la suite, il l'exploita afin d'assurer la publicité de ses guides touristiques. C'est lui qui en était éditeur. Attirer les regards par une bonne polémique ne pouvait que le servir. Arthur Cosyn n'enfila plus de gants. Il assomma littéralement l'administration ! Elle tiqua devant l'allusion aux « forestiers officiels qui rêvent d'hausmaniser [*sic*] jusqu'à nos bois ». Elle pâtissait déjà du débat linguistique. Les échauffourées forestières étaient fréquentes, qui opposaient promeneurs wallons et visiteurs flamands. Le populaire parlait pourtant le dialecte brabançon. Néanmoins, on lui imposa de rédiger ses procès-verbaux en flamand quand ils étaient Flamands, alors que la langue forestière officielle était le français. Cela avait été le cas même sous l'occupation autrichienne jusqu'en 1793, puis sous la domination hollandaise de 1815 à 1830. L'administration accepta la nouvelle disposition, afin de paraître « belge ». Mais l'extrême-gauche continua à l'accuser d'être élitiste et « pro-wallonne »,

15 *Le Peuple*, 24 mars, 30 mars, 4 avril, 6 octobre 1907.

16 La parentèle d'Alexandre Dubois contient des éléments intéressants, dont Louis Dubois, un des « maîtres du gris », c'est-à-dire de l'école de Calmpthout, dont le chef de file était Adrien Joseph Heymans, proche compagnon des Vingt et ami de Jean d'Ardenne.

certain agents continuant à rédiger leurs procès-verbaux en français¹⁷. Car en zone bruxelloise, bon nombre de gardes ne parlaient pas flamand. La hiérarchie protesta. Non, elle n'imitait pas en tout les forestiers français. Elle négociait même ses stages de formation à Tharandt plutôt qu'à Nancy¹⁸.

Arthur Cosyn finit par gêner la rédaction de la revue en raison d'une malveillance par trop excessive. On chapeauta ses articles d'un préambule expliquant qu'ils n'engageaient que lui¹⁹, ce qui annonçait que les défenseurs soniens commençaient à prendre leur distance à l'égard du Touring Club. Certes, il leur ouvrait les colonnes de son *Bulletin*, très exploité par la presse bruxelloise. Mais le jour où les emprunts diminueraient, il faudrait envisager un bulletin autonome. Cela arriva après le premier conflit mondial. La Ligue partit en guerre contre les véhicules motorisés et avec eux, les parcs automobiles militaires. Elle dénonçait les épaves, les emprises de terrain, les manœuvres des troupes, les dépôts de carburants, les vacarmes des roues et des moteurs. Par contre, elle négligea les gaz d'échappement. Comme cela ne pouvait être dit dans le *Bulletin du Touring Club de France*, 1920 vit apparaître une revue trimestrielle financée par la Ligue des amis de la forêt de Soignes ; en 1938, la Société des amis de la forêt de Fontainebleau en fit autant. Celle-ci disposait de sociétés savantes qui relayaient ses positions, mais elle arrêta son bulletin après un an de parution, alors que la Ligue édita le sien jusqu'au second conflit mondial. Cela représentait un décalage de vingt ans par rapport à la Ligue des amis de la forêt de Soignes, de trente ans par rapport à la Société forestière provençale. Comment l'expliquer ?

Cela tient à ce que la Ligue démarra avec la bénédiction des pouvoirs publics et de l'autorité forestière, au contraire de la Société. Incluant des opposants au régime impérial qui conserva des partisans au sein du corps forestier, celle-ci opta pour une neutralité de façade sous la Troisième République, sans cesser d'attaquer l'*establishment* administratif. La Ligue, elle, pouvait tabler sur les hommes politiques qui dirigeaient le pays, tandis que sa jumelle avait des soutiens politiques, certes, mais pas de ceux qui distribuent les subventions. La Ligue participait à la lutte progressiste, tandis que sa jumelle suscitait la méfiance de la droite mais ne parvenait pas à séduire les républicains modérés. Ils n'aimaient guère la mise en accusation des Eaux et Forêts, alors qu'elle déployait une politique pédagogique : cours aux Écoles normales, primes aux instituteurs méritants, dons pour les pépinières scolaires, etc.

17 *Bulletin du Touring Club de Belgique*, 1910, p. 54.

18 Le point n'est pas anecdotique, car la hiérarchie forestière conseilla à ses hommes de fuir les associations pro-nature d'obédience flamande, réputées contestataires et « anti-nationalistes », ceci jusqu'en 1930 (anti-nationalistes par nationalisme flamand, s'entend !).

19 *Bulletin du Touring Club de Belgique*, 1910, p. 41.

L'argent, denrée rare, allait aux associations qui collaient aux circonstances. On conçoit qu'Arthur Cosyn ait mis un bémol à ses critiques dans les colonnes du Touring Club, non seulement parce que son président le lui conseilla, mais aussi parce qu'il envisageait un jour de prendre en charge la Ligue. Le résultat ? La Société des amis de la forêt de Fontainebleau érigea sa doctrine, qui était tout d'une pièce, en marque de pureté idéologique. Elle détenait la vérité, ce qui interdisait la négociation. Pareil sectarisme transforma le massif bellifontain en champ clos. Les adversaires, forestiers et sociétaires, rivalisaient de mauvaise foi. Pourtant, à lire le *Bulletin* de la Ligue, qui commentait chacune des escarmouches franco-françaises, on avait l'impression que la magnificence bellifontaine devait tout aux sociétaires et rien aux gestionnaires. Autrement dit, la magnificence était nouvelle et constituait un modèle pour toutes les associations semblables. Cette réécriture des faits confortait les Ligueurs par rapport à leur propre gouvernement²⁰. Aussi promettaient-ils à l'opinion bruxelloise qu'il en irait de même pour la forêt sonienne : les ligueurs « éclairaient » les forestiers comme les sociétaires le faisaient !

La ruse fut efficace, ce dont témoigne la création d'îlots bellifontains en forêt sonienne. La désinformation entraîna l'opposition même des associations flamandes et le ricanement des forestiers productivistes ! Ils glosèrent du « Conservatoire des Horreurs » [*sic*], comme les Ligueurs avaient glosé du « Coin-du-Balai ». Dans un cas, on mettait à l'index des arbres d'une valeur sylvicole nulle. Dans l'autre, on traitait de même les hommes qui bafouaient le code bourgeois. Peu à peu, le « peuple des balais » fut décrit sous l'aspect d'une population relique. Le contexte de l'après première guerre mondiale en fit des Germains égarés dans la civilisation des Celtes. Désormais, on insista sur la barbarie de leurs mœurs, la promiscuité de leurs familles, d'où une progéniture abondante et dégénérée. C'était afficher les préjugés racistes de l'époque. La musique adoucit les mœurs, dit-on : la nature, avec ou sans chant d'oiseaux, n'eut pas cet effet lénifiant. Toutes les questions apparues dans les années 1900 furent radicalisées. En 1918, la paix était revenue. Mais la passion perdura. Quels enjeux enchaînaient l'amour de l'Arbre à la haine de l'Autre ?

L'histoire des associations pro-nature, concoctée à l'occasion d'un grand événement, les funérailles du président ou l'anniversaire d'une victoire, forgea l'idée qu'avant elles, tout semblait perdu, qu'avec elles, les obstacles furent aplanis. C'est faux. Et c'est vrai :

²⁰ La Ligue fit en effet comme si la Société des amis de la forêt de Fontainebleau était l'héritière directe du Comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau, créé en 1873 (voir Fontainebleau, Bibliothèque municipale, L 94(6)), et auteur de la *Carte de la forêt de Fontainebleau* (1874) assortie de 52 pages de commentaires (*ibid.*, C 613). Or, la Société fut fondée en 1907 seulement. Il y eut quelques intermédiaires dans ces trente ans-là.

– C'est vrai, parce qu'elles constituaient un vivier d'interlocuteurs pour l'administration, qui connaissait ainsi la perception et les suggestions de l'utilisateur, plus exactement de certains usagers. Il lui appartenait d'en discerner la représentativité, et de varier les consultants, au lieu de privilégier ceux qui menacent ou disposent de l'oreille ministérielle.

– C'est faux, parce qu'elles n'étaient qu'un greffon dont la force reposait sur des groupes plus larges. Le greffon prospérait grâce à leurs expériences, à leurs relations. Mais le nouvel arbre supplantait parfois celui qui l'abritait. La mission de la victime était terminée. L'art de durer supposait que les associations, cellules vivantes, puissent recruter, définir des projets, prospecter les commanditaires intéressés.

La définition d'une politique ne pose jamais problème dans les premiers jours de l'association. Cela intervient en phase de maturité, voire d'obsolescence. De fait, au début, chacun avait une claire idée de ce qu'il souhaitait, puisque l'association apparaissait pour satisfaire une demande sociale qui n'avait pas été prise en compte. Cela se constate avec la Ligue des amis de la forêt de Soignes : rivalités personnelles et démarrage confus ; légitimité conquise et entrisme administratif. Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, les milieux forestiers évoquaient volontiers les cérémonies organisées autour de la plantation d'un arbre. Les fêtes rassemblaient les élites et les édiles, bref, le gotha de la capitale et de la localité qui accueillait l'arbre, le gotha – et la foule ! On y comptait sans doute autant de militants que de curieux venus observer les célébrités. Le spectacle attirait un grand « concours de peuple ». Entre 1860 et 1890, le mouvement caractérisa le Canada et les États-Unis. Entre 1870 et 1880, il atteignit l'Angleterre, la Suède, le Danemark, la Norvège, puis l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse. Dix ans plus tard, il affecta les départements français de l'Est, du Centre et du Sud-Est, avant de gagner l'Italie.

À chaque fois, des références sont faites aux expositions internationales, et aux manifestations organisées en parallèle – congrès sur la Forêt et l'Eau, en raison d'une fin de siècle frappée d'inondations multiples, congrès sur la Nature ou la « Pépinerie » (ancêtre des Florales), en raison des craintes nées d'une crise climatique ou d'une biodiversité amoindrie, la notation du fait précédant toujours l'invention du terme. Le ministre belge de l'Agriculture, M. De Bruyn, participa à l'Exposition internationale Bruxelles-Tervueren « Forêts, chasses et pêches », en 1897. L'attitude des pouvoirs publics demanderait un long développement car, la même année, la Société centrale forestière créa en son sein un Comité des amis des arbres. Son but ? Inciter au maintien des sujets remarquables. Elle l'avait envisagé dès les préparatifs de l'exposition : « On conserve bien de vieux murs, des rochers.

L'arbre n'a-t-il pas bien plus de droit au respect ? »²¹. L'objectif était d'éduquer le public sur la nécessité de préserver les arbres « naturels » et d'accepter des plantations « industrielles » destinées à produire du bois. Il convenait d'organiser la cohabitation des forêts-musées et des boisements à haut rendement, résineux par conséquent.

On ignore ce qu'il advint du Comité des amis des arbres. On sait que la Ligue nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique, fondée par Jules Carlier et Jean d'Ardenne en 1892, intégra cette perspective en 1909 et revendiqua la paternité de la Ligue des amis des arbres²². L'association militait en faveur des Sites et des monuments. Elle prenait les devants. Disait-elle vrai ? C'est possible. En tout cas, sa précipitation lui évitait que d'autres usurpent les plumes du paon. Les indéliçats ne manquent jamais en la matière. L'examen de la chronologie accrédite la revendication de Jules Carlier et de Jean d'Ardenne. De fait, la Ligue des amis de la forêt de Soignes gisait dans les limbes en 1897. À peine ébauchée quand il y eut la première manifestation des amis des arbres en 1904, la Ligue déposa ses statuts en 1909, deux ans après la Société des amis de la forêt de Fontainebleau, alors qu'elle était à l'œuvre deux ans plus tôt.

954

Léon Souguenet, journaliste français, présenta l'enfant à la presse liégeoise, qui accourut, car il résidait en Belgique et occupait les fonctions de rédacteur en chef au *Journal de Liège*. La réaction ne tarda pas. La première apparut dans *Le Samedi littéraire*. La presse bruxelloise la commenta dans la semaine, en commençant par le *Journal de Bruxelles* le 5 août 1904. Pas une once de protocole là-dedans. Léonce Souguenet était un bon vivant :

nous serions une dizaine, un beau matin, en quelque recoin des Ardennes, en un point perdu de la Plaine flamande ; on serait très gai, pas du tout officiel [...]
Nous serions les hôtes d'un ami ou d'une bonne vieille forêt maternelle et, après quelques repas – certes ! – nous planterions comme nous pourrions un pauvre petit arbre de rien du tout.

C'était aux antipodes du décorum imposé par la version 1793 des arbres de la Liberté²³. La formule mérite d'être détaillée. Elle renferme un thème récurrent de la sociabilité pro-nature : l'alliance entre chant des oiseaux et poésie des hommes :

²¹ *Bulletin de la Société centrale forestière*, 1896, p. 278 ; 1897, p. 435.

²² Rapport devant l'Assemblée générale du 7 février 1909. La Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique n'avait pas de bulletin. Comme pour d'autres qui œuvraient dans le même champ, le Touring Club publia le rapport *in extenso* dans son propre bulletin en 1909, p. 139-142. La Société demeura toujours proche de lui.

²³ Andrée Corvol, « L'Arbre de liberté. Origines et transformations, 1790-1799 », dans *Les Espaces révolutionnaires* (actes du 114^e Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1989), Paris, Éditions du CTHS, 1990, p. 283-301.

Voulez-vous corser le programme ? Celui qui aurait la plus belle voix lirait des vers à la gloire des arbres, mais pas très haut, car on n'a pas le droit de faire peur aux oiseaux.

Léon Souguenet séduisit, compte tenu du contexte. Cela fit des émules presque tout de suite. Le *Journal de Bruxelles* suggéra la même cérémonie pour Soignes. Cela accompagna une pointe anti-fonctionnaire. Il nota qu'il faudrait

de-ci de-là quelques sentinelles chargées d'avertir de l'arrivée d'un garde dont la malencontreuse présence ne manquerait pas de jeter un froid. Car les gardes forestiers n'entendent pas grand-chose aux combinaisons des poètes.

Il innova en proposant que l'assistance comporte des écoliers sur le modèle français. Cela assurait la vocation pédagogique de la fête²⁴. Pourtant, à ses yeux, cela comptait moins que le remords des autorités « arboricides » par habitude. Ce néologisme était dû à Edmond Picard²⁵. Cela modifiait quelque peu le projet souhaité par Léon Souguenet. Dans *Le Peuple* du 28 novembre 1905, Jules Destrée souligna que la cérémonie devait être « expiatoire » ! Les hommes devaient faire repentance pour leurs fautes envers la nature qu'ils avaient massacrée avec tant de légèreté. Bien plus tard, on estima qu'il fallait en faire autant pour le traitement infligé à l'humanité. Les racines puisaient dans le même terreau.

La première fête de l'Arbre eut lieu à Esneux le 21 mai 1905 sur les bords de l'Ourthe. La vallée était ravissante. Les protecteurs de sites la surveillaient de près. Les protecteurs de l'environnement en sont les héritiers. On en parla beaucoup. On la copia dès l'été 1906. Léon Souguenet utilisa le tremplin que fournissait l'Exposition internationale de Liège²⁶ – toujours le souci de l'audience. Les deux cérémonies, à Huy (Ardenne) et à Lummen (Campine), bénéficièrent de comptes rendus nationaux, alors qu'on n'attendait que des entrefilets régionaux. Les deux localités avaient leur place dans l'histoire lointaine comme dans l'histoire récente. Huy était situé sur la Meuse, elle était célèbre pour le travail du métal depuis le XI^e siècle et restait le centre mosan commercial le plus actif. Quant à Lummen, elle avait polarisé toutes les discussions de la fin du XIX^e siècle. Cela déboucha sur la Kammthout Heide, une réserve de dunes et de bruyères, avec

24 Andrée Corvol, « Les sociétés scolaires forestières : politique et pédagogie », dans *Enseigner et apprendre la forêt, XIX^e-XX^e siècles* (actes du colloque de Nancy, 1990), dir. Andrée Corvol et Christian Dugas de La Boissonny, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 87-105.

25 *L'Art moderne*, 1900, p. 120-121.

26 Léon Souguenet, *L'Exposition de Liège, notes et impressions : les choses et les hommes*, Bruxelles, Dechenne et Cie, 1906, p. 267.

la préservation des zones humides, dont les vingt hectares d'un marais, le Putse Moer. Il abritait une riche faune avicole, avec mouettes rieuses, bécassines, courlis, vanneaux. Il comportait un arboretum plus au sud et une réserve ornithologique, De Maatjes, au nord-est, à la frontière belgo-hollandaise.

Le choix des lieux ne devait rien au hasard. Cela renvoyait au rôle de l'Arbre comme témoin de l'Histoire et concentré de Nature. La politique rôdait au coin du bois car, à propos des interventions de Camille Lemonnier et de Carton de Wiart, le *Journal de Bruxelles* moqua les catholiques pratiquants. Ils s'indignaient des aspects païens, voire maçons, de la fête. La presse d'opposition jetait ainsi une pierre dans le jardin des partis conservateurs²⁷ ! L'élan fut donné. En trois ans, de 1905 à 1908, on célébra la fête de l'arbre à Wenduyn, Frameries, Marcinelles, Verviers, Anvers, Saint-Gilles, Esneux, derechef. Le climat portait à l'euphorie verte. La Ligue des amis des arbres obtint ainsi l'achat en 1907 du bois de Colfontaine. Il devint domanial, ce qui lui évita la coupe abusive qui était prévue. C'était le sauvetage d'extrême urgence du dernier bois du Borinage. Cela engendrait un précédent que la Ligue des amis des arbres exploita, tout comme la Ligue des amis de la forêt de Soignes. Derrière cette action d'éclat, on retrouvait Léon Souguenet, qui avait quitté Liège pour Mons. Il y dirigeait *La Province*, ce qui explique l'engagement des forces du journal pour ce bois situé au cœur de la région charbonnière.

956

27 *Journal de Bruxelles*, 20 novembre 1905.

LA TRIZNA
OU LES JEUX ENTRE LES VIVANTS ET LES MORTS
CHEZ LES SLAVES DE L'EST

Francis Conte

Avant la christianisation des Slaves, le terme *trizna* semble avoir désigné les jeux guerriers organisés lors des funérailles d'un chef slave, avant de devenir le synonyme de cérémonies funèbres en général et de festins funèbres en particulier¹. Son origine serait liée à la racine *tri-* (trois), qui indiquerait que les animaux sacrifiés à l'occasion de ces festivités auraient été âgés de trois ans².

C'est précisément une *trizna* que la princesse de Kiev Olga avait demandé d'organiser en l'an 945, lors de la mort de son mari le prince Igor, tué par des membres d'une tribu des Slaves de l'Est – les Drévlianes. Elle avait donc ordonné que soit élevé un grand tumulus et célébrée une « fête » (*tryzna*)³, car elle était encore païenne : « Et ceux qui avaient entendu ces paroles brassèrent une grande quantité d'hydromel », rapporte la *Chronique des temps passés*⁴. Au contraire c'est en chrétienne qu'elle ordonna, à la veille de sa propre mort en 969, « qu'on ne lui fit pas de *tryzna* », car, toujours selon cette chronique,

elle avait un prêtre, et ce fut lui qui ensevelit la bienheureuse Olga. Elle fut le précurseur du christianisme en Russie, comme l'aurore est le précurseur du soleil, comme l'aube est le précurseur de l'aurore. Comme brille la lune au milieu de la nuit, elle brilla au milieu d'un peuple païen. Elle était comme une perle au milieu de la fange ; car le peuple était dans la fange de ses péchés et n'était pas encore purifié par le baptême⁵.

- 1 Voir à ce sujet l'article de L. Ja. Šternberg, « Trizna », dans l'*Ėnciklopedičeskij slovar' Brokgauza i Ėfrona*, Saint-Petersbourg, 1901, t. 66, p. 823-824.
- 2 O. N. Trubačev, « Sledy jazyčestva v slavjanskoj leksike : 1. trizna », *Voprosy slavjanskoj jazykoznanija*, 1959, n° 4, p. 134, et F. Fasmer, *Ėtimologičeskij slovar' russkogo jazyka*, IV, Moscou, 1973, p. 102 (on sait que l'article de Fasmer a été traduit et complété, comme l'ensemble du dictionnaire, par le même linguiste O. Trubačev).
- 3 Pour une comparaison éclairante entre les rites de funérailles du prince Igor (*trizna*) et ceux qui ont suivi la mort d'Attila (*strava*), voir L.A. Gindin, « Obrjad pogrebenija Attily i «trizna» Ol'gi po Igor'e », dans *Balto-slavjanskie ětnokul'turnye i arxeologičeskie drevnosti. Pogrebal'nyj obrjad. Tezisy dokladov*, Moscou, Nauka, 1985, p. 30-33.
- 4 *Chronique dite de Nestor*, trad. et éd. L. Leger, Paris, Leroux, 1884, p. 44.
- 5 *Ibid.*, p. 54.

Pour mieux connaître les conditions dans lesquelles s'accomplissaient les funérailles d'un prince « russe »⁶ païen, il faut relire la description qu'en a donnée le géographe et voyageur arabe Ibn Fadlan, une vingtaine d'années auparavant (en 922). On y retrouve les éléments fondamentaux des funérailles païennes : l'incinération du défunt, les combats guerriers, mais aussi la dimension de fête et l'érotisme sacré.

Les jeux guerriers (*sostjazanija*,) sont faiblement représentés chez Ibn Fadlan : il mentionne seulement des hommes « qui frappent avec leurs bâtons sur des boucliers », afin de couvrir les cris de la jeune fille qui a décidé de mourir pour accompagner son maître dans l'au-delà. Nous verrons que, dans la tradition proprement slave, cet élément est beaucoup plus important : il s'agit d'un combat qui est d'abord interprété comme une compétition en l'honneur du défunt.

En revanche, l'élément de fête est nettement souligné dans le rapport d'Ibn Fadlan : il parle des coupes que vidaient les participants, qui « s'étaient rassemblés en grand nombre et qui jouaient d'instruments de musique ». Quant à l'érotisme sacré, il est incarné par la coutume dite du « mariage posthume de groupe », que notre témoin évoque avec une exactitude toute ethnographique :

Chacun des parents du défunt s'était construit une hutte un peu à l'écart du bateau. Quant à la jeune fille qui avait voulu mourir, elle allait d'une hutte à l'autre, revêtue de toutes ses parures ; et le maître de la hutte s'unissait à elle, disant d'une voix forte : « Dis à ton maître qu'en vérité j'ai fait cela par amour et amitié pour lui [...] »⁷.

Sous une forme ou sous une autre, les trois derniers éléments que nous venons de mentionner se retrouvent dans les funérailles slaves, tout d'abord les éléments guerriers. Il s'agissait de combats à coups de poings (*kulačnye boi*), qui avaient un caractère rituel puisque certains textes parlent de « combats en l'honneur des morts ».

Des luttes de ce genre avaient été pratiquées par les Égyptiens, les Assyro-Babyloniens, les Hittites, qui mimaient des combats ; on les relève aussi dans l'*Iliade* (23^e chant), comme chez les anciens Prussiens⁸. Ces joutes ont reçu diverses explications. Elles étaient sans doute destinées à repousser la mort loin

6 À cette époque, un prince que l'on appelait « russe » était probablement « slavo-scandinave », comme l'était la dynastie de Rurik dont Igor faisait partie : voir à ce sujet Francis Conte, *Les Slaves. Aux origines des civilisations d'Europe centrale et orientale*, Paris, Albin Michel, 1986, p. 120-131.

7 Voir la traduction complète du texte par Marius Canard (qui l'a accompagnée de nombreuses notes), dans *Annales de l'Institut d'études orientales*, Alger, XXVI, 1958 ; la partie citée est reproduite dans Michel Laran et Jean Saussay, *La Russie ancienne*, Paris, Masson, 1975, p. 27.

8 V. N. Toporov, « Konnye sostjazanija na poxoronax », dans *Issledovanija v oblasti balto-slavjanskoj duxovnoj kul'tury. Pogrebal'nyj obrjad*, Moscou, Nauka, 1990, p. 12-45.

de ceux qui restaient vivants et qui montraient par ces attaques leur aptitude à se défendre et à vivre⁹. Plus largement, elles devaient marquer de façon ostensible le triomphe de l'ordre sur le chaos¹⁰.

Dans la Russie du Moyen Âge, la *Vie* (*Žitie*) de Constantin de Murom parle nommément de « batailles » (*bitvy*) organisées à l'occasion de funérailles¹¹. Le sens païen de ces rites fut dénoncé par les plus hautes autorités de l'Église russe dès le XIII^e siècle. En 1274, le métropolite Cyrille réunit dans la ville de Vladimir un concile qui décida de « chasser de l'Église ceux qui prennent part aux combats aux poings et aux combats avec des pieux » ; il imposa aussi de ne pas célébrer de services funèbres pour ceux qui y trouvaient la mort. Ces directives entrèrent dans le nomocanon russe et servirent de règle au clergé qui était responsable de leur stricte application¹².

Pourtant, rien n'y fit. L'attachement des Russes à ces combats était si profond qu'ils se prolongèrent tout au long de leur histoire, mais en passant du niveau mythologique à celui du divertissement. Au milieu du XVI^e siècle, l'ambassadeur allemand Sigismond Herberstein en apporta un précieux témoignage dans ses *Rerum moscoviticarum commentarii* (1556-1557) :

Jeunes gens et enfants ont l'habitude de se réunir les jours de fête, en ville, dans un endroit vaste et fréquenté, où beaucoup de gens peuvent les voir et les entendre ; un signal convenu, quelques coups de sifflet, les appellent ; et dès qu'ils entendent le signal, ils accourent sur le champ, en viennent aux mains, commencent à se battre à coups de poings et, très vite, à coups de pieds ; pêle-mêle, ils se meurtrissent avec acharnement le visage, le cou, la poitrine, le ventre et les parties génitales ; et pour obtenir la victoire, ils se jettent mutuellement à terre, par tous les moyens en leur pouvoir et avec tant de force que souvent on les emporte sans connaissance¹³.

Ces combats sont souvent mentionnés au XVIII^e siècle, où ils furent très appréciés par les frères Orlov, fort proches de Catherine II. Au XIX^e siècle, les

9 Boris A. Rybakov dans *Drevnie slavjane i ix sosedi. Sbornik stat'ej*, dir. Ju. V. Kuxarenko, Moscou, Nauka, 1970, p. 42.

10 Mircea Eliade, *Traité d'histoire des religions*, Paris, Payot, 1964, p. 336.

11 Le texte de la *Vie* de Constantin de Murom se trouve dans A. Kotljarevskij, *O pogrebal'nyx obyčajax jazyčeskix slavjan*, Moscou, K.A. Popov, 1868, p. 128 ; voir aussi le commentaire de L. Niederlé, *Manuel de l'Antiquité slave*, t. II, *La civilisation*, Paris, Institut d'études slaves, 1926, p. 51.

12 A. A. Lebedev, « K istorii kulačnyx boev na Rusi », *Russkaja starina*, juillet 1913, p. 110.

13 Pour une édition récente comportant d'abondants commentaires et index, voir S. Gerberštein, *Zapiski o Moskovii*, Moscou, izd. M.G.U., 1988, p. 117-118 [la traduction française a été faite par R. Delort : *La Moscovie du XVI^e siècle vue par un ambassadeur occidental – Herberstein*, Paris, Calmann-Lévy, 1965, p. 68-69].

rites des *rosalia* (qui marquaient le retour du printemps en Russie¹⁴) étaient accompagnés de cérémonies destinées à chasser l'hiver. On y fabriquait un mannequin qu'il fallait pourchasser et détruire pour que la vie renaisse. Pour le Nouvel An, la victoire dans des combats rituels devait marquer la continuité de la vie – un monde nouveau ne pouvant naître que par le biais symbolique de la mort et de la résurrection¹⁵.

Au tournant du xx^e siècle, ces jeux guerriers formaient encore « la distraction favorite de la saison d'hiver »¹⁶. Il s'agissait toujours du combat de deux camps – les deux extrémités d'un village ou deux nationalités –, par exemple dans le sud de la Russie, entre Russes d'un côté et Tatars de l'autre. Un récit publié au début des années trente nous donne une série de précisions supplémentaires. Il montre en particulier que le rituel – la scène se passe à Rostov-sur-le-Don – consiste à voir s'affronter différents groupes d'âge, les jeunes ne formant ici qu'un « hors-d'œuvre » :

960

On se battait en rangs serrés et « jusqu'au sang ». En deux points du fleuve, à deux ou trois cents mètres l'un de l'autre, se rangeaient les deux partis. D'ordinaire on choisissait un jour de gel clair et calme, vers trois heures de l'après-midi. Sur la neige d'une blancheur étincelante qui recouvrait la glace se détachent en noir les colonnes des adversaires. Un silence absolu règne. Mais voici que des deux groupes sortent des gamins de huit à dix ans. Ils courent à la rencontre les uns des autres, s'accablent de grossières invectives, se heurtent et commencent à se battre. Ce n'est pas une bataille, c'est une espèce de bousculade confuse. Dix minutes plus tard, des jeunes gens plus âgés s'avancent à leur tour, et le combat préliminaire commence. Les gamins se dispersent en courant sur les ailes et excitent les combattants. Les injures volent plus violentes. Mais cela ne dure pas longtemps. Bientôt les véritable boxeurs se portent au combat [...]. Le comble de l'art est de toucher non pas à la poitrine, mais au visage, principalement aux yeux ou bien à la tempe. Au bout de quinze à vingt minutes, la neige rougit. Le sang coule des bouches et des nez. Des bouches crachent des dents. Des bras retombent inertes, cassés ou luxés par quelque terrible coup [...].

Les vainqueurs huent [les vaincus] et les couvrent d'injures [...]. Pour faciliter la retraite, les gamins apparaissent de nouveau à l'arrière-garde [...]. On emporte les blessés dans des traîneaux, qui à la maison, qui à l'hôpital [...]¹⁷.

14 Le début de l'année avait longtemps été fixé au mois de mars dans la Russie ancienne : voir *Les Grandes Dates de la Russie et de l'URSS*, dir. Francis Conte, Paris, Hachette, 2000, p. 8.

15 *Dictionnaire des symboles : mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, dir. Alain Gheerbrant et Jean Chevalier, Paris, Robert Laffont, 1982, article « Lutte », p. 596.

16 P. Ryss, « Il y a un demi-siècle », *Le Monde slave*, décembre 1932, p. 356.

17 *Ibid.*, p. 356-359.

Une description comparable nous est donnée par des ethnographes qui ont analysé en détail les régions de Tambov et de Voronej. Ils notent que, dans le village de Viriatino qu'ils ont spécialement étudié, la coutume s'était conservée jusqu'en 1936, et que chaque groupe d'âge luttait contre un groupe d'âge équivalent, des tout jeunes aux vieillards en passant par les adolescents et les hommes d'âge mûr¹⁸.

Dans certaines régions de Russie, pendant la semaine de Carnaval (*maslenica*), ces joutes se combinaient avec la construction d'une « forteresse de neige », sur laquelle on versait de l'eau pour la recouvrir d'une carapace de glace. Des cavaliers se lançaient alors à l'assaut de la forteresse, montés sur leur destrier, dans le but de l'escalader jusqu'au sommet¹⁹. Pour renforcer la difficulté, on avait posté des « soldats » qui devaient défendre la forteresse avec des bâtons. Une fois celle-ci prise d'assaut, tous les participants s'abandonnaient à une immense beuverie²⁰.

Dans la tradition slave, la fête et les jeux font donc partie intégrante des funérailles et des commémorations. Les paysans sont convaincus que les morts se réveillent à ce moment précis : ils continuent leur vie après la mort, en éprouvant les mêmes plaisirs et les mêmes désirs que de leur vivant. Selon un témoignage apporté par des paysans du village ukrainien d'Ozerianka (district de Zadrudzé près de Zborov, 1893),

ce jour là, les morts se divertissent en compagnie des vivants et sortent des tombeaux pour assister à leurs divertissements [...]. Ils croient fermement que les morts conversent avec eux et prennent part à leur festin comme de leur vivant²¹.

Dans certains pays d'Europe orientale, il existe à cette occasion trois sortes de jeux que l'on a pu encore décrire au début du xx^e siècle : ceux qui se déroulent en présence du mort ; ceux qui se font avec le mort (par exemple pour le réveiller) ; enfin ceux qui se font aussi avec le mort mais qui possèdent une dimension érotique. Ils consistaient souvent en une parodie des rituels funéraires.

En Russie subcarpatique, la cérémonie suivante donne le schéma général de tous les rituels parodiques qui concernent la Mort et les funérailles :

Un garçon fait le mort, on le couche sur une petite échelle, et à deux on le porte dans une cabane. L'un d'eux est déguisé en pope, avec un bonnet rouge et une croix en épluchures de pommes de terre. Celui qui fait le pope ôte son soulier

18 *Selo Viriatino v prošlom i nastojaščem*, Moscou, M.G.U., 1958, p. 106-107.

19 C'est précisément le rituel qu'a représenté le peintre « ambulant » V.I. Sourikov.

20 D. K. Zelenin, *Vostočnoslavjanskaja ètnografija*, Leningrad, Nauka, 1991, p. 406.

21 Cité par P. Bogatyrev, « Les jeux dans les rites funèbres subcarpatiques », *Le Monde slave*, novembre 1926, p. 205.

[...] et il en fait un encensoir. Autour du mort ils sautent, ils crient, ils courent ; ça fait tellement peur qu'on ne peut pas regarder²².

La jeune fille qui raconte ce spectacle souligne la crainte qu'elle éprouvait en le voyant, mais elle ne pense à aucun moment qu'il pourrait être déplacé. Dans le contexte d'une civilisation traditionnelle, la parodie « ne fait que voiler l'objet parodié », souligne très justement P. Bogatyrev, « sans jeter sur lui fût-ce une ombre d'irrespect ».

Cette approche, en effet, ne nie pas le christianisme ; elle repose simplement sur une conception du respect et de l'irrespect fort différente de la nôtre : elle est celle du public très religieux du Moyen Âge. Or celui-ci vibrerait aux représentations de mystères représentant la vie du Christ ou des saints, mais écoutait avec un intérêt tout aussi soutenu des intermèdes où l'on parodiait ces mêmes événements²³.

La Russie connaissait des rites comparables (sous les noms caractéristiques de *Umrn* et *Umrn*), dans lesquels on jouait avec le mort en imitant les funérailles. V. Čičerov les a analysés en évoquant un parallèle avec les funérailles de l'hiver²⁴, tandis que Vladimir Propp a évoqué à leur sujet les cérémonies archaïques au cours desquelles des mannequins anthropomorphes étaient sacrifiés pour permettre à la vie de renaître, dans le cadre du cycle éternel de la mort et de la résurrection²⁵.

Malgré les dénégations de Propp, le lien avec le culte des ancêtres est très probable, comme semblent le prouver les cérémonies rituelles de nombreux peuples, dans lesquelles la représentation de la mort et des défunts paraît conditionnées par le culte des ancêtres²⁶. De ce point de vue, la région de Vologda, dans la Russie du Nord, nous offre un exemple intéressant : un des jeux avec le mort consistait à porter un « défunt » (déguisé) dans une izba, après l'avoir couvert d'un linceul. Les participants demandaient alors au maître de maison : « On a trouvé un mort sur la tombe qui vous appartient – n'est-ce pas votre aïeul ? »²⁷. Dans bien des cas, ce « mort » portait un masque effrayant, symbole traditionnel du défunt dans de

22 *Ibid.*, p. 200.

23 *Ibid.*, p. 202.

24 V. I. Čičerov, *Zimnij period ruskogo narodnogo zemledel'českogo kalendarja XVI-XIX vv. Očerki po istorii narodnyx verovanij*, Trudy Instituta Ètnografii AN SSSR, novaja serija, XL, Moscou, 1957, p. 202.

25 Vl. Ja. Propp, *Russkie agrarnye prazdniki. Opyt istoriko-ètnografičeskogo issledovanija*, Leningrad, L.G.U., 1963, p. 94 [traduction française par L. Gruel-Apert, sous le titre *Les Fêtes agraires russes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1987].

26 A. D. Avdeev, *Proisxoždenie teatra. Elementy teatra v pervobytnoobščinnom stroe*, Leningrad-Moscou, Iskusstvo, 1959, p. 89 ; et V. E. Gusev : « Ot obrjada k narodnomu teatru. (Èvoljucija svjatočnyx igr v pokojnika) », dans *Fol'klor i ètnografija. Obrjady i obrjadovyj fol'klor*, Leningrad, Nauka, 1974, p. 50.

27 Sergej Maksimov, *Nečistaja, nevedomaja i krestnaja sila*, Saint Pétersbourg, Tov. P. Golike i A. Vil'borg, 1903, p. 301 ; Archives Tenišev (Saint Pétersbourg), gouvernement de Vologda, district de Nikol', série Å, § 167, ligne 19-20.

nombreux rites liés aux cultes des ancêtres. De masque funéraire, il devenait alors « l'archétype immuable, dans lequel le mort [était] censé se réintégrer »²⁸.

Le plus souvent, le défunt est incarné par un homme, parfois par une femme (dans la région de Pskov). De même, le jeu peut comporter un seul défunt ou plusieurs, parfois même de véritables « *artel'* » (associations, communautés) de défunts²⁹. Quoi qu'il en soit, les uns et les autres ont droit à des funérailles qui reprennent le schéma bipolaire des pleurs et des rires. Le rire rituel semble alors provoqué par la volonté de donner libre cours à ce qui peut permettre de chasser à la fois la mort et la peur qui lui est intrinsèquement liée (comme dans le rire « sardonique », qui accompagnait en Sardaigne la mise à mort des vieillards).

Ce rire rituel des jeux funèbres est un rire magique : là encore, il appelle à la vie par le biais de la résurrection, ce qui permet de l'intégrer dans le cadre des rites de printemps destinés à repousser l'hiver et la mort de la végétation. Dans le cadre de ce schéma général, il nous faut boucler le cercle en revenant à l'origine de ces jeux funèbres. Ils semblent remonter à la *trizna*, qui est précisément caractérisée par cette contiguïté des pleurs et des rires, que l'on retrouve ensuite tout au long de l'histoire russe des funérailles.

En Russie subcarpatique comme en Ukraine jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les funérailles ne sont pas seulement marquées par des jeux au cours desquels on met en scène un « faux » défunt ; elles peuvent en effet comporter un « faux » défunt ou un « vrai » cadavre, ou seulement un « vrai » cadavre avec lequel se passe le jeu rituel. Dans la région de Vinnitsa, en Ukraine, certaines personnes qui assistaient à des funérailles allaient jusqu'à dérober le corps dans le cercueil pour le remplacer par un volontaire :

Un adolescent qui s'était grimé et qui avait revêtu les mêmes habits que le mort prenait la place du mort, tandis qu'un autre se glissait sous le banc ou la table où se trouvait le corps. Quelqu'un dans la foule faisait alors remarquer que les moustaches du mort avaient bougé et il s'écriait : « Stepan est ressuscité », tandis qu'un autre s'exclamait : « Il bouge comme un chien ». À ce moment là, la table ou le banc se soulèvent. Tous se jettent sur les côtés [...]. Le défunt se dresse alors, et les jeunes gars entonnent des chansons burlesques avec lui. Tous se séparent à l'aube ; les parents retrouvent leur défunt que l'on avait emmené dans une grange ou dans une remise, et reprennent le rituel [des funérailles]³⁰.

28 De ce point de vue, voir l'étude de Titus Burckhardt, « Le masque sacré », *Études traditionnelles*, n° 380, 1963 ; et l'article « Masque », dans *Dictionnaires des symboles...*, *op. cit.*, p. 614-618.

29 V. E. Gusev, « Ot obrjada k narodnomu teatru (Èvoljucija svjatočnyx igr v pokojnika) » dans *Fol'klor i etnografija : obrjady i obrjadovyj fol'klor*, Leningrad, Nauka, 1975, p. 49-59, ici p. 53.

30 O. I. Vološin, *Džerela ukraïns'kogo teatra*, Kiev, 1959, p. 89.

En Russie subcarpatique, jouer avec le mort consiste donc à s'amuser avec lui comme s'il était vivant. Pour les participants, cela signifie qu'il faut le réveiller de son sommeil profond : « On le tire par les jambes et on crie pour qu'il se lève ; [...] on lui passe dans le nez un brin de paille ; [...] on le chatouille pour le faire rire [...] ; on lui tire les cheveux et on lui demande s'il devine qui a tiré ». De même, on l'appelle « pour qu'il se lève et qu'il joue » avec les amis qui sont venus le voir. Dans un autre village de Russie subcarpatique, au cours de la veillée, « on attache un fil à la main du mort et, pendant qu'on lit le psautier, les garçons tirent le fil, et alors le mort remue la main. Alors ils ont peur [...] »³¹.

On trouve des actions similaires en Russie, par exemple dans le gouvernement de Vladimir où nous disposons du témoignage suivant : « Pour ne pas avoir peur du mort, aussitôt qu'on sort de la maison, ils le saisissent par les pieds, c'est-à-dire qu'ils touchent de la main l'un de ses *lapti* [chaussons de tille] en le regardant »³². Tout cela se passait sous les yeux de la famille, qui n'avait pas le droit de protester car elle ne pouvait aller « à l'encontre de la coutume »³³.

Quant aux manifestations érotiques, elles étaient particulièrement évidentes lors des soirées qui parodiaient les veillées funèbres. Selon le témoignage de S. Maksimov, « après la fin du service funèbre, les jeunes filles devaient embrasser le mort ; on les forçait à lui baiser la bouche qu'il tenait ouverte, garnie de dents faites avec des navets »³⁴. Cent ans plus tard, on constate que ce jeu s'est maintenu dans la région de Leningrad, comme l'a montré une expédition ethnographique récente : « Quelqu'un est déguisé en défunt ; on l'habille de blanc avant de l'installer sur une planche ; on lui fait des dents avec des radis [...] et l'on pousse tout le monde à l'embrasser »³⁵.

L'aspect érotique est encore plus prononcé dans les descriptions que l'ethnographe Zavoïko donne des rites funèbres de la région de Kostroma³⁶. Pourtant, c'est en Russie subcarpatique que l'on trouve les notations les plus précises, car ces jeux érotiques se sont conservés là plus complètement que dans d'autres régions du monde slave.

Dans l'article où il décrit le jeu « du vieux et de la vieille » (*did i baba*), Piotr Bogatyrev présente une photographie très explicite, qui montre le phallus du mort tendu par une corde et prêt à se mettre « en position ». Parmi les participants,

31 Cité par P. Bogatyrev, « Les jeux... », art. cit., p. 198, 205-206.

32 G. K. Zavoïko, « Verovanija, obrjady i obyčaj Velikorussov Vladimirskoj gubernii », *Ėtnografičeskoe obozrenie*, 1914, n° 3-4, p. 97.

33 P. Bogatyrev, « Les jeux... », art. cit.

34 S. Maksimov, *Nečistaja...*, op. cit., p. 301.

35 V. E. Gusev, « Ot obrjada... », art. cit., p. 52.

36 G. K. Zavoïko, « V Kostromskix lesax po Vetluge-reke », *Trudy Kostromskogo naučnogo obščestva po izučeniju mestnogo kraja. Ėtnografičeskij sbornik*, vyp. VIII, Kostroma, 1917, p. 38 (ce travail nous est resté inaccessible).

l'un se déguise en vieille et l'autre en vieux. Ce dernier « prend un gros morceau de bois, il l'entoure de chiffons et il se le met entre les jambes pour qu'on rie [...] ». Au cours du jeu, raconte un des participants, les jeunes filles doivent aller embrasser le « *did* », qui est assis à côté de sa vieille :

Elle l'embrasse, et il la barbouille avec sa barbe, il remue son morceau de bois comme si ... enfin quoi, vous savez. Et chaque jeune fille doit ainsi l'embrasser, et les jeunes garçons doivent embrasser la baba. La baba rit et les barbouille tous. Ensuite ils dansent encore et ils s'en vont [...].

Dans un village de la même région, une vieille décrit le même jeu de la façon suivante :

Le *did* ordonne à une jeune fille d'embrasser un jeune homme. S'il y en a une qui ne veut pas, alors elle doit embrasser la paille [le phallus fait en paille] du *did* [...]. Ensuite, quand tous se sont embrassés, le *did* se met à les faucher avec un bâton. Tous tombent. Ça s'appelle *kopic'i* (tas de foin...). Quand il en est tombé cinq, le *did* et la *baba* « secouent le foin » : ils tombent sur ces cinq, et ils s'embrassent, ils se caressent, ils dorment [ils imitent l'acte sexuel] sur les *kopic'i*. Le *did* dit à la *baba* : « Laisse-moi un peu faire ». Ils continuent tant qu'ils peuvent, puis ils ont honte et se sauvent³⁷.

À l'évidence, et ce sera notre conclusion, le lien entre la mort et la renaissance que marque l'activité sexuelle est perçu comme essentiel, quelles qu'en soient les variantes, depuis l'époque ancienne qu'évoque Ibn Fadlan jusqu'au début du xx^e siècle. Par opposition à la stérilité dont témoigne le cadavre, ce lien est l'expression de la vie qui triomphe en jaillissant afin de mieux se perpétuer. Tel est sans doute le sens des jeux entre les vivants et les morts que pratiquaient encore récemment les Slaves de l'Est.

37 P. Bogatyrev, « Les jeux ... », art. cit., p. 210-213.

CHAPITRE 6

Villes d'Europe et d'ailleurs

LES ESPACES DE TRAVAIL DES AVOCATS ET MAGISTRATS PARISIENS DU XVI^e SIÈCLE

Marie Houllemaire

Dans le monde des juristes, à la Renaissance, deux groupes principaux sont communément distingués : les avocats, à la clientèle privée, et les magistrats, officiers de justice, étudiés indépendamment¹. Les premiers font le plus souvent l'objet d'études sur leurs trajectoires familiales, leurs activités professionnelles ou leur univers culturel, ce qui permet de souligner la variété de ces hommes dont le métier constitue un carrefour². Les magistrats, mieux connus, sont devenus dès les années 1960, objet d'étude d'histoire sociale, à travers des travaux sériels et prosopographiques³. Malgré la diversification sociale croissante des juristes

- 1 Seul William J. Bouwsma évoque l'intérêt de l'étude des *occupational groups* tels que celui des *lawyers* dans « Lawyers and Early Modern Culture », *The American Historical Review*, vol. 78, n° 2, avril 1973, p. 303-327.
- 2 Martine Acerra, « Les avocats du Parlement de Paris (1661-1715) », *Histoire, économie et société*, 1982, n° 2, p. 213-225 ; Laurent Coste, *Mille avocats du grand siècle, le barreau de Bordeaux de 1589 à 1715*, Bordeaux, SAHCC, 2003 ; Loïc Damiani, *Les Avocats parisiens de l'époque mazarine*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne (Paris IV), 2004 ; Bernard Quilliet, « La situation sociale des avocats du Parlement de Paris, à l'époque de la Renaissance (1480-1560) », dans *Espace, idéologie et société au XVI^e siècle*, Saint-Martin-d'Hères, Presses universitaires de Grenoble, 1975, p. 145-146.
- 3 François Bluche, *Les Magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, éd. augmentée, Paris, Economica, 1986 ; Roland Mousnier, *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Rouen, Maugard, 1946 ; Françoise Autrand, *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981 ; Élie Barnavi et Robert Descimon, *La Sainte Ligue, le juge et la potence. L'assassinat du président Brisson (15 novembre 1591)*, Paris, Hachette, 1985 ; Joël Félix, *Les Magistrats du Parlement de Paris, 1771-1790 : dictionnaire biographique et généalogique*, Paris, Sedopols, 1990 ; Denis Richet, « Une famille de robe : les Séguier avant le chancelier », dans *De la Réforme à la Révolution : études sur la France moderne*, Paris, Aubier, 1991 ; Jean-François Solnon, *Les Ormesson, au plaisir de l'État*, Paris, Fayard, 1992 ; Robert Descimon, « Modernité et archaïsme de l'État monarchique : le parlement de Paris saisi par la vénalité (XVI^e siècle) », dans Jean Philippe Genet (dir.), *L'État moderne : genèse : bilans et perspectives*, dir. Jean Philippe Genet, Paris, Éditions du CNRS, 1990, p. 147-161 ; *Id.*, « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne. Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », dans *Les Figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, EHESS, 1997, p. 77-93. Voir aussi Jonathan Dewald, *The Formation of a Provincial Nobility, the Magistrates of the Parlement of Rouen, 1499-1610*, Princeton, Princeton UP, 1980.

dans la seconde moitié du XVI^e siècle et bien que la barrière de la vénalité des offices tende à séparer très nettement les deux groupes professionnels, avocats et magistrats doivent être considérés ensemble, comme une véritable communauté de travail, ayant suivi la même formation et travaillant ensemble. Tous sont des hommes de contact, travaillant dans des lieux analogues et dans des conditions similaires, au Palais de justice et dans leur *estude*, à domicile.

970

Le Palais de justice, ancienne résidence royale sur l'île de la Cité, constitue le lieu principal de travail des juristes, où se côtoient avocats et magistrats, bien qu'ils investissent différemment cet espace public au cœur de la capitale. Les magistrats siègent dans les différentes chambres de justice de parlement, où ils instruisent les procès et rendent leurs décisions⁴. Selon Bernard de La Roche-Flavin, ils sont très occupés. Présents à l'audience et au conseil les jours ouvrables, ils doivent beaucoup travailler chez eux le reste du temps : « Le temps que leur reste les iours des festes, apres le service divin, leur est plus que necessaire, voire court, pour bien voir, extraire, breveter, & se bien apprestreer des procez »⁵.

Les avocats les rencontrent au moment des audiences, qu'ils viennent plaider ou simplement écouter les plaidoiries afin de suivre la jurisprudence. Charles Dumoulin, par exemple, passe à cette fin toutes ses matinées au Palais, alors même qu'il ne plaide pas du tout⁶. C'est là aussi que les avocats viennent faire toutes sortes de démarches, auprès de leurs confrères, du greffe ou des magistrats. Dans la grande salle, devenue aujourd'hui salle des pas perdus, ils attendent, avec les procureurs et les sollicitateurs, l'éventuel client. Cet espace, partiellement organisé à leur usage, comporte des bancs, avec des buffets ou pupitres, dans lesquels ils gardent des pièces de procédure⁷. Lors du temps passé dans l'enceinte du tribunal se nouent d'intenses relations avec les justiciables, mais aussi avec d'autres professionnels de la justice. Une bonne part du travail d'avocat est de solliciter les magistrats, comme l'exprime bien Nicolas Ellain dans un poème de 1561 :

4 Sur les bâtiments, voir *Le palais de justice*, dir. Yves Ozanam, Hervé Robert, Werner Szambien et Simona Talenti, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2002 ; sur l'organisation de l'institution, voir Félix Aubert, *Recherches sur l'organisation du parlement de Paris au XVI^e siècle*, Paris, L. Larose et L. Tenin, 1912.

5 Bernard de La Roche-Flavin, *Treize livres des Parlemens de France*, Genève, M. Berjon, 1621, p. 670.

6 Julien Brodeau, *La vie de maistre Charles du Molin, advocat au parlement de Paris, tiree des titres de sa maison, de ses propres escrits, de l'histoire du temps, des registres de la cour & autres monuments publics, et sa mort chrestienne et catholique*, Paris, Jean Guignard, 1654, p. 17-21.

7 Roland Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, Paris, Plon, 1885, p. 113.

Estre au Palais à me rompre la teste / pour courtiser, Deneux, un Conseiller, / un Procureur, un Clerc, un Officier, / et envers eux contrefaire l'honneste ; / faire dresser un extrait, une enqueste, / faire la court à un monsieur l'huissier, / et à son Clerc, faire signifier / or un Arrest, ores une requeste, / ne faire rien, sinon que tout de ranc / en ce palais courant de banc en banc, / vivre chetif en ceste servitude, / [...] voyla mon livre, et toute mon estude⁸.

L'atmosphère d'intense activité qui règne en ces lieux, et dont témoigne ce texte, souligne l'importance de la sociabilité professionnelle, au Palais. Avocats et magistrats du parlement partagent l'honneur de travailler dans la cour souveraine la plus prestigieuse du royaume.

La préparation de ce temps public de l'activité se fait à domicile. Avocats et magistrats sont géographiquement proches les uns des autres. En 1571, 29 % des gens de parlement vivent dans le quartier Saint-Séverin et 24 % dans celui du Temple. Les imitant, 40 % des avocats sont situés dans le quartier Saint-Séverin et 25 % dans celui du Temple⁹. C'est chez eux, dans un lieu de travail plus intime, l'*estude*, *librairie* ou cabinet, connu surtout par les inventaires après décès, que les juristes préparent leurs dossiers¹⁰. Un pamphlet dirigé contre le procureur du roi, Louis Servin, distingue ces deux espaces de travail, évoquant sa présence dans la chambre de justice, « où il entretient tout le monde de langue mal assaisonnée, & de trippes de latin descousu » et son logis, où il se montre sans fard, tel qu'il est réellement¹¹.

Les inventaires après décès révèlent pourtant, à travers le soin apporté par les magistrats et avocats à la décoration de leur étude, qu'il s'agit aussi d'un lieu de représentation. L'étude du juriste lui sert en effet à la fois pour préparer

8 Nicolas Ellain, *Œuvres poétiques françaises*, éd. A. Genty, Paris, 1861, [Genève, Slaktine, 1969], p. 40-41.

9 Robert Descimon, « Paris on the Eve of Saint Bartholomew : Taxation, Privilege, and Social Geography », dans *Cities and Social Change in Early Modern France*, dir. Philipp Benedict, London, Unwin Hyman, 1989, p. 96.

10 Cette étude ne vise aucunement à l'exhaustivité, mais cherche simplement à donner un aperçu de la variété des conditions des avocats et des magistrats du Parlement de Paris. Les inventaires étudiés ont été repérés dans le minutier central des notaires parisiens à partir des listes fournies par Alexander Herman Schutz, *Vernacular Books in Parisian Private Libraries of the Sixteenth Century*, Chapel Hill, University of North Carolina, 1956, et *Documents du minutier central des notaires de Paris, inventaires après décès*, t. 1, (1483-1547), éd. Madeleine Jurgens, t. 2, (1547-1560), éd. Florence Greffe et Valérie Brousselle, Paris, Archives nationales, respectivement 1982 et 1997. Je remercie Robert Descimon de m'avoir indiqué l'inventaire après décès de l'avocat Anne Robert (Archives nationales [désormais AN], Minutier central [désormais MC], XVIII, 218, le 14 juillet 1617).

11 *Le banquet des sages dressé au logis et aux despens de Me Louys Servin, auquel est porté jugement, tant de ses humeurs que de ses plaidoyers, pour servir d'avangoust à l'inventaire de quatre mille grossiers ignorans & fautes notables y remarquées, par le sieur Charles de l'Espinueil, gentilhomme picard*, s. l., 1617.

ses dossiers, les ranger et recevoir clients et sollicitateurs. Chaque demeure n'en n'est pas forcément pourvue. L'avocat Nicolas Bunaut, à la fin de sa vie, réside dans une chambre au mobilier sommaire et ne possède que quelques vêtements et des livres¹². De même, l'inventaire après décès du conseiller au parlement Guy de Cailly, installé dans une seule chambre, ne mentionne que des habits et quelques titres¹³. Tous les juristes occupant un logement plus grand, d'après les inventaires consultés, consacrent une pièce au moins à leur travail. C'est le cas, par exemple, de Charles de Garancière, avocat, qui vit dans deux pièces : une chambre, meublée d'un lit et d'un coffre, contenant son linge et une étude, où se trouvent des armoires, un pupitre, un écritoire et plusieurs coffres¹⁴. Aucun siège n'est mentionné, ce qui semble indiquer qu'il travaille seul, et qu'il rencontre ses clients plutôt au Palais ou chez eux.

972

L'étude sert en effet, le plus souvent, d'espace de rangement¹⁵. Les juristes s'entourent de leurs principaux instruments de travail : bibliothèques et dossiers judiciaires¹⁶. Ils possèdent des livres, nécessaires pour mobiliser le savoir théorique utile à la construction d'un plaidoyer ou à la préparation d'un arrêt. Alexandre Bunaut ne possède quasiment rien d'autre à sa mort, en 1590, qu'une bibliothèque de 235 volumes, d'une valeur totale de 64 livres tournois et 10 sols¹⁷. Sur 28 inventaires après décès étudiés, rédigés entre 1531 et 1590, seuls quatre personnages, un avocat et trois conseillers, ne possèdent aucun livre à leur mort¹⁸. Bernard Quilliet, pour la première moitié du XVI^e siècle, constate lui aussi que la plupart des avocats parisiens ont une bibliothèque¹⁹. Le nombre de livres possédés est très variable : 10 volumes pour Chaubert en 1555, contre 939 pour Saint-André en 1565. La moyenne de la taille des 24 bibliothèques étudiées est de 212 volumes, avec un accroissement sensible au cours du siècle :

12 AN, MC, XXIV, 138, inventaire après décès daté du mardi suivant le 4 septembre 1590.

13 AN, MC, III, 304, le 31 octobre 1553.

14 AN, MC, LXXXVI, 101, le 26 décembre 1567.

15 Sur le rangement des livres, voir Roger Chartier, *Lectures et lecteurs d'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 180-184.

16 Il arrive parfois que tous les livres ne soient pas conservés dans l'étude. Anne Robert a deux bibliothèques, l'une dans son étude parisienne et l'autre dans sa maison de Villeteaneuse (AN, MC, XVIII, 218, le 14 juillet 1617). L'avocat Bochart a une *librairie* dans son hôtel parisien (AN, MC, III, 43, le 19 septembre 1531). André Leroux conserve ses livres à la fois dans sa chambre et dans son étude, sans que les livres de droit soient tous réunis dans cette dernière (AN, MC, XIX, 277, le 24 août 1555).

17 AN, MC, XXIV, 138, le mardi suivant le 4 septembre 1590. Seulement 46 titres, correspondant à 56 volumes, sont identifiés.

18 AN, MC, III, 46 (inventaire d'Antoine Fauvre, avocat, le 16 juin 1537), 303 (inventaire de Thumery, conseiller, le 10 octobre 1552) et 304 (inventaire de Cailly, conseiller, le 31 octobre 1553) ; AN, MC, XIX, 112 (inventaire de Reilhac, conseiller, le 26 septembre 1537).

19 Sur 32 inventaires étudiés, trois seulement n'ont aucun livre et deux un seul. Bernard Quilliet, « La situation sociale des avocats... », art. cit., p. 145-146.

la moyenne est de 136 volumes pour les douze inventaires les plus anciens contre 289 pour les douze plus récents. La bibliothèque des magistrats est plus fournie que celle des avocats : 7 conseillers possédant des livres ont 304 volumes en moyenne, contre 174 pour les 17 avocats étudiés. La plus grosse bibliothèque d'avocat est celle de Surreau, avec 590 volumes en 1589, mais Jean Leferon en possédait 886 à sa mort selon Bernard Quilliet²⁰.

Par ailleurs les études servent aussi à ranger les papiers professionnels. On trouve, dans celle de Charles de La Fosse, à sa mort, quelques livres ainsi que des sacs de pièces de procédure, réunis dans un sac cacheté :

Fut aussi trouvé en lad. estude douze petis sacs de toille, les ungs etiquetés & les aultres non eticquetés, dedans lesquelz estoient plusieurs lettres, tiltres, papiers, proceddures et tiltres, enseignemens tant en papier que parchemyn, et aultres papiers qui ne sont dedans sacqs, pour plusieurs personnes²¹.

La formulation montre bien qu'il s'agit de dossiers professionnels. Antoine Fauvre, avocat, pour sa part, n'a pas de livre chez lui, mais 83 sacs à procès²². Les papiers sont rangés sur des rayonnages, dans un cabinet, classés par affaire, comme en témoigne l'inventaire établi chez un juriste anonyme du début du XVII^e siècle²³.

L'étude de juristes plus aisés est un lieu de travail moins solitaire. Celle de François Surreau, avocat, au deuxième étage de sa maison, occupe une pièce confortable avec un tapis au sol et d'autres sur les meubles. Elle comporte des meubles de rangement : un buffet, trois coffres fermant à clefs, une tablette et des layettes, ainsi qu'une armoire de chêne pour ses livres²⁴. Sept chaises complètent ce mobilier, ce qui indique que la pièce sert à recevoir des clients. Il y a aussi un lit, certainement destiné à son clerc. Il semble en effet fréquent qu'un juriste ait des gens sous ses ordres. Par exemple, l'étude d'un autre avocat, Gérard Brion, est assez vaste pour contenir deux coffres et une armoire, mais surtout quatre tables et quatre chaises, ce qui suggère que plusieurs personnes

20 *Ibid.* Les grandes bibliothèques de robins, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, font de 500 à 1 500 volumes. Celle de Jacques-Auguste de Thou en comporte 6 000 environ en 1617 (Antoine Coron, « *Ut prosint aliis*, Jacques-Auguste de Thou et sa bibliothèque », dans Claude Jolly (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, Paris, Promodis, 1988, p. 101-126).

21 AN, MC, XXIII, 33, le 11 septembre 1554. Charles de La Fosse est présenté dans l'inventaire comme bailli et avocat.

22 AN, MC, II, 46, le 16 juin 1537.

23 BNF, Mss, Fr. 16560, fol. 125 sq., inventaire postérieur à 1597. Ce manuscrit provient de la famille de Harlay. Il est possible qu'il s'agisse des papiers d'un magistrat : rappelons qu'ils emportent fréquemment chez eux des dossiers à instruire et empruntent des registres du parlement.

24 AN, MC, XXIV, 137, le 15 septembre 1589

travaillent là²⁵. De même, l'inventaire après décès d'Anne Robert indique, dans son hôtel, une « chambre des clercs »²⁶. Les relations du clerc avec son patron ne sont pas exactement celles du maître et de ses serviteurs. Dans la pièce *La Reconnue*, de Rémy Belleau, un clerc se plaint dans une longue tirade d'être un « serf », courant après les procureurs et travaillant beaucoup pour un faible salaire :

Il y a trois nuits / que sans me reposer je suis / à faire l'extrait d'un procès / en droit et matiere d'excés, / d'un gentilhomme de Poitou. / S'il vient j'en auray fer ou clou, / quand il seroit ferré à glace²⁷.

Pourtant, dans la suite de la comédie, on apprend que son patron désire en faire son gendre, parce que, dit-il, il pressent en lui un grand avocat :

Il y a cinq cens advocas / au Palais, qui ne sçauroyent faire / ce qu'il fait. Il sçait bien extraire, / dresser appointemens en droit, / à la barre, hé il plaideroit²⁸.

974

Cette pièce témoigne de la proximité entre un avocat et son clerc, homme de confiance vivant dans la maison de son patron qui s'occupe de son avenir. Le procureur du roi, par exemple, est accompagné par « son homme », qui reçoit pour lui des papiers officiels et se charge de les lui transporter²⁹. Les conseillers du parlement doivent faire jurer à leurs clercs de ne pas leur révéler les secrets de la cour³⁰. D'ailleurs, la présence du clerc sous le toit d'un avocat donne lieu à des conflits : Charles Dumoulin a été volé par « un de ceux qui escrivoient sous luy » et Poissenot imagine que la fille d'un magistrat d'Aix tombe enceinte de l'un d'entre eux³¹.

La présence d'un ou plusieurs clercs explique que l'espace de travail des juristes occupe fréquemment plusieurs pièces, dans lesquelles sont alors distingués espaces de rangement, de rédaction, de réception. Raymond Duchesne, avocat, utilise deux pièces pour travailler : une étude sur rue, meublée de deux coffres, dont l'un fermant à clé et de tablettes au mur, sert uniquement de rangement ;

25 AN, MC, I, 49, le 3 septembre 1578.

26 AN, MC, XVIII, 218, le 14 juillet 1617.

27 Rémy Belleau, *La Reconnue*, éd. Jean Braybrook, Genève, Droz, 1989, p. 61-63.

28 *Ibid.*, p. 99.

29 AN, X^{1a} 1576, fol. 259, le 25 septembre 1553.

30 Ordonnance de Blois, mars 1498, art. 18. Isambert, Decrusy, Armet, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, Belin-Leprieur et Verdrière, t. XI, 1827, p. 322.

31 Julien Brodeau, *La Vie de maistre Charles du Molin...*, 1654, p. 25 ; Bénigne Poissenot, *Nouvelles histoires tragiques (1586)*, éd. Jean-Claude Arnould et Richard A. Carr, Genève, Droz, 1996, p. 191 : « Il avoit appris au service de son maistre à grossoyer les minutes et à mettre en parchemin les escritures qu'on luy bailloit : il apprint aussi à grossoyer les filles, et bastit si bien sur le devant de la maison de son amoureuse que le ventre luy enfla ».

une autre, sur le jardin, est utilisée comme bureau, meublé d'un comptoir de bois, de 15 pupitres, d'une chaise et d'un dressoir fermant à clé³².

L'étude du juriste est aussi un lieu de réception de ses clients. Ainsi, Pierre de Saint-André, conseiller au parlement, occupe avant sa mort, en 1565, une grande demeure dans laquelle trois pièces de travail, situées à l'étage, remplissent des fonctions différentes³³. La première, appelée *estude*, sert à conserver des documents précieux, dans une armoire de bois et deux coffres, en bois et en fer, tous fermant à clef. Dans la seconde, on peut rédiger des actes, sur un bureau de chêne, une table de noyer ou un petit pupitre et conserver des papiers précieux : les cinq layettes du bureau, les deux coffres et le bahut cerclés de fer, dans le cabinet de chêne et le dressoir ferment tous à clé. Deux armoires, un coffre, un comptoir complètent cet abondant mobilier de rangement. Le lieu n'est certainement pas fait pour recevoir, car il ne comporte que deux chaises à dossier. L'ensemble, principalement de chêne, est soigné : le bureau et le pupitre sont recouverts de tissu vert, les coffres de cuir rouge, le cabinet, à trois serrures, est doublé de satin vert. Il y a un tableau représentant « ung ymaige de Dieu de pityé et ung ymace Nostre Dame ». La troisième pièce, nommée « l'estude dudit sieur » dans l'inventaire, sert uniquement de pièce de réception, avec un décor soigné, qui doit impressionner les visiteurs. Elle est meublée de quatre armoires, probablement destinées à accueillir les 939 volumes de la bibliothèque ainsi que de treize sièges de noyer doré, richement recouverts de velours cramoisi à « franges de soie cramoisie et crispine de fil d'or de Chipre ». Un seul fauteuil se distingue, par une garniture de velours, des douze chaises assorties. L'ensemble correspond à une véritable mise en scène de l'autorité du conseiller, par le choix d'un rouge intense qui rappelle les robes d'apparat des magistrats et par la hiérarchie indiquée entre le maître de céans, certainement assis dans le fauteuil, et les visiteurs, installés moins confortablement sur les « petites chaises ». Le nombre de sièges évoque, peut-être délibérément, le Christ au milieu des apôtres. La présence des armoires, si elles contiennent l'importante bibliothèque de Saint-André, rappelle l'ampleur de son savoir. La double légitimité du magistrat, prêtre de justice et bon juriste, serait ainsi rappelée aux sollicitateurs par le décor même de la pièce où il les accueille³⁴.

Le décor de l'étude du célèbre avocat Anne Robert lui permet lui aussi de moduler l'image qu'il désire donner à ses clients³⁵. L'effet est cependant très

32 AN, MC, XIX, 278, le 27 juillet 1556.

33 AN, MC, LXXXVI, 101, le 28 mai 1565.

34 Sur le caractère religieux de la fonction judiciaire, voir Marie-France Renoux-Zagamé, *Du droit de Dieu au droit de l'homme*, Paris, PUF, 2003.

35 Sur ce personnage, voir Marie Houllémare, « Un avocat parisien entre art oratoire et promotion de soi (fin XVI^e siècle) », *Revue historique*, t. CCCVI, 2004, n° 2, p. 283-302.

différent de celui créé par la pièce de réception du conseiller Saint-André. Les visiteurs y accèdent par la galerie qui sert de bibliothèque, ce qui matérialise le savoir de l'avocat, véritable expert en droit. L'étude contient un mobilier abondant : une table de chêne, un long pupitre, des étagères à livre, une armoire et dix sièges³⁶. L'abondance des sièges, ainsi que leur qualité, montre que la pièce sert plus à recevoir qu'à rédiger. Les sièges, très variés (deux fauteuils, six chaises, deux tabourets pliants), sont revêtus de matières et de couleurs disparates (cuir, drap, tapisserie et serge ; noir, rouge et vert). L'avocat utilise probablement cette variété pour mettre en scène la relation à son visiteur, qu'il peut accueillir comme un inférieur, un égal ou un supérieur, suivant le siège qu'il lui désigne.

Le plus souvent, l'étude du juriste est ainsi un lieu de passage, fort différent du calme cabinet humaniste du philosophe. Comme le dit La Bruyère,

sa maison n'est pas pour lui un lieu de repos et de retraite, ni un asile contre les plaideurs, elle est ouverte à tous ceux qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes³⁷.

976

C'est là que magistrats et avocats instruisent leurs dossiers, là qu'ils les rangent et reçoivent leurs clients. L'iconographie de la fin du XVI^e siècle et du XVII^e siècle montre souvent le juriste recevant dans son étude d'humbles clients lui offrant de menus présents³⁸.

Ces quelques exemples témoignent de la grande variété des conditions de travail des juristes, du plus humble des avocats possédant quelques livres de droit qu'il doit compulser dans une chambre louée jusqu'au conseiller qui reçoit ses clients dans un décor soigné. Ils montrent de plus que ces deux professions ont en commun de ne pas avoir de lieu de travail spécifique, mais de partager leur temps entre le Palais et leur domicile, où ils reçoivent leurs clients.

³⁶ AN, MC, XVIII, 218, le 14 juillet 1617.

³⁷ Cité par Loïc Damiani, *Les Avocats parisiens...*, *op. cit.*, p. 111-112.

³⁸ Voir par exemple Abraham Bosse, *L'Étude du procureur*, eau-forte, BnF, réserve des estampes.

SOPRON, PETITE VILLE HONGROISE À L'ÂGE CLASSIQUE

Jean Bérenger

Si Sopron nous apparaît, même pour les normes françaises du xvii^e siècle, comme une petite ville par le nombre de ses habitants, elle n'est pas considérée comme telle par les contemporains, car la Hongrie est alors très faiblement urbanisée. Le pays ne compte en effet qu'une dizaine de villes atteignant péniblement les dix mille habitants : il s'agit essentiellement de la capitale Presbourg (Pozsony, aujourd'hui Bratislava), de Buda au centre du pays, qui est occupé par les Turcs jusqu'en 1686, et de quelques autres villes comme Kassa (aujourd'hui Kosice), Debrecen ou Kolozsvár (aujourd'hui Cluj en Roumanie), qui jouissent du statut de *ville libre royale*. En 1650, la population de la capitale ne dépassait pas les 5 000 habitants et elle était même inférieure à celle de Kassa ou de Sopron¹. Quant aux villes minières et aux capitales régionales comme Eperjes (aujourd'hui Presov en Slovaquie) ou Debrecen, le chiffre moyen de la population oscillait autour de 3 000 habitants, car les villes hongroises avaient connu un déclin réel depuis la fin du xv^e siècle.

Située à la frontière austro-hongroise, la ville de Sopron est représentative du milieu urbain traditionnel par sa population d'origine allemande, par son appartenance à la Réforme, par ses activités économiques, mais elle se distingue aussi par le rôle politique considérable qu'elle a joué dans la vie du Royaume de Saint-Étienne, voire dans la vie de la Monarchie des Habsbourg au cours du xvii^e siècle.

Sopron, qui jouit du statut privilégié de *ville libre royale*, appartient au quatrième Ordre de la société hongroise, qui était une société d'Ordres dominée par la noblesse, mais comptant quatre Ordres : le clergé, les Magnats, les simples gentilshommes et les villes libres royales. Prélats, Magnats et gentilshommes représentaient environ 5 % de la population. Les bourgeois des villes royales, qui constituaient le quatrième Ordre et n'étaient pas reconnus par les nobles comme des égaux, représentaient également 5 % de la population. Les paysans

¹ Janos Kovacsics, *Magyarország történeti demografiája* [Démographie historique de la Hongrie], Budapest, 1960, p. 253.

de condition servile (la Plebs) représentaient les 90 % restants. L'*Opus tripartitum* d'Istvan Werböczi, paru à Vienne pour la première fois en 1517 et régulièrement réédité par la suite, représente clairement l'image que la noblesse se faisait au XVII^e siècle de la société idéale². Le clergé catholique était, conformément à la tradition d'un pays chrétien, le premier Ordre dans la hiérarchie, mais il n'était ni le plus riche ni le plus puissant. Si numériquement, les Magnats représentaient une strate sociale fort réduite (environ 50 lignages vers 1650), celle-ci était très puissante à la fois politiquement et économiquement. Conformément à la constitution, les Magnats qui étaient grands officiers de la couronne étaient appelés barons et résidaient à Presbourg. Le fondement de leur pouvoir reposait toutefois sur la seigneurie foncière, où le magnat exerçait une autorité illimitée (*absolutum dominium*) sur ses paysans. Les revenus moyens de Magnats comme les Rakoczi, les Nadasdy ou les Thököly étaient, pour l'Europe centrale, relativement considérables et leur permettait d'entretenir des armées privées. Ils disposaient également du droit de patronat et leur conversion au catholicisme signifiait, à brève échéance, le remplacement d'un pasteur protestant par un prêtre catholique. À l'exception de quelques familles dévouées aux Habsbourg, comme les Palffy ou les Esterhazy, les Magnats ne résidaient pas à Vienne et vivaient de préférence sur leurs terres ou, à la rigueur, dans une ville hongroise³. La Cour de Vienne représentait un monde parfaitement étranger pour tous ces gens-là. La puissance des Ordres résidait d'autre part dans la noblesse⁴, qui représentait 4 à 5 % de la population totale. Elle consistait en familles aisées, qui constituaient la noblesse moyenne et qui, possédant généralement une ou deux seigneuries, occupaient volontiers des fonctions politiques, soit dans l'administration départementale, soit comme députés à la Chambre basse. Cette strate supérieure de la noblesse, relativement peu nombreuse, était soutenue activement par les simples gentilshommes, qui, ne possédant qu'un petit domaine, voire une simple ferme ou leur condition nobiliaire (les *armalista*), n'étaient pas moins dotés d'une forte conscience politique.

En face d'une noblesse aussi puissante, le quatrième Ordre comptait peu quantitativement et qualitativement. La liste des villes royales avait été fixée par la loi 3 de 1514 et comprenait : Presbourg, Bardejov, Presov, Kosice, Levoca, Zagreb, Sopron, Trencin et les villes minières ; les villes d'Eisenstadt, Rust et Kesmark ont été admises au XVII^e siècle. Les villes royales sont gouvernées par une oligarchie, qui n'excède pas 100 familles dans chacune d'entre elles. À l'origine

2 Istvan Werböczi, *Decretum latino-hungaricum sive Tripartitum Opus consuetudinarij Juris Incljti Regni Hungariæ*, [édition bilingue latin/hongrois de Nicolas Kis], Kolozsvár-Cluj, 1698.

3 Les Esterhazy possédaient un palais assez modeste dans la ville de Sopron.

4 Jean Bérenger, *Les Gravamina . Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, 1973, p. 43-45.

petites républiques autonomes échappant au contrôle de la noblesse et au système de l'administration des comitats, elles se sont progressivement intégrées dans le système général, tandis que, face au pouvoir royal, elles représentaient un élément de moindre résistance. Le magistrat municipal ou Sénat désignait deux députés à la Diète, qui siégeaient à la Chambre basse⁵.

Une description de Sopron nous est fournie en 1705 par l'ingénieur militaire français Louis Le Maire, qui fut au service des Malcontents durant la guerre d'Indépendance de François II Rakoczi :

Cette ville n'est enveloppée que d'une simple muraille haute de 8 ou 9 pieds, un peu plus en d'autres endroits, avec des petites tours, mais, dans cette ville, il y a un château qu'on ne peut prendre qu'avec de gros canons. Sa première enveloppe est de gros murs flanqués d'un côté de tours, le tout bien terrassé, de l'autre par un gros bastion, fossés et ponts-levis, il y a encore deux autres murailles entre ces premières et le centre du château, l'ingénieur rapporta à ce général major que l'on ne devait pas s'attendre de prendre le château sans une plus forte artillerie que celle qu'on avait, que pour la ville on la pouvait sûrement escalader et qu'il ne s'en faisait pas une affaire, mais que ce n'était pas la peine d'y risquer des troupes, puisque, selon toutes les apparences, on n'en serait pas plus avancé⁶.

Il s'agit donc d'une agglomération médiocrement fortifiée, parce qu'elle était suffisamment éloignée de la frontière militaire austro-turque pour ne pas avoir été munie au cours du XVI^e siècle de remparts bastionnés. Les murailles ont été suffisantes pour décourager une attaque de l'armée ottomane en 1683, au moment du second siège de Vienne. Elles ont encore sauvé la ville de la prise d'assaut par les Malcontents en 1705. Louis Le Maire nous rapporte comment l'assaut décidé par le major général hongrois Botyan a lamentablement échoué devant la résolution de la garnison composée de 400 Impériaux et des 300 bourgeois de la milice, mais surtout à cause de la maladresse du général Botyan qui fit rater l'assaut. Il envoya 3 000 hommes en quatre points différents afin de tromper l'ennemi. L'heure venue, les fausses attaques commencèrent, le front de la véritable se trouva dégarni par la garnison qui se porta où les trois attaques se faisaient, de sorte que l'on commençait à dresser les échelles et même à monter sur le rempart lorsque, par l'ordre du général, on fit un grand bruit qui avertit les ennemis de l'attaque du quatrième côté, ils y accoururent, tirèrent de flanc deux coups de canon et mirent

5 *Ibid.*, *op. cit.*, p. 45-47.

6 Louis Le Maire, *Relation abrégée de ce qui s'est passé dans la guerre de Hongrie depuis le commencement de la campagne de 1705 jusqu'au mois de mars 1708*, Bibliothèque de Carpentras, ms. 75, fol. 48.

la panique parmi les Hongrois qui s'enfuirent. Il n'y eut qu'une trentaine de morts parmi les assaillants, qui se replièrent sur l'actuel Burgenland.

On retrouve d'ailleurs ces murailles dans le paysage urbain actuel. Elles marquent une nette limite entre la vieille ville historique, qui nous intéresse plus particulièrement ici, et les faubourgs construits au XIX^e siècle, avec en particulier l'importante gare des chemins de fer hongrois.

La population qui vivait *intra muros* n'était pas très nombreuse, puisqu'on ne comptait que 7 950 habitants en 1663⁷. Elle a beaucoup souffert de l'épidémie de peste qui a frappé toute la région y compris la ville de Vienne, pour laquelle elle fut un événement marquant et pour tout dire une catastrophe. À Sopron, la peste a fait des ravages comparables puisqu'elle a provoqué 2 516 décès sur une population que l'on évaluait alors à 8 000 habitants, soit 31,45 % de la population totale. La chronique du notable Hanns Csanyi nous l'a décrite :

980

La peste a commencé en septembre et a sévi jusqu'à la fin d'octobre : elle a tué en deux mois 1 500 personnes. 1 030 Catholiques sont décédés avant la Saint Michel et 1 378 autres personnes ont été inhumées dans notre cimetière évangélique, tandis que 1 08 personnes des deux religions sont mortes à l'hôpital, soit au total 2 516 personnes⁸.

Cette population, comme dans beaucoup d'autres villes, est d'origine allemande et la langue officielle interne est l'allemand. L'échevin Hanns Csanyi a rédigé sa chronique dans un allemand dialectal, proche de l'allemand alors parlé à Vienne et assez éloigné de la langue littéraire. Ces bourgeois germanophones ne s'en considèrent pas moins comme Hongrois (*Hungari* dans le latin administratif de l'époque) et ces Régnicoles fiers de l'être considèrent les Autrichiens comme des étrangers qu'ils appellent Allemands dans les mêmes textes. Le vrai problème pour les habitants de Sopron est la question confessionnelle : Sopron était une ville à direction luthérienne, mais comportant une minorité catholique, comme le révèle la chronique de la peste qui vient d'être citée. Ou plus exactement les bourgeois et le magistrat appartenaient à l'église de la Confession d'Augsbourg depuis le XVI^e siècle et leurs droits avaient été reconnus par la paix de Vienne de 1606, confirmés par la loi 1 de 1608. Sopron était d'ailleurs devenu un refuge pour la noblesse luthérienne de Basse Autriche. La noblesse avait en effet conservé la liberté de conscience par décision de Ferdinand II, mais la patente de réformation de son fils Ferdinand III avait considérablement réduit la pratique du culte luthérien pour les membres de la noblesse. Alors que les paysans étaient obligés

7 Janos Kovacsics, *Magyarország...*, op. cit., p. 135.

8 Csanyi Janos *Kronikaja*, t.V, Pesth, 1858, p. 44-45.

de se convertir au catholicisme ou d'émigrer, les seigneurs et les gentilhommes, pour prix de leur fidélité en 1618, pouvaient demeurer luthériens et élever leurs enfants dans la confession d'Augsbourg. Toutefois, il leur était strictement interdit d'entretenir des chapelains ou de pratiquer le culte privé dans leur château. Il ne leur restait plus qu'à se rendre dans la Hongrie voisine, où le culte luthérien était pleinement autorisé, pour faire baptiser leurs enfants, entendre des prédications ou surtout communier des mains d'un pasteur. Leur destination habituelle était soit Presbourg soit Sopron, et l'on trouve dans les testaments de l'aristocratie luthérienne de Basse Autriche des legs assez importants en faveur des églises luthériennes de Sopron.

Mais d'importants bouleversements devaient provenir de l'occupation militaire après 1670, consécutive à la Conjuration des Magnats. Pour contrecarrer la révolte de la noblesse contre le gouvernement de Vienne, celui-ci fit occuper le pays par des régiments allemands. Il suspendit la constitution et mena une politique de Contre-Réforme. En particulier, il chercha à imposer aux villes luthériennes des magistrats mixtes. Hanns Tschanny nous a décrit pour Sopron le modeste coup d'État, imposé par Vienne et réalisé par l'évêque Léopold Kollonich, alors président de la Chambre hongroise : on rendit au culte catholique un certain nombre d'églises qui étaient devenues des temples luthériens, et, faute de trouver des notables catholiques, le gouvernement royal imposa des artisans, accomplissant par là une véritable révolution à l'intérieur de la société urbaine⁹. Pourtant, à la suite de la diète de 1681, la liberté religieuse fut confirmée solennellement le 14 avril 1682, ainsi que le droit de choisir des sénateurs des deux confessions¹⁰.

Le résultat ne se fit pas attendre. Lors de la session de la diète qui se tint à Sopron en 1681, sur 50 députés des villes, il n'y avait plus que 14 luthériens et 2 calvinistes ; les deux députés de Kassa (Kosice), Nagyszombat (Trnava), Presbourg, Eperjes (Presov) étaient catholiques ; Sopron et la plupart des villes minières n'avaient plus qu'un seul député luthérien. Comme cette majorité catholique était prête à se rallier aux propositions du gouvernement, les villes perdirent leur importance politique à la Chambre basse, puisqu'elles n'appuyaient plus l'opposition nobiliaire, incarnée par les députés des comitats. D'autre part, des gentilshommes, possessionnés dans la Hongrie turque, s'étaient réfugiés dans les villes, où ils se sont peu à peu établis à demeure et ont accaparé des fonctions municipales, de sorte que les villes royales devenaient un élément de plus en plus marginal dans le système des Ordres. Toutefois les privilèges de la ville de Sopron furent confirmés en 1715¹¹.

9 *Ibid.*, p. 61

10 *Ibid.*

11 Loi 36/1715, *De l'élection libre du magistrat dans les villes libres* : elle confirme l'extension de la loi 78/1647 et de l'exception concernant Sopron.

La richesse de Sopron reposait sur la production et l'exportation du vin. Comme Hanns Csanyi le montre dans sa chronique, l'épidémie de peste de 1679 a eu pour conséquence le manque de main-d'œuvre pour faire les vendanges, alors que la vigne était la principale ressource de la ville. En effet la ville hongroise en général, et Sopron en particulier, n'était pas un centre de production industrielle, la réglementation corporative ayant paralysé tout essor. L'idéal de la corporation étant de produire le moins possible et le plus cher possible, la production industrielle s'est réfugiée dans les grands domaines. Lors de la session de la diète de 1712-1715, les notables obtiendront l'interdiction pour des sujets autrichiens de s'installer en ville et d'y exercer un métier de manière indépendante parce qu'ils auraient fait une concurrence déloyale aux corporations. Le secteur tertiaire échappait tout autant à la bourgeoisie urbaine, où l'on trouvait rarement de grands marchands. Les grands propriétaires fonciers monopolisaient l'exportation de bovins et de chevaux vers l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie. Ce courant commercial, établi dès le xv^e siècle, était tombé au xvii^e siècle dans les mains de grandes familles aristocratiques, comme les Batthyany ou les Zrinyi, qui étaient fortes de leur immunité douanière, puisque la noblesse avait réussi à obtenir l'exemption des droits de douane *ad valorem* (le trentième, *Harmincad*) pour tous les biens qui lui appartenaient. Le commerce des bestiaux ne fut disputé aux Magnats que par un consortium de capitalistes viennois créé en 1665, la Compagnie de commerce avec l'Orient (*die Orientalische Handelscompagnie*), aux ambitions démesurées, qui dut limiter son activité au commerce des bestiaux et au ravitaillement de Vienne en viande de bœuf¹².

C'est pourquoi, si étonnant que cela puisse paraître, les villes hongroises étaient orientées vers le secteur primaire, la production de cuivre, d'argent et d'or pour les villes minières, dépendant de la chambre de Kremnica¹³ et la production agricole pour les autres. Celles-ci s'étaient tournées vers la seule activité en apparence rémunératrice, l'agriculture, montrant que l'esprit d'entreprise n'y avait point place. Le journal de Hanns Tschanny ne laisse aucun doute à ce sujet : ses préoccupations allaient aux prix des denrées, à la météorologie, à la qualité des récoltes (grains et vins).

La production viticole est la principale activité de Sopron, dont la banlieue est plantée de vignobles. Mais les États de Basse Autriche s'opposaient depuis

12 « On a donné un privilège à la compagnie de l'Orient qui est établie à Vienne, pour en faire venir ce qui est nécessaire pour cette ville ». Édouard Brown, *Relations de plusieurs voyages*, Paris, G. Clouzier, 1674, p. 19. La compagnie réussit à maintenir les prix jusqu'à la peste de 1679.

13 Jean Bérenger, « Les villes minières de Slovaquie », dans Jean-Pierre Poussou et Alain Lottin (dir.), *Naissance et développement des villes minières en Europe*, Arras, 2004, p. 195-214.

la paix de Westphalie au transit des vins hongrois en direction de la Bavière. À la suite des doléances exprimées par la Diète hongroise en 1655, 1659 et 1662, la Cour de Vienne, qui ne prend pas parti, se contente de renvoyer les commissaires hongrois vers les représentants des États de Basse Autriche pour négocier un compromis¹⁴. Mais la noblesse de Basse Autriche s'opposa toujours à l'exportation des vins hongrois¹⁵. Sopron qui produisait un excellent vin rouge réussit à s'en tirer en devenant le fournisseur de la Cour, à Vienne. En 1680, les bourgeois écoulèrent tout de même le produit de la récolte de 1679. Le 17 février 1680, la Chambre des comptes, réfugiée à Prague par suite de l'épidémie de peste qui a aussi sévi à Vienne, ordonne à la Chambre hongroise, installée à Presbourg, de faire livrer environ 5 100 litres de l'excellent vin de Sopron (*100 urnæ Hungaricæ vini optimi Soproniensis*) au maître de chais (*Hoffkellermeister*) de la Cour¹⁶. On sait en effet que le vin de rouge de Sopron était apprécié de l'empereur Léopold I^{er} et qu'il a conservé jusqu'à aujourd'hui une bonne réputation.

Mais Sopron joua également un rôle important dans la vie politique hongroise du xvii^e siècle, puisqu'elle fut à quatre reprises, en 1622, 1625, 1635 et 1681, la capitale provisoire de la Hongrie lorsqu'elle fut le siège de la Diète du royaume.

La Diète hongroise (latin *Status & Ordines*, hongrois *országgyűlés*, allemand *Landtag*) demeurait en effet le centre de la vie nationale, puisqu'elle réunissait des représentants des quatre Ordres, même s'il y avait en fait deux catégories de membres (ceux qui étaient invités personnellement et ceux qui étaient élus par leurs pairs) et depuis 1608 deux chambres ou tables (*tabulæ*) : d'une part la Chambre haute présidée par le Palatin, d'autre part la Table royale (appelée Chambre des régnicoles ou Chambre basse) présidée par le procureur général (*Dominus Personalis Presentiæ Regiæ*)¹⁷. La Diète comptait, en 1681, 50 députés des villes, désignés par le Sénat municipal.

Il s'agit finalement de petites assemblées puisque l'effectif total de la Diète était de 271 personnes en 1681, mais l'on peut néanmoins se demander comment

14 Loi 42/1662 : des commissaires seront nommés pour négocier avec les Autrichiens l'exportation de vins hongrois vers la Basse Autriche. *Magyar Törvény Tár*, Budapest, 1896, t. IV, 1657-1740, p. 220-258.

15 La loi 78/1723 renouvelle les dispositions de la loi 75/1715 concernant l'exportation des vins dans les pays héréditaires. *Ibid.*

16 Hofkammer an die Hungarische Cammer (à Presbourg) « 100 Eimer Ödenburger Wein (*100 urnæ Hungaricæ vini optimi Soproniensis*) und 6 Väßl Tockayer (*vini Tokaiensi selectioris*) zuerkauffen und dem Hoffkellermeister zu übergeben. (Viennam diligentissime advehantur) ». Vienne, Hofkammerarchiv, Gedenkbuch 432 H, Prague, 17 février 1680.

17 Le *Personalis* avait la juridiction suprême pour les appels venus des villes libres. En 1681, c'était Étienne Orban, conseiller et juge royal.

les députés pouvaient siéger et travailler à Sopron, qui ne possédait pas de lieux adaptés à la réunion de groupes importants, alors qu'on avait construit à Presbourg des bâtiments pour chaque chambre. C'est pourquoi au début de la session de 1681, des députés de la noblesse protestèrent contre l'exiguïté des locaux mis leur disposition. La Cour ne restait pas longtemps sur place, car le roi retournait à Wiener Neustadt, où il possédait un château et où il passait généralement quelques semaines au printemps. Elle se rendait au complet sur le lieu de la diète, ce qui permettait aux diplomates étrangers de fournir des comptes rendus des débats à leur gouvernement.

Trois sessions eurent lieu sous Ferdinand II en 1622, 1625 et 1635¹⁸, et une un demi-siècle plus tard, sous Léopold I^{er}, en 1681.

984

La session de 1622 fut l'occasion de confirmer le compromis entre les Ordres et le roi Habsbourg, obtenu lors de la diète de 1608, ce que traduit bien le texte français conservé aux archives des affaires étrangères : *Demandes faictes à l'empereur par les Estats d'Hongrie et response, 1622*¹⁹. Après l'intervention de Gabriel Bethlen, prince de Transylvanie, aux côtés des États de Bohême et sa participation à la lutte armée contre Ferdinand II, la Hongrie se trouva en rébellion ouverte contre les Habsbourg. On sait que des cavaliers hongrois menacèrent Ferdinand II dans Vienne au printemps 1619 et participèrent à la bataille de la Montagne Blanche en novembre 1620. Ferdinand II, après avoir écrasé la rébellion bohême, préféra négocier avec les Transylvains et les Hongrois. Gabriel Bethlen avait prudemment refusé la couronne de Hongrie que lui avait proposée la Confédération des États et il s'était contenté du titre de *prince de Hongrie*. Il lui fut donc relativement aisé de négocier un compromis avec le roi légitime et les représentants des deux princes signèrent la paix de Nikolsbourg, en Moravie, le 31 décembre 1621.

Pour régler les différends en suspens avec les Ordres, Ferdinand II convoqua le 3 avril 1622 une diète pour le 1^{er} mai à Sopron. Ferdinand II inaugura la diète le 24 mai et sanctionna les propositions de la Diète le 18 août²⁰. La loi 2 de 1622 concerne la liberté religieuse et confirme les dispositions de la paix de Vienne de 1606 ; la loi 7 de 1622 concède la perception à Bethlen de revenus domaniaux sur le territoire de la Hongrie royale ; la loi 21 de 1622 confirmait le commandement suprême du Palatin sur le ban et l'arrière-ban (*insurrectio*), si celui-ci était convoqué ; la loi 29 de 1622 concédait à titre

18 Jean Bérenger et Charles Kecskeméti, *Parlement et vie parlementaire en Hongrie (1608-1918)*, Paris, 2005, p. 77-86.

19 Archives du ministère des Affaires étrangères [désormais AMAE], Correspondance politique [désormais Corr. pol.], Hongrie, vol. 1, fol. 65-67.

20 Orszagos Levéltar (ensuite Archives d'État), Budapest, N 120, Kötet 8, Acta diætalia, 1622, Diarium & Acta Diætæ Soproniensis, Opus completum.

viager à Gabriel Bethlen sept comitats de Hongrie orientale ou *Partium*, où les lois royales resteraient en vigueur. Le 16 mai, la Diète a élu Palatin le comte Stanislas Thurzo, qui occupa le poste jusqu'à sa mort en 1625. Le 4 août 1622, Ferdinand II a nommé Nicolas Esterhazy Grand juge (*Judex curia*). C'était le début d'une longue et brillante carrière qui va placer cette famille de Magnats dans les plus grands emplois du gouvernement de la Monarchie autrichienne. En effet, Nicolas Esterhazy a occupé ce poste jusqu'en 1625, date de son élection comme palatin de Hongrie, en remplacement de Stanislas Thurzo décédé.

La seconde session du règne de Ferdinand II eut également lieu à Sopron en 1625. La Cour de Vienne respectait ainsi, pour une fois, le vœu des Ordres c'est-à-dire la réunion d'une diète tous les trois ans. Tout comme la session suivante, la diète de 1625 témoigne d'un apaisement dans les relations austro-hongroises et marque la volonté des deux parties de respecter le jeu constitutionnel symbolisé par le Diplôme royal approuvé par le souverain au moment de son couronnement. Ferdinand II convoqua le 8 septembre une diète qui se réunit le 13 octobre à Sopron, date à laquelle elle fut inaugurée par le roi. La session dura un peu plus de deux mois et traduisit le bon fonctionnement de la constitution. Il convenait en effet d'élire un nouveau palatin et de lui donner comme un successeur comme Grand juge, second personnage du gouvernement de Presbourg. Mais la diète avait pour premier but l'élection de l'archiduc Ferdinand, âgé de 17 ans comme roi de Hongrie. La pratique constitutionnelle hongroise autorisait en effet l'élection d'un successeur au roi régnant (*vivente rege*) ; le nouvel élu était couronné mais s'engageait à n'exercer aucune responsabilité durant la vie de son prédécesseur. Il devenait roi de plein droit lors du décès de son prédécesseur, généralement son père. Celui-ci sanctionna la loi de 1625 le 20 décembre. Le 25 octobre 1625, la diète a élu palatin Nicolas Eszterhazy, poste qu'il a occupé vingt ans, jusqu'à sa mort, en 1645. Il fut remplacé le 29 octobre comme *Judex Curia* par Ményhert Alaghy (celui-ci meurt en 1631). Le 26 novembre 1625, la Diète a élu l'archiduc Ferdinand roi de Hongrie, qui devint Ferdinand III en 1637 comme roi de Hongrie et comme Empereur romain germanique. Il fut couronné le 27 novembre 1625 à Sopron conformément au rituel traditionnel.

Enfin Ferdinand II convoqua une troisième et dernière fois la Diète à Sopron le 30 novembre 1634. Il inaugura le 22 décembre et comme il sanctionna les propositions de l'assemblée dès le 15 février 1635, il s'agissait donc d'une session assez brève, que l'on pourrait qualifier de routine, telles qu'elles se déroulaient encore au XVI^e siècle. Parmi les lois votées, la 11 interdisait de faire la guerre aux Turcs, tout comme il était interdit de se lier avec eux : le roi souhaitait donc le maintien de la neutralité. Ce texte en apparence anodin traduit la volonté de la Cour de Vienne de consacrer toutes ses forces à l'Europe occidentale au

moment où les préliminaires de Pirna semblaient devoir marquer l'apaisement définitif en Allemagne. Enfin, les nobles étaient autorisés à s'installer dans les villes royales, ce qui pouvait avoir la plus grande conséquence pour le partage du pouvoir municipal et la représentation bourgeoise dans le magistrat. Le 6 mai 1635, le cardinal Pazmany, Primat de Hongrie, fonda l'université jésuite de Nagyszombat (aujourd'hui Trnava, en Slovaquie, alors résidence de l'archevêque d'Esztergom) ancêtre de l'université de Budapest²¹.

Un demi-siècle plus tard, la Diète se réunit à Sopron dans un contexte particulièrement conflictuel et, comme la diète de 1622, elle était destinée à trouver un compromis entre le souverain Habsbourg et les Ordres hongrois, que venait d'opposer un grave conflit²². 18 ans et 6 mois, tel est l'intervalle qui sépare la session de 1681 de la précédente. Le délai constitutionnel de trois ans était écoulé depuis longtemps car la Cour de Vienne préféra convoquer quelques notables, puis à partir de 1671, à la suite de la Conjuration des Magnats, suspendre purement et simplement la Constitution. L'Empereur espérait ainsi mater par la violence les forces d'opposition à la Maison d'Autriche, mais cette action vigoureuse suscita une profonde résistance, soutenue par les puissances étrangères, à commencer par Louis XIV. En 1680, comme les rebelles dirigés par Étienne Thököly parvinrent à constituer une principauté autonome en Hongrie orientale, il devenait urgent de rallier les modérés pour isoler les rebelles, même au prix d'importantes concessions. Ce fut la tâche assignée à la diète qui siégea à Sopron de mai à décembre 1681. Au début de l'année 1681, Léopold I^{er}, appuyé par la majorité du Conseil privé²³, se décida enfin à réunir une session dont l'enjeu dépassait largement celui des diètes que nous avons évoquées jusqu'à présent. L'ambassadeur vénitien A. Giustinian en mesurait la portée en ces termes :

Si les intérêts ou les passions de certains particuliers ne troublent pas un si grand bien, Sa Majesté pourra certainement mettre en repos ce Royaume et lui rendre une tranquillité dont il a été tellement privé²⁴.

Les députés, convoqués le 28 avril 1681, arrivèrent au début de mai pour présenter leurs lettres de créances et la première session de la Chambre basse se tint

²¹ Archives d'État, Budapest, N 120, Kötet 8, Acta diætalia, 1635. Acta diætalia Comitiorum. Absque diario.

²² Jean Bérenger, *Les Gravamina...*, op. cit., p. 269-280.

²³ Le prince Schwarzenberg, président du Conseil aulique (*Reichshofrathspräsident*), le comte Königsegg, vice-chancelier d'Empire (*Reichsvizekanzler*), le baron Hocher, chancelier d'Autriche, et le comte Nostitz, chancelier de Bohême.

²⁴ Lettre du cardinal Buonvisi au cardinal secrétaire d'État, Anna Maria Trivellini, *Il Cardinale Francesco Buonvisi*, Firenze, L.S. Olschki, 1958, p. 56.

le 21 mai à l'Hôtel de Ville de Sopron²⁵. Le lendemain eut lieu l'entrée solennelle de l'empereur, et l'ouverture officielle de la diète eut lieu le 24 mai 1681, le samedi de Pentecôte.

Le samedi au matin à neuf heures, l'ouverture de la diète se fit, qui commença par une grande messe après laquelle l'Empereur vint se mettre dans un trône qui lui est préparé dans une salle où les états étaient assemblés²⁶.

Finalement, la Diète élut Palatin le Comte Paul Eszterhazy le 13 juin 1681. À partir de la mi-juin, la Diète se consacra à la rédaction des doléances, tandis que le roi quittait la ville et laissait des commissaires pour le remplacer. En fait, pendant tout l'été 1681, la négociation se déroula sur deux plans, tandis que la commission des compilateurs traitait les doléances et préparait les débats en séance plénière, le gouvernement acceptait les propositions de Thököly. Les modérés qui siégeaient à la Diète décidèrent à l'unanimité le 1^{er} septembre que les 500 ou 600 articles des doléances seraient examinés dans une prochaine session²⁷, afin de liquider le contentieux des dix dernières années et permettre la remise en vigueur de la Constitution. Le 19 septembre 1681, le roi arriva du château d'Ebersdorf (pavillon de chasse situé dans la banlieue de Vienne) et la négociation put commencer. Léopold I^{er} accorda les concessions importantes au début d'octobre, repartit en Autriche puis revint en décembre pour le couronnement de l'impératrice comme reine de Hongrie le 9 décembre dans l'église des franciscains. Tout fut réglé à Noël 1681 et l'ambassadeur vénitien Contarini a considéré le résultat de la session comme un grand succès pour le roi comme pour les Ordres. En effet même si, à brève échéance, la diète de 1681 pouvait paraître inutile²⁸, il ne subsistait plus que quelques divergences en matière religieuse entre la Cour et la nation alors que les problèmes essentiels avaient été réglés²⁹. Le seul échec pour Léopold I^{er} était la rupture entre la Cour et Thököly, qui provoquera l'intervention ottomane l'année suivante. La session de 1681 a mis un coup d'arrêt à la centralisation et un terme à la politique de Contre-réforme. Les Habsbourg, même lorsqu'ils eurent vaincu les

25 Convocation datant de Linz, 28 février 1681, Archives d'État, Budapest, P 287, *Forgách Csalad Leveltára*, fasc. 21 Országgyűlés Iromanyai, liasse 1681, *Diarium Diætæ 1681*, fol. 1-2.

26 *Diarium Diætæ 1681*. Sébeville, dans une dépêche adressée au roi, de Wiener Neustadt, le 28 mai 1681, en a donné une description qu'il résume ainsi : « les Hongrois y étaient magnifiques ». AMAE, Corr. pol., Autriche, vol. 50, fol. 166.

27 *Diarium Diætæ 1681*. Dépêche de Sébeville au roi, de Sopron, le 1^{er} septembre 1681, AMAE, Corr. pol., Autriche, vol. 50, fol. 268-269.

28 Sébeville prétendait qu'elle n'avait apporté que l'élection du Palatin et le couronnement de la reine. Dépêche au roi, du 24 décembre 1681, AMAE, Corr. pol., Autriche, vol. 50, fol. 401.

29 Dépêche de Contarini, de Sopron, le 28 décembre 1681, Venise, Archivio di Stato, Senato, Secreta, Dispacchi da Germania, filza 155.

Turcs après 1683, laissèrent à l'État hongrois une large autonomie, conforme aux concessions accordées par Léopold I^{er} à Sopron. Jamais la Hongrie ne sera réduite au statut de la Bohême après la Montagne Blanche, comme on l'espérait dans l'entourage de Léopold I^{er} vers 1660. On peut dire qu'à Sopron, le rêve des Habsbourg de réaliser l'unité de la Monarchie autrichienne par la religion catholique s'était évanoui et que l'Autriche-Hongrie s'y dessinait déjà.

La diète de 1681 est donc l'heure de gloire de la ville de Sopron qui retrouva ensuite sa place de capitale régionale, tandis que Presbourg, puis Bude libérée de l'occupation ottomane reprenaient leur place dans la vie de l'État hongrois. Nous avons vu que les malheurs de la guerre lui furent épargnés au temps de Rakoczi et que la politique d'apaisement avec l'Autriche lui permit de continuer à exporter son vin et à pratiquer en toute légalité le culte luthérien auquel était attachée une bonne partie de ses habitants.

988

Grâce à ses modestes fortifications, Sopron a été épargnée par les guerres et a pu conserver églises et hôtels particuliers³⁰, qui, aujourd'hui restaurés, donnent un charme particulier à cette petite ville, envahie par les touristes venus de Vienne. Mais, grâce au *Soproni kékfrankos* (nom hongrois de son vin rouge), qui concurrençait le vin de Tokaj sur la table de Léopold I^{er}, elle maintient des traditions nées à l'âge baroque.

30 Pal Duics, Imre Kérek, *Sopron*, Budapest, 1997.

LES MUTATIONS DE L'HABITAT URBAIN
AU TOURNANT DU XVIII^e SIÈCLE :
LE REcul DES MAISONS DE BOIS À LILLE (1670-1730)

Sylvain Vigneron

En 1668, Louis XIV annexait Lille et sa châtellenie. Il entra alors dans une ville marquée par les stigmates du siège entamé en août 1667 : environ 1 500 maisons avaient été détruites et plus de 6 000 personnes étaient mortes de la peste. Il pénétrait également dans une ville à l'architecture domestique marquée par ses contours variés et ses façades colorées empruntées aux modes bruxelloises. La brique, la pierre et le grès se mêlaient en effet dans la décoration des façades lilloises pour en forger un style propre aux bonnes villes des Pays-Bas méridionaux. Dans cet ensemble architectural baroque, le bois constituait aussi un matériau récurrent, souvenir de l'architecture médiévale.

Six décennies plus tard, le rêve urbanistique moderne s'est appliqué dans le paysage lillois où se sont imposées les règles de l'« urbanisme frôleur »¹. Les rues ont gagné en rectitude et les façades des maisons se sont couvertes d'un voile blanc qui est venu masquer les couleurs chaudes. Dans cette frénésie classique, les « scories » médiévales ont été en bonne partie rayées.

À la présentation des maisons de bois dans l'espace lillois, feront suite d'autres parties consacrées à la mise en scène des acteurs scabinaux de ce bouleversement architectural et à leur stratégie, dont l'impact n'est pas négligeable dans la socio-topographie de la ville.

LES MAISONS DE BOIS DANS LE PAYSAGE URBAIN LILLOIS : ÉTAT ET ÉVOLUTION

La présence des maisons de bois dans le paysage urbain est fréquente dans les villes du xvii^e siècle. L'état des maisons de Lille, effectué en novembre 1699, y dénombre ainsi 1 709 maisons de bois, soit un peu plus d'une sur cinq². Même

1 Selon la formule d'Emmanuel Le Roy Ladurie, dans *l'Histoire de la France urbaine*, dir. Georges Duby, t. III, *La ville classique*, Paris, Le Seuil, 1981, p. 439.

2 Archives municipales de Lille [désormais AML], Affaires Générales 46-16, déclaration des maisons de massonnerie et de bois qu'il y a dans la ville de Lille, faite par rues et par paroisses, novembre 1699.

des édifices publics, comme l'hôtel de la Monnaie, étaient en partie érigées suivant ce système³. Un dessin daté de 1618, conservé aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, figurant une portion de l'active rue des Malades, montre assez bien l'aspect de ces maisons de bois⁴. Assises sur un parcellaire étroit, ces maisons se serrent les unes contre les autres. D'une belle hauteur de 75 pieds – environ 22 mètres – elles offrent aux passants des façades qui se différencient par la taille des fenêtres et la disposition des portes. Chacun des deux ou trois étages s'avancéait en porte-à-faux au-dessus de la rue⁵. Le sommet de la maison, en forme de triangle, était précédé d'un avant-toit formant auvent, appelé *annilure*, qui protégeait le bois de la façade des éclaboussures d'eau de pluie, mais qui donnait à la rue un aspect irrégulier. Des planches posées verticalement venaient recouvrir la structure de la maison composée de bois de charpente et garnie de torchis ou de briques.

990

L'existence du pan de bois répond à la particularité du sol lillois. La capitale flamande est en effet bâtie sur des îlots d'alluvions émergés au milieu d'une sorte de marécage⁶. Par leur légèreté, les constructions en bois sont donc adaptées à un sol instable et spongieux ; encore faut-il protéger les poteaux de l'humidité par les soubassements en grès. Elles présentaient également beaucoup de souplesse : relativement faciles à construire⁷, ces maisons étaient évolutives et avaient une durée de vie comparable aux maisons en pierre⁸.

3 Hugues Beylard, « Vicissitudes d'un vieil hôtel de Lille. De l'hôtel des monnaies à l'hôtel Notre-Dame », *Bulletin de la commission historique du Nord*, t. XXXIV, 1975, p. 69-92.

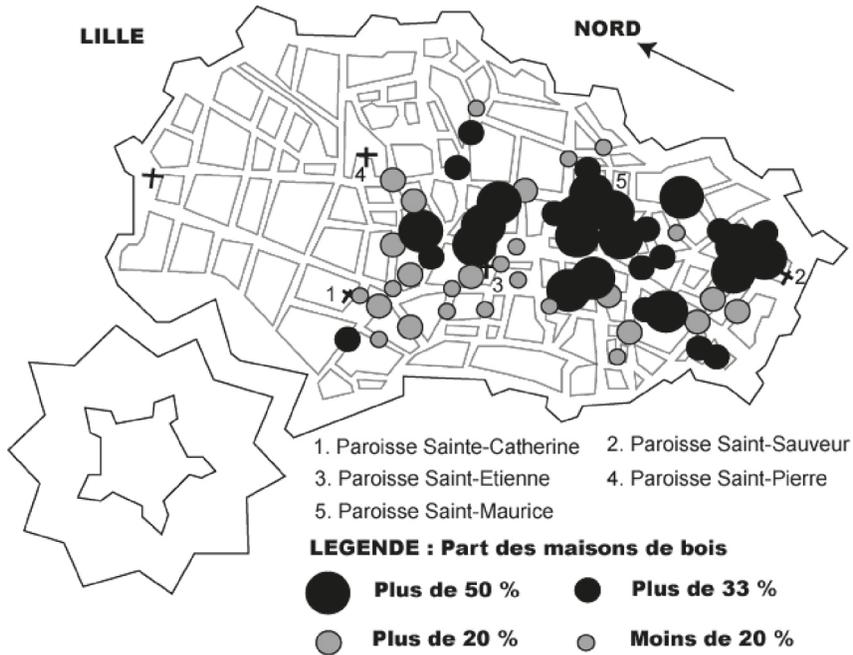
4 Archives du Royaume (Bruxelles), Plan 2439, Maisons de bois de la rue des Malades à Lille, 1618.

5 De ce point de vue, ces demeures sont d'une hauteur assez conforme à celles de Rouen qui comptaient en moyenne 2,18 étages au-delà du rez-de-chaussée. Voir Jean-Pierre Bardet, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983, 2 vol., t. I, p. 93-98.

6 Philippe Guignet, « La Deûle et les Hommes de Louis XIV à la Révolution », dans *Lille au fil de l'eau*, Lille, La Voix du Nord, 2001, p. 79-113.

7 Jean-Marie Pesez, « Le bois dans les constructions de la ville médiévale : les questions », dans *Le Bois et la ville du Moyen Âge au XX^e siècle* (actes du colloque de Saint-Cloud, 1988), dir. Jean-Louis Biget, Jean Boissière et Jean-Claude Hervé, Fontenay-aux-Roses, ENS de Fontenay-Saint-Cloud, 1991, p. 195-202.

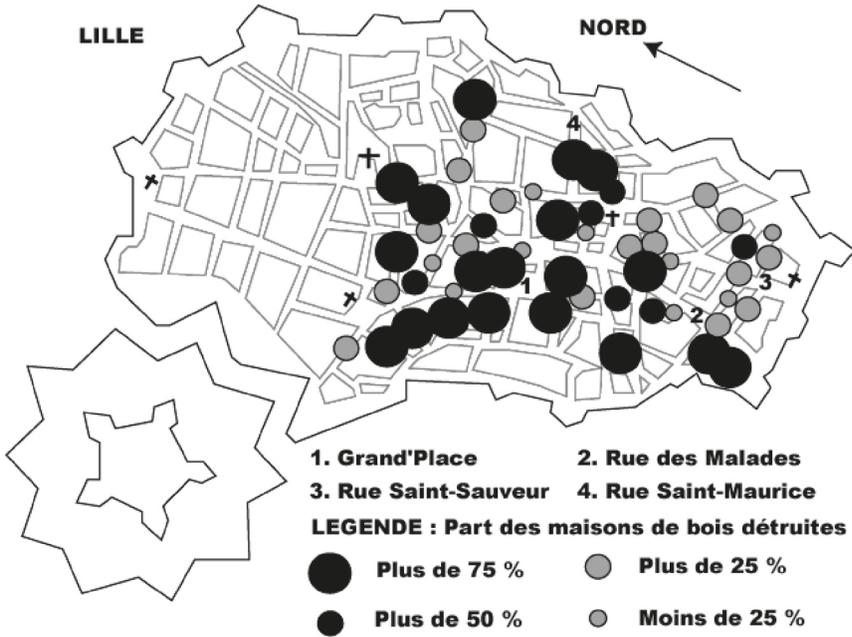
8 Les maisons de bois de Cambrai avaient plus de 250 ans au début du XVIII^e siècle, d'après l'enquête de Hugues Neveux, « Recherches sur la construction et l'entretien des maisons à Cambrai de la fin du XIV^e siècle au début du XVIII^e siècle », dans Jean-Pierre Bardet *et al.*, *Le Bâtiment : enquête d'histoire économique (XIV^e-XIX^e siècles). Maisons rurales et urbaines dans la France traditionnelle*, Paris/La Haye, EPHE/Mouton, 1971, p. 189-312.



Carte 1. État des maisons de bois dans l'espace urbain lillois en 1699

Les maisons de bois étaient pourtant très inégalement réparties dans l'espace urbain. La plupart d'entre elles se trouvaient dans trois paroisses, Saint-Étienne, Saint-Maurice et Saint-Sauveur, situées dans le centre et le sud de la ville. Proportionnellement à son stock immobilier, la paroisse Saint-Pierre laissait aussi une place non négligeable – près du quart – aux maisons de bois. Il est difficile d'établir un lien entre constructions de bois et niveau d'aisance. Bien qu'elle concentrât des niveaux élevés de capitation, la paroisse centrale de Saint-Étienne comptabilisait de nombreuses maisons de bois, particulièrement dans les rues situées autour de la Grand'Place. À l'inverse, les courées, réputées comme des poches de pauvreté, n'en étaient pas submergées.

Deux critères semblent discriminants pour comprendre la géographie des maisons de bois. L'ancienneté des quartiers lillois surtout. La ville de Lille s'est agrandie à trois reprises au XVII^e siècle pour répondre à la pression démographique, en 1603-1605, 1617-1623 et 1670. Sans surprise, ces agrandissements s'inscrivent en creux dans la géographie des maisons de bois, particulièrement dans les paroisses de Saint-André et de La Madeleine. La hiérarchie des rues aussi. En effet, la proportion des constructions à pan de bois s'élève sur les axes secondaires. À l'inverse, seules deux rues importantes, les rues de l'Abbiette et de Saint-Sauveur, sont très marquées par ce type de construction. Ailleurs, la proportion diminue, tant dans la rue des Malades que sur la Grand'Place de Lille.



Carte 2. Démolitions des maisons de bois de Lille de 1699 à 1730

Pourtant, en quelques décennies, le paysage urbain lillois a considérablement changé. À tel point que Tiroux, auteur d'une *Histoire de Lille*, admet en 1730 qu'« il reste peu de maisons de bois dans la ville, on en a abattu une grande quantité particulièrement depuis dix ans »⁹. Charles Sabliez, Parisien de passage dans le Nord, surenchérit dans une de ses lettres datées du 26 mai 1731 : « il n'y a à présent [qu']un huitième de vieilles maisons et presque toutes les façades et croisées sont au niveau, ou peu s'en faut »¹⁰. En effet, un second état, réalisé en avril 1730, énumère seulement 790 maisons de bois, soit une sur dix¹¹. C'est bien moins qu'à Paris où le pan de bois occupait encore 40 % des maisons, surtout sur les façades sur cour et les ailes¹². L'effort a donc été important : près de 1 000 maisons de ce type ont disparu en trois décennies, soit une baisse de 54 % du stock initial¹³. Le rythme de démolition est élevé : environ 4 %

⁹ Eugène Debièvre, *Lille au XVIII^e siècle*, Lille, Leleu, 1894, p. 9.

¹⁰ Daniel Decroix, « Notes d'un parisien, Charles Sabliez, sur Lille en 1731 et réception chez un bourgeois de Lille, J.-B. Courouwanne », *Bulletin de la Société d'études de la Province de Cambrai*, 1869, p. 5-10.

¹¹ AML, Affaires Générales 50-2, déclaration de toutes les places et rues de la ville de Lille, avec le nombre de maisons de bois qu'il y a auxdites places et rues, 1730.

¹² Youri Carbonnier, *Le Bâti et l'habitat dans le centre de Paris à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne, 2001, p. 83.

¹³ À Cambrai, le remplacement du bois par la pierre dans la structure des maisons remonte à la fin du XVII^e siècle. Voir Hugues Neveux, « Recherches sur la construction... », art. cit., p. 189-312.

du stock immobilier lillois était ainsi rénové tous les ans par le seul fait de la démolition des maisons de bois¹⁴. La ville apparaît ainsi comme un vaste chantier à l'intérieur duquel, parallèlement aux travaux publics¹⁵, les opérations de construction et de rénovation fourmillent, favorisant l'émergence d'une élite d'entrepreneurs¹⁶, et redessinent par petites touches le paysage architectural. Les voyageurs en sont admiratifs. *L'Histoire générale des Pays-Bas* note à ce sujet, dans sa 4^e édition de 1743 : « on continue encore journellement à abattre les vieilles maisons, et le Magistrat favorise ceux qui en bâtissent des nouvelles »¹⁷.

La destruction des maisons de bois a donc été remarquable, au point que certains axes ont définitivement tourné le dos à ce type de construction pour adopter un univers entièrement minéral. Ce processus, qui modifia l'aspect de la ville, ne toucha cependant pas toutes les rues avec la même intensité. La restructuration du bâti urbain n'a pas nécessairement eu lieu là où les maisons de bois étaient proportionnellement les plus fréquentes. Elle a davantage marqué les rues centrales de l'espace urbain, particulièrement à l'ouest de la Grand'Place et sur les axes situés au plus près des quartiers les plus récents de Saint-André et de la Madeleine¹⁸. Il en est ainsi pour plusieurs raisons. Le Magistrat accorde manifestement sa priorité à la réfection des rues centrales ; au cœur de la vie sociale et économique, elles déterminent l'image de la cité. Les propriétaires immobiliers du centre avaient en outre les moyens de faire face à la rénovation de leur habitat. Toujours est-il qu'il ressort de cette géographie qu'un quartier entier reste pénétré d'architecture de bois, là même où les démolitions ont été les moins intenses : le sud de Lille et son « triangle médiéval » bordé par la rue des Malades, la rue de l'Abbiette et la muraille fortifiée.

- 14 Le taux de reconstruction du parc immobilier rouennais était plus lent, environ 3 % au XVIII^e siècle. Voir Benoît Gauthiez, « La forme des immeubles et le statut juridique des terrains : l'exemple de Rouen du XIII^e au XVIII^e siècle », dans *Le Sol et l'immeuble. Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XI^e-XIX^e siècle)*, dir. Olivier Faron et Étienne Hubert, Rome, École française de Rome, 1995, p. 267-299.
- 15 Les comptes de la ville de Lille montrent une augmentation remarquable de la construction publique de 1726 à 1735 ; les années 1730 constituent même un sommet puisque le Magistrat y consacre 9,6% de son budget. Voir Sébastien Smiejczak, *Aspects de la construction publique et de l'embellissement de la ville de Lille de 1715 à 1789*, mémoire de maîtrise, université Lille III, 1994, p. 33-36.
- 16 Eline Olivier-Valengin, « L'émergence d'une élite d'entrepreneurs au sein de la corporation des maîtres maçons : des politiques familiales d'enrichissement à la reconnaissance sociale », dans *Le Peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)* (actes du colloque de Villeneuve-d'Ascq, 2000), dir. Philippe Guignet, [Villeneuve-d'Ascq], CRHEN-O/université Lille III, 2002, p. 213-230.
- 17 Jean-Baptiste Chrystin, *Histoire générale des Pays-Bas, contenant la description des XVII. provinces*, Brusselle, veuve Foppens, 1743, 4 vol., t. II, p. 186.
- 18 À Caen, l'implantation géographique de l'habitat neuf privilégie le centre économique au détriment des faubourgs. Voir Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Paris, EHESS, 1975, p. 617-621.

L'effacement du bois est le résultat de la politique menée par différents acteurs institutionnels. Surtout, il semble bien que les autorités scabinales aient fermement affirmé leur compétence et leur volonté de transformer les façades des maisons lilloises.

994

Depuis 1566, le Magistrat de Lille a en effet interdit de construire des maisons de bois ; il préconisait alors l'usage de la brique et de la pierre¹⁹. Compte tenu de la difficulté à imposer une disposition réglementaire qui dérange bien des habitudes, les échevins ont multiplié les ordonnances dans le même sens. Parmi de nombreuses dispositions visant à assurer aux maisons « la solidité et deffense pour pouveoir résister avec plus de force aux ruines du temps, aux progrès des feus d'incendie, de la maladie contagieuse et d'autres semblables accidens », l'ordonnance du 24 novembre 1674 interdisait de réparer les frontispices en bois²⁰ ; la même décision fut répétée en 1685²¹. Passé l'occupation des Alliés, qui mirent entre parenthèses l'application de ces ordonnances de 1708 à 1712, l'effort réglementaire du Magistrat reprit et même se radicalisa. Ainsi, l'ordonnance du 14 août 1715 interdisait à tous les propriétaires de faire réparer les façades de bois. L'ordonnance générale sur la police des bâtiments du 25 avril 1722, en vigueur jusqu'à la Révolution, n'ignorait pas non plus la priorité que le Magistrat accordait à la disparition de ces maisons. Enfin, par l'ordonnance du 8 août 1747, Messieurs de la Loi, prenant en compte les difficultés momentanées de la guerre, assouplissaient un peu leur position en permettant de réparer les façades de bois des maisons qu'ils jugeraient capable de subsister²².

L'efficacité de la volonté scabinale, dont les ordonnances ont force légale s'imposant aux particuliers, repose en fait sur l'application de la police des constructions par des décisions individuelles. En effet, pour guider le goût des constructeurs, le Magistrat désigne depuis 1678 les maisons dont il faut suivre le style et les dispositions architecturales. Il le fait à l'occasion des requêtes que les propriétaires envoient aux deux échevins commis aux *visitations* des ouvrages pour avis donné après la visite de trois experts, le clerc des ouvrages, le maçon juré et le

19 Pour mémoire, on renvoie aux études menées sur les règlements d'urbanisme dans d'autres villes de la France du Nord : Henri Forgeois, *Les Pouvoirs de police de l'échevinage de la ville d'Arras en matière de voirie et construction d'habitations*, Lille, Duriez-Bataille, 1938 ; Laurence Baudoux-Rousseau, « Le choix de la modernité : les règlements d'urbanisme à Valenciennes, 1677-1790 », *Revue du Nord*, n° 320-321, 1997, p. 593-614.

20 AML, Affaires Générales 45-13, ordonnance et règlement comme les propriétaires de maisons devront bâtir ou réfectionner leurs maisons et autres bâtiments en cette ville, 1674.

21 Louis Lefebvre, « Particularités des rues du Vieux Lille relevées en 1905 et décrites », *Bulletin de la commission historique du Nord*, t. XXVIII, 1911, p. 367-455.

22 AML, n° 404, registre aux ordonnances de la ville de Lille, fol. 95-97 v°, ordonnance concernant les réparations à faire à des maisons de bois.

maître des œuvres²³. C'est dire l'influence décisive de ces techniciens dans la police des bâtiments, particulièrement du cleric aux ouvrages qui, avec l'aide des piqueurs aux ouvrages, parcourt les rues, visite les chantiers, dessine les plans, arpente et fait des estimations. Le Magistrat a également délégué ses pouvoirs de police des bâtiments au procureur syndic qui a pour tâche de faire respecter la réglementation, autoriser les constructions projetées et appliquer les décisions scabinales.

Messieurs de la Loi y parviennent également en ordonnant la destruction des maisons vétustes jugées dangereuses pour les passants²⁴. Celles-ci sont repérées par l'inspection scrupuleuse des échevins commis aux ouvrages et des experts jurés, réalisée après l'intervention des passants ou des voisins de la maison ruineuse. En effet, alourdies par la tuile qui est venue remplacer le chaume sur les toitures, les maisons de bois présentaient de dangereux surplombs. L'humidité du sous-sol attaquait aussi les poteaux de bois et fragilisait l'habitation. Les risques étaient multiples. Comme les maisons de bois étaient accolées les unes aux autres, l'écroulement de l'une d'elle pouvait entraîner les autres.

Le Magistrat y parvient enfin par des opérations d'urbanisme de plus grande ampleur. Chaque agrandissement a été l'occasion pour la Ville d'édicter les règles de construction. Le premier, en 1603, permit le développement de constructions mixtes mêlant le bois et la brique. Les travaux de Paul Parent ont permis d'en distinguer deux types²⁵ : les maisons de briques « à châssis non revêtus » laissant seulement visible les poteaux et traverses de bois qui encadrent portes et fenêtres, et les maisons « à châssis revêtus » où le linteau de bois est caché par la maçonnerie des trumeaux. Quelques décennies plus tard, en 1670-1671, la vente par la monarchie française des terrains compris dans le nouvel agrandissement s'accompagnait de clauses explicites : l'article 7 interdisait expressément de bâtir des maisons de bois et ordonnait l'usage de la pierre ou de la brique. Plus modestement, le percement d'une rue, celle du Nouveau Siècle en 1699 par exemple, et la réfection d'un quartier sont l'occasion de bannir l'usage du bois et de privilégier la pierre. Ainsi, les pouvoirs scabinaux sont parvenus à normaliser un grand nombre d'éléments constitutifs de la maison et à imposer une forme quasi unique de bâti à Lille²⁶.

23 Claude Léger, *L'Architecture et la corporation des maçons de 1667 à 1708*, mémoire de DES, université de Lille, 1962, p. 76-82.

24 Pierre Bodineau, *L'Urbanisme dans la Bourgogne des Lumières*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1986, p. 117-120.

25 Paul Parent, *L'Architecture civile à Lille au XVII^e siècle*, Lille, E. Raoust, 1925, p. 62-69.

26 Les travaux de Pierre-Denis Boudriot ont permis de déterminer une maison-type parisienne utilisant constamment les mêmes matériaux. Voir Pierre-Denis Boudriot, *La Construction locative parisienne sous Louis XV. De l'inerte à l'animé*, thèse de doctorat de 3^e cycle en Histoire, université Paris-Sorbonne, 1981 ; repris en partie dans *id.*, « La maison à loyers. Étude du bâtiment à Paris sous Louis XV », *Histoire, économie et société*, n° 2, 1982, p. 227-237.

S'il affirme vigoureusement sa compétence et sa volonté de transformer la ville, le Magistrat de Lille n'est pas le seul pouvoir institutionnel à vouloir faire reculer les maisons de bois dans le paysage urbain. Les autorités militaires aussi. En effet, la position de Lille sur une frontière toujours menacée nécessitait de considérer l'état du bâti urbain et d'éviter l'embrassement de la ville en cas de bombardements ennemis ou d'explosion des poudrières²⁷. Quoique éloignée des murailles, la Petite Place a ainsi intéressé le gouverneur de la ville, le maréchal d'Humières, qui joua de son influence pour transformer le rang du Beauregard, composé de quatorze maisons à rebâtir suivant un même modèle à quatre étages et grenier²⁸.

DU BOIS À LA PIERRE : LA RÉVOLUTION DES MATÉRIAUX

996 Le recul du bois comme matériau principal de construction des maisons lilloises s'inscrit dans un contexte particulier.

La pierre est à la mode, ici comme ailleurs²⁹. La ville de Lille, dont le pouvoir de commandement a été renforcé par la conquête française, se couvre en effet de monuments militaires, civils et religieux construits suivant les normes récentes de l'architecture, sur le modèle du quartier nouveau-né de l'agrandissement de 1670³⁰. Dans la disparition programmée du pan de bois, les autorités municipales ont beau jeu d'avancer l'argument de la lutte contre les incendies. Certes, sans connaître le désastre de Rennes, en 1720, qui détruisit 40 % de la ville³¹, Lille a subi quelques incendies fâcheux touchant des bâtiments symboliques, comme la maison commune en 1700, ou des maisons particulières. Face à ce danger, sans doute exagéré³² – les poutres se consumant lentement –, la mobilisation des Lillois, qu'il s'agisse des guetteurs ou des cabaretiers, sommés de disposer

27 André Guillaume, *Bâtir la ville. Révolutions industrielles dans les matériaux de construction. France-Grande-Bretagne (1760-1840)*, Paris, Champ Vallon, 1995, p. 78-84.

28 Albert Croquez, *Histoire politique et administrative d'une province française, la Flandre. Louis XIV en Flandres. Les institutions, les hommes et les méthodes dans une province nouvellement annexée (1667-1708)*, Paris, Honoré Champion, 1920, p. 99-123.

29 À Agen, les constructions privées recourent de plus en plus à la pierre de taille et à la brique, abandonnant le torchis et les murs à pan de bois, ou colondrat. Voir Lucie Bourrachot, « La construction à Agen dans la deuxième moitié du xvii^e siècle », *Revue de l'Agenais*, 1977, p. 51-72.

30 Albert Croquez, *Histoire politique...*, *op. cit.*, p. 61-99.

31 Claude Nières, *La Reconstruction d'une ville au xviii^e siècle. Rennes, 1720-1760*, Paris, Klincksieck, 1972.

32 À Rouen, sur 147 généalogies de maison sur une période de deux siècles, seulement deux incendies sont avérés. Jean-Pierre Bardet, « La maison rouennaise aux xvii^e et xviii^e siècles. Économie et comportements », dans Jean-Pierre Bardet *et al.*, *Le Bâtiment...*, *op. cit.*, p. 313-518.

des seaux chez eux, ne pouvait suffire : il fallait également régler la question des matériaux employés dans la construction immobilière, en condamnant du coup l'usage du bois. Car, derrière la disparition programmée des maisons de bois, c'est bien l'application de la manière française de construire que les Magistrats de Lille cherchent à imposer. Il faut faire place nette, abandonner les éléments baroques ou pittoresques de l'architecture flamande au profit d'un modèle « étranger ». D'ailleurs, passé le milieu du XVIII^e siècle, la grande affaire du Magistrat en matière de police des bâtiments est la disparition des pignons à gradins³³.

Dans cette ville grouillante, dont la richesse s'appuie notablement sur le négoce, le Magistrat souhaite également faciliter la circulation *intra muros*. Quelle belle occasion alors d'imposer la disparition des maisons de bois faisant saillie sur la rue pour les remplacer par des habitations en brique et pierre sur lesquelles s'appliquent les règles de l'alignement. Une plaignante, la veuve Guidin, condamnée à détruire incessamment sa maison, résume bien la situation dès 1722 :

La façade de bois est la pierre de scandale et ce n'est que contre elle qu'on se déchaine ; les yeux sont choqués de voir qu'elle avance sur la rue et elle va gêner, dit-on, tout le rang de ces belles maisons³⁴.

En outre, le bois provenant des forêts avoisinantes³⁵ devient un matériau plus onéreux. Les comptes de la baronnie de Cysoing, extraits par Hugues Neveux, ont montré son inflation : + 150 % entre 1620 et 1680³⁶. Bien qu'il fût réglementé et surveillé par le Magistrat, son prix a souvent doublé au cours du XVIII^e siècle. Les données recueillies pour les années 1684 et 1783 montrent cette inflation quelle que soit l'essence : de 21 livres parisis, le cent de bois blanc est passé à 48 livres ; celui de chêne³⁷ atteint 72 livres en 1783³⁸. Cette inflation paraît d'autant plus insupportable que les prix de vente prennent en compte les coûts de transport qui s'élèvent à mesure que la ressource provient de contrées

33 Paul Parent, *L'Architecture civile...*, *op. cit.*, p. 49-51.

34 AML, Affaires Générales 48-1, ordonnances enjoignant aux propriétaires de démolir leur maison, 1720-1729.

35 Le bois de construction utilisé à Lille provenait principalement des forêts de Moncheaux, Phalempin, Oignies, mais aussi de Saint-Amand, Marchiennes, Lallaing, Raismes, Hasnon ou Fresnes.

36 Hugues Neveux, « Recherches sur la construction... », *art. cit.*, p. 189-312.

37 Le bois blanc, comme le tilleul, le sapin ou le tremble, est un matériau léger utilisé couramment pour les planchers et les cloisons. Le chêne et l'orme se retrouvent en revanche dans les charpentes et les châssis des portes et fenêtres.

38 Muriel Binot, *Les Métiers du bois à Lille de la conquête française à la Révolution (1667-1789)*, mémoire de maîtrise, université Lille III, 1989, p. 71-81.

plus éloignées. Ailleurs, en Normandie, le recours massif de la pierre, à Caen, est lié à l'éloignement des forêts³⁹. Dans la France du Nord, le recul de la forêt⁴⁰ est la conséquence de l'ancienneté de son exploitation⁴¹ et de la pression humaine. En revanche, la pierre abondamment utilisée dans la construction lilloise provient de carrières proches de la capitale flamande : Lezennes, Esquermes et même le faubourg des Malades de Lille. D'autres matériaux étaient également présents à proximité : les briques d'Armentières, le grès de Béthune. L'exemple parisien confirme l'importance du critère économique dans le choix des matériaux. En effet, le pan de bois, concurrentiel par rapport au mur de pierre taillée, est plus cher que le mur de moellon⁴².

L'IMPACT SOCIAL DE LA DISPARITION DES MAISONS DE BOIS

998

Cette vaste opération de rénovation de l'architecture urbaine, souhaitée et défendue par le Magistrat, touchait inmanquablement les populations lilloises, propriétaires et locataires. À Caen, la rénovation de l'habitat s'était accompagnée d'une profonde « toilette sociale des rues »⁴³ en ce sens que les plus pauvres avaient été relégués sur les axes périphériques. Cette vérité ne semble pas s'appliquer aussi clairement dans la capitale flamande.

Les injonctions scabinales de démolition des maisons de bois mettaient certes les propriétaires devant des situations difficiles. Il fallait reconstruire à neuf bien entendu. Le propriétaire ne pouvait plus compter sur les revenus locatifs, les occupants étant contraints de quitter l'habitation dangereuse. Que dire alors du locataire obligé de trouver rapidement un nouveau logement ? S'il s'agit d'un commerçant, c'est même toute sa clientèle qu'il doit quitter. Tous les propriétaires n'étaient pas en mesure de faire face à la reconstruction des habitations en bois. C'est pourquoi les ordonnances scabinales n'étaient pas toujours appliquées de façon aveugle. De nombreux exemples de dérogation en font foi, mais les dispenses ne valaient que pour quelques mois, voire quelques années, et sous la

39 Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne...*, *op. cit.*, p. 84-87.

40 Pour limiter le déboisement, le Roi a rendu un arrêt le 27 juin 1706 qui réglemente l'exploitation des bois des provinces de Flandres, Hainaut et Artois. Pourtant, le recul de la forêt s'est poursuivi, à l'image de celle de Cobrieux, surexploitée par le chapitre cathédral de Tournai. Voir Paul Delsalle, *Les Mutations des paysages d'après les plans et les terriers (1600-1789). L'exemple du pays de Pévèle*, mémoire de maîtrise, université Lille III, 1980, p. 42-63.

41 Dès l'époque médiévale, l'exploitation forestière était régulière. Voir, en particulier, Monique Sommé, « La forêt de Nieppe et son exploitation au xv^e siècle », *Hommes et Terres du Nord*, 1986, p. 177-181.

42 Youri Carbonnier, *Le Bâti et l'habitat...*, *op. cit.*, p. 365-366.

43 Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne...*, *op. cit.*, p. 667.

promesse de faire les travaux demandés à l'expiration du délai de grâce accordé. Dans ces circonstances, certains allaient en justice pour maintenir leur capital immobilier en l'état ou à peu de frais. Condamnée à abattre sa maison de la rue de la Grande Chaussée, située près de la Grande Place, Jeanne Barancourt, veuve, ne s'en laisse pas compter. Arguant des difficultés financières que « les familles rentières ont souffertes par les billets de banque [...] et par la hauteur des monnaies » et comptant sur « l'équité de Messieurs du Magistrat, dont le premier caractère doit être celui des pères du peuple », elle rejette les arguments du procureur-syndic dont le procès-verbal avait pourtant été sans appel : façade hors de plomb, sommier pourri. Pour elle, sa maison est solide et peut durer encore un siècle. L'acharnement du Magistrat serait à ses yeux ailleurs : l'embellissement de la ville et l'intérêt des experts jurés qui se donnent de la besogne en conseillant la démolition des maisons de bois⁴⁴.

Ces discours plaintifs apparaissent pourtant assez éloignés des réalités. Les propriétaires n'ont-ils pas été les complices de l'autorité scabinale dans ce remuement architectural ? Il faut ajouter que les propriétaires lillois, par leur profil, pouvaient faire face aux injonctions du Magistrat. Dans la ville de Lille, la propriété immobilière était en effet un bien très mal partagé : moins de 11 % des ménages étaient dans leurs murs. Elle ignorait en outre les catégories populaires, celles qui auraient sans doute le plus souffert du coût financier de la rénovation urbaine. Bourgeois et artisans étaient ainsi les propriétaires les plus fréquents, au moins 40 % d'entre eux, en excluant les veuves et les célibataires dont on ignore souvent les origines socioprofessionnelles⁴⁵. L'assurance matérielle des propriétaires concernés par les opérations de *lifting* architectural était d'autant plus assurée que le Magistrat avait alors épargné les quartiers les plus populaires. Les ordonnances de destruction des maisons de bois s'adressaient ainsi à un noble, le sieur de Lannoy du Petit Cambrai, des bourgeois, comme le négociant Boquillon, ou des artisans. Il en ressort que le profil socioprofessionnel des rues touchées par la disparition du bois n'a pas été profondément bouleversé au cours du XVIII^e siècle. Même si, compte tenu de l'état des sources, il demeure difficile de dresser une généalogie des occupants de maisons de bois, il ne semble pas y avoir eu de « toilette sociale » dans les rues les plus concernées par ces opérations de rénovation architecturale. Les rôles de capitation de 1695 et 1730 semblent en faire foi⁴⁶. Situées dans les paroisses de Saint-Étienne, Saint-Maurice,

44 AML, Affaire Générales 48-1, ordonnances enjoignant aux propriétaires de démolir leur maison, 1720-1729.

45 Sylvain Vigneron, *La Pierre et la terre. Le marché foncier et immobilier dans les dynamiques sociales du Nord de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007, p. 88.

46 AML, 2280-2281, 2298, rôles de capitation de la ville et banlieue de Lille, 1695-1730.

Sainte-Catherine et Saint-Pierre, les rues des Tanneurs, des Bouchers, de la Grande Chaussée et d'Angleterre, très marquées par la disparition des maisons de bois, n'ont pas rencontré de révolution socioprofessionnelle pendant cette période. Les boutiques des artisans y demeurent fermement accrochées. Les foyers bourgeois, en position minoritaire, sont restés dans des proportions comparables.

Passé l'agrandissement de 1670, le paysage urbain lillois n'a en définitive pas été immobile. Certes, les opérations urbanistiques d'envergure ont été rares, à la différence de bien des villes françaises au Siècle des lumières. Cependant, le fourmillement de constructions et de rénovations de l'habitat domestique a changé le visage de la ville. C'est ce caractère ordinaire qui rend exemplaire la transformation du paysage urbain lillois. L'effacement progressif des maisons de bois dans l'architecture domestique s'inscrit donc dans un vaste effort de rénovation urbaine, et suit les préoccupations principales de l'urbanisme du Siècle des lumières : circulation, sécurité et esthétique⁴⁷. Il accompagne également la francisation de l'architecture qui allait s'accélérer dans les dernières décennies de l'Ancien Régime grâce à l'école d'architecture installée à Lille en 1762.

1000

Toujours est-il que les mutations de l'architecture lilloise ont marqué les voyageurs, parfois avec quelques excès quand François Marlin indique qu'« il n'y a rien ici d'affreux, les quartiers les plus pauvres ne sont pas négligés »⁴⁸. En effet, si le Magistrat de Lille était en passe de gagner la bataille du bois, il n'était pas parvenu à éradiquer les cours et les caves où s'entassaient les populations les plus pauvres de la ville⁴⁹.

47 Jean-Louis Harouel, *L'Embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 1993.

48 [François Marlin], *Voyages en France et dans les pays circonvoisins depuis 1775 jusqu'en 1807*, Paris, Guillaume, 1817, 4 vol., t. I, p. 313-314.

49 Philippe Guignet, « Cours à sacq, cours et courées de Lille. Vue cavalière sur un stigmatisme identitaire de la population ouvrière de Lille (de Charles Quint à Gustave Delory) », dans *Le Peuple des villes...*, *op. cit.*, p. 323-350.

DU VIN SOUS LES VOÛTES.
FORMES ET USAGES DES CAVES PARISIENNES
AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Youri Carbonnier

« Cave. Lieu voûté ; ou partie d'un bâtiment qui est au-dessous du rez-de-chaussée ». Ainsi débute la notice que Furetière consacre au mot cave¹. Il poursuit en précisant : « se dit dans les maisons particulières du lieu souterrain & vouté où l'on met le vin, & autres choses qu'on veut tenir fraîchement ». Ces deux phrases informent le lecteur sur la forme et sur les usages du lieu. La voûte apparaît sans conteste comme l'élément morphologique principal de la cave – au contraire du cellier –, dont il est entendu également qu'elle se situe sous la maison. Quant aux usages, le stockage de denrées périssables est présenté comme primordial, avec une préférence marquée pour le vin². Aux yeux des lettrés de la France classique, la cave est donc un souterrain voûté où l'on abrite prioritairement du vin, acception que nos contemporains ne renieraient pas, même si la voûte a aujourd'hui disparu d'immeubles où la pierre cède le pas au béton. Encore faudrait-il savoir de quelle voûte il s'agit, quels objets, denrées ou marchandises sont entreposés à son ombre et vérifier que d'autres usages ne chassent pas parfois le vin des caves. On se propose ici de mener cette enquête à travers l'exemple de Paris, ville alimentée au siècle des Lumières par un « fleuve de vin »³ que les taverniers, les cabaretiers et les aubergistes déversent chaque jour dans des milliers de gosiers⁴. Hormis les plus pauvres, la plupart des Parisiens disposent de leur propre réserve vineuse, que dévoilent les inventaires après décès, qui sont de précieux auxiliaires pour décrypter les usages des caves parisiennes⁵. En revanche, les indications sur leur forme, la façon dont elles sont bâties ou sur des usages autres que le stockage du vin demeurent éparées, et rares sont celles qui sont appréciables.

1 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye, P. Husson, 1727.

2 En 1721, le *Dictionnaire de Trévoux* donne mot pour mot la même définition, mais ajoute le bois parmi les « choses » qui s'entreposent à la cave.

3 Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneron : histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 351.

4 1 300 hl sont servis quotidiennement au *Tambour royal*, chez Ramponeau, à la Courtille. *Ibid.*

5 Annik Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime. 3 000 foyers parisiens, xvii^e-xviii^e siècles*, Paris, PUF, 1988, p. 81-83 et 245.

Ainsi, bien qu'elle soit un élément récurrent des maisons parisiennes, et souvent le plus ancien, la cave apparaît rarement en lumière. Les ouvrages théoriques des architectes s'y intéressent de façon secondaire. Au début du XVIII^e siècle, Tiercelet fournit bien quelques indications sur leur forme, leur hauteur sous voûte, leur emplacement ou l'aménagement des descentes⁶, et propose même quelques coupes, mais ces détails semblent rassasier les générations suivantes. Pierre Patte s'essaie certes à une description très détaillée, mais pour la cave idéale de la maison urbaine qu'il propose de bâtir dans un Paris à l'urbanisme résolument amélioré. Encore limite-t-il son intervention au seul revêtement du sol⁷. Il est vrai qu'il est plus prolixe dans ses compléments au *Cours d'architecture* de Blondel, offrant six pages de texte complétées par les légendes d'une planche fort détaillée, la seule à notre connaissance pour tout le siècle⁸. Le Camus de Mézières, enfin, si précis lorsqu'il s'agit d'aménagements intérieurs, se contente d'une allusion recommandant l'usage du moellon non piqué pour les caves⁹.

1002

En matière d'architecture opérative, le constat n'est guère plus encourageant, du moins en termes de représentations graphiques. En effet, lorsqu'un architecte présente son projet sur plan, l'étage souterrain est parfois oublié. Mieux encore, nombre de coupes ignorent totalement tout ce qui ne se dresse pas en élévation. Ainsi, la reconstruction à neuf d'une maison de la rue du Mouton, en 1769, entraîne la levée d'un plan très précis de la cave, absente de la coupe de la maison, ce qui interdit de connaître avec certitude le dessin de la voûte¹⁰. Ailleurs, les plans des deux niveaux de caves sont également proposés, bien qu'il soit précisé que tout est à rebâtir, « sauf les caves »¹¹. Certains plans particulièrement explicites constituent néanmoins d'utiles sources d'information, grâce au tracé en pointillé du profil de la voûte (fig. 1). Enfin, les procès-verbaux établis par les greffiers des bâtiments sous la dictée des experts jurés précisent parfois la forme du couvrement des caves.

6 Augustin-Claude ou Gilles Tiercelet, *Architecture moderne ou l'art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes*, Paris, Jombert, 1728, p. 53-54 [ouvrage traditionnellement attribué à Charles-Étienne Briseux].

7 Pierre Patte, *Mémoire sur les objets les plus importants de l'architecture*, Paris, Rozet, 1769, pl. II et p. 68-70.

8 Jacques-François Blondel, *Cours d'architecture*, Paris, Veuve Desaint, 1777, t. V, p. 270-278, et t. IX, pl. lxxii.

9 Nicolas Le Camus de Mézières, *Le Guide de ceux qui veulent bâtir*, Paris, Morin, 1781, t. I, p. 14.

10 Archives nationales [désormais AN], Z¹ 926¹, 12 janvier 1769, reconstructions, rue du Mouton, pour Guyot.

11 AN, Z¹ 855¹, 20 août 1759, reconstruction d'une maison, au coin des rues Saint-Hilaire et des Carmes.

Tous ces indicateurs convergent pour décrire des caves voûtées en berceau, de profil en plein-cintre ou dérivé¹², concordant avec les écrits de Patte sur le sujet¹³. La simple voûte en berceau, prenant appui sur les murs mitoyens, est à tel point généralisée que les experts jurés des bâtiments négligent de préciser sa forme, ne précisant que les profils moins ordinaires : voûtes en arc-de-cloître ou ogives¹⁴, parfois soulignées de nervures de briques¹⁵. À ces dernières, le XVIII^e siècle préfère la voûte d'arêtes (fig. 1 : berceau principal) qui, outre une solidité supérieure au berceau, présente les mêmes avantages à moindres frais : là où la courbure du berceau continu limite la hauteur près des murs, les lunettes des voûtes d'arêtes y dégagent un volume supplémentaire¹⁶. La hauteur sous clef, lorsqu'elle est précisée par les procès-verbaux ou quand elle apparaît sur les coupes, se situe entre 7 et 10 pieds (de 2,27 à 3,25 m)¹⁷, confirmant ainsi les mensurations proposées par les traités. Selon Tiercelet, « le surplus devient inutile même incommode à cause qu'il faut descendre plus bas »¹⁸ ; songe-t-il à la fatigue des habitants ou, plus vraisemblablement, à la dépense supplémentaire induite par une fouille plus profonde ? Sans doute un peu aux deux. L'usage, pour les berceaux les plus larges, de voûtes surbaissées, à profil en anse de panier, y trouve une meilleure explication que la facilité de passer derrière les tonneaux évoquée par Patte¹⁹. Il convient néanmoins de ne pas abaisser les voûtes en deçà des 7 pieds recommandés, au risque de rendre la cave impraticable²⁰ et de gâter le vin, puisque « les caves

12 Mêmes résultats, à partir de relevés effectués dans des maisons parisiennes de la période moderne, chez Jacques Fredet, *Les Maisons de Paris. Types courants de l'architecture mineure parisienne de la fin de l'époque médiévale à nos jours, avec l'anatomie de leur construction*, Paris, Éditions de l'Encyclopédie des nuisances, 2003, t. I, p. 37, t. II et III, planches, *passim*.

13 Jacques-François Blondel, *Cours d'architecture...*, *op. cit.*, p. 271.

14 Il en reste quelques-unes, sous l'ancien réfectoire des Bernardins ou au n° 44 de la rue François Miron, montrées en exemples, alors qu'elles sont, dès le Moyen Âge, des exceptions, du fait du surcroît de dépense qu'elles impliquent, superflu en ce lieu peu visible.

15 AN, Z¹ 1071, 5 février 1781, visite de l'hôtel de la Madeleine, rue du Haut-Moulin, à la requête de Simon Bailly, directeur de l'académie Saint-Luc.

16 Jean-Denis Clabaut, *Les Caves médiévales de Lille*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 38.

17 En dehors de cette fourchette, les exemples sont très rares : AN, Z¹ 863, 8 octobre 1760, visite de réparation d'un mur mitoyen et d'une fosse d'aisance, rue de Bellefond, cave de 6 pieds (1,95 m) sous clef.

18 Augustin-Claude ou Gilles Tiercelet, *Architecture moderne...*, *op. cit.*, p. 53.

19 Jacques-François Blondel, *Cours d'architecture...*, *op. cit.*, p. 272.

20 J'ai évoqué ailleurs les caves étriquées des maisons édifiées sur les ponts parisiens, dans lesquelles on entrait presque en rampant : Youri Carbonnier, « Les maisons des ponts parisiens à la fin du XVIII^e siècle : étude d'un phénomène architectural et urbain particulier », *Histoire, économie et société*, 1998, n° 4, p. 719.

ne sçauroient jamais avoir trop d'air, c'est pourquoi il leur faut donner des soupiraux bien ouverts »²¹. Ceux-ci emploient des formes habituelles, avec une baie rectangulaire, souvent cintrée²², ouverte sous une fenêtre ou l'appui d'une boutique dans les premières assises au-dessus du pavé de la rue ou de la cour. Quelques barreaux écartent les intrus éventuels²³. On trouve parfois plus simple de laisser béer le soupirail dans le pavé de l'allée, voire dans celui de la cour, sous la forme d'une pierre percée²⁴, ce qui pose la question de la protection des denrées les jours de pluie, à moins de prévoir des tampons de pierre amovibles, comme chez Vatinelle, rue au Maire, pour aérer le berceau établi sous la cour²⁵. Cette difficulté d'aération des caves sous les parties non bâties explique peut-être leur rareté²⁶, même si le risque de voir la voûte se détériorer sous l'action conjuguée des intempéries et des voitures, ou la dépense entraînée par une excavation supplémentaire – sous les bâtiments, on creuse de toute façon pour établir les fondations – pèse sans doute plus lourd²⁷. Ce souci de solidité est primordial dans la répartition de l'espace souterrain des maisons.

DISTRIBUER LES CAVES : MURS DE MOELLONS ET CLOISONS DE BOIS

Outre la solidité du bâtiment, un second principe préside à la distribution des caves : la commodité. Pour des raisons de solidité bien comprises, et soulignées par Patte dans son complément au *Cours* de Blondel, la distribution des berceaux reproduit généralement celle du rez-de-chaussée et des étages supérieurs : à chaque mur porteur correspond un mur de cave accueillant la retombée des voûtes. Quelques piliers suffisent à soutenir un

21 Nicolas Bidet, *Traité sur la culture des vignes, sur la façon du vin et sur la manière de le gouverner*, Paris, Savoye, 1752, p. 85. L'aération est également indispensable pour chasser l'humidité qui peut miner la maison.

22 Les soupiraux circulaires (fig. 2) sont beaucoup plus rares. On en trouve également dans un immeuble neuf de la rue des Fossés Monsieur le Prince : AN, Z¹ 1220², 2 avril 1792.

23 Le 27 novembre 1705, une sentence du Châtelet de Paris, placardée sur les murs, condamne à une amende un certain Fasciot, « pour avoir négligé de faire fermer de barreaux de fer les soupiraux de sa cave » : BnF, F 57 (54).

24 AN, Z¹ 1029, 23 janvier 1778, estimation de la maison de Liébault de Laneuville, rue Saint-Louis-en-l'Île.

25 AN, Z¹ 959, 23 mai 1772, estimation de la succession Vatinelle.

26 Le remède le plus simple, quoique peu usité, consiste à utiliser le puits comme soupirail : AN, Z¹ 1190, 7 février 1788, estimation de la succession Havart, rue Saint-Jacques. Le plan de la figure 1 laisse supposer un usage semblable, mais la fermeture du puits au rez-de-chaussée semble être l'un des résultats des transformations.

27 Les quais établis au-dessus de voûtes, comme le quai de Gesvres, sont interdits aux voitures, même lorsque les maisons sont abattues. AN, H² 2167, plan du projet de bornage pour écarter les voitures.

mur de refend, tandis que, sous les cloisons, un des arcs en pierres de taille qui scandent la voûte tous les 12 pieds fait l'affaire²⁸.

La location des maisons induit une répartition par lot des pièces, de l'espace sous le comble et de celui du sous-sol. Lorsque l'ancien collège de Grammont, rue Mignon, est transformé en immeuble d'appartements, les caves sont distribuées « pour que chaque appartement ait sa cave au vin et une autre pour le bois »²⁹. Le propriétaire d'un immeuble du quai d'Anjou profite de travaux de transformation pour figer sur un plan la répartition des berceaux de caves entre les locataires de chaque étage³⁰. L'extrême densité de l'occupation locative exige une subdivision des caves, comme dans cette maison de la rue Dauphine où le grand berceau est « séparé en deux parties pour l'usage des locataires »³¹. À l'aide de cloisons de bois, constituées d'ais qui sont souvent issus du déchirage des bateaux avalants³², les propriétaires compartimentent leurs caves. Cette commodité nuit quelque peu à la sécurité des biens entreposés : Mercier affirme que les ais sont impuissants à repousser l'assaut de domestiques indéclicats qui boivent en cachette le vin de leurs maîtres³³. Voici peut-être une des raisons qui poussent les entrepreneurs à prévoir des cloisons plus solides dans les caves des immeubles neufs (fig. 1)³⁴. Par ailleurs, alors qu'un seul escalier suffisait à desservir un berceau unique, il convient désormais, non de multiplier les descentes, ce qui affaiblirait les voûtes et restreindrait les surfaces disponibles, mais de repenser entièrement les accès : on choisit d'aménager un corridor qui, depuis l'escalier principal, dégage l'ensemble des caves individuelles³⁵.

28 Jacques-François Blondel, *Cours d'architecture...*, op. cit., p. 271 et 274.

29 AN, S 6511, état des réparations et arrangements à faire, 7 septembre 1769. Deux mois plus tard, le principal locataire remarque que les caves sont insuffisantes pour la location.

30 AN, Z¹ 1090², 22 août 1782, constructions à la requête de Corbet. La distribution des caves évoque celle des étages avant les travaux.

31 AN, Z¹ 951, 12 août 1771, estimation pour Trion Brousse et autres.

32 Par exemple, AN, Z¹ 1195¹, 13 juin 1789, estimation de la succession Naye, rue des Fossés Monsieur le Prince : la cave est divisée en trois compartiments par des cloisons en planches de bateau.

33 Louis Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, éd. Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, t. II, p. 1398.

34 Voir aussi, par exemple : AN, Z¹ 1012, 22 février 1777, construction à faire, rue Boucher, pour Orsel.

35 *Ibid.* et AN, Z¹ 1082, 11 janvier 1782, constructions de bâtiments pour Faudoas, sur la cour d'Aligre : le plan des caves est un parfait exemple de l'usage des cloisons et des corridors.

L'accès à la cave s'effectue traditionnellement depuis la rue³⁶, par un escalier de pierre³⁷ situé en façade, le plus souvent sur le côté. Cette disposition s'avère en effet la plus pratique pour les livraisons, acheminées par voiture jusque devant la porte. De là, soit on franchit une porte, souvent basse, qui sert d'entrée à la cave (fig. 2), soit on pénètre dans la boutique dans le sol de laquelle se trouve « une trappe en deux feuilles », équipée d'un anneau³⁸. La première solution – quelques exemples rue Suger –, présente l'inconvénient d'établir, dans la maison, un tambour qui rogne l'espace du rez-de-chaussée – puisque toute saillie extérieure est interdite. La seconde solution, plus sûre s'il s'agit d'éviter les vols, exige un entretien attentif des vantaux, qui peuvent pourrir, et une surveillance des allées et venues, particulièrement si l'ouverture se situe dans l'allée. Mercier s'amuse à rapporter les conséquences d'une inattention dans ce domaine :

1006

Il faut accuser les architectes d'impéritie, quand on voit ensuite des caves dont l'entrée est dans l'allée commune de la maison. Une lourde trappe de bois en ferme l'ouverture ; il faut lever ce pesant couvercle pour descendre au vin ; si l'on oublie de fermer la porte de l'allée, le premier qui entre, croyant enfile l'escalier, tombe au fond de la cave ; un commissaire verbalisant, y est tombé dernièrement avec sa robe et son bonnet carré ; son clerc, qui le suivait en habit noir, s'arrêta à propos³⁹.

Le style sec des rapports de police émaille des récits semblables d'une touche plus dramatique, surtout lorsque l'apoplexie terrasse la victime effrayée par sa chute⁴⁰.

Pour pallier une telle mésaventure, le chapelier qui occupe la boutique chez Vatinelle condamne la trappe par un pavage⁴¹. Nombre de ces accès sont en effet localisés dans les boutiques ; à ce titre, ils sont à usage commercial et ne peuvent être utilisés par l'ensemble des locataires. Ils empruntent donc la descente fermée d'une porte, pleine ou à barreaux, établie sous l'escalier principal dont elle copie souvent la forme. Les vis potoyères, peu avides d'espace, semblent

36 Plus rarement depuis la cour : AN, Z¹ 1049, 26 juin 1779, estimation de la succession Lever de Chantraine, rue Mazarine.

37 Par sa solidité et sa résistance à l'humidité, la pierre supplante nettement le chêne, quelquefois attesté sous la forme d'échelles de meunier ou d'escaliers : AN, Z¹ 925¹, 25 novembre 1768, estimation d'une maison, rue de Saintonge, de la communauté Roisin.

38 AN, Z¹ 887, 4 juillet 1764, estimation d'une maison appartenant à Fautras, rue de la Petite Bretonnerie : on y trouve une belle, et exceptionnelle, représentation de ce type de trappe.

39 Louis Sébastien Mercier, *Tableau de Paris...*, *op. cit.*, t. II, p. 1399.

40 Un exemple parmi d'autres : AN, Y 12697^A, 22 septembre 1788, procès-verbal de mort subite de Nicolas Burton, maître d'écriture.

41 AN, Z¹ 959, 23 mai 1772, estimation citée.

toutefois dominer. Mercier moque l'étroitesse des paliers « de ces caves où l'on a peine à tourner avec ce qu'on emporte »⁴². Aux descentes droites closes de trappes les usages commerciaux et les marchandises volumineuses, aux autres les usages domestiques, en particulier aller chercher le vin⁴³.

LES USAGES DES CAVES PARISIENNES

Les dictionnaires, les manuels et les archives convergent tous vers un usage principal des caves, qui consiste à entreposer du vin. Le dictionnaire de Trévoux avançait timidement l'existence de stocks de bois de chauffage, qu'attestent quelques indications dans les procès-verbaux de visites des experts jurés des bâtiments. On y rencontre un petit bûcher établi sous la descente ici⁴⁴, une trappe « servant à jeter du bois » là⁴⁵. La prédominance du vin est attestée par les inventaires après décès⁴⁶, ainsi que par certains aménagements particuliers. Une partie de la cave du n° 26 de la rue des Noyers témoigne suffisamment clairement de cet usage pour que le greffier inscrive « cave à vin » : on y trouve un retranchement pour les bouteilles, et du salpêtre recouvre le sol⁴⁷. Selon Desgodets, cette pratique permet de repérer les fuites de liquides échappés des tonneaux⁴⁸. Il est vrai que les caves équipées d'un réceptacle central destiné à recueillir « le vin d'un tonneau qui viendrait à crever ou à s'échapper »⁴⁹ n'apparaissent que dans les ouvrages théoriques⁵⁰. Le poids des tonneaux pleins de vin ou d'autres marchandises implique le recours à un moufle, dont le crochet fixé à une solive au-dessus de la trappe est parfois signalé par les experts⁵¹. L'humidité qui règne dans nombre de caves impose enfin quelques précautions traditionnelles, comme l'usage de chantiers de bois qui surélèvent les fûts, par ailleurs éloignés des murs d'au moins un pied⁵².

42 Louis Sébastien Mercier, *Tableau de Paris...*, *op. cit.*, t. II, p. 1397.

43 Augustin-Claude ou Gilles Tiercelet, *Architecture moderne...*, *op. cit.*, p. 53.

44 AN, Z¹ 937, 10 avril 1770, estimation de la succession Dutfoy, grande rue de Taranne.

45 AN, Z¹ 859, 19 mai 1760, estimation de la succession Nourry, rue Baillet.

46 Annik Pardaillé-Galabrun, *La Naissance de l'intime...*, *op. cit.*, p. 298-300.

47 AN, Z¹ 1216, 2 août 1791, estimation de la succession Prudhomme, rue des Noyers, n° 26.

48 Antoine Babuty Desgodets, *Les Loix des bâtimens suivant la coutume de Paris*, Paris, 1769, p. xi.

49 Pierre Patte, *Mémoire sur les objets les plus importants de l'architecture*, Paris, Rozet, 1769, p. 69.

50 *Ibid.* et Nicolas Bidet, *Traité sur la culture des vignes...*, *op. cit.*, p. 97.

51 Par exemple AN, Z¹ 857, 24 janvier 1760, visite de lieux contentieux, rue des Arcis, au coin de la rue Jean-Pain-Mollet : la boutique est occupée par un marchand de vin.

52 Nicolas Bidet, *Traité sur la culture des vignes...*, *op. cit.*, p. 85 ; voir aussi Jean Pelerin, dit Viator, *De artificiali perspectiva*, Toul, Jacobi, 1509, fol. C vii : gravure représentant une cave avec des tonneaux.

Il est vrai que les interventions des experts jurés des bâtiments dans les caves se justifient le plus souvent par des infiltrations nauséabondes échappées de fosses d'aisance voisines⁵³, quand il ne s'agit pas simplement de caves régulièrement inondées⁵⁴, jusqu'à être définitivement condamnées⁵⁵. Les niveaux souterrains superposés ne sont en effet pas rares, même dans les parties les plus exposées aux infiltrations. Il est évident que les plus nombreuses – avec parfois trois niveaux, tous destinés à servir et non limités à jouer le simple rôle d'un vide sanitaire⁵⁶ – se rencontrent sur les flancs de la montagne Sainte-Geneviève, où la pente des rues permet des usages inconnus ailleurs. C'est ainsi que, malgré la prohibition, quelques caves qui bénéficient d'entrées directes depuis la rue par la grâce de la dénivellation sont aménagées en étables⁵⁷. Dans la première cave d'une maison sise rue de la Vieille place aux veaux, au coin de celle de la Vieille Tannerie, le boucher a installé une bouverie à laquelle les bêtes accèdent depuis la rue de la Vieille Tannerie, tandis que la seconde cave est dévolue aux usages plus classiques⁵⁸. Il est notable que le nouveau marché aux veaux, édifié sur un terrain qui dépendait des Bernardins, soit constitué d'une halle couverte surmontant une cave destinée à abriter les animaux invendus⁵⁹. Fuyant l'humidité et les rongeurs, les marchandises d'épicerie trouvent leur place au grenier plutôt qu'au sous-sol, de même que celles des boulangers, même si on rencontre quelques fournils installés dans des caves⁶⁰.

Ce cas exceptionnel n'augure pourtant aucun changement majeur : la cave demeure un entrepôt à la fraîcheur recherchée, au risque de dégradations importantes dues à l'humidité, dans lequel le vin, dont la consommation ne

53 AN, Z¹ 1009, 20 novembre 1776, visite de fosses d'aisance à la requête de Massu, rue Saint-Honoré ; Z¹ 1084, 18 mars 1782, estimation de la maison de l'académie Saint-Luc : l'entrée de la cave est condamnée pour cause d'infection.

54 Il existe des caves dont les soupiraux ouvrent dans le mur du quai donnant sur la Seine, vraisemblablement victimes des inondations et impropres à tout stockage : Archives de Paris, D.Q¹⁰ 423, n° 11426, estimation de la maison n° 12 cour des Chantres. D'autres disposent d'un accès direct au fleuve par un escalier : AN, Z¹ 1032, 22 avril 1778, réparations pour Huré, rue Basse des Ursins.

55 AN, Z¹ 1188, 30 décembre 1788, estimation de la succession Chappotin, rue Saint-Jean de Beauvais : la seconde cave est en partie comblée.

56 Je suis sur ce point en désaccord avec l'interprétation de Jacques Fredet, *Les Maisons de Paris...*, op. cit., t. I, p. 37.

57 Sentence de police du Châtelet de Paris du 4 août 1724 qui interdit de nourrir dans la cave des veaux et des moutons : BnF, F 59 (81).

58 AN, Z¹ 1194, 28 mai 1789, visite d'une maison saisie sur Baudet.

59 AN, Z¹ 975¹, 12 novembre 1773, constructions à faire, plans et coupe joints.

60 AN, Z¹ 940, 31 juillet 1770, rue Saint-Germain l'Auxerrois ou Z¹ 1208, 2 septembre 1790, rue Saint-Séverin.

cesse de progresser, tient une place privilégiée. La principale évolution du siècle des Lumières concerne la distribution qui se calque de plus en plus sur celle des étages, baillés par appartements, annonçant ainsi les caves du siècle suivant, auxquelles on n'accède d'ailleurs plus depuis les boutiques, mais par des descentes sous les escaliers qui desservent les étages⁶¹. Peut-être est-ce à cette même époque qu'éclosent les caveaux qui feront la joie des Parisiens à la recherche de délassements. Le fait est difficile à trancher, tant les emplois du mot s'avèrent ambigus. On rencontre ainsi des garçons marchands de vin qui tiennent une cave pour un maître, en écho aux textes réglementaires autorisant ou interdisant d'« ouvrir une seconde cave ». Dépense en chandelles et perte de place dans une ville qui en manque déjà pour entreposer les marchandises font douter qu'on serve effectivement à boire dans des caves au XVIII^e siècle. Justement, ces secondes caves sont peut-être des dépôts supplémentaires, à proximité du cabaret⁶². Cette incertitude témoigne avec vigueur de la proximité sémantique du vin et de la cave, que le *Dictionnaire de Trévoux* exprimait clairement en latin, traduisant le mot cave par *cella vinaria*.

61 Jacques Fredet, *Les Maisons de Paris...*, *op. cit.*, t. 1, p. 174.

62 Un arrêt du Conseil d'État, du 16 juin 1719, évoque un tel cas, qui se rencontre aussi chez les marchands de vin étudiés par Claudine Corneloup : Annik Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime...*, *op. cit.*, p. 246.

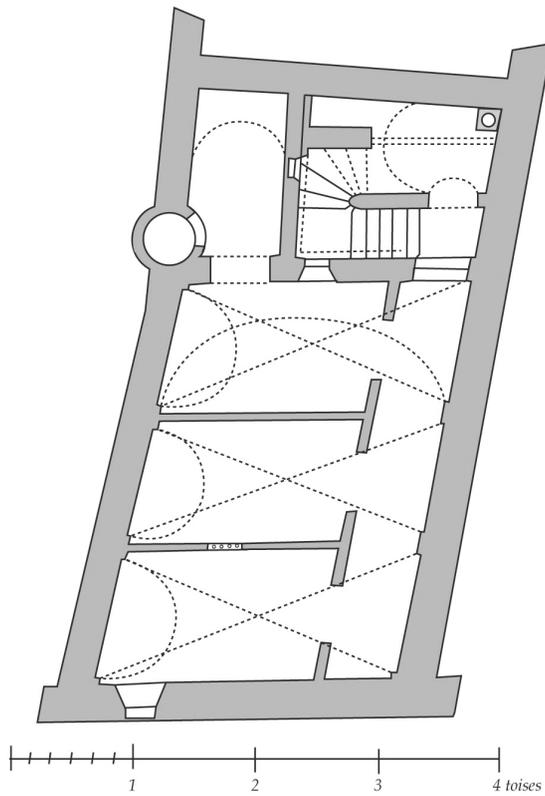


Fig. 1. Plan d'une cave reconstruite à neuf, rue Saint-Honoré⁶³

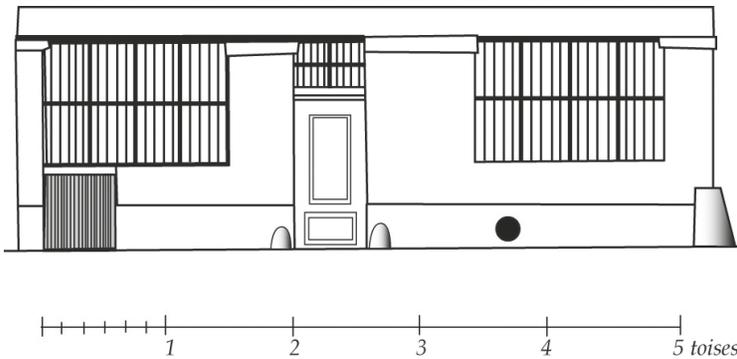


Fig. 2. Portion de façade, cul-de-sac Saint-Martial, montrant une porte basse pour entrer dans la cave et un soupirail circulaire⁶⁴

63 D'après AN, Z¹ 929, 5 mai 1769, visite de la maison de Lucotte.

64 D'après BnF, Estampes, Va 255 f.

LA BOUTIQUE PARISIENNE ET SES RÉSEAUX AU XVIII^e SIÈCLE : CLIENTÈLE, CRÉDIT, TERRITOIRE

Natacha Coquery

Le rôle de l'espace dans l'analyse économique est en général sous-estimé par les historiens économistes des temps modernes¹. Or réfléchir sur les rapports entre économie et géographie permet de comprendre le territoire de la boutique : l'interrogation spatiale – quelles sont les aires de chalandise ? de collaboration professionnelle ? etc. – est en même temps économique. Considérer le crédit sous l'angle de la géographie aide à comprendre l'organisation de l'espace commercial. Je réfléchirai ici sur la manière dont jouent les facteurs de proximité et d'éloignement dans les réseaux mis en branle par le petit commerce de luxe, à partir des bilans de faillite de bijoutiers et de tapissiers – on dirait aujourd'hui décorateurs d'intérieur –, deux métiers emblématiques du marché du luxe et sur lesquels repose en partie la renommée artistique et artisanale de Paris. Quels sont les rapports spatiaux entre les boutiquiers et les consommateurs, entre les boutiquiers et leurs créanciers ? Il s'agit de comprendre comment sont spatialement construits réseaux de clientèle et réseaux professionnels, et comment interfèrent proximité et éloignement. Les aires de chalandise et de crédit commercial reposent sur des géographies combinées, entre réseaux de collaboration professionnelle, localisation de la boutique, implantation des métiers dans la capitale. C'est pourquoi les géographies du crédit diffèrent profondément selon les métiers ; c'est pourquoi, malgré un air de famille, les micro-aires de crédit varient d'un bijoutier à l'autre, d'un tapissier à l'autre, même lorsqu'ils sont voisins.

¹ Les études sont rares : voir, entre autres, Louis Bergeron, « Paris dans l'organisation des échanges intérieurs français à la fin du XVIII^e siècle », dans *Aires et structures du commerce français au XVIII^e siècle. Colloque national de l'association française des historiens économistes*, 4-6 octobre 1973, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1975, p. 237-263 ; Dominique Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1988 ; Isabelle Backouche, *La Trace du fleuve. La Seine et Paris (1750-1850)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000 ; Reynald Abad, *Le Grand Marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002.

UN MARCHAND ORDINAIRE ET SES CLIENTS : DES LIENS GÉOGRAPHIQUES DOMINÉS PAR LE VOISINAGE

Le tapissier-miroitier Mathurin Law exerça rue Saint-Honoré dans la seconde moitié du XVIII^e siècle². Le boutiquier ne fait pas partie des célébrités de la profession mais il occupe une bonne position³ ; ses livres de comptes (1782-1788) égrènent plus de 800 acheteurs⁴. Law attire une pratique variée, de la petite bourgeoisie à l'aristocratie (employés, procureurs et avocats, médecins et architectes, marchands et artisans, banquiers, abbés et évêques, aristocrates, etc.), dans laquelle dominent les deux groupes sociaux les plus touchés par la culture de consommation : noblesse et marchandise forment les trois quarts du corpus⁵.

La géographie de la clientèle a pour pivot la proximité, qu'elle soit spatiale ou professionnelle. L'implantation de la boutique au cœur d'un quartier à la mode et en plein essor depuis les années 1770 joue un rôle attractif pour la majeure partie des clients du tapissier et explique leur diversité (voir tableau n° 1). Le faubourg Saint-Honoré, devenu le pôle financier et administratif de la capitale⁶, accueille plus largement que son homologue de la rive gauche (Saint-Germain-des-Prés)

1012

2 Law fit faillite en 1788, grâce à quoi ses registres de comptes ont été conservés. Archives de Paris [désormais AP], D5 B⁶ 1024, 3066, 3451 et 3209.

3 Son chiffre d'affaires annuel avoisine 100 000 livres dans les années 1780 ; en 1788, son actif atteint 22 000 livres, son passif 74 000 livres.

4 826 noms au total, dont 530 Parisiens avec adresse, 489 avec profession. Grâce à des recoupements, j'ai pu reconstituer 70 % des adresses (587) : deux tiers à Paris, un tiers en province. Près de 85 % des acheteurs parisiens avec adresse sont des nobles (133 ; 46,5 %) ou des marchands (109 ; 38 %).

5 Le secteur artisanal et commercial compte 149 individus (30,5 %), la noblesse 249 (51 %). Celle-ci est constituée à 60 % d'aristocrates : 130 à 140 au moins (soit à peu près autant que les boutiquiers), parmi lesquels 53 comtes et comtesses, 36 marquis et marquises, 12 barons et baronnes, 10 vicomtes et vicomtesses, 8 ducs et duchesses, 3 princes et princesses... tandis que les parlementaires sont minoritaires (5 %). Le monde de la boutique est divers, tout en étant majoritairement lié à la sphère d'activité du tapissier. Excepté 23 marchands à la spécialité inconnue (15,5 %), deux ensembles inégaux apparaissent : trois groupes dominants, de même importance – habitat (36 tapissiers, ébénistes, marchands de bois... ; 24,2 %), textile (36 drapiers, marchands de soie, tailleurs, boutonniers... ; *idem*), métaux (36 doreurs, horlogers, orfèvres, bijoutiers, marchands de fer... ; *idem*) – et trois groupes de taille réduite – alimentation (14 épiciers, marchands de vin, limonadiers... ; 9,4 %), hygiène (apothicaire, parfumeur, perruquier ; 2 %), musique (luthier ; 0,5 %).

Sur le rôle des classes moyennes, et particulièrement des marchands urbains, dans l'essor des consommations au XVIII^e siècle, voir Lorna Weatherill, « Consumer behaviour and social status in England, 1660-1750 », *Continuity and Change*, vol. 1 (2), 1986, p. 191-216 ; *Consumer Behaviour and Material Culture in Britain 1660-1760*, London/New York, Routledge, 1988 ; « The meaning of consumer behaviour in late seventeenth- and early eighteenth-century England », dans *Consumption and the World of Goods*, dir. John Brewer et Roy Porter, London, Routledge, 1993, p. 206-227.

6 Natacha Coquery, *L'Espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public, Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000, p. 85 sq.

les élites de la fortune, quelle que soit leur origine : haute noblesse, grande finance ou aristocratie boutiquière. Le tapissier profite sans conteste d'un environnement porteur. Les dix commis travaillent tous près de la rue Saint-Honoré et là réside la raison de leur choix⁷. Mais la clientèle est surtout composée de voisins : les deux tiers des clients vivent dans le quart nord-ouest et les quartiers traversés par la rue Saint-Honoré (Saint-Eustache, Palais Royal et Louvre) en rassemblent 53 %. Sans surprise, car ce sont leurs lieux de prédilection, tous les clients financiers y ont leur demeure. Plus de 60 % des nobles habitent aussi dans le secteur⁸. Quant aux marchands, 70 % d'entre eux logent rue Saint-Honoré et aux alentours. Plusieurs, bien connus sur la place parisienne, profitent de la proximité des boutiques, dont la densité et la variété donnent son caractère si particulier à la rue Saint-Honoré : des drapiers, merciers et autres marchands d'étoffes – Rasle, Carmes, Le Mor, Curmer, Doucet... –, des orfèvres – Charvet, Auguste, Tesnières... – ou le célèbre marchand de meubles Daguerre, pour s'en tenir aux principaux.

Pourtant la prédominance du nord-ouest ne signifie pas concentration : la clientèle s'éparille dans 230 rues. Plus des trois quarts d'entre elles n'ont qu'un ou deux client(s) ; seules quatre – les plus longues du faubourg Saint-Honoré – en regroupent dix et plus⁹. La dispersion des marchands contribue à donner son aspect diffus au territoire de la boutique : artisans du bâtiment (ébénistes, poëlier, serrurier) dans le nord-est, joailliers, doreurs et horlogers dans le quartier de la Cité, graveurs, marchands de fer... dans le sud-est artisanal. Seul le sud-ouest, lieu traditionnel de l'habitat aristocratique, est plus fourni, soulignant le poids de la clientèle noble¹⁰.

Retenons de cette présentation géographique l'importance de la notion de voisinage qui, pour une bonne part, s'explique par la situation idéale du marchand, à la fois au cœur du marché du luxe et de l'habitat élitaires. En fonction des acheteurs, la distance revêt plusieurs interprétations. La dépendance entre le domicile de la clientèle noble et le lieu de vente, ainsi que la relative faiblesse du sud-ouest sont un indice que Law, tout en étant reconnu, ne fait pas partie des plus

7 Pigeau (qui loge à l'autre bout de Paris, rue du Pont-aux-Choux, quartier de la place Royale) est employé à la grande poste, rue Plâtrière ; Dizey est employé aux Fermes, rue de Grenelle Saint-Honoré ; Dupon (qui habite rue d'Anjou, quartier de Saint-Germain-des-Prés) est greffier au grand conseil, sis au Louvre ; Ersel est commis au Trésor royal, chez Savalette de Lange, rue Saint-Honoré ; etc.

8 La proportion est supérieure à la moyenne, puisqu'à l'époque, 50 % des nobles résident dans le faubourg Saint-Germain contre 35 % à 40 % dans le faubourg Saint-Honoré. Natacha Coquery, *L'Hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 187-212.

9 Les rues Saint-Honoré et du Faubourg-Saint-Honoré, Neuve-des-Petits-Champs et de Richelieu.

10 55 % des acheteurs habitent dans le nord-ouest, 23 % dans le faubourg Saint-Germain, 15 % dans les quartiers orientaux, 3,5 % dans la Cité et 3,5 % dans le sud-est.

grands de la boutique parisienne : pour l'aristocrate, la localisation de l'hôtel ne détermine pas le choix des fournisseurs privilégiés. Pour les boutiquiers et artisans, les liens géographiques s'expliquent par leur spécialité et par l'interaction des liens professionnels. À la différence de la relation établie avec le noble, interfèrent des liens d'interconnaissance importants : un bon nombre des acheteurs du tapissier sont en même temps ses fournisseurs, qu'il s'agisse de besoins domestiques (marchands de bois, de vin, tailleur, perruquier, épicier...) ou, plus encore, professionnels (tapissiers, marchands d'étoffes, serruriers...). Les tapissiers sont de loin les plus présents – ce qui confirme que le métier ne s'exerce pas en solitaire –, mais aussi les doreurs, orfèvres, bijoutiers et horlogers, les ébénistes, marchands de bois et menuisiers, les marchands de soie, de toiles, de draps et galonniers, tous liés professionnellement au tapissier.

DES AIRES DE CRÉDIT COMMERCIAL FORTEMENT TYPÉES SELON LES MÉTIERS

1014

Le crédit est un élément essentiel des relations professionnelles entre marchands¹¹. Les marchands empruntent à des détenteurs de capitaux – banquiers, bourgeois de Paris, officiers du roi, etc. – mais surtout à d'autres marchands. Aussi, analyser le crédit commercial, et donc les réseaux de crédit qui se sont tissés entre les commerçants, permet d'appréhender le fonctionnement du travail à la fin de l'Ancien Régime et d'étudier les réseaux commerciaux d'un point de vue à la fois professionnel et spatial. Dans un contexte de spécialisation extrême, le bijoutier et le tapissier collaborent avec de nombreux marchands et artisans, qui leur fournissent marchandises ou main-d'œuvre ; ces derniers se retrouvent souvent

11 Au XVIII^e siècle, la grande majorité des échanges et, plus globalement, l'expansion économique reposent sur le développement du crédit. Le manque de liquidités est répandu et le paiement comptant, rare. Le recours généralisé au crédit est une réponse au problème de la mobilisation et de la mobilité de l'argent. Les marchands empruntent pour faire face à des problèmes de trésorerie, pour lancer leur commerce ou lui donner de l'essor, pour acquérir ou renouveler leurs stocks. Voir en particulier Craig Muldrew, *The Economy of Obligation. The Culture of Credit and Social Relations in Early Modern England*, Basingstoke et New York, Palgrave, 1998 ; *id.*, « "Hard food for Midas" : cash and its social value in early modern England », *Past & Present*, n° 170, February 2001, p. 78-120 ; Louis Bergeron, « Les réseaux de la finance internationale », dans Pierre Léon, *Histoire économique et sociale du monde*, t. 3, *Inerties et révolutions 1730-1840*, Paris, Armand Colin, 1978, p. 120 ; Jean-Clément Martin, *Commerce et commerçants à Niort au XIX^e siècle. Les faillites*, s.l.n.d. ; Guy Antonetti, « La crise économique de 1729-1731 à Paris, d'après les règlements de faillite », dans *Études et documents* [d'Histoire économique et financière de la France], n° II, 1990, p. 42-43 ; David Kent, « Small Businessmen and their Credit Transactions in Early Nineteenth-Century Britain », *Business History*, vol. 36, n° 2, 1994, p. 47-64 ; *Des personnes aux institutions. Réseaux et culture du crédit du XVI^e au XX^e siècle en Europe*, dir. Laurence Fontaine, Gilles Postel-Vinay, Jean-Laurent Rosenthal, Paul Servais, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 1997.

en position de créanciers et de débiteurs : les liens de crédit sont réciproques entre marchands. Aussi, pour comprendre la logique des aires de crédit faut-il commencer par analyser les relations professionnelles : les géographies du crédit diffèrent profondément selon les métiers puisque les liens financiers reposent en grande partie sur les collaborations professionnelles.

Relations professionnelles et crédit

La définition du métier de tapissier est large. Le *maître marchand* ne fabrique pas à proprement parler le meuble : il travaille sur le meuble construit par le menuisier et le façonne de manière à le rendre utilisable (rembourrage de paille ou de crin, garniture de tissu, pose de roulettes, etc.), il l'enjolive – ou le fait enjoliver – et le vend. Il décore également les intérieurs, répare et loue meubles et éléments de décoration (cheminées, glaces, flambeaux, lustres...). Aussi les créanciers du tapissier (parmi les marchands ou artisans) appartiennent-ils à quatre secteurs : le tissu d'abord, puis le décor et le bois, le métal enfin. Le tapissier utilise énormément de tissus : en garnir les appartements (meubles, rideaux, tentures, etc.) est une de ses principales activités. Parmi les 41 créanciers du tapissier Guyard, la moitié sont des marchands d'étoffes¹². Les sommes dues à ces marchands sont les plus fortes : Brianchon doit plus de 25 000 livres à un négociant¹³, Chapuy 10 000 livres à deux marchands d'étoffes de soie et 3 000 livres à un galonnier¹⁴, Chartier et Jourdain chacun 10 000 livres à un négociant¹⁵, etc. Le tapissier travaille avec de nombreux artisans décorateurs (doreurs, peintres, marbriers, tapissiers...), auxquels il fait appel pour orner, vernir, polir, peindre, entretenir le mobilier. Law a pour créanciers cinq doreurs, un ciseleur doreur, un peintre doreur, deux fondeurs, un miroitier¹⁶. Caplain doit 7 000 livres à un ciseleur doreur¹⁷, Devaux 3 400 livres à un sculpteur¹⁸, etc. Les menuisiers et les ébénistes fournissent les bois des meubles et réparent les objets. Brianchon a pour créanciers trois ébénistes et trois menuisiers¹⁹, Guyard six menuisiers et un ébéniste²⁰, etc. Un quatrième secteur comprend les marchands de fer, serruriers et quincailliers, qui fournissent quantité d'ustensiles indispensables : clous, pitons, tringles, fils de fer, anneaux, gonds, garnitures de poulies et de roulettes, mouchettes, serrures, clés, sonnettes,

12 Archives nationales [désormais AN], Minutier central [désormais MC], étude XXVII, 405.

13 AN, MC, étude XCII, 950.

14 AN, MC, étude LXV, 451.

15 AN, MC, étude LXV, 460 et 461.

16 AP, D4 B⁶, carton 102, dossier 7192.

17 AN, MC, étude LXV, 507.

18 AN, MC, étude XIX, 661.

19 AN, MC, étude XCII, 950.

20 AN, MC, étude XXVII, 405.

etc. Brianchon a pour créanciers six marchands de fer, trois quincailliers, deux serruriers, un marchand cloutier, un épinglier²¹, etc.

Le domaine du bijoutier est plus étroit que celui du tapissier et la gamme d'objets vendues plus restreinte. Aussi son réseau professionnel est-il plus resserré. La particularité des bijoutiers, par rapport aux tapissiers, est de travailler en association avec d'autres bijoutiers et avec les intermédiaires du secteur, courtiers en bijouterie, en diamants, etc. La part des grossistes est essentielle. Les bijoutiers, orfèvres et joailliers dominant – les trois quarts des créanciers cités –, avec quelques spécialistes des métaux et de leur décoration : fondeurs, ciseleurs, doreurs, graveurs, faïenciers, vernisseurs et émailleurs. Comme le bijoutier vend des montres et des bibelots, apparaissent aussi des horlogers et tabletiers. Pour ne pas lasser, je m'en tiendrai à un seul exemple, celui du mercier bijoutier Granchez, qui tient une des plus brillantes boutiques de Paris, célébrée par Voltaire ou Louis-Sébastien Mercier. Le marchand dépense des fortunes pour s'approvisionner. Son bilan relève, côté passif, plus d'une centaine de marchands²² : orfèvres, bijoutiers et joailliers, négociants, tabletiers, horlogers, miroitiers, fondeurs, doreurs, vernisseur, émailleur, coutelier, éventailiste, la manufacture de porcelaine de la reine, la manufacture royale de cristaux de Besançon, etc. Il doit 80 000 livres de marchandises à quatorze négociants français – dont 18 000 à l'un d'entre eux établi dans la Cité –, 37 000 livres à quatre négociants anglais – trois de Londres, un de Birmingham – et 5 000 livres à deux Genevois ; et 100 000 livres à trente-cinq orfèvres, 18 000 à sept horlogers, 12 000 à huit tabletiers, 4 000 à deux miroitiers, etc.

1016

Proximité spatiale, proximité professionnelle : des réalités parfois antinomiques

Les aires de crédit sont marquées à la fois par des phénomènes de proximité et d'éloignement, qui s'expliquent par les spécificités socio-professionnelles de l'espace parisien : le territoire polarisé des bijoutiers est le reflet d'un métier étroit exercé entre pairs, le territoire élargi des tapissiers celui de collaborations variées.

Trois traits marquent la répartition géographique des créanciers (et débiteurs) des six bijoutiers étudiés (voir tableau n° 2 et cartes n° 1 à 5)²³ : l'importance du

21 AN, MC, étude XCII, 950.

22 AP, D4 B⁶, carton 91, dossier 6280.

23 L'étude cartographique repose sur l'adresse des créanciers et débiteurs de dix marchands : les bijoutiers Claude Langlois, rue Saint-Séverin (il fit faillite en 1779), Fortier, rue Guénégaud (1789), Granchez, quai Conti (1787), Auguste Langlois (1789) et Baudouin (1784), rue Saint-Honoré, le joaillier Leconte, dans la Cité (1778 et 1784) ; les tapissiers Law, rue Saint-Honoré (1788), Brianchon, rue Saint-Denis (1790), Guyard, rue de la Verrerie (1779) et Chapuy, rue du Bac (1781). Les dix sources respectives sont les suivantes : AP, D4 B⁶, carton 70, dossier 4603 ; AP, D4 B⁶, carton 104, dossier 7367 ; AP, D4 B⁶, carton 91, dossier 6280 ; AN, MC, étude XXVII, 495 ; AP, D4 B⁶, carton 31, dossier 1675 ; AP, D4 B⁶, carton 69, dossier 4158 ; AP, D4 B⁶, carton 102, dossier 7192 ; AN, MC, étude XCII, 950 ; AN, MC, étude XXVII, 405 ; AP, D4 B⁶, carton 83, dossier 5543.

quart nord-ouest et de la Cité ; la modestie du nord-est et du sud-ouest ; la quasi-absence du sud-est. Quelle que soit la localisation de la boutique, le nord-ouest et la Cité l'emportent. Les cartes reflètent l'implantation du petit monde des marchands et artisans en pierres et métaux précieux, orfèvres, bijoutiers, joailliers, horlogers, courtiers et négociants, etc.²⁴ L'intérêt est qu'elles révèlent d'un coup d'œil les inextricables liens entre réseaux professionnel et financier : en l'absence de marché financier institutionnalisé, le boutiquier, du moins riche au plus aisé, demande crédit à ses confrères et/ou à ses fournisseurs.

Sans bouleverser la géographie professionnelle, la localisation de la boutique et les réseaux de collaboration influent sur la répartition des créanciers. Le quartier où se trouve la boutique est toujours mis en valeur : 37 % des créanciers d'Auguste Langlois (rue Saint-Honoré) habitent les quartiers du Louvre et du Palais Royal (carte n° 1). La proximité interfère avec l'espace professionnel. Quand la boutique se trouve dans un des hauts lieux de la bijouterie parisienne, comme celle du joaillier Leconte dans la Cité, la proportion atteint des sommets : 69 % de ses créanciers vivent dans l'île (carte n° 2). Les réseaux professionnels jouent aussi car deux bijoutiers voisins ne partagent pas les mêmes fournisseurs et associés. Bien qu'elles aient un air de famille, les micro-aires de crédit varient d'un bijoutier à l'autre, même lorsqu'ils sont voisins. Rue Saint-Honoré, Langlois privilégie son quartier tandis que Baudouin s'appuie davantage sur les bijoutiers de la Cité (40,5 %, contre 22,5 % pour Langlois ; cartes n° 1 et 3). La proximité spatiale s'efface devant la proximité professionnelle. Enfin, selon la renommée et le chiffre d'affaires des marchands, varie la dimension des aires de crédit. Les boutiques de Fortier et de Granchez sont proches l'une de l'autre et les deux cartes font apparaître le pôle de la Cité, mais là s'arrêtent les similitudes (cartes n° 4 et 5). Le premier fait appel à une petite cinquantaine de créanciers, parmi lesquels dominent bijoutiers, joailliers et orfèvres – on compte une dizaine de métiers différents –, situés la plupart dans la Cité et le long de la rue Saint-Martin. Le second fait appel à des créanciers plus nombreux – près d'une centaine –, plus variés – une trentaine de métiers – et plus dispersés. Comme pour l'aristocrate, le critère de proximité spatiale n'apparaît pas dominant dans le choix des fournisseurs.

24 Au XIII^e siècle, les orfèvres étaient presque tous sur le Pont-au-Change, qui dut son nom aux orfèvres-changeurs auxquels le roi Louis VII l'avait affecté. Deux siècles plus tard, ils avaient élu domicile sur le Petit-Pont puis vers 1600, quand furent créés le terre-plein du Pont-Neuf et le quai le long du Palais, qui prit leur nom, ils s'y installèrent. Alfred Franklin, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle*, Paris, H. Welter, 1906 [réimp. Marseille, Laffitte reprints, 1977]. Voir aussi l'*Almanach dauphin, ou Tablettes royales du vrai mérite des Artistes célèbres, et d'indication générale des principaux Marchands, Banquiers, Négocians, Artistes et Fabricans des Six-Corps, Arts et Métiers de la Ville et Fauxbourgs de Paris...*, Paris, Desnos, 1774.

La géographie tapissière présente deux grandes différences avec celle des bijoutiers. La première concerne la répartition entre les quarts (voir tableau n° 3 et cartes n° 6 à 8) : la Cité disparaît quasiment tandis que surgissent les faubourgs orientaux, Saint-Antoine surtout, rive droite, et Saint-Marceau, rive gauche : la part de l'ouest est renforcée. On voit bien, sur les cartes des créanciers du bijoutier Langlois et du tapissier Law, installés tous deux rue Saint-Honoré, le pôle de la Cité pour l'un, le pôle du faubourg Saint-Antoine pour l'autre (carte n° 1 et 6). La seconde différence concerne l'étendue des aires de crédit, plus large chez les tapissiers : l'espace paraît moins polarisé. L'équivalent de la Cité n'existe pas et, contrairement aux bijoutiers, aucun quartier ne domine systématiquement. Pourtant, comme pour les bijoutiers, les relations de voisinage interfèrent : les tapissiers établis rive droite ont peu de créanciers sur la rive gauche. Guyard, rue de la Verrerie, privilégie les quartiers de la Place Royale et des Saints-Innocents (carte n° 6) ; Brianchon, rue Saint-Denis, les quartiers Saint-Denis, Saints-Innocents et Halles (carte n° 7) ; Chapuy, rue du Bac, les quartiers Saint-Germain et Luxembourg (carte n° 8). 92 % des créanciers et débiteurs de Brianchon habitent la rive nord, 44 % de ceux de Chapuy la rive sud.

Les dissemblances entre bijoutiers et tapissiers s'expliquent par deux raisons principales : une implantation urbaine et des réseaux professionnels différents. Si les bijoutiers s'appuient principalement sur des bijoutiers et des orfèvres, les tapissiers font appel à des collaborateurs variés. À cette diversité correspondent des territoires élargis. Les cartes témoignent des spécificités de la géographie artisanale et marchande : la concentration des métiers du bois dans le faubourg Saint-Antoine et des marchands d'étoffes rues Saint-Denis et Saint-Honoré, la dispersion des artisans du bâtiment, rives droite et gauche, avec une implantation notable dans le quart nord-est (serruriers, miroitiers, marbriers, peintres, menuisiers, tapissiers...), la présence dans le quartier Sainte-Geneviève des fondeurs et graveurs, des miroitiers et tapissiers, des fabricants de couvertures et des tanneurs, etc. Pour s'en tenir à un seul exemple, le tapissier Guyard fait appel, entre autres, à un peintre rue du Faubourg-Saint-Denis, un sculpteur-marbrier boulevard du Temple, des menuisiers rues du Faubourg-Saint-Antoine, de Charonne, de Cléry et Poissonnière, un fabricant de couvertures rue Saint-Victor, quatre marchands d'étoffes rue Saint-Honoré, etc. (carte n° 7). Là encore, proximités spatiale et professionnelle ne coïncident pas forcément.

La localisation de la petite entreprise de luxe met en jeu de manière nuancée les dynamiques de proximités. S'interroger spatialement sur le marché du luxe parisien revient à penser ensemble les mécanismes de la consommation, les structure et mode de fonctionnement du petit commerce, l'omniprésence

des relations de crédit et l'histoire de l'implantation commerciale, avec ses lieux traditionnels et ses changements. Les réseaux de la boutique illustrent la complexité des rapports spatiaux qu'établissent entre eux les acteurs économiques, des agents *situés* tirillés par des exigences diverses²⁵ : l'éloignement et la proximité, la dispersion et la concentration, la volatilité et la continuité. La proximité spatiale – entre marchands et clients, mais aussi entre marchands – en est une, dont dépend le succès des voies commerciales. En témoigne à l'envi l'éclat de la rue Saint-Honoré ou la réussite du Palais-Royal, dont les arcades constituent un nouveau *palais marchand* qui détrône les anciennes galeries du Palais de la Cité ; mais elle n'est pas la seule logique des relations commerciales. La pesanteur des structures corporatives, la persistance de regroupements anciens (les orfèvres au bord de la Seine...), la liberté de travail propre à certains îlots ou faubourgs (l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le faubourg Saint-Antoine...), la division du travail, l'éparpillement des métiers, le mode de consommation aristocratique, qui fait fi des distances, imposent aussi leur marque dans la constitution des réseaux commerciaux.

25 « Les agents industriels semblent devoir être pris en compte comme des *agents situés*, à la fois dans le sens de leur localisation dans un espace géographique et économique et, plus généralement, dans le sens de leur positionnement, stratégique ou non, dans un faisceau d'interrelations qui conditionnent leurs activités productives et commerciales, mais aussi d'innovation ». *Économie de proximités*, dir. Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, Paris, Lavoisier Hermes sciences, 2004, p. 21.

ANNEXES

Géographie de la clientèle de quelques marchands parisiens à la fin de l'Ancien Régime

Ces tableaux et ces cartes sont fondés sur des bilans de faillite conservés aux Archives de Paris et des délibérations de créanciers conservées dans le Minutier Central des Archives nationales.

Tableaux

Tableau 1. Répartition géographique des clients parisiens
du tapissier Law, rue Saint-Honoré (1782-1787)

a) par quartiers

Quartiers	Nombre de rues	Pourcentage	Nombre de clients	Pourcentage
Hôtel de Ville	9	3,5	9	1,5
Place royale	12	5,5	19	3,5
Marais	8	3	10	2
Saint-Martin	8	3	11	2
Total nord-est	37	15	49	9
Saint-Denis	13	5,5	19	3,5
Saints-Innocents	13	5,5	23	4
Halles	9	3,5	24	4
Saint-Eustache	31	13	85	16
Palais Royal	33	14,5	122	23
Louvre	31	13	79	15
Total nord-ouest	130	55	352	65,5
Saint-Germain-des-Prés	27	11	53	10
Luxembourg	25	11	46	8,5
Sorbonne	3	1	7	1,5
Total sud-ouest	55	23	106	20
Sainte-Genève	6	2,5	10	2
Notre-Dame	3	1	4	0,5
Total sud-est	9	3,5	14	2,5
Cité	9	3,5	16	3
Total général	240	100	537	100
indéterminé	4		5	

b) par secteurs

Secteurs	Nombre de rues	Pourcentage	Nombre de clients	Pourcentage
Est	46	19	63	12
Ouest	185	77,5	458	85
Cité	9	3,5	16	3
Total général	240	100	537	100
Nord	167	26,5	401	75
Sud	64	70	120	22
Cité	9	3,5	16	3
Total général	240	100	537	100

Tableau 2. Répartition par quartiers des débiteurs et créanciers
de 5 bijoutiers parisiens des années 1770-1780

Quartiers	Granchez, rue de Conti 1787	A. Langlois, rue St-Honoré 1789	Baudoin rue St-Honoré 1784	Fortier rue Génégaud 1789	Leconte Cité 1778,1784
Hôtel de Ville	1	0	2	1	3
Place royale	4	0	0	1	0
Marais	1	2	0	1	2
Saint-Martin	7	3	0	6	0
Total nord-est	13 (14,5 %)	5 (7 %)	2 (5,5 %)	9 (19 %)	5 (7,5 %)
Saint-Denis	12	11	6	15	3
Saints-Innocents	9	2	1	3	1
Halles	3	3	0	2	1
Saint-Eustache	3	1	1	0	2
Palais Royal	3	15	6	1	1
Louvre	11	11	3	1	4
Total nord-ouest	41 (46 %)	43 (61,5 %)	17 (46 %)	22 (47 %)	12 (17,5 %)
Saint-Germain-des-Prés	12	4	0	3	2
Luxembourg	0	0	2	0	0
Sorbonne	12	1	1	1	2
Total sud-ouest	14 (16 %)	5 (7 %)	3 (8 %)	4 (8,5 %)	4 (6 %)
Sainte-Genève	1	0	0	0	0
Notre-Dame	0	0	0	0	0
Total sud-est	1 (1 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Cité	20 (22,5 %)	17 (24,5 %)	15 (40,5 %)	12 (25,5 %)	47 (69 %)
Total général	89 (100 %)	70 (100 %)	37 (100 %)	47 (100 %)	68 (100 %)

Tableau 3. Répartition par quartiers des débiteurs et créanciers de 4 tapissiers parisiens des années 1770-1790

Quartiers	Chapuy, rue du Bac 1781	Law, rue St-Honoré 1788-1790	Brianchon rue Saint-Denis 1790	Guyard rue de la Verrerie 1779
Hôtel de Ville	2	4	1	4
Place royale	0	9	3	7
Marais	2	0	1	1
Saint-Martin	2	4	3	1
Total nord-est	6 (14,5 %)	17 (53 %)	8 (16,5 %)	13 (32,5 %)
Saint-Denis	3	4	7	5
Saints-Innocents	4	1	9	8
Halles	1	0	9	3
Saint-Eustache	2	3	3	0
Palais Royal	2	2	7	4
Louvre	3	2	2	2
Total nord-ouest	15 (36,5 %)	12 (38 %)	37 (75,5 %)	22 (55 %)
Saint-Germain-des-Prés	7	2	0	2
Luxembourg	9	0	1	0
Sorbonne	1	0	0	0
Total sud-ouest	17 (41,5 %)	2 (6 %)	1 (2 %)	2 (5 %)
Sainte-Geneviève	1	1	2	1
Notre-Dame	0	0	0	0
Total sud-est	1 (2,5 %)	1 (3 %)	2 (4 %)	1 (2,5 %)
Cité	2 (5 %)	0 (0 %)	1 (2 %)	2 (5 %)
Total général	41 (100 %)	32 (100 %)	49 (100 %)	43 (100 %)

1022

Cartes

Toutes les cartes sont construites à partir du réseau complet des rues de Paris en 1786, établi d'après le plan des paroisses de l'ingénieur-géographe Junier par Françoise Vergneault-Belmont. La boutique de chaque marchand est localisée par un anneau circulaire ; les lieux de résidence des individus avec lesquels il est en affaire sont représentés par des points noirs, localisés dans la rue considérée, sans précision. Sur la carte 2, ces points sont de dimension proportionnelle au nombre des créanciers (1, 2 à 3, 6 à 9).



Carte 1. Les créanciers du bijoutier Langlois (rue Saint-Honoré) en 1789



Carte 2. Les créanciers du joaillier Leconte (Cité) en 1778 et 1784



Carte 3. Les créanciers et débiteurs du bijoutier Baudouin (rue Saint-Honoré) en 1784



Carte 4. Les créanciers du bijoutier Fortier (rue Guénégaud) en 1789



Carte 5. Les créanciers du bijoutier Granchez (quai Conti) en 1787



Carte 6. Les créanciers du tapissier-miroitier Law (rue Saint-Honoré) en 1788-1789



Carte 7. Les créanciers et débiteurs du tapissier Brianchon (rue Saint-Denis) en 1790



Carte 8. Les créanciers et débiteurs du tapissier Chapuy (rue du Bac) en 1781

ADMINISTRATION DES VILLES ET GÉNÉRAUX DE PAROISSES AU XVIII^e SIÈCLE

Claude Nières

En 1853, Augustin Thierry dans son *Tableau de l'ancienne France municipale*¹ remarque en Bretagne une organisation municipale originelle ayant à la fois un « régime ecclésiastique et civil », une église paroissiale au centre de l'administration et un conseil de fabrique remplissant l'office de conseil municipal. En 1891, Antoine Dupuy constate : « Au XVIII^e siècle, les généraux de paroisses ne sont plus de simples conseils de fabrique mais sont devenus de véritables municipalités ». Jules Lamare, étudiant Saint-Brieuc le remarque soulignant que « pendant longtemps », l'assemblée de ville a joué ce rôle². De fait, encore au XVIII^e siècle, un texte manuscrit souligne l'existence en Bretagne de deux types d'organisation municipale, dont l'une est entre les mains du général de la paroisse :

Il y a en Bretagne deux manières d'assembler les peuples ou communes pour y traiter de leurs affaires, par assemblées de communautés ou par assemblée de paroisses [...]. Ces deux sortes de communautés ne diffèrent qu'en ce que les princes ont accordé aux premières des privilèges d'octrois³ [et des privilèges particuliers]. Il y a des villes et paroisses qui ne sont point des communautés qui ont les mêmes privilèges [...]. Les villes qui n'ont point communautés traitent de leurs affaires par assemblées du général, les affaires y sont minces, le bien particulier de la fabrique et l'avantage général des habitants [...]. Dans les villes et paroisses où il n'y a point communautés conséquemment point d'octrois, quand les habitants ont quelques affaires, ils sont obligé de s'imposer eux mêmes pour y subvenir. Cette dernière manière est beaucoup plus à charge que les octrois⁴.

- 1 Augustin Thierry, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers État*, Paris, Furne, 1853, p. 263.
- 2 Jules Lamare, *Histoire de la ville de Saint-Brieuc*, Saint-Brieuc, F. Guyon, 1884.
- 3 Villes ou agglomérations assimilées qui n'ont point de deniers d'octrois : Antrain, Bazouges, Bécherel, Belle-Île, Bourgneuf, Cancale, Châteaulin, Châteauneuf, Châteaugiron, Châtelaudren, Clisson (au XVIII^e siècle), Combourg, Corlay, Gourin, Guémené, Jugon, Landivisiau, la Roche-Derrien, Le Faou, le Port-Louis, Paimbeuf, Pont-l'Abbé, Pont-Croix, Pontrieux, Rohan, Rostrenen, Saint-Aubin.
- 4 Archives départementales Ille-et-Vilaine [désormais AD Ille-et-Vilaine], C 237. Le général de la paroisse est l'assemblée de tous les habitants qui se tient le plus souvent après la messe.

Ces affirmations montrent la faiblesse des organisations municipales bretonnes, cachent le rôle qui, aux yeux d'un agent du pouvoir, leur est dévolu et appellent les quelques remarques qui suivent.

Sur 69 villes étudiées, 42 possèdent au XVIII^e siècle des communautés avérées et des « miseries ». 27 et non des moindres n'en disposent pas ; elles ont toutes moins de 4 000 habitants : 10 en ont moins de 1 000 ; 10 de 1 000 à 2 000 ; 4 de 2 000 à 3 000 ; 3 de 3 000 à 4 000. Seuil discutables parce qu'ils correspondent aux territoires des paroisses, villes et campagnes. Combourg en est un bon exemple, la population de la ville atteignant de 13 à 20 % de celle de la paroisse⁵. Cette situation correspond à la formation tardive bien connue des administrations communales en Bretagne. Ici, peu de luttes pour obtenir l'autonomie gagnée ailleurs, Saint-Malo mise à part, qui pour une courte période en 1308 et 1362, arrache une charte communale à l'évêque. Dans ces petites villes, les solutions aux problèmes ordinaires ou exceptionnels des populations se trouvent dans la majorité des cas dans le cadre de la paroisse ou dans celui de trèves de paroisses rurales.

1028

À la veille de la Révolution, Audierne, Bourgneuf, Carhaix, Concarneau, Guémené, Rostrenen, Pont-Croix, Rochefort-en-Terre, Lorient (jusqu'en 1738) restent des trèves. Les paroissiens s'y organisent pour défendre leurs intérêts face aux autres paroissiens. Ainsi Guémené, trève de Locmalo dispose d'un général particulier qui à maintes reprises, se déclare « assemblée des délibérants bourgeois notables et autres habitants de la ville » et revendique une inversion entre l'agglomération et Locmalo. À Lorient, la trève de Ploemeur devenue paroisse en 1709, est la première organisation autonome⁶. Bien des chapelles tréviales se trouvent à l'origine de l'autonomie religieuse. À Rostrenen, trève de Moëlou, la chapelle seigneuriale Notre-Dame, érigée en collégiale en 1483, est dévolue au service paroissial. Ces trèves incluses dans le territoire de vastes paroisses ne possèdent qu'un territoire de petite superficie⁷. À l'inverse, la paroisse de Combourg s'étend sur 6 355 ha dont 42 de propriétés bâties (cadastre de 1826). Espace qui oblige à la diviser en quatre traits fiscaux dont le « trait de la ville ». Antrain, Bazouges, Bécherel, Châteauneuf-du-Faou, Châtelaudren, Corlay, Gourin, Guémené, Jugon, le Faouet, Matignon, Rochefort-en-Terre, Saint-Aubin, Uzel, ont une seule paroisse sauf Machecoul qui en a deux, dont Sainte-Croix ancienne église rurale. L'existence d'une seule paroisse simplifie le rôle du général et de la fabrique⁸.

5 AD Ille-et-Vilaine, C 1850.

6 Claude Nières, *Histoire de Lorient*, Toulouse, Privat, 1988, p. 100.

7 Claude Nières, « Rapport entre population agglomérée et population de la commune », dans *Les Villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2004, p. 30-31.

8 AD Ille-et-Vilaine, C 1, « Petites villes sans communautés ». Lors de la création des offices en août 1722, Combourg est citée parmi d'autres lieux où il n'y a point d'hôtel de ville ny de communauté. On a chiffré la part de sa population agglomérée à 13 %, soit de 585 à 650 habitants.

Au XVIII^e siècle, le général constitué par l'assemblée de tous les paroissiens correspond souvent à une vue plus théorique que réelle, abus de langage utile consacré par l'usage⁹. Ceci dit, la situation varie d'une paroisse à une autre, l'étude entreprise sur *La vie paroissiale à Josselin au XVI^e siècle* montre que si une élite se réserve la gestion des biens dans les paroisses les plus importantes, dans de petites paroisses telle Sainte-Croix, tous les paroissiens continuent à s'assembler « si bon leur semble à l'examen des comptes de la fabrique pour la conservation de leurs droits utilité et profit de leur église ».

L'assemblée même réduite « aux chefs de ménage résidents » tourne facilement au désordre et à la cacophonie, reproche récurrent sur toute assemblée, facilitant la prise en main des affaires de leur paroisse par des élites de la fortune ou du savoir. Dès le milieu du XVII^e siècle, l'assistance se trouve réduite au « corps politique » généralement de dix-sept membres dans les paroisses rurales ; groupe de paroissiens restreint, en tout cas en Bretagne, comprenant sauf exception, le sénéchal ou l'alloué de la juridiction, le procureur fiscal et le recteur plus quatorze membres élus, soit les deux trésoriers et les délibérants¹⁰. Mais, à Guéméné, une trentaine de personnes le composent¹¹, à Saint-Servan, de même où l'arrêt du 8 octobre 1749 expulse toute personne n'ayant pas droit d'assistance et voix délibérative, c'est-à-dire, les anciens trésoriers. On passe de l'organisation d'une solidarité collective à la domination d'une oligarchie qui participe à la lutte pour le pouvoir à l'intérieur de la cité. Sans privilèges particuliers, ni attributions spécifiques, les généraux ou corps politique des paroisses ou des trèves urbaines préfigurent les futures communautés de ville. En temps ordinaire, ils se réunissent une fois par mois. Mais qu'est ce qu'un notable ? La question se pose en 1770 à Vitré à l'occasion d'une discussion sur l'utilité comparée des chaises et des bancs¹².

La fabrique constitue un organisme spécifique et restreint assurant la gestion des fonds et revenus affectés à la construction d'une église, à son entretien. Somme toute, le général discute, la fabrique gère. Le mot désigne aussi bien le temporel que ceux, clercs et laïcs, qui l'administrent. Les noms, marguillier ou fabricant, laïcs, désignent chacun des membres du bureau du conseil de fabrique. Un syndic, quelquefois appelé dans les sources « le » marguillier, préfiguration du maire, représente le général. À Saint-Servan, la charge est établie en août 1702 ; en 1781, le Parlement oblige sa création à Chartres de Bretagne. Les trésoriers y jouent

9 Les étrangers à la paroisse même possessionnés, les indigents et errants en étaient exclus.

10 A. Pahard, *Trois fabriques paroissiales au XVIII^e siècle, Plogonnec, Pouldreuzic, Le Juch*, mémoire de maîtrise, université de Brest, 1977.

11 Respectivement : 8 notaires, 5 avocats, 5 chanoines, 4 rentiers, 2 chirurgiens et un marchand (1779) ; le recteur, 2 vicaires, le sénéchal, le procureur, le premier capitaine, les trésoriers en charge, 12 anciens trésoriers délibérant et 6 notables ayant voix consultative.

12 AD Ille-et-Vilaine, 1Bf, fol. 847.

un rôle important, ils rendent compte de leur gestion au caractère empirique et techniquement sommaire comme le démontrent la plupart des comptes des paroisses. Les statuts synodaux de Bourges préconisèrent de choisir les trésoriers « parmi les gens avisés, discrets, riches et honnêtes ». Normalement élus pour trois ans voire moins, à Saint-Servan, les deux trésoriers, les trois à Fougères, élus « par la plus saine partie des paroissiens » parmi les notables, sont rééligibles. Mais l'habitude existe pour un trésorier à la fin de sa charge de présenter son successeur au général qui le confirme. Il lui arrive même de désigner de « petits trésoriers » dont le général n'entérine pas le choix. La tâche de ces bénévoles ingrate et écrasante, le devient de plus en plus dans la mesure où ils ont, au delà des simples ou relativement simples soucis de l'entretien de leur église, à exercer de lourdes responsabilités. Ils trouvent leur récompense dans l'exercice de fonctions plus importantes. À Josselin, sur les 65 trésoriers de Notre-Dame, nous connaissons le métier de 52 d'entre eux : 86,4 % sont des hommes de loi dont 30,7 %, des avocats, les autres des marchands. Ici, la charge s'inscrit dans le *cursus honorum* de celui qui souhaite exercer des fonctions municipales et de fait quelques uns deviennent des miseurs et 11 d'entre eux maires.

À la lecture des arrêts du Parlement, qui ne concernent qu'une minorité de paroisses, nous constatons une évolution identique à celle des organes municipaux tendant à restreindre le nombre de personnes participant au général et à surveiller la composition des fabriques. Généraux, fabriques et communautés urbaines réglées possèdent les mêmes défauts : irrégularités des assemblées, absentéisme non seulement des participants mais aussi des trésoriers¹³, mauvaise gestion des comptes. L'on comprend dès lors pourquoi le Parlement, au cours du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, prend une série de mesures pour pallier ces dysfonctionnements.

En principe, depuis le XIII^e siècle, le recteur ne détient aucune compétence dans le domaine temporel. Il ne doit pas se mêler des comptes de l'église, de l'emploi des deniers publics de la fabrique, des nominations du trésorier, il signe, au plus, les registres de délibération sans aucune modification. Cependant, il a un droit de regard sur l'utilisation des deniers et possède la clef du coffre. Claire répartition des tâches : le recteur s'occupe du spirituel, général et fabrique du temporel. Lors du prône, le prêtre dit le vrai, dicte les règles morales telles les restrictions apportées à la fréquentation des tavernes, en particulier au moment des fêtes et des offices religieux, condamne les jeux, la soule en particulier. Il n'est pas toujours écouté par ses paroissiens et le Parlement condamne les délibérants de la paroisse de Piré qui se rendent dans les cabarets après la grand messe et prennent

13 Comme à Liffré en 1753 ce qui empêchait ou retardait les travaux concernant le presbytère.

part ensuite à l'assemblée générale en état d'ébriété¹⁴. Les généraux ne possèdent pas de pouvoir de police comme le maire dans les villes réglées où les règlements de police abordent des domaines qui dépassent singulièrement les questions abordées par les généraux et force est de préciser leurs domaines d'intervention et leurs moyens d'action.

À l'origine, les généraux de paroisses interviennent essentiellement pour régler les problèmes matériels de l'exercice du culte, de l'assistance, et de la morale. Ils se chargent de la construction et de l'entretien de l'église paroissiale, des problèmes liés à l'enterrement des croyants, donc des cimetières. Les réparations des presbytères reviennent au curé décimateur ce qu'il refuse quelquefois.

La fabrique dispose de fonds divers : rentes issues le plus souvent de dons et de legs, en argent ou en nature, très peu nombreuses, constituées sur des établissements religieux ou sur la fabrique, perpétuelles mais rachetables, de petits dons « communs » en nature vendus par les trésoriers ou en argent, de produits de quêtes exceptionnelles pour la construction ou la réparation d'un édifice. En contrepartie, il faut dire des messes correspondant aux dons et rentes, assurer le nécessaire pour le culte et une partie de l'entretien des clercs, acheter les fournitures diverses pour le curé (habits, meubles, ustensiles de cuisine du presbytère), les objets liturgiques, payer les sonneurs de cloches, les porteurs de croix, de bannières, les sacristains. Jusqu'à la Révolution, la tenue des registres de baptêmes-mariages-sépultures entraîne l'achat de papier. Toute dépense supplémentaire dépend des moyens des fabriques, de la « richesse » des habitants, variable d'une paroisse à une autre et dans le temps. La prospérité de Josselin peut être comparée à la modicité des rentes à Fougères où il faut lever une taille exceptionnelle sur les paroissiens (317 contributeurs) pour des travaux concernant l'église paroissiale. Car, la charge essentielle reste celle des bâtiments. À Combourg, l'église paroissiale possède certes de belles cloches installées en 1708, 1714, 1753 mais se trouve dans un état déplorable signalé en 1752 et en 1773. L'adjudication des travaux indispensables monte à 5300 livres, plus 760 livres nécessaires pour les terminer. Dans une situation financière en général tendue, les fabriques ont quelques réticences à accepter des aménagements qui leurs paraissent superflus. Il en est ainsi des agrandissements, ou des déménagements des cimetières comme lors de l'année épidémique de 1786, quand le général de Maron décide l'installation d'un nouveau lieu de sépulture capable d'accueillir le grand nombre de morts. Tous ces travaux plus ou moins importants existent dans toutes les villes, où ils sont assurés sauf exceptions par les paroisses.

Jean-Pierre Le Gay faisait remarquer que les seigneurs avaient demandé aux moines, surtout en pays Gallo, d'organiser le culte local. Situation pas

¹⁴ AD Ille-et-Vilaine, 1Bf, fol. 1591, 2 juin 1746, arrêt du 27 avril 1747.

toujours simple, à Combourg la vie paroissiale est longtemps inséparable de celle du prieuré des bénédictins qui ont obtenu au XII^e siècle l'administration de la paroisse de la Trinité, dont la chapelle, jusqu'au XIII^e siècle, porte le titre d'église paroissiale, et la jouissance des 2/3 des revenus et aumônes (oblations, confessions, mariages, messes, prières). Le prieur garde la présentation du recteur de Notre-Dame devenue église paroissiale. Hervé Martin a montré le rôle des ordres mendiants et nous savons celui des hospitaliers. Mais la plupart des petites villes dont nous parlons, ayant une population réduite, ne connaissent pas ou peu l'installation d'ordres réguliers, masculins et féminins. Aussi, cadre spirituel et charitable, la paroisse doit aider ses pauvres et de nombreux exemples montrent l'implication des généraux obligés de lever des fonds ou d'emprunter lors de pénuries¹⁵. En 1787, le général de Machecoul le fait. En 1788, il obtient l'autorisation de lever 300 livres sur les propriétaires fonciers pour rembourser l'emprunt de l'année précédente. En 1789, il se réunit avec les propriétaires « pour aviser aux moyens de soulager la misère »¹⁶. L'intervention du Parlement dénonce le manque de solidarité des paroissiens de Montauban de Bretagne, qui ne se réunissent pas en 1681 malgré l'injonction du procureur fiscal pour assister les pauvres. C'est aussi la fabrique qui place les enfants abandonnés et le général de la paroisse de Plélan doit s'assembler et délibérer sur la subsistance d'un enfant exposé.

Il est compréhensible que les décisions des généraux, la gestion des trésoriers, l'attitude des recteurs soient sous surveillance. D'abord de l'évêque pour la désignation des trésoriers et le contrôle annuel de leurs comptes. Ensuite du Parlement, sollicité par les procureurs des justices royales, dont plusieurs arrêts concernent la tenue des assemblées de paroisse¹⁷. Retenons ceux liés aux délibérations à Montauban en 1687, en octobre 1718, en décembre 1738. Si nécessaire, il sanctionne les trésoriers, tels ceux de Saint-Jean et Saint-Nicolas de Monfort qui, pour avoir levé plusieurs sommes sans son autorisation, durent présenter les registres de délibérations¹⁸. Le Parlement confirme par arrêts les emprunts, exige la justification de l'emploi des sommes, examine les livres de comptes, s'inquiète quand ils n'existent pas et tout ceci coûte fort cher en épices, taxes et papier timbré (de 17 à 25 % en plus)¹⁹. Les emprunts que supportent les particuliers « bien intentionnés », les généraux au nom de qui ils peuvent agir,

15 AD Ille-et-Vilaine, 1 Bf, fol. 1599, délibérations du 29 mai 1786. À Hénon, fonds de 600 livres en 1770, en 1786 pour 224 ménages pauvres.

16 AD Ille-et-Vilaine, 1 Bf, fol. 1601 et 1602.

17 Hervé Tigier, *La Bretagne de bon aloi. Répertoire des arrêts sur remontrance du parlement de Bretagne (1554-1789) conservés aux archives d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, l'auteur, 1987.

18 AD Ille-et-Vilaine, 1 Bf, fol. 1591.

19 AD Ille-et-Vilaine, 1 Bf, fol. 1512.

entraînent en cas de difficultés, contestations, procès, condamnations qui triplent la dette. Situation qui inquiète les intendants, établis en Bretagne depuis 1689, et les états quand la fiscalité pèse de plus en plus sur la province. Ils jugent leur intervention d'autant plus nécessaire « qu'il se fait de gros abus dans les services qui se font sur les habitants » et que dès lors « le peuple se trouve par là accablé et hors d'état d'acquitter ses charges et ce qu'il doit au roi ». Alors, des difficultés surgissent. Un mémoire manuscrit de 1731, consacré aux dettes « du général des habitants des villes, paroisses et Trèves qui ne sont point érigées en communautés », illustre cette préoccupation²⁰. La situation s'aggrave quand certains recteurs possédant une forte personnalité dépassent les limites de leur compétence : celui d'Iffendic, de son « autorité privée », fait quêter pour redorer les autels sans tenir compte des possibilités de la paroisse, « considérablement surchargée » par les travaux des grands chemins. Nous avons de nombreux exemples d'aménagements illicites au presbytère, de quêtes abusives ou inopportunes.

En principe, jamais le Parlement ne dépasse la limite des 600 livres pour la levée d'un emprunt. Ainsi, il autorise la levée sur les propriétaires de 539 livres par le général de la paroisse de Plenne Jugon en faveur des pauvres de la ville. Pour obtenir davantage, il faut l'autorisation de l'État. Quand, les paroissiens de Combourg décident les travaux cités plus haut, les caisses ne contiennent que quelque 3 680 livres : il manque 2 380 livres 6 sols 9 deniers, pour lesquels le conseil du roi accorde, le 7 juin 1768, le droit

au général de la dite paroisse de Combourg d'imposer tant sur eux-mêmes que sur les propriétaires de biens-fonds, en la dite paroisse, exempts et non exempts, gentilshommes ecclésiastiques et roturiers à proportion de leur revenu et de leur faculté²¹.

À ne retenir que ces problèmes, le nombre des abus, on peut oublier que toutes les paroisses, il y en a quelque 1 440 dont 120 urbaines ne connaissent pas les mêmes dérives, néanmoins le système en contient les possibilités. On peut aussi négliger la présence des seigneurs, de leurs agents qui assistent aux réunions du général ou corps politique. Outre Antrain et Jugon qui appartiennent au Domaine, il existe de nombreuses villes seigneuriales : Châtelaudren, Machecoul, Rostrenen avec sa baronnie dépendant de la famille de Kéradreux, puis du duc de Guémené ensuite des Plessis Bellière, enfin du comte de Nedo²², Bécherel des

²⁰ AD Ille-et-Vilaine, C 23.

²¹ AD Ille-et-Vilaine, C 1197 ; Servane Deleine, *Combourg au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, université Rennes II, 1991.

²² Non reconnue comme telle par Charles VIII, ni en 1779, mais cette seigneurie est communément appelée ainsi. Monique Le Bars, *La Baronnie de Rostrenen et les Roténois au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, université Rennes II, 1988.

seigneurs de Laval, Rochefort de ceux de Rochefort, Combourg des Coëtquen puis des Chateaubriand²³. Bien des chapelles seigneuriales deviennent églises paroissiales comme à Bécherel ou Châteaugiron. Les seigneurs dont certains corps paroissiaux primitifs tiennent en fief une bonne partie du territoire urbain, y exercent la justice, y perçoivent des droits de trépas, d'étalage et de halles les jours de foires et de marchés, des péages contre lesquels ils doivent entretenir les ponts ou les routes. Leur attitude, des plus contradictoires, varie selon les seigneurs et les périodes. À Combourg, René Auguste de Chateaubriand se porte acquéreur en 1761 de la ville et du comté qui rapportaient peu aux Coëtquen qui ne résidaient pas. Il s'y installe en 1776 – son fils Jean Baptiste lui succèdera – et se montre très occupé à en tirer le maximum de profit, il lève tous ses droits, les rentes impayées, intervient sur tout et ne tarde pas à entrer en conflit avec le général en refusant d'entretenir les banlieue arguant d'un droit féodal et non seigneurial. Le sénéchal de la juridiction du marquisat de La Guerche s'oppose à la « non représentativité de l'assemblée des habitants de Paimbeuf »²⁴, assemblée qui veut l'empêcher de présider les assemblées capitulaires du général de la paroisse de Saint-Louis... pendant son année de fabrique ! Le Parlement s'inquiète en 1723 que l'arrêt concernant la police pris le 21 août 1720 ne puisse pas être appliqué dans la « ville » de Paimbeuf ! Notons aussi à Châteaulin, la contestation entre l'évêque de Cornouailles et les baillis et procureurs sur la connaissance des contrôles des comptes, titres et biens des paroisses à la suite des arrêts du conseil des 8 janvier et 13 octobre 1636. À Malestroit, le premier juge et sénéchal de la baronnie, imbu de ses prérogatives, bientôt appuyé par les juges royaux de Ploërmel, dénonce en 1780, 1781, le rôle « factieux » du général de Saint-Gilles. Les difficultés portent sur les délibérations concernant les droits honorifiques dans l'église²⁵.

L'inquiétude de l'intendant se justifie d'autant plus que les paroisses constituent un cadre élémentaire fiscal et administratif que les pouvoirs utilisent très tôt. Dès le ^{xiv}^e siècle, les généraux s'occupent de l'égal et la cueillette des fouages nouvellement créés au ^{xv}^e siècle, ils préparent le recrutement des francs archers, mais surtout, à la fin du ^{xvii}^e siècle et au ^{xviii}^e, ils se chargent de tirer au sort la milice provinciale, d'asseoir la capitation, les vingtièmes et autres impositions annexées, y compris dans les cités pourvues de communautés. Ces tâches, ces responsabilités nouvelles touchent toutes les paroisses rurales comme urbaines et tendent d'autant plus à compliquer les relations entre les paroissiens

23 Servane Deleine, *Combourg...*, *op. cit.* ; François-Xavier Berthier, *Combourg : étude de la ville et démographie paroissiale au ^{xviii}^e siècle*, mémoire de maîtrise, université Rennes II, 1991, et *Combourg, une paroisse rurale au ^{xviii}^e siècle*, mémoire de DEA, université Rennes II, 1993.

24 AD Ille-et-Vilaine, C 3762 ; 1 Bf, fol. 1223, 1556.

25 AD Ille-et-Vilaine, 1 Bf, fol. 1599.

et les généraux que l'exemple des fouages donne ici ou là des inquiétudes sur l'impartialité des égailliers. L'autoritarisme récurrent depuis 20 ans en 1774, du prêtre Bebin « au mépris des règlements et arrêts de la cour » permit des irrégularités multiples en matière de levée des fouages²⁶. Sur les agglomérations que nous prenons ici en compte, quatorze abritent des subdélégués à l'écoute de ce qui se passe et exécuteurs des instructions des intendants. Sur les paroisses pèse aussi le risque de voir établies des garnisons si elles refusent d'obtempérer aux injonctions de l'État.

De surcroît, les généraux, sous la responsabilité du marguillier, organisent la corvée pour les grands chemins et les charrois divers, transports réguliers ou exceptionnels comme pour Brest, Rennes et Lorient, d'hommes, de munitions, de matériaux. En 1731, les trésoriers du général de Combourg rédigent un « mémoire des journaliers qui sont marqués au regard de travailler sur les grands chemins » soit 370 personnes dont 46 au trait de la ville. Dans cette cité à la très grande étendue paroissiale les recteurs de Combourg protestèrent à plusieurs reprises contre les travaux sur les grands chemins compte tenu de la pauvreté et des difficultés des paroissiens soumis à la corvée.

Enfin les paroisses constituent le lieu idéal pour faire passer divers messages le dimanche. Le curé lit les instructions, mandements et lettres pastorales de l'évêque, les communications des seigneurs. Par eux passent les avis politiques et administratifs divers du gouverneur, du lieutenant général, à partir de 1689, de l'intendant qui communiquent ainsi avec l'ensemble des paroissiens, ils leur font partager les joies et les peines du monarque, transmettent les décisions qui les concernent.

Ces lieux ne peuvent être passifs. Au-delà des problèmes existant entre les membres du général, les paroissiens qu'ils fassent ou non partie du corps politique, se retrouvent au moins tous les dimanches à la sortie de la messe et discutent les informations qu'ils viennent de recevoir. Ces attroupements peuvent, comme lors de la révolte des bonnets rouges et du papier timbré, ou dans la crainte de disettes, provoquer des mouvements de colère, des agitations, des émeutes. Les habitants des agglomérations bretonnes cherchent à peser sur la gestion de leur cité dès lors que changent les rapports entre les couches sociales qui les habitent avec le développement du grand commerce, d'une agriculture et d'une industrie marchande aux marchés dépassant la province. De plus, au cours du XVIII^e siècle les raisons de conflit augmentent, contre les seigneurs, contre l'État et ses représentants. Certes leur refus des impositions nouvelles a échoué en 1675, mais leur rôle dans la mise en place de la capitation, des impôts annexés, plus tard des vingtièmes divers, de l'impôt en nature, leur donne les moyens non d'empêcher mais de gérer au mieux ce que l'on exige d'eux.

²⁶ AD Ille-et-Vilaine, 1 Bf, fol. 1556.

La rédaction des cahiers de doléances leur permet de s'exprimer. Outre les revendications bien connues concernant le clergé, la dîme, les impositions, ou des propositions très particulières comme l'« arrondissement » des paroisses, clocher au milieu (Clisson), et l'adhésion aux articles principaux des *Charges d'un bon citoyen de campagne*, nous voyons apparaître ici ou là les problèmes que nous avons brièvement évoqués. L'article 13 du cahier de Pont-l'Abbé pose la question de la composition du corps politique comprenant quatre bourgeois, quatre artisans, quatre laboureurs, demande avec Audierne que les juges de simple police soient élus, que la police « soit confiée aux municipalités et au corps politiques », et avec Pont-Croix souhaite l'élaboration d'un nouveau cadastre et la répartition de « toutes » les impositions par les généraux « qui peuvent mieux connaître la juste valeur des biens » (art. 20 et 21). Le statut de ville est réclamé pour Châteauneuf, Gourin, Le Faou, Pont-Croix, Rostrenen.

1036

Que signifie administrer une petite ville, une agglomération pendant la période moderne, au xviii^e siècle pour les généraux des paroisses, au-delà de ce qui échoit à toutes les paroisses ? Répondre aux besoins essentiellement fiscaux et militaires de l'État, de ceux des États qui utilisent au mieux une structure simple assez souple, responsable, facilement punissable.

UN TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ SAGIENNE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE

René Plessix

Après de nombreuses années consacrées à l'étude des courants migratoires alimentant la croissance de Bordeaux au XVIII^e siècle¹, Jean-Pierre Poussou s'est penché sur les nombreuses petites cités constituant la base de la pyramide urbaine. Le colloque qu'il réunit à Bordeaux en octobre 1985 sur le thème des « Petites villes du Moyen-Âge à nos jours » en témoigne². Le chantier ainsi ouvert, revitalisé par le colloque de Mamers de septembre 1991, la naissance de la Société d'Histoire des Petites Villes et les rencontres périodiques suivantes, demeure actif. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette brève contribution, limitée à un aspect de l'histoire de Sées au siècle des Lumières.

LA VILLE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE

Ville « ancienne et considérable » pour l'abbé Expilly³, Sées n'apparaît plus que comme une « ville ancienne » à Robert de Hesseln⁴. Son passé justifie cette dernière assertion. Capitale des gaulois *Sagii* conquise par les Romains, elle résulte, aux Temps modernes, de la réunion de trois anciens bourgs : le Bourg-l'Évêque ou cité épiscopale avec la cathédrale, le cloître des chanoines et le palais épiscopal sur l'emplacement de la cité gallo-romaine ; le Bourg-neuf ou Bourg-le-Comte, partie que les comtes d'Alençon s'étaient réservées ; le Bourg-Saint-Martin ou Bourg-l'Abbé à l'est de la ville.

La destruction, ancienne, de ses fortification ne l'empêche pas d'être soumise « à l'autorité indéfinie des gouverneurs » comme le soulignent les rédacteurs du

1 Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, Éditions de l'EHESS/J. Touzot, 1983.

2 *Les Petites villes du Moyen Âge à nos jours* (actes du colloque international de Bordeaux, 1985), dir. Jean-Pierre Poussou et Philippe Loupès, Paris/Bordeaux, Éditions du CNRS/ Presses universitaires de Bordeaux, 1987.

3 Abbé [Jean-Joseph] Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, Desaint et Saillant, 1762-1770, 6 vol.

4 Robert de Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*, Paris, Desaint, 1771, 6 vol.

cahier de doléances de 1789⁵. En revanche, dans son mémoire pour l'instruction du duc de Bourgogne l'intendant Duboulay-Favier, atténue fortement le second terme de l'appréciation de l'abbé Expilly :

Sées n'est considérable que par le siège de l'Évêché et le Chapitre, deux couvents de Bénédictins et de Cordeliers, une Officialité, une Chambre des députés et un siège d'élection dépendant de celui d'Alençon et un Grenier à sel ; la distraction de la juridiction ordinaire portée à Essay et à Meheudin, a rendu cette ville sans aucun trafic ni commerce. Il y a environ sept cens quatre vingt hommes⁶.

Il remarque bien que la fabrique de point de Venise s'y était « coulée » mais le bilan économique s'assombrit rapidement. Dès 1727, l'intendant Lallement de Lévigien souligne l'état critique de la manufacture d'étamines :

Il se fabrique à Sées des étamines qui pour l'ordinaire se consomment dans le pays et aux environs. Elles sont de laine pure. Cette manufacture a toujours été peu considérable et est aujourd'hui réduite à presque rien⁷.

1038

La tannerie, autre activité de la ville, périlite également : à la veille de la Révolution ne subsistent que quelques tanneurs « qui en général font peu de commerce »⁸. En revanche, Sées conserve des fonctions de commandement importantes : d'une part, comme capitale religieuse, avec l'évêque, le chapitre cathédral – le nombre des chanoines demeure, il est vrai, incertain –, le riche séminaire⁹ – il est tenu par les Eudistes depuis 1744 – et les communautés religieuses ; d'autre part, comme petite capitale judiciaire, avec pas moins de neuf sièges de juridictions et un siège de police, soit, à n'en pas douter, une douzaine d'avocats et de procureurs. Toutefois, du fait de la rareté et de l'imprécision des sources, il est difficile de mesurer avec précision les effets de cette prééminence urbaine.

5 *Cahiers de doléances des villes, bourgs et paroisses du bailliage d'Alençon en 1789*, éd. Louis Duval, Alençon, Impr. de F. Guy, 1887.

6 *État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, éd. Louis Duval, Alençon, Loyer-Fontaine, 1890, p. 175.

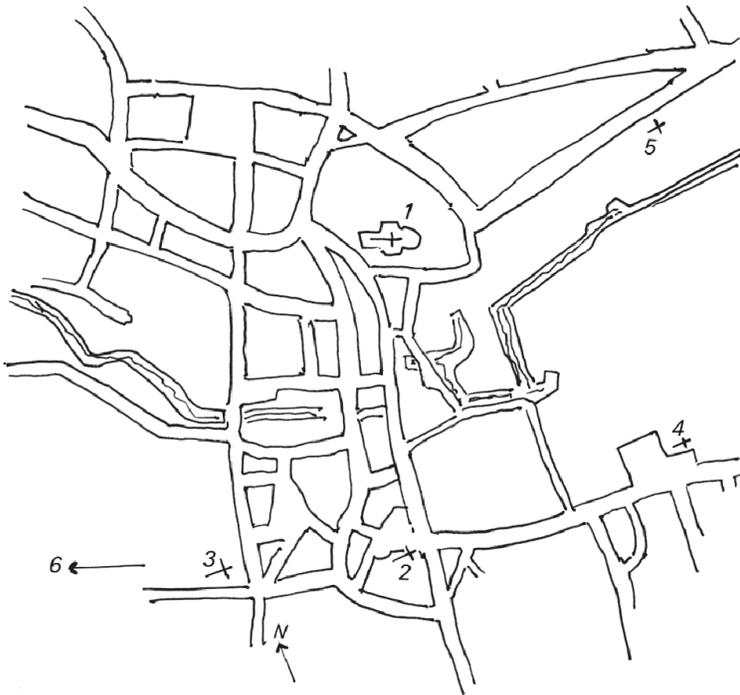
7 Louis Duval, « Lallement de Lévigien, intendant d'Alençon. Son mémoire sur la généralité d'Alençon en 1727 », *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1910, p. 133-236.

8 *Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de la moyenne Normandie et du Perche, généralité d'Alençon, tenue à Lisieux, dans l'hôtel de ville, aux mois de novembre et décembre 1787*, Lisieux, s.d., p. 281.

9 Archives départementales de l'Orne [désormais AD Orne], C 1055. Quand, le 27 mai 1786, le supérieur et le directeur protestent contre la taxe de 195 livres 14 sols 2 deniers qu'ils doivent acquitter pour leur contribution à la réfection du pavé de la ville, le syndic Cosnard Préville répond : « outre les biens qu'ils afferment dans la paroisse, leurs jardins, leur enclos, en un mot tous les bâtiments du séminaire valent plus de dix maisons comme la plus considérable de la paroisse ».

Cité épiscopale depuis le IV^e siècle, la ville compte cinq paroisses au XVIII^e siècle : Saint-Gervais, la cathédrale reconstruite au XII^e siècle dans sa forme actuelle, après quatre destructions successives ; Saint-Germain, dite également *Saint-Germain du marché*, qui, avec l'église Saint-Laurent du bourg voisin, ne constitue qu'une paroisse, ce qui donne aux habitants de ce dernier la possibilité de fréquenter le marché urbain sans être soumis à l'octroi ; Saint-Pierre, enfermée dans une forteresse d'où son nom de *Saint-Pierre du château* ; Notre-Dame de-la-Place ; enfin, Saint-Ouen¹⁰.

Carte 1. Localisation des églises de Sées au XVIII^e siècle sur un plan moderne simplifié



Carte 1. Localisation des églises de Sées au XVIII^e siècle sur un plan moderne simplifié

Légende : 1 : cathédrale Saint-Gervais – 2 : église Saint-Pierre – 3 : église Saint-Germain
4 : église Notre-Dame-de-La-Place – 5 : église Saint-Ouen – 6 : vers l'église Saint-Laurent

Le recensement de 1774 révèle l'importance démographique respective des différentes paroisses de la ville.

¹⁰ Que M. l'abbé Bernard Annic, qui m'a permis de situer les paroisses disparues, trouve ici l'expression de ma gratitude.

Tableau 1. La population de Sées en 1774

Paroisse	Dénombrement			Total
	feux	hommes et garçons	femmes et filles	
Notre-Dame-de-La-Place	216	450	460	910
Saint-Germain	92	202	221	423
Saint-Ouen	95	220	209	429
Saint-Gervais	501	974	1030	2 004
Saint-Pierre	287	547	661	1 208
Ensemble	1 191	2 393	2 581	4 974

LE RÔLE DE CAPITATION DE 1768

1040

Pour approcher les structures socio-économiques de cette petite ville, les archives ne conservent que deux rôles de capitation¹¹. Sans s'attarder sur cette source peu originale, il convient d'en rappeler les limites. Elle ne concerne que la population fiscale, excluant, en haut de l'échelle sociale, les privilégiés, et en bas, les pauvres, bien que cinq individus soient inscrits sur les rôles avec la mention *néant*. Les qualifications professionnelles, outre qu'elles ne portent que sur le chef de famille – elles ignorent donc le travail féminin, bien que la place des femmes soit loin d'être négligeable dans certains secteurs –, s'avèrent très lacunaires : le quart seulement (25,9 %) des contribuables en bénéficie¹².

Tableau 2. Nombre de capités et niveau de la capitation dans les cinq paroisses sagiennes en 1768

Paroisse	Nombre de cotes	Capitation			
		Totale		Moyenne	
		livres	sols	livres	sols
Notre-Dame-de-La-Place	329	569	13	2	15
Saint-Germain	144	556	17	3	17
Saint-Ouen	180	492	5	2	15
Saint-Gervais	451	1 284	4	2	17
Saint-Pierre	308	702	9	2	6
Ensemble	1 412	3 605	8	2	11

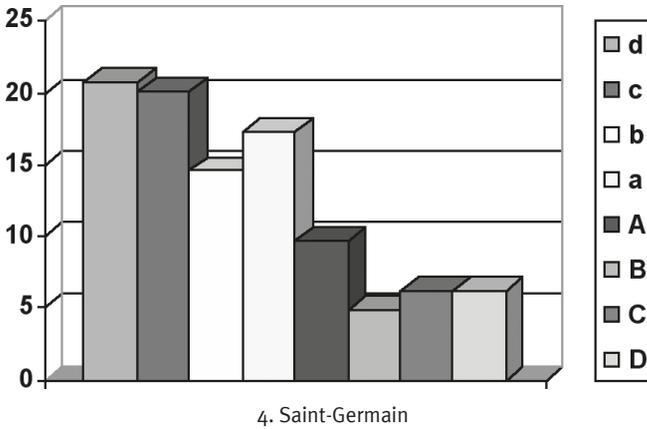
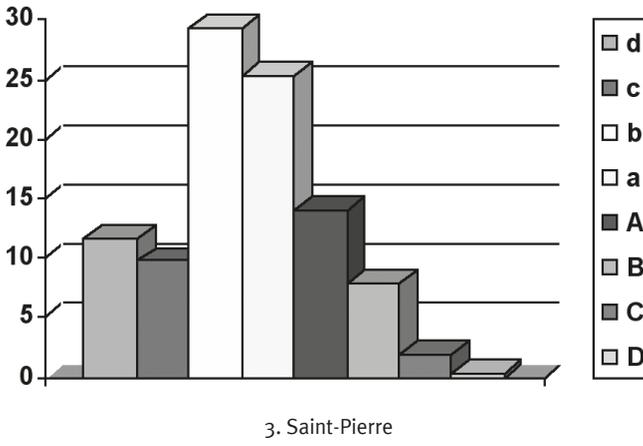
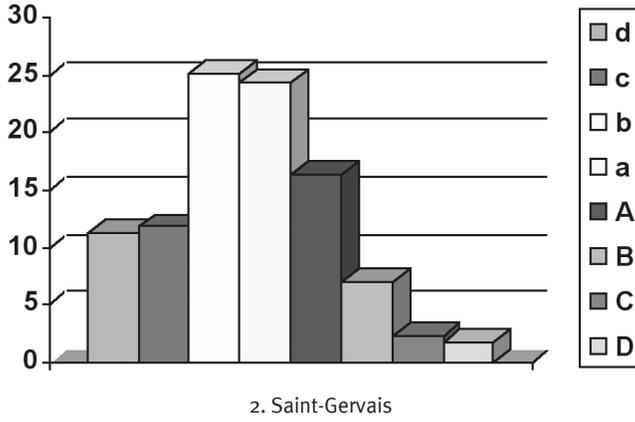
¹¹ AD Orne, C 282, rôles pour 1766 et 1768.

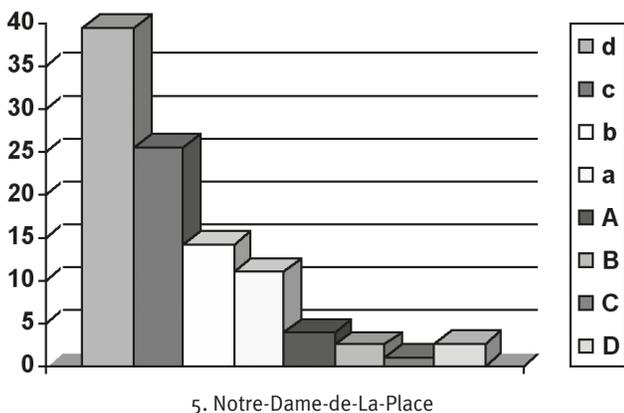
¹² Respectivement 17,2 % dans la paroisse Saint-Pierre, 24 % à Saint-Ouen, 27,7 % à Saint-Germain, 27,9 % à Notre-Dame-de-la-Place et 30,6 % à Saint-Gervais. Une tentative pour obtenir une image avec les actes de mariage s'est également révélée vaine : seuls 18,75 % des mariages mentionnent la profession de l'époux à Notre-Dame-de-la-Place en 1750 et 1754 ; 17,9 % à Saint-Ouen entre 1750 et 1759...

Les rôles de 1768 peuvent être comparés aux données du recensement, il est vrai postérieur, de 1774. L'impôt touche, dans l'ensemble, 28,38 % de la population, mais avec des variations sensibles selon les paroisses : il frappe ainsi 22,50 % des habitants de la paroisse Saint-Gervais – autrement dit du quartier de la cathédrale où résident bien des clercs privilégiés – et 25,49 % de ceux de celle de Saint-Pierre, mais 34,04 % de ceux de Saint-Germain, 36,15 % de ceux de Notre-Dame-de-La-Place et 41,95 % de ceux de Saint-Ouen. Par ailleurs, Notre-Dame-de-La-Place avec 23,30 % des cotes et Saint-Pierre, avec 21,81 %, n'acquittent respectivement que 15,79 % et 19,48 % de l'impôt, les trois autres paroisses, qui totalisent un peu plus de la moitié (54,87 %) des contribuables en assurant 64,70 %. Cette inégalité, reflet d'une différence de niveau social entre les quartiers, se retrouve évidemment dans les écarts entre les paroisses où la moyenne de l'imposition oscille entre 2 livres 6 sols à Saint-Pierre et 3 livres 17 sols à Saint-Germain. De même, le taux moyen d'imposition : 2 livres 11 sols par contribuable recouvre des écarts importants, entre la cote minimum de 3 sols et les contributions les plus fortes que sont celles de la veuve Alexandre Langlois taxée à 58 livres 4 sols, des frères Pierre et Jacques Daniel, laboureurs de la paroisse Saint-Ouen imposés ensemble à 70 livres 10 sols ou de l'avocat Gondouin, de la paroisse Saint-Gervais, taxé à 48 livres.

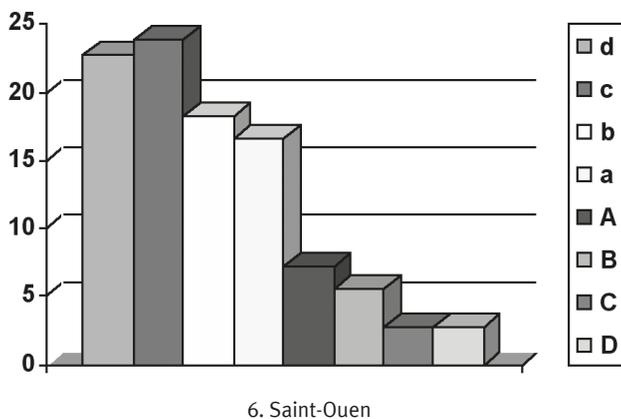
Un classement de la société sagienne peut être effectué en utilisant la présentation exposée par Jacques Dupâquier¹³ : les contribuables sont regroupés en huit classes articulées autour de la contribution moyenne selon une progression ou une régression géométrique. Selon ce procédé, on distingue les contributions valant de la moyenne à deux fois la moyenne (A), de deux à quatre fois la moyenne (B), de quatre à huit fois la moyenne (C) et plus de huit fois la moyenne (D) ; inversement, on distingue les contributions se situant entre la moyenne et sa moitié (a), entre la moitié et le quart (b), entre le quart et le huitième (c), au-dessous du huitième (d).

13 J. Dupâquier, « Des rôles de taille à l'histoire de la société rurale à la fin de l'Ancien Régime », *Actes du 88^{ème} Congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1963. Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Imprimerie nationale, 1964 ; *id.*, « Problèmes de mesure et de représentation graphique en histoire sociale », *Actes du 89^{ème} Congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1964. Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Imprimerie nationale, 1965.





1044



L'examen par paroisse met en évidence l'opposition entre les quartiers riches et les quartiers pauvres de la ville. Avec 51,95 % de riches, d'aisés et de foyers dans une honnête aisance (a-D), Saint-Gervais apparaît comme la paroisse la plus huppée de la ville suivie de près par Saint-Pierre qui compte encore près de la moitié (49,33 %) de ses habitants dans ces catégories. Paroisses centrales, elles concentrent certainement une bonne partie de la bourgeoisie de robe et du commerce de qualité. Saint-Germain, voisine des halles et du marché, occupe une position intermédiaire avec 44,45 % des siens dans la même situation. À l'inverse, plus éloignées du centre, Saint-Ouen et Notre-Dame-de-La-Place rassemblent une majorité de gênés ou de pauvres.

QUELQUES APERÇUS SUR LA HIÉRARCHIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Les rôles de capitation offrent des bribes d'information sur la hiérarchie socio-professionnelle et les différences paroissiales à cet égard.

Titulaires d'offices et membres des professions libérales

Les rôles ne mentionnent que quatorze représentants de ces professions : trois apothicaires, un médecin et un chirurgien, un huissier et deux notaires, un procureur du roi et un avocat, un maître de poste et un commis à la poste, un fermier d'octroi, un garde étalon. Neuf résident dans la paroisse Saint-Gervais, quatre dans celle dédiée à Saint-Pierre, le garde étalon vivant à Saint-Ouen. Cinq se situent en aA : un apothicaire, l'huissier et le médecin en a, le chirurgien et un notaire en A. Sept en BC : deux apothicaires, le procureur, le maître et le commis à la poste en B, un notaire et le fermier d'octroi en C. Enfin deux en D : l'avocat et le garde étalon.

Artisanat et ouvriers, textile et commerce

Les rôles ne portent que 177 mentions professionnelles concernant des métiers urbains, ce qui signifie que ces renseignements se révèlent très insuffisants. Par ailleurs, les rédacteurs ne distinguent jamais les artisans patrons des ouvriers, pas plus qu'ils ne précisent la spécialité des marchands. Dans ces conditions, obtenir une vision même approximative de l'importance des différentes professions dans la cité et de leur place dans sa hiérarchie sociale demeure impossible. Tout au plus peut-on souligner que quinze des vingt-deux « marchands », catégorie bien floue il est vrai, demeurent dans la paroisse Saint-Gervais et trois dans la paroisse Saint-Pierre. Même remarque pour les commerçants (boulangers, bouchers ou cabaretiers notamment), dont huit résident sur Saint-Gervais. Parmi eux se rencontrent un pauvre et des riches : le plus aisé, le marchand tanneur Pierre Pichon, paroissien de Saint-Gervais, paie 49 livres de capitation. Parmi les plus aisés dont les rôles fournissent la spécialité figurent le cabaretier Jean Ragaine, de la même paroisse, taxé 17 livres 16 sols et son confrère Louis Fromond, de Saint-Pierre, 9 livres 12 sols ; le chandelier Louis-Robert Levain, 8 livres 14 sols ; le boulanger Tomas Hommey, 5 livres 10 sols, de la même paroisse ; le fournier Jacques Postel, de Saint-Gervais.

Tableau 4. La ventilation, par classe de contribution, des professions urbaines mentionnées dans les rôles de la capitation de Sées de 1768

	d	c	b	a	A	B	C	D
Artisanat	15	22	28	33	20	7		
Textile	1		2	9	4			
Alimentation			2	4	6	2	1	
Marchands	1		2	4	8	3	2	1
Ensemble	17	22	34	50	38	12	3	1

Journaliers, valets et servantes

Les trente deux journaliers imposés comme tels apparaissent comme de pauvres gens. Douze, en d, paient moins de 6 sols ; six, en c, de 6 à 12. Trois seulement jouissent d'une certaine qualité de vie.

Les rôles paroissiaux mentionnent huit valets et quarante et une servantes. Vingt-sept, soit plus de la moitié – fort probablement domestiques des chanoines dont, si l'hypothèse s'avère exacte, dix-neuf emploient une servante et quatre un valet et une servante –, se rencontrent dans la paroisse Saint-Gervais et seize dans la paroisse Saint-Pierre où le sieur Loisel et l'hôtel du Cheval Blanc emploient valet et servante. Les cinq derniers, dont le valet du curé et celui du meunier Duval vivent dans la paroisse Saint-Ouen. Tous, célibataires semblent-ils et logés par leur employeur, acquittent la même taxe d'1 livre 4 sols qui les situe dans la catégorie b.

1046 Faut-il placer ici les deux cuisiniers Jacques Pasqua et Louis Mériel, imposés respectivement à 1 livre 10 sols et 5 livres, et le portier Charles Ledrulle à 1 livre 18 sols, tous de la paroisse Saint-Gervais ?

Les hommes de la terre

Jardiniers et bergers, bêcheurs et laboureurs appartiennent incontestablement au monde de la terre. Que dire des deux premières catégories ? Quatre, dont Nicolas Lamier, le plus imposé avec une contribution de 8 livres 2 sols – ce qui permet peut-être de l'assimiler à un maraîcher –, vivent sur la paroisse Saint-Gervais ; un, Lesueur, taxé 5 livres 14 sols, sur Saint-Pierre et un, le pauvre Jean Douet, imposé 7 sols, sur Notre-Dame-de-La-Place. De même que son collègue de Saint-Gervais, qui ne paie qu'un sol de plus, il retourne certainement la terre des autres. Les deux derniers paraissent plus aisés. Les deux bergers de Notre-Dame figurent également, faut-il s'en étonner, parmi les plus pauvres.

Tableau 5. La ventilation par paroisse et par classe de contribution des hommes de la terre mentionnés dans les rôles de la capitation de Sées de 1768

	St-Gervais	St-Pierre	St-Germain	N.-D. de-La-Place	St-Ouen	Total
d				2		2
c	1			3		4
b	4		3	2	1	10
a	3		1	2		6
A	3				3	6
B	2	1	1	1		5
C	1	1	1			3
D			2			2
Total	14	2	8	10	4	38

Les rôles portent treize laboureurs. Tous, en dehors de quatre habitants Saint-Gervais, se situent en A et au-delà, autrement dit sont plus ou moins riches.

Sans doute tirent-ils l'essentiel de leurs revenus de la vente de leurs récoltes aux Sagiens. Six des trente et un bêcheurs portés sur les rôles (deux sur Notre-Dame et quatre sur Saint-Gervais) vivent dans la gêne, deux atteignent l'aisance, la majorité bénéficie, au moins en année « normale », d'une honnête qualité de vie.

Restent les fermiers et « faisant valoir ». Certains, les plus pauvres, se bornent sans doute à exploiter eux-mêmes quelques « acres » ou « verges » de terre¹⁴. D'autres afferment des terres pour compléter leurs revenus, il en va ainsi du curé de Notre-Dame-de-La-Place imposé 4 livres 6 sols pour les différentes pièces de terre qu'il « fait valoir ». Les plus riches prennent manifestement à ferme des biens plus ou moins importants qu'ils relouent et à ce titre doivent figurer parmi les « rentiers » du sol.

Tableau 6. La ventilation par paroisse et par classe de contribution des « fermiers » et « faisant valoir » mentionnés dans les rôles de la capitation de Sées de 1768

	St-Gervais	St-Pierre	St-Germain	N.-D. de-La-Place	St-Ouen	Total
d						
c		1				1
b		5		3		8
a	7	5		12		24
A	3	2		6	10	21
B	2		1	4	2	9
C	1		1	2	2	6
D	2		1	7	5	15
Total	15	13	3	34	19	84

La situation des veuves

Bien qu'aucun rapport n'existe avec ce qui précède, il convient de remarquer que la ville compte 206 veuves représentant 14,6 % des contribuables. Leur situation déplorable apparaît aussitôt : 28,64 % vivent dans la pauvreté (en d), 40,28 % dans la gêne (20,87 % en c et 19,41 % en b). À l'autre extrémité de l'échelle sociale une infime minorité (3,39 %) connaissent la richesse. Entre les deux, moins du quart (22,8 %) bénéficient d'une situation convenable, 4,92 % d'une certaine aisance.

Mal renseigné par les rédacteurs des rôles, ce document témoin ne peut en dire plus. Toutefois, son témoignage recoupe celui de l'investissement immobilier interrogé par Gérard Béaur¹⁵. La bourgeoisie se concentre surtout dans les

14 La verge équivaut à un quart d'arpent ou 0,172 hectare ; l'acre est une vieille mesure agraire usitée dans le nord de la France, mais dont la contenance varie beaucoup. Ici, celui qui fait valoir 5 verges doit autant d'impôt que celui qui fait valoir 2 acres.

15 Gérard Béaur, « L'investissement immobilier dans une petite ville : Sées à la fin de l'Ancien Régime », R. Plessix et J.-P. Poussou (dir.), dans *Les Petites Villes françaises du XVIII^e au XX^e siècle* (actes du colloque de Mamers, 1991), Mamers, [Société d'Histoire des Petites

paroisses Saint-Gervais, où il rencontre également la noblesse, et Saint-Pierre, sans désertier Saint-Germain ; les classes populaires urbaines et évidemment rurales vivent surtout à Notre-Dame-de-La-Place et à Saint-Ouen et constituent une bonne moitié (55,55 %) de la population de Saint-Germain. Ainsi, malgré de larges taches blanches, ce tableau donne une ébauche de la personnalité de Sées. Elle ne peut prétendre à la représentativité.

MONTESQUIEU ET LA FASCINATION DES VILLES ITALIENNES

Laurent Versini

Voltaire ou Rousseau ne décrivent guère les villes qu'ils traversent ; Voltaire n'a pas d'yeux pour Berlin ou Sans-Souci ou Genève, seulement pour le Léman. Le rustique Jean-Jacques est le poète de la route ou déjà l'homme aux semelles de vent qui ne voit dans les villes que le stupre de nouvelles Babylones. Diderot, lui, est un citadin qui n'est heureux que lorsqu'il sent le pavé de Paris sous ses pieds¹, qui a su voir, comme Montesquieu et Voltaire, le grouillement productif des villes hollandaises et faire de la Bourse le temple du capitalisme mercantile naissant et de l'entente entre les communautés et les confessions ; mais aucun des trois n'a fait le voyage d'Italie que Diderot rêvait d'accomplir avec Grimm. Rien de comparable chez eux à l'étude de démographe, de sociologue, d'urbaniste, d'économiste et de critique d'art à laquelle, mû par des curiosités qu'il partage avec son compatriote Montaigne, Montesquieu s'enchantait de se livrer en découvrant les villes italiennes où il fait les mêmes promenades que Stendhal dans « Rome, Naples et Florence » un siècle plus tard.

Montesquieu a très soigneusement et passionnément étudié les villes italiennes. Il prend le temps de les voir de près. Au cours de son « Grand Tour » parcouru à l'envers, il séjourne deux mois à Venise en août-septembre 1728, à Milan du 24 septembre au 16 octobre, à Turin du 23 octobre au 5 novembre, du 9 au 20 novembre à Gênes, du 1^{er} décembre au 15 janvier 1729 à Florence, trois mois à Rome du 19 janvier au 18 avril, à Naples du 25 avril au 6 mai – « il faut six mois pour voir Rome, on peut voir Naples en deux minutes » (1768²), de nouveau deux mois à Rome du 9 mai au 4 juillet 1729. À Florence, il va tous les matins pendant un mois à la Galerie du grand-duc (les actuelles Offices), dont il nous laisse un véritable catalogue des antiques et des tableaux comparable à

¹ Voir Laurent Versini, « Diderot piéton de Paris », *Travaux de littérature*, XIII, 2000, p. 177-194.

² Les *Voyages* de Montesquieu sont cités d'après les *Œuvres complètes*, éd. André Masson, Paris, Nagel, 1950-1955, 3 vol., t. II, 1953, avec la seule indication de la page.

un *Salon* de Diderot, ou au palais Pitti³. Il aime repasser là où il est passé pour vérifier ses impressions, très différentes la deuxième fois : la peinture le déçoit à Vérone sur le chemin du retour (1229), inversement la noblesse et la simplicité de la chapelle des Médicis à San Lorenzo de Florence ne lui apparaît que lors d'une seconde visite (1091 et 1344). Il mesure de son pas ou de ses empans les dimensions des édifices (1017, 1022...) et l'inclinaison de la tour de Pise, qui ne tombera pas, son centre de gravité étant à l'intérieur du cercle de sustentation (1069), note que le sol s'est exhaussé depuis l'Antiquité de 20 à 30 pieds à Vérone (1022) comme à Rome (1138).

1050

En découvrant une ville inconnue, Montesquieu éprouve le besoin, avec ce sens de la totalité que lui reconnaît Hegel, de saisir « le tout ensemble » dans une vision panoramique, et de rendre son site et sa situation : « Quand j'arrive dans une ville, je vais toujours sur le plus haut clocher ou la plus haute tour, pour voir le tout ensemble avant de voir les parties, et en la quittant je fais de même pour fixer mes idées » (1102). C'est ce qui se produit à Venise, Rome, Gênes ou Naples : « il n'y a rien de si beau que de voir Venise du haut du clocher de Saint-Marc » (1027). À Rome, il monte au sommet du Capitole, à l'église des Cordeliers d'Ara Coeli d'où « on voit tout Rome bien à son aise » (1134) et à la Trinité-du-Mont pour voir le panorama depuis le Pincio (1102). Gênes « vue de la mer est très belle. La mer entre dans la terre et fait un arc » (1052). « Rien n'est plus beau que la situation de Naples dans un golfe qui tient la moitié d'un cercle », « elle est en amphithéâtre sur la mer, mais un amphithéâtre profond », le mont Vésuve d'un côté et « les deux côtés de la mer » font « un spectacle charmant » (1156). Le port de La Spezia, avec ses quinze milles de tour et ses deux ouvertures, « est une des choses les plus admirables qu'il y ait à voir en Italie » (1062). « Mantoue est une seconde Venise » entourée de trois lacs (1225). Pise avec ses quais de pierre ressemble à Paris et un de ses trois ponts au Pont royal (1068). Turin est « le plus beau village du monde » (1045).

Commençant donc tout naturellement par la situation de la ville, il note par exemple que Venise est « entourée, à droite et à gauche, par la puissance de l'empereur » qui, avec « peu de marine », peut la bloquer (979), d'autant plus facilement que « les lagunes se remplissent », la mer se retirant depuis dix ans (982, 991). Il continue par le site, accompagnant la description de ceux de Mantoue ou de La Spezia de croquis et insistant toujours sur les fortifications dont l'art est né en Italie. Les forteresses de Naples et de Livourne sont trop importantes et trop coûteuses en garnisons (1030, 1076) ; Novare est « en état de défense » (1051), le port de Finale a été fortifié « avec tant de soin » par le roi d'Espagne pour donner un débouché à son Milanais et assurer la

3 Lettre à Mme de Lambert, 26 décembre 1728.

communication avec Naples, que les Génois, l'ayant acheté, l'ont démoli pour éviter un retour de l'ennemi (1059). La fortification de Lucques est « bonne » (1065), la forteresse de Pise « n'est pas grand-chose » (1071), Gaëte est « une péninsule assez bien fortifiée » sur son rocher « à peu près comme Gibraltar » (1165) ; Ancône est située « sur un rocher haut et escarpé » et « assez bien fortifiée » (1195) ; la fortification de Parme est « en bon état » (1218), à Vérone deux châteaux « peuvent battre commodément la ville » (1229), mais Mantoue n'a qu'une forteresse insuffisante (1225) : on n'est pas encore à l'époque du fameux quadrilatère Peschiera-Vérone-Mantoue-Legnago qui sera à la fin du siècle le principal point d'appui des Autrichiens en Lombardo-Vénétie.

Le Bordelais qui expédie ses tonneaux en Angleterre est très attentif aux qualités des ports : Gênes a beau être protégée par deux môles, ils ne rétrécissent pas assez la rade, les bateaux chassent sur leurs ancrs (1057), c'est un « beau et mauvais port » (1087), Savone aussi est un « mauvais petit port » (1057), Vado est « cent fois meilleur » que les deux précédents, « très profond » et bien protégé (1058). Finale n'est pas un port mais « une plage où aucun vaisseau ne peut aborder » (*ibid.*). Le plus beau et le plus sûr est le port ou plutôt le golfe de La Spezia (1062). Celui de Livourne est sûr mais trop exposé aux vents (1074). À Venise les vaisseaux ne peuvent plus entrer à marée basse (990). Ancône, port « tout artificiel » bâti par adrien, est toujours bien protégé des attaques par la montagne et le fort et du vent par le môle antique (1195-1196). À Naples, « les vaisseaux ne sont pas en sûreté dans le port », mais les galères le sont dans la darse (1151). On n'imaginerait pas l'auteur des *Lettres persanes* aussi compétent en matière de poliorcétique et de limnologie.

Après la situation et le site, Montesquieu poursuit toujours par des indications très précises sur la population des villes : en 1728, Naples a 300 000 habitants (le vice-roi prétend 500 000 [1160]), Rome 144 000 (1118), Venise 140 000 (1002), Gênes 80 à 100 000 (1306), Florence 80 000 (1083), Bologne 70 à 80 000 (1210, 1132), Vérone 60 000 mais Montesquieu estime le chiffre exagéré (1024), Turin 50 000 dit-on, « mais je suis persuadé qu'il n'y en a pas 40 000 » (1046), Livourne 45 000 (1084) ou 40 000 (1073), Parme de 35 à 40 000 (1217), Plaisance, environ 30 000 (*ibid.*), Ferrare 28 000 (1200), Modène 25 000 (*ibid.*), Lucques 22 000 (1064), Mantoue 15 ou 16 000 (1226), Pise de même (1071), Reggio 12 500 (1217), Ancône de 11 à 12 000 (1195). Montesquieu propose aussi des décomptes plus fins : à Venise il y a « 2 400 nobles environ, en comptant les enfants ; mais 12 à 1 500 seulement au Grand Conseil » (982), et « depuis vingt ans, 10 000 p... de moins » à cause de « l'affreuse diminution des étrangers », due à l'ouverture d'opéras « presque partout » et au progrès de la corruption et des maladies dans la ville des Doges (980).

Montesquieu, qui, comme beaucoup de ses contemporains – dont Voltaire mais non Diderot –, a, à la suite de Vossius, la hantise de la dépopulation, note toujours soigneusement les déficits des villes : Padoue est « presque déserte », l'université est tombée de 3 000 à 300 étudiants par suite de l'établissement d'universités dans toute l'Italie et surtout à Venise (1016), Cività Vecchia est tombée à 5 ou 600 habitants par suite du « mauvais air » mais remonte à 5 ou 6 000 (1198) et croîtra encore « parce qu'il y a la forteresse et les galères » (1181) ; Porto et Ostie aussi sont « détruits par le mauvais air » (1122). Pise, « peu peuplée », a « les restes d'une ville qui l'a beaucoup été autrefois » (1068). Mantoue, sous l'effet de la domination impériale, a perdu plus de la moitié de sa population, Savone n'a plus que 8 ou 10 000 âmes contre 40 000 parce que les Génois ont comblé son port en y coulant des vaisseaux : il est devenu « terre ferme et plein de maisons » (1311). Alexandrie, dans le Piémont, « est une grande ville, mais peu peuplée » (1051). « À Anacapri il y a les deux tiers femmes, un tiers d'hommes. À Capri, c'est égal. La raison, c'est que ceux d'Anacapri envoient des enfants mâles, dès l'âge de dix à douze ans, à Naples et ailleurs, travailler de quelque art ou manufacture, et les filles restent » (1165). Les environs de Naples sont dépeuplés par rapport à l'Antiquité où le golfe était « plein de villes et de maisons de plaisance » comme à Baïes où il n'y a plus que des ruines, seule subsiste Pouzzoles (1156). La raison en est la malaria plus que le Vésuve. De même pour les environs de Rome : la Rome antique avait annexé les petites villes voisines, mais les riches Romains ont remplacé les terres cultivées par des maisons de campagne et de plaisir ; après leur disparition, les terres ne sont pas revenues à l'agriculture. Montesquieu note le même phénomène autour du Paris contemporain entouré des folies des seigneurs et des financiers (1121). Le « mauvais pays » de Gênes, peu fertile avec ses montagnes pelées qui ne portent que des châtaigniers, est pourtant « très peuplé » : c'est « un effet de la liberté », prononce Montesquieu (1151) en découvrant la loi que formulera *L'Esprit des lois* : « les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité mais de leur liberté »⁴.

La dépopulation est accélérée par le « mauvais air » généré par la densité même de la population : ainsi de la côte occidentale de l'Italie, très peuplée du temps des Romains, qui négligeaient la côte adriatique comme malsaine ; « aujourd'hui c'est tout le contraire », la côte est, Marche d'Ancône, Pays d'Urbin, Romagne, est très peuplée et jalonnée de « bonnes villes » de 8 à 12 000 habitants, Sinigaglia, Fano, Pesaro, Rimini, Cervia, Ravenna, Forli, Imola... (1198) ; en Romagne, on trouve « à toutes les postes une belle ville, bien bâtie, bien percée ; toutes, une belle place » (1201). La campagne romaine au contraire est vide, un mouvement

⁴ *Lois*, XXIII, 3.

de bascule rendant inhabitables, en raison des exhalaisons des respirations, les zones naguère très peuplées. « Quelque jour, Paris et Londres seront de même » (1168). Il y a certes de rares exceptions : Livourne, profitant du gouvernement éclairé des Médicis, a gagné 15 000 habitants depuis vingt ans, Rome est en accroissement régulier : 80 000 sous Léon X au début du XVI^e siècle, 110 à 120 000 autour de 1675, 144 000 en 1728 : on se réfugie sous la protection du pape pendant les guerres (1118).

Le remède contre la malaria est de se replier dans les villes, parce que leurs bâtiments empêchent le soleil de donner toujours au même endroit et que l'air est purifié par le feu des cheminées (1186). En bon adepte de l'urbanisme des Lumières, Montesquieu accorde une grande importance à la largeur des rues et à la multiplication des fontaines qui assurent la salubrité : il note à Turin que la capitale des ducs de Savoie vient d'être agrandie de quartiers « tirés au cordeau » (1036-1037) où « les rues sont larges » (1046). Exemple-roi de cet urbanisme, Livourne a des rues « larges, droites, bien percées » (1073) ; les derniers Médicis y ont fait « de si grands et beaux ouvrages », « une ville florissante et un beau port » (1075). Avant même de l'avoir vue, Montesquieu savait et faisait dire à Usbek que cette « ville nouvelle » était le « témoignage du génie des ducs de Toscane qui ont fait d'un village marécageux la ville d'Italie la plus florissante »⁵. Rimini est une « belle ville » avec « des rues grandes et bien percées; deux belles places, et très grandes » (1199), Reggio est « assez joli. Les rues sont plus larges qu'à Modène, et il y a plus d'air » (1217) ; Parme a des « rues belles, larges, vastes, grandes » (1218). Inversement celles de Gênes sont « étroites et obscures » (1310).

Le déplacement du centre de gravité des cités n'échappe pas au sociologue et à l'historien des villes : celui de Rome a glissé à partir du XIV^e siècle du quartier des Monts (Capitole, Palatin, Aventin) vers le Vatican, parce que les papes, de retour d'Avignon, trouvèrent leur palais du Latran ruiné et se retranchèrent dans le Mausolée d'Adrien et au Vatican (1139⁶). C'est à partir de ce moment que le champ de Mars s'est peuplé (1103). Il fallut irriguer les nouveaux quartiers, ce que Sixte Quint et Paul V au début du XVII^e siècle ont obtenu en faisant venir l'eau des Quatre-Fontaines et du lac Braciano (1129-1130). Montesquieu admire ces fontaines dont le « grand nombre » donne de la « fraîcheur » (1110). « Pour orner Paris, il faudrait y faire des fontaines comme à Rome : une, à la descente du Pont-Neuf avec une place ; une autre à l'autre bout » (1140). Dans le même esprit, Montesquieu s'intéresse aux systèmes de tri et d'évacuation des

5 *Lettre persane* XXIII.

6 Même remarque dans ses *Réflexions sur les habitants de Rome* [1732], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., t. III, 1955, p. 358.

immondices grâce au courant des rivières et à la pesanteur, à Rome (1140) ou à Mantoue (1227), et au dragage des ports à Venise (987), à Livourne (1074) ou Ancône (1195).

L'économiste, renseigné notamment par le consul de France à Venise Le Blanc, note soigneusement les revenus de chaque ville : 14 millions de livres de France pour Venise ; 7 ou 8 pour Gênes – mais les Génois sont très endettés – ; 7,5 pour Florence – les Médicis ont inventé l'impôt sur le revenu fixé à 0,5 %, mais le duc actuel Jean-Gaston l'a supprimé – ; le duc de Parme reçoit 2 millions de Parme et 5 de Plaisance ; le pape, entre 2,7 millions (1184) et 3 (1109) d'écus romains, soit environ 12 millions de livres de France ; Naples, du temps des Espagnols, avait un revenu de 24,5 millions de livres de France mais avec 20 millions de dettes. L'empereur a augmenté les impôts de 3,5 millions, d'où la misère du peuple : il y a à Naples 50 à 60 000 « *lazzi* qui n'ont rien dans le monde », « ne sont point vêtus, n'ayant qu'une culotte » (1160-1161). Cette misère et la paresse des Napolitains contribuent à peupler la ville de Naples où ils cherchent des aumônes auprès des couvents qui sont « très riches » (1156), les Véronais aussi sont pauvres, mendiants et voleurs (1023), les Romains, fripons et brigands (1100) : « Rome nouvelle vend pièce à pièce l'ancienne » (1139), statues, tableaux, médailles. À Modène, où le peuple est accablé d'impôts, on ne peut changer une pièce sans être trompé, à Bologne où il est à son aise, la bonne foi règne : « il n'y a pourtant que deux postes de différence » (1215). L'échec économique de ces monarchies absolues et aristocraties est général, à l'exception toujours de Florence. Dans les villes la misère règne derrière les belles façades : dans les palais italiens, à Venise, à Rome, à Gênes..., « un seul domestique dedans, et point d'entretien », les étages d'en bas sont des magasins pour les marchandises, il n'y a point de lumière (1308).

1054

Montesquieu étudie avec compétence les courants commerciaux :

Venise est plus propre pour le commerce d'Italie que Gênes, Livourne et autres villes, parce que, dans les autres villes, il faut porter les marchandises par terre, soit pour l'Italie, soit pour l'Allemagne, au lieu qu'à Venise on les transporte partout par le Pô, qui traverse l'Italie, et l'Adige, qui monte vers l'Allemagne : ce qui épargne bien des frais (995).

Le commerce avec l'Angleterre « n'est pas grand-chose », mais Venise est menacée pour le Levant par Livourne : ce port moderne évite aux marchands les frais de douane et les retards considérables de Venise où les convois sont peu fréquents ; elle a aussi pour rivale Sinigaglia et sa foire au sud, dans le duché d'Urbin (au pape), où l'on ne subit ni droits ni vexations (1197). De plus, la France fait courir contre les vaisseaux des Vénitiens (1012) qui n'ont plus d'alliés (1016) : bref, ce qui reste d'activité économique à la ville des doges est paradoxalement

terrestre. Florence aussi voit son commerce détourné par Livourne (1088). Celui de Gênes « est très grand avec la France, l'Espagne et l'Angleterre » (1052), elle a ruiné Genève en détournant les draps d'Angleterre (*ibid.*). Les Génois ont leurs fonds à la banque de Saint-Georges, fondée en 1407, dont Montesquieu voit très pertinemment le rôle capital : à l'origine mont-de-piété (1059), elle fédère les « monts » (*monti*) italiens et assure tous les services bancaires, virements et prêts à tous les États italiens (1053), fournissant aussi le sel qu'elle taxe à 2 écus par mesure (1059). Frappées de trop de droits par la Savoie, les marchandises françaises, des étoffes surtout, ont d'abord passé par le Simplon pour arriver à Milan par les lacs Majeur et de Côme. Mais les Milanais les ayant taxées à leur tour, elles passent par Gênes d'où elles se répandent par toute l'Italie en transitant par Plaisance (1220). Pour éviter les entraves des droits d'entrée et de sortie qui existent même entre les différentes composantes des États du pape (1198) et profitent à l'étranger, Montesquieu se montre adepte du *laissez-faire*, *laissez-passer*.

Le sociologue accumule les notations sur le train de vie, les us et coutumes, le caractère des différentes nations. L'absence de luxe est simplicité et économie à Florence, avarice à Gênes : à Florence, les hommes vont à pied, les femmes ont « un vieux carrosse » ; « avec une lanterne sourde pour la nuit et une ombrelle pour la pluie, on a un équipage complet ». « Dans les maisons, on économise la lumière et le feu : il n'y a pas de cheminées ». Les femmes « ne savent pas ce que c'est que de se farder » (1076, 1078) ; on a vu le premier ministre du grand-duc, le marquis de Montemagno, « sur une petite chaise de bois, en casaquin et chapeau de paille, devant sa porte » (1078⁷). De même à Venise, « on ne vous demande ni voitures, ni domestiques, ni habits : du linge blanc vous met au rang de tout le monde » (1011). Inversement, une canonisation coûte plus de 180 000 écus à la famille Corsini (1086). Les Génois, eux, « farouches par avarice », ont « les âmes du monde les plus basses », les plus mercantiles, ils sont « entièrement insociables » (1060) ; incapables de se policer, ils « reviennent des cours étrangères aussi Génois qu'ils y étaient venus » (1061).

Le Français est étonné de ne pas être invité à dîner : « on me mange point à Turin » (1039) ni à Gênes (1060). Si le président est convié à la table du commandant de la place de Capoue, c'est un trait de la « domination allemande » dans les États de Naples (1151). Exception : à Florence, la haute société donne « de ces festins où l'on ne se ménage point » (1089). L'habitué du salon de Mme Duplessis à Bordeaux ou de la marquise de Lambert à Paris apprécie les cercles que l'on appelle des « conversations » à Milan chez les marquises Simonetta et Luciani (1029), à Modène chez la comtesse Cesi (1215-1216) ; à

7 Voir aussi sa lettre à Guasco, 28 septembre 1753.

Bologne la noblesse en corps organise une « conversation » où il n'y a point de maître ou maîtresse de maison (1202). Un étranger est plus libre de se livrer à ses observations à Rome qu'à Paris où « une partie est toujours suivie d'une autre », « À Rome tout est coupé » (1131). Ce qui étonne le plus le galant président, « c'est de voir une ville [Rome] où les femmes ne donnent pas le ton, elles qui le donnent partout ailleurs. Ici, ce sont les prêtres » (1105). Il y a des moines partout en Italie, notamment sur les routes : « ces gens, ennemis mortels du couvent, voyagent toujours. L'Italie est le paradis des moines. Il n'y a aucun ordre qui n'y soit relâché » (1067), y compris les chartreux qui ont plus de temps de parole qu'en France (1153). Montesquieu note qu'à Rome, « les principaux ne se marient pas », ont pour maîtresses les femmes d'hommes mariés qui n'en sont que les « dépositaires » ; les prélats marient leurs maîtresses à leurs domestiques. « Dès qu'une fille se marie, on cherche à quel prélat ou cardinal elle sera. Il n'y a rien de si commun que des maris qui vendent leur femme pour de l'argent ou la protection » (1133). À Gênes, c'est la mode des sigisbées qu'il remarque (1309). Autant de notations prêtes à passer dans un *Esprit des lois*, et ramassées en une pointe : « J'appelais Rome un sérail, dont tout le monde avait la clef » (1140). L'ethnologue qui prépare sa théorie des peuples du Nord rudes et vertueux et du Midi relâchés et voluptueux, relève que l'Italien est « plus mol » que le Français, qui est « plus mol » que l'Allemand (1133).

Le politologue, se documentant sur les trois gouvernements qui structurent *L'Esprit des lois*, trouve en Italie de quoi nourrir son peu de considération pour les aristocraties et les monarchies où la liberté n'est pas assurée par le respect des lois fondamentales et des pouvoirs intermédiaires :

Les républiques d'Italie ne sont que de misérables aristocraties, qui ne subsistent que par la pitié qu'on leur accorde, et où les nobles, sans aucun sentiment de grandeur et de gloire, n'ont d'autre ambition que de maintenir leur oisiveté et leurs prérogatives (1146).

Seule Florence est à classer parmi les gouvernements modérés : il y remarque une « domination assez douce » (1079). Livourne lui donne « une bonne idée du gouvernement du grand-duc » (1075), les Juifs, au nombre de 6 à 7 000, y sont « extrêmement protégés par le gouvernement » (1173), note Montesquieu qui est très hostile à la politique « barbare » des ghettos inaugurée à Venise (1189). Inversement il accable le gouvernement du pape Benoît XIII considéré comme « une manière de fou » et « fort haï du peuple romain » qu'il fait « mourir de faim » (1097, 1106). La « simonie publique » et « le crime » règnent ouvertement à Rome (1099) ; « il n'y a rien de si commode que les églises pour prier Dieu et assassiner les gens » (1109).

Remarques toutes prêtes à nourrir *La Chartreuse de Parme*, Montesquieu s'exclame « Pour rien ne voudrais être sujet de ces petits princes » (1039) qui « regardent un sujet comme leur bien » (1210) et « savent tout ce que vous faites ; ils vous ont toujours sous les yeux ; ils savent vos revenus au juste ; trouvent les moyens de vous les faire dépenser » (1039) ; à Turin « espions dans toutes les maisons » (1043), « les murailles parlent » (1045).

Reste la grande révélation qui compense à elle seule ce que les analyses précédentes ont de négatif : celle des beautés artistiques des villes italiennes. C'est au voyage d'Italie qu'il doit « une idée de l'art de la peinture »⁸, il confie à Mme de Lambert que c'est depuis qu'il est en Italie qu'il a « ouvert les yeux sur des arts dont [il] n'avai[t] aucune idée »⁹. Milan est la révélation du Vinci avec *La Cène* (1028), Venise celle d'un « gothique léger » mais non d'une peinture qu'il aurait peut-être mieux appréciée s'il avait pu voir *Les Noces de Cana* qu'il regrette de lui être restées inaccessibles (1002) – dédain corrigé dans l'*Essai sur le goût* par l'éloge de Véronèse –, Florence est la révélation du *Quattrocento*, Rome celle du baroque et du génie de Michel-Ange¹⁰.

Si l'Italie comble le sens esthétique de Montesquieu, c'est qu'elle ne connaît pas de classicisme – ou si peu : le président est dédaigneux pour Donatello et sa *Judith* (1354) et ne fait une exception que pour les portes de Ghiberti au Baptistère de Florence (1392). Le gothique et le baroque, avec leur surcharge ornementale, jouent pour Montesquieu le même rôle d'antidote du classicisme en l'encadrant ou l'écrasant, le style rocaille et le début du rococo faisant pendant au gothique et au premier baroque par-dessus l'Âge classique. Montesquieu, comme son amie Mme de Tencin qui réhabilite le Moyen Âge dans le domaine littéraire, n'éprouve aucun scrupule à faire l'éloge d'une église gothique comme la Spina de Pise, « d'une légèreté surprenante » (1069) ; il entérine les exceptions que l'on fait de son temps en faveur du Dôme de Florence, de Santa-Maria Novella, du Palazzo Vecchio (1077). Rien ne prouve mieux les analogies entre gothique et baroque que la « composition si gaie de marbre noir, rouge et blanc » de l'extérieur du Dôme et du campanile de Giotto (1343) et l'idée que le champion du baroque le plus exubérant, Borromini, « a mis le gothique dans les règles » (1168 et 1170). Ses réussites romaines, Sainte-Marie Majeure, Sainte-Agnès sur la place Navone, *San Carlino alle quattro fontane*, l'enchantent par leurs courbes et contre-courbes, par leurs façades tour à tour convexes et concaves (1122).

8 *Spicilège* 461.

9 Lettre du 26 décembre 1728.

10 Voir Laurent Versini, *Baroque Montesquieu*, Genève, Droz, 2004, p. 90-93.

Ayant découvert le Bernin à Sienne, dans une chapelle d'ordre composite « d'un très bon goût » et des statues « admirables » (1092), il le retrouve à Saint-Pierre, où il s'étonne de constater que la beauté des proportions trompe sur les dimensions réelles de la basilique qui pourrait contenir dix à douze églises (1143) : Michel-Ange, Bernin et Borromini « ont beaucoup embelli la ville de Rome » (1120). Ce n'est qu'à Rome, après avoir vu Saint-Pierre et la Sixtine, que le voyageur prend la mesure du génie de Michel-Ange architecte, sculpteur et peintre. Dans la sculpture antique, il est également attiré par la torsion qui rend l'effort (*Le Gladiateur, Le Laocoon, Les Lutteurs*, [1321, 1336, 1337]). Mais il ne pousse pas le goût pour le paroxysme jusqu'à vanter l'expressionnisme du Caravage, qui n'est l'objet à Rome que d'une mention rapide (1134).

À Padoue, il admire les « merveilles de la perspective » chez Mantegna (1017) ; à Florence, dans une vue très lucide d'historien de l'art il note qu'elle a « contribué plus qu'aucune ville d'Italie », avec Cimabue et Giotto, à ce qu'il appelle non la Renaissance mais le « renouvellement des arts » (1077). À Bologne, il goûte les Carrache et le Guide, bon représentant de la peinture baroque, à Modène et à Parme les Corrège, à Mantoue et à Parme les Jules Romain. À Rome, les Raphaël du palais Farnèse, de la Farnésine et du Vatican (1136, 1115-1118) remettent son élève Jules Romain et Pierre de Cortone à leur vraie place (1136, 1123). Le Dominiquin, le Guide, qui, avec le Corrège, lui font découvrir avec ravissement le clair-obscur, sont de bons exemples de *l'affetto* ou sentiment propre à la peinture baroque (1096, 1115, 1129). À Naples, il y a trop d'ornements et de mauvais goût (1151, 1153). Dans tous ses classements, Michel-Ange arrive en tête¹¹.

La musique le retient autant que les arts plastiques et marque aussi la supériorité des Italiens : l'opéra surtout l'enchanté à Florence (1089) et à Rome (1111) ; il en regrette l'absence à Parme où le théâtre est « trop grand pour un petit prince qui n'a pas de quoi l'éclairer » (1122). La musique italienne est plus moderne que la française ; on est « furieux de musique » et de théâtre à Rome où les trois théâtres sont toujours pleins, mais Secondat n'est pas convaincu par les castrats, aussi funestes pour les mœurs que pour le naturel dans les rôles de femmes que le pape leur réserve (1111). Les impressions musicales favorisent l'épanouissement d'une spiritualité qu'il n'est pas question, à lire le voyage en Italie, de confondre avec quelque déisme impersonnel : « Les prêtres de Rome sont parvenus à rendre la dévotion même délicieuse par la musique continuelle qui est dans les églises qui est excellente »¹². Tous les arts collaborent à cette émotion religieuse qui est une sorte de fidéisme sensible : « Je sens que je suis

¹¹ *Pensées* 1198 et 1215.

¹² *Pensée* 387.

plus attaché à ma religion depuis que j'ai vu Rome et les chefs-d'œuvre de l'art qui sont dans ses églises » (1293). La spiritualité de Montesquieu est celle de la Contre-Réforme nourrie de la splendeur de la liturgie, de l'architecture baroque et des chants dont s'est fait une spécialité une Italie où il a pris conscience de sa religion personnelle¹³.

Ravi de noter qu'il n'y a pas d'Inquisition à Lucques (1066), mais sévère pour les moines italiens cupides et inutiles, ainsi que pour les accommodements des consciences italiennes – « les Jésuites ont rendu les sénateurs dévots, de façon qu'ils font tout ce qu'ils veulent à Venise » (993), « Jamais on n'a vu autant de dévôts et si peu de dévotion qu'en Italie. Il faut avouer que les Vénitiens et les Vénitiennes sont d'une dévotion à charmer : un homme a beau entretenir une p..., il ne manquera pas sa messe pour toutes sortes de choses au monde » (979-980) –, Montesquieu ne s'en intéresse pas moins aux reliques de la Vraie Croix au trésor de Saint-Marc à Venise (1008), au Saint Suaire de Turin (1049) et à la liquéfaction du sang de saint Janvier à laquelle il assiste à Naples le 30 avril 1729 : après en avoir donné une explication rationnelle – l'ampoule est un « thermomètre » influencé par la chaleur émanant de la multitude des fidèles, du grand nombre de bougies, et des mains du prêtre (1159) –, il exclut toute fourberie ; son explication par une « cause physique » n'est que « conjectures : peut-être y a-t-il un véritable miracle » (1162). Mystère d'une confiance faite à soi-même.

Il y a chez Montesquieu, malgré son attachement pour ses arbres de La Brède ou pour le paysage enchanté des îles Borromées, une fascination pour les grandes villes, foyers d'art, de sociabilité et de pensée : « Les voyageurs cherchent toujours les grandes villes, qui sont une espèce de patrie commune à tous les étrangers », dicte-t-il à Usbek¹⁴. Le morcellement politique même de l'Italie et sa civilisation citadine lui offrent une foule de capitales à comparer, parmi lesquelles une hiérarchie s'établit toute seule : on a vu comme il est sévère pour Gênes et Naples ; « Mes yeux sont très satisfaits à Venise ; mon cœur et mon esprit ne le sont point. Je n'aime point une ville où rien n'engage à se rendre aimable et vertueux » (992). Florence est certes une « belle ville », il devait n'y rester que quelques jours et y a passé un mois et demi, mais Livourne est une « fort belle ville » qui répond mieux à ses exigences avec les « si grands et si beaux ouvrages des grands-ducs » au service de l'hygiène et des Lumières (1075).

¹³ Voir Laurent Versini, « Montesquieu : une spiritualité posttridentine », *Travaux de littérature*, XXI, 2008, p. 191-204.

¹⁴ *Lettre persane* XXIII.

Cependant, de toutes les villes italiennes, c'est Rome qui vient largement en tête et satisfait à la fois ses yeux, son sens esthétique, son cœur, sa religiosité et sa conception du bonheur : c'est « la plus belle ville du monde, si les arts étaient perdus, on les retrouverait dans Rome » (1152). Ses goûts esthétiques, renversant les hiérarchies de Piles, Brosses ou Cochin, classent l'école romaine au-dessus de la florentine qui dépasse à son tour la lombarde et la bolonaise, la génoise et la napolitaine représentant un degré zéro : « les Génois sont les seuls Italiens qui n'ont jamais eu aucun goût pour les arts. L'avarice fait cet effet » (1307 note a) ; « il est plus facile de se gâter le goût à Naples que de se le former » (1151). De même, un ordre s'instaure entre le sublime de Michel-Ange et le goût exquis de Raphaël comparés au Vatican : pour être au niveau de la Bible, il faut peindre « comme Michel-Ange peignait ; et quand vous descendrez aux choses moins grandes, peignez comme Raphaël a peint »¹⁵ « Rome est un séjour bien agréable, tout y amuse [occupe]. Il semble que les pierres parlent. On n'a jamais fini de voir » (1127). Vingt ans après son retour, une lettre du duc de Nivernais, ambassadeur à Rome, lui remet en mémoire, « en un moment », tout ce qui l'a séduit en Italie, et confirme à la fois « le bonheur » qu'il a eu de « passer par Florence » et le « grand saut » qu'il fait du « merveilleux qui plaît » — le florentin — au « merveilleux qui étonne » — celui de Saint-Pierre la romaine¹⁶. La même année, Montesquieu écrit à son ami piémontais Solar : « Rome *antica e moderna* m'a toujours enchanté »¹⁷, et dans les *Lois*, c'est par coquetterie d'antiquaire qu'il affirme « laisser les nouveaux palais pour aller chercher des ruines » à Rome¹⁸ : ce serait sacrifier son enthousiasme pour le baroque. Cinq ans plus tard encore, il confie à l'abbé Venuti : « J'y ai passé [à Rome] pendant huit mois, le temps le plus heureux de ma vie »¹⁹. Rome, autant par ses arts que par son histoire, ses jurisconsultes et sa politique — « on ne peut jamais quitter les Romains »²⁰ — est la vraie patrie de Montesquieu.

15 Lettre à Jacob Vernet, 26 juin 1750.

16 *Pensée* 2037.

17 Lettre du 7 mars 1749.

18 *Lois*, XI 13.

19 Lettre du 21 février 1754.

20 *Lois*, XI 13.

AUX ORIGINES DE L'HÔPITAL BEAUJON :
JEAN-NICOLAS BEAUJON, FINANCIER PHILANTHROPE
DE L'ANCIEN RÉGIME FINISSANT

Charles Frostin

L'actuel hôpital Beaujon, situé aux portes de Paris, à Clichy, appartient au groupe hospitalo-universitaire Bichat-Beaujon et pratique des techniques chirurgicales de pointe, tout en respectant les obligations d'accueillir tous les malades de la circonscription et de leur réserver des places de court séjour. Il est le produit d'une innovation architecturale réalisée par Jean Walter entre 1930 et 1935, caractérisée par l'adoption d'une structure verticale de 13 étages, censée conjuguer les avantages économiques et les vertus hygiéniques de l'altitude. Ce fut en France le premier hôpital non pavillonnaire monobloc, « hôpital gratte-ciel », à l'exemple des hôpitaux d'outre-Atlantique. Par son appellation même, cette réalisation d'avant-garde, qui reprit le nom de Beaujon, amène à évoquer un passé vieux de plus de deux cents ans.

Le précédent hôpital remonte, en effet, dans ses origines, à l'initiative du financier Jean-Nicolas Beaujon (1723-1799), qui fonda en 1784 un établissement ayant la triple vocation d'école, d'orphelinat et d'hospice. Et Beaujon prit très au sérieux ses obligations de « fondateur », dotant l'établissement de terrains, de bâtiments, d'une chapelle, et d'une rente de 25 000 livres pour l'entretien des desservants, mais aussi des instituteurs. En effet, l'instruction gratuite des garçons et des filles de milieux défavorisés avait été la préoccupation initiale du financier et la motivation première de la fondation en 1784. Elle se manifesta par l'organisation d'une école accueillant 24 enfants pauvres – 12 de chaque sexe.

Non sans quelque hardiesse, l'ancien établissement de Jean-Nicolas Beaujon est rangé maintenant, du moins dans de rapides survols historiques, parmi les plus importants des 48 hôpitaux et hospices que comptait Paris en 1789. Il en va de même pour le futur hôpital Cochin, hospice fondé en 1780 par Jacques-Denis Cochin, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, pour accueillir les malades pauvres de sa paroisse. À vrai dire, le Siècle des lumières ne se distingua

guère par la construction de nouveaux bâtiments de santé ou d'assistance, à la différence du Siècle de Louis XIV, marqué par la création de l'Hôpital général en 1656, qui rassembla bientôt une dizaine de gros établissements, ancêtres de plusieurs grands hôpitaux parisiens actuels. Il fallut attendre le règne de Louis XVI pour que la question hospitalière éveillât à nouveau l'attention du pouvoir, notamment grâce à l'influence et à l'activité de Mme Necker, femme du ministre, fondatrice de l'hôpital de la Charité – futur hôpital Necker – qu'elle dirigea elle-même durant une dizaine d'années.

1062

Suivit, après 1789, la désastreuse gestion révolutionnaire, qui eut pour résultat immédiat de priver les hôpitaux-hospices de la capitale d'anciens revenus tirés des octrois, droits d'entrée et autres recettes abolies. Il faudra attendre le Consulat, qui, en février 1801, regroupa tous les établissements parisiens dans une administration générale des hôpitaux, pour que s'établisse un sérieux contrôle financier, accompagné bientôt, sous l'Empire, de substantiels progrès. Ainsi, la fondation de Beaujon commença-t-elle à prendre l'allure d'un hôpital, avec 120 lits, en 1805. Désormais sa croissance était assurée, avec 140 lits sous la Restauration en 1820, 400 sous la Monarchie de Juillet en 1840, pour atteindre 400 lits au moment de sa désaffectation en 1935, lorsque ce vieil établissement fut remplacé par l'hôpital « gratte-ciel » de Jean Walter, toujours appelé hôpital Beaujon.

Cette conservation du nom de Beaujon doit évidemment plus à la commodité qu'au souvenir du fondateur d'un établissement à la fois hospice, orphelinat et école. Néanmoins, le personnage ne peut être inconnu du grand public curieux du passé des célèbres hôpitaux parisiens actuels. Plusieurs dictionnaires du XIX^e siècle lui ont en effet consacré des notices parfois développées. De plus, Beaujon se trouve mentionné dans des ouvrages récents traitant du Siècle des lumières : ces mentions, même allusives, visent à souligner un comportement social qui tranchait, à l'époque, avec le désintérêt manifesté par les gouvernements et par la haute société à l'égard des constructions et fondations hospitalières à Paris.

Et pourtant, le XVIII^e siècle, surtout dans sa seconde moitié, ne manqua pas de grands seigneurs philanthropes. Mais leurs efforts d'assistance se limitaient plutôt aux populations de leurs domaines provinciaux, alors que la population parisienne posait tant de problèmes sanitaires. Aussi Jean-Nicolas Beaujon a-t-il gagné une certaine notoriété comme l'un des rares « bienfaiteurs » qui, dans un secteur parisien, voulut bien se préoccuper du sort des malades démunis, même si son intention première était de promouvoir l'instruction gratuite des enfants pauvres.

Cette réputation de philanthrope s'était tôt établie, dès son vivant. Mais le beau monde connaissait aussi Beaujon sous un jour bien différent et

moins édifiant : des débuts suspects comme manieur d'argent, suivis d'un enrichissement considérable, bientôt accompagné d'un train de vie luxueux, raffiné et hédoniste, d'abord dans son hôtel d'Évreux – le futur palais de l'Élysée – puis dans une *folie* construite sur un terrain proche de celui où il installa peu après son établissement de bienfaisance. Ces deux résidences successives – l'hôtel et la folie – furent pourvues par ses soins d'aménagements particuliers, tels des jeux de miroirs, propices aux distractions licencieuses.

Né en 1723, d'origine bordelaise et négociante, Beaujon, lancé jeune dans les affaires, s'était trouvé, en effet, sous le coup de poursuites du parlement de Bordeaux pour avoir spéculé sur les fournitures de grains à la ville en temps de disette. Cette menace judiciaire l'amena à changer d'air et à « monter » à Paris. Là, pourvu de relations près du gouvernement, il réussit des opérations financières difficiles qui firent de lui un banquier de la Cour jouissant d'un haut degré d'opulence, dont les manifestations hédonistes, jugées inconvenantes, furent l'objet de la risée publique, d'autant que Beaujon était un sexagénaire.

L'écho de cette risée se répercuta plus tard dans les conversations de salon de la nouvelle génération d'hommes d'affaires du temps de la Restauration, comme en témoigne le *Mémorial* de Jacques Marquet de Norvins – né en 1769, mort en 1854 –, ancien émigré royaliste rallié à Bonaparte après le 18 Brumaire, fonctionnaire impérial, puis auteur de mémoires à partir de la fin des années 1830. Issu de la finance, puisque fils d'un receveur général des finances de la généralité de Rouen, Norvins n'appréciait guère les « hommes d'affaires d'aujourd'hui », qualifiés par lui d'« aventuriers millionnaires » dénués de préoccupations sociales. Se trouvant vers 1820 en visite chez l'un de ces « aventuriers millionnaires », le mémorialiste raconte que la conversation l'exaspéra lorsqu'il fut question du financier Beaujon :

Dieu sait avec quelle verve cet homme et trois de ses pareils se moquaient de la vie sybarite de Beaujon, de son lit doré en forme de berceau, que l'on voyait encore au milieu d'un salon de son hôtel en ruine, des quatre belles dames connues sous le titre de « berceuses » qu'il avait à son service et à qui il avait laissé de bonnes rentes, etc. Tout cela est vrai, messieurs, leur dis-je, mais M. de Beaujon, quoique bien moins riche qu'aucun de vous, a, devant son palais enchanté [sa folie], fondé et bâti un vaste hôpital, et nous autres vieux Parisiens avons depuis longtemps pardonné au berceau d'or en faveur de l'hôpital où à tout jamais sa charité bercera les pauvres malades.

Et Norvins de conclure :

La conversation finit là : mais ma dernière observation au sujet de l'hospice dure toujours. Car depuis ces vingt années ces messieurs sont devenus encore plus

riches, et n'ont pas eu la pensée de vouloir enfin reconnaître, par la fondation de quelque établissement de charité, la dette qu'ils ont contractée envers la ville où ils ont acquis ou conquis leurs trésors.

Né à Paris, élevé dans le sérail financier et baigné jeune dans le milieu parisien, Norvins était bien informé sur Beaujon, probablement par son père, qu'il respectait profondément. Curieusement, son plaidoyer en faveur de Beaujon constitue les toutes dernières lignes du chapitre X du *Mémorial*, consacré aux Loménie de Brienne, vieille famille ministérielle apparentée aux Marquet. Cette conclusion abrupte, sans la moindre transition, s'éclaire par le contexte du chapitre. Norvins, en y évoquant l'ambiance de fêtes du château de Brienne, près de Troyes, qu'il fréquenta dans les années 1780, fait un éloge émouvant du châtelain, le comte Athanase de Brienne, secrétaire d'État à la Guerre en 1787-1788, guillotiné en 1794. Il souligne que le comte, grâce à un riche mariage avec une fille de financier, put exercer à la fois son goût du faste et ses sentiments philanthropiques en matière d'assistance aux pauvres dans ses domaines (hospice, écoles, distributions de vivres...). Et, à propos du grand train de vie du comte, qui, notamment, fit édifier à frais énormes un nouveau château de Brienne sur les ruines de l'ancien, le mémorialiste exalte, de manière générale, « ce luxe intelligent qui enrichit les campagnes » et qu'ignorent « les hommes d'affaires, aujourd'hui possesseurs des châteaux de leurs patrons ». Il cite ainsi, à propos du « luxe intelligent », quelques grandes familles – les La Rochefoucauld, les Montmorency, les Argenson, les La Tour du Pin, etc. –, qui, à l'instar des Loménie de Brienne, poussèrent « souvent jusqu'à l'excès, par un noble orgueil, l'aristocratie du bienfait », notamment en improvisant dans leurs vastes domaines « des travaux d'un luxe inutile et dispendieux, afin d'en alimenter les populations par des salaires réguliers ».

Norvins suit là un raisonnement qui l'amène, après avoir évoqué « l'aristocratie du bienfait », à consacrer la dernière page du chapitre à Jean-Nicolas Beaujon. Très attaché à la gent financière d'avant la Révolution, et détestant « les hommes d'affaires d'aujourd'hui », mais refusant que seuls fussent connus de la postérité les grands seigneurs philanthropes, il tint, en effet, en matière de philanthropie, à conclure sur le cas du financier Beaujon, qui fut le bienfaiteur des Parisiens pauvres.

Norvins s'était engagé sur le tard, en 1838, à l'âge de 70 ans, à la rédaction d'un *Mémorial* allant des années 1780 à la révolution de Juillet 1830. L'ampleur de l'entreprise, même si elle s'arrêta à l'année 1814, l'amena nécessairement à ne pas s'attarder sur tel ou tel personnage mentionné, compte tenu de la multitude de ses relations influentes d'avant et d'après la Révolution, que le mémorialiste, émigré royaliste rallié à Bonaparte, se plaît à évoquer. Aussi lui saura-t-on gré

d'avoir consacré une longue page au financier Beaujon, qui, du moins à ma connaissance, n'apparaît pas chez les autres grands mémorialistes de l'époque. À vrai dire, le *Mémorial* de Norvins abonde dans ce genre de trouvailles, sans que sa publication, remontant à 1896 et due à l'historien érudit Léon de Lanzac de Laborie, ait fait l'objet d'une réédition.

Faute d'une étude biographique attentive, le financier Beaujon reste peu connu dans sa vie publique. Quant à la connaissance de sa vie privée, elle se limite à quelques publications concernant l'historique de la *Folie Beaujon* et l'anecdote, tôt colportée, des « berceuses » du financier que l'on retrouve évoquée brièvement sous la plume de Norvins. Il s'agit d'un groupe de « belles dames chargées de l'accompagner au lit et de l'endormir par leurs contes et cajoleries ». Parmi elles, figuraient les trois sœurs Sentuary, Marie-Catherine, Michelle et Françoise-Augustine, créoles nées à l'Île Bourbon, filles d'un ancien avocat au parlement de Bordeaux devenu procureur général du Conseil Supérieur de cette île (actuelle Réunion). Envoyées très jeunes à Bordeaux par leur père, elles furent mariées par ses soins, l'aînée à un prospère armateur de Bordeaux, né créole à la Martinique, la cadette à un conseiller du parlement de Bordeaux, et la benjamine à un homme « riche et laid », futur premier valet de chambre du comte de Provence, frère de Louis XVI.

Bien mariées, les sœurs Sentuary s'empressèrent de « monter » de Bordeaux à Paris où, la solidarité bordelaise aidant, elles firent la conquête du financier Beaujon, lui-même bordelais, séduit par leurs charmes et par leur esprit. À cela s'ajouta, pour ces jeunes femmes avides de plaisirs, la solidarité créole qui leur permit de fréquenter assidûment la « Caserne », une sorte d'« asile » ou de club fermé dédié à « Bacchus et à l'Amour », où se réunissaient une douzaine de jeunes officiers militaires épicuriens, la plupart créoles, dont le vicomte de Parny, né à l'île Bourbon, apparenté aux Sentuary, et auteur, entre autres nombreuses œuvres, de *Poésies érotiques*, et son ami le chevalier Bertin, né aussi à l'Île Bourbon, auteur des *Amours*.

Ces sœurs Sentuary, une fois introduites dans le « Palais enchanté » du maître, avaient donc été promues au rang de « berceuses », comme s'il s'agissait d'une distribution sur l'avant-scène du rideau. De fait, les spectacles constituaient l'un des divertissements favoris de Beaujon, pas nécessairement d'ailleurs de caractère grivois. Il était, en effet, animé d'une passion pour le théâtre qui allait bien au-delà de l'attrait exercé par les belles actrices. Ainsi, il admirait l'un des grands acteurs du Théâtre Italien, Carlo-Antonio Bertinazzi, dit Carlin (1710-1783), célèbre interprète du rôle d'Arlequin, au point d'accepter en 1763 d'être le parrain du troisième de ses enfants, Louise-Élisabeth Carlin. Signalons, à ce propos, que l'aîné des enfants de Carlin l'Arlequin, Auguste-Charles, né en 1761, eut comme parrain Auguste-Louis Bertin, trésorier général des revenus

casuels, et que la dernière fille de Carlin, Adélaïde, fut tenue en 1765 sur les fonts baptismaux par Henri Watelet, un receveur général des finances, membre de l'Académie française, moins connu pour ses romans et comédies que par ses ouvrages relatifs aux Beaux-Arts, notamment son *Art de peindre* paru en 1760.

Dans les années 1770 et 1780, le théâtre apparaît très à la mode au sein de la haute société, qui ne se contentait pas d'accourir aux représentations des pièces en vogue du répertoire interprétées par des acteurs célèbres. Nombre de grands seigneurs et de riches financiers raffolaient tant, en effet, du théâtre, qu'ils se faisaient concurrence pour monter chez eux des spectacles, dans leurs châteaux ou dans leurs hôtels particuliers, où ils s'adjudgeaient tel ou tel rôle principal, entourés d'amis et de commensaux pour les seconds rôles, le tout constituant une sorte de troupe d'acteurs amateurs, en avance sur les troupes actuelles.

1066

Ce bref rappel permet de mieux situer le personnage du financier Beaujon que nous avons retrouvé, aux côtés de deux collègues financiers, dans le parrainage des enfants d'un comédien, l'Arlequin. Probablement fut-il, et de manière sérieuse, un mécène du théâtre, un titre qui s'ajouterait à celui de « bienfaiteur des pauvres », lui incontestable.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé François-Xavier de Feller, *Biographie universelle ou Dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom, par leur génie, leurs talents, leurs erreurs ou leurs crimes*, Paris, Gaume, 1847-1850, 8 vol.

Auguste Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire. Errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques d'après des documents authentiques inédits*, Paris, Plon, 1867.

[Ancien historiographe et archiviste du ministère de la Marine, Jal, rompu à la recherche, s'était fait le détecteur des errata abondant dans les biographies des personnages historiques les plus divers. Ainsi, il retrouve les dates de la naissance et de la mort de Beaujon (1723-1799, et non 1718-1786). Signalant que Beaujon fut parrain d'un des enfants de Carlin l'Arlequin, il consacre ensuite une notice détaillée de deux pages à Carlin, précieuse pour une restitution de l'histoire du théâtre à la veille de la Révolution. Rappelons qu'en activité au service de la Marine, Jal avait établi sa notoriété de chercheur par son *Archéologie navale* et surtout par son *Glossaire nautique* qui reste toujours utilisé par les spécialistes contemporains de l'histoire maritime.]

1067

Charles Dezobry et Théodore Bachelet, *Dictionnaire général de biographie et d'histoire de mythologie, de géographie ancienne et moderne comparée, des antiquités et des institutions grecques, romaines françaises et étrangères*, Paris, Delagrave, 1873, 2 vol.

Souvenirs d'un historien de Napoléon. Mémorial de J[acques Marquet de Montbreton, baron] de Norvins, éd. Léon de Lanzac de Laborie, Paris, Plon, 1896-1897, 3 vol. [t. I, 1769-1793, t. II, 1793-1802, t. III, 1802-1810]

[Pour le financier Beaujon, voir t. 1, p. 130-131, et pour pour Carlin l'Arlequin, p. 89 et 151.]

De Bagatelle à Monceau : 1778-1978, les folies au XVIII^e siècle à Paris [catalogue de l'exposition du Domaine de Bagatelle (13 juillet-11 septembre 1978), et du Musée Carnavalet (6 décembre 1978-28 janvier 1979)], Paris, Musée Carnavalet, 1978.

LE SÉISME D'ALEP EN 1822¹

Thomas Riis

C'est avant tout grâce au commerce qu'Alep avait acquis son importance. Tout d'abord, elle fut le centre d'un hinterland qui s'étendait vers le nord, à Diyarbekir, à Urfa, à Maras, à Tarsus et à Mersin ; vers l'est à Mossoul et Bagdad ; au sud, vers Hama et Damas. Sa position géographique la prédisposait à jouer un rôle dans le commerce caravanier de longue distance : vers 1820, il fallait voyager deux à trois jours pour arriver aux ports d'Alep – Alexandrette et Lattaquié –, le trajet du désert vers l'Euphrate n'exigeant que trois jours.

Vers 1845, Lattaquié perdit son rôle de port d'Alep² en faveur d'Alexandrette ; sa rade fournissait aux navires une bonne protection contre la plupart des vents. Malgré le paludisme sévissant à cet endroit, Alexandrette était le port le plus actif de la Syrie du nord ; Nicolas Marcopoli le qualifiait en 1862 de « centre du commerce de la plus grande partie de la Syrie, de toute la Mésopotamie, du Kurdistan et jusqu'aux frontières des Indes et de la Perse »³.

Du fait de l'ancienneté des relations commerciales de la ville avec l'Europe, plusieurs nations y avaient déjà établi leurs consuls respectifs, et ce depuis longtemps : Vénitiens, Français et Anglais depuis le xvr^e siècle, Néerlandais depuis 1613⁴. Au milieu du xix^e siècle, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Russie, la Prusse, la Sardaigne, la Toscane, les Deux-Siciles y étaient représentés

1 Par commodité, les termes d'origine orientale passés dans la langue française sont orthographiés dans leur forme française usuelle : *khan*, *souk*, *omeyyade*.

2 Thomas Riis, « Trade Routes in Early Nineteenth Century Syria and Lebanon », dans *Asian Trade Routes : Continental and Maritime*, dir. Karl Reinhold Haellquist, London, Curzon Press, 1991, p. 46-47.

3 Fonds Marcopoli (déposé au Consulat d'Italie à Alep), Copie-Lettres NM n° 5, p. 152 : « *il centro del commercio nella maggior parte della Soria di tutta la Mesopotamia, il Kurdistan e sino alle frontiere delle Indie e della Persia* » (Nicola Marcopoli, Alep, à Giovanni Marcopoli, Mossoul, le 25 janvier 1862).

4 Jean Sauvaget, *Alep. Essai sur le développement d'une grande ville syrienne des origines au milieu du xix^e siècle*, Paris, P. Geuthner, 1941, 2 vol., t. I, p. 200-201. Voir aussi Niels Steensgaard, « Consuls and Nations in the Levant from 1570 to 1650 », *Scandinavian Economic History Review*, XV, 1967, p. 13-55.

par des consuls, en général honoraires, tandis que les représentants français et britanniques étaient des diplomates de carrière.

Vers 1820, moins d'une génération avait passé depuis la disparition de l'État indépendant de Venise, mais l'influence européenne se faisait toujours sentir sous sa forme italienne. La langue de Dante était la langue occidentale la plus répandue à Alep et les maisons alépinees étaient souvent liées à des firmes italiennes, surtout celles de négociants juifs faisant des affaires avec leurs coreligionnaires de Livourne⁵.

Les grands établissements de commerce et les consuls étaient domiciliés dans les khans, qui se trouvaient dans les souks. Les marchandises pouvaient être emmagasinées sous les arcades du rez-de-chaussée, alors que l'habitation se trouvait au premier étage. En 1823, le consul général de France à Alep décrit l'utilité de ce genre de demeure :

1070

Ce n'est que dans les khans qu'un négociant Européen à Alep peut trouver 1) sa sûreté personnelle et celle de ses marchandises qu'il tient renfermées dans des magasins situés au rez-de-chaussée, dans sa maison d'habitation; (les khans sont des espèces de forteresses continuellement gardées par des *oda bachis*, fermés par des portes de fer et à l'abri d'un coup de main, en cas d'émeute populaire) ; 2) l'exemption de tout droit sur les magasins situés dans les khans ; 3) une plus grande facilité pour les ventes ; les khans étant beaucoup plus fréquentés ainsi que le quartier où ils sont situés, par les marchands du pays et du dehors qui sont sûrs d'y trouver des magasins abondamment pourvus de marchandises européennes⁶.

Les khans se trouvent au cœur des souks, dont la largeur permet juste le passage de deux chameaux chargés. Pendant le jour, c'est un monde plein de vie, de bruits, d'odeurs, dominé par la citadelle médiévale. Sous le soleil du midi de la canicule, elle est d'un blanc grisâtre, et celui, oblique, du matin et du soir, lui donne un teint d'ocre ; autour d'elle, les hirondelles voltigent tandis que le muezzin appelle les fidèles à la prière.

Alep n'est plus ! Cette belle ville, précoce dans sa ruine, ne sera donc plus comptée qu'au nombre des Cités sur les quelles la main de la destruction et du temps s'est appesantie ? Une nuit... : que dis-je un seul instant vient d'appeler sur elle tous les fléaux que la nature, dans ses accès de convulsion, déverse sur les ouvrages des

5 Elle avait dominé les conversations à la fin du XVIII^e siècle, selon Alexander Russell, *The Natural History of Aleppo*, 2^e éd., London, G. G. and J. Robinson, 1794, 2 vol., t. 1, p. 1-2 ; Jean Sauvaget, *Alep...*, *op. cit.*, t. 1, p. 206.

6 Archives du ministère des Affaires étrangères [désormais AMAE], Correspondance consulaire et commerciale [désormais CCC], Turquie, Alep, vol. 27, Lesseps au ministre le 8 octobre 1823.

hommes et dont la Syrie n' a été de tous temps que la trop infortunée victime. Ces épais et vigoureux remparts, ces solides édifices, ces élégans et audacieux minarets, sont renversés et ont enseveli avec eux la majeure partie de leurs habitans ; à cet écroulement rapide d'une ville entière, ont succédé les pleurs, la désolation, la famine, les maladies, les révolutions, le pillage. Ah ! de quelles couleurs assez rembrunies ma plume tremblante, revêtira-t-elle les traits fidèles et multipliés de ce hideux tableau ? Comment entouré de cris déchirans, de lugubres gémissemens de scènes de douleur, mon esprit distrait et encore effrayé, pourra-t-il la guider dans ce dédale d'horreur ? C'est sous des arbres, dans un jardin, où s'est réfugiée une partie des malheureux échappés à la mort, que j'écris ; dans cette situation, au milieu du tumulte, d'une continuelle interruption, de torrens de poussière, accablé sous le poids d'une chaleur excessive, mon récit devra se ressentir du trouble et de l'agitation qui m'entourent. La journée du 13 août 1822 dut faire pressentir aux habitans d'Alep le malheur qui les menaçait : l'air était lourd et épais : la voute du ciel couverte d'un immense nuage de vapeurs condens[ées] n'avait pas cet éclat, qui lui assure en ces contrées pendant huit m[ois] de l'année, le tribut d'une journalière admiration : l'atmosph[ère] enflammé n'était pas rafraîchi par le moindre souffle de vent : plusieurs secousses de tremblement de terre, faibles il est vrai, s'étaie[nt] succédé dans le courant du jour ; on était inquiet : on s'interroge[ait] mutuellement sur la catastrophe qui se préparait : on redouta[it] enfin une terrible explosion avec cet incertitude vague et secrète qui précède dans le cœur de l'homme l'heure des grands évènements⁷.

Une autre description, rédigée plus tard par M. Dercher, drogman du consulat de France à Alep, nous donne des informations supplémentaires : vers huit heures du soir, le 13 août,

un bruit souterrain se fait entendre, et il est immédiatement suivi d'une secousse qui répand l'alarme dans la ville... Vers les huit heures et demie, on entend le mugissement souterrain précurseur de toutes les secousses violentes que nous avons ressenties. Chacun s'écrie « nous sommes perdus ! » et la terre, ébranlée dans ses fondemens, frémissant sous les masses énormes qui pressent son écorce, s'agite dans d'horribles convulsions ; Alep n'est plus qu'un monceau de ruines⁸.

7 AMAE, CCC, Turquie, Alep, vol. 26, Théodore Lesseps, fils du consul général de France à Alep au ministre le 13 août 1822 fol. 169 r^o-173 r^o, précisément fol. 169 r^o-v^o. Nous avons modernisé l'emploi de majuscules ainsi que la ponctuation, tout en respectant l'orthographe de Lesseps. Ce n'est que dans les cas douteux que nous avons adopté celle d'aujourd'hui.

8 « Un document contemporain et inédit sur le tremblement de terre d'Alep, en 1822 au consulat de France », éd. M. R. Galles, *Bulletin de la Société polymathique de Morbihan*, 1885 (1886), p. 4.

D'abord, on estima le nombre de victimes à 25 000, mais le nombre réel dépassa les 8 000⁹.

Décrivant la catastrophe dans un langage fleuri, le consul général de France, Lesseps, nous fournit des précisions : à 21 h 50, le 13 août, le tremblement commença et continua pendant une minute. Des mouvements ondulatoires suivirent jusqu'à l'aube, se succédant toutes les 30 minutes. Le temps devint orageux et un vent très fort se leva. Immédiatement après la catastrophe, on parla de 25 000 victimes à Alep, ce que Lesseps trouva exagéré. Quelques semaines plus tard, il constata l'importance des effets secondaires : de nombreux cas de maladie furent constatés, causés par la fraîcheur de la nuit – les survivants devaient en grand nombre passer la nuit en plein air¹⁰ – et par l'insuffisance alimentaire. La mortalité des enfants était élevée et les blessés furent enlevés par la gangrène et le tétanos¹¹.

1072 Une description anonyme, rédigée à Alep le 20 août 1822 et imprimée plus tard à Alexandrie, nous fait partager l'impression de son auteur devant cette expérience apocalyptique :

Nous vîmes la terre bouleversée, et de grandes tenebres regnaient en même temps qu'un vent si impétueux qu'il n'y eut jamais de pareil, et nous entendions des cris et des plaintes comme au Jugement Dernier.

D'après ce récit, Alep fut la plus sévèrement touchée parmi les villes de la région, et 50 000 personnes y auraient trouvé la mort. L'auteur ne spécifie pas si ce sont des chiffres relatifs à toute la région touchée ou à la seule ville d'Alep¹².

Un récit analogue du 30 août, lui aussi anonyme, nous confirme que Lattaquié souffrit beaucoup moins qu'Alep. On ressentit, le 13 août vers deux heures du matin, un tremblement de terre qui prit la forme de treize secousses pendant huit minutes. Il y eut 48 morts et 20 blessés, ainsi que des dégâts matériels considérables¹³. L'énumération des villes touchées et mentionnées par le récit du

9 *Ibid.*, p. 8.

10 En été, la température nocturne est souvent de 20 degrés inférieure à celle observée le jour.

11 AMAE, CCC, Turquie, Alep, vol. 26, fol. 174 r^o-175 v^o (du 15 août 1822), fol. 176 r^o-180 v^o (du 24 août 1822), fol. 182 r^o (du 5 septembre 1822). Le rapport du plus haut niveau stylistique est celui du 15 août, rédigé sous le choc de la catastrophe qui avait fait de Lesseps et de sa famille des sans-abri.

12 Archivio di Stato di Napoli (désormais ASN), Segreteria e Min. Affari Esteri, fasc. 2356, inc. à la lettre du 28 septembre 1822 : « viddimo sconvolta la terra, ed una grande oscurità prevalse assieme ad un vento così impetuoso come non fu mai l'equale [!], e sentimmo dei gridi e pianti come se fosse il giorno del Giudizio ». Le récit date le séisme au soir du 12 août, et non du 13.

13 *Ibid.* Que Lattaquié ne souffrit pas autant qu'Alep fut confirmé par une lettre d'Ignaz Zahn à Pohl et Poche à Alep (Fonds Poche [déposé au Consulat d'Italie à Alep], Brief-Copie 1821-1823, 7-9 septembre 1822). Ignaz Zahn, qui visita Lattaquié le 8 septembre, écrivit le

20 août – Lattaquié, Killis, Aintab (Huntab), Idlib (Adelib), « Errik », Maarat an-Numan et Hama – nous montrent que l'épicentre du séisme se trouvait non loin d'Alep.

G. B. Navoni, chargé d'affaires des Deux-Siciles à Constantinople, était du même avis, même si Antioche, fréquemment victime de séismes, paraissait avoir plus souffert qu'Alep. D'après ce diplomate, cette dernière formait le centre d'un cercle de villes touchées : Aintab (Anseb), Killis, Beylan (Bilan), Bayas, Niha, Antioche, Homs et Hama. Il semble assuré que le chiffre de 25 000 personnes mortes dans les ruines englobe les victimes de toute la région, et non seulement celles de la ville¹⁴.

Les premiers chiffres estimant le nombre de victimes paraissaient donc exagérés. Le 3 septembre 1822, l'internonce rapporta de Constantinople à Vienne que 25 à 30 000 personnes avaient été tuées par le séisme, mais en soulignant que ces chiffres étaient sans doute trop élevés. Trois semaines plus tard, il estimait le nombre des victimes à un chiffre minimal de 20 000, mais nous ne savons pas si ce chiffre se référait à Alep seule ou à toute la Syrie du nord. De même, d'après le rapport du consul britannique à la *Levant Company*, le tremblement de terre aurait sans doute fait 20 000 morts et un nombre égal de blessés, les secousses continuant jusqu'au 14 octobre¹⁵.

Selon toute vraisemblance, ces données ne sont pas trop éloignées de la réalité en ce qui concerne toute la région touchée. Les catastrophes contemporaines nous ont montré la difficulté qu'il y a à estimer immédiatement le nombre des victimes ; le séisme de 1822 ne fait pas exception, car les chiffres les plus élevés furent avancés au lendemain de la catastrophe. Les estimations diminuèrent par la suite pour se stabiliser vers 20 à 25 000 morts pour toute la région¹⁶.

17 septembre à Mme Ferenc Zahn, à Pest, que 21 personnes furent tuées à Lattaquié (*ibid.*). D'après les vieux Lattaquiotes, le séisme de 1822 fut plus fort que celui de 1794 (AMAE, CCC, Turquie, Alep, vol. 26, Lesseps au ministre, le 24 août 1822).

- 14 ASN, Ministero Affari Esteri fasc. 2349, Navoni au Prince Ruffo le 3 septembre 1822. La source de ses informations était une lettre de Raphael d'Ezdra di Picciotto, fils du consul général des Deux-Siciles à Alep, victime du tremblement de terre. Par ailleurs, M. Dercher estima d'abord le nombre de victimes à 25 000, en le réduisant plus tard au tiers de ce chiffre.
- 15 Haus-Hof- und Staatsarchiv, Vienne, Türkei VI, n° 13, Berichte 1822, l'internonce à Vienne le 3 septembre 1822, fol. 179 v°-180 r°. Les secousses auraient continuées jusqu'au 16 août (*ibid.*). Voir aussi Archives de la Chambre de Commerce, Marseille, Liasse « Liban-Syrie », fascicule Alep, an XIII-1867, traduction française par le consul britannique à Marseille d'une lettre de la *Levant Company* du 28 janvier 1823.
- 16 D'après Joseph Russegger, Alep aurait perdu les deux tiers de ses habitants à cause du séisme de 1822, ce qui paraît fortement exagéré si l'on se rappelle que, pour 1837, il estime la population alépine à 80 000 personnes : *Reisen in Europa, Asien und Afrika ... in den Jahren 1835 bis 1841*, Stuttgart, E. Schweizerbart, 1841-1847, 7 vol., t. I, p. 377.

Pour la ville d'Alep, le chiffre de Dercher – plus de 8 000 victimes – paraît vraisemblable.

En sus des victimes et des pertes matérielles, le tremblement de terre apporta aussi le désespoir. Le 4 août, Ignaz Zahn, directeur de la succursale alépine d'une maison de verreries établie à Pest, écrivait à son correspondant à Bagdad, Svoboda, qu'il avait acheté de grandes quantités de galls en lui donnant des instructions pour le paiement et en esquissant des possibilités de gain par l'achat de coton¹⁷. Quinze jours plus tard, son ton dynamique et optimiste avait complètement disparu. Zahn informait son correspondant que ses collaborateurs et lui-même étaient sains et saufs, mais que Lattaquié, Antioche, Alexandrette, ainsi que plusieurs centaines de villages et de petites villes, avaient été détruits. Les possibilités d'un renouveau de la prospérité n'étaient guère prometteuses, et c'est pourquoi la firme envisageait de quitter Alep pour s'établir ailleurs. On avait en vue Beyrouth, qui était l'échelle de Damas : de là, les échanges seraient plus faciles avec Bagdad et avec l'Égypte¹⁸.

1074

Un mois plus tard, la décision fut prise, et un magasin fut loué à Beyrouth, où Zahn attendait l'arrivée de ses collaborateurs. On gardait cependant celui d'Alep : si le commerce s'améliorait, le retour serait plus facile¹⁹. Comme argument en faveur du déménagement ajoutons que, pour les affaires, les inconvénients liés à une ville en état de reconstruction étaient grands. La question des échanges avec Bagdad paraît avoir été une raison importante, voire décisive, pour le transfert de la succursale au port libanais. Celui-ci desservait Damas²⁰, et, bien avant le séisme, les relations commerciales entre l'ancienne capitale omeyyade et Bagdad étaient plus importantes qu'avec Alep. Les Alépins émigrés prenaient surtout la route de Damas, qui, elle, n'avait subi aucun dégât²¹.

Combien y avait-il d'habitants à Alep pendant la période qui nous intéresse ? Les chiffres sont fort contradictoires. Ailleurs²², nous avons analysé une série d'estimations en les confrontant avec les registres paroissiaux des communautés maronite et latine. Mais la grande énigme reste l'effectif de la population musulmane – qui change le plus d'une estimation à l'autre –, car on manque de sources assimilables aux registres de baptême. Le contrôle des estimations par les registres de baptêmes latins et maronites ainsi que les chiffres de la population

17 Fonds Poche, Brief-Copie 1821-1823, le 4 août 1822.

18 *Ibid.*, le 18-26 août 1822.

19 *Ibid.*, Ignaz Zahn à Mme Ferenc Zahn, Pest, le 17 septembre 1822 ; *ibid.*, Ignaz Zahn à Bruno Rostand, Marseille, le 5 octobre 1822 et à Pohl et Poche, Alep, le 10 octobre 1822.

20 *Ibid.*, le 18-26 août 1822 ; Thomas Riis, « Trade Routes... », art. cit., p. 45-46.

21 Fonds Poche, Brief-Copie 1821-1823, Ignaz Zahn à Bruno Rostand, Marseille, le 17 septembre 1822.

22 Thomas Riis, « Observations sur la population d'Alep au XIX^e siècle », *Bulletin d'études orientales*, LI, 1999, p. 279-298.

juive nous indiquent des ordres de grandeurs plus dignes de foi, ce qui nous donne des bases pour évaluer les autres. Nous arrivons ainsi à cette évolution démographique :

Année	Population
1833	77 914
1842	68 750
1848	76 014
1858	100 000
1868	110 000

Reste la question de savoir si le séisme fut la cause du déclin d'Alep au cours du XIX^e siècle. En ce qui concerne la population, les chiffres indiquent que la ville s'est rattrapée après l'occupation égyptienne, pendant les années 1830, connaissant même une croissance solide entre 1842 et 1868.

Cependant, Alep n'était plus le centre incontesté du commerce avec l'Europe, comme avant 1800, même si la ville restait un centre régional important ; Beyrouth attirait de plus en plus les commerçants européens. L'importance croissante des routes désertiques reliant Bagdad et Damas allait de pair avec cette évolution. Damas paraît avoir été ouverte aux commerçants européens vers 1840, ce qui donna un nouvel essor à la capitale syrienne. Beyrouth était son échelle naturelle, et c'est pourquoi une bonne partie du commerce de longue distance se déplaça de la route Alep-Mossoul-Bagdad vers la route Beyrouth-Damas-Bagdad, cette dernière étant plus courte et avant tout plus sûre. Ainsi, le tremblement de terre de 1822 ne fut sans doute pas la cause principale du déclin relatif d'Alep, mais il hâta cette évolution.

LA STATION BALNÉAIRE,
UNE « INVENTION » DU XIX^e SIÈCLE

Claude Mignot

Dans une lettre du 2 septembre 1867, adressée de « Trouville sur Mer » à un ami, le peintre d'architecture Victor Navlet, la fille d'Alexandre Dumas, Marie, écrit :

Le pays est beau, la vague transparente, et c'est avec plaisir que chaque matin je me plonge dans son onde multicolore et qu'ensuite assise sur le sable fin je lui donne mes pieds à baiser¹.

Elle est à Trouville, avec son père, « depuis trois semaines pour y prendre des bains de mer », qui leur « réussissent à merveille », écrit-elle ; ils pensent y rester jusqu'à la fin du mois :

Nous nous y promenons, nous jouissons beaucoup de la vie extérieure, mon père après le dîner continue son merveilleux roman des Blancs et des Bleus qui a un prodigieux succès ; moi je compte continuer à travailler ma seconde œuvre littéraire.

L'histoire culturelle a bien pris aujourd'hui les mesures de « l'invention de la plage », qui illustre cette page à mi-parcours de son prodigieux essor, des nouvelles pratiques de l'*otium* maritime par l'aristocratie anglaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, qui prend un tour international, sanitaire et mondain, sous le Second Empire, jusqu'à sa démocratisation petite-bourgeoise, au cours du dernier tiers du XIX^e siècle, dans toute l'Europe² : disons, pour faire image, des Heywood, les personnages de Jane Austen, qui séjournent à Sanditon (1817) à la famille Fenouillard, que leur troisième voyage conduit « aux bains de mer à Saint-Malo » (1893).

Mais parce qu'elle nous est devenue trop familière, nous n'avons peut-être pas encore pris toute la mesure de la modernité de la « station balnéaire », dans laquelle

1 Alexandre et Marie Dumas résident alors « 15, rue du Commerce » à Trouville selon l'en-tête de cette lettre inédite, conservée dans des archives familiales Navlet-Cousin-Mignot.

2 Sur l'invention de la plage, voir Alain Corbin, *Le Territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*, Paris, Aubier, 1988. Sur l'ensemble du phénomène, que le chemin de fer ne crée pas, mais accélère, voir Marc Boyer, *Histoire de l'invention du tourisme, XVI^e-XIX^e siècle*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000. Voir aussi Gabriel Désert, *La Vie quotidienne sur les plages normandes du Second Empire aux Années folles*, Paris, Hachette, 1983.

on doit reconnaître une des plus belles inventions de l'urbanité et de l'urbanisme du XIX^e siècle, singulière figure urbaine qu'on hésite à qualifier comme telle.

Pour pratiquer les plaisirs essentiels des « bains de mer », nul besoin en effet d'établissements complexes : une plage, des chambres ou des villas à louer ; l'existence de quelques cabines et d'un hôtel, souhaitable, n'est même pas nécessaire³ ; « la vie extérieure », qu'évoque Marie Dumas, peut être musique, bal et jeux au casino ou dans les salons du Grand hôtel, ou seulement promenades et excursions dans les environs : le « petit trou » peut devenir ville ou le rester pour le plaisir de *happy few*⁴. Mais, en un siècle, grandes et petites, ces « stations » ont constitué sur le chemin du bain une singulière conurbation côtière, qu'on pourrait appeler « Paris-Plage » en empruntant l'expression au Touquet, conurbation linéaire qui fait partie d'une plus vaste mégapole saisonnière bâtie sur toutes les côtes d'Europe, de la Baltique à la mer Noire, qu'on pourrait appeler « Merville » en reprenant le nom d'une petite station normande ou « Sandtown » en s'inspirant de Jane Austen.

1078

En 1983 encore, dix ans après le tournant qui faisait sortir l'architecture du XIX^e siècle de la polémique militante du modernisme pour la faire entrer dans l'histoire, le phénomène était sous-évalué dans les premières synthèses françaises⁵. On célébrait « Paris, capitale du XIX^e siècle », mais on négligeait les stations balnéaires ; on s'arrêtait plus sur les châteaux néo-gothiques, les hôtels éclectiques et l'habitat ouvrier que sur les villas de bord de mer⁶ ; bien qu'elle fût préfigurée par Rambuteau et au-delà par l'urbanisme des Lumières, la politique haussmannienne paraissait le paradigme de l'urbanisme du siècle, alors que cet espace étrange qu'on appelle une « station balnéaire » constituait une invention plus radicale.

Dans les mêmes années, l'embaras des historiens et des géographes n'était pas moins grand. Fondé sur des statistiques de population communales, le remarquable *Atlas historique de l'urbanisation de la France*⁷ pouvait enregistrer l'émergence sur le rivage de nouveaux noyaux urbains, liés à la villégiature, mais non le mouvement saisonnier qui devait définir une nouvelle configuration de l'ensemble du territoire

3 Bien qu'il n'y ait pas de cabines de bain, Longueville-sur-Mer, en Vendée, est qualifiée de station balnéaire dans *Les Petits Trous pas chers. Guide pratique des familles aux bains de mer, plages de la Manche et de l'Océan*, Paris, s.n., 1903.

4 Par un amusant hasard objectif, Trouville est, avec Biarritz, le premier village de pêcheurs à devenir ville, parce qu'il est devenu « station balnéaire ».

5 François Loyer, *Le Siècle de l'industrie, 1789-1914*, Paris/Lausanne, Skira, 1983 ; Claude Mignot, *L'Architecture au XIX^e siècle*, Fribourg/Paris, Office du Livre/Le Moniteur, 1983.

6 Entre 1840 et 1940, près d'un tiers des exemples publiés dans les recueils d'architecture concerne pourtant l'architecture des bords de mer, selon un comptage fait par Bernard Toulhier dans « L'architecture des bains de mer : un patrimoine marginalisé », *Revue de l'art*, n° 101, 1993, p. 29-40.

7 *Atlas historique de l'urbanisation de la France, 1811-1975*, dir. Georges Dupeux, Paris, Éditions du CNRS, 1981. Mais, douze ans plus tard, l'importance du phénomène est bien reconnu dans Jean-Pierre Poussou, *La Croissance des villes au XIX^e siècle*, Paris, Sedes, 1992, p. 93-98.

de la France, et, au delà, de l'Europe entière, des côtes de l'Atlantique à la mer Noire, de la mer Baltique à la Méditerranée.

Après quelques articles pionniers, un premier livre, en 1984, sur « le site balnéaire », ouvrit de bonnes perspectives⁸. Depuis se sont multipliées les études monographiques de stations et de « côtes », préalable nécessaire à l'élaboration d'un *Atlas de la villégiature balnéaire* envisagé, mais encore en projet⁹. Les premières monographies parurent à l'initiative de Maurice Culot¹⁰. En 1989, le laboratoire de recherche de l'Inventaire général engageait un programme de recherche sur l'architecture balnéaire, qui se poursuit toujours¹¹, tandis que de jeunes historiens se penchent parallèlement sur le phénomène¹².

- 8 « Retour aux sources », *Monuments historiques*, 1978, n° 1, p. 34-44 ; Françoise Hamon, « L'architecture balnéaire de la côte d'Émeraude », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVIII, 1981, p. 5-21 ; Dominique Rouillard, *Le Site balnéaire*, Liège/Bruxelles, Mardaga, 1984, soit un an trop tard, pour que ces perspectives puissent entrer dans les premières synthèses françaises sur l'architecture du XIX^e siècle (voir note 5).
- 9 Ce projet, plusieurs fois annoncé, pourra peut-être voir finalement le jour dans le cadre d'un projet plus vaste d'*Atlas historique et contemporain des villes et des lieux touristiques en Europe*, étudié actuellement par l'équipe du MIT (Mobilités, itinéraires, tourisimes), dirigé par Rémy Knafou, associé au Centre André Chastel.
- 10 Trouville, dir. Maurice Culot et Nada Jakavljevic, Liège, Mardaga, 1989 ; *Architectures de Biarritz et de la côte basque : de la Belle Époque aux années trente*, dir. Maurice Culot et Geneviève Mesuret, Liège, Mardaga, 1990 ; Maurice Culot et Jacques Pavlovsky, *La Côte basque des années trente : architectures d'André Pavlovsky*, Paris, Norma, 1991 ; *La Côte normande des années trente : Trouville-Deauville, société et architecture balnéaires 1910-1940*, dir. Maurice Culot, Paris, Norma, 1992 ; Maurice Culot, Geneviève Mesuret et al., *Biarritz. Villas et jardins. 1900-1930*, Paris, Norma, 1992. Pour la suite des publications patronnées par l'IFA, voir les dernières compilations bibliographiques citées dans la note suivante.
- 11 Ayant participé au volume collectif sur Trouville, alors que Claude Laroche travaillait déjà sur Hossegor pour l'Inventaire régional d'Aquitaine, je proposais au Laboratoire de recherches sur le patrimoine français de l'Inventaire général (CNRS, UMR 22), ce programme thématique, qui se poursuit dans le nouveau cadre du Centre André-Chastel (CNRS, UMR 8150). Pour une esquisse de synthèse, vingt ans après les premières études, voir Bernard Toulhier, *Villes d'eaux, stations thermales et balnéaires*, Paris, Imprimerie nationale/Dexia, 2002 ; pour deux bilans successifs, voir Bernard Toulhier, « L'architecture des bains de mer : un patrimoine marginalisé », *Revue de l'art*, n° 101, 1993, p. 29-40 ; Claude Mignot, « La villégiature retrouvée : les réseaux de la recherche », *In-situ*, n° 4, 2004 (revue électronique du ministère de la Culture). Voir notamment Claude Laroche, *Hossegor, 1923-1939 : architecture et identité régionale*, Bordeaux, Le Festin, 1993 ; *La Côte d'Opale : architectures des années 20 et 30 : Wissant, Ambleteuse, Wimereux, Hardelot, Le Touquet, Stella-Plage, Merdimont, Berck*, dir. Richard Klein, Paris, Norma, 1998 ; *La Côte d'Émeraude*, dir. Francis Muel et Bernard Toulhier, Paris, Monum, 2001 ; ainsi que des « Itinéraires du patrimoine », publiés par le ministère de la Culture : n° 3, n° 8, n° 42, n° 49, n° 125, n° 126, n° 212, et dernièrement, n° 233 (Carmen Popescu, *Cabourg*, 2003).
- 12 Philippe Clairay, *Les Stations balnéaires de Bretagne, des premiers bains à l'explosion touristique des années 60*, thèse de doctorat d'Histoire, université Rennes II, 2003, 3 vol. ; Johan Vincent, *L'Intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme, 1800-1945*, Rennes, PUR, 2007.

On mesure mieux aujourd'hui à quel point les stations balnéaires furent un laboratoire d'urbanité inédite. De même que l'impressionnisme, le post-impressionnisme et le fauvisme se construisent, en plein air – souvent l'air du large –, face à la grande peinture d'histoire, mais aussi aux traditionnels paysages, dont l'École de Barbizon est la dernière expression, les stations balnéaires sont la contrepartie de l'urbanisme haussmannien, où triomphe le style « Beaux-Arts », mais aussi le complément de la villégiature de château, qui se renouvelle après la Révolution et s'ouvre à la villégiature bourgeoise « de bord de ville », tandis que persiste l'ancienne villégiature thermale, à laquelle la villégiature balnéaire emprunte à l'origine certains de ses composants.

De 1840 à 1940, le rivage français, qui était scandé seulement de havres et de ports séparés par un *no man's land*¹³, devient un territoire plein, au moins pendant une saison : le territoire du bain, dont les « stations » peuvent devenir villes.

1080

Le D^r Macé le souligne bien :

Ils ont été bien inspirés ceux qui comptant sur l'avenir des stations françaises ont placé les capitaux en conséquence [...]. L'histoire de chacune est à peu près la même : bourgade au début perdue dans des lieux ignorés, elle ne tire aucun profit des richesses que lui a octroyées la nature. Survient quelqu'un qui apprécie les avantages à tirer de la source, on fait de la publicité et tout change de face. Le visiteur arrive, il faut le recevoir, et voilà de riches hôtels qui s'élèvent à la place de pauvres cabanes ; on ouvre des cafés, des boutiques, la ville surgit¹⁴.

En 1841, comme en 1809-1812, les villes de la côte, de la mer du Nord au golfe de Gênes, sont des ports : Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe, Fécamp, Saint-Valéry-en-Caux, Le Havre, Honfleur, Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Saint-Servan, Brest, Lorient, Paimbœuf, Les Sables-d'Olonne, La Rochelle, Agde, Cette, Martigues, Marseille, La Ciotat, Toulon, La Seyne-sur-Mer, Antibes, Nice, plus La Ciotat, Saint-Tropez et Cannes, qui ont alors moins de 5 000, mais déjà plus de 3 000 habitants.

Entre 1841 et 1871, s'introduisent dans cette liste par ailleurs inchangée, des ports, où la villégiature reste secondaire (Cancale¹⁵, Douarnenez, Concarneau,

13 Simple zone de « cueillette » des produits de la mer (coquillages, algues, pêche côtière), ou fond des champs tournés vers l'intérieur.

14 D^r Macé, *Gazette des eaux*, 28 avril 1881, cité dans Bernard Toulhier, *Villes d'eaux...*, *op. cit.*, 2002, p. 7.

15 En 1896, le guide *Les Petits Trous pas chers* avertit ses lecteurs : « Les baigneurs ne trouveront peut-être pas Cancale à leur goût, parce qu'il n'y a pas de plage à proprement parler », mais « les familles qui n'éprouvent pas le besoin de danser le soir au casino et qui ne tiennent pas essentiellement à la plage seront parfaitement bien à Cancale, pour peu qu'elles aiment le pittoresque » (passage cité dans *La Côte d'Émeraude*, *op. cit.*, p. 47).

ainsi que Saint-Nazaire), mais surtout de petits ports de pêche, qui acquièrent une dimension balnéaire, et des stations balnéaires (Le Tréport et Trouville, qui ont plus de 3 000 habitants permanents dès 1861 ; Berck, Royan, Arcachon, Biarritz, Collioure, Menton, qui ont plus de 3 000 habitants en 1871). En 1911, quatre stations balnéaires parmi les plus anciennes, Trouville et Berck, Arcachon et Biarritz, passent la barre des cinq mille habitants concentrés, que rejoignent les nouvelles stations de Dinard et Royan, tandis qu'émergent de petites villes balnéaires, Deauville, Paramé, Audierne, Saint-Jean-de-Luz, Banyuls, Saint-Raphaël, Le Cannet, Cagnes-sur-mer, Villefranche, auxquelles s'ajoutent encore en 1936, Le Touquet et Ciboure¹⁶.

Au total, entre 1841 et 1911, c'est une vingtaine de stations balnéaires ou de ports balnéarisés qui entrent dans la catégorie des petites villes ou des villes¹⁷.

Mais, lorsque le rôle des petites villes a été reconnu dans le fonctionnement des réseaux urbains¹⁸, les stations balnéaires n'ont pas trouvé tout de suite leur place. Même lorsqu'elles franchissent les seuils de population agglomérée retenus par les géographes et les historiens, ces petites villes émergentes que sont les stations balnéaires ne présentent qu'avec retard, et parfois jamais, les critères traditionnels d'urbanité¹⁹ : parce qu'elles ne remplissent pas tous ces critères, on hésitait à les reconnaître comme de vraies « petites villes », alors même qu'elles avaient franchi les seuils de population fixés selon les auteurs à 2, 3 ou 5 000 habitants agglomérés, et inversement, alors qu'elles restaient en deçà de ces seuils, on les reconnaissait comme « petites villes », parce qu'elles présentaient certains signes incontestables d'urbanité²⁰.

16 Informations extraites de l'*Atlas historique...*, *op. cit.*

17 En conclusion du colloque de 1985 sur les petites villes, Jean-Pierre Poussou soulignait déjà les perturbations introduites dans la mosaïque des structures urbaines françaises, par l'apparition de nouvelles petites villes, « en particulier avec l'industrialisation ou le tourisme ». *Les Petites Villes du Moyen Âge à nos jours* (actes du colloque de Bordeaux, 1985), dir. Jean-Pierre Poussou et Philippe Loupès, Paris/Bordeaux, Éditions du CNRS/Presses universitaires de Bordeaux, 1987, p. 511.

18 Voir *ibid.*, *op. cit.*

19 Voir, par exemple, le déficit de critères d'urbanité qui affecte Biarritz dans les tableaux établis par Jean-Paul Jourdan à l'appui de sa communication, « Les petites villes des Basses-Pyrénées dans la seconde moitié du XIX^e siècle », dans *ibid.*, p. 227-254, précisément p. 229-230.

20 Jean-Paul Jourdan hésitait alors à placer Biarritz dans la liste des « petites villes et bourgs des Basses-Pyrénées au milieu du XIX^e siècle », alors même qu'il ne voulait pas exclure des bourgs de moins de 2 000 habitants agglomérés, qui était le seuil, assez bas, qu'il avait retenu : « en 1860, Biarritz, station balnéaire naissante, n'est pas encore une petite ville malgré son niveau de population agglomérée, et à l'inverse, Saint-Palais et Mauléon en sont, même si elles n'atteignent pas le seuil démographique fatidique » (*ibid.*, p. 227) ; inversement, la carte des petites villes balnéaires françaises au XIX^e siècle, proposée par Micheline Cassou-Mounat, retenait des stations qui restent loin des seuils fixés pour la population agglomérée : Houlgate, Cabourg, Soulac, ou Capbreton par exemple (« Le rôle du tourisme dans la création des petites villes balnéaires au XIX^e siècle », dans *ibid.*, p. 435-441, précisément p. 441).

La « station balnéaire » vient brouiller en effet les catégories traditionnelles : elle peut s'attacher à une ville, comme quartier (Dieppe, Cherbourg) ou comme faubourg (Saint-Adresse/Le Havre²¹, Paramé/Saint-Malo²²), qualifier un bourg (Fécamp, Saint-Jean-de-Luz, etc.), un village (Trouville, Le Crotoy, etc.), voire un hameau, ou naître des prés et des sables (Deauville) : elle peut rester un hameau (Ver-sur-Mer) ou un village balnéaire (Veules-les-Roses), devenir une petite ville (Trouville, Deauville), voire une vraie ville (Biarritz, Cannes).

Villes et petites villes balnéaires ne sont que les nœuds d'une conurbation linéaire de stations nées de cette transhumance urbaine, essentiellement estivale, parfois hivernale²³, qui se développe au XIX^e siècle et que les outils conceptuels forgés pour d'autres temps peinent à saisir : une conurbation qui franchit les limites communales, entraînant parfois la création de nouvelles configurations administratives²⁴, un « faux faubourg », projeté sur le rivage à plusieurs centaines de kilomètres, mais que le chemin de fer peut mettre à « deux heures » de Paris, dont le tissu hybride mêle des objets issus de la ruralité – cottages et villas –, d'autres de la ville moderne – gares, grands hôtels, galeries marchandes et grands magasins²⁵ –, voire de villes cosmopolites, avec une exceptionnelle diversité culturelle – église anglicane de Dinard, 1871-1880 ; églises anglicane, en 1878, et orthodoxe, en 1890, à Biarritz, par exemple –, et de nouveaux objets, comme le casino, dont le nom garde trace de l'hybridité initiale.

21 Sur Sainte-Adresse et le lotissement balnéaire, créé par Georges Dufayel, voir *Sainte-Adresse et le Nice havrais*, Paris, Inventaire général, 1992.

22 Gaëlle Delignon, *Saint-Malo, Paramé : urbanisme et architecture balnéaire. 1840-1940*, Rennes, PUR, 1999.

23 *La Ville d'hiver d'Arcachon*, Paris, Institut français d'architecture, 1983 [2^e éd. sous le titre *Arcachon : la ville d'hiver*, Liège, Mardaga, 1988] ; Geneviève Négrel, *Hyères : la ville climatique*, Aix-en-Provence, Association pour le patrimoine de Provence, 1996. Nice, après avoir été longtemps une station d'hiver, commence à cumuler les deux saisons, ce qui contribue au développement exceptionnel d'un pôle qui était déjà une ville au début de cette histoire.

24 « Buzeuval a-t-il un commencement ? Sait-on où finit Houlgate ? », souligne le *Guide aux bains de mer* (1866). « La plupart des petites stations balnéaires ont été établies sur le territoire de communes qui n'avaient rien de maritime, ce qui explique pourquoi le village est si souvent éloigné de la plage qui porte son nom », note à propos de Blonville-sur-Mer le rédacteur du guide de *Normandie* (1901). En 1912, « Cabourg, 1852 h., est comme sa voisine Houlgate une station élégante et mondaine très vivante » ; mais « la petite station du Hôme, distante de deux kilomètres, peut être considérées comme un prolongement de Cabourg, les deux plages se faisant suite », comme Merville, petite station desservant le village du même nom, et « Franceville, fondée par une société qui a tracé des avenues et bâti des chalets parmi les dunes boisées de quelques pins », dont « les principaux approvisionnants [...] sont à Cabourg » (*Guide Joanne de Normandie*, Paris, Hachette 1912, p. 320-327).

25 Magasins Miramar à Biarritz et Eskalduna à Hendaye en 1911 ; « galeries » de Deauville ; « Grandes arcades » de Sables-d'Or, 1926 ; Arcades d'Hossegor, 1927, et de Saint-Cast, 1932.

Pour étudier cet étrange objet, d'origine et d'essence urbaine, et mesurer au plus juste cette inédite urbanisation des marches côtières de l'Europe, les « guides » sont les meilleurs guides : Guides Conty, Guides Diamant, Guide des bains de mer, guides des *Petits Trous pas chers*²⁶. Leur invention et leur développement accompagnent l'invention et le développement du tourisme moderne, dont la villégiature balnéaire n'est qu'une des composantes²⁷, mais qui éclipse l'ancienne villégiature thermique, même si celle-ci persiste avec quelques rebondissements spectaculaires²⁸, tandis que le tourisme des « voyages pittoresques » compose plus qu'il ne rivalise avec les villégiatures balnéaires et thermales²⁹.

Les guides prennent bien en compte « l'ensemble balnéaire », conglomérat linéaire de hameaux et de quartiers balnéaires, de bourgs et de villes « balnéarisés », et encore de stations neuves, grandes (Deauville) ou petites (Le Hôme). La qualité de « station balnéaire » se superpose en effet à d'autres qualités, village, bourg, ville. Ainsi en 1912, le guide Joanne de Normandie note que « Courseulles, gros bourg et port de 1 200 habitants » est « en même temps une petite station balnéaire », avec deux hôtels, des villas meublées, un casino, une digue-terrasse avec des bazars et une rangée de cabines. Asnelles, qui n'a que 375 habitants permanents, est qualifiée en 1901 de « cité balnéaire » avec une digue-promenade de plus d'un kilomètre, des fournisseurs de toutes sortes, de nombreuses villas à louer, trois hôtels, dont un « Grand Hôtel ». Inversement, Bernières-sur-Mer, en dépit de ses 1 400 habitants et de sa plage, n'est pas une station balnéaire en 1866 ; en 1901, alors que sa population permanente, de 800 habitants, a reculé, un guide de Normandie note : « Bernières est devenue depuis quelques années une véritable station balnéaire ; du reste cela était inévitable avec une aussi belle plage. Il y vient tous les ans 800 à 900 baigneurs ».

Avant même la première guerre mondiale, se dessine sur les bords de la Méditerranée une conurbation, dont la capitale est Nice et le centre secondaire Cannes, pour une clientèle européenne, et ultérieurement américaine et sud-américaine³⁰. L'invention de l'expression « Côte d'Azur » permet de désigner

26 Jean-Pierre Bihr, *Regards sur la Côte d'Émeraude. Guides touristiques 1883-1939*, Saint-Jacut-de-la-Mer, J.-P. Bihr, 1991.

27 Lorsque M. Fenouillard décide de partir en voyage, il entraîne sa famille successivement à Bruxelles pour voir le Musée, à Paris, puis aux bains de mer.

28 *Villes d'eaux en France*, dir. Lise Grenier, Paris, Institut français d'architecture, 1985. Depuis, les études ont été poursuivies, sans infléchir fondamentalement les lignes tracées : Dominique Jarassé, *Les Thermes romantiques. Bains et villégiatures en France de 1800 à 1850*, Clermont-Ferrand, université Blaise Pascal, 1992.

29 Les promenades pittoresques aux environs de la station balnéaire, comme autour des stations thermales, sont un des agréments de la villégiature saisonnière. La pure villégiature itinérante reste toujours un tourisme minoritaire, du « Grand tour » aristocratique au tourisme contemporain.

30 Michel Steve, *La Métaphore méditerranéenne. L'architecture sur la Riviera de 1860 à 1914*, Nice, Demaistre, 1996.

commodément cette nouvelle conurbation balnéaire ; aussi le mot fait-il florès : pour désigner les conurbations secondaires de la Manche et de la façade atlantique, on invente des expressions parallèles – « Côte fleurie » autour de Trouville, Houlgate et Cabourg, « Côte d'Émeraude » autour de Saint-Malo, et encore « Côte d'Opale », « Côte d'Albâtre », « Côte de Granit rose », etc.³¹.

En 1860, les guides signalent treize stations sur la côte de la mer du Nord et la Côte d'Opale, et, en 1900, on en cite vingt. En 1860, sur la Côte d'Albâtre en Seine-Inférieure, on cite douze stations balnéaires ; elles sont dix-huit en 1900. Sur la côte du Calvados, on a seize stations en 1860 ; elles sont trente en 1900. Sur les côtes du département de la Manche, on ne compte, en 1860, que cinq stations ; un guide de 1910 en dénombre dix-neuf. En Bretagne, on a, en 1860, 21 stations, et 30 en 1900. Au sud de la Loire, on compte déjà trente-et-une stations en 1860³².

Ces stations n'en offrent pas moins une gamme et une hiérarchie. Dans le guide Conty des « Côtes de Normandie » publié en 1876, après avoir rappelé que « pendant les mois de juillet et d'août, nos belles côtes deviennent le rendez-vous privilégié de nos Parisiens et de nos Parisiennes », l'auteur distingue les « bains des grandes bourses », où l'on trouve à la fois de grands ports (Cherbourg, Dieppe, Le Havre) et des stations de dimensions moyennes (Trouville, Deauville, Houlgate) ; huit « bains des bourses moyennes » (Cabourg, Fécamp, Étretat, Luc-sur-Mer, Sainte-Adresse, Le Tréport, Veules, Villers) et vingt stations pour les « plates bourses » (Arromanches, Annelle, Courseulle, Beuzeval, Grandcamp, Langrune, Le Hôme, Lion, Petites-Dalles, Port-en-Bessin, Pourville, Puys, Quiberville, Reville, Saint-Aubin, Saint-Valéry, Veulettes-sur-Mer, Vierville, Villerville, Yport)³³. De même, en 1914, le guide des « Bains de mer de Bretagne » cite 49 stations sur la côte nord et 43 sur la côte sud, dont dix-huit plus importantes : les « grandes plages » sont Saint-Malo, Paramé, Dinard, Saint-Lunaire et La Baule.

Nous mesurons mieux aujourd'hui la convergence de ces réseaux qui se construisent sur le maillage des voies ferrées, puis sur celui du nouveau réseau automobile ou aéronautique, mais aussi la multiplicité des échelles : Paris rayonnant vers toutes les plages – Gare du Nord : Le Touquet-Paris-Plage ; Gare Saint-Lazare : Trouville-Deauville, Gare Montparnasse : Dinard, La Baule, etc. ; mais aussi les capitales régionales et leurs rivages proches : de la bourgeoisie de Caen et du Havre

31 L'expression « Côte d'Azur » est inventée en 1887 (voir Dominique Escribe, *La Côte d'Azur, genèse d'un mythe*, Nice, G. Vitaloni/Conseil général des Alpes-Maritimes, 1988), celle de « Côte d'Émeraude » en 1894 (Eugène Herpin, *La Côte d'Émeraude, Saint-Malo et ses souvenirs*, Saint-Malo, impr. de F. Bazin, 1894).

32 Données établies à partir des dépouillements faits dans les années 1990 dans le cadre du programme sur l'architecture balnéaire de l'UMR 22 (documentation actuellement déposée au Centre André Chastel).

33 L'auteur cite aussi Dives, bien qu'il n'y ait pas de plage, et Honfleur, qu'il ne recommande pas.

villégiaturant sur les plages normandes déjà au temps de l'adolescence de Flaubert, aux industriels du Nord bâtissant sur la Côte d'Opale.

Le chemin de fer ne joue pas cependant le rôle direct que l'on imagine. Le train contribue certes à rapprocher les côtes de la capitale (cinq heures de Paris à Trouville en 1863 ; trois heures et demi vers 1900 pour gagner Trouville-Deauville ; deux heures dès les années trente), mais, à la différence des villes-champignons américaines, le train est plutôt attiré par les stations que les stations créées par le train : Trouville n'a sa première gare qu'en 1863, Saint-Malo en 1864, Dinard en 1883 et Saint-Briac en 1896. La construction de la gare est souvent la dernière touche citadine.

L'habitat, à la fois moins dense et organisé de manière linéaire, échappe aux limites communales anciennes, et le niveau de la population permanente concentrée reste faible, ou, en tout cas, en décalage important par rapport aux autres types de ville : dans ce territoire du bain, le seul nombre d'habitants est moins significatif que le nombre des « baigneurs » ou le rapport entre les deux chiffres, ou encore le nombre de villas à louer, de chambres d'hôtels disponibles, voire, mieux, de « nuitées », unité compte des géographes du tourisme. En 1907, Trouville reçoit 60 000 estivants, dont 30 à 40 000 pendant le mois d'août³⁴. Mais dans les petites stations, des distorsions étranges apparaissent : la population permanente a tendance à stagner, voire à régresser, comme si les baigneurs chassaient les pêcheurs et les paysans : Veules-les-Roses et Ver-sur-Mer perdent la moitié de leur population permanente, Langrune et Bernières perdent respectivement un tiers et un quart³⁵, tandis que Luc-sur-Mer reste presque stable en dépit du développement balnéaire et que Villefranche régresse avant de se redévelopper³⁶.

Ce nouvel espace est traversé de tensions constitutives :

- quartiers balnéaires, qui s'accrochent aux ports, grands ou petits, ou la balnéarisation du tissu urbain, qui change l'atmosphère du port de commerce ou de pêche ; villes neuves, construites sur le vide, prés et sables, souvent sur l'initiative individuelle, avec un réseau viaire cohérent, linéaire ou rayonnant, et une variété étourdissante de styles, beaucoup plus ouverte qu'en ville ;
- forces centrifuges, où l'on cherche loin de la ville un dialogue plus direct avec la nature, même si on se plaît à le filtrer par différents dispositifs – *bow-windows*,

³⁴ Trouville, *op.cit.*, p. 29.

³⁵ Veules-les-Roses a 1 400 habitants en 1811, 1 206 en 1876 et 716 en 1911 ; Ver-sur-Mer, 1 276 habitants en 1811, 941 en 1876 et 637 en 1911 ; Langrune-sur-mer passe de 1 163 habitants en 1811 à 1 025 en 1876 et 711 en 1911, et Bernières-sur-mer de 1 000 en 1811 à 900 en 1876 et 775 en 1911. Marie Gabarron, « Données statistiques concernant les petites villes françaises au XIX^e et au XX^e siècle », dans *Atlas historique...*, *op. cit.*

³⁶ Luc-sur-Mer passe de 1 250 habitants en 1811 à 1 440 en 1876 et 1 202 en 1911. Villefranche de 2 000 en 1811 à 1 594 en 1876 et 3 260 en 1911 (*ibid.*).

vérandas, larges baies –, et forces centripètes d'une nouvelle sociabilité de villes de villégiature, construite autour des nouveaux monuments du loisir – casinos, palaces, promenades de bord de mer, avenues plantées ou simples planches, etc.

Pour l'urbanisme, comme pour tout phénomène humain, il n'y a jamais d'invention ni de singularité totale : la station balnéaire emprunte aux villes thermales ses établissements d'hydrothérapie, partage avec les villes de tourisme grands hôtels et casinos, et est constituée, comme les banlieues, de villas et de pavillons. En 1864, un observateur écrit : « édifier un casino est le point de départ de toute nouvelle station balnéaire, ou le corollaire obligé de toute ville de bains qui ne veut pas déchoir » et, en 1876, un guide du Tréport remarque : « tout le monde se groupe autour de l'inévitable casino sans lequel il ne saurait exister de villes de bains »³⁷.

1086

Des signes d'urbanité – casinos et grands hôtels, gare, poste moderne ou encore promenade bordée de becs de gaz³⁸ –, peuvent aller de pair avec une absence totale d'équipements publics traditionnels – mairie, écoles, etc. –, le plus singulier étant la rapidité de construction des équipements balnéaires – palaces, casinos et établissements de bains –, et leur rapide *turnover* qui marque aussi les équipements en général – gares et mairies³⁹.

Mais la station balnéaire reste un objet urbain singulier : à la différence des stations thermales, les premiers équipements ne qualifient pas toutes les stations, et, à la différence des villas de bord de ville, les villas de bord de mer coexistent souvent avec les édifices emblématiques de la modernité urbaine, gares et palaces, « arcades » et casinos, et c'est le bain qui fait la « station » dans tous ses états.

37 Léopold Amat, *De la nécessité d'un casino à Nice*, Nice, Cauvin, 1864, p. 29 ; Jules Adeline, *Le Tréport*, Rouen, impr. De Deshayes, 1876. En 1847 déjà, le casino de Royan porte la devise *Ce n'est pas Royan qui s'est fait un casino ; c'est le casino qui a fait Royan*.

38 David Watkin, Vincent Bouvet et al., *Palaces et grands hôtels d'Europe*, Paris, Flammarion, 1984 ; Nathalie Chabiland, *Les Casinos, définition d'un type d'architecture balnéaire*, mémoire de maîtrise, université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1992 ; *id.*, *Les Établissements de bains de mer*, mémoire de D.E.A., université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1993 ; Éric Thiébaud, *Les Palaces des stations balnéaires à la Belle Époque*, mémoire de maîtrise, université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1995 ; Sophie Kossinki et Éric Micheletti, *Grands hôtels du bord de mer*, Paris, Histoire et collections, 1996. À Cabourg, dès 1866, la terrasse, longue de plus de 2 km, qui sert de promenade, est « éclairée par de nombreux becs de gaz qui brillent au loin » (*Guide aux bains de mer*, 1866, p. 249). En 1892, le front de mer de Mers-les-Bains est équipé de becs de gaz.

39 Le Normandy, palace et casino de Deauville, est construit en un an, en 1911-1912 ; le Royal-Picardy du Touquet en sept mois, en 1929. À Saint-Malo, un premier casino est créé dès 1839, un second en 1868, un troisième en 1899 ; à Dinard, on a un premier casino en 1866, un deuxième en 1876, un troisième en 1902. À Trouville, si l'Hôtel de la Plage, construit en 1861, est reconstruit en 1907, la poissonnerie (1843) est reconstruite deux fois (1881, 1936), comme la mairie (1862, 1911), tandis que deux gares se succèdent (1863, 1932).

Si l'on peut se permettre, en conclusion, de prendre un peu de hauteur, on observera que chacune des trois grandes phases d'urbanisation de l'Europe s'est accompagnée d'un phénomène de « villégiature ». Sous l'Empire romain, lorsque le blé d'Égypte et de Libye vide la campagne italienne au profit de l'*Urbs*, les riches citoyens se réfugient dans leurs villas de campagne et de bord de mer, dont les lettres de Pline le jeune décrivent l'*otium* heureux⁴⁰. Lorsque la révolution artisanale et bancaire du XIII^e siècle permet, de l'Italie aux Flandres, le développement des centres urbains, les villes s'entourent d'une nébuleuse de « maisons des champs », et Pétrarque, puis Palladio, pour faire bref, surent incarner pour toute l'Europe la renaissance du paradigme de la villa romaine⁴¹. Lorsque la croissance des villes reprend avec la révolution industrielle, ce sont les rivages qui fixent l'horizon de la fuite, de Brighton-Sanditon à Cabourg-Balbec, et, à la veille de la Grande Guerre, l'ensemble des rivages de l'Europe, dont la Côte d'Azur est devenu le point focal, est balnéarisé⁴².

Aussi, lorsque, à partir de 1970, on commence à voir l'ensemble de la population urbaine se déplacer à la mer⁴³, le rivage urbanisé fait fuir vers des rivages plus lointains, dont les romans de Michel Houellebecq fixent le cauchemar, ou dans la nostalgie de l'âge d'or de la villégiature balnéaire, dont *Les Vacances de M. Hulot* de Jacques Tati sont en quelque sorte les *Bucoliques*.

Que ce soit notre génération précisément qui ait reconnu la modernité de cet établissement humain qu'est la « station balnéaire », et donné la main à la célébration patrimoniale de « l'âge d'or de la villégiature balnéaire », illustre assez bien le « paradoxe de l'historien » : l'histoire est fille de son présent.

40 Sur la villégiature balnéaire dans l'antiquité, voir Xavier Lafon, *Villa maritima, recherches sur les villas littorales de l'Italie romaine, III^e siècle avant J.-C.-III^e siècle après J.-C.*, Rome, École française de Rome, 2001. Il est significatif qu'alors qu'elle n'a guère eu d'écho à la Renaissance, elle marque l'imaginaire néo-classique des premiers baigneurs anglais, qui réinventent la villégiature maritime au début de la révolution industrielle. Sur les premières villes balnéaires anglaises, voir Jean-Pierre Poussou, « Les villes anglaises du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle », dans Alain Lottin *et alii*, *Études sur les villes en Europe occidentale : milieu du XVII^e siècle à la veille de la Révolution française*, t. 2, Angleterre, Pays-Bas et Provinces-Unies, Allemagne rhénane, Paris, SEDES, 1983, p. 1-212.

41 Voir, en dernier lieu, *Les Maisons des champs à la Renaissance* (actes des rencontres de Maisons-Laffitte, 2003), dir. Monique Chatenet, Paris, Picard, 2006.

42 Voir *Les Villes balnéaires d'Europe occidentale du XVIII^e siècle à nos jours*, dir. Alain Lottin, Yves Perret-Gentil et Jean-Pierre Poussou, Paris, PUPS, 2008.

43 En France, 1 individu sur 400 passait ses vacances à la mer au début du XX^e siècle, 1 sur 40 en 1936, et 1 sur 4 aujourd'hui. Georges Cazes, *Le Tourisme en France*, PUF, 1986, p. 73.

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT :
LE CHEMINEMENT HYGIÉNISTE DANS LES VILLES DU NORD
DE L'ESPAGNE AU XIX^e SIÈCLE

Alexandre Fernandez

Pour rendre hommage à Jean-Pierre Poussou, on a voulu présenter quelques pièces à verser au dossier de la « croissance des villes au XIX^e siècle », croissance qui, sans doute, généra des pathologies urbaines, mais qui, fondée sur un essor économique évident, entraîna aussi une amélioration des conditions de vie du plus grand nombre¹. Le texte qui suit est issu d'une longue enquête que nous avons menée sur l'installation et la gestion des réseaux d'eau potable, de gaz et d'électricité à Bilbao, Saint-Sébastien et Santander, trois villes encore modestes au milieu du siècle – entre 15 000 et 20 000 habitants chacune – mais que le dynamisme démographique et économique transforma – près de 100 000 habitants à Bilbao à la fin du siècle, à peu près 60 000 habitants dans chacune des deux autres cités. Nous y montrions comment l'édilité avait été « questionnée » par les modernités technique, économique, sociale du siècle².

Au milieu des années 1860, une vision optimiste et confiante de la modernité urbaine domine encore. Le discours de la fin des années 1870 et des années 1880 est sensiblement différent. Les brochures (*folletos*), dont le nombre croît non seulement en fonction de l'urgence de la situation décrite, mais également en vertu d'une meilleure réceptivité sociale, associent inquiétude et confiance. L'inquiétude est due au constat alarmant tiré de l'observation de l'état sanitaire de la cité et de ses habitants. La confiance est puisée dans la conviction qu'une bonne administration, établie sur les preuves de la science et la mise en œuvre de la technique, apportera le bonheur aux hommes. Comme le dit Alberto de Palacio : « Faire le bonheur d'un peuple c'est « l'hygiéniser » ! »³

1 Jean-Pierre Poussou, *La Croissance des villes au XIX^e siècle. France, Royaume-Uni, États-Unis et Pays germaniques*, Paris, SEDES, 1992, p. 474.

2 Alexandre Fernandez, *Édilité et marchés. Infrastructures techniques et services urbains à Bilbao, Saint-Sébastien et Santander*, ca. 1840- ca. 1930, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, université Aix-Marseille I, 2004, 3 vol.

3 Alberto de Palacio, *Higienización de Bilbao*, Bilbao, Müller y Zavaleta, 1893, p. 9.

Les questions posées aux édiles changent lorsqu'il ne s'agit plus de considérer simplement l'eau comme un fluide destinée à l'alimentation – certes vital, mais d'un usage modéré – ou comme un agent de propreté des rues et de lutte contre les incendies, mais comme le principe et le vecteur nécessaires à la préservation de la santé des habitants et de l'hygiène publique. Il s'agit de vaincre réticences et croyances en la nocivité de l'eau, de persuader que l'abondance de l'eau et sa qualité sont conditions et signes du progrès. L'eau, en Espagne comme en Europe, commence à n'être plus seulement perçue comme un élément délétère, une menace, comme porteuse de maladie⁴. Il faut néanmoins démontrer la dialectique subtile de l'eau – l'eau pure est bénéfique, l'eau contaminée est mortifère – en établissant les relations de causalité entre la nature de l'eau et les vecteurs d'épidémies. Les préceptes hygiénistes prennent acte de l'évolution des usages de l'eau en même temps qu'ils contribuent à la mutation de ces usages et à l'examen de la question de l'eau non plus simplement comme une question d'abord strictement édilitaire et économique, mais comme une question de santé publique. Il faut beaucoup d'eau car la santé, c'est le propre. C'est interroger les ressources en eau, en quantité et en qualité. En outre, le propre c'est, au-delà de la toilette des corps, celle de la cité. C'est poser ainsi la question de l'édilité non plus seulement en termes de nettoyage des rues, comme lorsque la pluie ou quelques citernes suffisaient, mais en terme d'assainissement – c'est dire qu'il faudra envisager de nouvelles techniques d'évacuation des eaux usées et des déchets.

Dans nos villes comme ailleurs, il fallut compter près d'un demi-siècle pour l'accomplissement de ce « cheminement hygiéniste ». D'abord parce que le lien fut long à s'établir entre hygiène et équipements techniques avant que l'évolution des savoirs sur l'eau n'ait convaincu, comme à Santander, l'ensemble de la communauté des médecins, architectes, ingénieurs, chimistes, qui donnaient leur avis sur la question ; ensuite, parce que pour espérer peser quelque peu sur les décisions, il fallait que le discours prescriptif des élites hygiénistes rencontre et s'appuie au moins sur l'expression d'une certaine demande sociale.

L'HYGIÉNISME « AÉRISTE » : L'ENSANCHE DE POBLACIÓN COMME SOLUTION ?

Il serait abusif de voir dans le seul « impératif hygiénique » le principe actif de l'équipement édilitaire. Non pas simplement parce que l'histoire de l'équipement puise également à d'autres déterminants, mais également parce

4 L'eau commence à être plus nettement associée au désir de modernité, de confort, d'hygiène. Selon l'analyse de Georges Vigarello, l'hygiénisme a valeur d'indicateur des équipements collectifs et individuels, mais aussi d'un imaginaire et d'une sensibilité : « une série de déterminants en chaîne » est alors enclenchée qui transforme le paysage urbain (*Le Propre et le Sale*, Paris, Le Seuil, 1985).

que le discours hygiéniste fut long à articuler cette série de « déterminants en chaîne » dont parle Vigarello, et qui ont transformé le paysage urbain.

En effet, dans les villes cantabriques comme ailleurs, le lien entre type et niveau des équipements urbains et conditions de vie et de santé des populations fut relativement long et difficile à être établi. Pour une part, la cause peut être recherchée dans l'insuffisance des outils statistiques disponibles : dans le fait, par exemple, que jusqu'à la fin du siècle, les statistiques nationales ne distinguaient pas les causes de décès⁵. Ces défaillances ont permis d'alimenter les divergences entre professionnels lorsqu'il s'est agi d'expliquer l'état social et sanitaire des populations et de proposer des solutions pour l'améliorer.

Un décret du 18 janvier 1849 créait, dans chaque ville capitale de province, des juntas municipales de santé permanentes. En leur sein, une commission de salubrité avait pour mission de veiller au maintien de la santé publique en proposant au besoin des mesures spécifiques⁶. Mais, alors que les hygiénistes auraient souhaité professionnaliser ces commissions, il semble qu'un véritable « déluge de notables » se soit proposé pour occuper gracieusement les postes dans ces assemblées et détourner le sens de ces commissions⁷.

En fait, l'hygiénisme naissant s'attacha davantage à ce que l'on supposait être la pathologie de l'air qu'à celle de l'eau. On était persuadé que la destruction des murailles et la réalisation des *ensanches*⁸ était la solution d'urbanisme et de santé publique. Le desserrement à l'intérieur du centre historique et l'extension hors les murs de la ville devaient permettre de résoudre et la question foncière⁹ et les problèmes de santé publique. Cependant, selon les conceptions que l'on se faisait du caractère profond de sa ville et du rôle que l'on pouvait jouer pour le pérenniser ou au contraire l'infléchir, la qualité de l'*ensanche*

5 Jordi Nadal, *La población española, siglos XVI a XX*, Barcelona, Ariel, 1966, rééd. 1984.

6 À Bilbao et à Saint-Sébastien tout au moins, les *Juntas municipales de Beneficiencia y Sanidad* avaient les hôpitaux dans leur champ de compétence. Pedro María Pérez Castroviejo, « La formación del sistema hospitalario vasco : administración y gestión económica, 1800-1936 », *TST. Transportes, Servicios y telecomunicaciones*, n° 3-4, 2002, p. 73-98.

7 Selon l'expression de l'éminent hygiéniste espagnol contemporain Pedro Felipe Monlau – auteur de *Elementos de Higiene Publica o el arte de conservar la salud de los pueblos*, Barcelona, Pablo Riera, 1847 – cité par Esteban Rodríguez Ocaña, « Confort, ornementation, hygiène. Modernisation urbaine et hygiénisme dans l'Espagne du XIX^e siècle », dans *Les Hygiénistes*, dir. Patrice Bourdelais, Paris, Belin, 2001, p. 297-318.

8 Sur les *ensanches de población*, on dispose en français de l'étude de Laurent Coudroy de Lille, *L'ensanche de población en Espagne : invention d'une pratique d'aménagement urbain (1840-1890)*, thèse de doctorat de Géographie, université Paris X, 1994.

9 Horacio Capel, *Capitalismo y morfología urbana en España*, Barcelone, Los libros de la Frontera, 1975 ; sur l'ensanche de Madrid, voir Rafael Más Hernández, « La promoción inmobiliaria en los ensanches del siglo XIX », *Ciudad y Territorio*, XXXI, 119-120, 1999, p. 55-73.

pouvait sensiblement varier. Les villes cantabriques se signalent d'ailleurs par l'établissement précoce d'un programme d'*ensanche* et illustrent cette tension.

Après Barcelone et Madrid, Saint-Sébastien fut la troisième ville d'Espagne à adopter un plan d'*ensanche*. Parmi les douze projets présentés, celui d'Antonio Cortázar fut approuvé en 1864, en intégrant certains éléments du projet classé second, celui de Martín Saracibar. L'idée de base de Cortázar était de préserver le caractère essentiellement commercial (*mercantil*) de la cité et d'œuvrer à son plein épanouissement¹⁰. Le port et les connexions avec la gare de la *Compañía del Norte* furent particulièrement soignés. C'est ce qui explique également le souci qu'il eut de ménager les intérêts fonciers. Il conserva une occupation dense de l'espace, bien que cela ne correspondît pas, comme d'ailleurs il le reconnaissait lui-même, à ce que « l'hygiène conseillait habituellement ». Cortázar s'en remettait pour l'essentiel aux « excellentes conditions climatiques de Saint-Sébastien » et, implicitement ... à une sorte de *zoning* social¹¹! Cependant, dès 1865, une partie du conseil municipal, souhaitant développer la vocation de la ville comme centre de réunion national et international de la bonne société¹², réussissait à infléchir le projet Cortázar et proposait un desserrement de la densité du bâti et le percement d'avenues et d'un boulevard de prestige. Il convenait dès lors que l'on prît soin de réaliser les équipements qui rendraient le séjour dans la cité agréable aux populations aisées.

À Bilbao, la volonté de procéder à l'agrandissement de la ville, à laquelle fit droit la loi de 1861, ne procédait pas essentiellement de préoccupations que nous pourrions qualifier, fût-ce avec complaisance, d'hygiénistes. La préservation des intérêts économiques de la cité donnait presque tout le sens de l'opération. Cependant le projet proposé en 1862 par Amando Lazaro, ingénieur de *Caminos, canales y puertos* (équivalent des Ponts et chaussées) et ingénieur en chef des provinces de Biscaye et Alava, libéral-progressiste, et fortement influencé par Ildefonso Cerdá, s'inscrivait sensiblement dans les conceptions « aéristes » de l'hygiénisme de l'époque¹³. Les espaces verts étaient

10 Antonio Cortázar, *Memoria descriptiva del proyecto de ensanche de San Sebastián*, San Sebastián, Impr. de Ignacio Ramon Baroja, 1864.

11 La distribution sociale au sein de l'*ensanche* était très précisément tracée : « la classe la plus aisée au centre de l'*ensanche*, au contact avec la cité actuelle; la population estivale face à la baie et à la plage – la ligne des immeubles évitant les vents de nord-ouest –, la classe des artisans et des ouvriers dans la partie basse du quartier de San Martin, à l'abri des vents mais ne disposant pas de vue ». María Carmen Rodríguez Sorondo, *Arquitectura pública en la ciudad de San Sebastián 1813-1922*, San Sebastián, Grupo Dr Camino de Historia donostiarra, 1985, p. 66.

12 C'est en 1845 que la reine Isabelle II vint prendre les bains de mer à Saint-Sébastien pour la première fois.

13 Paloma Rodríguez-Escudero, *El Ensanche de Bilbao*, thèse, Universidad complutense de Madrid, 1991, 2 vol. ; *ibid.*, « Estudio preliminar » dans Amado Lazaro, *Memoria Descriptiva*

au cœur de son programme. Mais l'échec du programme Lazaro était scellé dès 1866. Sans doute, ses prévisions de croissance – 60 000 habitants seulement en 200 ans ! – péchaient déjà par défaut. Parce que la réalisation du plan d'*ensanche* supposait l'extension du territoire municipal de Bilbao, son auteur s'était heurté aux résistances administratives et juridiques des municipalités d'Abando et de Begoña sur les territoires desquelles devait s'agrandir Bilbao. Et surtout à celles des propriétaires des parcelles concernées, dont plusieurs citoyens de Bilbao. La municipalité de Bilbao, quant à elle, trouvait que le projet faisait la part trop belle aux espaces dégagés et que les rues étaient trop rares, étant donné le prix qu'elle aurait à payer pour exproprier de riches terres agricoles dont la valeur ne cessait de s'élever¹⁴. Le projet qui fut retenu quelque quinze ans plus tard ménageait explicitement et formellement les intérêts des possédants, du négoce. Car, contrairement à Saint-Sébastien, ces derniers ici n'avaient pas à réserver à l'*otium* un espace choisi.

À Santander, l'homme d'affaires Julio Pombo envisagea une très ambitieuse opération d'extension de la cité vers l'ouest : on rêvait d'une agglomération de 200 000 habitants pour la fin du siècle¹⁵. Le projet fut ramené à de plus justes proportions et fut approuvé par la *Ley de Ensanche de Poblaciones* de 1864¹⁶. Face à certaines résistances, ses promoteurs reçurent en outre l'aide d'un consortium d'investisseurs internationaux, anglais, français et surtout belges, précisément intéressés par les travaux d'équipement en canalisations à réaliser¹⁷.

Il est vrai qu'à cette date encore, pour la majorité des observateurs, c'est l'entassement qui semblait être la cause principale de l'insalubrité : la densité, à Bilbao, s'élevait à 922 habitants à l'hectare, davantage qu'à Barcelone, beaucoup plus qu'à Madrid (400 hab./ha) ; l'entassement était encore pire à Santander : 1 080 hab./ha – des chiffres seulement comparables, en Europe occidentale, avec le quartier parisien de la Bastille. Non seulement on était bien loin d'atteindre la norme souhaitée par Ildefonso Cerdá – 40 m² par

sobre el Proyecto de Ensanche de la Villa de Bilbao, 1862, rééd. Vitoria, Gobierno Vasco/ Colegio de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos del País Vasco, 1988 ; Nieves Basurto Ferro, « El « Plan Lazaro », el veto a una utopía urbana », *Kobie. Bellas Artes*, 1987, IV, p. 101-133 ; en français, voir Laurent Coudroy de Lille, *L'ensanche de población en Espagne*, *op. cit.*, p. 258-262.

- 14 Nieves Basurto Ferro, Paloma Rodríguez-Escudero et Jone Velilla Iriondio, *El Bilbao que pudo ser : proyectos para una ciudad, 1800-1940*, Bilbao, Diputación Foral de Bizkaia, 1999.
- 15 Julio Pombo et S. Sautuloa, *Apuntes sobre el ensanche de Santander por la parte de Maliaño, emplazamiento de estación de su ferrocarril y obras del puerto*, Madrid, 1861.
- 16 *La memoria del territorio. Atlas Histórico de Santander y su puerto*, dir. Elena Martín Latorre, Santander, Autoridad Portuaria/Universidad de Cantabria, 1998.
- 17 Luis Sazatornil Ruiz, *Arquitectura y desarrollo urbano de Cantabria en el siglo XIX*, Santander, Universidad de Cantabria/Fundación Marcelino Botín, 1996, p. 413.

personne, soit à peu près 250 hab./ha¹⁸ – mais on s'en éloignait. L'*ensanche*, qui doit permettre de réduire les densités du centre historique existant et créer des espaces urbains plus aérés, pouvait à bon droit apparaître comme une solution au problème urbain.

Car, pour le reste, on sait encore peu de choses sur l'eau. Au milieu du siècle, il semble encore que l'on doive répondre de manière toute empirique aux injonctions de l'ordonnance de 1813 et des lois de 1823 et 1845 sur la qualité de l'eau fournie aux populations. On se fonde avant tout sur l'observation de la couleur, de l'odeur et du goût de l'eau pour déterminer si l'on peut ou non en faire usage pour la boisson ou les préparations culinaires. Le principal traitement consiste donc à filtrer l'eau trouble, à l'aide de sables spéciaux tout d'abord, puis, à Bilbao tout au moins, avec un appareillage plus sophistiqué¹⁹.

En fait, la théorie des miasmes demeure longtemps vivace, même après que les travaux de Koch et de Pasteur sur la contagion et ses processus furent connus en Espagne²⁰. Ainsi, à Santander, le médecin municipal José García del Moral²¹ s'appuie sur un gros travail statistique pour faire porter, encore dans les années 1890, la responsabilité majeure de la surmortalité urbaine sur les conditions individuelles d'habitat, où promiscuité, saleté et « mauvaises mœurs et habitudes » des habitants cumulent leurs funestes effets.

1094

L'ÉVOLUTION DES SAVOIRS :

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT COMME CONDITION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Ces positions, cependant, sont plus ou moins explicitement combattues²², notamment par ceux qui, comme José María Cagigal y Ruiz à

18 Ildefonso Cerdá, *Teoría de la construcción de las ciudades aplicada al proyecto de reforma y ensanche de Barcelona*, Barcelone, 1859, cité par María Castrillo Roman, *Reformismo, vivienda y ciudad. Orígenes y desarrollo del debate en España, 1850-1920*, Valladolid, Univ. de Valladolid, 2001.

19 Archivo Municipal de Bilbao [désormais AMB], Policía, Il leg. 435 exp. 57 : cartas de la Compañía de Filtración relativas al estado de traida de aguas a Bilbao (1841).

20 Esteban Rodríguez Ocaña, *Por la salud de las naciones. Higiene, Microbiología y Medicina Social*, Madrid, Akal, 1992.

21 Les carnets publiés en 1904 par José García del Moral, *Notas profesionales en el ejercicio de médico del sexto distrito de la Beneficencia municipal de Santander en el quinquenio de 1898-1902*, ont été étudiés par Fernando Salmón ; pour une synthèse, voir Fernando Salmón « Salud y enfermedad en el Santander de 1898 », dans *Santander fin de siglo*, dir. Xavier Agenjo Bullón et Manuel Suárez Cortina, Santander, Caja de Ahorros de Santander y Cantabria, 1998, p. 351-366.

22 Esteban Rodríguez Ocaña, a récemment montré toute la vigueur de l'hygiénisme espagnol en même temps que les ambiguïtés de son évolution : « Confort, ornementation, hygiène. Modernisation urbaine et hygiénisme dans l'Espagne du XIX^e siècle », dans *Les Hygiénistes*, *op. cit.*, p. 297-318.

Santander²³ ou Alberto de Palacio à Bilbao²⁴, avaient fait leurs théories de Pasteur. José Cagigal montrait que la surmortalité et spécialement l'épidémie de choléra de 1885 de Santander était due aux conditions de l'environnement urbain. Pourtant, à ses yeux, ce n'était pas seulement le manque d'air qu'il fallait dénoncer, mais surtout le manque d'eau potable, l'inexistence ou l'insigne faiblesse de l'*alcantarillado* – que l'on qualifiait abusivement d'équipement d'assainissement –, le non-ramassage des déchets²⁵.

Nos auteurs témoignent d'une certaine vulgarisation des leçons de l'analyse chimique. Or, à partir des années 1880, Koch et Pasteur montrent que si les analyses chimiques sont incontestablement très utiles, elles sont insuffisantes. L'analyse bactériologique est indispensable : c'est elle qui conduit à ne plus considérer les eaux souterraines comme à priori pures. Cela a pu contribuer à réhabiliter paradoxalement les eaux de surface, sous réserve bien entendu que l'on procédât à une stricte filtration. Certains, à Bilbao, en ont tiré argument pour légitimer scientifiquement le recours à l'eau du fleuve, même si ce sont assurément les contraintes imposées par l'urbanisation et l'industrialisation qui expliquent l'établissement du double réseau d'approvisionnement – eau du fleuve, eau de source – par Ernesto Hoffmeyer en 1881.

Depuis les années 1870, Cagigal était soucieux de lier pathologies urbaines et approvisionnement en eau. Dans une province dotée de ressources aquifères exceptionnelles qui faisaient sa réputation, et où, dès le deuxième tiers du siècle, plusieurs *balnearios* avaient été fondés²⁶, il était à ses yeux paradoxal, sinon scandaleux, de voir le faible volume et surtout la très mauvaise qualité de l'eau consommée par les habitants de sa capitale. Déjà, dans un article de *La Voz Montañesa* de 1875, il avait alerté « le public et les autorités » sur les déplorables conditions hygiéniques de Santander, du fait de l'utilisation de l'eau du *Río* de la Pila dans les fontaines publiques de la ville. Plus de quinze ans plus tard, Palacio doit à son tour insister sur l'attention qu'il faut porter à la qualité de l'eau consommée à Bilbao. Selon l'auteur, les eaux de source (*las aguas de manantial*), théoriquement pures, sont presque toujours

23 José María Cagigal Ruiz, *Memoria sobre el cólera de 1885 en Santander escrita y dedicada en el año 1890 al Excmo Ayuntamiento de Santander*, Santander, El Atlantico, 1892, p. 3.

24 Alberto de Palacio, *Higienización de Bilbao*, *op. cit.*, notamment p. 20-21, où, après avoir examiné la théorie des miasmes, il en montre les limites.

25 José María Cagigal Ruiz, *Memoria sobre el cólera...*, *op. cit.*

26 Alberto Luis Gómez et al., *Aproximación histórica al estudio de los balnearios montañeses, 1826-1936*, Santander, Camara Oficial de Comercio, Industria y Navegación de Cantabria, 1989 [dactyl]. Par ailleurs, l'exceptionnelle dotation en sources d'eau minérales des provinces de Santander, de la Biscaye et du Guipúzcoa, est soulignée par Carlos Larrinaga, « Le tourisme thermal dans l'Espagne de la Restauration, 1875-1914 », communication inédite pour le colloque *Construction and Strengthening of a Tourist Industry* (Sion, 2001).

sales : les qualifier d'eaux potables est un abus de langage ; quant à l'eau de rivière, destinée en principe aux usages autres qu'alimentaires, elle est en fait couramment bue par les plus pauvres après n'avoir été que fort mal filtrée. C'est en fait comme si l'on buvait l'eau d'égout (*aguas de alcantarilla*). C'est d'un « véritable crime hygiénique » qu'il s'agit !

En 1879, Cagical était également intervenu en conseil municipal à propos des égouts que l'on se proposait d'installer. Il en dénonçait non seulement l'insuffisante longueur mais également la conception générale car, à ses yeux, le système d'évacuation prévu ne reposait que trop faiblement sur la force de l'eau²⁷. En 1884, il publiait une brochure de plus de trente pages, avec comme objectif clairement défini d'alerter l'opinion²⁸. La même eau qui est source de vie peut être un instrument de mort. En s'appuyant sur la « science » française, notamment Pasteur, et sur « l'expérience » anglaise, il fait de l'eau contaminée le moyen le plus puissant de propagation des épidémies de choléra²⁹.

1096

C'est comme chimiste municipal qu'il signe sa substantielle brochure de 1890 (plus de 70 pages) sur l'épidémie de choléra à Santander en 1885. Cagical établit le nombre de victimes du choléra d'août-septembre 1885 – 3 10 infectés dont 185 sont morts (soit 56 %) –, puis remarque une vigueur sensiblement moindre de l'épidémie par rapport aux décennies antérieures : en 1854, il y avait eu 2 596 malades, dont 850 étaient décédés ; en 1865, on avait compté 1 344 malades et déploré 728 morts. On voit cependant que la chute, sensible, concerne le nombre de personnes atteintes, non la proportion de décès par rapport aux malades touchés. La diminution du nombre de morts en valeur absolue n'est donc pas due à l'amélioration des soins apportés par la médecine. Il n'est pas sûr que l'on sache mieux guérir en 1885 qu'en 1865. Pour Cagical, la raison de cette diminution des risques ne fait aucun doute. Si le choléra a été moins meurtrier en 1885, c'est parce qu'il y a eu moins de personnes soumises au risque de contacter l'épidémie. Grâce à l'amenée des eaux de la Molina, une source située à plus de 30 km du centre de la ville dont il s'était fait quelques années plus tôt l'ardent avocat, on a évité qu'à Santander l'épidémie ne prît un trop grande ampleur.

À l'exclusion de l'utilisation de l'eau de rivière, la consommation d'eau de source, à condition qu'elle soit réellement potable, tant à sa sortie des fontaines qu'à la source, est vue désormais – à Santander et Saint-Sébastien

27 Archivo municipal de Santander [désormais AMS], Libro de Actas del Ayuntamiento de S., 1879, vol. 2., fol. 158.

28 José María Cagical Ruiz, *El proceso de aguas viejas, ó sea su comparación con las de la Molina*, Santander, Imprenta de La Voz de la Montaña, 1884.

29 Il rappelle notamment que l'épidémie de choléra de 1848-1849 était due à l'eau de la Tamise distribuée par la compagnie Lambeth. *Ibid.*, p. 18-19.

tout au moins, car à Bilbao très nombreux sont ceux qui ne veulent pas croire à la nocivité du fleuve – comme la condition nécessaire et suffisante pour éradiquer choléra et fièvre typhoïde. Ainsi, à Santander, alors qu'en 1854 et 1865 le choléra avait frappé indistinctement, en 1885, ne sont morts que des journaliers, des marins et une religieuse qui avait été au contact prolongé de malades³⁰. Les 35 000 personnes utilisant exclusivement l'eau de la Molina ont été complètement épargnées³¹. L'épidémie s'est concentrée dans le quartier le plus déshérité de la ville. Les habitants ont continué à utiliser et à boire l'eau de qualité douteuse de leur fontaine, voire, malgré l'interdiction municipale, celle provenant de puits creusés sans précaution et sans contrôle les années antérieures. Cagigal fait la part ici des habitudes et usages attachés à l'emploi d'un équipement sommaire et dangereux, mais familier : le passage où il conte comment, en pleine épidémie, avec ses collaborateurs, il s'est fait insulter et a failli être frappé lorsqu'il a voulu imposer la fermeture de la fontaine d'un quartier populaire, pourtant ordonnée par les autorités, ne manque pas de saveur³². Il témoigne surtout de la perception différente du risque épidémiologique entre l'élite hygiéniste et une population pour qui la vie en général est marquée par le risque et à qui on ne pouvait pas demander de traverser la ville sur plus d'un kilomètre et demi pour aller chercher quelques litres d'eau et les transporter dans quelque seau ou mauvaise bassine. Il est d'ailleurs significatif que Cagigal n'ait même pas songé à évoquer cette question de la distance – et donc du temps perdu et de l'effort demandé – tant il était persuadé de la supériorité des prescriptions hygiénistes sur la force des traditions.

FRÉMISSEMENTS ET ÉVOLUTION DE LA DEMANDE SOCIALE

La répartition par type d'usage de l'eau se modifie peu au cours du demi-siècle qui va approximativement des années 1830 aux années 1870. Ce sont les activités de type économique qui consomment le plus d'eau. Mais – et c'est significatif de l'amorce d'une évolution sociale de longue durée –, la consommation édilitaire proprement dite (nettoisement des rues, et de plus, nouvel arrosage des parcs) et la consommation domestique sont précisément en

30 José María Cagigal Ruiz, *Memoria sobre el cólera...*, *op. cit.*, p. 32.

31 *Ibid.*, p. 34. Il convient de tempérer l'optimisme de l'auteur quant à la réalité de l'accès à l'eau potable de la population de Santander : d'après nos calculs, seuls un peu plus de 11 000 habitants disposaient à cette date de l'eau de la Molina dans leur immeuble. Voir Alexandre Fernandez, *Édilité et marchés...*, *op. cit.*

32 Cette fontaine fut fermée deux fois lors de l'épidémie par les autorités et réouverte deux fois par les habitants. José María Cagigal Ruiz, *Memoria sobre el cólera...*, *op. cit.*, p. 32.

train de se développer en fonction de deux critères, d'inégale portée d'ailleurs : la croissance démographique que nous avons évoquée et l'évolution des normes sociales. Il est sans doute très difficile de vouloir définir les contours et mesurer l'ampleur de cette évolution dans le cadre qui est le nôtre. Néanmoins, certains des dossiers conservés par les bureaux municipaux fournissent des indications qui peuvent à cet effet nous être utiles.

En 1850, dans un rapport présenté devant la commission des eaux de l'*Ayuntamiento* de Saint-Sébastien, concernant la tarification de l'eau distribuée à domicile – une véritable innovation encore à cette date – l'architecte de la ville considérait qu'une consommation de six *herradas* (baquet) par jour pour une famille, soit au total un peu moins de 90 litres³³, était une consommation « abondante »³⁴. Mais l'auteur du rapport ne nous dit rien sur le nombre de familles susceptibles de consommer autant d'eau à Saint-Sébastien. D'après ce que nous pouvons savoir par ailleurs, on peut parier qu'elles n'étaient à cette époque pas très nombreuses, même dans une ville qui se distinguait par ses équipements.

En fait, si la documentation consultée fait état d'un frémissement certain de la demande sociale d'eau passé le milieu du siècle, il s'en faut de beaucoup encore pour qu'il s'agisse là d'autre chose que de simples manifestations d'aspirations. Jusqu'au milieu du siècle, plusieurs dossiers témoignent d'un rapport à l'eau que l'on peut encore appeler traditionnel : ainsi, à Bilbao, entre 1847 et 1849, la demande d'amenée directe d'eau est clairement liée à l'activité économique (boulangerie, établissement de bains). Ce type de dossiers ne disparaît pas durant les décennies suivantes. Au contraire, leur nombre augmente sensiblement durant les années 1860 et 1870. Parallèlement, l'eau est toujours l'élément qui permet de répondre aux fléaux urbains, accidentels ou structurels, de lutter contre les incendies et de nettoyer la ville. À Bilbao, plusieurs entités privées et semi-publiques intéressées à la lutte contre les incendies projettent de fusionner en 1865³⁵. Ce qui apparaît plus nouveau, en revanche, ce sont les dossiers demandant ou concernant l'installation d'équipements destinés à la consommation domestique.

33 Le système métrique fut officiellement adopté en Espagne par la loi du 19 juillet 1849 et le Real Orden du 9 décembre 1852. Mais, en fait, les anciens systèmes de mesure et leur variantes provinciales voire locales perdurèrent, malgré les décrets successifs du dernier tiers du siècle pour imposer le nouveau système. Un *azumbre* (?^e d'aroba), unité de mesure de liquides, équivalait à deux litres selon la table des équivalences publiée en 1852. Mais l'*azumbre* valait 2,2 litres en Biscaye, et 2,5 litres en Guipuzcoa. Voir l'*Enciclopedia de historia de España*, dir. Miguel Artola, Madrid, Alianza, t. VI, 1993, p. 1231-1235.

34 Archivo Municipal de San Sebastián [désormais AMSS], D, 17, 3, lib. 2023, exp. 9.

35 AMB, Policía, II leg. 393, exp. 143.

À partir des années 1860, près de la moitié des dossiers conservés aux archives de Bilbao envisagent l'eau non plus seulement comme le fluide indispensable au fonctionnement d'une activité économique donnée, mais bien comme le liquide nécessaire au bien-être des hommes. On sent poindre des préoccupations qui sont l'écho d'une attention nouvelle portée à la qualité d'une eau qui, il est vrai, se dégrade visiblement. Il est probable que l'adoption du plan d'approvisionnement réalisé à la fin des années 1850 par l'entrepreneur français d'Abadie repose, en partie tout au moins, sur la modification du regard qu'un certain nombre d'habitants de Bilbao portaient sur leur environnement aquifère. La confiance dans les qualités de leurs eaux – eau du fleuve, eaux de source – était en train de s'effriter, au fur et à mesure, d'ailleurs, que les entreprises industrielles les contaminaient. Au demeurant, si l'on ne pouvait contraindre la municipalité à prendre des mesures trop draconiennes contre les industriels, pouvait-on au moins espérer jouir d'une eau de qualité ? Dès 1858, des habitants demandent la suppression de l'abreuvoir devant leur immeuble. Les propriétaires de maisons situées dans les faubourgs sollicitent l'*Ayuntamiento* pour qu'il en érige dans leur quartier ; lorsque la réponse de la municipalité tarde, il arrive que les habitants fassent eux-mêmes procéder à la réalisation de l'équipement, quittes à demander par la suite le certificat d'habilitation conforme³⁶.

DES ÉQUIPEMENTS COMME CONDITION DE LA COHÉSION SOCIALE ET URBAINE

Comme l'a rappelé Rodríguez Ocaña après les troubles révolutionnaires du *sexenio democrático* (1868-1873), nombre d'hygiénistes ne portèrent plus le même regard compatissant sur les conditions de vie du peuple, mais eurent tendance à voir dans les comportements ouvriers la cause de leur misère. En 1881, la création de la *Sociedad española de Higiene* présidée par Francisco Méndez Alvaro, témoignait de cette orientation très conservatrice³⁷, dont on peut considérer José García del Moral comme l'une des figures à Santander. Sans pour autant qu'il s'agît là de prises de position d'inspiration républicaine ou socialisante, d'autres voix s'élevaient qui, si elles n'exonéraient ni propriétaires ni locataires de leurs responsabilités, appelaient les élites locales et leurs représentants dans les corporations municipales à s'engager résolument dans la voie de la réforme urbaine³⁸. Une réforme urbaine dont une véritable mobilisation édilitaire devait être le vecteur et le signe.

36 AMB, Policía, II, leg. 442, exp. 44 ; leg. 446, exp. 55.

37 Esteban Rodríguez Ocaña, « Confort, ornementation, hygiène... », art. cit.

38 Alberto de Palacio se réclamait explicitement de la doctrine sociale de l'Église

C'est le sentiment de Cagigal, qui critique la désinvolture de la municipalité de Santander lors de l'épidémie de variole de 1887. Bien que les conséquences n'aient pas été si tragiques que lors de l'épidémie de choléra, l'attitude des édiles aurait été significative d'un état d'esprit négligent³⁹. Pour Alberto de Palacio, il est du devoir des élites hygiénistes d'exhorter le pouvoir municipal à entreprendre une véritable politique d'équipement sanitaire⁴⁰. C'est, en somme, clairement vouloir faire assumer aux municipalités cette sorte de « bio-responsabilité » dont parle Patrice Bourdelais⁴¹.

C'est en articulant l'analyse quantitative et qualitative des ressources disponibles et nécessaires que ces hygiénistes alertent l'opinion éclairée et les édiles, justifient leur expertise et prescrivent des solutions en essayant de peser sur les décisions. Trois efforts doivent être menés de front : s'assurer de la quantité et de la qualité de l'approvisionnement en eau potable ; préserver la qualité de la consommation en s'assurant de l'étanchéité des systèmes d'approvisionnement et d'évacuation ; installer un système d'assainissement suffisant pour garantir également l'évacuation d'un volume d'eaux usées croissant. Il était difficile de convaincre les responsables de la nécessité absolue de ne pas mêler des eaux de nature différente, en escomptant simplement que la circulation du fluide diluerait et ferait disparaître les résidus nocifs⁴². Il fallait montrer que les eaux potables pouvaient être contaminées et devenir ainsi à leur tour extrêmement dangereuses. Il fallait insister sur la fréquente et nocive proximité des installations servant à évacuer eaux et déchets et des puits où les riverains tiraient leur eau pour la préparation des repas. Il fallait montrer qu'il n'était plus admissible de voir des fontaines publiques en contrebas de maisons, de lavoirs à l'air libre ou de tout autre agent contagieux.

Sans doute, installer un système d'évacuation suffisant pèserait sur les finances municipales, mais c'était sans compter ce que l'apathie risquait de coûter. Là encore, les épidémies de choléra servaient de support pédagogique. Dans le dernier chapitre de sa brochure, Cagigal essaie d'évaluer ce qu'avaient représenté en 1885 la déclaration d'insalubrité du port, le départ des touristes, la suspension de l'activité économique, la distribution de vêtements et autres secours aux malades : des sommes « incalculables » ! C'est un argumentaire voisin qu'expose Palacio un peu plus tard lorsqu'il rappelle que prospérité matérielle et économique et conditions hygiéniques de vie vont de pair.

formulée par Léon XIII et de la *Lettre pastorale collective des prélats de Belgique* qu'il cite abondamment à la fin de l'*Higienización de Bilbao*, *op. cit.*

39 José María Cagigal Ruiz, *Memoria sobre el cólera...*, *op. cit.*, p. 55.

40 Alberto de Palacio, *Higienización de Bilbao*, *op. cit.*, p. 6 et 14.

41 *Les Hygiénistes*, *op. cit.*, p. 19.

42 On sait que c'était là pratiques courantes, et pas simplement dans les villes espagnoles : ainsi, pour Paris, voir Jean-Pierre Goubert, *La Conquête de l'eau*, Paris, Hachette, 1988, p. 48.

La croissance même de la cité non seulement la défigure, mais trouble ses vertus. Dès le début des années 1880, le constat est douloureux. La nature, dont le fleuve, est souillée, mais les habitants le sont également, physiquement et moralement⁴³. Là où cinquante ans plus tôt on vivait dans un cadre urbain agréable règnent désormais insalubrité, promiscuité et vices. Sans doute faut-il tenir compte de l'idéalisation exagérée des temps anciens afin d'obtenir l'effet voulu. Mais la dégradation de l'environnement est certaine. Pour la plupart des auteurs néanmoins, il ne saurait pour autant être question de revenir sur les acquis de l'urbanisation et de l'industrialisation en pleine maturité. D'ailleurs, nombre d'observateurs, et non des moindres, préférèrent insister sur les progrès matériels dus à l'industrialisation que sur ses quelques effets sociaux et sanitaires déplaisants⁴⁴. Cependant, s'il n'est pas dominant, le discours pessimiste s'affirme. Il gagne en crédibilité en s'appuyant sur la malheureuse expérience des populations qui subissent le retour des épidémies de choléra en 1885 à Santander et à Bilbao, et en 1893 à Bilbao.

C'est surtout l'épidémie de choléra qui frappa l'agglomération de Bilbao en 1893 qui fut le véritable révélateur. Non pas parce que le nombre de morts fut particulièrement élevé – quelques centaines –, mais parce qu'il s'agissait d'un phénomène isolé. Nulle autre ville espagnole ou européenne ne fut touchée. Dans une ville en pleine expansion économique et culturelle, qui se voulait véritable parangon de la modernité, on rechignait à admettre que le mal était endogène. Pourtant, en cette fin de siècle de progrès, il n'était plus possible de s'en remettre à la fatalité et à la force des choses. La responsabilité des hommes apparaissait au grand jour.

Les statistiques allaient en témoigner⁴⁵. En 1896, la publication de l'enquête statistique des services de la province de Biscaye fut un véritable choc à Bilbao⁴⁶. Gumersindo Gómez établit, chiffres à l'appui, que les taux de mortalité et de mortalité infantile de Bilbao étaient les plus élevés d'Europe après ceux de Saint-Pétersbourg⁴⁷, qu'ils étaient plus élevés que ceux de Madrid et même de

43 José Gil y Fresno, *Higiene física y moral del bilbaíno*, Bilbao, Imprenta y Librería de Juan Delmas, 1871.

44 Pablo de Alzola, « Progreso en Bilbao durante el siglo XIX », *Revista Bilbao*, 146 et 147, 5 décembre 1898 et 12 février 1899.

45 Selon les calculs effectués par les modernes, la mortalité passe de 23 ‰ en 1820 à 32 ‰ en 1860. Voir Maria Eugenia González Ugarte, « Mortalidad e industrialización en el País Vasco : Vizcaya, 1860-1930 », *Boletín de la Asociación de Demografía Histórica*, 1994, XII-1, p. 35-53.

46 Pablo de Alzola, « El Boletín de estadística sanitaria de Bilbao », *Euskal-Erria*, 611, 30 juin 1897 ; *ibid.*, « La higiene popular en Bilbao », *Euskal-Erria*, 629, 30 décembre 1897.

47 Gumersindo Gómez, *Cómo se vive y cómo se muere en Bilbao. Reseña demográfica de la I. V. Villa de Bilbao*, Bilbao, Imprenta de la Casa de Misericordia, 1896.

Barcelone, pourtant plus industrialisée à l'intérieur de ses frontières municipales. C'est dire que la situation était encore pire dans les localités minières et industrielles situées sur la rive gauche de la Ría de Bilbao. D'Ortuella, de San Salvador del Valle, de Sestao, ce sont de véritables visions d'épouvante que rapportent de leurs observations tous les enquêteurs. Surtout, il était démontré qu'il ne s'agissait pas là d'une survivance des temps anciens, mais bien d'une morbidité contemporaine. On mourrait davantage en bas âge à Bilbao en 1894 qu'en 1874. C'était là une situation indigne qui devait être abolie sans tarder. D'autant plus que l'une des causes principales avait été identifiée : alors qu'en 1878 on pouvait attribuer aux maladies infectieuses 30 % des décès à Bilbao, elles étaient, en 1894, responsables de 54 % des décès. C'était dire combien l'eau – qu'elle fût contaminée ou qu'elle manquât pour laver les corps et les logements et évacuer les déchets – était l'une des clefs du problème. La solution devait par conséquent être trouvée dans les progrès de l'hygiène publique et individuelle que de meilleurs équipements hydriques et sanitaires devaient permettre, pour autant que les édiles ... et les contribuables le veuillent.

SOLIDARITÉ A MINIMA ET PROMOTION DE NORMES NOUVELLES DE CONSOMMATION

En fait, comme l'avait énoncé José Maria Cagigal, l'aspect pécuniaire d'un équipement hydrique et sanitaire déficient, ce n'est pas seulement la comptabilité du coût des dépenses engagées pour l'éradication des épidémies, voire le manque à gagner immédiat représenté par le départ des touristes dans les cas de Santander et de Saint-Sébastien. C'est également un manque à gagner à long terme, difficile à évaluer car proprement incommensurable et qui affecte structurellement les forces vives de la cité.

Le défaut d'approvisionnement et d'évacuation des eaux usées et des matières est un mal social et urbain. En premier lieu, il touche partout les couches les plus populaires. Il y a là une situation que l'on ne saurait accepter moralement, mais qui, surtout, est susceptible de transformer les suppliques en protestations à contenu politique. Il ne fait aucun doute que, tout en compatissant sincèrement, Palacio ne saurait oublier que le suffrage universel a été établi en 1890 et que Bilbao et les localités de la rive gauche commencent à être touchées par la propagande socialiste⁴⁸. En second lieu – et malgré ce que Cagigal a pu dire sur l'aspect socialement sélectif de l'épidémie de 1885 à Santander –

⁴⁸ Quatre élus socialistes sont entrés au conseil municipal de Bilbao. Sur le mouvement ouvrier à Bilbao, voir Juan Pablo Fusí, *Política obrera en el País Vasco*, Madrid, Turner, 1975. Pour une étude articulant luttes sociales et infrastructures, voir, sur Barcelone, Horacio Capel et Mercedes Tatjer, « Reforma social, servicios asistenciales e higienismo en la Barcelona de fines del siglo XIX (1876-1900) », *Ciudad y Territorio*, 1991, 3, p. 233-246.

les épidémies n'épargnent pas toujours « les riches ». Palacio développe une vision de la cité comme un tout. Le réformisme chrétien et le questionnement hygiéniste sont articulés au vitalisme et à l'organicisme dominants de l'époque. Il entend faire prendre conscience de l'existence d'une sorte de solidarité, immédiate, à l'échelle de la ville, et qui fonde « l'intime relation qui unit toutes les classes ». Il y a comme une solidarité *a minima*⁴⁹ induite par le partage d'un territoire commun sur lequel les différentes classes entrent volontairement ou fortuitement en relation. Les risques peuvent être partagés, accidentellement mais avec quelque probabilité. Au besoin, Palacio ne répugne pas à utiliser quelques images fortes, propres d'ailleurs à éveiller les fantasmes du contact (du « toucher ») et de la contagion. Ainsi, pour autant que les classes aisées se soient dotées pour elles-mêmes des équipements adéquats et aient pris toutes les mesures de précaution nécessaires, ce qu'elles consomment chaque jour a été au préalable produit, transporté, manipulé par un pauvre⁵⁰. Le moralisme de l'auteur s'exprime pleinement lorsqu'il induit que les riches sont en quelque sorte punis par là où ils ont péché : l'égoïsme et l'appât du gain, qui les a poussé à entasser les pauvres pour faire rendre davantage de revenus à leurs propriétés, et à faire pression sur les autorités municipales afin qu'elles n'engagent pas des travaux qu'ils auraient eu à financer trop lourdement à leurs yeux. En conséquence, ne serait-ce qu'en vertu d'un simple « instinct de conservation »⁵¹, les élites urbaines doivent se persuader et convenir de la nécessité d'entreprendre sans tarder la réalisation des infrastructures transformant le paysage urbain. L'établissement de ces infrastructures permet de déployer des services qui créent la solidarité minimale indispensable à la conservation de l'ensemble du corps urbain... et de ses membres.

Sans doute l'exode urbain est-il un moyen d'échapper à la contamination. Cependant, l'installation d'un certain nombre de familles riches hors Bilbao, en aval sur la rive droite, est un phénomène qui débute à peine au tournant des années 1890⁵². En y revenant à plusieurs reprises dans sa brochure, Palacio lui donne une ampleur nettement injustifiée à cette date. D'une part, jouant sur le sentiment de défiance, voire d'hostilité, qui commence à se manifester avec une certaine vigueur à Bilbao et en Biscaye à l'égard des immigrants attirés par le boom de l'industrialisation – les *maketos* tant vilipendés par le nationalisme

49 Nous avons essayé d'analyser les fondements et les enjeux de cette solidarité *a minima* : « Réseaux techniques et solidarités : des liaisons à préciser », dans *Les Solidarités*, dir. Pierre Guillaume, t. 1, *Le lien social dans tous ses états*, Pessac, MSHA, 2000, p. 475-489.

50 Alberto de Palacio, *Higienización de Bilbao*, *op. cit.*, p. 55.

51 *Ibid.*, p. 14.

52 José María Beascoechea Gangoiti, « La ciudad segregada de principios del siglo xx. Neguri, un suburbio burgués de Bilbao », *Historia Contemporanea*, 24, 2002, p. 245-280.

de Sabino Arana quelques années plus tard –, il feint de craindre que cette « émigration de la classe aisée » ne laisse dans la ville place nette pour ceux qui, étrangers, n'y sont point attachés et n'y voient qu'un lieu où amasser une fortune avant de retourner chez eux⁵³. D'autre part, à l'origine du départ de la ville des classes aisées, le manque d'équipement la prive de fait de l'établissement de ces industries et services de luxe qui font la réputation d'une cité et son agrément, susceptibles non seulement de conserver au pays ses fils, mais également d'y attirer les meilleurs des étrangers. Or, selon l'auteur, Bilbao dispose d'eau potable à proximité et en abondance, de façon à satisfaire « les plus exigeants » des consommateurs. On voit par là comment le discours de Palacio glisse de l'inventaire sanitaire à une sorte de prospective sociale. Ce n'est pas simplement passer du constat pessimiste à l'espérance du rayonnement urbain. En effet, ce n'est plus ici du point de vue exclusif de la *santé publique* que l'on interpelle la volonté municipale. Ce qui est en jeu, c'est bien l'établissement des conditions préalables du *confort (comodidad)*⁵⁴, l'adoption du modèle anglais⁵⁵.

Il ne s'agit plus simplement d'éradiquer les épidémies – autrement dit de lutter contre les ténèbres ancestrales –, mais bien d'établir les infrastructures capables de permettre le développement d'un mode de vie nouveau – tout au moins pour les classes aisées et moyennes. Un genre de vie fondé sur l'abondance de l'eau, consommée et évacuée, grâce à la généralisation de la desserte individuelle. C'est là le niveau auquel sont en train de se fixer, à la fin du siècle, en Europe occidentale, les nouvelles normes d'équipement. Ce sera l'horizon édilitaire des décennies à venir dans ces villes cantabriques en plein dynamisme économique et social – grâce auquel, précisément, elles pourront, directement ou par délégation de service public, réaliser ces équipements édilitaires qui signalent la modernité d'une cité et le relatif bien-être de ses habitants⁵⁶ : ici comme ailleurs,

seule l'accélération économique pouvait permettre l'amélioration de la situation urbaine souvent déplorable de la première moitié du siècle et, en définitive, c'est elle qui l'a rendue possible, après l'avoir créée, comme une maladie inexorable de son développement⁵⁷.

53 Alberto de Palacio, *Higienización de Bilbao*, *op. cit.*, p. 8.

54 *Ibid.*, p. 10.

55 Cagigal prenait aussi l'Angleterre comme référence. José María Cagigal Ruiz, *El proceso...*, *op. cit.*, p. 32.

56 Alexandre Fernandez, *Édilité et marchés...*, *op. cit.* Au cours des années 1920, tous les indicateurs démographiques signalent les bons résultats non seulement de Saint-Sébastien, véritable exception péninsulaire dès le milieu du XIX^e siècle, mais aussi – et malgré ou grâce à l'industrialisation – de Bilbao.

57 Jean-Pierre Poussou, « Les dystrophies urbaines en France et en Angleterre au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1992, XVIII-1, p. 20.

« À BAS LES MURAILLES ! »¹
LE DÉBAT SUR LE DÉRASEMENT DES FORTIFICATIONS
DANS LES VILLES ESPAGNOLES (XIX^e-DÉBUT XX^e SIÈCLE)

Xavier Huetz de Lemps

Il y a trente ans, Maurice Agulhon soulignait forte justement que « le XIX^e siècle urbain pourrait être aussi fortement caractérisé par la chute des remparts que par la construction des gares »². Indéniablement, les conséquences morphologiques de la disparition des murailles sont considérables, en Espagne comme ailleurs en Europe : il suffit de rappeler que les très ambitieux projets d'extension (*ensanche*) de Barcelone sont intimement liés au démantèlement des fortifications, en 1854 pour les murailles et en 1868 pour la citadelle. La chronologie des dérasements en Espagne est d'ailleurs très similaire à celle des autres États européens. Dans de nombreuses villes remparées de l'intérieur, les vieux murs ont été lentement « digérés » par la ville de l'époque moderne dans un processus pacifique de ruine et de récupération. Dans d'autres cas, comme à Saragosse, les destructions de la Guerre de l'Indépendance accélèrent le démantèlement. Le débat sur l'avenir des murailles ne concerne donc plus, au XIX^e siècle, qu'un petit nombre de places militaires de première importance, situées aux frontières maritimes, terrestres et coloniales de l'Espagne³. Dans ces places fortes, la cohabitation entre la fonction de défense et les autres fonctions urbaines pose problème du fait de l'obstacle matériel des défenses, mais aussi et surtout du fait de l'emprise de la vaste zone non constructible⁴ qui entoure les fortifications et constitue un

1 Cette exclamation figure dans le titre du pamphlet écrit par le médecin hygiéniste Monlau. Elle devient le cri de ralliement des Barcelonais hostiles au maintien des fortifications. Il est repris, à la fin du XIX^e siècle, par les habitants de Gérone. Cet article est le fruit d'une recherche menée au sein du programme pluridisciplinaire « Les frontières dans la ville », piloté par le Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (université Nice-Sophia Antipolis).

2 Maurice Agulhon, « Imagerie civique et décor urbain dans la France du XIX^e siècle », *Ethnologie française*, vol. V, 1975, p. 34.

3 Barcelone, Tarragone, Carthagène, Cadix, Saint-Sébastien, Vigo, Pampelune, Jaca, Lérida, Gérone, Ciudad Rodrigo, Badajoz, Palma de Majorque, Santa Cruz de Tenerife, Ceuta, Melilla, La Corogne, Alicante, Tortosa, Gandía, El Ferrol, Manille, La Havane, Santiago de Cuba, San Juan de Puerto Rico.

4 Elle porte le nom de *zona militar, polémica, táctica* ou *defensiva*. En théorie, la zone de servitude militaire s'étend jusqu'à 1 500 *varas*, soit 1 254 mètres du pied du glacis. Pour répondre aux

périmètre défensif indispensable aux yeux des militaires. La croissance urbaine notable que connaissent ces villes attise ces tensions.

La destruction des murailles est une source de débats acharnés, révélateurs des enjeux matériels mais aussi symboliques du dérasement. Ces polémiques occupent fréquemment plusieurs décennies de l'histoire de la ville, comme à San Juan de Puerto Rico où le conseil municipal demande le démantèlement en 1865, mais n'obtient gain de cause qu'en 1897⁵. De plus, le déclassement porte rarement sur l'intégralité des ouvrages fortifiés. À Palma de Majorque, les premières démolitions interviennent en 1873 et la décision de détruire l'intégralité des fortifications en 1902, mais les travaux se prolongent jusqu'en 1933⁶.

Ces débats opposent, à grands traits, deux camps : d'une part, l'armée – les ingénieurs militaires en particulier – et, d'autre part, les municipalités et les bourgeoisies urbaines – les premières étant pour l'essentiel l'émanation des secondes. Le pouvoir central et ses représentants dans les provinces sont placés dans une inconfortable position d'arbitrage entre l'armée, dont on connaît le poids politique dans l'Espagne du XIX^e siècle et du début du XX^e, et le pouvoir local, de plus en plus puissant à mesure que se met en place une démocratie parlementaire, les députés relayant les pétitions des groupes de pression locaux. Ces tractations prennent un tour plus ou moins violent, mais les arguments utilisés dans les mémoires, les pétitions, les suppliques, les pamphlets ou les périodiques sont remarquablement stables. En fait, la polémique à propos de l'avenir des murailles de Barcelone, dans la première moitié du XIX^e siècle, sert de matrice et d'exemple pour les autres villes espagnoles qui réemploient sans vergogne les arguments barcelonais⁷.

Cette répétitivité permet de proposer une grille de lecture synthétique des argumentaires. Notre propos n'est pas d'énumérer de manière exhaustive les arguments des adversaires et ceux des partisans du démantèlement des fortifications, mais de montrer que le discours des municipalités tire sa force de sa capacité à mobiliser les trois temporalités des murailles, passé, présent et futur, tandis que les militaires ne peuvent pas ou ne savent pas construire un contre-discours solide

contraintes du site ou à la pression des citoyens, cette emprise est souvent moins étendue. La *zona militar* est divisée en trois sous-ensembles de 500 *varas* chacun, où les servitudes sont de moins en moins contraignantes à mesure que l'on s'éloigne du chemin de ronde.

5 Benjamín Rivera-Belardo, « Los problemas de la expansión urbana de San Juan de Puerto-Rico 1850-1898 », dans *Nuevas perspectivas en los estudios sobre historia urbana latino-americana*, dir. Jorge E. Hardoy et Richard Morse, IIED, 1989, p. 263-277, précisément p. 271.

6 María del Mar Serrano Segura, « La ciudad percibida. Murallas y ensanches desde las guías urbanas del siglo XIX », *Geocrítica*, n° 91, 1991, p. 1-45, précisément p. 13.

7 À la fin du XIX^e siècle, les villes désireuses de se débarrasser des murailles échangent tactiques et arguments. Voir Rafael Mas Hernández, *La presencia militar en las ciudades. Orígenes y desarrollo del espacio urbano militar en España*, Madrid, Los Libros de la Catarata, 2003, p. 178.

pour défendre leur point de vue. Nous consacrerons les trois premiers volets de cette contribution aux adversaires des murailles, avant de résumer la position des militaires.

LES MURAILLES MENACENT LA VILLE

La représentation, dominante avant le XIX^e siècle, des murailles comme garant de la sécurité de la ville, connaît une inversion totale dès la première moitié du siècle, à Barcelone tout au moins : les fortifications sont accusées de mettre la ville en péril. On peut distinguer trois grands types d'arguments qui ne présentent pas d'originalité majeure par rapport aux autres États européens et qui sont inlassablement repris dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le premier, où domine l'hygiénisme, dénonce les conséquences dramatiques de « l'entassement de chair humaine »⁸ à l'intérieur des murailles, ces dernières entravant artificiellement la croissance naturelle et harmonieuse de la ville. La saturation de l'espace *intra muros* se traduirait par une longue liste de maladies physiques, sociales et morales, où l'on retrouve toutes les obsessions hygiénistes : manque de lumière et d'air, disparition des espaces verts, péril miasmatique, dégénérescence physique et morale des couches populaires, concentration des classes dangereuses, etc. Les murailles servent de bouc émissaire à tous les maux de la ville.

En second lieu, les adversaires des murailles appliquent, là encore sans surprise, la thématique de l'asphyxie et de l'étouffement à l'économie urbaine, qu'il s'agisse du commerce, de l'industrie naissante ou du secteur de la construction. Enfin, les adversaires les plus déterminés des fortifications soulignent non seulement que les progrès de l'art de la guerre frappent les défenses d'obsolescence ou que ces dernières ne protègent pas les activités commerciales et industrielles toujours plus nombreuses *extra muros*, mais que leur seule présence fait courir un péril à la ville du fait du « funeste pouvoir magnétique » qu'elles exercent sur les troupes ennemies⁹. L'histoire est logiquement mobilisée pour appuyer ce dernier argument.

8 Pedro Felipe Monlau, *iii Abajo las murallas !!! Memoria sobre las ventajas que reportaría a Barcelona, y especialmente a su industria, la demolición de las murallas que circuyen la ciudad*, Barcelona, Imp. del Constitucional, 1841 ; voir aussi *Informe sobre la solicitud de varios señores Diputados á Cortes por las provincias catalanas pidiendo el derribo total de las murallas de esta ciudad que miran a tierra, dirigido por el Escmo. Ayuntamiento Constitucional de la misma al Escmo. Señor Gobernador de la Provincia y publicado con su superior autorización*, Barcelona, Imp. de Ramírez, 1854, p. 7-8.

9 Agustín Vila, *iii Abajo las murallas !!! Resumen histórico de los males que ha causado a España, y a Barcelona en particular, el haberse mantenido plaza fuerte esta ciudad despues de la dominación sarracena*, Barcelona, Imp. de A. Brusi, 1843, p. 7 ; voir aussi Francisco Javier Pérez Rojas, *Cartagena 1874-1936. Transformación urbana y arquitectura*, Murcia, Editorial Regional de Murcia, 1986, p. 100 et 103.

Dans les villes espagnoles, les débats sur le démantèlement des murailles comportent systématiquement, mais à des degrés variables, une dimension politique fondée sur une vision du passé ou, plus précisément, sur une réécriture de l'histoire qui fait des murailles des lieux de sinistre mémoire. À nouveau, le cas de Barcelone est à la fois fondateur et exceptionnel par l'ampleur, la virulence et la qualité des argumentaires. Dans les années 1830 et 1840, la question du devenir des emprises militaires cristallise les revendications de deux courants particulièrement puissants et intimement liés en Catalogne : le libéralisme et le provincialisme. Ce « libéralo-provincialisme »¹¹ voit dans les murailles le symbole de l'Ancien Régime et du centralisme madrilène. Certains provincialistes conservateurs, comme Jaime Balmes, rejoignent les libéraux sur ce dernier point. La référence historique dominante est l'épisode douloureux de la guerre de Succession d'Espagne, marqué par la disparition des derniers *fueros* catalans et par la « punition » de la ville pour avoir choisi le « mauvais camp »¹². Les murailles, et plus encore la citadelle construite sous Philippe V pour surveiller Barcelone, sont donc, dans les premières décennies du XIX^e siècle, les symboles honnis de l'absolutisme centralisateur des Bourbons. En 1841, les libéro-provincialistes de Barcelone profitent de l'affaiblissement du pouvoir central pour commencer le démantèlement des murs. Anecdote significative du lien établi entre la liberté d'aménager la ville et l'autonomie politique, le maire inaugure le chantier par « *Comensem* », la formule par laquelle étaient ouvertes les séances du Conseil des Cent, symbole des libertés urbaines de Barcelone à l'époque médiévale¹³. Dans tous les dossiers de la fin du siècle, on retrouve, atténuée, cette affirmation du pouvoir local contre Madrid.

La volonté de détruire les murs ne doit cependant pas être interprétée comme l'indice d'une amnésie collective. Les murailles, émanation et symbole des franchises urbaines à l'époque médiévale, « élément déterminant d'une définition

10 L'expression est de Jacques Le Goff, « Costruzione e distruzione della città murata. Un programma di riflessione e di ricerca », dans *La città e le mura*, dir. Cesare De Seta et Jacques Le Goff, Bari, Laterza, 1989, p. 1-10, précisément p. 9.

11 Stéphane Michonneau, « Société et commémoration à Barcelone à la mi-XIX^e siècle », *Genèses*, n° 40, 2000, p. 6-32, précisément p. 6 ; voir aussi Josep Maria Fradera, « La política liberal y el descubrimiento de una identidad distintiva de Cataluña (1835-1865) », *Hispania*, vol. LX, n° 205, 2000, p. 673-702.

12 Voir, en particulier, la place accordée au récit du siège de 1713 dans le pamphlet d'Agustín Vila, *iii Abajo las murallas !!!...*, *op. cit.*

13 Laurent Coudroy de Lille, *L'ensanche de población en Espagne : invention d'une pratique d'aménagement urbain (1840-1890)*, thèse de doctorat de Géographie, université Paris X, 1994, p. 139.

de la ville »¹⁴ sont en fait réappropriées, une ultime fois, par la ville. À Gérone comme à Saint-Sébastien, les partisans du démantèlement font une relecture habile et intéressée du passé. Les archives municipales sont mises à contribution pour prouver que les murs ont été construits puis défendus grâce à l'argent et au sang versés par les habitants. L'autorisation de les détruire n'est que la juste rétribution des efforts consentis dans le passé par la communauté urbaine, et cette dernière n'a ni comptes à rendre, ni indemnités à verser à l'armée¹⁵.

L'AVENIR RADIEUX DE LA VILLE SANS MURS

Toutes les demandes de dérasement des murailles sont construites autour d'une alternative simple entre le dérasement, synonyme de progrès, et le maintien des fortifications, synonyme de décadence. La destruction des murailles, par une sorte d'effet mécanique, doit libérer les énergies trop longtemps contenues par les servitudes militaires, elle doit ouvrir une ère de progrès illimité pour la ville, la province et la nation. En fait, dans bien des villes, les forces expansives que le démantèlement est censé libérer sont bien modestes. Ces discours ont une valeur incantatoire et l'effet de mode est patent.

Cet optimisme souvent démesuré inscrit le dossier des murailles dans une vision progressiste du monde, dans le sens de l'histoire. La destruction du passé est un sésame pour accéder à la modernité, le démantèlement des frontières et des entraves, quelles qu'elles soient, ouvrira une ère de paix et de progrès illimitée et universelle :

Sacrifier la ville commerçante et manufacturière à la place-forte serait aussi s'opposer au mouvement du siècle. Il n'y a pas une seule conquête de la civilisation moderne qui n'ait pour objectif de stimuler la vie des grandes agglomérations [...] ¹⁶.

Les fêtes civiques organisées pour célébrer l'ouverture des chantiers de démantèlement sont particulièrement intéressantes parce qu'elles sont saturées de symboles. La première, à notre connaissance, est organisée à Barcelone en 1841 et la dernière à Gérone, en 1931, en présence du Président de la République, Manuel Azaña. Ce « jour historique » est soigneusement orchestré par les

¹⁴ Bernard Lepetit, *Les Villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 60.

¹⁵ *Las murallas de Gerona*, Gérone, Imp. de Paciano Torres, 1895, p. 8 ; Fermín Muñoz Echabeguren, « San Sebastián. El derribo de las murallas. El río Urumea y los ensanches », *Boletín de Estudios Históricos sobre San Sebastián*, n° 36, 2002, p. 243-360, précisément p. 293-294.

¹⁶ *Informe sobre la solicitud...*, *op. cit.*, p. 15.

municipalités¹⁷. Les articles de la presse locale, les poèmes de circonstance, les discours enflammés des maires reprennent inlassablement les mêmes métaphores¹⁸ pour noircir le tableau des murailles et pour prophétiser l'avenir radieux de la ville sans murs. Le moment le plus solennel est invariablement la dépose de la première pierre des murailles condamnées : il marque symboliquement l'entrée de la ville dans une ère de croissance et de prospérité. À Saint-Sébastien, cette pierre est exposée comme une précieuse relique dans l'hôtel de ville ; à Carthagène, de nombreux spectateurs conservent en souvenir un morceau de la muraille¹⁹. À la fin du siècle, les maires prennent soin d'associer l'ensemble de la population, toutes catégories sociales confondues. Cet unanimité, cette volonté de promouvoir un patriotisme de cité ont, bien entendu, des visées politiciennes et démagogiques. L'exaltation de la victoire du pouvoir local sur le pouvoir central fait déjà recette, et elle permet, le temps d'une cérémonie, de faire oublier les fractures qui traversent la ville. Cependant, l'enthousiasme populaire semble sincère. L'espoir de retombées bénéfiques est réel et, pour les plus pauvres, le dérasement est, dans l'immédiat, synonyme d'un emploi temporaire.

LE COMBAT D'ARRIÈRE-GARDE DES MILITAIRES

La position des militaires a le mérite d'être simple et de ne pratiquement pas évoluer : dans les villes dont l'importance stratégique est reconnue, les fortifications ne peuvent être détruites sans mettre gravement en péril la sécurité de la nation. Les citoyens doivent supporter la gêne occasionnée par les murs au nom des intérêts supérieurs du pays. Les militaires renoncent volontairement à quelques places-fortes du fait de l'évolution de l'art de la guerre mais aussi pour réduire les coûts globaux d'entretien et concentrer les moyens sur un petit nombre de verrous

17 Sur ces fêtes : J. Aresté Bagues, « El ensanche de Tarragona (1857) », dans *Urbanismo e historia urbana en el mundo hispano* (Segundo Simposio), dir. Antonio Bonet Correa, Madrid, Universidad Complutense de Madrid, 1985, t. II, p. 1203-1226, précisément p. 1205 ; Asunción de Orbe Sivatte, *Arquitectura y urbanismo en Pamplona a finales del siglo XIX y comienzos del XX*, [Pamplona], Gobierno de Navarra, 1985, p. 23 ; Francisco Javier Pérez Rojas, *Cartagena 1874-1936...*, p. 101-103 ; Benjamín Rivera-Belardo, « Los problemas... », art. cit., p. 272 ; María Inmaculada Cerrillo Rubio, *La formación de la ciudad contemporánea. Logroño entre 1850 y 1936 : desarrollo urbanístico y tipologías arquitectónicas*, Logroño, Instituto de Estudios Riojanos, 1993, p. 29 ; Laurent Coudroy de Lille, *L'ensanche de población...*, op. cit., p. 137 ; Juan Manuel Suárez Japón, *El derribo de las murallas de Cádiz. Crónica de una transformación urbana*, Cadix, Servicio de Publicaciones de la Universidad de Cádiz, 1999, p. 185-196 ; Fermín Muñoz Echabeguren, « San Sebastián... », art. cit., p. 308-312.

18 Le carcan, le corset, la ceinture de fer, le nœud coulant...

19 Javier Pérez Rojas, *Cartagena 1874-1936...*, p. 103 ; Fermín Muñoz Echabeguren, « San Sebastián... », art. cit., p. 308-312.

essentiels. Pour ces derniers, il est exclu d'envisager le démantèlement, au moins tant qu'une nouvelle ligne de défense cohérente n'est pas construite. Pourtant, les arguments susceptibles d'appuyer cette position de principe se font de plus en plus rares à mesure que l'on avance dans le siècle.

Comme chacun sait, les progrès rapides de l'armement dans la seconde moitié du XIX^e siècle, en particulier l'augmentation de la portée et de la puissance de l'artillerie, frappent peu à peu d'obsolescence les systèmes bastionnés. Plus grave encore, ces progrès incessants sapent, les uns après les autres, les plans de modernisation des enceintes existantes.

L'avenir des systèmes urbains fortifiés, quel que soit le moment du XIX^e siècle étudié, est donc singulièrement incertain. Le passé ne peut être invoqué par les militaires espagnols si ce n'est pour rappeler que même des défenses obsolètes peuvent jouer un rôle important en cas de guerre civile, de révolte sociale ou, pour des villes coloniales comme Manille et La Havane, d'insurrection ethnique. L'histoire agitée de l'Espagne au XIX^e siècle, en particulier les guerres carlistes, leur donnent du grain à moudre sur ce point. L'argument est cependant fragile et les partisans du démantèlement ne manquent pas de remarquer que l'atout change de main si les insurgés parviennent à conquérir les fortifications et à s'y retrancher... comme l'illustre l'exemple de Carthagène où les insurgés cantonalistes peuvent tenir six mois enfermés dans les murailles (1873-1874).

Enfin, le présent, c'est-à-dire l'état réel des défenses, est souvent très éloigné des manuels des ingénieurs militaires. Sans évoquer l'entretien des fortifications, il faut souligner que la zone de servitude militaire a une fâcheuse tendance à se réduire comme peau de chagrin. Ce n'est pas ici notre propos de décrire les normes et les pratiques qui permettraient de construire légalement ou illégalement dans la zone militaire. Remarquons simplement que l'armée a très fréquemment donné le mauvais exemple en construisant des casernes, des magasins, des hôpitaux, voire des immeubles de rapport sur des terrains qu'elle avait déclarés non constructibles²⁰. Pour répondre à la pression de la population civile et pour sauver le principe même d'un glacis défensif, les ingénieurs militaires sont amenés à multiplier les dérogations. Les empiétements se multiplient pendant les périodes de troubles politiques et il est par la suite très difficile de revenir en arrière et de contraindre les propriétaires à détruire les

20 La Havane est un bon exemple de ce type de grignotage : voir Carlos Venegas Fornias, *La urbanización de las murallas : dependencia y modernidad*, La Habana, Editorial Letras Cubanas, 1990, p. 10 ; A. González Fernández, « Repercusiones espaciales de la fortificación colonial española en la Habana », *Eria*, 1994, p. 225-240, précisément, p. 231-235 ; Sherry Johnson, « "La Guerra Contra los Habitantes de los Arrabales" : Changing Patterns of Land Use and Land Tenancy in and Around Havana, 1763-1800 », *Hispanic American Historical Review*, vol. 77, n° 2, 1997, p. 181-209, précisément p. 206.

constructions illégales à leurs frais. À La Havane, les squatters édifient dans la nuit des maisons dont les éléments ont été préalablement préfabriqués *intra muros*²¹. Par des modifications clandestines et habilement camouflées, les structures légères, tolérées au-delà des 500 *varas*, soit environ 400 mètres des fortifications, se transforment au fil du temps en de solides édifices. Finalement, l'armée doit reconnaître le fait accompli et réduire officiellement l'emprise de la zone militaire. À La Havane, elle n'est plus que de 70 à 100 *varas* à la fin des années 1810 et, près d'un siècle plus tard, le résultat est le même à Cadix²². Les ingénieurs militaires les plus déterminés s'épuisent dans cette surveillance de tous les instants, dans cette guerre d'usure contre les contrevenants. Parfois, ils dressent eux-mêmes les plans d'alignement pour régulariser le tracé des quartiers illégaux²³.

1112

Alors que l'augmentation incessante de la portée de l'artillerie devrait entraîner une extension de la zone militaire, on assiste donc au phénomène inverse et il devient de plus en plus difficile de défendre son maintien. On est cependant étonné de voir, dans le dernier quart du siècle, des ingénieurs militaires non seulement justifier le glacis défensif et réclamer le « nettoyage » des constructions illégales, mais aussi prôner la destruction de faubourgs entiers pour mettre la place-forte à l'abri²⁴. Ils proposent donc de détruire une partie de la ville qu'ils sont censés défendre. Cette position est à l'évidence intenable. Les ingénieurs espagnols sont-ils à ce point bornés, conservateurs et irréalistes ?

Non. Au contraire, ils sont très au fait – leurs publications en témoignent – des progrès du temps et des réalités urbaines. Bosch utilise ainsi des arguments hygiénistes pour défendre la zone de servitude qu'il voudrait transformer en une ceinture verte. Il continue cependant de raisonner en militaire : en cas de menace, les arbres seraient utilisés pour renforcer les défenses et les racines gêneraient les terrassements ennemis !²⁵ En fait, à la fin du XIX^e siècle, on a l'impression que l'armée prolonge par de multiples manœuvres dilatoires un combat qu'elle sait perdu d'avance : la lenteur bureaucratique est calculée, les arguties juridiques sont souvent spécieuses et, surtout, les marchandages

21 Sherry Johnson, « “La Guerra Contra los Habitantes de los Arrabales”... », art. cit., p. 201-204.

22 Carlos Venegas Fornias, *La urbanización de las murallas...*, op. cit., p. 11 et 16 ; A. González Fernández, « Repercusiones espaciales... », art. cit., p. 235-236 ; Rafael Mas Hernández, *La presencia militar...*, op. cit., p. 158.

23 A. González Fernández, « Repercusiones espaciales... », art. cit., p. 235.

24 Pedro de Eguía, « Indicaciones sobre las zonas defensivas de las plazas de guerra por el Coronel », *Memorial de Ingenieros, Memorias*, vol. XVII, 1862, p. 14 ; Mariano Bosch y Arroyo, « Zonas militares », *Memorial de Ingenieros*, vol. XXXVI, 1881, p. 95. Ce dernier envisage sérieusement une extension de la zone militaire jusqu'à 2 600 mètres des défenses !

25 *Ibid.*, p. 36.

sur les indemnités que doivent verser les municipalités sont interminables²⁶. Ces combats d'arrière-garde ont pour seule finalité de gagner du temps. Les militaires souhaitent que la destruction des fortifications intervienne après la construction de nouveaux périmètres défensifs fondés sur des forts détachés, combinés avec des fortifications de campagne. Les calculs financiers pèsent aussi d'un poids important, sinon déterminant : il s'agit de faire payer au prix fort chaque hectare de terrain militaire libéré et d'affecter ces fonds à la modernisation des installations militaires. Ces logiques spéculatives n'ont rien d'archaïque.

Les débats, on le voit, dépassent largement la matérialité des murailles, et le démantèlement moral précède le démantèlement matériel²⁷. Cadix est un bon exemple de cette importance des données symboliques : objectivement, seule la destruction des murailles du mince isthme du « front de terre » a une signification en termes d'extension spatiale, or les efforts de la municipalité, dans un premier temps, se concentrent sur les défenses du « front de mer ». On peut y voir, comme à Carthagène²⁸, la simple expression des intérêts d'une bourgeoisie locale désireuse d'aménager une promenade en bord de mer, mais, à notre avis, l'explication est insuffisante. Le véritable objectif des municipalités est de faire table rase du passé, d'effacer du paysage urbain toute trace des « affreuses murailles ».

On comprend alors l'acharnement des édiles dans les places-fortes étudiées mais aussi dans des villes comme Séville, Cordoue ou Grenade, où les murailles en question sont médiévales et où l'espace *intra muros* ne manque pas²⁹. La toponymie est un autre indice de cette volonté de tourner la page : à Saint-Sébastien, aucun nom de rue ne conserve la mémoire du très imposant système fortifié après son démantèlement, à l'exception de La Brecha, la brèche qui permit aux troupes françaises d'entrer dans la ville en 1813³⁰.

Les murailles n'ont donc pas perdu, au XIX^e siècle, tout pouvoir symbolique. On assiste simplement à une inversion totale par rapport aux valeurs qu'elles

26 Rafael Mas Hernández, *La presencia militar...*, op. cit., p. 107 ; José Ignacio Muro Morales, « Ciudades, fortificaciones y zonas polémicas en la España del siglo XIX », dans *Los espacios acotados. Geografía y dominación social*, dir. Horacio Capel. Barcelona, PPU, 1990, p. 113-137, précisément p. 130 ; voir aussi *id.*, « Las transformaciones en los usos de las propiedades militares en España », *Finistera*, vol. XXV, n° 50, 1990, p. 261-298.

27 Marcel Roncayolo, « Le mura dopo le mura. Realtà e rappresentazione della cinta muraria fra Otto e Novecento : Marsiglia e Parigi », dans *La città e le mura*, op. cit., p. 418-435, précisément p. 419.

28 Francisco Javier Pérez Rojas, *Cartagena 1874-1936...*, op. cit., p. 102.

29 Voir, en particulier, l'excellente étude de Juan Manuel Barrios Rozúa, *Reforma urbana y destrucción del patrimonio histórico en Granada*, Granada, Universidad de Granada, 1998.

30 Fermín Muñoz Echabeguren, « San Sebastián... », art. cit., p. 249.

pouvaient mobiliser à l'époque médiévale et à l'époque moderne. D'une perception globalement positive, les murailles cristallisent désormais des représentations citadines exclusivement négatives. En faisant l'unanimité contre elles, les murailles jouent, une dernière fois, un rôle dans la structuration des identités urbaines. Il faut souligner en particulier que la valeur artistique et patrimoniale n'est que très rarement prise en compte. Rares sont les érudits et les artistes, locaux ou d'audience nationale, qui s'insurgent contre les destructions et, à la différence de la France, ces voix isolées ne sont pas relayées par des instances nationales, à l'exception partielle de l'*Academia de San Fernando*. Finalement, la préservation au moins partielle de quelques trop rares ensembles fortifiés, à Avila, Lugo, Leon ou Manille, s'explique moins par une conscience patrimoniale que par la conjonction de facteurs tels que le coût considérable du dérasement, l'ampleur des réserves foncières *intra muros* ou au contraire l'emprise réduite de la place-forte au sein de l'agglomération, la modestie de la croissance urbaine et l'atonie des bourgeoisies locales.

LA VILLE AMÉRICAINE AU TEMPS DE LA FRONTIÈRE :
LA NAISSANCE DES SOCIÉTÉS URBAINES
DANS L'OUEST AU XIX^e SIÈCLE

Hélène Harter

L'Ouest constitue un espace très attractif pour les Américains. En 1900, déjà 27 % d'entre eux vivaient à l'ouest du Mississippi. Au fil du temps, l'Ouest a correspondu à des espaces différents. C'est tout d'abord l'*Old West*, la région des Appalaches colonisée vers 1680. L'ordonnance du Nord-Ouest de 1787 ouvre ensuite aux colons les terres situées de l'autre côté des Appalaches : le *Middle West*. L'achat de la Louisiane en 1803 accélère son peuplement en rendant possible l'accès aux plaines qui s'étendent au-delà du Mississippi, du Dakota à l'Oklahoma. Vient ensuite le temps de la conquête du *Far West*. Les territoires de la côte Pacifique (Washington et Oregon), ainsi qu'une partie de l'Idaho et du Wyoming, sont annexés grâce au traité de l'Oregon signé en 1846 avec la Grande-Bretagne. En 1848, à la fin de la guerre contre le Mexique, les Américains prennent possession des terres qui séparent le Texas de l'océan Pacifique¹. Ils peuvent dès lors réaliser leur *Destinée Manifeste*². Pour le bureau américain du recensement, l'Ouest correspond aujourd'hui à ces zones annexées dans les années 1840. C'est cette définition que nous retiendrons.

L'Ouest est un espace qui occupe une place centrale dans la construction de la nation américaine, comme en témoigne la théorie de la Frontière développée par Frederick Jackson Turner en 1893³. Inspirés par les travaux de ce dernier, les historiens ont longtemps étudié l'Ouest dans sa dimension rurale en sous-estimant

- 1 Il s'agit du Nouveau-Mexique, de l'Arizona, du Nevada, de la Californie, de l'Utah et d'une partie du Colorado et du Wyoming.
- 2 Cette expression est inventée par l'éditorialiste du *New York Morning News*, John O'Sullivan, en 1845. Mélange d'éthique puritaine et d'opportunisme politique, elle justifie l'annexion du Texas en expliquant que les États-Unis ont été choisis par Dieu pour coloniser l'espace de l'Atlantique au Pacifique.
- 3 Dans *La Signification de la Frontière dans l'histoire américaine*, il définit la Frontière comme une sorte de front pionnier qui avance au fur et à mesure que les Américains s'enfoncent dans le continent. Au contact de cet espace sauvage, l'homme américain développe des qualités qui le rendent différent des autres occidentaux : la mobilité, le sens de l'adaptation, l'individualisme, le matérialisme, la fierté d'être américain. Cette théorie explique selon lui comment les États-Unis sont devenus en si peu de temps une grande puissance.

la contribution des villes. Elles occupent pourtant une place centrale dans l'Ouest⁴. En 1900, 40 % des habitants de cette région sont déjà des citadins, un pourcentage qui correspond à la moyenne nationale à une époque où le pays est touché par une urbanisation massive. En 1800, à peine 6 % des Américains vivent en ville. En 1860, à la veille de la guerre de Sécession, leur taux d'urbanisation est déjà de 20 %. La croissance urbaine s'accélère tellement dans les années 1880 que 35 % des Américains habitent en ville en 1890. Trente ans plus tard, les États-Unis sont devenus un pays majoritairement urbain⁵. C'est le développement de la nouvelle histoire urbaine dans les années 1960 qui a permis de redonner sa dimension urbaine à l'histoire de l'Ouest⁶. Dans l'esprit de cette école historique, nous réfléchissons à la place qu'occupent les villes dans l'Ouest en nous interrogeons sur les facteurs qui ont contribué à l'urbanisation de cette région mais aussi en nous demandons si les sociétés urbaines qui se sont développées dans cet espace ont des caractères qui leur sont propres et quels sont leurs modèles.

1116

UNE URBANISATION FULGURANTE AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

En 1900, le Far West a un taux d'urbanisation inférieur au Nord-Est (66 %) mais bien supérieur à celui du Sud (18 %). Certains États comme le Colorado (48,3 %) et la Californie (52,3 %) se situent même au-dessus de la moyenne nationale⁷. Le XIX^e siècle est marqué par la création de très nombreuses villes aux États-Unis⁸ et l'Ouest y contribue pour beaucoup. Sacramento, Salt Lake City, Portland et Oregon City sortent de terre dans les années 1840, Seattle et Denver dans la décennie suivante. Signe de cette *urbanmania*, les villes connaissent une croissance très rapide et très forte. Dans les années 1880, la population d'El Paso (Nouveau-Mexique) est multipliée par 13. Dans l'État de Washington, celle de Spokane passe de 350 à 20 000 habitants. Denver (Colorado) atteint les 105 000 habitants en 1890. C'est 20 fois plus que lors de sa fondation en 1858. Los Angeles connaît une croissance identique dans les trois dernières décennies du siècle. Quant à

4 Les travaux pionniers de Richard Wade démontrent que ceci est déjà vrai dans le Middle West des années 1790-1830 : Richard C. Wade, *The Urban Frontier : The Rise of Western Cities, 1790-1830*, Urbana, University of Illinois Press, 1996 [première édition en 1959].

5 U.S. Bureau of the Census, *Historical Statistics of the US, Colonial Times to 1790*, White Plains (N.Y.), Kraus International Publications, t. I, 1989, p. 11-12.

6 Gunther Barth, Roger Lotchin, William Issel et Robert W. Cherny ont ainsi consacré des travaux à San Francisco. Carl Abbott a étudié les villes de l'Ouest dans les années qui précèdent la guerre civile.

7 U.S. Bureau of the Census [en ligne] – accès : <www.census.gov/population/censusdata/urpop0090.txt>. [Réf. du 23 avril 2004].

8 Les États-Unis comptent 392 villes en 1860 et 1 737 en 1900. U.S. Bureau of the Census, *Historical Statistics of the U.S., op. cit.*, p. 11-12.

San Francisco, elle abrite 5 000 habitants en 1849, 50 000 en 1856 puis 350 000 en 1900 alors qu'elle était peuplée de seulement 150 habitants en 1845⁹. Elle constitue l'archétype de la *ville instantanée*. Il lui faut 10 ans pour se transformer en une grande ville alors que 120 ans ont été nécessaires à Philadelphie pour connaître une telle évolution et 190 à New York¹⁰. En 1900, elle est déjà la principale ville de l'Ouest et la neuvième ville la plus peuplée des États-Unis alors qu'au lendemain de la Révolution les dix principales villes américaines étaient situées dans la partie orientale du pays¹¹.

Comment expliquer une telle croissance ? Le destin des villes de l'Ouest est étroitement lié à la mise en valeur des richesses naturelles dont regorge cette région. Les villes de l'État de Washington et de l'Oregon se développent grâce à l'exploitation des forêts tandis que Cheyenne (Wyoming) s'enrichit grâce à l'élevage. Les villes de l'Est commencent à s'intéresser à la production agricole de l'Ouest dans les années 1840 quand les producteurs locaux n'arrivent plus à satisfaire la demande de villes en pleine croissance. Les richesses du sous-sol jouent également un rôle très important dans le processus d'urbanisation. San Francisco doit sa prospérité à la découverte d'or à proximité de la ville en mars 1848. Dix ans plus tard, c'est autour du minerai d'argent que se développe Denver. Butte (Montana) bénéficie de la présence de cuivre à l'heure de la révolution industrielle. Los Angeles tire profit de l'exploitation du pétrole à partir de 1880. Même si l'urbanisation se nourrit de la présence d'abondantes ressources naturelles, les villes de l'Ouest sont surtout des centres de commerce et de services. C'est en ville que les ruraux trouvent les capitaux et le matériel nécessaires au fonctionnement de leur activité économique et qu'ils commercialisent leur production. Il n'y a pas d'or à San Francisco mais la ville se développe grâce aux services qu'elle offre aux prospecteurs : banques, commerce, agences immobilières, saloons. Ceux-ci créent un boom économique en réinvestissant leur argent en ville¹². Quant à Los Angeles, elle devient un centre du tourisme sanitaire à la fin du XIX^e siècle.

- 9 Carol A. O'Connor, « A Region of Cities », dans *The Oxford History of the American West*, dir. Clyde A. Milner II, New York, Oxford UP, 1994, p. 543 ; Roger Lotchin, *San Francisco, 1846-1856, From Hamlet to City*, Urbana, University of Illinois Press, 1997, p. XXXIX.
- 10 Gunther Barth, *Instant Cities: Urbanization and Rise of San Francisco and Denver*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 1988 ; Roger Lotchin, *San Francisco...*, *op. cit.*, p. 30.
- 11 U.S. Bureau of the Census, Population of the 100 Largest Urban Places: 1900 [en ligne] – accès : <www.census.gov/population/documentation/twpsoo27/tab13.txt> [réf. du 23 avril 2004]. U.S. Bureau of the Census, Rank by Population of the 100 Largest Urban Places, Listed Alphabetically by State: 1790-1990 [en ligne] – accès : <www.census.gov/population/documentation/twpsoo27/tab01.txt> [réf. du 3 novembre 2005].
- 12 Gray Brechin, *Imperial San Francisco: Urban Power, Earthly Ruin*, Berkeley, University of California Press, 1999.

L'urbanisation de l'Ouest s'explique également par la révolution des transports. À la fin des années 1840, San Francisco tire profit du développement des liaisons maritimes avec le sud du continent américain et l'Europe¹³. Le chemin de fer joue un rôle encore plus important parce qu'il structure le réseau urbain dans l'Ouest et crée un marché national. Le premier transcontinental, l'*Union Pacific*, entre en service en 1869. Il permet de rejoindre Sacramento (Californie) à Omaha (Nebraska) en à peine six jours. Quatre autres lignes sont construites par la suite : le *Southern Pacific* entre la Nouvelle-Orléans et Los Angeles en 1882, le *Northern Pacific* entre Chicago et Portland (Oregon) en 1883, le *Atchinson, Topeka and Santa Fe* entre Kansas City et Los Angeles en 1884 et le *Great Northern Railway* (1893) qui longe la frontière canadienne de Duluth (Minnesota) à Seattle (Washington). Le chemin de fer constitue un formidable outil de développement pour Reno (Nevada) et Phoenix (Arizona). Los Angeles, ville d'à peine 5 700 habitants en 1870, qui plus est mal située à 30 kilomètres de l'océan, prospère à partir du moment où elle obtient un arrêt sur la ligne du *Southern Pacific* (1876), où elle est reliée à la Nouvelle Orléans (1881) puis au Mississippi et au Missouri grâce à la ligne du *Santa Fe* (1887). Seattle éclipse Tacoma (Washington) quand elle devient en 1893 le terminus du *Great Northern Railway*. L'absence de desserte ferroviaire signifiant une croissance anémiée, il n'est pas rare que les négociations avec les compagnies de chemin de fer s'accompagnent de versements de pots de vin. Los Angeles obtient en 1876 un arrêt sur la ligne du *Southern Pacific* contre un investissement de 600 000 dollars¹⁴.

L'IMPACT DU BOOSTÉRISME

Investir dans les chemins de fer n'est pas chose évidente au milieu du XIX^e siècle. Cela représente un lourd investissement dont on n'a aucune garantie qu'il soit rentable. Denver comme Los Angeles bénéficient en fait de la présence de visionnaires qui œuvrent très activement pour le développement de leur communauté. On les appelle les *city boosters*. Le *Général* Larimer est l'un d'entre eux. Il s'installe à Denver en 1858 alors que la ville se résume à quelques tentes. Elle se développe si vite sous son impulsion et celle de son associé William Gilpin qu'il écrit en 1859 « Je suis la ville de Denver »¹⁵. Quant à Morton McCarver, Henry Corbett et William Davis, ils contribuent respectivement aux succès de Tacoma,

13 Roger Lotchin, *San Francisco...*, *op. cit.*, p. 46-48.

14 *A History of Urban America*, dir. Charles N. Glaab et Theodore Brown, New York, The Macmillan Company, 1967, p. 113. Les villes font également de la surenchère pour être choisies comme siège de l'université d'État ou comme chef-lieu de comté parce que cela signifie un regain d'activité.

15 *A History of Urban America...*, *op. cit.*, p. 70.

Portland et San Diego. Le boostérisme est l'œuvre d'hommes d'affaires mais aussi d'entreprises. La Compagnie du *Santa Fe Railroad* construit treize villes dans les environs de Los Angeles en 1887, dont Santa Barbara et Hollywood¹⁶. Les boosters sont à la fois promoteurs fonciers et spéculateurs. Pour revendre leurs terrains avec profit, ils y construisent des équipements urbains ou simplement font miroiter la présence de richesses naturelles et l'arrivée du chemin de fer. Ils misent sur l'attrance qu'inspire l'Ouest et sur les succès rencontrés quelques années plus tôt dans le *Middle West*, notamment à Chicago. La perspective de profits faramineux finit de convaincre les investisseurs et provoque des booms immobiliers. En 1887, Los Angeles se place ainsi au troisième rang des villes américaines ayant le marché immobilier le plus dynamique, derrière Chicago et New York¹⁷. Au pays de la libre entreprise, la construction d'une ville relève le plus souvent de l'initiative privée et non pas de la puissance publique.

Vendre une ville encore virtuelle nécessite de recourir massivement à la publicité. La presse constitue le premier support des promoteurs. La création d'une ville s'accompagne de celle d'un journal. En 1853, San Francisco compte déjà 12 journaux. Souvent, les boosters sont les propriétaires du journal local. William Larimer fonde le premier journal de Denver, le *Rocky Mountains News*, l'année qui suit la fondation de la ville. Les promoteurs diffusent des articles jusque dans l'Est, là où se trouvent les acheteurs potentiels¹⁸. La construction de villes donne également lieu à une importante littérature promotionnelle. William Thayer se livre ainsi à un inventaire des *Marvels of the New West* en 1887. L'emphase est de rigueur pour attirer les investisseurs. C'est ainsi que William Gilpin proclame Denver « la ville reine des plaines » ou « le carrefour du monde ». Dans le même esprit, on choisit des noms de villes qui rappellent un passé glorieux. Au Kansas, on trouve ainsi des villes baptisées Athens et Roma. L'exagération porte également sur les équipements urbains. On vante la présence d'un opéra quand il s'agit d'une simple salle de spectacle. Cette façon d'embellir la réalité, bien proche de la publicité mensongère, témoigne d'un vocabulaire de l'anticipation très répandu dans l'Ouest. On envisage un futur qui ne peut être que meilleur que le présent. Cet optimisme, très américain, se retrouve également dans le fait qu'on insère dans le nom de la communauté le terme de *ville* – Carson City par exemple – même si celle-ci se limite encore à une bourgade. On n'envisage pas qu'elle puisse devenir autre chose qu'une cité prospère¹⁹.

16 John W. Reys, *Town Planning in Frontier America*, Princeton, UP, 1969.

17 *A History of Urban America...*, *op. cit.*, p. 120.

18 Richard Wade, *The Urban Frontier...*, *op. cit.*, p. 12.

19 Daniel Boorstin, *Histoire des Américains*, Paris, Robert Laffont, 1991.

Les rêves se concrétisent à Denver ou San Francisco. Par contre, certaines communautés deviennent des villes fantômes. C'est le cas lorsque le principal employeur de la région ferme ou quand le promoteur fait faillite. Lors de l'éclatement de la bulle spéculative foncière en 1887, 62 villes sur la centaine planifiées dans le comté de Los Angeles depuis 1884 disparaissent. Les échecs s'expliquent également par le manque de scrupules de certains promoteurs qui n'hésitent pas à commercialiser des *villes de papier*. Sidney Homberg vend ainsi 4 000 lots à Border City dans le désert Mojave. Ces escrocs misent sur l'appât du gain des investisseurs et sur leur méconnaissance de l'Ouest. Les terrains sont vendus sur carte, les acheteurs ayant que rarement la possibilité de se rendre sur place pour repérer les lieux²⁰. Ces échecs, mêmes, témoignent de la force de l'*urbanmania* dans l'Ouest.

UNE SOCIÉTÉ DISTINCTE DANS L'OUEST ?

1120

On peut dès lors se demander si l'Ouest a donné naissance à une société urbaine spécifique ou si ses villes ressemblent à celles de l'Est à une époque où l'ensemble du pays connaît une forte urbanisation. Plus encore que dans l'Est, la ville incarne la civilisation face à la nature sauvage (la *wilderness*) qui l'entoure. C'est en ville d'ailleurs qu'on assiste à l'office, qu'on envoie ses enfants à l'école et qu'on trouve les bibliothèques et les salles de spectacle. Si les premières villes de la côte Est se sont structurées autour d'un projet religieux, telle Boston la puritaine, la religion joue un rôle fondateur moins important dans l'Ouest. Même Salt Lake City, ville fondée par les Mormons, prospère surtout en servant de lieu d'approvisionnement pour ceux qui se rendent en Californie et grâce à sa desserte ferroviaire. Qu'elles soient situées dans l'Est ou dans l'Ouest, les villes sont avant tout des centres économiques. D'un point de vue urbanistique, les villes de l'Ouest ressemblent également aux centres urbains de la côte Est. Soucieux de rentabiliser leur investissement, leurs fondateurs plébiscitent les rues rectilignes se coupant à angle droit parce qu'elles favorisent la spéculation foncière en offrant des lots réguliers. Ce plan en damier est directement inspiré de New Haven (1641) et surtout de Philadelphie (1682)²¹. On le retrouve jusqu'à San Francisco même si la topographie s'y prête mal. Sur le modèle des villes de l'Est, les grands centres urbains de l'Ouest se dotent également de parcs dans le dernier quart du XIX^e siècle. Les habitants de San Francisco peuvent ainsi flâner dans le *Golden*

20 *A History of Urban America...*, *op. cit.*, p. 120.

21 Vincent Scully, *American Architecture and Urbanism*, New York, Praeger Publishers, 1969, p. 30-31.

Gate Park dès 1873. On reprend les modèles qui ont déjà fait leur preuve, avec la volonté de rivaliser avec les grandes métropoles de l'Est. On le fait d'autant plus que de nombreux fondateurs de villes viennent de l'Est.

Les nouveaux arrivants sont attirés par l'idée de faire fortune et par l'égalitarisme qui est supposé régner dans l'Ouest. Les femmes, par exemple, semblent y bénéficier d'une meilleure reconnaissance sociale que dans le reste du pays. Le Wyoming est ainsi le premier État à leur reconnaître le droit de vote en 1869²². La pénurie – à San Francisco, on compte 7 hommes pour une femme en 1880²³ – crée un rapport de force favorable à leurs revendications. La société reste cependant toujours dominée par les hommes. De plus, l'égalitarisme de mise dans les mois qui suivent la fondation de la ville laisse rapidement place à la stratification sociale. À San Francisco, il existe dès 1849 des clubs et des églises fréquentés uniquement par les citoyens les plus influents²⁴. Rapidement, les citadins les plus riches calquent leur mode de vie sur celui des élites de la côte Est. Ils envoient leurs enfants dans les universités de l'Est, construisent restaurants et hôtels de luxe (le Palace Hotel de San Francisco) et aménagent leur intérieur sur le modèle des grandes demeures de New York et de Boston. Propriétaires fonciers, hommes de presse, commerçants et professionnels (hommes de loi, médecins) forment ces élites urbaines. Comme la communauté regarde plus vers l'avenir que vers le passé, souvent ses fondateurs sont rapidement oubliés²⁵. L'influence des élites est d'ordre économique mais aussi politique puisqu'elles contrôlent les instances municipales pendant une grande partie du siècle. Plus ouvertes aux nouveaux venus que celles de la côte Est, elles ne se mélangent pas cependant aux habitants moins fortunés et encore moins aux minorités raciales qui vivent dans des quartiers séparés²⁶. Quant aux immigrants, peu d'entre eux tentent l'aventure de l'Ouest. Si San Francisco, grand centre portuaire, compte dans sa population de nombreux étrangers, les autres villes de l'Ouest en abritent un pourcentage inférieur à celui des cités de l'Est. En 1890, à peine 23 % des habitants de Denver ne sont pas citoyens américains quand plus d'un New Yorkais sur deux vient d'un pays étranger. Cela s'explique par le fait qu'il faut déjà posséder un pécule pour payer le voyage jusque dans l'Ouest et s'y installer.

22 Il faut attendre 1917 pour qu'un État du Sud (l'Arkansas) et un État du Nord-Est (le New York) accordent le droit de vote aux femmes.

23 Gunther Barth, *Instant Cities...*, *op. cit.*, p. 175.

24 Roger Lotchin, *San Francisco...*, *op. cit.*, p. 292 et 298.

25 Lors de l'exposition organisée à Denver en 1882, on accorde ainsi peu d'importance à William Gilpin. Gunther Barth, *Instant Cities...*, *op. cit.*, p. 204.

26 On peut ainsi lire en 1881 dans un rapport de la ville de San Francisco que les « Chinois sont une constante source de danger pour la santé et la prospérité de toute la communauté ». *Municipal Reports of the City of San Francisco for the Fiscal Year 1880-1881*, p. 254.

Peu égalitaires, les villes de l'Ouest se caractérisent également par leurs conditions de vie difficiles, surtout dans les premiers temps. Tout est à construire : les rues, les maisons, les commerces, les lieux de culte etc. Les habitants sont, de plus, confrontés à une société plus violente que dans l'Est. L'accès à la terre et à l'eau constitue des enjeux de pouvoir, parfois mortels, dans cette région où la pluviométrie est très faible. Il est notamment source de tensions entre les communautés rurales et urbaines. Il est de plus difficile de faire appliquer la loi dans une société régie par la loi du plus fort et où le port d'arme est reconnu par le deuxième amendement à la constitution. À San Francisco, nombreux sont ceux qui refusent dans les années 1840-1850 de payer leurs impôts ou de procéder aux réparations de rues qui leur incombent. Les pionniers sont venus dans l'Ouest pour s'enrichir et ne se préoccupent pas de la gestion de leur ville au début²⁷.

1122

Le pragmatisme l'emporte cependant. Le sens de la communauté se développe tandis que la loi et l'ordre s'imposent. Des milices se créent pour protéger les biens et les personnes. C'est le cas à San Francisco en 1851. Après cette première phase de vigilantisme, où les habitants font justice eux-mêmes, vient l'époque où ils élisent un shérif et un juge pour faire respecter l'ordre public. Il s'agit notamment de lutter contre les désordres provoqués par ceux qui fréquentent le quartier des saloons²⁸. Les églises protestantes, très nombreuses, contribuent également à la pacification des villes. L'Ouest étant terre de mission, elles se donnent pour objectifs de christianiser les Indiens mais aussi de lutter contre les mœurs supposées dissolues des colons. Les écoles du dimanche qu'elles animent constituent souvent les premières écoles dont dispose la communauté avant qu'un système d'éducation municipal se mette en place²⁹. Au bout de quelques années, les villes obtiennent en effet une charte de leur État³⁰. San Francisco dispose de la sienne en 1850. Grâce à leur nouveau pouvoir de taxation, les villes peuvent financer des services publics, « s'occuper de la santé, du confort, de l'éducation, de la propriété et du bien-être général de la population »³¹. Elles acquièrent des véhicules de lutte contre les incendies, améliorent l'état des rues, construisent des égouts qui font reculer le taux de mortalité. Elles commencent également à professionnaliser leurs services.

27 Richard Lotchin, *San Francisco...*, *op. cit.*, p. 163 ; Gunther Barth, *Instant Cities...*, *op. cit.*, p. 155.

28 Philippe Jacquin et Daniel Royot, *Go West ! Histoire de l'Ouest américain d'hier à aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 2002, p. 137.

29 Richard Wade, *The Urban Frontier...*, *op. cit.*, p. 133.

30 Une fois qu'ils atteignent les 60 000 habitants, les territoires de l'Ouest peuvent être transformés en États fédérés. Système fédéral oblige, ils ne sont plus administrés par Washington et disposent de larges pouvoirs. L'Oregon devient un État en 1859, le Colorado en 1876.

31 *Municipal Reports of the City of San Francisco, Mayor's Address to the Board of Supervisors Francisco for the Fiscal Year 1896-1897*, p. 8.

San Francisco recrute ainsi des policiers qu'elle dote d'un uniforme distinctif dès 1857. À la fin du XIX^e siècle, les villes de l'Ouest fonctionnent de plus en plus comme leurs modèles de la côte Est. Elles sont devenues pour reprendre l'expression de Gunther Barth des « villes ordinaires »³².

1890 est souvent considérée comme un tournant dans l'histoire de l'Ouest parce que cette année-là les services du recensement révèlent que l'Ouest offre désormais un peuplement continu. Cette annonce est à l'origine de la thèse de F.J. Turner. L'année 1890 ne constitue pas cependant une rupture dans l'histoire des villes de la région. La découverte d'un gisement d'argent ou de fer, l'arrivée du chemin de fer, l'obtention d'une charte sont des événements autrement plus déterminants pour elles que la fermeture de la Frontière. De plus, les villes de l'Ouest changent peu jusqu'aux années 1920. C'est le développement de l'automobile qui modifie en profondeur leur physionomie. Durant cette décennie, Los Angeles, San Francisco, Seattle, Portland connaissent une très forte croissance démographique que la seconde guerre mondiale amplifiera. Désormais, les centres urbains les plus dynamiques et les plus attractifs du pays sont situés dans l'Ouest. La *Sunbelt* est en train de se constituer. Après 1945, la circulation des idées change d'ailleurs de sens. L'Ouest produit désormais des modèles urbains innovants qui sont copiés dans tout le pays et même exportés : le parc industriel, le parc à thèmes ou encore la ville privée fermée³³. L'époque où l'Ouest n'était qu'un espace périphérique et où ses villes copiaient les modèles venant des métropoles de la côte Est est révolue.

32 Par exemple, les policiers new-yorkais portent un uniforme depuis 1845. Gunther Barth, *Instant Cities...*, *op. cit.*, p. 229.

33 John Findlay, *Magic Lands: Western Cityscapes and American Culture after 1940*, Berkeley, University of California Press, 1992.

CRIME, MOBILITÉ SOCIALE ET MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE
DANS LES VILLES BRITANNIQUES ET AMÉRICAINES,
XIX^e-XX^e SIÈCLES

Philippe Chassaigne

L'insécurité urbaine, qui ne cesse d'occuper la première place de l'actualité – que l'on songe aux émeutes de Birmingham en octobre 2005 ou à celles de la région parisienne en octobre-novembre 2005 et novembre 2007 – se manifeste tout particulièrement par l'existence, dans les grandes agglomérations, de territoires dominés de façon quasi hégémoniques par des bandes de délinquants plus ou moins intégrés dans les circuits du crime organisé. Crime et violence représentent pour ceux qui s'y livrent l'unique moyen d'ascension sociale dans un environnement économique et social rendu apparemment sans issue du fait de la crise ambiante. Par son exemple, la réussite que procure cette « économie du crime » constitue un puissant incitatif auprès des générations montantes, incitatif qui entretient et accentue en retour le phénomène. Contrairement à ce qui est souvent cru, ou affirmé, il ne s'agit pas d'un phénomène propre à notre époque. On en trouve trace, pour nous tenir au seul monde anglo-saxon, dès le courant du XVIII^e siècle, sur les deux rives de l'Atlantique. Bien évidemment, ce phénomène recouvre des manifestations fort diverses selon les lieux et les époques, du *street gang*, essentiellement local, fait de jeunes gens d'un même quartier, pour qui la délinquance, même pas le crime, ne constitue qu'une activité occasionnelle, à l'organisation criminelle aux ramifications nationales, voire internationales. Ces activités s'inscrivent naturellement dans un cadre urbain donné et leur histoire constitue un aspect à part entière, quoique encore sous-exploité, de l'histoire urbaine¹.

Par leur urbanisation massive, ainsi que la constitution d'importantes communautés immigrées dont les liens avec les activités criminelles sont manifestes dès le XIX^e siècle, Grande-Bretagne et États-Unis constituent de ce point de vue un même ensemble culturel dont les expériences s'avèrent sur le long

1 Voir cependant Alan Block, *East Side-West Side. Organizing Crime in New York*, Cardiff, University College Cardiff Press, 1980 ; *id.*, *Space, Time, and Organized Crime*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1994. À noter aussi : *Journal of Urban History*, 2003, vol. 29, n° 5, numéro spécial « New Perspectives on Crime and Punishment in the American City ».

terme convergentes. Après une mise en perspective chronologique, nous nous interrogerons sur les stratégies déployées, les structures pouvant émerger, les liens avec l'évolution socio-économique globale des sociétés environnantes, ou encore les déplacements géographiques des quartiers non sécurisés dans l'ensemble urbain et les rapports à la ville sous-jacents.

LES FORMES CHANGEANTES DE LA DÉLINQUANCE DE BANDES

Une lente émergence au premier plan des préoccupations

1126

C'est sans doute au cours du XVIII^e siècle que, dans l'aire géographique qui nous occupe, l'insécurité s'imposa progressivement dans les esprits comme l'un des principaux fléaux urbains. À Londres, face aux agissements de bandes basées aussi bien dans le quartier des halles de Covent Garden que dans la zone du port, à Whitechapel, plus à l'est, ou à Southwark, sur la rive sud de la Tamise, on en vint à créer, en 1829, une *Metropolitan Police* professionnelle, ou à engager diverses opérations d'urbanisme pour araser leurs repaires². La situation était assez semblable aux États-Unis : ainsi, à New York, seule véritable grande ville du pays jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle, s'instaura une tradition de gangs qui ne fit que s'affirmer par la suite, et dont le film de Martin Scorsese, *Gangs of New York* (2002), censé se dérouler dans le quartier névralgique des *Five Points*, zone de marais asséchés entre Broadway et Bowery, a voulu présenter une vision à peine romancée³. Leur capacité de nuire à l'ordre public connut la même croissance, et de véritables batailles rangées opposèrent régulièrement police et membres des gangs entre 1857 et 1863.

Des années 1880 aux années 1930 : nouveaux criminels, nouveaux réseaux

Le tableau se modifia sensiblement à partir du dernier quart du XIX^e siècle, avec, aux États-Unis, l'impact de l'immigration de masse : l'arrivée d'Italiens et de Juifs d'Europe orientale contribua à l'implantation du crime organisé aux États-Unis, au point que l'un de ses historiens, Alan Block, a pu se demander s'il aurait eu autrement la même importance⁴. Prostitution, trafic de drogue,

2 Nous avons abordé ces points dans Philippe Chassaigne, *Ville et violence. Tensions et conflits dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*, Paris, PUPS, 2005, notamment chap. II.

3 Sur le film en lui-même, très largement basé, pour sa partie historique sur Luc Sante, *Low Life. Lures and Snares of New York*, New York, Granta, 1998, voir l'article plus critique de Timothy Gilfoyle, « Scorsese's "Gangs of New York": Why Myth Matters », *Journal of Urban History*, 2003, vol. 29, n° 5, numéro spécial « New Perspectives on Crime and Punishment in the American City », p. 620-630.

4 Alan Block, *Space, Time, and Organized Crime*, *op. cit.*, p. 40-41.

immigration clandestine, racket d'établissements de jeux étaient les principales activités des syndicats du crime, qu'ils fussent italiens – la Cosa Nostra est mentionnée pour la première fois à la Nouvelle-Orléans en 1890⁵ –, juifs⁶ ou asiatiques – les Tongs de San Francisco, Los Angeles ou New York, organisations criminelles clandestines maquillées en fraternités ou sociétés d'entraide⁷. En outre, ces syndicats entretenaient souvent des liens étroits avec les « machines » politico-clientélares des autorités municipales, tel, à New York, Tammany Hall, l'organisation électorale du Parti démocrate.

En Grande-Bretagne, les premières transformations significatives prirent place au cours de l'entre-deux-guerres. L'ambiance frénétique des *Roaring Twenties* entraîna la multiplication des clubs dont alcool, drogue et prostitution constituaient la principale source de revenus – peut-être 200 établissements pour le seul West End londonien au milieu des années 1920⁸ –, sous le contrôle de réseaux étrangers. On citera, à titre d'exemple, celui dirigé par « *Brilliant* » Chang, possesseur de plusieurs restaurants chinois sur Regent Street et fournisseur en drogue de nombreux privilégiés de la capitale, ou la famille italienne des Messina, arrivée de Sicile en 1934 et solidement implantée à Soho, alors le haut lieu de la prostitution londonienne, et qui y maintint son emprise jusqu'au début des années 1960.

Permanences et mutations du second xx^e siècle

À la fin de la seconde guerre mondiale, les réseaux criminels, un temps désorganisés – notamment les circuits transatlantiques –, se reconstituèrent rapidement. Aux États-Unis, la création de la commission Kefauver sur le crime organisé (1950-1952), et celle d'une division spéciale du FBI pour coordonner la lutte anti-gang à l'échelle nationale, attestaient du retour de la Mafia au premier plan des préoccupations publiques. En Grande-Bretagne, Scotland Yard mettait sur pied, dans un contexte de rationnement perpétué près d'une dizaine d'années après la victoire, une équipe spéciale de détectives, l'« escadron fantôme » (*Ghost Squad*), pour lutter contre le marché noir⁹. Les années 1950 y virent tout à la fois l'émergence d'organisations criminelles de grande envergure, entretenant à l'occasion des liens avec les États-Unis, et la réapparition dans les rues de bandes plutôt composées de jeunes délinquants que de criminels professionnels : Teddy

5 Lawrence Meir Friedman, *Crime and Punishment in American History*, New York, Basic Books, 1993, p. 190.

6 Voir, par exemple, Jenna Weissman Joselit, *Our Gang. Jewish Crime and the New York Jewish Community 1900-1940*, Bloomington, Indiana UP, 1983.

7 Peter Huston, *Tongs, Gangs, and Triads: Chinese Crime Groups in North America*, Boulder, Paladin Press, 1995.

8 Paul Begg et Keith Skinner, *The Scotland Yard Files. 150 Years of the CID, 1842-1992*, London, Headline Books, 1992, p. 204-205.

9 *Ibid.*, p. 215-216.

Boys, puis, au cours de la décennie suivante, Mods et Rockers, constituaient, au-delà des inévitables différences dans les détails, un nouvel avatar d'un phénomène traditionnel. Outre-Atlantique, ces phénomènes de *street gangs* concernaient alors une soixantaine de villes, essentiellement les métropoles, telles New York, Boston, Chicago, Philadelphie, San Francisco ou Los Angeles¹⁰.

On changea de dimension à la fin des années 1960, avec l'apparition de nouvelles formes de gangs liées à la fois aux problèmes raciaux en pointe à l'époque et à la restructuration de l'économie souterraine autour de la drogue. En outre, les ghettos noirs virent l'apparition de bandes qui revendiquaient une filiation avec le mouvement des droits civiques. Le crime faisait aussi figure de moyen d'expression d'une conscience politique, comme dans le cas du mouvement *Rastafarian* : celui-ci débuta dans les années 1930 lors de l'accession au trône d'Éthiopie de l'empereur Ras Tafari Makonnen – plus connu des Occidentaux sous le nom de Haïlé Sélassié –, qui était perçu comme celui qui devait délivrer les Noirs de la domination blanche ; mais il ne se manifesta réellement qu'une génération plus tard dans les ghettos nord-américains, en se lançant dans le trafic de l'héroïne. Une autre génération plus tard, ces gangs se caractérisaient par l'ampleur de leurs effectifs, forts de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers, de membres¹¹.

LE CRIME, MOYEN DE MOBILITÉ SOCIALE

Un phénomène globalement peu dépendant de la conjoncture économique

On s'intéressera ici surtout au phénomène de délinquance de bande, souvent présenté comme une façon de pallier l'absence de débouchés économiques. Pourtant, les exemples contraires abondent : au tournant des XIX^e et XX^e siècles, plusieurs commentateurs sociaux britanniques présentaient les bandes de *hooligans* comme la conséquence de la facilité avec laquelle les adolescents ayant atteint la limite de l'obligation scolaire (16 ans) trouvaient un « petit boulot » (*blind alley job*), qui, en leur procurant une indépendance matérielle même illusoire, les affranchissait de l'autorité parentale et les poussait dans la voie de la délinquance. Dans le Manchester de la fin de l'époque victorienne, les années de forte activité économique sont celles où les affrontements entre bandes furent particulièrement nombreux¹² ; à Glasgow, dans les années 1930, les membres des

¹⁰ Malcolm L. Klein, *The American Street Gang. Its Nature, Prevalence, and Control*, New York/Oxford, Oxford UP, 1995, p. 106.

¹¹ Les membres des gangs de Los Angeles seraient ainsi entre 35 000 et 250 000, d'après les estimations de Sophie Body-Gendrot, *Ville et violence. L'irruption de nouveaux acteurs*, Paris, PUF, 1993, p. 143.

¹² Andrew Davies, « Youth Gangs, Masculinity and Violence in Late Victorian Manchester and Salford », *Journal of Social History*, vol. 32, 1998, 2, p. 349-369.

bandes passaient successivement par des périodes de chômage et d'emploi¹³ ; dans les années 1950 et 1960, encore, *Teds* ou *Mods* naquirent dans un contexte de croissance économique record. En ce qui concerne le crime organisé proprement dit, sa fonction initiale – la fourniture de biens ou de services illégaux, mais toujours grandement demandés –, le protège largement, par définition, d'un ralentissement liés aux aléas de l'activité économique. On se souviendra qu'aux États-Unis, la période qui le vit en plein essor, la Prohibition, fut bien plus celle de la *Prosperity* que de la Grande Dépression. Dans le cas des organisations du racket que W.F. Whyte a étudiées dans le Boston de l'entre-deux-guerres, l'arrivée de la Dépression en 1929 ne semble pas non plus avoir joué de rôle notable¹⁴.

Ce sont les années 1960 qui, une nouvelle fois, semblent constituer une période charnière, avec l'établissement de relations plus étroites entre conjoncture économique et délinquance organisée. Regardons les ghettos nord-américains : pendant la période de croissance économique des années d'après-guerre, ceux-ci se vidèrent progressivement des couches moyennes et supérieures de la population noire qui migra vers des quartiers suburbains plus conformes à leur nouveau statut. Seuls restèrent ceux qui demeurèrent à l'écart du processus d'ascension sociale, victimes d'une marginalisation rendue croissante par les difficultés économiques des décennies suivantes. Proportionnellement davantage frappés par le chômage que la population blanche, survivant à peine grâce aux prestations sociales, ils constituent une *underclass*¹⁵ vivant dans un « hyperghetto » ou « ghetto résiduel »¹⁶ et trouvant la seule solution de survie dans la contre-économie du trafic de l'alcool, de la drogue et, de plus en plus, des armes.

Crime, réussite matérielle et prestige social

Quelles qu'en soient les modalités, le crime est ainsi considéré comme un moyen de réussite sociale. Réussite matérielle, sans doute, encore qu'il ne faille

13 Andrew Davis, « Street Gangs, Crime and Policing in Glasgow during the 1930s: the Case of the Beehive Boys », *Social History*, vol. 23, 1998, p. 251-267. Plus globalement, l'histoire des gangs glaswégiens est davantage liée à la tradition – proverbiale en Grande-Bretagne – de violence de ses habitants qu'à la conjoncture économique, comme le montre la multiplication des gangs avant 1914, période de prospérité incontestée de la ville ; voir George Forbes et Paddy Meehan, *Such Bad Company: Story of Glasgow Criminality*, Glasgow, Harris, 1982.

14 William Foote Whyte, *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 1996.

15 La notion d'*underclass* est due au sociologue Charles Murray, *Losing Ground. American Social Policy 1950-1980*, New York, Basic Books, 1984.

16 William Julius Wilson, *The Truly Disadvantaged: the Inner City, the Underclass, and public policy*, Chicago, Chicago UP, 1987, et reprise par Loïc Waquant, « Urban Outcasts: Stigma and Division in the Black American Ghetto and the French Urban Periphery », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 17, 1993, 3 ; en français, Sophie Body-Gendrot, *Ville et violence...*, *op. cit.*, en particulier p. 126-136.

pas généraliser les images du gangster millionnaire, dirigeant son empire du crime tel un PDG sa multinationale ; mais aussi, et peut-être bien plus, réussite symbolique, reflétée dans le regard des personnes extérieures, et se traduisant en termes de statut plus que pouvoir d'achat.

On en connaît les figures plus ou moins légendaires, tels Al Capone à Chicago dans les années trente, ou les frères Kray à Londres dans les années cinquante et soixante. Mais, pour suggestives qu'elles soient, elles n'en demeurent pas moins extraordinaires et la situation est bien différente pour le plus grand nombre des membres d'un gang ou d'une bande. Sans doute le « choix » d'une « carrière » criminelle est-il souvent le résultat d'une évaluation des risques et profits envisageables, et la notion de réussite doit-elle se juger en comparaison avec la condition de départ. Ainsi, ce dénommé Bert Cox, né en 1922 à Birmingham, interviewé en 1979 par le sociologue Stephen Humphries : selon ses propres termes, c'est la dureté du travail à la mine, qui l'amena à gagner sa vie ainsi :

1130

Il y n'y avait pas un jour où je n'étais pas furieux de tout le travail que j'avais à faire. Alors, j'ai commencé à rencontrer d'autres escrocs notoires et une chose en amène une autre, vous savez, et ça ne me souciait pas trop, vous savez, ça va, ça vient. Quoi : ou vous travaillez pour gagner votre vie, ou vous volez, vous le savez bien¹⁷.

Pour les *Beehive Boys* du Glasgow de l'entre-deux-guerres, l'une des manifestations concrètes de ce prestige était la facilité avec laquelle ils collectionnaient les aventures féminines¹⁸. Un autre aspect réside dans des comportements ostentatoires et narcissiques, en particulier la pratique de dépenses somptuaires, surtout dans le domaine vestimentaire – un phénomène qui se vérifie encore de nos jours avec les tenues chargées et flamboyantes des chefs de gangs de ghettos américains. Dans tous les cas, il s'agit de montrer l'appartenance à une élite, dont les activités criminelles constituent la voie d'accès, voire, indirectement, la recherche de la respectabilité¹⁹.

L'appartenance à une bande relèverait-elle davantage d'un souci de se conformer à des modèles de socialisation que d'un symptôme de rébellion ? Le gang constitue en effet pour des jeunes de la classe ouvrière ou de l'*underclass* le principal lieu d'enseignement des codes et des comportements nécessaires à leur intégration ultérieure dans le groupe social dont ils sont issus : acquisition d'une « qualification

17 Interviews de délinquants dans Stephen Humphries, *Hooligans or Rebels? An Oral History of Working-Class Childhood and Youth, 1889-1939*, Oxford, Blackwell, 1981, notamment p. 177 sq. ; les personnes interviewées, originaires des comtés industriels des Midlands ou du Nord-Ouest, débutèrent leur carrière dans les années de l'entre-deux-guerres.

18 Voir les souvenirs de Larry Rankin, membre du gang du milieu des années 1920 jusqu'en 1939 dans Stephen Humphries, *A Secret World of Sex. Forbidden Fruit: the British Experience 1900-1950*, Londres, Sedgwick & Jackson, 1988, p. 141-148.

19 William Foote Whyte, *Street Corner Society...*, *op. cit.*, p. 182.

professionnelle » permettant une insertion dans les circuits de la contre-économie, acquisition aussi d'une image valorisante de « dur » (rôle de l'arme), qui inculque la pratique ritualisée de la violence comme moyen légitime d'affirmation de soi, et apprentissage des modèles de masculinité à émuler. En outre, il y a là une sorte d'identité masculine de substitution, particulièrement utile pour des individus trop jeunes pour jouer le rôle de soutien de famille traditionnellement dévolu à l'homme adulte, ou (à la fin du xx^e siècle) lorsque le travail en milieu industriel se fait rare ou a perdu son prestige traditionnel.

Appartenir à une bande constitue donc l'une des activités qui s'imposent naturellement aux jeunes des quartiers, comme le reconnaissent explicitement deux témoignages provenant de personnes pourtant fort distantes à la fois dans l'espace et dans le temps :

Vous étiez né dans une bande si vous viviez dans ce quartier. [...] Où que vous soyez né, à cet endroit il y avait automatiquement dix, vingt enfants avec qui jouer tout le temps, et c'était la bande²⁰.

Je suis fier que mes fils appartiennent au gang [X] car cela maintient la tradition familiale ; mon père en faisait déjà partie. C'est dans la tradition du quartier²¹.

CRIME ORGANISÉ ET GÉOGRAPHIE URBAINE

Une très forte identification territoriale

L'inscription des bandes dans la ville – leurs membres se dénommant en fonction d'un quartier, d'une rue, ou d'un édifice caractéristique – n'est pas nouvelle. Ainsi, dans le New York de l'époque fédérale (1780-1820), on rencontrait déjà les Broadway ou Bowery Boys (deux artères centrales de la ville), ou encore le Smith's Vly Gang (le « gang de la vallée », du hollandais *vly*, « vallée »). Continuons : Bengal Tigers, de Bengal Street, dans le Manchester victorien ; Drury Lane Boys (Drury Lane étant la rue centrale de Covent Garden), ou Waterloo Road Gang sur la rive sud de la Tamise, dans le Londres des années 1880-1900²². La dénomination en fonction des rues, véritable lieu de vie des jeunes ouvriers, traduisait à la fois un recrutement prolétarisé et une expression d'attachement et de fierté envers ce qui constituait bien un échelon fondamental du cadre de vie urbain. La règle souffrait bien sûr d'exceptions : ainsi les Redskins (« Peaux-rouges ») de Glasgow (on relèvera l'influence de l'imaginaire

20 Interview de Henry Grimshaw, Manchester, dans Stephen Humphries, *Hooligans or Rebels?*, *op. cit.*, p. 178.

21 Cité par Sophie Body-Gendrot, *Ville et violence...*, *op. cit.*, p. 143.

22 Philippe Chassaigne, *Ville et violence...*, *op. cit.*, chap. V.

américain, comme les Apaches parisiens de la Belle Époque) ; mais il y eut aussi, toujours à Glasgow, dans les années trente, les Bridgeton Boys (Bridgeton est un quartier de la ville), ou encore les Naburn Street Boys. Quant aux *Beehive Boys*, ils tiraient leur nom de l'enseigne d'un magasin de drapier qui était situé à un coin de rue – c'est une autre instance de la « société de coin de rue » décrite ailleurs par W. F. Whyte – et faisait office de point de ralliement. Aux États-Unis, l'identification territoriale se retrouve encore dans le cas des gangs des ghettos à la fin du xx^e siècle – même si ce n'est peut-être plus aussi visible au travers de leur dénomination –, au point de pouvoir parler d'un véritable accaparement du quartier par la bande, rendu d'autant plus facile par l'étirement des distances, l'étendue quasi infini des zones urbaines, qui rend plus facile la constitution de quartiers géographiquement isolés et socialement homogènes²³.

1132

Le territoire du crime concerne des quartiers au paysage et à la structure sociale caractéristiques. Ce sont d'abord des taudis : *slums* de l'East End londonien, grands ensembles de *council housing* (logements sociaux administrés par les conseils municipaux) délabrés²⁴, *tenements* new-yorkais²⁵, ghettos raciaux des métropoles américaines. Ce sont ensuite des quartiers ouvriers ou des ghettos ethniques, les deux éléments n'étant pas exclusifs bien sûr, avec, de surcroît, la possible superposition du facteur religieux. La bande ou le gang se constituent suivant l'un ou l'autre de ces clivages, en particulier du fait des fonctions d'intégration et de promotion sociales qu'ils peuvent jouer : à Liverpool à l'époque victorienne, à Glasgow dans l'entre-deux-guerres, deux villes marquées par la vigueur des tensions entre protestants et immigrants catholiques irlandais, bon nombre de bandes étaient religieusement homogènes²⁶. Outre-Atlantique, chaque grande vague d'immigration – Irlandais, Juifs, Italiens, Chinois – a entraîné l'apparition de nouveaux gangs ethniquement homogènes. À titre d'exemple, le quartier de « Cornerville » décrit par William Whyte dans *Street Corner Society* était en fait le North End de Boston, devenu au début du xx^e siècle la colonie italienne de la ville, dont les Irlandais avaient été délogés à partir de 1915 ; dans les années 1930, « Cornerville » comptait près de 28 000 habitants, Italiens à 95%. Cette homogénéité, caractéristique des quartiers ethniques ou des ghettos américains²⁷,

23 Sophie Body-Gendrot, *Ville et violence...*, *op. cit.*, et Alan Block, *Space, Time and Organized Crime*, *op. cit.*

24 David Robins, *Tarnished Vision. Crime and Conflict in the Inner City*, Oxford, Oxford UP, 1992.

25 Jacob Riis, *How the Other Half Lives*, New York, Charles Scribner, 1890.

26 Voir, pour Liverpool, Frank Neal, *Sectarian Violence in Victorian Liverpool*, Manchester, Manchester UP, 1988, et pour Glasgow, Bill Murray, *The Old Firm. Sectarianism, Sport and Society in Scotland*, Edinburgh, John Donald, 1984, notamment p. 150-151.

27 Le sociologue Loïc Wacquant conteste le fait que l'on puisse parler de « ghetto » pour les quartiers ethniques autres que noirs, arguant notamment de leur manque d'homogénéité

permet aussi, par les solidarités induites, le développement de formes plus élaborées du crime, qu'il s'agisse de la mafia italienne, des Tongs chinois ou des driades japonaises. Ce n'est qu'exceptionnellement que leurs activités débordent de ce cadre géographique précis, sauf en cas d'expéditions punitives.

Permanences et mutations de la géographie des gangs

On sait comment les villes françaises ont vu, entre la fin du XIX^e et celle du XX^e siècle, les zones d'insécurité glisser de leur centre vers la périphérie. Ce fut la conséquence, dans un premier temps, du déplacement des populations ouvrières, résidant jusqu'alors dans les quartiers centraux, vers les grands ensembles HLM construits dans les banlieues, puis, dans les années 1970, du déclassement desdits ensembles sous les coups de la crise économique, grands ensembles devenus le repaire de gangs vivant très largement (dans les deux sens du terme) des revenus de la contre-économie de la drogue.

La situation est sensiblement différente dans les villes anglo-américaines. On a certes pu y constater ponctuellement des éléments comparables, lorsque, par exemple, en Grande-Bretagne, nombre d'autorités municipales ont fait édifier en périphérie des villes des *council estates*. Un exemple typique est celui de Broadwater Farm²⁸, construit en 1973 à Tottenham, au nord de Londres, devenu très rapidement un lieu d'insécurité, une plaque tournante des trafics locaux de drogue et de « casses » de voitures, avant de passer au premier plan de l'actualité en 1985 comme l'un des foyers des émeutes urbaines que connut l'Angleterre cette année-là. À Glasgow, les programmes de démolition de taudis entrepris entre 1945 et 1968 et le relogement des populations expropriées dans des villes satellites situées à la périphérie ne firent également que déplacer le problème : Easterhouse, en particulier, fut plusieurs fois à la « une » de l'actualité dans les années 1960 et 1970 pour les violents combats de gangs qui y prirent place – tel le « *Bloody Easter* » (« Pâques sanglant ») de 1967, où 22 personnes furent victimes d'agressions au couteau en deux jours²⁹.

Un tel déplacement des zones à risques en périphérie est pourtant davantage une exception qu'une règle. En Grande-Bretagne comme aux États-Unis, le phénomène de suburbanisation caractéristique de la fin du XIX^e siècle entraîna, on le sait, le départ des classes moyennes et de l'aristocratie ouvrière vers une périphérie

(« Pour en finir avec le mythe des "cités-ghettos" », *Annales de la recherche urbaine*, n° 54, mars 1992, p. 20-21). On voit que cela n'est pas toujours le cas, mais l'usage a consacré l'utilisation du terme dans le sens quasi-exclusif de ghetto noir (ou, plus récemment, latino-américain).

28 Jennifer Davis, « From Rookeries to Community: Race, Poverty, and Policing in London, 1850-1985 », *History Workshop*, 27, 1989.

29 *Such Bad Company. The Story of Glasgow Criminality*, dir. George Forbes et Paddy Meehan, Edinburgh, Harris, 1982, p. 77.

urbaine de plus en plus lointaine, laissant les quartiers centraux (les *inner city areas*) aux éléments les moins qualifiés, contraints de chercher du travail au jour le jour, et donc de résider le plus près possible des employeurs potentiels. Depuis les années 1960, ces *inner cities* sont devenues le problème urbain principal de ces deux pays anglo-saxons³⁰ : la désindustrialisation et la délocalisation des activités de main-d'œuvre loin des centres urbains a durement touché ces populations, au sein desquelles le chômage atteint des niveaux record, enclenchant ainsi la « spirale de la pauvreté » (*spiral of poverty*) et ouvrant la voie au recours à la culture de gangs et à la violence. On peut raisonnablement estimer qu'il y a, aux États-Unis, plus de gangs aujourd'hui, et dans davantage de villes, qu'il y a vingt ou trente ans : selon Malcolm Klein, le nombre de villes connaissant ce phénomène est passé de 58 en 1960 à 100 en 1970, 179 en 1980 et 800 en 1990. Auparavant phénomène propre aux grandes villes situées sur les côtes est et ouest, il concerne maintenant des villes de toute taille, réparties presque uniformément sur le territoire américain³¹. En revanche, dans chaque ville, les facteurs de localisation du *gangland* sont restées pratiquement les mêmes. On pourrait faire la même constatation, sans grande modification, en Grande-Bretagne où, dans l'East End londonien par exemple, ainsi que l'a montré Dick Hobbs, s'est perpétué une tradition de la « débrouille » qui franchissait à plus d'une occasion les frontières de l'économie souterraine³².

L'inscription des activités illicites dans la ville est un des secteurs émergents de l'histoire urbaine. L'approche historique aide à replacer les faits en perspective et à corriger les effets d'emballement liés aux faits d'actualité. Si la présence d'une criminalité organisée en milieu urbain anglo-saxon est attestée depuis (au moins) l'époque moderne, ses échelles diffèrent selon les périodes, avec une nette montée en puissance dans le dernier tiers du xx^e siècle ; les années 1960 constituent de ce point de vue le franchissement d'un véritable seuil. Les deux pays abordés ici ne présentent cependant pas des chronologies totalement concordantes, le cas américain se singularisant du fait de l'immigration massive de la période 1880-1914. Facteur de mobilité sociale, mais aussi, à l'occasion, de mobilité géographique, voire instrument de revendication politique, le crime organisé apparaît, dans ses formes les plus abouties, comme étroitement lié au facteur identitaire, qu'il soit ethnique, social ou religieux, se nourrissant des solidarités qui lui sont inhérentes, ce qui ne manque pas de poser des questions d'une réelle gravité dans les sociétés contemporaines, justement marquées par la montée en puissance des crispations identitaires.

30 Paul Harrison, *Inside the Inner City: Life under the Cutting Edge*, Harmondsworth, Penguin, 1983.

31 Malcolm L. Klein, *The American Street Gang...*, *op. cit.*, p. 106.

32 Dick Hobbs, *Doing the Business. Entrepreneurship, Detectives and the Working Class in the East End of London*, Oxford, Oxford UP, 1988.

TROISIÈME PARTIE

Toutes les Histoires

CHAPITRE 7

La puissance, le pouvoir et la mort

LE DUCHÉ-PAIRIE DE GUISE

Jean Gallet

Quand le roi de France érigeait une seigneurie en duché-pairie, il décorait cette seigneurie d'un lustre incomparable, qui l'élevait au-dessus des autres terres du royaume. En même temps, il donnait au nouveau duc et pair « un relief extraordinaire au-dessus de toutes les grandeurs communes de l'État »¹.

Les ducs et pairs sont bien connus, les duchés-pairies, beaucoup moins². Le duché-pairie de Guise ne fait pas exception³. Il ne fut jamais le sujet unique d'une étude. Il apparaît à l'occasion, à l'arrière-plan, dans une histoire des Maisons de Lorraine-Guise et de Bourbon-Condé qui l'ont possédé, dans les histoires des villes et des pays. Très souvent, les chapitres qui traitent de la seigneurie s'en tiennent au titre, aux seigneurs, au château et aux sièges⁴. Le duché-pairie de Guise en lui-même – ses structures, son domaine, ses censives, ses fiefs, sa gestion... – reste un sujet de recherche⁵. La documentation ne manque pas, mais il faut la chercher dans plusieurs dépôts. Les archives départementales de l'Aisne et des Ardennes – malgré les larges destructions subies par ces dernières – abritent les chartriers des seigneuries, qui contiennent des terriers et des arpentages réalisés en 1612, 1613 et au début du XVIII^e siècle ; les archives du château de Chantilly, quant à elles, conservent notamment des liasses et des registres sur la gestion du duché, sur sa situation en 1605, sur les fiefs et sur les seigneuries qui en relevaient : au total, des archives assez riches pour révéler l'originalité de ce duché-pairie.

1 Jean-Pierre Labatut, *Les Ducs et pairs de France au XVI^e siècle. Étude sociale*, Paris, PUF/ Publications de la Sorbonne, 1972, p. 33-35.

2 Ce sont surtout les revenus de ces grandes terres qui ont retenu l'attention. *Ibid.*, p. 283-299.

3 Jean-Marie Constant, *Les Guise*, Paris, Hachette, 1984 ; Michel Pernot, « Les Guises, une mise au point », *Annales de l'Est*, 1990, 2, p. 83-114.

4 Sur les revenus, voir Daniel Roche, « La fortune et les revenus des princes de Condé, à l'aube du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XIV, juillet-septembre 1967, p. 217-243. Cependant, l'article repose sur la comptabilité générale des Bourbon-Condé, à Chantilly, où le duché de Guise apparaît peu.

5 L'auteur d'un mémoire de maîtrise eut le mérite d'ouvrir la voie, de recenser les sources, de lire bien des liasses qui n'avaient jamais été consultées et d'offrir une très bonne étude du domaine, des cens et des terrages : Céline Louchart, *Le Duché-pairie de Guise au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, université de Picardie, 1998.

René II, duc de Lorraine et de Bar, donna le comté de Guise à son fils cadet, Claude⁶, qui fut la tige de la Maison de Guise. Claude s'imposa comme un des premiers personnages du royaume et comme un défenseur de la monarchie, de l'ordre établi et de la religion. Pour lui prouver sa reconnaissance, François I^{er} érigea le comté de Guise en duché-pairie⁷.

Le comté de Guise était « élevé et décoré en dignité, titre, nom, autorité et prérogatives de duché ». À la terre de Guise furent jointes des seigneuries voisines qui appartenaient à Claude : la seigneurie du Nouvion-en-Thiérache, la châtelainie d'Hirson, la châtelainie de Martigny, la baronnie d'Aubenton, la châtelainie d'Any-Martin-Rieux, la baronnie de Rumigny, la châtelainie de Watefal, la seigneurie de Condé-les-Herpy-en-Porcien. Ces terres seraient « unies et incorporées », elles s'avoueraient ensemble « sous une seule foi et hommage », elles relèveraient directement de la couronne, sous le ressort immédiat du parlement de Paris. En même temps, le duché de Guise devenait un duché-pairie.

Le Parlement avait manifesté son opposition à une érection en faveur d'un prince né étranger. Il n'enregistra l'érection en pairie « que sous la condition qu'à défaut d'hoirs mâles, la pairie serait éteinte »⁸, ce qui arriva lorsque le duché revint à Marie de Lorraine, en 1675⁹. À la mort de celle-ci, Anne-Henriette-Julie de Bavière hérita. Cette princesse avait épousé Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé. La Maison de Bourbon-Condé, qui ne le cédait en rien à la Maison de Guise, bénéficia d'une nouvelle érection en pairie, en 1704, plus avantageuse même que la précédente : les femmes succéderaient à la pairie au même titre que les hommes¹⁰.

6 René II avait obtenu l'héritage d'Anjou, en 1504. Hubert-Félix Soyer-Willemet, « Quand et comment le comté de Guise échet à la Maison de Lorraine ? », *Mémoires de l'Académie de Stanislas, Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*, 1852, p. 328-344 ; Léon Germain, *René II, duc de Lorraine, et le comté de Guise*, Nancy, Impr. de G. Crépin-Leblond, 1887.

7 René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, Paris, Amyot, 1849-1850, 4 vol., t. I, p. 46-85 ; P[ère] Anselme [de Sainte-Marie], *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume*, Paris, Compagnie des libraires, 1726-1733, t. III, p. 479-482.

8 *Ibid.*, t. III, p. 480-483 ; Christophe Levantal, *Ducs et pairs et duchés-pairies à l'époque moderne, (1519-1790)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 294-295 ; René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise, op. cit.*, t. I, p. 86. L'érection en duché-pairie fut reprise dans les mêmes termes en 1552 ; le ressort du parlement y était confirmé, malgré la création des présidiaux.

9 Le cours de la justice ne changea pas : « nonobstant l'extinction de la pairie », les appels seraient toujours portés au parlement de Paris « durant la vie de Marie de Lorraine, duchesse de Guise ». Lettres patentes d'avril 1675, citées par le P[ère] Anselme [de Sainte-Marie], *Histoire généalogique...*, *op. cit.*, t. III, p. 483.

10 En 1704. *Ibid.*, t. III, p. 484.

Le territoire

Aux neuf seigneuries unies en 1527, s'ajouta, en 1647, le comté de Ribemont. Des portes de Saint-Quentin jusqu'aux abords de Charleville (Arches), le duché s'étendait sur un territoire très vaste : deux cents communes qui, en 1780, comptaient plus de cent mille habitants¹¹. Le pays, une plaine doucement vallonnée, interrompue par quelques escarpements vigoureux le long des rivières, était favorable aux cultures et à l'élevage. Des forêts occupaient de grandes surfaces¹². Des étangs s'étaient formés le long des vallées. Dans les campagnes, les habitants résidaient groupés dans des villages, parfois aussi dispersés dans des hameaux. Les villes restaient de petites agglomérations : 2 500 habitants à Guise vers 1700, 5 000 en 1780. Ce pays eut un intérêt stratégique. À la frontière du royaume, il fut le théâtre où s'affrontaient les armées¹³ dans une guerre de sièges et de pillages. La paix des Pyrénées recula bien au-delà de Guise la frontière de la France : le pays perdit beaucoup de son importance militaire, mais retrouva en contrepartie une plus grande sécurité.

Une incorporation difficile

L'union et l'incorporation n'étaient pas totales. Les seigneuries « incorporées » avaient eu leur histoire ; en relations féodales entre elles, elles avaient joui, dans ce cadre, d'une certaine autonomie ; elles avaient eu leurs usages et elles les gardaient. Le comté de Ribemont, « châellenie, prévôté royale et comté », longtemps terre suzeraine de Guise, chef-lieu d'une coutume particulière de celle de Vermandois qui concernait Guise et d'autres communes jusqu'à Aubenton¹⁴, chef-lieu aussi d'un bailliage qui avait porté ses appels directement au parlement depuis le XIV^e siècle¹⁵, souffrit particulièrement des prérogatives accordées au

11 En comptant les communes où le duc avait son domaine, celles où il disposait des droits seigneuriaux et où, en particulier, il exerçait la justice dès la première instance, ainsi que celles où étaient implantées des seigneuries vassales, « justices particulières », dont les appels allaient à Guise ou à Ribemont. Archives du château de Chantilly [désormais ACC], AB, reg. 323, tableau de toutes les juridictions.

12 L'importance des forêts dans cette région a été sous-estimée : voir Michel Devèze, « Superficie et propriété des forêts du Nord et de l'Est de la France vers la fin du règne de François I^{er} (1540-1547) », *Annales E.S.C.*, 1960, n^o 3, mai-juin, p. 485-492.

13 Louis-Hippolyte Catrin, *Études historiques et statistiques sur le Nouvion-en-Thiérache, son canton et les communes limitrophes, suivies de Notices monographiques sur chacune des localités du Canton*, Vervins, Toussaint et Bachelet, 1870-1871, 1^{re} partie, p. 162-163 ; Gaston Zeller, *L'Organisation défensive des frontières du nord et de l'est au XVII^e siècle*, Nancy/Paris/Strasbourg, Berger-Levrault, 1928, p. 3-27.

14 Charles A. Bourdot de Richebourg, *Nouveau coutumier général, ou Corps des coutumes générales et particulières de France et des provinces connues sous le nom de Gaules*, Paris, Robustel, 1724, 4 vol., t. II, p. 586.

15 Ribemont est « soustrait [...] à la juridiction du bailliage de Vermandois et de la prévôté de Saint-Quentin avec ressort direct au parlement de Paris », en 1381. ACC, D, reg. 2, fol. 415 v^o et 464.

duché. Guise, qui, depuis longtemps, relevait du comté de Ribemont, relevait maintenant directement « du roi et de la couronne »¹⁶ : alors que, jusque là, les appels du comté de Guise étaient portés au tribunal de Ribemont, ceux du nouveau duché allaient désormais au parlement. Quand, en 1647, Louis XIV unit et incorpora le comté de Ribemont au duché de Guise, il consumma le déclin de Ribemont. Les officiers de Ribemont, bien que pourvus par le duc de Guise¹⁷, voulaient maintenir les privilèges de leur siège, d'autant plus que les lettres patentes de 1647 ne furent pas confirmées avant 1678. Ils multipliaient les difficultés avec les officiers du bailliage ducal, surtout à propos du droit de prévention, qui leur attribuait, contre les « seigneurs particuliers », les justiciers vassaux de Guise, toute cause sur laquelle ils étaient les premiers à informer. Quand la pairie fut supprimée, l'opposition des officiers reprit de plus belle¹⁸.

1142

Le droit n'était pas non plus unifié. Le comté de Guise et d'autres seigneuries suivaient la coutume de Vermandois, alors que Rumigny suivait la coutume de Vitry. De plus, les coutumes des villes et des villages s'écartaient parfois des coutumes générales. Près de la frontière, des villages ressortissaient même à des juridictions étrangères : Le Nouvion et les villages voisins ont, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, ressorti à Prisches, alors aux Pays-Bas¹⁹.

Le domaine foncier²⁰

La puissance foncière des ducs de Guise, dans le cadre de leur duché-pairie, était considérable : des châteaux, des terres, des prés, des étangs et d'immenses forêts.

Chef-lieu de ce duché, le château féodal de Guise, au sommet de l'escarpement qui surplombait l'Oise, avec donjon, courtines et tours, haute et basse cours, des murailles très épaisses et des souterrains, devint une forteresse résolument moderne, bastionnée, adaptée aux nouveaux principes de l'attaque des places²¹. Plus tard, éloignée de la frontière, Guise ne figura plus en première ligne et ne fit pas partie

16 « Dénombrement du comté de Guise et de la seigneurie de Nouvion-en-Thiérache, fin XV^e siècle », « tenu du roi », mais « à cause de son château de Ribemont » (ACC, D, reg. 6). En revanche, dans l'aveu de 1605, le duché est « tenu en plein fief, foi et hommage du roi » (ACC, D, reg. 9).

17 ACC, D, cart. 65.

18 ACC, AB, reg. 323, et D, cart. 66 ; Charles Gomart, *Essai historique sur la ville de Ribemont et son canton*, Saint-Quentin, Doloy, 1869, p. 149, 257 ; Auguste Matton, « Le bailliage de Ribemont », *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XIX, 1869-1870 ; *id.*, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Paris, Imprimerie nationale, 1871, p. 231. Le bailliage de Ribemont resta un bailliage différent du bailliage ducal jusqu'en 1766.

19 ACC, D, cart. 3, en 1688 ; Louis-Hippolyte Catrin, *Études historiques et statistiques...*, *op. cit.*, t. I, p. 56, 239-242.

20 Voir tableau 1 en annexe.

21 *Le Château-fort de Guise*, Paris, Nouvelles éditions latines, [1971].

de la « frontière de fer ». Des travaux reprirent pour mettre la ville et le château à l'abri d'opérations importantes. Malgré tout, la forteresse gardait sa physionomie du xvi^e siècle. Elle abritait le « palais » du gouverneur, une église avec un chapitre, une garnison qui y demeura jusqu'à la construction de casernes²². Ailleurs dans le duché, les ducs possédaient quelques châteaux qui ne furent pas rénovés²³. Autour des châteaux, on voyait rarement des dépendances²⁴. Pas de mise en valeur d'une retenue par des salariés. Très peu de moulins en propriété utile dans ce domaine : huit en tout²⁵. De rares fouleries et pas de forges ; un domaine sans « usines ».

Le domaine, en y comprenant les forêts, couvrait 14 000 ha. Les étangs, les terres et les prés n'en représentaient qu'une petite part : 1 400 ha, soit 10 % de la superficie totale²⁶. Les étangs s'étendaient sur près de 400 ha : ressource très appréciable grâce à leurs viviers²⁷, ils facilitaient aussi l'implantation de moulins et de forges qui appartenaient à des particuliers. Restaient un peu moins de 1 000 ha pour les terres et les prés, soit à peine 30 ha par communauté, mais, dans plusieurs communautés, la superficie disponible pour l'agriculture n'atteignait pas même cette surface²⁸. Le duc ne possédait que quelques censés importantes²⁹ et nulle part plus de 9 % du terroir³⁰ ; certains seigneurs de la région étaient bien mieux pourvus à cet égard³¹.

Les forêts constituaient donc l'essentiel du domaine ducal³² : avec plus 12 500 ha, elles représentaient 90 % de la superficie totale du domaine, dépassant de beaucoup le reste du domaine. Toutefois, les comparaisons en hectares ne

22 Entreprise après 1739. Archives communales de Guise [désormais AC Guise], EE 6.

23 Any, Hirson, Martigny, Rumigny, Oisy, Régniowez, Watefalle avaient eu des châteaux. Voir Archives départementales [désormais AD de l'Aisne], B 2494, E 48, E 50, fol. 962 v^o ; AD Ardennes, E 170, fol. 589 v^o ; ACC, D, cart. 51 (Watefalle), et reg. 9, fol. 39, reg. 22.

24 Sinon au château d'Asny : jardins potagers, prés, dont « le jardin madame », le moulin à eau, un étang et des prés. AD Aisne, E 50, fol. 962 v^o.

25 À Martigny, Any-Martin-Rieux, Leuze, Rouvroy, Rumigny, Wimpy et à Guise. ACC, D, cart. 51.

26 Pour trente-cinq communautés, ou groupes de communautés compris dans les arpentages, dont Ribemont, Sissy et Régnny, d'après un arpentage de 1758. Manque cependant la cense de Condé-les-Herpy.

27 AD Aisne, E 45, « Plan général du vivier d'Oizy ».

28 Voir tableau 2 en annexe.

29 À Martigny, à Rumigny (la cense de la cour des prés, la cense des Etrayons), à Étaves, à Vaux (grande et petite censés), à Any-Martin-Rieux (la grande cense d'Any), à Couvron (commune de Macquigny, cense formée de très grandes parcelles), la cense de la Motte à Guise, la cense de Wimpy, etc. AD Aisne, E 48-50 ; ACC, D, cart. 51.

30 De 2,65 % à 8,52 % (à Macquigny).

31 Les d'Hervilly possédaient, à Leschelle, la moitié du terroir de la communauté. Suzanne Fiette, « Grande propriété et société rurale en Thiérache, de 1754 à 1789 », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XLVIII, 2003, p. 103-126.

32 Un ingénieur du roi et géographe du duc, De Lavigne, dressa, en 1756, un état général des bois des grueries ducales. Louis-Hippolyte Catrin, *Études historiques et statistiques...*, op. cit., t. II, p. 166-168.

disent pas tout : déjà, à superficie égale, les labours rapportaient moins que les prés, et les prés moins que les jardins... Cependant, les forêts procuraient bien des ressources. À la population : le bois de chauffage, le bois de construction, avec toutes les activités qui dérivait de l'exploitation des bois, ainsi que le pacage pour plus de deux mille bêtes chaque année³³, les communautés de ce duché ne possédant pas leurs propres bois ; aux ducs : la chasse, les amendes et, plus que tout, les ventes de bois. Depuis toujours, la gruerie, le bailli des bois, le droit de garenne, les ventes des bois, etc., passaient au premier rang des biens avoués par le comte de Guise. Les ventes de bois retenaient toute l'attention, surtout au XVIII^e siècle ; les arpenteurs et les géographes donnaient le détail précis des tailles avec les superficies et les dates des coupes³⁴.

Si les ducs de Guise n'étaient pas de grands entrepreneurs de cultures ni de gros employeurs de main-d'œuvre, s'ils ne disposaient pas de la production agricole, du moins avaient-ils le quasi monopole de l'exploitation des bois.

1144

L'autorité ducale sur les communautés

Le duc exerçait son autorité sur une centaine de communautés. Des coutumes, nées des chartes médiévales et de leurs interprétations³⁵, ainsi que de concessions diverses faites par les seigneurs³⁶, régissaient les communautés. Les maires et les échevins conservaient la mémoire de ces règlements. Des terriers, établis en 1605, 1612, 1613 et de 1720 à 1727, en ont repris les termes³⁷.

Les bourgeois formaient une catégorie distincte des étrangers qui venaient résider et des gens de passage. Ils avaient des privilèges : vendre et acheter des biens roturiers dans l'étendue de la mairie, jouir des usages, etc.³⁸. Ils désignaient le maire, les échevins, des prudhommes, soit directement, soit en présentant

³³ ACC, D, cart. 3.

³⁴ ACC, D, reg. 6, aveu du XV^e siècle ; Archives nationales, Cartes et plans, Aisne III, N 36 (le franc-bois d'Hirson), 116 (le bois des Gerbettes), N 43 ; ACC, D, cart. 51, Rumigny.

³⁵ ACC, D, reg. 2 : chartes ; AC Guise, AA 1 ; Gérard Sivery, *Les Chartes de franchise de la seigneurie de Guise aux XI^e et XIII^e siècles*, mémoire de DES, université de Lille, 1951. Ces chartes, selon la loi de Laon ou à l'imitation de Prisches, formaient parfois des fédérations : Boué, Bergues, Barzy, la fédération du Nouvion : voir Auguste Matton, *Histoire de la ville et des environs de Guise*, Laon, Impr. du *Courrier de l'Aisne*, 1897-1898, 2 vol., t. I, p. 59-67 ; Maxime de Sars, *Inventaire-sommaire des archives communales de la ville de Guise antérieures à 1880*, Laon, Impr. de l'Aisne, 1933, p. I-II ; Louis-Hippolyte Catrin, *Études historiques et statistiques...*, *op. cit.*, t. I, p. 56 et 239.

³⁶ En 1549, par exemple, concession de droits d'usage sur 1 300 ha, aux communautés de Tarzy, Fligny, Any-Martin-Rieux, La Neuville-aux-Joûtes. AD Ardennes, B 745.

³⁷ AD Aisne, E 50 à 75, en particulier 60, 1 à 12, et B 2494-2502 ; AD Ardennes, E 35 et suivants ; ACC, D, cart. 30 à 52, et reg. 9 (l'aveu de 1605).

³⁸ « En corps, doivent 25 livres tournois chacun sa part, et n'y ont les étrangers aucun droit et ne peuvent venir demeurer pour "usager" sans le consentement des habitants », La Neuville-aux-Tourneurs. AD Ardennes, E 134 ; voir aussi, pour les bourgeois d'Asny, AD Aisne, E 49.

des listes au seigneur qui choisissait ; les maires et les échevins gouvernaient la communauté avec le duc ; ils rendaient une justice foncière³⁹. En contrepartie de leurs privilèges, les bourgeois payaient le droit de bourgeoisie, ou « taille Saint-Rémi »⁴⁰.

Sur l'ensemble des habitants des communautés, le duc de Guise exerçait la justice haute, moyenne et basse. Il exigeait le guet et la garde⁴¹ ; il levait des taxes, en particulier sur le commerce des vins et des boissons, celui des grains et des bestiaux : hallage, vinage (un tonlieu), afforage (pour fixer le prix des boissons), forage (sur la vente et la consommation), rouage (sur le transport)⁴².

Les héritages roturiers devaient soit le cens, soit le terrage. Le cens se devait sur des immeubles, dont quatorze moulins, trois forges et des boutiques de maréchalferrant, quatre étangs⁴³, tous les prés, mais une partie seulement des labours. Régulé le plus souvent en argent, aussi en argent et en nature, plus rarement en nature seulement, il se prenait suivant une trentaine de taux différents⁴⁴, touchait les maisons avec leurs jardins et les prés plus fortement que les terres⁴⁵. Le cens en nature avait son importance : le « chapon de cens » qui s'accompagnait parfois d'une suite en avoine, octroyait une franchise du terrage sur une portion de labours. Sur tous les héritages à cens, se levaient aussi les lods et ventes, souvent 8 % du prix de vente, mais ici, 5 % pour un bourgeois du lieu, et là, 5 % pour les jardins et pour les « vieux prés »⁴⁶. Sur certains immeubles « à cens » pesaient aussi des surcens,

39 AC Guise, AA et BB.

40 Cent livres tournois à Guise ; « 80 livres parisis sur les maires, échevins et bourgeois », en 1466 (ACC, D, reg. 12, p. 26). La somme était indépendante du nombre des bourgeois, « quand il n'y aurait qu'un seul habitant, il paierait pour le tout » (AD Aisne, E 71, Wimpy). Ce droit différait du cens : les bourgeois reconnaissaient, d'une part, posséder leurs maisons et, à ce titre, devoir le cens et les lods et ventes, puis, d'autre part, devoir le « droit de bourgeoisie avec fontaine, étalage et usages ».

41 AC Guise, CC 66, imposition pour les salaires de deux hommes employés jour et nuit au guet du château (1711). Ailleurs, les habitants ne devaient le guet et la garde que si le château était en bon état.

42 À peu près partout les mêmes, avec des différences dans les taux, d'après les terriers et les coutumes. Ces textes prennent-ils en compte tous les droits du seigneur ? Certains droits étaient peut-être tellement habituels qu'on ne les mentionnait pas : ainsi des corvées, qui apparaissent dans une correspondance entre officiers (ACC, D, cart. 11) ou à l'occasion d'une émeute (Louis-Hippolyte Catrin, *Études historiques et statistiques...*, op. cit.).

43 AD Aisne, E 60, 9, fol. 27 v^o-28 r^o.

44 Sur 2 568 déclarations, 1 592 (62 %) soumises au *cens en argent*, 331 (13 %) à un *cens en nature* (avoine, blé, poules, chapons, beurre), 645 (25 %) à un *cens mixte*. Céline Louchart, *Le Duché-pairie de Guise*, op. cit., p. 68.

45 Un sol à l'hectare de labours à Any-Martin-Rieux, mais douze sols à l'hectare de pré et seize sols à l'hectare sur les maisons et les jardins (AD Aisne, E 49 et 50).

46 Céline Louchart, *Le Duché-pairie de Guise*, op. cit., p. 75 ; ACC, D, reg. 6 ; AD Aisne, E 60, 4, fol. 587 v^o, E 54, fol. 106 r^o. Des venterelles étaient perçues, mais dans des seigneuries vassales.

rentes imposées en contrepartie d'une autorisation : améliorer l'héritage, surélever une boutique, construire un moulin de neuf. Presque tous les moulins à cens du duché étaient « à cens et à surcens » depuis 1661 au moins. Le surcens différait du cens : c'était une rente foncière, souvent élevée – cent livres par moulin –, mais qui n'avait pas les effets du cens, car il n'entraînait pas les lods et ventes. De plus, le bénéficiaire du surcens n'était pas toujours celui qui bénéficiait du cens : sur une même terre, « le cens au duc, le surcens à la ville »⁴⁷. Le surcens n'était pas un cens supplémentaire, mais un simple arrentement.

1146

Les labours qui n'étaient pas « à cens » étaient « à terrage », une partie de la récolte ; il ne se levait pas dans toutes les communautés ; pourtant, les labours soumis au terrage étaient plus étendus que ceux soumis au cens⁴⁸. Les taux des terrages, qui variaient d'une communauté à l'autre, montaient le plus souvent, à 6 ou 7 %. La perception s'effectuait avant la dépouille du champs. Les paysans devaient constituer des meules de dix gerbes ; un terrageur ou un « pitoyeur juré » choisissait les gerbes que les paysans devaient conduire à la grange du fermier. Les formalités de la levée du terrage suscitaient bien des difficultés. Le terrage touchait les labours plus fortement que le cens ; en contrepartie, les propriétaires de ces labours « à terrage » ne payaient pas les lods et ventes⁴⁹. Cette règle ne souffrait que de rares exceptions⁵⁰.

Les fiefs et les seigneuries des vassaux

Au total, il y avait, dans le duché de Guise, avec Ribemont, au milieu du XVIII^e siècle, à peu près 266 fiefs et 82 seigneuries⁵¹. Des différences essentielles séparaient les fiefs et les « terres et seigneuries ».

47 « Sur portion d'usage, cens au duc : 2 s. 6 d., surcens à la ville : 10 sous », « cens annuel et perpétuel avec lods et ventes, saisine et confiscation au duc, et surcens de 5 sols à la ville », « Lieu vague : cens au duc, surcens à la ville ». AD Aisne, E 45, fol. 2 ; AC Guise, DD 4, « baux et obligations à surcens » ; Louis-Hippolyte Catrin, *Études historiques et statistiques...*, op. cit., t. II, p. 178.

48 Céline Louchart, *Le Duché-pairie de Guise*, op. cit., p. 71.

49 *Ibid.*, p. 74 ; AD Aisne, E 68, terrier de Neuve-Maison, fol. 295 v^o-296 r^o. ; E 193, terrier de Beaumé, fol. 105 v^o ; AD Ardennes, E 193, terrier de la seigneurie de Tarzy, fol. 488 v^o. Dans la baronnie de Rumigny, un accord de 1253 avait exempté des terres à terrage du paiement des lods et ventes : AD Aisne, E 170, fol. 595.

50 Des lods et ventes se prenaient sur des terres à terrage, mais ils étaient moins élevés que pour les terres à cens : « lotz et ventes [...] sur le pied du denier douze suivant la coutume pour les terres à cens, et de denier seize pour les terres à terrage ». AD Aisne, E 50, terrier d'Ohis, fol. 254 v^o.

51 Sans compter les cent dix-neuf « fiefs et aumônes ». L'essentiel de la documentation est à Chantilly : ACC, D, cart. 1, Mémoires et notes historiques, états des fiefs du duché, tables des fiefs mouvant du duché de Guise ; D, cart. 51, fiefs mouvants de Rumigny en 1605 ; D, cart. 68, fiefs relevant de Ribemont ; D, reg. 6, Dénombrement du comté de Guise et de la seigneurie de Nouvion-en-Thiérache, xv^e siècle ; D, reg. 8, Rôle des fiefs tenus du duché de Guise, en 1581 ; D, reg. 9, aveu et dénombrement du duché de Guise au roi, 1605 [très complet] ; D, reg. 44, les vassaux du comté de Ribemont. À quoi il faut ajouter : AD

Les fiefs pouvaient n'être que des rentes à percevoir sur une recette, sans le moindre support territorial, et lorsqu'ils étaient constitués de terres ou d'immeubles, leurs propriétaires n'avaient pas de droits de justice : « seize jallois⁵² de prés », « le moulin de Lesquielles », etc. Parfois, ces fiefs disposaient d'une maison forte, de cens – « Maison, fief et cens du Bucquoy », « le fief de Tilloy : cinq jallois de terre, cens et rentes sans lods et ventes » – voire d'une autorité – « Le fief de Bayeupont [*sic*] : peut y avoir sergent pour prendre ceux qui forceront [*sic*] sur les terres et prés ». Pour autant, ceci ne leur conférait pas une puissance judiciaire. Les propriétaires de ces fiefs étaient néanmoins considérés comme des vassaux et devaient les services du fief :

Pierre de La Rue, tailleur a acquis quatre jallois de bois et deux jallois de terre labourable faisant partie du fief de « Serlize » relevant en plein fief, foi et hommage de Mgr le duc de Guise ; il requiert être reçu à la foi et à l'hommage [...] s'est mis en devoir de vassal, a promis de servir sa dite Altesse Sérénissime [...] suivant la nature des fiefs, et a satisfait à tout ce que désire la coutume ; l'avons reçu et recevons aux fois et hommages pour les dits quatre jallois de bois et deux jallois de terre⁵³.

D'une autre nature que ces fiefs, quatre-vingt-deux terres étaient des seigneuries dont les propriétaires exerçaient la justice haute, moyenne et basse (des « justiciers particuliers »), parfois sur une portion de village seulement, mais plus souvent sur un ou sur plusieurs villages, avec « château, four banal, déshérence, confiscation, bourgeoisie, corvées pour faner les foins, cens, rentes, ventes, ventelettes, rouage, vinage et afforage, terres labourables, prés, rivières ». Quarante-quatre seigneuries se situaient dans l'ancien comté de Guise⁵⁴, aucune ne relevait de la châtellenie d'Hirson ni d'Aubenton, une de Martigny, vingt-huit de Rumigny⁵⁵ et neuf de Ribemont⁵⁶. Les seigneuries vassales de Guise, Martigny, Rumigny, Ribemont, avaient, à leur tour, dans leur vassalité, des fiefs et des seigneuries qui étaient donc des arrière-fiefs de Guise⁵⁷.

Ardennes, E 169, 170 [dont une partie à Chantilly] ; E 40, aveu au duc pour Bogny ; E 188 : aveu au duc pour Sormonne. Rien en revanche aux archives départementales de l'Aisne, ce qui explique le petit nombre de fiefs relevés par Maxime de Sars, *Le Laonnois féodal*, Paris, Honoré Champion, 1924-1934, 5 vol. [rééd. en fac-similé, Paris, Office d'édition du livre d'histoire, 1997], t. IV, p. 730-732.

52 Jallois : mesure de superficie valant 24 ares (mais aussi mesure de capacité valant 54 litres).

53 AD Ardennes, E 169, Registre des fois et hommages, sous Rumigny, en 1780.

54 ACC, reg. 9, en 1605.

55 AD Ardennes, E 170.

56 ACC, D, cart. 1, milieu du XVIII^e siècle, et reg. 44, recueil d'extraits d'aveux depuis 1373.

57 Ces arrière-fiefs apparaissent peu : « Item, à noter que en arrière-fief de moi, plusieurs fiefs, rentes et seigneuries, la déclaration desquels je n'ai pu y insérer parce que les vassaux n'ont pas encore fourni leurs aveux » (ACC, D, reg. 9, fol. 88 v^o, 1605). On en aperçoit

Les droits des seigneurs supérieurs, à cause de ces fiefs, touchaient les personnes des vassaux, et non les terres ; ils concernaient la relation entre les vassaux et le duc ; les vassaux devaient la foi, l'hommage, le chambellage, la fidélité et des « services » selon la nature et quantité des fiefs, aussi les droits de relief, quint, requint, confiscation... « selon la coutume du pays »⁵⁸. Au XVI^e siècle, le duc recevait des vassaux la foi et l'hommage, dans une séance solennelle parfois⁵⁹. Les vassaux devaient ensuite faire l'aveu de leurs possessions. Jusqu'à la fin, les officiers tinrent des registres pour obtenir que les vassaux rendent leurs aveux⁶⁰.

Les officiers des ducs de Guise

1148

Les ducs administraient le duché de Joinville ou de Paris⁶¹ et s'en remettaient, habituellement, à leurs officiers. Ceux-ci représentaient le duc. Ils informaient et suggéraient des solutions. Un conseil des officiers du duché se réunissait à Guise chaque semaine « pour adviser service de Monseigneur » et informer le conseil de Paris⁶². Sur les rapports de ses officiers, le duc édictait des ordonnances⁶³. Les charges étaient nombreuses, car, aux officiers qui avaient autorité sur tout le duché – le bailli général ou « bailli civil », ses lieutenants, le bailli des bois, etc. –, s'ajoutaient, dans chaque seigneurie, des offices subalternes, dont des sergents et de nombreux gardes. Pour toutes les juridictions, il y avait, en 1780⁶⁴, près de quatre cents offices, soit deux par commune⁶⁵.

Longtemps à la frontière des Pays-Bas, la ville de Guise avait un gouverneur qui représentait le roi⁶⁶. Sa fonction était essentiellement militaire. Cependant, il se trouvait mêlé à toutes les affaires locales⁶⁷.

quelques-uns : Jean Baudisson relevait de Bogny pour une maison, un courtil, des prés, des terres, quelques bois ; le fief du Tremblay, relevait de Sormonne [ar. de Charleville, cant. de Renwez] (AD Ardennes, E 188).

58 ACC, D, reg. 9, 1605, fol. 88 v^o.

59 ACC, D, cart. 3.

60 ACC, D, cart. 1.

61 Henri de Lorraine, en 1582. Voir Auguste Matton, *Histoire de la ville...*, op. cit., t. I, p. 361.

62 ACC, D, cart. 3.

63 ACC, D, cart. 3, en 1529, 1582, 1583, 1603, 1610, et A, 32-33 (tour), registres du Conseil de Mademoiselle de Guise, 1675-1683.

64 Dont une soixantaine d'offices supérieurs (ACC, AB, reg. 323, et D, cart. 66). Précisons que des officiers possédaient plusieurs offices.

65 On peut comparer avec le duché d'Enghien-Montmorency : « 37 offices pour 18 paroisses sous la Haute, Moyenne et Basse Justice, en première instance, et 34 paroisses en appel » (voir Daniel Roche, « La fortune et les revenus... », art. cit.). Pour le duché de Guise, les seigneuries qui faisaient appel avaient leurs propres officiers, en plus des offices déjà comptés.

66 Il était habituellement nommé par le roi, ou, par faveur, par le duc de Guise. Auguste Matton, *Histoire de la ville...*, op. cit., t. I, p. 386, et t. II, p. 110.

67 ACC, D, cart. 3, 1529 ; Auguste Matton, *Histoire de la ville...*, op. cit., t. II, p. 111.

Dans leurs communautés, les maires et les échevins exerçaient une justice foncière. La plupart du temps, maires et échevins entérinaient des contrats : une fois les biens décrits, les charges et les dettes énumérées, l'acquéreur était « vêtu et saisi », « vêtu et mis en bonne possession » ; c'était l'essentiel des activités judiciaires des maires et des échevins⁶⁸. Le maire et les échevins de Guise jugeaient, eux, jusqu'à soixante sols⁶⁹. Des maires et des échevins des villages prétendaient, eux aussi, juger jusqu'à soixante sols pour des causes civiles et même avoir connaissance d'autres cas, si les parties voulaient procéder devant eux. Prétentions le plus souvent refusées⁷⁰.

Un prévôt à Guise, à Hirson, à Rumigny au moins, avait droit de connaître de toutes sortes de causes entre les bourgeois et les habitants, sauf des crimes, violences, excès et voies de faits ; il avait aussi droit de chevauchée, surveillait les poids et mesures, les foires et les marchés, veillait au bon état des moulins⁷¹. Plusieurs polices rivalisaient donc : celles des maires et des échevins, du prévôt, du bailli des bois et de ses gruyers, du gouverneur de Guise⁷².

L'organisation des juridictions seigneuriales connut plusieurs périodes. Depuis 1527, la justice haute, moyenne et basse s'exerçait par les officiers du bailliage ducal, qui comprenait le bailliage principal et les seigneuries incorporées, et par les officiers des quatre-vingt deux seigneuries vassales. Le « bailli des bois » et les officiers des six grueries jugeaient tous les litiges qui concernaient les forêts⁷³. Les seigneuries incorporées avaient conservé leurs tribunaux, mais partout, c'était le bailli général qui jugeait, en personne à Guise, par ses lieutenants ailleurs. De plus, tout procès à propos du domaine, revenait au bailli. Après 1647, s'ajouta le comté de Ribemont qui, tout en étant « incorporé », forma un bailliage distinct du bailliage ducal.

Une grande transformation eut lieu en 1766 : le bailliage de Ribemont disparut et le siège fut transféré à Guise. Un bailliage royal fut créé, qui avait des compétences spéciales : il jugeait de tous les cas royaux et des matières bénéficiales et, reprenant les prétentions de Ribemont, il exerçait la prévention

68 AD Aisne, E 61, 12 (1629-1633), 13 (1670-1694), 14 et 15.

69 AC Guise, FF 12 et BB.

70 Contre les maires et échevins de Wimpy, le procureur fiscal maintenait que les « habitants procèdent en toutes instances tant civiles que criminelles par devant le prévôt et garde du château d'Hirson », que « le prévôt a tous les droits de justice, dont création de tutelles, inventaires [...] » (AD, Aisne, E 74, fol. 128, et E 71, en 1612). La justice foncière des maires n'avait pas du tout pour objet la conservation des droits d'un seigneur, contrairement à la justice foncière telle qu'on l'entend dans la coutume d'Amiens, par exemple.

71 AD Ardennes, E 170, fol. 591 (le prévôt de Rumigny).

72 ACC, D, cart. 52.

73 Concernant les délits forestiers, voir AD Aisne, B 3802-3814.

sur les justiciers particuliers. Les officiers supérieurs du bailliage royal étaient les mêmes que ceux du bailliage ducal⁷⁴. Une réforme remplaça les six grueries par deux maîtrises des Eaux et Forêts⁷⁵.

Les appels venaient des justices particulières aux juges des tribunaux ducaux⁷⁶. Puis, les appels du bailliage principal pour le duché de Guise allaient directement au parlement ; le lieutenant du bailli de Guise à Aubenton jugeait les appels de la prévôté d'Hirson et ceux de la châteltenie de Martigny, les appels d'Aubenton allaient au parlement ; le lieutenant du bailli de Guise à Rumigny jugeait les appels des châteltenies de Watefalle et d'Any, et les appels de Rumigny allaient au parlement⁷⁷.

La gestion et les revenus

1150 À partir de 1527, la gestion des biens se transforma complètement. Guise, avec les seigneuries qui lui étaient unies, passèrent dans la gestion d'un ensemble plus considérable : les biens de la Maison de Guise, puis de la Maison de Bourbon-Condé. Claude, duc de Guise, introduisit dans le duché le régime de la ferme générale. La gestion fut partagée entre la gestion des fermiers et celle de la régie. Jusque là, des receveurs et des comptables recevaient tous les produits des droits seigneuriaux, les produits des censés et des moulins, des casuels, des ventes des bois. Ils comptabilisaient les deniers, les grains, les volailles, etc.⁷⁸. L'ordonnance de 1529 établit, au contraire, des fermes en deniers pour presque tous les revenus⁷⁹. Le fermier général prenait rarement en charge la totalité des revenus : manquaient souvent les surcens, des casuels, des profits d'office et surtout, les ventes des bois, qui allaient directement à la régie. Les revenus fournis par la juridiction de Guise étaient attribués à huit fermiers, et, pour l'ensemble des autres localités, à quinze fermiers⁸⁰. Le cumul était exceptionnel. Ces fermiers locaux étaient les sous-fermiers de fermiers généraux : des financiers, des marchands de la région et même de Paris, qui prenaient à bail l'ensemble

74 ACC, AB, reg. 323 ; Auguste Matton, *Dictionnaire topographique...*, *op. cit.*, p. 234 sq.

75 AD Aisne, B 1905.

76 Rumigny recevait les appels des sentences de quinze « justices particulières », au moins (AD Ardennes, B 734-823). En 1693, Ribemont, qui prononçait un arrêt de « mal jugé et bien appelé », condamnait le lieutenant de Villers-les-Guise à restituer de l'argent et enjoignait « au greffier de la justice à mettre au bas de toutes les expéditions les salaires tant des juges que les siens » (AD Aisne, E 61, 15).

77 ACC, AB, reg. 323, Tableau de toutes les juridictions ; D, cart. 3, en 1688, et reg. 9, fol. 148, en 1605, (Aubenton) ; AD Ardennes, E 170 (Rumigny).

78 ACC, D, reg. 12 (comptes 1462-1466) et reg. 43 (Any, comptes en 1517).

79 Chaque ferme locale serait mise aux enchères, publiquement, à dates précises. ACC, D, cart. 3.

80 AD Aisne, E 45, en 1722.

des revenus fournis par le duché-pairie⁸¹. Les fermiers généraux faisaient des bénéfiques : 16 % au moins⁸². Les fermiers locaux faisaient sans doute comme eux. Ceux qui recevaient des grains avaient, en plus, la possibilité de vendre ces grains au mieux. Les officiers accusaient les fermiers de toucher beaucoup plus que ce qu'ils déclaraient. Ils les accusaient aussi de négligence. En revanche, certains fermiers montraient du zèle : ils tentaient d'uniformiser les droits et recherchaient des revenus qui, dans le cours des temps, auraient été oubliés.

Les fermiers ne rendaient pas un compte détaillé de leurs recettes. Le calcul des revenus ne s'appuyait donc pas sur des comptes précis comparables à ceux que dressaient les officiers avant le régime de la ferme, mais sur des « états des revenus », qui additionnaient les produits des fermes et les recettes de la régie. Toutefois, ceux de 1700 et de 1720 furent plus complets et plus détaillés que les autres⁸³.

Les revenus ont augmenté, à peu près régulièrement, mais surtout sous les seigneurs de la Maison de Bourbon-Condé, pour atteindre 300 000 livres dans la première moitié du XVIII^e siècle⁸⁴.

Les fermes des recettes ordinaires comptaient peu. Dans ces fermes, des moulins (mais il y en avait peu), quelques censes, le vivier d'Oisy, rapportaient plus que le reste : à Guise, en 1722, la location du moulin fournit 9 des 11 000 livres de la ferme. De toute façon, toutes ces recettes étaient écrasées par les revenus des forêts – 80 % du total – et avant tout, dans ces revenus, par les ventes de bois. Ces dernières dépassaient toujours le montant des recettes ordinaires⁸⁵, et elles apparaissaient comme la seule ressource susceptible de forte augmentation. La recette des ventes de bois variait avec l'étendue des coupes, et aussi avec les prix⁸⁶, mais il n'était pas toujours possible de faire des coupes en suivant la hausse des prix. La seule façon d'augmenter les ventes n'était-elle

81 Regnault Boulenger et Consorts, en 1565 ; Gabriel Poulet (aussi « receveur des deniers casuels et extraordinaires et des bois de Guise, Oizy, Nouvion, Hirson ») en 1575 ; Le Clerc, bourgeois de Paris, en 1672 ; Polart, en 1725 ; une compagnie, en 1749. AD Aisne, E 45, en 1722.

82 C'est ce que l'on estimait au conseil de Paris. ACC, D, cart. 3, en 1663.

83 Les revenus apportés par les fermiers généraux devraient figurer dans les revenus des Maisons de Guise et de Bourbon-Condé, mais ils ne s'y trouvent pas, du moins dans les registres consultés : ACC, A, reg. 29 ; AB, reg. 2, 220 (compte de recettes et dépenses présentés au duc de Guise en 1630).

84 Voir tableau 3 en annexe.

85 C'était relativement nouveau : elles ne comptaient que pour 16 % du revenu du comté de Guise en 1463 (100 livres sur 652). ACC, D, reg. 22.

86 Entre 1719 à 1724, les prix sont passés de 61 livres à 143 livres. Pourtant, les coupes furent à peu près les mêmes chaque année : 117 jallois en moyenne, mais 130 en 1718, 230 en 1722, de nouveau 130 en 1724. ACC, D, cart. 74, ventes des bois (carnets, par année, par gruerie, par bois).

pas de faire de nouvelles plantations ? C'est ce que semble préconiser l'auteur des tableaux qui, en 1750, prévoyait 400 000 livres de revenus en 1784⁸⁷. Quoi qu'il en soit, avec 90 % plantés en bois et 80 % des revenus tirés du bois, il est clair que le duché-pairie de Guise vivait de ses forêts.

Avec ses 200 000 livres de revenu annuel vers 1700-1720, le duché-pairie de Guise figurait parmi les duchés-pairies les plus riches⁸⁸. Sans doute une des raisons qui faisaient considérer la duchesse Marie de Lorraine comme « la fortune la plus considérable de France ».

La sauvegarde des droits

La sauvegarde des droits fut un souci permanent⁸⁹. Du haut en bas de la hiérarchie, les officiers s'efforçaient de retrouver les situations anciennes. Les sujets, pour défendre leurs « libertés », ne développaient pas des idées nouvelles ; ils prenaient eux aussi les documents anciens comme références.

1152

Le domaine n'a pas diminué. Pour remédier aux usurpations et aux anticipations faites au détriment du domaine, le bailli demanda un nouveau cordage, avec mention des riverains, ce qui fut fait de 1722 à 1727. Si, en comparant le nouveau cordage aux aveux et aux terriers de 1605, 1612, 1613, le bailli constatait que la surface d'une terre était plus grande dans les textes anciens que dans les cordages de 1722-1727, il effectuait des « reprises » contre les fermiers des cens, dont la déclaration était insuffisante, ou contre les riverains qui n'avaient pas leurs titres. Par ces reprises, le domaine a gagné – ou retrouvé – en tout, 35 ha, soit 4 % de la superficie des terres et des prés.

Les droits seigneuriaux et féodaux ont été maintenus. Ont-ils augmenté ? Tout n'est pas resté d'une stabilité totale : des défrichements ont transformé des terroirs, la répartition entre terres à cens et terres à terrage a changé, mais comme les terroirs des communautés n'ont pas été arpentés en 1722, il n'est pas possible de le savoir. La réforme des mesures de capacité compliquait le versement des droits en nature : des règlements de 1612, 1691 et 1726 fixèrent des équivalences entre les mesures anciennes et les mesures nouvelles, mais ces équivalences étaient sujettes à discussion. En tout cas, les taux des droits n'ont

87 « Plantation de deux arbres de deux âges par jallois, et d'un arbre de trois âges par jallois ». ACC, D, reg. 23.

88 Les revenus de quelques duchés-pairies de 1698 à 1715 allaient de 7 000 livres/an à 200 000 livres/an. Ce dernier cas était rare : Alençon, Ponthieu, Angoulême. Au-dessous, les revenus tombaient à 58 800 livres pour Vendôme, 35 000 livres, pour Mercœur, etc. Jean-Pierre Labatut, *Les Ducs et pairs...*, op. cit., p. 285 (en considérant que ces estimations prenaient en compte les mêmes sources de revenus).

89 Les officiers ont multiplié les actes, tels ces « États de ce qui a été fait, de ce qui reste à faire, listes des fiefs, états des fiefs, mémoires... ». ACC, D, cart. 1, xviii^e siècle.

apparemment pas changé entre 1605 et 1727⁹⁰, sauf si la pratique introduisait, sous des formules séculaires, de nouvelles exigences.

Des sujets s'opposèrent aux fermiers des droits et aux officiers, à propos des droits seigneuriaux, des cens et des terrages et des lods et ventes, à Aubenton et dans les communes de la seigneurie du Nouvion⁹¹ au moins. Pour unifier les droits, un fermier voulut faire payer la banalité du four à Aubenton (où on payait un seizième de la fournée) de la même façon qu'à Rumigny (où on payait un vingtième mais avec en plus, une fois par an, une mesure de grains). Or, à Aubenton, on voulait bien ne payer qu'un vingtième, mais sans payer la redevance annuelle. Les cens et rentes ont aussi donné à contestations, non sur le principe mais sur les mesures utilisées. Le terrage dressa les communautés du Nouvion et des environs contre les fermiers, de 1681 à 1747. Ce conflit comporte des éléments divers : désaccords sur la façon de payer le cens et, sur les terres affranchies du terrage à cause des chapons de cens, transformation de labours en prairies, fabrication du fromage grâce à du sel obtenu à bon prix. En simplifiant, on peut dire que les habitants préféraient livrer eux-mêmes la portion qu'ils estimaient devoir, ou mieux, payer en deniers. Le conflit s'arrêta quand la communauté prit à ferme la levée du terrage sur ses terres : elle payait la ferme en deniers. Comme le bail ne fut pas reconduit, le conflit reprit contre le nouveau fermier. Des émeutes mobilisèrent plusieurs centaines de personnes, dont les chefs furent emprisonnés. Le fermier fit appel à la troupe qui cantonna dans les maisons, pillà et imposa des rations de fourrages. Condamnés, les habitants bénéficièrent d'une transaction⁹². Enfin, alors que le conseil de Paris accordait une grande attention aux produits des lods et ventes, un receveur voulut soumettre à ce droit les habitants du Nouvion. Ceux-ci refusèrent : ils ne les avaient jamais payés, conformément aux chartes du Nouvion et de Prisches, ainsi qu'aux terriers de 1605, 1612, et 1722, qui ne les mentionnaient pas ! Les officiers leur opposaient la Coutume de Vermandois, selon laquelle il n'y avait pas de franc-alleu⁹³.

90 C'est obligatoire puisque l'on cherche à reproduire en 1722-1727 ce qui existait en 1605-1613 ; pour un exemple très explicite, voir AD Ardennes, E 170. Pourtant, on remarque, çà et là, quelques différences : un droit sur les boissons plus détaillé qu'auparavant avec des modalités qui semblent nouvelles ; un droit, non seulement sur la vente, mais aussi sur « la fabrication de la bière ».

91 Droit de fourmage : ACC, D, cart. 51 (Rumigny) ; cens : ACC, D, cart. 23, 1719 et 1769 ; terrages : ACC, D, cart. 23 et 25 ; lods et ventes : ACC, D, cart. 23 et 51 ; Louis-Hippolyte Catrin, *Études historiques et statistiques...*, *op. cit.*, t. I, p. 175 et 254.

92 16 000 livres (au lieu de 38 000) à payer en dix ans. Le terrage se transformait parfois en une rente fixe : « 300 chapons et 200 jallois d'avoine tiendra lieu de tous droits portés au terrier de 1612 pour 572 mancaudées de terre [205 ha] chargées de terrage à 7 gerbes et demie du cent [...] ». *Ibid.*, t. II, p. 28, à Boué.

93 Un arrêt condamna les habitants, le chef des « séditieux » fut emprisonné ; cependant, en 1784, « justice leur fut rendue ». *Ibid.*, t. I, p. 175 (l'auteur n'a pas indiqué sa source).

Apparemment le domaine ducal et les droits seigneuriaux ne connurent pas de grands changements. En revanche, le titre ducal et le prestige des ducs et pairs ne protégèrent pas le duché des entreprises de l'État royal, qui contrôlait l'exercice des justices seigneuriales, mettait les communautés sous tutelle, créait de nombreux offices municipaux, en imposait le rachat, réduisait le pouvoir ducal dans l'élection des administrateurs de la ville de Guise, et, par l'intendant, intervenait dans toutes les affaires⁹⁴. Le duc de Guise gouvernait-il encore vraiment son duché-pairie ?

1154

L'érection en titre de duché-pairie n'a rien changé au domaine foncier ni au régime seigneurial ; par bien des points, le duché-pairie de Guise ressemblait à beaucoup d'autres seigneuries. En revanche, l'union de plusieurs seigneuries en un seul corps a entraîné une réforme de l'administration, de la justice et de la gestion. De plus, si la création de ce nouveau duché-pairie fut un événement dans la vie du royaume, elle fut aussi un événement dans la vie de la région, car elle bouleversa des rapports établis depuis longtemps entre les pouvoirs locaux.

94 Par exemple, sur l'élargissement d'un aqueduc pour recevoir l'eau venant de la rue qui conduit au château, voir AC Guise, AA 14, BB, ordonnances de l'intendant, CC 69 et 73 (correspondance), DD 2 et 8.

ANNEXE

Tableau 1. Arpentage du domaine du duché-pairie de Guise selon le type d'usage du sol
(d'après AD Aisne, E 45-48)

Village	Département	Canton	Superficie (en ha)
Terres et prés			
Boué	Aisne	Le Nouvion	0,72
Barzy	Aisne	Le Nouvion	0,96
Saint-Algis	Aisne	Vervins	1,44
Esquéhéries	Aisne	Le Nouvion	2,46
Englancourt	Aisne	La Capelle	3,12
Erloy	Aisne	La Capelle	3,56
Marly-Gomont	Aisne	Guise	3,62
Sorbais	Aisne	La Capelle	3,93
Besmont	Aisne	Aubenton	4,00
Crupilly-Brandouzy	Aisne	La Capelle	4,30
Hirson	Aisne	Hirson	4,90
Saint-Marcel-les-Clary	Ardennes	Renwez	5,90
Rémilly, Bolmont, Hardoncelle	Ardennes	Renwez	8,33
Ribémont	Aisne	Ribémont	9,28
Etreux-Landernat	Aisne	Wassigny	10,93
Bergues	Aisne	Le Nouvion	11,52
Wadefalle (commune de Saint-Marcel)	Ardennes	Renwez	12,38
Neuve-Maison	Aisne	Hirson	20,03
Luzoir	Aisne	La Capelle	20,68
Ohis	Aisne	Hirson	21,31
Le Nouvion	Aisne	Le Nouvion	22,82
Guise	Aisne	Guise	25,10
Tarzy	Ardennes	Signy-le-petit	27,44
Bossus-et-Eurigny	Ardennes	Rumigny	30,02
Sissy, Régny	Aisne	Ribémont	32,73
Wimy	Aisne	Hirson	35,25
Aubenton	Aisne	Aubenton	37,02
Martigny	Aisne	Aubenton	44,28
Rumigny	Ardennes	Rumigny	66,89
Etaves-Bocquiaux	Aisne	Bohain-en-Vermandois	82,06
Vaux-Andigny	Aisne	Wassigny	85,36
Any-Martin-Rieux, Fligny	Aisne	Aubenton	126,44
Couvron (commune de Macquigny)	Aisne	Guise	171,90
Total « terres et prés »			940,06
Étangs			
Besmont	Aisne	Aubenton	19,40
Hirson	Aisne	Hirson	24,46
Regniowez	Ardennes	Rocroi	150,00*

Oisy	Aisne	Wassigny	189,28
Total « étangs »			383,14
Forêts			
Guise	Aisne	Guise	2578,00
Hirson	Aisne	Hirson	1295,00
Saint-Michel	Aisne	Hirson	1471,00
Aubenton	Aisne	Aubenton	1496,00
Rumigny	Ardennes	Rumigny	1712,00
Le Nouvion	Aisne	Le Nouvion	4146,00
Total « forêts »			12698,00
Total général			14021,82

* estimation

Tableau 2. Les communautés
en fonction des superficies en terres et prés du domaine
(d'après AD Aisne, E 45-48)

1156

Surfaces (en ha)	Nombre de communautés
0 à 5	11
5 à 10	3
10 à 13	3
13 à 20	0
20 à 30	6
30 à 40	4
40 à 100	4
100 à 200	2
Total	33

Tableau 3 – Les revenus du duché-pairie de Guise (en livres)

A. Éléments d'évaluation, du milieu du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

Année	Total brut (somme des revenus)	Total net (charges déduites)	Nature de la source	Référence	Remarques
1565	11 000	?	bail	ACC, D, cart. 3	total partiel
1568	22 500	?	comptes	ACC, D, cart. 3	total partiel
1575	12 000	7 461	bail	ACC, D, cart. 3	prise en compte des bois ?
1590	59 430	52 113	bail	ACC, D, cart. 3	total complet
1663	64 586	?	estimation	ACC, D, cart. 3	total partiel
1672	25 000	?	bail	ACC, D, cart. 3	total partiel
1688	107 307	?	état des revenus	ACC, D, cart. 3	total partiel
1688	100 000	?	inventaire	Succession Mie de L.	
1700	187 561	?	comptes	ACC, D, reg. 22	total complet (voir détail tab. 3B)
1720	315 167	?	état des revenus	ACC, D, cart. 3	total complet (voir détail tab. 3B)
1722	50 000	?	état des revenus	AD Aisne, E 45	fermes seules
1749	207 500	?	bail	ACC, D, cart. 3	bois inclus
1750	270 265	245 265	estimation	ACC, D, reg. 23	
1781	400 000	?		Daniel Roche, « La fortune et les revenus... », art. cit.	
1784	400 000	?	tableaux	ACC, D, reg. 23	prévisions

B. Détail des revenus en 1700 et 1720

	1700		1720	
	chiffre brut	pourcentage	chiffre brut	pourcentage
Fermes	41 064	21,89	48 514	15,39
Amendes	412	0,22	106	0,04
Casuels	1 830	0,98	12 550	3,98
Forêts	144 255	76,91	253 997	80,59
<i>dont, pour les forêts, ventes glandées</i>	<i>139 721</i>	<i>96,86</i>	<i>249731</i>	<i>98,32</i>
<i>particuliers</i>	<i>3 209</i>	<i>2,22</i>	<i>3465</i>	<i>1,36</i>
Total	187 561	100	315 167	100

LA DERNIÈRE RÉGENCE DE CATHERINE DE MÉDICIS
(30 MAI-5 SEPTEMBRE 1574)

Bernard Barbiche

De toutes les reines de France, Catherine de Médicis est celle qui a le plus fréquemment – sinon le plus longuement – exercé la régence. Si l'on connaît bien celle qu'elle a assumée pendant la minorité de Charles IX, du 5 décembre 1560 au 17 août 1563, on oublie souvent qu'elle a reçu les mêmes pouvoirs de gouvernement du vivant de son époux Henri II, entre 1552 et 1558, et dans les trois premiers mois du règne de son troisième fils, Henri III, pendant le long voyage qui ramena celui-ci de son royaume de Pologne. Il s'agit dans ces derniers cas de régences d'absence, pour reprendre la terminologie d'André Corvisier¹, régences nécessitées par l'éloignement du souverain régnant au-delà des frontières du royaume. Nous nous sommes intéressé dans une précédente étude à la première de ces régences, celle de 1552². Le présent article est consacré à la dernière, celle de 1574, qui, à l'intérieur du groupe des régences d'absence, offre un exemple particulièrement éclairant d'une catégorie plus particulière, les régences d'attente.

Il ne s'agit évidemment pas ici de réécrire l'histoire de cette courte période, mais seulement d'essayer de comprendre le fonctionnement de l'État royal dans une conjoncture exceptionnelle, unique même. C'est la seule fois, en effet, que le successeur d'un roi de France désigné par la loi salique s'est trouvé aussi loin de son prédécesseur, et de façon aussi soudaine, au moment de son avènement. L'évolution rapide de l'état de santé de Charles IX puis sa mort avaient pris de court tout son entourage, et l'imprévisibilité de l'événement n'avait pas permis à l'héritier du trône de prendre les devants et de rejoindre son frère agonisant. La monarchie fut alors brusquement placée dans une situation paradoxale : le nouveau roi se trouvait à trois cents lieues, mais tout l'appareil gouvernemental – le chancelier, les secrétaires d'État, Messieurs des finances – était à Vincennes et à Paris. Aucune disposition

1 André Corvisier, *Les Régences en Europe. Essai sur les délégations de pouvoirs souverains*, Paris, PUF, 2002. Voir aussi l'étude très fouillée de Pierre Bonin, « Régences et lois fondamentales », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 2003, p. 77-135.

2 Bernard Barbiche, « La première régence de Catherine de Médicis », dans *Combattre, gouverner, écrire. Études réunies en l'honneur de Jean Chagniot*, Paris, Economica, 2003, p. 37-45.

n'avait pu être arrêtée à temps pour éviter cette distorsion. De ce fait, il fallut tout improviser. Le choix de la reine mère comme régente s'imposait, en raison de sa longue expérience du pouvoir. À aucun moment, il ne fut envisagé, par exemple, de faire appel au duc d'Alençon, le plus jeune frère des trois rois³. Et même, Catherine disposa alors, de fait, de pouvoirs immenses, qu'elle n'avait jamais eus auparavant, puisque le nouveau roi non seulement était physiquement absent, mais en outre ne disposait pas des moyens de gouverner, même à distance. Certes, il était déjà arrivé en 1525-1526, après la défaite de Pavie et pendant la captivité de François I^{er} à Madrid, qu'un roi se trouvât ainsi placé dans l'impossibilité d'exercer le pouvoir souverain. Mais dans ce cas, la régence avait été organisée avant le départ du roi qui l'avait confiée à sa mère, Louise de Savoie. Pour trouver un précédent cas de régence improvisée, il faut donc remonter à la capture inopinée de Jean le Bon à Poitiers en 1356 et à son séjour forcé à Londres ; c'est son fils, le dauphin Charles, qui avait alors eu en charge pendant quatre ans le gouvernement du royaume. Pourtant, même cette situation n'était pas absolument comparable à celle de 1574, puisqu'en 1356, il n'y a pas eu changement de règne⁴. Il est donc particulièrement intéressant d'observer les mesures qui ont été prises à la mort de Charles IX.

Ce dernier mourut au château de Vincennes, où il avait pris sa résidence deux mois plus tôt, le dimanche 30 mai 1574, jour de la Pentecôte, à quatre heures de l'après-midi⁵. Le matin du même jour, des lettres patentes hâtivement rédigées, signées et scellées avaient donné à la reine mère « plain pouvoir, puissance et auctorité » pendant la durée de l'« indisposition et maladie » de Charles IX, « d'ordonner et commander [...] tout ce qu'elle verra et congnoistra estre bon, utile et nécessaire pour la conservation de cest Estat »⁶. Et au cas où le roi viendrait à décéder, Catherine était chargée d'exercer ces mêmes pouvoirs, y compris en matière militaire, jusqu'au retour du roi de Pologne, héritier légitime du trône de France. Pour éviter toute contestation dans la période incertaine, voire dangereuse, qui s'ouvrait, la formule de datation des lettres patentes comportait – fait

3 Lors de l'établissement de la régence, le duc d'Alençon fut toujours étroitement associé aux décisions prises. Sa présence auprès de son frère mourant est mentionnée – avec celle du roi de Navarre et du cardinal de Bourbon – sur le repli de la déclaration du 30 mai 1574 confiant la régence à la reine (voir note 6). Dans l'exemplaire imprimé par l'imprimeur du roi Frédéric Morel, il est précisé que la reine mère a accepté la régence « sur la prière, requeste et supplication à elle faite tant par le duc d'Alençon, le roy de Navarre que le cardinal de Bourbon, princes du sang et pairs de France ... » (BnF, Imp., F 46846, n° 20). Ces mentions appuyées sont évidemment destinées à maintenir le prince dans la fidélité.

4 André Corvisier, *Les Régences en Europe...*, *op. cit.*, p. 28-31

5 Ivan Clouas, *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979, p. 314.

6 Déclaration du 30 mai 1574 enregistrée au parlement de Paris les 31 mai et 3 juin 1574. Archives nationales [désormais AN], X^a 8631, fol. 131 r^o-133 r^o (publ. dans Isambert, Jourdan et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, Plon Frères, [1823-1833], t. XIV, p. 262-264).

exceptionnel –, outre les indications habituelles de lieu et de temps, une précision horaire : « à huit heures du matin ».

L'éventualité prévue par les lettres patentes du 30 mai – le décès du roi consécutif à sa maladie – s'étant produite le jour même, Catherine de Médicis se trouva aussitôt investie du gouvernement du royaume. Mais, comme toujours en pareil cas, cette situation devait être ratifiée par le Parlement. Dès le lundi 31 mai au petit matin – « tost après sept heures », précise le registre –, cette cour s'assembla sous la présidence du premier président, Christophe de Thou. Ce dernier prononça un long discours, en français émaillé de nombreuses phrases latines⁷. Déplorant la mort de Charles IX, exhortant les magistrats à s'incliner devant la volonté divine, il évoqua les derniers moments du souverain défunt, qui, le matin du dimanche 30 mai, avait mandé auprès de lui, outre sa mère, le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le chancelier et les secrétaires d'État et avait prié la reine mère de prendre la conduite des affaires du royaume « sans luy en plus parler ne communiquer ». Puis le premier président donna lecture des lettres patentes donnant tout pouvoir à la reine. Celles-ci furent approuvées par la cour, mais leur enregistrement et leur publication furent différées jusqu'au jeudi 3 juin, car les séances ordinaires du Parlement étaient suspendues pendant les trois jours qui suivaient la fête de la Pentecôte. Le premier président invita ensuite la cour à délibérer sur la forme que devraient prendre les actes royaux pendant la période de la régence. En vertu du principe selon lequel le trône ne pouvait être vacant, et en s'inspirant des règles appliquées lors des occurrences précédentes, notamment au temps de François I^{er} et de Louise de Savoie, il fut décidé que les « lettres de justice » – c'est-à-dire pour l'essentiel les lettres patentes dites de petit sceau, actes de procédure expédiés par les petites chancelleries – seraient intitulées au nom du roi absent et scellées de cire jaune, mais que les « lettres de grâce et commandement », c'est-à-dire les décisions politiques prises personnellement par la régente, seraient scellées en cire rouge du sceau de cette dernière⁸. Il fut enfin résolu qu'une délégation formée par les présidents et quelques conseillers irait dans l'après-midi supplier la reine de bien vouloir accepter la régence en attendant le retour du roi. Le pouvoir de la reine fut aussitôt imprimé et diffusé par les imprimeurs du roi⁹.

7 AN, X^{1a} 1643, fol. 213 v^o-215 r^o. Sur le rôle du Parlement à la suite de la mort de Charles IX, voir Sylvie Daubresse, *Le Parlement de Paris ou la Voix de la raison (1559-1589)*, Genève, Droz, 2005, p. 50-51.

8 Le 1^{er} juillet 1574, le Parlement ordonna qu'un « extrait » de ces dispositions serait transmis au chancelier pour être notifié aux parlements de province. AN, X^{1a} 1643, fol. 373 v^o-374 r^o.

9 Notamment Frédéric Morel à Paris, Michel Jove à Lyon, Claude Garnier à Troyes. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Actes royaux*, t. 1, *Depuis l'origine jusqu'à Henri IV*, éd. Albert Isnard, Paris, Imprimerie nationale, 1910 [désormais *Actes royaux*], n^o 2750-2754.

L'autorité de Catherine de Médicis restait pourtant fragile, car elle ne la tenait que du roi défunt. Aussi Henri III, à peine averti, deux semaines plus tard, de la mort de son frère¹⁰, prit-il soin de confirmer sa décision par une autre lettre patente datée de Cracovie le 15 juin 1574¹¹. Dans ce texte, beaucoup plus long et détaillé que l'acte de Charles IX, Henri III ratifiait le pouvoir donné par ce dernier à la reine mère « pour la regence, gouvernement et administration des affaires de nostredict royaume », et il entérinait toutes les décisions prises par celle-ci depuis le 30 mai. Puis il détaillait avec beaucoup de précision les prérogatives dont elle disposerait désormais, en s'inspirant manifestement du formulaire habituellement employé dans les lettres nommant les représentants de la personne du roi : régents, lieutenants généraux du royaume et gouverneurs des provinces. Le duc d'Alençon, frère du roi, futur duc d'Anjou, et le roi de Navarre, son beau-frère – le futur Henri IV –, étaient spécialement chargés d'assister la reine mère. Cette nouvelle déclaration, qui consolidait la position de Catherine de Médicis, fut vérifiée et enregistrée au Parlement le 5 juillet¹², et aussitôt imprimée par les mêmes imprimeurs du roi que celle de Charles IX¹³.

Cependant, Catherine n'avait pas attendu la confirmation de sa régence par le nouveau roi pour commencer à gouverner. Tandis que Henri III regagnait la France, sans hâte, par Vienne, Venise, l'Italie du Nord, la Savoie et le Dauphiné, sa mère, en France, prenait toutes mesures utiles pour le bien de l'État. Le 8 août, elle quitta Paris et s'achemina vers Lyon au devant de son fils. La rencontre eut lieu à Bourgoin¹⁴ le 5 septembre¹⁵. Les actes royaux expédiés depuis le début de juin jusqu'à cette date nous renseignent mieux que toute autre source sur les mécanismes des institutions gouvernementales¹⁶. Il est évidemment illusoire de prétendre les rassembler en totalité dans le cadre de cette brève étude. Il faut donc se contenter d'un corpus restreint de 27 actes appartenant à deux catégories diplomatiques différentes : 26 lettres patentes et une ordonnance « sans adresse ni

10 Dès le soir du 30 mai, Catherine de Médicis avait envoyé le sieur de Chémereault porter au roi de Pologne la nouvelle de la mort de Charles IX. Le lendemain 31 mai, elle lui avait écrit une longue lettre confiée à un autre messager, le sieur de Neuvy. Ivan Cloulas, *Catherine de Médicis, op. cit.*, p. 314-317.

11 AN, X^{1A} 8631, fol. 165 v^o-168 r^o ; *Actes royaux*, n^o 2757-2759 ; Antoine Fontanon, *Les Édicts et ordonnances des roys de France*, 4^e éd., Paris, s.n., 1611, t. II, p. 23-24

12 AN, X^{1A} 8631, fol. 168 r^o.

13 *Actes royaux*, n^o 2757-2759.

14 Aujourd'hui Bourgoin-Jallieu, dans l'Isère.

15 Ivan Cloulas, *Catherine de Médicis, op. cit.*, p. 374-376 ; Pierre Chevallier, *Henri III*, Paris, Fayard, 1985, p. 254

16 Pour un bref développement consacré aux actes royaux expédiés pendant la régence, voir Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au xv^e siècle*, Paris, PUF, 1967, p. 318-319, 323.

sceau »¹⁷. Nous ne prendrons pas en compte les lettres closes – appelées à l'époque lettres de cachet – ni les lettres missives, moins riches d'enseignements¹⁸. Certains de ces actes sont intitulés au nom de Catherine de Médicis – à partir du 6 juin –, les autres à celui de Henri III – à partir du 15 juin¹⁹. Cette distinction est fictive puisqu'il s'agit dans tous les cas de décisions prises en France par la régente, mais il convient néanmoins d'en rechercher la signification. Les deux groupes sont inégalement répartis dans le temps : très peu sont datés du mois d'août, pendant le voyage de Catherine vers Lyon. Une comparaison méthodique entre les actes « de la régente » et ceux « du roi » permet de comprendre la façon dont l'État a fonctionné dans cette période très particulière.

LES ACTES DE CATHERINE DE MÉDICIS

Les actes de Catherine de Médicis sont au nombre de 12 – 11 lettres patentes et une ordonnance. Leur formulaire, calqué sur celui des actes royaux habituels, est adapté aux circonstances. Dans les lettres patentes, la suscription est ainsi libellée : « Caterine [ou plus rarement Catherine avec un h] par la grace de Dieu royne de France mere du roy regente »²⁰. La date, à la suite du millésime – « l'an de grace mil cinq cens soixante quatorze » –, ne mentionne évidemment pas l'année du règne. Comme il est d'usage à l'époque, la signature de la reine n'apparaît pas sur toutes les lettres : 6 seulement en sont pourvues. En revanche, la signature d'un secrétaire est indispensable. Deux sortes de secrétaires ont contresigné les actes de la reine mère suivant leur importance : les secrétaires d'État – Pierre Brulart, Nicolas de Neufville de Villeroy, Claude Pinart ; aucune signature de Simon Fizes – et des secrétaires des finances – Nicolas Dolu et Louis Potier. Les contresignés des

- 17 Pour la signification et la portée de ces différents termes, on voudra bien se reporter à notre ouvrage : *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, 2^e éd., Paris, PUF, 2001, p. 166-170 et 189.
- 18 On trouvera plusieurs lettres closes de Catherine de Médicis dans les *Registres de délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. VII, éd. François Bonnardot, Paris, 1893, p. 185 (n° 329), 186 (n° 331), 190 (n° 341), 194 (n° 344), 202 (n° 356). Les lettres missives de la reine ont été publiées par Hector de La Ferrière, Gustave Baguenault de Puchesse et André Lesort dans la « Collection de documents inédits sur l'histoire de France », Paris, Imprimerie nationale, 1880-1943, 11 vol. Les lettres missives de Henri III sont en cours de publication par la Société de l'histoire de France. Les lettres closes et missives de Catherine de Médicis sont contresignées par les secrétaires d'État, tandis que celles de Henri III sont contresignées par Ruzé de Beaulieu.
- 19 Nous donnons en annexe la liste des actes retenus avec leurs références. Chacun d'eux porte un numéro auquel nous renvoyons dans la suite du présent article. On trouvera en tête de cet appendice toutes indications utiles sur les sources utilisées et la façon dont nous avons constitué notre corpus.
- 20 L'ordonnance « sans adresse ni sceau » (n° 10) commence par la formule « De par la Roynie mere du Roy regente en France » (au lieu de : « De par le Roy » en temps ordinaire).

secrétaires d'État permettent d'identifier les actes en commandement, qui sont de loin les plus nombreux – 10 sur 12. Les signatures sont précédées de la mention « Par la Roynne mere du Roy regente en France » ou « Par la Roynne regente mere du Roy », parfois complétée par une formule qui atteste la présence de la reine au Conseil privé : « Par la Roynne mere du Roy regente en France estant au Conseil privé dudict seigneur » ou simplement « estant au Conseil », cette formule attestant que la *jussio* – c'est-à-dire le commandement de l'acte – émane de la régente elle-même²¹.

Une incertitude demeure quant au sceau employé pour sceller ses lettres patentes : aucune empreinte originale n'étant conservée²², on ne peut connaître le mode de scellement que par la description du sceau donnée dans la mention de l'enregistrement qui figure selon l'usage à la suite de la transcription des lettres patentes dans le registre du Parlement. Or, ces mentions indiquent invariablement que ces lettres ont été scellées, suivant les cas, sur double ou simple queue, « du grand seel en cire jaulne », alors que le sceau utilisé par la régente aurait dû être son sceau personnel de cire rouge, comme celui de Louise de Savoie en 1524-1525²³. Il y a là une anomalie qui ne porte pas seulement sur la couleur de la cire, mais aussi sur le sceau lui-même, l'expression « grand seel » ne pouvant désigner que le grand sceau de majesté, sceau du roi. Mais quel roi ? Après la mort de Charles IX, la matrice de son sceau a normalement été brisée. Catherine aurait-elle utilisé le grand sceau de Henri III sans attendre son retour ? Ou faut-il supposer que le greffier du Parlement a continué de recopier pendant cette période, par la force de l'habitude, la formule qu'il écrivait machinalement depuis toujours en pareil cas ? La question reste posée.

Si, après la forme diplomatique, on s'attache maintenant au contenu des actes, on peut en tirer quelques observations sur les domaines dans lesquels la reine est intervenue. La première en date des lettres patentes répertoriées est du 6 juin (n° 1). Elle fait défense à toutes personnes de jurer et blasphémer le nom de Dieu. La reine renouvelait ainsi des actes de même objet promulgués dans les premiers jours de leur règne par son beau-père et son mari²⁴. Mais la majorité des suivants – 6 sur 12 – sont des actes de caractère financier. La régente s'efforce manifestement

21 Héléne Michaud, *La Grande Chancellerie...*, *op. cit.*, p. 222.

22 Le seul original retrouvé (n° 4), conservé dans les Cartons des rois aux Archives nationales, a perdu son sceau.

23 Voir, par exemple, dans le recueil des *Ordonnances des rois de France. Règne de François I^{er}*, t. IV, 1524-1526, Paris, Imprimerie nationale, 1933, aux p. 67-71, 80-81, des actes de Louise de Savoie scellés de son sceau de cire rouge, où elle s'intitule « Loyse mere du Roy duchesse d'Angoulmois, d'Anjou et de Nemoux, comtesse du Mayne et de Gyen, regente en France ».

24 *Catalogue des actes de François I^{er}*, t. I, 1^{er} janvier 1515-1^{er} décembre 1530, Paris, Imprimerie nationale, 1887, n° 160 (30 mars 1515) et 2120 (14 février 1524) ; *Catalogue des actes de Henri II*, t. I, 31 mars-31 décembre 1547, Paris, Imprimerie nationale, 1979, n° 11 (5 avril 1547).

de trouver de l'argent par tous les moyens : continuation de la levée d'un subside (n° 2), ratification d'un prêt de 10 000 livres consenti au roi par le financier Horatio Rucellai (n° 5), mandement pour l'enregistrement de précédentes lettres relatives à l'exécution d'un prêt de 150 000 livres fait au roi par le sieur de Piennes (n° 7), ratification d'un contrat de constitution de 12 000 livres de rente sur le clergé (n° 9), déclaration ordonnant la levée de 2 millions de livres sur le clergé (n° 19), ratification d'un contrat de constitution aux prévôt des marchands et échevins de Paris de 50 000 livres de rente sur la recette générale de Tours (n° 23). D'autres actes sont des mesures de maintien de l'ordre (n° 4, 10), rendues nécessaires dans une période où le pouvoir royal était vulnérable. Il s'agit donc toujours de décisions de circonstance visant à faire face à une conjoncture difficile et non pas de dispositions législatives. À noter aussi une curieuse lettre de naturalité (n° 11) accordée à un gentilhomme portugais qui avait prêté de l'argent au roi, lettre qui se signale par le fait que, contrairement aux règles de la chancellerie, elle n'a pas été scellée de cire verte sur lacs de soie rouge et verte, mais de cire jaune sur double queue de parchemin. Il est à remarquer d'ailleurs qu'aucune des lettres patentes expédiées par Catherine de Médicis pendant sa régence n'a été scellée de cire verte, couleur réservée aux lettres d'effet perpétuel : sans doute la reine a-t-elle estimé qu'elle n'était pas en situation de prendre en son nom propre des décisions de cet ordre, son fils étant seul détenteur de la souveraineté.

LES ACTES DE HENRI III

Le 31 mai, on l'a vu, le Parlement avait décidé que les « lettres de justice » seraient intitulées au nom du roi absent. Les petites chancelleries ont dû en expédier des quantités. Mais les actes que nous avons recensés n'entrent pas dans cette catégorie.

La première lettre patente émise par Henri III doit être considérée à part. C'est celle, déjà mentionnée, du 15 juin 1574 par laquelle il confirmait le pouvoir de régence conféré à sa mère par Charles IX mourant. Intitulée au nom de « Henry par la grace de Dieu roy de France et de Pologne, grand duc de Lithuanie », elle était contresignée par Martin Ruzé de Beaulieu, son secrétaire des commandements²⁵. Un autre trait à relever est la formulation de la date : « Donné à Cracovye le quinzeiesme jour de juin l'an de grace mil cinq cens soixante quatorze et de nostre regne de France le premier et de Pologne le deuxiesme ». C'est la seule lettre patente parmi celles que nous avons recueillies qui fasse ainsi état de la double année du règne en référence aux deux couronnes. Par la suite, dans les lettres patentes expédiées en France pendant le retour du roi et intitulées à son nom, si

²⁵ Martin Ruzé allait lui-même devenir, en 1588, secrétaire d'État.

la suscription comporte bien le double titre de roi de France et de Pologne²⁶, la date ne fait état que de la première année du règne en France. Ces lettres sont au nombre de 15 et aucune ne porte la signature du roi, ce qui est normal du fait de son absence. De même, comme il est logique, nulle part on ne trouve, au-dessus de la signature du secrétaire – qui est donc, avec le sceau, le seul signe réel de validation –, la formule « Par le Roy *estant* en son Conseil » – comme dans certaines lettres de Catherine de Médicis – mais simplement « Par le Roy en son Conseil », ce qui signifie qu'il n'y était pas présent²⁷. Les actes sont signés par trois catégories de secrétaires²⁸ : des secrétaires d'État – Simon Fizes et Claude Pinart –, des secrétaires des finances – Pierre Clausse, Nicolas Dolu, Louis Guybert, Jean Le Bossu et Louis Potier –, et des secrétaires du roi – Gilbert Combaud, Pierre Poussepin et Pierre de Villoutreys. Le sceau utilisé est le « grand seel » de majesté.

1166

Quant au fond, si certains de ces actes ne se distinguent guère de ceux qui ont été intitulés au nom de la reine, d'autres au contraire sont clairement d'ordre législatif et réglementaire, ce qui confirme notre hypothèse que la régente ne s'est pas sentie habilitée à promulguer sous son nom des textes de grande portée. On trouve ainsi parmi eux une ordonnance sur le fait des monnaies (n° 12), un règlement pour les orfèvres comportant interdiction de transporter l'or et l'argent hors du royaume (n° 15), une confirmation des privilèges des marchands de vin, taverniers, cabaretiers et hôteliers de la ville et faubourgs de Paris (n° 22), un édit de création d'offices de receveurs généraux des bois et forêts (n° 27). Deux de ces lettres (n° 22 et 27) sont scellées de cire verte sur lacs de soie rouge et verte, catégorie dont nous avons constaté l'absence parmi les lettres patentes de Catherine de Médicis. Nous avons retrouvé également trois mandements de paiement (n° 13, 14, 18) conservés en original à la Bibliothèque nationale de France.

APPARENCES ET RÉALITÉS DANS L'EXERCICE DU POUVOIR

Comme le Parlement l'avait prescrit le 31 mai 1574, les décisions du pouvoir royal ont donc bien été publiées sous deux formes diplomatiques différentes. Mais l'examen des actes promulgués montre à l'évidence que les normes définies par la cour n'ont pas été rigoureusement appliquées. Si des décisions importantes – « lettres de grâce et de commandement » – ont bien été prises par Catherine de

²⁶ Quelques exceptions cependant : le titre de roi de Pologne n'apparaît pas dans les n° 13, 14, 26.

²⁷ Dans deux cas, on trouve mention de l'intervention de la reine mère : « Commandé par la Roynne le X^e jour de juillet 1574 » (n° 13) ; « Par le Roy à la relation du Conseil près la Roynne sa mere regente » (n° 16).

²⁸ Dans deux cas (n° 24 et 25), les éditions des actes ne mentionnent pas les noms des secrétaires.

Médicis dans des actes intitulés à son nom, d'autres mesures d'ordre législatif et réglementaire et d'effet durable ont été promulguées dans des lettres intitulées au nom de Henri III, parfois scellées de cire verte. La suscription du roi n'a donc pas été réservée aux seules « lettres de justice », comme le Parlement l'avait prévu. On peut en déduire, semble-t-il, que la reine, loin d'abuser de sa position, a sauvegardé les apparences et assuré la continuité des pratiques plunitives du pouvoir royal. Sans doute, au fond des provinces, les Français auraient-ils en effet été surpris de voir arriver une loi sur les monnaies intitulée au nom de la reine. L'usage du nom du roi manifestait clairement qu'il n'y avait pas de vacance du trône en dépit de l'absence du souverain. Ce faisant, Catherine de Médicis restait fidèle à l'objectif qu'elle s'était toujours fixé lorsqu'elle avait été appelée à exercer les responsabilités suprêmes : protéger le roi et la fonction royale, servir au mieux les intérêts de l'État, atténuer autant que possible les risques que faisait courir à la couronne la jeunesse ou l'absence du souverain.

Actes du pouvoir royal 6 juin-3 septembre 1574

Nous donnons ci-après la liste des actes du pouvoir royal sur lesquels repose le présent article. Ont été dépouillés les registres du Parlement de Paris aux Archives nationales (« ordonnances » enregistrées de la sous-série X^{1A}), le catalogue des *Actes royaux* de la Bibliothèque nationale de France [*Actes royaux*] et les recueils de Fontanon et d'Isambert. Cet ensemble a été complété par quelques originaux conservés aux Archives nationales (n° 4) et au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France (n° 13, 14 et 18). Pour chaque acte, nous indiquons, à la suite de son numéro d'ordre :

- sa date de lieu et de temps ;
- son auteur « officiel » (Catherine de Médicis ou Henri III) ;
- sa catégorie diplomatique (A = lettre patente en forme de charte, scellée de cire verte ; B = lettre patente scellée de cire jaune sur double queue ; C = lettre patente scellée de cire jaune sur simple queue [mandement] ; D = ordonnance « sans adresse ni sceau ») ;
- son objet ;
- la ou les signatures (la présence de la seule signature d'un secrétaire implique que celle du roi ou de la régente est absente) ;
- les références.

1168

1. Paris, 6 juin. – Catherine de Médicis. – B. – Interdiction de blasphémer. – CATHERINE / PINART. – *Actes royaux*, n° 2755-2756.
2. Paris, 6 juin. – Catherine de Médicis. – B. – Levée d'un subside. – PINART. – AN, X^{1A} 863 I, fol. 153 v°-154 v°.
3. Paris, 11 juin. – Catherine de Médicis. – B. – Création d'un office. – BRULART. – AN, X^{1A} 863 I, fol. 150 r°-151 r°.
4. Paris, 13 juin. – Catherine de Médicis. – C. – Saisie des biens de rebelles. – CATHERINE/DE NEUFVILLE. – AN, K 99, n° 1 (orig.).
5. Paris, 13 juin. – Catherine de Médicis. – B. – Ratification d'un prêt fait au roi. – DOLU. – AN, X^{1A} 863 I, fol. 180 r°-181 v°.
6. Cracovie, 15 juin. – Henri III. – B. – Confirmation du pouvoir de la régente. – HENRY/RUZÉ. – AN, X^{1A} 863 I, fol. 165 v°-168 r° ; *Actes royaux*, n° 2757-2759 ; Fontanon, t. II, p. 23-24 ; Isambert, t. XIV, p. 265.
7. Paris, 21 juin. – Catherine de Médicis. – C. – Cession de terres pour un prêt fait au roi. – PINART. – AN, X^{1A} 863 I, fol. 172 v°-173 v°.
8. Paris, 26 juin. – Henri III. – C. — Relief d'adresse. – COMBAUD. – AN, X^{1A} 863 2, fol. 485 v°-486 r°.

9. Paris, 28 juin. – Catherine de Médicis. – B. – Constitution de rentes. – CATHERINE/BRULART. – AN, X^{1A} 8631, fol. 162 r^o-163 r^o.
10. – Paris, 5 juillet. – Catherine de Médicis. – D. – Logement des gens de guerre. – CATHERINE/PINART. – *Actes royaux*, n^o 2760-2761 ; Fontanon, t. IV, p. 839-840 ; Isambert, t. XIV, p. 266-268.
11. Paris, [1^{er}-6] juillet. – Catherine de Médicis. – B. – Naturalité. – CATHERINE/PINART. – AN, X^{1A} 8631, fol. 169 r^o-170 r^o.
12. – Paris, 7 juillet. – Henri III. – B. – Règlement sur les monnaies. – DOLU. – *Actes royaux*, n^o 2762.
13. Paris, 10 juillet. – Henri III. – C. – Ordre de paiement. – PINART. – BnF, Mss., fr. 25728, n^o 1 (orig.).
14. Paris, 16 juillet. – Henri III. – C. – Augmentation de gages. – FIZES. – BnF, Mss., fr. 25728, n^o 2 (orig.).
15. Paris, 26 juillet. — Henri III. – C. – Règlement pour les orfèvres et la circulation des métaux précieux. – DOLU. – *Actes royaux*, n^o 2763 ; Isambert, t. XIV, p. 268.
16. Paris, 26 juillet. – Henri III. – C. – Jussion. – POUSSEPIN. – AN, X^{1A} 8633, fol. 7 v^o.
17. Paris, 28 juillet. – Catherine de Médicis. – C. – Jussion. – POTIER. – AN, X^{1A} 8631, fol. 201 v^o-202 r^o.
18. Paris, 29 juillet. – Henri III. – C. – Ordre de paiement. – GUYBERT. – BnF, Mss., fr. 25728, n^o 3 (orig.).
19. Paris, 30 juillet. — Catherine de Médicis. – B. – Levée de 2 millions de livres sur le clergé. – BRULART. – AN, X^{1A} 8631, fol. 198 r^o-199 v^o ; Isambert, t. XIV, p. 268.
20. Paris, 31 juillet. – Henri III. – B. – Les orfèvres du pont au Change. – CLAUSSE. – AN, X^{1A} 8632, fol. 231 v^o-234 v^o.
21. Paris, 31 juillet. — Henri III. – C. – Confirmation des officiers en place. – POTIER. – *Actes royaux*, n^o 2764.
22. Paris, juillet. – Henri III. – A. – Privilèges des marchands de vin de Paris. – LE BOSSU. – AN, X^{1A} 8632, fol. 1 r^o-v^o ; Isambert, t. XIV, p. 268.
23. Paris, 1^{er} août. – Catherine de Médicis. — C. – Rentes de l'Hôtel de Ville. – CATHERINE/PINART. – AN, X^{1A} 8631, fol. 208 v^o-209 v^o.
24. Lyon, 28 août. – Henri III. – B. – Impôt sur le vin. – ?. – *Actes royaux*, n^o 2765 ; Isambert, t. XIV, p. 268.
25. Lyon, 1^{er} septembre. – Henri III. – ?. – Confirmation d'officiers. – ?. – Isambert, t. XIV, p. 268.
26. Lyon, 1^{er} septembre. – Henri III. – C. – Don aux religieux de la Sainte-Trinité de Troyes. – DE VILLOUTREYS. – AN, X^{1A} 8632, fol. 36 v^o-37 r^o.
27. Lyon, 3 septembre. – Henri III. – A. – Création d'offices. — PINART. – *Actes royaux*, n^o 2769.

LA PART DU SANG DANS UN MYTHE HISTORIQUE :
HENRI IV

Christian Desplat

« Jamais le genre de mort ne déshonore la vie d'un homme, si ce n'est que ses crimes, et non le malheur ne l'ayent annoncé » : ce besoin d'absoudre de la souillure du sang, n'a, en soi, rien d'étonnant ; mais ce scrupule appelle deux remarques¹. Aussi pur soit-il, le sang peut être souillé. Il occupe ensuite, dans l'imaginaire social et culturel, une place qui va bien au delà des obsessions nobiliaires². Constante henricienne, il apparaît pour ce qu'il est : un élément structurant d'un mythe national. Henri orchestra très tôt la mise en scène d'un trépas prévisible et tragique. Dès lors, il devenait une nécessité et l'introduisait dans un temps qui n'était plus celui de l'histoire, ni d'une dynastie ou de la monarchie : il se mêlait à celui d'un peuple.

Les paroles de l'Ancien Testament étaient d'une brûlante actualité ; comme celui du Christ, le sang du roi était le signe d'une alliance renouvelée avec son peuple. L'imaginaire national était partagé entre plusieurs mythologies. La plus évidente était celle du sang du Rédempteur, qui avait alimenté l'ardeur des « guerriers de Dieu ». Il y avait celle du guerrier, qui ne se confond pas avec le *bellator*, mais qui comprenait tous ceux qui versent leur sang pour la *patria* et la foi. On peut objecter que cette obsession eût des limites : Sganarelle ne partageait pas le sentiment du Cid. Mais tous les travaux soulignent que verser son sang n'était pas une exclusivité de l'idéologie nobiliaire.

- 1 Nicolas Coeffeteau, « Oraison funèbre d'Henri IV à Saint-Benoît », dans Guy du Peyrat, *Les Oraisons et discours funèbres de divers auteurs sur le trépas de Henry le Grand*, Paris, R. Estienne et P. Chevalier, 1611, p. 261. Sur la souillure, Monique Lemièrre, « Morts violentes, morts subites dans le bailliage d'Orbec au xviii^e siècle », dans *Marginalité, déviance, pauvreté en France, xiv^e-xix^e siècles*, dir. Gabriel Désert, Caen, Annales de Normandie, 1981, p. 81. Voir, Jacques Hennequin, *Henri IV dans ses oraisons funèbres ou la Naissance d'une légende*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 61-64.
- 2 Voir Arlette Jouanna, *L'Idée de race en France au xv^e siècle et au début du xvii^e (1498-1614)*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1976, 3 vol. ; *id.*, *Ordre social, mythes et hiérarchies dans la France du xv^e siècle*, Paris, Hachette, 1977, et André Devyver, *Le Sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes de l'ancienne France (1560-1720)*, Bruxelles, université de Bruxelles, 1973.

En dépit de la sympathie dont il jouit, Henri IV est seulement crédité d'une « légende ». Le mythe n'est pas l'histoire, mais il est dans l'histoire ; il prétend conter une histoire « vraie » et son temps est celui d'un commencement. On ne peut comprendre les répétitions rituelles de la figure d'Henri IV sans admettre qu'il appartient autant au mythe qu'à l'histoire³. Sans sa fin tragique, Henri IV eût-il été assuré d'entrer dans ce temps prodigieux ? Il importe de discerner les éléments objectifs qui composent la structure du mythe : le sang reçu, donné, versé ; puis de résoudre l'antagonisme que suscite le personnage. Dès le lendemain de sa mort, des contemporains passèrent de l'hostilité à l'admiration passionnée. Dans ce mythe le sang est un « fait » structurel ; faut-il pour autant adopter la démarche systématisée par le structuralisme ? Certainement pas ; si le sang entre bien dans la construction du mythe, celle-ci n'est pas hors du champ de l'histoire. S'il s'agit bien d'un mythe, irréductible aux manipulations partisans, c'est dans des répétitions historiques de la création primordiale qu'il trouve un sens nouveau.

1172

LE SANG REÇU

Le roi de la fleur de lys : sans père, ni mère

Avant le XIX^e siècle, la généalogie réelle d'Henri importa peu. Prince du sang, il suffisait qu'il soit un Capétien et qu'il choisisse, dans son lignage, les ancêtres dont il désirait perpétuer la « vertu ». La difficulté initiale concernait ses pères et mères. Antoine de Bourbon fut écarté, au profit d'un grand-père qui procédait à une véritable dépossession-appropriation. Cette procédure recréait la norme : celle du sang paternel et de l'hérédité masculine. Elle suppléait également à l'infériorité du sang maternel. Ainsi, il y a dans la structuration du mythe une transgression de l'idéologie de la race. Henri de Navarre n'eut ni père, ni mère et c'est le grand-père, qui réglait le protocole de l'accouchement, s'empara de l'enfant : « Je veux que mon fils [*sic*] ait une humeur enjouée »⁴. Le déficit lignager direct était compensé : par le sang de l'aïeul, mais aussi par l'éducation. Les premiers biographes, Palma Cayet, Favyn, n'ignoraient pas qu'ils posaient une question délicate. L'excellence morale des grands hommes : « Était-ce nature ou art ? ». Le sang pouvait-il être, sinon amélioré, du moins révélé par l'éducation⁵ ? Choquante, l'idée était cependant admise et les comparaisons

³ La réflexion autour d'Henri IV conduit à des conclusions très proches de celles qu'inspire Napoléon ; la question fut tôt posée par Jean-Baptiste Pères, dans son opuscule anonyme, *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé*, Paris, s.n., 1827.

⁴ Charles Diguët, *Histoire galante de Henri IV*, Paris, Librairie illustrée, 1876, p. 9.

⁵ Michel de Montaigne, *Les Essais*, éd. Samuel Silvestre de Sacy, Paris, Club français du livre, 1962, p. 494.

ne manquaient pas, d'enfants élevés par des rustres et dont la bonne nature triomphait. Henri IV, lecteur de l'*Amadis de Gaule*, de *L'Astrée*, prouvait que tout ce qui aurait pu le « dévoyer de [son] Naturel », avait été surmonté par sa vertu. Mais la fonction de l'éducation « béarnaise », fut aussitôt détournée de son sens primitif. Henri IV la valorisa et il en fit un modèle princier, avant que d'autres n'en fassent un modèle pour la nation⁶. Le mythe historique se substituait au mythe nobiliaire et acquérait ce qui assura sa durée : une totale altérité. Aux vertus de la « race », Henri opposa celle de la Raison⁷.

À cette radicale transgression, s'en ajouta une autre dès le milieu du XVII^e siècle : les qualités d'Henri étaient le résultat de l'éducation maternelle. Au regard de l'héritage antique, de l'idéologie nobiliaire, la trahison était complète⁸. Lente à se structurer, cette distribution révolutionnaire du rôle des parents génétiques établit le mythe dans sa « vérité ». Hardouin de Péréfixe fit ainsi le panégyrique de Jeanne : « Princesse qui avait l'esprit et le courage au dessus de son sexe [...] mais à la vérité elle était de la religion catholique »⁹ ! Précoce, la distanciation avec la généalogie réelle conforte le mythe dans sa principale attribution : abolir le temps historique, adversaire du sang reçu. Péréfixe établit le principe de la sélection : « Laisser en arrière sept ou huit autres des rois qui l'on précédé » ! La littérature républicaine, le roman, le suivirent, opposant Navarre, « un bon diable, en tout cas, hâbleur et libertin, mais non sans cœur », à Valois, « [qui] avait trop du sang des Médicis dans les veines pour répugner à n'importe quelle trahison »¹⁰. La propagande de Navarre ne s'était pas privée de le présenter comme l'annonciateur du *ver sacrum* et Péréfixe insistait : « Il faut dire brièvement quelque chose de sa généalogie : fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre et de Jeanne d'Albret qui était héritière de ce royaume », pour venir ensuite à l'essentiel : « Antoine descendait en ligne directe et masculine de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de Saint Louis ».

Sébastien Garnier dans sa *Henriade* et sa *Loyssée* exaltait ces, « Princes Bourboniens, race sainte et divine/ Qui retirez d'en hault vostre belle

6 Christian Desplat, « “Le bon roi Henri” ou la pédagogie du mythe », dans *La Légende d'Henri IV* (actes du colloque de Paris, 1994), Biarritz/Pau, J et D/Société Henri IV, 1995, p. 165-214.

7 Pierre Mathieu comparait la victoire d'Ivry à celle de Marathon : « Ceste victoire de la raison et du droict contre le nombre » (*Histoire de la mort déplorable de Henry IV, roy de France et de Navarre*, Paris, Vve M. Guillemot et S. Thiboust, 1612, p. 323). Et on peut lire « le roi a rangé à la Raison la France », sous la plume de Denis Crouzet (« Les fondements idéologiques de la royauté d'Henri IV », dans *Avènement d'Henri IV, quatrième centenaire*, Pau, Association Henri IV, 1989, p. 185).

8 Les hommes du XVI^e siècle connaissaient et partageaient les préjugés antiques et le « rêve d'une hérédité purement paternelle ». Jean-Pierre Vernant, *Mythe et pensée chez les Grecs. Études de psychologie historique*, Paris, F. Maspero, 1965, p. 106.

9 Hardouin de Péréfixe, *Histoire du roi Henri le Grand* [1642], Paris, Goetschy, 1823, p. 38.

10 Édouard Cadol, *Les Amours de Chicot*, Paris, L. Boulanger, [1885], p. 363.

origine – De ce grand Roy Loys : astre qui luict aux Cieux »¹¹. Cette généalogie recomposée avait un autre mérite ; non seulement elle opposait le sang pur et vigoureux de Navarre à celui des Valois, mais surtout à celui de son pire ennemi : Philippe II. Garnier établissait une comparaison entre Louis IX, mort pendant que Robert poursuivait « les bataillons rompus du peuple circoncis », et Henri IV combattant les Espagnols, « basanez, cruels payens, infidèles barbares [...] marranes, escrouellez d'Espagne ».

Valladier montrait que de « race » en « race », le sang des rois conservait la même vertu ; Henri avait : « La dévotion de Dagobert, la miraculeuse conversion de Clovis, la valeur de Charlemagne, la clémence de Louys, le bonheur de Capet, la noblesse et l'estoc de saint Louis ». La filiation historique avec le saint de la dynastie assurait au mythe une sacralité qui survécut à la monarchie. Dans *La Henriade* de Voltaire, instrument de désacralisation, saint Louis recommande à Henri de faire preuve de mansuétude. À la généalogie réelle, le mythe oppose ainsi une généalogie « vraie » ; Péréfixe en résumait le sens dans l'exhortation du roi à la veille de la bataille d'Ivry : « Sauvez les Français et main basse sur l'étranger ». La littérature républicaine retint la leçon : le sang de ce roi était celui du peuple, « puisqu'il épargnait à la population les horreurs de la guerre »¹².

1174

La mythologie dans le mythe

Parmi les facteurs du mythe, le merveilleux contribua à fonder sa vérité : il le projette dans le temps de l'œuvre créatrice du héros. Par ailleurs, dès le XVII^e siècle, un processus d'historicisation de la mythologie s'est enclenché et « une libre circulation entre le domaine des héros fabuleux et celui des personnages historiques » est admise. Henri IV bénéficia de l'intérêt pour l'histoire et de l'émergence d'une conscience historique nationale. Dans cette perspective, le mythe puise simultanément dans l'Ancien et le Nouveau Testament, dans les mythologies gréco-latines et les grands cycles médiévaux. L'essentiel était que sa vertu serve de modèle et la littérature scolaire républicaine adopta le « bon roi » : « Il vous apprendra à bien vivre »¹³. Dans des conjonctures difficiles, le mythe devient un espace de liberté et de bonheur, sans jamais être « reproduction photographique » d'une situation réelle. E. Lavisse évoquait la fin d'un cycle faste : « Les gens pleuraient ; mais de temps en temps, on entendait ce cri : *Nous sommes perdus, notre bon roi est mort* »¹⁴. Libérateur, le mythe abolit toute distinction sociale ou culturelle. S. Garnier contait que

11 Sébastien Garnier, *La Henriade et la Loyssée* [1593-1594], Paris, J.-B.-G. Musier fils, 1770, p. 47-48.

12 Édouard Cadol, *Les Amours de Chicot*, op. cit., p. 157.

13 Désiré Blanchet, *Histoire de France, cours élémentaire*, Paris, Belin, 1889.

14 Ernest Lavisse, *Histoire de France, cours élémentaire*, Paris, Armand Colin, 1954, p. 104.

l'épée du roi était celle de Roland : « En beaucoup de pays le bruit et renommée/
Entre les villageois de Gascogne est semée/Que c'estoit Durandal [...]/Ce bon
coutelas, depuis trois ou quatre ans/Seulement, fut trouvé par quelques anciens/
Caché en un rocher, en fouillant quelques mines ».

L'exemple de Garnier montre qu'il ne faut pas sous-estimer la part faite au cycle carolingien, qui renvoyait aux premières « races » royales, ni surestimer l'héroïsation antique. Les auteurs d'oraisons, de tragédies, multiplièrent la comparaison avec le grand empereur, « Ce vainqueur Charlemagne, ce grand Charles Martel »¹⁵. Sous les auspices de l'humanisme chrétien, ses contemporains tirèrent un égal parti de la fable antique et de la Bible ; pour Valladier, le roi était, « sans peur comme un Samson, sans fiel comme un David, heureux comme un Salomon, riche comme Philippe, beau comme Antigone ». Ces flatteuses filiations furent encouragées par le roi, qui créa, en 1602, le Cabinet des Médailles et des Antiquités. Péréfixe proposa une synthèse de cette généalogie ; le sang reçu était celui du roi David, pour « le commencement » ! Puis de Salomon, « pour le milieu », de Josias « pour sa fin lamentable » ; mais aussi celui de Cyrus, Alexandre, Constantin, Charlemagne, Othon ! Bossuet établit enfin un parallèle audacieux entre le lignage des Papes et celui des rois de France, entre le Sacerdoce et l'Empire¹⁶. Henri était bien l'héritier de ce double et saint lignage : « C'a esté le vray Lis, Roy de la fleur de lis, non cultivée de main d'homme [...] ayant toujours esté la fleur de lis la semence des Roys »¹⁷.

L'assimilation d'Henri IV à l'Hercule gallique mérite l'attention car elle éclaire la capacité du mythe à se régénérer. Dans la controverse sur les origines germaniques ou gauloises de la France, le roi et ses partisans firent leur choix. Henri IV ne devint pas le roi de « la poule au pot », des paysans, donc des descendants des Gaulois, par hasard. Parmi les « mots historiques » recensés par Péréfixe, une comparaison est significative. Celui d'Ivry, unanimiste, relègue l'événement au rang d'accessoire ; il fit oublier celui, sélectif, d'Arques, « N'y a-t-il pas ici cinquante gentilshommes pour mourir avec leur roi ? ». *La Henriade* de Garnier le proclamait ; le roi était l' élu : « Du grand Dieu de la hault [qui couronne ceux] / Qui doivent gouverner le sceptre des Gaulois ». La conjoncture politique et religieuse favorisa la part faite à Hercule

15 Claude Billard, seigneur de Gourgenay, *La Mort de Henri IV* (tragédie en 5 actes et en vers), Paris, L. Collin, 1806.

16 Jacques Bénigne Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, éd. Ch. Louandre, Paris, Charpentier, 1860, p. 294 et 389.

17 Dans Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 104, « Une fleur pour le roi » ; le lys est devenu « un emblème qu'il possède désormais avec la mère du Christ ».

dans l'héroïsation d'Henri IV¹⁸. La publication des *Recherches de la France* d'E. Pasquier radicalisa les thèses en présence et le choix de l'Hercule gaulique était sans équivoque.

Henri n'ignorait pas l'existence d'un « contre-mythe », hostile aux « germanistes » et il encouragea sa diffusion. Soucieux de préserver son autorité et la modernité politique, il se fit Gaulois afin de ne pas se laisser enfermer dans l'idéologie d'une minorité, fût-elle dominante, fût-elle celle dont il était issu. La logique du « roi de paix » écartait la prétention des « germanistes » qui partageait la France en deux. Dans les années qui suivent sa mort, la thèse « gauloise » triomphe ; P. Mathieu souligne que seul « l'Hercule Gaulois (fut) le dompteur des monstres que la France n'avoit pas produit, mais qu'elle entretenoit », et qu'il avait anéanti les projets attentatoires « à la liberté française »¹⁹. Le Grain, un des premiers biographes, contredit avec audace l'idéologie du sang : « Ce n'est pas peu de chose d'être Grand par extraction de plusieurs maisons royales [...]. Mais on peut dire à juste titre qu'un prince est parvenu au plus haut degré de grandeur, quand à la noblesse d'un sang illustre, il adjouste les vertus héroïques, les hauts faits d'armes et toutes les perfections désirées »²⁰. En conteur, il imaginait la suite : Henri IV descendant en ligne directe d'Hercule ! Puisque la Navarre était en Espagne, qu'Henri était l'héritier de ses rois : « Je me jointcs volontiers à l'opinion de ceux qui les font descendre d'Hercule, laquelle opinion n'est point éloignée de raison car il est certain qu'Hercule passa es Espagnes ». Mieux encore, Le Grain reprenait à son compte la parenté d'Hercule et des héros de l'Ancien Testament : il aurait eu des fils d'une fille d'Abraham, venu s'installer en Navarre. Henri IV était donc « du sang d'Hercule », et l'héritier légitime des royaumes d'Espagne. Enfin, Hercule, comme les princes de Béarn, avait choisi le bœuf pour blason : « Lequel estant le Bœuf hiéroglyphe du travail ». Péréfixe fit l'éloge du Président Jeannin, « un vieux Gaulois, qui aimait fort le bien public ». Les « germanistes » n'étaient que des rebelles ! La preuve du choix « gaulois » du roi fut sa politique d'anoblissement. L'édit de mars 1610, qui donnait la noblesse après vingt ans de service dans les grades de capitaine, lieutenant ou enseigne, allait dans le sens des intérêts de la petite noblesse et des soldats de fortune ; Brantôme s'en fit l'écho²¹. Le choix « gaulois » avait été le bon : le théâtre consacré à Henri IV, la littérature scolaire

1176

18 Marcel Simon, *Hercule et le christianisme*, Paris, Les Belles Lettres, 1955.

19 Pierre Mathieu, *Histoire de la mort déplorable de Henry IV...*, op. cit., p. 355.

20 Jean-Baptiste Le Grain, *Décade contenant la vie et gestes de Henry le Grand [...]*, Paris, J. Laquehay, 1614, p. 1 et 24-26.

21 « Et ce que j'admire autan en ces Fantassins c'est que vous verrez des jeunes gens sortis des villages, de la labour, et plusieurs autres lieux bas [...] que de rien qu'ils estoient viennent esgaux aux Gentilz-hommes ». Pierre de Brantôme, *Discours sur les colonels de l'infanterie de France*, éd. Étienne Vaucheret, Paris/Montréal, Vrin/Cosmos, 1973, p. 98.

républicaine, apportent la preuve du triomphe d'un interlocuteur qui avait écarté tous les autres : le peuple, confondu avec la nation²².

LE SANG DONNÉ

Figure chère aux Français, le Vert Galant occupe dans le mythe une place qui va bien au delà de l'anecdote. A. Dumas brossa ce portrait du Béarnais : « C'est qu'avant tout Henri était un mâle ; plus qu'un mâle, un satyre ». Le dernier mot revient à Michelet, amer mais admiratif, qui dit combien les « faiblesses » comptent dans le lien que le mythe a tissé avec un peuple : « Et après tant de choses indignes, il reste toujours au cœur de la France. Hélas, par tant de côtés, il fut la France elle même » !

Un sang qui reverdit

En dépit de leur attachement à la continuité du lignage, les contemporains mirent en avant le renouveau que représentait l'accession au trône d'un Bourbon. Tous opposent son sang riche à celui, appauvri et stérile, des derniers Valois. Certes circonstancielle, l'abondante littérature qui entourait la naissance du futur Louis XIII mit en avant ce rôle régénérateur. Mais elle fut détournée au profit de la figure du père et la mémoire du fils n'en tira aucun bénéfice. Lorsque Le Grain la relate, il y trouve un prétexte pour relater un songe de Jeanne d'Albret :

Il luy sembla, qu'elle estoit accouchée d'une jeune coc qui avoit une fort belle creste, et aussitost elle le vist assailly d'un grand nombre de serpens. Mais il résistoit toujours [...] Sur ces entre-faites apparut un grand vieillard, le Pape devenu clément envoie une tourterelle, belle et de très bonne race, pour apparier avec luy et qu'ils engendreroient des œufs dont on verroit éclore des Aygles²³ !

J. Héroard confirme le sens donné à cette naissance, présentée comme un temps des commencements, annoncé par le règne de son père :

M. Lieutenant général à Fontenay le Comte, âgé de quatre vingts ans, arrive en juppe, se met à genoux et à pleurer, le void remuer et, s'en retournant, dit qu'il pleust à Dieu de donner à Mgr le Dauphin le bonheur de son père, la valeur de Charlemagne et la piété de Saint Louis²⁴.

²² Christian Desplat, « Le rôle du théâtre d'Ancien Régime dans la genèse du mythe d'Henri IV », dans *Figures de l'histoire de France dans le théâtre au tournant des Lumières*, Oxford, Voltaire Foundation, 2007.

²³ Jean-Baptiste Le Grain, *Décade contenant la vie et les gestes...*, *op. cit.*, p. 1, 40 et 24-26.

²⁴ Jean Héroard [médecin de Louis XIII], *Journal*, éd. Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989, 2 vol., t. I, p. 397-398.

La loi salique dramatisait la naissance ; Henri IV la mit en scène, suivant le scénario de son grand-père : une naissance « à l'ancienne », dont on retiendra le dernier acte, le souverain présentant son fils à la foule : « Cet enfant est l'enfant de tout le monde ». Ce « mot » aurait du retenir l'attention de tous ceux qui crurent pouvoir manipuler le mythe au service d'une cause partisane ; Louis XVI en fit la malheureuse expérience²⁵.

Un sang généreux : la progéniture royale

1178

« Verdeur de son printemps, et ses membres si fors, / Que sa santé bravoit tout l'empire des morts ; / Plein de vivacité, plus prompt, plus vif, plus vite, / Que le vent, que l'esclair, que le flux d'Amphitrite ». Cette verdeur, reléguée dans la littérature de divertissement, demeure cependant un vecteur du mythe. Ce que des moralistes, au XIX^e siècle, condamnent ou considèrent comme anecdotique, fut présenté, le roi vivant, comme la conséquence d'une « complexion » saine et généreuse. La dissociation du for privé et du for public, la casuistique des jésuites, eurent leur part dans la naissance du Vert Galant. Valladier en administre la preuve : « Il faut prendre les choses en leur pied. Je considère au feu roi d'un costé le roi de l'autre l'homme. Dès lors qu'il avoit decouvert que quelqu'un estoit porté d'inclination à l'aimer, il l'aimoit d'amour ». Vertueux, le XIX^e siècle adopta le Vert Galant. Ch. Diguët assurait que « [l]e roi était, avant tout, touché d'amour pour tout ce qui était aimable »²⁶. Michelet déplorait que l'ouvrage d'A. Poirson ait négligé les amours du roi : « Une ligne sur Gabrielle, c'est peu, trop peu en vérité »²⁷ ! Péréfixe, ennemi des jansénistes, imputait les « faiblesses » du héros à la reine, car « Les gronderies, dédain, mauvais accueil de la reine ne servent qu'à déguster un mari ». Michelet donna une touche « nationale » aux écarts du roi en brossant un portrait charge de Marie de Médicis :

Belle d'argent ! [...] Elle était née en pleine réaction jésuitique [...] Une femme grande, grosse, avec des yeux ronds et fixes, l'air triste et dur, Espagnole de mise, Autrichienne d'aspect et de poids, une grosse sotté allemande !

Les manuels républicains jetèrent un voile pudique sur les amours d'Henri, mais il était inutile de les enseigner. En proclamant que nos ancêtres étaient les

25 Déclaré « nouvel Henri IV », Louis XVI bénéficia du prestige des « commencements » ; sa fuite compromit la flatteuse comparaison avec le grand aïeul et les caricatures se firent cruelles ; le « roi cochon » devint le « gros cochon » et, en 1792, il se métamorphosa en féroce sanglier. Annie Duprat, *Les Rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002.

26 Charles Diguët, *Histoire galante de Henri IV*, op. cit., p. 291.

27 Jules Michelet, *Journal*, éd. Claude Digeon, Paris, Gallimard, 1976, 2 vol., t. II, 20 octobre 1856 ; Auguste Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, Paris, L. Colas, 1856, 3 vol.

Gaulois, la République pouvait accueillir le Béarnais, « avant tout un mâle », parmi les fondateurs de la nation. Chaque « commencement » redonnait ainsi du sens au mythe.

LE SANG VERSÉ

Plus que le sang reçu et donné, le sang versé assure la réitération rituelle du mythe. Comme le héros grec, son destin d'homme, sa fin, le plaçaient au cœur d'une tension tragique qui le renvoyait de la mort des mortels à la mort qui immortalise. Mais en même temps l'épanchement sanglant était une nécessité et Péréfixe insistait sur le désir du roi d'être au premier rang ; à Coutras, « A quartier, je vous prie ; ne m'offusquez pas, je veux paraître ». Pour vaincre la mort, le héros devait mourir et par un sacrifice unique, abolir l'ancien monde. La comparaison christique avait toutefois des limites et le mythe ne se confond pas avec une religion. Le sang versé était en effet celui du héros, mais aussi celui, impur, de ses adversaires.

« Le valeureux Henry, à pied, à cheval, frappe, pare »²⁸

Le thème du sang versé au combat se décline sur un ton binaire : d'un côté le sang pur du roi, de l'autre, celui, impur, de ses adversaires. *La Henriade* de Garnier était bâtie autour de cet antagonisme. Le sang du roi et de ses soldats était un « sang vermeil ». Celui des Ligueurs était impur, sang de « François dénaturez [...] sang noir ». Roi, « par le droict des François », oint comme Clovis et choisi par Dieu pour « gouverner le sceptre des Gaulois », la souillure était encore exorcisée par sa magnanimité ; au soir d'une victoire il regrettait : « Que Dieu m'a fait ce jour d'avoir esté vainqueur / De ce peuple mutin, sans que de ma partie / Un homme seulement y ait perdu la vie ». Combattant pour une juste cause, il implorait la clémence de Dieu : « Tu cognois, Seigneur, que la guerre je fais / Pour espandre le sang ennemi de la paix ». Ses victoires étaient des ordalies, car, selon Valladier, « C'est un apport de l'essence divine d'estre éternellement heureux [...] La grande prospérité d'Henri à qui la fortune ne fit jamais que rire ».

Le sang versé avait une autre légitimité : son propre sang répandu. « Trop brave et trop vaillant, mais qui fait peu d'estime / De son sang, de sa vie à l'esgal de l'honneur ». Parce qu'il payait le prix du sang, le héros était lavé de toute souillure et ses blessures forgeaient le temps du renouveau ; le combat d'Aumale s'acheva par une blessure. Pour ceux qui privilégient le « Roi de

²⁸ Jacques George, s.j., « Mausolée royal pour l'immortelle mémoire de Henri IV [Lyon, 1610] », dans Guy Du Peyrat, *Les Oraisons et discours funèbres...*, op. cit., p. 588.

guerre », cette charge aventureuse était une erreur ; mais si l'on considère que le roi était aussi « Roi de paix et justicier », elle devenait une nécessité. Mathieu ou Le Grain imaginèrent un beau conte : le soldat qui avait blessé le roi ayant été fait prisonnier, le souverain le choisit comme garde du corps ! En 1610, un parti belliciste, dans *Le Soldat françois* et *Le Soldat navarrois*²⁹, exhortait le roi à verser son sang : « Bourbon cette race guerrière qui ne sçait ou mourir que sur un champ de bataille, généreuse race qui tant reverdit entre ses branches ». La guerre scellerait dans le sang impur de l'ennemi la réconciliation des « bons Français » : « Voyez mon prince le sang épanché d'un peuple estrange et ennemi de votre droict ».

« Roi des braves », il échappait à toute hiérarchie sociale. En mêlant son sang à celui du plus humble des combattants, il s'unissait au peuple et à un corps, celui de la Nation, qui n'était plus celui, mystique, de la monarchie.

« Un sacrifice agréable à Dieu » (H. de Péréfixe)

1180

La hantise d'une mort violente fut sans cesse agitée par les contemporains et par le principal intéressé. Si le trépas du dernier Valois fut vite oublié, le « parricide » alimenta des controverses durables. Garnier, qui composa à la suite de l'attentat de Barrière, fut parmi les premiers à mettre en cause les collègues jésuites, « où cette loi / Qui permet de tremper d'une main violente / Dans le sang de son Roi l'épée flamboyante » était enseignée. Les carnages récents donnaient un sens à la mort du roi : celui du sacrifice. Pour les protestants, il s'inscrivait dans leur propre histoire, nourrie de la lecture des Écritures ; opuscule à sa première édition en 1554, *Le Livre des martyrs* ou *Martyrologe* de Crespin comptait 1 760 pages dans celle de 1619³⁰. D'une cruelle actualité pour les protestants, le sacrifice ne l'était pas moins pour les catholiques et tous se retrouvaient sur un point, applicable au régicide de 1610 : si le sacrifice d'expiation du Christ avait racheté tous les hommes, y compris les impies, celui du roi réconciliait tous les Français, même les rebelles.

Semblable à la mort des héros de la mythologie païenne, celle du roi était à la fois nécessaire et prévisible ; Henri IV avait dramatisé cette éventualité : « Quand je ne seray plus, on verra ce que je vaux ». Le jour de l'attentat, « il sentit redoubler sa tristesse et sa mélancolie. Toute la journée il fut agité

²⁹ Il s'agit de pièces sans nom d'auteur ni d'éditeur, parues à Paris dans un contexte de regain de tensions sur la frontière pyrénéenne.

³⁰ Voir Frank Lestringant, *Lumière des martyrs. Essai sur le martyre au siècle des réformes*, Paris, Honoré Champion, 2004. Les conclusions de l'auteur suggèrent que le martyr de Henri IV réconciliait la position protestante, l'accent sur la parole du témoignage, avec celle des catholiques, le corps meurtri et agonisant.

violemment »³¹. Après avoir énuméré toutes les tentatives avortées, un anonyme concluait : « Quels oracles formidables, quels présages effrayants ! Le bruit de sa mort est déjà répandu en Espagne et à Milan »³². À ce point annoncée, prévue jusque dans ses moindres détails, la mort du héros n'est plus celle des humains : comme Hercule, sa mort l'immortalise³³. Mathieu qui écrivit aussitôt après le régicide vulgarisa cette lecture, accessible aussi bien au public populaire que savant. Des rumeurs auraient été orchestrées par l'Espagne. Des accidents naturels leur donnaient consistance : « Les saisons perverties, l'extrême froid, l'extrême chaleur ». Dans un environnement mental où tout avait un sens caché, les preuves d'un trépas prochain s'accumulaient. Mathieu ne doutait pas que cette rumeur était répandue par « les démons et les sorciers [qui] se meslent d'apporter promptement des nouvelles de bien loin ». Rassurante précision qui permit d'identifier Ravailac : le fils d'un incubé ! Il rappelait que le roi se moquait de ces prédictions mais acceptait les desseins de la Providence, en héros qu'il était : « Il se résignait entièrement en la volonté de Dieu, croyant que tout ce qu'il avoit ordonné estoit inévitable ». Cette résignation n'était pas celle d'un fataliste, car sa mort était providentielle, non humaine, « De quelle mort pouvait-il mourir pour estre plus regretté, ny pour sentir moins la mort ? ». Mais le héros la prévenait, quittait son corps putrescible ; il signait, roi justicier, des ordres « qui regardoient l'advenir, comme si Dieu n'eust voulu qu'il sortit du monde que d'avoir ouvert ses dernières intentions au premier officier de sa Justice ». Mathieu regrettait qu'il n'ait pas été « possible de persuader au peuple que ce coup n'eust autre instigateur que le Diable ». Il hésitait entre l'hypothèse des magistrats qui, « ont tenu ce misérable pour un fou mélancholique », et la sienne, un possédé, « susceptible de suggestions diaboliques » ! Les manuels de l'école républicaine adoptent le même parti ; lorsqu'ils citent Ravailac, rarement, c'est pour le qualifier de fou.

Le sang lustral produisit deux lectures complémentaires. La première domine dans les oraisons : le roi fut une victime sans tâche qui racheta les fautes de son peuple. « Voulez-vous savoir, peuple françois pourquoi Dieu nous a ravi

31 V.-Adolphe Revel, *Fastes de Henri IV surnommé le Grand, contenant l'histoire de la vie de ce prince, ses bons mots, saillies et réparties heureuses [...] dédié aux bons Français*, Paris, F. Béchet, 1815, p. 249.

32 *Panegyrique de Henri le Grand, ou éloge historique de Henri IV [...] contenant les actions de sa vie et les principaux événements de son règne*, Londres/Paris, d'Houry, 1769, p. 337.

33 Lorsqu'Alain Boureau écrit « Que se passe-t-il donc en 1793 ? Le certificat de décès le dit : Louis Capet, renversé, a retrouvé, en le perdant, son simple corps d'être humain, par décret, par décision, par un refus politique du surnaturel » (*Le Simple Corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français, xv^e-xviii^e siècles*, Paris, Éditions de Paris, 1988, p. 6), il énonce une vérité pour l'histoire, sans doute, mais inapplicable au mythe, pour lequel il faut inverser la proposition.

notre Prince ? Nous estions indignes, les péchez du peuple sont cause de ce malheur »³⁴. L'effacement des sources antiques et bibliques, celui de l'imaginaire chrétien, n'ont pas altéré la figure du bon roi-victime ; la Révolution, puis la laïcisation de la société, créèrent des mythes qui la confortèrent³⁵. Le roi mort, l'*Anticoton*, accusant les jésuites d'avoir fomenté le crime, le comparait « aux mystères de l'incarnation et résurrection »³⁶. Mathieu mettait en parallèle les derniers instants du Christ et ceux du roi. Tous deux savaient le jour et l'heure de leur mort, mais au dernier instant, humains, ils adressaient la même prière : « Mon Dieu j'ay quelque chose qui me trouble fort ». Le héros est au dessus de l'humanité, mais il n'est pas inhumain. Comparé au roi saint, Henri IV devint sous l'Ancien Régime le roi martyr, comparable à Charles I^{er}. Le sacrifice expiatoire, la culpabilité que produisent de grands traumatismes nationaux, 1870, 1940, présentent des analogies avec 1610. La mort du roi provoqua une véritable panique ; à Eauze, le 28 mai 1610, les échevins mobilisèrent les habitants et firent fermer les portes. *Les Alarmes*, prirent a partie le peuple français : « Ayez honte de porter nos noms et nos armes puisque nos noms [sont] infâmes, nos armes honteuses »³⁷. À la suite de Sedan, la France se vouait au Sacré-Cœur ; après la débâcle de mai 1940, elle se tournait vers le maréchal Pétain. Henri IV n'est pas absent de ces manifestations de contrition nationale³⁸. Tous les Français, ne partageaient cependant pas ce dolorisme³⁹. Faut-il le rappeler ? Le martyr ne se décrète pas.

Le xviii^e siècle conserva la figure du martyr, mais en la dissociant de la comparaison christique. Dès 1610, des voix avaient dénoncé le fanatisme, mais dans une perspective confessionnelle ou politique ; *Les Alarmes* évoquaient la fin des libertés « gauloises » : « Quoy François souffririez vous l'orgueil estranger sur les crestes gauloises ? ». L'*Anticoton* désignait l'Espagne et les jésuites : « Il y a encore deux mille tesmoins dans Paris, qui certifieront que Jacques Clément hantoit ordinairement les jésuites ». Dans un texte inédit, Condorcet fit de

34 Jacques George, s.j., « Mausolée Royal pour l'immortelle mémoire de Henri IV [Lyon, 1610] », et Nervese, « Oraison funèbre », dans Guy Du Peyrat, *Les Oraisons et discours funèbres...*, op. cit., respectivement p. 615 et 188.

35 France Marchal-Ninosque, *Images du sacrifice, 1670-1840*, Paris, Honoré Champion, 2005, illustre, dans l'évolution du genre tragique, ce double mouvement créateur, à la fois dans une perspective chrétienne, mais aussi dans celle de la laïcisation du thème.

36 *Anticoton ou Réfutation de la lettre déclaratoire du père Coton. Livre où est prouvé que les Jésuites sont coupables et auteurs du parricide excécrable [...]*, s.l., 1610, p. 12.

37 *Les Alarmes*, s.l.n.d., p. 3.

38 Voir, Henri Pourrat, *Sully et sa grande passion*, Paris, Flammarion, 1942 ; François Duhourcau, *Henri IV, libérateur et restaurateur de la France*, Paris, Plon, 1941.

39 « Se hâter de voir, en toute affliction, une punition du péché personnel serait pour le moins téméraire ». H[enri]-D[ominique] Noble (o.p.), *Dieu a-t-il puni la France ?*, Paris, P. Lethielleux, 1942, p. 34.

Henri IV un roi philosophe, victime du fanatisme⁴⁰. L'ouvrage, rédigé après l'attentat de Damiens, considérait qu'il était la suite du complot clérical :

Ce qui doit avoir le plus dégoûté les Français de la superstition romaine c'est que ce peuple est passionnément attaché à ses rois et qu'il a vu, chose unique dans l'histoire, que sur cinq rois de la maison de Bourbon, deux ont été assassinés par le fanatisme.

L'*Almanach*, à la date du 14 mai 1610, annonçait : « Mort d'Henri IV assassiné par Ravaillac qui en signant ses interrogatoires écrivait après son nom : Que toujours dans mon cœur / Jésus soit vainqueur ». Le régicide de 1610 devint l'acte fondateur d'une hagiographie des saints laïques, des martyres de la philosophie. Émule des Lumières, J. Michelet acheva de dresser la statue de ce héros civique et celle de son contraire : Ravaillac, « fort bilieux, roux de cheveux comme de barbe... ». Devenu républicain, il soutint la thèse traditionnelle : « Mais il suffit pour l'expliquer [le crime] du fanatisme qui poursuit pendant tout son règne un prince que l'on soupçonnait d'être toujours protestant dans son cœur »⁴¹. Chassé de l'histoire, Ravaillac, pur instrument, avait donné au mythe une dimension indispensable : la sacralité sacrificielle. Henri IV pouvait rejoindre Marat, les victimes de Bouillé, le petit Bara. Le mythe historique n'est pas une prosaïque légende et il est « lui même un phénomène historique »⁴². Son apparente incohérence, son intemporalité, importent à l'épistémologie. Le rôle de l'historien ne consiste pas ici à corriger des « erreurs », mais à rappeler que la vérité historique, qui n'est pas une fiction, ne se réduit pas à l'énonciation du « fait » ; décrypter le mythe, c'est enrichir le sens du récit historique.

Nous s'ignorons pas que le sang versé le 14 mai ne plongea pas, aussitôt, tous les Français dans le désespoir ; mais nous savons aussi que le processus, engagé du vivant du roi, produisit bientôt une affliction unanime. Certes, dans l'histoire, Henri IV n'est pas entouré de la sacralité des héros civilisateurs, mais Michelet reconnaissait en lui le « roi de la paix », « un être collectif ». Son sang réintroduisait du sacré dans le profane ; sa destinée posthume de souverain de la modernité politique conforta le passage de l'*homo religiosus* à l'*homo politicus* dans notre histoire. Le sang reçu crée un territoire propre au héros pacificateur : non seulement il est sans père ni mère, mais il émerge du chaos des guerres civiles et religieuses. Reconstitue autour du héros fondateur,

⁴⁰ Condorcet, *Almanach anti-superstitieux*, éd. A. M. Couillet, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 1992, p. 44.

⁴¹ Jules Michelet, *Précis d'Histoire moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1898, p. 239.

⁴² Renato Lazzarini, « Du mythe au mystère dans l'intention morale », dans *Démythisation et morale* (actes du colloque de Rome, 1965), Paris, Aubier-Montaigne, 1965, p. 325.

ce cosmos national et historique perdrait une grande partie de son sens et de sa charge affective sans l'épisode sacrificiel, sa pierre d'angle.

La mort du héros ne renvoyait pas au chaos mais à la réitération des bienfaits qu'elle produit. Si le groupe qui initia le mythe poursuivait un but connu, démontrer le reverdissement de la « race » capétienne, cet objectif lui échappa très tôt. En 1610, l'analogie christique n'était pas anodine ; le judaïsme d'abord, le christianisme ensuite, valorisèrent l'histoire⁴³. La conséquence est décisive pour le mythe ; consubstantiel à celui d'un peuple, « gaulois », le sang du héros échappe à toute captation. À travers Henri IV, « être collectif », mais aussi personne concrète, chaque Français peut aimer l'être abstrait, la patrie.

43 Pour une approche nouvelle et stimulante de la question, voir Guy G. Stroumsa, *La Fin du sacrifice. Les mutations religieuses de l'Antiquité tardive*, Paris, Odile Jacob, 2005.

RÉFLEXIONS HISTORIOGRAPHIQUES
SUR L'ANALYSE DES MOUVEMENTS SOCIAUX
AU XVII^e SIÈCLE EN FRANCE :
LEUR SENS POLITIQUE

René Souriac

L'histoire des sociétés a été fortement renouvelée dans les années cinquante du xx^e siècle, et c'est à l'un des aspects de ce renouvellement, la question des mouvements sociaux, principalement au xvii^e siècle, que je voudrais consacrer cette modeste étude. Il faut cependant reconnaître qu'il ne s'agissait pas à ce moment-là d'un axe essentiel de la recherche historique, beaucoup plus orientée sous l'égide de l'École des *Annales*, vers les analyses structurelles, économiques, sociales et démographiques où Jean-Pierre Poussou lui-même s'est illustré. Mais la querelle entre Boris Porchnev et Roland Mousnier n'allait pas manquer d'être féconde. Je voudrais essayer, par conséquent, de retracer les fondements conceptuels qui ont présidé à l'analyse des mouvements populaires en France depuis la dernière guerre, et vérifier le point où en est la recherche aujourd'hui.

LES HÉRITAGES, LES TRAVAUX DE BORIS PORCHNEV ET DE ROLAND MOUSNIER

En 1948 paraissait en russe une étude fouillée sur les mouvements populaires en France avant la Fronde. Ce travail ne fut traduit en français qu'en 1963 et publié au SEVPEN¹. Chacun sait comment l'historien soviétique, confiné sur le territoire de l'URSS, avait tout de même pu accéder à des sources originales en raison de la conservation à Léninegrad d'une partie du fonds d'archives provenant de la charge de chancelier de France qu'avait occupée Séguier de 1633 à 1672. Celui-ci avait été nommé au plus fort des mouvements sociaux, en particulier au temps des « guerres paysannes » des années 1636-1640 qui avaient été pour lui de grandes causes de soucis². Certes, il avait manqué à Porchnev la

¹ Boris Porchnev, *Les Soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, Paris, SEVPEN, 1963.

² Voir en particulier l'étude de Madeleine Foisil, *La Révolte des Nu-pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris, PUF, 1970.

possibilité de consulter d'autres documents conservés en France, mais la qualité du fonds qui avait échoué à Léninegrad au terme de péripéties multiples, lui avait permis de cerner correctement les données du problème qu'il voulait traiter. Appliquant à l'analyse historique la théorie marxiste de la lutte des classes, notre auteur, préoccupé comme l'intelligentsia occidentale en général des origines de la Révolution française, et, de façon plus large, des conditions de réussite d'une révolution, souhaitait en effet montrer qu'il y avait eu dans le XVII^e siècle français, des situations d'où aurait pu naître, bien avant 1789, une révolution sociale radicale. Son projet était donc de mettre en évidence des conditions pré-révolutionnaires dans la société française avant la Fronde et, malgré cela, l'échec de ce mouvement.

1186

Analysant méthodiquement les principales révoltes populaires entre 1624 et 1648, Boris Porchnev avait tenté de dégager leurs caractères généraux en explorant les mobiles des mouvements, leurs acteurs, les actions menées, les moyens de ces actions et, en fin de compte, leurs résultats. Projetant les schémas marxistes sur la réalité sociale du XVII^e siècle, il avait élaboré un système d'explication organisé autour des points suivants : 1) les révoltes populaires du XVII^e siècle français sont des mouvements anti-absolutistes, nés de la misère populaire ; des révoltes contre l'oppression pratiquée par les classes supérieures de la société, caractéristiques par conséquent de la lutte des classes ; 2) ce sont des mouvements violents mais non révolutionnaires, de colère contre la dernière oppression sensible, la hausse de la fiscalité monarchique pour l'essentiel en ces temps de la guerre de Trente Ans ; des mouvements spontanés et inorganisés, sans moyens parce que sans conscience de classe ; 3) des mouvements qui sont par conséquent sujets à récupération de la part des élites plus conscientes quant à elles de leurs intérêts de classe, qui cherchent ainsi à utiliser la vindicte populaire, dans leurs luttes contre la montée du pouvoir royal par exemple ; 4) des mouvements enfin violemment réprimés par le front de classe reconstitué contre eux lorsque les troubles populaires s'en prennent aux biens et aux personnes.

Spontanés, inorganisés, récupérés, réprimés, sans conscience de classe, non révolutionnaires, voici les qualificatifs qui, selon Porchnev, caractérisent les révoltes populaires en France au XVII^e siècle. Et, malgré la sympathie du militant marxiste vis-à-vis des souffrances des humbles et de leurs manifestations d'exaspération devant les conditions d'existence qui leur sont faites par les élites, on ne manquera pas d'observer en fait le mépris profond pour ces groupes sociaux révoltés contre l'injustice, mais incapables de faire valoir leurs droits parce que dépourvus de la conscience de classe qui leur aurait permis de susciter les chefs – mieux éclairés, révolutionnaires – qui les auraient conduits à la victoire. En somme le peuple ne serait pas un animal politique, il s'agit d'un jugement de valeur qui suscite pour le moins inventaire...

Ne risque-t-on pas de retrouver un mépris identique dans les positions totalement opposées à celles de Boris Porchnev que développe Roland Mousnier³ ? Celui-ci voit dans les révoltes populaires, non pas des mouvements spontanés, mais au contraire des mouvements inspirés : de partout sourd le complot de certaines élites brimées par la croissance d'un absolutisme conquérant sous Louis XIII et Richelieu, absolutisme oppressif certes à l'encontre du petit peuple en raison de la hausse brutale de la fiscalité – ce que Emmanuel Le Roy Ladurie a dénommé le « tour de vis fiscal » – mais tout aussi dangereux pour les élites traditionnelles de la société française qui voient leur autorité affaiblie et la menace de la concurrence exacerbée du prélèvement d'État.

Le complot d'une part, le refus d'obéissance de l'autre vis-à-vis d'un pouvoir jugé trop autoritaire ; refus où se retrouvent tous les groupes sociaux, tous victimes d'une façon ou d'une autre de la montée du pouvoir royal, voilà, selon Mousnier, les raisons principales de révoltes populaires dont les caractères particuliers dérivent de dosages divers où interviennent tantôt les officiers, tantôt les bourgeois des villes, sinon même les aristocrates.

Le peuple n'est donc qu'un instrument entre les mains des puissants dans leurs luttes fondamentales pour la maîtrise du pouvoir d'État. Théoricien de ce dit pouvoir d'État, Roland Mousnier interprète les révoltes comme un élément des luttes qui marquent toute vie politique.

Avons-nous pour autant, à partir de ces deux visions contradictoires, des outils intellectuels satisfaisants pour comprendre ce qu'ont été les violences politiques au Grand Siècle ? Il est peu vraisemblable que ces deux théories, marquées par un finalisme fort, puissent rendre compte convenablement de l'évolution de la société française à cette époque. Pour l'un, Boris Porchnev, le terme de cette histoire est fatalement la révolution bourgeoise type 1789, avant qu'une culture de la lutte des classes plus consciente et mieux organisée n'emporte à son tour cette phase de l'histoire dans la révolution prolétarienne. Pour Roland Mousnier, l'histoire de la monarchie où s'inscrivent les révoltes du XVII^e siècle, est totalement orientée vers l'apogée de l'absolutisme louis-quatorzien – depuis au moins Louis XI écrit Mousnier⁴ –, tout mouvement de contestation ne pouvant être que régressif par rapport au mieux pour la société qu'a représenté la mise en ordre de la société

3 Voir les travaux de Roland Mousnier, par exemple, *La Plume, la faucille et le marteau*, Paris, PUF, 1970.

4 Voir la contribution de Roland Mousnier et Fritz Hartung, « Problèmes concernant la monarchie absolue », dans *Dixième congrès international des sciences historiques* (Rome, 1955), Louvain/Paris, Publications universitaires de Louvain-Béatrice Nauwelaerts, 1958, et la réplique d'Erik Molnár, « Les fondements économiques et sociaux de l'absolutisme », dans *Douzième congrès international des sciences historiques* (Vienne, 1965), Louvain/Paris, Nauwelaerts/Béatrice Nauwelaerts, 1966.

française sous l'égide des cardinaux-ministres puis du roi Louis XIV lui-même. Le dossier ne pouvait manquer d'être repris, comme nous allons le voir ci-après. Il faut cependant reconnaître à ces deux historiens le mérite de l'avoir ouvert, fût-ce au prix d'une polémique parfois acerbe.

LES ÉTUDES ULTÉRIEURES

1188

Présentant les thèses de Porchnev, Robert Mandrou en avait élargi les perspectives culturelles⁵. Reconnaisant le caractère populaire des révoltes, il en avait montré l'un des fondements sur le plan des psychologies collectives des humbles. Soumis à toutes sortes d'oppressions, ces derniers ne pouvaient tolérer les agressions supplémentaires dont ils étaient les victimes, d'où l'ampleur des révoltes antifiscales. Mais, selon Robert Mandrou, ce qui les déterminait à entrer dans des cycles de violences, c'est le sentiment d'injustice dont ils avaient une haute conscience, et, au-delà de ce dernier, le ressentiment face à l'humiliation dont ils se considéraient comme l'objet de la part de ceux qui, au mépris de toute coutume, leur imposaient des « nouvelletés » dont ils contestaient la justification ; à supposer encore, ce qui n'était généralement pas le cas au XVII^e siècle, que le gouvernement ait pris la précaution de leur faire connaître cette dernière⁶.

Mais c'est à Yves-Marie Bercé que l'on doit l'étude essentielle sur les mouvements populaires au XVII^e siècle. Élève de Roland Mousnier, il chercha à examiner, par une analyse systématique des archives d'une série de provinces du Sud-Ouest de la France où les révoltes furent nombreuses et puissantes, les ressorts, les raisons et les modalités des troubles⁷. Il en résulte une vision d'une très grande sensibilité, définissant les conditions institutionnelles et culturelles qui peuvent permettre d'en rendre compte. L'auteur montre en particulier l'importance des institutions communautaires : quatre-vingt pages sont consacrées aux mécanismes de fonctionnement des communautés d'habitants d'où il ressort qu'elles étaient de vrais organes « politiques », sachant dresser des cahiers de revendications, mobiliser les moyens de la lutte et viser les institutions responsables, selon elles, de

5 On peut consulter : Robert Mandrou, *Classes et luttes de classes dans la société française au début du XVII^e siècle*, Florence, D'Anna, 1965 ; *id.*, « Vingt ans après, ou une direction de recherches fécondes : les révoltes populaires en France au XVII^e siècle », *Revue historique*, 1969, n° 3, p. 29-40.

6 Les pays d'États étaient au XVI^e siècle toujours informés des décisions fiscales. Au XVII^e siècle, beaucoup de provinces ont, de fait, perdu ce statut, et les méthodes de communication du gouvernement ont changé. Voir René Souriac, *Décentralisation administrative dans l'ancienne France. Autonomie commingeoise et pouvoir d'État 1540-1630*, [Toulouse], Les amis des Archives de la Haute-Garonne, 1992, 2 vol.

7 Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, 1974, 2 vol.

la dégradation de la situation – les agents et les mécanismes de la fiscalité d'État –, en faisant parfaitement la différence avec les autres institutions d'oppression, la dîme, les droits seigneuriaux et les groupes sociaux qui en bénéficiaient mais qui n'étaient pas mis en cause dans ces révoltes⁸.

Le sens politique des paysans, leurs capacités d'organisation sur base de regroupements de communautés d'habitants apparaissent en pleine clarté dans cette thèse remarquablement détaillée même si, au bout du compte, ces révoltes ne se traduisent pas par de francs succès : elles ne sont pas révolutionnaires, elles ne mettent pas en cause les structures de la société, mais est-ce à dire pour autant qu'il n'y avait pas de culture politique parmi le petit peuple des villes et des campagnes au Grand Siècle ?

Parallèlement à cette étude, d'autres sont venues illustrer des aspects spécifiques des mouvements populaires au XVII^e siècle : citons, par exemple, l'étude de Madeleine Foisil sur les Nus-Pieds de Normandie⁹, celle de René Pillorget sur les mouvements insurrectionnels en Provence¹⁰, ou bien celle d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur le Carnaval de Romans¹¹.

Des thèses ont également abordé ces questions même lorsqu'elles n'étaient pas au cœur de leurs interrogations : la publication sans doute la plus intéressante à ce sujet est celle de Daniel Hickey sur le Dauphiné entre 1540 et 1640¹². L'intérêt de cette étude réside dans le fait que l'auteur élargit considérablement le champ de recherche lié à l'action populaire. Certes, il revient sur l'analyse de la crise insurrectionnelle violente de 1579-1580, déjà bien connue par le livre cité précédemment d'Emmanuel Le Roy Ladurie, mais il en étend la perspective dans le temps – un siècle – et surtout au regard des formes à partir desquelles on peut approcher le concept de *politique populaire* au sens ordinaire de celui-ci, c'est-à-dire d'une action réfléchie et volontaire de la part des acteurs populaires des mouvements.

La question fondamentale concernait en Dauphiné l'assiette de la taille, d'autant que le montant des prélèvements avait connu une forte augmentation sous le règne de François I^{er}. Aussi, dès 1540, les paysans avaient entamé des actions auprès

8 Voir, à ce sujet, les nombreux textes publiés par Yves-Marie Bercé, en particulier les revendications formulées par la Commune d'Angoumois en 1636.

9 Madeleine Foisil, *La Révolte des Nu-pieds...*, op. cit.

10 René Pillorget, *Les Mouvements insurrectionnels en Provence de 1596 à 1715*, Paris, Pedone, 1975.

11 Emmanuel Le Roy Ladurie, *Le Carnaval de Romans. De la Chandeleur au mercredi des Cendres (1579-1580)*, Paris, Gallimard, 1979.

12 Daniel Hickey, *Le Dauphiné devant la monarchie absolue : le procès des tailles et la perte des libertés provinciales, 1540-1640*, Moncton/Grenoble, Éditions d'Acadie/Presses universitaires de Grenoble, 1993 [éd. originale : *The Coming of French Absolutism. The Struggle for Tax Reform in the Province of Dauphiné*, Toronto, Toronto UP, 1986].

du parlement de Grenoble à l'encontre des citadins possesseurs de biens dans les campagnes mais qui ne participaient pas à l'effort fiscal des villages puisqu'ils étaient imposés une seule fois, dans leur ville de résidence, selon le régime de la taille personnelle en vigueur dans la province. Les paysans réclamaient en fait un régime de taille réelle, avec répartition de l'impôt sur les terres et les biens, réforme qu'ils obtiendront seulement en 1634 par décision royale. Entre temps, de nombreux troubles se sont déroulés dont ceux de 1579-1580, et en 1550, Henri II avait reconnu la nécessité de convoquer les représentants des villages lors des opérations sur les comptes de la province. Mais il avait fallu attendre 1583 pour que le tiers état dépasse le clivage villes-campagnes lorsque les citadins avaient enfin admis qu'ils devaient payer la taille sur les biens qu'ils possédaient dans les villages : ce fut l'objet d'une réunion où s'étaient retrouvés autour des représentants du roi, des États de Dauphiné et du parlement, 16 délégués des villes et 12 des villages ; il s'agit bien là d'une éclatante victoire politique des paysans, c'est-à-dire des plus humbles parmi le peuple, admis officiellement au débat institutionnel et reconnus dans la justesse de leurs revendications.

Une même capacité d'action paysanne ressort des travaux que j'ai pu mener sur le Comminges¹³. Des syndicats paysans s'étaient constitués au milieu du xvi^e siècle pour défendre les intérêts des communautés villageoises dans la redéfinition des bases de l'assiette fiscale. Ils étaient fortement structurés autour des instances municipales des communautés, consuls et syndics, et ils ont su trouver les moyens d'intervention auprès des différentes cours de justice et jusqu'au conseil du roi, pour se faire dire droit. Plus tard, au temps des guerres de religion, ces mêmes communautés s'étaient fédérées dans un mouvement dont l'histoire a retenu le nom de *ligues campanères*, terme venant de l'usage qu'ils faisaient du tocsin pour se mobiliser ; mais dénomination qui leur avait été attribuée dans un sens très péjoratif par les membres des États de Comminges, fortement hostiles, tous groupes confondus, à l'action autonome des villages à l'encontre des gens de guerre vers 1590. Les hommes qui dirigeaient le mouvement – constitué en syndicats comme vers 1540 – désignés par l'assemblée des consuls des communautés qu'ils représentaient, totalement indépendants de la bourgeoisie des villes qui les haïssait parce qu'ils contestaient la méthode de répartition des charges fiscales qu'elle appliquait dans le comté de Comminges, avaient eu le sens politique de se forger des statuts fixant l'organisation, les devoirs et les charges de chacun des membres de l'association ainsi que ses objectifs. Et, comme il apparaît dans le document cité en annexe, ces modestes villageois ne dédaignent pas au passage de bien montrer qu'ils connaissent les institutions dans lesquelles ils sont enserrés. Ils savent se préserver de toute accusation d'être des révolutionnaires puisqu'ils respecteront les droits des

13 René Souriac, *Décentralisation administrative dans l'ancienne France...*, *op. cit.*

seigneurs et des curés, et ils proclament leur fidélité au parlement de Toulouse et au marquis de Villars, gouverneur pour la Ligue en Guyenne, institutions royales qui ont d'ailleurs autorisé leur action.

Dans un écrit tout récent, William Beik, auteur d'une remarquable thèse sur le Languedoc au XVII^e siècle¹⁴, reprend la question de la nature politique des actes du peuple. Voici ce qu'il écrit :

Dans cet essai, [...] je voudrais suggérer qu'il a existé un langage de protestation populaire, qui constituait une forme d'intervention politique, et non pas une expression folklorique¹⁵.

Quelques lignes auparavant, il propose l'interprétation suivante :

Les historiens se sont mis à voir au-delà des émeutes, et ils ont trouvé de la politique populaire dans de nombreux actes de communication directs et indirects entre peuple et dirigeants¹⁶.

Ainsi, à la suite d'études d'abord centrées sur les révoltes populaires, les historiens peuvent envisager d'ouvrir les perspectives de la recherche sur une vision politique globale de l'ancienne société, vision intégrant de façon plus satisfaisante le rôle des groupes sociaux, du haut en bas de l'échelle sociale. C'est à cet aspect des choses que je voudrais consacrer le troisième point de la réflexion.

POUR UNE APPROCHE GLOBALE – SYSTÉMIQUE – DES COMPORTEMENTS SOCIAUX ET POLITIQUES

Dans leur volonté d'affiner les pratiques de la recherche historique, les historiens ont été sensibles aux avancées épistémologiques des autres sciences, en particulier de la sociologie. Les principes des analyses marxistes et structuralistes ont été sollicités pour fournir des cadres théoriques aux approches scientifiques en histoire. Certes, les travaux de Boris Porchnev risquent d'être considérés comme un contre-exemple en raison de l'application rigide qu'il a faite du modèle de la lutte des classes. Cependant, son approche a pu, en son temps, représenter une avancée dans la compréhension des enjeux sociaux des révoltes populaires : c'est en tout cas comme cela que l'avait compris Robert Mandrou.

14 William Beik, *Absolutism and Society in Seventeenth-Century France. State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge, Cambridge UP, 1985.

15 William Beik, « La participation politique du menu peuple dans la France moderne », dans *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, dir. Bernard Barbiche, Jean-Pierre Poussou et Alain Tallon, Paris, PUPS, 2005, p. 43-59, précisément p. 45.

16 *Ibid.*

Par la suite, les travaux des historiens se sont tournés vers l'analyse des phénomènes sociaux dans toute leur complexité, comme le montre Daniel Hickey à propos du Dauphiné. C'est qu'en effet, depuis quelques décennies, la recherche scientifique, toutes disciplines confondues, s'est orientée vers des analyses globales, dites systémiques, en honneur dans les sciences dites *dures*, mais aussi en sociologie, économie ou géographie par exemple¹⁷. Les historiens sont en méfiance vis-à-vis des systèmes qu'ils trouvent trop rigides pour y enserrer la réalité historique. Cependant, dans le domaine des mouvements sociaux, la prise en compte de la complexité est de règle car elle permet d'élargir au maximum les paramètres de l'analyse, et le recours à la systémique peut présenter, à mon sens, de réels avantages pour qui veut comprendre les ressorts variés d'où procèdent les conflits.

1192

L'analyse systémique est un outil intellectuel dont l'objectif est de lier l'ensemble des critères qui caractérisent un phénomène. En histoire, on peut ainsi organiser une approche qui tienne compte à la fois des structures et des évolutions – structures, conjonctures – mais aussi des référents sociologiques, institutionnels, culturels et idéologiques qui déterminent les positions des groupes et des individus dans les faits à analyser.

En matière de mouvements du petit peuple, la question désormais posée est de savoir comment intégrer son action dans les processus généraux du changement social. L'histoire des mentalités a défini un champ de sa recherche autour des cultures populaires. La vision du monde des humbles est partie constituante des visions du monde dans la société ancienne. Et on peut admettre en postulat que le petit peuple a, au même titre que les autres groupes sociaux, une certaine conception de la société dans laquelle il vit, de ses règles et de ses valeurs. Certes, l'accès à la connaissance des façons de penser populaires n'est pas aisée. Cependant, les textes déjà publiés dans les livres de Boris Porchnev et de Yves-Marie Bercé, tout comme les études des historiens qui se sont penchés sur ces questions, ne laissent planer aucun doute sur l'identité culturelle du peuple. Ces hommes et ces femmes qui se disent les « fidèles et loyaux sujets » de leur prince, peuvent être crédités, au moins a priori, d'une part d'autonomie dans leurs agissements, ici aussi au même titre que les autres groupes sociaux, même s'il leur arrive d'être sous influence dans les révoltes auxquelles ils participent. Je rejoins ainsi les attentes de William Beik lorsqu'il sollicite un approfondissement de la recherche dans le domaine des comportements politiques des catégories sociales inférieures. Des sources existent, celle des assemblées d'États par exemple, parfois même dans le domaine des délibérations municipales, et

17 Voir à ce sujet le petit livre très suggestif d'un biologiste, Joël de Rosnay, *Le Macroscopie. Vers une vision globale*, Paris, Le Seuil, 1975. Il montre comment, à partir de l'analyse des structures, des fonctions et des mécanismes de fonctionnement, on peut relier l'ensemble des paramètres qui déterminent une situation donnée.

certainement aussi dans les documents administratifs – rapports d'intendants et d'officiers, documents fiscaux... – que la perspicacité des historiens a déjà mis à jour, mais qui demeurent encore un champ où on peut découvrir la culture politique populaire et l'insérer, selon une approche systémique, dans les réseaux qui organisent la société de haut en bas de l'échelle sociale. Le document mis en annexe est un exemple qui permet de saisir la connaissance qu'ont les humbles des structures de la société, de ses mécanismes et du rôle qu'ils peuvent avoir dans la vie sociale. Et on comprend que, lorsque le schéma traditionnel des pouvoirs est perturbé, comme c'est le cas avec le développement de la centralisation sous Louis XIII et Richelieu, ces hommes qui ont une haute conscience de leurs droits, se soulèvent contre ce qu'ils appellent les « nouvelletés », pour tenter de conserver les cadres institutionnels habituels, les seuls dans lesquels ils estimaient pouvoir « vivre ensemble ».

Au point de départ, il y eut la polémique. Elle eut le mérite de révéler un pan d'histoire de France qui n'avait pas eu jusque-là les honneurs de la recherche universitaire. Depuis, des études riches et précises ont fait évoluer les savoirs sur les révoltes populaires du XVII^e siècle. Le dossier cependant ne paraît pas clos, car la notion de crise peut avoir encore beaucoup d'efficacité : ces moments tragiques sont sans doute illustrateurs des difficultés qu'éprouvent les hommes à vivre en société ; mais, quand on va au-delà et si on les replace dans une vision globale, ils sont profondément révélateurs des structures mêmes de la société, de ses conditions d'existence, de ses manières d'organiser et de tenter de construire la concorde sociale, objectif premier de toute société.

Statuts de la Ligue Campanère¹⁸

Articles jurés par les associés de Commenge et autres leurs voisins aussi avec eulx associés le tout suyvant la permission par eulx sur ce obtenue de la suprême court de Parlement de Thle que par requeste depuis présentée à Monsieur le Marquis de Villars lieutenant général au pays et duché de Guyaine.

Premièrement jurent lesd. associés qu'ils n'entendent faire lad. association que suyvant la susd. permission tant de Monsieur le Marquis lieutenant général que de lad. court suprême de parlement et en tout se conformer maintenir en leur obéissance et justice.

Secondement que lesd. associés et ung chascun d'eulx jurent de obéyr payer et contribuer à tout ce que de mondit sieur le général et lad. suprême court de parlement sera imposé et touchera à la part dud. pays de Commenge... et comme ils sont tenus d'ancienneté de contribuer et payer.

1194

[Suivent deux articles où les « associés » protestent contre le tiers état des villes qui leur impose les frais de leurs garnisons sans les secourir lorsqu'ils sont eux-mêmes victimes des razzias.]

Quintement et venant à l'obéissance des supérieurs magistrats, messieurs de la noblesse, jurent qu'ils n'entendent en rien se distraire de leur obéissance, ains leur porter honneur respect et révérence, leur payer tous subcides et généralement tout ce qu'ils sont tenus d'ancienneté chacun pour son particulier.

[...]

Huictiesme *venant au principal poinct de l'association*, jurons de nous opposer à toutes gens qui viendront sur nostre dict pays pour nous piller ravager fourcer ny manger sans qu'ils ayent mandement exprès dud sieur général ou d'icelle suprême court de Parlement, le tout sans exception de personne.

Neufviesme jurons nous opposer à toutes *exemptions [sic, erreur du copiste pour exactions]* et contributions que l'on nous voudroit contraindre payer sans mandement de mond. sieur général. et que par force à ce l'on nous y voudroit contraindre et comme tels ont accoustumé de dire par la rigueur de la guerre, jurons et protestons nous deffendre par la même voye aux despans de nos vies et pour ce faire nous assembler à son de cloche ou autre advertissement plus secret et aller à la part où besoing sera.

¹⁸ Archives départementales de la Haute-Garonne, C 3656, Assemblée particulière des États de Comminges tenue à L'Isle-en-Dodon du 14 au 16 janvier 1592.

[Les articles suivants, 10 à 16, portent sur la discipline à observer lors des opérations engagées contre les fauteurs de troubles, en particulier l'interdiction de piller et rançonner.]

Dixseptiesme jurent lesd. assoutiés d'envoyer coppie des présents articles en premier lieu dans le pays de monseigneur de Commenge a messieurs de la noblesse, chefs des chastellenies, en bailler la lecture à tous tant du pays que le voudront veoir.

Finallement jurent lesd. assoutiés envoyer coppie à Monsieur le général et à la court suprême de parlement de Thle pour par messieurs lesd. articles veus se conforme à leur bon plaisir, protestent des escandalles que pourroient advenir au cas les [*deux mots illisibles*] faire les actes susdits et contenus en iceulx.

RUMEURS DE « GALANTERIE » ET « MÉCHANT COMLOT »
À LA COUR DE MONSIEUR :
STRATÉGIES ÉPISTOLAIRES DE MADAME PALATINE (1680)

Xavier Le Person

Depuis 1679, selon Madame, beaucoup de choses ont changé à la cour de Louis XIV. Certes, tout n'était pas parfait dans le monde que cette princesse allemande fréquentait depuis presque une décennie : « On est ici archipuant et orgueilleux. On se prise si haut que c'est quelque chose d'inimaginable et au-delà de tout ce qu'on peut dire », écrivait-elle à l'époque à sa tante¹. Cependant, malgré toutes les contraintes courtisanes, Liselotte pouvait jusque-là se prévaloir de l'estime publique du roi et de Monsieur, son mari, qui lui apportait crédit et considération. Elle partageait fréquemment les plaisirs de la chasse et du théâtre avec Louis XIV. D'ailleurs, la correspondante privilégiée de la duchesse avait constaté cette grâce royale à l'occasion de sa visite en France en septembre 1679 : Sophie de Hanovre fut, en effet, frappée par le fait que le roi extériorisait, dans le cadre mondain de l'étiquette, « beaucoup d'amitié pour Madame », tout en ajoutant dans une lettre à l'Électeur palatin Karl-Ludwig : « Vous devez être persuadé, Monsieur, qu'elle s'attire l'estime du roi par sa conduite, car elle n'est infectée d'aucune coquetterie »².

Pourtant, les contrariétés prirent progressivement le pas sur les joies de la convivialité royale. Sa correspondance devint alors, insensiblement, le lieu privilégié de ses plaintes, notamment à propos de ce que les familiers et favoris de son mari lui firent endurer dans sa propre maison. Dans une lettre démesurée, datée du 19 septembre 1682, Liselotte expliqua dans le détail les tours et détours d'une cabale inouïe, tramée de longue date contre elle, dans sa propre

- 1 Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Paris, 3 février 1679, dans *Lettres de Madame duchesse d'Orléans née princesse palatine*, éd. Olivier Amiel, Paris, Mercure de France, 1999, p. 52.
- 2 Lettre de Sophie de Hanovre à Karl-Ludwig, du 13 septembre 1679, dans *Briefwechsel der Herzogin Sophie von Hannover mit ihrem Bruder, dem Kurfürsten Karl Ludwig von der Pfalz, und des letzteren mit seiner Schwägerin, der Pfalzgräfin Anna*, éd. Eduard Bodemann, Leipzig, S. Hirzel, 1885, p. 376, citée par Dirk Van der Cruysse, *Madame Palatine*, Paris, Fayard, 1988, p. 196.

maison, autour d'une accusation de « galanterie », où tous les coups étaient permis et contés et dont elle ne révéla les écheveaux que tardivement, quand tout sembla fini. Cet article se propose d'explorer les logiques d'interprétation et d'instrumentalisation d'une rumeur de galanterie dans un contexte courtois et des circonstances politiques particuliers.

UNE « CABALE » FRANÇAISE INTERMINABLE...

1198

Tout aurait vraiment commencé selon elle un mercredi des Cendres 19 février 1681. La veille, Madame avait choisi de se retirer des festivités de carnaval, parce qu'elle portait le deuil de son père. Mais cette piété filiale honorable et coutumière fut interprétée tout autrement et même utilisée contre elle. En effet, le lendemain, alors qu'elle jouait aux cartes « au jeu de la reine, comme à l'ordinaire » et que « tous les courtisans se tenaient, comme tous les soirs, debout autour de la table », « une contestation s'élève à propos du jeu ». Madame demande alors à un « officier des gardes de corps », nommé Saint-Saëns, « comment il juge le coup ». Là-dessus, Madame de Grancey³, l'une des courtisanes de Monsieur, s'approche de Liselotte et lui demande si elle connaît ce gentilhomme. Après lui avoir répondu par l'affirmative parce que ce dernier l'accompagne régulièrement à la chasse, Madame de Grancey lui apprend que cet homme lui « a fait hier un affront, au bal » ; « il m'a trouvée, dit-elle, si vieille qu'il prétendait à toute force que je ne devais plus danser. Il doit avoir eu, en agissant ainsi, le désir de plaire à quelqu'un... ». À cela, Liselotte lui rétorque qu'elle n'était pas au bal et qu'elle ne savait pas ce qui s'y était donc passé⁴.

Il s'écoule « quelques mois » lorsque Madame apprend, peut-être à la fin du printemps 1681, alors qu'elle réside dans sa belle demeure de Saint-Cloud, qu'un « bruit » court à Paris à son sujet. De source sûre, il lui est confié ceci : « Mme de Grancey se plaint que vous lui avez fait faire affront par le chevalier de [Saint-Saëns], lequel chevalier l'a fait parce qu'il avait une grande envie de vous plaire ». Subtilement diffusée par le biais d'une sociabilité de l'oral, fondée sur un mélange entre vraisemblances et inventions, le bruit ne semble pas atteindre outre mesure la duchesse d'Orléans. Madame dit n'éprouver que du mépris et se décide au mutisme alors que la situation est en réalité alarmante car tout ce qui est diffusé par les bruits de cour est souvent tenu à priori pour vrai ; la rumeur ne précède pas la persuasion : elle en est la manifestation visible. Pour

3 Marie-Louise Rouxel, dame de Grancey.

4 Lettre « livre » de Madame à Sophie de Hanovre, Saint-Cloud, 19 septembre 1682, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 75.

montrer ouvertement à ceux qui sont, selon ses dires, à l'origine de ces « bruits de galanterie », elle décide de se parer du masque de « son train ordinaire ».

Tout bascule fin octobre 1681. Sur le chemin du retour de Strasbourg où sa famille l'a accompagnée pour en prendre possession, Louis XIV fait directement allusion à ces rumeurs, ce qui n'est pas sans surprendre la duchesse d'Orléans :

Le roi me dit : « Je sais de source certaine que vos ennemis ont tramé contre vous un *méchant complot* ; ils veulent faire croire à Monsieur *que vous avez une galanterie* ».

L'occasion est trop belle pour Madame qui sollicite immédiatement l'aide du roi, homme habituellement si attentionné à son bien-être, après avoir protesté de la fausseté des faits qui lui étaient reprochés :

Si vous vouliez avoir pour moi cette bonté, vous feriez appeler devant vous ceux que vous savez avoir l'intention de me mystifier ainsi, et vous *leur diriez sévèrement* que vous voyez avec déplaisir qu'on me calomnie de la sorte, et que s'ils sont assez osés pour essayer de me brouiller avec Monsieur, *vous prendrez ma défense*.

Peu enclin à plaindre sa belle-sœur, Louis XIV rechigne même à lui apporter son soutien de manière trop apparente et semble préférer vouloir rester dans l'ombre, dissimulé. L'une des raisons invoquées par le souverain, pour ne pas intervenir personnellement, est que « mon frère, dit-il, pourrait encore me reprocher de m'être entendu avec vous contre lui », et il ajoute même :

Plus je réfléchis à cette affaire, répondit le roi, moins je vois qu'il soit nécessaire que j'en parle, car mon frère vous connaît bien, et, depuis dix ans, tout le monde sait assez que *personne n'est moins coquet que vous* ; en conséquence, vos ennemis peuvent dire tout ce qu'ils voudront, cela ne peut pas vous faire grand effet.

L'attitude du roi est des plus ambiguës et ambivalentes du point de vue des sentiments manifestés à Madame : d'un côté, il semble montrer avoir compris la nature de la cabale puisqu'il parle « d'un méchant complot », il se présente en confident de Madame et se place ainsi dans la situation d'être sollicité par elle, et de l'autre, il décide de ne pas intervenir pour ne pas être soupçonné de collusion avec Liselotte par Monsieur. En outre, en évoquant une affaire à laquelle ne pensait plus Madame, il la met dans l'embarras car à coup sûr, de la simple cabale domestique, l'on passe à une cabale politique du fait même de l'immixtion du roi. Il y aurait donc comme une forme de duplicité sentimentale de la part du roi envers sa belle-sœur, c'est du moins ce qu'elle exprime dans sa lettre. La remarque « personne n'est moins coquet que vous » et ce qu'elle implique, à savoir que Madame ne peut souffrir de tels bruits, est tout aussi

ambivalente car si, dans un sens courant, une coquette est une femme bavarde, une commère polissonne, dans un sens beaucoup plus péjoratif, c'est surtout une femme intrigante et frivole comme au théâtre, dans les comédies de caractère, où la coquette occupe l'un des rôles principaux.

Or, le portrait des deux principaux membres de la famille de France et des sentiments manifestés à l'égard de la duchesse d'Orléans ne va pas s'améliorer au fil de la plume. Monsieur est présenté à plusieurs reprises comme un véritable hypocrite, jouant un double jeu, protestant, corps et âme, en présence de sa femme, de son incrédulité envers ces bruits et de sa confiance envers elle et se mécontentant de toutes ces rumeurs par derrière, montrant ainsi les croire et s'en plaignant, dès que l'occasion s'en présente, à son royal frère. En effet, Madame, immédiatement après avoir évoqué les rumeurs dont elle était l'objet avec le roi, décide, contre l'avis de ce dernier, d'en parler à son mari. Elle écrit : « Je finis par lui tout dire ». Monsieur se montra très étonné de cette révélation et lui dit :

1200

Il est impossible que quelqu'un ait formé un pareil projet, et l'on ne vous a donné cet avertissement que pour desservir mes amis auprès de vous ; si ce n'est que cela qui vous tourmente, vous pouvez être bien tranquille, car je ne crois pas que vous ayez jamais été coquette ; ainsi donc rassurez-vous et n'ayez plus aucune inquiétude. Si jamais quelqu'un [...] pouvait être assez impudent pour me donner des avis pareils, je sais très bien ce que je devrais lui répondre.

Madame se dit alors soulagée, croyant que cela « partait du cœur » de Monsieur. Réjouie, elle va immédiatement en parler au roi qui, alors qu'il lui avait déconseillé d'en parler à son frère, affirme au contraire :

Je crois que vos ennemis ne m'ont fait savoir cela que dans l'intention de faire un éclat, et je me sais très bon gré de vous en avoir parlé, afin que tout s'arrangeât bien.

Cependant, la cabale ne cesse pas pour autant. Plusieurs mois se passent pendant lesquels « les bruits de galanterie » persistent et changent même plusieurs fois de contenu en fonction des moyens que Lislotte met chaque fois en œuvre pour y mettre fin. Au mois de décembre 1681, il est question d'un « commerce secret » entre elle et le chevalier de Saint-Saëns, dans lequel Théobon, une de ses dames d'atours, jouerait un rôle essentiel en portant ses lettres. Ce commerce se doublerait même d'un envoi de cadeaux : un portrait et « 500 pistoles ». Tout semble prouver que Madame a déclaré sa flamme au gentilhomme. Et tout cela dans un contexte lourd où furent révélés divers scandales de mœurs touchant la cour.

Mais rassurée par Monsieur et ne voulant pas passer auprès de lui pour celle qui voulait « desservir ses amis »⁵, Madame décida de se taire. Cependant,

5 Le chevalier de Lorraine, le marquis d'Effiat et Mme de Grancey.

Monsieur, brusquement « se montra très froid » à l'égard de la duchesse et cette froideur correspondait avec la visite du roi dans sa demeure de Saint-Cloud, fin avril 1682. Les rumeurs persistantes de galanterie en seraient la raison. Madame en parle au roi « qui ne fit qu'en rire » montrant ne toujours pas les croire. Mais, quelques jours plus tard, Louis XIV s'adressa à Madame à la chasse :

Vous avez bien raison d'être inquiète ; Monsieur est très irrité contre vous et contre Théobon ; il m'a même prié de vous faire un affront à la chasse, ce que j'ai refusé tout net en lui déclarant qu'il avait tort, et que je mettrais ma main au feu que vous n'aviez rien fait qui puisse lui déplaire.

Sur ces propos, la duchesse d'Orléans envoie un messenger à son mari pour s'informer de la réalité des intentions de Monsieur et apporter des démentis sur la rumeur.

Monsieur me fit répondre qu'il ignorait pourquoi on répandait le bruit qu'il voulait chasser Théobon, qu'il n'y songeait aucunement, qu'il ne savait ce que je voulais dire et ne demandait aucun éclaircissement.

Étonnante attitude de celle du roi lui révélant l'irritation de Monsieur et de ce mari niant la réalité même de cet état de fait.

Voilà ce que Madame écrit :

Je fis part de cette réponse au roi et le priai de me conseiller sur ce que je devais faire, ou tout au moins de me permettre de rapporter à Monsieur ce qu'il m'avait dit de l'affront, afin qu'il ne pût plus se défendre d'un éclaircissement. Le roi me répondit : « Je vous prie fort de ne pas parler de moi, attendu que j'ai bien promis à Monsieur de garder le secret à votre égard ; mais si vous voulez suivre mon conseil, vous vous tiendrez tranquille et n'aurez qu'un profond mépris pour vos ennemis et pour tous leurs bavardages. Cela vous est d'autant plus facile que moi et tous les honnêtes gens de France *sommes très assurés de votre vertu*, et que, loin d'ajouter foi à ces folies, *nous ne faisons qu'en rire*. Au fond, Monsieur lui-même n'en croit rien ; mais vous savez bien comment il est lorsque ces gens, qui sont vos ennemis, l'obsèdent. Vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de prendre patience ».

Dès lors Madame écrit dans sa lettre :

Ce discours me prouva que je n'avais à attendre *de nulle part un peu de secours*, et je devins si mélancolique que je résolus d'aller finir mes jours auprès de ma tante, à [l'abbaye de] Maubuisson⁶.

6 Louise-Hollandine de Bavière, tante de Madame, était abbesse de Maubuisson depuis 1664.

Par la suite, l'attitude du roi devient elle aussi très froide, d'autant que Monsieur lui a fait part de ses doléances relatives à la cabale : « Je trouvai le roi tout à fait changé. Quand je lui parlais de mes affaires, il me répondait brièvement et se mettait tout de suite à parler d'autre chose ». C'est bien une image inconstante des sentiments du roi et de Monsieur qui sont exprimés sous la plume de Madame, une duplicité entre le visage affiché et le secours apporté, entre le sentiment témoigné et la réalité du ressenti.

La cabale va pourtant prendre fin par l'intervention du roi. L'un des temps forts racontés par Liselotte est certainement la réconciliation organisée par le roi entre elle et son mari. Cette dernière aurait été demandée par Monsieur et rejetée par Madame qui préférerait, devant les turpitudes de la vie de cour et la fausseté dont elle se disait entourée, se retirer au couvent. Le roi s'y refusa catégoriquement. C'est lui qui amène Monsieur dans la chambre de Madame, un soir, alors qu'il les a conviés à Versailles. L'entrevue s'ouvre sur un dit royal cérémonieux que Liselotte rapporte en français dans sa lettre :

1202

Madame, je vous ay deja tantost dit les sentiments de mon frere et comme il avoit envie de se raccommoier avec vous et tacher d'orenavant de bien vivre ; je lui ay dit aussi comme je ne vous trouvois auttre desein contraire à cela que celuy d'aller a Maubisson. À quoy n'y luy n'y moy consentirons jamais.

Louis XIV se propose alors comme médiateur des passions de son frère et de sa belle-sœur : « Vous voullés bien asteur *vous embrasser devant moy et me faire garand des querelles à venir* ». La gestuelle préconisée par le roi n'est d'ailleurs pas sans rappeler le rituel de pacification et de réconciliation politiques, le préalable à toute normalisation des rapports. Tout cela s'accompagne d'injonctions : il leur demande expressément de ne plus faire mémoire de leur querelle : « Sur tout, ce que je vous recommande, c'est de ne faire guere d'eclaircissement. Car cela ne sert que d'aigrir les esprits ». Cela n'est pas sans rappeler non plus certaines clauses des traités de pacification propres aux guerres civiles dans lesquels il est fait mention de la nécessité de ne plus faire mémoires des griefs du passé, sources de désordres préjudiciables à l'État et au royaume⁷.

D'après le récit de Liselotte, le roi ne se pose pas totalement en juge suprême de cette réconciliation. Sa promesse traduit une culpabilité : « Je vous promets que j'agiray de meilleur foy que je n'ay fait entre feu Madame et mon frere, mais j'avois mes raisons alors, ce n'est pas de mesme pressentement ». Puis, il participe gestuellement au rituel de pacification : « “Ambrassons nous donc tous trois”, dit le roi. Ce que nous fimes, et ainsi

7 Voir Olivier Christin, *La Paix de religion*, Paris, Le Seuil, 1997.

fut fait cet accommodement »⁸. En somme, l'implication du roi dans le rituel de pacification, la teneur de sa promesse viennent confirmer au lecteur de la lettre que le roi n'a pas été franc de tout reproches dans l'affaire et que l'impression retirée par Madame est véritable : le roi ne lui manifestait pas de véritables sentiments d'amitié en évoquant la cabale avec elle, mais usait de masques dans le but de favoriser ses intérêts et surtout d'entretenir l'amour que lui portait son frère.

À lire Madame, Louis XIV ne se distingue pas de ses courtisans acteurs d'un monde de duperie qu'elle dénonce depuis quelques années dans ses lettres. Pourtant, ces artifices sentimentaux et les masques de fausseté décrits par la duchesse et dont usent le roi et son frère à son égard, sont décrits au moyen d'autres artifices, ceux de sa plume et de son art épistolaire, mus eux-aussi par le trouble de ses passions.

MADAME COQUETTE ?

Qualifiée par la rumeur de « galante », Madame se dit victime d'intrigues et de machinations labyrinthiques, inextricables, dont elle n'épargne aucun détail. Liselotte est bien décidée à conter « par quelles menées et pratiques ils cherchent à me nuire »⁹. Pourtant n'est-elle pas elle-même « pratiqueuse » ?

Il est vrai que Madame subsiste dans les consciences historiographiques comme une princesse hommasse qui détonnerait tout autant par sa silhouette « taillée en grenadier prussien »¹⁰, surmontée de « touffettes à la dinde »¹¹, que par son langage fait de grossièreté et de franchise¹². Cette image ne relève pas d'ailleurs de la simple interprétation historique : dans son portrait de Madame, Ezéchiél Spanheim, diplomate très enclin à reconnaître, là où elles se trouvent, les vertus allemandes, voit Liselotte comme une princesse aux « manières franches, libres, honnêtes, éloignées entièrement d'affectation et d'artifice », à l'esprit « ennemi sur toutes choses de la contrainte et de la dissimulation »¹³.

8 Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Paris, 19 septembre 1682, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 88.

9 *Ibid.*, p. 90.

10 Jean Meyer, « Madame Palatine », dans *Dictionnaire du Grand Siècle*, dir. François Bluche, Paris, Fayard, 1990, p. 931.

11 Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Paris, 14 novembre 1688, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 51.

12 Jean Meyer, « Madame Palatine », art. cit., p. 931.

13 Ezéchiél Spanheim, *Relation de la cour de France*, éd. Émile Bourgeois, Paris, Picard, 1900, p. 149.

Sa correspondance serait aussi à l'image de la duchesse, franche et sincère, selon Dirk Van der Cruyssen¹⁴. D'ailleurs, Madame est la première à cultiver cette image de plantureuse franchise, même lorsqu'elle évoque cette cabale contre elle :

J'ai beau chercher m'armer de raison, je me trouve bien souvent attrapée, car je n'ai ni autant d'esprit, ni autant de vivacité que vous pour prendre tout de suite mon parti et m'accommoder au monde. Je vais mon droit chemin à la grâce de Dieu, et je pense que si je ne cherche à faire mal à personne, on doit aussi me laisser en pais. Cependant lorsque je me vois attaquée de tous côtés, cela m'afflige vivement et comme je n'ai déjà pas beaucoup de patience, ces tracasseries me font perdre le peu qui m'en reste¹⁵.

1204

Il y a probablement du vrai dans tout cela, mais ne s'en tient-on pas aux seules apparences, peut-être voulues par Madame ? Lorsque l'on regarde de près sa correspondance et les témoignages de ses contemporains, on a du mal à se satisfaire de ces portraits. La personnalité de Madame Palatine, passé ses premiers temps à la cour, peut-elle être considérée comme une anomalie dans le registre mondain des comportements et des affects à la cour de Louis XIV ? Au début des années 1680, cela fait près de dix ans qu'elle vit à la cour. Le français de ses lettres révèle une parfaite maîtrise de la langue qui relève tout autant de son éducation bilingue que de son acculturation. Sa verve dénonciatrice de la fausseté courisane n'indique-t-elle pas aussi de sa part une juste compréhension des situations auxquelles elle doit faire front ?

Sa franchise apparente et la liberté avec laquelle elle dit s'adresser à autrui peuvent très bien faire partie de la panoplie de ses artifices destinés à défendre ses intérêts et son rang à la cour¹⁶. En effet, tout bon courtisan doit savoir exploiter son naturel, tout comme l'image du naturel qu'on lui reconnaît le plus communément, pour manipuler autrui : « étrange paradoxe d'une simulation qui use de la nature et d'une dissimulation qui recourt à la franchise »¹⁷.

Madame ne trouve-t-elle pas moyen d'avoir des informations sur les complots secrets des favoris de Monsieur, ce qui nécessite de sa part le déploiement de bonnes volontés prêtes à épier les faits et gestes de ses « ennemis », l'entretien

14 Madame Palatine, *Lettres françaises*, éd. Dirk Van der Cruyssen, Paris, Fayard, 1989, p. 12-13.

15 Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Saint-Germain, 19 février 1682, dans *Lettres de Madame...*, op. cit., p. 68.

16 « Vous savez bien comme je suis ; dès que je connais quelqu'un, je lui parle librement, ainsi que je l'ai fait toute ma vie » (lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Paris, 19 septembre 1682), dans *Lettres de Madame...*, op. cit., p. 68.

17 Jean-Pierre Cavaillé, *Dis/simulations. Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto : religion, morale et politique au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 13.

d'un cercle d'informateurs de confiance ? Force est de constater en tout cas que Monsieur, qu'il agisse de son propre chef ou sous l'influence de ses favoris, sans que le roi ne s'y oppose d'ailleurs, est persuadé de l'existence de ce cercle et qu'il s'efforce de le réduire parce qu'il est certain que les proches de Madame entretiennent une forme de dissension entre elle et lui. Liselotte se plaint d'ailleurs amèrement dans ses lettres, au fur et à mesure que la « cabale » s'intensifie contre elle, de se voir privée de ses proches domestiques et confidents au sein de la maison de Monsieur, ce qu'elle qualifie de brimade¹⁸.

Réduite progressivement dans sa capacité d'action et d'influence, la duchesse se trouve contrainte d'agir souvent seule, de trouver dans son esprit et son invention les ressources d'une contre-offensive salvatrice :

Comme il me faut aussi chercher uniquement dans ma propre tête tous les moyens de me tirer de ce labyrinthe, et que je n'ai nulle part ni conseil, ni appuis (car ici tout le monde est intéressé et si faux qu'on ne peut se fier véritablement à personne) [...] ¹⁹.

Cette dernière remarque implique même le roi comme acteur de fausseté dans l'ordre des apparences et des discours.

L'une des armes de la solitude, s'offrant comme un moyen de rompre l'isolement que l'on est en train d'organiser autour d'elle, selon ses dires, peut prendre la forme de la belle lettre.

La spontanéité apparente du style de Madame ne doit pas être considérée comme la transcription sur le papier d'un tempérament fait de simplicité et de sincérité devant une cour et des cabales où règnent l'artifice, la duplicité et la tromperie. La lettre est expression écrite et cela impose toutes sortes de transpositions. En fait, on ne passe de la langue parlée à la langue épistolaire, il existe nécessairement un temps de pause, une prise en charge de certaines conventions et de certaines valeurs. C'est dans ce passage de l'éphémère au permanent, que ce pose le problème de l'art épistolaire et des différentes techniques qui s'y rapportent²⁰.

Madame est l'héritière d'une tradition épistolaire familiale²¹. Elle maîtrise certainement son art dans toutes ses potentialités, qu'il s'agisse de reconstituer les événements ou d'y créer des effets destinés à son ou ses lecteurs. Il est tout à

¹⁸ Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Versailles, 12 septembre 1682, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 72

¹⁹ Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, de Saint-Germain, 19 février 1682, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 68.

²⁰ Roger Duchêne, *Réalité vécue et art épistolaire. Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, Paris, Bordas, 1970, p. 13. Voir aussi Vincent Kaufmann, *L'Équivoque épistolaire*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.

²¹ Initiée par son grand père, l'électeur Friedrich V von der Pfalz-Simmern.

fait significatif que Madame donne à sa lettre du 19 septembre 1682, celle qui a particulièrement retenu notre attention, le nom de « livre » suggérant ainsi, non seulement la prolixité, la longueur, mais certainement aussi la construction, la narration recomposée de la réalité qu'elle endure. Le mot *livre* n'est d'ailleurs pas sans évoquer les ressorts dramatiques d'un spectacle, car le terme désignait aussi dans la langue du xvii^e siècle un livret de ballet ou d'opéra. Car il est certain que la lettre est un espace où l'on peut relativement bien contrôler son image et ses effets. La construction épistolaire est réfléchie, mûrie. Les mots de la lettre peuvent en être pesés. On peut y suggérer le vrai par des procédés rhétoriques, travestir la réalité à son avantage : elle est le lieu où le rédacteur définit sa place, défend son point de vue, au sein des relations courtoises ou des intrigues politiques. La lettre peut être l'un des lieux de manifestation ou expression du sentiment. Elle offre à ce titre l'avantage de fixer, dans la durée, le sentiment, évanescents par essence.

1206

Cette longue lettre participe vraiment de ce processus créatif car, dans celle qui la précède, en date du 12 septembre 1682, Madame en annonce la rédaction :

Je vous prie de présenter mes respects à mon oncle et de ne pas me condamner sur les méchancetés propagées contre moi par mes ennemis, avant d'avoir entendu *ma justification*, car ils répandent sur mon compte des bruits épouvantables.

Liselotte a donc passé au moins une semaine à l'écrire, à moins qu'elle y ait pensé depuis plus longtemps. Quoi qu'il en soit, cette lettre est le résultat d'une interprétation téléologique et orientée de la cabale dont elle se dit toujours avoir été la victime.

Il faut insister sur le fait que la forme de « lettre livre » de Madame soutient véritablement l'intérêt : elle est dotée d'un authentique scénario, tout à fait prenant pour le lecteur quel qu'il soit. Les médisances et les fausses rumeurs délivrées contre les mœurs et l'honneur de Madame prennent l'allure d'une « affaire », que le lecteur ose presque assimiler à une véritable affaire d'État, tant son déroulement est long, compliqué, fait d'accalmies et de moments critiques : on y rencontre des comploteurs qu'elle a bien sûr démasqués²², signe de clairvoyance du jeu courtois, mais qui dissimulent leur mauvaise intention à son mari et au roi. Ses « ennemis furieux et enragés », écrit-elle, « ont tenu un Conseil » pour décider de la marche à suivre dans leur plan tramé de longue date et dont le déroulement est planifié sur des mois, dont les coups sont calculés à l'avance, comme dans un jeu d'échec, et se dévoilent en fonction des parades, des esquives et des contre-attaques de Liselotte, de l'appui de personnages

22 Le chevalier de Lorraine, le marquis d'Effiat, Mme de Grancey, la Gordon.

adjuvants... L'affaire est comparable à une véritable machine « qui marche tout à fait bien »²³.

L'immixtion du roi dès les premiers temps de l'histoire accrédite cette impression que l'on n'est pas dans le cadre d'une banale affaire d'intrigue domestique. Sous la plume de Madame, Louis XIV semble partager son avis : le roi qualifie l'« affaire » de « méchant complot ». Il semble même que l'on se situe dans la nouvelle représentation d'une tragédie jadis jouée et dont l'héroïne, Henriette d'Angleterre, est tombée sous les coups de ses ennemis sans que le roi n'y puisse s'opposer. Elle y fait clairement allusion dans la petite amende honorable du roi lors de la scène finale de réconciliation : Louis XIV aurait dit : « Je vous promets que j'agiray de meilleur foy que je n'ay fait entre feu Madame et mon frere, mais j'avois mes raisons alors, ce n'est pas de mesme pressentement ». Comme s'il s'agissait pour Madame d'accréditer le fait qu'elle n'a pas exagéré les faits et que ce complot poursuivait sa mort sociale et curiale, à défaut de sa mort charnelle. Le poison cette fois-ci réside dans les mots de la médisance qui lui causent tant de maux physiques.

La mort sociale et courtisane, c'est celle du couvent où elle dit vouloir se retirer, pour, selon ses termes,

débarrasser Sa Majesté d'une importune créature, calmer la haine de Monsieur, dérober aux regards du monde un triste objet et me procurer à moi-même du repos²⁴...

La place accordée par Madame dans sa lettre à son dialogue avec le roi sur ce sujet, conversation qui se termine sur un refus plusieurs fois réitéré du souverain, est à la hauteur de l'attente suscitée par l'argument pathétique du retrait du monde : pour elle, tout en apitoyant ses lecteurs et le roi autour de l'idée, je cite, qu'il s'agit « d'un parti bien violent » pour une jeune femme qui a « bien des années à vivre », c'est un bon moyen de sonder les sentiments à son encontre, d'évaluer l'estime de son interlocuteur. Il s'agit d'apitoyer pour mieux s'entendre dire le contraire.

L'atteinte et la menace physique sont d'ailleurs aussi suggérées dès lors qu'elle commença à se plaindre de la « cabale ». Ainsi, est faite la relation entre les indispositions de son corps et celles de son esprit de par la méchanceté des « lutins » de Monsieur : au moment même où la « cabale », selon ses dires, s'est montrée plus offensive que jamais contre elle, c'est-à-dire à partir de février 1682, elle écrit : « Quand je suis dans cet état, ma rate se gonfle et

²³ Lettre « livre » de Madame à Sophie de Hanovre, Saint-Cloud, 19 septembre 1682, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 78.

²⁴ *Ibid.*, p. 83.

me fait monter à la tête des vapeurs qui me rendent triste, et quand je suis triste, je deviens malade »²⁵. Un parallèle est même fait entre, d'un côté, la croissance et la maturité de la cabale, et de l'autre, son vieillissement physique : « Toutes les chasses ne m'ont pas rendue si vieille et si laide que les cabales, qui, depuis sept ans, m'ont fait venir tant de rides que j'en ai encore la figure toute pleine »²⁶. La rhétorique pathétique employée ici est donc susceptible d'émouvoir les membres de sa lointaine famille et plus largement des lecteurs indiscrets. D'autant que la lettre doit être complétée dans son effet et dans son contenu par la « représentation » que doit en faire son fidèle serviteur et écuyer allemand Wendt le Sage.

1208

Protestations de véracité et bien d'autres moyens encore mis en œuvre par Liselotte sont au service de l'effet de réel, et doivent contribuer à donner du crédit à ses lettres, à susciter l'intérêt voire l'adhésion, à obtenir à terme le soutien de ses destinataires germaniques qui peuvent apparaître comme des alliés en la circonstance. Il est à remarquer que Madame prend soin notamment tout au long de sa lettre fleuve écrite en allemand de relater spécifiquement ses entretiens avec le roi en français et en discours direct essentiellement. S'il y a peut-être ici volonté de Madame de donner sur le plan rhétorique une tonalité de vérité à ses entretiens, l'explication de ce choix est probablement ailleurs. Son refus de sa langue maternelle médiatrice et donc d'une traduction qui pourrait trahir les mots, révèle son souci de précision à travers cette lettre. D'autant que derrière les mots en français du roi, il y a peut-être des sens cachés, des allusions qui n'ont pas toujours d'équivalence exacte en allemand. Toute cette cabale est une affaire de mots et de bruits : il s'agit donc d'y apporter une antidote et être rigoureuse sur la formule, d'autant que Madame est persuadée qu'elle va être interceptée et lue par le roi. D'ailleurs, s'il y a une volonté de justification ou de disculpation véritablement affirmée à l'origine du projet, s'adresse-t-elle vraiment à la duchesse de Hanovre ou à son oncle ?

SENTIMENTS ET DESSEINS POLITIQUES

Les sentiments du roi pour Madame, au tout début de ces années 1680, dépassent probablement le cadre de la dévotion due à la famille ou de son intérêt anthropologique pour cette jeune allemande. Depuis son arrivée en France et plus certainement à partir de 1674, lorsque les relations diplomatiques entre

25 Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Saint-Germain, 19 février 1682, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 68.

26 Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Paris, 14 novembre 1678, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 50-51.

Louis XIV et l'Électeur palatin se dégradent – la politique de réunions du roi de France n'avait, en effet, pas épargné l'électorat rhénan –, Madame est l'objet de toutes les attentions du souverain. Et plus particulièrement sa correspondance volumineuse et intensive, qui a frappé tous ses contemporains et dont une grande partie était destinée à sa famille allemande. Or, à l'époque, les envois de la Palatine n'étaient pas dénués de critiques vis-à-vis du roi et de la cour, notamment après la mort de son père en septembre 1680²⁷. Ce n'est qu'après avoir confié ses états d'âme sur le roi, fin 1681-début 1682, que Liselotte découvre l'ouverture de ses lettres²⁸. Elle se montre ensuite plus prudente dans ses propos.

Le souverain est cependant très soucieux des aspects qui peuvent porter atteinte à sa *fama*, sa renommée et sa gloire. Louis XIV, depuis le début du règne, se montre irrité des images négatives que colporte la propagande étrangère sur lui. Ne fait-on pas des attaques pamphlétaires hollandaises l'un des *casus belli* de la guerre de Hollande, déclenchée en 1672 ? Louis XIV ne pouvait voir que d'un mauvais œil une correspondance qui brossait depuis deux ans un portrait sombre de sa cour et de la maison de son frère, à une époque où, en réaction à la politique de réunion du souverain français, comme le souligne Klaus Malettke, des feuilles volantes et des pamphlets sont publiés en Allemagne et attaquent fortement Louis XIV, l'appelant « l'ennemi héréditaire »²⁹. Les nouvelles clandestines du moment véhiculent une image peu flatteuse du roi et de sa famille : en 1682, les relations de Monsieur et du chevalier de Lorraine, les rapports du roi avec Madame de Montespan, ainsi que l'existence légèrement dissolue de la famille royale, qu'il s'agisse de Monseigneur, de Monsieur, des Vendôme..., y figurent en bonne place³⁰. Les lettres de la Palatine sont susceptibles de nourrir la médisance, ce qui n'est pas sans heurter le roi, d'autant que ces critiques sont directement adressées aux ennemis potentiels du roi dans un contexte de veillée d'armes³¹ où l'empereur, après les traités de paix de Nimègue, essaie de regagner des soutiens dans l'Empire contre la politique de réunions du roi de France³². Dans le jeu diplomatique international, l'image que Madame peut donner de ce dernier pourrait paraître un petit rien. Pourtant, dans l'esprit du roi, c'est déjà beaucoup.

27 Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Saint-Germain, 11 décembre 1680, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 65-66.

28 *Ibid.*, p. 68.

29 Klaus Malettke, *Les Relations entre la France et le Saint-Empire au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 384.

30 BnF, Mss, Fr. 10265 (28 juin 1682).

31 La *Gazette*, notamment en 1681-1682, insiste sur le climat de veillée d'armes à la cour de France.

32 Jean Meyer, « Madame Palatine », art. cit., p. 931.

Destiné à dépasser les frontières du royaume par ses échos et par la médiation de la lettre, le conflit familial contrarie d'autant plus le roi qu'il existe un enjeu diplomatique autour de l'union entre Madame et Monsieur, celui de la succession du Palatinat. Cette dernière s'avère très plausible dans la mesure où l'Électeur palatin, Charles II, est malade et sans héritier.

Les lettres de Madame sont donc surveillées par le « cabinet noir », le bureau d'inspection secret de la poste. Avant que les lettres ne soient acheminées, elles sont minutieusement examinées et transmises au roi si leur contenu le nécessite³³.

1210

De par l'importance que revêtent les lettres de Madame et leur effet possible, le roi se montre nécessairement indiscret. Et la duchesse le sait bien : dès février 1682, elle écrit : « Ce qui m'a chagrinée, c'est chose à ne pas confier au papier, attendu que *je sais parfaitement qu'on ouvre et qu'on lit mes lettres* »³⁴. Elle n'ignore plus que le contenu de sa « lettre livre » va être lue du roi avant envoi à sa famille. Comment une si longue lettre, plus volumineuse que d'habitude, de surcroît envoyée peu de temps après cette réconciliation ébruitée, échapperait-elle à l'intérêt du roi ? Elle sait donc que ce dernier va inexorablement savoir ce qu'elle y a écrit. La construction passionnée de cette « lettre livre » est donc destinée à faire prévaloir, une nouvelle fois, sa version des faits à Louis XIV car elle a le sentiment de n'avoir pas été suffisamment entendue. La réconciliation organisée par le roi, si elle avait mis fin à la cabale, laissait subsister des doutes sur son intime conviction quant aux véritables responsables de tous ces maux. En ne reconnaissant pas l'innocence de Madame dans cette affaire, en ne mettant pas véritablement hors d'état de nuire les médisants qui l'avaient mise dans la peine, le roi n'avait pas rendu à la princesse l'honneur qu'elle avait perdu dans l'affaire par le jeu de la diffamation.

L'expression épistolaire était avantageuse pour Madame pour plusieurs raisons : contrairement à une nouvelle justification orale, toujours risquée car les mots, sous l'effet des passions, peuvent dépasser la pensée et devenir un « éclat », justification orale d'ailleurs rendue impossible par le jugement du roi interdisant aux deux partis de ne plus « faire guère d'éclaircissement » de cette histoire, la lettre lui permet de peser son argumentation, de développer sans interruption, sans objection extérieure, sa justification et de la mener ainsi à son terme. Elle est un lieu d'expression des passions parfaitement contrôlées. Tout en mettant en scène sa souffrance, Madame montre avoir été incomprise et

33 Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 134-162.

34 Lettre de Madame à Sophie de Hanovre, Saint-Germain, 19 février 1682, dans *Lettres de Madame...*, éd. cit., p. 68.

trahie dans sa propre maison, ce qui ne l'a pas empêché de conserver sa droiture et de rester obéissante au roi. En outre, cette lettre de justification, écrite après la réconciliation souveraine, est un moyen de parler à nouveau de l'affaire au roi, sans pour autant trahir l'engagement pris, dans la mesure où il n'est pas sensé la lire, puisqu'elle est destinée à sa famille. La lettre offre l'avantage de pouvoir être relue, regardée de près et conservée. Peut-être Madame pourrait-elle ainsi convaincre enfin le roi de son innocence, par delà sa réconciliation qui ne cherche pas à départager la responsabilité des deux époux et de leur entourage dans cette dissension ? Peut-être Louis XIV se souviendra-t-il des sources réelles de cette affaire selon Madame ?

Louis XIV n'est pas impassible, et particulièrement dans ses relations familiales. La Palatine réagit en fonction des attitudes du roi, lequel s'il ne variait pas dans sa contenance, n'aurait certainement pas provoqué en retour la proximité de la justification épistolaire de Madame. Le roi réagit au mécontentement de son frère et aux dissensions du couple et cette réactivité échappe à sa seule dimension domestique. Son immixtion dans la querelle et son intervention pacificatrice sont de notoriété publique : « tout se sait enfin dans les cours »³⁵. En revanche, c'est sa maison que le souverain souhaite rendre impassible, parce que ses disputes internes peuvent être exploitées contre son image par la propagande étrangère. Dans des circonstances de veillée d'armes en cette année 1682, soulignées par les mémorialistes³⁶, le roi doit, veiller à la fois à la cohésion de sa maison et à la bonne entente avec l'Électeur palatin, dont l'alliance a été récemment obtenue dans la lutte d'influence qui l'oppose à l'empereur. L'assistance de son frère lui serait tout aussi utile que celle de Madame pour revendiquer, le moment venu, certains territoires de l'électorat rhénan. La gestion de la querelle entre Madame et Monsieur, lesquels se rejettent mutuellement la responsabilité, nécessite aussi de la part du souverain un jeu de dissimulation et de fausseté. C'est du moins l'interprétation de Madame. Les affaires de familles sont tellement compliquées...

35 Saint-Simon, *Mémoires (1701-1707)*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, 1983-1988, 8 vol., t. II, 1983, p. 19.

36 Sourches insiste sur le fait qu'à l'époque, le monde courtois est persuadé d'une guerre imminente.

LA CRÉATION DE LA NOBLESSE MILITAIRE (1750) : LES ENJEUX D'UNE RÉFORME EN TROMPE-L'ŒIL

Laurent Bourquin

La création d'une noblesse militaire, en 1750, est une réforme déconcertante, d'apparence radicale mais de peu d'effet. L'édit, conçu par D'Argenson et signé par Louis XV au mois de novembre, prenait des dispositions spectaculaires. Il conférait la noblesse héréditaire à tous les officiers généraux (maréchal de camp et lieutenant général), ainsi qu'à tout officier, chevalier de Saint-Louis, ayant servi pendant trente ans et dont le père et l'aïeul avaient fait de même. Des avantages particuliers étaient accordés aux capitaines (qui n'avaient que vingt ans à accomplir dans ce grade), aux lieutenants-colonels (dix-huit ans), aux colonels (seize ans) et aux brigadiers (quatorze ans). En outre, tout officier ayant servi pendant ce laps de temps et ayant été décoré de l'ordre de Saint-Louis pouvait obtenir une noblesse personnelle. Il lui suffisait, pour ce faire, de demander une « lettre d'approbation », dans laquelle ses états de service seraient consignés. Elle était destinée à servir de preuve dans tous les litiges éventuels avec le fisc¹.

Apparemment, ce texte constituait une petite révolution dans la législation royale concernant la noblesse. En 1600, dans son édit sur les tailles, Henri IV avait bien accordé des bienfaits semblables aux roturiers issus de trois générations d'officiers², mais son texte avait été abrogé en 1634 par Louis XIII. L'édit de 1750 faisait d'ailleurs explicitement référence au texte de 1600, comme s'il s'agissait d'une refondation. Le corps des officiers d'infanterie, d'artillerie et

1 *Édit [...] portant création d'une noblesse militaire [...]*, Paris, Impr. de P.-G. Simon, 1750 [Acte donné à Fontainebleau en novembre 1750, enregistré en Parlement le 25 novembre 1750]. L'acte est suivi d'une *Déclaration [...] en interprétation de l'édit [...] de novembre 1750, portant création d'une noblesse militaire*, Paris, P. G. Simon, 1752 [Acte donné à Versailles le 22 janvier 1752, enregistré en Parlement le 3 mars suivant]. Nous l'évoquons plus loin.

2 L'édit des tailles de 1600 accordait la noblesse héréditaire aux officiers roturiers, à condition que leur père et leur grand-père aient également porté les armes. Une noblesse personnelle était prévue pour ceux qui ne pouvaient se prévaloir d'une tradition familiale aussi longue : ils bénéficiaient en effet de l'exemption fiscale « leur vie durant, en signe et reconnaissance de leur vertu et mérite ». Isambert et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises, 1589-1610*, Paris, Plon Frères, s.d., t. XV, p. 234 sq.

du génie³ semblait être conçu comme un vaste creuset dans lequel les élites, roturières et nobiliaires, étaient destinées à fusionner, pour leur plus grand profit et, bien sûr, l'intérêt de l'armée.

Pourtant, l'édit de 1750 semble avoir été rapidement vidé de son contenu par Belle-Isle, le secrétaire d'État de la guerre, qui demanda, dès 1758, que tout aspirant officier produise des preuves de noblesse. Comment pouvait-on, d'un côté, favoriser l'anoblissement des officiers roturiers, et de l'autre les empêcher d'accéder à ce corps ? Il semble y avoir, entre ces deux décisions, une incohérence fondamentale, sur laquelle les historiens de la Troisième République ont mis l'accent. Louis Tuetey, qui a publié en 1908 l'étude la plus documentée de son époque sur les officiers d'Ancien Régime, rendait hommage à D'Argenson, en soulignant qu'

1214

au milieu du dix-huitième siècle, à une époque où les roturiers en grand nombre sollicitaient l'épaulette, il était d'une sage politique de leur donner un moyen d'obtenir la noblesse, qui fût indépendant du bon vouloir du souverain comme des caprices de la fortune et de la faveur, et qui représentât uniquement le prix des services militaires.

Il en concluait que

cet acte représente l'effort le plus remarquable qui ait été fait au dix-huitième siècle pour exciter l'émulation des roturiers et unifier la composition du corps d'officiers⁴.

Il voyait la création de la noblesse militaire comme un acte lucide, non seulement parce que l'édit tenait compte de la montée de la bourgeoisie, mais aussi parce qu'il venait récompenser les mérites personnels des individus, sans aucun préjugé d'origine sociale. Du coup, Tuetey n'avait pas de mots assez durs pour condamner la circulaire de 1758, qui semblait avoir refermé d'un coup la porte de l'armée aux roturiers ambitieux. Œuvre et symbole de l'esprit réformateur des Lumières, l'édit de 1750 aurait été détruit par une aristocratie réactionnaire, soucieuse de freiner l'ascension de la bourgeoisie :

Le préjudice porté à cette institution de la noblesse militaire par le maréchal de Belle-Isle montrait qu'en définitive, l'application de l'édit serait subordonnée dans l'avenir au bon vouloir des divers ministres qui se succéderaient au département de la guerre.

³ La cavalerie et la marine n'étaient pas concernées, car leur recrutement était marqué depuis longtemps par un puissant exclusivisme nobiliaire.

⁴ Louis Tuetey, *Les Officiers sous l'Ancien Régime. Nobles et roturiers*, Paris, s.n., 1908, p. 261.

L'échec de la noblesse militaire aurait donc été une manifestation supplémentaire des blocages de l'Ancien Régime, entretenus par une noblesse archaïque. La circulaire de 1758 aurait été une réaction frileuse, empêchant le décloisonnement indispensable de la société d'ordres. Tuetey mettait enfin en cause l'arbitraire intrinsèque du gouvernement royal, invoquant, pour expliquer ces revirements, le « caprice de la Cour et des ministres », qui « devait même, trente ans après la promulgation de cet édit, en rendre l'accès pour ainsi dire impraticable »⁵. En 1781, la fermeture du corps des officiers fut, en effet, confirmée et renforcée par Ségur, le secrétaire d'État de la guerre, qui réclama de tout aspirant officier des preuves de noblesse permettant de remonter jusqu'à quatre degrés, soit quatre générations⁶.

Or cette interprétation, qui voit dans la noblesse militaire une réforme courageuse détruite par une aristocratie rétrograde, n'est pas satisfaisante. Certes, le gouvernement de Louis XV n'a pas toujours brillé par sa cohérence, et l'on pourrait imaginer à la rigueur qu'il ait pu prendre, à huit ans d'intervalle, deux mesures diamétralement opposées. Mais comment expliquer qu'en janvier 1751, quelques semaines après la création de la noblesse militaire, Louis XV ait réservé l'École militaire aux seuls nobles⁷ ? Comment a-t-il pu, presque dans un même mouvement, à la fois faciliter l'anoblissement des officiers et fermer l'accès à cette carrière aux roturiers ? En outre, la création de la noblesse militaire fut décidée alors que, depuis 1718, tout postulant à une charge d'officier devait déjà produire un certificat de noblesse⁸. Or cette ancienne disposition ne fut pas abrogée par l'édit de 1750, comme si l'ensemble constituait, aux yeux du législateur, un tout parfaitement rationnel. La circulaire de Belle-Isle, en 1758, ne fit donc que rappeler une vieille exigence, et personne ne jugea bon, à cette date, de révoquer l'édit de 1750, comme si l'anoblissement des roturiers par

5 *Ibid.*, p. 278.

6 « Le Roi a décidé que tous les sujets qui seroient proposés pour être nommés à des sous-lieutenances dans ses régiments d'infanterie françoise, de cavalerie, de cheveu-légers, de dragons et de chasseurs à cheval, seroient tenus de faire les mêmes preuves que ceux qui lui sont présentés pour être admis et élevés à son École royale militaire, et que Sa Majesté ne les agréeroit que sur le certificat du sieur Cherin, généalogiste » [cité par Louis Tuetey]. *Ibid.*, p. 355.

7 « Il ne sera admis aucun Éleve dans ledit Hôtel qu'il n'ait fait preuve de quatre générations de Noblesse de pere, au moins, à l'effet de quoi les parens desdits Eleves remettront au Secretaire d'Etat chargé du Département de la Guerre, un cahier contenant les faits généalogiques de leur naissance, avec les copies collationnées des titres justificatifs d'iceux », *Édit du Roy portant création d'une École royale militaire, donné à Versailles au mois de janvier 1751*, Paris, 1751, art. XVI.

8 Il fallait qu'il fût signé par quatre gentilshommes de la province de l'impétrant. François Bluche et Pierre Durye, *L'Anoblissement par charges avant 1789*, [Paris], « Les Cahiers nobles », 1962, fasc. 2, p. 40.

l'armée était jugé parfaitement compatible avec leur exclusion du corps des officiers... Pour toutes ces raisons, le dossier de la noblesse militaire mérite d'être rouvert, ne serait-ce que pour tenir compte de la culture et des représentations sociales du siècle des Lumières, et tenter de dégager, dans toute cette politique apparemment contradictoire, une cohérence plausible.

UNE RÉCOMPENSE EXCEPTIONNELLE

1216

Depuis la fin du Moyen Âge, les tentatives pour fonder une noblesse militaire avaient été rares, et leurs modalités très restreintes. Certains corps avaient, il est vrai, bénéficié d'un traitement de faveur : l'anoblissement avait été accordé aux sergents d'armes de la garde du roi (entre 1410 et 1453), aux lieutenants des légions de pied (de 1534 à 1558), aux archers, gardes du corps, gentilshommes, gendarmes et cheveu-légers de la garde ainsi qu'aux archers des compagnies d'ordonnance, aux capitaines, lieutenants et enseignes des gens de pied⁹. Mais en dehors de ces corps d'élite, l'anoblissement par la voie des armes n'avait pas été officiellement reconnu, et l'édit des tailles de 1600, qui visait à élargir le principe de la noblesse militaire, n'avait été appliqué que le temps d'une génération. De même, sous le règne de Louis XIV, aucun effort sérieux n'avait été réellement entrepris pour fonder une véritable noblesse militaire¹⁰. Ce vide de la législation contrastait singulièrement avec les représentations traditionnelles de la noblesse : au XVIII^e siècle, tous les théoriciens continuaient à insister, comme à la Renaissance, sur son essence guerrière. Le métier des armes continuait d'être considéré comme la voie royale pour intégrer le second ordre, malgré l'essor des offices anoblissants et la multiplication des lettres de noblesse accordées aux négociants ou aux artistes¹¹.

À cet égard, l'édit de 1750 n'innovait pas du tout : il s'inscrivait pleinement dans une conception très ancienne, selon laquelle le métier des armes pouvait anoblir dans la mesure où il permettait à chacun de prouver sa valeur au combat. Le préambule expliquait notamment qu'il avait pour objet d'anoblir les roturiers ayant démontré les mêmes qualités que les nobles :

Les grands exemples de zèle et de courage que la Noblesse de notre royaume a donnés pendant le cours de la dernière guerre, ont été si dignement suivis par

⁹ *Ibid.*, p. 35.

¹⁰ Louis XIV avait toutefois accordé un anoblissement graduel aux commissaires ordinaires des guerres (1709), aux contrôleurs provinciaux (1708) et aux inspecteurs généraux de la marine (1704). Mais tous avaient perdu cette faveur en août 1715. *Ibid.*, p. 39.

¹¹ Laurent Bourquin, *La Noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2002, p. 88-91.

ceux qui n'avoient pas les mêmes avantages du côté de la naissance, que Nous ne perdrons jamais le souvenir de la généreuse émulation avec laquelle nous les avons vu combattre et vaincre nos ennemis¹².

Le roturier était donc entraîné dans une relation mimétique avec le noble, lui permettant de se transcender, de se sacrifier pour le service du roi afin de dépasser sa condition et, *in fine*, d'intégrer l'ordre des *bellatores*. Selon un processus généralement reconnu depuis la fin du xvi^e siècle¹³, les armes pouvaient, en outre, non seulement anoblir l'officier, mais aussi étendre cet anoblissement à sa postérité. Le texte faisait en effet dire au roi que « rien ne Nous a paru plus digne de la bonté du Souverain, que de faire passer jusqu'à leur postérité les distinctions qu'ils ont si justement acquises par leurs services »¹⁴.

Jusqu'en 1750, faute d'un cadre légal approprié, les officiers roturiers pouvaient simplement espérer recevoir une lettre de noblesse, dans laquelle leurs services étaient racontés avec lyrisme. Souvent, ces lettres commençaient par un long plaidoyer justifiant l'anoblissement royal, comme si cette procédure pouvait encore être contestée. Par exemple en 1745, l'anoblissement de Simon Delorme, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, était introduit de la manière suivante :

S'il est de la justice des souverains d'arracher des récompenses à la vertu, il est du bien de leur État que ces récompenses, dignes de l'autorité qui les accorde et du mérite dont elles sont le prix, soient comme autant de monuments publics, capables de transmettre l'émulation jusqu'à la postérité la plus reculée ; l'importance de cette maxime, si connue des rois nos prédécesseurs, est ce qui les a portés à dispenser la noblesse à ceux que des services et des talents supérieurs élevoient au-dessus du commun, et comme eux nous décernons d'autant plus volontiers cette récompense au zèle qui donne des défenseurs à l'État qu'il fait gloire de n'être sensible qu'à l'honneur¹⁵.

Mesure exceptionnelle, l'anoblissement venait ainsi récompenser, voire sanctifier une bravoure particulière et une fidélité exemplaire. Toutes les lettres étaient scandées de la même façon, par les états de service de l'officier – il se trouvait à tel endroit, à tel moment – et ses blessures – il n'avait pas craint de faire don de son corps à son roi. Ainsi, Simon Delorme

servit en 1697 au siège de Barcelone, où une bombe lui fit ses blessures [...].

Il fut envoyé en 1702 en Italie et n'oublia rien pour y signaler son zèle, d'abord

12 *Édit [...] portant création...*, *op. cit.*, préambule.

13 Arlette Jouanna, *L'Idée de race en France au xvi^e siècle et au début du xvii^e*, [Montpellier], université Paul Valéry, 1981, t. 1, p. 169-171.

14 *Édit [...] portant création...*, *op. cit.*, préambule.

15 Cité par Louis Tuetey, *Les Officiers...*, *op. cit.*, p. 393.

au siège du château de Luzara, à celui de Guastalla, où il reçut à la cuisse un coup de feu [...] [En 1703], il servit au siège d'Ostilia, du château de Nago où il reçut ses blessures par des pierres qui fracassèrent sur lui le mantelet qui le couvroit [...]. Il se trouvoit en 1704 au siège du château de Robio, de Verceilles, où il eut le bras droit percé d'un coup de fusil, d'Yvrée où il fut blessé à la tête par un boulet de canon [...] [et] en 1706 au siège des ville et citadelle de Turin, où il eut le col démis par une bombe.

Enfin, deux de ses frères et l'un de ses fils furent tués au service¹⁶. L'anoblissement apparaissait ainsi comme la conclusion naturelle d'une épopée héroïque, que seul le roi était à même de reconnaître. Premier des nobles, il était censé discerner chez le moindre de ses sujets toute valeur nobiliaire, notamment sur les champs de bataille. La lettre à Simon Delorme concluait ainsi : « tant de motifs nous engagent suffisamment à l'élever à la noblesse dont sa conduite exprime si bien les sentiments », comme si la lettre venait dévoiler d'éminentes qualités jusqu'alors tenues cachées.

1218

Les lettres d'approbation, qui étaient instaurées par l'édit de 1750, ne reproduisirent pas cette forme traditionnelle. Bien au contraire, elles s'en écartèrent résolument, en dressant une simple comptabilité des années passées au service, sans plus faire référence à la valeur intrinsèque des individus. Voici le cas de la lettre d'approbation, rédigée en 1787, qui inventorait les états de services « du feu sieur Albert-Gabriel Valentin de Taviel d'Upen en faveur du s. Albert-Louis Valentin de Taviel, son fils ». Le défunt était

entré à notre service en qualité de cadet dans le Corps royal de notre artillerie le 10 novembre 1747, sous-lieutenant dans le même corps le 18 mai 1751, lieutenant en second le 1^{er} janvier 1759, lieutenant en premier le 15 janvier 1762, capitaine en second le 15 octobre 1765, capitaine de sapeurs le 6 novembre 1771 [...]

Comme son fils, à sa suite, n'avait « pas discontinué d'être à notre service », il se trouvait donc « dans le cas de l'article 9 de notre édit du mois de novembre 1750 portant création d'une noblesse militaire »¹⁷. Dire que l'édit de 1750 mettait en place une nouvelle conception de la noblesse serait aller un peu vite en besogne ; toutefois, les lettres d'approbation, dans leur sécheresse toute

16 Les mêmes procédés rhétoriques et les mêmes justifications étaient déjà utilisés à l'époque de François 1^{er}. Jean-Richard Bloch, *L'Anoblissement en France au temps de François 1^{er}. Essai d'une définition de la condition juridique et sociale de la noblesse au début du XVI^e siècle*, Paris, F. Alcan, 1934 [réimp. Genève, Mégariotis reprints, 1978].

17 Louis Tuetey, *Les Officiers...*, *op. cit.*, p. 375.

administrative, ne visaient plus – contrairement à ce qu'énonçait le préambule – à récompenser la valeur des hommes, mais plutôt à anoblir les plus fidèles serviteurs de la couronne, ceux qui, de génération en génération, avaient passé de longues décennies dans l'armée royale.

À la suite de toute la législation antérieure qui avait défini les cadres légaux de l'anoblissement, l'édit de 1750 apparaissait comme une manifestation supplémentaire de la puissance du monarque. Jean-François Marmontel, qui composa dès cette date une *Épître au roi sur l'édit pour la noblesse militaire*, exprima tout de suite cette idée centrale :

Que de Héros créés d'un seul trait de ta main !
Les biens multipliés que ce bien seul renferme,
À nos yeux étonnés n'ont ni nombre ni terme.
C'est peu que d'enflammer de l'amour de leur Roi
Ceux que le Ciel fait vivre ou naître sous ta loi :
Image de ce Dieu dont tu tiens la puissance,
Des siècles reculés tu franchis la distance,
Tu sembles pénétrer dans la nuit du Chaos,
Tu dis à l'avenir : *Enfante des Héros* ;
Et tel que l'Aigle altier échauffé dans son aire,
Des germes destinés à porter le Tonnerre ;
Pour former des Guerriers, ta puissante bonté,
Dispose cet Empire à la fécondité¹⁸

À sa manière emphatique, le poème de Marmontel faisait très clairement de Louis XV le grand ordonnateur de la noblesse, qui avait seul le pouvoir de donner naissance à des héros destinés à servir de modèles à l'humanité tout entière... Le roi de France semblait ainsi renouer avec une conception ancienne de la noblesse, celle qui consistait à en faire la récompense logique de la valeur guerrière. Il réaffirmait de la sorte une tradition sur laquelle Louis XIV avait déjà insisté dès les grandes enquêtes des années 1660. Par ailleurs, le roi semblait inviter la noblesse à se régénérer en accueillant en son sein du sang neuf : des hommes nouveaux motivés par la carrière des armes grâce aux promesses d'ascension sociale qu'apportait l'édit. On retrouve cette idée dans une *Épître à la nation française* qui fut lue en 1768 par un certain colonel Vallier devant l'académie d'Amiens :

Noblesse, a dit Louis, sois la fille des armes ;
Si, dans sa source, un sang qui fut peut-être obscur,

¹⁸ Jean-François Marmontel, *Épître au Roi sur l'édit pour la noblesse militaire*, Paris, S. Jorry, 1750.

S'anoblit par le temps, l'autre titre est plus sûr".
 Antiques parchemins, vous n'êtes que chimères,
 Cédez à la noblesse acquise par les pères
 Dont le sang répandu fait des titres plus beaux,
 Sans tache, conservés par de nobles travaux.
 Huit siècles bien prouvés d'une oisive noblesse,
 Passés dans les plaisirs, perdus dans la mollesse,
 Sont-ils plus que cent ans d'un Guerrier qui me dit :
 « Je descends d'un Bourgeois que l'épée anoblit »¹⁹ ?

Si l'on s'en tient au jeu des représentations, la création de la noblesse militaire signifierait donc à la fois l'ouverture du second ordre aux roturiers les plus méritants, et une réaffirmation de la vocation militaire de l'aristocratie. À en croire les thuriféraires de la politique royale, l'édit de Louis XV permettrait aux officiers roturiers de s'anoblir comme autrefois les plus valeureux des guerriers médiévaux.

1220

UNE PORTÉE LIMITÉE

En fait, les dispositions de 1750 doivent être ramenées à de plus justes proportions, car le préambule de l'édit est très prudent. Il évoque les vicissitudes de l'édit de 1600, notamment son article XXV, qui avait « essayé plusieurs changemens par des Loix postérieures ». En 1634, il avait en effet été abrogé par Louis XIII, à une époque où la préoccupation majeure du souverain était de financer la lutte prochaine contre les Habsbourg, y compris en limitant l'accès au privilège fiscal. C'est la raison pour laquelle, dans sa déclaration du 22 janvier 1752 qui venait justifier la création de la noblesse militaire, Louis XV expliqua :

Nous avons craint de porter trop loin un privilège dont l'effet seroit de surcharger le plus grand nombre de nos sujets, qui supportent le poids des tailles et des autres impositions. C'est cette considération qui Nous a forcé de mettre des limitations à notre bienfait, pour concilier la faveur que méritent nos Officiers militaires avec l'intérêt de nos sujets taillables, au soulagement desquels nous serons toujours disposés à pourvoir de la manière la plus équitable et la plus conforme à notre affection pour nos peuples²⁰.

¹⁹ *Épître à la nation française sur l'établissement des Invalides par Louis Le Grand, de l'École militaire par Louis Le Bien-Aimé, et sur l'édit portant création d'une noblesse militaire, donné à Fontainebleau en novembre 1750, avec des réflexions d'un philosophe dans son cabinet, lues le 25 août 1768 dans l'Assemblée publique de l'Académie d'Amiens par M. Vallier, colonel d'infanterie, des Académies d'Amiens et de Nancy, Paris, Lacombe, 1768.*

²⁰ *Déclaration [...] en interprétation..., op. cit., préambule.*

Comme à l'époque où Louis XIV, dans les années 1660, justifiait les enquêtes de noblesse par l'équité fiscale, son arrière-petit-fils reprenait ici les mêmes arguments : la noblesse militaire ne devait en aucun cas permettre à des masses de roturiers enrichis d'échapper à l'impôt, au détriment des plus pauvres. Dès sa naissance, elle fut donc conçue, à l'instar de la lettre de noblesse traditionnelle, comme une procédure exceptionnelle. C'est la raison pour laquelle, dans le préambule de l'édit, D'Argenson avait fait dire à Louis XV que, instruit par l'échec de la réforme d'Henri IV, il avait voulu, « en y statuant de nouveau par une loi expresse, renfermer cette grâce dans de justes bornes ». Louis XV et D'Argenson avaient donc entouré cette nouvelle initiative d'un luxe de précautions, comme s'ils redoutaient non seulement les critiques du tiers état, mais aussi des nobles eux-mêmes. Ils prenaient soin, en particulier, de convaincre

la Noblesse la plus ancienne de nos États, qui doit sa première origine à la gloire des armes. [Elle] verra sans doute avec plaisir que nous regardons la communication de ses privilèges comme le prix le plus flatteur que puissent obtenir ceux qui ont marché sur ses traces pendant la guerre. Déjà ennoblis par leurs actions, ils ont le mérite de la Noblesse, s'ils n'en ont pas encore le titre.

De fait, la création de la noblesse militaire ne concerna que très peu de monde. Nous avons vu que les conditions posées à son obtention étaient draconiennes. Louis Tuetey avait déjà remarqué que, puisqu'il fallait avoir passé vingt ans dans le grade de capitaine, il n'était pas question de « s'attarder dans les grades inférieurs ». L'édit de 1750 n'était donc évidemment pas conçu pour les soldats de fortune, mais plutôt pour de jeunes bourgeois qui avaient été suffisamment riches pour acheter une compagnie²¹. Socialement, la faiblesse numérique de la noblesse militaire a été mise en évidence par Dominique Labarre de Raillicourt, qui a publié en 1962 la liste des bénéficiaires de cette réforme : selon lui, 110 familles devinrent nobles grâce à l'édit de 1750, dont 92 par la nomination d'officiers généraux, et 18 par trois générations successives d'officiers chevaliers de Saint-Louis²². Cette modestie des effectifs a été remise en perspective par David Bien, dans son fameux article paru en 1974 dans les *Annales ESC*²³. Par d'autres biais, il est non seulement parvenu à des chiffres fort proches²⁴, mais il a surtout démontré

21 Louis Tuetey, *Les Officiers...*, *op. cit.*, p. 266-267.

22 Dominique Labarre de Raillicourt, *La Noblesse militaire. Étude, liste biographique des titulaires, armorial, blasons...*, Paris, l'auteur, 1962.

23 David Bien, « La réaction aristocratique avant 1789 : l'exemple de l'armée », *Annales ESC*, 1974, n° 1, p. 23-48 et n° 2, p. 505-534.

24 Sur les quelque 6 000 officiers que comptaient l'infanterie, la cavalerie et les dragons, on ne trouve, après 1750, que 35 généraux anoblis par leurs fonctions en vertu de l'édit, environ 100 officiers de rang inférieur qui reçurent des lettres d'approbation, et environ 50 qui reçurent des lettres d'anoblissement. *Ibid.*, p. 35.

que le poids des roturiers dans le corps des officiers était très réduit : entre 5 et 10 % seulement des aspirants officiers n'appartenaient pas à la noblesse entre 1738 et 1763. Il en concluait donc qu'avant même la circulaire de Belle-Isle, l'entrée d'un roturier dans le corps des officiers était un fait « très inhabituel ».

UNE MESURE TRANSITOIRE

Alors que les gentilshommes occupaient ainsi, depuis des siècles, l'immense majorité des charges d'officier, l'édit de 1750 pouvait-il raisonnablement drainer davantage de roturiers vers les carrières militaires ? Rien n'est moins sûr, d'autant que la noblesse restait toujours conçue comme l'ordre des *bellatores*, voué au métier des armes, destiné à se sacrifier pour son roi et à payer l'impôt du sang. La controverse de la noblesse commerçante, qui fit rage entre 1756 et 1759, en représenta une nouvelle illustration²⁵. Guy Richard a, en effet, montré que la publication du livre de l'abbé Coyer proposant que la noblesse ne dérogeât plus si elle pratiquait le commerce, ne fut suivi d'aucune modification de la législation royale. En outre, son vibrant plaidoyer fut combattu par de nombreux auteurs²⁶, dont le chevalier d'Arc, qui élaborait l'argumentation la plus approfondie. Pour lui, le principe fondamental de la monarchie, comme de la noblesse, était l'honneur, une vertu qui ne pouvait s'acquérir qu'à la guerre. Par conséquent, le commerce, inséparable de l'idée de paix, était forcément incompatible avec l'idée même de noblesse.

1222

Les fonctions de la Noblesse, écrivait-il, sont en général, et principalement en France ainsi que dans tout État belliqueux, de soutenir la gloire et les intérêts du Prince et de la Nation, de verser tout son sang pour défendre ceux dont le travail journalier contribue à la subsistance et à son bien-être, et de rendre la justice aux Citoyens, sous l'autorité des lois qu'elle doit maintenir, portion du pouvoir souverain que le monarque lui confie²⁷.

Six ans après sa création, le chevalier d'Arc ne plaidait donc pas du tout pour une noblesse militaire, car il souhaitait d'abord et avant tout promouvoir la carrière des nobles :

²⁵ Guy Richard, *La Noblesse d'affaires au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1974. [rééd. 1997]

²⁶ Citons notamment *Lettre à l'auteur de « La noblesse commerçante »* de l'abbé Berthonil, *Lettre à M.D.*, *Nouvelles observations d'Alès de Corbet, La noblesse telle qu'elle doit être de La Hausse, Observations sur la noblesse et le tiers état* de Mme Belot, *La Noblesse ramenée à ses vrais principes* de Vento de Pennes, et *Réflexions sur la noblesse commerçante*, *ibid.*, p. 34-37.

²⁷ Philippe Auguste de Sainte-Foix, chevalier d'Arc, *La Noblesse militaire, ou le patriote français*, s.l., s.n., 1756, p. 37-38.

Je conviens que la Noblesse ne compose pas toutes les troupes, poursuivait-il ; mais il seroit peut-être à désirer qu'elle les composât. Au moins est-il vrai qu'on ne prend des soldats et des officiers dans le tiers état, qu'au défaut de la noblesse qui n'a point embrassé la profession des armes.

Une éventuelle promotion des roturiers n'était, dans son esprit, qu'un pis-aller temporaire, qu'il fallait faire disparaître dans la mesure où les bourgeois et les financiers apportaient avec eux un esprit de lucre corrompateur, incompatible avec les vertus martiales et spartiates de son armée idéale²⁸. Le chevalier d'Arc n'était donc pas du tout favorable à une noblesse héréditaire qui serait conférée aux officiers roturiers, même valeureux, car elle n'aurait fait que gêner l'accession des gentilshommes à des charges militaires qui leur étaient tout naturellement destinées. Tout au plus admettait-il une noblesse personnelle, qui serait accordée à un titre très exceptionnel²⁹.

L'absence de toute nouvelle législation visant à assouplir le couperet de la dérogeance montrait que le pouvoir royal partageait pleinement ces vues : la noblesse ne pouvait se mettre à faire du commerce sans perdre son identité, et donc ses privilèges. La création en janvier 1751 de l'École militaire, dont l'accès était réservé à la seule noblesse, démontrait parallèlement que le gouvernement entendait aussi promouvoir la carrière des gentilshommes pauvres. L'entourage du roi et la plupart des théoriciens communiaient dans la même vision – pour ne pas dire le même mythe – d'une noblesse pauvre mais vertueuse, qu'il fallait aider, voire sauver de la disparition pour que l'État pût y recruter des officiers valeureux. L'article XIII de l'édit fondant l'École militaire stipulait ainsi que l'établissement devait être « un secours pour la noblesse de notre royaume qui

28 « Un emploi obtenu pour le fils d'un financier, d'un commerçant ou d'un marchand, est souvent le paiement d'une somme empruntée, ou le moyen d'acquérir celle dont on a besoin ; et l'emploi qui, pour le bien de l'État, auroit dû être donné à la noblesse, se trouve livré à la fortune. Peut-être le fils du financier ou du marchand est-il aussi capable de l'exercer qu'un gentilhomme : il est certain du moins, que le désir qu'il montre de servir sa Patrie, doit lui mériter l'estime générale et une considération particulière parmi ses semblables ; mais il est certain aussi qu'il convient au bien de l'État qu'il n'obtienne pas la préférence sur le gentilhomme. Il lui reste des moyens de servir sa Patrie, en suivant la profession de ses Peres ; et il l'y servira utilement, s'il est véritablement animé de l'esprit patriotique ». Chevalier d'Arc, *La noblesse militaire, op. cit.*, p. 159 sq.

29 Il proposait que fût créée, dans chaque régiment, une compagnie de gentilshommes pauvres qui « deviendroient une pépinière d'Officiers, chacune pour le Corps auquel elle seroit attachée [...]. Enfin pour les rendre un objet d'émulation pour les regimens, et ne pas laisser perdre au soldat le point de vue de devenir Officier, qu'il ne faut jamais lui ôter ; on pourroit faire entrer dans cette compagnie de Volontaires ceux qui s'étant distingués par quelque action, auroient mérité la Noblesse personnelle, et qui par cette Noblesse acquise, seroient susceptibles d'y être admis. De cette maniere le soldat ne seroit point découragé ; au contraire, ce seroit peut-être un motif de plus pour lui de chercher à se distinguer ». Chevalier d'Arc, *La Noblesse militaire..., op. cit.*, p. 182 sq.

est hors d'état de procurer une éducation convenable à ses enfans ». Louis XV demandait, par conséquent, que fussent notamment privilégiés les orphelins des gentilshommes morts à la guerre, les enfants dont les pères étaient au service ou dont les ancêtres avaient servi et, plus généralement, les « enfans de tout le reste de la noblesse, qui par son indigence se trouvera dans le cas d'avoir besoin de nos secours³⁰ ». À une époque où la petite noblesse rurale connaissait de plus en plus l'appauvrissement et la dérogeance³¹, la politique royale voyait les gentilshommes comme les héritiers des nobles de la République romaine, de nouveaux Cincinnatus qui vivaient frugalement et ne demandaient qu'à se vouer à la défense du bien commun.

1224

Replacé dans ce contexte, l'édit créant une noblesse militaire se comprend mieux. Il s'insérait dans un dispositif plus large, destiné à homogénéiser le corps des officiers, à en effacer les quelques traces de roture pour, ensuite, faciliter le recrutement nobiliaire que la toute nouvelle École militaire devait dynamiser. Il ne s'agissait donc pas du tout de favoriser l'ouverture de l'armée aux jeunes roturiers ambitieux, ni de faire de l'armée un instrument de fusion des élites. Le mécanisme de l'anoblissement, lourd et complexe, ne concernait que peu de monde, d'autant que les roturiers étaient fort rares, en général, parmi les officiers de Louis XV. Dans cette perspective, la circulaire de Belle-Isle constituait, huit ans plus tard, le prolongement logique de l'édit de 1750 : en rappelant à tout aspirant officier qu'il devait produire des preuves de noblesse, le secrétaire d'État de la guerre signifiait que l'armée était conçue pour la noblesse, et la noblesse pour l'armée. Une armée dont les derniers officiers roturiers étaient en train de s'anoblir.

La création d'une noblesse militaire ne fut donc pas une réforme libérale avortée suivie d'une réaction aristocratique. Bien au contraire, cet édit constitue le premier acte d'une politique très cohérente, qui fut menée jusqu'à son terme logique, en 1781, avec l'exclusion des anoblis. Le marquis d'Argenson, frère du ministre, le comprit très tôt, dès novembre 1750, car il nota dans son *Journal*, avec un certain regret, qu'

on fait [...] dire au roi dans cet édit qu'il est juste que les distinctions obtenues par les pères se communiquent aux enfans : voilà comment est détruite

30 *Édit du Roy portant création d'une École Royale Militaire, donné à Versailles au mois de janvier 1751*, Paris, 1751, art. XIII et XIV.

31 Michel Nassiet, « Le problème des effectifs de la noblesse dans la France du XVIII^e siècle », dans *Traditions et innovations dans la société française du XVIII^e siècle* (Colloque de l'Association des historiens modernistes des universités), Paris, PUPS, 1995, p. 97-121.

l'heureuse égalité entre citoyens, que voulait tant Lycurgue ; voilà comme on n'est plus fils de ses œuvres, mais d'une heureuse naissance et du mérite de ses pères³².

Bien loin de faire « avec le sang circuler la vertu », comme l'écrivait un peu vite Marmontel³³, l'édit de 1750 contribua donc à renforcer la spécificité fonctionnelle des ordres et la conception raciale de la vertu militaire.

32 *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, éd. E.-J.-B. Rathery, Paris, Vve J. Renouard, 1864, t. 6, p. 295-296.

33 Jean-François Marmontel, *Épître au Roi...*, *op. cit.*

UN SINGULIER ÉCHO DE L'ATTENTAT DE DAMIENS :
L'AGRESSION SIMULÉE PAR DU TRUCHE DE LA CHAUX
LE 6 JANVIER 1762

Reynald Abad

Le 6 janvier 1762 – c'était le jour des Rois, mais aussi le lendemain du cinquième anniversaire de l'attentat de Damiens – un garde du corps de la Maison militaire du roi, nommé Du Truche de La Chaux, fut retrouvé blessé dans un escalier du château de Versailles. Lorsqu'on le releva, il expliqua qu'il fallait au plus vite avertir la garde de veiller à la sûreté du roi, car il venait d'être agressé par des individus qui en voulaient à la personne du monarque. Dans les heures qui suivirent, l'affaire suscita un grand émoi, d'abord à Versailles, où l'on entreprit des recherches et procéda à des arrestations, puis à Paris, où l'on spécula fiévreusement sur les auteurs et les mobiles de l'attentat. Mais, dès le 9 janvier, le public apprit que l'on formait des soupçons sur la véracité de l'agression, et, dans la journée du 14, la nouvelle se répandit que le garde avait avoué s'être blessé lui-même, afin d'attirer l'attention du roi sur lui et en obtenir une récompense. L'opinion parisienne, assurée du caractère crapuleux de l'affaire, délaissa aussitôt ses spéculations, et se contenta de suivre le procès de La Chaux avec l'ordinaire curiosité qu'elle éprouvait pour les crimes insolites.

En bonne logique, l'agression simulée de 1762 fut rangée par la postérité au rang des faits divers sans conséquence, et peut-être même sans intérêt pour l'Histoire. Alors que, dès le *Précis du siècle de Louis XV* de Voltaire, le geste de Damiens, par sa motivation intellectuelle, apparut comme un révélateur de la situation politique et religieuse du royaume, celui de La Chaux, par son mobile crapuleux, succomba à l'impitoyable tamisage historique qui sépare les événements des anecdotes. Pourtant, ce second crime de lèse-majesté mérite d'être tiré de l'oubli dans lequel il gît, car, malgré sa modestie, il est aussi, à sa mesure, un révélateur de son temps. En effet, outre que le projet de La Chaux trahissait un certain état de l'opinion, les magistrats qui le jugèrent tentèrent secrètement d'exploiter le procès à des fins politiques dictées par la conjoncture du moment. C'est ce que cette brève étude se propose de rappeler en analysant successivement le cheminement du simulateur, le jugement du criminel et l'instrumentalisation du procès.

Si l'on excepte les quelques paroles prononcées dans les instants où il fut secouru, La Chaux fit le récit de son agression imaginaire à trois reprises : le soir même, alors qu'il venait d'être transporté à l'infirmerie de la Charité, il livra sa version des faits au comte de Montmort¹, son major² ; le lendemain, il la renouvela devant le lieutenant de la Prévôté de l'hôtel, juridiction compétente dans l'enceinte des maisons royales ; enfin, quelques jours plus tard, il la réitéra devant ses interlocuteurs à la Bastille, où il avait été transféré le 10. À l'en croire, le 6 janvier, entre neuf et dix heures du soir, alors que le roi soupait publiquement au grand couvert, il avait été abordé par deux individus, un particulier en habit vert et un abbé sans perruque. Ceux-ci, se disant étrangers à Versailles, lui avaient demandé de les introduire au grand couvert ou de les conduire sur le passage du roi. Devant son refus et ses soupçons, ils avaient dévoilé leur projet, affirmant qu'ils voulaient être mis en présence du roi pour « délivrer un peuple de l'oppression et donner toutes les forces convenables à une religion anéantie »³. Il avait tiré l'épée pour les arrêter, mais, dans la lutte qui s'en était suivie, il avait brisé sa lame et reçu plusieurs coups de couteau de chasse. Ses agresseurs avaient alors pris la fuite, en le laissant pour mort dans l'escalier où on l'avait trouvé.

1228

Le 14 janvier au matin, La Chaux demanda si le lieutenant général de police était présent à la Bastille, auquel cas il sollicitait de lui une audience privée. Le gouverneur de la forteresse, qui savait Sartine dans les murs, vint le trouver dans la salle du conseil où il travaillait, pour lui faire part de la requête du prisonnier. Le lieutenant général de police fit aussitôt introduire le garde du corps, qui, se jetant en larmes à ses pieds, révéla, pêle-mêle, ses mensonges, ses mobiles, ses remords, et, surtout, son besoin d'être pardonné par le roi. Au terme de ces effusions, qu'il écouta sans les interrompre, Sartine donna à leur entretien un tour plus judiciaire : après avoir demandé à La Chaux de se relever et de sécher ses larmes, il lui fit prêter serment de dire la vérité et il fit transcrire ses aveux

1 François Rémond [ou Raymond] portait alors le titre de *comte* de Montmort, comme l'attestent des lettres de terrier expédiées par la petite chancellerie du parlement de Paris deux ans plus tôt (Archives nationales [désormais AN], X^{4b} 629, liasse du 4 janvier 1760). Il ne deviendra *marquis* de Montmort – titre sous lequel il est généralement identifié par l'historiographie – que quelques années plus tard, à la faveur de l'érection de sa terre patronymique en marquisat par des lettres patentes octroyées en 1767 et enregistrées en 1768 (Gustave Laurent, « Rémond de Montmort », *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, vol. CXV, n° 1775, 15-30 septembre 1932, col. 689-691).

2 Montmort était major des Gardes du corps depuis 1758. William R. Newton, *L'Espace du roi. La Cour de France au château de Versailles*, Paris, Fayard, 2000, p. 556.

3 Arrêt du Parlement du 1^{er} février 1762. BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 46¹ r^o.

dans leur intégralité. Par sa spontanéité, cette confession, dont un exemplaire au moins est parvenu jusqu'à nous⁴, est le meilleur témoignage qu'on puisse avoir sur le cheminement mental du simulateur. Il faut donc suivre ce récit, tout en y ajoutant les informations externes qui en éclairent la logique.

En guise de préambule, le pénitent rappela qu'il se nommait Paul-René Du Truche de La ChauX, qu'il était un gentilhomme âgé de 28 ou 29 ans, originaire de Saint-Vincent-de-Pertignas⁵ en Guyenne, et qu'il servait dans les Gardes du corps, compagnie de Luxembourg. Il jugea inutile d'exposer les circonstances de son entrée dans la Maison militaire du roi, de sorte qu'il est difficile de savoir depuis combien de temps il appartenait à ce corps d'élite. Ses dépositions ultérieures, lors du procès, laissent supposer qu'il était déjà garde du corps en janvier 1757, et du moins peut-on attester formellement de sa présence au service à partir du mois d'août 1759, date à laquelle des lettres d'État expédiées en sa faveur⁶ le désignent comme *garde du corps du Roi compagnie de Luxembourg*⁷. De même, La ChauX omit de dire à Sartine qu'il était né protestant, peut-être parce que ce détail lui parut plus compromettant qu'indispensable, peut-être parce qu'il savait le fait de notoriété publique depuis l'éclatement de l'affaire. Ici encore, ce sont ses dépositions ultérieures qui permettent de préciser qu'il n'avait abjuré qu'en mai 1760⁸. On ne saurait dire, d'ailleurs, les liens que cette conversion au catholicisme entretenait avec sa carrière à la Cour : avait-il pu, quoique protestant, pénétrer la Maison militaire précisément parce qu'il était déjà sur la voie de la conversion ? ou avait-il, au contraire, été encouragé à abjurer depuis qu'il était entré chez les Gardes du corps ? Quoi qu'il en soit, ce parcours religieux, très original pour son siècle, expliquerait peut-être la protection dont La ChauX est supposé avoir joui auprès de Mme Adélaïde, l'une des filles du roi⁹.

L'emploi de garde du corps n'avait pas suffi à faire le bonheur de La ChauX, qui était confronté à de sérieuses difficultés financières. D'après ses aveux à Sartine, il jouissait de 400 livres de rentes, mais avait accumulé plus de 1 400 livres

4 BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 51-55.

5 Gironde, arr. Libourne, cant. Pujols.

6 Les minutes des actes expédiés par le secrétariat de la Maison du roi montrent qu'à cette époque, il ne se passait pas une année sans qu'une bonne dizaine de soldats et officiers de la Maison militaire ne demandassent des lettres d'État pour leur trimestre de présence à la Cour, afin de bénéficier d'une surséance pour tout procès civil qui leur serait fait alors qu'ils étaient occupés au service du roi. Pour une présentation succincte de ce type d'acte juridique, voir Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1923, article « Lettres d'État », p. 329.

7 Lettres d'État du 24 août 1759. AN, O^{1*} 103, p. 466.

8 Interrogatoire devant la Tournelle du 1^{er} février 1762. AN, X^{2A} 1125.

9 D'après la *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier*, huitième série (1762-1763), Paris, Charpentier, 1857, p. 3.

de dettes, tant à Paris et Versailles, que dans la province de Guyenne. Pour se rétablir, il avait envisagé de faire un *bon établissement*, ce qui signifiait, dans sa bouche, un bon mariage, peut-être avec la demoiselle Caron, dont le procès allait révéler l'existence. À cette fin, il avait forgé de fausses lettres et un faux testament destinés à faire croire qu'un parent fortuné l'avait institué héritier de ses biens, mais ce plan n'avait pas été à son terme, sans qu'on sache pourquoi. Aussi, pour être en mesure de satisfaire ses créanciers, il avait conçu le projet de se porter des coups de couteau et de faire croire qu'il les avait reçus d'individus qui en voulaient à la personne du roi, dans l'espoir que cette agression lui vaudrait une magnifique récompense. L'idée lui en était venue au début du mois d'octobre 1761, à l'occasion de son retour en fonction – chacune des quatre compagnies de gardes du corps servait par quartier, et celle de Luxembourg, à laquelle il appartenait, servait au cours du dernier trimestre.

1230

Toutefois, il ne mit pas immédiatement son projet à exécution, car il espérait un temps obtenir du roi une pension de cent écus, par l'intermédiaire de ceux qui lui apparurent comme des protecteurs naturels : d'abord, le comte de Montmort, son major ; ensuite, le maréchal de Luxembourg, son capitaine¹⁰ ; enfin, Mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise, les filles du roi¹¹. Tous, il les accabla de mémoires et de visites durant son quartier. Des réponses faites lors de son procès révèlent qu'il chercha aussi à intéresser des prélats à sa cause. Sans aller jusqu'à lui fournir un soutien explicite, l'évêque d'Orléans lui suggéra l'idée de solliciter une pension sur la caisse des économats, qui avait vocation à pourvoir à la subsistance de nouveaux convertis, grâce aux revenus des bénéfices consistoriaux vacants en régle¹². L'évêque d'Amiens, entre les mains duquel il avait abjuré le protestantisme, condescendit, par égard pour sa conversion, à lui délivrer un *certificat*, qui devait s'apparenter à une lettre de recommandation. Et fort de ce document, La Chaux arracha à Mesdames l'espérance presque certaine d'une pension, à Madame Louise en particulier, la promesse d'une intervention personnelle auprès du roi¹³.

10 Charles-François Frédéric II de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney, dit de Luxembourg, entre autres capitaine des Gardes du corps depuis 1750 et maréchal de France depuis 1757. Christophe Levantal, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*. Dictionnaire prosopographique, généalogique, chronologique, topographique et heuristique, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 731.

11 Sur Mesdames de France, en particulier sur les rapports qu'elles entretenaient avec le roi leur père, voir Michel Antoine, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989, p. 468-477.

12 Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions...*, *op. cit.*, article « Économats », p. 197.

13 On sait que les filles de Louis XV furent continuellement assaillies par les solliciteurs. Madame Louise, malgré sa volonté de ne pas se mêler des affaires du monde, ne put y échapper, tant d'ailleurs lors de son séjour à la Cour, qu'après son entrée au Carmel. Bernard Hours, *Madame Louise, princesse au Carmel, 1737-1787*, Paris, Le Cerf, 1987, p. 59 et 293-294.

Cependant, vers la fin du mois de décembre, le garde du corps constata avec dépit que rien ne lui avait été accordé. Le maréchal de Luxembourg, qui était supposé intercéder en sa faveur au cours de l'une de ses séances de travail en tête-à-tête avec le roi, n'avait pas obtenu l'agrément de ce dernier, et peut-être n'avait-il même rien demandé. Le 30 décembre, La Chaux se rendit chez Madame Louise, où, faute semble-t-il d'être reçu, il confia son amertume à sa première femme de chambre. Celle-ci s'efforça de le consoler, en faisant valoir qu'on ne pouvait obtenir une pension dans un délai aussi bref. Elle l'exhorta à la patience et tâcha de raviver ses espoirs : puisqu'il devait rester en service lors du premier quartier de 1762 – il avait en effet accepté de remplacer l'un de ses camarades empêchés –, il pouvait encore espérer obtenir, avant son départ de la cour, ce que Mesdames lui avaient promis.

Bien loin de se satisfaire de cette perspective, La Chaux décida d'exécuter le projet qu'il avait conçu trois mois plus tôt. D'après ses déclarations ultérieures, l'agression devait servir à faciliter l'octroi de la pension, en fournissant un nouvel argument à tous ceux supposés plaider sa cause auprès du roi. Mais, sur le moment, il n'est pas certain que La Chaux ait poussé la réflexion jusque-là. Son dépit était si vif, qu'il éprouvait une grande soif d'agir. Il fixa la date de son simulacre au 1^{er} janvier, car il avait besoin d'un jour de grande affluence, peut-être pour donner davantage d'éclat à son action, plus certainement pour rendre plausibles l'arrivée et le départ, forcément incognito, de ses prétendus agresseurs, dans un palais connu pour son ouverture sur le monde et la faiblesse de sa sécurité¹⁴. Le jour de l'an, il se rendit donc au château vers huit heures du soir. Il pénétra dans l'aile Nord du Corps central et gravit l'escalier qui conduisait à celui qui menait aux Petits Appartements du roi¹⁵. Mais, avant même d'avoir trouvé un lieu propre à son entreprise, il y renonça et ressortit par la Cour de Marbre, en empruntant le passage qui sépare la salle des Gardes du corps, de l'appartement de leur capitaine¹⁶.

La semaine qui suivit fut éprouvante. Les mois précédents avaient déjà été marqués par des crises de larmes : plus de vingt fois, il s'était prosterné devant Dieu, dans le secret de sa chambre de l'Hôtel des Gardes du corps, pour le

14 En dehors de l'attentat de Damiens, divers incidents de cette époque témoignent de cette dangereuse porosité, comme celui, survenu quelques années plus tard, en 1767, qui vit un inconnu monter en chaire dans la chapelle du château de Versailles et s'apprêter à y prendre la parole, au moment précis où Louis XV quittait l'office du soir. Siméon-Prospér Hardy, *Mes loisirs, ou Journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789)*, éd. Daniel Roche et Pascal Bastien, Québec, Presses de l'université Laval, t. I, 2008, p. 228-229.

15 William R. Newton, *L'Espace du roi...*, op. cit., cahier hors-texte, illustration n° 6, escalier X 6.

16 *Ibid.*, cahier hors-texte, illustration n° 6, passage situé entre la salle X 7 et l'appartement V.

supplier d'éloigner de lui l'idée de la fausse agression. Mais, dans les premiers jours de janvier, l'idée tourna à l'obsession. Il fut continuellement hanté par son projet, passant tour à tour de l'espoir de la récompense à la crainte du châtement. Dans la nuit du 5 au 6, il ne parvint pas à trouver le sommeil. À son lever, sa résolution était prise de profiter de la solennité des Rois, qui recréait peu ou prou les conditions du nouvel an.

Au cours de la matinée, il engagea trois de ses amis gardes du corps à le retrouver le soir au grand couvert, d'où ils iraient ensuite souper à leur hôtel, en compagnie du frère de l'un d'entre eux, officier au régiment de Flandres. Dans l'après-midi, il déambula dans Versailles sans but précis, entrant et sortant plusieurs fois de l'Hôtel des Gardes, cherchant à tuer le temps au café et au billard, où il rencontra plusieurs de ses camarades. Enfin, vers huit du soir, il retrouva ses amis au grand couvert, alors que l'assistance attendait l'arrivée du roi. Avant que celui-ci ne fût entré, il annonça à l'un de ses amis qu'il sortait un instant pour aller acheter du tabac, ce qu'il redit à un garde du corps de sa connaissance qu'il rencontra sur son passage.

1232

Il traversa l'aile des Princes dans toute sa longueur et, arrivé au fond de la galerie du premier étage, il descendit au rez-de-chaussée, d'où il passa dans le long corridor qui communiquait avec le premier étage de l'Ancien hôtel de la Surintendance¹⁷. Parvenu aux environs de l'appartement occupé par l'évêque d'Orléans¹⁸, il chercha un lieu où commettre son geste, mais, pris une nouvelle fois de remords, il renonça et sortit du bâtiment par la cour du Contrôleur général des finances. Après avoir soulagé un besoin naturel près de la grille de l'Orangerie, il se décida à revenir au château. Il remonta la rue de la Surintendance et rentra dans le bâtiment qu'il venait de quitter, mais en passant cette fois par la cour des Cuisines, qui était la plus proche de l'aile des Princes. Il prit un escalier et déboucha sur un corridor qu'il jugea trop fréquenté pour pouvoir y mettre son projet à exécution. Il revint sur ses pas et résolut de passer à l'acte dans l'escalier¹⁹. Il brisa son épée, puis, ayant soufflé la chandelle, il se porta, en tremblant, plusieurs coups de couteau par devant et par derrière. S'étant infligé quelques blessures sans gravité, il resta un instant à se demander

¹⁷ Ce corridor est souvent appelé *couloir allant chez le contrôleur général* ou *passage du contrôleur général*. *Ibid.*, p. 470 et cahier hors-texte, illustration n° 40, corridor non codée.

¹⁸ *Ibid.*, p. 559 et cahier hors-texte, illustrations n° 40 et 41 a, appartement S 21 et 28A.

¹⁹ Cet escalier est difficile à localiser avec certitude. La Chaux précisa qu'il était situé à droite dans la cour, mais la consultation des plans ne fait pas apparaître d'escalier public dans ce secteur du bâtiment. Il est permis de se demander si une erreur ne s'est pas glissée dans les aveux de La Chaux et si celui-ci n'a pas pris en réalité un escalier situé sur la gauche de la cour, hypothèse étayée par le fait que, de cette façon, il aurait commis son geste à proximité immédiate de l'appartement de la marquise de Saint-Sauveur, où il fut transporté dès l'instant où on le découvrit. *Ibid.*, cahier hors-texte, illustrations n° 38, 39, 40 et 41 a.

comment finir son affaire. Après une courte réflexion, il décida de se coucher sur le sol et d'appeler d'une voix plaintive. Plusieurs personnes passèrent sans le voir ni l'entendre, mais des gardes du corps le remarquèrent et le portèrent dans l'antichambre de l'appartement tout proche de la marquise de Saint-Sauveur²⁰. C'est là qu'il dénonça la prétendue agression et recommanda de veiller à la sûreté du roi.

Au terme de ce récit, tout semble séparer Damiens et La Chauv : d'un côté, un domestique exalté, portant au roi un coup de poignard bien réel, sous l'influence d'un discours politique et religieux virulent ; de l'autre, un gentilhomme calculateur, prévenant le roi d'une menace imaginaire, dans l'espoir d'une pension ou d'une gratification exceptionnelle. Louis XV lui-même ne put s'empêcher, devant ses proches, d'opposer Damiens et La Chauv dans un cinglant parallèle : « le monsieur qui a voulu me tuer était un scélérat fou ; celui-ci est un vil gueux »²¹. Les deux hommes se distinguent encore par leur résolution à l'heure du crime : alors que Damiens commit son geste avec une parfaite détermination, La Chauv eut toutes les peines du monde à exécuter son plan²². Quant à la quasi-similitude des dates, il est clair qu'elle ne fut qu'une coïncidence : il se trouve que La Chauv décida d'agir à l'expiration de son quartier, qui, par hasard, était le dernier de l'année, et qu'il choisit d'opérer un jour de fête, ce qui, après le renoncement du 1^{er} janvier, désigna mécaniquement le 6 janvier.

En revanche, chacun des deux attentats, réel ou feint, est un révélateur de la situation politique et religieuse du royaume, à la date où il fut commis. Si celui de Damiens a été nourri de la crise des refus de sacrements des années 1750, celui de La Chauv a exploité le climat de tension du tournant des années 1750-1760, lié aux terribles épreuves de la guerre de Sept Ans et à la spectaculaire offensive juridique contre les jésuites²³. En effet, le garde du corps ne se contenta pas de simuler une agression muette : il crut bon d'esquisser un discours de justification mi-politique – la libération de l'oppression –, mi-religieux – la restauration du catholicisme. Barbier, peut-être pour se convaincre de la folie de La Chauv, écrivit dans son journal, à propos de ces propos prêtés aux agresseurs, « on ne sait ce que cela veut dire »²⁴. En réalité, il n'y a pas lieu de douter qu'un pareil discours devait aisément faire sens aux yeux de la grande majorité des sujets.

²⁰ *Ibid.*, p. 568-569 et cahier hors-texte, illustrations n° 40 et 41 a, appartement S 22.

²¹ *Mémoires de Madame du Hausset sur Louis XV et Madame de Pompadour*, éd. Jean-Pierre Guicciardi, Paris, Mercure de France, 1985, p. 123.

²² Pour ce qui concerne l'attentat de Damiens, voir Dale K. Van Kley, *The Damiens Affair and the Unraveling of the Ancien Régime, 1750-1770*, Princeton, Princeton UP, 1984.

²³ Sur cette grande affaire, voir Dale K. Van Kley, *The Jansenists and the Expulsion of the Jesuits from France, 1757-1765*, New Haven, Yale UP, 1975.

²⁴ *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV...*, *op. cit.*, p. 8.

Sur le plan politique, le climat était évidemment marqué par les crues fiscales à répétition provoquées par la guerre de Sept Ans. Pour financer ce terrible conflit, le Contrôle général des finances avait eu recours à toutes sortes d'augmentation d'impôts directs et indirects. Or, malgré les élans de patriotisme de l'opinion, la charge devenait de plus en plus lourde à supporter, ce dont avait témoigné, à sa manière, la nécessité de tenir un lit de justice en 1761, pour faire enregistrer par le parlement de Paris la déclaration du 16 juin prorogeant la perception du troisième vingtième et de divers suppléments de capitation²⁵. Pour beaucoup, le royaume était bel et bien victime d'une oppression fiscale. Sur le plan religieux, les choses étaient encore plus évidentes : le propos sur le catholicisme et surtout le personnage de l'abbé régicide faisaient des jésuites les coupables désignés de l'agression. D'une part, depuis l'attentat de 1758 contre le roi de Portugal et l'interdiction des jésuites dans ce royaume, le courant janséniste, ou simplement gallican, n'avait pas manqué de redonner une nouvelle actualité au vieux discours selon lequel la Compagnie de Jésus, par sa doctrine, armait les régicides. D'autre part, l'opinion vivait dans l'attente de la reprise de l'offensive juridique lancée contre les jésuites à l'été 1761. En effet, à l'heure où La Chaux concevait et exécutait son projet, la Compagnie était sous le coup d'une déclaration royale du 2 août 1761, qui ordonnait aux supérieurs de toutes les maisons du royaume de présenter au Conseil du roi les titres de leurs établissements avant le 2 février 1762²⁶. Surtout, les jésuites vivaient, dans le ressort du parlement de Paris, sous la menace des arrêts rendus par cette cour les 6 août et 7 septembre 1761, arrêts qui paralysaient le fonctionnement de la Compagnie et laissaient planer la menace d'une fermeture de ses collèges à partir du 1^{er} avril 1762²⁷. Dans un tel contexte, beaucoup étaient plus disposés que jamais à croire que les jésuites avaient intérêt à la mort du roi, d'autant que chacun savait l'estime que leur portait le Dauphin, héritier présomptif de la couronne²⁸.

La Chaux avait donc conçu une agression aux motivations vraisemblables. D'ailleurs, lui-même allait dire devant ses juges qu'il s'était efforcé de « donner une histoire croyable ». Et, sommé d'expliquer la signification du discours prêté à ses agresseurs imaginaires, il allait expliquer que, pour l'oppression, « il

25 Pour un rapide aperçu de la politique financière de Bertin, contrôleur général des finances depuis la fin de l'année 1759, voir Françoise Bayard, Joël Félix et Philippe Hamon, *Dictionnaire des surintendants et des contrôleurs généraux des finances*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2000, p. 159-163.

26 Michel Antoine, *Louis XV, op. cit.*, p. 784.

27 Jean Egret, « Le procès des Jésuites devant les parlements de France (1761-1770) », *Revue historique*, t. CCIV, juillet-septembre 1950, p. 1-27, précisément p. 4-6.

28 Concernant les rapports, réels ou supposés, entre le Dauphin et la Compagnie de Jésus, voir Bernard Hours, *La Vertu et le secret. Le Dauphin, fils de Louis XV*, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 195-242.

s'agissait des impôts », et concernant le catholicisme, « il savait que la religion avait servi de prétexte à de grands attentats »²⁹. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les soupçons de machination ne vinrent pas de l'incohérence du discours ou du projet des prétendus agresseurs – le climat était si malsain, que les hommes du roi étaient disposés à y croire –, mais de la personnalité même du garde, qui s'était fait remarquer par ses sollicitations incessantes, et de la nature de ses blessures, qui n'étaient que des égratignures³⁰.

LE PROCÈS DU CRIMINEL

Malgré ses désirs de pardon et de libération, La Chaux, en faisant des aveux complets, avait ouvert la voie à son procès. Sartine, aussitôt après avoir recueilli sa confession, s'employa à réunir et vérifier tous les éléments matériels qu'elle avait révélés. D'une part, il demanda au secrétaire de la Maison du roi de faire fouiller la chambre du garde du corps à Versailles, afin de retrouver les papiers relatifs au faux testament, ce qui fut fait dans les jours suivant, sans que cela permît d'apporter d'ailleurs aucune révélation supplémentaire sur les faits ou leur auteur³¹. D'autre part, Sartine ordonna au major de la Bastille de retrouver l'arme du crime, que les hommes du roi avaient vainement cherchée jusque-là. En fait, aussitôt après s'en être servi, La Chaux l'avait glissée dans la poche de son habit de garde du corps, mais, la poche étant percée, l'objet était tombé au fond de la doublure. Au lendemain de son transfert à la Bastille, lors d'une reconstitution visant à vérifier que les déchirures de l'uniforme coïncidaient bien avec les blessures faites sur le corps, La Chaux, ayant dû remettre son habit, avait remarqué la présence du canif. Dans les instants qui avaient suivi, il avait demandé à se rendre aux lieux d'aisance, où il s'était immédiatement débarrassé de l'arme. Grâce à ces indications précises, celle-ci put être retrouvée et présentée à La Chaux, qui la reconnut formellement.

Comme il l'avait fait au lendemain de l'attentat de Damiens, le Conseil du roi décida de désaisir la Prévôté de l'hôtel de l'affaire, pour la remettre entre les mains d'une juridiction ordinaire. Cependant, parce que le crime était moins grave, il ne l'attribua pas immédiatement au Parlement, mais le confia d'abord en première instance au Châtelet. En conséquence, des lettres patentes sur arrêt, datées du 20 janvier 1762, portèrent à la fois évocation au Conseil et renvoi devant le Châtelet du procès de La Chaux. Le secrétariat d'État de la Maison

29 Interrogatoire devant la Tournelle du 1^{er} février 1762. AN, X^{2A} 1125.

30 *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV...*, op. cit., p. 3 ; *Mémoires de Madame du Hausset...*, op. cit., p. 122-123.

31 Le secrétaire d'État de la Maison du roi rendit compte de cette perquisition dans une lettre à Sartine datée du 21 janvier 1762. AN, O^{*k} 404, dépêche n° 73, p. 30.

du roi les expédia au procureur général du Parlement³² : dès le 21, celui-ci les fit enregistrer par la cour souveraine, puis il les transmit à son substitut du Châtelet, qui les fit lui aussi enregistrer le jour même par ce tribunal³³.

À la différence de Damiens, poursuivi pour *crime de lèse-majesté au premier chef*, qui était le chef d'accusation prévu pour ceux qui portaient la main sur la personne même du roi, La Chaux fut poursuivi pour *crime de lèse-majesté au second chef*, qualification qui englobait toutes sortes d'atteinte à la sûreté de l'État. Certes, au sens strict, le geste du garde du corps ne correspondait à aucun des forfaits ordinairement rangés par le droit dans cette catégorie, mais il pouvait toutefois être assimilé à certains d'entre eux. En effet, dénoncer une tentative de régicide, même imaginaire, et l'accompagner de justifications politico-religieuses, même allusives, cela revenait à tenir des propos attentatoires à la sûreté de l'État, au même titre que ceux qui formulaient des discours injurieux pour la dignité du souverain ou publiaient de prétendues prédictions sur l'avenir du roi, et qui, ce faisant, se rendaient juridiquement coupables de lèse-majesté au second chef, ce que le droit justifiait par « les impressions très dangereuses [faites] sur l'esprit du peuple »³⁴.

1236

En quelques jours, le lieutenant général de police et le procureur du roi au Châtelet instruisirent le procès de l'accusé, qui fut jugé le 26 janvier. Au cours de la procédure, La Chaux manifesta de grands regrets, expliquant qu'il n'avait pas mesuré la portée qu'aurait son geste sur le roi et sur l'opinion. À en croire Barbier, ses pleurs parurent si sincères qu'il provoquèrent ceux des juges³⁵. Quoi qu'il en soit, après une séance qui dura de huit heures du matin à quatre heures de l'après-midi, les juges rendirent un verdict conforme en tous points aux conclusions du procureur du roi³⁶. La Chaux fut déclaré convaincu d'avoir exécuté la machination et persisté plusieurs jours dans son imposture,

tous lesquels faits, capables d'alarmer le Roi sur les sentiments d'amour et de fidélité de ses sujets, et ses sujets sur la sûreté de sa personne sacrée, ont donné lieu à la plus grande rumeur, ont troublé la tranquillité publique, et ont nui au

32 La trace de l'expédition figure à sa place, dans les minutes de ce département ministériel : AN, O^{1*} 106, p. 13.

33 BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 57-61 ; AN, Y10517, fol. 83-86. Précisons que le procureur du roi au Châtelet avait vainement tenté au préalable d'obtenir de la monarchie l'expédition de doubles lettres patentes, afin que sa juridiction en reçût directement du roi, plutôt que par l'intermédiaire du Parlement.

34 Daniel Jousse, *Traité de la justice criminelle de France*, Paris, Debure père, 1771, 4 vol., t. III, p. 678-679.

35 *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV...*, op. cit., p. 4.

36 BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 62.

repos de plusieurs citoyens, qui ont été arrêtés comme soupçonnés d'être les particuliers qu'il avait faussement désignés pour ses assassins³⁷.

Pour réparation de son crime, La Chaux était condamné à faire amende honorable devant trois édifices de la capitale – Notre-Dame, les Tuileries et l'Hôtel de ville –, en chemise, la corde au cou, un cierge de deux livres à la main, avec un écriteau, devant et derrière lui, portant la mention *Fabricateur d'impostures contre la sûreté du Roi et la fidélité de la Nation*. Après quoi, il serait conduit en place de Grève, pour y subir le supplice de la roue. Le jugement prévoyait aussi qu'avant l'exécution, il serait soumis à la question ordinaire et extraordinaire, pour être interrogé sur certains faits et révéler le nom d'éventuels complices. En elle-même, la peine de mort était conforme à la jurisprudence criminelle, puisque, depuis le XVII^e siècle, les quatre accusés jugés pour fausse dénonciation de crime de lèse-majesté avaient tous été condamnés à la peine capitale. Mais le jugement du Châtelet était néanmoins sévère, en ce que, seul, l'un de ces condamnés avait été roué, quand les trois autres n'avaient été que pendus³⁸. Au reste, le rapporteur du procès, le lieutenant criminel en personne, Lenoir – le futur lieutenant général de police de Louis XVI –, avait proposé la décollation, mais, lors de la délibération, une majorité de juges avait suivi les conclusions du parquet et voté pour la roue³⁹.

Le 27 janvier, La Chaux fut transféré à la Conciergerie, en vue de son procès en appel au Parlement. N'ayant pas pu ou pas voulu faire valoir sa qualité de gentilhomme, il fut traduit, tel un simple roturier, devant la Tournelle⁴⁰. Celle-ci le jugea le 1^{er} février, dans une atmosphère que l'on devine solennelle, à en juger par la présence, rarissime, des vingt-six magistrats⁴¹ de la chambre

37 Sentence du Châtelet du 26 janvier 1762, citée dans l'arrêt du Parlement du 1^{er} février 1762. BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 46^r r^o.

38 Daniel Jousse, *Traité de la justice criminelle...*, op. cit., t. III, p. 703-704.

39 AN, Y 10517, fol. 89. Signalons que, dans son étude sur le Châtelet, Charles Desmaze a cru publier la sentence de condamnation de La Chaux, mais a publié en réalité l'avis du rapporteur, ce qui fait croire au lecteur de son livre que le garde du corps fut condamné à la décollation en première instance. Charles Desmaze, *Le Châtelet de Paris. Son organisation, ses privilèges*, 2^e éd, Paris, Didier, 1870, p. 354.

40 *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV...*, op. cit., p. 6-7. Rappelons que, si La Chaux avait produit des titres prouvant une noblesse d'au moins quatre générations, son procès aurait été jugé par la Grand-Chambre et la Tournelle réunies. Richard Mowery Andrews, *Law, Magistracy and Crime in Old Regime Paris, 1735-1789*, volume 1, *The system of criminal justice*, Cambridge, Cambridge UP, 1994, p. 81.

41 Les présidents Bochart, Lamoignon, Le Fèvre, Pinon ; les conseillers Berthelot, Blondeau, Brayer, Chabenat, Clément, Coste, Dupuis, Fermé, Frédy, La Guillaumie, Langlois, Le Febvre, Le Mée, Le Prestre, Le Riche, Manneville, Noblet, Nouët, Pasquier, Pellot (rapporteur), Severt, Trinquant. Cette liste est fondée sur l'énumération donnée par le registre de la Tournelle à la date du 1^{er} février 1762 (AN, X^{2A} 1125) et elle est orthographiée conformément au dictionnaire de référence des parlementaires (François Bluche, *L'Origine des magistrats*

au grand complet⁴². Soumis à un interrogatoire de près de trente questions, La Chaux répéta peu ou prou ce qu'il avait dit jusque là : il avait agi par dépit de ne pas voir venir la pension attendue ; il n'avait fait part de son projet à nul autre, pas même à la demoiselle Caron ; il avait choisi le jour des Rois par pure commodité ; il n'avait pas mesuré la portée de son geste pour le roi et pour le royaume. Désormais conscient de la fin dont il était menacé, il chercha aussi à atténuer son crime en redisant qu'il avait longtemps combattu contre lui-même avant d'agir « pour ainsi dire malgré lui ». Devant la réaction des juges, qui s'étonnèrent, dans ces conditions, du délai mis à avouer la supercherie comme du souci de faire disparaître le couteau dans les commodités, il répondit, sur le premier point, qu'il n'avait su à qui se confier, sur le second, qu'il avait voulu se débarrasser d'une arme dont il pouvait être tenté de se servir à nouveau – c'est-à-dire contre lui-même⁴³. De manière prévisible, la Cour confirma la peine de mort, tout en infirmant la sentence du Châtelet sur un point précis : à la roue, elle substitua la pendaison. D'après le duc de Croÿ, le verdict fut diversement accueilli dans le public : « les uns trouvèrent le jugement juste ; d'autres le trouvèrent bien rigoureux, et [le condamné] fut assez plaint du peuple »⁴⁴.

Dans la matinée du jeudi 4 février, l'arrêt du Parlement fut crié et vendu dans les rues de Paris, ce qui mit un terme aux rumeurs de grâce royale qui couraient dans la population⁴⁵. Rien ne prouve d'ailleurs qu'un geste de clémence fut jamais envisagé par le roi ou ses ministres. Dans l'après-midi, l'arrêt fut exécuté devant un grand concours de peuple, tant sur les emplacements des amendes honorables que sur le lieu du supplice. D'après le procureur du Châtelet, tout se déroula néanmoins dans l'ordre et le calme⁴⁶. Comme on pouvait s'y attendre, La Chaux, soumis à la question, confirma ses aveux et ne dénonça

du parlement de Paris au xviii^e siècle. Dictionnaire généalogique, 2^e éd. revue et augmentée, Paris, Patrice Du Puy, 2004). Précisons que cette liste ne permet pas d'identifier les 26 magistrats avec certitude, même en tenant compte de la chronologie des carrières et des règles de composition de la chambre criminelle. Pour cause d'homonymie, quatre de ces magistrats peuvent correspondre, chacun, à deux conseillers du Parlement qui, à cette date, étaient à la fois en charge et susceptibles de siéger à la Tournelle : Berthelot, La Guillaumie, Langlois, Le Febvre.

42 La Tournelle, qui n'avait pas de magistrats attitrés, était composée de présidents et de conseillers venus des autres chambres du Parlement, qui y servaient par rotation. Elle était partiellement renouvelée chaque trimestre, sur la base d'un effectif total de 26 membres. Richard Mowery Andrews, *Law, Magistracy and Crime...*, op. cit., p. 90.

43 Interrogatoire devant la Tournelle du 1^{er} février 1762. AN, X^{2A} 1125.

44 *Journal inédit du duc de Croÿ, 1718-1784*, éd. V^{ie} de Grouchy et Paul Cottin, Paris, Flammarion, 1906-1907, 4 vol., t. II, p. 23.

45 *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV...*, op. cit., p. 6 et 7.

46 BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 65.

personne. Conduit à la potence, il mourut en témoignant un vif repentir. Aux yeux du public, l'affaire était terminée. Il était prouvé que le crime de La Chaux était né d'un mobile crapuleux et qu'il n'avait nul rapport avec les conflits politiques et religieux du moment. Au reste, certains esprits l'avaient rapproché de l'un des quatre précédents du XVII^e siècle, dont les circonstances étaient étrangement similaires : en 1629, dans un couloir du château de Fontainebleau, un aventurier calabrais, qui se prétendait prince géorgien, s'était blessé avec un outil de cordonnerie, afin de faire croire qu'il avait été agressé par de mystérieux étrangers qui en voulaient à la personne de Louis XIII ; rapidement confondu par ses blessures, qu'il soutenait avoir été faites par un coup de pistolet tiré à bout portant, il avait avoué la supercherie, motivée par le besoin d'argent et l'espoir d'une récompense ; jugée par une commission extraordinaire composée de conseillers d'État, il avait été condamné à la roue et exécuté à Fontainebleau. Dès les jours suivant les aveux de La Chaux, cet épisode, relaté au détour d'un ouvrage paru en 1642, avait été réimprimé sous forme d'extrait et débité en feuilles volantes de quatre pages⁴⁷. Dans l'opinion, le rapprochement avec cette affaire ancienne, et peut-être avec d'autres du même genre⁴⁸, n'avait pu que contribuer à détacher le geste du garde du corps de son contexte immédiat. Au demeurant, le gouvernement avait délibérément choisi d'étouffer l'affaire ou du moins d'atténuer son retentissement, en ordonnant à Remond de Sainte-Albine, qui venait de prendre la direction de cet organe officiel de la monarchie qu'était la *Gazette de France*⁴⁹, de ne pas consacrer d'article à l'exécution de La Chaux, au prétexte, pour le moins spécieux, que le jugement ayant été rendu public, le royaume comme l'étranger en étaient déjà suffisamment informés⁵⁰.

47 *Récit d'un fourbe calabrais, se disant prince géorgien, exécuté à mort à Fontainebleau en 1629. Extrait d'un livre intitulé Le Trésor des Merveilles de la Maison Royale de Fontainebleau, par le R. P. F. Pierre Dan, ministre et supérieur du couvent de l'Ordre de la Sainte-Trinité, fondé audit château, imprimé à Paris, chez Sébastien Cramoisy en 1642, livre III, chapitre XXVI, page 313, [Paris, 1762]. BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 74-74^r.*

48 Ainsi, le duc de Croÿ, sans doute sur la foi de traités juridiques, affirme dans son journal que le geste de La Chaux avait trois précédents dans l'histoire, sans toutefois préciser lesquels. *Journal inédit du duc de Croÿ...*, *op. cit.*, p. 23.

49 Le ministère des Affaires étrangères, qui avait obtenu le privilège de la *Gazette* en août 1761, venait d'en commencer l'exploitation en régie en janvier 1762, sous le nouveau titre de *Gazette de France* et avec un nouveau directeur, Pierre Remond de Sainte-Albine, qui portait le titre de « chef du Bureau établi au département des Affaires étrangères pour la composition et administration de la *Gazette de France* ». *Dictionnaire des Journaux*, dir. Jean Sgard, Paris, Universitäts, 1991, t. I, article « Gazette [de France] (1631-1792) », p. 443-449, précisément p. 447.

50 Lettre du secrétaire d'État de la Maison du roi à Remond de Sainte-Albine, du 7 février 1762. AN, O* 404, dépêche n° 133, p. 56.

Si, aux yeux de l'opinion et du gouvernement, l'affaire La Chaux était close, pour les parlementaires, non seulement elle n'était pas parvenue à son point d'achèvement, mais elle était encore d'une vibrante actualité. En effet, ce que le public ignore toujours, ce que Barbier lui-même ne sut jamais malgré sa fréquentation du Parlement, c'est que la Tournelle, en rendant son arrêt de condamnation du 1^{er} février, avait aussi adopté un arrêté, comme elle le faisait dans certains procès criminels. Dans ce cas précis, l'arrêté était demeuré *verbal*, ce qui signifie qu'il n'avait pas été porté sur le registre. Cette disposition, que les juges voulaient manifestement tenir secrète, ordonnait de communiquer le procès de La Chaux, ou du moins des extraits de ce procès, au procureur général du Parlement. En d'autres termes, les magistrats jugeaient utiles de mettre sous les yeux du ministère public certains faits révélés lors des interrogatoires. Le but d'une telle communication était de l'inciter à ouvrir une nouvelle information, distincte du procès de La Chaux, qui, selon l'expression rituelle, avait été *fait et parfait*. Le procureur général, Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, fut informé officieusement de l'arrêté par le greffe dès le prononcé du jugement, puis officiellement par le président de la Tournelle un peu plus tard⁵¹. Dans les jours qui suivirent, il reçut quatre extraits tirés d'interrogatoires faits au Châtelet les 23, 25 et 26 janvier, et au Parlement le 1^{er} février, dont les deux derniers sur la sellette⁵².

Ces extraits portaient tous sur un épisode ancien, et pour tout dire assez étrange, de la vie de La Chaux, épisode dont les magistrats avaient découvert l'existence en examinant le mémoire que le garde du corps avait remis à Madame Louise pour obtenir une pension. Dans ce document, La Chaux se vantait d'avoir exécuté, dans le passé, une mission secrète pour le compte du gouvernement, qui l'avait conduit dans diverses provinces du royaume et jusqu'en Espagne. Interrogé sur cette affaire, il en avait livré un récit détaillé.

De passage à Orléans, le 17 janvier 1757, alors qu'il se rendait en Guyenne pour des motifs personnels, il avait rencontré dans une auberge un certain Dubreuil de Chantreza, qui, lui, était en route pour Paris. La conversation n'avait pas manqué de rouler sur l'attentat de Damiens, commis une dizaine de jours plus tôt. À cette occasion, son interlocuteur lui avait raconté une histoire au parfum de mystère : le mois précédent, sur la route d'Orléans à Étampes, il avait rejoint un paysan boîteux qui marchait à vive allure ; intrigué, il avait questionné ce paysan sur sa destination, et ce dernier avait expliqué qu'il portait des paquets aux jésuites de Paris de la part des jésuites de Bourges, qu'il gagnait

51 BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 67.

52 *Ibid.*, fol. 69-73.

dix écus par voyage et que d'autres paysans rendaient le même service, toujours à la nuit tombée ; à leur arrivée à Étampes, l'homme s'était évanoui dans la nature. Selon les propres termes de La Chaux, ce récit entendu par hasard à une table d'auberge « lui donna lieu de tirer des conjectures contre les jésuites »⁵³. Sans perdre un instant, il écrivit au major des gardes Desnoys et confia sa lettre à Dubreuil de Chantreza. Arrivé à Poitiers, il apprit que sa lettre n'était pas parvenue à son destinataire et il en expédia une nouvelle. Une première réponse du major lui ordonna d'envoyer le signalement du nommé Dubreuil de Chantreza, puis une seconde lui commanda de le rechercher. À son arrivée à Bordeaux, ces ordres lui furent confirmés par le gouverneur de la province de Guyenne⁵⁴. La Chaux, après avoir expédié le signalement, partit donc pour le Limousin, où il trouva le château de son compagnon d'auberge. Toutefois, celui-ci était absent, car, ayant été identifié par le gouvernement, il avait été convoqué à Versailles. La Chaux s'en retourna donc chez lui, mais sans passer par l'Espagne, détail qu'il avait glissé dans le mémoire remis à Madame Louise afin d'exagérer ses mérites. Par la suite, il sut, par ouï-dire, que des paysans avaient été arrêtés aux environs de Bourges. Pour ce qui le concerne, il fut félicité par le major et reçut une gratification de cent pistoles, pour le dédommager des dépenses faites lors de sa recherche.

Les magistrats du Châtelet, appelés à juger un fabulateur et échaudés par le mensonge sur l'Espagne, lui demandèrent avec insistance « [s']il n'y [avait] pas quelques circonstances par lui inventées, s'il n'y [avait] rien de fictif et si tout [était] véritable »⁵⁵ dans ce récit : La Chaux assura qu'il ne mentait pas. En appel, les juges du Parlement l'interrogèrent à nouveau sur cette étrange affaire et, de toute évidence, ils voulurent le croire. Il est vrai que plusieurs arguments incitent à penser que le récit de La Chaux était sincère : d'abord, le garde du corps avait donné le sentiment, depuis ses aveux à Sartine, de ne plus rien dissimuler ; ensuite, il ne s'était jamais contredit et avait tout confirmé lors de la question ; enfin – et cela les juges du Parlement ne pouvaient le savoir –, le personnage central de son histoire n'était pas le fruit de son imagination. On peut en effet établir qu'un nommé Louis de La Breuille fut, à cette époque, seigneur du petit village de Chantrezac⁵⁶, dans le Confolentais, à la lisière de la généralité de

53 BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 69 v^o.

54 La Chaux aurait donc reçu confirmation de ses ordres par le duc de Richelieu, qui était gouverneur de la province depuis décembre 1755, mais aussi ami intime du roi depuis une quinzaine d'années. Jean Duquesne, *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime (novembre 1315 - 20 février 1791)*, Paris, Éditions Jacques, 2002, p. 109.

55 BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 70 v^o.

56 Aujourd'hui commune de Roumazieres-Loubert (Charente, arr. Confolens, cant. Saint-Claud).

Limoges⁵⁷. Ce hobereau de province était-il lui même un fabulateur, qui, dans les jours suivant l'attentat de Damiens, captiva ses interlocuteurs en inventant des histoires inspirées par sa haine contre les jésuites ? Il est impossible de le savoir et seuls ceux qui le convoquèrent à Versailles durent tirer l'affaire au clair.

Le fait important réside bien plutôt dans l'attitude des magistrats de la Tournelle. À l'époque du procès de La Chaux, le Parlement était tout entier occupé par la poursuite de son offensive contre les jésuites. Le compromis trouvé avec la monarchie au cours de l'été 1761 avait beau renvoyer la date de fermeture des collèges au 1^{er} avril 1762, cela n'empêchait nullement la cour souveraine de fourbir ses armes dans la perspective de cette échéance, bien au contraire. Depuis le 15 décembre 1761, une commission de parlementaires travaillait à une gigantesque compilation, dont le titre suffisait à indiquer le contenu et la tonalité : *Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre que les soi-disans Jésuites ont, dans tous les temps et persévéramment soutenues, enseignées et publiées dans leurs livres, avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux*⁵⁸. Les 8 et 9 janvier 1762, les chambres se réunissaient pour délibérer sur l'affaire⁵⁹ et il était prévu qu'elles le fissent à nouveau au cours du mois de février. Dans ce contexte, le récit de La Chaux offrait un nouvel angle d'attaque contre la Compagnie, en paraissant mettre au jour certains de ses agissements suspects. Plus précisément, il donnait une occasion inespérée de relancer la thèse d'une responsabilité jésuite dans le geste de Damiens. On sait que cette thèse, qui avait eu les faveurs de l'opinion dans les jours suivant l'attentat, avait perdu de sa crédibilité, lorsqu'on avait découvert que Damiens avait surtout subi l'influence de parlementaires, en particulier de parlementaires jansénistes⁶⁰. Mais on sait aussi, que, dès 1758, la campagne d'opinion janséniste menée par Le Paige s'était employée à réintroduire dans le public l'idée d'un lien entre le geste du régicide et la doctrine de la Compagnie. Déjà, les événements du Portugal avaient procuré un renfort inespéré à cette entreprise. Si, maintenant, le procureur général du Parlement ouvrait une information sur les agissements de certains jésuites dans les semaines précédant l'attentat de Damiens, on pouvait en attendre un nouvel ébranlement de la Compagnie.

57 Ce personnage est mentionné, par exemple, dans la généalogie de la maison de Nesmond, car sa mère en était issue ([François-Alexandre Aubert] de La Che[s]naye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, seconde éd., Paris, La Veuve Duchesne [puis Antoine Boudet], 1770-1778, 12 vol., t. X, p. 715). Par ailleurs, un acte notarié atteste qu'en 1759, il était seigneur de Chantrezac (P. de Fleury et J. de La Martinière, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Charente, archives civiles, série E (art. 1736-3040)*, Angoulême, Impr. L. Cocquemard et Cie, 1906, liasse E 1787, p. 73).

58 Jean Egret, « Le procès des Jésuites... », art. cit., p. 9.

59 *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV...*, op. cit., p. 4.

60 Concernant l'influence respective des jésuites et des jansénistes sur la pensée de Damiens, voir Dale K. Van Kley, *The Damiens Affair...*, op. cit., p. 80-90.

La question était évidemment de savoir si Joly de Fleury se prêterait à une pareille opération, ou, plus exactement, si le gouvernement autoriserait le chef du parquet à entamer une procédure aussi explosive. On peut certes imaginer – mais on entre ici dans le domaine des pures spéculations – que la Tournelle n'avait pas pris l'initiative de l'arrêté sans que, dans les cinq jours séparant le jugement au Châtelet du jugement au Parlement, certains de ses membres, informés du contenu des pièces par le rapporteur, n'eussent obtenu secrètement des encouragements, voire des assurances au sommet de l'État. Une telle hypothèse revient à buter sur la lancinante question de la responsabilité exacte de certains membres du Conseil du roi dans l'anéantissement de la Compagnie, à commencer par Choiseul lui-même⁶¹. De toute façon, que la Tournelle ait agi de sa propre initiative ou forte d'appuis occultes, cela ne signifie pas que l'objectif ait jamais été de convaincre le roi d'ouvrir un front judiciaire contre les jésuites. La manœuvre, même vouée à l'échec sur un plan strictement tactique, pouvait avoir une réelle utilité au plan stratégique : elle permettait de poursuivre le travail de sape, en fragilisant encore un peu plus l'assise de la Compagnie, singulièrement dans l'esprit du roi, qui, après tout, était le premier concerné par ces rumeurs de complot régicide.

Quoi qu'il en soit, dans les semaines qui suivirent, les adversaires des jésuites menèrent si prestement la charge, que la question de savoir s'il fallait ou non informer sur les faits révélés par La Chaux ne fut bientôt plus d'actualité. Le 12 février 1762, le parlement de Rouen accomplit le geste décisif en interdisant purement et simplement les jésuites dans son ressort. Fort de cette impulsion, le 1^{er} avril, le parlement de Paris, ignorant l'édit royal de mars sur la réorganisation de la Compagnie, mit en œuvre la fermeture de ses collèges dans son propre ressort⁶². Il était désormais évident que les jésuites étaient condamnés à disparaître du royaume à brève échéance. Dans cette conjoncture, la cour souveraine n'avait plus besoin de l'affaire La Chaux et le parquet pouvait refermer définitivement le dossier. Joly de Fleury rangea donc soigneusement les extraits d'interrogatoires dans une chemise, sur laquelle il écrivit, pour mémoire :

Déclaration du garde du roi, tant au Châtelet qu'au Parlement.

Il a été arrêté verbalement à la Tournelle que cette déclaration me serait communiquée. Mais comme elle ne m'a rien appris de nouveau, et que [de]

61 Sur cette question, outre Dale K. Van Kley, consulter Julian Swann, *Politics and the Parlement of Paris under Louis XV, 1754-1774*, Cambridge, Cambridge UP, 1995, p. 206-216, et Bernard Hours, *La Vertu et le secret...*, *op. cit.*, p. 199-220.

62 Dale K. Van Kley, *The Jansenists and the Expulsion of the Jesuits...*, *op. cit.*, p. 175-183.

ces faits, aucuns n'ont pu alors être vérifiés parce qu'ils n'étaient pas fondés, il a été convenu chez M. le Premier Président le 5 avril 1762 que je ne ferais rien⁶³.

L'absence de fondement n'était évidemment qu'un prétexte commode pour enterrer l'affaire, puisque rien, dans les papiers du procureur général, n'incite à penser que ce magistrat avait ordonné la moindre enquête dans l'étendue de son ressort, ni qu'il avait reçu un quelconque éclaircissement de Versailles.

Si l'agression simulée par le garde du corps Du Truche de La Chaux le 6 janvier 1762 fait écho à l'attentat commis par Damiens le 5 janvier 1757, ce n'est pas principalement parce qu'il s'agit d'un second crime de lèse-majesté, perpétré cinq ans, presque jour pour jour, après le premier : les mobiles sont aussi différents que possible et les dates ne sont qu'une coïncidence. L'effet d'écho tient d'une part à un phénomène de ressemblance dans les circonstances historiques. Les deux actions furent l'une et l'autre des manifestations indirectes des guerres politico-religieuses de leur temps : crise des refus de sacrements dans un cas, débats sur la Compagnie de Jésus dans l'autre. L'effet d'écho tient d'autre part à un phénomène de résonance du premier crime dans le second. De manière imprévisible, le procès de La Chaux offrit aux parlementaires jansénistes un moyen de remettre une nouvelle fois en cause la responsabilité des jésuites dans l'attentat de Damiens. Cette remise en cause inattendue ne joua pas de rôle décisif dans l'anéantissement de la Compagnie, tout simplement parce que l'offensive se déploya avec une puissance suffisante pour atteindre l'objectif poursuivi, mais elle fut ajoutée au plan d'ensemble pour ne pas perdre une occasion de porter un coup à l'adversaire. En définitive, quoique le garde du corps eût agi en escroc, son geste fut bien plus qu'un fait divers.

1244

63 BnF, Mss, Joly de Fleury, volume 368, dossier 4164, fol. 68 r°.

UN PRINCE DES LUMIÈRES :
LOUIS-FRANÇOIS DE BOURBON-CONTI (1717-1776)

François-Charles Mougel

Parce que sa lignée, issue de la Maison de Condé, appartient à la famille royale, parce que sa vie et sa carrière s'étirent de 1717 à 1776, parce que son épitaphe le salue comme « homme, citoyen et prince », Louis-François de Bourbon, cinquième et avant-dernier prince de Conti, peut-il être considéré comme un authentique « prince des Lumières » ?

UN PRINCE AU CŒUR DU SYSTÈME DE POUVOIR DE L'ANCIEN RÉGIME

Prince du sang, Conti est, de droit, un personnage de Cour, bénéficiaire, à ce titre, de tous les privilèges dus à son rang : pensions, titres et fonctions. Gouverneur du Poitou à la mort de son père en 1727, il est fait chevalier du Saint-Esprit en 1733 puis, en 1749, Grand Prieur de France de l'ordre de Malte. Mais Conti ne s'est pas contenté de jouir des honneurs liés à son statut ; il a aussi voulu exercer de réelles responsabilités dans tous les lieux de pouvoir de la France d'Ancien Régime : l'armée, la diplomatie, le Parlement et l'Église.

La carrière militaire fut son choix d'élection. Dès 1733, lors de la guerre de Succession de Pologne, il sert en Alsace et sa brillante conduite au siège de Philippsbourg, en 1734, lui vaut le grade de maréchal de camp. Versé dans l'armée d'Allemagne en 1735, ses succès le font promouvoir lieutenant général. Privé de commandement au début de la guerre de Succession d'Autriche, il s'engage comme simple soldat en 1742 et s'illustre lors de la campagne de Bohême, au printemps 1743. Louis XV le place alors, en 1744, à la tête des troupes françaises qui, avec les forces espagnoles, doivent combattre le Roi de Sardaigne, allié des Habsbourg. Conti passe le Var, prend Nice, s'empare des cols et des forteresses des Alpes du Sud et, par une manœuvre hardie, bat les Sardes devant Coni, en Piémont, le 30 septembre. En 1745, il dirige l'armée du Bas-Rhin mais doit laisser à Maurice de Saxe la gloire de la campagne de Flandre (Fontenoy). Commandant en chef en 1746, il combat dans les Pays-Bas et s'empare de Mons et de Charleroi. Nommé généralissime, il refuse pour autant de servir sous Maurice de Saxe et préfère démissionner. Malgré ses sollicitations

ultérieures, notamment pendant la guerre de Sept Ans, il n'obtiendra plus d'autre commandement, en dépit de ses qualités de chef et de stratège.

Pour autant sa carrière continue, sur le plan diplomatique cette fois. En effet, dès 1742, il est contacté par le parti patriote polonais qui, pour mieux défendre l'indépendance du pays et lutter contre la tutelle russe, lui suggère de se présenter à la future élection royale. Ce projet de candidature ne relève pas de la fantaisie : en 1697 déjà, le grand père du prince, François-Louis, avait été élu roi de Pologne sans pouvoir occuper son trône, ravi par le candidat russe, Électeur de Saxe et futur Auguste II. Flatteur pour le prince, le « projet Conti » correspond aussi à la volonté de Louis XV, alors allié à la Prusse, de créer à l'est de l'Europe un réseau d'alliés (Pologne, Suède, Turquie) susceptible de contenir les ambitions de l'Autriche et de la Russie. C'est pour mener à bien cette double mission que le Roi confie à son cousin, en 1745, un service diplomatique occulte mais essentiel : le Secret. Pendant douze ans, Conti anime, avec le comte de Broglie, un réseau complexe d'espionnage et de contact, travaillant en parallèle et le plus souvent à l'opposé des ministères et de la diplomatie officiels, mais soutenu par une confiance royale qui vaut au prince une réelle influence dans les affaires extérieures et intérieures du royaume. Mais, finalement, pour un résultat bien mince. Conti n'obtient pas la couronne de Pologne et ce pays restera sous influence étrangère, en attendant les partages de 1772-1795. Les liens avec la Saxe sont renforcés et non distendus, et le renversement des alliances qui fait passer la France du camp prussien au camp austro-russe a finalement lieu (1755-1757), affaiblissant le réseau des « amitiés orientales », de la Baltique à la mer Noire, sans protéger le pays contre son principal adversaire, l'Angleterre. C'est donc autant pour avoir contrarié cette stratégie – finalement imposée au Roi par le « clan autrichien » et qui conduira aux désastres de la guerre de Sept Ans – que pour avoir incarné un contre-pouvoir au sein même du système versaillais, que Conti est disgracié en 1757.

1246

Se retirant de la Cour, le prince se jette alors dans les querelles politiques. Membre de droit de la Chambre des Pairs du parlement de Paris, Conti s'est très vite rangé du côté des parlementaires qu'il soutiendra pendant près de quarante années dans tous leurs combats. Défenseur des jansénistes, par prurit gallican, au temps du cardinal de Fleury, il se dresse en 1746 contre le projet de vingtième du contrôleur Machault à la chute duquel il contribue fortement en 1755. En 1750, il plaide la cause des protestants contre les offensives de la hiérarchie catholique, rallumant au passage la querelle janséniste. Adversaire de Choiseul, de 1758 à 1770, il participe, à l'offensive contre les jésuites qui aboutit à la dissolution de la Compagnie en 1764 et prend parti pour les parlements provinciaux, notamment celui de Bretagne, dont il soutient le procureur général La Chalotais contre le gouverneur d'Aiguillon – en 1770, le rôle de Conti dans le procès intenté au gouverneur obligera le Roi à casser toute la procédure.

Mais c'est en 1771 qu'il s'affiche en principal opposant, récusant le coup de majesté mené par Louis XV et le chancelier Maupeou, qui veulent imposer d'importantes réformes administratives et fiscales et briser l'opposition parlementaire, au besoin par l'exil voire la dissolution des Cours. Conti mobilise alors les princes du sang contre le projet royal et se pose en protecteur des droits politiques des parlementaires exilés. En 1774, il triomphe quand le successeur de Louis XV abolit les réformes, rétablit les parlements et rappelle les exilés. Mais quand Turgot s'engage à nouveau dans la voie du changement, il se dresse contre lui et en mai 1776 la chute du ministre lui vaut un regain de popularité que sa mort brutale, en août, ne dissipera pas : son égérie, la comtesse de Boufflers, résume le sentiment d'une large part de l'opinion en déplorant la « perte nationale » que représente le décès d'un « héros », d'un « grand prince » et d'un zélateur des « droits » et des « libertés ».

Le dernier lieu de pouvoir dans lequel le prince de Conti s'est impliqué a été l'Église. Non par conviction religieuse puisqu'il a toujours manifesté, jusque sur son lit de mort, son incrédulité, voire son athéisme, mais parce que l'Église catholique forme un vaste système d'influence à la Cour et au Parlement comme dans les provinces et les ambassades. C'est pourquoi Conti s'est servi des réseaux gallicans, jansénistes ou contestataires pour contrer la politique religieuse officielle, mais aussi combattre les mesures fiscales visant le clergé et ainsi affaiblir la position des ministres réformateurs tels Orry, Machault, Terray ou Turgot. En utilisant le premier ordre au service du second, la noblesse, il a été l'un des artisans de ce front des privilégiés qui pèsera tant sur la dernière période de l'Ancien Régime. On en voit un autre exemple avec son rôle de Grand Prieur de France (1749-1776). Non seulement il gère avec efficacité les biens français de l'ordre de Malte, mais il sait jouer de son titre au service du Secret et du statut d'extraterritorialité de l'Enclos du Temple pour faire de sa résidence parisienne un lieu d'asile pour les personnalités politiques, intellectuelles ou religieuses menacées par l'autorité royale, l'emblème d'une contestation montante.

Ainsi, entre la fin de la Régence et le début du règne de Louis XVI, aucun autre membre de la famille royale n'a tenu une place aussi importante sur la scène publique française que Louis-François de Bourbon-Conti. Il y a apporté ses qualités – hauteur de vues, connaissances générales et compétences particulières (juridiques, militaires, diplomatiques) – et ses capacités personnelles – sens du contact et de l'opinion, éloquence et courage. D'où vient, alors, qu'il n'ait pas atteint de plus hauts sommets ni exercé une influence réelle plus forte ?

Il y a sans doute des causes personnelles à commencer par son caractère, entier voire rigide, volontiers cyclothymique, et par ses préjugés de caste : le « citoyen » qu'il veut être n'oublie jamais qu'il est prince du sang. Soutenu par l'opinion « contestataire », il sait aussi que postes, fonctions et pouvoir réel dépendent encore

de la Cour. Or là, sa position, stratégique en apparence, est en fait fragile car elle dépend de facteurs qu'il ne maîtrise pas ou peu. Ainsi ne sait-il pas conserver la confiance d'un roi versatile et soumis à la pression des ses favorites : soutenu par le clan Mailly-Nesle, Conti se heurte, après 1745, aux coteries Pompadour, Choiseul et Du Barry, et même à la « jeune Cour » du temps de Louis XVI.

Mais le prince n'a pas été que victime de son caractère et des cabales versaillaises, il a aussi souffert des contradictions du système de pouvoir de l'Ancien Régime.

L'absolutisme bourbonien impliquait, depuis Louis XIV, l'exclusion de la famille royale de l'exercice du pouvoir, à l'exception des périodes de régence. C'est dire que Conti, même quand il a joui de la faveur de Louis XV, ne pouvait jouer qu'un rôle marginal ou ponctuel, d'où les aléas de sa carrière militaire et diplomatique. De même, si son rôle d'ami des parlements lui a valu prestige et popularité, Conti sait aussi que sa position découle de son rang et, partant, dépend de la légitimité monarchique. C'est sans doute pourquoi il n'a jamais voulu s'ériger en contempteur du régime : réelle, sa « fronde » a finalement été bien moins grave que celle que mena, au temps de Mazarin, son aïeul Armand de Bourbon. Cette situation paradoxale se retrouve dans ses vues idéologiques.

1248

Officiellement, Conti s'affiche comme le défenseur des prérogatives du Parlement, non seulement comme contre-pouvoir mais aussi comme représentant de la « nation politique », voire, selon les conceptions radicales de l'avocat Le Paige – dont il fera son bailli du Temple –, comme le parangon d'une hypothétique « Constitution française », préexistante à la monarchie elle-même. Mais, faute de déboucher sur un vrai projet politique, ces thèses, voisines de celles du Montesquieu de *L'Esprit des Lois*, n'ont pas permis à Conti de s'affirmer comme le théoricien d'une monarchie contractuelle à l'anglaise ni, encore moins, de se rapprocher des conceptions « démocratiques » de son protégé Rousseau. Conti ne s'est pas non plus tourné vers le despotisme éclairé, même s'il a connu Voltaire et s'est lié à Gustave III de Suède. En fait, Conti apparaît plutôt comme un conservateur, voire même comme un réactionnaire, plus proche du système aristocratique de la Polysynodie du temps de la Régence – son père y tint une place importante – que de la référence britannique ou du modèle prussien. En défendant les droits du Parlement, il défend avant tout les privilèges, notamment fiscaux, de la noblesse – fût-elle de robe – et, plus largement, ceux des élites mais non les intérêts du Tiers état et jamais ceux du « peuple », concept qu'il rejette malgré son discours sur les libertés et le tire de « citoyen » qu'on lui décernera. D'où ce paradoxe : le prince de Conti a fortement contribué à affaiblir le système monarchique sans aider à le réformer ni à lui donner de nouvelles bases de légitimité. Face à la lente montée des ferments « révolutionnaires », il n'a fait qu'opposer les premières formes de la « réaction nobiliaire ».

Personnalité politique éminente, Louis-François de Conti a aussi été une des grandes figures de la société française de son temps. Les portraits que nous en ont laissé artistes et mémorialistes sont le plus souvent flatteurs. Grand, éloquent, courtois, courageux, cultivé, Conti à une aptitude naturelle à la séduction comme au *leadership*. Certes, il y a des revers : Conti suscite souvent méfiance et jalousie et on a pu lui reprocher de confondre culture et pédanterie, parole et action, ambition et intrigue, popularité et pouvoir. Mais ces critiques sont plus rares que les éloges, le plus beau étant ce surnom de « Père-Prince » que lui confèrent les habitants de L'Isle-Adam.

Quant à sa vie privée, elle est typique de celle d'un « grand seigneur ». Né d'un mariage désuni, il forma avec Louise-Diane d'Orléans, fille du Régent, une union heureuse quoique trop brève ; fidèle en amitié et en affection, il se brouille pourtant avec son fils unique, jusqu'à la tardive réconciliation de 1776. Veuf à 19 ans et demeuré célibataire, Conti s'affiche, sa vie durant, à la fois en érotomane aux multiples aventures mercenaires et en amant de quelques égéries choisies, notamment la comtesse de Boufflers, « Idole du Temple » de 1752 à 1776. Au total une carrière de libertin, conforme aux canons de la masculinité et de la « morale » en vigueur au sein des élites des Lumières.

Prince du sang, Conti est aussi entouré d'une véritable Cour. On ne compte pas moins de 60 personnes qui gèrent ses biens, recettes et dépenses sous la houlette du Conseil et du Trésorier. À ce cercle d'administrateurs s'ajoutent les officiers du régiment de La Marche-Conti (fondé en 1692 et fort de 1 370 hommes en 1761), la Chapelle créée autour de 1762 avec ses 16 musiciens et chanteurs, et la masse de piqueurs, rabatteurs, domestiques et jardiniers qui assurent le bon fonctionnement des chasses et des séjours du prince dans ses résidences extérieures. À cette Cour proche, il faut adjoindre l'ensemble des intendants et régisseurs qui contrôlent au quotidien l'exploitation des vastes domaines princiers. Soit au total plusieurs centaines de personnes qui font de la Maison de Conti une véritable « entreprise de services », au sens économique et social.

Au delà de cette Cour « fonctionnelle », le cercle des sociabilités n'est pas moins vaste. Le prince a toujours eu une vie mondaine, surtout après la disgrâce qui l'éloigne de Versailles et fait de l'Enclos du Temple une véritable « société » à part entière. Il ne s'agit ni d'un « salon » ni d'une société de culture, mais d'un lieu de rencontre et de débat où l'on se rend soit librement – lors des « jours marqués » qui voient 150 à 200 personnalités participer aux réceptions princières –, soit sur invitation lors de thés ou de soupers réservés à une élite d'une vingtaine d'élus. Hors de Paris, c'est le château de L'Isle-Adam qui constitue le cadre des chasses, spectacles, dîners, concerts et joutes culturelles qui constituent la « fête-Conti ».

Le prince lui-même en a célébré les rites dans les quatre tableaux qu'il a fait peindre par M. B. Ollivier en 1766 : le thé à l'anglaise et le souper au Temple, les chasses et la réception du duc de Brunswick dans le parc de l'Isle-Adam. Mais cette société en apparence « ouverte » respecte toujours la hiérarchie de l'Ancien Régime, qu'elle symbolise plus qu'elle ne la nie : l'aristocratie et la Robe, plus rarement la finance, y dominant, et seul le talent, dans l'Église, les lettres ou les arts, permet au Tiers état d'y figurer. Volontiers contestataire au plan politique et intellectuel, elle reste conformiste au plan social.

Pour assurer le train de vie princier, une puissante assise financière s'impose. Quoiqu'appartenant au cercle étroit des plus grands privilégiés du royaume, Conti a toujours été impécunieux et une chanson satirique des années 1750 le décrit « logé quai de la misère, vis-à-vis la caisse des emprunts ». Et on rappellera que, de 1776 à 1783, son fils devra liquider tous ses domaines et ses collections pour apurer ses 12 millions de dettes. Pour autant les revenus et la fortune de Louis-François de Bourbon sont loin d'être négligeables.

1250

Les recettes viennent de trois sources : d'abord les rentes articulées sur les circuits fiscaux et financiers de l'ancienne France (Ferme générale, aides, gabelles, traites..) ; ensuite les pensions et revenus liés au statut (pension de prince du sang, revenus du gouvernorat du Poitou et des commandements militaires, charge de Grand Prieur, etc.) ; enfin les revenus des domaines dont la part progresse de 40 à 50 % des revenus ordinaires au cours du XVIII^e siècle. À ces revenus ordinaires, s'ajoutent les recettes extraordinaires provenant de ventes de biens, d'héritages ou de gratifications particulières du Roi.

Comme on le voit, près de la moitié des ressources de Louis-François de Conti dépendent de près ou de loin de la Couronne, ce qui constitue un avantage, mais aussi une contrainte, souvent forte. C'est pourquoi il a essayé de développer la part des revenus domaniaux gérés avec minutie par ses intendants locaux et son Conseil. Certes cette gestion, menée dans le cadre général de l'affermage des terres, ne révèle aucune innovation agronomique ni « industrielle » particulière – si ce n'est quelques mines de charbon et forges dans la région de La Grand'Combe –, mais elle souligne que l'exploitation est menée avec sérieux et souci de rentabilité : fermages et droits féodaux sont exigés avec rigueur. En retour, bâtiments, voirie, bois et cours d'eau sont bien entretenus et les doléances des tenanciers et autres intendants locaux sont souvent prises en compte. Le vaste patrimoine foncier des Conti est constitué, depuis le milieu du XVII^e siècle, de trois blocs : le Vexin français autour de l'Isle-Adam ; le Bas-Languedoc autour d'Alès et Pézenas ; les « domaines extérieurs » hérités (Auvergne, Perche, Berry...) ou achetés (tel l'illustre vignoble bourguignon de la Romanée, acquis en 1760). La gestion personnelle du prince a eu pour but de concentrer les domaines sur les deux pôles de la vallée de l'Oise et du Languedoc et de vendre les domaines extérieurs

et les biens non rentables ou non utilisés tel l'Hôtel de Conti à Paris. Là encore, c'est le Roi – au travers des échanges de 1747, des rachats de 1755 ou plus tard lors de l'acquisition de l'ensemble des domaines de 1783 – qui sert de partenaire incontournable et indispensable. Quoi qu'il en soit, les revenus ordinaires augmentent de 400 à 900 000 livres entre 1730 et 1770 ce qui fait passer la fortune, en valeur cumulée des terres et du capital des rentes, de 12,2 millions en 1732 à 13,1 millions en 1752 et à une vingtaine de millions en 1770. Quant aux dépenses, elles comprennent un ordinaire considérable – bouche, vénerie, gages, entretien des terres et des bâtiments, remboursement des dettes – à quoi s'ajoute l'extraordinaire : achat de domaines et de châteaux (tels celui de Stors, près de L'Isle-Adam, pour Mme de Boufflers), commandes d'œuvres d'art, collections diverses, pensions, etc. Mais, malgré une gestion vigilante, les budgets restent le plus souvent déficitaires, seule la perspective du soutien royal permettant de rassurer fournisseurs et créanciers.

Une des causes du déficit découle du mécénat princier, particulièrement actif à compter de l'installation du prince au Temple en 1749. Ce mécénat s'exerce de plusieurs manières. Par les commandes tout d'abord. Faute de moyens ou de nécessité, Conti a peu construit, se contentant d'aménager les demeures qu'il a acquises ou récupérées. Même s'il en reste peu de vestiges aujourd'hui, les traces documentaires permettent d'identifier les constances de son goût : un décor « à la française », à mi-chemin du rocaille et du néo-antique, une forme « sage » du style Louis XV que l'on retrouve dans les boiseries, les meubles ou les décors qu'il a commandés à ses architectes successifs – Simonnet, Contant d'Ivry, Courtonne, Damun – ou à ses ébénistes, tel Heurtault, notamment pour le Palais du Temple et le château de L'Isle-Adam. Même souci de conformité à l'esprit français dans l'aménagement des jardins même si, après 1770, le goût anglais perce lors la réorganisation des parcs de L'Isle-Adam et de Stors. Même caractère traditionnel des commandes de sculpture et de peinture : portraits, illustrations de la geste princière, scènes de genre, œuvres de décoration. Et peu de très grands noms même si ceux d'Ollivier, Clodion, Boucher, Nattier, Mérard se retrouvent sur les listes d'artistes auxquels Conti fait appel. La seconde forme de mécénat concerne les collections, constituées pour l'essentiel après 1760. Elles comprennent deux ensembles. En premier lieu, un vaste « cabinet de curiosités » formés de médailles, d'intailles, d'antiques, de sculptures, de porcelaines, de vélins, de parchemins, de coquillages, de papillons ainsi que de livres et d'instruments musicaux et scientifiques (optique, chimie, physique etc.). En second lieu, une très importante collection de 871 tableaux venus des trois grandes écoles reconnues à l'époque : l'italienne, l'hollando-flamande et la française. Point de tableaux anglais, peu de toiles allemandes ou espagnoles, mais un subtil mélange d'œuvres anciennes – de la Renaissance à la fin du

XVII^e siècle – et de créations contemporaines où se retrouvent les plus grands noms : Rembrandt, Poussin, Raphaël, Titien, Rubens, Dürer, Fragonard ou Watteau. Ces collections, formées très vite et au prix fort – 2,7 millions de livres pour les seules peintures alors que leur vente en 1777 ne rapportera qu'un peu moins d'un million – ne font pas preuve d'un goût très différent de celui des grandes collections du temps, mais elles témoignent de l'importance de l'investissement culturel comme élément constitutif de l'éthos aristocratique et signe d'appartenance élitaire. La troisième forme du mécénat princier – la protection des écrivains – est la plus connue. Conti a soutenu Diderot et les encyclopédistes, protégé Beaumarchais et Rousseau, défendu l'avocat Le Paige ou les abbés Prévost et Morellet. Pour autant, il n'a jamais pris la tête d'un quelconque « parti intellectuel » : quoiqu'en contact avec les philosophes progressistes comme avec les réformateurs des écoles physiocratiques ou « libérales », Conti n'en est pas moins resté à l'écart des théories nouvelles, demeurant fidèle aux conceptions traditionnelles de l'idéologie nobiliaire. L'image du prince citoyen lui a suffi plus qu'elle ne l'a incité à penser un monde nouveau : ultime paradoxe ?

Louis-François de Bourbon-Conti apparaît bien comme un authentique prince des Lumières. Brillant et séduisant, ce prince a fait – et continue de faire – figure de personnage original, alors que sa carrière, ses vues et son image sont indissociables de la société et des mentalités de l'Ancien Régime. Sa véritable originalité réside plutôt dans ce qu'il révèle des caractères profonds et, surtout, des illusions de ces élites françaises qui, à la différence de nombre de leurs homologues européennes, ont finalement préféré le maintien d'un ordre ancien, immédiatement bénéfique mais fragile, à l'invention d'un ordre nouveau, plus incertain mais garant, à terme, de leur survie. En n'adoptant pas un vrai programme politique et en s'opposant aux réformes du pouvoir, Louis-François de Conti a paradoxalement choisi de pérenniser l'absolutisme fragilisé des derniers Bourbons. Ainsi, tout aussi paradoxalement, il porte une responsabilité, lointaine et bien sûr involontaire, dans le déclenchement du « déluge » révolutionnaire.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Fruit de nos premières recherches en histoire moderne – origine de notre compagnonnage d'historien avec Jean-Pierre Poussou –, ce bref essai repose sur d'importantes sources documentaires, notamment les séries R³ et K des Archives nationales et les témoignages des contemporains (prince de Ligne, abbé Morellet, comte d'Argenson, Horace Walpole, ducs de Lévis et de Choiseul, cardinal de Bernis, Dufort de Cheverny, J.-J. Rousseau, etc.)

Parmi les travaux, on peut citer :

- Gaston Capon et Robert Yves-Plessis, *Paris galant au XVIII^e siècle. La vie privée du prince de Conti, Louis-François de Bourbon (1717-1776), racontée d'après les documents des archives, les notes de la police des mœurs et les mémoires, manuscrits ou imprimés, de ses contemporains*, Paris, Jean Schemit, 1907.
- François-Charles Mougel, « La fortune des Bourbon-Conty : revenus et gestion », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVIII, janvier-mars 1971, p. 30-49.
- François-Charles Mougel, « Les princes de Conti, seigneurs de Pézenas (1651-1783) », *Études sur Pézenas et sa région*, vol. II, n° 1, 1971, p. 4-26.
- Daniel Meyer, « Deux vedettes chez le prince de Conti », *Connaissance des arts*, n° 479, janvier 1992, p. 52-57.
- Gilles Perrault, *Le Secret du Roi*, t. I, *La Passion polonaise*, Paris, Fayard, 1992.
- John Woodbridge, *Revolt in pre-revolutionary France: the Prince de Conti's conspiracy against Louis XV, 1755-57*, Baltimore/London, Johns Hopkins UP, 1995.
- *Les Trésors des princes de Bourbon-Conti* (catalogue de l'exposition du musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, L'Isle-Adam, 2000), Paris/L'Isle-Adam, Somogy/Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, 2000.
- Antoine Lilti, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005.
- Les mémoires de maîtrise inédits consacrés au prince par Frédéric Dassas, Bertrand Lefort, Frédéric Fournis et Christophe Giquelay.

L'ANNÉE 1789 À THOUARS, D'APRÈS LE RÉGISSEUR DU DUCHÉ

Jean-François Labourdette

En 1789, Pierre Joseph Redon était directeur et régisseur du duché de Thouars depuis 1767, soit depuis 22 ans. Il avait succédé à son père, Joseph Redon de Beaupréau, qui avait été nommé en 1745 et avait exercé ces fonctions pendant 21 ans. Comme son père, il les cumulait avec l'office de procureur fiscal, le duché de Thouars possédant une haute justice. Le duc de La Trémoille l'avait enfin pourvu de l'office de maire de la ville de Thouars qui lui appartenait¹. En un mot, il était « l'homme du seigneur ».

En tant que tel, l'« homme du seigneur » était dans la contrée un personnage important car ses attributions le mettaient en relation avec tous les notables comme avec l'administration royale : il correspondait avec l'intendant de la généralité, avec le procureur général du Parlement, voire le contrôleur général.

C'est ainsi qu'en 1787, il avait été « parmi les 22 nommés par le Roi pour former l'assemblée provinciale du Poitou »², dont le fonctionnement ne laissa pas de le décevoir :

J'arrive de Poitiers, j'avois la plus haute idée des assemblées provinciales, mais, le jour de notre installation, Mr le commissaire départi nous a lu un nouveau règlement qui nous casse bras et jambes. Les 44 députés sont, dans la main de l'homme du Roi, 44 êtres passifs. En bon français, ce sont 44 commis de l'intendant, en sorte que, s'il s'opère du bien, ce sera Mr le commissaire départi qui en aura toute la gloire, et il rejettera tout le mal sur l'assemblée provinciale. Malheureusement, j'entrevois les mêmes abus sous des noms différents, et on diroit que le gouvernement fâché d'avoir établi des assemblées provinciales, veut les détruire en leur mettant des entraves de toutes espèces.

¹ Il jouissait d'un traitement annuel de 1 500 livres. Sur la fonction de régisseur et sur la famille Redon, voir ma thèse : *Fortune et administration des biens des La Trémoille au XVIII^e siècle*, thèse de 3^e cycle en Histoire, université de Nantes, 1974.

² Archives nationales [désormais AN], T 1051⁵, lettres de Redon à Mesnil, 2 et 10 août 1787.

Pourtant, il ne serait pas allé à Poitiers pour rien, car il avait fait désigner à l'élection de Thouars des membres attachés à Mr le duc³.

L'on pouvait penser, à juste titre, que le directeur de Thouars jouerait un rôle de premier plan dans la préparation des États généraux et qu'il pourrait même briguer une députation. Or, on s'acharnait à détruire toute influence des « hommes du seigneur » :

Il est très vrai que les officiers des seigneurs ne seront ni députans, ni députés aux États généraux. Tous les arrêtés des provinces, et surtout celui de la province du Poitou leur donnent l'exclusion absolue. Mr Necker dans son rapport au Conseil, semble favoriser ce vœu général. Il faut que l'acharnement du Tiers État contre les seigneurs soit bien grand pour rayer du tableau des citoyens, des hommes honnêtes.

Pour moi, je trouve dans l'attachement que j'ai voué à LL.AA. une consolation bien puissante et beaucoup supérieure à la mortification qu'on veut donner aux officiers du seigneur. Si mon attachement même pouvoit être plus pur et plus étendu, il augmenteroit, car il est tout naturel de se tourner du côté favorable. Au reste, si on me refuse la qualité de citoyen, même plébéien, je suis, malgré tout ce qu'on fera, homme et français⁴.

Malgré cet ostracisme, l'influence de Redon n'en pesa pas moins, par personne interposée, sur la préparation des États généraux. Le duc de La Trémoille, ne se déplaçant pas lui-même à Poitiers, pas plus d'ailleurs que dans les autres provinces où étaient situées ses terres, devait désigner un représentant à l'assemblée de la noblesse pour l'élection des députés. On fit aussitôt appel à la compétence du régisseur de Thouars⁵.

Paris lui demanda également ses suggestions pour le cahier de doléances du duc :

Mr le duc ne doit rien demander : le tems n'est pas propre aux demandes nouvelles qui porteroient sur le tiers ordre. Mais il doit conserver tout ce qui

3 *Ibid.*, 7 et 28 septembre, 9 novembre 1787.

4 *Ibid.*, lettres de Redon à Mesnil, 2 août 1787 et 12 janvier 1789. Le 22 décembre précédent, il avait écrit à Pierre : « Les juges des seigneurs et surtout les procureurs fiscaux ne pourront être électeurs ni éligibles pour les États provinciaux et généraux, c'est le vœu exprimé par toutes les villes du Royaume et adopté par le Roi. On en veut aux grandes possessions, et si le tiers état obtient lui seul autant de voix que le clergé et la noblesse, les grands propriétaires seront écrasés... » (*Ibid.*, 22 décembre 1788).

5 « Mr le duc ne comparaisant pas en personne, aura besoin d'un fondé de procuration dans l'ordre de la noblesse. Je me persuade que ce serait lui faire un véritable plaisir d'indiquer les gentilshommes les plus honnêtes et les plus instruits que vous présumez devoir se trouver aux assemblées, dans lesquels il pourrait établir sa confiance pour le représenter... ». AN, 1 AP 693, lettre de Pierre à Redon, 15 février 1789.

lui appartient et protester contre tout ce qui porterait atteinte à sa propriété, à ses droits domaniaux, seigneuriaux, féodaux, aux privilèges et prérogatives inhérents à sa pairie, à ses seigneuries, et enfin à tout ce qui est attaché à sa personne. Tel doit être selon moi le cahier de doléances de Mr le duc⁶.

Il insistait surtout sur le maintien de l'impôt des francs-fiefs dont les nobles se garderaient bien dans leur cahier de demander la suppression : « c'est pour eux une distinction trop honorable, et il vult mieux pour la noblesse perdre quelque chose sur ses rachats que de perdre une si belle prérogative ».

Le duc de la Trémoille devait aussi s'abstenir de demander un présidial à Thouars, comme c'était le vœu du tiers état de la ville, car

les justices royales qui de loing écrasent les justices seigneuriales, sont de près un fléau pour les seigneurs, qu'un présidial à Thouars éclipserait d'abord et successivement anéantirait la justice ducalle, que tous les droits de Mr le duc que les plébiens appellent des restes barbarie et de servitude, seroient proscrits par le présidial, sans rémission, que ses banalités de fours et de moulins seroient restraints, enfin que bientôt Mr le duc ne seroit plus regardé à Thouars comme le seigneur, mais comme un simple propriétaire⁷.

Il attachait en effet une importance primordiale au maintien des banalités, car le moulin du Vicomte était le principal revenu du duché. Or, avec le mouvement général favorable à la libre circulation des grains, ce dernier avait déjà subi de durs assauts auxquels Redon, pendant les dix dernières années de l'Ancien Régime, avait essayé de trouver des parades⁸. Dans cette lutte, il avait toujours trouvé en face de lui un procureur de la ville, le sieur de la Godinière, qui animait à Thouars le parti anti-seigneurial⁹.

Les malheurs de l'hiver et du printemps 1789 ébranlèrent sa volonté de résistance d'autant plus qu'à Paris, on se résignait facilement à la perte des banalités. Redon écrivit à l'intendant de la maison de La Trémoille :

La misère icy, monsieur, est affreuse. Les malheureux meurent de toutes parts de froid et de faim. Daignez solliciter auprès de LL.AA. quelques secours. J'attendois toujours le dégel, mais il n'arrive point et n'arrivera peut-être pas de sitôt¹⁰.

6 AN, T 1051⁵, lettre de Redon à Pierre, 6 mars 1789.

7 *Ibid.*, 16 mars 1789.

8 Voir Jean-François Labourdette, *Fortune et administration...*, *op. cit.*

9 Le sieur de la Godinière, qui était l'adversaire implacable des droits du duc et l'ennemi féroce du régisseur Redon depuis des années, fut l'un des meneurs des journées révolutionnaires à Thouars.

10 AN, T 1051⁵, lettre de Redon à Mesnil, 12 janvier 1789.

Quelques jours plus tard, il était plus optimiste :

La misère a été sans doute grande icy comme partout ailleurs, mais elle a été occasionnée par l'intempérie de la saison, plus que la disette et la cherté des grains. Les malheureux qui ne vivent que de leur journée, ne pouvant travailler ont beaucoup souffert, et il est mort un huitième de cette classe d'hommes. Mais le dégel a rendu la vie aux journaliers et beaucoup de gens de la campagne ont du bled pour leur nourriture jusqu'à la fin de mars. Il y a dans le pays thouarsais, moitié plus de bled qu'il n'en faut pour la consommation de ses habitants. Une exportation trop considérable et l'approvisionnement de ceux dont les ressources seront épuisées peuvent faire augmenter les grains, mais, ou je me trompe fort, je crois que l'augmentation ne sera pas allarmante.

D'ailleurs Redon, toujours hostile à la libre circulation des grains, avait pris des mesures pour que le marché de Thouars soit suffisamment approvisionné¹¹.

1258

C'est au mois de mars, au cours de l'assemblée de la communauté que Redon avait convoquée en tant que maire pour adopter le cahier de doléances de la ville et désigner ses représentants à Poitiers, qu'eut lieu la grande offensive contre l'homme du seigneur :

C'est le sieur de la Godinière qui est l'âme et le champion des mutins. Non contents d'avoir fait circuler dans toutes les municipalités un projet de doléances contre les droits de prévôté, corvées personnelles et guet et garde, et contenant les demandes d'un présidial à Thouars, il a encore soulevé tous les artisans de Thouars : il leur a insinué que le moment de secouer le joug ducal étoit arrivé, mais qu'ils n'y réussiroient jamais, s'ils n'écartoient pas l'homme du seigneur, le seul homme qui s'opposait à leur liberté et à leur bonheur... Il m'a apostrophé hautement : il m'a dit qu'étant l'homme du seigneur, je génois les suffrages et devoit me retirer.

Grâce au discours qu'il lui avait adressé, Redon réussit à retourner en partie l'assemblée, et ne s'en retira que de son plein gré. Mais il ne put empêcher l'adoption d'un cahier de doléances très nuisible aux droits du seigneur et l'élection du sieur de la Godinière parmi les députés à Poitiers. « Il n'a pas eu la voix des honnêtes gens, mais ses agens à force de brigue et de caballe lui ont obtenu le suffrage de la canaille qui fait le plus grand nombre »¹².

La situation de Redon était d'autant plus inconfortable qu'il devait faire face à l'aggravation de la misère au printemps :

11 *Ibid.*, lettres de Redon à Pierre, 12 et 23 janvier 1789.

12 *Ibid.*, 13 mars 1789.

La misère est icy fort grande et la disette des grains s'y fait sentir. Il arrive des farines de Bordeaux et il en sera versé à Thouars. Le meunier du Vicomte va jeter les hauts cris, mais je ne m'opposerai sûrement pas, dans la circonstance à l'importation des farines à Thouars : je ferois mettre le feu au château et me ferois lapider. Il y a déjà eu deux émeutes que j'ai eu beaucoup de peine à calmer¹³.

Quant à la réunion des États généraux, Redon n'en attendait pas des miracles.

Je ne sçai si je me trompe, mais je n'en augure rien de bon. On dit cependant icy que les députés de la noblesse et du tiers état sont d'accord : je le souhaite plus que je ne le crois ; dans ce cas, le clergé auroit tort, et grand tort, surtout la haute hiérarchie¹⁴.

À ses yeux, Necker n'était qu'un illusionniste que le talent avait abandonné : « Je relie son discours : il m'a semblé très entortillé, et l'ouvrage d'un homme bien embarrassé. Finalement, je crois qu'il n'a plû à aucun des trois ordres, ny même à la nation ... »¹⁵. La séance du 17 juin confirma le pessimisme de Redon dont le dernier espoir reposait sur le Roi :

L'arrêté des communes du 17 m'a fait trembler. Le tiers va terriblement en avant et il faut que la noblesse plie ou, ce qui seroit un grand malheur, qu'il y ait une rupture ouverte. Le clergé, après avoir longtemps louvoyé, semble être rendu : du moins, le corps des curés qui fait le plus grand nombre se rallie aux communes, ou comme elles le prétendent à l'Assemblée Nationale. Nous, nous sommes icy dans la plus cruelle attente de la séance royale. La noblesse prétend ici que le Roi cassera tout. Je n'en crois rien, et je désire bien que le Roi pacifie tout et réconcilie les trois ordres¹⁶.

Or, leur réunion ordonnée par Louis XVI ne laissa pas de l'inquiéter : « La réunion des trois ordres annonce la paix, mais l'opinion par tête dont la majorité sera sûrement en faveur du tiers, produira de grands évènements... »¹⁷.

Avant même d'apprendre la prise de la Bastille, Redon formulait de grandes craintes pour Thouars :

13 Aussi avait-il sollicité et obtenu du duc des secours pour les pauvres qui mouraient de faim. *Ibid.*, lettres de Redon à Pierre, 18 avril et 4 mai 1789.

14 *Ibid.*, 4 avril 1789.

15 *Ibid.*, 9 juin 1789.

16 *Ibid.*, 26 juin 1789.

17 *Ibid.*, 6 juillet 1789.

Je suis désolé. La fermentation de la capitale se communique partout. On fait circuler des écrits incendiaires qui enflamment les têtes déjà trop exaltées... Ces écrits sont répandus ici : on y parle rien moins que de piller, d'incendier les châteaux des seigneurs, les communautés etc. et de mettre tout à feu et à sang. J'ignore les auteurs de ces écrits, mais à coup sûr ils ne sont pas des François et ce sont des ennemis de l'état. Je redouble mes vœux pour que ces pernicieux projets soient anéantis avec leurs auteurs et pour que le meilleur Roi, le plus chéri et le plus digne de l'être puisse faire éprouver à son peuple tout le bien qui est dans son cœur¹⁸.

L'inévitable se produisit le 27 juillet. Redon, bouleversé, annonça au duc de la Trémoille le désarmement de son château de Thouars :

Monseigneur,

Les habitans de votre ville de Thouars, les mains pleines de vos bienfaits, ont désarmé votre château.

Le désespoir dans l'âme et le cœur déchiré, ma main se refuseroit à vous rendre compte du plus sanglant des outrages, si le devoir ne m'y forçoit.

Le 27 de ce mois à trois heures du soir, 50 hommes armés, suivis d'une nombreuse populace se présentèrent devant le château. Le commandant qui a été grenadier entra le sabre à la main dans l'appartement où j'étois avec ma femme et mes filles. Il me demanda brusquement les armes du château. De quel droit, lui répondis-je ? Par le droit du peuple. – Les armes qui sont dans le château n'appartiennent pas au peuple : elles me sont confiées. Je n'ai pas ordre de les donner, je les refuse. – Je vais donc employer la violence. – Je ne cède qu'à la force...

En effet, Monseigneur, je n'ai jamais été affecté que du désarmement en lui-même. Je me suis peu soucié de quelques livres de fonte et de fer. Rendre les armes volontairement ou forcément, c'est toujours être désarmé et un désarmement est un outrage.

Quoiqu'il en soit, Monseigneur, je n'ai pas crû devoir rester plus longtems à la tête de la ville. J'ai déclaré hautement que je cessois toute fonction de maire. Je me suis bien gardé d'abdiquer. L'office de maire appartient à Votre Altesse et ce n'est qu'à vous et au Roi que je dois ma démission.

Je vous supplie, Monseigneur, de laisser sans réponse la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire. Jamais position ne fût plus cruelle que la mienne, mais mon zèle et mon attachement pour Votre Altesse sont à l'épreuve de tous les évènements.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse, le très humble et très soumis serviteur, Redon. Thouars le 30 juillet 1789¹⁹.

Le temps des épreuves ne faisait que commencer pour l'« homme du seigneur ».
Le 31 juillet,

j'ai été mis à la plus sanglante épreuve. J'ai été accusé du crime de lèse-patrie. Un méchant a assuré que dans la nuit de jeudi au vendredi, j'avois reçu 6 canons, 2 tonneaux de poudre et qu'il y avoit longtems que je faisois miner sous la ville pour la faire sauter. Dans une heure ce bruit infernal s'est propagé à l'infini et est devenu général. Tous les habitans dans l'effroi assemblés sur la place publique étoient prêts à se porter aux derniers excès contre le château et contre moi.

Redon réussit à conjurer l'orage :

J'ai été deux jours sans manger et j'ai pensé étouffer, mais je n'ai pas perdu un seul instant la tête et il ne m'est pas échappé une seule plainte ny la plus légère contradiction.

Nous sommes icy dans une ville de guerre. Tout le monde y est sous les armes. Les loix dorment. Le peuple s'y est emparé de toute l'autorité, il fait la police à main armée. Tous les greniers ont été forcés et les grains conduits à Thouars. Sans cela l'horrible famine alloit se joindre à tous nos malheurs²⁰.

À l'imitation de Paris, les « factieux » établirent un comité composé de 15 personnes. Ils obligèrent Redon à en faire partie et à reprendre ses fonctions de maire. On ne parlait plus de le pendre ni de brûler le château :

On ne me reproche plus aujourd'hui que d'être l'homme du seigneur et ce reproche me fait honneur... On m'a tenu trois jours à l'hôtel de ville pour être le rédacteur des délibérations les plus violentes. En vain, j'ai demandé la permission de changer de chemise : on m'a refusé. J'ai tout consenti, j'ai tout signé. Cette contrainte m'a rendu presque imbécille, et je suis dans une insensibilité stupide.

Il se lamentait sur « l'affreuse nouvelle » de la nuit du 4 août et sur ses conséquences pour le duché :

Les justices seigneuriale abolies à jamais : on y comprend sans doute les duchés pairies... Les droits de corvées, guet et garde, chasse, pêche, prévôtés, péages etc., etc. abolis à jamais sans indemnité, offrent une perte considérable... Les rachats

¹⁹ *Ibid.*, lettre de Redon au duc de la Trémoille, 30 juillet 1789.

²⁰ *Ibid.*, lettre de Redon à Pierre, 3 août 1789.

des bannalités, des droits féodaux, des dixmes, champarts etc., etc. n'est qu'un phantôme de liberté. Si tous ces droits étoient rachetés ensemble, Mr le duc auroit des pleins tonneaux d'or, mais leur rachat lent et partiel laisse entrevoir des inconvénients sans nombre. Ce rachat ne sera peut-être pas effectué dans 3 siècles. La classe des malheureux ne ressentira aucun soulagement de cette faculté : quand on n'a pas de pain, on ne fait pas des amortissements. Cette liberté est toute au profit du haut tiers, mais il falloit flatter le peuple par le mot de liberté²¹.

Désormais, Redon ne mena plus qu'une vaine lutte pour sauver ce qui pouvait encore l'être des droits du seigneur de Thouars, en particulier la banalité du moulin du Vicomte²². Parfois au péril de sa vie, il les défendit pied à pied :

Je passe tout mon tems dans des délibérations et à parer tous les coups qu'on veut nous porter. J'ai réussi jusqu'à présent, mais je ne flatte pas d'être toujours aussi heureux. Les intrigues et la cabale sont une hydre bien redoutable : une tête abbatue, il en renaît dix²³.

1262

Le régisseur crut un instant avoir repris la situation en main en formant une « milice bourgeoise » :

Le fameux comité n'existe plus. Ce n'est pas sans peine que je l'ai dissipé, mais j'ai réussi sans coup férir et je me suis resaisi du pouvoir exécutif. Certainement je n'ai rien à craindre et tant que je serai en place, j'ai 200 braves gens, l'élite de Thouars qui marcheront au premier signal de ma part²⁴.

Il déchantait rapidement :

Le régime actuel des officiers municipaux est anéanti. Les juges seigneuriaux sont supprimés et si Mr de Mirabeau en est crû, l'assemblée ne tardera pas à s'occuper d'un règlement pour l'élection et la formation des assemblées provinciales et nationale, des municipalités et des sièges royaux. Le mois d'octobre ne passera pas sans que cette opération soit faite²⁵.

Les « méchants » employèrent alors toutes sortes d'intimidations pour le forcer à rétablir le comité. Dans un mémoire envoyé à l'Assemblée nationale, il était dénoncé « comme l'ami et l'agent vendu aux aristocrates »²⁶. L'histoire du maire de Troyes qui avait été pendu lui était répétée maintes fois :

21 *Ibid.*, 13 août 1789.

22 Voir toutes ses lettres à Pierre de juillet à décembre 1789.

23 AN, T 1051⁵, lettre de Redon à Pierre, 21 août 1789.

24 *Ibid.*, 24 août 1789.

25 *Ibid.*, 28 août 1789.

26 *Ibid.*, 14 septembre 1789.

Enfin on m'a envoyé 60 hommes qui, excepté qu'ils ne m'ont pas frappé, m'ont fait tous les outrages. Je leur ai dit tout au monde ce qu'on pouvoit dire avec douceur. Je n'ai rien gagné et j'ai été forcé de céder et de convoquer la ville pour rétablir le comité et par conséquent me détruire moi-même²⁷

Cette violence avait eu du moins une heureuse conséquence : elle détermina « tous les braves gens à prendre des précautions contre les méchants. Ils ont formé un corps de volontaires composé de l'élite des habitans, dont on m'a proclamé le chef ».

La première mesure que prit le comité rétabli fut de proclamer que les banalités étaient abolies :

Je vois avec douleur détruire la plus belle possession du duché. Les habitans ont pris le décret tout de travers. Il n'y a pas un seul qui ne croye et qui ne dise que la banalité est détruite et il est incalculable le tort que ces propos font au moulin²⁸.

Un agent du sieur de la Godinière ne cessait de leur affirmer que le décret du 5 août avait aboli toutes les banalités :

Ce prophète de malheur poussa même l'impudence jusqu'à dire à la femme du meunier qui vendoit du bled : ma bonne amie ne pleurez pas, vous avez affaire à bon maître. Mr le duc vous indemniserà bien²⁹.

Après les Journées d'octobre, qui ramenèrent le Roi et la famille royale de Versailles à Paris³⁰, Redon se lamentait : « Le calme commençoit à se rétablir encore une fois, mais voilà encore toutes les têtes tournées : des nouvelles incendiaires ont rallumé le feu mal éteint »³¹.

L'anarchie régnait dans le duché :

Tout le monde chasse icy. On met tout à feu et à sang : Mgr le cordonnier trouve les lièvres excellens. On vend à la boucherie des cerfs, des biches et des sangliers. On n'a pas encore fait des incursions dans le Parc mais j'en suis bien menacé. C'est incroyable tout le gibier qu'on a tué dans les environs de Thouars. On a

27 *Ibid.*, 25 septembre 1789.

28 *Ibid.*, 9 octobre 1789

29 *Ibid.*, 12 octobre 1789.

30 À l'intendant Pierre qui avait accusé sévèrement le duc d'Orléans d'être l'instigateur de la marche sur Versailles, Redon répondit : « Je ne crois pas, Monsieur, que vous ayez calomnié le héros d'Ouessant ; d'ailleurs, vous deviez bien être sûr de moi : je ne montre vos lettres à personne. On tient pour certain que le colonel général des hussards a dépensé 15 millions pour parvenir à la Régence, et qu'ayant eu la lâcheté de ne pas se mettre à la tête de son parti, il a mieux aimé s'enfuir en Angleterre... ». *Ibid.*, 30 octobre 1789.

31 *Ibid.*, 12 octobre 1789.

tiré jusques dans les fenêtres du château. Je me repends bien d'avoir acheté des perdrix et des lièvres pour peupler, mais je n'avois pas prévu la Révolution. Je ne me suis pas encore mis à la tête des volontaires. La milice bourgeoise s'y oppose. D'ailleurs nous ne sommes pas assez forts et il y en a parmi nous sur lesquels je ne compte pas. J'attends et je crois que c'est le meilleur parti³².

« L'homme du seigneur » se laissa alors gagner par le découragement :

Voilà les démagogues bien contents. Non seulement ce qu'ils appellent les aristocrates, mais encore le clergé, sont écrasés. Les parlemens resteront longtems en vacances. La finance aura son tour. Nous allons donc être parfaitement heureux. S'il en est du bonheur comme de la liberté, le bonheur ne sera qu'une chimère, comme la liberté n'est que la licence... Le même esprit qui domine à Paris règne icy. Le peuple est le maître et le sera longtems. Sans être aristocrate ny démagogue, je désire de toute mon âme le bonheur de ma patrie, le bien général.

1264

Ce n'était pas sans amertume qu'il constatait qu'après avoir été membre de l'assemblée provinciale, membre du district de Thouars, maire, procureur ducal et directeur du duché, il ne serait plus que receveur du duché :

Les grands seigneurs et leurs agents sont proscrits. Je n'ai pas le moindre regret des trois premiers emplois. Mais c'est avec la plus grande peine que je vois éteindre dans ma main l'office de procureur ducal : c'étoit la plus jolie place de Thouars³³.

Quant au plus beau droit du duché, la banalité du moulin du vicomte, il avait définitivement renoncé à le défendre : c'était un combat perdu d'avance :

Le moulin du Vicomte est livré au pillage. Presque tous les habitans et les boulangers font moudre ailleurs. On ne porte au Vicomte que le plus mauvais bled. Le meunier est au désespoir et est obligé de se cacher. On le menace de le pendre à son moulin. Chacun fait moudre lui-même et paye ce qu'il veut. Des ouvriers, des brutaux et qui ne savent pas conduire un moulin, en ont déjà

³² *Ibid.*, 30 octobre 1789, et le 12 novembre suivant, il écrivit : « On a tout écrasé, tout dévasté sur le fief du duché avec une indécence inouïe. Tous les habitans depuis le premier jusqu'au dernier se sont permis la chasse et se la permettent tous les jours. Mais c'est surtout pendant les vendanges que les lièvres ont été massacrés. Il y avoit 200 personnes armées dans les vignes et on faisoit un feu d'enfer. Le moins habile a tué cinq à six lièvres, mais il y en a qui en ont tué 40. Il en reste encore quelqu'uns, mais dans six mois l'espèce sera détruite. L'embaras n'étoit pas de faire un procès verbal, mais pour assurer la datte, il auroit fallu le faire contrôler. Dès lors il devenoit public et les gardes auroient été massacrés ».

³³ *Ibid.*, 23 novembre 1789.

mis deux hors d'état de service. Deux décrets du comité qui font deffenses aux meuniers d'avoir des volailles, des cochons etc. enhardissent les mutins³⁴.

Désormais convaincu qu'il assistait à la fin d'un monde, il ne lui restait plus qu'à exprimer une dernière fois sa fidélité envers le duc et la duchesse de la Trémoille qui avaient déjà pris le chemin de l'exil :

J'étois sûrement attaché de cœur et d'inclination à LL.AA. ; mais depuis qu'on leur a ôté leur existence tant phisique que morale, je verserois pour elles jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

Il n'était pas moins convaincu que le pire restait à venir :

Nous ne jouissons icy que d'un calme apparent et le peuple ombrageux est toujours prêt à se soulever. On avoit annoncé icy qu'il devoit y avoir une révolution le 25 novembre. Une révolution prévue n'étoit pas bien dangereuse. Cependant la fermentation a été affreuse et tout ce que le peuple appelle aristocrate étoit menacé de mort. La moindre tentative qui échoueroit feroit massacrer tous les honnêtes gens. Il est bien à désirer que tous les mécontents souffrent patiemment et ne remuent pas³⁵.

Du moins, plus heureux que son collègue Louis Gain, régisseur de la baronnie de Montreuil-Bellay pour les La Trémoille, il survécut à la Révolution.

34 *Ibid.*, 4 décembre 1789.

35 *Ibid.*, 4 décembre 1789.

LE PARDON DE BONCHAMPS

Alain Gérard

À Saint-Florent-le-Vieil, dans l'abbatiale qui surplombe la Loire, un homme de pierre se dresse douloureusement de sa couche. Le bras levé, les lèvres entrouvertes, déjà gagné par la mort, il exhorte une dernière fois les siens. Et le cri gagne de proche en proche : « Grâce, grâce aux prisonniers. Bonchamps le veut. Bonchamps l'ordonne ». David d'Angers, le fils d'un des 5 000 prisonniers graciés par le chef vendéen, a ainsi entendu figer pour l'éternité le geste accompli par ce mourant le 18 octobre 1793, geste qui, selon le sculpteur, « a légué une leçon de générosité à tous les partis qui se dévorent dans les guerres civiles »¹.

Rappelons les circonstances. Depuis septembre, la Convention, pour venir enfin à bout de la Vendée, a lancé contre elle les *Mayençais* de Kléber. Des troupes d'élite et une véritable stratégie. Aux colonnes envahissantes régulièrement battues succèdent en effet les manœuvres conjuguées de troupes qui convergent vers les Mauges afin d'acculer les insurgés contre la Loire. Pour les forcer à accepter la bataille décisive, et sans doute aussi pour les désorganiser, l'armée républicaine dévaste et brûle le Bocage au fur et à mesure de sa progression. Les incendies, témoin Joseph Clémanceau, prisonnier des Vendéens,

dévorait les maisons des villages et des fermes : on ne voyait des deux côtés de la route, tant que la vue pouvait s'étendre, que les flammes et la fumée, mais il ne restait pas un seul habitant du pays, tous avaient pris la fuite à l'approche des républicains, et les campagnes environnantes étaient un vaste désert².

La population, en effet, ne reflue pas seulement devant l'incendie, mais surtout à cause de massacres. Ainsi, à Port-Saint-Père, écrit Le Sant, un patriote,

¹ Lettre de David d'Angers à Benjamin Fillon, du 17 septembre 1854. Benjamin Fillon, *Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon*, Paris, Tross, 1861, p. 99.

² Joseph Clémanceau, « Le Prisonnier de la Vendée, anecdote historique (13 mars-10 octobre 1793) », *Anjou historique*, 1907-1908, p. 353. Témoignage confirmé notamment par Jean-Baptiste Richard dans les *Mémoires sur la Vendée, comprenant les mémoires inédits d'un ancien administrateur militaire des armées républicaines*, Paris, Baudouin frères, 1823, p. 98.

une maison servant d'hôpital aux brigands, qui avait beaucoup de malades, a été brûlée avec tous les malades. L'ordre est de ne point faire de prisonniers et s'exécute strictement. Il y a deux représentants du peuple à chaque division, qui font exécuter la loi³.

Sans doute s'agit-il encore seulement de crimes de guerre, dans un contexte de stratégie de la terre brûlée, à la différence du grand massacre du début de 1794, qui ne répondra plus à aucun objectif militaire. Mais les lois terroristes existent d'ores et déjà, en date des 19 mars et 1^{er} août, qui, respectivement, condamnent tous les insurgés à la mort dans les 24 heures et vouent le pays à la destruction totale. Et surtout, des représentants en mission accompagnent l'armée, et leurs propos ne sont pas de vaine rhétorique. La région, déclare Merlin de Thionville à la Convention le 7 novembre, « n'offre à la vue du voyageur, qui la parcourt en tremblant, que des cendres et des cadavres »⁴. Et le député est si bien persuadé de la réalité de cette tuerie généralisée, qu'il demande que la Vendée s'appelle dorénavant département *Vengé* et qu'on y expédie une famille de chaque canton du pays, afin de la repeupler. Les colonnes infernales de Turreau, on le voit, ont des prédécesseurs.

1268

Refluant devant les *Mayençais*, les armées vendéennes parviennent cependant à en battre l'avant-garde à Torfou le 19 septembre. Mais, le 17 octobre, elles doivent accepter la bataille décisive devant Cholet. Selon le témoignage de Kléber, « les rebelles combattaient comme des tigres et nos soldats comme des lions ». Finalement, la Grande armée catholique et royale est battue, et ses principaux chefs, Lescure, Bonchamps et d'Elbée, sont gravement blessés. Le 18, pris de panique, quelque 40 000 soldats, encombrés d'autant de non-combattants, franchissent la Loire à Saint-Florent, quittant le Bocage qui a fait leur force, pour la fameuse Virée de Galerne qui va les conduire, le 23 décembre, à la destruction presque totale dans les marais de Savenay.

Mais, avant que de passer le fleuve, le Conseil militaire des Vendéens se réunit pour statuer sur le sort de quelque 5 000 prisonniers qu'ils ont entraînés dans leur reflux jusqu'à Saint-Florent. Selon la femme du général Lescure, future marquise de La Rochejaquelein, « tous convinrent qu'il fallait les fusiller sur-le-champ, mais personne ne voulut faire exécuter une résolution aussi barbare, et chaque officier se retira sans donner d'ordre »⁵. De son côté, la marquise de Bonchamps, qui n'est pas témoin oculaire des événements, décrit les officiers de son mari agenouillés dans la maison Duval autour du matelas de son époux. Apprenant qu'il va mourir,

3 Cité par marquis de L'Estourbeillon, *Notes et documents inédits sur les opérations des armées républicaines au Pays de Retz en 1793*, s.d., p. 13.

4 *Le Moniteur*, réimpr. 1860, t. XVIII, p. 376-377.

5 Marquise de La Rochejaquelein, *Mémoires* [éd. J.-G. Du Vergier, marquis de la Rochejaquelein, 1889], rééd. André Sarazin, Paris, Mercure de France, 1984, p. 278.

il se doute probablement que les Vendéens vont se venger sur les captifs. Alors il demande que son dernier ordre soit obéi. Selon sa veuve, « à peine fut-il connu des soldats que de toutes parts, ils s'écrièrent : *Grâce ! grâce ! Bonchamps l'ordonne*. Et les prisonniers furent sauvés »⁶.

En admettant qu'elle soit vraie, ce que nous allons examiner, cette scène n'en demeure pas moins mystérieuse, et l'historien est tenté d'abandonner au théologien le soin de l'interpréter. Comment, en effet, décrypter un geste aussi paradoxal, qui renforce l'armée ennemie ? Et surtout comment comprendre que cet ordre ait été aussi spontanément obéi ? À bien y regarder, ce mystère se double d'un autre, moins intimidant pour l'historien, faute d'être moins surprenant : en dépit de ses allures de propagande royaliste et cléricale, le geste de Bonchamps a d'abord été avéré par la tradition républicaine, lors même que, jusqu'en 1817 et même après, la mémoire vendéenne le nie ou le passe obstinément sous silence. Et si par la suite un consensus relatif s'établit, c'est en compilant les différentes relations de l'événement, quitte à s'accommoder de quelques contradictions. L'étude qui suit entend restituer chaque témoignage dans son contexte propre et considérer que, dans cette optique, les erreurs et les mensonges pourraient bien être révélateurs d'une vérité plus profonde.

« CE TRAIT D'INCROYABLE HYPOCRISIE »

Commençons par la tradition républicaine. Le lendemain des faits, le député Merlin de Thionville expédie au Comité de salut public un rapport qu'il convient de citer longuement :

Ces lâches ennemis de la nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de 4 000 des nôtres qu'ils tenaient prisonniers. Le fait est vrai, car je le tiens de la bouche même de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissaient toucher par ce trait d'incroyable *hypocrisie*. Je les ai pérorés, et ils ont bientôt compris qu'ils ne devaient *aucune reconnaissance* aux brigands. Mais comme la nation n'est pas encore à la hauteur de nos sentiments patriotiques, vous agirez sagement en ne soufflant pas mot sur une pareille *indignité*. Des hommes libres acceptant la vie de la main des esclaves ! Ce n'est pas révolutionnaire. Il faut donc ensevelir dans l'oubli cette *malheureuse action*. N'en parlez pas même à la Convention. *Les brigands n'ont pas le temps de faire des journaux*. Cela s'oubliera comme tant d'autres choses⁷.

6 *Mémoires de madame la marquise de Bonchamps sur la Vendée, rédigés par la comtesse de Genlis* [1823], Janzé, Y. Salmon, 1981, p. 62.

7 Cité par Théodore Muret, *Histoire des guerres de l'Ouest. Vendée, Chouannerie, 1792-1815*, Paris, E. Proux, 1848, 5 vol., t. I, p. 336.

En d'autres termes, Merlin est convaincu que la morale se confond avec ce qui sert la Révolution. Et, confronté à un geste dont il ne peut s'empêcher de comprendre la portée spirituelle, il est forcé, sauf à l'égard des plus purs, de s'enfermer dans le déni. Ce qui revient à constater que, pour les terroristes, le danger essentiel, parce que contagieux, pourrait bien être la morale naturelle incarnée dans des actes exemplaires. Cette réalité d'un peuple persécuté, massacré, et qui cependant répond au mal par le bien, les maximalistes, faute d'admettre leur propre mensonge, ne peuvent évidemment que la nier.

D'autres, d'ailleurs, affectent carrément d'ignorer, dans leurs rapports, le geste des Vendéens. Ainsi le général en chef Léchelle qui, dans sa lettre au ministre de la Guerre du 19 octobre, s'attribue tout bonnement le mérite de cette libération⁸. De même, dans une lettre du 23 octobre, les députés Bourbotte, Louis Turreau, Choudieu et Francastel se réjouissent de la mort de Bonchamps, qui « vaut une victoire pour nous » et s'émeuvent d'avoir « arraché des bras de l'ennemi 5 500 à Saint-Florent », ce qui porte à 8 000, selon eux, le nombre des prisonniers qu'ils ont libérés. Pas de pitié, poursuivent-ils :

On ferait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme ou une chaumière car, à l'exception de Cholet, de Saint-Florent et de quelques petits bourgs, où le nombre de patriotes excédait de beaucoup celui des contre-révolutionnaires, nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres : nous allons poursuivre cette bande fugitive et épouvantée partout où elle sera⁹.

Dans son rapport à la Convention, qu'il cosigne avec Richard, Choudieu insiste sur l'héroïsme des prisonniers, « cent fois menacés de la mort », et qui allaient « être massacrés quand les phalanges républicaines les libèrent »¹⁰. Est-ce de s'être mieux renseigné, ou de pouvoir, libéré de la langue de bois terroriste, laisser parler sa conscience ? Le même Choudieu, dans ses *Mémoires*, se souvient de la mansuétude des Vendéens :

Avant d'effectuer le passage de la Loire, les royalistes, exaspérés par les pertes nombreuses qu'ils venaient de faire, se disposaient à massacrer les nombreux

⁸ Jean-Julien-Michel Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française, ou Annales des départements de l'Ouest pendant ces guerres*, Paris, Baudouin frères, 1824-1827, 6 vol., t. II, p. 282.

⁹ *Le Moniteur*, réimpr. 1860, t. XVIII, p. 196.

¹⁰ *Rapport sur la Guerre de la Vendée, présenté à la Convention nationale, par les citoyens Richard & Choudieu*, [Paris], Imprimerie nationale, [début décembre 1793], p. 68.

prisonniers qui étaient détenus à Saint-Florent. Bonchamps honora ses derniers moments et rassembla ses forces défaillantes pour les conjurer de ne pas se déshonorer par une telle action, et il fut obéi. Je me plais à lui rendre ici une éclatante justice. Les braves n'assassinent point leur ennemi lorsqu'il est désarmé¹¹.

En attendant, pour qui veut survivre, le temps n'est pas à l'expression de la vérité, comme en témoignent les récits des libérés. Ainsi le Parisien Charles Lejeune, sergent-major dans la Légion germanique, doit-il s'expliquer devant le Comité révolutionnaire de Saumur, le 23 octobre. Les Vendéens, explique-t-il, avaient « l'intention de les immoler tous, au nombre de 5 000 », mais l'évacuation de Saint-Florent ayant été activée, ils ont recouvré leur liberté. Une explication qui paraît convaincre le Comité révolutionnaire, puisqu'il « arrête que le citoyen Lejeune sera mis en liberté »¹². De même, le volontaire Pierre Letard qui, le 21 décembre, demandant un secours au district de Fontenay, produit un certificat de la municipalité du Langon. Avec d'autres prisonniers, il a tenté de s'évader, ce qui lui a valu, une fois repris, d'avoir – seulement – les cheveux coupés. Rendu à Saint-Florent, il a été parmi les 5 700 libérés par les hussards de la République¹³.

Le récit le plus circonstancié, et à ce titre repris sans examen par l'historiographie, est celui que Mocquereau de La Barrie rédige, vers la mi-juin 1794, de ses « trois mois de prison dans la Vendée », à l'attention d'un ami. Rendu à Saint-Florent, il constate que ses gardiens se font de moins en moins nombreux au fur et à mesure que les Vendéens passent de l'autre côté du fleuve. Bientôt, un artisan de la ville l'invite chez lui à manger. Probablement ce dernier entend-il ainsi se garantir lorsque surgiront les Républicains. « Surtout », lui demande-t-il en effet, « rendez-moi assez de justice pour ne pas me croire brigand ». Et de raconter à ce prisonnier qui curieusement circule à sa guise, qu'il a assisté à la « séance générale » des Vendéens : « la majorité absolue a voté pour le massacre général et, à cet effet, a fait braquer sur votre passage onze pièces de canon chargées à mitraille, et ranger sur deux lignes quinze cents brigands bien armés ». Heureusement, poursuit-il, « les habitants de Saint-Florent se sont réunis et ont pris le parti d'envoyer leurs femmes et leurs

11 *Mémoires et notes de Choudieu, représentant du peuple à l'Assemblée législative, à la Convention et aux armées (1761-1838)*, éd. Victor Barrucand, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1897, p. 47.

12 Mocquereau de La Barrie, *Mes trois mois de prison dans la Vendée. Mémoires d'un capitaine des volontaires de Sillé-le-Guillaume envoyé en Vendée en 1793*, éd. Gustave Bord, Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1882, pièces justificatives, p. 51-53. Il est peut-être significatif que ce terme impropre de *pardon*, auquel il faudrait préférer celui de *grâce*, soit apparemment apparu d'abord chez les anciens révolutionnaires.

13 Charles-Louis Chassin, *La Vendée patriote, 1793-1795*, Paris, Dupont, 1894-1895, 4 vol., t. III, p. 217-218.

enfants pour tâcher d'attendrir ces tigres sur votre sort ». Et d'évoquer l'émouvante démarche des épouses en pleurs se jetant « aux genoux de ces monstres », qui les repoussent impitoyablement. Mais aussitôt Bonchamps adresse à l'armée un écrit à peu près conçu en ces termes :

Camarades, vous m'avez obéi jusqu'à ce jour, qui est le dernier de ma vie : en qualité de votre commandant, je vous ordonne de pardonner à mes prisonniers. Si l'ordre d'un chef mourant n'a plus de pouvoir sur vous, je vous prie, au nom de l'humanité, au nom d'un Dieu pour lequel vous combattez ! Camarades, si vous dédaignez mon ordre et ma prière, je vous déclare que je vais me faire porter au milieu de mes prisonniers et de vous, et que vos premiers coups tomberont sur moi...

1272 Et c'est alors que, les citoyennes revenant à la charge, la grâce est prononcée, « malgré une infinité de scélérats qui écumaient de dépit et de rage ». Finalement, les Vendéens décident d'emmener leurs captifs outre-Loire, mais, face au refus des bateliers de Saint-Florent, ils sont réduits à les abandonner¹⁴.

Dans ce témoignage, on doit évidemment faire la part de la nécessité, pour les habitants de Saint-Florent, de se refaire une virginité de révolutionnaires fondamentalement hostiles aux *brigands*. Par ailleurs, on voit mal les chefs vendéens acceptant de délibérer publiquement, et du reste la marquise de La Rochejaquelein n'aurait pas manqué de mentionner la spectaculaire intervention des citoyennes de Saint-Florent. Quant aux onze canons chargés à mitraille et aux deux rangées d'insurgés prêts à immoler les prisonniers, ces dispositions théâtrales auraient dû laisser quelque trace dans la mémoire des acteurs. Tout cela ne serait-il alors qu'une affabulation de l'artisan et du prisonnier rivalisant de conformisme révolutionnaire ? Même le billet de Bonchamps emprunte le langage *citoyen*, et de surcroît il paraît bien long pour un moribond. En définitive, seul le geste du chef vendéen, précisément parce qu'il fait figure d'élément étranger au sein d'un discours convenu, a de bonnes chances de refléter la réalité.

LA DETTE DE RECONNAISSANCE DU RÉGULUS NANTAIS

Finalement, la vérité va emprunter le chemin de la gratitude que suscite le pardon du chef vendéen chez l'un des graciés de Saint-Florent, le Nantais Pierre Haudaudine. Ce riche négociant, capturé à Legé en mai 1793, est, avec deux autres, chargé par les Vendéens de négocier un échange de prisonniers. Comme les autorités refusent avec indignation, leur faisant sentir « la honte dont ils s'étaient

14 Mocquereau de La Barrie, *Mes trois mois...*, *op. cit.*, p. 43-45.

couverts en se chargeant de cette commission »¹⁵, Haudaudine, fidèle à sa parole, revient se constituer prisonnier. Du coup, il devient le Régulus nantais que le *Moniteur* célèbre dès le 9 juillet, et avec lui tous les révolutionnaires avides d'illustrer leur cause par des actes vertueux. Pendant ce temps, de prison en prison, le nouveau héros parvient jusqu'au château de la Mauvoisinière, à une lieue et demie de Saint-Florent, où le pardon de Bonchamps vient le délivrer.

Doté, comme nous l'avons vu, d'une haute moralité, le Régulus nantais n'a cependant pas vocation au suicide. Le 24 juillet 1794, quelques jours avant la chute de Robespierre, il écrit à son ami Fayau pour lui narrer son aventure, terminant prudemment par le jour « où l'armée de Mayence nous délivra de nos fers dans la nuit du 18 au 19 octobre ». Mais sans doute est-il hanté par le regret de ne rien pouvoir faire pour la veuve de son bienfaiteur qui, ayant suivi la Virée de Galerne, a fini par être arrêtée et écrouée au Bon Pasteur, à Nantes, le 23 mars 1794. Condamnée à mort le 5 avril par la commission militaire Bignon, elle s'est déclarée enceinte et a obtenu un sursis de trois mois. De quelles protections a-t-elle bénéficié ? Peut-être du chirurgien Thomas, qui aurait tenté de la faire évader¹⁶. Quoi qu'il en soit, à la mort de Robespierre elle est encore en vie, et Haudaudine est à même d'acquitter sa dette de reconnaissance.

Le 25 septembre 1794, il provoque une pétition de « gardes nationaux de la commune de Nantes » en faveur de la captive¹⁷. Quatre canons étaient chargés à mitraille, y lit-on, et les « brigands » s'apprêtaient à immoler 6 000 patriotes, lorsque « cette femme courageuse [...] bravant les coups de piques et de fusils, se jeta en pleurs sur le commandant de ces forcenés », en une « action sublime, digne des beaux jours de Rome et de la France ». Ce charitable mensonge, qui sera démenti par l'intéressée dans ses *Mémoires*, est réitéré par Haudaudine le 8 octobre dans une lettre à Lofficial qui vient, le 29 septembre, de dénoncer publiquement les crimes de Carrier. Dans ce contexte de désagrégation du système terroriste, le *Moniteur* du 14 octobre se fait l'écho de la pétition réclamant « la révision du procès de la citoyenne Beauchamp [*sic*], condamnée à mort [...] pour des délits dont elle a été faussement accusée », et qui a arraché « plus de 6 000 patriotes [...] à la fureur des brigands de la Vendée »¹⁸. Du coup, la Convention charge le Comité de législation de lui faire un rapport sous trois jours et suspend officiellement l'exécution du jugement. L'affaire n'est cependant pas gagnée pour autant, et Haudaudine insiste encore le 26 octobre¹⁹ auprès de Lofficial, qui parvient à la

15 A. Velasque, « Haudaudine et Bonchamps », *Revue du Bas-Poitou*, 1914, p. 23-39.

16 *Mémoires de Madame la marquise de Bonchamps...*, *op. cit.*, p. 88.

17 Mocquereau de La Barrie, *Mes trois mois...*, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 51-53.

18 [H.] Bagueuier-Desormeaux, « Bonchamps et le passage de la Loire », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1896, t. XV, 1896, p. 412.

19 *Ibid.*

faire traîner jusqu'au décret d'amnistie du 4 décembre. Finalement, le 18 janvier 1795, un rapport de Pons de Verdun fait considérer la condamnation comme nulle et non avenue, et ordonner la mise en liberté. Et le 2 juillet 1817, dans un tout autre contexte politique, Haudaudine et quelques autres peuvent revenir sur leur courageux mensonge, en certifiant :

Nous ne dûmes notre salut à cette fatale époque qu'au caractère noble et généreux de M. de Bonchamps, l'un des généraux de l'armée vendéenne, qui, peu d'instant avant sa mort, parvint par ses exhortations à contenir la fureur de ses troupes et leur fit même la défense la plus rigoureuse d'attenter à la vie des prisonniers, dont le sacrifice paraissait résolu²⁰.

1274

C'est ainsi que, non seulement d'anciens captifs ont sauvé la veuve de leur bienfaiteur, mais ont établi la réalité du geste de Bonchamps. Une vérité qui, cependant, reste difficilement admissible pour la tradition révolutionnaire. Ainsi le meilleur représentant de ce courant historiographique, Charles-Louis Chassin, désireux de contrebalancer la générosité des Vendéens, s'applique-t-il à magnifier le beau geste du Régulus nantais et à redorer le blason du régime. « Ce très brave homme, au moyen d'un pétitionnement organisé *au plus fort de la Terreur*, réussit à persuader la Convention elle-même »²¹, écrit-il en feignant d'ignorer la prudence de Haudaudine et en citant, à l'appui de sa démonstration, la pétition de... 1817, qu'il se garde évidemment de dater.

Cette gêne de l'historiographie favorable à la Révolution se marque précocement, en dépit des témoignages issus de ce camp²². On le constate dans le glissement qui s'opère de Kléber à Chassin, en passant par Savary. Le premier, dans ses *Mémoires* rédigés à la fin de 1794 et au début de 1795, se rappelle être parti de Cholet le 18 octobre. En chemin, il rencontre 4 000 prisonniers que ses *Mayençais* viennent de libérer à Beaupréau, où il arrive après plus de neuf heures de marche. Stupéfait d'apprendre que les Vendéens ont passé la Loire à Saint-Florent, il y dépêche le capitaine Hauteville, qui y parvient le 19 à 3 heures du matin et y trouve

20 *Mémoires de Madame la marquise de Bonchamps...*, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 121-122.

21 Charles-Louis Chassin, *La Vendée patriote...*, *op. cit.*, t. III, p. 213. C'est moi qui souligne.

22 Ainsi ceux de : Bérard, le correspondant du Maine-et-Loire, et Guitet, un volontaire, cités par Fr. Grille, *La Vendée en 1793*, Paris, Chamerot, 1851-1852, 3 vol., respectivement t. II, p. 337, et t. IV, p. 447 ; Auguste Danican, *Les Brigands démasqués*, 3^e éd., Londres, Baylis, 1796, p. 78 ; Charles Levé, « Un prisonnier des Blancs et des Bleus » [récit daté de 1797], *Anjou historique*, 1916, p. 622 ; Dominique Aubertin, dans ses *Mémoires inédits sur la guerre de la Vendée*, [publiés en préambule de la] *Collection des Mémoires des maréchaux de France*, première livraison, *Mémoires du général Hugo*, Paris, Ladvocat, 1823, t. I, p. 49-50 ; Jean-Baptiste Richard dans les *Mémoires sur la Vendée...*, [écrit avant 1798], 1823 ; Nicolas Poincenet, dans son « Journal », *Revue du Bas-Poitou*, 1960, p. 35-36. À noter qu'Aubertin et Richard associent Lescure et Bonchamps dans le geste de pardon.

« 6 000 prisonniers patriotes, qui lui annoncèrent qu'ils avaient échappé à la mort de la prière de Bonchamps qui, expirant à la suite de ses blessures, avait demandé et obtenu leur grâce²³ ». Chez Savary, qui cite Kléber en le mutilant, un télescope s'est opéré entre les deux épisodes :

Le 18, vers les 11 heures du matin, les avant-postes sur la route de Beaupréau à Saint-Florent [*erreur*], signalèrent un grand nombre d'individus qui se dirigeaient vers eux ; Beaupuy s'y porta tout de suite. C'étaient les prisonniers républicains, au nombre de 4 à 5 000 [*oubli*], qui tous proclamèrent pour leur libérateur Bonchamps prêt à rendre le dernier soupir²⁴.

Ce qui fait écrire à Chassin, citant Kléber à travers l'extrait mutilé par Savary, que les prisonniers, devenus 4 000 au lieu de 10 000, et rencontrés sur la route de Beaupréau et non à Saint-Florent même, n'ont pas été libérés par Bonchamps. Et de citer, outre le pieux mensonge de Haudaudine, le mémorialiste vendéen Le Bouvier-Desmortiers ainsi que la marquise de La Rochejaquelein, l'un niant le pardon et l'autre l'ignorant, pour faire de ce geste une « légende ». S'appuyant, entre autres, sur le récit de Mocquereau de la Barrie, dont nous avons vu le peu de crédibilité, il déduit que, si les captifs n'ont pas été massacrés, c'est grâce aux femmes de Saint-Florent, à Bonchamps, à Lescure et à d'autres chefs, et malgré « la majorité du dernier conseil de guerre des royalistes ». Mais en définitive, conclut-il,

Les prisonniers, retenus, maltraités, et même fusillés partiellement, jusqu'à la dernière heure du passage de la Loire, ne devinrent libres que grâce à l'apparition des premiers soldats de la République²⁵.

Malheureuse réalité pour Merlin de Thionville, le pardon de Bonchamps est ainsi devenu, pour l'historiographie favorable à la Révolution, une pieuse légende.

LES VENDÉENS, DE LA NÉGATION AU RÉCIT ÉPIQUE

Du côté de la tradition favorable à la Vendée, nous l'avons aperçu, le geste de Bonchamps est peut-être plus controversé encore, du moins au début. La future marquise de La Rochejaquelein, qui, par son mari le général Lescure, dispose d'une information sûre, rend honnêtement

23 Jean-Baptiste Kléber, *Mémoires politiques et militaires. Vendée. 1793-1794*, éd. Roger Nougaret, Paris, Tallandier, 1989, p. 150-151.

24 Jean-Julien-Michel Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans...*, *op. cit.*, t. II, p. 278.

25 Charles-Louis Chassin, *La Vendée patriote...*, *op. cit.*, t. III, p. 212-219.

compte de l'évolution au sein de chaque camp. Ainsi constate-t-elle qu'en mai « les Bleus ne fusillaient pas encore tous les prisonniers »²⁶. Mais, avec l'arrivée des *Mayençais*, commencent les massacres et les incendies, ainsi que l'exécution systématique de leurs captifs, sans excepter les femmes ni les enfants²⁷. Côté vendéen, faute de pouvoir garder tous ceux qui sont faits prisonniers, on se met, au moins à partir de la fin mai, à les renvoyer après leur avoir fait prêter serment de ne plus y revenir, et on les tond afin de reconnaître les parjures. Le caractère massif de ces libérations est trahi par le fait qu'on en vient à utiliser des passeports pré-imprimés, sur le modèle de celui qui est reproduit à la page suivante. Lors de la prise de Bressuire, on fait encore grâce aux volontaires du Var, « malgré leur conduite atroce »²⁸. Cependant, l'incendie du premier village, Amailloux, provoque l'extermination par Marigny de plusieurs centaines de prisonniers, en dépit de La Rochejaquelein, qui parvient à en sauver quelques dizaines²⁹. De même, la troupe appelée *les Vengeurs*, réputée pour tout brûler et massacrer, ouvre la voie au « commencement des atrocités » du côté vendéen, même si ces derniers ne se résignent pas facilement à imiter ceux d'en face³⁰.

C'est dans ce contexte d'ensauvagement révolutionnaire et de relative retenue vendéenne, qu'il faut comprendre l'épisode du 18 octobre, en remarquant bien qu'en dépit de nombreuses libérations de prisonniers, les Vendéens entraînent encore une dizaine de milliers. On l'a vu, la raison commande à l'état-major de fusiller ceux dont on ne peut s'encombrer davantage et qui, sinon, risquent fort de grossir tout aussitôt les troupes ennemies. Mais personne ne se décide à en donner l'ordre³¹, et du reste Cesbron d'Argonne ne parvient pas à convaincre les insurgés à passer à l'acte. Un tel remarque que les captifs ne sont pour rien dans les récentes tueries, tel autre se dit incapable de « cette horrible boucherie, commise de sang-froid », et un autre encore pense que cela légitimerait « les horreurs commises par les Bleus » et risquerait d'accroître davantage encore leur rage à l'encontre de la population restée au pays³². En bref, la grâce aux prisonniers, selon la marquise de La Rochejaquelein, résulterait de l'incapacité à se résoudre à répondre à l'horreur

26 Marquise de La Rochejaquelein, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 182, 211 et 218.

27 *Ibid.*, p. 251, 258, 267, 336 et 338.

28 *Ibid.*, p. 182 et 456-457.

29 *Ibid.*, p. 217-218 et 236.

30 *Ibid.*, p. 237 et 258.

31 Confirmé par les *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais, commandant général des armées de la Vendée*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1893, p. 153, témoin de la scène, qu'il relate à Londres vers 1796.

32 Marquise de La Rochejaquelein, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 278.

par l'horreur. Et de démentir la version Haudaudine, selon laquelle Mme de Bonchamps « aurait empêché ce massacre par le moyen de son mari ».

En fait, les *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein ne sont édités qu'en 1815, dans une version rédigée par le futur académicien Prosper Brugière de Barante, qui a connu l'auteur lorsqu'il était sous-préfet de Bressuire, et qui durcit un peu ici le propos initial. Selon lui en effet, l'état-major arrête positivement le sort des prisonniers : « il fut décidé qu'on leur rendrait leur liberté »³³.

Une telle assertion provoque une âpre polémique dans la mémoire vendéenne telle que les rescapés entreprennent de la consigner dans leurs annales. Le Bouvier-Desmortiers, le très partisan biographe de Charette, s'insurge dès 1809 contre « la prétendue délivrance des prisonniers renfermés à Saint-Florent. C'est une fable depuis le commencement jusqu'à la fin »³⁴. Son argumentation mérite qu'on s'y arrête : Bonchamps n'a pas décidé cette libération, parce que c'était militairement suicidaire. « La grâce des uns eût été un signal de mort pour les autres », explique-t-il, et cette exécution était « une mesure indispensable de salut pour les Vendéens ». Et de convoquer à l'appui de sa conviction, outre la marquise de La Rochejaquelein – version Barante –, les représentants Bourbotte, Louis Turreau, Choudieu et Francastel, dont nous avons vu par ailleurs les raisons de nier le pardon de Bonchamps.

Une telle lecture invite à ne pas se contenter de constater la dissymétrie entre la généralisation des massacres de la part des révolutionnaires, et la relative retenue des Vendéens, mais à remarquer aussi que ces derniers n'ont pas une attitude homogène. Ainsi, après leur victoire de Torfou, les troupes de Charette et de Lescure se partagent-elles les prisonniers, qui connaissent des sorts opposés³⁵, les premières s'estimant habilitées à répondre par la loi du talion et à les mettre à mort. Il faut dire qu'à Legé,

33 *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein, écrits par elle-même, rédigés par M. le baron de Barante*, Bordeaux, Racle, 1814, p. 282. Cette phrase perdure dans les éditions ultérieures, notamment celle de 1848, où pourtant le nom de Barante n'est plus mentionné et qui comporte un certain nombre de corrections. Dans son *Histoire de la Convention*, l'académicien attribue clairement à Bonchamps la libération de Saint-Florent : *Histoire de la Convention nationale*, Paris, Furne, 1851-1853, 6 vol., t. III, p. 503.

34 [Urbain-René-Thomas] Le Bouvier-Desmortiers, *Vie du général Charette*, Paris, Les marchands de nouveautés, 1809, p. 189-190.

35 « Une jeune fille à l'armée vendéenne, 1793. Souvenirs inédits de M^{lle} Gontard des Chevalleries », [*La Vendée historique, 1904-1905*], dans *Femmes oubliées de la guerre de Vendée*, éd. Thérèse Rouchette, La Roche-sur-Yon, Centre vendéen de recherches historiques, 2005, p. 194.

les cadavres des femmes et des enfants, rangés dans tous les villages avec une symétrie barbare dont les sauvages n'eussent pas été capables, semblaient crier vengeance à leurs parents qui leur survivaient³⁶.

Et surtout, peut-être, remarque également Lucas de La Championnière, les soldats de Charette ne ressemblent pas à ceux des Mauges, qui « revenaient du combat en disant leurs chapelets [et] faisaient prisonniers tous ceux qu'ils pouvaient prendre sans les tuer »³⁷. Cette opposition se remarque a fortiori avec les Chouans, dont l'inorganisation et probablement l'inspiration surtout politique expliquent « bien des crimes »³⁸.

Ainsi, les lectures contradictoires des mémorialistes vendéens reflètent-elles les différences entre leurs vécus. Les uns témoignent d'une logique proprement militaire, que Clausewitz appelle la montée aux extrêmes, c'est-à-dire la capacité à surpasser l'ennemi dans la surenchère destructrice. Les autres hésitent entre cette pente, que la raison prescrit, et une attitude éthique, qui paraît ici complètement déplacée. Comment les troupes républicaines engagées en Vendée, dont on connaît la médiocrité, auraient-elles réagi si les insurgés, au lieu de les libérer, avaient systématiquement exterminé des milliers, voire une ou deux dizaines de milliers de prisonniers ? Cette contre-terreur aidant, le cours de cette guerre en eût probablement été radicalement modifié.

La Restauration venue, la chape de plomb révolutionnaire puis napoléonienne disparaît, et la Vendée est conviée à célébrer ouvertement son passé. D'où cette surprenante enquête de 1817 par laquelle on entreprend, témoignages à l'appui, de prouver la réalité du pardon de Bonchamps³⁹. Mais déjà cette histoire a pris des parfums d'épopée, et les canons braqués, les roulements de tambours empruntés à ceux d'en face font florès. C'est l'époque des éloges funèbres, comme celui prononcé le 18 octobre de cette année-là sur la tombe du héros par le vicomte de Castelbajac. Les ecclésiastiques ne sont pas en reste, qui font assaut d'effets oratoires et de manches pour célébrer le grand chrétien⁴⁰. Dans toute cette littérature bien-pensante, on peut cependant retenir l'attestation du maréchal de camp Soyer, et surtout celle de Charles d'Autichamp, celui-là même auquel Bonchamps a confié

36 Pierre-Suzanne Lucas de La Championnière, *Mémoires sur la guerre de Vendée (1793-1796)*, éd. Pierre, Just et Lucas-Championnière, Paris, Plon, 1904, p. 73. D'autres horreurs sont relatées, p. 77 et 80.

37 *Ibid.*, p. 51.

38 « Une jeune fille à l'armée vendéenne... », art. cit., p. 259.

39 Ces témoignages forment les pièces justificatives des *Mémoires de madame la marquise de Bonchamps...*, *op. cit.*, p. 103-132.

40 Par exemple l'abbé Mathurin-Joseph Martin, dans son éloge funèbre du 18 octobre 1817, dans *Paroisses et soldats de l'armée vendéenne*, t. 52, *Autour du général Bonchamps. Textes oubliés*, dir. Dominique Lambert de La Douasnerie, Angers, l'auteur, 1997. Ce recueil comprend également la polémique entre Arthur de Bouillé et Le Bouvier-Desmortiers. Voir aussi l'oraison funèbre de l'abbé Gourdon le 11 juillet 1825, dans la même collection, t. 21.

le soin de faire exécuter son dernier ordre⁴¹. Un témoignage repris par Mme de Bonchamps, qui n'assistait pas à la scène et dont les *Mémoires* auraient cependant gagné à être moins édifiants et mieux documentés⁴².

Cette démonstration ne permet pas en effet d'appréhender la réalité, toute la réalité, dans sa pureté originelle. Il n'est que de reprendre les *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein tels que publiés en 1889 par son petit-fils. On connaît son manuscrit primitif, qui insiste sur l'incapacité des officiers à appliquer la logique purement militaire. Mais sans doute la version soutenue notamment par Mme de Bonchamps fait-elle progressivement son chemin, et ce bien avant 1817. Dans un premier ajout, non daté, la veuve de Lescure souligne la « grande réputation de douceur et de bonté » du chef vendéen, tout en tenant à souligner que « toute l'armée était remplie de charité chrétienne, de générosité, d'humanité »⁴³. Et ce n'est que par une note de 1822 qu'elle admet enfin la réalité du pardon de Bonchamps. D'autres cependant, comme la comtesse de La Bouère, qui rédige ses *Mémoires* en 1841, persistent à passer l'épisode sous silence⁴⁴.

Somme toute, du haut de ses quinze ans, Pauline Gontard des Chevalleries pourrait bien donner la version la plus perspicace, pas encore encombrée des compilations qui se révèlent plus édifiantes que dotées d'esprit critique, et qui, depuis, relatent ce qu'il est convenu d'appeler *le pardon de Bonchamps*, et qu'il serait plus juste de désigner comme *le pardon des Vendéens*. D'après le souvenir de la jeune fille,

M. de Bonchamps, craignant apparemment que des motifs politiques ne décidassent contre [les prisonniers] dans ce moment, demanda la grâce de ces malheureux, en disant que c'était son dernier désir. Mais avant qu'il l'eût manifesté, il était déjà accompli. Le massacre de 5 000 prisonniers ne pouvait s'accorder avec les principes du généreux La Rochejaquelein et du brave Stofflet, aussi la libération leur fut-elle accordée à l'instant où ils croyaient qu'on venait leur annoncer leur supplice. Ils laissèrent éclater les transports de la plus vive reconnaissance⁴⁵.

41 *Paroisses et soldats...*, *op. cit.*, t. 52, p. 4 ; *Mémoires de Madame la marquise de Bonchamps...*, *op. cit.*, p. 130-131.

42 Par exemple la prise de Niort (*ibid.*, p. 46-47), qui n'existe que dans son imagination, ou plutôt probablement dans celle de sa rédactrice la comtesse de Genlis, assez justement qualifié de « plus fécond bas-bleu de son siècle » par Alfred Lallié, « La Grande Armée vendéenne et les prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1^{er} sem. 1868, t. XXIII, p. 5-19, 108-129 et 193-223.

43 Marquise de La Rochejaquelein, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 279.

44 *Souvenirs de la comtesse de La Bouère. La guerre de la Vendée. 1793-1796. Mémoires inédits publiés par Madame la comtesse de La Bouère, belle-fille de l'auteur*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1890.

45 « Une jeune fille à l'armée vendéenne... », art. cit., p. 216.

Une reconnaissance trop humaine pour s'intégrer dans les historiographies partisanses...

Ce rapide examen critique des regards portés sur le pardon de Bonchamps invite à en évoquer l'arrière-plan idéologique. On sait la certitude, chez les extrémistes alors au pouvoir, d'être les seuls à incarner la vérité, la morale et l'avenir. Quant au côté vendéen, les textes susceptibles de nous éclairer ont paradoxalement été peu étudiés par une historiographie trop volontiers commémorative et moralisante. Et pourtant, ils sont moins rares qu'on le croit. Sans prétendre ici les examiner par le menu, faute de place, on peut s'intéresser aux prises de position susceptibles d'éclairer le geste du 18 octobre.

1280

Depuis Fontenay, qu'ils viennent de prendre deux jours auparavant, les chefs vendéens lancent, le 27 mai 1793, une *Adresse aux Français*. Outre l'emphase d'un tel texte, on y reconnaît l'incapacité de ses signataires à présenter un programme politique suffisamment critique à l'égard de l'Ancien Régime et par là susceptible de leur trouver des alliés. C'est sur le plan éthique qu'ils se placent, opposant les atrocités commises à Bressuire, à leur propre mansuétude : « ils égorgeaient nos prisonniers au nom de la loi, et nous avons sauvé les leurs au nom de la religion et de l'humanité »⁴⁶.

Une telle déclaration, on s'en doute, a peu d'effet sur ceux d'en face. Le 23 juillet, le commandement vendéen, sous la plume de d'Elbée, se fend d'une nouvelle proclamation. La Convention, constatent-ils, « ne respecte ni le droit des gens, ni l'humanité ». Les Vendéens faits prisonniers sont systématiquement tués, ainsi que les femmes et les enfants, et jusqu'aux Républicains relâchés s'ils refusent de se parjurer. Fort d'un tel réquisitoire, d'Elbée ne sait qu'accuser... les Conventionnels, les officiers supérieurs républicains et les juges des tribunaux de sang, seuls « véritables coupables ». Quant aux soldats, il veut croire que la plupart agissent sous la contrainte, et que pour les autres il suffit de leur ouvrir les yeux. D'où une menace de représailles à l'égard de ceux qu'il ne peut atteindre, assortie d'une stupéfiante déclaration « de douceur et de modération »⁴⁷ à l'endroit des autres. Le lendemain, le Conseil supérieur, s'adressant aux armées républicaines, fait état de la libération de 40 000 prisonniers et en appelle à l'humanité des soldats de la Révolution. Et il faut attendre la fin août pour

⁴⁶ Alphonse de Beauchamp, *Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans depuis son origine jusqu'à la pacification de 1891*, Paris, Giguet et Michaud, 1806, 3 vol., t. 1, pièces justificatives, p. 382-387. Le lendemain, Bernard de Marigny adresse aux habitants de Niort, au nom des autres chefs, une proclamation de même teneur ; on sait qu'il se contredira bientôt en poussant aux représailles : *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, Fontenay, Robuchon, 1847, p. 56-58.

⁴⁷ Alphonse de Beauchamp, *Histoire de la guerre...*, *op. cit.*, p. 417-419.

que le même Conseil déclare « commencer à exercer, vis-à-vis des meurtriers incendiaires, les actes de justice qu'ils se sont attirés »⁴⁸.

LE MYSTÈRE D'UN GESTE AUSSI INUTILE QUE GRATUIT

Reste, pour l'historien, à tenter d'intégrer cette dimension éthique dans sa réflexion, en refusant la tentation trop commode de renvoyer les deux camps dos à dos. On ne saurait dénier aux maximalistes la sincérité de leurs convictions, ni leur esprit de sacrifice, ni même leur certitude d'agir « par principe d'humanité ». Leur ennemi le plus sournois, c'est la pitié qui parfois vient les hanter. Le général Rossignol écrit ainsi, le 11 novembre, au Comité de salut public : « je fais tous mes efforts pour détruire ce qui attente à la liberté, mais il y a encore des hommes humains, et en révolution c'est un défaut selon moi »⁴⁹. De ce fait, il faut que sans cesse de plus purs rappellent les hésitants à leur devoir révolutionnaire. Ainsi le représentant en mission Francastel, constatant que la commission militaire présidée au Mans par Proust se laisse aller à une regrettable mansuétude, demande-t-il le 22 décembre à Félix de venir le remplacer :

Votre présence, va devenir bien nécessaire. Tout s'encombre. Une sorte de politique fait stationner ce troupeau dans nos prisons ; le moment va venir de dégorger tout cela. Il nous faut des hommes révolutionnaires qu'une fausse pitié n'amollit pas. Indulgence, oubli du passé, compassion, sensibilité, tous ces beaux noms ne recouvrent que faiblesse, modérantisme et perfidie. Vous savez qu'il a été pris, au Mans, une troupe de plusieurs centaines de femmes ; ce sont des amazones, des paladines royalistes, des concubines de prêtres, des dames à pelisses, etc. Eh bien ! tout cela semble inspirer de l'intérêt. À qui ? À des hommes révolutionnaires ! à des membres d'une commission militaire ! Venez ici ! Je compte sur vous. Je connais vos principes, votre inflexibilité républicaine, votre intention immuable de purger, de saigner jusqu'au blanc la génération vendéenne. Vous concurrez au triomphe de la République contre ces infâmes rebelles⁵⁰.

Cette ivresse sacrificielle ne s'exerce pas seulement à l'encontre de ceux qui contrarient l'avènement de la cité parfaite. Le véritable révolutionnaire étant déjà mort à lui-même, il ne doit pas craindre que, pour son service, la Cause en vienne à l'immoler. Ainsi les représentants Louis Turreau, Prieur et Esnue Lavallée

⁴⁸ Félix Deniau, *Histoire de la Vendée, d'après des documents nouveaux et inédits*, Angers, Lachèse et Dolbeau, 1878-1879, 6 vol., t. III, p. 382-384 et 497.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 203.

⁵⁰ Henri Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, Le Mans, E. Monnoyer, 1869-1872, 3 vol., t. II, p. 248.

ordonnent-ils aux généraux de se débarrasser au besoin, le plus humainement possible, de leurs propres invalides :

On se plaint de la trop grande quantité de blessés et de malades qui encombrant l'armée ; elle peut, en cas de gravité, paralyser les mouvements ou leur ensemble. Les blessés et les malades, étant francs Républicains comme nous, doivent comme nous se sacrifier au salut commun. Ils ne peuvent pas combattre et mourir les armes à la main pour la nation ; il faut qu'ils meurent d'une autre manière. En cas d'absolue nécessité, nous autorisons donc, dans l'intérêt bien entendu de la chose publique, à se défaire le plus humainement possible de tous ceux qui, par raison sanitaire, apporteraient un préjudice quelconque à la marche ou aux succès des troupes républicaines. Le patriotisme et le salut de la République commandent impérieusement ces sacrifices⁵¹.

1282 Des massacres de septembre 1792, commis par des foules composées d'artisans ou de gardes nationaux par ailleurs bons pères de familles, à la Terreur d'État, une continuité se fait jour : le consentement à la disparition de soi et de l'autre, qui explique aussi bien l'entraînement mimétique dans les prisons parisiennes, que l'adhésion à un système mortifère.

En face, les généraux que les Vendéens ont portés à leur tête, souvent par la contrainte, ne nourrissent guère d'illusion quant à l'issue de cette insurrection paysanne face à une Révolution dont ils sentent l'incoercible force d'expansion. S'ils s'exposent à la tête de leurs *gars*, ce n'est pas seulement parce qu'ils les savent attendre d'eux qu'ils paient de leur personne, c'est aussi parce que, n'ayant pu se dérober à ce que leur dicte leur conscience, ils consentent au sacrifice de leur vie. Celui-ci n'implique cependant pas la mort des autres, et pas même celle des ennemis, passée la fureur de la bataille. D'où la multiplication des prisonniers. D'où également cette incapacité, le 18 octobre, d'obéir à la logique politique, qui commande d'exterminer les captifs. Mais sans doute l'initiative du pardon ne pouvait venir de la masse qui, dans un mouvement de panique, s'apprête à passer la Loire. D'Elbée, blessé, est porté par les siens en direction de Noirmoutier, tandis que Lescure, incapable de s'exprimer au Conseil, se contente de souffler à son épouse l'horreur que lui inspire la perspective de tuer les prisonniers⁵². Reste Bonchamps qui, apprenant qu'il va mourir, laisse la vie. Et, sur la base d'une éthique partagée, ce geste se révèle contagieux. Au moment où la défaite de Cholet signe la ruine de leurs espoirs et où le passage de la Loire les jette dans l'inconnu, les Vendéens retiennent leurs bras et communient dans un invraisemblable pardon collectif.

51 Félix Deniau, *Histoire de la Vendée...*, op. cit., p. 161.

52 Marquise de La Rochejaquelein, *Mémoires*, op. cit., p. 278-279.

Comment, alors, expliquer l'oubli de ce geste par les Vendéens ? S'il faut s'aventurer sur le terrain du théologien, on peut dire que, dans l'esprit des Évangiles, nul ne peut se prévaloir d'une bonne action. L'été 1793 est ainsi ponctué par des libérations de captifs dont le 18 octobre n'est que le point d'orgue, et qui par conséquent ne saurait étonner leurs auteurs.

Reste à tenter de comprendre l'origine de ce geste aussi inutile en apparence que totalement gratuit. Car, on le sait, la Vendée d'avant le soulèvement ne paraît pas se distinguer par l'intensité de sa religiosité. Peut-être alors peut-on, à titre d'hypothèse, avancer que c'est l'épreuve qui conduit à l'approfondissement de la foi. Privés de la quasi-totalité de leurs prêtres, alors déportés, des laïcs retrouvent l'inspiration du Christ, en ce geste étonnant qui, surmontant les tentations contraires, libère personnellement son auteur du conditionnement imposé par la haine, et qui la remplace par l'amour. Selon le théologien Jacques Guillet, « entrer dans la sphère du pardon, c'est à la fois être introduit dans un secret divin, et se trouver obligé de le partager »⁵³. Un moment inaugural qui rend sa puissance d'expansion au christianisme et qui pourrait bien expliquer l'essor continu du catholicisme en Vendée jusque tard dans le xx^e siècle, lors même que le grand massacre de 1794 aurait pu enfermer les rescapés dans le ressentiment. Et il n'est pas banal de constater que la fécondité de ce pardon contamine, à travers l'initiative de Haudaudine, ceux-là mêmes qui, après la dislocation de la Terreur, tentent de se reconstruire moralement. Dans cette perspective, à la Terreur destructrice du lien entre les hommes, s'oppose le pardon qui re-crée la société.

53 *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire*, Paris, Beauchesne, t. XII, 1^{re} partie, 1984, p. 213. Pour une perspective théologique du pardon des Vendéens, il faut lire Jean-Louis Bruguès, « À propos de la Vendée : martyr, pardon, réconciliation. Les réflexions d'un théologien », dans *La Vendée dans l'histoire* (actes du colloque de La Roche-sur-Yon, 1993), dir. Alain Gérard et Thierry Heckmann, Paris, Perrin, 1994, p. 449-454.

Un passeport délivré par l'armée vendéenne à un prisonnier libéré



PASSEPORT.

Nous commandants des armées catholiques & royales
avons accordé le présent passeport à *Aude Juvah*
de la ville de Lançon département de la Loire
détenu à Chollet _____ prisonnier
de guerre renvoyé, après avoir eu les cheveux coupés,
audit lieu de *Chollet*.

le _____ quel _____ à _____ promis & juré sur *Son*
honneur & serment de ne jamais reprendre & porter
les armes contre sa Majesté très chrétienne Louis dix-
sept, qu'il _____ reconnoi _____ pour unique &
légitime souverain ni contre la religion catholi-
que apostolique & romaine _____
donné à *Chollet* _____

_____ ce 22 du mois
de *juin* 1793. l'an 1.^{er} du regne de Louis XVII.

J. Bureau

LA CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE THERMIDORIENNE (1795-1797)

Patrice Gueniffey

Le verdict est le même, chez la plupart des historiens du 18 Brumaire : un coup d'État était en 1799 inscrit dans la situation. Le débat concerne moins son inéluctabilité que les causes de l'échec du régime dictatorial. Tandis que les plus cléments accusent les circonstances, les plus sévères montrent du doigt les institutions, affirmant que l'édifice était si défectueux que le plus surprenant n'est pas que le coup d'État se soit produit, mais qu'il se soit produit si tard. Ayant traité ailleurs de la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795)¹, je me bornerai à en rappeler les principales dispositions avant d'en évoquer la tumultueuse et malheureuse histoire. Elle instituait deux conseils législatifs élus pour trois ans par le même corps électoral et renouvelables annuellement par tiers, le Conseil des Cinq-Cents possédant l'initiative des lois et le Conseil des Anciens chargé d'approuver ou de rejeter les « projets de résolution » présentés par les Cinq-Cents ; un Directoire exécutif de cinq membres élus pour cinq ans par le Conseil des Anciens sur proposition des Cinq-Cents, renouvelable annuellement par cinquième et responsable devant le Corps législatif, chargé de l'application des lois mais ne possédant ni veto législatif ni droit de dissolution. Faut-il, alors, expliquer la banqueroute du Directoire par les déficiences des institutions, ou la faillite des institutions par les circonstances ? L'explication est-elle de nature constitutionnelle ou politique ?

LES DÉCRETS DES DEUX-TIERS

L'enracinement de tout système institutionnel dépend de sa capacité à répondre aux défis présentés par les aléas de la vie politique ; il dépend aussi du consensus qui l'entoure et de la sincérité avec laquelle les acteurs politiques

¹ Patrice Gueniffey, « La Révolution ambiguë de l'an III : la Convention, l'élection directe et le problème des candidatures », dans 1795. *Pour une République sans Révolution* (actes du colloque de Rennes, 1995), dir. Roger Dupuy et Marcel Morabito, Rennes, PUR, 1996, p. 49-78.

en respectent les prescriptions. Aucune constitution n'est intrinsèquement bonne ou mauvaise : l'efficacité pratique est le vrai critère qui permet de les juger.

Or, les institutions de 1795 n'ayant jamais servi de règle à l'action, la Constitution ne put affronter l'épreuve de l'expérience. Leur faillite fut moins le produit d'une conception défectueuse que le résultat de l'incapacité ou de l'impossibilité où les thermidoriens se trouvèrent d'en respecter les principes, notamment celui de la liberté des élections, puisque la nouvelle Constitution n'avait pas encore été proclamée officiellement qu'une loi – les célèbres « décrets des deux-tiers » – la bafouait en obligeant le corps électoral à confier les deux-tiers des sièges parlementaires aux conventionnels sortants.

Il est certain qu'en obligeant les électeurs à choisir les deux-tiers de leurs élus parmi les conventionnels sortants, ils inauguraient « un monde à l'envers où les mandataires se font mandants »². Mais il est non moins certain que la limitation de la liberté électorale n'était pas dépourvue de motifs. D'abord, la République fondée sur le papier se trouvait alors dans la situation, toujours délicate, d'un gouvernement qui commence. La nouvelle légitimité était encore « pré-légitime » : c'était une « légitimité au berceau » et, pour atteindre l'âge adulte, elle devait encore gagner le consentement d'une large majorité. Si le moyen le plus sûr de surmonter l'épreuve est, pour un régime nouveau, de démontrer sa bonne foi en appliquant loyalement les règles qu'il s'est lui-même imposées, il est des cas où « le principe de légitimité, au lieu de soutenir le pouvoir, a besoin d'être soutenu par lui contre les oppositions ouvertes ou cachées qu'il rencontre »³. Le Directoire, à sa naissance, se trouvait dans cette situation, s'efforçant de restaurer la légalité républicaine alors que l'idée même de république avait été irrémédiablement souillée par les crimes de l'an II. Pouvait-on, sans mettre en péril la République, s'en remettre sans restriction à la logique des institutions, ou fallait-il au contraire, défendre la République en violant la légalité républicaine ? Devait-on accepter les incertitudes inhérentes au suffrage universel au risque de porter au pouvoir des ennemis du régime, ou réserver le pouvoir à ses fondateurs au risque de compromettre l'enracinement durable des institutions ? Dès lors, était-ce le gouvernement qui devait se plier à la volonté du corps électoral ou le corps électoral qui devait, de gré ou de force, soutenir le gouvernement ? Fallait-il respecter la légalité ou défendre la légitimité ? Tel est le dilemme qui, de façon lancinante, accompagna toute l'histoire politique du Directoire.

² Mona Ozouf, « Les décrets des deux tiers ou les leçons de l'Histoire », dans *ibid.*, p. 194-195.

³ Guglielmo Ferrero, *Pouvoir. Les génies invisibles de la cité*, Paris, Librairie générale française, 1988, p. 139.

Les thermidoriens faisaient valoir qu'ils devaient se succéder à eux-mêmes, parce qu'ils avaient à la fois renversé le terrorisme (gage de leur détermination conservatrice) et guillotiné le roi (gage de leur détermination à défendre les acquis de la Révolution). Par leur passé comme par leur présent, ils représentaient le rempart le plus solide contre la double menace du jacobinisme et du royalisme. La révolution était du côté des jacobins et des royalistes, la politique conservatrice du côté des thermidoriens. Ceux-ci ne manquaient pas non plus de se référer au précédent de 1791, lorsque la Constituante, après avoir fait une constitution, avait noblement déclaré que ses membres ne pourraient être élus à l'Assemblée législative qui devait lui succéder. Ils avaient en conséquence confié le sort des institutions nouvelles à des mains inexpérimentées : une minorité de factieux avait pu se rendre maître de l'assemblée et provoquer en moins d'un an la chute de la Constitution.

Ce fut un tollé dans l'opinion. Elle soupçonna l'intérêt matériel, s'agissant d'une camarilla que la Révolution avait enrichie ; l'intérêt politique aussi, non seulement le goût du pouvoir, mais le besoin du pouvoir, et du pouvoir à perpétuité, puisque là seulement les conventionnels régicides étaient en sûreté. Le résultat du référendum organisé en septembre 1795 fut sans surprise. Près de 80 % des citoyens boudèrent les urnes lorsqu'on leur demanda d'approuver, non seulement la Constitution de l'an III, mais les décrets qui attentaient à leur liberté de choisir et plus d'un tiers des votants rejeta les décrets des deux-tiers. Lors des élections destinées à former le nouveau Corps législatif, ceux-ci n'empêchèrent pas les électeurs de manifester leurs sentiments. Au lieu des 500 conventionnels dont la réélection avait été imposée, on n'en compta que 379, les plus modérés ayant été plébiscités, et il fallut, en utilisant une disposition des décrets, réunir les 379 réélus afin qu'ils cooptent les 121 députés sortants encore manquants. Mais en dépit de ce scrutin truqué de bout en bout, la Montagne fut perdante : sur 507 conventionnels finalement réélus, on ne compta que 157 régicides. Quant au dernier tiers, il fut presque entièrement composé de modérés et de royalistes. Si ces précautions avaient transformé les élections en farce, elles avaient en tout cas permis d'atteindre l'objectif : plus de 60 % des élus étaient acquis aux thermidoriens, environ 20 % l'étant à la droite et moins de 10 % à l'ancien parti jacobin. Mais à quel prix ! Mona Ozouf a justement parlé de la « fécondité maléfique »⁴ de ces décrets qui, en provoquant l'insurrection du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), conduisirent la Convention à renouer avec les moyens d'exception auxquels, par la Constitution, elle venait de renoncer.

4 Mona Ozouf, « Les décrets des deux tiers ou les leçons de l'Histoire », art. cit., p. 193.

On exagère toutefois quand on établit un lien de cause à effet entre la décision prise par la Convention en 1795 et le coup d'État du 18 Brumaire, car les conséquences de ces décrets, assurément négatives à court terme, ne se seraient pas fait sentir durablement si le régime s'était ensuite plié loyalement à ces mêmes règles. D'autre part, on n'observe pas assez que les décrets des deux-tiers donnèrent au fonctionnement des institutions une orientation imprévue. En visant à l'équilibre entre des pouvoirs indépendants les uns des autres, la Constitution de l'an III témoignait d'une conception *mécanique*, commune à l'époque, du fonctionnement des institutions. Mais en obligeant les électeurs à réélire 500 conventionnels, ils présentèrent *de facto* aux électeurs une offre électorale publique – devant effectuer un tri entre les sortants, ils pouvaient les juger d'après leur action passée – et ils affectèrent le choix des 250 nouveaux députés d'un enjeu clair : pour ou contre la clause des deux-tiers. Aussi le Corps législatif qui se réunit le 28 octobre 1795 était-il clairement structuré entre plusieurs courants politiques identifiables. Les décrets avaient en outre produit une majorité parlementaire thermidorienne (certes forcée) flanquée de deux oppositions, l'une de gauche, jacobine, l'autre de droite, royaliste, majorité dont l'existence permit ensuite l'élection d'un exécutif homogène⁵. La coïncidence entre majorité parlementaire et majorité directoriale renforça à son tour l'autorité du gouvernement et déplaça le centre de gravité du système du législatif vers l'exécutif. La pratique de la Constitution vit advenir quelque chose qui lui était initialement étranger : un renversement des rôles qui, d'un Corps législatif qui décide et d'un Directoire exécutif qui applique les décisions des assemblées, aboutit à la distinction entre un pouvoir exécutif qui décide des orientations et un pouvoir législatif dont la fonction se transforme insensiblement en un pouvoir de contrôle. Cette pratique constitutionnelle aurait pu conduire à un réel enracinement des institutions, à travers une dynamique d'alternance politique d'ailleurs amortie et différée par le double système de renouvellement annuel par tiers du Corps législatif et annuel par cinquième du Directoire – en vertu duquel tout changement de majorité parlementaire ne pouvait se répercuter sur la majorité directoriale qu'après un intervalle d'un ou deux ans. Le risque existait, bien sûr, qu'une assemblée « impatiente » refusât d'attendre pour prendre le contrôle de l'exécutif et tentât de le faire par la force, mais tout dépendait de la manière dont les députés seraient élus : s'ils continuaient de l'être par moins de 20 % des électeurs, on pouvait s'attendre en effet à ce que les conflits de pouvoir tournent à l'affrontement ; si, en revanche, la participation augmentait, le corps électoral deviendrait l'arbitre des conflits de pouvoir.

5 Les cinq directeurs élus le 31 octobre 1795 étaient tous régicides : Barras, Reubell, La Révellière-Lépeaux, Letourneur et Sieyès. Celui-ci ayant refusé sa nomination, Carnot le remplaça le 4 novembre.

L'explication majeure de la faillite du Directoire réside dans l'étroitesse de sa base sociale. Comment pouvait-il en être autrement lorsque le pays traversait une terrible crise économique où se mêlaient dépréciation vertigineuse du papier monnaie, « hyper inflation » et crise de subsistances ? Dans ce contexte, la formation d'un consensus autour des institutions était pour le moins improbable. L'étroitesse de la base sociale du régime eut d'autres conséquences. Elle contraignit le gouvernement à pratiquer la « politique de bascule » qu'on lui a tant reprochée. Faute de trouver un soutien dans l'opinion, il était contraint de s'appuyer sur les forces minoritaires, mais actives, qui demeuraient influentes, fût-ce seulement par leur capacité à contrôler des assemblées électorales désertées par la « majorité silencieuse ». Aussi le gouvernement, au lieu de marcher au but en ligne droite – enraciner l'État de droit en marginalisant les partisans de la révolution et ceux de la contre-révolution – était contraint d'avancer en zigzag, soutenant et frappant alternativement les deux factions rivales. Dès lors, comment pouvait-il échapper à la dépendance qui était la sienne envers les partis qu'il prétendait marginaliser ? Comment pouvait-il trouver un jour un appui dans une opinion publique qui vivait à part des institutions et du gouvernement ? Il y avait là une impossibilité à laquelle les thermidoriens ne trouvèrent pas de solution, se condamnant par là même à perpétuer les mesures d'exception auxquelles ils n'avaient eu recours que pour assurer les premiers pas des institutions nouvelles.

L'HEURE DE VÉRITÉ

La première échéance électorale prévue en avril 1797, avec le renouvellement d'un premier tiers des députés et celui d'un des cinq directeurs, s'annonçait donc difficile, d'autant plus que le gouvernement ne pouvait ajourner une fois encore l'organisation d'élections libres. Il avait d'ailleurs pris les devants en adoptant dès le 11 septembre 1795 une loi applicable au premier renouvellement de 1797. Elle innovait sur un point capital en autorisant les candidatures électorales publiques et en supprimant le serment de fidélité au régime jusqu'alors exigé des votants et qui, depuis 1791, avait permis d'épurer les assemblées électorales. Pour la première fois, le pouvoir s'en remettait à la logique des institutions. Cette loi n'explique pas à elle seule la véritable déroute subie par le gouvernement en avril 1797. L'hostilité à son égard était si vive qu'aucun système respectant la liberté du vote ne pouvait l'endiguer, mais la loi contribua à amplifier cette défaite annoncée. Un léger redressement de la participation (environ 25 %) suffit pour provoquer un désastre : la droite rafla près de 70 % des 262 sièges à pourvoir. Au total, elle conquit 182 sièges, contre 34 aux jacobins et 46 aux candidats soutenus par le Directoire. Le gouvernement, qui pouvait compter

avant le renouvellement sur l'appui de près des deux-tiers des députés, vit sa majorité fondre littéralement, la droite pouvant, quant à elle, revendiquer désormais 45 % des sièges.

UNE RESTAURATION MONARCHIQUE IMMINENTE ?

La victoire de la droite était-elle le prélude d'une restauration monarchique ? Rares sont les historiens qui reprennent à leur compte la thèse – avancée par le Directoire pour justifier le coup d'État du 18 fructidor – de l'existence d'un complot royaliste financé par l'Angleterre. Toutefois, beaucoup admettent que la majorité parlementaire de 1797, tout en étant partagée entre royalistes modérés et contre-révolutionnaires, tendait vers une restauration. Qu'il y eût de nombreux royalistes au sein de cette majorité, c'est certain, mais le réveil du royalisme ne signifiait pas nécessairement volonté de retour à l'Ancien Régime ou résurrection d'une ferveur monarchique depuis longtemps éteinte. L'idée royaliste ne ramenait pas avec elle la contre-révolution, mais le projet qui avait été celui des débuts de la Révolution et des hommes – de Mirabeau à Barnave – qui s'étaient vainement efforcés de marier monarchie et liberté.

1290

Le programme de ces « royalistes » tenait en une formule : la Révolution sans l'anarchie et la monarchie sans l'Ancien Régime. À leurs yeux, la consolidation des conquêtes légitimes de la Révolution exigeait, d'abord la liquidation de l'héritage de la Terreur, ensuite l'élimination du personnel révolutionnaire avec lequel toute normalisation était impossible, enfin la réparation des dommages causés par la politique anticléricale de la Révolution. Ce programme était celui-là même que le Consulat mettra en œuvre, mais les « feuillants » de 1797 pensaient que cette politique avait d'autant plus de chances de réussir que la République céderait la place à la monarchie. Certains d'entre eux n'avaient pas cessé d'être royalistes, d'autres l'étaient devenus à l'épreuve des événements révolutionnaires. Il y avait donc chez eux, à n'en pas douter, une préférence pour la monarchie, mais celle-ci constituait-elle pour autant le principe d'une politique ? Tous l'ont nié. Sans doute ne croyaient-ils pas à la durée de la république, mais ils étaient républicains par raison, ne serait-ce qu'à cause de l'impossibilité d'instaurer la monarchie libérale à laquelle, en dépit des échecs passés, ils n'avaient pas renoncé.

Ce projet se heurtait en effet à trois obstacles presque insurmontables. Le premier était qu'une restauration paraissait alors improbable. Or, les choses, bien souvent, n'arrivent pas parce qu'on n'y croit pas. Il ne faut pas négliger à cet égard le sentiment d'irréversibilité né du régicide. C'est l'un des paradoxes de l'époque, qui fera le lit de Bonaparte : on tient la restauration pour impossible sans pour autant croire à la possibilité de la république. Dans cette déroute des

idéaux, seul survivait l'attachement aux conquêtes de la Révolution. « La France, qui avait cessé d'aimer la République, était restée profondément attachée à la Révolution »⁶, à ses principes, aux intérêts qu'elle avait fait naître et à la part de gloire militaire qui s'était mêlée à cet héritage. Sacrifices et épreuves eux-mêmes faisaient désormais partie du patrimoine collectif. Une minorité avait fait la Révolution, la majorité en avait souffert, mais la Révolution était devenue un patrimoine dont on refusait la mise en cause parce qu'elle prendrait nécessairement le caractère d'une humiliation infligée à une nation « rebelle ». C'est parce qu'ils étaient conscients de ces obstacles que les monarchistes constitutionnels des années 1795-1797 n'étaient en réalité que des républicains conservateurs. Non par choix, mais par raison.

Enfin, le dernier malheur du royalisme constitutionnel était « de n'avoir pas de roi constitutionnel »⁷. La question avait été tranchée le 8 juin 1795, lorsque la mort de Louis XVII le priva d'un prétendant au trône dont le jeune âge aurait peut-être permis de greffer la monarchie sur la Révolution et dont la présence sur le sol national aurait évité d'avoir à se compromettre avec les émigrés et l'étranger. La mort de Louis XVII fut un coup terrible pour les feuillants : elle les laissa orphelins puisque celui qui prétendait désormais au titre, Louis XVIII, montrait au même moment qu'il n'était encore prêt à aucun accommodement avec la Révolution. Le nouvel Henri IV dont rêvaient les modérés étant mort, ils devaient soit se ranger derrière Louis XVIII en sacrifiant leur raison à leur préférence monarchique, soit sacrifier la monarchie à ce que leur dictait la raison politique et tenter de faire par la république ce qu'ils eussent préféré faire avec le roi : refermer définitivement le chapitre révolutionnaire de l'histoire française.

Les apologistes du Directoire assurent que les « constitutionnels » étaient les otages des « jacobins blancs ». En réalité, la majorité comptait seulement une poignée d'authentiques contre-révolutionnaires. Si on exagère leur influence, c'est qu'ils compensaient leur petit nombre en faisant beaucoup de bruit. C'était un royalisme fanfaron qui ne réussit jamais à faire sortir la majorité de la ligne qu'elle avait choisi de suivre : respecter loyalement la Constitution tant que les conditions d'une monarchie accordée à l'esprit de 1789 ne seraient pas réunies. L'histoire de la courte session parlementaire de 1797 (du 20 mai jusqu'au coup d'État du 18 fructidor, le 4 septembre) montre combien la nouvelle majorité se résignait à la république. Sa politique ne visait pas la Révolution, mais la liquidation des séquelles de la Terreur. C'est

6 Selon la formule de Tocqueville dans *L'Ancien Régime et la Révolution*. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique. Souvenirs. L'Ancien Régime et la Révolution*, éd. Jean-Claude Lamberti et Françoise Mélonio, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 1115.

7 François Furet, *La Révolution, de Turgot à Jules Ferry (1770-1880)*, Paris, Hachette, 1988, p. 184.

pourquoi elle trouva un appui au-delà des rangs de la droite, chez bon nombre de républicains modérés et conservateurs. Les lois votées par la majorité allaient dans le sens de l'enracinement des institutions républicaines, puisqu'en visant la réintégration dans la communauté nationale de ceux qui en avaient été exclus, elles tendaient à refermer les plaies de l'époque révolutionnaire. On constate d'ailleurs qu'aucune majorité n'existait à droite quand certains de ses membres tentaient de s'attaquer à des dispositions qui pouvaient apparaître comme liées aux principes de la Révolution, ainsi lorsque les députés de la majorité les plus liés à l'Église tentèrent de faire abroger les lois sur le divorce.

1292

Le déroulement de la session témoigne ainsi de l'émergence d'un parti conservateur qui, opposé au parti thermidorien, l'un et l'autre comportant une frange extrême hostile aux institutions – contre-révolutionnaire pour les conservateurs, jacobine pour la gauche thermidorienne –, aurait permis l'alternance politique qui, à son tour, aurait contribué à placer les institutions au-dessus des partis. La victoire de ces royalistes républicains malgré eux n'avait d'ailleurs pas pour conséquence nécessaire de déclencher une lutte à mort dans laquelle l'un des deux partis devrait terrasser et éliminer l'autre. Au contraire, on pouvait même imaginer qu'un certain nombre de républicains pourrait rejoindre la nouvelle majorité et, par ce rapprochement, l'attacher un peu plus à la république. Carnot n'avait-il pas opté dès 1796 en faveur de cette stratégie ? En définitive, l'élection de 1797 fut peut-être une chance qu'on laissa passer. Les décrets des deux-tiers avaient compromis la République, ils ne l'avaient pas rendue impossible.

LE 18 FRUCTIDOR

À l'issue des élections du mois d'avril 1797, non seulement le gouvernement n'avait plus de majorité parlementaire, mais il ne fallait pas être devin pour comprendre qu'il suffirait à la quasi majorité de droite d'attendre le renouvellement du second tiers, prévu au printemps 1798, pour conquérir la majorité non seulement dans le parlement, mais au sein de l'exécutif, où un autre candidat de la droite viendrait renforcer le tandem déjà formé par Barthélemy et Carnot et faire basculer le pouvoir du côté de la « réaction » : dans la nuit du 17 au 18 fructidor (3-4 septembre 1797), les soldats d'Augereau, « prêtés » par Bonaparte, occupèrent Paris. Les deux Conseils annulèrent sous la menace le résultat des élections dans 50 départements sur 98 (154 élus sur 262 furent invalidés), déportèrent en Guyane 42 députés des Cinq-Cents, 11 des Anciens et deux directeurs (Barthélemy et Carnot), plusieurs ministres et quelques dizaines de journalistes de droite. Une loi d'exception votée dans la foulée somma les émigrés revenus en France sans autorisation d'en sortir

dans les quinze jours sous peine de mort, renouvela les mesures de déportation votées à l'époque de la Terreur contre les prêtres réfractaires et musela la presse en supprimant de nombreux journaux d'opposition. Enfin, la loi électorale du 11 septembre 1795, jugée au moins en partie responsable de la situation, fut abrogée : les candidatures publiques furent interdites, le serment de « haine à la royauté et à l'anarchie » rétabli.

Le coup d'État avait permis de défaire ce que les élections avaient fait et de rétablir, cette fois par les armes, la majorité imposée en 1795 grâce aux décrets des deux-tiers. Mais c'en était aussi fini d'une République qui, n'ayant vécu que vingt mois, venait de compromettre irrémédiablement ses chances de surmonter l'épreuve de la prélégitimité. Faute, crime ou fatalité ? Il est vrai qu'on peut toujours réécrire l'histoire et désigner un coupable auquel, si l'on tient compte des circonstances, il faut nécessairement accorder des circonstances atténuantes. Après tout, le Directoire ne pouvait être absolument certain que les nouveaux élus sacrifieraient durablement leur préférence monarchique à une république devenue conservatrice. Il ne pouvait non plus ne pas voir l'ombre de Louis XVIII, et d'un Louis XVIII alors intransigeant, derrière le langage prudent des feuillants. Le gouvernement entendait d'ailleurs moins le chuchotis de la majorité que les vociférations de la minorité contre-révolutionnaire. Or, les Directeurs, tous anciens jacobins et instigateurs de tant de coups d'État, savaient d'expérience quelle peut être l'efficacité d'une minorité résolue face à une majorité indécise et un peu molle. Le déchiffrement des intentions de la majorité parlementaire était d'autant moins aisé qu'elle était privée de véritables leaders. C'était une majorité largement anonyme : aucun de ses chefs – Mathieu Dumas, Jaucourt, Camille Jordan – n'était connu. Aucun n'avait la réputation ou la « carrure » qui l'eussent imposé comme interlocuteur nécessaire du gouvernement. C'était là le résultat de six années de proscriptions : ceux qui auraient pu tenir l'emploi étaient morts (Mirabeau, Duport, Barnave), ils avaient émigré (Mounier, Lameth), et La Fayette était prisonnier des Autrichiens. Il restait encore une inconnue : si la majorité agissait en 1797 dans le cadre des institutions, que ferait-elle lorsque, selon toute probabilité, elle disposerait en 1798 d'une écrasante majorité ? Resterait-elle paralysée par ses dissensions, ou bien les modérés seraient-ils entraînés par l'ivresse de la victoire ? Personne ne pouvait jurer qu'on ne verrait pas leurs ambitions grandir avec leur pouvoir. Et si les électeurs les portaient au pouvoir, ne risquait-on pas de voir l'armée entrer dans l'arène politique pour défendre une Révolution qu'elle jugerait menacée ? Faut-il alors conclure, avec Thiers, que le 18 fructidor fut « une triste mais inévitable nécessité » qui « prévint la guerre civile et lui substitua un coup d'État exécuté avec force, mais avec tout le calme et la modération possibles dans

les temps de révolution »⁸ ? Les Directeurs en étaient assurément convaincus. Ils croyaient sauver la République, et ce n'est que plus tard, trop tard, qu'ils comprirent en avoir provoqué la chute.

⁸ Adolphe Thiers, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Furne, 1839, 10 vol., t. IX, p. 291-292.

ALEXANDRE DE LABORDE OU LE CHÂTEAU RÉINVENTÉ,
ENTRE NOSTALGIE DE L'ANCIEN RÉGIME
ET RÊVERIE ROMANTIQUE

Michel Figeac

Alexandre de La Borde était [...] bon enfant, naturel jusqu'à l'enfantillage, élégant dans toutes ses manières, plein d'esprit, fou des arts, et avec goût et discernement. Il eût été moins aimable avec une bonne tête ; mais c'était précisément ce que le ciel lui avait refusé, et il réussit à manger les débris de l'immense fortune de son père dans l'entreprise du *Voyage pittoresque et historique en Espagne*. Il était fameux par ses distractions qui le rendaient en quelque sorte plus attachant, car c'est une infirmité des gens d'esprit qu'on aime en eux, apparemment parce qu'elle les diminue¹.

Tel était le portrait plein de sagacité que dressait le baron de Frénilly du fils du fermier général Jean-Joseph de Laborde qui avait été banquier et financier de la Cour à des moments aussi cruciaux que la guerre de Sept ans ou celle d'Amérique. Né en 1773, les événements avaient dû contribuer à alimenter la rêverie du jeune Alexandre, car il s'était retrouvé confronté à la Révolution dès l'âge de seize ans. Pour le mettre à l'abri, son père l'avait dépêché auprès de l'Empereur Joseph II au début de la Révolution ; fort de cette protection et de sa formation militaire, le jeune homme fut intégré dans le 3^e régiment en garnison en Moravie. Nommé capitaine au 6^e régiment de cheval-légers en octobre 1791, il participa aux combats contre l'armée révolutionnaire, ce qui lui évita d'assister à la fin de son père, condamné à la guillotine comme tous ses collègues fermiers généraux en 1794². L'Empire devait lui offrir la chance d'une seconde vie, où il mena en parallèle sa carrière d'administrateur et sa passion pour l'art et l'archéologie. C'est ainsi que la première lui valut de présider la commission de liquidation des comptes de la Grande Armée au début de 1810 avant d'être

1 *Mémoires du baron de Frénilly, 1768-1848. Souvenirs d'un ultraroyaliste*, Paris, Perrin, 1987, p. 195.

2 Voir à ce sujet la récente biographie de François d'Ormesson et Jean-Pierre Thomas, *Jean-Joseph de Laborde, banquier de Louis XV, mécène des Lumières*, Paris, Perrin, 2002, chap. 19, p. 258.

élevé au rang de Maître des Requêtes et de Comte d'Empire. La seconde le vit entrer à l'Institut, formuler le premier projet d'un inventaire des richesses du patrimoine archéologique français, et publier de très nombreux ouvrages parmi lesquels on distinguera l'*Itinéraire descriptif de l'Espagne*, *Les Monuments de la France, classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts* et, surtout, la *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, publiée à Paris en 1808³. Comme pour beaucoup d'autres nobles, les monuments du passé étaient alors un moyen de retrouver une identité, de rappeler la grandeur nobiliaire de la France, une quête après dix ans où l'on s'était efforcé de nier la noblesse au nom du mythe de la table rase. Un ouvrage comme celui d'Alexandre de Laborde permet donc de saisir une pensée en reconstruction et il est parfaitement représentatif d'un milieu, tout en précisant bien que le fils du banquier de Louis XV était d'une noblesse très récente et qu'il ne partagea jamais les excès des Ultras puis des légitimistes. Au contraire, de sensibilité libérale, il s'opposa violemment aux lois restrictives des libertés dans les années 1820, puis à l'expédition d'Espagne de 1823, avant de se rallier sans état d'âme à Louis-Philippe. Il n'en apparaît pas moins comme emblématique d'un milieu qui, entre culte du passé et romantisme, cultivait alors son mal de vivre et sa nostalgie de la prééminence sociale.

UNE CONCEPTION DE L'HISTOIRE

Un passé médiéval mythifié

Volontiers oublieux de ses propres origines, Alexandre de Laborde reprend les théories les plus traditionnelles d'une noblesse dont les origines remonteraient aux conquérants francs et il présente les campagnes médiévales comme la somme de principautés territoriales à la tête desquelles de puissants seigneurs accordaient une protection bienveillante à leurs vassaux. Ils s'y partageaient entre une vie oisive d'où émergeaient la chasse et l'amour courtois⁴ et leurs obligations militaires. De ce temps idyllique reste une demeure type dont il faut à tout prix préserver et restaurer les vestiges :

Ces châteaux, tels que nous en avons conservé plusieurs, étaient en général composés de quatre tours jointes par autant de courtines, et entourés de fossés

³ Alexandre de Laborde, *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux mêlée d'observations sur la vue de la campagne et la composition des jardins*, Paris, Delance, 1808.

⁴ « L'hiver assis auprès d'un bon feu, dans sa salle bien tapissée de natte, ayant autour de lui ses écuyers, il s'entretenait d'armes et d'amour ; car tout dans les châteaux, jusqu'aux derniers valets, se mêlait d'aimer ». Alexandre de Laborde, *Description...*, *op. cit.*, p. 29.

profonds dont on relevait tous les soirs le pont-levis ; ils étaient situés au milieu de vergers, d'arbres forestiers et près de sources abandonnées à leur cours naturel⁵.

Dénigrant quelques temps le néo-classicisme en vogue à l'époque et perdant de vue son cher Méréville, il en vient même à dénoncer le « mélange bizarre du grec et du moderne dans les costumes et l'architecture ». Dans ces conditions, il ne faut certes pas s'étonner de la popularité du néo-gothique une vingtaine d'années plus tard, lorsque les toitures s'élancent vers le ciel, lorsque les tourelles à ouvertures en anse de panier flanquent les murs et que les balustrades de pierre ajourée décorent les balcons.

La société traditionnelle bouleversée par la montée en puissance de l'État

Pour l'auteur, c'était bel et bien l'État qui avait bouleversé les équilibres sociaux et l'on devine sous-jacente la thèse selon laquelle la noblesse souffrait d'un long déclin provoqué par le triomphe de l'absolutisme⁶. Comme chez de nombreux auteurs nobles, les racines du mal étaient chronologiquement situées sous Louis XI, car c'était là que l'ancienne société avait vu ses liens se distendre :

Peu à peu, les beaux temps de la chevalerie s'évanouirent, la galanterie se changea en politesse, l'amour en intrigue ; les seigneurs devinrent des courtisans, les troubadours des gens de lettres ; les châteaux de simples propriétés territoriales dont on faisait toucher les revenus par des intendants⁷.

Ainsi se trouvaient dénoncées de nouvelles pratiques de cour, l'irruption de cette civilisation des mœurs dont parle Norbert Elias, la dissolution des liens qui liaient le seigneur à ses vassaux, ce qui annonçait la décomposition du système féodal. Pourtant, le règne de François I^{er} et les débuts de la Renaissance restaient le conservatoire de valeurs chevaleresques qu'incarrait Anne de Montmorency dans sa disgrâce :

Ferme dans sa retraite comme à la Cour, y tenant toujours le même langage, ce noble guerrier s'occupait des travaux de la campagne [...] et ne voulut jamais qu'aucun de ses amis proférât une parole qui pût amener son retour⁸.

Par ailleurs, la vie du gentilhomme provincial telle que la décrivait Montaigne au chapitre 3 du livre 3 des *Essais* demeure bien un idéal de vie pour Alexandre de Laborde :

5 *Ibid.*, p. 27.

6 Notamment telle qu'elle allait être développée par Alexis de Tocqueville dans *L'Ancien Régime et la Révolution*.

7 Alexandre de Laborde, *Description...*, *op. cit.*, p. 29.

8 *Ibid.*, p. 31.

On se représente le bon homme, vêtu de son petit manteau noir doublé d'hermine, et assis dans un grand fauteuil de cuir entre sa table et son foyer, ou bien, se promenant en rêvant, comme Horace, à quelques-unes de ces idées originales qu'il écrivait sur-le-champ⁹.

En réalité, la cible principale de l'auteur est nettement l'absolutisme louis-quatorzien, car, sous les appréciations de l'historien de l'art, se dissimule une vigoureuse critique d'un système à l'origine, selon lui, de tous les malheurs du second ordre. Certes, il reconnaît bien que « les qualités brillantes du monarque donnèrent à toutes les productions de cette époque un caractère de grandeur inconnu jusqu'alors ». Mais très vite il déplore que ces travaux gigantesques de Louis XIV n'aient souvent produit que des aspects symétriques et monotones ; mais ces changements sans cesse répétés, cette indécision continuelle dans les entreprises du roi prouvent que ce prince avait un sentiment intérieur du beau qu'il cherchait à réaliser. Il y serait parvenu s'il n'avait été entraîné par l'influence de son siècle. Avant de conclure, définitif : « Ce prince prenait souvent la richesse pour la grandeur, l'éclat pour le beau »¹⁰. En fait, il reprend à son compte le vieux malcontentement nobiliaire qui s'était tout d'abord nourri, dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, de la poussée *officière* avant d'être réactivé par le triomphe de la raison d'État au siècle suivant. L'État administratif avait dépossédé de façon irréversible les corps de leurs compétences d'où un intense sentiment de déchéance sociale, une impression que les relations entre le Roi et sa fidèle noblesse n'étaient plus que des relations de service¹¹. Louis XIV est donc présenté comme le grand responsable de cette évolution, celui qui aurait voulu niveler et discipliner cette société nobiliaire à l'image de ces jardins à la française dont Alexandre de Laborde dénonce la régularité, la symétrie et le caractère monocorde. On sait bien, depuis la remarquable biographie d'Olivier Chaline, que les relations entre le Roi-Soleil et sa fidèle noblesse doivent davantage se décrire sur le mode du compromis mutuel¹², mais l'opinion nobiliaire percevait ainsi l'évolution de l'État, comme le soulignaient les protestations parlementaires à la veille de 1789.

La grande rupture de la Révolution

Malheureusement, déjà plusieurs de ces édifices ont été renversés ; la barbarie les a longtemps compris dans la haine. Un monopole odieux a détruit en un

9 *Ibid.*, p. 35.

10 *Ibid.*, p. 36-38.

11 Voir à ce sujet Jay M. Smith, *The culture of Merit. Nobility, Royal Service and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, et Michel Figeac, *L'Automne des gentilshommes*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 319 sq.

12 Olivier Chaline, *Le Règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 2005, p. 580-594.

moment, et presque sans aucun bénéfice, la magnificence des siècles. Leurs débris, dispersés dans les campagnes, comme le furent ceux des monuments romains à l'entrée des Vandales en Italie, ont servi comme eux aux réparations des plus civils bâtiments. Des pilastres de Joconde, des morceaux de corniche de Germain Pilon, soutiennent des granges de fermiers, les armes de Richelieu, les ornements de son château, servent à paver la ville qu'il a bâtie ; les décombres de Gaillon, du bon cardinal d'Amboise, ont été dispersés, comme jadis le furent ses bienfaits dans les hameaux des environs et les fleurs de lys réduites à se trouver mêlées à de pauvres mesures, ont encore une fois secouru des chaumières¹³.

Toute l'habileté rhétorique de l'auteur est bien de rappeler les bienfaits de l'ancienne seigneurie qui, dans le cadre de ses actions philanthropiques apportait secours et apaisement aux plus déshérités. Par ailleurs, il reprend le néologisme de *vandalisme* qui avait été forgé par l'abbé Grégoire dans une série de rapports présentés à la Convention en l'an II, avec l'idée de dénoncer les destructions pour mieux les stopper. En dehors de leurs motivations économiques, les démolitions avaient en effet, des causes politiques : elles étaient liées à cette volonté de rompre avec la tradition, à cette recherche de la table rase que stigmatisait le penseur contre-révolutionnaire anglais, Edmund Burke. La volonté pédagogique du vandalisme ne fait aucun doute quand on voit un personnage comme Joseph Lakanal s'acharner contre le château de La Force en Dordogne, extirper toutes les traces de la *féodalité*, tout en laissant debout un pavillon d'entrée et un modeste portail pour conserver le souvenir de l'exemplarité de l'acte. Le précurseur qu'était Alexandre de Laborde en matière de préservation du patrimoine regrettait d'ailleurs qu'aucune action d'ampleur n'ait été entreprise pour sauvegarder les ruines en dehors des efforts méritoires mais brouillons et isolés d'Alexandre Lenoir, au Musée des Petits Augustins, où s'entreposaient pêle-mêle des œuvres en perdition¹⁴. Il convient, du reste, de préciser que si la Révolution avait inséré sa politique dans un cadre idéologique qui explique l'intensité des destructions, la notion de patrimoine à protéger n'existait pas davantage sous la Monarchie. Un édit de 1787 avait bien ordonné la mise en vente, aux fins de démolition, de quatre châteaux de la Couronne aussi prestigieux que La Muette, Vincennes, Madrid et Blois !

Pour les familles dont les biens avaient été séquestrés, mutilés puis vendus, cela représentait en tout cas, la perte bien souvent irréparable d'une geste familiale,

¹³ Alexandre de Laborde, *Description...*, *op. cit.*, p. 54.

¹⁴ Alexandre Lenoir était un autodidacte, élève du peintre Doyen qui se révéla un sauveur émérite, un pionnier du catalogue et un metteur en scène efficace. En novembre 1794, il se faisait donner le titre de conservateur ; le 21 octobre 1795, il obtint la dénomination de Musée des Monuments français pour l'immense collection qu'il avait rassemblée, mais l'ampleur de la tâche dépassait l'énergie d'un seul homme.

d'une mémoire qui s'inscrivait dans les pierres, les tableaux et les objets mobiliers. Cette dispersion ne pouvait que nourrir une pensée mélancolique qui s'efforça de démontrer, notamment, l'utilité sociale du château.

LA NOSTALGIE DE LA PUISSANCE PERDUE

Au lendemain de la Révolution, le château avait perdu toute signification en termes de pouvoir, il n'était plus qu'un des éléments pittoresques du paysage rural :

Depuis que ces rapports [féodaux] ont été détruits, les châteaux ne sont plus que des maisons un peu plus grandes que les autres, où l'on vit comme on veut, sans s'intéresser à ce qui se passe aux environs¹⁵.

La destructuration du lien social

1300

Pour quelques honneurs frivoles qu'ils rendaient au seigneur de la paroisse, à la dame du château, ils leur imposaient de véritables devoirs de bienfaisance et de protection, qu'il était honteux à eux de ne pas remplir. [...] Si quelques amours propres ont gagné à cette indépendance générale, les pauvres y ont peut-être perdu un point de ralliement et elle a fourni du moins de bons prétextes à l'égoïsme¹⁶.

Alexandre de Laborde soutient donc ici l'idée du poids économique devenu très léger de la seigneurie, alors que les plus déshérités en retiraient d'incontestables avantages. En réalité, en raison de grandes variations d'une région à l'autre, et l'on peut même dire d'une seigneurie à l'autre, il reste très malaisé de répondre à cette question. Pour l'ensemble du territoire, on pourra conclure avec Jean Gallet que « la seigneurie semblait plus contraignante dans une zone centrale entre, au nord, la Normandie, le Bassin Parisien et l'Alsace et, au sud, le Bordelais et le Languedoc méditerranéen »¹⁷. Par ailleurs, une même rente n'avait pas la même valeur partout, car elle était beaucoup plus supportable dans les pays riches que sur les terres pauvres, en plaine de France qu'en Auvergne. En revanche, le modèle du seigneur bienfaisant qui était, auprès de ses sujets, un auxiliaire de l'Église et de l'État, persistait encore très fréquemment dans les campagnes. Veillant à ce que les pauvres natifs du lieu soient entretenus, il visitait les malades, réglait leurs dépenses et avait même parfois, un pouvoir d'apaisement, de quasi-

15 Alexandre de Laborde, *Description...*, *op. cit.*, p. 47.

16 *Ibid.*

17 Jean Gallet, *Seigneurs et paysans en France, 1600-1793*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 236.

thaumaturge, si l'on en croit l'exemple de la grand-mère de Talleyrand, la marquise de Talleyrand-Périgord¹⁸. Conformément aux consignes du concile de Trente, il considérait les pauvres et les affligés comme les « temples vivants du Saint-Esprit, les ouvrages animés de Dieu tout puissant... les membres de Jésus-Christ » auxquels il devait une vigilance de tous les instants. Les témoignages émanant des magistrats au Parlement de Paris sont tout à fait édifiants à ce sujet et ils confirment que les nobles assumaient bien leur devoir social¹⁹. Quelques lettres des Le Peletier de Saint-Fargeau font allusion à des « travaux de charité », mis en place à Saint-Fargeau durant l'hiver 1772-1773, « à l'effet de procurer aux pauvres qui sont sans ouvrage des ressources pour subsister pendant l'hiver »²⁰. À Juvigny, la présidente Fraguier, décédée en 1788, distribuait avec tant de « libéralité pieuse aux malheureux le pain, le bouillon et les vêtements » qu'en 1857 « les anciens du pays » en avaient gardé le souvenir²¹. Et l'on pourrait aisément accumuler les exemples. C'est cette forme d'encadrement social, de protection, que la Révolution détruisit sans être capable de proposer immédiatement des solutions de remplacement²². Le fils du propriétaire de Méréville se complait d'ailleurs à mentionner comment,

lorsque [son père] fut jeté dans les prisons de la Terreur, les habitants envoyèrent une députation pour le réclamer comme leur propriété. Mais dans ces temps malheureux, les vœux du pauvre n'étaient pas plus écoutés que ceux du riche²³.

Les charités du château constituaient incontestablement un argument fort sur lequel les nobles entendaient jeter les bases d'une reconquête de leur pouvoir sur les ruraux.

Le château lieu de culture et de mécénat

Bien évidemment Alexandre de Laborde ne désignait pas ici les manoirs de cette gentilhommerie provinciale plus ou moins dans la gêne financière, mais les très grandes demeures de la haute noblesse française, à l'instar du grand Condé à Chantilly :

¹⁸ Talleyrand, *Mémoires 1754-1815*, Paris, Plon, 1982, p. 36-37.

¹⁹ François Bluche, *Les Magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 1986, p. 148-151.

²⁰ Hélène Toulhoat, *Les Le Peletier de Saint-Fargeau et leur château au XVIII^e siècle*, TER, université Paris-Sorbonne, 2004, p. 63.

²¹ François Bluche, *Les Magistrats...*, *op. cit.*, p. 150.

²² Voir Alan Forrest, *La Révolution française et les pauvres*, Paris, Perrin, 1986.

²³ Alexandre de Laborde, *Description...*, *op. cit.*, p. 98.

Le Grand Condé goûtait les amusements de la campagne dans le beau séjour de Chantilly, que la nature semble avoir destiné pour la retraite des grands hommes [...] Chantilly rassemblait alors ce qu'il y avait d'illustre dans tous les genres : généraux, magistrats, négociateurs, gens de lettres, artistes y étaient indistinctement admis et même désirés, pourvu qu'ils eussent du talent ; ce prince ne trouvait au-dessous de lui que de la médiocrité²⁴.

Le prestigieux propriétaire menait en effet une politique de soutien aux auteurs et lorsque Molière se heurta à l'hostilité des dévots au moment de la sortie de *Tartuffe*, il put faire représenter sa pièce à Chantilly en septembre 1668, ce qui lui permit de contourner l'interdiction.

Ainsi, le mécénat privé offrait une solution de rechange estimable, même pour les auteurs les plus en vue, moins par un apport financier, au reste nullement médiocre, qu'en faisant office d'instance de consécration subsidiaire et indépendante²⁵.

1302

Par rapport aux moyens financiers du mécénat d'État, il faisait cependant de plus en plus figure d'archaïsme et outre Condé, on y remarquait surtout le duc d'Orléans, les Vendôme ou le duc et la duchesse du Maine qui, dans la première moitié du XVIII^e siècle entretenirent une véritable cour au château de Sceaux :

Il traduisait l'*Anti-Lucrèce* au lieu d'aspirer à gouverner l'État. La duchesse, plus ambitieuse que lui, n'ayant pu parvenir à lui faire jouer un rôle brillant, adopta bientôt une vie semblable à la sienne. Elle rassemblait chez elle les gens les plus distingués : Chaulieu, Saint-Aulaire, Malezieu, La Motte, Fontenelle, Voltaire, composaient ce qu'on appelait l'école de Sceaux. Là, on retrouvait les grâces des poètes de la Grèce et la doctrine des philosophes, les charmes de la conversation et les agréments de la campagne²⁶.

Petite fille de l'ancien maître de Chantilly, Anne Louise Bénédicte de Bourbon Condé, qui avait épousé en 1692 le fils de Louis XIV et de Madame de Montespan, avait été l'âme de la conspiration de Cellamare, poursuivant en quelque sorte une tradition familiale. Après l'échec de cette aventure, elle se retira donc à Sceaux où le cénacle fit figure de cour rivale de Versailles.

Au XVIII^e siècle, bénéficiant de considérables moyens financiers, les fermiers généraux perpétuèrent cette tradition, car ils offraient le gîte et le couvert, tandis

24 *Ibid.*, p. 44.

25 Katia Béguin, *Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 347.

26 Alexandre de Laborde, *Description...*, *op. cit.*, p. 46.

que les auteurs honoraient les salons de leur présence. Marmontel pouvait ainsi se targuer du soutien de La Pouplinière et de Jean-Joseph de Laborde, le propre père d'Alexandre, dont il dressa ce portrait :

Prévenu par les politesses de M. de Laborde, j'allais le voir, j'allais dîner quelquefois avec lui ; je le voyais honorable, mais simple, jouir de ses prospérités sans orgueil, sans jactance, avec une égalité d'âme d'autant plus estimable qu'il est bien difficile d'être aussi fortuné sans un peu d'étourdissement. De combien de faveurs le ciel l'avait comblé ! Une grande opulence, une réputation universelle de droiture et de loyauté, la confiance de l'Europe, un crédit sans bornes [...] ²⁷.

Pour se donner une image d'ami des lettres et des arts autant que par sens esthétique, certains hauts dignitaires de l'État monarchique n'hésitaient pas à aider des artistes ou des hommes de lettres. Telle fut, sans aucun doute, la perspective de Choiseul qui, dans la grande tradition seigneuriale, protégea l'abbé Jean-Jacques Barthélémy, auteur du *Voyage du jeune Anarcharsis*. L'écrivain était souvent invité à Chanteloup où il composa en 1767 un poème héroï-comique en quatre chants, *la Chanteloupée ou la guerre des puces contre Madame la duchesse de Choiseul*. Ainsi, le mécénat du ministre se trouvait associé à un lieu précis, emblématique de sa magnificence. Quelques années plus tard, n'allait-il pas édifier une pagode chinoise en souvenir des personnes qui vinrent le visiter dans son exil après sa disgrâce en 1770 ²⁸ ? Sur les murs de la première chambre, les noms étaient répertoriés sur des tablettes de marbre, sorte d'hymne à la fidélité et à l'amitié que Barthélémy consacra sur une plaque :

Etienne-François, duc de Choiseul, pénétré des témoignages d'amitié, de bonté, d'attention, dont il fut honoré pendant son exil, par un grand nombre de personnes empressées à se rendre en ces lieux, a fait élever ce monument pour éterniser sa reconnaissance.

Une véritable symbiose reliait ainsi la fabrique, le parc environnant et le château dans un dialogue chargé de signification symbolique. Alexandre de Laborde s'inscrivait totalement dans ce courant selon lequel, de la contemplation esthétique de la campagne, jaillirait un profond renouvellement des idées morales, une voie vers le bonheur et l'harmonie d'où l'importance qu'il accordait à ce thème dans son traité.

²⁷ Jean-François Marmontel, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 1999, p. 345.

²⁸ Arthur Young, *Voyages en France 1787, 1788, 1789*, Paris, Armand Colin, 1976, t. I, p. 165-166.

Un dialogue entre le château et le jardin

Les conceptions horticoles d'Alexandre de Laborde prolongeaient en réalité ses conceptions politiques, car pour lui, le jardin classique était l'émanation du modèle versaillais dicté par Le Nôtre, sur lequel il portait un même regard désapprobateur :

Les châteaux les plus à la mode, et qui la plupart existent encore, étaient composés d'un corps de logis ayant deux ailes rentrantes à angle droit, du côté de la cour, ou bien deux pavillons de même hauteur sur la même ligne, le tout dominé par un immense toit couvert en ardoise ; de ces deux ailes partaient des balustrades de pierre qui aboutissaient à deux petits pavillons servant de demeure au portier, et joints ensemble par une grille de fer. Cette enceinte, qui ressemblait plutôt à une prison qu'à une maison de campagne était entourée de fossés secs ou pleins d'eau ; de la grille partait un chemin droit, pavé, qui menait à la grande route.

1304

L'auteur se livrait ensuite à une description quasiment mécanique et figée du parc, qu'il concluait en affirmant qu'

il n'est pas étonnant que de semblables demeures n'eussent pas inspiré à leurs habitants beaucoup de goût pour la campagne ; aussi personne ne s'occupait d'en étudier ou d'en décrire les beautés²⁹.

Tout à son parti pris pour le jardin anglais, il omettait Dezallier d'Argenville, André Mollet, Blondel et quelques autres éminents théoriciens du jardin à la française ; de même, si plusieurs grands seigneurs avaient délaissé leurs lointaines possessions provinciales, il semblait oublier que la double résidence était très largement pratiquée, en particulier par les noblesses des capitales provinciales ; il avait en revanche parfaitement bien compris que le jardin était le prolongement logique des éléments architecturaux du château et cette liaison entre jardins et bâtiment était renforcée par l'art topiaire qui travaillait les murs de verdure. La situation de l'édifice était articulée par rapport aux jardins, la perspective axiale, colonne vertébrale du parc, les parterres comme représentation d'une géométrie du monde, les statues, les cours d'eau organisaient l'espace. C'est cette structuration du paysage dont Alexandre de Laborde dénonçait le caractère stéréotypé, même si dans le cadre du jardin anglais qui emportait ses suffrages, le dialogue entre la nature et l'architecture était tout aussi important et la situation de la demeure devait être soigneusement calculée comme il le souligne à Ermenonville :

²⁹ Alexandre de Laborde, *Description...*, *op. cit.*, p. 39.

Le château d'Ermenonville pouvait être mieux construit, mais il ne pouvait être mieux situé, isolé au milieu de la vallée, il est placé entre deux aspects différents et également agréables. Le côté du midi offre à gauche la chute du lac où se sont rassemblées toutes les eaux qui arrosent cette partie ; au-dessus des collines, couvertes d'arbres, et au milieu d'elles un temple à peu près et dans la même situation que celui de Tivoli³⁰.

Il avait cependant renversé la problématique, le château paraissait second par rapport au végétal, comme il le reconnaissait ouvertement dans le cas de Méréville : « Le château a l'air d'avoir été bâti pour le jardin, tant il est en rapport de tous côtés avec lui »³¹. Alors que le goût pour le jardin classique perdura très tardivement dans le XVIII^e siècle, comme en témoigne magistralement l'exemple de La Ferté-Vidame, premier château de Jean-Joseph de Laborde, son fils ne retient que des parcs à l'anglaise dans la seconde partie du livre consacré aux exemples les plus spectaculaires. Quand les deux styles cohabitent, comme au Raincy, il prend ouvertement parti :

Tous les jardins de la première époque sont chargés d'ornements inutiles et incohérents et ce n'est que dans ceux qui les ont suivis que le bon sens et l'utile se trouvent réunis à l'élégance³².

Il ne s'agissait pas pour autant de laisser la nature prendre le dessus ou de s'abandonner au goût du pittoresque, car dans un cas « on jardinait le paysage alors que dans l'autre on paysageait le jardin »³³.

Paysager la nature et représenter le monde

Le jardin que prônait en effet Alexandre de Laborde était tout le contraire de la fantaisie gratuite, de l'effet pour l'effet, et il stigmatisait particulièrement ce goût des chinoïseries qui avait fait irruption dans de nombreux parcs sans autre objectif qu'un exotisme assez vain :

Plusieurs personnes se laissèrent entraîner au *genre chinois*, qui consistait à produire dans un très petit espace autant de scènes différentes que ce peuple en représentait à la fois sur ses tapisseries. On crut qu'il était beau de tourmenter un terrain en mille manières bizarres, d'y créer un tas de monticules, où l'on arrivait par des sentiers tournants et étroits. [...] Une promenade rappelait tous les devoirs et

30 *Ibid.*, p. 85.

31 *Ibid.*, p. 97.

32 *Ibid.*, p. 135.

33 *Dictionnaire européen des Lumières*, dir. Michel Delon, Paris, PUF, 1997, article « jardins », p. 622.

tous les sentiments ; chaque rocher disait quelque chose de tendre ; chaque arbre portait une devise sentimentale conçue dans l'innocence des premiers âges [...] Ces emblèmes cependant ne produisaient pas toujours l'effet que l'on désirait. Des gens distraits, des femmes légères riaient dans la vallée des tombeaux ; on se disputait sur le banc de l'amitié ; [...] Ce n'est point dans de semblables niaiseries que consiste l'art des jardins [...] Les compositions dont nous venons de parler sont entièrement contraires à la raison et au bon goût³⁴.

De Laborde s'insérait ici dans le prolongement de l'abbé Dellile qui, dans son poème *l'Art d'embellir les paysages*, dénonçait dès 1782 tous les excès³⁵. Tout symbole devait être porteur d'un contenu philosophique et, dans cette perspective, les fabriques, ces véritables édifices miniatures, servaient à la fois de référents culturels ou de moyens d'exprimer des sensations. Ainsi, à Ermenonville, que l'auteur décrit très longuement, *le temple de la Philosophie moderne*, loin d'être une simple ruine à l'antique, était une sorte d'hymne au progrès humain imaginé par le marquis de Girardin. Il cherchait à montrer comment la vue des paysages pittoresques et poétiques pouvait faire naître le bonheur, l'harmonie, un monde où l'innocence envahirait les cœurs. Cette volonté de reproduire dans un jardin une sorte de royaume d'utopie avait sans doute connu son apogée chez Jean-Joseph de Laborde :

Méréville ressemble à l'oasis d'Amon, située au milieu des déserts et, où les habitants vivaient heureux, quoique séparés du reste des hommes ; habiter éternellement un jardin arrosé par des fleuves, tel sera le bonheur dans la vie future, dit Mahomet³⁶.

La plupart du temps, le propriétaire participait en effet activement à la conceptualisation du plan, comme à Maupertuis :

On y remarquait surtout un vallon enchanteur appelé l'Élysée, qui ne semblait devoir ses agréments qu'à la nature quoiqu'il fût en effet l'ouvrage de l'art.

34 Alexandre de Laborde, *Description...*, *op. cit.*, p. 49-51.

35 « Bannissez des jardins tout cet amas confus
D'édifices divers prodigués par la mode,
Obélisque, rotonde, et kiosk, et pagode,
Ces bâtimens romains, grecs, arabes, chinois,
Chaos d'architecture, et sans but, et sans choix,
Dont la profusion stérilement féconde
Enferme en un jardin les quatre parts du monde »
Abbé [Jacques] Dellile, *Les Jardins ou l'art d'embellir les paysages*, Paris/Reims, Valade et Cazin, 1782, p. 87.

36 Alexandre de Laborde, *Description...*, *op. cit.*, p. 98.

M. le marquis de Montesquiou également distingué par son esprit et par son goût, en avait lui-même tracé les contours³⁷.

Ces grands seigneurs avaient eu tendance à transformer leurs jardins en rébus et le répertoire choisi révélait leurs options philosophiques. Pour Alexandre de Laborde, tout comme la demeure à laquelle ils servaient d'écrin, ils étaient la pierre de base d'une reconquête nobiliaire, un conservatoire nostalgique de valeurs traditionnelles, mais aussi une projection utopique dans le monde dont on rêvait pour le futur.

Au lendemain de la tourmente révolutionnaire, la fonction symbolique du château n'avait donc pas disparu, bien au contraire, car il faisait figure de refuge³⁸. Les considérations philosophiques sur la disparition des civilisations, les méditations sur les ruines antiques, l'indignation devant le spectacle des demeures transformées en carrières de pierre n'avaient qu'alimenté ce mouvement de reflux. Néanmoins, l'ouvrage d'Alexandre de Laborde qui rêvait d'une continuité entre le parc et la nature environnante, d'un espace ouvert, sans barrière, sans rupture, était bien un ouvrage d'histoire consacré à un monde révolu. Entouré de murs et de grilles, le parc allait être désormais bien autre chose qu'un trait d'union entre le minéral et le végétal, il allait devenir le symbole de la distanciation et de l'altérité. Contemporain d'Alexandre de Laborde, Claude-Nicolas Ledoux pouvait écrire dans son utopie d'une cité idéale que l'Art

créera [...] des châteaux dominateurs, des communs populeux, des écuries fastueuses, des vanités utiles ; il fera sortir du sein de la terre, comme autant de prodiges de la féerie, ces maisons de plaisance, séjours de délices, asiles de jeux, rendez-vous des Grâces, et quelques fois celui des Muses³⁹.

Centre de production soigneusement entretenu et cadre raffiné pour plaisirs hédonistes, le château serait donc durant tout le XIX^e siècle, le môle de résistance d'un monde à jamais perdu.

37 *Ibid.*, p. 154.

38 Voir à ce sujet l'article de Claude-Isabelle Brelot, « Le château au xv^e siècle : les reconversions symboliques d'un château sans pouvoir », dans *Château et pouvoir*, Bordeaux, CROCEMCLHAMANS, 1996, p. 193-201.

39 Claude-Nicolas Ledoux, *L'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*, Paris, L'auteur, 1804, p. 4-5.

UN DRAME ÉLECTORAL SOUS LE SECOND EMPIRE : L'ÉLECTION DE LA TROISIÈME CIRCONSCRIPTION DE L'AVEYRON EN 1869

Éric Anceau

Pratiques électorales, violence politique et émotion populaire. En explorant conjointement ces trois champs de recherche, l'histoire politique échappe à la critique de n'appréhender les phénomènes du passé que par le haut.

L'élection législative qui se déroule en 1869 dans la circonscription de Villefranche, en Aveyron¹, tient en haleine, pendant plus de six mois, les Rouergats, mais aussi les populations des départements voisins ainsi que l'opinion éclairée du pays². Elle donne lieu à des commentaires aussi partisans qu'éloignés de la réalité. Par la suite, le récit, sans cesse recomposé et grossi, devient légendaire. La mobilisation et la confrontation des sources³ nous permettent de relater les faits tels qu'ils se sont réellement déroulés et de comprendre comment un drame électoral peu ordinaire a pu prendre forme.

LE DÉCOR ET LES ACTEURS

À la fin du Second Empire, l'Aveyron comprend trois circonscriptions législatives. Avec les sept cantons de l'arrondissement de Villefranche et les quatre de celui de Rodez, la troisième correspond à la partie occidentale du département, le Bas-Rouergue. Elle est constituée pour l'essentiel de plateaux séparés par des gorges comme celles de l'Aveyron et, dans sa partie septentrionale, d'un relief compartimenté de collines et de bassins dont celui d'Aubin. Dans cette contrée au climat rude et aux sols difficiles, les paysans pauvres sont

1 À partir de 1919, la sous-préfecture porte le nom de Villefranche-de-Rouergue.

2 Comme le prouvent les nombreux articles que les journaux auvergnats et parisiens consacrent à l'affaire, par exemple *L'Universel* le 19 mai 1869, *Le Gaulois* le 20 ou encore *Le Moniteur du Cantal* le 29.

3 Principalement les dossiers conservés aux Archives nationales [désormais AN] (C 1362 Aveyron) et aux Archives départementales de l'Aveyron [désormais AD Aveyron] (3 M 82) ; secondairement, les rapports du parquet de Montpellier (AN, BB³⁰ 389), les condamnations du tribunal correctionnel de Rodez (AN, BB³⁰ 1307), les articles de presse.

majoritaires. La bourgeoisie, réduite, ne se rencontre que dans de petites villes dont la principale est Villefranche⁴. Situé aux confins du Languedoc, de la Guyenne et de l'Auvergne, le pays n'est pas aussi exubérant que les autres midis. Replié sur lui-même, il reste à l'écart des grands bouleversements. Le système patriarcal, la religion catholique, l'ordre établi sont moins contestés qu'ailleurs⁵. Contrairement aux régions limitrophes, la population demeure plutôt stable, à l'exception toutefois de celle du canton d'Aubin⁶.

En créant, en 1826, la Société des Houillères et Fonderies de l'Aveyron, le duc Decazes a été à l'origine de la révolution du *Bassin*, comme les Rouergats ont rapidement pris l'habitude d'appeler ce petit espace de 18 km sur 9 autour d'Aubin. La direction a fait venir des mineurs des pays noirs français et même étrangers, ainsi que des paysans des alentours. Decazeville a été édifiée pour les accueillir. En 1847, un nouveau complexe houiller et métallurgique a vu le jour sur la commune même d'Aubin, au Gua⁷. Rapidement des tensions sont apparues entre les deux sociétés. À partir de 1860, elles ont été avivées par l'effondrement de la production des charbons et des fers locaux face à la concurrence anglaise, consécutivement à la signature du traité commercial franco-britannique. En 1864, les Houillères et Fonderies de l'Aveyron dont Decazes a quitté la direction quatre ans plus tôt ont fait faillite. Malgré la reprise de l'affaire, dès l'année suivante, sous le nom de Société Nouvelle des Houillères et Fonderies de l'Aveyron, au prix d'une association avec Eugène Schneider, le grand industriel du Creusot, la crise persiste. En outre, les conditions de vie et de travail, déjà très dures, deviennent insupportables avec la pression démographique croissante⁸ et la décision de la direction d'augmenter les rendements pour maintenir les profits. Usant de la légalisation récente des coalitions, les ouvriers déclenchent plusieurs grèves en 1867 et s'en prennent violemment au directeur de la Société. Le conseil d'administration juge plus prudent de le remplacer. Schneider envoie alors son gendre et collaborateur, Alfred Deseilligny⁹.

1310

4 Émile Vigarié, *Esquisse générale du département de l'Aveyron*, Rodez, Imp. P. Carrère, 1927, 2 vol.

5 Peter M. Jones, *Politics and Rural Society in the Southern Massif Central. France, circa 1750-1880*, Cambridge, Cambridge UP, 1985.

6 Ce canton réalise environ les deux tiers de l'augmentation de la population de l'arrondissement. Roger Bêteille, *Les Aveyronnais. Essai géographique sur l'espace humain*, Poitiers, l'auteur, 1974, p. 70.

7 Lucien Mazars, *Terre de mine. Bassin d'Aubin-Decazeville*, Rodez, Fil d'Ariane, 1999, en particulier p. 43 sq. ; Yvonne Lavergne, *Villefranche au fil des ans*, [Villefranche-de-Rouergue, l'auteur], t. II, 1982.

8 La population du Bassin passe de 14 464 habitants en 1851 à 24 151 en 1866. Lucien Mazars, *Terre de mine...*, *op. cit.*, p. 151.

9 *Ibid.*, p. 70, 218 ; Donald Reid, *The Miners of Decazeville*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1985, p. 56 sq.

Depuis 1853, le gouvernement Auguste Chevalier représente la circonscription au Corps législatif, mais en 1868, son étoile locale est bien pâle. Libre-échangiste, il a soutenu fermement le traité de 1860 avec l'Angleterre dont son frère Michel a été le grand artisan. Il s'est opposé aux cléricaux, intransigeants adversaires de l'unité italienne au point de s'aliéner les plus fervents catholiques parmi ses électeurs ruraux. Enfin, il a été l'un des rares courageux à soutenir le projet Niel de réforme militaire, très impopulaire dans les campagnes. Alors que l'on parle d'une dissolution anticipée du Corps législatif, sa réélection paraît donc incertaine, comme le souligne le sous-préfet de Villefranche, Souquières, au préfet de l'Aveyron, Saint-Priest¹⁰. La libéralisation du régime de la presse, les facilités accordées désormais aux réunions publiques et le déclin du système de la candidature officielle contribuent au réveil de la vie politique et à l'émergence de nouvelles vocations.

Un jeune homme de vingt-sept ans, Alfred Cibiel, entre alors en campagne. Issu d'une famille très estimée à Villefranche, il est le petit-fils et le neveu d'anciens maires de la ville et le fils d'un député de l'Aveyron sous la monarchie de Juillet¹¹, trois notables qui ont su « faire un noble usage de leur fortune », la plus considérable de la région¹². Il vit certes à Paris, mais il siège au conseil d'administration de la compagnie de Decazeville, commence à se montrer en Bas-Rouergue et participe aux réceptions que son père organise dans son château de Loc-Dieu pour le faire connaître. S'il n'est pas marqué politiquement, ses proches sont ouvertement orléanistes¹³ et il est à craindre que sa candidature ne rallie toutes les oppositions¹⁴. Le 14 novembre 1868, le sous-préfet signale d'ailleurs que le clergé épouse sa cause. Cependant, il n'est pas plus inquiet de cette candidature que de celle du républicain Médal, ancien représentant du peuple en 1848¹⁵. Moins de deux semaines plus tard, il est contraint de déchanter car survient alors le décès d'Auguste Chevalier.

¹⁰ AD Aveyron, 3 M 82, lettre du 28 mars 1868.

¹¹ Jacques Sagnes, « Note sur la famille Cibiel à Villefranche-de-Rouergue », *Bulletin de la Société des amis de Villefranche et du Bas-Rouergue*, 1987.

¹² AN, BB³⁰ 389 2, rapport au ministre de la Justice du 10 janvier 1869 ; Archives de Paris, DQ 7 12048, n° 698, p. 228 ; voir aussi Alain Plessis, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1985.

¹³ S'il accepte la candidature officielle, son grand-père maternel, l'industriel Barbet, a exercé d'importantes responsabilités sous la monarchie de Juillet (voir Éric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999). Le père d'Alfred reste en retrait jusqu'en 1870. Son oncle refuse de prêter serment à Napoléon III. Quant à sa sœur Marie, elle a épousé le fils de Rémusat, grande figure de l'orléanisme (AD Aveyron, 3 M 82). Cependant, on doit noter qu'Alfred devient l'allié de Darblay, fidèle du régime impérial (AN, BB³⁰ 389 2).

¹⁴ AD Aveyron, 3 M 82, lettre du préfet au ministre de l'Intérieur du 23 mars 1868.

¹⁵ AD Aveyron, 3 M 82, lettre au préfet.

Même s'il paraît certain que le gouvernement attendra les élections législatives générales prévues en mai 1869 plutôt que d'organiser à la hâte une partielle, le sous-préfet décide d'agir vite. Pour ce fidèle bonapartiste qui a pratiqué la pression administrative à l'époque où, sous le ministère Persigny, le système de la candidature officielle était à son apogée, il est inconcevable de laisser le champ libre à deux opposants. Il pense que Deseilligny ferait un excellent candidat et il a déjà sondé ce dernier lorsqu'il avance son nom au préfet, le 1^{er} décembre¹⁶. S'il n'est pas originaire de l'Aveyron, l'homme a bien d'autres titres à faire valoir. Entré au Creusot en 1849 à l'instigation de son oncle Eugène Schneider, il n'a pas tardé à devenir directeur de l'usine, maire de la ville et conseiller général du département. Il a accompli une œuvre sociale importante en faveur de ses ouvriers et son mémoire sur la moralisation et le bien-être des classes laborieuses a été couronné en 1867 par l'Institut¹⁷. Il possède déjà un grand ascendant sur les ouvriers et est en train de régénérer l'industrie locale¹⁸. Qui pourra mieux défendre la cause du Bas-Rouergue à Paris que ce neveu du président du Corps législatif Schneider et du sénateur Persil ? Le gouvernement a donc tout intérêt à faire de lui son candidat. C'est alors qu'intervient la permutation entre Saint-Priest, préfet de l'Aveyron, et Nau de Beauregard, préfet du Jura¹⁹. Ce dernier vient à peine de prendre ses fonctions, le 12 décembre, qu'il est accablé par des dizaines de lettres et de visites d'élus locaux et de notables partisans de Cibiel pour les uns et de Deseilligny pour les autres. Il reçoit même copie d'une lettre indiquant qu'Auguste Chevalier aurait désigné, sur son lit de mort, Deseilligny comme son successeur. Se sentant soutenu, l'industriel se porte candidat début janvier 1869. En février, il adresse aux électeurs une lettre et une brochure où il affirme que « tout a changé de face » depuis son arrivée, assure qu'il « appartient désormais exclusivement à Decazeville et à l'Aveyron » et se présente comme l'homme du consensus²⁰.

Lorsque Médal renonce à se présenter, il n'y a plus que deux candidats en lice, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des circonscriptions. La lutte n'en est pas moins vive tant le pays semble partagé. Villefranche et les cantons ruraux du Ségala et des Causses apparaissent plutôt *cibielistes* ; le bassin industriel d'Aubin, majoritairement *deseilligniste*. La situation est en réalité plus complexe. À Villefranche, quelques notables se rangent sous la bannière de Deseilligny²¹. Dans les campagnes, les anciens partisans de Chevalier, et nombre de républicains,

16 AD Aveyron, 3 M 82.

17 *De l'influence de l'éducation sur la moralité et le bien-être des classes laborieuses*, Paris, Hachette, 1868.

18 Ce que confirme le rapport du procureur général de Montpellier du 10 janvier 1869. AN, BB³⁰ 389 2.

19 Fernand de Barrau, *Galerie des préfets de l'Aveyron*, Rodez, E. Carrère, t. VII, 1908.

20 AD Aveyron, 3 M 82, en particulier le tract du 20 février 1869.

21 Yvonne Lavergne, *Villefranche...*, *op. cit.*, p. 118.

dont Médal lui-même, soutiennent Deseilligny, parce qu'ils sont séduits par son discours social ou parce qu'ils estiment que son adversaire est clérical²². Aidé par ses nombreux amis, dont Déléris, le maire de Lafouillade, ancien camarade d'enfance, le sous-préfet œuvre beaucoup pour rallier les ruraux à sa candidature. Néanmoins, Cibiel paraît mieux placé. La situation s'inverse dans le *Bassin*. Les ouvriers et leurs patrons ainsi que la plupart des conseillers municipaux sont favorables à Deseilligny. Cependant, à Aubin même, dont la principale société est concurrente des Forges et Fonderies de l'Aveyron, le maire, son neveu, l'ingénieur en chef de l'entreprise et le directeur prennent le parti de Cibiel. En conséquence, le Gua et ses habitants, qui souhaitent leur émancipation communale d'Aubin, sont rejetés dans l'autre camp²³.

Dans de telles conditions, le gouvernement hésite²⁴. En patronnant l'un des deux candidats, il s'aliénera la moitié de la population sans être certain de l'emporter. En outre, le nouveau ministre de l'Intérieur, Forcade de la Roquette, considère que le système de la candidature officielle a montré ses limites dans les consultations précédentes. La libéralisation du régime n'autorise plus les abus de pouvoir à grande échelle. La nouvelle philosophie consiste à ne soutenir que des fidèles dont l'élection paraît facile. Le gouvernement choisit donc de rester neutre entre Cibiel et Deseilligny et, même s'il place ses espoirs dans ce dernier²⁵, il prescrit une grande prudence. Le préfet donne des instructions en ce sens à Souquières dont il a lieu de craindre l'engagement trop voyant²⁶. Lorsque s'ouvre la campagne officielle, début mai, la lutte s'annonce vive. Cependant, rien ne laisse présager qu'autour de deux hommes si proches socialement, religieusement, politiquement²⁷ et professionnellement²⁸, l'un des grands drames électoraux de notre histoire est sur le point de se jouer.

LE DÉROULEMENT DU DRAME

Dès l'ouverture de la campagne, les passions se déchaînent²⁹. Des incidents se produisent aussi bien dans le *Bassin* que dans les campagnes, à Villefranche

22 René Izac, « Péripéties électorales en Aveyron à la fin du Second Empire. L'élection législative de mai 1869 à Villefranche-de-Rouergue », *Revue du Rouergue*, 1982, t. XXXVI, n° 143, p. 194-217, en particulier p. 214 sq.

23 AD Aveyron, 3 M 82, informations puisées dans diverses lettres.

24 Voir par exemple le rapport du procureur général de Montpellier du 10 janvier 1869. AN, BB³⁰ 389 2.

25 AN, BB³⁰ 389 2, rapport du procureur général de Montpellier du 9 avril 1869.

26 AD Aveyron, 3 M 82, dépêche télégraphique du 10 mars 1869.

27 Ils se présentent d'ailleurs tous les deux sous la même étiquette : « conservateur libéral ».

28 Rappelons que Deseilligny et Cibiel siègent ensemble au conseil d'administration de la Société Nouvelle des Houillères et Fonderies de l'Aveyron !

29 Comme le montrent les dépositions devant les fonctionnaires de police ou devant la justice (AD Aveyron, 3 M 82), mais aussi les protestations rédigées à vif, de la main même des intéressés (AN, C 1362 Aveyron).

comme dans de simples hameaux. Qu'ils le veuillent ou non, tous les habitants sont impliqués dans la lutte. Aux partisans des candidats s'ajoutent en effet tous ceux qui sont instrumentalisés par les deux camps ou qui en subissent les pressions. Les curés endoctrinent les femmes et les instituteurs les enfants. L'élection devient le principal sujet de conversation sur le lieu de travail comme dans les cabarets, dans la rue comme dans les foyers. Elle ravive d'anciennes querelles, met un terme à de longues amitiés et déchire les familles.

Dans le *Bassin*, l'agitation est principalement due aux *deseillignistes*. Le 2 mai au soir, une cinquantaine d'adolescents de Decazeville décident de fêter l'ouverture de la campagne en allant souper au Gua. En passant par Aubin, ils provoquent les habitants par des chants et des cris d'hostilité. Quelques heures plus tard, alors qu'ils sont sur le trajet du retour, ils sont attendus par 300 Aubinois décidés à en découdre. Seule une intervention des forces de l'ordre empêche le sang de couler. Les *deseillignistes* recueillent des engagements de vote auprès des ouvriers de Decazeville, multiplient les rastels et les promesses³⁰, et ne reculent devant aucun moyen pour intimider les électeurs indécis ou hostiles. Des *cibielistes* sont menacés de mort³¹. Dans la lettre qu'il adresse le 21 mai au chef d'escadron de gendarmerie du département, le commandant de la brigade d'Aubin exprime son inquiétude : « Nous sommes, je crois, à la veille d'une collision sanglante »³².

1314

Dans les campagnes où les habitants sont plus partagés, les deux camps se livrent à une surenchère de la violence et des actes délictueux. Cibiel et Deseilligny paient de leur personne et vont au contact des populations. Ce faisant, ils s'exposent et sont agressés physiquement l'un comme l'autre. En visite à Anglars le 3 mai, Cibiel est insulté par plusieurs habitants. L'un de ses amis est bousculé. De son côté, le 9, Deseilligny reçoit une pierre alors qu'il prononce un discours sur la place Saint-André. Mais les principales victimes sont les simples électeurs. Pour impressionner les humbles, les partisans des candidats sont prêts à tout. Des bandes d'ouvriers du *Bassin*, munis de pistolets, de bâtons, de brassards rouges et de bannières au nom du « candidat des travailleurs » se répandent dans les campagnes pour y faire régner la terreur. Ici un briquetier, là un roulier, ailleurs un paysan sont menacés de mort s'ils ne crient pas « Vive Deseilligny ». Certains s'inclinent ; d'autres sont sauvés par l'arrivée de témoins. Au total, plus de la moitié des

³⁰ En particulier, au Gua, dont les habitants reçoivent l'assurance, en cas de succès de Deseilligny, qu'ils auront leur propre commune et qu'Aubin ne sera plus chef-lieu de canton.

³¹ AN, C 1362 Aveyron.

³² De son côté, le sous-préfet deseilligniste minimise les faits. Alors qu'il est présent, il télégraphie le 22 au préfet que « tout se passe avec un calme relatif » et il ne signale que quelques « cris isolés » (AD Aveyron, 3 M 82).

86 communes de la circonscription sont visitées par de telles bandes³³. Mais les violences ne sont pas l'apanage des *deseillignistes*. Alors qu'il revient de la foire de Lunac, un paysan réputé favorable à l'industriel de Decazeville est assailli par plusieurs hommes, frappé à coup de pierres et laissé pour mort au point qu'il met plusieurs semaines à se rétablir et que la rumeur de son décès n'est que tardivement démentie. C'est cependant à Asprières que le sommet de l'horreur est atteint. Un médecin, fervent cibieliste, a refusé son secours à une femme sur le point d'accoucher sous le prétexte que son mari était deseilligniste. L'enfant a été perdu³⁴. Dans ce climat délétère, plusieurs maires réclament l'envoi de troupes pour assurer le maintien de l'ordre³⁵.

À Villefranche, la *cibiériste*, ce sont les partisans de Deseilligny qui sont condamnés au silence. Le 10 mai, un charivari impliquant plus de 100 personnes se déroule sous les fenêtres de l'un d'entre eux³⁶. Au même moment, la pharmacie d'un autre *deseilligniste* est prise d'assaut par la foule et ses occupants sont molestés³⁷. Si le calme finit par revenir, les forces de l'ordre donnent le triste spectacle de leurs divisions³⁸. Un grand rassemblement est annoncé à l'occasion de la foire de Villefranche, le 22 mai, veille du scrutin. À Decazeville, les ouvriers parlent de provocation et menacent de venir y affronter leurs adversaires. Les responsables des deux camps ne font rien pour apaiser la tension³⁹. Un arrêté préfectoral du 21 mai finit par interdire le cortège. Si la journée se passe sans incident notable, le climat reste très pesant. Les deux camps fourbissent leurs armes pour le scrutin du lendemain. Toute la circonscription est susceptible de s'embraser.

Le scrutin des 23 et 24 mai confirme ces craintes. À Villefranche, les cibielistes investissent les bureaux de vote et en interdisent l'accès à leurs adversaires. Les insultes et les menaces dissuadent de nombreux citoyens d'accomplir leur devoir électoral. Certains s'enferment même à leur domicile pendant 48 heures⁴⁰.

À Decazeville et dans les communes voisines, des scènes similaires se déroulent. Là, ce sont les *deseillignistes* qui font régner la terreur. Un coutelier porteur de

33 AN, C 1362 Aveyron.

34 AD Aveyron, 3 M 82, rapports de gendarmerie.

35 *Ibid.*

36 *Ibid.* Il y a donc encore de grands charivaris, n'en déplaise à Eugen Weber (*Peasants into Frenchmen : The Modernization of Rural France, 1870-1914*, Stanford, Stanford UP, 1976, p. 493) et à Charles Tilly (« Charivaris. Répertoires and Urban Politics » dans *French Cities in the Nineteenth Century*, dir. John Merriman, London, Hutchinson, 1982, p. 79).

37 AD Aveyron, 3 M 82.

38 *Ibid.* Le commissaire de police *cibiériste* et le chef d'escadron de gendarmerie *deseilligniste* se sont querellés en public et ont laissé des récits contradictoires des événements.

39 *Ibid.*, lettres du sous-préfet au préfet du 14 mai, et lettre du maire de Villefranche au même du 16.

40 *Ibid.*, rapport de gendarmerie du 25 mai.

bulletins au nom de Cibiel manque d'être jeté dans les fourneaux ou le laminoir. À Viviez, le directeur organise le vote collectif de son personnel en faveur de son collègue et menace de licenciement ceux qui refusent de se prêter à la manœuvre. Les ouvriers de Decazeville et de Viviez viennent donc voter en groupe, bannières et musique en tête, puis, comme les jours précédents, ils se répandent en bandes, dans les autres communes de la circonscription⁴¹.

Malgré la présence des forces de l'ordre dans presque tous les villages, les électeurs subissent de multiples intimidations et des agressions verbales et physiques. Les ouvriers venus du *Bassin* ne sont pas les seuls responsables. À Saint-Félix-de-Lunel, le maire fait la leçon à ses administrés. Des gens simples qui ont du mal à comprendre ce qu'on attend d'eux sont frappés. Le garde champêtre saisit plusieurs électeurs récalcitrants au collet et menace les pères de famille de faire rayer leurs enfants de l'école⁴².

1316

Lorsque les bureaux de vote ferment, au soir du 24, il est impossible de savoir qui l'a emporté, mais il semble certain que le résultat ne sera pas accepté par les perdants. Les irrégularités et les violences ont été trop manifestes. Les haines partisans sont trop vives.

Le 25, Decazeville annonce le triomphe de Deseilligny sur place par des coups de canon et des roulements de tambour. La foule se congratule ; des arcs de triomphe sont dressés. En soirée, près de 20 000 personnes venues de tout le *Bassin* acclament le vainqueur qui se mêle à la foule avec son épouse⁴³.

Naturellement, l'ambiance n'est pas la même à Villefranche. Comme le résultat final tarde à être proclamé, un attroupement se forme devant la sous-préfecture. Quelques impatients parlent de falsifications des chiffres en faveur de Deseilligny. Des cris d'hostilité fusent à l'égard de l'industriel et du sous-préfet, accusé de complicité. Les forces de l'ordre sont étrangement absentes. Éclate alors un incident dans lequel il est impossible de faire la part de l'affabulation mais dont la relation, parvenue jusqu'à nous, témoigne de l'intensité des passions longtemps après les faits : Souquières aurait finalement annoncé la victoire de Deseilligny en narguant les cibielistes, puis se serait enfui pour échapper à la foule déchaînée⁴⁴.

41 AD Aveyron, 3 M 82 ; AN, C 1362 Aveyron.

42 A.N., C 1362 Aveyron.

43 AD Aveyron, 3 M 82, lettre du maire de Decazeville du 26.

44 D'après André Ancourt (*Nouvelles chroniques villefranchoises. Deuxième série*, Villefranche-de-Rouergue, l'auteur, 1971), qui rapporte l'anecdote ; nous connaissons celle-ci grâce à un érudit local, Guirondet, ancien cibieliste, qui écrit en 1886. Ni la correspondance du sous-préfet, ni les pièces réunies par Cibiel, ni les rapports de police et de gendarmerie, ni enfin la presse ne font allusion à l'événement. La correspondance de Souquières avec le préfet (AD Aveyron, 3 M 82) témoigne simplement que celui-là a quitté Villefranche pour le *Bassin* où ses amis sont plus nombreux et qu'il n'a regagné sa sous-préfecture qu'après le rétablissement de l'ordre par l'armée.

À Paris comme à Rodez, les autorités, la presse et le public ne comprennent pas que les résultats ne soient pas proclamés trois jours après le scrutin. Le retard s'explique par les scrupules de la commission électorale⁴⁵. En effet, l'addition des voix des candidats et des bulletins blancs et nuls ne correspond pas au total des votants et tous les chiffres cantonaux sont faux⁴⁶. Cette situation est d'autant plus gênante que Deseilligny ne l'emporterait sur son rival que d'une courte majorité⁴⁷. Tout en reconnaissant l'existence d'incidents et d'erreurs de comptage, les commissaires se résolvent enfin, le 28 mai, à annoncer la victoire de Deseilligny.

Malgré les doutes sur leur exactitude, les résultats méritent d'être analysés. Avec 12,24 %, l'abstention est en net recul par rapport aux élections précédentes dans la circonscription⁴⁸ ; elle est aussi moins forte que dans les autres élections de 1869. Le fait témoigne de l'intérêt que le duel a suscité. Néanmoins, les écarts entre les localités sont forts. Les taux d'abstention élevés d'Aubin et de Cransac, cités industrielles du *Bassin*, s'expliquent par l'indifférence d'un électorat républicain ici considérable et par l'impossibilité pour les *deseillignistes* de voter dans des municipalités tenues par les *cibielistes*. Ils contrastent avec les records de participation des communes rurales des Causses et du Ségala où les paysans ont subi de multiples pressions. Comment expliquer autrement que par l'influence des notables le vote opposé de deux communes géographiquement et sociologiquement proches comme Lafouillade et Sanvensa⁴⁹ ? Au total, Cibiel l'emporte dans sept cantons sur onze et dans 45 communes sur 86, mais Deseilligny arrive nettement en tête dans le canton d'Aubin, le plus peuplé de la circonscription⁵⁰. Dans son fief de Decazeville, il obtient 2 445 voix contre 29 à Cibiel !

UN ÉPILOGUE TARDIF

Naturellement, le candidat malheureux et ses partisans n'entendent pas en rester là. Lors du scrutin, les *cibielistes* ont relevé scrupuleusement les abus. Par la suite, ils enquêtent sur tous ceux qui auraient pu leur échapper et lancent des appels à témoins. La pratique, absente des élections générales de 1852 et de

45 AN, C 1362 Aveyron.

46 Il y a 56 voix d'écart entre les deux.

47 Sur 41 558 inscrits, Deseilligny obtiendrait 18 414 suffrages et Cibiel 18 037 et serait donc élu dès le 1^{er} tour.

48 Elle s'élevait à 19,66 % en 1863, pour une circonscription légèrement différente, il est vrai.

49 Le maire de Lafouillade est Délérès, l'un des chefs du parti *deseilligniste*, cependant que Sanvensa est sous l'influence de Dissez, un *cibieliste*.

50 Dans ce canton qui comprend 24 % des inscrits et 22,50 % des votants, Deseilligny obtient 7 031 voix contre 1 188 à son adversaire. Seule la commune d'Aubin a voté Cibiel et encore faut-il en retrancher la section du Gua.

1857, s'est développée en 1863 puis s'est généralisée en 1869. Dans le cas présent, l'absence de candidat officiel et la neutralité de l'administration la facilitent. Des centaines d'ouvriers, d'artisans et de paysans signent des protestations. Partisans de Deseilligny ou désireux de ne pas laisser transpirer leur incapacité à assurer la régularité du scrutin, la plupart des maires essaient d'entraver le mouvement. Les hommes de Cibiel font alors constater les faits par des huissiers. Ils entreprennent aussi une vérification des listes d'émargement. Autorisée par le ministre de l'Intérieur le 28 mai, l'entreprise ne va pas à son terme puisque l'administration finit par interdire toute communication de documents électoraux à des particuliers le 3 juin⁵¹. Cependant, le ministre, que l'affaire commence à irriter, entend que tous les éclaircissements soient apportés aux éventuelles falsifications. Il demande l'envoi de tous les documents à Paris pour examen par ses services et par le Corps législatif, et il menace le préfet en cas de retard⁵². Le malaise gagne les autorités centrales.

1318

Il s'accroît lorsque le très volumineux dossier de réclamation de Cibiel arrive au Palais-Bourbon⁵³. Le candidat malheureux y a joint une protestation imprimée dans laquelle il diabolise les bandes d'ouvriers qui se sont répandues dans les campagnes pour effrayer les « timides paysans ». Il fait aussi part des poursuites qu'il a engagées et des plaintes qu'il s'appête à déposer⁵⁴. En traînant devant les tribunaux de nombreux Rouergats, depuis les notables *deseillignistes* jusqu'à d'humbles électeurs qui se sont laissés abuser, il entretient la tension. L'institution judiciaire est prise à son tour dans cette spirale de la passion et du parti pris. Le tribunal correctionnel de Villefranche, qui juge la plupart des affaires, est en effet présidé par un habitué de Loc-Dieu, et la salle d'audience est rapidement envahie par des *cibielistes* survoltés qui huent les prévenus, leurs avocats et les témoins à décharge⁵⁵. Presque toutes les personnalités incriminées font défaut et sont condamnées à de lourdes peines⁵⁶. Les électeurs qui ont voté

51 Les membres de plusieurs bureaux de vote, outrés que l'on mette en doute leur bonne foi, ont protesté auprès des autorités. Deseilligny a écrit au ministre de l'Intérieur pour dénoncer ce procédé inquisitorial. Surtout, un arrêt du Conseil d'État du 28 janvier 1864 désapprouvait déjà une pratique qui pouvait permettre à des vérificateurs indécents de falsifier des pièces originales et qui violait le secret du vote en faisant connaître le nom des citoyens qui s'étaient abstenus (AD Aveyron, 3 M 82).

52 *Ibid.*, lettre au préfet du 4 juin.

53 Il contient 252 pièces (AN, C 1362 Aveyron) et est l'un des plus importants de toute l'histoire du régime.

54 *Protestation... adressée à MM. les membres du Corps législatif...*, Villefranche, Impr. de Vve Cestan et P. Dufour, 1869.

55 AD Aveyron, 3 M 82, Lettre du sous-préfet au préfet sur l'audience du 7 juin. Les prévenus ont demandé à être renvoyés devant une autre juridiction pour cause de suspicion légitime, mais leur requête a été rejetée.

56 AN, C 1362 Aveyron ; AN, BB³⁰ 1307 ; AD Aveyron, 3 M 82.

plusieurs fois, qui ont participé au scrutin alors qu'ils n'en avaient pas le droit ou qui ont accepté que l'on se serve de leur nom alors qu'ils étaient empêchés sont également sanctionnés⁵⁷.

Depuis sa victoire, Deseilligny cherche, de son côté, à apaiser les esprits⁵⁸. Il décourage les manifestations et n'entame aucune poursuite alors qu'il aurait aussi des motifs pour le faire. Cela ne suffit pas. Le début de l'été 1869 est très chaud dans le Bas-Rouergue.

Des incidents éclatent dans le *Bassin* après les réjouissances organisées le 30 mai pour fêter la victoire de l'industriel de Decazeville. Il en est de même dans les campagnes où le moindre événement est prétexte à accrochage⁵⁹. Mais c'est à Villefranche que les tensions demeurent les plus fortes. Des agressions se produisent dans la rue ainsi que dans des maisons particulières⁶⁰. Si le sous-préfet est déplacé comme le réclame une partie des émeutiers, le maire est révoqué⁶¹. Plusieurs conseillers municipaux décident alors de pratiquer la politique de la chaise vide par solidarité avec lui. Comme l'agitation ne retombe pas, le préfet vient personnellement installer un détachement d'une centaine d'hommes du 46^e de ligne⁶².

Il faut dire que la circonscription tarde à être fixée sur son sort. La session extraordinaire qui s'ouvre le 28 juin pour vérifier les pouvoirs des élus est ajournée le 12 juillet suivant, alors qu'il reste à examiner cinquante-cinq élections dont celle de la troisième de l'Aveyron. Dans ses rapports au Garde des Sceaux, le parquet de Montpellier souligne l'effet désastreux d'un tel retard⁶³. C'est dans ce contexte que se produit la catastrophe d'Aubin⁶⁴. Certes, les troubles éclatent à propos des conditions de travail et des salaires et sont à replacer dans l'effervescence sociale que connaît alors l'Empire, mais les tensions accumulées entre une population ouvrière majoritairement *deseilligniste* et une direction *cibieliste* ont certainement leur part dans l'impossibilité de résoudre le conflit de façon pacifique.

57 AN, BB³⁰ 1307.

58 AD Aveyron, 3 M 82, lettre du 1^{er} juin aux électeurs.

59 *Ibid.*, rapport du juge de paix de La Salvetat au préfet en date du 28 juin.

60 Un couple réputé *deseilligniste* est roué de coups à son domicile, le 26 mai (AD Aveyron, 3 M 82).

61 Rappelons que, sous l'Empire, les maires sont nommés par le pouvoir et non élus, le gouvernement se réservant la possibilité de les démettre de leurs fonctions.

62 AD Aveyron, 3 M 82 ; Yvonne Lavergne, *Villefranche...*, *op. cit.*, p. 119.

63 AN, BB³⁰ 389 3.

64 À la suite d'une grève, le 46^e de ligne, envoyé par le préfet, tire sur la foule, faisant 17 morts et 19 blessés. Voir Donald Reid, « Labour management and labour conflict in rural France: the Aubin miners' strike of 1869 », *Social History*, vol. 13, n^o 1, 1988, p. 25-44 ; Lucien Mazars, *Terre de mine...*, *op. cit.* p. 70 et 217 sq.

Alors que *cibielistes* et *deseillignistes* continuent leur controverse par presse interposée⁶⁵, le Corps législatif reprend ses travaux et l'élection de l'Aveyron est finalement examinée le 23 décembre⁶⁶. Le rapport est à la fois partiel et partial⁶⁷. Il repousse l'un après l'autre tous les griefs de Cibiel, n'hésitant pas au passage à donner des chiffres faux, à minimiser les irrégularités et les troubles constatés dans le *Bassin* et dans les campagnes pour mieux grossir ceux de Villefranche ou encore à remettre en cause l'indépendance de la magistrature aveyronnaise. Il ajoute que les retranchements de votes douteux laissent la majorité à Deseilligny, que les deux partis ont fait preuve d'une « ardeur égale » et qu'il est impossible de prouver les actes de corruption et de pression. Il propose donc la validation de l'élection. Impatiente d'en finir, la Chambre le suit et Deseilligny est admis à siéger.

Le nouveau député se félicite de ce dénouement qui doit permettre « l'apaisement ». Il vient fêter sa victoire dans le *Bassin* tout en se gardant de se montrer à Villefranche⁶⁸. De leur côté, les *cibielistes* s'efforcent de ne pas paraître céder au découragement. L'Assemblée est bientôt submergée par la vague libérale et Cibiel ne tarde pas à prendre sa revanche⁶⁹. Mais de dissolution, il n'y a point. En juin, Cibiel se console avec un siège au conseil général. Le Bas-Rouergue traverse alors de sérieuses difficultés économiques et sociales. Il est bientôt pris, comme le reste du pays, dans la tourmente de la guerre. Dès lors, les affrontements électoraux de l'année précédente peuvent paraître lointains. Ils restent pourtant longtemps encore dans les mémoires.

D'aucuns, en particulier parmi des *cibielistes*, ont voulu voir dans cette élection une lutte des classes, conséquence dramatique des récents bouleversements économiques et sociaux et du développement des villes-champignons du *Bassin*⁷⁰. Sans nier les antagonismes qui ont pu exister entre ouvriers et paysans, il est évident qu'il faut dépasser cette interprétation. Les étrangers et les jeunes célibataires déracinés ne constituent qu'une infime minorité des travailleurs du *Bassin*. En outre, aucun affrontement de ce type n'a eu lieu dans la région avant les événements de 1869.

65 Le 31 octobre, les premiers ont fondé *Le Rouergue* (AD Aveyron, Per 1252) ; le 5 décembre, les seconds lancent *Le Progrès de l'Aveyron* (AD Aveyron, Per 1153).

66 *Journal officiel de l'Empire français*, 26 et 27 décembre 1869, et, pour la version *in extenso* du rapport : *Progrès de l'Aveyron* du 29.

67 Son auteur, de Guilloutet, a eu lui-même les pires difficultés à obtenir la validation de son élection. AN, C 1368 Landes.

68 *Le Rouergue*, n° 13 du 23 janvier 1870.

69 *Le Rouergue*, n° 9 du 26 décembre 1869 et n° 10 du 2 janvier 1870.

70 En témoigne par exemple la lettre du comité électoral cibieliste. Voir n° 11 du *Rouergue* (9 janvier 1870).

Les facilités nouvelles accordées aux opposants et la renaissance du débat politique expliquent la passion que suscitent les élections législatives de 1869. De multiples incidents se produisent à travers toute la France. Ils sont plus nombreux, plus violents et plus durables dans la circonscription de Villefranche en raison de la conjonction de plusieurs phénomènes. Deux candidats à l'ambition démesurée s'affrontent. Proches politiquement et socialement, ils prennent soin de souligner leurs différences, de vanter leurs propres mérites et de dénigrer leur rival. Comme l'administration ne prend officiellement parti ni pour l'un ni pour l'autre et que leurs chances semblent équilibrées, ils se livrent à une surenchère. Cette personnalisation excessive excite les passions. Les fonctionnaires, livrés à eux-mêmes, se divisent. Plus qu'ailleurs, les notables sentent qu'ils peuvent influencer sur la victoire. Ils s'investissent et mobilisent leurs clientèles. Chaque camp est prêt à tout pour l'emporter. Les populations, tantôt actrices, tantôt victimes, sont prises à leur tour dans ce déchaînement de propos et d'actes violents. Des tensions latentes, de vieilles haines personnelles, des rivalités de clocher sont mises au jour. Dans ces conditions, c'est un miracle qu'il n'y ait pas de morts au cours d'une élection aussi agitée.

« REFERENDUM : EN DIRECT AVEC LE PRÉSIDENT »
(14 AVRIL 2005)
UNE RENCONTRE MANQUÉE AVEC LES FRANÇAIS ?

Françoise Boursin

Le 14 avril 2005, Jacques Chirac se lance dans la campagne pour le referendum du 29 mai : c'est une grande émission de deux heures sur TF1, très attendue ; elle répond à une conception originale, imaginée par sa fille Claude et son équipe de communication pour aller à la rencontre des jeunes. Le Président vise la cible des 18-30 ans, dont un récent sondage a montré que, contrairement aux idées reçues sur l'esprit favorable de cette catégorie de population envers l'Europe, elle avait l'intention de voter *non* à 52 %.

Comment cette importante prestation du chef de l'État – il avait la lourde mission d'inverser les sondages devenus favorables au *non* depuis la fin du mois de mars –, tellement pensée par des stratèges de la communication, a-t-elle pu au mieux être considérée comme une tentative courageuse mais malheureuse, au pire et plus souvent comme une opération manquée, qui mettait cruellement en lumière le décalage entre le Président et les jeunes Français ?

UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION ORIGINAL

Pour cette première émission, Jacques Chirac s'est prêté à un jeu difficile, face à quatre-vingt-trois jeunes de 18 à 30 ans, de toutes origines géographiques, sociales, professionnelles, de tous niveaux d'études, disposés autour de lui comme dans une arène : l'ensemble constitue un hexagone, et les jeunes sont assis sur des gradins, dans la salle des fêtes de l'Élysée. Ce dispositif peut être comparé à celui qu'on trouve dans l'émission *Star Academy*. Au centre, face au Président, se trouvent Patrick Poivre d'Arvor, qui anime l'émission, en explique les règles du jeu et doit en recadrer les débats, ainsi que trois journalistes chargés de traiter trois thèmes sur lesquels ils ont préparé les jeunes depuis le début de la journée. Marc-Olivier Fogiel développe le sujet intitulé « Referendum : les enjeux » ; Jean-Luc Delarue s'intéresse aux « conséquences économiques et sociales » ; Emmanuel Chain traite de « la place de la France dans l'Europe et celle de l'Europe dans le monde ». Connaissant les interrogations et les préoccupations

des participants avec lesquels ils ont travaillé, ils essaient d'organiser le débat en distribuant la parole en fonction des questions. Ils introduisent la question, et c'est ensuite le participant qui interroge directement le Président. Il s'agit donc d'une organisation rigoureuse, mais complexe pour un « show » de deux heures sur TF1, en *prime time*. Cette émission sera assez largement suivie, puisque l'audience est de 7,4 millions de téléspectateurs, soit 30,8 %.

Pourquoi une émission ainsi conçue, si peu habituelle dans les pratiques présidentielles ? Les journaux de la veille donnent une partie de la réponse : le chef de l'État souhaite s'adresser aux jeunes, dont les intentions de vote s'orientent vers le *non*, il veut dialoguer avec les « vraies gens » dans une émission interactive qui devrait lui permettre de manifester son sens de l'écoute et sa qualité naturelle de contact. Mais lui-même donne des explications supplémentaires, en répondant aux interrogations de Patrick Poivre d'Arvor : il ne souhaite pas débattre avec des leaders politiques favorables au *non*, comme l'avait fait François Mitterrand en 1992 à la Sorbonne, face à Philippe Séguin, pour défendre le *oui* au referendum sur Maastricht du 20 septembre, et en réussissant à inverser la tendance. C'est qu'il ne souhaite pas se livrer à un « débat d'initiés », et qu'il se demande sur quels critères il choisirait tel ou tel partisan du *non*. Il n'exclut pas en revanche une émission ultérieure avec des journalistes, mais ce jour-là, il entend s'adresser à tous les Français à travers la cible spécifique des jeunes Français.

1324

Sa démarche peut surprendre, mais elle s'inscrit dans le principe des séquences prôné par Jacques Pilhan, conseiller en communication de François Mitterrand, puis de Jacques Chirac. Dans son unique article, « L'écriture médiatique », publié dans la revue *Le Débat* en décembre 1995, il donne deux principaux conseils aux Présidents quand ils ont un message important à faire passer : d'abord, se faire désirer pour créer une attente, sans s'exprimer dans le « tohu-bohu médiatique ». C'est ce qu'a fait Jacques Chirac en attendant jusqu'à six semaines avant le referendum pour s'adresser aux Français. La seconde règle est de délivrer son message en séquences, c'est-à-dire de revenir plusieurs fois, souvent trois, sur le même thème, à quelques intervalles, sous des formes médiatiques différentes. Cette stratégie a bien été utilisée par Claude Chirac, qui fit ses classes avec Jacques Pilhan, puisque le Président s'est exprimé trois fois de trois manières différentes : le 14 avril 2005 sur TF1, dans cette émission spéciale, le 3 mai sur France 2, dans le cadre du journal télévisé de 20 heures, où il était interviewé par Arlette Chabot et David Pujadas, et enfin le 26 mai, sous la forme d'une allocution solennelle dans le journal de France 2.

Cette prestation avait été soigneusement conçue : elle devait constituer l'occasion pour le Président d'informer sur la Constitution, de persuader en inversant la tendance, et d'améliorer son image.

Face à des jeunes visiblement mal informés – les journalistes le disent et la teneur des questions le confirme –, Jacques Chirac se transforme en « professeur d'Europe », sous la forme interactive des questions-réponses, plus ou moins canalisées par les journalistes. Il tente d'éclairer le rôle de ce traité constitutionnel, il répond à de nombreuses questions sur les terrains d'application, et il s'exprime sur quelques thèmes parasites.

Le Président donne des explications théoriques et historiques sur les raisons de ce traité constitutionnel : dans un monde qui change, marqué par la mondialisation et l'apparition de nouvelles grandes puissances, la France doit rester fidèle à ses valeurs et elle doit défendre ses intérêts. Mais, pour avoir une Europe humaniste au lieu d'une Europe ultra-libérale, elle doit s'organiser pour être forte, et pour cela, il faut des règles, ce qui nécessite une constitution. Dans ce début d'émission, Jacques Chirac prend avec le sourire l'impatience des jeunes, exprimée par Marc-Olivier Fogiel, et promet d'être plus bref, même si la compréhension du mécanisme européen demande des connaissances qui manquent à l'auditoire. Il réexplique la place du traité de Nice, très en retrait et beaucoup moins protecteur pour la France que le futur traité constitutionnel...

Mais les questions qui ponctuent cet exposé montrent à la fois l'ignorance très grande de la plupart des jeunes, qui se disent incapables de lire 850 pages et 468 articles, qui mélangent le sujet avec celui de l'entrée de la Turquie dans l'Europe, qui ont l'impression qu'on leur cache quelque chose, et qui semblent avoir peur de cette Constitution, en n'en voyant *a priori* que les aspects négatifs, sans être sensibles aux valeurs mises en exergue par le Président.

Il justifie le choix du referendum, comme l'ont décidé aussi six autres pays (l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Luxembourg, les Pays-bas, le Danemark et le Portugal), plutôt que la voie parlementaire, moins périlleuse, mais qui ne laisserait pas l'ensemble des Français s'exprimer sur un sujet aussi important pour l'avenir de la nation. Certains pays, comme l'Allemagne, n'avaient pas le choix, mais la France avait les deux possibilités. Il avait annoncé ce referendum lors de son allocution du 14 juillet 2004, et il en avait précisé le moment – « avant l'été » – dans son discours de vœux du 31 décembre 2004. Le 15 décembre, il était intervenu face à Patrick Poivre d'Arvor, dans le journal de TF1, pour expliquer l'absence de lien entre l'entrée de la Turquie dans l'Europe et le referendum.

Mais ce choix, fait à une époque où le *oui* était largement majoritaire, ne paraît convaincre ni les jeunes ni les journalistes. Les premiers ne comprennent pas pourquoi on les fait voter sur un texte qu'ils avouent mal comprendre et dont ils pensent qu'il va aggraver leurs conditions de vie. Quant aux journalistes, ils

se montrent surtout sensibles aux incidences de politique intérieure : en cas de victoire du *non*, Jacques Chirac démissionnera-t-il, comme l'a fait le général de Gaulle, changera-t-il de Premier ministre ? « Non, ce n'est pas le même temps politique », répond le Président. Et il rappelle qu'« une démocratie doit utiliser le referendum comme moyen d'expression. Le transformer en plébiscite, ce n'est pas démocratique ».

Son exposé pédagogique sur les conséquences négatives du *non* ne rencontre pas plus de succès : si le vote est négatif, en dehors du fait qu'il n'y aura pas de renégociation du traité, ce sera un affaiblissement de la France dans les instances européennes, un manque d'organisation qui aboutira à un ultra-libéralisme, une perte d'avantages pour notre pays, et la constitution européenne restera en panne : nous fonctionnerons sur le principe du traité de Nice, qui nous est beaucoup moins favorable.

1326

Mais « le professeur Chirac » n'est guère entendu sur ces explications qu'il répète inlassablement – « je l'ai déjà dit », remarque-t-il à plusieurs reprises – et son approche théorique n'est pas ce qui intéresse les jeunes.

Leurs préoccupations portent bien davantage sur les terrains d'application : qu'est-ce que la Constitution va changer dans leur vie, de manière concrète ? Et là, les exemples ne manquent pas : les questions portent, en fonction des intérêts de chacun, sur l'agriculture et la PAC¹, sur les services publics, la laïcité, la santé, l'adoption, le chômage, les délocalisations, les équivalences des diplômes, la fuite des cerveaux, les salaires des policiers, le développement durable, etc... Il ne s'agit pas là d'un inventaire à la Prévert, mais des inquiétudes des jeunes selon leur situation et leur activité.

Ces questions traduisent à la fois leur peur souvent irrationnelle face à l'Europe, et en même temps leur ignorance face aux compétences européennes et nationales. Le Président leur répond selon une rhétorique rationnelle, le *logos*, alors que beaucoup de ses interlocuteurs sont dominés par une logique émotionnelle, le *pathos*. Ses arguments sont de trois types : un certain nombre de décisions restent de l'ordre national, comme la santé, l'adoption par un couple homosexuel, les modalités du tri des déchets, l'organisation des services publics, etc. ; d'autres règles sont de niveau européen : ce sont les grands principes liés par exemple au développement durable ou à l'égalité des hommes et des femmes. Enfin, le troisième argument consiste à montrer que l'Europe ne comporte pas que des inconvénients, que la France n'est pas forcément victime de la concurrence, que l'élargissement à vingt-cinq États ne signifie pas inévitablement l'appauvrissement de la France et la réduction des aides

1 Politique agricole commune.

européennes, que les délocalisations ne sont pas obligatoirement néfastes pour notre pays, ainsi que l'ont montré les usines Renault avec la Logan.

La manière dont l'Europe va être administrée représente aussi un domaine d'ignorance et une forme d'inquiétude : le rôle du ministre des Affaires étrangères de l'Europe est mal compris, et les instances européennes sont confondues avec l'ONU. La crainte des téléspectateurs porte sur une perte de souveraineté et une restriction des choix en politique étrangère, et Jacques Chirac parvient mal à la calmer par ses explications juridiques.

Enfin quelques thèmes parasites viennent encore embrouiller le débat : la politique politicienne intérieure, l'avenir du Président de la République, possible candidat à la présidence française en 2007 ou à la présidence de l'Europe, la définition contrastée du libéralisme, notion tantôt positive tantôt négative, aussi bien dans la bouche du Président que dans celle des jeunes, enfin les otages du Liban, question sur laquelle il refuse de s'exprimer...

Beaucoup de questions, beaucoup de réponses : cet échange devrait éclairer le sujet et répondre aux interrogations et aux inquiétudes des jeunes. Mais plus le débat avance, et plus il semble évident que tel n'est pas le cas. Si la raison tient en partie à la complexité du traité constitutionnel, elle n'est pas sans lien avec des causes psychologiques et communicationnelles.

LA MISE EN LUMIÈRE DES DÉCALAGES

Jacques Chirac connaît son sujet : il a suivi la construction de l'Europe depuis plus de quarante ans, et ses positions ont évolué, comme il le confirme au cours de l'émission. Il est donc expert en la matière, et, cependant, il a du mal à faire passer son message. Ce qui est pire encore, c'est l'énorme décalage qui apparaît entre lui et les jeunes : différence de connaissances, différence d'âge bien sûr, mais surtout incompréhension – celle des jeunes face à la Constitution, celle du Président face aux problèmes et aux inquiétudes des jeunes, l'absence d'écoute des jeunes envers le Président. Or, le concept de l'émission, qui devait le faire apparaître proche des jeunes, jette une lumière dangereuse sur ce fossé : elle provoque un effet de grossissement des écarts, donc tout le contraire de ce qui était attendu.

Le décalage entre le Président et les jeunes est saisissant. Dès les premières minutes, on le voit s'installer dans l'attitude du professeur, et se lancer dans de longues explications sur l'histoire, le contexte politique, les relations internationales. Les « étudiants », eux, se montrent vite impatients d'en venir au fait : ils demandent des exemples de changements impliqués par la Constitution, le Président leur répond sur des valeurs, sur des principes généraux. Et tout au long de l'émission, on retrouve ce même type de différences : les jeunes ne

cessent de demander du concret, parfois à la limite de l'absurde par rapport au sujet de la Constitution. L'une, caissière dans un supermarché, demande si elle trouvera plus facilement du travail ; un jeune homme, homosexuel, veut savoir s'il pourra plus facilement adopter un bébé ; une jeune fille espère avoir, grâce à la Constitution, des règles de comportement individuel plus claires pour respecter l'environnement. Chacun ramène à son cas particulier un sujet d'ordre général : c'est le triomphe de l'intérêt particulier sur l'intérêt général, c'est la supériorité de l'individualisme sur la réflexion politique, pour laquelle beaucoup semblent manquer de bases théoriques.

1328

C'est ce manque de connaissances historiques, philosophiques, politiques, qui gêne la discussion chez les jeunes et leur appréhension du sujet – une jeune fille regrette que les préfets n'aient pas donné de version résumée et expliquée, des petite fiches pratiques, en quelque sorte –, mais c'est aussi cette ignorance qui dérouté le Président. Leur système de pensée et de raisonnement n'est pas le même que le sien : lui essaie d'instruire ses interlocuteurs sur le sujet, tandis qu'eux veulent des réponses immédiates et concrètes à leurs craintes personnelles. Lui se plaint d'avoir à revenir toujours sur les mêmes explications, eux lui reprochent de rester dans les généralités. Le Président parle de la situation de la France en cas de *oui* ou de *non*, les téléspectateurs veulent savoir ce qu'ils vont devenir, eux. La polémique sur le mot *libéralisme* est significative à cet égard : pris dans un sens tantôt positif et tantôt négatif par le Président, et plutôt négatif par les jeunes, il ne peut que rester obscur pour des gens qui ne le rattachent à aucune culture théorique. Et ces derniers s'accrochent à l'idée qu'ils ne sont pas informés, ce qui énerve le Président : « on ne va pas passer la majorité du temps à dire qu'on n'est pas informé : on est là pour ça ».

Le chef de l'État manifeste ici un autre type d'ignorance : il semble découvrir une jeunesse inquiète, hantée par un chômage qui touche 22 à 25 % de ses membres, terrifiée par la concurrence et l'ouverture de frontières qu'elle imagine toujours se faire à son détriment. C'est à la fois une méconnaissance, non pas des chiffres, mais de l'effet dévastateur de ce taux de chômage, et une prise de conscience difficile du pessimisme de ces jeunes, de leurs craintes, de leurs incertitudes, et par voie de conséquence, de leur volonté de se réfugier à l'intérieur de leurs frontières dans une sécurité apparemment rassurante.

Non seulement cette ignorance et cette incompréhension apparaissent aux téléspectateurs, mais Jacques Chirac l'exprime lui-même à plusieurs reprises : en rappelant tous les atouts de la France, il affirme que nous avons des raisons d'être fiers, et il reprend la fameuse phrase de Jean-Paul II : « N'ayez pas peur ! ». Il la répète quatre fois, de manière plus ou moins habile : ce qui était une reprise acceptable la première fois risque d'apparaître comme un « truc » susceptible d'indisposer aussi bien les jeunes que les téléspectateurs. Il explique sa surprise :

Je le répète. Je suis toujours un peu étonné de voir que s'exprime chez vous un sentiment de peur [...]. C'est un sentiment que je comprends mal chez des jeunes qui ne devraient pas avoir peur. Moi, j'ai confiance dans l'avenir et j'ai confiance dans la France.

À la fin de l'émission, on le sent frappé par ce manque d'optimisme qu'il a relevé à plusieurs reprises. Pour la quatrième fois, il dénonce cet état d'esprit :

Cela m'inquiète, car c'est fondé sur les humeurs ou le pessimisme qui n'a pas lieu d'être [...]. C'est tout à fait étonnant. Ce qui me peine le plus, c'est le pessimisme. Or, cette jeunesse doit être fière d'être française. Elle devrait être remorqueur, elle va rester à la traîne. Je ne le comprends pas, et cela me fait de la peine.

Ce décalage des perceptions est encore aggravé par une différence dans l'appréhension des postures de chacun des deux camps : on pourrait s'attendre à une position explicative, bienveillante et paternelle de la part de Jacques Chirac et à une position respectueuse pour la fonction et fondée sur l'écoute de la part des jeunes. Or, des deux côtés, on peut constater des écarts. Du côté de Jacques Chirac, s'il commence sa prestation patient et souriant, on le voit ensuite s'énerver devant l'incompréhension, l'ignorance, les questions redondantes : « je l'ai déjà dit, je l'ai expliqué à plusieurs reprises... ». On constate même que, quand il veut plaisanter, il n'a pas le même sens de l'humour que son interlocuteur : lorsqu'un étudiant à l'IUT de Tours explique en bafouillant qu'il fait des petits boulots au noir le week-end, l'éclat de rire du Président amène à l'étudiant ce reproche : « cela ne me fait pas rire ! ». Et par moments, il ne saisit pas la question : ainsi à propos des délocalisations, il ne comprend pas qu'un jeune homme parle de l'industrie textile. Même si la question n'était pas très claire, ces malentendus successifs ont un effet d'accumulation qui braque la lumière sur cette situation de décalage.

De leur côté, les étudiants ne sont pas toujours écrasés par le respect : si la plupart commencent leur question par *Monsieur le Président*, certains se contentent de *Monsieur*, tandis que d'autres n'utilisent aucune formule. L'un d'eux va plus loin dans la décontraction : quand on le cherche dans l'auditoire pour une question sur la laïcité, il répond : « Coucou ! Je suis là ! ».

Le décalage est bien réel, mais le concept de l'émission joue un rôle cruel de révélateur : elle jette une lumière crue sur les fossés entre les générations, et les différences de préoccupations. Et, malgré le dynamisme habituel de Jacques Chirac et sa capacité de résistance dans une émission aussi longue, c'est « un coup de vieux pour le Président », comme le remarque Catherine Pégard dans *Le Point* du 21 avril.

Même si le chef de l'État fait preuve d'une grande maîtrise du sujet, puisqu'il avoue une seule fois son ignorance sur une question très technique concernant le droit d'exercer la profession d'avocat en Europe avec le CAPA², et malgré le caractère très élaboré de l'émission et du double encadrement très professionnel de Patrick Poivre d'Arvor et des trois autres journalistes, sa nature même donne lieu à des dérives : on constate des difficultés à suivre le plan annoncé, et de nombreuses répétitions entre la première et la deuxième partie, de nombreux retours en arrière sur les sujets qui préoccupent le plus les jeunes, comme l'emploi et les délocalisations. Le résultat est double : une impression de fouillis qui nuit à la lisibilité des idées, et une image passive du Président, qui semble mené par les questions, et gêné par les interruptions pour arriver au bout de ses explications.

1330

Cette émission sophistiquée reste un paradoxe dans la communication présidentielle : pensée par les stratèges, préparée avec un grand nombre de fiches par le Président, que bien peu de questions laissent embarrassé, programmée à un moment crucial où il avait la lourde charge d'inverser les sondages, elle fut très généralement considérée comme un échec. Deux indicateurs permettent de porter ce jugement, même s'il faut toujours rester prudent : les sondages et les retombées dans la presse.

Les sondages qui ont suivi cette intervention (15 avril : IFOP-CSA ; 16 avril : IPSOS ; 18 avril : SOFRES ; 19 avril : BVA ; 21 avril : CSA) montrent que non seulement la tendance n'a pas été inversée, mais que le *non* a gagné des points, puisqu'il est passé dans les jours suivants de 52 % à 56 %. Il faut cependant relativiser cette chute, car, d'une part, le paysage médiatique n'était pas vide pendant ce temps, et d'autres hommes politiques sont intervenus sur le même sujet, ce qui peut avoir une influence sur les intentions de vote. D'autre part, il faut noter, deux semaines plus tard, à partir du 28 avril, une remontée du *oui* à 52 % (TNS-SOFRES réalisé pour RTL, LCI et *Le Monde*, ainsi que l'IFOP pour *Le Journal du Dimanche*) affichée à la une du *Figaro*, le 2 mai : « La remontée du *oui* dans les sondages redonne espoir aux partisans du traité ». Cette nouvelle donne permet à l'Élysée de donner *a posteriori* une interprétation plus favorable de la prestation du 14 avril : « L'Élysée maintient que ce fameux débat du 14 avril a été un moment de dialogue brutal, mais très utile ». Pour Hervé Martin, député de la Drôme, cité dans le même article du *Figaro* (4 mai 2005), « le Président s'est livré à un exercice de déminage ; c'est toujours dangereux, un déminage, mais c'était indispensable pour ramener les Français à la vraie question sur le contenu du traité et ses conséquences ».

2 Certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

Malgré quelques jugements un peu plus indulgents quand le *oui* remonte dans les sondages, la critique est en général très sévère dans les articles des quotidiens des jours suivants et des hebdomadaires d'information. Le lendemain, les journaux sont sévères et critiquent sans indulgence le décalage du Président qui ne comprend pas les problèmes des jeunes, qui semble vieilli d'un seul coup, rejeté dans une génération politique qui n'est plus en prise avec la vie quotidienne des Français.

Les magazines ne sont pas plus tendres. Pour en citer quelques-uns, *Le Point* du 21 avril remarque que « son entrée en campagne pour le referendum européen n'a pas convaincu. Elle a marqué fâcheusement l'anniversaire de ses dix ans de mandat à l'Élysée ». Catherine Pégard présente une analyse nuancée mais révélatrice d'un paradoxe :

On a regardé le Président autrement. Sa vitalité rehaussée de fard est intacte. Il est le même, mais les jeunes avec lesquels il aime converser lui ont donné un coup de vieux. Son empathie avec les autres, qui a toujours été un peu sa magie, s'est effondrée devant des questions qu'il ne comprenait pas.

L'émission, voulue par Claude Chirac « pour être au plus près des gens », allait pourtant au bout de sa logique. L'exception présidentielle était désacralisée dans le lieu même où elle s'exerce. « C'était réel, brutal, utile », commentera-t-elle plus tard. Sans doute, mais le scénario semblait avoir été écrit pour un autre qui n'aurait pas paru découvrir une génération qui a pourtant grandi sous son règne. « Chirac avait l'air traqué du gars qui ne sait pas où il est », commente un de ses anciens ministres.

Jacques Chirac s'est bien rendu compte de l'effet négatif produit par cette émission, et il a cherché à atténuer la responsabilité de sa fille, en insistant sur les desiderata de TFI. C'est que la presse s'est déchaînée non seulement sur le Président, mais aussi sur sa plus proche conseillère, ainsi qu'en témoigne le cruel article de Nicolas Baverez (*Le Point*, 21 avril 2005), intitulé comme un conte « Le vieil homme et l'amer visage d'une France désespérée » :

Le *polity show* imaginé par les stratèges de la communication élyséenne s'est transformé, à l'image du referendum, en opération boomerang qui a atteint de plein fouet le Président. La *Chirac Academy* n'a pas seulement fait le jeu du *non*, qui a marqué une nouvelle progression dans les intentions de vote jusqu'à 56 %. Elle a surtout servi de révélateur impitoyable à la spirale déclinante dans laquelle la France se trouve aspirée comme du refus de Jacques Chirac d'en prendre la mesure et *a fortiori* d'y faire face.

Cet article est d'autant plus sévère qu'il met non seulement en cause la forme de communication, mais aussi l'adaptation du Président à la société actuelle.

Le dossier publié la même semaine (le 21 avril) dans *Le Nouvel Observateur* n'est pas plus tendre, et le titre est lui-même révélateur : « Après le fiasco de Chirac à la télévision, la chiraquie en pleine crise de nerfs ». Partant d'un jugement négatif sur le concept de l'émission et la prestation du Président, Carole Barjon voit aussi dans cet échec le révélateur d'un décalage face à ses compatriotes :

Au lendemain de l'émission ratée du Président de la République [...] ses fidèles rasant les murs [...] et rivalisent d'euphémismes [...]. Ce n'est pas le genre d'émission à renouveler.

Le plus grave est l'interprétation :

Ces silences en disent long sur la consternation qui a saisi la chiraquie en constatant le gouffre qui séparait le Président de la République de la jeunesse [...]. Comment Chirac a-t-il pu être à ce point décalé ? Comment se fait-il qu'il ait semblé découvrir les difficultés des jeunes de ce pays, dont le taux de chômage atteint 22 % ? [...] Le « bide » du Président serait, selon certains de ses proches, une nouvelle illustration de sa solitude et de son splendide isolement [...]. Le fiasco prouverait aussi que Chirac est ailleurs, l'esprit tout entier tourné vers le vaste monde [...]. Au-delà, Chirac est surtout confronté aux résultats de sa propre politique, et comme le lui a dit un jeune homme lors de l'émission, de son « double discours ».

Il est inutile de continuer ces citations : elles vont toutes dans le même sens, et elles ouvrent une brèche profonde, non seulement dans la stratégie de la communication présidentielle, mais aussi dans la perception de la compétence du Président et de la confiance que lui portent les Français. Ce regard critique, atténué lors des deux prestations suivantes pour le référendum, n'a fait que s'aggraver avec l'échec du 29 mai (54,67 % de *non*).

CHAPITRE 8

Enjeux et pratiques diplomatiques

LES RICHESSES D'ITALIE.
UNE DESCRIPTION FRANÇAISE DES ÉTATS ITALIENS
ET DE LEURS REVENUS À LA FIN DU RÈGNE DE CHARLES VIII

Alain Tallon

La Bibliothèque nationale conserve un petit manuscrit de 12 folios, à l'élégante reliure, ayant pour titre : *La totalle description en abregé de tout le pays d'ytalie contenant la situation, longueur et largeur ensemble toutes les seigneuries contrées et provinces principales qui y sont. Avecques l'estimation en particulier de ce qu'on tire communement tous les ans desdites seigneuries d'ytalie*¹. Ce texte est relativement facile à dater, puisqu'il mentionne l'expédition de Charles VIII et son échec, ainsi que la prise de possession par Venise des ports des Pouilles², ce qui le situe après l'été 1495. Par ailleurs, le futur Louis XII est encore qualifié de duc d'Orléans quand il est fait mention de ses prétentions sur Milan³. La rédaction date donc d'avant la mort de Charles VIII, le 7 avril 1498.

Cette description de la péninsule a eu une certaine fortune éditoriale, puisqu'elle est imprimée à plusieurs reprises dans des recueils de textes concernant l'Italie. Elle sert d'introduction à une chronique de Gênes parue en 1507, qui connaît au moins une autre édition en 1512, et une autre non datée⁴. Le texte a été en partie actualisé et il n'y est plus fait mention par exemple de Louis duc d'Orléans et de ses prétentions sur Milan. L'édition est toujours anonyme. Ce n'est plus le cas d'une nouvelle publication en 1515 dans un autre recueil de textes, portant toujours sur l'Italie⁵, avec, là encore, au moins une

1 BnF, Mss, fr. 5595. Ce manuscrit provient du legs fait à la bibliothèque royale par l'érudit Antoine Lancelot, mort en 1740, éditeur de nombreux textes du xvi^e siècle et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

2 *Ibid.*, fol. 6.

3 *Ibid.*, fol. 6v^o.

4 *La cronique de Gennes avec la totalle description de toute ytallie*, Paris, Eustace de Brie, [1507].

5 *La totale et vraie description de tous les passaiges, lieux, destroictz par lesquelz on peut passer et entrer des Gaules es Ytalies, et signamment par où passèrent Hannibal, Julius César, ... et très puissans roys de France Charlemaigne, Charles VIII, Louys XII, et le très illustre roy François à présent regnant premier de ce nom : item plus est contenu le nombre et tiltres des cardinaulx et patriarches, l'ordre et les noms des archeveschez et eveschez estans en luniversel monde : item*

nouvelle édition en 1518. Le premier des textes de ce recueil, une description des passages des Alpes, contient une digression sur l'expédition de Charles VIII et la bataille de Fornoue avec cette mention :

De ladite victoire par les lettres et diligence de Jacques Signot compositeur de cette présente description furent advertiz les gens du Roy qui estoient demourez audit royaume de Naples. Et de long temps après n'eurent aucunes nouvelles dudit seigneur, fors que par le moyen des lettres dudit Signot lequel estoit demouré en la terre du duc de Ferrare pour advertir ledict seigneur du fait de ses ennemis, comme il feist par deux fois. La première fois fut à Ponte longuo par dela Brassello. Et l'autre un jour avant la bataille⁶.

1336

Jacques Signot est-il aussi l'auteur de notre texte, qui suit cette description des passages alpins ? De cet agent de Charles VIII lors de la campagne de 1494-1495, on sait peu de choses, sinon son goût pour la littérature géographique. Il est aussi l'auteur d'une cosmographie, la *Division du monde, contenant la déclaration des provinces et régions d'Asie, Europe et Aphricque, ensemble les passaiges, lieux et destroictz par lesquelz on peut entrer et passer de Gaule es parties d'Italie. Traictant de plusieurs belles matières... par lesquelles on pourra facilement avoir la description de la charte gallicane*, publiée à Paris chez A. Lotrian en 1539 et constamment rééditée jusqu'à la fin du XVI^e siècle. L'ouvrage, qui compte aussi les textes publiés en 1515, doit aujourd'hui sa célébrité surtout au fait que, malgré sa date de publication, bien après 1492, il passe toujours sous silence l'Amérique. Mais si Signot l'a rédigé au même moment que sa description de l'Italie, c'est-à-dire vers 1496, cet oubli est moins surprenant. En ce qui concerne notre texte, il est bien sûr impossible de savoir si Signot s'est simplement contenté de l'insérer dans son recueil ou s'il en est vraiment l'auteur. La participation de ce géographe à l'expédition de 1494 rend cependant très plausible la seconde hypothèse.

La tradition d'une littérature géographique sur la péninsule italienne est ancienne en France, où, pour de multiples motifs liés à la religion, la diplomatie ou le commerce, le voyage dans la péninsule est courant bien avant les guerres d'Italie, qui bien entendu accentuent le phénomène⁷. Notre texte se distingue de cette tradition ancienne par sa proximité avec une nouvelle pensée géographique humaniste, nourrie des anciens, comme Ptolémée, Plin et Sonnius, cités dès

les archeschez, esveschez, abbayes et aultres benefices reservez au saint siége apostolique : avec la carte ordinaire estans au royaume et seigneuries de la couronne de France, Paris, Toussains Denys, 1515.

⁶ *Ibid.*, fol. iv.

⁷ Voir le beau site documentaire de la Bibliothèque Nationale sur le voyage en Italie, où l'on retrouvera d'ailleurs la plupart des textes imprimés ici mentionnés : <<http://gallica.BNF.fr/VoyagesEnItalie/>>.

le début du texte. Signot puise aussi largement dans l'*Italia illustrata* de Flavio Biondo, que ce curialiste, figure importante de l'humanisme romain, rédigea de 1447 à 1453 sur la suggestion du roi de Naples Alphonse le Magnanime. Cette œuvre monumentale, plus littéraire que véritablement géographique, voulait retrouver dans l'Italie du xv^e siècle les origines romaines antiques, par-delà la rupture du *medium aevum*, expression dont Biondo fut l'inventeur. L'édition posthume de l'ouvrage, réalisée en 1474 par le fils de Flavio Biondo, Gaspare, eut un grand succès et connut de multiples réimpressions⁸.

La description de Signot, nettement plus courte, est aussi bien plus sèche. Il divise l'Italie suivant un schéma légèrement différent de celui de Biondo, distinguant neuf régions – Lombardie (où il intègre le Piémont), Vénétie, Ligurie, Toscane, Romagne, Marches, Ombrie, Latium et royaume de Naples – contre les dix-huit, finalement réduites dans le texte même à quatorze, de l'*Italia illustrata*. Dans un cas comme dans l'autre, ces divisions ne correspondent exactement ni à la carte politique contemporaine de l'Italie, ni aux anciens districts d'époque romaine, mais répondent à divers critères, allant de la topographie à la géographie historique. Alors que le royaume de Naples est mentionné comme royaume « de Sicile », l'île même de la Sicile n'est pas incluse dans la description, pas plus que la Corse ou la Sardaigne. Cela n'a rien d'étonnant et Biondo excluait aussi de l'espace italien ces îles au statut incertain. C'est bien plus avant dans le xv^e siècle que la Sicile sera considérée comme « italienne », sans d'ailleurs que cette intégration de la grande île aux descriptions de l'Italie soit générale ou même majoritaire⁹. La longueur et la précision des notices varient suivant les régions, avec de moins en moins de détails à mesure qu'on descend vers le sud. Les descriptions du Latium et du royaume de Naples sont ainsi particulièrement succinctes.

L'effort géographique de Signot réside avant tout dans la délimitation rigoureuse de l'Italie et de ses diverses régions. Il se livre aussi à la mesure précise des distances à l'intérieur des territoires et à celle de la superficie des villes. Mais il n'agrémente guère ses chiffres d'indications sur les paysages, ou alors de façon très générale et succincte, comme sur les Apennins ou la campagne romaine. Signot préfère, sur le modèle humaniste, l'anecdote historique ou la digression politique. Le passé romain est bien sûr présent, avec la description des monuments laissés par Auguste dans le val d'Aoste, qui marquent le début du territoire italien¹⁰. Mais il n'est en rien exclusif des périodes suivantes : Signot reprend volontiers des

8 Une édition critique de l'*Italia illustrata* est en cours, avec le texte original latin et une traduction anglaise en regard. Le premier volume est déjà paru : Flavio Biondo, *Italy illuminated. Volume 1 : books I-IV*, ed. Jeffrey A. White, Cambridge, Harvard UP, 2005.

9 Voir sur le sujet Massimo Zaggia, *Tra Mantova e la Sicilia nel Cinquecento*, Firenze, Olschki, 2003, 3 vol.

10 BnF, Mss, fr. 5595, fol. 2 v^o.

termes renvoyant à des réalités médiévales disparues, comme le duché de Spolète, et multiplie les indications sur la situation politique récente des divers États de la péninsule. Une dimension est quasi absente, de façon étonnante pour l'une des destinations privilégiées des pèlerinages européens : l'Italie de Signot n'est en rien une *Italia sacra*. Tout au plus mentionne-t-il le Monte Gargano « où fut la première apparition de monseigneur saint Michel l'archange »¹¹, Assise, où se trouvent « les glorieux corps de saint François et de sainte Clere », et Rieti « où l'on dit que repose le glorieux corps de madame sainte Barbe » – cette dernière mention disparaît d'ailleurs dans les versions imprimées¹². Aucune mention n'est faite de Lorette, sanctuaire en pleine ascension pourtant dans ces années, pas plus que des basiliques romaines. Il n'est pas facile d'expliquer cette absence. Il y a là une marque de l'influence exercée sur Signot par l'*Italia illustrata* qui omet de décrire Rome et ses monuments, profanes comme sacrés, puisque Biondo l'avait déjà abondamment fait dans sa *Roma instaurata*. Plus généralement, la faible place des grands lieux saints de la péninsule s'explique par l'attention prioritaire donnée aux aspects politiques, dans la tradition de la géographie humaniste italienne.

Signot multiplie en effet les allusions à la situation politique récente, en reprenant des points de vue traditionnels, mais aussi en les adaptant aux intérêts français. Lieu commun de l'humanisme civique, la déploration des divisions politiques se retrouve chez le géographe français, qui note la lutte des factions entre les Adorno gibelins et les Fregoso guelfes à Gênes¹³. Il retrouve cette division entre guelfes et gibelins en Ombrie, avec la division des villes et communautés entre partisans des Orsini et des Colonna, « et sur ceste folle querelle sont tousjours en guerre et divisions dont lesd. villes en sont demy ruynées et presque destruites »¹⁴.

De façon plus originale, Signot est attentif aux réalités féodales des hommages, qui jouent un rôle essentiel dans les conflits péninsulaires et dans l'intervention des autres puissances européennes. Il informe son lecteur que la Lombardie pour sa plus grande partie reconnaît l'empereur comme son suzerain, sauf Ferrare, vassale du pape et le marquisat de Saluces « qui recongnoist le roy comme daulphin de Viennois combien que monseigneur de Savoye prétend l'ommaige dudit marquisat de Saluces luy appartenir comme prince de Piemont »¹⁵. Les seigneuries de Toscane n'acceptent pas de rendre hommage à un autre pouvoir, sauf pour

11 *Ibid.*, fol. 2.

12 *Ibid.*, fol. 9.

13 *Ibid.*, fol. 8. Signot ajoute que « se tient ceste duchié et rivère de Gennes en for et hommaige du roy ».

14 *Ibid.*, fol. 9. Sur la persistance à la Renaissance du vocabulaire politique et de la réalité conflictuelle hérités de l'opposition née au XIII^e siècle, voir *Guelfi e ghibellini nell'Italia del Rinascimento*, dir. Marco Gentile, Roma, Viella, 2005.

15 BnF, Mss, fr. 5595, fol. 4.

quelques-unes d'entre elles au pape, qui est aussi le suzerain du royaume de Naples¹⁶. Cette géographie féodale est chez Signot source de légitimité et, malgré les contestations ponctuelles, de stabilité. Une seule puissance italienne prétend véritablement s'en affranchir, la république de Venise. La *totale description* se fait alors l'écho des principaux thèmes anti-vénitiens, relativement courants en France avant même la guerre de la ligue de Cambrai. Après avoir mentionné les terres possédées par les Vénitiens, Signot ajoute : « et n'en reconnoissent personne pour ce qu'ilz detiennent la pluspart de tout ce qu'ilz ont de tous leurs circumvoisins combien qu'ilz veulent dire le contraire et qu'ilz possèdent tout à bon titre »¹⁷. Suit une longue énumération des souverains lésés par la Sérénissime : le pape, les seigneurs de Padoue, Vérone, ou Vicence, chassés de leurs villes, le roi de Hongrie, la maison d'Autriche, l'évêque de Trente, le duc de Milan, le marquis de Mantoue, le duc de Ferrare. Signot s'attarde sur le tort fait au duc de Savoie, à qui ils ont pris le royaume de Chypre, en appuyant d'abord les droits d'un bâtard, Jacques de Lusignan, qui épouse une Vénitienne, puis en obtenant que cette dernière leur cède le royaume à la mort de son mari. Les deux enfants légitimes du roi Jacques sont prisonniers à Padoue¹⁸. Enfin, « depuis le retour du roy tres cretien de sa conquête ou recouvrement de son royaume de Secile usurpent les meilleures villes et ports de mer de la Pouille »¹⁹. L'acrimonie de Signot s'explique par le rôle central joué par la Sérénissime dans la constitution de la sainte ligue qui contraignit Charles VIII à quitter l'Italie. Il reprend aussi une vieille tradition anti-vénitienne qui présente la république comme une puissance prédatrice incapable de respecter les droits d'autrui et de s'insérer dans l'ordre normal des relations européennes, fondé sur la légitimité dynastique. D'origine italienne, cette légende noire avait rencontré un écho d'autant plus favorable en France que le roi très-chrétien avait des relations le plus souvent tendues avec Venise.

Il est intéressant de voir sur ce point l'évolution des versions postérieures du texte, notamment de celle imprimée en 1515. Cette dernière version est plus développée que le texte original du manuscrit de la Bibliothèque nationale, avec par exemple des emprunts beaucoup plus copieux à Flavio Biondo. En ce qui concerne la description de la Vénétie, le texte de 1515 reprend la brève indication du texte original sur les origines de Venise, qui mentionnait « la fameuse cité de Acquileya », détruite comme beaucoup d'autres villes d'Italie

¹⁶ *Ibid.*, fol. 8 v^o et 10.

¹⁷ *Ibid.*, fol. 5.

¹⁸ En 1489, Venise obtint de Catherine Cornaro, veuve de Jacques II depuis 1473, qu'elle abdiqua en faveur de la république, qui contrôlait déjà de fait l'île. Les droits du duc de Savoie sur Chypre lui venaient de Charlotte de Lusignan, épouse de Louis de Savoie.

¹⁹ *Ibid.*, fol. 5-6. Les ports des Pouilles occupés par les Vénitiens après la défaite française sont Brindisi, Otrante, Mola, Polignano, Monopoli, Trani et Gallipoli.

en 456 par Attila. Pour échapper aux Huns, les populations se réfugient dans les îles du golfe et y fondent Venise²⁰. En 1515, Signot ajoute au récit de fondation ce commentaire :

Et ne fut pas faite ladicté ville de Venise ne ampliée par pasteur comme fut la ville de Rome ; mais fut faite et ampliée par les plus puissans et riches gens des provinces voisines comme dit est, qui illec s'en estoient fuyz pour la persécution dudit Roy Athilla. Et est une chose moult merveilleuse et digne de louenge que une telle et si grosse cité qui a esté fondée de diverses citez et de divers peuples ait si long temps regné, comme plus de mille ans en si grand accroissement de biens et de si grand gloire, prudence et sagesse, avoir tousjours esté entretenuz en bonne union²¹.

1340

Les principaux thèmes du mythe vénitien, positif cette fois, sont ici présents : le rôle de l'aristocratie, la puissance liée à la sagesse, l'union civique. Cet ajout élogieux de Signot est sans doute lié aux nouvelles conditions diplomatiques : en 1515, Venise était l'alliée de François I^{er} et des troupes vénitiennes se battirent aux côtés du roi à Marignan. De façon paradoxale cependant, le texte conserve quelques lignes plus loin le développement antérieur sur les possessions illicites des Vénitiens, sans le modifier ou l'actualiser²². Dans cette coexistence sans doute partiellement involontaire entre légende noire et mythe positif, on peut percevoir le changement d'opinion en France sur la république de Venise, qui se produit précisément dans ces années²³.

La totale description se termine par un « Sommaire de ce que les seigneurs et communautés d'Ytalie tirent communement tous les ans dudit pais d'Ytalie ». Cette estimation des revenus, en ducats d'or, se décompose ainsi :

Premierement le pape des terres de l'Eglise : 240.000 ducatz
item des obventions de la chambre apostolique : 120 000 ducatz
Du royaume de Secile 700 000 ducatz
La seignorie de Venise dedans Ytalie : 800 000 ducatz
Et hors d'Ytalie du royaume de Chippres, de l'isle de Crete qu'on appelle candie, de partie de la Dalmatie, de la Morée de Tourso, curso mondon et autres terres desdis Venissiens : 500 000 ducatz²⁴
De la duchié de Milan : 600 000 ducatz

20 *Ibid.*, fol. 4 v^o.

21 *La totale et vraie description...*, *op. cit.*, fol. 8 v^o.

22 Les ports des Pouilles, que la Sérénissime avait dû restituer après Agnadel, sont toujours indiqués comme vénitiens. *Ibid.*, fol. 10.

23 Sur cette évolution, voir Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au xv^e siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 167 sq.

24 Les versions imprimées en 1507 et en 1515 donnent 400 000 ducats.

Flourentins : 300 000 ducatz
 Sennois : 80 000 ducatz
 Boulonnois : 50 000 ducatz²⁵
 Gennevois souloient avoir environ 100 000 ducatz
 Lucquois ont 35 000 ducatz²⁶
 Duc de Ferrare 120 000 ducatz
 Marquis de Mantue 60 000 ducatz
 Marquis de Montferrat 40 000 ducatz
 Marquis de Saluces 12 000 ducatz²⁷
 Comte d'Ast 5 000 ducatz
 La principauté et pais de piémont avec la conté de Nyce : 70 000 ducatz
 Item les barons dudit royaulme de Secile, les Ursins, les coullonoys et aultres
 barons et gentilz hommes romains. Le duc de Urbin, seigneur de Cammerin,
 seigneur de Sennegaille, seigneur de Pesero, seigneur d'Arreminy conte d'Ymola
 et de Frouli, seigneur de Fayence seigneur de Plombin, seigneurs de Carpy,
 Corregge et de la mirandole et plusieurs aultres seigneurs et baron d'Ytalie qui
 peuvent avoir tous ensemble environ la somme de 500 000 ducatz
 Somme de toutes les parties dessusdictes quatre millions 332 000 ducatz²⁸.

La source de ce tableau nous est inconnue. Signot a-t-il compilé lui-même ces données ou a-t-il simplement repris des estimations locales, élaborées par exemple à Ferrare où il séjournait en 1494-1495 ? Dans les deux cas, les chiffres sont au mieux des approximations et il ne s'agit pas ici de vérifier leur réalité. Ils sont plus intéressants par la vision qu'ils offrent de la richesse des États italiens telle qu'un Français au service de Charles VIII pouvait la concevoir et la diffuser dans le royaume. Car si les éditions de la *totalle description* actualisent les données politiques, elles ne corrigent qu'à la marge les estimations chiffrées, ce qui ne peut manquer de surprendre le lecteur actuel. En 1507 ou en 1515, une estimation des revenus datant d'environ 1496 était tout simplement obsolète. Que l'auteur n'ait pas pris la peine de corriger son propos, de supprimer ces chiffres ou simplement d'avertir de leur caractère daté est révélateur de la conception de la richesse publique que se font les hommes de la Renaissance. Elle est marquée par une sorte de fixisme fiscal, qui fait que le revenu d'un prince ou d'une république

25 Dans les versions imprimées, 60 000 ducats.

26 Dans les versions imprimées, 30 000 ducats.

27 Dans les versions imprimées, 10 000 ducats.

28 BnF, Mss, fr. 5595, fol. 10 v^o-11. Le total peut aussi se lire 4 227 000 ducats. Mais une des certaines (en chiffre romain) semble avoir été effacée et le copiste a pu se tromper entre XXVII et XXXII, ce qui permet de rétablir la somme exacte. Dans les versions imprimées, en raison des variations ponctuelles de certains montants, le total est de 4 235 000 ducats.

reste le même, année après année. Cette conception était bien celle qui présidait à l'octroi de subventions fixes au pouvoir par les organismes représentatifs un peu partout en Europe. L'impôt et plus généralement le revenu du prince n'est pas censé varier. Que cet idéal soit constamment démenti par la réalité ne l'empêche pas de rester dominant. Signot pouvait donc reprendre des données largement périmées sans même se poser la question de leur actualisation ou, à défaut, de l'indication de leur date, tout simplement parce que cela n'aurait eu aucun sens pour lui ou ses lecteurs.

1342

Quelle image se dégage de cette évaluation des richesses d'Italie ? Venise s'impose comme le pouvoir le plus riche de la péninsule, concentrant à elle seule plus d'un quart des ressources totales attribuées par Signot aux États italiens. De façon significative, les possessions vénitiennes en Adriatique et en Méditerranée orientale ne fournissent qu'un tiers de ces immenses revenus, proportion qui diminue même dans le texte publié en 1507 et 1515 – et cette correction est sans doute la seule qui témoigne d'un souci d'actualisation. Signot était sans nul doute sensible à la part considérable prise dans la politique et les finances vénitiennes par les conquêtes en Terre Ferme. Elle était pour les Français un élément essentiel d'explication de la politique agressive d'expansion de la Sérénissime dans la péninsule. Cette transposition en chiffres d'une évaluation politique se retrouve pour la papauté. Pour Signot, sur les 360 000 ducats de revenu annuel qu'il attribue au pape, estimation plausible²⁹, les deux tiers viendraient des États de l'Église et un tiers seulement de la Chambre Apostolique, gérant les revenus spirituels et ecclésiastiques. Là encore, cette réalité – car Signot ne se trompe pas beaucoup dans ces proportions – permet de comprendre la politique générale des papes de la Renaissance et leur souci devenu presque exclusif d'accroître le patrimoine temporel de l'Église.

Si on fait exception de Venise, la richesse de l'Italie est chez Signot avant tout princière et féodale. Les revenus des républiques de Gênes, de Lucques ou même de Florence font piètre figure, non seulement à côté des grandes principautés comme Milan ou Naples, mais aussi des seigneuries de taille bien plus modeste. Dans l'estimation de Signot, même la poussière des micro-États princiers et des baronnies méridionales totalise des revenus supérieurs à ceux réunis des trois républiques marchandes citées plus haut. Il ne s'agit pas, là encore, de discuter la réalité d'un tel constat, ce qui excéderait de loin les dimensions d'un article, mais de mettre en relief cet aspect de l'imaginaire fiscal français qui explique sans doute en partie les stratégies suivies par les rois très-chrétiens, de Charles VIII à Henri II, dans leurs tentatives italiennes. L'Italie riche, du point de vue fiscal au

²⁹ Voir les données fournies pour la période immédiatement postérieure par Jean Delumeau, *Rome au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1975, p. 184.

moins, n'est pas celle des républiques – Venise mise toujours à part –, mais des princes et des barons. L'imprimerie pérennise et diffuse largement ce point de vue au-delà du cercle relativement étroit des conseillers et des agents de Charles VIII dans lequel il fut élaboré.

Texte à la longévité assez surprenante, *La totale description* fournissait à ses lecteurs une vision politique de l'Italie qui répondait assez bien aux attentes françaises : une péninsule marquée par le glorieux passé romain, mais surtout déchirée par les luttes de faction et menacée par les prétentions politiques sans scrupule de divers pouvoirs plus ou moins illégitimes, à commencer par l'expansion vénitienne. Le retour à l'ordre féodal, à la domination des suzerains légitimes au premier rang desquels se trouvait bien sûr le roi très-chrétien, était l'objectif avoué de l'entreprise de conquête commencée en 1494. L'évaluation des richesses d'Italie confirmait son utilité : les importants revenus que les princes et seigneurs italiens tiraient de leurs territoires ne pouvaient qu'exciter l'imagination et la convoitise des barbares d'Outre-Alpes. La constance de ce rêve explique aussi la continuité d'un engagement qui, finalement, n'apporta pas les revenus escomptés³⁰.

1343

30 Il faut renvoyer sur ce point à Philippe Hamon, « L'Italie finance-t-elle les guerres d'Italie ? », dans *Passer les monts. Français en Italie – l'Italie en France (1494-1525)*, dir. Jean Balsamo, Paris/Florence, Honoré Champion/Edizioni Cadmo, 1998, p. 25-37. On trouvera dans cet article de précieuses indications sur les sommes effectivement perçues par le roi très-chrétien dans ses conquêtes italiennes, ainsi que d'autres évaluations, souvent supérieures à celles de Signot, des revenus napolitains ou milanais.

LA LORRAINE ET LA FRANCE AU TEMPS DE RICHELIEU :
LES SUBSTRATS DE L'ENJEU
DIPLOMATIQUE ET STRATÉGIQUE¹

Marie-Catherine Vignal-Souleyreau

À l'époque moderne, les duchés de Lorraine et de Bar se situent au cœur du différend qui oppose, à partir du xvi^e siècle, le roi de France à l'empereur, puis au cœur du conflit qui déchire l'Europe de la première moitié du xvii^e siècle, la guerre de Trente ans. Les relations entre la France et la Lorraine, en un sens géographique large – duchés de Lorraine et de Bar, Trois-Évêchés –, entre les années 1625 et les traités de Westphalie, sont d'une grande complexité. Elles sont déterminées non seulement par des questions stratégiques, politiques et militaires, mais également par de très anciennes querelles juridiques et territoriales, morales et philosophiques. L'attitude de Richelieu en est profondément marquée. Les aspects que le principal ministre de Louis XIII doit prendre en compte, non seulement pour affirmer l'autorité du souverain Bourbon face aux Habsbourg, mais également pour soumettre à la tutelle française le duc Charles IV, aussi imprévisible qu'insaisissable, sont de natures très diverses. Les multiples facettes de la question lorraine sont autant d'impondérables que Richelieu utilise ou subit au cours de son ministériat, pour imposer le roi très-chrétien au plan international, et, de manière plus inattendue, pour achever la pacification et l'organisation administrative du royaume.

DIVERSITÉ NATURELLE ET AMBIGUÏTÉ TERMINOLOGIQUE

La Lorraine peut se définir comme l'entité géographique et physique correspondant au versant occidental du massif vosgien et à sa bordure de

¹ Travaillant, depuis quelques années déjà, sous la bienveillante direction du Recteur Poussou, à la publication d'ouvrages collectifs, je suis particulièrement fière de pouvoir apporter aujourd'hui une modeste contribution aux mélanges qui lui sont offerts. Jean-Pierre Poussou ayant naguère présidé le jury de ma thèse de doctorat, *Richelieu et la Lorraine* (Paris, L'Harmattan, 2004), je souhaiterais proposer ici au lecteur une approche synthétique de la diversité de la question lorraine, telle qu'elle s'est posée à Louis XIII et à Richelieu à partir des années 1620.

plateaux sédimentaires, ou plateau lorrain, drainés par la Sarre, la Moselle, la Meurthe et la Meuse. À la suite de l'occupation des États de Charles IV par les troupes de Louis XIII, Théodore Godefroy décrit en termes idylliques les terres du duc de Lorraine, telles qu'il les découvre en 1634-1635². L'érudit, chargé du transport vers Paris et de l'inventaire des archives duciales, s'émerveille des richesses naturelles de la Lorraine du XVII^e siècle, dont la profusion ne semble faite que pour attiser les convoitises de voisins plus puissants. Leur diversité est frappante ; trois éléments leur confèrent cependant leurs caractéristiques et conditionnent l'activité humaine : la géographie physique, l'hydrographie et la géologie.

Les travaux du géographe René Frécault ont mis en valeur la variété des paysages rencontrés par Théodore Godefroy. La *Géographie de la Lorraine*³ distingue de nombreux pays et régions. Chacun ou chacune doit sa spécificité à un caractère propre : hydrographique, géologique, historique, urbain. Les régions, plus vastes que les pays, recouvrent ceux-ci, sans pour autant leur faire perdre leur identité⁴. Aux particularités géographiques, naturelles et historiques de la Lorraine répond l'individualisation de ces pays. Leur spécificité est patente dès le Moyen Âge : Gaston Zeller a parlé du « pays messin »⁵, ainsi que du « pays meusien », en évoquant le régime de protection qui s'y met en place bien avant l'époque moderne, par le biais de la « garde royale »⁶. Plus récemment, Guy Cabourdin a souligné l'importance des conditions naturelles à propos du Toulinois, et employé les termes de « pays du duché de Lorraine » et de « pays évêchois » pour la période 1550-1635⁷. Région et pays constituent deux références territoriales bien réelles au XVII^e siècle : région de Nancy, région de Metz, plateau lorrain, pays du fer et pays houiller, pays entre Nied et Moselle, pays meusiens, Lorraine du sud-ouest, Vosges lorraines, autant d'éléments d'une réelle diversité à la fois géographique, physique et humaine.

Un autre facteur de pluralité, dans le temps cette fois, peut se dégager, paradoxalement au travers d'une notion géographique, celle des limites de la Lorraine, qui ont considérablement varié au cours des siècles. À la province du Bas-Empire romain se substitue le duché de la France carolingienne au

2 Th. Godefroy, *Description sommaire du duché de Lorraine*, Bibliothèque de l'Institut [désormais BI], coll. Godefroy, vol. 343, fol. 8-9.

3 R. Frécault, *Géographie de la Lorraine*, Nancy/Metz, Presses universitaires de Nancy/Éd. Serpenoises, 1983.

4 R. Frécault propose une définition géographique de la notion de pays. Pour une définition historique, voir Y. Durand, *Vivre au pays au XVIII^e siècle : essai sur la notion de pays dans l'Ouest de la France*, Paris, PUF, 1984.

5 G. Zeller, *La Réunion de Metz à la France (1552-1648)*, Paris, Les Belles-Lettres, 1926, 2 volumes.

6 *Ibid.*, t. 1, p. 34.

7 G. Cabourdin, *Terre et hommes en Lorraine (1550-1635), Toulinois et comté de Vaudémont*, Nancy, Annales de l'Est et université de Nancy, 1977, 2 vol., t. 1, p. 29 et 32.

ix^e siècle. Vers le milieu du x^e siècle, le duché de Lorraine se scinde en deux : la Haute-Lorraine (ou Lorraine mosellane), et la Basse-Lorraine (ou Lorraine ripuaire, ou encore Lothier). La Haute-Lorraine correspond sans doute, à l'époque, à la partie sud de la Lorraine franque, couvrant l'actuelle Lorraine, le sud du Luxembourg, la région de Trèves, la Sarre, le Palatinat et l'Alsace. De cet ensemble, émerge le duché féodal de Lorraine, d'étendue plus restreinte, la crête des Vosges s'imposant comme limite naturelle. Rapidement, la principauté se voit amputée du comté de Bar, des évêchés de Metz, Toul et Verdun et de petites entités, qui prospèrent au détriment de leur cadre d'origine. À son tour, le comté de Bar est érigé en duché (1354), avant d'être réuni au duché de Lorraine à la fin du xv^e siècle, pour ne plus former, désormais, qu'une seule et unique principauté.

À la Lorraine des duchés peut donc s'ajouter, ou s'opposer, la Lorraine des évêchés. Le territoire des Trois-Évêchés est de surcroît appelé *Lorraine française*, après leur réunion à la France en 1552⁸. Enfin, une autre Lorraine peut être différenciée : la *Lorraine thioise* ou *Lorraine allemande*. Il s'agit de la Lorraine de langue germanique, séparée de la Lorraine de langue française par une ligne qui passe au nord de Longwy, Audun-le-Roman (opposé à Audun-le-Tiche), Maizières-lès-Metz, Château-Salins, Moyenvic, Marsal et au sud de Sarrebourg jusqu'au Donon⁹.

Le vocable *Lorraine* s'applique à plusieurs entités et renvoie à différentes réalités, politiques ou territoriales, qu'il est nécessaire de distinguer. L'agrégation des facteurs naturels et humains, la succession des événements qui aboutissent à la mosaïque territoriale du xvii^e siècle, sont à l'origine des prétentions politiques du duc Charles IV de Lorraine, comme des revendications de Louis XIII et de Richelieu. La globalité est revendiquée, non sans ambiguïtés de langage, alors que la multiplicité prévaut pour une principauté bordée, à l'ouest, par le royaume de France ; à l'est, par le Saint Empire Romain germanique ; au sud, par la comté de Bourgogne (ou Franche-Comté, c'est-à-dire par l'Espagne, le roi Philippe IV étant comte de Bourgogne à l'époque de Richelieu et du duc Charles IV de Lorraine) ; au nord, par le duché de Luxembourg.

8 M. Wolff, « Au-delà du possible : comprendre la défaite des Impériaux lors du siège de Metz (1552) », dans *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, dir. J.-P. Poussou, R. Baurly et M.-C. Vignal-Souleyreau, Paris, PUPS, 2006, p. 219-232.

9 Très tôt, la diversité linguistique trouve un prolongement obligé dans le domaine institutionnel. Au milieu du xii^e siècle, le duché de Lorraine se divise en deux, puis trois bailliages : le bailliage de Vaudrevange (pays de langue allemande), le bailliage de Nancy (pays de langue romane), puis le bailliage de Vosge.

L'importance stratégique de la Lorraine est patente dès le xv^e siècle : les duchés de Lorraine et de Bar, autant que les Trois-Évêchés, deviennent des positions stratégiques de premier plan¹⁰. L'enjeu qu'ils représentent, tant aux yeux de l'Espagne que de l'Empire, pour le contrôle effectif d'États à l'étendue géographique telle qu'elle donne aux possessions des Habsbourg une échelle européenne, en fait des cibles de choix¹¹.

Pour le royaume de France, l'absence de véritables obstacles naturels, autant que les percées de la Meuse et de la Moselle, vulnérabilise une frontière orientale rendue sensible par les luttes menées contre la Maison d'Autriche depuis le règne de François I^{er}. Inversement, les mêmes facteurs favorisent l'intervention française dans les zones de passage des troupes espagnoles, qui, venant d'Italie, font route vers les Provinces-Unies. Barrer le chemin de la Flandre signifie, dès les dernières décennies du xvi^e siècle, dresser un obstacle devant la monarchie espagnole et ses prétentions. Le système de protection qui se met en place dans les Trois-Évêchés en 1552 est le premier verrou que tente de poser la France sur l'axe lotharingien, emprunté par les marchands qui se rendent en Flandre, en Italie du nord ou dans le Saint Empire, faisant de Metz une place financière et commerciale de premier plan.

Au début de l'époque moderne, les Trois-Évêchés, tout autant que les localités fortifiées des duchés qui les entourent, se trouvent placés au point de contrôle d'une éventuelle invasion du royaume de France par l'est¹². Sous le règne du duc Charles IV, l'abandon de la neutralité lorraine au profit d'un rapprochement, puis d'une alliance, avec l'empereur accentue leur prépondérance stratégique : leur territoire s'étend désormais au cœur de la zone de souveraineté ou d'influence habsbourgeoise (Franche-Comté, duché de Luxembourg, archevêché de Trèves, duchés de Lorraine et de Bar). Comme à l'époque de la ligue de Smalkalde, la place de Metz, en 1632, est vitale au retour de l'armée française qui occupe Trèves, puis s'impose, avec Toul et Verdun, comme étapes obligées pour les soldats français qui rejoignent l'armée de Bernard de Saxe-Weimar en pays rhénan.

10 Rappelons simplement que la Lorraine, à la fin du Moyen Âge, sépare l'espace bourguignon en deux (voir B. Schnerb, *L'État bourguignon (1363-1477)*, Paris, Perrin, 1999), puis, au début de l'époque moderne, se trouve sur la route empruntée par les troupes espagnoles envoyées réprimer la révolte des Provinces-Unies (Y.-M. Bercé, Y. Durand, J.-P. Le Flem, *Les Monarchies espagnole et française du milieu du xvi^e siècle à 1714*, Paris, CNED-SEDES, 2000).

11 J. Bérenger, *Histoire de l'empire des Habsbourg (1273-1918)*, Paris, Fayard, 1990, p. 9.

12 C. Thébaut, *La Question des Trois-Évêchés sous Richelieu*, mémoire de maîtrise, université Paris-Sorbonne, 1998. Concernant l'importance stratégique des Trois-Évêchés, se rapporter à la première partie du mémoire.

Par ailleurs, dans le domaine institutionnel, à la faveur du régime de protectorat imposé aux Trois-Évêchés, se crée, dès le xvi^e siècle, une véritable province française au cœur même des terres lorraines¹³. Le roi de France se ménage ainsi des points d'appui qui s'avèrent essentiels dans la lutte opposant, au siècle suivant, Louis XIII au duc Charles IV de Lorraine. Précédent commode, le protectorat débouche sur la saisie féodale du Barrois, sur l'installation d'un parlement à Metz¹⁴, puis d'une cour souveraine à Nancy¹⁵, enfin sur l'établissement d'intendants dans l'ensemble des duchés de Lorraine et de Bar, et non plus seulement dans les Trois-Évêchés.

Dès le xvi^e siècle, la présence des hommes du roi compromet les liaisons avec le Luxembourg et avec le Saint Empire. La capitale ducal, Nancy, à quelques lieues de Toul, est encerclée par des terres et circonscriptions appartenant à l'évêque ou au chapitre de la cité. Dès lors, comment éviter les querelles territoriales, judiciaires ou politiques ?

UNE MOSAÏQUE TERRITORIALE

Au xvii^e siècle, l'un des érudits qui étudie le plus, à la demande de Richelieu, le cas de la Lorraine est Théodore Godefroy. Il fait rédiger, ou rédige lui-même, avec Pierre Dupuy, probablement vers 1643, un mémoire intitulé *Les Hostilités exercées contre la France par Charles, duc de Lorraine, et que le Roy peut retenir ce qu'il possède des duchés de Lorraine et de Bar, et leurs appartenances, sans estre obligé d'en rien restituer veu les fraiz de la guerre et les dommages que la France a receu à cause de ces hostilités, par D.P.*¹⁶. Le traité est une justification des revendications du roi de France concernant la Lorraine, alors que s'ouvrent, à Münster et à Osnabrück, les discussions préliminaires aux traités de Westphalie. L'auteur justifie ce que la plupart des mémoires de même facture et de même esprit nomment les *droits du Roy*¹⁷. Il donne aussi une énumération des éléments

13 Y. Le Moigne, « Hommes du roi et pouvoir municipal à Metz (1641-1789) », dans *Pouvoir, ville et société en Europe, 1650-1750. Colloque international du CNRS (octobre 1981)*, dir. G. Livet et B. Vogler, Paris, Ophrys, 1983, p. 571-589 ; J.-L. Kieffer, « Verdun de 1630 à 1640 », *Annales de l'Est*, 5^e série, 11^e année, 1960, n^o 1, p. 11-53.

14 E. Michel, *Histoire du Parlement de Metz*, Paris, J. Tichener, 1845.

15 A. Gain, *Le Conseil souverain de Nancy (1634-1637)*, Metz, Impr. Paul Even, 1937.

16 BnF, Mss, coll. Godefroy, vol. 338, fol. 328-337.

17 Traités rédigés par Louis Chantereau-Lefebvre (BnF, Mss, fr. 4845-4873), par Pierre Dupuy et Théodore Godefroy (*Traitez touchant les droits du Roy très-chrestien sur plusieurs estats et seigneuries possédés par divers princes voisins et pour prouver qu'il tient à juste titre plusieurs provinces contestées par les princes estrangers. Recherches pour monstrer que plusieurs provinces et villes du royaume sont du domaine du Roy. Usurpations faites sur les trois éveschez, Metz, Toul, Verdun, et quelques autres traitez concernant des matières publiques...*, Paris, A. Courbé, 1655), ou par Cardin Le Bret (*De la souveraineté du roy*, Paris, J. Quesnel, 1632).

constitutifs de la Lorraine du début des années 1630. Cette présentation est établie selon un point de vue éminemment politique, déterminé par les intérêts de la France. Elle décrit cependant les caractéristiques qui font de la Lorraine du XVII^e siècle un État si particulier et si complexe :

En quoy consistoient les estats du duc de Lorraine l'an 1631 :

Les estats dudict duc de Lorraine en l'année 1631 consistoient aux duchez de Lorraine, et de Bar, en plusieurs villes et seigneuries tant anciennement possédées par ses prédécesseurs que autres acquises depuis cinquante ou soixante ans des évesques de Metz, Toul et Verdun, et autres leurs voisins.

Le duché de Lorraine :

Il est certain que pour le duché de Lorraine, il estoit vassal de l'Empire, mais moins subject que les autres vassaux de l'Empire. Il en a esté baillé un mémoire séparé.

Le duché de Bar :

Pour le regard du duché de Bar, la partie située devers la rivière de Meuse, c'est-à-dire qui regarde la France est tenue d'ancienneté à foy et hommage des rois de France, et sous leur souveraineté et juridiction, car pour l'autre partie, qui est delà la Meuse, elle est tenue de l'Empire sous le marquisat du Pontamousson. Neufchastel-sur-Meuse :

Pour ce qui est des villes de Neufchastel-sur-Meuse, Frouart, Chastenoy, Montfort, la moictié de Grand-Espinal, Chastel-sur-Moselle et Bainville, elles ont esté tenues d'ancienneté par lesdicts ducs sous la souveraineté, juridiction et à foy et hommage des rois de France.

Mais pour ce qui concerne les acquisitions faictes des évesques de Metz, Toul et Verdun et autres voisins, ce sont ou francs aleus, ou petites souverainetez, ou dépendances desdicts éveschez.

La Lorraine apparaît bien comme multiple : réunion, sous l'autorité d'un unique usufruitier, Charles IV, de deux principautés et de nombreuses entités d'étendue restreinte, dont le rattachement est source de contestation entre le roi de France et le duc de Lorraine. Théodore Godefroy passe ensuite de l'ordre politique à celui de la féodalité. Les liens de vassalité et de suzeraineté unissant le duc de Lorraine à l'empereur d'une part, au roi de France d'autre part, sont séculaires : ils définissent aussi ce qu'est la Lorraine, une principauté là encore complexe.

La distinction qui s'est opérée au cours des siècles entre le duché de Lorraine, le duché de Bar, le Barrois mouvant, le Barrois non mouvant et les Trois-Évêchés n'empêche pas la pérennisation du vocable général de Lorraine. La complexité attachée à ces entités distinctes renforce peut-être le particularisme d'une Lorraine revendiquée dans son entier au XVII^e siècle par un duc qui joue de cette spécificité.

Concernant le Barrois mouvant, le texte de Théodore Godefroy est particulièrement révélateur en ce qu'il substitue au terme de suzeraineté celui de souveraineté. En confondant les deux notions, l'érudit associe l'exercice de la souveraineté à l'ordre judiciaire, et le pouvoir de rendre justice à la définition des États du duc de Lorraine. En effet, l'appel des sentences rendues en première instance sur les territoires du duc de Lorraine mouvant du royaume de France est interjeté devant des juridictions françaises. La Lorraine judiciaire de mouvance française s'oppose à la Lorraine judiciaire de mouvance impériale, celle des grands jours de Saint-Mihiel, tribunal d'appel siégeant dans la capitale du Barrois non mouvant.

La définition des États du duc de Lorraine proposée par Théodore Godefroy est à rapprocher d'un autre mémoire, conservé parmi les papiers de Pierre Dupuy, dans la collection qui porte son nom à la Bibliothèque Nationale de France¹⁸. Ce second document est une copie manuscrite de Théodore Godefroy – les deux hommes ont travaillé ensemble aux ordres de Richelieu –, qui a été publiée au XIX^e siècle par J.-A. Schmit¹⁹, ce dernier n'ayant pas connaissance du premier mémoire. Les mentions qui figurent sur celui-ci et sa place dans la collection Godefroy semblent confirmer la datation avancée par J.-A. Schmit : la rédaction serait postérieure à 1634 (soit après la conquête de la Lorraine par les armées françaises, car l'auteur du document emploie l'imparfait en parlant des prérogatives du duc de Lorraine), mais antérieure au décès de Théodore Godefroy, le 5 octobre 1649.

L'État de la Lorraine conservé dans la collection Dupuy est également une œuvre de circonstance, faite encore pour servir les intérêts du roi de France. Il fournit d'une part la composition du duché de Lorraine, ou plus exactement la description du domaine ducal (quarante-neuf villes, places fortes et seigneuries, l'énumération des salines, mines et verreries d'où Charles IV tire ses revenus, notamment grâce au traditionnel monopole sur le commerce du sel) ; il passe d'autre part en revue les droits du roi de France sur la Lorraine, prise au sens large, domaine ducal inclus. Il dénombre les territoires mouvant de la couronne de France et des Trois-Évêchés, ainsi que les juridictions ressortissantes à la cour de Saint-Mihiel. Il finit par la description des marges que se disputent les trois couronnes de France, d'Espagne et de Lorraine, avec les villages bipartites ou tripartites, écartelés entre les trois souverainetés, terres dites *de surséance*²⁰.

¹⁸ BnF, Mss, coll. Dupuy, vol. 430, fol. 33-44.

¹⁹ « État de la Lorraine avant la guerre (1631), dressé par ses envahisseurs, après la conquête (1634) », éd. J.-A. Schmit, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1870, p. 40-68.

²⁰ F. Pernot, « Les terres de surséance entre Franche-Comté, Lorraine et Champagne du XVI^e au XVIII^e siècle », dans *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime : Mélanges offerts à Jean Jacquart*, dir. M. Balard, J.-C. Hervé et N. Lemaître, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 345-355.

Au duché de Lorraine politique, défini par ses places fortes, ses villes et ses châteaux, auxquels se rattachent les bourgs et villages des environs immédiats, se superpose un duché de Lorraine administratif et judiciaire, avec ses bailliages, ses sénéchaussées, ses prévôtés, ses châtelainies et ses villes. Ces dernières constituent le dénominateur commun des deux sphères et les rendent solidaires. La terminologie qui s'applique, au xvii^e siècle, aux institutions judiciaires de la Lorraine ducale indépendante est la même que dans le royaume de France²¹. L'affirmation de l'autorité ducale au xvi^e siècle s'est faite en même temps que l'affirmation de l'autorité royale en France. Les ducs de Lorraine ont souvent séjourné à la cour des Valois et y ont même été éduqués. Ce fut le cas du duc Charles III au temps de Henri II. L'influence française est visible à ce niveau. L'organisation judiciaire de la Lorraine est axée autour des bailliages, sénéchaussées, prévôtés, châtelainies et villes²². Si en France, les bailliages se situent au nord du royaume et les sénéchaussées au sud, en Lorraine, les bailliages couvrent le ressort des sénéchaussées. En revanche, comme en France, « les bailliages connaissaient des appels des jugements des prévôts et châtelains »²³. En faisant mention des notions de bailliage, prévôté, sénéchaussée, ville et châtelainie, Théodore Godefroy et Pierre Dupuy évoquent une autre spécificité lorraine : le rattachement du contentieux franco-lorrain à la sphère administrative et judiciaire, elle-même inséparable de la sphère féodale.

LES QUERELLES DE MOUVANCES

C'est aux xv^e et xvi^e siècles que la mouvance judiciaire, associée à la mouvance féodale détenue par le roi de France dans le duché de Bar, s'étend inexorablement au détriment des pouvoirs du duc, amputés de plus en plus significativement par les prérogatives régaliennes :

– Première date de ce processus, le 4 juin 1301, par le traité de Bruges, le comte de Bar, Henri III, se reconnaît vassal du roi de France, pour toutes les terres qu'il possède en franc-alleu à l'ouest de la Meuse. Si le traité de Bruges est l'acte fondateur de la mouvance barroise, comme le souligne A. Schmitt, « l'hommage lige n'entraîne que la suzeraineté, pas la souveraineté »²⁴, n'en déplût à Richelieu.

21 Concernant l'administration judiciaire et fiscale du duché de Lorraine, voir R. Taveneaux, « Les états généraux de Lorraine de l'année 1626 », *Annales de l'Est*, 5^e série, 1951, p. 15-36.

22 Voir la carte des bailliages et prévôtés de Lorraine au xvii^e siècle établie par M.-J. Laperche-Fournel, *La Population du duché de Lorraine de 1580 à 1720*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1985, p. 12.

23 M. Marion, *Dictionnaire des institutions la France, xvi^e-xviii^e siècles*, Paris, Picard, 1984, article « bailliage ».

24 A. Schmitt, *Le Barrois mouvant au xvii^e siècle (1624-1697)*, Bar-le-Duc, Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1929, p. 32.

– Au xv^e siècle, le mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine permet l'union de la Lorraine et du Barrois²⁵. Inquiet de la fusion des deux duchés, Louis XI décide d'occuper le Barrois mouvant. La présence française s'étend de 1475 à 1481 et crée un usage insensé pour le ressort judiciaire dans le Barrois mouvant :

Les grands jours de Saint-Mihiel avaient conservé l'autorité juridictionnelle supérieure sur tout le Barrois et le Bassigny, même sur les parties assujetties à la mouvance [...]. Les Français ne commencèrent à entreprendre sur le dernier ressort qu'après Bulgnéville, et pendant que René d'Anjou était prisonnier en Bourgogne²⁶.

Après la restitution du Barrois, les appels des sentences continuent à être interjetés aux présidiaux de Vitry, Sens, Châlons, Chaumont, quelquefois même devant le Châtelet de Paris, mais de plus en plus rarement à Saint-Mihiel.

– L'étape suivante peut être datée de 1538 et de l'affaire de Romilly. La question soulevée est celle du Clermontois et de la localité de Neufchâteau, revendiqués, au nom de la France, par l'avocat général du roi, Cappel, lors d'un Conseil privé réuni à Romilly pour examiner l'affaire²⁷. François I^{er} voue une hostilité grandissante au duc de Lorraine, Antoine le Bon, à qui il reproche une proximité trop marquée avec Charles Quint. Par la voix de Cappel, le souverain français se permet, plus largement, de contester au duc de Lorraine la possession du Barrois mouvant et d'évoquer la question du ressort judiciaire du pays. L'avocat général présente ses revendications non en termes de frontières naturelles, mais en évoquant les droits du roi : il fonde le traditionalisme historique qui invoque sans cesse, au xvii^e siècle, les droits féodaux anciens pour justifier les empiètements français.

Le 22 avril 1541, à Romilly, Antoine le Bon est contraint de se déclarer vassal et homme lige du roi de France à « cause du duché de Bar, même en tout ce qui est en deçà de la Meuse »²⁸. Tout le Barrois devient donc mouvant de la France.

Le 15 novembre suivant, un nouvel acte modifie encore la mouvance. François I^{er} exige cette fois du duc Antoine et de son fils François l'aveu qu'

25 *Le Roi René : René d'Anjou, de Bar et de Lorraine, roi de Sicile et de Jérusalem, roi d'Aragon, comte de Provence (1409-1480)* (actes du colloque d'Avignon, 1981), Avignon, Faculté des Lettres, 1986.

26 A. Schmitt, *Le Barrois mouvant...*, *op. cit.*, p. 36.

27 Une copie du plaidoyer de Cappel est conservée au ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique Lorraine, vol. 2, fol. 268-306.

28 Dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules jusqu'à la mort de Charles V, duc de Lorraine, arrivée en 1690, avec les pièces justificatives*, Nancy, J.-B. Cusson, 1728, 3 vol., citation tirée des preuves du t. III.

au moyen de la vassalité, ils ne pouvaient user d'aucun droit de régale et de souveraineté es dit duché de Bar sans la grâce et permission du Roy, qui, à votre grande prière, vous a octroyé, pour le cours de vos vies tant seulement, user des droits de régale, souveraineté es dits duchés²⁹.

Par ce second acte, les droits de souveraineté et de régale sur le Barrois deviennent une concession royale et viagère. Selon le chancelier de L'Hôpital, avant l'affaire de Romilly, jamais les rois de France n'ont prétendu exercer des droits régaliens. Et François I^{er} ne s'arrête pas là, qui exige, en contrepartie de la concession des régales, la place de Stenay !

Grâce aux travaux présentés par Cappel à Romilly, les prétentions du parlement de Paris et des érudits au service du roi de France peuvent s'appuyer, au cours des décennies postérieures, sur une véritable thèse historique :

La conscience de poursuivre, dans l'intérêt du Roi, des revendications plusieurs fois séculaires, donnera à leurs entreprises un élan décisif. Le droit romain avec ses textes tranchants devient une arme redoutable contre le vieux droit féodal³⁰.

1354

La reconnaissance de la mouvance française sur l'ensemble du Barrois et l'inaliénabilité des droits régaliens deviennent les deux arguments majeurs des juristes français et la base de la doctrine défendue par le parlement de Paris vis-à-vis de la Lorraine.

– En 1542, presque simultanément, le traité de Nuremberg reconnaît pourtant le duché de Lorraine « libre et non incorporable ». La principauté d'Antoine le Bon accède au statut d'État autonome, jouissant d'une souveraineté de fait. Mais la souveraineté de droit n'est pas non plus entièrement acquise de ce côté. Les clauses du traité du Cateau-Cambrésis en 1559 réservent en effet à l'Empire d'Allemagne un droit de reprise sur une partie des États du duc de Lorraine³¹. Il est à noter que les mêmes clauses entérinent aussi le régime de protectorat accordé à la France sur les Trois-Évêchés.

À partir de la seconde moitié du xvi^e siècle, la Lorraine, au sens large du terme, est soumise à une triple autorité : celle du duc de Lorraine, souverain sur une partie du domaine ducal, celle de l'empereur, suzerain sur une autre portion du territoire, et celle du roi de France, suzerain, également, sur une troisième partie des terres lorraines, et qui se verrait bien aussi souverain que le duc. L'intransigeance de François I^{er} et l'hostilité qu'il voue à Charles Quint comme à

²⁹ *Ibid.*

³⁰ C. Aimond, *Les Relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*, Paris, Honoré Champion, 1910, [Genève, Slatkine Reprints, 1975], p. 377.

³¹ Le droit de reprise n'est abandonné qu'au moment des négociations de Münster en 1644.

ses alliés ne sont pas étrangères à la formulation du problème des droits régaliens exercés dans le duché de Bar.

Après l'avènement du roi Henri II, la question ne cesse de s'étoffer. Les revendications françaises débordent rapidement la mouvance féodale pour atteindre la mouvance judiciaire.

– Dès 1551, lors de la conférence de Sainte-Menehould, les représentants du duc de Lorraine soutiennent que les sujets de la mouvance ont le choix d'interjeter appel soit à Sens, soit à Saint-Mihiel. Aucune entente ne peut être trouvée avec les Français. En 1552 et en 1557, les baillis de Chaumont et de Sens prétendent au contraire que le Barrois mouvant fait partie de la France. Le 15 mars 1563, à l'occasion de la conférence de Paris, les gens du duc Charles III finissent par accepter que les appels se fassent soit à Saint-Mihiel, soit directement à Paris, sans passer par le bailliage de Sens.

– En 1564, le roi de France Charles IX se rend en personne à Bar. Le grand aumônier Amyot prend l'initiative de faire ouvrir les portes des prisons, comme dans toutes les villes de France où le souverain fait son entrée pour la première fois. Charles III de Lorraine proteste vivement et obtient un acte conservatoire portant que « ce fait ne pourra préjudicier aux droits et possessions prétendus par le Roy ès cas souverains »³².

– En 1569-1570, se tient une nouvelle conférence : le traité de Boulogne est signé à son issue. Il s'agit du premier concordat qui tente de régler les contentieux franco-lorrains liés à la mouvance judiciaire. Ses termes en sont très généraux, mais assurent cependant au duc Charles III une relative tranquillité.

– En 1572, la question connaît de nouveaux développements. Le 2 juillet, Bussy d'Amboise conteste, devant le Conseil privé du Roi, le droit de Charles III de lever des impôts dans les terres de la mouvance. Pour la seconde fois, le juriste chargé de défendre les intérêts du roi de France, l'avocat général Marion, présente des arguments fondateurs pour les érudits du XVII^e siècle. Selon lui, le duc de Lorraine serait vassal du comte de Champagne, et les droits du roi inaliénables. Là encore, ses arguments seront repris par les historiographes employés par Richelieu. Le 15 février 1573, le roi de France publie une déclaration visant à éclaircir le premier concordat. Le 8 août 1575, après de nouvelles chicanes, Henri III obtient la signature d'un second concordat. Le 23 mai 1578, des lettres patentes interdisent aux officiers royaux d'instrumenter dans les terres de la mouvance « fors les cas de ressort en appel » !

Les concordats témoignent pourtant d'une réelle volonté de compromis de part et d'autre. Le duc Charles III limite les empiètements de son puissant voisin en cédant sur le ressort judiciaire. L'exercice de la justice devient ainsi, en plus

32 Dom Calmet cité par A. Schmitt, *Le Barrois mouvant...*, *op. cit.*, p. 40.

de l'hommage, un nouveau droit revendiqué par le roi de France. La mouvance judiciaire s'ajoute à la mouvance féodale. Mais le duc de Lorraine et de Bar n'en conserve pas moins tous les droits régaliens énoncés de manière générale dans le premier concordat, ils sont d'ailleurs précisés et détaillés dans le second. Mais la jouissance des droits régaliens concédée au duc de Lorraine a une contrepartie d'importance : la consécration officielle du ressort judiciaire français sur le Barrois.

– À partir de là, les empiètements de la France gagnent inexorablement la mouvance législative. En 1579, Charles III fait rédiger la coutume définitive du bailliage de Bar, qui annule celle de 1506, ainsi qu'un code de procédure, le *stile judiciaire*. D'après les concordats, en effet, le duc a le droit de légiférer. En 1581, la nouvelle coutume est imprimée, sans doute à Verdun. Le duc de Lorraine et de Bar choisit la cité évêchoise, car il se refuse à faire enregistrer aux greffes de Sens et de Paris un texte qu'il a le droit d'établir de son propre chef. En vertu des appels, il doit cependant le leur communiquer. Mécontent du procédé, le parlement envoie à Charles III une sommation à comparaître et défend même l'application de la coutume jusqu'à nouvel ordre ! Le duc de Lorraine est contraint de céder. En 1585, la validation de la coutume de Bassigny induit une procédure identique. Il reste que la coutume de Bar n'est finalement ni vérifiée ni homologuée par le parlement de Paris !

1356

– Une dernière mouvance s'instaure enfin, la mouvance religieuse³³. Le roi de France tend à établir une confusion entre *régales du Barrois* et *régale spirituelle*, droit exercé par le souverain très-chrétien en cas de vacance d'un siège épiscopal³⁴. Il met tout en œuvre pour ajouter aux clauses du concordat de Boulogne celles du concordat de Bologne, tandis que l'occupation des Trois-Évêchés par la France menace l'indépendance religieuse des duchés de Lorraine et de Bar.

La transition entre le xvi^e et le xvii^e siècle correspond, en Lorraine, au règne du duc Charles III. Une longue période de prospérité permet le plein épanouissement de la Contre-Réforme. Dans ce contexte, la fondation de l'université de Pont-à-Mousson revêt l'importance d'un symbole. Le royaume de France, en revanche, est durablement affaibli par les guerres de Religion. Or, l'implication de Charles III dans la Ligue et le rôle de la famille de Guise

33 Sur cette question, voir O. Poncet, *La Papauté et la provision des abbayes et des évêchés français de 1595 à 1661 : recherches sur l'esprit des institutions pontificales à l'époque de la Réforme catholique*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne, 1998.

34 En vertu de son droit de régale, le roi de France peut percevoir les revenus de l'évêché vacant, et nommer aux bénéfices et aux prébendes.

à la cour des Valois conduisent à l'ingérence de la maison de Lorraine dans les affaires intérieures de la France³⁵. Charles III formule de dangereuses prétentions dynastiques : le mythe de l'ascendance carolingienne³⁶, puis le thème de la croisade qui s'y rattache, prennent tout leur sens et toute leur force³⁷.

L'esprit des croisades connaît en effet un regain de faveur non seulement par les œuvres, à l'instar du duc de Mercœur, mais aussi par la controverse, la mystique et la théologie politique. L'évolution est liée à la crise religieuse que traverse la Chrétienté au début de l'époque moderne. Les messages de Luther et de Calvin ont d'autant moins d'échos en Lorraine ducale que l'activité des pasteurs est fermement réprimée. La population reste fidèle à la foi traditionnelle dont les ducs se font les défenseurs zélés. La guerre des Rustauds, menée avec tant de succès par le duc Antoine le Bon, est sans doute l'épisode le plus dramatique de la politique ducale anti-protestante.

Son descendant, Charles IV, peut non seulement se prévaloir de cette illustre ascendance et reprendre à son compte l'héritage familial face à un roi de France qui n'hésite pas à s'allier au roi de Suède et aux princes réformés allemands, mais également rappeler que ses aïeux descendraient plus directement de Charlemagne que ceux de Louis XIII. Quant au mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV, en janvier 1632, on mesure mieux sa portée³⁸. La construction des États lorrains débouche à la fois sur leur indépendance, sur l'implication des ducs de Lorraine dans les affaires françaises, mais aussi sur l'implication des rois de France dans les Trois-Évêchés, ainsi que dans les duchés de Lorraine et de Bar, par l'intermédiaire de la mouvance féodale. C'est ainsi que la Lorraine peut devenir un enjeu

35 J.-M. Constant, *Les Guise*, Paris, Hachette, 1984, et *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.

36 Il n'est que de faire état du traité de Th. Godefroy, *De la vraie origine de la maison de Lorraine, et que les princes de ceste maison ne sont issus en ligne masculine de l'empereur Charlemagne, ny de Guillaume, frère de Godefroy de Bouillon, et de Baudouin, rois de Hierusalem, ains qu'ils descendent de Gérard d'Alsace, qui fut investy du duché de la Haute Lorraine en l'an 1048 par l'empereur Henry III et que ledict Gérard estoit de la maison des comtes d'Alsace entre les villes de Strasbourg et de Basle, deçà le Rhin*, BI, coll. « Godefroy », vol. 339, fol. 1-80. Ce volume 339 renferme à lui seul plus de deux cents folios consacrés à diverses études et arbres généalogiques, témoignant de l'importance de la question au xvii^e siècle.

37 R. Taveneaux, « L'esprit de croisade en Lorraine aux xvi^e et xvii^e siècles », dans *L'Europe, l'Alsace et la France. Problèmes intérieurs et relations internationales à l'époque moderne. Études réunies en l'honneur du doyen Georges Livet pour son 70^e anniversaire*, Colmar, Les Éditions d'Alsace, 1986, p. 256-263.

38 A. Degert, « Le Mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine », *Revue historique*, 143, 1923, p. 161-180, et 144, 1923, p. 1-57 ; P. Blet, *Le Clergé de France et la Monarchie : étude sur les Assemblées générales du Clergé de 1615 à 1666*, Rome, Cura Pontificiae Universitatis Gregoriana edita, coll. « Analecta Gregoriana », 1959, vol. 106 en 2 tomes.

de politique intérieure autant que de politique étrangère pour le second souverain Bourbon.

Dans le même temps, les conflits nationaux et européens conduisent à de radicaux changements dans la conduite de la guerre et dans l'organisation des armées³⁹. Révolution tactique et évolution logistique s'amorcent au xvi^e siècle et se poursuivent dans la première moitié du xvii^e. Ainsi se préparent les décisions militaires et stratégiques prises par Richelieu : le mode d'intervention choisi contre Charles IV est la conséquence directe des réformes amorcées lors du conflit opposant les Valois aux Habsbourg. Il est cependant frappant de constater les effets pervers d'une guerre de siège en territoire hostile, qui contraint les généraux de Louis XIII à un immobilisme bien peu efficace face à la vélocité du duc de Lorraine, qui a l'habileté d'épuiser ses adversaires par d'incessants mouvements⁴⁰.

1358

Au plan militaire, comme aux plans juridique et institutionnel, les xvi^e et xvii^e siècles sont indissociables en ce qui concerne les liens établis entre la France et la Lorraine. L'historicité de ces relations se renforce considérablement par la volonté de Richelieu d'établir les droits légitimes de Louis XIII sur la Lorraine par la référence au passé⁴¹.

L'État de la Lorraine de Théodore Godefroy est construit comme un bilan territorial et domanial des terres du duc de Lorraine et de Bar au moment de leur occupation par les armées françaises. Il propose un ensemble de dénombrements visant à démontrer, de la manière la plus irréfutable possible, la souveraineté française sur une partie des États lorrains. La finalité est flagrante : il s'agit de déterminer les lieux de contestations potentiels et déclarés pour mieux défendre les droits et les intérêts de Louis XIII, et envisager les domaines d'extension possible pour la souveraineté et la suzeraineté françaises. Théodore Godefroy a l'habileté de présenter d'abord un bilan territorial du domaine ducal. Il n'aborde la question de l'assise géographique des droits régaliens que dans la seconde étape de son raisonnement. Au fil des paragraphes, Théodore Godefroy dresse un bilan politique et féodal des États du duc Charles IV. Mais son inspiration est déterminée par la position de Richelieu et par les ambitions du royaume de France, qui ne peuvent s'exprimer qu'au détriment des duchés de Lorraine et de Bar. La structure même du document est la conséquence de ce parti pris.

39 *La Révolution militaire en Europe (xv^e-xviii^e siècles)*, dir. J. Bérenger, Paris, Economica, 1998 ; *Histoire militaire de la France*, dir. A. Corvisier, t. 1, *Des origines à 1715*, dir. P. Contamine, Paris, PUF, 1992.

40 M.-C. Vignal-Souleyreau, *Richelieu et la Lorraine*, op. cit., p. 286.

41 Le même principe d'évocation historique se retrouve dans l'étude de D. Crouzet, « À propos de quelques usages de la monarchie française du xvi^e siècle dans le discours historique du xvii^e siècle », dans *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes...*, op. cit., p. 355-383.

L'influence du ministre de Louis XIII explique sans doute l'omission des droits féodaux de l'empereur, tout en lui faisant endosser la responsabilité des initiatives malheureuses du duc de Lorraine à l'encontre du roi de France. Tandis que Charles IV ne se déclare redevable, vis-à-vis de Louis XIII, que d'un hommage révérenciel, ce dernier s'évertue à exiger un serment de foi et hommage lige... Il est en revanche certain que l'évocation systématique des liens de vassalité témoigne d'une tradition séculaire vivace, qui se ravive encore à l'époque de Louis XIII et de Richelieu, à l'occasion de la justification des droits du roi sur la Lorraine, ainsi qu'à l'occasion de la défense et justification par le duc Charles IV de Lorraine de ses propres droits comme souverain seigneur. Querelle d'un autre âge ? La mouvance féodale reste un élément clé dans la définition du duché de Lorraine et du duché de Bar. Les écrits de Théodore Godefroy donnent la description du résultat *in fine* d'une situation conflictuelle séculaire. Les frontières de Lorraine en constituent une parfaite illustration⁴² : ses limites, par définition mouvantes, ne sont pas linéaires.

1359

42 Pour une analyse globale du problème des limites, voir D. Nordman, *Frontières de France : de l'espace au territoire, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998 ; J.-F. Noël, « Les Problèmes de frontières entre la France et l'Empire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Revue historique*, n° 235, 1966, p. 333-346.

À QUOI TRAVAILLAIENT LES AMBASSADEURS DE LOUIS XIV ?

Lucien Bély

Les historiens s'interrogent volontiers sur l'évolution de la diplomatie en insistant sur la naissance des ambassades permanentes. En revanche, la nature même de la tâche accomplie par les ambassadeurs n'apparaît pas toujours nettement, d'autant que certaines études paraissent vouloir limiter la diplomatie d'un pays à la défense des intérêts de ses ressortissants, en particulier en matière commerciale¹. Or, cette préoccupation spécifique a conduit à l'émergence d'agents spécialisés, en l'occurrence les consuls². Et il n'est pas question ici d'évoquer le rôle des plénipotentiaires qui reçoivent mission de rétablir la paix³.

La méconnaissance du travail diplomatique s'explique aussi par le dédain qui naît à partir du XVIII^e siècle à l'encontre du petit monde des ambassadeurs⁴. Les fonctions de représentation viennent troubler encore cette image en insistant sur l'éclat, le faste et la cérémonie, qui donnent donc la priorité aux signes extérieurs, aux démarches symboliques et aux formes de sociabilité plutôt qu'à la réalité d'un travail qui cherche au contraire à se dissimuler, à conserver le

- 1 Christian Windler, *La Diplomatie comme expérience de l'autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002. Dans cet ouvrage, le mot « diplomatie » s'applique à un exemple très particulier, puisque les consuls ont une place spécifique dans la représentation à l'étranger, que les affaires évoquées ne concernent pas forcément des États souverains et que, de ce fait, la dimension « politique », avec un discours qui engage des communautés larges, des sociétés, n'apparaît qu'en marge. Par là même, la vision de la diplomatie s'en trouve tronquée et réduite.
- 2 Anne Mézin, *Les Consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 1997 ; Géraud Poumarède, « Naissance d'une institution royale : les consuls de la nation française en Levant et en Barbarie aux XVI^e et XVII^e siècles », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 2001, p. 65-128.
- 3 Parmi les travaux portant sur des congrès de paix, signalons : *Le Traité de Vervins*, dir. Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal, Paris, PUPS, 2000.
- 4 Marc Belissa, « La diplomatie et les traités dans la pensée des Lumières : "Négociation universelle" ou "école du mensonge" », *Revue d'histoire diplomatique*, 1999, 3, p. 291-317. Je me permets de renvoyer à l'étude que j'ai proposée dans *Le Bouleversement de l'ordre du monde. Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques à la fin du XVIII^e siècle*, dir. Jean-Pierre Poussou, Paris, 2004, SEDES, p. 377-403.

secret⁵. La difficulté à concevoir ce travail quotidien tient enfin au détachement qui naît dans la culture du ^{xxi} siècle à l'égard de la sphère politique dont on comprend mal les motivations et les pratiques, qu'on insiste sur les contraintes économiques dans l'évolution historique ou bien que l'on mette en avant les règles et les structures de la société. Une étude complète des ambassadeurs de Louis XIV permettrait de compléter les éléments déjà glanés⁶.

ROME ET LES AFFAIRES DE L'ÉGLISE

Dans l'éventail des missions diplomatiques, le cas de Rome apparaît comme exceptionnel et crucial. En effet, les ambassadeurs à Rome ont la tâche de veiller à la délivrance des bulles de provision pour les bénéfices ecclésiastiques attribués aux sujets de leur pays, ce qui suppose une bonne connaissance des institutions romaines, donc de l'Église. Pour la France par exemple, après le Concordat de 1516, le roi désigne les candidats aux bénéfices dits consistoriaux (évêchés et grandes abbayes), mais le pape donne l'institution canonique. Les relations entre la monarchie française et le pontificat romain intéressent donc nombre de Français de l'époque moderne, engagés dans la course à ces bénéfices, qui assurent une situation confortable dans le monde ecclésiastique. Derrière ces intérêts particuliers, c'est en réalité tout l'équilibre global de l'Église de France qui est en jeu. Or, la monarchie s'appuie sur elle et a besoin d'elle pour accompagner ses choix politiques et encadrer la société française. L'ambassadeur a un rôle important dans ces affaires⁷. Des banquiers expéditionnaires en Cour de Rome⁸ s'occupent d'acquitter les frais que cette provision entraîne.

Le pape apparaît comme peu accessible et l'ambassadeur doit se plier à un cérémonial élaboré. Même si le Concordat par exemple a laissé le choix essentiel au roi de France, il reste une marge pour la négociation avec des discussions, des retardements, voire des refus de la Curie romaine. La personnalité de l'ambassadeur tient donc une place essentielle dans l'efficacité du système. Bien d'autres personnages appartiennent à la nébuleuse qui se consacre aux bénéfices. Ils se révèlent aussi d'excellents informateurs, car Rome bat comme le cœur de la chrétienté, puis de la catholicité, et observe aussi le monde. De leur

1362

5 Parmi les ouvrages où la diplomatie tient une belle place, signalons *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, dir. Jean-Pierre Poussou, Roger Baurly et Marie-Catherine Vignal-Souleyreau, Paris, PUPS, 2005.

6 Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.

7 Olivier Poncet, *La Papauté et la provision des abbayes et des évêchés français de 1595 à 1661*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne, 1998.

8 Voir Ségolène de Dainville-Barbiche, « Banquiers expéditionnaires en Cour de Rome », dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 125-126.

côté, les nonces s'informent, dans les pays où ils sont envoyés, à propos des bénéfiques et des candidats présentés pour les recevoir. Ajoutons que l'intégration d'un territoire après sa conquête passe aussi par la maîtrise de ces bénéfiques qui participent ainsi à la définition de la souveraineté. La France, qui acquiert au xvii^e siècle l'Artois, une partie de la Catalogne, puis de la Flandre, doit ainsi faire reconnaître ces mutations par l'autorité romaine qui peut ralentir cette réorganisation ecclésiastique. Rome, comme puissance temporelle, sait ainsi résister à l'expansion territoriale du royaume de France aux dépens des princes catholiques, et ne s'en prive pas.

Au temps de Louis XIV, les ambassadeurs doivent également affronter plusieurs conflits avec l'autorité pontificale : l'attentat de la garde corse contre le duc de Créquy, l'affaire des quartiers qui provoque une rupture entre Rome et Versailles, avec, à la clef, une menace d'excommunication implicite contre Louis XIV. L'affaire de la régale permet aussi au roi de France de réaffirmer l'indépendance de l'Église gallicane. Les ambassadeurs ont encore à s'intéresser aux élections pontificales, en s'informant sur les cardinaux qui peuvent être élus et en soutenant les prélats français au moment du conclave. La Cour de France a enfin besoin du pape pour régler les conflits religieux à l'intérieur du royaume, l'affaire du quiétisme, mais aussi, de façon récurrente, les difficultés autour du jansénisme. Cette énumération suffit à rappeler de quelle importance est l'ambassade à Rome pour le royaume et pour la monarchie⁹.

UNE ÉVOLUTION HISTORIQUE MAJEURE : LE CAS DE LA COUR D'ESPAGNE

L'empereur est l'autre autorité à vocation sinon universelle, au moins supranationale pour reprendre une notion d'aujourd'hui. Les relations avec l'empereur se révèlent intermittentes, car Louis XIV mène souvent la guerre contre Léopold I^{er}. Pour des raisons protocolaires, le roi de France n'a pas d'ambassadeur à Vienne, mais seulement des diplomates de second rang. En revanche, la diplomatie française multiplie les initiatives du côté des princes allemands, dont la puissance et les entreprises viennent contrebalancer la menace des Habsbourg¹⁰. La diète devenant perpétuelle à Ratisbonne, où se retrouvent les représentants des États de l'Empire, l'envoyé de France peut s'y informer, nouer des relations fructueuses, tenter des pressions.

9 Pour le xviii^e siècle, voir les travaux d'Albane Pialoux, par exemple : « Rome, théâtre des relations diplomatiques au xviii^e siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, 2004, 3, p. 251-280.

10 Klaus Malettke, *Les Relations entre la France et le Saint-Empire au xvii^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001.

Longtemps, la maison de Habsbourg s'est imposée comme une rivale dangereuse pour la France. Au temps de Louis XIV, la menace s'éloigne et, au contraire, la puissance des Habsbourg impressionnant moins, les entreprises françaises s'engagent souvent contre eux. Face au roi d'Espagne, le roi de France s'empare de villes de Flandre et de Hainaut, conquiert la Franche-Comté, prend Luxembourg, occupe la Catalogne. Face à l'Empire, Louis XIV mène la politique des réunions et s'empare de Strasbourg, faisant de l'Alsace une province française.

L'action des ambassadeurs en Espagne, même si elle est aussi intermittente et parfois brutalement interrompue, n'en est pas moins importante. Le marquis de Villars se révèle un diplomate habile et il laisse une description de l'Espagne qui s'impose après lui¹¹. Il a la chance d'être bien secondé par sa femme¹². La présence d'une princesse de France et nièce de Louis XIV comme reine d'Espagne apparaît comme un élément favorable aux intérêts français, mais le rôle d'une reine semble bien dérisoire face à l'administration complexe des royaumes espagnols. Marie-Louise d'Orléans a au contraire bien besoin des ambassadeurs français face à son malheureux époux¹³.

L'importance de l'ambassadeur de France devient essentielle, lorsque la santé de Charles II devient très mauvaise¹⁴. Après Ryswick, Louis XIV choisit d'envoyer Henri d'Harcourt comme ambassadeur extraordinaire, parce que c'est un grand seigneur, un homme de guerre valeureux, un courtisan élégant et un fin politique. Ses instructions, datées du 23 décembre 1697, mettent en doute l'existence en Espagne d'un « parti » favorable à la cause française, mais demandent « d'approfondir davantage la réalité de ce parti ». Pendant son ambassade, Harcourt bénéficie de la grande modération de la France lors des négociations de Ryswick : en effet, Louis XIV a rendu les places et les territoires qu'il a pris à l'Espagne, en particulier Luxembourg, Charleroi et Courtrai dans les Pays-Bas espagnols, ainsi que Barcelone et Girone. En revanche, à Madrid, la reine Marie-Anne, issue de la maison de Palatinat-Neubourg, sœur de l'impératrice, s'efforce de favoriser la cause des Habsbourg, mais elle se heurte à la résistance de son mari qui hésite à déclarer ses volontés pour sa succession.

11 Pierre, marquis de Villars, *Mémoires de la Cour d'Espagne de 1679 à 1681*, éd. A[lfred] Morel-Fatio, Paris, Plon, 1893. Voir le mémoire inédit de Vincent Ader, ainsi que la thèse d'Ana Isabel Álvarez López, *Los embajadores de Luis XIV en Madrid y el imaginario de lo español en Francia (1660-1700)*, Institut européen de Florence, 2006.

12 *Lettres de Madame de Villars à Madame de Coulanges (1769-1681)*, éd. Alfred de Courtois, Paris, Plon, 1868.

13 Bartolomé Bennassar, *Le Lit, le pouvoir et la mort. Reines et princesses d'Europe, de la Renaissance aux Lumières*, Paris, De Fallois, 2006.

14 Marie-Françoise Maquart, *L'Espagne de Charles II et la France, 1665-1700*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000.

Les maladresses de ce parti « allemand » et les manœuvres de l'ambassadeur impérial, Harrach, indisposent les esprits.

Le marquis d'Harcourt, qui arrive le 24 février 1698 à Madrid, attend longtemps sa première audience, car le roi est malade. Dans les entretiens qu'il peut avoir, il se contente de souligner la légitimité des droits du dauphin de France et la volonté de Louis XIV de maintenir la paix générale. Il trouve des relais chez certains Grands d'Espagne qui lui rendent visite et dans le monde ecclésiastique, où il dispose d'un agent efficace, le Père Blandinières. La femme du marquis, qui le rejoint, semble avoir joué, à ses côtés, un rôle favorable. Dès le 19 juillet 1698, Harcourt a une entrevue avec le cardinal de Tolède, Porto-Carrero, qui se prononce en faveur de la maison de France pour la succession d'Espagne, car, selon lui, elle a « la raison de son côté et la force pour la soutenir ». Pour beaucoup d'Espagnols, l'essentiel est bien d'empêcher le démembrement de cet empire créé par l'histoire. Peu à peu, Harcourt juge que la candidature d'un prince français a des chances, mais Louis XIV prépare parallèlement avec Guillaume III, roi de Grande-Bretagne, un partage de l'empire espagnol, disloquant cet ensemble complexe et offrant aux puissances européennes de larges compensations territoriales. Harcourt semble avoir dépensé de grandes sommes pour gagner des sympathies. En tout cas, il se comporte avec prudence et habileté, s'efforçant de rassurer les Grands en indiquant qu'un prince français viendrait seul régner en Espagne et ne changerait rien aux lois et aux traditions espagnoles.

Il fait une entrée magnifique à Madrid le 15 septembre 1698, attirant beaucoup de curieux, « comme si c'eût été une course de taureaux », note-t-il lui-même. Lorsque Guillaume III et Louis XIV signent un traité de partage, en octobre 1698, réservant l'Espagne et les Indes au fils de l'Électeur de Bavière, petit-neveu du roi Charles II, le roi d'Espagne réagit et désigne le prince électoral comme son héritier universel, mais celui-ci meurt en février 1699. Les négociations reprennent alors entre Versailles et Londres pour trouver une autre solution. Lorsqu'un nouveau traité de partage est signé en mars 1700, désignant, pour les couronnes d'Espagne, l'archiduc Charles, fils cadet de l'empereur, la présence du marquis d'Harcourt en Espagne paraît désormais moins utile et, le 11 mars 1700, Louis XIV lui écrit : « Il n'est plus question [...] de négocier à Madrid ». Harcourt refuse d'écouter les avances de la reine d'Espagne, se retire à la campagne, puis regagne la France en mai, laissant à Madrid son collaborateur, Blécourt. Il part, persuadé que Charles II a déjà fait porter une déclaration à Vienne faisant de l'archiduc son héritier pour toutes ses couronnes. Pourtant, l'idée de choisir un prince français, afin de conserver l'intégralité des possessions espagnoles, fait son chemin et le testament de Charles II en octobre 1700 désigne finalement le duc d'Anjou, petit-fils cadet de Louis XIV, comme roi d'Espagne.

Le testament apparaît alors comme le résultat de l'ambassade accomplie par le marquis d'Harcourt. Celui-ci, envoyé sur la frontière pour parer à tout événement, est aussitôt désigné à nouveau comme ambassadeur, et Louis XIV le récompense en le faisant duc en novembre 1700. Il gagne Madrid, avant de revenir à Dax pour recevoir le jeune Philippe V et l'accompagner dans son voyage à travers son nouveau royaume. Louis XIV charge le duc d'Harcourt de guider et de conseiller le roi d'Espagne, mais l'ambassadeur tombe malade, doit se soigner à la Zarzuela, puis rentrer en France.

Lorsque Philippe V s'installe en Espagne, l'ambassadeur de France joue à la cour de Madrid un rôle qui dépasse ses attributions habituelles et qui suscite des résistances multiformes dans la société madrilène. Après des expériences malheureuses, la cour de France choisit Amelot de Gournay comme ambassadeur. Né en 1655, ancien ambassadeur à Venise, à Lisbonne et auprès des cantons suisses, il a travaillé au Conseil de commerce. Le choix de cet homme de robe n'humilie pas les grands lignages espagnols et il est même étonnant qu'un homme n'appartenant pas à la plus haute noblesse ait pu être ainsi choisi comme ambassadeur, alors que les règles imposent un représentant de la plus grande « distinction » sociale, souvent un duc, pour représenter un « grand » roi auprès d'un autre « grand » roi. Amelot ne propose pas une direction politique, mais plutôt une réorganisation administrative. Il réussit à s'imposer¹⁵ et à imposer à la grande machine de l'État espagnol tout un train de réformes. Issu de l'administration française, Amelot en apporte les principes et les structures. N'oublions pas que le modèle créé par Louis XIV, qui associe des conseils et des départements ministériels, séduit désormais une bonne part de l'Europe, car les princes envient au roi de France ses grandes ressources.

Dans ses instructions du 24 avril 1705, Louis XIV demande à son ministre de chercher à mieux savoir qui conseillait Philippe V et qui a eu l'audace de vouloir continuer le siège de Gibraltar, tombé aux mains des Anglais l'année précédente et difficile à reprendre. Amelot doit agir « de concert » avec Mme des Ursins pour faire prendre à Philippe V de « bons partis » tout en sachant bien le « pouvoir entier de la reine » sur l'esprit du souverain. Les hommes qui ont travaillé à la succession de Charles II – le marquis de Rivas, Manuel Arias, Porto-Carrero – doivent être écartés du gouvernement. Une nouvelle génération de ministres et d'administrateurs espagnols se met en place. Toute une remise en ordre et au pas s'opère à l'égard des Français alors en Espagne, ce qui constitue un trait original parmi les tâches des ambassadeurs¹⁶.

15 Parallèlement le chevalier du Bourck était l'envoyé de Jacques III d'Angleterre. Le P. Daubenton était remplacé par le P. Robinet.

16 « Plusieurs vagabonds ou gens qui ont eu de mauvaises affaires dans le royaume ont passé en Espagne depuis l'avènement du Roi Catholique à la Couronne, et, en vertu de la seule qualité de Français, ils ont cru être en droit d'obtenir des emplois. Leur conduite a décrié

Les secrétaires du *despacho* sont de nouveau au nombre de deux : le marquis de Mejorada, et José Grimaldo qui a la guerre et les finances. Peu à peu, le gouvernement espagnol évolue vers le modèle des secrétariats d'État, adopté finalement beaucoup plus tard le 30 novembre 1714¹⁷. Deux grands seigneurs, Montellano et Mancera, restent au *despacho*, et la présidence du conseil de Castille va à Francisco Ronquillo. L'œuvre militaire est aussi importante¹⁸. Melchor de Macanaz, secrétaire du marquis de Villena, puis conseiller d'Amelot, mène l'offensive religieuse : le régéralisme adapte à l'Espagne la tradition française des libertés gallicanes, ce qui déclenche un conflit ouvert avec la papauté. Une demande de subside au clergé en 1707 est condamnée par le pape, dont l'autorisation n'a pas été sollicitée. Le 5 décembre 1707, le gouvernement impose au clergé de déclarer ses revenus dans le délai d'un mois. L'archevêque de Valence, Folch de Cardona, s'oppose par tous les moyens à cette décision. Enfin, la haute noblesse, les grands, lorsqu'ils ne se montrent pas fidèles et choisissent le camp de l'archiduc Charles, rival de Philippe V, voient

la nation parmi les Espagnols. Comme il est nécessaire de dissiper la mauvaise idée qu'ils donnent des Français, l'intention de S. M. est que son ambassadeur n'en recommande aucun de ceux qu'il ne connaîtra pas particulièrement ; qu'il ordonne au nom de S. M. à ceux qui sont inconnus, de repasser dans le royaume ; qu'il fasse souvenir le Roi Catholique de la demande qu'Elle lui a faite de ne point accorder d'emplois à ceux qui seraient sortis pour cause de duel. Enfin plusieurs Français, domestiques du roi d'Espagne ou autres ayant contribué par leurs rapports indiscrets à exciter et à entretenir la division entre les ambassadeurs de S. M. et la princesse des Ursins, l'intention de S. M. est que le sieur Amelot prie le roi d'Espagne d'examiner lui-même ceux de ses domestiques français qu'il voudra retenir pour son service, soit à sa bouche, ou auprès de sa personne, et qu'il renvoie généralement tous les autres ». *Mémoire pour servir d'instruction au sieur Amelot conseiller ordinaire du roy en son conseil allant en Espagne en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté*, de Marly, le 24 avril 1705, Archives du ministère des Affaires étrangères [désormais AMAE], Correspondance politique [désormais Corr. pol.], Espagne, vol. 147, fol. 2-21. Voir aussi le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, XII, *Espagne*, t. II, 1720-1722, éd. A[lfred] Morel-Fatio et H[enri] Léonardon, Paris, F. Alcan, 1898. On se reportera aussi à la *Correspondance de Louis XIV avec Amelot en Espagne*, éd. baron de Girardot, Nantes, Impr. de Ve Mellinet, 1863. Le travail d'Amelot a été l'objet de l'étude de Vincent Noiray, *Michel-Jean Amelot, ambassadeur de France à Madrid, 1705-1709*, mémoire de maîtrise, université Paris-Sorbonne, 1998.

- 17 On se reportera à *Los Borbones. Dinastía y memoria de nación en la Espana del siglo XVIII* (actes du colloque de Madrid, 2000), éd. Pablo Fernández Albaladejo, Madrid, Marcial Pons/Casa de Velázquez, 2001, et en particulier à Jean-Pierre Dedieu, « Dinastía y elites de poder en el reinado de Felipe V », p. 381-399.
- 18 Elle passa par le remplacement des seigneurs espagnols par des généraux français, par l'utilisation d'armes nouvelles comme le fusil à baïonnette. Le *tercio* laissa la place en 1704 au régiment ; un homme fut mobilisé pour cent habitants ; une garde royale de quatre compagnies, composée à moitié seulement d'Espagnols, fut établie (1704) ; des sujets de l'empire espagnol et des étrangers furent intégrés dans l'armée espagnole ; on demanda aux manufactures françaises d'assurer les uniformes et les armes.

leurs domaines confisqués, sans pardon possible¹⁹. Leganès est ainsi envoyé en France, et là emprisonné.

Une telle politique eut pour contexte les terribles combats en Espagne et partout en Europe, et supposait la mobilisation d'une monarchie attaquée de toutes parts, et menacée, de l'intérieur, de désintégration. Dès décembre 1706, Amelot rappelle ce qu'il avait fait en Espagne :

En un mot, je crois qu'il y a peu d'exemples qu'un étranger, comme je le suis en Espagne, ait jamais été chargé de tant d'affaires, d'un aussi grand poids, et dans des conjonctures aussi extraordinaires et aussi terribles²⁰.

En insistant sur les récompenses qu'avaient obtenues ceux qui l'avaient précédé – Harcourt fait duc, Marsin lieutenant général, D'Estrées abbé de Saint-Germain des Prés et son neveu chevalier du Saint-Esprit, Tessé et Berwick Grands d'Espagne, Orry président à mortier au parlement de Metz, Mesnager²¹ chevalier de Saint-Michel et Daubenton gratifié de beaux appointements – il réclamait la première place vacante au conseil royal des finances²². Tout en constatant qu'une telle demande n'est pas bien reçue à Versailles, il insiste : « ... depuis quelques mois mes jambes sont très souvent enflées, ma vue diminue fort et je ne dors que très peu ». L'importance du travail est évidente, l'ampleur des projets bien claire ; ce qui est difficile à évaluer, ce sont les méthodes élaborées et le résultat réel des réformes proposées par des hommes venus d'ailleurs, de l'étranger. Pourtant Amelot demeura jusqu'en 1709²³.

Amelot travaille à payer les troupes françaises, il insiste pour demander de l'argent à l'Aragon, seul royaume à disposer de quelque surplus : « On est persuadé qu'ils aimeront encore mieux faire cet effort que d'avoir plus longtemps chez eux d'aussi fâcheux hôtes »²⁴. Il essaie de favoriser la coopération entre Français et Espagnols et défend Castelar, qui a été *veedor general* de l'armée de Milan, puis intendant général des armées : « M. de Castelar est homme capable,

1368

19 *Historia de España*, dir. Manuel Tuñón de Lara, t. V, *La Frustración de un imperio (1467-1714)*, par Jean-Paul Le Flem, Joseph Pérez, Jean-Marc Pelorson, José María López Piñero, Janine Fayard, Barcelona, Labor, 1982.

20 Des lettres d'Amelot font partie des acquisitions du Ministère des Affaires étrangères à Paris. L'une d'elles – Acquisitions extraordinaires 19-78, fol. 147-151, décembre 1706 – peut-être destinée à la princesse des Ursins rappelle les services rendus par Amelot. Elle est citée par Vincent Noiray, *Michel-Jean Amelot...*, *op. cit.*, p. 95.

21 Sur ce négociateur, voir Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs...*, *op. cit.*

22 Sur ce conseil, voir Michel Antoine, *Le Cœur de l'État. Surintendance, contrôle général et intendances des finances, 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003.

23 Alix de Rohan-Chabot, *Le Maréchal de Berwick. Une épée anglaise au service des Bourbons*, Paris, Albin Michel, 1990.

24 29 mai 1709.

et vous savez mieux que moi qu'il faut vivre avec les Espagnols »²⁵. Toute la méthode d'Amelot serait là : elle trahit une forme de dédain et de résignation, tout en distinguant des interlocuteurs fiables pour les Français, des seigneurs espagnols, et en leur laissant la direction, réelle ou fictive, des affaires.

Au printemps 1709, les rumeurs qui circulent à propos des conférences de La Haye ont persuadé Philippe V que le roi de France a l'intention de rappeler ses troupes et il veut mettre des garnisons espagnoles dans les places qui seraient ainsi abandonnées. Amelot se précipite au palais :

J'ai assuré ce prince sur ma tête qu'il ne devait point craindre que le Roy son grand-père retirât ses troupes sans l'en avertir auparavant, et lui donner le temps de prendre ses mesures. [...]

Le Roi d'Espagne, Monsieur, est dans une situation si cruelle qu'il ne faut pas s'étonner de ses inquiétudes [...]. Nous nous trouvons dans des conjonctions bien épineuses dont il faut que nous tâchions de sortir avec honneur s'il est possible, et sans commettre le service et la réputation du Roi notre maître²⁶.

Bientôt, Amelot apprend que les conférences ont échoué, que les soldats français néanmoins doivent quitter la péninsule et que lui-même doit partir :

Il a paru à S.M. que le Roi d'Espagne ayant dorénavant à se défendre par ses seules forces, seroit obligé de mener le ministère sur un autre pied qu'il n'a été dans ces derniers temps et que par conséquent mon séjour en ce pays-ci ne saurait plus être utile au roi son petit-fils²⁷.

Philippe V demande à son grand-père de lui laisser des bataillons, finalement 26 restent ; des ingénieurs et des mineurs demeurent aussi. La discussion porte enfin sur le général qui commandera : à propos du marquis d'Avaray²⁸ qui s'est proposé et est qualifié de « très galant homme », Amelot écrit :

Je dois cependant vous dire en confiance qu'il n'a pas été au gré de tout le monde en ce pays-ci et qu'il a des manières sèches et peu liantes dont il serait à souhaiter qu'il se défît avec les Espagnols et dans la correspondance qu'il doit entretenir avec cette cour²⁹.

Les ambassadeurs au temps de Charles II apparaissent comme les artisans d'un dialogue prudent entre deux grandes puissances et se posent sans doute

²⁵ 8 juin 1709.

²⁶ 10 juin 1709.

²⁷ 13 juin 1709.

²⁸ Alexandre Dafflon a consacré sa thèse de l'École nationale des chartes au marquis d'Avaray, qui fut ensuite ambassadeur en Suisse.

²⁹ 5 juillet 1709.

volontiers en observateurs attentifs d'une Espagne moins menaçante et d'un roi malade. Pour le marquis d'Harcourt, la mission exige une grande subtilité pour ne pas effaroucher la haute noblesse et la population madrilène, tout en présentant la candidature d'un prince français. Avec le roi Philippe V, jeune encore, la tâche de l'ambassadeur s'amplifie jusqu'à se transformer en une participation au gouvernement espagnol, dans le cadre de la coopération étroite, et d'abord militaire, entre les deux monarchies.

GENÈVE, OBSERVATOIRE STRATÉGIQUE

1370

La présence diplomatique sur une terre étrangère n'est pas forcément proportionnelle à la puissance de ce pays. D'autres critères entrent en jeu, comme l'ancienneté des liens qui existent, ou bien la situation stratégique de cette contrée. Les relations avec les cantons suisses obéissent à des impératifs très précis, d'abord celui de permettre le recrutement de soldats, très présents dans la Maison militaire du roi. Une longue tradition organise de telles affaires et Louis XIV renouvelle cette alliance. L'ambassade de France à Soleure régule ces négociations qui ont une forte dimension financière. Les cantons contrôlent aussi des routes militaires qui conservent de l'importance. Genève ne fait pas partie des cantons, mais se place sous leur protection. La correspondance de Charles François de la Bonde d'Iberville, résident de France à Genève pour 1688-1689, éditée par Laurence Vial-Bergon³⁰, montre le souci du résident de bien connaître les réalités genevoises, les institutions de la République. D'une part, il s'agit d'affirmer une méfiance à l'égard de la « populace » qui se laisse emporter par le zèle religieux, donc par des passions, et qui ne peut être contrôlée ; d'autre part, de souligner la prudence des magistrats qui connaissent la puissance française, la craignent mais ne doivent pas la redouter, et qui finalement se montrent raisonnables, c'est-à-dire capables d'entrer dans la voie du dialogue et de la négociation – déjà en ne forçant pas le résident à quitter la ville. Le diplomate évoque toute une génération d'hommes engagés dans les affaires européennes, une génération d'Européens qui agissent au cœur même des relations internationales : des généraux, des diplomates, des gouverneurs ou des intendants dans les provinces, mais aussi des ministres protestants, des réfugiés, des princes en quête de commandement. Sur eux, le résident rassemble des nouvelles ordinaires. Elles semblent surtout arriver d'Angleterre, moins d'Allemagne. En particulier, la dévastation du Palatinat ne semble pas avoir un écho très fort sur le moment.

30 Charles-François d'Iberville, *Correspondance, 1688-1690*, éd. Laurence Vial-Bergon, Genève, Droz, 2003, 2 vol. [t. I, *Décembre 1688-décembre 1689*, t. II, *Janvier 1690-décembre 1690*].

Surtout, d'Iberville s'intéresse aux réfugiés français et mesure la colère des fuyards. L'opinion du résident change lorsque les réfugiés en arrivent, au nom de leur conviction religieuse, à prendre les armes contre leur roi. En tout cas, les lettres abondent de détails pour montrer comment la persécution a pris de multiples formes, frappant des Français ayant quitté le royaume depuis longtemps. Le résident s'efforce aussi de comprendre la diversité dans le milieu des réfugiés, avec les visionnaires, qui attendent l'établissement de leur religion dans le monde, les zélés et dévots, qui pensent que Dieu veut leurs tribulations, enfin ceux, plus politiques, qui font confiance aux princes européens pour régler leurs problèmes. La surveillance des Vaudois fait aussi partie des missions du résident français à un moment dramatique de leur histoire. Une grande partie des lettres touchent ce sujet si sensible à la fois pour Louis XIV et pour le duc de Savoie. Le résident n'a pas deviné les événements de la rentrée des Vaudois, du *Glorioso Rimpatrio*, et il ne fait que constater le 28 août 1689 : « c'est une chose inconcevable que l'entestement qu'ils ont pour leur pays, et qu'ils ne puissent goûter aucune autre demeure ». Ce qu'il montre, c'est la complicité des autorités et des populations locales, la solidarité de l'Europe protestante qui offre de l'argent, l'activité des agents de Guillaume III. Le résident envisage aussi la complicité des officiers de Victor-Amédée II et peut-être du duc de Savoie lui-même. La diplomatie de Louis XIV n'a pas encore appris à se défier du redoutable prince dont D'Iberville critique la négligence, mais le soupçon, « les soupçons » à son égard se réveillent en septembre 1689. D'Iberville a le courage de constater qu'il a jugé l'entreprise « comme la plus extravagante qui ait jamais été conçue » et qu'il en pensait le succès impossible. La route suivie par les Vaudois apparaît bien à travers cette correspondance, avec des itinéraires tantôt improvisés, tantôt protégés comme une ligne d'étapes sûres.

La venue d'un agent de Guillaume III est au cœur des préoccupations du résident et cela permet de découvrir un pan de l'action diplomatique et militaire du nouveau roi d'Angleterre, son souci de nouer des liens avec les puissances protestantes, son désir de soutenir la cause des réfugiés et de les utiliser à son service. Ces initiatives nombreuses révélaient la volonté de mener dans toute l'Europe la résistance à la présence française et aux initiatives de Louis XIV.

Des représentants de l'empereur, de Guillaume III, du gouverneur de Milan, de l'Électeur de Brandebourg et de l'abbé de Saint-Gall veulent renforcer l'influence impériale sur les cantons catholiques et apporter une aide aux Vaudois. Cela atteste de la grande vitalité des coalitions contre Louis XIV qui mobilisent les énergies dans un vaste espace européen.

Le recrutement de soldats parmi les réfugiés est un autre souci de Guillaume III. Le résident nous permet de suivre une partie de la négociation avec les cantons suisses. À propos de certains recrutements, il s'étonne de

« la fureur pour le service du prince d'Orange » sans signature de capitulations, ni avances. Si la religion est le motif apparent de cette « ardeur », le désir de faire fortune y entre aussi : « on est persuadé en tous ces quartiers-ci que l'or et l'argent roulent en Angleterre comme l'eau de la Tamise ».

Du côté de Louis XIV, se révèle la tentation de recourir à des enlèvements pour se débarrasser de gêneurs, et en tout cas de suivre à la trace les agents des puissances ennemies. À l'opposé, il est clair que, chez les ennemis de Louis XIV, les défaites des Turcs sont des occasions de réjouissance, tant la connivence entre le Grand Seigneur et le roi de France s'impose comme une évidence incontestable dans l'Europe du temps.

La correspondance montre aussi le cheminement et l'enchaînement des arguments de lettre en lettre. Ainsi à propos de l'attitude des Genevois, le résident élabore un discours politique pour montrer les risques d'une prise de position contre la France, qui conduirait à demander de l'aide aux deux cantons de Berne et de Zurich, qui permettrait à Berne de devenir maître de Genève. Cet ensemble d'arguments est soumis aux ministres de Louis XIV afin de voir s'ils n'y voient pas d'interprétation dangereuse, avant de servir à soutenir les « bien-intentionnez » contre les « mal-intentionnez ». Pour appuyer ce raisonnement, D'Iberville utilise des témoignages et se prépare à agiter ces idées. Il doit encore répondre sur la politique religieuse de Louis XIV. Le roi de France « n'a rien fait que tous les Estats protestans sans exception n'ayent fait avant Sa Majesté ».

La tâche du résident consiste avant tout à glaner des informations. Les talents de D'Iberville s'imposent assez pour susciter les inquiétudes de Jurieu. C'est aussi par sa situation que Genève se révèle être un observatoire de première importance. Le risque est clair et D'Iberville évoque, sans s'émouvoir longtemps, la pendaison d'un de ses informateurs. L'absence de nouvelles signifie que les lettres ont été interceptées ou que l'espion est en prison ou éliminé.

Venise sert aussi de pôle d'information, mais également d'action diplomatique. Pendant la guerre de Succession d'Espagne, l'abbé de Pomponne par exemple, ambassadeur de France à Venise, mène une activité multiforme pour glaner des informations et aider les armées françaises. Il se mêle de ce qui se passe au-delà de l'Adriatique avec le souci de susciter une grande diversion à l'est contre l'Autriche. Il a des conférences avec Voinowitz, chargé par Rakoczi de soulever la Croatie. En février 1706, Pomponne fait passer avec lui deux officiers « sous prétexte de l'aider de leur conseil et de leur courage ». Il les charge secrètement « d'examiner avec soin tout ce qui s'y passerait et la disposition des esprits », de lui rendre « un compte fidèle et de savoir si l'on pouvait avec raison faire fond sur une diversion de ces côtés-là ». La mission était politique, puisque les officiers avaient un jugement à donner sur des territoires et des peuples lointains.

Hambourg sert aussi de carrefour pour accéder aux informations venues de l'Europe du nord et du nord-est³¹.

LES PUISSANCES MARITIMES, DU DIALOGUE À L'AFFRONTMENT

Voici pour le quotidien du travail diplomatique. Le représentant du roi doit parfois affronter des opérations plus ambitieuses. Il faut qu'il soit prêt à traiter de tels sujets tout en évitant de se compromettre et d'engager son maître. Ainsi la négociation lancée par le Grand Pensionnaire Jean de Witt, pour laquelle nous n'avons guère, à ce propos, que le témoignage du comte, et futur maréchal, d'Estrades, et à propos de laquelle le biographe de De Witt, Herbert Rowen, se montre très réservé³². Dans ses instructions, Louis XIV cherche les moyens de guérir les Hollandais de la crainte d'avoir la France comme voisine. Selon D'Estrades, un matin de 1663, le 30 mars, De Witt vient lui raconter que deux députés des États de Flandres ont gagné La Haye, mais dans le plus grand secret pour ne pas être découverts de l'ambassadeur espagnol Gamarra. Ils viennent dire, au nom de six des principales villes de leur province, que le peuple des Pays-Bas est prêt à se soulever pour chasser les Espagnols et pour créer une nouvelle république comme les cantons suisses. Quelle serait l'attitude de la France ? Louis XIV fait dire par son ambassadeur qu'il n'a en vue aucun agrandissement en Flandre et qu'il est content de ce qu'il a. Sa réponse tient en trois lettres différentes et la troisième avance que, dans tous les cas, la France gagnerait des places sur les frontières. Mais le Pensionnaire exprime bientôt l'idée de créer une République au moment de la mort de Philippe IV en donnant des villes à la France et aux États. En mai, De Witt avoue qu'il doute de la bonne foi des députés flamands et que ce peut être un piège des Espagnols. Mais, en même temps, des rumeurs se répandent selon lesquelles les Pays-Bas seront donnés en dot à l'infante d'Espagne qui doit épouser l'empereur Léopold I^{er} : comme la dot de la reine Marie-Thérèse n'a pas été versée, Louis XIV chercherait alors une compensation par la conquête. Jean de Witt propose donc d'éviter toute surprise en préparant en secret un partage des Pays-Bas. Il rédige un mémoire où il montre que le cantonnement serait la meilleure solution, mais

31 *Les Relations entre la France et les villes hanséatiques de Hambourg, Brême et Lübeck (Moyen Âge – XIX^e siècle)*, dir. Isabelle Richefort et Burghart Schmid, Paris/Berne, Ministère des Affaires Étrangères/Peter Lang, 2006. Je me permets de renvoyer en particulier à mon étude : « Jean-Baptiste Poussin, envoyé de France à Hambourg : négociateur subalterne et informateur de premier plan », p. 423-442.

32 Herbert H. Rowen, *John de Witt, Grand Pensionary of Holland. 1625-1672*, Princeton, Princeton UP, 1978, en particulier le chapitre intitulé « France : the dubious ally (1660-1664) », p. 465-490.

qu'il est improbable, ainsi que le transfert à l'empereur. Une coalition contre la France signifierait une guerre difficile. Si l'intégration des provinces au royaume de France s'avère inévitable, encore faut-il obtenir pour les Provinces-Unies les territoires au sud de leurs frontières. Soit les Pays-Bas acceptent un cantonnement sous la protection franco-hollandaise, soit ils sont partagés entre les deux puissances et la ligne proposée irait d'Ostende à Maestricht. H. Rowen remarque que De Witt n'accorde aucune attention à la limite linguistique. Les Hollandais, ne voulant pas que les États aient Anvers, s'opposent au partage. Mais, au même moment, Louis XIV dévoile ses ambitions et commence à employer des juristes pour défendre le droit de dévolution qui lui permettrait de revendiquer les Pays-Bas pour la reine Marie-Thérèse, née d'un premier lit. Sur ce sujet, De Witt se montre prudent, affirmant qu'il ne demande qu'à être convaincu par des arguments solides. Et il s'engage aussi dans une discussion avec Gamarra qui propose une ligue des dix-sept provinces. Louis XIV exprime sa colère et finit par affirmer que la mission des députés flamands est « pure fable ». En mars 1664 encore, De Witt tente d'alerter ses compatriotes sur l'accueil favorable que les Pays-Bas réserveraient à une conquête française car ils sont « tous catholiques, et parlant presque tous français, comme ils ont autrefois fait partie de la France ». Mais, désormais, les Provinces-Unies se préparent à affronter l'Angleterre et les projets de Jean de Witt passent au second plan.

Dans les Provinces-Unies comme en Angleterre, les ambassadeurs de France ont suivi les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes. Le comte d'Avaux s'efforce d'enjoliver la politique de Louis XIV, mais il réussit à recruter un espion dans le milieu des réfugiés. Grâce à lui, l'ambassadeur aide son gouvernement pour empêcher l'exode des protestants. L'informateur est finalement victime d'une exécution sommaire³³.

En Angleterre, Barrillon suit aussi les affaires religieuses et politiques. Au temps de Charles II, l'ambassadeur s'occupe des subsides accordés par Louis XIV au souverain anglais : il remet « de carrosse à carrosse et de main à main pendant la nuit, tantôt dans une rue et tantôt dans une autre » les sommes à Lawrence Hyde, futur comte de Rochester. Barrillon obtient des informations d'aventuriers divers, en particulier les comptes rendus des débats aux Communes et il cherche à entrer en contact avec des parlementaires de l'opposition. Il peut également rencontrer le souverain en fréquentant la duchesse de Portsmouth, Louise de Kéroualle. Avec l'avènement de Jacques II, Barrillon se laisse séduire par la politique catholique du souverain et ne voit pas les résistances qu'elle

33 Jacques Solé, « La diplomatie de Louis XIV et les Français réfugiés aux Provinces-Unies, 1678-1688 », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, CXV, 1969, p. 625-660.

suscite. Lorsque la Cour de France envoie Bonrepas pour le seconder, celui-ci perçoit mieux l'état de l'opinion publique. Barrillon a le sentiment de bien maîtriser le cours des événements puisqu'il achète la collaboration du comte de Sunderland qui dirige le gouvernement. Cela l'empêche de voir la montée des mécontentements. C'est le comte d'Avaux, ambassadeur à La Haye, qui comprend le sens des préparatifs dans les Provinces-Unies et qui persuade Louis XIV de l'imminence du danger. Barrillon ne réussit pas à convaincre Jacques II de cette menace et la Glorieuse Révolution peut avoir lieu.

LISBONNE ET LE REGARD SUR LES MONDES LOINTAINS

Bien sûr, les ambassadeurs s'occupent d'affaires commerciales et interviennent pour des marchands, mais l'important pour eux reste d'aborder globalement, sous une forme générale, les questions du négoce et des colonies. À travers leur séjour à Lisbonne, les négociateurs, en particulier français, tentent de comprendre l'empire portugais et d'y favoriser les intérêts de leur souverain et de leurs compatriotes. Les contacts entre les possessions lointaines des différents princes sont autant d'occasions de frictions et de négociations, mais, sur ces sujets mal maîtrisés, les diplomates avouent volontiers leur ignorance.

En 1697, la flotte de Rio de Janeiro informe Lisbonne de l'expédition des Français de Cayenne contre le fort de Macapa³⁴. Le nouvel ambassadeur de Louis XIV, le président Rouillé, se déclare prêt à soutenir « la possession immémoriale de ce qui est au-delà de la rivière des Amazones »³⁵. Il maintient la tension, ne laisse pas l'affaire s'apaiser, afin d'exprimer la prétention du roi de France. Lors de l'audience que lui accorde le roi de Portugal – Rouillé signale que ce prince entend fort bien le français quoiqu'il ne le parle pas –, la réponse de Pierre II est claire : « il n'était plus question que d'ordonner à ses sujets sur les lieux de vivre dorénavant en paix avec ceux de Votre Majesté... » Rouillé répond que Louis XIV « n'entendait pas pour cela renoncer à ses droits »³⁶. Rouillé décide d'attendre la convalescence du secrétaire d'État qui en est à sa douzième saignée et il note les réactions de la cour de Portugal : « elle envoie au Brésil par la flotte qui part ces jours-ci beaucoup d'armes de poudre et de balles, précaution qui ne lui est pas ordinaire »³⁷.

L'affaire suscite une vive discussion à travers des écrits où chacun des deux pays présente ses arguments. Ces textes montrent comment s'élabore la vision de la

34 AMAE, Corr. pol., Portugal, vol. 33, fol. 53, Rouillé au roi, 7 octobre 1697.

35 *Ibid.*, fol. 54.

36 *Ibid.*, fol. 97, Rouillé au roi, 28 janvier 1698.

37 *Ibid.*, fol. 112, Rouillé au roi, 26 février 1698.

souveraineté politique sur des terres lointaines et parfois mal connues. Rouillé plus tard dans le rapport qu'il rédige à la fin de son ambassade se rappelle : « l'on écrivit beaucoup sur la matière »³⁸.

Rouillé réussit à obtenir un traité, signé le 4 mars 1700, à la suite d'une menace de faire courir les bateaux français contre les Portugais. L'article 4 maintient l'idée qu'il y a des terres dont « la possession demeure indécise ». Le roi du Portugal a souhaité personnellement l'engagement réciproque de ne point faire commerce d'esclaves « par le scrupule qu'on lui en a fait depuis quelques années »³⁹.

Les ambassadeurs ont instruction d'observer les réalités commerciales, ainsi cette recommandation faite à Rouillé :

Comme le principal revenu du roi de Portugal consiste dans le retour de ses flottes du Brésil, il faut s'informer particulièrement de ce qui se passe en ces pays-là, aussi bien qu'aux Indes où ils ont peu de choses. Il faut de même s'instruire de l'état des deux compagnies que les Portugais ont formées depuis un an, l'une pour les Indes orientales et où le Grand Duc est entré quoiqu'ils ne le disent pas et l'autre pour le commerce des noirs qui mettrait beaucoup d'argent en Portugal si ce commerce réussissait⁴⁰.

Un mémoire, envoyé avec une lettre de Rouillé, raconte la naissance de la compagnie de Cacheu⁴¹. À l'origine, huit marchands particuliers s'associent le 2 janvier 1690 et obtiennent des conditions favorables du roi du Portugal, une exemption de droits pour les marchandises de Lisbonne. Le monarque entre lui-même dans la compagnie :

Cette compagnie subsiste encore ayant plusieurs bâtiments qui font souvent des voyages auxdites deux places [Cap Vert et Cacheu] et autres lieux de la Côte de Guinée. Ils en retirent de la cire, de l'ivoire et de la poudre d'or que l'on fait venir à Lisbonne, les Noirs que la compagnie a fait acheter ont été remis aux places du Brésil, Pernambuco, La Baie et Rio de Janeiro, dont elle a tiré un grand profit.

Ce succès conduit le roi d'Espagne à confier à la compagnie portugaise le soin de fournir en esclaves les colonies espagnoles par le traité d'asiento, signé le 7 juillet 1696. Des marchands de Lisbonne, et le roi pour les 4/5, entrent dans l'affaire.

Le commerce des Noirs intéresse autant l'envoyé français que l'envoyé anglais. Rouillé raconte comment ce dernier vient le voir en sortant de chez le secrétaire

38 AMAE, Corr. pol., Portugal, vol. 42, fol. 414-471, « Mémoire de mon ambassade en Portugal 1703 ».

39 AMAE, Corr. pol., Portugal, vol. 33, « Remarques », fol. 219.

40 AMAE, Corr. pol., Portugal, vol. 33, fol. 41, Mémoire (ou instruction).

41 *Ibid.*, fol. 162 sq., « Mémoire de l'établissement et de l'état présent de la Compagnie de Cacheu », reçu avec une lettre particulière de Rouillé du 10 juin 1698.

d'État où il est allé « pour l'affaire de Cacheo qu'il avait fort à cœur ». Rouillé demande de quoi il est question :

Il me répondit qu'il s'agissait de faire un traité avec la Compagnie pour lui faire fournir par quelques négociants anglais un certain nombre de Noirs par année. Je lui demandai s'il croyait que ce fût une bonne affaire. Il me dit qu'en cela le moindre avantage que l'on cherchait en Angleterre était le profit qu'on pouvait faire sur la fourniture des nègres, mais qu'on comptait pour beaucoup celui de pénétrer dans les ports de la Nouvelle-Espagne et qu'il avait des ordres précis sur cela.

Cette confiance de l'envoyé anglais montre l'attention du gouvernement anglais sur la compagnie de Cacheu :

Je juge par ces dernières démarches qu'on regarde plus en Angleterre cette entreprise comme une affaire d'État, que par rapport à quelques particuliers qui y peuvent songer, que les vues que l'on a sur cela peuvent être importantes et d'une grande étendue, que, n'ayant pas trouvé de résolutions dans la compagnie de Cacheo, que j'ai lieu de croire, par les correspondances que j'y entretiens, être plus disposée à traiter avec les Français qu'avec les Anglais⁴².

Pour les Anglais, la compagnie portugaise permet de pénétrer le marché espagnol et cette rivalité commerciale, en particulier autour de la traite négrière, se place désormais à l'arrière-plan des relations internationales – pendant la guerre de succession d'Espagne comme pendant les négociations d'Utrecht.

L'AMBASSADEUR À LA SUBLIME PORTE : PUISSANCE ET CONCESSIONS

Face à ses différents ennemis, Louis XIV s'efforce de gagner des alliés. La France a longtemps compté sur les interventions de la Suède, mais les liens avec cette puissance se distendent. La Pologne apparaît encore comme une puissance redoutable et la diplomatie française cherche à intervenir dans les élections royales, mais l'échec de Polignac à imposer le prince de Conti montre les limites humiliantes de telles interventions⁴³. L'empire ottoman demeure l'allié objectif de la France contre la puissance impériale⁴⁴. Pourtant, au début

⁴² *Ibid.*, fol. 161.

⁴³ Lucien Bély, Gaetano Platania, *La Diplomatie et les compromis dans l'Europe centrale et orientale*, Viterbe Sette Città, 2002.

⁴⁴ Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, PUF, 2004 ; *id.* « Justifier l'injustifiable : l'alliance turque au miroir de la chrétienté (XVI^e-XVII^e siècles) », *Revue d'histoire diplomatique*, 1997, 3, p. 217-246 ; *id.* « La querelle du sofa. Étude sur les rapports entre gloire et diplomatie », *Histoire, économie et société*, 2001, 2, p. 185-197.

du règne de Louis XIV, le roi de France envoie un corps expéditionnaire aux côtés des forces impériales, comme membre de la Ligue du Rhin, lors de la campagne qui conduit à la victoire de Saint-Gothard (1664), puis il envoie des secours à Candie. Louis XIV ne continue pas dans cette voie-là.

Guilleragues (1628-1685), issu d'un lignage de parlementaires de Bordeaux, s'introduit dans l'entourage du prince de Conti, puis obtient la charge de secrétaire de la chambre et du cabinet du roi. Il se lie avec les principaux écrivains de son temps et on lui attribue les *Lettres portugaises ou de la religieuse portugaise* (1669). Nommé ambassadeur à Constantinople, il reçoit des instructions datées du 10 juin 1679. Le roi lui demande de se montrer ferme dans l'affaire dite du sofa : lors de l'audience accordée par le Grand Vizir, il ne doit pas accepter de s'asseoir sur un tabouret au bas de l'estrade où s'installe le ministre. Lorsque Guilleragues meurt à Constantinople, six années après son arrivée, en 1685, la Gazette proclame que l'ambassadeur a eu une audience du Grand Seigneur et deux du Grand Vizir « avec les honneurs du Sofa ». La crise majeure que l'ambassadeur doit affronter naît plutôt du bombardement, le 23 juillet 1681, de Chio par Duquesne qui y poursuit des corsaires de Tripoli – l'émotion s'enfle surtout parce que des mosquées sont touchées. Le diplomate français montre un intérêt plus diffus (ou plus secret) pour les affaires de Russie, de Pologne ou de Hongrie, mais il ne laisse pas forcément deviner qu'un événement majeur se prépare et marque la période : la décision du Grand Vizir de mettre le siège devant Vienne en 1683.

1378

Des formes complexes de communication apparaissent avec le gouvernement ottoman. Deux drogman demandent une audience du Chancelier pour le secrétaire de Guilleragues afin que ce dernier remette une lettre de Louis XIV au Grand Vizir. Le chancelier demande ce que contient cette lettre ; les drogman ont mission de répondre qu'ils n'en savent rien et l'ambassadeur non plus :

Votre Majesté m'ayant commandé, sous peine de désobéissance et de la vie, de ne lire pas la copie qu'Elle m'avait fait l'honneur de m'envoyer que dans le moment que j'apprendrais que l'original avait été mis entre ses mains, ou en celles du vizir ; ils ajoutèrent que je leur avais ordonné de l'assurer que la traduction en turc était dans le paquet.

Le chancelier demande s'il y a en France des gens qui comprennent cette langue : les drogman répondent qu'il y « des écoles publiques en France de toutes les langues du monde »⁴⁵. En fait, Guilleragues a préparé lui-même le paquet « cacheté du sceau du duplicata, comme s'il venait de France en cet État »⁴⁶.

⁴⁵ Au roi, 20 avril 1681, dans Gabriel Joseph de Lavergne, comte de Guilleragues, *Correspondance*, éd. Frédéric Deloffre et Jacques Rougeot, Genève et Paris, 1976, p. 349.

⁴⁶ Au roi, 27 mars 1681, *ibid.*, p. 342.

Pour avancer les négociations, se manifeste le souci de connaître les institutions ottomanes, en particulier les principaux officiers, et de donner des équivalents en langue française, bref d’apprivoiser les singularités d’un monde différent. Au sommet de l’édifice, le Grand Seigneur ne se laisse pas facilement approcher, et l’on oppose à Guilleragues « la rareté mystérieuse de la sacrée face du Grand Seigneur⁴⁷ », mais ses réactions, réelles ou supposées, nourrissent le dialogue avec les ambassadeurs étrangers. Le Grand Vizir apparaît comme l’interlocuteur essentiel, mais les diplomates tentent de jauger sa situation politique et se laissent facilement convaincre de sa fragilité. La correspondance évoque bien d’autres dignitaires avec lesquels l’ambassadeur entre en discussion ou qui s’imposent dans les tractations.

Le face-à-face avec les dignitaires turcs signifie souvent une épreuve de force. Après le bombardement de Chio, Guilleragues déclare :

J’espère, Sire, que je me conduirai dans cette affaire sans folie et sans frayeur. J’ai de très bonnes raisons à dire, je ferai tout ce qu’il faut afin qu’elles soient écoutées ; peut-être le Vizir croit-il que Votre majesté veut déclarer la guerre, je dirai ce que je dois pour le désabuser, et pour distinguer les intérêts de la Porte et ceux des sujets rebelles du Grand Seigneur⁴⁸.

Reçu en audience par le lieutenant du Grand Vizir qui évoque « l’extrême colère du Grand Seigneur » et lui propose de racheter son sang et celui des Français par une grande somme, Guilleragues répond qu’il se juge « en sûreté à Constantinople comme à Paris » et il commente :

La contenance et le ton furent un peu gascons. Je parlai de tout ce que l’empereur de France ferait de ce pays s’il était irrité, et je finis en lui disant que si les Français importunaient le Grand Vizir ou le vizir, je les ramènerais tous en France où on se passerait très aisément de la Turquie⁴⁹.

Ces rodomontades de l’envoyé français dissimulent bien des non-dits qui prouvent que les menaces turques portent. D’un côté, l’ambassadeur juge avec orgueil la prudence de la flotte turque et du *kapudan pacha* face à Duquesne et ses « sept vaisseaux de troisième rang ». Il constate que la réputation de puissance de Louis XIV en impose à l’empire ottoman : « je prends la liberté, Sire, de supplier très humblement V.M. de faire un moment de réflexion sur sa gloire⁵⁰ ». Une telle évaluation n’empêche pas, dans la réalité, prudence et

47 Au roi, 15 juin 1682, *ibid.*, p. 664.

48 Au roi, 5 août 1681, *ibid.*, p. 399.

49 Au marquis de Vitry, 8 septembre 1681, *ibid.*, p. 433.

50 Au roi, 3 octobre 1681, *ibid.*, p. 455.

pragmatisme. Le diplomate élabore un discours de justification, insistant sur cette alliance traditionnelle, séculaire : la France est un « ancien ami » du Grand Seigneur qui ne peut pas briser ce lien pour une bagatelle. Il écrit un billet en italien où il promet une lettre de Louis XIV indiquant qu'il n'avait pas donné l'ordre de détruire les mosquées ou de tuer des Turcs. Guilleragues s'engage à faire dans six mois un présent de « choses belles » au Grand Seigneur qui en sera content « pour leur beauté et leur rareté ». La lettre signifie bien des excuses, et le présent vient effacer l'offense. À Duquesne lui-même, tout en lui demandant de montrer la puissance de la France, l'ambassadeur recommande d'entrer en négociation avec les corsaires qu'il pourchasse. L'orgueil et le sens de l'honneur doivent céder devant l'efficacité et le réalisme.

La discussion traîne car les officiers ottomans jugent insuffisants les présents proposés : horloges, fauteuils, étoffes, diamants. Guilleragues étant menacé des Sept Tours, il écrit un billet en italien pour annoncer « que si j'entraîs en prison, je n'en sortirais jamais par les ordres du Grand Vizir ni du vizir, mais que j'attendrais tranquillement ceux de l'Empereur de France, mon redoutable maître »⁵¹. En même temps, l'ambassadeur a la « témérité » de rédiger une fausse lettre de Louis XIV, datée de Saint-Germain en Laye, le 4 février 1682, insistant sur « la bonne correspondance des deux Empires », demandant un traitement particulier pour l'ambassadeur, « des honneurs au-dessus des ministres des autres Princes », présentant les désordres de Chio comme « l'effet d'un malheur inopiné »⁵².

Le 27 mai 1682, il se rend auprès du vizir. Il craint « quelque affaire » :

Je me préparai un peu à repousser la première violence, et je n'en témoignai rien, comprenant, ce me semble, qu'il est inutile et honteux de prendre et de donner des alarmes, surtout lorsqu'on a l'honneur précieux d'être sujet et domestique d'un conquérant qui alarme toute l'Europe⁵³.

Tous les drogmans des nations et nombre d'officiers assistent à l'arrivée de Guilleragues : « je trouvai que j'étais devenu un spectacle ». Les dignitaires accourent et l'ambassadeur note leur présence : le *kaïmakan* (*kâymakâm*), l'agha des janissaires, le Moufti, le Grand Chancelier, le Chiaoux Baschi (*tchavuch bachî*). La discussion avec le *kiaïa* porte sur les sommes promises et sur des diamants à offrir :

Je me levai sans rien répondre, dissimulant fort mal le mépris que j'avais de ces escroqueries honteuses. On me pria de me rasseoir pour les cérémonies du café, du sorbet et du parfum⁵⁴.

⁵¹ Au roi, 15 juin 1682, *ibid.*, p. 656.

⁵² *Ibid.*, p. 672-673.

⁵³ Au roi, 15 juin 1682, *ibid.*, p. 659.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 662.

Cela signifie qu'il y a bien eu accommodement. Le Grand seigneur accepte même de recevoir lui-même le présent porté par deux secrétaires, trois drogman et un marchand, « dans une espèce de dôme assez magnifique où il avait donné audience à l'ambassadeur de Moscovie »⁵⁵. Ils sont remerciés par huit vestes « et un spectacle de lutteurs et de jeteurs de bâtons, comme on donne quelquefois aux ambassadeurs celui de la paye des janissaires ».

La correspondance de l'ambassadeur obéit à une forme de paradoxe. Il proclame l'importance de montrer la puissance de Louis XIV : dès son arrivée, il suggère d'envoyer des vaisseaux de guerre à Smyrne, dans les Échelles et à Constantinople même⁵⁶. Il pense que le spectacle de la puissance impressionne les Turcs et modifie leur politique. Mais, parallèlement, le ministre choisit une pratique très modérée, où la concession vient apaiser les tensions. Le billet envoyé au moment de Chio témoigne de ce souci de permettre aux Ottomans de sauver la face quoi qu'il en soit en réalité.

La violence diffuse, les menaces, les audiences brutales et orageuses cachent en vérité de plus redoutables secrets, que les correspondances ne livrent guère que par allusions, en particulier les intérêts communs et les connivences possibles entre la France et l'empire ottoman dans leur affrontement contre l'Empereur. Guilleragues demande à Duquesne de différer son départ : « s'il n'était question que du sofa ou des Sept Tours, je ne vous ferais pas d'instances... ». En effet, l'arrivée d'un négociateur impérial et les réponses faites aux envoyés de Transylvanie ont une toute autre signification et l'ambassadeur français laisse craindre une « révolution », ici un changement diplomatique important. Lors des discussions, Mavro Cordato reste dans la chambre de l'ambassadeur, propose de contraindre les marchands à payer une indemnité « pour m'obliger à faire quelque réflexion sur les desseins du vizir contre la Hongrie »⁵⁷ et ainsi le grand drogman rappelle discrètement les intérêts stratégiques de la France.

La langue constitue toujours l'obstacle majeur dans ces négociations et le diplomate s'inquiète de l'exactitude de la traduction au cœur même de la négociation. Les drogman se révèlent à la fois indispensables et ambigus. Ils craignent de subir les premiers la colère des autorités turques pour avoir osé traduire des propos jugés offensants. Les frayeurs des drogman constituent comme une manière d'évaluer l'état des relations entre la Porte et une nation.

Les drogman sont vieux, quelques jeunes de langue sont morts, il y en a qui ont mal réussi ; on en a distribué dans les Échelles [...] Fornetti, premier drogman,

⁵⁵ *Ibid.*, p. 664.

⁵⁶ Lettre à Seignelay, 9 février 1680, *ibid.*, p. 154.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 655.

est fidèle, affectionné et éloquent dans ses discours et dans ses traductions ; mais il est très sujet aux terreurs paniques⁵⁸.

Guilleragues vérifie les traductions faites par les drogmans en prenant avec lui des marchands sachant le turc. Il qualifie Mavro Cordato de « très méchant homme lorsqu'on ne lui fait pas de grands présents, et souvent infidèle lorsqu'il les a reçus »⁵⁹.

L'instabilité des engagements volontiers remis en cause par les autorités turques apparaît à travers les capitulations. Selon une lettre de 1680, l'ambassadeur d'Angleterre pour soutenir un de ses marchands « produisit ces jours passés les capitulations » : « le Grand Vizir les retint et lui fit dire qu'elles ne seront plus exécutées étant trop avantageuses à sa nation ». L'ambassadeur répond « avec fermeté » qu'il n'a « le pouvoir de consentir à aucune sorte de changement ni même d'interprétation ». Les autorités ottomanes donnent ainsi l'impression, à propos d'une affaire particulière, de remettre en cause les capitulations, base même des relations entre l'empire et les autres pays, surtout en matière de commerce. Le dialogue diplomatique se nourrit donc d'une négociation permanente. Le texte écrit n'a qu'une valeur relative puisqu'il peut être retenu, donc anéanti. L'envoyé anglais résiste au contraire en arguant du « pouvoir » que ses instructions lui donnent ou non. Guilleragues entretient une solidarité entre les ambassadeurs : « Comme il me témoigne de grands égards, je lui écris un billet. Il me vint ensuite parler pour cette affaire. J'ai loué sa réponse ». L'ambassadeur de Louis XIV montre néanmoins que, les marchandises anglaises étant bloquées à Smyrne, l'ambassadeur anglais devra trouver 50 000 écus « afin que les capitulations lui soient rendues »⁶⁰. De même, lorsque le même ambassadeur d'Angleterre se voit menacé de prison et qu'on lui défend de sortir de chez lui, il prie Guilleragues de l'aller voir⁶¹.

Guilleragues ne manque pas de souligner les bonnes manières des Vénitiens à l'égard des marchands français : « Les vaisseaux vénitiens se sont souvent déroutés, et ont attendu les navires français de marchandise pour les escorter »⁶². Le bayle offre à Guilleragues des vaisseaux de guerre pour transporter sa famille.

Dans ce microcosme où beaucoup de choses se savent, Guilleragues s'informe des affaires internationales à travers les réactions des diplomates, ainsi à propos de la Transylvanie : « le résident d'Allemagne, n'étant pas un ministre à déguiser

58 Au Roi, 2 août 1680, *ibid.*, p. 252.

59 À Colbert de Croissy, 20 mai 1681, *ibid.*, p. 358.

60 *ibid.*, p. 190

61 À Colbert de Croissy, 10 octobre 1680, *ibid.*, p. 282.

62 Au roi, 31 juillet 1681, *ibid.*, p. 394.

ses mouvements, paraît publiquement alarmé de ces bruits »⁶³. Ou en 1682, à propos du représentant impérial, le comte Caprara :

Cependant Caprara témoigne publiquement une inquiétude extrême, et recevant avant-hier un paquet de vieille date par la voie de Venise, il témoigna sur-le-champ un désespoir excessif, qui passa jusques aux derniers emportements que la dissimulation ne peut produire, et qui sont aussi indécents qu'inutiles⁶⁴.

La relative solidarité diplomatique vole en éclats devant les rivalités qui s'expriment comme toujours dans les honneurs accordés à un ambassadeur et évalués par les autres, mais aussi dans les facilités accordées à une nation plutôt qu'à une autre. La Porte joue des rivalités entre les puissances. Dans les mémoires qu'il présente, il allègue « la qualité d'empereur et de premier allié »⁶⁵.

Le présent appartient aux traditions diplomatiques – que l'on songe aux boîtes à portrait de Louis XIV. Il correspond à la Porte à cette obligation de négociation continue comme un compliment, une soumission, un hommage, une excuse, une délicatesse. Cette obligation permanente du présent renvoie à ce climat de négociation permanente. Un dignitaire consomme « une grande quantité d'eau de vie de cannelle », surtout « celle qui est fortifiée par du poivre » ; le grand douanier aime « après Mahomet et les brocards, le fromage, les olives, les anchois, la boutargue et de semblables galanteries » ; le pacha de la mer veut de « beaux pistolets » et il est « fort curieux de ceux qui sont enrichis d'argent et de gravures ».

Le travail de l'ambassadeur à Constantinople, sa vigilance face aux Turcs et aux autres nations, s'avèrent cruciaux parce que son rôle dépasse de beaucoup celui des ambassadeurs et des envoyés auprès des princes chrétiens : il exerce une police sur les Français et leur recommande de ne pas commettre de désordres, il assure aussi une forme de justice, l'ambassadeur n'hésitant pas à faire arrêter des Français encombrants et à les envoyer en France pour qu'ils soient jugés, il encadre le contrôle et la protection du commerce français, en particulier contre les corsaires barbaresques, il a le souci de faire libérer des esclaves chrétiens se trouvant sur les galères turques.

L'action de l'ambassadeur s'exerce dans plusieurs cercles. À Constantinople, il conduit avec le Divan les discussions à propos du cérémonial, qui classe les interlocuteurs des Ottomans, ou des capitulations, qui organisent leurs relations avec les étrangers. Pour l'Archipel et la Méditerranée, bref tout l'espace sous la domination des Turcs, il s'occupe de la situation des Échelles et de la nation, des

63 Mémoire sur les affaires de Transylvanie, *ibid.*, p. 333.

64 Au roi, 3 octobre 1682, *ibid.*, p. 724.

65 Au roi, 2 août 1680, *ibid.*, p. 258.

commerçants, et se soucie de les protéger des autorités turques, mais surtout des corsaires. Sur le continent, l'attention se porte sur les confins avec la Russie, la Pologne et la Hongrie, à travers des entretiens avec les représentants des princes voisins de l'empire ottoman. Guilleragues cherche à glaner des informations sur les députés envoyés par les Mécontents de Hongrie et il tente de décrire la situation militaire sur les confins avec un incontestable souci de précision géographique. Enfin, un cercle plus large encore englobe les nations chrétiennes qui ont des liens avec l'empire ottoman, Venise, mais aussi la Hollande et l'Angleterre.

1384

La négociation à Constantinople proclame volontiers une altérité absolue, avec en réalité une adaptation de la réalité ottomane aux nouvelles habitudes occidentales. Par exemple Guilleragues obtient très tôt une audience du vizir avec des égards singuliers, mais il la considère comme un « incognito » et cette façon officieuse de procéder devient dans la diplomatie occidentale un instrument commode. Dès Karlowitz, on utilise les formes qui prévalent dans les congrès européens depuis le XVII^e siècle avec des médiateurs, les envoyés anglais et hollandais, et avec des espaces séparés et un espace commun pour les réunions.

Derrière l'instabilité apparente des engagements, l'obligation de négociation permanente, les tractations sur le cérémonial et les présents, le climat de menace et d'intimidation, la diplomatie des princes chrétiens se voit contrainte de démontrer à Constantinople une forme d'excellence : l'invention d'expédients, les Turcs étant moins sensibles aux « procédés » traditionnels, une solidarité et une rivalité entre les ambassadeurs et résidents, une attention exacerbée aux intérêts des « nations », des commerçants, donc des intérêts économiques de leur pays d'origine. En cela, Constantinople demeure, avec ses risques, une école pour la diplomatie, un lieu d'expérimentation permanente, un laboratoire politique.

Le travail du diplomate a d'abord une dimension symbolique : il incarne les relations entre deux princes, deux États, et l'entrée solennelle et les audiences font partie de ces cérémonies qui expriment une entente cordiale. Il se mêle aussi de tout ce qui touche la société des princes : les bonheurs et les malheurs d'une famille royale, avec les visites de compliment qu'ils supposent, mais aussi la préparation d'unions matrimoniales qui demandent du temps et de la persévérance. La tâche politique s'avère la plus complexe et elle exige des entretiens avec le principal ministre ou celui qui s'occupe des affaires étrangères. Elle cherche à nouer des alliances, à élaborer des entreprises communes et souvent suppose des négociations financières ou des préparatifs militaires. Louis XIV, en menant des guerres, s'efforce de trouver des alliés, une des puissances

maritimes, des princes de l'Empire ou d'Italie, une des puissances du nord, et, pour cela, il n'hésite pas à verser d'importants subsides. Sinon, il faut au moins négocier la neutralité d'une puissance pour éviter son intervention, ou pour entretenir une alliance qui ne se dit pas comme avec le Sultan. Outre les conversations avec les ministres et les agents du gouvernement, l'ambassadeur doit chercher à se gagner parmi eux des amis, parfois en leur faisant des présents, ou bien découvrir, dans le pays même, des personnages puissants, princes de la famille royale, grands seigneurs, riches financiers, savants illustres, qu'il peut séduire. De là aussi, l'intérêt porté à toutes les institutions politiques, le Parlement en Angleterre, les États généraux dans les Provinces-Unies, la Diète dans l'Empire. Voici l'idéal d'une action politique. Dans la réalité, au quotidien, il faut aussi réagir aux innombrables crises qui surgissent, dans les affaires intérieures du pays où le diplomate est en poste, ainsi face à une révolution en marche comme en Angleterre, ou bien dans les relations entre ce pays et le sien (la prise d'un bateau, les malheurs d'un marchand, une querelle d'honneur, ou, bien plus grave, un bombardement comme à Chio), et même au retentissement des décisions prises par Louis XIV lui-même, comme la Révocation et la fuite des protestants. Les intérêts économiques de la France intéressent aussi l'envoyé, mais surtout dans une perspective large, dans l'espoir de trouver de nouveaux marchés et d'ouvrir de nouveaux circuits aux négociants français. La culture des diplomates, recrutés dans la noblesse d'épée ou la noblesse de robe, ne les rend guère familiers de telles préoccupations, qu'ils laissent volontiers à d'autres.

DIPLOMATES EUROPÉENS ET PARLEMENTAIRES ANGLAIS DANS LE LONDRES DE LA FIN DU XVII^e SIÈCLE

Stéphane Jettot

L'histoire urbaine et l'histoire diplomatique se sont constituées autour de sources et de méthodes différentes. Pour l'étude des groupes sociaux dans l'espace urbain, l'historien dispose d'archives d'une précision remarquable, des actes notariés aux enquêtes fiscales. Pour la France et l'Angleterre, il a été possible de réaliser une géographie sociale des divers espaces urbains dont la précision et la diversité se sont accrues au fil des décennies. Cette recherche a été l'une des préoccupations constantes de Jean-Pierre Poussou dans ses travaux sur la France et l'Angleterre¹. Il a contribué à la construction de comparaisons entre des villes portuaires plus importantes comme Londres, dont la situation a été également éclairée par les contributions de Craig Spence, Roger Finley ou Perry Gauci. Pour la fin du XVII^e siècle, ils ont disposé des informations données par les évaluations des aides de 1693 et 1694². Il est apparu que, malgré la poussée démographique et la forte croissance commerciale du XVIII^e siècle, les négociants bordelais ou londoniens ont continué de former un monde bien distinct par leur culture et leur lieu de résidence, des élites traditionnelles. La City de Londres, malgré l'inconfort de l'habitat et la forte densité urbaine, reste le lieu de vie et de travail privilégié, alors qu'à l'ouest, le West End continue de croître avec l'enracinement des familles de la nobility et de la haute gentry.

Il est en revanche bien difficile de caractériser la présence des diplomates dans les capitales européennes. Ils forment un groupe très limité, séjournant rarement

- 1 Jean-Pierre Poussou, « Le développement de Bordeaux au XVIII^e siècle », dans *Cities and Merchants: French and Irish Perspectives on Urban Development, 1500-1900* (actes du colloque de Dublin, 1984), dir. P[aul] Butel et L[ouis] M. Cullen, Dublin, Trinity college, 1986, p. 75-96 ; *id.*, « Les villes anglaises du milieu du XVII^e siècle et à la fin du XVIII^e siècle », dans Alain Lottin *et alii*, *Études sur les villes en Europe occidentale : milieu du 17^e siècle à la veille de la Révolution française*, t. 2, *Angleterre, Pays-Bas et Provinces-Unies, Allemagne rhénane*, Paris, SEDES, 1983, t. II, p. 1-212.
- 2 *London 1500-1700. The Making of a Metropolis*, dir. A. L. Beier et Roger Finley, London, Longman, 1986 ; Perry Gauci, « Le grand commerce : les marchands londoniens 1660-1760 », *Histoire, économie et société*, 2007, n° 1, p. 47-66 ; Graig Spence, *London in the 1690s' : A Social Atlas*, London, Centre for Metropolitan History, 2000.

plus de deux années dans une même ville et échappant aux réglementations municipales comme au paiement de taxes. Leur correspondance évoque souvent l'espace urbain de manière abstraite, il est question de leur allers et venues auprès des cours et des princes mais rares sont les descriptions des habitants et des lieux traversés. Les entrevues et les étapes de la négociation semblent se dérouler hors de toute référence à un lieu précis. Dans les archives des résidents et des ambassadeurs à Londres à la fin du XVII^e siècle, on trouve en abondance les expressions de « Whitehall », de « Westminster », de la « foule » ou de la « City », ce qui souligne à l'inverse de la monarchie française, la profonde imbrication de la cour dans la capitale anglaise. Mais ils demeurent allusifs sur leur cheminement à travers l'espace urbain. Leurs habitudes de promenades, les rues empruntées, les *coffee-houses* visités ne sont évoqués que de manière épisodique, sans qu'il soit possible de restituer avec précision leur cheminement. Ce sont pourtant des voyageurs aux lourds bagages et aux livrées imposantes, mais ils paraissent flotter dans le paysage urbain au cours de leurs brèves apparitions entre la cour et leur résidence. La ville se profile la plupart du temps dans les récits lorsque survient un incident diplomatique, et ils sont nombreux pour la période. Les correspondances des envoyés catholiques au cours de la Restauration s'accordent à souligner l'attitude hostile de la population à leur endroit. Le droit qu'ils ont de célébrer la messe dans la chapelle de leur ambassade au nom de l'immunité diplomatique, suscite de vigoureuses protestations. Un des Parlements du Commonwealth a voté une loi interdisant l'accès des chapelles aux Anglais, mais ces dispositions sont abandonnées dès 1660³. Les envoyés sont accusés d'accueillir et de protéger des missionnaires ou des comploteurs qui travaillent à saper les fondements de l'alliance entre la monarchie et l'Église anglicane, restaurée en 1660. Pendant la crise du Popish Plot et de la Glorieuse Révolution, nombre d'entre eux sont pris à parti par des groupes de protestants zélés. Pendant la vacance du pouvoir en décembre 1688, des habitants ont mis à sac les chapelles et les résidences des ambassadeurs catholiques à l'exception de celle de l'ambassadeur français :

On a voulu faire le même tour à Barrillon, mais comme son hôtel est plus à l'écart de la ville et moins exposé à une invasion de la populace, il a trouvé moyen, quoiqu'il ait été attaqué plusieurs fois, de se procurer une garde et de résister. La maison du Nonce bien qu'elle eût été complètement vidée avant son départ, a été sauvée par la présence de son propriétaire, Milord Sussex, qui

3 « *It shall not be Lawfull for any subject of this Commonwealth (other than the House-hold Servants that shall come over with any ambassador or agent) at any time to be present at Mass, at the House of any such ambassador or agent* ». *Acts and ordinances of the Interregnum, 1642-1660*, ed. C.H. Firth et R.S. Rait, London, H.M. Stationery Off., 1911, 3 vol., t. II, p. 1180.

s'y est rendu dernièrement. Les autres ministres catholiques, savoir ceux du Portugal et de Venise, ont sauvé leurs meilleurs effets, s'attendant du reste à subir le même sort. Quant à moi, n'ayant pas de chapelle, j'ai eu, par conséquent moins à souffrir. D'ailleurs l'assemblée susmentionnée des lords, après s'être remise de la première émotion, a commencé par des proclamations et d'autres mesures à s'opposer à de telles violences, en sorte que l'on peut de nouveau un peu respirer⁴.

Pareils récits apportent des indices sur le lieu de résidences des ambassadeurs. Ainsi le diplomate français, Paul de Barrillon, réside en périphérie de la ville, vraisemblablement à l'ouest, près du Pall Mall et on apprend par la même occasion le nom de quelques propriétaires, en l'occurrence Lord Sussex et de quelques locataires (le nonce pontifical). Mais ils dessinent également l'image d'une ville hostile et fermée, où il n'est question que de violence et de provocations. Les ambassadeurs peuvent trouver leur avantage dans une telle description : ils soulignent les difficultés de leur vie quotidienne et les sacrifices qu'ils consentent à faire pour leur maître. Mais cette présentation ne saurait faire oublier la réalité de leur vie quotidienne qui est faite de rencontres et de mouvements permanents à travers la ville.

On dispose à partir des années 1690 d'une série d'archives placée sous la surveillance des deux secrétaires d'État qui permet de combler les lacunes propres aux correspondances des diplomates et de mieux cerner leur présence à Londres. Le plus important de ces fonds est dénommé *The Office books of foreign correspondence* et regroupe, pays par pays, les diverses pétitions, mémoires que les envoyés européens ont adressé à Guillaume III, au Parlement ou à des administrations précises comme la Navy ou le Board of Trade⁵. Un autre document d'importance est constitué par un recensement précis des lieux de résidence de chaque ambassadeur en 1698 par un sous-secrétaire d'État du nom de John Ellis⁶. C'est à partir de ces documents que nous allons entreprendre de croiser un instant les logiques propres à l'histoire diplomatique et à l'histoire urbaine.

4 Relation du résident impérial Hoffman, le 24 décembre 1688. *Les Derniers Stuart à Saint-Germain-en-Laye. Documents inédits et authentiques puisés aux archives publiques et privés par la Mise Campana de Cavelli*, Paris, Didier, 1871, 2 vol., t. II, p. 422.

5 Ces archives sont conservées aux National Archives [désormais NA], à Kew, dans la série SP 100, et s'organisent selon les pays de la manière suivante : SP 100/1 : Danemark ; /10 : Empire ; /21 : Hollande ; /29 : Italie ; /55 : Espagne. Louise Atherton, *Never complain, never explain : records of the Foreign Office and State Paper Office, 1500-c. 1960*, London, Public Record Office, 1994.

6 John Ellis papers, British Library [désormais BL], Add. Mss 28 944, fol. 367-368.

D'une part, cette série d'archives permet d'obtenir une vision assez détaillée des diverses activités auxquelles s'emploient les envoyés à côté de leur entretien avec le monarque. Elles abordent des sujets aussi divers que le règlement des échanges commerciaux, le paiement des subsides promis aux puissances alliées à partir de 1689, les prises de navires ou de la défense des catholiques ou des huguenots. Le dossier regroupe aussi les affaires liées aux problèmes d'immunité diplomatique et aux différends pouvant survenir lors de leur présence à Londres (droit de culte, hébergement, dettes). Au-delà de la diversité des sujets, il existe un principe fédérateur dans cette série, qui est le rôle central joué par la législation de Westminster. Selon les circonstances, les ambassadeurs sollicitent la protection royale contre la Common Law, qui empiète dans le cas des dettes ou de leur droit de culte dans les ambassades. La plupart de ces pétitions circulent dans le Westminster Hall dont l'accès est public et certaines d'entre elles sont communiquées aux députés dans le vestibule (*lobby*) de la Chambre des Communes par le biais de clercs complaisants⁷. Dans la série SP 100/55, consacrée aux envoyés espagnols, on trouve trois exemples significatifs. Le mémoire de Pedro Don Ronquillo du 7 mai 1691 concerne l'arrestation de son serviteur pour dette par les officiers de la ville de Londres. Il estime que la « loi municipale » ne devait pas s'appliquer au personnel diplomatique qui était placé sous la protection du souverain et du « droit des Gens » et il en appelait à la protection de la reine Mary, considérée, en l'absence de Guillaume III, comme l'unique garante de son immunité⁸. En 1694, les princes italiens ayant refusé de reconnaître la légitimité de Guillaume III, c'est à l'ambassadeur espagnol de plaider la cause des marchands italiens lésés par la stricte application du Navigation Act (mémoire du marquis de Canales du 22 décembre 1694)⁹. Les pétitions adressées directement aux parlementaires sur les questions commerciales sont rendues nécessaires par la concurrence parallèle des compagnies de commerce anglaises qui s'organisent pour exercer un puissant lobbying. À la fin du règne, l'envoyé espagnol entend placer les parlementaires en position d'arbitre dans le différend qui oppose Anglais et Espagnols sur la succession d'Espagne. Le marquis de Canales pour faire connaître l'opposition de l'Espagne aux traités de partage de l'Empire signé

7 Sur l'accès du public à Westminster, on consultera Chris R. Kyle, « Public space, private affairs: committees, petitions and lobbies in the early-modern English Parliament », dans *Parliament at Work: parliamentary committees, political power and public access in early modern England*, dir. Chris R. Kyle et Jason Peacey, Woodbridge, The Boydell Press, 2002, p. 169-78.

8 Mémoire de Ronquillo au secrétaire d'État, le 7 mai 1691. NA, SP 100/55/141.

9 Pétition des marchands italiens qui « touche sur la notice qu'ils ont que dans la Chambre basse du Parlement l'on a passé un acte touchant l'entrée des soies d'Italie, Naples et Siciles par terre, avec une clause prohibant que ces soies la ne puissent estre introduites en Angleterre que par les sujet de vtre Majesté à l'exclusion de tous autres ». NA, SP 100/55/22.

par Louis XIV et Guillaume III en 1699 et en 1700, distribue un mémoire adressé aux seuls « Seigneurs Régens, Parlement et le peuple d'Angleterre », qu'il appelle à « considérer les intérêts particuliers, commerce et traités, qu'elle a réciproquement avec le Roy et la Nation Espagnole »¹⁰. Informant l'ambassadeur anglais à Madrid, un sous-secrétaire d'État estime un tel procédé scandaleux :

Les mots utilisés dans ce mémorial sont très extraordinaires et je ne doute pas que vous en ayez eu un exemplaire comme tous les ambassadeurs à Madrid, mais à mon avis, le plus curieux, c'est que l'ambassadeur prétend avoir eu pour ordre d'exposer cette affaire aux deux chambres du Parlement, lorsqu'elles se réuniraient. Je ne sais pas s'il a donné des copies à d'autres personnes que les Lords du Conseil, mais on m'a dit que lui et son secrétaire en parlaient à tout le monde, et qu'ils l'ont rendu public : on doit s'attendre à une réaction du roi¹¹.

Guillaume III procède le mois suivant à l'expulsion de l'envoyé pour avoir encouragé contre lui l'opposition parlementaire.

D'autre part, le recensement réalisé par John Ellis nous permet de dresser une carte précise de la domiciliation des ambassadeurs et résidents à Londres. On remarque une forte concentration dans une aire assez réduite, dans le West End, entre Whitehall, St James Park et Leicester Square. Il n'existe pas encore de résidences permanentes pour chaque pays, les envoyés prennent leurs quartiers dans les nouveaux espaces urbains dans lesquels la *nobility* et la *gentry* ont fait construire leur résidence dès la Restauration et consentent à leur louer¹². À une plus grande échelle, on constate des hiérarchies implicites entre les envoyés et les ambassadeurs. Les résidents se trouvent à proximité de la City, où la haute aristocratie se faisait plus rare et les loyers annuels n'excédaient guère 30 à 40 livres sterling. L'envoyé portugais Lewis Conta séjourne à Lincoln Inns Field, une place aménagée à la fin du xvi^e siècle et à proximité de la Portugal Row et des collèges pour juristes (Inns of Court). La Portugal Row est aménagée

¹⁰ Le 29 septembre 1699. BL, Add. Ms 34 514, fol. 221.

¹¹ « *The wording of this memorial is very extraordinary, and I do not doubt but the like has been given to you and the other forreigne ministers at Madrid, but one thing I suppose is peculiar in this we have here, which is that the ambassadors says he has orders to represent this matter to the two house of Houses of Parliament when they meet. I do not know whether he has given copies of this paper paper to anybody besides the Lords Justices, but he and his secrty talks of it as I am told to everybody, that they made it publick : what the king will say to this we must expect to hear* ». Rober Yard à Alexandre Stanhope, le 12 septembre 1699, Centre for Kentish Studies, Stanhope Ms U 1590, O59/2.

¹² Portugal : Lewis Conta (Lincoln Inn field) ; Brunswick-Celle : Baron Shutz (St James Street) ; Provinces-Unies : Van den Hoog heer van Gueldermassen (Park Place) ; Brandebourg : Bonnet (Suffolk Street) ; Savoie : Comte Masson (Duke Street) ; Empire : Hoffman (Park Place) ; Suède : Lyoncrona (Leicesterfield) ; France : Tallard (St James Square). John Ellis papers, BL, Add. Mss 28 944, fol. 367-368.

et lotie en 1657 par Sir William Cowper et Robert Henley. Plusieurs envoyés espagnols et portugais ont résidé dans ce quartier, notamment Don Ronquillo qui a vu sa demeure et sa chapelle pillées en décembre 1688. Plus à l'ouest, le long du Strand, de la place de Leicester à la rue de Suffolk, séjournent les résidents suédois et brandebourgeois, à proximité du *coffee-house*, appelé le Cock Tavern, où se réunissent les membres du Board of Trade. Leicester House a été construite par la famille Sidney à partir de 1620 et devient le lieu de résidence de Colbert de Croissy en 1668, puis elle est louée à l'ambassadeur impérial sous le règne d'Anne, et enfin au Prince Eugène, en 1712. Ces grandes résidences ont été abandonnées par la noblesse dès la Restauration, pour laisser la place aux juristes, aux membres de la *gentry*. Plus à l'ouest, à proximité de Whitehall et du parc de Saint James aménagé sous la Restauration, la place et la rue St James accueillent les ambassadeurs de haut rang comme le comte de Tallard hébergé chez le comte d'Ormonde, le comte d'Hoffman à Park Place et où résident également les secrétaires d'État comme Joseph Williamson, Henry Sidney. Les lotissements de la place St James sont réalisés à l'initiative du comte d'Alban en 1664 et ils abritent les principaux meneurs de la cour au Parlement, les Lords Halifax, Sunderland, Bentinck et Rochester, ainsi que leur clientèle de députés, comme John Ellis auprès d'Ormonde, Cyrill Wych et John Hervey auprès d'Halifax. Il s'agit d'un quartier résidentiel aux limites de la ville et mais où les loyers s'élèvent jusqu'à 200 livres, la densité du bâti y est également en constante augmentation si bien que les résidences de l'aristocratie anglaise ne soutiennent pas la comparaison avec les hôtels parisiens. Il ne subsiste à la fin du siècle que quelques résidences entourées de jardins, les autres bâtiments se trouvent insérés dans le même semi-urbain et ses occupants vivent dans une grande proximité¹³.

Diplomates et parlementaires partagent les mêmes résidences et les mêmes espaces du West End, même si des différences apparaissent selon le rang des envoyés. A l'extrême ouest, lords et ambassadeurs se reçoivent sur un pied d'égalité et entretiennent une sociabilité aristocratique commune, nourrie par l'expérience du Grand Tour et des grandes cours européennes. La « commensalité » apparaît aussi comme une pratique déterminante : c'est un devoir d'hospitalité auquel se pliaient les propriétaires des lieux. Ainsi, le duc d'Ormonde organisa pour Tallard, son locataire de marque, plusieurs repas en compagnie des principaux lords. L'un de ses prédécesseurs, Honoré Courtin,

13 Henry Benjamin Wheatley, *London Past and Present: its history, associations and traditions*, London, J. Murray, 1891, 3 vol., t. II, p. 300-302, 380 et 392, t. III, p. 33 et 330 ; Craig Spence, *London in the 1690s'...*, *op. cit.*, p. 70 ; Lawrence Stone, « The residential development in the West End of London in the 17th century », dans *After the Reformation: essays in honor of J.H. Hexter*, dir. Barbara C. Malament, Manchester, Manchester UP, 1980, p. 167-212.

ambassadeur pour les années 1676-1677, prête à la commensalité des vertus accommodantes remarquables :

Vous ne pourriez croire combien cinq ou six bouteilles de vin envoyées à propos, peuvent servir à adoucir les esprits. Car au sortir du Parlement on va dîner les uns chez les autres, et c'est le temps où les cabales se font¹⁴.

Les résidents bénéficient d'une plus grande liberté et d'une plus grande discrétion dans la fréquentation des *coffee-houses*, à la proximité de la City. Les envoyés les mieux informés sont deux huguenots, Jean-Frédéric Bonnet et René de Saulnières L'Hermitage (1653-1729), représentant respectivement le Brandebourg et les Provinces-Unies. Leurs relations font preuve d'une remarquable précision, pour ce qui concerne les débats et les estimations liés aux subsides payés pour la Grande Alliance. Hebdomadaire en 1691, la correspondance de Bonnet s'est accélérée à un rythme régulier, au point d'être échangée tous les trois jours en 1702. Cela démontre de leur part de remarquables capacités d'adaptation aux diverses filières d'information sur le Parlement (clerc des Communes, gazettes, *newsletters*, contacts personnels avec des MPs). L'une des sources d'information la plus précise est obtenue par le biais des parlementaires et concerne une liste des votes et des débats parlementaires (*votes and proceedings*).

Ces deux séries de documents sont réalisées pendant la même période et apparaissent complémentaires les uns par rapport aux autres. En effet, il s'agit dans les deux cas de mieux cerner les activités des diplomates étrangers à Londres. La riche série SP 100 permet de mesurer l'ingérence croissante de Westminster dans les affaires de politique extérieure. À mesure que le Parlement devient, par le vote du budget et par l'action de ses comités d'enquête, un acteur incontournable de la diplomatie, les ministres étrangers multiplient les mémoires à son adresse et s'organisent en groupes de pression actifs. Cette adaptation entraîne en retour une surveillance croissante de leur agissement par les secrétaires d'État, surveillance attestée par le recensement précis de leur lieu de résidence et par les divers comptes rendus sur leur déplacement. Le contrôle des allers et venues des diplomates ne répond pas seulement à une nécessité publique, les considérations partisans y ont leur part. Ainsi, parmi ces enquêtes l'une des plus célèbres mène à la découverte d'entretiens confidentiels entre l'envoyé français Jean-Baptiste Poussin et des députés *tories* dans la Vine Tavern, à proximité de St Martin Lane et Drury Lane. Il ne s'agit pas en soi

¹⁴ *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et aux ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, XXV, Angleterre, t. II, 1660-1690, éd. [Jean]-[Jules] Jusserand, Paris, de Boccard, 1929, p. 203.

d'un événement exceptionnel, mais cette rencontre est habilement utilisée par un sous-secrétaire d'État pour déstabiliser le parti *tory* dans la campagne électorale de novembre 1701. Plusieurs pamphlets égrènent une liste de deux cent vingt-huit candidats désignés sous le terme « poussiniers », dont il faut à tout prix empêcher la réélection¹⁵. Des chansons sont également composées à leur encontre ; on retiendra celle d'Arthur Maynwaring, l'un des meneurs de la propagande *whig* dont le couplet appelait à s'opposer « aux amis du vieux Louis ». L'année suivante, en novembre 1702, les *Tories* contre-attaquent en portant un toast devant la Vine Tavern aux députés injustement accusés de s'être compromis avec l'envoyé français.

En croisant des sources administratives et des correspondances diplomatiques, il est possible d'envisager une meilleure connaissance de la place des diplomates dans l'espace urbain. À mesure que Londres devient l'une des principales villes de la diplomatie européenne et que son Parlement s'impose comme un acteur de la politique extérieure, les envoyés s'adaptent à cette évolution et s'organisent en groupes de pression. Par le biais de pétitions, de mémoires, de contacts personnels dans leur résidence ou dans les *coffee-houses*, ils travaillent à gagner les faveurs de parlementaires. Les résidents, par leur statut modeste et leur résidence à proximité de la City, se sont pliés plus rapidement aux nouvelles contraintes du jeu diplomatique à Londres. Les négociants londoniens ont d'une certaine manière montré la voie dès le début de la Restauration. S'ils restent fidèles au périmètre de la City, ils ont su mobiliser les diverses institutions de la métropole (corporations, municipalité, cour, Parlement) pour soutenir leurs intérêts commerciaux. De la même manière, pour augmenter leur influence, les envoyés sont contraints, en marge des négociations de cour, de s'ouvrir sur la ville.

15 *A List of the unanimous Club of Members of the late Parliament, Nov. 11. 1701. that met at the Vine Taverne in Long Acre. Who ought to be opposed in the ensuing elections, by all that intend to save their native country from being made a province of France [...]*, [London], s.n., 1701.

CATHERINE II
VUE PAR LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

Anne Mézin

Catherine II¹ fait partie de ces personnages de l'Histoire qui ont fasciné leurs contemporains et qui captivent la postérité. Sa personnalité, les circonstances du début de son règne et l'éclat de son œuvre en sont les raisons. Les portraits de cette souveraine sont donc légion. Et ses amis philosophes n'ont pas peu contribué à amplifier la résonance de sa personne et de son pouvoir de despote éclairé, habité par le désir d'apporter le bonheur, la liberté et le bien-être à ses sujets².

Définir le regard de la diplomatie française sur Catherine II est, en revanche, une tâche délicate, tant on perçoit la perplexité dans les portraits rapportés. Il y a en effet un fossé entre l'avis de Louis XV donné en septembre 1762, deux mois après le coup d'État qui l'avait portée au pouvoir, et le jugement de Robespierre en 1793. Pour Louis XV, Catherine II était une usurpatrice étrangère ; son règne était entaché d'un vice originel propre à en compromettre la longévité, car cette souveraine ne devait son trône « ni à l'amour de ses sujets, ni à leur respect pour la mémoire de son père »³. Quant à Robespierre, il constatait avec aigreur que la tsarine était « le plus adroit de tous les fripons décorés du nom de roi »⁴.

Pendant les trente-quatre années du règne de Catherine II (1762-1796), de nombreux diplomates français l'ont approchée et leurs opinions sont contrastées. Pour cet essai de portrait, les principaux avis retenus sont donc

- 1 Catherine II, née Sophie-Auguste-Frédérique d'Anhalt-Zerbst le 2 mai 1729 à Stettin/Szczecin, en Poméranie ; morte le 17 novembre 1796 à Saint-Petersbourg ; tsarine et impératrice du 10 juillet 1762 au 17 novembre 1796.
- 2 Jean de Viguier, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Robert Laffont, 1995, p. 594.
- 3 *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, VIII-IX, *Russie*, éd. Alfred Rambaud, Paris, Félix Alcan, 1890, 2 vol. [vol. I, des origines jusqu'à 1748 ; vol. II, de 1755 à la Révolution française], t. IX, p. 209.
- 4 Propos cité par Thierry Lentz, *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, p. 443.

ceux des ministres des Affaires étrangères Choiseul⁵ et Vergennes⁶, de leur commis Gérard de Rayneval⁷, de même que ceux des diplomates ou consuls en poste en Russie à l'époque. Les archives des Affaires étrangères⁸, complétées par les deux volumes consacrés à la Russie par Alfred Rambaud dans la série *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, ont permis une première approche du sujet. À ces sources s'ajoutent les *Mémoires* autobiographiques des comtes de Ségur et de Saint-Priest.

Il est utile de préciser que la correspondance consulaire est quasiment muette sur Catherine II en tant que personne et souveraine ; en revanche, les questions législatives et commerciales de son règne sont naturellement traitées, elles entrent dans les compétences du consul. Le coup d'État n'est évoqué que de façon allusive par le consul Decury de Saint-Sauveur⁹ : il parle d'un « grand événement »¹⁰, dont il annonce qu'il sera rapporté par le chargé d'affaires Bérenger¹¹, en l'absence de l'ambassadeur, le baron de Breteuil¹². À partir de 1778, la guerre avec la Turquie est mentionnée, au coup par coup. En revanche, l'implantation russe en Crimée et sur les bords de la mer Noire est rapportée d'une manière plus précise : les intérêts du commerce de la France avec le Levant sont en effet concernés, voire menacés.

PORTRAIT PHYSIQUE ET INTELLECTUEL DE CATHERINE II SELON LES DIPLOMATES FRANÇAIS

Pour le chevalier d'Éon¹³, secrétaire d'ambassade à Saint-Petersbourg et auteur en 1759 d'un « Mémoire sur la Russie »¹⁴, la grande-duchesse réunissait « avec les

5 Étienne-François, comte de Stainville, duc de Choiseul (1719-1785), secrétaire d'État des Affaires étrangères (3 décembre 1758-12 octobre 1761 et 10 avril 1766-24 décembre 1770, date de sa disgrâce).

6 Charles Gravier, comte de Vergennes (1719-1787), diplomate, ambassadeur de France près la Porte ottomane (1755-1768) et en Suède (1771-1774), initié au Secret du roi, secrétaire d'État des Affaires étrangères du 6 juin 1774 à sa mort, le 13 février 1787.

7 Joseph-Mathias Gérard de Rayneval (1736-1812), diplomate, premier commis des Affaires étrangères à partir de 1774.

8 Archives du ministère des Affaires étrangères [désormais AMAE], séries « Correspondance politique » [désormais Cor. pol.] et « Mémoires et documents » [désormais Mém. et doc.], Russie.

9 Jean-Baptiste Decury de Saint-Sauveur († 1762), directeur général des vivres de la Marine, puis consul de France à Saint-Petersbourg (1743-1748 et 1757-1762).

10 Archives nationales [désormais AN], A.E. B¹ 987, correspondance consulaire de Saint-Petersbourg, fol. 189-189 v^o., Decury de Saint-Sauveur, 13 juillet 1762.

11 Laurent Bérenger (1728-1795), secrétaire du baron de Breteuil en Russie (1760-1763), puis chargé d'affaires (1763-1765).

12 Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil (1730-1807), membre du Secret, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg de 1760 à 1763.

13 Le chevalier d'Éon de Baumont (1728-1810), secrétaire d'ambassade à Saint-Petersbourg de 1756 à 1760.

14 Ce texte a été édité par Francine-Dominique Liechtenhan : *En Russie au temps d'Élisabeth. Mémoire sur la Russie en 1759 par le chevalier d'Éon*, Paris, L'Inventaire, 2006.

grâces du corps, de la noblesse dans sa taille, de la dignité dans sa démarche et enfin de la beauté »¹⁵. En 1773, Durand de Distroff¹⁶ la trouvait « belle encore »¹⁷. D'une taille naturellement peu élevée, « elle avait le nez aquilin, la bouche gracieuse, des yeux bleus et des sourcils noirs, un regard très doux quand elle le voulait, et un sourire attrayant »¹⁸. Sabatier de Cabre¹⁹, qu'on ne peut soupçonner d'un préjugé favorable tant ses écrits sont venimeux sur Catherine II et la Russie, lui reconnaissait un extérieur « noble, grand, affable, doux, fier à son gré ». Il poursuivait sa description en disant qu'elle savait « donner à une physionomie flexible » dont elle était maîtresse, « toutes les expressions et tous les tons » ; il ajoutait qu'elle entendait « mieux qu'aucun prince le débit des prévenances, des caresses, des discours », ce qu'elle faisait avec « autant d'intelligence que de méthode ». Enfin, alors que son allure était « un peu affectée », elle annonçait « quelque chose de théâtral » même si on la disait « très aimable et fort aisée dans une société particulière »²⁰. « Sa conversation est enjouée et très agréable avec un air grand et majestueux », ajoutait Durand de Distroff²¹.

Catherine II avait passé les cinquante ans quand le comte de Ségur²² eut son ambassade en Russie et, « pour déguiser l'embonpoint que l'âge, qui efface toutes les grâces, avait amené, elle portait une robe ample avec de larges manches, habillement presque semblable à l'ancien habit moscovite ». Mais ajoutait-il, « la blancheur et l'éclat de son teint furent les attraits qu'elle conserva le plus longtemps »²³.

En 1792, le comte de Saint-Priest²⁴, « frappé de la renommée de Catherine II », l'aborda « avec une sorte de timidité » ; d'abord « imposé » par « l'aspect majestueux et vénérable de cette princesse déjà avancée en âge », il fut ensuite entièrement rassuré par son écoute bienveillante, sa simplicité et sa grâce²⁵.

15 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 5, « Mémoire sur la Russie » (1759) par Éon de Beaumont, fol. 90 sq.

16 François-Michel Durand de Distroff (1714-1778), diplomate, membre du Secret, ministre plénipotentiaire à Saint-Petersbourg de 1772 à 1775.

17 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 11, mémoire de Durand de Distroff (1773), fol. 287-298.

18 Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires ou Souvenirs et anecdotes*, Paris, A. Eymery, 1825-1826, 3 vol., t. II, p. 201.

19 Honoré-Auguste Sabatier de Cabre (né en 1737), chargé d'affaires en Russie de 1769 à 1772.

20 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol 5, mémoire sur la Russie de Sabatier de Cabre (1772), fol. 176 sq.

21 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol 11, mémoire de Durand de Distroff (1773), fol. 287-298.

22 Louis-Philippe, comte de Ségur (1753-1830), militaire puis diplomate, ambassadeur de France en Russie de 1784 à 1789.

23 Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires...*, t. II, p. 201.

24 François-Emmanuel Guignard, comte de Saint-Priest (1735-1821), ambassadeur de France à Constantinople de 1768 à 1785, en mission à Saint-Petersbourg en 1791.

25 Comte [François-Emmanuel Guignard] de Saint-Priest, *Mémoires*, éd. baron de Barante, Paris, Calmann-Lévy, 1929, 2 vol., t. II, p. 109.

Les qualités intellectuelles de l'impératrice de Russie sont également connues. « Le génie de Catherine est vaste, son esprit fin »²⁶, écrivait le comte de Ségur dans ses *Mémoires*. Selon le chevalier d'Éon, elle avait cultivé son esprit « par la lecture qui fait encore son amusement ordinaire »²⁷ ; mais selon le même, ses qualités intellectuelles se trouvaient « peut-être un peu ternies par quelques affections romanesques que le discernement dans ses lectures aurait pu lui faire éviter »²⁸. Pour Sabatier de Cabre, il « faut rabattre considérablement des merveilles qu'on a publiées de ses rares talents, de la vaste étendue de son génie et de sa science, dans le grand art du gouvernement ». Et il précisait son point de vue en ajoutant qu'elle avait « acquis de l'instruction et des lumières dans un temps où l'autorité inquiète et jalouse d'Élisabeth et les procédés du grand-duc ne lui laissaient d'autre ressource que celle des lettres ». Mais, « au lieu de les employer à vaincre son naturel, elle les lui a assujetties, elle n'y a cherché que des sentiers vers la célébrité »²⁹. Pourtant, selon les propos du prince Henri de Prusse³⁰ rapportés par le comte de Ségur, « ailleurs, elle brillerait sans doute beaucoup moins ; mais dans son pays, elle a plus d'esprit que tout ce qui l'entoure » ; et la conclusion du prince Henri était qu'on « est grand à bon marché sur un pareil trône »³¹...

Catherine II connaissait plusieurs langues étrangères : en plus de son allemand maternel, elle avait été élevée dans la culture française et en parlait couramment la langue. « Elle possède plusieurs langues et parle très facilement le français », indiquait le chevalier d'Éon dans son mémoire³². Arrivée en Russie, elle y apprit le russe. Mais si elle s'énonçait « avec grâce et facilité », les Russes disaient qu'elle savait trop bien leur langue, qu'elle l'exprimait purement mais qu'elle n'avait pu « se défaire d'un ton et d'un accent étranger » ; elle avait « le même défaut dans la nôtre » précisait Sabatier de Cabre³³.

Un des traits dominants du caractère de Catherine II semble avoir été une dissimulation jointe à un esprit de décision remarquable, comme le soulignait Louis XV à Breteuil, dans des instructions écrites peu après le coup d'État :

²⁶ Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires...*, t. II, p. 200.

²⁷ AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 5, « Mémoire sur la Russie » (1759) par Éon de Beaumont, fol. 90 sq.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 5, mémoire sur la Russie de Sabatier de Cabre (1772), fol. 192 v^o sq.

³⁰ Henri de Prusse (1726-1802), frère de Frédéric II de Prusse.

³¹ Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires...*, t. II, p. 148.

³² AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 5, « Mémoire sur la Russie » (1759) par Éon de Beaumont, fol. 90 sq.

³³ AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 5, mémoire sur la Russie de Sabatier de Cabre (1772), fol. 192 v^o sq.

La dissimulation de l'impératrice régnante et son courage au moment de l'exécution de son projet, ainsi que la manière dont elle a traité ce prince, indiquent une princesse capable de concevoir et d'exécuter de grandes choses³⁴.

Sabatier de Cabre dit qu'on lui imputait « une fausseté peu commune ». Mais, ajoutait-il,

elle est au moins très secrète, très fine et s'en pique et s'il est vrai que la finesse soit l'occasion prochaine de la fourberie et que de l'une à l'autre le pan soit glissant, je ne voudrais pas répandre qu'elle ne fût toujours prête à mettre la dernière en usage³⁵.

D'ailleurs, sa fausseté lui faisait employer des agents secrets « plus qu'aucune autre cour » et préférer « l'utilité sourde et obscure à la marche des procédés ordinaires »³⁶.

Un autre trait de caractère principal de Catherine II résidait dans sa détermination, dont elle se glorifiait selon Durand de Distroff, qui disait aussi qu'elle se piquait « d'une persévérance inflexible dans les mesures et dans les principes »³⁷. Pour Sabatier de Cabre, elle faisait preuve d'une « opiniâtreté la plus revêche et la plus inébranlable »³⁸. Cependant, Corberon³⁹ nuanceait cette inflexibilité en précisant que « le non est une expression qui lui est inconnue mais dont l'effet suit rarement les promesses qu'il vous fait instruire »⁴⁰. L'impératrice était-elle inflexible, courageuse ou bien simplement entêtée ? Pour le marquis de Bausset, la fermeté qu'on lui attribuait tenait « peut-être plus de l'entêtement que du courage »⁴¹.

En revanche, tous reconnaissent son ardeur au travail. Selon Durand de Distroff, « elle est laborieuse, aime le travail, les plaisirs n'emportent point sur les occupations journalières utiles au pays »⁴². De même, le comte de Ségur la trouvait « assidue dans son travail »⁴³. De fait, elle était rangée et régulière dans son labeur, et ses journées étaient presque toujours organisées de la même manière. Elle

34 Instructions du baron de Breteuil, 10 septembre 1762. *Recueil des instructions...*, op. cit., t. IX, p. 209.

35 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol 5, mémoire sur la Russie de Sabatier de Cabre (1772), fol. 192 v^o sq.

36 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 84, Sabatier de Cabre, octobre 1769, fol. 147.

37 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 90, Durand de Distroff, 27 novembre 1772.

38 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 5, mémoire sur la Russie de Sabatier de Cabre (1772), fol. 192 v^o sq.

39 Marie-Daniel Bourrée de Corberon (1748-1810), militaire puis diplomate, secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg (1775-1779), puis chargé d'affaires (1779-1780).

40 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol 31, Mémoire de Corberon, 11 avril 1778.

41 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 177, Bausset, 10 mai 1765.

42 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 11, mémoire de Durand de Distroff (1773), fol. 287-298.

43 Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires...*, t. II, p. 200.

dictait elle-même ses instructions à ses ministres, qui n'étaient que ses secrétaires, de même que les dépêches les plus importantes : « son conseil n'était éclairé et dirigé que par elle »⁴⁴. Elle était d'ailleurs jalouse de son domaine de compétence, comme le soulignait Durand de Distroff : « elle a une fermeté unique à ne point permettre que qui que ce soit se mêlât des affaires hors de sa sphère »⁴⁵.

Mais c'était là, selon un mot de Jean de Viguerie, « de l'autocratie à la manière bourgeoise »⁴⁶. Durant tout son règne, elle organisa des réformes importantes dans la législation, l'administration, le système éducatif et l'Église russe. On sait également que l'impératrice était une grande amie des philosophes. Mais, si elle était « philosophe par opinion, elle se montrait religieuse par politique »⁴⁷, disait le comte de Ségur, ce que confirmait le comte de Saint-Priest : « L'impératrice étalait alors un grand zèle pour la religion grecque : c'était un des moyens de sa politique »⁴⁸. C'était aussi pour elle un moyen de flatter l'amour-propre des Russes et de leur donner « complètement le change sur son origine étrangère »⁴⁹...

LES PRONOSTICS FRANÇAIS SUR LE RÈGNE DE CATHERINE II

En premier lieu, selon l'opinion dominante, Catherine II ne pourrait régner d'une manière indépendante. Comme l'écrivait Louis XV au baron de Breteuil, elle était forcément sensible et faible car elle était une femme ; elle ne pouvait qu'être soumise à ses amitiés ou à ses passions et l'important était de les connaître et « de chercher à se les concilier »⁵⁰.

Il est vrai que Catherine II collectionna les amants qui furent aussi des favoris (plus de vingt), certains ne faisant que passer, d'autres associés au gouvernement comme les frères Orlov ou Potemkine, sans pour autant avoir l'autorité suprême. Mais, selon le comte de Ségur, si elle ne fut pas constante dans ses passions, elle le fut dans ses amitiés et « s'était fait en administration et en politique des principes fixes ; jamais elle n'abandonna ni un ami ni un projet »⁵¹.

En plus de ce vice intrinsèque attribuée à sa nature féminine – et ce jusqu'au changement de règne en 1774 –, la cour de France n'a pas cru à la pérennité de Catherine II sur le trône russe. Les augures négatifs français étaient sans doute

44 Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires...*, t. II, p. 202.

45 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 11, mémoire de Durand de Distroff (1773), fol. 287-298.

46 Jean de Viguerie, *Histoire et dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 592.

47 Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires...*, t. II, p. 202.

48 Comte [François-Emmanuel Guignard] de Saint-Priest, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 180.

49 *Ibid.*

50 Instructions du baron de Breteuil, 10 septembre 1762. *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, t. IX, p. 209.

51 Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, p. 200.

entachés de quelque regret. La France était en effet passée à côté d'une belle opportunité, celle d'être la puissance qui aurait contribué à installer la souveraine sur son trône. L'ambassadeur de France, le baron de Breteuil, avait été approché en juin 1762 par un conseiller de la grande-duchesse qui lui demandait de mettre à la disposition immédiate de la future impératrice une somme de 60 000 roubles pour lui permettre de « tout hasarder » et mettre fin aux « procédés de son mari ». Le diplomate français avait fait une réponse dilatoire, « pour n'entrer dans aucune intrigue de ce genre »⁵², selon les recommandations de Choiseul. Il avait en plus négligé d'en informer sa cour. Puis Breteuil était parti en congé et fut absent de Saint-Pétersbourg de fin juin à début septembre 1762, les deux mois du début du règne de Catherine II. Le duc de Choiseul lui reprocha sévèrement d'avoir manqué une occasion unique de reprendre de l'influence en Russie, comme cela avait été le cas vingt ans avant lors du coup d'État de l'impératrice Élisabeth grâce aux manœuvres de l'ambassadeur de France La Chétardie⁵³.

Dès lors, pour le gouvernement français, la position de l'impératrice ne pouvait qu'être fragile. Les raisons de cette fragilité furent énoncées dans les instructions de Louis XV au baron de Breteuil du 10 septembre 1762, qui rappelaient que Catherine II était une Allemande, princesse d'Anhalt-Zerbst. L'impératrice était donc étrangère, elle n'avait pas de sang Romanov et elle était la nièce du roi de Suède, ennemi traditionnel de la Russie. « La nation abhorrait le joug d'une étrangère », peut-on aussi lire dans les instructions au marquis de Juigné, « et les moyens par lesquels elle s'était appropriée le sceptre qui semblait lui échapper des mains »⁵⁴. Mais surtout, ses sujets ne l'aimaient pas – « quelque attention qu'elle y apporte, il y aura toujours des mécontents, si cette princesse a l'âme haute, elle a le cœur sensible »⁵⁵ –, son clergé dépouillé de ses revenus la détestait, le peuple la critiquait presque ouvertement, le mécontentement était général et les conjurés qui l'avaient portée sur le trône étaient déçus :

Elle a agi tout aussi aveuglément vis-à-vis de ses sujets. Son ingratitude a été marquée principalement envers ceux qui avaient contribué le plus à lui placer la couronne sur la tête. Elle les traite avec hauteur ; aucun d'eux n'a reçu la récompense qu'il espérait du succès de son zèle⁵⁶.

52 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 70, lettre de Breteuil à Choiseul du 21 juillet 1762, fol. 35 sq.

53 Jacques-Joachim Trotti, marquis de La Chétardie (1705-1759), ambassadeur extraordinaire (1739-1742), puis envoyé en mission (1743-1744).

54 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 98, instructions du marquis de Juigné du 20 mai 1775, fol. 152.

55 Instructions du baron de Breteuil, 10 septembre 1762. *Recueil des instructions...*, op. cit., t. IX, p. 209.

56 Instructions du marquis de Bausset, 18 décembre 1763. *Recueil des instructions...*, op. cit., t. IX, p. 234.

L'ingratitude qu'on reprochait à Catherine II tenait à son « avarice extrême » qui refusait aux courtisans, habitués à de larges libéralités sous le règne d'Élisabeth, « les secours nécessaires pour soutenir leur état »⁵⁷. De son côté, en avril 1765, le chargé d'affaires Bérenger confirmait que « cette princesse ne cesse de trembler malgré sa contenance et l'envie qu'elle a de persuader l'Europe qu'elle est affermie »⁵⁸. Quelques années plus tard, dans son mémoire de 1778, le chevalier de Corberon constatait que si l'impératrice ne pouvait toujours pas compter « sur l'amour fort de ses sujets », elle savait que « quelques courtisans dévoués, ses soldats et de l'eau-de-vie » assuraient « la solidité de sa couronne »⁵⁹.

Il est notoire que l'impératrice échappa à plusieurs attentats au cours des premières années de son règne. Celui de 1769 n'avait pas « été le moins dangereux », une conspiration réunissant quarante personnes, dont des officiers des gardes, qui avaient eu le projet d'assassiner le comte Orlov. Catherine II avait cependant fait preuve d'une certaine mansuétude afin de ne pas réveiller « l'animosité d'un peuple aussi faible et léger qu'il est violent dans ses premiers mouvements »⁶⁰.

La cour de France semblait n'être toujours pas revenue, en 1780, de sa surprise devant les conditions de la prise du pouvoir par Catherine II et les instructions au marquis de Vêrac rappelaient que

La Russie est gouvernée par une princesse étrangère qu'une Révolution inouïe a placée sur le trône sans aucun droit, sans le concours d'aucun des corps de l'État, dont l'exaltation a paru un phénomène si extraordinaire qu'on n'a pu se persuader qu'il fut durable⁶¹.

Malgré cet étonnement persistant, le regard de la France sur Catherine II avait commencé à évoluer au bout de quelques années, comme on peut le relever dans les instructions adressées à Durand de Distroff en 1772 et dans celles adressées au marquis de Juigné en 1775, qui reprennent les mêmes termes :

Il semble que ce ne soit que par une espèce de miracle que Catherine II a pu échapper aux périls multiples de sa position, et ce miracle, elle l'a dû plus à son étoile qu'à sa prudence⁶².

57 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 77, Bérenger, 29 janvier 1765, fol. 52.

58 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 77, Bérenger, 9 avril 1765, fol. 201.

59 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 31, Corberon, mémoire sur la Russie, 11 avril 1778.

60 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 84, Sabatier de Cabre, 15 septembre 1769, fol. 30 sq.

61 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 16, instructions du marquis de Vêrac, 6 mai 1780, fol. 90 sq.

62 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 90, instructions de Durand de Distroff, 24 juillet 1772, fol. 99 sq. ; vol. 98, instructions du marquis de Juigné, 20 mai 1775, fol. 152.

D'ailleurs, comme le dit joliment le comte de Ségur, « son règne brilla d'un tel éclat que les taches en pâlirent »⁶³. Jusqu'à l'avènement de Louis XVI, le gouvernement français estima que l'impératrice n'était pas assurée de conserver son pouvoir. Il le souhaitait, sans même s'en cacher ; les instructions, adressées au marquis de Bausset le 18 décembre 1763, portaient d'ailleurs la prédiction suivante : « on ne saura jamais se refuser de croire que cette princesse ne finira pas ses jours sur le trône »⁶⁴.

Le prince Ivan avait été éliminé assez vite, en 1764, mais il restait un héritier légitime, le fils que Catherine II avait eu de Pierre III, le grand-duc Paul, qui incarnait « le penchant de la nation »⁶⁵ et sur qui reposait l'espoir des opposants. Cependant, en 1765, la santé du grand-duc était préoccupante et Bérenger évoquait le désir de tous de voir établir un ordre général de succession pour prévenir les troubles⁶⁶, alors que la souveraine affectait d'ignorer la chose ; elle ne prévoyait en effet aucun arrangement avant la dernière minute et on lui prêtait le souhait d'être débarrassée du grand-duc. Quelques années plus tard, en 1769, et malgré l'amour de la nation russe pour le sang de Pierre le Grand, Sabatier de Cabre regrettait amèrement que le grand-duc fût si « peu avancé [...] pour son âge » et que le principal ministre, Panine n'eût pas « assez de vigueur dans le caractère ». Le diplomate français reprochait à ce dernier une « indolence » qui l'empêcherait « toujours de sentir qu'il n'aurait qu'à le vouloir pour être le maître absolu de cet empire et pour le porter à quelque parti décidé » ; il ne restait qu'un espoir, que « du malheur éclatant produisise un moment d'enthousiasme et de frénésie qui l'y forçât »⁶⁷. Et en 1775, les instructions au marquis de Juigné précisaient que « l'amour extrême des peuples russes pour le sang de Pierre I^{er} eût rendu facile une révolution qui eût eu pour objet de placer le grand-duc sur le trône »⁶⁸. En 1780 encore, les instructions données au marquis de Vérac déploraient l'indécision du comte Panine :

Il s'est trouvé à la tête des ministres et pour ainsi dire de la nation un homme modéré et indolent, le comte Panine qui, avec toute la facilité de faire une révolution en faveur du grand-duc son élève, a été trop ami de son pays pour la tenter et a préféré de servir la mère de son prince plutôt que de régner lui-même sous le nom d'un enfant⁶⁹.

63 Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires...*, t. II, p. 208.

64 Instructions du marquis de Bausset, 18 décembre 1763. *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, t. IX, p. 234.

65 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 90, Durand de Distroff, 22 décembre 1772, fol. 427.

66 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 77, Bérenger, 19 février 1765, fol. 105.

67 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 84, fol. 30.

68 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 98, instructions du marquis de Juigné, 20 mai 1775, fol. 152.

69 AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 16, instructions de M. de Vérac, 6 mai 1780, fol. 90 sq.

Dans les faits, à mesure que les années passèrent et que le pouvoir de Catherine II s'affermir, diminua l'espoir de ses opposants de la renverser ; le grand-duc prit alors toute sa dimension d'héritier, comme le montra avec éclat son voyage en France en 1782.

LES RELATIONS FRANCO-RUSSES ENTRE 1762 ET 1772

Pendant les dernières années du règne de Louis XV, la France afficha sa renonciation à tout esprit de conquête et à toute ambition dominante ; sa politique étrangère avait pour seul objectif le maintien de l'équilibre européen et elle reposait sur deux alliances principales, l'alliance avec l'Espagne ou Pacte de famille, et l'alliance avec l'Autriche. Cependant les ambitions de la Prusse et les visées expansionnistes de la Russie constituaient des phénomènes inquiétants de nature à déranger l'équilibre européen. Les objectifs majeurs de Louis XV furent donc de limiter l'expansion russe à l'ouest et au sud, de préserver les droits des peuples et des princes, et de garantir l'intégrité de la Suède, de la Pologne et de la Turquie, les alliés traditionnels de la France. Et du côté russe, on put observer pendant les premières années du règne de Catherine II une guerre acharnée contre l'influence de la France et ses alliés, sur une base ambiguë, la Russie étant aussi l'alliée de l'Autriche.

1404

Le postulat des instructions données au marquis de L'Hôpital en 1756 était que la distance entre les deux empires était trop grande pour qu'il se formât jamais une alliance étroite entre eux ; elles ne visaient qu'à l'obtention d'un bon traité de commerce, sur les blés et les pelleteries de Russie en particulier. Au contraire, les instructions données au baron de Breteuil insistaient sur la nécessité d'empêcher la prise de possession du royaume de Pologne par la Russie et elles appelaient à une grande vigilance contre ce pays immense⁷⁰. En 1762, la politique de Louis XV avec la Russie consistait à « l'éloigner autant que possible des affaires de l'Europe »⁷¹.

Malgré le faux pas du baron de Breteuil, Choiseul voulut croire un temps que tout annonçait « en cette princesse des dispositions très heureuses, non seulement en faveur de l'ancienne alliance, mais particulièrement même pour la nation française ». Il recommanda donc à Breteuil de cultiver ces germes car « personne mieux que vous ne peut savoir les moyens de détail qui sont propres à y réussir »⁷². Il s'agissait encore pour le baron de Breteuil de conserver les mêmes relations avec l'impératrice que celles qu'il avait eues avec la grande-duchesse, c'est-à-dire la continuation de la confiance qu'elle lui avait marquée⁷³.

70 *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, t. VIII, p. XLIV sq.

71 Jean de Viguierie, *Histoire et dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 211.

72 Lettre de Choiseul à Breteuil, 9 août 1762. *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, t. IX, p. 197.

73 Lettre de Louis XV à Breteuil, 9 février 1762. *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, t. IX, p. 193.

En 1765, selon Bérenger, l'accueil que l'impératrice entendait réserver au marquis de Bausset devait être gracieux. Elle avait même ajouté « qu'elle ne demandait pas mieux que de bien vivre avec la France pourvu que chacun le voulût »⁷⁴. Cependant, dans des instructions secrètes au consul Rossignol, le ministère français déplorait que la puissance russe fût une alliée peu utile dont les « mouvements convulsifs » et la « politique changeante » rendaient « ses forces presque toujours inutiles à ses alliés »⁷⁵. En 1769, la tonalité des instructions de Sabatier de Cabre restait la même. On y retrouve les mêmes regrets, « les préventions de cette princesse contre la France », ou plutôt

la conviction où elle était que la saine politique devait inspirer au Roi un plan d'opposition perpétuelle à tous les projets enfantés par sa vanité et son ambition, [ce qui n'avait] pas permis de former aucune liaison ni d'établir aucune intelligence avec elle⁷⁶.

Toutes les négociations, dont celles du traité de commerce, avaient été abandonnées et le roi de France ne pouvait que déplorer les entreprises injustes, violentes et révoltantes de Catherine II en Suède, en Turquie et en Pologne, dont l'effet devait bientôt bouleverser l'Europe entière.

La guerre indirecte entre la France et la Russie, par la Turquie et la Pologne interposées, se trouvait alors à son paroxysme. « L'objet de notre politique était alors de susciter la Porte contre l'impératrice de Russie »⁷⁷, rapporta le comte de Saint-Priest dans ses *Mémoires*, pour qu'elle la sommât de retirer ses troupes de Pologne et, à défaut, qu'elle lui déclarât la guerre. « Le duc de Choiseul avait une haine particulière pour Catherine ; ne pouvant décider Louis XV ni Marie-Thérèse à une opposition directe, il voulait y engager la Porte ottomane », poursuivait-il. Mais « le gouvernement ottoman de ce temps manquait d'énergie et même de moyens ». De plus, « l'ineptie militaire »⁷⁸ des Turcs était telle que malgré l'envoi d'instructeurs français à l'armée turque, cette dernière se révéla incapable d'affronter sérieusement son adversaire russe, qui eut partout l'avantage. De même, en Pologne, les confédérés de Radom avaient été défaits ; malgré le soutien militaire français envoyé par Choiseul et le sursaut de la prise du château de Varsovie, le partage de la Pologne commença le 4 février 1772.

74 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 77, Bérenger, 9 avril 1765, fol. 192.

75 Instructions de Rossignol, 25 juin 1765. *Recueil des instructions...*, op. cit., t. IX, p. 248.

76 Instructions de Sabatier de Cabre, 30 mai 1769. *Recueil des instructions...*, op. cit., t. IX, p. 271.

77 Comte [François-Emmanuel Guignard] de Saint-Priest, *Mémoires...*, op. cit., t. I, p. 106.

78 *Ibid.*

Les instructions adressées à Durand de Distroff soulignèrent que les circonstances politiques de 1772 et « la crise violente » où se trouvaient « les affaires du Nord et de l'Orient de l'Europe » n'étaient point encore assez développées pour permettre à Louis XV « de former un plan de conduite déterminant ». La suite des instructions concernait « les affaires de Suède, celles de Pologne, la guerre entre la Russie et l'Empire ottoman [...], autant d'objets majeurs à l'issue desquels la grandeur du Roi et sa puissance ne lui permettent pas d'être indifférent »⁷⁹.

LES RELATIONS FRANCO-RUSSES APRÈS 1772

1406

Avant même la mort de Louis XV, qui « fit disparaître une influence qui s'était presque toujours exercée dans un sens hostile à la Russie »⁸⁰, la diplomatie française voulut faire comprendre à Catherine II l'attitude bienveillante du roi de France. En 1772, pendant que se déroulait le premier partage de la Pologne et que la France était impuissante à l'empêcher, les instructions adressées à Durand de Distroff lui recommandèrent de « s'appliquer à détruire les préjugés personnels et particuliers qui pourraient avoir occasionné et augmenté l'éloignement des deux cours ». On lui demandait également

de faire comprendre que jamais le Roi n'a mis dans sa conduite aucun ressentiment ni aucune animosité personnelle, que Sa Majesté rend justice aux talents et à la façon de penser de l'impératrice de Russie, qu'elle n'a cessé de conserver le désir de vivre en bonne intelligence avec elle⁸¹.

Les instructions se poursuivaient en insistant sur le fait que Louis XV avait souvent regretté « pour le bien général » que cette bonne intelligence

ne fût pas aussi intime que l'intérêt des deux empires et de l'Europe l'eût peut-être exigé et que sa conduite convaincra bientôt cette princesse de la sincérité de ses dispositions si elle marque de son côté les mêmes sentiments⁸².

En même temps que la France adoptait cette attitude positive, elle soutenait le coup d'État du roi de Suède Gustave III, qui restaura l'autorité royale en août 1772. La Suède fut de nouveau un sujet d'inquiétude pour les puissances expansionnistes du Nord, la Prusse et la Russie, et un élément essentiel du système diplomatique français. La France la soutint par des subsides pour qu'elle fût en mesure d'opposer des troupes et une flotte à la Russie.

79 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 90, instructions de Durand de Distroff, 24 juillet 1772, fol. 99 sq.

80 *Recueil des instructions...*, op. cit., t. IX, p. 307.

81 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 90, instructions de Durand de Distroff, 24 juillet 1772, fol. 99 sq.

82 *Ibid.*

Avec l'avènement au trône de Louis XVI en 1774, la France adopta un nouveau système à l'égard de la Russie. Le comte de Vergennes fut nommé à la tête des Affaires étrangères et Durand de Distroff fut rappelé, car il était trop marqué par la politique anti-russe du Secret. Le marquis de Juigné le remplaça.

La victoire de la Russie sur la Turquie avait été suivie par le traité de Kaïnardji le 21 juillet 1774, une « paix triomphale sur les Turcs », relevaient en mai 1775 les instructions au marquis de Juigné ; elles soulignaient aussi l'assise solide de Catherine II « sur un trône auquel elle venait de procurer un nouveau degré de gloire et un accroissement d'avantages »⁸³. Il fallait donc instaurer de nouvelles relations avec la Russie. Dans une lettre au comte de Juigné du 3 septembre 1775, le comte de Vergennes reconnaissait que si Catherine II avait mené une « politique sage » en Pologne, la France avait elle-même adopté une conduite sage qui n'impliquait « aucun retour d'ambition ou de convoitise » de sa part. Le travail de Juigné auprès de l'impératrice devait souligner cette sagesse de la politique de la France et la conduite noble et désintéressée de Louis XVI pour amener Catherine II à lui rendre justice. Par ailleurs, le différend entre la Russie et l'Autriche étant favorable à la France, Juigné devait « insinuer » à cette princesse que le roi n'était pas hostile à son influence en Pologne afin de la faire revenir sur ses préventions. Mais Louis XVI n'acceptait pas qu'y fussent avancés les intérêts de la Prusse. C'était une politique de « main tendue » à la Russie, l'invitant à un changement d'alliance et à l'abandon des priorités dessinées par le « système du Nord »⁸⁴. Enfin, il importait pour le maintien de la paix et l'équilibre de l'Europe d'empêcher l'envoi de soldats russes en Amérique pour y soutenir l'Angleterre.

L'attitude conciliante de la France se maintint malgré les visées russes sur la Crimée. Selon le comte de Vergennes au chargé d'affaires Corberon, le roi était prêt fin 1777 « à assurer le rôle de l'ami commun » pour conserver la paix entre la Russie et la Porte ; mais Louis XVI ne voulait pas endosser celui de médiateur pour ne pas s'immiscer dans des affaires qui ne le regardaient pas⁸⁵. Vergennes connaissait la faiblesse des Turcs depuis son ambassade à la Porte et il recherchait un apaisement de leur côté, plutôt que de les soutenir en les armant comme auparavant. On connaît la suite de l'histoire : la Crimée fut conquise par les Russes à la fin de 1782 et son annexion proclamée le 19 avril 1783. Avec une base maritime sur la mer Noire, la Russie menaçait Constantinople. Malgré les efforts de la France pour s'opposer à cette expansion, elle ne put rien faire car Catherine II révéla au cours de l'été 1783 son alliance avec Joseph II⁸⁶. La France avait été

83 AMAE, Cor. pol., Russie, vol. 98, instructions du marquis de Juigné, 20 mai 1775, fol. 153 v^o.

84 Hélène Carrère d'Encausse, *Catherine II*, Paris, Fayard, 2002, p. 398.

85 Vergennes à Corberon, 28 décembre 1777. *Recueil des instructions...*, op. cit., t. IX, p. 337.

86 Lucien Bély, *Les Relations internationales en Europe, xvii^e-xviii^e siècles*, Paris, PUF, 1992, p. 381.

incapable de renouveler sa politique orientale et de s'adapter aux nouveaux rapports de force ; elle avait dû se résigner aux progrès de Catherine II sur la mer Noire, dans le contexte de la guerre avec l'Angleterre.

Le 13 mai 1779, la paix de Teschen avait mis fin à la guerre de Succession de Bavière, sur fond de médiation franco-russe. Vergennes rappela alors au chargé d'affaires Corberon que la base de l'alliance de la France avec la Maison d'Autriche était « un point dont le Roi n'a pas la moindre intention de se départir ». Et comme Louis XVI ne voulait en aucune manière proposer à « l'impératrice de renoncer à son alliance avec le roi de Prusse », il était impératif de ne pas considérer « ces alliances respectives comme ayant aucun but contraire au repos de l'Europe ». Le Roi ajoutait :

Rien n'empêche qu'en les maintenant, les cours ne se dépouillent des anciens préjugés qui les faisaient se regarder comme dans un état de guerre masquée, [...] qu'enfin, elles ne cherchent à tirer tout l'avantage possible de l'état de paix par des arrangements de commerce dont l'utilité doit assurer la durée⁸⁷.

1408

La France était donc forcée de reconnaître la nouvelle place de la Russie dans le concert européen :

Sous quelque aspect qu'on envisage la Russie dans ce moment, elle offre à la politique l'objet le plus digne de son attention. Cet Empire, par sa civilisation, ses conquêtes, l'ambition de ses souverains, l'espèce de merveilleux qui l'a fait sortir du noir et l'éclat dont ses alliés ont cherché à le faire briller, fixe aujourd'hui les regards de l'Europe⁸⁸.

En 1785, le mémoire secret de Gérard de Rayneval sur la Russie faisait le même constat :

Catherine a porté la monarchie russe à un si haut degré de puissance qu'elle semble menacer l'Europe d'un bouleversement total dans son système politique.

Gérard de Rayneval détaillait ensuite l'extension des possessions russes d'ouest en est et du nord au sud, les comparant

à ce feu d'incendie dont les flammes acquièrent plus de fureur à mesure qu'elles consomment davantage, et ne s'arrêtent dans leurs ravages que faute d'aliments.

Il insistait sur la nouvelle puissance de la Russie en matière de commerce et sur « la facilité extrême de lever des troupes, leur entretien peu coûteux, la subordination inouïe de ses armées »⁸⁹. C'est pourquoi les instructions au comte de Ségur avaient reflété la relative désillusion de la France :

⁸⁷ Vergennes à Corberon, 28 juin 1779. *Recueil des instructions...*, op. cit., t. IX, p. 343.

⁸⁸ Instructions de M. de Vérac, 6 mai 1780. *Recueil des instructions...*, op. cit., t. IX, p. 352.

⁸⁹ AMAE, Mém. et doc., Russie, vol. 16, mémoire de Gérard de Rayneval (1785), fol. 258 sq.

Le roi est persuadé que tous les efforts qu'il pourrait faire pour gagner l'amitié de Catherine seraient inutiles, que tant que cette princesse existera, sa conduite personnelle vis-à-vis d'elle doit se borner à de simples égards et que, quant aux affaires générales, le ministre de Sa Majesté à Pétersbourg doit s'attacher uniquement à prouver que la politique de Sa Majesté tend à conserver à chacun, sans réserves, ses droits et ses propriétés⁹⁰.

On en revenait en fait à la première politique, telle qu'elle avait été définie en 1763 dans les instructions au marquis de Bausset : « les seuls rapports directs que la France peut avoir avec la Russie ne sauraient s'envisager que du côté du commerce »⁹¹.

Vergennes, avant de mourir⁹², eut la satisfaction de voir signer le traité de commerce avec la Russie le 11 janvier 1787. Son successeur fut le comte de Montmorin Saint-Hérem⁹³, dont la grande ambition fut de conclure une quadruple alliance entre la France, l'Autriche, l'Espagne et la Russie. Fin 1787, après le début de la guerre russo-turque, Montmorin Saint-Hérem était prêt à abandonner l'allié turc. Selon lui, la France ayant des vues sur l'Égypte et n'ayant plus les moyens de soutenir son allié turc, ne pourrait conserver une certaine influence dans le Levant qu'en s'associant avec la Russie. Mais ce changement d'alliance présentait plusieurs inconvénients tels qu'irriter l'Autriche, compromettre le soutien de la France à la Pologne et rencontrer l'hostilité de l'Espagne. Le 19 mars 1789, Montmorin renonça à cette négociation avec Catherine II en invoquant la tenue des États généraux. L'impératrice, furieuse, se rapprocha de l'Angleterre. Par ailleurs, dans le nouveau conflit qui opposait la Russie et la Suède, la France se montra incapable de soutenir son allié traditionnel.

La Révolution française eut raison du rapprochement franco-russe. Si le comte de Ségur resta bien en cour jusqu'à son départ de Russie, le 11 octobre 1789, son successeur Genet⁹⁴ fut expulsé avant même l'arrestation de Louis XVI. À l'annonce de l'exécution du roi, Catherine II exigea de la part de tous les Français résidant en Russie un serment de fidélité à la couronne de France, sous peine

90 Instructions du comte de Ségur, 16 décembre 1784. *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, t. IX, p. 389 sq.

91 Instructions du marquis de Bausset, 18 décembre 1763. *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, t. IX, p. 224 sq.

92 Le 13 février 1787.

93 Armand-Marc, comte Montmorin-Saint-Hérem (1745-1792), ministre des Affaires étrangères du 13 février 1787 au 11 juillet 1789 et du 16 juillet 1789 au 31 octobre 1791.

94 Edmond-Charles Genet (1763-1834), diplomate, chef du bureau des interprètes au département des Affaires étrangères (1782), secrétaire de légation à Saint-Pétersbourg (1787), chargé des affaires de France à Saint-Pétersbourg (5 octobre 1790), expulsé de Russie (19 juillet 1792), ministre plénipotentiaire aux États-Unis (1792-1794).

d'être expulsés de l'empire. Pour les puissances européennes, la France n'avait plus de diplomatie depuis 1791 : elle avait en effet été absente lors de la dernière guerre russo-turque, du conflit des Provinces Unies et du deuxième partage de la Pologne, malgré ses alliances traditionnelles. Dans le même temps, la Russie était devenue une puissance dominante en Europe, qui en imposait par la force de ses armées et l'habileté de sa souveraine. Pendant tout le règne de la Grande Catherine, la « propagande philosophique » avait fait de la Russie « un modèle de tolérance et d'humanité » contre « le symbole du fanatisme »⁹⁵ qu'était la Turquie. L'ascension de l'ancien empire des tsars au détriment de la France était donc l'un des faits majeurs de l'histoire des relations internationales au XVIII^e siècle, comme l'expliqua le comte de Ségur :

1410

La monarchie française descendit du premier rang, et y laissa monter l'impératrice Catherine II, souveraine de cette Moscovie jusque-là presque ignorée sous les règnes de ses tsars. Cet empire, récemment sorti des ténèbres de la barbarie, par le génie de Pierre le Grand, après avoir été si longtemps rangé dans l'opinion au nombre des peuples incultes de l'Asie, devint en un demi-siècle, d'abord par notre indolence, et plus tard par notre témérité, une puissance colossale, une domination dont le poids menace l'indépendance de tous les peuples du monde⁹⁶.

95 Jean de Viguerie, *Histoire et dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 542.

96 Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires...*, t. I, p. 20.

MALTE ET LA GRANDE-BRETAGNE :
D'UNE TACTIQUE MILITAIRE À UNE STRATÉGIE
ÉCONOMIQUE

Xavier Labat Saint Vincent

La paix d'Amiens, signée le 27 mars 1802 entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, mit un terme à un conflit vieux de dix ans, provoqué par la France révolutionnaire. Cette paix, accueillie favorablement dans ces pays, épuisés financièrement et militairement, dura à peine plus d'un an. Si, depuis près de deux siècles, les analyses historiques divergent lorsqu'il s'agit de déterminer qui, de la France ou de l'Angleterre, fut le responsable de la rupture, le motif de cette rupture, lui, fait consensus : Malte.¹

Les raisons politiques qui ont amené cette reprise du conflit n'ont jamais permis d'établir avec certitude lequel des deux protagonistes en portait la plus grande responsabilité : il faut donc envisager un facteur autre que politique, et chercher à déterminer les causes économiques de la rupture. Pour cela, examinons les situations et les politiques économiques des deux pays au début du XIX^e siècle, puis leurs relations diplomatiques avec, comme point de mire assez surprenant, eu égard à sa petite taille, l'archipel maltais, acteur essentiel malgré lui des convoitises européennes.

Il peut paraître étrange que l'Angleterre ait souhaité aussi ardemment la signature de la paix en 1802. En effet, dirigée depuis 1783 par un jeune et habile Premier ministre, William Pitt, elle avait connu après la fin de la Guerre d'Indépendance Américaine un redémarrage économique qui en faisait, en ce début de XIX^e siècle, un modèle pour l'Europe. Le traité de commerce signé avec la France en 1786 lui avait permis de développer sa flotte marchande et d'étendre ses réseaux maritimes comme aucune autre puissance ne l'avait

¹ Alain Blondy, *L'Ordre de Malte au XVIII^e siècle, des dernières splendeurs à la ruine*, Paris, Bouchene, 2002, in-8°, 523 p., p. 469 sq. ; William Hardman, *A History of Malta during the Period of the French and English occupations, 1798-1815*, éd. J. Holland Rose, London, Longmans, Green and Co, 1909, p. 432 sq.

fait jusqu'alors. L'Angleterre apparaissait donc en pleine prospérité, mais ce n'était qu'une apparence. L'évolution économique du XVIII^e siècle avait laissé apparaître, autour des grands centres industriels, un prolétariat nombreux, chassé des campagnes par les propriétaires terriens. À la misère de ce prolétariat s'ajoutaient alors celles de la guerre, avec leurs répercussions financières qui ne faisaient qu'ajouter aux malheurs d'une trop grande partie de la population. L'Angleterre comprit alors que la paix était nécessaire, mais Pitt, ne pouvant s'y résoudre, démissionna (mars 1801). Les préliminaires s'ouvrirent en novembre 1801 afin d'en déterminer les conditions. Ils furent accueillis avec joie à Londres, mais très rapidement, une forte opposition émergea, principalement menée par Grenville et Wyndham. Ces derniers reprochèrent au pacifiste successeur et ami de Pitt, Addington, d'avoir négligé dans les préliminaires les questions relatives à l'économie. Mais cette opposition, pourtant active à alerter l'opinion publique sur les dangers que représentait un tel oubli, ne fut pas écoutée du grand public, aspirant par-dessus tout à la paix.

1412

En France, la paix fut également accueillie avec des transports d'allégresse. Après une décennie riche en événements plus ou moins heureux, mais quoi qu'il en soit éminemment néfastes pour l'économie, cette paix occasionna un relèvement des affaires. Contrairement à l'Angleterre, la France conservait à cette époque une attitude profondément protectionniste, et le milieu négociant craignait par dessus tout que la paix ne lui apportât, comme après la guerre d'Indépendance américaine, un nouveau traité de commerce avec l'Angleterre. L'opinion publique rendait la guerre et la concurrence anglaise responsables de la décadence du commerce et de l'industrie, ce qui expliquait son souhait de voir insérer dans le traité de paix un tarif de douane très élevé, voire une interdiction pure et simple des produits anglais. De plus, la France avait su se créer une position privilégiée en Europe en négociant, avec les principales puissances économiques continentales, des conventions commerciales. Ces dernières lui assuraient la meilleure place dans le négoce en mer Baltique², en Méditerranée et en mer Noire, et ce avant même la fin des hostilités.

Aucune clause commerciale n'étant finalement incluse dans le traité, l'Angleterre se crut, à juste titre, à la veille d'être exclue du commerce européen. Or, nous l'avons vu, ce pays avait souhaité ardemment la paix pour des raisons financières, mais encore plus pour des raisons économiques. Il fallait à son industrie de vastes débouchés pour écouler la production immense que le marché

2 Leos Müller, *Consuls, Corsairs and Commerce. The Swedish Consular Service and Long-distance Shipping, 1720-1815*, Uppsala, Uppsala Universitet, 2004, p. 39 sq. ; Pierrick Pourchasse, *Le Commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2006.

intérieur ne pouvait absorber, et fournir ainsi de l'emploi à un prolétariat de plus en plus menaçant. L'Angleterre avait fait de grands efforts diplomatiques, se contentant de concessions politiques restreintes, abandonnant ses conquêtes coloniales à l'exception de Ceylan et de la Trinité, et acceptant le principe du retour de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Malte³. Or, les motifs économiques qui l'avaient poussée à agir de la sorte n'étaient pas même mentionnés dans le traité de paix. Quant aux négociations relatives à un traité de commerce, elles laissaient augurer de profondes divergences de vue entre les deux pays. Avant la signature du traité de paix, en mars 1802, Hawkesbury, le ministre des Affaires étrangères d'Addington, avait tenté d'amorcer des relations économiques avec la France. À la même époque, Bonaparte était convaincu par son entourage du danger d'un tel accord, opinion traduite par la presse française annonçant qu'il n'y aurait pas de traité mais simplement un tarif douanier. Cet accord avait déjà fait l'objet de discussions au Conseil de commerce de Paris : ses membres, tout d'abord favorables au renouvellement du traité de 1786, avaient fini par opter pour la proposition des députés de Rouen, prônant un tarif prohibitif. Dès le début du Consulat, la législation protectionniste promulguée par la Convention et le Directoire contre les produits anglais fut maintenue, parfois même aggravée, notamment en ce qui concernait le sucre qui finit par être interdit. La Grande-Bretagne, convaincue que la France souhaitait maintenir cette guerre économique, maintint également les tarifs douaniers élevés appliqués durant le conflit à l'égard des produits français. La contrebande entre les deux pays se développa alors de façon intense, amenant Bonaparte à prendre des mesures draconiennes.

Toutes les tentatives de rapprochement ainsi que les propositions d'échanges partiels émanant de Londres échouèrent face à l'intransigeance française. Rapidement le mécontentement grandit en Angleterre. Pitt lui-même, ayant jusqu'alors conseillé à Addington la modération, tout comme il l'avait pratiquée dix ans plus tôt face à la Législative, reculant jusqu'au dernier moment l'entrée en guerre de son pays, abandonna cette politique de conciliation. L'on envisagea à ce moment au Parlement, lors de séances particulièrement agitées, d'interdire l'importation des produits français. Addington de son côté restait dans le droit fil de sa politique pacifiste : tentant un ultime rapprochement avec la France, il renouvela ses offres d'entente commerciale, et obtint finalement de Bonaparte l'envoi par la France d'un émissaire chargé de négocier un accord commercial. Une fois de plus, les deux pays furent incapables de trouver un terrain d'entente.

3 Le traité fut signé à Amiens le 6 germinal an X (27 mars 1802), et l'article 10 stipulait que l'archipel maltais serait rendu à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Alain Blondy, *L'Ordre de Malte...*, *op. cit.*, p. 458.

De ce moment datent les premiers signes de tension réelle entre les deux pays, tensions qui entraînent la rupture des négociations concernant le traité de commerce et amenèrent l'Angleterre à ne plus cacher sa volonté de garder Malte. L'attitude pressante de Bonaparte concernant l'évacuation de Malte était plus que clairement évoquée par l'ambassadeur Whitworth à son ministre : « If the English government is determined to keep possession of Malta, the First Consul will suffer himself to be cut in pieces rather than to consent to it ». ⁴ La parution du rapport Sébastiani⁵, et enfin, en avril 1803, une nouvelle modification de la législation française reconnaissant cette fois le caractère définitif de toutes les mesures prises à l'encontre du commerce anglais, amenèrent une rupture que l'Angleterre commerçante considérait comme nécessaire. Pour Londres, l'insistance de Bonaparte à voir Malte ainsi qu'Alexandrie évacuées par les forces britanniques, ne faisait que corroborer les spéculations de l'ambassadeur anglais, relatives aux projets du Premier Consul sur l'Égypte. Tant que ces deux places étaient aux mains des Britanniques, lesdits projets seraient bloqués, mais inversement tout retrait britannique entraînerait aussitôt la mise en marche de l'expédition française⁶.

Après avoir évoqué de façon synthétique les situations respectives de la Grande-Bretagne et de la France, ainsi que leurs relations à ce moment crucial de leur histoire, penchons-nous vers cette petite île de Méditerranée qui, une fois de plus à son insu, attirait sur elle les convoitises des plus grandes puissances. Malte, envahie en juin 1798 par les Français menés par le général Bonaparte, avait su rapidement prouver qu'elle n'était plus résignée à supporter ce que son histoire lui avait toujours imposé, la domination extérieure. Les Français furent tout d'abord accueillis comme les libérateurs d'un Ordre religieux considéré comme anachronique et devenu insupportable au fur et à mesure de l'émancipation économique d'une frange de plus en plus importante de la population. Mais ils commirent l'exploit de se faire détester par les Maltais en moins de trois mois, en raison des profonds changements qu'ils tentèrent d'imposer, à tous les niveaux et de façon brutale, avec toutefois comme dessein

⁴ Lettre de Lord Whitworth, ambassadeur d'Angleterre à Paris (1802-1803) à Lord Hawkesbury, en date du 9 avril 1803 citée dans William Hardman, *A History of Malta...*, *op. cit.*, p. 476.

⁵ Le général Sébastiani fut chargé d'une mission commerciale en Syrie et Égypte par le Premier Consul, en août 1802. L'on comprit, aussi bien à Londres qu'à Constantinople, que le but de cette mission était une reconnaissance militaire. Le contenu du rapport fut publié le 30 janvier 1803 par *Le Moniteur*, et, la semaine suivante, Lord Whitworth faisait savoir à Talleyrand que l'Angleterre refuserait de quitter Malte tant que des explications satisfaisantes ne lui seraient pas données sur ce rapport. Alain Blondy, *L'Ordre de Malte...*, *op. cit.*, p. 473.

⁶ *Ibid.*

de moderniser les institutions maltaises. Mais, tout comme Ximenès⁷ avait rencontré une forte résistance aux mesures utiles et nécessaires qu'il avait voulu instaurer à Malte, les Français ne purent envisager de réformer le pays sans heurter une population réfractaire à une législation omniprésente, synonyme de modernité⁸. Malte réagit donc en 1798 comme elle l'avait fait en 1775, avec cette fois encore un clergé plus leader qu'organisateur⁹.

De retour d'Égypte, et à peine mis au courant du soulèvement maltais, Nelson ordonnait d'envoyer un secours sur l'île, estimant que les premiers succès des insurgés ne présageaient en rien une victoire finale, du fait d'un armement insuffisant et surtout de l'inexpérience des chefs maltais en matière militaire. Il ordonna à Sir Alexander Ball¹⁰, le 4 octobre, de quitter Naples pour effectuer le blocus de Malte, en coopération avec les Portugais. Le hasard d'un ordre militaire venait de désigner un homme dont l'attitude à l'égard de l'île et de ses habitants devait très rapidement modifier le cours des événements. George III n'envisageait pas un seul instant d'acquérir la souveraineté de l'île, et estimait que la meilleure façon de régler le problème serait de la rendre à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem¹¹. Cette vision ne devait pas évoluer jusqu'à la fin du premier mandat de Pitt, en 1801, ni même avec Addington. En effet, aussi étrange que cela puisse nous paraître aujourd'hui, les dirigeants anglais ne voyaient à cette époque aucun intérêt à la possession de Malte, dès lors que celle-ci ne redevenait pas ce qu'elle avait été au XVIII^e siècle, une base française en Méditerranée. Nelson lui-même, après sa victoire à Aboukir, ne voyait dans cet épisode qu'une nouvelle occasion de combattre les Français, et ne songeait pas à prendre définitivement Malte. Mais son ami Ball n'avait pas la même vision que lui. À peine débarqué sur l'île, il fut convaincu du réel attrait que cette île, située aux confluent des deux bassins de la Méditerranée, et dotée d'anses naturelles aménagées en de superbes ports largement fortifiés, pouvait présenter pour son pays. À l'analyse purement militaire de Nelson, il opposait une analyse économique, qui n'était pas pour déplaire à la classe des négociants anglais.

7 L'Aragonais Francisco Ximenès de Texada fut Grand Maître de l'Ordre de Malte de janvier 1773 à novembre 1775. Sa politique réformatrice et son autoritarisme entraînèrent de nombreux troubles dans l'île.

8 « Rien n'est plus étranger aux Maltais que l'idée d'État. La modernisation de l'économie instaurée sous l'Ordre ne s'est pas accompagnée d'une modernisation des mentalités publiques ». Alain Blondy, « Malte, des occupations française et britannique à l'indépendance », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 71, 1994, p. 143-150, précisément p. 143.

9 Alain Blondy, *L'Ordre de Malte...*, op. cit., p. 418.

10 Sir Alexander Ball découvrit Malte en octobre 1798 ; il en fut le gouverneur de 1802 à 1809.

11 Voir la lettre de Lord Grenville à Sir Wm. Hamilton, en date du 3 octobre 1798. William Hardman, *A History of Malta...*, op. cit., p. 129-130.

Ball dut s'atteler à une double tâche : d'une part il lui fallait évincer définitivement les Français, bloqués dans la Valette depuis le début du mois de septembre. Pour cela, il était indispensable de renforcer le blocus afin qu'ils soient amenés à se rendre. D'autre part, il lui fallait se présenter aux Maltais comme l'unique solution, instiller dans leur esprit l'idée que seule la Grande-Bretagne travaillait réellement pour eux. Il devait également, à l'extérieur de Malte, persuader les dirigeants de l'utilité de l'île, et pas seulement du point de vue militaire. Ses contacts avec la caste des négociants de la City, et surtout avec son ami Auguste Miles, journaliste au *Morning Post* et soutien actif à Pitt, confortèrent l'opposition dans son analyse, à savoir que le maintien anglais à Malte était nécessaire. Tous ces acteurs intéressés au négoce, ou conscients de son intérêt en Méditerranée, ne cessèrent d'œuvrer en ce sens. Et c'est dans ce sens que Ball encouragea les deux députations maltaises, la première auprès du Roi de Naples en février 1799¹², la seconde auprès de George III en février 1802, afin que ces monarques fussent assurés du réel attachement de la population à la Couronne. À Malte, Ball choisit parmi les chefs maltais celui qui lui paraissait le plus à même de le seconder, Vincenzo Borg dit Braret. Ce dernier travailla sincèrement pour Ball, espérant ainsi une récompense en terme de pouvoir une fois la position de l'Angleterre fortifiée.

Après deux années et demie d'une politique menée de façon relativement autonome, Ball se heurta à la vision purement militaire, elle aussi, de Sir Ralph Abercromby, en route pour l'Égypte. Durant le bref séjour d'un mois de ce dernier (novembre-décembre 1800), il confia les pouvoirs militaires au Major Général Pigot, déclarant que la Grande-Bretagne prenait l'île sous sa protection. Il lui laissa pour instruction d'empêcher toute prétention d'une autre puissance à la souveraineté de l'île, d'ouvrir le port à toute nation alliée de l'Angleterre, et d'ordonner au capitaine Ball, de la *Royal Navy*, de prendre en charge le gouvernement civil du pays « *until His Majesty's pleasure shall be known* »¹³. Cette dernière mention laissait clairement paraître que le capitaine de la *Royal Navy* était devenu *persona non grata* aux yeux des dirigeants anglais, qui lui préféraient des exécutants plus soumis. Il peut paraître surprenant que le gouvernement anglais de Pitt n'ait pas apprécié le zèle avec lequel son représentant s'activait, de façon intelligente et fructueuse, pour lui maintenir l'attachement des Maltais, qui plus est à un moment où la France représentait un réel danger. Quoi qu'il en soit, Sir Alexander Ball fut prié de quitter Malte, le 20 février 1801, et fut remplacé le mois suivant par le Commissaire civil Sir Charles Cameron.

12 Alain Blondy, *L'Ordre de Malte...*, *op. cit.*, p. 426-427.

13 Lettre de Sir Ralph Abercromby au Major Général Pigot, en date du 10 décembre 1800. William Hardman, *A History of Malta...*, *op. cit.*, p. 336 sq.

Ce mois de mars 1801 connut deux événements internationaux majeurs : le premier, le plus important, fut l'assassinat du Grand Maître autoproclamé de l'Ordre, le tsar Paul I^{er}, remplacé par son fils, Alexandre I^{er}. Le second fut la démission de Pitt, remplacé par son ami Addington. Si Pitt démissionna, nous l'avons vu, ce fut essentiellement en raison de son refus d'accepter la teneur des Préliminaires de la Paix. Le nouveau Premier ministre, pacifiste, se montra immédiatement plus conciliant envers le Premier Consul, désireux qu'il était de parvenir le plus tôt possible à un accord. Il faut rappeler, à son corps défendant, que l'évacuation de Malte par les troupes britanniques était une des conditions sur lesquelles le Premier Consul n'envisageait pas de céder. En outre, le nouveau tsar, Alexandre I^{er}, aurait été offensé de toute alternative autre que le retour de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Les rumeurs d'une possible entente franco-russe avaient également conforté Addington dans sa volonté d'apaisement.

Il y avait à cette époque en Grande-Bretagne plusieurs courants de pensée. D'une part, les partisans de la paix, qui étaient essentiellement les Landlords, peu à même d'apprécier les arguments économiques. D'autre part, les partisans de la guerre impérialiste, représentants de la City, qui, même s'ils n'étaient pas tous persuadés de l'utilité de Malte, condamnaient la politique d'Addington d'abandon de la Méditerranée à la France. Ils avaient bien compris que redonner Malte à l'Ordre équivaldrait à la rétrocéder à la France. Nelson, en revanche, était toujours farouchement opposé au maintien des Anglais à Malte, car l'île n'était d'aucune utilité pour bloquer Toulon. Il lui préférait Minorque. À cette vision de stratégie navale, Ball et ses partisans opposaient une vision impérialiste, c'est-à-dire militaro-économique¹⁴, vision partagée par Pitt et ses partisans :

*Malta is to be preferred to any of the islands, and [...] it will be regarded as the watch tower of the Mediterranean, the great military and naval depot as well as the commercial storehouse of Great Britain*¹⁵.

Cet attachement à défendre leurs intérêts produisit un effet positif sur les Maltais, qui d'une part n'avaient jusqu'alors connu que le pouvoir municipal, et d'autre part avaient toujours été ignorés par l'Ordre et brusqués par les Français. La Grande-Bretagne, telle qu'elle se révélait à travers les agissements et les paroles paternes de Ball, leur apparut alors réellement comme la meilleure alternative pour mettre un terme à leur confusion.

¹⁴ Alain Blondy, *L'Ordre de Malte...*, op. cit., p. 467.

¹⁵ Lettre de Ball à Miles, en date du 2 novembre 1803. *The correspondence of William Augustus Miles on the French Revolution, 1789-1817*, éd. Rev. Charles Popham Miles, London, Longmans, Green and Co, 1890, 2 vol., t. II, p. 334-336

Finalement, le travail de Ball sembla porter ses fruits. En effet, la lettre d'instructions que Sir Hobart, Ministre de la Guerre et des Colonies d'Addington, écrivit le 14 mai 1801 à Sir Cameron, le nouveau Commissaire civil de Malte, donnait l'impression que le gouvernement souhaitait renforcer son implantation dans l'île :

*[...] in a military position of so much importance as Malta all measures of the former description should nevertheless be taken in concert with the persons in whose hands are placed the safety and defence of the place*¹⁶.

1418

Le moment lui semblait opportun, et ce pour plusieurs raisons. La Grande-Bretagne gouvernait l'île, en bonne intelligence avec la population, depuis neuf mois. Les Maltais, d'après Ball, souhaitaient majoritairement leur rattachement à la Couronne. Le principal obstacle à leur maintien sur l'île venait de disparaître avec l'assassinat de Paul I^{er}. Enfin la victoire de Nelson à Copenhague obligeait la Russie à se retirer de la coalition formée six mois plus tôt contre la Grande-Bretagne. Mais malheureusement pour eux, le nouveau tsar, s'il ne suivait pas les traces de son père en matière de fantaisie chevaleresque, n'en déclara pas moins qu'il serait le Protecteur de l'Ordre. Il n'était donc pas question pour la Grande-Bretagne de risquer de froisser ce dirigeant, et elle dut se résoudre à reprendre les bonnes dispositions du début du Ministère Addington. Alors qu'il tentait de faire taire les divergences nationales sur la question maltaise pour parvenir à la Paix, Addington se trouva embarrassé par la venue, le 1^{er} février 1802, d'une députation maltaise chargée, au nom du peuple maltais, de présenter au Roi son refus de voir revenir l'Ordre, ainsi qu'une demande de rattachement de leur île à la couronne d'Angleterre. Cette demande plaçait le ministre en porte à faux vis-à-vis de son opposition. Sir Alexander Ball, hostile au gouvernement, prit en charge ces émissaires et, fort du soutien qu'ils véhiculaient, s'attacha à renverser l'opinion en faveur du maintien des Britanniques à Malte. Mais cet épisode de la députation maltaise ne fit que retarder la signature du traité de paix de quelques semaines. En effet, Bonaparte fit connaître, début mars, son impatience à son frère Joseph, chargé des négociations auprès d'Addington. Après quelques derniers jours de discussions, on parvint à un accord.

La paix fut donc finalement signée le 27 mars 1802, avec pour ce qui nous intéresse, comme clause principale la rétrocession de l'île aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, rétrocession effectuée sous le contrôle de puissances étrangères. L'article 10 du traité, celui concernant Malte, stipulait également que :

– les Chevaliers devaient se réunir en un Chapitre Général afin de procéder à l'élection d'un Grand Maître ;

¹⁶ Lettre de Lord Hobart à Cameron, en date du 14 mai 1801, citée dans William Hardman, *A History of Malta...*, op. cit., p. 350-351.

- l'Angleterre devait évacuer Malte dans les trois mois ;
- une Langue maltaise devait remplacer les Langues française et anglaise ;
- la garnison de l'île devait être composée, au moins pour moitié, de Maltais ;
- l'indépendance de l'île devait être garantie par la Grande-Bretagne, la France, l'Autriche, la Russie, l'Espagne, la Prusse ;
- Malte était déclarée neutre de façon permanente ;
- ses ports devaient être ouverts à toutes les nations, exception faite des régences barbaresques, jusqu'à nouvel ordre ;
- les statuts de l'Ordre antérieurs à 1798 restaient valables ;
- les droits de suzeraineté de Naples étaient reconnus et cette puissance devait fournir à l'île une garnison de 2 000 hommes, jusqu'à ce que l'Ordre soit en mesure d'en assurer la relève.

Bonaparte était satisfait, persuadé qu'une fois l'Ordre réinstallé, l'île serait à nouveau favorable à la France. En revanche, en Grande-Bretagne personne ne croyait aux chances de la paix. Le parti des Landlords était en perte de vitesse, alors que celui qui soutenait le commerce, favorable à une expansion militaire et colonialiste, était de plus en plus populaire. Ce traité fit également d'autres mécontents.

Tout d'abord les principaux intéressés, les Maltais. Ils avaient l'impression que leur Révolution leur avait été volée. En effet, même s'ils reconnaissaient que, sans l'aide de la Grande-Bretagne leur soulèvement aurait été voué à l'échec, ils auraient apprécié que l'on reconnaisse le réel courage de leur action en les invitant à s'asseoir autour de la table des négociations.

Ensuite, Alexandre I^{er}, qui refusait d'apporter sa caution quant à la garantie de l'indépendance de l'île. Le mode d'élection prévu dans l'article 10 n'était pas celui sur lequel il s'était accordé avec le Pape. Sur ce point, qui peut paraître un détail minime par rapport au reste, le tsar se montra intransigeant, déclarant que toute modification du mode d'élection serait considérée comme un attentat à la dignité du Pape, de la Russie et de ses prieurés. Il menaça alors de nationaliser les prieurés et de créer une Langue autonome.

Enfin, le Roi d'Espagne, Charles IV, qui, poussé par les jansénistes, incorpora les biens de l'Ordre à sa couronne et se déclara Grand Maître dans son royaume.

La hantise de l'explosion de l'Ordre en prieurés nationaux réapparaissait. La France et la Grande-Bretagne durent alors accepter le mode d'élection imposé par le tsar, et le bailli Ruspoli fut choisi par le Pape parmi les propositions, le 16 septembre 1802¹⁷. Il était en Grande-Bretagne lorsqu'il apprit qu'il était le

17 René Borricand, *Histoire de l'Ordre de Malte*, Aix-en-Provence, Borricand, 1968, p. 128.

nouveau Grand Maître de l'Ordre. Il demanda à rencontrer Addington, et fit savoir peu après qu'il renonçait à sa charge, ayant bien compris que l'Angleterre n'avait pas l'intention de quitter l'île dans les trois mois. Finalement, le bailli Tommasi, soutenu par la Russie, fut choisi¹⁸.

Mais revenons sur le motif qui a poussé Ruspoli à renoncer à sa nouvelle charge, à savoir son appréhension de voir la présence britannique s'éterniser. Il avait, d'une part, compris que l'Ordre n'avait presque plus de bien-fonds en Europe, ceux de France ayant été nationalisés et ceux d'Espagne étant devenus autonomes. D'autre part, il savait que la Russie et la Prusse s'étaient finalement désengagées en ce qui concernait le contrôle de l'application de l'article 10 de la Paix d'Amiens. Il comprenait l'hésitation, légitime, de la Grande-Bretagne à évacuer l'île. En effet, Malte gouvernée par un Ordre fantoche serait vite devenue une proie facile face pour le Premier Consul. Ce fut en fait essentiellement le schisme espagnol qui fournit à la Grande-Bretagne un argument de poids : il lui permettait d'émettre des doutes quant aux capacités financières de l'Ordre d'assumer pleinement son rôle de souverain.

1420

Quoi qu'il en soit, la paix était signée entre les deux pays. Ceux-ci échangèrent des ambassadeurs au mois de novembre suivant. Mais malgré ces signes d'entente, la tension montait. Le Cabinet Addington connut, tout au long de l'année 1802, une opposition parlementaire particulièrement véhémement, dont le leitmotiv était que si l'Ordre était réinstallé à Malte, la porte s'ouvrirait à Bonaparte pour réaliser ses projets en Orient. Il repoussait donc sans cesse la date du rappel des troupes britanniques, arguant que, tant que toutes les puissances mentionnées dans le traité refusaient d'assurer la garantie d'indépendance de l'île, il ne lui était pas possible de l'évacuer. De plus, les dernières acquisitions de Bonaparte, en Suisse, Italie et Hollande représentaient autant de violations internationales que l'Angleterre souhaitait compenser par des territoires. Elle fit alors des réclamations en ce sens, réclamations acceptées sur le principe par Bonaparte. Mais, lorsque Malte fut envisagée comme monnaie d'échange, Malte, clé de voûte des projets du Consul concernant son expédition vers l'Inde, l'intransigeance fut encore et toujours la même du côté français.

Dans le même temps, en France, le Consulat était désormais favorable à la guerre, Bonaparte ayant compris que l'Angleterre s'ingéniait à trouver incessamment des arguments pour ne pas évacuer, mais qu'elle ne souhaitait pas être à l'origine de la guerre. N'ayant pu récupérer l'île par la paix, il lui fallait la reconquérir par la guerre. Ainsi, le 10 mars 1803, le journal français *le Moniteur* titrait « Malte ou la guerre »¹⁹. Après plusieurs semaines de tensions extrêmes,

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Alain Blondy, *L'Ordre de Malte...*, op. cit., p. 473.

aucun des deux pays n'étant parvenu à effrayer l'autre, la guerre fut déclarée le 16 mai 1803. Elle ne devait trouver une issue définitive que le 7 août 1815, jour où l'Empereur des Français, Napoléon I^{er}, monta à bord du *Northumberland* qui devait le mener sur l'île de Sainte Hélène, son tombeau.

Pour conclure sur cette rupture de la paix d'Amiens, il nous faut diriger notre réflexion vers deux des acteurs essentiels : l'archipel maltais d'une part, son premier gouverneur, Sir John Alexander Ball, d'autre part. Malte avait, tout au long du XVIII^e siècle, procuré à la France des infrastructures portuaires remarquables, et avait par là joué un rôle économique considérable pour cette puissance²⁰. La Révolution française, avec son cortège d'idéaux libérateurs, était venue mettre un terme à cette relation stable et amicale. Elle avait amené l'ancienne puissance protectrice qu'était la France à envahir l'île et à en chasser un Ordre religieux qui y régnait sans partage depuis deux cent soixante-huit ans. La logique de cette invasion était d'ordre militaire, Malte procurant au Directoire un point d'appui pour ses aspirations vers l'Orient. La réaction de la Grande-Bretagne ne fut pas différente : c'est la logique militaire qui poussa Nelson à entamer un blocus destiné à contrecarrer ces projets.

Mais, avec l'entrée en scène de Ball, cette logique s'infléchit vers une pensée beaucoup plus pragmatique, pensée dont les dirigeants français se trouvaient à cette époque fort dépourvus, leur quête de la « Liberté » occultant et excusant tout le reste. En effet, Ball, dès son arrivée sur l'île, raisonna en fonction de l'intérêt économique potentiel que pouvait représenter l'île pour son pays, relayant par là les aspirations de la City. Son talent fut de savoir imposer cette réflexion à un gouvernement qui était plus préoccupé par l'urgence d'une victoire militaire sur la France, que par l'avenir des échanges commerciaux en Méditerranée. Son talent fut également de savoir se faire aimer des Maltais, alors que les Français de leur côté avaient tout fait, de façon totalement irréfléchie, pour s'en faire exécuter. Ball joua, en quelque sorte, un rôle depuis longtemps disparu à Malte, celui de Proconsul romain gouvernant de façon quasi autonome le territoire dont il avait la charge. Au lieu de gouverner l'île en fonction des directives de la métropole, il pratiqua la politique du fait accompli. Alors, lorsque la Grande-Bretagne commença à regarder sa prise avec un autre regard, et qu'elle émit l'idée de la conserver plus longtemps que prévu initialement, elle décida d'y envoyer un représentant plus docile que Ball ne l'avait été. Mais lorsqu'elle réalisa, un an et demi plus tard, que si elle souhaitait la conserver

20 Voir Xavier Labat Saint Vincent, *Malte et le commerce français au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne, 2000.

malgré les clauses du traité de paix, elle ne devait pas commettre la même erreur que les Français en dressant la population contre elle, elle se résolut alors à y renvoyer celui pour lequel les Maltais avaient montré un réel attachement, Sir Alexander Ball. Ce dernier, revenu sur l'île, continua de mener sa politique paternaliste de rapprochement et d'écoute. Telle qu'il la promettait aux Maltais, la Grande-Bretagne devait être la puissance protectrice et bienveillante de l'île, à laquelle, sinon l'indépendance, du moins l'autonomie allait être offerte. Ball réussissait là où les révolutionnaires avaient si lamentablement échoué, car il prenait en compte les désirs des Maltais, les écoutait, et surtout leur tenait le discours qu'ils avaient envie d'entendre. Il avait su, lui le sir anglais, mettre en application les sages paroles que Talleyrand avait prononcées, lors de la séance de l'Institut des Sciences morales et politiques du 3 juillet 1797 :

1422

C'est donc sur la connaissance anticipée des intérêts réciproques, fortifiés par ce lien si puissant d'origine commune, que l'établissement [colonial] doit être formé, et sur la force de cet intérêt qu'il faut compter pour en recueillir les avantages. [...] ainsi, point de domination, point de monopole ; toujours la force qui protège, jamais celle qui s'empare²¹.

21 *Essai sur les avantages à retirer des Colonies Nouvelles dans les circonstances présentes, par le Citoyen Talleyrand, lu à la Séance publique de l'Institut National, le 15 messidor, an V, publié dans Annales [de l'Académie des sciences coloniales], III, 1929, p. 141-147.*

LA PRUSSE ET LES TRAITÉS DE PRESBOURG (1805) ET DE TILSIT (1807)

Klaus Malettke

Jusqu'à sa chute, au début du XIX^e siècle, le Saint-Empire conserva sa structure hiérarchique et ne se décomposa pas en une confédération d'États « composée de membres indépendants, au sens où l'entend le droit international »¹ :

Ce n'est que dans les années 1803-1806 que les princes allemands accomplirent la démarche « révolutionnaire » par laquelle, d'États d'Empire bénéficiant de la supériorité territoriale, ils accédèrent à la souveraineté étatique.

Jusque là, l'Empire,

à la différence d'un État fédéral ou d'une confédération d'États telle qu'elle se présente à l'époque contemporaine, demeurait profondément marquée par un système hiérarchique d'États ecclésiastiques et laïques qui s'enracinaient dans la tradition européenne [...] ².

L'ensemble politique et constitutionnel que représentait le Saint-Empire jusqu'à sa dissolution est caractérisé par trois facteurs spécifiques. Le *premier* réside dans la survie du Saint-Empire sous la forme d'un ensemble politique largement dépourvu des attributs qui caractérisaient l'État territorial souverain au début de l'époque moderne, et auquel manquaient *a fortiori* les éléments de « l'État national et puissant contemporain ». Le *second* facteur consiste dans la

réalité du particularisme territorial qui s'était développé au bas Moyen Âge et en cette période de transition [de la société médiévale à une société moderne, et qui] rivalisait avec l'Empire pour déterminer la formation de l'État moderne³.

- 1 Albrecht Randelzhofer, *Völkerrechtliche Aspekte des Heiligen Römischen Reiches nach 1648*, Berlin, Duncker & Humblot, [1967], p. 193.
- 2 Anton Schindling, « Der Westfälische Frieden und der Reichstag », dans *Politische Ordnungen und soziale Kräfte im Alten Reich*, dir. Hermann Weber, Wiesbaden, Steiner, 1980, p. 151.
- 3 Heinz Schilling, « Vom Aschenbrödel zum Märchenprinzen – Geschichtswissenschaft und historisch-politische Kultur in Deutschland », *Gießener Universitätsblätter*, 2, 1989, p. 44.

Ce furent les guerres menées par les coalitions européennes contre la France révolutionnaire et contre Napoléon qui aboutirent finalement à la dissolution du Saint-Empire :

En concluant les paix séparées de Bâle (1795) et de Campo Formio (1797), la Prusse et l'Autriche [s'engagèrent] déjà secrètement à ne pas faire obstacle à la cession à la France de la rive gauche du Rhin lors de la paix générale restant à conclure avec l'Empire. [...] la paix de Lunéville [1801] donna pour l'Empire le signal d'un bouleversement politique sans précédent⁴.

Ce bouleversement fut réalisé par le « Recès principal de la Députation extraordinaire d'Empire » du 25 février 1803. Ce recès concernait tous les États d'Empire, par conséquent aussi la Prusse dans ses territoires faisant partie du Saint-Empire. Les traités de paix de Presbourg, de 1805, et de Tilsit, en 1807, marquèrent le sort ultérieur de la Prusse.

1424

Je concentrerai mon exposé autour de trois lignes directrices. Dans la première partie, j'esquisserai les évolutions et les événements aboutissant aux traités de paix de Presbourg et de Tilsit. La deuxième partie sera consacrée à l'analyse des conséquences immédiates de ces paix pour la Prusse. Dans la troisième partie, je traiterai des conséquences politiques à long terme du traité de Tilsit pour la Prusse.

DE BÂLE À TILSIT (1807)

FAITS, ÉVÉNEMENTS ET TOURNANTS POLITIQUES LES PLUS IMPORTANTS

Pendant les quinze premières années du XIX^e siècle, au cours desquelles les premiers fondements de l'Allemagne moderne furent posés, Napoléon bouleversa l'histoire, la vie et les expériences des Allemands. Sa politique domina la vie de peuples confrontés à la guerre et à la conquête, à l'exploitation et à la répression, à l'empire napoléonien et à la réorganisation politique. Rarement tous les domaines de la vie se trouvèrent-elles autant sous l'empreinte d'une politique de force et d'hégémonie ainsi que d'une pression externe. Cette politique marquait même les grandes réformes qui transformaient l'État et la société en Allemagne. Certes, les principes fondamentaux du monde moderne naquirent et se répandirent avec la Révolution, mais pour les Allemands, le renversement de l'Ancien Régime, du vieil ordre, ne devint une expérience réelle que sous Napoléon et sous l'emprise de son empire militaire⁵.

⁴ Jean-François Noël, *Le Saint-Empire*, Paris, PUF, 1986, p. 105.

⁵ Thomas Nipperdey, *Deutsche Geschichte 1800-1866. Bürgerwelt und starker Staat*, München, C.H. Beck, 1985, p. 11 ; voir aussi Paul W. Schroeder, *The Transformation of European Politics 1763-1848*, Oxford, Clarendon Press, 1994, p. 231-323.

Les guerres révolutionnaires commencées en 1792 aboutirent à la défaite des puissances allemandes et européennes. Quant à la Prusse, elle mena dès l'automne 1794 des négociations secrètes avec la France dans le but d'obtenir une paix séparée. Trois raisons principales avaient décidé le roi Frédéric-Guillaume II (1786-1797) à quitter la coalition anti-révolutionnaire et anti-française, cette coalition comprenant « l'ensemble des pays liés par des accords de coopération signés au printemps 1793 à l'initiative de l'Angleterre »⁶. Il s'agissait des problèmes résultant du second et du troisième traité de partage de la Pologne (1793, 1795), des difficultés financières et de la rivalité divisant la Prusse et l'Autriche dans leur lutte pour la suprématie en Allemagne⁷. Dans la nuit du 5 au 6 avril 1795, la paix entre la France et la Prusse fut signée. La Prusse reconnaissait la République française et acceptait

secrètement l'annexion de la rive gauche du Rhin [par la France] qui ne pourrait être officielle que lorsque l'Empire aurait signé la paix. Toutefois, [l'envoyé prussien Charles Auguste de] Hardenberg obtint la fixation d'une ligne de démarcation qui neutralisait l'Allemagne à l'est de la Lahn et au nord du Main, incluant le Hanovre et protégeant, par la même, la Hollande dont Frédéric-Guillaume [II] avait abandonné le stathouder⁸.

Jusqu'en 1806, la Prusse ne participa plus à la guerre que les puissances européennes menaient contre la France révolutionnaire et plus tard napoléonienne. La Prusse resta neutre. Si la cession des duchés de Clèves et de Gueldre était une perte assez lourde pour la Prusse, l'accord secret de cession de toute la rive gauche du Rhin à la France au moment où une paix générale serait conclue avec le Saint-Empire devait avoir des conséquences beaucoup plus graves pour l'organisation territoriale, politique et constitutionnelle de l'Empire, car cet accord secret soulevait le problème de l'indemnisation territoriale : la Prusse ayant cédé les duchés de Clèves et de Gueldre jusqu'à la conclusion de la paix générale avec l'Empire, elle devait être indemnisée par l'acquisition de territoires situés sur la rive droite du Rhin si, dans cette paix générale, l'Empire renonçait à la rive gauche du Rhin en faveur de la France. En même temps, la Prusse acceptait la participation du gouvernement français au règlement du problème de l'indemnisation.

6 Jean Meyer, André Corvisier, Jean-Pierre Poussou, *La Révolution française*, Paris, PUF, 1991, 2 vol., t. I, p. 574.

7 Karl Otmar von Aretin, *Das Alte Reich 1648-1806*, t. 3, *Das Reich und der österreichisch-preußische Dualismus (1745-1806)*, Stuttgart, Klett-Kotta, 1997, p. 436-449, 477-487 ; Ernst Rudolf Huber, *Deutsche Verfassungsgeschichte seit 1789*, t. 1, *Reform und Restauration 1789 bis 1830*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1957, p. 29-31.

8 Jean Meyer, André Corvisier, Jean-Pierre Poussou, *La Révolution française*, op. cit., t. I, p. 625.

Cette clause secrète impliquait une évolution d'une portée incalculable. D'abord, il était inévitable que les autres États d'Empire possédés sur la rive gauche du Rhin et qui, par conséquent, seraient directement concernés par sa cession à la France, réclament aussi d'être indemnisés par l'acquisition de territoires situés sur la rive droite du Rhin. Or, une indemnisation territoriale de grande envergure ne pouvait être réalisée qu'au détriment des États ecclésiastiques d'Empire qui devaient être sécularisés et médiatisés. Par conséquent, la clause d'indemnisation du traité de paix séparée de Bâle portait en elle-même le germe d'un bouleversement total de l'organisation territoriale, politique et constitutionnelle du Saint-Empire telle qu'elle avait été fixée par les traités de paix de Westphalie en 1648.

Toutefois, il serait erroné de reprocher aux seuls responsables politiques de la Prusse d'avoir accéléré le processus aboutissant à la dissolution du Saint-Empire par leur politique égoïste. L'Autriche avait négocié, elle aussi, avec la France, mais l'empereur François II (empereur allemand de 1792 à 1806, empereur d'Autriche de 1804 à 1835) s'était finalement décidé à continuer la guerre dans le cadre de la triple alliance conclue entre l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Russie le 28 septembre 1795. Par ailleurs, les acteurs politiques autrichiens développèrent aussi des projets d'indemnisation au cas où l'Autriche serait obligée de céder des territoires à la France. À Vienne, on discutait de la possibilité de séculariser l'archevêché de Salzbourg et les évêchés de Passau et de Freising en faveur de l'Autriche. Finalement, l'empereur François II conclut la paix entre l'Autriche et la France à Campo Formio le 17 octobre 1797 : « un congrès présidé par Bonaparte devait s'ouvrir à Rastadt pour y associer l'Empire »⁹.

Ce congrès de paix de Rastatt, ouvert en novembre 1797, échoua pour des raisons qui ne peuvent pas être évoquées ici¹⁰. Les hostilités recommencèrent et cette deuxième guerre de coalition ne prit fin qu'avec le traité de Lunéville, signé le 9 février 1801. Cette paix et celle d'Amiens, conclue le 25 mars 1802 entre la France, la Grande-Bretagne et la République batave, ne furent que de courte durée, car, à peu près un an après Amiens, la troisième guerre de coalition éclata. Y participèrent les grandes puissances, comme la France, la Russie, et l'Autriche, qui, en août 1805, adhéra à la coalition conclue auparavant entre la Grande-Bretagne, le royaume de Naples-Sicile et la Russie. Après avoir subi une grave défaite près d'Austerlitz le 2 décembre 1805, l'Autriche conclut avec la France napoléonienne le traité de paix de Presbourg du 26 décembre 1805.

9 *Ibid.*, t. I, p. 631.

10 Voir, à ce propos, Karl Otmar von Aretin, *Das Alte Reich...*, *op. cit.*, p. 462-468 ; Ernst Rudolf Huber, *Deutsche Verfassungsgeschichte...*, *op. cit.*, p. 34-36.

Si la Prusse ne fut pas partie belligérante dans ces guerres de coalition évoquées ci-dessus, elle ne resta pas à l'écart de ce qui se passa ces années-là à l'intérieur du Saint-Empire. Au contraire, elle participa activement aux changements fondamentaux intervenant dans l'Empire, résultant des guerres de coalition et des divers règlements fixés par les traités de paix concernant l'Empire, et ne cessa de jouer un rôle dans les relations internationales. Dans le traité de paix de Lunéville, l'empereur François II et l'Empire durent admettre le Rhin comme limite entre la France et l'Empire. En outre, ils durent accepter l'intervention de la France dans les problèmes d'indemnisation des princes de l'Empire dépossédés sur la rive gauche du Rhin. Quelques mois plus tard, le 23 mai 1802, la Prusse signa avec la France un traité secret concernant les indemnisations que le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III (1797-1840) devait recevoir en compensation de ses territoires cédés à la France. Celle-ci lui accordait une partie de l'évêché de Munster, ainsi que Paderborn, Hildesheim, Erfurt, et les abbayes d'Essen, d'Elten et de Werden. Le « Recès principal de la Députation extraordinaire d'Empire » du 25 février 1803 confirma ces règlements du traité secret franco-prussien.

Vu sous la perspective de ses conséquences politiques et constitutionnelles à long terme, le traité de paix de Lunéville dépassait en importance celui de Westphalie, de 1648. Non sans raison, on l'a interprété comme un acte de renversement constitutionnel, une sorte de « révolution légale »¹¹. Cet acte de renversement territorial, politique et constitutionnel fut l'œuvre du « Recès de la Députation extraordinaire d'Empire ». Cette Députation comprenait cinq princes-électeurs, c'est-à-dire l'archevêque de Mayence et les princes-électeurs de Saxe, de Brandebourg, de Bohême et de Bavière, et trois princes d'Empire, le duc de Wurtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel et le grand-maître de l'Ordre teutonique. La Députation se constitua le 24 août 1802. Ce fut le « premier plan d'indemnisation » élaboré par la France et la Russie et remis à la Diète d'Empire qui servit de base aux travaux de la Députation extraordinaire. La France et la Russie,

convaincues qu'une puissante intervention étrangère était le seul moyen pour terminer un objet si compliqué, et qui par l'opposition des intérêts particuliers des différens États d'Empire peut-être ne le serait jamais, ou ferait naître une guerre civile si sa décision était abandonnée à l'Empire seul, étaient convenues ensemble de se charger de la médiation pour le point des indemnités en Allemagne, et à cet effet avaient signé ensemble une convention en date de Paris le 4 Juin 1802, que la Russie ratifia le

¹¹ *Ibid.*, p. 40.

16 Juillet [...]. En conformité de cette convention une déclaration uniforme renfermant le « premier plan d'indemnité » fut signée¹²

par la France et la Russie le 16 juillet et le 6 août 1802. Cependant, dès l'été 1801, l'Autriche et la Prusse s'étaient accordées sur le principe de séculariser complètement les États d'Empire ecclésiastiques ainsi que les États ecclésiastiques médiatisés. De plus, plusieurs des États d'Empire intéressés n'attendirent pas la décision de la Députation extraordinaire d'Empire pour s'approprier ce que leurs arrangements avec la France et la Russie, puissances médiatrices, leur faisaient espérer. C'est ainsi que, dans les derniers jours du mois de juillet et les premiers jours du mois d'août 1802, des troupes prussiennes occupèrent les territoires de l'évêché de Hildesheim, les territoires d'Erfurt et de l'Eichsfeld appartenant à l'archevêque de Mayence, et les parties méridionales de l'évêché de Munster.

Dans sa quarante-sixième séance, le 25 février 1803, la Députation extraordinaire d'Empire dressa le « Recès principal » auquel les trois collèges de la Diète d'Empire donnèrent leur accord le 24 mars. Environ un mois plus tard, le 27 avril 1803, l'empereur le ratifia : par cet acte, le « Recès principal » devenait une loi fondamentale de l'Empire.

Le bouleversement profond intervenu dans l'Empire du fait de cet acte dépassait de loin les règlements et les transactions arrêtés par la paix de Lunéville. Équivalant pratiquement à la fin du Saint-Empire tel qu'il avait été organisé par les traités de paix de Westphalie en 1648, il s'exprimait par les faits suivants : 112 États d'Empire possessionnés du côté droit du Rhin, 19 évêchés, 44 abbayes d'Empire et 45 villes libres d'Empire disparurent de la carte politique de l'Allemagne. Parmi ces 112 États d'Empire se trouvaient les archevêchés et électors de Trèves et de Cologne ainsi que l'électorat du Palatinat. Sur la rive gauche du Rhin annexée par la France, l'Empire perdit les archevêchés de Cologne, de Trèves et de Mayence, les évêchés de Worms et de Spire, l'électorat palatin, les duchés de Clèves, de Gueldre et de Juliers, de Simmern et de Deux-Ponts, ainsi qu'en partie ou complètement, les villes libres d'Empire d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Worms et de Spire. Toutes les principautés ecclésiastiques immédiates, les évêchés, de même que les abbayes et les ordres ecclésiastiques jouissant de l'immédiateté de l'Empire,

12 *Supplément au Recueil des Principaux Traités d'Alliance, de Paix de Trêve, de Neutralité, de Commerce, de Limites, d'Échange etc. conclus par les puissances de l'Europe tant entre elles qu'avec les puissances et États dans d'autres parties du monde depuis 1761 jusqu'à présent précédé de Traités du XVIII^e siècle antérieurs à cette époque et qui ne se trouvent pas dans le Corps Universel Diplomatique de Mrs. Dumont et Rousset et autres Recueils Généraux de Traités par George Frédéric de Martens, Göttingue, s.n., 1802-1808, 4 vol., t. III, p. 234.*

furent sécularisés, c'est-à-dire qu'ils cessèrent d'être des États d'Empire jouissant de l'immédiateté territoriale (*Landeshoheit*). En tout, 1 719 milles carrés de territoires ecclésiastiques et environ 3,16 millions de sujets des États d'Empire ecclésiastiques passèrent sous l'autorité de princes ou seigneurs séculiers. Cependant, une exception doit être évoquée : pour l'archichancelier de l'Empire, l'archevêque et électeur de Mayence, fut établi un nouvel électorat, celui d'Aschaffenburg et de Ratisbonne, qui réunissait quelques restes des archevêchés de Cologne, de Mayence et de Salzbourg. De plus, le grand maître de l'Ordre teutonique et le grand prieur de l'Ordre de Malte gardaient leur situation d'États d'Empire immédiats. Ne restèrent que 6 des 51 villes libres d'Empire : Hambourg, Brême, Lübeck, Francfort-sur-le-Main, Augsbourg et Nuremberg¹³. Toutes les autres furent médiatisées, c'est-à-dire qu'elles perdirent leur immédiateté d'Empire et servirent d'indemnités aux États d'Empire dépossédés de leurs territoires situés sur la rive gauche du Rhin.

En ce qui concernait les institutions ecclésiastiques médiates soumises à l'autorité des États d'Empire immédiats, c'est-à-dire pour ce qui touchait « tous les biens des chapitres, abbayes et couvents fondés, tant des anciens que des nouvelles possessions, tant protestants que catholiques, tant médiats qu'immédiats », dont il n'avait pas été formellement fait emploi par d'autres règlements du « Recès principal », ils furent

mis à la libre et pleine disposition des Princes territoriaux respectifs, tant pour dépenses du culte, frais d'instructions et autres établissements d'utilité publique, que pour le soulagement de leurs finances [...] ¹⁴.

Ces biens ecclésiastiques médiats pouvaient donc être sécularisés par les princes territoriaux, et ceux-ci firent largement usage de cette possibilité.

Si les chevaliers d'Empire n'étaient pas directement concernés par le « Recès principal » parce que celui-ci ne les faisait pas disparaître de manière formelle, ils devinrent néanmoins l'objet de la convoitise des puissants États d'Empire. Ceux-ci soumirent de plus en plus les chevaliers d'Empire de leur voisinage à leur souveraineté territoriale.

Le collège des princes-électeurs subit aussi de grands changements. Des huit électorats existant au début du XIX^e siècle, deux disparurent : ceux de Trèves et de Cologne. En compensation, quatre nouveaux électorats furent établis : ceux de Salzbourg, de Wurtemberg, de Bade et de Hesse-Cassel. Le collège des princes-électeurs comprenait donc désormais dix électorats : ceux de

¹³ Ernst Rudolf Huber, *Deutsche Verfassungsgeschichte...*, op. cit., p. 46 ; Karl Otmar von Aretin, *Das Alte Reich...*, op. cit., p. 499-500.

¹⁴ *Supplément au Recueil...*, op. cit., t. III, p. 301.

Ratisbonne-Aschaffenburg, de Bohême, de Brandebourg, de Hanovre, de Salzbourg, de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, de Bade et de Hesse-Cassel.

Considéré sous son aspect purement formel et juridique, le Saint-Empire continuait à exister, même après que les transactions du « Recès principal » eurent été réalisées. Mais, vu de plus près, le Saint-Empire avait subi des bouleversements territoriaux, politiques et constitutionnels d'une telle envergure qu'ils le firent craquer de plus en plus, comme on peut le constater. De la sécularisation des États d'Empire ecclésiastiques résultait la disparition de la vénérable *Germania sacra* qui représentait depuis longtemps le pilier central de l'influence que les empereurs pouvaient exercer au sein de l'Empire :

De la *Germania sacra* des quelques 74 États ecclésiastiques, musée des valeurs les plus spécifiques du Saint-Empire, le recès n'en a laissé subsister que 2 (Mayence-Ratisbonne et l'Ordre teutonique), d'ailleurs vite emportés dans le tourbillon des années suivantes. Parmi les bénéficiaires de cette vaste braderie figuraient entre autres l'Autriche (modestement), davantage la Prusse, plus encore les États moyens de l'Allemagne du Sud – Bade, Wurtemberg, Bavière –, clients traditionnels de la France, et activement soutenus en l'occurrence par sa diplomatie¹⁵.

1430

La médiatisation de la masse des villes libres d'Empire fut aussi un facteur qui contribua beaucoup au changement réel de l'organisation politique et constitutionnelle de l'Empire. Ainsi se terminait un processus commencé dès le début de la Diète perpétuelle, en 1663, au cours duquel les États d'Empire puissants et les États moyens réussirent à réduire de plus en plus le rôle politique que les villes libres d'Empire pouvaient jouer à la Diète¹⁶.

Le traité de paix de Lunéville et le « Recès principal » firent pratiquement des États d'Empire subsistants des États souverains au sens moderne du terme. Ce n'est pas par hasard que l'adjectif « souverain » a été utilisé à plusieurs reprises par les auteurs du « Recès principal ». Ainsi parle-t-on, au paragraphe LI, concernant la sécularisation des États d'Empire ecclésiastiques, « des nouveaux souverains »¹⁷. Et dans le paragraphe LIV, on lit : « La Députation d'Empire s'attend que les nouveaux souverains séculiers lui feront connaître positivement, au plus tard dans quatre semaines, comment ce règlement aura été exécuté [...] »¹⁸. Alors que Richelieu n'avait pas réussi à transformer l'ensemble de

¹⁵ Jean-François Noël, *Le Saint-Empire*, op. cit., p. 116.

¹⁶ Heinz Duchhardt, *Deutsche Verfassungsgeschichte 1495-1806*, Stuttgart/Berlin/Köln, W. Kohlhammer, 1991, p. 253-254.

¹⁷ *Supplément au Recueil...*, op. cit., t. III, p. 313.

¹⁸ *Ibid.*, t. III, p. 315.

l'Empire en États souverains et internationalement indépendants¹⁹, les clauses du traité de paix de Lunéville et du « Recès principal » marquaient une étape décisive dans cette voie et donc dans celle de la dissolution du Saint-Empire.

Les gains territoriaux réalisés par la Prusse après Lunéville et grâce aux règlements du « Recès principal » dépassaient l'ampleur de ses cessions à la France et augmentaient son poids politique dans le nord de l'Allemagne. Toutefois, les responsables politiques prussiens devaient reconnaître que leurs possibilités d'action en Allemagne et sur le plan international commençaient à dépendre de plus en plus des manœuvres politiques de Napoléon. La poursuite de la politique de neutralité menée par Frédéric-Guillaume III rencontrait des difficultés croissantes. La Prusse n'était plus ce qu'elle avait été sous le règne de Frédéric le Grand. La politique extérieure de Frédéric-Guillaume III était caractérisée par son amour de la paix ainsi que par son attitude hésitante. Sa politique de neutralité se heurtait assez souvent à son désir d'agrandir son État. Qui plus est, le roi, peu sûr de lui, était confronté aux fluctuations des opinions de ses conseillers politiques, qui se combattaient assez souvent de manière acharnée, comme ce fut le cas, par exemple, entre le comte Chrétien de Haugwitz (1752-1831) et le baron Charles-Auguste de Hardenberg (1750-1822)²⁰. Enfin, l'armée prussienne avait beaucoup perdu de son ancienne puissance.

Tout ceci se manifesta clairement dans les événements qui aboutirent à la paix de Presbourg du 26 décembre 1805, laquelle ne concerna pas directement la Prusse. Quand les hostilités entre la France et la Grande-Bretagne reprirent, en mai 1803, des troupes françaises envahirent l'électorat de Hanovre. Par une union personnelle, George III (1760-1820), roi de Grande-Bretagne, était aussi l'électeur de Hanovre. L'invasion de ce pays par les troupes françaises menaçait directement les États du roi de Prusse, qui n'osa pas protester contre cet attentat à la neutralité de l'Allemagne du Nord et qui, en avril 1804, se résigna à reconnaître le fait accompli. Pourtant, Haugwitz lui avait conseillé de prévenir l'invasion française par une occupation. Le roi refusa et préféra négocier avec Napoléon qui, le 2 décembre 1804, se couronna Empereur des Français. Les négociations menées à Bruxelles échouèrent. Lors de celles-ci, Napoléon proposa de céder le Hanovre à la Prusse, laquelle devait s'allier à la France et garantir les conquêtes françaises. Mais Frédéric-Guillaume III refusa ces ouvertures parce qu'il ne voulait pas se laisser diriger contre la Russie. Le 24 mai 1804, il conclut une alliance défensive avec le tsar Alexandre I^{er} (1801-1825) : les deux parties contractantes s'accordèrent

19 Klaus Malettke, *Les Relations entre la France et le Saint-Empire au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 38, 79-118, 131-156.

20 Gerd Heinrich, *Geschichte Preußens. Staat und Dynastie*, Frankfurt am Main, Propyläen, 1981, p. 279-280.

pour agir en commun au cas où Napoléon envisagerait des actions menaçant l'un des deux alliés. Néanmoins, le roi et Hardenberg, qui venait de remplacer Haugwitz au ministère des Affaires étrangères, voulaient éviter une rupture avec Napoléon, et les responsables politiques de la Prusse continuaient à louvoyer.

Le 11 avril 1805, la Grande-Bretagne et la Russie signèrent une alliance à Saint-Petersbourg. Le 9 août de la même année, l'empereur François II, qui, le 10 août 1804, avait établi l'empire d'Autriche, adhéra à l'alliance offensive anglo-russe. Cependant, les alliés ne réussirent pas à convaincre la Prusse de se joindre à leur alliance. À Berlin, on hésitait entre les inquiétudes qu'on éprouvait à l'égard des intentions de la France et de la Russie, mais on était en revanche tenté par la possibilité d'acquérir le Hanovre. Finalement, Frédéric-Guillaume III se rendit compte de la faiblesse militaire, financière et politique de la Prusse, et préféra rester neutre.

1432

Le roi changea d'avis lorsqu'il apprit qu'une armée française, sous le commandement du maréchal Jean-Baptiste Bernadotte (1763-1844) et menée contre l'Autriche, avait traversé la principauté prussienne d'Ansbach :

Having earlier violated Prussia's neutrality zone in lesser ways with impunity, [Napoleon] viewed it as a dead letter and intended to follow the usual eighteenth-century rules of passage through neutral territory ; it was a matter of principle for him not to let legal scruples or another party's sense of honour get in the way of a military advantage²¹.

Réagissant à cette manœuvre française, Frédéric-Guillaume permit aux troupes russes de traverser les territoires prussiens et ordonna des préparatifs en vue d'occuper le Hanovre. Le 3 novembre 1805, il signa un traité avec le tsar, qui s'était rendu à Potsdam. Ce traité de Potsdam était principalement l'œuvre de Hardenberg qui, à cette époque, gagna la confiance du tsar. Selon ses conditions, la Prusse devait agir en tant que médiateur armé entre l'Autriche et la Russie d'un côté, et Napoléon de l'autre, afin d'amener ce dernier à accepter une paix sur la base de la paix de Lunéville. Si cette médiation armée échouait, la Prusse devrait se rallier à la coalition anti-napoléonienne au plus tard le 15 décembre 1805.

Ce ne fut pas Hardenberg, mais Haugwitz qui fut chargé des négociations : il détenait une instruction personnelle du roi à la rédaction de laquelle Hardenberg n'avait pas participé. En réalité, Frédéric-Guillaume et Haugwitz voulaient éviter l'entrée de la Prusse dans la guerre et misaient sur les négociations à mener avec Napoléon. Hardenberg espérait pouvoir amener le roi à s'approcher peu à peu des puissances alliées. Intentionnellement, Haugwitz tarda à rencontrer ses

²¹ Paul W. Schroeder, *The Transformation...*, *op. cit.*, p. 279.

interlocuteurs et Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838) se servit de manœuvres dilatoires jusqu'à la brillante victoire de Napoléon à la bataille d'Austerlitz²². Cette victoire décida non seulement du destin de l'Autriche mais aussi de celui du projet de médiation prussienne. Haugwitz se laissa entraîner à signer une alliance offensive et défensive avec Napoléon au château de Schönbrunn, le 15 décembre 1805 : les clauses de ce traité seront analysés dans la deuxième partie de cette contribution. Napoléon pouvait se servir de ce traité pour faire pression sur l'empereur François, qui se résigna finalement à accepter les lourdes conditions du traité de paix de Presbourg du 26 décembre. Les traités de Schönbrunn et de Presbourg entrent donc dans le même contexte politique. Cette constatation vaut aussi pour le traité conclu le 15 février 1806 à Paris, qui sera aussi analysé dans la deuxième partie de cette contribution. Ce traité encore plus défavorable à la Prusse a été sévèrement jugé par l'historien américain Paul W. Schroeder :

*Haugwitz, sent to Paris to secure the modifications [of the treaty of Schönbrunn] Berlin desired, quickly discovered the folly trying to maintain such language to Napoleon. Told that, since Prussia had repudiated the alliance it must want war, he was forced to sign a new Treaty of Paris on 15 February which turned Prussia from a junior partner of the French Empire into its chief lackey*²³.

Ces traités ne diminuèrent pas les tensions croissantes entre la Prusse et Napoléon. Ce furent finalement des différends survenus à propos du sort définitif du Hanovre, l'attitude de plus en plus menaçante de Napoléon à l'égard de la Prusse, ainsi que les réactions de Frédéric-Guillaume III, qui aboutirent à la guerre entre la Prusse et la France :

*It makes no real difference whether Napoleon specifically wanted war with Prussia (at this moment he doubtless did not – most of his aggressive wars came when he did not want or plan them), or whether Prussia remained loyal to the French alliance (it did until June not thereafter). The obvious question is what made so constitutionally timorous and irresolute a king as Frederick William III finally resolve on war. Only one explanation is adequate and accords with the facts : that Napoleon confronted Prussia with an overwhelming military threat, forcing it to choose between total dependence or fighting for its life. Napoleon did this not to avert a particular threat or achieve a concrete goal, but simply because it was his style*²⁴.

²² *Ibid.*, p. 279-281 ; voir aussi Otto Hintze, *Die Hohenzollern und ihr Werk. Fünfhundert Jahre vaterländischer Geschichte*, Berlin, P. Parey, 1915, p. 429-431.

²³ Paul W. Schroeder, *The Transformation...*, *op. cit.*, p. 285.

²⁴ *Ibid.*, p. 303.

Lorsque Napoléon laissa sans réponse l'ultimatum prussien lui enjoignant de retirer ses troupes de l'Allemagne du Sud, Frédéric-Guillaume fit publier sa déclaration de guerre le 9 octobre 1806. Seuls la Saxe, le Brunswick et la Saxe-Weimar se rangèrent du côté prussien. Confrontés aux armées napoléoniennes, les Prussiens subirent de graves défaites dans les batailles menées près d'Iéna et d'Auerstaedt, le 14 octobre 1806. Soutenu par le tsar, le roi de Prusse continua la guerre en Prusse orientale jusqu'à la défaite de l'armée russe lors de la bataille de Friedland du 14 juin 1807. Le 7 juillet suivant, Talleyrand conclut à Tilsit le traité de paix avec le tsar. Deux jours plus tard, les plénipotentiaires prussiens durent signer aussi : ils n'avaient pas d'autre choix.

LES CLAUSES DES TRAITÉS DE SCHÖNBRUNN (1805), DE PARIS (1806) ET DE TILSIT (1807)

1434

Le traité de Schönbrunn, incompatible avec la politique de neutralité prussienne, comprenait principalement les clauses suivantes : la Prusse devait céder la principauté d'Ansbach et les parties du duché de Clèves situées sur la rive droite du Rhin, ainsi que la principauté de Neuchâtel. Napoléon donna la principauté d'Ansbach à la Bavière. Il garda le reste du duché de Clèves et de Neuchâtel pour lui-même. En compensation, la Prusse devait recevoir l'électorat de Hanovre, dont elle dut d'abord prendre possession parce que les troupes françaises avaient déjà terminé leur occupation. Par conséquent, la Prusse devait risquer une confrontation avec la Grande-Bretagne pour assurer sa nouvelle acquisition. Frédéric-Guillaume III devait aussi conclure une alliance défensive avec Napoléon et accepter les cessions que l'Autriche devrait subir selon la prochaine paix qui devait être conclue avec la France. Napoléon put utiliser le traité de Schönbrunn pour faire pression sur l'Autriche qui, finalement, fut obligée de signer le traité de paix de Presbourg²⁵.

Le 4 janvier 1806, Frédéric-Guillaume III ne ratifia le traité de Schönbrunn que sous réserve que Napoléon acceptât quelques modifications. Le roi chargea Haugwitz de se rendre à Paris pour les faire accepter par l'empereur des Français. Après avoir obligé l'Autriche à signer le traité de paix de Presbourg, Napoléon refusa nettement les changements souhaités par le roi de Prusse. Bien au contraire, il fit présenter à Haugwitz un nouveau traité qui était encore plus défavorable et humiliant pour la Prusse. Ce fut le traité de Paris, du 15 février 1806, qu'Haugwitz fut obligé de signer et que Frédéric-Guillaume ratifia le 25 du même mois. Il entraînait la fermeture des ports prussiens aux navires et marchandises venant de Grande-Bretagne. En outre, la Prusse devait accorder une aide militaire à Napoléon au cas où celui-ci devrait mener une guerre contre la Russie.

²⁵ Otto Hintze, *Die Hohenzollern...*, op. cit., p. 430-431 ; Paul W. Schroeder, *The Transformation...*, op. cit., p. 283-328 ; Gerd Heinrich, *Geschichte Preußens...*, op. cit., p. 280.

La Prusse allait bientôt subir les conséquences de ce traité. Réagissant à l'occupation du Hanovre et à la fermeture des ports prussiens, la Grande-Bretagne, non seulement déclara la guerre à Frédéric-Guillaume III, mais décréta aussi le blocus de la Prusse. Celle-ci perdit environ 300 navires de commerce dans cette guerre navale. Voulant échapper aux risques qu'impliquait le traité de Paris pour la Prusse, Frédéric-Guillaume se rapprocha secrètement du tsar. En juillet 1806, le roi et le tsar échangèrent des déclarations secrètes – incompatibles avec le traité de Paris – qui avaient pour but d'empêcher, quoi qu'il arrivât, des actions militaires entre la Prusse et la Russie.

Le traité de paix de Tilsit, du 9 juillet 1807, fut un désastre pour la Prusse. Si, grâce à l'intervention du tsar Alexandre en faveur de la Prusse, celle-ci réussit à maintenir son existence comme État, elle fut réduite de presque la moitié de ses territoires. Elle perdit toutes ses acquisitions des deuxième et troisième partages de la Pologne (respectivement 1793 et 1795). Elle dut aussi céder toutes ses possessions situées à l'ouest de l'Elbe, dont Magdebourg et l'Altmark. Les provinces de Brandebourg, de Poméranie, de Prusse et de Silésie durent payer des indemnités de guerre et des contributions s'élevant à un total de 154,5 millions de francs. Les territoires occupés devaient rester sous occupation française jusqu'à ce que les indemnités de guerre fussent entièrement payées. Enfin, la Prusse devait participer au blocus continental que Napoléon venait de décréter, le 21 novembre 1806 à Berlin²⁶. La Prusse n'était plus une puissance européenne, ni même une grande puissance allemande. Elle était descendue au rang d'une puissance de troisième catégorie. Après l'Autriche et le Saint-Empire féodal, la grande puissance européenne et dynamique la plus récente, la Prusse, avait succombé aux coups militaires de Napoléon²⁷.

LES CONSÉQUENCES À LONG TERME DE LA PAIX DE TILSIT

Comme toute défaite, le désastre de la paix de Tilsit comportait aussi les germes d'un renouvellement politique pour la Prusse. De la défaite militaire et politique de la Prusse résulta un processus de réformes profondes réalisées durant les années suivantes sur le plan de l'administration et de l'organisation politique ainsi que dans le domaine des finances. Le célèbre édit du 9 octobre 1807 promulgua la liberté personnelle pour tous les paysans dépendants d'un seigneur : il devait entrer en vigueur en 1810. Les autres réformes administratives,

26 Otto Hintze, *Die Hohenzollern...*, *op. cit.*, p. 440-442 ; Gerd Heinrich, *Geschichte Preußens...*, *op. cit.*, p. 287-288 ; Paul W. Schroeder, *The Transformation...*, *op. cit.*, p. 320-322 ; Agatha Hamm, *Germany 1789-1919. A Political History*, London, Methuen, 1967, p. 67-70.

27 Thomas Nipperdey, *Deutsche Geschichte...*, *op. cit.*, p. 16.

financières et politiques furent décrétées en 1808 et en 1810. Elles furent principalement l'œuvre du baron Henri Frédéric de Stein (1757-1831), que le roi appela à la tête de son ministère le 10 juillet 1807, mais qu'il dut renvoyer un peu plus d'un an plus tard, le 24 novembre 1808, sous la pression de Napoléon. Après le départ de Stein, ce fut Hardenberg qui poursuivit les réformes. Celles que l'on effectua au plan militaire furent principalement l'œuvre du général prussien Gérard Jean David de Scharnhorst (1756-1813). Si l'on analyse cette politique réformatrice, on peut constater que le désastre subi par la Prusse en 1806 et en 1807 fut, en fin de compte, le point de départ d'un processus de modernisation.

C'est à juste titre que l'historien américain Paul W. Schroeder a attiré l'attention sur un autre aspect de la défaite d'Iéna :

1436

The importance of the Battle of Jena for the international system is not mainly that it led to a renewed coalition, further war, and still greater French expansion. Nor is it, as patriotic Prusso-German history once held, that out of defeat at Jena Prussia began its long uphill climb toward victory, freedom, and the ultimate leadership in Germany. Whatever mixture of truth and legend this theme contains for Prusso-German history in general, it misses the impact of Jena on international politics entirely. This battle, instead, ended three generations of Prussian attempts, beginning with Frederick II's attack on Austria in 1740, to aggrandize itself into a genuine great power at the expense of its neighbours. After Jena, Prussia stopped trying to be a real, independent great power and leaned instead on Russia for its security, almost totally till 1815, less for the following four decades²⁸.

Nous ne pouvons qu'adhérer à la thèse formulée ici par notre collègue américain.

²⁸ Paul W. Schroeder, *The Transformation...*, *op. cit.*, p. 306.

LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,
PIÈCE MAJEURE DE LA POLITIQUE BRITANNIQUE
DE *CONTAINMENT* DE LA FRANCE
(1815-1866)

Frédéric Laux

Lors du congrès de Vienne, l'Angleterre impose ses vues pour établir un équilibre organique géopolitique entre les puissances continentales, le *just equilibrium*, considéré comme la condition *sine qua non* de la paix européenne. Sous l'impulsion de Castlereagh, le congrès redessine donc une carte de l'Europe où les grandes puissances continentales, Prusse, Autriche et Russie, se contrebalancent et, partant, se neutralisent. La diplomatie britannique œuvre au retour à la *balance of power* du XVIII^e siècle, mais en se donnant les moyens d'en garantir la pérennité par un *containment* efficace de la France vaincue. La meilleure des garanties en est de la confiner dans des limites étroites et de l'y maintenir en l'enserrant dans un carcan de forteresses. Le résultat final est à la hauteur des desseins de l'Angleterre, laquelle « établi[t] sur le Continent un système de "barrières" qui empêcherait [la France] de reprendre ses tentatives d'expansion »¹.

Dans ce système, la place donnée par le *Foreign Office* aux petits et moyens États est extrêmement importante. Le principe de légitimité n'est respecté qu'autant qu'il permet de former des États viables. Il est en effet essentiel qu'ils jouent le rôle qui leur est dévolu par Castlereagh : celui de glacis de sécurité, de boulevards placés entre les grandes puissances. Le royaume de Sardaigne, la Confédération helvétique neutralisée, le Grand-Duché de Bade, le Palatinat attribué à la Bavière, la Rhénanie remise à la Prusse, le Grand-Duché de Luxembourg et enfin le royaume des Pays-Bas forment un cordon sanitaire qui de la Méditerranée à la mer du Nord, tout le long des frontières orientales du royaume des Bourbons restaurés, est chargé de l'isoler et de le contenir.

Comme le souligne Jean-Baptiste Duroselle, c'est donc le congrès de Vienne qui fait renaître le Luxembourg en tant qu'entité territoriale :

¹ François Crouzet, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France : l'économique et l'imaginaire, XVII^e-XX^e siècle*, Paris, Perrin, 1985, p. 239.

Dans les époques « impériales » [...], les grandes puissances, avides d'espace, mais soucieuses de la *balance of power*, ont opté entre le partage et l'État-tampon. [...] Dans [le cas] du Luxembourg, le maintien de l'indépendance a été le fruit de la volonté des grands².

Et s'il renaît par la volonté des grands, c'est à sa capitale, la plus grande place forte d'Europe, qu'il le doit. En rendant au « Gibraltar du Nord » son importance géostratégique de forteresse de marche de premier ordre aux confins des mondes romans et germaniques, le congrès attribue à ce nouvel État une place essentielle dans le dispositif du *containment*. Quel rôle joue l'Angleterre dans cette renaissance, puis dans la pérennisation de cet État-tampon, alors que le mouvement des nationalités qui rompt peu à peu l'équilibre organique élaboré à Vienne remet en question sa position, de la révolution belge de 1830 à la victoire prussienne de Sadowa en 1866 ?

1438

LE CASSE-TÊTE LUXEMBOURGEOIS

Les puissances rassemblées à Vienne sont confrontées à un véritable casse-tête : que faire du Luxembourg ? Rendre le duché de Luxembourg à son souverain légitime, l'empereur d'Autriche, aurait constitué la solution la plus simple, d'autant que ses habitants le demandent. Mais Vienne ne veut recouvrer ni son duché, ni ses provinces belges, trop éloignés de l'empire.

Ces dernières voient leur cas rapidement réglé par leur intégration au nouveau royaume des Pays-Bas. Déjà le 11 avril 1805, dans le traité d'alliance anglo-russe, fondement de la troisième coalition, William Pitt avait jeté les bases d'un agrandissement de la Hollande pour en faire une barrière solide. Après un projet britannique d'octobre 1813 qui vise à rendre les anciens Pays-Bas autrichiens, Luxembourg compris, aux Habsbourg ou à les confier à la Prusse, Castlereagh reprend le plan de Pitt et signifie aux Alliés que de leur acceptation dépend la poursuite des versements de subsides par l'Angleterre, argentier de la coalition. Ainsi, dès le 1^{er} mars 1814, la partie de ces territoires située sur la rive gauche de la Meuse est-elle attribuée aux Pays-Bas par un article secret du traité de Chaumont.

Si le sort de la Belgique ne pose aucun problème, il n'en va pas de même du Luxembourg, sur la rive droite de la Meuse. C'est que sa capitale forteresse constitue un enjeu de première importance. À telle enseigne que Londres

2 Jean-Baptiste Duroselle, « Introduction », dans *Les Relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman* (actes du colloque de Luxembourg, 1977), dir. Raymond Poidevin et Gilbert Trausch, Metz, Centre de recherches relations internationales de l'université de Metz, 1978, p. X.

n'entérine pas le fait que son protégé, le prince Guillaume d'Orange, s'autoproclame le 16 mars 1815 « roi des Pays-Bas et duc de Luxembourg ». Dès 1812, l'Angleterre, qui a conscience de l'exceptionnelle position géostratégique du Gibraltar du Nord, s'est préoccupée de son sort futur. En 1813, Castlereagh écrit à Clancarty :

Turn your mind to the Barrier question. I consider Antwerp and all Holland held before 1792 indispensable. The frontier must embrace at least Malines, Maestricht, Juliers, and so to the Rhine at Cologne or Dusseldorf. Luxemborh [sic] would be of immense importance³.

Si la nécessité d'incorporer Luxembourg à la barrière apparaît donc avec une grande netteté aux Anglais, seule importe pour leurs experts militaires, au premier rang desquels Wellington, son efficacité militaire. Londres envisage au début de 1814 que la rive droite de la Meuse, avec le Luxembourg, soit attribuée à une puissance germanique, Autriche ou Prusse. Après le refus de Vienne, c'est vers Berlin que se tourne Londres. Or la Prusse préférerait s'agrandir à l'Est.

C'est la combinaison qu'examine d'abord le congrès. Berlin revendique la Saxe dont le roi recevrait le Luxembourg en dédommagement. Vienne et Londres s'y opposent fermement. L'Autriche juge préférable de maintenir un État-tampon entre elle et la Prusse, tandis que l'Angleterre refuse de voir le cousin de Louis XVIII – et, en son temps, le plus fidèle allié de l'Ogre corse – s'installer dans une région aussi importante stratégiquement, ce qui fragiliserait son système de barrières.

On attribue donc à la Prusse d'autres compensations : Nord de la Saxe, Rhénanie et Westphalie. C'est que, sur les conseils de Wellington, Castlereagh voit dans l'installation des Prussiens en Rhénanie le meilleur moyen d'épauler efficacement les Pays-Bas dans leur mission de *containment* des velléités de la France de conquérir sa frontière naturelle sur le Rhin. L'Angleterre commet là une erreur, voire une faute, en « install[ant] la Prusse sur le Rhin – erreur fatale pour l'Europe et pour elle-même, mais dont les conséquences néfastes n'apparurent que bien plus tard »⁴. Mais pour l'heure, la Prusse n'étant pas menaçante, on lui confie « la garde du Rhin ». Et comme elle serait lésée par rapport à la Russie et à l'Autriche, le congrès lui cherche encore des compensations territoriales. À Berlin, on caresse deux espérances alternatives : acquérir soit le Nassau – et prendre pied à Mayence, auquel cas le Luxembourg irait à la Bavière –, soit le Luxembourg – et atteindre Liège et la Meuse.

³ The National Archives, Londres, FO 37/65, Castlereagh à Clancarty, privé, 30 novembre 1813.

⁴ François Crouzet, *De la supériorité de l'Angleterre...*, op. cit., p. 246.

Le plan Wellington du 27 octobre 1814 propose d'attribuer Luxembourg aux Prussiens. Il rejoint en cela Metternich qui déclare : « les Pays-Bas n'inspirent pas tant de confiance qu'on puisse leur confier insoucieusement le Luxembourg »⁵. C'est qu'il craint que le nouveau royaume ne soit incapable d'assumer la garde de la forteresse et qu'il se méfie des Belges, réputés peu sûrs dans l'hypothèse d'un retour de Napoléon. Si finalement cette combinaison échoue, c'est qu'entre-temps, Londres a reconsidéré la question. Convaincu par Guillaume d'Orange, Castlereagh se rend compte que l'attribution du Luxembourg à la Prusse, pertinente sur le plan militaire, ne convient pas sur le plan politique. L'arracher, en effet, à l'ensemble néerlandais-belge risque de mécontenter les Belges et d'empêcher la réalisation du nécessaire amalgame des populations du nouveau royaume des Pays-Bas.

Le congrès s'intéresse alors à la combinaison néerlandaise. Le Luxembourg reviendrait au roi des Pays-Bas. Quant à la Prusse, elle recevrait les principautés allemandes des Orange-Nassau. Castlereagh et Clancarty, ambassadeur auprès de Guillaume d'Orange, l'ont convaincu de se ranger à cette combinaison, préférable pour lui à l'établissement des Prussiens sur la Meuse, *via* la possession de Luxembourg.

Toutefois, cette solution crée de nouveaux problèmes. D'une part, Guillaume d'Orange ne peut disposer à sa guise de son patrimoine. Il lui faut respecter le pacte de famille des Nassau⁶, qui lui interdit d'aliéner ses États allemands, à moins d'une compensation territoriale au moins équivalente. D'autre part, se pose la question de la défense de Luxembourg. Il est exclu que le Luxembourg l'assure seul : avec 250 000 habitants, il ne peut fournir la garnison de 5 000 hommes nécessaire en temps de paix, *a fortiori* de 10 000 hommes en temps de guerre. L'Angleterre et la Prusse s'opposent également au souhait de Guillaume d'Orange de lui en attribuer la souveraineté intégrale, cette solution impliquant que la forteresse soit défendue par des troupes luxembourgeoises et hollandaises. Or pour Wellington, les Pays-Bas qui sont à peine capables,

5 Cité par Albert Calmès, *Histoire contemporaine du Grand-Duché de Luxembourg*, t. 1, *Naissance et débuts du Grand-Duché 1814-1830 : le Grand-Duché de Luxembourg dans le royaume des Pays-Bas*, Luxembourg, éditions Saint-Paul, 1971, p. 19.

6 Les comtes de Nassau donnent naissance à deux lignages : la branche aînée règne sur le comté, érigé par la suite en duché, jusqu'en 1866 ; la branche cadette possède les principautés de Siegen, Dillenburg, Hademar et Dietz, et occupe la charge héréditaire de *Stathouder* des Provinces-Unies de 1584 à 1795. Dans le souci de regrouper, à l'extinction des mâles, les possessions territoriales éparpillées dans les lignes collatérales, un acte de partage établit en décembre 1255 que les possessions des deux branches de la maison de Nassau constituent un tout, avec droit réciproque de succession en cas d'extinction d'une branche en ligne masculine. Cet accord est complété par le Pacte de famille de 1783 qui étend la communauté des domaines patrimoniaux des Nassau tant aux domaines acquis depuis 1255 qu'à ceux qui le seraient à l'avenir.

avec 5,5 millions d'habitants, de pourvoir aux besoins des vingt forteresses de leur barrière, ne peuvent en plus recevoir Luxembourg. Outre la forteresse, ils auraient aussi à garnir une frontière avec la France deux fois plus longue. Il apparaît dès lors indispensable de confier la place à une garnison prussienne.

UN MOYEN TERME SATISFAISANT

L'on finit par parvenir à une combinaison aussi ingénieuse que complexe, satisfaisante tant politiquement que militairement. En tant que souverain luxembourgeois, Guillaume I^{er} devient membre de la Confédération germanique. Cela règle l'aspect protocolaire de la question en faisant à nouveau de lui un prince allemand, titre dont il est dépouillé par la perte de ses principautés. De plus l'élévation du Luxembourg au rang de Grand-Duché permet à Guillaume d'accéder à la dignité royale en tant que prince allemand. La question patrimoniale se trouve également réglée. Séparé des Pays-Bas, le Luxembourg est attribué en possession personnelle à la maison de Nassau ce qui l'intègre à la communauté de ses domaines patrimoniaux en remplacement de ses quatre principautés.

Au total, le Grand-Duché devient un État indépendant⁷ dont la couronne échoit, à titre personnel, au roi des Pays-Bas. Il est ainsi adjoint au royaume des Pays-Bas qu'il flanque sur son aile sud-est. Ce lien avec l'ensemble unifié néerlando-belge est indispensable à l'efficacité stratégique des Pays-Bas conçus comme le boulevard de l'Europe du Nord, particulièrement de l'Angleterre, contre la France. De plus, son appartenance à la Confédération germanique l'intègre également au système défensif allemand. Le Gibraltar du Nord, forteresse fédérale gardée par une garnison prussienne, forme la pierre angulaire de la partie nord-ouest du dispositif de *containment*, en ce qu'il assure la liaison entre la barrière néerlando-belge et la barrière rhénano-palatine.

Par de laborieux compromis diplomatiques, la question luxembourgeoise trouve une solution qui garantit l'efficacité militaire de la forteresse.

Dans les années qui suivent le congrès de Vienne, et bien que leurs relations s'altèrent, les quatre grandes puissances ne baissent pas la garde face à la France, même s'ils l'admettent en 1818 dans leur club très fermé. L'exaltation de l'épopée napoléonienne, l'instabilité politique, les projets de reconquête des frontières naturelles qui fleurissent dans les milieux bonapartistes et républicains, voire jusque dans l'entourage royal, tout contribue à maintenir le système de la barrière. Les Prussiens se lancent d'ailleurs dans de vastes travaux de réfection et de modernisation de la forteresse de Luxembourg.

⁷ Au passage, il cède à la Prusse ses territoires sur la rive droite de la Moselle, de son affluent la Sûre et de son sous-affluent l'Our, perdant ainsi 2 280 km² et 46 107 habitants

En 1830, excédés d'être traités en sujets de second ordre et de subir une intensive batavisation, les Belges se soulèvent le 25 août et proclament leur indépendance le 4 octobre. Pour la première fois, qui plus est dans une région névralgique, le *statu quo* élaboré à Vienne est rompu.

Les grandes puissances s'en mêlent rapidement, mais avec des intentions très différentes. Autriche, Prusse et Russie entendent faire respecter le principe de légitimité et endiguer la vague révolutionnaire partie de Paris. La France espère desserrer le corset de forteresses qui la comprime depuis 1815, voire s'emparer de la Belgique. L'Angleterre s'inquiète pour sa sécurité dans le cas où la côte belge tomberait aux mains des Français. Par surcroît, son Premier ministre, Wellington, n'apprécie pas de voir menacer son œuvre, le système de la barrière, dont il est si fier. Le 3 octobre, Guillaume demande aux grandes puissances l'envoi de troupes pour écraser l'insurrection. Londres prend l'initiative, mais pas dans le sens espéré par le roi des Pays-Bas. Après avoir sérieusement songé à intervenir militairement, Wellington choisit en effet de rallier la position française de soutien à la cause belge pour mieux la court-circuiter. L'Angleterre opte donc pour une solution diplomatique et propose la réunion d'une conférence, laquelle s'ouvre à Londres le 4 novembre. Les puissances se rendent très vite à l'évidence que la séparation entre Belges et Hollandais est inéluctable. D'autant que la donne internationale vient de changer. Le nouveau cabinet britannique libéral prône une solution négociée. Surtout, le tsar, partisan le plus déterminé d'une intervention militaire, est accaparé par l'insurrection polonaise. La question belge semble en voie de prompt résolution.

1442

C'est compter sans la réapparition de la question luxembourgeoise, avatar de la question belge. Des provinces méridionales du royaume, la révolution a atteint le Grand-Duché, se propageant entre le 4 septembre et le 2 octobre du quartier wallon au quartier allemand. Seule la capitale en est maintenue à l'écart par la présence dissuasive de sa garnison prussienne. Le 15 octobre, le grand-duc demande à la Diète de Francfort l'exécution fédérale (l'intervention militaire) pour recouvrer le Luxembourg. Le lendemain, le gouvernement belge s'arroge la souveraineté sur le Grand-Duché, défini comme élément constitutif du nouvel État, « sauf ses relations avec la Confédération germanique ». Malgré cette précaution, la Confédération et les puissances voient là un acte d'agression caractérisé.

La position anglaise sur la question luxembourgeoise rejoint alors celle du roi grand-duc. Il faut maintenir la forteresse dans le système défensif allemand afin de préserver le dispositif du *containment*. Londres refuse toute combinaison susceptible d'affaiblir militairement la Confédération, cette vaste masse-tampon

qui neutralise le centre de l'Europe et la protège de l'expansionnisme français. Ainsi Palmerston rejette-t-il le projet que lui soumet Talleyrand, ambassadeur à Londres, de donner le Luxembourg à la France pour prix de sa renonciation à la Belgique. Pour Londres, il n'est pas non plus question de laisser la Belgique mettre la main sur le Grand-Duché. La meilleure solution est de dissocier la question luxembourgeoise de la question belge, en remettant le soin à la Confédération germanique de la résoudre, au besoin *manu militari*.

Pourtant, la Confédération s'en montre incapable. Après avoir demandé au grand-duc des explications sur les événements survenus au Luxembourg, elle lui reproche ses violations des traités de 1815, reproches juridiquement fondés, mais bien tardifs⁸. En réalité, la Confédération cherche à gagner du temps. Enfin, le 18 novembre, si la Diète reconnaît l'obligation que lui fait le pacte fédéral d'intervenir au Grand-Duché, elle décide de n'en rien faire et se défausse en demandant aux puissances de trouver une solution la dispensant de l'exécution fédérale. Du coup, ces dernières qui considèrent depuis le début que les questions belge et luxembourgeoise sont deux problèmes différents à traiter séparément, se voient contraintes par la Confédération elle-même d'adhérer à la thèse belge qui les lie.

Le 20 janvier 1831, suivant la position britannique, la conférence de Londres s'entend pour consacrer l'indépendance et la neutralité de la Belgique tout en maintenant en l'état le statut du Luxembourg. Le gouvernement belge rejette l'arrangement. Décidée à en finir, la conférence autorise le 19 février le grand-duc et la Confédération à expulser par la force les Belges du territoire luxembourgeois et le 17 avril 1831, somme la Belgique d'évacuer le Grand-Duché.

Cette sommation n'impressionne pas Bruxelles, d'autant que la Diète de Francfort délibère sans fin sur les frais de l'exécution fédérale. Il suffirait certes de faire pression sur la Confédération, mais le concert européen est paralysé à cause de l'Angleterre. Palmerston ne parvient pas à rallier à Westminster une majorité à sa ligne de fermeté sur la question luxembourgeoise. Les parlementaires britanniques rejettent, en effet, le principe d'une intervention militaire pour libérer le Luxembourg de l'occupation belge et demandent que comme pour la question belge, les puissances parviennent à une solution diplomatique.

L'Angleterre décide alors de régler la question belge et de laisser La Haye et Bruxelles s'entendre sur la question luxembourgeoise. Autriche et Prusse consentant à ce que le Luxembourg quitte la Confédération à condition que

⁸ Guillaume I^{er} a administré le Grand-Duché non en État indépendant, mais comme la dix-huitième province de son royaume, violant ainsi la constitution de la Confédération germanique, laquelle avait jusqu'alors laissé faire.

la forteresse soit rasée, elle propose que la Belgique achète le Grand-Duché, si Guillaume y consent. Le traité des XVIII articles du 26 juin 1831 satisfait les Belges, mais non Guillaume I^{er}. Ulcéré, il envahit la Belgique dont il écrase les maigres troupes le 2 août 1831. Le jeune État ne doit son salut qu'à l'intervention conjointe de l'armée française et de la *Royal Navy*. Un nouveau traité, dit des XXIV articles, nettement moins favorable à la Belgique, est signé à Londres le 14 octobre 1831. On en vient à un classique partage territorial du Luxembourg. Le quartier germanophone continue de former un Grand-Duché sous la maison d'Orange-Nassau et d'appartenir à la Confédération germanique, tandis que le quartier wallon devient une province belge. En compensation de la perte des trois-quarts du territoire luxembourgeois, la Confédération voit s'ajouter au Luxembourg grand-ducal le Limbourg oriental avec ses forteresses de Maestricht et Venloo. Une fois de plus, si les Belges sont d'accord, le grand-duc refuse. Ce n'est qu'en 1838 qu'il s'y rallie, réalisant que l'occupation de son Grand-Duché ne travaille pas à son avantage. Le traité de Londres du 19 avril 1839 met un terme à la question luxembourgeoise en reconduisant pour l'essentiel les arrangements territoriaux du traité des XXIV articles.

L'ANGLETERRE ET LA GERMANISATION DU LUXEMBOURG

Du règlement de la question luxembourgeoise en 1839 à la crise internationale du printemps 1867, l'Angleterre s'intéresse au Luxembourg chaque fois que la question luxembourgeoise menace de resurgir en s'efforçant de l'arrimer solidement à la Confédération germanique.

Le Grand-Duché devient un État moderne et indépendant. L'union personnelle avec la couronne néerlandaise n'est plus une fiction. Pourtant le pays n'est pas viable économiquement depuis sa séparation d'avec le royaume des Pays-Bas et l'amputation de sa partie occidentale⁹. L'union douanière dont il jouissait *de facto* depuis 1794 avec les provinces belgiques a pris fin en 1839, et son marché intérieur s'est considérablement rétréci, même si la loi douanière belge du 6 juin 1839, dite loi de faveur, lui réserve des conditions extrêmement avantageuses. Dans une Europe protectionniste, se posent dès lors les questions de l'approvisionnement en matières premières et en produits manufacturés, ainsi que de l'exportation des excédents agricoles et industriels d'une économie sous-développée. L'autonomie douanière étant impossible, Guillaume I^{er} cherche à l'intégrer dans un ensemble commercial plus vaste.

Cette solution qui implique le rattachement au régime douanier de l'un des trois pays limitrophes, n'est pas sans risque de complications internationales.

⁹ Le Grand-Duché passe alors de 7 113 à 2 586 km² et de 310 000 à 175 000 habitants.

Il va sans dire que Guillaume I^{er} exclut d'entrée de jeu une union douanière avec ses anciens sujets rebelles, tout autant qu'avec leurs amis français. Il se tourne donc vers la Prusse dont la garnison peut se révéler utile pour aider à restaurer, voire à affirmer, son autorité sur un territoire administré de son plein gré pendant neuf ans par les Belges. Qui plus est, les intérêts commerciaux des Pays-Bas, qui ne peuvent négliger l'importance des pays allemands pour les activités de transit de leurs ports et pour leurs exportations, commandent au roi de ne pas mécontenter la Prusse et ses partenaires. Enfin, alors que Berlin intensifie la prussianisation de ses provinces rhénanes, Guillaume abandonne la batavisation des Luxembourgeois pour leur germanisation. Ces politiques similaires sont destinées à soustraire ces territoires aux influences française et belge.

Le 19 juin 1839, huit jours après sa reprise de possession de ce qui reste de son Grand-Duché, Guillaume demande donc l'accession du Luxembourg à l'union douanière formée en 1834 à l'initiative de la Prusse. Commencent aussitôt les négociations officielles entre le roi grand-duc et le *Zollverein* qui regroupe presque tous les États membres de la Confédération germanique. Bien décidés à tirer tous les avantages possibles que leur donne leur position de force, les Prussiens font tant et si bien traîner les négociations que rien n'est conclu lorsque Guillaume I^{er} abdique le 7 octobre 1840. Or son fils Guillaume II, très attaché à son Grand-Duché, se cabre devant des exigences prussiennes de plus en plus exorbitantes, au point que le 25 août 1841, il refuse de ratifier le traité. L'affaire est dès lors surveillée par les chancelleries européennes.

Se rangeant aux côtés de la Prusse, l'Angleterre prend le parti de la ratification. Le 2 octobre, sir Edward Disbrowe, ministre britannique à La Haye, reçoit de lord Aberdeen des instructions nettes : en tant que membre de la Confédération germanique, le Luxembourg ne peut accéder qu'à l'union douanière allemande. Aberdeen souligne qu'il est d'autant plus désintéressé que l'Angleterre est loin d'être favorable au *Zollverein*. Disbrowe en informe immédiatement le roi grand-duc.

Ces pressions britanniques ne font pas changer d'avis Guillaume II. L'économie luxembourgeoise étant au bord de l'asphyxie et entendant le vœu de ses sujets grand-ducaux d'une union douanière avec la Belgique, il décide de répondre favorablement à l'offre que lui en a faite Bruxelles le 10 septembre. Or sa réponse arrive au mauvais moment : après trois tentatives infructueuses d'accession au *Zollverein*, la Belgique vient d'ouvrir entre-temps des négociations en vue de conclure un traité de commerce avec l'Union. Aussi, pour n'irriter personne, Bruxelles fait traîner en longueur les négociations préliminaires avec le roi grand-duc. C'est alors que Guillaume II retrouve l'Angleterre sur son chemin : le *Foreign Office* invite le gouvernement belge à mettre fin aux pourparlers, alors

que Berlin l'informe le 25 octobre que la Prusse exige toujours que Guillaume II ratifie le traité d'accession du Grand-Duché au *Zollverein*. Voyant que les avertissements britanniques de se tenir à l'écart de l'imbroglio luxembourgeois prennent consistance, les Belges rompent aussitôt les négociations. La position de Guillaume II devient intenable. Il voit s'évanouir l'unique chance de sauver l'économie de son Grand-Duché sans passer sous les fourches caudines de la Prusse. C'est précisément ce moment-là que choisit Disbrowe pour décocher la flèche du Parthe en lui remettant la note d'Aberdeen. Comme la réponse du roi ne le satisfaisait pas, il se fait plus pressant en l'exhortant à ne plus se dérober à la ratification. Guillaume II finit par céder le 8 février 1842. Ce traité inégal fait du Luxembourg non un membre à part entière de l'Union, mais un protectorat économique prussien. La question luxembourgeoise paraît enfin résolue. Le renouvellement du traité d'accession au *Zollverein*, en 1847, se déroule sans difficulté, tandis que les troubles révolutionnaires de mars 1848 sont rapidement arrêtés par la constitution libérale que Guillaume II octroie à ses sujets grand-ducaux.

L'OPPOSITION BRITANNIQUE À TOUT CHANGEMENT DE LA SITUATION INTERNATIONALE DU LUXEMBOURG

En 1850, la question luxembourgeoise redevient à nouveau un sujet de préoccupation pour les chancelleries. Le 22 décembre, la presse fait état de négociations entre La Haye et Berlin pour céder le Luxembourg à la Prusse en échange de l'affranchissement des liens du Limbourg avec la Confédération germanique, ce qui permettrait de réaliser l'objectif principal de la diplomatie batave depuis 1839¹⁰. Le 30 janvier 1851, le chargé d'affaires britannique à La Haye fait savoir au gouvernement néerlandais que les puissances s'opposent à un tel agrandissement de la Prusse et que, de ce fait, il voit mal comment les Pays-Bas pourraient récupérer le Limbourg sans accorder de compensation à la Prusse. Le projet en reste là, quand le même jour, le ministre belge des Affaires étrangères propose un autre plan : le Limbourg serait dégagé de ses obligations fédérales et, en compensation, le Luxembourg reconstitué dans ses frontières de 1815 serait cédé à la Belgique et maintenu dans la Confédération. Dans un premier temps, à la mi-février, laissant venir, Londres se contente de faire savoir que rien de définitif ne sera conclu sans son accord formel. Mais finalement,

10 C'est là une préoccupation constante – on peut même dire une véritable obsession – de La Haye jusqu'en 1867. Bismarck en joue d'ailleurs très habilement après Sadowa : voir Frédéric Laux, « Bismarck et l'affaire du Luxembourg de 1867 à la lumière des archives britanniques », dans *Revue d'histoire diplomatique*, 2001, p. 183-202.

courant mars, les pourparlers entre Bruxelles et La Haye sont bloqués par Londres qui exige que cette modification des traités de 1815 reçoive l'aval des puissances signataires. Cela revient à opposer un veto absolu dans la mesure où le *Foreign Office* sait pertinemment que Paris ne peut accepter de voir la Belgique se transformer plus ou moins officieusement en avant-poste allemand. En se défaussant ainsi, Londres ne vexe pas Bruxelles, tout en préservant la neutralité belge que ne manquerait pas de compromettre la possession du Luxembourg. En avril 1851, les Belges abandonnent leur projet. Et le Luxembourg demeure l'une des pièces majeures du dispositif géostratégique au service du maintien de la *pax britannica* sur le Continent.

Jusqu'au début des années 1860, l'Angleterre parvient à maintenir sa paix, la *pax britannica*, qu'elle a imposée en 1815. Il faut dire qu'elle joue à plein son rôle de première puissance mondiale, en s'impliquant dans les affaires européennes. Sa politique luxembourgeoise en est l'illustration. Certes, elle ne se soucie ni du pays ni de ses habitants ni même de son souverain, n'hésitant pas à attribuer au Luxembourg un statut complexe, à le laisser bataviser, puis germaniser, enfin à le partager si cela peut permettre de préserver le rôle d'État-tampon qui lui a été assigné dans le cadre de la politique de la *balance of power* et de son corollaire, le *containment* de l'expansionnisme français. Mais il est vrai que la volonté des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est pas encore un concept sacro-saint de la diplomatie.

Avec l'arrivée au pouvoir de Napoléon III en France et surtout de Bismarck en Prusse, la donne commence à changer : à l'Europe des princes et des diplomates succède l'Europe des nations. Obnubilée par le révisionnisme français, l'Angleterre sous-estime celui de la Prusse. Elle en prend progressivement conscience avec la guerre des duchés et le conflit austro-prussien, premières grandes étapes de l'unification allemande. La disparition de la Confédération germanique fait alors resurgir la question luxembourgeoise lors de la grave crise internationale du printemps 1867, connue sous l'appellation d'*affaire du Luxembourg*. Par-delà la question luxembourgeoise et le sort du Gibraltar du Nord, c'est l'élaboration d'un nouvel équilibre organique qui est en jeu. Malgré la demande des puissances continentales, et préférant se replier dans son splendide isolement, la première puissance mondiale ne saisit pas l'occasion de présider un nouveau congrès général. Elle opte pour une conférence strictement limitée au Luxembourg et laisse l'Europe parvenir à un équilibre mécanique, c'est-à-dire un équilibre imposé par la loi du plus fort. La question luxembourgeoise trouve alors sa solution dans la neutralisation et le désarmement perpétuel du Grand-Duché et le démantèlement du Gibraltar du Nord dont le site exceptionnel

perd son importance militaire. Toutefois, c'est sans conviction que l'Angleterre soutient ce plan, consciente que la situation de Luxembourg conserve toute son importance géostratégique¹¹, comme le démontrera l'invasion allemande du 2 août 1914.

11 Frédéric Laux, *Le Royaume-Uni et l'affaire du Luxembourg de 1867. Mythe et réalité de la pax britannica*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des Chartes, 1997, p. 366-367 ; *id.*, « La cassandre de Windsor ou la faillite de la *pax britannica* : la reine Victoria et l'affaire du Luxembourg de 1867 », dans *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise*, 2001, p. 365-387.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING
ET UN CHÂTEAU EN POLOGNE

Georges-Henri Soutou

La politique de Giscard d'Estaing envers l'Est en général, et la Pologne en particulier, a été à l'époque fort critiquée. Ces critiques ont beaucoup contribué à son échec aux élections présidentielles de 1981. On lui a reproché en particulier de s'être fait des illusions à l'égard de la Pologne, en la plaçant incontestablement au premier rang de la politique française en direction de l'Europe orientale, avec de nombreux voyages officiels et des manifestations importantes, par exemple dans le domaine culturel, mais en se trompant sur la qualité réelle de ses rapports supposés *privilegiés* avec son homologue polonais Edward Gierek. On estima même souvent que ces rapports étaient manipulés par les Soviétiques, comme à l'occasion de la rencontre Giscard-Brejnev-Gierek à Varsovie en mai 1980, peu après l'occupation de l'Afghanistan par l'URSS en décembre 1979, rencontre qui permit surtout aux Soviétiques, disait-on très généralement, d'éroder la solidarité occidentale dans la crise afghane¹. Et on n'a pas oublié la formule assassine dont François Mitterrand qualifia la manière dont le Président annonça une communication de Brejnev sur l'Afghanistan à ses collègues du sommet des pays industrialisés à Venise les 22 et 23 juin 1980 : « le petit télégraphiste ». Formule qu'une certaine droite, qui contribua largement à la défaite de Valéry Giscard d'Estaing le 10 mai 1981, était toute prête à reprendre à son compte².

Certes, Valéry Giscard d'Estaing a prêté le flanc à la critique dans ce domaine. Il supprima, lors de son arrivée au pouvoir, les émissions en ondes courtes vers l'Europe orientale et la Russie³. Il fit, le 27 janvier 1981, en pleine crise de *Solidarité*, déclenchée en août 1980, cette déclaration paraissant entériner la coupure en deux de l'Europe :

La Pologne se trouve à l'intérieur du bloc soviétique et les communications du bloc soviétique passent au travers de la Pologne. Celui qui ignorerait ces données

1 Thomas Schreiber, *Les Actions de la France à l'Est ou les Absences de Marianne*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 142 sq.

2 Pierre Boutang, *Précis de Foutriquet. Contre Giscard*, Paris, J.-E. Hallier/Albin Michel, 1981, p. 211-212.

3 Thomas Schreiber, *Les Actions de la France...*, *op. cit.*, p. 142 sq.

géographiques et stratégiques n'a aucune chance d'être acceptable pour l'Union soviétique⁴.

Mais l'étude des archives et de la littérature désormais disponibles nous permet d'une part, de corriger le récit habituel, et d'autre part, de replacer la politique polonaise du Président dans sa politique extérieure d'ensemble, ce qui permet de mieux en comprendre la signification.

RETOUR SUR LES FAITS

Nous disposons tout d'abord du témoignage de Valéry Giscard d'Estaing lui-même, dans *Le Pouvoir et la vie*⁵. Dès 1978, et encore plus au début de 1980, il s'inquiétait de la situation de la Pologne, où sévissait une crise économique croissante et où on commençait à évoquer la perspective d'une intervention soviétique pour remettre le pays au pas. En mars 1980, il envoya Michel Poniatowski rencontrer Gierek. Le récit que Poniatowski fit de l'entretien, par écrit, était « terrifiant » : Gierek redoutait une aggravation de la situation intérieure débouchant sur une crise incontrôlée et une intervention soviétique. Et il suggérait au Président français de rencontrer Brejnev en Pologne, afin de l'avertir des conséquences de l'occupation de l'Afghanistan sur les relations Est-Ouest et de le mettre en garde contre un éventuel projet d'intervention en Pologne⁶. À partir de là, Valéry Giscard d'Estaing associa étroitement dans ses réflexions la crise afghane et la situation de la Pologne, car si les Soviétiques ne rencontraient aucune résistance occidentale à propos de l'Afghanistan, ils seraient encouragés à intervenir en Pologne, comme il l'expliqua par exemple à Helmut Schmidt⁷. On a là très probablement un facteur d'explication essentiel de la suite.

L'idée d'une rencontre avec Brejnev était donc déjà évoquée à l'Élysée, lorsque l'industriel américain Armand Hammer rencontra Jacques Wahl, le secrétaire général de l'Élysée le 11 avril 1980, et lui remit une lettre pour le Président. Hammer était depuis les années vingt une personnalité fort connue à Moscou, un pionnier des relations commerciales de l'Occident avec l'URSS, où on lui consacra même une pièce de théâtre à clé, baptisée *C'est ainsi que l'on vaincra*⁸. La veille, Hammer avait rencontré Gierek, qui s'était montré inquiet de la dégradation des rapports américano-soviétiques à la suite de la crise afghane et avait proposé que le président

4 Cité par Hubert Védrine, *Les Mondes de François Mitterrand*, Paris, Fayard, 1996, p. 200.

5 Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie*, t. II, *L'affrontement*, Paris, Cie Douze, 1991.

6 Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie...*, *op. cit.*, p. 409-411.

7 *Ibid.*, p. 418.

8 Sur Hammer et l'URSS, voir Michel Heller, Alexandr Nekrich, *L'Utopie au pouvoir. Histoire de l'URSS de 1917 à nos jours*, Paris, Calmann-Lévy, 1982, p. 175 et 539.

français avance au mois de mai sa visite déjà prévue à Varsovie, afin d'y rencontrer Brejnev, qui devait alors s'y trouver à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Pacte de Varsovie. Malgré les conseils de prudence de ses collaborateurs de l'Élysée – Hammer était considéré par les services français comme un agent d'influence de l'URSS et la division du camp occidental était de toute évidence l'objectif prioritaire de Moscou –, du ministre des Affaires étrangères Jean François-Poncet⁹ et de Washington, qui fit savoir que l'on y considérait l'intervention de Hammer comme *nocive*, Valéry Giscard d'Estaing décida de donner suite et de se rendre à Varsovie pour y rencontrer Brejnev¹⁰. Ceci dit, on ne sait pas avec précision quand Valéry Giscard d'Estaing prit sa décision définitive dans une affaire qui était dans l'air depuis le mois de mars. Dans *Le Pouvoir et la vie*, l'ancien Président laisse entendre que ce fut après que le chancelier Schmidt lui eut annoncé, le 26 avril, qu'il se rendrait à Moscou, fin juin¹¹. Mais, même s'il est vrai, nous y reviendrons, qu'il avait le souci de ne pas se laisser distancer à Moscou par le chancelier allemand, sa décision, on va le voir, était déjà prise à ce moment-là.

Ce fut Michel Poniatowski, depuis toujours très proche de Giscard d'Estaing, qui se rendit les 24 et 25 avril auprès de Gierek, lui portant un message du président français. Dans ce message, Giscard d'Estaing proposait un « large échange de vues sur les conditions dans lesquelles pourraient éventuellement se renouer le dialogue Est-Ouest, et USA-URSS », ainsi qu'un « échange de vues sur les problèmes en suspens et en particulier sur la conférence de Madrid » – celle-ci était prévue dans le cadre du processus d'Helsinki et devait en particulier aborder la question, gênante pour les Soviétiques, des Droits de l'homme¹². Notons que le dernier point pouvait apparaître comme une allusion voilée à la possibilité d'une position française modérée dans la question des Droits de l'homme, qui s'annonçait comme l'une des plus difficiles à traiter à Belgrade. Le 7 mai, Poniatowski écrivait à Giscard d'Estaing que Brejnev, par l'intermédiaire de Gierek, acceptait la proposition du Président français, en reprenant exactement les termes. Gierek, ajoutait Poniatowski, proposait une rencontre à Varsovie afin de ne pas fatiguer Brejnev – notoirement en mauvaise santé –, qui devait s'y rendre de toute façon à la mi-mai pour l'anniversaire du pacte de Varsovie¹³.

Le conseiller diplomatique de l'Élysée, Pierre Leclercq, mit le président en garde : l'opinion pourrait ne pas comprendre cette démarche, surtout dans la

9 Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie...*, *op. cit.*, p. 414-415.

10 Lettre de Hammer et note du 11 avril 1980 de Wahl, secrétaire général de l'Élysée, et notes de Leclercq, conseiller diplomatique, des 7, 11 et 16 mai, Archives nationales [désormais AN], 5AG3/858 bis.

11 Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie...*, *op. cit.*, p. 419.

12 Note de Michel Poniatowski du 29 avril 1980, AN, 5AG3/858 bis.

13 Note de Poniatowski du 7 mai, *ibid.*

foulée de l'anniversaire du Pacte de Varsovie ; il était peu probable que la position des Soviétiques sur l'Afghanistan ait changé ; on risquait de donner l'impression d'une surenchère sur le chancelier allemand¹⁴. Visiblement mis en présence d'une position arrêtée de la part de Giscard d'Estaing, le 11 mai, Leclercq reconnaissait qu'il y avait danger à laisser la RFA prendre les devants, mais recommandait une rencontre secrète. Évidemment le président n'accepta pas cette formule, d'ailleurs étrange ; du coup, dans une note du 16 mai, son conseiller diplomatique, résigné, prenait acte de la prochaine réunion tout en soulignant que les Soviétiques voulaient surtout diviser Européens et Américains. Il faudrait donc rappeler, conseillait Leclercq, la solidarité fondamentale de la France avec l'Occident et souligner que l'URSS avait « transgressé les règles de la Détente »¹⁵. Ce fut en fait le langage que Giscard d'Estaing devait tenir à Brejnev.

1452

La rencontre eut lieu le 19 mai au château de Wilanow, dans la banlieue de Varsovie. Giscard se montra assez ferme, contrairement aux soupçons largement répandus à l'époque, suggérant l'idée d'une conférence internationale sur l'Afghanistan, mais ajoutant qu'il fallait que soit formé un autre gouvernement afghan, représentatif, dirigé par une personnalité nationale indépendante, et déclarant que Moscou devait annoncer son intention de retrait¹⁶. On sait que ce langage surprit les Soviétiques par sa fermeté, dans les conditions de l'époque¹⁷. D'autant plus que, dans un tête-à-tête, Giscard d'Estaing ajouta à l'intention de Brejnev :

Il peut se produire des situations difficiles dans les pays de l'Est. Si par malheur vous décidiez d'y intervenir, vous ne trouveriez plus un seul partenaire à l'Ouest, plus un seul ni en France ni en Allemagne, pour accepter de continuer avec vous la politique de Détente¹⁸.

Et, de fait, lors de la crise provoquée par le mouvement *Solidarité* à partir de l'été 1980, Giscard d'Estaing fut plus raide qu'on ne le crut à l'époque. On sait que, début décembre 1980, les Occidentaux avaient toutes les raisons de craindre une intervention militaire soviétique imminente. Le 3 décembre, en public et en privé, le président Carter avait très sérieusement averti les Soviétiques de n'en rien faire¹⁹. Mais on sait moins que, le 11 décembre, Giscard adressa le même avertissement à l'ambassadeur soviétique à Paris, Tchervonenko : les conséquences d'une

14 Note de Leclercq du 7 mai, *ibid.*

15 *Ibid.*

16 Compte rendu dans AN, 5AG/858 bis.

17 Voir le récit de Henri Froment-Meurice, à l'époque ambassadeur à Moscou, dans *Vu du Quai*, Paris, Fayard, 1998, p. 574-575.

18 Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie...*, *op. cit.*, p. 432, 435 et 438.

19 Georges-Henri Soutou, *La Guerre de Cinquante Ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001, p. 625-626.

intervention seraient très importantes et elle soulèverait une « émotion très vive ». Giscard d'Estaing fut donc plus ferme dans les deux affaires d'Afghanistan et de Pologne, pour lui liées, qu'on ne le croit d'habitude, et plus ferme certainement que le chancelier Schmidt par exemple.

LA FERMETÉ GISCARDIENNE SE SITUAIT DANS UN CADRE DE PENSÉE TRÈS PARTICULIER

En même temps, la suite des propos de Giscard d'Estaing à Tchervonenko montre que sa fermeté se situait dans un cadre de pensée très particulier. Il privilégiait en effet la stabilité de la relation Est-Ouest, à laquelle devaient rester subordonnées les évolutions possibles en Pologne :

Je sais que c'est très difficile d'aboutir à une stabilisation qui ne pose pas de problème pour la sécurité soviétique et qui permette aux Polonais de reprendre une activité normale. Ce pourrait être l'objet d'une réflexion à laquelle se livreraient l'URSS et ses partenaires occidentaux²⁰.

La dernière phrase illustre l'irréalisme de cette conception, même si elle était plus ferme et moins oublieuse de la réalité des clivages idéologiques qu'on n'en accusait volontiers le Président français à l'époque. Mais la rencontre de Wilanow éclaire bien des aspects de la politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing : elle a valeur de paradigme. Tout d'abord en ce qui concerne la politique allemande de la France. Le Président répéta à Brejnev – ce n'était pas la première fois en effet²¹ – son opposition à la réunification de l'Allemagne, avec beaucoup plus de brutalité que tous ses prédécesseurs de la V^e République, plus prudents dans leurs propos aux Soviétiques sur cette question :

Je considère que l'équilibre de l'Europe exige le maintien de deux Allemagnes. C'est un des points fondamentaux de nos relations avec l'URSS²².

Le président français dévoila ses arrière-pensées devant le Conseil des ministres le 21 mai, cherchant visiblement à répondre à la montée des critiques après la rencontre de Wilanow. En même temps, ses déclarations permettent de comprendre ses différentes motivations dans cette affaire, et pourquoi, dans sa conception des choses, il pensait pouvoir s'appuyer sur Gierek pour faire avancer ses idées. Arrière-pensées tout d'abord envers l'Allemagne :

²⁰ AN, 5AG3/858 bis.

²¹ Georges-Henri Soutou, « L'anneau et les deux triangles : les rapports franco-allemands dans la politique européenne et mondiale de 1974 à 1981 », dans *Les Années Giscard. Valéry Giscard d'Estaing et l'Europe 1974-1981*, dir. Serge Berstein et Jean-François Sirinelli, Paris, Armand Colin, 2006.

²² AN, 5AG3/AE 135.

De plus il n'était pas opportun de donner à la RFA un rôle pilote dans les rapports entre l'Europe de l'Ouest et l'URSS : mieux valait donc que cette rencontre ait lieu avant la visite²³ de M. le chancelier Schmidt à Moscou²⁴.

Mais arrière-pensées également envers Washington :

Pourquoi les États-Unis auraient-ils le monopole des relations avec l'URSS ? Il en résulterait une minoration du rôle mondial de la France tout à fait inacceptable. Il n'était pas question de faire du « suivisme » à l'égard des Américains²⁵...

D'autre part, Giscard d'Estaing était visiblement frappé par le regain d'anti-soviétisme que l'on percevait en France depuis quelque temps, spécialement dans les milieux intellectuels. Déjà alerté par les mises en garde de Raymond Aron devant la réactivation de la politique soviétique, le public cultivé était invité à porter son attention sur la rémanence de l'idéologie communiste et les dangers de la politique extérieure de Moscou, soit par une série d'essais brillants – *le Court traité de soviétologie* d'Alain Besançon en 1976, la *Pavane pour une Europe défunte* de Jean-Marie Benoist en 1978, *L'Illusion de la Détente* de Patrick Wajsman la même année –, soit par des revues autour desquelles gravitaient intellectuels et spécialistes – *Contrepoint*, devenu *Commentaire* en 1978, ou *Politique internationale*.

Le Président réagit devant le Conseil des ministres : il serait « dangereux et néfaste » d'abandonner la politique de Détente. Il comptait sur les ministres pour « faire les mises au point nécessaires, avec vigueur et combativité, pour jeter la confusion dans les rangs de ceux qui critiquent ». Et il soulignait la préoccupation que lui causait

la naissance et le développement d'une campagne de guerre froide qui recherche l'affrontement avec les Soviétiques sans oser aller jusqu'au bout : l'affrontement armé. Que recherche-t-on alors ? Est-ce l'isolement de l'URSS ? Il a donné de brillants résultats en 1920 ! Cette politique est dangereuse et néfaste. Il faut la dénoncer²⁶.

Essayons de décrypter les ressorts d'une politique extérieure en fait très cohérente, mais complexe, à un moment où l'Occident hésitait entre la poursuite de la Détente des années soixante-dix, et une réaction face aux offensives soviétiques depuis le milieu des années soixante-dix un peu partout dans le monde – la *Nouvelle Guerre froide* que soulignent désormais les historiens.

23 Prévue, rappelons-le, pour la fin juin.

24 AN, 5AG3/AE 135.

25 *Ibid.*

26 21 mai 1980, AN, 5AG3/858 bis.

Valéry Giscard d'Estaing est une exception dans l'histoire politique française : avec Guizot, Clemenceau – dans certaines limites – et Tardieu, il est l'un des très rares dirigeants libéraux qu'ait connus notre pays. Il ne resta donc pas insensible à la problématique des Droits de l'homme, relancée à l'époque au niveau international par la Conférence d'Helsinki et son Acte final en 1975, et qui fut, à partir de là, d'une si grande importance pour les dissidents de l'Europe orientale, y compris en Pologne. Il soutint les négociateurs français, qui jouèrent un rôle essentiel, en particulier pour la *troisième corbeille*, celle des Droits de l'homme. En même temps il s'en tint au niveau des principes et se montra très prudent dans les cas concrets, comme celui d'Amalrik, qu'il refusa de recevoir à l'Élysée, afin de ne pas irriter les Soviétiques. Et il en appela à une « Détente dans la compétition idéologique » lors de sa visite en URSS en octobre 1975, phrase qui lui fut reprochée aussi bien par les Soviétiques, qui ne pouvait accepter cette remise en cause du primat de la lutte des classes, que par les anti-communistes, qui y virent un parfum de *convergencisme*²⁷.

Mais Giscard d'Estaing avait une conception prudente, progressive de la Détente. Dans son discours à Helsinki, le 1^{er} août 1975, citant Talleyrand à Vienne, il avait annoncé qu'il serait « doux, conciliant et positif, ne parlant que principes et ne s'en écartant jamais ». Il soulignait que la conférence n'avait certainement pas réglé tous les problèmes, mais qu'elle avait « codifié les règles de la Détente », notion fondamentale à ses yeux. En outre, il soulignait que « le maintien de l'équilibre », autre notion fondamentale pour lui, « était la condition nécessaire des progrès de la Détente et de la paix parce qu'il permet seul que s'établisse le climat de sécurité indispensable ». Quant à l'affrontement idéologique, qui était contraire à l'esprit de la Détente, il devait être limité à « la compétition idéologique sans ingérence et sans intolérance »²⁸.

Profondément libéral, le président français était certes incontestablement soucieux d'utiliser la Détente pour promouvoir une libéralisation à l'Est et l'amélioration des contacts entre les deux Europes²⁹. Mais il ne pensait pas qu'une bataille idéologique avec Moscou améliorerait la situation en Europe de l'Est, et tout indique qu'il souhaitait ménager les équilibres à ses yeux nécessaires dans le processus de Détente.

27 Le livre récent de Jacques Andréani, négociateur des accords d'Helsinki, explique parfaitement cette problématique : *Le Piège. Helsinki et la chute du communisme*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 136-138.

28 AN, 5AG3/917. Le texte en a été tellement retravaillé par le Président, avec des pages entières de sa main, que l'on peut dire qu'il est vraiment de lui et pas seulement le produit d'une préparation administrative.

29 Cf. l'article de Valéry Giscard d'Estaing à propos de la signification de la conférence d'Helsinki : « Le commencement de tout », *Politique internationale*, n° 68, été 1995.

Les plus importantes raisons de la mésentente bien connue entre Giscard et Carter furent les doutes évidents du Président français quant à la capacité de son homologue américain à soutenir les pressions de la *Nouvelle Guerre froide*³⁰, et son désaccord avec lui au sujet de sa volonté d'injecter des valeurs morales et libérales dans les relations Est-Ouest et de faire pression sur Moscou dans ce domaine. Valéry Giscard d'Estaing déclara à *Newsweek* le 25 juillet 1977 :

What seems clear in Mr. Carter's foreign policy is that he has introduced a fresh ideological dimension. This undoubtedly met certain needs – such as nonproliferation, arms limitations and human rights – just as it met some of my own preoccupations, but it has compromised the process of Détente. The question now arises whether or how new ideological themes can be applied without provoking negative reactions.

1456

En bref, le Président reprochait à Carter d'avoir « rompu avec le code de conduite de la Détente ». D'autre part il avait ses raisons d'être prudent. Il ne partageait nullement la conception gaullienne selon laquelle l'URSS et l'Europe orientale étaient en processus de désidéologisation rapide et que la France pourrait rapidement reconstituer avec Moscou un nouveau système de sécurité européen³¹. Il ne partageait pas non plus, contrairement à une affirmation fréquente, les illusions *convergencistes* fréquentes à l'époque, malgré la légende de l'influence sur lui de Samuel Pissar³². Il répétait que les deux systèmes opposés étaient profondément différents, même s'ils devaient bien sûr entretenir des rapports pour maintenir l'équilibre et la paix. Mais la transformation intérieure du système communiste ne pourrait résulter que d'un très long processus. Trop presser les Soviétiques dans cette direction ne pourrait avoir que des conséquences dangereuses.

En même temps il restait optimiste, mais à long terme, car il était convaincu de l'affaiblissement idéologique, économique et géopolitique progressif de l'URSS. Comme il le déclara au Conseil des ministres le 21 mai 1980 à propos de la Détente :

Celle-ci a été un choix politique fondamental et justifié. Elle ne nous a jamais fait perdre notre méfiance à l'égard de l'expansionnisme soviétique. Le temps

30 Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie...*, op. cit., p. 198-201, 404-409, 409-438, 454-457, 469.

31 Georges-Henri Soutou, « De Gaulle's France and the Soviet Union from Conflict to Détente », dans *Europe, Cold War and Coexistence, 1953-1965*, dir. Wilfried Loth, London, Frank Cass, 2003, p. 173-189.

32 On citait volontiers à ce sujet en effet l'influence supposée de Samuel Pissar et de son livre, *Les Armes de la paix*, Paris, Denoël, 1970, sur le Président. Or, cet ouvrage de Pissar n'est en fait nullement *convergenciste* ; voir à ce sujet mon article « Convergence theories in France during the 1960s and 1970s », dans *The Making of Détente. Eastern and Western Europe in the Cold War, 1965-1975*, dir. Wilfried Loth et Georges-Henri Soutou, London, Routledge, 2007, p. 25-48.

qui passe joue en faveur de l'Occident et contre l'URSS, car le régime de ce pays s'adapte difficilement aux évolutions économiques et tend à s'essoufler sur le plan idéologique. C'est dans une situation de relative vulnérabilité qu'il devra faire face aux énormes problèmes que lui posera l'évolution de l'Asie³³...

Mais cette approche progressive de la Détente était également la meilleure du point de vue des intérêts français. En effet, pendant ce temps, la France pouvait utiliser ce mélange d'équilibre et de tensions qui caractérisait la Détente pour maintenir sa liberté de manœuvre entre Washington, Moscou et Bonn, et donc consolider son rôle international³⁴. On pouvait même faire un pas de plus ; comme l'écrivit Gabriel Robin, alors conseiller diplomatique à l'Élysée, en 1977 :

L'idéal [de la Détente] consiste dans un processus lent mais continu fait de progrès insensibles sans heurts ni retours en arrière. Peut-être faut-il avoir le courage de reconnaître qu'il n'est pas souhaitable pour nous de voir aboutir complètement et à bref délai ce processus. Au terme en effet il y a la réunification de l'Allemagne et la constitution au centre de l'Europe d'une puissance de première grandeur³⁵.

Que cette dernière perspective préoccupât Giscard d'Estaing est attesté par de nombreux propos en ce sens qu'il tint aux Soviétiques. D'autant plus qu'il restait beaucoup plus gaulliste en matière de politique extérieure que ses adversaires voulaient bien le reconnaître à l'époque. Lui aussi comptait, comme ses prédécesseurs, sur l'URSS pour maintenir un certain équilibre aussi bien avec les États-Unis qu'avec la RFA, afin que, dans cet équilibre, la France pût maintenir l'indépendance de sa politique et jouer en Europe un rôle moteur, à la tête du couple franco-allemand³⁶.

Convaincu que le communisme et l'URSS n'avaient rien perdu de leur dangerosité, que la Détente ne pourrait porter ses fruits et éroder le bloc soviétique qu'à très long terme, Giscard se montrait extrêmement prudent et défendait avant tout et sur tous les tons la *stabilité* de la relation Est-Ouest. Pour Giscard l'évolution aurait lieu, mais à très long terme, sous le poids des problèmes économiques de l'URSS et de la pression chinoise. En attendant il fallait, mais très discrètement, encourager l'Europe de l'Est par le processus d'Helsinki, mais

33 AN, 5AG3/AE 71. Ce n'était pas une vision subjective et isolée, inspirée par Dieu sait quels conseillers occultes : le Quai d'Orsay avait lui aussi souligné ces problèmes croissants de l'URSS (note de la sous-direction d'Europe orientale du 16 novembre 1978, Archives privées).

34 Note de Gabriel Robin, 17 juin 1977, AN, 5AG3/856.

35 1^{er} février 1977, AN, 5AG3/917.

36 Georges-Henri Soutou, « L'anneau et les deux triangles... », art. cit., et « Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing : deux réconciliations et deux ruptures avec les États-Unis », *Relations internationales*, n° 119, automne 2004.

sans provoquer l'URSS. Et il pouvait être utile, pour promouvoir la stabilité, de développer les liens de toute nature avec l'Est – économiques et culturels en particulier –, mais sans vouloir précipiter ainsi l'évolution des choses et sans chercher à contourner les gouvernements en place. Et au fond l'intérêt de la France était un lent développement de la Détente : le conflit Est-Ouest, couplé à sa position d'indépendance nationale depuis de Gaulle, lui permettait de jouer un rôle international plus important, tandis qu'une Détente trop rapide poserait le problème de la réunification allemande, dont Giscard ne voulait à aucun prix. On comprend dans ses positions pourquoi il pensait pouvoir compter sur la Pologne de Gierek : le souhait d'une lente évolution du système communiste et des relations Est-Ouest, sans secousse et sans réunification allemande, était, à ses yeux, ce qui unissait les deux pays.

1458

Mais la crise de *Solidarité* à l'été 1980 et la chute de Gierek compromettaient le prudent scénario giscardien. Cependant, il fut d'accord avec Helmut Schmidt pour maintenir la Détente malgré la crise d'Afghanistan et la crise polonaise, tout en rappelant aux Soviétiques, on l'a vu, les limites à ne pas franchir³⁷. La déclaration commune signée par le Président et le chancelier à l'issue de leur rencontre des 5 et 6 février 1981 réaffirmait les principes giscardiens : les deux pays entendaient « opposer leur action commune et résolue » aux facteurs de déstabilisation qui menaçaient la paix ; ils étaient prêts à coopérer avec la nouvelle Administration Reagan ; ils rappelaient que la Pologne – en pleine crise de *Solidarité* depuis l'été précédent – devrait pouvoir « résoudre ses graves problèmes elle-même, d'une manière pacifique et sans ingérence extérieure » ; ils rappelaient « l'exigence de l'équilibre dans la sécurité » ; ils rappelaient enfin « l'exigence d'égalité dans les responsabilités face aux grands problèmes du monde »³⁸.

En fait, mais cela on ne l'a pas compris à l'époque, le Président français se trouvait fondamentalement conforté dans ses analyses : l'évolution à l'Est ne pourrait être que très lente, et en attendant, la stabilité Est-Ouest restait l'impératif prioritaire : aucun des deux camps ne devait paraître vouloir remettre en cause la sécurité de l'autre. Et cet impératif de stabilité s'imposait également aux Soviétiques, comme Giscard le leur avait rappelé depuis le début. Seulement la réaction provoquée aux États-Unis par la politique soviétique de 1979-1980 et l'arrivée au pouvoir de Reagan allaient complètement changer la donne, et démoder d'un coup la politique extérieure suivie par Giscard d'Estaing, qui pourtant, en son temps, avait eu sa cohérence.

³⁷ Georges-Henri Soutou, *La Guerre de Cinquante Ans...*, op. cit., p. 618-619.

³⁸ AN, 5AG3/AE 72.

CHAPITRE 9

Sous le signe de la Croix

ABBAYES, COUVENTS ET MONASTÈRES DANS L'ESPACE URBAIN DES CITÉS DE L'EUROPE MODERNE

Dominique Dinet

À l'époque moderne, les cités de l'Europe occidentale sont pour la plupart des « villes sonnantes » grâce à une masse d'églises paroissiales ou de chapelles conventuelles qui s'imposent d'emblée à tout observateur. À propos de Rouen, Arthur Young, à la fin du XVIII^e siècle, remarque : « Toute la cité avec ses églises, ses couvents et sa cathédrale se dresse fièrement au milieu de la vallée qu'elle remplit », comme si les constructions religieuses représentaient l'essentiel de la cité¹. Ne fait-il pas écho à Antonio Ponz, qui, visitant Valladolid en 1781, dénombre à première vue « quinze églises paroissiales, vingt-trois couvents de religieux et autant de religieuses »². Encore ce dernier prend-il soin de distinguer, d'un œil expert, églises et monastères. Un témoin moins perspicace peut confondre les deux.

Cependant la présence des réguliers dans l'espace urbain ne se limite pas à des sanctuaires visibles de l'extérieur. Les bâtiments conventuels ont généralement une autre ampleur, sans compter parfois des jardins et des potagers dissimulés derrière les murs de clôture de ces pieuses maisons. Or, avec la Réforme catholique et la florescence des nouvelles institutions religieuses qui l'accompagnent jusqu'au XVIII^e siècle, n'a-t-on pas assisté à une augmentation sensible de cette emprise monastique sur la ville ? D'où sans doute une différence non négligeable par rapport aux cités qui ont basculé vers le protestantisme. Au moins faut-il vérifier l'hypothèse.

Une telle réflexion amène naturellement à envisager au cours de l'époque moderne les mutations de cette place des réguliers dans l'espace urbain, longtemps délimité par une enceinte, et à saisir la perception qu'en ont eu les contemporains et leurs éventuelles réactions. Une analyse plus fine conduit enfin à scruter cet espace pour mesurer si la densité des établissements religieux

1 Arthur Young, *Voyages en France (1787-1788 et 1789)*, éd. Henri Sée, Paris, Armand Colin, 1931, 3 vol., t. I, p. 265 (observation d'octobre 1788).

2 Antonio Ponz, *Viaje de España, en que se dá noticia de los cosas mas apreciables, y dignas de saberse, que hay en ella*, s.l., s.n., 1776-1794, 18 vol., t. XI, p. 30.

est uniforme ou si elle varie au gré des sites urbains ou de lois plus générales. Du fait des limites imposées à cette contribution, telles sont quelques esquisses sur ces thèmes présentées ici³.

La présence monastique urbaine, déjà importante à la fin du Moyen Âge avec le développement continu depuis le XIII^e siècle des ordres mendiants masculins (dominicains ou frères prêcheurs, franciscains ou cordeliers...) et féminins (clarisses), n'a cessé de se renforcer au « temps des réformes » avec l'émergence de nouveaux ordres religieux, parfois issus de plus anciens à la faveur d'une « réforme » interne (tels les capucins, les récollets, les carmes et carmélites déchaussées), le plus souvent à la suite de fondations nouvelles (théatins, barnabites, jésuites... chez les hommes, annonciades⁴, visitandines, ursulines et autres instituts éducatifs chez les femmes). De ce fait la plupart des villes, en pays catholique, ont connu une forte croissance de ces établissements, d'autant que, conformément aux recommandations du concile de Trente, de vieilles abbayes féminines se sont repliées en ville, à l'abri des remparts urbains. En Bourgogne, on voit en conséquence les cisterciennes de Tart en 1623, puis les bénédictines de Rougemont en 1676 s'installer à Dijon pour s'ajouter à douze créations échelonnées entre 1581 et 1682 et rejoindre huit établissements fondés à la période médiévale. Auxerre, cité plus modeste, doit abriter à la fin du XVII^e siècle sept communautés supplémentaires qui s'ajoutent aux neuf existantes⁵. Un tel accroissement, à quelques nuances près, se retrouve dans la plupart des villes, ainsi à Lille, à Angers⁶ ou encore à Bordeaux qui compte désormais 27 maisons religieuses contre 7 à la fin du XV^e siècle⁷.

1462

3 Celles-ci sont partiellement le fruit des investigations et débats de notre séminaire, consacré de 2000 à 2005 à l'espace religieux. Un ouvrage (en voie d'achèvement) reprend ces questions dans une de ses parties.

4 Il y a deux ordres d'annonciades : celles dites « célestes » (à l'habit bleu) fondées à Gênes en 1604 par Marie-Victoire Fornari et antérieurement (1502) les filles de Jeanne de France ou « Ordre de la Vierge Marie » (à l'habit rouge). Sur ces dernières, consulter *Jeanne de France et l'Annonciade*, (actes du colloque international de l'Institut catholique de Paris, 2002), dir. Dominique Dinet, Pierre Moracchini et sœur Marie-Emmanuel Portebos, Paris, Le Cerf, 2004.

5 Dominique Dinet, *Religion et Société. Les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e s.)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 2 vol., t. 1, p. 43-237.

6 Alain Lottin, *Lille, citadelle de la Contre-Réforme ? (1598-1668)*, Dunkerque, Éditions des Belfrois, 1984 ; John MacManners, *French Ecclesiastical Society under the Ancien Regime. A study of Angers in the XVIIIth century*, Manchester, Manchester UP, 1960.

7 Bernard Peyrous, *La Réforme catholique à Bordeaux (1600-1719). Le renouveau d'un diocèse*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1995 ; Philippe Loupès, *L'Apogée du catholicisme bordelais. 1600-1789*, Bordeaux, [Mollat], 2001, p. 84-99.

Loin d'être particulier à la France, le phénomène semble général en Europe, au moins en terre de catholicité. Le mouvement est tout à fait comparable à Liège (27 couvents de femmes pour 50 000 habitants vers 1760) et aux Pays-Bas, notamment à Namur, Anvers ou Bruxelles où l'on dénombre 33 communautés au siècle des Lumières, dont 21 de femmes⁸. En outre le retrait vers la ville de nombreuses abbayes (même d'hommes) enrichit des villes comme Gand et Bruges, respectivement de dix et neuf couvents, principalement sous la domination espagnole.

Des chiffres encore plus élevés apparaissent en Castille : 48 couvents à Valladolid, 23 à Ségovie, davantage à Tolède⁹. Grâce à son essor au XVI^e siècle qui fit d'elle la première ville d'Espagne, Séville dépasse largement toutes ces cités avec au moins 73 couvents selon un plan de 1771¹⁰. Seules exceptions, la Galice et les Asturies échappent longtemps à cette croissance, particulièrement marquée du côté des femmes¹¹. Enfin comme on pouvait s'y attendre, des sommets sont atteints dans les grandes villes italiennes, non seulement à Rome où la plupart des ordres religieux sont présents (soit parce que leur maison générale s'y trouve, soit par nécessité étant donné toutes les affaires spirituelles et matérielles à traiter avec la papauté), mais également dans toutes les cités importantes : Milan, Venise, Naples, Bologne où se rencontrent 73 établissements en 1784, à peu près autant d'hommes que de femmes¹².

Inversement dans les pays protestants couvents et abbayes ont quasi disparu, soit par basculement vers la nouvelle foi (Luther et les autres réformateurs sont tous hostiles aux vœux de religion), passage accompli parfois par des communautés entières, soit par extinction lente de groupes qui sont restés fidèles à leurs vœux et que les autorités n'ont pas osé disperser tout en interdisant tout recrutement (cas des clarisses de Nuremberg), encore que quelques rares communautés aient

8 Marc Libert, *Vie quotidienne des couvents féminins de Bruxelles au siècle des Lumières, 1764-1787*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1999, p. 23.

9 Bartolomé Bennassar, *Valladolid au Siècle d'Or. Une ville de Castille et sa campagne au XVI^e siècle*, Paris/La Haye, Mouton et Cie, 1967, p. 188-189 ; surtout Maximiliano Barrio Gozalo, *Segovia, ciudad conventual*, Valladolid, Universidad, 1995, et « El clero regular : Monasterios y conventos », dans *Historia de la Diócesis de Valladolid*, dir. José Delicado Baeza, Valladolid, Arzobispado/Disputación Provincial, 1996, p. 191-214.

10 Gwenaëlle Rozier de Linage, *Les Couvents et les institutions religieuses de Séville*, mémoire de maîtrise, université Strasbourg II, 2003, p. 13-14. Selon d'autres sources, ce chiffre atteindrait 86.

11 Annie Molinié-Bertrand, *Au Siècle d'Or. L'Espagne et ses hommes. La population du royaume de Castille au XVI^e siècle*, Paris, Economica, 1985, p. 351.

12 Alfeo Giacomelli, « Monasteri bolognesi », dans *Accumulation and Dissolution of Large Estates of the Regular Clergy in Early Modern Europe* (actes du 12^e congrès d'histoire économique), dir. Fiorenzo Landi, Rimini, Guaraldi, 1999, p. 302-309. On trouve des ordres de grandeur comparables dans les pays catholiques d'Empire, les terres des Habsbourg et d'Europe centrale, ainsi à Paderborn, Salzbourg, Vienne, Wurzburg...

résisté avec succès comme les Pénitentes de la Madeleine et les dominicaines de Sainte Marguerite à Strasbourg. Néanmoins la grande vague de sécularisation du XVI^e siècle, particulièrement dans les mondes germanique, scandinave et britannique, n'a pas automatiquement entraîné la disparition de la totalité des enclos urbains, car certains ont été réaffectés à des œuvres de charité et d'éducation. Ils n'ont donc pas toujours fait place nette, ainsi à Strasbourg où les chanoinesses de Saint-Étienne, passées au protestantisme en 1545, se sont maintenues et où le couvent des dominicains dut accueillir le Gymnase fondé en 1538¹³. N'oublions pas enfin les cités comme Augsbourg où les deux religions (catholique et luthérienne) ont coexisté avec à la fois des institutions qui ont disparu (carmes déchaux), d'autres qui se sont perpétuées (abbaye bénédictine de Saint Ulrich) et d'autres qui ont été créées au XVI^e siècle (jésuites)¹⁴. Cependant la confrontation religieuse permanente qui en est résultée a freiné considérablement l'installation de nouvelles communautés.

1464

À cet égard la situation d'une ville comme Strasbourg, où la capitulation de 1681 garantit le maintien du protestantisme (qui demeure longtemps majoritaire) est un peu comparable, puisque les nouvelles implantations catholiques se sont limitées aux jésuites, aux capucins (deux couvents), aux récollets (deux couvents), aux visitandines et à la congrégation de Notre-Dame¹⁵. De même en France, sous le régime de l'édit de Nantes, la force du calvinisme à Nîmes (75 % des habitants vers 1620) a fortement ralenti les fondations catholiques tout au long du XVII^e siècle malgré le zèle des évêques successifs¹⁶. En revanche le catholicisme n'eut pas la même retenue à La Rochelle, militairement vaincue en 1628 : l'évêché de Maillezaïs y fut transféré en 1648 et treize établissements religieux furent alors créés. Ils s'ajoutèrent aux cinq qui existaient déjà¹⁷.

13 À Strasbourg ne furent rasés que 8 établissements dont le patrimoine fut généralement transféré à des institutions d'assistance (Hôpital, Orphelinat, Aumône...). L'ouvrage le plus récent sur le sujet est celui de François Petrazoller, *La Pierre et l'idée. L'urbanisme à Strasbourg au XVI^e siècle*, Strasbourg, Société savante d'Alsace, 2002.

14 Étienne François, *Protestants et catholiques en Allemagne, identités et pluralisme. Augsbourg, 1648-1806*, Paris, Albin Michel, 1993.

15 Avec en sus, après 1760, les sœurs (séculières) de la Charité, propres au diocèse. L'importance de la garnison explique partiellement le recours aux capucins et aux récollets. Notons aussi que la royauté se saisit d'un scandale (1696) pour substituer les visitandines (appelées en 1684) aux chanoinesses luthériennes de Saint-Étienne (Benoît Jordan, « Chanoinesses nobles et pasteurs luthériens : l'abbaye Saint-Étienne de Strasbourg aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *Terres d'Alsace, chemins de l'Europe. Mélanges offerts à Bernard Vogler*, dir. Dominique Dinet et François Igersheim, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2003, p. 286-287).

16 Robert Sauzet, *Contre-Réforme et réforme catholique en Bas-Languedoc. Le diocèse de Nîmes au XVII^e siècle*, Bruxelles/Louvain, Nauwelaerts 1979.

17 Louis Pérouas, *Le Diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964.

Mentionnons cependant que cette croissance pose parfois quelques difficultés de mesure sur le terrain, non seulement parce que les documents cartographiques ne signalent pas toujours clairement si une possession ecclésiastique relève d'une paroisse, d'un chapitre ou d'un enclos monastique, mais également parce que certaines de ces communautés se sont établies sur des terres déjà en mainmorte et n'ont pas de ce fait diminué l'espace urbain disponible pour les particuliers : tel fut le cas finalement des carmélites de Dijon, fondées en 1605 et logées en 1609 dans la dépendance citadine d'une abbaye rurale¹⁸.

De la même façon, certaines communautés se sont substituées à d'autres (le cas est fréquent avec les congrégations caritatives, souvent dans les hôpitaux, ce qui ne nécessite pas d'établissement nouveau, ou quand il s'agit de sœurs séculières, dans des maisons qui ne sont pas en mainmorte) et quelques-unes ont eu une implantation éphémère à l'image des visitandines de Champlitte, créées en 1634 et chassées par la guerre de Trente Ans en 1637¹⁹. De la sorte, il faut être prudent dans le décompte exact de ces communautés et ne pas prendre forcément une création nouvelle pour une installation durable.

Si, pour les pays catholiques, la période moderne a été marquée globalement par une forte croissance de la présence monastique dans l'espace urbain – il en est généralement résulté un doublement des enclos, avec un rééquilibrage au profit des femmes aboutissant à une sorte de parité –, il importe de souligner que ce phénomène n'a pas obéi partout à la même chronologie, ni aux mêmes rythmes. Cependant il a suscité dans la plupart des cas de vives inquiétudes de la part des élites urbaines, vite affolées par l'extension de la mainmorte à l'intérieur d'un périmètre a priori fixé par une enceinte difficile à reculer. Des mesures locales ont donc été prises pour freiner puis arrêter ce mouvement, dispositions relayées ensuite au niveau des états. Ces derniers, au siècle des Lumières, envisageant d'abord la religion sous l'angle de l'utilité sociale, s'engagèrent dans des politiques de fermetures des maisons « inutiles » préfigurant la radicalité révolutionnaire, étendue à une grande partie de l'Europe, vu l'expansion conquérante de la « grande Nation ».

À propos de la chronologie et des rythmes, on constate que la majeure partie des pays méditerranéens (jusqu'au Portugal), qui ont échappé aux troubles et aux guerres civiles engendrées par de graves conflits de religion, ont connu cette croissance à la fois plus précocement (dès 1490-1510) et sur une plus longue durée que les autres États. En France et aux Pays-Bas, le mouvement, pourtant amorcé

¹⁸ Dominique Dinet, *Religion et Société...*, *op. cit.*, t. 1, p. 57-58.

¹⁹ Elles se sont alors réfugiées à Gray où elles sont restées jusqu'à la Révolution.

à la même période (voyez les minimes de François de Paule et les annonciades de Jeanne de France), est interrompu avant le milieu du siècle et ne reprend vraiment qu'à la veille de 1600 et surtout après 1620. Au passage on est surpris d'observer un net retard de cette vague créatrice en Galice et dans les Asturies, en partie comblé ultérieurement. Le doit-on au poids des vieilles abbayes bénédictines et cisterciennes, toujours plus fort ici que dans le reste de l'Espagne, et inversement à la place plus faible des ordres mendiants ? Il est notable également que l'équilibre entre religieux et religieuses n'y fut jamais réalisé²⁰.

1466

En outre, les pays italiens, où naissent au XVIII^e siècle de nouveaux instituts, tels ceux du Saint Rédempteur et de la Passion (dont la croissance est rapide) et, à un moindre degré, Espagne et Portugal acceptent longtemps de nouveaux monastères dont ceux de la Visitation (Milan en 1713, Palerme en 1731, Madrid en 1749, Gênes en 1768, Lisbonne en 1784...) alors que les fondations en Savoie, en France et aux Pays-Bas ont cessé. Comme d'autres instituts, les filles de Jeanne de Chantal et de François de Sales continuent également leur implantation en Pologne (ainsi à Lublin en 1723), pays où leur premier établissement (à Varsovie) remonte à 1654²¹, au moment où ce pays connaît le début d'un essor monastique plus tardif qu'ailleurs en Europe, du fait d'une longue résistance du protestantisme imposant une tolérance confessionnelle peu propice à de nouvelles implantations conventuelles²².

Une telle vision doit cependant être complétée, car s'il est exact que les créations monastiques s'arrêtent généralement vers 1660-1670, de très nombreux instituts séculiers, surtout féminins (Filles de la Charité de Vincent-de-Paul et leurs émules²³), prennent un peu partout le relais et couvrent progressivement toute l'Europe catholique, de l'Espagne à la Pologne. Sans doute s'agit-il de petites maisons à effectifs réduits, autant à la campagne qu'à la ville, dont le statut juridique ne heurte ni les intérêts (leurs maigres biens ne sont pas en mainmorte) ni les consciences (du fait des vœux simples et annuels en théorie, même s'ils sont le plus souvent vécus comme des vœux perpétuels), et qui rendent des services d'assistance (leurs membres préfèrent le mot « charité ») et d'éducation aux

20 Annie Molinié-Bertrand, « Le clergé dans le royaume de Castille à la fin du XVI^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1973, p. 6-53 ; Ofelia Rey Castelao, « El clero regular Gallego en la edad moderna », dans *Accumulation and Dissolution...*, *op. cit.*, p. 137-164.

21 Dominique Julia, « L'expansion de l'ordre de la Visitation des origines à la Révolution française », dans *Visitation et visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles*, (actes du colloque d'Annecy, 1999), dir. Bernard Dompnier et Dominique Julia, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001, p. 115-176.

22 *Histoire religieuse de la Pologne*, dir. Jerzy Kłoczowski, Paris, Le Centurion, 1987 [éd. originale polonaise, 1980].

23 Marie-Claude Dinet-Lecomte, *Les Sœurs hospitalières en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. La charité en action*, Paris, Honoré Champion, 2005.

pauvres. Quand on voit les filles de la Charité s'installer méthodiquement sur la majorité des paroisses d'une ville comme à Paris, à Dijon ou à Bordeaux, on ne peut les négliger²⁴.

Or, si cette vague d'implantation de minuscules communautés s'effectua sans susciter de vives réactions, il n'en alla pas de même avec la grande déferlante monastique du siècle précédent. À peu près partout avec plus ou moins d'intensité, souvent précocement (dès la première moitié du siècle), se manifesta en effet une forte inquiétude des autorités urbaines. À leurs yeux, ce mouvement semblait submerger le territoire citadin et en exclure la population, alors que les rares sécularisations opérées alors (comme à Tournus ou à Saint-Étienne de Dijon en 1613) ne modifiaient pas le statut juridique des terrains concernés, toujours en mainmorte. Dans ce contexte, échevins ou consuls, après avoir craint que les nouvelles communautés ne dépérissent rapidement et tombent à leur charge, prirent peur devant cette « invasion conventuelle » (parfois imposée par la monarchie) et les risques d'une diminution du nombre des contribuables chassés par l'accroissement méthodique des enclos monastiques qui aurait pour effet direct de reporter la masse des dépenses de la ville sur un plus petit nombre²⁵.

De là des plaintes bruyantes et une forte résistance locale à toute autre création similaire avant une lente prise de conscience des autorités provinciales et nationales qui se décident à des mesures restrictives beaucoup plus générales comme l'édit de 1666 en France²⁶, tandis qu'en Castille, la monarchie, après des décisions analogues, s'efforçait avec quelques succès de transformer une partie de la propriété ecclésiastique en simples rentes (*jurros*). Néanmoins le sénat de Venise avait précédé les autres pays dans cette voie en empêchant pratiquement toute nouvelle installation de religieux ou de religieuses dès 1603-1605, sans doute en partie sous la pression des impératifs géographiques propres à la cité des doges.

Ultérieurement l'élimination des Jésuites entre 1759 et 1773 dans les pays catholiques ne fit guère gagner de place, puisque occupant généralement des séminaires aux mains des diocèses ou des collèges dont les villes étaient propriétaires, il fallut leur trouver des remplaçants pour maintenir l'enseignement. En revanche sous l'influence des légistes « éclairés » dont Montesquieu offre un bel exemple,

24 Dominique Dinet, « Les ordres religieux au XVIII^e siècle : dévotion et modernité dans l'Europe des Lumières », dans *L'Ordre de Prémontré en Europe au XVIII^e siècle*, colloque international, abbaye de Mondaye, 2002 (à paraître).

25 Dominique Dinet, *Religion et Société...*, *op. cit.*, t. I, p. 49-432, et plus particulièrement p. 78 sq.

26 Au passage rappelons que la monarchie française avait, à partir de 1561, poussé l'Église à des aliénations (qui concernaient d'abord et surtout des domaines ruraux), mouvement poursuivi jusque sous Louis XIII, mais en priorité pour faire contribuer l'Église aux charges de l'État.

on assista un peu partout à un durcissement de la législation relative aux dons à l'Église (1749 en France, 1757 à Venise) afin d'empêcher toute extension de la mainmorte, toujours redoutée.

Enfin en France avec la Commission des Réguliers (à partir de 1766, mais avec des résultats limités), puis dans l'Empire et dans les territoires contrôlés par les Habsbourg (Milan, Toscane, Pays-Bas), Marie-Thérèse après 1771 et surtout son fils Joseph II, en 1781-1783, se lancèrent dans un vaste programme de fermeture des couvents (sauf ceux jugés « utiles »), moins radical néanmoins que celui lancé par la Révolution française en 1789-1792, d'abord pour des impératifs financiers, vite masqués par des considérations idéologiques sur les vœux de religion contraires à la liberté. Pour vendre leurs biens on ferma les couvents après avoir dispersé par la lassitude, la menace ou la force leurs occupants (cas de plus de 95 % des religieuses, plus de 50 % des religieux)²⁷. L'expansion conquérante de la « grande Nation » amplifia le mouvement au-delà des frontières « naturelles » et la sécularisation fit des émules dans les pays conquis, les « républiques sœurs » et jusque dans les nouveaux États issus des ruines du Saint Empire après 1803²⁸. La vente de ces « biens nationaux » libéra alors de très nombreux terrains à la campagne comme au cœur des villes.

1468

En y regardant de plus près, leur place était évidemment importante, surtout au milieu du XVIII^e siècle, période de leur plus grande extension en définitive. Les proportions spatiales qu'ils occupaient à l'intérieur des cités sont en outre légèrement accrues par les maisons de rapport qu'ils possédaient soit à la suite d'acquisitions de parcelles (comme les ursulines de Dijon) pour parfaire leur enclos, soit à la suite d'une véritable politique visant à se constituer des ressources stables grâce à des loyers acquittés par des locataires accueillis dans des immeubles construits dans le périmètre du couvent, ainsi à Paris chez les carmes déchaussés de la rue de Vaugirard²⁹.

En conséquence il n'est pas étonnant que la superficie détenue dans les villes (calculée d'après les plans et les documents fiscaux de l'époque) par les religieux

²⁷ Certes quelques couvents ne furent pas vendus mais repris par les administrations nouvelles, l'armée, les municipalités parfois pour leur usage, plus rarement pour des opérations d'urbanisme, quelquefois pour garder seulement le sanctuaire et le transformer en église paroissiale.

²⁸ Voir les travaux de Franz Quarthal, notamment *Die Reformverbände und Kongregationen der Benediktiner im deutschen Sprachraum*, St-Otilien, Eos Verlag, 1999.

²⁹ Preston Martin Perluss, « Monastères et couvents d'hommes à Paris au XVIII^e siècle. Emprise urbaine et influence sociale », *Paris et Île-de-France*, t. XLVIII, 1997, numéro spécial « Abbayes et prieurés, communautés religieuses en Île-de-France », p. 401-406.

et religieuses dépasse toujours leur importance numérique dans la population (de 1 à 4 %) avec des valeurs rarement inférieures à 8 % du sol, souvent davantage : 10,1 % à Bruxelles à la fin du XVIII^e siècle, environ 20 % à Dijon³⁰.

Cependant, dans la plupart des cas, les contemporains et les historiens à leur suite raisonnaient autrement soit en examinant le pourcentage des habitations détenues par les réguliers dans la cité, d'où les 16 % relevés à Angers³¹, soit, ce qui était plus significatif, en considérant la proportion détenue en valeur de l'ensemble de la propriété immobilière, que dans les polémiques du temps beaucoup d'observateurs avaient tendance à exagérer. En reprenant les sources on frôlait alors les 10 % à Bilbao, 20 % à Caen³² et à Sens³³, peut-être plus à Saragosse³⁴.

Au-delà du mode de calcul, il est évident à la vue de ces chiffres que la place des réguliers dans la ville est considérable. Néanmoins ces proportions d'ensemble méritent d'être nuancées car elles sont rarement uniformes sur tout l'espace urbain. Ainsi même à Séville où les réguliers sont présents presque partout, une observation attentive révèle que la densité de leurs établissements est faible à proximité de la cathédrale et de l'Alcazar, moindre à l'extrême nord de la cité, forte et relativement uniforme ailleurs³⁵. En outre, quelques couvents, appartenant en majorité aux ordres mendiants habituellement plus pauvres, étaient situés à l'extérieur des remparts, disposition qui facilitait peut être la tâche des quêteurs à la recherche des aumônes dans les campagnes à proximité. Une telle disposition se retrouve dans beaucoup d'autres cités. Assez souvent les capucins avaient dû se contenter d'une installation au-delà de l'enceinte urbaine : voyez à Angers, à Dijon, à Auxerre ou à Turin. De même les clarisses de Coimbra, victimes des inondations du Mondego, trouvèrent refuge au XVII^e siècle sur les hauteurs face à la ville.

30 Marc Libert, *Vie quotidienne...*, *op. cit.*, p. 23 ; Dominique Dinet, *Religion et Société...*, *op. cit.*, t. I, p. 268-269.

31 Jacques Maillard, *Le Pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1984, 2 vol., t. I, p. 252.

32 Elena Catalan Martinez, « La formación de la propiedad burguesa en una ciudad mercantil. Bilbao (1700-1850) », dans *Accumulation and Dissolution...*, *op. cit.*, p. 172 ; Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Paris/La Haye, Mouton, 1975, p. 619.

33 Archives départementales de l'Yonne, C 73.

34 Jean-Pierre Amalric, « Dans les Espagnes profondes : paysans et citadins » dans *Histoire des Espagnols*, dir. Bartolomé Bennassar, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 568, où les réguliers ne sont pas distingués des séculiers, d'où une valeur globale de 46 %. Les premiers dépassant généralement les seconds, une fourchette de 22 à 26 % est vraisemblable.

35 Gwenaëlle Rozier de Linage, *Les Couvents...*, *op. cit.*, doc. 2 entre les p. 146 et 147 (reproduction du plan de Olivades, 1771 et délimitation des espaces conventuels à partir des informations du document).

Fréquemment on constate une présence des réguliers plus faible au centre des villes, plus importante à la périphérie : cela se vérifie à Caen, à Dijon, à Paris ou à Bordeaux, avec d'ailleurs des nuances tenant principalement à l'histoire locale et à des contraintes de site (très fortes à Lyon par exemple). Le centre semble peu propice : c'est un lieu très resserré, aux parcelles souvent minuscules, aux activités économiques intenses. L'espace religieux est alors dominé par la cathédrale, le chapitre, un vieil hôtel-Dieu, quelques paroisses. Juste en bordure du noyau central les couvents de mendiants se sont installés à partir du XIII^e siècle, tandis qu'à la périphérie de l'époque médiévale de grandes abbayes (souvent bénédictines) comme Saint-Germain-des-Prés ou Saint-Martin-des-Champs à Paris occupaient de vastes terrains aux limites de zones vouées à l'agriculture. La croissance urbaine ultérieure (dès le début du XVIII^e siècle) allait les englober dans la cité, cachant parfois un palais abbatial (Saint-Germain-des-Prés à Paris) ou au contraire le mettant en valeur (Fulda, dont l'abbé est prince d'Empire, d'où une reconstruction grandiose à notre époque).

Justement en fonction de cette recherche de terrains disponibles et de moindre prix, de parcelles plus vastes, peu bâties (pour faciliter les démolitions préalables), éventuellement selon les dons (de maisons, plus rarement de domaines), religieux et religieuses de l'époque moderne se sont établies dans des zones de moindre densité humaine, à la périphérie urbaine des XVI^e-XVII^e siècles. On l'observe aisément aussi bien à Bordeaux (jésuites et capucins près de Sainte-Croix, ursulines, annonciades, visitandines et autres sur la paroisse Sainte-Eulalie)³⁶ qu'à Avila où les murailles (encore visibles aujourd'hui) n'ont pas été déplacées depuis le XI^e siècle, si bien que la plupart des monastères ont dû s'installer autour de la vieille ville.

À Dijon ou à Auxerre leur concentration sur la périphérie obéit aux mêmes lois du marché foncier, à l'existence de parcelles non entièrement bâties, à la présence de jardins plus faciles à insérer dans des enclos monastiques. Semblable situation se retrouve à Paris, plus nettement sur la rive gauche (avec plusieurs enclos juxtaposés), en particulier près du faubourg Saint-Germain et au faubourg Saint-Jacques, à proximité de la Sorbonne et de vieilles institutions religieuses comme les abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor ou le collège des Bernardins. Là s'épanouissent les bénédictines du Val-de-Grâce (avec l'aide d'Anne d'Autriche), l'abbaye de Port-Royal, les ursulines, les carmélites (grâce à Madame Acarie), mais aussi un nouveau couvent de jacobins, un autre de capucins, les jésuites (collège de Clermont, devenu Louis le Grand en 1682) et beaucoup d'autres, sans compter des séminaires et des communautés séculières (dames de Saint-Maur, Miramionnes...).

³⁶ Voir le plan de 1733 (fig. 14) publié par Bernard Peyrous, *La Réforme catholique...*, *op. cit.*, t. II, à la fin du volume.

En dehors de quelques monastères contraints de s'établir hors les murs, on remarque peu d'installations périurbaines d'envergure, sinon des institutions hospitalières ou de nouvelles chartreuses à la recherche d'un « désert » comme à Bordeaux (1609) ou des couvents généreusement pourvus comme les visitandines à Chaillot (grâce à la fille d'Henri IV, veuve de Charles I^{er} d'Angleterre) ou les augustins à Superga, près de Turin, suite à un vœu de Victor-Amédée II de Savoie, qui utilisa les talents de Juvarra pour en faire une réplique de l'Escorial (1717-1731).

À la fin du siècle des Lumières l'emprise des abbayes, couvents et monastères est donc très forte dans l'espace urbain des pays de l'Europe catholique³⁷, même quand celui-ci a réussi à se dilater. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait suscité critiques et convoitises jusque dans les rangs du clergé séculier, parfois victime de la concurrence de ces communautés qui offrent de belles cérémonies culturelles accessibles aux laïcs, des prédicateurs de talent, des spiritualités différentes, des confesseurs peut-être moins rigoristes, et qui savent accueillir confréries et associations de dévotion, parfois même capter les offrandes. Quant aux autorités civiles, inquiétées par l'extension de la mainmorte et ses conséquences, elles ont d'abord cherché à arrêter le mouvement des créations avant d'envisager d'autres affectations pour tout cloître en péril : on le voit bien à Dijon après 1768 et la fermeture du monastère des dominicaines à la suite d'une banqueroute. En plein cœur de la cité, à deux pas de la place royale l'édifice (vidé de ses occupantes reléguées dans d'autres couvents) met alors aux prises la municipalité qui rêve d'un théâtre et l'évêque qui prétend y établir un séminaire et se refuse à une procédure canonique de fermeture définitive. Hâbleries et lenteurs juridiques prolongent le débat jusqu'en 1789³⁸.

Apparemment grâce à la Révolution, cet important patrimoine devint alors une aubaine pour les amateurs d'urbanisme nouveau, adeptes de la reconstruction selon des normes nouvelles – à la veille de 1789, Louis Sébastien Mercier n'avait-il pas rêvé d'incendies et de tremblements de terre dévastateurs invitant à refaire les villes ? –, pour les bourgeois à l'affût de belles propriétés accessibles à bas prix grâce à un assignat dévalué – au moins pour les immeubles de rapport possédés par les ci-devant moines –, pour les entrepreneurs avides de grandes parcelles à la périphérie des villes pour établir d'immenses manufactures dans une perspective libérale.

Les historiens ont généralement ratifié ce diagnostic, peut-être un peu vite, car l'urbanisme révolutionnaire manqua souvent de moyens financiers

37 Cela est vrai également dans les petites villes, non abordées ici faute de place : voir par exemple Châtillon-sur-Seine avec 8 communautés pour moins de 4 000 habitants.

38 Dominique Dinet, *Religion et Société...*, *op. cit.*, t. I, p. 189-192.

pour aller au-delà des démolitions, les nouvelles administrations logées dans les anciens couvents héritèrent de locaux mal adaptés et peu pratiques, vite délabrés faute d'entretien, tandis que l'armée établissait à la hâte des casernes, des magasins, des réserves d'armes et de poudre³⁹. Surtout c'est oublier, à de rares exceptions, le rôle antérieur mais essentiel des ordres religieux dans l'urbanisation de l'époque moderne : des chantiers omniprésents, même en période de conjoncture délicate, une organisation (pensée dans la durée ?) créant de petits espaces (sanctuaires et enclos) mis en harmonie les uns avec les autres pour être vus et identifiés facilement (nécessité de souligner la spécificité de chaque ordre, sa singularité et sa complémentarité par rapport aux autres, grâce à la statuaire)⁴⁰ et donnant un minimum d'unité à un ensemble peu homogène façonné au fil des siècles.

1472

³⁹ Plusieurs travaux en cours à ce sujet sont menés à Strasbourg.

⁴⁰ Nombreux éléments à ce sujet dans notre *Religion et Société...*, *op. cit.*, t. I, p. 255-273, 348-355, 412-420 et t. II, p. 609-655. Auparavant peu d'historiens ont souligné ce rôle en dehors de Jean Meyer et Jean-Pierre Poussou, *Études sur les villes françaises. Milieu du XVII^e siècle à la veille de la Révolution française*, Paris, SEDES, 1995, p. 131-132, 332-333 et 340-341.

DIVERSITÉ ET AMBIGUÏTÉ DES REFUGES DANS LES VILLES DE L'ÉPOQUE MODERNE

Marie-Claude Dinet-Lecomte

Depuis plusieurs décennies, l'histoire urbaine a considérablement progressé et diversifié ses champs d'étude. Rien ne semble avoir échappé à la perspicacité des deux ou trois dernières générations d'historiens tant sur le plan thématique que méthodologique. La population urbaine est scrutée sous tous ses aspects par les démographes et par les spécialistes de l'histoire économique et sociale ; il en est de même pour ses activités, ses revenus ainsi que sa vie matérielle saisie à travers l'approvisionnement, le bâti et l'embellissement de la ville. De nouvelles perspectives nous font redécouvrir le rôle des municipalités et des élites, attirent notre attention sur le phénomène d'invasion conventuelle, s'intéressent à l'image de la ville, même à son paysage sonore pour finalement s'interroger sur le fait urbain¹, voire « l'esprit de la ville »².

Pourtant, en dépit de cette féconde vitalité, des zones d'ombre subsistent, notamment du côté des refuges sous l'Ancien Régime. Presque toutes les villes d'une certaine importance, situées sur de grands axes de communication en ont un ou plusieurs en vue de la « rééducation » des prostituées, des femmes et des filles jugées « en danger ». Dans le paysage urbain, ces lieux « pitoyables » ne diffèrent pas à première vue d'un couvent ordinaire clos de murs. Symboles du péché et de la dépravation des mœurs, ils ont mauvaise réputation. Ce n'est pas nouveau. Dès la fin du Moyen Âge, ce genre de maisons se multiplie en rapport avec la mobilité accrue des gens de guerre et la nécessité de lutter contre les désordres des « ribauds et ribaudes ».

1 Parmi beaucoup d'autres, Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS/J. Touzot, 1983 ; Jean-Pierre Bardet, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983 ; Philippe Guignet, *Le Pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, EHESS, 1991 ; René Favier, *Les Villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1993 ; Christine Lamarre, *Petites villes et fait urbain au XVIII^e siècle. Le cas bourguignon*, Dijon, Éditions universitaires, 1993.

2 *De l'esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières, 1720-1770*, [exposition, Musée des beaux-arts de Nancy, 7 mai 2005-22 août 2005], dir. Alexandre Gady et J.-M. Pérouse de Montclos, Versailles, Artlys, 2005.

Sous l'effet des réformes religieuses et de l'essor de l'absolutisme, le contexte change à l'époque moderne si bien que les autorités religieuses et civiles cherchent à institutionnaliser ce type d'établissement. Comment assurer la paix des familles, l'ordre et la santé publiques tout en servant la gloire de Dieu ? Le programme est ambitieux, les moyens des dévots et de la compagnie du Saint-Sacrement dans la France de la Réforme catholique ne manquent pas. Cependant les résultats ne semblent pas avoir été à la hauteur des espérances. Pourquoi ces institutions sont-elles restées marginales et marginalisées ? Méritent-elles le nom d'institutions tant les statuts et les modalités de fonctionnement de ces maisons sont divers ? Outre l'examen de la terminologie, nous nous demanderons si la formule du refuge, ou ce qui en tient lieu, a su véritablement se démarquer ou non de l'hôpital, du pensionnat, du couvent et de la prison.

1474

En l'absence de synthèse sur la question³, nous nous contenterons à partir de quelques exemples français de vérifier cette hypothèse de travail. Comment le concept de « refuge » peut-il s'imposer quand les quatre institutions citées continuent à un titre ou à un autre à recevoir des prostituées ou des femmes séduites ? Or, certains refuges n'ont-ils pas réussi à s'émanciper et à initier des projets originaux de « réinsertion sociale » ? Sans anachronisme, essayons d'y voir plus clair dans ce monde ingrat, compliqué et sujet à une suspicion constante⁴.

DES MOTS

Plus encore que le vocabulaire hospitalier, les mots qui désignent les refuges sont très variés. Ceux que l'on rencontre le plus souvent dans les sources, à forte connotation religieuse, mettent l'accent sur la condition de pécheresses : *Pénitentes*, *Repenties*, *Madelonnettes* à l'image de Marie-Madeleine dont le thème iconographique connaît un grand succès au xvii^e siècle ; *Converties* pour souligner la rupture par rapport à la vie de débauche. Mais les plus significatifs portent la marque d'un projet charitable fondé sur une théologie de l'expiation et de la

3 En dépit de nombreux ouvrages sur la pauvreté, la marginalité et la criminalité parus dans les années 1970-1980, on a encore peu d'études sur la prise en charge des prostituées : Érica-Maria Benabou, *La Prostitution et la police des mœurs au xviii^e siècle*, Paris, Perrin, 1987, p. 79-95 ; Scarlett Beauvalet, *Les Femmes à l'époque moderne (xvi^e-xviii^e siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 237-238 ; Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au xvii^e siècle. Construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004, p. 143-151.

4 Nous pensons au dernier film de Peter Mullan, *The Magdeline Sisters* (2002), qui insiste sur les aspects sordides de la vie dans un refuge irlandais en 1964. Bien qu'il s'agisse d'un réquisitoire contre l'Église catholique et ses représentants, il montre néanmoins que ce sont les familles qui sont à l'origine de l'internement des « pécheresses » et qu'il y a diversité des destins : rédemption pour celle qui entre dans les ordres, expiation et sortie pour une autre, mais aussi évasion, révolte et folie pour certaines.

rédemption. Dès lors, il n'est pas étonnant que les deux grands ordres spécialisés dans l'accueil des pénitentes se placent sous le patronage de Notre-Dame. Le premier, Notre-Dame du Refuge, fondé à Nancy en 1624 par Élisabeth de Ranfaing, se diffuse à Avignon, Toulouse, Rouen, Arles, Montpellier, Dijon, Besançon, Le Puy, Nîmes. Le second, plus célèbre, est dû à l'initiative de Jean Eudes, qui fonde à Caen en 1642 les religieuses de Notre-Dame de la Charité. Astreintes, comme celles du Refuge de Nancy, à un quatrième vœu spécial de conversion des pénitentes, à des vœux solennels et à la clôture, les religieuses de Jean Eudes ont ouvert des refuges à Bayeux, Rennes, Tréguier, Guingamp, Vannes et Tours. Elles sont même appelées en 1720 par le cardinal de Noailles pour tenir les Madelonnettes de Paris.

Un peu plus tardif, le terme de *Bon Pasteur* se généralise à la fin du XVII^e siècle et au début du suivant. S'il est inutile d'insister sur la valeur métaphorique du vocable qui remet « les brebis égarées » dans le droit chemin en leur assurant protection et salut, il est difficile de dire s'il correspond à un institut très différent des précédents. Il semblerait que ces maisons dites du Bon Pasteur ne dépendent pas d'une maison-mère, contrairement à Notre-Dame du Refuge et à Notre-Dame de Charité, mais qu'elles ont vu le jour à Aix-en-Provence, à Marseille, à Montpellier, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Dijon, à Paris, à Troyes, à Châlons, à Avignon... là où l'offre et la demande étaient plus fortes qu'ailleurs. Par exemple, parmi les dévots parisiens, il faut relever l'initiative d'une jeune protestante convertie, d'origine hollandaise, Marie Ciz, veuve de Combé, qui fonde en 1688 la communauté des filles du Bon Pasteur⁵. En raison de l'immensité des besoins, trois instituts comparables⁶ apparaissent pour recevoir gratuitement des repenties volontaires : Sainte-Théodore, fondée en 1687 par le curé de Saint-Étienne du Mont, le Sauveur en 1699 et Sainte-Valère en 1706.

Ils gardèrent leur nom jusqu'à la Révolution autant par fidélité au fondateur que par désir d'autonomie. Tout aussi autonomes, les autres Bon Pasteur mentionnés revendiquent leur appellation et semblent même disposés à prêter leur règlement aux établissements naissants. Ainsi le mot gagne du terrain et tend, non pas à remplacer celui de refuge mais à l'explicitier davantage. Il faut attendre la fondation du Bon Pasteur d'Angers en 1831 par Marie-Euphrasie Pelletier pour que ce vocable se diffuse au XIX^e siècle, sans avoir pour autant l'exclusivité ; mais sous l'Ancien Régime l'œuvre du Bon Pasteur est déjà une réalité qui compte.

Loin de toute référence religieuse, les qualificatifs de *Recluses*⁷ ou de *Forcées* ne font aucun doute sur le caractère répressif de certains refuges. À Lyon, à Riom

5 Pierre Helyot, *Dictionnaire des ordres religieux*, éd. abbé Migne, Petit-Montrouge, Migne, 1847-1863, 4 vol., t. 1, col. 508-518.

6 Archives nationales [désormais AN], S 4759, 4775, 7051.

7 Alors que les reclus et recluses au Moyen Âge sont assimilés à des ermites.

ou à Saint-Étienne, ils s'intitulent « force » ou « maison forcée » où les filles conduites par décision de justice ou par celle du gouverneur, détenues pendant plusieurs années, sont astreintes au travail et à un règlement pénitentiaire. C'est à la fois un lieu de détention et de punition où la moindre incartade est sévèrement sanctionnée, conformément à l'idée qu'on se fait alors du renfermement des « mauvais pauvres ». Pourtant, derrière ces mots implacables de quartier ou de maison de force, il n'existe pas de véritables prisons de femmes sécularisées, contrôlées par l'État et encore moins un réseau sur l'ensemble du territoire, car les statuts sont flous et changeants.

1476

À la différence des refuges précédents, ces établissements sont rarement des entités autonomes et bien individualisées. Parmi d'autres, l'exemple de Sainte-Pélagie⁸ à Paris nous montre une configuration très complexe où la mise en place d'une maison de force par l'hôpital général n'a pas remis en cause la présence du refuge fondé par Madame de Miramion. Ici, comme ailleurs, on constate que ces maisons dépendent souvent des hôpitaux généraux. Devenus dès la fin du xvii^e siècle des hospices qui recueillent en priorité personnes âgées et orphelins, ils manquent de place et d'argent pour aménager des quartiers spéciaux destinés à des prostituées. Plusieurs le font tels les hôpitaux généraux de Toulouse, de Tours, de Rouen ou la Salpêtrière⁹ sur laquelle nous sommes mieux renseignée. Mais beaucoup de bureaux d'administration répugnent à transformer leur hôpital en maison de correction. Ils préfèrent trouver des annexes en ville pour ce genre de clientèle, en confier la gestion à la municipalité ou à une congrégation religieuse. Il est alors délicat d'en préciser le régime juridique et même de déceler l'amorce d'une structure spécialisée.

Méfions-nous enfin des termes car un même mot peut recouvrir des réalités différentes. Il n'est pas rare qu'un Bon Pasteur, sensé recevoir des volontaires dans l'esprit qu'on a défini plus haut accepte d'interner des « forcées ». L'institution se dédouble et ne cherche pas à le dissimuler : par exemple celle du « Bon Pasteur et des recluses » à Avignon, dès 1702, confiée aux sœurs de saint Joseph du Puy. La même congrégation se charge de la direction des « forcées » au sein du Bon

8 Érica-Maria Benabou, *La Prostitution...*, *op. cit.*, p. 89.

9 « La Salpêtrière est le plus grand hôpital de Paris et peut-être de l'Europe. Cet hôpital est en même temps une maison de femmes et une maison de force [...]. Au centre, la maison de force pour les femmes comprend quatre prisons différentes : le commun destinée aux filles les plus dissolues [600 environ], la correction à celles qu'on juge ne s'être pas autant oubliées [150], la prison réservée aux personnes par ordre du Roi et la grande force aux femmes flétries par la justice [400 prisonnières, soit un total de 1150 femmes enfermées], Jacques Tenon, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, Paris, Ph.-D. Pierres, 1788, p. 85, confirmé par John Howard, *État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force*, Paris, Lagrange, 1788, t. I, p. 379 sq.

Pasteur de Clermont-Ferrand en 1725¹⁰. Comme les responsables s'étaient rendus compte de la nécessité de séparer les pénitentes volontaires des autres, ils décident d'aménager des « loges », sorte de maison de force distincte du reste de la maison et de recourir à des religieuses avec l'appui de l'évêque. En revanche, à Lyon qui compte plusieurs institutions de ce genre¹¹, les « forcées » ou « recluses » ne sont pas placées au Bon Pasteur mais chez les Repenties en 1689 et ce sont aussi les sœurs de saint Joseph qui consentent en 1692 à les gouverner. Or, cette congrégation fondée en 1650 par le père Médaille de la compagnie de Jésus n'est pas, en dépit des apparences, spécialisée dans la réclusion des prostituées ! Comme les autres instituts séculiers à vocation apostolique, celui-ci dessert en priorité écoles et hôpitaux¹² et, selon les opportunités, prête son concours au fonctionnement d'un refuge.

Au terme de ce premier repérage, il n'est pas exclu de penser que le nombre de ces refuges représente une centaine d'établissements, voire davantage s'il fallait inclure d'autres maisons d'éducation, telles les Nouvelles Catholiques, les Providences, les couvents de l'Union chrétienne... qui peuvent compter parmi leurs pensionnaires quelques filles séduites ou femmes volages.

POUR QUELLES FINALITÉS ?

Face à une telle variété de mots, d'institutions et même de dessertes, il est important de savoir si la présence de religieuses n'a pas contribué à gommer les différences entre toutes ces maisons en les transformant en couvent et en développant l'esprit de pénitence. Ont-elles un plan préétabli ou doivent-elles céder aux instances des autorités politiques et judiciaires ainsi qu'à la pression des familles ? La réponse à cette question délicate n'est pas simple car elle nous introduit au cœur des contradictions du système. Comment concilier vocation charitable et mission punitive ? L'articulation des deux fonctions est-elle possible ? L'analyse de quelques dossiers permet d'apporter des éléments de réponse à condition de relativiser leur portée. Il faudrait d'autres exemples pour se livrer à une sérieuse étude comparée des objectifs, des modes de fonctionnement et de l'évolution de ces maisons.

10 AN, M 677 (13 en 1764) ; Archives départementales du Puy-de-Dôme, 90 H, Bon Pasteur de Clermont (1666-1792) ; Contrat d'établissement de trois religieuses de l'hôpital de Vienne au Bon Pasteur de Clermont le 30 mai 1725, présenté par Marguerite Vacher, *Des « régulières » dans le siècle. Les sœurs de saint Joseph du Père Médaille aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand, Adosa, 1992, p. 172 et 323.

11 Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société...*, op. cit., p. 148.

12 Marie-Claude Dinét-Lecomte, *Les Sœurs hospitalières en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. La charité en action*, Paris, Honoré Champion, 2005. La cléricatisation du personnel est moins avancée dans les refuges que dans les autres établissements charitables.

S'il est un point qui fait l'unanimité des fondateurs, des bienfaiteurs et des communautés en charge, c'est bien la finalité charitable ; il s'agit dans un premier temps de recueillir et de protéger les femmes en détresse, puis dans un second de les ramener à Dieu, au terme d'un processus plus ou moins long selon les sujets de conversion et de rééducation, fondé sur un minimum d'adhésion de la pénitente. Par exemple, les lettres patentes qui établissent les filles pénitentes à Amiens en 1653 insistent sur la protection à donner

aux filles et aux femmes débauchées pour les mettre à l'abri des violences des gens de guerre et des occasions de vice, les faire vivre dans l'ordre pendant le tems de leur demeure et les faire instruire dans la grâce de Dieu et l'horreur du vice et après ce tems convenable, lorsqu'elles seront dans un meilleur train de vie, les rendre à leurs parents, les renvoyer en leur pays ou les mettre dans des conditions honnêtes selon le dessein dudit établissement¹³.

1478

Comme dans toutes les maisons religieuses issues de la Réforme catholique, une grande attention est portée à la régularité et à la discipline à tel point que les règlements, les emplois du temps ou les consignes d'ordre spirituel vont dans le même sens.

De passage chez les Madelonnettes de Paris le 12 février 1635, Vincent-de-Paul après avoir reconnu

la candeur des cœurs, recommande la promptitude et la ponctuelle obéissance aux supérieurs, la charité envers le prochain tant pour les défauts de l'esprit et leurs infirmités, la pratique de la mortification, particulièrement pour le silence et à ne pas témoigner de singularité, fuir les amitiés particulières comme étant la peste et la ruine totale de la religion et pour conclusion, il tâcha de leur inculquer l'estime de leurs vœux¹⁴.

En tant que supérieur des visitandines qu'il a introduites en 1629 pour diriger les Madelonnettes, il insiste sur l'obéissance et la régularité. Il ne faut pas oublier que le célèbre fondateur des filles de la Charité (1633) est aussi un défenseur de la clôture¹⁵. En effet s'ajoute, depuis les constitutions pontificales de Pie V et de Grégoire XIII relatives à la clôture des moniales, la conviction que l'union à

13 AN, M 672, Mémoire qui rappelle que le projet d'Antoine Louvel, fondateur de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens fut repris par Anne Gamain en 1650. Approuvé par l'évêque, l'établissement passa sous le contrôle de la municipalité.

14 AN, LL 1689, fol. 19-20.

15 Marie-Claude Dinet-Lecomte, « Du bon usage de la clôture et de l'enfermement dans les établissements charitables aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Histoire, économie et société*, 2005, n° 3, numéro spécial « La Femme dans la ville : clôtures choisies, clôtures imposées », p. 355-372.

Dieu ne peut se réaliser pleinement qu'en rompant avec les « vanités » du monde. Voulue ou subie, la mise sous clôture se généralise dans la première moitié du xvii^e siècle. Les visitandines, la plupart des ursulines, des ordres hospitaliers et les deux grands ordres du Refuge adoptent la clôture. Soucieux de perfection chrétienne, Élisabeth de Ranfaing et Jean Eudes ne sont pas seulement des idéalistes, des originaux contestés sur lesquels il y aurait beaucoup à dire, mais surtout des acteurs qui ont le sens des réalités.

Comment accompagner une pénitente si elle n'est pas placée dans un lieu préservé, à l'abri des tentations et des malheurs générés par la misère sexuelle ? Émus par le sort des prostituées, ces deux fondateurs ont voulu offrir aux volontaires un refuge qui n'existait pas en tant que tel auprès des communautés existantes. Le refuge fermé autant pour des raisons théologiques, spirituelles que matérielles afin d'éviter les effets dévastateurs des entrées et des sorties incontrôlées, est conçu comme une retraite réparatrice, bref comme une planche de salut susceptible de guérir une partie des femmes qui se prêteront à une ascèse quotidienne pendant un an ou deux, voire davantage. On est donc loin du schéma foucauldien¹⁶, qui assimile toutes les formes de renfermement à une volonté totalitaire de punir et d'anéantir. Enfermer pour protéger, reconstruire et redresser, sur la base du volontariat, voilà l'idée fixe de la majorité des refuges, et des deux ordres cités en particulier.

Grâce à de nombreuses sources conservées aux Archives départementales de la Côte d'Or¹⁷, nous pouvons mesurer la combativité des religieuses de Notre-Dame du Refuge de Dijon. Fondé en 1653, peu de temps après celui de Nancy et celui d'Avignon, le Refuge de Dijon accueille une dizaine de pénitentes ; deux d'entre-elles entrent au noviciat pour travailler à la conversion des « pauvres filles dévoyées ». Seules, les filles vertueuses dites d'honneur, convenablement dotées exercent les charges les plus prestigieuses ; elles portent comme leur fondatrice, Marie-Élisabeth de la Croix de Jésus des noms de religion. Mais, Gontier, grand vicaire de l'évêque de Langres, promoteur de l'établissement, et les autorités civiles entendent y enfermer de force femmes et filles « débauchées » que la société ne veut plus voir en liberté. Immédiatement, les religieuses refusent et s'opposent à cette transformation de leur monastère en une sorte de prison, contraire à leur vocation charitable. Dans les années 1670-1677, elles continuent à résister avec la plus grande énergie tout en devant consentir à quelques brefs séjours pour ne pas disparaître. En avril 1675, elles en acceptent six au maximum mais contre

¹⁶ Réfuté dernièrement dans *Religion et enfermements (xvii^e-xx^e siècles)*, dir. Olivier Faure et Bernard Delpal, Rennes, PUR, 2005.

¹⁷ Exploitées par Dominique Dinet, *Religion et Société : les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin xvi^e -fin xviii^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, t. I, p. 106-108.

pension et à condition que ces filles soient séparées du reste de la communauté. Ces conditions n'ayant pas été respectées, elles arrêtent l'expérience. L'année suivante, un jugement du parlement les oblige sous menace de saisie de leur temporel de recevoir une religieuse de l'hôpital de Saint-Jean de Losne convaincue d'adultère avec un prêtre de la ville. Utilisant toutes leurs relations, elles gagnent la protection de la reine Marie-Thérèse qui obtient la cassation en conseil de l'arrêt du Parlement. Ces conflits à répétition diminuèrent quand la mise en place du Bon Pasteur sur les instances de Bénigne Joly permit de contourner les conditions du Refuge et d'enfermer plus facilement.

Approuvé par la ville dès 1682 et doté de lettres patentes en 1687, le Bon Pasteur de Dijon se définit en creux par rapport au refuge : ni monastère, ni maison religieuse, il se contente de l'encadrement minimal de six « sœurs » à vœux simples, non cloîtrées et recrutées sans dot. Moins rigide, la formule semble mieux adaptée pour couvrir tous les besoins. Calqué sur le modèle des instituts séculiers de vie active qui sont alors en plein essor, le fonctionnement du Bon Pasteur rejette le cadre monastique mais il en garde l'esprit. Pour B. Joly « père des pauvres », surnommé le *Vincent de Paul de la Bourgogne*, le salut reste au centre des préoccupations ; il conseille douceur et patience. Aussi, serait-il exagéré de le considérer comme l'inventeur d'un système répressif à la solde du parlement et des bourgeois de Dijon ! Toutes les « pauvresses » méritent d'être secourues sans exclusive. Toutefois, à l'instar des autres fondateurs de Bon Pasteur, il lui paraît inutile et illusoire d'espérer en faire des religieuses. D'ailleurs, l'encadrement des Bon Pasteur est confié à de simples officières laïques quand les responsables ne trouvent pas de congréganistes. En réalité, c'est le manque de moyens qui met ces maisons en difficulté, dans l'incapacité de remplir leur mission.

1480

SENS DE L'ÉVOLUTION ?

Au-delà de l'exemple dijonnais, il serait intéressant de vérifier dans les autres villes qui possédaient plusieurs types de refuges si la complémentarité s'est effectuée dans les mêmes termes et de quelle façon ont évolué ces institutions au XVIII^e siècle. À Angers, les deux institutions situées à proximité de l'hôpital général semblent coexister jusqu'à la Révolution. L'œuvre des repenties d'Avignon confiée au XVII^e siècle aux religieuses de Mme de Ranfaing est rattachée par édit royal au Bon Pasteur en 1770¹⁸. La première ne comptait plus que trois pensionnaires ! De même à Montpellier, l'institution du Bon Pasteur semble aussi la plus vigoureuse ; elle reçoit beaucoup de « forcées », internées par ordre du roi, qui

¹⁸ Dr P. Pansier, *L'Œuvre des repenties à Avignon du XIII^e au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1910.

restent en moyenne entre un an et cinq ans¹⁹. Pendant ce temps, elles sont employées sur place à la manufacture de draps qui fournit la moitié des revenus de la maison. Grâce à la bonne gestion de la « mère temporelle », le budget est largement excédentaire de 1768 à 1792, supérieur à 20 000 livres. En revanche, à Amiens où il n'y a pas d'autre refuge en dehors des couvents traditionnels, le Bon Pasteur périclète à tel point que la municipalité décide de le fermer en 1782 et de transférer les dernières occupantes dans la prison du beffroi²⁰.

Dans les grandes métropoles, la complémentarité demeure, justifiée en partie par l'ampleur des besoins. Mais, il faudrait une connaissance plus fouillée des comptabilités, des gestionnaires et de leurs relations avec les autorités de tutelle pour se prononcer sur la situation et l'évolution de ces établissements. Les Bon Pasteur ont-ils aussi le vent en poupe ? Sans revenir sur les refuges lyonnais, il semblerait que le choix du Bon Pasteur – fondé en 1675 par Nicolas Chomel – de ne pas accepter de « recluses » n'ait pas entravé son développement ultérieur. C'est encore plus flagrant à Paris où le Bon Pasteur, Sainte-Valère et le Sauveur se portent assez bien à la fin de l'Ancien Régime. À la demande de l'archevêque, Christophe de Beaumont, le gouvernement de ces trois maisons est confié aux hospitalières de saint Thomas de Villeneuve (lettres patentes de juillet 1772). Selon les états révolutionnaires²¹, les revenus du Bon Pasteur en 1790 montent à plus de 25 000 livres (comparable à celui de Montpellier), ceux de Sainte-Valère à 13 000 livres et ceux du Sauveur à 7 700 livres seulement. On apprend que ces trois établissements renferment 314 personnes, soit 84 pénitentes (dont 5 ont plus de 80 ans, réparties de la façon suivante : 31 au Bon Pasteur, 27 à Sainte-Valère et 26 au Sauveur) et 230 pensionnaires. Dans ces instituts, la part des pensionnaires est devenue prépondérante, de l'ordre de 73 % tandis que celle des pénitentes est tombée à 27 %. Comment expliquer ce phénomène alors que Paris compte plus de 20 000 prostituées, que le concubinage et les amours ancillaires précipitent des milliers de femmes dans diverses formes de détresse ? Même si la plupart échappent à la répression, on peut se demander si le Bon Pasteur et les instituts similaires n'ont pas changé de nature pour survivre. Concurrence d'autres établissements, telle la pension privée de Mlle Douay, rue Saint-Maur²², ou alignement de toutes ces maisons, pressées de recevoir toutes sortes de libertines que les familles ne veulent voir croupir à la Salpêtrière et encore moins partir dans les colonies ?

Je pencherais plutôt en faveur de la seconde hypothèse d'autant que Sainte-Pélagie et Sainte-Madeleine tendent à devenir des refuges discrets pour filles de

19 Colin Jones, *The Charitable Imperative. Hospitals and Nursing in Ancien Régime and Revolutionary France*, London-New-York, Routledge, 1989, p. 249 sq.

20 Archives communales d'Amiens, GG 1042-1086.

21 AN, S 4759, 7051.

22 30 à 40 détenues, selon É.-M. Benabou, *La Prostitution...*, op. cit., p. 78.

famille enceintes. Certes, la première reste une dépendance de l'hôpital général où pénitentes et recluses sont rigoureusement séparées. Dans sa notice, L.-V. Thiéry le confirme :

Cette maison est divisée en deux parties séparées : celle du côté de la rue du Puits de l'Hermitte sert de refuge pour les femmes et les filles qui y sont par ordre du roi ; l'autre qui a son entrée par la rue Copeau forme une pension d'éducation pour jeunes demoiselles dont le prix est de 300 à 400 livres par an. On y reçoit aussi les femmes et les filles qui s'y retirent de bonne volonté moyennant 450 livres par an²³.

Apparaît une troisième catégorie, celle des pensionnaires payantes²⁴. Ont-elles le même profil que celles du Bon Pasteur ? Sont-elles aussi nombreuses ? Nous l'ignorons ; cependant, la remarque qui figure dans le *Rapport du Comité de Mendicité*²⁵ en 1790, en général défavorable aux religieuses hospitalières, nous laisse penser que la bonne réputation de Sainte-Pélagie provient de la qualité de son pensionnat :

Les religieuses qui conduisent cette maison sont de l'ordre de saint Thomas de Villeneuve. Nous avons été frappés par leur ton honnête, décent et gai, elles semblent très aimées dans leur maison.

De même, au XVIII^e siècle, le monastère des Madelonnettes ne semble plus fonctionner comme au siècle précédent. Postérieures aux Madelonnettes de Metz et de Naples, apparues dès les XIV^e-XV^e siècles, celles de Paris résultent d'un projet très ambitieux, représentatif des milieux dévots du début du XVII^e siècle qui travaillent activement à la conversion. Grâce aux libéralités de Marguerite de Gondi, veuve du marquis de Maignelay et à la protection de Louis XIII, la communauté devient un ordre religieux cloîtré approuvé par Mgr de Gondi en 1637 et érigé comme tel par Urbain VIII en 1640. Conformément à ses constitutions²⁶, on ne reçoit que des filles ou des femmes qui ont mené une vie déréglée. Elles sont réparties en trois catégories ou « congrégations ». La première sous le titre de la « Madeleine » est composée de « celles dont le ferveur et la piété

23 [Luc]-Vincent Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, Paris, Hardouin et Gattey, 1787, t. II, p. 169.

24 Les internats payants les plus cotés à Paris demandent en moyenne plus de 600 livres par an, voir Martine Sonnet, *L'Éducation des filles au temps des Lumières* Paris, Éditions du Cerf, 1987, p. 297 sqq et Scarlett Beauvalet, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, p. 292-294.

25 [François-Alexandre-Frédéric de] La Rochefoucault-Liancourt, *Rapport, fait au nom du Comité de Mendicité, des visites faites dans divers hôpitaux, hospices et maisons de charité de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1790, p. 63.

26 AN, LL 1692.

ont été reconnues après plusieurs épreuves, assez solides pour qu'elles puissent être admises à faire des vœux solennels ». La seconde sous le nom de congrégation de « Sainte-Marthe » est formée de filles à vœux simples qui « ont donné des marques de repentir mais qu'on ne juge pas encore capables d'être religieuses », issues de la troisième congrégation. Celle-ci dite de « Saint-Lazare » comprend le dernier rang des « filles encore attachées au siècle ou placées de force », dont on réduit les pénitences si elles expriment un remords.

Bien qu'elles soient séparées les unes des autres dans trois quartiers nettement délimités, les congrégations ne renferment pas une fois pour toutes les mêmes personnes. Hiérarchisées, elles indiquent la voie à suivre, comme une échelle des valeurs qui montre à la pénitente les diverses étapes de perfectionnement jusqu'au statut sublime d'« épouse de Jésus Christ ». En cas de défaillance, elle recule, en cas de progrès, elle avance et change de statut, sans qu'il y ait pour autant chantage et endoctrinement. Pour les maîtres spirituels du temps, cela fait partie des stratégies utilisées non seulement par les âmes d'élite mais aussi par le commun des mortels en vue de faire son salut. L'idée triomphante du libre arbitre justifie toutes ces démarches et aboutit à l'idée que le pécheur le plus endurci, avec le secours de la grâce peut se racheter.

Or, le plus touchant dans cette affaire, c'est de constater que les exemples d'« avancement », de recul, d'hésitation, de sortie, de retour ne manquent pas dans les registres capitulaires. Ainsi, parmi les professions et les vêtues en 1641, il est signalé que Jeanne Coqueret de Saint-Théodore est admise au noviciat pour la troisième fois mais, que Marguerite de la Conception en est sortie et qu'une autre préfère être mise à la troisième maison (ou congrégation de Saint-Lazare) ; certaines sont renvoyées ou sortent avec une rente annuelle de 200 livres pour leur « ôter tout sujet de retourner au mal » ! Que de cas ! Ils prouvent, au-delà de la diversité et de l'ambiguïté des refuges, l'extrême instabilité de ces femmes. Pourtant, l'institution essaie d'y faire face ; il est même prévu en 1638 que l'apothicaire dont les dépenses s'élèvent à 2 000 livres par an « à cause de la délicatesse des Madelonnettes sera pourvue suivant l'avis du médecin ou de l'infirmière ».

Dès le XVII^e siècle, l'institution des Madelonnettes souffre d'une contradiction profonde qu'elle ne parviendra pas à résoudre. En dépit de ses intentions, ce n'est pas une maison religieuse comme les autres. Sauf exception, les repenties ne deviennent pas des religieuses. C'est une réalité que les fondateurs ont sous-estimée. Les professions diminuent alors que le nombre de pensionnaires ne cesse d'augmenter tout au long du XVIII^e siècle. Les pensions sont payées par la famille, par un curé ou, dans le cas suivant par l'épouse du lieutenant de police qui a amené le 23 novembre 1735 la petite Marie Charly, 10 ans, contre 120 livres de pension annuelle. Elle sortira le 5 décembre 1766 – à 41 ans – pour aller demeurer dans

un couvent du diocèse de Meaux. Derrière cette notation laconique, difficile à interpréter, on semble loin d'un destin habituel de Madelonnette. Il est impossible de connaître le parcours et les conditions de vie de la quasi-totalité de ces femmes faute de sources.

Deux autres facteurs ont déstabilisé les Madelonnettes et contribué à dénaturer son projet initial. Bien avant d'être touché par la banqueroute de Law, le monastère est endetté. Or, la difficulté à trouver et surtout à garder une communauté de religieuses à la tête de cette maison très spéciale démontre que la gestion du temporel comme du spirituel pose problème. Défilent successivement les visitandines (1629-1671), des bénédictines de Normandie (1671-1677), des ursulines (1677-1710), des hospitalières de la Miséricorde de Jésus (1710-1720), des religieuses de Notre-Dame de la Charité de Guingamp... à charge d'avoir la maison de Saint-Michel, rue des Postes. La confusion est à son comble en 1743 quand les pénitentes –celles de la première congrégation – refusent d'être commandées par ces nouvelles religieuses²⁷. L'intervention de l'archevêque ne servit à rien, il n'entendit que des cris de révolte ; la maison était de plus en plus ingouvernable. Même si les monastères de Madelonnettes de Bordeaux²⁸ et de Rouen, issues de Paris, n'ont pas autant défrayé la chronique, ils se transformèrent aussi en pensionnats payants pour libertines et filles-mères qui évitaient ainsi l'infamie de l'hôpital.

1484

Le repentir a-t-il cédé la place à un enfermement « utile », fondé désormais sur un projet éducatif de « réinsertion » de ces jeunes femmes dévoyées ? La variété des situations et la rareté des sources nous empêchent de répondre d'une façon catégorique. Néanmoins quelques certitudes émergent. À travers une série d'expériences qui remontent parfois au Moyen Âge, la formule du refuge réussit à se mettre en place dans les grandes villes de la période moderne en marge des hôpitaux, des couvents et des prisons. Sauf exceptions, ces établissements créés à des fins précises, soit à dominante charitable, soit à dominante punitive – les deux finalités se recourent – sont des organismes autonomes à direction collégiale dont la gestion du spirituel et temporel se révèle souvent plus difficile que celle des hôpitaux. Ces institutions semblent d'autant plus marginales qu'elles ne concernent que des effectifs dérisoires par rapport au monde de la prostitution et du libertinage. Mais ce qui apparaît au plan quantitatif comme un échec patent des refuges peut être apprécié autrement sous l'angle institutionnel et socioculturel.

27 Pierre Hélyot, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. II, col. 819.

28 Bernard Peyrous, *La Réforme catholique à Bordeaux, 1600-1719. Le renouveau d'un diocèse*, Talence, FHSO, 1995, p. 502-505.

La longévité et la faculté d'adaptation de la plupart de ces maisons, pourtant répulsives, invitent l'historien à examiner de plus près comment se fait ou se défait l'adéquation entre l'offre et la demande sociale dans le monde complexe de la ville. Quelles que soient les périodes, les refuges font l'objet de tractations continues entre l'Église, les échevins, les magistrats, l'intendant... Pendant la première moitié du xvii^e siècle, ils portent la marque de l'inventivité de l'élan charitable des dévots²⁹ qui misent sur la conversion, dans l'espoir que la pécheresse devienne une nouvelle Marie-Madeleine. Les nouveaux types de refuges qui apparaissent sous le règne de Louis XIV s'inscrivent dans la politique de renfermement et de cloisonnement de la monarchie absolue, tout en cherchant à institutionnaliser une nouvelle formule plus adaptée à la lutte contre la prostitution ; sans rompre avec la discipline religieuse, les Bon Pasteur accueillent et rééduquent gratuitement mais ils abandonnent l'idée d'en faire des religieuses. Au xviii^e siècle, même s'il n'y a pas de nouvelles créations, les établissements existants ne végètent pas pour autant, car la plupart, avec la complicité des élites, se transforment en maisons d'éducation plus ou moins recherchées.

Grâce à la prise de conscience en faveur de l'éducation des filles, ils infléchissent leur stratégie ; éduquer les filles, non pas pour en faire des femmes savantes mais afin de les rendre moins vulnérables dans la vie quotidienne, constitue une opération de sauvetage digne d'être relevée pour l'époque. On s'attaque au cercle vicieux de l'ignorance des femmes. Initiées aux travaux d'aiguille, munies de quelques rudiments d'instruction élémentaire et pénétrées de morale chrétienne, elles sauront tenir un ménage, élever des enfants et se prémunir contre tous les dangers. Or, personne³⁰ n'est dupe des risques et des difficultés à rééduquer des filles-mères et surtout des prostituées habituées à transgresser les interdits ! Isolées des pensionnaires classiques, elles ne reçoivent pas nécessairement le même enseignement. Sans exagérer, les cris, les insultes, les coups, les morsures, les tentatives d'évasion, de suicide ou d'incendie mettent le personnel à rude épreuve. Certaines femmes relèvent davantage de la psychiatrie, de l'hôpital ou de la justice que du refuge, mais le traitement différentiel n'est pas encore pratiqué, faute de diagnostic sûr et de moyens matériels ; ce qui rend au total la tâche plus ingrate pour le personnel, qui ne se sent pas suffisamment formé et armé pour affronter les risques du métier³¹.

29 Jacques Depauw, *Spiritualité et pauvreté à Paris au xvii^e siècle*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1999.

30 Par exemple, Madame de Villeneuve (1597-1650), fondatrice des filles de la Croix et femme de tous les combats, renonce à convertir les pénitentes.

31 La spécialisation progresse au xix^e siècle : la congrégation de sainte Marie de l'Assomption (1824) se consacre exclusivement aux soins des aliénés tandis que celle de Marie-Joseph, issue des sœurs de saint Joseph de Lyon, transférées au Dorat en 1841, s'occupe des prisonniers.

LA PARTITION DU DIOCÈSE DE THÉROUANNE 1559-1561

Gilles Deregnacourt

L'histoire de l'ancien diocèse de Thérouanne est mal connue. Le livre précieux mais ancien d'H. van Wervecke se fonde sur une démarche institutionnelle et factuelle qui prévalait alors dans l'historiographie¹. L'œuvre du père O. Bled, relative aux évêques de Saint-Omer, consacre ses deux premiers chapitres à l'Église de Thérouanne avant sa chute ainsi qu'au partage de ce diocèse lors de la création des nouveaux évêchés des Pays-Bas², et dit l'essentiel avec une érudition irréprochable sinon redondante mais aussi une perspective édifiante et hagiographique qui n'est plus de mise. La géographie historique de ce diocèse est à présent mieux connue grâce aux travaux de B. Delmaire et de ses étudiants³. Cette grande et fameuse circonscription ecclésiastique de 5 920 km² englobait l'ancienne *civitas* des Morins et l'extrémité occidentale de celle des Ménapiens, sur l'Yser. Il faudrait sans doute en reprendre l'histoire, depuis le premier évêque, saint Omer, attesté vers 639, jusqu'à la tragique destruction de Thérouanne par ordre de Charles Quint en 1553. Les deux grandes puissances qui se partageaient alors la région, le roi très-chrétien dans le Boulonnais, le roi catholique en Artois et en Flandre, obtinrent du pape en 1559, qu'il morcelât le diocèse de Thérouanne en deux, puis trois nouveaux diocèses, celui de Boulogne en territoire français, ceux de Saint-Omer et Ypres en territoire « espagnol ».

L'ANCIEN DIOCÈSE DE THÉROUANNE

Thérouanne était, avant sa partition, l'un des sièges épiscopaux de l'immense province ecclésiastique de Reims. Au nord-est, au sud-est et au sud, son territoire

- 1 H. Van Wervecke, *Het bisdom Terwaan, van den oorsprong tot het begin de veertiende eeuw*, Recueil des travaux publiés par la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, fascicule 52, Gand et Paris, 1924.
- 2 O. Bled, *Les Évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne, 1553-1619*, t. I, Saint-Omer, 1898, p. 1-66.
- 3 M. Dacquain et Ch. Gournay, *Géographie historique des paroisses du diocèse de Thérouanne aux XIV^e et XV^e siècles*, mémoire de maîtrise, université Lille III, 1993. Merci aux auteurs et au directeur de recherche, B. Delmaire, qui m'ont permis d'utiliser quelques résultats de ce travail.

était bordé par les diocèses de Tournai, Arras et Amiens. La ville épiscopale se situait en amont de la Lys, au cœur du diocèse. Selon H. Van Werveke, les limites du diocèse n'étaient pas issues d'une ancienne *civitas* romaine – car à une seule circonscription ecclésiastique correspondent ici deux *civitates* –, pas plus que des *pagi*, divisions administratives du royaume franc. Au vrai, les barrières naturelles avaient donc constitué ses limites : la mer, à l'ouest et au nord, la Canche, au sud, la Lys et l'élévation du relief à l'est et au sud-est. L'analyse minutieuse et comparée de diverses sources ont permis aux étudiants de B. Delmaire d'établir une scrupuleuse géographie diocésaine dans son évolution du ^{xiv}^e au ^{xv}^e siècle⁴.

À la veille de son démembrement, le diocèse de Thérouanne comprenait le doyenné du chapitre ou de la ville avec les paroisses urbaines ou suburbaines de Notre-Dame⁵, de Saint-Nicolas, de Saint-Martin-au-Mont, de Saint-Martin-Outreau (*ultra aquam*), de Nielles-les-Thérouanne, et 25 doyennés⁶ répartis en deux archidiaconés : l'archidiaconé d'Artois appelé aussi *grand archidiaconé*⁷ et l'archidiaconé de Flandre. Seul le doyenné d'Arques, rattaché tantôt à l'archidiaconé d'Artois, tantôt à celui de Flandre, n'autorise pas à faire de ces deux anciennes unités des structures anciennement établies⁸ ; il

1488

4 B. M. Saint-Omer, ms. 732, *Chronica episcoporum et abbatum* d'Alard Tassar, moine de Saint-Bertin († 1532), t. I, fol. 201 r^o-226 v^o : Copie d'un pouillé du diocèse de Thérouanne du ^{xiv}^e siècle (voir une édition du document dans A. Lognon, *Pouillés de la Province de Reims*, Paris, t. VI, 1908, vol. 2, chap. XI, p. 624-660) ; Arch. du Vatican, *Armario XXXIII*, n^o 8 (pouillé de la province de Reims, 1372-1384), fol. 195 r^o-213 r^o (sur ces documents, également édités par A. Lognon, *Pouillés de la Province...*, *op. cit.*, et sur les méprises de cet auteur à leur sujet, voir L. Duval-Arnould, « État et carte du diocèse de Soissons d'après les listes bénéficiales de la fin du ^{xiv}^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge et Temps modernes*, 1973, p. 328-331) ; ces deux documents sont en fait des *taxationes*, ou listes bénéficiales ; on consultera encore A. D. Nord, 3 G 2821, *Istrud registrum collationum et diversorum beneficiorum provincie Remensis pertinet magistro Roberto de Molendino*. Le second cahier (1425), consacré au diocèse de Thérouanne, est intitulé *Registrum taxatorum beneficiorum secundum reductionem civitatis et diocesis Morinensis confectum, anno domini millesimo CCC^o vicesimo quinto*, 36 feuillets papier (fol. 22 r^o-58 v^o) ; enfin A. D. Nord, B 214, compte de décimes, 1441, fol. 1 r^o-37 r^o.

5 Les sources ne permettent pas d'affirmer catégoriquement que l'église cathédrale était aussi le siège d'une paroisse, mais l'autorisent, confrontées aux articles d'H. Desportes, « Villes et paroisses en France du Nord au Moyen Âge », *Histoire, économie et société*, 1985, n^o 4, p. 163 et d'A. Verhille, « La partition du diocèse de Thérouanne à Aire en 1559 », *Plein Nord*, 1989, n^o 150, p. 18-22.

6 Selon les sources, qui s'étalent dans le temps, le nombre total de doyennés varie de 24 à 26 entre 1362 et 1559. Le doyenné de Messines n'apparaît que dans le pouillé du ^{xiv}^e siècle copié par le moine Alard Tassar au début du ^{xvi}^e siècle (de ce fait, É. de Moreau en atteste l'existence pour 1559 dans *Histoire de l'Église en Belgique*, tome complémentaire, *Circonscriptions ecclésiastiques, chapitres, abbayes, couvents avant 1559*, rubrique « Messines », Bruxelles, 1948) ; ceux de Nieupport et de Merville n'apparaissent que dans 2 sources sur 5 et à des dates discordantes mais, dans les deux cas, dans la *taxatio* de 1441 (A. D. Nord, B 214).

7 A. de Loisne, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, Paris, 1907, p. 40.

8 Le doyenné d'Arques, attribué à l'archidiaconé d'Artois, dans 3 sources sur 5.

convient cependant de rattacher ce doyenné à l'archidiaconé d'Artois. En fait, et nonobstant cette fluctuation, la frontière entre les deux archidiaconés traversait le diocèse du nord au sud et répartissait assez fidèlement les populations selon un critère linguistique. On ne sait pas grand chose des prérogatives des archidiacres aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles : sans doute étaient-elles étroitement subordonnées à celles de l'évêque comme le voulaient de plus en plus les dispositions en usage⁹.

Grâce aux sources manuscrites disponibles, sachant que leur élaboration répondait surtout à des fins fiscales – ceci explique certaines omissions et diverses anomalies difficiles à justifier – et en les confrontant aux données rassemblées par le père Bled¹⁰ ainsi qu'à celles proposées par des ouvrages plus contemporains¹¹, il est possible d'avancer une statistique assez précise du réseau paroissial : le diocèse de Théroouanne aurait compté, à la fin du ^{xv}^e siècle 517 paroisses¹², soit 309 pour l'archidiaconé d'Artois (avec le doyenné d'Arques) et 208 pour l'archidiaconé de Flandre. Au vrai, la carte des circonscriptions paroissiales se caractérise par une grande stabilité et les disparitions identifiables sont toutes postérieures à 1441.

Un grand nombre de ces paroisses sont urbaines. Selon certains spécialistes, la division d'un même territoire en plusieurs paroisses est l'un des critères de reconnaissance du phénomène urbain¹³. Si l'on s'en tient à cette règle, on compte 11 villes ou bourgs et 40 paroisses urbaines et suburbaines : 6 puis 9 à Saint-Omer, 6 à Ypres¹⁴, 5 à Théroouanne, 3 à Hesdin, Poperinges, Calais et Furnes, 2 à Guînes, Boulogne, Cassel et Bergues ; à celles-ci s'ajoute un second groupe de 23 villes et bourgs¹⁵ à paroisse unique, ce qui porte le total des paroisses urbaines à 63, soit 12,18 % du total.

- 9 Sur cette question, voir les réflexions du colloque de Blois des 13-15 novembre 1997 : *Le Diocèse. Espace, représentations, pouvoirs (France, ^{xv}^e-^{xx}^e siècles)*, dir. G. Chaix, Paris, 2002. Dans les Pays-Bas, il semble que seuls les archidiacres du diocèse de Liège aient conservé des prérogatives importantes, y compris après le concile de Trente ; voir A. Deblon, « Les pouvoirs archidiaconaux dans l'ancien diocèse de Liège et leur exercice aux Temps modernes », dans *Les Structures du pouvoir dans les communautés rurales en Belgique et dans les pays limitrophes (xii^e- xix^e siècles) – Machtstrucuren in de plattelandsgemeenschappen in België en aangrenzende gebieden (12de-19de eeuw)* (actes du colloque international de Spa des 3-5 septembre 1986), Bruxelles, 1996, p. 375-418.
- 10 O. Bled, *Les Évêques de Saint-Omer...*, op. cit., t. I, pièces justificatives, p. V sq.
- 11 P. Bougard, C. Rollet, G. Bellaert, *Paroisses et communes du Pas-de-Calais*, Villeneuve-d'Ascq-Paris, 1975, 2 vol. ; A. de Loisne, *Dictionnaire topographique...*, op. cit.
- 12 Les paroisses d'Ypres n'apparaissent pas dans les sources fiscales en raison de statuts privilégiés ; voir É. de Moreau, *Histoire de l'Église...*, op. cit., rubrique « Ypres ».
- 13 H. Desportes, « Villes et paroisses... », art. cit., p. 163.
- 14 Saint-Michel et Sainte-Croix, à Ypres, disparaissaient en 1383.
- 15 Il faut bien sûr, croiser les critères de définition. Voir A. Derville, « Le nombre des habitants des villes de l'Artois et de Flandre wallonne (1300-1450) », *Revue du Nord*, t. LXV, n° 257, 1983, p. 277-299 et W. Prévenier, « La démographie des villes du comté de Flandre aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. État de la question. Essai d'interprétation », *ibid.*, p. 255-275.

Le patronage des églises du diocèse de Thérouanne a été scrupuleusement établi par les étudiants de B. Delmaire pour 496 paroisses. 77 collateurs ont été identifiés, parmi lesquels se distinguent le chapitre cathédral, qui présentait à 17,5 % des cures, et l'évêque qui était collateur pour 13,4 % d'entre elles. Néanmoins, cette apparente tutelle épiscopale était très relative dans la mesure où la clientèle du chapitre et celle de l'ordinaire n'étaient pas forcément confondues et que la grande majorité des desservants de cures était choisie par les différents chapitres et abbayes qui constituaient autant de redoutables autonomies cléricales. La puissante abbaye de Saint-Bertin, en particulier, se taillait une bonne part de la présentation aux cures (43, soit 8,7 %) et l'ensemble des maisons de réguliers veillait à 56 % des nominations. Comme partout aux Pays-Bas, le patronage des églises était massivement sinon exclusivement ecclésiastique¹⁶, relativement émietté et largement endogène puisque 63,6 % des collateurs relevaient du diocèse lui-même et contrôlaient la présentation de 88 % des cures.

1490

Le grand diocèse de Thérouanne était donc pourvu d'un réseau paroissial particulièrement dense. Flandre et Artois s'y opposaient résolument, tant du point de vue de la richesse des bénéfices que des superficies paroissiales ou de l'importance des populations¹⁷ et cette inégalité était traduite par la division entre les deux archidiaconés qui composaient le diocèse, dont la frontière marquait aussi la répartition linguistique.

UNE DISPARITION INÉLUCTABLE

Dans la première moitié du xvi^e siècle, le diocèse de Thérouanne se trouva une fois de plus placé au cœur des âpres compétitions entre les grandes puissances¹⁸. La région avait été dévastée lors de la guerre de Cent Ans. Elle redevint un champ de bataille à partir des années 1520. Le Boulonnais était alors la sentinelle avancée de la France dans le farouche affrontement entre les Habsbourgs et les Valois, dans lequel l'Angleterre était partie prenante, avec Calais comme tête de pont. Au nord-est et au sud-est, prenant le Boulonnais en tenaille, la Flandre et l'Artois, depuis 1506, appartenaient à l'héritier des ducs de Bourgogne et des rois d'Espagne, empereur du Saint-Empire en 1519.

¹⁶ Sur cette question, voir B. Delmaire, *Le Diocèse d'Arras de 1093 au milieu du xiv^e siècle. Recherches sur la vie religieuse dans le Nord de la France au Moyen Âge*, t. 1, Arras, 1994, p. 91-120.

¹⁷ Sur ces points, qui ont été négligés ici, voir M. Dacquin et Ch. Gournay, *Géographie historique...*, *op. cit.*

¹⁸ On évitera, pour ce paragraphe, la multiplication des références bibliographiques. Voir *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, dir. A. Lottin, Lille, 1983, p. 103-132, et bibliographie p. 437-438 et 440-441.

Le Boulonnais n'était alors relié directement à la Picardie que par Montreuil, fragile cordon ombilical côtier qui pouvait à tout moment être coupé. La situation était particulièrement inconfortable et périlleuse. En 1520, lors de la fameuse entrevue du Camp du Drap d'or, puis de nouveau en 1532, à Boulogne, le roi de France s'efforça de dissuader l'Anglais de s'allier avec le Habsbourg. Bien plus, le Boulonnais fut bientôt soumis aux coupes sombres des soldats de Charles Quint qui dévastèrent Montreuil mais furent défaits à Desvres. L'alliance scellée le 11 février 1543 entre Charles Quint et Henri VIII se concrétisa immédiatement par d'autres malheurs : en juillet 1543, les mercenaires de l'empereur incendièrent Desvres, tandis que les Anglais massacraient les habitants d'Audinghem et ravageaient Marquise et ses environs. Boulogne devenait plus que jamais un enjeu essentiel : le 18 juillet 1544, les Anglais en entreprirent le siège ; la basse ville fut saccagée dès le 21, et la garnison dut se rendre, impuissante à interdire le sinistre de la ville le 13 septembre.

Le traité de Crépy-en-Laonnois, du 18 septembre 1544, établit une trêve entre le roi de France et l'empereur ; les Français s'efforcèrent de reprendre Boulogne par la force comme par la négociation et durent consentir aux conditions du traité du 24 mars 1550, par lequel le roi d'Angleterre restituait Boulogne contre 400 000 écus d'or. Mais le silence des armes fut de courte durée : la guerre entre le Valois et le Habsbourg reprit en 1551 ; à la prise de Metz, Toul et Verdun par François de Guise, l'empereur riposta par une reprise des offensives en Artois, s'empara de Thérouanne le 21 juin 1553 et en ordonna la destruction totale. La question du déplacement du siège de l'antique diocèse se posa alors avec acuité. Trois cités, Saint-Omer, Ypres et Boulogne, prétendaient à la succession. Autour de ces trois cités allaient se structurer trois nouveaux diocèses. Les étapes du démembrement du diocèse de Thérouanne mériteraient d'être analysées sous des angles nouveaux car elles expriment des enjeux complexes que les travaux anciens ne mettent pas suffisamment en lumière. On se contentera ici, cependant, d'une rapide synthèse des connaissances acquises¹⁹.

François de Créquy, dernier évêque de Thérouanne, installé depuis 1539, mourut le 2 février 1552 ; il n'assista pas à la destruction du siège de son évêché et son frère, Antoine, nommé le 20 janvier 1553, ne put entrer dans sa ville épiscopale rasée au

19 Les lignes qui suivent s'appuient sur O. Bled, *Les Évêques de Saint-Omer...*, op. cit. ; *Id.*, *Translation du chapitre de Thérouanne à Saint-Omer*, Arras, 1888 ; D. Haigneré, « Les conséquences du siège et de la prise de Thérouanne en 1553 pour le chapitre », *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, t. XVII, 1895-1896 ; *La Partition de l'évêché de Thérouanne. 1559*, Bruxelles, 1873. On trouvera quelques éléments de synthèse dans A. Joblin, *Catholiques et protestants boulonnais (xvi^e-xvii^e siècles)*, Boulogne-sur-Mer, 1994 [Mémoires de la Société académique du Boulonnais, t. XV].

début de l'été de la même année²⁰. Les uns français et les autres « espagnols », les 35 chanoines du chapitre cathédral étaient divisés dans l'affrontement qui déchirait leur diocèse. Dès 1551, à la reprise de la guerre, le chapitre avait agi en ordre dispersé : seuls 19 d'entre eux résidaient encore à Thérouanne, d'autres avaient élu domicile en terre impériale, quelques-uns confortaient leur culture philosophique ou théologique à Paris. Lors de l'assemblée canoniale du 10 décembre 1551, les présents avaient protesté de leur volonté de perpétuer le service divin, dénié aux absents le droit de participer à la gestion du chapitre et martelé l'obligation d'être présents aux assemblées capitulaires pour prétendre... à la perception de leurs émoluments. Voulaient-ils éviter l'éclatement du chapitre ou servaient-ils des intérêts particuliers ? La chute de Thérouanne précipita la division : certains chanoines se réfugièrent à Boulogne, d'autres gagnèrent Saint-Omer ou Ypres, exprimant ainsi des préférences partisans et engageant une sourde lutte pour revendiquer la légitimité canoniale et le droit de parler au nom du siège des Morins.

1492

Charles Quint signifia ses intentions dès le 13 juillet 1553, en ordonnant la restitution aux 9 chanoines réfugiés à Saint-Omer, tous de la clientèle impériale, des objets du culte dérobés lors du pillage de Thérouanne. La réplique du cardinal Charles de Lorraine, séide des Valois et métropolitain de Reims sous l'autorité duquel se trouvait l'évêché de Thérouanne, fut immédiate : le 14, il ordonna le transfert à Boulogne du chapitre de l'évêché moribond et, fort du soutien royal et de diverses mesures d'accompagnement²¹, confirma sa décision le 25 septembre 1554 et de nouveau, sous menace d'excommunication des récalcitrants, le 16 avril 1556. Rassérénés par de tels appuis et leur avantage en nombre par rapport à leurs collègues réfugiés à Saint-Omer, et imbus de leur qualité²², les chanoines ayant élu domicile à Boulogne se déclarèrent sans vergogne les seuls héritiers de l'ancien chapitre, prétextèrent qu'ils représentaient l'administration épiscopale agissant au nom du nouvel évêque, Antoine de Créquy, et désignèrent Philippe de Senlis, l'un des deux vicaires capitulaires, comme vicaire général de l'évêché.

Conscients du danger qui les menaçait, les chanoines réfugiés à Saint-Omer refusèrent de reconnaître l'évêque Antoine de Créquy et essayèrent de remonter à l'empereur les risques qu'encouraient ses intérêts. La défense de leur propre avenir déterminait, à coup sûr, une démarche où se mêlaient aussi d'authentiques réflexes

20 D'emblée se pose un problème d'interprétation de la politique suivie par les souverains en matière de nomination épiscopale car Antoine, *a priori* un affidé du pouvoir habsbourgeois, deviendra évêque d'Amiens en 1563.

21 En particulier l'obligation faite à l'abbaye de Saint-Wulmer de Boulogne de fournir aux chanoines réfugiés un logement et une chapelle, et la promesse de leur accorder les revenus de la première abbaye qui viendrait à vaquer.

22 Il y avait, à Boulogne, les deux vicaires capitulaires, le doyen, le chantre, 16 prébendés et plusieurs chapelains.

identitaires, des protestations de loyalisme à l'égard de la couronne impériale et une volonté de défendre une catholicité menacée par l'hérésie. Le 8 février 1554, la gouvernante Marguerite de Parme dénonça les « prétendus doyens et autres chanoines » de Boulogne et autorisa ceux de Saint-Omer à dire le service divin tandis que, peu après, Charles Quint nommait évêque de Théroouanne Guillaume de Poitiers, alors chanoine de Liège et prévôt de Furnes. À Boulogne, les « prétendus chanoines » ne désarmèrent pas, mais la division était consommée.

LA PARTITION DU DIOCÈSE

Trois éléments permettent de comprendre davantage la facilité avec laquelle le diocèse de Théroouanne fut démembré, nonobstant l'acrimonie des chanoines de l'une et l'autre partie. D'une part, l'usage s'était imposé, au cours de la longue guerre qui opposait les Valois aux Habsbourgs, de mettre sous séquestre les biens de l'évêché de Théroouanne, ceux du chapitre et de tous les autres établissements ecclésiastiques et de procéder à des redistributions de revenus aux ecclésiastiques de l'un ou l'autre camp²³, ce qui était de nature à apaiser quelques scrupules ou véhémences partisans. Le second élément fut, bien sûr, la signature du traité du Cateau-Cambrésis, le 3 avril 1559, qui établit une paix telle qu'elle permit aux protagonistes signataires d'agir efficacement, comme ils le souhaitaient. Le troisième facteur ayant facilité la division de l'antique diocèse fut la volonté des souverains habsbourgeois, Charles Quint puis Philippe II, de procéder à une redistribution géographique des circonscriptions ecclésiastiques, certes dans une perspective centralisatrice, mais aussi pour faire pièce à l'hérésie²⁴. La partition du diocèse de Théroouanne s'inscrit en fait dans une restructuration d'une tout autre ampleur²⁵.

Les circonscriptions religieuses des Pays-Bas, étrangement découpées, remontaient à l'époque gallo-romaine ou au haut Moyen Âge. Depuis des siècles, elles ne correspondaient plus aux divisions politiques, ne prenaient guère en compte ni les langues parlées, ni les croûts démographiques, ni les évolutions religieuses. En outre,

23 D. Haignéré, « Les conséquences du siège... », art. cit., p. 258. Il faudrait reprendre l'enquête sur ce point.

24 Il n'est pas lieu de traiter ici de cette question pourtant essentielle. On s'en tiendra donc à quelques références, afin de ne pas alourdir les notes infrapaginales : É de Moreau, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. V : *L'Église des Pays-Bas. 1559-1633*, Bruxelles, 1952 (cet ouvrage ancien demeure irremplaçable) ; Ph. Mack Crew, *Calvinist Preaching and Iconoclasm in the Netherlands, 1554-1569*, Cambridge, 1978 ; A. Lottin et S. Deyon, *Les Casseurs de l'été 1566. L'iconoclisme dans le Nord*, Paris, 1981 (ouvrage fondamental et pertinente bibliographie) ; A. Joblin, *Catholiques et protestants...*, op. cit. ; id., « Le protestantisme en Calaisis aux XVI^e-XVII^e siècles », *Revue du Nord*, t. LXXX, n° 326-327, 1998, p. 599-618.

25 On suivra ici l'ouvrage fondamental de M. Dierickx, *De oprichting der nieuwe bisdommen in de Nederland onder Filips II (1559-1570)*, Antwerpen/Utrecht, 1950 ; éd. française : *L'Érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas (1559-1570)*, Bruxelles, 1967.

les diocèses existants ne constituaient pas un ensemble ecclésiastique cohérent, car ils dépendaient de trois métropoles étrangères : Cologne, Trèves et Reims. À diverses reprises mais en vain, à partir du XIII^e siècle, les gouvernants envisagèrent de remédier à cette situation. Charles Quint envisagea le problème dans toute son étendue dès 1522, de nouveau en 1524-1525, enfin en 1551-1552²⁶.

Dès son accession au pouvoir en 1556, Philippe II entreprit activement d'obtenir le remodelage diocésain des Pays-Bas minés par la conjonction d'une diffusion du calvinisme, d'une défense des franchises provinciales et d'un début de fronde nobiliaire. Après une longue et scrupuleuse enquête de terrain, et au terme de laborieuses négociations avec Rome²⁷, concomitantes de celles du traité du Cateau-Cambrésis qu'il menait avec Henri II, il obtint du pape Paul IV que fût porté de 5 à 18 le nombre des diocèses, lesquels étaient regroupés en provinces ecclésiastiques (bulle *Super universas* du 12 mai 1559) : Cambrai (avec pour suffragants Arras, Namur, Saint-Omer et Tournai), Malines (dont relevèrent Anvers, Bruges, Gand et Ypres) et Utrecht (dont dépendirent Deventer, Bois-le-Duc et Ruremonde). Les bulles *Ex injuncto nobis* et *De statu Ecclesiae* (1561) pourvurent à la dotation des nouveaux évêchés. Leur érection fut retardée par maintes vicissitudes, tandis que se posaient en même temps les questions de la révolte des Pays-Bas et de l'acceptation des décrets du concile de Trente²⁸. Retenons que le Brabant, la Gueldre et la Frise demeurèrent un temps irréductibles dans leur opposition à une mesure qu'ils prétendaient contraire à leurs privilèges et intimement liée à l'inquisition, que les évêques des anciens diocèses se prêtèrent de mauvais gré aux démembrements qui étaient imposés et que la constitution des nouvelles menses épiscopales souleva bien des récriminations.

Officiellement, les dispositions du démembrement du diocèse de Thérouanne furent discutées lors des conférences d'Aire-sur-la-Lys qui se tinrent du 1^{er} au 26 juin 1559, dans le prolongement de la signature du traité du Cateau-Cambrésis du 3 avril 1559, dont l'une des dispositions stipulait que les prébendes, dignités et autres bénéfices de l'ancien diocèse de Thérouanne devaient être répartis en deux parts égales entre Boulogne et Ypres, le territoire d'Ypres devant faire lui-même l'objet d'un autre partage pour donner naissance au diocèse de Saint-Omer. Le

²⁶ Les projets de l'époque de Charles Quint sont aussi étudiés par M. Dierickx, *L'Érection des nouveaux diocèses...*, *op. cit.*, p. 32-43.

²⁷ 15 mois de négociations menées par François Van de Velde, dit Sonnius (de Son, près d'Eindhoven), ancien recteur de l'université de Louvain, représentant de la gouvernante des Pays-Bas et de l'*Alma Mater* au concile de Trente et inquisiteur dans les provinces du Nord. Les pièces des négociations sont réunies dans A. Miraeus et J.F. Foppens, *Opera diplomatica et historica*, Louvain-Bruxelles, 1723-1748, 4 vol., t. III, p. 515-556 ; pour le texte de la bulle de 1559, *ibid.*, t. I, p. 472-476.

²⁸ A. F. Willocx, *L'Introduction des décrets du concile de Trente ans dans les Pays-Bas et dans la principauté de Liège*, Louvain, 1929.

14 mars 1560, la bulle *De statu ecclesiarum* de Pie IV érigea les évêchés de Saint-Omer et d'Ypres et concéda au roi d'Espagne le droit de nommer à ces évêchés²⁹, mais il fallut attendre le 3 mars 1567 pour que fût fulminée la bulle *Divinae majestatio arbitrio* du pape Pie V, laquelle donna naissance au diocèse de Boulogne. Au vrai, il y avait, du côté français, des réticences à voir le siège d'un nouveau diocèse installé à Boulogne³⁰ en raison des difficultés à le doter (car l'essentiel des biens de l'ancien diocèse de Théroutanne était en Flandre et en Artois) et en raison de la tentation d'intégrer le territoire acquis au diocèse d'Amiens.

L'ancien diocèse de Théroutanne avait vécu. On trouvera dans l'ouvrage du père Bled consacré aux évêques de Saint-Omer le détail de la distribution paroissiale par diocèses en 1559 : 272 pour le diocèse de Boulogne, 93 pour celui de Saint-Omer et 152 pour celui d'Ypres³¹. Les nouveaux diocèses constitués connurent chacun une restructuration interne qui fut lente à se mettre en place : il fallut, par exemple, attendre la seconde moitié du XVII^e siècle pour que les paroisses du diocèse de Boulogne fussent finalement ordonnées en 17 doyennés eux-mêmes répartis en 2 archidiaconés, celui de Flandre au nord, et celui d'Artois au sud³². Il en alla de même à Saint-Omer, ordonné en deux archidiaconés (de Flandre et d'Artois, également), un archiprêtre (Saint-Omer) et dont le nombre de doyennés fut progressivement porté de 8 en 1561 à 12 en 1688³³. Le diocèse d'Ypres fut plus précocement stabilisé autour de l'archidiaconé de la ville épiscopale (6 paroisses, dont 2 hors des murs) et en 8 doyennés³⁴ et, alors que le tissu paroissial y demeurait constant³⁵, le nombre de paroisses des diocèses de Boulogne et de Saint-Omer s'accrut médiocrement au cours de l'Ancien Régime, généralement par érection de succursales au rang d'Église : 279 paroisses en 1725 et 281 en 1790 pour le diocèse de Boulogne³⁶ ; 102 paroisses en 1688 et 104 en 1790 à Saint-Omer³⁷. Mais il ne s'agit là que d'indications très générales d'une histoire et d'une géographie diocésaines qui restent à faire.

29 O. Bled, *Translation du chapitre...*, *op. cit.*, p. 7. Pour le diocèse d'Ypres, on trouvera des éléments de bibliographie dans M. Cloet, N. Bostyn, K. de Vreese, *Repertorium van dekenale visitatieverslagen betreffende de Mechelse kerkprovincie (1559-1801)*, Leuven, 1989, p. 141-142.

30 E. Deseille, *Le Pays boulonnais*, Boulogne-sur-mer, 1874, 2 vol., p. 71.

31 O. Bled, *Les Évêques de Saint-Omer...*, *op. cit.*, pièces justificatives p. V-XX.

32 D. Haingeré, « Le diocèse de Boulogne. Étude topographique », introd. à son *Dictionnaire topographique de la France comprenant les noms de lieux anciens et modernes. Arrondissement de Boulogne*, Boulogne-sur-Mer, 1881, [Mémoires de la société académique de Boulogne-sur-Mer, t. XI], p. 4-9.

33 O. Bled, *Les Évêques de Saint-Omer...*, *op. cit.*, pièces justificatives, p. XX-XXIX.

34 M. Cloet, N. Bostyn, K. de Vreese, *Repertorium...*, *op. cit.*, p. 144-152.

35 R. Herpelinck, *Het bisdom leper 1762-1789*, Roeselare, 1991.

36 A. Playoust-Chaussis, *La Vie religieuse dans le diocèse de Boulogne au XVIII^e siècle (1725-1790)*, Arras, 1976, p. 45-52.

37 O. Bled, *Les Évêques de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. XXV ; A. Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, t. I, Arras, 1884, p. 104.

Extrait de la bulle de Paul IV *Super universas* qui détacha de la métropole de Reims la partie du diocèse de Thérouanne soumise au roi d'Espagne³⁸

1496

Ab ipsa ecclesia Morinensi per obitum bonæ memoriæ Francisci de Créquy, olim episcopi Morinensis, ab hinc circiter septennium defuncti, pastoris solatio destituta, eam partem ipsius diœcesis Morinensis quæ in Artesiæ existit et Flandriæ comitatibus ditionis Philippi regis, cum ipsius terminis, territorio, catellis, pagis et locis, clero ac populo et personis, monasteriis, ecclesiasticis ac piis locis ac beneficiis ecclesiasticis, cum cura et sine cura, sæcularibus, fructusque, redditus, proventus, decimas, jura et emolumenta quæ episcopus Morinensis, jura quoque quæ archiepiscopus Remensis in parte diœcesis Morinensis ac terminis, territorio, castellis, pagis et locis prædictis, seu ratione visitationis, aut quovis alio jure et causa percipere consueverat, a mensa archiepiscopali Remensis et episcopali Morinensi, auctoritate apostolica, tenore presentium perpetuo eximimus, segregamus, dividimus et separamus ab omni jurisdictione, potestate et subjectione Remensis et Coloniensis archiepiscoporum, ac Cameracensis, Tornacensis, Leodiensis, Morinensis. Trajectensis, Osnaburgensis, Monasteriensis et Paderbornensis episcoporum pro tempore existentium, ac dilectorum filiorum capitulorum Remensis, Coloniensis, Cameracensis, Trajectensis, Leodiensis, Morinensis, Tornacensis, Osnaburgensis, Monasteriensis, et Paderbornensis ecclesiarum, atque a solutione decimarum et quorumvis aliorum jurium eisdem archiepiscopis, episcopis et capitulis, ac clericis et aliis prædictis ratione jurisdictionis, subjectionis ac legis diœcesanæ et metropolitane debitorum ; ita ut posthac episcopus Morinensis jurisdictionem aliquam in partem a diœcesi separatam et illius territorium, castella, pagos et loca ac clericum, populum ac personas ac monasteria, ecclesias et pia loca ac beneficia exercere, et beneficia sub hac separatione ac divisione comprehensa quæcumque, quotcumque et qualicumque sint quæ ad ejus collationem antea pertinebant, conferre, seu fructus, redditus, proventus, jura, obventiones et emolumenta ab eo in parte a diœcesi separata terminis, territorio, castellis pagis et locis prædictis, subventionis causa aut qualibet alia occasione et ratione percipi solita et episcopus Morinensis atque archiepiscopus Remensis prædicti in parte diœcesis ipsius adempta ac terminis territorio, castellis pagis ac locis præfatis de iis quæ ad eos ratione visitationis ipsorum et legis diœcesanæ et metropolitane pertinebant, intromittere se nullo pacto possint, eximimus et omnino liberamus.

³⁸ Cité par A. Miræus et J.-F. Foppens, *Opera diplomatica...*, op. cit., t. I, p. 473, et par O. Bled, *Les Évêques de Saint-Omer...*, pièces justificatives, p. XXXIII-XXXIV.

LA CROIX ET LE CROISSANT. LE SOULÈVEMENT MORISQUE (1568-1570)

Jean-Paul Le Flem

Après la reprise de Grenade en 1492, la monarchie castillane a dû imposer son ordre intérieur et ses valeurs chrétiennes à la population islamique qualifiée de morisque, mais aussi défendre sa présence et ses intérêts en Méditerranée, surtout occidentale, contre un pouvoir ottoman qui se fait agressif tout au long du XVI^e siècle.

L'attrait pour l'espace atlantique, puis pour l'espace pacifique lorsque Philippe II accède au trône, ne diminue pas l'intérêt de la monarchie castillane pour le monde méditerranéen, comme l'a démontré Fernand Braudel dans son admirable méditation sur la Méditerranée au temps de Philippe II¹. La Croix et le Croissant se disputent l'espace méditerranéen pour des raisons religieuses évidentes, lestées par des ambitions économiques moins apparentes : la soie et les épices sont aussi des enjeux.

LA MENACE OTTOMANE ET LA RIPOSTE HISPANO-CHRÉTIENNE

Charles Quint avait subi deux graves échecs face aux forces du sultan en 1538 à La Prevesa et en 1541 devant Alger. À l'avènement de Philippe II, la situation reste préoccupante. Outre les incursions des flottes ottomanes, deux nids de pirateries lancent des attaques contre les côtes de Calabre et le sud-est de la péninsule ibérique : Alger et Tripoli. Face à celle-ci, Malte est un bastion précaire. Il en est de même pour la Goulette d'Ahmad III, protégé de Philippe II. Cette place-forte neutralise la Tunisie à grands renforts de logistique et ne peut servir de base navale. Quant à Oran et Melilla, ces présides sont trop éloignés de la menace navale ottomane.

Les forces navales de la monarchie espagnole en Méditerranée se répartissent ainsi : l'escadre de galères d'Espagne compte 20 unités basées à Puerto de Santa Maria et Carthagène ; l'escadre de galères de Gênes 16 unités,

¹ Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2^e éd. revue et corrigée, Paris, Armand Colin, 1966, 2 vol.

celle de Naples 14, celle de Sicile 9 basées à Messine ; il y a aussi les petites escadres de Florence, de Malte et du Vatican. Il faut ajouter un nombre indéterminé d'unités affrétées par des particuliers italiens. L'ensemble totalise 70 unités, soit la moitié des effectifs mis en œuvre par le sultan.

La charge de capitaine général de la Mer est exercée honorifiquement par Andrea Doria, et le commandement des galères de Gênes est assuré par son neveu Juan Andrea Doria. Pour remplacer le vieux marin, le roi désigne comme capitaine général du corps expéditionnaire Juan de La Cerda, vice-roi de Sicile.

Au lieu de monter une action rapide et par surprise, Medinaceli réunit une force de 20 000 hommes en 5 mois après sa désignation le 15 juin 1559. Il permet ainsi à Constantinople d'organiser une réaction à l'attaque chrétienne et à Dragut de renforcer les défenses de Tripoli. En même temps, les épidémies et les désertions se traduisent par une diminution des effectifs de 3 000 hommes.

1498

Le 20 novembre 1559, 63 galères, 28 gros navires de transport, 2 galions, 16 frégates et 24 *escorchapines*² lèvent l'ancre à Syracuse. Entre 10 et 12 000 hommes sont à bord. La flotte doit affronter le mauvais temps avant de se réunir à Malte, où les épidémies causent encore la perte de 2 000 hommes et un nouveau retard. Le 10 février, la flotte gagne le golfe des Syrtes et le 15 février elle se ravitaille en eau près de l'île de Gelves (Djerba), d'où s'échappent Dragut, qui gagne Tripoli, et Uluch Ali, qui va demander de l'aide à Constantinople avec 2 galères.

Le commandement hésite entre deux options : attaquer Tripoli ou revenir en Sicile, d'autant plus que les maladies abattent encore 2 000 hommes. Finalement, le commandement décide de débarquer et d'attendre du renfort pour conduire l'opération sur Tripoli. Le 7 mars 1560, les troupes débarquent, et le 8, le cheik, après une violente escarmouche, livre le fort qui peut abriter une garnison de 2 000 hommes. Dès lors, le ravitaillement et la relève s'effectuent normalement depuis la Sicile et la Sardaigne. Mais, lorsque sont connus les préparatifs d'expédition navale des Ottomans, le vice-roi de Naples réclame son infanterie pour protéger le royaume, le grand maître de Malte ses galères et ses soldats pour défendre l'île. Juan Andrea Doria maintient ses galères comme seul recours contre la flotte ottomane. Le 6 mai, le réembarquement des troupes excédentaires commence. Mais, lorsqu'est connue la nouvelle de la présence de la flotte ottomane dans les parages de Malte, la panique se déclenche. Et sans trop combattre, les Ottomans provoquent la perte de 27 galères et 14 vaisseaux, sans compter les pertes humaines. Alvaro de Sand résiste à 12 000 Ottomans jusqu'au 31 juillet, où le manque d'eau l'oblige à se rendre. Pour Piali Pacha,

2 Embarcations à voile de taille moyenne servant au transport des vivres et des troupes.

c'est une grande victoire, qui se solde par la perte de 18 000 hommes chez l'ennemi. Un autre désastre s'abat sur la flotte chrétienne le 19 octobre 1562 : alors que l'escadre d'Espagne est au mouillage à la Herradura près de Malaga, un fort vent de levant vire brusquement au sud et rompt les va-et-vient des amarres, précipitant les embarcations vers la plage. Il en résulte la perte de 25 galères sur un total de 28 et de nombreux morts dans les rangs des 5 000 soldats et de leurs familles destinés à la garnison d'Oran. La puissance navale de Philippe II en Méditerranée est réduite à néant.

Toutefois, la Sublime Porte, qui a des préoccupations en Asie centrale et dans les Balkans, n'exploite pas la victoire de Gelves. Les trêves négociées entre l'empereur Ferdinand I et Soliman II permettent une restauration de la flotte espagnole et le retour à un équilibre entre la puissance navale chrétienne et celle du sultan et de ses alliés nord-africains. Néanmoins, les galères continuent leurs campagnes d'approvisionnement des présides et de lutte contre la piraterie. Interviennent l'escadre des galères d'Espagne, sous les ordres de Juan de Mendoza jusqu'au naufrage de La Herradura, puis de Francisco de Mendoza y d'Alvaro de Bazan (le jeune), l'escadre de Sicile commandée par Bernardo de Guimeran, commandeur de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, et l'escadre de garde du détroit, créée en 1562 et dirigée par Alvaro de Bazan – celui-là même qui assumera le commandement de l'escadre d'Espagne à partir de 1564.

Dès juin 1563, la renaissance navale hispanique se manifeste. Hassan II, raïs d'Alger se prépare à donner l'assaut à la place de Mazalquivir-Mers-el-Khebir. Il en est dissuadé par une flotte qui comprend l'escadre des galères d'Espagne de Francisco de Mendoza, renforcée par celle de Naples aux ordres de Sancho de Leyva, les galères de Antonio Pascual Lomelin et de l'abbé Lupian. À son retour à Malaga, Mendoza reçoit l'ordre d'occuper par surprise le Peñón (promontoire) de Vélez de la Gomera, entre Melilla et Ceuta, repère de pirates barbaresques. Mendoza, malade, est remplacé par Sancho de Leyva à la tête de l'escadre. C'est un échec qui favorise la recrudescence de la piraterie en Méditerranée occidentale, qui s'étend jusqu'aux îles Canaries. L'année s'achève mieux, grâce à la prise dans le port de Gibraltar, par l'escadre de Bazan, de 8 navires marchands anglais chargés de produits provenant des Indes.

Mais, depuis le départ d'Andrea Doria, il n'y a plus ni capitainerie générale ni stratégie d'ensemble. On désigne les chefs d'expédition au dernier moment. À partir de 1564, on remédie à cette situation par la désignation d'un nouveau capitaine général de la Mer en la personne de Garcia de Toledo, vice-roi de Sicile. Âgé de 50 ans, il a une grande expérience politique et navale. À 21 ans, il sert sous les ordres d'Andrea Doria comme capitaine général des galères de Naples ; en 1558, il devient capitaine général et vice-roi de Catalogne. L'idée d'une unité de commandement et de stratégie lui revient et elle est acceptée par Philippe II.

Dans un premier temps, il s'occupe de renforcer les garnisons d'Afrique du Nord, de la fourniture en bois des arsenaux fabriquant les galères à Barcelone, en Sicile et à Naples, ainsi que d'entraîner les escadres.

Cette restauration de la puissance navale et le répit momentané des incursions ottomanes permettent de penser à venger l'échec de l'expédition au Peñón de Vélez de la Gomera. Sur ordre de Philippe II, Garcia de Toledo réunit les escadres de galères de la Méditerranée à Malaga et Marbella. Le 29 août 1564, la flotte lève l'ancre en direction du Peñón. Elle comprend 93 galères, 15 chaloupes, 35 brigantins, 1 hourque³ pour les munitions, 1 galion, 4 caravelles. Le corps expéditionnaire de 16 000 hommes comprend des Espagnols, des Italiens, des Portugais, des Allemands et 300 cavaliers de la côte de Malaga. L'opération, bien montée, se déroule sans histoire. Le fort est pris le 6 septembre. On y laisse une garnison de 500 hommes et de l'artillerie pour sa défense.

1500

Ensuite Garcia de Toledo procède au nettoyage du dernier des repaires des pirates barbaresques entre Alger et le Détroit : la rivière de Tetouan. Alvaro de Bazan, capitaine général de l'escadre des galères d'Espagne se charge de l'opération. 6 galères et 4 brigantins remorquant chacun une embarcation à fond plat chargée de mortier hydraulique remontent l'oued à contre-courant malgré l'hostilité des Maures sur les rives. Une fois coulées, ces embarcations créent un barrage qui emprisonne 14 fustes⁴ et rend inutilisable ce nid de pirates qui menaçait les convois en provenance des Canaries, de l'Algarve ou d'Andalousie.

Ces succès espagnols vont provoquer une réaction ottomane. À la fin de 1564, à la cour de Maximilien II, des agents de renseignement signalent que l'arsenal de Constantinople prépare une puissante force pour attaquer l'Occident. Mais on ignore l'objectif de Piali Pacha. S'agit-il des présides – La Goulette, Mazalquivir ou Oran –, de la Sicile, des Baléares ou de Malte ?

Philippe II prend ses précautions. Il lève 5 000 hommes en Espagne destinés à la Corse et à l'embarquement sur les galères, le vice-roi de Naples recevant mission de défendre les côtes et de commander cette flotte. L'escadre des galères d'Espagne assure le transport de troupes en Corse et à Majorque sans négliger la vigilance anticorsaire.

Garcia de Toledo inspecte les défenses côtières et l'artillerie de Sicile, de Naples, de La Goulette et de Malte, dont il renforce la garnison de 800 soldats. Il envoie les galères de Sicile sous les ordres de Juan de Cardona dans l'archipel grec pour guetter le passage de la flotte ottomane. À Malte, l'imprécision des objectifs de Constantinople et le manque d'empressement des souverains

³ Bâtiment de charge à l'allure lente.

⁴ Petits bateaux, long et de bas bord, naviguant à la voile et à la rame.

européens à fournir de l'aide n'incitent pas le Grand Maître de l'Ordre, Jean de Valette, à engager des dépenses pour la défense ou l'armement. Il en résulte une certaine surprise lorsque la flotte de Piali Pacha apparaît devant Malte le 18 mai 1565.

La force navale ottomane comprend 130 galères, 30 goélettes, 8 mahonnes⁵, 11 navires de ravitaillement et 3 unités réservées au transport des chevaux. Elle bénéficie des renforts de Dragut avec 13 galiotes, 2 fustes et 3 000 hommes, et de ceux d'Hasan d'Alger avec 28 galères et galiotes, ainsi que 3 000 hommes. Les troupes de débarquement sont sous le commandement du général Mustapha, vétéran des guerres de Hongrie.

En face, Malte dispose de 64 pièces d'artillerie de divers calibres, 4 basilics⁶ de 130 livres, un énorme pierrier dont les projectiles ont un pied de rayon. Les munitions s'élèvent à 80 000 boulets pour l'artillerie, 15 000 quintaux de poudre à canon, 25 000 quintaux de poudre à arquebuse et 30 000 hommes à terre.

Le débarquement s'effectue sans résistance sérieuse, au sud-est de l'île, dans la baie de Marça Seirocco, les 18 et 19 mai. Les 18 000 hommes débarqués occupent l'île facilement. Les chevaliers conservent le fort Saint Elmo au nord-est, qui domine le Grand Port et le port de Marsa Musseto, un camp retranché dénommé El Burgo flanqué des forts de Sant Angelo et San Michele au nord et au sud. Pour s'assurer la disposition de la rade de Musseto, Piali Pacha entreprend le siège du fort de Sant Elmo le 24 mai : celui-ci ne tombera que le 23 juin, après une résistance tenace de ses 60 défenseurs, tous sacrifiés. Après l'échec d'Henri de La Valette pour introduire des renforts avec 2 galères légères, Juan de Cardona réussit à débarquer 600 hommes dans la nuit du 30 juin au sud de l'île, près de Pietra Negra. Cette force reste cependant insuffisante pour renverser la situation, malgré les lourdes pertes subies par les Ottomans – 6 000 hommes, dont Dragut lui-même –, dans les assauts au fort Sant Elmo. Seule une force internationale pourrait chasser les envahisseurs de l'île.

Le 25 juin, deux jours après la reddition du fort de Sant Elmo, Garcia de Toledo dispose seulement de 25 galères à Messine et il attend avec angoisse que le rejoignent les galères espagnoles, génoises et pontificales, ainsi que quelques italiennes.

Entre temps, Alvaro de Bazan n'est pas resté inactif. Avec les galères d'Espagne et de la garde du Détroit, au début de mai, il a transporté de l'artillerie et des munitions à la place d'Oran ; puis, de retour à Carthagène avec 19 galères et des navires, il a conduit 1 000 hommes et 20 000 barils d'eau à Mazalquivir. Il

5 Galères turques de grande taille destinée au transport.

6 Pièces d'artillerie de très fort calibre.

est à Barcelone le 27 juin pour recueillir des troupes et 35 galères, dont celles de Naples de Sancho de Leyva et celles de Gil de Andrada. Il passe alors en Italie. Le 6 juillet, il est à Gênes, où il incorpore 3 galères à sa flotte et embarque le *Tercio* de Lombardie. Il se rend à Civita Vecchia, où il intègre deux galères papales. Il est alors à la tête de 40 unités. Le 21 juillet, il est à Naples, puis rejoint Messine pour se réunir avec Garcia de Toledo, qui a la charge de mettre sur pied une force importante pour sauver Naples. Dans cette tâche, il est d'abord aidé par la pugnacité des défenseurs de l'île. Malgré le scepticisme du Conseil de Guerre, Garcia de Toledo a foi dans la mission que lui a confiée Philippe II, comme Bazan. Lorsque Juan Andrea Doria arrive avec ses galères et l'infanterie de Florence, il dispose désormais de 60 unités et décide de passer à l'action. Il ordonne d'alléger les galères pour mettre 150 soldats dans chacune : il fait enlever le foyer, le canot, les provisions et les pavois. Il lève l'ancre à Syracuse le 26 août. L'expédition se déplace en trois escadres avec, en remorque, 40 grosses barques et 20 frégates remplies de sacs de biscuits et de munitions. Garcia de Toledo commande l'escadre d'avant-garde, Juan de Cardona celle du centre et Sancho de Leyva celle d'arrière-garde. 4 galères pilotées par le Seigneur de Ligny précèdent l'ensemble en mission de découverte et Juan Andrea Doria vogue en solitaire sur sa galère capitane pour explorer le canal de Gozo. Un fort temps oblige la flotte à se réfugier à Favignano et à Trapani après avoir doublé le cap Pessaro. Une nouvelle dispersion est infligée à la flotte. Garcia de Toledo doit attendre le 6 septembre pour s'embarquer dans le canal de Gozo et débarquer pendant la nuit dans la petite rade de Melecha au nord-ouest de l'île et se jouer du blocus de la flotte ottomane. Le corps de débarquement est commandé par Alvaro de Sande et Ascanio de la Cornya. Il progresse jusqu'à Citta Vecchia, alors que les turcs abandonnent le fort Sant Elmo, et doit même interrompre sa progression en raison de la putréfaction dégagée par les cadavres et les détritiques. Un morisque espagnol déserteur informe erronément les chefs ottomans que la force de débarquement compterait 5 000 hommes. Ceux-ci décident de l'attaquer et essuient une cuisante défaite. Piali décide alors la retraite générale et le réembarquement a lieu le 12 septembre. Ces quatre mois de siège ont coûté aux chrétiens 8 000 hommes et à l'Ordre 200 chevaliers ; leurs adversaires ont perdu 30 000 hommes. Malte et la Méditerranée centrale ont été sauvées. Mais il restait des morisques en nombre dans la péninsule ibérique, dont la présence inquiétait les vieux chrétiens.

LE SOULÈVEMENT MORISQUE ET LA PREMIÈRE RÉACTION ESPAGNOLE

L'hostilité aux ottomans s'accompagne dans l'Espagne de Philippe II d'une hostilité aux morisques pour des raisons externes et internes. Les années 60 du XVI^e siècle ont connu une recrudescence de la piraterie et le monarque a veillé à

l'efficacité de ses galères sans relâcher les efforts après le succès de Malte. Durant l'hiver de 1565, des pirates de Tetuan pénétrèrent dans la péninsule par Orgiva, vinrent à bout des milices côtières et réembarquèrent avec des centaines de morisques qui voulaient vivre publiquement selon leur foi, qu'ils n'avaient pas abandonnée même s'ils avaient reçu le baptême chrétien.

On poursuit la politique de construction de galères sous la forme de contrats d'*asiento*, c'est-à-dire en utilisant des crédits fournis par des banquiers. On négocie ainsi en 1566 la construction de 12 galères avec Juan Andrea Doria, de 10 avec le duc de Florence pour servir pendant 5 ans, de 2 avec Juan Mateo Florio de Raguse pour la guerre de course, puis en 1567, de 2 avec Jorge Grimaldo pour 3 ans. Et il y a d'autres contrats de ce type avec les Italiens Lomelin et Centurion, ainsi qu'avec les Espagnols Lupian, Doms et Centellas. Ces escadres ravitaillent les présides, appuient Malte et patrouillent en Méditerranée.

Philippe II veille au commandement sur mer. Garcia de Toledo épuisé par une activité intense, demande sa relève en 1567. Lui succède, comme capitaine général de la Mer, Don Juan de Austria. Le monarque lui donne comme lieutenant Luis de Requesens, membre du Conseil d'État et Commandeur Major de Castille. Celui-ci réorganise la flotte, qui compte désormais une centaine de galères. Sancho de Leyva reçoit le commandement de l'escadre des galères d'Espagne, Alvaro de Bazan celle de Naples et Juan de Cardona celle de Sicile : trois vétérans expérimentés.

Le 2 juin 1568, Don Juan déploie ses forces comme suit : les galères de Gênes avec Juan Andrea Doria doivent rester en Italie ; les galères d'Espagne, de Naples et de Sicile sont affectées à la lutte anti-pirate et anti-corsaire à l'est du cap Saint Vincent, autrement dit à la défense des côtes sud et du Levant espagnol. Cette pression des galères incite les Ottomans, en 1568, à trouver de nouveaux théâtres d'opérations. Uluch Ali d'Alger reste prudent et se consacre à la prise de Tunis. En janvier 1568, Soliman II prépare une expédition navale et une attaque en Europe orientale. Piali avec ses 120 galères et galiotes ne peut s'imposer en Méditerranée occidentale. Il change alors de cap vers l'Adriatique pour menacer Venise, mais ses incursions sur les côtes italiennes sont de peu d'effets en raison des mesures de défense prises par le vice-roi de Naples. Et au début de l'été, il regagne Constantinople. Soliman II pénètre en Hongrie avec une puissante armée de 200 000 fantassins et 40 000 cavaliers, mais sa mort subite provoque des dissensions dans les rangs ottomans qui annulent l'effort militaire du défunt sultan.

Mais d'autres raisons encore expliquent l'hostilité croissante des vieux chrétiens espagnols envers les morisques. Ceux-ci sont accusés de connivence avec les Ottomans et leurs coreligionnaires nord-africains. Ils facilitent une émigration des familles vers le Maghreb. Au cœur de cette hostilité, il y a le

débat féroce entre un catholicisme militant, renouvelé par le récent Concile de Trente, et un Islam virulent, partagé par les Barbaresques d'Alger comme par les hiérarques de la Sublime Porte. L'Église espagnole a voulu convertir les morisques et a mis au service de sa pastorale une large palette de moyens, depuis la persuasion plus ou moins forcée jusqu'à la séduction symbolisée par l'emploi de cantiques en langue *aljamiada*. Or ce luxe de moyens aboutit à un échec total, symbolisé par ce soulèvement de 1568.

On en connaît les prémisses, déjà évoquées : une certaine complicité des morisques de Grenade avec Piali lors de l'attaque de Malte et le coup de main des Barbaresques de Tetuan sur Orgiva en 1565. Dès 1556, alors que de grandes controverses animent le Concile de Trente, une junta est créée pour redonner force au décret de 1526 promulgué par Charles-Quint à l'endroit des morisques : il stipule que les *chrétiens morisques* doivent apprendre le castillan dans un délai de trois ans, renoncer totalement à l'arabe parlé et écrit, se vêtir comme les vieux chrétiens, hispaniser leurs noms de famille, abandonner leurs coutumes et cérémonies religieuses. C'est en vain que les dirigeants morisques tentent d'adoucir la rigueur législative.

1504

La réponse est le massacre des chrétiens pendant les offices de Noël dans la nuit du 24 décembre 1568 et l'extension de la rébellion dans les Alpujarras et les hautes vallées de Grenade.

Par chance, nous disposons depuis longtemps de trois témoignages chrétiens sur cette rébellion et les recherches récentes ont mis à jour des sources arabes. Les trois historiens contemporains de la révolte sont Luis del Mármol Carvajal⁷, Ginés Pérez de Hita⁸ et Diego Hurtado de Mendoza⁹. Ce dernier porte une meilleure attention au monde morisque, qu'il a côtoyé lors de ses séjours dans la province de Grenade. Il appartient à une grande famille aristocratique, qui détient les titres prestigieux de marquis de Mondejar et comte de Tendilla. Après avoir servi dans les *Tercios* à Milan, il accomplit une brillante carrière diplomatique. Ambassadeur extraordinaire près d'Hampton Court pendant l'année 1538, il représente son pays près de la Sérénissime de juillet 1539 à décembre 1546. En cette fin d'année 1546, il représente l'empereur avec le titre de *Veedor* près du Concile de Trente. Il est en poste au Vatican de 1547 à 1554. En même temps, il assume la charge de chef de la garde espagnole de Sienne

7 Luis del Mármol Carvajal, *Historia del rebelión y castigo de los moriscos del reino de Granada*, éd. Paula Blanchard-Demouge, dans *Biblioteca de los Autores Españoles*, t. XXI, 1946, p. 123-365.

8 Ginés Pérez de Hita, *Guerras civiles de Granada*, éd. Paula Blanchard-Demouge, Madrid, Centro de Estudios Históricos, 1913-1915, 2 vol.

9 Diego Hurtado de Mendoza, *De la Guerra de Granada, comentarios*, éd. Manuel Gómez-Moreno, Madrid, Maestre, 1948.

avec mission de contrecarrer l'influence française. Il rentre probablement en Espagne en 1554. On le retrouve comme munitionnaire des flottes en 1557, 1561, 1567 et 1568. Cette même année, il se bat à l'épée dans le palais royal et est exilé à Grenade après neuf mois de prison à la Mota de Medina. Il est présent à Grenade en avril 1569. Rentré en grâce, il regagne Madrid en 1574 où il meurt, peut-être en 1575 ou 1577. Il est présent dans la province pendant tout le soulèvement et bénéficie de sources de renseignements privilégiées, car son frère aîné, le marquis de Mondejar, est l'un des protagonistes de la lutte contre les *guerilleros*.

L'implantation de la guérilla

Face à l'hostilité de la société chrétienne, les morisques s'organisent. En 1568, probablement au début de l'année, à Cadiar, au nord d'Adra, à l'entrée du massif des Alpujarras, entre Grenade, la mer et la rivière d'Almeria, une junte se réunit pour délibérer de la situation. Les principaux chefs sont présents : Farax Aben Farax, du lignage des Abencerrajes, Aboo, Miguel de Rojas. Fernando el Zaguer n'est pas présent mais sera informé des décisions.

L'insurrection, prévue d'abord pour le Jeudi Saint, est repoussée à la veille de Noël, le 24 décembre 1568. Dans les deux cas, on choisit un jour où les cérémonies religieuses provoquent la concentration des fidèles et l'abandon des demeures, ce qui facilite les massacres et le butin. On prévoit aussi la jonction de 4 000 hommes des Alpujarras avec des habitants de l'Albaicín afin de s'emparer de la ville de Grenade et de la forteresse de l'Alhambra, en forçant la porte et en utilisant des échelles. Deux coups de canon doivent avertir les morisques de la Vega de procéder à l'occupation de la ville par le fer et le feu. Des mesures sont prises pour stocker les armes dans les montagnes, en fabriquer et en réparer. Des secours sont demandés à Constantinople, aux souverains d'Alger et de Fez, ainsi qu'au raïs de Tétouan.

Quelques jours plus tard, une réunion se tient à Churriana, en dehors de Grenade, avec les chefs de l'Albaicín pour traiter des mêmes problèmes. Des émissaires sont envoyés dans les communautés morisques. Par la suite, les détails de l'insurrection sont mis au point lors de conciliabules à l'Hôpital des *cristianos nuevos* de Grenade qui sert de couverture. Deux messagers sont envoyés au roi d'Alger pour l'informer et solliciter son appui : El Partal, originaire de Narila près de Cadiar, et El Xeniz.

Pour symboliser l'union de tous les rebelles, Fernando de Valor, dit El Zaguer, appelé aussi Aben Xahuar, propose, dans un discours enflammé, de choisir un roi ; il fait élire son neveu Fernando de Valor, qui vit dans une bourgade perchée du même nom et qui descend de la lignée d'Abu Humeya, un des petits-fils de Mahomet par sa fille. Le nouvel élu nomme son oncle capitaine général et ce dernier repart pour Cadiar.

Le 23 décembre 1568, le capitaine Herrera à la tête de 40 cavaliers, parti de Grenade pour Adra, fait étape à Cadiar pour la nuit. Aben Xahuar-El Zaguer persuade ses voisins de massacrer leurs hôtes. Le détachement est passé au fil de l'épée. Et les habitants de Cadiar, en signal d'insurrection, se répandent dans la montagne pour inviter leurs coreligionnaires à les imiter. Farax Aben Farax est dépêché à Grenade avec 150 hommes, noyau qui grossira jusqu'à 6 000 hommes selon Diego Hurtado de Mendoza. Le chiffre est sans doute exagéré en ce début de l'insurrection. Les troupes des Alpujarras sont en retard au rendez-vous. Les chefs de l'Albaicín, El Tagari et Monfarrix n'arrivent pas à soulever leurs coreligionnaires. Malgré quelques incidents, Grenade ne sera jamais au cœur de la rébellion, mais deviendra en revanche le centre de la contre-guérilla.

Il n'est pas inutile de prendre connaissance du terrain où va se dérouler le conflit, en invoquant le témoignage de Diego Hurtado de Mendoza :

1506

On appelle Alpujarra toute la montagne attachée à Grenade, qui se déploie du levant au couchant entre la terre [plaine] de Grenade et la mer sur 17 lieues de long [93 km] et 11 lieues [60 km] dans la plus grande largeur, à peu près ; par elle-même, la terre est stérile et rude, sauf quand il y a des vegas ; mais grâce à l'habileté des morisques (qui ne laissent à l'abandon aucun morceau de terre), elle est accueillante et cultivée, riche de fruits, de troupeaux et de l'élevage du ver à soie.

Précisons cette description. D'est en ouest, nous traversons les bassins de la Segura et de l'Almanzora qui séparent Almeria de Baza et Murcia. Au centre, ce que Hurtado de Mendoza appelle les Alpujarras comprend en fait, du nord au sud, en arrière de Grenade, la Sierra Nevada, qui culmine à plus de 3 000 m et les Alpujarras proprement dites, séparées de la précédente par la rivière Gador. À l'ouest, une trouée dans les calcaires permet d'aller de Grenade à Motril par Lanjarón. À l'ouest de cette trouée, s'étendent les sierras qui séparent Málaga d'Antequera. À l'extrémité occidentale, la sierra de Ronda sépare la côte autour de Marbella de la région d'Osuna et de la partie orientale du delta du Guadalquivir.

À ce paysage tourmenté, essentiellement karstique, les rebelles morisques vont adapter leur organisation et leur combat. Initialement, ils se divisent en deux groupes. Le premier prend le chemin de Ojiba à l'entrée des Alpujarras. Ils sont 2 000 répartis en 20 *banderas* (compagnies). L'autre bande vient épauler Farax Aben Farax à Grenade, puis se replie vers Durcal pour retourner à Lauxar, près de Valor. Le nouveau roi confirme Fernando el Zaguer, alias Aben Xahuar, comme capitaine général et Farax Aben Farax comme *alguacil mayor*.

Les actions et pratiques de la guerilla

La *Guerre de Grenade* nous en dresse un catalogue complet. L'insurrection commence par un des exactions éparpillées, accompagnées d'actes de sauvagerie que Diego Hurtado de Mendoza a décrit avec réalisme :

Ils commencèrent par l'Alpujarra, le fleuve Almeria, Bolodui et d'autres endroits à poursuivre les vieux chrétiens, à profaner et brûler les églises et les saintes espèces ; à martyriser religieux et chrétiens qui leur étaient odieux, soit pour être hostiles à leur loi, soit pour les avoir endoctrinés dans la nôtre, soit pour les avoir offensés. À Guecija, situé sur la rivière Almeria, ils brûlèrent par vœu un couvent de frères augustins, qui se rassemblèrent dans la tour, en leur jetant du haut d'un trou percé de l'huile bouillante... Ils inventaient de nouveaux genres de tortures : ils gonflèrent le curé de Mairena avec de la poudre et mirent le feu ; ils enterrèrent vivant le vicaire jusqu'à la ceinture et se livrèrent sur lui à une partie de fléchettes ; ils enterrèrent d'autres de la même façon en les laissant mourir de faim. À d'autres encore, ils coupèrent des membres et les livrèrent aux femmes afin qu'elles les achevassent avec des aiguilles ; ils lapidèrent, ils criblèrent avec des tiges acérées, ils écorchèrent, ils jettèrent dans le vide ; quant aux fils d'Arze, alcalde de La Peza, ils égorgèrent l'un et crucifièrent l'autre en le flagellant et le blessant au côté avant qu'il mourût...

Mais les morisques n'ont pas que des populations civiles à affronter, ils doivent aussi neutraliser les premières forces organisées qui pourraient constituer un obstacle.

La première pratique est l'embuscade. En général, elle consiste à surprendre l'ennemi qui chemine au creux d'une vallée, dans un défilé, voire un simple thalweg quand il a oublié de s'assurer des hauteurs. Au cours de la Guerre de Grenade, il y aura de multiples exemples de ces embuscades qui tournent à l'épisode sanglant. En avril 1569, la troupe d'Antonio de Avila et d'Alvaro de Flores a mis à sac Valor et repart avec son butin et 800 captifs. Le détachement prend le chemin d'Orgiba. Les morisques font des signaux de fumée à leurs partisans qui étaient cachés dans la montagne ; Abenzaba, capitaine de Aben Humeya ou, selon une autre version, un de ses lieutenants, exhibant un sauf-conduit, vient saluer le chef de l'arrière-garde et lui demande de libérer les captifs ; puis il commence avec ses hommes à mettre le désordre dans la colonne. El Partal en profite pour tomber sur les flancs de l'arrière-garde. Seuls 40 hommes arrivent à s'échapper.

Quand les adversaires se côtoient et s'observent, cela donne souvent lieu à des escarmouches. Au début de janvier 1569, le marquis de Mondéjar, qui a passé la nuit à Elchite, se met en route pour Lanjarón et doit traverser un pont.

Il s'aperçoit que l'ennemi l'attend sur le versant qui domine l'ouvrage et qu'ils sont en train de détruire une de ses extrémités. Hurtado de Mendoza précise, sans doute en exagérant, que les morisques sont 3 500, armés d'arquebuses, d'arbalètes, de frondes et d'armes de hast. Mondéjar charge avec son escadron et établit une compagnie d'arquebusiers pour défendre le pont. Les morisques regagnent alors la montagne. Ce récit présente de plus l'intérêt de décrire l'armement des rebelles.

Parfois on arrive à la bataille rangée, ce qui est plus rare au début du soulèvement. Un peu plus tard, en juin 1569, Mondéjar se dirige de Orgiba à Poqueira et les morisques l'attendent au passage de Alfajarali. Il a la sagesse de disposer une partie de ses troupes sur les hauteurs. Cependant, en descendant vers la rivière par un passage obligé, il se trouve un moment encerclé et a du mal à se dégager. Les rebelles ont utilisé au cours de cette rencontre des flèches empoisonnées dont Hurtado nous donne la recette : en Castille, on utilise le *vedegambre* (ellébore noir) ; dans les sierras de Grenade, le *rejalgar* (sulfure naturel d'arsenic).

1508

Les morisques font appel aussi à leurs frères de Berbérie pour fournir des troupes et surveiller les calanques de la côte. Ce renfort sera mesuré et plus tardif. Il nous faut examiner maintenant la réaction du côté chrétien, que nous n'avons fait qu'entrevoir.

L'élaboration d'une contre-guérilla

Dans un premier temps, les autorités tentent de rétablir l'ordre public avec les forces locales. Il est à noter, comme nous l'avons déjà souligné, que les responsables chrétiens se méfiaient des morisques et avaient conscience des tensions. Les massacres de Noël 1568 ne furent qu'une demi-surprise.

Dès la tentative de Farax Aben Farax sur Grenade, le marquis de Mondéjar fait appel à ses amis, aux soldats réformés, invoquant les vieilles obligations militaires des *Siete Partidas*. Il envoie des espions sur le terrain et demande des secours au roi.

Les villes et les bourgs dépendant de Grenade envoient des détachements comme Alcalá et Loja. Mondéjar dépêche une compagnie pour ramener les vieux chrétiens en péril de Restaval. Deux compagnies sont dirigées sur Durcal pour servir de menace arrière en cas de raid sur Grenade. Une compagnie d'infanterie et un escadron de cavalerie sont postés au pont de Tablate, passage obligé des Alpujarras vers Grenade.

Le président de la Chancellerie de Grenade écrit à Luis de Fajardo, marquis de Vélez, *adelantado* du Royaume de Murcie et capitaine général de la province de Carthagène, pour lui demander d'assurer la défense sur le río d'Almeria, à l'est du dispositif général. Celui-ci pénètre sur le territoire d'Almeria avec 2 000 fantassins et 300 cavaliers, avec lesquels il lance des raids sur Illar puis Felix.

Au début de février, Poqueira, Jubiles et Paterna, places fortes des rebelles, ont été reprises. Néanmoins un foyer s'est allumé aux Guajaras, au nord d'Almuñecar. Mais le fort qui les commande est repris. Mondéjar fait une tournée d'inspection dans les ports d'où partent les expéditions contre les pirates de Berbérie : Almuñecar, Salobreña, Motril. À son retour par Orgiba, il assiste à des redditions.

C'est alors qu'éclate une polémique au sujet de l'action de Mondéjar. Ses adversaires, derrière le Président de la Chancellerie, pensent que la guerre n'est pas finie et critiquent son autoritarisme, alors que ses amis jugent que la rébellion tire à sa fin.

Or un nouveau foyer s'allume autour de Ohañez où se sont réfugiés les maures en fuite, qui ont pris pour chef El Tahali. Au début de février 1569, le marquis de los Vélez avec 2 000 fantassins et 300 cavaliers s'y prend à deux fois pour les repousser, puis pour s'emparer d'Ohañez où il découvre les têtes de 20 jeunes filles égorgées et celles de 20 prêtres.

Le pouvoir royal se manifeste par l'arrivée de deux conseillers auprès du comte de Tendilla en l'absence de son père : Antonio de Luna est chargé de la protection de la Vega de Grenade et Juan de Mendoza de celle de la cité avec la responsabilité de l'infanterie. Tous deux sont des spécialistes militaires.

Ici se situent le sac de Valor et de Mecina, l'embuscade qui s'en suivit et que nous avons relatée plus haut au cours de la poursuite du roi Ben Humeya.

En mars 1569, Philippe II, devant la menace turque qui se précise sur Chypre et la modestie des forces en Andalousie, appelle à la modération dans la lutte. Il répartit les pouvoirs, confiant au marquis de los Vélez le territoire des rivières d'Almeria et d'Almazora, celui de Baza et Guadix ; et au marquis de Mondéjar, le reste du royaume. Il envoie pour superviser les opérations et faire son apprentissage militaire sur terre, après ses expériences navales, son demi-frère Don Juan d'Autriche.

Ben Humeya organise son armée sur le modèle castillan, avec des compagnies d'environ 100 hommes commandées par des capitaines et regroupées en coronélies. Il perçoit la dîme et le quint des prises.

Une série d'événements vont marquer une deuxième phase dans le conflit.

L'arrivée des *Tercios* et des galères

Comme la rébellion persiste, souvent rallumée par les excès des milices locales, Philippe II décide d'utiliser les troupes professionnelles. Il établit deux provisions : dans la première, il ordonne à Requesens d'amener d'Italie, avec les galères dont il a la charge, les *banderas* commandées par le mestre de camp Pedro de Padilla, pour les mettre à la disposition de Don Juan. Requesens reçoit aussi

l'ordre de convoier les galères d'Espagne sous les ordres de Sancho de Leyva, pour établir un blocus sur les côtes d'Andalousie orientale, afin d'empêcher ou d'intercepter les secours en provenance de Berbérie.

Une autre provision ordonne au marquis de Mondéjar de cesser momentanément son commandement, de se faire remplacer à Orgiba Antonio de Luna ou Juan de Mendoza, et d'accueillir Don Juan d'Autriche. Celui-ci arrive en avril 1569 avec Luis Quijada, spécialiste en infanterie. Il est rejoint peu après par Gonzalo Hernández de Córdoba, duc de Sesa et petit-fils du Grand Capitaine.

Don Juan s'occupe de rétablir la discipline et de régler le problème des soldes, dont l'insuffisance et l'irrégularité entraînent la rapine. Et il fait appel aux villes de Castille pour envoyer des contingents en renfort.

1510

Don Juan est très vite rattrapé par les réalités de la guerre. Il ordonne une opération d'approvisionnement à Padul. L'*alferez* Moriz commande l'escorte et tombe dans une embuscade classique, que lui tend El Macox à la Cuesta de Talera (juin 1569). L'avant-garde et l'arrière-garde sont attaquées en même temps. Il n'y a pas de survivants.

De même, Antonio de Luna, capitaine de la Vega de Grenade, avec 5 *banderas* et 200 cavaliers monte une expédition punitive sur les Albuñuelas, à l'entrée du Val de Lecrin. Mais des lenteurs et sans doute des indiscretions permettent aux habitants de s'échapper.

Toujours en juin, le roi fait procéder à l'expulsion des morisques de Grenade pour les répartir dans les Castilles.

De son côté, le marquis de los Vélez veut assurer le col de la Ravaha qui permet de passer des Alpujarras à Guadix et à Grenade. Il charge de l'expédition un vieux capitaine qui a servi à Oran, Gonzalo Fernández. Les morisques, retranchés derrière un col et sur un versant, l'attaquent dans une partie creuse du chemin et font un massacre. Il y a peu de survivants. Don Juan renforce alors la garnison de Guadix.

À ce moment, commence une autre phase qui couvre la seconde moitié de l'année 1569, durant laquelle Don Juan et ses soldats prennent la mesure de leurs adversaires pour rendre leurs ripostes efficaces. Nous soulignons les faits majeurs pour plus de clarté, car les événements quotidiens sont souvent confus.

Après l'embuscade du col de Tahara, des foyers s'allument dans la Sierra de Bentomiz et la terre de Vélez-Málaga, mais sans les excès des premiers soulèvements selon Diego Hurtado de Mendoza. Les insurgés se fortifient sur le Mont Frexiliana. Arevalo de Suazo vient mettre en état de défense Vélez, porte secours à Cariles en chassant les morisques qui regagnent la montagne. Après une escarmouche sans grand résultat devant Frexiliana, il rentre à Vélez.

C'est alors qu'intervient la première opération combinée : Don Alvaro de Bazán arrive avec 5 galères de Naples et des fantassins à bord ; il rejoint à Palamos la flotte de Requesens, et l'un et l'autre prennent de concert position sur la côte de Málaga. Ils bénéficient aussi, depuis Carthagène, du renfort des galères d'Espagne de Sancho de Leyva. Au passage, Arevalo de Suazo les informe des événements de la Sierra de Bentomiz.

Requesens, après le départ de Bazán retourné en Italie, déploie ses galères et fait débarquer 10 *banderas* soit 1 000 hommes et encore 500 autres des troupes de marine affectées aux galères. Avec les contingents de Vélez-Málaga et Antequera, cela fait près de 3 000 fantassins. Requesens arrive à Torrox, puis boucle le fort de Frexiliana (7-8 juin 1569). Un manque de coordination – en particulier, l'indiscipliné Pedro de Padilla, vétéran des Guerres de Flandres, attaque sans attendre l'arrivée des autres formations – rend l'affaire sanglante, malgré la victoire. Mais une anecdote concernant l'assaut est à signaler : un Turc servant sur les galères chrétiennes a pu pénétrer dans le fort pour reconnaître les défenses et informer ses chefs en échange de sa liberté.

Cependant, et cela devient un leitmotiv dans le témoignage de Hurtado de Mendoza, les excès des troupes chrétiennes entraînent des migrations vers la montagne : c'est le cas des habitants des bourgs de la rivière Bolodú du côté de Guadix et de ceux de la région de Guejar du côté de Grenade.

Toujours en ce mois de juin – sans pouvoir préciser la date, car la chronologie des mémorialistes est confuse à cet endroit –, le marquis de Los Vélez sort de Terque pour se rendre à Berja, afin de couper les secours qui arrivent de Berbérie pour l'armée de Aben Humeya. On connaît une évaluation de ses forces à cette époque avec les capitaines qui les commandent : El Derri, 8 000 hommes ; El Habaqui, 8 000 hommes, Abonbayle, 6 000 *monfies* de Grenade, soit 22 000 hommes environ. Vélez peut aligner en face 5 000 fantassins et 300 cavaliers payés par le trésor royal. Aben Humeya se sentant en force rassemble ses troupes pour contrecarrer Vélez à Berja. Pour ce faire, il utilise 400 Turcs et Berbères, environ 3 000 arquebusiers et arbalétriers, ainsi que 2 000 hommes équipés d'armes d'hast.

Aben Humeya envoie son capitaine Moxaxar en avant-garde, avec la mission de s'introduire dans la ville et de faire irruption dans le logis du marquis après avoir égorgé la *sentinelle* – mot nouveau nous dit le chroniqueur qui remplace *escucha* et *atalaya*. Mais le marquis, grâce à des espions morisques, a éventé la ruse. L'accueil à Moxaxar est sanglant, et Aben Humeya se retire. Devant la force grandissante des troupes chrétiennes, au début d'août 1569, ce dernier envoie El Habaqui auprès d'Aluch Ali, raïs d'Alger et futur héros de Lépante, pour obtenir des renforts.

Don Juan renforce la garnison de Vélez et constitue des points d'appui face aux sierras des rebelles. 2 000 hommes sont concentrés à Guadix sous les ordres de Rodrigo de Benavides ; Francisco de Medina arrive à Orgiba avec 5 *banderas*. Don Juan de Mendoza reçoit l'ordre de rejoindre le marquis de Vélez avec 4 000 fantassins et 1 500 cavaliers ; et Requesens de dépêcher à Adra Pedro de Padilla ses *banderas* reconstituées depuis la malheureuse affaire de Frexiliana. En outre et au même moment vient se joindre Sancho de Leyva avec 1 500 catalans surnommés *delados* (repris de justice), qui viennent se racheter. Ils ont à leur tête le chevalier catalan Antic Sarriera. Autre renfort : Lorenzo Tellez de Silva, marquis de La Favara, chevalier portugais avec 700 soldats de Grenade à ses frais. Celui-ci traverse les Alpujarras entre les forces ennemies et sans problème, alors que se réunissent les contingents de Tablate, Durcal et Padul. Dès juillet 1569, Don Juan et ses troupes reprennent l'initiative et tentent de régler la situation.

1512

UNE GUERRE INGRATE

Maladresses et tâtonnements

Les buts de Don Juan sont les suivants : empêcher les maures repliés aux Albuñuelas de se joindre à leurs frères de la Sierra de Guejar et à d'autres groupes des Alpujarras ; mettre fin à leurs raids sur Grenade. Pour en finir, probablement le 25 juillet, il charge Don Antonio de Luna avec 1 000 fantassins et 200 cavaliers d'interdire la récolte dans la vallée jusqu'aux portes des Albuñuelas et de brûler Restaval, Pinillos, Belexix et Concha.

Mais l'affaire tourne court, car les morisques commandés par Rendati et Lope sont sur leurs gardes ; en outre, les troupes chrétiennes indisciplinées et occupées au pillage, se laissent surprendre. Au cours de cet épisode, le vaillant capitaine Cespedes est tué par les forces de Rendati.

Pendant ce temps, le marquis de Vélez avec plus de 10 000 fantassins et 700 cavaliers est en attente à Adra du 10 juin au 27 juillet 1569. Il a de gros soucis de logistique : les approvisionnements sont difficiles en raison de la sécheresse – leitmotiv que l'on retrouve tout au long de la Guerre de Grenade. En apprenant que Aben Humeya refait ses forces, Vélez décide de chercher le contact.

Il dispose ses forces en une avant-garde commandée par Juan de Mendoza, une arrière-garde par Pedro de Padilla, lui-même commandant la bataille ; sur les flancs de la colonne se tient la cavalerie. Le corps expéditionnaire se déplace vers Berja, puis sur le plateau de Lucainena où les forces dressent leur campement, le marquis se logeant à Uxixar. Une brève escarmouche oppose quelques 3 000 arquebusiers et arbalétriers du chef morisque à l'avant-garde, mais sans conséquence.

L'itinéraire se poursuit jusqu'à Lacalahorra. Et, selon Diego Hurtado de Mendoza, « il prit la décision judicieuse de laisser aux ennemis la mer et la montagne au lieu de les poursuivre sur une terre âpre et sans vivres avec des hommes fatigués, mécontents et affamés ». Il se contente d'assurer le territoire qui couvre Guadix, Baza, le Río Almanzora, Filábres en voie de soulèvement, et de pacifier la région du Río Boloduí qui était déjà en effervescence. Et cette situation dura jusqu'au 23 novembre 1569.

Revenons au mois de juin, quand Mendoza signale le soulèvement de Serón. Les difficultés de ravitaillement entraînent des actes d'insoumission, voire des désertions. Notre auteur, au reste, nous donne des précisions sur les rations. Au début de l'opération, les soldats doivent se contenter d'une livre de pain ; puis de 2 livres par jour et une livre de chèvre par semaine ; et quand il y a du poisson, on ajoute de l'ail et de l'oignon.

Les forces chrétiennes passent par des moments difficiles durant l'été et l'automne 1569. Outre les problèmes de ravitaillement, il y a des rivalités entre les chefs, surtout entre le clan Mondéjar et le clan des Vélez. D'autre part, ces troupes ne sont pas homogènes. Hurtado de Mendoza évoque les soldats – sans doute en minorité – qui parlent la langue morisque, les *aljamiados*, qui servent d'espions. Il y a même des vieux chrétiens qui font du trafic d'armes et de munitions avec les morisques et qui ne facilitent pas le travail de pacification, comme le montre l'incident de Padul, à 3 lieues de Grenade, les 21 et 22 août 1569. Les habitants avaient demandé l'allègement de la garnison pour mieux faire face à la pénurie de vivres. Or, ayant obtenu satisfaction, ils en profitent, avec l'aide des maures, pour tuer 30 soldats demeurés sur place, et, lors de l'arrivée des secours, ils se mettent à l'abri dans les escarpements de la montagne. Les incertitudes du commandement, l'indiscipline endémique des troupes chrétiennes et les difficultés logistiques vont provoquer une réaction du commandement morisque.

La radicalisation des chefs morisques

Hurtado de Mendoza donne une évaluation des forces de Aben Humeya en septembre 1569 : 7 000 fantassins dont 500 Turcs et Nord-africains (de Berbérie). Marmol de Carvajal élève les effectifs jusqu'à 10 000.

Ils opposent une résistance molle à l'avancée de la cavalerie le long du fleuve. Ils laissent du butin et des femmes en appât ; et quand les soldats sont occupés à leur partage, ils concluent le guet-apens de manière sanglante. Le marquis leur abandonne le terrain pour se replier avec 1 000 fantassins et 250 cavaliers sur Baza, où il remplace Antonio de Luna.

Aben Humeya en profite pour tenter un raid sur Adra qu'il n'achève pas. Après une tentative sur Berja, il ravage la terre du marquis de Los Vélez, notamment Las Cuevas, et après une incursion dans la Sierra de Filábres, il revient à Andarax.

À côté de Aben Humeya, de moins en moins respecté, émergent des chefs de *cuadrilla* : El Nacoz en terre de Grenade, Maleque en celle de Baza, Girón en celle d'Almuñecar, Garral en celle de Vélez, Moxaxar sur le fleuve Almeria, Aben Mequenun sur celui d'Almanzora et Farax.

En suivant le récit de Hurtado de Mendoza, souvent imprécis dans sa chronologie, au reste comme ceux de Pérez de Hita et de Marmol de Carvajal, c'est à la fin septembre ou au début octobre 1569 que se situe l'épisode des Turcs. Ceux-ci, au nombre de 400, unis à 200 Berbères, se plaignent de leur inactivité et du peu de rentabilité des opérations. Aben Humeya les envoie à Las Albuñuelas, dans la vallée de la Lecrin, aux portes de Grenade, avec pour commissaire son cousin Abdalá Abenabó. Puis il leur adresse une dépêche à Cadiar pour les rappeler vers Ferreira. Il monte une opération pour faire assassiner les Turcs pendant leur sommeil par Abenabó et son cousin Diego Alguacil, dont il a enlevé la femme pour en faire sa concubine. Celui-ci, par jalousie, déjoue le complot et s'entend avec Abenabó pour se débarrasser d'Aben Humeya. Abenabó est proclamé roi à sa place. Au cours d'une cérémonie, on l'intronise avec un étendard dans la main gauche et une épée dans la main droite, sans oublier une invocation à Allah pour l'exaucer.

1514

Le nouveau roi dépêche le teinturier morisque Ben Daud auprès du roi d'Alger pour lui faire part de l'élection. Il répartit aussi le pouvoir militaire en deux zones. À l'est, il confie les territoires des ríos Almeria, Boloduí et Almanzora, des sierras de Baza et Filabres, du marquisat de Zenette, et de Guadix à El Habaquí. À l'ouest, Xoaibi de Guejar reçoit le commandement de la Sierra Nevada, des territoires de Vélez, des Alpujarras et de Grenade. Sous leurs ordres, ils ont des capitaines de *tahas* (compagnies).

Le capitaine turc Hoscein est dépêché auprès du roi d'Alger pour demander des renforts et des armes. Le nouveau roi réunit auprès de lui une troupe de 400 arquebusiers, dont 200 de sa garde personnelle.

Abenabó approvisionne Castil Ferro en armes, artillerie et vivres ; il y poste un capitaine turc avec 50 hommes pour recevoir les secours amenés de Berbérie par convoi. Et il se dirige vers Orgiba sous prétexte des plaintes des habitants à l'égard des méfaits de la garnison. Il est accompagné des capitaines morisques Berbus, Rendati, Macox et du capitaine turc Dali, qu'il charge de prendre le commandement de l'opération. Il procède au bouclage pour affamer et priver d'eau l'agglomération. Francisco de Medina demande du secours et Don Juan envoie le duc de Sesa. Celui-ci part avec 6 000 fantassins et 300 cavaliers, issus en majorité des milices locales. Il doit s'arrêter à Acequíá, victime de la goutte. Après récupération au début de novembre, il envoie Vilches surnommé *pie de palo* (pied de bois), qui, avec 4 compagnies – soit 800 hommes –, à droite de Lanjarón, gagne les hauteurs pour utiliser un chemin praticable par la

cavalerie. Il a en couverture 800 autres soldats. Il doit se porter à la hauteur d'un endroit où le chemin de Lanjarón fait un détour près d'Orgiba et de là aviser Francisco de Medina. Mais les morisques surveillent leurs mouvements avec leurs *atalayas* (guetteurs). Ils divisent leurs forces en deux. Une partie reste aux abords d'Orgiba ; une autre se poste avec Rendati derrière Vilches et Macox, sur le chemin d'Acequía. Et une fois de plus, après quelques escarmouches d'entraînement et la feinte d'une retraite à l'approche du duc, le manque de coordination des troupes chrétiennes, le retard qui les obligent à combattre de nuit conduisent au désastre. Le duc revient à Acequía avec les rescapés.

Francisco de Medina se replie sur Motril. Pendant ce temps, les bandes d'Abenabó font quelques raids accompagnés d'incendies et de rapines sur Guejar, El Puntal, et s'avancent jusqu'à Mairena dans la Vega, à une demie lieue de Grenade ! Les trois chroniqueurs, Pérez de Hita, Marmol de Carvajal et Hurtado de Mendoza, reflètent le désarroi du commandement chrétien et de ses troupes en cette fin de novembre 1569. La montagne qui entoure Grenade reste aux mains des rebelles.

Don Juan réagit et envoie Sesa effectuer un raid sur les Albuñuelas. Il en est de même pour Don Luis de Cordoba, qui brûle Restaval, Belexix, Concha et d'autres bourgades de la vallée de Lecrin. Don Juan entreprend en même temps une réforme de l'infanterie. Il suspend, selon Hurtado de Mendoza, 32 capitaines sur les 41 à ses ordres, et confie leurs compagnies à leurs *alfereces* (lieutenants). Il essaie de rétablir la rigueur dans le versement des soldes et la distribution logistique.

Sur ces entrefaites, on apprend le soulèvement de La Galera, à une lieue de Huescar, sur le territoire de Baza. Ce lieu fortifié comme un douar de Kabylie, installé sur un éperon rocheux comme une proue, d'où son nom, a une importance stratégique majeure, puisqu'il commande les routes du Royaume de Valence et de Carthagène vers Grenade. Le 20 novembre 1569, Orza, à une lieue de La Galera, l'imite, puis c'est toute la sierra morisque qui s'embrace à l'exception de la cuvette de Málaga et de la région montagneuse de Ronda. La guerre ouverte se greffe désormais sur la guérilla.

LES COMBATS EMBLÉMATIQUES DE LA GALERA

Après La Galera et Orza, le soulèvement d'Abenabó et de ses troupes s'étend comme une traînée de poudre : le bassin de la rivière Almanzora, Purchena, la Sierra de Filabres, les localités du territoire de Baza, Tijola et Serón.

Abenabó a fait pénétrer dans La Galera 100 arquebusiers turcs et berbères sous le commandement d'El Maleh et du capitaine Carvajal. Les gens de Huescar répondent à leurs escarmouches par des exécutions de morisques. Les

mêmes combattants de Huescar veulent châtier Orza. Les nouveaux chrétiens de celle-ci facilitent l'entrée d'El Maleh avec ses Turcs et Berbères. Les vieux chrétiens réussissent à s'en débarrasser, mais les troupes d'El Maleh évacuent la population favorable vers La Galera qui les reçoit bien.

Le roi envoie des renforts et ordonne au marquis de Los Vélez, cantonné à Baza, d'attaquer La Galera. Il dispose de 4 000 fantassins et de 350 cavaliers. En face, Benabó peut disposer d'une force permanente de 600 hommes mais peut aligner 4 000 arquebusiers avec ses capitaines Xoaibi, nommé aussi Pedro de Mendoza, Hoscein, le Turc Caracaxal, Chocón l'égorgeur, Macox, Moxaxar, etc.

Don Juan et ses généraux vont réagir devant cette situation périlleuse.

La contre-attaque : la reprise de Guejar

1516

Don Juan commence par renforcer le dispositif de défense de Grenade, qui souffre continuellement des raids morisques jusqu'à ses portes. Ainsi, on rétrécit la Porte des Moulins, on met une compagnie à Antequeruela, exposé aux incursions comme aussi Le Realgo. Un détachement de cavaliers commandé par Jerónimo de Padilla est envoyé à Santa Fe pour surveiller la plaine de Loja. Pour prévenir les attaques éventuelles en provenance de Guejar, on établit des gardes à l'ermitage des Martyrs, à Pinillos et à Cenes, ainsi qu'un groupe de cavaliers à Iznalloz. Les mémorialistes s'accordent pour reconnaître que l'étanchéité du dispositif n'est pas absolue.

Los Vélez commence le siège de La Galera avec 6 pièces de bronze et 2 de fer. Mais cette artillerie reste symbolique.

Sur décision du roi, deux camps de base sont établis : l'un sur le río Almanzora sous les ordres de Don Juan de Austria, assisté du marquis de Los Vélez, de Requesens, Commandeur Majeur de Castille, et de Luis Quijada ; l'autre, pour les Alpujarras, aux ordres du duc de Sesa.

Avant toute autre opération, deux obstacles doivent être éliminés : Guejar, qu'il serait dangereux d'avoir sur les arrières, et La Galera, pour éviter l'extension de la rébellion au Royaume de Valence.

Après des tergiversations au début de décembre 1569, Don Juan reçoit l'ordre de régler le sort de Guejar. Les rumeurs évaluent la garnison à 4 000 voire 7 000 arquebusiers. Don Juan fait procéder à une reconnaissance par Diego de Quesada, qui capture 3 morisques et obtient les renseignements suivants : les Turcs ont abandonné Guejar ; les chefs des insurgés sont El Xoaybi, El Rendati, El Patal et surtout la garnison est faible.

Les forces chrétiennes disposent de 9 000 fantassins, 600 cavaliers et 8 pièces de campagne. Deux chemins mènent à Guejar, l'un passe par les hauteurs et l'autre suit le río Genil. Don Juan emprunte le premier avec 5 000 fantassins, 400 cavaliers et le dispositif suivant : Luis Quijada en avant-garde et

2 000 hommes ; Don García Manrique avec la cavalerie ; l'arrière-garde avec l'artillerie, le ravitaillement et les munitions sous les ordres de Pedro López de Mesa et Don Francisco de Solís. Le duc de Sesa avec 4 000 hommes, dont les contingents de Grenade, doit effectuer un trajet plus court.

Don Juan et ses troupes bivouaquent à Beas dans la nuit du 3 au 4 décembre. Mal guidé, il arrive en retard sur Guejar quand le duc de Sesa a déjà occupé les lieux. L'affaire a été relativement facile. En effet, les morisques, au courant des mouvements des deux corps chrétiens par les signaux qu'ils se faisaient pour indiquer leur progression, se retirent de Guejar avec femmes et bagages vers Valor et Poqueira. Cependant, déguisés avec des couvre-chef féminins, ils tendent plusieurs embuscades meurtrières.

Don Juan laisse une garnison à Guejar. L'impact de cette reprise est diversement apprécié par les mémorialistes. Hurtado de Mendoza semble avoir exagéré le retentissement de cette victoire. Don Juan assigne alors à Sesa la pacification du territoire d'Orgiba, lui-même se dirigeant vers La Galera.

Grâce à Marmol de Carvajal, nous avons un état des effectifs chrétiens et nous observons en ce début de 1570 leur gonflement significatif. Pour attaquer La Galera, Don Juan dispose de 12 000 hommes. Pour son expédition dans les Alpujarras, le duc de Sesa a 10 000 fantassins, 500 cavaliers et 12 pièces d'artillerie. Les garnisons de Grenade, Guejar et autres occupent entre 4 et 5 000 hommes et 250 à 300 cavaliers. Au total, l'armée compte quelque 30 000 hommes. C'est la dimension des armées qui s'affrontent dans les grandes batailles en Europe, par exemple à Mühlberg en 1547 ou à Saint Quentin.

Abdalá Abenabó veut venger l'insuccès de Guejar. Avec 3 000 hommes, il lance deux opérations nocturnes simultanées sur les ports d'Almuñecar et de Salobreña. En vain. Il envoie Hoceni à Alger et un autre émissaire à Constantinople pour demander du secours.

Depuis le 1^{er} décembre 1569, le marquis de Los Vélez s'enlise devant La Galera avec quelques escarmouches meurtrières.

Le siège de La Galera

Au début janvier 1570, Don Juan arrive avec 3 000 hommes et 400 cavaliers pour renforcer les troupes de Los Vélez. Il fait étape à Guadix, Baza et Huescar. Après une reconnaissance, il commence un siège en règle le 19 janvier.

Le duc de Sesa part de Grenade le 21 février, après avoir remis le pouvoir au président de la Chancellerie, qui dispose de 4 000 fantassins pour protéger la ville et pourvoir aux garnisons de Guejar, Cenes et Pinillos. Le duc se rend à Padul, puis à Acequía ; il renforce les Albuñuelas et les Guajaras, toujours pour protéger Grenade et assurer la sécurité des escortes. Ensuite, il se rend sans problème à Orgiba par Lanjarón et Cañer, avec 8 000 fantassins et 350 cavaliers.

Revenons à La Galera. Le siège commence avec des travaux de sape et de mines pas toujours efficaces. Un premier assaut est repoussé et Don Juan ordonne aux soldats de s'éloigner des remparts. Après une nouvelle préparation de mines, un deuxième assaut est donné. Au cours de sanglants corps-à-corps, 2 800 morisques et 800 femmes et enfants sont tués. Du côté des chrétiens, il y a 200 morts et 300 blessés dont peu survivront.

1518 Abenabó en Andarax ne veut pas s'opposer frontalement au duc de Sesa, mais il entend lui couper les vivres et faire des coups de main sur les escortes. Le duc part de Orgiba le 6 avril pour Poqueira. Une escorte de 400 hommes et quelques cavaliers sous les ordres du capitaine Andrés de Mesa avaient quitté Grenade. En l'apprenant, Abenabó dispose ses gens sur les hauteurs et monte une embuscade sur le chemin qui va à Jubiles et par lequel le duc devait passer. Le duc force le passage avec l'artillerie. En même temps, un autre détachement morisque commandé par Dali et Macox tend une embuscade à l'escorte de Mesa, mais s'empare surtout des victuailles et des bagages. En somme, Abenabó s'est contenté de « taquiner » le duc. Celui-ci continue sa route en suivant le chemin des citernes entre Ferreira et le río Cadiar, puis celui de Jubiles où il fait étape. Xoaybi tente au cours de la nuit un coup de main qui échoue. De Jubiles, le duc envoie Luis de Cordoba en ratissage, mais sans grands résultats, puis il se dirige vers Uxijar et Valor. Alors Don Juan et le duc se concertent pour prendre en tenailles Abenabó.

ENCERCLEMENTS, RATISSAGES ET NÉGOCIATIONS : LE DÉNOUEMENT

Les deux chefs décident de livrer une bataille décisive autour de Serón. L'assaut définitif est lancé par Don Juan au début de mars 1570. Abenabó répartit ses hommes en fonction de la présence du duc de Sesa au cœur des Alpujarras. Il place 800 hommes entre le duc et Orgiba pour menacer les escortes en provenance de Grenade. Il envoie Moxaxar avec 1 000 hommes dans la Sierra de Gador, la région d'Andarax, celle d'Adra et le territoire d'Almeria.

Dans la Sierra de Batomiz, il poste Garral avec 600 hommes. Un autre contingent de troupes morisques est implanté dans la Sierra Nevada et El Puntal pour monter des raids autour de Grenade. Abenabó conserve près de lui 4 000 arquebusiers et arbalétriers, dont 2 000 surveillent le camp du duc. Celui-ci, qui essaye de gagner Adra, a campé à Ujijar. Conscient que son ravitaillement est précaire et que les passages obligés sont occupés, il ordonne au marquis de Favara, avec 1 000 fantassins et 100 cavaliers, de franchir le col de *La Ravaba* comme le mentionnent les chroniques – il s'agit probablement du col de La Ragua – et d'aller chercher des victuailles à La Calahorra (16 avril 1570).

La colonne est encombrée par des bagages et des femmes. En outre, il y a un creux entre l'avant-garde, l'arrière-garde et l'escorte. Abenabó demande à Alárabi, son *alcaide* du territoire de Zenette de suivre le déplacement de la colonne. Celle-ci, selon la coutume, fait preuve d'indiscipline : vols de bestiaux, rapt de femmes. Alárabi tend une embuscade classique. Il divise ses gens en trois : lui-même, avec 100 hommes, se réserve l'escorte ; El Piceni de Guejar, avec 200 autres, doit attaquer de front l'arrière-garde, et El Martel de Zenette, avec un effectif comparable, l'arrière de l'avant-garde. Le scénario se déroule comme prévu et pratiquement en silence, sur les bords du ruisseau Vazarzal, le 16 avril. Le marquis reforme ses troupes à Guadix.

Le duc de Sesa continue sa route vers la mer pour trouver des vivres. Le 17 avril, il est à Ujijar, le 18 à Lucainena et à Berja, puis le 19 à Adra. Il en profite pour razzier les récoltes du Campo des Dalias. Des escarmouches sanglantes avec les forces d'Habaqui et des actes d'indiscipline font partie des réalités quotidiennes.

Négociations et expulsions

Néanmoins, Don Juan entre en pourparlers avec ses adversaires, notamment El Habaqui, mais les chefs militaires et surtout les autorités de Grenade y sont hostiles. Qui plus est, à Grenade même, on a procédé par vagues à l'expulsion des morisques vers les Castilles : ce furent d'abord les morisques de l'Albaicín du 23 au 26 juin 1569, puis ceux de La Vega, en deux temps, en octobre 1569, lorsque Don Juan prend son commandement, et à nouveau le 19 mars 1570.

D'autre part, le duc de Sesa est informé par des espions qu'une armada turque viendrait secourir Abenabó en tentant un débarquement à Castil Ferro. Sesa charge le marquis de Favada de disposer une batterie en face de ce port et fait appel à des galères d'Almeria pour la bloquer. Le récit de Hurtado de Mendoza est confus. Mais, selon Marmol de Carvajal, les secours composés de 3 galères de Berbérie et de 7 galiotes turques sous les ordres de El Hoscein, frère de Caracax, font demi-tour en vue de la côte. Les négociations de paix sont invoquées pour l'expliquer. Castil Ferro est réoccupé. Cet épisode se situe autour du 28 avril 1570.

En même temps, Don Juan ordonne à Antonio de Luna qui commande 1 500 fantassins locaux, des compagnies du duc de Sesa et des éléments de cavalerie du duc de Medin Sidonia de restaurer l'ordre dans les terres de Vélez Málaga et de réduire les rebelles de Frexilliana. Celui-ci part d'Antequera et renforce au passage avec des compagnies les forts de Competa et du Saliar. Après quelques escarmouches, il revient à sa base de départ .

Sesa attend à Adra les résultats des négociations des émissaires de Don Juan de Austria avec El Habaqui. Cependant, la précarité de l'approvisionnement favorise la désertion et l'indiscipline. Chez les chroniqueurs, c'est un leitmotiv.

Don Juan se préoccupe alors de la Sierra de Ronda, qui présente la même morphologie et le même type d'occupation humaine que les Alpujarras. Il ordonne à Antonio de Luna d'expulser en douceur les morisques de la zone. Pour ce faire, il dispose de 4 500 fantassins et 1 100 cavaliers. Le début de l'opération est prévue pour le 20 mai 1570. Antonio de Luna détache Pedro Bermúdez à Xubrique (Ubrique) avec 500 hommes pour couvrir les arrières. Les compagnies sont réparties sur le territoire et doivent procéder à l'expulsion à la même heure. Quand l'opération démarre à 8 heures du matin – on a évité la nuit étant donné les difficultés du terrain –, les morisques méfiants se réfugient dans la montagne. Alors que les soldats se livrent au pillage, les morisques en profitent pour redescendre et les massacrer.

A Ubrique, Pedro Bermúdez voit les gens réfugiés à l'église se faire massacrer par les morisques ; et lui-même qui s'est réfugié et fortifié dans un endroit voisin subit de lourdes pertes. Et le scénario des Alpujarras se répète.

1520

Les morisques de la Sierra de Grenade entrent en guerre ouverte, alors que Philippe II effectue son voyage en Andalousie et arrive à Séville. Il demande au duc d'Arcos qui a ses états dans la Sierra de Ronda de traiter avec les morisques, en faisant des concessions pour les apaiser. Il se rend à Casares pour rencontrer deux notables, El Arabique et El Ataifar. Puis il pousse une reconnaissance jusqu'au fort de Calalui dans la Sierra Bermeja, où il envoie une compagnie d'infanterie par précaution.

Or un dénommé Melqui, originaire de Tetuan, accuse El Arabique de duplicité et d'avoir reçu 9 000 ducats du duc pour vendre ses compatriotes. Il prend prétexte de l'arrivée des galères à Gibraltar pour affirmer que les maures seraient pendus aux vergues et les populations transformées en galériens. Résultat de ce discours : El Arabique est massacré avec un compagnon de Berbérie.

Les habitants de Benahabiz envoient, pour demander le pardon du roi, un morisque appelé El Barcoquí, avec une lettre pour le duc d'Arcos et les responsables du fort de Montemayor. Celui-ci est tué par les fanatiques soulevés par El Melqui. Et les morisques restent d'autant plus réservés qu'à Ronda et Marbella le peuple a massacré une centaine de leurs coreligionnaires. Un juge a été dépêché par le roi pour châtier les coupables.

Le 16 septembre 1570, le duc avec 4 000 fantassins et 1 500 cavaliers prend le chemin de la Sierra de Istán, où les rebelles ont pris position dans un fort. Il fait étape à La Fuenfría, puis arrive à la Sierra de Arboto, d'où il reconnaît le fort situé en face de celle-ci. Il est rejoint par Arevalo de Suazo avec 2 000 fantassins et 100 cavaliers de Málaga. Après quelques escarmouches, le duc s'empare du fort. Les morisques s'éparpillent entre les rives du Río Verde, les alentours d'Istán et de Monda, et la Sierra Blanquilla.

Dans une deuxième phase, le duc donne la liberté à Arevalo de Suazo de courir la campagne pour ratisser. Lui-même établit son camp à Istán et dépêche 4 compagnies, qui connaissent des déboires sérieux en raison du harcèlement des morisques. Arcos s'aperçoit que la Sierra est complètement infestée de rebelles. Il demande à Arevalo de Suazo de revenir à Monda et fait appel au général des galères, Sancho de Leiva, pour obtenir 800 hommes des troupes de marine, et à Pedro Bermúdez avec ses troupes de Ronda. La concentration s'effectue à Monda.

Le duc organise deux colonnes : à gauche, Pedro Bermúdez, avec 1 100 arquebusiers, et Alonso de Leiva, avec les troupes de marine, ont pour mission de se diriger vers Ojen par le Monte El Negral ; le duc, avec le reste des forces, se dirige vers El Corvachín. Mais les morisques se sont repliés en s'éparpillant et les forces chrétiennes arrivent à peu près bredouilles en vue de Fuengirola. Le duc les renvoie chacune à sa base. Lui-même regagne Monda, puis Marbella.

Hurtado de Mendoza insiste alors sur la fin des obligations de service des milices locales et les nécessités du calendrier agricole, comme les semailles. C'est à ses frais que le duc d'Arcos garde des troupes qu'il répartit entre Ojen, Istán, Monda, Tollox, Guaro, Cartagima, Xubrique et Ronda.

Sur ces entrefaites, le duc, par l'entremise de Don Juan, prend connaissance des patentes royales qui organisent l'expulsion des morisques de ses états ducaux. Il charge Flores de Benavide, *corregidor* de Gibraltar, avec 600 gardes, de regrouper 1 200 morisques dans le château de Ronda, de les conduire à Illora pour qu'ils gagnent la Castille en compagnie de ceux de la Vega de Grenade (fin septembre 1570).

À la fin novembre, les morisques qui ont échappé à la déportation, sous les ordres de El Melqui, raniment l'insécurité. Avec ses collaborateurs habituels, Pedro Bermúdez et Arevalo de Suazo, le duc organise un bouclage de la Sierra entre l'embouchure du Río Verde et le vignoble de Monda. L'opération est sanglante mais réussie. Le duc organise le quadrillage du terrain. Et la guerre s'arrête dans la Sierra de Ronda en cette fin d'année 1570.

Retour au calme dans les Alpujarras

Au début de septembre 1570, Don Juan de Austria ordonne à Requesens, qui dispose de 7 000 hommes, d'emmagasiner vivres et munitions pour deux mois à Orgiba et de ratisser les Alpujarras. Le *Comendador Mayor* organise ses troupes en deux *mangas* (manches), séparées de quatre lieues avec une troisième force au milieu. À chaque étape importante, on laisse une garnison.

L'itinéraire est le suivant : Pitres de Ferreira, Portugos, Cadiar. Un détachement commandé par Miguel de Moncada pacifie le réduit de Cebel. Requesens

poursuit son chemin par Ujjar, Dondurón, Ayator, Berja. Lope de Figueroa est chargé de ratisser le territoire du río de Almeria et la sierra environnante, celui de Bolodui, celui de Guenexa, l'espace de Xérez à Fiñana, le bassin du Río Almanzora.

À la fin de la campagne, Don Juan nomme de nouveaux capitaines de *cuadrillas* chargés de la défense en surface et il repart à Madrid.

Le dernier épisode est digne d'une intrigue de théâtre baroque, voire shakespearien. Un maure naturel de Grenade, Farax, sait que l'*alcaide* chef des *alcaides* morisques, Gonzalo El Xeniz, désire le pardon royal. Farax contacte un certain Francisco Barredo. Celui-ci gagne Cadiar dans les Alpujarras, sort un maure de la prison du château et lui donne une lettre pour Gonzalo El Xeniz. Rendez-vous est pris avec celui-ci à une demie lieue de Cadiar, le signal étant trois coups d'escopette. Contre le pardon, El Xeniz promet de livrer Abenabó. Quelques jours plus tard, Barredo remet la cédule de pardon à El Xeniz, lequel convient d'un rendez-vous dans les grottes de Vachal avec Abenabó. Au cours du guet-apens, l'ancien roi est tué et, pour finir, sa tête est exposée à la porte du Rastro à Grenade. Ainsi s'achève le dernier acte de ce drame sanglant.

1522

Les récits de guérilla aussi complets que ceux de Diego Hurtado de Mendoza sont peu nombreux, d'où l'intérêt de ce témoignage. Malgré ses défauts, ses erreurs de chronologie, ses lacunes, il reste une source fondamentale de ce soulèvement, suivi de très près par Philippe II, qui est intervenu pour déterminer le commandement et orienter les opérations. Au reste, l'édition que nous avons utilisée confronte sans cesse notre auteur aux deux autres chroniqueurs, Ginés Pérez de Hita et Luis de Marmol Carvajal. Par ailleurs, Hurtado de Mendoza fait une large place au monde morisque dans son récit, monde morisque envers lequel il ne témoigne d'aucune hostilité systématique.

La guérilla – la guerre *non guerriable* comme on disait aux XVI^e et XVII^e siècles – a des traits particuliers, notamment lorsqu'elle a pour théâtre un ensemble montagneux. Les rebelles sont mobiles, souvent insaisissables et utilisent volontiers l'escarmouche ou l'embuscade, rarement la bataille rangée. En face, une armée classique s'adapte difficilement. Même les *Tercios* de Naples, bien entraînés, se déplacent avec leurs bagages, contrôlent peu les hauteurs et empruntent les routes principales à la vue de l'ennemi. En outre, l'indiscipline chronique et la soif de butin les rendent vulnérables. Avec l'expérience, les troupes chrétiennes vont s'organiser et constituer un réseau de points d'appui pour isoler les rebelles.

Ce n'est qu'au cours de l'année 1570, que les généraux de Don Juan procèdent à des ratisages avec des éléments allégés, sans jamais arriver à la notion de commando de chasse. La contre-guérilla se sert aussi beaucoup des transferts

de population pour diminuer les risques. L'éparpillement des rebelles oblige la contre-guérilla à augmenter ses effectifs : dès 1569, ce sont des formations supérieures à 5 000 hommes qui sont mises en œuvre. Les unités tactiques de 1 500 à 2 000 hommes ne sont pas rares. Diego Hurtado de Mendoza met bien en relief la présence des *concejiles* (milices locales), qui jouent un rôle important surtout dans la Sierra de Ronda et dans la défense de Grenade.

La Guerre de Grenade révèle aussi que la conversion des morisques avait été imparfaite, voire illusoire. Les chefs morisques prennent souvent des noms arabes. La solidarité d'Alger et de l'empire ottoman a pesé d'une manière non négligeable, même si son rôle reste en définitive peu important, en raison des nécessités du siège de Chypre.

Les troupes morisques sont plus disciplinées que les forces chrétiennes. Celles-ci se livrent volontiers aux pillages, aux rapt, etc. Mais il ne faut pas oublier que la campagne se déroule avec des conditions climatiques extrêmes. Et que les soldats ont dû souvent marauder pour échapper à la faim dans un pays où les vegas fertiles sont rares.

Dans cette contre-guérilla, deux moyens essentiels sont utilisés pour tenter d'écraser la rébellion : le transfert des populations après regroupement et le quadrillage du territoire.

Les actions d'une guérilla sont confuses, morcelées. L'incertitude, la probabilité sont des facteurs aussi importants que le feu ou le choc. En suivant de très près le récit de Hurtado de Mendoza, nous avons tenté de voir plus clair dans un épisode de l'histoire espagnole qui a peu attiré les historiens dans ses aspects militaires.

L'ORGUE ET SON CARACTÈRE DANS LA LITURGIE
EN FRANCE ET EN ESPAGNE
AU TEMPS DE LA CONTRE-RÉFORME

Marie-Bernadette Dufourcet Hakim

Depuis le Moyen Âge jusqu'à la période qui suivra le Concile de Trente, l'Église s'est penchée à plusieurs reprises sur la question de la musique sacrée et de sa place dans la liturgie, affirmant constamment la primauté du répertoire vocal, et au sein de celui-ci, la primauté du plain-chant sur la polyphonie. Inversement, le rôle des instruments n'a jamais cessé d'être un sujet de controverse et de méfiance de la part des autorités religieuses, confrontées à une grande diversité d'usages selon les diocèses et les pays. Seul instrument à bénéficier d'une place privilégiée au sein de l'Église, l'orgue occupe le rang le plus élevé dans la hiérarchie des instruments, juste après la voix, par sa fonction traditionnelle et quasi exclusive au service de la louange divine. Vers 1636, Mersenne constate que l'Église « use particulièrement de l'orgue pour ravir le cœur des fidèles et le transporter au chœur des Anges »¹.

Quels arguments étaient avancés à l'époque pour justifier cet usage qui n'allait pas forcément de soi, puisque l'instrument à tuyaux sera un des principaux objets culturels immolés à la fureur des protestants, lors des guerres de religion ? Déjà, en 1519, Érasme qui était partisan de la plus grande sobriété musicale à l'église, se montrait très critique à l'encontre de toute intervention instrumentale dans la liturgie, y compris celle de l'orgue :

Nous avons introduit dans les églises une espèce de musique artificielle et théâtrale, un braillement tumultueux de voix diversifiées [...]. Tout n'est que vacarme de clairons, de trompettes, de flûtes et de harpes, et avec ces instruments rivalisent encore des voix humaines [...]. On nourrit à grands frais des facteurs d'orgue².

- 1 Marin Mersenne, *Harmonie universelle contenant la théorie et la pratique de la musique* [1636], éd. fac-similé, introd. François Lesure, Paris, CNRS, 1975, Livre *Des Orgues*, Epistre V.
- 2 Et dans ce même passage, tiré de sa *Paraphrase de la première épître de saint Paul aux Corinthiens*, il constate avec amertume : « on accourt de partout dans la maison de Dieu, comme on irait au théâtre, pour la délectation des oreilles ». Érasme, *Éloge de la folie. Adages. Colloques. Réflexions sur l'art, l'éducation, la religion, la guerre, la philosophie. Correspondance*, éd. Claude Blum, André Godin, Jean-Claude Margolin et Daniel Ménager, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 407-408.

Face aux détracteurs confortés dans leur position par le processus évident de théâtralisation déjà amorcé à l'époque d'Érasme et qui atteindra son acmé au XVII^e siècle, l'Église en France et en Espagne choisit le parti de la réaction contre l'austérité et inclut résolument l'orgue dans la liturgie, comme élément actif visuel et sonore de la rhétorique sacrée catholique, tout en lui attribuant des limites strictes d'intervention. Le principal problème pour les responsables religieux sera alors de définir des critères liant esthétique, correction morale et adéquation aux différents moments liturgiques ; définir le caractère d'une œuvre musicale s'avère une tâche difficile, par nature subjective et sujette à caution. Nous examinerons quels critères seront retenus et comment ils seront formulés dans quelques textes de référence comme les décrets tridentins, le *Ceremoniale Episcoporum* de Clément VIII (Venise, 1600), le *Caeremoniale parisiense* de l'abbé Sonnet (Paris, 1662), les règlements en vigueur au monastère de l'Escurial (fin XVI^e) ou à la Seo de Saragosse (Statuts du chapitre, 1607), sans oublier les sources théoriques.

L'ORGUE, INSTRUMENT PRIVILÉGIÉ DU SACRÉ

Plusieurs théoriciens, depuis Francisco de Salinas (Salamanque, 1577), se font l'écho de la prééminence de l'orgue, en la justifiant, d'ailleurs, par la proximité timbrique qu'offre, selon eux, cet instrument avec la voix :

Nous appelons encore voix les cordes des instruments, parce qu'elles produisent des mélodies harmonieuses similaires aux voix humaines : nous appelons surtout voix les tuyaux des instruments qu'on appelle orgues, car, de tous les instruments, ce sont ceux qui se rapprochent le plus de la voix humaine³.

Et Salinas, voyant là l'explication de la primauté de l'orgue dans l'usage sacré, ajoute : « je crois que c'est pour cette raison que la Sainte Église Romaine se sert de préférence de ces instruments »⁴.

En 1613, le Napolitain Pedro Cerone reprend à son compte les commentaires de Salinas au sujet des instruments, y compris l'orgue : « il se trouve que tous sont fabriqués pour imiter la voix humaine »⁵. Plus d'un siècle plus tard, l'Aragonais

3 « *Quamobrem chordas etiam instrumentorum voces vocamus, quoniam ad similitudinem vocum humanarum harmonicos conficiunt modos : praesertim cannas instrumentorum voces, quae organa dicuntur, quae proxime omnium ad humanam vocem accedunt* », Francisco Salinas, *De Musica liber secundus*, Salamanca, Mathias Gastius, 1577, p. 48 [toutes les traductions présentes dans cet article ont été faites par nous-même].

4 « *Quam credo ob causam his potissimum instrumentis Sancta Romana utitur ecclesia* ». *Ibid.*

5 « *Se halla que todos son fabricados para imitar la voz humana* ». *El Melopeo y maestro*, Naples, Iuan Bautista Gargano y Lucrecio Nucci, 1613, p. 1038.

Pablo Nassarre (Saragosse, 1724)⁶ s'appuie sur cette même phrase de Cerone pour expliquer la position élevée de l'orgue dans la hiérarchie instrumentale. Enfin, l'orgue est avant tout défini par rapport à sa dimension sacrée dans plusieurs écrits, en particulier ceux de Marin Mersenne⁷, Jacques Ozanam⁸ et Jehan Titelouze⁹. Nassarre va même plus loin, étendant cette primauté de l'instrument à l'instrumentiste lui-même ; en effet, il identifie l'organiste au psalmiste, par référence au psaume 150 de David, alors que les autres instrumentistes – surtout ceux à vent (*los flatulentos*) – appartiennent à la catégorie des chantres (*cantores*), car ils se mêlent aux chœurs polyphoniques (« *con los que cantan el canto de Organo* »)¹⁰.

Après le Concile de Trente, le processus de théâtralisation que dénonçait déjà Érasme au début du XVI^e siècle, se généralise à toutes les formes d'art sacré au service des nouvelles conceptions militantes catholiques. Malgré l'attitude divergente des monarchies espagnole et française quant à leur degré de soumission à la Rome post-conciliaire, le dénominateur commun de leurs cathédrales ou églises les plus importantes est l'esprit qui les anime au long du XVII^e siècle, un esprit de reconquête sur toutes les formes d'« hérésie », en premier lieu la religion réformée, un esprit qui recourt volontiers à la théâtralité dans l'organisation liturgique, sous de nombreux aspects : l'art oratoire de la prédication, la mise en scène, les déplacements dans l'espace architectural et les divers éléments de décoration contribuant à édifier et maintenir les fidèles dans la « vraie » Foi¹¹, la musique. Bien que cette dernière expression artistique ait été volontairement négligée par les Jésuites, à l'origine, pensant qu'il valait mieux ne pas se distraire de leur mission principale, ils comprendront très vite, dans les faits, le parti qu'ils pouvaient tirer de la musique, comme des autres arts, pour attirer, édifier, éduquer¹². L'orgue qui est un *acteur* important de cette liturgie post-conciliaire – ne serait-ce que par sa taille –, subit dans sa facture et dans son répertoire, toute une série de

6 *Escuela Música según la práctica moderna*, 1^a parte, Zaragoza, Herederos de Diego de Larumbe, 1724, t. I, p. 323.

7 *Harmonie universelle* [1636-1637], Paris, CNRS, 1965, Livre 6 des Orgues, epistre (verso).

8 *Dictionnaire mathématique*, Paris, É. Michallet, 1691, p. 667.

9 *Hymnes de l'Église*, Paris, P. Ballard, 1624, Au lecteur.

10 *Escuela Música según la práctica moderna* [1723], Zaragoza, Institución Fernando el Católico, 1980, vol. II, p. 312.

11 Anne Surgers, « Une image unifiée, un regard captif : le décor du théâtre jésuite dans les traités du F. Andrea Pozzo s. j. (1642-1709) », dans *Plaire et instruire. Le Spectacle dans les collèges français de l'Ancien Régime* (actes du colloque de Paris, 2005), dir. Anne Piéjus, Rennes, PUR, 2007, p. 85-98 ; Marie-Bernadette Dufourcet, « El órgano barroco francés y español : un elemento teatral en el escenario litúrgico », *Nassarre. Revista Aragonesa de Musicología*, XXII, 2006, numéro spécial « In honorem José Luis Gonzalez Uriol », p. 97-120.

12 Pierre Guillot, *Les Jésuites et la musique : le collègue de la Trinité à Lyon, 1565-1762*, Liège, Mardaga, 1991.

transformations fondamentales, en France comme en Espagne ; il devient un élément scénographique à part entière dans le cérémonial de la Contre-Réforme. Cette impression est amplifiée par le décor du buffet, sa statuaire et sa signification symbolique qui font de l'orgue une « architecture parlante », dans la tradition pythagoricienne, pour reprendre une expression de l'architecte français et jésuite Marc-Antoine Laugier (1713-1769)¹³. L'orgue joue ainsi un double rôle, puisqu'il touche à la fois la *vue* comme élément permanent du décor intérieur de l'espace architectural, et l'*ouïe* lorsqu'il entre en jeu dans l'*actio* liturgique.

Cependant, la musique instrumentale – même organistique – reste un art échappant au rationnel qui s'adresse directement aux sens, lorsqu'il n'y a pas le support d'un texte ; il engendre donc la méfiance coutumière des autorités religieuses, à la suite de saint Augustin, par peur de ce qui pourrait revêtir facilement un caractère lascif, profane, impur et donc entraîner les âmes des fidèles à leur perte. C'est selon cette logique que l'Église manifestera, à plusieurs reprises et en divers lieux, son souci de fixer des limites aux interventions de l'orgue et de leur imposer un certain caractère, en établissant des critères de durée, tempo, nuances, registrations, esprit :

1528

[Les évêques] banniront aussi de leur Église toutes sortes de musique dans lesquelles soit l'*orgue* ou dans le simple chant, il se mêle quelque chose de *lascif* ou d'*impur*, aussi bien que toutes les actions profanes, discours et entretiens vains et affaires du siècle, promenades, bruits, clameurs, afin que la Maison de Dieu puisse paraître et être dite véritablement une maison d'oraison¹⁴.

ÉVITER LASCIVITÉ ET IMPURETÉ

L'orgue « remplace, substitue ou transfigure le Verbe sacré sous-entendu »¹⁵ et, à ce titre, doit revêtir un caractère en rapport, qui élève les esprits vers la contemplation des choses divines et favorise le recueillement des fidèles. Malgré les critiques et les avertissements qui semblent fuser de toutes parts pour se prémunir des mauvais organistes, Nivers, dans sa *Dissertation sur le chant grégorien*¹⁶, considère les organistes de son temps proches de la perfection et répond à leurs détracteurs que jouer trop

13 *Essai sur l'architecture* [1755], cité par Benito Pelegrin, *Figurations de l'infini : l'âge baroque européen*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 206 note.

14 Concile de Trente, Décret de la 22^e session (1562), *Le Saint Concile de Trente*, trad. Abbé Chanut, [Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1696], p. 251.

15 Louis Jambou, « La función del órgano en los oficios litúrgicos del Monasterio de El Escorial a finales del siglo XVI », dans *Actas del Simposium (1/4-IX-1992), La Música en el monasterio del Escorial*, San Lorenzo de El Escorial, EDES, 1992, p. 395.

16 Cité par William Pruytt, « The organ works of Guillaume-Gabriel Nivers », *Recherches*, XIV (1974), p. 48.

fort, allonger les cérémonies et corrompre le chant ne sont plus de mise, en tout cas parmi les organistes les plus connus : tous, pleins de modestie et de dévotion, émeuvent le cœur par la tendresse de leurs accords et incitent au recueillement.

Dans les recommandations des textes règlementaires, reviennent en écho des mises en garde inspirées du vocabulaire tridentin¹⁷ : l'organiste doit veiller à ce que le son de l'orgue ne soit pas « lascif »¹⁸ ni profane ou impur¹⁹. À la fin du siècle, Pablo Nassarre continue de se référer au synode post-conciliaire de 1565 présidé par Charles Borromée et demande que les chants et les sons soient « graves, pieux et distincts », convenables à la Maison de Dieu, à ses louanges et utiles à l'édification des fidèles, sans rechercher, en premier lieu, le plaisir de l'oreille²⁰ ; dans ce but, il vaut mieux exclure les mesures ternaires rapides (*proporción menor*, 3/2)²¹ et favoriser les mesures binaires simples C du *compasillo* (une semibrève par mesure) ou du *compás mayor* (deux semibrèves à la mesure). Ainsi évitera-t-on désordres et attitudes irrévérencieuses dans la Maison de Dieu, « comme on en fait souvent l'expérience chez beaucoup qui viennent à l'église, plus pour passer un moment distrayant, que pour prier »²². Martin Sonnet était conscient de ce danger et ordonnait à l'organiste de ne pas interpréter des chants « qui ne concernent pas l'office dont il s'agit, à plus forte raison des chants profanes ou des pièces de divertissement »²³. Bien avant eux, inspiré toujours par l'esprit post-tridentin, l'Ordinaire des Hiéronymites exigeait la même chose de ses organistes :

Toutes les interventions de l'organiste doivent suivre un ton grave et honnête ; de plus, le Prieur ou celui qui présiderait le chœur, ne devront pas permettre qu'on y chante [joue] quoi que ce soit qui n'appartiennent pas à l'Office divin qui se célèbre, comme l'ordonne le *Caeremoniale Episcoporum*²⁴.

- 17 Édith Weber, *Le Concile de Trente et la Musique*, Paris, Honoré Champion, 1982, p. 219 sq.
- 18 « Cavendum autem ne sonus organi sit lascivus », extrait du *Caeremoniale Episcoporum* cité par Denise Launay, *La Musique religieuse en France du Concile de Trente à 1804*, Paris, Klincksieck, 1993, p. 69.
- 19 Martin Sonnet, *Ceremoniale Parisiense*, chap. VI, §1 et 4, cité par Norbert Dufourcq, *Le Livre de l'orgue français*, Paris, A. et J. Picard, t. V, 1982, p. 48.
- 20 *Escuela Música...*, op. cit., t. I, Introduction : *Cristianas advertencias*.
- 21 *Ibid.*, t. I, p. 245.
- 22 « Como se experimenta frequentemente en muchos que acuden à los Templos, mas por tener un rato de diversion que por orar », *ibid.*, t. II, p. 314.
- 23 Martin Sonnet, *Ceremoniale Parisiense*, chap. VI, § 4, cité par Norbert Dufourcq, *Le Livre...*, op. cit., t. V, 1982, p. 48.
- 24 « Siempre que [el tañedor] lo aya de tocar ha de ser en tono grave y onesto, y el Prior ô el que presidiere en el Coro, no permitira se cante en él cosa alguna que no se pertenezca à el oficio Divino, que se celebra, como lo manda el ceremonial de Obispos » (El Escorial, Ordinario de la Orden, n° 268, cité par Louis Jambou, « La función del órgano... », art. cit., doc. III, p. 419). Le document fait sans doute allusion au *Caeremoniale episcoporum* romain (*ibid.*, p. 396).

À l'opposé de tous ces défauts de lascivité et d'impureté à éviter, l'essentiel des qualités à préserver ou à rechercher se résume dans l'épithète bien subjective « d'ecclésiastique » ; ainsi pour les franciscains de Tolède (1591), « l'orgue ne doit sous aucun prétexte jouer rien qui ne soit très grave et ecclésiastique »²⁵, « rien de ridicule ni d'indigne du chant ecclésiastique »²⁶, renchérit le chapitre de Saragosse.

Pourtant, l'interprétation de toutes ces notions est contradictoire selon les cultures et les mentalités ; le témoignage qui suit d'un clerc en visite à Valladolid est éloquent à cet égard. En 1659, le conseiller clerc au Parlement de Rouen François Bertaut, membre de la suite du maréchal Antoine de Gramont (v. 1624-v. 1717), venu à Madrid pour demander à Philippe IV la main de sa fille Marie-Thérèse pour Louis XIV, se trouve à Valladolid, le soir de Noël ; voici ce qu'il note, d'un air à la fois étonné, amusé, et sans doute indigné²⁷ :

1530

Aussitôt qu'on ouvrit les portes de l'église, où une infinité de peuple attendait, j'entendis les tambours de basque qui s'accordaient avec les orgues qui jouaient une chacone.

Ce fut là le préparatif des matines [...]. Peu après on ouvrit la porte d'en bas de l'église, par où, en suite de la croix et des chandeliers de la procession, entrèrent quantité de moines avec des masques aussi ridicules comme ceux des jours gras de Paris, de gros nez, de fausses barbes, et des habits grotesques, dansant et sautant avec des tambours de basque, et des violons qui s'accordaient avec les orgues [...]. Devant la préface, je vis du haut de la tribune du chœur, qui est en haut dans toutes les églises des moines d'Espagne, un cordelier avec son habit de mascarade et un masque de Gautier Garguille, qui se mit à chanter avec une guitare un *villancico* d'une mule qui ruait, et le peuple criait *Victor*, à chaque moment et si haut que je ne pouvais quasi rien entendre. A peine le put-on faire taire avec la clochette, pendant que le prêtre disait le *Per omnia*.

NE PAS CHERCHER À SE DISTINGUER DU CHŒUR

Le chœur et l'organiste doivent ne faire qu'un en décence et homogénéité du culte, en s'aidant mutuellement²⁸. Le cérémonial de l'Escorial insiste encore :

25 « De ninguna manera se taña el organo cosa que no sea muy grave y eclesiastica ». Cité par Louis Jambou, « La función del órgano... », art. cit., p. 423.

26 « El organista [...] nunca taña cosa ridiculosa ni indigna del cántico eclesiástico ». *Estatutos del Cabildo de la Seo* (1607), cité par Pedro Calahorra, *La música en Zaragoza en los siglos XVI y XVII*, t. I, *Organistas, organeros y órganos*, Zaragoza, Institución Fernando El Católico, 1977, p. 23.

27 Bartolomé et Lucile Bennassar, *Le Voyage en Espagne*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 976-977.

28 *Directorio del corrector mayor del canto (El Escorial)*. Louis Jambou, « La función del órgano... », art. cit., p. 399.

« L'organiste a un grand intérêt à s'en remettre au chœur pour le son, la consonance et la mélodie du chant, afin que tout paraisse une seule musique »²⁹.

TEMPO ET DURÉE

Plus la cérémonie est solennelle, plus le tempo musical doit être lent et grave³⁰, d'après les recommandations du *Caeremoniale Episcoporum*, dont se fait l'écho Pietro Cerone : « Los feriales cantan de presto sueltos y desatados : y los solennes van mas de espacio, y con mas gravedad ; usando algunas notas ligadas »³¹. Lors des Offices très solennels, les chantres utilisent des intonations et des médiantes particulières pour les psaumes et cantiques, plus ornées que d'habitude, surtout la médiane des cantiques, caractéristique du chant espagnol³². Par exemple, en présence d'un haut dignitaire, comme le Très Révérend Père Général de l'Ordre des Hiéronymites, l'orgue accompagne *alternatim* le *Te Deum* « avec la solennité demandée par notre Processionnal »³³, c'est-à-dire en jouant dans un tempo lent. Le même document avertit :

L'organiste a grand intérêt [...] à respecter la mesure et le tempo adopté par le chœur, car cela fait grand désordre que le chœur suive la mesure convenable en fonction du jour et de la solennité et que l'organiste s'attarde deux fois trop longtemps à chaque verset, s'écoutant et étant satisfait de lui-même, d'une manière ennuyeuse et pesante pour le chœur³⁴.

Trahissant une source commune, c'est à peu près dans les mêmes termes que s'exprime Martin Sonnet :

29 « El tañedor de los organos tiene mucha cuenta en conformarse con el choro, ansi en la sonada y consonancia, y melodia del canto del choro, q parezca toda una musica. Y q el organo dize lo q el choro », *Costumbres del Real Monasterio de San Lorenzo de El Escorial*, 1567 (approuvées de nouveau en 1608), legajo 137, p. 85 (cité par Louis Jambou, « La función del órgano... », art. cit., p. 416).

30 *Ibid.*, p. 79.

31 « Les fêtes ordinaires, on chante dans un tempo rapide, en allégeant et détachant les notes ; les fêtes solennelles, on va plus doucement et avec plus de gravité, en liant quelques notes ». Pietro Cerone, *El Mellopeo y Maestro*, Naples, 1613, I, livre 5, chap. 20, p. 422 :

32 Bernadette Nelson, « Alternatim practice in 17th century Spain », *Early Music*, vol. XXII/2 (May 1994), p. 241.

33 Louis Jambou, « La función del órgano... », art. cit., doc. III, p. 420.

34 « El tañedor de los organos tiene mucha cuenta [...] en guardar el compas y tiempo q guarda el choro, porq es gran desorden q el choro lleve el compas competente segun el dia y solemnidad y q el tañedor este en cada verso dos tanto tiempo. Y oyendose y contentandose de si mismo con tedio y pesadumbre del choro ». *Costumbres del Real Monasterio de San Lorenzo de El Escorial*, 1567 (approuvées de nouveau en 1608), legajo 137, p. 85 (cité par Louis Jambou, « La función del órgano... », art. cit., p. 416).

L'organiste doit se conformer aux rituels à observer dans le chœur, autant que faire se pourra, qu'il donne un temps et un espace suffisant pour les respecter, cependant, qu'il ne s'attribue un temps excessivement long ou qu'il ne le réduise [pas trop], qu'il n'engendre pas l'ennui au lieu de la dévotion, et qu'il ne joue (*tangat*) pas sur un rythme trop rapide et avec précipitation, au risque d'être méprisé³⁵.

La durée des interventions de l'orgue – et donc de l'ensemble de la cérémonie – sont évidemment tributaires du degré de solennité qui dépend aussi de la place de l'Office concerné dans la liturgie des Heures. Cette appréciation repose entièrement sur le sens liturgique de l'organiste qui doit « prendre en compte la solennité de la célébration et l'heure de l'office, afin qu'il ne soit ni trop bref ni trop prolixe »³⁶. Pour plus de sécurité dans ce domaine, Martin Sonnet conseille l'usage d'un signal sonore : l'organiste doit observer avec attention le signal de la cloche donné par un enfant de chœur pour commencer ou terminer « afin que les actions sacrées ne se prolongent pas trop ou qu'elles ne se déroulent pas trop vite »³⁷. Nivers recommande à l'organiste de veiller plus particulièrement à ne pas s'éterniser à l'offertoire, au point de faire attendre le prêtre pour commencer la préface ou le Notre Père après l'élévation³⁸. De même, lors des encensements à l'office, à la fin des psaumes, l'intervention des chantres et de l'organiste doit coïncider en durée avec celle de l'encensement³⁹.

Pour ne pas allonger trop les Vêpres des fêtes annuelles principales, le *Règlement de Troyes* prévoit de conserver une exécution *alternatim* pour le 5^e psaume des Vêpres, s'il est trop long, au lieu de le laisser entièrement au chœur, ce qui permet d'abrégé un peu la cérémonie⁴⁰. Les statuts de la collégiale de Berlanga de Duero font référence au 3^e psaume des Vêpres solennelles, lequel peut s'exécuter « avec des musiciens [chanteurs solistes ?] à l'orgue à la disposition du maître de chapelle »⁴¹.

35 « *In Caeremoniis in choro observandis conformet se Organista, quantum fieri poterit, ita ut det sufficiens tempus et spatium ad eas observandas, nec tamen nimium tempus in sumat aut terat, ne aliis tedium potius quam devotionem generet, nec etiam celeriori pulsu ac precipitato ea tangat, ne contemptum similiter pariat* », Martin Sonnet, *Ceremoniale Parisiense*, chap. VI, § 6, cité par Norbert Dufourcq, *Le Livre...*, *op. cit.*, t. V, p. 48.

36 « El Organista ha de tener cuenta con la solemnidad que se celebra, y la hora del oficio que es para que no sea demasiado de breve, ni prolijo », *Ceremonial monástico de Salamanca*, cité par Bernadette Nelson, « Alternatim practice... », *art. cit.*, p. 255, n. 13.

37 Martin Sonnet, *Ceremoniale Parisiense*, chap. VI, § 2, cité par Norbert Dufourcq, *Le Livre...*, *op. cit.*, t. V, p. 48.

38 Cité par William Pruytt, « The organ works... », *art. cit.*, p. 48.

39 Cité par Denise Launay, *La Musique religieuse...*, *op. cit.*, p. 80.

40 Benjamin Van Wye, « Ritual use of the organ in France », *JAMS*, vol. XXXIII/2 (summer 1980), p. 309.

41 Palacios Sanz, José Ignacio, « Música y músicos en la Colegiata de Berlanga de Duero

Dans le même souci d'adaptation du jeu de l'orgue à la durée de l'action liturgique, un certain nombre de versets peuvent être raccourcis ou démultipliés en les scindant à des cadences, parfois indiquées comme dans quelques versets de messe d'Attaignant (coupures possibles signalées par des *fermatae*)⁴². Les versets de psaumes et cantiques suivent un découpage bipartite favorable à des césures si nécessaire (cf. versets de P. Bruna). Titelouze lui-même, à la fin de la préface de ses *Hymnes*, évoque la possibilité pour l'interprète de couper certains versets fugués :

Pour la longueur des vers qui traitent les fugues, je ne pouvois les rendre plus courts, y ayant trois ou quatre fugues repetées par toutes les parties sur le sujet : mais pour s'accommoder au chœur, l'on pourra finir a quelque periode vers le milieu, dont j'en ay marqué quelques uns pour servir d'exemple.

Il donne le même avertissement dans la préface de son *Magnificat* :

On peut voir aussi que j'ay pressé les Fugues afin d'abreger les couplets, ceux qui les trouveront trop longs, pourront au lieu de la cadence mediante pratiquer la finale : il y a mesme plusieurs vers qui ont des marques pour cet effet .

Dans l'Antienne *Regina coeli* de Louis Couperin, les quatre mesures et demie terminales pourraient être éventuellement reprises au retour de l'*alleluia* dans le chant, comme le suggère le musicologue Davitt Moroney⁴³. En 1685, Gigault procède de la même façon dans quelques versets de son *Livre de musique pour l'orgue* (début de la préface) : « 180 pieces d'Orgue, [...] que lon peut finir dans plusieurs endroits il y a des marques aux endroits, ou cela peut estre fait, de sorte que d'une seule piece on en peut faire plusieurs ».

NUANCES

Jeu doux

Craignant traditionnellement (encore aujourd'hui...) les déchaînements sonores de l'orgue, toujours possibles dans les moments d'inspiration de l'organiste, le clergé se montre très attentif à ce que l'orgue intervienne presque toujours dans des nuances douces pour ne pas perturber la prière des fidèles. Pendant la distribution de la communion et surtout à l'Élévation, il en est bien

(Soria) », *Nassarre*, XII, 2 (1996), p. 356.

⁴² *Missae Kyrie Fons*, dans le *Gloria, Tu solus altissimus ; missa Cunctipotens : 2^e Sanctus et Benedictus*.

⁴³ Louis Couperin, *Pièces d'orgue*, éd. Davitt Moroney, Monaco, L'Oiseau-Lyre, 2003, p. 72 et son commentaire n° 50, p. 135.

sûr ainsi – « *dum elevatur Sanctissimum Sacramentum graviori & dulciori sono* [...] *Organum, si habetur [...] melodia & gravitate pulsandum est* » demande le Cérémonial de Clément VIII⁴⁴ ; les *toccate per l'Elevazione* de Frescobaldi, les *tientos de falsas* ou encore les *Ligaduras*⁴⁵ viennent à l'esprit, c'est-à-dire des œuvres expressives et lentes, enrichies de retards, pour « imiter en jouant les durs et après tourments du Christ en Croix »⁴⁶. En France, les *Élévations* apparaissent tardivement dans les sources écrites, avec Nivers, Lebègue (Récits de cromorne ou tierce en taille, parfois intitulés *Benedictus* par Nivers, Couperin et Raison).

Certaines paroles particulièrement importantes et remplacées par des versets d'orgue doivent recevoir un traitement doux pour inciter à la dévotion : par exemple, pour *Te ergo quaesumus* dans le *Te Deum*, aux versets saluant solennellement le Saint-Sacrement (« *Tantum ergo, O salutaris* »), Jésus (« *Tu solus altissimus, Jesu Christe* ») dans le *Gloria*, la Sainte-Trinité (doxologies), à ceux implorant la Vierge (« *Virgo singularis, Te matrem pietatis, O clemens, O benigna* »), ou Jésus (« *Suscipe deprecationem* » toujours dans le *Gloria*), de même chaque fois qu'un Saint Patron est invoqué. Lorsque le prêtre se tient face à l'autel, l'orgue doit également jouer doucement⁴⁷.

1534

Jeu brillant

En revanche, selon Sonnet⁴⁸, l'organiste est autorisé à jouer dans un tempo rapide – mais en étant bref – pour l'*Amen* final d'une hymne, ainsi que pour le *Benedicamus Domino*. Le *Ceremoniale Episcoporum* ajoute l'*Amen* conclusif du *Gloria* et les processions de sortie qui supportent les sonorités les plus puissantes de l'orgue⁴⁹.

REGISTRATIONS

Les documents spécifiant les registrations convenables aux diverses interventions de l'orgue dans la liturgie sont extrêmement rares. Le document le plus précis à cet égard est le *Règlement de Troyes*, manifestement écrit par un organiste ou quelqu'un qui connaît bien les possibilités sonores de l'orgue. En Espagne, il n'y a malheureusement rien d'équivalent ; seules nous sont parvenues quelques vagues remarques de Diego del Castillo, dans son *Directorio del Coro* de l'Escorial. Ce qui

44 Denise Launay, *La Musique religieuse...*, op. cit., p. 76.

45 « *Ligaduras para la elevación* », dans *Flores de música*, Martín y Coll, 1706, p. 249-250.

46 « *Imitando con il sonar li duri & aspri tormenti della Passione* », Girolamo Diruta, *Il Transilvano*, Venetia, Vincenti, 1625, 2^e partie, 4^e livre, p. 22.

47 William Pruytt, « The organ works... », art. cit., p. 48.

48 *Ibid.* [textes originaux dans Norbert Dufourcq, *Le Livre...*, op. cit., t. V, p. 50]

49 Denise Launay, *La Musique religieuse...*, op. cit., p. 79.

suit, est donc essentiellement une brève récapitulation du texte de la cathédrale de Troyes, complétée par quelques observations sur le répertoire musical. Grâce aux quelques indications du *Règlement de Troyes*, il est facile de trouver la place des versets dans le déroulement liturgique, en fonction de leur style, lorsque la partition ne la précise pas. *A contrario*, l'organiste peut parfois adapter diverses registrations à une même pièce selon l'usage liturgique qu'il veut en faire.

Rechercher la variété

Martin Sonnet avertit l'organiste de veiller « aussi à changer très souvent le son des orgues »⁵⁰, sans doute a-t-il en tête le style des modèles parisiens contemporains que sont Nivers et Le Bègue dont la principale caractéristique réside précisément dans la variété des registrations déployées. Ces registrations vont de pair avec un type d'écriture : les pièces plutôt homophones comme les préludes ou les postludes (par exemple, les *Amens*), sont conçues pour des mélanges brillants (plein-jeu ou, encore plus fort, grand-jeu, éventuellement traité en dialogue entre les claviers) ; les pièces en style imitatif (fugues, duos, trios) s'associent à des mélanges variés selon le caractère de la musique et occupent des places intermédiaires, ni au début ni en conclusion d'un chant liturgique (généralement, une fugue apparaît en seconde position après le plein-jeu introductif). Enfin, les récits superposent un jeu soliste expressif et un accompagnement doux en second plan, ils sont destinés également à des moments intermédiaires ou à de grand recueillement. L'orgue français possédant alors une riche palette sonore, beaucoup de mélanges différents peuvent être imaginés au sein de chaque catégorie. De Titelouze à Le Bègue, ce qui frappe surtout, c'est la volonté permanente de mettre en valeur le *cantus firmus* sur une registration séparée.

Plein Jeu

En accord avec ce qui vient d'être dit sur la variété des registrations, il faut éviter de jouer deux pièces successives sur le plein jeu⁵¹. Lorsque le *Règlement de Troyes* demande le Plein Jeu pour des premiers versets, il est sans doute fréquemment sous-entendu un solo d'anche donnant le *cantus firmus* comme il faut le faire dans ces versets-là, ce que confirme un coup d'œil rapide au *Second livre* de Nivers où le plein jeu pur est beaucoup moins employé en première position. Voici une synthèse des interventions à confier au brillant Plein Jeu :

50 « *Dabit [organista] etiam operam ut saepissime mutet sonum organorum* », Martin Sonnet, *Ceremoniale Parisiense*, chap. VI, § 21, cité par Norbert Dufourcq, *Le Livre...*, op. cit., t. V, p. 50.

51 *Règlement de Troyes* (Denise Launay, *La Musique religieuse...*, op. cit., p. 143).

Psaumes	Prélude : aux premières Vêpres des fêtes annuelles principales, après le premier psaume en musique, jeu d'orgue en prélude au 2 ^e psaume chanté en plain-chant ou faux-bourdon ⁵² . Antienne (Vêpres) ⁵³ : à chaque antienne (après l'intonation). Premiers et derniers versets ⁵⁴ . 5 ^e psaume : premier et dernier verset en plus des autres versets alternés sur d'autres combinaisons ⁵⁵ .
Hymnes	Premiers et derniers versets (vêpres) ⁵⁶ . Si hymne entièrement chantée (aux fêtes principales), la conclusion à l'orgue (voir aussi plein-jeu avec anche et registrations variées) peut se faire sur un « plein-jeu simple » ⁵⁷ .
Psaumes et Hymnes de trois versets	Si un psaume ou une hymne ne comportent que trois versets seulement, la deuxième intervention de l'organiste (correspondant à la 3 ^e strophe du psaume ou de l'hymne) se fera sur des jeux particuliers pour éviter d'enchaîner deux pleins-jeux sans interruption et servira de prélude au chant suivant ⁵⁸ .
<i>Te Deum</i> (Matines)	1 ^{er} , 15 ^e , 20 ^e et dernier versets . Si le <i>Te Deum</i> est entièrement chanté, l'orgue assure un prélude sur le plein-jeu (en respectant le ton) ⁵⁹ .
Antienne de <i>Magnificat</i>	Lorsque l'orgue joue cette antienne au début et à la fin, les deux versets doivent être touchés sur le plein jeu (dans le ton de l'antienne) ; le premier de ces versets sera une fugue. Si le chœur chante le <i>Magnificat</i> entièrement, l'orgue fait un prélude (sous-entendu : sur le plein-jeu) ⁶⁰ .
<i>Deo gratias</i> (Vêpres) ⁶¹	
Antienne mariale	1 ^{er} et dernier versets ⁶² .
Messe ⁶³	Procession d'entrée : aux messes des fêtes annuelles, à la fin de la Procession d'entrée, dans le ton de l'introït, jusqu'à ce que celui-ci commence ⁶⁴ . <i>Kyrie</i> : après l'Introït chanté en « musique », premier et dernier kyrie sur le plein-jeu <i>Agnus</i> : premier <i>Agnus</i> . La messe de Nivers fait appel au plein jeu pour les brefs Amens conclusifs et pour certains des premiers versets (concurrentement avec plein jeu et basse de trompette).

52 *Ibid*

53 *Règlement de Troyes* (Van Wye, Benjamin, « Ritual use of the organ in France », *JAMS*, vol. XXXIII/2, summer 1980, p. 309).

54 *Règlement de Troyes* (Denise Launay, *La Musique religieuse...*, *op. cit.*, p. 143).

55 *Règlement de Troyes* (Edmond Martinot, *Orgues et organistes des églises du diocèse de Troyes*, Troyes, l'auteur, 1939, p. 48).

56 *Règlement de Troyes* (*ibid.* et Denise Launay, *La Musique religieuse...*, *op. cit.*, p. 143).

57 Edmond Martinot, *Orgues et organistes...*, *op. cit.*, p. 48.

58 *Règlement de Troyes* (Denise Launay, *La Musique religieuse...*, *op. cit.*, p. 143).

59 *Règlement de Troyes* (Edmond Martinot, *Orgues et organistes...*, *op. cit.*, p. 48).

60 *Ibid*.

61 *Ibid*.

62 *Ibid*.

63 Edmond Martinot, *Orgues et organistes...*, *op. cit.*, p. 48.

64 Benjamin Van Wye interprète un passage du *Règlement* comme une indication que l'orgue n'accompagnait pas la procession elle-même (« Ritual use of the organ... », *art. cit.*, p. 310,

Plein Jeu avec anche(s) soliste(s)

Cette registration correspond à l'écriture caractéristique du répertoire liturgique au service du plain-chant : *cantus firmus* strict à la basse ou en taille (souvent, un plein jeu, grand ou petit, avec solo d'anche pour le plain-chant). La formule la plus couramment employée par Nivers est le plein jeu accompagnant une basse de trompette.

Hymnes	Premier verset : le plain-chant doit être entendu clairement sur un accompagnement de plein-jeu, avec ajout éventuel des anches, en basse (cas le plus fréquent, ex. premiers versets des hymnes de Titelouze ou premier <i>Ave maris stella</i> de Couperin), en taille (joué à la pédale). Si l'hymne est entièrement chantée, l'organiste « touche le plein jeu mêlé des basses et dessus de trompettes et clairons » ⁶⁵ .
<i>Deo gratias</i>	En réponse à <i>l'Ite missa est</i> , sur plein jeu embelli avec trompettes et clairons ⁶⁶ .

Grand jeu

Prose	À la fin du graduel, l'orgue alterne avec le chœur polyphonique sur le grand-jeu avec trompettes et clairons ⁶⁷ .
-------	--

Registrations très fortes « de grande confusion », « de mucho ruydo »

Processions d'entrée	Le <i>Directorio del Coro</i> de l'Escorial déconseille ces registrations de « grande confusion » et très bruyantes, sauf pour les entrées de processions et, quelquefois, pour les derniers versets de psaumes ⁶⁸ .
Psaumes	Derniers versets.

Registrations variées – « Jeux particuliers »

Le rédacteur du *Règlement de Troyes* regroupe les combinaisons de jeux autres que celles prévues pour les premiers et derniers versets (pleins-jeux ou grands jeux), sous l'étiquette de « jeux particuliers », sans plus de précision. Il faut sous-entendre les récits (cornet, cromorne, voix humaine, tierce, trompette), les fugues

n. m). Le texte dit qu'avant cette procession, le maître de chœur doit préciser la messe qu'il souhaite chanter afin que, pendant la procession, l'organiste puisse se préparer au ton et aux accords [de la basse continue]. Nous interprétons ce passage d'une autre manière : l'organiste se familiarise avec le ton et les accords qui y sont associés, par une improvisation précédant l'intonation de la messe proprement dite.

65 *Règlement de Troyes* (Edmond Martinot, *Orgues et organistes...*, op. cit., p. 48).

66 *Ibid.*

67 *Ibid.*

68 Louis Jambou, « La función del órgano... », art. cit., p. 407.

sur les fonds ou sur les anches (dans le cas d'une fugue grave), les jeux doux (ensembles de fonds doux de 8'). Ces registrations « particulières » concernent en priorité les versets intermédiaires.

Versets intermédiaires	Beaucoup de versets intermédiaires sont en contrepoint imitatif – « en parties » ⁶⁹ , dit le document de Troyes – (fugues, duos, trios), en style de récit, en écho, en dialogue.
Hymne	Versets intermédiaires : jeux particuliers ⁷⁰ . Les deux trios sur <i>Pange lingua</i> de L. Couperin revêtent l'aspect de versets intermédiaires. De même, le second <i>Ave maris stella</i> ne présente pas le thème avec la même rigueur que le premier verset, mais avec des altérations et des diminutions ; de plus, son écriture en trio se prête également à une registration sur « les jeux particuliers ». Il correspond au 3 ^e ou au 5 ^e verset (le 7 ^e et dernier verset devant être joué sur le plein-jeu). Lorsque l'hymne est entièrement chantée, l'orgue conclut par un plein jeu mêlé de basses et dessus suivant le goût de l'organiste ⁷¹ . Si l'on se réfère aux œuvres de Nivers, le plein-jeu peut ainsi être mêlé (sur deux plans distincts) à la basse de tierce (2 ^e verset de <i>Victimae Paschali laudes</i> , 6 ^e verset de <i>Lauda Sion Salvatorem</i>).
Psaumes ou hymnes de trois versets	Jeu particulier pour le 3 ^e verset (pour éviter deux pleins-jeux successifs) ⁷² .
Élévation	Après le <i>Sanctus</i> , jouer une fugue sur la trompette, le clairon, la voix humaine ou une autre registration dans le ton du motet de l'Élévation, s'il y en a un ; sinon dans le ton de la messe.
Psaumes	Antienne conclusive (Vêpres) : remplacée par un verset sur un jeu plus fort, voix humaine, cromorne, clairon ou un autre ⁷³ . Versets intermédiaires : jeux particuliers (<i>cf.</i> Hymnes). 5 ^e psaume : versets intermédiaires sur jeux particuliers.
Versets divers	Diego del Castillo fait allusion à des versets qu'il aurait composés pour un des orgues de l'Escorial et qui mettaient en valeur le jeu de voix humaine ⁷⁴ .
<i>Te Deum</i> (matines)	Versets intermédiaires sur différentes registrations qui plaisent à l'organiste ⁷⁵ .

69 *Règlement de Troyes* (Denise Launay, *La Musique religieuse...*, *op. cit.*, p. 143).

70 *Ibid.*

71 *Règlement de Troyes* (Edmond Martinot, *Orgues et organistes...*, *op. cit.*, p. 48 ; voir aussi plein jeu et plein jeu avec anche solo).

72 *Règlement de Troyes* (Denise Launay, *La Musique religieuse...*, *op. cit.*, p. 143).

73 *Règlement de Troyes* (Edmond Martinot, *Orgues et organistes...*, *op. cit.*, p. 48).

74 Voir Louis Jambou, « La función del órgano en los oficios litúrgicos del Monasterio de El Escorial a finales del siglo XVI... », p. 399, n. 16.

75 *Règlement de Troyes* (Edmond Martinot, *Orgues et organistes...*, *op. cit.*, p. 48).

Messe	<i>Kyrie</i> : 3 ^e et 5 ^e <i>Kyrie</i> sur des jeux particuliers Offertoire : combinaison particulière. <i>Agnus</i> : registration particulière pour le 3 ^e agnus ⁷⁶ .
Récits	Récits de : Cornet (à partir de Louis Couperin), voix humaine, cromorne (dessus, parfois taille ou basse). Chez Nivers, le 3 ^e verset est souvent un solo (dessus) de voix humaine ou de cromorne.
Solo chanté	Titelouze émet, dans la Préface de ses hymnes, la possibilité que l'organiste chante, tout en s'accompagnant, une des parties de la polyphonie ; on peut supposer qu'il devrait choisir une partie thématique de préférence, à la manière de Frescobaldi dans son <i>Recercar « con obbligo di cantare la quinta parte senza toccarla »</i> ⁷⁷ . Lorsque certains textes liturgiques évoquent une ou autre voix (éventuellement, en Espagne, un <i>ministril</i>) chantant avec l'orgue, selon les propres conseils du cérémonial de Clément VIII, il s'agit peut-être aussi de la même pratique.

Utilisation du pédalier

En France, on remarque que le pédalier au xvii^e siècle sert essentiellement à jouer le plain-chant en *cantus firmus* soliste.

Deux orgues

Martin Sonnet précise : « Lorsqu'il y a deux orgues, c'est-à-dire un grand et un petit appelé positif en Français, qu'il soient utilisés pour les fêtes particulièrement solennelles »⁷⁸.

En dépit des attaques qu'elle a subies, la musique liturgique – l'orgue en particulier – a su s'imposer. L'orgue s'est même révélé une ressource importante chez les catholiques français et espagnols au service de la propagation de la Foi, en prenant le contre-pied de l'ascétisme protestant qui avait entraîné la destruction de nombreux instruments pendant les guerres de religion, notamment dans les régions frontalières des Pyrénées. Comme le reste des décorations et du mobilier sacré, l'orgue participe à la mission de conversion des fidèles en les attirant à l'église par un culte embelli dans tous ses détails. Mieux que tout autre art, la musique sacrée rend présent à nos sens le monde invisible, elle nous enseigne, nous délecte et nous émeut, selon les trois objectifs de la rhétorique traditionnelle. La musique d'orgue contribue à figurer les réalités du monde invisible, ce qui ne peut s'exprimer par des mots ni se représenter par des lignes ni des couleurs.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Fiori Musicali* [1635], éd. Bärenreiter, p. 57.

⁷⁸ « *Ubi sunt duo Organa, maiora nempe et minora, gallice Positif dicta, in praecipuis solemnitatibus adhibeantur* ». Martin Sonnet, *Ceremoniale Parisiense*, cité par Norbert Dufourcq, *Le Livre...*, *op. cit.*, t. V, p. 48.

Cependant, malgré le paradoxe d'une facture d'orgue de plus en plus raffinée, les cadres stricts imposés aux organistes, leur interdisant l'expression libre du concert, expliquent certainement le déclin quantitatif et souvent qualitatif du répertoire d'orgue au XVIII^e siècle, tant en France qu'en Espagne : l'orgue en liberté surveillée, restreint à des interventions « formatées », non renouvelées, ne pouvait que tarir la veine inspirée des compositeurs du siècle précédent, au profit de pièces convenues et fonctionnelles, au moins dans ses traces écrites. Ce n'est qu'à partir de l'époque romantique que les organistes en France, surtout avec l'école de César Franck, s'émanciperont enfin du cadre liturgique strict pour oser s'exprimer librement. Comme le remarque avec lucidité le Père Jean-Yves Hameline :

Il n'y a pas dans l'héritage chrétien de possession tranquille de ce qui serait une solution évidente à la question concernant la recevabilité de la musique dans l'exercice du culte ou dans les formes dévotes de l'expression chrétienne. Le débat est permanent, aujourd'hui comme hier⁷⁹.

79 Jean-Yves Hameline, « Il n'y a pas de musique sacrée », dans *Musique et sacré* (actes du colloque du Monastère royal de Brou, 2004), Ambronay, Ambronay Éditions, 2005, p. 128.

L’AFFIRMATION DE LA FACTURE D’ORGUES
À MADRID SOUS LES HABSBOURG.
LE LIGNAGE DE ÁVILA Y SALAZAR (1581-1703)

Louis Jambou

Durant le ^{xvi}^e siècle, l’activité artisanale de Madrid – ville dont l’ascension démographique est constante entre 1570 (15 000 hab.) et 1617 (107 000 hab.) – n’existe guère, ou plutôt dépend de Tolède et de la présence de la Cour dans son vieil Acázar. Le développement de cette activité sera une conséquence du statut de capitale d’Espagne donnée définitivement, en 1604, à cette bourgade du centre de la péninsule. En ce sens, et à la différence des autres villes de la péninsule, la croissance de la facture d’orgues madrilène relèvera davantage du pouvoir royal, en particulier du titre d’*organero*¹ du roi délivré par ce dernier, que de l’autorité ecclésiastique². Il est à noter que l’essor de la facture d’orgue dans la capitale commence alors même qu’en d’autres terres – à Tolède notamment – cette activité stagne ou décroît³.

Certes, dès le ^{xvi}^e siècle, les facteurs d’orgues attachés à la Chapelle royale demeurent à Madrid, du moins de façon transitoire⁴. C’est sans doute le cas de Francisco Gómez, lorsqu’il est attaché à l’impératrice Isabelle à partir de 1529, de Cristóbal de León ou de l’obscur Andrés Ortega, qui ne nous est connu qu’en 1594. C’est également le cas des maîtres flamands appelés par Philippe II, dont nous connaissons les noms mais point les œuvres : les Moors, de Smith, Ludolf Woolemont, Miguel Bocq ou encore les Mateo et Miguel Langhedult. En revanche,

1 De l’*organista*, *templador*, *acordador* même au ^{xvi}^e siècle, *afinador*... on en vient à *maestro organista*, *maestro de organista*, *maestro de hacer* [fabricar] *órganos*, *maestro en el arte de hacer órganos*, *maestro de órganos*, puis *organero*, adopté tôt en Aragon mais non généralisé avant la fin du ^{xvii}^e siècle.

2 Sur les aspects du travail qui suit, voir Louis Jambou, *Evolución del órgano español, siglos xvi-xviii*, Oviedo, Universidad de Oviedo, 1988, 2 vol.

3 Louis Jambou, « La facture d’orgues à Tolède autour des années 1600 », dans *Tolède et l’expansion urbaine en Espagne (1450-1650)* (actes du colloque de Tolède-Madrid, 1988), Madrid, Casa de Velázquez, 1991, p. 17-37.

4 Louis Jambou, *Evolución del órgano...*, *op. cit.* ; *ibid.*, « Ascenso y apogeo del centro de organería madrileño », dans *Órganos de la Comunidad de Madrid, siglos xvi a xx*, Madrid, Comunidad de Madrid, 1999, p. 35-49.

si le père des Brevos, « Masegil », constructeur, avec l'aide de ses quatre fils, des orgues monumentales de l'Escurial, meurt avant d'achever son œuvre, la veuve de son troisième mariage s'établit à Madrid, et l'un de ses fils et principal collaborateur, Gaspar, y ouvre un atelier avant sa mort, en 1588⁵. Ceux-ci ont déjà tendance à rayonner sur une grande partie de la Couronne de Castille. Par ailleurs, la *Corte y Villa* exerce son pouvoir d'attraction sur des hommes qui ne semblent pas avoir été appelés par le monarque, tels le Napolitain Horacio Fabri ou l'Aragonais d'origine française Claudio Girón. Il convient de noter également que les rares données connues sur les orgues paroissiales madrilènes au XVI^e siècle nomment davantage les maîtres tolédans que ceux de la Cour, dont on ne connaît les travaux qu'à la fin du siècle. Mais déjà, leur facture est caractérisée par son cosmopolitisme, face à une tendance d'enfermement qui vient à définir le centre tolédan⁶. La fascination causée par cette ambiance dut influencer sur l'installation du fondateur de la première grande dynastie de facteurs madrilènes : Mateo de Ávila y Salazar (1581-1667). Affirmation, volonté d'indépendance face à Tolède, et ambition sont les traits qui marquent sa longue carrière, qui se déroule sous les règnes des derniers monarques Habsbourg de la Couronne d'Espagne : Philippe III, Philippe IV et Charles II.

Mateo de Ávila naît dans une bourgade proche de Madrid, Ciempozuelos. Il y est baptisé le 26 novembre 1581⁷. Ses parents, Diego de Ávila et Maria de Áviles, ont au moins deux autres enfants : Diego, fugace facteur peut-être⁸, et Ángela. Celle-ci se marie, en 1604, avec le facteur Juan Girón del Bosque, dont le père, déjà cité, Claudio, vient de France. Diego de Ávila, courtier, est le garant de Mateo lors de l'engagement à la réalisation, le 16 février 1610, de l'orgue du couvent franciscain de la Conception de Madrid. Est-ce le père ou le frère ?

L'apprentissage de Mateo de Ávila constitue son premier acte d'affirmation et d'indépendance à l'égard de Tolède, déjà entamé par sa famille lors du mariage d'Ángela avec le facteur Juan Girón del Bosque. Il eût été logique que Mateo

5 *Ibid.* Sur la présence de la facture étrangère en Espagne durant le XVI^e siècle, voir également Andrés Cea Galán, « Órganos en la España de Felipe II : elementos de procedencia foránea en la organería autóctona », *Políticas y prácticas musicales en el mundo de Felipe II : estudios sobre la música en España, sus instituciones y sus territorios en la segunda mitad del siglo XVI*, dir. John Griffiths et Javier Suárez-Pajares, Madrid, ICCMU, 2004, p. 325-392.

6 Sur les organiers cités ici, voir les notices individuelles rédigées par Louis Jambou, dans le *Diccionario de la música española e hispanoamericana*, dir. Emilio Casares Rodicio, Madrid, SGAE, 1999-2002, 10 vol.

7 Archives de Ciempozuelos (Madrid), Libro de bautismos 3, fol. 128. Amabilité de Cristina Bordas.

8 Il est le garant de son frère Mateo dans un contrat de construction d'orgue pour Torrelaguna (Madrid) le 11 février 1624. Louis Jambou, *Evolución del órgano...*, *op. cit.*, t. II, p. 63, n° 143. Voir note 16.

de Ávila s'attachât à Tolède, au service de l'un des membres de ce centre qui vit, à la fin du XVI^e siècle, les derniers flamboiements de sa renommée. Il n'en a pas été ainsi. Conseillé peut-être par son beau-frère, et encouragé, sans doute, par l'ambiance internationale de Madrid, Mateo de Ávila s'oblige, le 9 janvier 1607, à apprendre son art auprès du maître Juan Francisco Fabri, fils de Horacio et après lui maître-organier de la cathédrale de Plasencia. La durée de son engagement est de trois ans, avec effet rétroactif comptant au 15 août 1606⁹. En 1607, Mateo a quelque vingt-cinq ans : c'est une vocation tardive. Son maître demeure, à cette date, dans la ville épiscopale de Plasencia où il est Maître facteur des orgues de la cathédrale depuis 1605. Pour l'apprenti, c'est là la meilleure manière d'échapper à la proche tutelle tolédane.

En 1609, Mateo de Ávila est nommé facteur des orgues de la cathédrale de Cuenca. Il en est le titulaire en 1615, et y revient en cette même qualité en 1617, 1619-1620 et 1624-1627. Plus tard, du 1^{er} septembre 1643 au 16 août 1647, il y procède à des réparations qui restent imprécises. Cette nomination brise l'hégémonie, presque absolue, que les facteurs tolédans eurent, durant le XVI^e siècle, sur les orgues de la cathédrale de Cuenca : ils n'interviennent désormais dans cette capitale que de manière sporadique¹⁰.

En outre, l'espace géographique situé au nord de la ligne Madrid-Cuenca devient le territoire privilégié des travaux du facteur madrilène, au détriment, naturellement, des artisans tolédans. Madrid, Cuenca, Guadalajara, Soria et leurs territoires sont ses points d'appui les plus importants. À l'exception de Santa Cruz de la Zarza, appartenant à l'actuelle province de Tolède, toutes les bourgades ou villages où il réalise des instruments se situent dans cette région nord de la ligne Madrid-Cuenca¹¹.

- 9 Pilar Barrios Manzano, *Historia de la música en Cáceres, 1590-1750*, Cáceres, Institución « El Brocense », 1984, p. 131 et 152. La formation du facteur d'orgues suit, en Espagne, un modèle semblable à celui des corporations mais aucun diplôme de la capacité de l'apprenti à l'exercice de la fonction n'a été conservé voire délivré. À l'origine, la facture d'orgues est rattachée à la corporation du bois. Il semble que le facteur n'y ait pas été actif ; il ne formera pas non plus de corporation autonome, au contraire, par exemple, des luthiers – *violero* ou *guitarreros*.
- 10 Louis Jambou, « Organeros en la diócesis de Cuenca en los siglos XVI-XVIII », *Almud*, 4, 1981, p. 145-165 ; *id.*, « Julián de la Orden : culminación sonora de la organería en Cuenca », dans *El libro de la 48 SMR [5 artículos]*, Cuenca, Fundación Patronato Semana de Música Religiosa de Cuenca, 2009, p. 89-133.
- 11 Citons seulement ces travaux : à Madrid (églises de la Almudena, San Ginés, San Sebastián, San Salvador, Palais Royal, églises de Cendejas, Torrelaguna, El Viso), à Cuenca (cathédrale, église de Santa Cruz) ; à Guadalajara (cathédrale de Sigüenza, églises de Chiloeches, Aranzueque, Tendilla, Centenera, Fuentenovilla, El Cubillo de Uceda, Valdeavellano, Yunquera, Cendejas de la Torre) ; à Soria (col. de Berlanga, projet pour la cathédrale de Burgo de Osma en 1641, du monastère Rio de Espeja). Outre la bibliographie citée aux notes précédentes, voir Juan Antonio Marco Martínez, *El órgano histórico en la provincia de Guadalajara*, Guadalajara, Diputación Provincial, 1990 ; José Ignacio Palacios Sanz, *Órganos y organeros en la provincia de Soria*, Soria, Diputación Provincial, 1994.

Si, par son apprentissage et par ses réalisations, Mateo de Ávila y Salazar affirme son indépendance et semble conscient de la valeur et de l'importance de son travail, son ambition l'amène à occuper des postes-clés à la Cour. Le 16 octobre 1631, il est nommé Maître facteur des orgues de la Chapelle royale de l'Alcázar de Madrid, avec perception des gages à compter du 10 du même mois. Il succède à ce poste à Diego Quijano, décédé le 5 septembre de la même année, qui était le fils de Mariana de Hita, seconde épouse de Juan Brevos. Le 30 septembre 1643, Mateo de Ávila est aussi chargé de l'entretien des clavicornes de la Reine. Le Roi lui confie ainsi la maintenance de tous les instruments à clavier, tant d'église que de chambre, de la Cour et du Palais Royal. En outre, la *Villa* elle-même distingue ses qualités. En 1663, les édiles municipaux lui confient la restauration de l'orgue de l'église de San Salvador pour la somme de cinq cents ducats. Le rapport présenté en conseil souligne que Mateo est « l'unique maître qu'il y ait à la Cour ». Son travail professionnel le comble donc d'honneurs. Son désir de notoriété transparait également à travers ses mariages successifs, le lignage de facteurs qu'il fonde, et les relations sociales qu'il semble cultiver.

Mateo de Ávila s'unit en premières noces à Paula Truchado, de son village de Ciempozuelos ou de Torrejón. L'écriture de dot est signée le 20 juin 1620. Paula Truchado meurt avant le 10 janvier 1621, à la suite peut-être de la naissance de son fils Gabriel. Mateo de Ávila se marie en secondes noces, avec Magdalena de Astorga y Rivera ; le contrat de mariage est signé le 9 juin 1621. Après le décès de sa seconde épouse, au plus tard en 1630, le facteur contracte un troisième mariage avec Luisa Maldonado, veuve de Gregorio de Ordáez, et, antérieurement, de Julián de Gaona. La dot, signée le 21 juin 1630, s'élève à 61 277 réaux, somme à laquelle s'ajoute la valeur d'une maison, sise rue de la Encomienda, évaluée à 30 800 réaux. À cette dot initiale s'ajoutent, le 18 octobre 1640, les sommes de 12 926 réaux, valeur de divers articles, et de 800 ducats – estimation d'une maison sise dans le quartier de Lavapiés. Veuf à nouveau, et plus que septuagénaire, Mateo de Ávila se marie pour la quatrième fois le 25 octobre 1658 avec Casilda de Torices, fille de Jerónimo de Torices, *portero de vara* de la Cour, et de Rufina Martínez, défunte. Les capitulations matrimoniales sont signées le 7 décembre 1658 : la dot ne dépasse pas la somme de 7 633 réaux, augmentée de 1 970 réaux le 8 décembre 1660. Le 20 février 1667, Mateo de Ávila dicte ses dernières volontés dans un ultime codicille. Les 12 et 13 août de la même année, sa veuve, Casilda de Torices, et ses héritiers signent une convention par laquelle ils expriment le souhait de « conserver paix et union » après le décès du maître, survenu par conséquent entre la fin du mois de février et le début du mois d'août¹².

¹² Casilda de Torices passera testament le 10 avril 1682. AHP, Madrid, protocole 10 728.

De ses quatre mariages successifs, Mateo de Ávila n'a d'enfants que des deux premiers. Gabriel de Ávila y Salazar, « maître faiseur d'orgues », naît de son premier mariage avec Paula Truchado. Estefania, Elena, Magdalena et Estebán naissent de son second mariage avec Magdalena de Astorga y Rivera¹³.

Estebán de Ávila y Salazar, seul garçon du second mariage de Mateo, est organier. Sa carrière est très courte puisqu'elle n'embrasse que les années 1652-1659. Elle se déroule essentiellement entre Ségovie, Pastrana (en 1652), Tolède et Cuenca, mais il élargit vers Ségovie le rayon d'action de son père¹⁴. Estebán de Ávila meurt en 1659, encore jeune et mineur, car ses testament et codicille, passés le 19 janvier 1659, sont octroyés avec la licence de son père.

Gabriel, unique enfant du premier mariage de Mateo, naît en 1621 au village de Villanueva de la Torre (Guadalajara). Il ne meurt qu'en 1691. Comme son père, il arrive à la facture d'orgues assez tardivement, après une jeunesse mouvementée, liée en partie aux circonstances politiques de son temps. Il aurait, en effet, participé aux guerres de Catalogne, car, le 20 octobre 1641, Mateo déclare qu'il lui a versé, en différents moments, la somme de 3 565 réaux, « tant à cause de prisons [...] d'absences [...] de son domicile [...] que pour servir Sa Majesté en homme d'armes lors des guerres de Catalogne ». En sorte que la première mention de sa qualité de facteur n'apparaît qu'en 1648. Sa carrière se déroule principalement dans les régions conquises par son père, c'est-à-dire dans les provinces de Madrid, Guadalajara et Soria, mais aussi, comme son frère Estebán, à Ségovie ou encore en quelques bourgades tolédanes¹⁵. Il semble avoir formé, durant deux ou trois ans, mais à des dates imprécises, une compagnie de facture d'orgues avec son père qui lui épargne le remboursement de la moitié de la somme dont il lui était débiteur et qui se monte à 6 394 réaux. Marié à

13 Estefanía devient religieuse clarisse et meurt au couvent de Santa Clara. Elena se marie en 1638, puis en 1640 avec Gregorio de Salinas, instrumentiste à la collégiale/magistrale de San Justo y Pastor de Alcalá de Henares : pour des motifs inconnus, ce mariage est sans doute annulé car Elena se marie avec Pedro de Merino, *alguacil* de Corte. De son côté, Gregorio de Salinas, allié de Mateo en différentes affaires, devient instrumentiste de la Chapelle Royale du couvent de l'Incarnation de Madrid, dont il sera « maître de musique » en 1661. La troisième fille de Mateo de Ávila et de Magdalena de Astorga, Magdalena, se marie avec Josef Gómez de Salazar, également *alguacil* de Corte ; en 1667, à la mort de son père, elle est veuve.

14 Elle consiste principalement en accords et relevages à Ségovie (églises de Santa Coloma, 1653 et 1657, et San Millan, en 1656), Pastrana (Guadalajara, 1652), Tolède (petit orgue pour le monastère de Santa Catalina, 1657), Cuenca (orgues de la cathédrale, 1656-1657).

15 Il construit des orgues à Madrid (église de San Sebastián, couvent de la Merced), dans sa province (Valdemoro, Camarma del Caño), dans celle de Tolède (Torrejón de Velasco) ou de Guadalajara (Budía, réforme de l'orgue de la col. de Pastrana) ; il répare les orgues des églises de San Sebastián, San Ginés, San Luis de Madrid, de Navalcarnero (Madrid), Leganés (Madrid), Chiloeches (Guadalajara).

Petronila Pérez de Vergara, Gabriel de Ávila y Salazar a quatre enfants : Petronila, Josepha, Sebastiana et Juan Francisco. Ce dernier est lui même organier.

En 1679, Juan Francisco s'unit en mariage à Maria del Barroso y Armentia, dont les parents sont originaires d'Ontivero (Madrid). Le contrat de mariage est passé en 1681, mais son épouse meurt le 11 juin 1687. À compter du 17 mai 1667, Juan Francisco occupe la charge de facteur du Roi, officiellement tenue par son père. Il l'occupe, selon ses déclarations, durant 10 ans sans gages, et 4 ans avec gages. À la mort de son père, en 1691, il succède au titre et au salaire de facteur du Roi convoité par plusieurs maîtres : Domingo de Mendoza, allié indirect des de Ávila, Tiburcio Sanz, et Pedro Liborna Echevarria, tête de la nouvelle famille qui domine la facture madrilène durant le siècle suivant. Le 19 décembre 1695, Domingo de Mendoza est nommé, sans gages, au titre d'« accordeur organier de la chambre royale ». Le 15 août 1703, Pedro Liborna Echevarria succède à Juan Francisco de Ávila, décédé¹⁶. C'est ainsi que se termine, à l'aube du XVIII^e siècle, l'emprise directe de la famille de Ávila sur la facture d'orgues dans la capitale de l'Espagne.

1546

Comme il a été précisé, Sebastiana de Ávila est fille de Gabriel de Ávila y Salazar et de Petronila de Vergara. En 1674, elle se marie à un jeune maître récemment arrivé à la Cour du foyer navarrais de Lerin : Juan de Andueza, qui, à la retraite de son beau-père, est nommé, le 25 juillet 1675, accordeur sans gages de la Chapelle Royale. Le 1^{er} février 1676, il est ordonné qu'il jouisse des places ordinaires de la Maison de Bourgogne à cause de l'excellent travail qu'il a réalisé sur l'orgue de la Chapelle Royale : il touche le premier tiers de son salaire, qui s'élève à 21 314 maravédis. Juan de Andueza, qui introduit une nouvelle sève dans la facture de l'orgue du centre de l'Espagne, meurt le 16 octobre 1686 en laissant six enfants¹⁷, dont aucun ne suivit la carrière du père. Cependant, l'un de ses disciples, Domingo de Mendoza, lui aussi né dans la fructueuse pépinière de Lerin, est actif depuis 1686, et ne meurt qu'en 1734¹⁸.

Mais, à Madrid, durant tout ce XVII^e siècle, l'activité des de Ávila y Salazar ne se limite pas à ces seuls noms. Sept autres sont également porteurs du premier

16 On relève peu de travaux de Juan Francisco. À Madrid, outre son titulariat à la chapelle royale, il est facteur titulaire des orgues des églises de San Sebastián, de San Lorenzo et du Couvent de Santo Domingo el Real. Il est également titulaire des orgues du couvent de religieuses de Pinto (Madrid).

17 Ana Maria, Manuel, Bernardo, Francisco, Pedro, qui se trouve aux Indes en 1700, et Andrés, décédé en bas âge.

18 À l'église de San Ginés de Madrid, sa veuve touche ses 300 réaux jusqu'à la fin de décembre 1735 (Madrid, archives de l'église, *Libro de fábrica*, 1731-1736, visite du 2 mai 1736) ; le *Libro de difuntos* de San Sebastián de Madrid (archives de l'église, 1734-1738, fol. 7 v^o) précise qu'il est décédé le 19 septembre 1734 et enterré au couvent des Trinitaires déchaux.

patronyme alors que le second n'apparaît que chez un seul¹⁹. Aucun de ces ouvriers, maîtres peut-être, n'atteindra cependant la force ni la vigueur du lignage de Mateo, de ses fils, de son petit-fils ou de leurs alliés.

Ainsi, contrairement au centre tolédan, Madrid s'ouvre, dès la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, aux courants cosmopolites. Mais comme dans la capitale impériale au XVI^e siècle, la vigueur d'une cellule familiale fut le moteur du développement de sa facture d'orgues au XVII^e siècle, celle des De Ávila y Salazar, qui, dès l'origine, s'unit à des éléments étrangers à son sol. À la fin d'une courbe ascendante, ses membres n'hésitèrent pas à s'allier à des courants novateurs venus également de l'extérieur. Durant le XVII^e siècle, la nouvelle capitale, Madrid, supplante Tolède, l'ancienne métropole impériale. Puis, le territoire dominé et maîtrisé par celle-ci durant le XVI^e siècle devient, dans une plus grande mesure encore, celui que les facteurs madrilènes – facteurs du Roi – conquièrent durant le XVIII^e siècle²⁰.

La condition sociale des facteurs madrilènes semble également s'être modifiée au rythme du siècle. Leur présence à Madrid et, pour certains d'entre eux, leur qualité de serviteurs – *criados* – de Sa Majesté sont des raisons qui peuvent expliquer ce changement, qui tient tant au prestige social émanant de la condition d'organier qu'aux biens acquis en fin de carrière.

La modification de la perception sociale du métier de facteur d'orgues par un public large se limite, à son début, à un noyau privilégié de facteurs : Gabriel de Ávila, Juan Francisco de Ávila et Domingo Mendoza. Dans les pièces officielles – documents notariés ou du palais, archives de cathédrales –, ils reçoivent le traitement distinctif de *Don*, marque certaine d'une considération sociale qui ne s'applique pas à tous les

19 En sus du Diego (Madrid, église San Sebastián, 1630 : voir note 7) frère de Mateo, le même ou un autre Diego (Madrid, église San Ginés, 1684) ; un Manuel et un Alonso (Torrelaguna entre 1624 et 1645, alors que Mateo y construit un orgue neuf) ; un Isidoro (Madrid, église San Ginés, 1685) ; Andrés (Madrid, église San Luis, 1686) ; un Gaspar, le seul à porter le second patronyme (Madrid, église San Sebastián : en 1647 « gaspar de avila salaçar » reçoit 7 300 réaux pour un nouvel orgue dont le solde, de 3 970 réaux, est réglé, le 26 septembre 1648, à « Gabriel de Ávila » (Madrid, archives de la paroisse San Sebastián, *Libro de fábrica*, 1641-1664, fol. 153 v^o) ; enfin, un Francisco (Madrid, 1631, exécuteur testamentaire de Diego Quijano, facteur de la Chapelle royale). Les travaux réalisés à Torrelaguna par Manuel et Alonso, ou à Madrid par Gaspar en l'église San Sebastián, sont unis au nom du fondateur du lignage, Mateo, ou à celui de son fils Gabriel. Notons que Diego, Andrés et Isidro de Ávila (églises San Ginés, 1684, San Luis, 1686, Madrid) seraient frères : voir Felipe López, *Órganos de la Comunidad de Madrid. Siglos XVI a XX*, Madrid, Comunidad de Madrid, 1999, p. 222. Ces trois ne seraient-ils pas les fils du frère de Mateo de Ávila y Salazar, Diego, son garant en 1624, et qui accorde l'orgue de San Sebastián de Madrid en 1630 ?

20 Voir nos cartes, dans les travaux cités notes 2 et 3.

professionnels de la facture²¹. Ce nouveau prestige accompagne l'accroissement de la fortune des facteurs madrilènes. L'activité ambitieuse de Mateo de Ávila a peut-être contribué à ce double changement envers les constructeurs d'espaces sonores. Si lui-même ne paraît pas bénéficier de traitement honorifique ni ne récolte, peut-être, les fruits de son labeur, nul doute qu'il a été l'artisan de la « dignification » de quelques-uns des membres de la profession. Ses héritiers, en signant, après son décès, leur convention de concorde, désirent certes conserver la bonne harmonie autour d'un héritage complexe dont on ne connaît pas le montant. Mais son petit-fils, Juan Francisco, lors de son mariage avec Maria del Barroso, le 28 novembre 1681, lui constitue une dot de 1 000 ducats qui représente le dixième de sa fortune, qui s'élève ainsi, à cette date, à 10 000 ducats, soit une somme de 3 740 000 maravedis (110 000 réaux). Juan de Andueza ne connaît qu'une courte carrière de seize à dix-sept ans. À sa mort, en 1686, l'estimation de ses biens atteint la somme de 6 814 101 maravedis (200 414 réaux). Gabriel de Ávila, en 1691, lègue à ses héritiers des biens estimés à 7 724 181 maravedis (227 181 réaux 27 mrs). Ces chiffres correspondent à des facteurs liés à la Cour. À titre de comparaison, citons un autre exemple, celui du constructeur d'instruments à clavier Domingo de Carballeda, qui meurt en 1684. L'évaluation de ses biens atteint la somme de 644 810 maravedis (18 967 réaux 32 mrs)²², moins du dixième des biens des derniers chiffres cités.

Certes, il serait nécessaire de multiplier ces comparaisons à des niveaux historiques semblables et sur des régions distinctes pour qu'une conclusion ne soit pas limitée à une simple ébauche. On ne saurait s'étendre, mais disons que le coût de l'orgue de cathédrale le plus prestigieux et le plus onéreux, tourne, en cette fin de siècle, autour de 60 000 réaux²³. Cependant le coût de l'orgue de la cathédrale de Palencia – véritable laboratoire et pépinière de nouveaux facteurs, il est vrai, entre 1688 et 1691²⁴ – s'est élevé à 85 675 réaux. Enfin rappelons les chiffres de l'échelle des

21 Nous avons noté, ailleurs, le traitement de *Don* attribué à Domingo Mendoza à Cuenca et qui lui est ôté dès lors que le chapitre cathédral est moins satisfait du travail accompli.

22 Louis Jambou, *Evolución del órgano...*, *op. cit.*, t. II, doc. 212.

23 L'orgue de la cathédrale de Ségovie est évalué à 60 000 réaux en 1700 ; celui de Sigüenza à 63 000 réaux ; en 1700 également, celui de Cuenca ne revient qu'à 25 ou 26 000 réaux en 1692 (Louis Jambou, *Evolución del órgano...*, *op. cit.*, t. II, doc. 230d, 241, 258, 259). Chacun de ces montants devrait naturellement être comparé à la qualité et à l'importance (nombre de registres/tuyaux) de l'instrument projeté. De même, la différence de prix entre celui de Cuenca et les autres est à jauger à la mesure de l'instrument réalisé. Ajoutons que l'orgue réalisé par Juan de Andueza à la col. de Talavera de la Reina en 1671-1673 s'était élevé à 51 012 réaux, et que les travaux de modernisation effectués par Pedro Liborna de Echevarría sur les deux orgues du transept du monastère de l'Escorial se montèrent à 99 000 réaux en 1702-1703 (*ibid.*, t. II, doc. 202 et 269).

24 Assurément aussi important que celui de Cuenca que nous relevions pour la première fois dans « El órgano en la península ibérica entre los siglos XVI y XVIII. Historia y Estética », *Revista de Musicología*, II, 1979, p. 18-46 [trad. dans *Orgues méridionales*, 12, 1980].

salaires connue pour la construction de celui-ci. Du maître à l'apprenti, chacun touchait journalièrement 15 réaux, 7 réaux 1/2, 5-7 réaux et 3-5 réaux²⁵.

La condition de vie des facteurs, du moins de certains d'entre eux, s'est ainsi transformée²⁶. On remarque, cependant, que la « dignification » de la profession de facteur, l'accroissement parallèle de ses biens, ne sont pas accompagnés de querelles ni de procès, comme c'est le cas en d'autres domaines artistiques, originellement « mécaniques » comme la facture, celui de la peinture par exemple autour de la figure du Greco. Il est vrai que le facteur, en aucun moment de ce XVII^e siècle – il faut attendre la fin du XVIII^e siècle – ne s'auto-définit en tant qu'*artista*²⁷, ne se vante aucunement de l'être : par conséquent, jamais il ne s'octroie cette qualité qui suppose une rupture dans l'histoire du statut social et de la condition du peintre²⁸.

Mateo de Ávila y Salazar n'est assurément pas le génie créateur de l'orgue espagnol du XVII^e siècle. Il n'en a pas l'audace²⁹. Mais, à Madrid, il a assuré la continuité de la facture d'un instrument né durant la seconde moitié du XVI^e siècle : l'orgue à clavier coupé. Il la transmet à ses enfants : Estebán, Gabriel et Juan Francisco. Juan de Andueza, allié de la famille et issu de l'un des foyers vasco-navarrais, Lerín, introduit à Madrid les novations décisives – écho expressif et chamade – de l'orgue espagnol à son apogée dont, à son tour, son disciple Domingo Mendoza hérite. Le centre de facture de Madrid s'est ainsi affermi, alors même que les acteurs du second foyer vasco-navarrais, Eibar, s'infiltraient déjà dans la capitale avant d'y triompher : Ventura de Chavarría et, surtout, son neveu Pedro Liborna de Echevarría, maître et disciple³⁰. À partir de Madrid, l'orgue ibérique déploie désormais les qualités mystérieuses – la *suspensión* – de ses registres expressifs en écho, et l'éclat guerrier de sa *trompetería en forma de artillería*, de ses trompettes en chamade, dans la péninsule et dans les territoires des Indes occidentales.

25 Jesús San Martín Payo, *El gran órgano de la catedral de Palencia (1688-1691)*, Palencia, Institución Tello Téllez de Meneses, 1987.

26 Louis Jambou, *Evolución del órgano...*, *op. cit.*, t. I, p. 76.

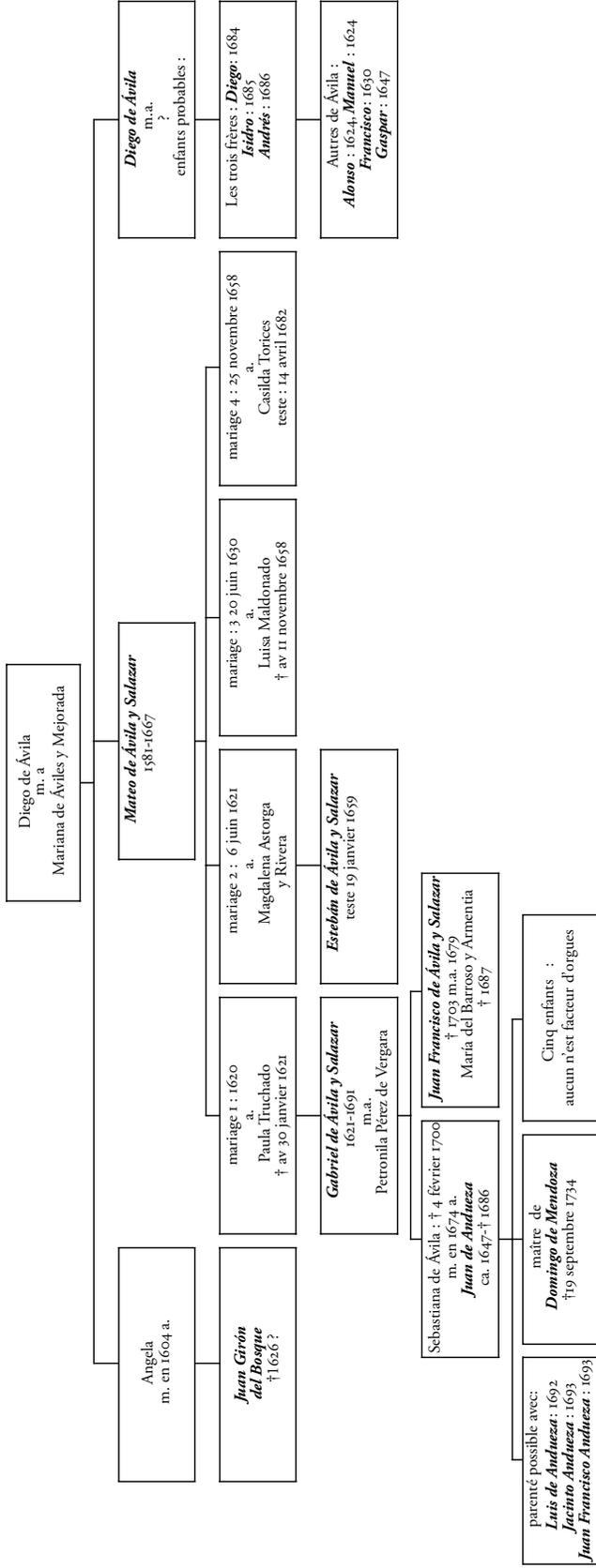
27 Pedro Liborna de Echevarría se qualifie de « *artífize y maestro de hacer organos* » en 1700. *Ibid.*, t. II, doc. 260.

28 Julián Gállego, *El pintor, de artesano a artista*, Granada, Universidad, 1976.

29 Il ne réalise aucun orgue de cathédrale. Certes le moment économique de son activité n'était pas favorable aux grandes œuvres : à la cathédrale de Cuenca, ses travaux restent imprécis, et, à celle de Burgo de Osma, où il concourt, lui est préféré le flamand Quintín de Mayo (voir note 10).

30 Ventura réalise ses premiers travaux à Madrid en 1687, Pedro travaille sous la direction du franciscain José de Echevarría, le maître d'œuvre de l'orgue ibérique, à partir du 15 mars 1689, sur l'orgue de la cathédrale de Palencia. En 1689 et 1690, il va et vient entre Madrid et Palencia. Il postule à la place de facteur du Roi en 1691. Son premier travail en la capitale date de 1689-1691 (accord en l'église de San Luis) ; son premier orgue connu date de 1696.

La dynastie de facteurs d'ogues
ÁVILA Y SALAZAR
 (1581-1703)



UN DIALOGUE QUI N'EUT PAS LIEU. SUR BOSSUET ET L'ANGLETERRE¹

Jean-Louis Quantin

Ce motif [l'utilité de l'ouvrage] m'a persuadé d'introduire dans mon pays cette marchandise étrangère qui, comme un vin délicat du même endroit, peut perdre dans le transport quelque chose de son caractère et de sa force naturels, mais qui, je puis le présumer, conserve toutes les vertus saines et revigorantes de la production d'origine².

Walter Montagu, – l'abbé de Montaigu, comme on disait en France³, – frère du comte de Manchester et ancien grand aumônier de la reine d'Angleterre Henriette-Marie, introduisait ainsi en 1672 sa traduction de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, que Bossuet avait fait paraître quelques mois plus tôt. L'image pourrait servir à justifier une contribution sur les relations

- 1 Bodl. : Bodleian Library ; BL : British Library ; BnF : Bibliothèque nationale de France ; Maz. : Bibliothèque Mazarine, Paris ; ODNB : *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford UP, 2004. – La date des sources (selon le calendrier julien pour l'Angleterre) a été respectée pour le quantième et le mois, mais le commencement de l'année a toujours été placé au 1^{er} janvier. Je tiens à exprimer ma gratitude aux *Wake Trustees* pour m'avoir autorisé à consulter les *Wake Papers* conservés à Christ Church, Oxford.
- 2 *An Exposition of the Doctrine of the Catholique Church in the Points of Controversie with those of the Pretended Reformation. By James Benignus Bossuet, Counsellor in the King's Counsels, Bishop and Lord of Condom, Tutor to his Royall Hignesse the Dolphin of France. Translated into English by W. M.*, Paris, Vincent du Moutier, 1672, fol. a8 r^o-v^o : « *By this motive I have bin perswaded to passe into my Country this forrein commodity, which like a delicate wine of the same place, may loose somewhat of the natural Spirit and quicknes by the transport, yet I may presume that it retaineth all these healthfull and cordiall qualities it had in the native production* ». Le permis d'imprimer de cette traduction est du 12 avril 1672 ; l'achevé d'imprimer de la première édition de l'*Exposition* (Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy) est du 1^{er} décembre 1671.
- 3 C'est ainsi que Bossuet l'appelle lui-même, *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matieres de Controverse. Avec un avertissement sur cette nouvelle Édition*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1679, « Avertissement sur la presente Édition », p. 23-24 : « feu M. l'Abbé de Montaigu, dont tout le monde a connu le zele et la vertu [...] ». Voir en dernier lieu Sarah Poynting, « "The rare and excellent partes of Mr. Walter Montagu" : Henrietta Maria and her playwright », dans *Henrietta Maria : Piety, politics and patronage*, dir. Erin Griffey, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 73-88.

religieuses franco-anglaises, en hommage à un historien que l'on associe sans doute plus immédiatement aux échanges économiques – lorsque, jeune agrégé, j'étais allé trouver Jean-Pierre Poussou pour lui demander s'il accepterait de diriger ma thèse, il avait commencé par me dire modestement : « je suis dans le matériel »⁴.

Les bons connaisseurs de l'œuvre de Jean-Pierre Poussou savent, pourtant, qu'il s'intéresse aussi aux relations entre cultures savantes – c'est bien pourquoi il m'avait d'emblée indiqué cette piste, avant, en assurant mon détachement à Oxford de 1993 à 1995, de me donner les moyens d'y avancer effectivement. La synthèse qu'il a consacrée à Cromwell s'ouvre et se ferme sur l'oraison funèbre de Henriette-Marie, prononcée par Bossuet dans la chapelle des Visitandines de Chaillot, au cours d'un service où Walter Montagu officiait en sa qualité de grand aumônier⁵ :

1552

Un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre [...]. Tant il est vrai que tout ploie et que tout est souple quand Dieu le commande⁶.

Bossuet, de fait, s'intéressait beaucoup à l'Angleterre, sur laquelle il s'informa du mieux qu'il put et dont il suivit de près l'actualité politico-religieuse. Il fut de son côté très lu et discuté outre-Manche, plus sans doute, de son vivant, qu'aucun autre auteur catholique français. Deux discours qui se répondent, sans doute, ne suffisent pas à faire un dialogue, mais ils sont du moins révélateurs

4 Voir par exemple, sur le rôle du marché anglais dans le développement d'une vinification de qualité, Jean-Pierre Poussou, « Le vin et l'éclat de Bordeaux au XVIII^e siècle », dans *Les Entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIX^e-XX^e siècles. Mélanges en l'honneur de François Caron*, dir. Michèle Merger et Dominique Barjot, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1998, p. 141-155.

5 Voir « Obseques de Marie Henriette Reine d'Angleterre fille d'Henri le Grand et sa pompe funebre a St. Denis », BnF, Mss, Cinq Cents de Colbert, 142 (d'après les registres de Saintcot, maître des cérémonies), fol. 165 r^o-174 v^o (166 v^o-167 r^o sur le service de Chaillot). La description de la cérémonie est un morceau obligé des biographies, soit de Bossuet soit de Henriette-Marie. Voir, pour s'en tenir aux classiques, Louis-François de Bausset, *Histoire de J.-B. Bossuet, évêque de Meaux, composée sur les manuscrits originaux*, Versailles, J.-A. Lebel, 1814, 4 vol., t. I, p. 219-221 ; Amable Floquet, *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin (1627-1670)*, Paris, Firmin Didot, 1855, 3 vol., t. III, p. 356-362 ; Charles de Baillon, *Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre. Étude historique suivie de ses lettres inédites*, Paris, Didier, 1877, p. 338-339 [il n'y a pas de changements dans la « Deuxième édition revue » de 1884] ; Henrietta Haynes, *Henrietta Maria*, London, Methuen, 1912, p. 312-316.

6 Jean-Pierre Poussou, *Cromwell, la Révolution d'Angleterre et la guerre civile*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, p. 5-6 et 122, citant Bossuet, « Oraison funèbre de Henriette Marie de France » (16 novembre 1669), dans *Œuvres oratoires*, éd. J. Lebarq, revue par Ch. Urbain et E. Levesque, Paris, Desclée De Brouwer, 1914-1926, 7 vol., t. V, p. 533-534.

sur ceux qui les tiennent. Les jugements de Bossuet sur l'Angleterre, comme les commentaires anglicans sur l'évêque de Meaux, sont dignes d'attention à ce titre.

BOSSUET DEVANT L'ANGLETERRE DES RÉVOLUTIONS

Bossuet voyait dans l'Angleterre le laboratoire du protestantisme : il y trouvait confirmation du lien naturel entre changement religieux et bouleversements politiques – « On énerve la religion quand on la change, et on lui ôte un certain poids, qui seul est capable de tenir les peuples »⁷ –, comme encore entre rejet de l'autorité de l'Église et prolifération des sectes – « cette effroyable multiplicité de religions qui y naissoient tous les jours [...] durant la tyrannie de Cromvel, lors que le Puritanisme et le Calvinisme y ont esté le plus dominans »⁸. L'idée était courante dans la France classique. L'abbé François Ragueneau, qui fit paraître en 1691 la première *Histoire de Cromwell* en français, choisit de la dédier à l'évêque de Meaux comme une suite de l'*Histoire des variations des Églises protestantes*, « cet Ouvrage fameux dans lequel avec des traits si vifs et si forts, vous avez représenté les malheurs que l'Hérésie et ses Variations ont attiré sur cette partie du Monde qui a servi de Théâtre aux événemens de cette Histoire »⁹.

Bossuet avait dit, dès 1669, son espérance que cette pédagogie providentielle finirait par ramener l'Angleterre de la Restauration à l'Église catholique :

Qui sait si, étant revenue de ses erreurs prodigieuses touchant la royauté, elle ne poussera pas plus loin ses réflexions, et si, ennuyée de ses changements, elle ne regardera pas avec complaisance l'état qui a précédé¹⁰ ?

La phrase peut sembler vague mais Bossuet avait recueilli sur la mission catholique outre-Manche des renseignements précis auprès des prêtres de Henriette-Marie, soit Montagu lui-même, soit le capucin Cyprien de Gamaches :

7 Bossuet, « Oraison funèbre... », éd. cit., p. 532.

8 Bossuet, *L'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Estre divin, et sur l'égalité des trois personnes. L'état present des Controverses et de la Religion Protestante, contre la sixième, septième et huitième Lettre du Tableau de M. Jurieu. Sixième et dernier Avertissement*, Paris, Jean Anisson, 1691, p. 642.

9 François Ragueneau, *Histoire d'Olivier Cromwell*, Paris, chez Claude Barbin, 1691 [édition in-4°], fol. e2 v° Sur l'auteur, voir la notice de Louis Moréri, *Le Grand Dictionnaire Historique. Nouvelle édition dans laquelle on a refondu les Supplémens de M. l'Abbé Goujet*, Paris, 1759, 10 vol., t. IX, p. 24, s. v.

10 Bossuet, « Oraison funèbre... », éd. cit., p. 523. « Ennuyé » a certainement un sens fort. Pour Urbain et Levesque, c'est « éprouvant une grande douleur » (voir le lexique dans *Œuvres oratoires*, éd. cit., t. VII, p. 181) ; pour Jacques Truchet (Bossuet, *Oraisons funèbres*, Paris, Garnier, 1961, « Glossaire », p. 438), c'est « lassé, dégoûté » : cette seconde interprétation semble préférable.

Ceux qui en ont été témoins oculaires nous ont appris que, pendant trois ans de séjour qu'elle a fait dans la cour du roi son fils, la seule chapelle royale a vu plus de trois cents convertis, sans parler des autres, abjurer saintement leurs erreurs entre les mains de ses aumôniers¹¹.

Ce nombre de plus de trois cents pour le second séjour de Henriette-Marie auprès de Charles II, de juillet 1662 à juin 1665, cadre fort bien avec la liste de 273 convertis adressée en août 1664 par le P. Cyprien au cardinal protecteur d'Angleterre, Francesco Barberini¹². Ce que Bossuet avait dit auparavant de la chapelle de Henriette-Marie avant la guerre civile, – la chapelle baroque d'Inigo Jones à Somerset House, – correspond parfaitement aussi aux descriptions des capucins¹³. On n'a pas, sauf erreur, relevé jusqu'ici combien la perception de l'Angleterre par Bossuet avait pu être influencée, et faussée, par les récits des missionnaires français et les illusions d'Anglais comme Montagu, convertis devenus convertisseurs avec plus de zèle que de discrétion¹⁴.

1554

11 Bossuet, « Oraison funèbre... », éd. cit., p. 523-524.

12 Voir Robert Beddard, « Queen Henrietta Maria's mission and the re-opening of the Catholic Chapel Royal in Restoration England », dans *Papes, princes et savants dans l'Europe moderne. Mélanges à la mémoire de Bruno Neveu*, dir. Jean-Louis Quantin et Jean-Claude Waquet, Genève, Droz, 2006, p. 215-217. L'information ne figure pas dans la notice de Mme de Motteville (« Mémoires que j'ai donnés par l'ordre de Madame pour faire l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. 1669 », manuscrit autographe publié par Augustin Hurel, *Les Orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV*, Paris, Didier, 1872, 2 vol., t. II, p. 325-337 ; puis par Gabriel Hanoteaux dans *The Camden Miscellany*, t. VIII, 1883 ; et encore par Charles de Baillon dans *Lettres inédites de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre*, 2^e éd., Paris, Perrin, 1884, p. 241-252), qui ne peut donc être la source de Bossuet sur ce point. Les conversions faites par Gamaches dans la chapelle de Henriette-Marie avaient été vantées sur le moment par le gazetier Loret, mais sans aucune indication de nombre (Jean Loret, *La Muze historique*, 27 octobre 1663, éd. J. Ravenel et Ed. V. de la Pelouze, puis Ch.-L. Livet, Paris, Jannet puis Daffis, 1857-1878, 4 vol., t. IV, p. 116). Voir Cyprien de Gamaches, *Mémoires de la mission des capucins de la province de Paris près la reine d'Angleterre depuis l'année 1630 jusqu'à 1669*, éd. P. Apollinaire de Valence, Paris, Poussielgue, 1881 (cette première édition de l'original français est restée confidentielle par rapport à la traduction anglaise précédemment donnée par Thomas Birch, *The Court and Times of Charles the First ; illustrated by authentic and confidential letters [...] including Memoirs of the Mission in England of the Capuchin Friars in the service of Queen Henrietta Maria by Father Cyprien de Gamache [sic]*, London, Henry Colburn, 1848, 2 vol., t. II, p. 289-501, seule citée, jusqu'à nos jours, par les historiens anglo-saxons) ; P. Ubald d'Alençon, « L'aumônerie de la reine Henriette », *Études franciscaines*, t. IX, janvier-juin 1903, p. 15-26.

13 Comparer Bossuet, « Oraison funèbre... », éd. cit., p. 521-522 et Cyprien de Gamaches, *Mémoires...*, op. cit., p. 28-30 et 33-41. Le P. Ubald d'Alençon, « L'aumônerie de la reine Henriette », art. cit., p. 21, n. 1, a fait en outre un rapprochement convaincant avec la relation des missions envoyée à la Propagande par les PP. Joseph de Paris et Léonard de Paris, désormais publiée dans Guillaume de Vaumas, *Lettres et documents du Père Joseph de Paris concernant les missions étrangères (1619-1638)*, Lyon, Imprimerie Express, 1942, n° 75 (avril 1633), p. 191.

14 Comme le montre en particulier le rôle joué par Montagu dans la déplorable tentative de Henriette-Marie pour convertir autoritairement son plus jeune fils, le duc de Gloucester,

L'oraison funèbre de Henriette de France fut la première que Bossuet fit imprimer, alors qu'il avait laissé se perdre, un peu moins de trois ans plus tôt, celle d'Anne d'Autriche¹⁵. Ce fut même pratiquement son premier livre imprimé. On a donc suggéré que Bossuet, qui ne publiait que pour agir, visait un lecteur bien déterminé, le roi d'Angleterre Charles II. Informé des tractations franco-anglaises en cours, qui devaient aboutir six mois plus tard au traité de Douvres, et dont une clause était la conversion publique du roi d'Angleterre au catholicisme, – Charles l'avait offerte à Louis XIV en mars 1669 –, l'orateur aurait cherché à le déterminer en lui représentant la responsabilité du protestantisme dans la chute de son père Charles I^{er} ¹⁶. L'hypothèse est, sous cette forme, plus ingénieuse que solide. Passons sur les motifs qu'ont les historiens de mettre en doute la sincérité religieuse de Charles II : Bossuet aurait eu toute chance de s'y laisser tromper. Mais les négociations franco-anglaises furent conduites dans le plus grand secret – en novembre 1669, Colbert de Croissy, ambassadeur à Londres, venait à peine d'être enfin mis au courant – et l'abbé Bossuet, nommé à l'évêché de Condom, n'avait aucun titre à être mieux informé.

Il est clair, en revanche, que l'actualité de l'oraison funèbre de Chaillot ne put échapper à l'un de ses auditeurs, Henriette d'Angleterre, principal intermédiaire en ces mois entre son frère Charles et son beau-frère Louis XIV – et pas davantage à l'abbé Montagu, interprète et secrétaire de cette correspondance

en 1654. Nous ne connaissons, il est vrai, l'affaire que par les sources anglicanes (bien résumées par ex. par Henrietta Haynes, *Henrietta Maria, op. cit.*, p. 267-272), mais, si l'on en croit le marquis d'Ormonde, les procédés de Montagu furent blâmés même par « *the sober men* » parmi les catholiques français (lettre du 11 décembre 1654 à Sir Edward Nicholas, *The Nicholas Papers*, éd. George F. Warner, London, 1886-1920, 4 vol., t. II, p. 142). Sur l'impopularité de l'abbé en Angleterre après la Restauration, voir Cyril Hugues Hartmann, *Charles II and Madame*, London, William Heinemann, 1934, p. 263.

15 Prêchée en janvier 1667, au service du bout de l'an (Amable Floquet, *Études...*, *op. cit.*, t. III, p. 116-118 ; « Tableau chronologique de la carrière oratoire de Bossuet », dans *Œuvres oratoires*, éd. cit., t. VII, p. 641).

16 Fortunat Strowski, « Études critiques et morales sur Bossuet. Origine historique du premier livre de Bossuet », *Annales de philosophie chrétienne*, n. s., t. XLIII, octobre 1900-mars 1901, p. 257-269 – thèse reprise sans réserve par Jacques Truchet dans Bossuet, *Oraisons funèbres*, éd. cit., p. 106. Bossuet n'avait publié jusque là que sa *Réfutation du catéchisme du sieur Paul Ferry* (1655), qui appartenait à une polémique de l'époque de Metz. Sur le contexte diplomatique, voir Keith Feiling, *British foreign policy, 1660-1672*, London, Macmillan, 1930, p. 267-309 ; Ronald Hutton, « The making of the secret treaty of Dover, 1668-1670 », *Historical Journal*, t. XXIX, 1986, p. 297-318 (repris en substance dans *Id.*, *Charles the Second, king of England, Scotland, and Ireland*, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 263-274) ; John Miller, *Charles II*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1991, p. 142-174 ; en français, Jean-Pierre Poussou, *Les Îles Britanniques, les Provinces-Unies, la guerre et la paix au xvii^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 83-86.

secrète¹⁷. Ce dut être au moins un des motifs de Madame pour « obliger » Bossuet « à faire imprimer l'oraison funèbre de la reine sa mère »¹⁸. Il serait même assez plausible qu'elle-même ou Montagu – s'ils ne donnèrent pas à l'orateur un thème dont il était déjà pénétré¹⁹ – l'eussent invité ou encouragé à le développer. Le service de Chaillot, célébré devant le cœur de Henriette-Marie dans le couvent qu'elle avait fondée, avant même le service solennel et l'inhumation du corps à St-Denis, était l'hommage personnel de Madame à sa mère²⁰. En fit-elle le récit à Charles II ? Lui envoya-t-elle même, peut-être, l'oraison funèbre imprimée ? Faute de posséder la correspondance de Madame et de son frère pour cette période, on en est réduit aux conjectures²¹.

En 1678, Bossuet écrivait à Charles-Marie de Veil, un de ses anciens prosélytes parmi les Juifs de Metz devenu génovéfain, qui venait d'abandonner le catholicisme et de se réfugier en Angleterre :

Hélas ! serait-il possible que la confusion que vous trouvez aux lieux où vous êtes, ne vous fasse point souvenir de Sion et de sa sainte unité, ni sentir quel malheur c'est que d'avoir rejeté l'autorité de l'Église²² ?

1556

- ¹⁷ Cyril Hugues Hartmann, *Charles II and Madame*, *op. cit.*, p. 263. Les propositions de Louis XIV conservées parmi les papiers de Clifford (autrefois à Ugbrooke Park, désormais BL, Add. Mss 65138 : voir en particulier fol. 4 r^o-13 r^o) sont de la main de Montagu.
- ¹⁸ François Ledieu, *Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, éd. abbé Guettée, Paris, Didier, 1856-1857, 4 vol., t. I, p. 129.
- ¹⁹ Voir un an auparavant le « Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry » (29 décembre 1668), dans *Œuvres oratoires*, éd. cit., t. V, p. 429 : « Prince téméraire et malavisé [Henri II, roi d'Angleterre], que ne peut-il découvrir de loin les renversements étranges que fera un jour dans son État le mépris de l'autorité ecclésiastique, et les excès inouïs où les peuples seront emportés quand ils auront secoué ce joug nécessaire ! ».
- ²⁰ Henrietta Haynes, *Henrietta Maria*, *op. cit.*, p. 315. La différence de caractère entre le service de Chaillot et celui de St-Denis ressort bien du manuscrit cité *supra*, « Obseques de Marie Henriette ». Sur la reine et Chaillot, voir Maz., Mss 2436, « Histoire chronologique des fondations de tout l'Ordre de la Visitation », t. VIII, p. 525-576 (résumé par A. Fleuret, *Documents et manuscrits. Henriette de France à Chaillot. Bibliothèque Mazarine, ms. 1755 [ancienne cote][...]*, Paris, Firmin-Didot, 1890, p. 1-13) ; [Charles Cotelendi], *Histoire de tres-haute et tres-puissante Princesse Henriette-Marie de France, reine de la Grand' Bretagne. Avec un Journal de sa Vie*, Paris, Michel Brunet, 1693, p. 188-201 et 321-322 (d'après les informations reçues des religieuses). Jacques Truchet dans son édition citée des *Oraisons funèbres*, p. 99, affirme même que Bossuet composa son discours « sur l'ordre et sous le contrôle de Madame » : on en voudrait des preuves.
- ²¹ La dernière lettre conservée est celle de Madame du 21 septembre 1669. Voir Cyril Hugues Hartmann, *Charles II and Madame*, *op. cit.* (Ruth Norrington, qui date cette lettre de 1668, conclut même la correspondance avec la lettre de Charles du 24 juin 1669, mais l'argumentation n'est guère convaincante : voir *My Dearest Minette. The Letters between Charles II and his sister Henrietta, Duchesse d'Orléans*, London, Peter Owen, 1996, p. 161-163).
- ²² Lettre du 2 mars [1678], *Correspondance de Bossuet*, éd. Charles Urbain et Eugène Levesque, Paris, Hachette, 1909-1925, 15 vol., t. II, p. 28 (les éditeurs la datent à tort de 1677). Voir, malgré plusieurs bévues pour la partie française de l'histoire, Wilfred S. Samuel, « Charles-Marie de

Veil le sentit si peu qu'il se fit peu après recevoir dans l'Église d'Angleterre, avant, – par une instabilité de converti dont on a d'autres cas, – de changer à nouveau et de mourir baptiste. On aimerait avoir sur cet ultime avatar les commentaires de Bossuet.

Il n'est donc pas surprenant que celui-ci ait observé avec la plus grande attention les soubresauts politico-religieux d'outre-Manche durant la décennie 1680. Citant Edgar le Pacifique dans son sermon sur l'unité de l'Église en novembre 1681, alors que la monarchie des Stuarts sortait juste de la crise d'Exclusion, et les catholiques anglais de la persécution relancée par le prétendu *Popish Plot*, Bossuet s'écria :

C'était un roi d'Angleterre. Ha ! nos entrailles s'émeuvent à ce nom, et l'Église, toujours mère, ne peut s'empêcher dans ce souvenir de renouveler ses gémissiments et ses vœux²³.

Quatre ans plus tard, alors que le catholique Jacques II venait d'écraser la révolte de Monmouth et paraissait solidement affermi sur le trône, Monsieur de Meaux écrivait au comte de Perth, grand chancelier d'Écosse et fraîchement converti :

Dans cette heureuse occasion, je suis sollicité à redoubler les vœux que je fais depuis si longtemps pour la conversion de la Grande-Bretagne. Je vous avoue que, lorsque je considère la piété admirable qui a si longtemps fleuri dans cette île, autrefois l'exemple du monde, je sens, s'il m'est permis de le dire, mon esprit ému en moi-même, à l'exemple de saint Paul²⁴, en la voyant attachée à l'hérésie [...]. Mais j'espère plus que jamais que Dieu la regardera en pitié²⁵.

Ces espoirs furent balayés en même temps que le régime de Jacques II par le *vent protestant* qui, en novembre 1688, assura un heureux passage à la flotte de Guillaume d'Orange. Le 22 décembre 1688, Bossuet écrivait à l'abbé Renaudot : « je ne fais que gémir sur l'Angleterre »²⁶. Horrifié, il n'était du reste pas étonné : « L'hérésie se montre ce qu'elle est, en soufflant de tous côtés la rébellion et la perfidie »²⁷. Monsieur de Meaux n'en suivit que de plus près les affaires

Veil », *The Baptist Quarterly*, new series, t. V, 1930-1931, p. 74-85 ; 118-129 ; 177-187, que l'article de Stephen Wright, *ODNB*, t. LVI, p. 232-233, ne fait que résumer.

23 Bossuet, « Sermon sur l'unité de l'Église », dans *Œuvres oratoires*, éd. cit., t. VI, p. 124.

24 Actes 17, 16 : il s'agit de la réaction de Paul en voyant l'idolâtrie à Athènes.

25 Bossuet à James Drummond, comte de Perth, 28 novembre 1685, *Correspondance*, éd. citée, t. III, p. 168. La thèse, au demeurant trop hagiographique, d'André Joly, *Un converti de Bossuet. James Drummond, duc de Perth, 1648-1716*, Lille, Douvriez-Bataille, 1934, donne le dossier complet.

26 *Correspondance*, éd. cit., t. III, p. 533.

27 Lettre au comte de Perth du 14 mars 1689, *ibid.*, t. IV, p. 8.

anglaises, via le petit monde des exilés jacobites en France. Non seulement il maintint jusqu'à sa mort sa correspondance avec le comte (puis duc) de Perth²⁸, mais il fut officiellement consulté au moins deux fois par Jacques II, qui tenait sa petite cour à Saint-Germain-en-Laye. Le monarque renversé pouvait-il donner son assentiment, comme il en était sollicité, aux consécration épiscopales clandestines des non-jureurs – la petite communion née du refus de prêter serment à Guillaume et Marie, qui se considérait comme la véritable Église anglicane ? Jacques II, « pour satisfaire entièrement sa conscience », s'adressa en 1693 à Bossuet et à l'archevêque de Paris, François de Harlay, comme aux « meilleurs casuistes du lieu », et tous deux lui firent la même réponse :

L'Église d'Angleterre étant établie par les lois du royaume, je n'ai aucune obligation en conscience d'agir contre elle, mais je suis obligé de la maintenir et de la défendre aussi longtemps que ces lois sont en vigueur²⁹.

1558

Le roi pouvait-il même, pour faciliter sa restauration, s'engager à ne plus jamais dispenser les catholiques du *Test Act*, – qui les excluait de toute charge publique, – comme il l'avait fait durant son règne mais comme l'avait interdit le *Bill of Rights* de 1689³⁰ ? Bossuet répondit là encore affirmativement.

28 Voir André Joly, *Un converti de Bossuet...*, *op. cit.*, en particulier p. 347-353.

29 Récit de George Hickes, l'émissaire des non-jureurs (et un des deux évêques finalement consacrés), en tête de l'imprimé *Records of the New Consecrations*, tiré à trente exemplaires pour le compte de Richard Rawlinson (Bodl., Arch. A b.2 (1) est l'exemplaire donné par Rawlinson à la Bodléienne ; autre exemplaire, Bodl. Rawl. Prints a.5, fol. 60 r^o-67 v^o), p. 2 : « *which [to satisfy his own conscience], said he [King James], I did first by consulting of those I thought the best casuists of the place where I am, viz. the archbishop of Paris, and the bishop of Meaux, and then by laying the case before the Pope. The resolution, says he, of the two bishops I have here ; and they both agree in this determination though consulted separately : that the Church of England being establish'd by the laws of the kingdom, I am under no obligation of conscience to act against it, but obliged to maintain and defend it, as long as those laws are in force* ». J. H. Overton, *The Nonjurors: Their Lives, Principles and Writings*, London, Smith, 1902, reproduit le texte *in extenso* p. 84-88, avec quelques variantes dont l'une est potentiellement très importante : « *and they by laying* » au lieu de *then*. L'auteur n'indique pas clairement sa source (un original alors à Sion College ou un des imprimés de Rawlinson ?), mais il ne peut y avoir aucun doute qu'il s'agit d'une coquille ou d'une faute de lecture : la consultation du pape fut bien le fait de Jacques II, non des évêques français. C'est bien ainsi que l'avait compris John Lindsay, préface à Francis Mason, *A Vindication of the Church of England, and of the lawful Ministry thereof*, London, printed for the translator, 1728, note e p. lxxxiv-lxxxv, résumant « *an account of this Affair in MS. drawn up (I suppose) by Dr. Hickes himself* » (le passage est cité dans la note anonyme, « Archbishop Sancroft's episcopal commission for the consecration of Dr. Geo. Hickes and Thomas Wagstaffe », *Notes and Queries*, 2nd series, t. I, janvier-juin 1856, p. 31).

30 Voir la lettre de Bossuet au cardinal de Janson du 22 mai 1693 dans *Correspondance*, éd. citée, t. V, p. 357-364, et le dossier donné *ibid.*, appendice V, p. 527-540 ; Léonce Celier, « Bossuet et Jacques II en 1693 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. V, 1914-1919, p. 50-65, ne fait que résumer ces documents. Cf. Edward Corp, *A Court in exile : the*

La perception, dans l'autre sens, qu'eurent de Bossuet ses contemporains anglais a fait l'objet d'une étude ancienne, nécessairement partielle mais bien documentée³¹. Sa principale conclusion demeure valide en substance : « la renommée de Bossuet en Angleterre suit en quelque sorte les progrès puis l'insuccès du catholicisme en ce pays »³². Il faut faire une part un peu plus grande à l'intérêt que purent susciter des ouvrages non-polémiques, comme le *Discours sur l'histoire universelle*³³. Les relations personnelles de Bossuet avec certains anglicans imposeraient peut-être, si nous les connaissions mieux, de nuancer davantage, mais elles n'ont laissé que très peu de traces³⁴. Ce fut bien avant tout comme controversiste que Bossuet fut connu en Angleterre, et la grande période de traduction et de diffusion de ses ouvrages fut le règne de

Stuarts in France, 1689-1718, Cambridge, Cambridge UP, 2004, p. 41-42. La question n'est pas évoquée par Franck Lessay, « Les déclarations de Jacques II en exil », dans *L'Autre Exil : les Jacobites en France au début du XVIII^e siècle* (actes du colloque « La cour des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye au temps de Louis XIV », Saint-Germain-en-Laye, 1992), dir. Edward T. Corp, [Montpellier], Presses du Languedoc, 1993, p. 43-54.

- 31 G. Lambin, « Les rapports de Bossuet avec l'Angleterre (1672-1704) », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1909, p. 417-432, 532-545, 612-621 ; 1910, p. 31-37 et 70-87. Je n'ai pu trouver aucune information sur l'auteur, dont ce fut apparemment la seule étude publiée. Je ne sais pourquoi Georges Ascoli, *La Grande-Bretagne devant l'opinion française au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie universitaire J. Gamber, 1930, [Genève, Slatkine reprints, 1971], 2 vol., t. I, p. 241, note 35, a recommandé de la lire « avec prudence » : je n'y ai relevé aucune erreur ni de citation ni de traduction. Sa publication tronquée n'en a pas favorisé la diffusion, mais elle est très supérieure à celle, oratoire et apologétique, de Dom Fernand Cabrol, « Bossuet, ses relations avec l'Angleterre », *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XXVII, 1931, p. 535-571. Quant à l'épais répertoire de G. Ascoli, il se borne pour Bossuet à produire, sans aucune analyse, les citations les plus communes (voir à l'index s. v.).
- 32 G. Lambin, « Les rapports de Bossuet avec l'Angleterre... », art. cit., 1910, p. 74-75.
- 33 Voir Scott Mandelbrote, « Bossuet and the Bible », dans *Bossuet à Metz (1652-1659). Les années de formation et leurs prolongements* (actes du colloque de Metz, 2004), dir. Anne-Élisabeth Spica, Berne, Peter Lang, 2005, p. 233.
- 34 Bossuet entretint une correspondance, et semble-t-il régulière, avec William Beveridge, évêque de St. Asaph et *High Churchman* (voir *Correspondance*, éd. cit., t. XIV, p. 443) : malgré les nouvelles recherches de Jacques Le Brun, sa trace n'a pu être retrouvée (« Un siècle de commémorations », dans *Bossuet. Le Verbe et l'Histoire (1704-2004)* (actes du colloque de Paris et Meaux, 2004), dir. Gérard Ferreyrolles, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 21). Une lettre d'Edward Bernard à Bossuet, 23 mai 1687, Bodl., Mss Smith 9, fol. 10 r^o, pour le féliciter de son oraison funèbre de Condé, implique que les deux hommes se connaissaient – Bernard séjourna à Paris en 1676 comme *tutor* de deux fils naturels de Charles II, et il était naturel qu'il y eût des contacts avec le précepteur du Dauphin ; il en eut beaucoup avec Huet, sous-précepteur, avec qui il resta en correspondance – mais on ne peut en dire davantage. On prendra garde, en revanche, que « l'évêque d'Ely » dont Bossuet dit connaître « le rare mérite » (lettre à Mme de Beringhen, 24 juin 1689, *Correspondance*, éd. cit., t. IV, p. 24-25), n'était pas l'anglican (et plus tard non-jureur) Francis Turner, mais le bénédictin Philip (en religion Michael) Ellis – Urbain et Levesque se sont corrigés, *ibid.*, t. XIV, p. 472.

Jacques II – quand les catholiques, culturellement surclassés par le clergé de l'Église établie, qui avait été formé aux controverses à Oxford et Cambridge, allèrent chercher des arguments de l'autre côté de la Manche³⁵.

L'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* eut alors le plus grand succès et suscita les plus fortes attaques. Elle n'avait été que peu diffusée dans la traduction Montagu³⁶ ; traduite à nouveaux frais, en incorporant les matériaux ajoutés par Bossuet en 1679 (en particulier le bref du pape du 4 janvier 1679), elle eut trois éditions en 1685-1686³⁷. Le nouveau traducteur, Henry Johnston, un converti devenu moine bénédictin, appartenait à la communauté établie par Jacques II dans son propre palais de St. James³⁸. La troisième édition, encore augmentée – à la recommandation de Bossuet lui-même – du second bref d'Innocent XI, de juillet 1679, et d'un extrait des actes de l'assemblée du Clergé de France de 1682³⁹, fut « publiée sur l'ordre de Sa Majesté » par son imprimeur, – lui aussi

- 35 Liste des traductions dans Thomas H. Clancy, *English Catholic books, 1641-1700 : a bibliography*, revised ed., Aldershot, Scolar Press, 1996, n° 115-130. Le jugement malveillant de Gilbert Burnet, *History of [my] own time*, Oxford, Oxford UP, 1833, 6 vol., t. III, p. 104-105, sur les controversistes catholiques anglais de ces années, n'est pas sans fondement : « among the weakest that had ever appeared on the popish side. Their books were poorly but insolently writ ; and had no other learning, but what was taken out of some French writers, which they put into very bad English ».
- 36 Voir la lettre de Pasquier Quesnel à Edward Bernard du 6 mai 1673, publiée par Henri Schmitz Du Moulin, « Un correspondant anglais de Quesnel. Lettres de Quesnel à Edward Bernard, professeur d'astronomie à Oxford », *Lias*, t. II, 2, 1975, p. 301.
- 37 *An Exposition of the Doctrine of the Catholique Church in Matters of Controversie. By the Right Reverend James Benigne Bossuet, Counsellor to the King, Bishop of Meaux, formerly of Condom, and Preceptor to the Dauphin ; First Almoner to the Dauphiness. Done into English from the Fifth Edition in French*, London, s. n., 1685 [*The Second Edition more correct*, London, s. n., 1686] ; sur la 3^e édition, voir *infra*. Voir *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matieres de Controverse. Par Messire Jacques Benigne Bossuet, Conseiller du Roy en ses Conseils, Evesque de Meaux ; cy-devant Evesque de Condom, et Précepteur de Monseigneur le Dauphin ; premier Aumosnier de Madame la Dauphine. Cinquième édition*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1681, qui reprend à l'identique le contenu de l'édition de 1679 (citée *supra*, note 3) ; [Eugène Levesque], « Variétés bibliographiques. Bibliographie de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* », *Revue Bossuet*, t. III, 1902, p. 60-61.
- 38 Sur Henry (en religion Joseph) Johnston, voir Geoffrey Scott, « A Benedictine conspirator : Henry Joseph Johnston (c. 1656-1723) », *Recusant History*, t. XX, 1990, p. 58-75, résumé par l'auteur dans *ODNB*, t. XXX, p. 364-365 – il est dommage que cet article, au demeurant bien informé, ignore, non seulement l'étude de G. Lambin, mais encore l'édition Urbain-Levesque de la *Correspondance* de Bossuet. Voir aussi James Flint, « James II and the English Benedictines », *The American Benedictine Review*, t. XXXIX, 1988, p. 113-132.
- 39 *An Exposition of the Doctrine of the Catholique Church in Matters of Controversie. By the Right Reverend James Benigne Bossuet, Counsellor to the King, Bishop of Meaux ; formerly of Condom, and Preceptor to the Dauphin ; First Almoner to the Dauphiness. Done into English with all the former Approbations, and others newly published in the Ninth and last Edition of the French. Published by his Majesties Command*, London, Henry Hills, 1686. Voir *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matieres de Controverse. Par Messire Jacques Benigne Bossuet, Conseiller du Roy en ses Conseils, Evesque de Meaux ; cy-devant Evesque*

converti au catholicisme, – Henry Hills⁴⁰. L'apologétique de Bossuet était ainsi officiellement mise au cœur de la campagne politico-religieuse pour tirer le catholicisme de sa marginalité⁴¹.

Peut-être Jacques II avait-il des raisons personnelles d'en attendre beaucoup. Si l'on en croyait l'érudit huguenot Jacques Basnage, il « faisait son bouclier et ses délices » de l'*Exposition*, au point, « lorsqu'à son retour en France après la Bataille de la Boyne [en juillet 1690], il revit Mr. Bossuet », de s'écrier publiquement : « Ah ! Monsieur, ce que *je regrette le plus est la perte de votre exposition de la Foi que j'ai laissée en Irlande* »⁴². Non que le livre ou même sa méthode eussent joué aucun rôle direct pour le conduire lui-même au catholicisme, en 1668-1669, quand il n'était encore que duc d'York⁴³. Il fut alors décidé par un unique

de Condom, et Précepteur de Monseigneur le Dauphin ; premier Aumosnier de Madame la Dauphine. Neuvième édition, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1686 ([Eugène Levesque], « Variétés bibliographiques. Bibliographie de l'*Exposition*... », art. cit., p. 61-62), et la lettre de Bossuet au P. Joseph Shirburne, 6 avril 1686, *Correspondance*, éd. cit., t. III, p. 220.

40 Voir la notice d'Ian Gadd, *ODNB*, t. XXVII, p. 232-233.

41 Voir John Miller, *Popery and politics in England 1660-1688*, Cambridge, Cambridge UP, 1973, p. 239-249.

42 Jacques Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, tome II, *Contenant les choses les plus remarquables arrivées en Europe, et dans les autres parties du monde, depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle, jusqu'à celle de Nimègue*, La Haye, Charles Le Vier, 1726, p. 59, sur l'année 1668 (il s'agit d'une digression à propos de la conversion de Turenne). Déjà cité par Amable Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, et évêque à la Cour*, Paris, Firmin Didot, 1864, p. 365-366, ce passage semble être resté inconnu des biographes de Jacques II. Basnage pourrait avoir recueilli l'anecdote de Gilbert Burnet, son grand informateur sur les affaires anglaises : leur correspondance a malheureusement disparu (voir « Éloge historique de M. Basnage », dans *Annales des Provinces-Unies...*, *op. cit.*, p. VIII ; Gerald Cerny, *Theology, politics and letters at the crossroads of European civilization : Jacques Basnage and the Baylean Huguenot Refugees in the Dutch Republic*, Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1987, p. 95-98 et 276). Dans ses *Mémoires*, Burnet mentionne l'*Exposition* à propos des conversions de huguenots en France, puis relève les tentatives des catholiques anglais pour adopter la même méthode (Gilbert Burnet, *History of [my] own time*, *op. cit.*, t. III, p. 75 et 105), mais il ne nomme pas Jacques II dans ce contexte. Basnage serait évidemment plus crédible s'il ne poursuivait pas immédiatement, *Annales des Provinces-Unies...*, *op. cit.*, p. 59-60, par une description fantasmagique des cérémonies de l'association du duc d'York à la Compagnie de Jésus, dans la « Maison secrète » des jésuites à Londres, cette même année 1668.

43 Voir un extrait de ses *Mémoires perdus* dans *Original Papers ; containing the secret history of Great Britain from the Restoration, to the accession of the House of Hannover. To which are prefixed extracts from the Life of James II as written by himself*, éd. James Macpherson, London, W. Strahan et T. Cadell, 1775, 2 vol., t. I, p. 130, note : « *It was about the beginning of the year 1669, that (having long had in my thoughts that the Church of Rome was the only true Church) I was more sensibly touched in conscience, and began to think seriously of my Salvation* ». Le passage figure aussi, récrit au style indirect, dans *The Life of James the Second, King of England, etc. collected out of Memoirs writ of his own hand*, éd. J. S. Clarke, London, Longman etc., 1816, 2 vol., t. I, p. 440, avec une seule variante, mais capitale, « *the Church of England* » au lieu de « *the Church of Rome* » : il me paraît manifeste que le bon texte est celui de Macpherson.

argument, celui de l'autorité de l'Église, et à la lecture d'ouvrages anglicans plutôt que catholiques⁴⁴. Il semblerait dès lors, – puisqu'il jugeait que les controverses particulières seraient sans fin tant que l'on n'aurait pas reconnu un juge infaillible⁴⁵, – qu'il aurait dû, plutôt que l'*Exposition*, patronner la *Conférence avec M. Claude*⁴⁶. Mais on a fait l'hypothèse plausible qu'il avait été influencé par la nouvelle, à l'automne 1668, de la conversion de Turenne⁴⁷. Or l'*Exposition*, encore manuscrite, avait – ou passait pour avoir – joué un rôle crucial dans celle-ci. Des membres de l'entourage de Jacques pouvaient témoigner que Turenne avait « souvent recommandé l'ouvrage à d'autres, en les assurant que, s'ils l'examinaient avec soin, il ferait le même effet sur eux »⁴⁸ : en faisant imprimer l'*Exposition*, le roi suivait l'avis du maréchal, la grande admiration

- 44 Voir *The Life of James the Second...*, éd. cit., t. I, p. 630-631, d'après une lettre de Jacques de 1680, insérée dans ses *Mémoires* – les extraits publiés dans *Original Papers...*, éd. cit., t. I, p. 111, permettent de préciser que la lettre était du 14 décembre 1680 et adressée à son beau-frère Laurence Hyde, futur comte de Rochester. Jacques répéta plus tard textuellement ses raisons dans une lettre du 4 novembre 1687 à sa fille, la princesse d'Orange (future reine Marie II), publiée (dans une traduction française du temps) dans *Lettres et Mémoires de Marie reine d'Angleterre, épouse de Guillaume III. Collection de documents authentiques inédits*, éd. Mechtild, comtesse Bentinck, La Haye, Martinus Nijhoff, 1880, p. 5-6. Voir aussi le témoignage concordant de Gilbert Burnet, *History of [my] own time*, op. cit., t. II, p. 24, et les analyses de John Miller, *James II*, 3^e éd., New Haven, Yale UP, 2000, p. 57-59 ; John Callow, *The Making of King James II. The formative years of a fallen king*, Stroud, Sutton, 2000, p. 141-152 ; W. A. Speck, « James II and VI », *ODNB*, t. XXIX, p. 662.
- 45 Les versions anglicane et catholique de la conférence sur l'eucharistie de novembre 1686, devant Jacques II et Rochester, sont concordantes sur ce point : voir respectivement Symon Patrick, « Autobiography », dans *Works*, éd. Alexander Taylor, Oxford, UP, 1858, 9 vol., t. IX, p. 495-496, et [Thomas Godden], *A Relation of a conference before his Majesty, and the Earl of Rochester, Lord High Treasurer ; Concerning the Real Presence and Transubstantiation Nov. 30. 1686*, s.l., 1720, p. 34. Le récit de Laurence Echard, *The History of England*, London, Jacob Tonson, 1707-1718, 3 vol., t. III, p. 808, est fantaisiste.
- 46 Elle aussi traduite en anglais (*A Conference with Mr Claude Minister of Charenton, concerning the Authority of the Church. By James Benigne Bossuet, Bishop of Meaux, Councillor to the most Christian King, and formerly Preceptor to the Dauphin : First Almoner to the Dauphiness. Faithfully done into English out of the French Original*, London, Matthew Turner, 1687) mais sans le même caractère officiel et avec beaucoup moins d'échos.
- 47 John Miller, *James II*, op. cit., p. 58 ; *id.*, *Charles II*, op. cit., p. 162 ; John Callow, *The Making of King James II*, op. cit., p. 143-144.
- 48 [Joseph Johnston], *A Reply to the Defence of the Exposition of the Doctrin [sic] of the Church of England : Being a further Vindication of the Bishop of Condom's Exposition of the Doctrine of the Catholic Church. With a second Letter from the Bishop of Meaux*, London, Henry Hills, 1687, fol. b1 r^o-v^o : « the Mareschal has more then once expressed the just esteem he had for that Book, as for that which first opened his Eyes and gave him satisfaction, and did frequently recommend it to others, assuring them, that if they considered it with diligence, it would work the same effect in them. If the Defender [William Wake : voir *infra*] doubt of the truth of this, the Right Honorable the Lord John Bellasisse, His Majesties Commissioner for the Treasury, will assure him, that he had it from his own mouth ». Sur John Belasyse [Bellasis], nommé par Jacques II *first lord commissioner of the Treasury* le 4 janvier 1687, voir l'article d'Andrew J. Hopper, *ODNB*, t. IV, p. 873-874.

de sa jeunesse. Il était persuadé, de toute manière, que le grand obstacle à la conversion de ses sujets était la fausse image qu'ils avaient du catholicisme et qu'il avait partagée lui-même jusqu'à son long exil sur le continent, entre 1648 et 1660. Alors, au contact des catholiques, « je trouvois bientôt qu'eux et leur Religion a été fort mal représentée ; ce qui me porta à faire comparaison de cette Église avec les Églises Réformées ». Il se mit finalement « à rechercher les raisons que les Catholiques donnent sur l'infaillibilité de leur Église [...]. Et comme j'étois une fois satisfait sur ce point (qui est le principal à considérer) tout le reste tomba ensuite »⁴⁹. Il en vint même, au moins dans les années 1690, à reconnaître là une providence particulière : « si cette sinistre révolution n'était pas arrivée, [...] selon toute apparence il m'aurait été impossible (compte tenu du soin que l'on prenait à m'élever avec un préjugé contre la religion catholique) de jamais connaître les vrais principes de celle-ci »⁵⁰ – Bossuet, en 1670, avait magnifiquement développé la même idée à propos de Henriette d'Angleterre⁵¹. À défaut de cette expérience directe, des livres comme l'*Exposition* paraissaient la meilleure propédeutique à la conversion⁵².

WILLIAM WAKE ET LA CONTROVERSE DE L'EXPOSITION

L'*Expounding Controversie* qui s'ensuivit entre Johnston et William Wake, futur archevêque de Cantorbéry, a été racontée à plusieurs reprises⁵³. Wake avait été, de juin 1682 à septembre 1685, chapelain de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, où il s'était informé à fond des controverses entre

49 Lettre du 4 novembre 1687 à sa fille dans *Lettres et Mémoires de Marie*, éd. cit., p. 5. Cette première étape de la conversion n'est pas mentionnée dans la lettre de 1680 à Laurence Hyde, du moins telle qu'elle est résumée dans *The Life of James the Second...*, éd. cit., t. I, p. 630-631. Cf. John Callow, *The Making of King James II*, op. cit., p. 142.

50 Voir *Papers of devotion of James II*, éd. Godfrey Davies, Oxford, The Roxburghe Club, 1925, p. 1-2 (résumé dans *The Life of James the Second...*, éd. cit., t. II, p. 585) : « had not that dismal revolution happned, [...] in all apearance, it would have been impossible for me, (considering the care was taken to breed me up with a prejudice to Catholike Religion) ever to have known the true maxims of it ». Voir encore p. 144-145.

51 « Oraison funèbre de Henriette Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans » (21 août 1670), dans *Œuvres oratoires*, éd. cit., t. V, p. 669 : « La grandeur de la maison d'où elle est sortie n'était pour elle qu'un engagement plus étroit dans le schisme de ses ancêtres [...]. Mais si les lois de l'État s'opposent à son salut éternel, Dieu ébranlera tout l'État pour l'affranchir de ces lois ».

52 John Miller, *Poperly and politics...*, op. cit., p. 244.

53 [William Wake], *A Continuation of the Present State of the controversy, between the Church of England, and the Church of Rome. Being A Full Account of the Books that have been of late Written on both sides*, London, Richard Chiswell, 1688, p. 12-15. Voir en particulier Norman Sykes, *William Wake Archbishop of Canterbury 1657-1737*, Cambridge, Cambridge UP, 1957, 2 vol., t. I, p. 17-32. Quelques notes de Wake au sujet de l'*Exposition* ont été conservées : voir Christ Church, Oxford, Wake Papers, Mss XVIII, fol. 77 r^o-78 v^o.

huguenots et catholiques. Il avait obtenu beaucoup de renseignements sur les versions successives et la réception de l'*Exposition*, depuis sa première diffusion en manuscrit⁵⁴. S'étant procuré un exemplaire de l'édition dite des amis, ou tirage d'essai pour les approbateurs, il affirma qu'il s'agissait d'une première édition, que Bossuet avait soumise à l'approbation de la Faculté de théologie de Paris mais qui en avait été si mal reçue que l'évêque de Meaux avait dû supprimer son livre et le faire réimprimer avec de nombreux changements : Wake en donnait une liste commentée⁵⁵. Johnston, embarrassé, se tourna vers Bossuet⁵⁶, lequel répondit avec la majesté qui lui était ordinaire quand on lui opposait des « minuties » :

C'est une fausseté toute visible de dire qu'on ait supprimé la première édition de mon livre, de peur que les docteurs de Sorbonne n'y trouvent à redire. Je n'en ai jamais publié, ni fait faire d'édition, que celle qui est entre les mains de tout le monde, à laquelle je n'ai jamais ni ôté ni diminué une syllabe, et je n'ai jamais appréhendé qu'aucun docteur catholique y pût rien reprendre⁵⁷.

Wake maintint solennellement ses accusations, s'offrant à faire voir son exemplaire de l'édition supprimée à quiconque voudrait l'examiner, et racontant en détail comment il l'avait obtenu⁵⁸. Johnston fit une défense maladroite, publiant d'un côté une nouvelle réponse où l'évêque de Meaux le prenait de haut (« qu'importe, après tout, si ce livre a été mis en l'état où il est, sur les censures de la Sorbonne, comme on le veut croire, ou par mes propres

54 Son informateur était le pasteur Pierre Allix. Voir l'autobiographie de Wake, Christ Church, Oxford, Mss 541A, p. 15.

55 [William Wake], *An Exposition of the Doctrine of the Church of England, in the Several Articles proposed by Monsieur de Meaux, Late Bishop of Condom, in his Exposition of the Doctrine of the Catholick Church. To which is prefix'd a particular account of Monsieur de Meaux's Book*, London, Richard Chiswell, 1686 : voir en particulier « A Collection of some of those Passages that were corrected in the first Edition of the Exposition suppressed by Monsieur de Meaux : To which is added, the Censure of the Faculty of Louvain, upon some part of the Doctrine still remaining in it », p. xxi-xxxvi. Voir [Eugène Levesque], « Variétés bibliographiques. Bibliographie de l'*Exposition*... », art. cit., p. 54-56.

56 Par l'intermédiaire du P. Joseph Shirburne, président de la Congrégation bénédictine anglaise, qui résidait au couvent de Saint-Edmond à Paris : voir sa lettre à Bossuet, du 3 avril 1686, *Correspondance*, éd. cit., t. III, p. 209-213.

57 Réponse de Bossuet au P. Shirburne (pour Johnston), 6 avril 1686, *ibid.*, t. III, p. 215-216, publiée à la fois en traduction anglaise et dans l'original par [Joseph Johnston], *A Vindication of the Bishop of Condom's Exposition of the Doctrine of the Catholic Church. In Answer to a Book Entituled, An Exposition of the Doctrine of the Church of England, etc. With a Letter from the said Bishop*, London, Henry Hills, 1686, p. 8-16 et 114-119.

58 [William Wake], *A Defence of the Exposition of the Doctrine of the Church of England, against the Exception of Monsieur de Meaux, Late Bishop of Condom, and his Vindicator*, London, Richard Chiswell, 1686, p. vii-xii.

réflexions ? »⁵⁹), et expliquant de l'autre, comme de lui-même et sur le mode hypothétique, ce qui s'était réellement passé, et qu'il savait par une lettre privée de Bossuet⁶⁰. C'était donner l'impression de se laisser peu à peu arracher la vérité qu'on avait commencé par nier⁶¹. Les choses ne furent pas arrangées par une bévue du bénédictin, qui fit parler Bossuet d'« additions à une impression déjà faite, avant qu'elle fût débitée » (*what if I had made some Additions to a Printed Impression, before it was made public*), alors qu'il s'agissait d'« ajouter des cartons »⁶². Johnston ayant maintenu cette traduction⁶³, les anglicans se firent un plaisir de lui apprendre le français :

Quiconque a la moindre connaissance de cette langue sait que *cartons* ne signifie pas en général n'importe quelles feuilles, mais les feuilles qui sont mises à la place d'autres que l'on ôte d'un livre ; et ajouter des *cartons* à un livre, c'est donc,

- 59 Lettre de Bossuet à Johnston du 13 mai 1687, *Correspondance*, éd. cit., t. III, p. 347, publiée en français et en traduction anglaise par [Joseph Johnston], *A Reply to the Defence...*, *op. cit.*, p. 178-190.
- 60 *Ibid.*, fol. b1 r^o : « *suppose the Bishop had permitted an impression to be made, or (as Cardinal Peron [sic] is said to have done, and which it may be was all the Bishop did) had caused a dozen or fourteen Copies to be Printed off, to shew them to his friends before he would put the last hand to his Book ; nay (if you will) let us suppose, that some of the Doctors of Sorbonne were of the number of those friends to whom he communicated those Copies, and that they had made some Corrections, Observations or Additions ; what is all that (as the Bishop says) to the Book as it is at present ? We send them not to the Manuscript, nor to the first Impression (if a few such Copies could be properly called an Impression) but to the Book as it is now Printed and approved of, as containing the Doctrin of the Catholic Church* ». Comparer la lettre de Bossuet à Johnston du 26 mai 1686, *Correspondance*, éd. cit., t. III, p. 261-263. Contrairement à ce qu'affirment Urbain et Levesque, *ad loc.*, cette lettre ne fut pas publiée par Johnston dans *A Reply*. Bossuet ne s'expliqua publiquement sur l'édition des amis que dans *État present des controverses et de la religion protestante, Avec une revue des ouvrages precedens et une Table generale des six Avertissemens. Troisieme et derniere partie du sixieme Avertissement contre M. Jurieu*, Paris, Jean Anisson, 1691, p. 835-837.
- 61 Après avoir reproduit le passage de Johnston cité note précédente, [William Wake], *A Second Defence of the Exposition of the Doctrine of the Church of England : against the New Exception of Monsieur de Meaux, Late Bishop of Condom, and his Vindicator. The first part*, London, Richard Chiswell, 1687, p. 13, commenta : « *Why truly, Sir, I say then, that supposing you had the Bishop's Authority to write this, you have fairly given away his Cause and Credit together* ».
- 62 [Joseph Johnston], *A Reply to the Defence...*, *op. cit.*, p. 179 (français) et 185 (traduction anglaise), corrigé par [William Wake], *A Second Defence... The first part*, *op. cit.*, p. 11-12, qui relève d'autres fautes de traduction p. 15, 20, 21, 22, 25, 42, 45.
- 63 Tout en affirmant que la traduction de la lettre de Bossuet n'était pas de lui. Voir [Joseph Johnston], *A full answer to the Second Defence of the Exposition of the Doctrine of the Church of England ; in a Letter to the Defender*, London, Henry Hills, 1687, p. 9. Ce pamphlet de 12 pages (Wing, *STC*, J868) est rare : j'ai utilisé l'exemplaire Bodl., Vet. A3 d. 242 ; l'exemplaire Pamph. C 153 (30) est mutilé. Il fut en même temps diffusé en manuscrit : il y en a deux copies à la BL [T 1843 (2) et 222 d. 9 (5)], au texte identique à l'imprimé.

comme le Défenseur [Wake] l'a bien rendu, ôter des feuilles et en mettre d'autres à leur place⁶⁴.

L'opinion anglicane donna sans hésiter la victoire à Wake⁶⁵. Dieu, lui écrivait George Hickes, alors doyen de Worcester, « vous a suscité comme il avait suscité le jeune David, pour égorger le Goliath français, qui faisait le triomphe de nos adversaires »⁶⁶. Les bossuétistes français, du cardinal de Bausset à Eugène Levesque, mirent plus tard toute leur érudition à montrer que les quelques exemplaires du tirage d'essai ne constituaient pas une édition à proprement parler, et que, de toute manière, les changements apportés par Bossuet ne concernaient que le style et non le fond de la doctrine⁶⁷. On pourrait discuter ce dernier point mais l'essentiel, de toute manière, n'était pas là. La réaction ordinaire des lecteurs protestants de

- 64 [William Clagett], *An Answer to the Representer's Reflections upon the State and View of the Controversy. With a Reply to the Vindicator's full Answer*, London, Richard Chiswell, 1688, p. 122-123 : « *Every one knows that is at all acquainted with that Tongue [French], that Cartons do not signifie in general any Leaves, but such Leaves as are put into the room of others that are taken out of a Book ; and therefore to add Cartons to a Book, is as the Defender truly rended it, to take out some Leaves and put in others in the room of them* ».
- 65 Voir par exemple John Evelyn, *Diary*, éd. E. S. de Beer, Oxford, Clarendon Press, 1955, 6 vol., t. IV, p. 532 (1^{er} janvier 1687).
- 66 George Hickes à Wake, 9 juillet 1687, Christ Church, Oxford, Wake Papers, Mss XVII, fol. 12 r^o : « *God hath [...] raised you up, as he raised up young David, to slay the French Goliah, in whome our adversaries did triumph* ». Dans une lettre à Arthur Charlett du 9 avril 1687, Bodl., Ms. Ballard 12, fol. 23 v^o, Hickes avait déjà loué Wake comme « *the young David, which providence seameth to have raised up to conquer the gyants, which defie our Church* ». Ces formules ne paraîtront pas exagérées si l'on pense à l'éloge grandiloquent de Bossuet par un de ses traducteurs : « *one of the greatest Champions Holy Church hath had in this Age, whether you respect his exemplary Life, or the frequent Victories of his Triumphant Pen* » (*A Treatise of communion under both kinds. By the Reverend Father in God, the Lord James Benigne Bossuet, Bishop of Meaux, Councillour to the King, etc. Faithfully Render'd from the French*, London, Matthew Turner, 1687, dédicace n. ch. signée « Jo. Davis » : je n'ai rien trouvé sur ce personnage ; Joseph Gillow, *A literary and biographical history, or Biographical Dictionary of the English Catholics*, London, Burns & Oates, 1885-1902, 5 vol., t. III, p. 644, fait l'hypothèse que la traduction était en fait de Johnston mais on voit mal pourquoi celui-ci aurait, à cette date, pris un pseudonyme). Hickes semble n'avoir possédé de Bossuet que l'*Exposition*, en original, dans l'édition de Paris, 1680 (*Bibliotheca Hiccesiana : or a Catalogue of the Library of the Late Reverend Dr. George Hickes* [London, N. Noel, 1716], p. 33, n^o 55).
- 67 Louis-François de Bausset, *Histoire de J.-B. Bossuet...*, *op. cit.*, t. I, pièces justificatives du livre troisième, p. 462-500 ; *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse par Bossuet. Nouvelle édition augmentée des variantes des exemplaires d'essai appelés édition des amis, des variantes des éditions données au public et d'une préface nouvelle*, éd. Alexandre de Saint-Albin, Paris, Ambroise Bray, 1857, p. XVII-XXVIII ; Amable Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin...*, *op. cit.*, p. 292-300 et 317-320 ; Eugène Levesque, « Première rédaction de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* », *Revue Bossuet*, t. III, 1902, p. 5-7, et « Variétés bibliographiques. Bibliographie de l'*Exposition...* », art. cit., p. 54-57. Le travail d'Eugène Levesque est la source de l'édition d'Albert Vogt, Paris, Bloud, 1911.

l'*Exposition*, en Angleterre comme sur le continent, était d'accuser l'ouvrage de déguiser la vraie doctrine de l'Église romaine, telle que l'attestaient par exemple ses livres liturgiques officiels⁶⁸. Bossuet avait cru y parer en publiant, et en mettant régulièrement à jour, la liste de ses approbateurs. Wake ruina cette réponse en faisant passer au premier plan la sincérité individuelle de l'évêque de Meaux. Le manque de bonne foi de celui-ci devenait une espèce de métonymie de son livre voire du papisme tout entier⁶⁹. Le glissement était d'autant plus aisé que l'Angleterre protestante du XVII^e siècle avait été formée par une longue tradition polémique à associer le catholicisme aux « équivoques » et aux « restrictions mentales »⁷⁰. Elle avait été avertie que le mensonge tout court était la méthode ordinaire des papistes pour gagner des convertis :

Ils ont eu la ruse de masquer une partie du visage de leur Église et d'en peindre une autre, de sorte que ses traits laids et révoltants ne soient visibles qu'à ses propres yeux⁷¹.

Loin de dissiper les préjugés courants contre le catholicisme, l'*Exposition* aboutissait à les renforcer.

68 Voir Gilbert Burnet, *The Letter written by the last Assembly General of the Clergy of France to the Protestants, inviting them to return to their Communion. Together with the Methods proposed by them for their Conviction. Translated into English, and Examined*, Londres, Richard Chiswell, 1683, fol. A3 r^o-A4 r^o et p. 108-109 ; les annotations de Thomas Barlow, évêque de Lincoln, sur son exemplaire de l'*Exposition*, dans la traduction Johnston (première édition, Bodl., C 11. 2 (3) Linc.), p. 6, 35, 36, 37.

69 [William Wake], *An Exposition...*, *op. cit.*, p. xiii-xiv, explique ainsi que les approbations romaines de l'*Exposition* ne prouvent rien puisqu'il est ordinaire aux papistes de donner leur approbation à des livres avec lesquels ils sont en désaccord.

70 Un grand moment dans cette construction polémique fut la controverse entre Thomas Morton et le jésuite Robert Parsons. Voir par exemple Thomas Morton, *The Encounter against M. Parsons, by a Review of his last sober Reckonings, and his Exceptions urged in the Treatise of his Mitigation*, London, John Bill, 1610, et en général Johann P. Sommerville, « "The new art of lying" : equivocation, mental reservation, and casuistry », dans *Conscience and casuistry in early modern Europe*, dir. Edmund Leites, Cambridge/Paris, Cambridge UP/Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1988, p. 159-184 ; Perez Zagorin, *Ways of lying : dissimulation, persecution, and conformity in early modern Europe*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1990, p. 186-220. Comparer la satire de la position de Bossuet par [William Wake], *A Second Defence... The first part*, *op. cit.*, p. 14 : « He sends it [his Book] to some Doctors of the Sorbonne, and they make Corrections in it. But these Doctors he sent it to as Friends not Doctors, and therefore when we charge him with sending it to the Sorbonne for their Approbation ; He assures us he never did any such thing, because he designed only their private judgment as his Friends, not to prefix their publick Approbations as Doctors to it ».

71 Joseph Hall, *Quo vadis ? A iust censure of Travell as it is commonly undertaken by the Gentlemen of our Nation*, London, Nathaniel Butter, 1617, p. 65 : « They have cunningly masked one part of it [the face of their Church], and painted another, so as those features of hers which are ugly and offensive, shall not appeare to any but her owne eyes ».

S'agissant du moins de l'opinion anglicane commune, il ne paraît pas exagéré de dire que « cette malheureuse controverse avec Wake forme en quelque sorte le point tournant de la renommée de l'évêque de Meaux en Angleterre »⁷². Les accusations portées contre celui-ci furent amplifiées par plusieurs autres controversistes, soit dans des réponses *ex professo* à l'*Exposition*⁷³, soit même dans des digressions à l'intérieur d'ouvrages qui visaient d'autres adversaires⁷⁴. Dès 1687, Wake pouvait lâcher dédaigneusement : « l'autorité de Monsieur de Meaux est devenue de si peu d'importance que je ne pense pas qu'il vaille la peine d'examiner » s'il croit ou non en la transsubstantiation⁷⁵. Le dommage fut d'autant plus durable que l'*Histoire des variations*, arrivée en Angleterre à peu près en même temps que Guillaume d'Orange, y fut éclipsée par les événements⁷⁶. Il fallut plus de quarante ans pour qu'elle fût traduite⁷⁷ – on sait que cette traduction, avec du reste celle

72 G. Lambin, « Les rapports de Bossuet avec l'Angleterre... », art. cit., p. 540.

73 Pour une liste de ces réponses (John Gilbert, Henry More, William Sherlock, William Clagett, Henry Dodwell), voir *ibid.*, p. 541-545. Ajouter George Tullie, *A Discourse concerning the Worship of Images. Preached before the University of Oxford, on the 24th of May, 1686*, London, Richard Chiswell, 1689, en particulier p. 13-14, 16-17, 27, 29.

74 Voir par exemple [Edward Gee], *An Answer to the Compiler of Nubes testium : Wherein is shewn that Antiquity (in relation to the Points of Controversie set down by Him) did not for the first five hundred years Believe, Teach or Practise, as the Church of Rome doth at present Believe, Teach and Practise*, London, Henry Mortlock, 1688, fol. a1 v^o-a2 r^o.

75 [William Wake], *A Discourse of the holy Eucharist, in the two great points of the Real Presence and the Adoration of the Host*, London, Richard Chiswell, 1687, p. xxiv : « Whether Monsieur de Meaux believes this Doctrine [Transubstantiation] or not, his authority is become of so little importance, that I do not think it worth the while to examine ». En privé, bien sûr, certains anglicans prenaient un autre ton : dans sa lettre à Bossuet du 23 mai 1687, déjà citée (Bodl., Ms. Smith 9, fol. 10 r^o), Edward Bernard l'appelle « Reverende multum antistes et occidentis mundi Chrysostome », et lui demande sa bénédiction.

76 L'achevé d'imprimer est du 22 mai 1688, mais il faut tenir compte des délais du commerce de la librairie entre France et Angleterre. William Wake, *An Exhortation to mutual Charity and Union among Protestants. In a Sermon Preach'd before the King and Queen at Hampton-Court, May 21. 1689. Publish'd by His Majesties Special Command*, London, Rich. Chiswell and W. Rogers, 1689, p. 9-14, mentionne l'ouvrage comme s'il était tout récent – et si superficiellement qu'on peut se demander s'il avait lu plus que la préface. La critique de Burnet (*A Letter to Mr. Thevenot. Containing a Censure of Mr. Le Grand's History of King Henry the Eighth's Divorce. To which is Added, a Censure of Mr. de Meaux's History of the Variations of the Protestant Churches*, London, John Starkey et Richard Chiswell, 1689) est datée du 10 septembre 1688, mais Burnet était alors à La Haye. Alfred Rébelliau avait été « frappé jadis, dans les documents de la fin du xvii^e et du xviii^e siècles, du peu de curiosité qu'avait excitée en Angleterre l'*Histoire des variations* » (« Bossuet et sa renommée en Angleterre », *Revue anglo-américaine*, t. I, 1923-1924, p. 383-388 [compte rendu d'une traduction anglaise moderne d'un recueil de sermons], citation p. 384).

77 *The History of the Variations of the Protestant Churches. By James Benign Bossuet, Bishop of Meaux, one of His most Christian Majesty's Honourable Privy-Council, heretofore Preceptor to the Dauphin, and Chief Almoner to the Dauphiness. In two parts. Translated from the Sixth Edition of the French Original printed at Paris, M DCC XVIII, Anvers, s.n., 1742 (English Catholic books, 1701-1800 : a bibliography, Aldershot, Scolar Press, 1996, n^o 333).*

de l'*Exposition*, accompli en 1753 la conversion du jeune Gibbon⁷⁸. Jusque là, Bossuet pour les anglicans fut surtout celui qui avait tenté de déguiser la doctrine catholique romaine⁷⁹. Tout au plus Hicques, – désormais l'un des évêques non-jureurs dont Jacques II avait autorisé la consécration, – pouvait-il atténuer la faute de Bossuet pour mieux accabler John Tillotson, que la Révolution avait porté à l'archevêché de Cantorbéry, et son défenseur Gilbert Burnet, évêque de Salisbury :

Il [Burnet] me rappelle la manière lénifiante dont l'évêque de Meaux gagnait un grand nombre de convertis. Mais l'évêque de Meaux, une fois qu'il en avait fait des convertis imparfaits, ne les laissait pas là mais les portait plus haut, jusqu'à un sincère amour de l'Église, ce que son héros lénifiant [Tillotson] ne se soucia jamais de faire⁸⁰.

L'IMPACT DE LA RÉVOCATION

Les attaques de Wake et de ses émules n'auraient pourtant pas suffi à discréditer Bossuet. La fortune de l'évêque de Meaux outre-Manche – et le parallèle est là encore frappant avec celle du catholicisme anglais dans son ensemble – fut scellée par la révocation de l'édit de Nantes. Dans sa lettre pastorale de mars 1686 aux *nouveaux catholiques* de son diocèse, Bossuet avait cru pouvoir leur dire :

78 *The Autobiographies of Edward Gibbon*, éd. John Murray, London, John Murray, 1896, p. 86 (mémoire F). Bossuet n'est nommé que dans cette version, la plus détaillée, rédigée en 1792-1793 (comparer les versions antérieures, p. 128-129, 227, 297, 395).

79 La chose était si connue que Daniel Waterland pouvait s'en servir pour faire comprendre ce qu'avait été, au xv^e siècle, le *Repressor* de Reginald Pecock : « *His design was very like to what the Bishop of Meaux attempted in the last century : but Pecock was not altogether so artful, nor so well guarded* » (lettre à John Loveday du 19 février 1737, *Works*, t. X, Oxford, Clarendon Press, 1823, p. 428).

80 [George Hicques], *A reply to a pamphlet entituled the Bishop of Sarums vindication or Reflections upon a pamphlet entituled Some Discourses upon Dr. Burnet, and Dr. Tillotson, etc. By the Authour of those discourses*, Bodl., Ms. Eng. th. c. 22 (manuscrit autographe de Hicques ; copie, Bodl., Ms. Rawl. D. 841), fol. 75 v^o : « *he puts me in mind of the Bishop of Meaux his mollifying way of gaining great numbers of converts, but the B.^p of Meaux, when he had once made them imperfect converts, he did not let them rest there, but carried them higher, to an hearty love of the Church, which his mollifying hero never took care to do* ». Sur cet ouvrage, que Hicques, en fuite puis malade, dut laisser inachevé, voir Hilckiah Bedford, « *An account of the several works of the very Revd Dr George Hicques Dean of Worcester, with the time and occasion of publishing each of them* », Bodl., Ms. Eng. misc. e 4, fol. 45 r^o-46 r^o. Il s'agissait d'une réplique à Gilbert Burnet, *Reflections upon a Pamphlet, Entituled, [Some Discourses upon Dr. Burnet and Dr. Tillotson, Occasioned by the Late Funeral-Sermon of the Former upon the Later]*, London, R. Chiswell, 1696, p. 111-112, qui avait maintenu que Tillotson avait fait aimer l'Église anglicane à un grand nombre de non-conformistes de Londres, et ajouté : « *After all, our Author's [Hicques's] Friends in France might have taught him, that it is no small Merit to bring Numbers over, tho it were done by such Expositions and Mollifyings as the Bishop of Meaux has tried his Skill at* ».

Aucun de vous n'a souffert de violence, ni dans sa personne, ni dans ses biens. [...] loin d'avoir souffert des tourmens, vous n'en avez pas seulement entendu parler. J'entends dire la même chose aux autres Evesques : mais pour vous, mes Freres, je ne vous dis rien que vous ne disiez tous aussi-bien que moi. Vous estes revenus paisiblement à nous ; vous le sçavez⁸¹.

Les réactions furent vives dans le Refuge huguenot et les *Nouvelles* de Bayle les firent partager à toute l'Europe protestante⁸². Wake en tira immédiatement parti contre l'*Exposition*⁸³ : les affirmations de Bossuet sur la genèse de celle-ci étaient aussi dignes de foi que ce qu'il avait osé avancer dans sa *Lettre pastorale*⁸⁴.

Le bon père Johnston, à qui Bossuet avait envoyé ce dernier ouvrage, en fut, lui, « fort aise », au point qu'il décida de le traduire pour servir d'antidote au livre du pasteur Claude, *Les plaintes des protestans*, qui « a fait plus de mal ici qu'on ne peut croire »⁸⁵. La traduction, imprimée par Henry Hills⁸⁶, reflétait à nouveau exactement la position de Jacques II⁸⁷. Un pamphlet anonyme, par un huguenot réfugié, affirme même que la *Lettre pastorale* fut « publiée et criée dans toutes les rues de Londres » le jour même où le livre de Claude, original et traduction, y

1570

81 *Lettre pastorale de Monseigneur l'Evesque de Meaux aux nouveaux catholiques de son diocese, pour les exhorter à faire leurs Pasques, et leur donner les avertissemens necessaires contre les fausses Lettres Pastorales des Ministres*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1686, p. 6-7.

82 *Nouvelles de la Republique des Lettres. Mois de Juin 1686. Par le Sieur B Professeur en Philosophie et en Histoire à Rotterdam*, Amsterdam, Henry Desbordes, 1686, p. 736-737 ; Élisabeth Labrousse, « Les réponses du Refuge à la *Pastorale* aux N.C. de Meaux », dans *Journées Bossuet. La prédication au XVII^e siècle* (actes du colloque de Dijon, 1977), Paris, Nizet, 1980, p. 343-355.

83 [William Wake], *A Defence of the Exposition...*, *op. cit.*, appendice I, « The Extract of a Letter written from Paris concerning Monsieur de Meaux's Pastoral Letter », p. 107-109, reproduisant, dans l'original et en traduction anglaise, le passage des *Nouvelles*.

84 *Ibid.*, addition à la fin, fol. Bb4 v^o, avec référence à la traduction anglaise de la *Lettre pastorale*, parue dans l'intervalle.

85 Lettre à Bossuet du 6 mai 1686, *Correspondance*, éd. cit., t. III, p. 233-235. Voir [Jean Claude], *Les Plaintes des protestans, cruellement opprimez dans le royaume de France*, "Cologne, Pierre Marteau", 1686 ; *An Account of the persecutions and oppressions of the Protestants in France*, s.l., 1686.

86 *A Pastoral Letter from the Lord Bishop of Meaux, to the New Catholics of his Diocess, exhorting them to keep their Easter, and giving them Necessary Advertisements against the False Pastoral Letters of their Ministers. With Reflections upon the Pretended Persecution. Translated out of French, and Publish'd with Allowance*, London, Henry Hills, 1686 (« *Not one of you hath suffered violence, either in his person or goods* » est imprimé en capitales p. 3).

87 Qui cita lui-même Bossuet pour prouver que la persécution des huguenots était très exagérée (Robin D. Gwynn, « James II in the light of his treatment of Huguenot refugees in England, 1685-1686 », *English Historical Review*, t. XCII, 1977, p. 822). Sur l'attitude de Jacques II, voir l'analyse nuancée de John Miller, « The immediate impact of the Revocation in England », dans *The Huguenots and Ireland. Anatomy of an Emigration*, dir. C. E. J. Caldicott, H. Gough, J.-P. Pittion, Dublin, The Glendale Press, 1987, p. 163-171.

était brûlé par les mains du bourreau, sur les réclamations de l'ambassadeur de France, mais surtout par la volonté personnelle de Jacques II⁸⁸. L'effet produit fut, comme on pouvait s'y attendre, tout à l'opposé des espoirs de Johnston. Non seulement Bossuet ne trouva aucun crédit parmi les protestants⁸⁹, mais tous ses ouvrages se trouvèrent frappés d'une suspicion que les controversistes firent de leur mieux pour étendre. « Votre *Exposition* décrit la doctrine de votre Église avec autant de vérité que votre *Lettre pastorale* l'état de votre diocèse »⁹⁰.

Celui qui peut aujourd'hui dire au monde qu'il n'y a pas eu de persécution en France, et que *personne n'a souffert de violence, ni dans sa personne, ni dans ses biens* pour sa religion dans ce pays, celui-là a le droit de dire que la primitive Église, il y a bien longtemps, ne communiait que sous une seule espèce⁹¹.

- 88 *Lettre à Monsieur l'Évêque de Meaux, au sujet d'un livre anglois, intitulé Exposition de la doctrine de l'Église Anglicane*, Londres, veuve Jean Smith, 1686, p. 7 – l'affirmation est difficilement soutenue au regard de la chronologie. Sur le brûlement du livre de Claude, le 5 mai 1686, voir E.S. de Beer, « The Revocation of the Edict of Nantes and English Public Opinion », *Proceedings of the Huguenot Society of London*, t. XVIII, 1947-1952, p. 307 ; R.D. Gwynn, « James II », art. cit., p. 831-832 ; Robert Beddard, « Introduction », dans *The Revolutions of 1688*, dir. Robert Beddard, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 5, note 16 ; et surtout John Miller, « The immediate impact... », art. cit., p. 169-170.
- 89 Voir par exemple [John Gilbert], *An Answer to the Bishop of Condom (now of Meaux) his Exposition of the Catholick Faith, etc. [...] To which are added, Reflections on his Pastoral Letter*, London, R. Kettlewell et R. Wells, 1686, p. 118. Dans une note marginale sur son exemplaire de la traduction anglaise, *A Pastoral Letter* (Bodl., C 11.4 (2) Linc.), p. 3, Barlow rappela les dragonnades (comparer sa note sur la page de titre de [Jean Claude], *An Account...*, op. cit., Bodl., C 11.4 (10) Linc.). Evelyn jugeait pour sa part que le livre de Claude avait été brûlé « *without any refutation, that might convince it of any thing false* » (*Diary*, éd. cit., t. IV, p. 510-511).
- 90 [William Wake], *A Second Defence... The first part*, op. cit., p. 30 : « *Your Exposition gives as true an account of the Doctrine of your Church, as your Pastoral Letter does of the state of your Diocess* ».
- 91 [William Payne], *A Discourse of the Communion in one Kind : in Answer to a Treatise of the Bishop of Meaux's, of Communion under both Species lately Translated into English*, London, Brabazon Aylmer, 1687, « *An Answer to the preface of the Publisher* », n. ch. : « *He that can now tell the World, That there has been no Persecution in France, and that none has suffered violence either in their Persons or their Estates there, for their Religion ; may be allowed to say, That the Primitive Church had the Communion but in one Kind, a great while ago* ». Le *Traité de la Communion sous les Deux Espèces* fit comme l'*Exposition* l'objet de deux traductions successives : une première à Paris, avec l'agrément de Bossuet (*A Treatise of communion under both species. By the Lord James Benigne Bossuet, Bishop of Meaux, Councillour to the King, heretofore Preceptor to Monseigneur le Dauphin, first Almoner to Madame la Dauphine*, Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1685 : voir Jean-Louis Quantin, « Bossuet controversiste de la communion sous une seule espèce », dans *Bossuet à Metz*, op. cit., p. 165, note 8) ; une seconde en Angleterre même (*A Treatise of communion under both kinds* : voir *supra*, note 66). Comme l'avait déjà relevé G. Lambin, « Les rapports de Bossuet avec l'Angleterre », art. cit., p. 617-618, la réponse de Payne fut faite sur la première traduction – qui avait donc été diffusée en Angleterre.

Les réfugiés français y mirent aussi du leur⁹².

Dans sa lettre de mai 1687 à Johnston sur l'*Exposition*, Bossuet défendit aussi sa *Lettre pastorale* : « je persiste à dire, sous les yeux de Dieu, qui jugera les vivants et les morts, que je n'ai rien dit que de véritable »⁹³. Wake, qui s'était renseigné sur les circonstances de la Révocation à Meaux, protesta avec une indignation d'autant plus efficace qu'elle était sincère : « croyez-moi, Monseigneur, ce Dieu que vous prenez à témoin vous a entendu ; et il vous fera un jour passer en jugement pour cela »⁹⁴. Il est bien possible, à ce stade, que les affirmations trop catégoriques de Bossuet n'aient pas seulement renforcé l'équation courante entre papisme et insincérité, mais encore la conviction de beaucoup d'anglicans que les savants et les habiles de la communion romaine, surtout en France, étaient des infidèles ou des sceptiques cachés⁹⁵.

1572

Après la Glorieuse Révolution, si l'on en croit l'abbé Ledieu, Jacques II, dans son exil de Saint-Germain-en-Laye, « déclara souvent lui-même le dessein qu'il avoit toujours eu d'appeler M. de Meaux à Londres, si l'état des affaires l'avoit permis, pour entrer en conférence avec les Anglois » :

M. de Meaux sentoit son zèle s'échauffer pour la religion quand ce roi lui parloit de la sorte, et disoit qu'il étoit prêt à passer les mers pour obéir aux ordres de Sa Majesté. Il s'est souvent entretenu de ce dessein. Il espéroit de gagner bien des choses des Anglois à cause du respect qu'ils avoient pour la sainte antiquité ; mais il croyoit pouvoir aussi tirer un grand avantage de leurs divisions domestiques sur la religion⁹⁶.

92 Outre le texte cité *supra*, note 88, voir *Some Particular Motives of the conversion of Peter Frotté, heretofore Canon-Regular of the Royal Abby of St. Genevieve at Paris. Prior of the Priory and Parish of Souilly in the Diocess of Meaux. In a Letter directed to Mr. James Benign Bossuet, Bishop of Meaux ; formerly Tutor of Monseigneur le Dauphin. Englished by the Author*, London, Richard Baldwin, 1691, avec une dédicace au maire et aux échevins de Londres. L'original avait paru à Rotterdam en 1690. Sur l'auteur, un curé du diocèse de Meaux passé au protestantisme, voir *Correspondance de Bossuet*, éd. cit., t. IV, appendice IV, p. 453-479, avec les notes d'Urbain et Levesque.

93 Lettre du 13 mai 1687, *Correspondance*, éd. cit., t. III, p. 354 (lettre publiée par Johnston, *A Reply to the Defence* : voir *supra*, note 59).

94 [William Wake], *A Second Defence... The first part*, *op. cit.*, p. 25 : « And believe Me, my Lord, that God whom you call to Witness has heard you ; and will One day bring you to Judgment for it ». Voir p. 26-29 sur les violences commises à Meaux, sur lesquelles Wake s'était soigneusement documenté (Wake Papers, Mss XVIII, fol. 42 r^o et 45 r^o).

95 Wake lui-même en était persuadé : voir son autobiographie, Christ Church, Oxford, Ms. 541A, p. 11. Cf. Gilbert Burnet, *History of [my] own time*, *op. cit.*, t. II, p. 399.

96 François Ledieu, *Mémoires...*, éd. cit., p. 178.

Le caractère chimérique de l'idée saute aux yeux. Passons sur les difficultés qu'aurait eues Bossuet à comprendre et se faire comprendre, dans des *conférences* qui n'auraient pu se tenir qu'en latin, prononcé de manière très différente en France et en Angleterre⁹⁷. Sur le fond, de toute manière, les affinités réelles des cultures religieuses gallicane et anglicane ne supprimèrent pas les oppositions doctrinales – elles pouvaient même les aggraver, en persuadant les parties que la position de l'autre était aberrante et ne pouvait s'expliquer que par l'aveuglement ou l'intérêt.

Reste qu'il serait difficile de concevoir des conditions de communication et un contexte plus désavantageux que ceux de 1685-1688. Non seulement les provocations de Jacques II et les violences de Louis XIV concouraient à exacerber l'anticatholicisme en Angleterre, mais Bossuet, pour connaître les critiques qu'on lui adressait et faire passer ses réponses, était tributaire du P. Johnston, qui ne donne guère l'impression d'un grand esprit et qui ne savait pas même parfaitement le français. Regret sincère de ne pas avoir un adversaire à sa mesure ou habile coup de patte au bénédictin, Wake, dans une adresse fictive à M. de Meaux qui ne pourrait le lire, lui dit son souhait que

notre controverse eût été conduite depuis le début d'une telle manière que je pusse m'adresser à vous sans interprète, soit dans votre propre langue, soit dans celle de l'Église⁹⁸.

Entre Bossuet et les anglicans, il aurait pu y avoir, même voué à l'échec, un vrai dialogue, comme il y en eut un entre Bossuet et les luthériens allemands, représentés par Leibniz. Il faillit s'engager en 1700, lorsque Bossuet adressa au haut anglican George Bull, par l'intermédiaire du non-jureur Robert Nelson, « les sincères congratulations de tout le clergé de France » pour ses ouvrages sur les Pères anté-Nicéens :

97 Les difficultés de communication produites par les différences de prononciation ont été fortement soulignées par Françoise Waquet, *Le Latin ou l'empire d'un signe, xv^e-xx^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 192-201. Il serait aisé de multiplier les témoignages (voir par ex. Thomas Coryat, *Coryat's Crudities*, Glasgow, MacLehose, 1905, 2 vol., t. I, p. 59-60), mais on se reportera plutôt aux observations nuancées d'Élisabeth Labrousse, *Pierre Bayle*, t. I. *Du pays de Foix à la cité d'Érasme*, 2^e éd., Dordrecht, Nijhoff, 1985, p. 169, note 6. Au début du xvii^e siècle, Casaubon avait eu en Angleterre de longues conversations en latin (voir par exemple ses notes sur ses discussions théologiques avec Andrewes et Overall, Bodl., Ms. Casaubon 28, fol. 4 r^o-7 v^o), mais les conditions étaient plus difficiles dans une dispute publique.

98 [William Wake], *A Second Defence... The first part*, op. cit., p. 5 : « *I could wish that our Controversie had been so managed from the beginning, that I might have addressed my self to you without an Interpreter, either in your own Tongue, or in the Language of the Church* ».

Qu'il me soit permis de luy dire qu'il me reste un seul sujet d'étonnement : c'est qu'un si grand homme qui parle si bien de l'Église, du salut que l'on ne trouve qu'en son unité et de l'assistance infailible du St Esprit dans le concile de Nicée, ce qui induit la mesme grace pour toutes les autres assemblées dans la mesme Église : puisse demeurer un seul moment sans la reconnoistre. ou bien monsieur qu'il daigne me dire comme a un zelé défenseur de la doctrine qu'il enseigne, ce que c'est donc qu'il entend par ce mot, Église catholique ? est ce l'Église Romaine et celles qui luy adherent ; est ce l'Église anglicane; est ce un amas confus de societéz separées les unes des autres, et comment peuvent elles estre ce royaume de J.-C. non divisé en luy mesme et qui aussi ne doit jamais perir⁹⁹ ?

Bull, Nelson, Charles Leslie aussi, qui rédigea une réponse à Bossuet pour compléter celle de Bull, appartenaient au courant le plus traditionaliste de l'anglicanisme, celui avec lequel l'évêque de Meaux eût pu dialoguer le plus aisément : ils parlaient le même langage. Hickes regrettait vivement que Bossuet fût mort avant qu'une correspondance eût pu s'engager :

1574

Par sa prudente médiation [de Nelson] entre l'évêque et ses savants adversaires, la controverse aurait été conduite avec beaucoup de décence et aurait eu d'excellents résultats ; mais ce n'était pas le moment de Dieu, qui retira l'évêque du monde avant que ces lettres lui fussent envoyées. De fait, la controverse, quoiqu'elle ne soit guère agréable en elle-même, devient beaucoup moins désagréable lorsque l'on a affaire à des adversaires aussi honnêtes et généreux que ce célèbre évêque¹⁰⁰.

Cette controverse-là n'eut pas lieu. Les échanges ne se firent ni à ce niveau ni sur ce ton. Mais peut-on même parler d'échanges ? Bossuet et les anglicans firent-ils autre chose que s'affermir réciproquement dans ce qu'ils avaient toujours cru, celui-là du protestantisme dissolvant, ceux-ci du papisme persécuteur ?

99 Lettre de Bossuet à Robert Nelson, BL, Add. Ms. 4277, fol. 39 r^o-40 v^o. (original, donné par Nelson à Ralph Thoresby). La *Correspondance*, éd. cit., t. XII, p. 322-325, se fonde sur la publication, au reste parfaitement exacte, de George Hickes en 1705 (voir note suivante).

100 *Several Letters which passed between Dr. George Hickes, and a Popish Priest, upon occasion of a young Gentlewoman's departing from the Church of England to the Church of Rome. To which is added, I. The Answer of Dr. Bull, now Bishop of St Davids, to a Query of the Bishop of Meaux. II. Mr Lesley's Answer to the same Query. III. A Letter written to an English Priest at Rome*, London, Richard Sare, 1705, préface, fol. A8 v^o-b1 r^o : « by his prudent mediation between the Bishop, and his learned Adversaries, the Controversy would have been carried on with great decency, and to very good effect ; but it was not God's time, who took the Bishop out of the World, before these Letters were sent to him. Indeed Controversie, tho' not so pleasant in it self, loses much of its unpleasant nature, when one hath to do with such fair, and generous Opponents, as that famous Bishop ».

CRÉATION OU DÉPLACEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ
PROTESTANTE AU XVIII^e SIÈCLE :
L'ÉGLISE DE GAUBERT DANS LE DUNOIS

Didier Boisson

Il est incontestable que le protestantisme dans le nord du royaume de France a connu un important déclin au cours des xvii^e et xviii^e siècles. Mais ce n'est pas le cas de toutes les communautés : un intéressant exemple nous est donné par une petite Église du Dunois qui connaît une remarquable vitalité au xviii^e siècle.

Avant la Révocation de l'édit de Nantes, les protestants beaucerons et dunois se répartissent principalement entre les Églises de Marchenoir, Dangeau, Pithiviers, Bazoches-en-Dunois, Châteaudun et Dreux. Ce sont de petites communautés qui, pour la plupart, disparaissent progressivement après 1685. À la fin de l'Ancien Régime, il ne reste que trois noyaux réformés : l'un, au nord, près de Dreux ; un autre, au sud, rassemble des familles autour de Marchenoir ; enfin, dans le Dunois, entre les villes de Châteaudun et d'Orléans, peut-être deux cents protestants sont dispersés dans une dizaine de villages, mais la moitié des fidèles réside dans celui de Guillonville, et plus particulièrement dans un hameau de cette paroisse appelé Gaubert. Or, un siècle auparavant, ce village ne comptait qu'une ou deux familles calvinistes, les protestants des alentours demeuraient surtout dans le bourg voisin de Bazoches-en-Dunois. La constitution de cette communauté a été constatée par différents historiens, en particulier le pasteur Henry Lehr¹ et, plus récemment, Jean-Marie Constant². Mais personne n'a cherché à expliquer et comprendre cet épisode. Apparaît là, en effet, un phénomène tout à fait original de constitution d'une Église réformée au cours du xviii^e siècle. De nombreuses questions se posent alors. Qui est à l'initiative de ce regroupement autour de Guillonville ? Quelles sont ces familles protestantes installées dans cette paroisse et ses environs ? Depuis quand y sont-elles installées ? Peut-on parler alors de déplacement de l'Église calviniste de Bazoches-en-Dunois vers Gaubert ou de création d'une nouvelle

1 Henry Lehr, *La Réforme et les Églises réformées dans le département actuel d'Eure-et-Loir, 1523-1911*, Chartres, Paris, E. Garnier, 1912.

2 Jean-Marie Constant, *Nobles et paysans en Beauce aux xvii^e et xviii^e siècles*, thèse de doctorat d'État, université Paris-Sorbonne, 1978. L'auteur évoque ce qu'il appelle des « Églises du silence ».

Église ? Ce phénomène s'accompagne-t-il d'autres transformations sociales, démographiques ou religieuses ? Comment les autorités ont-elles pu réagir devant la constitution d'une telle communauté ?

1576

Au début du XVII^e siècle, le culte réformé se répartit autour de dix centres dans la partie beauceronne de la province synodale d'Orléanais-Berry : 2 lieux d'exercice public (Marchenoir, Châteaudun) et 7 d'exercice de fief (Lorges au sud, Bondarroy, Chilleurs et Chamerolles à l'est, Dangeau, Allonnes, Denonville et Bazoches-en-Dunois au centre)³. L'histoire de l'Église de Bazoches-en-Dunois est peu connue, les sources étant rares. Nous disposons cependant de quelques registres de baptêmes-mariages-sépultures et de procès-verbaux de visites pastorales dans le doyenné de Beauce⁴. Lors des visites de 1664, les protestants sont présents dans 21 paroisses du doyenné sur 69 : sur un total d'au moins 167 familles réformées, 45 résident à Bazoches-en-Dunois⁵. Dans ce bourg, la moitié de la population est réformée. Une nouvelle visite pastorale en 1668 permet de confirmer cette proportion : quelque 200 *hérétiques* pour 180 communicants⁶. Mais de nombreuses localités proches de Bazoches-en-Dunois sont rattachées à cette Église. À la veille de la Révocation de l'édit de Nantes, sur une population réformée de plus de 400 fidèles, 70 % des 95 feux de cette communauté sont disséminés dans la campagne autour de Bazoches-en-Dunois, en particulier à l'est et au sud-est (7 à Frécul, hameau de la paroisse de Terminiers, 5 à Boissay, 4 à Bourneville et à Patay, 2 à Péronville et à Pruneville, 1 à Guillonville)⁷. Cette dispersion géographique est un élément fondamental de l'histoire de cette communauté réformée et elle doit être comprise comme une des conséquences de l'adhésion de la noblesse à la Réforme protestante au XVI^e siècle et de son influence auprès des milieux ruraux⁸. Toutefois, comme dans de nombreuses autres Églises, le nombre de fidèles est en déclin dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ainsi, la moyenne annuelle de baptêmes est de 19,8 dans la période 1671-1675, mais de 11,8 pour les années 1681-1684⁹.

3 Yves Guéneau, *Protestants du Centre, 1598-1685 (ancienne province synodale d'Orléanais-Berry), approche d'une minorité*, thèse de doctorat de 3^e cycle, université de Tours, 1982.

4 Robert Sauzet, « Considérations méthodologiques sur les visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du XVII^e siècle », *Ricerche di storia sociale e religiosa*, n° 2, 1972, p. 95-137 ; « Le problème protestant dans les visites pastorales chartraines du XVII^e siècle », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, 1972, p. 683-695.

5 Archives départementales d'Eure-et-Loir [désormais AD Eure-et-Loir], G 849.

6 AD Eure-et-Loir, G 841.

7 Yves Guéneau, *Protestants du Centre...*, *op. cit.*, p. 120.

8 Jean-Marie Constant, *Nobles et paysans en Beauce...*, *op. cit.*

9 Yves Guéneau, *Protestants du Centre...*, *op. cit.* ; Philip Benedict, « La population réformée française de 1600 à 1685 », *Annales ESC*, 1987, n° 6, p. 1433-1465.

Les conversions au catholicisme et les débuts de l'émigration vers les pays du Refuge expliquent ce phénomène.

Les registres de l'Église de Bazoches-en-Dunois donnent quelques renseignements sur la composition socioprofessionnelle de la communauté avant 1685. Sur 95 chefs de familles, 15 appartiennent à la noblesse ; dans le bourg de Bazoches-en-Dunois, un chirurgien et une servante sont indiqués ; dans les alentours, ce sont un laboureur et un maréchal¹⁰. Le résultat est maigre, mais on peut penser que la plus grande partie de la communauté est composée de laboureurs et de semi-ruraux vivant dans la dépendance des familles nobles.

Face à cette communauté réformée, les visites pastorales témoignent à la fois des critiques à l'égard du comportement de nombreux curés, en particulier dans la première moitié du XVII^e siècle, mais aussi des bons rapports entretenus par ces mêmes curés avec les protestants. Les principaux reproches faits sont ceux d'ivrognerie, de concubinage, de violence et d'absentéisme. À Guillonville, en 1634, il est « défendu au curé, sous peine de prison, de fréquenter une servante nommée Nicole »¹¹ ; en 1647, il lui est reproché « de tenir chez lui scandaleusement une veuve »¹² ; en 1664,

lesdits habitants nous ont dit que Jacques Sanard, curé, a quitté la paroisse dans le mois de juillet dernier, et y a établi ledit sieur Jullien, depuis lequel temps ledit curé n'a fait aucune résidence et de plus lesdits habitants se sont plaints à nous que ledit curé est un violent¹³.

En 1634, à Tournois, « le curé entretient des femmes débauchées qu'il retient et cache dans sa maison, et que même, il y en a une qui a eu un enfant depuis deux mois » ; à Bonneval, « le curé fréquente les tavernes »¹⁴. À Ozoir-le-Breuil, en 1640, « le curé fréquente les tavernes », ainsi qu'à Patay en 1641¹⁵. À Courbehaye, en 1648, « le curé est querelleur et sujet à l'ivrognerie »¹⁶ ; à Cormainville, en 1650, « le vicaire va au cabaret »¹⁷. Mais, ce qui scandalise le plus le doyen qui effectue ces visites pastorales, c'est la coexistence paisible qui lie catholiques et protestants. Pour qualifier ces relations, Robert Sauzet évoque « un œcuménisme de cabaret »¹⁸. En effet, lors de la visite à Bazoches-en-Dunois en 1649, il est noté

10 Yves Guéneau, *Protestants du Centre...*, op. cit., p. 143.

11 AD Eure-et-Loir, G 822.

12 AD Eure-et-Loir, G 829.

13 AD Eure-et-Loir, G 849.

14 AD Eure-et-Loir, G 822.

15 AD Eure-et-Loir, G 825 et 826.

16 AD Eure-et-Loir, G 830.

17 AD Eure-et-Loir, G 832.

18 R. Sauzet, « Le problème protestant... », art. cit.

que « le curé est tous les jours à boire avec les huguenots »¹⁹. Mais cette attitude a des limites. À Bourneville, en 1673, le maître d'école catholique qui « enseigne le catéchisme huguenot » aux enfants protestants est révoqué²⁰.

La perte des registres catholiques de Bazoches-en-Dunois jusqu'à l'année 1693 ne permet pas de connaître le déroulement et le nombre d'abjurations au moment de la Révocation de l'édit de Nantes. Toutefois, de 1694 à 1718²¹, il est possible de se faire une idée du comportement des N.C. [Nouveaux Convertis] de cette paroisse. Abjurations et mentions vexatoires notées par les curés dans les registres aident à repérer les plus opiniâtres des protestants. Les noms qui apparaissent le plus souvent sont les Barrier, les Dufay, les Raoult, les Fricheteau, les Frémont, les Godard, les Sevin ou les Callu. Le curé de Bazoches-en-Dunois note tout d'abord le décès de certains N.C. qui ont refusé les derniers sacrements, mais sans tenter un procès contre les cadavres comme la loi l'y autorise pourtant, signe d'une poursuite des bons rapports entre les deux confessions²². Esther Frémont est décédée le 9 février 1702, à l'âge de 60 ans, « hors de la communion romaine et sans avoir reçu les sacrements, laquelle a été inhumée dans le jardin de Jacob Paré, son fils, à ce que ledit Paré nous a reporté ». Deux ans plus tard, le 3 février 1704, Isabeau Callu, femme de Raphaël Godefroy, est enterrée « dans son jardin, parce qu'elle a voulu mourir dans la religion de Calvin et sans recevoir les sacrements de l'Église romaine après avoir été par nous sollicitée »²³. Durant la même période, quelques abjurations ont été relevées : elles précèdent le plus souvent un mariage et elles semblent avoir été exigées par le curé pour cette occasion. Ce ne sont, semble-t-il, que des conversions de façade. Enfin, rares encore sont les couples de N.C. qui refusent le mariage catholique : deux seulement ont été repérés, à l'occasion du baptême catholique de leurs enfants. Le 27 août 1715, est baptisée Marie-Anne Maréchal, « née du non mariage » d'Isaac Maréchal et de Marie Godard ; le 7 septembre 1715, il s'agit de Jean Fricheteau, fils de David Fricheteau et de Suzanne Fauconnet.

Entre 1730 et la fin de l'Ancien Régime, les comportements des protestants de Bazoches-en-Dunois demeurent identiques, mais on constate un resserrement du groupe : dans les années 1770 et 1780, seule une famille apparaît

19 AD Eure-et-Loir, G 831.

20 AD Eure-et-Loir, G 845.

21 Les registres sont à nouveau manquants de 1715 à 1730.

22 AD Eure-et-Loir, 3 E 28-1.

23 La sépulture de son mari, « de la religion calviniste », a lieu le 17 septembre de la même année. Il meurt « après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême onction ». Suivent Marie Godard le 18 mars 1705, une autre Marie Godard le 4 novembre 1705, Anne Fricheteau le 23 octobre 1706, Anne Fauconnet le 28 novembre 1706 et Marguerite Deperte le 23 décembre 1706.

régulièrement dans les registres paroissiaux, les Barrier²⁴. Charles Barrier et Marie-Anne Nourrisson ont au mois 4 enfants entre 1776 et 1781 ; François Barrier et Jeanne Reverdy en font baptiser 8 de 1777 à 1786. Les deux couples ne sont pas mariés dans la religion catholique et le curé, à l'occasion de chaque baptême, note que Charles ou François Barrier ont « déclaré être le père »²⁵. Il faut attendre 1786 pour qu'il reconnaisse officiellement François Barrier comme père. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, la communauté protestante de Bazoches-en-Dunois est très réduite, mais elle s'est maintenue. Si les conversions et les départs vers le Refuge l'ont affaiblie, le centre de l'Église du Désert s'est déplacé à 6 kilomètres vers l'est, dans le hameau de Gaubert dépendant de la paroisse de Guillonville.

Les registres paroissiaux de Guillonville ne débutent qu'en 1696²⁶. Une seule famille apparaît protestante à cette date, c'est le couple formé par Jacques Godard, bourrelier, et Anne Frémont, dont le mariage est déclaré légitime parce qu'il a été célébré avant 1685. Mais, pour chaque acte, ils sont notés comme *religionnaires*, que ce soit pour le baptême ou la sépulture d'un de leurs enfants. Le 15 novembre 1705, ce couple marie à l'église catholique leur fille Jeanne avec Guillaume Léonard, maréchal de Guillonville²⁷. Le 15 avril 1712, Anne Frémont « a été enterrée hors la terre sainte [...], m'ayant plusieurs fois refusé de se réconcilier », écrit le curé. Ensuite, jusqu'en 1760, les traces d'une éventuelle présence protestante dans les registres sont très rares : aucune personne n'est déclarée clairement protestante, aucune n'abjure. Quelques indices doivent être cités. Le 30 mai 1729, le curé procède à la sépulture de Jacques Sevin, « trouvé mort dans les bleds », qui

fréquentait l'église et assistait aux offices divins, ce qui nous a engagé à le mettre en terre sainte et à faire pour le repos de son âme toutes les prières ordinaires, ce que nous n'aurions pu faire sans ce témoignage, n'ayant trouvé sur lui aucune marque de catholicité.

Le 6 août 1748, Marie Briand, veuve de Pierre Godard, est enterrée, « n'ayant pu recevoir l'eucharistie ». C'est ce qui arrive aussi le 3 juin 1751 à Denis Joseph, 18 ans, fils de Louis Joseph, fermier de l'abbé de Bonneval. Le premier signe d'une présence protestante est inscrit le 24 novembre 1760 : le curé baptise

²⁴ AD Eure-et-Loir, 3 E 28-2.

²⁵ Un autre couple est cité, mais à une seule reprise, en 1785 : Vincent Besnard et Françoise Guillon, « non mariés ».

²⁶ AD Eure-et-Loir, 3 E 190-5.

²⁷ Leur fils Guillaume est enterré protestant le 17 décembre 1782 à l'âge de 72 ans. AD Eure-et-Loir, B 474, registre des inhumations des protestants.

ce jour-là Claude Fricheteau, fils de Claude Fricheteau et de Marie Godard, « de la R.P.R. ». Tous les noms cités rappellent cependant d'anciennes familles protestantes, à l'exception d'une : les Joseph.

C'est après 1760, et en fait véritablement 1770, qu'apparaît au grand jour cette nouvelle Église qui semble avoir sommeillé pendant plusieurs décennies, mais que la plus grande tolérance de cette période permet de sortir de la clandestinité. Les signes de la vitalité religieuse de cette communauté se constatent surtout lors des baptêmes, des mariages et des sépultures. Les couples refusent systématiquement le mariage catholique et, après avoir conclu un contrat de mariage, vont se marier soit à Tournai – place de la Barrière qui bénéficie d'une garnison hollandaise et d'un pasteur français –, soit à la chapelle de l'ambassade des Provinces-Unies à Paris, soit auprès d'un ministre clandestin de passage dans le Dunois²⁸. Ils refusent également la sépulture catholique et se font enterrer dans un jardin, mais ils acceptent le baptême catholique car ce sacrement a la même valeur que le baptême protestant. Les persécutions ne sont toutefois pas absentes. Ainsi, le 26 octobre 1767, une ordonnance de police avertit que

1580

plusieurs cabaretiers de la paroisse de Guillonville donnent à boire pendant le service divin et à des heures indues, que dans lesdits cabarets, certaines personnes, au mépris de la Religion catholique, apostolique et romaine, professent des blasphèmes et, par des paroles scandaleuses, tâchent de détourner les vrais chrétiens des devoirs de leur religion²⁹.

Le 15 décembre suivant, plusieurs habitants du hameau de Gaubert sont condamnés à une amende pour ne pas avoir respecté les consignes contenues dans l'ordonnance de police. Il s'agit de la veuve Jean Marchand, laboureur, de Jean Morize, autre laboureur, de Pierre Girault, de Louis Guillon, laboureur, et de Jacques Haillaire, journalier, batteur dans les granges de Jean Joseph³⁰. Tous sont protestants. Dix ans plus tard, le pouvoir s'inquiète à nouveau du comportement des protestants de la région, mais ne sait comment agir, comme le montre cette lettre du secrétaire d'État à la Maison du Roi adressée à Cypierre, l'intendant d'Orléans :

Les défenses qui leur ont été faites n'ont pas produit tout l'effet que nous pourrions désirer et [...] il est nécessaire d'employer des moyens plus efficaces

²⁸ Parmi les couples qui réhabilitent leur union à Orléans en 1788, on rencontre ces différents cas de figure : Jacques Percheron et Marie Reverdy, de Tournais, ont été mariés par le pasteur d'Orléans, Racine, en 1783 ; André Thorin et Marie-Louise Cassegrain, de Villeneuve-sur-Conie, se sont rendus à Tournai en 1773, ainsi que Charles Barrier et Marie-Anne Nourrisson, de Bazoches-en-Dunois. Archives nationales [désormais AN], U 1338.

²⁹ AD Eure-et-Loir, B 472.

³⁰ AD Eure-et-Loir, B 473.

pour réprimer leur entreprise et les empêcher de continuer à faire un exercice aussi public qu'ils le font depuis quelque temps du culte extérieur de leur religion. Mais le choix des moyens exige beaucoup de prudence et dépend surtout de la connaissance de la disposition actuelle des esprits et de quelques autres circonstances locales, faute de quoi l'on connaît les risques d'aggraver le mal au lieu de l'éteindre ou de le diminuer. Votre subdélégué de Châteaudun propose de commencer par rendre une ordonnance qui défendrait aux religionnaires de s'assembler et de la faire publier et afficher. Mais une pareille ordonnance ne produirait, suivant les apparences, que bien peu d'effet à Guillonville et aux environs, et pourrait avoir des conséquences dangereuses dans plusieurs autres endroits. L'on ne peut [en] douter puisque tous les religionnaires du royaume s'entretiennent entre eux et surtout avec ceux du Languedoc³¹.

Et, devant les protestations du curé de Guillonville, contre les assemblées tenues par les réformés, le secrétaire d'État à la Maison du Roi donne comme conseil à l'intendant d'Orléans « de s'attaquer à ceux qui seront les plus capables d'ôter aux religionnaires cette idée de tolérance qui paraît être le principal motif de leur conduite actuelle »³². Les assemblées ne réuniraient pourtant que de 12 à 40 personnes, mais deux hommes sont arrêtés en août 1778, Jean Girault et Cyprien Morize, qui sont condamnés à 8 jours de prison³³. L'année suivante, c'est Noé Piau, « qui faisait le prédicant et tenait école publique », qui est à son tour emprisonné³⁴.

Refusant tous de se marier catholiquement à partir surtout des années 1760, les couples protestants de l'Église de Guillonville ont fait réhabiliter leur union en 1788 à Janville, à Blois ou à Orléans, comme l'édit de tolérance les y autorise³⁵. Toutefois, il est difficile de dénombrer la communauté en raison de la dispersion des familles et de l'impossibilité de connaître précisément les limites géographiques de la communauté qui s'étendait au-delà de Guillonville et du hameau de Gaubert. En 1788, 16 couples de cette paroisse réhabilitent leur mariage, 10 à Janville et 6 à Orléans. Dans un rayon de 10 kilomètres autour de Gaubert, il faut ajouter 4 familles de Cormainville, 2 de Patay, 3 de Villeneuve-sur-Conie, 3 de La Chapelle-Onzerain, 2 de Bazoches-en-Dunois, 4 de Tournois, 1 de Courbehaye et 3 de Bourneville (hameau de Pruneville),

31 AN, O¹ 474, lettre du 2 avril 1778.

32 AN, O¹ 474, lettre du 24 mai 1778.

33 AN, O¹ 474, lettre du 20 août 1778.

34 AN, O¹ 475, lettre du 6 novembre 1779.

35 Pour Janville, AD Eure-et-Loir, B 1024 ; pour Blois, AD Loir-et-Cher, I 43 ; pour Orléans, AN, U 1338.

soit au total 38 unions réhabilitées. On peut probablement ajouter une dizaine de familles demeurant dans des villages situés plus près d'Orléans, comme Bricy, Coinces ou Saint-Péravy-la-Colombe. La communauté comprend donc quelque 200 fidèles, mais elle ne connaît apparemment aucune organisation, de petites assemblées étant, semble-t-il, organisées en des lieux dispersés, dans le hameau de Gaubert même, mais aussi à Patay ou à Coinces.

Deux phénomènes permettent d'expliquer l'existence de cette communauté autour du hameau de Gaubert. Le premier est la plus grande résistance et la plus forte opiniâtreté des familles protestantes issues de milieux populaires. Les familles de notables de l'Église de Bazoches-en-Dunois, qui résidaient pour la plupart dans le bourg même de Bazoches-en-Dunois se sont converties ou ont émigré. Les quelques familles qui demeurent protestantes après la Révocation de l'édit de Nantes ont une activité agricole ou artisanale. C'est le cas des Barrier, des Couvret, des Fricheteau, des Fleury, des Fousset ou des Sevin : à la fin de l'Ancien Régime, Charles Barrier est laboureur, Louis Fricheteau également laboureur, Jacques Fleury journalier, Guillaume Fleury berger, Élie Fousset garçon charretier, André Couvret, vigneron. Ce comportement des milieux populaires n'a rien d'exceptionnel. Dans l'ancienne province synodale d'Orléanais-Berry, on constate qu'à l'exception de quelques familles de Sancerre ou d'Orléans, tous les protestants de la fin du XVIII^e siècle sont issus de ces mêmes milieux, que ce soit à Mer, Châtillon-sur-Loire, Sancerre ou Asnières-lès-Bourges³⁶. Ensuite, de nouveaux patronymes apparaissent parmi les familles protestantes. Certaines de celles-ci n'étant pas de Guillonville, de nouveaux noms sont inscrits dans les registres catholiques de Guillonville tout au long du XVIII^e siècle, sans que l'on connaisse ni leur origine géographique ni leur origine confessionnelle. Ce sont les Reverdy au début du siècle, les Pitrou dans les années 1730 ou les Piau après 1770, signe d'une mobilité rurale dans le Bassin parisien³⁷. Toutefois, la consultation de nombreux registres des Églises réformées voisines laisse à penser que ce sont d'anciens catholiques convertis au protestantisme³⁸. En effet, phénomène rare au XVIII^e siècle, en particulier au

1582

³⁶ Didier Boisson, *Les Protestants de l'ancien colloque du Berry de la Révocation de l'édit de Nantes à la fin de l'Ancien Régime (1679-1789), ou l'inégale résistance de minorités religieuses*, Paris, Honoré Champion, 2000 ; Didier Boisson et Christian Lippold, « La survie religieuse des communautés protestantes du centre de la France et du Bassin parisien de la Révocation de l'édit de Nantes à l'édit de tolérance (1685-1787) », *Histoire, économie et société*, 2002, n° 2, p. 227-256.

³⁷ Jean Vassort, « Un indicateur social : la mobilité rurale. L'exemple du Vendômois à la fin du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXVI, oct.-déc. 1989, p. 640-657.

³⁸ Même s'il existe quelques mariages entre des familles du Dunois et d'autres du Val de Loire : c'est le cas de Charles Barrier qui épouse en 1772 Marie-Anne Nourrisson, originaire de Josnes.

nord de la Loire, c'est cette vitalité religieuse du calvinisme qui s'observe par cette attraction exercée auprès d'anciennes familles catholiques de Guillonville et de la région. Comportement individuel, familial ou collectif ? Il n'est pas possible de répondre avec certitude. Mais, apparemment, des familles se convertissent, comme les Joseph, les Girault, les Guillon ou les Morize. Ce ne sont jamais des individus, comme c'est pourtant le plus souvent le cas au XVIII^e siècle, ni des communautés villageoises, à l'image de 7 villages des environs de Saint-Quentin qui abjurent le catholicisme devant le ministre Gardien Givry en 1691³⁹.

L'exemple de la famille Reverdy est intéressant, sans que l'on sache à quel moment la famille adhère à la Réforme. En 1701, Philippe Reverdy, couvreur, épouse à l'église Jeanne Ménard qui meurt catholique en 1758. Aucun indice ne permet de mettre en doute leur confession catholique. Cependant, plusieurs enfants naissent de ce couple, dont Françoise et Antoine. Françoise Reverdy s'unit à l'église en 1740 à Pierre Bordier, meunier de Guillonville ; elle meurt protestante le 14 août 1789⁴⁰ ; lui déclare le décès de son gendre protestant Cyprien Joseph en octobre 1771⁴¹. Parmi les enfants de Pierre Bordier et de Françoise Reverdy, Marie-Véronique est unie en 1767 au protestant François Fricheteau, laboureur et aubergiste de Patay. Antoine Reverdy, couvreur à Gaubert, épouse en 1742 à l'église Marie Rivière : ils ont au moins 6 enfants qui naissent entre 1751 et 1759 et qui sont baptisés par le curé de Guillonville. Parmi eux, les deux garçons, Pierre et Antoine, également couvreurs, épousent respectivement en 1784 et en 1786 Marie-Anne Fricheteau et Marie-Jeanne Moireau, leurs unions sont réhabilitées en 1788 à Janville⁴². Quant aux filles, Jeanne se marie avec Antoine Barrier, mais leur union n'est pas réhabilitée, Françoise avec Pierre Fauconnet, membre d'une importante famille protestante du sud de la Beauce et demeurant à Saint-Laurent-des-Bois. L'exemple de cette famille Reverdy montre clairement que si, dans la première moitié du XVIII^e siècle, son adhésion à la Réforme protestante ne paraît pas sûre, après 1750, cela ne fait aucun doute.

Comment alors expliquer cette attractivité de la Réforme protestante ? Ce ne peut être l'influence des pasteurs clandestins, qui se rendent rarement dans ces villages, même à partir des années 1770. En effet, dans l'ensemble de l'ancienne province synodale d'Orléanais-Berry, il n'y a qu'un pasteur, qui, certes, réside le plus souvent à Orléans, mais qui ne vient qu'épisodiquement en Dunois pour célébrer des mariages. Cette communauté fonctionne donc, à l'image de toutes

39 Didier Boisson et Christian Lippold, « La survie religieuse... », art. cit., p. 245.

40 AD Eure-et-Loir, B 474, déclaration des N.M.D. non catholiques.

41 *Ibid.*, registre des inhumations des protestants (1771-1787).

42 AD Eure-et-Loir, B 1024.

celles du nord de la France, avec une grande autonomie. Y a-t-il rejet de l'Église catholique du fait du comportement de ses curés ? Aucune source ne nous permet d'affirmer que curés et vicaires du Dunois ont la même attitude que dans la première moitié du XVII^e siècle. Je pense qu'il faut donc insister sur l'attractivité du protestantisme parmi les milieux ruraux et semi-ruraux. Cette vitalité ne peut être possible que par le rôle de certaines familles de nouveaux convertis qui ont, dès la Révocation de l'édit de Nantes, refusé leur conversion au catholicisme, poursuivi clandestinement la pratique du culte réformé et fait preuve de prosélytisme auprès de leurs voisins laboureurs, journaliers ou artisans. À la fin du XVIII^e siècle, la composition socioprofessionnelle de la communauté de Guillonville est à l'image des familles qui ont résisté après 1685. Ainsi, sur 28 hommes dont l'activité est notée dans les registres de l'édit de tolérance, ont été relevés 7 laboureurs, 5 journaliers, 1 garçon de labour, 1 berger, 4 couvreurs, 1 tonnelier, 1 maréchal, 1 cordonnier, 1 maçon, 1 bourrelier, 1 charron, 1 charretier, 1 meunier et 2 marchands. Mais quelles familles ont pu avoir une telle influence ? On pense aux Barrier, laboureurs de Bazoches-en-Dunois, à Jacob Godard, bourrelier de Guillonville, et à sa femme, Anne Frémont, ou aux Fricheteau. Le pasteur Louis Bastide évoque le rôle de la famille Carougeau, originaire de Normandie, qui s'est installée à Châteaudun, puis à Patay ; un de ses membres, « sous prétexte de vendre des brebis », parcourait la campagne⁴³. Enfin, il ne faut pas négliger l'influence d'autres communautés protestantes voisines, en particulier dans le Val de Loire, comme celles de Josnes, Saint-Ay ou Mer.

Déplacement ou création ? Le centre de gravité de cette communauté protestante du Dunois s'est incontestablement déplacé de Bazoches-en-Dunois vers Gaubert, mais c'est une nouvelle Église qui est créée au XVIII^e siècle. En effet, si quelques familles poursuivent la pratique du culte réformé après 1685, elles sont peu nombreuses et largement minoritaires. En revanche, les protestants qui semblent diriger la communauté et qui sont les plus inquiétés par le pouvoir, appartiennent à ces nouvelles familles qui ont vécu leur foi dans la plus grande autonomie, à l'écart de la restauration des Églises du Désert, et sans que ces familles aient un souvenir de l'organisation des communautés sous le régime de l'édit de Nantes, parce que nouvellement converties à la Réforme protestante. Ces différents éléments peuvent permettre d'expliquer qu'au XIX^e siècle, l'Église de Gaubert devienne une Église évangélique⁴⁴.

43 Louis Bastide, « La Réforme dans la région de Patay », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1899, p. 281-294.

44 Voir, à ce sujet, Isabelle Olekhnovitch, *De Bazoches à Gaubert. Histoire du protestantisme aux confins du Dunois et de l'Orléanais du XVI^e siècle à nos jours* [mémoire dactylographié], Guillonville, l'auteur, 1999.

LA CHAPELLE DE L'AMBASSADE DE HOLLANDE À PARIS
AU XVIII^e SIÈCLE,
INSTRUMENT DU MAINTIEN DU CULTE RÉFORMÉ
À L'ÉPOQUE DU DÉSERT

Gwenaëlle Léonus-Lieppe

De la Révocation de l'édit de Nantes à l'édit de tolérance, un nombre méconnu de protestants demeure à Paris¹. En dépit du ralliement massif de façade des nouveaux convertis et malgré les départs pour les pays du Refuge, une population hétérogène, sans cesse renouvelée par l'arrivée de provinciaux et d'étrangers, perpétue la tradition d'une présence protestante dans Paris tout au long du dernier siècle de l'Ancien Régime. La période dite du Désert y prend une tonalité particulière du fait de la présence des chapelles d'ambassades de pays protestants, où sont célébrés à l'abri de l'immunité diplomatique des cultes non catholiques. Les luthériens de Paris qui fréquentaient les chapelles des légations suédoise et danoise sont désormais mieux connus grâce aux travaux de Janine Driancourt-Girod². S'ils n'excluent pas de recourir parfois aux prêches de la Confession d'Augsbourg, qui s'adressent essentiellement aux protestants de langue allemande, c'est surtout au culte de la chapelle de l'ambassade de Hollande que les réformés français sont plus particulièrement assidus, avant même la Révocation. Une confession de foi, une discipline et une langue très proches unissent les Églises réformées françaises et wallonnes³.

- 1 On estime entre 8 et 10 000 le nombre de calvinistes à Paris au moment de la Révocation. Selon les estimations rassemblées en 1803-1804 par Rabaud-Dupui, il y en aurait alors 18 000. En 1814-1817, l'enquête faite auprès des consistoires par le gouvernement avance les chiffres de 20 à 25 000 protestants. En 1819-1820, les statistiques du préfet de Paris tablent sur 33 000 protestants dont 10 000 luthériens. Daniel Robert, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, annexe statistique.
- 2 *Les Luthériens à Paris du début du xvi^e au début du xix^e siècles*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne, 1990 ; *L'Insolite Histoire des luthériens de Paris de Louis XIII à Napoléon*, Paris, Albin Michel, 1992.
- 3 La Confession de foi de Guy de Brès, rédigée en 1561, ainsi que l'organisation ecclésiastique des Églises wallonnes, s'inspiraient directement de celles des Églises réformées françaises, toutes deux conçues sur le modèle genevois. Le refuge wallon de la fin du xvi^e siècle eut pour effet une rapide scission de l'Église réformée des Pays-Bas en deux groupes linguistiques, parmi lesquels les Églises wallonnes, restées francophones jusqu'à nos jours. La chapelle

Après 1685 les protestants qui continuent de fréquenter le culte des ambassadeurs des Provinces-Unies enfreignent les lois du royaume. L'étude de cette chapelle dépasse dès lors celle d'un simple culte privé. Par son existence, par la complaisance ou la bienveillance des plénipotentiaires et le zèle de ses desservants, ce culte devient l'instrument ou le vecteur du maintien d'une expression religieuse des calvinistes de Paris. Il permet de sortir de la *devotio privata* dans laquelle l'édit de Fontainebleau voulait enfermer voire étouffer les pratiques religieuses des réformés. La chapelle offre aux protestants de Paris un exercice stable, régulier et collectif du culte encadré par des pasteurs. Elle perpétue l'administration de la Cène, l'enseignement du catéchisme, etc. Elle permet le maintien d'une organisation ecclésiale *a minima* grâce à un consistoire composé en partie de Parisiens. Par les secours spirituels et matériels qu'elle prodigue, la chapelle ne suffit certes pas à pallier la désorganisation de la communauté qu'a engendrée la disparition de l'Église de Charenton, mais elle comble un vide auquel sont confrontés les protestants depuis l'expulsion des pasteurs. Lieu de sociabilité où peuvent s'exprimer des sentiments d'appartenance à une même communauté de croyants, la chapelle a probablement empêché qu'une certaine identité propre aux réformés ne se dissolve au cours du XVIII^e siècle, forte il est vrai de l'apport perpétuel d'éléments exogènes. Suisses et Genevois marquent le protestantisme parisien de leur empreinte. La chapelle de l'ambassade de Hollande permet aux protestants de Paris de traverser le Désert, non plus aisément, mais dans un isolement moindre que leurs coreligionnaires de certaines régions septentrionales du royaume, restées longtemps en marge des visites des missionnaires sous la Croix et du mouvement essentiellement méridional du redressement des Églises. À bien des égards, l'Église réformée qui renaît à Paris dans les années 1788-1789 lui est redevable. Paul-Henri Marron incarne symboliquement cette filiation, étant à la fois l'un des derniers aumôniers ayant officié à la chapelle et le premier pasteur élu de l'Église de Paris.

Rares sont les documents qui permettent d'écrire l'histoire des calvinistes à Paris au XVIII^e siècle. L'existence et le rôle de la chapelle de l'ambassade de Hollande n'en ont que plus d'intérêt. Notre connaissance repose sur un éventail de sources, qui éclairent plus spécifiquement ou mettent plus particulièrement l'accent sur

anglicane fut également un asile pour les calvinistes après la Révocation, le prêche se fit un temps en français. Jacques Grès-Gayer, « Le culte de l'ambassade d'Angleterre à Paris au début de la Régence (1715-1720) », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français* [désormais *BSHPF*], 1984, t. CXXX, p. 29-46 ; *id.*, « 1715-1720, les admissions dans la communauté anglicane de Paris », *BSHPF*, 1985, t. CXXXI, p. 379-404 ; Emmanuel-Orentin Douen, *La Révocation de l'édit de Nantes à Paris*, Paris, Fischbacher, 1894, t. II, chap. XXVII. Les ambassadeurs Portland, Stairs et Sutton avaient favorisé la célébration du culte en français au prêche d'Angleterre. Lorsque Walpole se départit de cette habitude, l'ambassadeur hollandais Hop s'en plaignit à l'archevêque de Canterbury.

certaines de ses activités et celles des aumôniers qui la desservent. Parce qu'elle était un objet sensible de litiges entre les autorités royales et des ambassadeurs soucieux du respect de leurs prérogatives et de leur immunité, la fréquentation de la chapelle suscita un intérêt permanent. La surveillance dont elle est l'objet témoigne de l'ampleur de cette fréquentation, du moins du sentiment d'inquiétude récurrent qu'engendre l'assiduité au prêche d'un nombre non négligeable de Parisiens tout au long du XVIII^e siècle. Outre cet angle répressif, notre connaissance de la chapelle repose essentiellement sur les registres de communicants et catéchumènes tenus par les aumôniers. Ils offrent un regard croisé sur la réalité de cette fréquentation, sur l'éclectisme des fidèles, son évolution au cours du siècle.

UNE CHAPELLE SOUS SURVEILLANCE OU LA FRÉQUENTATION VUE PAR LA POLICE DE PARIS

Après 1685, la chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris, tout comme ses homologues luthériennes, anglicane, et celle de l'ambassade du Brandebourg, devient un lieu d'asile spirituel. Nous ne reviendrons pas dans cette contribution sur les secours matériels immédiats que certains ambassadeurs des princes protestants mirent à la disposition des huguenots désireux de quitter le royaume. Au lendemain de la Révocation, l'ambassadeur Starrenburg⁴ continue officieusement d'ouvrir son prêche aux protestants, provoquant la réaction de la Cour :

Lundi dernier sont venus à l'hôtel de vos HH. PP. MM. les Introduceurs des Ambassadeurs de Bonneuil et Girant, qui m'ont dit de la part du Roi que Sa Majesté désirait que les prédications faites à l'hôtel de vos HH. PP. aient lieu en langue hollandaise, et que Sa Majesté ferait défense à tous ses sujets d'aller dans les maisons des Ministres étrangers assister au prêche ou à quelque autre exercice du culte. J'ai répondu auxdits Seigneurs que, quant au premier point, je pouvais leur dire que les prédications faites à l'hôtel de vos HH. PP. avaient toujours eu lieu en langue hollandaise, et que je n'avais pas d'autres ordres, sinon de les faire continuer dans la même langue ; que, quant au second point, je pensais que la chose ne concernait ni moi, ni les autres Ministres étrangers, et que le Roi pouvait donner à ces sujets tels ordres que bon lui semblerait ; enfin, que je donnerais connaissance à vos HH. PP. de ce qu'ils venaient de me dire. Les dits Seigneurs Introduceurs sont allés faire la même notification aux Ministres de Suède, de Danemark et de Brandebourg⁵.

4 Guillaume de Wassenauer Starrenburg, ambassadeur ordinaire en poste à Paris entre 1680 et 1688.

5 Lettre du 30 novembre 1685, citée par P.-J. Buyskes, « Extraits de la correspondance des ambassadeurs des Provinces-Unies à la Cour de France de 1680 à 1725 », *Bulletin de la Commission de l'histoire des Églises wallonnes*, t. V, 1891, p. 156-189, 281-348, 372-401.

Suite à cet avertissement, une ordonnance de police du 3 décembre 1685 fait défense aux habitants de Paris qui étaient encore de la R.P.R d'assister aux exercices qui se faisaient dans les maisons des ambassadeurs et des autres ministres des puissances étrangères⁶. Le 14 janvier 1686, le lieutenant général de police La Reynie reçoit l'ordre d'empêcher ce type d'assemblées⁷.

Guillaume Wassenauer est doublement accusé par Versailles d'ouvrir sa chapelle aux réformés du royaume et d'y proposer un prêche en français. Il ne faudrait pas se laisser égarer par sa lettre aux États généraux. Il masque une pratique connue des autorités et largement usitée sous le régime de l'Édit. Les réformés de Charenton fréquentaient non seulement le culte, fait en français, mais participaient encore à l'organisation liturgique de la chapelle comme lecteurs et faisaient fonction d'anciens du consistoire⁸. Les pasteurs de renom et notamment ceux de Charenton prêchaient ponctuellement à l'invitation de l'ambassadeur. Au moment de la Révocation, l'aumônier de la chapelle est un huguenot originaire de Montpellier, André Forestier, dont la famille s'installa à La Haye et qui fit ses études de théologie à l'université de Groningue. Il fut consacré lors d'un synode des églises de Sud-Hollande en 1673 ou 1674 et déclaré callable parmi les églises wallonnes des Provinces-unies⁹. Les États généraux ne sont certainement pas dupes de la réponse de leur ambassadeur. Celui-ci pouvait choisir son aumônier, mais les candidatures restaient soumises à leur validation. Jusqu'à la fin du siècle, la plupart des chapelains qui officient à Paris sont francophones, issus ou approuvés par la compagnie des pasteurs wallons. Les modalités d'élection semblent immuables au cours du siècle¹⁰.

1588

6 Élie Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes, contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en France, avant et après sa publication, à l'occasion de la diversité des religions...*, Delft, A. Berman, 1693-1695, 3 t. en 5 vol., vol. V, p. 873 ; Isambert et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIX, 1672-1686, Paris, Plon Frères, s.d., p. 536.

7 Archives nationales [désormais AN], O¹ 30, cité par Emmanuel-Orentin Douen, *La Révocation...*, *op. cit.*, t. II, chap. XXVII.

8 *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, éd. Georges-Bernard Depping, Paris, Imprimerie nationale, 1850-1852, 4 vol., t. IV, p. 371 ; AN, O¹ 28, cité par Emmanuel-Orentin Douen, *La Révocation...*, *op. cit.*, t. II, chap. XXVII.

9 Bibliothèque du protestantisme français [désormais BPF], Ms 1018, synode de Bois-le-Duc, mars 1675, art. IX.

10 En 1783, dans une lettre au synode du Bas-Languedoc, Paul Rabaut, pasteur de Nîmes, indique la manière dont étaient encore choisis les chapelains à la fin du siècle : « Des seigneurs hollandais se trouvant à Nîmes firent connaissance avec mon fils, et l'un d'eux le sollicita de la manière la plus pressante à demander la place vacante par la mort de M. Duvoisin. En conséquence l'on fit quelques tentatives, et sur la réponse que fit l'écuyer de Monseigneur l'ambassadeur de Hollande à Paris, que pour occuper ce poste il fallait être membre du synode de Hollande, mon fils se le tient pour dit et ne fit plus de démarche », Paul Rabaut, *Ses lettres à divers (1744-1794)*, éd. Charles Dardier, Paris, Grassart, 1892, 2 vol., t. II, p. 326-330 et 332 ; BPF, Ms. 318, collection Coquerel, Papiers Paul Rabaut, t. III G, Correspondance 1783-1790, fol. 26, 12 mars 1783.

Les candidats devaient être membres du synode des Églises wallonnes, dont la langue officielle était le français¹¹. Leur nomination était enregistrée lors des synodes de ces Églises.

André Forestier, au service de la chapelle depuis 1680, abjure devant le roi à Versailles en 1685¹². Son successeur Jacob Gallé, né à Zieriksee en Zélande, fils de pasteur, aurait été ministre des Églises réformées de France avant la Révocation, puis appelé par les États généraux pour officier chez leur ambassadeur à Paris en 1686¹³. Il ne circonscrit pas ses activités à la chapelle de l'ambassade, mais fait office de pasteur sous la Croix auprès de ses coreligionnaires dans l'étendue et hors de Paris. Il y préside de petites assemblées clandestines. Colbert de Croissy s'en plaint auprès du marquis de Seignelay dans une lettre du 8 septembre 1687 :

Le roi ayant été informé que le ministre de l'ambassade de Hollande va souvent chez Mme d'Heucourt, qu'il s'y fait quelque sorte d'assemblée de nouveaux catholiques, et qu'étant ensemble ils prennent des assignations pour se trouver en d'autres lieux et à la campagne, où, sous prétexte de promenade, il se rencontre un nombre considérable de personnes, qui confèrent avec ce ministre sur des matières de religion, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de prendre ses ordres pour parler à l'ambassadeur, afin qu'il empêche la mauvaise conduite de son ministre à cet égard¹⁴.

Jacob Gallé demeure auprès de l'ambassadeur van Starrenburg jusqu'à son départ de Paris en novembre 1688, suite à la déclaration de guerre de Louis XIV à la Hollande. Il fut déclaré callable, c'est-à-dire membre, des Églises wallonnes lors du synode d'Utrecht, compte tenu de ses années de service comme aumônier à Paris¹⁵. La guerre de la Ligue d'Augsbourg inaugure

11 Quelques pasteurs suisses francophones furent nommés chapelains et agrégés aux membres des Églises wallonnes.

12 Selon Emmanuel-Orentin Douen, *La Révocation...*, *op. cit.*, mais en 1687, selon la notice d'Eugène et Émile Haag, *La France protestante ou vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire*, 2^e éd., Paris, Fischbacher, 1877-1888, 6 vol., t. VI, p. 612-613. Forestier est l'auteur des *Justes raisons que les protestants ont eues de se retirer à l'Eglise romaine sous le règne de Louis-le-Grand*, Paris, Lambert Roulland, 1687.

13 BPF, Ms. 1018, synode de Rotterdam, août 1686, art. II.

14 *Correspondance administrative...*, *op. cit.*, t. IV, p. 409. Élisabeth Le Comte de Nonant, épouse de Louis de Saint-Delys, marquis d'Heucourt, est conduite au couvent de Port-Royal en vertu d'un ordre du 15 avril 1686 (BnF, Mss, fr. 7053, fol. 166). Lettre du marquis de Seignelay à l'archevêque de Paris : « Ce billet est pour vous donner avis que j'envoie à Monsieur de La Reynie les ordres du roi pour faire arrêter Madame d'Heucourt, et la conduire à l'abbaye de Port-Royal. C'est Madame de Maintenon qui l'a demandé au roi ». Elle abjure entre les mains de Guillaume Para, curé de la paroisse Saint-Michel de Saint-Denis, le 14 mai 1686 (Archives municipales de Saint-Denis, microfilm non coté).

15 BPF, Ms. 1018, synode d'Utrecht, avril 1689, art. XIII.

l'instabilité de l'existence de la chapelle, conditionnée par la présence d'une délégation diplomatique à Paris. Durant les périodes de conflit, les protestants parisiens étaient privés du recours à ce culte public et devaient se contenter des rares incursions de pasteurs du Désert et d'une dévotion domestique¹⁶. Tout au long du xviii^e siècle, une part de leur vie spirituelle est soumise à cette précarité. En 1789 encore, alors que l'on débat à Paris de la nécessité d'un lieu de culte pour les Français, Simonneau, commissaire au Châtelet, argumente en faveur de l'ouverture d'un oratoire, avançant l'argument de l'instabilité qu'offre la chapelle¹⁷.

1590

Le rétablissement des relations diplomatiques après le traité de Ryswick permet l'arrivée d'un nouvel ambassadeur ordinaire, Conrad van Heemskerck, qui ouvre un culte en son hôtel et propose un candidat pour son service, Pierre Westermeulen, qui demeure en poste de mars 1698 à 1701 au cours d'une paix de courte durée¹⁸. Nicolas Schorer, quant à lui, semble avoir été le prédicateur de l'ambassadeur extraordinaire Guillaume d'Odik, député par les États généraux pour établir un nouveau tarif commercial. Sa mission accomplie, il quitte Paris en octobre 1698 avec son chapelain. Heemskerck est rappelé vers le milieu du mois de novembre 1701 après la conclusion de la Grande Alliance et part aussitôt pour les Provinces-Unies. La fin du xvii^e siècle et les premières années du xviii^e siècle ne sont guère propices à la stabilisation du culte. Il apparaît cependant que, lors des brèves périodes de paix entre la France et les Sept Provinces, les calvinistes de Paris retrouvent opportunément le chemin du prêche de l'ambassade. La surveillance de la police parisienne redouble dès 1698. Le 9 juin le roi ordonne à Torcy de parler à l'ambassadeur de Hollande afin qu'il cesse de recevoir à son culte des protestants mal convertis¹⁹. De nouvelles injonctions lui sont adressées le 29 avril 1699 : « Le roi fera parler de nouveau à M. l'ambassadeur d'Hollande, sur la liberté que son ministre

16 Emmanuel-Orentin Douen, *Les Premiers Pasteurs du Désert (1685-1700)*, Paris, Grassart, 1879, 2 vol., t. I, *Les Confesseurs du Nord*.

17 « La ressource qu'offrent aux protestants de Paris les chapelles étrangères est absolument précaire et incertaine : qu'il plaise, par exemple, aux États généraux pour des raisons quelconques de rappeler leur ambassadeur, voilà plusieurs milliers de citoyens dérangés dans l'exercice de leur culte pour une durée de temps que l'on ne saurait déterminer », BPF, Ms. 326, fol. 176 r^o.

18 « Conrad van Heemskerck, nommé par vos HH. PP. ambassadeur extraordinaire à la Cour de France, où il doit emmener avec lui un pasteur, prie vos HH. PP. de vouloir bien députer quelques Seigneurs des Etats pour entendre N. Westermeulen, qui s'est présenté à lui avec la recommandation de la faculté de théologie de Leyde, et qui doit prêcher ici, dans l'église du cloître (Cloosterkerk), dimanche prochain à midi ; et s'il est jugé capable, de vouloir bien le nommer officiellement pour remplir cette charge ». P.-J. Buyskes, « Extraits de la correspondance... », art. cit.

19 Emmanuel-Orentin Douen, *La Révocation...*, *op. cit.*, t. II, chap. XXVII.

se donne d'attirer les sujets de Sa Majesté au prêche », et le même jour, le roi s'adresse à Torcy en ces termes :

Nonobstant les ordres que M. l'ambassadeur d'Hollande a donnés à son ministre de n'attirer à son prêche aucun des sujets du roi, on a eu avis que, le jour de Pâques dernier, on vit sortir de sa maison, par la porte de derrière, cinq personnes qui avaient assisté au prêche et à la Cène ; on y remarqua entre autres deux femmes masquées à qui le ministre donna la main en les conduisant²⁰.

Le traité d'Utrecht signé en 1713 permet une normalisation des relations diplomatiques, par conséquent la réouverture de la chapelle de l'ambassade parisienne. Entre 1713 et 1715, on sait très peu de choses sur les pasteurs qui desservent successivement la chapelle du temps des plénipotentiaires Willem Buys et Sicco van Goslinga. Les aumôniers Snel, von Aelst, Clermont et dans une moindre mesure Westein ou Barbe demeurent trop peu de temps en poste pour que l'on puisse préjuger de leurs activités. L'intérêt que suscite la reprise de la fréquentation du prêche est cependant attesté par un ordre du roi à la police parisienne qui lui enjoint d'arrêter les nouveaux catholiques français qui assistent aux exercices de la religion protestante dans les ambassades²¹.

C'est en 1718, suite à un intérim assuré par Paul Scheltus, que les États généraux délèguent à Paris un ambassadeur ordinaire qui reste et stabilise de fait sa maison et ses gens. L'arrivée de Cornélis Hop (1718-1725) ouvre une nouvelle ère qui est celle d'une véritable renaissance de la chapelle. Les assemblées dominicales semblent toujours plus fréquentées selon les témoignages des contemporains ; les ordonnances royales qui se succèdent entre 1719 et 1724 paraissent corroborer ce fait²². Le pasteur chargé du culte à partir de 1720 et jusqu'en 1727 se nomme Marc Guitton (1693-1767). Il est à de nombreux égards à l'image de bien des chapelains du XVIII^e siècle : descendant d'une famille originaire de La Rochelle, réfugiée en Hollande, il appartient à une lignée de pasteurs. C'est un aumônier actif, qui du moins laisse trace de son passage à Paris. Il bénéficie du soutien d'un

20 AN, O¹ 43.

21 AN, O¹ 133, ordre au lieutenant de police, avril 1713 ; Armand Lods, « L'Église réformée de Paris de la Révocation à la Révolution », *BSHPF*, 1889, t. XXXVIII, p. 307. Nombreuses arrestations et interventions des ambassades d'Angleterre et des Provinces-Unies pour obtenir la libération de protestants arrêtés à la sortie du prêche.

22 Ordonnance du 13 mars 1719, accompagnée de ces explications de Maurepas, secrétaire d'État de la Maison du Roi, à Machault d'Arnouville, lieutenant général de police : « Sa Majesté estant informée que contre les dispositions de ses ordonnances les nouveaux convertis français viennent aux presches des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, a ordonné et ordonne que ceux de ses sujets qui y contreviendront soient arrêtés et conduits en prison » (AN, O¹ 63, fol. 72). Voir aussi les ordonnances des 19 juillet 1720, 6 mai 1722, 6 mars 1724 (AN, O¹ 64, 66, 68).

ambassadeur très impliqué dans les affaires religieuses et soucieux du sort des protestants français. Cornélis Hop ne se contente pas d'offrir avec bienveillance l'accès de sa chapelle, il intervient personnellement en faveur des galériens et prisonniers pour la foi auprès du Régent et des ministres. Le chapelain Guitton s'enthousiasme du succès de son prêche, comme le montrent divers extraits de sa correspondance, adressés à un particulier de Nîmes en 1720 :

Les assemblées qui se font à l'hôtel de l'ambassade grossissent de plus en plus. Les lieux sont trop petits pour les contenir et on y voit aller tous les dimanches des gens qui n'avaient jamais osé y venir. On souhaiterait fort qu'on y vint point en aussi grande foule, et c'est pour cela qu'on a établi deux actions le dimanche, l'une qui se fait à 7 heures, l'autre à 11 heures du matin, afin de partager le peuple et d'empêcher l'éclat. On y prie Dieu, comme dans vos petites assemblées, pour le Roi et pour ceux qui sont à la tête du gouvernement et particulièrement pour M. le Régent, pour la prospérité de la France.

1592

Nos assemblées sont augmentées à un point qu'il faudrait deux fois Notre-Dame de Paris pour les contenir. Afin de les partager, nous avons été obligés de faire trois exercices le dimanche ; on ne distingue plus les trembleurs d'avec les autres, tous s'empressent également de s'y trouver. Les choses se passent avec un aussi grand ordre qu'il est possible dans un si grand concours de monde et depuis cinq mois on ne nous a pas inquiétés²³.

Si le témoignage de Guitton peut être suspect d'exagération, d'autres mentions viennent toutefois le renforcer, confortant le tableau brossé par le chapelain. Ainsi, en cette même année 1720, la demoiselle de Villarnoul écrit au marquis d'Ausson, son frère, « qu'on a mandé à Paris, ce dernier ordinaire, que l'assemblée chez l'ambassadeur de Hollande avait été de sept cent personnes et que l'on y avait été tranquille »²⁴. Cette tranquillité est toute relative. Les assemblées n'échappent pas à la surveillance de la police parisienne et les arrestations se multiplient précisément à partir de 1720. Quatre protestants français sont arrêtés le 25 août,

lesquels sortaient du prêche qui se fait tous les dimanches à l'hôtel de M. l'ambassadeur d'Hollande, vieille rue du Temple, où le monde était bien moindre ce jourd'huy que les jours passés²⁵.

23 Notes de Francis Waddington, *BSHPF*, 1854, t. III, p. 599-600. Guitton écrit-il alors à Antoine Court ? Les deux hommes ont entretenu un échange épistolaire : voir BPF, Ms. 607, t. II (1724-1726), correspondance d'Antoine Court. Court adresse deux lettres à Guitton en 1724 et semble reprendre alors une correspondance interrompue.

24 *Ibid.*

25 « Le 25 août 1720 [ont été arrêtés] quatre particuliers qui sortaient du prêche qui se fait chez M. l'ambassadeur de Hollande [...]. Pierre Maurice, compagnon orfèvre originaire de

Dans son interrogatoire, le nommé Louis Bruslefer affirme qu'il est allé environ dix fois chez l'ambassadeur de Hollande et que, lors de son arrestation, il y avait près de deux cent personnes au prêche, mais il n'y a pas reconnu plus d'une douzaine de Français. La déclaration du 14 mai 1724 témoigne du sursaut d'intérêt de la Cour pour la situation des protestants et ravive la surveillance de l'ambassade. Marc Guitton est particulièrement visé, d'autant qu'il a fait paraître en 1725 ses *Lettres à un protestant français touchant la déclaration du roi concernant la religion du 14 mai 1724*²⁶, qui circulent clandestinement dans Paris. Il est l'objet de dénonciations anonymes²⁷. Les arrestations sont nombreuses autour de la fête de Pâques de 1725. Le 1^{er} avril, l'auteur du procès-verbal d'arrestation note

qu'il n'y a jamais eu tant de protestants Français à ce prêche qu'il y en avait ce jourd'huy, mais il n'a pas été cependant possible d'en arrêter davantage ; le Suisse de cet ambassadeur ayant posté et envoyé lui-même en différents endroits du quartier nombre de personnes à lui affidées²⁸.

Français et Suisses sont indistinctement arrêtés à la sortie du prêche, notamment le nommé Vincent Des Ebats, compagnon ébéniste, faisant office de sacristain de la chapelle²⁹. Seuls les régnicoles font l'objet de procédures : après vérification, les

Paris âgé de 35 ans, Nicolas Falaize, horloger demeurant au faubourg Saint-Antoine, âgé de 48 ans, originaire de Dieppe, Jeanne Cailly, sa femme, âgée de 40 ans, originaire de Dieppe et Louis Bruslefer, maître horloger, demeurant rue St-Jacques de la Boucherie, âgé de 34 ans, originaire de Lisy-en-Brie. Il s'est trouvé dans les poches de Falaize et de sa femme à chacun un livre des psaumes de David en français. S.A.R. approuvera-t-elle que ces quatre personnes soient interrogées ? Cette précaution pourrait non seulement conduire à la découverte des Français qui se donnent la licence d'assister aux prêches qui se font chez les ministres protestants, mais aussi pourrait leur inspirer plus de crainte et les détourner de l'envie qu'ils auraient de continuer ». Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 10707, fol. 68-92.

- 26 Londres, T. L'Etonné, 1725, 2 vol. Cette édition clandestine fut probablement imprimé à Paris.
- 27 « J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous informer secrètement des contraventions qui se commettent au préjudice des ordonnances du Roi par un grand nombre de sujets de Sa Majesté à l'instigation et par les sourdes pratiques du nommé Guitton, chapelain de l'Ambassadeur de Hollande. [...] Afin de confirmer d'autant mieux ses prétendus paroissiens dans l'espérance de pouvoir un jour rétablir leur culte, le chapelain distribue une médaille de plomb sur laquelle est frappé un arbrisseau renversé par une pièce de bois avec une devise autour qui sert comme de mot de guet pour entrer à l'hôtel de Hollande les jours de communion [...]. Un esprit aussi brouillon [...] rend inutiles tous les soins que se donnent des ecclésiastiques zélés pour ramener les brebis égarées [...], vous en serez juge Monsieur par l'affluence des personnes qui doivent se rendre demain audit Hôtel avec leurs médailles qu'ils appellent méreau », BA, Ms. 10884, fol. 310 sq.
- 28 BA, Ms. 10903, fol. 228-286 (dossier Zéba [des Ebats]).
- 29 *Ibid.* Vincent Des Ebats ou Zéba se chargeait de placer et ranger les chaises lors du prêche. Il fut accusé de faire circuler hors de l'ambassade les écrits du pasteur Guitton et de distribuer les méreaux. Il allait tous les lundis, à la demande du chapelain, visiter les prisons afin de s'assurer qu'il n'y a pas de protestant arrêté suite à la célébration dominicale. Guitton, dans

ressortissants suisses sont immédiatement libérés. L'année précédente, au mois de mai 1724, deux lieutenants de robe courte, Tapin et Naudin, affectés à la surveillance de l'ambassade, avaient fait les frais de leur manque de discernement. Ils avaient arrêté mal à propos une domestique de la maison de l'ambassadeur Hop, Catherine Des Fontaines, servante du chapelain, à la sortie du prêche. Immédiatement réclamée par l'ambassadeur, la domestique fut relâchée et, sur demande expresse du représentant des États généraux, le Régent ordonna l'embastillement des deux lieutenants. Le duc de Bourbon tance quelque peu le lieutenant de police Ravot d'Ombreval lui rappelant

qu'en même temps qu'il faut être exact à s'assurer des Français et des naturalisés français qui iront au prêche chez M. l'ambassadeur de Hollande, il faut éviter aussi avec soin de donner occasion de plainte aux ministres étrangers en arrêtant leurs gens pour ce sujet³⁰.

1594

En juin 1727, Tapin, toujours préposé à la surveillance du prêche de l'ambassade, rend compte des observations faites lors de la Cène de la Pentecôte et des dimanches suivants. À cette occasion, des protestants français sont arrêtés³¹. Le prêche est encore surveillé en 1729 et 1730 par Tapin et Malivoire. Dans un rapport du 20 juin 1729, l'exempt Malivoire rapporte qu'une personne de confiance introduite en l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande lui a signifié qu'il y avait encore beaucoup de protestants français des deux sexes

une lettre du 6 février 1726 plaide en faveur de son fils, également emprisonnée ainsi que sa mère et sa sœur : « Quoique mon ministère ne regarde directement que les Hollandais sujets de mes Maitres, je profite de la permission que vous avez eu la bonté de m'accorder de vous donner des éclaircissements au sujet de la détention de Charles Vincent Zeba [...]. Uni avec lui par les liens d'une même religion, je dois remplir le devoir général de la Charité, qui oblige tout Chrétien d'intercéder en faveur d'un innocent [...]. La Religion ne saurait aussi autoriser [sa détention]. Il est vrai qu'il a fait profession de la Religion protestante, aussi bien que ses pères. Mais c'est un privilège qui lui appartient en qualité de Suisse ». BA, Ms. 10903, fol. 270-271.

³⁰ BA, Ms. 10858, fol. 125. Satisfait de la diligence avec laquelle les deux exempts avaient été mis à pied, l'ambassadeur Hop demandait leur libération deux jours après leur arrestation.

³¹ BA, Ms. 10958, fol. 269-294 : dossiers et interrogatoires de personnes arrêtées à l'occasion des prêches à l'ambassade de Hollande (1727), à savoir les sœurs Brutelle, les nommés Leroy et Chastelain, qui faisaient office de lecteurs au culte de l'ambassade. On trouve notamment dans ces dossiers ce rapport très révélateur de l'exempt Tessin, daté du 9 juin 1727 : « Les personnes que nous introduisons tous les dimanches en l'hôtel de M. l'ambassadeur d'Hollande nous ont rapportées que le jour d'hier 8 du présent mois il y avait beaucoup de protestants français qui ont assistés aux exercices qui s'y sont faits [...]. La plupart des protestants qui ont assistés le dit jour à ces exercices et qui sont restés très tard en l'hôtel de cet ambassadeur dans la crainte d'être arrêtés, sont ceux qui y avoient assistés le jour de la Pentecôte dernier dont nous avons eu l'honneur de vous envoyer un mémoire contenant leurs noms et demeures » (fol. 270 sq.). Voir aussi BA, Ms. 10988, fol. 58-65, mai 1727 (dossiers Delaroche, Mulot, Le Roux, Soulier).

qui assistaient aux exercices du culte et qui y demeuraient jusqu'à neuf heures du soir dans la crainte d'être arrêtés. L'exempt dresse un mémoire nominatif des participants³². Dès le mois d'avril 1729, lors de la cène de Pâques, Gabriel Dumont, aumônier de la chapelle depuis le départ de Marc Guitton en 1727, informe l'ambassadeur Abraham van Hoey, en voyage à Compiègne, de la multiplication des arrestations :

Quoiqu'il soit venu ce matin peu de Français de Paris à l'hôtel de Votre Excellence, il y est venu un si grand nombre de paysans, que nous avons eu environ 600 communicants. Et je viens d'apprendre qu'on en a arrêté de Villiers-le-Bel, qui ont été conduits dans les prisons de St-Martin. On a aussi envoyé au For l'Évêque trois jeunes apprentis, parmi lesquels il se trouve un jeune Hollandais, et l'exempt Manivoir a mené dans un même fiacre M. Jean Mallet, garçon marchand de vin, et sa sœur, qui sert chez M. Massiennes, charron, et M. de la Vaux et sa fille aînée, au Grand Châtelet. Peut-être y a-t-il d'autres personnes saisies, mais je n'en ai pas encore connaissance³³.

L'ambassadeur ordinaire informe le jour même les États généraux et tente d'intercéder en faveur des prisonniers auprès du cardinal de Fleury :

Vous apprendrez par la lettre de Dumont ci-jointe, que dix personnes, qui étaient venues le jour de Pâques à l'église dans mon hôtel, ont été arrêtées et emprisonnées le même jour. Pour le Hollandais qui se trouve dans le nombre, il sera sans aucun doute mis en liberté aussitôt que sa qualité aura été reconnue. Je suis fort en peine quant aux autres, parce que je ne trouve pas de raisons ou d'arguments, en vertu desquels je pourrais exiger leur libération. Toutefois, aussitôt que la Cour sera arrivée demain ici, je tâcherai d'obtenir leur relaxation. Aujourd'hui, je reçois une lettre de mon valet à Paris, lequel me fait savoir que M. Hérault, lieutenant-général de police, m'avait demandé lundi dernier, et lui avait dit qu'il était obligé d'empêcher les sujets du Roy de se rendre à l'église dans mon hôtel.

Il me semble nécessaire qu'on agisse en cette matière avec plus de circonspection et de modération, de peur, sans parler d'autres raisons, que tous ceux qui n'appartiennent pas à ma maison ne soient privés de l'exercice de religion réformée dans mon hôtel³⁴.

32 BA, Ms. 11049, fol. 222-226.

33 H.-D. Guyot, « Extraits de la correspondance des ambassadeurs des Provinces-Unies à la Cour de France de 1726 à 1732 », *Bulletin de la commission de l'histoire des Églises wallonnes*, t. III, 1902, p. 112-134, lettre datée du 21 avril 1729.

34 *Ibid.* : nouvelle lettre de l'ambassadeur van Hoey à LL. HH. PP. le 6 juin 1729, mentionnant que cinq personnes ont été de nouveau arrêtées en sortant du prêche, il s'agit de trois Français et deux Suisses.

L'inefficacité des arrestations peut paraître manifeste puisque celles-ci ne découragent pas les protestants français d'assister au culte. Pris de corps, ils subissent des interrogatoires, par lesquels les hommes du lieutenant de police tentent de mieux connaître leurs habitudes religieuses. Mais quelles sanctions peut-on encore leur appliquer ? Tocqueville aurait sans doute vu dans cette situation une nouvelle illustration de l'analyse qu'il faisait de la loi monarchique, dans *L'Ancien Régime et la Révolution* : « une règle rigide, une pratique molle, tel est son caractère ». Comme en 1685, la monarchie applique une justice discrétionnaire, mais de presque systématique qu'elle fut, elle devient ponctuelle voire conditionnelle. Selon John Pappas, la politique de Louis XV vis-à-vis des protestants pendant tout son règne fut de faire des exemples et oscilla entre rigueur et indulgence. Toujours selon lui, quand les protestants mettent en question l'autorité du roi ou bravent les édits trop ouvertement – ce qui n'est pas le cas à Paris –, le pouvoir royal se durcit. Mais quand les réformés vivent relativement paisiblement sans se faire remarquer, on est porté plutôt à l'indulgence³⁵. Les quatre protestants arrêtés en août 1720 et enfermés au Grand Châtelet pour y être interrogés reconnaissent pour certains se considérer comme protestants de naissance, bien que nés après 1685, assister régulièrement aux exercices des ambassades, s'être mariés hors de leur paroisse devant des prêtres complaisants, élever leurs enfants dans la religion protestante, etc. Lorsqu'on leur demande s'ils désirent se faire instruire des principes de la religion catholique pour ensuite abjurer la protestante, ils répondent honnêtement que non, qu'ils veulent vivre et mourir dans la religion dans laquelle Dieu leur a fait la grâce de naître. Ils sont libérés après avoir fait leur soumission le 21 septembre 1720³⁶. Trois ans après la déclaration royale du 14 mai 1724, la rigueur prévue par la législation ne s'applique guère lors des arrestations opérées le dimanche de Pentecôte 1727. Nombre de protestants reconnus à la sortie du prêche ne sont pas arrêtés. Ainsi « le nommé Roger et sa sœur, anciens protestants français, ci-devant arrêtés l'un et l'autre plusieurs fois pour avoir été au prêche chez cet ambassadeur »³⁷. Antoine Chastelain, âgé de 75 ans, natif de Paris, baptisé à Charenton en 1652, fut enfermé au Grand-Châtelet. Interrogé, il fut convaincu d'exercer la fonction de lecteur au culte des ambassades d'Angleterre et de

35 John Pappas, « La répression contre les protestants dans la seconde moitié du siècle, d'après les registres de l'Ancien régime », *Dix-huitième siècle*, 1985, n° 17, p. 114.

36 « A l'égard des prisonniers, comme ce sont des ouvriers qui ne subsistent que de leurs travaux journaliers, S.A.R. jugerait-elle qu'il fut temps de les rendre libres ou de les retenir encore jusqu'à la fin du mois, auquel temps on croit qu'il serait important de leur faire entendre que s'ils osent retourner aux prêches, ils seront renfermés pour longtemps », BA, Ms. 10707, fol. 86 r°.

37 BA, Ms. 10958, fol. 272 r°.

Hollande et accusé d'enseigner le calvinisme aux enfants de protestants français, ce dont il se défend par un strict désaveu. Il fut remis en liberté le 25 octobre suivant³⁸. Le pragmatisme l'emporte sur la rigueur de la loi, le bon ordre social prime sur la ruine des familles et du négoce³⁹. L'intimidation et l'exemplarité qui prévalent à l'occasion des arrestations ne payent pas, du fait d'une répression inégale dans le temps⁴⁰. La police elle-même doit constater son échec, quelles que soient les sanctions pénales, prises de corps, financières ou soumissions exigées⁴¹.

À partir de 1730 et jusqu'en 1744-1746, on ne trouve plus de rapport de surveillance ni d'arrestation. Doit-on conclure que l'étau se desserre autour de l'ambassade ? Une nouvelle ordonnance de police interdisant l'accès du culte aux protestants français est publiée le 19 janvier 1740, la première depuis 1724, la dernière semble-t-il⁴². Le rappel de cette interdiction laisse supposer que l'oratoire attire toujours les régnicoles. Jusqu'à la rupture d'août 1792, et en dépit des guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans, la représentation diplomatique hollandaise connaît une grande stabilité, durant les longues ambassades d'Abraham van Hoey, en poste à Paris de 1727 à 1747, et de Matthijs Lestevenon de Berkenroode, ambassadeur ordinaire de 1749 à 1792. L'activité de la chapelle d'ambassade ne semble pas décroître, les États généraux jugèrent même opportun que deux aumôniers soient affectés à son service. En 1730, Pierre Vimielle succède à Gabriel Dumont, de retour à Rotterdam. Dès 1732, il est secondé par le pasteur Pierre Sageran, dit Van Laan⁴³. Le dernier

38 *Idem*, fol. 269-294.

39 *Idem*, fol. 289 v^o. L'argument avancé en vue de libérer Chastelain est qu'« il est âgé de 75 ans et sa femme à peu près du même âge, tous deux très pauvres et ne subsistent que des secours de leur fils qui est maistre orlogeur ». En 1720, dans les conclusions de l'affaire Maurice, Falaize, Cailly et Bruslefer, le procès-verbal s'achève sur cette remarque : « À l'égard des prisonniers, comme se sont des ouvriers qui ne subsistent que de leurs travaux journaliers, S.A.R. jugeroit-elle qu'il fut temps de les rendre libre ou de les retenir encore jusqu'à la fin du mois », BA, Ms. 10707, fol. 86 r^o.

40 BA, Ms. 10707, fol. 69-70, 86 r^o. ; Ms. 10958, fol. 270-271, 274 ; Ms. 11594, fol. 341-354.

41 « Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint les noms, qualités et demeures de quelques uns des protestants français qui ont assistés le jour d'hier aux exercices qui se sont faits dans l'hôtel de M. l'ambassadeur d'Hollande, afin que vous puissiez prendre des ordres du Roi contre eux pour les arrêter ; n'y ayant que ce seul moyen qui puisse les contenir et les empêcher d'assister aux exercices qui se font dans l'hôtel de cet ambassadeur où ils sont dans l'usage d'aller presque tous les dimanches, et d'y rester très tard, et surtout la dite femme Soulier, quoi qu'elle ait été déjà arrêtée plusieurs fois, payée des aumônes auxquelles elle a été condamnée pour sa contravention, et fait sa soumission de n'y plus retourner » (23 mai 1727), BA, Ms. 10988, fol. 59.

42 AN, O¹ 84, p. 21.

43 Vimielle et Van Laan meurent en poste à Paris, le premier en décembre 1747, le second en septembre 1752 : AN, Y 14541, 12420 ; Francis Garrisson, « Les infirmeries protestantes de Paris au XVIII^e siècle, d'après les archives du Châtelet et leurs documents nécrologiques », *BSHPF*, janvier-mars 1999, t. CXLV, p. 51.

rapport mentionnant l'arrestation d'un protestant au sortir du prêche de l'ambassade dans les archives de la Bastille date de septembre 1746. Rédigé par le lieutenant de robe courte Tapin, ce rapport fait état du seul français reconnu parmi l'assistance lors de la Cène de septembre : le sieur Guimet, marchand de vin⁴⁴. Après avoir fait sa soumission, il est libéré début novembre. C'est l'exemplarité qui occasionne encore son arrestation.

À en croire Tapin, en septembre 1746, les protestants français ne fréquentent plus la chapelle avec autant d'assiduité. Deux ans auparavant, en 1744, les observations faites par le lieutenant général de police Feydeau de Marville vont dans le même sens :

Par l'examen que j'ai fait faire des personnes qui vont au prêche chez l'ambassadeur d'Hollande, il s'est trouvé qu'il y allait effectivement beaucoup de gens domiciliés à Paris, mais ces particuliers sont la plupart des Genevois ou autres étrangers qui font commerce et il y a fort peu de Français, ainsi je ne crois pas que ce soit le cas d'en parler à l'ambassadeur d'Hollande, il est cependant constant que le concours est prodigieusement grand. J'ai chargé Tapin de vérifier les faits exposés [...], sitôt qu'ils seront constatés, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte⁴⁵.

Dans une lettre à Antoine Court, exactement contemporaine du rapport de Tapin, le pasteur Lullin de Genève s'émeut de la situation critique des protestants de Paris. À en croire son témoignage, c'est une trop grande rigueur qui provoque la désertion du prêche :

Je reçus hier une lettre de Paris du 27 août où l'on m'écrit que les français protestants n'osent plus aller à la chapelle de l'ambassadeur d'Hollande [...] et que la Cour est très irritée de la manière dont on a abusé de sa tolérance ; que l'on s'imagine que c'est une représaille du Prétendant ; ainsi que, dans ces circonstances, on ne saurait trop exhorter à la sagesse et à la prudence, puisque

44 « En exécution de vos ordres j'ai envoyé deux personnes aux environs de l'hôtel de Monsieur l'ambassadeur d'Hollande, comme c'est aujourd'hui le premier dimanche du mois il y avait plus de quatre cent personnes, il y avait au moins quinze carrosses tant bourgeois que remises, qui la plupart sont entrés dans la cour de cet ambassadeur, le surplus se sont des Genevois et beaucoup de soldats suisses avec leurs femmes, l'on y a remarqué de français que le Sieur Guimet, marchand de vin qui demeure rue de Saint-Germain de l'Auxerrois, à l'enseigne du gros raisin ; à l'égard des personnes qui étaient dans les carrosses, se sont presque tous banquiers étrangers avec leur famille », BA, Ms. 11594, fol. 342 (dossier Guimet).

45 Lettre à Maurepas du 10 septembre 1744 (BHVP, Ms. 720, fol. 172 v^o -173 r^o), citée par Suzanne Pillorget, *Lettres inédites de Claude-Henry Feydeau de Marville (1705-1787), lieutenant général de Police de Paris, de janvier 1740 à mai 1747, à Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas et de Ponchartrain*, thèse de doctorat de 3^e cycle, université Paris-Sorbonne, t. III, p. 716.

le ministère prend la chose très vivement. [...] À peine les lueurs de la paix s'élèvent que la persécution se renforce⁴⁶.

Entre 1730 et 1746, puis de 1746 à 1766, les archives policières et judiciaires sont muettes sur la fréquentation de la chapelle ou concordent, de 1744 à 1746, pour constater une moindre assiduité des Français. Le déclin de la fréquentation fut-il réel ? Résulte-il d'une surveillance accrue et de la crainte de nouvelles arrestations, comme le souligne l'informateur du pasteur Lullin en 1746 ? D'autant plus qu'en période de conflit ouvert, les protestants Français qui fréquentent les puissances étrangères sont soupçonnés de crime contre l'État et d'intelligence avec l'ennemi. Autre hypothèse plausible, et non contradictoire, l'absence de sources résulterait d'un moindre intérêt de la Cour pour la question protestante, notamment en période de guerre. C'est en effet une constante de la politique royale anti protestante que de dépendre pour une grande part de la conjoncture internationale et du calendrier des guerres et des traités de paix. Le contexte qui prévaut à la promulgation de l'édit de Fontainebleau en constitue une illustration classique⁴⁷. Le traité de Ryswick ratifié, les affaires protestantes redevinrent une des préoccupations principales du Très-Chrétien. L'année 1698 marque un tournant décisif, avec sinon une reprise des persécutions semblable à 1685, du moins une pression accrue sur les nouveaux catholiques, qui se solde par une recrudescence des départs pour le Refuge⁴⁸. En 1713, délivré des contraintes extérieures après la signature de la paix d'Utrecht, le monarque renoue avec une législation ferme envers les protestants⁴⁹.

46 BPF, Ms. 601, t. XIX, p. 8-18, deux lettres des 2 et 3 septembre 1746. Copie de la correspondance d'Antoine Court conservée à la Bibliothèque publique universitaire de Genève.

47 « Mais les guerres avec les étrangers étant survenues peu d'années après, en sorte que depuis 1635 jusqu'à la trêve conclue en l'année 1684 avec les princes de l'Europe, le royaume ayant été peu de temps sans agitation, il n'a pas été possible de faire autre chose pour l'avantage de la religion, que de diminuer le nombre des exercices de la R.P.R. [...] Dieu ayant enfin permis que nos peuples jouissant d'un parfait repos, et que nous-mêmes n'étant pas occupé des soins de les protéger contre nos ennemis, ayons pu profiter de cette trêve, que nous avons facilité à l'effet de donner notre entière application à rechercher les moyens de parvenir au succès du dessein des rois nosdits aïeul et père, dans lequel nous sommes entré dès notre avènement à la couronne » (extrait du préambule de l'édit d'octobre 1685).

48 La grande enquête de 1698 sur « l'état présent de la religion prétendue réformée » diligentée auprès des évêques et des intendants accouche de la déclaration du 13 décembre 1698 et de la circulaire du 7 janvier 1699. *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés*, 1698, éd. Jean Lemoine, Paris, Picard, 1902 ; Jean Orcibal, *Louis XIV et les protestants*, Paris, Vrin, 1951.

49 Ordonnance royale du 18 septembre 1713, faisant nouvelle défense aux religionnaires de sortir du royaume, à rapprocher de l'ordonnance du lieutenant général de police de Paris du mois d'avril de la même année.

En septembre 1746, le pasteur Lullin ne donne pas d'autres explications aux craintes des protestants de Paris, que des rumeurs d'une paix imminente, probablement nées des succès militaires remportés par l'armée de Maurice de Saxe aux Pays-Bas. La chronologie de la répression envers les protestants, qui se dessine à l'échelle du royaume à partir du milieu du XVIII^e siècle, épouse encore selon John Pappas les aléas du contexte international. Il observe un relâchement des poursuites avant 1748, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle⁵⁰. L'Assemblée du clergé de 1750 dénonce également le laxisme dont les protestants ont pu jouir durant la guerre de Succession d'Autriche et se félicite du retour à la paix⁵¹. Les protestants de France ont connu une dernière vague de grandes persécutions systématiques à partir 1750-1752, et plus particulièrement entre 1753 et 1756. À cette date, la déclaration de guerre faite par la France à l'Angleterre entraîne une mobilisation des troupes et donc un répit relatif pour les réformés. Il convient toutefois de rappeler que ces dernières grandes répressions touchèrent plus particulièrement les régions à forte densité protestante, là où s'organisaient les Églises du Désert et où pouvaient être occasionnés les plus grands désordres aux yeux des intendants⁵².

Dans Paris, l'ordonnance de police du 19 janvier 1740 interdisant l'accès au prêche de la chapelle aux protestants français est-elle effectivement l'ultime sursaut d'une politique intransigeante et conjoncturelle, se muant progressivement en une surveillance passive ? En 1766 la police parisienne paraît convertie à la modération. À cette date, les protestants français fréquentent en toute impunité le prêche de l'ambassadeur de Hollande⁵³. Bien qu'aucune loi ne vienne confirmer ce droit – ce serait d'ailleurs pour le monarque le déni d'un siècle de législation intransigeante, un désaveu de l'infaillibilité de son autorité et un camouflet pour les Assemblées du Clergé⁵⁴ – il semble que, dans la pratique,

⁵⁰ John Pappas, « La répression contre les protestants... », art. cit.

⁵¹ « Jusqu'en 1743, époque funeste du changement, ils ont profité des circonstances de la guerre pour donner à leur secte une nouvelle force en violant les lois de l'Église et de l'État. La paix est le temps favorable pour les faire rentrer dans leurs devoirs ». Michel Péronnet, « Les Assemblées du clergé et les protestants », *Dix-huitième Siècle*, 1985, n° 17, p. 146.

⁵² Ainsi les mesures rigoureuses recensées par John Pappas dans les registres de la correspondance administrative s'appliquent-elles surtout au Languedoc, et dans une moindre mesure au Roussillon, au Montalbanais, au Béarn, à la Provence, au Limousin, au Dauphiné, au Poitou, à l'Orléanais et à la Picardie. John Pappas, « La répression contre les protestants... », art. cit.

⁵³ « Le gouvernement dut tolérer ce qu'il ne pouvait empêcher. À partir de 1766, Louis XV permit aux réformés français d'aller chaque dimanche au service divin de la chapelle de Hollande. Cependant il faisait surveiller ceux qui s'y rendaient, il les traitait en suspects, les plaçant pour ainsi dire sous la surveillance de la haute police ». Armand Lods, « L'Église réformée de Paris... », art. cit., p. 308.

⁵⁴ C'est à partir de 1745 et jusqu'à leur dernière séance en juin 1788 que les assemblées du clergé réitérèrent leurs doléances et remontrances contre les entreprises des religionnaires

les protestants bénéficient à Paris d'une certaine clémence et pratiquent sans être inquiétés les exercices cultuels de la chapelle. Si la tolérance n'est pas dans la loi, elle s'applique bien dans les faits. À partir du milieu du XVIII^e siècle, et même si elle s'en défend, la monarchie est contrainte d'œuvrer dans le sens d'une tolérance qui a lentement gagné la majeure partie de l'opinion française. Les débats juridiques autour de la question de la tolérance civile, c'est-à-dire de l'état civil des protestants, s'intensifient à partir des années 1750, mais demeurent circonscrits au cercle fermé des juristes⁵⁵. C'est sans conteste l'affaire Calas (1761-1766) et l'implication de Voltaire qui réveillent et émeuvent l'opinion, faisant de la situation des protestants une affaire publique et permettent l'émergence de la tolérance dans les esprits⁵⁶. Après le traité de Paris (1763), toute politique répressive à l'échelle du royaume paraît anachronique et aller désormais à rebours du progrès que connaît le sort des protestants. « Une fatalité inexorable pousse les monarques à la tolérance malgré eux »⁵⁷, du moins à la modération.

Les rapports de surveillance de la chapelle dressés en 1766 ne donnèrent lieu, semble-t-il, à aucune arrestation⁵⁸. Ces rapports rédigés par Duval, secrétaire du bureau du lieutenant général de police Sartine, se présentent sous forme de huit cahiers sur lesquels figurent la liste nominative des communicants et pascalisans français reconnus par les mouches de la police lors d'assemblées religieuses célébrées à la chapelle entre mars et août. Une présentation succincte précède l'énumération des fidèles, suivant un modèle immuable :

Dimanche 23 du courant, le sermon a été prononcé à la chapelle d'Hollande par le sieur de La Broüe, premier chapelain de l'ambassade, et la communion administrée par le sieur Duvoisin son collègue. Environ cent quatre vingt personnes de différentes provinces y ont participées et douze à quinze

et supplient le roi de faire appliquer les édits. Michel Péronnet, « Les Assemblées du clergé... », art. cit., p. 141-149.

- 55 Dans l'article « Religionnaires » du *Répertoire* de Guyot, le point est fait sur la tolérance civile des protestants et sur leurs mariages. Sont ainsi rappelés les principaux mémoires sur la question, celui de Joly de Fleury (1752), celui attribué à Ripert de Monclar et l'abbé Quesnel (1756), etc. La jurisprudence des Parlements y est exposée, notamment au sujet de l'affaire Roux/Robequin de 1765. *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, Visse, 1784-1785, 17 vol., t. XV, p. 87-120.
- 56 Voltaire, *Pièces originales concernant la mort des Sieurs Calas et le jugement rendu à Toulouse*, Amsterdam, Magerus et Harrevelt, 1762 ; *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas*, Genève, Cramer, 1763 ; *Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven*, Genève, Cramer, 1766.
- 57 John Pappas, « La répression contre les protestants... », art. cit., p. 126
- 58 BPF, Ms. 410 bis (copie du XIX^e siècle par Paul de Félice) ; Archives de la Préfecture de Police [désormais APP], Aa 1, « Affaires de religion, réunions des protestants à la chapelle de Hollande dans l'hôtel des Ambassadeurs, 1766 ».

garçons y ont été admis après avoir été examinés dans le Consistoire. Parmi le nombre des auditeurs qui composaient l'assemblée, on y a remarqué de Français les dénommés ci-après⁵⁹.

Toutes les arrestations, procédures ou rapports de surveillance tout au long du siècle suivent le calendrier des grandes Cènes de Pâques, Pentecôte, Septembre (manque Noël), lorsque la fréquentation de la chapelle est à son comble. Les rapports de 1766 sont le fruit d'une intensification de la surveillance des activités de la chapelle lors des dimanches qui précèdent et suivent les fêtes de Pâques. Dès le vendredi 28 mars, l'informateur de la police mentionne que le sermon a été prononcé par le pasteur de La Broüe et que la communion fut administrée par Duvoisin,

à laquelle ont participé environ trente personnes de la province. Dimanche 30 suivant, le sermon a été prononcé par le sieur Duvoisin et la communion administrée par le sieur de La Broüe ; à laquelle ont participé près de six cent personnes de différentes provinces ; et enfin, le lundi 31, le sermon a été prononcé par le sieur de La Broüe et la communion administrée par le sieur Duvoisin. Parmi le nombre de ceux qui composent l'assemblée, on y a remarqué environ cent personnes de la province et de français dénommés ci-après⁶⁰.

1602

S'ensuit l'énumération de cent-soixante-huit individus. Les listes nominatives sont complétées également du détail des professions et adresses des principaux chefs de familles parisiennes identifiés par la police. Ces états ne sont pas sans rappeler ceux dressés par La Reynie au moment de la Révocation⁶¹. Le but est le même, connaître les membres influents qui composent le noyau d'une communauté officieuse des réformés de Paris. Bon nombre de ces familles participent à la restauration de l'Église réformée après 1788, puis composent l'essentiel du consistoire de l'Église de Paris⁶².

Si les archives policières permettent d'éclairer quelque peu les activités de l'oratoire hollandais, le créditant notamment d'une large fréquentation tout au long du XVIII^e siècle, elles ne le font cependant avec précision que de manière ponctuelle. D'où des éclairages successifs, peut-être trop focalisés sur les temps

59 APP, Aa 1, « Affaires de religion : réunions des protestants à la chapelle de Hollande dans l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande. Rapports de Duval des 28 mars, 4 et 11 avril, 11, 18 et 25 juillet, 1^{er} et 8 août 1766 » (8 cahiers reliés, XVIII^e siècle) ; BPF, Ms. 410 bis (copie du XIX^e siècle par Paul de Félice) ; Henri Bordier, « L'Église de Paris en 1766 », *BSHPF*, 1886, t. XXXV, p. 505-511.

60 APP, Aa 1, p. 10-15.

61 BnF, Mss, fr. 7052, fol. 214-224, Liste des principaux chefs de famille de la R.P.R, marchands, banquiers, négociants, convoqués chez Seignelay pour promettre de faire leur réunion.

62 BPF, Ms. 326, collection Coquerel.

forts du calendrier liturgique. La question de la représentativité ou de la valeur des archives judiciaires pourrait également se poser, comme émanant du seul regard des autorités, si notre connaissance de la chapelle ne reposait aussi sur des registres tenus par les chapelains de l'ambassade.

LA FRÉQUENTATION DE LA CHAPELLE D'APRÈS LES ARCHIVES DE SES CHAPELAINS

Deux manuscrits originaux émanent de la plume des aumôniers de la chapelle. Ces manuscrits conservés à la BPF sous les cotes 409 et 410 sont le « livre d'entrée et de sortie des communicants de la chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris, 1752-1777 », ainsi qu'une « liste des catéchumènes de la chapelle de l'ambassade de Hollande 1727-1731, 1745-1781 ». Tenus plus ou moins régulièrement, ils nous renseignent de façon unique sur la fréquentation de l'oratoire, tant par des communicants de passage, majoritairement étrangers (Ms. 409) que par des protestants du royaume, et parmi eux un nombre de fidèles « parisiens » (Ms. 410). Ces deux registres témoignent du caractère cosmopolite et hétérogène des protestants étrangers et nationaux qui fréquentaient le prêche de l'ambassade des Provinces-Unies.

Le livre des entrées et des sorties recense les calvinistes qui, de passage à Paris, désirent fréquenter la chapelle et y recevoir la Cène. Pour faire partie du nombre des communicants, ils présentent des certificats ou attestations de leur église d'origine ou du dernier lieu de culte où ils se sont fait connaître. Ce manuscrit dresse un tableau de la mobilité à travers l'Europe protestante d'une population qui fréquente temporairement Paris. Le registre s'ouvre le 2 novembre 1752 et se referme le 1^{er} janvier 1777. Il s'ouvre avec le ministère de Pierre-Jean Courtonne, pasteur d'Amsterdam qui demeure deux ans au service de la chapelle (juin 1752 à décembre 1754), mais pourrait bien être l'œuvre de Frédéric-Guillaume Delabroüe (ou La Broüe)⁶³. Durant les vingt-cinq années de la tenue du registre, La Broüe a eu pour collègues, Jacques de Loches (août 1754-août 1759), pasteur de Rotterdam, Jean-Jacques Duvoisin (avril 1759, *ad vitam* en février 1763, mort à Paris le 12 mai 1780), venu de l'Église de Bois-le-Duc, et Jacques-François Armand, précédemment ministre à La Haye (nommé en février 1775, *ad vitam* en mai 1785 et qui demeure à Paris jusqu'en 1796). Un peu moins de deux mille individus figurent sur le registre – 1973 exactement. Les inscriptions oscillent entre cinquante et cent quarante occurrences annuelles⁶⁴. En 1774, seuls neuf noms sont enregistrés. Doit-on y voir une conséquence de l'éméritat du chapelain

63 Pasteur de Breda, nommé à Paris en septembre 1752, chapelain *ad vitam* en juin 1767, émérite en septembre 1774 ; il meurt à Paris le 22 avril 1782.

64 L'année 1756 ne compte que dix communicants, mais le registre commence en novembre.

F.-G. de La Broüe ? Alors que de 1754 à 1769 les enregistrements fluctuent entre soixante-dix et cent-quarante individus, à partir de 1771 les nouveaux communicants se font moins nombreux⁶⁵.

Si l'on fait abstraction de ceux dont l'origine demeure inconnue (7,3 % de l'effectif), il faut distinguer deux types de fidèles : ceux qui, pour la plupart étrangers de passage à Paris, produisent une attestation extérieure à la chapelle (45,5 %) et ceux qui sont originaires du royaume (47,2 %) et parmi lesquels une minorité déclare venir de province. Huit cent cinquante individus sont reçus membres après avoir été examinés ou instruits par les chapelains avant examen au sein même de la chapelle⁶⁶. Ces protestants examinés, et davantage encore ceux qui se font instruire peuvent être considérés comme Parisiens, puisqu'ils sont domiciliés à Paris durant leur instruction et demeurent à plus ou moins long terme dans la capitale. Le registre ne mentionne d'ailleurs aucune date de sortie pour aucun d'eux. L'inscription de ces Parisiens d'adoption plus ou moins récente se rapproche beaucoup du contenu du livre de réception des catéchumènes (Ms. 410).

1604

L'observation des données portant sur les seuls étrangers et provinciaux, fait ressortir des particularités qui méritent que l'on s'y arrête brièvement. La tenue du registre manque parfois de clarté et la distinction entre le lieu de naissance et la provenance des individus n'est pas toujours facile à établir. Ainsi la cartographie qui en ressort tient parfois compte des origines géographiques, parfois du lieu de délivrance de l'attestation fournie. Cette réserve méthodologique posée, apparaissent des réalités peu contestables et qui témoignent bien de la provenance des protestants de Paris au siècle des Lumières. Près de 26 % des communicants sont Suisses, les Genevois en représentant un quart. La majorité des Helvètes sont des francophones du pays de Vaud, du canton de Berne, de la principauté de Neuchâtel et de l'évêché de Bâle. Moins nombreux sont les habitants des cantons de Saint-Gall, Zurich, Glaris et Schaffhouse. L'Allemagne est le second pays le plus représenté avec cependant un pourcentage moindre (11 %)⁶⁷. Les communicants originaires ou en provenance des Provinces-Unies et des Pays-Bas ne représentent que 7,5 % des individus recensés, avec une représentation prépondérante de la province de Hollande⁶⁸. Ce manuscrit porte en grande partie les noms des membres permanents qui composent l'auditoire de la chapelle, par l'inscription des personnes instruites et examinées *in situ*, mais on serait tenté d'y voir également un témoignage de la mobilité des hommes à l'époque des

65 Entre 40 et 50 en 1771, 1772, 1775, 1776 ; 25 en 1777.

66 609 individus examinés soit près de 31 % des inscrits sur le registre ; 240 individus soit plus de 12 % des communicants.

67 Palatinat, Brandebourg, Hesse-Cassel sont les origines les plus représentées.

68 Tout à fait marginaux, l'Angleterre, l'Autriche, le Danemark, l'Irlande et la Suède comptent respectivement 12, 2, 8 et 1 communicants.

Lumières. Certes il illustre l'attractivité qu'exerce Paris sur des étrangers pour qui le voyage trouve ses fondements dans des causes économiques et commerciales, et pour qui l'altérité confessionnelle paraît secondaire, puisque leur statut d'Aumale les protège de la législation anti protestante. Toutefois, le registre ne permet pas de tirer de conclusions probantes sur la nature et la durée des séjours. La date de départ de Paris est mentionnée pour seulement 27 % des arrivants. Lorsque l'on peut le calculer, le séjour apparaît très bref, puisque 80 % des communiantes de passage demeurent entre moins d'un an et au plus trois ans parmi les fidèles de la chapelle⁶⁹. La destination après le passage par la chapelle parisienne n'est presque jamais mentionnée⁷⁰. L'exploitation des données socioprofessionnelles n'est pas plus convaincante, qualités ou professions n'étant indiquées que pour 54 individus soit 2,7 % de l'effectif.

L'aumônier de la chapelle parisienne a reporté sur le registre le nom des pasteurs rédacteurs des attestations produites par les communiantes. S'égrènent au fil des pages les noms des pasteurs de la Compagnie de Genève : Dentans, Encombe, Fine, Francillon, Gallatin, Laget, Lhuillier, Mallet, Pictet, Romilly, Sarrasin, Vernet, celui du pasteur et professeur Pavillard de Lausanne. Bon nombre d'attestations furent délivrées par des ministres des Églises wallonnes, notamment celui de Pierre-Jacques Courtonne, ancien aumônier de la chapelle. Citons brièvement Charles Chais de La Haye, Isaac-Samuel Châtelain, Jacques-Georges de Chauffepié, Jacques-Scipion Vernède, pasteurs d'Amsterdam, Guillaume de Rochemont de Groede en Zélande, le pasteur de Tournai, Abraham-Louis Dulignon, celui de l'Olive Pierre Harenc, Jean-Louis Maizonnet, pasteur de Delft, ou encore Gabriel-Jean-Henri Mingard, ministre suisse, désigné par La Broüie pour assurer une partie de son intérim à l'Église de Breda. Figurent également le pasteur David-Renaud Boulrier de Londres, le pasteur de Laporte de Cassel, Isaïe-Louis Pajon, pasteur de Berlin etc. Moins connus, parce qu'itinérants, sont les aumôniers militaires qui fournirent des attestations aux soldats des régiments protestants, notamment ceux des garnisons de la Barrière. Mais c'est surtout à partir de 1760 qu'apparaissent les premières mentions de certificats délivrés au Désert. Le nom de Paul Rabaut figure à maintes reprises entre 1762 et 1770, parfois sous les initiales P. R. Le pasteur de Nîmes et le chapelain F.-G. de La Broüie ont entretenu une correspondance active et se vouaient une amitié sincère⁷¹. Les pasteurs des Églises du Languedoc, des Cévennes, du Montalbanais délivrent les

69 14 % y demeurent entre trois et cinq ans, 4 % entre cinq et neuf ans, et seulement 1 % plus de dix ans. Ces chiffres reposent sur une catégorie réduite à 283 individus pour lesquels la date de sortie du registre est mentionnée.

70 87 cas, dont 34 avec la précision d'un retour au lieu d'origine.

71 BPF, Ms. 311-318, collection Coquerel, correspondance de Paul Rabaut; Paul Rabaut, *Ses lettres à divers...*, op. cit.

premiers certificats dès les années 1764-1765 : Bastide, pasteur de Nîmes, Viala, de Saint-Jean-du-Gard, Gabriac, pasteur dans les Hautes-Cévennes, des pasteurs anonymes de Montpellier, de Montauban etc. Toujours en 1765 mention est également faite du ministre Picard de La Rochelle et du dénommé Martin, pasteur en Angoumois. En 1766-1767 apparaissent les noms d'Antoine Gal-Ladevèze, pasteur du Vigan, de Vincent, pasteur sous la Croix, puis en 1769 celui du pasteur Lombard d'Uzès et plus tard en 1775-1776 celui de Pomaret, pasteur de Ganges. En 1769 et 1770, des communiants présentent des attestations délivrées au Désert par les pasteurs Jean-Baptiste Briatte et François Charmusy⁷².

Les archives judiciaires ainsi que le livre des communiants sont de nature et d'origine différentes, mais ils se complètent dans les informations qu'ils fournissent sur la fréquentation de la Chapelle lors des exercices culturels, activités principales et empreintes d'une certaine publicité. Les fonctions d'un ministre du saint Évangile ne se bornent pas au sermon dominical et à la célébration des grandes Cènes. On dispose de trop peu d'éléments sur l'administration du sacrement de mariage et sur la tenue de l'état civil en général. Certains documents mettent cependant en lumière ce que furent les activités des chapelains, notamment les correspondances d'Antoine Court et de Paul Rabaut ou au hasard de mémoires. Le *Journal* attribué à Paul Bosc, rédigé dans les années 1750, relate certaines activités autour de la chapelle⁷³. Ce document constitue un témoignage essentiel tant de l'histoire des réformés que de celle de la chapelle hollandaise et des pasteurs sous la Croix à Paris au milieu du XVIII^e siècle. Connu sous les pseudonymes de Dantik, Forest ou Philarète, Paul Bosc, qui fut l'élève du pasteur de Nîmes, fut formé au séminaire de Lausanne, où il fut consacré en 1751 avec pour périlleuse mission de prêcher sous la Croix à Paris. Il y demeure jusqu'en 1759⁷⁴. Ce document est le carnet d'un pasteur, contenant la liste thématique des activités

72 Briatte (1739-1793), consacré à Lausanne en 1768, pasteur itinérant officiant dans le nord de la France, en Bretagne, Picardie, Brie, Basse-Champagne, où il releva les Églises.

Charmuzy (1736-1770), également consacré à Lausanne, pasteur du Désert qui, entre 1768 et 1770, releva les Églises de Picardie et exerçant principalement son ministère à Lemé, Hargicourt et Templeux. Il fut également actif en Brie, Thiérache, Picardie, Basse-Champagne (Monneaux, Chalandos). Il fut arrêté et emprisonné à Meaux, où il mourut en avril 1770.

73 Pasteur sous la Croix à Paris, Paul Bosc seconda les chapelains auprès des protestants de Paris, dans et hors de la Chapelle ; également médecin et physicien, il semble cesser ses fonctions pastorales dès 1755 au profit de ses autres passions ; il abandonne définitivement le ministère en 1759 ; il fut un temps le médecin de l'infirmier de l'ambassade hollandaise ; il acquit la charge de médecin du roi par quartier en 1776. J. Lindeboom, « Un Journal de Paul Bosc, 1753-1757, d'abord pasteur puis physicien », *BSHPF*, 1938, t. LXXXVII, p. 68-89.

74 Claude Lasserre, *Le Séminaire de Lausanne (1726-1812), instrument de la restauration du protestantisme français*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1997, p. 90, 93, 99, 125, 141, 144, 151-152, 288.

pastorales, notamment la catéchèse⁷⁵. L'initiation à la foi réformée, fonction ministérielle essentielle s'il en est, revêt un intérêt tout particulier lorsqu'elle s'effectue à Paris sous le régime révocatoire. Tout concourt à démontrer que l'instruction et la réception des catéchumènes tirent particulièrement au cœur de certains chapelains.

Le manuscrit de ces réceptions, au cours desquelles le catéchumène confirme son baptême et accède à la cène, s'ouvre sur la *Liste des catéchumènes examinés et reçus à la communion par G. Dumont, chapelain de l'Ex. Mgr Borel et ensuite de S. Excellence Mgr Van Hoey*⁷⁶. Il couvre les années 1727-1781, mais présente une lacune entre 1731 et 1752. Depuis le départ de Gabriel Dumont en septembre 1730, jusqu'à l'arrivée des pasteurs François-Henri L'Honoré (1749-1752), Pierre-Jacques Courtonne (1752-1754), puis Frédéric-Guillaume de La Broüie (1752-1782), le registre ne fut pas tenu à jour, ni durant les dix-sept années du ministère de Pierre Vimielle, ni par son successeur le pasteur de l'Olive Claude-Jean Trinquant, qui meurt moins d'un an après son arrivée à Paris le 18 mars 1749⁷⁷. Sur les 2 657 catéchumènes inscrits nominativement sur le livre de la chapelle, 1 885 – soit 70 % des enregistrements – ont été admis par le pasteur F.-G. de La Broüie, depuis la veille de Noël 1752 jusqu'à la Pentecôte 1781⁷⁸. Le registre s'achève peu avant son décès, survenu à Paris le 22 avril 1782. C'est incontestablement l'ancien pasteur de Breda qui assura la continuité de l'enregistrement commencé par Dumont, tant pour le livre des communiants que pour celui des catéchumènes. Certes de La Broüie demeure 29 ans comme aumônier de la chapelle, mais certains de ses collègues ou prédécesseurs restèrent également *ad vitam* dans le poste parisien. Les ministères de Pierre Sageran Van Laan (1732-1753), de Jean-Jacques Duvoisin (1759-1780) et de Jacques-François Armand (1775-1796) durèrent 21 ans, mais aucun d'eux ne s'investit semble-t-il autant dans l'instruction, du moins dans l'admission des nouveaux

75 « Visites à des pasteurs amis, infirmerie, collectes, correspondance, catéchismes, visites actives et passives à Paris, malades, catéchumènes à recevoir de Province, baptêmes, communiants, liste pour infirmeries, conférence sur la Religion... Catéchumènes que je n'ai pu recevoir faute de temps... Liste de ceux et celles que j'ai reçu à la Communion, etc. ». Suivent trente-sept pages contenant la liste alphabétique des noms et adresses de personnes domiciliées à Paris. En fin de carnet, dix-sept pages forment à proprement parler une sorte de chronique de ses rencontres durant l'année 1753. J. Lindeboom, « Un Journal de Paul Bosc... », art. cit.

76 BPF, Ms. 410 (original du XVIII^e siècle, 122 feuillets papier).

77 Décédé rue des Grands Augustins, à l'hôtel garni de Toulouse, inhumé dans le cimetière des étrangers porte Saint-Martin. AN, Y 12411.

78 Un nombre plus important d'individus a été reçu, sans aucun détail sur leurs noms, âges ou qualités. Par exemple, au fol. 3 : « Du 27 mars 1728, en consistoire reçu 35 catéchumènes, hommes et femmes, filles et garçons, la plupart vigneron de Nanteuil », ou au fol. 4 : « Du 15 mai 1728, reçu et examiné 51 personnes, paysans et paysannes en consistoire ».

membres de l'Église⁷⁹. Modestes la première année, puisque seulement treize noms figurent au registre lors d'admissions particulières, les réceptions se multiplient jusqu'au départ de Dumont : 98 et 151 catéchumènes en 1728 et 1729. Après le départ de Dumont, Vimielle ne poursuit pas la tenue du registre. Son nom apparaît postérieurement, tout comme celui de Van Laan, lorsque La Broüe mentionne que certains fidèles désirent paraître au livre de la chapelle, puisqu'ils ont été reçus du temps de l'aumônier Vimielle, mais que ce dernier a omis d'inscrire leur nom⁸⁰. L'année 1730 comporte les noms de catéchumènes admis par des pasteurs intérimaires ou par des prédicants particuliers de plénipotentiaires présents au congrès de Soissons, tels Jean Royer (mai 1728-Pâques 1729) et Jean-Léonard Renaud (mars 1729-juin 1730). Ce dernier fut appelé à Paris en intérim après le congrès, de juin 1730 à juin 1731, puis comme prédicateur permanent de l'ambassade jusqu'en 1732. La tenue régulière du registre qui s'effectue à partir du milieu du xviii^e siècle jusqu'en 1781 permet de distinguer deux périodes dans l'enregistrement des réceptions. Entre 1752-1753 et 1767-1768, un minimum de 90 noms figurent annuellement comme nouveaux admis, jusqu'à 160 individus y apparaissent en 1756 et 1758. En moyenne, durant ces dix-sept années 110 catéchumènes furent instruits ou examinés annuellement à la chapelle. Au total près des deux tiers des catéchumènes reçus au cours du siècle le furent durant ces mêmes années. A partir de 1769 et jusqu'en 1781, les effectifs chutent brutalement : 46 inscrits en 1769, 50 en 1770. En moyenne les nouvelles inscriptions tournent autour de 30 par an dans les années 1770.

Cette chronologie particulière n'est pas sans lien avec celle du redressement des Églises dans les anciens colloques soumis traditionnellement à la forte attraction parisienne, telles les communautés protestantes d'Île-de-France-Champagne-Picardie et du Pays Chartrain, voire de colloques plus éloignés comme ceux de l'Orléanais-Berry et d'Anjou-Maine-Touraine. C'est à partir du milieu des années 1765, officiellement en 1768 que sont « redressées » des Églises en Brie, Picardie, Thiérache, Vermandois, etc. L'étude de la provenance géographique des candidats permet de dater la baisse ou la disparition du nombre des catéchumènes de représentants de communautés jusqu'alors bien représentées numériquement. Si des observations et tendances globales peuvent ressortir à priori, la rigueur demeure de mise puisque le retour à l'organisation ecclésiale dans les communautés de la Brie en particulier n'empêche pas certaines

79 Duvoisin reçoit 227 catéchumènes et cosigne avec La Broüe 280 admissions entre septembre 1759 et Noël 1779.

80 BPF, Ms. 410, fol. 15r^o. La Broue et de Loches reprennent la tenue du registre par l'enregistrement d'actes des années 1745, 1746 et 1749.

familles calvinistes des villages de Nanteuil ou Mareuil de faire instruire ou recevoir leurs enfants par les chapelains parisiens jusqu'en 1779-1780. C'est probablement une habitude prise par des fidèles trop longtemps privés de pasteurs et qui eux-mêmes, ou pour leurs premiers-nés, ont pris le chemin de l'oratoire hollandais. L'accélération du mouvement de restauration des Églises septentrionales a toutefois un réel impact sur la fréquentation de la chapelle, donc sur l'encadrement religieux du jeune public. Les enfants parisiens de naissance ou de résidence ainsi que ceux des notables des villes ayant maintenu une population protestante significative (Rouen, Caen, Dieppe, Le Havre, Saint-Quentin, Sancerre, Sedan...), constituent l'essentiel des admissions à la fin des années 1770. Ce sont encore des habitudes culturelles prises au Désert parmi certaines communautés ou parmi certains milieux socio-professionnels qui expliquent ces particularités⁸¹.

Des modalités bien distinctes apparaissent dans la réception des catéchumènes. Certains sont examinés puis admis individuellement ou en particulier par l'aumônier tout au long de l'année, lors d'une confirmation privée. La plupart cependant sont reçus de façon plus cérémonieuse et collectivement en grand consistoire réuni à cet effet, la veille des fêtes de Pâques ou de Pentecôte, ou lors du prêche dominical, après le sermon, avant la célébration de la cène. Le pasteur procède à l'examen des catéchumènes ou *confirmatio*, rappelle les « principales vérités et principaux devoirs du Christianisme » et permet aux nouveaux membres actifs de la communauté de « se présenter à la Sainte-Table du Seigneur ». La chapelle hollandaise suit la tradition chrétienne qui fait de Pâques le dimanche de confirmation⁸². La Semaine sainte est l'occasion de fortifier dans leur instruction et d'examiner les candidats. Le 16 avril 1729, veille de Pâques, l'aumônier Dumont admet plus de 65 individus en grand consistoire. Cinquante-cinq le sont lors du dimanche de Pâques 1767. 50 personnes sont reçues lors de la Pentecôte 1755, 67 lors de la même cène l'année suivante, etc. À la chapelle de Hollande la célébration du retour de l'Esprit Saint semble préférée à celle de la Résurrection pour procéder aux confirmations. Les catéchumènes

81 Didier Boisson, Christian Lippold, « La survie religieuse des communautés protestantes du centre de la France et du Bassin parisien de la révocation de l'édit de Nantes à l'édit de Tolérance (1685-1787) », *Histoire, économie et société*, 2002, n° 2, p. 227-254.

82 Selon Werner Kramer, « la confirmation publique ne gagna que peu à peu la Suisse alémanique en commençant par les communautés rurales de Bâle (1725), de Bienne (1752) et de Zurich (1760). Ce n'est qu'en 1850 qu'elle fut introduite partout. En Suisse romande, Neuchâtel (liturgie d'Ostervald) fut la première Eglise à introduire la confirmation publique, qu'elle appelait ratification. Les paroisses du Pays de Vaud suivirent en 1725, malgré les réticences de Berne, Genève en 1737. À Neuchâtel, Vaud et Genève, la confirmation avait lieu aux Rameaux, en Suisse alémanique à la Pentecôte ». *Dictionnaire Historique de la Suisse*, dir. Marco Jorio, Hauterive, Gilles Attinger, t. 3, 2004, article « Confirmation ».

y sont en général plus nombreux⁸³. La communion de Septembre, le cycle de l'Avent et la communion de Noël occasionnent encore des réceptions, mais en nombre tout à fait marginal. Le respect du calendrier liturgique pour la confirmation procède également de l'origine géographique des fidèles qui fréquentent ponctuellement la chapelle. Les protestants des Provinces – c'est sous cette dénomination qu'ils apparaissent dans les sources – font un voyage annuel à Paris, lors des cènes de Pâques ou de Pentecôte, pour y faire tous les exercices de leur religion, que ne pouvaient assurer les quelques prédicateurs lors d'assemblées clandestines, mais seulement de manière aléatoire de rares pasteurs itinérants, surtout après 1760. Ces familles profitent de ce déplacement pour faire examiner collectivement leurs enfants, d'où peut-être cette pratique publique et commune de la confirmation à la chapelle hollandaise.

1610

Parmi le nombre des catéchumènes admis à la communion de l'oratoire, tous subissent un examen préalable, certains après une abjuration (3 %) ⁸⁴, d'autres après avoir été instruits par un aumônier au sein de la chapelle (25 %), ce qui induit une demeure ou un séjour parisiens. On ne sait à quel catéchisme les chapelains de l'ambassade recouraient pour leur instruction. Outre l'*Instruction et Confession de foy* (1537) et le *Catéchisme de l'Église de Genève* (1545) de Calvin, le genre connaît un renouveau au XVIII^e siècle avec le *Catéchisme, ou Instruction dans la religion chrétienne* de Jean-Frédéric Ostervald (11 éditions après celle de 1702), ou celui de Daniel de Superville, pasteur de Rotterdam, dont une édition fut imprimée à Paris en 1766⁸⁵. Dans 95 % des cas, les catéchumènes déclarent leur âge lors de leur confirmation. La classe d'âge des 15-19 ans est la plus représentée (53 %), devant celle des 20-24 ans (18,3 %), puis celle des 25-29 ans (7,3 %). Ce sont des adolescents ou de jeunes adultes qui sont majoritairement reçus membres de l'oratoire. Les enfants ou préadolescents (moins de 14 ans) représentent moins de 4 % du corpus. Aucun catéchumène n'a moins de 10 ans. Les 30-34 ans représentent également 3,5 % du total⁸⁶.

⁸³ 45 lors de la Pentecôte 1757 (29 mai) et le 14 mai 1758, 50 le 25 mai 1760, 62 le 11 mai 1761 etc.

⁸⁴ Un certain nombre de ces convertis sont nés catholiques romains, d'autres sont de tradition familiale protestante et ont dû temporairement fréquenter les sacrements de l'église catholique, mais retournent à la confession de leurs aïeux. En 1727 un capucin originaire de Dieppe abjure et gagne Londres. BPF, Ms. 410, fol. 2.

⁸⁵ Daniel de Superville, *Les Véritez et les devoirs de la religion chrétienne, ou Catéchisme pour l'instruction de la jeunesse*, 2^e édition... augmentée, par l'auteur, d'un *Abrégé à l'usage des plus petits enfans*, Amsterdam, J. Desbordes, 1708.

⁸⁶ Les quadra et quinquagénaires sont bien entendu marginaux (2,5 à 1% des confirmés). Seize catéchumènes ont entre 60 et 64 ans, six entre 65 et 69, six encore entre 70 et 75 ans. Seuls des parcours de vie qui leur sont propres pourraient expliquer le retard avec lequel ils sont reçus dans l'Église : absence de pasteurs durant toute la première moitié du siècle, éloignement de toute structure ecclésiale – chapelles d'ambassades, églises de la

L'origine géographique déclarée par les catéchumènes demeure l'élément le plus instructif du manuscrit, tant pour la connaissance de la fréquentation de la Chapelle, que pour l'étude de la nature du protestantisme parisien au siècle des Lumières. L'éventail de ces origines en confirme l'éclectisme. Ces précisions permettent d'entrevoir l'aire d'influence de la chapelle parisienne. L'oratoire fut un lieu stratégique pour le maintien de la foi et des pratiques religieuses de nombreuses communautés septentrionales et du centre du royaume. Avant de dresser la cartographie des origines des catéchumènes, et d'en tirer des observations erronées, il convient de rappeler que Paris constitue un lieu d'attraction en soi. Comme tout grand centre urbain, la ville alimente sa démographie par l'absorption des populations limitrophes et plus lointaines. Pour de nombreux migrants, la capitale et ses échanges sont synonymes d'espoir d'ascension sociale. Dès l'application à la rigueur de l'édit de Nantes, davantage encore après la Révocation, Paris devint pour certains protestants un refuge transitoire ou intermédiaire d'où s'organisent des départs pour le grand Refuge. Pour d'autres, il devient un asile définitif, où les réformés trouvent un anonymat favorable au sein de paroisses où ils sont méconnus⁸⁷. La caractéristique du « Parisien » est de ne pouvoir faire remonter ses attaches dans la capitale qu'en moyenne à deux ou trois générations. Le Parisien de souche n'existe pas, même si après quelques années de résidence, la plupart se considère comme membre immuable de la ville. Le seul manuscrit 410 ne permet pas d'appréhender toute la complexité des itinéraires familiaux, mais il distingue toutefois les Parisiens de naissance des provinciaux. Toute la difficulté est de discerner ceux qui parmi ces derniers sont installés de plus ou moins fraîche date, de ceux qui effectuent un séjour ponctuel et profitent de l'opportunité qu'offre la chapelle. Loin d'exploiter tout le potentiel de ce manuscrit, nous nous bornerons à quelques observations synthétiques.

Les personnes instruites à la chapelle constituent le noyau le plus stable de la communauté, puisque le temps de l'instruction nécessite une résidence parisienne. Sur les 655 catéchumènes instruits, 234 se déclarent parisiens de naissance, soit plus d'un tiers (35,7 %). Parmi eux, les enfants de marchands de vin, de bois et de banquiers, que l'on retrouve sur les listes des chefs de familles dressées en 1766. Certains patronymes qui y figurent ne sont pas sans rappeler ceux de protestants établis à Paris avant la Révocation. Ceux de

Barrière –, peur de la répression, etc.

87 Gwenaëlle Léonus-Lieppe, *L'Emprisonnement des protestants dans les prisons et communautés religieuses de Paris, conséquence de la Révocation de l'édit de Nantes (1685-1715)*, mémoire de maîtrise, université Paris-Sorbonne, 1996, et *De la répression à la conversion, la révocation de l'édit de Nantes et ses conséquences à Paris, fin XVII^e s.-début XVIII^e s.*, mémoire de DEA, université Paris-Sorbonne, 1997.

Villiers-le-Bel, qui fréquentaient déjà Charenton après la fermeture de leur temple, sont encore fortement représentés parmi les catéchumènes⁸⁸. La grande majorité des instruits ont des racines en province, notamment en Berry, ou en Suisse. Parmi les provinciaux instruits à Paris (50 % du total) et qui y ont leur résidence principale, 10,5 % sont natifs de Sancerre et 4 % Châtillon-sur-Loire. Les protestants du Berry marquent toujours fortement la communauté protestante de Paris au XVIII^e siècle, perpétuant le flux migratoire instauré avant la Révocation⁸⁹. Les villes de Normandie et de Picardie – Rouen, Caen, Le Havre, Dieppe, Saint-Quentin, Abbeville –, où une présence protestante s'est maintenue, apportent également leurs contingents de catéchumènes. Quelques catéchumènes sont originaires de Sedan, La Rochelle, Nîmes, Montauban, Bordeaux, mais en nombre moins significatif. Enfin 13,7 % des individus instruits sont étrangers. Les plus nombreux sont les Suisses, originaires de la principauté de Neuchâtel, du canton de Berne, du pays de Vaud, de Genève et Zurich. Quelques adolescents originaires des Provinces-Unies, essentiellement d'Amsterdam et La Haye rappellent que les exercices de la chapelle étaient aussi destinés aux sujets des États généraux. Ainsi apparaissent les caractéristiques du « troupeau » de Paris : la présence de Genevois, Neuchâtelois, Vaudois, Bernois ; plus significatif, l'apport continu de provinciaux, notamment de familles du Berry, surtout de Sancerre et de Châtillon-sur-Loire. Pour Didier Boisson, ces deux villes connaissent une baisse de leurs effectifs entre 1685 et 1787 : l'attractivité parisienne est l'explication principale⁹⁰. Daniel Vatinel fait le même constat à Rouen. La population protestante a connu une hémorragie au cours du XVIII^e siècle, par l'émigration et la migration vers Paris⁹¹. Le registre des catéchumènes le confirme. Quand ils ne s'y installent pas définitivement, les protestants normands gardent des liens étroits avec Paris, pour leur négoce, et avec la chapelle pour leurs pratiques religieuses. Ainsi pour la célébration de la cène ou pour leurs mariages, les notables du Havre, de Rouen ou de Caen préfèrent se rendre à Paris plutôt que de recourir aux services des pasteurs sous la croix et de se compromettre lors d'assemblées publiques dans les campagnes. Les membres de la haute bourgeoisie ou de l'aristocratie normande, de Saint-Quentin, ou de Sedan, ressentent plus d'affinités avec l'élite parisienne qui fréquente la chapelle qu'avec les couches populaires qui composent les

⁸⁸ Familles Houzel, Ourry, Chastelain, Tavernier.

⁸⁹ Didier Boisson, *Les Protestants de l'ancien colloque du Berry de la révocation de l'Édit de Nantes à la fin de l'Ancien régime (1679-1789), ou l'inégale résistance de minorités religieuses*, Paris, Honoré Champion, 2000.

⁹⁰ Didier Boisson et Christian Lippold, « La survie religieuse... », art. cit., p. 247.

⁹¹ Daniel Vatinel, « Les protestants en Normandie et la Révolution française. Les protestants à la veille de la Révolution », *BSHPF*, 1989, t. CXXXV, p. 547.

communautés rurales avoisinantes. Les riches négociants de Saint-Quentin boudent les assemblées clandestines et les secours des pasteurs sous la croix, préférant la dévotion familiale et cultiver leurs relations avec les chapelains de Paris⁹². Lorsque leurs membres sont reçus à la confirmation, c'est lors d'un examen particulier avec le pasteur, jamais lors de confirmations collectives. La prudence est de mise parmi les couches privilégiées du protestantisme. C'est également le cas des protestants parisiens. Tout au long du XVIII^e siècle, les Églises méridionales leur reprochent leur frilosité.

Le livre des catéchumènes conforte les témoignages selon lesquels la chapelle connut tout au long du siècle une très forte affluence de protestants des provinces. En 1729, l'aumônier Dumont informe l'ambassadeur des conséquences fâcheuses qu'entraîne l'affluence de fidèles lors de la cène de Pâques :

Quoiqu'il soit venu ce matin peu de Français de Paris à l'hôtel de Votre Excellence, il y est venu un si grand nombre de paysans, que nous avons eu environ 600 communians. Et je viens d'apprendre qu'on en a arrêté de Villiers-le-Bel⁹³.

Paul Bosc note dans son journal que des

catéchumènes et communians viennent à Paris à Pâques et à Pentecoste de la Champagne et de la Normandie, et de l'Orléanais, de la Brie, sur un apelement, de Meaux et de Picardie, de la petite Bourgogne, surtout de Sancerre, et principalement d'un bourg nommé Monneau près de Château-Thierry. À Pâques il y eut ... dans les trois jours de communion et le vendredi 1400 à 1500 communians. Le jour de Pâques 1754 il y eut 780 communians⁹⁴.

Un nombre considérable de protestants des campagnes font au printemps un voyage à Paris dans le seul but de se rendre au prêche de la chapelle. L'oratoire joue un rôle manifeste dans le maintien de la piété et des pratiques religieuses de nombreuses communautés protestantes du royaume. Nous ne retiendrons ici que les éléments les plus significatifs de la cartographie qui ressort des origines des catéchumènes de province.

Trois aires géographiques se dégagent nettement de l'étude des catéchumènes reçus uniquement en confirmation collective lors des principales cènes : La Brie, les communautés de la vallée de la Loire (Orléanais, Dunois, Blésois), le village d'Essômes-Monneaux en Thiérache. Les villages à forte concentration réformée, proches de Paris, ceux de la Brie sont sans surprise fortement

92 Didier Boisson et Christian Lippold, « La survie religieuse... », art. cit., p. 237.

93 Voir notes 33 et 34.

94 J. Lindeboom, « Un Journal de Paul Bosc... », art. cit.

représentés : les vigneron de Nanteuil (300 catéchumènes), Quincy (90), Meaux (62), Saint-Denis-lès-Rebais (51)⁹⁵... En Thiérache, les vigneron d'Essômes-Monneaux présentent 119 catéchumènes entre 1729 et 1777⁹⁶. Les protestants de l'Orléanais, du Dunois et du Blésois voyagent également jusqu'à la chapelle pour y faire la communion pascale et y faire recevoir leurs enfants. Les protestants de Mer (33 catéchumènes) et d'Orléans (22) y côtoient les familles des nombreuses communautés rurales de la vallée de la Loire des anciennes Églises réformées de Lorges ou de Marchenoir⁹⁷. Nombreux aussi on l'a vu ceux de Villiers-le-Bel (26), des villages du pays chartrain, aux environs de Dreux, notamment les villageois de Marsauceux⁹⁸. Les protestants de Picardie apparaissent également sur le registre et tout au long du siècle, mais dans des proportions beaucoup plus marginales⁹⁹. La proximité des Églises de la Barrière les dispense de se rendre à Paris. Les Champenois dont parle Paul Bosc, sont essentiellement représentés par le petit village d'Ay, près d'Épernay¹⁰⁰.

1614

La cartographie des lieux d'origines des catéchumènes admis à la chapelle de l'ambassade de Hollande au cours du XVIII^e siècle correspond de manière saisissante à celle des communautés ayant résisté et dont les membres font réhabiliter leurs mariages après l'édit de tolérance¹⁰¹. Le registre des confirmations de la chapelle dresse un tableau réaliste des communautés protestantes qui se maintiennent durant toute la période du Désert. Le rôle de l'oratoire comme soutien de ces communautés est indéniable. Comme des

95 Fublaines (28), Mareuil (26), Saacy-sur-Marne (26), Lizy-sur-Ourcq (13), Coutevroult (12), dans une moindre mesure Boutigny, Chalandos, La Ferté-sous-Jouarre, Montreuil-aux-Lions, Villiers-sur-Morin (7), Coulomiers, Crécy, Doucy, Loisy, Saint-Germain-sous-Doue, Mauperthuis, Bois Fermé et Le Vinot proche Saint-Denis, Voigny proche Chalandos, Congis-les-Meaux, Villemareuil... Et ces chiffres ne prennent pas en compte les listes non nominatives qui font un simple décompte des catéchumènes reçus (ex : sept jeunes hommes de Nanteuil reçus lors de la communion de Noël 1727, ou en consistoire le 27 mars 1728, 35 catéchumènes, hommes et femmes, filles et garçons, la plupart vigneron de Nanteuil, BPF, Ms. 410, respectivement fol. 2 et 3).

96 Flavy-le-Martel (4), Saint-Quentin (16), Trosly (4).

97 Josnes (15) Prenai, Ourcelle, Villemusard ; St-Léonard-en-Beauce (6) ; Ablainville-Binas ; Saint-Laurent-des-Bois ; Beaugency (8), Baule (6), St-Pierre-sur-Meung, Cravant, Aulnay près de Mer (13), Chaingy, Chilleurs, Montafiland, Saint-Ay (5), Bricy (5), La Neuville-aux-Bois, Bazoches-en-Dunois, Gaubert, Guillonville, Tournoisy, Villeneuve-sur-Conie (17), Patay, Villampuy, etc.

98 Marsauceux (82), paroisse de Mézières-en-Drouais (10), Ecluzelles (8) et Blainville, même paroisse ; Bû (22) près de Houdan, Dreux (10), Saint-Martin-de-Nigelles (9) près de Maintenon (8), environs de Chartres (6), Authon du Perche (5), Maintenon (4), Saulnière, Berchères, Pruneville (6), Terminier, La Choltière, etc.

99 Crèvecoeur (9), Cempuis (4), Beaudéduit (4), Les Ageux (6), Prévilliers (5), Heucourt, Fresneville, etc.

100 Ay (8 catéchumènes), Courtagnon, Evêque, Jonchery, Reims (4), Vitry-le-François.

101 Didier Boisson et Christian Lippold, « La survie religieuse... », art. cit., p. 247-249.

registres de réhabilitations, il ressort de l'étude du manuscrit 410 l'image de communautés atomisées, dispersées à l'extrême, autour parfois de quelques familles (Dunois, Blésois, Orléanais), dont la résistance et la transmission de la foi paraissent d'autant plus remarquables. Seuls les villages de la Brie, très proches de Paris, résistent plus collectivement.

À partir des années 1760, période que l'historiographie qualifie de « Second Désert », les missionnaires sous la croix viennent renforcer dans leur foi les communautés septentrionales du royaume. Mais les protestants de ces régions, longtemps privés d'encadrement et habitués à une certaine indépendance, ne renoncent pas aisément à leurs pratiques culturelles et certains d'entre eux, en dépit du redressement de leur Église, continuent d'être fidèles à la chapelle de l'ambassade de Hollande jusqu'en 1781. Mais ils sont toutefois minoritaires. L'oratoire et les pasteurs wallons qui l'ont desservi au cours du siècle furent indéniablement les instruments du maintien de la confession réformée, non seulement à Paris, mais dans une large partie nord du royaume. Les chapelains sont tout à fait conscients de la responsabilité qu'ils endossent et de ce que leur ministère peut représenter pour des communautés livrées à elles-mêmes. Leur action ne fut pas perçue de manière unanimement positive. Longtemps seuls représentants patentés – au seul territoire de la chapelle, s'ils l'oublient souvent – les chapelains cultivaient des relations étroites avec des communautés parfois fort éloignées, notamment avec les notables des villes de Normandie¹⁰². L'arrivée des pasteurs du Désert formés au séminaire de Lausanne et missionnés par le Comité de Genève ne se fit pas sans tension. Ces jeunes ministres pleins de zèle ne comprenaient pas le désintéret que leur portaient certains fidèles et les oppositions qu'ils rencontraient parmi les populations locales. Quant aux chapelains, ils ne voient pas sans inquiétude l'intervention de ces pasteurs, dont ils contestent pour certains la qualité de la formation et la légitimité. De vives tensions opposèrent les chapelains Vimielle, puis Duvoisin à certains ministres de Normandie de 1745 jusqu'aux années 1770¹⁰³. L'exaspération est à son comble lors de « l'affaire » du chapelain Armand à la fin des années 1770 et jusqu'en 1783¹⁰⁴. Les activités pastorales des pasteurs ne se sont pas circonscrites

102 Le chapelain Jean-Jacques Duvoisin épouse en premières noces Marie-Françoise Le Fauconnier de Caen, fille de Jean Le Fauconnier d'Anglesqueville, chirurgien et de Marie Gousseaume.

103 BPF, Ms. 601, correspondance d'Antoine Court. On y trouve l'écho des querelles qui opposèrent Vimielle au pasteur André Migault dit Prêneuf et les tentatives de médiation de Dumont et de Van Laan.

104 Émile Léonard, *Histoire ecclésiastique des réformés français au XVIII^e siècle*, Paris, Fischbacher, 1940 ; Paul Schmidt, *Court de Gébelin à Paris (1763-1784). Étude sur le protestantisme français pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Saint-Blaise, Foyer solidariste, 1908, p. 159-173 ; Paul Rabaut, *Ses lettres à divers...*, op. cit.

à l'encadrement des calvinistes de Paris, ainsi ont-ils eu pour certains la prétention de s'impliquer idéologiquement dans les affaires des Églises du Désert. Leur existence légale dans Paris, l'immunité et les appuis diplomatiques dont ils jouissent, leur position stratégique comme correspondants des comités de Hollande et de Suisse, constituent autant d'atouts qui légitiment le rôle prédominant qu'ils exercent de fait. Si certains furent contestés, d'autres bénéficièrent d'une réelle autorité.

LES PROTESTANTS ALSACIENS FACE À LA GUERRE ET À LA PAIX SOUS LA RÉVOLUTION ET SOUS L'EMPIRE

Bernard Vogler

Depuis la Réforme, les protestants, en particulier les luthériens alsaciens, se conforment à la doctrine des deux règnes : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », c'est-à-dire qu'ils se soumettent entièrement aux autorités temporelles, prince ou Magistrat urbain, pour tout ce qui concerne la vie purement terrestre. Jusqu'à 1789 leur avis n'est jamais sollicité, de sorte que presque chaque génération, surtout au xvii^e siècle, subit les calamités de la guerre (pillages, destructions, massacres) et que bien des jeunes s'engagent dans la vie militaire (Régiment royal-Alsace, Provinces-Unies...).

Notre propos est d'éclairer l'attitude protestante envers les divers régimes entre 1789 et 1815 à partir des prédications imprimées, qui représentent la position officielle.

Lors des débuts de la Révolution une grande majorité des protestants alsaciens approuve deux des grandes décisions : l'abolition des privilèges qui met les pasteurs sur le même pied que le clergé catholique et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui autorise l'accès des protestants à toutes les carrières de l'État, ce qui satisfait une revendication réclamée de longue date.

La majorité des protestants sont favorables à des réformes et se montrent des serviteurs fidèles au nouveau régime, à l'image du Convent ecclésiastique¹, des intellectuels et de la plupart des hommes politiques. À côté du courant modéré feuillant apparaît un courant progressiste girondin et une minorité de radicaux, les futurs jacobins, dont Matthias Engel, prédicateur de Strasbourg. L'adhésion se traduit par une participation électorale plus élevée que chez les catholiques. La Société des amis de la Constitution de Strasbourg est formée en majorité de protestants, même si son syndic Matthieu est un catholique qui revendique la confiscation des biens des Églises protestantes. De 1790 à 1792, les dons

¹ Assemblée des théologiens et pasteurs de la ville de Strasbourg, avec trois représentants du Magistrat.

patriotiques sont plus importants dans les localités protestantes, qui manifestent aussi plus d'ardeur pour les fêtes patriotiques et la constitution de la garde nationale. En mars 1792, le Convent de Strasbourg impose à ses membres un service régulier dans la garde nationale et engage au même moment les paroisses à sacrifier leurs cloches inutiles, comme « dons à la patrie ».

Cette ardeur, incarnée surtout par le maire de Strasbourg, Frédéric de Dietrich et le théologien Jean-Laurent Blessig, véritable leader à la fois de la faculté de théologie et du corps pastoral, est reconnue par les partisans de la Révolution. Encore en mai 1792, les jacobins strasbourgeois déclarent que les protestants sont « presque tous d'excellents patriotes et de bons guerriers »². Le maire accueille avec ardeur la nouvelle de la déclaration de guerre au « roi de Bohême et de Hongrie » le 20 avril 1792. Il prie un officier du génie connu pour ses talents musicaux, Rouget de Lisle, de composer un chant guerrier pour entraîner les troupes. Celui-ci, exécuté pour la première fois le lendemain 26 avril, est d'abord dénommé *Chant de guerre de l'Armée du Rhin* jusqu'en août 1792 : les Parisiens l'appellent alors *La Marseillaise*. Ainsi la grande majorité des protestants alsaciens accepte facilement d'associer la Révolution à la guerre.

1618

Parmi les volontaires on trouve de nombreux jeunes protestants. Deux fils du maire Frédéric de Dietrich, guillotiné à Paris en décembre 1793 après avoir été acquitté par un tribunal de Besançon, sont entrés comme volontaires dans l'armée du Rhin en juin 1792. Albert est ensuite destitué de son rang de capitaine par les représentants en mission auprès de l'Armée du Rhin, Saint-Just et Lebas. Son frère, Jean-Albert dit Fritz, engagé également en juin 1792 au 3^e bataillon des volontaires du Bas-Rhin, passe en octobre dans la Légion de Kellermann avec le rang de lieutenant. Malgré ses états de service, il est contraint de remettre sa démission le 24 août 1793. Les deux frères sont ensuite arrêtés parce qu'ils ont la malchance d'être les fils d'un ci-devant noble et émigré. Georges Jérémie, fils du pasteur Jean-Frédéric Oberlin, s'est également engagé et a « suivi les phalanges républicaines ». Mais il a été fait prisonnier par les Autrichiens, et a été « plongé dans les cachots de la Hongrie » avant de recouvrer la liberté et de devenir élève de l'École polytechnique.

Sous le régime de la Terreur, beaucoup de protestants prennent leurs distances à l'égard du gouvernement de Paris, mais sous le Directoire bon nombre d'entre eux se mettent à nouveau au service du régime et sont qualifiés par le ministre de la Police générale de « seuls patriotes dans ce département ».

À cette époque, le pasteur poète Geoffroi Jacques Schaller, en poste à Pfaffenhoffen de 1785 à 1831, a composé de nombreux poèmes patriotiques.

² Frédéric-Charles Heitz, *Les Sociétés politiques de Strasbourg pendant les années 1790 à 1795*, Strasbourg, 1863, p. 214.

Dès 1792, lors de la Fête de la Fédération le 14 juillet, il célèbre le patriotisme à l'église. En 1796 il compose un chant à l'occasion de la mort du général Marceau³, qui avait commandé en Vendée en 1793, pris Coblenz en 1794, était devenu administrateur à Wiesbaden et avait été tué à Altenkirchen lors de la retraite de l'armée de Jourdan. L'année suivante il fait un autre chant pour la mort de Hoche⁴, qui, en décembre 1793, avait réoccupé les lignes de Wissembourg et débloqué Landau, puis, après avoir été emprisonné sous la Terreur, avait été envoyé dans l'Ouest pour combattre les émigrés qui avaient débarqué à Quiberon en 1795, avait en dernier lieu obtenu le commandement de l'armée d'Allemagne et était mort à Wetzlar en 1797. Sur un ton grandiloquent Schaller utilise un vocabulaire militaire révolutionnaire dans un esprit très patriote. Il associe l'éloge de Hoche à celui de Bonaparte. En 1798, dans les *Gesänge auf alle Dekaden und Volksfeste der Franken*, il célèbre Dieu, la dignité de l'homme, la gloire des Français, l'amour de la patrie.

La signature de la paix de Lunéville en 1801 suscite une grande célébration de la population protestante et catholique de Pfaffenhoffen⁵. Schaller prononce un discours dans lequel il remercie Bonaparte pour le coup d'État du 18 Brumaire dont c'est le deuxième anniversaire. Il le qualifie de « restaurateur de la paix universelle » et de « bienfaiteur de l'humanité ». En deux ans il a réalisé de nombreux miracles. Le pasteur se réjouit des annexions territoriales de la France et qualifie les tués à la guerre de « martyrs de la patrie ».

Sous le Consulat de Bonaparte, la grande affaire est l'élaboration, puis la publication des Articles Organiques le 8 avril 1802 : ils accordent pour la première fois un statut légal aux Églises protestantes, ce qui vaut au Premier Consul Bonaparte un accueil favorable puis une adhésion très forte au régime impérial de la part de la grande majorité des protestants, y compris pour sa politique de conquête militaire. À Strasbourg, la loi est promulguée avec une grande solennité par le maire protestant, Jean-Frédéric Hermann, le dimanche 9 mai 1802 : défilé des autorités administratives, de détachements militaires et de la garde nationale à travers les rues de la ville. Au Temple Neuf on chante un *Te Deum* en présence des autorités civiles et militaires. Le prédicateur Jean-Laurent Blessig prononce un dithyrambe dont voici un extrait :

3 *Marceau's Todesfeier, ein Wechselgesang von Gottfried Jacob Schaller* [publié à la suite de l'ouvrage d'Antoine-François Sergent-Marceau, *Notes historiques sur le général Marceau*, Milan, 1820].

4 *Hoche's Todesfeier, ein Bardengesang von Gottfried-Jakob Schaller*, Strassburg, an VI.

5 Gottfried Jacob Schaller, *Rede bei der Friedensfeier des 18ten Brumaire X. öffentlich gehalten zu Pfaffenhofen*, Strassburg, [an X].

Les temples sont ouverts, les écoles honorées, entretenues et multipliées. Vous êtes tous les enfants de la Patrie. Sous nos yeux se déroule la plus grande des révolutions. Le gouvernement honore la conscience, en retour nous voulons lui vouer notre obéissance⁶.

À Saint-Thomas le pasteur Philippe-Jacques Engel a su exprimer au Premier Consul la gratitude pour la paix et pour la liberté religieuse, avec mesure et dignité⁷. La paix que l'on célébrait était celle d'Amiens avec l'Angleterre en 1802.

Malgré ses défauts, la nouvelle constitution est accueillie avec un sentiment de profonde reconnaissance. Des lettres de remerciements affluent de partout auprès du Premier Consul, perçu comme le pacificateur de la France. Une missive signée « au nom de plus de vingt mille âmes de la Confession d'Augsbourg à Strasbourg le 20 floréal an X », lue dans les sept églises de la ville et destinée à Bonaparte, exprime une satisfaction analogue :

Nos bords du Rhin retentissent aussi des bénédictions que vous doivent ses habitants et vous offrent tous les cultes et tous les cœurs depuis la capitale jusqu'aux frontières pour la double paix que vous venez de leur assurer. Dès l'année 1530, les protestants ont déclaré dans leur Confession présentée à la Diète d'Augsbourg, soumission aux magistrats et par eux au bon ordre, parce qu'ils adorent Dieu, qui en est l'auteur. Notre conduite calme et invariable en tous les temps vous prouve que notre confession n'a pas changé⁸.

Après la signature de la paix d'Amiens, le thème de la paix est associé à la célébration des Articles Organiques et du régime, car Bonaparte s'est fait proclamer consul à vie. Ainsi le pasteur de Colmar, Matthias Engel, affirme à ses paroissiens que « la victoire sans la paix est comme un épi sans grain et la paix sans religion comme des semailles sans soleil »⁹.

Après les années de guerre, menées au nom de l'indépendance et de la Liberté, Schaller compose plusieurs chants en l'honneur de la paix. Schaller et toute la population sont heureux de l'événement de la paix de Campo-Formio avec l'Autriche (1797). Une grande cérémonie est organisée à Pfaffenhoffen le 16 novembre 1797. Un cortège imposant se rend à l'église où la cérémonie

6 Jean Laurent Blessig, *Blessig's Predigten*, Strasbourg, 1802, « Über Gewissens Freyheit », p. 469.

7 Philippe-Jacques Engel, *Heilige Rede gesprochen am Dankfest für die Befestigung des Friedens*, Strassburg, 1802, p. 11.

8 *Moniteur universel*, 29 prairial an X (18 juin 1802) et *Strassburger Weltbote*, 4 messidor an X (23 juin 1802) en allemand.

9 Matthias Engel, *Lob und Dankrede gehalten zur Feier des 27. Thermidors X* (15 août 1802) in *der evangelischen Gemeinde zu Colmar*, 1802, p. 14.

débuté par l'hymne à la paix composé par Schaller et chanté sur l'air de *Wie gross ist des Allmächtigen Güte*. Le sermon rempli du souvenir des grands chefs de guerre de l'Antiquité (Épaminondas, Scipion l'Africain, Pompée...) magnifie la paix durement achetée et la liberté définitivement conquise, la grandeur de la patrie, les héros, surtout « l'immortel Bonaparte »¹⁰.

Après la signature de la paix d'Amiens avec l'Angleterre, Schaller compose plusieurs chants sur ce thème, les *Friedensgesänge*, réunis dans un livret de 40 pages et coulés dans les mélodies de ses cantiques, sauf un sur l'air d'*Allons enfants de la Patrie*. Un chant intitulé *Après la paix* présente la guerre selon une image traditionnelle : destructions, mort, guerriers brutaux animés d'une colère sauvage, des campagnes qui dégagent l'odeur de sang des frères assassinés, les hommes sont créés par Dieu pour tuer. Mais la guerre trop longue qui vient de s'achever, malgré ses horreurs, nous a apporté pour notre bonheur la liberté, la gloire et la victoire. Schaller exprime sa reconnaissance et donne sa bénédiction à ceux qui ont acquis cette paix par leur mort sur les voies de la gloire semées d'épines, en mourant pour la patrie et la liberté. Il célèbre la paix : désormais ni chevaux, ni troupes ne détruisent nos semences, les vieillards et les nourrissons se réjouissent, la veuve et l'orphelin crient que leurs désagréments sont oubliés¹¹. Il espère que la paix dure désormais *ewig* et qu'elle favorise la réconciliation, tout le monde sera frère et ami. Dans son enthousiasme, il fait preuve de patriotisme pour les « Franken », terme qui désigne les Français et il affirme que s'ils ont remporté la victoire, c'est que Dieu a combattu pour eux. Il reprend à son compte deux devises de 1793 : *la Liberté ou la Mort*, et *Mourir de la belle Mort pour la Patrie*. Bonaparte est pour lui un *Wundermann* à qui nous devons « nos lauriers et nos palmes »¹².

Par la suite, sous l'Empire, les protestants ne se sont pas spécialement fait remarquer face au problème de la conscription, à la différence des catholiques, où se manifeste une certaine résistance à partir de 1808 aux deux extrémités de l'Alsace, dans l'Outre-Forêt et le Sundgau.

Trois sermons conservés, car imprimés, fournissent un éclairage intéressant sur la mentalité protestante de l'époque. Le premier est une célébration à Brumath le 17 décembre 1809 en souvenir des guerriers tombés lors de la guerre menée contre l'Autriche en 1809¹³. L'auteur n'est pas indiqué, c'est probablement

10 Alphonse Wollbrett, « Le pasteur-poète Geoffroy-Jacques Schaller (1762-1831) », *Cahiers de la Société d'histoire de Saverne*, III-IV, 1956, p. 68.

11 Gottfried Jacob Schaller, *Friedensgesänge*, Strassburg, s.d., p. 10-12.

12 *Ibid.*, p. 38.

13 *Todten-Feyer zur Ehre der gefallenen Krieger ; gehalten in der protestantischen Kirche zu Brumath, der 17ten Christmonathe 1809*, Strassburg, 1810.

le pasteur Jean Bläsius, président du consistoire. Le texte a été imprimé à la demande du maire Georges Coulmann (1753-1810), qui le dédie au préfet Henri Shée au nom de la paroisse protestante de Brumath. Ce dernier est un partisan enthousiaste de Napoléon I^{er}, qu'il a reçu chez lui lors de son retour de la campagne d'Autriche en 1809.

Le document débute par un chœur féminin, suivi du sermon. Les paroles du chœur s'inspirent de certains cantiques et sont associées à un vocabulaire véhiculé par la Révolution, sur le thème des valeureux qui ont connu une belle mort pour la patrie, qui ont donné leur vie avec un courage héroïque et qui ont scellé de leur sang la douce et précieuse paix. Le vocabulaire religieux apparaît dans la description de l'au-delà. La couronne de la victoire brille dans les cieux où nous nous retrouverons pour toujours et pour jouir de la vie éternelle. En attendant nous vivons péniblement dans des huttes de pèlerins.

1622

Suit une exhortation de quatre pages dans laquelle le pasteur fait une description très critique des deux décennies de guerres qui ont ravagé l'Europe. Celle-ci est devenue un immense charnier formé de monceaux de cadavres. Une grande partie de l'Europe a vu ses champs fumés par des torrents de sang humain et presque toutes les familles ont dû fournir aux armées une partie de leurs membres. Le pasteur craint même une disparition du genre humain qui transformerait la terre en un désert. Il rappelle le prix payé pour la patrie, des milliers de fils pleins d'espoir fauchés dans leur plus bel âge par l'ange de la mort, faisant le désespoir de leurs veuves. Ils ont, par leur conduite héroïque, préservé la patrie des Autrichiens pétulants et des Prussiens fanfarons. C'est à la vaillante résistance de nos invincibles bataillons que nous devons la douce jouissance de la tranquillité, d'une sécurité sans souci et des bienfaits incomparables de la paix.

Le sermon proprement dit s'inspire du verset 16 de la première épître de Jean, chapitre III : nous devons sacrifier notre vie pour nos frères. Il est articulé en quatre parties. La première est une présentation dramatique de la guerre (*Krieg*). L'unique syllabe du mot *Krieg* inclut mille syllabes de misères et de malheurs et ouvre abondamment toutes les sources possibles de larmes. Les armées sont composées de maris, de fils, de frères, de parents et de concitoyens arrachés à leurs proches. Ceux-ci sont destinés à tuer, à blesser, à égorger ou à être tués. Le célèbre art de la guerre se réduit à l'art d'assassiner. Puis il critique les partisans de la guerre. Alors qu'ils se préoccupent de leur bonheur personnel et de réaliser leurs vœux secrets, ils feraient mieux de se rendre sur un champ de bataille récent, rempli de bras, de jambes et de corps en partie broyés par les chevaux ; on y voit fumer le sang humain encore chaud, on entend le râle des mourants, le gémissement des blessés et les plaintes des estropiés. Parmi les autres conséquences figurent des villes en flammes et en cendres, des cités

ruinées dont les habitants ont tout perdu, des champs ensemencés piétinés, des arbres fruitiers coupés et des vignobles dévastés. Dans les semaines suivantes, les survivants subissent des famines, des épidémies, dont la peste¹⁴, des épizooties qui aggravent la misère générale.

Il justifie ainsi la nécessité d'intercéder auprès du Seigneur Dieu dans des prières publiques, afin de nous préserver de la guerre et des carnages. Il condamne avec vigueur les responsables d'États, qui, menés par des passions aveugles, engagent une guerre qui ravage tout. Il n'hésite pas à leur souhaiter d'être contraints de boire dans les ruisseaux de larmes qu'ils provoquent à la légère et de périr dans des fleuves de sang.

Dans une seconde partie, il critique la Révolution. Le terme même est devenu un terme d'épouvante chez nous et chez nos contemporains. Elle est une sœur ou une mère de la guerre sanguinaire. L'histoire des années récentes nous apprend les violentes secousses provoquées par de tels bouleversements. Une période révolutionnaire constitue pour un peuple une étape transitoire dangereuse, un état trouble où chacun veut commander et personne ne veut obéir. Toutes les mauvaises passions y apparaissent comme l'orgueil, la passion de l'argent, la haine, l'esprit de vengeance pour s'étaler avec fureur en public. Trop souvent le méchant téméraire joue au maître méprisant face au modeste vertueux, à l'image de Robespierre et ses congénères de sinistre mémoire. Les passions débouchent sur des partis qui se disputent le pouvoir par le recours à la force, ce qui déclenche une guerre civile comme ce fut le cas pour la « malheureuse » Vendée.

Le pasteur compare la guerre et la Révolution à des verges et à des fouets pour le genre humain. Il les compare à des ouragans qui déracinent les arbres et arrachent les maisons. Les deux font fuir les arts et les sciences, paralysent le commerce et l'artisanat, vident les églises et les écoles, encouragent l'immoralité, le mépris de la religion et l'indifférence envers Dieu.

La troisième partie est consacrée à Napoléon, « l'unique et l'incomparable ». L'éloge est dithyrambique, ce qui semble très général à l'époque, surtout dans les cultes officiels dont la prédication était destinée à être imprimée et donc lue par la censure. Cette dimension démesurée du panégyrique est encore accentuée ici par la proximité personnelle du maire avec Napoléon. L'empereur est perçu comme le restaurateur de la paix intérieure et d'un gouvernement stable. Il s'est acquis la plus chaleureuse reconnaissance pour avoir, en tant qu'élu par la Providence divine, mis fin à la tempête guerrière et révolutionnaire. Il est apparu comme un soleil bienfaisant au milieu des ténèbres pour déverser la lumière, la vie et la chaleur dans les membres sclérosés de l'État ; l'incroyance

¹⁴ En fait notre pasteur semble ignorer que la peste a disparu en Europe en 1721, à moins qu'il n'utilise le mot dans un sens très général.

tachée de sang s'est terrée dans ses sombres refuges tandis que les temples de la divinité éternelle « ont été rouverts aux croyants », les institutions scolaires ont été remises en fonction, la liberté de conscience et de religion, comme « la morale publique », sont rétablies dans leurs droits et leurs dignités. Il a écrasé l'hydre à têtes multiples, l'esprit de parti. De ces ruines émerge une construction étatique qui trouvera difficilement sa pareille dans l'histoire du monde [*sic*]. L'ennemi extérieur, écrasé, est impuissant, recouvert par la « poussière du mépris et l'opprobre de la défaite ». Mais notre pasteur semble oublier que l'Angleterre est toujours en guerre et que le blocus continental paralyse le ravitaillement des entreprises textiles, ce qui ne pouvait pas être dit.

1624

Il poursuit l'éloge de l'empereur sur le plan intérieur. Il « obscurcit » les célébrités des siècles passés. Le pasteur le désigne comme l'instrument de Dieu, le tout-puissant maître du monde, par lequel l'Europe sera refondue. Son esprit a épié les secrets les plus intimes de la direction de l'État et de la législation. Le Code civil à lui seul lui vaut déjà le sceau de l'immortalité. Les arts et les sciences prospèrent, on construit des canaux et des routes dignes de celles réalisées par les Romains¹⁵.

Puis, en panégyriste plus ou moins sincère, il force la note en présentant Napoléon comme un grand admirateur de la paix, prêt à l'accorder assez rapidement à des adversaires vaincus et qui ne se résout qu'à regret à la rompre, deux affirmations très discutables et prononcées apparemment pour se faire bien voir des autorités.

Il poursuit en vantant la générosité de l'empereur envers ses guerriers, auxquels il confère honneurs, titres, dignités, biens et récompenses comme prix de leurs faits d'armes, de leur courage et de leur noble sacrifice à la patrie. Le pasteur le qualifie de « père affectueux pour ses peuples ». Napoléon sollicite pour lui du Créateur céleste 30 ans pour établir le bien-être de son Empire sur des fondations inébranlables. Ses 30 millions de sujets – le pasteur conserve ici le concept en usage avant 1789 – prient Dieu de leur donner trois fois 30 ans de règne. Le pasteur souhaite que la santé et l'état physique de Napoléon fleurissent comme la rose épanouie au printemps.

Puis il fait l'éloge des armées, qui ont réalisé des miracles et méritent d'être honorées, aimées et vantées. Il estime que nos bataillons constituent une armée de héros, redoutée par nos ennemis et admirée du reste du monde. Il s'adresse alors à son auditoire, qui comporte un nombre appréciable d'anciens militaires. Il leur exprime, au nom de la « patrie reconnaissante », l'expression de notre estime et de notre amour. Notre commune est fière de compter de tels braves

15 Ici on nage en pleine exagération : il n'y a que peu de réalisations routières entre 1800 et 1815.

parmi les siens. Le récit de leurs exploits au cours de belles soirées suscitera l'amour sacré de la patrie et un courage héroïque analogue chez leurs enfants et petits-enfants.

Dans sa dernière partie, le pasteur en vient enfin à son texte biblique. Le soldat chrétien prend Christ comme modèle pour être un soldat sans peur, prêt à sceller sa fidélité de son sang. Christ a laissé sa vie pour nous. Il a ressemblé à un cierge allumé qui, en éclairant les autres, se consume lui-même. Le prédicateur reprend le thème de « l'agneau mené à l'abattoir ». Nous avons connu son amour en ce qu'il a donné sa vie pour nous. À la fin il lance un appel aux futurs militaires pour qu'ils se rendent sans hésiter sur la voie de l'honneur et de la victoire et qu'ils prennent Jésus comme modèle. Il achève sa prédication en recommandant à ceux qui se sentent mourir de crier leur joie d'aller voir de leurs yeux le Christ en majesté, ce qui exprime une foi toujours maintenue en la Résurrection et l'entrée au ciel.

Cette mentalité de soumission à Napoléon, conforme à la doctrine luthérienne des deux règnes, est largement répandue dans le pastorat. Comme l'enthousiasme face à la guerre décroît, cette attitude est aussi imposée par le ministère des cultes, comme un autre exemple le confirme. C'est le sermon tenu par François-Henri Vierling (1753-1816), pasteur à Barr de 1803 à sa mort, lors de la première fête des récoltes après les victoires d'Iéna et d'Auerstädt le 14 octobre 1806, sur ordre du ministre des Cultes, Portalis. Ce dernier a imposé d'y associer une fête d'actions de grâces pour les victoires de l'empereur¹⁶.

Après avoir relaté les épisodes de l'année météorologique et souligné l'abondance des récoltes et des vendanges, le pasteur oppose la paix et la sécurité en Alsace au sort des nombreux frères enrôlés dans l'armée et qui supportent la disette et la misère dans le nord de l'Allemagne, où sévit une guerre horrible et sanglante¹⁷, mais on annonce au lointain une victoire après l'autre. Il incite ses paroissiens à prier Dieu pour une paix générale.

Vers la fin, après une description critique de la Révolution (séminaristes enrôlés dans l'armée, persécution et emprisonnement des pasteurs), il en vient à Bonaparte : « Mais Bonaparte vint ». Il cite d'abord ses mérites sur le plan religieux : la liberté des cultes et la liberté de conscience sont reconnus par une loi, les Articles Organiques accordés aux protestants avec garantie des biens ecclésiastiques et mise en place d'un Directoire qui rétablit le Séminaire (*Stift*) protestant.

16 *Predigt am Erndt – und Herbst-Feste des Jahres 1806 und dem auf Befehl S. E. des Herrn Cult-Ministers damit verbundenen Dank-Feste für die unserm Kaiser und seinen Heeren verliehenen Siege*, Strassburg, s.d.

17 Après les victoires contre la Prusse, la guerre se poursuit aux confins de la Prusse et de la Pologne russe durant tout l'hiver 1806-1807.

Ces deux sermons sont représentatifs de l'état d'esprit du pastorat sous l'Empire : soumission à Napoléon, reconnaissance pour l'égalité des droits avec les catholiques ; la guerre est admise comme un mal nécessaire dans les relations internationales ; on célèbre les victoires en patriote, mais la paix demeure l'aspiration générale.

Au lendemain de la chute de l'Empire, la Restauration a beau jeu de se présenter comme un régime de paix et de dénigrer l'aspect guerrier de l'Empire. Le nouveau régime ordonne aux luthériens de Strasbourg de célébrer un culte centré sur le thème de la paix, en présence des autorités civiles et militaires de la ville. Celui-ci a lieu le 26 juin 1814 au Temple-Neuf et la prédication est assurée par le théologien le plus influent et aussi le meilleur orateur de son temps, Jean-Laurent Blessig¹⁸.

1626

La prédication, basée sur le Deutérome (XXXII, 39-40), débute par le sentiment de soulagement général d'avoir enfin retrouvé une « paix sans pareille ». Elle est divisée en quatre parties. La première rappelle la terrible lutte qui a précédé et ses horreurs : une mer de sang a recouvert notre continent pendant vingt ans, avec des colonnes de feu et des nuages de fumée au-dessus de milliers de villes et de vastes espaces incendiés. Aucun pays n'a été préservé. Il déplore surtout les malheurs de l'Espagne et de l'Allemagne, alors que l'Alsace a été relativement épargnée. Seul le Seigneur a rétabli la paix.

Ensuite, il souligne l'extension géographique de la paix. Toute la Chrétienté en bénéficie, toutes les capitales culturelles de l'Europe se donnent la main. Blessig qualifie l'année 1814 de magique et de sabbatique. Les peuples européens ne constituent plus qu'un seul peuple regroupé dans une confédération. Blessig encourage leur développement économique. Il s'adresse aux dirigeants politiques, qualifiés « d'instruments proéminents de Dieu » pour établir partout dans le monde la tranquillité et le commerce pacifique.

Dans une troisième partie, il évoque les conséquences bénéfiques de la paix : un soulagement général, les « Francs de l'Est [Allemands] tendent la main à leurs frères de l'Ouest », le retour du roi, la publication d'une constitution qui assure un espace de liberté à chaque citoyen et qui protège les cultes. Les mariages ne sont plus conclus pour échapper au service militaire et au moment d'une naissance, les parents ne prennent plus peur si le nouveau-né est un garçon. Blessig évoque les chaînes d'esclaves « qui opprressaient chaque année davantage le patrimoine des pères et le sang des fils ». Il rappelle le souvenir des militaires en train de mourir de faim au bord de la Vistule et du Niémen ou de congeler dans la Berezina.

¹⁸ Jean-Laurent Blessig, *Friedens-Predigt auf Verordnung der Regierung in Gegenwart der Obrigkeit und der Kriegs-Hauptleute der Vaterstadt den 26sten Juni 1814 vor der Prediger Gemeinde gesprochen*, Strassburg, s.d.

Dans une dernière partie, Blessig dégage quatre leçons de ce retour à une paix générale. D'abord un retour à un droit perpétuel (*ewig*), à un grand équilibre entre toutes les forces suscitées par la Providence divine, qui a châtié un tyran (dans la retraite de Russie) et incité les peuples à se soulever (guerres de libération). C'est ensuite l'espoir de temps meilleurs et enfin la volonté de cultiver les deux vertus de base d'une culture durable, à savoir la modération et la concorde. La pratique des vertus est en effet à la base de l'enseignement des théologiens protestants du courant rationaliste, dont Blessig est le chef de file. Pour lui la modération est l'alliance entre la force, séparée du dépit et de l'esprit de vengeance, et la bonté, une devise évoquée par les souverains alliés et le nouveau roi de France. La concorde est nécessaire pour assurer le pardon, l'oubli et la réconciliation. Il lance un appel aux habitants des deux rives du Rhin, afin qu'ils demeurent amis comme leurs pères l'ont été et qu'ils ne tiennent pas compte de soupçons ni de rumeurs.

Dans sa prière finale il demande à Dieu de bénir le roi Louis et de faire de cette fête de la paix la dernière pour tous les vivants.

Ces prédications imprimées représentent la position officielle sous contrôle étatique, avec une connotation de propagande. Elles confirment la soumission des pasteurs au pouvoir politique, font l'éloge plus ou moins dithyrambique du chef de l'État, critiquent toujours le régime antérieur pour faire le panégyrique de l'actuel. Mais la critique de la guerre a toujours été présente, même quand elle a été jugée comme un mal nécessaire et a servi de prétexte pour vanter l'héroïsme des soldats. Les pasteurs sont des partisans déterminés de la paix, d'une manière voilée ou officielle. Ils ne sont pas libres d'exprimer leurs opinions véritables, surtout dans des prêches officiels, sollicités par les autorités et destinés à être publiés. Ils sont étroitement associés et soumis au pouvoir politique en place, le contrôle du ministère des cultes institué par Napoléon étant assez strict. C'est pourquoi ils n'hésitent jamais à se rallier au nouveau régime et à brûler ce qu'ils avaient adoré auparavant, comme le fait Blessig.

LA PRATIQUE MISSIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE
EN OCÉANIE (1837-1886).
D'UNE APPROCHE FAUSSEMENT ANTHROPOLOGIQUE
À LA CONSTITUTION D'UNE MISSIOLOGIE CATHOLIQUE
PRAGMATIQUE

Frédéric Angleviel

Gardez vous de tout effort et de tout conseil à ces peuples pour leur faire changer leurs coutumes et leurs moeurs, pourvu qu'elles ne soient pas très ouvertement contraires à la religion et les bonnes moeurs¹.

Aborder une famille religieuse non pas par son histoire factuelle mais par sa réflexion sur les pratiques spécifiquement missionnaires s'avère toujours délicat. Néanmoins, grâce à la grande homogénéité des lieux d'évangélisation mariste, il est possible de présenter les grands traits du processus de christianisation commencé en 1837 en Océanie occidentale. Cette pratique particulière s'infléchit en 1886 lorsque, pour la première fois, quatre Océaniens sont élevés sur place à la prêtrise.

En l'absence d'une vocation missionnaire initiale, nous étudierons une pratique missionnaire originelle proche du travail anthropologique, les critiques qui en ont été faites hier et aujourd'hui, et enfin la méthode d'évangélisation pragmatique qui fut progressivement mise au point. La démarche missiologique retenue étant efficace pour autant que l'on puisse constater un succès missionnaire, nous nous poserons la question de la réussite de la Société de Marie en Océanie.

UNE VOCATION MISSIONNAIRE ACCIDENTELLE

L'évangélisation du Pacifique commença réellement en 1797 et elle a d'abord été le fait des protestants². À cette même époque, toute activité missionnaire catholique est sous le contrôle de la Sacrée Congrégation de *Propagande Fide* ou

¹ *Instructions pontificales*, 1659.

² Frédéric Angleviel, « Les missions et le grand Océan. Une longue marche, des poussières d'îles de l'est vers les hautes terres et l'ouest », dans *Religion et sacré en Océanie*, Paris/Nouméa, L'Harmattan/université de la Nouvelle-Calédonie, 2000, p. 11-24.

plus simplement « Propagande », qui a suffisamment de soucis, au moment des guerres napoléoniennes, avec le maintien des missions existantes. À la chute de l'Empire, son cardinal-préfet réouvre le dossier Pacifique. Diverses circonstances l'y poussent. D'abord, l'installation d'une colonie catholique en Australie, qui implique l'envoi d'un père irlandais en 1816. Avec l'apparition en France de la Congrégation des Pères du Sacré Cœur de Picpus, la Propagande confie aux Picpuciens, le 24 octobre 1825, la Préfecture Apostolique des îles Sandwich³. Par le bref du 20 mai 1833, le pape Grégoire XVI coupe l'Océanie en deux au niveau du 180^e méridien ; il en confie la partie orientale aux Picpuciens. Qui pourrait se charger de l'Océanie occidentale ?

1630

Or, il existe à Lyon un petit groupe de pères qui s'appellent entre eux prêtres de la Société de Marie et dont le fondateur souhaite sans succès depuis 1816 la reconnaissance officielle du Saint-Siège. Et le hasard veut que le P. Colin apprenne la demande romaine de missionnaires pour l'Océanie. En contrepartie de l'engagement du P. Colin de participer à l'évangélisation de l'Océanie, son petit groupe accède enfin au rang de congrégation religieuse. Donc, aucune vocation missionnaire initiale, mais un heureux concours de circonstances. Le bref apostolique *Omnium Gentium* officialise la Société de Marie le 29 avril 1836. Le père Colin propose un des membres de sa petite communauté, l'abbé Pompallier, comme vicaire apostolique et, le 13 mai, un bref papal érige canoniquement le vicariat apostolique de l'Océanie occidentale.

La première équipe missionnaire comprend en plus de l'évêque quatre prêtres ainsi que trois frères coadjuteurs. La route du cap Horn est finalement retenue. Au Havre, ils embarquent dès le 23 décembre 1836 sur la *Delphine*, trois-mâts de 329 tonneaux, qui emporte une cargaison considérable d'objets les plus variés. Les missionnaires emportent ainsi

une provision tout à fait considérable d'objets de piété [...]. Nous avons aussi une grande quantité d'objets pour faire cadeau à nos pauvres sauvages : des couteaux à sifflets, ciseaux, miroirs, rubans, étuis, etc. Après cela, nous avons des provisions complètes pour l'agriculture et l'horticulture, [...] en un mot, tout l'attirail d'un charpentier, d'un forgeron, d'un tailleur, d'un cordonnier, d'un médecin, d'un cultivateur, sans parler de tout ce qui nous est nécessaire⁴.

L'expédition arrive d'abord aux îles Tonga, où le chef Taufaf'Ahau a été baptisé en 1831 sous le nom de George par les méthodistes. Deux Européens, le

³ Ralph Wiltgen, *The Founding of the Roman Catholic Church in Oceania 1825 to 1850*, Canberra, Australian National UP, 1981.

⁴ Archives des Pères Maristes (Villa Maria, Rome), lettre du P. Chanel au Supérieur général Colin, de Valparaiso et Otahiti, le 3 octobre 1837.

Français Simonet, ancien déserteur de l'expédition de Dumont D'Urville, et l'Anglais Thomas Boag, s'efforcent d'obtenir du roi qu'ils puissent s'installer. Ce dernier attend le retour du pasteur John Thomas qui le décide à ne pas accepter la présence dans l'archipel d'une confession concurrente. Le pasteur Thomas demande même à l'évêque de placer les missionnaires dans les archipels non évangélisés et « il lui dit que les Wesleyens occupent déjà les Fiji, Samoa, les deux Niua et toutes les îles Tonga ». Les pères maristes réembarquent et se dirigent vers Wallis, bien qu'ils sachent qu'un groupe de Tongiens wesleyens y a été massacré deux ans auparavant. En effet, Pompallier y voit le moyen d'arrêter la progression protestante vers l'ouest, il a l'assurance que Wallis est peuplé d'au moins 2 000 habitants et Thomas Boag a accepté de lui servir d'interprète.

Son petit navire arrive à Wallis le 1^{er} novembre 1837. L'installation des quatre missionnaires « linguistes » à Wallis puis à Futuna se réalise. Le 12 novembre, la goëlette quitte Futuna et Mgr Pompallier se rend à Sydney. Le 29 décembre, il s'embarque à nouveau, vers sa destination finale, la Nouvelle-Zélande. Le voyage a duré au total plus d'une année et les missionnaires ont connu les attentes fastidieuses, la gêne à bord, les périls météorologiques⁵. Quant à la mission, elle se trouve divisée en deux groupes distants de plus de 2 500 km. Aussi, Mgr Pompallier a promis de retourner à Wallis et Futuna après six mois d'absence. En fait, il ne peut s'y rendre qu'à la fin de l'année 1841. Ce retard considérable mit en position fâcheuse les missionnaires vis-à-vis des autochtones et il explique en partie le martyre du P. Chanel à Futuna le 28 avril 1841⁶. Et de fait, durant tout le dix-neuvième siècle, un des principaux obstacles à l'évangélisation de l'Océanie fut le manque de relations maritimes régulières et rapides.

Nous ne développerons pas ici les différentes étapes de l'évangélisation mariste de l'Océanie occidentale (Salomon, Nouvelles-Hébrides, Nouvelle-Calédonie, Fidji, Tonga, Samoa), qui permettent encore aujourd'hui à la confession catholique de regrouper 30 à 40 % des Océaniens de l'ouest⁷, pour nous pencher sur les méthodes missionnaires privilégiées par les pères maristes.

5 Frédéric Angleviel, « Le cent-cinquantième anniversaire de l'arrivée des pères maristes en Océanie », *Bulletin de la société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie*, n° 73, 1987, p. 15-24.

6 *Écrits du P. Pierre Chanel, missionnaire mariste à Futuna, 1803-1841*, éd. Claude Rozier, Paris, Musée de l'Homme, 1960.

7 John Garrett, *To live among the Stars. Christian origins in Oceania*, Genève-Suva, World Council of Churches Publications-University of the South Pacific, 1982 ; *id.*, *Footsteps in the Sea. Christianity in Oceania since World War II*, Genève-Suva, World Council of Churches Publications-University of the South Pacific, 1992 ; *id.*, *Where nets were cast. Christianity in Oceania since World War II*, Genève-Suva, World Council of Churches Publications-University of the South Pacific, 1997 ; Claire O'Brien, *A Greater than Solomon here. A story*

Les intentions pures et la bonne volonté remplacent la compétence qui, croit-on, viendra ensuite d'elle-même. Pendant fort longtemps, on se contentera de ces « saintes dispositions ». Certains essayent de s'informer sur l'Océanie, mais les ouvrages sont rares. L'ignorance des langues indigènes, de la mentalité, de l'univers culturel et religieux des Océaniens, constituent en effet des obstacles à l'évangélisation. Les missionnaires s'appliquent donc dès leur arrivée à l'étude des langues. Parallèlement, les missionnaires explorent systématiquement le pays, ou plutôt l'île, qui leur a été confié, inventorient ses ressources physiques, sociales et culturelles.

En cela, ils ressemblent superficiellement aux anthropologues et certains missionnaires firent en plus œuvre d'ethnographes en publiant des études linguistiques (Mgr Bataillon à Wallis), des descriptions détaillées des religions anciennes (le P. Lambert en Nouvelle-Calédonie), des monographies insulaires (le P. Lamaze aux Samoa). La différence première avec les anthropologues du vingtième siècle est liée à leur implantation, qui se veut durable. Aussi, une foule d'activités et d'obstacles retiennent dès l'origine toute leur attention : la nécessité de se loger, de se nourrir, de se soigner ou de survivre tout simplement. Les pères maristes, ont été tour à tour, explorateurs et géographes, chasseurs et pêcheurs, agriculteurs et éleveurs, commerçants et planteurs, architectes et bâtisseurs, infirmiers et médecins, juges et grands chefs, éducateurs de la foi et hommes de prière⁸. Le titre d'*Homme de Dieu* explique et justifie en quelque sorte toute la gamme des activités du missionnaire. Tirailé par une foule de soucis matériels, chaque père s'efforce pourtant de maintenir l'équilibre entre la vie pratique et sa vie religieuse. Sur les traces du P. Chanel, plusieurs missionnaires donnent l'exemple d'une vie de foi et d'humilité, marquée par la prière et la mortification. Cependant, à travers leurs propres écrits, la plupart des missionnaires-pionniers ressemblent à l'apôtre de Wallis, Mgr Bataillon. Ils s'imposent comme hommes d'action, comme travailleurs infatigables beaucoup plus que comme des hommes de la prière, sans pour autant renier cette dimension de leur vie.

1632

of Catholic Church in Solomon Islands, 1567-1967, Honiara, Catholic Church Solomon Island, 1995 ; Georges Delbos, *L'Église catholique au Vanuatu. Un siècle et demi d'histoire*, Suva, Éditions CEPAC, 2001 ; *id.*, *L'Église catholique en Nouvelle-Calédonie. Un siècle et demi d'histoire*, Paris, Desclée, 1993.

8 Frédéric Angleviel, « The French presence in Wallis and Futuna, 1837-1888 : Missionaries, traders and sailors », dans *France, Oceania and Australia : past and present*, dir. Robert Aldrich, Sydney, University of Sydney, 1991, p. 57-89 ; *id.*, « La présence missionnaire comme facteur premier de transformation de la culture matérielle, 1837-1888 », dans *Wallis. Catalogue de l'exposition Bouge*, Chartres, Musée des beaux-arts, 2000.

Les premiers pères maristes eurent le sentiment d'être des pionniers et ils aimaient insister sur la solitude des débuts. En réalité, ils sont les mandataires d'une église puissamment structurée, solidement reliée à son centre romain comme le montre la nombreuse correspondance avec *Propaganda Fide*. Les missionnaires européens qui viennent en Océanie au XIX^e siècle amènent avec eux un système de croyance, de valeurs, d'opinions et de préjugés, qui font partie de leur bagage au même titre que les moustiquaires ou le casque dit colonial.

La deuxième différence d'importance avec les anthropologues consiste évidemment dans le ministère des pères maristes, qui implique une modification profonde des sociétés pré-chrétiennes. Pour évangéliser les insulaires, les missionnaires déploient tout un ensemble de méthodes pastorales. L'étude des langues locales, des mœurs et des croyances religieuses traditionnelles s'affirment donc comme un moyen d'action et non une fin en soi. Puis, pour impressionner les indigènes, les missionnaires déploient à l'occasion toute la pompe et la magnificence du culte catholique. Ceci apparaît plus particulièrement lors des visites de navires de guerre. Pour attirer dans les premiers temps les notables aux leçons de catéchisme ou aux offices liturgiques, les missionnaires leur distribuent quelques feuilles de tabac, des chemises ou tout autre produit apprécié. La vie religieuse traditionnelle des Polynésiens était fortement entachée par la peur que leur inspiraient leurs divinités. La nouvelle religion, même si elle s'appesantit souvent sur une vision du Dieu tout-puissant de l'Ancien Testament, va jouer sur la douceur et le pardon évangéliques.

L'étude des archives des pères maristes sur les débuts des missions en Océanie nous permet de découvrir, au-delà des divergences de détail, une stratégie que les missionnaires suivent pour s'implanter dans une île et tâcher de l'évangéliser. La première étape consiste à rencontrer le Roi ou le Chef du lieu, l'impressionner favorablement, gagner sa confiance, chercher à le convertir et à le baptiser au plus tôt dans l'espoir d'entraîner ainsi le peuple à embrasser le christianisme. En attendant que l'Esprit Saint touche le cœur de l'élite, les missionnaires soignent les malades et éduquent les enfants. Auprès des adultes, les missionnaires instaurent le catéchuménat et insistent beaucoup sur le travail comme moyen de formation chrétienne. Pour établir les premières communautés chrétiennes, le missionnaire cherche à s'installer dans les endroits stratégiques où, par les écoles et les œuvres, il pourra rayonner sur de vastes régions.

Après cette vue d'ensemble du plan d'action missionnaire, il convient d'en examiner les principaux éléments. Dès que les missionnaires ont convaincu un groupe suffisant d'Océaniens, ils incitent ces derniers à clamer leur foi. Les convertis s'opposent alors volontairement à des tabous ou à des prescriptions religieuses immémoriales. Cette première victoire des pères Maristes est bientôt renforcée par l'absence de réaction des divinités traditionnelles.

De même, dès les débuts de l'épopée missionnaire, l'école est utilisée comme instrument privilégié d'évangélisation⁹. C'est ainsi que l'enseignement doctrinal, base de toute activité pastorale trouve son expression la plus simple dans l'éducation des enfants. Cet enseignement répond aux besoins de l'évangélisation, il fournit aux Océaniens une certaine éducation, mais l'instruction y reste secondaire.

En ce qui concerne les adultes, les missionnaires optent pour une éducation religieuse progressive, sévère et exigeante par le catéchuménat et le travail. Il leur faut donc réaliser en parallèle la moralisation des résidents européens. Celle-ci implique des actions concertées avec le pouvoir royal et l'appui ou la neutralité de l'ensemble des chefs coutumiers. Ce contrôle effectif des mœurs des étrangers va aller en s'accroissant et il explique en grande partie la réputation de théocraties imputée à certaines îles.

1634

Enfin, quelques pères maristes sont persuadés de la nécessité de former des prêtres issus des peuples qu'ils ont mission d'évangéliser. L'inefficacité relative en ce domaine reflète la difficulté de diffuser un modèle romain tridentin avec ses séminaires et son clergé célibataire¹⁰. Comme l'écrit Claude Prudhomme, « la réussite d'une telle entreprise suppose chez les candidats l'assimilation d'une culture étrangère, celle de la romanité ultramontaine »¹¹.

LE MISSIONNAIRE CRITIQUÉ

Dans un ouvrage récent, Jacques Nicole annonce sans ambages :

Le missionnaire a mauvaise presse !... On l'accuse d'avoir perverti le mode de vie, le système de pensée et l'organisation de peuplades entières, de les avoir dépossédées de leurs traditions et de leurs coutumes ancestrales en leur imposant de manière intransigeante la foi chrétienne et en noyant leur joie de vivre sous un flot de sermons moralisateurs¹².

9 Frédéric Angleviel, « Église et éducation à Wallis et Futuna, 1837-1961. De la formation des cadres religieux à l'encadrement de toute la jeunesse », dans *Mentalités et croyances contemporaines. Mélanges offerts à Gérard Cholvy*, Montpellier, université Montpellier III, 2004, p. 503-518.

10 Frédéric Angleviel, « Le premier prêtre océanien, Soakimi Gata : De Lakemba à la Nouvelle-Zélande, en passant par Rome », *Antipodes*, n° 3, 1997, p. 9-21 ; *The Covenant Makers. Islanders Missionaries in the Pacific*, dir. Doug Munro et Andrew Thornley Andrew, Suva, Pacific Theological College, 1996.

11 Claude Prudhomme, « La congrégation de Propaganda Fide et la première prédication missionnaire au XIX^e siècle », dans *L'Accueil et le refus du christianisme*, Lyon, CREDIC, 1988, p. 183-195, précisément p. 192.

12 Jacques Nicole, *Au pied de l'écriture. La traduction de la bible tahitienne*, Doctorat de théologie, Faculté de théologie de Lausanne, 1988, p. 1.

Il s'agit ici d'un conflit sans réponse car les ethnographes reprochent et reprocheront toujours aux missionnaires d'avoir détruit les structures sociales des peuples premiers alors que, pour les missionnaires, l'apport de la bonne parole passe obligatoirement par la disparition des manifestations de la religion traditionnelle et par toutes les transformations sociales susceptibles de faciliter leur action. Les pères maristes ont par exemple poussé les Futuniennes à travailler aux champs afin d'éviter une oisiveté, qui, pour les pères, avaient des répercussions néfastes sur la moralité. De même, les missions avaient un programme social qui ne pouvait que modifier la société d'accueil. L'établissement des écoles a ainsi bouleversé le système d'apprentissage et il a créé de nouvelles valeurs.

Par ailleurs, quels qu'aient pu être les égarements individuels de certains missionnaires, ils ont appris à connaître et à respecter leurs fidèles dès les premiers temps, puisqu'il leur a fallu apprendre la langue. Pour cela, le nouveau venu doit surmonter ses peurs et s'approcher des gens, car ce sont eux qui disposent de la compétence qui lui manque. Aussi, avant même qu'une âme ait été gagnée à la foi nouvelle, le père mariste doit passer au travers d'une véritable conversion culturelle qui le dépouille progressivement de son ethnocentrisme et le fait naître au respect de son interlocuteur. D'emblée, le missionnaire est amené à servir d'intermédiaire, d'agent de transmission entre la société qu'il quitte et celle qu'il a choisie.

Une autre critique porte sur le regard porté par les missionnaires sur leurs fidèles. Pour certains, « les missionnaires ont été arrogants et irrespectueux envers les peuples qu'ils ont fréquentés. Ils ont traité leurs ouailles avec pitié, condescendance ou encore une attitude paternaliste »¹³. Seule l'attitude paternaliste nous semble avoir été souvent de mise en Océanie. D'autres critiques portent sur les pouvoirs réels ou imaginaires des missionnaires. Certains avancent que le pouvoir des missions serait quasi absolu, aussi bien dans les domaines spirituel que temporel, politique qu'économique, législatif que judiciaire, se cristallisant en de véritables théocraties insulaires. Claire Huetz de Lempis considère que

ces archipels présentent aujourd'hui encore un poids du religieux, et un type de rapports entre l'autorité et la société civile d'un côté, la foi en Dieu et ses églises de l'autre, fort différents des conceptions matérialistes et laïques des continents occidentalisés. S'agit-il là d'un héritage de ces éphémères théocraties, ou bien

13 Vinson H. Sutlive, « The Anthropologist and the Missionary, irreconcilable enemies or colleagues in disguise », dans *Missionaries, Anthropologists and Cultural Change*, Williamsburg, College of William and Mary, 1985, p. 60 ; Daniel Hughes, « Mutual biases of anthropologists and missionaries », dans *Mission, Church and Sect in Oceania*, dir. James A. Boutilier, Daniel T. Hughes, Sharon W. Tiffany, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1978, p. 65-82.

plus largement du reflet d'une religiosité inhérente à la nature même de l'île dont les habitants sont constamment renvoyés à eux-mêmes, à leur fragilité dans l'espace et le temps, entre ciel et océan ? En cela, ces fameuses théocraties missionnaires, sujets de tant de polémiques en Europe, ne seraient qu'une exacerbation temporaire d'une aspiration au divin que l'on retrouve dans tant d'îles¹⁴.

Régulièrement, ces missionnaires venus des Antipodes sont aussi accusés d'un nationalisme exagéré. De fait, le P. Colin prône le patriotisme, mais il ne le place qu'en second lieu, « après les intérêts de la religion ». Pour lui, le simple rayonnement des vertus sacerdotales a pour résultat de provoquer l'estime du pays dont les missionnaires sont originaires. Les missionnaires maristes établis en Océanie agissent de même dans la pratique, car ils désirent être protégés sans perdre pour autant leur autonomie d'action ou leur isolement protecteur. En fait, le patriotisme des pères maristes à titre individuel s'accompagne d'un attachement personnel et existentiel à la papauté. Dès les premiers pas, le missionnaire se présente comme envoyé par le « vicaire du Christ ». L'articulation des deux références, catholique romain et français, se révèle donc plus complexe que ne l'affirme le discours protestant et anglophone. Mgr Bataillon, le premier évêque du vicariat de l'Océanie centrale, érigé en 1843 lors de la partition du vicariat de l'Océanie occidentale, sait particulièrement bien ne pas confondre la fin que constitue la christianisation, des moyens que représente l'appui d'un bras séculier lointain. D'une manière plus large, les pères maristes possèdent alors une conception globale de leur civilisation, qui était alors considérée par eux comme *la* civilisation.

Enfin, certains présentent les missionnaires maristes comme les grands bénéficiaires des changements économiques. En Océanie, leur situation s'avère peu brillante du point de vue financier. Premièrement, ils dépendent presque exclusivement des subsides annuels de l'Œuvre (lyonnaise) de la Propagation de la Foi, sujets à de fortes fluctuations. Deuxièmement, ces subsides doivent arriver jusqu'en Océanie, où ils sont répartis en fait selon le bon vouloir du vicaire apostolique. Troisièmement, les prix sont très élevés et le casuel s'avère minime. Mais pénurie d'argent ne signifie pas pénurie tout court. Les pères maristes manquent sans doute de tout lorsqu'ils débarquent pour la première fois en Océanie en 1837, mais la situation s'améliore peu à peu. Ils s'équipent progressivement mais durablement, du fait de la pérennité du groupe social qu'ils

14 Claire Huetz de Lempis, *Les Théocraties missionnaires en Polynésie (Tahiti, Hawaï, Cook, Tonga, Gambier, Wallis et Futuna) durant le premier XIX^e siècle*, thèse de doctorat en histoire, université Bordeaux III, 1998, p. 526. L'essentiel de cette thèse a été publié, en 2000, dans la collection « Mondes océaniques » des éditions L'Harmattan.

représentent, et bientôt leurs héritiers par l'affiliation et la fonction s'affirment comme d'importants détenteurs de biens européens dans la plupart des archipels. Les pères maristes bénéficient de rentrées d'argent insuffisantes mais relativement régulières. De plus, les fidèles leur font de nombreux dons en nature et ils leur procurent lorsque cela est nécessaire une main-d'œuvre gratuite. Enfin, les commandants des navires de guerre français leur octroient presque toujours d'importantes quantités de vivres et tel ou tel objet introuvable à bord des navires marchands. Le principal problème reste l'isolement et en 1961 on écrivait encore qu'en « Océanie, un missionnaire sans bateau est semblable à un oiseau dont on a coupé les ailes »¹⁵.

Comme l'observe I. A. Campbell, indifférence ou même suspicion envers la mission était la règle générale de la part des autochtones dans les premiers temps, mais la richesse relative des missionnaires incitait à les recevoir. Ce sont ensuite leurs nombreuses connaissances pratiques qui incitent les chefs à garder les pères maristes, même si leur prosélytisme religieux va à l'encontre de la dimension religieuse des pouvoirs traditionnels des chefferies¹⁶. Quant aux missionnaires, ils perçoivent généralement leurs interlocuteurs comme des enfants ayant besoin d'être guidés.

Les missionnaires maristes sont généralement critiqués par la plupart des Européens s'aventurant en Océanie, en particulier parce qu'ils limitent autant que possible les manquements à la morale occidentale de l'époque et la pratique de la prostitution, tout en préservant les intérêts économiques de leurs fidèles. Quant aux conflits avec les représentants des confessions protestantes, ils sont récurrents en cette époque pré-œcuménique. Pasteurs et pères maristes viennent tous deux prêcher pour le même Dieu mais nous avons pu observer que leurs méthodes diffèrent grandement. Les maristes ont une vision sacramentelle de leur apostolat. Leurs œuvres, leurs messes ou leurs bénédictions sont le véritable fondement de leur action, quel que soit le succès apparent de la mission. Ceci explique leur intérêt constant en Océanie pour le baptême des mourants et leur insistance à célébrer la messe même sans aucune assistance. Les pères maristes considèrent que leurs actions, leurs signes de croix, leurs litanies, leurs catéchismes, forment le contexte nécessaire permettant l'action de grâce du Saint-Esprit. Ces étranges célibataires viennent donc en Océanie dans de noires soutanes, égrenant de mystérieuses prières en latin. Leur vie est pleine de signes extérieurs : chapelets, médailles saintes, statues, eau bénite, encens... Enfin, ils pratiquent leur culte dans des lieux consacrés où, avec l'aube et l'étole, ils célèbrent la messe, cérémonie mystérieuse qui les sépare définitivement des autres hommes.

15 « L'Océanie », *Missions des îles*, n° 110, 1961, p. 103.

16 Tony Swain et Gary Trompf, *The Religion of Oceania. Library of Religious Beliefs and Practices*, London, Routledge, 1995.

Lorsque la toute jeune Société de Marie avait accepté de participer à l'œuvre missionnaire, ses fondateurs n'avaient aucune théorie ou aucun a priori. Aussi leurs bras séculiers, les vicaires apostoliques, agirent d'une manière pragmatique en cherchant à couvrir le plus large champ apostolique possible, tout en préservant au minimum les bases d'une vie religieuse, normalement fondée sur la vie communautaire. À l'usage, il apparut vite une contradiction entre ces deux exigences, dont découlèrent des heurts entre les responsables religieux lyonnais, relayés par le visiteur provincial et les évêques *in partibus*. Ces derniers imposèrent peu à peu leur vision du terrain apostolique et la pratique missionnaire déboucha dans les années 1880 sur une méthode missionnaire acceptée par tous. En effet, les missionnaires maristes apprennent désormais dès le séminaire, à la fois par leurs lectures des *Annales de la Propagation de la Foi* et par leurs aînés, qu'ils seront amenés à s'installer dans des archipels lointains, sur une île isolée, voire quasiment oubliée, du monde extérieur. On les habitue déjà à l'idée qu'ils seront sans doute seuls pour diriger une de ces paroisses, dont le nom de station montre bien l'aspect précaire. Et, de fait, lorsqu'ils arrivent en Océanie occidentale après un périple qui dure pour le moins sept à huit mois, leurs évêques les placent devant une réalité duelle. Certains sont affectés à une station déjà créée, soit pour seconder, soit pour remplacer, un père parfois en poste depuis dix, voire vingt ans. Les autres, véritables défricheurs dans tous les sens du terme, sont envoyés créer une nouvelle mission. Ce fut le cas à Wallis et Futuna en 1837 et les années suivantes à Tonga (1841), en Nouvelle-Calédonie (1843), aux Fidji (1844), aux Samoa (1848) et enfin aux Salomon (1845-1888). Toutes ces nouvelles implantations s'appuient sur les chrétientés de Wallis et Futuna, et leurs concrétisations vont permettre à une méthode missionnaire autocentrée de se développer.

Premièrement, le missionnaire passe quelque temps dans une station proche pour apprendre auprès de ses prédécesseurs les rudiments de la langue et les bases de la culture locale. Car nul ne peut durablement s'installer s'il ne connaît les coutumes et surtout les tabous. Et Mgr Bataillon rappelait à tous les nouveaux arrivants ses premiers mois passés à Wallis, où il avait partagé son temps entre l'apprentissage de cette variante de la langue polynésienne et la mémorisation des us et coutumes, afin de donner toute l'efficacité souhaitable à son discours évangélique¹⁷. Parallèlement, le missionnaire s'attache les services d'un ou plusieurs convertis, ou pour le moins d'un ou plusieurs catéchumènes originaires du lieu auquel il est destiné. Il apprend d'eux les spécificités des populations dont

17 Frédéric Angleviel, *Les Missions à Wallis et Futuna au XIX^e siècle*, Talence, Centre de recherches des espaces tropicaux [université Bordeaux III], 1994.

il va être le pasteur, et il cherche à acquérir leur confiance et leur dévouement, gage de la réussite future de son insertion en milieu traditionnel.

Deuxièmement, le vicaire apostolique vient chercher le nouveau missionnaire et il l'emmène, généralement sur un navire partiellement affrété, d'où des retards ou des modifications de trajet sans nombre, sur le lieu de son affectation. Là, l'évêque demande l'autorisation coutumière d'installer un de ses coreligionnaires, et dès l'acceptation, il le débarque avec son missel et ses bagages. Le père mariste concerné possède une à deux malles et un petit viatique, qui, après la triste aventure arrivée au P. Bataillon en 1837, sera communément caché préventivement dans les brousses entourant l'emplacement de la future habitation du missionnaire. Après une semaine ou deux, l'évêque quitte l'île, en promettant d'assurer au moins deux fois par an une liaison avec son ouvrier apostolique. Souvent, cette visite n'est qu'annuelle, mais en raison du précédent du P. Chanel, abandonné à son sort plus de trois ans, un effort louable est fait par les évêques pour l'assurer régulièrement.

Troisièmement, le missionnaire, désormais installé, se donne pour objectif initial d'intégrer les éléments de la vie quotidienne de la population dont il va partager les joies et les peines, pour le moins durant une dizaine d'années. Tout d'abord, le jeune missionnaire dit la messe uniquement pour lui et ses catéchistes. Leur rôle a été crucial car ils sont les intermédiaires indispensables entre deux conceptions différentes du monde et leurs informations ont permis aux prêtres de déjouer maints pièges. La mise en place d'une cérémonie telle que la messe ne pouvant laisser indifférents des insulaires friands de nouveautés, les autochtones viennent bientôt d'eux-mêmes y assister et le missionnaire trouve là un sujet inlassable de palabres, fait favorable à son ministère¹⁸.

Quatrièmement, la conversion s'engage, et elle va différer du tout au tout selon qu'il y a ou non une implantation protestante à proximité. Si le père mariste est en terrain vierge, son travail sera surtout fait de patience et de pédagogie de la foi. Si par contre un pasteur ou un *teacher* réside à peu de distance, le missionnaire mariste et son homologue méthodiste vont être confrontés à des affrontements relevant d'une véritable petite guerre de religion. Les autochtones, qui souvent ont choisi telle ou telle confession en fonction de leurs antagonismes traditionnels¹⁹,

18 Caroline Duriez-Toutain, *Présence et perceptions maristes à Tonga, 1840-1900*, Talence, Centre de recherches des espaces tropicaux [université Bordeaux III], 1996.

19 Darell L. Whiteman, *Melanesians and missionaries. An Ethnohistorical Study of Social and Religious Change in the Southwest Pacific*, Pasadena, William Carey, 1983 ; Frédéric Angleviel, « L'appropriation du christianisme par les Mélanésiens comme facteur d'acculturation ou d'inculturation. L'exemple de cent-cinquante ans de catholicisme en Nouvelle-Calédonie », dans *Religion et sacré en Océanie*, actes du 12^e colloque CORAIL (1999), dir. Frédéric Angleviel, Papeete/Nouméa/Paris, université française du Pacifique/CORAIL/L'Harmattan, 2000, p. 121-146.

acceptent cet état de fait et les conflits sont fréquents. En ce qui concerne l'Océanie centrale, l'antériorité des protestants explique qu'ils aient approché les familles régnautes, et donc qu'ils conservent un avantage certain lors des différentes phases de l'évangélisation. Wallis et Futuna sont les deux exceptions qui ont permis aux Maristes de disposer de bases arrières sûres.

Cinquèmement, lorsqu'une chrétienté solide s'est établie, le vicaire apostolique demande au missionnaire de construire divers bâtiments. Bien sûr, il doit remplacer l'église en matériaux traditionnels (bois, bambous) par une construction en pierre. Ce témoignage indestructible de la foi des fidèles fut souvent utilisé dans le cadre de la propagande visant à comparer les confessions chrétiennes. Puis, il doit réaliser un presbytère en dur, où une chambre est réservée à l'évêque. Cette bâtisse va bientôt être l'étalon de la richesse de la station, de par le travail qu'ont fourni les fidèles et de par les biens qui s'y entroposent progressivement. Puis, d'autres maisons sortent de terre, écoles et logements, annonçant l'arrivée des sœurs missionnaires²⁰. Leur installation, toujours tardive, démontre que la mission a atteint sa pleine maturité : c'est souvent à ce moment, d'ailleurs, que certains des missionnaires, déjà en poste depuis plusieurs années, ressentent les premières fatigues de l'âge, qui vont bientôt les amener à faire des séjours en Australie²¹ ou à demander l'aide d'un jeune confrère.

1640

Cette approche pragmatique, peu à peu élevée au rang d'une théorie de l'évangélisation au sein de la Société de Marie, qui concentra longtemps tous ses efforts sur le seul Pacifique, a fonctionné en Océanie centrale jusque dans les années 1930²². Cette démarche a indéniablement connu de nombreux succès et elle repose sur une base simple : le missionnaire, interlocuteur privilégié avec le divin, donne sa vie à la communauté et construit peu à peu dans l'isolement une chrétienté modèle, que d'aucuns ont comparé à de véritables petites théocraties insulaires²³. La démarche apostolique des pères maristes s'affirme-t-elle originale ou fut-elle l'adaptation d'une approche missiologique globale, avant l'heure, de l'Église catholique universelle et romaine aux réalités du terrain ? Aujourd'hui,

20 Marie Cécile de Mijolla, *Les Pionnières maristes en Océanie. Aux origines des sœurs missionnaires de la Société de Marie, 1845-1931*, Rome, [Société de Marie], 1980 ; Frédéric Angleviel, « Perroton Marie-Françoise (Sœur Marie du Mont-Carmel) », dans *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX^e siècle*, t. IV, Océanie, dir. Numa Broc et Frédéric Angleviel, Paris, CTHS, 2003, p. 312-313.

21 John Hosie, *The French Mission : an Australian Base for the Marists in the Pacific to 1874*, Thesis (Master of Art), Macquarie University, 1971 ; *id.*, *Challenge. The Marists in Colonial Australia*, Sydney, Allen & Unwin, 1987.

22 Claude Prudhomme, « La conversion des païens est-elle le but de la mission *Ad Gentes* ? », dans *La Conversion au XIX^e et XX^e siècles*, dir. Nadine-Josette Chalaine et Jean-Dominique Durand, Arras, Artois Presses université, 1996, p. 71-84.

23 Frédéric Angleviel, « Maîtres à penser : missionnaires et francs-maçons », dans *150 ans de mémoire collective calédonienne*, Nouméa, Musée de la ville de Nouméa, 2003, p. 19-27.

grâce aux nombreux travaux historiques consacrés aux missions en Océanie²⁴, on peut avancer que cette démarche fut une des plus usitées au sein de l'Église catholique.

Pour conclure, on ne peut éluder une question essentielle : dans quelle mesure la congrégation mariste a-t-elle réussie ? La réponse n'est pas aisée, car la réussite pour une congrégation peut avoir des significations différentes : rayonnement d'un fondateur, influence d'une spiritualité, efficacité sociale ou religieuse de l'action. Nous nous en tiendrons à une approche tout extérieure et strictement fonctionnelle de la réussite, susceptible de permettre la comparaison entre congrégations. Au niveau le plus élémentaire, pour une institution comme pour un individu, réussir c'est survivre, durer, surmonter l'usure du temps. À un second niveau, réussir c'est acquérir un certain développement, et pour une institution dont la finalité est d'agrèger des fidèles, la réussite consiste à faire partager le mode de vie proposé à davantage de membres. La réussite de la Société de Marie s'avère donc manifeste dès les années 1880. D'une part, 30 à 40 % des Océaniens sont devenus catholiques, la quasi-totalité des autres ayant abandonné le paganisme pour les différentes confessions protestantes. D'autre part, six jeunes femmes polynésiennes portent l'habit dès 1881 et les quatre premiers prêtres océaniens sont consacrés dès 1886. Le temps n'est plus loin où certains insulaires étudieront et interprèteront à leur tour les évangiles, les missions maristes ayant laissé la place, après le second conflit mondial, à des églises autonomes qui expérimenteront sans doute demain des pratiques missiologiques renouvelées.

²⁴ Harold Walter Turner, *Bibliography of New Religious Movements in Primal Societies*, t. 3, *Oceania*, Boston, G. K. Hall, 1990 ; Frédéric Angleviel, « Bibliographie des principaux ouvrages d'histoire religieuse consacrés récemment à l'Océanie, 1975-1980 », dans *Religion et sacré...*, *op. cit.*, p. 293-300.

INTÉRÊTS, LIMITES ET PROBLÈMES MÉTHODOLOGIQUES
DANS L'UTILISATION DES SOURCES MISSIONNAIRES
POUR ÉCRIRE L'HISTOIRE POLYNÉSIIENNE

Claire Laux

Tardivement découvert, colonisé et décolonisé (les premiers États insulaires du Pacifique naissent dans les années 1960), le Pacifique insulaire, l'« Extrême-Occident »¹, demeure une aire géographique relativement peu étudiée par les historiens, s'il reste une zone de prédilection pour les ethnologues et les anthropologues. La difficulté pour les historiens est en effet d'affirmer leur méthode spécifique, en particulier quant à la nature et au traitement des sources : les documents écrits, qui constituent toujours leur matériau de base, y sont presque par définition liés, si ce n'est à la colonisation, du moins au processus d'acculturation de sociétés orales.

Pourtant, pour qui entreprend de traiter de l'histoire du Pacifique, la recherche des sources ne paraît pas, à première vue, devoir constituer une insurmontable quête. L'exotisme étant à la mode lors de la découverte de ses principales îles et archipels, dans les décennies suivantes, nombre de documents ont, en effet, été publiés dans les revues des sociétés de mission ou dans des recueils de récits de voyages, très souvent peu de temps après leur rédaction. Ces sources très abondantes quantitativement n'en présentent pas moins certains défauts qui conduisent à les considérer avec prudence pour qui veut écrire l'histoire polynésienne.

D'un point de vue méthodologique en effet, il n'est guère aisé de connaître ces civilisations sans écriture alors même que leur préhistoire se prolonge souvent jusqu'à l'aube de l'évangélisation. La tradition orale est certes précieuse et les ethnologues spécialistes de la Polynésie s'appuient constamment sur elle. Mais,

1 Voir Joël Bonnemaison, *La Dernière Île*, Paris, Arléa-Orstom, 1986. L'auteur y montre comment l'ultime frontière de l'Occident se trouve dans les forêts et montagnes de Mélanésie. D'un point de vue économique et géopolitique, cette idée d'un Extrême-Occident semble aujourd'hui datée puisque l'on assiste plutôt à l'émergence d'un « hémisphère est-asiatique », centré sur le Japon, les pays d'Asie du Sud-Est, et évidemment la Chine occidentale, dans lequel l'« Australasie » (Philippines, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Nouvelle-Zélande) est l'un des pôles fondamentaux. Voir à ce propos l'éditorial d'Yves Lacoste dans *Hérodote*, 1989, n° 52, numéro spécial « Australasie », p. 3-14.

à défaut de pouvoir la confronter à d'autres matériaux, il est difficile d'y démêler les éléments tendant à la constitution de mythes et les contributions à une histoire de type « scientifique ». Les vestiges de civilisation polynésienne ayant survécu à la christianisation, les traces archéologiques par exemple, ne sont que les monuments ponctuels des phénomènes dont ils témoignent et, s'ils fournissent moult informations, ils ne sauraient non plus être complets. Cette confrontation avec l'archéologie est toutefois d'autant plus nécessaire qu'elle permet de vérifier et parfois de dépasser tant la tradition orale que les témoignages postérieurs : ainsi les très nets progrès accomplis par cette science depuis la seconde guerre mondiale ont permis de montrer l'existence d'un peuplement océanien beaucoup plus ancien qu'on le croyait².

Paradoxalement pour ne point laisser échapper l'essence même de ces civilisations polynésiennes, les sources les plus fiables et surtout les plus accessibles sont donc souvent d'origine exogène, même si celles-ci doivent toujours être critiquées par leur mise en relation avec les renseignements spécifiquement polynésiens, analysés dans les travaux des ethnologues et des préhistoriens. Les Océaniens parlent d'ailleurs de « protohistoire » pour qualifier cette période allant, *grosso modo*, de la « découverte » par les Européens jusqu'à la colonisation durant laquelle on trouve des écrits sur l'histoire des îles, mais des écrits qui ne sont pas le fait des indigènes eux-mêmes.

Après avoir rappelé que les textes des missionnaires sont parmi les premiers dont nous disposons pour aborder cette histoire polynésienne, nous nous interrogerons sur l'apport historique et ethnologique de ces textes et sur les problèmes méthodologiques liés à la subjectivité et aux préjugés de leurs auteurs.

LES PREMIÈRES SOURCES ÉCRITES SUR LE PACIFIQUE

Parmi les premiers textes d'Occidentaux sur le Pacifique, les plus connus demeurent les récits de voyages et les témoignages des marins de passage. Pourtant, ce type de témoignages présente des faiblesses génériques : la courte durée des séjours, la méconnaissance des langues locales, l'aspect idéologique de bien des observations. Ces récits présentent au mieux des photographies des îles à un moment donné, des sortes d'instantanés, mais chargés de lourds *a priori* et de préjugés.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de minimiser l'apport des « découvreurs » dont certains s'avèrent de remarquables ethnologues. On pense à James Cook et à la précision et à la justesse des observations que l'on peut lire dans les relations

² Christophe Sand, « Archéologie », dans *101 mots pour comprendre le Pacifique*, dir. Claire Laux, Nouméa, éditions Île de Lumière, 2002.

de ses trois circumnavigations. Ainsi est-il le premier à noter à Tahiti le mot *tabou*, qui a connu la fortune internationale que l'on sait, tout comme il est d'ailleurs le premier à observer la non moins célèbre présence de totems sur la côte nord-américaine : ainsi les concepts de *totem* et *tabou* furent « cookiens », puis missionnaires, bien avant d'être intégrés au jargon de la psychanalyse freudienne et de l'anthropologie de Lévi-Strauss. Sur Tahiti également, on peut évoquer le journal de James Morrison, l'un des plus intéressants personnages de la mutinerie de la *Bounty*, et son témoignage, écrit en prison en attendant sa grâce, est d'une grande perspicacité sur la société tahitienne. Son manuscrit n'a été édité qu'en 1935 par la Golden Cockerell Press après avoir été retrouvé à la Mitchell Library de Sydney. Le Tonga pré-chrétien quant à lui est essentiellement éclairé par le témoignage de William Mariner, matelot anglais à bord du *Port-au-Prince* en 1806, quand le capitaine de ce navire, cédant aux manœuvres de séduction des insulaires tongiens, débarque à Haapai. Sur soixante-deux Européens, trente-six sont alors égorgés. Mariner fait partie des vingt-six heureux qui sont épargnés ; il est même « adopté » par le chef Finau. Un navire le prend à son bord en 1810, mais c'est les larmes aux yeux qu'il quitte Finau. Ces quatre années de totale immersion parmi les insulaires donnent à son témoignage une valeur inestimable et en font une source de premier ordre pour l'histoire tongienne. Ses écrits ont été publiés pour la première fois à Londres en 1817. Par la suite, dans les années 1850, Tonga est également connu grâce à deux observateurs essentiels, Giford et Colokot³.

Mais ces témoignages qui sont rarement le fruit d'une étude systématique et impartiale se contentent souvent de mêler à des observations ponctuelles les fantasmes et les préjugés de leurs auteurs : on pense évidemment à Bougainville baptisant Tahiti la Nouvelle-Cythère et cherchant dans le Grand Océan le bon (et beau) sauvage cher à Jean-Jacques Rousseau. Les observations de ces explorateurs pèchent par ailleurs en deux points : la brièveté de leurs séjours dans les îles et leur méconnaissance de la langue polynésienne. Cependant, après leur passage, les civilisations indigènes sont irrémédiablement modifiées par ces premiers contacts. Quelles que soient leurs faiblesses, ces témoignages demeurent donc irremplaçables puisqu'ils proposent des descriptions de ces îles polynésiennes telles que personne ne les verra plus, pas même les missionnaires qui les rencontrent seulement après que les premiers contacts eurent jeté les ferments de la décomposition.

Suivant chronologiquement de peu (quelques décennies voire quelques années) le témoignage de ces « découvreurs », viennent les multiples documents rédigés par des missionnaires. Les nombreux textes publiés – correspondance des missionnaires, rapports des laïcs (explorateurs, marins, commerçants, ...),

3 Edward Niel Ferdon, *Early Tonga as the Explorers Saw in 1610-1810*, Tucson, The UP Arizona, 1987.

documents diplomatiques – fournissent, en effet, un matériau certes appréciable, mais pour ainsi dire déjà « raffiné »⁴. Aussi, c'est peu de dire que ces archives constituent les sources fondamentales, puisque de première main. Ces archives recèlent encore des manuscrits inédits. Il ne faut cependant pas se faire d'illusion : seuls les meilleurs d'entre eux ont connu les honneurs de l'édition, les autres, demeurés inconnus ou jugés plus faibles, dorment encore dans les cartons d'archives des sociétés de missions. Ainsi de l'*Histoire du vicariat*, dirigée par M^{sr} Bataillon⁵, faible sur le plan ethnologique et à la forme assez brouillonne, dont la publication n'a même jamais été envisagée. Le manque de moyens financiers entre aussi en ligne de compte. L'ouvrage d'Ellis a été publié par la riche *London Missionary Society* bien avant que l'œuvre de Laval⁶, par ailleurs extrêmement touffue, ne soit éditée... par la Société des Océanistes. Ouvrages écrits par les missionnaires en personne, ils offrent une vision limitée, partielle et partiiale, mais ô combien intéressante. Leurs auteurs cherchent à faire œuvre d'ethnologues et d'historiens car nombre d'entre eux prennent vite conscience de leur rôle de derniers témoins de civilisations en plein naufrage. Le pasteur William Ellis note ainsi sur le ton du regret que « l'histoire d'un peuple sans écriture et sans relation avec les États [...] est nécessairement vouée à l'obscurité »⁷ et c'est pour sauver

4 Sur les critères de sélection de ces textes publiés par les sociétés de mission, voir Claire Laux, « La construction d'un exotisme océanien par les sociétés de mission au XIX^e siècle : une censure sélective », *Transversalités*, n° 103, juillet-septembre 2007, dossier « Les écrits missionnaires : le publié, le non-publié » (actes du colloque GRIEM, Paris, 2004), p. 27-44.

5 Pierre Bataillon appartient, avec Pierre Chanel, à la première équipe de maristes envoyés par le révérend père Colin à Wallis et Futuna. Après le tragique épisode du martyre du père Chanel à Futuna, il conduit avec succès l'évangélisation de ces archipels, ce qui lui vaut d'être nommé vicaire apostolique de l'Océanie centrale et consacré évêque en 1843. Sa très forte personnalité, sa combativité et son énergie sans faille, avec parfois une nette tendance à l'autoritarisme, font qu'il est inégalement apprécié de ses subordonnés, mais quasi unanimement admiré et vénéré par les Wallisiens et les Futuniens.

6 Louis Laval (1808-1880), autrement dit le père Honoré Laval, représente, pour les adversaires comme pour les admirateurs de l'expansion du catholicisme en Polynésie, l'expression la plus aboutie de l'idée de « théocratie missionnaire ». D'origine modeste, ce père de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Picpus semble avoir un véritable don pour se trouver au centre des polémiques et des controverses. Membre du premier contingent de picpuciens débarquant aux Gambier en 1834, il tente, sur ordre de M^{sr} Rouchouze et avec le père Caret, d'établir une mission à Tahiti en 1836. Leur expulsion est le déclencheur de l'intervention française en Polynésie. Il reste surtout comme le principal artisan de la christianisation de l'archipel des Gambier sur lequel il « règne » en maître pendant 35 ans. Mais ses affrontements croissants avec des marins et résidents européens conduisent en 1871 M^{sr} Jaussen à envoyer le turbulent et impérieux prêtre « en exil » à Tahiti afin d'apaiser les critiques contre les missions qui se cristallisent autour de lui. Il meurt en 1880, plein de nostalgie pour son cher Mangaréva, en laissant une très abondante correspondance et de nombreux manuscrits de toute première importance pour la connaissance des îles polynésiennes et de leur histoire.

7 William Ellis, *À la recherche de la Polynésie d'autrefois*, Paris, Musée de l'Homme, 1972, 2 vol., t. I, p. 89.

leurs ouailles d'une occultation de leur passé que prêtres et pasteurs cherchent à consigner tous les renseignements qu'ils peuvent obtenir sur le passé et le présent de la Polynésie dans des sommes parfois considérables.

UNE CONTRIBUTION ETHNOLOGIQUE ET HISTORIQUE CAPITALE : L'EXEMPLE DES *POLYNESIAN RESEARCHES*

C'est le cas par exemple des *Polynesian Researches* de William Ellis⁸, publiées pour la première fois en 1831, et dont les observations tant historiques qu'ethnographiques constituent une source précieuse pour la connaissance de l'Océanie pré-chrétienne. La finesse et le sens des nuances dont fait preuve l'auteur est remarquable, par exemple sur le système du tabou dont il donne une définition qui a le mérite de n'être ni réductrice ni univoque :

Dans la plupart des dialectes polynésiens, le sens habituel de « tabou » est « sacré ». Ce terme implique toutefois une qualité morale, mais exprime aussi une relation étroite avec les dieux ou une séparation des choses ordinaires ; ou encore la propriété exclusive des personnes ou des choses considérées comme sacrées ; parfois encore, il signifie « lié comme par un vœu ».

Il cite ensuite un ensemble de tabous, sur les personnes des chefs apparentés aux dieux ou sur les temples. Il oppose le tabou à tout ce qui est *noa*, c'est-à-dire commun, et le distingue du simple interdit, tout en ajoutant que « les indigènes, quand ils parlent aux étrangers lui donnent un sens plus large, l'appliquant à toutes les choses interdites ou incorrectes ». Il faut un grand sens de l'observation à Ellis pour souligner ainsi que le sens d'un mot si fondamental n'est pas le même quand il concerne les membres du groupe et quand il intervient entre le groupe et des étrangers : là encore le missionnaire saisit intuitivement bien des éléments que la linguistique contemporaine systématisera.

Il poursuit en insistant sur le caractère spécifiquement océanien – mais généralisé à toute la région – de ce système :

Le tabou [...] était l'une des institutions les plus remarquables parmi les habitants des îles des Mers du Sud et bien qu'il existe partout avec de légères différences

⁸ William Ellis (1794-1872) joue un rôle de tout premier plan dans l'affirmation de la London Missionary Society à Tahiti où il arrive en 1816, et l'American Board of Commissioners for Foreign Missions aux îles Hawaïi, où il apporte, grâce à ses talents de traducteur et d'imprimeur, une aide décisive à ses collègues de Boston. Il occupe ensuite de hautes fonctions à la LMS à Londres puis repart en mission, mais cette fois à Madagascar. Outre sa participation directe aux événements qui marquent la christianisation de la Polynésie, il a apporté à l'histoire insulaire ses nombreux ouvrages dont ses *Polynesian Researches*, devenues classiques.

dans toutes les îles du Pacifique, on ne le rencontre nulle part ailleurs dans le reste du monde.

Ellis montre ensuite que par le tabou, c'est le religieux, et donc les clercs, qui président à tout ce qu'il y a d'important dans la vie publique polynésienne : « utilisé aussi bien à des fins profanes que dans des buts religieux, le tabou était une cérémonie entièrement religieuse et ne pouvait être imposé que par les prêtres ». Néanmoins, l'initiative et l'exécution du tabou ne proviennent pas nécessairement des prêtres ; l'imbrication entre les trois sphères politique, religieuse et sociale est totale :

Un motif religieux était toujours invoqué, bien qu'il ait été souvent imposé à la demande de quelque autorité civile et les personnes appelées *kiaimoku*, gardiens de l'île, une sorte d'agent de police, étaient envoyées par le roi pour voir si le tabou était bien observé.

1648

Ellis développe ensuite les multiples applications du tabou en insistant sur leur grande diversité puisqu'elles concernent donc aussi bien des personnes que des endroits, des choses, des aliments, des jours ou des périodes de l'année, des pratiques... et soulignant la rigueur avec laquelle toutes ces prescriptions étaient obéies. Il revient enfin sur le profond conservatisme social et politique induit par ce système, dont les plus faibles se trouvaient selon lui les victimes désignées :

Une institution, aussi universelle qu'inflexible, contribuait grandement à maintenir les indigènes dans un état de totale sujétion. Seuls le roi, les chefs sacrés et les prêtres semblaient être les personnes pour lesquelles l'observation du tabou ne posait pas de problème⁹.

Néanmoins les missionnaires ne sont ni historiens ni ethnologues et leur témoignage porte les marques, conscientes ou inconscientes, de leur personnalité, de leur éducation, de leur culture et du rôle qu'ils pensent avoir à jouer dans l'histoire des îles.

LES LIMITES DES ÉCRITS MISSIONNAIRES : IDÉOLOGIE ET SUBJECTIVITÉ

Bien souvent ces textes missionnaires pèchent par excès d'ambition : ainsi du père Laval qui balaie l'histoire mangarévienne des origines jusqu'à son époque, avec toutes les simplifications et tous les raccourcis que ce type de démarche peut présenter. Il nuance toutefois :

⁹ W. Ellis, *À la recherche...*, op. cit., t. II, p. 888-891.

C'est tout au plus si cette histoire doit remonter à quatre ou cinq cents ans puisque nous allons voir que la liste des rois n'en compte guère que trente-quatre, y compris le bon Joseph Grégorio II qui vient de mourir (19 novembre 1868) sans laisser d'enfant pour régner sur ce peuple devenu chrétien et dont la conversion a été pour l'Europe un véritable sujet d'édification, il y a déjà plus de trente ans.

Laval ajoute :

Je dois avertir, avant de passer outre, que cette histoire, contenue dans ces mémoires, sera pleine de merveilleux, surtout dans ses commencements. Mais ce ne doit pas être une preuve, comme ce serait chez les grands peuples, de son antiquité très éloignée. C'est seulement une marque que les peuples de l'Océanie ont un penchant prononcé pour la superstition¹⁰.

L'histoire revêt en effet une importance particulière en ce qui concerne ces terres lointaines en raison des liens, fort nets dans le texte Laval et établis presque systématiquement par les Occidentaux de l'époque, entre antiquité et exotisme : les voyageurs, et pas seulement les missionnaires, comparent systématiquement l'inconnu au connu, le lointain à l'ancien. La plupart d'entre eux, en effet, sont de culture classique. On le voit bien sûr pour la perception des corps des Polynésiens qui rappellent immédiatement aux voyageurs les canons de la beauté antique¹¹, ou encore pour des événements historiques : ainsi l'épisode du pali où les ennemis vaincus de Kamehameha I^{er} se jettent d'un précipice plutôt que de se rendre est très souvent comparé aux Thermopyles. Du reste, ces références historiques sont constantes dans la littérature de voyage, non seulement missionnaire, au cours du siècle et souvent elles empêchent une connaissance plus approfondie et spécifique des sociétés concernées. Là encore, on ne saurait y voir une originalité missionnaire : il est vrai que l'enseignement en France, dès cette époque, est assez peu ouvert sur les pays lointains, la Polynésie bien sûr, mais même l'Asie.

Peut-on dès lors en vouloir à l'ethnologie missionnaire pour son « européenocentrisme » ? Dans le même temps, au milieu du siècle, en France

10 H. Laval, *Mémoires pour servir à l'histoire de Mangaréva*, Paris, Musée de l'Homme, 1968, « Avant-propos ».

11 En 1804, les atlas de voyage de Cook servent de modèle à l'édition par les manufactures Dufour d'une série de papiers peints intitulée « Les sauvages des mers du Pacifique », exécutés d'après une maquette de Gabriel Charvet (1750-1829). Ils représentent les Polynésiens avec les traits et même le costume des divinités antiques. Ces papiers peints ont été montrés lors de l'exposition « Kannibals et Vahinés, imageries des mers du Sud », exposition présentée au centre J.-M. Tjibaou à Nouméa de mai à octobre 2000, puis au musée des Arts d'Afrique et d'Océanie de la Porte Dorée à Paris de septembre à 2001 à janvier 2002.

comme en Grande-Bretagne, naît l'anthropologie qui entreprend de classer, de mesurer, de répertorier de manière « scientifique » les caractères physiques des différentes races. Les musées présentent alors des portraits et des moulages des différents types de « sauvages ». Pratiquement dès la découverte de ses archipels, la Polynésie a été l'objet de vifs débats parmi les Européens dont l'un des plus importants fut celui de l'origine des Polynésiens capables de peupler des îles aussi éloignées. Au départ, les « découvreurs » ne cachèrent pas leur admiration pour les qualités de navigateurs de ces hommes. Au XIX^e siècle, la question anthropologique de la provenance des peuples d'Océanie prend une place croissante dans les sphères culturelles française et britannique et l'on tente de plus en plus d'y apporter des réponses qui se veulent « scientifiques ». Ces réponses n'en sont pas moins elles-mêmes tout aussi fantaisistes et remplies de préjugés que la lecture biblique qu'en donnent les missionnaires. À la même époque, les voyageurs occidentaux au Japon étaient frappés par la différence de beauté physique entre les nobles et le reste de la population et se développe, comme pour les populations hawaïennes, l'idée d'une origine européenne des franges supérieures de la population nipponne¹². Ces thèses ne vont pas sans rappeler celles d'un Boulainvilliers en France au XVIII^e siècle, lequel attribuait en France même une origine différente aux aristocrates et aux gens du commun : les aristocrates français descendraient ainsi des conquérants francs et le *vulgum pecus*, les roturiers, des vaincus gaulois ! Ces théories font l'objet de débats tout à fait sérieux à l'époque. Dans l'ensemble, l'origine des populations de l'empire du Soleil Levant ou des îles du Grand Océan donne lieu à des interprétations variées : certains y voient l'une des dix tribus perdues d'Israël. De même, le père Montiton croit trouver dans les traditions religieuses de l'ancien Hawaii de nombreux traits hébraïques¹³. Rien de spécifiquement missionnaire ni de spécifiquement polynésien donc. Nous sommes au contraire en plein dans l'opposition intellectuelle si importante à l'époque entre les monogénistes, qui croient en l'unité de la race humaine, et les polygénistes. Le christianisme évite au moins aux missionnaires certains errements : dans le même temps, certains voyageurs déduisent de leurs observations les théories les plus variées et parfois les plus saugrenues. Ainsi Pierre-Adolphe Lesson avance-t-il, certes avec prudence, l'idée que les Maoris descendent peut-être du phoque¹⁴.

12 Rotem Kowner, « Lighter than yellow, but not enough western discourse on the Japanese Race, 1854-1904 », *The Historical Journal*, t. 43, 1^{er} mars 2000, p. 103-132, 122.

13 Paul Huetz de Lempis, *Les Français, acteurs et spectateurs de l'histoire de Hawaii (1837-1898)*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, 2001, p. 489-490.

14 Pierre-Adolphe Lesson, *Légende des îles Hawaii*, Niort, Clouzot, 1884, cité par Paul Huetz de Lempis, *Les Français, acteurs et spectateurs...*, *op. cit.*, p. 489.

Si les missionnaires ne donnent pas dans la « pyramide des races », chère à bien des scientifiques de l'époque, cela ne veut pas dire que prêtres et pasteurs échappent pour autant à une conception évolutionniste des civilisations dans une « démarche platonicienne » intériorisée, en particulier par les protestants anglo-saxons. Pour beaucoup d'hommes de l'American Board ou de la London Missionary Society, il s'agit bien, en Océanie comme ailleurs, de

rendre les sujets coloniaux à leur personnalité innée qu'avait corrompue le féodalisme de la société orientale. Dans ce récit universalisant, déjà mis au point par les missionnaires, le gouvernement britannique devenait la République idéale, à laquelle les Indigènes devaient aspirer naturellement, par expression spontanée de leur vrai moi et où les autorités britanniques jouaient les gardiens de Platon¹⁵.

Cela dit, outre les limites de la réécriture après coup, de la formation de ces hommes et des conceptions de leur temps, les sources missionnaires pèchent souvent par leur imprécision. Ainsi est-il courant d'y trouver des références à des sources orales, sans qu'il soit précisé lesquelles. Après avoir qualifié les éditions des *Polynesian Researches* de William Ellis – publiées en France sous le titre *À la recherche de la Polynésie d'autrefois* – de « sources uniques dans l'histoire de la Polynésie », Colin Newbury, qui préface et annote l'une d'entre elles, souligne les faiblesses caractéristiques de ce type d'ouvrage, à savoir le manque de précision des références :

Comme la plupart des missionnaires, il utilise toutes les observations qu'il peut recueillir, les considère comme son bien propre et s'en sert à des fins didactiques, sans trop les mentionner¹⁶.

Si les missionnaires rapportent la tradition orale et s'appuient sur elle, ils l'utilisent rarement avec une objectivité scientifique. Cette tradition orale, en effet, permet aux missionnaires, et parfois aux Polynésiens, d'édifier *a posteriori* bon nombre de légendes qui font de la christianisation l'aboutissement de l'histoire insulaire et permettent la réconciliation de la tradition et la nouveauté. Ainsi Georges Goyau rapporte-t-il en 1927 l'anecdote empruntée au père Laval d'une devineresse qui, bien avant les premiers contacts des Gambier avec l'Occident, prophétisait dans sa case sacrée d'Akamaru : « Les dieux de Mangaréva tombent pour faire place au Dieu étranger qui vient de la partie de la terre qui est en bas » et elle mettait en garde ses congénères, leur précisant qu'il faudrait veiller à ne pas communiquer avec les

15 Charles Trevelyan, l'un des apologistes de l'inégalité des races, cité par Gauri Viswanathan, *The Masks of Conquest. Literary Study and British Rule in India*, New-York, Columbia UP, 1989, p. 132.

16 Colin W. Newbury, préface à W. Ellis, *À la recherche...*, *op. cit.*, t. I, p. 18.

premiers étrangers à débarquer – qui furent donc les protestants –, mais que dans un second temps arriveraient des hommes bons, prêchant une parole nouvelle que l'on enseigne au bas de la terre. La visite des picpuciens était donc pressentie depuis la nuit des temps par les Mangaréviens comme l'événement le plus important de leur histoire.

Ce n'est pas là non plus une démarche propre aux missionnaires : les témoignages de l'époque, même ceux qui se prétendent les plus objectifs, portent l'empreinte d'un certain nombre d'*a priori*. Les terres perdues de l'océan Pacifique, en effet, ont toujours, depuis le mythe hérité de l'Antiquité, du « continent austral » et celui, épanoui au XVIII^e siècle à la faveur des écrits de Rousseau, du « bon sauvage », servi de localisation à des mondes imaginaires destinés à placer l'Europe face à sa propre image¹⁷. À partir de la Polynésie s'élaborent des discours destinés à dévaloriser la civilisation occidentale ou, au contraire, par un effet de répulsion, à en louer les mérites.

1652

Le regard porté sur les civilisations de la Polynésie païenne, que ce soit celui des missionnaires ou celui de leurs adversaires, est sous-tendu par un jugement sur les bienfaits ou les méfaits que la civilisation occidentale a apportés à ces sociétés. Quelle que soit la curiosité des Nott, des Ellis, des Williams, des Laval ou des Bataillon pour les cultures polynésiennes, ils ne vont que rarement jusqu'à en respecter les expressions païennes. Il semble toutefois un peu injuste de faire grief à ces hommes, à l'éducation souvent sommaire et pris dans le feu de l'action, pour lesquels le seul art véritable est occidental et chrétien, de n'avoir pensé qu'à détruire les idoles au lieu de mettre à l'abri un patrimoine d'arts « premiers », alors que le goût pour ce type de réalisations artistiques ne s'épanouit dans les milieux intellectuels occidentaux que quelques décennies plus tard. Jusqu'à fort tard en effet, l'intérêt pour les cultures océaniques s'assimile bien davantage à une « curiosité » et à un goût pour les plaisirs exotiques qu'à une reconnaissance de nouvelles formes esthétiques.

Prenons l'exemple de *L'Île à hélice*, roman publié par Jules Verne en 1894 : quatre musiciens en voyage aux États-Unis se trouvent embarqués à bord d'une gigantesque ville flottante créée par un milliardaire américain et partie pour un tour du monde. Jules Verne, qui n'est jamais allé aux Hawaii, exprime fort bien l'opinion mitigée des Européens face aux bienfaits de la civilisation dans cette région du monde. Nos artistes apprennent du capitaine que l'on se dirige vers l'archipel hawaïen et ils ne cachent pas leur déception en voyant Honolulu : « Pas possible qu'on ait mangé là le capitaine Cook ! », s'exclame l'un des passagers, traduisant aussi la déception des autres face

17 Christian Huetz de Lempis, « Du mythe du continent austral au mythe du bon sauvage : l'entrée du Pacifique dans l'œkoumène des Européens au XVIII^e siècle », dans *Les Européens et les espaces océaniques au XVIII^e siècle* (actes du colloque de l'AHMUF, 1997), Paris, PUPS, 1997, p. 55-75.

à cette ville étendue et déjà « occidentalisée ». Le romancier ne fait là que traduire dans la fiction la déception qu'il a pu lire dans nombre de récits de voyage. Beaucoup déplorent que la civilisation ait ainsi érodé l'exotisme. En 1820, déjà, Arago, tout en goûtant les charmes de l'ancienne Hawaï sentait bien qu'il vivait là les derniers feux d'un monde en voie de disparition : « La spéculation américaine est déjà venue jeter un voile sombre pour le présent, terrible peut-être pour l'avenir ». Globalement, l'émerveillement pour les îles océaniques est inversement proportionnelle à leur degré d'occidentalisation. Ainsi très vite les Hawaïens charment-ils moins que les Tahitiens restés plus proches de l'état de nature.

Et si les textes des missionnaires ne sont pas exempts de connotations idéologiques, les charges de leurs détracteurs ne le sont pas non plus. Pensons à leur déception devant l'occidentalisation : on peut y voir déjà en germe le débat très actuel sur la mondialisation face aux cultures et aux traditions locales, avant même que ne se soit vraiment produite la revalorisation médiatique de ces cultures, plus parce que cet exotisme était une source de plaisir esthétique pour des Occidentaux en quête de nouveauté que par un véritable respect des différences. Les missionnaires font rarement partie du camp des nostalgiques des paradis perdus, d'un bonheur initial. Héritiers de Descartes, ils pensent au contraire que l'homme doit se rendre « maître et possesseur de la nature ». Là encore, les missionnaires partagent leur opinion avec une bonne partie de l'opinion publique occidentale, fût-elle résolument laïque ; pensons à l'importance du thème de l'enfant sauvage dans les histoires exotiques. Un enfant blanc parvient à survivre et à réussir dans le monde sauvage : Mowgli, Tarzan plus tard... ou encore le petit Paul des *Vacances* de la comtesse de Ségur. Du reste, on trouve aussi en Occident même et surtout en Europe de l'Est un même type d'histoire d'enfants élevés par les loups ou autres. Depuis Robinson Crusoe, la supériorité de l'homme blanc et de la culture occidentale est communément admise en Europe.

Quoi qu'il en soit, les missionnaires véhiculent d'autant plus volontiers l'image des affreux cannibales d'avant, image qui permet de mieux mettre en valeur les bienfaits du christianisme. Les protestants, qu'ils soient français, britanniques ou d'ailleurs américains, ont une vision relativement linéaire de l'histoire de l'outre-mer comme celle d'une élévation : élévation spirituelle vers le Ciel, grâce aux bienfaits de la christianisation mais aussi, d'un point de vue plus global, élévation vers le progrès et la civilisation.

Pour les chrétiens, il apparaît clairement que l'intérêt de l'action des missionnaires est proportionnel à la noirceur de la situation de départ. Ces protestants n'adhèrent donc aucunement au mythe du Bon Sauvage. Ils y voient en général, pour reprendre les expressions du pasteur William Ellis, « de belles phrases de roman », les « spéculations d'une creuse philosophie ». Du côté des catholiques français, les conceptions sont moins nettes et d'ailleurs elles varient selon les époques : souvent

nostalgiques de la chrétienté médiévale, il leur est difficile de voir dans les débuts d'une III^e République jugée franc-maçonne et « laïcarde » la quintessence du progrès et de la civilisation. Pour eux, la Cité de Dieu sur terre c'est bien davantage les Gambier du père Laval que la France matérialiste. Inversement, les missionnaires d'une confession se plaisent à valoriser les indigènes évangélisés par des missionnaires de la confession rivale, ce qui n'est pour eux qu'un moyen de dénigrer l'œuvre de leurs concurrents. L'exemple le plus frappant est celui des Hawaï : les écrits des missionnaires catholiques français rendent hommage aux vertus « naturelles » des Hawaïiens afin de mettre en exergue le ridicule du puritanisme des hommes de l'American Board. En Afrique comme en Océanie, le mythe de la transformation du féroce cannibale en agneau est récurrent dans les textes des missionnaires, mais aussi dans une certaine littérature populaire. Cette transformation n'est pas seulement au cœur de l'entreprise d'évangélisation, elle devient, surtout à partir des années 1870, la justification morale et intellectuelle de l'impérialisme occidental.

1654

Longtemps, pour des raisons largement idéologiques, les textes des missionnaires ont été négligés dans les recherches sur les nations évangélisées, leurs auteurs étant accusés de concentrer « tous les travers et les noirs desseins du cléricisme »¹⁸. Jusqu'aux années 1970, dans un contexte français de laïcité et parfois d'anticléricalisme, toute forme de prosélytisme était frappée d'infamie et les missions entachées d'une certaine honte, même aux yeux des chrétiens. L'étude de la diffusion du christianisme ne pouvait donc bénéficier de ce capital de sympathie indispensable, selon Henri-Irénée Marrou, à toute histoire des mouvements de spiritualité¹⁹. Le discrédit ne portait pas seulement sur leur œuvre de terrain, mais aussi sur leurs écrits. L'évangélisation de la Polynésie durant les premières décennies du XIX^e siècle fut l'œuvre de personnalités remarquables, celle d'un M^{gr} Bataillon d'un saint Pierre Chanel²⁰, d'un père Honoré Laval, chez les maristes et les picpuiciens, d'un Henry Nott, d'un John Williams, d'un William Ellis, d'un George Pritchard ou d'un Hiram Bingham, du côté des protestants britanniques ou nord-américains. Ces hommes ne furent pas seulement des observateurs, mais aussi des combattants et cette position ambivalente pose le problème de la validité de leurs témoignages. En ce qui concerne le Pacifique, il n'en demeure pas moins impensable d'écrire une histoire qui ferait l'économie de ces sources.

18 René Rémond, *L'Anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1985, p. 105.

19 Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Toulouse, Privat, 1985-1988, 3 vol., t. I, 1880-1890, p. 7.

20 Le père Pierre Chanel quitte la France en 1836, passe par Wallis puis s'installe à Futuna où il est massacré par les indigènes le 28 avril 1841. Il est le seul saint de l'évangélisation de la Polynésie (le père Damien, apôtre des lépreux aux Hawaï, a lui été béatifié récemment).

CHAPITRE IO

Les jeux des sens et de l'esprit

VIE SAUVAGE, VIE SOCIALE DANS LA MAISON GRECQUE :
LA PRÉSENCE DE DIONYSOS
SUR LES MOSAÏQUES HELLÉNISTIQUES¹

Anne-Marie Guimier-Sorbets

Fils de Zeus et de Sémélé, Dionysos est le dieu de la nature sauvage, de la végétation et de la vigne ; aux hommes, il offrit le vin et la joie du banquet, en même temps que l'ivresse, dans ses aspects fastes et néfastes, l'extase, le délire et même la violence. Dieu des hommes et des femmes, dieu de la croissance et de la vie mais aussi en relation avec le monde de la mort, il fréquente les profondeurs de la mer comme de la terre : Dionysos présente un caractère complexe dans la mythologie grecque ; on le reconnaît sous plusieurs formes : humaine, animale et même parfois végétale².

Qu'il soit organisé dans un contexte public ou privé, le banquet revêt un caractère à la fois religieux et social, comme le *symposion*, le « boire ensemble, deuxième temps de tout repas privé grec »³. Une libation ouvre le rituel du *symposion* : bien que peu représentée dans l'iconographie, la libation est attestée par d'assez nombreux textes et confère au *symposion* sa dimension religieuse⁴. Pour expliquer l'origine du mélange

- 1 Qu'ils produisent le vin de Bordeaux, du Gers ou de l'Aude, les rinceaux de vigne tissent aussi les liens familiaux qui nous unissent, Jean-Pierre Poussou et moi, à travers le Sud-Ouest de la France, et des « banquets » de mariage furent le cadre de nos premières rencontres. Puissent ces quelques lignes lui rappeler de bons souvenirs, en témoignage de mon affection
- 2 C. Gasparri, A. Veneri, « Dionysos », dans *Lexicon Iconographicum Mythologiae* [désormais LIMC], t. III. 1-2, *Atherion-Eros*, Zürich, Artemis, 1986, p. 414-514 : pour la forme végétale, il n'y est question que de tronc d'arbre et de cep de vigne. Pour les diverses formes de fleuron, voir : A.-M. Guimier-Sorbets, « Dionysos dans l'andrôn. L'iconographie des mosaïques de la maison grecque au IV^e et au III^e siècle av. J.-C. », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, t. 116 (actes du colloque « Iconographie dans le contexte domestique », Athènes, 2003), 2004, p. 895-932 ; *id.*, « Dionysos dans la maison grecque. Iconographie des mosaïques des II^e et I^{er} siècles av. J.-C. », à paraître dans les actes du X^e colloque international de l'AIEMA (Coimbra, 2005).
- 3 P. Schmitt-Pantel, « Rite cultuel et rite social : à propos des manières de boire le vin dans les cités grecques », dans *In Vino Veritas*, dir. O. Murray et M. Tecusan, London, British School at Rome, 1995, p. 93-105, particulièrement p. 97. Voir aussi P. Schmitt-Pantel et A. Tchernia, « Vin et civilisation », dans *Le Vin, nectar des dieux, génie des hommes*, dir. J.-P. Brun, M. Poux et A. Tchernia, Golion, Pôle archéologique du département du Rhône, 2004, p. 43-55.
- 4 F. Lissarrague, *Un flot d'images : une esthétique du banquet grec*, Paris, A. Biro, 1987,

avec l'eau, mode de consommation du vin qui distingue l'homme grec civilisé, Athénée rapporte une légende qu'il conclut, citant Philonides : « voilà pourquoi les Grecs offrent au début du *symposion* quelques gouttes de vin non mélangé au Bon Génie, faisant ainsi honneur à la divinité qui inventa le vin : c'est Dionysos »⁵.

Dans les maisons grecques, le banquet se tient dans l'*andrôn*, pièce de réception « des hommes ». Dans leur décor, les mosaïques, formées d'abord de galets puis de petits éléments taillés (*opus tessellatum*), jouent un rôle important. En effet, après avoir traversé le vestibule, les convives franchissent le seuil de la pièce – partie souvent marquée d'un « tapis de seuil » – et s'installent sur des lits disposés le long des murs de la pièce : leurs regards convergent alors vers le centre de la pièce, dont le sol porte le « tapis principal ». En outre, ces mosaïques constituent souvent la seule partie conservée du décor de la pièce de prestige de ces maisons. La fonction de ces pavements est double : fonction décorative lorsque les petits éléments de différentes couleurs sont agencés pour former un décor, en même temps que fonction pratique, ce revêtement rendant imperméable le sol qu'il est ainsi possible de « laver à grande eau »⁶. Relativement rares dans les maisons grecques de la fin du v^e jusqu'au III^e siècle av. J.-C., et alors limitées à l'*andrôn* et au vestibule, les mosaïques se multiplient durant la deuxième partie de l'époque hellénistique (II^e- I^{er} siècle av. J.-C.). Elles témoignent du luxe croissant des demeures les plus riches, dont les pièces sont elles-mêmes de plus en plus nombreuses, des séries de « salons » (*oecus*) remplaçant l'*andrôn*. La composition, l'iconographie, les techniques, la polychromie, comme le style de ces pavements évoluent, durant ces deux périodes⁷, mais nous nous limiterons ici à étudier la représentation de Dionysos, véritable « maître » de la maison grecque, qui jouit d'une très grande faveur à l'époque hellénistique. Cette contribution fait la synthèse des conclusions d'une recherche exposée de façon plus détaillée dans deux articles récents, qui rassemblent l'ensemble des pavements cités en appui et leurs références bibliographiques⁸. Cette contribution propose en

p. 30-31 ; *id.*, « Un rituel du vin : la libation », dans *In Vino veritas, op. cit.*, p. 126-144.

5 Athénée, *Deipnosophistes*, XV, 675 a-b, cité par P. Jacquet-Rimassa, « Dionysos d'ici et d'ailleurs », *Pallas*, n° 48, 1998, p. 19-42, particulièrement p. 38, qui donne d'autres références et commente l'importance de la libation à Dionysos. Voir aussi F. Lissarrague, « Petite mythologie de la vigne et du vin », dans *Le Vin, nectar des dieux...*, *op. cit.*, p. 57-67.

6 Ph. Bruneau, « Deux noms antiques de pavement : *katakluston* et *lithostroton* », *Bulletin de correspondance hellénique* [désormais *BCH*], vol. 91, 1967, p. 423-446.

7 Sur ces questions, on peut notamment consulter D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antiken Kieselmosaiken, von den Anfängen bis zum Beginn der Tesseratechnik*, Berlin, Gebr. Mann, 1982 ; K. M. D. Dunbabin, *Mosaics of the Greek and Roman World*, Cambridge, Cambridge UP, 1999 ; B. Andreae, *Antike Bildmosaiken*, Mainz am Rhein, Philipp von Zabern, 2003.

8 A.-M. Guimier-Sorbets, « Dionysos dans l'*andrôn*... », art. cit. ; *id.*, « Dionysos dans la maison grecque... », art. cit. Les photographies de la plupart des pavements cités ici sans

outre l'analyse d'une série de pavements et leur interprétation selon cette « grille de lecture » dionysiaque.

L'ICONOGRAPHIE DES PAVEMENTS AU IV^e ET AU III^e SIÈCLE AV. J.-C.

Dionysos peut être représenté en personne dans la salle de banquet, dans un char tiré par des félins, au milieu de son thiasé comme dans la villa de la Bonne Fortune à Olynthe (fig. 1-2) ou chevauchant un fauve, comme à Érétrie et Pella. La présence des félins évoque le triomphe du dieu en Orient, mais elle montre aussi que les bêtes sauvages lui obéissent et lui rendent hommage, nous y reviendrons.

Les griffons constituent la figure mythologique la plus fréquente des mosaïques de galets : ils apparaissent sur plus d'un tiers des pavements figurés, sous la forme de griffon-rapace ou de griffon-lion⁹. On sait que, si le griffon est déjà l'attribut d'Apollon à l'époque archaïque, durant l'époque classique il devient celui de Dionysos, dont il est aussi le gardien¹⁰. Cette extension se fait dans le nord de la Grèce, en relation avec le dieu de la végétation Sabazios, d'origine thrace, représenté en maître des animaux et donc aussi des griffons¹¹. Dans l'*andrôn*, les griffons prédateurs sont naturellement en position d'attaque : ils poursuivent des animaux (Olynthe, Sicyone, Alexandrie) ou, seuls ou en paire, ils attaquent des proies (cervidés, bovidés ou chevaux). Faisant ainsi démonstration de leur force, ils sont le plus souvent placés sur le seuil, qu'il faut franchir pour entrer dans la salle de banquet, ou dans la bande qui entoure le panneau central ; à Érétrie comme à Sparte, ils attaquent les Arimaspes (fig. 3-4). Lorsqu'ils ne sont pas en position de combat, les griffons peuvent être passants, sur le seuil des pavements, et ils y sont, parfois, remplacés par des sphinx : ces deux catégories d'animaux hybrides jouent le même rôle de gardien, participant de ce fait à l'anoblissement de la salle de réception et de ses hôtes.

Le monde sauvage de Dionysos entre dans la maison grecque par les représentations de rapaces et de fauves montrés, comme les griffons, soit passants, soit engagés dans des combats (fig. 4-5) ou dans des scènes de chasse. Au cours du

illustration peuvent être consultées dans D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antiken Kieselmosaiken...*, *op. cit.*, et B. Andreae, *Antike Bildmosaiken*, *op. cit.*

- 9 Pour les différents types de griffons et leur origine, voir Ch. Delplace, *Le Griffon, de l'archaïsme à l'époque impériale. Étude iconographique et essai d'interprétation symbolique*, Bruxelles, Institut historique belge de Rome, 1980.
- 10 Dans son corpus des mosaïques de galets, D. Salzmann avait déjà souligné les liens forts de Dionysos avec les griffons. D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antiken Kieselmosaiken...*, *op. cit.*, p. 50-51, et Ch. Delplace, *Le Griffon...*, *op. cit.*, p. 210-214.
- 11 Voir le chapitre intitulé « Les contaminations iconographiques entre Apollon et Dionysos dès le IV^e siècle av. J.-C. Étude du rôle du griffon dans le culte de Dionysos », dans Ch. Delplace, *Le Griffon...*, *op. cit.*, p. 372-376 ; voir aussi A. Veneri, « Dionysos », *art. cit.*, p. 415-416.

iv^e et du iii^e siècle av. J.-C. ces scènes de chasse et/ou d'animaux sauvages figurent sur 40 % des pavements. À Pella comme à Alexandrie, les scènes de chasse des panneaux centraux répondent évidemment au goût des Macédoniens, mais elles s'intègrent, elles aussi, dans l'univers mythique de Dionysos.

Les Centaures figurent sur dix pavements d'*andrôn* de la première période. Les Centaures vivaient et chassaient dans le cadre sauvage des montagnes : chasseurs, ils sont représentés sur deux pavements (Rhodes et Alexandrie). Êtres hybrides et sauvages, ils ne connaissaient pas la civilisation du vin coupé d'eau, qu'au contraire ils buvaient pur et ainsi ils s'enivraient. Au mariage de Pirithoos, les Centaures ivres s'étaient attaqués à la fiancée Hippodamie et avaient été battus par Thésée, cet épisode est illustré sur des pavements d'Olynthe et d'Érétirie. Dans sa poursuite du sanglier d'Érymanthe, Héraklès arrive chez Pholos, un Centaure qui l'accueille dans sa grotte lui sert de la viande cuite et ouvre une jarre de vin scellée, cadeau de Dionysos qui lui a recommandé de l'entamer seulement en présence d'Héraklès. Lorsque Pholos ouvre la jarre, l'odeur du vin attire les Centaures de la montagne, qui viennent armés de rochers et de sapins pour assaillir la caverne. Les deux premiers Centaures qui osèrent entrer furent assommés par Héraklès¹². Un tapis de seuil de Pella représente un couple de Centaures en train de boire dans une coupe ; sur un autre seuil du même site, le Centaure tient un rhyton à l'entrée de sa grotte. Sur un pavement de Sicyone, en association avec des griffons et un fleuron central, des Centaures sont en train de galoper en brandissant des troncs d'arbre branchus et, au centre d'un pavement d'Athènes, on reconnaît Héraklès sur le point d'assommer un Centaure de sa massue. Ces mosaïques illustrent les différents épisodes du mythe – les mauvais usages du vin, exemples à ne pas suivre – dans un but pédagogique, mais aussi par référence à la culture partagée par les convives.

Toujours dans les maisons des iv^e- iii^e siècles av. J.-C., le monde marin figure sur un tiers des pavements : qu'il s'agisse des Néréides (fig. 2, 4), de Triton, de Scylla, ou des animaux marins hybrides (cheval marin, *ketos*), le monde de la mer et ses créatures sont un des thèmes favoris dans les maisons grecques. Les monstres et hybrides comme le Triton brandissant une rame à Sparte, représentent la sphère sauvage de la mer. Tout naturellement, les dauphins participent aux scènes marines, mais ils sont également représentés seuls. Pourquoi placer des Néréides à l'entrée de l'*andrôn* ? On peut lire ces images au travers du récit du mythe de Dionysos. Fuyant Lycurgue, roi de Thrace, et avant d'arriver en Inde où il connut son triomphe, le dieu a dû se réfugier dans la mer, où il a été recueilli

12 P. Grimal, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, PUF, 1958, art. « Centaures », p. 84-85.

par Thétis et les Néréides¹³. Selon le mythe, toujours, Triton, qui appartient au monde sauvage, fut deux fois vaincu par Dionysos. Quant aux dauphins, ils font partie des animaux familiers du dieu : ils apparaissent dans le mythe en relation avec le refuge du dieu chez Thétis, mais aussi avec l'épisode des pirates tyrrhéniens, repentis après l'échec de leur attaque contre le dieu : transformés en dauphins, ils devinrent ses compagnons¹⁴.

Ces rencontres pourraient sembler fortuites, mais la mise en série des pavements permet de montrer qu'il n'en est rien ; et il convient de tenir compte à la fois de la co-occurrence des figures, ainsi que des décors végétaux, comme nous le verrons ci-après, et de l'emplacement de ces divers éléments sur les pavements.

L'ICONOGRAPHIE DES PAVEMENTS AU II^e ET AU I^{er} SIÈCLE AV. J.-C.

Dans la seconde partie de l'époque hellénistique, les maisons les plus riches sont formées de plus nombreuses pièces, au rez-de-chaussée comme à l'étage, dont les fonctions sont plus ou moins faciles à reconnaître, et qui peuvent recevoir des revêtements en mosaïque (généralement en *opus tessellatum*). Ainsi, dans le large ensemble de maisons de Délos, construites entre 130 et 88 av. J.-C., les décors figurés et végétaux sont placés dans des pièces de prestige – salles de banquet, pièces de réception ou d'accueil du visiteur, cours –, mais aussi les pièces où vit la famille du maître de maison, notamment à l'étage. L'iconographie des pavements se diversifie, mais Dionysos y garde une place importante, grâce à des représentations plus complexes qui témoignent du changement de goût des commanditaires et du raffinement des techniques des mosaïstes.

Des emblemas de grande qualité – et certainement de grand prix – reprennent en l'enrichissant l'image traditionnelle de Dionysos chevauchant un fauve : on le trouve sur trois panneaux à Délos (fig. 7) et une fois dans la Maison du Faune à Pompéi. Même si Dionysos n'est pas représenté en personne, Satyres, Silènes, Ménades, tous membres de son thiasse, évoquent sa présence dans la salle de banquet : par exemple, des Silènes à Délos, deux Ménades avec un Satyre à Malte, ou une même scène de *symplegma* d'un Satyre et d'une Ménade à Thmuis (Delta du Nil) et à Pompéi dans la Maison du Faune. D'autres scènes sont en relation directe avec le dieu, comme l'épisode de Lycurgue attaquant Ambrosia,

13 *Illiade*, VI, 129, et P. Grimal, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, op. cit., art. « Dionysos », p. 126-128.

14 *Hymne homérique à Dionysos* I, 34-42, 52-53. Pour les rapports de Dionysos et du monde marin, voir F. Lissarrague, *Un flot d'images...*, p. 104-118, et aussi M. Daraki, « Oinops Pontos, La mer dionysiaque », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 199, 1982, p. 4-22.

une nymphe que Gè et/ou Dionysos ont soustraite à l'attaque du roi thrace, en la métamorphosant en vigne ; cette vigne étouffe Lycurgue et devient ainsi l'instrument de vengeance du dieu, que Lycurgue poursuivait. La scène a été découverte à Délos, sans le dieu ; il apparaît sur un emblema d'Herculanum et vraisemblablement aussi sur un emblema alexandrin, partiellement conservé¹⁵.

La présence du dieu du théâtre se marque aussi par la représentation de scènes tirées d'œuvre dont les auteurs nous sont parfois connus, comme pour les célèbres mosaïques signées de Disokouridès de Samos, découvertes jadis dans la « Villa de Cicéron » à Pompéi, et identifiées plus récemment comme des scènes tirées de Ménandre¹⁶ ; en plus de leur appartenance au répertoire théâtral, elles ont vraisemblablement été choisies pour leur lien avec le vin, et donc avec Dionysos. Sans légende à Pompéi, ces scènes ne pouvaient être reconnues que par des convives qui partageaient une même culture. Lorsque la scène appartient à une œuvre qui a été conservée, il est possible de la reconnaître, mais d'autres scènes ne peuvent que susciter des questions, comme celle qui ornait le grand panneau de l'*oecus maior* de l'îlot des Bijoux à Délos¹⁷. Le théâtre rencontre un vif succès pendant toute l'époque hellénistique et la référence au dieu se marque sur les pavements par des masques, comiques comme satyriques, qui correspondent à des types de personnages connus (serviteur, vieillard, femme¹⁸...) ; ces masques sont figurés seuls, sur des panneaux comme à Rhodes et à Délos, ou portés par des rinceaux – de vigne ou de lierre, les plantes favorites de Dionysos – ou par des guirlandes composées de divers végétaux, comme il était d'usage d'en confectionner dans différentes occasions et en particulier pour les banquets. Disposées sur le sol, ces guirlandes, avec ou sans masque, étaient la traduction pérenne de cette coutume bien attestée.

Griffons et fauves, si nombreux sur les pavements des IV^e-III^e siècles av. J.-C., disparaissent presque complètement des mosaïques de la période suivante. On ne trouve les griffons qu'en position antithétique, nous le verrons ci-après, ou bien agencés en composition linéaire, comme à Délos (fig. 9), Rhodes et Samos. Le

15 W. A. Daszewski reconnaît Dionysos dans ce personnage partiellement conservé (*Corpus of Mosaics of Egypt*, Mainz am Rhein, Philip von Zabern, t. I, 1983), mais cf. A.-M. Guimier-Sorbets, « Lycurgue et Ambrosia sur un emblema alexandrin », à paraître dans *Alexandrina* 3, dir. J.-Y. Empereur, Le Caire, IFAO.

16 S. Charitonidis, L. Kahil, R. Ginouvès, *Les Mosaïques de la Maison du Ménandre à Mytilène*, Berne, Francke Verlag, 1970, p. 42-43, 46-47 ; pour l'illustration, voir aussi B. Andreae, *Antike Bildmosaiken*, op. cit., p. 218-225.

17 Pour une hypothèse, voir A.-M. Guimier-Sorbets, « Dionysos dans la maison grecque... », art. cit.

18 Ph. Bruneau, *Les Mosaïques*, Paris, De Boccard, coll. « Exploration archéologique de Délos », 1973, p. 77, 160-165, 246-251 ; T. B. L. Webster, *Monuments illustrating New Comedy*, London, University of London, 1961.

griffon prédateur a disparu, il est maintenant soumis à Dionysos. Il en va de même pour les fauves, les lions n'apparaissent que rarement : sur une série de pavements d'Italie, le lion est dompté par des Éros, qui ont rejoint le thiasos de Dionysos¹⁹. La même constatation vaut pour le monde marin : les monstres marins sont presque complètement absents des pavements, seuls demeurent les dauphins, ralliés à Dionysos. Les Centaures eux-mêmes ne sont plus représentés qu'à Délos où ils sont montrés en serviteurs du dieu (fig. 7). Déjà à Alexandrie, dans le premier tiers du III^e siècle av. J.-C., les Éros remplaçaient les solides chasseurs macédoniens de Pella ; on les retrouve sur toute une série de pavements de la période suivante, figurés dans la sphère dionysiaque (fig. 11). Au centre d'une série de pavements des salles de banquets, on trouve la représentation des récipients qui contiennent le vin : amphore, cratère, canthare ; à Halikyai-Salemi (Sicile), le canthare est tenu par un homme vers lequel convergent des dauphins, dans un schéma plusieurs fois attesté et notamment autour d'un fleuron (fig. 8). On s'est parfois intéressé au type de ces contenants, on a moins vu que l'important résidait dans leur contenu, le vin de Dionysos.

LE DÉCOR VÉGÉTAL ET LE FLEURON SUR LES PAVEMENTS

Tout au long de l'époque hellénistique, griffons, fauves et dauphins sont souvent représentés en position antithétique et/ou rayonnante de part et d'autre d'un vase contenant du vin ou d'un élément végétal, qui peut avoir plusieurs formes : une fleur, une palmette, une rosette, ou une rosace géométrisée²⁰. Sous toutes ces formes, il s'agit d'un fleuron, une plante en train de pousser, vue de profil ou de dessus. La place identique des vases et des fleurons dans ces groupes caractéristiques m'a permis de montrer que ces fleurons sont une forme métaphorique de Dionysos, forme déjà attestée pour la divinité proche-orientale, maîtresse des animaux dont les liens avec Dionysos sont connus²¹. Ces fleurons représentent le jaillissement de la nature : ils symbolisent ainsi le dieu dispensateur de la végétation et du vin, dont ils matérialisent la présence au centre de l'*andrôn*. Ces compositions végétales peuvent être plus ou moins complexes (fig. 5), recouvrir une partie plus ou moins importante de la pièce

19 A. Hermary, « Éros », dans *LIMC*, *op. cit.*, p. 850-942.

20 Pour la longue série de ces exemples et leur reproduction, voir A.-M. Guimier-Sorbets, « Dionysos dans la maison grecque... », art. cit.

21 A.-M. Guimier-Sorbets, « Dionysos dans l'*andrôn*... », art. cit., p. 918 ; voir aussi N. Kourou, « The Sacred Tree in Greek Art. Mycenaean versus Near Eastern Traditions », dans *La Questione delle influenze vicino-orientali sulla religione greca. Stato degli studi et prospettive della ricerca*, dir. S. Ribichini, M. Rocchi, P. Xella, Roma, Consiglio nazionale delle ricerche, 2001, p. 31-53.

et présenter un caractère naturaliste qui évoque l'usage, attesté par les textes, de répandre des feuillages et des fleurs sur le sol, en réminiscence du *stibas* évoqué par Platon²².

Sur d'autres pavements, la composition centrée est géométrisée : elle peut revêtir une forme d'« étoile macédonienne » (fig. 4), ou de rosace comportant un plus ou moins grand nombre de fuseaux. Une autre composition géométrisée est connue comme le motif de bouclier, formé de feuilles imbriquées, d'écailles, de losanges ou de triangles, polychromes, bichromes, ou seulement dessinés au trait. L'ensemble de ces compositions centrées constitue un large corpus, dont l'unité n'avait pas été reconnue jusqu'ici tant leur forme les différenciait. Pourtant, depuis les premières mosaïques d'Olynthe (432-348 av. J.-C.) jusqu'à la fin de l'époque hellénistique et encore parfois à l'époque impériale, dans l'ensemble du monde gréco-romain, les mosaïstes – et donc leurs clients – ont tenu à placer cette composition au centre des pavements de nombreuses salles de réception, quels que soient la technique du pavement, le style et les modes. Devant une telle persistance, on peut penser que ce fleuron central jouait un rôle tant symbolique que pratique : représentation métaphorique de Dionysos, il marquait aussi l'emplacement du cratère posé au milieu des convives, directement sur le sol ou sur un support, comme le montrent certaines images de banquet.

1664

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DE QUELQUES PAVEMENTS

Olynthe, Maison de la Bonne Fortune, vestibule et *andrôn* (fig. 1-2)

La Maison de la Bonne Fortune à Olynthe²³ a été construite, comme l'ensemble des autres maisons, entre 432 et 348, date de la destruction de la ville par Philippe II de Macédoine. Elle se distingue toutefois par sa taille et le fait qu'elle seule possède quatre mosaïques de galets décorées. Nous n'examinerons ici que celles du vestibule et de l'*andrôn* (fig. 1-2). Pour se rendre dans l'*andrôn*, les invités traversaient la cour puis entraient latéralement dans le vestibule ; ils y étaient accueillis, au milieu d'un rinceau et de palmettes, par une scène figurant Thétis et deux autres Néréides, montées sur des *ketoi* (monstres marins), apportant à Achille ses nouvelles armes. Des inscriptions donnent le nom des deux principaux protagonistes. Certes, la présence d'Achille, héros grec

22 Platon, *République*, 2, 372 b.

23 D. M. Robinson et J. W. Graham, *Excavations at Olynthus*, t. VIII, *The hellenic House. A study of the houses found at Olynthus with a detailed account of those excavated in 1931 and 1934*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1938, p. 59, 290, pl. 16 ; voir aussi D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antiken Kieselmosaiken*, op. cit., n° 87-88.

par excellence, anoblit l'espace de réception, mais ce sont les trois Néréides qui rappellent le passage que fit Dionysos dans la mer, avant son triomphe indien. Puis les invités franchissaient le tapis de seuil de l'*andrôn*, où les accueillait deux dieux Pans penchés avec déférence au-dessus d'un grand cratère posé sur le sol, au milieu du bouquet de lierre formé par les extrémités recourbées du rinceau qui borde la scène. Ces deux Pans soulignent la prééminence du « maître » de l'espace du banquet/*symposion* : Dionysos, représenté par le cratère qui contient le vin. Puis ils s'installent sur les lits de banquet, et contemplent le triomphe du dieu : le thyrsè à la main, il est monté sur un char tiré par deux félins ; il est accompagné d'un Éros volant et d'un satyre qui précède leur course en se retournant. Tout autour, Ménades, Satyres et Pan se livrent à leurs activités de chasse, de dépeçage des animaux, de danse et de musique. Un fin rinceau de lierre encadre l'espace de la scène centrale, sans la couper de la bande du thiasè. Une bande plus large, formée de palmettes, donne un cadre végétal (agreste) à l'ensemble de la scène. Selon la composition des pavements en usage dans les salles de banquet à cette époque, le thiasè figurant sur la bande présente quatre orientations, pour permettre une meilleure vision de tous les convives installés sur les lits. Plus encore ici, l'ensemble du décor est organisé de telle manière que les convives, qui ont traversé la mer et sont entrés dans l'espace du dieu, soient directement associés à son thiasè et, avec lui, célèbrent le triomphe de Dionysos qui se déroule au centre.

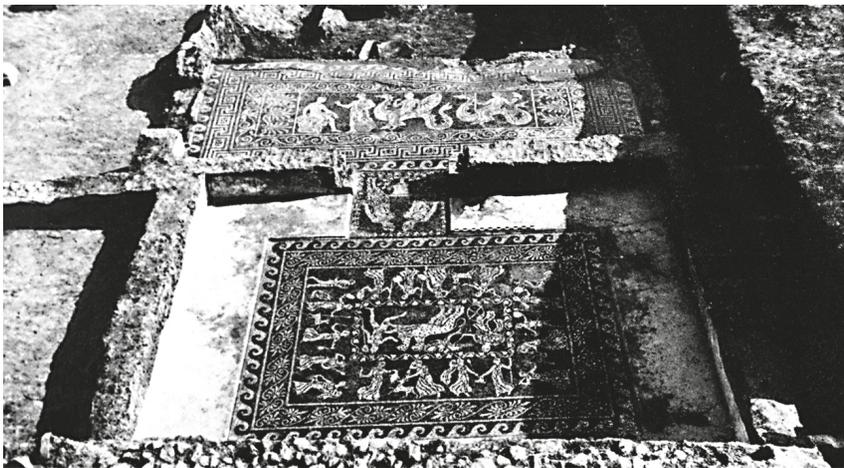


Fig . 1. Olynthe 12-13, Villa de la Bonne Fortune, mosaïque du vestibule et de l'*andrôn*, avec tapis de seuil (d'après D. M. Robinson et J. W. Graham, *Excavations at Olynthus, op. cit.*, t. VIII, pl. 16.1)

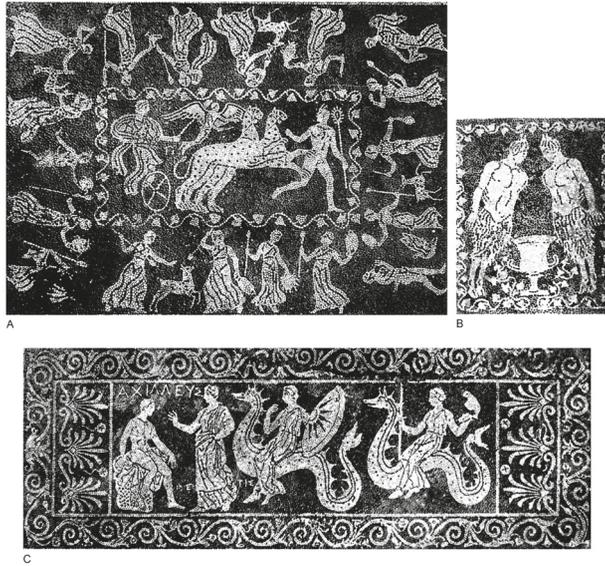


Fig. 2. Olynthe 12-13, Villa de la Bonne Fortune,
 a : tapis principal de l'andrôn, b : tapis de seuil, c : tapis du vestibule
 (d'après D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antiken Kieselmosaiken*, op. cit., pl. 14, 15.1)

1666

Érétrie, Maison aux mosaïques, vestibule et *andrôn* aux Arimaspes (fig. 3-4)

Construite durant le deuxième quart du IV^e siècle av. J.-C., la Maison aux mosaïques d'Érétrie (Eubée) possède trois salles de banquet, dont deux sont décorées de mosaïques de galets²⁴. Chaque *andrôn* est de taille différente : contenant respectivement trois, sept et onze lits, ils conviennent pour un nombre plus ou moins important de convives. L'*andrôn* à sept lits est précédé d'un vestibule, orné de deux sphinges et deux panthères, affrontées deux à deux : gardiens du dieu, mais aussi bêtes fauves, elles marquent le domaine du dieu. Le tapis de seuil de l'*andrôn* porte, ici aussi, une Néréide sur un cheval marin. Achille n'est pas représenté, même si la lance et le bouclier transportés par la Néréide (Thétis) permettent d'identifier la scène. Sur ce tapis de seuil, plus encore que sur celui d'Olynthe, on comprend que la Néréide est figurée pour évoquer le nécessaire trajet du dieu. Les convives installés dans l'*andrôn* ont sous leurs yeux des scènes violentes, combats des griffons contre les Arimaspes²⁵ désarçonnés, et attaques de leurs chevaux par des lions. Les Arimaspes ne sont pas les personnages

24 P. Ducrey, « Les mosaïques », dans *Le Quartier de la Maison aux Mosaïques*, dir. P. Ducrey, I. R. Metzger, K. Reber, Lausanne, Payot, coll. « Eretria : fouilles et recherches », 1993, p. 85-96 ; P. Ducrey et al., *Érétrie. Guide de la cité antique*, Athènes, École suisse d'archéologie en Grèce, 2004, p. 206-211.

25 Hérodote (III, 116, IV, 13, 27) rapporte que les Arimaspes font la guerre aux griffons, gardiens de l'or dans les pays septentrionaux.



Fig. 3. Érétrie, Maison aux mosaïques, pavements du vestibule et de l'andrôn (d'après P. Ducrey, I. R. Metzger, « La maison aux mosaïques à Érétrie », *Antike Kunst*, 1979, pl. 1.3)



Fig. 4. Érétrie, Maison aux mosaïques, a : tapis principal l'andrôn, b : tapis de seuil (d'après P. Ducrey, « Les mosaïques », art. cit., pl. II)

les plus importants de la scène, mais bien les griffons et les félins, gardiens en train de triompher. C'est ici le caractère sauvage qui est mis en valeur, tandis que le panneau central est formé d'un fleuron géométrisé en étoile à seize branches, marquant l'emplacement du cratère ; il était entouré d'un anthémion disposé en couronne ; et, dans les écoinçons, deux bucrânes avec des bandelettes rappelaient les sacrifices destinés au dieu, tandis que deux rapaces (aigles ?) en vol rendaient hommage au cratère central, qui était ainsi placé au-dessus de la nature jaillissant au centre du pavement.

Sicyone, pavement aux « hommes noirs » (fig. 5)

Ce pavement d'*andrôn* de Sicyone a été reconstitué par D. Salzman, qui le date du deuxième quart du III^e siècle av. J.-C.²⁶. Le tapis de seuil n'est pas conservé. Sur le pourtour du tapis principal, on reconnaît une bande d'animaux sauvages (sanglier, cervidés, chevaux) attaqués par des prédateurs (griffons et félins). Au centre de cette évocation de la sauvagerie de la nature, une composition centrée composée de divers éléments végétaux disposés avec ordre autour d'un petit fleuron central organise le cadre végétal d'où est censé surgir le cratère de vin. Dans les écoinçons ont été figurés des hommes de profil, tournés vers le centre, les bras tendus vers l'avant. Ce ne sont pas, comme on l'a dit, des Éthiopiens : leur couleur noire est seulement due au nécessaire contraste des silhouettes sur le fond clair des écoinçons, eux-mêmes placés entre deux parties à fond noir. Malgré la présence des postes, motif courant s'il en est, ce ne sont pas non plus des nageurs : ce sont des hommes en proie à la fascination devant le dieu-cratère jaillissant au centre du fleuron. Cette expression de la fascination, ou même de l'extase, dionysiaque est bien attestée, la tête parfois renversée en arrière : c'est notamment celle d'un Satyre sur un pavement de Sparte, au décor lui aussi dionysiaque.

1668

Athènes, Maison de l'Aréopage, vestibule et *andrôn* au pavement monochrome (fig. 6)

Les pavements de l'*andrôn* et du vestibule de la maison à la mosaïque sur la pente sud de l'Aréopage à Athènes, datés du début du III^e siècle av. J.-C., sont formés de galets de différentes sortes²⁷. Le vestibule, en petits galets ronds, est orné d'une roue. La présence de ce décor à fonction apotropaïque est bien attestée sur plusieurs pavements de galets (Olynthe, Mégare...). Le pavement de l'*andrôn* porte un décor purement géométrique. Le tapis de seuil, en petits galets ronds, est orné d'une ligne de losanges (sombres sur fond clair). Le tapis

²⁶ D. Salzman, *Untersuchungen zu den Antike Kieselmosaiken*, op. cit., n° 116.

²⁷ La date est donnée par la céramique : H. Thompson, « Activity in the Athenian Agora 1960-1965 », *Hesperia*, t. 35, 1966, p. 37-54, particulièrement p. 52-53, pl. 17 ; voir aussi D. Salzman, *Untersuchungen zu den Antike Kieselmosaiken*, op. cit., n° 25.

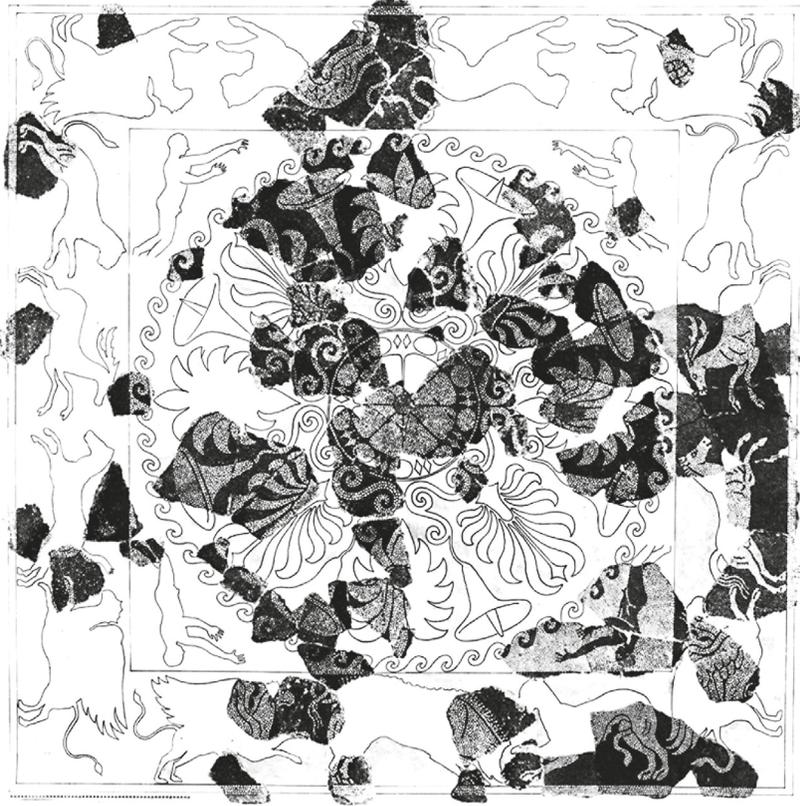


Fig. 5. Sicyone, reconstitution de la mosaïque au fleuron et animaux, (d'après D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antike Kieselmosaikern*, op. cit., pl. 19.1).

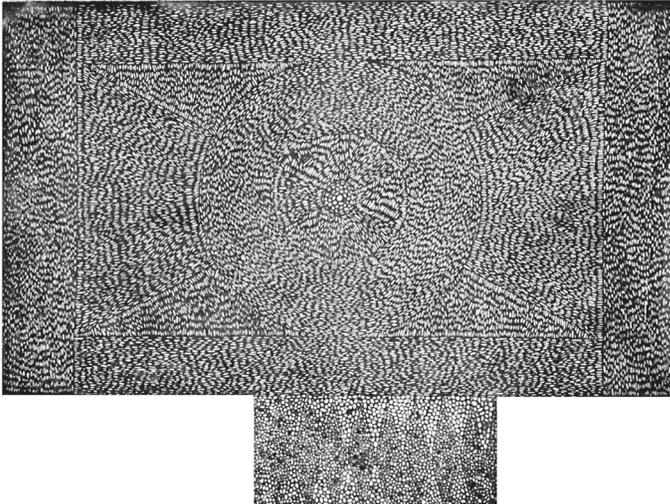


Fig. 6. Athènes, Maison de l'Aréopage, mosaïque monochrome, *andrôn* (d'après H. Thompson, « Activity in the Athenian Agora 1960-1965 », art. cit., pl. 17 b).

principal est caractérisé par le fait qu'il est formé de galets allongés posés de chant, tous de la même couleur. Pourtant, ce tapis porte un décor bien visible, dont les contours sont réalisés par l'orientation des galets. Ainsi, on reconnaît une bande de bordure, délimitant un champ rectangulaire dont les diagonales sont marquées par la disposition des galets. Le cercle, inscrit dans le champ rectangulaire est bordé d'une large bande unie, qui détermine un disque. Ce disque est découpé en six portions, par les diagonales du rectangle et la médiane correspondant à sa largeur. Le centre de ce disque est marqué d'un petit disque en galets ronds, lui-même frappé en son centre d'un galet rond, blanc, un peu plus large que les autres. Malgré la grande économie des moyens d'exécution du décor, le mosaïste a marqué le point central de la pièce, repère pour la pose du cratère, et la composition rayonnante qui l'entoure, transcription particulièrement simple de la composition centrée (fleuron) notée pour les autres pavements. Nous avons ici la version géométrique et monochrome des compositions centrées des autres salles à manger. La persistance de ce type de composition rendue par des techniques aussi diverses, et dans des styles aussi différents, est particulièrement remarquable.

Délos, Maison des masques, *oecus* du Dionysos (fig. 7)

L'une des salles de réception de la Maison des masques de Délos n'a pas de fleuron en son centre, mais l'image même de Dionysos en majesté sur un guépard, faisant face à la porte²⁸. On connaît le caractère luxueux de cette image très colorée²⁹, véritable *emblemata* réalisé dans un atelier de localisation inconnue. C'est avec celui, d'iconographie très voisine, qui orne le centre la cour de la Maison au Dionysos³⁰, le panneau le plus riche de l'île. Sur les deux panneaux losangés, placés de part et d'autre, des Centaures encadrent le dieu de façon antithétique et apportent l'un un cratère (grand canthare ?) d'or, l'autre une torche : ils participent à son *symposion* et, ainsi passés au service de Dionysos, ils sont entrés dans son thiasé.

La présence dans les salles à manger de guirlandes suspendues sur les murs est attestée par l'iconographie, avec ou sans masques, de même le port de couronnes par les convives, ainsi que l'usage de répandre des branchages et des fleurs sur le sol³¹. Cet usage permet d'expliquer, que, dans les triangles du fond laissés

²⁸ J. Chamonard, *Les Mosaïques de la Maison des masques*, Paris, De Boccard, coll. « Exploration archéologique de Délos », 1933, p. 11-26, pl. II ; Ph. Bruneau, *Les Mosaïques*, *op. cit.*, n° 214.

²⁹ Pour la restitution des couleurs de la figure, voir A.-M. Guimier-Sorbets, M.-D. Nenna, « Réflexions sur la couleur dans les mosaïques hellénistiques : Délos et Alexandrie », *BCH*, vol. 119, 1995, p. 529-56.

³⁰ Ph. Bruneau, *Les Mosaïques*, *op. cit.*, n° 293.

³¹ Nous avons repris l'ensemble de ces questions, et tout particulièrement celle des branchages sur le sol, dans A.-M. Guimier-Sorbets, « Dionysos dans l'andrôn... », *art.cit.*, p. 921-922.



Fig. 7. Délos, Maison des masques, salle du Dionysos, aquarelle (d'après J. Chamonard, *Les Mosaïques de la Maison des masques*, op. cit., pl. II).

libres entre les panneaux et la bordure du tapis, le mosaïste a figuré sur le sol des branches fleuries, éléments de la jonchée, ainsi que les couronnes portées par les convives en l'honneur du dieu.

Le fleuron est placé sur le seuil de la pièce, le cas n'est pas unique à Délos. Fait-il seulement entrer la nature jaillissante dans la salle, face à Dionysos ? Ou marque-t-il aussi la place du cratère, une fois les convives installés ? On ne peut l'affirmer, car s'il n'est pas vraisemblable que le cratère fût posé sur l'image centrale du dieu, deux cratères rendus nécessaires par le nombre de convives réunis dans cette grande salle³² pouvaient être placés au-dessus des panneaux losangés (moins précieux) qui montrent justement les Centaures apportant les éléments du banquet.

Tarse, mosaïque aux dauphins (fig. 8)

Le pavement de galets aux dauphins, actuellement conservé dans le Musée d'Antakya, appartient à une maison de Tarse³³ ; il ornaît le sol d'une pièce à la fonction incertaine, mais dont l'iconographie rappelle celle d'un *andrôn*. Le pavement est daté de la deuxième moitié du III^e ou du début du II^e siècle av. J.-C., sa technique semble quelque peu grossière, malgré le

32 Une étude de ces salles de réception a montré que leur usage se modifie lorsque leurs dimensions s'accroissent et dépassent celles des premiers *andrônes* carrés : lorsque les convives sont plus nombreux, les conversations se font par petits groupes et les cratères doivent être multipliés ; ainsi peut-on vraisemblablement expliquer le dédoublement des fleurons dans ce type de pièce de banquet. Voir B. Bergquist, « Sympotic Space », dans *Sympotica, a Symposium on the « Symposion »*, dir. O. Murray, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 37-65.

33 *Excavations at Gözlu Küle, Tarsus*, t. I, *The Hellenistic and Roman Period*, Princeton, Princeton UP, 1950, p. 10, fig. 12-13, plan fig. 10 ; D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antike Kieselmosaiken*, op. cit., n° 125.

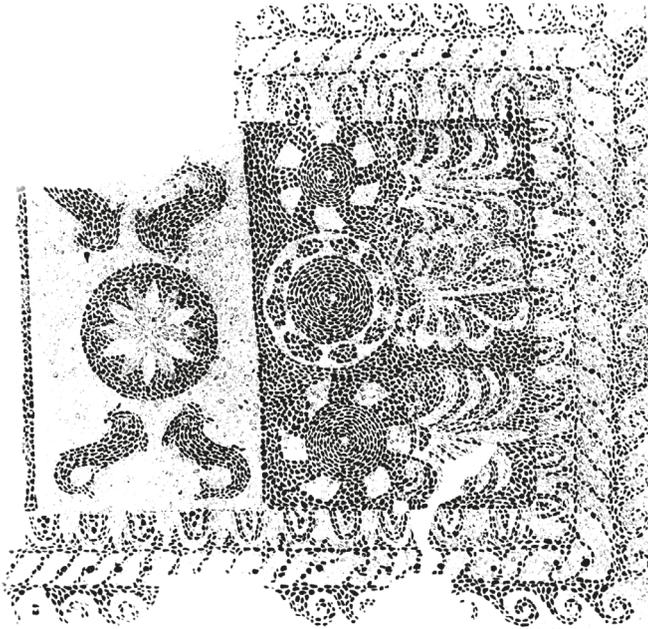


Fig. 8. Tarse, mosaïque aux dauphins, détail du tapis (d'après D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antike Kieselmosaikern*, op. cit., pl. 63.4).

choix des galets assurant la polychromie. Le centre est occupé par un fleuron polychrome, constitué de deux corolles superposées de six fuseaux, se détachant sur un panneau circulaire à fond noir, vers lequel quatre dauphins convergent. De part et d'autre de ce panneau central, deux panneaux à fond bleuté, disposés symétriquement, portent chacun trois palmettes et trois couronnes. Que ce soit par ces éléments végétaux de la jonchée, par les couronnes ou par le panneau à fleuron central autour duquel les dauphins témoignent leur soumission au dieu, on constate que l'iconographie reprend les éléments et l'agencement des pavements au décor dionysiaque réalisés en Grèce.

Délos, Maison des dauphins, cour (fig. 9-10)

Le vestibule de la Maison aux dauphins de Délos porte l'emblème du signe de Tanit, indication probable de l'origine du propriétaire³⁴. Mais la principale mosaïque couvre l'*impluvium* de la cour de la maison : elle y était visible de tous les visiteurs et des habitants de la maison. En bordure du tapis carré, une ligne de tours crénelées, comprend, dans les angles, quatre palmettes obliques, convergeant vers le centre. Sur le fond blanc du tapis, sont disposés un grand médaillon circulaire

³⁴ Ph. Bruneau, *Les Mosaïques*, op. cit., n° 209, et p. 79 pour la mise en rapport entre l'origine probablement phénicienne du propriétaire et le mosaïste dont la signature montre qu'il vient d'une ville de Phénicie.

et quatre scènes figurées dans les angles. Ces quatre groupes sont constitués chacun d'un petit personnage ailé monté sur deux dauphins attelés ensemble (bige) ; comme dans les courses, les petits personnages portent une casaque, un bonnet et une écharpe assorties, de couleur distincte ; le vent de la vitesse fait voler leurs écharpes. Il s'agit bien d'une scène de course, transposition des courses acrobatiques attestées à Rome, au cours desquelles les jockeys changeaient de monture. Ici, chacun des petits personnages porte les attributs d'une divinité : on reconnaît le trident de Poséidon, la massue d'Héraklès, le caducée d'Hermès et le thyrsos de Dionysos. L'un des dauphins du bige de Dionysos tient une couronne dans la gueule : il s'agit du bige vainqueur. Philippe Bruneau déclare que « le décor reste énigmatique », tout en admettant le caractère dionysiaque du motif³⁵. L'identité des petits personnages ailés paraît pourtant claire : il s'agit de petits Éros, engagés dans une course, comme il n'est pas rare dans l'iconographie gréco-romaine³⁶. La seule particularité réside dans leur habillement avec casaque, toque et écharpe assorties, la tenue des jockeys, qu'ils portent ici pour caractériser la nature de la scène. Dans cette image pittoresque, les Éros célèbrent la supériorité de Dionysos, non pas sur la nature, mais sur les autres dieux.

Le grand médaillon circulaire porte un décor unique à Délos, très sophistiqué, puisque constitué de multiples bandes concentriques qui mettent en valeur le motif central. Parmi les décors de ces bandes, on reconnaît une ligne de postes à protomès de griffons, alternativement de griffons-lions et des griffons-rapaces. Comme nous l'avons vu, dans cette composition géométrisée, les griffons orientés vers le centre, sont représentés tête baissée, en signe de soumission. Plus au centre, une bande porte une guirlande composée de divers végétaux retenus par des manchons textiles (avec la signature du mosaïste) : la disposition de cette guirlande en fait une couronne placée pour honorer le motif central du pavement, un fleuron de 91 cm de diamètre. Malgré le mauvais état de conservation, on reconnaît une composition centrée complexe, sur fond noir, un fleuron richement formé de tiges portant des volutes et des fleurs, et animé par la présence d'un papillon.

La co-occurrence des divers motifs et leur emplacement permettent d'affirmer qu'il s'agit, une nouvelle fois, d'un pavement réalisé en l'honneur de Dionysos. Si on compare les trois pavements à décor végétal ou figuré placés dans l'*impluvium* des maisons déliennes, on voit qu'il existait diverses formules : soit un petit fleuron polychrome géométrisé dans la Maison du lac³⁷, soit le magnifique *emblemata* représentant Dionysos ailé monté sur un félin de la Maison du Dionysos³⁸, soit le

35 *Ibid.*, p. 61-62.

36 Pour des exemples d'Érotos avec des dauphins et/ou conduisant des attelages, voir A. Hermary, « Éros », art. cit., p. 867-876.

37 Ph. Bruneau, *Les Mosaïques*, op. cit., n° 93.

38 *Ibid.*, n° 293.



Fig. 9. Délos, Maison des dauphins, détail Éros au thyrsos et dauphin avec la couronne, (d'après Ph. Bruneau, *Les Mosaïques*, op. cit., fig. 169, 171).

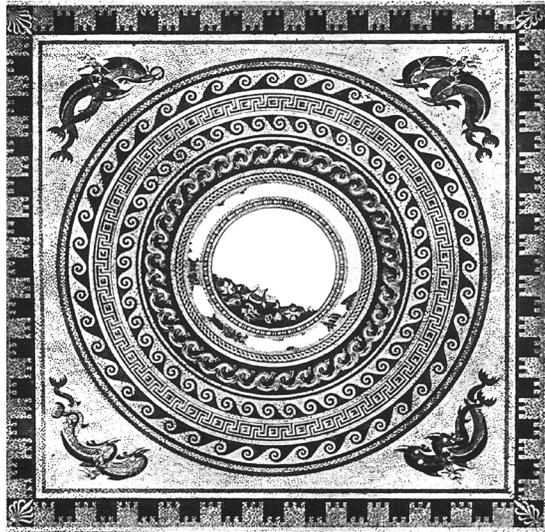


Fig. 10. Délos, Maison des dauphins, médaillon central, aquarelle (d'après M. Bulard, *Peintures murales et mosaïques de Délos*, *Monuments Piot*, t. XIV, 1908, pl. XII).

tapis complexe de la Maison aux dauphins : les solutions sont différentes, luxueuses ou plus simples, mais il s'agit dans tous les cas d'une exaltation de Dionysos.

Thasos, Maison au cratère (fig. 11)

Formée de gros galets, la mosaïque orne la salle de banquet d'une maison de Thasos proche de l'agora. À partir de critères stratigraphiques, elle a été datée du 1^{er} siècle ap. J.-C.³⁹. En son centre, le panneau figure un grand cratère (ou canthare ?), flanqué symétriquement de deux thyrses et de deux Érotés voletant au niveau des anses. Ce panneau est entouré de postes, d'une ligne de parallélogrammes, puis d'une file de dauphins alternant librement avec des poissons. On retrouve les compagnons de Dionysos, qui l'accompagnent dans la salle de banquet. Si le mosaïste n'avait pas la même pratique ni les mêmes matériaux que ceux de Délos, ou même ceux d'Olynthe ou d'Érétrie, il a conservé le thème dionysiaque du cratère/canthare en accompagnant cette matérialisation du dieu par son attribut principal, le thyrses, et par ses compagnons, les dauphins et les Érotés. La persistance du thème se prolonge ainsi à l'époque impériale.

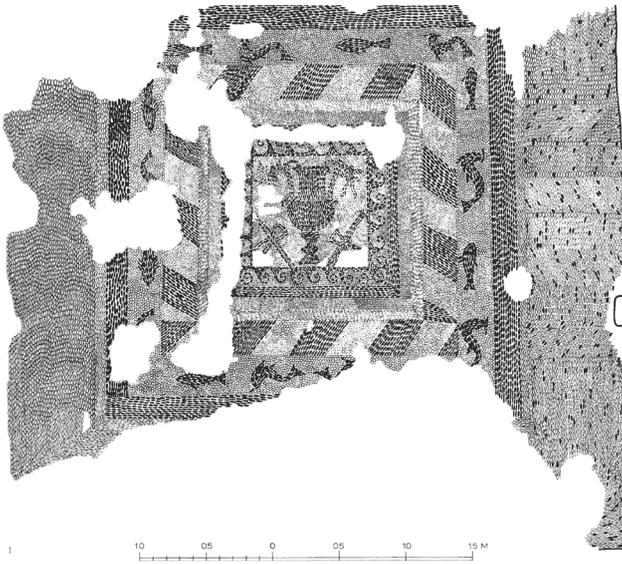


Fig. 11. Thasos, Maison au cratère, dessin (d'après D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antike Kieselmosaiken*, op. cit., pl. 74.1).

39 B. Holtzmann, O. Picard, « Thasos, Les abords ouest de l'agora », *BCH*, vol. 98 (*Chroniques*), 1974, p. 789-792 ; voir aussi D. Salzmann, *Untersuchungen zu den Antike Kieselmosaiken*, op. cit., n° 141, qui préfère dater le pavement de la seconde moitié du III^e ou de la première moitié du II^e siècle av. J.-C. Toutefois, les critères stratigraphiques doivent primer sur les critères stylistiques.

Dans les salles de banquet du IV^e et du III^e siècles av. J.-C., les pavements représentent le caractère sauvage du monde que préside Dionysos. La puissance de cette nature s'exprime alors par la violence des combats des fauves, des griffons, des personnages hybrides marins, et par la croissance de la végétation. Au centre de l'*andrôn*, le cratère – c'est-à-dire le vin – jaillit d'un fleuron qui symbolise la puissance féconde du dieu. Ainsi présenté sous sa forme métaphorique de fleuron ou de cratère, le dieu soumet et « fascine » les Pans, les hommes, les griffons, les fauves et les dauphins : leur attitude sur les mosaïques permet de reconnaître la présence du dieu. Dans certaines maisons, l'agencement des décors des pavements et tapis jusqu'au centre de la pièce évoque le trajet suivi par le dieu, dans la mer, jusqu'à son triomphe. L'ensemble constitue une véritable mise en scène destinée à exciter l'imaginaire des convives et à les intégrer dans le monde sauvage du dieu, qu'ils vont célébrer par une libation au début du *symposion*. De leur respect des règles, de leur sociabilité d'hommes grecs va dépendre la réussite du *symposion*, et les pavements peuvent aussi avoir un rôle pédagogique.

Dans les maisons des II^e-I^{er} siècles av. J.-C., on retrouve la même volonté d'exalter le dieu : seule l'expression change, témoin de l'évolution des mentalités et des goûts. La violence des fauves, des griffons, des monstres marins est désormais domptée : le dieu règne sur la nature, dans la mer, et dans l'univers mythique des dieux. Les Centaures rejoignent le thiase, comme les Éros, qui servent d'intermédiaire entre le monde divin et celui des hommes pour manifester le triomphe du dieu. Durant cette période, on choisit de privilégier l'aspect civilisateur du dieu, qui « dompte » le sauvage, comme il a transformé en vin les fruits de la vigne⁴⁰. L'univers du théâtre est aussi choisi pour matérialiser sa présence ; en même temps, il offre des images que peuvent partager des hommes unis par une même culture, cette culture dont le maître de maison fait ainsi preuve. Le fleuron, éventuellement animé de petits animaux, reste une représentation symbolique du dieu, ainsi que le cratère-canthare. Depuis les premiers pavements, sous une forme végétale ou géométrisée, la composition centrée marque l'emplacement du cratère au centre du banquet, et cette fonction explique la longévité de son usage et les types de décors qui en dérivent.

Après avoir fait pénétrer le monde sauvage dans la maison, les pavements exaltent le dieu « civilisateur ». Cadre de vie familiale, mais aussi de vie sociale, la maison hellénistique est ainsi placée dans la sphère de Dionysos, dont elle concourt à exalter à la fois la puissance et le raffinement.

40 C. Isler-Kerényi, *Dionysos nella Grecia arcaica, il contributo delle immagini*, Pisa/Roma, Istituti Editoriali e Poligrafici Internazionali, 2001 ; sur le rôle des satyres dans ce processus, *id.*, *Civilizing Violence. Satyrs on 6th-Century Greek Vases*, Fribourg/Göttingen, Academic Press Fribourg/Vandenhoeck & Ruprecht, 2004.

L'ORDRE INVERSE :
SUR UN TYPE D'ÉNONCÉS DES ÉCRIVAINS LATINS TARDIFS

Jean-Claude Fredouille

Une connaissance plus précise de la rhétorique, de sa fonction, de ses règles et, surtout, de leur mise en œuvre, parfois masquée, une approche plus nuancée du goût et de l'esthétique des Anciens, permettent en général, aujourd'hui, une appréciation plus juste et plus positive de leur art. On n'écrirait plus que Sénèque ou Augustin « composent mal »¹. Il s'en faut pourtant que nous saisissons toujours les principes qui commandaient la démarche des écrivains anciens² : nous sommes encore parfois contraints de nous en tenir à une analyse statique de leurs œuvres, sans être en mesure d'en percevoir le mouvement créateur, l'enchaînement dynamique de la composition.

Les quelques constatations qui suivent, faites au hasard de lectures, n'ont d'autre ambition que d'attirer l'attention sur ce qui apparaît comme une recherche consciente, un souci d'enchaînement des idées, encore bien attestés chez les auteurs latins tardifs.

Tertullien, *Apologétique*, 46, 2-16 (CUF, p. 94-97)

On prétend que philosophes et chrétiens enseignent les mêmes vertus : *innocentia, iustitia, patientia, sobrietas, pudicitia* (2). Dans ces conditions, pourquoi persécuter seulement les seconds ? Au demeurant, contrairement aux païens, les chrétiens pratiquent ces vertus qu'ils professent. C'est ce que Tertullien s'attache à montrer, en commençant par la cinquième, la *pudicitia* (10-11) ; puis il énumère la *probitas* (12) et la *modestia* (13), dédoublement de la *sobrietas* ; l'*animi aequitas* (14), synonyme de *patientia* ; enfin, il regroupe

¹ E. Albertini, *La Composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque*, Paris, 1923, p. 300 sqq. (la critique récente a fait justice d'une opinion alors commune) ; H. I. Marrou, *Saint-Augustin et la fin de la culture antique*, Toulouse/Paris, Imp. F. Boisseau/De Boccard, 1938, p. 59 sq. (mais, comme on le sait, l'auteur, une décennie plus tard, a corrigé, dans sa *Retractatio*, ce qu'il a appelé un « contresens » : *Saint-Augustin et la fin de la culture antique*, t. 2, « *Retractatio* », Paris, De Boccard, 1949, p. 665 sq.).

² Voir R. Weil, « De la composition », *REG*, 101, 1988, p. 1-11.

l'*innocentia* et la *iustitia* sous le nom de *simplicitas* (15). Tertullien suit donc l'ordre inverse et conserve le même nombre de vertus, en introduisant seulement quelques variations de vocabulaire.

Tertullien, *La toilette des femmes*, I, 5, 2-4 (SC, 173, p. 62-68)

Ce chapitre se présente comme un contre-éloge de l'or et de l'argent. Tertullien y développe en effet deux des « lieux » appropriés au genre épideictique : l'*origo* et l'*usus*. Pour traiter le second (l'*usus*), il recourt à une comparaison entre les métaux précieux que sont l'or et l'argent et les métaux moins nobles que sont le fer et le bronze. Or que constate-t-on ? D'une part, le fer et le bronze rendent des services plus nombreux et plus indispensables aux besoins des hommes ; d'autre part, ils remplacent avantageusement l'or et l'argent dans la vie quotidienne. Tertullien signale rapidement cette seconde supériorité avant de s'attarder un peu plus longuement sur la première.

1678

Tertullien, *La pénitence*, 3, 8 (SC, 316, p. 152-154)

Ayant rappelé qu'il y a deux sortes de péchés, les spirituels (*spiritalia*) et les corporels (*corporalia*), Tertullien fournit aussitôt, en deux temps, l'explication et la justification de cette distinction, en commençant par les seconds : « *Spirititalia et corporalia nominantur, quod delictum omne aut agitur aut cogitatur, ut corporale sit quod in facto est quia [...], spirituale uero quod in animo est, quia [...]* ». »

Tertullien, *La pudicité*, I, 10-19 (SC, 394, p. 148)

Ce traité est dirigé contre les psychiques, mais vise également les opinions que Tertullien lui-même défendait antérieurement (10) : il justifie alors son évolution qui pourrait passer pour de l'inconstance de sa part (10-13), avant de s'en prendre directement aux psychiques.

Cyprien, *À Démétrien*, 24 (SC 467, p. 122-124)

Le jour du Jugement verra la récompense des croyants et le châtement des infidèles : suivent la description des tourments éternels infligés aux seconds et celle de la gloire des fidèles.

Lactance, *Institutions divines*, V, 2, 3-7 (SC, 204, p. 134-136)

Lactance évoque la figure d'un adversaire du christianisme qu'il a connu en Bithynie et qu'il présente ainsi : « *antistitem se philosophiae profitebatur, uerum ita uitiosus ut...* » Il énumère ses vices, puis dénonce ses prétentions de philosophe hostile au christianisme.

Ambroise, *Les devoirs*, III, 1, 6 (CUF, p. 82)

Comparant deux types de solitude, celle de l'*otium* biblique (*hoc otium*) et celle de l'*otium* commun (*aliorum otium*), Ambroise décrit d'abord la seconde (« *Alii enim requiescendi causa abducere animum a negotiis solent...* ») qu'il oppose à la vie solitaire d'Élisée, remplie d'activités diverses (« *Eliseus autem in solitudine...* »).

Augustin, *La cité de Dieu*, IV, 21 (BA, 33, p. 740)

Dieu répartit les royaumes terrestres, mais les critères de cette répartition échappent aux hommes, car il est tout aussi difficile de pénétrer les pensées secrètes des individus qui gouvernent (*hominum occulta*) que les mérites des empires (*merita regnorum*). Augustin cite à l'appui quelques exemples d'empires puissants, puis de grands hommes politiques.

Augustin, *Contre le mensonge*, 12, 26 sq. (BA, 2, p. 413 sq.)

Le contexte historique de ce traité révèle une atmosphère de roman d'espionnage. Pour assurer leur tranquillité, les priscillianistes se faisaient passer pour catholiques et justifiaient cette fausse identité en invoquant le témoignage des Écritures qui, selon eux, offraient des exemples de mensonges. Un prêtre espagnol, Consentius, imagina d'utiliser les mêmes méthodes et demanda à certains catholiques de s'infiltrer dans les rangs priscillianistes, pour les repérer et les dénoncer. Indigné par la perversité de telles pratiques, Augustin est conduit à réfuter l'interprétation que les priscillianistes, en particulier leur évêque Dictinnius, donne de certains passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, osant invoquer pour mentir les précédents des Patriarches, des Prophètes, des Apôtres, du Christ lui-même. Augustin examine alors en premier lieu les passages litigieux du Nouveau Testament (12, 26-28), en second lieu les textes incriminés de l'Ancien Testament (12, 29-34).

Macrobe, *Saturnales*, III, 3, 5-7 (BT, p. 167)

Sacer, *sanctus* et *religiosus* ont des acceptions voisines, distinguées par Trébatius (5), selon lequel *sanctus* est parfois synonyme (*idem*) de *sacer* et *religiosus*, parfois présente un autre sens (*aliud*). Macrobe cite quelques vers de Virgile illustrant cette distinction : d'abord deux exemples de ce second cas (*secunda species*), *sanctus* signifiant *incorruptus* (6), ensuite trois exemples de la première acception (*prior speciei definitio*), selon laquelle *sanctus* est un équivalent de *sacer* ou *religiosus* (7).

Macrobe, *Saturnales*, III, 4, 1-5 (BT, p. 169-170)

Macrobe rappelle que Varron signale la double signification de *delubrum* : selon certains auteurs, le mot désigne l'aire attenante à un temple, selon d'autres,

le temple lui-même. Comme dans le texte précédent, Macrobe retrouve ces deux définitions chez Virgile : il cite d'abord, en explicitant sa démarche, deux exemples de la seconde (« *ut a postrema [ratione] incipiamus* »), puis un exemple de la première (« *illam uero opinionem de area, quam Varro praedixerat, [Vergilius] non omisit* »).

Macrobe, *Commentaire au songe de Scipion*, I, 3, 1-10 (CUF, p. 10-13)

Avant d'aborder le commentaire du texte cicéronien, Macrobe dresse une quintuple typologie des genres de songes dont il indique le terme technique en grec et en latin : successivement, le *somnium* (ὄνειρος), la *uisio* (ὄραμα), l'*oraculum* (χρηματισός), l'*insomnium* (ἐνύπνιον), le *uisum* (φάντασμα). Après leur énumération (2), Macrobe définit chacun d'eux, en commençant par les deux derniers (« *ultima ex his duo* »), qui, en réalité, sont moins des songes que des rêves car, de nature physique ou psychique, ils ne sont pas susceptibles d'interprétation ; il poursuit en caractérisant les trois autres, qui ont une fonction divinatoire : l'*oraculum*, la *uisio*, enfin le *somnium* proprement dit (le *somnium Scipionis* récapitulant les trois derniers genres). Mais immédiatement après, Macrobe subdivise le *somnium* lui-même en cinq espèces (*proprium, alienum, commune, publicum, generale*) qu'il définit, cette fois, dans cet ordre (I, 3, 10-11).

Beaucoup trop peu nombreux pour autoriser des conclusions de caractère général, ces exemples permettent cependant quelques observations. D'une part, l'ordre inverse est utilisé dans des exposés d'ampleur limitée ; il constitue une micro-structure, non la *dispositio* d'une argumentation développée, a fortiori d'un livre ou d'un traité. D'autre part, en accord avec la remarque précédente, cette micro-structure (en dehors de Tert., *Apol.*, 46, 2-16 et Macr., *Somn.*, I, 3, 1-10) est constituée de préférence de deux éléments seulement. On observe aussi que les auteurs recourent à l'ordre inverse dans des passages de caractère non pas narratif ou descriptif, mais didactique, comme s'il apportait un surcroît de rigueur ou de densité à l'exposé. Enfin, hormis en *Sat.*, III, 4, 1-5, où Macrobe prend soin de préciser qu'il donne d'abord des exemples du second sens de *delubrum*, les auteurs adoptent l'ordre inverse, sans en avertir le lecteur, laissant l'impression que cet enchaînement (*a, b, c.../...c, b, a*) va de soi.

Or deux réflexions au moins, l'une, de Cicéron, l'autre, de Pline le Jeune, montrent qu'il n'en est rien ; en tout cas, que cet ordre inverse s'écartait suffisamment des normes rhétoriques pour appeler, éventuellement, une justification, en l'espèce plaisamment agrémentée d'affectation. Dans une lettre à Atticus désireux d'avoir des détails sur l'acquiescement de Clodius :

Tu me demandes, lui écrit Cicéron (I, 16, 1), ce qui est arrivé au sujet du procès pour que l'issue en ait été si contraire à l'attente générale, et en même temps tu veux savoir comment il se fait que j'aie combattu plus mollement qu'à mon habitude. Je te répondrai en commençant, suivant la méthode d'Homère, par la fin – *Respondebo tibi ὕστερον πρότερον ὁμηρικῶς*. (trad. Constans).

De fait, Cicéron répond d'abord à la seconde question : « *quomodo ego minus quam soleam proeliatus sim* ».

Dans une lettre adressée à Cornelius Minicianus, Pline le Jeune relate en détail les difficultés rencontrées à l'occasion du procès de Cécilius Classicus et les trois actions qui ont été nécessaires : « L'objet du procès était multiple et les plaidoiries ont été nombreuses et diverses » (trad. Guillemin) – « *fuit multiplex actaque (causa) est saepius cum magna uarietate* » (III, 9, 1). Sur le point de conclure sa lettre (« Il me semble que j'ai rendu de tout cela un compte aussi bref que minutieux » – « *non minus breuiter quam diligenter* »), Pline le Jeune se reprend (III, 9, 28) :

Minutieux ! le mot m'a échappé. Car il me vient à l'esprit un détail omis, et cela un peu tard ; il ne sera pas à sa place, mais vous l'aurez (« *quamquam praepostere, reddetur* »). C'est ainsi que compose Homère (« *facit hoc Homerus* ») et bien d'autres à son exemple ; c'est donc du grand art (*perdecorum*), néanmoins le procédé n'est point voulu. (trad. Guillemin)

Sans doute Pline se souvient-il de l'excuse alléguée avec humour par Cicéron et sur laquelle il renchérit, avec toutefois cette différence, que l'inversion (*praepostere*) n'est pas ici celle d'un ordre annoncé, et que la référence à Homère est une façon de parer élégamment ce qui est oublié probablement feint, c'est-à-dire une habileté rhétorique³, en donnant plus de poids à une précision qui avait normalement sa place plus haut.

On admettra que l'*hysteron proteron* (*hysterologia*, *ordo praeposterus*) homérique auquel se réfèrent Cicéron et Pline le Jeune dans ces deux lettres ne saurait être la figure micro-structurale consistant à inverser dans le discours l'ordre chronologique de deux données factuelles, dont les textes grecs et latins offrent des exemples souvent cités, déjà parfois par les commentateurs anciens⁴, d'Homère, naturellement (II, V, 251 : « *τράφεν ἦδ' ἐγένοντοὲν Πύλω* » ;

3 Voir Quint., *Inst. orat.*, IV, 2, 83 : « *aliquando nobis excidisse simulamus, cum quid utiliore loco reducimus...* »

4 Voir note 8.

Od., IV, 208 : « γαμέοντι τε γειγνομένῳ τε⁵ » ; V, 264 : « εἴματα τ' ἀμφιέσασα θυώδεα καὶ λούσασα » ; d' Euripide, *Médée*, 1-4 : le vaisseau Argo fend les ondes avant que les pins aient été coupés sur le Pélion ; de Démosthène (*Phil.*, III, 39 : « Απόλωλε καὶ νενόσηκεν ἡ Ἑλλάς ») ; de Cicéron, *Verr.*, II, 1, 1 : « *statuerat et deliberauerat non adesse* » ; de Virgile, *Én.*, I, 179 : « [fruges] et torrere parant flammis et frangere saxo » ; VIII, 125 : « *Progressi subeunt luco fluuiumque relinquunt* » ; X, 140 : « *uulnera dirigere et calamos armare* », etc. – et que les écrivains chrétiens relèveront à l'occasion dans les textes bibliques : ainsi Jérôme, *In Dan.*, II, vi, 1 (CCL 75A, p. 829) : « *Nemo...turbetur quod nunc in regno Darii, nunc in regno Cyri Daniel fuisse dicatur...quod autem ordo praeposterus est, ut...* » ; *In Matt.*, I, 1, 2 (SC 242, p. 72) : « *Liber generationis Iesu Christi [...] filii Dauid, filii Abraham : ordo praeposterus, sed necessarie commutatus* » ; Augustin, *Quaestiones in Hept.*, VII, 18 : Juges 3, 9 (CSEL 28/2, p. 462) ; ou, plus tard, Bède, *De schematibus*, II, 2 (CCL 123A, p. 158) :

Hysterologia uel hysteropteron est, sententiae cum uerbis ordo mutatus est, ut « hic accipiet benedictionem a Domino et misericordiam a Deo salutari suo » (Ps. 23, 5). Prius enim Dominus miserando iustificat impium et sic benedicendo coronat iustum.

S'il est peu probable que Cicéron et Pline le Jeune aient eu à l'esprit cette permutation chronologique dans une séquence limitée à deux termes, il paraît également improbable (car la comparaison serait, à l'opposé, disproportionnée au contexte) qu'ils aient pensé au mode de composition *more Homérico*, dont Quintilien rappelle qu'il peut être adapté au discours⁶, et selon lequel l'*Iliade* commence avec la dixième année du siège de Troie, et l'*Odyssée* avec la dernière année des aventures d'Ulysse – comme aussi l'*Énéide* avec le départ de Sicile. Le même Quintilien, d'ailleurs, se contente de préciser qu'il adopte l'ordre inverse, sans s'autoriser du *more Homérico*, dans un développement sur le *genus compositionis* (l'agencement des mots dans la chaîne parlée du discours) : il y a, dit-il, deux règles à observer, l'une relative aux pieds (*pedes*), l'autre aux périodes (*comprehensiones*), et Quintilien poursuit : « Voyons d'abord le second point » – « *Ac de his prius* » (IX, 4, 122), abordant ensuite le premier : « C'est le moment de traiter en second lieu l'autre partie que nous avons distinguée il y a un instant » – « *Vbi iam nobis pars ex duabus quas modo fecimus secunda tractanda est* » (IX, 4, 130)⁷. Au demeurant, dans tel autre passage (V, 7, 22), il ne juge pas utile cette précision :

5 Pour éviter l'*hysteron proteron* (« en mariage et à la naissance »), V. Bérard (CUF p. 85) corrige γειγνομένῳ en γειγν<α>μένῳ et traduit : « [Nestor... heureux] en son épouse, [heureux] en ses enfants) ».

6 Voir Quint., *Inst. orat.*, VII, 10, 11.

7 La traduction de J. Cousin (CUF, p. 268 : « Nous voici maintenant à la deuxième des parties que

Pour les avocats de la défense, il est à la fois plus aisé (*expeditior*) et plus difficile (*difficilior*) d'interroger. Plus difficile (*difficilior*), parce qu'ils peuvent rarement savoir, avant l'audience, ce que dira un témoin, plus aisé (*expeditior*), parce que, lorsqu'ils procèdent au contre-interrogatoire, ils savent ce qu'il a dit (trad. Cousin).

En revanche, on observe chez Homère deux types d'*hysteron proteron* qui semblent plus proches du contexte des lettres de Cicéron et de Pline le Jeune. Le premier, lorsque les réponses sont apportées dans l'ordre inverse des questions. Les exemples sont nombreux⁸, et le plus souvent dans les réponses à une question double :

Od., XI, 210 *sq.* : « Mère, pourquoi me fuir, lorsque je veux te prendre ? [...]. La noble Perséphone, en suscitant ton ombre, n'a-t-elle donc voulu que redoubler ma peine ? – Non ! [...] Perséphone n'a pas voulu te décevoir ! Mais pour tous, quand la mort nous prend, voici la loi... » (trad. Bérard) ;

XV, 346 *sqq.* : Parle-moi des parents de ce divin Ulysse. Il avait une mère, un père... – ...je vais te répondre sans feinte. Laerte vit encore....(Anticleia) est morte du deuil de son fils... (trad. Bérard) ; etc.

Mais on rencontre aussi parfois cette inversion dans les réponses à des interrogations multiples, comme en *Od.*, XI, 170 *sq.*, où Anticleia répond aux sept questions que lui a posées Ulysse exactement à rebours. Second type d'*hysteron proteron*, les demandes sont satisfaites dans l'ordre inverse de leur formulation : *Od.*, VII, 209 *sq.* : Nausicaa invite ses servantes à servir de la nourriture à Ulysse et à lui donner un bain dans le fleuve ; Ulysse se baigne avant qu'on lui apporte de quoi boire et manger ; VIII, 387 *sq.* : Alkinoos suggère aux Phéaciens d'offrir des présents à Ulysse et à Euryale de lui présenter ses excuses pour ses propos discourtois ; les excuses d'Euryale précèdent l'énumération des dons⁹. S. E. Bassett a vu dans la fréquence de cette figure chez Platon une

j'ai établies il y a un instant et qu'il y a lieu de traiter ») masque, nous semble-t-il, l'adoption de l'ordre inverse. _____

- 8 Voir S. E. Bassett, « ΥΣΤΕΡΟΝ ΠΡΟΤΕΡΟΝ' ΟΜΗΡΙΚΩΣ (Cicero, Att. I, 16, 1) », *HSPH*, 31, 1920, p. 39-62 ; *id.*, *The Poetry of Homer*, Berkeley, University of California Press, 1938, p. 119 *sq.*
- 9 S. E. Bassett distingue un troisième type d'*hysteron proteron*, plus éloigné de notre objet, dans le couple description-narration. Ainsi *Od.*, IX, 116 *sq.* : l'île Petite est située près du pays des Cyclopes, elle abonde en chèvres, son port est protégé ; la narration suit l'ordre inverse de la description : Ulysse rapporte que lui et ses compagnons y ont abordé, qu'ils y ont chassé des chèvres, qu'ils aperçoivent le pays des Cyclopes. En réalité, cette disposition s'apparente à un chiasme. Cf. aussi sur *Il.*, I, 6-305, B. A. van Groningen, *La Composition littéraire archaïque grecque, procédés et réalisations*, Amsterdam, Noord-Hollandsche uitgeverij, 1958, p. 90-91 ; autres exemples dans J. W. Welch, « Chiasmus in Ancient Greek and Latin Literatures », p. 262, dans *id.*, (dir.), *Chiasmus in Antiquity*, Hildesheim, Gerstenberg, 1981.

influence d'Homère, et rappelle que le Ps. Longin (I^{er} siècle ap. J.-C.) considérait Platon comme « le plus homérique » (ὀμηρικώτατος) des écrivains¹⁰ – mais on pourrait citer également le vrai Longin (III^e siècle ap. J.-C.), qui ne pensait pas autrement¹¹. Le début du *Phèdre* est bien connu : « Où vas-tu, comme cela, mon cher Phèdre, et d'où viens-tu ? – De chez Lysias, le fils de Céphale, Socrate ; et je vais de ce pas me promener hors des Murs » (227a. trad. Robin). Mais Platon avait déjà recouru à cette brève interrogation double suivie de sa double réponse inversée dans le *Lysis* (203ab) : « Socrate, me cria Hippothalès, où donc t'en vas-tu et d'où viens-tu ? – Je viens de l'Académie, répondis-je, et je m'en vais tout droit au Lycée. » (trad. Robin), et il en avait utilisé une variante dans le *Protagoras* (309b) :

Est-ce d'auprès de lui (*Alcibiade*) vraiment que te voilà ? Et quelles sont envers toi les dispositions du jeune-homme ? – Excellentes, autant qu'il m'a semblé !...
De vrai, c'est bien d'auprès de lui que j'arrive à l'instant ». (trad. Robin)

1684

Si dans ces prologues la fonction de l'*hysteron proteron* est clairement de contribuer à donner une impression de vie propre à la « conversation », Platon l'utilise aussi ailleurs : on en a relevé une vingtaine d'occurrences dans la seule *Apologie de Socrate*¹². La fréquence de l'*hysteron proteron* chez Platon s'explique peut-être par l'influence homérique. S'il est vrai qu'Homère est, dans l'Antiquité classique, le premier témoin de cette figure, on admettra toutefois que la tradition littéraire suffit ensuite à rendre compte de sa présence chez les auteurs grecs et latins¹³.

Pour nous en tenir à ces derniers, la démarche que nous avons observée chez les écrivains tardifs est également attestée antérieurement, sans solution de continuité entre les textes latins « classiques » et les textes latins « tardifs », comme le montrent, outre ceux qui ont été cités précédemment (de Cicéron, Quintilien, Pline le Jeune), les quelques exemples suivants :

10 *Traité du sublime*, 13, 3, CUF, p. 22. Voir S. E. Bassett, *HSPH*, p. 61.

11 Frg. 50, 9 (éd.-trad. Patillon-Brisson, CUF, p. 214) : « C'est Platon qui le premier a excellemment transporté dans la prose la majesté homérique (τόν ὀμηρικόν ὄγκον) ».

12 S. E. Basset, *HSPH*, p. 60-61, explique chacune d'elles par une raison particulière (variété, emphase, émotion, etc.) ; à vrai dire, les exemples cités par l'auteur ne paraissent pas tous convaincants, et dans certains cas il s'agit d'un chiasme plutôt que d'un *hysteron proteron* (voir *infra*).

13 Cette figure n'est naturellement pas propre à la littérature de l'Antiquité classique et les Pères de l'Église en relevaient déjà des exemples dans l'Écriture (voir *supra*). Les exégètes contemporains sont attentifs à étudier schémas rhétoriques et figures en particulier dans les *Épîtres* pauliniennes (sur le point qui nous occupe, les études consultées ne distinguent pas toujours entre l'*hysteron proteron* au sens large et le chiasme (auquel le *Bulletin de bibliographie biblique* [BiBIL] réserve régulièrement une entrée), voire entre ces figures et l'antithèse ou le parallèle.

Térence, *Heautontimoroumenos*, 440 sq.

Chrémès adresse deux reproches opposés à Ménédème : son excès de libéralité et sa trop grande parcimonie, qui, dans l'un et l'autre cas, l'exposent aux mêmes désagréments. Chrémès s'explique aussitôt sur le bien-fondé de sa double remontrance, en commençant par les inconvénients de la parcimonie de Ménédème naguère, et en poursuivant par les méfaits de sa libéralité aujourd'hui.

Térence, *Adelphes*, 615 sq.

Eschine est très malheureux ; il traverse un moment difficile : « Ah, comment me tirer de cette confusion ? », demande-t-il, et il soupire : « Un tel soupçon pèse aujourd'hui sur moi ! » (trad. Marouzeau). Dans son monologue, il développe ces deux points, d'abord le second : « pourquoi on le soupçonne (v. 616 : « *neque ea [suspicio] immerito* ») ; ensuite le premier : quelle conduite il doit adopter à présent (v. 625 : « *Nunc quid faciam?* »).

Térence, *Adelphes*, 863 sq.

Déméa décide de changer de comportement, en prenant conscience que la complaisance et l'indulgence facilitent la vie et les relations, comme il peut s'en rendre compte en comparant sa propre vie à celle de son frère (v. 602 : « *ex me atque ex fratre* »), et il enchaîne : « Lui (v. 862 : « *Ille...* »), il a toujours passé sa vie dans les loisirs, les dîners,... Moi (v. 866 : « *Ego...* »), le sauvage que je suis, brutal, morose, avare,... j'ai pris femme » (trad. Marouzeau).

Cicéron, *De amicitia*, 62 sq.

Cicéron énonce quelques préceptes sur la manière d'entretenir des liens d'amitié, car il convient de se montrer vigilant dans ses relations amicales et singulièrement au moment de choisir ses amis (62). Cicéron développe ces deux idées, en développant d'abord la seconde : comment choisir ses amis (62-66), puis la première : comment faire qu'une amitié demeure harmonieuse (67-75). Mais le développement sur le choix des amis suit lui-même l'*ordo praeposterus*. Quelles règles observer pour choisir ses amis ? Tenir compte de leurs qualités et les mettre à l'épreuve. Et Cicéron enchaîne : la prudence demande de ne nouer des liens d'amitié, « qu'après avoir en quelque manière essayé le caractère des futurs amis » (63) ; il aborde ensuite l'analyse des qualités fondamentales requises dans toute amitié (65).

Horace, *Épîtres*, II, 1, 63-68

Il s'agit du passage fort connu sur le jugement de la foule : « *interdum uolgens rectum uidet, est ubi peccat* » (v. 63). Ses erreurs font l'objet des vers 64-65, sa lucidité, celui des vers 66-68.

Tacite, *Germanie*, 10, 1 sq.

Rappelant que les Germains sont le peuple qui accorde la plus grande attention aux auspices et aux sorts (« *Auspicia sortesque ut qui maxime observant* »), Tacite traite en premier lieu de leur pratique des *sortes* (1-2), en second lieu, de celle des *auspicia* (3-6).

Si l'on rapproche ces textes « classiques » des textes « tardifs » précédents, on voit les trois traits qui les apparentent : l'*ordo praeposterus* y structure des développements d'ampleur limitée¹⁴ et (quel que soit le domaine propre : moral, philosophique, technique, etc.) de caractère souvent didactique. Des premiers aux seconds, une tradition se prolonge. Sans doute une enquête plus approfondie et plus systématique serait-elle susceptible d'indiquer, le cas échéant, les fluctuations et les tendances de cette tradition selon les époques et les auteurs : il apparaît cependant, au vu des quelques textes rassemblés, qu'elle s'est maintenue.

Mais antérieurement, dans les conditions que nous avons dites (passages d'ampleur relativement limitée et de caractère didactique), c'est Aristote qui nous paraît avoir recouru le plus volontiers à cette démarche¹⁵ ; sans doute ne

14 Correspondant à ce que Quint., *Inst. orat.*, IV, 5, 24-25, appelle les *membra minuta* ou les *particulae* d'une *concosa et articulosa partitio* (Fortunat., *Ars rhet.*, II, 21 : μερική διαίρεσις). Il y a bien sûr des exceptions, ainsi Cic., *Pro Balbo*, où pratiquement toute la *refutatio* est construite sur ce schéma : sont déferées à la justice la situation juridique (*caput*) de Balbus et l'action (*factum*) de Pompée (6) ; Cicéron réfute d'abord (7-19) les griefs contre Pompée, puis (7-19) contre Balbus (il revient brièvement, au terme de sa *refutatio* (56-59), sur un thème développé en 18-19).

15 On en relèverait naturellement des exemples dans des textes appartenant à d'autres genres. Ainsi, Dém., *Phil. IV*, 4-6 : deux partis divisent les cités grecques, celui de la liberté et de l'égalité, celui de la tyrannie (4) ; le parti de la tyrannie est celui des partisans de Philippe (4-5) ; le parti de la liberté est celui des adversaires de Philippe (6) ; *Contre Aristog.* I, 1-68, où la disposition des deux tiers du discours suit l'ordre *a b c / c b a* : la culpabilité d'Aristogiton est bien connue (1-7) ; il faut condamner en lui toute une catégorie de sycophantes, « tous les animaux de cette espèce » (8-12) ; Démosthène défendra la cité et les lois (13-14) ; la vie de la cité repose sur les lois, sans exception (15-35) ; Aristogiton incarne la pire espèce de sycophantes (36-52) ; la vie privée et le passé d'Aristogiton, débiteur du trésor public, sont accablants (53-75). Ou encore Aelius Aristide, *dans son premier discours sicilien* : dans cette déclamation « Sur l'envoi de renforts à l'armée de Sicile », Aristide se place aux différents points de vue qu'offre la topique du discours délibératif, essentiellement le juste, l'utile, le possible, le glorieux ; contrairement au premier et quatrième thème, le deuxième et le troisième sont annoncés (11) : « Aujourd'hui, il suffit de regarder la situation pour constater que vos décisions étaient en tous points utiles et que leur accomplissement n'était pas au-dessus de nos capacités » (*Les Discours siciliens d'Aelius Aristide (Or. 5-6)*, éd.-trad. L. Pernot, New York, Arno Press, 1981, p. 288) ; mais ces deux « lieux » sont traités dans l'ordre inverse de leur annonce, et cela en deux temps : le possible (11-16), l'utile (17-28), puis de nouveau le possible (29-35) et l'utile (37-41).

le fait-il pas systématiquement, mais la fréquence avec laquelle il adopte l' *ordo praeosterus* est significative. Quelques exemples parmi d'autres :

Poétique, 3, 1448a 30 sq.

Les Doriens revendiquent la tragédie et la comédie : la comédie est revendiquée par les Mégariens... la tragédie par quelques Doriens du Péloponnèse.

Éthique à Nicomaque, V, 2, 1129a 26 sq.

Justice et injustice peuvent être pris en plusieurs sens... « Comprenons donc en combien de sens se dit l'homme injuste... » (trad. Tricot) ; la définition de l'homme juste sera abordée au chapitre suivant (1129b 1 sq.).

Éthique à Nicomaque, VIII, 2, 1155b 16 sq.

Il y a trois fondements possibles de l'amitié : le bien, l'agréable, l'utile. Dans les deux chapitres suivants, Aristote analyse successivement dans l'ordre inverse ces trois espèces d'amitié reposant sur l'utile, sur le plaisir et enfin sur la vertu.

Éthique à Eudème, II, 7, 1223a 21 sq.

L'acte volontaire est-il celui qui est conforme au désir (ὄρεξις). Mais celui-ci se subdivise en trois espèces : la βούλησις (volonté, vœu), le θυμός (emportement, passion) et l'ἐπιθυμία (concupiscence, appétit). Il faut donc examiner si l'action volontaire est conforme à l'une de ces trois espèces de désir : l'ἐπιθυμία d'abord (1223a 28), le θυμός ensuite, (1223b 19), la βούλησις enfin (1223b 30).

Éthique à Eudème, VII, 7, 1241a 1 sq.

« Il convient de procéder à l'analyse de la concorde (ὁμονοία) et de la bienveillance (εὐνοία) qui, pour certains s'identifient à l'amitié, tandis que pour d'autres elles sont corrélatives » (trad. Décarie). Suit la description des rapports de l'amitié avec la bienveillance (1241a 4), puis avec la concorde (1241a 15).

Dans tous ces textes, Aristote énonce donc tout uniment *a*, *b*, *c* et développe, dans l'ordre inverse, *c*, *b*, *a*, en soulignant parfois les articulations de sa démarche. C'est ce constat même que nous avons fait sur des textes latins « tardifs » et « classiques ».

La nécessité de disposer les arguments selon l'ordre dans lequel ils ont été annoncés est régulièrement rappelée par les rhéteurs ; le plan suivi (*dispositio*) doit respecter le plan annoncé (*propositio*, *partitio*) : « Le pire défaut est de ne

pas observer l'ordre des arguments que l'on a annoncé dans la proposition »¹⁶. Ces préceptes valent essentiellement pour la partie centrale du discours, l'argumentation. Mais ils sont applicables également à des développements plus ou moins brefs au sein de l'argumentation. Il est significatif, en effet, que Cicéron donne justement comme modèle sur ce point les propos (une centaine de vers) du vieillard Simon, dans l'*Andrienne*, qui respectent scrupuleusement le plan annoncé (v. 49-50 : la vie de son fils ; son dessein ; l'aide qu'il attend de Sosie), et dont il cite textuellement les trois articulations (v. 51, 157, 168)¹⁷ pour mieux convaincre le lecteur.

Mais il y a des exceptions, des cas particuliers, dans des contextes précis : lorsque le non-respect du plan annoncé ne risque pas de créer de confusion dans l'esprit du juge, qu'il répond à un souci d'efficacité, qu'il vise à ménager divers effets, autrement dit, quand il n'est pas oublié ou maladroite¹⁸, mais obéit à une intention¹⁹. On a vu que Térence lui-même ne suivait pas toujours la règle formulée par les rhéteurs : sans doute parce que dans ces cas justement les propos du personnage (contrairement au passage de l'*Andrienne*) ne sont pas entrecoupés par les interventions intempestives (questions, objections, etc.) d'un autre personnage, et que, dans ces conditions, il n'y a pas de risque que le spectateur perde le fil des idées.

Le souci que manifestent parfois les auteurs de prévenir d'un mot le lecteur qu'ils ne traitent pas les sujets dans l'ordre dans lequel ils ont été annoncés ou simplement énumérés, faisant entendre qu'il n'y a pas négligence ou inattention de leur part, montre bien que l'ordre inverse n'était pas perçu comme étant l'ordre attendu, « naturel » (*naturalis*). L'ordre inverse est donc un choix, qui

1688

16 Cic., *Inv.*, I, 33 (cf. n. suivante) ; Quint., *Inst. orat.*, IV, 5, 28 : « *Pessimum uero non eodem ordine exsequi, quo quidque proposueris* » ; IV, 5, 8 : « *si plura uel obicienda sunt uel diluenda, et utilis et iucunda partitio est, ut quo quaque de re dicturi simus ordine appareat* » ; Fortunat., *Ars rhet.*, II, 22 : « *quod primo loco proposuerimus, primo exequamur...* ». Mais un ajout peut être parfois une habileté, quand par exemple l'orateur simule un oubli (voir *supra*, note 3). Sénèque le Rhéteur, *Controv.*, I, praef. 21, signale que les erreurs sur le nombre et l'ordre des divisions annoncées sont aussitôt remarquées, ce qui n'empêche pas certains déclamateurs de soulever des applaudissements sans s'astreindre à suivre un plan rigoureux (c'était le cas du jeune Ovide : « *sine certo ordine per locos discurrebat* » [II, 2, 9]). Un écrivain comme Jérôme insiste volontiers sur le fait qu'il observe scrupuleusement son « plan » (*Adv. Jov.*, I, 4 PL 23, 214 : « *sequar uestigia partitionis expositae* » ; II, 6 PL 23, 294 ; etc.).

17 Cic., *Inv.*, I, 33 : « *Atque his de partitione praeceptis in omni dictione meminisse oportebit, ut et prima quaeque pars, ut exposita est in partitione, sic ordine transigatur... Partitur apud Terentium breuiter et commode senex in Andria quae cognoscere libertum uelit [...] quemadmodum in partitione proposuit, ita narrat primum [...] deinde [...] postremum* ».

18 Voir Cic., *Brutus*, 217 et *Orator*, 129 (à propos de Curio) ; Quint., *Inst. orat.*, IV, 5, 2.

19 Voir Fortunat., *Ars rhet.*, II, 22. Le souci de donner une impression de spontanéité dans l'argumentation peut même conduire à supprimer la *partitio* (Quint., *Inst. orat.*, IV, 5, 4-5).

« relève de la technique » (*artificialis, -ciosus*)²⁰ – et qui sans doute aussi a trouvé un support dans certaines habitudes de l'école²¹ ; mais corrélativement, la rareté même des précautions affichées à cet égard par les auteurs montre aussi que l'adoption, dans certaines conditions, de l'ordre inverse n'était pas un manquement aux préceptes rhétoriques, mais plutôt la recherche d'un effet qui n'exigeait pas nécessairement explication ou justification.

Les écrivains latins terminent souvent un développement (et, dans la majorité des cas, un développement didactique) en recourant à un syntagme du type, avec quelques variantes, *de re* (ou *haec*) *hactenus* (« En voilà assez sur ce sujet »). Ils soulignent ainsi, sans fioriture de style, que l'argumentation est achevée et constitue un ensemble homogène. Cette habitude s'explique sans doute, au moins en partie, par les conditions matérielles et les pratiques culturelles de la composition d'un ouvrage dans l'Antiquité (support de l'écriture et sa dimension, phases d'élaboration, autographie, dictée, oralité, etc.). Mais il arrive aux auteurs de procéder autrement, de façon moins appuyée, plus élégante, en reprenant à la fin d'un « chapitre » ou d'un « paragraphe » un mot ou une expression employés au début, ou en recourant à une formulation qui en soit l'écho²².

L'ordre inverse paraît un procédé plus synthétique, littérairement plus élaboré, répondant à la même intentionnalité : présenter un développement comme constituant une argumentation complète, nécessaire. Mais peut-être convient-il de préciser brièvement qu'il se différencie des deux précédents procédés (formule finale plus ou moins stéréotypée avec l'adverbe *hactenus* ; reprise, au terme du développement, d'une expression identique ou apparentée à celle du début) en ce qu'il constitue une construction définitive, logiquement articulée,

20 Implicite chez Quint., *Inst. orat.*, VII, pr. 3, la distinction entre *ordo naturalis* et *ordo artificialis* est explicite chez Fortunat., *Ars rhet.*, III, 1.

21 On a des témoignages sur des expériences qui s'apparentent à de véritables performances mnémoniques, même s'il convient de faire la part de l'exagération, inévitable en de pareils cas : Sénèque le Rhéteur, *Contr.*, I, praef. 2, rappelle qu'il était capable, dans sa jeunesse, de réciter plus de deux cents vers énoncés par ses condisciples, à raison d'un vers chacun, en commençant par le dernier, et Augustin, *De an. et orig.*, IV, 9 (*PL*, 44, 529), que son ami Simplicius, « doué d'une mémoire étonnante », pouvait réciter à l'envers (*retrosum recitare*) Virgile ou un discours de Cicéron. La pratique scolaire avait préparé à ces performances : à l'époque hellénistique et romaine, l'enfant apprenait à réciter l'alphabet dans l'un et l'autre sens, et même en combinant ceux-ci diversement (Quint., *Inst. orat.*, I, 1, 25).

22 Quelques exemples : Cic., *De sen.*, 15 *A rebus gerundis senectus abstrahit ~ 17 qui in re gerunda uersari senectutem negant; 49 nihil est otiosa senectute iucundius ~ 50 qua uoluptate animi nulla...maior*; Pl. Anc., *HN*, VII, 192 *litteras semper. ~ 193 aeternus litterarum usus*; Tert, *Pat*, 7, 2 *detrimto rei familiaris ~ 7, 13 pecuniam in amittendo*; 10, 1 *ultionis libido ~ 10, 8 ulcisci non desiderabo*; Lact., *Inst. div.*, V, 20 *12 puniendi sunt qui destruunt religiones ~ 20, 15 haec tamen disseruntur impune*; Claudien, *De raptu*, III, 114 *morabor ~ 133 morae*; etc.

en une sorte d'état d'équilibre. En quoi il se distingue aussi de l'*ordo naturalis*: celui-ci laisse place, le cas échéant, à un nouvel argument, qu'il est possible de surajouter, sans altération sensible de la structure du discours; la séquence est simplement accrue d'une nouvelle unité, mais le système de la *dispositio* n'en est pas conceptuellement affecté. L'ordre inverse substitue la réversibilité²³ à la juxtaposition, c'est-à-dire la nécessité logique au flux (certes annoncé) des idées, et c'est en ce sens qu'il est un *ordo artificialis*. Quand un auteur annonce *a, b, c...* et reprend, dans l'ordre « naturel », successivement, *a, b, c...*, il peut adjoindre un élément *d* sans que l'efficacité de son discours en pâtisse véritablement, même s'il s'attire les reproches des rhéteurs; en revanche, s'il traite, dans l'ordre inverse, *c, b, a*, puis ajoute *d*, il ne pourrait empêcher cet élément *d* d'apparaître comme adventice et étranger à son argumentation, et donc de la déconstruire, car la séquence, telle une association d'idées, deviendrait alors irréversible²⁴. L'ordre inverse est certainement, par la vivacité de l'enchaînement, un « effet de style », mais il a aussi, sans doute, une portée logique.

1690

23 Dans le second ensemble .../ *c b a*, l'élément *c* est au point de départ d'une consécution d'existence réversible, puisqu'il implique nécessairement *b* qui, à son tour, implique *a*. Voir Arist., *Catég.*, 12, 14a 26-b23 (sur l'Antérieur): étant donné le nombre deux, le nombre un existe nécessairement, tandis que de l'existence du nombre un aucune réversibilité n'entraîne celle des autres nombres – οὐκ ἀντιστρέφει ἀπὸ τοῦ ἑνὸς ἢ ἀκολουθίης τοῦ εἶναι τὸ λοιπὸν (d'après la trad. de F. Ildefonse et J. Lallot, Paris, Le Seuil, 2002).

24 Cela dit, il est probable que l'on trouverait des textes où, ayant annoncé *a b c*, l'auteur ajoute *d* après *c b a*, ou bien traite ces trois éléments en désordre.

Remarques sur le chiasme et l'hysteron proteron

Ces deux figures ne sont pas toujours bien distinguées par les critiques²⁵. Celle que nous appelons « chiasme »²⁶ n'a qu'un rapport lointain avec ce que l'Antiquité désignait par ce terme. Pour les modernes, en effet, le chiasme est un entrecroisement symétrique de termes, du type : $a\ b / b^{(')} a^{(')}$, (par exemple, Ps.-Quint., *Decl.*, 265, p. 85, 4 : « *manibus tuis parce, parce animo tuo* »), plus rarement $a\ b\ c / c^{(')} b^{(')} a^{(')}$ (Varr., *RR.*, I, 67 : « *Nucem...et palmulam et ficum [...] uetustate ficus fit pallidior, palmula cariosior, nux aridior* »), souvent antithétique (*Rhét. Hér.*, IV, 39 : « *Poema loquens pictura, pictura tacitum poema debet esse* » ; Sall., *Cat.*, 5, 4 : « *Satis eloquentiae, sapientiae parum* »), et parfois rehaussée d'une antimétabole (*Rhét. Hér.*, IV, 39 : « *Esse oportet ut uiuas, non uiuere ut edas* » [voir Quint., *Inst. orat.*, IX, 3, 85]). Mais, en latin, le terme *chiasmus* appartient au vocabulaire de l'arpentage et de la médecine (cf. *TLL* s. v., col. 1007, 76), et n'a pas été intégré dans celui de la rhétorique, de sorte que le terme technique le plus proche correspondant à cette figure de style est sans doute *commutatio*²⁷. L'acception rhétorique du gr. χιασμός est elle-même tardive dans la langue, et le mot ne désigne pas, d'ailleurs, cette figure de style, mais un type de combinaisons possibles entre quatre termes ou quatre membres de phrase. Hermogène, *De inventione*, éd. H. Rabe, p. 181, cite l'exemple d'une τετράκωλος περίοδος de Démosthène composée de deux antécédents (προτάσεις) et de deux conséquents (ἀποδόσεις), $a \rightarrow a', b \rightarrow b'$, commutables en $a \rightarrow b', b \rightarrow a'$ et donc susceptibles de former un chiasme (ἀναδέχεται τὸν χιασμόν, χιασθῆναι χιασθῆσαι δύναται)²⁸.

25 À vrai dire, le flottement est ancien : on le constate déjà chez Aristarque (II^e s. ap. J.-C.), et Eusthate (XII^e siècle) assimilait l'hysteron proteron homérique à un chiasme (voir S. E. Bassett, *HSPH*, p. 54 sq. ; *The Poetry of Homer*, p. 125).

26 Χιασμός de χιάζω : « disposer en forme de X (chi) », *i. e.* « en forme de croix ».

27 Et non *regressio* (ἐπίανθοδος) comme l'indique M. Fauser, art. « Chiasmus », dans G. Ueding et al., *Hist. Wörterb. der Rhetorik*, II, Darmstadt, 1994, col. 171-173. Mais, en réalité, correspondant au gr. ἀντιμεταβολή, *commutatio* désigne plus précisément la figure qui « exprime deux pensées contradictoires par permutation de termes » (*Rhét. Hér.*, IV, 39), et n'est donc qu'une espèce de chiasme.

28 Dém., *Seconde olynthienne*, 3 : plus les succès de Philippe ont dépassé son mérite (a), plus Philippe a été admiré par tout le monde (a) ; mais plus les Athéniens ont mal conduit leurs affaires (b), plus les Athéniens ont été déconsidérés (b). Si cet exemple est convaincant, en revanche les deux « chiasmes » présentés comme tels dans les scholies d'Isocrate (*Archidamos*, 42 éd. B.G. Mandilaras, *BT*, 2003 t. 1, p. 240 et t. 2, p. 157 ; *Panathénaique*, 47 ; *id.*, t. 1, p. 245 et t. 3, p. 18) ne sont guère susceptibles de combinaisons selon la définition d'Hermogène, et sont en réalité des antithèses (cf. H. Horvei, *Der Chiasmus. Ein Beitrag zur Figurenlehre mit spezieller Berücksichtigung einiger Werke der deutschen Klassik*, Bergen, H. Horvei, 1981, p. 33 sq.). Mais Porphyre, *In Aristotelis categorias* (éd. A. Busse, 1887,

L'*hysteron proteron* (πρωθύστερον, ύστερολογία, *hysterologia*, *ordo praeposterus*) est un renversement de l'ordre « normal », chronologique ou logique (cf. exemples *supra*), dans lequel les grammairiens anciens voient une espèce de l'hyperbate²⁹. Si donc le chiasme et l'*hysteron proteron* sont l'un et l'autre des *figurae per ordinem*, par sa nature et sa structure cette permutation est différente : le chiasme est constitué d'une double séquence *a b / b' a'* (parfois triple ou davantage, *a b c... /... c' b' a'*), c'est-à-dire deux ensembles symétriques de niveau³⁰ et d'extension comparables ; l'*hysteron proteron*, au sens étroit, est constitué très généralement d'une seule séquence *b a*, énonçant, selon une démarche régressive, le postérieur avant l'antérieur, le conséquent avant l'antécédent, etc., et substituée à la séquence attendue, « normale », *a b*, qui est mentalement restituée, - et parfois rétablie dans la traduction (lorsque la chronologie ou la logique paraissent trop souffrir du littéralisme). En d'autres termes, l'*hysteron proteron* est l'inversion dans le discours de l'ordre naturel de deux réalités ; le chiasme, une construction symétrique du discours.

Cette distinction est plus problématique ou plus subtile lorsque ces deux figures ne constituent pas un énoncé relativement bref (membre de phrase, phrase), mais un développement plus ample, c'est-à-dire lorsqu'elles sont des figures macrostructurales et non plus microstructurales.

On a vu en effet que les commentateurs anciens avaient déjà entendu l'*hysteron proteron* en un sens dérivé, plus large, lorsque l'auteur procède à un renversement de l'ordre des faits ou des notions préalablement décrits ou énoncés (*a b c.../... c b a*). Cet *hysteron proteron* tend alors à se confondre formellement avec une disposition en chiasme. Il s'en distingue toutefois en ce que les constituants de l'ensemble *...c b a* sont conceptuellement identiques ou analogues à ceux du

p. 78-79) utilise l'expression κατά τὴν χιαστίην (τάξιιν) avec une valeur logique proche de celle d'Hermogène : dans la division en quatre classes des êtres selon le schéma

Substance	Accident
Universel	Particulier

les liaisons diagonales et verticales (mais non, en l'espèce, horizontales) sont possibles (voir P. Hadot, « L'usage du chiasme en logique », *ALMA*, 24, 1954, p. 277-282).

²⁹ Parmi d'autres, Donat, *Ars*, III, 6, éd. Holtz, p. 670 (Keil, IV, p. 401) : « *Hyperbaton est transcensio quaedam uerborum ordinem turbans, cuius species sunt quinque, hystero-logia, anastrophe, parenthesis, tmesis, synchysis. Hystero-logia uel hysteronproteron est sententiae cum uerbis ordo mutatus, ut: [fruges] torrere parant flammis et frangere saxo (Virg., En., I, 179)* ». Cf. H. G. Coenen, art. « Hysteron proteron », dans G. Ueding et al., *Hist. Wörterb der Rhetorik, op. cit.*, IV, 1998, col. 128-131.

³⁰ Pour n'être pas purement formel, le chiasme exige en effet (contrairement à l'*hysteron proteron* au sens étroit, microstructural) une certaine compatibilité de sens entre ses deux éléments constitutifs symétriques ; mais il est en soi une structure « vide », susceptible d'accueillir des énoncés visant à des effets plus ou moins burlesques (« Le facteur passe le matin et l'été sévit la sécheresse », « renforcés » le cas échéant par une antithèse (« L'homme descend du singe et de la vallée monte un chemin »).

premier ensemble *a b c...*, dont ils sont la reprise (et non l'antithèse ou la mise en parallèle), et que dans les passages argumentatifs ou didactiques ils possèdent pratiquement toujours une extension plus grande (... / *CBA*); de ce fait, l'ordre inverse confère au texte un dynamisme que ne possède pas la disposition quasi géométrique du chiasme³¹.

La permanence dans les textes latins tardifs de ce type d'*hysteron proteron* structurant le couple « annonce – développement » (*a b c / CBA*) – que l'annonce soit explicite ou, plus généralement, discrète – nous a paru mériter ces quelques observations.

31 Exemple, entre beaucoup d'autres, VIRG., *Géorg.*, IV, 453-527, dans J.W. Welch, « Chiamus in Ancient Greek... », art. cit., p. 262 (d'après G. Norwood); en dehors de l'ancienne littérature « classique » gréco-latine, voir le plan « chiastique » (*chiastic outline*) que proposent de l'*Épître aux Philippiens*, A. Boyd Luter et M.V. Lee, « Philippians as Chiasmus: Key to the Structure, Unity and Theme Questions », *NTS*, 41, 1995, p. 89-101.

LE JARDIN DU DÉCAMÉRON

Catherine Guimbard

Nous sommes en 1348 à Florence, la peste sévit, quelques femmes se retrouvent par un heureux hasard dans une église, Santa Maria Novella, et décident, non sans avoir sollicité le concours de trois jeunes gens, de quitter la ville, de fuir cette « mortelle pestilence », tare d'une société en totale décomposition, la civilisation communale déclinante. Fuir sans doute, mais la campagne, ce *contado* si indissociable de la ville dans l'histoire de la commune médiévale italienne, est tout autant infestée, il faut donc chercher un « ailleurs » qui soit à la fois au centre géographique et historique, et à la périphérie idéologique : ce seront trois espaces-jardins, trois univers de récréation et de détente. De l'église au jardin, puis du jardin à l'église, car il faudra bien rentrer après ces deux semaines de non-présence à la ville, le parcours du *Décameron* est tracé ; c'est à un voyage circulaire que nous sommes invités à assister, un cheminement qui se démarque, dès l'introduction, du pèlerinage vertical de *La Divine Comédie*, du lieu de l'Enfer au jardin de Paradis. Le *Décameron* fait donc appel dès les premières pages à un référent littéraire bien précis, mais pour mieux s'en démarquer. Il oppose au parcours ascensionnel, cathartique du divin Poème, un cheminement terrestre, sans ascèse, sensualiste, qui se satisfait de la jouissance des biens de ce monde sans jamais en mesurer la portée à l'aune d'une quelconque béatitude. La peste n'est-elle pas le fruit de la juste colère de Dieu ou l'œuvre des corps célestes (une dissociation que déplorait saint Thomas) ? Ce point d'interrogation donne d'entrée de jeu le ton d'un texte où Dieu n'intervient que de façon formelle, voire accidentelle ; le jardin de Boccace ne peut donc être l'Éden de Dante, il est un jardin de plaisir, de *solacium*, havre de paix, loin d'un monde chancelant, et refuge artistique.

En effet, en ces lieux amènes, la jeune compagnie va s'adonner à diverses activités, dont le récit de nouvelles que chaque participant sera appelé à raconter face à un public constitué par le cercle restreint des membres qui ont choisi de s'éloigner de la société des hommes, d'établir la juste distance nécessaire au jugement critique. Lieu tout à la fois de production et de consommation de récits, le jardin n'est pas un simple cadre, il participe de la création artistique. En effet, de même que le recueil

de cent nouvelles offrira à ses futures lectrices des choses divertissantes auxquelles elles pourront se complaire et d'utiles conseils à retenir, de même le jardin dans lequel la *brigata* est invitée à se transférer à la fin de la seconde journée, pour son plaisir et son utilité. La similitude des termes souligne la parfaite interpénétration du cadre, théâtre de récits, et de l'activité narrative qui va s'y dérouler¹.

Le jardin est-il alors simple lieu d'oubli où la jeune compagnie passe le temps en attendant la fin de l'épidémie ? Cette hypothèse ne peut tenir puisque le groupe revient à Florence alors même que le fléau perdure. Est-il un lieu de création, et le recul qu'il ménage par rapport au monde, l'absence au monde, acquiert-elle une signification tout à la fois critique et idéologique ? Que faisons-nous ici, à Florence, s'exclame Pampinea, qu'attendons-nous, sommes-nous en train de rêver alors que nous pourrions séjourner honnêtement à la campagne² ?

Le choix du jardin est tout d'abord un choix « social ». C'est un endroit dont la classe dirigeante d'alors, issue de l'osmose entre *grandi* et *popolani grassi*, a fait son lieu de prédilection, désireuse de fuir les « trafics » de la ville, et soucieuse, en ces temps de faillites retentissantes, d'investir de façon durable. Crise socio-économique et découverte du jardin sont intimement liées. Or, la jeune compagnie que met en scène le *Décameron* appartient précisément à cette élite sociale qui a transformé le *contado* en lieu de *tranquillitas*. À la dimension « sociale » du jardin, la péroraison de Pampinea ajoute cependant une connotation très nettement politique. Il faut fuir la ville du désordre, du « contre-nature », pour recréer au sein de la nature un espace de vie ordonné, réglé, un lieu d'honnête séjour que gouverne la raison. L'absence de la ville n'est donc pas fuite, simple évasion ou refus du réel, elle est indispensable à la recréation d'un « réel autre ». Ainsi le jardin du *Décameron* sera-t-il le théâtre d'une création, un paradis où va se dérouler en dix jours et non plus en six, la renaissance d'une société pestiférée, c'est-à-dire rongée par une crise politique, institutionnelle, sociale et familiale. Le *Décameron* nous raconte, autrement dit, une genèse laïque survenue dans un coin de paradis. Il célèbre par là même l'engagement de l'art, de l'écriture, de la littérature au service de la reconstruction du réel. Il est à la fois lieu de création et de résurrection, il est l'espace où se recrée l'histoire, le cadre qui accueille une jeune compagnie dont la tâche de recommencement a été clairement fixée : en ce sens, le jardin est d'une certaine manière la métaphore d'un monde nouveau en gestation, c'est le lieu de résolution d'une crise morale et politique.

Mais reconstruire ce monde, ce pourrait être une tâche éminemment théorique ; or, Boccace hait les donneurs de leçons abstraites, il affiche la défiance ockhamiste

1 Boccace, *Décameron*, trad. Marthe Dozon, Catherine Guimard et Marc Scialom, intr. Christian Bec, Paris, Librairie générale française, 1994, conclusion de l'auteur, p. 858.

2 *Ibid.*, introduction de la 1^{re} journée, p. 48-49.

pour toute forme de connaissance qui ne part pas de la notion d'existence pour remonter à celle d'essence. Le *Décameron*, dès l'introduction et la mise en scène de cette grande tragédie que fut la peste de 1348, remet en question tous les savoirs qui ne se fondent pas sur l'analyse du réel. Les médecins sont des sots et ne peuvent enrayer le mal, car ils ne sont que les détenteurs d'une science qui fait abstraction de l'observation. La confession de *ser* Cepparello qui inaugure l'activité narrative, tourne en dérision ce saint homme de théologien qui se trompe car, loin de chercher à connaître la réalité de la vie de la crapule qui se joue de lui, il opère une *inquisitio vitae* sur la base de schémas préconstitués. Il faut édifier un nouveau type de savoir, différent de celui dont on traite dans les universités, un savoir qui se fonde sur l'analyse du réel. C'est précisément ce que va tenter de faire Boccace en explorant le monde qui l'entoure, en partant de l'expérience du quotidien, du particulier, de l'existant, sans jamais céder à la tentation d'extrapoler, de forger des principes généraux, universellement valables. La tâche confiée à la joyeuse *brigata* est donc de se livrer à une profonde investigation du réel, propédeutique indispensable à toute mission de reconstruction. On perçoit ici le sens de l'activité narrative à laquelle se consacrent les dix conteurs. C'est une forme de mise en situation. En effet, à travers le récit des nouvelles, nous voyons se modeler un style de vie, une courtoisie revue et corrigée à l'usage de la classe dominante, le programme de *renovatio* se met progressivement en place grâce à la mise en scène de cette comédie humaine que nous offrent les cent nouvelles. Tournant résolument le dos à la mise en système de la pensée scolastique, Boccace célèbre le triomphe de l'empirisme et charge la littérature de forger ce nouveau type de savoir, tout comme il confie à l'activité narrative le soin de mettre en place une nouvelle société à l'image précisément de ce jardin, lieu de production du texte littéraire, lieu de genèse d'un nouveau genre littéraire, la nouvelle. Et nous touchons là à la deuxième fonction du jardin. En tant que centre d'une nouvelle pratique artistique, il se doit d'en être l'image fidèle, l'exacte reproduction de la structure du texte. Nous allons donc explorer dans le détail la polysémie du jardin ou plutôt des jardins du *Décameron*, lieux de création socio-politique, lieux de création littéraire.

Si l'on prend en considération les espaces parcourus par la *brigata*, on est frappé par la mobilité finalisée de ses déplacements. Quittant Florence, elle se rend le mercredi, au point du jour, en un lieu situé sur une petite montagne, un lieu « séparé », éloigné de toute route, couvert d'arbustes variés et de plantes au vert feuillage, agréables à regarder. Une très belle demeure habite le sommet, entourée de prés et de merveilleux jardins, de puits aux eaux fraîches. Le lieu est ouvert, le groupe est invité à s'égarer dans des endroits fort délicieux jusqu'à l'heure du

dîner. À l'ouverture physique de l'espace s'oppose la fermeture de ce petit monde dont on nous dit dès le départ qu'il va vivre en autarcie³.

En ce lieu, la vie s'organise et l'expression n'est pas vaine. Il est décidé de vivre certes, joyeusement, mais sous l'autorité d'un chef (roi, reine), qui démocratiquement changera chaque jour afin de ne pas susciter l'envie. La souveraineté partagée génère la non-conflictualité. De même, second choix de ce jour, il est proposé d'opter pour le récit plutôt que le jeu pour se distraire, car si le premier rassemble et soude une communauté de narrateurs-auditeurs partageant le même plaisir, le second divise et jette le trouble. En cette première journée, l'activité narrative se déroule sous le signe de la plus entière liberté d'inspiration. Et, en effet, dans cet espace ouvert défile l'ensemble de la tradition littéraire du récit bref et le discours inaugural esquisse le tableau d'un monde qui a perdu tout système de référence.

1698

À l'issue de la seconde journée qui n'a fait que confirmer en la répétant la parfaite organisation du jour précédent, se contentant de restreindre l'activité narrative en la recentrant sur un thème primitivement choisi, les dix jeunes femmes et jeunes gens, au point du jour, quittent le lieu de leur premier séjour et parviennent à un très beau et riche palais. Puis, s'étant fait ouvrir le jardin tout entouré de murs qui jouxtait la demeure, ils y pénètrent. Pourquoi ce déplacement ? La reine Neifile s'en explique : « Si nous voulons éviter que d'autres jeunes gens ne nous rejoignent, je crois opportun de quitter cet endroit et de nous transférer ailleurs »⁴.

La vue de ces lieux enchantés à ce point chacune des dames et des jeunes gens qu'ils en vinrent à dire que si l'on pouvait créer le paradis sur terre, on ne pouvait l'imaginer différent de cet endroit, ni concevoir comment le rendre encore plus beau. Le lieu est clos, ce n'est pas qu'il soit inaccessible, mais la clôture éveille le désir de passer outre, il faut franchir le pas de la porte et, en effet, l'ouverture des lieux se fait sur requête de la jeune compagnie. Ce n'est pas seulement le séjour du bonheur, c'est le bonheur qui est lieu et qui se manifeste comme séparation d'une part, tout jardin renferme un trésor à sauvegarder, comme exubérance et épanouissement d'autre part. Toutes les espèces susceptibles d'être acclimatées y sont représentées. Le temps y est suspendu au profit d'un faux immobilisme, car l'éternel présent réalise aussi les promesses du futur, les arbres portant à la fois des fleurs et des fruits. L'ordre géométrique et systématique y règne, le jardin est entouré et parcouru d'un bout à l'autre d'allées très larges, droites comme des flèches, le centre est occupé par une plaine au milieu de laquelle se dresse une fontaine dont l'eau déborde tout en soulignant le contour, elle s'épanouit ensuite en de multiples canaux. Si le lieu du premier séjour présentait un ordonnancement un peu casuel, la description de ce « paradis » souligne

3 *Ibid.*, introduction de la 1^{re} journée, p. 54.

4 *Ibid.*, conclusion de la 2^e journée, p. 223.

avec insistance la rationalité de son agencement préfigurant la rationalité de sa finalité. Ce jardin ne se donne pas au premier regard, mais se révèle au fur et à mesure d'un parcours qui éveille progressivement les sens, la vue, certes, l'odorat, mais l'ouïe aussi, car les oiseaux s'égosillent. Cet espace est celui de la réconciliation, les animaux sont inoffensifs, semblent apprivoisés, l'harmonie règne en cette terre où la main de l'homme a collaboré à l'œuvre de la nature pour créer un havre de félicité terrestre : à l'intérieur la vie, au-dehors la mort. Le transfert en ce lieu de délices s'accompagne d'une nouvelle restriction du champ narratif.

Au terme de la sixième journée tout entière dominée par les femmes, Elisa prend à part ses compagnes et les entraîne vers un lieu très proche qu'elle a, semble-t-il, découvert en cachette : il se nomme la « Vallée des Femmes ». D'un demi-mille de circonférence, elle est entourée de six châteaux couronnant six petites collines⁵. La présence d'un petit ruisseau dont l'eau rebondissait sur la roche à nu accroissait le bonheur de cet endroit occupé au centre par un petit lac où nos sept jeunes femmes vont prendre un bain régénérateur. Cette vallée est un lieu ouvert ; du jardin clos, nous sommes passés dans un espace libre de toute contrainte. Il y règne une géométrie naturelle, la figure du cercle et de l'hexagone s'interpénètrent merveilleusement pour créer un espace de parfait équilibre, de parfait accomplissement aussi, le lac et le fleuve ne réalisent-ils pas la synthèse du temps dynamique et de la permanence ? Le chiffre six ne fait-il pas allusion aux six jours de la Création et l'image du cercle ne renvoie-t-elle pas à celle de la perfection ? La blancheur candide des corps plongés dans l'eau de cristal ne suggère-t-elle pas l'idée d'une innocence retrouvée, d'un recommencement ? La crainte de l'étranger s'est d'ailleurs dissipée.

Au lever du jour de la neuvième journée, la *brigata* se lève tôt et suit la reine vers un petit bois où les animaux protégés des chasseurs par la menace de la peste les attendent apprivoisés. Ils s'en retournent ensuite vers leur lieu de résidence, la tête couronnée de feuilles de chênes et les mains remplies de fleurs et d'herbes odorantes, et quiconque les auraient rencontrés aurait pu dire : « ceux-là ne seront pas vaincus par la mort, ou bien elle les prendra en pleine joie »⁶. Trois choses nous frappent : l'allusion à la mort tout d'abord et à la peste qui réapparaît pour la première fois après l'horrible commencement de l'introduction (consacrée à l'épidémie) mais pour être repoussée, exorcisée ; le monde sauvage domestiqué ensuite ; enfin ces couronnes de chêne, symbole de force et de sagesse. Tous couronnés, les dix jeunes femmes et jeunes gens constituent une communauté soudée, homogène, la tête ceinte de chêne – l'allusion à la Rome antique est

⁵ *Ibid.*, conclusion de la 6^e journée.

⁶ *Ibid.*, introduction à la 9^e journée, p. 705.

évidente –, ils sont les sauveurs d'une humanité dégradée qui a été réduite à l'état sauvage, mais qu'ils avaient mission de civiliser. Ils ont, en conclusion de la huitième journée, rempli leur tâche, et la dixième journée va mettre en scène des personnages dont le comportement remarquable illustre précisément cette victoire sur l'anarchie et la sauvagerie de la société. La régénération dont ils sont les auteurs permet de triompher de la mort d'une civilisation dont la peste incarnait la fin ultime. Une victoire conquise dans la joie, car le *Décameron* entend restaurer une perspective civilisatrice qui refuse catégoriquement le culte de la mortification prônée par les prédicateurs dominicains de Santa Maria Novella comme seule voie de salut, et dont Andrea da Firenze se faisait le fidèle interprète dans la fresque du *Triomphe de l'Église* de la chapelle du cloître de Santa Maria Novella. De l'église au jardin, le parcours-promenade des auteurs-narrateurs du *Décameron* établit la distance nécessaire au jugement critique, indispensable pour devenir les créateurs d'un nouveau modèle de société. Le jardin est l'antithèse de l'église, il s'y oppose comme l'activité à la passivité, comme la volonté de recommencer à l'acceptation de la fin, comme la vie à la mort.

Le premier jardin du *Décameron* est un lieu d'accueil ouvert, car ouvert à toutes les possibilités d'une investigation globale de la société florentine en décomposition. La communauté va devoir se constituer en société-modèle, se donner des règles de vie, démocratiques, afin de fonctionner comme référent. Elle ne choisit aucun thème précis de récit afin de ne pas endiguer l'imagination des narrateurs, car il s'agit d'indiquer d'entrée de jeu sur quels fondements la *brigata* entend construire son nouveau modèle social : le réel, sans aucun tabou. Il importe d'explorer tout l'existant et de le confronter dans un jeu de miroir à la conduite de la société miniature qu'elle représente.

Le déplacement vers ce merveilleux jardin clos, second lieu de villégiature, met un terme au prologue pour mettre en scène une véritable comédie humaine. Au jardin ouvert, ouvert à tous les possibles, symbole d'une liberté inaugurale, succède l'espace clos, expression d'une liberté encadrée, car finalisée à une tâche précise. La jeune compagnie a choisi comme seconde résidence un espace entouré de hauts murs, lieu de l'intériorité où l'on entend rester entre soi. Espace luxuriant, mais lieu de sélection puisque seules s'y épanouissent les plantes bénéfiques et que seuls les animaux non nuisibles s'y ébattent. Espace non contaminé où toute forme de décadence est bannie, où fleurs et fruits cohabitent, en effet, sur les arbres. Espace d'harmonie que souligne la parfaite géométrie des tracés. La rationalité, la fécondité, la circularité invitent le lecteur à s'interroger sur la fonctionnalité de ce cadre idyllique.

En vacance de la peste, c'est-à-dire en rupture consciente avec le monde historique du dehors, le jardin de Boccace, structuré et structurant, nous rappelle

que l'étymologie de « paradis » est précisément jardin, c'est-à-dire décor idéal, reflet de la stabilité, dressé face à un monde périssable menacé de désagrégation. En ce paradis, la *brigata* va refonder une société que l'on voudrait pérenne. Le caractère intemporel du jardin s'inscrit dans le temps d'une action, il s'agit de restituer un monde durable, parfait, ce que suggère le caractère concentrique des lieux, sans contrainte certes, mais dans les limites que fixe la définition d'un code de comportement auquel renvoie le tracé strict des allées et des parterres, délimitation des sphères de compétence. En cet espace archétypique où homme et nature scellent une nouvelle union parfaite, la micro-société n'a pas l'intention d'opérer une mutation radicale, ni une révolution, elle puise en soi-même les éléments nécessaires à la résolution de la crise d'un monde qu'elle a fui non pour le rejeter, mais pour le reconstruire en échappant à toute contamination extérieure. Le groupe de ces jeunes Florentins entend se démarquer pour redonner force aux valeurs qu'il incarne en tant que classe dirigeante, et dont l'abandon est la seule cause de dégénérescence. La disposition géométrique du jardin est l'image de cette remise en ordre accomplie, mais la clôture nous dit aussi que l'expérience ainsi comprise reste fermée à la tentation de nouveauté que pourrait représenter quelque apport extérieur au groupe social qu'incarne la *brigata*. Si la perfection du lieu due à la rationalité de son agencement préfigure la rationalité de sa finalité et l'exemplarité de la société ainsi refondée, l'exubérance nous dit que la reconstruction du modèle naît de l'exploration de tous les possibles positifs de l'existant mis en scène par toutes les expériences fragmentaires du réel que nous offrent les nouvelles. De même que chaque parterre contribue individuellement, à titre particulier, à la constitution d'un ensemble d'une beauté exemplaire, de même chaque récit explore à titre singulier une réalité plurielle qui, passée au crible du jugement de la jeune compagnie, permet de reconstituer l'unité d'un monde parfaitement équilibré. Le *Décameron* part du constat de l'existence d'une société en pleine mutation, des formes de vie et de culture nouvelles éclosent, et Boccace se fixe pour tâche de ramener le multiple du réel à l'unité d'un modèle qui tienne compte de la richesse de l'existant, mais contenu, cependant, dans les limites d'une éthique du bien vivre en société. Ainsi le jardinier est-il appelé à introduire au sein d'une nature foisonnante une délimitation rationnelle des espaces.

Au terme du sixième jour, la mission de récréation confiée aux dix Florentins est accomplie, et le bain des femmes dans la « Vallée des Femmes » a fonction initiatique, il est rite de renaissance, baptême d'un nouveau monde créé à l'image du jardin clos qui n'est en définitive que la métaphore de l'œuvre créatrice. Lieu ouvert puisque la jeune compagnie est désormais susceptible de proposer le parangon du bien vivre en société ; il lui faut donc subir maintenant

l'épreuve des faits, du quotidien, pour tester la validité du modèle, et telle sera la tâche des journées suivantes.

Si le jardin de Boccace est un lieu de création politique au sens étymologique du terme, il est aussi l'espace au centre duquel la jeune compagnie disposée en cercles se livre à une activité narrative très disciplinée. Le thème de chaque journée est fixé par le roi ou la reine du jour, chacun est tour à tour narrateur-acteur, auditeur-récepteur. La pratique artistique qui s'y déroule est l'occasion d'assister à l'éclosion d'un nouveau goût littéraire et mondain. Lieu d'un esprit qui se satisfait du seul plaisir de dire (pour la *brigata*) et consécutivement d'écrire (pour Boccace, le transcripteur-auteur), le jardin, œuvre de la nature-artiste, qualifie tout d'abord l'écriture de son concepteur, car le *Décameron* se veut précisément une œuvre d'art qui ne soit pas artifice, mais appropriation de tout ce qui constitue la nature.

1702

Le premier jardin était ouvert, il était le lieu de récits puisant à toute la tradition du *sermo brevis*, indiquant ainsi que la nouvelle qui va naître comme genre littéraire sous la plume de Boccace est le fruit d'une très riche fusion : fables, légendes, hagiographies, contes, fabliaux. En revanche, le second jardin enclos, seconde étape du parcours, est la métaphore d'une écriture qui entend s'approprier la réalité aussi loin qu'elle peut l'atteindre. Le mur, cependant, ne signifie pas restriction, mais délimitation précise du réel. L'intériorité est ici le signe du vécu, de l'expérience de chacun des membres de la *brigata*, qui se transmet à travers le récit. Ce jardin foisonne de toutes les espèces possibles. On se doit d'induire du mélange botanique la variété stylistique et thématique de la narration. Les nouvelles font preuve d'une disponibilité de l'écrivain à accueillir, sans tabou, toutes les aventures des hommes. Havre d'harmonie et de paix, ce paradis où tout pousse est l'indice d'une liberté de dire, à l'abri des regards indiscrets, c'est-à-dire des critiques et polémiques. Ce lieu où l'on « pénètre », où l'on « s'enfoncé », où l'on « découvre » – autant de verbes à la limite de l'initiatique, bien choisis pour rendre compte de la solennité d'une démarche incantatoire – est l'image de la structure du texte. L'œuvre d'agencement à finalité esthétique du jardinier est aussi l'œuvre de Boccace, non pas somme de cent nouvelles, mais livre de nouvelles. L'activité narrative n'est-elle pas enserrée dans une histoire qui en constitue le garde-fou, autrement dit la discipline que s'est fixée la jeune compagnie ? Le récit des nouvelles n'obéit-il pas à une « géométrie narrative » qui bride l'imagination en fixant des thèmes, mais ménage un savant équilibre des espaces narratifs ? En un mot, le jardin n'est-il pas la métaphore d'une œuvre qui cherche, à travers le parfait agencement des parties, à rendre l'image d'un nouveau genre littéraire répondant au double critère de l'utile et de l'agréable ?

Lieu de création politique et lieu de création artistique donc, ce jardin du *Décameron* : en son centre se façonnent une nouvelle structure du monde et une nouvelle structure du texte. Ce jardin inaugural et omniprésent préfigure la tâche de la compagnie qui est de renverser le cours funèbre des choses en faisant d'une fin-cataclysme un recommencement quasi lustral. Mais en ce siècle de crise des systèmes de pensée, il n'est pas question pour Boccace de bâtir en théorie un nouveau monde, le *Décameron* bannit toute forme de systématisation ; il importe de reconstruire pierre après pierre, en partant des données de l'existant, de l'expérience que l'activité narrative offre à notre curiosité de lecteur. La littérature devient ainsi le partenaire indispensable de la recréation du monde. Le jardin de Boccace n'est plus celui de l'âme et encore moins celui du cœur, il est la métaphore à la fois de l'œuvre littéraire créatrice de vie et de l'ordre social restauré. Ou, pour être plus exacte, il est la projection visuelle d'une société qui renaît grâce au jeu de l'écriture. La structure raffinée du *Décameron* (jardin), née de l'harmonieuse segmentation des espaces (parterres-nouvelles), est une mise en scène d'un ordre nouveau, d'une nouvelle Création, dont le *Deus ex machina* est une femme, Pampinea. Et si la description de la peste avait foulé aux pieds bien des idées « chrétiennement reçues », faisant habilement disparaître toute connotation religieuse, le départ de l'église de Santa Maria Novella n'avait fait que renchérir sur cet abandon-déception, décrétant somme toute le caractère périssable de la Foi et en tout cas son incapacité à offrir une solution, ne serait-ce que de consolation. Face à cette gigantesque faillite, Boccace entraîne sa jeune compagnie vers un jardin, lieu de plaisir, et confie à dix jeunes femmes et jeunes gens le soin d'inventer un nouveau code social pour redonner vie, car tous sont convaincus que l'homme étant responsable de son propre malheur, il appartient à lui seul de trouver une issue. La mort n'est pas en ce jardin, bien au contraire : « quiconque les eût rencontrés n'aurait pu que dire : "Ceux-là ne seront pas vaincus par la mort" »⁷. Ce jardin semble garantir l'invulnérabilité, la *brigata* serait-elle devenue immortelle ?

En effet, la jeune compagnie qui s'adonne à ces activités ne meurt pas, mais oppose à la culture religieuse de la pénitence les raisons d'une morale respectueuse de la vie et des passions, et propose sur la base des grands principes laïcs de vertu, d'intelligence et de tolérance, un art de vivre durable en ce monde. Sans doute Cicéron avait-il raison de dire qu'à lui seul un jardin est un « excitant à penser »⁸.

⁷ *Ibid.*, introduction à la 9^e journée, p. 705.

⁸ Cicéron, *De l'orateur [De oratore]*, éd. et trad. Edmond Courbaud, Paris, Les Belles Lettres, 1950-1957, II, 19.

LE THÉÂTRE SCOLAIRE AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

Édith Weber

Humanisme et Réforme sont – dès les premiers quarts du XVI^e siècle – associés à la pédagogie surtout dans les Allemagnes. Ces mouvements d'idées reflètent une sensibilité religieuse et une attitude psychopédagogique spécifiques. Théâtre et musique véhiculeront les idées nouvelles et seront très largement cultivés dans les écoles et les universités humanistes. Malgré les progrès de l'imprimerie, la diffusion des innovations préconisées par les humanistes et les réformateurs passe notamment par les écoliers et les étudiants qui transmettent également un répertoire musical (chorals luthériens et psaumes huguenots) et un répertoire théâtral (tragédies et comédies avec chœurs à la fin des actes, à l'instar de la tragédie grecque).

Le corpus, d'une importance quantitative et qualitative insoupçonnée, exercera une grande influence dans le contexte du retour à l'Antiquité gréco-latine et aux sources *ad fontes*, tant prisés à la Renaissance, et dans des domaines divers : éditions, traductions et adaptations en langues vernaculaires de textes émanant des bons auteurs grecs et latins ; création de textes en latin classico-humaniste (néo-latin) ; philologie, prononciation¹ et gestuelle ; faveur accordée, entre autres, à la Bible (dans la langue du peuple)² ; répertoire théâtral³ destiné tant aux élèves qu'à leur environnement familial, et pratiqué à l'Église, à l'école et à la maison.

Loin de penser, comme les puritains, que le théâtre a pour effet de corrompre les acteurs et le public, en 1558, le célèbre réformateur strasbourgeois, Martin Bucer (Sélestat, 1491 - Cambridge, 1551) – à propos des *jeux honnestes* – préconise les représentations de comédies et de tragédies avec une finalité moralisante, en ces termes :

La jeunesse se pourra aussi exercer à jouer des *comédies* et des *tragédies*, et le peuple se pourra esgayer et prendre delectation en choses honnestes et utiles à l'*accroissement de vertu*, mais que ce soyent sages et savans personnages qui composeront telles comédies et tragédies, lesquelles on mettra en avant (comme on fait aux *comédies*),

1 Dans la perspective de la Renaissance et de l'Humanisme.

2 Dans la perspective de la Réforme.

3 Dans la perspective de la pédagogie (M. Luther, Ph. Melanchthon...).

quelles sont les entreprises, les faicts et les evenemens des choses humaines soit au public ou entre les particuliers et mesme les plus admirables (ce qui est propre à la *tragédie*) et qui serviront pour *la correction des mœurs* et pour donner instruction de bonne vie⁴.

Déjà, dans ses *Propos de Table (Tischreden)*⁵ – notés par ses étudiants dès 1529 et publiés à Eisleben en 1566 (soit vingt ans après sa mort) –, Martin Luther (1483-1546) abondait dans le même sens que Martin Bucer, et précisait que les *comédies* devaient être autorisées à l'école, car elles sont liées à l'exercice de la langue latine et possèdent une indéniable finalité pédagogique⁶. Il insistait sur leur utilité pour contrecarrer le succès grandissant des pièces immorales et encourager, d'un côté la pratique théâtrale, de l'autre côté les *bonnes mœurs*.

À la même époque, dans sa *Catechesis puerorum in fide, in literis et in moribus*, Otto Brunfels (Mayence, 1488 - Berne, 1534), chartreux gagné à l'humanisme et à la Réforme, théologien, pédagogue et médecin, insistait sur la valeur pédagogique de ces exercices : car les *comédies* et les *tragédies* favorisent l'art oratoire et la prestance en public, avec audace et assurance⁷.

Selon les préoccupations de la Renaissance, de l'humanisme et de la Réforme, cet objectif éducatif et éthique a tenté un très grand nombre d'auteurs et suscité un abondant répertoire avec interpolations musicales (*chorus canens* à côté du *chorus loquens*)⁸ largement diffusé dans l'espace rhénan : de la Suisse à la Hollande, en passant par l'Alsace⁹.

4 Martin Bucer, *Du royaume de Jésus-Christ* [1558], éd. François Wendel, Paris, PUF, 1954, livre II (« La huitième loy »), chapitre LIII (« Des jeux honnestes »), p. 244 sq. Nous soulignons.

5 Martin Luther, *Propos de Table. Tischreden*, éd. Louis Sauzin, Paris, Montaigne, 1932, [rééd., Paris, Éditions d'Aujourd'hui, 1975, 2 vol.].

6 « Comödien zu spielen soll man von den Knaben in der Schule willen nicht wehren, sondern gestalten und zulassen, erstlich dass sie sich üben in der Lateinischen Sprache, zum andern dass in Comödien fein künstlich erdichtet, abgemalet und fürgestellt werden solche Personen dadurch die Leute unterrichtet und ein Igllicher seines Amtes und Standes erinnert und vermahnet werde, was einem Knecht, Herm, jungen Gesellen und Alten gebühre, wol anstehe, und was er thun soll ; ja es wird darinnen furgehalten und für die Augen gestellt aller Dignitäten, Grad, Aemter und Gebührn, wie sich ein Igllicher in seinem Stande halten soll im äusserlichen Wandel wie ein Spiegel ». [Nous soulignons.]

7 « Quia autem crebris experimentis perdidicimus ut in aliis rebus ita et dicendo exercitationem plurimum valere, tum praesertim ad audaciam parandam pro consuetudine nostra pudicas comoedias et tragoedias recitamus, idque in publico, ut non tam dicendi exercitati quaderent pueri, quam ut discant etiam coram plebe et in coetibus audacter loqui »(1529). [Nous soulignons.] Il en sera de même à Genève (répertoire français), dans l'entourage de Jean Calvin et de Théodore de Bèze, avec son *Abraham sacrificant* de 1550, la première ou l'une des premières tragédies françaises (avec participation musicale, à la fin des actes).

8 Chœurs chantés à la fin des actes ; par la suite : musique instrumentale ; Chr. Th. Walliser (1568-1648) à Strasbourg, à l'époque de la guerre de Trente Ans (1618-1648).

9 Également dans d'autres régions des Allemagnes (jusqu'au Nord).

UN VASTE ESPACE GÉOGRAPHIQUE

La pratique et la diffusion de ce corpus de pièces de théâtre se situent, entre autres, dans les pays rhénans et, plus particulièrement, le long de la vallée du Rhin,

c'est-à-dire dans la vaste aire formée par la Suisse, l'Alsace, le Pays de Bade, la Rhénanie et les Pays-Bas qui englobaient au ^{xvi}^e siècle les Pays-Bas actuels, la Belgique, les Flandres, la Wallonie et le Nord de la France¹⁰.

En effet, le Rhin peut être considéré comme une *Pfaffenstrasse* (couloir) favorisant la circulation des savants, du savoir et des idées. Près de ses rives, se trouvent des villes gagnées à la Réforme, comme Strasbourg alors en pleine effervescence, et humanistes, comme Sélestat¹¹, Colmar¹²... ; des centres investis par les jésuites¹³ : Molsheim, Haguenau (1614), Sélestat (1623), Rouffach (1656), Ensisheim..., actifs lors de la Contre-Réforme. Ces derniers s'inspirent du répertoire protestant. C'est ainsi qu'en 1592, le P. Pontanus écrit au P. Général Aquaviva : « Il faut apprendre des protestants : Sturm, Camerarius et d'autres ont emprunté certaines règles à Sénèque, à Quintilien qui concordent en partie avec les nôtres »¹⁴. D'ailleurs, auparavant, Jean Sturm (1507-1589), le célèbre pédagogue strasbourgeois, avait porté sur les jésuites le jugement suivant :

Ils enseignent les langues et la grammaire. Je m'en réjouis pour deux motifs. Ils nous aident à cultiver les sciences. J'ai vu les auteurs qu'ils lisent, les exercices qu'ils font, les méthodes qu'ils emploient. C'est si apparenté à nos règlements et à nos institutions, que cela paraît dérivé de nos sources. Le second motif est qu'ils nous forcent à plus d'efforts et plus de vigilance pour ne point paraître plus zélés que nous et former plus de savants que nous¹⁵.

- 10 Édith Weber, *Musique et théâtre dans les pays rhénans*, t. II, *Le théâtre humaniste et scolaire dans les pays rhénans*, préface d'Albert Fuchs, Paris, Klincksieck, 1974, p. 7.
- 11 Avec sa bibliothèque humaniste Beatus Rhenanus, l'une des 32 les plus célèbres du monde occidental (^{xv}^e-^{xvi}^e siècles).
- 12 Autres villes en Alsace : Mulhouse, Thann, Guebwiller, Munster, Ribeauvillé, Erstein, Saverne, Wissembourg. (voir notre carte « Diffusion : Alsace », dans *Musique et théâtre dans le pays rhénans*, t. II, *op. cit.*, p. 338).
- 13 Jean-Marie Valentin, *Le Théâtre des jésuites dans les pays de langue allemande, 1554-1680. Salut des âmes et ordre des cités*, Berne, Peter Lang, 1978, 3 vol.
- 14 I. Gass, « Les origines de l'Académie de Molsheim », dans *L'Humanisme en Alsace* (actes du Congrès de Strasbourg, 1938), Paris, Les Belles Lettres, 1939, p. 130-131.
- 15 Bernhard Duhr, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*, t. I, *im xvi. Jahrhundert*, Freiburg in Breisgau, Herder, 1907, p. 290.

La pratique théâtrale sera largement cultivée dans les écoles humanistes latines, allemandes luthériennes, puis jésuites. Aux XVI^e et XVII^e siècles, les principaux centres de rayonnement, d'édition et d'imprimerie (y compris l'imprimerie musicale) florissantes se situent, pour l'Allemagne : à Cologne, Dortmund, Francfort-sur-le-Main (mais encore Munich, Nuremberg, Stuttgart, Trèves...) ; pour l'Alsace¹⁶ : à Strasbourg, Colmar, Marmoutiers ; pour les Pays-Bas : à Amsterdam, Anvers, Gand... ; pour la Suisse : Bâle, Schaffhouse (et plus loin : Berne, Lucerne, Zurich)¹⁷. Les activités de ces villes ont des points communs. Les régions ne connaissent pas de frontières : une pièce publiée à Bâle peut très bien être représentée en Alsace ou en Hollande. D'autres villes souvent très éloignées accueillent le répertoire humaniste et scolaire par le biais des échanges de professeurs, des voyages d'érudits et des éditions.

Ce vaste espace géographique deviendra le bastion de la tragédie et de la comédie scolaires, constituant un maillon qui, à travers la *Stegreifkomödie* (comédie-impromptu) annonce déjà les débuts de l'opéra.

UNE LARGE DÉLIMITATION HISTORIQUE (V. 1475-V. 1700)

Le point de départ du mouvement se situe vers 1475, en Allemagne, avec un des premiers témoignages : la pièce *Codrus* de J. Kerkmeister, suivie par les essais de Jacques Wimpheling, et, dès 1480, les éditions de Plaute et Térence dont les comédies seront jouées dans les écoles latines. Conrad Celtes, le célèbre humaniste, s'intéresse à ce répertoire et, en particulier, à Sénèque ; il sera imité par J. Reuchlin (1455-1522). Ces activités théâtrales connaîtront un remarquable essor, notamment à l'Académie de Strasbourg (Gymnase protestant) où le répertoire¹⁸ atteindra, pendant la guerre de Trente Ans, son point culminant avec Christoph Thomas Walliser (mort en 1648)¹⁹. En fait, vers 1630, une certaine raréfaction du drame humaniste et scolaire commence à se manifester. Dix ans plus tard, l'éclatement progressif de la forme se produit dans plusieurs directions :

16 À partir de la Contre-Réforme, les jésuites s'inspirant de la pédagogie humaniste et strasbourgeoise établissent leurs activités, entre autres, à Molsheim.

17 La tragédie religieuse est aussi en vogue dans l'Est de la France, par exemple dans les collèges de Champagne, à Reims, Verdun, Langres, Pont-à-Mousson, Chaumont, Dijon. Voir Jacques Hennequin, « Vingt-sept programmes champenois. Contribution à l'étude du théâtre de collège en province », *Revue d'histoire du théâtre*, 1966/4, p. 432-462.

18 Antécédents du genre : petits drames latins de Hroswitha de Gandersheim (X^e siècle) ; théâtre profane en langue vulgaire (moralités, farces, tragédies et comédies) ; théâtre religieux en latin et en langue vernaculaire (drame liturgique médiéval, *Marienklage*...). Le genre évolue du dernier quart du XV^e siècle jusque vers la fin du XVII^e siècle.

19 Voir références bibliographiques en annexe.

1. Théâtre sans participation musicale, c'est-à-dire actes scolaires (*Schulakte*) et, par la suite, comédies-impromptus (*Stegreifkomödie*).
2. *Singspiel* avec participation musicale importante, passages parlés et chantés, autrement dit : comédies en musique.
3. Opéra qui, selon les régions, dans le Sud, subira l'influence italienne, et, dans le Nord, l'influence française.

L'ensemble aboutira à la tragédie en musique, mais, à Strasbourg, des comédies scolaires sont encore représentées en 1668, et, du côté catholique, le théâtre jésuite est cultivé à Molsheim, à Cologne, entre autres ; il servira de moyen de propagande. Vers 1660, le drame cessera d'être proprement *scolaire*, il cèdera la place aux maîtres chanteurs (*Meistersänger*), aux *acteurs professionnels*, aux musiciens de valeur. Les jésuites introduiront des pièces comportant parfois des ballets et des décors somptueux. De plus amples précisions au sujet du répertoire latin et, éventuellement, de l'adaptation allemande se trouvent dans la chronologie de notre thèse complémentaire²⁰.

Le tableau « Essai de synthèse » résume les divers genres musico-littéraires et l'évolution des formes dans cinq pays ayant en commun des résultats analogues : intelligibilité du texte, monodie accompagnée, récitatif, et langage musical (style harmonique, homorythmique ; basse continue)²¹.

UNE PLÉIADE D'AUTEURS ET D'ADAPTATEURS

Auteurs grecs

De nombreux humanistes, soucieux de ressusciter les textes de l'Antiquité gréco-latine : tragédies grecques, comédies latines, ainsi que des théoriciens, traducteurs et grammairiens sont tentés par ces expériences, dans le droit fil de la Renaissance.

À Strasbourg, W. Spangenberg lance la mode des pièces grecques, et encourage l'adaptation en latin classico-humaniste et la traduction en langue vernaculaire, par exemple, pour *Médée* d'Euripide (1598), *Alceste* (1604, d'après l'adaptation en latin classico-humaniste du célèbre humaniste George Buchanan). La pièce *Ajax lorarius* de Sophocle a bénéficié d'un arrangement latin

²⁰ Voir Édith Weber, *Musique et théâtre dans les pays rhénans*, op. cit., t. II : I. Allemagne (1475-1700), p. 89-216, II. Pays-Bas, p. 217-231, III. Suisse, p. 233-266, totalisant environ quelques 900 pièces, avec dates (publication, représentation), plus de 370 auteurs et collaborateurs, titre, langue (latin/allemand), références, localisation ; dans les « Index géographique » (p. 278-281), sujets renvoyant aux dates (p. 283-294), « Index général des auteurs » renvoyant aux sujets (p. 298-313), « Index général des sujets » renvoyant aux auteurs et aux pays (p. 314-334).

²¹ Voir ce tableau dans *ibid.*, p. 26, et à la fin de cet article.

de Joseph Scaliger, avec les chœurs de Johann Cless, et sera représentée ensuite en allemand, le 16 juillet 1608. Érasme rédigera une version néo-latine de la tragédie *Hecuba* d'Euripide (interprétée au Théâtre académique de Strasbourg, en juillet 1605) ; W. Spangenberg l'adaptera en allemand.

Auteurs latins

1710

Les comédies de Plaute (par exemple *Amphitruo* en latin et *Amphitruon* en allemand ; *Menaechmi* en latin et *Menächmen* en allemand ; *Miles gloriosus* ; *Aulularia* [1508] – qui inspirera *L'Avare* de Molière [1668] –, entre autres...), ont été très bien accueillies. Les comédies de Térence ont été fidèlement adaptées (« *aufftrewlichst transferirt* ») en allemand par Valentin Boltz : *Andria*, *Eunuchus*, *Heautontimorumenos Adelphi*, *Hecyra*, *Phormio*). En outre, les tragédies de Sénèque font l'objet de représentations, par exemple *Hercules furens* ayant inspiré Conrad Celtes et figurant également au répertoire de Leipzig en 1487. En outre, les *Odes* d'Horace, les poésies de Catulle, les *Épigrammes* de Martial, l'*Énéide* de Virgile²² retiennent l'attention des professeurs de latin et de musique. Lors des cours, les chanteurs deviennent de bons latinistes sachant scander les vers ; les latinistes progressent en chant.

Auteurs néo-latins

Des comédies et tragédies ont aussi suscité des textes en latin classico-humaniste émanant d'auteurs du XVI^e siècle (également d'expression allemande) : Sebastian Brant, Conrad Celtes, Hans Sachs, H. Grotius, A. Gryphius, W. Gnapheus, Th. Naogeorgius, N. Frischlin, J. Rist..., au siècle de la Réforme ; J. Balde, J. Rasser, au siècle de la Contre-Réforme ; G. Ph. Harsdörfer, qui marque la transition vers le *Singspiel*. Sa pièce *Seelewig* (1644), avec la musique de S. Th. Staden, est déjà un *Singspiel* par ses intentions, mais un *Singspiel* scolaire, les acteurs restant des écoliers. Les humanistes – D. Érasme, Ph. Melanchthon, J. Reuchlin –, et les réformateurs – M. Bucer, M. Luther, H. Zwingli... – encouragent beaucoup ces activités théâtrales sur des thèmes variés : antiques, bibliques (néo- et vététotestamentaires), moralisants, humanistes, de circonstance, d'actualité...

TECHNIQUES THÉÂTRALES PARTICULIÈRES

Dans les programmes scolaires, selon le plan établi, en 1528, par Philipp Melanchthon, l'enseignement musical est obligatoire, au moins une heure par jour, sous la responsabilité du Cantor. Ses fonctions musicales comportent

²² Voir Édith Weber, *Musique et théâtre dans les pays rhénans*, op. cit., t. I, *La musique mesurée à l'antique en Allemagne*, chapitres III-VII.

l'enseignement théorique, l'enseignement pratique (chant choral), l'organisation de répétitions de la maîtrise, des leçons particulières aux élèves les moins doués, services à l'Église (intonation du chant et direction du chœur, lors de représentations : histoires bibliques, Passions), services hors de l'Église (cortèges, processions, musique de table, fêtes scolaires...). Parmi ses fonctions extramusicales, figurent, en outre : l'enseignement des mathématiques, du latin, des règles de grammaire latine (chantées), du catéchisme..., de la dialectique et de la rhétorique²³.

Les représentations théâtrales avec interpolations musicales s'inscrivent dans cette perspective. Le spectacle se déroule généralement en plein air, à ciel ouvert. Par la suite, un théâtre rudimentaire sera construit. La scène est montée et démontée à chaque représentation. Sur les maisons avec des rideaux (« cabines de bains ») est indiqué le nom du protagoniste ; le premier occupe la première maison à gauche, et ainsi de suite. Il peut y avoir plusieurs entrées. Pour la mise en scène, la technique simultanée empruntée au Moyen Âge permet de regarder le lieu théâtral de plusieurs côtés. L'imagination des spectateurs est sollicitée, à côté du procédé du « décor parlé ».

La scène humaniste fait appel « aux moyens du bord », pour les décors et les costumes. Parmi les accessoires, figurent tables, tentures, médicaments, masques, arbres, cierges... Les costumes, que les acteurs doivent parfois fournir, sont simples, et le jeu se déroule sous une forme processionnelle.

Les acteurs, professeurs et élèves, réunis en chœur, participent à l'action et au dialogue, exécutent des chants latins (ou allemands) dans le style des odes humanistes et du choral luthérien. Les interventions polyphoniques ne sont pas exclues. La mention *musica* dans le texte signifie : musique instrumentale ; la musique vocale est précisée par l'indication du timbre ou de la mélodie (*in der Melodey*) suivie du texte du modèle. Ces chants prolongent l'atmosphère de l'acte ; le chœur peut accueillir le public par un chant de bienvenue.

Les activités musicales et théâtrales s'inscrivent dans une perspective pluridisciplinaire avant la lettre, favorisent la scansion des vers latins, la prosodie verbale et la prosodie musicale ; la rhétorique et la didactique ; les prestations en public, et développent la mémoire.

L'apport *littéraire* et *prosodique* du théâtre scolaire, dans l'optique du retour *ad fontes* a, en outre, suscité des créations en latin classico-humaniste et des adaptations en langues vernaculaires. L'apport *musical*, *rythmique* et *hymnologique* se retrouve dans le *chorus canens* à la fin des actes (comme dans la tragédie

²³ *Ibid.*, p. 221-222.

grecque) ; dans l'exploitation des psaumes et chorals issus de la Réforme qui – comme les *Odes* d'Horace adaptées en musique par les maîtres humaniste – favorisent l'intelligibilité du texte²⁴.

Ce corpus est *humaniste* par son objectif et l'idéal du retour *ad fontes* ; *scolaire* par son orientation et sa destination pédagogiques. Il est au service de l'Église et de l'école car, dans les pays rhénans, réforme religieuse et réforme scolaire vont de pair. Le théâtre humaniste et scolaire assure la jonction entre le théâtre antique grec et latin, tant prôné au XVI^e siècle²⁵, et les futures comédies, tragédies, et les *Singspiele*. Il prépare la voie à l'opéra naissant, avec des acteurs professionnels et, en ce sens, il assume un rôle historique non négligeable.

1712

Aux XVI^e et XVII^e siècles, le théâtre humaniste et scolaire, d'une importance quantitative et qualitative insoupçonnée, évoluant dans un vaste espace géographique (rhénan), dans une large délimitation historique, avec sa pléiade d'auteurs, d'adaptateurs, de traducteurs et de compositeurs, ses techniques théâtrales particulières, et ses finalités pédagogiques et culturelles, contribue incontestablement à l'histoire des idées et de la pédagogie littéraire et musicale, et à l'histoire des mentalités et des sensibilités.

24 Prônée par les Pères du concile de Trente. Voir Édith Weber, *Le Concile de Trente et la Musique : de la Réforme à la Contre-Réforme*, 2e éd. révisée, Paris, Honoré Champion, 2008.

25 *Ibid.*, p. 12 sq.

ANNEXES

Annexe 1 – Tableau : essai de synthèse²⁶

Hors d'Allemagne Pays	Manifestations	Aboutissement
FRANCE	Répertoire scolaire protestant (Théodore de Bèze) jésuite Ballets des jésuites	Tragédie et comédie classiques
	Tentatives de l'Académie de poésie et de musique : théâtre, danse, ballet mesuré	Opéra, ballet de Cour Danse, ballet, tragédie en musique → RÉCITATIF
ITALIE	Répertoire néo-latin Camp des Anciens (Bardi) Camp des Modernes (Corsi) Essais de Cavalieri, Peri	Style représentatif Tragédie en musique RÉCITATIF
ESPAGNE	Drames religieux en latin Jeux scolaires	Musique et théâtre scolaires
ANGLETERRE	Masques, Essais de poésie mesurée à l'Antique	Masques (forme autochtone)
PAYS RHÉNANS	Drames } Comédies } Scolaires sans Tragédies } participation musicale	Actes scolaires (<i>Schulakte</i>) Comédie-impromptu (<i>Stegreifkomödie</i>) <i>Comédie, tragédie classiques</i>
	Drames } Comédies } Scolaires sans Tragédies } participation musicale	<i>SINGSPIEL</i> <i>Essais Dafne</i> <i>dramatiques Seelewig</i>
	[Théâtre plus populaire (en Suisse)]	→ RÉCITATIF ↓ Opéra avec le recul du temps
RÉSULTATS COMMUNS : vers 1600	<i>intelligibilité du texte, monodie accompagnée, Style harmonique, homorythmique</i>	RÉCITATIF B.C. (basse continue)

26 Édith Weber, *Musique et théâtre dans les pays rhénans*, op. cit., t. II, p. 26.

Annexe 2 – Éléments bibliographiques

Théâtre : Ouvrage de référence

- Édith Weber, *Musique et théâtre dans les pays Rhénans*, Paris, Klincksieck, 1974, t. I, *La musique mesurée à l'antique en Allemagne*, . [Voir chapitres IX à XV, Appendice II], t. II, *Le théâtre humaniste et scolaire* [Voir Introduction historique, répertoire (environ 900 pièces, plus de 370 auteurs), Index, Tables, Bibliographie raisonnée (références, genèse, répertoire, apport musical, apport théâtral...)].

Théâtre : Sources

1714

- Jean-Charles Brucker, *Inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Strasbourg antérieures à 1760*, Strasbourg, R. Schultz, t. III, 1886, p. 235-256.
- Karl Gödeke, *Deutsche Dichter des XVI. Jahrhunderts. Deutsche Dichter des XVII. Jahrhunderts*, Leipzig, 1868.
- Arthur Prüfer, *Untersuchungen über den ausserkirchlichen Kunstgesang in den evangelischen Schulen des XVI. Jahrhunderts*, Leipzig, G. Fock, 1890 [musique : *Ajax lorarius d'après Sophocle*, musique de J. Cless ; *Susanna* de G. Betuleius ; *Almansor* de M. Hayneccius].
- *Manuscrits Eugène Wagner* (Archives de Strasbourg, archives familiales et privées, 90 Z) comprenant des transcriptions d'œuvres de Chr. Th. Walliser.
- Préfaces, dédicaces, correspondances, récits de voyageurs...

Théâtre : Généralités

- Raymond Lebègue, *La Tragédie religieuse en France. Les débuts 1514-1573*, Paris, Honoré Champion, 1929.
- L.-A. Triebel, « 16th Century Stagecraft in European Drama : a Survey », *Modern language Quarterly*, mars 1950, p. 7-16.

Théâtre : Réforme

- Hugo Holstein, *Die Reformation in Spiegelbilde der dramatischen Literatur des XVI. Jahrhunderts*, Halle, M. Niemeyer, 1886.
- Martin Luther, *Propos de Table. Tischreden*, éd. Louis Sauzin, Paris, Mouton, 1932, [rééd., Paris, Éditions d'Aujourd'hui, 1975, 2 vol.].
- Martin Bucer, *Du royaume de Jésus-Christ* [1558], éd. François Wendel, Paris, PUF, 1954.

Théâtre : Strasbourg

- August Bähre, *Christoph Thomas Walliser [extrait de Festschrift zur Feier des 350. jährigen Bestehens des protestantischen Gymnasiums zu Strassburg, Strassburg, J.H.E. Heitz, 1888, p. 355-384], Strasbourg, 1888.*
- August Jundt, « *Die dramatischen Aufführungen im Gymnasium zu Strassburg. Ein Beitrag zur Geschichte des Schuldramas im XVI. und XVII. Jahrhundert* », dans *Programm auf das Schuljahr 1881-1882, Strassburg, Protestant. Gymnasium zu Strassburg, 1881, programme n° 441.*
- Günther Skopnik, *Das Strassburger Schultheater. Sein Spielplan, und seine Bühne, Frankfurt am Main, Selbstverlag des Elsass-Lothringen Instituts, 1935.*

Théâtre jésuite

- Hélène Levinger, « *Zur Ensisheimer Rasserbühne. Elsässer Theater im XVI. Jahrhundert* », *Annuaire de la Société historique littéraire du Club vosgien, nouvelle série, t. III, 1935, p. 114-126.*
- L[ouis]-A[ugustus] Triebel, *Rasser of Alsace, Melbourne, Melbourn UP, 1954.*
- René Metz, « *Jean Rasser, auteur de drames scolaires au XVI^e siècle* », dans *Les Lettres en Alsace, Strasbourg, Librairie Istra, 1962, p. 121-134.*

Théâtre : musique et prosodie

- Rochus von Liliencron, « *Die Chorgesänge des lateinisch-deutschen Schuldramas in XVI. Jahrhundert* », *Vierteljahrsschrift für Musikwissenschaft, VI, 1890, p. 309-387.*
- Friedrich Sannemann, *Die Musik als Unterrichtsgegenstand in den evangelischen Lateinschulen des XVI. Jahrhunderts, Berlin, Druck von E. Ebering, 1904.*
- Georg Schünemann, *Geschichte der deutschen Schulmusik, Leipzig, F. Kistner, 1928 [Berlin, 1931], chapitre II.*
- Fr. W. Sternfeld, « *Music in the Schools of the Reformation* », *Musica disciplina, II, fasc. 1-2, 1948, p. 99-122.*
- Édith Weber, « *L'apport de Christoph-Thomas Walliser (1568-1648) au théâtre scolaire* », dans *Festschrift Christoph-Helmut Mahling zum 65. Geburtstag, dir. Axel Beer, Kristina Pfarr et Wolfgang Ruf, Tutzing, H. Schneider, 1997.*
- Édith Weber, « *Christoph-Thomas Walliser (1565-1648) musicien strasbourgeois à redécouvrir* », *Schütz-Jahrbuch, 7-8, 1985-1986, p. 105-123.*

DU *STUDIOLO* AU CABINET :
L'ART D'HABITER ENTRE HISTOIRE DE L'ART
ET ANTHROPOLOGIE SOCIALE

Alain Mérot

André Chastel aimait à rappeler que les objets de l'histoire de l'art sont des « polygones » ou des « polyèdres », présentant au savant plusieurs côtés – ou mieux plusieurs facettes. L'étude du décor intérieur des grandes demeures en offre un exemple frappant. Je reprendrai ici, sous la forme d'une réflexion méthodologique, des investigations menées il y a une quinzaine d'années déjà sur les cabinets français du XVII^e siècle¹. Cette fois-ci, je m'efforcerai de replacer ceux-ci dans une perspective plus large. On dit en effet souvent que le cabinet français est l'héritier du *studiolo* italien de la Renaissance. Qu'en est-il de la validité d'une telle filiation ? Si le cabinet dérive bien du *studiolo* (lequel vient à son tour à la fois du *studium* latin et du *scriptorium*/*scrittoio* des monastères médiévaux), il ne lui ressemble pas en tous points. Une étude à la fois comparative et généalogique devrait faire la part des points communs et des différences.

La filiation artistique de la France du Grand Siècle par rapport à l'Italie du *Quattrocento* et du *Cinquecento*, qui peut paraître à cet égard logique, montre en fait la difficulté d'étudier des « influences », ou plutôt des « transferts culturels ». Difficulté dont les causes sont nombreuses : vestiges souvent modestes pour ne pas dire inexistantes (aucun décor ne nous est parvenu intact, même celui du *studiolo* de Florence, qui est une reconstitution) ; inégalité de la documentation écrite ou visuelle conservée (les plus célèbres réalisations italiennes sont mieux connues, plus étudiées que les françaises, longtemps négligées et pour lesquelles les sources anciennes sont moins nombreuses) ; on constate aussi l'existence d'un « maillon faible » : les réalisations françaises de la Renaissance, qui font en principe la transition, sont trop peu nombreuses à avoir été conservées et trop mal connues pour fournir un point d'appui

¹ Alain Mérot, « Le cabinet : décor et espace d'illusion », *XVII^e siècle*, janvier-mars 1989, n° 162, p. 37-52 ; Alain Mérot, *Retraites mondaines. Aspects de la décoration intérieure à Paris au XVII^e siècle*, Paris, Le Promeneur, 1990.

vraiment solide². Que sait-on, par exemple, des neuf cabinets attestés par les sources dans l'Hôtel de Catherine de Médicis à Paris et de leur destination³ ?

Le problème est encore compliqué par le caractère assez flou du terme et de la fonction du cabinet dans les grandes demeures. L'exemple, récemment étudié par Sara Galletti, des appartements de Marie de Médicis au Luxembourg et au Louvre⁴, montre qu'il existait des « grands » et des « petits » cabinets ainsi que des cabinets « privés » – et que seuls ces derniers correspondent vraiment au *studiolo* des palais italiens. Cette diversité dans la dimension des pièces et leur caractère plus ou moins accessible répond en fait à des besoins et des fonctions distincts, liés aux nécessités du gouvernement ou, au contraire, au délassement du prince. L'étude de la distribution des espaces intérieurs, menée depuis quelques années par des historiens de l'architecture comme Bertrand Jestaz ou Monique Chatenet⁵, semble montrer qu'en France, surtout à partir de l'époque de Henri III, la diversification des espaces privés destinés au souverain s'accroît.

1718

Malgré tout, une telle entreprise n'est pas impossible, qui s'apparente au premier abord à l'enquête archéologique. L'historien doit ainsi critiquer les témoignages écrits de toute sorte (contrats, inventaires, correspondances, descriptions, œuvres littéraires, etc.) et les confronter aux fragments conservés *in situ*, plus ou moins re-composés, et aux épaves dispersées au fil du temps et au hasard, des réaménagements, des destructions, des ventes... Cette constante attention critique lui permettra de tester la validité du schéma très vague qui lui est fourni par l'étude lexicale. Issu du *scriptorium* traduit par les Italiens en *scrittoio* ou « pièce à écrire », cellule du moine lettré ou cabinet de travail du bourgeois d'affaires (comme les premiers Médicis à Florence au xv^e siècle), le *studio* ou *studiolo* (ce diminutif s'imposera) outrepassa très vite ses fonctions utilitaires pour devenir une pièce privilégiée de l'habitation civile, à la fois support d'un décor fixe peint et sculpté et rassemblement de livres, d'archives familiales et d'objets précieux de

2 Outre le cabinet du château de Gaillon, disparu et connu seulement à travers quelques documents écrits (cf. *infra*), et mis à part les cas particuliers de Fontainebleau (« cabinets » dépendant de la Galerie François I^{er}) et de Blois (cabinet dit de Catherine de Médicis, datant en fait du règne de François I^{er}), on peut citer les cabinets des châteaux de Chenonceaux (« cabinet vert »), d'Ancy-le-Franc, de Pibrac, de Beauregard et du Lude, dont les dates restent mal établies.

3 Voir en dernier lieu la thèse d'Alexandra Zvereva, *La Collection de portraits au crayon de Catherine de Médicis. Reconstitution et analyse socio-culturelle*, thèse de doctorat d'Histoire, université Paris-Sorbonne (Paris IV), 2005, 4 vol., t. I, p. 345-346.

4 Sara Galletti, « L'appartement de Marie de Médicis au palais du Luxembourg », dans *Marie de Médicis, un gouvernement par les arts* (catalogue de l'exposition du château de Blois, 2003-2004), dir. Paola Bassani Pacht, Thierry Crépin-Leblond, Nicolas Sainte Fare Garnot et Francesco Solinas, Paris, Somogy, 2003, p. 124-133.

5 Bertrand Jestaz, « Étiquette et distribution intérieure dans les maisons royales de la Renaissance », *Bulletin monumental*, 146, 2 (1988), p. 109-120 ; Monique Chatenet, *La Cour de France au xv^e siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002.

toute sorte, lieu de mémoire et véritable *trésor*. Il s'agit néanmoins d'une pièce à vivre, non d'un simple coffre-fort ou d'un lieu d'exposition : c'est toute la différence entre le *studiolo* et la *Schatzkammer* germanique, véritable ancêtre de nos musées. Le cabinet français, pièce la plus intime de l'appartement du maître ou de la maîtresse de maison, pourra ainsi être un lieu de réception – mais où ne seront admis que de rares élus.

Je propose d'aborder *studiolo* et cabinet sous quatre angles différents, qui suffisent déjà, me semble-t-il, à en montrer toute la richesse et à faire comprendre qu'il s'agit bien d'un objet privilégié de l'histoire de l'art. Ces espaces hautement civilisés et chargés de symboles ont en commun d'être à la fois des *lieux*, des *textes*, des *créations d'art* mais aussi des *symptômes* capables de révéler les aspirations de personnages, de milieux, voire de sociétés donnés. Des lieux, c'est-à-dire un certain type d'espace : Wolfgang Liebenwein, dans son étude fondamentale sur le *studiolo* parle d'un *Raumtyp*⁶, possédant des caractères et une structure communs. Des textes, parce que le décor figuré de ces pièces a dû souvent faire l'objet d'un programme iconographique, qui peut être fort sophistiqué et renvoie, bien sûr, au statut et aux préoccupations de son propriétaire. Des créations d'art, parce que les décors qu'ils renferment sont le résultat de contraintes comme la configuration de l'espace ou la volonté du client, mais laissent aussi jouer la liberté des artisans et artistes qui y travaillèrent, parfois collectivement. Enfin, ces espaces décorés reflètent les aspirations de leurs commanditaires et, au delà, de la société à laquelle ceux-ci appartiennent. L'art d'habiter à telle ou telle époque relève donc autant de l'anthropologie sociale que de l'histoire de l'art.

Studiolo et cabinet sont d'abord organisés en fonction de leur destination pratique. Les rares représentations anciennes de ces pièces habitées⁷ montrent tour à tour des espaces pour lire, écrire ou méditer, pour ranger des collections⁸, pour se délasser ou recevoir quelques proches.

6 Wolfgang Liebenwein, *Studiolo: Die Entstehung eines Raumtyps und seine Entwicklung bis um 1600*, Berlin, Gebr. Mann, 1977 [trad. italienne : *Studiolo: storia e tipologia di uno spazio culturale*, Modena, F.C. Panini, 1992].

7 Voir surtout ces trois ouvrages richement illustrés : Dora Thornton, *The Scholar in his Study. Ownership and Experience in Renaissance Italy*, New Haven/London, Yale UP, 1997 ; Peter Thornton, *The Italian Renaissance Interior, 1400-1600*, New York, H.N. Abrams, 1991 [traduction française : *L'Époque et son style*, Paris, Flammarion, t. 4, *La Renaissance italienne, 1400-1600*, 1991] ; *id.*, *Seventeenth-Century Interior Decoration in England, France and Holland*, New Haven/London, Yale UP, 1978.

8 Sur cet aspect, voir surtout l'article de Heike Frosien-Leinz, « Das Studiolo und seine Ausstattung », dans *Nature und Antike in der Renaissance* (catalogue de l'exposition de Francfort, 1985-1986), dir. S. Ebert-Schifferer, Frankfurt am Main, Liebighaus Museum Alter Plastik, 1985, p. 258-281.

Ces lieux possèdent leur emplacement dans la demeure, toujours relativement retiré. C'est souvent une annexe de la chambre, qui en commande l'entrée. Quand la distribution en appartements se sera généralisée, dans les châteaux et les hôtels parisiens du XVII^e siècle, le cabinet se situera au bout de l'enfilade, après la salle, l'antichambre et la chambre, permettant ainsi une gradation du public (ou du semi-public) à l'intime. Dans le cas de plusieurs cabinets attenants les uns aux autres, comme chez Marie de Médicis au Louvre et au Luxembourg⁹, seul le tout dernier, le cabinet privé, mettra l'accent sur cette intimité, tant par ses dimensions, plus petites, que par l'iconographie de son décor. Au Luxembourg, Marie y a fait représenter Apollon et le neuf Muses¹⁰, thème qui, en Italie déjà, signalait les espaces les plus retirés, voués à l'étude et à la méditation. En revanche, le « grand cabinet » du pavillon sud (ou « Cabinet doré ») abritait la série de tableaux dite des *Mariages Médicis*, illustrant les relations diplomatiques et militaires entre la France et le Grand-Duché de Toscane.

1720

Il s'agit donc d'un lieu de petites dimensions et, au début du moins, à l'usage d'une seule personne. Un lieu que l'on peut facilement isoler de l'extérieur, en ces époques de vastes pièces glaciales que les cheminées n'arrivent que bien peu à réchauffer. Un lieu clos, très peu voire pas du tout ouvert sur l'extérieur, avec une porte (et parfois une fenêtre) uniques, toutes deux de taille modeste. *Studiolo* et cabinet relèvent de plusieurs modèles culturels qui sont autant de fantasmes : la cellule monastique, lieu de la retraite représenté sur plusieurs miniatures italiennes du XV^e siècle ou encore le célèbre tableau d'Antonello de Messine où l'on voit saint Jérôme au travail dans son *studiolo*¹¹ (qui est d'ailleurs en l'espèce une construction de bois légère et amovible placée dans une pièce beaucoup plus grande) ; la « grotte », comme chez Isabelle d'Este, à Mantoue, où le *studiolo* proprement dit (dans ses deux localisations successives) est doublé d'une petite pièce voûtée, qui fait office de trésor ; ou encore la « cage », le treillis peint ou sculpté, à la fois protecteur et censé ouvrir sur l'extérieur, souvent multiplié par des miroirs, que l'on trouvera dans certains cabinets du XVII^e siècle ou d'époque rococo.

Ces pièces possèdent un décor fixe, ce qui les rend particulièrement précieuses et exclusivement liées à leurs propriétaires. Leur taille réduite permet en effet de placer souvent sur les murs des boiseries organisées en lambris compartimenté, à plusieurs niveaux, pouvant ou non recevoir sur toute la hauteur du mur un décor de bois peint, sculpté et parfois doré. Le plafond, à caissons plutôt qu'à poutres et solives, autorise aussi un décor où peintures et encadrements

9 Voir Sara Galletti, « L'appartement de Marie de Médicis au palais du Luxembourg », art. cit.

10 Peintures de Giovanni Baglione, aujourd'hui au Musée d'Arras.

11 Londres, National Gallery.

sculptés rivalisent d'opulence. Pareils partis contrastent avec le décor habituel des grandes salles ou chambres, généralement ornées près du sol d'un lambris bas et parfois d'une frise peinte au-dessous du plafond, tandis que la plus grande partie du mur est revêtue de tapisseries – décor mobile que l'on peut changer au gré des saisons et des modes. N'oublions pas un pavement de carreaux de céramiques ou de marbre, voire un parquet précieusement incrusté : le décor de ces pièces, qui témoigne du goût et de la puissance des élites, tant aristocratiques que bourgeoises, arbore les signes extérieurs d'une richesse matérielle qui ne cesse d'augmenter¹².

On constate au cours de trois siècles une évolution : la sobriété quasi monacale, les aménagements fonctionnels des débuts, centrés sur l'ensemble siège-bureau-étagère, quelquefois liés en un seul meuble, font vite place à des raffinements remarquables. Les princes de la Renaissance admettent des peintures dans leurs cabinets, lesquelles sont enchâssées dans le lambris, généralement dans la partie supérieure du mur. Le lambris bas peut comporter des armoires dont les portes sont de marqueterie. L'unité sobre des premiers décors admet une certaine variété, qui peut toucher à l'exubérance. À l'aspiration à une austérité humaniste succède un souci de l'ostentation, qui se manifestera en France à partir du xvi^e siècle, de Gaillon à Ancy-le-Franc, et culminera dans les hôtels des « nouveaux riches » parisiens à l'époque de Mazarin, où la dorure fatigue la vue.

Une étude purement descriptive des espaces et des structures décoratives et de leur évolution dans le temps laisserait cependant de côté d'autres problèmes essentiels, dont celui du programme n'est pas le moins difficile, compte tenu de la quasi-absence de textes conservés. On sait que le décor des principaux *studioli* de la Renaissance illustre une idée, un argument plus ou moins précis et développé, rédigé par le lettré en service à la cour (par exemple Guarino pour le *studiolo* de Lionel d'Este à Belfiore, ou Paride da Ceresara pour celui de sa nièce Isabelle, mariée à un Gonzague). On devine aussi derrière des réalisations plus récentes, comme les scènes de l'histoire de Joseph au château du Lude ou celles retraçant les progrès de l'Amour à l'Hôtel Lambert, à Paris, des intentions délicates à démêler. On regrette d'autant plus la perte de la plupart de ces textes que le *studiolo* ou le cabinet, dans leurs versions les plus achevées, sont souvent conçus comme de véritables livres d'images, accompagnées parfois de légendes ou de titres, ne serait-ce que pour identifier les personnages, dans le cas de portraits.

¹² Une approche socio-économique a été tentée pour l'Italie par Richard A. Goldthwaite, *Wealth and the Demand for Art in Renaissance Italy, 1300-1600*, Baltimore, Johns Hopkins UP, 1993.

Ce qui ne va pas sans poser deux problèmes de présentation. D'abord celui du déroulement de ce « texte » pour le spectateur-lecteur. Le décor nécessite une fragmentation, les images étant réparties sur les murs et au plafond selon différentes séquences et organisées en un certain ordre. Ainsi, elles ne valent pas individuellement, mais font partie d'un ensemble hiérarchisé. La solution la plus simple est celle de la série – séries de portraits d'hommes illustres, d'allégories des Arts ou des Vertus, représentées sous forme de personnifications individuelles, comme les Muses de Belfiore ou celles du palais du Luxembourg (peintes par Baglione pour le cabinet privé de Marie de Médicis). On peut aussi avoir un ensemble de compositions allégoriques élaborées qui se complètent et se répondent entre elles, comme c'est le cas chez Isabelle d'Este à Mantoue ou chez son frère Alfonso à Ferrare. Enfin, le « livre » peut illustrer un véritable récit. Le goût pour le roman, si fort dans la France des XVI^e et XVII^e siècles, nous a valu des mises en images sélectives et savoureuses de romans grecs, de pastorales ou d'épopées – ainsi dans les cabinets de Fontainebleau (les *Éthiopiennes* d'Héliodore, la *Jérusalem délivrée* du Tasse) et d'Ancy-le-Franc (le *Pastor Fido* de Guarini).

L'autre problème est celui des rapports entre le « texte » et ses « alentours » ou *marginalia*. Car le texte principal est accompagné d'éléments ornementaux, souvent symboliques, qui contribuent à dégager la signification du décor et à le personnaliser davantage en fonction de la famille, des goûts, des aspirations du commanditaire. Ainsi des carreaux de majoliques portant les devises de Lionel et d'Isabelle d'Este à Belfiore et à Mantoue ; ou des marqueteries avec des allégories, des devises et des inscriptions morales dans les deux *studioli* de Frédéric de Montefeltre, à Urbino et à Gubbio. C'est donc tout le rapport entre l'image et l'ornement qui est mis en jeu dans le décor des cabinets, avec parfois un glissement d'une catégorie à l'autre. L'évolution des décors français du XVII^e siècle est à cet égard intéressante. Le rôle des grotesques et des éléments fantaisistes peut se faire discret, mettant en valeur les images porteuses de sens. Mais il peut prendre une importance croissante, depuis certains cabinets des années 1640-1650, comme celui des Bains d'Anne d'Autriche au Palais Royal, décoré de grotesques par Simon Vouet, jusqu'à des arabesques de plus en plus déliées et ludiques, pendant la transition de l'époque de Louis XIV à celle de la Régence.

La répartition souvent sophistiquée de ces différents éléments décoratifs et la dialogue entre image et ornement nous amènent à considérer le *studiolo* ou le cabinet du point de vue de son ou de ses créateurs.

Il s'agit souvent d'une entreprise collective, parfois de longue haleine. Si le fameux *studiolo* de François de Médicis au Palazzo Vecchio de Florence a été

réalisé en cinq ans, de 1570 à 1575, il en a fallu quasiment trente-cinq (vers 1490-1525) pour aménager les deux ensembles formés chacun d'un *studiolo* et de sa *grotta* dans les appartements d'Isabelle d'Este au palais ducal de Mantoue¹³. Car les commanditaires, soucieux d'obtenir le *nec plus ultra*, font appel non seulement à des peintres à la mode, mais aussi à des sculpteurs, des architectes, des marqueteurs, des carreleurs, des tapissiers, des ornemanistes..., souvent anonymes, qui travaillent sous la direction d'un maître d'œuvre, en plus ou moins étroite liaison avec l'auteur du programme iconographique. Dans bien des cas, on peut constater que la conception d'ensemble n'est pas évidente : des distorsions se font jour entre les directives et l'exécution, entraînant modifications et repentirs.

Un des problèmes les plus intéressants que pose ce type de décor est celui de la liberté de création, de la « licence » artistique qui a été justement revendiquée par des peintres illustres peu soucieux d'être tenus en bride comme Giovanni Bellini ou Titien lors de l'élaboration des ensembles de Mantoue et de Ferrare. Les *Muses* de Cosmè Tura pour Belfiore, le *Parnasse* et *Minerve chassant les Vices* de Mantegna pour Isabelle d'Este comme les *Bacchantales* de Titien destinées à son frère sont des œuvres où apparaît le conflit existant entre les impératifs du programme et la liberté du peintre – qui triomphe d'ailleurs allégrement dans le cas de Titien. Elles veulent s'affranchir d'un trop étroit souci didactique et tentent de concilier l'utile et le beau.

D'évidentes différences apparaissent entre le décor d'un cabinet et ceux d'une galerie¹⁴, d'un grand salon d'apparat ou d'une église, où le public peut être plus ou moins largement admis. Rien n'est plus parlant à cet égard que le contraste spectaculaire qui frappe le visiteur passant, au Palais Vieux de Florence, du gigantesque Salon des Cinq-Cents à l'espace minuscule du *studiolo* de François de Médicis. L'un et l'autre sont pourtant conçus comme des mondes complets et organisés. Mais en regard du grand décor de propagande, le tableau de chevalet « d'invention » (on dira justement « de cabinet »), destiné à la délectation privée, s'est élaboré dans un contexte intime, à l'usage, en principe, de connaisseurs instruits.

13 Parmi la riche bibliographie sur les *studioli* d'Isabelle d'Este, on trouvera des mises au point récentes dans les catalogues suivants : *Isabella d'Este : « la prima donna del mondo »*, *Fürstin und Mäzenatin der Renaissance* (catalogue de l'exposition de Vienne, 1994), dir. Sylvia Ferino-Pagden et Wilfried Seipel, Wien, Kunsthistorisches Museum, 1994 ; et *Isabella d'Este. I luoghi del collezionismo* (catalogue de l'exposition du *Palazzo ducale* de Mantoue, 1995), Modena, Il Bulino, 1995.

14 On notera à cet égard l'évolution de la galerie, qui, d'espace privé destiné à la promenade du souverain ou du châtelain, accompagné seulement de quelques intimes, devient au cours du XVII^e siècle un espace de cérémonie.

Malgré les contraintes de représentation sociale qui existent toujours, le *studiolo* comme le cabinet ont pu constituer pour les artistes un espace d'expérimentation, voire de liberté poétique, où a pu s'appliquer le *quidlibet audendi potestas* d'Horace – ce pouvoir d'oser revendiqué par les peintres dès la Renaissance, dans le domaine de la peinture d'invention comme dans celui des *marginalia*. Dans le premier, l'iconographie traditionnelle est revisitée, refondue jusqu'à former des compositions très méditées, plus ou moins énigmatiques, en tout cas d'interprétation peu évidente : les Muses bizarrement accoutrées de Belfiore¹⁵, les allégories morales compliquées voulues par Isabelle d'Este, les *poesie* sensuelles de Titien, les allégories maniéristes florentines ou, plus tard, les préciosités du Cabinet de l'Amour de l'Hôtel Lambert ne se laissent pas facilement aborder. Quant aux ornements (qui dans certains cas occupent l'essentiel ou la totalité de l'espace décoré), ils présentent des aspects plaisamment fantaisistes, de plus en plus débridés. Contrôlés aux xv^e et xvi^e siècles, ils vont triompher au cours du xvii^e siècle, d'abord dans une sorte de « bricolage » ornemental – je songe ici aux lourds mais savoureux décors de la période Louis XIII, dont le château bourguignon de Cormatin présente l'un des plus beaux exemples – et connaîtront leur apogée au xviii^e, sous Louis XV. Quittant les boiseries des cabinets, chinoiseries ou singeries seront alors largement diffusées dans toute l'Europe par le dessin et surtout la gravure, valorisant le « caprice » du créateur.

L'historien de la civilisation (pas seulement de la « civilisation de cour » bien étudiée depuis Norbert Elias) peut apporter beaucoup ici à l'historien de l'art. L'histoire sociale de l'art et, plus largement peut-être, une anthropologie de l'« art d'habiter » sont des approches nécessaires et légitimes.

Depuis les études de Jakob Burckhardt, la Renaissance en Italie a été comprise comme une libération des aspirations individuelles, autorisant la manifestation de la *virtù* personnelle des princes comme des banquiers et autres riches bourgeois. Le *studiolo* peut être compris comme l'une des expressions les plus évidentes de cette affirmation de l'individu. Le moi s'y projette dans un cadre à sa mesure. Mais cette projection est ambiguë, car cet espace manifeste à la fois l'être intime, le « for intérieur » avec ses secrets, et l'être social, l'« être au monde » des philosophes. La première destination du cabinet est la *retraite*, mais dans un contexte humaniste qui se démarque de l'idéal monastique. La référence aux sages de l'Antiquité et à la solitude est patente dans le *studiolo* du palais ducal d'Urbin comme

15 Voir *Le Muse e il Principe: arte di corte nel Rinascimento padano* (catalogue de l'exposition de Milan, 1991), dir. Alessandra Mottola Molino et Mauro Natale, Modena/Milano, Franco Cosimo Panini/Museo Poldi Pezzoli, 1991, 2 vol.

dans les citations latines ornant le *camerino* d'Alphonse d'Este à Ferrare. Plus prosaïquement, le cabinet va tendre à devenir le lieu de la « commodité », sinon du « confort » (le mot est encore anachronique en ces temps-là). On constate ainsi une laïcisation du *scrittoio* primitif. Au xv^e siècle, le poète français Gilles Corrozet peut encore parler d'« arche spirituelle »¹⁶ ; mais déjà, des aspects beaucoup plus mondains se sont fait jour.

Face à l'aspiration à la solitude méditative, on ne saurait minimiser un autre désir, celui d'amasser et d'organiser une collection. Décorer un cabinet de peintures, d'emblèmes, d'objets précieux, c'est vouloir mettre en valeur aux yeux des contemporains comme à ceux de la postérité sa richesse matérielle, sa puissance politique ou, mieux encore, des qualités personnelles qu'il faut exprimer symboliquement, avec le souci de se présenter soi-même sous le meilleur jour.

Malgré les différences évidentes qui existent entre les princes italiens du xv^e siècle et les riches plus ou moins raffinés de la bonne société parisienne du temps de Mazarin, cette tension apparaît également dans les « retraites mondaines » du xvii^e siècle¹⁷ qui doivent permettre de gérer harmonieusement des aspirations ou des temporalités apparemment divergentes. Comme l'affirme Mlle de Scudéry à propos de la demeure d'une de ses héroïnes, dans de tels lieux « on est toujours en choix du monde ou de la solitude »¹⁸. Ce couple indissociable du secret et de l'ostentation apparaît particulièrement dans le cas du cabinet-collection, rassemblement d'objets précieux de toute sorte en un « trésor » dont la jouissance est d'abord réservé au maître ou à la maîtresse de maison, mais aussi à quelques visiteurs choisis. La renommée s'en étend dans le beau monde, tandis que la civilisation suit sa pente vers une plus grande commodité matérielle. On constate d'ailleurs une nouvelle spécialisation des lieux : au xviii^e siècle, le boudoir, plus explicitement féminin que le cabinet du temps des Précieuses, se distinguera du cabinet de travail et de la bibliothèque.

L'étude de la filiation du *studio* italien au cabinet français et du transfert culturel et artistique entre les deux pays, à la suite des guerres d'Italie¹⁹, permettrait aussi de dégager des différences entre tempéraments et cultures nationaux et de tenter de cerner une spécificité française, à la lumière de l'évolution que connaît le cabinet

16 Dans « Le Blason de l'estude », publié dans son recueil des *Blasons domestiques* (1539), Gilles Corrozet, jouant sur les divers sens du mot *étude* (comme lieu où l'on étudie, pourvu d'une bibliothèque), parle d'une « arche spirituelle » où « gist si tressouverain bien » et sans lequel « la maison... ne seroit rien ». Cité par Dora Thornton, *The Scholar in his Study...*, *op. cit.*, p. 178.

17 Voir Alain Mérot, *Retraites mondaines...*, *op. cit.*

18 Madeleine de Scudéry, *Clélie*, Paris, s.n., 1660, 10 vol., t. VI, p. 321.

19 Voir ici André Chastel, *Culture et demeures en France au xv^e siècle*, Paris, Julliard, 1989.

du XVI^e au XVIII^e siècles. L'évocation du château du cardinal d'Amboise à Gaillon, décrit en 1509 par un agent d'Isabelle d'Este, Jacopo d'Atri²⁰ montre bien à la fois les réticences des Italiens devant une noblesse française qui préfère « les armes et les lignages » (*le arme e le caze*) aux belles-lettres et à l'architecture, mais aussi l'admiration devant le *gabionetto* de Georges d'Amboise, « *o vero studiolo, lavorato d'oro con gioie de bon mercato ma di grande vista e bellezza, dove sonno grande quantità de libri scritti a penna in carta bona e coperti de veluto e d'oro* ». Mais l'étude comparatiste doit être aussi menée à l'intérieur d'une même nation, selon les milieux socio-culturels. Presque tout reste à faire en ce domaine sur la France des Valois aux Bourbons. Pourra-t-on ainsi nuancer les vues schématiques qui ont cours aujourd'hui, comme cette opposition entre la « galanterie » de la noblesse de cour et des parvenus qui veulent l'imiter, et le sérieux de la noblesse de robe, dont la culture plus livresque serait peu portée aux beaux-arts et à leurs séductions ?

1726

Car le *studiolo* comme le cabinet reflètent les valeurs d'une société. Grâce à leur double fonction de représentation et de rêverie, le social et le personnel s'y mêlent et trouvent à s'y exprimer. S'il fallait caractériser à toute force un esprit français, celui-ci serait d'abord à rechercher non plus dans un humanisme plus ou moins érudit, comme dans l'Italie du *Quattrocento*, mais dans les valeurs aristocratiques. S'exprimant d'abord dans les romans de chevalerie, puis les romans précieux, celles-ci se transmettent à une grande partie de la riche bourgeoisie d'offices et surtout d'affaires. Le cabinet, concentré du « château enchanté » d'Apolidon²¹ ou de l'« île enchantée » de l'*Amadis de Gaule*, devient lui-même un lieu de mirages où s'opère une griserie des sens, réactivant les pouvoirs de l'image et surtout de l'ornement, des cabinets de miroirs aux fines arabesques de la rocaille. Ainsi sont mis en scène la sensualité légère, l'amour physique (déjà présent dans le camerino de Ferrare, qui s'oppose aux conceptions pédantes d'Isabelle d'Este et de son entourage). Les jolieses de l'art français de la grande époque – cabinets parisiens, puis de Vaux-le-Vicomte et de Versailles – mènent en fin de compte au goût rocaille et à une apologie épicurienne du plaisir, assez loin du point de départ sérieux de cette histoire.

20 Roberto Weiss, « The Castle of Gaillon on 1509-1510 », *Journal of the Warburg and Courtauld Institute*, XVI-XVII (1953-1954), p. 1 sq.

21 André Chastel, « Le palais d'Apolidon », conférence prononcée en 1985 à Oxford et reprise dans *Culture et demeures en France au XVI^e siècle*, op.cit., p. 80-116.

LA RÉVOLUTION DE L'OPÉRA

Étienne Broglin

Quelques lustres avant 1789, une autre révolution – mais s'agit-il au fond d'une révolution ? – fit une victime, heureusement non sanglante. Les Lumières, quasiment tous clans accordés et toutes tendances réunies, assassinèrent la tragédie lyrique à la française. Cette « invention », qui se cherchait depuis les premières représentations d'opéra italien importées sous Louis XIII et Mazarin, s'était affirmée et épanouie sous le règne du Grand Roi en se construisant en spectacle total. Le poème et la fable, la musique et le chant, les machines et les décors, la science des postures et la danse, tous les arts avaient été conjoints pour aboutir à une représentation cérémonielle de l'*Ordo Mundi*, pour faire vivre sur le théâtre une liturgie sacrale célébrant l'harmonie holiste et hiérarchique d'une création dont l'équilibre est garantie par les dieux et les rois ; autant dire Dieu et le Roi, l'un, *alpha* et *omega* de l'univers, donnant, depuis l'au-delà, sens et cohérence au monde d'ici-bas, celui des apparences et du fugace, l'autre, son lieutenant dans le monde sublunaire, tête du corps sociopolitique incarnant le bien commun et gouvernant dans l'intérêt général puisque seul, du haut de son éminence, à pouvoir saisir l'articulation et l'interdépendance des membres du corps¹.

Comment « l'homme des Lumières » aurait-il pu goûter et apprécier le spectacle du divin, l'au-delà représenté et incarné ? Autant demander à un artiste néo-classique de peindre un plafond baroque à la manière du père Pozzo. Comment un encyclopédiste aurait-il pu ne pas juger démodé et archaïque ce monde de la fable et du merveilleux, ce théâtre surpeuplé de dieux et déesses, de troupes

1 Dans « L'Opéra des dieux » (*Histoire, économie et société*, 2003, n° 2, p. 153-175), nous avons tenté d'exprimer notre vision de la signification des genres représentés à l'Académie royale de musique depuis sa création jusqu'au dernier tiers, quasiment, du XVIII^e siècle, et ce malgré l'offensive des adversaires de l'opéra lulliste et ramiste à partir de la Querelle des Bouffons de 1752-1754, offensive qui aboutit à la diversification des genres (en particulier le rôle majeur de l'opéra-comique, largement inspiré de l'*opera buffa*), à la « révolution » gluckiste, à l'irruption en force de compositeurs italiens, à la raréfaction croissante des représentations d'œuvres des « grands ancêtres » (seul *Castor et Pollux* résiste jusqu'au-delà de 1789, toujours, d'ailleurs, avec un énorme succès), à la naissance enfin de l'opéra dramatique qui signe l'arrêt de mort, en matière de spectacle musical, de l'originalité française, si longtemps maintenue face au modèle italien omniprésent.

innombrables de leurs suivants et suivantes, les Amours et les Grâces, les Arts et les Plaisirs, les Heures et les Saisons, les Muses et les Zéphyr, ou encore ces personnages purement allégoriques, la Haine, la Vengeance, la Jalousie, le Désespoir, les Esprits, les Éléments, les Démons ? Et comment ne pas trouver totalement artificiel et purement onirique ce théâtre si peu enraciné, au moins en apparence, dans la réalité sociale et si peu propre, comme semblent souvent le regretter bien des metteurs en scène brechtiens d'aujourd'hui, à susciter la naissance d'une « conscience de classe » ? Que me veulent ces rois et reines, princes et princesses d'une histoire le plus souvent mythologique, ces prêtres et ces guerriers, ces bergers et bergères, ces pâtres, pastoureaux et pastourelles ? Au temps où l'homme cherche à s'affirmer comme l'auteur de son histoire et le responsable de son destin, où le surnaturel devient illusion et superstition ou n'est plus à chercher que dans l'énergie surhumaine et sublime dont est parfois capable le génie humain transcendant ses limites, où le sujet du roi tend à se vouloir citoyen de la nation, où la connaissance n'est plus un donné mais un construit dans et par la conscience du sujet, où l'ordre du monde n'est plus à maintenir par les dieux et les rois mais à construire par l'individu libre et souverain, le « combat philosophique » sous-tendu par tant d'attentes inconscientes et confuses, percevant tant bien que mal tant de rejets et tant d'espairs, ne pouvait que refuser un spectacle curial, royal, aristocratique et sacré.

Ainsi Charles Burney, l'obscur musicien anglais devenu célèbre, bien davantage que par sa musique, grâce à ses journaux de voyages en France, en Italie, dans les pays germaniques, aux Pays-Bas et dans les Provinces-Unies nourris de ses rencontres de musiciens de l'Europe des Lumières², dut-il passer une fort bonne journée le 13 décembre 1770. Lui qui ne jurait que par la musique italienne et qui multiplia tout au long de son séjour en France les jugements critiques, négatifs et acerbes sur l'opéra à la française³ ne rencontra certes pas de contradicteurs parmi les beaux

² Charles Burney, *The Present State of Music in France and Italy, or the Journal of a tour through those countries undertaken to collect material for a General History of Music*, London, T. Beckett & Co, 1771 ; *id.*, *The Present State of Music in Germany, the Netherlands and United Provinces, or the Journal of a tour through those countries undertaken to collect material for a General History of Music*, London, T. Beckett & Co, 1773, 2 vol. Pour une lecture commode de ces ouvrages en traduction française : *id.*, *Voyage musical dans l'Europe des Lumières*, éd. Michel Noiray, Paris, Flammarion, 1992.

³ « Le grand opéra de Paris ne s'est pas encore délivré des entraves de Lulli et de Rameau, et le spectateur n'y a d'autre choix que de rire ou de bâiller, sauf quand des danses ou de belles décorations viennent réveiller son attention languissante. Pris comme *spectacle*, cet opéra est souvent supérieur à tout autre en Europe ; mais pour la *musique*, il est inférieur à la psalmodie de nos campagnes, étant dénué de mesure, de mélodie et d'expression, et ne peut être supporté par des oreilles autres que françaises. Bien plus, les Français eux-mêmes en sont à ce point dégoûtés que seule une espèce d'orgueil national, chez quelques rares individus, perpétue encore une musique qui n'inspire plus que de la honte au plus grand nombre ; quant

esprits des salons aristocratiques et les éminents représentants de l'intelligentsia des Lumières qui furent ses hôtes en ce jeudi. Après avoir vu le matin l'abbé Morellet, il alla ensuite chez le baron d'Holbach où il trouva Diderot, Helvétius, et Grimm, puis fit visite l'après-dîner à Rousseau avant de retourner chez d'Holbach où il retrouva l'abbé Morellet et Marmontel : tout au long du jour, les oreilles de Lully et de Rameau durent tinter⁴.

Ce que rejettent les « Modernes » dans cette seconde moitié du XVIII^e siècle, c'est donc à la fois une *épistémé* et une *esthémé*⁵, qu'on l'appelle classique ou baroque important peu, puisque l'usage déréglé et anarchique de ces catégories aboutit à des périodisations fort différentes et assez incompatibles selon l'art que l'on cherche à qualifier sous ces catégories vagues. Ainsi poésie, théâtre, architecture, sculpture, peinture pourront être classiques quand la musique sera baroque. Nous plaiderions volontiers pour le remplacement de l'analyse des « styles » par la prise en considération des *esthémés* (liés aux *épistémés*), concept sans doute plus risqué mais davantage fécond parce que cherchant à enraciner les mutations esthétiques dans les révolutions de la pensée et de la vision du monde, la *Weltanschauung*. Mais, plus modestement, l'on se contentera ici de relever quelques critiques fondamentales adressées à l'opéra à la française, qui dessinent à contre-jour le spectacle musical que ses adversaires appellent de leurs vœux et qu'ils contribuent à faire naître.

La critique la plus simple et radicale, qui va entraîner la mutation la plus primale que va connaître le spectacle musical, c'est celle qui veut expulser les dieux de la scène, dépeupler le théâtre pour n'y plus laisser en général qu'un petit nombre de personnages fortement caractérisés et individualisés – même les scènes de

à ceux qui s'obstinent à la défendre, ils seront bientôt obligés de céder au courant de la mode, qui coule avec trop de force pour que l'on puisse encore longtemps le contenir ». Charles Burney, *Voyage musical...*, *op. cit.*, p. 253.

4 Rappelons que lors de la Querelle des Bouffons, d'Holbach avait été l'un des premiers encyclopédistes à s'engager dans le camp pro-italien (*Lettre à une dame d'un certain âge sur l'état présent de l'opéra*, novembre 1762), que Grimm, dès avant 1752, avait publié une lettre à propos de la reprise d'*Omphale* de Destouches, lettre où il dénigrait l'opéra français en exaltant les mérites de l'opéra italien. Par ailleurs, la *Correspondance littéraire* de Grimm et collaborateurs ou continuateurs multiplie les jugements négatifs envers les tragédies lyriques et opéras-ballets à la française, alors qu'elle est souvent louangeuse pour de petits opéras-comiques influencés par les tournures italianisantes, quand ils ne sont pas purement et simplement des plagiat d'ouvrages transalpins. Elle sera dithyrambique envers Gluck. Quant à Rousseau, tout le monde connaît son hostilité viscérale envers la musique française en général et l'opéra français en particulier (voir *Œuvres complètes*, éd. Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, t. V, *Écrits sur la musique, la langue et le théâtre*, Paris, Gallimard, 1995).

5 Ce concept d'*esthémé* a été forgé, sur le modèle de celui d'*épistémé*, cher à Michel Foucault, par Catherine Kintzler et proposé dans sa *Poétique de l'opéra français de Corneille à Rousseau*, Paris, Minerve, 1991. Voir aussi Étienne Broglin, « L'Opéra des dieux », art. cit.

foule n'auront de sens que par rapport aux acteurs principaux du drame. On y reconnaîtra sans surprise un processus de désacralisation et d'individuation, qui va transformer l'Opéra des dieux en Drame de l'homme, la représentation, par imitation (*mimésis*), de l'ordre sacré du monde laissant la place au conflit entre les passions individuelles et énergiques de personnages humains, trop humains – et non plus d'archétypes, de symboles, d'allégories, simples supports d'un jeu d'essences, de substances, d'images. L'affrontement entre l'énergie vitale et la finitude humaine, la guerre entre les désirs, ne sera plus sublimée, guérie, résolue par la transfiguration, l'héroïsation ou la transsubstantiation opérées par l'intervention des puissances de l'au-delà chargées de rétablir l'harmonie, de procurer aux coupables ou aux victimes la réconciliation en ce monde ou la paix de l'éternité dans l'autre. L'homme est seul face à lui-même, les hommes sont seuls pour régler leurs conflits et tenter de concilier leurs passions. On ne peut s'empêcher de retrouver là un aspect fondamental de la marche à la révolution, celle qu'on croit la grande, la vraie, et qui, en grande partie, n'est que la « déclaration » d'une révolution déjà faite : le côté prométhéen de l'entreprise qui consiste à refuser que l'on vous donne des lois autres que celles que l'on se donne à soi-même. Citons Alphonse Dupront :

Je dirais volontiers que la Révolution, elle est là, dans cette audace prométhéenne de toute une société, ou de groupes d'hommes, de faire toute seule son univers. C'est l'inversion grandiose d'un ordre du monde défini par la révélation, une histoire sainte du monde, un surnaturel préalable et omnipotent en un ordre du monde défini par la conscience, la nature, une prise de possession et de présence de soi suffisante, avec les seuls enseignements de la raison et de l'histoire tout humaine [...] essentiellement le passage d'une mythique traditionnelle (mythique de religion, de sacralités, d'autorité religieuse et politique) à une mythique nouvelle, ou foi commune renouée, dont la plus véhémement des affirmations est de ne pas se vouloir ou de ne pas se savoir mythique⁶.

Ainsi, le livret d'opéra ne puise plus ses sujets dans la fable et la mythologie, mais dans l'histoire des hommes, de l'histoire ancienne, qui peut même être biblique, à la plus contemporaine, voire à l'expression des passions des gens ordinaires, les Napolitains de *Così fan tutte* ou les étudiants et grisettes de *La Bohème*. Plus significatif encore : quand Gluck reprend les sujets traditionnels de la mythologie et les grands sujets de la tragédie lyrique à la française (*Alceste*, les deux *Iphigénie*, *Orphée*), c'est pour en désacraliser et déréaliser les éléments surnaturels et divins, en humaniser et interioriser les forces de l'au-delà, en faire, en quelque sorte, des projections des désirs, passions et tourments des consciences subjectives.

6 Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Gallimard, 1996, p. 19.

Rien de plus révélateur que de rapprocher la scène des enfers de l'Acte II d'*Hippolyte et Aricie* de Rameau et Pellegrin, de celle d'*Orphée* de Gluck et Calzabigi ; chez Rameau entrent en scène Tisiphone, Pluton, la troupe des divinités infernales (les Furies), les trois Parques, chacune clairement individualisée, sans compter l'arrivée de Mercure qui vient rappeler à Proserpine et Pluton que

Jupiter tient les Cieux sous son obéissance
 Neptune règne sur les Mers
 Pluton peut à son gré signaler sa vengeance
 Dans le noir séjour des Enfers.
 Mais le bonheur de l'univers
 Dépend de votre intelligence.

Il faut bien résoudre le conflit entre Pluton et Neptune, rétablir l'harmonie des puissances souveraines selon l'architectonique des pouvoirs, l'entente fédérale de la pluralité des mondes, l'infernal, le terrestre et le céleste, restaurer solennellement le consensus de la sainte trinité⁷. Au fond, Thésée est moins important ici et moins intéressant que ne le sont la peinture des Enfers et le dilemme de Pluton.

Rien de cela chez Gluck : la représentation des Enfers est quasi fantomatique, réduite au chœur indifférencié et dépersonnalisé des Furies, Spectres et Démons. Orphée n'aura besoin d'aucune intervention de Jupiter pour fléchir un Pluton d'abord inexorable, son chant et sa lyre suffisent à attendrir les gardiens des Enfers, à lui ouvrir les portes des Champs Élysées où reposent les Ombres Heureuses :

Qu'il descende aux Enfers,
 Les chemins sont ouverts ;
 Tout cède à la douceur
 De son art enchanteur ;
 Il est vainqueur⁸ !

Le pouvoir n'appartient plus aux dieux et aux rois ; le désir, l'énergie et la force vitale, la volonté et la passion peuvent donner la puissance créatrice et fondatrice à tout homme qui cultive ses talents, exalte son art et fait valoir ses mérites. Prométhée n'a plus besoin des dieux. Et Beaumarchais peut s'écrier :

⁷ Pluton, de fait, s'incline : « C'en est fait, je me rends ; sur mon juste courroux, le bien de l'univers l'emporte. L'ordre du monde est rétabli et préservé. » (*Hippolyte et Aricie*, Acte II, scène 5).

⁸ *Orphée et Eurydice* (version parisienne de 1774), Acte II, scène 1.

HOMME ! Ta grandeur sur la terre
N'appartient point à ton état ;
Elle est toute à ton caractère⁹.

À la représentation universalisante du théâtre harmonieux du monde et du catalogue ordonné et objectivé des passions et des *affetti* s'est substituée la plongée dans la *psyché* particulière, individuelle, et subjective de consciences qui expriment dramatiquement les élans passionnés de l'âme, confrontent leurs désirs et leurs pulsions, et affrontent les contradictions et fragilités de la condition humaine sans la garantie et la sublimation de la transfiguration dans l'ordre sacré, holiste et hiérarchique.

1732

Tout théâtre, tout opéra met en scène des conflits et des affrontements, des rapports de domination et de soumission, des relations d'amour et de haine, des querelles de rang et d'autorité. Un fil rouge les parcourt tous, le thème du pouvoir, celui du désir ou celui de la raison, la représentation des puissances, qu'elles soient les passions ou les hiérarchies de rang et d'autorité. Or, il semble bien que la logique de l'âge de l'État classique conduise à représenter un ordre hiérarchique des pouvoirs soumis à la souveraineté royale et divine ; les relations sont des relations de rangs, les pouvoirs sont soumis à une autorité suprême qui a la faculté de faire obéir, de faire se soumettre au bien commun par elle défini, de conduire à accepter l'harmonie de l'univers. Au contraire, dans la logique des Lumières, qui

9 *Tarare* (1787), opéra de Salieri sur un texte de Beaumarchais, sous-titré *Le libre arbitre ou le pouvoir de la vertu*. Cette tirade est prononcée par la Nature et le Génie du Feu. On pourra rapprocher d'autres phénomènes culturels, repérables au même moment, le passage d'une vision de la Nature comme ordre du monde holiste et hiérarchique donné de toute éternité, à la Nature comme force vitale créatrice, énergie individuelle et interne de l'espèce, puissance sublime et sublimante soumise seulement à ses propres lois. Ainsi de l'opposition entre le jardin anglais et le jardin à la française ; en juillet 1771, la *Correspondance littéraire* de Grimm déclare : « Il y a deux choses auxquelles les Français seront obligés de renoncer tôt ou tard : leur musique et leurs jardins. Leur malheur est d'avoir perfectionné ces deux arts sur de faux principes : leurs premiers pas les ont éloignés de la nature, ils ont été fort loin dans cette fausse route ». Ainsi également des mutations de la danse, de la conception nouvelle du corps et de la propreté (sur ce dernier point, on se reportera aux travaux de Georges Vigarello). On pourra s'amuser aussi de ce que la fine intuition d'Henry James a perçu qu'un ordre hiérarchique et aristocratique ne pouvait qu'être représenté et ne saurait s'exprimer : « Lady Barb [...] avait toujours vécu avec des gens qui savaient par eux-mêmes à quoi un tel lieu ressemblait, sans venir lui demander un effort de description (que seule saurait fournir, elle le sentait vaguement, cette classe de gens qui font métier des arts de l'expression). Lady Barb, bien entendu, n'y avait jamais vraiment réfléchi, mais elle savait que, dans sa propre classe, on n'exprimait pas, on possédait, et l'on ne représentait pas, on était représenté [...] » (Henry James, « Lady Barberina », chap. V, dans *Nouvelles complètes*, éd. Évelyne Labbé, Paris, Gallimard, 2003, p. 673).

prônent de plus en plus distinctement une philosophie de l'individu, le pouvoir désigne la libre faculté, à étendue illimitée, de faire et d'agir, d'éprouver et de ressentir en soi un potentiel de création¹⁰. La tragédie lyrique ne pouvait parler que de ce par quoi elle existait, l'ordre monarchique ; le drame musical exprime le conflit des puissances et des énergies, des libres *virtù* incontrôlées et insoumises qui ne sont limitées que par celles d'autrui et par la finitude humaine.

On sait que, dans le genre de l'opéra lulliste ou ramiste, le mauvais usage du pouvoir et de la puissance est un péché majeur, une transgression, par *ubris*, de l'ordre du monde¹¹. Seul le pouvoir qui préserve l'Amour, gage de Bonheur et d'Harmonie est le bon pouvoir conforme à la règle ; la volonté de puissance déréglée, niant l'amour et vivant de la haine, est destructrice. Il faudra l'intervention de la sagesse divine, puissance des puissances, qui réconcilie en elle pouvoir et amour pour apaiser les conflits et éliminer les dysharmonies, pour rétablir la hiérarchie des sphères et le partage des compétences. Ainsi, dans *Anacréon* de Rameau et Cahusac, le conflit qui oppose Bacchus et Vénus pour le cœur d'Anacréon se résout dans la conciliation :

Bacchus ne défend pas d'aimer,
Et Vénus ne défend pas de boire !

Mais plus on avance dans le siècle et plus la représentation du pouvoir, de l'autorité et de la hiérarchie des puissances s'amoindrit au profit du portrait de la sagesse et de la vertu de l'individu en tant que personne et non plus en tant qu'occupant un rang, une fonction, un statut. La vertu seule conduit au véritable amour et au bonheur, parce qu'elle canalise dans le bon sens l'énergie créatrice et fondatrice. Le seul véritable et estimable pouvoir est l'autonomie, le pouvoir de soi sur soi que donnent sagesse et vertu, raison et sensibilité. C'est cette vertu de l'homme naturel et personnel qui crée l'ordre du monde et assure l'heureuse harmonie de l'homme naturellement bon s'il est fidèle à sa nature et non perverti par une société privilégiant l'artifice et la dénaturation.

Dans cette perspective, la disparition des prologues à la gloire du roi est significative, tout comme la montée en puissance de la prose dans des livrets libérés de la contrainte de l'ordonnance des vers, et tout comme le déclin de la part des ballets et la mutation de la danse. Les danses, toujours en situation et en relation avec le déroulement de la tragédie, étaient fortement signifiantes tout en mettant en scène des mouvements réglés, fondés sur des effets de symétrie :

¹⁰ On pourra se reporter à la fine analyse de Sandrine Colombo, *La Représentation du pouvoir dans les livrets d'opéra français du XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, université Paris X, 1990.

¹¹ « L'Opéra des dieux », art. cit ; Sandrine Colombo, *La Représentation du pouvoir...*, *op. cit.*

elles représentaient dans un langage codé le tableau ordonné des passions et des caractères, elles incarnaient les essences selon lesquelles on peut penser, classifier et hiérarchiser le réel selon des gradations d'échelle, de rang et dignité, elles imitaient la Nature, cosmogonie en un ordre où chaque être a sa place et où la perfection est la circularité. Or, la part de la danse ne cesse de décliner dans les opéras, elle se fait de plus en plus intermède sans grand rapport avec le drame et sans réelle signification ; en outre, le pourcentage des opéras-ballets dans l'éventail des genres portés sur le théâtre de l'Académie royale baisse : 45 % de 1745 à 1774, 33,5 % entre 1774 et 1781, et seulement 2,5 % de 1781 à 1790 (6,5 % pour le genre nouveau et différent du ballet-pantomime). Là encore, la mutation est plus révolutionnaire qu'il ne semble¹². Mais la révolution est peut-être bien également révolution musicale.

1734

La « révolution gluckiste » n'est pas, en effet, simple retour à la tragédie grecque et classique débarrassée des « oripeaux » de la tragédie lyrique à la française. On se méprend souvent sur sa signification quand on voit la tentative de Gluck et de Calzabigi comme totalement étrangère au modèle du spectacle à la française. La volonté de créer un drame qui tienne le spectateur en haleine est davantage dirigée contre l'*opera seria* italien, où le livret est vu comme simple prétexte à une succession de numéros vocaux et de performances de chanteurs séparés par d'interminables et ennuyeux récitatifs, et dont on dénonce donc la faiblesse dramatique et l'incohérence de construction. Burney lui-même reconnaît que, pris comme spectacle, l'opéra de Lully ou de Rameau est souvent supérieur à tout autre en Europe¹³. Calzabigi avait vécu dix ans à Paris au moment de la Querelle des Bouffons et, au fond, Gluck et lui tenteront une synthèse entre la construction dramatique de la tragédie française, en éliminant quasiment tous les éléments adventices qui différencient la tragédie lyrique de la tragédie dramatique – sauf la musique et la danse, quoique la place de celle-ci soit fort réduite – et des traditions musicales et vocales héritées de l'*opera seria*, quelque peu renouvelées et enrichies par les innovations de la musique instrumentale germanique¹⁴. Gluck, d'ailleurs, souhaitait expressément « produire une musique propre à toutes les nations et faire disparaître le ridicule des musiques nationales »¹⁵.

12 Solveig Serre, *L'Académie royale de musique, 1749-1790*, thèse doctorat d'Histoire, université Paris I, 2006, p. 289-295.

13 Charles Burney, *Voyage musical...*, *op. cit.*, p. 253.

14 En 1779, le *Mercure de France* (p. 298) notait à propos de l'*Iphigénie en Tauride* que « tout ce que la tragédie antique a de plus auguste et de plus touchant y est paré de toutes les richesses de la musique moderne ».

15 Gluck, *Orfeo e Euridice*, dir. mus. René Jacobs, Harmonia Mundi, 2001, [réf. HMC901742.43], livre de présentation de Florence Badol-Bertrand, p. 6. Pour le paragraphe qui suit, nous nous appuyons sur ce bref texte.

Les deux acolytes miseront donc sur la cohérence dramatique de l'action théâtrale et sur la continuité musicale à la française, privilégiant, au fond et malgré les apparences, la notion de scènes liées et coordonnées à celle de numéros séparés et juxtaposés, sollicitant énormément l'orchestre en rupture avec la découpe à l'italienne, où le recours au seul continuo pour les récitatifs « secs » crée une différence fondamentale entre le récit de l'action et le moment d'épanchement du sentiment convenant à la situation du personnage. Certes, *Orphée et Eurydice* reprend la tradition italienne de la distinction entre airs et récitatifs – distinction au fond étrangère à la tragédie lyrique lulliste ou ramiste –, mais le récitatif gluckiste est fort éloigné du *recitativo secco* à l'italienne. Du coup, plus guère de temps de repos ou de latence pour le spectateur/auditeur dont l'attention reste constamment sollicitée. De même, Gluck et Cazalbigi utilisèrent largement les chœurs, référence à la fois à la tragédie antique et à la tradition française, et sorte de caisse de résonance des émotions des personnages principaux, tout comme ils maintinrent la danse. Enfin Gluck, qui privilégie l'intelligence du texte, refuse largement les excès de la virtuosité vocale de l'*opera seria* baroque et limite le plus souvent les *passaggi* aux cadences.

La révolution, du point de vue de l'art opératique français, n'est donc pas là, mais en ce que le spectacle musical français va de plus en plus obéir au *Diktat* du divin Jean-Jacques, primat à la mélodie et harmonie au service de celle-ci, cri primal, expression du cœur même de l'homme de la Nature. Burney aurait pu enfin trouver ce qui lui manquait tant en France, la mélodie et la mesure, la régularité mélodique en lieu et place de la souplesse du style déclamatoire. Ce nouveau style est omniprésent dans les nouveaux genres et les nouvelles œuvres qui entrent au répertoire de l'Académie royale : opéras comiques, comédies lyriques à ariettes, ballets-pantomimes, opéras dramatiques ou tragédies-opéras sur le modèle de Gluck ou sur celui des Italiens (Piccinni, Sacchini et autres) appelés pour moderniser et mettre au goût du jour le spectacle musical du royaume et des Français convertis peu ou prou au goût italien – Grétry, Philidor ou illustres oubliés¹⁶. Dans le dernier quart du XVIII^e siècle, on reprend de moins en moins les succès et œuvres célèbres de Lully, de Rameau, de Campra, de Mondonville, de Mouret, de Dauvergne, de Francœur et de Rebel, qui avaient fait le fond du répertoire entre 1749 et 1774. Le clan « encyclopédiste », le « coin de la Reine » a fini par gagner la bataille de l'opinion, même si les recettes à la porte montrent que nombre de ces trop rares reprises, et Rameau en particulier, semblent rencontrer un grand succès¹⁷. Le décalage entre le goût

16 Solveig Serre, *L'Académie royale de musique...*, op. cit., p. 284-297.

17 Voir les divers registres de comptabilité, cotés CO, des archives de la Bibliothèque de l'Opéra.

du public¹⁸ et les commentaires acerbes des critiques et journalistes – en fin de siècle, même le traditionaliste et consensuel *Mercure de France* finit par dénigrer systématiquement les genres traditionnels de l'opéra à la française – laisse à penser : conservatisme du public ordinaire, snobisme et jugement purement idéologique des « gens de lettres »... ?

Quoi qu'il en soit, au-delà des toutes premières années de la Révolution, Lully et Rameau sont ensevelis dans le silence et l'oubli, avec la tragédie lyrique et l'opéra-ballet qui avaient fait les beaux soirs de l'Académie royale durant plus d'un siècle. Ainsi pourra disparaître une autre critique fondamentale faite à la musique française, l'absence de mélodie (critique liée à l'absence de claire distinction entre récitatif et air) et la monotonie languissante d'un style vocal qui n'est que plainchant (c'est-à-dire chant d'église) « gothique ». Le si conventionnel *Mercure de France* prend acte de la révolution opérée : « le système de notre théâtre lyrique est absolument changé »¹⁹. Outre que les intrigues sont ramenées à l'essentiel, l'action plus ramassée, le surnaturel, le fabuleux et le magique sacrifiés et supprimés au nom de la vraisemblance et de l'humanité, règne désormais la mélodie, souvent simple et quelque peu « carrée », dominatrice et organisatrice du discours musical, considérée comme origine et source du chant. Jean-Jacques a triomphé, mais quelque peu à titre posthume et partiellement. Tout s'est passé comme si les besoins profonds de la sensibilité de la société parisienne avaient utilisé les méthodes italiennes de l'expression musicale pour se libérer du fardeau d'une ancienne esthétique et s'étaient ensuite reconstruits en une esthétique nouvelle utilisant les leçons italiennes, en les insérant dans une nouvelle ordonnance dramatique.

1736

¹⁸ En juin 1770, Burney se rend au Concert spirituel, grande institution musicale parisienne, où, ce jour-là, sont donnés des motets de Delalande, Philidor et Giroust, entremêlés de concertos italiens ou dans le goût italien. Notre voyageur, bien entendu, ne trouve rien à louer dans les œuvres françaises, puisque, comme il le dit crûment : « si la musique française est bonne, si son expression est naturelle et agréable, alors la musique italienne doit être mauvaise ; inversement, si l'on convient que la musique italienne fournit tout ce que peut désirer une oreille impartiale, on devra en conclure que la musique française est loin d'avoir atteint un tel degré de perfection ». Les seuls Français pour lesquels il lui arrive de montrer de l'indulgence et qui peuvent trouver grâce à ses oreilles sont ceux qui imitent peu ou prou le style italien (Philidor ou Grétry, par exemple). Mais Burney, s'il le déplore, reconnaît aussi que les auditeurs de cette soirée ne font au mieux qu'affecter d'aimer la musique italienne ou italianisante, qu'en fait ils ne l'aiment pas, qu'ils ne l'applaudissent jamais avec la fureur qui décèle une satisfaction unanime et sincère, et qu'en revanche ils trouvent superbe ce qui pour lui n'est que bruit discordant, fracas assourdissant, beuglements et charivari (Charles Burney, *Voyage musical...*, *op. cit.*, p. 69-71). Cette « expérience » se répète à maintes reprises tout au long de son voyage en France. Le 8 décembre, il trouve le concert détestable et intolérable tout en reconnaissant qu'un grand nombre d'auditeurs « semble ravi de ces chefs d'œuvre insupportables, dit M. Rousseau, à des oreilles autres que françaises » (p. 222).

¹⁹ *Mercure de France*, mars 1781, p. 90.

Une des critiques en effet les plus constantes et les plus virulentes que les adversaires de Lully et de Rameau adressaient à la musique française et particulièrement à l'opéra était ce qu'ils appelaient l'absence de mélodie²⁰. Le champ sémantique qui cristallise les reproches adressés au spectacle musical à la française répète et ressasse sans cesse, jusqu'à satiété, les mêmes accusations : criailleurie froide et monotone langueur, psalmodie languissante et plain-chant inexpressif, etc. À partir des années 1770, la majorité des auteurs et des critiques représentatifs de l'intelligentsia parisienne considèrent quasi systématiquement comme des échecs les opéras de style ancien et les reprises des opéras du passé ; il leur manque ce qu'ils trouvent dans la musique italienne et trouveront dans les tragédies-opéras de style gluckiste : l'éloquence expressive et passionnée, la netteté et la précision, la forme claire et ferme, la force et l'énergie, la chaleur et la variété, l'animation et la vie, en un mot, la vérité et le naturel. Seule la musique nouvelle exprime la voix de la nature²¹. Selon Marmontel, dès que les Bouffons furent venus faire entendre en France une musique animée et piquante, les Français s'aperçurent qu'il manquait quelque chose à leur musique vocale, qui commença dès lors à leur paraître inanimée, sans caractère et sans couleur²². Pour le *Mercur* de février 1776, Lully n'a pas mis assez d'art dans sa mélodie et Rameau en a mis trop dans son harmonie ; il a donc fallu une musique étrangère pour démontrer que les Français, malgré Rousseau, peuvent avoir une musique, car « cet art doit parler la langue universelle qui comme la nature est de toutes les nations »²³.

Que signifie cette querelle entre Mélodie et Harmonie, querelle fortement idéologique où la compétence musicale n'est pas toujours de mise ? La musique italienne, telle qu'elle a été reçue en France, est souvent apparue comme le triomphe de la vie mélodique, du naturel de l'expression, spontanéité de la parole chantée qui part du cœur ; mais elle a parfois aussi été ressentie comme une mécanique rigide et artificielle (le soubassement harmonique et rythmique qui encadre et permet la liberté du chant), voire comme un délire mélodique sans fondement

20 L'analyse des discours suscités par les spectacles de l'Académie royale, depuis la Querelle des Bouffons jusqu'aux succès de Gluck, a été esquissée dans notre Diplôme d'études supérieures, sous la direction d'Alphonse Dupront : Étienne Broglin, *Recherches sur les rapports entre la société parisienne et l'opéra italien dans la seconde moitié du dix-huitième siècle*, Paris, université de la Sorbonne, 1968. Ce qui suit s'appuie sur ce travail.

21 Chaque camp prétend que c'est l'esthétique qui a sa préférence qui est fidèle à la nature. Cela suffit à montrer que la mutation est une vague de fond révolutionnaire, puisque c'est le sens même de *nature*, la vision de la Nature, qui a changé. Pour les uns, la Nature est la belle et vraie Nature, cette création harmonieuse et ordonnée qu'il faut peindre ; pour les autres, c'est la voix de la Nature, la passion et le désir du sujet, la conscience pure de l'individu naturel, qu'il faut exprimer.

22 Marmontel, *Essai sur les révolutions de la musique en France*, cité dans Étienne Broglin, *Recherches sur les rapports ..., op. cit.*, p. 45-46.

23 De même que tous les hommes sont libres et égaux en droit ?

dramatique, sans expressivité réelle, une virtuosité sans contenu réel. Tout se passe comme si les adversaires de Rameau s'étaient servi de l'art musical italien pour affirmer le primat de la mélodie, épanchement de l'âme et de la subjectivité de l'individu, mais avaient aussi exigé une sorte de recadrage réinsérant l'expression des passions dans un cadre dramatique, évitant la spiritualisation sublimante de l'*aria da capo* trop systématique, érigeant les relations des individus passionnés en structure rationnelle d'un monde organisé et ordonné par les rapports entre consciences individuelles, aboutissant au spectacle d'un drame rationnel seul capable de rendre compte de l'énergie vitale et des conflits qu'elle suscite entre les désirs infinis et l'ordre du réel et de la finitude.

1738

Un Marmontel appelle de ses vœux une musique d'écriture claire, élégante et mélodieuse, vigoureuse et énergique mais aussi simple et nette : n'est-ce pas le style classique ? La mécanique rigide qu'on pouvait parfois reprocher aux accompagnements italiens s'est assouplie et transformée en ordonnance faite de clarté et de pureté, et la spontanéité mélodique, vécue parfois comme excessive et anarchique, s'est réglée en motifs bien dessinés visant à structurer le monde sonore. La sensibilité collective est passée de la mélodie comme thérapie spiritualisante sublimant les passions à une organisation musicale où la mélodie est l'élément directeur d'un discours sur et avec le monde. L'harmonie est vue comme commandée par la mélodie, l'atmosphère sonore qui la prolonge et l'enrichit, lui donne poids et sens.

Ne pourrait-on mettre cette idéologie de la mélodie conçue comme le fondement de l'édifice sonore en relation avec la montée de l'individualisme ? Chez Rameau, qui, dans cette perspective, représenterait une conception holiste de l'objet musical, on n'aurait pas de mélodies clairement individualisées exprimant les sentiments naturels du cœur humain mais un tissu musical plein et continu exprimant la totalité de l'ordre du monde. L'esthétique serait celle du « concert », art de faire dialoguer et sonner ensemble les bruits du monde harmonisés : le tout y préexiste aux parties, est supérieur à la somme des parties qui le constituent, et celles-ci ne prennent sens que dans l'interdépendance hiérarchisée des liens qui créent la totalité du corps sonore. Quand un Blainville prétend que

c'est au chant de suggérer l'harmonie et non pas à l'harmonie de suggérer les chants [...] l'harmonie est fille de l'expérience et de l'art, la mélodie est fille de la nature et du génie [...] les accompagnements dans tous les arts d'imitation ne sont beauté qu'autant qu'ils ajoutent à l'expression des parties principales,

Rameau réaffirme que, selon lui, la mélodie est un emploi successif et agréable des sons que la nature – qu'il envisage comme le total des lois sonores mathématiques et physiques qui rendent l'univers ordonné et cohérent, et non pas comme substrat des passions du cœur humain et de l'énergie vitale

de l'individu – *nous a fait connaître harmoniquement*, d'où il s'ensuit que la vraie mélodie est celle qui porte en elle le sentiment de l'harmonie qui lui est propre²⁴.

Au bout du compte, il nous semble donc que les débats et combats qui agitent et animent la vie musicale française dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ont une signification qui dépasse le cadre strict de la musique, du genre opéra, et même de l'esthétique. On pourra nous reprocher de chercher à tisser des liens entre des instances profondément différentes et de tomber dans le piège du *Zeitgeist*. Mais n'est-ce pas le risque à courir pour se guérir de la maladie qui nous semble aujourd'hui guetter les sciences humaines en général et l'histoire en particulier, la dispersion et l'émiettement, la pulvérisation du champ de la discipline en secteurs spécialisés qui s'ignorent, la concentration érudite sur des domaines étroits sans dialogue entre eux, une structure de juxtaposition qui ne cherche plus à imaginer les liens dialectiques entre les diverses instances de l'humain, l'évitement de la coordination et de la synthèse ? Nous plaidons pour la restauration de l'unité profonde de l'histoire : l'homme est certes pluriel mais il est aussi un. Les relations entre l'économique, le social, le mental, le culturel sont certes complexes, mais on ne peut se servir de cette complexité comme d'une excuse pour renoncer à comprendre ce qui est le tissu même de l'histoire. Quand le *Mercur*e écrit en 1775 que

le goût de Rameau pour l'harmonie lui a trop fait négliger la mélodie [...] la musique doit s'attacher à augmenter de beaucoup par le chant et par l'orchestre l'expression du sentiment,

quand Jean-Jacques Rousseau dénonce la musique française comme totalité informe et magma où rien ne ressort en raison de la confusion entre mélodie et harmonie, quand il dénie aux Français la possibilité d'avoir une musique parce que la mélodie n'y est que plain-chant plat et monotone sans ponctuation, sans définition claire et distincte des éléments constitutifs, quand Marmontel prétend que la Querelle des Bouffons a fait découvrir aux Français tout ce qui manquait à leur musique, les effets du nombre et de la mesure, les gradations du clair-obscur, l'intelligence des dessins, l'ensemble uni que doivent former la mélodie et son accompagnement, la construction des airs en périodes, et que dès lors la musique vocale nationale a commencé à paraître aux Français inanimée, sans caractère et sans couleur²⁵, n'y a-t-il pas là bien plus qu'une

24 Sur ce débat entre Blainville et Rameau, se reporter à Étienne Broglin, *Recherches sur les rapports ...*, *op. cit.*, p. 211-213 (nous soulignons).

25 Pour ces citations et leur analyse, *ibid.*, p. 215-219.

bataille des goûts, une véritable révolution de l'*esthémé* (que nous postulons liée à celle de l'*épistémé*), la vraie révolution, la plus fondamentale et la plus durable ?

NOTE SUR UN DESSIN INÉDIT DE VICTOR LOUIS POUR LE PALAIS ROYAL DE VARSOVIE

Christian Taillard

En 1951, Stanislas Lorentz publiait un article présentant le considérable fonds de dessins de Victor Louis réalisés à l'occasion de son séjour à Varsovie à la demande du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et concernant la restructuration et la décoration intérieure de son palais royal dominant la rive gauche de la Vistule¹. Un certain nombre de ces pièces, conservées à la Bibliothèque universitaire de Varsovie, furent présentées en France en 1958 pour la première fois, à Bordeaux et à Paris², avant qu'un catalogue complet de l'ensemble du fonds soit dressé³.

Or, le catalogue sommaire établi par Gaullieur-L'Hardy en 1828 signalait de nombreux dessins pour le château royal de Varsovie que le fonds polonais ne possède manifestement pas⁴. Ces dessins, conservés dans les fameuses malles envoyées à Bordeaux par Louis à son ami Legrix en 1799, étaient considérés comme tous disparus depuis l'incendie de l'hôtel de ville de Bordeaux en 1862, lorsque brûla une partie des archives de la ville.

Au cours des dernières années, nous avons retrouvé dans le fonds Delpit de la Bibliothèque municipale de Bordeaux trois de ces dessins pour Varsovie, classés jusqu'ici par erreur comme des projets pour le Grand-Théâtre⁵. Nous pensons en avoir découvert récemment un quatrième dans une collection particulière⁶, de

1 Stanisław Lorentz, « Prace architekta Louisa dla zamku Warszawskiego », *Biuletyn Historii Sztuki*, XIII, 1951, n° 4, p. 39-74.

2 Stanisław Lorentz, « Victor Louis et Varsovie », *Revue historique de Bordeaux*, 1958, p. 8-26.

3 Teresa Sulerzyska et Stanisława Sawika, *Katalog rysunków z Gabinetu Rycin Biblioteki Uniwersyteckiej w Warszawie. C. I : Varsaviana [Catalogue des dessins du Cabinet des estampes de la Bibliothèque universitaire de Varsovie. 1^{re} partie : Varsaviana]*, Varsovie, Biblioteka Muzealnictwa i Ochrony Zabytków, 1967.

4 L.-E.-H. Gaullieur-L'Hardy, *Porte-feuille ichnographique de Victor Louis précédé d'une notice architectonographique sur le Grand-Théâtre de Bordeaux, rédigée d'après des documents authentiques*, Paris, Carilian-Goery, 1828.

5 Christian Taillard, « Victor Louis. Découverte récente et questions en suspens », dans *Victor Louis et son temps* (actes du colloque du palais Soubise, 2000), dir. Christian Taillard, Pessac, université Bordeaux 3, 2004, p. 13-38, dessins reproduits p. 15 et 16

6 Dessin sur papier à la plume rehaussé de lavis et de gouache ; H : 42 cm – L : 49 cm à la hauteur du trait ; sans échelle ; aucune indication manuscrite.

provenance toute différente. Il aurait été donné par Louis lui-même à un ancêtre direct des actuels propriétaires lorsque celui-ci travaillait sur un de ses chantiers. Il s'agit d'un projet de plafond conçu en trompe-l'œil et destiné à couvrir un espace de plan presque carré (voir sa reproduction en annexe).

Ce dessin destiné à un riche commanditaire présente, autour d'une fausse coupole circulaire dans laquelle sont peints plusieurs personnages, quatre quartiers où l'artiste a esquissé des projets de décor, constituant autant de possibilités pour l'ornementation des écoinçons.

Dans la coupole sont dessinés à la plume et rehaussés de lavis trois personnages sur une nuée. Il s'agit, à droite, d'une Renommée ailée plongeant vers le spectateur, une trompette dans la main droite et une autre dans la gauche rejetée en arrière. Au centre, la déesse de la Fortune, drapée à mi-corps, tient délicatement dans la main droite deux rameaux d'olivier, tandis que sa main gauche levée agite une corne d'abondance d'où s'échappent des fruits de la terre. La dernière divinité féminine, à gauche, s'apprête à répandre sur les spectateurs des fleurs qu'elle prend dans une corbeille tenue à bout de bras par un *putto* qu'elle domine, tout en tenant de l'autre main une couronne de fleurs. Deux hommes, derrière la balustrade qui entoure cette échappée sur le ciel, contemplant la scène avec une joie que traduisent leurs gestes.

1742

Les sujets proposés pour les quatre écoinçons sont totalement différents les uns des autres. Le premier présente deux angelots assis en équilibre sur le rebord de la fausse corniche qui symbolise le cadre de cet ensemble peint. Ils se tiennent de part et d'autre d'un *oculus* ovale et portent une guirlande de fleurs rubanée qui chute gracieusement et en souligne la partie haute. Des cornes d'abondance pleines de bouquets floraux complètent la composition que bornent deux demi-médallions. Dans l'un, à angles abattus, le sujet esquissé est impossible à saisir ; mais dans l'autre, semi-circulaire, on reconnaît partiellement la lettre R (initiale de *Rex*).

L'écoinçon voisin est cantonné lui aussi par deux demi-médallions : une demi-glace à oreilles dans un cadre doré d'une part, un demi-masque de faune grimaçant d'autre part. La partie ainsi délimitée est occupée par deux groupes composés chacun d'un satyre et d'un petit amour jouant avec un vase au milieu de guirlandes de fleurs. Pour marquer l'angle du plafond, l'artiste a choisi de disposer sur un retour saillant de la corniche souligné par une tête faunesque un vase godronné pansu en bronze empli de fleurs.

Le suivant est centré sur un personnage assis sous une arcade dont le doubleau en plein cintre est orné de caissons à rosettes et d'objets indéterminés croisés. Assis sur des trophées de drapeaux, les pieds posés sur une console d'angle, le héros barbu et casqué, drapé dans une toge d'*Imperator*, désigne de la main son bouclier ovale décoré d'une tête de Gorgone.

La quatrième proposition est plus monumentale et équilibrée. Deux esclaves, torse et jambes nus, sont assis de part et d'autre d'une fontaine sur gaine, au pied de laquelle est posée une corbeille tressée contenant des fruits. Une lourde guirlande de fleurs relie entre eux les divers éléments de cette composition.

Ce dessin est énigmatique et déroutant à plus d'un titre. Sa facture permet, étant entendu que son origine et son attribution ne sont guère contestables, de le dater aisément par analogie avec d'autres dessins connus de Louis. Il est, à l'évidence, de la même époque que les dessins exécutés pour Varsovie à la demande du roi de Pologne, c'est-à-dire pendant l'hiver 1765-1766. Parmi ceux-ci, il existe en effet deux projets de plafonds répertoriés, l'un pour la chambre du prince, l'autre pour la Chambre des Portraits⁷. On y retrouve le même graphisme, la même technique de lavis coloré et la même inspiration mythologique. Nous pensons qu'il prend place dans le même ensemble de dessins projetés par Louis et mis au net par les dessinateurs de son bureau, singulièrement Anatole Amoudru, qui l'avait accompagné à Varsovie l'année précédente.

Le sujet est une représentation allégorique de la Fortune, de la Renommée et de la Magnificence, entourées dans les écoinçons par des amours, des chèvres-pieds, des esclaves et un héros, dans lequel on pourrait reconnaître Persée ou un général romain victorieux.

Comme dans de nombreux autres dessins destinés à Stanislas-Auguste, Louis a allègrement mêlé les styles afin de permettre au souverain de poser des choix qui ne fussent point obligatoirement tributaires de la mode. Nous avons pu noter des variantes, par exemple pour le projet de la Chambre des Seigneurs : l'artiste prévoit d'installer dans la niche disposée dans la partie centrale du long côté un groupe de Grâces portant une pendule encore dans le goût rocaille ; mais, sur une retombe, il propose de lui substituer éventuellement un ensemble « égyptien », proche des modèles imaginés au même moment par Piranèse⁸. On trouve ici le même éclectisme avec une réminiscence du décor en trompe-l'œil exécuté par Mantegna à la chambre des époux du palais royal de Mantoue, le choix du maniérisme pour les masques faunesques, ou le rappel, avec les deux esclaves monumentaux traités en camaïeu de gris, du décor de la galerie Farnèse par les Carrache. Seules les guirlandes de fleurs, qui abondent dans chacun des quatre décors proposés, participent réellement du vocabulaire décoratif des années 1760.

7 Ces deux dessins, « Plafond du n° 14, Paris 1766 » et « Plafond du n° 13, Paris en 1766 », destinés à la chambre à coucher du roi, sont conservés au Cabinet des dessins de la Bibliothèque universitaire de Varsovie [désormais BUV], sous les cotes T 192, n° 30 et T 192, n° 31. Ils sont reproduits dans notre livre *Victor Louis (1731-1800). Le triomphe du goût français à l'époque néo-classique*, Paris, PUPS, 2009, p. 88 et 89, fig. 49 et 50.

8 BUV, Cabinet des estampes, T 192, n° 41.

Tout ici veut montrer le bonheur, la paix et l'opulence. Le propos est à la gloire du prince, souverain de la paix, qui apporte le bonheur à son peuple. Au moment où Louis dessine ce projet sur ordre, l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski au trône de Pologne est en effet récente. Le jeune souverain, devant les difficultés qui s'annoncent, veut maintenir l'unité du pays et établir un gouvernement stable. Il compte encore à ce moment, pour y parvenir, sur l'appui de son ancienne maîtresse, Catherine II, qui a contribué à le porter sur le trône en faisant son élection sur les champs de Wola entourés par les troupes russes en 1764. Tout le programme iconographique du palais royal dont il veut refaire la décoration intérieure est un hymne à la grandeur nationale que seule permet l'unité de la noblesse derrière son roi, qui devient ainsi un grand prince ouvrant un nouvel âge d'or pour la Pologne. Cette idée reflète les objectifs du règne commençant : gloire, magnanimité, et bonheur du peuple.

1744

Il convient maintenant de découvrir pour quel emplacement fut projeté ce dessin reconnu et daté. Nous pensons que cette allégorie fut imaginée pour décorer le plafond de la Salle du Dais ou, plus probablement, la partie centrale du plafond du palier au sommet du grand escalier d'apparat marqué « n° 4 » par Louis⁹ dans le nouveau plan de réaménagement du château qu'il donne en 1766¹⁰.

La seconde proposition concernant l'emplacement de ce projet se justifie par plusieurs raisons. Tout d'abord la forme du dessin : la composition était destinée à occuper un espace presque carré et de tels emplacements sont rares dans le palais royal. De plus, le sujet de la coupole centrale en trompe-l'œil se réduit à trois personnages, ce qui semble naturel si l'on songe que l'artiste a dû prévoir une composition resserrée pour cet espace assez modeste. Enfin, le choix de l'emplacement suggéré n'est pas innocent. Il se trouve juste avant l'entrée de la salle de la Diète et participe d'un programme plus complexe.

A. Rottermund, qui a clairement montré que la décoration du palais a toujours exprimé le programme politique de Stanislas-Auguste, juge néanmoins que le premier projet, du temps de Fontana et Louis, manque de profondeur, qu'il est

conventionnel et dépourvu de références directes aux conditions politiques polonaises. Il reprend la symbolique royale universellement admise, presque courante, ou bien des motifs empruntés à la mode européenne¹¹.

Certes, on ne peut nier l'aspect convenu de l'iconographie mythologique retenue en 1764-1766, mais les allusions à la situation polonaise et la valeur de

9 BUV, Cabinet des estampes, T 192, n° 15 et 16.

10 BUV, Cabinet des estampes, T 192, n° 2.

11 Andrzej Rottermund, *Zamek Warszawski w epoce Oświecenia* [Le Palais de Varsovie au temps des Lumières], Varsovie, Zamek Królewski, 1989, p. 254.

manifeste que prend l'ensemble décoratif exécuté sur le papier par Louis sur les indications du souverain ne sont pas contestables.

Stanislas-Auguste avait reçu une formation solide, voyagé à travers l'Europe, rencontré des gens éclairés, et avait sérieusement réfléchi avant son élection au trône de Pologne. Sans doute a-t-il déjà songé, en 1764, à ce que devrait être son règne au moins au plan des principes, et ce qu'il serait bon de faire pour que cela se traduise concrètement.

Lecteur averti des auteurs latins, singulièrement Horace et Virgile, mais aussi des modernes comme Fénelon, il correspond avec Voltaire¹², dont il favorise l'introduction de la pensée en Pologne en soutenant, parmi d'autres, Naruszewicz¹³. A. Rottermund montre d'ailleurs avec beaucoup de pertinence que la méditation de l'*Histoire de Charles XII* de Voltaire doit être reconnue comme une des sources de la pensée politique du roi lorsqu'il affirme qu'« un règne dans la paix et le bonheur vaut plus que la plus grande gloire guerrière »¹⁴.

Deux autres projets iconographiques majeurs sont élaborés au même moment pour rappeler aux chevaliers ou sénateurs les moments glorieux de l'histoire nationale et ce qu'il conviendrait de faire pour qu'il en soit de même en leur temps. Or, ils sont tous regroupés dans la même partie du palais, là où passent et se retrouvent nonces et sénateurs.

Le premier est destiné à la Chambre des Seigneurs dont la décoration d'ensemble a été imaginée par Victor Louis lors de son séjour à Varsovie, de juillet à octobre 1765¹⁵. Il prévoit une série de quatre peintures dont la commande est passée à des artistes français. Vien est chargé d'exécuter *Scipion et la jeune captive* et *César au pied de la statue d'Alexandre à Cadix témoignant sa douleur de n'avoir encore rien fait à l'âge de 23 ans*. Lagrenée peint *César témoignant à la vue de la tête de Pompée l'horreur du crime inutile*, et Hallé *Le roi scythe Scilurus donnant à ses fils ses derniers conseils en leur montrant par le symbole d'un faisceau que leur union les rendra invincibles*¹⁶.

12 C'est ainsi qu'en réponse à une lettre du 3 février 1767 dans laquelle Voltaire lui écrit que « le vrai salut est la bienfaisance », Stanislas-Auguste Poniatowski répond le 21 février : « vous m'y tenez compte de faits qui ne sont que malheureusement que des intentions. Plusieurs des miennes ont leur source dans vos écrits ».

13 Jean Fabre, *Stanislas-Auguste Poniatowski et l'Europe des Lumières. Étude de cosmopolitisme*, Paris, Les Belles Lettres, 1952, p. 448.

14 Andrzej Rottermund, *Zamek Warszawski...*, *op. cit.*, p. 266.

15 BUV, Cabinet des estampes, T 192, n° 39-40 et 41-42 pour l'exécution finale au début de 1766.

16 Christian Taillard, « L'art, instrument du ralliement au despotisme éclairé dans la Pologne de Stanislas-Auguste Poniatowski » dans *Les Ralliements. Ralliés, traîtres et opportunistes du Moyen Âge à l'époque moderne et contemporaine* (actes du colloque de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995), dir. Marc Agostino, Françoise Bériac et Anne-Marie Dom, Bordeaux, CROCEMC, 1997.

Le message est clair, et Stanislas-Auguste n'en fait pas mystère dans sa lettre à Madame Geoffrin du 22 février 1766 :

Je voudrais, s'il était possible, qu'au premier coup d'œil le spectateur fût frappé des idées de justice, d'émulation, de magnanimité et de concorde que ces tableaux sont destinés à faire naître¹⁷.

Le second consiste en une série de sept statues en pied qui devaient orner la Salle du Sénat conçue par Louis. Les modèles du passé sont les souverains dont les règnes confortèrent la paix intérieure et la grandeur du pays. La présence de Boleslas le Vaillant, fondateur du royaume de Pologne au XI^e siècle, rappelle la pérennité de la patrie et du système politique qui lui est attaché. Le choix des autres rois, Casimir le Grand, Ladislas Jagellon, Sigismond le Vieux, Étienne Bathory, Ladislas IV et Jean III Sobieski, vient de ce que leurs règnes furent justes et pacifiques à l'intérieur. Leur but fut clairement celui que retient l'inscription prévue pour accompagner le portrait de Casimir le Grand : *Cives voluit et fecit esse beatos*¹⁸. C'est aussi, nous l'avons vu, celui de Stanislas-Auguste.

1746

Nul n'a jamais contesté que le programme politique de la Salle du Sénat que complétaient des citations latines tirées d'Horace et de Virgile ait été le plus élaboré¹⁹. Le roi y tenait tellement qu'en 1778, il régla la coquette somme qui restait due à Louis sur la commande passée en 1766 à la condition que l'architecte livrerait la maquette en bois de la Salle du Sénat que celui-ci retenait par-devers lui.

Aujourd'hui, avec la découverte du projet de plafond que nous publions, le programme auquel devait répondre les dessins élaborés par Louis à la demande de Stanislas-Auguste Poniatowski avec qui il s'en était longuement entretenu doit être réévalué. L'allégorie retrouvée prend sa place comme introduction d'un discours : le souverain définit les objectifs avant d'évoquer sur les murs de la Chambre des Seigneurs et dans la Salle du Sénat les moyens d'y parvenir.

17 *Correspondance inédite de Stanislas-Auguste Poniatowski et Mme Jeoffrin [1764-1777]*, éd. comte Charles de Mouÿ, Paris, E. Plon, 1875, p. 216.

18 BUV, Cabinet des estampes, *Description pour la pièce cottée numero 18* (non coté). Ce document est transcrit intégralement dans Christian Taillard, *Victor Louis...*, op. cit., p. 425-426.

19 Au-dessus du trône du souverain devait figurer ce vers d'Horace (*Épîtres*, I, 1, v. 59-60) : « *Rex eris si recte facies* » [« Tu seras roi si tu agis avec rectitude »], tandis qu'au-dessus de la porte de la salle, les sénateurs auraient pu lire ces vers de Virgile (*Énéide*, XI, v. 335 et 380) : « *Consulite in medium et rebus succurrite fecis [...] Sed non replanda est curia verbis* » [« Consultez-vous entre vous, et secourez notre État [...] Mais il ne s'agit pas de remplir la curie de grands mots »].

ANNEXE



Victor Louis, *Étude pour le plafond du palier de l'escalier d'apparat du palais royal de Varsovie* (1766)

HOGARTH EN FRANCE, DU XVIII^e AU XX^e SIÈCLE

Barthélémy Jobert

Après le quinzième siècle [...], l'Angleterre apprit à se défier d'elle-même et s'en remit, pour la peinture, à des maîtres étrangers. Jusque vers 1720, elle fut le paradis des peintres allemands, flamands, français, quelquefois italiens, qui venaient faire fortune chez elle, en même temps qu'elle commençait, sous les Stuarts, à réunir ces collections qui font encore de Londres et de Windsor, de vingt châteaux de la Pairie, le plus riche trésor de toutes les merveilles du monde. Elle avait toujours la passion de la bonne peinture, mais elle ne songeait presque plus à en faire elle-même, soit par respect humain, soit par scrupule religieux, ou peut-être par timidité. C'est le service que lui rendit Hogarth, de rompre le charme et d'oser lui délier la langue : cet immense bonhomme, Anglais de la tête aux pieds, la sortit d'embarras et créa la peinture anglaise, comme De Foë et Richardson, Fielding et Smollett inventaient le roman moderne. Il peignit, il jugea la comédie humaine ; il mit la société et les mœurs en tableaux ; il prêcha la morale et plut. Du reste, praticien magnifique et le plus beau tempérament qu'il y eut dans son pays : quelquefois l'égal de Frans Hals et, dans certaines esquisses, homme à tenir son rang auprès de Guardi ou de Goya. Dès lors, le branle était donné et l'Angleterre avait une peinture à elle. Mais à quoi bon redire ce que chacun sait¹.

Louis Gillet, critique et historien d'art reconnu, émit ce jugement au moment où, pour la première fois était montré à Paris, et de surcroît au Louvre, un ensemble conséquent de peintures de William Hogarth². L'exposition, en un temps où ce type de manifestations était véritablement exceptionnel, présentait un panorama de la peinture britannique aux XVIII^e et XIX^e siècles. Manifestation

1 Louis Gillet, dans l'avant propos du catalogue *La Peinture anglaise, XVIII^e et XIX^e siècles*, [Paris], Musées nationaux : Palais du Louvre, 1938, p. XLVI.

2 Numéros 63-69 du catalogue (*ibid.*), avec des portraits (*La Famille Cholmondeley, James Quin, Portraits des domestiques du peintre*), des scènes de genre (*Après le Mariage et Le petit lever de la comtesse* tirés de la série du *Mariage à la mode* ; *Le marchand de corsets*) et l'emblématique *Marchande de crevettes*. Tous les six sont reproduits en photographie dans le cahier spécial accompagnant le catalogue (non illustré), *La Marchande de crevettes*, symboliquement, occupant la première place.

de prestige – les œuvres étant accrochées dans les salles du premier étage de l'aile de la colonnade, où, depuis la Restauration, avaient été remontées des boiseries provenant des appartements royaux du Louvre et de Vincennes³ –, elle revêtait à l'évidence un caractère politique, illustrant l'alliance entre les deux grands puissances démocratiques européennes dans une situation internationale de plus en plus assombrie. Elle avait aussi une portée artistique évidente, permettant au Louvre de déployer sur ses cimaises une école anglaise dont le directeur des musées nationaux, Henri Verne, pouvait regretter qu'elle fût si pauvrement représentée dans les collections nationales françaises⁴. Cette exposition, unique quant à son ampleur, à sa qualité et sa représentativité en France à cette date⁵, allait en fait être la seule de ce type pour longtemps. Il faudrait attendre presque un demi-siècle pour que certains des plus grands peintres anglais bénéficient d'une rétrospective parisienne – d'ailleurs, dans la plupart des cas, seulement l'étape française, quelquefois amoindrie, par exemple pour Reynolds et Gainsborough, d'une exposition conçue pour l'essentiel en Grande-Bretagne ou aux États-Unis⁶.

1750

Hogarth ne fait pas exception à la règle. Il fallut en effet attendre 1994 pour que, lors de la présentation d'une sélection des œuvres d'art britanniques conservées dans les collections publiques françaises, encore une fois au Louvre, on puisse voir un ensemble conséquent de ses estampes, toutes possédées par la Bibliothèque

3 Elles avaient, au XIX^e siècle, abrité, durant le Second Empire, le Musée des Souverains, où étaient évoqués, par l'objet, toutes les dynasties ayant, jusqu'aux Bonaparte, régné sur la France. Elles furent, à partir des années trente et jusqu'aux réorganisations du « Grand Louvre », les salles d'ouverture du Département des Objets d'art, où étaient notamment présentées les habits des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit. Elles sont aujourd'hui, depuis 1994, dévolues au Département des Antiquités égyptiennes.

4 Dans l'introduction du catalogue *La Peinture anglaise...*, *op. cit.*, p. XXI-XXII.

5 L'année précédente, la Bibliothèque nationale avait exposé pendant un mois, du 15 janvier au 15 février 1937, une sélection d'œuvres sur papier de Turner et de Blake, avec un catalogue de Campbell Dodgson, ancien *keeper* du Prints and Drawings Department du *British Museum* (l'équivalent britannique du Département des Estampes à la Bibliothèque nationale), préfacé par son successeur comme *keeper*, Laurence Binyon : *Aquarelles de Turner, Œuvres de Blake*, [Paris], s.n., 1937.

6 Notamment les expositions *Gainsborough (1727-1788)*, Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 1981 ; *J.M.W. Turner, ibid.*, 1983 ; *Sir Joshua Reynolds (1723-1792), ibid.*, 1985 ; *Joseph Wright of Derby 1734-1797, ibid.*, 1990. Le mouvement, d'abord analogue dans l'esprit pour ce qui est du XIX^e siècle (*La Peinture romantique anglaise et les préraphaélites*, Paris, Petit Palais, 1972), a pris un tour très différent par la suite, en particulier avec l'ouverture du musée d'Orsay : voir par exemple les expositions *Richard Parkes Bonington, « du plaisir de peindre »*, Paris, Petit Palais, 1992 ; *Whistler 1834-1903*, Paris, Musée d'Orsay, 1995 ; *Eward Burne-Jones (1833-1898), un maître anglais de l'imaginaire*, Paris, *ibid.*, 1999 ; *Constable. Le choix de Lucian Freud*, Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 2002 ; *Turner-Whistler-Monet, ibid.*, 2004. Il convient de noter que, le plus souvent, la conception des ces expositions est d'abord britannique ou américaine.

nationale, les musées français n'ayant toujours aucune de ses peintures⁷. Enfin, au moment où Jean-Pierre Poussou s'apprêtait à quitter la Sorbonne, où il avait tant fait pour promouvoir l'histoire de la Grande-Bretagne, eut lieu, au Louvre, une rétrospective Hogarth⁸. Et enfin, moins d'un an plus tard, le Louvre faisait l'acquisition du *Roué à Oxford*,

charmant tableau esquissé de cet artiste majeur de l'école anglaise, dont aucune peinture jusqu'à présent n'était conservée dans les collections publiques françaises. L'événement est d'importance car Hogarth est généralement considéré comme l'un des pères fondateurs de « l'école anglaise » en peinture – il est aussi l'un des premiers grands théoriciens de l'art de peindre en Grande-Bretagne avec son ouvrage *L'Analyse de la Beauté* publié en 1753 – et parce que ses tableaux sont extrêmement rares en dehors des musées du monde anglo-saxon. L'artiste a cultivé, lui-même, une certaine attitude « nationaliste » dans l'exercice de son art, à une époque – les années 1720-1740 – où l'influence des artistes français en Angleterre est considérable. Dans son œuvre, on trouve souvent des inflexions nettement anti-françaises, comme en témoigne un tableau célèbre, *La Porte de Calais* (1748, Londres, Tate Britain), dont l'exposition récente à Paris était d'une saveur certaine pour les citoyens d'Outre-Manche. C'est dire alors l'importance symbolique de l'entrée de sa peinture au musée du Louvre⁹ !

L'histoire de la réception de Hogarth en France venait de se voir ajouter un brillant chapitre. Mais il ne manifestait pas tant que cela une rupture avec tout ce qui avait précédé depuis le XVIII^e siècle.

7 Exposition *D'outre-Manche. L'Art britannique dans les collections publiques françaises*, Paris, Musée du Louvre/Bibliothèque Nationale de France, 1994.

8 *William Hogarth* [Paris, Musée du Louvre, 20 octobre 2006-8 janvier 2007, Londres, Tate Britain, 7 février-29 avril 2007, Madrid, Caixa Forum, 29 mai-26 août 2007]. Cette contribution a été écrite avant l'ouverture de l'exposition et la publication de son catalogue. Trois ans ont passé depuis, avec de surcroît la parution, en 2007, de l'exceptionnelle synthèse de Robin Simon sur Hogarth et la France au XVIII^e siècle (voir note 14). Sans ajouter un long développement à propos de l'exposition, ce qui aurait considérablement allongé le texte primitif, j'en ai néanmoins tenu compte dans les lignes qui suivent : il reviendra donc au lecteur d'ajouter son propre *post-scriptum* en fonction des œuvres présentées et du catalogue de l'exposition, ainsi que des réactions qu'elle aura pu susciter. Je note simplement avoir été frappé par la continuité de lecture, dans la presse française et les comptes rendus parus alors, entre cette exposition, pourtant en grande partie organisée par la partie anglaise du commissariat et par là-même intégrant les acquis les plus récents et les plus neufs de la recherche, et la fortune critique antérieure de Hogarth.

9 Texte de Guillaume Faroult, conservateur au musée du Louvre en charge de la peinture anglaise au moment de l'acquisition du tableau en avril 2008, et publié dans le feuillet édité à cette occasion par le musée, lors de la présentation de l'œuvre au public dans le cadre du *Tableau du mois*, n° 152, avril 2008, disponible sur le site internet du musée :

<www.louvre.fr/media/repository/ressources/sources/pdf/src_document_53751_v2_m56577569831204175.pdf>.

Peut-être est-ce ainsi le moment de revenir sur la façon dont l'artiste a été perçu dans notre pays, et plus particulièrement au XIX^e siècle, où se met en place un discours critique sur la peinture anglaise qui n'a pas fondamentalement évolué depuis, tant les préjugés guident encore souvent les amateurs, sinon les historiens et les historiens d'art. Gillet, et d'une certaine façon ses lointains successeurs au Louvre, reprennent en effet, consciemment ou non, une vulgate progressivement née au siècle précédent. Gillet s'en distingue seulement par son admiration pour la technique même du peintre : l'impressionnisme est passé par là, et on ne considère plus la touche apparente ou esquissée avec la même sévérité qu'on pouvait encore le faire une cinquantaine d'années auparavant. À peu près au même moment paraît une histoire de la peinture anglaise – probablement provoquée par l'organisation de l'exposition – due à Alfred Leroy¹⁰. Celui-ci, après avoir commencé son étude de Hogarth par un rappel de l'œuvre de Defoe, et noté que *Moll Flanders* précède de peu les débuts de l'artiste, exprime une vision très analogue à celle de Gillet :

1752

Anglais de formation et d'esprit, il n'y eut pas une parcelle de ses activités qui ne fût marquée d'un nationalisme ardent ; il synthétisa le caractère de sa race et de son pays, repoussa tout ce qui venait de l'étranger, voulut la suprématie britannique, n'aima rien en dehors de son île, méprisa l'Italie et accabla d'injures tout ce qui n'était pas anglais.

Plus loin, revenant sur les essais de Hogarth dans la peinture d'histoire, il note :

Peintre de mœurs, graveur émérite, considéré par ses contemporains avec respect et souvent avec admiration, il a voulu s'élever au grand art, aux sujets bibliques, il a voulu illustrer lui-même ses théories, et il a échoué.

Et Leroy de conclure :

D'inspiration et de technique anglaises, l'œuvre de William Hogarth a cependant une portée universelle, ses types humains, caractères, ses drames ou ses comédies appartenant au monde entier [...]. Devant le spectateur revivent les multiples aspects de l'Angleterre georgienne, tandis que se déroule le cercle éternel des misères humaines ; Hogarth annonce Dickens et Thackeray. Il est à la fois un grand peintre et un grand moraliste¹¹.

¹⁰ Alfred Leroy, *Histoire de la peinture anglaise (800-1938). Son évolution et ses maîtres* [avec une préface du chantre de l'amitié franco-britannique d'alors, André Maurois], Paris, Albin Michel, 1939. Le développement sur Hogarth se situe aux pages 118-124.

¹¹ Pour ces trois citations, voir Alfred Leroy, *Histoire de la peinture anglaise...*, *op. cit.*, respectivement p. 119-120, 122 et 123-124.

Tous ces thèmes sont en réalité présents dès le XIX^e siècle, et la présentation à Paris de peintures de Hogarth ne semble pas avoir bouleversé la vision que l'on pouvait en avoir, une vision d'ailleurs partagée par les Anglais eux-mêmes, comme le montre le paragraphe consacré à Hogarth par l'historien d'art britannique Laurence Binyon dans le catalogue de l'exposition du Louvre :

Aucun maître national, doué d'originalité et d'autorité, ne se manifesta jusqu'à l'entrée en scène de Hogarth. Se rebellant contre le prestige des étrangers et contre la docilité des amateurs, il créa un style nouveau, trouvant une inépuisable matière dans la vie qu'il voyait autour de lui en exprimant le contraste de grossièreté et d'élégance des scènes londoniennes avec un humour satirique et la maîtrise de groupements animés de personnages. Avec sa vigoureuse indépendance Hogarth rendit un grand service à l'art anglais. Sa brosse si franche et si libre dans ses portraits, était aussi capable de transparente légèreté comme le prouvent *Le Marchand de corsets* et *La Marchande de crevettes*¹².

Cette vision de Hogarth, si permanente qu'elle paraisse – on la retrouve en partie dans les textes publiés par des auteurs français à l'occasion de la récente rétrospective¹³ – mit cependant du temps à se construire : elle prend sa source dans les premiers comptes rendus de ses gravures, publiés en France de son vivant, et se bâtit ensuite tout au long du XIX^e siècle. Mais, vers 1880, elle s'est définitivement fixée autour de quelques données bien établies : Hogarth, comme d'ailleurs ceux que l'on considère comme les autres vrais fondateurs de l'école anglaise, Reynolds et Gainsborough, s'est fait seul, sans le secours d'une quelconque tradition picturale autochtone. C'est l'Anglais par excellence, mais aussi un satiriste de premier ordre, le jugement sur le peintre en tant que tel étant, comme on l'a vu, plus partagé. Artiste très littéraire, il inaugure, quoi qu'il en soit, un des courants majeurs qui singularise l'art britannique, la scène de genre.

Tout ceci avait commencé de se mettre en place du vivant même de Hogarth, qui entretint lui-même, on le sait, des rapports contrastés avec la France¹⁴.

12 Catalogue *La Peinture anglaise...*, *op. cit.*, p. XXX.

13 Enrichi, bien entendu, de l'historiographie considérable concernant Hogarth d'une part, et la peinture anglaise du XVIII^e siècle de l'autre, sans parler de la réflexion sur l'art britannique en tant qu'art britannique, qui remonte d'ailleurs à l'avant-guerre. On notera en particulier l'influence considérable exercé par l'un des grands spécialistes de Hogarth dans le monde anglo-saxon, Ronald Paulson, auteur notamment du catalogue raisonné de son œuvre gravé et d'une biographie sinon définitive, du moins « classique ». Venu du champ des études littéraires, Paulson insiste ainsi beaucoup sur les rapports de l'art de Hogarth avec les techniques et les ambitions du texte écrit.

14 Là encore une publication récente, postérieure à cette contribution, a approfondi avec brio l'approche des relations de Hogarth avec la France au XVIII^e siècle, envisagés essentiellement du point de vue du peintre ou de la Grande-Bretagne : Robin Simon, *Hogarth, France and British Art. The Rise of the Arts in 18th-century Britain*, Londres, Hogarth Press, 2007.

Hogarth, pendant son séjour en France, et où qu'il allât, était toujours mécontent de ce qu'il voyait [...]. Dans les rues il ne se gênait pas pour être grossier, et à voix haute. Un sac en loques, une paire de bas de soie trouée entraînait de sa part un torrent de langage après tout imprudent. En vain lui suggérait-on d'être plus prudent en public, en remarquant que de nombreux Irlandais ou Écossais étaient toujours à portée de voix, et qu'ils auraient été assez réjouis de voir se déclencher une émeute contre notre peintre. Mais il riait de tout cela [...]¹⁵.

1754

La francophobie de Hogarth, qui se teinte d'ailleurs souvent d'une réelle admiration envers la France, atteignit naturellement un sommet lors de son voyage à Paris en 1748, comme le rapporte dans ces quelques lignes son biographe George Steevens. Les mésaventures bien connues de l'artiste à Calais, où il fut arrêté pour espionnage après avoir voulu dessiner la porte de la ville où figuraient les armes de France et d'Angleterre ne firent rien, sans doute, pour améliorer les choses, et la peinture qu'il en tira, largement diffusée par une estampe à succès, *La Porte de Calais*, malicieusement sous-titrée *Ah! Le roast beef de la vieille Angleterre* tourne ainsi en ridicule la soldatesque famélique, grossière et ridicule, les poissardes incultes et les citadins bigots qui deviennent autant d'archétypes de la population française. Cette pièce n'est pas une exception dans l'œuvre du maître... Et pourtant il a toujours été considéré, en France, comme un des plus grands artistes anglais. Paradoxe ? Ignorance de l'œuvre ? Non. Simplement reconnaissance de ses mérites propres, de son inventivité, de son rôle dans l'histoire de la peinture anglaise. Reconnaissance d'un talent, d'un génie particuliers et supérieurs, mais qui expriment en même temps « l'anglicité de l'art anglais », pour reprendre les termes de N. Pevsner, reconnaissance qui remonte au temps même de Hogarth.

C'est en effet au milieu du XVIII^e siècle, à dix années de distance, que paraissent deux textes fondateurs du discours français sur l'art britannique en général, sur les arts graphiques anglais en particulier : les *Lettres d'un François* de l'abbé

Voir également le numéro spécial de *The British Art Journal*, vol. VII, n° 2, automne 2006, consacré à la question des relations artistiques franco-britanniques au XVIII^e siècle, en particulier Michel Polge, « William Hogarth. Sa réception par les français au XVIII^e siècle, appréciée à partir des périodiques de ce temps », p. 12-23, dont les conclusions s'accordent à celles développées ici, et Robin Simon, « Un rosbif à Paris. Hogarth's visit to Paris in 1743 », p. 24-33. Comme pour l'exposition Hogarth du musée du Louvre, j'ai bien entendu tenu compte de ces différentes publications, qui précisent surtout des points mis ici en avant à partir d'une étude des sources essentiellement françaises, et en tout cas d'un point de vue français.

15 J. Nichols et G. Steevens, *The Genuine Works of William Hogarth*, [London], Longman, 1808-1810, 2 vol., t. I, p. 143, cité par Ronald Paulson, *Hogarth*, New Brunswick, Rutgers UP, 1991-1993, 3 vol., t. II, p. 354 (ma traduction).

Jean-Bernard Le Blanc en 1745¹⁶, *L'État des arts en Angleterre* de Jean-André Rouquet en 1755¹⁷. Le premier, qui veut livrer au public un tableau d'ensemble de la Grande-Bretagne, consacre un chapitre complet (en quatre sections) à la situation des arts dans ce pays, annonçant d'ailleurs ainsi les différents auteurs qui, tout au long du XIX^e siècle, feront de l'étude des arts en Angleterre un passage obligé de leurs ouvrages sur l'Angleterre, au même titre que l'étude de la société, du régime politique ou de l'économie britannique, leur intérêt résidant dans la liaison de ces différents éléments. Le second ne s'attache qu'aux arts proprement dits, dans une définition certes très large qui inclut la chirurgie autant que la cuisine, mais fait la plus large part aux arts graphiques, à la sculpture et à l'architecture. Nous y voyons *a posteriori* le plus ancien d'une longue série de livres spécifiquement consacrés à l'art anglais par les critiques et les amateurs français, l'intérêt étant de voir la place qu'y occupe Hogarth, alors sans conteste, en Grande-Bretagne même, un des artistes les plus en vue.

- 16 Jean-Bernard Le Blanc, *Lettres d'un François*, La Haye, J. Neaulme, 1745, 3 vol. [rééd. multiples (par exemple Amsterdam, s.n., 1751, Lyon, A. Delaroche, 1758) ; trad. anglaise, *Letters on the English and French Nations*, London, 1747]. Sur Le Blanc, voir d'abord la biographie d'Helen Monod-Cassidy, *Un voyageur-philosophe au XVIII^e siècle. L'abbé Jean-Bernard Le Blanc*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1941, qui ne traite en fait que de la première partie de sa vie, jusqu'à la publication des *Lettres d'un François*. On trouve des indications dans la *Biographie universelle* de Michaud, ainsi que dans les ouvrages consacrés au voyage de Le Blanc en Italie, lorsqu'il y accompagna le futur marquis de Marigny en compagnie du graveur Charles-Nicolas Cochin : « *Le voyage d'Italie* » de Charles-Nicolas Cochin, 1758, éd. Christian Michel, Rome, École Française de Rome, 1991, notamment p. 6 sur le choix de Le Blanc, ainsi que Christian Michel, *Charles-Nicolas Cochin et l'art des Lumières*, Rome, École Française des Lumières 1993, *passim*. La réception en Angleterre du livre de Le Blanc et l'influence qu'il y exerça est analysée en détail, sur le point précis de l'enseignement des arts, par Ilaria Bignamini, « Jean-Bernard Le Blanc et l'Académie anglaise de 1749 », *Revue de l'Art*, n° 73, 1986, p. 17-27.
- 17 Jean-André Rouquet, *L'État des arts en Angleterre*, Paris, C.A. Jombert, 1755 [trad. anglaise, *The Present State of the Arts in England*, London, J. Nourse, 1755]. La version française date en fait des tout derniers mois de 1754 : voir Johannes Dobai, *Die Kunstliteratur des Klassizismus und der Romantik in England*, Bern, Benteli-Verlag, 1974-1984, 4 vol., t. II, p. 339. Sur Rouquet, nombreuses indications dans les dictionnaires de référence : l'*Allgemeines Lexikon des Bildenden Künstler* de Thieme et Becker, la *Biographie universelle ancienne et moderne* de Michaud, la *Nouvelle biographie générale* de Hoefer, *La France protestante* des frères Haag, le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Sur la fin de Rouquet, voir les documents publiés par J. Guiffrey, « Scellés et inventaires d'artistes » dans *Nouvelles archives de l'art français. Recueil de documents inédits publiés par la Société de l'histoire de l'art français*, 2^e série, t. V, 1884, p. 254-269. Mariette consacre une notice de son *Abecedario* à Rouquet (*Abecedario de P. J. Mariette et autres notes inédites de cet amateur sur les arts et les artistes*, éd. Charles-Philippe de Chennevières-Pointel et Anatole de Montaiglon, Paris, 1851-1860, 6 vol., t. V, p. 52), et Horace Walpole une courte notice (*Anecdotes of Painting in England, With some Accounts of the Principal Artists*, éd. Ralph Nicholson Wornum, London, Chatto, 1875, 3 vol., t. III, p. 30, voir également p. 5, n. 1). Références et analyses les plus développées dans : Ronald Paulson, *Hogarth, op. cit.*, notamment t. II, p. 265-267 et t. III, p. 193-196 ; Johannes Dobai, *Die Kunstliteratur...*, *op.cit.*, t. II, en particulier p. 338-343 et 709-711 ; Christian Michel, *Charles-Nicolas Cochin...*, *op. cit.*, p. 510-511.

Le Blanc, qui se place explicitement dans la lignée des *Lettres anglaises* de Voltaire, donne à son ouvrage, auquel il travailla continuellement de 1737 à 1744, l'allure de lettres envoyées à ses contemporains les plus marquants dans chaque sujet traité. Il aborde ainsi des questions extrêmement variées, les mœurs, la littérature, le commerce, l'agriculture, le gouvernement, la justice, la religion, et, dans la vingt-troisième lettre, adressée à l'abbé Du Bos, les questions artistiques. Prenant appui sur les ouvrages de Du Bos, il fait de l'Angleterre le contre-exemple de l'idée selon laquelle le même génie qui produit les poètes forme les peintres. Si l'Angleterre a eu plusieurs poètes célèbres, Milton, Pope, « la peinture, la sculpture, et tous les arts qui dépendent du dessin, ou sont encore ici dans leur enfance, ou n'y sont pas encore connus »¹⁸. Il note l'abondance des amateurs et des collectionneurs, l'engouement de la noblesse pour la peinture, et s'étonne de ce qu'un pareil patronage n'entraîne pas une plus grande floraison des arts. Il manque certes l'équivalent de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris, et de l'Académie de France à Rome. Mais en définitive, « c'est en vain que l'on transplante ici le genre des arts, il semble que le terrain n'y soit pas propre »¹⁹. En mettant à part Rubens et Van Dyck, qui selon Le Blanc n'ont pu former d'élèves dignes d'eux, seuls émergent, dans toute l'histoire de l'art anglais, Thornhill et Kneller. Encore le premier n'a-t-il pas vraiment excellé : il s'est contenté d'être « moins défectueux »²⁰ que les autres. Quant au second, c'était avant tout un Allemand, et il n'est donc britannique que d'adoption. Le Blanc s'étend également sur la prééminence du portrait dans la peinture anglaise, mais le juge trop répétitif et sans vie. Il consacre un développement à la caricature, mais reste étranger à une satire trop grossière pour lui. C'est ainsi tout naturellement qu'il termine par une vive critique de Hogarth à propos du *Rake's Progress*. Si l'auteur n'en est pas précisément nommé, il souligne le succès de cette série d'estampes, et combien elles conviennent, par leur genre et leur portée, au caractère britannique. Les *Lettres d'un François* peuvent paraître assez courtes. On y trouve cependant les grands thèmes qui ne vont cesser, par la suite, de fonder l'analyse de la peinture anglaise en France : influence du climat et de la mentalité britanniques ; prééminence de certains genres – la caricature et le portrait – et faiblesse de certains autres – en particulier la peinture d'histoire ; vogue des peintres étrangers établis en Grande Bretagne et dont la supériorité éclate sans comparaison possible avec les artistes autochtones. Le tout donnant à l'art en Angleterre une spécificité bien précise : un art anglais, insulaire, qui ne se peut juger selon les mêmes principes que l'art continental. Il est frappant qu'un texte aussi rapide présente autant d'idées courant

18 Jean-Bernard Le Blanc, *Lettres d'un François*, op. cit., t. I, p. 204.

19 *Ibid.*, p. 206.

20 *Ibid.*, p. 297-208.

ensuite sur plus d'un siècle. Sans être à proprement parler un véritable fondateur – son livre ne sera plus vraiment lu, en tout cas cité, au delà de la Révolution –, Le Blanc, à sa manière, n'en est pas moins un réel précurseur, y compris dans ses brèves remarques sur Hogarth.

Si Le Blanc fait figure d'amateur quand il parle d'art anglais, on a affaire, si l'on peut dire, avec Rouquet, à un véritable professionnel, praticien de talent, connu, introduit dans les cercles où l'on discute des questions artistiques, où il déploie, selon Mariette, un esprit « plus que caustique ». Il a surtout l'avantage, pour ce qui nous préoccupe directement, d'avoir longuement séjourné et travaillé en Angleterre. Il possède une connaissance approfondie et de première main des questions artistiques anglaises, et ce d'autant plus qu'il a été un intime de Hogarth²¹. Très lié avec le peintre lors de son long séjour en Grande Bretagne, il garda un contact suffisamment étroit avec lui une fois établi à Paris pour lui demander, en 1753, un exemplaire de *L'Analyse de la Beauté*, qu'il voulait être le premier à lire en France²². C'est d'ailleurs par une explication des gravures de Hogarth qu'il commença à écrire sur l'art anglais. Le maréchal de Belle-Isle, fait prisonnier au Hanovre en 1744, fut retenu prisonnier en Angleterre jusqu'en 1745. Il acheta à Londres un volume complet de l'œuvre de Hogarth, déjà connu en France comme on vient de le voir, et où figuraient les planches, tout juste parues, du *Marriage a-la-mode*. Il en demanda l'explication. Hogarth lui envoya son « compatriote » Rouquet, qui en fit le détail d'abord verbalement, puis, à la demande de Hogarth lui-même, par écrit. Rouquet, encore poussé par Hogarth, s'attaqua ensuite aux autres séries du peintre, le *Harlot's Progress* et le *Rake's Progress*, donnant une forme épistolaire à ses explications, qu'il publia en 1746 sous le titre de *Lettres de Monsieur ** à un de ses amis de Paris*²³. Hogarth devait placer cet ouvrage en tête des volumes reliés de son œuvre vendus par lui sur le continent²⁴, et une réimpression en fut faite à Amsterdam, en 1748, dans la *Bibliothèque choisie et amusante*²⁵. Rouquet lui donna un complément en 1750 avec sa description de la *March to Finchley*. C'était à la veille de son départ pour la France, et il ne donna que l'explication du tableau, la gravure n'ayant pas encore été réalisée²⁶. On peut discuter pour savoir si Rouquet est dans ces deux ouvrages le porte-parole de Hogarth, ou s'il

21 Voir sur ce point la synthèse de Ronald Paulson, *Hogarth, op. cit.*, t. III, p. 192-196.

22 La lettre écrite à cette occasion (22 mars 1753, British Library, Add. Mss 27 995, fol. 12) constitue le document essentiel sur les relations entre les deux artistes (analyse dans *ibid.*, t. III, p. 193).

23 Jean-André Rouquet, *Lettres de Monsieur ** à un de ses amis de Paris, pour lui expliquer les estampes de M. Hogarth*, Londres, R. Dodsley, 1746.

24 Ronald Paulson, *Hogarth, op. cit.*, t. II, p. 266-267 et p. 430, n. 44.

25 Ronald Paulson, *Hogarth's Graphic Works*, 3^e éd., Londres, The Print Room, 1989, p. 26.

26 Jean-André Rouquet, *Description du tableau de Mr. Hogarth qui représente la marche des gardes à leur rendez-vous de Finchley dans leur route en Écosse*, [Londres, 1750].

y a donné des interprétations personnelles, parfois audacieuses ou simplement déroutantes : ainsi lorsqu'il fait du clergyman, dans la première planche du *Harlot's Progress*, le père de la jeune fille, future catin. Ses interprétations peuvent être fausses, paraître à tout le moins exagérées : elles n'en ont pas moins reçu, d'une certaine manière, l'aval de l'artiste, et c'est ce qui fait leur prix à nos yeux. C'est aussi une des raisons essentielles de l'intérêt attaché au seul ouvrage d'importance de Rouquet, *L'État des arts en Angleterre*, pour lequel Ronald Paulson suggère même une collaboration active de Hogarth, jusqu'à faire de Rouquet une simple plume, qui aurait développé dans un style vivant et alerte des idées qu'il partageait mais dont il n'aurait pu revendiquer la complète paternité²⁷. Il est certain que le livre de Rouquet reflète fidèlement les préoccupations du peintre à cette époque. Mais il s'intègre aussi naturellement dans le discours français sur l'art anglais, ce qui lui donne un caractère nettement « continental ». Compte tenu de cet aspect des choses, j'aurais donc plutôt tendance à réévaluer la part de Rouquet, sans oublier cependant celle que Hogarth a pu y prendre, indirectement selon moi.

L'État des arts en Angleterre traite de la question d'abord sous un angle très général. Il insiste sur la situation privilégiée des arts en France, grâce notamment à l'établissement de l'Académie, tant pour son rôle dans l'apprentissage du métier de peintre ou de sculpteur que dans l'organisation même de la vie artistique. On n'en retrouve pas l'équivalent outre-Manche, mais ce n'est pas la raison essentielle pour laquelle les arts ne sont pas, en Angleterre, dans un état aussi avancé : l'esprit de commerce, de mécanique ou de géométrie, propre aux Britanniques, semble en effet incompatible avec leur épanouissement naturel. Vient ensuite l'exposition des moyens tentés par les artistes anglais pour remédier à cette situation : la fondation de la Saint Martin's Lane Academy, école de dessin mais non académie à proprement parler, car une académie sur le modèle français exige une hiérarchie, ce que le tempérament égalitaire anglais ne saurait supporter. Ensuite l'ensemble de peintures décorant le *Foundling Hospital*, qu'il détaille et décrit très précisément. Rouquet, là encore, est un témoin informé et exact : la fondation du *Foundling Hospital* et sa décoration par la fine fleur des artistes anglais contemporains marque en effet une étape importante dans la prise de conscience et l'établissement d'un art national en Grande Bretagne²⁸. Vient

²⁷ Ronald Paulson, *Hogarth, op. cit.*, t. III, 1993, p. 193-195.

²⁸ Sur les peintures exécutées pour le *Foundling Hospital* par les plus célèbres artistes londoniens à partir de 1740, voir : Benedict Nicolson et John Kerlake, *The Treasures of the Foundling Hospital*, Oxford, Clarendon Press, 1972 ; le catalogue de l'exposition *Manners and Morals. Hogarth and British Painting 1700-1760*, Londres, Tate Gallery, 1987, p. 172-187 ; et, pour une récente interprétation, David H. Solkin, *Painting for Money. The Visual Arts and the Public Sphere in Eighteenth-Century England*, New Haven/Londres, Yale UP, 1993, p. 157-174.

ensuite un long développement, naturellement consacré à Hogarth, qui avait joué un rôle éminent dans l'une et l'autre entreprise :

Monsieur Hogarth a donné à l'Angleterre un nouveau genre de tableaux ; ils contiennent un grand nombre de figures, ordinairement de sept ou huit pouces de hauteur. Ces ouvrages singuliers sont proprement l'histoire de quelques vices, souvent un peu chargés pour des yeux étrangers, mais toujours pleins d'esprit et de nouveauté. Il sait amener agréablement dans ses tableaux les occasions de censurer le ridicule et le vice, par des traits fermes et appuyés, qui partent tous d'une imagination vive, fertile et judicieuse²⁹.

Après avoir rappelé l'importance de l'estampe à la fois dans la carrière de Hogarth et dans la diffusion de son œuvre, ainsi que le rôle, en la matière, de graveurs d'origine française comme Bernard Baron, il consacre ensuite de nombreuses pages à *L'Analyse de la Beauté*, concluant ainsi :

Il faut ajouter que Monsieur Hogarth est bien éloigné de se donner pour l'inventeur de la *ligne ondoiyante* : il prétend seulement avoir démontré, par des exemples, le degré de courbure qu'il faut qu'elle ait pour produire la beauté, et avoir réduit en système des règles indécises, des idées flottantes, des leçons dont on sentait la nécessité, mais dont on ne connaissait pas l'existence systématique. Il se flatte enfin d'avoir fondé une théorie qu'aucun auteur connu n'avait encore imaginé, et à laquelle on substituait toujours l'humiliante absurdité du *je ne sais quoi*³⁰.

Si le discours tenu sur Hogarth par Le Blanc et surtout par Rouquet contient déjà en germe bien des analyses développées ensuite en France sur l'artiste, un point essentiel est d'ores et déjà à souligner : l'importance de l'estampe dans la connaissance de l'œuvre de l'artiste. Peu de peintures de Hogarth ont jamais franchi la Manche pour être exposées en France : aucune durant tout le XIX^e siècle, très peu au XX^e. Mais, très tôt, l'œuvre s'est diffusée par la gravure, comme d'ailleurs en Grande-Bretagne, et fut ainsi bien et largement connue. Les liens avec la France sont ici encore assez étroits : non seulement par les collaborateurs français de Hogarth, graveurs établis à Londres qui travaillèrent à certaines séries pour leur donner le « fini français » voulu par le maître – un argument commercial certain à cette époque –, mais encore par la diffusion même de ces gravures. Il était connu, de son vivant, à Paris, tant par l'image que par l'écrit. L'œuvre de Hogarth conservé au Cabinet des

29 Jean-André Rouquet, *L'Etat des arts...*, op. cit., 1755, p. 42-43 (les questions concernant l'estampe couvrent les pages 43-45).

30 *Ibid.*, p. 51-52 (le développement sur *L'Analyse de la Beauté* occupe les pages 45-52).

Estampes de la Bibliothèque nationale de France est ainsi presque entièrement constitué à la veille de la Révolution, les pièces provenant pour la plupart de collections françaises elles-mêmes rassemblées depuis le milieu du XIX^e siècle, notamment par Crébillon fils et le maréchal-duc de Richelieu³¹. Que les pièces majeures aient été gravées – mais pas tout l'œuvre peint, dont des pans entiers, notamment le portrait, échappent à l'estampe – est un point essentiel dans la formation de sa fortune critique, le cas français ne se détachant pas ici de la situation générale. L'estampe a joué en la matière un rôle capital, et ce d'autant plus que Hogarth lui-même en était l'auteur, ou le responsable dans les quelques cas où il se contenta de surveiller les graveurs qu'il avait recrutés. Depuis la loi passée en 1735 et qui porte son nom, loi qu'il avait réclamée après les piratages dont il avait été la victime lors de la publication du *Harlot's Progress*, il fut en effet le seul responsable du choix de ses œuvres gravées, dont il édita d'ailleurs quelquefois deux séries, l'originale et une copie meilleur marché exécutée sous sa direction. Répliques et piratages ne cessèrent pas pour autant. Ils lui furent simplement moins préjudiciables financièrement. Tout cela se résume à une conséquence simple, mais essentielle : son œuvre connut une extraordinaire diffusion, tout en se fixant dans des images fortes, repérables, bien connues, amplement vulgarisées et abondamment reprises dans toutes les techniques de l'estampe³².

En fait, les deux aspects de son travail, la peinture et l'estampe, furent étroitement mêlés – il avait d'abord reçu une formation de graveur –, mais c'est la seconde qui assura sa renommée, et qui, par les besoins qu'elle fit naître, est à l'origine des premiers ouvrages consacrés à l'artiste. Les scènes décrites par Hogarth, dans ses séries morales ou dans ses pièces isolées, très narratives et remplies d'allusions diverses – dont certaines sont encore aujourd'hui sujettes à discussions –, nécessitaient des explications pour un public peu au fait de la vie londonienne ou de la société anglaise. Les premières furent comme on l'a vu consacrées au *Harlot's Progress* et au *Rake's Progress*, ainsi qu'à quelques estampes isolées comme *La Marche à Finchley*. Elles fixèrent en fait un type, suivi jusqu'au début du XIX^e siècle, qui aborde l'artiste par le biais de la description explicative de ses tableaux. Parallèlement étaient parus, assez vite,

31 Voir F. Fossier, « Hogarth al Cabinet des Estampes della Bibliothèque nationale di Parigi », dans *William Hogarth. Dipinti disegni incisioni*, éd. Mary Webster, Venise, Fondation Giorgio Cini, 1989, p. 21-23. Que Crébillon fils ait possédé un œuvre très complet de Hogarth n'est pas douteux : on le sait par le catalogue de sa vente en 1777 (il l'avait probablement acquis lors de son séjour en Angleterre en 1750-1753). Il n'est cependant pas assuré avec une entière certitude que ce soit cet œuvre qui ait été acquis par le Cabinet des Estampes : les documents précis manquent. Mais la probabilité en est très forte.

32 On en trouvera un certain nombre d'exemple dans le catalogue de l'œuvre gravé établi par Ronald Paulson, *Hogarth's Graphic Works*, op. cit., passim.

des ouvrages de portée plus biographique³³. Hogarth, personnalité bien connue de son vivant, ne manquait pas d'amis, de relations, mais aussi d'adversaires qui propagèrent souvenirs et anecdotes. Le *Hogarth moralized* de John Trusler parut dès 1768³⁴. Les *Anecdotes* de Walpole, qui faisaient une bonne part à Hogarth, le furent en 1780³⁵. Les *Biographical Anecdotes* de Nichols et Steevens suivirent peu après³⁶, et le *Hogarth illustrated* de Samuel Ireland en 1791-1798³⁷. À quoi s'ajoutèrent les commentaires de Lichtenberg en 1794-1799 avec les copies de Riepenhausen promises à une large diffusion³⁸. Les deux derniers de ces quatre ouvrages, complétés par quelques autres au tout début du XIX^e siècle, qui fondent la vulgate biographique et interprétative du peintre, étaient abondamment illustrés. Il n'est donc pas étonnant de lui voir consacré en France, dès 1805, un ouvrage très détaillé et très complet, appuyé sur ces différentes publications, quand il ne les plagie pas. Cette étude se masque en fait derrière la traduction de l'ouvrage théorique de Hogarth, *L'Analyse de la Beauté*³⁹. Son auteur, Hendrik Jansen, le bibliothécaire de Talleyrand, bénéficia, comme il s'en explique lui-même⁴⁰, de l'apport de ses devanciers, tous cités, de Trusler à Lichtenberg. Aussi son livre offre-t-il non seulement la traduction française de *L'Analyse de la Beauté*, mais encore une notice biographique sur le peintre et une « notice chronologique, historique et critique des peintures et des gravures de Guillaume Hogarth », l'une et l'autre occupant en fait les deux tiers de l'ouvrage⁴¹. Rien de véritablement neuf dans cette érudite et somme toute intelligente compilation. Pas non plus de jugement sur l'artiste, hormis quelques brèves remarques, révélatrices néanmoins de l'opinion qu'on

33 Cet aspect de la fortune critique de Hogarth est abordé avec précision par Johannes Dobai, *Die Kunstliteratur...*, op.cit., t. II, p. 639-717.

34 [John Trusler], *Hogarth moralized. Being a complete Edition of Hogarth's Works [...] With an Explanation, Pointing out the Many Beauties that may have Hitherto Escaped Notice ; and a Comment on their Moral Tendency [...]*, London, Sold by S. Hooper and Mrs Hogarth, 1768.

35 Horace Walpole, *Anecdotes of Painting in England, with some Account of the Principal Artists, and Incidental Notes on the other Arts*, Strawberry Hill, Thomas Farmer, 4 vol., 1762-1771 [mais publié en 1780]. Walpole traite de Hogarth dans le quatrième volume.

36 J. Nichols, [G. Steevens, I. Reed et alii,] *Biographical Anecdotes of William Hogarth; with a Catalogue of his Works Chronologically Arranged; and Occasional Remarks*, Londres, J. Nichols, 1781.

37 John Ireland, *Hogarth Illustrated*, Londres, J. & J. Boydell, 1791-1798, 3 vol. [nouv. éd. en 1805].

38 G. C. Lichtenberg, *Ausführliche Erklärung der Hogarthischen Kupfertische [...]*, Göttingen, 1794-1799, 5 livraisons [la série se poursuit, mais sans Lichtenberg, jusqu'en 1834 et compte au total quatorze livraisons].

39 Guillaume Hogarth, *Analyse de la Beauté, destinée à fixer les idées vagues qu'on a du goût [...]*, Paris, Levrault-Schoell, an XIII [1805], 2 vol.

40 *Ibid.*, t. I, p. 28.

41 Comme le remarque le compte rendu publié dans l'*Athenæum*, 1806, n° 3, p. 1-10, qui ne s'intéresse qu'au texte original de Hogarth.

pouvait avoir sur lui à cette époque. Elle n'allait pas fondamentalement varier durant tout le XIX^e siècle. On constate en effet, durant toute cette période, une permanence remarquable, tant sur la forme que sur le fond, dans la fortune critique de l'artiste en France.

Les choses n'étaient cependant pas définitivement fixées vers 1800, et quelques étapes ultérieures jalonnent un certain approfondissement. La première est la publication, en 1829, d'une biographie de Hogarth dans *The Lives of the Most Eminent British Painters* d'Allan Cunningham⁴². Vivante, littéraire, elle remplaça plus qu'elle ne compléta les ouvrages dont il vient d'être question, fournissant un matériel facile à qui voulait écrire sur le peintre, comme le montre par exemple sa reprise dans *La Gazette littéraire*⁴³. Elle est sans nul doute à l'origine d'un regain d'intérêt envers Hogarth, sensible dans les premières années de la Monarchie de Juillet. *Le Magasin pittoresque* lui consacre ainsi plusieurs articles dès ses premières années de parution, prenant la forme de courtes notices consacrées à diverses estampes reproduites en gravure sur bois⁴⁴, qui ne sont quelquefois qu'un simple prétexte pour introduire un développement qui n'a rien à voir avec Hogarth. Mais les textes explicatifs, dans leur très grande majorité, popularisent l'image du caricaturiste des mœurs de son temps. Hogarth est d'ailleurs le seul artiste britannique, et l'un des rares artistes tout court, à bénéficier d'un tel traitement dans *Le Magasin pittoresque*. D'autres notices parues alors témoignent et de ce regain d'intérêt, et de l'influence de Cunningham : celle du *Musée des Familles*, le rival du *Magasin pittoresque*, signée de Léon Gozlan⁴⁵, et, l'année précédente, celle anonyme de *L'Artiste*⁴⁶.

1762

42 Allan Cunningham, *The Lives of the Most Eminent Painters, Sculptors and Architects*, London, 1829-1832, 5 vol. La biographie de Hogarth fait partie du premier volume. Sur cet ouvrage en général, voir Johannes Dobai, *Kunstliteratur...*, op.cit., t. II, p. 1319-1322. Cunningham eut une grande influence dans l'historiographie française de l'école anglaise, même si il n'a jamais été traduit en français (mais des adaptations ou des traductions partielles en ont paru dans la presse).

43 « Biographie. William Hogarth », *La Gazette littéraire*, n° 28, 10 juin 1830, p. 463-466 et n° 30, 24 juin 1830, p. 472-474. Une note indique « extrait de l'ouvrage intitulé *Lives of British Painters and Sculptors*, par Allan Cunningham ».

44 Voir, en 1834, « Le Mariage à la mode, par Hogarth », p. 220, « Combats de coqs en Angleterre », p. 287-288 et « Bibliothèque royale. Cabinet des estampes. Célèbres peintres de genre. William Hogarth, peintre anglais, mort en 1764 », p. 391-392 (en fait consacré à *Christophe Colomb*). Les notices dévolues aux œuvres de Hogarth sont encore plus nombreuses l'année suivante, avec *L'Industrie et la paresse*, p. 19-22, 51-54, *Le Musicien enragé*, p. 119, *Le Poète dans la détresse*, p. 217. Une biographie plus étendue est donnée p. 377-381, avec de nouvelles œuvres (*Autportrait*, *Les Quatre étapes de la cruauté*, *Les Spectateurs en gaieté*). Hogarth fournit de nouveaux sujets en 1837 (*La Carrière du Roué*, planche VI, p. 153, *La Contredanse ridicule* [extraite de *l'Analyse de la Beauté*], p. 225-226, *La Brigue des votes*, p. 297-298), et en 1838, *Le Repas de l'élection*, p. 180-181.

45 « Biographie. Guillaume Hogarth », *Le Musée des Familles*, 1833, p. 9-12.

46 « William Hogarth », *L'Artiste*, 1832, II, p. 63-75.

Une autre étape importante allait être la découverte de l'œuvre peint, un élément absent de la réflexion en France sur Hogarth jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle. Certaines de ses œuvres étaient pourtant visibles à Londres, en particulier celles conservées par le *Foundling Hospital* ou les séries possédées par Sir John Soane, *L'Élection* et *La Carrière du roué*. Des peintures de Hogarth étaient présentées dès le début du siècle aux expositions de maîtres anciens. Mais celles-ci avaient peu d'écho en France. La seule analyse un tant soit peu développée que j'ai pu retrouver à ce sujet est celle de Ducos, dans son *Itinéraire et souvenirs d'Angleterre* de 1834, à propos de l'exposition de la British Institution en 1826, où la majeure partie des peintures était exposée⁴⁷. Il faut en fait attendre l'exposition des *Treasures of Art* à Manchester, en 1857 et l'Exposition universelle de Londres en 1862, où une place importante avait été faite à l'école anglaise de peinture depuis son origine, pour que les critiques français, au moins ceux qui avaient pris la peine de se déplacer outre-Manche, prennent conscience de l'existence d'un Hogarth peintre, et ne néglige plus cet aspect de son talent au seul et exclusif profit de ses estampes, c'est-à-dire de ses sujets.

En définitive, la notice type consacrée à Hogarth se modèle étroitement sur la description explicative de l'image, quel que soit son support. *L'Artiste* commence ainsi sa biographie par *Le Goût de la ville*, toute la production gravée servant ensuite de fil conducteur. Il en va à peu près de même dans *Le Musée des familles*, *Le Magasin pittoresque* ou *La Gazette littéraire*. Trente ou quarante ans après ces premières études, le plan suivi par Théophile Gautier dans un article publié encore dans *L'Artiste*, ou par A. Genevay dans *L'Art*, est à peu près identique⁴⁸. Philarète Chasles, dans *l'Histoire des peintres de toutes les écoles*, parue en 1863, un des ouvrages majeurs de l'histoire de l'art française du XIX^e siècle par son retentissement, suit encore ce modèle, comme d'une certaine manière Chesneau dans son *École anglaise* publiée en 1882. L'œuvre fournit la trame, et la biographie de Hogarth se confond avec sa production. Seules quelques circonstances pittoresques donnent lieu à des développements plus anecdotiques et strictement biographiques, en particulier le mariage avec la fille de James Thornhill, refusé puis finalement accepté par un beau-père enfin conscient des mérites (et de la fortune potentielle) de son gendre. Francis Wey exploitera cette veine dans de nombreux articles, actes de théâtre et autres textes très littéraires, repris plus tard en volume⁴⁹. Mais c'est une exception. Les autres critiques partent avant tout de l'œuvre, et non de la vie.

47 B. Ducos, *Itinéraire et souvenirs d'Angleterre et d'Écosse*, Paris, Impr. de P. Dondey-Dupré, 1834, 4 vol., t. I, p. 279-307. Mais Ducos se contente de décrire et d'expliquer les différentes scènes, ne proposant aucune vue originale sur le talent proprement pictural de Hogarth.

48 Th. Gautier, « William Hogarth », *L'Artiste*, III, 1868, p. 155-172, et A. Genevay, « William Hogarth », *L'Art*, 1876, p. 122-126 et 177-181.

49 Francis Wey, *Londres il y a cent ans*, Paris, Michel Lévy frères, 1859, et *Les Anglais chez eux, suivi de Hogarth et ses amis, ou Londres au siècle passé*, nouv. éd., Paris, Hachette, 1876.

Un choix cependant s'opère : les séries morales, le *Harlot's Progress* et le *Rake's Progress*, le *Marriage a-la-mode* et l'*Election* sont particulièrement privilégiées au sein de l'œuvre gravé. La réflexion sur l'artiste se concentre donc naturellement sur ces pièces jugées représentatives et caractéristiques, et un type se dégage, que Jansen est le premier à exprimer. À propos du *Harlot's Progress*, il note :

Hogarth a rempli par là le vœu du célèbre abbé Dubos, qui désirait qu'un peintre d'histoire représentât une suite d'actions, ou les événements successifs d'un personnage, depuis sa naissance jusqu'à son tombeau [...]. C'est ce qu'on peut appeler peindre à l'esprit et au cœur, et jamais aucun artiste avant lui n'avait employé aussi utilement son pinceau à la morale et à l'instruction⁵⁰.

Mais il remarque plus loin, cette fois au sujet de *La Piscine probatique* du Saint Bartholomew's Hospital et de la *Danaë* (perdue) :

1764

Le génie supérieur qui l'avait fait admirer jusqu'alors dans les scènes des circonstances et des malheurs de la vie, l'abandonna dans celles qui demandent de la grâce et de la dignité. La tournure unique de son esprit se fit remarquer dans les sujets les plus graves.

Et Jansen de blâmer (à la suite de Walpole), dans le premier tableau, le serviteur de la femme riche qui repousse la pauvre et son enfant, et dans le second, la vieille qui mord une pièce d'or pour s'assurer qu'elle est vraie.

Les deux actions sont certainement dans la nature ; mais elles sont trop comiques, trop triviales pour les sujets où elles se trouvent employées. Une faute beaucoup plus grave cependant, c'est que Danaë n'est ici qu'une nymphe publique fort ordinaire ; et, à en juger d'après ce tableau, il semblerait que notre artiste n'avait pas une idée fort relevée de la beauté⁵¹.

Peut-être Jansen se contente-t-il ici de recopier Walpole. Il fixe cependant aussi une image de Hogarth devenue un poncif à force d'avoir été répétée, mais qui perdure tout au long du XIX^e siècle : un peintre réaliste, truculent, excellent dans la narration, mais aussi trivial, incapable de se hisser à l'expression des sentiments élevés. Bref un peintre qui ne satisfait pas à la règle implicite de la grande peinture : la convenance.

Le réalisme de Hogarth est un des points sur lesquels la critique insiste tout particulièrement, en le liant aux conditions particulières d'apprentissage du peintre :

⁵⁰ Hendrik Jansen, dans Guillaume Hogarth, *Analyse de la Beauté...*, *op. cit.*, t. 1, p. 15.

⁵¹ *Ibid.*, p. 16-17.

Son père, plus éclairé sur son talent, le plaça chez un graveur. Il en sortit au bout de quelques années bon graveur lui-même mais ne peignant que médiocrement. De là date son éloignement pour toute manière, pour tout procédé académique, et sa répugnance pour l'imitation de formes étrangères [...]. Sa haine pour les traditions lui ouvrit, à son insu peut-être, une route nouvelle. Le plan qu'il se traça mérite d'être remarqué [...]. « Je m'efforçai, dit-il, de m'approprier toutes les différentes formes, tous les caractères que je pouvais saisir. Au lieu d'arriver à la nature par la seule reproduction des lignes et des contours, je m'efforçai de me faire une théorie des arts, en réunissant en un seul faisceau ma récolte d'observations, puis j'essayai de les mettre en pratique sur la toile »⁵².

Ce goût pour l'observation directe, autant que les sujets pris dans la vie londonienne, orientent vers deux directions. Hogarth est un témoin privilégié de son temps, son travail a une valeur en quelque sorte documentaire: « dans ce XVIII^e siècle anglais, grossier et brutal en bas, en haut libertin et corrompu, les sujets de satire ne pouvaient manquer à une âme intègre, secondée par un esprit pénétrant et vif »⁵³. Mais son œuvre acquiert une portée universelle en ce qu'elle offre, dans toute leur réalité et leur diversité, la représentation de toutes les passions humaines :

La variété, la liberté de ses inspirations, la ressemblance caractéristique des nombreux portraits dont il a semé ses tableaux, tout concourait à la gloire de Hogarth. C'est là un de ses principaux mérites. Son théâtre « à cent acteurs divers » s'enrichissait de tous ces personnages que le vice, le talent ou le ridicule avaient signalés à l'attention publique. Grâce à lui, leur fidèle image nous est restée [...]. Voici les juges iniques, les geôliers barbares, les usuriers sans pitié [...]. Voici enfin l'intrigant Wilkes, un chef-d'œuvre dans ce genre de portraits philosophiques. Examinez cette figure grossière et raffinée, sournoise et hautaine, violente et basse, et vous ne l'oublierez pas. Faux amour des lettres, amour faux de la patrie, noires manœuvres, viles malices, cupidités basses, rien n'y manque. Ce Cléon moderne, à demi-borgne, dont les paupières clignent sous un sourcil qui voile sa pensée, et qui sourit avec un mélange de dégoût et d'ironie aux passions populaires qu'il exploite et qu'il met en jeu, a été jadis, du temps de Hogarth, une autorité, presque un héros⁵⁴.

⁵² *L'Artiste*, 1832, II, p. 63.

⁵³ Ernest Chesneau, *La Peinture anglaise*, Paris, A. Quantin, 1882, p. 12.

⁵⁴ Philarète Chasles, « Guillaume Hogarth », dans *Histoire des peintres de toutes les écoles*, t. 2, *École anglaise*, dir. W. Bürger [pseudonyme de Théophile Thoré], Paris, Renouard, 1863, p. 8-9.

L'appréciation portée sur Hogarth moraliste et satiriste comporte d'autre part un élément d'ordre purement littéraire:

On demandait un jour à Charles Lamb : quel est votre livre favori ? Shakespeare, répondit-il. Et en seconde ligne, Hogarth, répondit-il encore, sans plus hésiter pour l'un que pour l'autre. Cette parole d'un critique doué du sentiment littéraire le plus exquis, caractérise à merveille le talent de Hogarth, écrivain et penseur pour le moins autant que peintre [...]. S'il eût, à un assez haut degré, les qualités de l'artiste qui saisit avant tout, et quelquefois uniquement, le côté purement extérieur, purement plastique des choses humaines, il fut, à un degré plus éminent encore, doué de ces facultés supérieures qui révèlent à l'observateur attentif, et les mystères de la vie morale, et les inconséquences de l'organisation sociale, et le jeu complexe des intérêts. Pour beaucoup de peintres, une toile, un pinceau, des couleurs, sont les indispensables interprètes de la pensée. Privez Hogarth de ces moyens d'expression, il les remplacerait, au besoin, par d'autres, et serait ou un auteur comique de premier ordre, ou un romancier d'élite⁵⁵.

1766

L'aspect extrêmement narratif de l'œuvre – au moins pour la part qui en était connue – a pu naturellement amener la critique à cette assimilation. Les noms qui reviennent le plus souvent sous la plume des uns et des autres à son propos sont d'abord littéraires, et l'un des plus courants est français : Molière, avec lequel le *Magasin encyclopédique* développe un parallèle qui n'est pas sans subtilité :

Comme artiste comique, Hogarth semble avoir un rapport très frappant avec Molière. Il créa son genre, comme celui-ci créa le sien. Tous deux eurent la même sagacité pour saisir et la même habileté pour peindre les ridicules et les travers de leur siècle. Tous deux ont caractérisé le vice avec une vérité capable d'en inspirer l'horreur. On remarque dans tous deux un fond inépuisable de gaieté, et un talent tout particulier pour la caricature, genre, au reste, dans lequel le peintre anglais a excellé, et n'a pas encore eu d'égal. Quels tableaux sont sortis de la plume énergique de Molière, et du pinceau hardis et vigoureux de Hogarth ! On reconnaît partout les personnages et les mœurs du temps; mais on reprochera à tous deux d'être tombés dans le trivial, et d'avoir quelquefois blessé la décence⁵⁶.

Cette assimilation va finalement assez loin. Elle révèle un jugement partiel, fondé sur la partie de l'œuvre uniquement diffusée par l'estampe, et limité aux plus célèbres d'entre elles, groupées autour des séries morales – rien sur

55 E.D.F., « Beaux-Arts. Histoire. Mœurs. La caricature en Angleterre », *Revue britannique*, novembre 1866, p. 344-345.

56 *Magasin encyclopédique*, 1806, VI, p. 238.

les quelques portraits gravés, par exemple, ou les estampes interprétant les tableaux d'histoire, *Paul devant Félix, Sigismonda*. Elle dénote aussi un certain recul devant une œuvre dont on ne peut que reconnaître la valeur, mais qui se situe autant en dehors des normes. Existe-t-il un peintre qui se soit autant et aussi bien spécialisé dans le genre moralisateur, et la satire des mœurs de son temps ? On pense à Greuze, que certains rappellent d'ailleurs. Mais on sent bien que la comparaison est tout de même assez vaine. Hogarth demeure inclassable.

À ces différents caractères s'en ajoute enfin un qui les résume et les regroupe, en enrichissant leur signification : Hogarth est un artiste anglais, et seul un Anglais pouvait s'exprimer comme il le fit. Léon Gozlan écrit ainsi :

Hogarth, c'est la vieille Angleterre, avec son ventre gonflé d'ale et de bœuf, avec ses perruques parlementaires [...], avec ses lutteurs émérites [...], avec ses bourgeois sauvages, naïfs et blonds, tombés de la cuirasse des Normands dans le pourpoint de laine des marchands de la Cité [...], avec ses femmes vertueuses à fleur de peau, qui ont conservé, sous la maison du Hanovre, toute la pudeur plâtrée de la reine vierge⁵⁷.

Aussi est-il naturel qu'il se soit limité à la satire et au genre, et que son œuvre manque d'élévation. Son apprentissage, hors de toute académie, l'y portait. Mais il est en cela représentatif de tous les artistes anglais de son temps :

Anglo-Saxon dans toute la force du terme, – voyez le portrait où il s'est représenté lui-même avec Trump, son chien favori, l'homme, le dogue, c'est le même type, – rigoureusement fidèle au génie de sa race, Hogarth ne comprenait pas et dédaignait de bonne foi ce que nous appelons le style, la tradition des maîtres, l'art en tant qu'expression ou réalisation figurée de l'idéal. Le dessin, la couleur, la composition restent pour lui lettre close, des mots vides de sens, dès qu'on ne s'en sert point pour traduire une idée utile, moralisatrice, aisément applicable et intelligible pour tout le monde, depuis le pair d'Angleterre jusqu'au dernier matelot des ports. Il ne sentait donc point l'art. Les beautés extérieures de la nature, les jeux, les reflets de la lumière sur le visage de l'homme ou dans les perspectives des vallées profondes, l'azur changeant des flots, les mouvants caprices des nuées ne l'arrêtaient jamais un instant. En un mot il n'était point artiste, il fut et ne fut jamais qu'un moraliste⁵⁸.

Hogarth savait dépeindre. Mais il ne savait pas s'élever au dessus du réalisme :

57 Léon Gozlan, « Biographie. Guillaume Hogarth », art. cit., p. 11.

58 Ernest Chesneau, *La Peinture anglaise...*, op. cit., p. 14-16.

Il n'a pas beaucoup compris l'idéal ; il sait personnifier les passions et fait agir ses personnages conformément à ces passions, mais rarement s'élève-t-il à l'expression la plus générale et la plus complète. C'est qu'il y a dans l'idéal une certaine pureté qui se fait effectivement regretter dans le talent d'Hogarth⁵⁹.

Ce qui amène directement aux aspects de Hogarth généralement négligés par la critique française : son activité de peintre, et ses tableaux d'histoire.

Il est déjà frappant que *L'Analyse de la Beauté* ne fasse pas partie intégrante de la réflexion critique sur le peintre. On la mentionne, on en résume les idées principales, et notamment la fameuse ligne serpentine, mais on sent bien que le Hogarth théoricien gêne : ne s'est-il point égaré? Chasles ironise ainsi : « on est tenté de se demander si Hogarth lui-même s'est douté des bases philosophiques de son œuvre et des points divers auxquels elle touche⁶⁰ ». C'est en fait à partir du moment où Hogarth quitte ce qui fait son génie, la satire morale, la description des mœurs, le genre narratif que son talent s'étiolle. Toute une part de sa peinture est ainsi placée en dehors de l'analyse : ses portraits, peu connus, dont presque aucun n'était gravé, et qui étaient enfouis au sein de collections particulières peu ou pas accessibles ; mais aussi les tableaux d'histoire où il avait mis beaucoup de lui-même, les toiles du Foundling ou de Saint Bartholomew Hospital, dont certaines, à tout le moins, pouvaient être connues par l'estampe.

1768

Il est vrai que, à Manchester comme à Londres cinq ans plus tard, fut exposée une importante sélection de Hogarth, dont les organisateurs faisaient l'un des fondateurs de l'école anglaise. Les deux ensembles étaient assez différents. C'est à Manchester qu'était présentée la sélection la plus originale : plusieurs portraits – dont *Garrick dans le rôle de Richard III* et *Le Capitaine Coram*, mais aussi d'autres qui n'avaient pas été gravés –, *Sigismunda*, *L'Opéra des gueux*, *Southwark Fair*, *The March to Finchley*. Certaines de ces toiles se retrouvèrent à Londres, mais l'accent y fut plutôt mis sur les séries : *Harlot's Progress*, *Rake's Progress*, *L'Élection*, *Marriage a-la-mode*. Y était aussi exposée *La Marchande de crevettes*. Une présentation assez large de l'œuvre peint était donc accessible en ces deux occasions. Mais la critique française, qui ne distingua pas, d'ailleurs, quant à Hogarth, de réelle différence entre les deux expositions – les comptes rendus de l'une et de l'autre sont très similaires –, ne lui découvrit pas un talent de peintre qu'elle aurait auparavant ignoré faute de connaître ses tableaux. Charles Blanc,

59 *L'Artiste*, 1832, II, p. 75.

60 Philarète Chasles, « Guillaume Hogarth », art. cit., p. 10. Voir aussi, par exemple, le compte rendu déjà cité de la traduction de Jansen dans le *Magasin encyclopédique*, 1806, VI, p. 238-239.

enthousiasmé à Manchester par « une telle puissance de grotesque, une verve si entraînante », éreinte l'exécution :

Hogarth a tant d'esprit qu'on ne prend pas garde d'abord à la grossièreté de son exécution, à la brutalité des moyens qu'il emploie pour arriver à une expression criante. Imaginez John Bull se faisant peintre et promenant un manche à balai sur une borne qui lui sert de palette. Autant vaudrait, me direz-vous, quitter le pinceau et prendre la plume, ou plutôt se contenter d'une planche de cuivre et y faire mordre ses satires avec l'eau-forte. Toutefois l'observation est si juste, l'ironie emporte si bien le morceau, qu'il faut un instant de répit pour s'apercevoir que William Hogarth n'est pas un peintre, et que le seul mauvais côté de ses peintures, c'est la peinture. Mais l'auteur du *Mariage à la mode* est un Anglais de vieille roche. Il est le créateur de son genre, et il suffit à sa gloire d'avoir montré par où l'art anglais pouvait accentuer sa physionomie et l'illustrer⁶¹.

Mérimée va encore plus loin, puisque dans son compte rendu du *Moniteur*, il avance que Hogarth, « observateur profond, plutôt poète comique que peintre [...], à force d'esprit, a fait des tableaux qu'on regarde avec plaisir, bien qu'il n'ait jamais su ni peindre ni dessiner »⁶². Théophile Thoré, en revanche, se singularise, à Manchester comme à Londres. Il reconnaît :

Comme peintre Hogarth est souvent très incorrect, très grossier, presque maladroit [...]. Il a pourtant des qualités rares : un ton quelquefois très fin, une touche vive et une pâte ferme. Où il est le meilleur, c'est quand il peint d'après nature, par exemple dans ses portraits. Celui de mistress Hogarth, celui de Lavinia Fenton, et les études de têtes, font penser à Chardin⁶³.

Thoré, dont on connaît l'intelligence et la sensibilité⁶⁴, est en réalité le seul à avoir véritablement intégré à son analyse le talent de peintre de Hogarth, offrant ainsi la synthèse de tous les aspects de son travail :

61 Charles Blanc, *Les Trésors de l'art à Manchester*, Paris, Pagnerre, 1857, p. 128.

62 Prosper Mérimée, « Exposition de Manchester », *Le Moniteur universel*, 9 juillet 1857, repris dans *Œuvres complètes*, dir. Pierre Trahard et Édouard Champion, t. 8, *Études anglo-américaines*, éd. Georges Connes, Paris, Honoré Champion, 1930, p. 133.

63 W. Bürger [pseudonyme de Théophile Thoré], « Exposition internationale de Londres en 1862 », dans *Salons de W. Bürger*, Paris, s.n., 1870, 2 vol., t. 1, p. 337 (il s'agit du compte rendu publié dans *Le Temps*).

64 On sait son rôle, en particulier, dans la redécouverte de Vermeer dont il fut le premier à reconnaître l'importance et à donner un aperçu de l'œuvre. Voir en particulier Frances Suzman Jowell, *Théophile Thoré and The Art of The Past*, Ph.D, Harvard University, 1971, publié sous le titre *Thoré-Bürger and the Art of the Past*, New York, Garland Pub., 1977. Sur les activités de critique d'art de Thoré, voir Pontus Grate, *Deux critiques d'art de l'Époque romantique, Gustave Planche et Théophile Thoré*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1959.

Comme son contemporain le romancier [Richardson], Hogarth était un littérateur, un philosophe moral et un critique. La plume eût fait son affaire aussi bien que la brosse du peintre ou la pointe du graveur. Il est peintre pourtant, et plus qu'on ne pense [...]. Il a le mouvement, s'il n'a pas la correction du dessin ; il a l'expression, s'il n'a pas la justesse du modelé ; il a surtout l'effet. Il est même coloriste parfois, sans avoir la science du clair-obscur. Il a une touche vive et spirituelle [...] ⁶⁵.

1770

En fait la perception de Hogarth en France est restée, à peu de choses près, identique pendant les trois premiers quarts du XIX^e siècle. Fixée à la fin du siècle précédent, fondée sur l'estampe, elle néglige ainsi certains aspects du peintre, ceux précisément qu'on a remis depuis en honneur, plus spécialement dans l'historiographie anglo-saxonne, ses portraits, ses esquisses – songeons au succès aujourd'hui de *La Marchande de crevettes* passée quasiment inaperçue des Français en 1862 ⁶⁶. Est-on si loin de ce qu'écrit Gillet en 1938, que reprendront d'ailleurs à peu de choses près tous ses successeurs ? ⁶⁷ En privilégiant les aspects narratifs, on a fait de Hogarth tout à la fois un témoin de son temps, un moraliste et un satiriste dont on reconnaît le talent descriptif, mais que par là-même on cantonne dans le genre familial. Tous ces aspects portent à en faire aussi le type même de l'artiste anglais, par le caractère, mais aussi par le style, ou plutôt l'absence de style, une certaine réticence se manifestant d'ailleurs devant un réalisme aussi trivial que truculent et souvent savoureux. Pourtant Hogarth n'est jamais, à tout prendre, considéré comme le véritable fondateur de l'école : ce rôle est réservé à Reynolds. S'il ouvre néanmoins la marche des grands peintres anglais du XVIII^e siècle, il n'a pas de réelle descendance et si elle existe, elle est à rechercher essentiellement chez les caricaturistes, dans un genre encore plus mineur. On n'a cessé, en France, au XIX^e siècle de proclamer le génie de Hogarth. Mais, hormis Thoré, on n'en a jamais fait un grand peintre. Vers 1880, il est encore, paradoxalement et sous certains aspects, à découvrir. Et peut-être l'est-il encore aujourd'hui pour le grand public français, le XX^e siècle, aussi bien pour la présentation des œuvres que leur analyse, n'ayant pas, dans notre pays, modifié considérablement la situation antérieure,

⁶⁵ W. Bürger [pseudonyme de Théophile Thoré], « Exposition internationale... », art. cit., p. 245 (compte rendu publié dans *L'Indépendance belge*).

⁶⁶ Publiée en couverture de la réédition de l'étude la plus récente consacrée en France à l'histoire de la peinture anglaise, celle de Jean-Jacques Mayoux, *La Peinture anglaise, de Hogarth aux Préraphaélites*, Genève, Skira, 1988 [1^e éd., *ibid.*, 1972], ainsi que de l'édition française de *Tout l'œuvre peint de Hogarth*, éd. Pierre Georget [introduction] et Gabriel Mandel [documentation], Paris, Flammarion, 1978 [éd. originale *L'Opera completa di Hogarth pittore*, Milano, Rizzoli editore, 1967].

⁶⁷ Voir notamment Jean-Jacques Mayoux, *La Peinture anglaise...*, *op. cit.*, 1972, p. 13-37.

contrairement à la Grande-Bretagne et aux États-Unis. On pourrait presque avancer qu'en la matière l'histoire de l'art a laissé la place à la simple critique.

Laissons le dernier mot à Stendhal et Baudelaire, qui tout en témoignant de la popularité de Hogarth en France au XIX^e siècle, résumant, en quelques phrases, la manière dont on l'a finalement toujours vu de ce côté-ci de la Manche. Le premier, à propos d'un « chapiteau baroque » de Dol de Bretagne, montre bien toute l'ambiguïté de la critique face à un peintre à ce point hors normes :

Cette sculpture chargée de petits détails, le triomphe des temps barbares, me rappelle les gravures d'Hogarth ; l'idée est tout et l'exécution pitoyable, mais l'on est habitué à ne pas songer à la forme⁶⁸.

Et le second lui consacre ces quelques lignes dans son étude sur la caricature :

Un nom tout à fait populaire, non seulement chez les artistes, mais aussi chez les gens du monde, un artiste des plus éminents en matière de comique, et qui remplit la mémoire comme un proverbe, est Hogarth. J'ai souvent entendu dire de Hogarth : « C'est l'enterrement du comique ». Je le veux bien ; le mot peut être pris pour spirituel, mais je désire qu'il soit entendu comme éloge ; je tire de cette formule malveillante le symptôme, le diagnostic d'un mérite tout particulier. En effet, qu'on y fasse attention, le talent de Hogarth comporte en soi quelque chose de froid, d'astringent, de funèbre. Cela serre le cœur. Brutal et violent, mais toujours préoccupé du sens moral de ses compositions, moraliste avant tout, il les charge, comme notre Grandville, de détails allégoriques et allusionnels, dont la fonction, selon lui, est de compléter et d'élucider sa pensée. Pour le spectateur, j'allais, je crois, dire pour le lecteur, il arrive quelquefois, au rebours de son désir, qu'elles retardent l'intelligence et l'embrouillent [...]. J'affirmais tout à l'heure que le bon mot d'atelier devait être pris comme un éloge. En effet, je retrouve bien dans Hogarth ce je ne sais quoi de sinistre, de violent et de résolu, qui respire dans presque toutes les œuvres du pays du spleen⁶⁹.

68 Stendhal, *Mémoires d'un touriste*, dans *Voyages en France*, éd. Victor Del Litto, Paris, Gallimard, 1992, p. 318.

69 Baudelaire, *Quelques caricaturistes étrangers. Hogarth-Cruikshank-Goya-Pinelli-Brueghel*, dans *Œuvres complètes*, éd. Claude Pichois, 2 vol., t. II, Paris, Gallimard, 1976, p. 564-565, paru initialement dans *Le Présent*, le 15 octobre 1857, repris avec de très nombreuses modifications dans *Curiosités esthétiques* en 1868.

SCIENCE ET PROTESTANTISME : LE CAS DE GEORGES CUVIER

Louis Châtellier

Les célébrations qui ont accompagné le deuxième centenaire de la Révolution française ont fourni l'occasion aux chercheurs de corriger un certain nombre d'idées reçues concernant le mouvement intellectuel des années 1780-1820. Ainsi, des textes importants, souvent oubliés, bénéficièrent d'éditions scientifiques remarquables qui ont permis de les apprécier différemment. Il en fut ainsi de Buffon, avec la remarquable édition critique des *Époques de la nature*, due à Jacques Roger¹. Il en fut de même pour Lamarck, avec ses *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, puis ses *Articles d'histoire naturelle* et sa *Philosophie zoologique*². Du plus grand intérêt fut aussi l'édition par Jean Dhombres des *Leçons de mathématiques* à l'École normale³. Georges Cuvier ne bénéficia pas des mêmes privilèges, si l'on excepte la réédition de son *Discours préliminaire* à ses *Recherches sur les ossements fossiles de quadrupèdes*⁴. Tout s'est passé comme si, consciemment ou non, on avait voulu punir le grand naturaliste d'être resté en dehors de son temps, même d'avoir combattu avec force le courant de pensée dominant et de si grande conséquence pour l'avenir, le transformisme. Il disposait pourtant, grâce au travail de toute une vie, grâce à ses recherches considérables en géologie, du fait aussi de la fondation d'une science nouvelle qu'il pratiquait avec maîtrise, la paléontologie, des moyens d'appuyer ce que d'autres constataient déjà à la suite de leurs recherches sur le terrain (Geoffroy Saint-Hilaire) ou en laboratoire (Lamarck). Les raisons caractérielles ne suffirent pas pour expliquer, chez Cuvier, le rejet de tout ce qui pouvait conduire de près ou de loin au transformisme. Des causes philosophiques et scientifiques étaient, sans doute, prépondérantes et ce sont elles que nous allons tenter d'esquisser.

1 Paris, Éditions du Muséum, 1988.

2 *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, Paris, Fayard, 1986 ; *Articles d'histoire naturelle*, Paris, Belin, 1991 ; *Philosophie zoologique*, Paris, Flammarion, 1994.

3 *L'École normale de l'an III. Leçons de mathématiques*, édition annotée des cours de Laplace, Lagrange et Monge, avec introduction et annexes sous la direction de Jean Dhombres, Paris, Dunod, 1992.

4 *Recherches sur les ossements fossiles de quadrupèdes. Discours préliminaire*, Paris, Flammarion, 1992.

Né en en 1769 à Montbéliard, Georges Cuvier ne devint français, comme tous ses concitoyens, qu'à partir de la Révolution française. Il était jusqu'alors un sujet du duc de Wurtemberg dont dépendait le comté de Montbéliard et il pratiquait la religion majoritaire dans son pays, en vertu du principe *cujus regio ejus religio*, le luthéranisme. Ce n'était pas seulement simple convenance dans la famille Cuvier et ses alliances, puisqu'on y trouvait plusieurs pasteurs. L'un d'entre eux, d'ailleurs, ayant remarqué le goût prononcé du jeune Georges pour les sciences naturelles lui fit lire l'*Histoire naturelle* de Buffon⁵. Mais, sa vocation était loin d'être affirmée. Adolescent, il voulait devenir pasteur, lui aussi. En conséquence, il souhaitait, pour se préparer à exercer ces fonctions, s'inscrire à la Faculté de Théologie de Tübingen. Mais, ce fut pour l'université Carolina de Stuttgart qu'il reçut une bourse. Le duc y faisait instruire les jeunes gens de valeur pour en faire les fonctionnaires de ses États. Ainsi le jeune Georges Cuvier étudia-t-il les « sciences camérales », spécialité alors de plusieurs universités allemandes, tant en Rhénanie qu'en Prusse, où des jeunes gens, soigneusement sélectionnés, apprenaient le droit et la science politique. Il séjourna à l'université de Stuttgart de 1784 à 1788, non sans poursuivre ses lectures en histoire naturelle et ses excursions.

Toutefois, ses études terminées, il ne put obtenir dans les États du duc un poste en rapport avec ses compétences administratives. Aussi fut-il heureux de prendre la succession d'un camarade qui, lui aussi, en attendant mieux, était devenu précepteur dans une famille noble et protestante du Pays de Caux, en Normandie⁶. Ce fut en ces lieux qu'il entreprit avec méthode ses enquêtes sur le terrain tant en géologie qu'en zoologie. Les événements, d'ailleurs, loin de perturber ses travaux, le conduisirent à prendre des responsabilités nouvelles et contribuèrent à faire reconnaître ses talents d'administrateur et de savant. Élu secrétaire de mairie d'un village des environs de Fécamp, il sut rendre des services et se faire apprécier. Il fut aussi bien vite l'animateur d'une jeune société d'agriculture établie dans cette partie maritime du Pays de Caux⁷. Ses compétences, à la fois administratives et scientifiques le firent remarquer bien vite du médecin major de l'hôpital militaire de Fécamp, l'abbé Henri-Alexandre Tessier. Ce personnage qui, au plus fort de la Révolution avait jugé prudent de se mettre à l'abri loin de Paris, était, en réalité, l'un des agronomes et vétérinaires les plus remarquables de la fin du XVIII^e siècle⁸.

5 Notice de Y. Chatelain, dans *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, t. VIII, 1961, col. 1 438-1442.

6 Gustave-Frédéric Dollfus, « Le séjour de Georges Cuvier en Normandie », *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 1925-1926, p. 156-178.

7 *Ibid.*

8 André J. Bourde, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1967, 3 vol.

En un temps où ces disciplines commençaient, avec beaucoup de retard sur l'Angleterre, à bénéficier d'une reconnaissance étendue, l'abbé fut l'un des acteurs de ce retournement spectaculaire. La multiplication des sociétés d'agriculture était en partie son œuvre, l'implantation de l'élevage du mouton mérinos en France l'était également. Enfin, il fut à l'origine, lors de la création, en 1795, de l'Institut national de France, de la section d'économie rurale et d'art vétérinaire dans la première classe de l'Institut, réservée aux disciplines scientifiques⁹.

L'abbé Tessier ne mit pas longtemps à s'apercevoir du génie de Cuvier. Aussi le recommanda-t-il à d'anciens confrères de l'Académie des Sciences restés à Paris, comme les naturalistes Louis Daubenton et Louis-Guillaume Le Monnier¹⁰. Ces derniers appelèrent Cuvier à Paris où, dès 1795, il fut chargé, en compagnie d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire de réorganiser le Jardin des plantes. On lui confia, au même endroit, le cours d'anatomie comparée et, à l'école centrale du Panthéon, l'enseignement de l'Histoire naturelle. Toujours en 1795, il entra, à vingt-six ans, dans la première classe de l'Institut de France qui venait d'être fondé pour remplacer l'ancienne Académie des Sciences.

La promotion, en quelques mois, du petit secrétaire de mairie du Pays de Caux à une fonction aussi prestigieuse que la direction du Jardin des plantes, de même que son entrée à l'Institut, ont de quoi surprendre. Certes, l'abbé Tessier avait vu juste. Mais, la France, à l'époque du Directoire, ne manquait pas de savants de qualité qui, de plus, avaient fait leurs preuves. Pourquoi confier à un jeune homme de vingt-six ans, encore inconnu, des charges aussi considérables, dont celle, prestigieuse, de successeur de Buffon à la tête de l'ancien Jardin du Roi ? Les anciens collaborateurs de celui-là n'étaient-ils pas les mieux placés pour prendre la succession du Maître ? Les noms de Lamarck, de La Mettrie, de Lacépède, dont les volumes sur les poissons suscitaient alors l'admiration générale, venaient immédiatement à l'esprit¹¹. Si on avait souhaité une inflexion vers l'histoire naturelle de l'homme, le nom de Cabanis ne s'imposait-il pas ? Mais nommer ces candidats éventuels était déjà une manière de répondre à la question. Cabanis fut avec Destutt de Tracy et Volney, l'un des représentants éminents du groupe des « Idéologues », athées militants et inspireurs de la politique scolaire et culturelle

9 Dans les *Mémoires de l'Institut national des Sciences et Arts pour l'an IV de la République. Sciences mathématiques et physiques*, tome premier, Paris, s.n., an IV, on compte déjà deux communications de l'abbé Tessier ; *Institut de France. Académie des sciences. Troisième centenaire 1666-1966*, Paris, Gauthier-Villars, 1967, 2 vol., t. II, p. 297-329 ; voir également Dominique Margairaz, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.

10 Gustave-Frédéric Dollfus, « Le séjour de Georges Cuvier... », art. cit.

11 *Buffon 88* (actes du colloque international de Paris-Montbard-Dijon, 1988), dir. Jean Gayon, Paris, J. Vrin, 1992.

du Directoire¹². Quant à Lamarck, La Metterie, Lacépède, ils étaient d'éminents représentants de l'esprit du XVIII^e siècle finissant, dont le matérialiste d'Holbach avait été le maître à penser. Dieu n'était pas seulement inutile, pensaient ces savants, mais il était évident qu'il constituait un obstacle à une saine compréhension de l'Univers. La Genèse et les autres livres de la Bible, ainsi que la chronologie qui en découlait, apparaissaient au mieux comme des récits poétiques, au pire comme des enfantillages.

Cuvier, au contraire, s'en prit très tôt à « ces naturalistes [qui] comptent beaucoup sur les milliers de siècles qu'ils accumulent d'un trait de plume »¹³. Solution de facilité, pensait-il et certainement en contradiction avec toute démarche scientifique qui consisterait, au contraire, à prendre en considération le seul document susceptible de nous instruire sur ces temps anciens. Il écrivait ainsi :

1776

Les textes du Pentateuque, qui allongent le plus cet intervalle [entre le déluge et la régénération des peuples qui a suivi] ne le placent pas [le déluge] à plus de vingt siècles avant Moïse, ni par conséquent à plus de cinq mille quatre cents ans avant nous¹⁴.

Venait alors sa conclusion :

Je pense donc, avec MM. Deluc et Dolomieu que, s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution, dont la date ne peut remonter beaucoup au delà de cinq ou six mille ans¹⁵.

Voilà un discours qui devait considérablement rassurer une partie des membres du nouvel Institut national, à commencer par son premier protecteur, l'abbé Tessier. Il devait en être de même de l'abbé Hauy, l'inventeur de la cristallographie, de l'abbé Bossut, célèbre mathématicien, du Père Pingré, astronome et des laïcs aussi qui appartenaient à l'ancienne Académie des Sciences. Peut-être conviendrait-il aussi d'ajouter des déistes, comme Laplace, qui ne tenaient pas, surtout en ces premières années du XIX^e siècle, à être confondus avec les athées.

¹² Rose Goetz-Baillard, *Destutt de Tracy : philosophie du langage et science de l'homme*, thèse de doctorat d'État en Philosophie, université Lille 3, 1988 [éd. remaniée sous le même titre : Genève, Droz, 1993] ; Dominique Margairaz, *François de Neufchâteau...*, *op. cit.*

¹³ Baron [Georges] Cuvier, *Discours sur les révolutions de la surface du globe et sur les changemens qu'elles ont produits dans le règne animal*, 5^e éd., Paris, G. Dufour, 1828, p. 125.

¹⁴ *Ibid.*, p. 170.

¹⁵ *Ibid.*, p. 282-283.

L'élection de Cuvier à l'Institut et le succès obtenu par ses premières publications annonçaient un changement dans le mouvement des idées, à l'extrême fin du XVIII^e siècle. Ce jeune Protestant qui n'avait pas connu la Terreur, ni les bouleversements qu'elle avait entraînés, était prêt à démontrer avec brio, auprès des plus hautes institutions scientifiques de la République, que la Science, bien loin de s'opposer à la Religion, y trouvait, au contraire, un appui.

DE LEIBNIZ AUX LUMIÈRES FRANÇAISES

Il convient de souligner qu'en développant les thèses qui viennent d'être évoquées, le jeune Cuvier ne recherchait pas l'originalité. Il exprimait les idées qu'il avait toujours eues et qui étaient celles qu'il avait puisées chez les auteurs qu'il avait fréquentés dès son adolescence. Il faut, en effet, rappeler l'importance, sur le plan scientifique, de la Suisse et des pays voisins dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

À proximité immédiate de Montbéliard se trouve Mulhouse, ville du savant Jean-Henri Lambert (1728-1777), qui s'était illustré dans l'étude des comètes et qui fut en relations suivies avec de nombreux savants de langue allemande¹⁶. À Bâle, subsistait le glorieux souvenir d'une famille de mathématiciens dont les membres contribuèrent, avec Leibniz, à la découverte du calcul différentiel, les Bernoulli¹⁷. À Genève, se trouvait le naturaliste et philosophe Charles Bonnet (1720-1793), qui correspondit avec toute l'Europe savante¹⁸. Dans la même ville, vivait aussi Benedict Horace de Saussure (1740-1799), célèbre par ses excursions géologiques et minéralogiques dans les Alpes et auteur des *Voyages dans les Alpes* (1779), largement utilisés par Cuvier. On peut ajouter, en Bourgogne, l'abbé Sigorgne, auteur de célèbres *Institutions leibnitiennes*¹⁹.

Tous ces savants, en effet, qu'ils fussent germanophones comme Lambert et les Bernoulli, ou francophones tels Bonnet, Saussure ou Sigorgne, furent des leibniziens inconditionnels. Pour eux, le monde ne peut être que le meilleur possible « puisqu'il est l'œuvre de la Sagesse de Dieu »²⁰. Aussi, le même auteur (Lambert) reconnaissait-il, dans ses *Lettres cosmologiques* que les principes dont

16 Roger Jaquel, *Le Savant et philosophe mulhousien Jean-Henri Lambert (1728-1777). Études critiques et documentaires*, Paris, Ophrys, 1977.

17 Louis Châtellier, *Les Espaces infinis et le silence de Dieu. Science et religion, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 2003, p. 122-123.

18 Raymond Savioz, *Mémoires autobiographiques de Charles Bonnet de Genève*, Paris, J. Vrin, 1948.

19 *Institutions leibnitiennes, ou Précis de la monadologie*, Lyon, Périsse frères, 1768.

20 Cité par Roger Jaquel, *Le Savant et philosophe...*, op. cit., p. 41.

il se servait « dans les preuves, sont basés sur les buts de la Création, donc téléologiques »²¹. Dieu ne peut être mis en question. Il est. C'est une évidence. Aussi, sans faire preuve d'imagination, on peut penser que, dès l'adolescence, Cuvier, à Montbéliard, fut à l'école leibnizienne. Il est très vraisemblable que cette empreinte se renforça par la suite lorsqu'il alla étudier à Stuttgart. Il fut alors, sans doute, un lecteur assidu des livraisons de l'*Histoire et (des) Mémoires de l'Académie royale de Berlin* où, entre autres, le mathématicien Léonard Euler (1707-1783) et le naturaliste Albrecht von Haller (1708-1777) défendaient avec éclat la pensée de l'auteur des *Essais de Théodicée*, qui était aussi le fondateur de leur Académie. Ils voyaient dans la mécanique céleste qui se découvrait à leurs yeux la manifestation éclatante de la puissance divine.

1778 Certes, cette formation marquée par l'empreinte germanique ne l'empêcha pas de bien connaître les travaux des naturalistes français ou anglais. Mais, il lui arriva de critiquer ces derniers en prenant appui sur ce qu'il connaissait par ailleurs. Ainsi écrivait-il dans ses *Discours sur les révolutions de la surface du globe* :

Le système de Buffon n'est guère qu'un développement de celui de Leibnitz, avec l'addition seulement d'une comète qui a fait sortir du soleil, par un choc violent, la masse liquéfiée de la terre, en même temps que celle de toutes les planètes²².

Ce fut l'étude du même philosophe allemand qui invita le chercheur à regarder autour de lui les traces du Déluge.

Et lors même que l'on n'en tiendrait pas compte, ajoutait le même savant dans sa *Protogaea*, les traces que la mer a laissées au milieu des terres, fixeraient nos incertitudes, car les coquillages se trouvent répandus dans les montagnes²³.

Aussi Leibniz invitait-il les savants à regarder autour d'eux la structure des sols, leur composition, les plantes et les restes d'animaux qui se trouvaient mêlés au sable et aux cailloux. Il ajoutait :

Il n'est pas douteux que lorsque le très sage Créateur traçait les premiers linéaments de la terre encore tendre, quelque chose d'analogue à la structure de l'animal ou de la plante n'ait été produit²⁴.

²¹ *Ibid.*, p. 41.

²² Georges Cuvier, *Discours sur les révolutions...*, *op. cit.*, p. 46.

²³ Gottfried Wilhelm Leibniz, *Protogaea. De l'aspect primitif de la Terre et des traces d'une histoire très ancienne que renferment les monuments mêmes de la nature*, trad. Bertrand de Saint-Germain, éd. Jean-Marie Barrande, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1993, p. 27

²⁴ *Ibid.*, p. 43.

On ne parlait pas encore de fossiles ; mais l'idée, imprécise, était déjà là. Cuvier allait retenir la leçon et pousser beaucoup plus loin l'étude de la géologie.

Mais dans quel but ? Goethe, en 1830, avait bien jugé « le zèle infatigable » de Cuvier pour en venir « à la distinction et à la description de tout ce qui arrive à sa vue »²⁵. Mais ces mondes chaotiques que le paléontologue mettait au jour ne révélaient-ils pas les imperfections de la Création ? Quelle différence, somme toute, avec l'évolution telle que la concevaient Buffon déjà, puis Lamarck²⁶ ? Il est vrai que, pour Cuvier, la différence était considérable puisque les anciens mondes disparus que le savant mettait au jour étaient justement ceux dont la Bible révélait l'Histoire.

L'*Histoire naturelle* de Buffon, avec ses caractères stables accordés aux espèces, était sans doute plus conforme à l'Écriture et aux idées reçues. Mais elle n'était plus entièrement admissible depuis que Cuvier lui-même avait découvert, dans les bancs de sable ou de cailloutis, les squelettes d'animaux disparus. Comme, d'un autre côté, Cuvier ne pouvait admettre, pour des raisons philosophiques mais aussi des oppositions personnelles, l'évolution des espèces telle qu'elle était admise par Lamarck et, sous une autre forme, par Geoffroy Saint-Hilaire, le fondateur de la paléontologie se trouvait enfermé dans une impasse.

Sa fidélité religieuse et ses références philosophiques et scientifiques venues principalement d'Allemagne et des pays germanophones furent-elles responsables de sa crispation sur ses positions ? Ce n'est pas à exclure. On peut penser également qu'elles furent le prétexte qu'il se donna à lui-même pour n'avoir pas à opérer une mise en question de ses idées en ce début du XIX^e siècle. Ce fut peut-être aussi le propre de son génie que de marquer par un éclat le passage du temps du savant solitaire à celui où le partage et la collaboration entre chercheurs allait peu à peu s'imposer. Ainsi, naquit, de Lamarck à Darwin, la révolution du transformisme à laquelle Cuvier, homme d'un autre temps et d'une autre culture, ne contribua plus.

²⁵ Institut de France. *Académie des sciences...*, *op. cit.*, t. II, p. 239.

²⁶ Buffon, *Les Époques de la nature*, *op. cit.* ; Lamarck, *Philosophie zoologique ou Exposition des considérations relatives à l'histoire naturelle des animaux*, éd. André Pichot, Paris, Flammarion, 1994.

POUR RÉPARER UNE VILAINE CALOMNIE DE BAUDELAIRE :
BRILLAT-SAVARIN ET LE VIN

Jean-Robert Pitte

Un homme très célèbre qui était également un grand sot, choses qui vont très bien ensemble, à ce qu'il paraît, [...] a osé, dans un livre sur la Table, composé au double point de vue de l'hygiène et du plaisir, écrire ce qui suit à l'article Vin : « Le patriarche Noé passe pour être l'inventeur du vin ; c'est une liqueur qui se fait avec le fruit de la vigne »¹. Et après ? Après, rien : c'est tout. Vous aurez beau feuilleter le volume, le retourner dans tous les sens, le lire à rebours, à l'envers, de droite à gauche, vous ne trouverez pas autre chose sur le vin dans la *Physiologie du goût* du très illustre et très respecté Brillat-Savarin : « Le patriarche Noé » et « c'est une liqueur ».

Et Baudelaire, puisque c'est lui l'auteur de ce pur mensonge, de poursuivre : « Ah ! chers amis, ne lisez pas Brillat-Savarin. *Dieu préserve ceux qu'il chérit de lectures inutiles* », en traitant pour faire bonne mesure l'auteur de la *Physiologie du goût* de « brioche insipide » et en concluant avec un aplomb résolu :

Si une nouvelle édition de ce faux chef-d'œuvre ose affronter le bon sens de l'humanité moderne, buveurs mélancoliques, buveurs joyeux, vous tous qui cherchez dans le vin le souvenir ou l'oubli, et qui, ne le trouvant jamais assez complet à votre gré, ne contemplez plus le ciel que par le cul de la bouteille, buveurs oubliés et méconnus, achetez-vous un exemplaire et rendez-vous le bien pour le mal, le bienfait pour l'indifférence² ?

Jean-Anthelme Brillat-Savarin, cet ami sincère de l'humanité dont on célébrait en 2005 le 250^e anniversaire de la naissance à Belley, ne pouvait pas se défendre puisqu'il était mort depuis vingt-cinq ans lorsque parut cette calomnie. Peut-il

1 Jean-Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, présentation de Jean-François Revel, Paris, Julliard, 1965, p. 148. Le présent article recense et commente la quasi-totalité des passages de l'ouvrage consacrés au vin.

2 Charles Baudelaire, « Du vin et du haschisch, comparés comme moyen de multiplication de l'individu » [1851], dans *Œuvres complètes*, éd. Claude Pichois, Paris, Gallimard, t. I, 1975, p. 377-378.

être considéré comme un ignorant du vin, sous les prétextes qu'il y consacre peu de lignes dans la *Physiologie du goût* et qu'il déploie l'essentiel de son talent à l'analyse des mets solides qui ont excité sa gourmandise tout au long d'une vie bien remplie en tous les sens du terme ? Non, mille fois non ! De notoriété publique, Baudelaire préférait la quantité à la qualité, les sensations fortes aux doux abandons. À l'évidence, il n'avait pas lu Brillat-Savarin lorsqu'il trempa sa plume dans le fiel. Dans ce passage de son article « Du vin et du hachisch », que les éditeurs prendront l'habitude, après sa mort, de republier avec *Les Paradis artificiels*, il fait preuve d'une extrême malhonnêteté, tant la *Physiologie du goût* est ponctuée de proclamations de l'excellence du vin et de conseils sur la manière d'en tirer les plus grands plaisirs³.

1782

On notera d'abord que Brillat-Savarin demande souvent pardon de ne pas s'attarder sur certains sujets pourtant non négligeables à ses yeux, faute de place et de l'avoir envisagé dans son programme de rédaction. Son livre n'a été écrit que sous l'affectueuse pression de ses amis. Il est sans plan logique ; c'est un labyrinthe conçu pour que le lecteur y circule avec nonchalance et délectation, mais surtout pas pour être lu de la première à la dernière page. Il demande à ses héritiers spirituels d'écrire les ouvrages qu'il aurait aimé signer : « Ce que je n'ai pas fait, un autre le fera »⁴. Ses admirateurs attendent encore trois livres majeurs : une monographie de l'obésité, un recueil chronologique des poésies gastronomiques et, sans doute celui qui manque le plus à la connaissance de l'art de vivre il y a deux siècles, un traité théorique et pratique des haltes de chasse, qu'on imagine volontiers illustré de gravures libertines et ponctué de succulentes recettes de pâtés, de chauds-froids et d'aspics.

À propos du vin, certes Brillat-Savarin est bref, mais il est pertinent, réjouissant et sensuel. Il va sans dire qu'il n'est jamais rabelaisien et qu'il tient en horreur l'ivrognerie : « Ceux qui s'indigèrent ou s'enivrent ne savent ni boire ni manger »⁵. C'est peut-être ce qui a déplu à Baudelaire, s'il est tombé sur ce passage. Sa bonne éducation provinciale, sa dignité magistrat, son affection pour les chevaliers et les abbés raffinés de la fin de l'Ancien Régime, fort compatible avec sa conception des Lumières et de la Révolution, sa nostalgie des années d'exil dans la puritaine Nouvelle-Angleterre, tout l'en éloigne. Cependant, il ne hait point l'abondance

³ Maurice Des Ombiaux a brièvement rendu justice à Brillat-Savarin sur cet aspect de son œuvre dans « *La Physiologie du goût* » de Brillat-Savarin, Paris, SFELT, 1937, p. 137-140. Toutefois, il minore son talent en affirmant, p. 140 : « ce que Brillat-Savarin connaissait le mieux, c'était les vins de son terroir ».

⁴ Jean-Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, éd. cit., p. 405.

⁵ *Ibid.*, p. 23.

de vin, pourvu qu'il ne tourne pas la tête du buveur et qu'au contraire il exhausse sa verve et son talent. Il rend hommage au curé de Brégny, près de Belley, qui entonne chaque midi une bouteille entière de vin pour accompagner son repas⁶. Gloire également au vaillant général Bisson,

qui buvait chaque jour huit bouteilles de vin à son déjeuner. Il avait un plus grand verre que les autres, et le vidait plus souvent ; mais on eût dit qu'il n'y faisait pas attention ; et tout en humant ainsi seize livres de liquide, il n'était pas plus empêché de plaisanter et de donner des ordres que s'il n'eût dû boire qu'un carafon⁷.

Lui-même, relatant une chasse sur les hauteurs ventées de Nantua et qui l'assoiffe, lui et ses compagnons, en décrit l'épilogue magnifique : « Ce n'étaient plus que des corps sans âmes, et nous tombâmes dans les futailles des cabaretiers »⁸. Le vin en question était tout juste propre à apaiser la soif, car il le trouve à peine aussi bon que celui de Surêne [Suresnes], près de Paris, ou de Périeux [Peyrieu], près de Belley, ce qui l'attriste car l'aubergiste leur sert un délectable plat d'épinards à la graisse de caille.

Plus raisonnablement, il ordonne en médecin amateur qu'il est à ses heures : « Un homme bien constitué peut vivre longtemps en buvant deux bouteilles de vin chaque jour »⁹. Le vin, qui est « la plus aimable des boissons¹⁰ », fortifie les ouvriers¹¹ ; il « ramène le sourire sur les faces les plus hippocratiques »¹². Il est largement aussi bénéfique que les fruits : « Un buveur était à table¹³, et au dessert on lui offrit du raisin. « Je vous remercie, dit-il en repoussant l'assiette ; je n'ai pas coutume de prendre mon vin en pilules »¹⁴. Le vin est de loin préférable à la bière qui donne de l'embonpoint¹⁵. D'ailleurs, contre cette menace, il faut boire des vins blancs secs légers, acidulés, du type de ceux d'Anjou¹⁶, éventuellement additionnés de poudre de quinquina¹⁷, alors que pour combattre la maigreur, il faut avoir recours au bordeaux ou au

6 *Ibid.*, p. 75.

7 *Ibid.*, p. 76.

8 *Ibid.*, p. 145-146.

9 *Ibid.*, p. 123-124.

10 *Ibid.*, p. 148.

11 *Ibid.*, p. 142-143.

12 *Ibid.*, p. 169.

13 Comme c'est fréquemment le cas lorsqu'il évoque quelqu'un de manière indéfinie, il est permis de se demander si l'anecdote n'est pas autobiographique.

14 *Ibid.*, p. 392.

15 *Ibid.*, p. 238.

16 *Ibid.*, p. 249.

17 *Ibid.*, p. 254.

vin du midi¹⁸. Il ne faut surtout pas se priver de boire, comme ce Suisse de Louis XVI qui parie dix bouteilles de vin qu'il tiendra vingt-quatre heures sans boire. Le malheureux en meurt avant l'expiration du délai, « sans pouvoir goûter à un verre de vin qu'on lui présentait »¹⁹ !

En règle générale, il vaut mieux siroter (*sip*, traduit-il en bon anglophile) ; c'est ce qu'il recommande pour le chambertin²⁰, ce en quoi on ne saurait trop l'approuver. Un verre de vin en fin d'après-midi peut aider à la méditation. C'est la pratique dans certaines abbayes – probablement du Bugey – au moment des conférences portant sur les Pères de l'Église²¹. Mêlé à du sucre, le vin sert à mouiller les rôties que l'on porte aux jeunes mariés pour les raffermir à l'issue de leur nuit de noces²². Un commis de l'Amirauté britannique contraint de veiller cinquante-deux heures consécutives s'est soutenu en buvant du vin, mais cela n'a pas suffi et il a dû finir à... l'opium²³ ! En cas de maladie grave, il n'est pas interdit de se consoler en admirant une bouteille et en rêvant de la boire après la guérison. C'est le choix du chanoine Rollet, que tance son médecin qui voit près de son lit une table recouverte d'une belle nappe, d'un gobelet de cristal et d'une bonne bouteille : « Ah ! docteur, souvenez-vous que vous m'avez défendu de boire, vous ne m'avez pas défendu le plaisir de voir la bouteille »²⁴. En revanche, à l'article de la mort, il ne faut pas hésiter à boire un grand vin. Une tante de 93 ans à qui il voue une tendre affection expire dans ses bras après avoir avalé un demi-verre du meilleur vin vieux de son neveu. Ses dernières paroles sont historiques : « Donne mon ami ; le liquide va toujours en bas »²⁵.

Mais le domaine dans lequel Brillat-Savarin excelle par-dessus tout est celui de l'accompagnement des repas, du mariage subtil entre les mets et les vins²⁶. On se rend compte, en rassemblant les différents passages de son livre qui y ont trait, qu'il s'agit d'un travail pionnier. Aucun traité antérieur n'est aussi complet et de goût aussi sûr. Il existe, bien entendu, de petits vins faits pour les

18 *Ibid.*, p. 259.

19 *Ibid.*, p. 141-142.

20 *Ibid.*, p. 56.

21 *Ibid.*, p. 262.

22 *Ibid.*, p. 118.

23 *Ibid.*, p. 229.

24 *Ibid.*, p. 169-170. Gageons que le saint homme ne s'était pas contenté d'une contemplation platonique.

25 *Ibid.*, p. 270.

26 Roland Barthes l'a bien noté dans sa « Lecture de Brillat-Savarin », préface à l'édition de la *Physiologie du goût*, Paris, Hermann, 1975, p. 7-33, précisément p. 12.

occasions canailles, par exemple le blanc bourru du Bugey qui accompagne si bien les marrons grillés à l'automne, comme Brillat-Savarin en boit à l'auberge Genin de Belley²⁷. Mais il est indispensable de boire du bon vin en mangeant. C'est l'une des quatre conditions de base d'un repas réussi : « chère au moins passable, bon vin, convives aimables, temps suffisant »²⁸. On notera que la nourriture peut être passable, mais que le vin doit être bon ! Qui soutiendra encore que Brillat-Savarin ne voue aucune passion au vin ?

Deuxième précepte magistral et qui effraie encore aujourd'hui tant de méchants buveurs, il faut boire plusieurs vins au cours du repas :

Prétendre qu'il ne faut pas changer de vins est une hérésie ; la langue se sature ; et, après le troisième verre, le meilleur vin n'éveille plus qu'une sensation obtuse²⁹.

Il importe en revanche de respecter un ordre dans le service : « L'ordre des boissons est des plus tempérées aux plus fumeuses et aux plus parfumées³⁰ ». Ailleurs, il ajoute que les vins doivent être « de première qualité, chacun dans son degré »³¹ et, bien entendu, non mélangés³². Le champagne doit être servi frappé³³ et les blancs secs frais³⁴, mais il ne dit rien de la température des vins rouges. On peut néanmoins deviner ce qu'il en pense en lisant que l'atmosphère de la salle à manger doit être comprise entre 13 et 16° Réaumur³⁵, c'est-à-dire 16 et 20° Celsius, température idéale pour apprécier l'excellence d'un repas, puisque le corps s'échauffe à mesure que le banquet avance, que les verres se vident, que la conversation s'anime et que se répand la fameuse et bienfaisante chaleur communicative.

Brillat-Savarin est un amateur exceptionnellement curieux pour son temps. Il ne boit que les meilleurs vins³⁶, mais de partout. Il n'ignore pas que c'est la gourmandise « qui fait voyager d'un pôle à l'autre les vins »³⁷. Son éclectisme provient d'abord de ses origines. Belley est proche de Lyon, « une ville de bonne

27 Jean-Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, éd. cit., p. 76.

28 *Ibid.*, p. 187.

29 *Ibid.*, p. 24.

30 *Ibid.*, p. 23. Précepte repris p. 189.

31 *Ibid.*, p. 189.

32 Le grand gastronome qu'est M. de Borose achète, par exemple, ses vins chez un marchand qui est réputé ne pas mélanger. *Ibid.*, p. 313-315.

33 *Ibid.*, p. 168.

34 Rafraîchis à même la source lors des haltes de chasse. *Ibid.*, p. 195.

35 *Ibid.*, p. 188.

36 *Ibid.*, p. 231.

37 *Ibid.*, p. 153. C'est une idée que développera Roger Dion au siècle suivant.

chère : sa position y fait abonder avec une égale facilité les vins de Bordeaux, ceux de l'Ermitage et ceux de Bourgogne »³⁸. Il est l'un des rares connaisseurs de son temps à avoir aimé autant le bordeaux que le bourgogne³⁹. C'est lui, à l'évidence, alors qu'il est conseiller à la Cour de Cassation, qui s'exprime dans la célèbre anecdote du procès des vins :

M. le Conseiller, disait un jour, d'un bout d'une table à l'autre, une vieille marquise du faubourg Saint-Germain, lequel préférez-vous du Bourgogne ou du Bordeaux ? – Madame répondit d'une voix druidique le magistrat ainsi interrogé, c'est un procès dont j'ai tant de plaisir à visiter les pièces que j'ajourne toujours à huitaine la prononciation de l'arrêt⁴⁰.

Il faut se souvenir qu'autour des bonnes tables du Paris de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e, on boit du champagne moussoux et, comme vin rouge, surtout du bourgogne qui arrive de l'amont de la Seine. C'est ce que montre la carte des vins du restaurant Véry au Palais Royal en 1790⁴¹, la plus ancienne actuellement conservée, qui recèle aussi quelques trésors exotiques comme du tokai de Hongrie, du constance du Cap, des vins de liqueur d'Espagne et du Portugal (alicante, setubal) que Brillat-Savarin n'a pas manqué de goûter⁴², ainsi que du malvoisie de Grèce et du shiraz de Perse, absents sur la carte de 1790.

De sa jeunesse bugiste, il conserve une grande affection pour ces plaisants petits vins de la région de Belley⁴³. Sa jolie maison de campagne de Vieu-en-Valromey est encore aujourd'hui sise au milieu des vignes, sur le bel épaulement de Manicle, abrité du nord par une imposante falaise calcaire, et d'où l'on domine vers le sud le Bassin de Belley, le Mollard-de-Don et, au loin, les Alpes. On y produit encore l'un des meilleurs vins du Bugey⁴⁴. Ce

38 *Ibid.*, p. 353.

39 Jean-Robert Pitte, *Bordeaux Bourgogne. Les passions rivales*, Paris, Hachette, 2005.

40 Jean-Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, éd. cit., p. 391.

41 Jean-Robert Pitte, « Les espaces de la bonne chère à Paris à la fin du XVIII^e siècle », dans *Place, culture and identity. Essays in historical geography in honour of Alan R.H. Baker*, dir. Iain Black et Robin A. Butlin, Québec, Presses de l'université Laval, 2001, p. 132-142.

42 Jean-Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, éd. cit., p. 308. Outre Véry, Brillat-Savarin mentionne, p. 306, les restaurants des Trois frères provençaux et Beauvilliers, ce dernier, remarquable pour son « caveau soigné ».

43 Qui se marient si harmonieusement avec les produits de la région qu'évoque Brillat-Savarin avec émotion : les truites du Furans (cuites au vin, par exemple, selon une recommandation de Brillat-Savarin pour accommoder les poissons, *ibid.*, p. 105), les levreaux du Valromey, les becfigues de Belley, etc.

44 Jean-Robert Pitte, « Remarques sur la formation du vignoble du Bugey », dans Alain Huetz de Lempis (dir.), *Géographie historique des vignobles*, Bordeaux, Éditions du CNRS, 1978, t. I, p. 179-185.

fut longtemps une propriété de l'abbaye des Bernardins de Saint-Sulpice. Lorsqu'il se rend dans cette abbaye de montagne avec ses amis, en 1782, afin d'y régaler les bons pères d'un concert, nul doute qu'il boit les vin de Manicle, de Virieu et de Machuraz, ces coteaux « favorisés de l'astre père de la chaleur »⁴⁵. Le père cellérier qui a fait préparer, entre autres merveilles⁴⁶, « un pâté grand comme une église » et « quatorze plats de rôti », a prévu plus de cent bouteilles des vins de l'abbaye ; ceux-ci ont été mis à rafraîchir en une pile « continuellement arrosée par une fontaine naturelle, qui s'échappait en murmurant *Evohe Bacche* »⁴⁷. Une oreille si exercée ne peut appartenir qu'à un dévot du vin, cela ne se discute pas ! Et le saint cellérier n'est pas en reste, puisqu'alors que ses frères craignent l'arrivée d'un nouvel abbé de réputation sévère, lui se console en disant : « qu'il soit méchant tant qu'il voudra, il n'aura jamais le courage d'ôter à un vieillard ni le coin du feu, ni la clef de la cave »⁴⁸.

Au nord du Bugey se rencontrent les vins du Jura. Brillat-Savarin les apprécie hautement lors d'un repas à l'auberge de Mont-sous-Vaudrey au cours duquel il se délecte, entre autres, d'une fricassée de poulets aux truffes. Le « vin léger et couleur de grenat » qui inaugure le festin est sans doute du cru⁴⁹ ; l'ermitage qui suit est évidemment destiné à se marier aux truffes et le vin de paille final met en valeur les desserts et, peut-être, un antique comté.

Pour beaucoup de plats qui l'ont ému au cours de sa vie, il indique le vin qui l'accompagnait et l'on se rend compte de la modernité de ses choix. Certains sont passés de mode, mais nul doute que les amateurs d'aujourd'hui gagneraient à les essayer de nouveau. Qu'on en juge : un vieux sauternes pour accompagner des huitres⁵⁰, du madère avec le potage, selon l'usage introduit par Talleyrand lui-même⁵¹ et qui perpétue l'habitude de servir ce vin au début du repas sous Louis XVI⁵², un malaga avec du

45 Jean-Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, éd. cit., p. 396.

46 *Ibid.*, p. 392-398.

47 *Ibid.*, p. 394.

48 *Ibid.*, p. 398.

49 *Ibid.*, p. 400.

50 *Ibid.*, p. 190.

51 *Ibid.*, p. 193.

52 *Ibid.*, p. 297. Brillat-Savarin évoque aussi, le plaisir qu'il éprouve à boire du madère glacé au cours d'une chasse organisée par Alexandre Delessert un jour de grande chaleur (p. 196), ainsi que les effets du madère sur le bonheur conjugal : « Une demi-bouteille de madère leur sert à prolonger le repas et l'entretien ; bientôt le même lit les reçoit ; et, après les transports d'un amour partagé, un doux sommeil leur fera oublier le présent et rêver un meilleur avenir » (p. 161). Il est regrettable que le madère soit si mal connu et si peu prisé des Français. Voir le beau livre que lui a consacré Alain Huetz de Lemps, *Le Vin de Madère*, Grenoble, Glénat, 1989.

fromage⁵³. Dans ce dernier mariage, on reconnaît une habitude anglaise et américaine⁵⁴ qui s'est maintenue jusqu'à nos jours et que gagneraient à emprunter de nouveau les Français, au lieu de gâcher leurs meilleurs bordeaux et bourgognes sur du camembert ou du roquefort. Avec la fondue au fromage qu'affectionne Brillat-Savarin qui a voyagé en Suisse, il faut servir « du meilleur vin que l'on boira rondement »⁵⁵, mais on ne sait pas lequel. Optons pour un blanc sec, selon l'usage actuel.

1788

Moins surprenants par rapport aux goûts d'aujourd'hui, Brillat-Savarin recommande des vins de France pour le cœur du repas⁵⁶, du vin de Haute-Bourgogne, c'est à dire de Côte d'Or, avec sa recette de faisan farci à la bécasse et aux truffes⁵⁷, une bouteille de laffite ou de clos-vougeot avec l'aile de perdrix que l'on doit « emboucher avec grâce »⁵⁸, un vin d'Orléans⁵⁹ ou un médoc limpides pour accompagner du gigot à l'eau et du rognon de Pontoise⁶⁰. Il évoque la bouteille de « vin de Grave »⁶¹ que M. et Mme de Versy dégustent avec une poularde de Bresse, lors d'un souper expédié en pleine nuit. En revanche, on ne sait trop quel vin accompagne l'ingestion d'un dindon entier par P. Sibuet à l'auberge Genin de Belley⁶² ; probablement un petit cru du Bugey.

Une mention spéciale doit être réservée au champagne qui se boit en toutes circonstances et dont les effets stupéfiants dus au gaz carbonique sont, somme toute, mineurs⁶³. L'un des plus grands médecins du temps en use et en abuse : « le docteur Corvisart, qui était fort aimable quand il voulait, ne buvait que du vin de Champagne frappé à la glace »⁶⁴. Il agrmente les haltes de chasse : « On s'assied sur la verdure, on mange, les bouchons volent ; on cause, on rit, on plaisante en toute liberté, car on a l'univers pour salon et le soleil pour

53 Jean-Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, éd. cit., p. 354.

54 Au café-taverne Little à New York, Brillat-Savarin se délecte pendant l'émigration de « fort bon claret », donc de bordeaux, de porto et de madère (*ibid.*, p. 341).

55 *Ibid.*, p. 384.

56 *Ibid.*, p. 297. Sous Louis XVI, il en était ainsi : le madère se buvait au début du repas et celui-ci s'achevait sur les vins d'Espagne ou d'Afrique.

57 *Ibid.*, p. 369.

58 *Ibid.*, p. 152.

59 Seul vin de Loire cité avec celui d'Anjou.

60 *Ibid.*, p. 188. Le veau de Pontoise, dit aussi de rivière, était à cette époque l'une des viandes les plus délectables. Les animaux étaient nourris à la crème et aux biscuits, comme le décrit Grimod de la Reynière, *Écrits gastronomiques. Almanach des gourmands et Manuel des amphitryons*, Paris, UGE, 1978, p. 118.

61 Jean-Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, éd. cit., p. 366.

62 *Ibid.*, p. 77.

63 *Ibid.*, p. 168.

64 *Ibid.*, p. 168.

luminaire »⁶⁵. Il permet de patienter avant le repas, ce que font les Anglais de l'auberge de Montgeron qui attendent leur gigot rôti, que Brillat-Savarin est en train de vider de son jus afin d'y brouiller des œufs⁶⁶. Il accompagne délicatement la dinde truffée⁶⁷. Enfin, ses bienfaits économiques ne se discutent pas, puisqu'il s'agit d'un bon produit d'exportation. Les alliés, accourus de toute l'Europe en 1815, en vident 600 000 bouteilles chez Moët à Épernay, mais celui-ci « s'est consolé de cette perte énorme quand il a vu que les pillards en avaient gardé le goût, et que les commandes qu'il reçoit du Nord ont plus que doublé depuis cette époque »⁶⁸.

Pour finir, on ne doutera plus de l'affection sincère que voue Brillat-Savarin au vin en lisant l'historique qu'il en donne, évoquant le vin servi au banquet d'Achille⁶⁹, le vin vieux d'Horace⁷⁰, citant les chansons à boire du *Voyage du jeune Anacharsis*⁷¹, celles de Motin ou de Racan. Sa méditation XXX est un curieux morceau d'imagination dans lequel il invente le culte de la 10^e muse, Gasteréa, laquelle « se plaît particulièrement sur les coteaux où la vigne fleurit »⁷². Elle se vénère le 21 septembre au cours d'un immense banquet pendant lequel

de jeunes garçons, aussi beaux que bien vêtus, parcourent le cercle extérieur, et présentent incessamment des coupes remplies de vins délicieux, qui ont tantôt l'éclat du rubis, tantôt la couleur plus modeste de la topaze⁷³.

Près de la fin de la *Physiologie*, Brillat-Savarin marie ses talents de gastronome et de musicien en composant un poème qui peut se chanter sur l'air du vaudeville de *Figaro*⁷⁴. La première strophe est superbement bachique, mais sans doute Baudelaire n'a-t-il pas aimé ces gentils vers seulement destinés à accompagner les derniers verres d'un banquet et à éloigner tout risque de mélancolie :

Ne poursuivons plus la gloire :
Elle vend cher ses faveurs ;
Tâchons d'oublier l'histoire :

65 *Ibid.*, p. 197.

66 *Ibid.*, p. 337.

67 *Ibid.*, p. 110.

68 *Ibid.*, p. 157.

69 *Ibid.*, p. 271. Plus loin, il estime que les vins grecs étaient excellents (p. 279-280), tout comme ceux des Romains, aromatisés et conservés en amphores (p. 282-283), même si boire couché n'était guère pratique (p. 286).

70 *Ibid.*, p. 187.

71 *Ibid.*, p. 406-407.

72 *Ibid.*, p. 322.

73 *Ibid.*, p. 326.

74 *Ibid.*, p. 409.

C'est un tissu de malheurs.
Mais appliquons-nous à boire
Ce vin qu'aimaient nos aïeux.
Qu'il est bon, quand il est vieux ! (bis)

Au fond, Baudelaire, qui avait le vin triste, ne pouvait pas comprendre Brillat-Savarin.

PROSPER, EUGÉNIE ET BIARRITZ

Xavier Darcos

L'intimité de Mérimée, né en 1803, et d'Eugénie de Montijo est très antérieure au Second Empire. Elle date de l'été 1830. Eugénie, prénom que Mérimée prononçait *Ourenia*, n'était alors qu'une petite fille de quatre ans. Mérimée revenait d'Andalousie, faisant route vers Madrid, et se trouva partager une diligence avec Don Cipriano Gusman Palafo y Portocarrero, comte de Teba, qui devait devenir le comte de Montijo à la mort de son frère en 1834. Mérimée sympathisa aussitôt et devint un familier de la maison des Montijo, sous l'aimable sobriquet de *Don Prospero*.

Il découvre là l'aristocratie de ses rêves : discrète et avenante, point imbue de sa condition, libérale, ouverte aux idées modernes. Il retrouve cette atmosphère de cosmopolitisme et de curiosité qui a toujours eu ses faveurs. Doña Manuela, comtesse de Teba, a des ascendances écossaise et wallonne. C'est une femme pleine de charme, qui a de l'esprit et du caractère. Elle peint, elle chante. Mérimée est envoûté. Une intense amitié s'installe, doublée d'une complicité intellectuelle et artistique. Leur relation, intime et platonique, qui ne cessera qu'avec la mort, sera nourrie par une correspondance au moins hebdomadaire, parfois quotidienne : « Avez-vous quelquefois joui de l'intimité d'une femme d'esprit dont vous n'êtes ni ne pouvez être l'amant ? C'est ce qu'il y a de plus doux au monde ».

Mérimée s'attache aussi aux deux filles du couple : Paca, cinq ans, et surtout Eugénie, qui a un an de mois, née dans un bosquet de roses où sa mère s'était réfugiée lors d'un tremblement de terre : « Je demandais grâce pour elle quand elle ne savait pas sa leçon, et plus tard je lui faisais des sermons en trois points, car je suis très peu indulgent pour la jeunesse », écrit-il le 31 mai 1854. Il eut une sorte de pressentiment face à Eugénie, dont il admirait la ligne exquise, le port de reine, l'expression lointaine et ardente à la fois : « un regard de prédestinée », prédisait-il.

Le destin commanda. Dès le mariage de Napoléon III et d'Eugénie, Mérimée entre dans le cercle le plus intime de la cour impériale et il devient un invité habituel du château de Saint-Cloud. Sa proximité avec l'impératrice lui vaut flagorneries et médisances. Qu'importe : Eugénie délaisse parfois ses convives

pour discuter en aparté avec son « oncle Pedro ». À table, il est à la place d'honneur, à côté d'elle. Le couple impérial répand ses faveurs sur l'académicien, comme celui-ci l'écrit à Aimond Mallay :

L'empereur a eu la bonté de m'offrir une très belle place, mais je lui ai répondu que je tenais à mes vieux monuments et aux vauriens d'architectes qui les réparent et que, s'il voulait bien le permettre, je resterais gros Jean comme devant. Voilà l'exacte vérité. J'ai essayé de lui extirper quelques millions pour activer la chose, mais il ne m'a pas paru trop mordre à l'hameçon de mes arguments. Roulons en attendant notre brouette.

En réalité, Mérimée ne sera pas longtemps difficile à convaincre. L'impératrice pense à lui pour le Sénat. Il fait mine d'hésiter mais la conclusion ne tarde pas, comme il l'écrit à Théodore de Lagrené, le 23 juin 1853 :

1792

L'affaire s'est passée hier soir. L'empereur a dit tout bas à l'impératrice qu'il venait de signer le décret. Elle a poussé un petit cri, s'est levée et l'a embrassé. Ce petit détail me fait plus de plaisir que l'affaire elle-même.

Comme à son habitude, Mérimée feint d'accueillir sans émoi ce couronnement d'une double carrière d'administrateur et d'érudit. Il a raison de ne pas trop pavoiser : chacun sait qu'il vient de recevoir une pure faveur de l'empereur, lui-même poussé par celle que beaucoup considèrent comme une intrigante. « Vous savez qu'il est difficile de faire sortir de son trou un vieux rat qui s'est retiré du monde. Le rat en question est cependant et plus que jamais sensible au souvenir de ses amis », écrit-il à Madame de Montijo. « Je suis pour le présent un homme fort malheureux dont la vie change, chose triste à quarante-neuf ans. Je me sens vieilli de dix ans ». Les orléanistes et les légitimistes le maudissent plus que jamais. À l'Académie, Horace de Viel-Castel, avec lequel il partageait jadis des soirées tapageuses, se montre cassant. Dans ses *Mémoires*, il commente sèchement :

Mérimée est un homme de mérite, ambitieuse taupe qui creuse son chemin sans bruit [...]. Il est parvenu à tout en faisant le moins de bruit possible et en se remuant si peu qu'il paraissait immobile. [...] Inspecteur général des Monuments historiques, académicien, sénateur, il se fait 40 000 F de rente. Je cherche ce qu'il peut encore ambitionner.

Ces jugements jaloux ne rendent pas justice aux traits les moins frelatés du personnage de Mérimée : sa passion pour sa nation, son amour pour Eugénie, son dévouement à l'empereur. Mais les pires ragots circulent. Dans son journal, le marquis de La Grange relève les rumeurs sur les relations privées de Mérimée avec le couple impérial :

Quel déluge de paroles, d'érudition et de cancans. On nous raconte qu'à Biarritz la chambre de Mérimée est à côté de celle de Madame de Montijo, avec leur noms au-dessus de la porte ; qu'on les considère comme mariés secrètement ; que le portrait de la Montijo est toujours placé sur la table de Mérimée à Paris ; que dans un souper Mérimée s'émancipa au point d'appeler l'empereur *Boustrapa* (Boulogne-Strasbourg-Paris) et l'impératrice *Castagnette*.

L'ascendant de Mérimée sur l'impératrice était réel, mais il est douteux qu'il se soit mal conduit. Certains de ses supposés amis lui reprochèrent même de ne pas se prêter à un rôle d'entremetteur stipendié. Sa grande obsession était d'adoucir les jours d'Eugénie, de lui faciliter la tâche, de mettre un peu d'humour complice dans une vie de représentations implacables. Eugénie, vite trompée par son époux, se sentait seule : « je suis en cage », soupirait-elle, dans ses crises de désespoir. Elle épanchait sa nostalgie ou son ennui dans de longues lettres à sa mère ou, plus encore, à sa sœur Paca, devenue duchesse d'Albe, et qui mourut prématurément en 1860. Elle avait donc besoin d'un homme de confiance, mi-confesseur, mi-conseiller. Mérimée remplit ce rôle constamment, d'autant qu'il assurait la liaison avec la comtesse de Montijo que Napoléon III avait écartée, la priant même de quitter Paris sans délai. « S'il avait voulu une impératrice mère, il aurait été la chercher ailleurs », persiflait la princesse Mathilde, ex-fiancée de Louis-Napoléon. Le palais des Tuileries, avec ses kilomètres de corridors, ses escaliers sans air, ses salons enfumés de lumignons à pétrole, mal desservi en eau courante et en chauffage, lui faisait horreur. Tout de suite, elle rêva d'autres lieux : Saint-Cloud, Compiègne, et surtout Biarritz.

Cannes était l'habituelle escapade de Mérimée. Mais, désormais, il suit la Cour lorsqu'elle prend ses quartiers d'été à Saint-Cloud, des derniers jours de mai jusqu'au 15 août environ, avec une brève parenthèse à Fontainebleau. Les proches du couple impérial, en septembre, rejoignent Biarritz, où l'impératrice a sa « villa ». Mérimée ne déteste pas ce voyage ni ce séjour dans une région qu'il connaît et qu'il aime. En novembre enfin, tout le monde se retrouve à Compiègne. Mérimée, comme l'impératrice, appréciait Biarritz au-dessus de tout car le protocole s'y assouplissait : on dîne en redingote avant de passer une soirée « bourgeoise », à lire ou à converser, sans tenir sa langue. À Compiègne, en revanche, l'environnement est fastueux. Mérimée y croise l'empereur d'Autriche, les rois de Suède, des Pays-Bas, de Prusse ou du Portugal. Les messieurs chassent à courre. Les dames reçoivent des artistes, tels Alexandre Dumas fils et Charles Gounod, ou des savants, comme Pasteur. Mérimée y fait provision d'anecdotes mais se fatigue vite de ces festivités de Compiègne, « où les crocodiles se croiraient chez eux, en pleine zone torride ».

À Biarritz, tout est différent : les invités sont en nombre restreint et il n'est pas question de protocole. Lassée du désert doré des Tuileries, Eugénie voulut une vraie maison de vacances, où elle ne serait plus l'impératrice mais une châtelaine recevant ses amis, sans étiquette guindée. Elle fit le choix de Biarritz, lieu qu'elle adorait, notamment parce qu'on y aperçoit l'Espagne : « moi qui suis prise par la patte, je ne puis aller que la longueur de ma corde, et tu sais qu'elle n'arrive qu'aux Pyrénées ». Elle retrouvait là une atmosphère ibérique et pouvait même franchir la frontière. La « Villa Eugénie » ne fut prête qu'en 1856, grande bâtisse sans prétention, de pierre et de brique, construite à quelque distance du village, sur un rocher en promontoire battu par l'océan. À l'intérieur, des vastes pièces avec de beaux vitrages, et des chambres tendues de perse, puis de « tapisseries représentant la vie de Don Quichotte ». La villa n'est pas immense mais charmante, même si Mérimée la juge trop en bordure de l'océan, au point que les ressacs gênent son sommeil. Pour le dîner seulement, les hommes s'habillaient, en habit et cravate blanche, en dépit d'une lettre d'invitation d'Eugénie à Mérimée, qui se terminait par ces mots : « venez sans culotte ». On jouait du piano, on dansait, on faisait des farces, on s'amusait à divers jeux de société, on tirait des loteries.

Dans la journée, les distractions allaient des bains de mers (dont Eugénie raffolait) aux promenades, en bateau ou en voitures. Dès le matin, on pouvait la voir, musant dans les rues du village, la jupe retroussée, une canne à gland de cuir à la main. Elle aimait entrer dans les boutiques, causer avec les marchands, s'enquérir si la pêche avait été bonne. Elle adorait la mer et tous ceux qui en vivaient, se définissant elle-même comme « la mère des marins », au point que certains familiers du port l'appelaient spontanément *maman*. Parfois, elle montait aussi à cheval et, accompagnée de son fils, trottait dans les environs. Les autres, serviteurs et courtisans, suivaient. Dans de grands chars à bancs, d'où l'on devait descendre parfois du fait de l'étroitesse des chemins, on visitait la région basque. Tel soir, à Bidache, on dînait au milieu des ruines du château, à la lumière des bougies et des feux de Bengale. Tel autre, on allait s'encanailler en rendant visite, dans des grottes, à des contrebandiers. On vit même, au son des guitares, au milieu de cette troupe hétéroclite et interlope, Eugénie saisir des castagnettes et se mettre à danser un fandango. Tel autre jour, on poussa en Espagne jusqu'à Loyola, pour visiter la maison de saint Ignace, le couvent et l'église. L'empereur avait fait venir de Brest deux vaisseaux, l'*Aigle* et l'*Impérial*, dont les canots servaient aussi pour de brèves promenades en mer ou sur l'Adour, ainsi qu'un petit aviso, le *Pélican*. Parfois, comme un soir à Fontarabie, le temps tournait mal et la compagnie, livide, rentrait sur une mer agitée, à l'amusement d'Eugénie, insensible au mal de mer.

Grâce à la correspondance des habitués de la Villa Eugénie, on possède bien des détails sur la vie quotidienne de la villégiature. Outre la précieuse documentation fournie par Mérimée, il faut lire les lettres du médecin du prince impérial, Ernest Barthez¹. Il nous montre l'impératrice passionnée de courses de taureaux, les dîners, les bals improvisés, les jeux de bouts-rimés. Il raconte les escapades dans les montagnes basques ou un pique-nique à Roncevaux ; les navigations vers l'Espagne, par Saint-Jean-de-Luz et San Sebastian ou sur l'Adour ; les excursions vers Cap-Breton et les fêtes de Bayonne ; les feux d'artifice donnés le 21 septembre 1865 pour la cour d'Espagne ; les expériences ratées de Napoléon III jardinier et ses promenades improvisées, etc. Nous savons aussi par lui les préparatifs de la fondation de la chapelle impériale de Biarritz : c'est en septembre 1863 qu'Eugénie voulut satisfaire un vœu (fait on ne sait à quelle occasion) en érigeant un petit lieu de culte.

Mais c'est surtout par Mérimée qu'on entre dans les impressions des courtisans biarrots. Mérimée savoure, en ces fins d'été, l'oisiveté et il contemple le défilé des créatures « de tout rang et de toute vertu » en tenue de bain sur les plages. « Le temps passe à ne rien faire en attendant de faire quelque chose », écrit-il à Jenny Dacquain. Aussi s'arrange-t-il pour y faire inviter des personnalités intéressantes, comme le directeur du *British Museum*, Panizzi, qui y prend ses habitudes. Les deux compagnons s'entretiennent durant de longues promenades dans les rochers ; ils remontent l'Adour en bateau à vapeur ; ils dessinent des choses vues, telle une petite baleine échouée sur la plage de Saint-Jean-de-Luz. Mérimée trouve dans l'air iodé un remède à ses rhumes incessants, mais il souffre toujours de douleurs dans le dos, « bien pénibles pour un courtisan comme moi. Impossible de courber mon échine sans faire des grimaces de possédé ». Mérimée s'adapte aux spécialités locales : il commande son chocolat à Bayonne, tente de faire apprécier la « bouille-abaisse » à Biarritz, savoure les « perdrix blanches des montagnes », les « moutons basques » ou encore les « rougets du golphe ». Il dessine souvent. Il se soucie aussi du prince impérial, fâché qu'on le laisse écouter des lectures qui ne sont pas de son âge, comme *Les Apparitions* de Tourgueniev. Le célibataire se fait paternel : « On le fait dîner à table ; il est trop longtemps sans manger et d'ailleurs je ne sais pas s'il a beaucoup à profiter de nos mauvais propos. Je suis pour le système des nurseries anglaises ».

L'empereur recevait des visites : la reine Isabelle d'Espagne, par exemple. Un hôte de marque fut le comte de Bismarck, en octobre 1865, qui venait reprendre ses conversations avec Napoléon, interrompues à Plombières. Tout le monde fut prié de s'employer à lui plaire. Le dimanche, alors que tout le

¹ Dr Ernest Barthez, *La Famille impériale à Saint-Cloud et à Biarritz*, Paris, Calmann-Lévy, 1913.

monde est à la messe, Mérimée accueille le visiteur de marque, qu'il admire de longue date. M. de Bismarck est d'« apparence très raide », mais il a « l'air très gentilhomme », « plus spirituel qu'il n'appartient à un Allemand : quelque chose comme un Humboldt diplomatique ». Il le décrit à Jenny Dacquin comme « un grand Allemand, très poli, point naïf, dépourvu de *gemüth* mais plein d'esprit ». Bismarck, pour Mérimée, est l'incarnation d'un peuple et de son idéal, une sorte de héros hégélien : « c'est un grand homme que Machiavel admirerait fort » ; « ce grand homme d'État saura arrêter son crétin de roi assez tôt, pour le bien de l'Europe ».

1796

Madame de Bédoyère, l'une des invitées, est elle aussi sous le charme de Bismarck. Mérimée le lui présente comme un amant ravageur et un croqueur de femmes. Elle refuse de le croire. L'espièglerie s'empare alors de l'assemblée qui organise une mise en scène dans la chambre de l'intéressée : Mérimée peint la tête de Bismarck sur un linge, et on arrange ce fac-similé du mieux possible avec des coussins, pour simuler la présence du chancelier dans le lit de l'admiratrice. « Dans le demi-jour de la chambre l'illusion était complète », raconte Mérimée, qui décrit aussi la réaction de Madame de Bédoyère, sortant de sa chambre à peine y être entrée en criant : « il y a un homme dans mon lit et c'est M. de Bismarck, au secours ! »

Eugénie avouera plus tard à Augustin Filon : « ce sont là les meilleures heures que j'ai passées ». Elle oubliera ainsi les mauvais souvenirs, comme la présence, humiliante pour elle, de Marguerite Bellanger (née Julie Leboeuf), maîtresse favorite de Napoléon III, qui lui donna un fils naturel, Charles. Cette goujaterie provoqua même un esclandre en 1863, Eugénie s'adressant directement à Marguerite pour la sommer de rompre et de disparaître. Mérimée, toujours du côté d'Eugénie, ne cache pas à Madame de Montijo ses dépités et son scepticisme face à ce mari volage. Il proteste aussi, avec une lassitude dédaigneuse, contre le spiritisme que M. Hume, médium écossais, dispense à Eugénie, en quête d'un réconfort face à l'abandon conjugal :

Nous vivons dans un drôle de temps. Il me semble que l'abaissement des intelligences est bien sensible. Si l'on compare les farceurs du siècle dernier, le comte de Saint-Germain et Cagliostro avec ce M. Hume, il y a la même différence qu'entre le XVIII^e siècle et le nôtre. Cagliostro faisait de l'or à ce qu'il disait, prêchait la philosophie et la révolution, devinait les secrets d'État. M. Hume fait tourner les tables. Hélas ! les esprits de notre temps sont bien médiocres.

Dans ces moments d'humeur, tel un amant délaissé, Mérimée devient aigri. Même Eugénie n'échappe pas à son jugement critique. Il lui reproche sa légèreté, comme dans cette lettre à Pannizzi :

Ce que je vous ai dit au sujet des bas-bleus m'était suggéré par le goût que je déplore, chez une personne que j'aime, pour des amusements peu intellectuels. La raison est que l'éducation n'a pas été assez littéraire. L'avantage de la littérature est de donner des goûts nobles, qui deviennent de plus en plus rares dans ce monde sublunaire.

Il se découvre l'otage d'un cercle inculte et superficiel, comme il l'écrit, depuis Biarritz, à Madame de Beaulaincourt :

Nous avons essayé de varier nos amusements par la littérature. J'ai fait une nouvelle immorale qu'on n'a pas trop désapprouvée, puis on a eu prodigieusement d'esprit en jouant aux petits papiers. Nous fendions les cheveux en quatre et nous tournions des pensées avec une subtilité extraordinaire [...]. J'ai voulu faire lire *Wilhelm Meister* d'un nommé Goethe, mais fiasco complet ; on n'a pu aller plus loin que le 4^{ème} chapitre. En revanche l'empereur s'est fait lire *Joseph Balsamo* et trois ou quatre romans de Paul de Kock. Remerciez madame votre mère qui vous a donné le goût de lire des choses sérieuses. Ce goût-là se perd, et c'est dommage. C'est un grand moyen de supporter l'existence que de s'intéresser aux choses d'esprit. Ici pour nous les proverbes de Musset sont trop élevés. Nous allons nous mettre aux *Mystères de Paris*, ce qui fait de la peine à M. Duruy qui nous est venu voir.

C'est à Biarritz que Mérimée expérimenta sur son auditoire quelques-unes de ses œuvres, telle *La Vénus d'Ille*. Il y écrit aussi. Il raconte, par exemple, à Jenny Daquin, dans une lettre du 5 novembre 1866, l'insomnie, provoquée par un abus de thé excitant, au cours de laquelle il rédige *La Chambre bleue* :

Étant à Biarritz, on disputa un jour, sur les situations difficiles où on peut se trouver, comme par exemple Rodrigue entre son papa et Chimène, mademoiselle Camille entre son frère et son Curiace. La nuit, ayant pris un thé trop fort, j'écrivis une quinzaine de pages sur une situation de ce genre. La chose est fort morale au fond, mais il y a des détails qui pourraient être désapprouvés par monseigneur Dupanloup. Il y a aussi une pétition de principe nécessaire pour le développement du récit : deux personnes de sexe différent s'en vont dans une auberge ; cela ne s'est jamais vu, mais cela m'était nécessaire, et à côté d'eux, il se passe quelque chose de très étrange. Ce n'est pas, je pense, ce que j'ai écrit de plus mal, bien que cela ait été écrit fort à la hâte.

La Cour apprécia pourtant cette *Chambre bleue* que Mérimée lui offrait, composée pour distraire la villégiature de Biarritz. « Lorsqu'on ne joue pas aux petits papiers, on lit », raconte Mérimée à la princesse Julie, le 6 octobre 1866,

j'ai proposé de lire *Wilhelm Meister* de Goethe, mais, après le premier chapitre, on l'a déclaré la plus ennuyeuse chose du monde. On a trouvé aussi très ennuyeuses des nouvelles de Tourgueniev que moi je trouve très jolies. Par compensation on s'est amusé d'une petite histoire que le désœuvrement m'a fait écrire. Il est vrai qu'elle est fort immorale.

À Jenny Dacquain encore, il narre la naissance de son récit, puis sa lecture « à la dame du logis ». Il adjoint à sa lettre une anecdote qu'il aurait sûrement rêvé de placer dans l'une ou l'autre de ses nouvelles :

Il y avait alors à Biarritz la grande-duchesse Marie, la fille de Nicolas, à laquelle j'avais été présenté il y a quelques années. Nous avons renouvelé connaissance. Peu après ma lecture, je reçois la visite d'un homme de la police, se disant envoyé par la grande-duchesse. « Qu'y a-t-il pour votre service ? – Je viens, de la part de Son Altesse impériale, vous prier de venir ce soir chez elle avec votre roman. – Quel roman ? – Celui que vous avez lu l'autre jour à Sa Majesté ». Je répondis que j'avais l'honneur d'être le bouffon de Sa Majesté, et que je ne pouvais aller travailler en ville sans sa permission ; et je courus tout de suite lui raconter la chose. Je m'attendais qu'il en résulterait au moins une guerre avec la Russie, et je fus un peu mortifié que non seulement on m'autorisât, mais encore qu'on me priât d'aller le soir chez la grande-duchesse, à qui on avait donné le policeman comme factotum. Cependant, pour me soulager, j'écrivis à la grande-duchesse une lettre d'assez bonne encre, et je lui annonçai ma visite. J'allais porter ma lettre à son hôtel ; il faisait beaucoup de vent, et, dans une ruelle écartée, je rencontre une femme qui menaçait d'être emportée en mer par ses jupons, où le vent était entré, et qui était dans le plus grand des embarras, aveuglée et étourdie par le bruit de la crinoline et tout ce qui s'en suit. Je courus à son secours, j'eus beaucoup de peine à l'aider efficacement, et alors seulement je reconnus la grande-duchesse.

Bref, Mérimée s'amuse. Il feint d'être agacé par ces demandes de séances de lecture, qui le flattent. Il s'esquive aussi pour décourager ceux qui s'en prennent au caractère « indécent et graveleux » de sa nouvelle. C'est pour la même raison que Mérimée ne fait aucune démarche pour favoriser la publication de *La Chambre bleue*. Il se contente d'offrir à Eugénie son manuscrit, « composé et écrit par Prosper Mérimée, fou de S. M. l'impératrice ». Le substantif est ambigu : bouffon ou amoureux à la folie ? Ce n'est pas ainsi qu'on ferait taire les rumeurs. Mérimée, sorte d'amuseur savant, s'est mué en poète de cour, en galérien des lettres, tricotant chaque semaine ses exercices de style, ses bouts rimés ou sa dictée vertigineuse.

Pourtant, il ne faut pas gober sans nuances ses récriminations d’amuseur savant. Au fond, cet égoïste a trouvé un bercail. Dans des moments de lucidité, il finit par le reconnaître, comme dans cette lettre, adressée encore à Jenny Dacquin :

Cependant, nous avons fait quelques jolies promenades dans les bois, entre deux ondées : tout est d’un vert épinard uniforme, et, quand il n’y a pas de soleil, c’est médiocre. Il y a des rochers et des bruyères qui auraient leur mérite si l’on s’y promenait en tête-à-tête, en causant de toute sorte de choses comme nous savons faire ; mais nous allons en longue file de chars à bancs où l’on n’est pas toujours très bien appareillé pour l’amusement réciproque. Il n’y a pas, d’ailleurs, de république où l’on soit plus libre, ni de châtelain et de châtelaine plus aimables pour leurs hôtes. Avec tout cela, les journées ont vingt-quatre heures, dont on passe au moins quatre en pantalon collant, ce qui me semble un peu dur dans ce temps de mollesse et de mauvaises habitudes.

Amateur de civilisation, Mérimée a toujours considéré que la campagne ne lui valait rien. Il prétend qu’elle entretient son rhume chronique – en réalité un emphysème pulmonaire qui finira par l’emporter.

Biarritz, pour Prosper et Eugénie, fut le lieu béni de leur amitié amoureuse. « Il n’y a pas de château en France ni en Angleterre où l’on soit si libre et si sans étiquette, ni de châtelaine si gracieuse et si bonne pour ses hôtes. » Espérons que les fortunés clients de l’Hôtel du Palais partagent, aujourd’hui encore, un semblable avis.

JACQUES LEVAINVILLE (1869-1932),
IN THE BORDERLAND OF GEOGRAPHY AND HISTORY

Hugh Clout

Among French historians, Professor Jean-Pierre Poussou has paid careful attention to research by geographers and especially to the work of historical geographers. Citations from geographer colleagues are well represented in his writings on both urban and rural themes, with his studies on the economic history of the British Isles never failing to analyze research findings from British and Irish geographers. Against this backdrop of the dual borderland between history and geography, and between France and the British Isles, the present essay explores the life of Jacques Levainville who was no stranger to the Sorbonne.

A VIDALIAN BY ADOPTION

The development of geography in France is rightly associated with Paul Vidal de La Blache (1845-1917) at the École Normale Supérieure (1877-98) and the Sorbonne (1898-1911). The careers of his leading disciples have received much attention, but Vidal's discipline of human interaction with the natural world and holistic study of regions had wider appeal. Levainville came to academic geography as an outsider, serving in the army for two decades, developing a profound interest in geography in his thirties, completing a doctorate and then writing a pioneering monograph on urban geography. He continued to combine scholarship with commerce in the final decades of his life. Albert Demangeon (1872-1940) at the Sorbonne was a close friend. Letters conserved in the Collection Perpillon-Demangeon¹ at the Bibliothèque Mazarine in Paris, reveal that the two men corresponded frequently about academic and family matters.² It was Levainville who arranged Demangeon's early visits to the British

¹ From now on designated as *CP-D*.

² H. Clout, 'Albert Demangeon, 1872-1940: pioneer of *la géographie humaine*,' *Scottish Geographical Journal*, 119, 2003, p. 1-24; *idem*, 'In the shadow of Vidal de La Blache: letters to Albert Demangeon,' *Journal of Historical Geography*, 29, 2003, p. 336-355.

Isles to research his contribution to the great *Géographie Universelle* conceived by Vidal and Max Leclerc, managing editor of the Armand Colin publishing house. Levainville used family connections in Glasgow to organise a tour that he made with Demangeon through England and Scotland in July and August 1908.³ This had been preceded by his own trip to Cheshire, Liverpool, the Isle of Man and the Lake District, as well as London.⁴ Letters mentioned itineraries that the friends might follow in Scotland, provided details of hotels and tickets, indicated relevant reading material (Baedeker and Murray guides, and Geikie's *Scenery of Scotland*), mentioned potential academic contacts, and suggested appropriate attire. This included a straw hat, linen jacket, plus-fours, stout shoes, and a map case, with a change of clothes, a waterproof, and a dark jacket and trousers. The two men travelled largely by rail, traversing England rapidly but moving at a more leisurely pace through the western isles and highlands of Scotland. Levainville was unable to accompany Demangeon to Ireland in summer 1909, but spent that time on a family holiday, and in the following year the indisposition of Madame Demangeon prevented Albert joining Jacques in Snowdonia.

THE PREPARATORY YEARS

Levainville entered Saint-Cyr in October 1888 and rose to the rank of Capitaine of the 74^e Régiment d'Infanterie at Rouen in 1903.⁵ He sought ways to improve his education throughout his military career. As early as 1905 he published on the *bocage* of the Pays des Mauges, and followed this by a study of settlement and land use on *adret* and *ubac* slopes along the Barcelonnette valley. In this way, members of the small geographical community knew of this independent scholar who enrolled for geology lectures at Caen, and geography courses at Lille and Paris. After early years in the capital, he made his home in Rouen. His family was involved in iron mining in Lower Normandy, which may explain his connection to Caen.

Levainville's intellectual capacities were sufficient for him to prepare a research monograph that he dedicated to his advisor Professor Pierre Camena d'Almeida (1865-1943) at Bordeaux; a final section thanked Demangeon for guidance. The choice of advisor appears strange; perhaps Demangeon encouraged Levainville to seek an experienced geographer who, unlike Vidal, was not

³ CP-D 29.6.1908.

⁴ CP-D 22.6.1908.

⁵ R. Quenedey, 'Jacques Levainville, historien de Rouen,' *Journal de Rouen*, n° 23, mars 1932; *idem*, *Jacques Levainville: notice*, Rouen, Lainé, 1933.

burdened with other doctoral students. One wonders whether Levainville was regarded as something of a risk that could be managed at Bordeaux rather than in the full gaze of the Sorbonne. In any case, he was entered for a *doctorat de l'université* rather than the prestigious *doctorat d'État*. His study area, the Morvan, had been discussed by Vidal in his *Tableau de la Géographie de la France* (1903). Perhaps Vidal and his protégé Demangeon recognised that this area was calling out for detailed study, since many regions further north were under investigation. Another hypothesis places Demangeon more firmly in the decision process since he had begun work on the Limousin after his great thesis, *La Picardie* (1905). To have a regional monograph on the Morvan would enable valuable comparisons to be made with respect to migration and economic activity. Erosion surfaces in other parts of the Massif Central were already being studied by geologists Abel Briquet and Philippe Glangeaud. For whatever reasons, Levainville's 'little doctorate' on the Morvan included 'étude de géographie humaine' in its title.

LE MORVAN: THE FIRST MONOGRAPH

In June 1908, Max Leclerc expressed his wish to include this book in his growing series of regional studies.⁶ Levainville duly thanked Demangeon for introducing him to Leclerc and by 1909 was putting the final touches to his manuscript. The resulting 306-page monograph was hardly a 'little doctorate,' containing carefully prepared maps, field sketches, photographs (most taken by the author), many references to archives, and a bibliography of 240 items. Levainville structured his book into twelve parts.⁷ A chapter on forestry, the dominant land use, served as the transition from the 'natural' world of geology, climate and hydrology to the 'cultural' world of farming, handicrafts and trade. Aspects of physical geography were examined in the light of their relevance to human activity, with Levainville emphasising the importance of watercourses for floating timber to Paris and making use of local sayings and place names when discussing climate and weather.

Unlike some *pays*, the Morvan posed challenges of definition. Geologists recognised great diversity of rock type, structure and terrain; the area was the contact zone between Burgundy and Nivernais; and since the Revolution this watershed had been divided among four *départements*. Nonetheless, Levainville insisted, 'c'est une contrée bien individualisée,' and was 'un mauvais pays.'⁸

6 CP-D 30.6.1908.

7 See Appendix.

8 J. Levainville, *Le Morvan. Étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1909.

Perhaps wisely, he did not share the obsession with erosion surfaces. Instead, his approach drew on solid geology, and included some memorable word pictures. For example, 'le Morvan est une immense éponge' holding so much water that 'les rivières morvanelles ne sont jamais à sec.'⁹ Indeed, 'C'est par son climat plus que par sa topographie que le Morvan peut mériter le nom de contrée montagnaise.'¹⁰ Although the *pays* was not well suited to cereals, its farmers were obliged to grow rye, oats and *sarrasin* for subsistence, with *écobuage* practised in many localities. By contrast, the trees of the Morvan '[...] étaient toute sa fortune avant l'invasion de la houille, du pétrole, des essences, alors que Paris ne se chauffait guère qu'aux cotrets, aux fagots et aux bûches du Nivernais.'¹¹ Human survival in the Morvan depended upon distant markets and wealth generated in other places.

As well as emphasising its peasant past, Levainville succeeded in capturing the dynamism of recent decades as roads linked isolated localities with market towns, and narrow-gauge railway lines enabled lime to be brought in and applied to predominantly acid soils. Migration trends developed, with farm girls finding work in Paris, agricultural workers being lured to job prospects in other farming areas and in urban factories, and babies who had been abandoned in the capital (the 'Petits-Paris') being shipped to farmsteads in the Morvan. The first group of *enfants trouvés* was dispatched by the Assistance Publique in 1807, with the process picking up by mid-century to become 'un apport très sérieux.'¹² The Morvan had complex annual rhythms of work and migration. In the early 19th century farmers would leave their holdings and take teams of oxen to plough land in surrounding areas, repeating that process several times in a year. Others throughout the Morvan pursued a regular routine of moving to local and more distant work. Levainville captured high levels of spatial mobility in the traditional annual cycle, and in modified forms after roads and narrow-gauge railways had been installed.

The *pays* had always been livestock-rearing country, with sheep grazing stubble and rough pastures, and cattle being raised on lush grasslands. Liming and other agricultural advances meant that animal husbandry could develop, while cereal cultivation retreated. Livestock fairs played an essential role in linking this *mauvais pays* to distant markets. None was more important than the fair of Saint-Ladre held on 1 September on the great market square of Autun. Farmers from the Nord and Picardy came to buy cattle for fattening on sugar-beet pulp

9 *Ibid.*, p. 85 et p. 97.

10 *Ibid.*, p. 58.

11 *Ibid.*, p. 106.

12 *Ibid.*, p. 280.

prior to selling them to the abattoirs of La Villette. The Saint-Ladre event was also a hiring fair, when farmers from surrounding *pays* and from Picardy, the Nord and the Paris Basin took on agricultural labourers; factory owners in the capital and northern France also took advantage to recruit workers. Could it be that Demangeon's work on Picardy had made him aware of this spatial interaction and contributed a further reason for him to recommend the Morvan as an appropriate *pays* to study?

Using Demangeon's methodology of archival materials, questionnaires, farm visits, conversations, and personal observations, Levainville captured the fundamental characteristics of the Morvan. In his own words: 'Jadis une contrée vivait de sa vie propre ou de celle des régions qui l'entouraient. Aujourd'hui, elle dépend de phénomènes économiques qui se passent dans les pays les plus éloignés.'¹³ Coal from northern France and Belgium had effectively ousted timber as fuel for heating Paris; and local craft industries were threatened by competition from other regions and nations. 'Sans doute, le tableau n'est pas si noir' as in earlier times, but the truth could not be escaped: 'Au milieu des bons pays qui l'encerclent, le Morvan s'est longtemps distingué par sa qualité de mauvais pays.'¹⁴ Levainville found 'l'aspect des hameaux et des villages morvandeaux est misérable; on y retrouve la malpropreté et l'insalubrité qui font la réputation justifiée des chaumières.'¹⁵ Road improvements and construction of railways on the margins of the Morvan accentuated flows of young women to work as domestic servants and nursery maids in Paris, and movements of young men to mining and industries at Le Creusot, Montceau-les-Mines, and the capital. By the 1880s migratory behaviour had shifted from seasonal or temporary outmigration to permanent departure. Despite its manifest rurality and backwardness, the Morvan was tied inextricably into a much wider geography articulated by urban employment and especially by increasing opportunities in Paris.

ROUEN: THE SECOND MONOGRAPH

With work scarcely complete on *Le Morvan*, Levainville informed Demangeon that he had started to research the urban economy of Rouen. He remarked that he was '*dans le fumier*' since he was currently investigating peri-urban farming, but also with respect to his own morale because his children were ill and family pressures were weighing heavily.¹⁶ Just four years after *Le Morvan* his

¹³ *Ibid.*, p. 123

¹⁴ *Ibid.*, p. 283–284.

¹⁵ *Ibid.*, p. 252.

¹⁶ CP-D 1909.

path-breaking 400-page monograph appeared on Rouen. It was illustrated by photographs from his own camera and by detailed maps; contained numerous archival references, and drew on a bibliography of 320 items. At first glance, Levainville's monographs appear totally different, with one being rural and the other urban, but there were remarkable similarities. Both areas were undergoing rapid change and were linked to the magnetic dynamism of Paris. The fortunes of both localities depended increasingly on changing circumstances in distant places far beyond the control of local people.

1806

Levainville structured his second book along similar lines to the first; each had a dozen chapters in comparable sequence. He arranged his chapters into three clearly defined groups, dealing with the site and situation of Rouen, economic activities, and urban life. Rather controversially, he outlined the shortcomings of the city's site with respect to future extension, the socio-economic obstacles to expansion of the port and industrial economy, and the challenge of managing Rouen's development into a 'city region.' Inclusion of *agglomération* in the book's title was far from incidental and carried a very different meaning from the clustered settlements in *Le Morvan*.

Levainville began by discussing the characteristics of the Seine: tides, currents, tidal surges, and phases of low water. He argued that initial settlement on the northern bank of a great meander loop had been ideal for a small port that was far less significant in Roman times than ports on the Loire or the Garonne. Steep slopes, incised by fast flowing streams, rose up to the plateau of Caux with its fertile soils and extensive forests. Once again Levainville treated the physical environment as a stock of potential resources, and charted medieval *défrichement* from abbeys as he had done for the Morvan. Hydrology was examined in terms of water supply for settlements and as a source of motive power for grinding wheat and activating cotton mills. His argument was emphatically 'possibilist.'

That very energy was the vital thread running through the remainder of the book, as Levainville traced fluvial and maritime transport, and the installation of highways between Paris and Normandy. He mapped the impact of time/space compression as a result of road building between 1580 and 1776.¹⁷ However, it was Rouen's more distant trading connections with the Americas, the West Indies, Spain, the Canaries, West Africa, Scandinavia, and Muscovy that fuelled the city's growth. Imports of cotton from Louisiana during the 18th century stimulated textile production that mechanized and overtook spinning and weaving on the plateau de Caux. Rouen and small settlements in surrounding valleys experienced a veritable 'fièvre du coton' toward the end of

17 J. Levainville, *Rouen. Étude d'une agglomération urbaine*, Paris, Armand Colin, 1913, p. 121.

the *ancien régime*; '[...] chacun eut l'ambition de posséder une mull-jenny.'¹⁸ Steam power replaced manual and water power, and the recent symbiosis of rural crafts and urban machines was overtaken by great textile mills in the valleys around Rouen.

On the basis of long distance trade, the cotton industry, and an entrepôt for goods for the capital, the wealth of Rouen was made and reinvested. Yet, at the dawn of the 20th century, Levainville reported:

L'activité rouennaise semble moins énergique [...]. La destinée de Rouen est fonction de phénomènes très complexe, très éloignés, et sur lesquels les habitants n'ont, par eux-mêmes, aucune action directe.¹⁹

Port activities were similarly vulnerable to external forces, including early frosts in the Baltic affecting grain supplies, vine disease in southern France or Algeria, exhaustion of oil wells in the Caucasus or Pennsylvania, or strikes in the tin mines of Cornwall.

In the third part of the monograph, Levainville demonstrated how Rouen commanded an ever-widening hinterland. With the help of photographs, he showed that ca. 1900 the core of the city retained many of its ancient houses that had been joined by rows of brick-built workers' housing that snaked up the valleys, and sprawled on to the cauchois plateau and low-lying land on the south bank. Installation of an effective network of tramways was a key feature, thus 'la cité de Rouen est devenue une *city*.'²⁰ He provided a powerful description of the *agglomération* with an inner city of trade, administration, town houses and comfortable dwellings at its core. Then came a 'second ring' comprising great factories, workers' housing, and tram depots. The 'third ring' included quarries, gravel pits, brick- and tile-works, and garbage heaps (plus market gardens making use of urban manure). Finally, one reached the countryside whence textile workers travelled each day. This was, in effect, a simple 'model' highly evocative of the formulation of the German landowner J.H. von Thünen (1783-1850) who wrote *Der Isolierte Staat* (1826).

In his final chapter Levainville echoed the demographic dilemma of France at the start of the 20th century by exemplifying how increased wealth was accompanied by declining birth rates, and how Rouen depended on internal migration from rural Normandy, further afield, and even from abroad. He ended by questioning how the economic dynamism of greater Rouen might be sustained in the future, and made the prophetic point that

¹⁸ *Ibid.*, p. 212.

¹⁹ *Ibid.*, p. 261.

²⁰ *Ibid.*, p. 345.

le bourgeois a cependant un avantage sur son frère, le paysan. Tout en restant, comme lui, dans sa dépendance du milieu, il a le pouvoir d'utiliser la collectivité des forces pour arriver à un mode d'existence meilleur.²¹

At a time when geographers concentrated on physical geography and rural settlement, *Rouen* was a pioneering work in both economic and urban geography. Closer emphasis on housing and morphology would be provided in *L'habitation rouennaise* (1926) by Commandant Raymond Quenedey, who acknowledged his profound gratitude to Levainville.²²

ROUEN PENDANT LA GUERRE

1808 Completing his *Rouen* monograph in 1913, Levainville had no idea that the Great War was imminent or how the fortunes of Rouen would change almost over night. When war was declared, he returned to military service, rising from the rank of captain to that of *chef de bataillon*.²³ A letter to Demangeon was full of irony:

Quant à moi, comme je ne suis dans la zone dangereuse de la première ligne (150 m des boches) que pendant la nuit, j'ai 60 % de chances donc pour y rester. Du reste calme presque complet avec l'arrosage ordinaire de balles, obus et bombes.²⁴

He wrote also of the loss of a young geographer:

La mort de [Gaston] Gravier m'a navré; c'est beaucoup de ma jeunesse qui part avec lui – c'était un des bons camarades du bon temps, celui où je m'essayais à la géographie sous vos auspices.

This was, indeed, the father of Jean-François Gravier, who would train as a geographer under Demangeon and acquire fame for *Paris et le désert français* (1947).

With peace restored, Levainville published two articles dealing with the role of Brest and Rouen as Allied supply points during wartime. The second essay served as the precursor for a book published by the Carnegie Foundation.²⁵ He summarised the key characteristics of the city-region on the eve of the war, showing how Rouen had developed as a rail hub, a major road junction, a

21 *Ibid.*, p. 384.

22 R. Quenedey, *Jacques Levainville: notice, op. cit.*

23 *Ibid.*

24 CP-D 19.07.15.

25 J. Levainville, *Rouen pendant la guerre*, Paris, PUF, 1926.

maritime port, and a great river port serving the capital. Existing marshalling yards were enlarged in wartime and the British installed their own facilities. Configuration of the front line across Picardy revived Rouen's maritime and fluvial functions as an entry point for men and supplies, and as a storage zone for commodities awaiting redistribution by rail. The city-region also served as a reception area for refugees from northern France and Belgium, and for firms desperate to re-establish industrial plant away from the immediate threat of invasion. These remarkable circumstances caused the economy of the Seine valley to boom and added new variety to the population of Rouen. 'C'était le flamand et l'anglais qui se parlaient dans les rues autant que le français.'²⁶

Hundreds of thousands of British, and later American, troops passed through the city, and Allied administrators leased office space and all the housing that could be found. The port and its storage areas were expanded, with new wharves and warehouses created. Greater Rouen received large numbers of refugees, with Seine-Inférieure containing 94,750 in June 1918, of whom 57,560 were French and 36,550 Belgian.²⁷ The city also witnessed sudden investment in essential industries including metallurgy, chemicals, and textiles. Some of this expansion was due to competing areas being positioned behind enemy lines (for example, cotton mills in the Vosges, metallurgical plant in the Nord, and linen factories at Armentières), but much resulted from completely new investment. Cloth was in great demand for military and civilian use during wartime, and enterprises in the Rouen city-region were motivated to supply it. Imports of machinery, chemicals and dyestuffs from Germany were halted, and new factories in the Seine valley could guarantee supplies.

Given such rapid development and the mobilisation of younger members of the male workforce, important changes in work relations took place in and around Rouen. Growing numbers of women were employed in factories, especially textiles and the finishing aspects of metallurgy. Refugees from northern France and Belgium found work, and a wide range of immigrants was enlisted. In language typical of the time, Levainville remarked: 'Si les Chinois du Sud ont été peu appréciés, les Chinois du Nord sont signalés comme forts, attentifs et pouvant rivaliser, dans certaines spécialisations, avec les ouvriers européens.'²⁸ He praised the efforts of Spaniards, Portuguese and Italians, but not of Algerians who were liable to alcoholism. By contrast, the strength and dedication of Moroccans and Tunisians was applauded. While praising the expansion of Rouen's port, population, and industries, Levainville was aware

²⁶ *Ibid.*, p. 19.

²⁷ *Ibid.*, p. 18.

²⁸ *Ibid.*, p. 16.

that the opportunities seized by the city in war time represented a reinforcement of what had been there already rather than genuine innovation. Reconstruction of the manufacturing base of northern France and newly regained Alsace-Lorraine would surely revive old patterns of competition. In addition, he knew that the vitality of the *agglomération* of Rouen would be far from secure were the global economy to decline.

LEVAINVILLE: BUSINESSMAN AND GEOGRAPHER

1810

Following the war Levainville immersed himself in modernising iron mines, notably at Saint-Rémy in Calvados, where he had family connections. As well as the mines he managed directly, he expressed great interest in iron ore reserves elsewhere in western France and north Africa. His geographical background helped him to appreciate the importance of efficient shipping and he advised several companies on transporting ores and other raw materials from North Africa to Europe.²⁹ In addition, he devised schemes for running ore trains from Normandy to Liège, and proposed extending these services to the Ruhr. Adapting geographical principles to business matters, Levainville was surely an applied geographer *avant la lettre*. As well as being president of the *Société française des mines de fer* and later *Vice-Président de la Chambre Syndicale des Mines de Fer de l'Ouest de France*, Levainville found time to write about mining, manufacturing and transportation for the *Bulletin de la Société Normande de géographie* and the *Annales de Géographie*. He also published in America on Strasbourg, the Rhine waterway, and on the French iron industry following the war. That final topic formed the concluding section of his small text *L'Industrie de fer en France* (1922). Levainville stressed how four years of war and German occupation of northern France had given a welcome but short-term boost to industrial and mining areas elsewhere in the country. He noted that control of mineral resources played a major part in the declaration and conduct of modern warfare, concluding that the future vitality of the French iron industry was far from assured; global economic trends and matters of peace and war could not be predicted.

Levainville continued to be involved with academic geography during the 1920s, playing an important role in the *Société Normande de Géographie*, and participating in the fifteenth inter-university geographical excursion in May 1923 as guide to Caen and surrounding industrial and mining areas. At the time of the great International Geographical Congress at Paris in September 1931,

²⁹ A. Demangeon, 'Nécrologie: Jacques Levainville,' *Annales de Géographie*, 41, 1932, p. 217-218.

his life was reaching its end. Demangeon wrote of the passing on 20 January 1932 of an influential scholar and ‘un très cher ami.’³⁰ Having known Jacques for a quarter of a century, Albert Demangeon was well qualified to identify the qualities of the man:

Ses préoccupations industrielles jetaient J. Levainville en plein cœur des problèmes économiques; il aimait à les raisonner; il pensait que, pour les comprendre, il fallait les rattacher à la science géographique [...] Il aimait la géographie, non seulement parce qu’elle entraînait naturellement dans le cercle de ses préoccupations quotidiennes, mais encore parce qu’il y voyait une discipline merveilleusement éducative.³¹

Even in our own time, Levainville’s works retain their interest, not only as lucid examples of historical geography – and of course of economic history – presenting two very different parts of France, but also as insightful statements on the perception and exploitation of resources, on the spatial connectivity of regions and their differential attraction, and on the emergence of *agglomérations* and city-regions. They also emphasise the vulnerability of local economies to the effects of decisions taken far away and to the implications of events occurring on the other side of the globe. In truth, his *oeuvre* may be read as a preliminary reflection on ‘globalization’, a theme that now transcends the work of human geographers and modern historians alike.

³⁰ *Ibid.*, p. 218.

³¹ *Ibid.*

APPENDIX

Chapter Structure of Levainville's Monographs

	Le Morvan	Rouen
1.	Les régions de contact	La Seine
2.	La structure du sol	L'emplacement de Rouen
3.	Le climat	Les ressources de la vallée
4.	Les eaux dans le milieu humain	Les ressources du plateau
5.	La forêt	Les conditions de transport
6.	Les formes culturelles	Le commerce
7.	L'élevage	L'évolution industrielle
8.	L'exploitation du sol	La fortune de Rouen
9.	Les relations économiques	L'alimentation de Rouen
10.	La maison	Les maisons de Rouen
11.	Les agglomérations	La ville
12.	La population	La population

ESQUISSE POUR UNE DÉFINITION DE L'ŒUVRE D'ART

Nicolas Grimaldi

Avant de désigner le talent très particulier de produire des objets qui nous intéressent, nous plaisent, ou nous émeuvent par eux-mêmes, le mot a longtemps désigné le métier, et par conséquent l'habileté, la virtuosité, la maîtrise d'une matière particulière par des techniques appropriées. Tout artiste devait donc être d'abord un artisan. Deux caractères distinguaient toutefois un artiste d'un artisan. Alors qu'un artisan faisait aussi bien que possible en produisant un objet aussi bien qu'on avait toujours fait, le propre d'un artiste était de nous faire découvrir par son œuvre ce qu'on n'avait encore jamais vu, jamais senti, ou jamais entendu. Tout le talent d'un artisan est de perpétuer la virtuosité d'une tradition. Avec autant de talent qu'un artisan, le génie d'un artiste consiste dans son originalité, et cette originalité consiste à nous faire éprouver par son œuvre un type d'émotion encore jamais éprouvée. Aussi bien que toujours : c'est le propre du métier. Autrement que jamais : c'est le propre de l'art. Par rapport à la production artisanale, un deuxième caractère spécifie la création artistique : c'est qu'elle ne sert à rien. Sans doute le goût du luxe a-t-il toujours suscité de plus en plus de productions toujours plus superflues. Elles répondaient ainsi à un besoin social, celui de se distinguer. Aussi a-t-il pu arriver qu'on considérât l'art comme un produit de luxe, et qu'on lui demandât de satisfaire des besoins sociaux. Comme les plus riches tapis ou la plus précieuse orfèvrerie, les plus beaux tableaux témoignaient alors du goût de leur propriétaire et servaient sa vanité. Nul objet par conséquent ne nous plaît qu'à la mesure du besoin qu'il nous permet de satisfaire. Indépendamment de toute forme de consommation ou d'appropriation, l'art seul toutefois nous plaît sans satisfaire aucun besoin, et nous plaît d'autant plus qu'il nous émeut davantage.

Alors que les propriétés d'un objet en sont si constitutives qu'elles en sont inséparables, la dignité esthétique d'un objet n'est cependant qu'intermittente. Elle dépend donc bien plus de l'expérience du sujet que des caractères de l'objet. Souvent, nous ne sentons plus l'art qu'on y admirait naguère, de même qu'il nous y arrive d'y reconnaître un art que durant des siècles on n'y avait jamais perçu. Combien de tableaux naguère admirés et vendus à prix d'or encomrent désormais les caves des musées et ne nous paraissent plus

qu'autant de témoignages historiques ! À l'inverse, la lumière frissante, les puissants contrastes, et les agrandissements de la photographie, nous font désormais *admirer* comme des sculptures les motifs d'anciens lits clos bretons, des masques de combat japonais, ou les ailes immobiles d'antiques charrues. Pour qu'un objet naguère usuel devînt objet d'art, il a donc d'abord fallu qu'il perdît l'usage qui l'apparentait au monde. Naguère, on le *percevait* comme un des objets du monde ; désormais on *imagine* à partir de ce qu'on y perçoit un tout autre monde que celui où nous sommes accoutumés d'agir. Il ne suffit pas toutefois qu'un objet soit devenu inutile pour qu'il nous paraisse devenu esthétique. Encore faut-il qu'il nous émeuve, et cela ne se peut pas sans évoquer des situations, des tensions et des détente, des rythmes et des sentiments que nous faisons nôtres en les imaginant. Quoiqu'il n'y ait pas de critères objectifs de l'art, on peut donc toutefois en caractériser des conditions subjectives. À quelque objet qu'on ait affaire, il suffit donc de se demander s'il remplit ces conditions pour savoir s'il peut s'agir d'œuvre d'art.

La première est en effet qu'il s'agisse d'une œuvre, et non d'un simple objet auquel les tumultueuses et hasardeuses tribulations de la nature auraient donné une configuration suggestive. Kant avait très nettement caractérisé une telle condition : nous devons être assurés, disait-il, d'avoir affaire à une œuvre de la liberté *et non* à un simple produit de la nature. Qu'une liberté ait dû s'y employer, cela signifie non seulement qu'un tel objet n'aurait pas pu exister sans quelque intention expressive préalable, mais encore qu'il a requis par sa perfection technique une attention vigilante, un discernement avisé dans le choix et l'emploi des moyens, une maîtrise experte dans leur exploitation, etc. Pour attester tout cela, il n'y a qu'un mot : c'est la virtuosité.

Mais la virtuosité ne prouve qu'une seule chose : c'est que seule une liberté a pu maîtriser les obstacles de tant de contraintes et conjuguer les effets de leur nécessité. Quoiqu'elle puisse suffire à nous faire admirer le talent, elle ne peut toutefois suffire à nous intéresser à son œuvre. Il faut donc une deuxième condition : que l'œuvre ainsi produite soit assez différente de tous les divers objets ordinairement perçus, quelque ressemblance qu'elle puisse avoir cependant avec eux. Comme, avant tous les autres, l'avait en effet caractérisé Quatremère de Quincy, une imitation ne peut intéresser sans ressembler à son modèle, mais intéresse d'autant plus qu'elle lui ressemble moins. Sans doute est-ce donc l'originalité qui fait l'art, mais c'est l'*écart* qui fait l'originalité. De même, rappelait Roger Caillois, c'est la force des images qui fait la poésie ; mais une image est d'autant plus forte qu'elle ose plus de distance et d'écart sans cesser d'être juste.

Si l'écart ouvre une distance entre l'œuvre et le monde où nous vivons, la troisième condition de l'expérience esthétique est de maintenir infranchissable cette *distance* même. Si semblable en effet que puisse être la plus banale des

natures mortes à son modèle sous nos yeux, il y a toutefois entre eux cette irréductible différence que nous ne pourrions jamais tâter les prunes peintes par Chardin ni prendre sur elles un autre point de vue, alors que nous pouvons toujours prendre celles qui sont sur notre table, les examiner, les retourner, et les percevoir d'autant de diverses façons que nous pouvons prendre sur elles de divers points de vue. Quoique le salon des Natanson nous soit ouvert par Vuillard, jamais nous ne pourrions y bavarder avec Misia, et quoique Manet nous ait placés si près du bar des Folies-Bergères, nous savons n'en pouvoir jamais approcher davantage. Si on a longtemps cru que l'art imitait, c'est parce que son statut est assez semblable à celui d'une image : quoi qu'il exprime ou représente, sa présence nous en exclut par le mouvement même dont elle nous le promet. C'est ce qui en fait l'ambiguïté. Comme n'importe quelle image, l'œuvre d'art est présente ; on la *perçoit*. Mais, de même qu'une image, elle nous fait pressentir une réalité qu'elle évoque, et qu'elle nous fait *imaginer*. Tout ce qu'on perçoit d'une œuvre d'art est donc comme un texte dont le moindre détail est expressif, mais dont ce qu'il exprime ne peut être qu'imaginé. Aussi ne pouvons-nous éprouver qu'inaccessible ce que l'œuvre nous désigne et dont elle nous émeut. On a souvent comparé le tableau à une fenêtre. Cette comparaison n'a pas d'autre pertinence que de nous rappeler le statut ambigu du tableau : comme n'importe quel autre objet, il fait partie de ce monde, je puis agir sur lui et prendre sur lui des vues différentes ; mais l'art qui est en lui me fait découvrir un monde dans cet objet, et ce monde écarté, lointain, soustrait à toute intrusion et à toute action possibles, est aussi immuable qu'inaccessible.

Car le propre de l'art est de nous faire imaginer un monde dans un objet, au lieu que nous percevons tous les autres objets dans le monde. C'est la quatrième condition. S'ensuivent deux conséquences. La première, déjà pressentie, est qu'en l'insérant dans le monde où nous agissons, l'usage que nous avons d'un objet nous dissimule toujours l'art que la distance pourrait nous y découvrir. La seconde suffit à expliquer pourquoi tant d'auteurs ont pu attribuer à l'art une intensité dont semblent paradoxalement manquer les choses que nous manipulons et que nous percevons. Nécessairement perçus dans l'espace et dans le temps, tous les objets du monde en sont rendus relatifs à l'infinie diversité des sites à partir desquels nous pouvons les observer, et des moments auxquels ils peuvent nous apparaître. C'est ce qui nous fait si ordinairement distinguer l'apparence de la réalité. Aussi en sont-ils grevés de quelque originaire précarité. À l'inverse, le propre des mondes que l'art nous fait imaginer est d'être immuablement clos dans la plénitude de leur singularité. Parce qu'il n'y a pas d'autre apparence possible, l'art n'est pas une apparence de la réalité mais son apparition. Ni le jour ne finira de tomber dans les soirs du Lorrain, ni les femmes de Botticelli ne vieilliront, ni les fleurs de Manet

ne faneront. Si absolu est même le monde qu'une œuvre d'art exprime, que l'essence en est soustraite aux aléas de l'existence. Comme tous les autres objets du monde, en effet, une œuvre d'art peut être mutilée ou dégradée, mais aucun de ces accidents n'affecte le monde qu'elle exprime. On peut bien lacérer, par exemple, n'importe quel portrait de Zurbaran ou de Philippe de Champaigne, mais ni la tonalité, ni la musicalité, ni le silence recueilli de ces peintures n'en sont cependant altérés. Quoique la corde d'un violon claque et se rompe durant l'exécution d'un quatuor, notre perception exclut ce bruit qu'elle entend de la musique qu'elle écoute, maintenant inchangées l'audition de la phrase et la compréhension du mouvement. Un exemple rendra en outre manifeste l'irréductibilité de ce qu'une œuvre exprime (son monde) à la matérialité de cette œuvre. C'est celui de l'interprétation musicale. Bien qu'une œuvre n'existe pas tant qu'elle n'est pas jouée, il ne suffit pas cependant qu'elle soit jouée pour que nous la sentions exister. La preuve en est qu'on ne reconnaît pas l'œuvre en certaines de ses interprétations quoiqu'on ne puisse la connaître sans elles. Tout se passe donc comme s'il y avait un monde de l'œuvre qu'elle a pour fonction de révéler en l'exprimant, et comme si ce monde consistait en quelque manière spécifique de sentir, d'attendre, d'espérer et de désespérer, c'est-à-dire en une scansion, un rythme, une temporalité, que l'œuvre aurait pour mission de nous transmettre en nous les faisant éprouver.

Or, en quoi consiste cette expérience esthétique qui, à la simple lecture d'un poème, à la vue d'un tableau, ou à l'audition d'une pièce musicale, nous émeut comme s'ils faisaient naître en nous des sentiments auxquels nul objet, nulle situation ne correspondent cependant dans le monde ? Rousseau avait bien caractérisé dans sa lettre à D'Alembert la mauvaise foi de sentiments si réels que l'art fait naître pour des objets dont nous savons qu'ils ne le sont pas. Aussi n'est-ce pas la perception de l'œuvre qui nous émeut, mais l'imagination du monde qu'elle évoque ; et c'est en nous affectant nous-mêmes de cette imagination que nous suscitons en nous cette *feinte passion* qui caractérise l'expérience esthétique. Mais cette imagination ne nous représente rien. Comme le fait en est rendu patent par la musique dont nous éprouvons si intensément le sens quoiqu'elle ne représente ni ne signifie rien, il s'agit donc d'une imagination sans image, qui consiste à *mimer intérieurement* les sentiments que l'œuvre semble exprimer. Il s'agit donc d'un *jeu*. Aussi dit-on fort justement d'un acteur qu'il joue son personnage, ou d'un pianiste qu'il joue une sonate, car le jeu est ce libre envoûtement de l'imaginaire par lequel nous décidons de suspendre la réalité du monde où nous vivons et d'éprouver comme réels des sentiments et des situations que de simples signes évoquent. Car on ne peut jouer sans prendre au jeu, ni se prendre au jeu sans feindre que ce ne soit pas un jeu.

L'art est l'invitation qui nous est donc faite de vivre intensément par l'imagination une infinité d'autres vies en d'autres mondes possibles, inventoriant, découvrant, visitant, mimant ainsi toutes ces existences dont nous avons été privés par le choix toujours malheureux que nous avons fait de la nôtre. Aussi l'expérience esthétique est-elle presque toujours accompagnée de trois types d'émotion : l'ivresse des appareillages et le pressentiment du possible, la perte des vies que nous n'avons pas eues et la mélancolie de l'inaccompli, enfin le vertige de sentir qu'à peine rien sépare le réel de l'irréel comme ce qui est de ce qui aurait pu être. En nous invitant à refaire notre vie, l'art est une exploration fantasmatique de notre liberté.

Sans doute y a-t-il une cinquième condition pour que nous reconnaissons la qualité artistique de quelque œuvre que ce soit. C'est qu'elle nous émeuve moins par ce qu'elle évoque ou par ce qu'elle exprime, que par les moyens mêmes dont elle le fait, c'est-à-dire par son style. Car non seulement une œuvre doit exprimer, mais ce qu'il y a de plus expressif en elle est son expressivité, c'est-à-dire le monde humain, cette attitude originaire qu'à un homme de se poser face à l'existence, et que révèle sa manière d'ordonner entre eux les signes, de rythmer sa respiration, de scander la temporalité. C'est pourquoi, qu'il s'agisse aussi bien de sculpture ou de peinture que de poésie ou de musique, rien n'est si semblable à l'art que ce qui y est semblable au chant.

Il va de soi que rien n'est donc plus contraire à l'art que la décoration. Alors que l'art invite notre imagination à refaire notre vie en changeant de monde, la décoration prétend changer le monde pour changer notre vie en nous ôtant le désir de nous en évader. Alors que l'art ne s'adresse qu'à l'imaginaire, la décoration se veut une fête de la perception. Telle est la grande révolution opérée dans la seconde moitié du XIX^e siècle par les inventeurs de l'Art Nouveau. De même que les progrès des techniques permettraient d'installer partout le confort moderne, de même que le socialisme allait partout instaurer la justice, de même, se substituant à l'art, la décoration allait nous réconcilier avec le monde en y installant la beauté. Enfin dispensé d'attendre et d'imaginer, l'homme n'aurait plus besoin d'art ni de métaphysique. En entrant dans le monde qu'avaient peint Signac et Matisse comme dans un voluptueux paradis, il vivrait avec la beauté comme avec une femme. Mais l'art nouveau s'est depuis lassé de vouloir transfigurer le monde. Il croit désormais assez faire en se bornant parfois à le défigurer.

QUELQUES REMARQUES CONCERNANT L'ÉTUDE DU DESSIN

Pierre Rosenberg

Lorsqu'on me fit l'honneur de me demander de participer aux *Mélanges Poussou*, je fus bien embarrassé. Certes, je connaissais de longue date le professeur Jean-Pierre Poussou et admirais l'homme et son œuvre mais nos champs d'intérêt divergeaient considérablement. Mes hésitations furent cependant balayées quand je découvris que Jean-Pierre Poussou était né à Sainte-Vite en Lot-et-Garonne, un département pour lequel j'ai un attachement profond. J'y passai la guerre et je dois la vie à des paysans d'Auriac-sur-Dropt, canton de Duras, les Serres.

Mon intérêt pour le dessin est ancien : il est celui d'un collectionneur ou, pour être plus précis, celui d'un amasseur (*amasseur* et non *amateur*, ne croyez pas à une coquille). Ma collection – un mot sans doute excessif – se distingue plus par la quantité que par la qualité, par une prédilection pour les « petits maîtres », français essentiellement, des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles. Je dois admettre que je suis un mauvais conservateur de ma collection dont je ne prends pas le soin qu'il conviendrait. J'ajoute que je n'aime pas la montrer. Commencée il y a plus de quarante ans – temps béni –, cette collection a crû au fil des ans, de mes moyens et surtout du temps dont je disposais pour la constituer. J'ouvre tout de suite une parenthèse pour indiquer – ce que l'on ne sait pas toujours – que le prix des dessins – les « grands » dessins, on entend par là ceux des grands maîtres, comme les « petits » – a, durant ces quarante années, quasiment rattrapé celui des tableaux. Il est difficile de quantifier, de se livrer à des comparaisons chiffrées irréfutables, mais je crois pouvoir avancer que ce qui valait un dans le domaine du dessin (et dix dans celui de la peinture), coûterait aujourd'hui aisément cinq (contre quinze pour la peinture), en d'autres termes aurait augmenté de prix à un rythme bien plus accéléré que la peinture. Je n'ignore pas le côté relatif et pour tout dire absurde d'une telle affirmation et j'ai bien conscience qu'il ne serait pas inintéressant de s'interroger sur les raisons profondes de cet accroissement vertigineux et irrésistible du prix des dessins, en dépit d'une popularité qui demeure relative.

Mon intérêt pour le dessin est également celui d'un chercheur, d'un savant, d'un spécialiste. J'ai, en définitive, autant publié dans le domaine du dessin que dans celui de la peinture. Avant tout, mais pas exclusivement, sur le dessin français des XVII^e et XVIII^e siècles. Des notices, des comptes rendus, des communications à des colloques, des monographies, des catalogues d'exposition, des catalogues raisonnés... Il ne serait pas faux d'affirmer que je me suis essentiellement mais pas uniquement intéressé aux questions d'attribution (au sens large du terme, auteur et datation du dessin, provenance, authenticité...). Essentiellement mais pas exclusivement. Dans mes *Mellon Lectures*, prononcées à la National Gallery de Washington en 1996 et consacrées à cinq artistes qui me tiennent à cœur, Poussin, Watteau, Fragonard, David et Ingres, je me suis interrogé sur la place que le dessin occupait dans leur œuvre respectif. Comment ces artistes, chacun à sa manière et selon son génie, ont-ils fait appel au dessin pour transformer leurs idées, leurs « pensées » pour reprendre le mot de Poussin, en une image, en un tableau ? J'ai oublié de préciser que si j'ai visité la plupart des collections et des cabinets de dessins du monde et si j'ai occupé diverses fonctions au département des Peintures du Louvre, je n'ai jamais travaillé dans un cabinet de dessins, sinon en tant que visiteur. Est-ce un péché mortel ?

Puis-je, après cette entrée en matière quelque peu impudique, me permettre quelques bien modestes observations concernant l'étude du dessin, cette étude du dessin qui m'a donné de grandes joies ?

Le dessin est aujourd'hui à la mode : bien des indices le prouvent. Les expositions qui lui sont consacrées connaissent un succès croissant. Les prix en ventes publiques de feuilles d'artistes célèbres – Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange, Rembrandt, van Gogh, Seurat, Picasso, Matisse... – ou moins célèbres – Goltzius, Bellange, Callot, J. Vignali, Cuyp, Vincent, Michallon : près de 200 000 euros pour sa *Vue de la villa Médicis et de la Trinité-des-Monts dans l'encadrement d'une fenêtre du pavillon San Gaetano*, il est vrai exceptionnelle –, le confirment. Le dessin a ses spécialistes, ses collectionneurs, ses amateurs, ses ventes publiques, ses marchands, on disait autrefois son négoce. Il dispose de musées qui lui sont plus ou moins exclusivement consacrés, certains célèbres, l'Albertina, la Pierpont Morgan Library, le musée Teyler, l'Institut néerlandais (Fondation Custodia), d'autres moins connus. Il a sa revue, l'excellent *Master Drawings*, son Salon (félicitons chaleureusement les organisateurs du Salon parisien). Il a sa Bible : le Lugt, le Larousse de tout amateur de dessin, l'admirable dictionnaire des marques de collections dont on assure une prochaine réédition mise à jour et considérablement complétée. Il a même son association qui réunit les conservateurs des principaux cabinets de dessins du monde. Celle-ci réglemente les conditions de prêt aux expositions et le nombre maximum de lux tolérés lorsqu'un dessin est exposé. Les publications uniquement consacrées au

dessin, qu'elles soient monographiques ou qu'il s'agisse de catalogues de fonds de dessins de tel ou tel musée ou de telle ou telle collection, sont légion. Ne sous-estimons pas la place croissante accordée au dessin dans l'enseignement de l'histoire de l'art (en Italie, l'université d'Udine s'en est fait une spécialité). Preuve supplémentaire, la nature internationale de cet engouement.

Il faut cependant s'interroger et nuancer ce premier constat : ces quelques remarques n'ont d'autre ambition que d'attirer l'attention sur quelques particularismes propres au monde du dessin. Ces singularités que nul n'ignore et que nous rappelons pour la forme sont liées à la nature du dessin. En règle générale et pour des raisons de conservation que nul aujourd'hui ne conteste, les dessins ne sont pas exposés en permanence au public. Ce qui est la fonction première d'un musée – présenter à ses visiteurs ce qu'il conserve et possède –, donne une place à part aux cabinets de dessins. Si la règle pour un conservateur est de présenter ses collections, d'en montrer la plus large part, la règle est inversée pour un conservateur de dessins. Exposer, même avec les indispensables précautions, doit rester l'exception. Les implications de cette obligation sont nombreuses et nécessitent examen. Le conservateur de dessins parmi ses collègues tient un rang à part. Il lui est plus difficile, dans bien des pays, de justifier ses achats, d'en défendre l'intérêt puisqu'il sait, comme ne l'ignorent pas ses collègues et les diverses commissions d'achat qu'il convient de consulter et devant lesquelles il doit plaider, que l'achat proposé ne sera qu'exceptionnellement présenté au public et sera en quelque sorte réservé à ceux, peu nombreux par définition – une « élite » avance-t-on trop rapidement –, qui fréquentent régulièrement les cabinets de dessins (pourtant ouverts à tous, sur demande).

De cet isolement obligé, les conservateurs de dessins souhaitent s'évader. Ne tentons pas de dresser la liste exhaustive des moyens choisis, des voies empruntées. Elle varie d'un pays à l'autre : cabinet de dessins rebaptisé en Département des Arts graphiques, espaces d'exposition ou salles de musées réservés au seul dessin, volonté de participer activement à tous les aspects de la vie du musée et notamment à tout ce qui a trait aux nouvelles technologies.

Cette volonté parfaitement légitime de reconnaissance oblige immédiatement à se poser une question essentielle dont la réponse n'est pas évidente et a souvent été occultée. Résumons-la brutalement : le dessin est-il une œuvre d'art à part entière ? Pendant longtemps et encore parfois aujourd'hui, on le considère comme un simple moyen, un intermédiaire, un relais sans importance, en quelque sorte un brouillon qui, par hasard, n'aurait pas été détruit et serait parvenu à nous par accident. Comme celui de l'écrivain, il n'aurait d'intérêt que philologique. Ainsi, les auteurs des dépouillements des catalogues de ventes anciens du Getty, si utiles à qui s'intéresse à la peinture, ont renoncé – provisoirement, ai-je entendu dire – à traiter les dessins – mais ils ont cité les esquisses peintes

qui, longtemps, ont occupé, avant de connaître la réhabilitation, une place comparable à celle du dessin. En définitive, ne compterait véritablement que l'œuvre achevée, terminée, le tableau dans la majorité des cas, la gravure parfois, comme la construction architecturale – le dessin de sculpteur, plus que le dessin d'architecte, demeure un champ à défricher.

Les spécialistes de dessin ont trop souvent accepté cette analyse. Inconsciemment peut-être, ils se sont contentés, et nous plaidons volontiers coupable, de rechercher l'origine parfois passionnante du dessin, de s'interroger sur sa date et sur sa juste attribution. Loin de nous, certes, la pensée de considérer l'attribution d'un dessin comme chose négligeable. On entend souvent dire qu'un dessin est beau en soi, peu importe son auteur. Il parle de lui même, répète-t-on. Rien n'est plus faux. Donner à un dessin sa véritable paternité signifie connaître et mieux comprendre son auteur, sa pensée, ses intentions, son ambition... Mais attribuer juste, donner une attribution exacte n'est pas une fin suffisante si elle n'est pas accompagnée par une réflexion qui dépasse la simple inscription sur le montage du dessin du nom de l'artiste retenu. Inscription inmanquablement accompagnée des initiales de celui ou de celle qui la propose – seul le grand Walter Vitzthum se contentait de noter le nom de l'artiste sans ajouter les initiales de son nom.

1822

Le dessin, certes, est, dans la majorité des cas – mettons à part les pastels et les dessins conçus en tant que tels, ainsi, à titre d'exemple, les vues de Rome d'Hubert Robert, les portraits dessinés d'Ingres, un grand nombre d'aquarelles –, un moyen, un intermédiaire. Mais il donne à l'artiste la liberté de transformer sa pensée en un tableau, de visualiser son invention. Il nous permet de mieux comprendre les sources et les influences, de suivre les étapes qui conduisent à l'œuvre achevée et en cela il est œuvre d'art à part entière, autonome sans être pour autant indépendante. Peut-être les spécialistes des dessins, qu'ils appartiennent au monde de l'université ou à celui des musées, n'ont-ils pas suffisamment pris en compte cette autonomie et ce qu'elle signifie, et parfois se sont-ils ainsi fragilisés – nous n'avons pas écrit *marginalisés*.

Certains de ces spécialistes, pour éviter cet écueil, ont choisi une voie qui a connu le succès, un succès éphémère qui n'a pas toujours été bénéfique au dessin : nous faisons allusion, on l'aura deviné, à la surinterprétation dont le dessin – moins, il est vrai, que la peinture – a été la victime. On a voulu se servir du dessin et non le servir, se mettre à son service. A-t-on pour autant aidé à une meilleure compréhension ?

Car, et c'est là un point délicat que nous nous expliquons mal, le dessin est « difficile » dit-on, plus « difficile », ajoute-t-on, que la peinture. Certes, à la ligne et à la forme qui caractérisent le dessin, manque, dans la grande majorité des cas, cette couleur qui définit la peinture. En vérité, cette difficulté

se comprend d'autant moins que la spontanéité du dessin devrait en rendre l'approche plus facile. Il y a là une contradiction et comme un paradoxe qui suppose attention.

D'un côté, le dessin témoigne des recherches de l'artiste qu'il dissimule (et se doit de dissimuler) quand il aborde son tableau. Penché sur sa feuille de papier, le dessinateur cherche, peine, se désespère, abandonne une idée au profit d'une autre. On s'émerveille devant la réussite finale. L'essentiel est fait, dirait-on. Il ne reste plus qu'à prendre les pinceaux... Le dessin livre la personnalité de son auteur, ses émotions. La nécessité, pour la grande majorité des peintres (*pace* Caravage, *pace* Chardin) de dessiner est pressante, irrésistible, impérative, impérieuse, si violente, vitale, et sa place, dans le processus créatif, essentielle.

Et d'autre part, le dessin est « difficile » et n'a pas conquis ce grand public qui se rue vers les expositions consacrées à Rembrandt, van Gogh, Botticelli ou Cézanne et boude, à quelques notables exceptions près, les manifestations dédiées au dessin.

Comment comprendre ce paradoxe et rendre le dessin accessible au plus grand nombre ? Les succès auxquels nous faisons allusion plus haut sont un important premier pas. Que reste-t-il à faire ? Comment rapprocher le monde du dessin, celui des savants comme celui des amateurs, et celui de la peinture ? Notons en passant que les spécialistes de la peinture qui s'intéressent également au dessin sont peu nombreux, aussi rares que les spécialistes du dessin qui portent attention à la peinture. Nous choisirons trois exemples sous forme d'interrogations. Parmi les grands dessinateurs du passé, il y a ceux qui usent exclusivement du crayon qu'il soit de sanguine ou de pierre noire (Watteau) et il y a ceux qui privilégient décidément leurs pinceaux (Fragonard). Pourquoi ? Ces choix ont-ils une signification ? Et quelles en sont les conséquences pour qui étudie les tableaux et les dessins de ces deux grands artistes ? Autre question : Watteau (*pace* l'*Enseigne de Gersaint*) n'est-il pas plus grand dessinateur que peintre ? Et n'est-ce pas l'inverse pour David ? On dessine plus vite qu'on ne peint et cette rapidité que permet le crayon convenait à Watteau alors qu'elle déplaisait à David, peintre réfléchi et laborieux – il serait cependant erroné de ne pas reconnaître le rôle primordial accordé par David à ses dessins lors de l'élaboration de ses compositions. Troisième interrogation : Ingres dut réfréner sa virtuosité de dessinateur alors que, souvent, les feuilles de Poussin, bien que profondément émouvantes, ne payent guère de mine – qu'on me pardonne l'expression... De cette virtuosité, de ces moyens limités, ils eurent conscience. Avons-nous suffisamment pris en compte la portée de ces pratiques ?

Comment faire pour que chacun, dans le respect de l'autre, bénéficie des recherches de son voisin ? Deux mondes se côtoient. Tout sentiment de supériorité est bien sûr à bannir. Les intérêts sont communs. D'autant que le

champ est immense et à peine défriché. L'étude du dessin ainsi conçue réservera aux chercheurs comme aux amateurs, espérons-les de plus en plus nombreux, les joies qu'elle nous a généreusement accordées.

TABULA GRATULATORIA

Éric ANCEAU	François BRAUD
Frédéric ANGLEVIEL	Étienne BROGLIN
Christian AUBREE	Éric BUSSIÈRE
Francis BALLE	Paul BUTEL
Bruno BALONDRADE	Edric CALDICOTT
Dominique BARJOT	Youri CARBONNIER
Jean BASTIÉ	Jacques CARRÉ
Jacques BATTIN	Leo CARRUTHERS
Roger BAURY	Christophe CÉRINO
Philippe BÉCHU	Philippe CHASSAIGNE
Jacques BÉGUIN	Gérard CHASTAGNARET
Lucien BÉLY	Joëlle CHEVÉ
Yves-Marie BERCÉ	Juliusz CHROSCICKI
Jean BÉRENGER	Hugh CLOUT
Nicole BISPALIE	Anne-Marie COCULA
Stéphane BLOND	Norbert COL
Jean BOISSIÈRE	Michel COMBET
Didier BOISSON	Raymond CONSTANS
Jean-François BOISSON	Natacha COQUERY
Marie-Ange BONHÊME	Andrée CORVOL
Hubert BONIN	Laurent COSTE
Christian BORDE	Sébastien COUPEZ
Daniel BORIE	Vincent COUSSEAU
John Francis BOSHER	André CRÉPIN
Pierre BOTINEAU	Denis CROUZET
Jacques-Olivier BOUDON	LOUIS M. CULLEN
Muriel BOULMIER	Étienne CUQ
Georges BOURDILLEAU	Olivier CUQ
Jean-Louis BOURGEON	Luc DAIREAUX
Guy BOUTIER	Loïc DAMIANI

Gérald DARDART
 Pierre DECAP
 Guy DEDIEU
 Paul DELSALLE
 Francis DELVERT
 Michel DÉON
 Gilles DEREGNAUCOURT
 Jean-Paul DESAIVE
 Claire DESBOIS-THIBAUT
 Christian DESPLAT
 Jean-Jacques DESPONT
 Marie-Claude et Dominique DINET
 René DUCASSE
 Anne-Marie DUDEZERT
 Marie-Bernadette DUFOURCET HAKIM
 Gérard DUMONT
 Edmond DZIEMBOWSKI
 Antonio EIRAS ROEL
 Roger FAUROUX
 Antoinette FAUVE-CHAMOUX
 Alexandre FERNANDEZ
 David FEUTRY
 Marguerite FIGEAC-MONTHUS
 Michel FIGEAC
 Hubert FOLIE-DESJARDINS
 Olivier FORCADE
 Alan FORREST
 Bruno FOUCART
 Joël FOUILLERON
 Patrick FOURNIER
 Jean-Claude FREDOUILLE
 Michèle FRUYT
 Sylvain GAILLAUD
 Bruno GALLAND
 Jean GALLET
 Philippe GARDEY
 Claude GAUDY
 Pierre GOUHIER
 Henri DE GRANDMAISON
 Maurice GRESSET
 Alessandra GRILLO
 Nicolas GRIMALDI
 Patrice GUENIFFEY
 Philippe GUIGNET
 Araceli GUILLAUME-ALONSO
 Anne-Marie GUIMIER-SORBETS
 Jean-Pierre GUTTON
 Hélène HARTER
 Philippe HAUDRÈRE
 Alain HUETZ DE LEMPS
 Christian HUETZ DE LEMPS
 Xavier HUETZ DE LEMPS
 Dominique HUSKEN
 Louis JAMBOU
 Philippe JARNOUX
 Barthélémy JOBERT
 Vincent JOINEAU
 Gérard JOLY
 Claude JORDA
 Dominique JULIA
 Jean-Pierre KINTZ
 Paule KOCH
 Jean-François LABOURDETTE
 Philippe LACAM
 Bernard LACHAISE
 Jean-Michel LACROIX
 André LARONDE
 Claire LAUX
 Frédéric LAUX
 Dmitri Georges LAVROFF
 Brigitte LAZARO
 Alain LE BAYON
 Jean-Paul LE FLEM
 Timothy LE GOFF
 Henri LEGOHEREL
 Caroline LE MAO
 Yvonne-Hélène LE MARESQUIER
 Guy LEMEUNIER †
 Denis et Gwenaëlle LIEPPE
 Sophie LINON-CHIPON

Raymonde LITALIEN
Alain LOTTIN
Philippe LOUPÈS
Alexandre (comte) DE LUR SALUCES
Pierre MAGNARD
Klaus MALETTKE
Guy MANDON
Denis MARAVAL
Jean-Bernard MARQUETTE
Françoise et Jean-Pierre MARTIN
Vincent MARTZLOFF
Charles-François MATHIS
Philippe MAURAN
Philippe MÉNARD
Alain MÉROT
Jean MESNARD
Jean MEYER
Anne MÉZIN
Henri MICHEL
Claude MIGNOT
Georges MOLINIÉ
Jacques MONFÉRIER
Martine MOULIN-BOUDARD
Pierre-Éric MOUNIER-KHUN
François MOUREAU
Michel NASSIET
Roger NOUVEL
Cormac O'GRADA
Laetitia PAEME-CHASSAT
Alain PARAILLOUS
Nicole PELLEGRIN
Claude PETITFRÈRE
Agnès PIERNAS
Pauline PIETTRE
Jean-Robert PITTE
René PLESSIX
Olivier PONCET
Josette PONTET
Sébastien PORTE

Michel PORTMANN
Géraud POUMARÈDE
Gérard PRACHE
Jean-Louis QUANTIN
Bruno RESTIF
Annie RICHART-LEBRUN
Jacques RIGAUD
Thomas RIIS
Michel ROUCHE
Philippe ROUDIÉ
Laurent ROUSSEL
Bertrand SAINT-SERNIN
Sylvain SCHOONBAERT
Philippe SÉNÉCHAL
René SOURIAC
Georges-Henri SOUTOU
Éric SUIRE
Patrice et Korantine DE TAILLAC
Christian TAILLARD
Étienne TAILLEMITE
Jean-Jacques TAILLENTOU
Alain TALLON
Jean-François TAVERNIER
Éric THIERRY
Sylvain TURC
Manuel TURLIN
Jean-Marie VALLEZ
Marie-Christine VARACHAUD
Dominique VARRY
Jacques VASSAL
Jacques VERGER
Laurent VERSINI
Marie-Catherine VIGNAL-SOULEYREAU
Michel VIGNEAUX
Sylvain VIGNERON
Nadine VIVIER
Bernard VOGLER
Édith WEBER
André ZYSBERG

Archives départementales 24
Archives départementales des Hautes-Pyrénées
Bibliothèque de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux
Bibliothèque municipale de Bordeaux
Bibliothèque, Lettres sciences humaines et religieuses, université Catholique
de l'Ouest
Centre d'étude de la langue et de la littérature française des 17^e et 18^e siècles
(CNRS-université Paris-Sorbonne)
Institut catholique d'Études supérieures
Mairie de Saint Vite
Société de Géographie
Société historique et archéologique d'Arcachon et Pays de Buch

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	7
Bibliographie chronologique des travaux de Jean-Pierre Poussou	13
Membres du Comité d'honneur.....	35
Membres du Comité scientifique.....	37
Liste des contributeurs.....	38

PREMIÈRE PARTIE

DE BORDEAUX AU GRAND LARGE

CHAPITRE I - LE SUD-OUEST

1829

Climat de crise en Bordelais au début du xiv ^e siècle : le conflit entre Bernard d'Escossan et les habitants de Langoiran.....	49
Jean-Bernard Marquette	
Permanence et renouvellement des oligarchies municipales : réflexions méthodologiques à partir de l'exemple de Villeneuve d'Agenais (1559-1789)	61
Laurent Coste	
Loin des yeux, loin du cœur ? L'adieu d'Henri IV à ses États et à la Guyenne	77
Anne-Marie Cocula	
Voyages et routes des paysans, l'exemple du Rouergue en 1643	91
Yves-Marie Bercé	
À la découverte de Bordeaux en 1659 : l'abbé Le Laboureur et la marquise de Vardes....	107
Jean-Paul Desaive	
Balade dans les landes aux environs d'Arcachon : la seigneurie de Salles au temps de Louis XIV	123
Caroline Le Mao	
Confréries religieuses et contrôle cléricale dans le diocèse de Bordeaux (xvii ^e -xviii ^e siècles).....	135
Éric Suire	
Les femmes dans la société labourdine (xviii ^e -xix ^e siècles).....	151
Josette Pontet	
Bordelais et Aquitains face aux inondations à la fin du xviii ^e siècle	163
René Favier	

La crise du printemps 1789 en Dordogne.....	177
Guy Mandon	
Gradignan, « une belle et bonne paroisse du Bordelais » du Concordat à Vatican II.....	189
Philippe Loupès	
Un front pionnier nobiliaire dans les landes girondines : la Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon (1837-1846).....	199
Roger Baury	
Le fabuleux destin du duc de Gironville.....	211
Marguerite Figeac-Monthus	
Les professeurs de la faculté des Lettres de Bordeaux de 1914 à 1968 : esquisse de portrait de groupe.....	223
Bernard Lachaise	
Les communes d'Agenais et leurs jumelages.....	237
Philippe Roudié	
CHAPITRE II - COMMUNAUTÉS ATLANTIQUES	
Les politiques amérindiennes de Henri IV.....	245
Éric Thierry	
Pierre du Gua de Mons et Samuel de Champlain.....	255
John Francis Boshier	
Insertion, intégration et réussites dans une société créole d'Ancien Régime : les Aquitains à Saint-Domingue au XVIII ^e siècle.....	263
Jacques de Cauna	
Les Choiseul et les Irlandais de leur entourage.....	281
Louis M. Cullen	
Un suicide nobiliaire ? Les officiers français et le legs de l'Indépendance américaine ..	295
William Doyle	
L'excentrique et la richesse des nations. Considérations biographiques sur William Playfair (1759-1823).....	303
Jean-François Dunyach	
Le ministère Shelburne et la réforme de la Constitution britannique.....	315
Edmond Dziembowski	
Charles Baert, un Français à la découverte des Îles britanniques en 1786-1787 ...	325
René Leboutte	
La stratégie alarmiste d'Edmund Burke : le jeu sur les destinataires dans les <i>Reflections on the Revolution in France</i> et <i>An Appeal from the New to the Old Whigs</i>	341
Norbert Col	

John Sweeny (1773-1844), des Irlandais à la Légion irlandaise.....	351
Pierre Gouhier	
Négoce et plantation au XIX ^e siècle en Martinique.....	361
Paul Butel	
<i>L'Historical Manuscripts Commission</i> . La difficile naissance d'une institution vouée à l'Histoire dans la Grande-Bretagne de Palmerston et de Gladstone	371
François-Joseph Ruggiu	
Le regard de la presse anglaise sur les pratiques démocratiques et institutionnelles en France aux débuts de la III ^e République	389
Pauline Piettre	
Archives et histoire du Canada : bilan d'une présence en France	401
Raymonde Litalien	
 CHAPITRE III - MARINES	
Marco Polo et la mer : les navires vus en Orient	415
Philippe Ménard	
Monsieur Vincent, aumônier général des galères.....	425
Marie-Christine Varachaud	
Les saluts des galères de France au temps de Louis XIV	439
André Zysberg	
Les hôpitaux de marine anglais et la nouvelle architecture de la santé au XVIII ^e siècle.....	451
Jacques Carré	
Armements et capitaines corsaires en Méditerranée sous l'Empire : premiers éléments d'une recherche	465
Patrick Villiers	
<i>Rule Britannia, Rule the Waves</i> . La situation navale après Trafalgar (1805-1807) ..	477
Olivier Chaline	
La traite négrière sous la Restauration : à bord du <i>Jeune Louis</i> de Nantes.....	493
Alan Forrest	
Des raisons de l'abandon du projet de débarquement allemand en Angleterre... ou le dessous des cartes	505
Jean Meyer	
L'étrange destin des archives Maurepas	513
Denis Lieppe	
Est-il possible de dissiper l'inconstance des Français vis-à-vis de la mer ?.....	527
Christian Buchet	

DEUXIÈME PARTIE
RICHESSES ET CIVILISATIONS

CHAPITRE IV - RÉALITÉS ÉCONOMIQUES

1832	<p><i>Le pousson</i> et le poinçon : tonnellerie et métrologie du XIV^e au XVII^e siècle..... 541 Paul Delsalle</p> <p>The Tortoise and the Hare : Economic Growth in Britain and the Netherlands, c. 1500-1800..... 553 Cormac O'Grada</p> <p>La décadence rurale italienne du XVII^e siècle : histoire économique, comportements sociaux et niveaux de vie..... 565 Gregory Hanlon</p> <p>Le commerce des « classiques » littéraires à Paris dans la deuxième moitié du XVII^e siècle..... 579 C. E. J. Caldicott</p> <p>Les actionnaires de la première Compagnie française des Indes orientales, 1664-1684.. 589 Philippe Haudrère</p> <p>Un écrit inédit de Vauban : l'état des commerces strasbourgeois 611 Jean-Pierre Kintz</p> <p>La boucherie rurale en Basse-Normandie au XVIII^e siècle : l'exemple de Colleville et de Cheux..... 619 Jean-Marie Vallez</p> <p>Les moulins à eau et la production des farines à Nantes au XVIII^e siècle..... 627 Guy Saupin</p> <p>Commerce colonial et développement économique en France au XVIII^e siècle 641 Olivier Pétré-Grenouilleau</p> <p>Autour de la Bourse de Paris au XVIII^e siècle : Claude Roques, « agent de change, banquier et intéressé dans les affaires du roi »..... 653 T. J. A. Le Goff</p> <p>L'apiculture au royaume de Murcie à la fin de l'Ancien Régime..... 677 Guy Lemeunier</p> <p>Le modèle agricole anglais : la fin d'un mythe ?..... 687 Nadine Vivier</p> <p>Des illusions de l'économie-nation à l'exploitation d'opportunités discrètes : la minéro-métallurgie espagnole et le marché intérieur au XIX^e siècle..... 697 Gérard Chastagnaret</p> <p>Essai d'appréciation organoleptique du champagne élaboré au XIX^e siècle..... 713 Claire Desbois-Thibault</p>
-------------	---

L'unification économique de l'Europe, deux voies pour un même projet ? 725
Éric Bussière

CHAPITRE V - POPULATIONS ET COMPORTEMENTS

Le mariage dans les registres paroissiaux bisontins au XVII^e siècle 737
Maurice Gresset

Endogamie et mobilité matrimoniale dans une communauté alpine :
Bagnes (Valais), 1650-1900..... 747
Alfred Perrenoud

Densités et taille moyenne des ménages dans le département du Nord en 1806 . 763
Philippe Guignet

Activité et mobilité : lieux de naissance des vexinois au recensement de 1911 781
Jacques Dupâquier

Melting pot ou *salad bowl* : le fragile équilibre de la société pluriethnique
du cinquantième État des États-Unis, les îles Hawaii 789
Christian Huetz de Lempis

1833

Le mariage clandestin d'une fille d'Arnaud de Ferron..... 805
Michel Nassiet

Deux ou trois choses que je sais d'elles : une approche des relations amoureuses
dans la société traditionnelle (vers 1700-1830)..... 813
Jean-Pierre Bardet

L'abbé Grégoire et la question du mariage des prêtres sous la Révolution française..... 853
Agnès Walch

Le monde méconnu des « pauvres honnêtes ».
Neuf cents petits prébendés lillois en 1693 861
Alain Lottin

Les enfants trouvés de l'hospice Saint-Charles d'Amiens au tournant
des XVIII^e et XIX^e siècles..... 885
Scarlett Beauvalet-Boutouyrie

À propos de la communauté et du pays sous l'Ancien Régime :
la difficulté d'être milicien en lyonnais..... 895
Jean-Pierre Gutton

Vitesse et durée des voyages à la fin de l'Ancien Régime. Distances et temps,
centralité et décentralité..... 909
Anne Radeff

Boisson et diversité culturelle en Amérique du Sud 923
Alain Huetz de Lempis

	L'évolution de l'alimentation des Parisiens au cours du xx ^e siècle	933
	Jean Bastié	
	Mutations et enjeux en forêt de Soignes dans les années 1900.....	941
	Andrée Corvol	
	La <i>trizna</i> ou les jeux entre les vivants et les morts chez les Slaves de l'Est.....	957
	Francis Conte	
	CHAPITRE VI - VILLES D'EUROPE ET D'AILLEURS	
	Les espaces de travail des avocats et magistrats parisiens du xvii ^e siècle.....	969
	Marie Houllémare	
	Sopron, petite ville hongroise à l'Âge classique.....	977
	Jean Bérenger	
1834	Les mutations de l'habitat urbain au tournant du xviii ^e siècle : le recul des maisons de bois à Lille (1670-1730)	989
	Sylvain Vigneron	
	Du vin sous les voûtes. Formes et usages de caves parisiennes au siècle des Lumières	1001
	Youri Carbonnier	
	La boutique parisienne et ses réseaux au xviii ^e siècle : clientèle, crédit, territoire.....	1011
	Natacha Coquery	
	Administration des villes et généraux de paroisses au xviii ^e siècle.....	1027
	Claude Nières	
	Un tableau de la société sagienne dans la seconde moitié du xviii ^e siècle	1037
	René Plessix	
	Montesquieu et la fascination des villes italiennes.....	1049
	Laurent Versini	
	Aux origines de l'Hôpital Beaujon : Jean-Nicolas Beaujon, financier philanthrope de l'Ancien Régime finissant	1061
	Charles Frostin	
	Le séisme d'Alep en 1822.....	1069
	Thomas Riis	
	La station balnéaire, une « invention » du xix ^e siècle	1077
	Claude Mignot	
	L'eau potable et l'assainissement : le cheminement hygiéniste dans les villes du nord de l'Espagne au xix ^e siècle	1089
	Alexandre Fernandez	

« À bas les murailles ! » Le débat sur le dérasement des fortifications dans les villes espagnoles (xix ^e -début xx ^e siècle)	1105
Xavier Huetz de Lempis	
La ville américaine au temps de la Frontière : la naissance des sociétés urbaines dans l'Ouest au xix ^e siècle.....	1115
Hélène Harter	
Crime, mobilité sociale et mobilité géographique dans les villes britanniques et américaines, xix ^e -xx ^e siècles.....	1125
Philippe Chassaigne	

TROISIÈME PARTIE
TOUTES LES HISTOIRES

CHAPITRE VII - LA PUISSANCE, LE POUVOIR ET LA MORT

Le duché-pairie de Guise	1139	1835
Jean Gallet		
La dernière régence de Catherine de Médicis (30 mai-5 septembre 1574)	1159	
Bernard Barbiche		
La part du sang dans un mythe historique : Henri IV	1171	
Christian Desplat		
Réflexions historiographiques sur l'analyse des mouvements sociaux au xvii ^e siècle en France : leur sens politique.....	1185	
René Souriac		
Rumeurs de « galanterie » et « méchant complot » à la Cour de Monsieur : stratégies épistolaires de Madame Palatine (1680).....	1197	
Xavier Le Person		
La création de la noblesse militaire (1750) : les enjeux d'une réforme en trompe-l'œil	1213	
Laurent Bourquin		
Un singulier écho de l'attentat de Damiens : l'agression simulée par Du Truche de La Chau le 6 janvier 1762.....	1227	
Reynald Abad		
Un prince des Lumières : Louis-François de Bourbon-Conti (1717-1776).....	1245	
François-Charles Mougel		
L'année 1789 à Thouars, d'après le régisseur du duché	1255	
Jean-François Labourdette		
Le pardon de Bonchamps.....	1267	
Alain Gérard		

	La chute de la République thermidorienne (1795-1797).....	1285
	Patrice Gueniffey	
	Alexandre de Laborde ou le château réinventé, entre nostalgie de l’Ancien Régime et rêverie romantique	1295
	Michel Figeac	
	Un drame électoral sous le Second Empire : l’élection de la troisième circonscription de l’Aveyron en 1869.....	1309
	Éric Anceau	
	« Referendum : en direct avec le Président » (14 avril 2005). Une rencontre manquée avec les Français ?.....	1323
	Françoise Boursin	
	CHAPITRE VIII - ENJEUX ET PRATIQUES DIPLOMATIQUES	
1836	Les richesses d’Italie. Une description française des États italiens et de leurs revenus à la fin du règne de Charles VIII	1335
	Alain Tallon	
	La Lorraine et la France au temps de Richelieu : les substrats de l’enjeu diplomatique et stratégique.....	1345
	Marie-Catherine Vignal-Souleyreau	
	À quoi travaillaient les ambassadeurs de Louis XIV ?	1361
	Lucien Bély	
	Diplomates européens et parlementaires anglais dans le Londres de la fin du XVII ^e siècle.....	1387
	Stéphane Jettot	
	Catherine II vue par la diplomatie française	1395
	Anne Mézin	
	Malte et la Grande-Bretagne : d’une tactique militaire à une stratégie économique	1411
	Xavier Labat Saint Vincent	
	La Prusse et les traités de Presbourg (1805) et de Tilsit (1807)	1423
	Klaus Malettke	
	Le Grand-Duché de Luxembourg, pièce majeure de la politique britannique de <i>containment</i> de la France (1815-1866).....	1437
	Frédéric Laux	
	Valéry Giscard d’Estaing et un château en Pologne.....	1449
	Georges-Henri Soutou	

CHAPITRE IX - SOUS LE SIGNE DE LA CROIX

Abbeyes, couvents et monastères dans l'espace urbain des cités de l'Europe moderne.....	1461	
Dominique Dinet		
Diversité et ambiguïté des refuges dans les villes de l'époque moderne	1473	
Marie-Claude Dinet-Lecomte		
La partition du diocèse de Thérouanne, 1559-1561.....	1487	
Gilles Deregnacourt		
La croix et le croissant. Le soulèvement morisque (1568-1570).....	1497	
Jean-Paul Le Flem		
L'orgue et son caractère dans la liturgie en France et en Espagne au temps de la Contre-Réforme	1525	
Marie-Bernadette Dufourcet Hakim		
L'affirmation de la facture d'orgues à Madrid sous les Habsbourg. Le lignage de Ávila y Salazar (1581-1703).....	1541	1837
Louis Jambou		
Un dialogue qui n'eut pas lieu. Sur Bossuet et l'Angleterre.....	1551	
Jean-Louis Quantin		
Création ou déplacement d'une communauté protestante au XVIII ^e siècle : l'Église de Gaubert dans le Dunois.....	1575	
Didier Boisson		
La chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris au XVIII ^e siècle, instrument du maintien du culte réformé à l'époque du Désert	1585	
Gwenaëlle Léonus-Lieppe		
Les protestants alsaciens face à la guerre et à la paix sous la Révolution et sous l'Empire.....	1617	
Bernard Vogler		
La pratique missionnaire de la Société de Marie en Océanie (1837-1886). D'une approche fausement anthropologique à la constitution d'une missiologie catholique pragmatique.....	1629	
Frédéric Angleviel		
Intérêts, limites et problèmes méthodologiques dans l'utilisation des sources missionnaires pour écrire l'histoire polynésienne.....	1643	
Claire Laux		

CHAPITRE X - LES JEUX DES SENS ET DE L'ESPRIT

	Vie sauvage, vie sociale dans la maison grecque : la présence de Dionysos sur les mosaïques hellénistiques	1657
	Anne-Marie Guimier-Sorbets	
	L'ordre inverse : sur un type d'énoncés des écrivains latins tardifs	1677
	Jean-Claude Fredouille	
	Le Jardin du <i>Décameron</i>	1695
	Catherine Guimbard	
	Le théâtre scolaire aux XVI ^e et XVII ^e siècles.....	1705
	Édith Weber	
	Du <i>studiolo</i> au cabinet : l'art d'habiter entre histoire de l'art et anthropologie sociale	1717
	Alain Mérot	
1838	La révolution de l'opéra.....	1727
	Étienne Broglin	
	Note sur un dessin inédit de Victor Louis pour le palais royal de Varsovie	1741
	Christian Taillard	
	Hogarth en France, du XVIII ^e au XX ^e siècle.....	1749
	Barthélémy Jobert	
	Science et protestantisme : le cas de Georges Cuvier.....	1773
	Louis Châtellier	
	Pour réparer une vilaine calomnie de Baudelaire : Brillat-Savarin et le vin	1781
	Jean-Robert Pitte	
	Prosper, Eugénie et Biarritz	1791
	Xavier Darcos	
	Jacques Levainville (1869-1932), in the borderland of Geography and History ..	1801
	Hugh Clout	
	Esquisse pour une définition de l'œuvre d'art.....	1813
	Nicolas Grimaldi	
	Quelques remarques concernant l'étude du dessin.....	1819
	Pierre Rosenberg	
	Tabula gratulatoria.....	1825
	Table des matières	1829

Ce livre aborde les nombreuses thématiques qui ont intéressé Jean-Pierre Poussou au cours de sa carrière. Auteur d'une thèse fondamentale sur les migrations au XVIII^e siècle, spécialiste reconnu de l'histoire de la population française à l'époque moderne, Jean-Pierre Poussou a en effet étendu, au fil des années, ses centres d'intérêt à l'évolution économique et sociale de l'Europe, au développement de la civilisation urbaine occidentale, à l'histoire des Îles Britanniques, aux aventures maritimes et coloniales de la France et de l'Angleterre, ou encore à l'interprétation de la Révolution française. Il a aussi consacré au Sud-Ouest, dont il est originaire et dont il a gardé la chaleur, quelques-uns de ses travaux les plus passionnants. Le nombre et la diversité des textes présentés dans ce volume témoignent de la curiosité inlassable de ce chercheur, qui a aussi été un infatigable enseignant, dont les nombreuses synthèses feront longtemps autorité. Inscrit dans la tradition des mélanges universitaires, ce livre offre à Jean-Pierre Poussou, et à tous les lecteurs, un bouquet infiniment varié de textes, de sujets, de problématiques, et même de manières d'écrire l'histoire.

Couverture : Jan Vermeulen, *Livres et instrument de musique*, huile sur bois, XVII^e siècle, huile sur bois, Nantes, musée des Beaux-Arts. © RMN / Gérard Blot



<http://pups.paris-sorbonne.fr>